HISTOIRE GENERALE DE DAUPHINE' DÈPUIS L'AN 1000 DE N.S...

Nicolas Chorier

Digitized by Google

Digitized by Google

A

SON ALTESSE EMINENTISSIME MONSEIGNEVR LE CARDINAL DE BVILLON

Commandeur des Ordres du Roy, Grand Aumônier de France.

BIBLIOTECA NAZ. NAPOLI

MONSEIGNEVR,

Ie ne puis m'empeſcher d'avoir, pour ce Livre, toute l'eſtime qu'ont naturellement tous les hommes pour les productions de leur Eſprit, de quel-

Digitized by Google

que merite qu'elles ſoient. I'en conçois bonne opinion, quand je conſidere vôtre Eminente Dignité, vôtre Illuſtre Naiſſance, & vôtre propre élevation ſur celle de la Dignité & de la Naiſſance. Ie ne me laiſſe pas neantmoins emporter aux imaginations de l'amour propre ; & je me ſuis ſouvent à moy-meſme un Iuge plus ſevere que juſte. Mais vôtre Alteſſe, MONSEIGNEVR, m'a permis de luy dedier cet Ouvrage : Ie ſuis perſuadé qu'il ne me l'eſt plus apres cela de ne l'eſtimer que mediocrement. Cette grace eſt d'une qualité à inſpirer de la vanité à l'Ame la plus moderée ou la plus ſtupide : Et certes elle a agy heureuſement ſur mon travail ; il me paroît changé : Par l'impreſſion de cette grace, le preſent, que vous daignez accepter, eſt devenu quelque choſe de bon : Elle a perfectionné mon ouvrage ſans moy ; & s'inſinuant dans toutes ſes parties, elle luy eſt une admirable Forme, qui luy donne du prix en l'animant. Il le falloit de la ſorte, MONSEIGNEVR, pour la Gloire de l'Illuſtre Nom de LA TOVR, ſi frequent dans cette Hiſtoire. Vous n'avez pas voulu douter que mon intereſt ne fut, en cette occaſion, confondu dans celuy de tant de Souverains de vôtre Sang. Ils ont égalé, par leurs Vertus Heroïques, le Titre de Dauphin à tout ce que la Dignité a de plus eminent. Leur Regne a eſté la felicité des Peuples, & l'honneur de leur Eſtat ; & leur Souveraineté, celle des grandes Vertus qui font les grands Princes, & les celebres Heros.

Ce

Digitized by Google

Ce Livre eſt leur Mauſolée. Il leur eſt bien glorieux, MONSEIGNEVR, que je n'aye pas eſté contraint de leur chercher vn Protecteur hors de leur Maiſon; qu'ils y trouvent encore, aprés tant de ſiecles & de revolutions, un appuy digne d'eux; que le ſecours, dont ils ont beſoin, ſoit un honneur à leur Sang; que l'office que je leur rends ne leur ſoit pas un abbaiſſement. Vôtre bien-fait, MONSEIGNEVR, ne leur eſt pas un bien-fait étranger, ny une marque d'impuiſſance: Et ce qui le releve merveilleuſement, c'eſt vôtre merite extraordinaire. Seul vous leur feriez un honneur infiny, quand meſmes les Grands Noms de BVILLON & de TVRENNE ne contribueroient pas, comme ils font, ſi avantageuſement à leur gloire. Quelque favorable que vous ait eſté le bon-heur de la Haute Naiſſance, vous vous devez plus à vous-meſme qu'à elle. Vous ne luy eſtes redevable que d'une partie de vôtre Gloire: Et encore n'eſt-ce pas celle qui a le plus d'éclat, ny qui fait le plus de bruit. Elle eſt vôtre propre ouvrage, & toute l'Europe Chreſtienne vous comble de loüanges qui ſont à vous, qui ne ſont point à vôtre fortune, ny vn preſent de la flatterie. En effet, n'eſt-ce pas une merveille, MONSEIGNEVR, que vous en ſoyez une au jugement des deux Capitales du monde; que Rome & Paris ayent également applaudy à vôtre merite naiſſant; qu'en l'âge où vous eſtes la force de vôtre Ame ſoit égale au poids des plus grandes Dignitez, & des plus importantes affaires; que ſans le

ſecours de l'uſage & des années, vous ayez tout celuy de la longue experience ; que vôtre Vie ne ſoit que commencée, & vôtre ſageſſe ſi conſommée ? Ces rares & excellentes qualitez, qui vous font admirer, ſont les fortes impreſſions de vos ſoins & de vôtre étude. Les fameux exemples, & les vertus domeſtiques qui luiſent devant vos yeux vous ont eſté une clarté, à la faveur de laquelle vous avez ſi heureuſement travaillé ſur vous-meſme, mais ne ſont pas vôtre lumiere. Vous pouvez dire, MONSEIGNEVR, que vous vous eſtes formé comme de vos propres mains. Auſſi vous n'avez donné vos applications qu'à des choſes qui les meritoient: Vous en avez judicieuſemẽt fait le choix, & vous avez remply vôtre Eſprit de toutes les richeſſes des Diſciplines utiles & loüables. Ces vaſtes connoiſſances, que vous avez, témoignent combien vôtre ambition eſt vaſte, mais vertueuſe. La Nature ny la Politique n'ont point de ſecrets que vous n'ayez penetrez : Et vous n'avez pas paru moins habile dans le ſacré Conclave que dans la Sorbonne. Vôtre Alteſſe a d'abord merité une eſtime univerſelle, & l'a eüe. Elle a commencé la carriere par où il eſt avantageux aux plus Grands Hommes de la finir. Auſſi l'Empire François n'attend rien d'Elle que d'extraordinaire, &, pour tout dire, rien qui ne ſoit digne d'une immortelle loüange: Et vous promettez tant, MONSEIGNEVR, que ce ſeroit offencer vôtre vertu, de concevoir pour Elle des eſperances que pût ſatisfaire une vertu mediocre. Quel moyen de les borner,

quand

quand on regarde l'eſtenduë & la ſublimité de vos genereux ſentimens? Vôtre haute intelligence les anime; & vous élevent ſi haut, que c'eſt bien mieux par eux, que par la dignité & par la naiſſance, que vous avez peu de ſemblables. Pour moy, MONSEIGNEVR, je ne m'imagine pas d'en avoir dans la foule de ceux qui vous admirent: Quelques grands que ſoient leurs reſpects, pour un ſi grand merite, ils cedent aux miens. Ils expliqueront peut-eſtre les leurs de meilleure grace; ils leur feront dire de plus belles choſes, & avec plus d'art: Mais je ſuis certain qu'ils n'en ſuivroient pas l'inſpiration ny ſi loing ny ſi long-temps, ſans le laſſer, que je ferois les ſinceres mouvemens des miens, pour meriter ſeulement l'honneur, que je prefere à tout autre bien, d'eſtre crû,

MONSEIGNEVR,

DE VOSTRE ALTESSE,

Le tres-humble & tres-obeiſſant
Serviteur, CHORIER.

Digitized by Google

A

SON ALTESSE MONSEIGNEVR LE CARDINAL DE BVILLON.

SONNET.

LORS que le Tibre heureux vous veid sur son rivage,
Il crût avec raison voir vn Astre nouveau;
Et connût, jeune PRINCE en vous voyant si sage
Que son sort alloit estre & plus doux & plus beau.

La Seine avec plaisir goute cet avantage,
Et pour vous admirer sort la teste de l'eau:
Quoy? cinq lustres encor n'achevent pas vôtre âge.
Déja des plus sçavans vous estes le flambeau.

Estre l'étonnement de Paris & de Rome,
C'est bien, n'en doutés pas, estre vn merveilleux Homme:
Enfin vôtre grand Nom est vn Nom de Heros.

CHORIER qui le fait luire au front de son Histoire;
Sur la force du Temps s'en sert bien à propos,
Puisque le Temps est foible auprés de vôtre Gloire.

FRANÇOIS BONIEL Prieur de Treffort.

Digitized by Google

AV LECTEVR.

QVAND je me ſuis engagé à eſcrire l'Hiſtoire generale de Dauphiné, je ne me ſuis pas ſeulement propoſé celle des Princes qui ont regné. L'Hiſtoire d'un Pays, & d'un Peuple a plus d'eſtendüe: on n'y doit rien obmettre de ce qui intereſſe les Villes & les Communautez, de ce qui touche les mœurs, les loix & la politique. Il faut y rendre à la vertu, dans toutes les conditions, le témoignage qui luy eſt dû, & n'y laiſſer non plus le vice impuny. Les grands evenemens, les revolutions illuſtres ne ſont pas tout ce qui y doit occuper l'eſprit & la plume de l'Hiſtorien. Il eſt utile qu'il deſcende ſouvent à de petits incidens, & à des particularitez qui ne trouveroient pas bien leur place dans l'Hiſtoire des Princes. J'ay taché de ne m'éloigner pas de cette idée; je m'y ſuis conformé; mais je ne ſçay pas ſi j'auray bien reüſſi. Du moins je n'ay rien à me reprocher: J'ay donné à mon deſſein tous les ſoins, & toute la diligence qu'il deſiroit, & je me ſuis ſouvent dit à moy-meſme, que je peignois pour l'Eternité. Non pas que je la promette à cet Ouvrage; mais rien n'excite ſi fortement un eſprit raiſonnable à s'elever, que l'eſperance d'une illuſtre & immortelle recompenſe. Le premier Volume, que je donnay au Public en mille ſix cens ſoixante-un, contient l'Hiſtoire naturelle de ce Pays, ſa politique ſous les Allobroges, ſous les Romains, ſous les Bourguignons, & ſous les François des deux premieres races; & les celebres evenemens juſques à l'an mille de N. S. Celuy-cy en eſt la continuation, mais ſeulement juſques à la naiſſance de ce ſiecle. Je me ſuis arreſté là, & n'ay pas voulu m'approcher mieux de nos jours; on ne me l'a pas conſeillé. Ce ſera un Ouvrage particulier; je dis particulier, parceque je me ſuis reſolû à ne le rendre point public. Apres moy on en fera ce qu'on voudra. Mais on s'appercevra aſſeurement qu'il manque à celuy-cy quelque choſe qui n'y devroit pas manquer. C'eſt la politique & la forme du Gouvernement introduites dans ce Pays depuis le Dauphin Humbert II. Neantmoins à cet égard je ne me ſuis pas oublié. L'Eſtat politique de cette Province, que je viens de mettre en lumiere, ſatisfaira vôtre curioſité. Vous y trouverez bien des choſes qui vous contenteront; &, quand on joindra cet Ouvrage à celuy-cy, il s'en fera un corps aſſez complet: Je vous en laiſſe le jugement. Au reſte, je vous prie de ne m'imputer pas les fautes de l'Impreſſion: Elle a eſté faite en mon abſence, de ſorte qu'il y en a de bien eſtranges. Mais il ne tiendra qu'à vous de guerir ce mal; il ne vous en couſtera que le travail de demy-heure. Corrigez-les je vous en coniure, ſuivant l'Errata que vous trouverez à la fin. Ne vous engagez pas, ſans cette précaution, à une lecture qui vous donneroit du chagrin, & à moy de la confuſion. Je vous en advertis de bonne foy;

Digitized by Google

foy; Vous me permettrez de vous demander une ſeconde grace. En celle-là vous & moy ſommes également intereſſez; en celle-cy je le ſuis ſeul. Si ma maniere d'eſcrire n'a pas la pureté, dont tant d'eſprits ſont ſi abſolument toute la perfection & toute la beauté de leurs eſcrits, faites, je vous prie, cette reflexion: L'Hiſtorien, qui parle à tous les hommes & à tous les âges comme un Témoin ſans reproche, ou comme un Juge ſans appel, doit moins eſtudier ſes paroles que ſes penſées. Il eſt un Magiſtrat au Tribunal duquel nulle Puiſſance, nulle Magiſtrature ne peut s'exempter de rendre compte de ſes actions. De maniere qu'il n'eſt jamais barbare dans ſes expreſſions; quand elles expliquent bien la verité; quand on y voit de la force & du bon ſens; quand il fait, comme il le doit, une juſte diſtribution de la loüange & du blame. Après tout, il eſt bien aiſé de bien concerter ſes periodes, & le choix des mots dans une courte diſſertation, & dans une matiere dont on eſt le maiſtre, & que l'on peut accommoder comme l'on veut à ſa maniere de concevoir les choſes, & de les expliquer. Mais on ne s'appercoit jamais mieux combien il faut de liberté à une plume, que dans un grand Ouvrage, & dans une matiere qui n'eſt ſuſceptible que d'une forme. Elle ſe mocque de nos imaginations, bien loin qu'elle ſoit capable d'obeir aux capricieuſes ſeveritez des Grammairiens. Ce n'eſt pas que je ne m'y ſois accommodé autant que je l'ay pû: m'eſtant propoſé de ne faire du ſtyle de Tite-Live & de celuy de Tacite, qu'un ſtyle qui fut à moy. Si mon principal ſoin n'a pas eſté cette extraordinaire netteté, j'ay du moins fuy ſon oppoſé. Trop d'affectation pour l'une ne m'a pas ſemblé plus blamable, que trop de negligence pour l'autre. Je veux neantmoins avoüer ſincerement que j'ay pris, pour quelques mots, plus de liberté que l'uſage ſembloit ne m'en pas donner. J'ay fait ſouvent Eloge *du genre feminin, &* Tige *du maſculin. J'ay dit une Eloge & un Tige; je l'ay dit avec plaiſir, & meſmes avec deſſein. Qu'on ne m'en demande pas la raiſon: l'uſage commence touſiours par un: le premier, qui a inventé les dictions & les conſtructions n'avoit pas d'exemple à ſuivre; & l'uſage, qui le condamnoit, l'a ſuivy. Enfin, je m'imagine que ſi j'ay peché, ma faute n'eſt pas ſi grande, que je ne puiſſe l'avoüer ſans rougir, & l'aimer ſans honte.*

Digitized by Google

A MONSIEVR CHORIER
Hiſtoriographe de Dauphiné,

SONNET.

HORIER, tu m'as comblé de gloire,
Je ſuis un de tes favoris,
Puiſque tu m'as leû cette Hiſtoire
Qu'eſtiment tant de beaux Eſprits.
Le temps n'aura point la victoire
Sur des choſes de ſi grand prix,
Rien n'effacera la memoire
Des noms qui ſont en tes Eſcrits.
J'ay toûjours eû la noble envie
De vivre encore aprés ma vie,
Tu peux m'accorder ce grand bien;
Souffre, en quelque lieu de ton Livre,
Que mon nom ſoit auprés du tien,
Je ſeray ſeur de toûjours vivre.

LE PAYS. Chevalier des Ordres de S. Maurice, & S. Lazare.

Vous connoiſſez la force de ma Muſe, ou plutoſt, mon cher Monſieur, vous connoiſſez ſa foibleſſe: vous ſçavez que le Cothurne n'eſt pas chauſſure à ſon pied; elle ſe contente tres-humblement de l'Eſcarpin. Ainſi vous ne ſerez pas ſurpris que ſur vne ſi grande matiere, elle ne vous envoye que quatorze petits vers; ſi vous croyez qu'ils ne faſſent point des-honneur à vôtre grand Volume, vous m'obligerez de les y mettre avec le nom de vôtre ſerviteur, afin que la poſterité, apprenne que j'ay eu l'honneur d'eſtre au nombre de vos amis.

A MONSIEVR CHORIER,
ſur ſon Hiſtoire de Dauphiné,

SONNET.

AR les coups de la mort en vain l'Ame eſt ravie;
Malgré de ce Demon l'implacable fierté,
Tu donnes aux Heros vne immortelle vie,
Conſacrant leurs vertus à la poſterité.
Tu fais que d'vn grand nom leur valeur eſt ſuivie,
Par toy dans l'avenir ce grand nom eſt porté,
Et tes fameux Ecrits que reſpecte l'envie
Iront avec ces noms à l'Immortalité.
De braver les perils en vain on ſe propoſe;
La gloire dure peu, pour laquelle on s'expoſe:
Avec le Heros meurent tous ſes hauts faits.
Mais celle, cher CHORIER, que donne ton Hiſtoire,
Sans redouter du Temps les funeſtes effets,
Sur les ſiecles futurs obtiendra la victoire.

ALLVYS Advocat au Parlement de Grenoble.

A MONSIEVR CHORIER

Sur ſon Hiſtoire de Dauphiné,

SONNET.

IE ne me laſſe point de lire vôtre Hiſtoire,
Que ie la trouve belle en ſa diverſité!
Quoy qu'on écrive aſſez, j'ay bien peine de croire,
Qu'on laiſſe rien d'égal à la poſterité.
De vos fameux Dauphins vous conſacrez la gloire,
Par vous, ces grands Heros ont l'immortalité:
Mille & mille beaux faits d'eternelle memoire
Obtiennent de vous ſeul ce qu'ils ont merité.
Ces Princes revivront en dépit de l'envie,
Qu'ils vous ſont obligez d'vne ſi belle vie:
Que leur bon-heur eſt grand, que leur deſtin eſt beau.
A meſme gloire qu'eux vous pouvez bien pretendre:
Car tirant, à ce jour, leurs grands noms du tombeau,
Vous empéchez auſſi le vôtre d'y deſcendre.

L. MORERI. P. D. E. T.

AL SIGNOR CHORIER

HISTORIOGRAFO DEL DELPHINATO,

MADRIGALE.

Quell' inſaiabil gola,
Voraci e de gli anni,
Quella falce crudel che dà ſe ſola
Con gran ruine, è danni
Penſo reſcinder è la vita e il nome
D'inſigni perſonnaggi, è forti Heroi,
Fur ſuperata poi
Soggiace alla tua penna; è non ſi comme
Ch'alla luce dà tè Sorgianſi tanti
Ch' in oblio, è nell'ombre ei poſe anzi.
Tù dunque Idolo etterno
Alle virtù ſacrato
Scrittor etternizato
Mentre del fato ti fai beffe, è ſcherno:
Tù ch'all'eternità,
Fai lampeggiar le glorie.
E con pompe honorate
Riſſorgi de gl' Heroi ſtinte memorie,
Godi ch'è del rio fato
Triompheſti: è in un Ciel d'etterne lodi
Ti ſei immortalato
Poiche immortal deſi chiamar chi puote,
Eternizar gl' eſtinti in breui note.

LE MESME.

POVR MONSIEVR CHORIER

ſur la continuation de ſon Hiſtoire de Dauphiné,

MADRIGAL.

QV'on ceſſe de vanter le beau Regne d'Auguſte,
Et de mettre au deſſous tous les Regnes ſuivans:
Celuy du Grand Lovys eſt plus noble & plus juſte,
On y voit triompher les Heros, les Sçavans.
Sous cet invincible Monarque
Dans vn ſeul Auteur on remarque
Tout ce que Rome admire en cinq ou ſix.
Et toy, Poſterité, pourras-tu bien le croire?
Mais, pour ne point douter de ce que je te dis,
Tu n'as qu'à lire cette Hiſtoire.

T. DE LORME.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE GENERALE DE DAUPHINE.

LIVRE PREMIER CONTENANT

Les illustres revolutions de cette Province, depuis l'an M. XXXIX. jusques à l'an M. CCXXV.

SECTION I.

MORT de l'Empereur Conrad. Regne de l'Empereur Henry III. Etat de cette Province.

Puissance de Guillaume de Poitiers, & de Humbert chef de la Maison de Savoye.

Mort de Gisele. Couronnement de Henry. Son mariage avec Agnes de Poitiers, à qui Guillaume son Pere cede ses droits sur le Royaume de Bourgogne.

Revolte de Renaud Comte de Bourgogne, & de Girard Comte de Vienne. Mort & tombeau de celuy-cy.

Guigue IV. Comte de Graisivodan se fait Moine.

Mort de l'Empereur Henry.

Digitized by Google

PREVVES, ET AVTHORITEZ.

Conradus Abbas Vſpergenſis in Chronic.
Author vitæ S. Goshardi Hildesheimenſis Epiſcopi cap. 29. apud Surium.
Cartularius Anton. Maruilij V. C.
Rodolphus Glaber lib. 5. cap. 5.
Hermann. Contract. apud Henric. Caniſium antiq. lection. Tom. 1.
Otho Friſingenſis lib. 6. cap. 32.

II. III. IV. V. VI.

Regne de l'Empereur Henry IV.

Mort de la Reine Hermengarde : Ses bienfaits à diverſes Egliſes.

L'Imperatrice Agnes quitte la Cour de ſon fils.

Ligue contre Henry : La Province Viennoiſe y entre.

Donation au Prieuré de Moiran.

Iſmidon, Prince de Royans. Permiſſion qu'il donne à l'Abbé de Montmajour d'acquerir dans ſes Terres.

Dons d'Hector Seigneur de Saſſenage à l'Evêque de Grenoble Saint Hugues.

Fondation du Prieuré de Domene par Rodolphe & Ainard. Remarque pour la Maiſon de Montenard.

Concile general à Rome. L'Empereur Henry excommunié.

Hugues Evêque de Die y ſert vtilement le Pape Gregoire VII.

Prelats condamnez en ce Concile. Varmond Archevêque de Vienne.

Simonie alors frequente.

Privileges de l'Egliſe de Vienne confirmez.

Convent de Sainte Colombe, lez-Vienne, ſoûmis à l'Abbé de Saint Pierre.

Deſordres dans l'Abbaye de S. Bernard de Romans contre l'Archevêque Varmond, corrigez par Hugues Evêque de Die.

Elôge de Leger Predeceſſeur de Varmond. Ses Bienfaits à l'Abbaye de S. Chef. Hôpital établi dans Vienne.

Domaine Royal acquis par l'Archevêque de Vienne Burcard.

Differents entre l'Archevêque Leger, & Hector Seigneur de Saſſenage, fils d'Artaud Comte de Forets, terminez.

Droits de l'Egliſe de Vienne confirmez en faveur de l'Archevêque Leger. Hiſtoire des Saints compoſée par luy.

Cartularius Dom. Abbatis de la Gran.
Baronius ad ann. 1068. n. 3. & ad ann. 1076.
Cartular. Maruilij V. C.
Memoires de Monſieur de Lyonne Evêque de Gap, touchant les Evêques de Gap.

VII. VIII.

Digitized by Google

VII. VIII. IX. X. XI. XII. XIII. XIV.

Voyage de l'Empereur Henry IV. en Italie. Il donne le Bugey au Comte de Savoye ; eſt ſuivy de la Nobleſſe de Dauphiné.

Guillaume Comte de Die eſt mal avec le Pape, qui depoſe Lancelin Evêque de Die. Hugues luy eſt ſubrogé.

Soins de Hugues Evêque de Grenoble pour ſon Dioceze: Il retire des mains des Seigneurs les Egliſes, les Dimes, & les autres droits Spirituels.

Differents entre le Comte Guigue VII. & l'Evêque de Grenoble S. Hugues. Guerre. Accommodement.

Voyage de Guigue à Saint Iacques en Galice, accompagné de pluſieurs Seigneurs.

Divers Conciles. Hugues Evêque de Die y aſſiſte. Prelats depoſez.

Rodolphe créé Empereur contre Henry.

Guerre en Tarantaiſe contre Aimeric de Briançon.

Saint Bruno vient en Dauphiné : s'y établit. Bienfaicteurs de ſon Ordre. Ses Convents en Dauphiné, & leur inſtitution. Illuſtres en ſainteté. Ses Generaux Dauphinois. Son zele pour le Saint Siege.

Le Pape Vrbain II. vient en France. Hugues Archevêque de Lyon ſon Legat.

Differents entre Guy Archevêque de Vienne, & Hugues Evêque de Grenoble, touchant le Comté de Salmorenc, terminez.

Egliſe de Valence conſacrée par le Pape Vrbain II.

Concile de Clermont. Premiere Croiſade reſoluë.

Ordre de S. Antoine approuvé. Reliques de ce Saint apportées en Dauphiné par Iocelin. Son origine.

Maladie de S. Antoine. Premier Abbé de cet Ordre Dauphinois.

Guerre ſainte en Aſie. Dauphinois illuſtres en cette Guerre.

Concile d'Anſe auprés de Lyon.

Concile de Valence. Hugues Abbé de Flauigny.

Datte par les ans des Papes.

Mort de l'Empereur Henry IV. Son Eloge.

Lambert Schafnaburg. Chronic.
Samuel Guichenon Hiſtor. de Savoye fol. 196. 204. 255.
Cartular. Dom. Franciſci Ponati Conſiliarij in Senatu Delphin. V.C.
André Du Cheſne Scriptor. Hiſtor. Franc. Tom. 4. *fol.* 209. 201.
Guigo Carthuſian. Vita S. Hugonis Epiſcop. Gratianop.
Cartularius D. Abbatis de la Gran.
Philip. Labbé Bibliothec. Manuſcript. Tom. 1.
Saxi. Pontificium Arelatenſ. f. 207.
Voſſius de Hiſtoric. Latinis lib. 2. *cap.* 44. *f.* 405.
Franc. Modius de Ordinum Eccleſiaſticor. origine, &c.
Aimar. Falconei Hiſtoriæ Antanianæ compend. part. 2. *cap.* 25. *part.* 3. *cap.* 1.
Robert. Monachi. Hiſtor. Hieroſolymitan. lib. 2
Baldricus Hiſtor. Hieroſol. lib. 1.

Digitized by Google

Guillelmus Tyrius lib. 2. & 6.
Ruffy Hiſtoire des Comtes de Prouence chap. 23.
Noſtradamus Hiſtoire de Prouvence part. 2.
Chronic. Virdunenſ. ad ann. 1100.

XV. XVI. XVII. XVIII. XIX.

Eſtat du Dauphiné.

Comtes d'Albon. Comté de Graiſivodan occupé par les Maures, chaſſez par Iſarne Evêque de Grenoble. Retraitte des Evêques à S. Donat, des Comtes à Albon. Iſarne diſpoſe du Domaine du Comté dans ſon Dioceze : le repeuple. Origine de diverſes Maiſons. Guigue le vieux ſe met en poſſeſſion du Comté. Origine du titre de Comte d'Albon. Traité entre Guigue le gras, & l'Evêque Saint Hugues.

Comtes de Savoye. Leur origine, & de Humbert I. Manaſſes Comte de Savoye, pere de Humbert. Amé fils de Humbert pretend à la ſouveraineté. Puiſſans dans le Viennois. Comté de Salmorenc.

Comtes de Valentinois. Leur origine. Euſtache Comte de Valentinois.

Comtes de Diois. Leur origine. Ponce Comte de Die ; ſes deſcendants.

Comtes d'Ambrunois, & de Gapençois. Hugues Comte de Gapençois.

Cartularius D. Abbatis de la Gran.
Ditmarus Epiſc. Morſpurg. Chronic. lib. 7.
Memoires de Monſieur Perard f. 256.
Regiſt. Camer. Computor Delphinat.
Ruffy Hiſt. des Comtes de Prouvence chap. 5.
Cartularius D. Franc. Ponati V. C.
Decretum Gratiani. c. iurato 5. Cau. 15. q. 6.
Statuta Delphinalia.

XX. XXI. XXII. XXIII. XXIV. XXV.

Eſtat du Dauphiné à la mort de l'Empereur Henry IV.

Le Pape Paſchal en France. Sujet de ſon voyage.

Il conſacre le Cimetiere de l'Egliſe Cathedrale de Vienne, & l'Egliſe d'Eſnay à Lyon.

Differents de Guy Archevêque de Vienne, & de Hugues Evêque de Grenoble terminez.

Monaſtere de S. André de Vienne ſoûmis à l'Abbaye de la Cheze-Dieu, & aprés rendu à l'Archevêque de Vienne.

Gerente Prieur de la Cheze-Dieu Viennois. Son Eloge.

L'Empereur Henry V. paſſe en Italie ſuivy de la Nobleſſe de Dauphiné.

Cauſe de ſon voyage. Traité avec le Pape pour les inveſtitures des Benefices, condamné par les Prelats. Le Pape en écrit à Guy Archevêque de Roüen.

Concile de Latran où Henry eſt excommunié.

Concile de Vienne contre l'Empereur Henry, qui ceſſe d'eſtre reconnu en Dauphiné.

Le

Digitized by Google

Le Pape confirme les droits de l'Egliſe de Vienne.

L'Archevêque Guy acquiert les droits du Comte de Bourgogne ſur Vienne. Droits des Comtes de Bourgogne.

Le Pape Gelais en France : tient vn Concile dans Vienne. Sa mort.

Fondation de l'Abbaye de Bonnevaux auprés de Vienne. Iean ſon premier Abbé. Ses bienfaicteurs.

Devotion de l'Archevêque Guy à S. Iacques.

Deſordres dans la nature, cauſes de divers ouvrages de pieté.

Pierre Archevêque de Tarantaiſe. Amedée de Hauterive pere & fils Moines dans Bonnevaux Viennois. Leur Eloge.

Fondation du Convent de Laval de Breſſieu.

Convent de Saint Paul d'Iſeaux.

Origine de la Maiſon de Clermont.

Cartularius Maruilij V. C.
Baronius Tom. 12. *ad ann.* 1112.
Chronic. Virdun. ad ann. 1074.
Bulla Paſchalis 1. *& Litera Guidonis Arch. Vienn. M. S.*
Cartularius Abbatiæ S. Andreæ Vienn.
Nicol. Monachi ſueſſion. Vita S. Godefr. lib. 3. *cap.* 7.
Conradus Abbas Vſpergenſ. ad ann. 1112.

XXVI. XXVII.

Guy Archevêque de Vienne éleu Pape. De l'Election des Papes. Guy prend le nom de Calliſte.

Conciles. Egliſe de S. Antoine de Viennois conſacrée.

Bulle pour la primace de l'Archevêque de Vienne.

Divers privileges. Sepulture dans le Cimetiere de l'Egliſe Cathedrale de Vienne.

L'Empereur traitte avec Calliſte.

Calliſte va à Rome.

Son armement contre l'Antipape.

Ainard de Clermont General de ſes Troupes.

L'Antipape Bourdin pris.

Entrée du Pape dans Rome.

Bulle en faveur d'Ainard de Clermont.

Concile dans Vienne.

Jalouſie entre les Comtes de Graiſivodan, & de Savoye. Guigues le vieux. Guigues le gras. Son tombeau.

Mort de l'Empereur & du Pape. Leurs ſucceſſeurs.

Otho Friſingenſ. Chronic. lib. 7. *cap.* 15. 16.
Conradus Abbas Vſpergenſ. ad ann. 1119. 1126
Io. Boſchius Bibliothe. Floriacenſ. & de Vienna. fol. 74. 76. 77. 78.
Chronicon Hildeſheimenſe.
Chronic. Morigniacenſ. Monaſt. lib. 1. *ad ann.* 1119.
Gaufrid. Ab. Alta-tumbæ, vita S. Petri Tarentaſ. cap. 1.
Sugerius Abbas S. Dionyſij lib. de vita Ludouici Groſſi.
Fulcherius Carnotenſ. Hiſtor. Hieroſolym. lib. 3. *c.* 13.
Hugo Præmonſtratenſ. Abbas vita S. Norberti.

Digitized by Google

Godefrid. Viterbienſ. Chronic. p.17.
Ger. Io. Voſſius de Hiſtoric. Latinis lib.4. cap.48.
Ioann. Piſtorij Chronic. compend.
Lucas d'Acherij ſpicileg. Tom.3. f.132. & 498.
Franç. Modius de Ordin. Eccleſiaſtic. origine &c.
Aimar. Falcon. hiſtor. Antonian. compend. p.2. c.37. 38.
Baronius Tom.12. ad ann.1120.
Chronic. S. Maxentij ſiue Mall. ad ann. 1124. apud Philipp. Labbé Biblioth. manuſcript. Tom.2. f. 220.
Sam. Guichenon Hiſtoire de Savoye ſous Amé III. f.229.
Sigebert. Gemblacenſ. Chronic.
Georgij Lilij Chronicon.

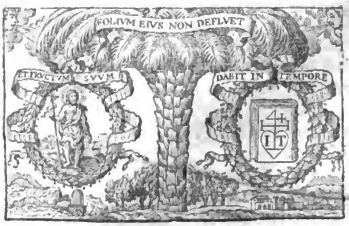

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE'.

LIVRE PREMIER.

I.

CONRAD ne vêcut pas long-temps aprés ſon retour en Allemagne: il mourut l'an M.XXXIX. ce fut vn grand Prince dans la paix, & dans la guerre : ſes vertus & ſes victoires étendirent bien loing ſon empire, & ſa reputation : Il eut l'art de gaigner les affections des Peuples dont il avoit conquis les païs, ainſi il ſçeut auſſi bien regner que vaincre. Henry ſon fils & ſon ſucceſſeur fut couronné dans la Ville d'Aix-la-Chapelle, Giſele ſa mere ayant heureuſement diſſipé les factions ennemies. Ses Eſtats au deça du Rhin joüiſſoient d'vn calme profond ; tout y eſtoit dans l'obeïſſance : Les Comtes qui y vſurpoient la ſouveraineté, craignoient neantmoins de paroître Souverains ; ils affectoient pour luy tous les reſpects, & toutes les ſoûmiſſions des Sujets dans leur pouvoir abſolû. Humbert I. Comte de Savoye eſtoit celuy qui témoignoit le plus de paſſion pour la grandeur de Henry, mais il n'en avoit pas moins pour la gloire de Dieu. Il donna l'an M.XLII. du conſentement du Comte Amedée, & d'Eudes ſes fils, & par les perſuaſions de Burcard Archevêque de Vienne l'Egliſe & la Parroiſſe des Eſchelles au Prieuré de S. Laurent de Grenoble, avec les Dîmes, & tous les autres droits qui en dependoient. Le lieu des Eſchelles eſt le Labiſcon de l'ancienne Geographie, & l'acte de cette donation porte qu'elle a eſté faite, Henry regnant. Il n'y avoit que Guillaume de Poitiers petit fils de l'Empereur Hugues, & Duc d'Aquitaine, qui refuſat de flechir. Sa naiſſance, & ſes biens l'égalloient aux plus grands Princes : Il ne diſſimuloit point les pretentions qu'il avoit ſur la Couronne de Bourgogne, & c'eſtoit de la prudence de Giſele de flater vne ambition qu'il ne luy eſtoit pas facile de deſarmer. Il poſſedoit vne grande étenduë de païs au deçà & au delà du Rhône, dans la Provence, dans le Dauphiné, & dans le Languedoc ; ſa ſouveraineté eſtoit reconnuë dans les Comtez de Valentinois, de Diois, & de Forcalquier. Giſele rechercha ſon alliance : elle porta l'amour de ſon fils dans vne Maiſon, où il n'y avoit que haine pour luy ; ſa negociation reuſſit, mais elle n'en vit pas la concluſion. Elle mourut quelques mois auparavant, ſon corps fut porté à Spire dans le tombeau de Conrad : Ainſi la mort rejoignit ce qu'elle avoit ſeparé. Agnes aprés ſon mariage avec Henry fut couronnée dans la Ville de Mayence l'an M.XLIV. Les nopces furent faites dans Ingelheim : la pompe en fut Royale, mais modeſte. Il n'y eut point de divertiſſements que la gravité du Chriſtianiſme deſaprouvat : tout y fut ſerieux, & la joye même y fut ſage. Henry condamna dans le public tous les plaiſirs ſuſpects, & dans le ſecret mit des bornes aux

1039. Mort de Conrad.

Regne de l'Empereur Henry III.

Eſtat du Royaume de Bourgogne

1042.

Puiſſance de Guillaume de Poitiers.

Mort de Giſele.

Couronnement, & nopces d'Agnes de Poitiers avec Henry.

1044.

Digitized by Google

plaiſirs permis. Des hommes vulgaires regnent ſouvent ſur des hommes vulgaires ; mais les heros regnent ſur les heros, parce qu'ils regnent ſur eux-mêmes. La plus noble partie de la dot d'Agnes fut la ceſſion que luy fit ſon pere de ſes droits ſur le Royaume de Bourgogne ; depuis ils ne furent point conteſtez aux ſucceſſeurs de Conrad, juſques à la mort de Henry V. en qui prit fin cette branche de la maiſon de Saxe. Cependant Renaud Comte de Bourgogne, & Girard Comte de Vienne ſe preparoient à troubler cette feſte. Renaud avoit le commandement de tout ce qui portoit alors le nom de Bourgogne, à la reſerve des Villes & des païs qui avoient des Comtes particuliers ; ainſi il avoit dans la Province Viennoiſe vn pouvoir ſouverain, comme Girard l'avoit dans Vienne. Ils eſtoient liez d'vne eſtroite amitié, outre qu'ils avoient la même origine : ils armerent, & ce ſoûlevement, que leur qualité, & le nombre de leurs Troupes faiſoient apprehender, ne devoit pas eſtre negligé. Henry, qui eſtoit jeune, & genereux, courut où le peril l'appelloit ; Mais s'eſtant avancé juſques à Strasbourg, il y fut arrêté par leurs propoſitions. Ils obtinrent facilement d'vn ſi bon Prince le pardon qu'ils vinrent luy demander : La vraye generoſité n'a jamais rien à oppoſer au vray repentir. Ce feu eſteint auſſi tôt qu'allumé ne fit qu'échauffer quelques eſprits, & ne cauſa point d'incendie. Le Comte Girard mourut dans Vienne cinq ans aprés : ſon tombeau eſt encore debout à l'entrée de l'Egliſe de l'Abbaye S. Pierre. La Religion eſt l'ame des corps politiques, ſous vn Prince ſi pieux elle eut toûjours toute l'authorité qu'il importe aux bons qu'elle ait ſur les méchans ; l'exemple du Prince a plus de force que ſes loix, & plus d'authorité que ſes commandemens. Henry eſtoit vn Religieux habillé de pourpre : il en avoit dans l'ame le caractere eſſentiel. Souvent ceux qui en font vne publique profeſſion, n'en ont, dans leur exterieur, que ce qu'il a de materiel. Guigues IV. Prince de Graiſivodan, en fut touché : il renonça à la vie civile dans l'Abbaye de Cluny aprés la mort d'Adelais ſa femme. Se dépoüiller de ſa grandeur, & prendre vn veſtement de Moine, c'eſt ſe donner deux fois la mort ; neantmoins Guigues trouva dans ces deux morts vn meilleur genre de vie : Il merita l'admiration des Souverains, & la veneration des Peuples. Hugues ſucceſſeur d'Odilon, qui mourut l'an M. XLVIII. eſtoit Abbé de Cluny, 1048. quand Guigues y entra, & il l'eſtoit encore quand il en ſortit pour aller au ciel. Nous n'en ſçavons pas l'année, ny ſi Henry mourut avant luy. Ce Prince n'eut pas vne vie auſſi longue que glorieuſe ; il mourut le 3. jour de Novembre de l'an MLVI. 1056. ayant à peine atteint l'âge de XXXVII. ans. Il laiſſa ſes Eſtats, & Henry ſon fils ſous la Regence d'Agnes. C'eſt le plus grand des malheurs, qui puiſſent arriver aux Roys, de commancer trop tôt à l'eſtre

Ceſſion des droits de Guillaume de Poitiers à Henry.

Revolte de Renaud Côte de Bourgogne, & de Girard Comte de Vienne.

Reflexion.

Mort & tombeau du Comte Girard.

Reflexion.

Guigues IV. Comte de Graiſivodan ſe fait Moine.

Reflexion.

Mort de l'Empereur Henry.

Reflexion.

II.

CEluy-cy n'avoit que cinq ans lors qu'il fut porté au Throne. Hermengarde de Doüairiere de Bourgogne vivoit ; mais l'année ſuivante elle mourut dans Vienne, où elle fut enterrée. Son tombeau, qui paroit encore dans les Cloitres de l'Egliſe Cathedrale, fut ouvert ces années paſſées. Quelques filets d'Or, des reſtes d'vne eſtoffe de ſoye, & ſes ſoulliers d'vne grandeur extraordinaire apprirent qu'elle avoit eſté enſevelie avec ſes habits Royaux ; mais ſes os decouverts apprirent auſſi que la mort égale tout. Les cendres muettes des Roys & des Reynes, ſont vn excellent diſcours ſur la vanité des choſes que l'ambition croit les plus ſolides. L'Archevêque Leger avoit eſté dans vne parfaite confidence avec cette Princeſſe ; elle avoit l'ame naturellement portée au bien, & n'avoit eu beſoin des conſeils de ce Prelat, que pour en faire avec plus de juſtice & d'ordre : Le bien mal appliqué ſemble participer de la nature du mal. Elle donna

Regne de l'Empereur Henry IV.

Mort de la Reyne Hermengarde.

Son tombeau.

Reflexion.

Reflexion.

Digitized by Google

na quelques mois avant ſa mort à l'Egliſe de Grenoble, & à Artaud ſon Evêque l'Egliſe Sainte Marie d'Aix en Savoye, avec toute la Dîme; vn territoire, & deux maiſons dans Chambery le vieux, qu'elle poſſedoit *de droit Royal*, comme parle l'acte qui en fut fait. L'Archevêque Leger fut le ſolliciteur de cette liberalité, & d'vne autre qui la ſuivit de prés. Elle rendit à l'Abbaye de S. Pierre de Vienne deux vignes dans le val des Iardins. La plaine qui s'étend le long du Rhône, au delà de la Porte qui a eu autrefois le nom de la Porte d'Arles, & aprés de Marſeille, & qui l'a maintenant d'Avignon, étoit ainſi appellée. Elles avoient été détachées de l'ancien Domaine de cette Abbaye; & le Roy Rodolphe en ayant joüy comme proprietaire pendant ſa vie, en avoit laiſſé la poſſeſſion à la Reyne, qui n'y avoit point été troublée. Le pur Temporel des Egliſes étoit, dans la politique de ce Royaume, vne partie du Domaine Royal: On ne croyoit pas encore que IESVS-CHRIST en eut de particulier ſur la terre en faveur des Eccleſiaſtiques, que rien n'y doit attacher. L'Imperatrice Agnes n'étoit pas moins favorable aux Egliſes qu'Hermengarde, & ſi Henry eut ſuivy ſon exemple & obey à ſes conſeils, il n'auroit été ny ſi hay, ny ſi mal-heureux. Dez l'âge de douze ans il avoit commancé à perdre tout reſpect pour elle; mais, quatre ans aprés, il parut que du mépris il étoit paſſé à la haine: Elle fut contrainte de quitter la Cour, & de chercher premierement la tranquillité dans vn Cloître, & aprés, la ſeureté de ſa vie dans la Ville de Rome. Son abſence accrût l'audace de l'Archevêque Adelbert, & du Comte Vernier principaux Miniſtres de ce jeune emporté. Ces flatteurs, qui regnoient par luy, avoient corrompu ſon eſprit: *Vous étes au deſſus des Loix*, luy diſoient-ils, *vous l'étes auſſi au deſſus de toute reprehenſion; Detrompez-vous des fauſſes opinions de l'Imperatrice vôtre Mere: La vertu à l'égard des ſujets, eſt ſeulement ce que la raiſon approuve, & que la politique ne deffend point; Mais à l'égard des Roys, c'eſt toûjours tout ce qu'ils font. Leurs mœurs ſont les ſeules bonnes mœurs: leur volonté imprime ou efface la qualité de bien ou de mal, comme ils iugent à propos, pour leurs plaiſirs, ou pour leurs intereſts.* Ainſi, ayant l'imagination infectée de ces criminelles maximes, il ſe broüilla facilement avec Rome: Trop preſomptueux, il mépriſa par ſa fierté l'authorité ſacrée du S. Siege, quoy qu'il ne pût alors eſtre mal avec le chef de la Religion, & eſtre bien avec ſes principaux membres. Auſſi on mit tout en vſage pour le perdre, & on conſacra, ce ſemble, juſques au parricide. On arma Conrad & Henry ſes fils contre luy: on leur mit le fer à la main pour le porter dans ſes veines: En eux on empoiſonna ſes entrailles, & on ne crût pas qu'vn party ſuſcité pour l'intereſt de l'Egliſe pût eſtre mauvais quelques mêchans qu'en fuſſent les chefs. Donc il fut deposé de l'Empire: Il ſe vit environné d'ennemis de tous coſtez: Il n'eſt de crime ſi horrible dont il ne fut non ſeulement ſoupçonné, mais accuſé publiquement: On luy imputa la ſimonie, l'hereſie, le ſacrilege, la ſodomie, & pour comble de honte, ſes ennemis publierent qu'il avoit luy-même proſtitué ſa propre femme aux voluptez de ſes amis. De ſorte que ſa vie fut vne agitation continuelle, & ſon regne vne confuſion de crimes, de libertinage, de troubles, & de miſéres; mais je ne dois le regarder qu'autant qu'il ſe preſentera à moy dans les affaires de cette Province.

Ses liberalitez aux Egliſes.

A celle de Grenoble.

A S. Pierre de Vienne.

Temporel des Egliſes de Domaine Royal.

L'Imperatrice Agnes quitte la Cour d'Hé. 17.

Corrompu par les flatteurs.

Mal-heur de ſon regne.

III.

1068. DEz l'an M.LXVIII. les étincelles du feu qui menaçoit l'Alemagne, & l'Italie commencerent à paroître en France; Le Pape Alexandre II. irrité du mépris que Henry faiſoit de ſon authorité, & de ſes conſeils, en fit ſes plaintes à divers Princes. Il s'adreſſa mêmes à ceux que leur alliance & leur parenté avec Henry luy rendoient les plus ſuſpects. Ce furent Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne,

Digitized by Google

Ligue contre luy

gogne, qui avoit ſuccedé à Renaud I. ſon pere, Remond Comte de S. Gilles, Amé Comte de Savoye, & Bertrand Comte de Provence. Ils promirent leur protection à l'Egliſe Romaine, & s'obligerent à deffendre ſes intereſts par les armes, ſi l'Empereur ſe portoit a les offencer. Guillaume Comte de Bourgogne

La Province Viennoiſe y entre.

avoit vn pouvoir peu éloigné de l'abſolû & du ſouverain dans le Viennois, & tant de credit dans tous les autres membres de la Province, que tout y ſuivoit ſes mouvemens. De ſorte que la diſſenſion qui étoit entre le Pape & l'Empereur s'étant allumée, nul ne refuſa d'entrer dans le party qui ſembloit le plus juſte, quoy qu'il parût le plus foible. Juſques alors les années du regne de Henry avoient ſervy de

Datte par les ans de l'Empereur change.

datte aux contracts des particuliers & aux actes publics: C'étoit le droit le plus

Donation au Prieuré de Moiran.

éclatant de la Royauté. mais l'an M.LXIX. il fut privé de cet honneur, & pour datte ils n'eurent plus que cette clauſe: *Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt regnant.* Elle eſt dans la donation que fit cette année Avitus au Prieuré de Moiran, & à Gerard Abbé de Cruas, de qui ce Prieuré dependoit, de l'Egliſe Sainte Marie de Quincieu; & dans la Terre de S. George, des premices, de deux tiers de la Dîme, & d'vne partie du Temporel. Le lieu de S. George a depuis été appellé S. Ieurs. L'exemple du Prince ne corrompit pas les ſujets: La Religion leur fut vn preſervatif. Cependant que Henry pretendoit augmenter l'éclat de la dignité Royale, en affoibliſſant la ſplendeur de la dignité du ſupreme Pontificat, la Nobleſſe de ce païs s'occupoit à luy ajoûter de nouveaux rayons. Iſmidon & Hector fils d'Artaud I V. Comte de Foreſts, & tiges des deux races des Barons de Saſſenage donnoient en toutes occaſions des témoignages de leur pieté. Iſmidon poſſedoit le païs de Royans, & y portoit le titre de Prince; & Hector la Terre de Saſſenage, qui alors avoit bien plus d'étenduë qu'aujourd'huy. Ils étoient independans, ne relevans que de la Couronne de Bourgogne, cette impuiſſante ſouveraineté étoit moins à la leur vn obſtacle qu'vn ſupport. Celuy-la fut toûjours dans vne parfaite vnion avec Artaud Evêque de Grenoble. Benoiſt Abbé de l'Abbaye de Montmajour, qui poſſedoit dans Royans le Prieuré qui appartient à celle de S. Antoine de Viennois, pretendoit avoir dans cette Principauté vn droit qui luy étoit conteſté: C'étoit la liberté d'y acquerir des fonds & des poſſeſſions. Ces petits Souverains croyoient avec raiſon, que le plus aſſeuré moyen de ſe mettre à couvert des entrepriſes de leurs voiſins, c'étoit de ne permettre pas que les biens de leurs ſujets fuſſent mis dans des mains ſuſpectes ou ennemies. L'Abbé ayant invtilement employé tous les ſecrets de ſa prudence, & de ſa mediation, fut enfin contraint de faire agir le credit qu'Artaud avoit ſur l'eſprit d'Iſmidon. Il obtint ainſi ce qu'il deſiroit, & Artaud appelle Iſmidon dans l'acte qui en fut fait, *L'amy de ſon Siege Epiſcopal.* Hector n'eut pas moins de veneration pour l'Evêque S. Hugues: Il luy donna les Egliſes de ſa Terre, les droits des primices, des oblations, & des Dîmes, leurs Cimetieres, & tout leur Temporel. Ses enfans confirmerent aprés luy ſa liberalité, & pour en rendre l'approbation plus ſolemnelle, ils y ajoûterent.

Iſmidon Prince de Royans permet à l'Abbé de Montma. jour d'acquerir dans ſes Terres.

Conceſſions d'Hector Seigneur de Saſſenage à l'Evêque S. Hugues. Confirmées par ſes enfans.

I V.

Fondation du Prieuré de Domêne par Rodolphe & Aynard chef de la maiſon de Montenard.

L'Ordre de Cluny né environ l'an DCCCCX. avoit produit tant de grands hommes, & étoit ſi fecond en vertus, que l'on ne doutoit pas que l'eſprit de Dieu ne l'animat, & ne le ſoûtint. Quelques vns de ſes Religieux avoient paru dans cette Province dez l'an M. & les Grands en avoient été merveilleuſement ſatisfaits. Rodolphe & Aynard ſon fils, chefs de la maiſon des Ainards, le leur avoient témoigné dez l'an M.XXVI. par leurs bienfaits, mais environ ce temps-cy ils releverent leur bonne œuvre par vne meilleure. Ils leur firent bâtir vne Egliſe, & vn Monaſtere dans la Terre de Domêne, qui étoit celle de leur reſidence. Quatre grands

910. 1000. 1026.

Digitized by Google

grands Prelats les consacrerent le XIII. du mois d'Aoust. Ce furent Leger Archevêque de Vienne, Ebbon Archevêque de Tarantaise, Vviman Archevêque d'Ambrun, & Artaud Evêque de Grenoble. L'Eglise fut dediée à Saint Pierre, à Saint Paul, & à tous les Apôtres. De deux Autels qui étoient aux deux ailes du Chœur, l'vn le fut à la Sainte Vierge, & l'autre à Saint Iean Baptiste, & à tous les Martyrs. La dotation de ce Monastere fut vne preuve de la magnificence de ces deux bienfaicteurs, comme de leur pieté: mais deux autres fils de Rodolphe y contribuerent aussi bien qu'Aynard leur aîné. Guigue fut l'vn, & Atenulphe l'autre: Celuy-la merita l'honneur, ou par sa naissance, ou par ses grandes qualitez, d'être le gendre de Ponce Comte de Die. Le progrez des Ordres Religieux en est vn à l'authorité des Papes: peut-estre que ceux-cy ne furent pas invtiles aux desseins de Gregoire VII. porté au throne de Saint Pierre aprés la mort d'Alexandre. La premiere année de son Pontificat decouvrit ses pensées, & le rendit redoutable: Lors qu'il n'étoit qu'Hildebrand, & Legat du S. Siege, son zele & sa prudence, dans les emplois où il avoit été appellé, avoient été admirez de ses ennemis memes. C'est la plus parfaite satisfaction que l'homme de bien puisse recevoir. Il convoqua vn Concile general, & l'an M.LXXV. il fut ouvert dans Rome; Henry y fut excommunié, & avec luy ses principaux Ministres. Hugues Eveque de Die n'avoit pas moins de feu que Gregoire, & avoit plus de liberté d'en suivre les mouvemens. Il fu la bouche dont Gregoire se servit pour y porter ses pensées sans paroître; & l'outil par lequel il les fit reüssir, sans se porter luy méme à l'action: Les bons politiques ne travaillent pas à decouvert dans les affaires embarrassées & difficiles. Ce Prelat vehement & persuasif s'étoit devoüé à vne aveugle obeïssance: Il ne connoissoit d'autre passion que de servir le chef de l'Eglise, ny de devoir hors d'elle; de sorte que ses raisonnemens emporterent tous les esprits. On ne persuade jamais mieux que quand on est persuadé. Il fit condamner divers Prelats: Varmond Archevêque de Vienne, les Evêques de Narbonne, & d'Agde furent mis hors de la communion des Fidelles. Tout ce que Hugues avoit fait, ou ordonné durant sa legation, mémes dans son propre interest, fut confirmé avec eloge: Tous ses Reglemens touchant les primices, & les Dimes dans son Diocese, furent honorez d'vne approbation vniverselle. Varmond avoit succedé l'an M.LXXI. à l'Archevêque Leger; &, soit qu'il fut effectivement coupable, ou que ce luy fut vn crime d'avoir parû favorable à Henry, il fut accusé de simonie. Ce qui donnoit l'apparence de la verité à l'imposture, c'est que ce crime étoit si commun, que la pluspart ne le croyoient pas incompatible avec la probité. On jugeoit que quelques moyens que l'on employat pour obtenir des charges & des honneurs au merite, ils ne pouvoient qu'être loüables. Déja on avoit assemblé divers Conciles contre ce commerce, que l'impunité faisoit passer pour legitime: Toute espece de Simonie avoit été étroitement deffenduë dans celuy de Rheims de l'an M.XLIX. dans celuy de Rome de l'an M.LI. dans celuy de Lyon de l'an M.LV. dans celuy de Tholoze de l'année suivante, & dans plusieurs autres. Les rigueurs des anciens Canons avoient été renouvelez par ceux de ces Conciles; Hugues Archevêque d'Ambrun avoit mémes été condamné comme Simoniaque, & Remond Vivien avoit été mis en sa place. Ripert Eveque de Gap convaincu du méme crime receut le méme châtiment. Arnoux luy fut subrogé, Prelat aussi fameux par la pureté de ses mœurs, que Ripert étoit diffamé par la corruption des siennes. Varmond se justifia, & sa justification apprit que le zele de Hugues, son suffragant, avoit besoin de plus de moderation. On s'imagine souvent, que sacrifier vne illustre & innocente teste au bien general, c'est vn acte de vertu: la resolution de faire des exemples à vn rapide penchant à l'injustice.

Guigue Aynard gendre de Ponce Comte de Die.

Concile general convoqué par Gregoire VII. 1075.

Reflexion.

Hugues Evêque de Die sert vtilement Gregoire.

Reflexion.

Prelats condamnez par le Concile.

Accusation contre Varmond Archevêque de Vienne. 1071.

Simonie frequente. Conciles contre elle. 1049. 1051. 1053.

Autres Prelats condamnez.

Reflexion.

V. Varmond

Digitized by Google

V.

Privileges de l'Egliſe de Vienne confirmez.

VArmond receut la méme année des témoignages de l'eſtime & de l'affection de Gregoire, qui confirma par ſes Bulles tous les privileges de l'Archevêché de Vienne en ſa faveur. Il luy aſſeura, entre autres, ſa primace ſur ſept Provinces; & ſa juriſdiction ſur l'Archevêchè de Tarantaiſe, & ſur les Evêchez de Grenoble, de Valence, de Die, de Viviers, de Geneve, & de Maurienne: Mais trois ans aprés la Prieure & les Religieuſes du Monaſtere de Sainte Colombe ayant refuſé de reconnoître l'abſoluë ſuperiorité de l'Abbé de Saint Pierre. Gregoire avertit Varmond de les rappeler à leur devoir par la fulmination de ſes cenſures. Les Moines de l'Abbaye de Saint Bernard, ayant été ſecularizez, s'étoient auſſi portez à la deſobeïſſance contre Varmond leur Superieur, & comme Abbé, & comme Archevêque. Au prejudice de cette ancienne ſubordination, ils oſoient pretendre qu'ils ne dependoient nullement de luy, mais immediatement du Saint Siege. Gregoire ne voulut pas faire ce tort à Varmond, que de rien retrancher de ſon droit: Il delegua Hugues Evêque de Die pour terminer ce different, & il le fut à l'avantage de Varmond; enfin il ne fut troublé pendant ſa vie dans nul des droits, dans nulle des fonctions de ſa dignité. Ce fut, ſans doute, vn grand Prelat qui avoit ſuccedé à vn grand Prelat. Leger, ſon predeceſſeur étoit d'vne ſi haute naiſſance, qu'il étoit parent du Roy de France; & d'vne ſi grande vertu, que jamais occaſion de faire du bien ne perit dans ſes mains. Il releva l'Egliſe & l'Abbaye de Saint Chef, dont Saint Theudere eſt le fondateur. Elle étoit tombée en ruine, & il la rétablit en l'état où elle eſt encore aujourd'huy: Elle eſt vn illuſtre monument de ſon zele, & de ſa magnificence. Auſſi on voit ſa ſtatue au deſſus du portail avec celle de ce S. Anachorette; Cette reconnoiſſance luy étoit deuë. Sa charité ne mourut pas avec luy: Elle eſt encore vivante dans Vienne. L'vſage des Hôpitaux étoit à peine connû au deça des Alpes, & ne l'a été qu'entre les Chrétiens. Les Grecs, & les Romains l'ont ignoré: & certes ſi la charité n'avoit commancé, dans les derniers ſiecles, à étre vne oſtentation plûtôt qu'vne vertu, ſi on ne s'étoit pas laſſé de l'exercer ſans éclat, ſi en donnant on n'avoit pas affecté de recevoir des loüanges, cet établiſſement n'auroit pas été neceſſaire. Auparavant on n'étoit liberal que pour la pauvreté effective; la volontaire n'étoit point incommode, & ne devenoit pas vne des charges publiques: Le vœu de pauvreté en étoit vn d'enrichir vn pauvre: Ainſi le nombre n'en étoit point augmenté. Leger fit que la charité devint vne vertu publique dans ſa Ville Epiſcopale, puis qu'elle commençoit à n'en eſtre plus vne particuliere dans les maiſons de ſes Habitans. Il forma le deſſein d'vne aumône generale, & Heracle Moine de l'Abbaye de S. Pierre en fournit la matiere: Il avoit de grands biens, & puis qu'il eut la liberté d'en diſpoſer (la pauvreté n'étoit pas alors de l'eſſence du Monachiſme) il voulut qu'ils devinſſent le bien des pauvres. On bâtit vn Hôpital dans vn lieu qui étoit alors appellé Chevrerie, & vne Egliſe ſous le titre de la Sainte Miſericorde, fut l'honneur & l'achevement de ce pieux ouvrage. Vvilger Abbé de S. Pierre travailla chaleureuſement, avec Léger, à ce deſſein ſi conforme à la pieté de nôtre Religion, & ſi digne des ſoins de ces Prelats. Et voila la premiere inſtitution des Hôpitaux dans cette Province.

Divers actes de Varmond

Convent des Religieuſes de Sainte Colombe de Vienne ſoûmis à l'Abbé de S. Pierre.

Abbaye de S. Bernard de Romans.

Hugues Evêque de Die delegué pour ce different.

Eloge, de Leger predeceſſeur de Varmond.

Ses bienfaits à l'Abbaye de S. Chef.

Hôpital établi dans Vienne.

Reflexion.

Heracle Moine de S. Pierre bienfaicteur de l'Hôpital.

Vvilger Abbé de S. Pierre.

V I.

Domaine Royal acquis par S. Burcard.

L'Archeveque Burcard avoit acquis à ſon Egliſe ſous le règne de Rodolphe vne partie du Domaine Royal dans le Viennois. Dans ſes mains, & dans celles de ſes ſucceſſeurs le bien n'étoit qu'vn moyen d'en faire: Leurs richeſſes étoient le

Digitized by Google

le secours des miserables,& non vne matiere d'orgueil,n'y vn instrument de volupté. Hector possedoit des terres contiguës à celles de l'Eglise de Vienne, & pretendoit quelques droits sur celles de Communay & de Soleze, & sur quelques autres, dont Leger avoit effectivement la possession. Il avoit succedé à Artaud IV. Comte de Forests & de Lyon, son Pere, en ce qu'il avoit de biens dans le Viennois. Ce different causa entre eux vne guerre ouverte ; mais elle fut de peu de durée ; Hector se reconcilia avec Leger, reconnut sa souveraineté, & luy donna des ostages pour l'asseurer de sa foy. Rien ne les divisa depuis, & vne haine de peu de jours produisit entre eux vne sincere & parfaite amitié. Si Leger eut le bon-heur de conserver les droits de son Archevêché par les armes, il l'eut aussi de les appuyer dans Rome par la negociation. Le Pape Leon IX. les confirma à sa priere, & particulierement ceux de sa Primacie sur les sept Provinces qui luy étoient sujettes. De ce soin il passa à vne autre : il composa luy même l'Histoire de ses predecesseurs, & les recommanda à la posterité par cet ouvrage ; mais il n'en est venu jusques à nous que ce qui en a été conservé dans les anciens Breviaires de l'Eglise de Vienne. Ainsi Leger & Varmond ont été deux hommes celebres. La vertu de celuy-cy n'a pas été moins pure que celle de l'autre,quoy qu'elle ait eu moins d'éclat.Retournons à Henry.

Different entre Hector fils d'Artaud IV. Comte de Forests & l'Archevêque Leger.

Accomodé.

Droits de l'Eglise de Vienne confirmez en faveur de Leger.

Histoire des Saints composée par Leger.

VII.

PEndant que Gregoire donnoit toutes ses applications au desir qu'il avoit d'abbaisser l'authorité des Empereurs d'Alemagne, & d'élever la sienne,Henry ne negligoit pas les soins de détourner l'orage qui le menaçoit.Il passa en Italie à la teste d'vne armée;& ce fut en ce voyage, que pour se rendre favorable le Comte de Savoye Amé II.il luy donna le païs de Bugey. Il entra dans Rome,& crût,Gregoire en estant sorty,d'en avoir chassé son adversaire;mais il y étoit resté. C'étoit l'horreur que l'on avoit des crimes qui luy étoient imputez. Toutesfois il y fut couronné par les mains de Clement qu'il avoit opposé à Gregoire ; mais la fortune qui l'avoit suivy jusques alors se lassa de l'accompagner plus long-temps.La Noblesse de ce païs fut plus constante qu'elle:Elle le suivit en ce voyage,& ne le quitta point ; elle ne s'étoit pas détachée de son devoir envers Henry, & ne le fit point consister en vne servile complaisance pour Gregoire.En effet Guillaume Comte de Die avoit refusé de reconnoître Hugues pour legitime Evêque ; encore qu'il eut été consacré dans Rome. Il favorisoit ouvertement Lancelin que le Pape avoit deposé : c'estoit Alexandre II. Girard Evêque d'Ostie, & Legat en France, passant à Die à son retour de Châlon, où il avoit presidé à vn Concile, l'avoit fait citer devant luy ; mais l'Evêque avoit refusé de le reconnoître, & s'étoit fortifié dans le Palais Episcopal. Sa contumace fut vne conviction, de sorte qu'il fut deposé. Hugues, Chamarier de l'Eglise de Lyon, qui faisoit le voyage d'Italie avec le Legat (Die en étoit alors le chemin le plus frequenté) fut élû & nommé en la place de Lancelin. Toutes les voix se porterent à luy, comme par vne commune inspiration. Les vertus étrangeres l'emportent facilement, en ces occasions, sur les vertus domestiques, qui ne sont jamais sans envieux, comme les autres ne sont jamais sans admirateur. Le Comte étoit dans les interests de l'Evêque deposé, & ne portoit pas ceux de Hugues : l'Empereur n'en avoit point approuvé l'élection, & pretendoit que son approbation en devoit être la forme essentiele. Il avoit même prié le Pape de ne le point consacrer qu'il n'eût obtenu son agreément : mais le Pape ne deffera pas à cette opposition, & connoissant bien que le Comte de Die ne faisoit qu'executer les ordres secrets de l'Empereur, il luy en

Voyage de l'Empereur Henry en Italie.

Bugey donné par luy au Comte de Savoye.

Suite de la Noblesse du Dauphiné.

Guillaume Comte de Die mal avec le Pape

Lancelin Evêque de Die deposé.

Promotion de Hugues à l'Evêché de Die.

Reflexion.

Digitized by Google

écrivit avec beaucoup d'aigreur, le menaça de le retrancher de la communion de l'Egliſe, & la crainte obtint ſur cet eſprit ce que la raiſon avoit inutilement tenté. Les Prélats étoient plus vnis, & preſque tous deſiroient la ruine de Henry, & l'élevation de Gregoire. Ils craignoient les puiſſances temporelles, & ſe promettoient de celle du chef de l'Egliſe, l'accroiſſement de la leur; mais tous n'agiſſoient pas avec vne égale vigueur. L'Evêque de Die, & Hugues Evéque de Grenoble furent les plus ardens, & les plus hardis. Leur probité fut la juſtification, & leur reputation la force de leur party. Celuy-cy fut conſacré à Rome, ayant refuſé de l'être dans ſa Province. Son pretexte fut que l'Archevêque Varmond, par qui il auroit dû l'être, étoit ſoupçonné de Simonie; mais ſon vray motif fut le deſir de plaire à Gregoire, à qui Varmond étoit ſuſpect. Il eut de la probité, de l'induſtrie, & de la force: Elles ne ſont pas incompatibles; Les vnes ſans les autres ſont foibles. Il reünit à ſon Egliſe la pluſpart des Parroiſſes de la campagne, qui étoient devenuës vne proprieté particuliere dans les maiſons des Seigneurs. Ils exigeoient les Dîmes comme vn droit de leur patrimoine: les primices, & les oblations, & même les droits de ſepulture entroient dans leurs revenus ordinaires: Les Preſtres, & les Curez n'y avoient que la part qu'ils leurs en donnoient volontairement. Hugues reſiſta le premier à cet abus, & l'ayant affoibly, ſes ſucceſſeurs eurent moins de peine à le ſurmonter. Hector Seigneur de Saſſenage luy donna toutes les Egliſes de ſa Terre, & luy en ceda preſque tous les droits. Ses enfans acheverent par leur liberalité cette œuvre de la ſienne. Giraud de la Palu, tige de l'ancienne maiſon de la Palu, luy donna celle de Cheniſi; Bernard Lombard celles de Saint Hymier, & de Melan, & les Dîmes de Saint Martin de Miſeré; Bornon d'Avallon celle de Saint Maximin; & Geoffroy de Moiran celles de Saint Donat, & de Chalmen; Chabert de Moiran toutes celles qu'il avoit dans l'Evêché de Grenoble; Iſmidon celle de Miolans. Il eſt le tige de la maiſon de Miolans. Leur exemple fut à ceux de leur condition & de leur ordre vne perſuaſion qui les gaigna. Le Comte Guigue VII. quoy qu'il ne fut pas amy de ce Prélat, luy donna toutes les Egliſes de ſon Comté, avec tous les droits de quelque nature qu'ils fuſſent. Il fit plus de reflexion au mal qu'il ſe faiſoit en les gardant, qu'au bien qu'il faiſoit à Hugues en les luy donnant.

Hugues Evêque de Grenoble, ſes ſoins pour ſon Diocèze.

Reflexion.

Egliſes Parroiſſiales poſſedées par les Seigneurs

Cet Evêque les tira de leurs mains.

Hector Seigneur de Saſſenage.

Giraud de la Palu, & autres luy donnent diverſes Egliſes.

Guigue VII. ce fait autir.

VIII.

IL avoit ſuccedé à Guigue VI. nommé le Vieux, comme luy le Gras. Ce qui le mit mal avec Hugues ce fut ſon deſſein de rétablir les droits de ſa Principauté, que ſon predeceſſeur n'avoit pû entierement relever dè l'abaiſſement où elle étoit tombée. Il eut pour cela de grands demeſlez. Hugues l'excommunia deux fois, & il chaſſa autant de fois Hugues de ſa Province. Geoffroy de Moiran, & Odilon de Chaſteau-neuf parurent dans les Troupes de Guigue, comme les plus paſſionnez: l'amour de leurs intereſts plûtôt que leur devoir (car ils eſtoient vaſſaux du Comte) avoit allumé ce feu. Des hommes de l'Evêque furent tuez, ſes terres ravagées, ſes maiſons brûlées, & ſes chaſteaux ruinez. Rien ne reſiſta à ce tourbillon; ce mauvais traittement fit de l'éclat, Hugues alla luy même s'en plaindre à Gregoire, qui étoit dans la Poüille, où la peur des armes de Henry luy avoit fait chercher la protection de Robert Guiſcard. Mais Gregoire étoit trop mal en ſes affaires pour donner ordre à celles de Hugues. Il n'avoit d'autres armes pour ſe deffendre que celles de l'Egliſe, & Guigue n'apprehendoit pas cette foudre. La diviſion qui étoit entre les deux ſuprémes puiſſances, étoit avantageuſe aux deſſeins de ſon ambition. En effet

Differens entre le Comte Guigue, & l'Evêque S. Hugues.

Geoffroy de Moiran, & Odilon de Chaſteau-neuf.

Voyage de l'Evêque en Italie.

Hugues

Digitized by Google

Hugues fut contraint de relâcher de ſa fermeté: Guigue étant plus puiſſant, & plus authoriſé, s'étoit rendu, par les armes, le maître de la Souveraineté qui luy étoit diſputée. L'Evêque prétendoit bien que c'étoit ſans droit; mais ſon titre, quand il auroit été iuſte, étoit mort dans ſes mains impuiſſantes. Et certes, entre les Grands, la force donne toûjours la qualité de legitime aux titres douteux. Il fallut que Hugues s'accordât, & qu'il conſentit preſque à tout ce que le Comte voulut. Ainſi, ce qu'il appelloit vſurpation, changea de nature, & devint, par ſon propre aveu, vne juſte poſſeſſion. Quelques années aprés Guigue fut touché de repentir: ſes violences luy firent apprehender les rigueurs de la iuſtice divine; pour les adoucir il fit vn voyage
1107. l'an M.CVII. à S. Iacques en Galice. Ce fut environ ce temps-là que cette devotion commença. Iacques homme d'vne ſainteté reconnuë, mais différent de l'Apôtre, que tous les anciens Martyrologes diſent être mort dans l'Aſie, avoit été enterré au devant de l'Egliſe d'Eſcherolles à vne lieuë de Grenoble, & ſa memoire y étoit honorée, mais ſa teſte avoit été portée en Galice, & les Eſpagnols n'avoient pas fait difficulté de l'attribuer à S. Iacques l'Apôtre pour luy acquerir plus de veneration, & à ſon païs plus de gloire. Il n'eſt pas mal aiſé de croire tout, à qui eſt diſpoſé de ne rien conteſter. Reyne femme du Comte; & de grands Seigneurs l'accompagnerent en ce voyage. Ce furent Berlion de Moiran fils, ou petit fils de Geoffroy, Rodolphe de la Haye, Guillaume de Saſſenage, Guigue Guerin, Guigue des Granges, & Guigue de Chaunais. La probité de Hugues, comme il arrive en ces occaſions, étoit vne raiſon contre le Comte, qui mêmes dans ſon eſprit faiſoit chanceler les ſiennes, quelques ſolides qu'elles fuſſent. L'année qui vit élever Hugues à l'Evêché de Grenoble dans le Concile d'Avignon, vit auſſi ſept autres Conciles aſſemblez en divers lieux, ſur les differents du S. Siege & de l'Empire. Ce fut dans le VII. de ceux qui l'ont été à Rome que Henry fut deposé. Rodolphe de Suabe avoit déja été creé Empereur contre luy; mais ſon élection n'avoit pas été approuvée publiquement de Gregoire, comme elle le fut en ce Concile. En donnant cette couronne à Rodolphe, il ſe donna luy même toutes celles des Princes Chrêtiens. *La pierre*, c'eſt à dire IESVS-CHRIST, *a donné le diademe à Pierre*, dit-il, par vn mauvais vers qui y fut gravé, *& Pierre l'a donné à Rodolphe*. Hugues Evêque de Die preſida à ceux qui furent aſſemblez dans Lyon & dans Meaux, comme Legat du Siege Romain. Il fut en vn même temps employé avec Hugues Eveſque de Grenoble à regler les differents de l'Abbé de Dijon & de celuy de Fructuaria. Le Pape qui les avoit delegués, porta la paix & l'vnion dans ces deux Abbayes, par leur miniſtere.

Accommodement entre l'Evêque & le Comte.

Reflexion.

Voyage du Comte à S. Iacques en Galice.

Origine de cette devotion.

Gens qui l'accompagnent en ce voyage.

Divers Conciles.

Rodolphe creé Empereur contre Henry.

Hugues Ev. de Die aux Conciles de Lyon, & de Meaux.

Regle les differents des Abbez de Dijon & de Fructuaria.

IX.

CEs deux Prélats auoient acquis, ou raſſuré à Gregoire tous ceux de cette Province: Mais il en reſtoit dans les plus voiſines, qui étoient moins à luy qu'à Henry. Leur fermeté étoit traittée dans la Cour Romaine de révolte & d'hereſie: leur conſtance à ne pas changer de party les faiſoit paſſer pour Apoſtats. Ils furent le ſujet d'vn huitiéme Concile dans la Ville de Rome: la dignité de leurs Sieges, & le merite de leurs perſonnes demanda de n'avoir d'autres Iuges que le Pape même, & pour l'éclat, & pour la conſequence. Aikard Archevêque d'Arles, dont la race ſubſiſte encore avec honneur, & Thibaud Archevêque de Narbonne furent excommuniez comme impies. Leger Evêque de Gap, fut donné à Aikard pour ſucceſſeur, & envoyé à Arles. Mais la condamnation d'Aikard ne ſervit qu'à enflammer l'affection qu'avoient les Peuples pour leur Paſteur. Elle augmenta le credit qu'il avoit dans ſon Dioceze. Le trop de perſecution tient ſouvent lieu de merite, auprés des moins ſeveres, à ceux qui n'en ont pas, & gaigne toûjours à ceux qui en ont, les plus indifferens.

Huitiéme Concile dans Rome.

Aikard Archevêque d'Arles, & Thibaud Archevêque de Narbonne deposez.

Leger Evêque de Gap.

Digitized by Google

Conſtance de la Ville d'Arles pour les ſucceſſeurs de Rodolphe. Cauſe de ſon bon-heur.

Il mourut paiſible dans ſon benefice, & Gibbelin luy ſucceda. La Ville d'Arles a toûjours eu vn particulier attachement aux ſucceſſeurs de Rodolphe: c'eſt par là qu'elle conſerva ſa liberté, & qu'elle merita ſous le regne de Frideric le titre de Royaume, auquel elle n'auroit pas eu droit de pretendre ſans ce zele, & cette ardeur pour ces Princes étrangers. Elle eſt la ſeule qui a fait ſon honneur de cette ſujection avec plus d'obſtination ou de conſtance. C'eſt ainſi que quelques revolutions que la Provence ait ſouffertes, elles n'ont pas retranché de ſa dignité, ny fait injure à ſes privileges. Les Villes de Dauphiné, n'ayant pas eu la même reſolution, ſont peries par leur changement. Les Comtes n'épargnoient ny les menaces, ny les eſperances pour débaucher les Peuples; mais ils évitoient le blâme d'vſurpateurs & de tyrans. La liberté des Villes & des Païs n'avoit en eux d'ennemis declarez, qu'aprés que les Peuples avoient témoigné de ne la plus croire la plus pretieuſe des choſes. Ainſi Humbert II. Comte de Savoye ne porta ſes armes dans la Tarantaiſe l'an M.LXXXII. qu'aprés y avoir été appellé au ſecours des Habitans oppreſſez. Aimeric de Briançon étoit Seigneur du Château de Bellecombe, qui luy ouvroit vne entrée dans ce Païs: Il y exerçoit par cette occaſion vne authorité abſoluë: la facilité de tyranniſer ces Peuples en avoit fait leur Tyran. Il y avoit établi des Peages, & des Impoſts qu'il faiſoit exiger rigoureuſement; & ne vouloir pas ce qu'il vouloit, c'étoit vouloir perir. Mais la patience a des limites, & le poinct qui la borne, c'eſt vne ſouffrance à qui on ne voit point de fin. Ces Peuples ſi mal traittez jetterent les yeux ſur Humbert, pour en faire leur liberateur. Et en effet il le fut: il chaſſa Aimeric, diſſipa ſes forces, & rétablit le repos dans la Tarantaiſe. Ce bienfait fut le prix de leur liberté; ils ſe ſoûmirent à luy, & le reconnurent pour leur Souverain. La haine de la tyrannie ne pût demeurer dans ces ames avec l'amour de la liberté. L'armement de Humbert eut vne cauſe loüable, ſa fin fut vne eſpece d'vſurpation. Dans la confuſion, & dans l'anarchie de ces Provinces, le conſentement des Peuples l'a purifiée. Elles étoient abſolument abandonnées, & Henry étant occupé ailleurs n'avoit pas mêmes la liberté de leur donner quelques-vnes de ſes penſées, bien loing qu'il leur fit part de ſes ſoins.

Guerre en Tarantaiſe de Humbert II. Comte de Savoye contre Aimeric de Briançon.

1082.

Reflexion.

X.

S. Bruno en Dauphiné

SI eſt-ce que le Dauphiné étoit dans vne paiſible tranquillité, & Saint Bruno, qui avoit renoncé au commerce de la vie civile, y vint chercher, deux ans aprés, la paix interieure, & le repos du cœur dans la paix exterieure de ſes deſerts. Ce fut l'an M.LXXXIV. qu'il ſe preſenta à Hugues Evêque de Grenoble. Ce Saint Prélat, ayant approuvé ſon deſſein, le logea avec ſes compagnons dans la Chartreuſe. C'eſt vn des plus beaux deſerts du monde, parce qu'il eſt vn des plus horribles. Des montagnes inacceſſibles l'enferment de tous côtés, & l'entrée n'y eſt bien libre que par deux endroits ſeulement. Il eſt peu de lieu plus propre à la reſidance, ſi la nature y étoit aidée de l'art. Hugues leur fit bâtir vne Chapelle, qu'il dedia à la Sainte Vierge, & des cellules aux environs. Mais cet endroit étant trop expoſé à la neige & à la rigueur du froid, on fut contraint de s'en éloigner vn peu. L'an M.CXXXII. on en choiſit vn autre, non doux, ny agreable, mais moins incommode, & moins hideux. Qui devient Religieux ne ceſſe pas d'être homme: pour fortifier l'eſprit il ne faut pas entierement abbatre les forces du corps. En ce commencement ces Saints étrangers furent appellez Hermites, & leur chef, l'Hermite par excellence. Son arrivée en ce païs y a même été vne nouvelle Epoque. Des Actes de cette année-là n'ont d'autre datte que celle-cy, *l'an que l'Hermite eſt venu*: Ce

1084.

Etably dans la Chartreuſe.

Reflexion.

1132.

Digitized by Google

Premiers bienfaicteurs de cet Ordre

Ce qui montre qu'elle veneration l'on eut d'abord pour luy. Auſſi les proprietaires de ces montagnes, dans l'étenduë qu'occupe preſentement ce fameux Monaſtere, luy en firent dor. Les principaux furent les Evêques Hugues; Siguin Abbé de la Cheze-Dieu; Humbert, & Otton de Miribel freres; Hugues de Telmon, & Antelme de Garcin. Guillaume de Montbel, Seigneur d'Entremons, ayant commis pluſieurs violences, pour y faire reconnoître ſa juriſdiction, Edoüard Comte de
1328. Savoye le contraignit l'an M.CCCXXVIII. de renoncer à ſes droits en faveur de ces Religieux, dont il eſtimoit infiniment la pieté. Elle eſt la même qu'elle étoit alors: Cet Ordre n'a point ſouffert de changement qui faſſe tort à la ſainteté de ſa premiere inſtitution. Tant de ſiecles n'en ont pas fait vieillir la vertu; & quarante-huit Generaux, qui l'ont gouverné juſques à nos jours, ſont autant de colomnes qui l'ont ſoûtenuë. Il eſt aujourd'huy diſtribué en quinze Provinces, qui comprenent cent ſoixante-neuf Monaſteres. Celuy de la Chartreuſe, comme chef de tous, eſt honoré de la reſidence du General. Cette Province en compte cinq autres dans
1116. ſon étenduë: Celuy de Durbon dans le Gapençois, fondé l'an M. CXVI. Celuy
1144. du Val-Sainte Marie dans le Royans, le fut l'an M. CXLIV. Celuy de Sylve-Be-
1146. niſte, dans la Foreſt de Paladru, l'an M.CLXVI. & celuy de Premol, dans les
1232. montagnes de Vaunavais, l'an M.CCXXXII. Et celuy de Sallettes dans le Viennois
1299. l'an M. CCXCIX. Dans ces deux-cy des filles ſont établies, & des hommes dans les trois autres. Le Convent de Premol a la gloire d'avoir été gouverné
1156. l'an M. CCLVI. par la Bien-heureuſe Catherine, fille d'vne parfaite ſainteté: Auſſi Dieu l'a honorée en divers temps par de frequents miracles. Mais les Con. vents des Eſcouges, des Plantées de Beaucroiſſant, de Permagne, & de Bertaud ſont entierement ruinez. Il n'en reſte plus que des maſures. La maiſon de la Curiere & celle de Calais ſont vnies à la Chartreuſe. Le Convent des Eſcouges, peu éloigné de la Ville de Saint Marcellin, fut fondé l'an
1115. M.CXV. Sa premiere Prieure fut la Bien-heureuſe Agnes de la maiſon de Breſſieu. Celuy des Plantées entre le Prieuré de Saint Robert & le Fontanil, étoit auſſi vne
1300. maiſon de Religieuſes. Mais il eſt vny au Prieuré de S. Robert, & l'an M.CCC. celuy de Permagne, ou de Parmeny, n'étoit diſtant de la petite Ville de Tullius que d'environ vne lieuë. La Bien-heureuſe Beatrix d'Ornacien, fut à ſes Religieuſes, vn merveilleux exemple de bien vivre & de bien mourir. Elle vivoit environ
1220. l'an M.CCXX. Dans l'ardent deſir que ſa vertu luy avoit inſpiré de participer aux douleurs de nôtre Sauveur, elle s'étoit elle-même percé les mains avec des cloux, & châque Vendredy elle y en remettoit. Enfin le Convent de Bertaud, dans le Gapençois, étoit éloigné de deux lieuës ſeulement de celuy de Durbon. Des Religieuſes le poſſedoient; Mais toutes les ſaiſons n'y en étant qu'vne mauvaiſe; on les
1617. transfera à Durbon La derniere de toutes eſt morte à Premol l'an M. DCXXVII. Pour les maiſons de Curiere & de Calais, leur vnion à la Chartreuſe a été leur con-
1222. ſervation. La premiere fut fondée l'an MCCXII. dans les limites de la Chartreuſe même, par Emblard d'Entremons, qui fut depuis Evêque de Maurienne; Et l'autre étoit en ſon origine vne Abbaye que Guigue le Gras, & Mathilde ſa fem-
1303. me avoient fondée. Mais l'an M. CCCIII. Guillaume Evêque de Grenoble la
1580. donna à la Chartreuſe. Il en fut fait vn Prieuré, qui a ſubſiſté juſques à l'an M.DLXXX. Et enfin elle a été vnie à la Chartreuſe. Voila l'Etat de cet Ordre dans le Dauphiné, qui luy a donné trois Generaux, Guigue Dupont, Aimond, & Iacques, grands perſonages, dignes du premier rang dans leur Ordre par leur ſainteté, & capables de cet haut employ par leur prudence. Leur Ordre ne doit gueres moins à Guigue, qui eſt ſon cinquiéme General, qu'à ſon Inſtituteur. Le Valentinois luy donna la naiſſance dans le Château de S. Romain; & aprés avoir veu naître pour la grandeur de la Religion, dont il étoit le chef, dix nouveaux Convents, il mourut

Perſeverance de cet Ordre

Provinces, & Monaſteres des Chartreux.

Inſtitution des Convẽts de Chartreux en Dauphiné.

B. Catherine.

Autres Convents ruinez

Convent des Eſcouges.

B. Agnes de Breſſieu.

De Permagne.

B. Beatrix d'Ornacien.

De Bertaud.

Curiere, Calais.

Generaux des Chartreux de Dauphiné. Guigue. Aimon. Iacques.

Eloge de Guigue.

Digitized by Google

d'Aimon, l'an M. CXXXVIII. Aimon XVIII. General nâquit à Aoſte, lieu qui doit être plus celebre par la naiſſance de ce excellent homme, que par ſa qualité de Municipe ſous l'Empire Romain. Il mourut l'an M.CCCXXXII. Il augmenta ſon Ordre de vingt Convents, qui furent bâtis en diverſes Provinces de l'Europe ſous ſon gouvernement. Le dernier mourut environ l'an M.CCCXLIII. Son Generalat fut remarquable par l'établiſſement de cinq Convents en Italie, & en Alemagne; ſa mort le fut par ſa durée. Vne longue maladie eſt vne longue mort: ſa patience & ſa reſignation en firent vn Martyr: elles luy en acquirent le merite. L'établiſſement de cet Ordre dans cette Province luy a eſté vtile & glorieux.

1138. 1332. 1343.

de Iacques.

Reflexion.

XI.

Chartreux dans le party des Papes contre l'Empereur. LE Pape Gregoire VII. étant mort, Victor III. luy ſucceda, & à celuy-cy Vrbain II. Les Chartreux demeurerent inebranlables dans leur obeïſſance; & leur conſtance raffermit les eſprits qui chancelоient dans le choix du party. L'Empereur Henry ayant élevé Guibert à la Papauté, ſous le nom de Clement III. l'avoit oppoſé à Gregoire, & la mort du legitime Pape ſembloit en avoir acquis les droits à l'vſurpateur. Victor fut à peine receu dans Rome, qu'Vrbain ne s'y creut pas en ſeureté, & paſſa en France. Hugues, qui avoit été porté de l'Evêché de Die à l'Archevêché de Lyon dez l'an M.LXXXII. étoit ſon Legat au deça des Alpes. Il avoit travaillé pour Vrbain avec tant de ſageſſe & de bon-heur, que ſon authorité étoit plus que ſouveraine. Tant de Conciles, tant d'aſſemblées de Prélats n'avoient eu pour fin, que de la porter ſi haut que les autres puiſſances avoüaſſent enfin d'être plus bas. Dans le Concile d'Autun, qui preceda d'vne année l'entrée d'Vrbain en France, le Roy Philippes Auguſte fut traité comme vn juriſdictiable, ſujet à la rigueur des formalitez: la Couronne fut abaiſſée devant la Mitre. En ce même Concile le different qui étoit entre Guy Archevêque de Vienne, & Hugues Evêque de Grenoble, touchant le païs de Salmorenc, fut agité. L'Evêque en pretendoit la juriſdiction pour ſon Evêché, & la proprieté de ſes principales parties, & ſur tout de la Terre & du Prieuré de S. Donat; mais l'Archevêque en avoit la réelle poſſeſſion, contre laquelle la civile étoit impuiſſante. Il deffendoit ſon droit par les raiſons & par les armes, & ſes armes donnoient de la force à ſes raiſons: de ſorte que rien n'y fut reſolu. Mais depuis cette querelle, dont l'eſprit de Hugues, quelque moderé qu'il fut, étoit merveilleuſement bleſſé, fut pacifiée par le miniſtere du Comte Guigue VII. Le Pape le pria de la regler, aprés avoir invtilement tenté divers autres moyens. Ces Prélats étant diviſez entre eux par leurs interêts, auroient été plus foibles pour les ſiens. Ayant paſſé les Alpes, il luy fut libre d'appliquer toutes ſes penſées au bien general de la Chrétienté, & à la grandeur du Saint Siege, qui dans la Hierarchie de l'Egliſe ne ſçauroit être regardé comme vn bien particulier. Paſſant à Valence il y conſacra l'Egliſe Cathedrale, que la fureur des guerres civiles a depuis renverſée. Guy Archevêque de Vienne, & Hugues Evêque de Grenoble furent preſents à cette conſecration magnifique & devote. Le celebre Concile de Clermont qui fut aſſemblé l'an M.XCV. luy fut vne noble occupation, & vne ſource d'vne gloire immortelle à nôtre Nation. Pierre l'Hermite y repreſenta avec des paroles ſi touchantes le miſerable état des Chrétiens de la Terre ſainte, & le Pape les releva par vn diſcours ſi fort, que la guerre y fut reſoluë contre les Infidelles. On donna le nom de Croiſades aux ſaintes expeditions, à cauſe que ceux qui s'y deſtinoient ſe marquoient d'vne Croix. Ce ſaint caractere diſtinguoit des autres milices cette milice ſacrée, & ces ſoldats de JESVS-CHRIST d'avec les ſoldats des Roys mortels.

1082.

Vrbain II. en France.

Hugues Archevêque de Lyon ſon Legat.

Authorité du 1 Pape établie.

Differents entre Guy Archevêque de Vienne, & Hugues Evêque de Grenoble.

Salmorenc.

S. Donat.

Accord entre ces Prélats.

Vrbain conſacre à Valence l'Egliſe Cathedrale.

Concile de Clermont. 1095.

Croiſade reſoluë.

XII. L'Ordre

Digitized by Google

XII.

L'Ordre de S. Antoine de Viennois fut auſſi approuvé dans ce Concile. Saint Guillaume Duc d'Aquitaine, qui vêcut ſous l'Empire de Charlemagne, & finit ſes jours dans vn Monaſtere du Dioceze de Lodeue, fut pere de Joſſelim, qui eſt auſſi appellé Jacelin & Gozzelin. Ce fut luy, qui apporta de Conſtantinople en Dauphiné, les reliques de ce grand Anachorete. Il poſſedoit pluſieurs Terres dans cette Province ; & les Comtes de Valentinois étant du même tige que luy, recueillirent depuis vne partie de ſa ſucceſſion. Château-neuf de l'Albene luy appartenoit, & ce fut là qu'il depoſa ce ſacré Tréſor. Il y fut honoré durant prés de deux cens ans, juſques à ce que Guigue Diſdier, vn de ſes ſucceſſeurs, entreprit
1070. de luy élever vn Mauſolée digne de luy. Il fut commencé environ l'an M.LXX. & ne fut achevé que vingt-cinq ans aprés. C'eſt l'Egliſe qui luy fut dediée, Guy Archevêque de Vienne l'ayant conſacrée. Les maladies meurent & naiſſent, leur durée n'eſt pas plus perpetuelle que celle des corps qu'elles affectent. Les ſiecles paſſez en ont ſouffert qui ſont ignorées, & celuy-cy en a veu que les temps à venir ignoreront. Celle que les Latins nomment Sacrée & Sideration, & les Grecs Sphacele & Eſtiomene, faiſoit alors d'étranges ravages. On implora le ſecours de S. Antoine, chacun accourant de toutes parts à ſes ſaintes Reliques. Son interceſſion envers Dieu fut favorable à ceux que ce mal avoit frappé ; de ſorte que les malades qui occupoient tous les jours les environs de cette Egliſe toucherent de pitié Gaſte ou Gaſton, & Girin ſon fils, Gentils-hommes voiſins. Gaſte a été le nom d'vne famille conſiderable. Portez du vray eſprit du Chriſtianiſme, c'eſt à dire d'vne ardente charité, ils bâtirent vn Hôpital pour loger les pauvres qui enduroient de grandes incommoditez, expoſez comme ils l'étoient à toutes les injures de l'air. Ils ſe devoüerent mêmes à leur ſervice, & leur exemple en gaigna d'autres. Tous les pauvres étoient receus dans cet Hôpital : nul qui fut atteint de ce mal n'y étoit refuſé. Donc ils ſe preſcrivirent des régles & vne forme d'Inſtitut, & en obtinrent l'approbation du Pape, & du Comte. Ce territoire étoit appellé la Motte-aux-bois, parce qu'auparavant ce temps-cy, il étoit environné d'vne foreſt. Comme cette maladie a perdu la violence qui l'avoit renduë ſi redoutable, ce qui n'étoit qu'vn Hôpital en ſon origine a changé de qualité, & eſt devenu vne des plus celebres Abbayes de la Chrétienté. Elle eſt le chef de cet Ordre, qui s'étant répandu par tout, a mêmes paſſé juſques en Ethiopie, où il eſt militaire. Il a été premierement deſtiné parmy nous, à combattre les maux des corps des Fidelles ; & dans ce état, ſi éloigné, il combat l'infidelité, & l'idolatrie, pour en deffendre le corps du Chriſtianiſme. Le ſoin des Hôpitaux a été toûjours loüable ; S'y attacher ce n'eſt pas vn abaiſſement, mais vne generoſité de heros. C'étoit le premier employ de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem, de même que de celuy-cy. Autant de Commanderies étoient en l'vn & en l'autre autant d'Hôpitaux ; & autant de Commandeurs en ce commencement autant de Saints. Cet Ordre a eu ſouvent part aux revolutions de cette Province : neanmoins on a ſujet de luy donner les mêmes loüanges que les ſiecles paſſez luy ont donné par la bouche des Souverains Pontifes, qui ſont l'oracle de la verité. On y pratique les mêmes vertus, la ſeverité de la Regle y ayant été rappellée par vne reforme generale. Il a été gouverné durant prés de deux cens ans par dix-ſept Superieurs honorez ſeulement du titre de Maîtres, juſques à Aimon de Montany qui a eu le premier celuy d'Abbé.
1297. Ce fut l'an M.CCXCVII. l'année ſuivante, & l'an M.CCCXII. Il fit de nouveaux
1312. Statuts : il affermit ainſi plus fortement la Regle de Saint Auguſtin dans cet Ordre, qui luy doit preſque tout ce qu'il a de ſplendeur & de dignité. Nous aurons occaſion de parler encore de luy. L'Empereur Henry employoit toutes

Ordre de S. Antoine approuvé.

Jacelin apporte en Dauphiné les Reliques de S. Antoine

Origine de Joſſelin.

Egliſe de S. Antoine de Viennois.

Maladie de S. Antoine.

Origine des Hôpitaux de S. Antoine, & de l'Ordre

Hôpitaux.

Reflexion.

Eloge de l'Ordre de S. Antoine.

Superieurs.

Aimon de Montany I. Abbé.

Digitized by Google

ſes forces à détruire l'Egliſe Romaine, & Dieu luy ſuſcitoit ainſi des Ordres Religieux pour la deffendre. C'étoit autant de Troupes auxiliaires qu'il luy envoyoit.

XIII.

Guerre ſainte en Aſie.

LEs Chrétiens qui avoient paſſé la mer, combattoient auſſi dans l'Aſie pour y établir cet Empire ſpirituel, en exterminant le Mahometiſme. Les Sarraſins (on les appelloit ainſi) avoient ruiné le ſepulchre de JESVS-CHRIST dez l'an M.XV. s'etant perſuadez que c'étoit l'vnique moyen d'ôter aux Chrétiens le de- 1015.
plaiſir de n'en être plus les maitres. On s'accoûtume à ſouffrir la perte de ce qui
Reflexion. n'eſt plus. Mais leur zele envers ce lieu ſacré, qui n'étoit plus qu'vne maſure, en étoit augmenté. Trois cens mille Chrétiens, dont la pluſpart étoient François, s'armerent pour cette guerre, dont la fin étoit de le recouvrer. Cette Province
Dauphinois en cette guerre. fournit à cette conquête & de braves ſoldats, & de bons Chefs. Les principaux furent Ademar Evêque du Puy, Pierre Depuis Evêque d'Artais en Orient, & l'vne des éclatantes lumieres du Clergé de Valence, Iſoard Comte de Die, Girard de Roſſillon, Guillaume-Hugues Ademar frere de l'Evêque & Seigneur de Monteil. C'eſt aujourd'huy Montelimar, le nom de la Ville ayant été joint à celuy de la famille qui y dominoit, pour n'en faire qu'vn ſeul. L'Evêque Ademar avoit été premierement pourvû de la Prevôté de l'Egliſe de Valence, avant qu'il fut nommé
Ademar Evêque du Puy. à l'Evêché du Puy, & ne s'en défit pas étant Evêque, quoy qu'il ſemble qu'il y eut de l'incompatibilité. Il ſervit en cette guerre & de la main, & du conſeil, n'étant pas moins vaillant dans les combats, que prudent & éclairé dans les deliberations. Ce fut à luy que les chefs & les ſoldats de l'armée Chrétienne donnerent la gloire de la priſe d'Antioche. Mais il n'en joüit pas long-temps ſur la terre: il fut emporté de peſte incontinant aprés, & alla recevoir dans le Ciel la couronne que ſa vertu luy avoit preparée. Sa perte fut plus ſenſible aux Chrétiens que le gain de cette fameuſe Ville; jamais homme ne fut tant regretté. Bernard ſon Aumônier qu'il avoit engagé à ce voyage par ſon exemple, eut tant de reputation, & elle fut appuyée de tant de merites, que le premier des Latins il fut éleu Patriarche d'Antioche, aprés que le Patriarche Iean ſe fut retiré à Conſtantinople. Le
Iſoard Comte de Die. Comte Iſoard, que Guillaume de Tyr appelle Iſcard, donna en cette guerre des
Girard de Roſſillon. témoignages de ſa pieté & de ſa valeur. Luy, & Girard de Roſſillon furent en telle conſideration, qu'ils eurent la conduite de l'onziéme bataillon de l'armée Chrétienne le jour du dernier combat, qui aſſeura Antioche aux Chrétiens par vne celebre victoire. Sans doute, le nombre de ceux qui marcherent ſous l'étendard de l'Evêque, du Comte Iſoard, & de Girard de Roſſillon, riche & puiſſant dans le Viennois, fut grand; mais celuy des autres, qui ſe joignirent à Guillaume
Guillaume de Poitiers, Renaud de Tholoze, Humbert Comte de Savoye. Comte de Poitiers, à Renaud Comte de Tholoze, à Humbert II. Comte de Savoye, à Gilbert Comte de Provence, à Guillaume & à Remond, l'vn Evêque, & l'autre Comte d'Orenge, ne fut pas moindre. Ils poſſedoient tous des Terres dans le Dauphiné: ils y avoient des ſujets & des Vaſſaux. La bonne cauſe excite beaucoup, mais l'exemple des Souverains a plus de force. En effet des Actes de ce
Reflexion. temps-là, qui regardent des liberalitez faites à Hugues Evêque de Grenoble, ont
Epoque du temps de cette guerre. cette datte & cette Epoque: *Cette donation a été faite avant que les Chrétiens de ce païs partiſſent pour Hieruſalem*: & d'autres celle-cy: *Avant que Hieruſalem fut priſe par les François, & par les Bourguignons.* Le Dauphiné, qui a donné aux deux Royaumes de Bourgogne leur Ville Royale, étoit alors compris ſous le nom de Bourgogne, & ſes peuples ſous celuy de Bourguignons. La paſſion de faire ce voyage y fut ſi bien enflamée, que pluſieurs vendirent leurs biens & leurs patrimoines, pour avoir de quoy ſubvenir à la dépenſe qui leur étoit inévitable. C'eſt ce que firent

le

Digitized by Google

le Comte Iſoard, & Duran qui étoit vn des plus grands Seigneurs de Viennois: Aſſelme fils de Iozlent les imita dans vne condition moins relevée. Il vendit ſon patrimoine à l'Evêque Hugues, & merite que ſon nom ne ſoit pas entierement effacé de la memoire des hommes. Cette action pour le rendre celebre luy doit tenir lieu de qualité, étant neanmoins certain qu'il n'en manquoit pas.

XIV.

CEux qui s'étoient voüez à ſervir en cette guerre, & qui n'avoient pas ſatisfait à leur vœu, furent excommuniez par le Concile tenu l'an M.C. à Anſe auprés de Lyon. Il fut composé de cinq Archevêques, & de huit Evêques. Les Archevêques furent ceux de Lyon, de Cantorberi, de Sens, de Tours, & de Bourges; & les Evêques ceux d'Autun, de Mâcon, de Châlon, d'Auxerre, de Paris, & deux autres que Hugues Abbé de Flavigny ne nomme point. L'Archevêque de Lyon y reſolut de faire ce grand voyage, & conſulta le Pape qui loüa ſon deſſein : mais il ne le mit pas à execution. C'étoit le fameux Hugues qui avoit exercé la legation du S. Siege en France, avec autant de reputation que de ſuccez. Le Concile que les Cardinaux Jean & Benoiſt Legats du Pape Paſchal II. convoquerent à Valence la même année fut plus nombreux : la pluſpart des mêmes Prélats y aſſiſterent, & le XXIX. du mois de Septembre il fut ouvert. Hugues Abbé de Flavigny, autheur de la Chronique de Verdun, y eut ſur ſes ennemis, qui l'avoient depoſſedé de ſon Abbaye, l'avantage que ſes adverſaires mêmes n'oſerent pas diſputer à ſa vertu. Ils ne s'y preſenterent point, & avoüerent ainſi que ſon rétabliſſement leur étoit inévitable. L'Antipape Clement III. mourut pendant la tenuë de ce Concile, & ſa mort releva merveilleuſement l'authorité de Paſchal. Auſſi il commença le premier à datter ſes Bulles & ſes Brefs des ans de ſon Pontificat, & non de ceux des Empereurs, comme l'avoient pratiqué ſes Predeceſſeurs. L'Empereur Henry ne ſurvêcut Guybert (c'eſt le nom propre de cet Antipape) que de ſix années. Il fut le plus mal-heureux Prince du monde, aprés en avoir été le plus glorieux. Henry ſon fils s'arma contre luy, & fit ſon priſonnier de ſon Pere, & ſon ſujet, de ſon Maître, revolté également contre la nature, & contre le devoir. Tous les Princes & tous les Peuples Chrêtiens ayant les yeux ouverts ſur cette querelle, vn moment la decida. Henry fut emporté d'vne mort ſoudaine ; mais ſon fils, ſon ſucceſſeur, qui s'étoit approché du parricide pour regner, fut enfin puny de ſon crime, tombant en celuy de ſon Pere. Cette longue diſcorde entre le S. Siege, & l'Empereur avoit épuiſé les forces de l'Alemagne, & en avoit donné aux armes ſpirituelles de l'Egliſe : les vaſſaux de l'Empire en étoient devenus moins reſpectueux & plus independans. La foibleſſe des Souverains tient lieu de droit aux ambitieux, qui ne croyent pas que l'obeïſſance puiſſe étre vne vertu.

1100. Concile d'Anſe.

Hugues Archevêque de Lyon.

Concile de Valence.

Hugues Abbé de Flavigny retably.

Mort de l'Antipape Clement.

Datte par les années des Papes.

Mort de l'Empereur Henry.

Son eloge.

Reflexion.

XV.

LE Dauphiné étoit alors divisé en huit Comtez, & en trois Baronies. Les Comtez étoient ceux de Vienne, de Graiſivodan, ou d'Albon, de Savoye, de Salmorenc, de Valentinois, de Diois, d'Ambrunois, & de Gapençois; Les Baronies, celles de la Tour du Pin, de Montauban, & de Mevillon. En leur origine c'étoient des Gouvernemens : auſſi juſques à ce regne ny les Comtes, ny les Barons n'avoient point exercé de domination Royale. Ils ne commencerent, que dans ces horribles confuſions, à témoigner qu'ils y aſpiroient. Les Arabes que Charles Martel avoit vaincus auprés de Tours, furent diſſipez par cette victoire, plûtôt que défaits. Ceux qui reſterent aprés la Bataille fuyans devant

Etat du Dauphiné.

Comté d'Albon.

Comté de

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

Graiſivodan occupées par les Maures.

devant ce foudre chercherent leur ſalut dans les Villes qu'ils avoient priſes en Languedoc & en Provence, ou dans les Alpes qu'ils occuperent. Ils ſe rendirent les Maîtres de tout le Dioceſe de Grenoble, & penetrerent bien avant dans ceux d'Ambrun, & de Gap. Ils y regnerent paiſiblement juſques à Conrad Pere du dernier Rodolphe.

Chaſſez par Iſarne Evêque de Grenoble.

Sous ce Prince Iſarne Evêque de Grenoble les attaqua heureuſement : il en purgea ſon Dioceſe, & r'entra dans le Patrimoine de ſon Egliſe : Mahomet rendit à JESVS-CHRIST, aprés vne vſurpation de deux cens ans, ce qu'il luy avoit volé. Le Roy & tous les Grands de ſon Etat favoriſerent le deſſein d'Iſarne, & Artaud III. Comte de Forcſt, fut vn des plus zelez.

Retraitte des Evêques de Grenoble à S. Donat.

Les Evêques predeceſſeurs d'Iſarne s'étoient retirez à S. Donat, & les Comtes de la Province de Grenoble, à Albon. Saint Donat, & Albon ſont des Terres contiguës dans le Viennois.

Des Comtes à Albon.

Ce fut vne liberalité du Roy Boſon, & de l'Empereur Louïs ſon fils aux vns & aux autres. Ces Comtes ont preferé depuis, par cette raiſon, le nom de Comtes d'Albon à celuy de Comtes de Graiſivodan. Ils en ont pris rarement d'autre ; mais durant l'vſurpation des Arabes, nul d'eux ne parut qui s'oppoſat à leur Tyrannie, ny qui voulut prendre part à l'entrepriſe d'Iſarne.

Iſarne diſpoſe du Domaine du Comté dans ſon Dioceze.

De ſorte qu'aprés que la victoire l'eut couronnée, il diſpoſa de toutes les Terres de ſon Dioceze avec liberté, par le droit de la conquête. Il étoit peu reſté d'Habitans dans ce païs, & il trouva le moyen de le repeupler facilement : il promit divers avantages aux Etrangers qui y viendroient habiter ; des Châteaux & des Seigneuries aux Nobles ; des domaines, & des fonds à cultiver aux autres.

Il le repeuple.

Il en vint d'Alemagne, de Lombardie, & de Portugal. Peut-être que les familles des Alemands, & des Lombards, eurent pour nom celuy de leur origine.

Origine de diverſes maiſons, des Allemãds des Lombards.

Aleman, Seigneur d'Vriage, vivoit environ l'an M. La maiſon des Lombards eſt finie depuis quelques ſiecles. C'eſt vne tradition dans celle de Monteynard qu'elle eſt originaire de Portugal.

1000.

de Monteynard.

Rodolphe en a été le tige en cette Province, Iſarne luy donna vne grande étenduë de païs dans le Graiſivodan. Ainſi, cet Evêque poſſeda ce Comté en Aleud, comme parle vn Acte de l'Evêque S. Hugues ; c'eſt à dire en propre avec toute *franchiſe, comme l'ayant arraché des mains d'vne nation payenne.* On ne diſtinguoit pas les Mahometans d'avec les Payens en ce ſiecle ignorant. *Nul de la generation de ces Comtes qui regnent maintenant dans l'Evêché de Grenoble* (ajoûte cet Acte) *ne parut alors qui s'attribuât la qualité de Comte ; mais cet Evêque poſſeda en Aleud tout ſon Evêché. Sans calomnie*, c'eſt à dire ſans plainte & ſans empêchement, *de la part de ces Comtes qui n'y poſſedoient que ce qu'il leur avoit donné volontairement. A Iſarne ſucceda Humbert, à qui il ne fut fait nul trouble dans ſa poſſeſſion, non plus qu'à ſon predeceſſeur.* Humbert étoit fils de Guigue III. qui vivoit l'an ML. *Mallenus fut Evêque aprés luy* (il ſie- 1050.

goit déja l'an M.XXX.) *Ce fut ſeulement ſous cet Evêque que Guigue, nommé le Vieil, Pere* 1030.

Guigue le vieil ſe remet en poſſeſſion du Comté.

de Guigue le Gras commença à poſſeder injuſtement ce que les Comtes ont dans Grenoble, & dans les Terres de l'Evêché. Guigue le Vieil eſt le VI. de ce nom, & Guigue le Gras eſt le VII. Celuy-cy continua ce que ſon Pere avoit commencé, & traita ſi mal l'Evêque S. Hugues ſon contemporain, *qu'il ne luy reſta ny Mas, ny Territoire entier*, comme il s'en plaint par ce même Acte. Le Comte fit paſſer ſa violence & ſon vſurpation dans le Viennois contre ce Prélat. Il s'empara d'vne partie des Condamines, & des Mas dependans de S. Donat. Tous ceux, qui ont écrit des Comtes d'Albon & des Dauphins de Vienne, en commencent l'Hiſtoire par celuy-cy : Comme il a été le plus celebre de cette famille, on l'en a crû facilement le chef. Neanmoins ſa grandeur avoit déja commencé à reprendre ſous ſon Pere la dignité, que les revolutions causées par les Infidelles, luy avoient ôté. Les Maures n'avoient pas mieux épargné les Comtes que les Evêques : ceux-cy s'étoient établis dans Saint Donat & à Albon. Les vns & les autres y porterent toutes les marques de leur dignité. Les Comtes, quoyqu'Albon ne meritât pas le titre de Comté, furent appellez Comtes d'Albon,

Origine du titre de

Digitized by Google

d'Albon, ſeulement parce qu'ils y habitoient. Dans nul tître ancien il n'eſt fait mention du Comté d'Albon; quoy que le nombre de ceux où il en eſt fait des Comtes d'Albon ſoit tres grand. On n'en ſçauroit imaginer d'autre cauſe. Si la terre d'Albon avoit eſté honorée du nom de Comté, elle ne l'auroit pas perdu, ou certes il luy ſeroit reſté quelque marque de ſon premier honneur. Les affaires du Dioceze de Grenoble ayant été ſi heureuſement rétablies, Guigue penſa de mêmes au rétabliſſement des ſiennes. Il rentra dans ſon bien, & s'oppoſa à la ſouveraineté que les Evêques s'attribuoient. Il les crût, & les traitta comme vſurpateurs, & non comme iuſtes poſſeſſeurs de l'authorité que le ſort des armes leur avoit donnée. Enfin Guigue VII. ſon fils marchant ſur ſes pas alla plus loing : il contraignit Saint Hugues a s'accommoder avec luy ; & la raiſon favoriſa la force. Si Guigue avoit été abſolument ſans droit, ce Prélat auroit-il peu luy rien relâcher au prejudice de ſon Egliſe, & être exempt de blâme. Au reſte, les Comtes d'Albon ont auſſi été appellez Comtes d'Arbis, d'Albonc, & d'Albion. Ce tître de Comtes d'Albon à été ſi cher à ces Princes, qu'ils l'ont preferé à celuy de Comtes de Graiſivodan, & égalé à celuy des Comtes de Vienne.

de Comtes d'Albon.

Traité entre Guigues le Gras & l'Evêque S. Hugues.

XVI.

LE premier Tître de Comtes de Savoye à été celuy de Comtes de Maurienne, Ils tirerent pour leur agrandiſſement, les mêmes effets de la même cauſe. Le Comte Girard, dont i'ay parlé ailleurs, n'eſt pas le chef de cette race Royale, comme j'avois du penchant à le croire. Humbert I. à qui le vulgaire des Hiſtoriens donne pour pere Berard de Saxe, fut fils du Comte Manaſſes, & d'Ermengarde. Manaſſes étant mort, Rodolphe, en qui prit fin le Royaume de Bourgogne, épouſa Ermangarde. L'Evêque Dithmar apprend qu'elle étoit veufve, lors que ce Prince l'a jugea digne de ſon choix. Humbert Evêque de Grenoble, & Frere de Guigue III. remit au Comte Manaſſes & à Ermengarde ſa Femme, des Terres qu'ils deſiroient dans le Genevois, pour en joüir ſeulement pendant leur vie ; & ils luy en donnerent d'autres, en toute proprieté, dans le Comté de Savoye ; comme le dit l'Acte qui en fut fait. Ce furent ſix Villages, & deux Mas : le principal étoit celuy de S. André, les autres luy étoient voiſins, & la plus part ſont peris avecque luy par vn tremblement de Terre, qui ayant renverſé de hautes Montagnes ſur eux, les a accablés. Ce memorable accident a depuis donné lieu à la devotion de Nôtre Dame de Myans. Il diſpoſa de ces territoires pour en faire vne gratification à l'Evêque plûtôt qu'vne recompenſe : il ne receut qu'vn vſufruit, & donna vne proprieté ; & ce fut comme Comte. L'Acte l'honore de ce tître de dignité ; nul autre Comte n'y étant nommé qui y ait conſenty, n'y qui l'ait approuvé, comme c'en étoit l'vſage inviolable en tout changement des proprietés importantes : Il faut avoüer qu'il n'y avoit pas d'autres Comtes de Savoye que luy. Les Comtes étoient fort ſoigneux de conſerver les droits de leur Superiorité en ces occaſions. Car, comme le dit l'Evêque Dithmar, *nul n'étoit appellé Comte en ce païs*, qui n'eût la même authorité, & le même droit que les Ducs. Hermengarde avoit eu de Manaſſes Humbert, qui luy ſucceda, Rodolphe, & Aniane. Elle preſenta Humbert, & Rodolphe à l'Empereur Henry II. en la conference qu'eut avec luy le Roy Rodolphe, ſon Mary, l'an 1004. M. IV. dans la Ville de Strasbourg. Ce Prince pour ſe les obliger leur fit preſent des terres que le Roy Rodolphe luy avoit données en oſtage. Mais l'Hiſtorien ne les nomme point. Il remarque ſeulement que c'éſtoient les fils d'Ermengarde, & le beau fils de Rodolphe. Manaſſes ayant été Comte de Savoye, & Humbert, l'ayant été aprés luy, c'eſt vne conſequence infaillible, qu'il fut ſon fils & d'Ermengarde. En effect, il eut toûjours pour l'intereſt de cette Princeſſe tout l'attachement que les

Comté de Savoye, ſon Origine.

Naiſſance de Humbert I.

Manaſſes Comte de Savoye.

Nôtre Dame de Myans.

Humbert fils de Manaſſes.

enfans

Digitized by Google

enfans ſont obligés d'avoir pour leurs Peres,& pour leurs Meres. Rien ne l'en fit jamais relâcher ny durant la vie, ny aprés la mort de Rodolphe. Il s'expoſa pour elle ſi ſouvent à des dangers ſi grands qu'il parut bien qu'il ne pretendoit de ſes ſervices que la ſatisfaction de n'avoir rien refuſé à ſon devoir. Il étoit ſi puiſſant dans la Cour de Rodolphe, que tout y étoit accordé à ſa faveur. Les Prélats même, & les plus grands de l'Eſtat recouroient à luy pour obtenir leur demande. De ſimples Seigneurs, qui n'auroient pas appartenu à la maiſon Royale, auroient eu moins de pouvoir, ou auroient plus craint l'envie. Toutesfois Humbert ne témoigna jamais d'aſpirer à la ſouveraineté independante; ſeulement Amé ſon fils ſe le laiſſa perſuader par la favorable occaſion des mal-heurs de Henry. Les limites du Comté de Savoye ne furent pas celles de ſa domination: il poſſeda de grands biens, & des terres ſpecieuſes dans le Comté de Vienne, & dans celuy de Salmorenc. De ſorte que les armées des Comtes de Savoye étoient composées des ſujets qu'ils avoient en Dauphiné, & de ceux qu'ils avoient en Savoye. Ainſi, cette Province a eu part, durant prez de trois cent ans, à tous leurs combats, & à toutes leurs guerres.

Amé fils de Humbert pretand à la Souveraineté

Puiſſant dans le Viennois.

Comté de Salmorenc.

XVII.

Comtes de Valentinois. leur Origine.

LE nom de Poitiers, que portoient les Comtes de Valentinois, dit leur origine. Les Comtes de Poitiers furent leur Tige: ceux-cy étoient vne branche de celle des Ducs d'Aquitaine. C'eſt ce qui montre la nobleſſe de leur extraction. Le Comté de Valentinois paſſa d'vne autre famille, mais du même ſang, à celle-cy environ l'an M.LX. Aimar de Poitiers I. de ce nom vivoit alors. Vne Genealogie faite il y a plus de cent ans ſur les titres de cette maiſon par le commandement de Diane Ducheſſe de Valentinois luy donne pour ſucceſſeur Aimar II. ſon fils. Mais ny l'vn ny l'autre ne poſſeda le Comté de Valentinois, qui eſtoit dans les mains du Comte Euſtache. Celuy-cy n'eut qu'vne fille qui eut le nom de Philippe. La Terre la plus conſiderable du Comté, étoit Marſanne, où elle habitoit. Ce n'eſt pas qu'Aimar I. & Aimar II. n'euſſent déja des Droits & des Terres dans le Valentinois, & entre autres vn Peage que l'Empereur Henry III. avoit creé en faveur d'Aimar I. Ils avoient même des pretentions ſur ce Comté, & ſans doute ils venoient de même tige que le Comte Euſtache. Mais Berthon de Poitiers fils d'Aimar II. rendit des ſervices importans à Philippe fille & heritiere du Comte. Elle fut elle-même le prix des bons offices que ce Prince luy avoit rendûs. Elle étoit alors ſi jeune, & elle vêcut ſi long-têps qu'elle mourut ſeulement l'an M.CCXVI. étant âgée de plus de quatre-vingt quinze ans. Eudes Evêque de Valence loüa & approuva l'an M. CLXXXI. la donation que Guillaume de Poitiers Comte de Valentinois avoit faite à Bernard Prieur de Montmeran, des Dîmes de Mont-Leger, qui avoient appartenu en propre au Comte Euſtache. Ce n'eſtoit pas ſeulemêt les Seigneurs du Fief qui loüoient, c'eſt à dire, qui ratifioient les alienations que faiſoient leurs vaſſaux; on exigeoit ſouvent la même approbation des Seigneurs voiſins du Fief, deſquels les choſes alienées ne dependoient point. On pretendoit en faire autant des grands par cette precaution. Du mot de *loüer*, qui étoit propre à ce genre d'approbation eſt venu celuy de *Laods*. Mais l'effet en eſt aujourd'huy different: En ce temps-là c'eſtoit vn honneur ſeulement; on en a depuis fait vn lucre. Ces conſentemens étoient gratuits: ils ſont devenus mercenaires. Ainſi on a avili le prix de ces actes de ſuperiorité en leur donnant vn prix. Aprés la mort du Comte Loüis II. ce Comté eſt paſſé à la maiſon de France, & le Roy Loüis XI. l'a vni au Dauphiné. De ſorte qu'ayant ceſſé d'eſtre vn corps ſeparé, il eſt vn illuſtre membre de celuy-cy.

1060.

Euſtache Comte de Valentinois.

1116.

1181.

Laods.

Digitized by Google

XVIII.

LEs Comtes de Die étoient voiſins de ceux de Valentinois : Ponce eſt le premier de ceux dont il nous reſte quelque memoire : Guillaume Comte de Forcalquier fut ſon pere, & Aleiris ſa mere. Celuy-cy tiroit ſon origine des Comtes de Tholoze, & étoit leur vaſſal. Guillaume ſucceda à Ponce ſon pere ; à Guillaume Iſoard I. & à celuy-cy Iſoard II. qui vivoit l'an M.CLXVI. Vne chartre d'environ l'an M.XX. fait mention des Terres & des poſſeſſions que Ponce & ſes predeceſſeurs avoient données en Fief à Rolland Seigneur de Puy-Boſon : ce qui prouve que ſes anceſtres avoient auſſi été revêtus de cette dignité de Comte. Guillaume ſon fils vivoit l'an M.XC. Mais Ponce eut auſſi vne fille qui fut appellée Guillemette, Guigue fils de Rodolphe, & frere d'Ainard I. fut ſon mary. Rodolphe eſt le tige de la maiſon de Montenard, & Ainard eſt l'autheur de ſon nom. Elle n'a eu ſimplement que celuy d'Ainard juſques au ſiecle paſſé.

Comtes de Dioïs, Leur origine.

Ponce Comte de Die.

1166.

1020.

Guillaume fils de Ponce Iſoard I. Iſoard II.

1090.

XIX.

LEs Comtes de Forcalquier, vaſſaux des Comtes de Tholoze, avoient ſuccedé aux premiers Comtes d'Ambrun, & de Gap ; & les noms de ces deux Comtez avoient été effacez par celuy du Comté de Forcalquier, qui étoit le titre general de toutes leurs Terres. Hugues fut le dernier Comte de Gapençois. Il fut excommunié par le Pape Vrbain II. qui mourut l'an M.XCIX. Ses Terres furent miſes en interdit, & ſes vaſſaux declarez libres, & déchargez de tout ſerment de fidelité. Du Bref qu'Vrbain envoya pour cela à Guillaume Evêque de Gap, il s'eſt fait vn Canon dans le Decret de Gratien, qui eſt comme l'Arſenac où ſont les foudres de l'authorité du Saint Siege. Sans doute, ce fut le pretexte qu'eurent alors les Comtes de Forcalquier d'vſurper les Terres de ce Comte, ennemy de Dieu, parce qu'il l'étoit d'Vrbain. Ils tâcherent même par cette raiſon d'abolir juſques à ſon titre, pour l'vnir plus inſeparablement au Comté de Forcalquier. Le mariage du Dauphin Guigue-André avec Beatrix petite fille de Guillaume V. Comte de Forcalquier, & aprés qu'il l'eut repudiée, ſes traitez avec elle ont joint ces deux Comtez au Dauphiné, à qui ils ſont des parties integrantes ; ce qu'il n'eſt pas à la Monarchie Françoiſe. Il n'entrera dans cette vnion avec elle, pour ne faire qu'vn ſeul corps, qu'aprés que l'Empire luy aura été reüni. Il ne ſouffrira pas en cette vnion, que la Chrêtienté doit deſirer, & qui luy eſt ſi neceſſaire, la violence qu'il luy a falû faire pour l'en ſeparer. Ce n'eſt pas pour des Princes étrangers à ſa Maiſon que les vertus heroiques de Charlemagne ont relevé dans l'Occident le thrône des Ceſars. Le plus juſte titre eſt celuy que la vertu appuye, que l'intereſt public approuve, & que les deſirs des ſages favoriſent.

Comtes d'Ambrunois, & de Gapençois.

Hugues Comte de Gapençois.

1099.

Reflexion.

XX.

LE Dauphiné étoit en cet état, quand Henry mourut. Tout y conſpiroit à ſecoüer le joug d'vne domination étrangere, & ſon ſucceſſeur ne le raffermit pas. Il étoit jeune, & l'ambition ou aveugloit ſa raiſon, ou luy en tenoit lieu. Vn parricide luy avoit ſervy de marche pour monter au thrône : il avoit preferé la Royauté aux devoirs naturels ; il ne luy en prefera pas aprés d'autres moins ſenſibles. Ceux qui perſuadent, ou qui excuſent l'amour des crimes, ſont rarement aimez, & ne ſont jamais eſtimez. Le Pape Paſchal eut alors la liberté de faire vn voyage en France : il importoit qu'il y parut dans toute la magnificence de cette ſublime dignité, à laquelle il avoit été appellé aprés Vrbain II. Il ne pouvoit mieux que par cet éclat établir l'Empire du Saint Siege dans l'Empire du fils aiſné de l'Egliſe. Son pretexte fut qu'il s'étoit introduit

Etat du Dauphiné à la mort de l'Empereur Henry.

Reflexion.

Le Pape Paſchal en France.

Sujet de ce voyage.

Digitized by Google

Cimetiere de S. Maurice de Vienne conſacré.

certains déreglemens dans les mœurs du Clergé, qui doivent eſtre la Regle de celles des autres hommes. Il paſſa à Vienne, où il conſacra le Cimetiere de l'Egliſe Cathedrale, & s'arreſta à Lyon, où il conſacra l'Egliſe de l'Abbaye d'Aiſnay. L'accomodement que le Comte Guigue avoit negotié entre l'Archevêque Guy, & l'Evêque Hugues touchant le Païs de Salmorane, ne leur avoit pas apporté vne parfaite paix. Guy avoit vne forte garniſon dans le Chaſteau de Salmorane, donc il ne reſte pas même les maſures, & tous les Seigneurs de ce Comté tenoient pour luy. De ſorte que le ſejour de Paſchal à Lyon fut vne occaſion favorable à Hugues pour la deciſion de ſon droit. Il luy porta ſes plaintes, & les anima de tout ce qu'il avoit de preuves & de raiſons. Guy fut oüy, & ſoûtint que ce Païs appartenoit à ſon Benefice, & qu'il en étoit vn membre; que ſes predeceſſeurs ayant eu pitié des Evêques de Grenoble chaſſez de leur Siege, avecque leur Clergé, par les Mahometans, le leur avoient plûtôt preſté que donné; qu'ils pouvoient, & devoient l'vn, mais non l'autre; que depuis que cette tyrannie étrangere avoit pris fin, il étoit juſte que l'vſufruit, ou cet vſage, finit auſſi; qu'il ne faiſoit point d'injuſtice à ce Prélat de reprendre ſon bien qu'il vouloit luy retenir; & que le deſſein de cet Evêque étoit d'autant plus digne de blâme, que la voix publique luy étoit moins favorable; qu'on l'accuſoit dans toute ſa Province d'injuſtice & d'ingratitude. Il n'appuyoit ce qu'il diſoit que de bruits communs, & d'vn ſouvenir qu'vne tradition, que Huges ne conteſtoit point, avoit conſacré. Mais Hugues prouva par actes ſa poſſeſſion, & l'étendoit au delà de cent ans. L'origine luy en étoit inconnuë, ſes titres n'en parlant point. De ſorte que la tradition étoit vne conjecture, qui ne meritoit pas d'étre negligée. En effet; le Pape leur fit vn égal partage de ce païs, qui étoit composé de vingt-deux Terres. Il attribua à l'Archevêché de Vienne celles de S. George, de Breſſieu, de Viriville, d'Ornacieu, de Boczoſel, de Lemps, de Planeſe, de Clermont, de S. Joire, de Paladru, & de Virieu; & à l'Evêché de Grenoble celles de Vinay, de Nerpod, de Chaſteau-neuf, de Tullins, de Rives, de Moirenc, ds Voiron, de Tolvon, de Miribel, de Minuet, des Eſchelles, de Voreppe, & de Chaſſelay. Ce Reglement remit bien enſemble ces deux grands Prélats, & rétablit la paix dans leurs Diocezes, qui ſont appellez ſimplement Parroiſſes dans les Bulles de Paſchal. Et ce fut par les ſoins, & par le miniſtere de Richard Evêque d'Albe, d'Alde Evêque de Plaiſance, de Ponce Evêque du Puy, de Leger Evêque de Viviers, d'Euſtache Evêque de Valence, & du Comte Guigue qu'il fut conclu & aggreé des deux parties. Guy avoit l'année précedente donné le Monaſtere de S. André le bas de Vienne à Ponce Abbé de la Cheze-Dieu, pour étre à l'avenir vn membre de cet Ordre, dont S. Robert avoit été l'Inſtituteur, & Freilon le fondateur l'an M. XXXV. Guillaume 1035.
Evêque d'Auch l'ayant approuvé, comme fit aprés le Pape Leon IX. Les Evêques avoient vne authorité ſouveraine dans leurs Diocezes ſur tous les nouveaux établiſſemens, qu'ils ont depuis laiſſé échaper de leurs mains. Le motif de Guy fut pieux, & digne de luy. La Regle de Saint Benoiſt étoit preſque abolie dans ce Monaſtere, par la licence des mauvaiſes mœurs. Il ſe perſuada que le meilleur moyen d'y faire refleurir la diſcipline Monaſtique, c'eſtoit de le ſoûmettre à vne Superiorité plus rigoureuſe, & plus exacte en toutes choſes, que ne pouvoit eſtre la ſienne, occupé, comme il étoit à tant d'affaires differentes. D'ailleurs les vertus qui ſe pratiquoient dans le Monaſtere de la Cheze-Dieu avoient porté leur éclat dans le Viennois; & Gerente, qui avoit été élevé à la dignité de Prieur, étoit vn de ſes ornemens, & du Viennois mêmes ſa patrie. Il étoit né dans le Territoire de Vienne: Arnaud fut ſon Pere, & Agnes ſa Mere. Hugues Abbé de Cluny avoit eu le ſoin de ſon education, & avoit remply ſon eſprit de toutes les connoiſſances propres au genre de vie auquel il le deſtinoit. Aprés avoir goûté durant quelques

Differents de Guy Archevêque de Vienne, & de Hugues Ev. de Grenoble touchant Salmorane.

terminez.

Monaſtere de S. André de Vienne vni à la Cheze-Dieu

Gerente Prieur de la Cheze-Dieu Viennois. Son éloge.

Digitized by Google

quelques années les plaiſirs & la liberté du monde, il s'en rebuta. Ce qui augmente le plus l'amour des voluptez, c'eſt la deffence : on les eſtime moins quand on les poſſede. Donc il vint chercher la ſolitude & la penitence dans le Monaſtere de la
1074. Cheze-Dieu, où il fit profeſſion l'an M. LXXIV. ſept ans aprés la mort de S. Robert. Durand étoit alors Abbé. Il fit bien du progrez dans la vertu en peu de temps. Trois ans aprés ſa converſion Adalberon Abbé de S. Benigne de Dijon étant mort, il luy fut donné pour ſucceſſeur, & nul n'a jamais plus dignement, ny plus glorieuſement remply cette place ny devant, ny aprés luy. Il parut depuis en diverſes affaires de tres-haute importance, & témoigna également en toutes que la ſainteté n'eſt pas, comme les foibles ſe figurent vne vertu qui hait le jour, & l'action. Ce fut luy que conſidera l'Archevêque Guy autant que les autres grands hommes, que la Cheze-Dieu avoit donnez à l'Egliſe. Le Pape Paſchal étant de Vienne allé à Cluny, y confirma tous les droits de l'Abbaye de la Cheze-Dieu à la priere de l'Abbé Aimeric, & le Monaſtere de S. André, comme luy appartenant eſt de ce nombre. Neanmoins cette vnion n'eût pas long-temps effét. Ce qui porta principalement Guy à le ſoûmettre à vne puiſſance étrangere, ce fut que ſes Religieux n'avoient pas tenu ce qu'ils avoient promis au Pape Vrbain II. quelques années auparavant. Guy étant irrité de leur mauvaiſe conduite en avoit chaſſé quelques-vns, & empriſonné les autres. Les Moines qui ont vne fois violé leurs Regles, les regardent aprés, les plus moderez avec chagrin, & les autres avec horreur. Quelques-vns d'eux avoient ozé porter leurs plaintes au Pape Vrbain II. & par ſa faveur ils avoient été tous rétablis dans leur monaſtere. Ils promirent de mieux vivre & d'obeïr à leur Abbé, & ce fut ce qui leur en r'ouvrit les portes. Mais ils avoient contracté trop de haine pour la ſeverité de la diſcipline Religieuſe. Le repentir qu'ils avoient témoigné parut feint bien-tôt aprés; & il falut que la juſte indignation de leur Prélat les foudroyât encore vne fois. Mais
1120. enfin ils ſe laſſerent de leurs deſordres, & meriterent l'an M.CXX. vn témoignage authentique de ſa bien-veüillance envers eux. Etant devenu Pape, ils le remit ſous l'obeïſſance de la Mere Egliſe de Vienne, comme parle ſa Bulle : ils furent rendus à leur premier inſtitut ; & Pierre Humbert, que l'Abbé de la Cheze-Dieu leur avoit donné pour Adminiſtrateur, n'ayant fait qu'augmenter le mal par ſa foibleſſe, ou par ſes vices, donna lieu à ce changement. La Medecine & la Politique ſe trompent ſouvent au choix des remedes. Gautier, en qui la prudence & la probité paroiſſent en même degré, fut élû leur Abbé par le conſeil même de l'Abbé de la Cheze-Dieu, de même que des Chanoines de S. Maurice. Sous ſon gouvernement ce Monaſtere recouvra tout ce qu'il avoit perdu de dignité, de bien, & d'eſtime.

Reflexion.

Reflexion.

Deſordres dans le Monaſtere S. André.

Reflexion.

Remis ſous la juriſdiction de l'Arch. de Vienne.

Reflexion.

XXI.

APrés quelque ſejour en France, le Pape fut rappellé en Italie ; où l'Empereur devoit deſcendre, pour être couronné. De mauvais politiques s'étoient deffaits du pere par le fils : ils avoient perdu vn vieux ennemi, pour en mettre vn jeune en ſa place. Ce changement fut le blâme & le deſeſpoir de leur prudence. Henry paſſa en Italie, & y mena vne puiſſante armée : ſon pretexte fut ce qu'il publia, qu'il vouloit être couronné dans Rome. Mais le deſſein de luy donner vn maître, en feignant d'y chercher la couronne, qu'il avoit déja, en fut le vray motif qu'il cacha. Amé III. Comte de Savoye l'accompagna, & la Nobleſſe de cette Province l'imita. Remõd de Berenger Prince de Royans, Guigue Ainard Seigneur de Domene, Rodolphe de Foucigny ſon beau-frere, Guigue de Château-neuf, Guigue Guerin, Guillaume de Lutzon, & Giraud de Lans luy allerent à la rencontre, comme il paſſoit dans l'Etat de Savoye, & ſe joignirent à ſes Troupes. Guigue Ainard mourut à Exilles à ſon retour, & y fit ſon teſtament, où il n'oublia pas le Prieuré de Domene qui étoit l'ou-

L'Empereur Henry paſſe en Italie.

La Nobleſſe de Dauphiné le ſuit.

Remond de Berenger.

Guigue Ainard.

Rodolphe de Foucigny.

Guigue de Château-neuf.

Guigue Guerin.

Guillaume de Lutzon.

Giraud de Lans.

Digitized by Google

Mort de Guigue Ainard. Son teſtament. Leg au Prieuré de Domene. Reflexion.

vrage de ſa maiſon. Il luy lega des fonds conſiderables, pour porter ſes Religieux à flechir par leurs prieres les rigueurs de la juſtice de Dieu en ſa faveur. Les hõmes ne ſont jamais plus liberaux qu'en mourãt, & ceux qui reçoivẽt leurs bien-faits ne ſçauroient étre avares pour eux de deſirs & de prieres. Ce voyage n'eut pas tout le ſuccez que Henry s'étoit promis. Le droit que pretendoient les Empereurs d'Alemagne qui s'attribuoiẽt celuy des Empereurs François en l'inveſtiture des Egliſes, eſtoit la matiere des differents qui eſtoiẽt entre eux, & le S. Siege. Le Pape Paſchal II. ou perſuadé qu'il le devoit, ou forcé de le faire, l'accorda à Henry, pourveu neanmoins que les elections aux benefices ſe fiſſent librement par le Clergé, & le peuple; mais la pluſpart des Prélats n'y voulurent pas conſentir. Ils deſaprouverent ce qu'il avoit fait, & ſoûtinrent que croire que ce droit fut legitime dans les mains des Princes Seculiers, c'étoit tomber en vne hereſie. Le Pape en témoigna d'abord du repentir; & parce que ſa conduite étoit blâmée preſque generalement de tous les Prélats, il tâcha de ſe juſtifier, & en écrivit pour cela aux principaux. Guy Archev. de Vienne, & Legat du S. Siege en fut informé par la lettre qu'il reçeut peu de mois aprés, & le Pape y declarant ſa penſée, ce Prélat n'eut plus rien qui luy defendit d'appuyer la ſiẽne, & de faire éclater ſes ſentimens. Il étoit merveilleuſement zelé pour la liberté de l'Egliſe: Quoy que les Comtes de Bourgogne, du ſang deſquels il étoit, fuſſent peu éloignés de l'abſoluë Souveraineté, il étoit tout dans la paſſion d'abbaiſſer l'authorité des Princes, pour élever celle du Siege Apoſtoliquel. Il y montoit ainſi inſenſiblement: Affermiſſant le thrône de S. Pierre dans l'élevation où Alexandre III. Gregoire VII. & Vrbain II. l'avoient porté, ce zele ardent l'y conduiſoit bien mieux que ſes vertus, quoyque excellentes; ny ſa naiſſance, quoyque Royale. Auſſi, il ne refuſa pas ſa preſence au Concile qui fut tenu dans Rome pour ce ſujet. L'ouverture s'en fit à la fin du mois de Mars de l'an M.CXII. & c'eſt le ſecond Concile de Latran. Henry n'y perdit pas ſeulement le droit des inveſtitures que Paſchal luy avoit relâché, mais le caractere de Fidelle, qui luy fut oſté par l'excommunication fulminé contre luy. Neanmoins les autres Prélats de cette Province, & du Royaume de Bourgogne n'avoient pas le même zele, ou l'ayant n'avoient pas le même courage, pour en ſuivre les mouvemens. Nul d'eux, ou n'auoit oſé, ou n'avoit voulu ſe trouver à ce Concile, de peur de choquer l'Empereur. Hugues Evêque de Grenoble arrêté par d'autres conſiderations (car il ne connoiſſoit ny peur, ny intereſt) n'y avoit pas même ſuivy ſon Metropolitain. C'eſt pourquoy Guy étant de retour ſe crût obligé de donner à la bonne cauſe le ſoûtien dont elle avoit encore beſoin au deçà des Alpes. Il convoqua comme Primat & comme Legat vn Concile dans la Ville de Vienne au mois de Septembre de la même année. Ce fut vne grande aſſemblée, & vn Concile tres-celebre, comme en parle vn Autheur Contemporain. Geofroy Evêque d'Angers Prélat d'vne haute ſainteté, & ami particulier de Guy, y preſida, & y fit les propoſitions des matieres que l'on avoit à traiter. Guy n'avoit pas la langue bien libre, & parloit avec quelque ſorte de difficulté. Ce fut pourquoy il employa ce Saint Evêque, & le mit en ſa place à la teſte de tous les autres. Il s'acquitta dignement de cet employ, & ſatisfit à toutes les eſparances que l'on avoit conçeuës de ſon zele, & de ſa prudence. Hugues Evêque de Grenoble joignit ſes ſoins à ceux de Guy, & de Geoffroy, & travailla heureuſement pour le bien & pour la gloire de l'Egliſe. Le traitté du Pape Paſchal avec l'Empereur touchant les inveſtitures fut declaré nul. Ce Prince fut même excommunié tant à cauſe de la violence qu'il avoit faite à l'Oinct du Seigneur, que pour punir ſon obſtination criminelle. Ce fut le plus grãd mal-heur qui pût luy arriver, & bien que Conrad Abbé d'Vſperg diſe que ce Concile qui portoit vn nouveau Schiſme dans l'Alemagne, n'avoit pour fondement aucune juſte authorité, il avoüe neanmoins qu'il cauſa bien du deſordre dans les affaires de l'Empereur.

Repentir du Pape

Eſcrit à Guy Archevêque de Vienne.

Zele de Guy.

Concile de Latran où il va.

1112.

Henry excommunié

Concile de Vienne contre l'Emp.

Geoffroy Ev. d'Angers y preſide.

Hugues Ev. de Grenoble y aſſiſte.

XXII.

Digitized by Google

XXII.

EN effét de grands Prélats au delà du Rhin, qui jusques alors avoient tenu ferme pour Henry, commencerent à chanceler. Mais dans cette Province ce fut vn crime de ne le plus reconnoître. Les Prélats, & à leur exemple, les Comtes, & les plus grands Seigneurs ceſſerent de luy rendre les devoirs dûs aux Souverains. Ils devinrent independans, & dans cette independance, qu'vn pretexte ſi favorable juſtifioit, la revolte fut vn acte de Religion. Cette hardieſſe avoit élevé l'ame de Guy au deſſus des plus fortes conſiderations qu'ayent les Grands, pour ne ſe determiner pas facilement au choix du party dans les querelles de deux puiſſances égales. Il en fut auſſi glorieuſement recompensé. Les Prélats & les Peuples ſujets à Henry furent plûtôt perſuadez par cet exemple, que Henry étoit vn vſurpateur que par les raiſons. Tous ſont capables de voir l'exemple, & de le ſuivre; il touche les plus ſtupides; mais il faut de l'eſprit & des reflexions pour concevoir les raiſons. Paſchal conçeut vne haute eſtime pour Guy, & le chef de l'Egliſe témoigna d'être bien-aiſe que les ſentimens d'vn tel Prélat paſſaſſent à tous les membres de ce ſacré Corps. Il cõfirma les droits & les privileges de l'Archevêché de Vienne, & principalement ceux de Metropolitain, & de Primat. Sa Bulle ſe rapporte aux Conſtitutions des Papes Leon, Nicolas, & Vrbain. Il aſſujettit de mêmes à ſon authorité toutes les Abbayes qui étoient & dans Vienne, & aux environs, & mit ſous la protection du Siege Apoſtolique generalement tout ce qu'il poſſedoit. Guy avoit acquis long-temps auparavant d'Eſtienne Comte de Bourgogne ſon Frere les droits de Regale, & tout ce que les Comtes de Bourgogne avoient d'honneur dans la Cité de Vienne, comme parle l'Acte que j'ay repreſenté ailleurs. Ils pretendoient que le Royaume de Bourgogne étoit leur plus legitime patrimoine, qu'ils en étoient les vrays proprietaires, & les Roys d'Alemagne de vrays vſurpateurs. Leurs pretentions n'étoient pas douteuſes dans la pluſpart des eſprits. Dans le Viennois, de même que dans le Comté de Bourgogne elles avoient toute la conſideration, toute la force; & tous les avantages des droits reconnûs & avoüez. Les Empereurs furent contrains de leur oppoſer les Ducs de Zeringhen pour affoiblir leur puiſſance qu'il leur étoit impoſſible d'aneantir. Ils donnerent à ceux-cy ce que les Comtes poſſedoient, & leurs armes étant impuiſſantes contre eux, ils ſe perſuaderent que celles de ces Princes ſeroient du moins capables de les occuper. Les Ducs de Zeringhen prirent dés l'an
1080. M.LXXX. le ſtitre de Ducs, de Gouverneurs, & de Roys de Bourgogne, & c'eſt d'eux que les Dauphins ont acquis le Comté de Vienne. Mais les Comtes de Bourgogne n'avoient pas ceſſé de regner dans le Viennois comme ils faiſoient auparavant; & cette liberalité que les Empereurs avoient faite à vne maiſon étrangere, du bien de la leur, n'avoit ſervy qu'à affermir leur authorité. Les Ducs ne furent point reconnûs des Peuples, ny les Comtes troublez dans leur poſſeſſion. Tellement que le traitté de l'Archevêque Guy avec le Comte Eſtienne ſon frere, le rendit maître de la Ville de Vienne, & de ſon Territoire. Voila l'origine du droit de ces Prélats, & de leur Egliſe, ſur ce Comté. Donc le Pape Paſchal ayant approuvé ce nouveau droit, ſon approbation luy fut vn nouveau caractere; qui l'approcha de la nature des choſes purement ſacrées. Perſuader aux Peuples qu'vn droit eſt ſacré, c'eſt leur ôter la curioſité de s'enquerir s'il eſt juſte.

l'Empereur n'eſt plus reconnû en Dauphiné.

Reflexion.

Paſchal confirme le droit de l'Egliſe de Vienne, & de ſon Archevêché.

Guy acquiert le droit de Comte de Bourgongne dans Vienne.

Tom. 1. liv. 11. c. 11.

Comtes de Bourgogne ſe pretendent Roys de Bourgogne

Leurs biens confiſquez, & donnez aux Ducs de Zeringhen.

Se qualifient Roys de Bourgongne.

Reflexion.

XXIII.

1118. GElaſe II. qui ſucceda à Paſchal l'an M.CXVIII. n'eut pas moins d'eſtime pour Guy. Il fut contraint de quitter Rome, & l'Italie où la faction de Maurice Bourdin, que l'Empereur avoit fait creér Pape, ſous le nom de Gregoire VIII. l'enveloppoit châque jour de mille perils. Etant entré en France, il témoigna aſſez combien

Gelaſe Pape vient en France.

Bourdin Antipape.

Digitized by Google

l'authorité,& la vertu de Guy avoient contribué à le faire reſoudre à ce voyage, &
Le Pape à Vienne. ce qu'il eſperoit d'vn Prélat ſi celebre. Auſſi étant arrivé à Vienne, il s'y arrêta pour
s'y entretenir plus librement avec luy de ſes affaires, & pour former ſes deſſeins par
ſes judicieux conſeils. Ils jugerent mêmes à propos d'y faire vne aſſemblée des Prélats,auſſi nombreuſe que l'état preſent des choſes le permettoit. Et certes elle fut
Concile, de Vienne. celebre, & c'eſt le troiſiéme Concile tenu dans cette Ville. Ce qui fut propoſé
ne regardant pas tant des matieres particulieres que l'intereſt general de l'Egliſe,&
les moyens de reſiſter aux entrepriſes de l'Antipape, les reſolutions n'en furent pas
Reflexion. Mort de Celeſtin. renduës publiques. Le ſecret eſt l'ame du deſſein, & la force de l'execution. Le
Pape ne vécut pas long-temps aprés; il mourut à Cluny, quoy qu'vn Ecrivain moderne ait dit que ce fut à Vienne. Son regne ne fut que d'vne année moins deux
Fondation de l'Abbaye de Bonnevaux. jours. Guy étoit alors occupé à vn ouvrage qui devoit eſtre le glorieux monument
de ſa pieté, & de ſa magnificence : c'étoit la conſtruction de l'Abbaye de Bonnevaux à trois lieuës de Vienne. L'ordre de Ciſteaux avoit produit tant de grands
Guy ſon fondateur. perſonnages, & l'Egliſe leur étoit ſi redevable, que Guy l'avoit en veneration, luy
qui l'étoit à tout le monde. Il voulut l'appeller dans le Viennois, croyant que
c'étoit le moyen d'y rappeller la pureté des premiers ſiecles du Chriſtianiſme. Il
en avoit admiré les regles ; & les vertus dans Ciſteaux même; & l'Abbé Eſtienne,
à qui il en fit la propoſition, la goûta facilement. Il vint à Vienne, & Guy luy permit de choiſir dans les Foreſts voiſines le lieu qu'il jugeroit le plus propre aux exercices de la vie Monaſtique.Comme il eut determiné ſon choix dans la Parroiſſe de
Saint Simphorien du Marc (ce lieu s'appelloit ainſi) Didier, Abbé de Saint Pierre,
& le Pricur de Saint Iulien du deſert, s'oppoſerent à ce deſſein. Mais, Guy s'étant
porté ſur les lieux avec Siboud Seigneur de Beauvoir, Siboud Doyen de Saint Maurice, Guigue de Surieu, Pierre de Milieu, Humbert de Bellegarde, Guillaume de
Cheſſieu, Guy de Septene, & Amblard du Verney, ce different fut accommodé.Le
principal article du Traitté fut que ces Religieux, qui ſont nommez Hermites dans
l'Acte,payeroient la Dîme à ceux de Saint Pierre, comme les poſſeſſeurs des fonds
circonvoiſins. Guy, aprés cela, ne negligea rien de ce qui étoit neceſſaire pour les
bien loger. Le Monaſtere qu'il leur fit bâtir fut commode, & ſpacieux. Mais ſon
Egliſe attacha principalement à elle l'application de ce Prélat. Le reſte étoit propre à loger des hommes devouëz à Dieu ; mais elle le fut à loger Dieu même.Elle
eſt vne des plus belles de cet Ordre,& l'art n'y a rien obmis. Il s'y eſt accommodé,
ſans tomber dans la confuſion, à la ſimplicité,& à la pauvreté Religieuſe. Les premiers fondemens de ce Monaſtere furent jettez l'an M. CXVII. Et il fut en état 1117.
d'eſtre habité l'année ſuivante. Tous donnoient également leurs deſirs à l'acheve-
Reflexion. ment de cette Egliſe, & pluſieurs y contribuoient de leurs bien-faits. Sans les bien-
Iean ſon premier Abbé. faits les deſirs ſont des reproches d'avarice, & de baſſeſſe. Iean dont le merite fut
depuis honoré d'vne des plus hautes dignitez de la Hierarchie de l'Egliſe, fut ſon
premier Abbé. Il en prit poſſeſſion,accompagné des Moines, qui furent commis à
Reflexion. ſon Gouvernement. Ils étoient fort vertueux, & la nouveauté, qui donne des graces
aux moindres choſes,en donne encore à la vertu. Ils n'eurent pas ſi tôt parû que l'on
Bien par terre de ce Monaſtere. ſe rependit, pour eux en admiration,& en loüange. On ſe crût heureux de pouvoir
leur étre liberal de quelque choſe qui leur fut vtile. Guillaume,Abbé de S.Theudere, leur donna le Mas de Ribat, Aimon,Seigneur de Beauvoir, Guerin, Seigneur de
Pinet,& Guillaume,Seigneur de Chaſtonnay,Terres contigues entre elles& voiſines
de Bonnevaux,leur donnerent auſſi le Mas d'Aſvene,des terres,& des bois. Ces Mas
ont changé de nom;& celuy de Bonnevaux,leur étant devenu commun, il n'en ont
point de particulier. Mais,celuy de Bonnevaux n'eſt pas plus ancien que cette Ab-
Origine du nom de Bonnevaux. baye. Guy en eſt l'autheur, & l'impoſa au Vallon qu'elle occupe. Depuis, il a été
étendu à tous les Territoires,dont il étoit environné. Iean avoit fait le voyage de S.
Iacques

Digitized by Google

Iacques de Compoſtelle, & par cette raiſon, il étoit plus cher à Guy que peut-eſtre vn autre n'auroit été. Guy avoit vne ardente devotion à ce Saint, & avoit fait vn livre de ſes Miracles. Les ſoins qu'il employa à perſuader à toute la Chreſtienté ce qu'il croyoit, ont été le plus ſolide fondement de cette opinion. La creance des grands hommes devient inſenſiblement vne creance publique.

Devotion de Guy à S. Iacques de Compoſtelle qu'il établit

Ecrit ſes Miracles de S. Iacques.

Reflection.

XXIV.

ON avoit commencé quelques années auparavant à publier que les Reliques de cet Apôtre avoient été decouvertes en ce païs-là. Quelques evenemens fameux avoient même paſſé pour la preuve de tout ce que les zelez vouloient que l'on crût: la Nature avoit ſouffert d'étranges convulſions en toutes ſes parties à la fin du dixiéme ſiecle; elles avoient duré ſi long-temps que l'on la crût menacée de ſa fin. On crût que l'Ante-Chriſt devoit naiſtre en ce ſiecle, & S. Norbert, autheur de l'Ordre de Premontré, donna de l'authorité à cette opinion, en y adjoûtant foy. L'ordre des ſaiſons avoit été renverſé: des pluyes continuelles avoient noyé la fecondité de la terre, & entre les maux qu'elles avoient cauſez, vne famine preſque vniverſelle, qui en produiſit vne infinité d'autres, fut le pire. Ce fut alors (comme le remarque vn celebre Hiſtorien de ce temps-là) que l'effroy qui troubloit les plus forts eſprits les porta à implorer le ſecours du Ciel contre les miſeres preſentes, & contre les images de celles qu'ils craignoient. Souvent les maux avenir donnent des inquietudes plus fâcheuſes que les pointes les plus ſenſibles des maux preſents. Les anciennes Egliſe furent reparées: on en bâtit de nouvelles: on en détruiſit pluſieurs pour les relever avec plus d'art & plus de magnificence. De ces ſoins, qui ne regardoient que le culte exterieur, on paſſa à la diſcipline. On tacha d'exterminer la haine & la diſcorde entre les citoyens: on les reünit les vns avec les autres, par vne étroitte reconciliation; & tous obeiſſans aux commendemens, & aux Conſeils des Prélats, on mit en pratique, ſans murmurer, tout ce que la pieté tramblante de peur, & la devotion raffermie par l'eſperance peuvent inſpirer aux ames qui craignent & qui deſirent. Ce fut vne reſolution generale dans les Provinces du Royaume de Bourgogne de s'abſtenir à l'avenir de l'vſage du vin, le Vendredy; & de celuy de la chair, le Samedy. Cette abſtinence n'étoit pas vne neceſſité comme elle l'eſt preſentement. Il ſe fit vne exacte & curieuſe recherche des corps des Saints, pour meriter leur interceſſion en honorant leurs ſacrées Reliques. Ce fut vne des principales occupations des Prélats, & des Eccleſiaſtiques. Et ce fut alors que l'on commença, premierement à debiter tant de choſes ſi peu vray-ſemblables, que neanmoins il n'a pas été depuis avantageux aux ſçavants de mettre en doute. C'eſt ainſi que l'on établit & l'Hiſtoire, & la devotion de S. Iacques dans la Province de Galice, partie de l'ancienne Tarraconoiſe. Les Pelerinages y furent frequents. Le Comte Guigue, & Hugues Duc de Bourgogne firent ce voyage preſque en même temps, environ l'an M. LXXX. Mais l'Archevêque Guy ne donna pas moins de credit à cette devotion par ſes applaudiſſements à ceux qui s'en laiſſerent enflammer, que ces Princes par leurs voyages. Donc l'Abbé Iean, que ſon zele & ſa ferveur pour S. Iacques avoit porté au de-là des Pirenées, l'eut toûjours favorable à tout ce qu'il deſiroit. Et certes il étoit vne des plus vives lumieres de ſon Ordre, & ſon eminente vertu le revêtit quelques années aprés de la pourpre Epiſcopale. Il fut élû Evêque de Valence, & l'Eloge de Saint, qui luy eſt reſtée aprés ſa mort, prouve aſſés l'éminence de ſa vertu. Arnold où Arnaud, qui écrivit la vie de S. Bernard luy ſucceda en l'Abbaye, & pour la bien gouverner n'eut qu'à ſuivres ſes Maximes.

Deſordre dans la Nature au 10. Siecle.

Leurs effets.

Reflexions.

Egliſe rebâtie.

Reglements pour les Mœurs.

Abſtinences.

Reliques recherchées.

Legendes des SS.

1080. Pelerinages à S. Iacques. De Guigues & de Hugues.

Eloge de l'Abbé Iean.

Arnold luy ſucceda.

Digitized by Google

XXV.

Pierre Archeſ. de Tarantaiſe. Amedée de Hautcrive Pere & Fils Moines de Bonnevaux nez dans le Viennois. Eloge de Pierre & de P. ſon Pere.

SAint Maurice de l'Exil au deſſous de Vienne, & Hauterive, dans le Viennois, ſont des Parroiſſes qui n'ont rien aujourd'huy qui les mette dans aucune conſideration. Si eſt-ce que ce leur eſt vne grande gloire d'avoir donné la naiſſance à deux grands perſonnages que la reputation de l'Abbé Iean gaigna à Dieu & à ſon Monaſtere naiſſant. Le premier fut Pierre, depuis Archevêque de Tarantaiſe; & l'autre Amedée. Le Pere de celuy-là eut même nom que luy. Ce fut vne vertu conſommée que la ſienne. Il vécût dans ſon Mariage comme les plus purs vivent dans les Cloiſtres, aprés avoir mis au monde trois fils, & vne fille. Les vertueux eſtiment le Mariage par ſa fecondité, & non par ſes voluptez. Il eut vn ſoin extréme de les élever à la pieté, & de les rendre dignes des graces de Dieu plûtôt que de celles des hommes. Il étoit devot à Saint Maurice. Les plus jeunes de ſes fils furent Lambert, & Pierre; mais celuy-cy en fut le plus illuſtre. Il fit profeſſion dans cette Abbaye l'an M.CXVIII. nul ne l'y ayant faite avant luy. Deſorte qu'il a été l'Aiſné des Enfans de ce Monaſtere en cette ſeconde naiſſance. Il parvint depuis à l'Archevêché de Tarantaiſe, ſa vertu l'y ayant comme emporté, quelque reſiſtance qu'il luy fit. Il eſt plus glorieux de meriter les honneurs que de les poſſeder. La Religion qu'il embraſſa par cette profeſſion, & luy, nâquirent la même année. Mais il mourut l'an M.CLXXIII. dans vne profonde veilleſſe. Il fut contemporain à S. Bernard, & ſes memorables actions ont fait avoüer qu'il n'a pas été moins vtile à l'Egliſe que ce grand Saint. Le nom de Saint Pierre de Tarentaiſe eſt honoré des reſpects de tous les fidelles. Mais Amedée avoit eu le bon-heur d'vne plus haute naiſſance: Il étoit Beau-frere du Dauphin Guigue VII. & appartenoit à l'Empereur commé l'vn de ſes Alliez, & la race de Conrad le Salique étoit le tige de la ſienne. Il eſt des paſſions qui portent au bien, comme de celles qui portent au mal: elles ſe communiquent facilement. Ce feu de devotion comme le feu naturel, dans peu de temps fait beaucoup de progrez. Ce que l'on publioit des vertus de ces nouveaux Religieux enflamma Amedée d'vn ardent deſir de les imiter, & ſa reſolution ayant éclatté ne donna pas moins d'étonnement que d'admiration. Il entra dans cette Abbaye l'an M.CXIX. accompagné d'Amedée ſon fils vnique, & de ſeize Chevaliers ſes Vaſſaux. Les principaux étoient Artman Seigneur de Rives, & Berlion Seigneur de Moiran. Iean, aprés avoir fait l'épreuve de leur fermeté, les receût à la profeſſion de la vie Religieuſe. La plus-part d'eux étoient mariez: Leurs Femmes ſuivirent leur exemple: elles renoncerent au droit que la Foy de la ſocieté conjugale leur donnoit ſur leurs perſonnes, ou pour ſe venger de leur mépris, ou pour imiter leur vertu. Leur converſion fut aventageuſe à cet Ordre, elle l'accrut d'vn Convent qui fut bâty pour elles dans Laval de Breſſieu. Ces Saintes Dames y porterent leurs biens, qui en ce commencement en furent la principale richeſſe; Mais il a été transferé dans la petite Ville de la Coſte-Saint-André depuis quelques années. Ce changement qui l'a tiré de la ſolitude, a donné aux vertus qu'elle tenoit enſevelies, le jour dont elles avoient beſoin pour être veuës, & pour aprés être imitées. Amedée avoit vne Fille; & il ne crût pas qu'il pût mieux luy prouver combien il l'eſtimoit, qu'en la preſentant auſſi à Dieu. Elle fut Religieuſe, & ſans doute dans le même Convent. On a conſervé long-temps dans la Ville de Lauſanne vne de ſes Mitaines, & l'on dit que durant pluſieurs Siecles cette ſainte Fille y a attiré la devotion des peuples par de continuels Miracles. Le Monaſtere de Saint Paul d'Iſeaux, d'eſtiné auſſi au moindre ſexe, étoit en reputation en ce temps-là. La Mere de Pierre, qui fut depuis Archevêque de Tarantaiſe, y fit profeſſion de la même regle, à laquelle ſon fils s'étoit devoüé dans le Monaſtere de Bonnevaux. Mais il n'a pas été attaché avec plus de fermeté à cette Terre, que celuy de Laval

Reflexion. Reflexion. Reflexion.

1118. 1173. 1099.

Artman de Rives, Berlion de Moiran. Fondatiõ du Convent de Laval de Breſſieu. Convent de Saint Paul d'Iſeaux.

Digitized by Google

Laval à celle de ſon origine. On l'a porté à Beaurepaire. Divers pretextes ont causé ces changemens, & ſi l'intention des Fondateurs negligée, les ſacrez monumens de la venerable Antiquité abandonnés, les Reliques de tant de Saints laiſſées ſans honneur, ne les condamnent pas; qu'elle raiſon peut les deſapprouver. Ainſi l'Ordre de Ciſteaux, ouvrage de la ſevere vertu de Robert, & du zele ardent & élevé de S. Bernard, avoit déja fait de grands progrez en cette Province, quoy que vint-deux ans ne ſe fuſſent pas écoulez depuis ſa naiſſance. Ceux qui parlent le plus favorablement des obligations dont il eſt redevable à Saint Bernard, avoüent qu'il n'en a gueres moins à Amedée, tant ſa converſion fit d'éclat, & tant cet éclat en donna à ce devot Inſtitut. Son fils, qui porta le même nom d'Amedée en fit profeſſion dans Bonnevaux; depuis il fut Abbé de Hautecombe; & aprés Evêque de Lauſanne. En luy finit la branche des Seigneurs de Hauterive, qui avoit produit ſon Pere, & luy. Elle venoit d'vn illuſtre tige; & ie croy que la Maiſon de Clermont eſt encore aujourd'huy l'vn de ſes rameaux. En effét la Terre de Hauterive luy reſta & elle a eu des Amedées qui l'ont auſſi poſſedée. Ce m'eſt vne merveille qu'il ſoit fait ſi peu de mention de ces Seigneurs de Hauterive parents des Empereurs du Sang de Conrad; mais cette Noble & puiſſante famille n'a pas ſeule été ſi mal-traittée. S'il ne nous reſte qu'vn ſouvenir obſcur de tant de Monarchies, qui ſans doute, ont remply autrefois la Terre de leur ſplendeur, doit-on trouver étrange que des familles particulieres ſoient tombées dans vne obſcurité où elles ne ſont preſque pas perceptibles? Sortir du neant pour venir à l'eſtre, ſortir de l'eſtre pour retourner au neant, c'eſt le cercle autour duquel roulent les choſes humaines.

Obligation de l'Ordre de Ciſteaux à Amedée.

Origine de la Maiſon de Clermont.

Reflexion.

Reflexion.

XXVI.

LOrs que le Pape Gelais mourut, ces nouveaux établiſſements attachoient toutes les penſées de Guy. Cette ſainte application & les loüanges, dont on le combloit en tous lieux, contribuerent à ſon élevation au Thrône Apoſtolique. Il fut éleu Pape le premier iour de Fevrier de l'an M. CXIX. par les Cardinaux qui avoient accompagné Gelais; & ſon élection ayant été approuvée à Rome il fut ſolemnellement conſacré dans la Ville de Vienne. Le droit de l'Election des Papes appartenoit au commencement au Clergé: mais l'approbation du peuple Romain étoit neceſſaire. Les noms de ceux que le Clergé iugeoit les plus propres à cette dignité, étoient expoſez publiquement à la porte des Egliſes ſous Alexandre Severe, qui voulut imiter cet exemple à l'égard des Gouverneurs des Provinces, & des principaux Officiers de ſon Etat. Les Empereurs Chreſtiens s'en attribuerent, aprés la confirmation que Theodoric, pretendant avoir tous les droits des Empereurs, s'attribua comme attachés à ſa Couronne. Il ne fut pas conteſté aux Empereurs de Conſtantinople aprés la ruine des Oſtrogoths, pendant qu'ils conſerverent quelque authorité en Italie, par le moyen des Exarques de Ravenne. Charlemagne, Louïs ſon fils, qui luy ſucceda, & tous les Empereurs de la Maiſon de France en joüirent comme eux. L'Empire ayant été relevé en Occident, pour Charlemagne, & pour ſes ſucceſſeurs, rien ne fut retranché de ſon authorité n'y de ſes droits. Les Papes qui leur donnerent la Couronne Imperiale, n'en arracherent pas le fleuron le plus éclattant. Elle auroit été difforme ſur leur teſte, s'il luy avoit manqué, & vn reproche plûtôt qu'vn honneur. Mais, Alexandre VI. Gregoire VII. Vrbain II. Paſchal II. Gelais II. Calliſte II. & leurs ſucceſſeurs, ayant fait vne iudicieuſe reflexion, s'oppoſerent à cet abus, aprés que l'Empire eut été porté en Alemagne. Ils iugerent ſagement que ce n'étoit point le même Empire dont Charlemagne, & ſes ſucceſſeurs avoient ſoûtenu la dignité avec tant d'éclat & de bon-heur, qu'il étoit inſeparable de la Monarchie Françoiſe; & que de l'or de la Couronne

Guy Archevêque d'Oſtie Pape.

1119.

Election des Papes.

Digitized by Google

Couronne de Conſtantin, & de celle des Roys de France ne s'en étant fait qu'vne elles ne pouvoient plus étre divisées. Ils n'épargnerent rien pour arracher des mains des Roys d'Alemagne, ce que leurs predeceſſeurs avoient vû avec plaiſir dans celles des Empereurs François, & aprés beaucoup de ſoins, de travaux, & de ſang répandû, ce qu'ils s'étoient proposé a eu ſous Alexandre III. le ſuccez que les gens de bien luy deſiroient. Qu'eſt-ce qu'vn million d'hommes morts pour cette querelle, au prix de l'vtilité & de la grandeur que leur ſang a procuré au Saint Siege : l'election des Papes fut libre au Clergé, & ne differa pas de celle des autres Evêques. Chaque Dioceze ſe nommoit luy même ſon Paſteur, & ne portoit pas ſes vœux dans les autre, où ils n'étoient point intereſſez. Mais enfin les Papes, ayant joint à la dignité de ces premiers Evêques de la Chreſtienté, toute la pompe des Ceſars, ſe creérent vn Conſeil qu'ils compoſerent d'Evêques, & de perſonnes illuſtres dans l'ordre Eccleſiaſtique. Ce fut leur Senat, ſoûs le nom du Sacré Conclave, & dez ſon établiſſement ils tâcherent de l'élever à la Majeſté du Senat Romain. On commença pour rendre ce corps plus illuſtre, à ne chercher pas ailleurs le chef de la Chreſtienté : le Saint Eſprit donna des bornes à la liberté de ſon Choix, & on ceſſa de croire que l'on pût meriter le ſouverain honneur, & n'avoir pas celuy de Cardinal. Enfin, le Pape Nicolas II. donna l'an M.LVII. le droit d'élire les Papes au College des Cardinaux. Ils n'ont pas été troublés depuis en cette poſſeſſion, quoy qu'il n'y ait pas à douter que comme Cardinaux ſeulement ils n'ont point de rang dans l'ancienne Hierarchie de l'Egliſe. Donc Guy fut éleu par les Cardinaux, qui avoient ſuivy Gelais en France ; & ſon élection fut approuvée par ceux qu'il avoit laiſſez en Italie. Il prit le nom de Calliſte, vn ſeul Evêque de Rome qui ſouffrit le Martyre ſous l'Empire d'Alexandre Severe, l'an CC.XXVI. l'ayant porté avant luy. Ie ne ſçay ſi quelque action de ce Saint Martyr luy plût aſſez pour preferer ſon nom à d'autres plus connûs, ou s'il ſe propoſa de le rendre illuſtre & fameux. Les vertus mediocres ont beſoin de noms éclattants pour frapper l'imagination des peuples : mais les vertus exeellentes n'empruntent rien hors d'elles-même, & donnent de la ſplendeur aux noms obſcurs, & negligez. Le Pape Paſchal avoit revêtu Guy de la pourpre de Cardinal, comme vn ſujet auſſi capable de luy donner de l'honneur qu'elle l'étoit d'en donner aux autres d'vne naiſſance moins illuſtre, & d'vn merite moins relevé. Ce fut le degré d'où il vint plus promptement & plus facilement au faſte des grandeurs. Ses premieres penſées aprés ſa conſecration furent de reprimer quelques ſentiments que la Doctrine Catholique n'avoit pas ; de reconcilier l'Empereur, qui étoit ſon parent avec l'Egliſe ſa Mere ; & de laiſſer à l'Egliſe de Vienne, ſon Eſpouſe ſpirituelle, des témoignages de ſon amour que le temps ne pût effacer, s'il étoit impoſſible d'empecher qu'il ne les alterât. Il tint deux Conciles en France l'vn à Toloſe le XXVIII. du mois de Iuin de l'an M.CXIX. & l'autre à Rheims, le mois d'Octobre ſuivant. Allant à Toloſe, il conſacra l'Egliſe de l'Abbaye de S. Antoine de Viennois & fit part de ſes threſors ſpirituels à ceux qui la viſiteroient le jour de ſa conſecration par les Indulgences qu'il leur donna. Mais, étant à Valence, il ne voulut pas differer plus long-temps ce qu'il avoit medité pour la dignité de l'Egliſe de Vienne, & de ſon Archevêché. Ce fut là qu'il confirma tous ſes Privileges par vne Bulle addreſſée au Doyen Pierre, aux Chanoines & à tout le Clergé. Elle eſt appellée la Calliſtine du nom de ſon autheur, & le Cardinal Baronius ne l'a pas obmiſe entre les plus remarquables actions de ce Pape. Il voulut ainſi *La munir & l'honorer des Privileges du Siege Apoſtolique*, & comme ce fameux écrivain luy donne le Titre de tres-noble, ce Pape luy donne celuy de Sainte. Il confirma ſa Primacie ſur les ſept Provinces qui y étoient ſoumiſes, voulant que l'Archevêque de Vienne y fut reconnû comme Legat né, & en fit toutes les fonctiõs. Ce ſont celles de Vienne, de Bourges, de Bourdeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix, & d'Ambrun.

Election des Evêques.

Cardinaux créez.

1057.

Guy s'appelle Calliſte II

226.

Reflexion.

Guy étoit Cardinal.

Concile de Toloſe & de Rheims.

1119.

Egliſe de S. Antoine de Viennois conſacrée.

Bulle pour la Primacie de Vienne.

Digitized by Google

d'Ambrun. Et à l'égard de l'Archevêque de Tarentaiſe, il l'aſſujettit à l'Archevêché de Vienne comme ſon Primat, & non comme ſon Metropolitain. Car, en cette derniere qualité il n'a de juriſdiction abſoluë que ſur les Dioceſes de Grenoble, de Valence, de Die, de Viviers, de Geneve, & de Maurienne. Il ſont nommez en cet ordre dans cette Bulle. Il luy donna tous les droits Epiſcopaux ſur l'Archidiaconat de Salmorenc ; qui avoient causé vne ſi longue diviſion entre luy & l'Evêque Hugues ; ſur l'Abbaye de S. Pierre, & ſur celle de S. André ; l'vne d'hommes, & l'autre de filles, & ces d'eux-cy ſont dans la Ville de Vienne ; ſur celle de S. Theudere ou de S. Chef ; & mêmes ce qui eſt plus remarquable, ſur celle de Bonnevaux, qu'il avoit fondée, quoy qu'elle fut vn membre de l'Ordre de Ciſteaux ; ſur l'Egliſe de Romans, quoy qu'elle pretendit dependre immediatement du S. Siege. Et enfin, ſur celles de S. Donat, de S. Valier, de S. Pierre de Champagne, de Nôtre Dame d'Annonay, & de S. Antoine. Il adjoûta à cela les Châteaux qu'il avoit ou acquis ou recouvrez par ſon Traité avec le Comte Eſtienne ſon Frere, & ce ſont ceux de Pipet, de Seiſſuel, & de Maleval. Il ordonna que tous ceux qui deſireroient, en mourant, d'être enſevelis dans le Cimetiere de l'Egliſe Cathedrale, que le Pape Paſchal avoit conſacré, le fuſſent ſans empeſchement, & neanmoins ſans preiudice des droits des Parroiſſes, ce qui eſt obſervé encore en nos jours. Il permit à l'Archevêque de Vienne de faire porter la Croix devant luy dans l'étenduë de ſa Province, & luy accorda de ne reconnoiſtre nul Legat du S. Siege, qui ne fut Legat *à latere*. Enfin, pour r'affermir le repos, & la tranquilité du Clergé de cette Egliſe, il deffendit aux Seculiers d'habiter dans l'enceinte de ſes Cloiſtres. Tous les vices ſont contagieux : il ſe communiquent facilement aux eſprits les plus Saints par la frequentation de ceux qu'ils ont infectez.

Cimetiere de S. Maurice illustré d'y eſtre enſevely.

Croix portée devant l'Archevêque de Vienne.

Ne reconnoit que les Legats *à latere*.

Cloiſtre.

Reflexion.

XXVII.

CEs Privileges, qui la pluſpart étoient les droits anciens de cette Egliſe, ſont vn témoignage de la bienveillance de Calliſte envers elle. L'archevêché étoit encore vacant. Mais ce qu'il fit au Concile de Toloſe fut vne preuve de ſon zele envers la foy, & de ſa prudence à ménager ſon zele & les eſprits. Il n'eſt rien de moins propre à la deffence de la verité, que le zele indiſcret, qui fait conſiſter tout ſon merite en la vehemence. Les Prélats des Provinces voiſines y furent aſſemblez ; ceux d'Eſpagne y vinrent, & tous ne s'étant proposé pour objet que l'intereſt de la Religion, & la gloire de Dieu, les choſes qui y furent traitées eurent toutes vn heureux ſuccez. Le Concile de Rheins fut neanmoins plus celebre & par le nombre des Evêques, & par la qualité des matieres. Il fut composé de quatre cents vingt quatre Evêques, & l'Empereur Henry, qui s'en étoit approché pour negocier ſa reconciliation avec l'Egliſe, y fut excommunié encore vne fois. Mais, bien que Calliſte l'eut traitté ſi ſeverement, il conſervoit pour luy de la tendreſſe, & de la pitié. Ce fut par où il flêchit enfin cet eſprit altier, & ambitieux. Il conſentit pour Calliſte, à ce qu'il avoit refuſé ſi long-temps & avec tant d'obſtination pour tout autre : il ſe depoüilla volontairement, lors qu'on l'attendoit le moins, du droit, qu'il pretendoit en l'inveſtiture des benefices, & principalement de celuy qui eſt le faiſte de touts les autres. Il abandonna l'Antipape, & deſtruiſit cette Idole qu'il avoit fait adorer. Ainſi la Paix reconcilia le Sacerdoce avec l'Empire, comme parle Fulcherius de Chartres, Autheur contemporain. Il ne reſta à l'Egliſe que l'Antipape pour ennemi : mais cet ennemi étoit foible. Il étoit conſtant qu'il n'avoit été élevé que pour ſervir de pretexte au deſſein de l'Empereur d'abaiſſer l'authorité du legitime ſucceſſeur de Saint Pierre, & pour purger ſes armes du blâme d'impieté. Aprés cela, il ſembloit que rien n'arreſtoit Calliſte au deçà des Alpes ; l'intereſt de l'Egliſe & celuy de

Concile de Toloſe.

Reflexion.

Celuy de Rheins.

L'Empereur excommunié.

Il s'accommode avec Calliſte.

Digitized by Google

de ſon propre honneur ne luy permettoit pas de laiſſer plus long-temps impunis les ſacrileges d'vn vſurpateur, que l'orgueil, animoit. Tout l'appelloit à Rome, & certes toutes ſes penſées y voloient ; mais l'Antipape, qui n'avoit rien à eſperer du droit, ſe promettoit tout de la force : il avoit des creatures, des amis, & des Troupes, & ne doutoit pas de leur foy. Il n'eſt point de gage plus ſeur aux criminels de la conſtance de leurs complices, que la participation des crimes. Donc, il faloit que Calliſte entrât en Italie aſſez fort, pour ſe faire obeïr à ceux mêmes qui ne ſe croyoient pas ſujets à ſes commandemens. Il n'auroit pas été judicieux, s'il s'étoit engagé à cette entrepriſe, pour vn combat douteux, & non pour vne victoire certaine. Quand il s'agit de ramener les rebelles à leur devoir, il ne faut rien donner à la fortune, qui ſouvent eſt plus favorable à la temerité des mêchans, qu'à la valeur des bons. C'eſt pourquoy, il fit de grandes levées de gens de guerre : il luy en fut envoyé de tous côtez ; car appartenant aux plus grands Princes de la Chrêtienté, ils ne pouvoient que prendre part aux interêts de leurs proches, quand ils auroient refuſé d'en prendre à ceux du Chef du Chriſtianiſme. Ses troupes étoient fortes & nombreuſes, & il ne chercha pas hors du Viennois à qui en donner la conduite. La maiſon de Clermont avoit toujours été étroitement attachée aux interêts de l'Egliſe de Vienne. Ainard I. & Siboud I. avoient donné à ſa deffenſe leur ſang, & leurs biens : ils avoient été ſon plus ferme appuy en diverſes conjonctures de temps & d'affaires ; leur épée avoit été la terreur de ſes ennemis, que ſes foudres ne faiſoient qu'irriter. Siboud avoit été cher à Eſtienne Comte de Bourgogne, & bien avant dans ſa confidence : ce fut par ſon miniſtere que Guy acquit tous les droits de ſouveraineté, & de Regale que le Comte avoit dans Vienne. Le Château de Pipet, & la Terre de Seiſſuel en dependoient : l'vn étoit la Citadelle de Vienne, & l'autre avoit été le divertiſſement des Roys. Les Comtes de Bourgogne, comme Comtes, c'eſt à dire Gouverneurs hereditaires de Vienne & de ſon territoire, en avoient été les depoſitaires, & aprés le depoſt, contre ſa nature, dans les dernieres confuſions de l'Etat de Bourgogne, avoit été converty pour eux en proprieté ; il étoit devenu vne partie de leur heritage. Ainard II. fils de Siboud ne s'étoit pas éloigné de l'exemple de ſon pere, & de ſon ayeul : ſon eſprit avoit conceu tout leur zele pour la Royale maiſon de Bourgogne, & pour l'Egliſe de Vienne, de qui mêmes, par le droit que Calliſte luy avoit acquis, il ſe declara vaſſal. De ſorte, qu'en cette occaſion, nul n'en témoigna plus que luy à Calliſte. Il leva des Troupes à ſes dépens, pour ſon ſecours : il ne ſe preſanta pas ſeul à luy, pour l'accompagner à cette guerre ; il luy offrit, à la teſte de gens bien reſolus, ſon ſervice & le ſang de tous ſes amis, & de toutes ſes veines, & Calliſte, à qui ſa vertu étoit connuë, crût de ne pouvoir mieux aſſeurer le ſuccez de ſes eſperances, qu'en luy donnant le commandement de ſon armée. En effét, Ainard s'acquitta genereuſement de cet employ : il marcha à la teſte des Troupes du Pape, & ſurmonta tous les obſtacles que la force, ou le ſtratageme apporterent à ſon courage, & à ſa prudence. Il y eut neanmoins peu de ſang repandû, la crainte ayant fait ſouvenir chacun de ſon devoir. Le Pape entra dans Rome le mois de Iuin de l'an M.CXX. & n'y trouva qu'obeïſſance & reſpect. La Ville de Rome n'étoit pas alors ſi abſolument ſujette de la ſouveraineté du S. Siege, qu'elle l'eſt preſentement. Elle avoit des Grands, vn Senat, & des privileges qui étoient, pour elle, vn milieu entre la domination abſoluë, & l'abſoluë ſubjection. Ce fut icy qu'Ainard eut part aux honneurs que le Pape y receut : ſon courage, ſa prudence & ſa pieté furent honorez des loüanges qui leur étoient deües : elles ſont le legitime prix de la vertu. Ses affaires le rappellant en France, le Pape inventa de nouveaux moïens de gratification, pour rendre ſa reconnoiſſance publique. Il faloit à vn zele ſi peu commun vne recompenſe extraordinaire. Premierement il luy donna la permiſſion, & à ſes deſcen

Caliſte va à Rome contre l'Antipape.

Reflexion.

Reflexion.

Armement de Calliſte.

Ainard de Clermont General de ſes Troupes.

Bons offices de cette maiſon à l'Egliſe de Vienne.

Entrée du Pape dans Rome. 1119.

Reflexion.

Bulle en faveur d'Ainard & de ſes deſcendans.

Digitized by Google

deſcendans de toucher les Reliques des Saints, & toutes les choſes ſacrées, à la reſerve du Calice, du Corps, & du Sang du Seigneur, comme parle ſa Bulle. Ce fut neanmoins avec cette limitation, que ſes deſcendans ne joüiroient de l'effet de ce privilege, qu'aprés qu'ils auroient eu l'honneur de baiſer les pieds du Pape qui ſiegeroit alors : & cette condition eſt accompagnée d'vne autre qui la releve. Celuy qui ſera Seigneur de la Terre de Clermont, qui eſt vne des plus ſpecieuſes du Viennois, & la premiere Baronie de Dauphiné, eſt obligé de dire, dans le moment de cette adoration, ces paroles du premier des Apôtres : *Si omnes te negauerint, te nunquam negabo.* Les Armes de Clermont, que ſon Pere, ou ſon Ayeul avoient choiſies (car c'eſt environ le temps où ils vivoient que l'vſage en fut ou inventé, ou plus frequent) étoient vn mont ſurmonté d'vn ſoleil. Les Armes les plus anciennes, & les plus belles ſont parlantes. Calliſte les changea, & luy en donna de nouvelles : Ce furent deux clefs d'Argent paſſez en ſautoir en champ de gueules. Mais, ce qui leur eſt vn comble d'honneur & de dignité, il voulut auſſi que la Thiare Papale en fut le cimier, pour monſtrer par cette marque ſi illuſtre, & ſi apparente que cette Maiſon étoit ſous l'expreſſe protection du S. Siege Apoſtolique. Ces privileges furent auſſi étendûs à Siboud, frere d'Ainard, & à ſa poſterité. La Thiare pour cimier eſt ſeule reſervée à celuy qui poſſedera la Terre de Clermont. L'original de la Bulle, qui fut expediée à Ainard, a été conſervé dans ſa famille durant quelques ſiecles : aprés il fut deposé dans les Archives de l'Egliſe Cathedrale de Vienne ; & ſans doute, au temps du Doyen Guillaume de Clermont : il s'eſt enfin perdu, & n'a pas evité la diſſipation qui a derobé à cette celebre Egliſe ſes plus anciens & ſes principaux titres. Mais, il en eſt reſté des extraits d'vne foy qui n'eſt pas ſujette à controverſe, à cauſe de leur antiquité. D'ailleurs, les Armes de Clermont, avec la Thiare pour cimier, paroiſſent en relief à l'entrée de maiſons ſi anciennes, dans Vienne même, qu'il n'y a pas moyen de mettre en doute vne verité appuyée de ces témoignages. Calliſte entra dans Ro-
1110. me le III. du mois de Juin de l'an M.CXX. Et c'eſt du XXII. de ce même mois que cette celebre Bulle eſt dattée, Calliſte n'ayant pas voulu differer davantage les nobles marques de ſa reconnoiſſance. Ie dois, comme Ainard, retourner en Dauphiné : ny la priſe de l'Antipape, ny ſon châtiment plus honteux que ſevere ne ſont pas de mon ſujet. Bourdin fut promené ſur vn Aſne dans les ruës de la Ville de Rome, ayant été pris dans la Ville de Sutry : & cette marche ridicule, qui fut la pompe deuë à ſon crime, eſt l'origine d'vn Proverbe plus commun dans le Dauphiné, que dans les Provinces voiſines. *Aſne Bourdin*, eſt vne injure ou vne raillerie ordinaire dans la bouche du bas peuple, conſtant à conſerver, par de telles marques, qui plaiſent à ſa ruſticité, le ſouvenir des grands evenemens.

Armes de Clermont.

L'Antipape Bourdin.

Proverbe né de là

XXVIII.

Conciles en 1124.

1124. DIvers Conciles furent tenus au deçà des Alpes pour favoriſer les interêts de l'Egliſe l'an M.CXXIV. & particulierement dans Vienne. C'étoit par ces Aſſemblées qu'étoit affermie l'authorité legitime, & l'vſurpation ébranlée, & renverſée. Rome commença à goûter le calme par l'orage qui accabla Bourdin ; & celuy de cette Province avoit commancé à reſſentir combien la diverſité des dominations eſt funeſte au repos des peuples. Le Comté de Graiſivodan, & celuy de Savoye n'étoient pas ſeulement contigus : leurs Terres étoient enclavées les vnes dans les autres ; &, entre les Princes, étre voiſins, c'eſt toûjours, quand ils le veulent, avoir vne matiere de diſſenſion, & de guerre. Guigue VII. & Amé III. l'vn Comte de Graiſivodan ſous le nom de Comte d'Albon, & l'autre de Savoye, voyoient élever la puiſſanee l'vn de l'autre avec tous les chagrins que l'envie a coûtume d'inſpirer aux Grands. Comme la grandeur d'vn Etat eſt l'abaiſſement d'vn

dans Vienne.

Ialouſie, & alliance entre les Comtes de Graiſivodan, & de Savoye.

Reflexion.

Reflexion.

Digitized by Google

autre, l'ambition & l'envie ſont inſeparables. Neanmoins, ils ne peuvoient, en ces commancemens s'oppoſer au ſuccez l'vn de l'autre ſans ſe ruiner tous deux. Leur vnion ſeule étoit capable de les rendre redoutables aux autres puiſſances, & mêmes à celle ſur le debris de laquelle leur grandeur s'élevoit. Ils reſolurent de la rendre plus étroite par le mariage, qui parmy les Chrétiens eſt le nœud le plus ſaint & le plus indiſſoluble de l'amitié. L'alliance eſt ſouvent vne excuſe entre les Proches, en des occaſions où l'on ne pourroit ſe diſpenſer avec honneur de ſe venger, par les armes, ſi ce n'étoit pas vn blâme d'avoir pour les Proches la même exactitude que la raiſon d'Etat ordonne à l'égard des indifferens. Amé épouſa Malthilde fille de Guigue. Mais ce mariage n'étouffa pas la jalouſie entre ces deux maiſons : vne guerre ſanglante fut l'vn de ſes fruits. Cette premiere alliance entre ces deux Princes termina bien tous leurs differens pour les intereſts de leurs Etats; mais elle en fit naiſtre d'autres pour des intereſts particuliers, qui ne regardoient que leurs perſonnes. Guigue avoit ſuccedé au Comté de Graiſivodan, Guigue le Vieux, étant mort environ l'an M. LXXV. ne laiſſa d'Agnes de Catalogne, ſa Femme que deux Enfans, Guigue VIII. & Malthilde. Sa ſucceſſion fit naiſtre des differens entre ſon fils & ſon Gendre, qui coûta la vie à celuy-là. Il fut appellé le Gras, & mourut fort âgé. Son Tombeau paroît encore dans les Cloiſtres du Prieuré de S. Robert de Cornillon préz de Grenoble ; mais ſans ornemens. L'inſcription qui s'y lit à été faite aprés l'an M. CC. Guigues-André étant le premier qui s'eſt fait vn tître d'honneur de celuy de Dauphin, qui eſt donné à celuy-là. Ceux, qui voulurent conſerver ainſi ſa memoire, eurent plus d'égard à leur temps qu'à celuy de ce Prince. L'année de ſa mort qui fut celle de M. CXXV. termina auſſi la vie de l'Empereur Henry : il mourut dans la Ville d'Vtrech le XXII. de May. Mais, le Pape Calliſte, avec qui il s'étoit reconcilié, avoit payé ce dernier Tribut à la nature le XIX. du mois de Decembre de l'année precedente. Henry ne laiſſa point d'enfans mâles pour luy ſucceder : de ſorte que ce fut en luy que prit fin la poſterité maſculine de l'Empereur Conrad le Salique, & de Giſele née du ſang de Charlemagne. Honoré II. ſucceda à Calliſte ; & Lothaire Duc de Saxe, à Henry ; l'Empire ayant été porté à vne Famille étrangere, mais en faveur d'vn Prince, dont les hautes qualités meritoient cet honneur. La ſucceſſion deüe au ſang ne doit pas ſembler interrompuë, quand elle ne l'eſt que par le merite.

Reflexion.

Guigue le Vieux.

1075.

Guigue le Gras. Son Tombeau.

1200.

Mort de l'Emp. Henry dernier du ſang de Conrad, & de Charlemagne. Du Pape Calliſte.

1125.

Honoré II. Pape. Lothaire Emp.

Reflexion.

FIN DV PREMIER LIVRE.

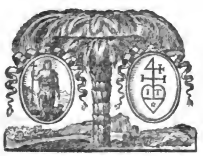

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE SECOND,

CONTENANT

Les illustres évenemens depuis l'an M. CXXV. jusques à l'an M. C C.

SECTION I. II. III. IV.

REgne de l'Empereur Lothaire traversé par Conrad. Accord.

Etat du Dauphiné. Renaud Comte de Bourgogne se declare Roy. Son droit.

Le Royaume de Bourgogne donné à Berthol Duc de Zeringhen.

Mariage du Comte Guigue VIII. avec Marguerite de Bourgogne.

Don du Comte Guigue, & d'Otmar de la Poipe à l'Abbaye de Tamiez.

Amedée de Hauterive le jeune, Moine à Bonnevaux fait Evêque. Mort d'Amedée, son pere : son tombeau.

Mort de S. Hugues Evêque de Grenoble, son Eloge, ses bienfaits à son Eglise. Est le premier canonisé.

Fondation du Prieuré de S. Martin de Miseré.

Bienfaits au Convent des Escouges. Prieuré de Revesty.

Chanoines de N. D. de Grenoble Nobles, ou Graduez.

L'Eglise de Tullius donnée à l'Abbé de S. Chef.

Different entre le Prevôt d'Oulx, & les Chanoines de Saint Laurent de Grenoble.

Innocent II. vient en France. L'Eglise de Vienne pour luy.

Hugues II. succede à Saint Hugues. Consacre l'Eglise de la Chartreuse.

Guerre entre le Comte Guigue & Estienne de Bar Archevêque de Vienne.

L'Eglise de S. Bernard de Romans brûlée. Paix.

Abbaye de Calais fondée. Abbaye de Boscodon vnie : son origine, ses fondateurs, & ses bienfaicteurs. Chef d'Ordre. Guillaume de Lionne Abbé de Boscodon. Abbaye de Lure. Abbayes vnies à Boscodon.

Regle de Saint Augustin introduite dans l'Eglise Nôtre Dame de Grenoble.

Fondation de l'Abbaye de Lioncel.

Eustache Evêque de Valence deposé. Iean Abbé de Bonnevaux subrogé.

Droit Romain receu en Dauphiné.

Mort de Lothaire.

PREVVES, ET AVTHORITEZ.

Manriquez Annal. Ordin. Cistercienf. ad ann. 1139. 1144

Memoires du Pere Buat Chartreux MS.

Digitized by Google

Chartularius de la Gran.
Chartularius Maruillij.
Archiuia Eccleſia cathedralis Gratianop.
Speculum hiſtoric. Vincentij lib. 29. cap. 33. & lib. 38. cap. 8.
Guigo, vita S. Hugonis apud Surium Tom. 1.
Lucas d'Acherij Spicileg. Tom. 3.
Ruffi hiſtoir. des Comtes de Provence ch. 5. f. 119. 126.
Chartularius S. Bernardi Romanenſis.
Voſſius de Hiſtoric. Latinis.
Conrad. Abb. Vſperg. Chronic.

V. VI. VII. VIII.

Regne de Conrad II. Paix dans le Dauphiné. Les Empereurs peu reconnûs.

Prieuré de l'Ordre de S. Ruf, fondé auprés de Vienne.

Guerre entre Guigue VIII. & Amé III. Montmeillan aſſiegé. Guigue tué. Ses enfans.

Regence de Marguerite de Bourgogne, mere de Guigue IX.

Conrad appuye les Prélats contre les Comtes. Donne la Garde de Vienne à ſon Archevêque, & les Droits Royaux à celuy d'Ambrun.

Traitté de Guichard d'Anthon avec l'Egliſe de Mâcon.

Croiſade. Nobleſſe de Dauphiné ſe croiſe.

Amedée de Hauterive Tuteur de Humbert III. Comte de Savoye.

Gens de condition, qui ſe font Moines en ce temps.

Mort de Conrad. Son Eloge.

Bullar. S. Petri Viennenſis.
Chartularius S. Petri Viennenſ.
Paradin. hiſt. de Savoye f. 222. 226. 228. 234.
Hiſtoire des Dauphins MS.
Regiſt. Camer. Computor. Delphin.
Archiuia S. Mauritij Vienn.
G. Catel. hiſtoire de Languedoc.
Memoires MS. des Archev. d'Ambrun.
Chartularius Eccleſ. Matiſconenſis.
Guillelm. Tyrius lib. 16. cap. 22. & ſeqq.
Nicol. Vigner. Chronic. f. 135.
Author geſtorum Ludouici VII. apud Du-Cheſne Tom. 4. f. 392.
Chartular. Fr. Ponati V. C.

IX X.

Regne de Frideric I. Ses deſſeins ſur l'Italie.

Eſt viſité par divers Seigneurs de Dauphiné.

Inveſtiture de la Roche de Glun.

Frideric paſſe en Italie. Feudataires obligez à le ſuivre.

Le Comté de Forcalquier confiſqué. Seigneurs de Dauphiné qui ſuivent l'Empereur.

Le Comte Guigue IX. auprés de luy.

Guerre en Savoye. Pacifiée.

Droits des Archevêques de Vienne confirmez. Qualité de leur pouvoir.

Hugues

Digitized by Google

Hugues Archevêque de Vienne. Son Eloge.
Biens de l'Abbaye de S. André de Vienne, en Vivarais.
Concession de l'Empereur au Comte Guigue.
Monnoye des Comtes d'Albon.
Droit acquis au Comte Guigue sur Vienne & le Comté. Origine du titre de Comte de Vienne.

Archiuia Camer. Computor. Delphinat.
Otho Frisingens. de gestis Friderici I. l. 2. cap. 12.
Nostradamus hist. de Provenc. 2. part. f. 130.
Hist. genealogique de la Maison de Sassenage par N. Chorier livre 3. chap. 3.
Guichenon hist. de Savoye. f. 235.
Histoire des Dauphins M. S.
Archiuia Ciuitatis Vienna.
Chartularius S. Bernardi Romanensis.
Io. Columbi de reb. gestis Episcop. Viuarien. lib. 3. n. 4.
Chartularius Camer. Computor. Delphinat.

XI. XII. XIII. XIV. XV. XVI. XVII. XVIII.

Friderie épouse Beatrix, fille de Renaud Comte de Bourgogne: vient à Besançon.
Prélats & Seigneurs de Dauphiné l'y visitent. Guigue IX. fait Chevalier.
Concession à l'Evêque de Valence.
Ordre de Saint Ruf établi à Valence. Origine & progrez de cet Ordre.
Divisions entre Friderie & Adrien IV. & Alexandre III.
Schisme. Victor Antipape reconnû en ce païs. Concile de Pavie, où assiste Estienne Archevêque de Vienne.
Alexandre III. à Lyon. Friderie propose d'y venir. Est reconnû des Prélats.
Remond Dupuy Grand Maître de l'Ordre de Saint Iean de Hierusalem. Son Eloge.
Droits de l'Eglise de Grenoble confirmez. Origine du titre de Prince que prend l'Evêque de Grenoble.
Conduite & mort du Comte Guigue : ses enfans. Regence de son Etat. Beatrix sa fille mariée à Guillaume. Ildefons Taillefer.
Mort de la Comtesse Marguerite. Son Eloge. Fondation de l'Abbaye des Ayes. Chartreux se declarent pour Alexandre.
Geoffroy, Evêque de Grenoble, deposé. Iean de Sassenage luy est subrogé.
Guerre contre Humbert III. Comte de Savoye : Pierre Archevêque de Tarantaise la pacifie. Miracle de ce Prélat dans S. Simphorien d'Ozon.
S. Thomas, Archevêque de Cantorbery, vient en Dauphiné : repare l'Hôpital de Vienne.
Guerre de Friderie en Italie : Grands de Dauphiné l'y servent : Alexandre y retourne.
L'Empereur vient à Besançon : visité par les Grands de ce païs. Concession à l'Archevêque de Vienne.
Institution de nouvelles dignitez dans le Royaume de Bourgogne. La Ville d'Arles faite Capitale.
Isoard Comte de Die.

Digitized by Google

Frideric excommunié & deposé. Premiere excommunication contre les Empereurs. Il paſſe en Dauphiné.

Peage concedé au Comte Guigue.

Don de Bertrand, Comte de Forcalquier, à l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem. Son Teſtament.

Fondation de la Chartreuſe de la Silve-Benîte. La Ville d'Ars luy eſt donnée. Bienfaicteurs de cette Chartreuſe.

Otho Friſing. de geſtis Frideric. l. lib. 2. cap. 19.
Conrad. Abbas Vſperg. Chronic.
Guntherus in Ligurino lib. 6.
Radeuvic. de geſtis Frider. I. lib. 1. c. 11. lib. 2. cap. 22. 64.
Vita Margaretæ Comitiſſæ.
Chartularius A. Maruillij.
I. Columbi Noct. Blancalandan. de origine Sanrufenſium Canonic.
Franc. Modius de origine Ord. Eccleſiaſtic.
Onuphr. Panvini Pontific. Romanor. part. 3.
Memoires de Perard. f. 240.
Luc. d'Acherij Spicileg. Tom. 3. f. 148.
André Du Cheſne Script. Hiſt. Franc. Tom. 4. f. 686. epiſt. 336. & f. 721.
Gaufr. Ab. Altæ tumba vita S. Petri Tarentaſ. cap. 33.
Guichenon Hiſt. de Savoye. f. 235.
Specul. Hiſt. Vincent. lib. 28. c. 125.
Recherches des Antiquitez de Vienne par Chorier liv. 4. chap. 9.
Archiu. Camer. Computor. Delphinat.
Chartular. Archiepiſcopatus Viennenſis.
Archiu. Eccleſ. Lugd.
Memoires MS. de Monſieur de Ruffi.
P. Deboiſſat Hiſt. de Malthe liv. 1.
I. Columbi Manuaſcr. n. 15. f. 135.
Noſtradamus Hiſt. de Provence. f. 140.
Archiuia Conuentus Siluæ-benedictæ Ordin Cartuſ.

XIX. XX.

Frideric chaſſé d'Italie par la peſte. Il y retourne. Suſe brûlée. Paix.

Hereſie des Vaudois. Son autheur eſt de Vaud en Dauphiné. Ses dogmes, ſes progrez.

Frideric à Arles : couronné Roy d'Arles. Etenduë de ce Royaume. Prélats & Grands à ſon ſacre.

Different entre le Comte Taillefer & le Comte de Valentinois, pour vn Peage: reglez.

Meüillon en ſouveraineté.

Bienfaits de la Maiſon de la Tour à la Chartreuſe de Meria. Branche de la Tour en Auvergne.

Coligny entre dans la Maiſon de la Tour.

L'Empereur à Lyon. Grands avec luy. Confirme les droits de l'Evêché de Grenoble.

Voyage de Robert Archevêque de Vienne à Rome.

Troiſiéme Concile de Latran. Ambaſſade des Chrêtiens d'Orient.

Iacob. Gordon. Chronol. Tom. 2. ad ann. 1476.

Io. Maſſi.

Digitized by Google

Io. Maſſi preface ſur le livre d'Alain contre les Vaudois.
Guill. Paradin. Hiſtor. de Lyon liv. 2. ch. 36.
Cl. de Rubis Hiſt. de Lyon liv. 3. ch. 34.
Memoires MS.
I. Paul Perrin Hiſt. des Vaudois ch. 1.
P. Monachus Vall. Cern. Hiſt. Albigenſ. c. 2.
Baronius Tom. 12. ad ann. 1156. 1179.
Guill. Catel Hiſt. des Comtes de Toloſe f. 231.
Saxi Pontific. Arelatenſ. in Remondo 2.
Chartular. Camer. Computor. Delphinat.

XXI. XXII. XXIII.

Mort du Pape Alexandre III. Luce III. luy ſuccede.

Mort du Roy Louïs le Gros. Philipe Auguſte luy ſuccede.

Etat du Dauphiné.

Chartreuſe d'Aillon fondée par Humbert Comte de Savoye. Ses biens à Chapponay.

Mort de Taillefer, ſon Eloge. Beatrix ſa veufve épouſe le Duc de Bourgogne.

Differents entre le Duc & l'Evêque de Grenoble terminez.

Hugues d'Avalon Evêque de l'Incolne, Dauphinois. Son Eloge.

Troiſiéme Croiſade. Frideric ſe croiſe, & Pierre Archevêque de Tarentaiſe avec luy. Mauvais ſuccés. Mort de l'Empereur.

Philippe-Auguſte, Richard Roy d'Angleterre, & Hugues Duc de Bourgogne ſe croiſent.

La Terre de Morgues alienée par le Duc, qui eſt fait General de l'Armée Chrêtienne. Sa Mort.

Le Royaume de Bourgogne donné à Richard Roy d'Angleterre.

Baronius Tom. 12. ad ann. 1181.
Sam. Guichenon Hiſt. de Savoye f. 236. 248.
Archiuia Camer. Computor. Delphinat.
Chronic. S. Benigni Diuionenſis. apud Petr. Labbe, Biblioth. Tom. 1. f. 295.
Vita S. Hugonis Epiſcop. Lincolnienſis MS. ex Magnâ Carthuſiâ.
Caniſius Lection. Antiquar. Tom. 5. Expeditio Aſiatica f. 46. & ſeq. 9.
Specul. Hiſt. Vincentij lib. 30. c. 50.
André Du-Cheſne Hiſt. des Dauphins f. 9. aux preuves.
Roger. de Hodeuen Hiſt. Anglica.
G. Catel Hiſt. des Comtes de Toloſe ch. 4. f. 39.

XXIV. XXV. XXVI. XXVII.

Richard Roy d'Angleterre pratique le Comte de Toloſe contre Philippe-Auguſte.

Comtes de Diois vaſſaux des Comtes de Toloſe. Le Comté de Diois donné aux Comtes de Valentinois.

Alix Comteſſe de Die. Son Eloge. Occupation des Dames d'alors. Guillaume Adhemar meurt d'amour pour la Comteſſe, qui ſe fait Religieuſe.

Comté de Forcalquier vni à la Provence.

Don de la Comteſſe Beatrix à l'Abbaye de Bonnevaux.

Different entre Guillaume de Poitiers & Eudes regent des Terres de Beatrix, pour Clerieu, pacifié.

Iulienne de Savoye Abeſſe du Monaſtere de S. André de Vienne. Eloge de cette

Digitized by Google

Abbayē ;& de De Villars, ſon Abbeſſe.

Mauvais état des Chrêtiens en Orient.

Geoffroy d'Oiſens G. M. de l'Ordre de S. Iean dé Hieruſalem. Son origine. Son Eloge.

Mort d'Ainard Archevêque de Vienne. Son Eloge. Humbert Archevêque. Son Eloge.

Mort de l'Empereur Henry VI. Son Eloge. Philippe & Othon diſputent l'Empire.

Etat de la France. Concile à Dijon contre le Roy Philippe. Continué dans Vienne.

Othon réconnû en Dauphiné. Gervais de Tilisbery Maréchal du Roy d'Arles.

Archiuia Camer. Computor. Delphinat.

Ruffi Hiſt. des Comtes de Provence ch. 3. f. 73.

Antiquitez de Vienne par N. Chorier livre 3. chap. 4. livre 5. chap. 9.

Memoires MS. du Pere Buat Chartreux.

Vincent. Bellouacenſ. Specul. Hiſtoric. l. 30. c. 59.

Gerard. Io. Voſſius de Hiſtor. Latin. lib. 3. cap. 15.

Author Geſtorum Innocentij III. à Fr. Boſqueto V. Cl. editus.

Chronic. Diuionenſ. S. Benigni apud Phil. Labbé Bibliot. Tom. 1. f. 295.

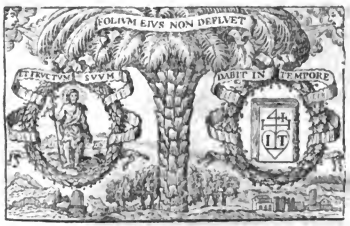

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE II.

I.

CONRAD, Duc de Franconie, pretendoit à l'Empire. La Couronne, & les vêtemens Royaux étoient en ſon pouvoir comme vn gage de la Royauté. Il n'étoit pas ſans droit dans ſes pretentions : le Royaume d'Alemagne avoit été hereditaire dans la maiſon de Conrad le Salique, & l'on ne croyoit pas que la difference des ſexes y dût établir des droits differents. Frideric de Stauphen avoit épouſé Agnés fille de Henry IV. & ſœur vnique de Henry V. De ce mariage étoit né Frideric Duc de Suaube, & Conrad Duc de Franconie. Frideric épouſa Judith fille de Guelphe V. Duc de Baviere, & eut d'elle Frideric I. qui ſucceda à Conrad ſon oncle, & fut vn des plus grands Princes que l'Alemagne ait vû naître. Le party de Conrad n'étoit point foible, mais celuy de Lothaire étoit plus fort. Tellement, que Conrad fut contraint de s'accommoder avec luy, & de le reconnoître. Cependant ce changement favoriſa les vſurpateurs de la ſouveraine authorité dans cette Province. Moins Lothaire avoit de droit de s'y faire obeïr, plus il s'en attribuoit pour ſe faire craindre. Renaud II. Comte de Bourgogne neveu du Pape Calliſte, refuſa de l'avoüer pour ſon Souverain, & prit luy-même la qualité de Roy ; du moins il s'en attribua tous les droits, pretendant que nul n'y pouvoit aſpirer à plus juſte tître. Ce qu'il oppoſoit à Lothaire ne pouvoit pas être ſurmonté : Lothaire étoit tout à fait étranger à la race des Roys de Bourgogne fonduë dans celle de Conrad le Salique, par ſon mariage avec Giſele. Mais Renaud, au contraire, rapportoit l'origine de la ſienne au ſang Royal de Bourgogne, comme venu de Gerberge fille du Roy Conrad, pere de Rodolphe. Frideric, ayant depuis épouſé la fille de ce Comte, on tomba ſi bien d'accord de la verité, & de la juſtice du droit que Renaud avoit pretendû, que l'on y fonda principalement celuy de l'Empereur ſur ce Royaume. Mais, les raiſons n'ont de la force que contre les Princes foibles. Lothaire étoit aſſez occupé ailleurs : il luy étoit plus important de ſe deffendre contre Conrad qui luy diſputoit la Couronne, que d'attaquer Renaud qui ne luy en diſputoit que quelques droits. Neanmoins, il luy oppoſa Berthold III. Duc de Zeringhen, à qui il donna le Royaume de Bourgogne, pour le tenir en fief de l'Empire d'Alemagne. Mais ce don du bien d'autruy ne ſervit qu'à être la matiere d'vne guerre, dont le ſuccez ne fut pas avantageux à Berthold. Si eſt-ce qu'il ne laiſſa pas de conſerver dans ſa famille le nom de Duc, & de Recteur de Bourgogne, quelques-vns de ſes ſucceſſeurs ayant

Regne de Lothaire traverſé par Conrad.

Son droit.

s'accommode.

Etat de Dauphiné.

Renaud Comte de Bourgogne ſe declare Roy.

Droit de Renaud.

Reflexion.

Don à Berthold du Royaume de Bourgogne.

Digitized by Google

Guillaume, Comte de Vienne, tué. Renaud luy ſuccede.

ayant même osé le changer en celuy de Roy. Guillaume, Comte de Vienne, & de Salins, avoit été tué en même temps. Renaud luy ſucceda, comme ſon plus proche, car ils étoient tous deux fils d'Eſtienne, qui mourut au voyage de la terre Sainte l'an M. CXI. & d'Agnés de Zeringhen. Cette ſucceſſion le mit dans vne haute 1111.

Mariage de Marguerite fille d'Eſtienne Comte de Graiſivodan, avec Guigue fils de Guigue le Gras.

conſideration entre les plus grands de cette Province, & Guigues VIII. Comte de Graiſivodan, fut perſuadé par cette raiſon de rechercher ſon alliance. Eſtienne avoit laiſſé quatre enfans, & Marguerite en étoit le plus jeune: Guigue le Gras la demanda pour ſon fils, & l'obtint facilement. A peine étoit elle alors ſortie de l'enfance: auſſi elle ne répondit pas ſitôt aux deſirs de ſon mary, & de ſon beau-pere. Ils furent même perſuadez de ſa ſterilité, & quoy qu'elle eut toutes les beautez du corps & toutes les vertus de l'eſprit qui ſont aimer ſon ſexe, ce vice ſeul, qu'ils luy imputoient leur fit vn objet de mépris d'vne perſonne achevée. Enfin, ils furent detrompez: elle conceut, & rendit ſon mary pere d'vn fils, & de deux filles. Les femmes ſont moins eſtimées dans les grandes maiſons par leur merite, que par leur fecondité: celle-cy y a ſon prix ſans le ſecours du merite, & le merite ſans elle y a peu d'éclat. Guigue étoit vn Prince violent qui neantmoins avoit de la pieté. Il poſſedoit conjointement avec Otmar, Guillaume, & Diſdier de la Poipe, freres, des terres au lieu des Filgeres. Elles acommodoient l'Abbaye de Tamiez en Savoye, étans à ſa bien-ſeance. Tous enſemble, d'vn même conſentement, luy en firent vne liberalité l'an M. CXXXII. il y adjoûta de ſon chef vn pré d'vne grande 1132.

Reflexion.

Don de Guigue & d'Otmar de la Poippe à l'Abbaye de Tamiez.

étenduë dans le bois de Croſes, & de Villiez. Pierre, Archevêque de Tarentaiſe, Hugues Evêque de Grenoble, Iean Abbé de Bonnevaux, Amedée de Hauterive, Amedée, & Otmar ſes freres, Guigue & Diſdier de Saſſenage, Berlion de Moirenc, & Lantelme de Lens furent preſents à cette bonne œuvre, & y eurent part. Leur negotiation diſpoſa l'eſprit de ce Prince, & des autres intereſſez. Le moyen de perſuader vne bonne action c'eſt de luy procurer pour témoins, & pour ſpectateurs des perſonnes celebres, dont la loüange puiſſe paſſer pour vn prix.

Preſents à cet Acte.

Reflexion.

II.

Amedée de Hauterive le jeune Moine à Clairvaux.

AMedée de Hauterive avoit ſuivy ſon Pere à Bonnevaux: mais ſon âge n'ayant pas permis qu'il fut receu aux vœux de la Religion, il s'étoit attaché à la ſuitte de l'Empereur Henry V. ſon parent. La mort de ce Prince fut celle de toutes les eſperances de ſon ambition; ſon déplaiſir ſeconda les ardens ſouhaits de ſon pere qui le rappelloit à la ſolitude. Il ſenſevelit enfin dans l'Abbaye de Clairvaux, mais ce ne fut pas ſitôt que des Ecrivains le diſent; il étoit encore libre l'an M. CXXXII. il ſucceda l'an M. CXXXIX. à Bibien, Abbé de Hauteeombe, & 1132.

Abbé & Evêque.

l'an M. CXLIV. il fut fait Evêque de Lauſanne. Amedée ſon pere ne vêcut pas 1139.

Amedée ſon pere le viſite à Lauſanne.

long-temps aprés: mais il eut la ſatisfaction de rendre viſite à ſon fils dans ſon Evêché; de fortifier ſon eſprit de ſes conſeils; & d'être luy-même vn des admirateurs d'vne vertu ſi ſolide, & d'vne humilité ſi profonde. Il mourut dans le Monaſtere de Bonnevaux peu de temps aprés ſon retour, & les anciens monuments de l'Ordre de Ciſteaux le mettêt au nombre des SS. qu'il a produits. Il fut enterré dans le cimitiere de Bonnevaux: mais auprés de l'Egliſe. La ſepulture des Moines, de quelque naiſſance, de quelque merite, & de quelque reputation qu'ils fuſſent, étoit toûjours dans le Cimetiere commun: rien ne les diſtinguoit des moindres, que la memoire de leurs vertus. Hugues, Evêque de Grenoble, qui honora de ſa preſence la liberalité du Comte Guigue, eſt le fameux S. Hugues. Il vivoit encore en ce temps-cy; mais ſa vie n'eut pas vne plus longue durée: il mourut le premier iour du mois d'Avril de l'an M. CXXXII. âgé de quatre-vingt ans & quatre mois, & l'an LII. de 1132.

Mort d'Amedée pere.

Reputé ſaint.

Son Tombeau.

Mort de S. Hugues Ev. de Grenoble.

Son Eloge.

Moine de S. Benoit.

ſon Epiſcopat. Etant jeune il avoit fait profeſſion de la regle de Saint Benoit, & ſon merite l'ayant élevé à l'Epiſcopat, il ne changea pas de genre de vie, quoy qu'il

Digitized by Google

qu'il eut changé de condition. Il aima la ſolitude & la tranquilité de la Religion, & s'il avoit pû diſpoſer de luy-même avecque liberté, il les auroit preferées aux honneurs & au commandement. Il étoit d'vne tres-noble origine. Le Seigneur de la Terre de Chaſteau-neuf d'Iſere étoit ſon pere. Cet avantage de naiſtre noble, quoy qu'il ne ſoit qu'vn preſent de la fortune, en eſt vn grand à la vertu : elle n'en tire pas ſeulement du iour pour être veüe, elle en emprunte des forces pour être obeïe. De là, les deſſeins de Hugues eurent preſque tous vn heureux ſuccés. Il donna à ſon Egliſe du bien & de l'honneur, & ſes bien-faits ont couronné ſes vertus. Le Prieuré de Saint Martin dans la Parroiſſe de S. Himier eſt de ſa fondation. Trois Eccleſiaſtiques, Pierre de Guillaume, Jean Lombard, & Conſtantin, ayant reſolu de quitter le Monde, le prierent de luy donner vn lieu où ils pûſſent vivre ſous ſon obeiſſance & dans la profeſſion Religieuſe comme Chanoines reguliers. Il preſta l'oreille à leurs prieres, & leur ayant donné de ſa propre main l'habit de Religieux, il les logea en ce lieu-là. Il leur donna l'Egliſe de Saint Martin, & vne partie de Cimetiere où ils baſtirent leur Monaſtere. On étendoit alors le nom de Cimetiere aux terres qui environnoient les Egliſes Parroiſſialles, & qui étant contigues aux vrays Cimetieres n'avoient pas neanmoins été conſacrez à cet vſage. Depuis, il adjoûta à ce don, aprés que le nombre des Religieux, ſe fut augmenté, quinze autres Egliſes & leurs revenus, ne s'étant reſervé ſur chacune qu'vn Cens fort mediocre. Mais il retint auſſi le droit de ſejourner dans ce Monaſtere, accompagné de ſix perſonnes, depuis la feſte de S. Pierre & de Saint Paul juſques à celle de l'Aſſomption de la Sainte Vierge : & que là où il arriveroit, il n'y auroit plus de Chanoines, qui y fiſſent reſidence, tout ce qu'il avoit donné, retourneroit à luy, ou à ſes ſucceſſeurs. Ces Egliſes ſont celles de S. Pancrace & de S. Hilaire, de S. Bernard, de nôtre Dame de l'Evêché, de la Pierre, de Champ, des Adrets, de Tencins, d'Orſieres, d'Aix, de Croſes, de S. Eſtienne d'Arvis, de nôtre Dame d'Arvis, & de S. Iean du Deſert. Remond de Lens Chevalier, & Guigue de Lens ſon frere, ayant temoigné le deſir qu'ils avoient de faire part de leurs biens à l'Egliſe des Eſcouges, qu'ils avoient donnée à l'Ordre naiſſant des Chartreux, il loüa leur deſſein & ne negligea rien pour leur perſuader de l'effectuer, comme ils firent. Des Religieuſes de cet Ordre y furent établies, & l'ont poſſedée juſques à l'an M.CDXX. Alors ce Prieuré, & celuy du Reveſty, qui eſt auſſi vn des ouvrages de S. Hugues, furent ſeparez de cet Ordre, à qui ils avoient été vnis. Ils ſont aujourd'huy vne dependence du Doyenné de l'Egliſe Cathedrale de Grenoble, Eugene IV. les luy ayant affectez par vne Bulle expreſſe de l'an M. CDXLII. cette Bulle eſt vne fidelle preuve de l'ancienne dignité de cette Egliſe en ce qu'elle apprend qu'autrefois nul Chanoine n'y étoit reçeu qui ne fut Noble ou Gradüé. L'Abbaye de Saint Theudere ou de S. Chef receut auſſi des marques de l'eſprit bienfaiſant, & liberal de Huges. Il donna à Guillaume, ſon Abbé, & à ſes ſucceſſeurs l'Egliſe de Tullins, & ſa Parroiſſe avec tous les droits qui en dependoient, les Dimes, les Primices, les Oblations, les Sepultures. Il ne ſe reſerva que quinze ſols de Cens annuel, & le droit de loger dans les maiſons qui appartenoient à cette Egliſe avec toute ſa famille, quand il le voudroit. Ce fut l'an M. CVIII. Guigue, Doyen de ſon Egliſe, Guigue de Lens, Roſtaing, & les autres Chanoines y donnerent leur conſentement, qu'ils ne pûrent refuſer au deſir de leur chef, n'y à la priere de Guy Archevêque de Vienne, qui y prit intereſt pour l'Abbé de S. Chef. Mais, les biens qu'il procura à ſon Egliſe ſont incomparablement plus grands. Il acquit preſque toutes les Dimes de ſon Dioceſe, qui dans la politique de cet temps-là n'étoient pas jugées d'vne inſtitution Divine. Il eut de la vigueur de même que de la prudence. Il n'épargna pas les plus puiſſans, & ne redouta point leur colere. Il ſe

Sa Nobleſſe.

Reflexion.

Ses bien-faits à ſon Egliſe.

Fondation du Prieuré de S. Martin.

Cimetiere, ce que c'eſt dans les Vieux Titres.

Remond de Lens Chevalier, Guigue de Lens.

Leurs bien-faits au Couvent des Eſcouges.

1410. Religieuſes de l'Ordre des Chartreux.

Prieuré de Reveſty.

1441. Chanoines de N. D. de Grenoble Nobles ou Gradüez.

S. Hugues bien-faicteur de l'Abbaye de S. Chef. Tullins donné.

1108. Bien-faits de S. Hugues à ſon Egliſe.

Acquiert les Dimes des Parroiſſes de ſon Dioceſe.

ſervit

la tyrannie de l'Antipape Anaclet. Hugues quoy qu'il fût accablé du poids de ſes années, & de divers maux, luy alla à la rencontre au Puy en Velay ; & là il fut l'vn des Prélats à la teſte, & par le conſeil deſquels le Pape excommunia Pierre-Leon, c'étoit le vray nom de ſon adverſaire. L'Egliſe de Vienne s'étoit auſſi declarée ouvertement pour le legitime Pape, & il n'y avoit pas apparence que Hugues, qui étoit fidelle pour le Chef general de l'Egliſe, ne ſe conformât pas aux ſentimens ſi ſaints & ſi iuſtes du Chef particulier de ſa Province. Donc, par tant d'actions non communes il s'acquit vne reputation qui le rendit celebre. Il parut également vn grand homme dans les affaires & dans les negotiations de la vie civile, & vn grand Saint dans les exercices de la vie Spirituelle. Auſſi le tître de Saint luy fut donné, aprés ſa mort, d'vne commune voix, dans toutes les Provinces où ſon nom avoit penetré : le Saint Siege approuva ce témoignage de la voix du peuple, par celuy de ſon ſacré Oracle. Il fut mis au nombre des Saints, par le Pape Innocent II. dans le Concile general de Piſe étant le premier qui a été canonisé dans les formes que l'Egliſe Romaine à obſervées depuis qu'elle s'eſt attribué ce droit, qui auparavant étoit commun a tous les Chrêtiens, & n'étoit qu'vne declaration ſolemnelle de leurs ſentimens. Sa feſte ſe celebre par toute la Chrêtienté, & ſur tout dans ſon Dioceſe le 5. du mois d'Avril.

Hugues va au devant au Puy.

Pierre Leon Antipape excommunié.

l'Egliſe de Vienne tient pour innocent.

S. Hugues eſt le premier canonisé.

Sa feſte.

III.

HVgues II. luy ſucceda, Prélat d'vne probité eminente, & qui ſans doute, n'a pas moins de gloire dans le Ciel que ſon Predeceſſeur, quoy qu'il en ait moins ſur la terre. Ce fut celuy-cy qui conſacra l'Egliſe de la grande Chartreuſe le XIII. du mois d'Octobre de l'an M. CXXXIII. qui fut le premier de ſon Pontificat. Mais, celle de l'Abbaye de S. Bernard de Romans fut reduite en cendre la même année, par vne incendie qui la conſuma entierement, & qui fut vn ſacrilege imputé au Comte Guigue. Il faiſoit la guerre à l'Archevêque de Vienne Eſtienne de Bar fils de Theodoric Comte de Bar; & les Droits qu'il pretendoit dans Vienne & que l'Archevêque luy conteſtoit en étoient le ſujet. Aprés avoir ravagé le Territoire de Vienne, il avoit tourné ſes armes vers le bas Dauphiné, forcé Romans qui n'étoit alors qu'vn grand Bourg, chaſſé les Chanoines de S. Bernard, ſaccagé & brûlé les Maiſons des Habitans & l'Egliſe même n'avoit pas été inviolable à l'inſolence & à l'avarice du Soldat. Le Pape, qui prit part aux intereſts de l'Archevêque, envoya au Comte Guigue Ponce ſon Legat ; mais ce fut ſans effet. La negotiation de Hugues Archevêque, d'Orleans fut plus vtile. Les mêmes raiſons ſont fortes ou foibles ſelon que la perſonne qui les propoſe eſt agreable ou déplaiſante. Amedée Comte de Geneve, Humbert de Boczoſel, Berlion de Moirens, Guigue de Domene de la Maiſon d'Ainard, Remond Berenger, & Aimon Falavel contribuerent beaucoup par leurs ſoins à cette reconciliation. Le Comte promit de ne plus attaquer, ni inquieter les Chanoines de S. Bernard, ni les Habitans de cette Ville, quand même il naiſtroit de nouvelles guerres entre luy & l'Archevêque; & eux au Comte de demeurer neutres, & quinze cent ſols pour les frais de la Guerre qui luy furent payez. Cet accommodement avoit été precedé d'vne aſſemblée de Prélats appellez par le Legat pour deliberer avec luy des moiens de pacifier ces troubles. Elle fut composée de Humbert Evêque du Puy, d'Euſtache Evêque de Valence, de Gaucerand Evêque de Viviers, de Hugues Evêque de Grenoble, d'Airaud Evêque de Maurienne, de Ponce Evêque de Saint Paul-Trois-chaſteaux, & de Iean Abbé de Bonnevaux. L'Archevêque de Vienne y aſſiſta auſſi & ne reſiſta pas aux propoſitions de Paix qui luy furent faites. Humbert de Boczoſel, Berlion de Moirens, Guigue de Domene, Remond Berenger & Aimon Falavel furent les plaiges du Comte, qui ayant receu l'abſolution aux pieds du Legat, en alla rendre graces à Dieu à Saint Iacques en Galice, où il fit

Hugues II. luy ſucceda.

1133. Conſacre l'Egliſe de la Chart.

Celle de S. Bernard de Romans brûlée.

Guerre entre le Comte Guigue & Eſtienne Archev. de Vienne.

Digitized by Google

Auguſtin,& qu'aprés Hugues nul ne puiſſe non plus pretendre à l'Epiſcopat,qui ne ſoit Moine,Religieux,ou Chanoine Regulier.Les Egliſes Cathedrales n'étoient pas,comme aujourd'huy,ſi avant dans la ſecularité:Elles étoient gouvernées par des regles, qui leur ayant été impoſées dez leur inſtitution y conſervoient la diſcipline,& la retenüe. C'eſt d'où ſont venus les noms de Chanoine, & de Chanoinie : le Grec (*Canon*) qui ſignifie regle en étant l'origine.On y vivoit en communauté , comme l'on fait dans les Convents,& dans les Maiſons Religieuſes:Nul n'y avoit rien de propre que ſes bonnes œuvres:Les peines,pour ceux qui manquoient à leur devoir,y étoient plus frequentes,que les recompenſes pour ceux à qui on ne pouvoit rien imputer.La loy punit plûtôt,qu'elle ne recompenſe.Mais,chaque Egliſe avoit ſes regles particulieres,& pluſieurs ne dependoient ny de celle de S.Auguſtin,ny de celle de S.Benoit. Elles avoient été ordonnées par leurs anciens Evêques , aprés que la foy n'eut plus d'ennemy à combattre ſur l'image de la ſocieté établie entre les premiers Chrêtiens par les Apôtres,& par leurs ſucceſſeurs. On s'y étoit mêmes accommodé au Genie des Climats,& des peuples.Tout ce qui eſt vtile , & commode à vne nation, ne l'eſt pas à toutes.Hugues ne goûta point l'ancienne diſcipline de ſon Egliſe,il luy prefera la regle de S.Auguſtin , & l'y fit regner.

Origine du nom de Chanoine.

Regle dans les Egliſes Cathedrales.

Reflexion.

Reflexion.

IV.

CElle de Ciſteaux faiſoit du progrez en cette Province. Le Dioceſe de Valence voulut avoir de ſes Religieux,celuy de Vienne ayant déja cet avantage.Ce deſir appuyé du zele de Iean,Abbé de Bonnevaux,& d'Amedée de Hauterive,fit naître l'Abbaye de Lioncel,dans le Valentinois. Elle fut commancée , & achevée l'an
1137. M.CXXXVII. tant on y apporta d'ardeur & de ſoin. Hugues, l'vn des plus grands Saints & des plus fameux Ecrivains de cet Ordre,étoit vn de ſes Religieux.Il merita d'en être aprés l'Abbé,& de cette charge , il fut appellé à celle d'Abbé de Bonnevaux.Iean,aprés l'avoir exercée depuis ſa fondation,fut honoré d'vne des plus hautes dignitez de l'Egliſe.Euſtache vſurpoit alors l'Evêché de Valence; & comme intrus, il avoit été deposé,& mêmes excommunié,Iean luy fut ſubrogé & Gozevin luy ſucceda en l'Abbaye de Bonnevaux.Euſtache neanmoins ne laiſſa pas de tenir bon : de ſorte que,contre ce violent vſurpateur, il falut vſer de violence. Il fut chaſſé de force , & Iean fut aſſis avec vn applaudiſſement vniverſel dans le Siege que cet impie avoit taché de ſouiller par ſes profanations. Neanmoins Iean n'y fut pas d'abord paiſible:Il eut à eſſuyer bien des chagrins,& des déplaiſirs.Vn jour,entre autres,côme il ſortoit du Château de Livron, les amis d'Euſtache l'attaquerent,& ce ne fut pas vne mediocre merveille qu'il ſe fut tiré heureuſement d'vn ſi grand danger. La Maiſon de Boſozel fut celle qui contribua le plus par ſes bienfaits,& par ſes ſoins à l'avancement,& à l'éclat de l'Abbaye de Lioncel,qui iuſques à maintenant n'a veu effacer aucun des caracteres de ſon ancienne dignité.Ainſi,ſous le regne de Lothaire , cette Province joüit d'vn profond repos:nul orage ne l'agita.Les diviſions,& les tempeſtes qui renverſent,ou qui tourmentent les Etats , ſont favorables aux Religions naiſſantes:mais la paix & la tranquilité le ſont aux Religions receües,qui n'ont plus de difficulté à ſurmonter.Le culte divin,& les exercices de pieté propoſez aux peuples par tant de nouveaux Patriarches , furent embraſſez avec reſpect dans cette Province durant cette paix;Mais,ce n'eſt pas le ſeul bonheur que le Regne de Lothaire luy apporta. Il approuva la Juriſprudence Romaine , dont les livres avoient été trouvez dans la Ville de Melphe:il conſentit qu'elle fût enſeignée publiquement, & n'empécha pas que les loix n'en fuſſent obſervées dans ſon Empire. Elles ont été ainſi portées dans le Dauphiné,qui a gagné la qualité de païs de Droit écrit,par l'eſtime qu'il en a faite,& par la paſſion qu'il a eüe de les obſerver. Le Regne de Lothaire fut de peu de durée,il laiſſa la couröne à Conrad ſon ennemy,aprés l'avoir portée ſeulement
1138. XIII. ans L'Automne de l'an M.CXXXVIII. fut le terme de ſa vie & de ſon Empire.

Fondation de l'Abbaye de Lioncel.

Iean Abbé de Bonnevaux fait Evêque de Valence.

Euſtache vſurpateur. Excommunié. Chaſſé.

Boſozel bienfaiteur de Lioncel.

Reflexion.

Loix Romaines receües en Dauphiné.

Païs de Droit écrit.

Mort de l'Empereur Lothaire II.

Digitized by Google

V.

Regne de Conrad II. Paix dans le Dauphiné.

CONrad fut le second de ce nom, comme son predecesseur le fut de celuy de Lothaire. Le Dauphiné eut vne bonace continuelle sous son regne: comme il fut diverti à d'autres desseins, il ne témoigna pas celuy d'y rétablir l'authorité des Roys d'Alemagne. Elle n'y étoit plus considerée, que pour être le fondemẽt des puissances qui s'y élevoient contre elle. On reconnoissoit ces Princes pour souverains, lors qu'ils se depoüilloient des droits de la souveraineté, & non lors qu'ils vouloient les exercer. Neanmoins, l'ambition des Grands n'étoit pas vn obstacle à la pieté. L'Antipape Ancelet fut excõmunié en vn Concile tenu à Anse, aupres de Lyon, l'an M.CXXX. 1130.

Les Empereurs n'y sont pas considerez.

Concile d'Anse. L'antipape excommunié.

Hugues Evêque de Grenoble ne manqua pas de s'y trouver, quoyque son âge, & ses incommodités l'en dispensassent assez; Mais cette occasion d'appuyer les interests du S. Siege étoit trop éclattante: il n'y auroit été gueres moins remarqué par son absence, qu'il le fut par son zele, & par ses actions. Ce siecle fut fort iniuste & fort devot. L'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Ruf n'avoit pas encore été porté dans le Valentinois, quand il s'approcha de Vienne au commancement de ce regne. Gautier de Balbiere y fonda le Prieuré de l'Ile, & son Eglise fut dediée à la Ste Vierge. Le Clergé de l'Eglise Cathedrale, Robert Abbé de S. Pierre; & Aimon Abbé de S. André s'opposerent à cette pieuse intention. Leur interest, par l'apprehension de perdre vn gain ordinaire, fit alors violence à leur haute vertu, à qui la gloire de Dieu devoit tenir lieu de tout interest. Mais enfin, les difficultez, qu'ils proposoient ayant été examinées dans vne grande assemblée, où même les plus notables de la Ville furent appellez, la faveur d'vne œuvre si sainte les surmonta facilement par celle de l'Archevêque Estienne I. Ce Prieuré fut bâti, son Eglise n'ayant point été achevée alors. Les Peres de la Compagnie de Iesus le possedent maintenant, & il ne leur a pas moins d'obligation des soins qu'ils ont eu de le reparer, que la pieté, & les lettres leur en ont de ceux qu'ils ont de les soûtenir contre les mauvais sentimẽts, & contre l'ignorance. Mais, l'Abbé Robert qui n'étoit pas satisfait d'avoir des Reguliers si prez de luy, leur témoigna son chagrin la même année. Il leur disputa vne partie de leur territoire: il pretendoit qu'elle appartenoit à son Monastere, de même qu'vne saulée qui luy étoit contiguë. L'Archevêque Estienne, & les Chanoines de son Eglise reglerent ce different. Ce Prieuré fut conservé dans la possession de son territoire; mais la saulée, soit qu'elle en fut retranchée pour faciliter l'accommodement, soit qu'en effet elle n'en dependit, point fut adjugée à l'Abbé & à son Monastere. Elle avoit appartenu à Constantin qui l'avoit venduë au prix de xxxv. sols au tẽps de l'Archevêque Leger sous le regne de l'Empereur Henry II. La possession de cette saulée a fait naître en nos jours vn nouveau different entre les Chanoines de cette même Abbaye, qui est secularisée depuis quelques années, & les Peres Iesuites: & cette remarque en est la decision. Il n'étoit pas aussi aisé de remettre bien ensemble le Comte de Graisivodan Guigue VIII. & le Comte de Savoye Amé III. De beaux-freres qu'ils étoient leur ambition reciproque en avoit fait deux mortels ennemis. Ils étoient tous deux sous les armes; & cette guerre avoit assemblé sous leurs Drapeaux tout ce qu'il y avoit de braves dans leurs états. Mais les premiers combats avoient été heureux à Guigue: il en avoit eu l'honneur, & ces avantages luy avoient fait resoudre le Siege de la Ville de Montmeillan, fortifiée d'vn Château que son assiette rendoit imprenable. Il croyoit qu'elle ne resisteroit pas à la terreur que ses armes avoient jettée dans les Terres de son ennemi: sa presomption perdit sa victoire. Amé jugeoit bien que cette Place étant emportée, il ne luy en restoit pas d'assés forte pour arrester le progrés d'vne armée victorieuse. Celuy-là est toûjours le mieux conseillé qui prend conseil de l'état de ses affaires. Il se presenta à la teste de ses troupes r'alliées, & donna avec tant de vigueur dans les lignes & les retranchemens de Guigue, qu'il les força. Guigue fit tout ce que l'on pouvoit attendre du courage, & du jugement; mais, soit qu'il eut été surpris, comme il arrive presque toûjours en ces occasions, tous les moyens de vain-

Corruption de ce Siecle. Prieuré de l'Eglise de l'Ordre de S. Ruf auprés de Vienne fondé.

Difficultez sur cet etablissement.

Donné aux PP. Iesuites.

Querelle entre ces Religieux par l'Abbé de S. Pierre pour vne Saulée.

Guerre entre Guigue VIII. & Amé III.

Montmeillan assiegé par Guigue.

Reflexion.

Combat.

cre

Digitized by Google

cre étant legitimes ; ſoit que le quartier, qui avoit été attaqué étant forcé, la terreur ſe fut répanduë dans les autres, il ne fut plus le maître de ſes Troupes. La peur n'écoute point de commandement. Il s'expoſa à tous les perils pour rappeller ſes gens au combat: mais il n'y fut ſuivy que de ceux que l'honneur avoit armez, & dans les plus grandes armées le nombre eſt toûjours petit. De maniere qu'il fut repouſſé, & la levée du Siege fut le fruict de ce combat. Amé n'oſa pas ſuivre ſa victoire plus loin que les limites de ſon païs; Mais Guigue mourut trois jours aprés des bleſſures qu'il avoit receües, ayant été porté à la Buiſſiere place de Dauphiné, peu éloignée de Montmeillan. Il ne laiſſa qu'vn fils qui luy ſucceda; & ce fut Guigue IX. & trois filles qui furent Beatrix mariée à Robert IV. Comte d'Auvergne; Marquiſe, qui le fut à Aimar Comte de Valentinois; & Alexie, qu'Olderic Prince de Piedmont épouſa. Ils étoient tous en âge de pupillarité, & ce Prince, ayant eu le temps de mettre ordre à ſes affaires, voulut que Marguerite leur mere fut leur tutrice, & laiſſa ſon Etat ſous ſa Regence. La mort de ce Prince imprima dans l'ame de ſon fils vn ſi vif deſir de la venger, que depuis il n'y eut plus de parfaite amitié dans ces deux Maiſons. Voila le premier different qui les porta à vne guerre ouverte l'vne contre l'autre. Iuſques alors ceux, qui en d'autres occaſions étoient nez entre elles, avoient été pacifiez par les voyes de droit, parceque les droits de leurs Comtés n'étoient proprement que l'intereſt des Empereurs, qui en étoient conſiderez comme les proprietaires. Mais, depuis que les malheurs de la maiſon de l'Empereur Conrad le Salique, & les guerres continuelles de Lothaire en Alemagne, & en Italie eurent donné à ces Princes tous les droits de la legitime proprieté par l'impuiſſance où ceux-là étoient de les exercer comme vrays ſouverains, ils ne firent plus difficulté de ſe faire droit eux-mêmes par les armes, & n'eurent plus de retenuë. La regence de Marguerite fut comblée de bonheur: ſes premiers ſoins regarderent les honneurs qu'elle devoit à la memoire de ſon mary. Ils luy furent rendus avec magnificence dans l'Egliſe Cathedrale de Grenoble: il fut enſevely dans ſes Cloiſtres, côme ſon fils ſon ſucceſſeur le fut depuis, & leurs Tombeaux élevez en vn des angles des Cloiſtres, & accompagnez de quelques ornemens qui manquent aux autres, ont reſiſté juſques à maintenant aux injures du temps.

Reflexion.

Le Siege leué.

Mort de Guigues.

Ses Enfans. Guigue IX.

Regence de Marguerite veufve de Guigue.

Tombeau de Guigue.

VI.

CONrad n'ignoroit pas qu'à meſure que la puiſſance de ces Princes ſe fortifioit en cette Province la ſienne s'affoibliſſoit; les Evêques étoient ſeuls capables de contrebalancer l'authorité des puiſſances temperelles, en leur oppoſant celle de l'Egliſe. Ce que l'Evêque de Rome avoit pû faire à l'égard des Empereurs même, n'étoit pas impoſſible à pluſieurs Evêques, dans vne Province à l'égard des Seigneurs qui pretendoient vſurper l'authorité ſouveraine. Il n'y avoit pas à douter que le Chef de l'Egliſe ne prit part à leurs intereſts qui ſeroient inſeparables des ſiens, & pour l'exemple & pour la conſequence. C'eſt pourquoy Conrad fut le premier qui donna aut Evêques de Dauphiné les droits de Regale dans les Villes de leur reſidence. Les Archevêques de Vienne y poſſedoient déja ceux que l'Archevêque Guy avoit acquis d'Eſtienne Comte de Bourgogne. Ils avoient le Gouvernement de cette Ville; Mais Guillaume II. Comte de Vienne & de Mâeon, troubloit l'Archevêque Humbert en ſa poſſeſſion, & vouloit luy ravir cette authorité. Conrad n'y conſentit pas, il s'y oppoſa ouvertement pour abaiſſer le Comte qu'il n'aimoit pas, & pour engager plus fortement l'Egiſe de Vienne, dont les mouvemens paſſoient à toutes les autres. Il confirma par ſes lettres la poſſeſſion de l'Archevêque, declarant que cette Ville étoit d'vne telle importance qu'elle ne pouvoit avoir d'autre *poſſeſſeur proprietaire* que l'Empereur même, ny ne devoit avoir d'autre Gouverneur que ſon Archevêque, & les Chanoines de ſon Egliſe. Il leur en commit la garde *pendant ſon abſence, & celle de ſes ſucceſſeurs pour la ſeureté & pour l'honneur du Royaume,*

Conrad dépoſſede les Evêques aux Comtes.

Leur donne les droits de Regale.

Protege l'Archev. de Vienne contre Guillaume Comte de Bourg.

Le confirme dans ſa poſſeſſion.

Luy commet la garde de Vienne.

Digitized by Google

entendant parler du Róyaume de Bourgogne dont elle étoit la Ville Capitale : Et enfin il veut qu'ils y exercent toute authorité à l'excluſion du Comte Guillaume. Mais, pour rendre cette conceſſion plus celebre, elle ne fut pas ſeulement addreſſée à Humbert, elle le fut auſſi à tous ſes ſuffragans, *à tous les autres Princes* de Bourgogne & de Provence, & aux Citoyens, au Clergé, & au Peuple de Vienne. Les Evêques ſuffragans de Humbert y ſont nommez en cet ordre, Hugues Evêque de Grenoble, Iean Evêque de Valence, Iauceran Evêque de Viviers, Hugues Evêque de Die, Arducon Evêque de Geneve, & Erard Evêque de Maurienne. Ainſi, l'Archevêque de Vienne devint comme le rempart de ce qui reſtoit d'authorité aux ſucceſſeurs de Rodolphe dans le Viennois, contre les entrepriſes des puiſſances opposées. Il faloit à Conrad vn même appuy dans les Alpes. Les Archevêques d'Ambrun étoient plus propres à cela que les autres Prélats ſoit à cauſe de leur dignité, ſoit à cauſe de celle de leur Ville. Donc Conrad donna les droits Royaux à Guillaume Archevêque d'Ambrun, & à ſes ſucceſſeurs dans ſa Ville, & dans ſon Territoire. Les lettres qui luy en furent expediées les font conſiſter en la Juſtice, en la Monnoye, au Peage par Terre & par Eau. Ainſi le Domaine Royal étoit diſſipé ou par les conceſſions volontaires, ou par les vſurpations. Il eſt avantageux aux Souverains foibles, & impuiſſans de conſerver des preuves de leur ſouveraineté, mêmes en mettant ſes drois dans les mains des ſujets.

Droits de regale donné à l'Archev. d'Ambrun.

Reflexion.

VII.

Guichard Seigneur d'Anthon ſur le Rhône étoit vn de ceux que ſes Voiſins conſideroient le plus. Cette Terre, par laquelle il aſſujettiſſoit cette importante riviere, le rendoit redoutable, & ſes biens diſperſés gaignoient à ſes intereſts, en diverſes Provinces, beaucoup de Gens. Il avoit eu quelques demélez avec l'Egliſe Cathedrale de la Ville de Mâcon, mais l'an M. CXLVI. vn accommodement negotié par Amedée Archevêque de Lyon, par Otbert Abbé d'Eſnay, par Hugues du Chaſet, par Hugues du Palais, & par Eſtienne de Beſemeus, les reünit. Il ceda & reünit à cette Egliſe tout ce qu'il poſſedoit à Montgovin; &, au cas que luy, ou les ſiens la troublaſſent à l'avenir dans ſa poſſeſſion, huit de ſes amis s'obligerent à demeurer en ôtage dans Mâcon, juſques à ce que le trouble fut reparé: ce furent, Durand, Sandraens, Guichard de Franchelens, Scotaus de Chailleuvre, Guichard de Salvaing, Otger de Clomagne, Pierre d'Eſtoud, Berard de S. Trivier, & Durant de Moyſia. C'étoient autant de petits Princes dans leurs Terres: Quoy qu'ils n'en priſſent pas le nom, ils en avoient tous les avantages. Guichard d'Anthon fils de celuy-cy vivoit l'an M. CCII. & fut vn des bienfaicteurs de l'Abbaye de la Chaſagne dans la Breſſe. D'autres affaires ne permettoient pas à Conrad d'appliquer ſes ſoins à ces deſordres. Il fut attaché à des occupations non plus importantes, mais plus preſſantes. Vne des plus glorieuſes de ſa vie fut la guerre Sainte. La Croiſade ayant été publiée par Saint Bernard, Conrad, & Louïs VII. Roy de France, & preſque tous les plus grands Princes de l'Europe, ſe devoüerent à cette ſacrée expedition. Amé III. Comte de Savoye fut de ce nombre: & la nobleſſe de cette Province ne fut pas moins ardente à ſe croiſer, qu'elle l'avoit été il y avoit cinquante ans, ſoûs Vrbain II. Conrad ſe mit en marche le jour de l'Aſcenſion de l'an M. CXLVII. & Louïs le ſuivit huit ou dix jours aprés celle de la Pentecôte. La trahiſon d'Emmanuel, Empereur de Conſtantinople, qui étoit d'intelligence avec les Mahometans, fit perir l'armée de Conrad compoſée de ſoixante dix mille Chevaux, & d'vn nombre preſque infiny de gens de pied. En vn ſeul combat plus de cent mille hommes des ſiens perdirent la vie. L'armée Françoiſe ne fut gueres plus heureuſe, le peu d'vnion qu'il y avoit entre les Chefs ayant donné à la perfidie des Grecs plus de liberté, & à la furie des Infidelles plus d'occaſions. Elles en auroient

Traité de Guichard d'Anthon avec l'Egliſe de Mâcon.

1146.

Guichard de Salvaing.

1202.

Guerre ſainte de Conrad. Croiſade.

Amé III. ſe croiſe.

Nobleſſe de Dauphiné. Mauvais ſuccez de la Croiſade.

1147.

Digitized by Google

roient moins eu ſi vn même eſprit avoit gouverné. Dans les grands deſſeins, il ne faut qu'vn ſeul qui conclue & qui determine; comme au contraire il faut que tous ayent part à l'execution. Le mauvais ſuccés de cette guerre fut l'effet de la mauvaiſe conduite, & de l'imprudence. Si d'auſſi bons Chefs que ceux de la premiere Croiſade avoient commandé à celle-cy, & de ſi bonnes Troupes, tout l'Orient auroit pû être purgé du Mahometiſme, & être rendu à Ieſus-Chriſt. Mais tout perit dans les mains des imprudens, qui aveuglez de la bonne opinion que leur ignorance leur donne d'eux-mêmes, s'imaginent qu'ils ont enchaiſné la fortune, & que la victoire eſt à leur ſolde. Conrad, & Louis ne pûrent imputer leur mal-heur qu'à eux-mêmes, leur negligence, leur vanité, & leur facilité ayant preſenté aux Infidelles des avantages qu'ils n'eſperoient n'y de leur induſtrie, n'y de
149. leur valeur. Enfin, l'an M. CXLIX. rendit ces deux infortunez Princes à leurs Royaumes, où les pleurs, les chagrins, & les plaintes, le blâme, & l'indignation publique furent les applaudiſſemens qu'ils receurent, & qu'ils meritoient. Le Comte Amé n'eut pas de part à cette honte, quoy qu'il en eut à cette infortune. C'étoit vn Prince d'excellent merite, & ſi l'authorité avoit été dans ſes mains, il n'en auroit pas vſé inconſiderément. Le cœur & le iugement rendent aux Chefs toutes choſes & poſſibles & proſperes. Il s'étoit joint à Louis, ayant incorporé ſes troupes dans l'Armée Françoiſe. Elles étoient nombreuſes; les plus vaillans, & les plus genereux de ſes ſujets l'ayant ſuivy, elles étoient capables de grandes choſes; Mais elles furent enveloppées dans le mal-heur commun. Entre ceux des terres d'Amé qui ſervirent en cette guerre, ceux-cy furent des plus conſiderez tant à cauſe de la Nobleſſe de leur ſang, qu'à cauſe de leur propre vertu, qui dans les armes eſt la ſolide nobleſſe: Aimon & Rodolphe de Foucigny, Geoffroy de Miolans, Aimar Debreſſieu, Aimon de Briançon, Genis de Faverges, Souffrey de Belmont, Aimar de Roſſillon, Aimon de Boſozel, & Pierre de la Palu. Ils étoient la plus part natifs, ou originaires des païs que les Comtes de Savoye poſſedoient dans le Dauphiné. Amé mourut à ſon retour, le 1. du mois d'Avril de l'an M. CXLIX. dans l'Ile de Chipre plaint, & regretté de chacun. Dans les grandes revolutions peu cauſent les maux, & tous les ſouffrent.

Reflexion.

Reflexion.

Eloge d'Amé.

Reflexion.

Dauphinois à cette guerre.

Reflexion.

Mort d'Amé.

Reflexion.

VIII.

AMedée de Hauterive, Evêque de Lauſanne, étoit dans vne telle approbation qu'il fut honoré de la tutele de Humbert III. fils & ſucceſſeur de ce Prince, & de la regence de ſon Etat. Il n'y avoit rien de commun en ce Prélat, & ſon gouvernement fit voir que la pieté bien reglée n'eſt pas vne oiſiveté. La ſainteté dans les ames vulgaires eſt vne eſpece d'engourdiſſement; neanmoins être homme de bien, ce n'eſt pas être incapable des devoirs humains dans la ſocieté civile. Son exemple, & celuy d'Amedée ſon Pere avoit inſpiré la haine du monde à des hom-
1151. mes de grand merite & de haute condition. L'an M. CLI. remplit divers Monaſteres de pluſieurs Seigneurs de marque, à qui la peur des peines de l'autre vie avoit donné du degoût des biens de celle-cy. L'Alemagne en vit de la plus haute conſideration qui quitterent toutes choſes pour Ieſus Chriſt, & qui tacherent de ſe depoüiller d'eux-mêmes pour s'vnir plus parfaitement à ſa Croix. Il ne faut qu'vn grand exemple pour infecter, & pour guerir les eſprits des maux les plus grands. Preſque en ce même temps Aleman Seigneur d'Vriage, Tige de la Maiſon des Alemans, avoit renoncé à la vanité, & à la liberté dans le Convent du Prieuré de Domene, y ayant receu l'habit de Religieux de la main du Prieur Vulric. Nantelme, Seigneur de Châtonnay; Rodolphe, Seigneur de Theis, & Iean de Boſozel frere de Humbert, & d'Aimon de Boſozel y avoient auſſi trouvé la felicité avec le repos de l'eſprit. L'habit de Moine ne diminuoit pas, alors de l'honneur que l'on

Amedée de Hauterive Tuteur de Humbert III.

Son Eloge.

Reflexion.

Moines de grande condition en ce temps.

Reflexion.

Aleman d'Vriage.

Digitized by Google

avoit acquis : il en étoit mêmes vn à ceux qui n'avoient pas droit d'en pretendre d'ailleurs. L'Empereur Conrad combla auſſi de ſes faveurs les Ordres Religieux; & ſi ſon Regne eût été plus long, celuy de Ciſteaux, que l'eſprit, le ſçavoir, & le zele de Saint Bernard faiſoient admirer, auroit receu des témoignages bien éclatans de ſa bien-veillance. Il ſe diſpoſoit à faire encore vn voyage en Italie, pour y être couronné de la main du Pape, & pour s'y venger du Roy de Sicile: Mais la mort s'opposa à ſes deſſeins, & mit fin l'an M.CLII. à ſa vie, & à ſes eſperances. Sans doute, il fut vn Prince digne des loüanges de ceux qui les ſçavent diſtribuer avec jugement; ſi eſt-ce qu'il fut vn moins excellent homme dans le cours de ſa vie, qu'à ſa fin: la plus haute gloire d'vn Prince eſt ſon amour pour ſon peuple. Il avoit vn fils qu'il ne tenoit qu'à luy de mettre ſur ſon thrône en mourant: mais c'étoit vn enfant, & ſon âge ne pouvoit qu'ouvrir à tous les crimes, & à tous les maux l'entrée de Son Royaume. Le Regne d'vn mêchant homme eſt ſouvent moins funeſte que celuy d'vn enfant vertueux. Frideric Duc de Suaube étoit ſon couſin germain, & avoit montré dans l'Aſie, & dans l'Europe la force de ſon cœur, & la grandeur de ſon Genie. Il le prefera à ſon fils, & voulut l'avoir pour ſucceſſeur. Vne ame moins noble, ou n'auroit pû ſe deprendre des ſentimens tendres & affectueux que la Nature imprime au commun des hommes, ou auroit apprehendé que le nom d'vn tel ſucceſſeur n'obſcurcit le ſien: mais il fut inacceſſible à ces mouvemens.

Mort de Conrad.

Son Eloge.

Reflexion.

Reflexion.

1152.

IX.

L'Alemagne conſidere Frideric comme vn des plus grands Heros qu'elle ait jamais produit. Il avoit toutes les qualitez neceſſaires à former vn celebre Dominateur; neanmoins il n'a pas toûjours eu toute la gloire qu'il meritoit : les interêts de Rome ont ſouvent tout mis en vſage pour l'éteindre, & l'ont obſcurcie long-temps par leur interpoſition. Il ſe propoſa d'abord de ſe faire obeïr dans l'Italie, & d'y abbaiſſer l'orgueil de ſes Princes. Ce fut ce qui remplit toutes ſes penſées, & ce qui occupa tous ſes ſoins : pour recouvrer vn païs perdu, il negligea d'en conſerver vn qui s'alloit perdre. Il ſembla qu'il abandonnoit entierement le Royaume de Bourgogne, tant il fut favorable à ceux qui en vſurpoient & les Terres, & les droits. Il témoigna qu'il ne condamnoit pas l'vſurpation, tout étant permis pour regner, mais que ſon ambition étoit que les vſurpateurs conſentiſſent qu'en donnant vn titre à leur poſſeſſion, il la purgeât de ſon vice. Auſſi, la même année de ſon Sacre, Amedée Comte de Geneve, Hugues Seigneur de Doméne, Pierre Seigneur de Vinay, & Siluion Seigneur de Clairieu, allerent luy rendre leurs devoirs, & luy faire homage, dans la Ville de Vormes, des Terres qu'ils tenoient. Ils furent careſſez, rien ne leur fut refuſé, & leur ſatisfaction luy gaigna cette Province. Clairieu eſt vne des plus belles Terres du Viennois. Le Château de la Roche de Glun, ſur le rivage Occidental du Rhône, en dependoit. Clodius eſt l'origine de Glun, vn Romain ayant laiſſé ſon nom à ce lieu. Frideric en inveſtit ſolemnellement Siluion, & de la Terre de Charmagnieu, qui luy étoit contiguë, de leurs Peages, & de tous leurs droits : il ne s'en reſerva que le Reſſort ſuperieur, & l'homage. Son voyage en Italie étoit dez-lors reſolu, & il y paſſa incontinant aprés, à la fin du mois d'Octobre. Etant arrivé à Reoncailles, il y campa durant cinq jours. Là fut appendu l'Eeu Imperial, & tous les Feudataires de l'Empire reclamez à haute voix par des Herauts. C'étoit vne coûtume obſervée premierement ſous les Empereurs François, & aprés ſous ceux d'Alemagne, que tous les Feudataires de l'Empire, & ceux qui tenoient des Terres en arriere-Fief les accompagnaſſent, quand ils faiſoient ce voyage pour être couronnez à Rome. Ce Couronnement étoit le pretexte de Frideric; & le deſir de mettre Roger Roy de Sicile à la raiſon, la

Regne de Frideric I.

Ses deſſeins ſur l'Italie.

Seigneurs de Dauphiné qui le vont voir.

Luy rendent homage.

Origine du nom de Glu.

Inveſtiture de la Roche de Glun, & de Charmagnieu.

Frideric paſſe en Italie.

Eeu Imperial appendu

Feudataires obligez de ſuivre l'Empereur.

Digitized by Google

la vraye cauſe de ſon armement. Donc, les vaſſaux de l'Empire ne pouvoient ſe diſpenſer de paroiſtre en perſonne, & de veiller vne nuit chacun au devant de la tente de l'Empereur. La peine des abſents, qui n'avoient pas des excuſes legitimes, c'étoit la perte de leurs fiefs. De ſorte que, Guillaume Comte de Forcalquier n'ayant pas ſatisfait à ce devoir, ſon Comté fut donné à Remond Berenger Comte de Provence. Ce fut le traittement ou de ſa deſobeiſſance, ou de ſa negligence; Mais, cette condamnation n'eut pas effet: ce preſent n'étoit qu'vne legitime matiere de Guerre, & non vne liberalité effective. D'autres des principaux Seigneurs de cette Province, & non ſeulement Silvion de Clerieu, mais encore Hugues de Domene, & Pierre de Vinay accompagnerent auſſi Frideric, & ce fut ce qui le rendit depuis ſi prompt & ſi favorable à tout ce qui regardoit leurs intereſts. Mais, les ſervices du Comte Guigue IX. luy furent plus chers. Ce Prince étoit à peine ſorti de l'enfance, & le deſir de venger la mort de ſon Pere luy donnoit déja des penſées d'vn homme parfait, pour la deliberation, & pour l'execution:

Peine des abſents.

Le Comte de Forcalquier quitté confiſqué.

Seigneurs de Dauph. qui ſuivent Frid. en Italie.

Et le Comte Guigue IX.

1153. l'an M. CLIII. il ravagea le Comté de Savoye; mais cet orage fut auſſi tôt calmé qu'excité. Nous en ignorons les particularitez. Ce qui eſt vn preſſent témoignage que ce ne fut pas tant vne guerre bien concertée, qu'vn emportement de jeune homme. Hugue II. Evêque de Grenoble avoit ſuccedé à Humbert Archevêque de

Guerre en Savoye.

1147. Vienne dez l'an M. CXLVII. & Guigue deferoit beaucoup à ſes conſeils. Ce Prélat le diſpoſa à conſentir à la paix: elle fut concluë avec le Comte Humbert par ſon miniſtere; & Guigue alla joindre l'Empereur en Italie avec ſes Troupes. L'Empereur ne faiſoit pas moins de cas du merite de Hugue, & il continua en luy les graces, & les bienfaits de Conrad. Il luy confirma, & à ſon Egliſe la garde, & le Gouvernement perpetuel de la Ville de Vienne: & certes il ne pouvoit la fier à

Pacifiée.

Droits de l'Egliſe de Vienne confirmez par l'Emp.

1239. des mains plus pures & plus ſaintes. Vn Document écrit l'an M. CC. XXXIX. dit que l'adminiſtration luy en fut commiſe. Ce qui apprend quel à été le tître fondamental de l'authorité des Archevêques dans Vienne, & comme quoy il fut expliqué alors, bien differemment de ce que l'on pretendoit depuis. La raiſon, qui ne ſouffrit pas que cette Ville leur fût donnée en fief, eſt remarquée dans ces mêmes Actes. Il n'étoit ny de la Juſtice, ny de l'honneſte, diſent-ils, *que cette Cité étant honorée de l'eminence du Thrône Royal eût jamais d'autre poſſeſſeur, que l'Empereur.* Hugues avoit été tiré de la Chartreuſe, pour être aſſis dans la Chaire de Saint Hugues, & la ſainteté qui l'avoit revêtu de la dignité Epiſcopale, l'avoit élevé à celle d'Archevêque de Vienne: mais, dans ces hautes charges, au milieu de de l'éclat & de la pompe, il ſoûpiroit aprés la ſolitude. La tranquilité de ſa premiere condition ſe preſentoit chaque moment à ſon eſprit, &, dans les flots des affaires, & du tumulte, dont il étoit agité, il ne penſoit qu'à regaigner le port d'où

Nature du pouvoir des Archevêq. dans Vienne.

Eloge de Hugue Archevêque de Vienne.

1157. il étoit ſorty. Enfin, il obtint du Pape Adrien l'an M. CLVII. aprés de longues & d'ardentes ſollicitations, la liberté de diſpoſer de luy-même comme il voudroit. Il renonça à ſa dignité, & reprenant l'habit de Chartreux, il alla paſſer le reſte de ſes jours dans la Chartreuſe de Portes: ſans doute, il ſe rendit plus celebre par cet abaiſſement volontaire, qu'il ne l'avoit été par ſon élevation. Il y a plus de gloire à deſcendre de ſa grandeur, qu'il n'y en a à monter aux faîtes des honneurs. Il n'y a que force en l'vn, & ſouvent il n'y a que fortune en l'autre. Ce fut à la priere de Hugues que Guillaume, Evêque de Viviers, confirma à Elizabet, Abbeſſe de Saint André de Vienne, tout ce que ſon Abbaye poſſedoit dans ſon Dioceſe. Il n'étoit pas moins puiſſant dans les autres Dioceſes à cauſe de ſa vertu, que dans le ſien propre à cauſe de ſa dignité.

Redeuient Chartreux.

Reflexion.

Biens de l'Abbaye de S. André de Vienne en Vavarais confirmez.

X.

Digitized by Google

X.

Gratifications de l'Emp. au Comte Guigue.

CEpendant l'Empereur étoit attaché à vne ſanglante guerre en Italie ; & les ſervices du Comte Guigue ne luy avoient pas été inutiles. En effet, il voulut rendre publique ſa ſatisfaction, par vne reconnoiſſance qui fit autant d'éclat, que ſes actions en avoient fait. Premierement il luy donna, par ſes lettres de l'an M. CLV. vne confirmation authentique de toutes les Terres qu'il poſſedoit : il adjoûta vne mine d'Argent découverte dans celle de Ramet, & le droit de battre monnoye dans la Ville de Ceſane, qui étoit celle du ſejour ordinaire du Comte. De grands Seigneurs furent preſents à cette Conceſſion, & ce furent Peregrin Patriarche d'Aquilée, Hillin Archevêque de Treves, Everard Evêque de Bamberg, Anſelme Archevêque de Ravenne, Herman Evêque de Conſtance, Orchin Evêque de Bâle, les Abbé Vibaud, & Albert Prevoſt d'Aix ; Henry Duc de Saxe, Berthold Duc de Zeringhen, Henry Duc de Carinthie, Boleſlas Duc de Pologne; Othon Comte Palatin, Herman Marquis de Baden ; Odacer Marquis de Stirie, Guillaume Marquis de Monferrat, Herman Marquis de Verone, Vlric Comte de Luxembourg, Vernier Comte de Hasbourg. Mais les principaux de ceux de cette Province, qui étoient alors à la ſuitte de l'Empereur y furent auſſi appellez. Ce furent Pierre, Prevoſt d'Oulx, Guigue de Domene de la Maiſon d'Ainard ; Aleman, Gagon, & Aleman. Ces deux derniers étoient de celle des Alemans. Les lettres de l'Empereur ſont dattées de Tivoli, & du Château de Riverol. C'eſt ſeulement depuis ce temps-là que les Comtes d'Albon, qui ſont nommés Comtes d'Albon, dans ces Actes commencerent à faire de la monnoye, où ils furent repreſentés. L'on ay vne piece du poids d'vn denier, & de la largeur d'vn ſol, où d'vn côté le Comte eſt aſſis vêtu d'vn habit Royal, ayant à ſa main droite vn Sceptre, au bout duquel eſt vne fleur, qui a de la reſſemblance avec le Lys de France. L'inſcription eſt *Guigo Delphi. Viennen.* dans le revers eſt vne Croix fleuronnée ; & dans la bordure en eſt vne petite accompagnée de deux Dauphins avec la ſuitte de l'inſcription ; *& Comes Albonis.* Elle eſt du Comte Guigue frere de Humbert II. Quelque temps aprés, Frideric conſentit à vne choſe qui n'étoit pas moins avantageuſe à Guigue qu'aucune des gratifications qu'il luy pût jamais faire. Il avoit traité avec Berthold, Duc de Zeringhen, qui prenoit auſſi la qualité de Duc de Bourgogne, de toutes les pretentions qu'il avoit ſur la Ville de Vienne Berthold luy en fit vne ceſſion ſolemnelle en la preſence de Frideric, qui donna ſon approbation à cet Acte. Entre autres, il fut convenu que, ſi le Comte Guillaume ſe mettoit en état de choquer l'effet de ce traité, Berthold luy faiſoit la guerre & que s'il arrivoit que Berthold fut obligé de ſe retirer dans cette Ville, Guigue l'y recevroit ſans difficulté. Guigue Seigneur de Domaine, Guillaume de Ruſticel, Boſon d'Arenes, Rodulphe de la Sale, Aleman Payen, & Guigue ſon frere ; Guigue de Guerin, & Chabert ſon frere, Pierre de Geoffrey, Euſtache, Aleman de Rives, & Chabert de Torane furent auſſi preſents à ce celebre Traité. Ils étoient des Principaux Seigneurs de cette Province, & amis du Comte. C'a été le fondement du droit que les Dauphins ont depuis pretendu dans Vienne, & l'vnique titre qui leur a fait prendre la qualité de Dauphins de Viennois, & de Comtes de Vienne. Mais, leur authorité, quoy qu'elle y ait été conſiderée, y a toûjours cedé à celle des Archevêques & de leur Egliſe qu'ils n'ont jamais oſé combattre ouvertement. Le reſpect qu'ont les bons effectivement, & que les mauvais ſont contraints de feindre pour la Religion, eſt aux droits defectueux de l'Egliſe, en ces occaſions, vn droit qui les appuye ſolidement.

Mine d'Argent. Droit de battre Monnoye. Seigneurs preſents à cette conceſſion. 1155.

De Dauphiné.

Monnoye des Comtes d'Albon.

Droit acquis au Comte Guigue ſur Vienne & le Comté.

Conditions remarquable

Gentilshommes de Dauphiné preſents.

Origine du titre de Comte de Vienne.

Reflexion.

XI.

Digitized by Google

XI.

CE qui donna de la force à ce Traité ce fut premierement la mauvaiſe intelligence qui étoit entre Frideric & Renaud Comte de Bourgogne ; &, aprés, l'alliance qui, vniſſant ces deux Maiſons, porta l'étroite amitié où auparavant étoit la haine declarée. Il n'y avoit point de Prince en Europe, à qui épouſer Beatrix fille du Comte ne fut vn glorieux avantage. Les Terres des Comtes de Bourgogne s'étendoient bien au delà des bornes de leur Comté, & la Couronne de Bourgogne étoit vne de leurs pretentions. Ils comptoient iuſques à cinq mille Chevaliers entre leurs vaſſaux : auſſi Frideric ne voulut pas laiſſer échaper cette occaſion d'augmenter ſa puiſſance, & ſes Etats. Il ſe fit ſeparer d'avec Adele ſa femme, parce qu'elle étoit ſa parente en vn degré où le mariage étoit defendu. Il ne s'en apperceut que lors que l'amour, & l'intereſt luy eurent donné la penſée de faire entrer Beatrix dans ſon lit, & ſes biens dans ſa Maiſon. L'Ambition reveille le ſcrupule.

Differans, & alliances entre l'Emp. & Renaud Comte de Bourg. Mariage de l'Emp. avec Beatrix fille Renaud. Etenduë des Terres des Comtes de Bourg. 5000. Chevaliers. Reflexion.

1156. Il épouſa Beatrix l'an M.CLVI. & l'année ſuivante il s'avança iuſques à Beſançon, où il convoqua vne aſſemblée generale de touts les grands du Royaume de Bourgogne : il y auroit mêmes penetré plus avant, & ſeroit deſcendu iuſques en Provence, ſi de plus importantes affaires le luy avoient permis. Eſtienne de Bar Archevêque de Vienne, Eracle Archevêque de Lyon, Eude Evêque de Valence, & Geoffroy Evêque d'Avignon furent ceux des Prélats de ce Royaume qui vinrent en perſonne à cette aſſemblée. Ils rendirent homage de leurs fiefs à Frideric. Silvion Seigneur de Clairieu y fut auſſi, & Radevvic luy donna le titre de *Grand, & de puiſſant Prince*. La pluſpart des autres y comparurent par leurs deputez, & l'Archevêque d'Arles fut de ce nombre. Mais, le Comte Guigue fut vn de ceux dont la magnificence y fut admirée. Il n'étoit point encore Chevalier, & certes il avoit alors à peine atteint l'âge de dix-ſept, ou de dix-huit ans. L'Empereur étoit devenu ſon couſin germain par ſon mariage avec Beatrix, & ce fut de ſes mains qu'il receut la Chevalerie. Les Souverains mêmes n'étoient pas alors dans vne parfaite eſtime, ni dans le comble de l'honneur s'ils n'étoient Chevaliers : C'étoit le caractere de la haute vertu. Frideric fut infiniment ſatisfait de l'heureux ſuccez de ſon voyage : il ne douta plus qu'il ne fût effectivement Roy de Bourgogne, comme ſes predeceſſeurs ne l'avoient été que par l'imagination qu'ils avoient eüe de l'être. On croyoit, dit Radevvic, qu'il faudroit beaucoup de travail & de ſueür, pour ſubjuguer cette Terre accoûtumée à la liberté, & qui ignoroit, depuis ſi long-temps, toute ſorte d'obeiſſance ; & neanmoins elle ſe ſoûmit volontairement. Les Grands s'affermiſſent ainſi dans leur vſurpation : En ces conjonctures l'adveu de l'vſurpateur de poſſeder ſans titre, & la hardieſſe d'en demander vn, c'eſt ce que les Princes foibles ſont paſſer pour ſoûmiſſion. L'Evêque Eude revint à Valence avec plus d'authorité. La volonté de l'Empereur n'avoit été, juſques alors, que preſumée pour ſes predeceſſeurs, mais elle ne pouvoit plus ſouffrir de doute. C'eſt pourquoy, reſiſter à l'authorité de l'Evêque ç'auroit été aux ſujets ſe rendre criminels à l'égard de celle de Prince ſouverain. Tellement qu'Eude fut obeï ſans contredit dans Valence, & dans ſon Territoire. L'Iſle Eſparviere, que le Rhône borne d'vn côté, & que des ruiſſeaux & des canaux ſemblent vouloir ſeparer du continent, plûtôt qu'ils ne l'en ſeparent, d'vn autre, en étoit vne partie. Raimond, Abbé de l'Ordre de Saint Ruf, l'achepta d'Eude & de ſon Egliſe l'an M.CLVIII. au prix de deux cens marcs d'argent. Cet Ordre a eu ſon origine dans le Comté Venaiſein & l'an M. XCII. Aimé, Chanoine de Saint Ruf, étoit Secretaire de l'Evêque de Grenoble Saint Hugues. Il fut employé en diverſes affaires, & les Actes qui en ont conſervé la memoire, ont auſſi conſervé ſon nom. Le premier des

L'Emp. vient à Beſançon. Prélats de Dauphiné qui l'y vont voir. Seigneurs avec eux. Silvion de Clairieu. Le Comte Guigue IX. à la Cour de l'Emp. Fait Chevalier. Honneur de la Chevalerie. Reflexion. Conceſſion de l'Emp. à l'Evêq. de Valence. Etabliſſemẽt de l'Ordre de S. Ruf auprés de Valence. Origine de cet Ordre.

1158.

1097.

Abbés

Oldegar I. Abbé. Abbés de cet Ordre, qui nous ſoit connû, c'eſt Oldegar de qui le corps eſt reveré dans la Ville de Barcelonne, comme celuy d'vn grand Saint. Son premier établiſſement fut dans l'Egliſe de Saint Iuſt, peu éloignée de la Ville d'Avignon, mais l'Ile Eſparviere luy en fut vn plus commode. L'Abbé Remond l'ayant acquiſe, luy donna toute ſon affection: il y fit bâtir vn ſomptueux Monaſtere, & vne Egliſe qui ne cedoit à nulle autre de ce temps-là. Aprés, il fit goûter à ſes Chanoines la propoſition, qu'il leur fit de changer de ſejour, & de choiſir celuy-cy: Ils y ont depuis habité iuſques à ce que la fureur des guerres civiles a renverſé, l'an M. DLXII. 1562.

Prieuré de S. Felix. Chef d'Ordre. cet ouvrage de la pieté de Remond. Ils avoient vn Prieuré dans l'enceinte des murailles de la Ville de Valence: on en a fait le Chef de l'Ordre, aprés cette funeſte revolution. L'Abbé General s'y eſt étably, & y a porté les droits de l'authorité, & la dignité du Convent de l'Ile Eſparviere; le Roy Henry IV. ayant approuvé,

Ses Abbez. Titre de S. Ruf, ſon Origine. l'an M. DC. cette tranſlation. Trante-neuf Abbés Generaux ont gouverné cet Ordre 1600. juſques à nos jours. Mais, le nom de S. Ruf, qui eſt ſon titre, n'eſt pas celuy de ſon Inſtituteur, ni vn choix qu'il ait fait. Amalde, Odilon, Ponce, & Durand,

Ses Inſtituteurs. Preſtres de l'Egliſe d'Avignon, ayants reſolu entre eux de mener vne vie plus retirée, demanderent l'an M.XXXIX. à Benoît leur Evêque, deux Egliſes, dont il pou- 1039. voit diſpoſer. C'étoient celles de Saint Iuſt, & de Saint Ruf dans ſon Dioceſe, & aupres de la Durance. Il les leur accorda, & comme ils ſe logerent aux environs de celle-cy, le nom leur en fut donné: Ils furent appellez, & ceux qui vinrent aprés eux, les Chanoines de Saint Ruf. Cet Ordre s'eſt répandu en beaucoup de lieux: ſa Regle eſt celle de S. Auguſtin, & tous les membres reconnoiſſent l'Abbaye de

Papes de cet Ordre. Cardinaux. Valence, pour leur Chef. Il a donné trois Papes à la Chrêtienté, Anaſtaſe IV. Adrien IV. & Iule II. Trois Cardinaux, Guillaume de Vergy, Angelique de Grimoald de Griſac, & Amedée d'Albret. Le nombre des Evêques eſt incomparablement plus grand. Mais, cette Province a l'obligation à Eudes Evêque de Valence

Chef d'Ordre. de ce que par luy, elle a ce troiſiéme Chef d'Ordre.

XII.

Differens entre Frideric & Adrian IV. IL importoit à Frideric de s'acquerir l'affection des Prélats pour s'en ſervir contre la haine d'Adrien IV. qui avoit ſuccedé à Eugene III. Leur ſecrete inimitié avoit commencé à paroître dans l'aſſemblée des Grands à Beſançon; les lettres du Pape leûes publiquement avoient irrité l'eſprit de l'Empereur, & les Grands de l'Empire, & du Royaume de Bourgogne en avoient tous témoigné de l'indignation. Adrien marchoit ſur les pas de ſes predeceſſeurs, & ne pouvoit aller gueres loing, en les ſuivant, ſans mettre les pieds ſur la Couronne. Mais, il mou-

Et Alex. III. ſchiſme. rut l'an M. CLVIII. & Alexandre III. ſon ſucceſſeur, eut à eſſuyer tous les reſ- 1158. ſentimens de Frideric, & à ſe defendre de ſes artifices & de ſes armes. Le Car-

Victor Antipape. dinal Octavien pretendit la Papauté contre Alexandre, ſous le nom de Victor, & ne manqua pas de Partiſans, par la protection de l'Empereur. Il en eut dans cette Province; ſes Prélats n'ayant pas d'abord voulu reconnoître celuy que Frideric deſavoüoit, & que cinquânte Evêques, & vn ſi grand nombre d'autres Prélats

Alexandre condamné à Pavie. Victor reconnû en Dauphiné. (qu'il n'avoit pû être compté comme parle Radevvic) avoit condamné dans Pavie, où ils avoient été aſſemblez pour juger de la cauſe la plus importante qui fût dans la Chrêtienté. Le Clergé de Rome s'étoit auſſi ſoûmis à Victor: l'Italie & l'Alemagne avoient ſuivi le jugement du Concile de Pavie. Eſtienne Ar-

Eſtienne Archev. de Vienne au Concile, de Pavie. chevêque de Vienne y avoit aſſiſté par ſon Deputé, & en avoit ſigné les Actes de mêmes que ceux de Beſançon, d'Arles, & de Lyon. Il y avoit vne étroite liaiſon entre l'Empereur & l'Archevêque de Vienne. La crainte ou la credulité

Pierre Archev. de Tarentaiſe contre Victor. avoient vni à Victor les principaux Evêques de ces Provinces, excepté ſeulement Pierre Archevêque de Tarentaiſe. Ainſi, Victor avoit tout l'avantage que ſon orgueil

gueil s'étoit proposé,& voyoit presque à ses pieds le Chef legitime de la Chrêtienté. Ces desordres contraignirent Alexandre de venir en France. Il étoit certain d'y trouver de la seureté pour sa vie,& des respéts pour sa dignité. Il s'arresta dans Lyon, où il fut receu comme le devoit être le Vicaire de Iesus-Christ. Frideric en fut irrité; & dans les premiers mouvemens de sa colere il témoigna qu'il vouloit l'en venir chasser à main armée; Mais y,ayant bien pensé,les difficultez invincibles qui s'opposerent à ce dessein,l'en divertirent. Cette Ville ne dependoit pas alors de la Monarchie de France. Le Roy Louïs VII. écrivant au Pape Calixte II. en faveur de l'Archevêque de Sens,contre celuy de Lyon qui se pretendoit son Primat, luy represente,entre autres,qu'il n'étoit pas juste que cette Ville,qui étoit *d'vn autre Royaume*,que le sien,fleurit de son dommage. Mais,ce qui, enfin, ruina Victor ce fut ce qui en apparence devoit être son salut. Il receut des mains de Frideric l'investiture de la Papauté,détruisant en vn moment l'independance qui avoit coûté à ses predecesseurs tant de soins & de sueürs,& à la Chrêtienté tant de sang & de larmes. Les autres Souverains conceurent de la jalousie contre Frideric : Dè l'envie on passe facilement à la haine,& de celle-cy à la colere. Ils furent irrités de la conduite de Victor,& commencerent à chercher curieusement dans luy de quoy le haïr,& l'abandonner. Les Prélats furent indignez de sa criminelle complaisance,ou de sa facilité;& les vns & les autres cesserent de croire que celuy,qui vouloit tenir de la main d'vn homme ambitieux,ce sacré & sublime Ministere,l'eût receu de celle de Dieu. Neanmoins,le Clergé de cette Province demeura constamment attaché à l'obeissance de Victor, iusques à ce qu'elle eut été jugée sacrilege par le sentiment vniversel des Grands & des peuples. Ses Prélats étoient arrestez dans l'interest de l'Empereur par les leurs propres. Il ne se presentoit aucune occasion de les obliger,& de les favoriser,qu'il ne leur témoignât son estime & sa bienveillance. Estienne II. Archevêque de Vienne étoit de ses plus particuliers confidans. Il faisoit cas de son merite,& de ses conseils;& par cette rai-
1157. son,il l'avoit engagé auprez de luy. Il étoit à la suite de sa Cour depuis l'an M.CLVII. Cette Province le regardoit comme vne de ses lumieres; Mais, elle en voïoit aussi briller vne autre dans l'Orient.

Alexandre vient en France. Arrive à Lyon.

Frideric propose d'y venir.

Lyon hors de l'Etat de de France.

Cause de la ruine de Victor.

Reflexion.

Frideric reconnu en Dauphiné par ses Prélats.

Aime Estienne Archev. de Vienne.

Qui vit dans sa Cour.

XIII.

REmond Dupuy,ayant fait le voïage de la Terre Sainte avec Godefroy de Bouillon,s'étoit devoüé au service des pauvres,& des Pelerins dans l'Hôpital de S. Jean de Hierusalem. Il étoit fils d'Aleman Dupuy;& sa race n'a rien encore perdu de son ancienne splendeur. Il avoit mõntré son courage,& sa valeur dans les combats & dans les Sieges,& ce fut dans ce dernier employ,où sa vertu l'avoit abaissé,qu'il donna de celebres preuves de sa charité & de sa pieté. La fierté d'vn Grand homme de guerre,& la douceur d'vn Chrêtien zelé ne sont pas des qualités qui s'accommodent bien ensemble. Il s'acquit vne admiration vniverſele, ayant eu l'avantage de les reconcilier,& de les faire paroître de bonne intelligence dans sa conduite. Tellement que Girard,que des Manuscrits nomment Girat, qui s'étoit trouvé Recteur de l'Hô-
1198. pital,à la prise de Hierusalem,étât mort l'an M.CXCVIII. Remond fut choisi,pour luy succeder. Ceux qui veulent que ce soit Roger, & que ce soit de celuy-cy que Remond ait été le successeur, prouvent leur opinion par vne donation, que fit Atton Comte de l'Abruzze en faveur de Roger, qui y est qualifié Recteur de l'Hôpital de S. Jean de Hierusalem. Mais,c'étoit vn vsage ordinaire en ce temps-là de ne mettre dans les Contracts que les premieres lettres seulement des noms des contractans,& de ne les étendre point. De cette R. seule on a pû faire Roger,quoy que là elle signifiât Remond. Dailleurs;les cataloges des Grands Maitres,écrits à la main depuis plus de trois cens ans,ne mettent point de Roger entre Girat & Remond: ils passent de l'vn à l'autre: Il vaut mieux suivre leur foy, que celle d'vn Acte suspect. Quoy que c'en soit, Remond fut le premier qui prescrivit à cet Ordre vne regle certaine, & qui luy fut propre ; qui obligeât ceux qui embrasseroient ce genre de vie à la

Remond Dupuy Grand Maître de l'Ordre de S. Jean de Hierusalem. Son Eloge. Son Origine.

Reflexion.

Erreur des Historiens.

Remond vray instituteur de cet Ordre.

Digitized by Google

chaſteté, à la pauvreté, & à l'obeiſſance par des vœux ſolemnels. Il donna à leur habit vne forme particuliere : avant luy, ce n'étoit qu'vne aſſemblée de perſonnes à qui il étoit toûjours libre de ſe ſeparer. De ſorte, que c'eſt luy qui en a fait vn Ordre Religieux, & qui par conſequent en eſt le vray inſtituteur. Mais, il ne ſe contenta pas d'avoir fait des Religieux, il voulut auſſi de ces Religieux faire des Soldats. Il les tira d'vne vie obſcure au grand jour, & du ſervice des Pauvres dans cet Hôpital à celuy des Roys, & de toute la Chrêtienté dans les armes. Ce fut par luy, qu'ils furent premierement armez, & ſous luy qu'ils combatirent durant plus de quarante ans contre les Infidelles. L'Ordre des Templiers étoit gouverné en même temps par Tremoley ſon Grand Maître, qui vivoit l'an M.CXXX1. Le Dauphiné luy avoit auſſi donné l'étre, & c'étoit vn homme de rare merite. Mais, la Diſcipline Religieuſe avoit déja ſouffert, dans cet Ordre de ſi ſenſibles alterations, qu'vn grand Maître ſi homme de bien ne luy fut qu'vn reproche, au lieu de luy étre vn exemple. Les impreſſions qu'avoit fait la molleſſe de ſes predeceſſeurs reſiſterent à celles que pouvoit faire la ſevere vertu. Remond eut plus de bon-heur que luy : ſon exemple perſuada ſes Reglemens. Il mourut l'an M.CLX. & Auger de Balben qui luy ſucceda, ne fit que paroiſtre. Arnaud de Comps remplit ſa place. Comps eſt vne Terre de cette Province, où dépuis ce temps-là l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem a de grands droits, & de riches poſſeſſions, de même que dans les Terres voiſines. Il accompagna Baudoüin III. Roy de Hieruſalem en toutes ſes guerres, & les ſervices qu'il luy rendit de la teſte & de la main contribuerent infiniment au bonheur de ſes armes, & à ſes victoires. Il fut le troiſiéme Grand Maître que le Dauphiné a donné à cet Ordre, d'autant plus vtile à la Chrêtienté que la meditation ſeule reſiſte mal aux Zagayes Arabes, & aux Cimeterres Turcs. Repaſſons en Occident.

Ordre des Templiers. Tremoley Dauphinois Grand Maître. 1131.

Mort de Remond. Arnaud de Comps Grand Maître. Comps en Dauphiné. 1160.

XIV.

L'Empereur confirme les droits de l'Egliſe de Grenoble. Ceux de Regale, contre les Comtes de Graiſivodan. 1161. 1070.

ESTienne Archevêque de Vienne, étant puiſſant comme il l'étoit, ſur l'eſprit de Frideric, ce fut par ſon interceſſion que Geoffroy Evêque de Grenoble l'vn de ſes ſuffragans, n'eut pas de la peine l'an M.CLX1. à obtenir de ce Prince la confirmation des Privileges, & des droits de ſon Egliſe. Les principaux, & les plus importans étoient ceux de Regale. Ses predeceſſeurs les avoient pretendus; quelques vns d'eux en avoient ioüi; mais, les Comtes de Graiſivodan ne les avoient pas ſeulement troublez en leur poſſeſſion dez l'an M.LXX. il les leur avoient mêmes oſtés en partie, & ſe les attribuoient abſolument. C'eſt pour quoy l'Empereur defendit en faveur de Geoffroy, à toutes les Puiſſances, & à tous les Princes, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Seculiers de rien attenter au prejudice de ſon Egliſe, qui diminuât de ſes droits, ni qui les offençat. Il voulut que cinquante livres d'or pur, applicables au fiſque Imperial, fuſſent la peine de la contravention. Dans la Bulle expediée à ce Prélat l'Empereur luy donne la qualité *de ſon Feal*, & cher *Prince*. Le Titre de Feal marque la ſubordination & le vaſſelage; & celuy de Prince, la dignité du vaſſal. Celuy-cy étoit donné indifferemment à tous les Evêques dans les Terres, & dans les Bulles Imperiales. Ce n'étoit qu'vn ſimple terme d'honneur, qui n'étoit pas vne preuve de ſouveraineté, ni pour l'établir, ni pour la confirmer. Si eſt ce que les derniers Evêques de Grenoble, qui n'ont pas fait cette reflexion, ont pris de là pretexte de ſe qualifier Princes de Grenoble: & quelques autres les ont imités, à l'égard des Villes de leur reſidence. Rien ne perſuade mieux la conſtance, & la fidelité que les bienfaits. Geoffroy en eut tant pour Frideric, qu'Alexandre le depoſa pour ſe venger de luy. C'étoit neanmoins vn Prélat que ſes vertus, & ſes mœurs rendoient venerable aux yeux des hommes. Mais, en ces occaſions, qui regardent l'authorité du ſaint Siege, c'eſt étre aſſez vertueux que d'étre humilié devant ce Thrône. L'obeiſſance eſt le caractere de la vertu. Le Comte Guigue, pendant que dans cette diſſenſion civile les plus moderez donnoient tout à leur zele, ou à leur preoccupation, s'obſervoit d'vne telle maniere que ni le Sacerdoce, ni l'Empire n'avoient ſujet de ſe plaindre de luy.

Titre de Prince de l'Evêque de Grenoble d'où.

Reflexion.

Fidelité de Geoffroy Evêque de Grenoble pour Frideric.

Reflexion. Prudence du Comte Guigue.

Il

Digitized by Google

Il n'étoit ſuſpect ni à Alexandre, ni à Frideric & l'vn & l'autre le croyoit également dans ſes intereſts. Il faut tout faire pour étre effectivement neutre à deux ennemis puiſſants, deſquels on peut étre accablé; & pour ne le ſembler, ni à l'vn, ni à l'autre. Mais, il mourut dans le Château de Vizille l'an M. CLXII. avant que cette haine fut devenuë irreconciliable, Marguerite ſa mere luy ſurvêcut; & ce qui eſt plus étrange, elle ſurvêcut à la douleur d'avoir perdu ſon Mari en la fleur de ſon âge, & ſon fils avant qu'il fût bien entré dans la vie. A peine étoit-il âgé de vingt ſix ou de vingt ſept ans. Vn des plus grands obſtacles qui ſe ſoit opposé à l'élevation de la Maiſon des Dauphins, c'eſt la briéveté de la vie des plus braves, & des plus meritans d'entr'eux. Il n'eut de Beatrix de Montferrat ſa femme, couſine germaine de l'Empereur, qu'vn fils, & vne fille, ce furent Guigue-Humbert & Beatrix: celuy-là mourut étant encore enfant, & ne ſurvêcut à ſon pere que fort peu de temps. Quoy que Marguerite leur ayeule, eût quitté le ſoin des affaires du monde, elle y fut rappellée par vne mort ſi precipitée. Proteger ſes proches, & quitter la cellule & la meditation, pour cela, c'eſt vn des plus nobles efforts, & des plus purs exercices de la pieté. Elle voyoit bien que l'alliance de l'Empereur, quoy qu'éclatante, alloit devenir ou funeſte, ou inutile à ſes enfans: on pouvoit éviter l'vn par la prudence, mais, l'autre étoit inévitable. Elle avoit beſoin de recouvrer dans vne autre alliance ce qu'elle perdoit en celle-cy, c'eſt à dire la conſideration, & l'appuy. La Maiſon des Comtes de Toloſe étoit des plus illuſtres de la Chrêtienté, & ſa puiſſance appuyoit dignement ſa reputation. Le Languedoc, ayant commencé d'étre appellé la Province de S. Gilles, les Comtes de Toloſe commencerêt auſſi dez-lors à étre appellez Comtes de S. Gilles, & Remond IV. fut l'autheur de ce nouveau Titre. Ce mariage de Beatrix avec Guillaume-Ildefons, fils de ce même Remond, fut traité ſi heureuſement qu'il fut conclu l'an M. CLXIII. Le Roy Loüis VII. à qui Remond en écrivit, y donna ſon conſentement. Il fut appellé Taillefer, Guillaume III. l'vn de ſes Ayeuls l'ayant auſſi été. Marguerite mourut peu de temps aprés ce mariage. Les vingt ans de ſon veufvage luy furent vne carriere de triſteſſe, de vertu, & de gloire. Il s'en fit vn mélange qui la rendit de toutes les Princeſſes de ſon temps & la plus digne de pitié & la plus digne d'envie: Elle n'eut de parfaite conſolation qu'au pied des Autels, & dans la converſation des perſonnes Religieuſes. Mais, ſa devotion ne fut point affectée, & n'eut pas de la foibleſſe. Elle ſçeut agir & prier; l'vn ſeparé de l'autre ne merite pas de parfaite loüange. Elle fonda la celebre Abbaye des Ayes, éloignée d'vne lieüe & demi ſeulement de la Ville de Grenoble, & y receut les derniers honneurs. Elle peupla elle-même ce Monaſtere d'vn nombre conſiderable de filles vertueuſes. Il s'en offrit pluſieurs à elle; mais, elle fit le choix de celles qui étoient plus dignes d'eſtre conſacrées à DIEV. Depuis, la pureté de la Religion, ſous la regle de Ciſteaux, y a été conſervée ſans tache. Nul vice n'y eſt entré: la vertu y a toûjours regné, & l'inconſtance de tant d'autres, à qui divers pretextes plus ſpecieux que ſolides ont fait haïr leurs premiers établiſſemens, leur eſt vne loüange. Elles n'ont jamais été tentées de quitter leur ſolitude, pour avoir part au commerce des Villes, & les bienfaits de leur Royale fondatrice ne leur ont pas permis de ſe ſeparer d'elle. Conſentir par ces changemens à la ruine des Tombeaux, & des monumens des perſonnes ou Saintes, ou Illuſtres, c'eſt, en quelque maniere, en ietter les corps à la voirie. Elle mourut environ vne année apres la mort de ſon fils, c'eſt à dire le VIII. du mois de Feuvrier de l'an M. CLXIII.

Eavers le Pape & l'Emp. Reflexion.

1162.

Mort du Comte Guigue. Marguerite ſa mere luy ſurvit.

Ses Enfans. Guigue-Humbert, Beatrix. Marguerite à la Regence. Reflexion.

Marie Beatrix dans la Maiſon de Toloſe.

Comtes de S. Gilles.

Guillaume-Ildefons dit Taillefer.

1163.

Mort de la Comteſſe Marguerite. Son Eloge.

Reflexion. Fondation de l'Abbaye des Ayes.

Reflexion.

1163.

XV.

ENcore que Guigue-Humbert vêcut, & que Beatrix ſa mere fût ſa tutrice, neanmoins Taillefer & Beatrix ſa femme gouvernoient abſolument. Quelque incommodité naturelle ne permettoit pas que l'on jugeât ce jeune Prince capable du

Taillefer gouverne.

Digitized by Google

commandement, ni d'vne longue vie. Taillefer tacha de ſe maintenir dans la neutralité que ſon predeceſſeur avoit ſi bien gardée. Neanmoins, on ne douta pas qu'étant parent tres-proche du Roy Louïs VII. qui defendoit Alexandre contre Victor, & contre l'Empereur, il ne penchât plûtôt à embraſſer le parti que le Roy protegeoit, qu'à s'obſtiner pour l'autre. En effet, les Religieux de la Chartreuſe, qui n'étoient pas vn leger acceſſoire au parti le plus juſte, écrivirent au Roy Louïs qu'ils croyoient que c'étoit vne diſpoſition de la providence divine, pour l'appuy de la bonne cauſe en ce païs, que la domination en eût été portée dans la maiſon du Comte de Saint Gilles. Ils le prierent de s'aboucher avec luy, & de procurer ainſi, que l'Evêque de Grenoble ſubrogé à Geoffroy joüit de ſon Evêché, & qu'il peut faire librement les fonctions de ſa Charge. Ils étoient obligés à ſoûtenir ſes intereſts, parce qu'il avoit été choiſi dans leur Corps, & que d'ailleurs ſa naiſſance & ſon merite exigeoient leurs ſoins comme vn juſte devoir. C'étoit Iean de Saſſenage fils de Guigue, ſeigneur ſouverain de la Baronnie de Saſſenage. Neanmoins, Geoffroy ſe rajuſta avec le Pape, ou du moins la protection de l'Empereur l'emporta ſur ſes ennemis. Il ne fut point depoſſedé, & ſeulement par ſa mort Jean commença à être reconnû de ſon Troupeau pour legitime Paſteur. Ainſi, Taillefer ne voulut pas rompre ouvertement avec l'Empereur, & , ne s'étant declaré ni pour Geoffroy, ni pour Jean, leur laiſſa ménager leur querelle, & leurs intereſts ſans y prendre part. Mais, d'autres affaires bien plus importantes à ſon païs & à ſon peuple occupoient ſes pansées. La guerre s'étoit rallumée entre luy & Humbert III. Comte de Savoye. On avoit déja commis de part & d'autre divers actes d'hoſtilité, & les païs, que leur ambition reciproque ſe propoſoit pour ſa proïe, étoit celle de leurs Soldats. Pierre Archevêque de Tarentaiſe, qui pouvoit tout ſur l'eſprit de Humbert, & beaucoup ſur celuy de Taillefer, s'oppoſa au progrés de ces deſordres; &, enfin, aprés avoir porté ces Princes au deſir de la paix, il les termina. Il étoit mal-aiſé de tenir bon contre les reſſentimens d'vn ſi grand perſonnage. Henry II. Roy d'Angleterre avoit deſiré cette reconciliation, & ſ, mêmes, pour en concerter les moïens, ce Prélat l'étoit allé voir, & avoit conferé avec luy. Ce fut en ce voïage qu'il rendit ſa vertu plus connuë, par vn miracle qui en répandit bien loin, la reputation. Paſſant à S. Simphorien, petite Ville qui eſt preſque en vne égale diſtance de Vienne & de Lyon, il y guerit la fille de ſon Hôte, que les Medecins avoient abandonnée. La mort même cede à la vive foy. Thomas Archevêque de Cantorbery ne fut pas auſſi raïmé de Henry, qui neanmoins ne pouvoit qu'avoir de l'eſtime de ſa vertu. Il fut contraint de ſortir d'Angleterre où la haine, & la colere du Roy luy faiſoient aſſés comprendre, qu'il n'y avoit plus de ſeureté, ni de liberté pour luy. Il paſſa à Vienne, & y fit quelque ſejour. C'étoit vne tradition dans cette Ville que Saint Paul avoit logé en vne maiſon qui occupoit le même lieu, où eſt aujourd'huy l'Hôpital. On croyoit facilement toutes choſes en ce temps-là, & pour être vn grand Saint il ne faut pas être incredule. Ce Saint Prélat témoigna ſon zele envers Saint Paul, & ſa charité envers les pauvres. Le portail qui joint l'entrée de la maiſon des Canaux, qui, ayant été vn des Palais des Roys de Bourgogne, eſt preſentement la maiſon Conſulaire, étoit celuy de l'ancien Hôpital. Il en eſt l'vnique reſte. S. Thomas le fit faire, & ſa ſtructure ne fait pas tort à la qualité de ce bienfaicteur. I'en ay fait la deſcription dans vn autre ouvrage. La perſecution que Henry faiſoit à cet Archevêque, Frideric la faiſoit à Alexandre. Il avoit été contraint de venir en France dés l'an M. CLXII. pour éviter l'effet des menaces de ce Prince, qui, ayant perdu tout reſpét pour luy, étoit capable de ſe porter à tout contre luy. La plus part des Villes d'Italie avoient été contraintes de luy ouvrir leurs portes. Pluſieurs des plus grands Seigneurs de cette Province l'avoient ſuivi en ce voïage, & le ſervoient vtilement en ſes deſſeins. Girard Adhemar, ſeigneur de Montelimar, étoit de ce nombre: auſſi il luy

Chartreux ſe declarent pour Alexandre, écrivirent au Roy Louïs VII.

Contre Geoffroy Evêq. de Grenoble.

Pour Iean de Saſſenage ſubrogé.

Guerre contre Humbert III. Comte de Savoye.

Terminée par Pierre Archevêque de Tarentaiſe.

Miracle de ce Prélat dans S. Simphorien auprés de Vienne.

S. Thomas Archev. de Cantorb. ſe retire en France.

Paſſe à Vienne & y fait ſejour.

Y bâtit le portail de l'Hôpital.

Frideric en Italie contre le Pape Suivi des Grands de Dauphiné. Comeſſon à Girard Adhemar ſeig. de Montelimar.

1162.

Digitized by Google

luy donna vne preuve de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance. Ce fût dans le lieu de S.
1164. Sauveur, auprés de Pavie, & le mois d'Avril de l'an M. CLXIV. il confirma la poſſeſſion où il étoit des Terres & des droits que ſon Pere, & ſon ayeul luy avoient laiſſez, & y adjoûta le Puy-Saint-Laurens : il luy en fit don. De nouveaux ſervices meritent de nouvelles recompenſes, & les bien-faits ſont de ſi liens. L'Antipape Victor III. étant mort, Guy Evêque de Creme luy avoit ſuccedé ſous le nom de Paſchal III. mais, il n'avoit pas l'authorité de Victor. Le Peuple Romain avoit refuſé de le reconnoître, & prié Alexandre de retourner à Rome, luy ayant promis qu'il n'y trouveroit qu'obeiſſance, & ſoûmiſſion. Il ne fut pas mal aiſé de luy perſuader ce qu'il deſiroit avec paſſion. Etant arrivé à Montpellier, il reſolut de faire ce grand voïage par Mer : Il évitoit ainſi les longueurs, la dépenſe, & de grands perils. Les Troupes de l'Empereur occupoient tous les lieux où il luy auroit falu neceſſairement paſſer. Neanmoins, la navigation n'étoit pas encore exempte de tous dangers. Ceux de Piſe, de Gennes, & d'Arles étoient alors puiſſans ſûr la Mer, & l'Empereur l'étoit dans leurs Villes. On aprehenda leurs forces, & leurs deſſeins; & en effet, ils tenoient la Mer, & c'en n'étoit que pour enlever le Pape s'il tomboit dans les embûches qu'ils avoient preparées en divers lieux. Toutesfois il arriva heureuſement au port de Meſſine en Sicile, & de là il n'eut plus rien à craindre juſques à Rome, Guillaume Roy de Sicile, qui relevoit du fief de l'Egliſe Romaine, n'ayant rien épargné pour l'y faire conduire avec ſeureté, & avec honneur. Il rentra dans cette Ville à la fin du mois
1165. de Novembre de l'an M.CLXV. aprés en avoir été abſent environ cinq ans, vne partie deſquels il paſſa dans Lyon.

Reflexion.

Mort de Victor Antipape.

Paſchal III. Antipape.

Alexandre retourne en Italie.

Rentre dans Rome.

XVI.

IL ſembloit que le retour des Romains, à leur devoir ſeroit vn moïen de rappeller l'Empereur à la reconnoiſſance de ſa faute ; mais ce changement ne fit que fortifier ſon obſtination. Il aſſembla les principaux Evêques de ſon parti dans la Ville de Vvisbourg qui eſt l'Herbipolis des Geographes. Il raſſeura ainſi l'Alemagne, où il avoit ſujet de craindre que ce qu'avoit fait la Ville Capitale du Monde ne fût receu comme vn prejugé favorable au droit d'Alexandre. Aprés cela, il vint à Beſançon où il fut viſité de la plûpart des Prélats, & des grands du Royaume de Bourgogne. Il ne luy étoit pas moins important de conſerver ce qu'il y avoit de credit & de creatures. Il receut de Guillaume Archevêque de Vienne, qui avoit ſuccedé à Eſtienne II. les devoirs que le Vaſſal doit à ſon Seigneur, & luy commit la garde & le Gouvernement de ſa Ville Epiſcopale, comme ils l'avoient été à ſes predeceſſeurs. La Bulle, qui en fut faite, donne à ce Prélat la loüange d'homme ſçavant aux loix divines & humaines, & conſommé dans les affaires par vne longue experience; & à l'Egliſe de Vienne, celle d'eſclatter d'vne plus claire & plus vive lumiere entre les autres Egliſes & les autres Sieges Metropolitains du Royaume de Bourgogne. Guillaume y eſt qualifié Chef du Conſeil, & Archichancelier du Royaume, & plus puiſſant que les autres dans le Gouvernement de la Republique par l'excellance & par l'éminance de ſa dignité. Ce Prince, qui n'ignoroit pas l'art de regner, ſçavoit que les honneurs ſont les plus
1157. promps moïens de gaigner les hommes ou de les conſerver. Dez l'an M.CLVII. Il luy étoit tombé dans l'eſprit vne imagination digne d'vn grand politique. Il ne luy reſtoit plus rien, ou fort peu, à donner dans le Royaume de Bourgogne. Tout y étoit poſſedé par des feudataires, ou vſurpé par des independans. Ce luy étoit neanmoins vne neceſſité abſoluë d'y avoir de l'authorité, & d'y eſtre reconnû pour Souverain, par ceux mêmes qui avoient depoüillé la Souveraineté de tous ſes droits. Ayant à combattre ceux de l'Egliſe Romaine, la faveur du Clergé de Bourgogne ne pouvoit que luy étre avantageuſe; mais, il n'avoit plus rien à donner de ſolide, & de ſenſible à ſes Prélats. Il leur fut liberal de ce qui n'incômode, & n'appauvrit

Comte dans Vvisbourg.

Contre Alexandre.

L'Emp. à Beſançon.

Viſité par les Prélats de Dauphiné & par ſes Grands.

Conceſſion à Guill. Arch. de Vienne.

Merite de ce Prélat.

Loüange de l'Egliſe de Vienne.

Guillaume Chef du Conſeil & Archichancelier.

Reflexion.

Inſtitution de nouvelles Dignitez par Frideric.

Digitized by Google

Reflexion. jamais les Roys, il leur donna de nouveaux Titres d'honneur, & crea pour eux des dignitez qui iusques alors avoient été inconnües. Tous les effets de la vanité ne sont pas vains. Ces Prélats furent charmés de cette fumée, & depuis il y en eut peu d'entre eux qui ne paruſſent dans ſon intereſt; & tous preſque éviterent de paroître dans ceux d'Alexandre, quoy que leur affection n'en fût pas éloignée. Ces dignitez furent celles d'Archichancelier & d'Exarchon ou d'Exarque. La premiere fut donnée dans Beſançon à Eſtienne Archevêque de Vienne; & la ſeconde, dans la pètite Ville d'Arbois, à Heraclius Archevêque de Lyon. Quelques années aprés, Frideric, ayant de la Ville d'Arles fait la Ville Capitale du Royaume de Bourgogne, ſon Archevêque fut honoré du titre de Prince. La dignité d'Archichancelier donnoit à l'Archevêque de Vienne l'avantage d'être le Chef du Conſeil du Roy; Mais, celle d'Exarque n'adjoûtoit point de nouvelle authorité à celuy de Lyon. Les Exarques de Rauenne avoient le Gouvernement ſoûs les Empereurs de Conſtantinople, de ce qu'ils poſſedoient encore en Italie, aprés le ravage des Goths, des Lombards, & des Arabes. Six Villes, dont Rauenne étoit la principale, compoſoient ce Gouvernement, & de là, il eut le titre d'Exarquat. Mais, l'Archevêque de Lyon ne fut pas nommé Exarque par cette raiſon: ſa Province n'embraſſoit pas ſix Villes ſur leſquelles s'étendit ſa juriſdiction: il n'a que quatre ſuffragans. La nouveauté, & l'éclat du nom dans les honneurs qui n'ont rien de ſolide ny de reél, ſont toûjours la meilleure partie du bienfait. Mais, la Ville d'Arles étant devenüe le Chef du Royaume, ſon Archevêque pretendit, par la qualité de Prince, vne preéminence ſur les autres à laquelle ſes predeceſſeurs n'avoient pas aſpiré. Les vns & les autres étoient déja revêtus de tous les droits de Regale, & l'Empereur n'étant pas en état de les en dépoüiller, ce luy fut vn acte de prudence de ſe les acquerir par de nouvelles graces. Il y avoit moins de peril à mettre l'authorité dans leurs mains, qu'à conſentir qu'elle fût vſurpée par d'autres. En effet, les Comtes de Graiſivodan, de Savoye, de Valentinois, & de Diois s'étoient déja tellement fortifiés dans les Terres de leur obeïſſance, que ce n'auroit pas été vne entrepriſe judicieuſe de vouloir arracher de leurs mains ce qu'ils poſſedoient ou par conceſſion, ou par vſurpation. Ceux de Die s'étoient rendus les maîtres de tout le Domaine Royal, à la reſerve de ce que les Evêques en avoient reçeu de la liberalité des Empereurs. Ils en diſpoſoient ſouverainement: le Comte Iſoard II. avoit ſuccedé à Iſoard I. ſon Pere, & le Diois étoit obligé à ſes ſoins du repos qu'ils luy procuroient. La Paix eſt le ſeul bien des Etats, & le ſupport de tous les biens. Il avoit de la pieté pour les peuples, & elle étoit vn écoulement de celle qu'il avoit pour Dieu. Luy, & Pierre Iſoard ſon fils donnerent l'an M. CLXVI. aux Religieux de la Chartreuſe d'Vrbon, en la perſonne de Bertrand ſon Prieur, & d'André ſon Procureur, le droit de Paſquerage, & de prendre du bois pour leur vſage dans les Forets, & dans les Montagnes de Gargas dans le Mandement de Torane, & dans ceux d'Alpillon, de Leches, de Luc, & de Quint. La Terre de Comps n'eſt pas éloignée du Diois; elle a donné le nom à vne Famille qui en a eu beaucoup entre les plus fameuſes. Arnaud de Comps, quatriéme grand Maître de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem, en étoit ſorti, & donnoit en ce temps-cy aux Fidelles des témoignages de ſa pieté; & aux Infidelles des preuves de ſa valeur. Aimeric Roy de Hieruſalem, fils de Baudouin III. n'eut point de meilleur Chef dans ſes armées, ny de plus ſage dans ſes conſeils. La Sirie & l'Egipte n'avoit point de Heros à luy oppoſer, qui auprés de luy ne parût vn homme vulgaire, & ſa mort qui arriva l'an M. CLXVII. fut la plus grande perte que pût faire le Royaume de Hieruſalem. Depuis les affaires des Chrêtiens, qu'il laiſſa heureuſes & floriſſantes, allerent toûjours mal. Les conſeils étoient mal pris, & plus mal executés: la prudence y avoit moins de part, que l'emportement, & la paſſion.

Archichancelier, Exarchon ou Exarque.

Arles devient Capitale du Royaume. Prince. Droits de ces dignitez.

Reflexion.

Iſoard II. Comte de Die.

Reflexion.

Don d'Iſoard II. à la Chartreuſe d'Vrbon.

1166.

Arnaud de Comps G. Maître. Ses ſervices pour la Chrêtienté.

Sa mort. Maux qui la ſuivent.

1167.

Il

Il falut, enfin, que cet Etat perit plûtôt par la mauvaiſe conduite de ſes Princes, que par la force, ny par l'induſtrie de ſes ennemis. La vertu militaire eſt propre à conquerir ; mais elle ne l'eſt pas à conſerver. Les plus grands Etats ont toûjours été plus redoutables par les conſeils de la ſageſſe politique, que par l'oſtentation de leurs forces. Reflexion.

XVII.

FRideric s'étant fié aux ſiennes, ſans avoir bien conſulté ny ſon devoir, ny les moïens qu'il avoit à ſuivre, s'étoit engagé ſi avant dans l'Italie, qu'il ne pût s'en retirer qu'en y laiſſant ce qu'il avoit de meilleurs hommes, &, ce qui eſt plus ſenſible à vn grand cœur, ſa gloire, & ſa reputation. Le Pape l'excommunia, & le depoſa du Thrône Imperial, ayant imité l'exemple de Gregoire VII. car avant celuy-cy, il n'y en a pas. Neanmoins, cette foudre ne l'atterra point. Le Marquis de Montferrat eut pour luy vne fidelité, que la mauvaiſe fortune n'ébranſla pas. Il luy ouvrit par ſes negotiations avec Humbert Comte de Savoye le paſſage des Alpes. Taillefer, qui gouvernoit l'Etat du Dauphin Guigue, ſon beau-frere, ne voulut pas tirer vn injuſte avantage du mauvais état, où Dieu plûtôt, que les hommes avoit mis celuy dont il reconnoiſſoit la ſouveraineté. L'Empereur traverſa ſon païs, & ſe rendit enfin à Beſançon où il recommença à rétablir ſes affaires. La même annnée, étant encore en Italie il avoit accordé au Comte Guigue & à Beatrix de Montferrat ſa Mere vne nouvelle grace, qu'ils luy avoient demandée l'an M.CLV. Il avoit creé vn nouveau peage dans le Comté de Viennois pour Guillaume Marquis de Montferrat, & celuy-cy en avoit donné le droit à Beatrix ſa fille. Il en rafraîchit la conceſſion, & le confirma, en faveur de Beatrix & de Guigue, & de leurs ſucceſſeurs. Peut-être que la pieté de Bertrand, Comte de Forcalquier, n'eut pas vne legere aïde en la peur de deſobliger ou Alexandre, ou Frideric, pour le faire reſoudre au voïage de la Terre-ſainte. Les Chrêtiens y étoient preſſez par les armes des Mahometans, & Bertrand ne douta pas qu'il n'eût en cela vne legitime excuſe d'entrer dans l'vn ou l'autre parti. Son voïage étant reſolu, & toutes choſes étant prêtes pour partir, il voulut ſe rendre le Ciel favorable par vne bonne œuvre, qui eût de l'éclat, & qui fût vtile à la Chrêtienté. L'Ordre des Hoſpitaliers de S. Iean de Hieruſalem étoit vn des remparts du Chriſtianiſme dans l'Orient : il luy donna en la preſence de Geoffroy de Breſiez, Prieur de Saint Gilles, les Terres de Manoſque, de Toutes-aures, Château-Dauphin, & pluſieurs autres. Il inſtitua ſon heritier Guillaume, ſon frere; mais ſoûs cette condition, qu'il donneroit à cet Ordre la part de ces Terres qui luy appartenoient: où il le refuſeroit, il les desheritoit, & donnoit à Remond, Comte de Toloſe, cette partie de ſon Comté qui s'étendoit de Siſteron aux Alpes ; à Guillaume de Sabran, à ſon frere, & aux enfans de Bertrand Raimbaud, celle qui tendoit de Siſteron au Rhône ; à Remond de Mevoillon ſon couſin, Siſteron même, la valée de Noguieres, & celle de Saint Vincent ; & à Adelais, ſa ſœur, les Châteaux de Saint Martin de Bras, & de Cucuron. La mort s'oppoſa à ſon voïage; & la reſiſtance de Guillaume, ſon ſucceſſeur, à ſa liberalité. Ses donataires, aprés avoir employé inutilement l'authorité, & le credit de Guillaume de Benevent Archevêque d'Ambrun, & Legat du S. Siege, ne joüirent point de cette donation, durant la vie de ce nouveau Comte.

Friderić chaſſé d'Italie.
Excommunié.
Premier Emper. excommunié & deposé.
Paſſe en Dauphiné.
Va à Beſançon.
Nouvelle conceſſion au Comte Guigue.
1155.
Nouveau peage pour le Marquis de Montferrat.
Bertrand Comte de Forcalquier retour le voïage de la Terre-ſainte
Donne à l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem Manoſque &c.
Son Teſtament.
Sa mort.

XVIII.

QVoy que l'on tâchât de deshonnorer Friderić, & de le perdre, il eſt vrai qu'il étoit vn grand Prince, & fort Chrêtien, paſſant à travers cette Province pour aller à Beſançon, Terric Prince de ſon Sang, & que mêmes l'on croit avoir été

Fondation de la Chartreuſe de la Silve-benite.

Terric Prince du Sang de Frideric. été ſon fils naturel, luy propoſa la pensée qui luy étoit venue de ſe donner toute fait à Dieu, & il ne l'en diſſuada pas. Le deſert de la Silve-benite avoit plû ou à ſa devotion, ou à ſa mélancholie : il y appella des Religieux de l'Ordre des Chartreux, & leur y fit bâtir vn Convent. L'Empereur fournit abondamment tout ce qui étoit neceſſaire pour la conſtruction de la Maiſon, & pour l'entretenement des Religieux. Le Domaine Royal y fut employé, & augmenta celuy de IESVS-CHRIST. Le Pape Alexandre approuva cette fondation, & adjoûta à la libe-

Alexandre luy donne la Ville d'Ars ruinée. Cauſe de ſa ruine. ralité de l'Empereur. La Ville d'Ars, aſſiſe ſur le bord du Lac de Paladru, n'avoit pas été favorable à la naiſſance de ce Monaſtere, & avoit témoigné peu de reſpect à ſes Religieux. Son mépris parut vn Sacrilege aux yeux des gens de bien. Comme les volontés n'étoient pas toutes vnies dans vn même intereſt, on imputa à ſes Habitans le crime d'être ennemis du S. Siege; l'étant de cet Ordre qui avoit tant de zele pour luy. Ils furent attaquez, & forcez dans leur Ville : elle fut ſacagée & ruinée : l'Egliſe même n'en reſta pas debout. Tout y perit, & ces mal-heureux

Reflexion. ayant été exterminez, leurs fonds n'eurent plus de poſſeſſeurs. Le zele inconſideré eſt ſouvent cruel à luy même, & l'eſt preſque toûjours à autruy. Terric demanda à Alexandre pour cette maiſon, qui étoit l'œuvre de ſes ſoins, le Territoire de cette Ville renversée, & l'obtint facilement. On croyoit dans ces deſordres, qui confondoient les droits des puiſſances, que le Pape pouvoit tout ce qu'il vouloit; que ſon authorité étoit ſans bornes; & que recevoir de ſes mains étoit vn titre qui ne pouvoit ſouffrir de conteſtation, qu'entre les heretiques. Ce ſentiment vniverſel parmy les Ordres Religieux fut le fondement du droit du Pape, ou, pour mieux dire, fut tout ce qu'il eut de droit à diſpoſer de ce Territoire,

Don confirmé par Robert Archevêque de V. & Humbert III. Comte de Savoye. qui comme vn bien vacant étoit devenu Domanial. Neanmoins, il falut que quelques années aprés Robert Archevêque de Vienne, & Humbert III. Comte de Savoye, favoriſaſſent de leur authorité cette donation. Ils donnerent chacun de ſon chef à la Chartreuſe de la Silve-benîte le lieu d'Ars, comme s'il ne l'eut point encore été, & Robert, pour luy en mieux aſſeurer la poſſeſſion, defendit étroitement d'y bâtir ni Egliſe, ni Oratoire. Il ne pouvoit jamais mieux le condamner à vne ſolitude perpetuelle. En effet, il n'a point été habité depuis ce temps-là. Quoy que c'en ſoit, les maſures de cette petite Ville paroiſſent encore ſur le

Reflexion. bord de ce Lac, & en partie dans ſes eaux mêmes. C'eſt ce qui a fait croire qu'elle avoit été ſubmergée. Il importe de rendre les Jugemens de DIEV redoutables aux peuples, qui n'apprehendent point ceux des hommes. On attribuë la cauſe de cette inondation aux inſultes & aux violences de ce peuples contre ces ſaints Religieux, & à la vengence de DIEV contre ce peuple. Cette Chartreuſe a été depuis com-

Bienfaicteurs de cette Chartreuſe. blée des bienfaits de pluſieurs Grandes & Illuſtres Maiſons. Mais, ſes principaux bienfaicteurs ſont Rigaud l'an M. CLXXXI. Guillaume de Poitiers, & Aimar ſon fils, 1181.
l'an M. CLXXXIII. la Comteſſe de Geneve; Thomas Comte de Savoye; Guillaume, Seigneur de Château-neuf d'Iſere l'an M. CCLXXXVI. Edouard, Comte de 1186.
Savoye, Alexandre Oncle de ce Comte y étant enſeveli; Guigue Comte d'Albon l'an M. CCXL. Remond Comte de Provence, la même année; Guy de Châ- 1240.
teau-neuf du Rhône, qui luy donna vn peage l'an M. CCXLI. Martin de Virieu, 1241.
Seigneur de Faverges, & de Montrevel l'an M. CCXLIII. Il eſt enterré dans vne 1243.
Chapelle, qui étoit le Mauſolée de cette Maiſon. Ses armes paroiſſent ſur ſon Tombeau; Mais, l'inſcription n'en eſt plus liſible. Iean, Comte de Bourgogne l'an
M. CCXLV. Siboud Seigneur de Clermont l'an M. CCXLVI. & Albert Seigneur de 1245.
la Tour l'an M. CCL. vne Chapelle particuliere étoit le Tombeau de ceux de la 1246. 1250.
Maiſon de Clermont. Ces années dernieres de nouvelles reparations, qui luy ont fait changer de forme ont fait auſſi changer de lict aux os de dix-ſept perſonnes de cette famille. La terre ayant été creuſée en divers lieux, & vne grotte ſoûterraine

ayant

Digitized by Google

ayant été renversée on les y découvrit. La pluspart avoient auprez d'eux les marques de l'ancienne Chevalerie, l'épée, & les éperons dorés. L'esprit inquiet des hommes n'est pas long-temps satisfait de ce qui luy a plû vne fois : il ne fait pas scrupule de troubler le repos des morts pour contenter ses nouvelles imaginations. Reflexion.

XIX.

MAis de nouveaux desseins, & de continuels desirs de vengeance agitoient l'esprit de l'Empereur par d'étranges inquietudes. Il étoit sorti d'Italie comme s'il en avoit été chassé : il avoit fuï devant des gens qui ne le suivoient, que parce que la peste combattoit pour eux. Il avoit eu tous les déplaisirs de la défaite, sans avoir été vaincu. Sa colere, & son courage luy firent porter vne troisiéme fois la guerre en Italie ; où il entra par le Mont-Cenis l'an M.CLXXIV. la Ville de Suse, qui osa luy rêfuser le passage, fut forcée, saccagée, & brûlée. Tout luy rit au commencement ; mais, sa joïe fut peu de mois aprés convertie en dueil. La honte & la confusion sont le fruit des esperances mal conceües, & des desseins mal concertez. Il fut contraint de rechercher la paix, les armes des Venitiens, & la perfidie du Duc de Saxe ayant enfin ébranlé sa resolution. Mais, au même temps que le saint Siege desarmoit, par la reconciliation, vn si rêdoutable ennemi, l'impieté luy en susciroit d'autres dans les parties meridionales de la France. Ils étoient d'autant plus à craindre qu'ils étoient impies, & non ambitieux. Comme méchans, & impies, ils en vouloient à la Religion, & non comme ambitieux à la dignité, ni à l'authorité. Pierre de Vaud, l'vn des plus riches Habitans de Lyon, mais, natif du lieu de Vaud, Village voisin, assis neanmoins en Dauphiné, avoit embrassé, environ l'an M. CLX. vn nouveau genre de vie, qui au commancement luy acquit des admirateurs, & aprés des envieux. Sa premiere pensée n'avoit été que de s'élever au plus haut poinct de la perfection qui est proposée à tous les Chrêtiens ; mais, auquel tous n'ont pas la force d'aspirer. Ses grands biens devinrent d'abord les biens de tous les pauvres : il en fit des profusions aux miserables qui implorerent son secours contre leur mauvaise fortune ; Enfin il n'en voulut être le proprietaire, que pour en être le legitime distributeur. Il enseignoit que tous les Chrêtiens étant freres, tous les biens devoient être communs entre eux ; qu'ils ne devoient pretendre à la possession des choses, que pour l'vsage seulement. En apparence, il n'y avoit en sa Doctrine, ni en ses mœurs que trop de severité. Mais, les assemblées qui se faisoient dans sa maison, & les empressemens que le peuple avoit pour luy étant suspects aux Puissances, il luy fut ordonné de ne se méler pas d'vn Ministere duquel sa profession l'éloignoit. Vn faux zele ne luy permit pas d'obeir. En ces matieres, il n'y a point de milieu entre l'obstination, & l'heresie. Sa resistance le fit passer pour impie, & la menace le rendit tel. Il étoit plus amoureux de son opinion, que zelé pour la verité : pour defendre contre ses adversaires, ses sentimens avec plus de force, il y adjoûta. Il s'accommoda, par la diversité des choses qu'il osa publier, à la diversité des esprits. Qui ne se feroit pas attaché à luy, s'il n'avoit parlé que pour la pauvreté, le suivit parce qu'il vouloit détruire par elle la servitude, & la dependance. Il ordonnoit à ses sectateurs de ne porter que des sandales comme les Apôtres ; & leur attribuoit vne vertu par laquelle ils étoient égalez aux Prêtres, & même aux Evêques. Il soûtenoit qu'en cas de necessité, ceux des siens qui en portoient, pouvoient consacrer, &, comme les Theologiens parlent, faire le corps de IESVS CHRIST. Il defendoit de jurer & de tüer. L'vn étoit en apparence plein de respect envers DIEV, & l'autre de bonté envers les hommes. Le peuple ne juge des choses que par leur surface. Il fut contraint de sortir de Lyon, où il avoit gardé quelque sorte de retenuë, pour les dignitez Ecclesiastiques, & pour l'authorité de l'Eglise. Mais il n'eut plus de

L'Empereur chassé d'Italie par la peste.

Son troisiéme voïage en Italie.

1174. La Ville de Suse brûlée.

Reflexion.

Paix.

Heresie des Vaudois.

Pierre de Vaud en Dauphiné son Autheur.

1160.

Sa Doctrine.

Reflexion.

Ses preceptes.

Vertu qu'il attribuoit aux sandales.

Chassé de Lyon.

Digitized by Google

de moderation. Il n'obſerva ni bien-ſeance ni meſure, &, pour aller à la vengeance, il foula aux pieds tout ce que nôtre Religion a de plus pur & de plus ſacré. Les Montagnes de Dauphiné, & de Savoye furent ſon aſile. Il infecta la Valputte, c'eſt aujourd'huy la Valloüiſe, & les vallées d'Angrogne, & de Freiſſinieres. Cette mauvaiſe Doctrine y jetta de ſi profondes racines, qu'elle n'en a pû être arrachée quelques ſoins que l'on y ait appliqués. Elle y eut la liberté qui luy étoit refuſée ailleurs, & ne s'y abſtint d'aucune profanation. Elle étoit, dans ces lieux, comme inacceſſible & aux efforts de la verité, & à la force des armes. De là, elle s'épandit dans les Provinces voiſines, &, ayant paſſé en Languedoc, elle y fut receuë comme l'auroit été vne verité venuë du Ciel. Rien ne luy reſiſta dans le Dioceſe d'Alby, quand elle s'y preſenta; & ſeulement on s'aviſa de s'oppoſer à ſes progrez quand il ne luy en reſtoit plus à faire. Elle fut condamnée en vn Concile tenu l'an M. CLXXVI. entre Alby & Toloſe. Mais, cette condamnation fut vn 1176.
feu nouveau qui augmenta la gangrene avec plus de violence. C'eſt du Dioceſe d'Alby, que le Titre d'Heretiques Albigeois a été donné aux diſciples de cet Impoſteur; mais, dans le Dauphiné il ont eu ceux de Chaignards & de Ioſephites, Chaignard, & Ioſeph y ayant ſemé ces opinions avec plus de ſuccez que les autres. Barbes, & Barbe eſt le nom des Miniſtres de cette ſecte. Que de troubles elle produira! que de ſang elle ſera répandre!

Se retire en Dauphiné & en Savoye. Dans la Valputte Angrogne, Freiſſinieres.

Progrez de cette hereſie. En Languedoc.

Dans le Dioceſe d'Alby.

Condamné.

Albigeois.

Chaignards Ioſephites.

Barbe.

XX.

L'Accommodement du Pape avec l'Empereur conclu dans Veniſe l'an M. CLXXVII. fut vne guerre declarée à ces nouvelles opinions, qui menaçoient la Hierarchie de l'Egliſe & le gouvernement politique: ils ſont l'vn à l'autre le fondement qui les ſoûtient. Aprés cette Paix Friderie, dont les Troupes étoient ruinées & les Finances épuiſées, retourna en ſon païs par le Royaume de Bourgogne, comme il avoit déja fait vne fois; Neanmoins, ce fut par vne autre route. La Ville d'Arles avoit toûjours conſervé de l'affection, & de la fidelité pour les ſucceſſeurs de Rodolphe. Dailleurs, elle étoit vne des plus celebres de cet Etat, & mêmes elle en compoſoit vn, où la reſolution de ſes Habitans de ne reconnoître d'autre domination que celle de l'Empereur avoit introduit l'eſprit de la Democratie, plûtôt que de nul autre genre de gouvernement. Friderie y étoit ſouhaitté: il y vint au commencement du mois de Juillet de l'an M. CLXXVIII. 1178.
& n'y trouva que de l'obeiſſance & des reſpéts. Les Prélats, les Princes, & les Grands de cette Province, & des Provinces voiſines y accoururent en foule: les vns par des motifs de pure generoſité, & les autres par les conſeils de leur intereſt. Ceux-là pour ſaluer & pour admirer ce grand Prince; & ceux-cy ou pour en obtenir de nouveaux bienfaits, ou pour s'aſſeurer la poſſeſſion de ceux qu'ils avoient déja receus. Tous furent également ſatisfaits. Le dernier Dimanche de ce mois-là luy, & Philippes ſon fils, furent ſacrez & couronnez ſolemnellement Roys de Bourgogne. Pour gratifier vne Ville qui témoignoit tant de zele & de paſſion, il prit même le Titre & la qualité de Roy d'Arles, & conſentit que de luy elle paſsât au Royaume. Durant ſon ſejour, il fit divers Reglemens qui regardoient le Corps de ce Royaume. Il oppoſa, entre autres des limites aux vſurpations des Princes voiſins. Elles furent plantées ſur ſes frontieres: c'étoient des pierres d'vne hauteur conſiderable, & on y liſoit en Latin cette inſcription, *juſques icy s'étend le Royaume d'Arles.* Il y établit mêmes vn Gouverneur General, ſous le Titre de Maréchal du Royaume d'Arles, & cet employ ne fut donné qu'à des perſonnes de grande naiſſance, & d'excellent merite. Eude Evêque de Valence, Robert Evêque de Die, Bertrand Evêque de Gap, Guillaume Evêque de Verdun, Nicolas Evêque de Viviers, Ponce Evêque d'Avignon, & Bertrand Evêque de Vaiſon,

1177.

Friderie vient dans le Royaume de Bourgogne.

A Arles.

Aſſemblée des Grands.

Couronné Roy de Bourgogne avec ſon fils.

Prend le Titre de Roy d'Arles.

Limites du Royaume plantées.

Gouverneur General du Royaume appellé Maréchal.

Prélats aſſiſtans au Sacre.

Digitized by Google

Vaiſon, aſſiſterent Remond de Bolene Archevêque d'Arles, aux ceremonies de ce Couronnement. Cet office qu'ils rendirent à l'Empereur ne fut pas ſans reconnoiſſance : les droits de Regale furent ou donnés ou confirmés aux Evêques de Valence, de Die, & de Gap. Robert Archevêque de Vienne n'y vint pas ; & Geoffroy Chancellier de la Cour Imperiale y fit, pour luy, les fonctions *d'Archi-Chancellier de Provence, & de Bourgogne.* Taillefer Comte d'Albon, Guillaume Comte de Forcalquier, Guillaume de Poitiers Comte de Valentinois, Bertrand de Baux, Remond de Mevoillon, Robert de la Tour, Aimar d'Eſtoille, Guillaume d'Eſtoille, Guillaume Artaud gendre de celuy-cy, furent ceux qui donnerent le plus d'éclat à la Cour de Frideric dans cette Ville, qui depuis les derniers Empereurs Romains n'avoient rien veu d'auſſi Royal, ni d'auſſi magnifique. Taillefer & le Comte de Valentinois étoient en different pour le peage qui ſe levoit ſur le grand chemin de Valence iuſques à Montelimar. L'Empereur les regla : il en adjugea tous les revenus au Comte de Valentinois, mais, il l'obligea à le tenir en fief du Dauphin, & à luy en paſſer reconnoiſſance. Les droits de ce peage conſiſtoient, entre autres, en douze deniers qui s'exigeoient de chaque Cheval & de chaque Mulet chargé ; & de ſix de chaque âne auſſi chargé. Les Chevaux étoient alors rarement employez aux voitures ; les autres animaux l'étoient plus ordinairement. Les ſervices que Remond de Mevoillon avoit rendus à l'Empire étoient dignes de ſes loüanges, & de ſa reconnoiſſance. Auſſi, il luy donna en ſouveraineté tout ce qu'il poſſedoit alors, & tout ce qu'il acquerroit à l'avenir dans l'Empire. Il voulut qu'il ne relevât que de l'Empire immediatement, & défendit à toutes les Puiſſances, qui auroient eu la penſée de l'obliger à quelque ſorte de dependence, d'y pretendre. Ainſi, la Terre de Mevoillon devint vne ſouveraineté, qui ne reconnût depuis que celle de l'Empereur. Robert de la Tour venoit d'vne branche de la Maiſon de la Tour du Pin, qui s'étoit établie dans l'Auvergne, y avoit acquis de grandes Terres, & vne celebre authorité. Mais, en ce même temps, Albert & Berlion de la Tour étoient les Chefs de la branche de Dauphiné qui étoit le Tige de l'autre. Ils confirmerent à la Chartreuſe de Meria dans le Bugey ce qu'Albert leur pere, qui vivoit l'an M.CXXX. & Giraud, leur ayeul, luy avoient donné. Ce fut cet Albert qui fit entrer dans ſa Maiſon la Terre de Coligni, illuſtre & riche, par ſon Mariage avec Beatrix de Coligni, fille, & heritiere de Hugues qui en fut le dernier Seigneur de ſon ſang. Giraud vivoit l'an M. CX. & avoit eu pour pere Berlion; & celuy-cy Anſelme, duquel nous avons fait mention ailleurs. L'origine, que Iuſtel a donné à cette Maiſon eſt fabuleuſe. Mais ne nous arreſtons pas à cette matiere. L'Empereur vint d'Arles à Lyon, où il entra à la fin du mois d'Aouſt. De grands Prélats, & de grands Seigneurs y groſſirent ſa Cour ; ce furent entre autres Robert Archevêque de Vienne, Girard Archevêque de Lyon, Aimar Archevêque d'Ambrun, Jean Evêque de Grenoble, Remond Evêque de Gap, Jean Evêque de Vercel, Eudes Evêque de Valence, Boſon Doïen de l'Egliſe de Vienne, Hugues Duc de Bourgogne, Guillaume Comte de Valentinois, Hugues Evêque de Turin, Bertrand Marquis de Montferrat, Mainfroy Marquis de Saluce, Humbert ſeigneur de Beaujeu, Guigue de Roſſillon, & Girard Ademar ſeigneur de Montelimar. Il confirma ſolemnellement dans cette Ville, durant le ſejour qu'il y fit, les droits de l'Evêché de Grenoble, dont les principaux étoient ceux de Regale. Ce qui avoit oſté la liberté à Robert Archevêque de Vienne de ſe rendre à Arles, auprés de l'Empereur, c'étoit le voïage qu'il fit à Rome preſque en même temps. Le Pape Alexandre, qui ne cedoit à nul Prince en l'art de gouverner, fit paroître, d'abord qu'il eut traité avec Frideric, combien il étoit grand politique. Il redoutoit la fierté de ce Prince, & n'ignoroit pas qu'ayant été forcé à prêter

Droits de Regale donnés ou confirmés aux Evêques.
Deputé de l'Archev. de Vienne.
Archichancellier.
Seigneurs de ce païs auprés de l'Empereur.
Different de Taillefer & du Comte de Valentinois.
Pour le Peage de Valence.
Reglé par l'Empereur.
Droits de ce peage.
Mevoillon en Souveraineté.
Robert de la Tour
Branche de la Tour du Pin en Auvergne.
Albert & Berlion de la Tour.
1130.
Coligni dans la Maiſon de la Tour.
Hugues de Coligni.
1130.
Tige de la Tour.
L'Empereur à Lyon.
Prélats & Grands qui s'y trouvent.
Confirme les Droits de l'Evêché de Grenoble.
Voïage de Robert Archevêque de Vienne à Rome.

Digitized by Google

prêter l'oreille aux propoſitions des ſiens de faire la Paix, il ne la conſideroit point comme vn Acte legitime. Donc, il voulut ſe ſervir de ce calme pour ſe fortifier contre l'orage dont ſa prevoïance l'advertiſſoit. Il avoit convoqué vn Concile General dans Rome, pour reünir ainſi toute la Chrêtienté ſous ſon authorité, & pour n'en faire qu'vn ſeul corps, dont il fût l'eſprit comme il en étoit le Chef. Il fut ouvert le V. du mois de Mars de l'an M. CLXXIX. & ne dura que trois jours entiers. Trois cent Evêques le compoſerent; il eſt l'onziéme des Generaux, & le troiſiéme de ceux qui ont été tenus dans l'Egliſe de S. Iean de Latran. L'Archevêque Robert fut du nombre de ces Prélats, & eut entre eux le rang qui étoit dû à la dignité de ſon Siege, & à celle de Legat dont il étoit revêtu. L'Hereſie des Albigeois y fut encore condamnée, & le fruit que s'en étoit proposé Alexandre étoit d'affermir l'authorité du ſaint Siege ſur la ſolidité de la foy même. Mais, ces hetetiques refuſoient de le reconnoître, & établiſſoient au contraire la foy & la Religion ſur la ruine de la ſubordination des membres au Chef. L'Egliſe du Royaume de Hieruſalem envoya ſes Prélats à ce Concile: ils ne manquerent pas d'y repreſenter les perils qui environnoient de touts côtez ce foible Etat. Mais, leurs diſcours ne firent point alors d'impreſſion. Alexandre, quoy que grand & excellent Pontife, ne détourna jamais les yeux, depuis qu'il eut été élevé à la Papauté, de deſſus l'ouvrage qu'il s'étoit proposé en y entrant: Il ne vit jamais rien hors de cet intereſt.

Precautions du Pape contre l'Empereur.

III. Concile de Latran.

1179.

Albigeois condamnez.

Ambaſſadeurs des Chrêtiens d'Orient.

XXI.

Mort du Pape Alexandre.

MAis, enfin, aprés avoir travaillié glorieuſemeut, durant vingt deux ans, à la reünion des Chrêtiens dans vne même creance, pour la dignité du ſaint Siege, il rendit à DIEV ſon ame pure & genereuſe, environ la fin du mois de Septembre de l'an M. LXXXI. Luce III. luy ſucceda. Le Roy Loüis VII. Prince de plus de generoſité que de prudence, & par conſequent moins heureux, qu'entreprenant mourut peu de jours aprés. Il eut pour ſucceſſeut Philippe ſon fils, à qui la merveille de ſa naiſſance donna le Titre de Dieu-donné; & celles de ſes actions, celuy d'Auguſte. Les intereſts des Roys de France ne s'étoient pas encore étendus juſques à cette Province. Tellement qu'il n'y avoit de ſouveraineté reconnuë que celle des Roys d'Alemagne, & encore ne l'étoit-elle que foiblement. Ce païs compris ſous le nom general de Bourgogne, joüiſſoit d'vn profond repos, &, quoy que ſes Princes n'euſſent pas pour Frideric toute l'obeiſſance de vraïs ſujets, ils evitoient neanmoins les occaſions de luy déplaire. Ainſi, quelques matieres de mécontentemens qu'ils euſſent les vns contre les autres, ils tâchoient de les regler par la negotiation, plûtôt que par les armes, de peur de s'attirer les ſiennes. Le Dauphin & le Comte de Savoye regardoient les avantages l'vn de l'autre ou ſans envie, ou ſans oſer le témoigner. Cependant le repos des ſujets étoit l'effet ou de leur ſincere amitié, ou de leur haine diſſimulée. Humbert qui étoit vn Prince dont toutes les pensées regardoient DIEV, fonda alors la Chartreuſe d'Aillon. Il la dotta, entre autres, de divers Domaines qu'il luy donna dans la Terre de Chapponay, qui dependoit de celle de S. Simphorien. Ils portent le nom d'Aillon, quoy qu'ils ayant été allienés depuis quelques années. Il eſt le caractere, que cette Chartreuſe y a imprimé, de ſon ancienne poſſeſſion. Berlion Seigneur de Chandieu y pretendant quelques droits, &, s'étant porté à donner du trouble à ces Religieux l'an M. CCXVI. le Comte Thomas I. s'oppoſa à ſon entrepriſe, & luy impoſa ſilence. Taillefer mourut la même année, mais ſans enfans. Ce fut vn Prince cher à ſes ſujets, & de qui les Princes voiſins eſtimerent la vertu, & craignirent le courage. Il avoit donné l'an M. CLXXVI. au Prieuré de Saint Amedée vn Territoire dans

Luce III. Pape.

Mort du Roy Loüis. VII.

Philippe luy ſuccede.

1181.

Etat de Dauphiné.

Chartreuſe d'Aillon fondée par Hûbert Comte de Savoye.

Dotrée de fonds dans la Terre de Chapponay

Berlion Seigneur de Chandieu, la trouble.

1216.

Mort de Taillefer. Son Eloge.

1176.

la

Digitized by Google

la Terre de la Combe, & la portion d'vn Pré appellé Beaumenger dans celle d'Avalon le long de l'Iſere. Quoy que par la loy du mariage, il n'eût que l'vſufruit, & non la proprieté des biens de la Princeſſe ſa femme, neanmoins cette donation fut maintenuë, aprés ſa mort, ni Beatrix ni ſes ſucceſſeurs n'y altererent point. Son merite fut plus conſideré que ſon droit. Beatrix étoit ſi jeune, quand il l'épouſa qu'encore que ſon mariage avec luy eût duré prés de XX. ans, il luy reſtoit de la jeuneſſe & de la beauté. Elle merita les deſirs de Hugues III. Duc de Bourgogne. Ce Prince avoit perdu Alix de Lorraine qui l'avoit rendu pere d'Eudes & d'Alexandre, & étoit encore en la vigueur de ſon âge, n'ayant gueres glus de quarante ans. Il épouſa Beatrix à S. Gilles
1183. l'an M.CLXXXIII. le Comte ſon mari y étoit mort. Il eut d'elle Guigue-André. Eudes luy ſucceda au Duché & fut le III. des Ducs de ce nom. Mais Guigue-André recuëillit la ſucceſſion de ſa mere, & ne fut pas privé entierement de celle du Duc ſon pere. Le gouvernement de ce Prince fut fort moderé: il aima mieux ſe faire aimer que craindre. Tous les Ordres eurent des preuves de ſa bonté, comme les Infidelles en eurent de ſon zele, & de ſa generoſité. Les differents qui avoient été entre les Comtes de Graiſivodan & les Evêques de Grenoble, n'avoient pas été ſi bien aſſoupis qu'ils ne s'éveillaſſent de temps en temps ſur leur pretentions reciproques. La premiere année de ſon mariage parurent des étincelles de ce feu de diviſion, qui avoit cauſé tant de deſordre, & que l'on avoit tâché d'éteindre avec tant de ſoin. Jean I. de Saſſenage avoit ſuccedé à Geoffroy Evêque de Grenoble, ayant été tiré des Cellules de la Chartreuſe pour être revêtu de cette dignité. Comme il étoit né d'vn ſang tres-illuſtre, puis qu'il décendoit des Comtes de Foreſts, il n'étoit pas capable de rien donner au prejudice de ſon Egliſe, à la crainte ni au reſpect humain. Le Duc en ayant bleſſé les droits; il ſe porta à vne reſiſtance digne de ſa naiſſance, & de ſa vertu. Les ſuittes n'auroient pû qu'être funeſtes, celle des deux parties qui ſembloit la moins puiſſante ayant de ſon côté le pretexte de la Religion. On croit que c'eſt du devoir du vraï Chrêtien de ne la diſtinguer jamais, dans ces conjonctures, d'avec l'intereſt des Egliſes, & des perſonnes Eccleſiaſtiques de quélque nature qu'ils ſoiét. Mais, Bertrand Evêque de Maurienne, Guillaume Doïen de l'Egliſe de Grenoble, Albert de la Tour, Diſdier de Corps, Berlion Prieur du même lieu, & Aimon Païen, Convers de la Chartreuſe, qui étoient fort avant dans la confidence de l'Evêque arreſterent le cours de cette querelle. Elle fut terminée, par leurs negotiations, au contentement des deux parties; &, pour rendre cette reconciliation plus ferme, & ce traitté plus ſolemnel & plus authentique, le Pape Vrbain III. y donna ſon conſentement, & ſon approbation. Hugues Evêque de Lincolne avoit vêcu dans le même deſert avec ce Prélat. La Terre d'Avalon donna la naiſſance à Hugues, comme celle de Saſſenage, qui luy eſt contiguë, à Jean. Son pere étoit ſeigneur d'Avalon, éloigné de Grenoble ſeulement de trois lieües. Henri II. Roy d'Angleterre luy procura l'Evê-
1186. ché de l'Incolne, l'an M.CLXXXVI. Il avoit été Procureur de la grande Chartreuſe, & fut envoyé en Angleterre, où il étoit Prieur de la maiſon de Vvithemic, quand ſa vertu fut honorée de cette dignité. Vn ardent deſir de revoir la Chartreuſe, & ces liux ſa-
1200. crés, où il avoit appris l'art de ſainteté, luy fit l'an MCC. paſſer la mer. Son arrivée dans cette ſolitude, qu'il aimoit vniquement, la combla de joïe, & de biens. Il luy fit de grandes liberalités; mais la vertü, qu'il y avoit conceüe, luy a plus apporté de gloire. Il viſita en même temps la maiſon de ſon pere; c'eſt à dire le Château d'Avalon. C'étoient ſes deux patries. Avalon l'étoit, en luy, ſimplement de l'homme; mais la Chartreuſe l'étoit du Saint. Il embraſſa alors pour la derniere fois Guillaume, & Pierre d'Avalon ſes freres, à qui ſon Hiſtoire Manuſcrite donne le titre de Chevaliers. Il
1210. mourut l'année ſuivante étant de retour en Angleterre, & l'an M.CCX. il fut canonisé par le Pape Honoré III. Il eſt dans vne grande veneration à tout cet Ordre; mai principalement à la Chartreuſe qui en eſt le Chef. Il y eſt repreſenté en divers lieux;

Bienfait de Taillefer au Prieuré de S. Amedée.

Beatrix ſa vefve épouſe le Duc de Bourgogne en ſecondes nopces.

Ses enfans.

Eloge de Hugues.

Differents entre le Duc Hugues, & l'Evêque de Grenoble.

Jean de Saſſenage Evêque de Gren noble.

Reflexion.

Terminés.

Hugues Evêque de Lincolne Dauphinois.

Son Eloge.

Ses bienfaits à la Chartreuſe.

Guillaume, & Pierre d'Avalon ſes freres.

Sa mort.

Digitized by Google

& sa statuë paroit au dessus du portail de l'Eglise à la gauche de celle de S.Bruno. La maison d'Avalon est éteinte: elle portoit d'or à l'aigle de l'Empire de sable. Des armes si nobles montrent assés qu'elle n'avoit pas vne origine d'vne Noblesse mediocre. Ce saint Prélat fut appellé le marteau des Roys. Ce genre d'armes étoit vn des plus vsités,& des plus redoutables en ce temps-là. La force de son esprit, & sa vertu qu'vne molle complaisance n'avoit jamais abaissée, luy avoit acquis ce glorieux tître. Ce fut toûjours par sa bouche que le Roy Henri II. & le Roy Richard, qui luy succeda,apprirent les verités que la flaterie, ou la foiblesse dissimuloient au desavantage de la Religion, ou de l'Etat. Il affectoit de leur dire des choses non agreables, mais vtiles. Les Prélats,qui se portent à la flaterie ou à la dissimulation, sont la honte de leur caractere,& la cause de tous les maux. La plusart de ceux de cet âge-là n'étoiẽt pas soüillés de ces vices dont aujourd'huy l'avarice & l'interest sont des vertus.

Armes d'Avalon.

Reflexion.

XXII.

Troisiéme Croisade.

CE furent leurs exhortations,& leurs discours hardis,& rigoureux, qui détournerent l'esprit de l'Empereur Frideric du dessein,où il étoit,de rompre avec le Pape Luce III. Cette rupture auroit replõgé la Chrêtienté d'en de nouvelles miseres, au moment que la Ville de Hierusalem étoit menacée d'étre remise aux fers de Mahomet. La troisiéme Croisade fut resolüe au Concile de Paris, auquel presida l'Archevêque Pierre de Corbeil: mais Frideric, qui étoit vn Chef experimenté, & consommé dans la guerre, ayant sur pied vne armée composée de vieux soldats, se laissa persuader de ne souffrir pas qu'vn jeune Roy luy arrachât des mains cette palme. Il se mit en marche le mois d'Avril de l'an M.CLXXXVIII. à la tête de cent cinquante mille hommes, ou selon d'autres, de trente mille seulement. Mais ce qui manquoit à leur nombre pour en faire vne grande armée, étoit dans leur courage, & dans leur resolution. Pierre Archevêque de Tarentaise se joignit aux Troupes de l'Empereur, avec ceux de ses amis que son zele avoit enflamés du desir de répendre leur sang pour la gloire de leur Religion. Ainsi cette Province eut encor part à cette expedition plus celebre, qu'heureuse. Frideric eut à combatre la perfidie, & la force. L'Empereur de Constantinople, ou craignit Frideric, ou porta envie à sa gloire. Les Troupes Latines souffrirent plus dans ses Terres, que dans celles des Infidelles: Tout leur y étoit refusé, & il ne leur étoit permis de rien prendre; mais enfin la peur n'écouta pas tous les conseils de l'envie. Les resolutions des timides sont hautes & hardies, mais leurs actions sont lâches & molles. Frideric, aprés quelques contestations, eut la liberté du passage qu'il desiroit. Son épée ne fut point teinte du sang des Chrêtiens: mais ce grand homme, qui avoit mis en fuite tout ce qui s'étoit opposé à luy, qui faisoit trembler tout l'Orient, & de qui l'on ne doutoit pas qu'il ne dût étre le second liberateur de la Terre sainte, se noïa miserablement dans la riviere de Calycadne, en Cilicie. Les grandes esperances, que la Chrêtienté avoit conçeües, trouverent leur fin dans sa mort, & jamais Prince ne fut tant regreté, ny ne merita mieux de l'étre. Henri IV. son fils luy succeda en l'Empire d'Alemagne, qu'il ne posseda que six ans. Philippe-Auguste Roi de France, & Richard, Roi d'Angleterre, qui s'étoient croisez en même temps, releverent les esperances abbatuës: ils firent vn grand armement; & Hugues, Duc de Bourgogne, joignit à l'armée Françoise celle qu'il avoit levée dans ses Terres. La Noblesse de cette Province le suivit, & il en reste des témoignages glorieux dans plusieurs familles. Beatrix sa femme ne combatit pas sa resolution par des plaintes, ni par des larmes: elle loüa cette generosité, & y eut part en y cõsentãt; elle souffrit, mêmes, que le Duc alienât son Domaine, pour les frais de cette entrepriſe. La Terre de Morgues relevoit du Fief de Dauphiné; luy & Beatrix vendirent à Remond de Berenger, Prince de Royans, tout le droit qu'il y avoit au prix de six vingt marcs d'Argent; & la vente porte que cette somme devoit étre emploïée aux frais du voïage de Hierusalem. Le Duc s'y preparoit alors, & étoit dans la petite

Reflexion.

Mauvais succez, & mort de l'Empereur.

Henri IV. son fils luy succede.

Philippe-Auguste Roi de France, & Richard Roi d'Angleterre se croisent.

Hugues Duc de Bourgogne avec eux

Suivi de la Noblesse de Dauphiné.

La Terre de Morgues alienée par luy pour les frais de ce voïage.

Remond de Berenger l'acquiert.

Resolüe au Concile de Paris.

Frideric entreprend le voïage.

1188.

Pierre Archevêque de Tarentaise fait le voïage avec luy.

Ville

Digitized by Google

Ville de ſaint Vallier. Ce qui mõntre que l'aſſemblée de ſes Troupes ſe fit en cette Province. Neanmoins, il ne permit pas à Beatrix d'y demeurer durant ſon abſence, ni mêmes de venir dans ſes Terres du Viennois ou du Comte d'Albon qu'en la compagnie d'Eudes ſon fils aiſné du premier lit. Ce qui eſt plus digne de remarque, cette liberté ne luy fut donnée qu'avec cette condition, qu'elle ne s'en ſerviroit que du Careſme ſuivant en vn an, & qu'Eudes ſe retirant, elle ſeroit obligée de s'en retourner avec luy. La femme eſt toûjours changeante, & muable, ſes paſſions n'ont pas plus de fermeté que ſes vertus. Hugues apprehendoit que pendant qu'il ſeroit occupé au delà de la mer, de mauvais conſeils ne la portaſſent à de mauvais deſſeins. La diviſion des deux Roys, qui entrerent en jalouſie l'vn contre l'autre, fut favorable aux ennemis de la foy. L'orgueil de l'Anglois étoit inſupportable, & obſcurciſſoit l'éclat de tout ce qu'il avoit de vertu. La priſe d'Acre borna leur conquête, & leur entrepriſe ne ſervit qu'à apprendre aux Infidelles, que ſi les Chrêtiens Occidentaux étoient invincibles par leur courage & par leur valeur, ils n'étoient nullement à craindre par le peu d'vnion qui étoit entre eux. Le bon conſeil, & la concorde ſont toûjours de plus grandes merveilles que le nombre des troupes, ni la reſolution des Soldats.

Aſſemblée de ſes Troupes à ſaint Vallier.
Beatrix hors du Dauphiné.
N'a liberté d'y revenir.
Que ſous condition.
Reflexion.
Diviſion entre les deux Roys en Orient.
Reflexion.

XXIII.

LEs Roys s'étant retirés, le commandement de l'armée Chrêtienne fut laiſſé au Duc. Mais, elle étoit foible, & compoſée de diverſes Nations, ce qui adjoûtoit l'averſion à la foibleſſe. Neanmoins les affaires des Chrêtiens ne décheurent point, & s'il eut vêcu, ſa ſage conduitte leur avoit procuré vne conſtante proſperité. Il mourut
1194. l'an M.CXCIV. Le Roy Richard, à qui le blâme du mauvais ſuccez de la croiſade étoit imputé, ſentit à ſon retour les coups de la vengeance de Dieu: il fut jetté par la tempeſte ſur les côtes de Dalmatie, & voulant traverſer l'Alemagne, Leopold Duc
1191. d'Autriche, le fit priſonnier, mais l'Empereur Henri, qui avoit ſuccedé à Frideric ſon pere, l'ayant demandé, il fut envoïé. La liberté ne luy fut renduë, qu'vne année aprés qu'il eut éſſuïé tous les chagrins que la priſon peut donner à vne ame vraïment Royale. Sa rençon fut de cent mille marcs d'argent. L'Empereur, pour témoigner que ce n'étoit pas au prix qu'il avoit donné ſa liberté, mais à ſa vertu, luy donna en même temps le Roïaume de Bourgogne depuis Lyon, juſques aux Alpes, & à la mer. Il voulut perſuader que cette ſomme étoit le prix des Provinces enfermées dans ces limites, & non de la liberté de ce Prince. Il avoit été arreſté injuſtement, & exiger de luy vne rançon, c'étoit vne continuation d'vne injuſtice que tous les Chrêtiens avoient blâmée. C'eſt pourquoy il chercha cette couleur pour donner l'apparence d'vn Traitté permis à vne violence criminele. Vienne, & toute cette Province fut compriſe dans cette Donation du bien d'autruy. Auſſi, Richard n'en joüit pas, & reconnût bien que l'on n'avoit eu la penſée, que de flatter ſa douleur. Il eſt impoſſible à la Politique de faire que la Morale s'accommode à toutes ſes penſées, & le plus important de ſes ouvrages c'eſt de déguiſer la verité, plûtôt que de rien commettre qui la craigne.

Ils ſe retirent.
Le Duc Hugues reſte General.
Sa mort.
Le Roy Richard priſonnier.
Mis en liberté.
Sa rançon.
Fait Roy de Bourgogne par le don de l'Empereur.
Sans effet.
Reflexion.

XXIV.

RIchard, qui accuſoit Philippe d'avoir contribué à ſa longue priſon, & d'avoir favoriſé la revolte de Jean ſon frere, conceut dez-lors vne ardente haïne contre la France, & vn égal deſir de ſe venger. Il pratiqua ſecretement l'amitié de Remond IV. Comte de Toloſe, pere de Taillefer, & le gaigna. Ce Comte, qui prenoit dans ſes Titres la qualité de Comte de Toloſe, de Duc de Narbonne, & de Marquis de Provence, étoit reconnû des Comtes de Diois pour leur ſouverain: ils relevoient de luy.
1189. Mais, l'an M.CLXXXIX. leur race étant finie, Aimar de Poitiers leur ſucceda. Il rendit homage de ce Comté à Remond, qui luy en donna l'inveſtiture comme ſeigneur ſouverain. Ce fut dans le lieu de S. Saturnin, & le mois de Juin de cette année-la. Le Comté de Diois paſſa ainſi à la famille des Comtes de Valantinois, qui depuis en

Haine de Richard cõtre Philippe.
Ses cauſes.
Pratique le Comte de Toloſe.
Comtes de Diois relevoient du Comte de Toloſe.
Fin de leur race.
Le Comté de Diois dõné au Comte de Valantinois.

Digitized by Google

Iſoards. Artauds branches des Comtes de Dioïs. prirent auſſi le Titre. La race des Iſoards n'étoit pas neanmoins entierement éteinte; il en reſtoit quelques branches, & les Artauds en étoient vne. Mais Aimar étoit le plus proche, & par conſequent le plus habile à leur ſucceder ou du Chef de ſa femme, ou de celuy de ſa mere, ou cettes, ce Comté étant vn fief maſculin, le Comte Remond le mit en ſa main, aprés la mort d'Iſoard, & en fit don à Aimar de Poitiers.

Alix Comteſſe de Die fameuſe en ce temps. Son Eloge. Alix, qui garda le nom de Comteſſe de Die, quoy quelle eût perdu le Comté, fut ce qui reſta de plus éclattant de cette illuſtre race. Elle étoit niepce de Remond de Baux Prince d'Orange, mari d'Eſtiennette, fille de Gilbert II. Comte de Provence. Sa mere ayant quitté le Dioïs, elle la ſuivit. Leur naiſſance, & leur merite leur donnerent le rang qui leur étoit dû dans la Cour du Comte Ildephonſe II. Ce Prince, qui regnoit en Provence, avoit épouſé Garcenne fille de Guillaume V. Comte de Forcalquier, & par ce mariage, la Comteſſe de Die étoit entrée dans ſon alliance. Son eſprit étoit excellent, ſa bonté ne l'étoit pas moins; mais ſa vertu étoit ſi pure qu'elle étoit la gloire de l'vn & de l'autre.

Excellentes qualités d'Alix.

Occupations des Dames d'alors. Les Dames ne s'amuſoient pas alors: elles s'appliquoient: elles avoient des occupations élevées, & tous leurs divertiſſements étoient ſpirituels. La Poëſie en étoit le plus noble, de mêmes que le plus charmant. Pour ſe lier plus étroittement les vnes aux autres par des converſations frequentes, elles établirent entre elles des conferences reglées, ſous le titre de la Cour d'Amour. Là, elles jugeoient des ouvrages des plus beaux eſprits qui leur étoient envoïés de toutes parts. Leurs ſentimens étoient ſi iudicieux, que l'approbation publique dependoit de la leur. Là, elles decidoient des demélés que l'honneſte amour faiſoit naître, là elles condamnoient les paſſions qui refuſoient d'obeir à la vertu, & donnoient des loüanges à la vertu, qui ſçavoit ſe cõmuniquer à la paſſion. Enfin, cette Cour étoit vne Academie pour les mœurs, & pour les lettres. C'eſt vne brutalité de condamner cet aimable ſexe à l'ignorance, & à la bagatelle. Il eſt capable de s'élever aux loüables connoiſſances, & il importe qu'il s'y éleve. Les bonnes mœurs, & les bonnes choſes ne ſont jamais mieux perſuadées que par vne belle femme, & n'ont jamais plus de graces que dans ce ſexe, aux graces de qui les plus forts ne reſiſtent pas.

La Cour d'amour.

Reflexion.

Dames de cette Cour. Eſtiennette, Dame de Baux, étoit la preſidẽte & le Chef de cette compagnie: Celles-cy en étoient les membres, Adelaſie Vicomteſſe d'Avignon, Alalete, Dame d'Ongle; Hermiſende, Dame de Poſquieres; Bertrame, Dame d'Vrgon; Mabille, Dame d'Yeres; Alix, Cõteſſe de Die; Roſtangne, Dame de Pierrefeu; Bertrame, Dame de Seignes; & Iauſſerande de Clauſtral. Guillaume Adhemar, fils de Girard Adhemar ſeigneur de Montelimar, & de Grignan, étoit dans vne haute reputation de galanterie, & d'eſprit: La galanterie, ſans l'eſprit, n'eſt qu'vn jeu ou vn enjoüement ridicule, & froid; & l'eſprit, ſans la galanterie, fait dans les converſations plus de peur que de plaiſir. Il étoit fort bon Poëte, & ſes ouvrages étoient tous achevés. Ce fut par eux qu'il s'introduiſit dans les bõnes graces d'Alix; & les témoignages de la bienveillance de cette illuſtre fille porterent dans ſon cœur vn embraſement qui enfin le conſuma. On parloit de la marier au Comte d'Ambrunois: cette nouvelle fut vn coup mortel à Adhemar. Les Amans ſouffrent moins quand ils ne poſſedent pas ce qu'ils aiment, que quand ils le voïent poſſeder à leur rival. Son amour, ſa jalouſie, & ſa douleur luy devinrent vne maladie qui l'abbatit. Alix apprit qu'elle en étoit la cauſe, quoy qu'innocente. Tout ce qu'il y avoit de Dames d'eſprit, & de gens de merite s'intereſſoient au ſalut d'Adhemar.

Guillaume Adhemar amoureux de la Comteſſe.

Reflexion.

Malade d'amour.

Reflexion.

Alix le viſite. Elle fut perſuadée de luy rendre viſite, pour tâcher de guerir ſon eſprit dont le mal avoit paſſé au corps. Adhemar, à qui il ne reſtoit qu'vn moment de vie, luy dit d'vne voix mourante, *que ſa mort luy étoit bien douce puis qu'il avoit le bonheur de mourir pour elle, & auprés d'elle. Madame, qu'elle grace eſt-ce-que vous me faites*, continua-t-il *qu'elle m'acquerra & de gloire, & d'envie! Que la mort m'eſt favorable, puiſqu'elle me donne la liberté de vous dire que i'ay oſé vous aimer!* Il luy prit la main, & la baiſa, & élevant les yeux vers elle, il pouſſa vn ſoûpir, & rendit l'eſprit. La Princeſſe fut ſi touchée d'vn accident ſi extraordinaire, que ſa vertu eut de la peine d'empecher

Il meurt en ſa preſence.

que

Digitized by Google

que ſa douleur ne fit en elle ce que l'amour venoit de faire en ſon amant. Elle reſolut neanmoins de ne plus goûter de joïe & de haïr la vie. Elle s'enſevelit dans vn Monaſtere de Taraſcon. Sa mere fit rendre à Adhemar tous les honneurs qui étoient dûs à vn homme ſi recommendable par ſon eſprit, & ſi merveilleux par ſon amour. Alix ne luy ſurvécut que de quelques mois ſeulement. L'inſenſibilité, pour vn amant vivant, eſt ſouvent vne vertu; mais, pour vn amant vertueux qui n'eſt plus, elle eſt toûjours vn vice, ou vne ſtupidité.

Alix ſe fait Religieuſe.

Reflexion.

XXV.

LE Comté de Forcalquier changea de Maître auſſi bien que celuy de Die, & preſque en même temps; il fut vni à la Provence par le mariage de Garcenne. Guillaume V. ne s'en reſerva que ce qu'il donna depuis à Beatrix ſa petite-fille, la mariant au Dauphin Guigue-André. Le mariage de Garcenne avec le Comte Ildephons, fut contracté le mois de Juillet de l'an M.CXCIII. mais, il ne fut pas conſommé alors. Ces revolutions ſont ordinaires au petits Etats: il faut qu'ils ſoient enfin détruits par l'ambition des plus puiſſans, ou qu'ils ſubſiſtent par leur jalouſie. Mais, cette Province ne ſentoit point d'émotion dans ces mouvemens, Eudes y gouvernoit les Comtés de Beatrix ſa belle-mere, & ſuivoit exactement les ordres du Duc ſon pere. Elle n'y avoit qu'vne authorité limitée. Si-eſt-ce qu'Eudes ne luy diſputa pas la liberté de faire à l'Abbaye de Bonnevaux, vne gratification conſiderable. Elle luy donna le XXIV. du mois de Juin de l'an M. CXCI. vn revenu annuel de quarante ſêtiers de froment, qui luy étoient dûs pour le *Clos Comtal* dans le lieu de S. Donat; & encore vne maiſon dans celuy de Mante, franche & exempte de tout Cens, & de toute ſervitude. Davantage, elle le déchargea des peage, de Leydes à l'égard de leurs fruits, & de tous droits ſeigneuriaux, dans toute l'étenduë de ſes Terres. Mathilde, Comteſſe d'Auvergne, ſœur du Duc ſon mari fut preſente à ce bienfait, Eudes ou l'ignora, ou y conſentit. Il évitoit avec prudence les occaſions de porter ſes voiſins à des entrepriſes, & ſes ſujets à la diviſion. Aimar de Poitiers, fils de Guillaume de Poitiers, Comte de Valentinois étoit celuy de ſes voiſins qui luy donnoit le plus d'ombrage & de ſoupçon. Il y avoit déja eu entre eux des matieres de plaintes reciproques, &, quoy qu'ils n'en fuſſent pas venus à vne rupture ouverte, ils étoiét de mauvaiſe intelligence. Le principal ſujet de leurs differents étoit la ſouveraineté de quelques Terres, que Guillaume l'Abbé ſeigneur de Clairieu, poſſedoit dans le Valentinois, au delà de l'Iſere, entre cette riviere & le Rhône. Ils la pretendoient tous deux, & ſoûtenoient avec contention que Guillaume étoit leur vaſſal. Mais Beatrix, & Eudes regent de ſon Etat deſcendirent juſques à Saint Vallier l'an M. CXCI. pour traiter avec luy. Ils offrirent à Guillaume pour ſe l'acquerir, la Terre de la Roche de Glun en fief rendable; ce qu'il accepta. Il leur fit hommage, & s'obligea de ne s'accommoder jamais, que de leur conſentement, avec le Comte de Valentinois, & ſe promirent l'vn à l'autre, contre luy, vne aſſiſtence mutuelle. Ce Traité fut fait par l'entremiſe de Robert Archevêque de Vienne, de François Evêque de Grenoble, & de Hugues Abbé de Bonnevaux, & juré par Beatrix, par Eudes, & par dix Chevaliers des ſujets de Beatrix. Il le fut auſſi par Guillaume de Clairieu, car le nom d'Abbé ne luy étoit pas vn nom de dignité, ni d'employ, par Guillaume de la Roche, par Arnaud de Creſt, & par tous les Habitants de la Terre de Glun dés l'âge de XV. ans en haut. Il fut même ſtipulé, que de dix en dix ans ce ſerment ſeroit rafréchi: cela regardoit la Terre de Glun ſeulement. Mais, il ſe declara auſſi vaſſal de Beatrix à l'égard de celle de Clairieu, &, pour cela, il luy donnaen depoſt le Château de l'Arnage. La Religion eſt vn lien plus fort que tous les autres, parce qu'il s'attache à l'ame, & qu'il penetre les plus ſecretes penſées. Lvn & l'autre conſentit que celuy qui violeroit aucun des articles de ce Traité fût excommunié par ces deux Prélats,

1193.

1191.

1191.

Comté de Forcalquier vni à la Provence.

Mariage de Garcenne heritiere de ce Comté.

Reflexion.

Gouvernement d'Eudes pour le Duc Hugues.

Don de Beatrix à l'Abbaye de Bonnevaux.

Prudence d'Eudes.

Different entre Guillaume de Poitiers & Eudes regent des Terres de Beatrix.

Sujet de ce different.

Guillaume de Clerieu.

Terminé. Roche de Glun.

Traité juré par pluſieurs.

Terre de Clairieu fief de Dauphiné

Reflexion.

Excommunication.

lats, comme impie & ſacrilege. Ainſi le Comte de Valentinois vid ſes eſperances bornées de ce côté. Ceux de Savoye n'en avoient pas d'auſſi limitées dans le Viennois.

Reflexion. La pieté des Princes gaigne les cœurs des peuples plûtôt & plus facilement que leurs armes. Vienne avoit encore alors toute la dignité d'vne Ville Royale: elle étoit conſiderée comme la Capitale de tout le corps de l'Etat; De ſorte, qu'il leur étoit & avantageux, & glorieux d'y avoir de l'authorité, ou du moins des amis s'il n'y pouvoient avoir des creatures. Iulienne, fille d'Amé II. qui mourut l'an M.CLIII. & ſœur de Humbert II. qui mourut l'an M.CCII. s'étant deſtinée à la vie Monaſtique, en fit profeſſion dans le Monaſtere des Religieuſes de S. André de Vienne. Ce choix fut glorieux à cette Ville, & vtile à cette Abbaye. Quelques années aprés elle fut honorée, par celuy des autres Religieuſes, de la premiere dignité. Elle mourut Abeſſe l'an M.CXCIV. & ſon corps fut depoſé dans vn Tombeau de Pierre, élaboré avec art. Ayant été trouvé entre des maſures, ces années dernieres, ſes os & ſes cendres l'ont perdu. Ils en ont été tirez, & ont été ſimplement enterrés dans vne Chapelle dediée à S. Ioſeph, où la rigueur de la Clôture ne permet pas que l'on aille leur rendre le reſpect dû à la memoire d'vne ſi grande, & ſi ſainte Princeſſe. Les richeſſes de ce temps-là conſiſtoient principalement en bêtes chevalines: le Comte Humbert ſon frere, & Agnes Comteſſe de Geneve, ſa ſœur luy avoient donné vingt ou Chevaux ou Jumens en propre. Elle les laiſſa à ſon Monaſtere, en mourant; & ordonna que, du revenu & du profit qui en viendroit, il en ſeroit employé, chaque année, le jour de ſa mort, vingt ſols à la refection des Religieuſes du Convent. Ce qui montre que ces animaux étoient comme vn fond aſſeuré d'vn revenu conſtant, & qui n'étoit pas à negliger. Cette Abbaye eſt celebre & les revolutions qu'elle a ſouffertes ont pû ruiner ſes baſtiments: mais, elles n'ont point offencé ſa dignité. Elle eſt redevable de ce qu'ils ont commencé à ſe relever de leur ruïne, aux ſoins de Madame de Villars ſa penultiéme Abeſſe. Mais, elle a l'obligation du parfait état où elle eſt preſentement à Henriette de Villars, ſa niepce, qui luy a ſuccedé. Sa vertu, ſon eſprit, & ſa conduite n'ont rien que d'élevé: Elle a tous les avantages qui font admirer ſon ſexe, & pas vne de ſes foibleſſes. Tournons les yeux du côté de l'Orient.

Credit du Comte de Savoye dans Vienne.

Iulienne de Savoye Abbeſſe de S. André de Vienne.

1153. 1202. 1194.

Richeſſes de ce temps-là.

Loüange de cette Abbaye

XXVI.

Mauvais état des Chrêtiens en Orient.

LEs affaires des Chrêtiens y étoient en deſordre: il étoit mal aiſé que la prudence humaine les rappellât au poinct floriſſant d'où elles étoient tombées. Mais, la mort de Geoffroy d'Oiſans, Grand Maître de l'Ordre des Hoſpitaliers de S. Jean de Hieruſalem, leur fut vn funeſte accident. Le païs d'Oiſans dans les Alpes eſt celuy des anciens Veennes; & en ce temps-là on diſoit non Oiſans, mais Viſan. Il avoit produit ce grand perſonnage, & par cette raiſon il fut appellé Geoffroy d'Viſan, nom que l'on a aprés corrompu en celuy de Duiſon. Mais, il s'eſt conſervé en ſa pureté dans des manuſcrits. Il avoit ſuccedé l'an M.CXCII. au Grand Maître Ermengard d'Aps, à qui, comme à celuy-cy, du nom de ſon païs, on avoit fait auſſi vn ſurnom. Les Chrêtiens avoient perdu Hieruſalem, & la Ville de Ptolemaïde étoit devenuë la Capitale du Royaume. Les Chefs de cet Ordre, & de celuy des Templiers s'y étoient arreſtés; Mais, les Templiers avoient déja contracté les vices qui naiſſent des grandes richeſſes: ils étoient voluptueux, arrogans, & lâches. Les Hoſpitaliers, au contraire, faiſoient profeſſion d'vne rigoureuſe vertu, qui les armoit d'vne égale force contre les vices, & contre les Infidelles. Il ne ſe faiſoit point de combat ſans eux: il ne ſe gaignoit de victoire que par eux: ils étoient le cœur, & le bras droit des armées chrêtiennes. De ſorte que, ſoûs ce Grand Maître, leur Ordre fut tres-floriſſant. Il n'avoit pas été encore compoſé d'vn auſſi grand nombre de Religieux qu'il le fut alors; preſque tous les Gentils-hommes, qui vouloient expoſer leur ſang & leur vie pour la defenſe de la Foy l'ayant preferé à celuy des Templiers. C'eſt le

Geoffroy d'Oiſans Grand Maître de S. Iean de Hieruſal.

Son Eloge.

Son origine.

1192.

Hieruſalem perduë.

Corruption des Templiers.

Prégres de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem.

propre

Digitized by Google

propre de la vertu de ſe faire ſuivre, quelque ſevere qu'elle ſoit. Le gouvernement
1194. de ce Grand Maître ne dura que deux ans. Il mourut l'an M.CXC IV. Ainard, qui avoit ſuccedé à Robert en l'Archevêché de Vienne, ceſſa auſſi de vivre, quelques années aprés. Il avoit de bonnes lettres, & la Poëſie étoit vn de ſes plus chers divertiſſemens: il ne nous reſte neanmoins de luy que l'Epitaphe de ſon predeceſſeur. L'vſage des vers Leonins avoit commencé le ſiecle precedent, & alors on n'en faiſoit pas d'autres. Cette Epitaphe eſt de ce genre de vers: elle fut gravée au Tombeau de Ro-
1195. bert, qui mourut l'an M. CXCV. Ainard ne luy ayant ſurvêcu que d'environ cinq ans. L'année qui ſuivit ſon élection & ſa conſecration, il alla rendre ſes devoirs à l'Empereur Henri dans la Ville de Turin, Aimon Archevêque de Tarentaiſe l'y ayant accompagné. L'Empereur receut ſon hommage du temporel de ſon Egliſe, & le luy
1200. confirma. Sa vie ne fut pas longue apres cela. Humbert luy ſucceda l'an M.CC. il fut tiré de la Grande Chartreuſe, d'où ſa vertu jettoit dans les Province voiſines, vne lumiere qui ne luy permettoit pas d'étre plus long-temps ignorée. Et certes, il ne changea pas de genre de vie, comme il avoit changé de condition. Il ne quitta pas l'habit de Chartreux, & ſe diſpenſa encore moins de l'obligation de l'étre en effet: il continua par ſes mœurs ce qu'il paroiſſoit par ſon habit. Il n'eſt rien de plus funeſte que ces changemens, qui rejettent dans la haute mer ceux qui étoient dans le port: c'eſt par eux que ſouvent l'on voit des eſprits profanes ſoûs des habits religieux. L'Empereur Henri VI. étoit mort trois années auparavant, Prince moins à craindre que craint. Il ne manqua pas d'eſprit, mais il le tourna mal. Il donna tout à la vanité, & à l'oſtentation; &, par cette raiſon, il n'eut preſque jamais de raiſon, ni en ordonnant les peines, ni en diſtribuant les recompenſes. Tous ceux, qui luy ſembloient n'étre pas pour luy dans vne aſſez profonde ſubmiſſion, étoient ſes mortels ennemis. Il ne jugeoit de la verité des choſes que par leur trompeuſe ſurface; &, quelque opinion qu'il eût conceüe, ce luy étoit vne Maxime d'Etat de s'y obſtiner. Les foibles, & les malins tombent dans la même faute: ils croïent faire tort à leur reputation, s'ils reconnoiſſent qu'ils ont pû faillir.

Reflexion.

Mort du Grand Maître.

Mort d'Ainard Archevêque de Vienne.

Bon Poëte.

Vers Leonins en vſage.

Ainard, à Turin où eſt l'Emp. Henri.

Rend hommage.

Humbert Archevêque de Vienne Chartreux.

Son Eloge.

Reflexion.

Mort de l'Empereur Henri VI.

Son Eloge.

Reflexion.

XXVII.

AInſi, il ſe procura vne haine ſi vniverſele, que ſa femme n'en fut pas exempte. Les opinions ſont dans les Etats la peſte des eſprits; il en eſt peu qu'elles n'infectent. Conſtance fut ſoupçonnée de l'avoir fait empoiſonner, ou d'y avoir conſenti. Il ne laiſſa qu'vn fils, qui fut depuis Empereur: c'eſt Frideric II. Mais, il étoit encore dans le berceau, & ſon âge luy refuſa l'Empire que nul n'auroit conteſté à ſa naiſſance. Philippe, ſon oncle, luy fut preferé, quoy que Henry ſon pere l'eut fait élire Empereur, par les Princes d'Alemagne, & qu'ils luy euſſent preſque tous fait ſerment de fidelité. Philippe fut couronné dans la Ville de Mayence: mais, Othon le fut auſſi contre luy en même temps dans celle de Cologne. Il prit le nom d'Othon IV. & l'Alemagne, où ils vouloient regner, leur fut neanmoins, durant prés de dix-ans, vn païs ennemi. Dans les guerres civiles, c'eſt vne neceſſité de ruïner ce que l'on veut conquerir, & vne impoſſibilité d'épargner ce que l'on a conquis. La France étoit paiſible ſoûs le gouvernement de Philippe ſon Roy; &, ſi on y avoit eu moins de pieté, rien n'y auroit troublé le calme. Mais, les mauvaiſes actions de ceux qui regnent ne cauſent pas moins de deſordres dans leurs Etats, que les effets des armes étrangeres. Ieune, & vigoureux il aimoit; & les maximes de la Religion faiſoient vn crime de ſon amour. Il avoit repudié ſa femme pour poſſeder ſa Maiſtreſſe avec plus de liberté. Il s'éleve d'vn ſang, où l'amour a porté le feu, des vapeurs ſi noires, & ſi époiſſes, que la raiſon n'a point de lumieres qui n'en ſoient obſcurcies. Le Pape Celeſtin envoïa Pierre de Capoüe, Cardinal Diacre, ſon Legat en France, qui aſſembla dans Dijon, les Archevêques de Lyon, de Rheims, de Beſançon, & de Vienne; &

R. flexion.

Conſtance femme de Henri ſoupçonnée de ſa mort.

Frideric ſon fils.

Philippe Empereur.

Couronné.

Othon concurrent en l'Empire.

Coutonné.

Guerre civile entre eux.

Reflexion.

Etat paiſible du Roy de France.

Reflexion.

Amours illicites du Roy Philippe-Auguſte.

R flexion.

Concile cõtre luy à Dijon.

Digitized by Google

Prélats qui y vont. Archevêque de Vienne. Excommunié. Dans Vienne. Concile.

avec eux,dix-huit Evêques,& les Abbés de Cluny,de Vezelay, de ſaint Rhemy de Rheims,& de S. Denis. Là,il fut reſolu de l'excommunier, & de mettre ſon Royaume en interdit; Mais, le Legat ne ſe crût pas aſſés en ſeureté, pour y fulminer ce jugement contre vn Prince ſi actif, & ſi brave. Il décendit iuſques à Vienne, & là, ayant fait vne nouvelle aſſemblée de Prélats,quelques vns deſquels y étoient même venus des Provinces ſujettes à Philippe, il publia cette condamnation qu'il avoit

Repentir du Roy.

ſupprimée iuſques alors. Mais,le Roy reconnût ſa faute,& les funeſtes ſuittes qui en devoient étre le châtiment,s'il ne l'effaçoit par ſon repentir. L'Alemagne étant ſous les armes,s'il n'eût évité ſoigneuſement de deſunir ſon Etat, il auroit été auſſi mau-

Il favoriſe Othon.

vais politique que mauvais mari. Philippe favoriſoit Othon, & s'étoit declaré contre ſon concurrent en l'Empire; Othon étoit riche,& puiſſant comme Duc de Sueve. Si-eſt-ce-que la favaur du Pape, & celle du Roy qui appuïoient ouvertement ſon

Reconnû en Bourgogne & dans le Dauphiné. Gouvernement du Royaume d'Arles. Gervais de Tilbery. Parent d'Othon. Son Eloge.

droit,étoit la force de ſon parti. Le Royaume de Bourgogne luy obeit,l'authorité du ſaint Siege y donnant le mouvement aux affaires publiques,& la loy aux intereſts particuliers. Il envoïa au Gouvernement du Royaume d'Arles, qui n'avoit effectivement gueres plus d'étenduë, que le Territoire de cette Ville, Gervais de Tilbery. Tilbery eſt vne petite Ville d'Angleterre ſur le bord de la Tamiſe.Gervais étoit ſon parent,comme neveu de Henri II. Roy d'Angleterre. Il n'eut pas le Titre de Gouverneur ; mais ſeulement de Maréchal du Royaume d'Arles,& ſon eſprit luy acquit plus de gloire que ſon emploi, ni ſa naiſſance : il luy eſt obligé de l'immortalité de ſon nom. Etant dans ſon Gouvernement, il compoſa vn ouvrage plein de recher-

MS. de *Otio Imperiali.*

ches: elles ſont toutes curieuſes & preſque toutes fabuleuſes. Le Titre qu'il luy a donné c'eſt celuy du *Loiſir Imperial.* Les Sçavants, à qui la Philoſophie n'a pas appris

Reflexion.

à faire le diſcernement des choſes qu'il faut croire d'avec celles dont il faut douter, ou croient tout, ou ne croient rien. Ils ne connoiſſent point de milieu, & tombent neceſſairement dans l'vne ou l'autre de ces extremités. Cet autheur nous a laiſſé des preuves de ſa credulité dans ce recuëil,y racontant des merveilles, mêmes à l'égard de cette Province,que la Nature,dont l'action eſt toûjours vniforme, & l'ordre égal, ne ſçauroit ſouffrir.On n'en a que des manuſcrits qui ne ſont pas fort communs: on ne les void que dans les Bibliotheques des ſçavants; & on ne la pas jugé digne d'vn plus grand jour. Le Poëte Voſſius remarque ſes autres productions,qui témoignent

Reflexion.

que les Grands ne mépriſoient pas alors l'étude des bonnes lettres. Les ſages en doivent faire cas,pour l'vtilité;& les autres, pour le plaiſir. Il n'y a point de pure volupté que celle que goûte l'eſprit;les autres ſont des maladies,ou des emportemens des ſens.

FIN DV LIVRE SECOND.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE TROISIE'ME,
CONTENANT
Les illuſtres évenemens dépuis l'an M. C C I. juſques à l'an M. C C XXIII.

SECTION I. II. III. IV. V. VI.

Gouvernement de Beatrix aprés la mort du Duc Hugues. Education de Guigue-André ſon fils. Mathilde ſa fille mariée à Jean Comte de Bourgogne.

Premier mariage d'André peu heureux : ſon ſecond mariage avec Beatrix de Clauſtral, par lequel il acquiert les Comtez d'Ambrunois, & de Gapençois.

Revolte de la Ville de Valence contre Humbert ſon Evêque. Guerre contre Gontar Seigneur de Chabueil ; défait, & pris.

Pieté de Jaques de Commiers Doïen de Grenoble. Bienfaits de la Maiſon de la Tour au Convent des Eſcouges, & d'Alix, Dame de Faverges. Anciennes Armes de la Tour.

Priſe de Conſtantinople par les François. Troupes de Dauphiné en cette guerre.

Croiſade contre les Albigeois. Concile dans Montelimar. Aſſemblée à Valence, où vient Raymond Comte de Toloſe.

Mariage de Beatrix, fille du Dauphin André, avec Aimeric de Montfort, fils du Comte Simon. Don de la Comteſſe Beatrix au Convent de Tamiers.

Jean de Brenne Comte de Vienne. Son Eloge. Paſſe en Orient.

Ordre de Saint François établi dans Vienne. Son premier Convent en France.

Conceſſions à l'Abbaye de S. Bernard de Romans.

Mariage d'André avec Beatrix declaré nul. Traité entre eux pour les Comtés d'Ambrunois, & de Gapençois. Hommage d'André à l'Egliſe d'Ambrun.

Hommage de la Marquiſe de Saluſſes au Dauphin.

Thomas, Comte de Savoye, dans Vienne, où il confirme le don fait à l'Abbaye de Hautecombe par Girin de Saint Simphorien.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Io. Columbi Manuaſcæ lib. 2. n. 46. & de geſtis Valentin. Epiſcop. n. 39. & ſeqq.

Ruffi Hiſt. des Comtes de Provence ch. 5. n. 21. & aux preuves f. 135.

Odo de Giſſey Hiſt. de N. D. du Puy ch. 9.

Archiuia Beatæ Mariæ Gratianapolit.

Specul. hiſtoric. Vincent. lib. 30. cap. 90.

Liziard. Chronic. f. 157.

Conrad

Digitized by Google

Conrad. Abbas Vſpergenſ. Chronic.
Nicol. Vigner. Chronic.
Chronic. Comitum Tholoſ. à G. Catello editum.
Andr. Du Cheſne des Ducs de Bourg. aux preuves f. 6. & des Dauphins, aux preuves fol. 10. 11. 12.
Archiu. Camer. Computor. Delphinat.
Geſta Dei per Francos Tom. 1. f. 1165.
Marin. Sanutus Torſellus Secreta. fidel. Crucis l. 3. p. 11. c. 5.
Hiſtoire de Malthe liu. 2.
Claud. Piquet in Cuſtodia Lugdunenſ.
Antiquitez de Vienne par N. Chorier liur. 2. ch. 5.
Innocentius III. Epiſtolar. lib. 2. Epiſt. 41.
Hiſtoria MS. Italicè ſcripta de Marchionibus Salutiarum. fol. 79.

VII. VIII.

Albert de la Tour confirme diverſes conceſſions à la Chartreuſe de Solignac.

Mariage de la fille du Dauphin André, avec Aimeric de Montfort, celebré.

Troubles dans le Diois. Guerre contre le Comte de Valentinois. Creſt aſſiegé par le Comte de Montfort. Paix.

Mort d'Eſtienne Evêque de Die. Son Eloge.

Friderie II. élû Empereur contre Othon IV. Eſt reconnû en Dauphiné.

Peage creé pour l'Egliſe de Vienne. Suppreſſion d'autres Peages.

Château de Quint donné à l'Evêque de Die.

Hiſtoria Ordin. Cartuſ. Patr. Freredoux MS.
Io. Columbi de geſtis Epiſcop. Valentin. & Dienſ. lib. 2. n. 5. 158. 163.
Petr. Monach. Vall. Cernaii Hiſtor. Albigenſ. cap 75. 79.
Guill. Catel. Hiſt. des Comtes de Tholoſe, ch. 6. f. 253.
Auctor vitæ S. Stephani Epiſcop. Dienſ. apud Surium Tom. 5.
Chartularius Eccleſiæ Dienſis.
Heluicus Tabul. Chronologic.
Archiuia domus publicæ urbis Vienna.
Chartularius S. Mauritij Viennenſis.
Archiuia S. Mauritij Viennenſis.
Nicol. Vigner. Chronicon. f. 144.

IX. X. XI. XII.

Guerre entre l'Empereur Othon IV. & le Roy Philippe-Auguſte.

Concile de Montpellier. Sainteté de Bernard Archevêque d'Ambrun.

Croiſade contre les Albigeois : les croiſez à Vienne & à Valence.

Differents entre l'Archevêque de Lyon, & le Corps de la Ville, pacifiés.

Burnon Archevêque de Vienne. Ses Statuts. Son Eloge.

Quatriéme Concile de Latran.

Don du Comte de Tholoſe au Comte de Montfort. Le Pape ſe reſerve le Comté Venaiſſin.

Nouveau Traité entre le Dauphin André, & Beatrix de Clauſtral repudiée.

Guerre du Comte de Montfort contre le Comte de Valentinois.

Mort du Comte de Montfort.

Neutralité du Dauphin : Il rend hommage aux Archevêques d'Ambrun, & de Vienne

Reventin donné à l'Egliſe de Vienne par le Comte Albert.

Inondation de la Ville de Grenoble. Origine des noms de Preux d'Oiſens, & pe Chats de la Mure.

Rigordus

Digitized by Google

Rigordus de Geſtis Philippi Francorum Regis.
Petrus Monach. Vall. Cern. c.81.82.83.
G. Catel Hiſt. des Comtes de Toloſe ch.6.
G. Paradin Hiſt. de Bourgogne liv.2.f.265.
Le même Hiſt. de Lyon liv.2. chap.40.
Claud. de Rubis Hiſt. de Lyon liv.3. ch.35.
Archiuia S. Mauritij Vienn.
Memoires MSS. du Pere Buat Chartreux.
Innocentius Epiſtolar. lib.4. Epiſtola30.
Guill. de Podio Laurentij. c.26.27.
Archiuia Camer. Computor. Delphinat.
Iean Le Lieure Hiſt. des Antiquités de Vienne ch.44.
Vincent. Specul. Hiſtor. lib.31.c.85.
Horatius lib.1. Ode 10.

XIII XIV XV XVI XVII XVIII XIX.

Queſtion ſur l'adminiſtration de l'Evêché de Grenoble vacant, entre le Dauphin & le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, decidée.

Different entre l'Emp. Frideric II. & le Pape.

Bienfait de Guigues-André à S. Andre de Grenoble. College fondé à Champagneu, transferé à Grenoble dans cette Egliſe. Parroiſſe de S. Martin le Vinoux donnée. Premier Prevoſt de cette Egliſe.

Concordat remarquable entre le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, & celle de S. André.

Reglements en faveur du Chapitre de l'Egliſe S. André. Ordonnances, & conceſſions de divers Dauphins pour luy.

Traité entre le Dauphin & l'Evêque de Grenoble, touchant le Gouvernement, & la Temporalité de Grenoble. Statuts pour cette Ville. Empriſonnements pour fait Civil empechés aux libertés de la Ville. Origine & Privilege.

Privileges du Prieuré de S. Robert de Cornillon confirmés. Son Fondateur. Prieur & Souperieur celebres.

Secours du Comte de Valentinois au Comte de Luſignan.

Origine du Titre de Dauphin d'Auvergne.

Terres du Dauphin en Bourgogne. Traité avec le Duc.

Nouvelle guerre contre le Comte de Toloſe.

Guerre dans le Valentinois. Guerre entre le Comte de Valentinois & ſon petit-fils Flotte de Royans. Son Eloge.

Mort du Roy Loüis VIII. Mariage d'Alphonſe avec la fille du Comte Remond.

Ligue du Dauphin, du Marquis de Saluſſes, & de la Ville de Turin.

Château-Dauphin bâti.

Etat des Villes de Dauphiné ſujettes aux Evêques. Revolte de celle de Valence, contre ſon Evêque; pacifiée.

Archivia Eccleſ. B. Mariæ Gratianop.
Chartularius S. Andreæ Gratianop.
Chartular. S. Andreæ Viennenſis.
Io. Columbi de Reb. Geſtis Epiſcop. Valentin. lib. 2. n. 68. lib. 1. n. 55. 56. 57.
Chartular. Domus publicæ Gratianopol.
Archiuia Camer. Camputor. Delphinat.

Iuſtel

Digitized by Google

Iuſtel Hiſt. de la Maiſon d'Auvergne liv.2. ch.11. & fol.99.
Guill. Paradin Hiſt. de Bourgogne liv.2.f.269. 270.
Memoires MS. de Monſieur Perard.
Nova Biblioth. Manuſcript. Philip. Labbé de Monaſterij Malleacenſis deuaſtatione extr.238.
Guille. Catel Hiſt. des Comtes de Tholoſe liv.2.ch. 7.
Guill. de Podio-Laurentij Chronic. c.35. 40.
Philib. Pingonius, Auguſtæ Taurinorum f.42.

XIX.

Comté Venaiſſin demeure au Pape.
Archevêque de Vienne Legat du S. Siege contre les Albigeois.
Le Duc de Bourgogne, & le Comte de Geneve ſe reglent dans Vienne.
Inquiſition établie en Languedoc.
Eloge de l'Archevêque de Vienne : ſon voïage à Rome.
Hommage de Guillaume de Beauvoir de la Terre de Septeme à l'Egliſe de Vienne.

Lucas Dacherij ſpicileg. Tom.4.n.177. 179. 183.
Memoires MSS. envoyés par Monſieur Perard.
Guill. de Podio-Laurentij Chronic. cap.43.
Archiuia Camer. Computor. Delphinat.

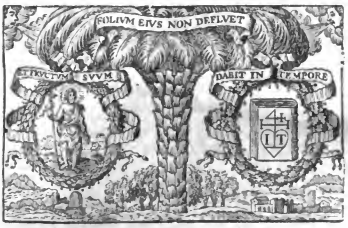

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE III.

I.

1194. SA Dauphine Beatrix avoit perdu dés l'an M. CXCIV. le Duc Hugues, ſon mari, & avoit ainſi recouvré ſes Terres, & ſa liberté. Elle gouvernoit ſes ſujets avec tant de prudence, & avoit donné à Guigue-André, ſon fils, vne ſi bonne education, que, comme elle merita d'être miſe au rang des Princeſſes les plus excellentes, on ne refuſa pas à André place en celuy des meilleurs Princes. Elle avoit eu encore du Duc Hugues Mathilde qui fut mariée à Jean, fils d'Eſtienne III. Comte de Bourgogne. André avoit en ce temps-cy à peine atteint l'âge de dix-huit ans, & avoit été déja marié. Il n'étoit pas bien hors de l'enfance quand il épouſa Semnoreſſe, fille d'Aimar IV. Comte de Valentinois; Mais, ce mariage avoit duré peu, Semnoreſſe étant morte ſans enfans. Vn different, que la reſtitution de ſa dot fit depuis naître entre ſon pere & ſon mari, en fut l'vnique fruit. Beatrix qui avoit le cœur de ſon fils dans les mains, en fit preſent incontinent aprés à Beatrix de Clauſtral, petite fille de Guillaume IV. Comte de Forcalquier. Les Comtés d'Ambrunois, & de Gapençois avoient été vnis au Comté de Forcalquier, & ne compoſoient plus qu'vn même corps. Tellement que ce Comté étoit d'vne grande étenduë: il embraſſoit, audeçà de la Durance, iuſques au Rhône & aux Alpes preſque tous les Dioceſes d'Avignon, d'Apt, de Siſteron, d'Aix, de Gap, & d'Ambrun. On le diviſoit en deux parties principales, l'vne s'étendoit de Siſteron iuſques dans les Alpes; & l'autre, de cette même Ville iuſques au Rhône. Celle-cy avoit été la dot de Garcenne & celle-là, la fut de Beatrix ſa ſœur. Son mariage avec Guigue-André
1202. fut conclu le mois de Juin de l'an M. CCII. dans le lieu de Saint Euphene. Mais, Guillaume ne ſe dépoüilla pas d'abord de la poſſeſſion des Terres qu'il avoit données, cette conſtitution n'étant pas pure & ſimple. Il l'aſſujettit à ces deux conditions; qu'elle auroit ſeulement effet au cas qu'il mourût ſans *heritiers de ſon corps*, & voulut, qu'où nuls enfans ne naîtroient de ce mariage, ces Terres luy revinſſent s'il vivoit, ou aprés luy à celuy qui ſeroit ſeigneur de Forcalquier. Les Princes ont moins de foi les vns pour les autres, que leurs ſujets n'en ont entre eux. Les Châteaux de l'Argentiere & de Reortiers furent les ôtages qu'il donna pour l'obſervance de ſa parole: ils furent mis en depoſt entre les mains d'Odon Aleman, de Guigue Aleman, ſon fils, & de Guigue

Gouvernement de Beatrix aprés ſa mort du Duc Hugues.

Bonne education d'André ſon fils.

Mathilde ſa fille mariée à Jean de Bourgogne.

Premier mariage d'André peu heureux.

Semnoreſſe de Poitiers. Different ſur ſa dot.

Second mariage d'André.

Beatrix de Clauſtral.

Comté de Forcalquier ſon étenduë.

Diviſé entre Garcenne & Beatrix.

Conditions de la Dot.

Reflexion.

Oſtage. Châteaux mis en depoſt. Depoſitaires.

Digitized by Google

Aleman frere d'Odon, Oncle de celuy-cy. La garde leur en fut donnée, & mêmes ils en firent hommage, & ſerment de fidelité à Guillaume par le commandement du Dauphin, comme parle l'Acte qui en fut fait. D'autres jurerent encore la même choſe avec eux, comme pleiges du Dauphin, qui promit de n'entrer en aucun traité à l'avenir avec le Comte de Provence, ſans la participation de Guillaume. Albert de la Tour, Remond de Berenger, Artaud de Roſſillon, Guigue de Briançon, Guigue Ainard, Guigue de Bellecombe, Lantelme Ainard, Aimar de Saſſenage, Bellon de Château-neuf, Hugues de Giere, Guigue de Saſſenage, Guillaume de Saint George, Albert de Saſſenage, Pain Aleman, & Jarente de Cerne furent ceux qui jurerent pour le Dauphin, comme ſes pleiges. Mais ce Traité, qui portoit de ſi grandes Terres dans la Maiſon du Dauphin, fut auſſi authoriſé par les ſeaux d'autres grands ſeigneurs, amis, ou ſujets. Ce furent Guillaume de Baux, Hugues de Baux, Dragonet Rainé, Raimond d'Agouſt, Arnaud Flotte, Rambaud Oſaſicca frere de Remond Berenger, Pierre Ratiere, Françon d'Oſe, Falque de Veines, de qui décend la branche, dont Pierre Louïs de Veines Conſeiller au Parlement de Grenoble, eſt le Chef; Iordain de Roſans, Henri de Montbrand, Geoffroy de Bordeaux, Artaud d'Eſparron, Arnoul de Cigoyer, Iſnard d'Arziliers, Lauger de la Pierre, Iſoard de Pellafol, Rambaud de Chalme, Pierre de Motet, Boniface de Talard, Bertrand de Villemur, Roland de Manteyer, Geraud de Saint Marcel, Iacques Borel, Pierre de Giraud, Guillaume de Revel, & quelques autres. Le Comte de Forcalquier tenoit alors la Ville de Siſteron bloquée, & faiſoit le dégat dans ſon Territoire. Cette occaſion ſes avoit aſſemblez ou par le devoir de ſujets, ou par le zele d'amis. Le Dauphin, dans le ſang duquel étoit toute l'ardeur de la jeuneſſe, y étoit venu bien accompagné. Son objet avoit bien autant été de faire la Guerre que de faire l'amour. Il eut bien-tôt du degoût pour ſa femme: ce qui montre qu'il n'eut jamais trop de paſſion pour elle. Auſſi le plus grand de ſes charmes ce fut cette riche ſucceſſion. Ce qu'eſt la raiſon ſur les paſſions du commun des hommes pour les moderer, ou pour les faire agir, l'ambition ſeule l'eſt à l'égard des Princes, ſur les leurs. La Ville de Siſteron obeiſſoit à ſon Evêque, quoy qu'elle fût environnée de tout côté des Terres du Comté de Forcalquier, elle n'en reconnoiſſoit pas le Comte. C'eſt ce qui formoit entre eux de frequentes matieres de diſcorde; & les pretextes ne manquent iamais à qui veut faire la guerre: Mais les habitans de Siſteron furent alors fidelles à leur Evêque, ce que ceux de Valence ne furent pas au leur. C'étoit Humbert de Miribel, qui de Chartreux avoit été élû & conſacré Evêque, cette même année. Eudes, & Falque, ſes predeceſſeurs, s'étoient accommodez au temps, & aux ſentimens des peuples dans les affaires les plus importantes: il ne les imita pas: il voulut que tout s'accommodât à ſes deſirs, & que châcun fléchit. Il gouverna, comme il avoit été gouverné, & mit en vſage dans le Monde, la ſeverité inexorable des Cloîtres: Ce fut ce qui arma le peuple de Valence, & tous ſes voiſins contre luy. Il ne fut pas en ſeureté dans ſa Ville, & n'eut que des ennemis dehors; Auſſi il ne negligea pas le ſoin de ſa conſervation: il aſſembla des Troupes, & mit vne Armée ſur pied; & les Habitans, qui virent ſa reſolution, ſe mirent eux-mêmes à la raiſon, de peur qu'il ne les y mit. Arnaud Prieur de Saint Ruf, André Prieur de la Sylve-Benîte, & Pierre Prieur du Val de Sainte Marie étoient ceux qui avoient le plus de part dans ſa confidence, & de qui il ſuivoit facilement les conſeils. Ils negotierent cet accommodement.

Pleiges du Dauphin.

Pleiges du Côte Guillaume.

Grands Seigneurs preſens à l'Acte.

Siſteron aſſiegé.

Le Dauphin à ce Siege.

Ce mariage peu heureux

Reflexion.

Reflexion.

Humbert Evêque de Valence.

Revolte contre luy.

Accommodement.

II. Humbert

Digitized by Google

II.

HVmbert, aïant la paix chés soy, fut alors en état de porter la guerre chés ses ennemis. Dans les Etats, de même que dans la nature, le repos est le principe des grands mouvemens. Gontard Seigneur de Chabuëil refusoit de luy rendre hommage de deux Terres. Il les pretendoit allodiales, & l'Evêque au contraire qu'elles étoient de son fief, & qu'elles relevoient de luy. Elles ont le nom l'vne de *Copium*, c'est Copous & l'autre de *Volpilleria* dans l'Acte Il avoit mêmes établi vn peage dans le Valentinois, & en faisoit lever les droits avec rigueur : ce que l'Evêque ne pouvoit souffrir. Le pouvoir de Gontard étoit vne tyrannie ouverte : La méfiance est inseparable de l'iniustice. Il avoit prevû, par elle, que l'Evêque, qui n'étoit pas homme à relâcher, aprés avoir emploïé la negotiation emploïeroit asseurement la force, qui est toûjours la derniere raison des plus puissants : Il s'étoit preparé à la repousser. De grands seigneurs le favorisoient, & s'étoient joints à luy. Tous voïoient impatiemment l'authorité souveraine hors de leurs mains, & le fer dans celle où ne devoit être que l'encensoir. Artaud de Rossillon, Aimar de Bressieu, Durant & Osasicca Flotte, tous seigneurs de la plus haute condition armerent pour sa defence. L'Evêque ne doutoit pas que ses voisins ne souhaitassent à son ennemi l'avantage de cette guerre : Aussi il refusa de mettre absolument sa cause, & ses interests dans les mains mêmes de ses propres sujets. On est mal servi quand le zele, & l'affection n'impriment pas leurs mouvemens aux bras des Soldats, quelque nombreuses que soïent les Troupes. Il chercha des alliés, & du secours dans l'Auvergne, dans le Languedoc, & dans le Vivarais. Bertrand de Chalencon Evêque du Puy, Giraud Bastet seigneur de Crussol, & Guigue seigneur de Tournon firent alliance offensive & deffensive avec luy. Pour engager plus étroittement Giraud, & Guigue, il donna la Terre de Charmieu à celuy-là ; & celle de Drumstal, à celuy-cy, sous l'hommage, neanmoins, auquel ils s'assujettirent. Les bienfaits sont les garants les plus asseurés de la fidelité. Leurs Troupes s'étants jointes aux siennes, il furent assés forts pour attaquer. Ils pousserent Gontard jusques dans le Territoire de sa Ville, où ils penetrerent si avant, qu'il se crût perdu. Il voulut obliger la fortune à le sauver en se fiant à elle aveuglement : Ne pouvant plus fuïr, il combattoit, mais son courage, sa conduite, & la valeur de ses Troupes ne firent que vendre la victoire plus cherement à ses ennemis. Elles furent mises en fuite, & tout ce qui tint bon, fut taillé en pieces. Il fut mêmes fait prisonnier, & conduit à Valence, où Humbert entra accompagné de tous les Chefs. Cette entrée luy fut vn Triomphe, & ce Triomphe fut celuy de la cause de DIEU. L'Eglise de Grenoble étoit alors en plus de tranquilité sous le gouvernement de son Evêque, & de Iacques de Commiers son Doïen. Celuy-cy possedoit, avec l'avantage de la noble naissance, celuy d'être dans vne veneration vniverselle. Il avoit toutes les vertus Chrêtiennes ; elles avoient en luy heureusement purifié les vertus morales. Mourant, il laissa à son Eglise des témoignages de son amour dans ses bienfaits. Les Chartreux du Convent d'Escouges en avoient receu de signalés de la Maison de la Tour : elle leur avoit donné, entre autres, des prairies de grande étenduë dans la Parroisse de Cerizin ; Mais, les Religieux de l'Abbaïe de Bonnevaux leur en contesterent la possession. Ils pretendoient les avoir acquises des seigneurs de Dautesieu qu'ils soûtenoient en avoir été les proprietaires. L'interest produit necessairement ou la haine, ou l'amitié. Ce different auroit été capable de diviser ces deux Ordres, qu'vne étroite & sincere charité devoit inseparablement vnir. C'est pourquoy, Aïnard Archevêque de Vienne voulut en arrester le cours. Il ouït les Parties : Amedée étoit Abbé de Bonne-

Reflexion.
Guerre contre Gontard seigneur de Chabueil.
Reflexion.
Reflexion.
Alliés de Gontard.
Reflexion.
Alliés de l'Evêque.
Reflexion.
Gontard défait.
Prisonnier.
Etat de l'Eglise de Grenoble.
Pieté de Iacques de Commiers Doïen de l'Eglise de Grenoble.
Bienfaits de la Maison de la Tour à Escouges. Dans Cerizin.
Different de ce Convent avec celle de Bonnevaux.
Reflexion.
Reglé.

Digitized by Google

par qui. vaux, & Ainard Prieur des Eſcouges. Il les mit bien enſemble, & affermit par ſon jugement les Chartreux dans leur ancienne poſſeſſion. Mais ce fut de l'advis d'Helie Abbé de Hautecombe, d'Algoud Abbé de Vavreſcent, d'Argoud Abbé de Saint Theudere, de Burnon Archidiacre de l'Egliſe de Vienne, de Burnon & de Simfroy ſeigneurs de Bourgoin, d'Aimar de Baux, & de Roſtaing d'Autevou. Tous ceux-cy étoient Chevaliers. La Ville de Bourgoin avoit ainſi, en ce temps-là, ſes ſeigneurs particuliers ; Mais, il étoient Vaſſaux des Barons de la Tour, qui depuis la reünirent à leur Domaine par droit de fief. Alix veufve de Pierre ſeigneur de Faverges adjoûta l'an M. CCLXIII. à la liberalité des Barons de la Tour, du conſentement de Burnon ſon frere & ſes fils Guillemet, & Guionnet. Ils étoient alors fort jeunes, & leur âge avoit corrompu leurs noms en diminutifs, comme c'étoit l'uſage de ce ſiecle-là. Et, quelques années aprés, les habitans de Cerizin, & les Chartreux d'Eſcouges traiterent enſemble pour les mêmes droits de paſquerages. Imbert ſeigneur de la Tour, & Ainard de la Tour ſeigneur de Vinay approuverent cet accommodement, par leurs lettres de l'an M. CCLXXV. Il s'y declarent les *deffenſeurs* & les *protecteurs* de tous les biens des Chartreux dans la Parroiſſe de Cerizin, & dans leurs Terres. Dans le ſeau d'Imbert, qui y eſt attaché, eſt vne tour avec ſon avant-mur ; mais dans celuy d'Ainard elle eſt nuë, & n'eſt point accompagnée de cette piece.

Seigneurs de Bourgoin.

Don aux Eſcouges par Alix Dame de Faverges. De Faverges.

1263.

Traité avec les Habitans de Cerizin.

Seau ancien. Anciennes Armes de la Tour.

1275.

III.

Priſe de Conſtantinople par les François.

PEndant que ces Princes s'amuſoient à regler ces differents, les Troupes Françoiſes, qui avoient paſſé la mer, prenoient Conſtantinople. Cette guerre a été écrite par le Maréchal de Villeharduin, l'vn des principaux Chefs des François. Le Roïaume de Bourgogne contribua à cette conquête : il y envoïa de ſes braves ; & cette Province, qui étoit le Chef de toutes celles qui le compoſoient, eut part à cette gloire. Mais d'autres ennemis commençoient déja à paroiſtre autour d'elle, & la menaçoient d'vne guerre moins glorieuſe, & plus ſanglante. Les erreurs, qui avoient infecté le Dioceſe d'Alby, & les meilleures Villes de Languedoc, ſe répendoient de tous côtés comme vne inondation à laquelle la verité ne ſembloit pas pouvoir reſiſter. Saint Dominique les avoit heureuſement combattus par ſa doctrine, & par l'exemple de ſes mœurs ; mais, l'hereſie eſt opiniaſtre, parce qu'elle eſt orgueilleuſe & fiere. Il jugea qu'il importoit à la gloire de DIEU de méler les coups de l'eſpée materiele, aux impreſſions du glaive ſpirituel de la parole. Il crut ces heretiques auſſi impies que les idolatres, & auſſi infidelles que les Mahometans, & porta le Pape Innocent III. à faire publier vne croiſade contre eux. Il tâcha d'animer, & d'exciter les eſprits les plus froids à cette guerre, les échauffant d'vn zele ardent. Il leur propoſa les mêmes Indulgences & les mêmes graces dont ſes Predeceſſeurs avoient été liberaux aux Croiſés, qui avoient conquis Hieruſalem. La foy avoit à craindre du côté de l'Orient ; mais ce peril étoit éloigné de Rome. Les Albigeois menaçoient la Hierarchie de l'Egliſe, &, en cela, l'authorité du ſaint Siege, & ce danger étoit preſent. Les progrés des Turcs en Aſie n'étoient pas ſi funeſtes au Chriſtianiſme, que ceux des Chrêtiens Albigeois l'étoient dans l'Europe. Auſſi, en peu de mois les exhortations des Predicateurs, & les ſoins des Legats du Siege Apoſtolique, aſſemblerent iuſques à cinq cent mille hommes qui prirent la route du Languedoc. Mahomet auroit été ruiné dans ſes riches & abondantes Provinces, ſi leurs armes avoient été tournées de ce côté-là. Remond VI. Comte de Toloſe étoit regardé comme Chef de ce Parti condamné : il fut excommunié & ſon païs mis en interdit, & donné au premier qui pourroit l'occuper. Pendant que les Troupes marchoient, le Legat Milon aſſembla les Archevêques &

Troupes de Dauphiné à cette guerre.

Guerre contre les Albigeois.

Reflexion.

Croiſade contre eux.

Qui nuit à la Tête ſainte. Et favoriſe les Infidelles.

Remond Comte de Toloſe chef des Albigeois. Excommunié. Concile de Montelimar.

les

Digitized by Google

les Evêques de cette Province, & des Provinces voisines dãs la Ville de Montelimar, qui n'étoit alors connuë que sous le nom de Montil, ou de Monteil. Il fut resolu dans cette assemblée que le Comte Remond seroit adjourné pour comparoître en personne à Valence devant le Legat. Il le fut, & satisfit: il promit tout ce qu'il luy fut demandé. Il consentit à remettre sept de ses principales Villes à ceux que le Legat commettroit, & pour être absous il ne refusa rien. Mais, sa reconciliation avec l'Eglise ne fut pas la fin de la Guerre : le zele des Princes étoit confondu avec leur ambition : ils ne s'étoient pas proposé l'vne ; & ne desiroient pas l'autre. Donc, cette Guerre fut longue, & obstinée. Le Languedoc fut inondé du sang de ses peuples, & vit ses plus belles Villes consommées par le feu, & leurs habitans exterminés par la faim. La Religion a cela de propre qu'elle adoucit necessairement les mœurs ; & que les Guerres, qui se font pour elle, rendent les hommes cruels, brutaux, & inhumains. Celle-cy répendit plus de sang, & fit plus de maux dans peu d'années, que les armées des Infidelles en plusieurs siecles. Mais, elle n'est de mon sujet qu'autant que cette Province y aura eu de part. L'armée des Croisés y étant entrée, Simon de Montfort vint audevant de ses Chefs à Valence. Ce fut alors ; que Gontard, seigneur de Chabueil fut mis en liberté ; à sa priere. L'Evêque ne refusa pas à cet Heros, qui travailloit si heureusement pour la liberté de l'Eglise, celle de son prisonnier. Laissons le accompagner ces Troupes auxiliaires, & arrestons nous en ce païs.

Contre le Comte.

Assemblée à Valence. Le Comte y est absous.

Guerre en Langedoc.

Reflexion.

Aimée des Croisés en Dauphiné. Ses Chefs & Simon de Monfort à Valence. Gontard delivré de prison.

IV.

LE Dauphin Guigue-André avoit alors à peine atteint l'âge de dix-neuf ans : il avoit neanmoins toute la prudence d'vn âge plus avancé. Pour s'unir d'vne amitié plus étroite avec Eudes IV. Duc de Bourgogne, son frere, il rechercha avec luy vne étroite vnion de leurs interêts. Le Duc luy fit donation de toutes ses Terres, & de tous ses biens, en cas de mort sans enfans ; & le Dauphin consentit que le Duc disposât, & employât en œuvres pies & en aumônes des Terres que Beatrix sa mere avoit en Bourgogne, pour son doüaire. Ce fut avec cette condition, qu'où le Duc auroit des enfans ; & que l'esperance de cette succession cesseroit, il satisferoit le Dauphin à proportion de ce qu'il auroit donné de ses biens. Guigue-André étoit déja pere d'vne fille ; & quoyqu'elle n'eut pas encore quatre ans, elle avoit été promise au fils aisné d'Hervé Comte de Nevers. Mais ce mariage ne fut pas achevé. Beatrix (la fille du Dauphin s'appelloit ainsi) fut depuis mariée à Aimeric, fils de Simon Comte de Monfort. Beatrix, mere du Dauphin, avoit de la veneration pour le Convent de Tamies, de l'Ordre de Cisteaux ; elle luy fit part de ses bienfaits. La même année elle & le Dauphin son fils luy confirmerent la possession de tout ce qu'il avoit acquis dans les Mandemens d'Avalon ; & de la Buissiere, & generalement dans tout le Comté. Ils l'exemperent même de tout peage, & de toute exaction de quelque nature qu'elle fût. La sainteté de ses Religieux étoit reverée, & leur refuser des graces c'étoit les refuser à la vertu. Guillaume Foillez né
1184. s'étoit pas contenté de leur donner son bien l'an M. CLXXXIV. il leur fit aussi present de soy-même, & de sa fille. Ce genre de donation étoit l'effet d'vn zele bien ardent, mais peu imitable. La servitude n'étoit pas entierement éteinte : de libre qu'il étoit il devint serf, & priva sa fille de la liberté qui valoit mieux que la vie qu'il luy avoit donnée. La qualité de Comte de Vienne, que s'attribuoit le Dauphin, n'avoit pas soûmis cette Ville à sa souveraineté. D'autres y pretendoient, &, outre son Archevêque, Iean de Brenne y avoit beaucoup de part. Il étoit aussi appellé Comte de Vienne, & ce Titre ne luy étoit pas contesté.

Traité entre André & Eu. des Duc de Bourgogne pour leur successions.

Beatrix fille d'André promise à Hervé Comte de Nevers.

Mariée à Aimeric fils de Simon de Monfort.

Don de la Douairiere Beatrix au Convent de Tamies.

Don remarquable aux Moines de Tamies.

Servitude en vsage.

Iean de Brenne Comte de Vienne.

Digitized by Google

Son Eloge. ſon courage, & ſa valeur l'avoient fait remarquer dans les Guerres de la Terre Sainte. André de Brenne, ſon frere, y avoit perdu la vie dans la reputation d'être le meilleur Chef des François. Les affaires du Roïaume de Hieruſalem étoient en ſi mauvais état, aprés la perte de la Ville Capitale qu'il ſembloit déja toucher ſa fin. Ce fut ſur luy que le Pape, & le Roy Philippe-Auguſte jetterent les yeux, pour oppoſer ſa prudence au mal-heur de cet Etat. Il épouſa Alix heritiere du Roïaume, & ſon Gouvernement fut vn obſtacle à la rapidité avec laquelle la fortune hâtoit la ruine des Chrêtiens dans l'Orient. La nobleſſe du Viennois l'y ſuivit, & des trois cent Chevaliers qui l'accompagnerent vne grande partie fut de ce païs.

Fait Roy de Hieruſalem.

Soins de la Nobleſſe de ce païs.

L'hereſie des Vaudois ne l'avoit pas infecté, bien que ſon autheur y fût né, & Vienne avoit toûjours été & tres-fidelle & tres-ſoûmiſe au ſiege Apoſtolique. Il avoit opposé S. François d'Aſſiſe à ce fameux Hereſiarque, c'eſt adire la pauvreté Evangelique ſincere, & innocente, à la pauvreté affectée, maligne, & vitieuſe. Cet Ordre fut premierement approuvé par le Pape Innocent III. l'an M. CCVII. &, trois ans aprés de ſes Religieux l'introduiſirent dans Vienne, par les ſoins de Humbert ſon Archevêque. Il leur fut bâti vn Convent en vn lieu où avoit été vne Egliſe dediée à S. Gervais, dont il conſerve preſentement le nom. Ainſi, le premier établiſſement qu'ils aïent eu au deça des Alpes ça été à Vienne. Mais l'Archevêque Jean de Bournin les logea plus commodement au delà du Rhône cinquante vn an aprés : il leur donna vn nouveau Convent dans le lieu de Sainte Colombe, qui, étant aujourd'huy vn bourg dependant du Gouvernement de Lyonnois, étoit alors vn Faux-bourg de cette Ville, &, comme parlent de luy de vieux titres, *la clef & la porte de l'Empire*. L'Abbaye de Romans, qui eſt vn membre de l'Archevêché de Vienne, s'étoit conſervé dans vne grande eſtime & les nouveaux Ordres quelque grace qu'ait la nouveauté, n'avoient point abaiſſé ſon éclat. Auſſi, les Empereurs l'avoient comblée de leurs bienfaits, & luy avoient même donné la pluſpart des Droits Royaux ſur les Territoires voiſins. Elle tenoit, entre autres, de leur liberalité, les Droits du Marché public des Foires qui y appelloïent chaque année les gens de commerce ; & le pontenage ſur l'Iſere. Le Pape Innocent III. les fit paſſer en la nature des choſes ſacrées en les confirmant. Il en écrivit au Chapitre de cette Egliſe : & ſon authorité fut vn ferme appui à l'authorité des Princes, du Domaine deſquels ils étoient ſortis. Celle de l'Egliſe étoit preſque toute puiſſante : elle ne relâchoit point de ſes reſolutions, & cette fermeté étoit celle de ſa puiſſance. Ceux, qui mépriſent les premiers ce qu'ils ont ordonné, perſuadent mal aux peuples de les reverer.

Saint François. Eloge de ſon Inſtitut.

Son Ordre dans Vienne l'an 1210.

1207.

Premier Convent de cet Ordre en France.

Porté à Sainte Colombe.

Bienfaits des Empereurs à l'Abbaye S. Reinard de Romans.

Marchés Foires. Pontenage.

Confirmés par le Pape.

Reflexion.

V.

Les mariages des Princes étoient particulierement la matiere des ſoins les plus exacts du ſaint Siege : ils n'étoient pas mieux diſpenſés de la rigueur de ſacrés Canons que ceux du commun. Ce que l'on témoigne par la diſpenſe n'être pas eſſentiellement vitieux, jmprime peu de crainte, & ne donne point d'horreur. Le mariage du Dauphin Guigue-André avec Beatrix de Clauſtral, fut declaré nul, par le Pape, à cauſe qu'ils étoient parents en vn degré, où les mariages n'étoient pas permis. Ce Prince ne fut acceſſible au ſcrupule que par le degout : On ne ſe laſſe jamais d'aimer, mais on ſe laſſe enfin de iouïr. Si-eſt-ce que cette Princeſſe ne devint pas ſon ennemie en ceſſant d'être ſa femme. Il ne voulut pas ſe ſeparer de ſa dot comme d'elle, ni luy rendre les Terres que Guillaume Comte de Forcalquier luy avoit données, quand il l'épouſa. Cette Princeſſe, dans qui ſans doute, des ſentimens d'vne vertu deſintereſſée avoient étouffé la colere & l'indignation, en traita avec luy comme il voulut. Elle luy en fit vne donation authentique, & ſolemnele ; & depuis il les poſſeda paiſiblement. Eudes

Mariage d'André avec Beatrix declaré nul. Reflexion.

Reflexion.

Traité entre eux pour les Terres de la dot de Beatrix.

Elles demeurent à André.

Duc

Digitized by Google

Duc de Bourgogne, ſon frere, entra dans ce Traité, & ſon entrepriſe en facilita la concluſion. Tout le profit regarda le Dauphin, qui s'imagina que le moïen de ſe bien affermir dans ces deux Comtés, car ces Terres cõpoſoient les Comtes d'Ambrunois & de Gapençois, c'étoit de mettre l'Egliſe dans ſes intereſts. Tout ce qu'elle protegeoit étoit ſaint & ſacré: tout ce qu'elle deſapprouvoit étoit vitieux & criminel. Il n'y avoit que les impies, & les heretiques qui ſe ſerviſſent de leur raiſon ou contre ſes ordres ou contre ſes intereſts. Donc, le Duc & le Dauphin les donnerent l'an M.CCX. à l'Egliſe d'Ambrun en la perſonne de Remond ſon Archevêque, & le Dauphin les reprit en fief de ſes mains, & ſe reconnut ſon vaſſal. Mais, il fut convenu qu'ils poſſederoient, ſans ſubordination, & ſans dependence l'vn de l'autre, la Ville de Chorges & ſon territoire, Montgardin, le Roſſet, le Monaſtere de ſaint Michel de la Couche, S. Denis, & leurs Mandemens. Le haut fief du Château, & de la Terre de S. Crépin demeura abſolument à l'Evêque avec tous les hommages des Chevaliers, & des Gentils-hommes vaſſaux. Le Duc, le Dauphin, & Beatrix jurerent l'obſervation de ce Traité, &, avec eux, & pour eux, Eudes Alemand, & Guillaume du Mont-Saint-Jean. Il fut l'Origine de bien de differents entre leurs ſucceſſeurs, les Archevêques ayant depuis diſputé en divers temps aux Dauphins la communication du Droit qu'ils ne tenoient que de la pieté de celuy-cy. Ce fut luy qui étendit l'éclat de ſa dignité, & ſa domination bien loin au delà des limites qui les bornoient ſous ſes predeceſſeurs. Adelaïs étoit regente de l'Etat de Saluſſes, & tutrice du Marquis Mainfroi ſon petit-fils: Son ſexe, & l'âge de ce Prince l'expoſoient aux injures par leur foibleſſe. D'vn côté, Remond Comte de Toloſe, pretendant la proprieté de la Vaſſture, y avoit envoyé des Troupes pour l'occuper; d'vn autre, Thomas Comte de Savoye, dont Remond avoit épouſé la fille, étoit entré dans le Marquiſat à la teſte d'vne armée, & s'en promettoit la conqueſte. Adelaïs n'eut du ſecours à eſperer que du Dauphin: elle l'implora, & l'obtint. Il oppoſa ſes armes aux progrés de ſes ennemis, il les repouſſa heureuſement, & merita ſi bien de cet Etat, qui ſans luy étoit perdu, que l'on ne crût pas que l'on pût s'acquitter aſſés dignement de cette debte, qu'en le reconnoiſſant pour ſouverain. Le Marquis de Saluſſes devint ainſi Vaſſal du Dauphin, & ſon païs vn fief de Dauphiné. Les frais de la guerre ſeroient allés à des ſommes immenſes, que ce Prince n'auroit jamais pû eſüier: Le Dauphin pouſſa ſa generoſité juſques où celle des Princes n'a pas coûtume d'aller, dans ces occaſions; il ſe contenta de l'honneur de l'avoir ſauvé. L'hommage qui luy fut rendu fut le païement de tant de ſoins, & de tant de frais. Cette guerre étant finie le Comte Thomas fit vn voïage à Vienne où il fut accompagné de Guy Abbé de Hautecombe. Il y fut viſité de Renaud Archevêque de Lyon, & de la plus part des ſeigneurs voiſins. L'Abbaïe de Hautecombe avoit vne maiſon dans cette Ville: le Comte y logea; mais aujourd'huy il n'en reſte plus de memoire, quoy qu'il ſoit apparent qu'elle étoit ſuperbe & magnifique. Girin de S. Simphorien, Girin & Humbert ſon fils avoient cedé à l'Abbé des droits conſiderables: le Comte, de qui ils étoient vaſſaux, donna ſon conſentement à leur liberalité, & l'approuva ſolemnellement. L'Abbé deſira que l'Archevêque Renaud fit la même choſe, quoy qu'il n'eut pas le même droit de ſuperiorité. Donc, il confirma en même temps cette Donation, & d'autres que luy en avoient fait, Berlion, & Gautier de Chavorlay, Guy & Guicharde ſa belle-fille, & Falque de Rivenrie. Berlion de Chandieu, & Humbert de la Poëpe en furent auſſi les garans, ſuivant l'vſage de ce temps-là. Il y avoit alors moins de formalités entre les hommes aux contracts, & aux actes judiciels, mais il n'avoient gueres plus de foy les vns pour les autres qu'on n'en a aujourd'huy. Jamais les precautions n'ont été negligées parmi les peuples civiliſés, l'interêt qui les a vnis, pour leur commune defence, leur aïant appris à ſe craindre reciproquement.

Comtés d'Ambrunois & de Gapençois.

1210. André entend hommage à l'Egliſe d'Ambrun. Conditions de l'hommage.

Plege.

Fief de Saluſſes. Hommage de la Marquiſe au Dauphin, & ſa caution.

Thomas Comte de Savoye à Vienne.

Maiſon de l'Abbaye de Hautecombe dans Vienne. Droits cedés par Girin l'Abbaye de S. Simphorien. Confirmés par le Comte. Et par l'Archevêque de Lyon.

Reflexion.

Digitized by Google

VI.

Albert de la Tour. Confirme diverse concessions à la Chartreuse de Solignac. Fondée par Hugues de Coligni. d'Albert vient Humbert, Dauphin.

ALbert, seigneur de la Tour, l'étoit aussi de Coligny du chef de Beatrix sa femme, heritiere de Hugues. Il confirma l'année suivante, les liberalités de son beau-pere à la Chartreuse de Solignac dans le Diocese de Lyon. Hugues l'avoit fondée, & dotée l'an MCI. comme il se preparoit au voïage de Hierusalem, où il mourut. Guillaume seigneur de Saint André, son frere, avoit participé à cette bonne œuvre en l'approvant. Ce fut d'Albert que vint en ligne directe le Dauphin Humbert I. tige de la troisiéme race des Dauphins. Le Dauphin Guigue-André, ayant fait divorce avec Beatrix de Clauſtral, n'avoit pas neanmoins dépoüillé les tendresses de pere pour Beatrix leur fille. Elle étoit considerée, & par la passion qu'il avoit pour elle, & par sa naissance, pour l'vn des plus grands partis que l'on peut proposer. Simon de Montfort s'étoit déja rendu le maître de la plûs grande & de la meilleure partie de Languedoc: il n'avoit besoin que d'vne haute alliance pour affermir sa conquête, & d'vn appui qui l'asseurât à sa maison. Dés l'an MCCXII. il commença à rechercher l'alliance du Dauphin, aïant jetté les yeux sur cette Princesse pour son fils. Mais, cette importante affaire ne fut pas si tôt conclûë: Le païs du Dauphin joüissoit d'vne profonde tranquilité, au milieu de l'orage qui agitoit les Provinces voisines: mais, le Diois, qui obeïssoit à l'Evêque de Die, & au Comte de Valentinois n'étoit pas sans troubles. Tous les esprits n'étoient pas également persuadés de la justice des armes du Comte de Monfort. Il y en avoit qui regardoient ses progrés comme vne vsurpation. Les proches, & les amis du Comte de Toloſe voïoient sa ruine avec regret, & publioient à son avantage tout ce qui pouvoit inspirer, contre ses ennemis, de la colere ou de l'indignation. Mais, il n'y a que la fortune qui juge souverainement de la qualité des guerres: ses decisions reglent les jugemens des hommes: jamais le victorieux n'a tort. Cependant, tous les Evêques de cette Province detestoient ces discours, & ces sentimens particuliers. Etre ami du Comte de Toloſe c'étoit être heretique & impie. Humbert II. Evêque de Die étoit vn de ceux dont la haine contre le Comte de Toloſe faisoit le plus de bruit. Aussi, ce fut à luy qu'Aimar Comte de Valentinois s'attacha particulierement pour en tirer vengeance. Gui Ademar fut le Chef de ses troupes: il ravagea les Terres de l'Evêque: le peuple porta la peine de la faute que l'on ne luy imputoit pas, & receut la punition du mal, dont il étoit innocent. Ces mouvemens, que le Comte avoit excités dans le Valentinois, & dans le Diois, y appellerent le Comte de Montfort au secours de ses alliés. Le Comte Aimar étoit ouvertement dans le parti du Comte de Toloſe, & traversoit, par ses armes, & par ses pratiques, les desseins de Simon de Montfort & des Croisés. Il étoit à craindre que, si l'on ne luy opposoit vne prompte & forte resistance, cette negligeance & l'affection des peuples, qui ne sont jamais constans dans nul interest qu'autant que la fortune l'est, n'apportassent vne funeste revolution aux affaires de la Croix. C'est, comme les Ecrivains de ce temps-là parlent des desseins de la Guerre du Comte de Montfort. C'est pourquoy il resolut de porter ses armes au deçà du Rhône, aprés avoir gaigné la celebre bataille de Muret, où le Roy d'Arragon fut tüé, & cent mille hommes avec luy. Victoire glorieuse à ce grand Chef, avantageuse aux verités de la Religion, mais funeste au corps de l'Etat. La saignée, qui ôte trop de mauvais sang, n'est gueres moins dangereuse, que celle qui ne vuide que le bon. Aimar fut adverti de sa resolution, & quoyque la ruine du Comte de Toloſe, la mort du Roy d'Arragon, & la desolation de leur parti semblât luy étre vn prejugé, & vn prognostique certain de sa perte, il ne donna rien à la peur; intrepide & determiné à tout souffrir plûtôt que le blâme d'avoir fait vne bassesse: il fortifia ses Places, il assembla ses amis, il fit vn corps d'armée & appella

1101.

Matiage de Beatrix fille du Dauphin avec Aimerie fils du Comte de Montfort.

1211.

Trouble dãs le Diois.

Reflexion.

Guerre contre l'Evêque de Die.

Simon de Montfort vient à son secours. Le Comte de Valentinois pour le Comte de Toloſe.

Reflexion.

à

à ſa defenſe ſes Vaſſaux, & ſes ſujets. Pierre Moine de Valcernay, dit qu'il étoit puiſſant, mais mauvais, pour dire que les efforts ni les menaces de ſes ennemis ne l'ébranlerent point. Son principal ſoin fut de mettre la Tour de Creſt, c'eſt ainſi que l'on nommoit le Château de cette Ville, en état de ne pouvoir pas être emportée d'abord, ſçachant bien que le Comte de Montfort n'auroit pas la liberté d'y former vn ſiege. Ce fut, par cette conſideration, qu'il demeura ſur la defenſive durant cette guerre, & qu'il évita toutes les occaſions de combattre. C'eſt le chef-d'œuvre d'vn grand Capitaine de ruiner ſon ennemi par luy même, par le temps, & par les lieux : ailleurs la fortune peut ou tout ou beaucoup, icy toute la gloire eſt à la prudence. Le Château de Creſt fut bloqué, mais en vain: Le bon-heur du Comte de Montfort ne le ſuivit pas à cette guerre. Il n'eut d'autre avantage que d'avoir incommodé les Terres d'Aimar par ſes courſes, & d'avoir ruïné ceux de ſes ſujets, qui avoient negligé leur ſalut. Le Duc Eudes de Bourgogne, qui favoriſoit paſſionnement tous ſes projets, vint en ce païs, & avec luy l'Archevêque de Lyon & l'Archevêque de Vienne. Aprés avoir conferé avec Simon qu'vn plus long ſejour en ce païs ruinoit tout en Languedoc, il fut fait des propoſitions d'accommodement à Aimar. Il les écouta, & pour conclurre cette paix il ne fit pas difficulté de ſe porter à Romans pour en traiter plus facilement, & pour la conclurre plûtôt avec le Duc, & avec Simon même. Cette conference termina la guerre, mais ce ne fut pas ſans vne longue conteſtation. Les parties ſe ſeroient ſeparées ſans rien faire, ſi le Duc, n'eût joint la menace à la priere. Il declara à Aimar qu'il *faiſoit ſon fait propre de celuy du Comte de Montfort, & qu'il l'auroit pour irreconciliable ennemi, s'il ne relâchoit de ſon obſtination, qu'il vouloit faire paſſer pour vne conſtance vertueuſe. Quelle eſt vôtre penſée?* (luy dit-il:) *pretendez-vous ſoûtenir vn parti que les hommes & la fortune ont condamné; ceux-là par leurs jugemens, & celle-cy par tant de victoires qu'elle n'a point diſputées à la bonne cauſe, & à la ſage conduitte? Vous ne ſçauriez le relever: Et vous ſera-ce vne gloire d'être tombé avec luy, tant d'amis conſpirans à vous deffendre de vos mauvais conſeils? Peut-être vous vous figurez de mieux juger de la cauſe de cette Guerre, que n'a fait l'Egliſe univerſelle dans ſes Conciles Generaux, que ne ſont tous les Princes les plus iudicieux, & les plus puiſſants. Peut-être eſperez-vous, que vous pourrez ſeul & preſque nu ce que le Roy d'Arragon, ce que des Armées nombreuſes n'ont tenté qu'à leur honte. En l'vn il y a de la temerité, & en l'autre de l'imprudence, & de l'emportement. Ie ne vous feray pas cette iniure, de vous croire capable de cet aveuglement. Mais le Comte de Toloſe eſt vôtre parent? vous craignez d'être blâmé, ſi vous ne courez pas avec luy au precipice? Qu'elle eſt cette crainte? Vous ne voulez pas abandonner celuy que Dieu, les hommes, & la fortune ont abandonné à cauſe de ſes crimes, & de ſon impieté. En verité, voila vne étrange generoſité! Penſez-y ſerieuſement : Vn tel acte de vertu eſt vn crime, & vn ſacrilege. Aprés tout, il faut que vous rendiez la paix à ce païs : vne guerre, comme celle-cy ne ſçauroit que luy être auſſi funeſte, qu'infame. Vous voyez l'embraſement des Provinces qui ſont au delà du Rhône. Le feu, le fer, la faim y ont exercé toutes leurs cruautés. Elles ne ſont plus qu'vn bucher qui fume encore, ou qu'vn cimetiere inondé de ſang. Il ſemble que vous étes ennemi du calme, où nous ſommez: vous voulez que nous aions part à tant de calamités, & de miſeres: vous ne vous rendez obſtiné que pour nous rendre miſerables. Vous vous perdrez infailliblement & le Dauphin, mon frere, vous eſt trop étroittement vni de ſang & d'intereſt, pour être le ſpectateur de vôtre mal-heur, ſans vous tendre la main. Vous l'entraînerez inſenſiblement dans vôtre perte; & ie luy ſuis trop proche pour n'eſtre pas bleſſé de la foudre qui le frappera. Ie ſuis obligé de le mettre à couvert des mal-heurs que ie prévoy, de me mettre entre luy & la mauvaiſe fortune du Comte de Toloſe, qui commence à vous regarder comme ſa proïe. Mais, ie ne le puis qu'en me declarant vôtre ennemi, ſi vous étes ſi obſtinément ami de vos penſées. Choiſiſſez de la Guerre, ou de la paix : ſi vous preferez la guerre à la paix, quels de vos voiſins ſeront vos*

Fortifie Creſt.

Reflexion.

Creſt aſſiegé par Monfort.

Paix.

Conclue à Romans.

Digitized by Google

vos amis? ſi vous preferez la paix à la guerre, vous conſerverez tous vos anciens amis, & vous en ferez de nouveaux, de ces nouveaux ennemis. Ces raiſonnemens du Duc, ouvrirent les yeux au Comte : il vit le danger où il s'alloit jetter, & conſentit à s'accommoder. Mais, ſa reſiſtance fit douter de ſa ſincerité. Le Comte de Montfort luy demanda de ſes Châteaux en ôtage : il ne les refuſa pas: il en fit le Duc depoſitaire. Vne reconciliation forcée eſt toûjours ſuſpecte : elle n'eſt le plus ſouvent qu'vne haïne diſſimulée,& vne vengeance retardée.

Reflexion.

VIII.

Mariage de Beatrix & d'Almeric contracté.

CEs mouvements étants appaiſés, l'Archevêque de Narbonne, qui avoit été l'autheur du voïage du Duc en ce païs, commença à travailler ſerieuſement à la concluſion de l'affaire qui en avoit été le motif. C'étoit le mariage d'Almeric fils du Comte de Monfort avec Beatrix fille du Dauphin. La reputation de Simon de Montfort étoit ſi grande, & ſi celebre, que le Duc donna d'abord ſon conſentement à cette propoſition. Dailleurs, ſa nobleſſe ne cedoit à nulle autre : il tiroit ſon origine d'vn fils naturel du Roy Robert, & luy, & ſes anceſtres avoient dignement ſoûtenu l'honneur de leur naiſſance, par leurs vertus, & par leur merite. Cette Princeſſe n'étoit pas encore dans la meure virginité, comme parlent les Latins: elle n'avoit gueres plus de d'ouze ans. Neanmoins la raiſon politique l'emporta ſur celle du droit commun. Les mariages des filles des Princes ne ſont pas tant contracts que ſacrifices. Elle fut dés lors même remiſe au Comte de Montfort,qui étant preſſé de retourner en Languedoc, n'avoit pas la liberté de faire vn plus long ſejour en ce païs. Il l'emmena, & étant arrivé à Carcaſſonne, aprés avoir rétabli l'état des affaires que ſon abſence avoit pû troubler, les nopces de ſon fils & de la jeune Princeſſe furent celebrées, & le mariage conſommé. Eſtienne II. Evêque de Die, avoit quelques mois auparavant conſommé le glorieux cours de ſa vie. Il avoit ſuccedé en l'Evêché de Die à Humbert I. & Humbert II. luy ſucceda. La petite Ville de Châtillon, en Breſſe, luy avoit donné la naiſſance. Berard ſon pere en étoit le ſeigneur : il fit profeſſion de la vie ſolitaire dans l'Ordre des Chartreux; & de l'humilité du Prieuré de Portes,il fut élevé à l'Epiſcopat. Il meritoit cet honneur : auſſi cet honneur le chercha dans ſa ſolitude. Aïant été élû dans la Ville de Die, il refuſa de conſentir à ſon élection : il ſe cacha ; on eut de la peine à le trouver : &, enfin, il ne reconnût la voix de DIEU que dans le commandement de ſon ſuperieur. Ce fut dans Vienne qu'il fut conſacré l'an M. CCVIII. & il ne gouverna cet Evêché que cinq ans. Mais, ce fut avec tant de ſainteté, de ſageſſe, & & bon-heur qu'il égala le merite des plus grands de ſes Predeceſſeurs, & ſurpaſſa la gloire de preſque tous les Prélats de ſon Siecle. Il mourut l'an M. CCXIII. & ſa mort fut ſuivie de tant de merveilles, que l'an M. CCXXXI. Jean Archevêque de Vienne, Guillaume Evêque de Valence, Bertrand Evêque de Die, Guillaume Evêque de Grenoble, Bernard Evêque de Viviers, l'Evêque de Geneve & Aimar Evêque de Maurienne, tous ſuffragans de l'Egliſe de Vienne,& c'eſt la qualité qu'ils s'attribuent, écrivirent conjointement pour ſa Canoniſation au Pape Gregoire XI. Leur lettre eſt vne relation des Miracles que DIEU a faits en faveur de ceux qui ont imploré, par leurs prieres, ſon interceſſion. Il y en a juſques à LXIV. de décrits, & le nombre des autres, diſent-ils, dont il n'y eſt point fait de mention particuliere,n'eſt pas moindre. Les Papes avoient commencé ſeulement le Siecle precedent de s'attribuer le droit de mettre au nombre des Saints, ceux, dont la vertu meritoit cet honneur. Il fut accordé à ce Prélat, & ſes ſacrées Reliques ont été reverées, durant prés de quatre Siecles, dans la Ville de Die,avec tout le reſpect qui leur étoit dû. Mais les guerres civiles, excitées dans cet Etat pour le fait de la Religion n'en aïant pas eu pour DIEU même, ne modererent pas pour

Conſommé.

Mort d'Eſtienne Evêque de Die.

Son Eloge.

1208.

1213.

1231.

Canoniſations.

Digitized by Google

pour elles leur fureur sacrilege. Ce corps, que tant d'actes de vertu avoient purifié, fut reduit en cendre, l'Evêque Jean de Montluc, quoïque l'vn de ses plus grands successeurs, n'applaudissant pas; mais, ce qui est bien étrange, ou consentant, ou fermant les yeux à cette impieté. Quand ce Saint mourut, l'authorité de l'Empereur Othon IV. étoit déja morte dans cette Province. Friderie II. petit
1211. fils de Friderie Barbe-rousse, avoit été élû Empereur dez l'an M.CCXI. Othon n'avoit pas eu l'art de se conserver la bienveillance du saint Siege: il se perdit en la perdant. La Couronne de l'Empire d'Alemagne suivoit alors tous les mouvemens des interêts de Rome, pour demeurer ferme, ou pour chanceler sur la tête de ceux qui en avoient été honorés. La fortune complaisante, ou judicieuse étoit rarement favorable à qui ne l'étoit pas aux Papes. Friderie fut reconnû generalement dans cette
1214. Province, & l'an M.CCXIV. étant dans la Ville de Bâle, il confirma tous les droits de l'Eglise de Vienne, en faveur de Humbert son Archevêque, qui y étoit venu pour luy rendre ses devoirs, comme vassal de l'Empire. Didier Evêque de Die, & Geoffroy Evêque de Saint Paul-Trois-Châteaux l'y avoient accompagné, & en rapporterent la même satisfaction pour leurs Eglises. Ce fut en ce voïage, que Humbert obtint vn nouveau bienfait pour luy, & pour le Chapitre de son Eglise Cathedrale. L'Empereur crea, pour eux, vn nouveau Peage de douze deniers sur chaque charge par eau & par terre, dans la Ville de Vienne, & le leur accorda. Il leur permit mêmes, où l'exaction ne leur en seroit pas commode, ou possible dans cette Ville, de l'établir ailleurs dans son Mandement, & particulierement dans la Terre de Saint Clair, qui leur appartenoit, & dont le Château commandoit sur le Rhône. Par les mêmes Lettres il defendit, sous la peine de cent livres d'or contre les contrevenans, l'exaction d'aucun autre dans le Mandement, cõme parle sa Bulle d'or, & dans le Territoire de cette Ville Roïale. Tideric Archevêque de Treves, Amedée Archevêque de Besançon, Didier Evêque de Die, Conrad Evêque de Constance, Henri Evêque de Strasbourg, Gautier Evêque de Bâle, Geoffroy Evêque de S. Paul-Trois-Châteaux, Othon Duc de Meranie (c'étoit la partie de la Carinthie le long de la riviere, qui descendant des Alpes passe à Trente, connûë dans l'ancienne Geographie sous le nom d'Athesis, & aujourd'huy en Italie sous celui de l'Adice) Rodolphe Comte de Hasbourg, & Friderie Marquis de Ferrette furent presens à l'Acte de concession. Eudes Duc de Bourgogne, que Friderie avoit declaré Vicaire de l'Empire dans le
1216. Roïaume d'Arles, étant à Vienne l'an M.CCXVI. consentit à l'exaction de ce Peage, en faveur de l'Archevêque Burnon, qui avoit succedé à Humbert, & à son établissement dans Vienne même, & où l'Archevêque le desireroit. Il qualifie ce Prélat dans ses Lettres, non son fidelle, (on dit presentement feal) c'est à dire son vassal, mais son ami. Les Grands sont persuadés que tout est juste à qui peut tout. Il étoit peu de Seigneurs de la haute condition dans la Province Viennoise, qui ne se fussent attribués des Droits, qui dans des mains plus foibles auroient passé pour tiranniques, & souffert vne juste resistance. Mais, entre autres, on exigeoit des Peages en divers lieux sans concession, & en d'autres on en avoit augmenté les droits sans permission. Il importoit de reprimer cette licence si pernicieuse: L'Empereur en donna la charge à l'Archevêque Humbert, & commanda, par ses Lettres, aux Comtes, aux Barons, aux Nobles, aux Châtelains, & à tous les Habitans de la Province Viennoise de le reconnoître, & de luy obeïr en tout ce qui regarderoit l'effet de sa Commission. Ainsi, la creation du Peage accordé à l'Eglise de Vienne fut vne menace à tous les autres. Il crût que le moïen d'en faire agréer sans difficulté, & presque sans murmure de nouveaux au prejudice des anciens, c'étoit de faire dependre la durée de ceux-cy de l'établissement des autres. L'Archevêque Humbert ne rechercha le pouvoir, qui luy fut donné, par cette Commission, que pour l'opposer aux puissances qui voudroient choquer ses interests. Le Comte de Valentinois étoit vn de ceux qui étoient accusés d'avoir, de leur seule authorité,

Friderie II. élû contre Othon IV.

Reconnû en Dauphiné.

Et à Bâle.

Humbert Archevêque de Vienne y va.

Ses droits confirmez. Autres Evêques.

Peage creé pour l'Eglise de Vienne

Peine aux contrevenans.

Presens à l'Acte.

Eudes Duc de Bourgogne Vicaire du Roïaume d'Arles

Consent à ce Peage.

Reflexion.

L'Archevêque Humbert commis pour la suppression de divers Peages.

Si fia

Peage du Comte de Valentinois dans le Dois revoqué.

authorité, impoſé cette ſervitude ſur les Marchands. Didier Evêque de Die s'en plaignit, & l'Empereur condamna cette vſurpation: Il defendit étroitement au Comte de faire à l'avenir lever le Peage qu'il avoit établi dans le Diois; il ne refuſa rien à l'Evêque, & mêmes, pour le fortifier puiſſamment contre le Comte, il luy fit vn don du Château de Quint. C'étoit en ce temps-là vne Forteresſe imprenable, &, à ce que l'on croit, vn ouvrage Romain; mais ce ſiecle en a veu la ruine.

Château de Quint donné à l'Evêque de Die.

Son importance.

Jusques alors il n'étoit point ſorti des mains des ſucceſſeurs des Rois de Bourgogne. Les Empereurs ſe l'étoient ſoigneuſement conſervé: Frideric jugea qu'en le remettant dans les mains de l'Evêque, il ne le mettoit pas hors des ſiennes. Le deſir de ſe décharger d'vne dépenſe, qui apparemment luy étoit invtile; mais, qui en effet étoit l'apuï de l'authorité des Empereurs d'Alemagne en ce païs, luy donna cette penſée. Les Princes, qui aiment l'épargne, penetrent rarement dans la ſubſtance des choſes: ils ne s'arrêtent qu'aux accidens: ils prenent plaiſir à ſe tromper eux-mêmes, & n'écoutent que le mauvais genie qui infecte leur penſée.

Reflexion.

IX.

Guerre de l'Empereur Othon contre Philippe Auguſte.

L'Alliance, que Frideric avoit contractée avec le Roy Philippe-Auguſte, donna de l'authorité à ſon parti, & en fut preſque toute la force. Auſſi, Othon, qui avoit du cœur, & de l'experience dans les armes, pour détruire Frideric, ne ſe propoſa que d'affoiblir Philippe. Ferrand Comte de Flandres, qui étoit mal avec le Roy, preſenta au deſir, qu'Othon avoit de ſe venger, vne occaſion bien favorable. Ce fut, par luy, qu'Othon débaucha les Princes voiſins; il les fit entrer tout de bon dans ſes interêts, feignant d'entrer dans les leurs. Il mit, contre la France, vne armée de plus de cent mille hommes ſur pied: mais, la celebre bataille de Bouvines diſſipa ſes deſſeins: il fut vaincu, & la victoire de Philippe fut le bon-heur de Frideric.

Danger d'Eudes Duc de Bourgogne dans la bataille de Bouvines.

Le Duc Eudes fut abbattu de ſon cheval dans le combat: il étoit gras, & replet: mais ſon courage ſurmontoit la reſiſtance de la maſſe de ſon corps, & le rendoit propre à toutes les actions genereuſes. Il fut relevé, & contribua beaucoup à la victoire. Tous avoüerent qu'elle étoit l'ouvrage de la pieté, & de la valeur du Roy. La valeur, ſans la pieté, n'eſt qu'vne ferocité brutale. Simon de Montfort avoit donné tant de preuves de l'vne & de l'autre dans les actions militaires, & dans ſa conduite, qu'il meritoit vne recompenſe, qui acquittât dignement envers luy la Religion des obligations qu'elle luy avoit. Auſſi, Pierre de Benevent, Legat du ſaint Siege, ayant aſſemblé cinq Archevêques, au nombre deſquels étoit Bernard Archevêque d'Ambrun, vingt-huit Evêques, pluſieurs Abbés, & d'autres Prélats, dans la Ville de Montpellier; le merite de ce grand Capitaine y receut toutes les loüanges, & toutes les acclamations que le merite eminent a droit d'eſperer. Mais ce n'étoit pas aſſez; cet encens n'eſt qu'vne fumée qui ſe diſſipe d'abord. Il fut élû Comte de Tholoſe du commun conſentement de tous. L'on ne pût mieux reparer les ſenſibles injures que le Comte Remond avoit faites à Dieu, à la Religion, au nom François, & à ſes peuples. L'Archevêque d'Ambrun homme *de beaucoup de ſçavoir, & de toute bonté* (c'eſt l'eloge que luy donne Pierre Moine de Vaucernay) fut envoyé à Rome par le Concile, pour obtenir du Pape qu'il approuvât cette élection. Ce qui ne fut pas conteſté aux ſervices de ce grand Chef de guerre, & à la negotiation de ce grand Prélat, qui a merité d'être mis au rang des Saints. Neanmoins, le Comte Remond n'étoit pas ſi abſolument ruiné, qu'il ne fût encore redoutable. Ce Lion n'étoit point bleſſé au cœur, quelques coups qu'il eût receus. C'eſt pourquoi Loüis, fils aiſné de Philippe-Auguſte, s'étant croiſé trois ans auparavant, ſe mit l'an M.CCXV. à la tête d'vne armée, pour achever la ruine de ce mal-heureux Prince. Le Comte de Montfort le vint recevoir à Vienne, où il arriva le lendemain de la Fête de Pâque, & le Legat s'avança juſques à Valence. Ce fut là, où Loüis promit au Legat de ne rien changer à tout ce qui avoit

Concile dans Montpellier où Simõ de Montfort eſt élû Comte de Tholoſe.

Bernard Archevêque d'Ambrun Saint.

Croiſade de Loüis fils de Philippe-Auguſte en faveur des Albigeois.

1215.

A Vienne.

A Valence.

été

Digitized by Google

été resolu par le saint Siege, & par le Concile de Montpellier, soit pour la garde des Places conquises, soit pour le don du Comté de Toloſe à Simon de Montfort. Passant à Lyon, il n'y avoit pas reglé le different qui étoit entre l'Archevêque Robert de la Tour, & le Corps des habitans de cette Ville. La domination des Gens d'Egliſe est en apparence douce & paisible; mais, en effet, elle est severe, & rigoureuse. Tout est suspect à qui est foible, & tout semble ennemi à qui tout est suspect. L'Archevêque, & le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale exerçoient dans cette Ville vne souveraineté, qui n'ayant pas toute l'étenduë qu'ils luy desiroient, les portoit à divers desseins, qui ne tendoient qu'à l'oppression de ce qui restoit de liberté aux habitans. Ils avoient commencé par de nouvelles fortifications d'autant plus à craindre aux habitans que l'on ne pouvoit leur donner, pour pretexte, aucune guerre étrangere. Aprés d'inutiles remontrances, on courut aux armes, & on conteſta tout à qui vouloit s'attribuer tout. Le Duc Eudes, Robert Evêque de Langres, Pierre Evêque de Mâcon, & Antelme Abbé de Bonnevaux furent les Arbitres dont les vns & les autres convinrent. Ils pacifierent ces troubles: l'Archevêque, & le Chapitre furent maintenus dans leurs droits, & les habitans dans leurs privileges, & dans leurs exemptions. Vne des Tours du Pont de la Saone fut même rasée, pour les asseurer contre leur propre crainte, & contre les entrepriſes dont ils accuſoient leurs Prélats. La Ville de Vienne n'avoit pas des matieres de plainte contre le sien: C'étoit le vertueux Burnon, qui, ennemi du faſte & de la vanité, ne conſideroit qu'avec mépris la sublimité de l'honneur qu'il poſſedoit. Il soustint la diſcipline Eccleſiaſtique, qui luy sembloit chanceler en quelque choſe, par de nouveaux Statuts qu'il fit approuver l'an M. CCXV. Capitulairement. Ce sont les plus anciens de ceux qui restent aujourd'huy dans les Archives de l'Egliſe Cathedrale. Enfin il s'ennuïa de sa grandeur: car les Archevêques, & les Evêques tenoient en ce temps-là le premier rang entre les Puiſſances. Il renonça à sa dignité, & alla chercher la parfaite tranquilité & le souverain bien dans la solitude de la Chartreuſe du Val Sainte-Marie, où il mourut saintement l'an M. CCXXXI. Il avoit été adverti de la tenuë du quatriéme Concile de Latran, qui est le douziéme des Generaux, par vne lettre que le Pape luy avoit envoyée à ce sujet, & aux Evêques, aux Abbés, & aux Prieurs de la Province de Vienne conioinctement. Ce fut dans ce Concile où le don du Comté de Toloſe, fut confirmé à Simon de Montfort, quelque reſiſtance que certains Prélats, touchez de pitié pour le Comte Remond, ou d'envie contre celuy-cy, y apportaſſent. Mais le Pape se reſerva les Terres que cette grande Maiſon avoit dans la Provence, pour en diſpoſer en faveur, du fils du Comte Remond, s'il se rendoit digne de cette grace. Le Comté d'Avignon en étoit vne partie; & voila le premier Titre du saint Siege pour l'établiſſement du droit qu'il a de le poſſeder. Le fils n'eut pas moins de cœur que le pere; il refuſa de s'abaiſſer à des conditions qu'il ne croïoit pas raiſonnables, & son obſtination donna lieu à Innocent, & à ſes ſucceſſeurs de convertir, pour le châtier, le depoſt en proprieté.

Different entre l'Archevêque de Lyon & le Corps de la Ville. Reflexion.

Arbitres.

Accommodement.

Eloge de Burnon Archevêque de Vienne.

Ses Statuts.

1225.

Il renonce à l'Archevêché.

Se retire en la Chartreuſe du Val Sainte-Marie.

1231.

IV. Concile de Latran. Don du Côté de Toloſe à Simon de Montfort confirmé.

Le Pape ſe reſerve le Comté Venaiſsin.

X.

LA ruïne de la Maiſon de Toloſe acheva celle de Beatrix avec laquelle le Dauphin avoit fait divorce: elle reſta ainſi preſque ſans appui, & ſe veid reduite à cette funeſte neceſſité de dependre abſolument de la volonté de ce Prince, qui luy en avoit tant témoigné de mauvaiſe. Il avoit traité avec elle quelques mois avant ce Concile, & l'Archevêque Humbert, predeceſſeur de Bournon, avoit même negotié cet accommodement qui fut conclu en ſa preſence. De la condition de ſouveraine elle tomba en celle de perſonne privée, & ce qui luy fut

Traité du Dauphin André avec Beatrix repudiée.

Digitized by Google

donné pour la subsistance de sa maison, montre que le Dauphin eut la pensée de luy ôter le plus puissant, & le plus efficace des moïens qu'ont les Grands de se faire des creatures, par leurs bienfaits. Il ne luy donna que les Terres de Montbonod, de Revel, & les revenus du four de Moras, & de la portion qui luy appartenoit en celle-cy & en celle de Saint Donat, pour en joüir seulement durant sa vie; encore craignoit-elle qu'vn jour il n'entreprit d'en retrancher. Pour l'empêcher, il fut convenu que, s'il le faisoit, l'Archevêque opposeroit à ce manque de foy les Censures Ecclesiastiques tant contre luy, que contre sa Terre, comme parle l'Acte qui en fut fait par Pierre d'Arenes Chancelier du Dauphin, dans le lieu d'Albon au devant de l'Eglise. Albon y est appellé Albeon. Bertrand Archevêque d'Ambrun, Odon Aleman, Pierre d'Arenes Sacristain de Vienne, & Aynard de Bardoveſche donnerent encore de l'authorité & de la force à ce Traité par leur presence. Ainsi, le Dauphin n'appliquoit ses soins qu'à ses affaires domestiques, & tiroit advantage des desordres de la Maison de Tolose. Il s'asseura les Comtez d'Ambrunois & de Gapençois par tous les moïens que la prudence pouvoit mettre en vsage, avec honneur. Le plus important en ce temps-là, où l'Eglise étoit toute puissante, étoit de gaigner l'affection de l'Archevêque d'Ambrun, & de l'Evêque de Gap: on n'auroit pas crû qu'il eût été bien avec DIEU, s'il n'eût été bien avec eux.

Chancelier du Dauphin. Albon. Presents à l'Acte.

XI.

Comte de Valentinois dans les interests du Comte Remond. Qui reprend le Comté Venaiscin.

MAis, le Comte de Valentinois observoit des maximes bien opposées à celles-là. Il n'avoit pas gardé constamment ce qu'il avoit promis au Comte de Montfort, & au Duc de Bourgogne. Le jeune Remond, fils du Comte Remond, aïant surpris les Villes de Provence qui étoient de la souveraineté des Comtes de Tolose, & entre autres, Avignon, & Tarascon & tout le Comté Venaiscin, fut encore receu dans Beaucaire. Le Comte Aimar fut suborné contre sa promesse, par cette revolution: Il n'avoit dans ses Terres rien qui luy fit obstacle que le zele ardent, & le courage intrepide de Humbert de Miribel Evêque de Valence. Il tourna ses armes contre luy, dans l'esperãce qu'il l'auroit opprimé avant qu'il pût être secouru. Beaucaire fut assiegé par Gui de Montfort, frere du Comte, & par Almeric son fils. Ce siege les tint attachés long-temps aux murailles de cette Ville: les assiegeans furent assiegez, &, le Comte de Monfort y étant venu, eut le déplaisir de ne les pouvoir dégager que par vne composition funeste à sa reputation. Jusques alors la fortune avoit voulu tout ce qu'il avoit desiré, & n'avoit eu des victoires, & de l'honneur que pour luy. Le Cardinal Bertrand Legat du Pape pour pacifier les Troubles, & pour regler les affaires de la Religion dans les Provinces de Vienne, d'Arles, d'Aix, d'Ambrun & de Narbonne, luy persuada de passer le Rhône & d'entrer dans la Provence. Il importoit à ses armes de ne retourner pas en Languedoc, sans avoir purgé cette honte par des avantages celebres; Mais, le Comte de Valentinois, & ses alliez luy en presentoint vne occasion favorable: il ne se pouvoit qu'il n'y eût de l'honneur à le desarmer; & ce dessein n'étoit pas accompagné de difficultez ni de dangers qu'vn Chef de l'authorité & de l'experience du Comte de Monfort, ne surmontât facilement. Donc, il passa le Rhône à Viviers, & remontant le long du Rhône, il vint à Montelimar que Giraud Adhemar, & Gui Ademar, Cousins germains, possedoient par indivis, comme seigneurs proprietaires. Celuy-là s'étoit declaré contre le Comte de Montfort; mais celuy-cy tenoit pour luy. Aussi il luy en ouvrit les portes sans resistance, aimant mieux trahir son Cousin que son DIEU. Il donna, huict ans aprés, la Terre de Mirmande à l'Evêché de Valence. Pierre de Vaucernay dit que Giraud, étant seigneur de la plus grande portion du Montelimar & homme lige du Pape, avoit de cette

Guerre contre l'Evêque de Valence.

Beaucaire assiegé.

Traité.

Cardinal Bertrand Legat du Pape. Simon de Montfort en Provence.

Entre en Dauphiné. Reçu dans Montelimar.

Mitmande donné à l'Evêché de Valence.

Ville

Digitized by Google

Ville fait vn receptacle d'heretiques. Cet heureux succés porta le Legat & le Comte à s'avancer jusques à Creſt, qui étoit la principale forteresse, & la meilleure place qu'eût le Comte de Valentinois: Aussi de son salut dependoit celuy du Comte. Elle fut d'abord investie, & celuy qui y commandoit, aïant témoigné par ſes ſorties qu'il étoit dans la resolution de ſe bien defendre, le Comte de Montfort resolut aussi de l'assieger dans les regles, & de l'emporter à quelque prix que ce fût. Il ſe promettoit de rendre à ſa reputation par ce Siege, ce que celuy de Beaucaire luy avoit ravi; Mais, les commencemens luy étoient vn funeſte preſage du ſuccez. Il ne manquoit ni hommes de cœur, ni munitions dans la Place. Le plus invincible des ennemis, c'eſt la faim: Cette garniſon étoit pourveuë abondamment de toutes les choſes neceſſaires: Donc le Siege allant en longueur, le Comte de Montfort fut bien aiſe que les Evêques du païs, qui étoient dans ſon camp, fiſſent preſſentir au Comte de Valentinois qu'il ſe porteroit à la paix, s'il luy en faiſoit la propoſition. Il n'étoit pas aſſez fort pour n'être enfin contraint de ceder à la puiſſance des croiſez. Il ne pouvoit que retarder ſa ruine, mais non l'eviter. Les prieres de ſes amis, & la deſolation de ſes Terres le diſpoſerent à deſirer la paix, & aprés à ſouffrir qu'elle fût demandée par ces Evêques. Quelques conferences reglerent tous les differents qui étoient entre eux, mêmes à l'égard de l'Evêque de Valence. Le Comte de Valentinois promit de ne rien entreprendre à l'avenir qui pût intereſſer le Comte de Montfort, ni l'Evêque Humbert. Il donna quelques vnes de ſes Places en ôtage à celuy-là: mais, pour les lier d'vne plus étroite amitié, le mariage d'Aimar fils du Comte de Valentinois avec la fille de l'autre fut reſolu, & cet article du Traité fut la ſeureté de tous les autres. Le Siege de Creſt fut ainſi levé, & ſeulement en nos jours la Place, qui avoit alors ſi heureuſement reſiſté aux Tròupes victorieuſes du plus grand Capitaine de ſon ſiecle, a été ruinée ſans reſiſtance, & ſans guerre. Les forteresſes ſont le ſoûtien des petits, & des foibles états; mais elles ſont, preſque toûjours, l'ébranlement des grandes ſouverainetés.

Creſt aſſiegé

Reflexion.

Paix du Comte de Valentinois avec le Cõte de Montfort.

Mariage du fils du Comte de Valentinois avec la fille du Comte de Montfort. Reflexion.

XII.

PEu de mois aprés le Comte de Montfort fut tué au Siege de Tholoſe. Le Dauphin Guigue-André ſuivit les conſeils du Duc de Bourgogne ſon frere, & ne ſe declara ni pour les vns, ni pour les autres dans cette Guerre. Il évita neanmoins ſoigneuſement le ſoupçon de n'être pas entierement dans les intereſts de l'Egliſe, & dans les ſentimens des Conciles. Pour cela, il ne refuſa pas de ſe rendre Vaſſal des Archevêques dans les Dioceſes deſquels étoient ſes principales Terres. Il avoit déja rendu hommage à l'Archevêque d'Am-
1217. brun du Comté d'Ambrunois: il le rendit de même l'an M. CCXVII. à l'Archevêque de Vienne du Comté de Vienne & d'Albon. Ces hommages n'étoient pas des devoirs d'obligation, mais des actes volontaires de pieté. Voila le premier hommage qui ait éte rendû à l'Egliſe de Vienne par les Dauphins. La pieté de ce Prince le releva par cette ſubmiſſion, au lieu de l'abaiſſer, & on ne luy tourna pas à blâme de s'être ainſi humilié. En même temps, cette celebre Egliſe receut vn bienfait moins éclattant, mais plus vtile. Le Comte Albert luy avoit donné la terre de Reventin éloignée de Vienne ſeulement d'vne lieüe. Mais, la maiſon de Hauterive y avoit des poſſeſſions ſi grandes, & ſi étenduës que ce don étoit fort limité, & ſembloit plus avantageux par l'honneur, que par le revenu effectif. Marguerite, qui eſt qualifiée Dame dans l'ancien titre qui parle d'elle, les luy avoit données, en mourant, & Pierre Aimar & Nicolas, ſes petits-

Mort du Comte de Montfort.

Le Dauphin neutre.

Ses hommages aux Archevêques d'Ambrun & de Vienne.

Reventin donné à l'Egliſe de Vienne. Comte Albert.

Digitized by Google

fils, effectuerent ſa volonté le mois de Novembre de l'an MCCXVII. ils adjoû- 1217.
terent de leur chef, à cette liberalité les biens qu'ils avoient dans la Parroiſſe d'Aſ-
ſieu contigue à celle de Reventin. Nicolas de Hauterive étoit l'vn des Clercs de
cette Egliſe, & tous ces fonds luy furent cedés par elle pour en joüir durant ſa vie.
Ce fut vne des conditions, dont ils voulurent que leur liberalité fût accompagnée, &
l'autre fut qu'aprez la mort de Nicolas, ſi aucun des enfans des deux autres avoit le
même caractere de Clerc dans cette Egliſe, il en joüiroit pareillement. Celle de
Grenoble étoit encore gouvernée par Iean de Saſſenage, ſon Evêque. Cette Ville ſouf-
frit vn funeſte déluge ſous ſon Pontificat. Vincent de Beauvais en fait mention, & ce
Prélat l'a luy-même décrit aſſez particulierement. Vn Rocher, qui bordoit d'vn
côté le Lac d'Oiſens (Vincent l'appelle le Lac de Saint Laurens) aïant été emporté,
les eaux le precipiterent dans la plaine avec tant de rapidité, & d'abondance que ſe
jettant dans le Canal de l'Iſere, elles s'oppoſerent à ſon cours, & l'arreſterent.
Elle remonta vers ſa ſource, &, regorgeant de tous côtez, elle forma vn Lac de
l'étenduë de deux lieües. La nuict du XIV. du mois de Septembre de l'an M.CCXIX. 1219.
ces eaux aborderent Grenoble avec vn bruit horrible & l'inonderent, à la reſerve
de ceux qui pûrent gaigner les clochers, les Tours, le Toict de l'Egliſe Nôtre-Dame,
& ceux des maiſons des Chanoines, iuſqu'où elles s'éleverent. Tous les habi-
tans furent noïez. La porte du pont de l'Iſere ſe trouvant fermée, ceux, que leur
fuitte y avoit portez, perirent. Ces eaux étrangeres, que l'Iſere n'avoit pas eu la
force de percer, s'étant écoulées, celles de cette riviere les ſuivirent; mais avec
tant d'impetuoſité, qu'elles renverſerent le Pont & acheverent la deſolation
de cette Ville. La plus part de ſes maiſons furent emportées, & il ne luy reſta que
l'horreur & la ſolitude. Son Evêque tacha de reparer cette perte par ſa pruden-
ce, & par ſes ſoins; & parce que la cheute du Pont ſeparoit vne partie de la Vil-
le d'avec l'autre, & faiſoit ainſi deux corps de ce qui n'en devoit étre qu'vn, il
s'appliqua principalement au ſoin de le relever. Il exhorta les peuples voiſins de
contribuer à cet ouvrage: ſon exemple leur fut vne perſuaſion qui les toucha. Ainſi
il fut vraïment Pontife & par ſon caractere, & par ce bienfait. Les papiers ter-
riers, qui regardoient le Domaine du Dauphin dans le païs d'Oiſens & dans la
Mure s'étants trouvez dans Grenoble, furent tellement offencez qu'ils furent
depuis hors de tout vſage, & qu'il falut, quelques années aprés, les renou-
veller. On ne pût en pluſieurs choſes, & en divers droits que ſuivre les declara-
tions des Emphytheoſes, tout autre preuve ceſſant. Mais tous ne furent pas éga-
lement faciles. Ceux de la Mure prefererent la liberté à la verité, & nierent tout:
ils ne conſentirent aux droits qui leur étoient demandés, qu'où des preuves ſuf-
fiſantes les y condamnerent. Ceux d'Oiſens, au contraire, avoüerent tout, & fu-
rent eux-mémes leurs témoins & leurs juges. De là, ceux de la Mure ont eu l'E-
loge de *Chats*, & ceux d'Oiſens de *preudes*. Le mot de *Catus* eſt l'origine de ce-
luy de Chat; & *probus*, plûtôt que *prudens*, eſt celle de Preux, ou de preudes.
L'vn ſignifie avisé, ſouple, & adroit. Ælius Sextus, le plus ſçavant Juriſconſulte de
ſon temps, l'eut pour ſurnom, & Horace en a fait vne Epithete à Mercure. L'autre
n'eſt pas ſon oppoſé, & eſt plus propre à ceux, qui ayans de la franchiſe & de l'inge-
nuité, ſemblent incapables d'artifice. Mais l'étre en ce temps, c'eſt moins vne ver-
tu qu'vn vice. Dans la corruption des mœurs, la prudence eſt degenerée en fourbe-
rie, & ſans elle la ſageſſe paſſe pour ſimplicité.

Iean de Saſſenage Evêque de Grenoble.

Inondation de Grenoble.

Soins de l'Evêque.

Pont relevé.

Papiers des Dauphins, diſſipez.

Proverbe. *Cati de Mura, probi Oſſenſes.*

Origine du mot de *Chat*.

Reflexion.

XIII.

Pierre de Seſſius Evêque de Grenoble.

Regale durant la vacance de l'Evêché du Dauphin.

PIerre de Seſſius ſucceda à Jean de Saſſenage en l'Evêché de Grenoble, & le poſſeda juſques à l'an M.CCXXI. Le Comte Guigue-André pretendoit le droit 1221.
de

Digitized by Google

de Regale, durant la vacance, & mêmes s'étoit emparé du Palais Epiſcopal, & de tous les biens qui en dependoient. Mais l'Egliſe Cathedrale Nôtre-Dame ſoûtenoit que cette pretention étoit injuſte, & que l'adminiſtration des biens de l'Evêché, lors qu'il vaquoit, étoit vn de ſes Droits, qu'il n'étoit pas juſte de luy conteſter. Pierre Evêque de Die predeceſſeur de Bertrand vint à Grenoble pour favoriſer les intereſts du Chapitre : il negotia envers le Dauphin qui ne refuſa pas d'aſſiſter luy-même à la conference qui ſe fit à ce ſujet dans le Chapitre même de cette Egliſe. Il emploia pour appuïer ſon droit Aimar de Saſſenage, Eudes Aleman, & Rodolphe Duga. La queſtion aïant été agitée de part & d'autre, & toutes les raiſons aïant été ſoigneuſement peſées, le Dauphin ne reſiſta pas au ſentiment qui le condamna. Il ceda tout ce qu'il avoit de droit au Chapitre en la perſonne de Pierre qui en étoit alors le Doïen, & renonça en ſa faveur, à tout ce qu'il avoit de juſte, ou d'injuſte pretention pour cela; & le Chapitre luy quitta de même l'injure qu'il avoit ſoufferte en cette violente occupation. Mais la Regale n'a pas été depuis diſputée aux Dauphins de la maiſon de France. Guigue-André, qui étoit vn Prince fort Religieux, n'avoit point de droit de ſon chef, & ſon titre ne differoit gueres de l'vſurpation. Il n'en avoit que ce que les Empereurs d'Alemagne luy en avoiét donné, & Friderie étoit en ce temps-cy fort mal avec le Pape Honoré III. il n'auroit pas été iudicieux de combattre pour ſes droits, & de ſe rendre ainſi ſuſpect à l'Egliſe. Les ſages Princes conſervent leur authorité en ne voulant pas toûjours que tout luy cede. Il avoit du zele & de la pieté pour tout ce qui regardoit non ſeulement le bien de l'Egliſe univerſelle, mais auſſi l'intereſt des Egliſes particulieres. Ce qu'a aujourd'huy de dignité d'honneur, & de biens celle de S. André de Grenoble, eſt ſon
1221. bienfait. Le premier du mois de Decembre l'an M.CCXXI. il luy donna la Parroiſſe de S. Martin le Vineux en toute iuſtice, avec toutes les poſſeſſions, les hommes, les droits de Taille & de Corvée & generalement tout ce qui en dependoit, ſans en exempter les hommages, & les droits des fiefs que tenoit Guigue de la Baume, Guigue Blanc, & Mallein de Chaunais fils de Remond de Chaunais, Guigue de Clairieu, & Chabert de Clairieu. La maiſon de Chaunais étoit noble, & des plus conſiderables qui fuſſent dans la Ville de Grenoble: La ruë Chaunaiſe y conſerve ſon nom corrompuë en celuy de Chenoiſe. Hugues Prevôt de cette Egliſe accepta, pour elle, cette liberalité digne d'vne magnificence Royale : ayant auſſi fondé vn Chapi-
1226. tre dans l'Egliſe S. André de Champagnié, il luy donna l'an M.CCXXVI. abſolument cette Parroiſſe de la même façon qu'il avoit donné celle de S. Martin à l'Egliſe S. André de Grenoble. Ce don eut autant d'étenduë que le premier, & fut approuvé de la Ducheſſe Beatrix ſa Mere. En cette donation furent compris Bertrand Nicolai, habitant de ce même lieu, ſon homme Lige, & le haut fief de ce que l'Hôpital de S. Jean de Vizille, Bozon d'Arene, Guigue de la Baume, la Maiſon du Temple d'Eſchirolles, & Omar Aleman y poſſedoient. Mais la même année il ſe propoſa de transferer à Grenoble les Chanoines, & leur Prevôt & de les établir dans l'Egliſe S. André, qui dependoit de la Parroiſſe de Saint Jean. Le Doïen & le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale luy declarerent qu'ils n'y conſentiroient pas, & que ce changement ne pouvant que leur nuire, ils ſe croient obligez de l'empêcher. Neanmoins ils convinrent, pour regler ce different & les arbitres furent Jean Archevêque de Vienne,
1227. & Soffrey Evêque de Grenoble. Cette tranſlation fut accordée l'an M.CCXXVII. par l'Evêque ſeul, ce compromis n'ayant pas eu effet. Il ne ſe determina neanmoins à rien, que du conſentement d'Euſtache Prieur de Saint Martin de Miſeré, aprés avoir conſulté quatre fameux Jurisconſultes qu'il aſſembla : ce furent Jacques de Montchenu, Guigue d'Auries, Chanoines de l'Egliſe de Vienne; Artaud Chanoine de celle de Die, & Gelinon Clerc de celle de Vienne. Toutes les

Pretention du Chapitre ſoûtenuë.

Accomodément.

Arbitres.

Foibleſſe du droit du Dauphin. Diviſion entre Friderie II. & le Pape.

Reflexion.

Bienfaits de Guigue-André à l'Egliſe S. André de Grenoble.

S. Martin le Vineux.

Maiſon de Chaunais ruë Chenoiſe.

Chapitre fondé à Champagnié qui luy eſt donné.

Tranſlé à Grenoble.

Oppoſition au deſſein.

Arbitres.

Juriſconſultes fameux en ce temps-là.

Digitized by Google

parties furent ſatisfaites, par les temperaments qui furent apportés aux pretentions des vnes contre les autres. L'Archevêque de Vienne confirma ce Traité, qui ne tarda pas à étre executé. L'Egliſe de Saint André étoit vn des membres du Prieuré de Saint Martin, de même que celle de Saint Jean: Euſtache, & ſes Chanoines aſſemblés dans l'Egliſe Saint Pierre hors des Portes de Grenoble, l'en détacherent, & la donnerent en toute proprieté au Prevôt, & aux Chanoines de Champagnié. Ils leur permirent auſſi de conſacrer vn nouveau Cimetiere, au prejudice de celuy de l'Egliſe Saint Jean, & l'Evêque approuva cette alienation. Beatrix, femme du Dauphin, fut favorable à cet établiſſement: elle écouta ſa liberalité en ſa faveur. Elle avoit la proprieté des Mas, c'eſt comme parle l'Acte, de Bivier, & de Saint Iſmier, avec le Domaine direct des Hommes, divers Cens, & divers Droits Seigneuriaux. Etant dans le Château de la Val, qui étoit vne des Terres du Comte, elle en fit don à cette Egliſe, Hugues ſon Prevôt l'ayant receu, & accepté pour elle. Marguerite, Comteſſe de Savoye, fut preſente à cet Acte, & y eſt nommée avec Obert, Marêchal du Dauphin, & quelques autres de ſes Officiers. Ainſi Hugues a été le premier Prevôt de cette Egliſe, & Flottard Moret l'eſt preſentement: il poſſede cette dignité, & la merite. Poſſeder les honneurs, on le doit ſouvent à la fortune, les meriter c'eſt ce qu'on ne doit jamais qu'à ſoy-même. L'an M.CCCVIII. il fut fait vn Concordat, entre le Doïen & le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, & le Doïen & le Chapitre de celle-cy, qui les vnit étroitement. Girard de Theys étoit Doïen de l'Egliſe Nôtre-Dame, & Pierre Dugua Prevôt de celle de Saint André. Le nœud le plus indiſſoluble de l'amitié c'eſt l'égalité. Il fut arrêté, entre autres choſes, que le Prevôt cederoit ſa place dans ſon Egliſe au Doïen, & qu'il ſiegeroit en celle du Doïen dans l'autre, quoyque par les Lettres de la tranſlation des Chanoines de Champagnié il ſoit porté que le Doïen occupera toûjours la premiere place dans Saint André, & que le Prevôt n'aura que la ſeconde dans Nôtre-Dame. Ils volurent s'intereſſer reciproquement dans toutes leurs affaires: elles leur devinrent communes, & leur defenſe leur fut vne commune obligation: ils ſe promirêt vne aïde reciproque dans tous leurs procés mûs ou à mouvoir contre quelque perſonne que ce fût, l'Evêque de Grenoble & le Dauphin ſeulement exceptés. Il fut même ordonné que ce ſeroit aux frais de chácune d'elles dans la Ville de Grenoble, & que, ſi l'affaire ſe traittoit dehors, celle, qui auroit beſoin du ſecours & des ſollicitations de l'autre, ne fourniroit que la ſimple dépenſe pour les montures, & pour la nourriture. Cette vnion rendit ces deux Corps plus puiſſants de même que plus conſiderables. Auſſi, le Ballif, le Juge de Graiſivodan, & les Châtelains de Cornillon, de Montbonod, de Vizille, & ceux de quelques autres Terres des Dauphins, ayant offencé en quelques occaſions les Droits du Chapitre de Saint André, il y fut maintenu par Henri Dauphin élû Evêque de Mets, & adminiſtrateur de Dauphiné, à la priere du Prevôt Marquis de Clais, & principalement en la juriſdiction haute, moïenne, & baſſe de Saint Martin le Vineux, de Champagnié, & des Mas de Biſvier, & de Saint Iſmier. Ce fut l'an MCCCXXXIII. Ce Prince aïant ſuivi les ſentimens de Pierre Aïnard Seigneur de la Motte-Saint Martin, & de Nicolas Conſtance Chevaliers, de François Pelerin Archidiacre de Valence, & de Humbert Glaret Chanoine de Romans. Tous ſont qualifiés dans l'Acte, ſes Conſeillers. Humbert étoit Regent de Dauphiné pour Guigue XIII. ſon neveu. Celuy-cy n'eut pas moins d'inclination à favoriſer cette Compagnie. La même année, il la mit ſous ſa protection contre tous ceux, qui étans choqués du privilege que Guigue XII. fils de Guigue-André luy avoit obtenu du Pape Alexandre IV. touchant la liberté des ſepultures dans le Cimetiere de l'Egliſe de S. André, y apportoit de la reſiſtance, même, par voïe de fait. Il enjoignit

Egliſe Saint André de Grenoble donnée à ce Chapitre.

Egliſe Saint Pierre hors des Portes de Grenoble

Don de Beatrix à ce nouveau Chapitre.

Preſents à la conceſſion.

Hugues premier Prevôt de Saint André.

Flottard Moret.

Reflexion.

Concordat entre le Chapitre de N. D. & celuy de Saint André.

1308.

Reflexion.

Preſeance.

Reglemens pour le Chapitre de Saint André contre divers Châtelains.

Maintenu en ſa jutiſdiction.

Conſeillers à ce Jugement.

1333.

Guigue XIII. favorable à ce Chapitre.

Sepultures.

Digitized by Google

joignit à tous ſes Officiers de defendre, à cet égard, le Prevôt, les Chanoines, & les Clercs de cette Egliſe comme ſa propre perſonne. Humbert II. aïant ſuccedé à Guigue XII. ſon frere, adjoûta aux bien-faits de ſes predeceſſeurs. Il fit don à la même Egliſe, l'an M. CCCXLV. de quatre cents florins d'or de revenu annuel.
1345. Il avoit acquis d'elle des maiſons, & des Cens pour le Convent des Religieuſes de Sainte Claire, qu'il avoit fondé dans Grenoble; &, quand il quitta le monde, & ſon état, il n'avoit pas encore ſatisfait à cette debte; mais, il avoit nommé quatre Commiſſaires, pour l'execution de tous les contracts qu'il avoit faits, & pour l'éclairciſſement de toutes les pretentions que l'on pouvoit avoir contre luy. Ce furent Rodolphe Evêque de Grenoble, Jean Evêque d'Orenge, Leutze de Lemps Prevôt d'Oulx, & Michel du Mottet Prieur de S. Robert. Le Chapitre de S. André leur aïant porté ſes plaintes l'an M. CCCLI. ils ordonnerent que le moderne Dauphin
1351. aſſigneroit cette penſion annuelle de quatre cent florins d'or ſur vn fonds aſſeuré, que le Chapitre reprendroit la joüiſſance des Cens, dont le Monaſtere de Sainte Claire n'avoit pas encore été mis en poſſeſſion, & que pour le reſte il en ſeroit fait plus ample preuve. Retournons au Dauphin Guigue-André.

Soins de Humbert II. pour ce même corps.

Don de Humbert II.

Commiſſaires.

XV.

L'Evêque Goffroy ne luy conteſta point vne ſouveraineté ſur la Ville, & ſur le Territoire de Grenoble égale à la ſienne. Les Statuts, & les franchiſes de cette Ville, iuſques à eux, n'avoient été qu'vne coûtume que le temps ſeul avoit authoriſée: l'vſage en avoit fait vn Droit; mais, il n'étoit pas écrit: il le fut par les ordres de l'vn & de l'autre, & dés lors, aïant vne ſubſiſtence plus ſolide, il devint plus inviolable. Ses habitans leur firent ſerment de fidelité en corps & en particulier, & eux leur promirent leur protection contre toute autre Puiſſance. Les limites du Territoire de Grenoble ſont dans cet Acte, le Temple d'Eſchirolle, la Fontaine de Jallet, la maladerie de la Balme, & le lieu de Soliers. Les peines y ſont toutes pecuniaires. Celle de qui aura tiré l'épée, ou levé vne maſſe d'armes pour frapper, eſt de cinquante ſols ou de cinquante jours de priſon dans les fers, s'il n'a dequoi païer cette ſomme. Les biens de celuy, qui aura en bleſſant rendu vn membre inutile, ſont confiſquez, & cent ſols ſont la peine d'vne ſimple bleſſure, & de l'adultere: Mais, pour ce crime-cy, qui neanmoins, n'eſt conſideré par les coûtumes que comme vn fait civil, il faut que les coupables aïent été ſurpris dans l'acte même. Guigue XII. fils d'André, & l'Evêque Pierre confirmerent ces Statuts l'an M. CCXLIV. &, aprés eux, ils l'ont été par leurs Succeſſeurs, & principale-
1244. ment l'an M. CCXCIV. par Humbert I. & par l'Evêque Guillaume de Saſſenage.
1294. Ceux-cy y ajoûterent ce Privilege, que nul des habitans, qui voudroit donner caution, ne pourroit être empriſonné pour debte civile; & c'eſt ſur quoi eſt fondé l'vſage qui permet d'arreſter vne execution perſonnelle durant vingt quatre heures, en prenant celuy, ſur qui on la veut faire, *aux libertez de la Ville*, c'eſt à dire, en ſe chargeant de luy comme caution. André ne pouvoit mieux affermir ſon authorité, ſur Grenoble, que par cet acte de ſouveraineté. Sa pieté luy acquit l'affection de Rome, la ſienne pour les Egliſes en fut le prix. L'Empereur Frideric s'étant brouillé avec le Pape Honoré III. André ſe conduiſit ſi judicieuſement, qu'encore, qu'il n'y eût pas moïen de douter que tous ſes deſſeins ne fuſſent favorables à l'Egliſe, Frideric n'eut pas ſujet de le mettre au nombre de ſes ennemis. Il ne relâcha pas des reſpéts qu'il avoit pour le ſaint Siege, & ne commit rien qui l'accuſât d'ingratitude envers Frideric. Il étoit fils de l'vn par la Religion, & parent de l'autre par le ſang. L'an M. CCXXIII. il rendit vne
1223. ſeconde fois hommage à l'Egliſe de Vienne entre les mains de l'Archevêque Jean

Souveraineté de Grenoble accordée au Dauphin.

Traité à ce ſujet.

Statuts de Grenoble redigez par écrit.

Serment de fidelité.

Limites du Territoire de cette Ville.

Peines toutes pecuniaires.

En divers cimes.

Aggreſſion avec armes.

Bleſſures.

Adultere.

Empriſonnement pour fait Civil.

Empeché par caution.

Vſage à cet égard.

André aimé du ſaint Siege.

Se menage bien entre le Pape & l'Empereur.

Son ſecond hommage à l'Egliſe de Vienne.

Digitized by Google

de Bournins, qui avoit succedé à Burnon. Ce Prélat étoit vn des plus forts appuis des Droits du saint Siege, contre l'Empereur, au deça des Alpes, & se declara son Vassal. C'étoit se lier les mains, pour n'avoir pas la liberté d'agir en faveur de Frideric. André confirma, en la presence du même Prélat, les Privileges que ses Predecesseurs avoient accordez au Prieuré de S. Robert de Cornillon. Ce fut à la priere du Prieur Guillaume de Bocsozel, & dans le Château de Moras. La consideration de ce que Guigue, l'vn de ses predecesseurs, l'avoit fondé, fut vn de ses motifs. Il mit dans vne entiere, & parfaite liberté les hommes de ce Monastere, en quelque lieu qu'ils habitassent, à l'égard de tout autre seigneur, & de luy-même; & les déchargea de touts droits de ban, de tailles, de quêtes, & d'autres impositions de cette nature. Mais, ce qui étoit plus important, il permit aux Religieux de ce Convent d'acquerir des fiefs. Les corps des Religions n'en avoient pas alors la liberté; & la leur donner c'est détruire l'état & la Religion, qui ne peut être bien ferme quand il chancelle par sa foiblesse. La Comtesse Beatrix sa femme, Guillaume de Bocsozel, & Gui de Coindrieu furent aussi presents à cet Acte de pieté. Luy, la Duchesse Beatrix sa Mere, & Guigue XII. son fils sont les principaux bienfaicteurs de ce Monastere, aprés Guigue VI. son fondateur. La Duchesse Beatrix avoit confirmé toutes ses franchises, & touts ses Privileges, & principalement celuy d'acquerir toutes sortes de fief en faveur de Renaud de la Tour son Prieur, & de Jean de Sassenage Sous-Prieur. Celuy-là fils de Gui Comte de Forests fut depuis Archevêque de Lyon, comme celuy-cy Evêque de Grenoble. Guigue Aleman, & Hugues Aleman assisterent à l'Acte, qui en fut depuis fait par Beatrix & par le Dauphin André l'an M. CC IX. à la sollicitation du Prieur Guichard d'Argental. 1209.

Privileges du Prieuré de S. Robert confirmez. Fondé par Guigue.

Permission à ses Religieux d'acquerir fief.

Reflexion.

Presents à l'Acte.

Bienfaicteurs.

Prieur & Sous Prieur celebres. Presens à ce Acte.

XVI.

Mais sa devotion ne le detachoit pas des soins de son Etat: il pensoit à l'affermir & à l'aggrandir. Aimar Comte de Valentinois n'avoit pas alors des pensées aussi favorables à l'Eglise. Geoffroy de Lusignan, fils de Geoffroy I. & petit-fils de Hugues le Brun, avoit conceu vne haïne mortelle contre Guillaume le Fort Abbé de Maillezais, qui luy refusa des devoirs que ses predecesseurs n'avoient pas refusez aux anciens Comtes de Lusignan. Il avoit même recouru au saint Siege, & obtenu du Pape Honoré tout ce qu'il avoit desiré; Mais, ce procedé n'avoit fait qu'irriter Geoffroy, qui, pour avoir raison de l'injure que l'Abbé luy avoit faite, mit des Troupes sur pied l'an M. CCXXV. & assembla ses amis. Aimar luy envoïa Guillaume de Poitiers, son fils, qu'vn Autheur contemporain, qui a fait la relation de cette guerre, nomme simplement Guillaume de Valence. L'Abbaye fut assiegée, & l'Abbé contraint de la quitter, & de se retirer ailleurs, ne pouvant conserver ensemble & sa vie, & son Benefice. Il y avoit vne étroite alliance entre les Comtes de Lusignan (car cette relation leur donna cette qualité & celle de Marquis,) & le Comte de Valentinois. Aussi Estienne de Cypre apprend qu'ils n'avoient qu'vn même tige, & qu'ils étoient décendus des Ducs d'Acquitaine. Retournons en Dauphiné. La dot de Beatrix, fille du Comte Guigue VIII. qui avoit épousé Robert IV. Comte d'Auvergne avoit en partie été composée de la Terre de Voreppe & de celle de Varacieu: Guillaume V. leur fils & leur heritier, les avoit possedées aprés eux. Guillaume son Oncle le dépoüilla du Comté d'Auvergne à la faveur des armes du Roy Loüis le jeune. De sorte, que Dauphin, son fils & de Jeanne de Calabre, n'eut que des Terres particulieres dont la principale fut la Ville de Vodable. Comme le nom de Dauphin luy fut imposé à cause du Dauphin Guigue, son ayeul, maternel, celuy de Dauphiné le fut aussi à son païs. Voila l'origine des Dauphins, & du Dauphiné & d'Auvergne. Il vendit au Dauphin Guigue-André ces deux Terres de Voreppe & de Varacieu, & vingt deux mille sols Viennois en furent

Secours du Comte de Valentinois au Comte de Lusignan contre l'Abbé de Maillezais.

1225.

Terre de Dauphin fils de Guillaume Comte d'Auvergne en Dauphiné.

Origine du Titre de Dauphin d'Auvergne.

le

le prix. Il luy ceda, & à la Ducheſſe Beatrix, par le même Traité, toutes les actions réeles, & perſonneles, & generalement toutes ſes pretentions, ſur le Comté de Viennois. Le Dauphin André poſſedoit de même les Villes de Chalon, & de Beaune dans le Duché de Bourgogne, & y avoit de grands droits, tant de ſon chef propre, comme fils du Duc Eudes, pour ſa portion legitime, que de celuy de Beatrix ſa Mere pour ſon Doüaire. Il alla voir la Ducheſſe Douairiere, Alix de Vergy, ſa belle-ſœur, & quitta au Duc Hugues ſon neveu, dont la tutele luy avoit été deferée, ces deux Villes, & touts les droits qu'il pretendoit ſur le Duché, pour trois mille trois cents mares d'argent. Il s'obligea à garantir le Duc contre le Comte de Montfort, & Jean de Chalon, au cas qu'il leur eût fait pareille ceſſion, & generalement envers touts autres. Artaud de Roſſillon, Aimar de Saſſenage, Obert, Maréchal du Dauphin, Guillaume de la Baume, Gui Aleman, & Gui de Bocſozel furent ſes cautions, & promirent, où le Dauphin negligeroit cette garantie, de ſe rendre tous dans la Ville de Beaune, & d'y demeurer en ôtage, juſques à ce qu'il y eut ſatisfait. Cependant, il ſe formoit vn nouvel orage du côté de France contre le Comte de Toloſe. Simon de Montfort aïant été tué, Almeric, ſon fils & ſon heritier, n'eut pas la même fortune que ſon Pere avoit euë en tous ſes deſſeins. Quelque ſecours qu'il tirât du Dauphin, ſon beau-pere, il fut trop foible, pour reprendre ce qu'il avoit perdu, & pour conſerver ce qui luy reſtoit. Tellement qu'il fut contraint de renoncer à tous ſes droits ſur le Comté de Toloſe, en faveur du Roy Loüis VIII. qu'aprez cela l'intereſt de la Religion, duquel le ſien étoit inſeparable, porta à la reſolution d'exterminer les Albigeois, & l'hereſie dans le Languedoc. Pour en chaſſer le Comte Remond le jeune, il partit de Paris au commencement du Printemps de l'an M.CCXXVI. à la teſte d'vne armée de cinquante mille hommes, & décendit par le Rhône en Languedoc. Ce n'eſt pas mon deſſein de le ſuivre; & les differents, qui commençoient à armer Guillaume, Evêque de Valence, contre le Comte de Valentinois, m'arreſtent ſur ſa route. L'Evêque Geronde étant mort, Guillaume de Savoïe luy ſucceda; il étoit Doïen de l'Egliſe de Vienne, quand il fut élû, ſa naiſſance & ſon merite l'aïant appellé à cet honneur. Thomas I. Comte de Savoïe, étoit ſon pere, & les Comtes de Savoïe n'étoient pas moins puiſſans dans le vray Viennois que les Dauphins. La puiſſance de ſa maiſon fut vn accroiſſement de la puiſſance Epiſcopale, & vn nouveau chagrin au Comte de Valentinois. Il avoit commencé vne guerre injuſte, & impie contre ſon propre ſang. Flotte de Roïans avoit épouſé Guillaume de Poitiers fils du Comte, qui étant mort l'avoit laiſſée exposée à l'ambition déreglée de ce Prince ſon beau-pere. Il n'avoit eu d'elle qu'vn ſeul fils, à qui le Comte ſon aïeul avoit impoſé ſon nom d'Aimar. La foibleſſe du ſexe d'vn côté, & celle de l'âge de ce jeune Prince dont Flotte avoit la tutele, d'autre part, perſuaderent au Comte de ſe rendre le maître de toutes leurs Terres, ſoûs pretexte que Flotte ſa belle fille s'attribuoit vne regence qui n'appartenoit qu'à luy. Elle étoit genereuſe, & ſon eſprit avoit plus de force que ſon corps de foibleſſe. Aimar ſeigneur de Breſſieu, & Heraclius ſeigneur de Monleur entreprirent de la proteger, &, pour le faire plus heureuſement, ils tâcherent de luy gaigner auſſi l'amitié de l'Evêque. Il ne s'éloigna pas des propoſitions qui luy furent faites: le jeune Aimar luy promit quarante cinq mille ſols Viennois, pour l'engager, & ſe declara ſon Vaſſal, pour les Terres d'Vpie & de Monteſon. Cette alliance luy promit, & luy donna l'honneur de cette guerre. Le Comte fut vaincu en vn combat, &, pour avoir la paix, accorda à ſon petit-fils ce qu'il luy avoit iniuſtement conteſté. Mais celuy-cy n'eut pas vne conſtante reconnoiſſance de ce bienfait. Huict ans aprés, l'Evêque pretendit qu'il avoit de iuſtes matieres de plainte contre luy. Il avoit ſuccedé à ſon aïeul au Comté, &, ſans la prudence de Flotte, & les ſoins de leurs amis, ce different auroit été porté à vne guerre ouverte. Mais il

Terres du Dauphin André en Bourgogne.

Les quitte au Duc de Bourgogne ſon neveu.

Preſens à l'Acte.

Nouvelle Guerre contre le Comte de Toloſe.

Almerie cede ſes droits à Loüis VIII

1226.

Guerre entre l'Evêque de Valence & le Comte de Valentinois.

L'Evêque Doïen de Vienne. Humbert de Savoïe.

Guerre du Comte de Valentinois contre ſon petit-fils.

Flotte de Roïans.

Son Eloge. Ses alliez.

L'Evêque eſt du nombre.

Le Comte eſt vaincu.

Accommodement entre l'Evêque de Valence & le jeune Côte.

Digitized by Google

Origine de Flotte. il fut dabord terminé. Flotte étoit fille d'Osacican frere de Remond Berenger Prince de Royans, dont la posterité est encore florissante, sous le nom de Sassenage, & de Berenger.

XVII.

Estat de Languedoc. LEs affaires de Languedoc n'avoient plus besoin de la particuliere application des Prélats de cette Province : ils n'avoient plus rien à craindre de ce côté, ny les Comtes de Valentinois à esperer. Le Roy Louïs VIII. étant mort à Montpensier, Louïs IX. son fils luy avoit succedé, sous la regence de Blanche sa mere. C'étoit vne Princesse ambitieuse, politique, & soûple ; mais qui étoit & qui temoignoit d'être plus pieuse que politique. Elle connût bien que la paix avec le Comte Remond étoit necessaire, & se persuada qu'elle luy seroit assez honneste, si elle luy étoit profitable. Aussi, elle y travailla serieusement, & fit resoudre le Comte à luy accorder tout ce qu'elle desira. Le mariage d'Alphonse, frere du Roy, avec Jeane fille du Comte, y fut conclu, & l'on eût raison d'attribuer à DIEU la gloire d'vn traité si favorable à la Religion plûtôt qu'à la prudence des hommes. Blanche avoit de la beauté, de l'esprit, & de la jeunesse : les Princes les plus orgueilleux se laissent facilement emporter aux charmes d'vne belle ennemie. On cede sans déplaisir aux graces que l'on contemple avec plaisir, & avec admiration. La paix fut ainsi renduë à la Guienne, au Languedoc, & aux Provinces voisines : celle-cy veid la tranquilité de son ancienne Religion affermie, contre les insultes des nouvelles opinions. Le Dauphin eut alors la liberté de porter ses desseins, & ses pensées hors des bornes de son Estat. Rien ne faisoit ombrage à sa gloire, ni obstacle à sa grandeur, que les progrez continuels des Comtes de Savoye. Dans la politique, l'aggrandissement d'vn Estat est consideré comme l'affoiblissement de l'Estat voisin. Il se proposa d'arrester le cours de ce bon-heur. Le Comte Thomas n'avoit point de desir plus violent que celuy, qui l'avoit fait voler au delà des Alpes. Il s'étoit promis la conqueste du Piedmont : cette Province étoit divisée en autant de Republiques qu'elle avoit de villes considerables ; & toutes étoient si étroitement vnies ensemble, qu'elles ne sembloient qu'vn corps. Celle de Turin avoit neanmoins plus de dignité, & de nom ; & sa ruine ne pouvoit qu'être fatale aux autres. Ce fut par cette raison, que le Comte Thomas, & les Provinces voisines faisoient toutes choses, l'vn pour se l'assujettir, & les autres pour l'empêcher. Boniface, Marquis de Sallusses, y avoit autant d'interest que nul autre, & plus la Maison de Savoye devenoit puissante, plus la nuë, où se formoit contre son Estat la foudre qu'il apprehendoit, grossissoit. Il fit alliance offensive, & defensive avec Jacques Evêque de Turin, & avec le corps de cette Ville l'an M. CCXXVIII. & le Dauphin l'imita. L'vn & l'autre, pour gaigner plus parfaitement, parmi ces peuples, l'opinion d'être de bonne foy, & sans dissimulation dans leurs interests, voulut devenir citoyen de Turin, par le droit de Cité, & de Bourgeoisie, qui leur fut offert, & qu'ils accepterent. Ils y acheterent chacun vn Palais, & s'obligerent à ne l'aliener jamais. Les autres articles de ce Traité, à l'égard du Dauphin, furent que les marchands de Genes, d'Ast, & de Quiers ne seroient point receus dans le Dauphiné, qu'en justifiant par de bons Certificats qu'ils avoient passé à Tortone, à Turin, & à Pignerol; Qu'il ne permettroit aucun transport de grains de son Estat dans celuy de Savoye, que du consentement des citoyens de Turin; Qu'il leur donneroit ayde & assistance contre tous leurs ennemis, &, sur tout, contre ce méme Comte, quand il en seroit prié; Que deux fois chaque année il leur enuoieroit vn secours de cinquante cheuaux, & de mille hommes de pied, pour servir du moins, l'espace d'vn mois ; Et enfin, qu'il ne feroit aucune alliance, soit par mariage,

Mort du Roy Louïs VIII. Louïs IX. Blanche sa mere. Son éloge. Paix avec le Comte de Tholose. Mariage d'Alphonse avec la fille du Comte. Reflexion. Alliance du Dauphin & du Marquis de Salusses avec la ville de Turin. Reflexion.

1228.

mariage, ſoit autrement, avec le Comte de Savoïe, ſans leur participation, luy étant au reſte libre de conſerver les autres Traités d'alliance, qu'il avoit faits auparavant avec ceux de Milan, de Verſeil, & d'Alexandrie. Beatrix, ſa femme, fille du Marquis Boniface, donna auſſi ſon conſentement à cette alliance, que ſon pere avoit, ſans doute, perſuadée à ſon Mari. La Ville de Turin s'obligea aux mêmes conditions reciproquement, & ne fut contrainte de ſe ſoûmettre au Comte de Savoïe, qu'aprés la mort du Dauphin, qui fut l'appui de ſa liberté tant qu'il vêcut. Pour aſſeurer le paſſage de ſes Troupes, & leur route juſques à Turin, il fit bâtir vn Fort ſur la frontiere de ſon païs vers le Piedmont, & luy donna ſon propre nom: c'eſt aujourd'huy Château-Dauphin. Les Principales Ville d'Italie n'obeiſſoient au gouvernement Monarchique qu'à l'égard de l'Empire ſeulement: elles n'avoient pas des ſouverains particuliers, &, leur gouvernement étant populaire, leur ſujection à l'Empire n'étoit pas incompatible avec la liberté.

Château Dauphin bâti.

XVIII.

Etat des Villes de Dauphiné ſujettes aux Evêques.

CElles de cette Province, qui avoient été commiſes au gouvernement de leurs Evêques, étoient moins libres; mais elles avoient ce que la liberté a de plus doux, le repos, & la franchiſe. Celle de Valence, qui juſques alors n'avoit eu que des ſentiments de fidelité, & d'obeiſſance, pour ſes Evêques, perdit environ le même temps la veneration, & le reſpect qu'elle devoit au caractere, au ſang, & à la ſuperiorité de Guillaume de Savoïe. Il voulut trop l'aſſujettir, &, par là, il luy inſpira l'amour, & le deſir de la liberté. La rudeſſe du gouvernement en eſt & le blâme & la ruine. Guillaume ne vouloit pas gouverner comme dependant, mais regner comme ſeul & abſolu ſouverain. Done, les habitans de ſa Ville Epiſcopale s'emporterent: ils prirent les armes, & le mirent hors de leurs murailles. Ce ne fut pas vne ſedition; ce fut vn deſſein concerté. Ils creerent ſur eux vn Chef, & vn juge: à celuy-là, ils donnerent le nom de Recteur, & le gouvernement general; mais, l'autre n'eut que la juriſdiction. Ils joignirent à chacun des Conſeillers qu'ils élûrent: &, afin que ce que l'vn & l'autre ordonneroit, vint à la connoiſſance du Public, ils établirent auſſi vn Crieur pour publier leurs Ordonnances, & pour intimer leurs ordres: ainſi ils formerent vn corps de republique. Les Eccleſiaſtiques, & les Reguliers, qui refuſerent d'approver cette rebellion, en ſentirent les premieres violences: Ils furent chaſſez & leurs maiſons pillées. Qui s'oppoſe, avec fermeté, aux premiers mouvemens de la ſedition, ne fait qu'en augmenter la rapidité: elle ſe diſſipe d'elle-même ſi on la flatte ſans la favoriſer; mais on la favoriſe quand on l'irrite par de vains & de foibles efforts. On éleva vne maiſon publique où l'on peût s'aſſembler avec ſeureté, & avec honneur; & on la nomma la Maiſon de la Confrerie. Tous les habitans devinrent freres dés le moment qu'ils devinrent ennemis de leur Evêque. La haine produiſit l'étroitte & la reciproque amitié. Giraud Baſſet ſeigneur de Cruſſol ſe preſenta le premier à l'Evêque: il luy fit comprendre que, *pour calmer cette tempeſte, il devoit plûtôt écouter les conſeils de ſa ſageſſe, que ceux de ſa colere; que les Troupes qu'il levoit ne ſervoient qu'à détruire ſon bien, au lieu de le luy conſerver. Si vne fois ce peuple* (luy diſoit-il) *a répandu du ſang pour la defenſe de ſa liberté, ce prix qu'elle luy aura coûté ſera, ſans doute, la cauſe qu'il l'eſtimera plus, & que, l'eſtimant plus, il l'aimera plus ardemment. N'apprehendez-vous point de donner à ſa rebellion la qualité d'vne juſte cauſe, en armant contre luy, comme vous feriez contre de juſtes ennemis. Aux ſujets revoltez la menace, & la fierté ſont des armes qui les ébranlent, quelque obſtination qu'ils aient; & les ſecrets reproches de leur devoir achevent leur défaite. On dit que certains peuples des plus guerriers de l'Aſie mirent en fuitte l'armée de leurs eſclaves, qui avoient eu la hardieſſe de leur diſputer l'entrée de leur païs, en ne leur montrant que des foüets, & des écorgées, Ne montrez à vos ſujets que les Actes, par*

Reflexion.

Ordre dans la Ville.

Reflexion.

Le ſeigneur de Cruſſol fait la paix.

Digitized by Google

par leſquels l'Empereur à voulu, qu'ils fuſſent à vous : ne leur faites voir que les moiens que vous avez de vous venger, & de les châtier, vous leur ferez ainſi tomber des mains les armes que vous auriez de la peine à leur arracher. L'Evêque ſuivit ce conſeil, & conſentit que la choſe fût miſe en negotiation. Giraud y diſpoſa auſſi les Valentinois, en leur repreſentant *les maux qui accompagnent neceſſairement les guerres civiles. Vous refuſez d'être les ſujets de vôtre Evêque, & lors qu'il vous aura aſſiegez dans vos murailles, vous ſerez* (diſoit-il aux plus notables) *les eſclaves de la plus vile populace. Elle portera toutes ſes inſolences dans vos maiſons : vos biens ſeront ſa proie : elle uſurpera ſur vous le droit tirannique de vie & de mort. Autant de miſerables vous ſeront autant de tirans. Il ſe vengeront ſur vous des cruautez qu'exerceront contre eux la faim & les maladies. Qu'elle aſſeurance demanderez-vous de ſa ſubmiſſion à cette multitude brutale ? Demandez en à la mer contre ſes agitations, & contre ſon inconſtance : vous n'en devez pas attendre d'autre : c'eſt une égale foy. Mais, quand vous n'auriez pas à craindre ce deſordre, preſque toûjours inevitable, l'embraſement de vos maiſons à la campagne; la honte des perſonnes qui vous doivent être les plus cheres; la mort de vos proches, & de vos meilleurs amis doivent frapper vôtre imagination. Ce ſont des maux dont même le plus puiſſant ne peut toûjours mettre à couvert ſon parti. La victoire eſt ſuivie de maux ſans nombre, & les victorieux ſont ſouvent tres-miſerables: jugez de la miſere des défaites, & du deſeſpoir des vaincus. Il faudra à la fin ſuccomber. L'Empereur ne permettra pas, que vous diſputiez à vôtre Evêque les bienfaits de ſa liberalité. Le Comte de Savoïe, le Dauphin, le Comte de Valentinois, & tous les Vaſſaux de l'Empire, au deçà du Rhin, & des Alpes, ſeront commandez contre vous. Aprés trois mois de Siege, vous n'aurés, pour vôtre deffenſe, que des cœurs abbatus, des reſolutions chancellantes, & des bras languiſſans. Vôtre Evêque iniuſtement offencé exercera alors contre vous tout ce que la vengeance luy inſpirera de plus ſevere; & les plus moderez, qui parleront avec jugement, diront que ce ſera avec juſtice. L'exemple infecte les eſprits & les guerit : vous aurez peu infecter par vôtre revolte ceux des peuples voiſins, qui ſont dans la même ſujection que vous; on les purgera, pour l'intereſt de la ſouveraineté, de cette infection par vôtre chaſtiment, & par vôtre infamie. Enfin, ſix mois de guerre civile font plus de maux aux peuples, que l'iniuſtice de ceux qui les gouvernent ne ſçauroient leur en faire durant vingt ans. Faites ces reflexions, & rentrés dans vôtre devoir.* Les diſcours d'vn homme d'authorité perſuadent facilement. Ce peuple ouvrit les yeux, reconnût ſa faute, & s'en repentit. Il mit ſes intereſts dans les mains de Guillaume Comte de Geneve, de Remond de Berenger Prince de Roïans, de Roger de Clairieu, de Pierre de Bucion, & de Ponce de Durant : & l'Evêque conſentit de même qu'ils fuſſent les arbitres des ſiens. Ils s'aſſemblerent dans le Château de la Roche de Glun, &, aprés quelques conferences, le Traité de paix fut conclu le XIX. du mois d'Octobre de l'an M. CCXXIX. le raſement de la Maiſon de la Confrerie, la defence des aſſemblées ſans la permiſſion de l'Evêque, & l'adjudication de ſix mille marcs d'argent contre les habitans en furent les principaux articles. Rarement les revoltes ont de bons ſuccés, par les armes; & elles n'en ont jamais que de mauvais par les Traités : la foy donnée à la revolte armée eſt toûjours vne foy manquée à la revolte deſarmée.

Arbitres.

1229.

Reflexion.

XIX.

CElle de Remond Comte de Toloſe contre l'authorité du ſaint Siege avoit été châtiée aſſez rigoureuſement, pour apprendre à tous les Princes de la Terre qu'ils ne regnent que par les ſentimens d'obeiſſance qu'inſpire la Religion. Le Pape Gregoire IX. eut part à ſa dépouille; & le Comté Venaiſcin, dont Avignon eſt la Ville Capitale, luy fut laiſſé ou comme vn gage de la foy du Comte, ou comme vn depoſt. Il s'en expliqua écrivant au Roy Louis IX. qui ne s'oppoſa point à cette ſainte, & loüable vſurpation. Ce fut la paix de ſa reconciliation avec l'Egliſe. La mere ne voulut

Comté Venaiſcin demeure au Pape.

Digitized by Google

voulut écouter le repentir de l'enfant Prodigue, qu'aprés s'étre aydée à le dépoüiller. Le Pape recommanda à l'Archevêque de Vienne les interests de ce miserable Prince, en luy apprenant qu'il l'avoit receu en sa grace, & qu'il luy avoit pardonné ses crimes. Hugues Duc de Bourgogne neveu du Dauphin, & Guillaume Comte de Geneve vinrent à Vienne la même année. Durant le sejour qu'ils y firent, ils terminerent quelques differents, qui étoient entre eux. Le Comte rendit au Duc hommage de la Terre de Clais, qui est appellée Cloies dans l'Acte, & luy promit l'entrée de son Château, à grandes & à petites Troupes, avec armes & sans armes. L'Archevêque (c'étoit Jean de Broniac ou de Bournins) fut le mediateur de cet accommodement. Il fut employé par le Pape, contre les Heretiques de Languedoc, où il fut en-
1233. voïé Legat l'an M.CCXXXIII. aprés Guillaume Evêque de Tournay. Le Comte Remond avoit été accusé, auprés du Pape & du Roy, de ne pas executer de bonne foy tout ce qu'il avoit promis: pour sa justification, il consentit à l'établissement de l'Inquisition dans ses Terres, & l'Archevêque en tempera la rigueur par vne judicieuse clemence. Pierre Celhani, & Guillaume Arnaud avoient apporté aux fonctions d'Inquisiteurs vne severité, si inexorable qu'elle participoit de la cruauté. On n'exterminе jamais mieux les mauvaises opinions, que par des témoignages de bonté envers ceux qu'elles ont seduits. Aprés quelques années l'Archevêque fut revoqué, vn Cardinal luy aïant été subrogé: Il étoit zelé; mais il n'étoit pas emporté: la plus-part des hommes ne mettent pas de milieu entre l'ardente pieté & la fureur. Il fit vn voïage exprés à Rome, où il informa le Pape de beaucoup d'abus, que l'on vouloit faire passer pour des moïens necessaires à l'extirpation de l'heresie. Cette jurisdiction extraordinaire, si peu conforme à la charité, qui est l'essence du Christianisme, fut suspenduë, & depuis les choses furêt conduites avec plus d'art que d'authorité; & avec plus de persuasion que de violence. On apprivoise les bestes farouches, en les flattant, & en les caressant; & des hommes, en les traitant avec rudesse, on en fait des bestes farouches. Les affaires de cette legation n'occuperent pas si entierement ce Prélat, qu'il n'eût la liberté de venir de temps en temps, faire part de ses
1233. soins à son Dioceſe. Le mois d'Octobre de l'an M.CCXXXIII. Guillaume de Beauvoir fit hommage au Chapitre de l'Eglise Cathedrale S. Maurice des possessions que Terric de Septeme, à qui il avoit succedé, tenoit d'elle en fief. Ce Terric étoit Chevalier, & fut le dernier seigneur de cette Terre de la race qui avoit pris d'elle premierement son tître: elle entra alors dans la maison de Beauvoir. Mais ces fonds, & ces possessions n'étoient qu'vne partie de celles qui composoient cette Terre, qui est vne des plus spacieuses du Viennois. Quatre ans aprés Jean étant dans son Palais Archiepiscopal de Vienne, y receut l'hommage de toute la Terre du même Guillaume de Beauvoir, qui se declara son Vassal. Il est vray que cette subjection fut volontaire & l'effect d'vn contract, l'Archevêque luy aïant donné cent livres, pour acquerir ce droit sur luy. Drodonet de Beauvoir fut present à cet hommage & y consentit. Le Comte de Toloſe, & le Comte de Provence, tous deux appellez du même nom de Remond, étants attachez l'vn contre l'autre à vne guerre qui troubloit le repos de ces Provinces, l'Archevêque Jean se crût obligé d'emploïer à les reconcilier les premiers soins de sa Legation: mais ils ne reussirent pas d'abord, par l'obstination des Marseillois, qui avoient appellé le premier à leur secours contre l'autre leur souverain. L'Empereur même, qu'ils allerent voir à Haghenau, n'obtint pas d'eux qu'ils devinssent amis. Le Comte de Provence étoit alors âgé de cinquante ans, & n'avoit pas neanmoins encore receu la Chevalerie. Ce qui l'en avoit empêché, c'étoit vne opinion qui regnoit dans sa Maison, que les Comtes de son Sang ne pouvoient pas long-temps vivre, aprés avoir été faits Chevaliers. Il fut honoré de cet Ordre des mains de l'Empereur, & sans les violentes persuasions des Roys de France & d'Angleterre ses Gen-

Archevêque de Vienne Legat du saint Siege.

Le Duc de Bourgogne & le Comte de Geneve à Vienne. S'y reglent. Hommage de Clais.

L'Archevêque de Vienne Legat rétablit les Albigeois.

Inquisition établie en Languedoc.

Reflexion.

Eloge de l'Archevêq. de Vienne. Reflexion. Son voïage à Rome.

Reflexion.

Hommage de Guillaume de Beauvoir au Chapitre de l'Eglise de Vienne pour Septeme.

Terric seigneur de Septeme.

Soins de l'Archevêq. de Vienne pour reconcilier les Comtes de Provence & de Toloſe.

Qui vont voir l'Empereur.

Le Comte de Provence fait Chevalier. Superstition.

Digitized by Google

dres, il ne s'y ſeroit pas reſolu. Louïs IX. Roy de France avoit épouſé Marguerite ſa fille ainée, & Henri Roy d'Angleterre Eleonor. Il ne vêcut que cinq ans aprés cet honneur ; & ſa mort fit voir que ſouvent les fauſſes opinions ſont favoriſées des évenements.

FIN DV LIVRE TROISIE'ME.

LIVRE QVATRIE'ME.

Depuis l'an M. CCXXIV. juſques à l'an M.CCLX.

SECTION I II III IV.

MOrt du Dauphin Guigue-André : Son Eloge. Beatrix regente de Dauphiné.

Revolte de la Ville d'Ambrun contre le Dauphin. Pacifiée.

Soûlevement de la même Ville contre l'Archevêque.

Reglemens pour le Gouvernement de cette Ville.

Charles d'Anjou devient Comte de Provence. Hommage du Dauphin des Terres venues de la Maiſon de Forcalquier.

Differents entre le Dauphin, & l'Archevêque d'Ambrun. Delegués du Pape.

Le Dauphin épouſe Beatrix de Savoïe, qui a pour Dot le Foucigny.

Ville en Dauphiné reparées, par Thomas Comte de Savoïe.

Frideric viſité à Turin par les Prélats, & les Grands de ce païs. Leurs Droits confirmez & ceux du Dauphin. Grande Gabelle, Peage.

Guerre en Italie. Secours envoïé de Dauphiné à l'Empereur. Guelphes & Gibelins. Leur Origine.

Croiſade. Thibaud Roy de Navarre ſon Chef.

Mort d'Almeric de Montfort. Beatrix ſa femme ſe remarie.

Conference du Comte de Toloſe & de celuy de Valentinois. Hommage de celuy-cy à l'autre de diverſes Terres.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Godefr. Monach. S. Pantaleon. Annales editi à Marquardo Frehero.
Martyrologium S. Andreæ Gratianop.
Archiuia Cameræ Computor. Delphinat.
Guill. Paradin. Hiſt. de Savoïe li. v. 2. ch. 80.
Lambert Vanderburch. Sabaudic. Duc. Hiſt. in Petro Comite.
Io. Columbi de Reb. Geſtis Valentin. Epiſcop. l. 1. n. 59. & l. 2, n. 72. 73.
Archiuia S. Mauricij Viennenſ.
Chartularius Cameræ Computor. Delphin.
Archiuia Cameræ Computor. Delphin.
Otho Friſingenſ. lib. 2. cap. 2.
Chronicon Vucingartenſ. Monachi apud Caniſ. Tom. 1. Ant. Lect. f. 179.

Mar.

Digitized by Google

Mar. Sanutus Secreta fidei Crucis lib. 3. part. 11. cap. 15.
Anton. Bosio Roma sotteranea f. 109.
And. du Chesne des Comtes de Valentinois. Preuves f. 7.

V. VI. VII. VIII. IX.

Anne fille du Dauphin mariée à Amé le Grand, Comte de Savoïe.

Beatrix, femme du Dauphin, excluë de la succession du Comte Pierre son Pere: De la loy Salique en Savoïe.

Hommages au Comte de Savoïe dans le Viennois: Chandieu: Etenduë de cette Terre.

Voïage du Dauphin à Saint Antoine. Ses concessions.

Hommage du Comté de Vienne. Son étenduë. Hommage de Maleval, & de Saint Quentin.

Doïen, & Clerier de l'Eglise de Vienne du sang de Savoïe.

Guerre du Comte de Valentinois contre l'Evêque de Valence.

Humbert General des Iacobins Dauphinois. Son Eloge.

Bertrand de Comps G. M. de l'Ordre de S. Jean de Hierusalem. Son Eloge.

Le Pape Innocent IV. vient en France. Son sejour à Lyon. Visité par Remond Comte de Tolose.

Concile de Lyon. Frideric s'y veut presenter. Il est excommunié, & deposé.

Hugues de Saint Chef Cardinal, Dauphinois. Son Eloge.

Jean de Broniac ou de Bournin Arch. de Vienne, Cardinal. Son Eloge.

Albert de la Tour est auprés de l'Emp. en Italie. Peage confirmé en sa faveur.

Comte de Valentinois Vassal du Dauphin.

Statuts curieux du Chapitre de Nôtre-Dame de Grenoble.

Traité entre Siboud de Beauvoir, & l'Abbé de Saint André de Vienne, touchant Moidier. Second Traité pour le même fait.

L'Evêque de Valence a l'administration de l'Archevêché de Vienne, le Siege vaquant.

Ioann. Rosin Antiquitat. Romanar. lib. 8. cap. 18.
Pompon. Lætus de legibus Romanor. c. 34.
Archiuia Camer. Computor. Delphinat.
Aimar Faloneus. Histor. Antonian. 3. part. cap. 25.
Io. Columbi de Gestis Valentinens. Episcop. lib. 2. cap. 69. 70.
Antoninus Florentin. Histor. part. 3. cap. 12. 13.
P. Boissat Hist. de Malthe liv. 2.
André du Chesne Hist. des Papes, sous Innocent IV. Tom. 2.
Platina de vitis Pontific. In Innocent. IV.
Guill. de Podio S. Laurentij. c. 47.
Guill. Catel Hist. des Comtes de Tolose liv. 2. ch. 7. & dern.
Chronicon S. Dionysij in spicileg. Tom. 3. f. 366.
Vincent. Specul. Histor. lib. 32. cap. 1.
Petr. de Vineis Epistolar. lib. 2. Epistol. 49.
Onuphrius Panuin. Pontific. Maximor. part. 3.
Chartularius Camera Computorum Delphin.
Archiuia Dom. Præsidis de Chevrieres V. C.
Archiuia B. Mariæ Gratianopolit.
Archiuia Camer. Computor. Delphinat.
Archiuia S. Andreæ Viennensis.

Digitized by Google

X. XI. XII. XIII.

Prieurez de l'Abbaye de S. André de Vienne. Prieurez vnis à l'Abbaye de S. Chef.
Reflexions touchant les vnions des Benefices.
Frideric approuve, en faveur du Dauphin, les acquiſitions des Comtés d'Ambrunois & de Gapençois. Confirme tous ſes droits. Penſion.
Privileges de la Chartreuſe de Durbon confirmez.
Guerre Sainte de S. Louïs. Il prend & ruïne le Château de la Roche de Glun.
Eſtat des affaires de Frideric. Le Comte de Holande éleu Empereur.
Guerre du Dauphin contre Aimar de Poitiers. Paix.
Hommage de la Terre de Septeme acquiſe au Comte de Savoïe.
Mort de Frideric II. Son Eloge.

Archiuia Abbatiæ S. Theuderij.
Noſtradamus Hiſt. de Provence part. 3. ad ann. 1271.
Chartularius Camer. Computor. Delphin.
Guill. de Nangiaco vita S. Ludouici.
Vincent. Specul. Hiſtoric. lib. 32. cap. 89.
Archiuia Dom. Præſidis de Chevrieres &c.

XIV. XV. XVI. XVII. XVIII.

Innocent IV. retourne en Italie. Pont ſur le Rhône à Lyon, bâti par luy.
Monſtre né entre Vienne & Lyon.
Indulgences à l'Egliſe S. Pierre de Vienne. Leur cauſe.
Le Pape Conſacre l'Egliſe S. Maurice de Vienne. Tombeau des Rois de Bourgogne ruinez. Celuy de Boſon.
Bienfaits de l'Archevêque Jean de Bournin à ſon Egliſe. Acquiert partie du Comté. Ses autres ouvrages.
Conrad ſuccede à Frideric ſon Pere. Guillaume Comte de Holande, reconnû contre luy en Dauphiné.
Droits de l'Archevêque d'Ambrun confirmez par Guillaume.
Revenus & Droits du Royaume de Vienne engagez au Comte de Bourgogne.
Souveraineté des Dauphins. Tailles d'Oiſens fixées.
Guerre du Dauphin contre le Baron de Meoüillon, & le Seigneur d'Agout.
Don de Bertrãd de Meoüillon à l'Evêq. de Die, avec qui le Dauphin eſt en different.
Regle de l'Abbaye de S. Pierre de Vienne mitigée. Droits de ſes Abbés. La Mitre & l'Anneau.
Foreſt de Theyſalbergée aux Habitans, par le Dauphin.
Comte de Geneve Vaſſal du Dauphin.
Varſe acquis par le Dauphin. Echangé avec Emery de Briançon.
Differents entre Charles Comte de Provence, & Beatrix ſa belle-mere, pour qui eſt le Dauphin.
Hommage des Comtes d'Ambrunois & de Gapençois reglé.
Pretentions, & Droits du Dauphin ſur la Ville de Gap.
Puiſſance de le maiſon d'Adhemar dans le bas Dauphiné. Premier hommage de Grignan. Privileges de la Ville de Montelimar.

Io. Laziardi Chronicon ad ann. 1251.
Bullarius S. Petri Viennenſ.
Io. à Boſco Biblioth. Floriacenſ.
Archiuia Archiepiſcopatûs Ebredunenſis.
Nicol. Vignerij Chronicon ad ann. 1251.
Du Cheſne des Dauphins, aux Preuves fol. 17.
Archiuia Camera Computor. Delphinat.

Io.

Digitized by Google

Io. Columb. de Reb. Geſtis Valentin. Epiſc. lib. 2. n. 77. 78.
Sam. Guichenon. Hiſt. de Savoie f. 263.
Noſtradamus Hiſt. de Provence part. 3. f. 164.
De Ruffi Hiſt. des Comtes de Provence liv. 2. ch. 1. n. 9. 10. 12.
Archiuia Domus publicæ Montilij Adhemari. C'eſt la Ville de Montelimar.

XIX XX.

Liberté de la Ville de Gap. Son Gouvernement politique. Traité entre le Dauphin & l'Evêque.
Sedition dans Ambrun contre l'Archevêque. Châtiment des Habitans.
Differents entre les Dauphins, & les Archevêques d'Ambrun.
Prieuré de la Grand, Chef d'Ordre.
Prieuré de Parmagne éteint, donné aux Chartreux.
Gui Dauphin. Guerre entre luy, & Robert Bermond.
Guill. de Briançon éleu Archevêque d'Ambrun. Son Eloge.
Hugues de Revel G.M. de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem. Son Eloge.
Terre d'Avalon aquiſe par le Dauphin. Matiere de differents entre luy, & le Duc de Bourgogne.

Archiuia Camer. Computor. Delphinat.
Memoires de M. de Lionne Evêque de Gap, touchant les Evêques de Gap.
Archiuia B. Mariæ Gratianopolit.
Memoires envoyés par le Pere Buat Chartreux MS.
Hiſt. de Malthe par P. Boiſſat liv. 2.
Reglemens de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem MS.

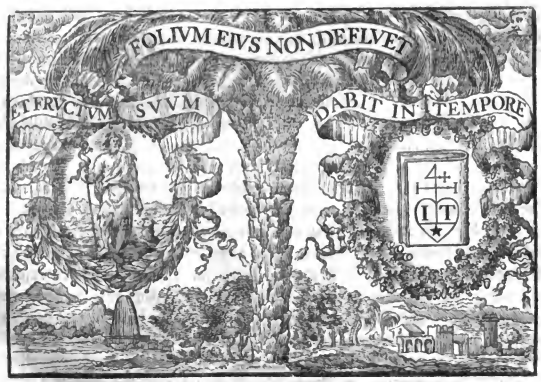

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE IV.

I.

Mort du Dauphin André. Guigue XII. son fils. Eloge d'André.

LE Dauphin Guigue-André étoit mort avant le Comte de Provence le V. de Mars de l'an M. CCXXXVII. Il laissa Guigue XII. son fils heritier de toutes ses Terres, mais non de toutes ses vertus. Il fut politique, & religieux, & ne tint pas si fort à la Terre qu'il ne s'élevât souvent au Ciel. Il étendit les bornes de son Etat, luy aïant joint les Comtés d'Ambrunois, & de Gapençois. Mais, ce qui témoigna mieux jusqu'où alloit sa prudence, ce fut l'addresse qu'il eut de ne point choquer les interests du saint Siege, pour favoriser ceux de l'Empereur, ni ceux de l'Empereur, pour appuïer ceux du saint Siege : Il se partagea si bien, que l'vn & l'autre crût le posseder entier. Dans ces deux partis si ennemis, il fut consideré également comme ami. Les Princes, qui peuvent être facilement accablez de l'vne ou de l'autre puissance qui se choquent, doivent necessairement se joindre à l'vne, ou se conserver, dans la neutralité, l'estime de toutes deux. La Comtesse Beatrix, sa femme, eut la regence du Dauphiné durant la minorité de son fils, & d'abord elle eut occasion de faire paroistre combien elle étoit digne de cet honneur, & capable de gouverner. Les habitans de la Ville d'Ambrun, sujets de leur Archevêque, & du Dauphin, s'étoient portez à vne revolte declarée contre celuy-cy, & n'en meditoient pas moins contre l'autre. Vne obeïssance partagée à deux maîtres est vne espece de liberté. Beatrix ne negligea pas ce desordre en sa naissance : elle se prepara à defendre l'authorité de son fils par les armes ; & fut bien tôt en état de se faire craindre, & de se faire obeïr : Il n'y a pas de milieu entre l'vn & l'autre. Cette Ville, à qui cette guerre ne pouvoit qu'être funeste, témoigna du repentir, & rechercha la paix. La Dauphine n'en rejetta pas les propositions, vne guerre civile ne causant jamais de maux qui, par vne reflexion necessaire, n'affoiblissent les Princes, quand ils accablent les sujets. Les Consuls d'Ambrun, qui étoient Arnoul Prêtre de Saint Martin, Estienne Pavie, Iean Bermond, Paschal Blosse, & Bertrand Blain, du consentement du peuple assemblé, nommerent Pierre Pasque, & Pierre Cabassolle pour traiter avec la Dauphine, aïant promis d'approuver tout ce qu'ils auroient arresté avec elle. Le Second de Decembre de l'an M. CCXXXVII. la paix ne pouvant se conclurre sur tous les Chefs, du moins vne suspension d'armes leur fut accordée jusques à la *puberté* du Dauphin, qui étoit alors si avancé dans l'enfance, qu'il est appellé Guigonnet dans le Traité. Ils promirent de rendre à la Princesse dix mille sols Viennois, que le Dauphin Guigue-André leur avoit prêtés, & declarerent que la connoissance, & la iurisdiction

Reflexion.

Beatrix Regente de Dauphiné.

Revolte de la Ville d'Ambrun contre le Dauphin.

Reflexion.

Reflexion.

Pacifiée. Reflexion.

Consuls d'Ambrun.

Deputez à la Dauphine.

Guigonnet.

1237.

1237.

Articles du Traité.

des

Digitized by Google

des Tailles qui se feroient à l'avenir, & des homicides, qui se commettroient, luy appartiendroient, à l'exclusion de tout autre. Outre cette somme, ils luy païerent cinq mille sols de même qualité pour les frais de la guerre, & s'obligerent à reparer à des Chevaliers ses Vassaux les dommages qu'ils leur avoient faits souffrir, suivant le jugement, & la liquidation qu'en feroient trois Arbitres, qu'elle nommeroit elle-même. Cet accommodement, qui n'étoit qu'vne treve suspensive des actes de l'hostilité, fut vn lenitif aux ressentimens de la Princesse offensée, plûtôt qu'vn remede. L'amour de la liberté est naturelle : ce peuple aspiroit à la pure Democratie. Dans cette pensée il n'eut pas plus de veneration, ni de soûmission pour Aimar son Archevêque. Ils se soûleverent aussi contre luy, l'année suivante: Ils mépriserent sa jurisdiction, & son authorité, l'insulterent en sa propre personne, forcerent les prisons, ravagerent Château-Roux, & commirent tout ce qu'a coûtume de conseiller, en ces occasions, la fureur deguisée en zele, & traveſtie en amour de la patrie; Mais, ils furent encore contraints de ceder au droit, & à la force. Robert, Evêque de Gap, accourut pour s'ayder à éteindre ce feu, dont les étincelles portées aux autres Dioceses pouvoient y causer de grands embrasemens. Il mania si heureusement les esprits de tous les interessez, qu'enfin l'Archevêque donna tous ses interests à sa negotiation. Ensuitte, il disposa ce peuple à avoüer sa faute, & à declarer solemnellement que, pour la reparer & pour en obtenir pardon, il obeïroit à tous les commandemens de l'Archevêque, quoy qu'il exigeât pour sa satisfaction. Falque, qualifié Chevalier, Guillaume de Miolans, Jean Fabri, Imbert de Roland, & vingt-trois des plus notables habitans jurerent cette convention dans les mains de l'Evêque, &, pour plus d'asseurance, d'ouze d'entre eux furent donnez pour ôtages. L'Archevêque fut ainsi le seul juge de ses interests, & cette liberté absoluë en laissa moins à ses ressentimens. Il luy suffit de raffermir son authorité par de nouveaux reglemens, sans la rendre terrible par des châtimens sanglants. Il luy importoit de la faire goûter comme vtile, & comme humaine. Toutes sortes d'assemblées furent interdites sur le gouvernement public. Il promit d'appliquer touts ses soins à faire que ses Officiers rendissent bonne justice à ceux qui recourroient à eux; & la peine de ce crime public fut la somme de vingt mille sols, à quoy il condamna le Corps de la Communauté. L'impunité absoluë des crimes commis est vn penchant qui fait tomber en d'autres. Ce fut le V. du mois
1238. de Decembre de l'an M. CCXXXVIII. que ce jugement fut publié, l'Archevêque aïant neanmoins declaré qu'il n'entendoit pas deroger aux Droits du Dauphin.

Soûlevement contre l'Archevêque d'Ambrun.

Pacifiez.

Habitans qui jurerent le Traité.

Ostages.

Articles du Traité.

Reflexion.

II.

CE Prince ayant pris, quelques années aprés, la conduitte de ses affaires, & gouvernant par luy-même, pretendit qu'il ne devoit pas avoir moins d'authorité dans cette Ville que son Archevêque. En effet, l'hommage de Guigue-André son Pere étoit vn pur acte de devotion, & non d'vne juste subjection, & l'Archevêque en faisoit l'appui de ses plus forts raisonnemens. Aprés de longues contestations, ils aimerent mieux laisser le jugement de leurs pretentions reciproques à de leurs amis, que d'en fier la decision au sort des armes. Robert Evêque de Gap, &
1247. Gratepeille, Seigneur de Clairieu furent leurs Arbitres l'an M. CCXLVII. leur sentiment fut qu'à l'avenir il fût établi vn Juge commun qui seroit nommé par l'Archevêque & par le Dauphin conjointement; que les appellations de ses jugemens seroient vuidées par eux-mêmes; & que s'il arrivoit que l'Archevêque, ou le Dauphin fussent absents, il seroit nommé, pour en connoistre, vn Auditeur à leur nom aussi conjointement: mais que, si on appelloit encore de cet Auditeur, l'Archevêque seul jugeroit de cette seconde appellation, en vertu du Domaine superieur, qui fut declaré luy appartenir. Il fut pareillement maintenu dans la possession du Droit

Reglement entre Guigue XII. & l'Archevêque, touchant leurs Droits sur cette Ville.

Arbitres.

Digitized by Google

de Regale, & de toutes les prerogatives que luy donnoient les Bulles d'or des Empereurs. De maniere que l'Archevêque & le Dauphin furent également ſatisfaits. Pleiges. Celuy-là promit de donner pour caution de ſa foy & de l'execution de ce Traité, à ſon égard, l'Archevêque de Vienne, & celuy de Lyon. L'Evêque de Grenoble, Robert Evêque de Gap, Gratepelle de Clairieu, Roger de Clairieu, & Silvion de Clairieu Baillif de Gap, ſon fils, jurerent pour le Dauphin; & avec eux Aimar Seigneur d'Annonay, & Bertrand d'Eugelas: & on promit qu'Oſaſieca, qui étoit de la Maiſon d'Artaud, & Eude de Rame ſeigneur de Savine en feroient autant, & generalement tous les ſeigneurs Vaſſaux du Dauphin, que l'Archevêque deſireroit être appellés à la participation de cet accommodement, pour ſa ſeureté. Mais, quelque temps aprés, Remond dernier Comte de Provence étant mort, la Provence fut portée dans la Maiſon de France par le mariage de Beatrix ſon heritiere avec Charles Comte d'Anjou, frere du Roy S. Louis. Le Dauphin luy rendit hommage des Terres que ſon pere luy avoit laiſſées de l'ancien Comté de Forcalquier, ne pouvant être Vaſſal ſolidairement de deux ſeigneurs pour les Comtez d'Ambrunois, & de Gapençois, qu'elles compoſoient. Ce devoir juſtement reſtably en faveur du legitime Superieur, fut l'anneantiſſement de celuy que l'Archevêque d'Ambrun pretendoit ſans tître bien ſolide. Cela fit naiſtre entre eux de ſecretes méfiances, des jalouſies, & des ſoupçons qui leur firent concevoir enfin toutes les averſions, & toutes les aigreurs de la haine. Le Dauphin, ſous pretexte de bâtir vn Palais dans la Ville d'Ambrun, y commença vne fortereſſe: elle occupoit vne éminence qui commandoit de tous côtez, & qui mettoit principalement l'Archevêque, & ſon Clergé dans vne grande ſujection, par la neceſſité du paſſage. Auſſi l'Archevêque s'y oppoſa, & porta ſes plaintes premierement au Pape Alexandre IV. & aprés au Pape Vrbain IV. Celuy-là commit l'Archevêque de Vienne, & l'Evêque de Die pour ouïr les parties, & pour le regler; & Charles, comme Comte de Provence aïant bien reconnû que cela le regardoit, leur écrivit, & les pria de ſe deſiſter de cette connoiſſance. Vn des chefs du different étoit l'hommage que le Dauphin luy avoit rendu, au prejudice de celuy que l'Egliſe d'Ambrun ſoûtenoit luy étre dû. L'Archevêque Humbert, qui avoit fait profeſſion de la regle de S. Benoiſt étant mort, Henry de Suſe luy ſucceda: c'eſt le fameux Cardinal d'Oſtie, à qui la ſcience du Droit Canon a acquis tant de reputation entre les Juriſconſultes. Guillaume Durand, connû vulgairement ſous le nom du Speculateur, fut l'vn de ſes diſciples, & la gloire du diſciple eſt vn des raïons de celle du Maiſtre. Ce fut luy, qui continua ſes pourſuittes avec plus de chaleur: il obtint du Pape Vrbain, à qui il étoit cher, & des mains duquel il receut le Chapeau de Cardinal, vne nouvelle Commiſſion addreſſée à l'Archevêque de Vienne, à l'Evêque de Grenoble, & à celuy de Die. Ils eurent ordre d'ouïr les parties avec ſerment ſur tous leurs faits, & de les remettre bien enſemble par vn accommodement. Pierre Comte de Savoïe Beaupere du Dauphin, prevoyant les ſuittes que pouvoit avoir cette querelle, crut qu'en effet c'étoit le parti qu'il falloit prendre. La voïe de la formalité entre les Grands fait ſouvent de plus fâcheuſes impreſſions ſur leur eſprit, que celle des armes: en celle-cy la vertu diſpute la gloire à la fortune, mais en l'autre toutes deux ſont impuiſſantes. Le Dauphin aſſigné à comparoiſtre devant l'Archevêque de Vienne, luy envoïa Aleman de Coindrieu, & Roland de Bœuf, (ils étoient ſeigneurs, l'vn de Coindrieu, & l'autre de Bœuf,) pour l'excuſer de ce qu'il n'y ſatisfaiſoit pas, & pour obtenir vn renvoy. Le deſir qu'avoit le Comte de Savoïe de ſe trouver à Vienne avec l'Archevêque d'Ambrun & le Dauphin, aïant vn motif avantageux à tous, le luy fit accorder facilement. Depuis, cette affaire alla en longueur, & eu à la fin le ſuccés que le Dauphin ſouhaitoit. Il avoit épouſé Beatrix fille du Comte Pierre, & la Baronie de Foucigni fut ſa dot. Ces deux Princes vêcurent

La Provence acquiſe à la Maiſon de France par le mariage de Beatrix avec Charles d'Anjou.

Hommage du Dauphin à Charles pour les Terres du Comté de Forcalquier.

Nuitble aux Droits de l'Archevêque d'Ambrun.

Differens entre luy & le Dauphin.

Fortereſſe du Dauphin.

Oppoſition de l'Archevêque.

Charles Comte de Provence s'y intereſſe.

Henry de Suſe Cardinal d'Oſtie Archevêque d'Ambrun.

Commiſſaires du Pape pour ce different.

Reflexion.

Formalitez devant l'Archevêque de Vienne.

Beatrix de Savoïe femme du Dauphin.

Le Foucigni ſa dot.

toûjours

toûjours en fort bonne intelligence, & cette vnion des deux Etats donna occasion au Comte Pierre de faire des reparations si grandes & si vtiles à quatre de ses Terres dans cette Province, que depuis il a passé pour leur Fondateur. Il enferma de nouvelles murailles les Villes de Voiron, de la Côte-Saint-André, de S. George d'Esperanches, & de S. Simphorien d'Ozon, & bâtit vn Château en chacune avec tout l'art, & toute la magnificence dont ce Siecle-là étoit capable. Mais depuis, ils ont été entierement ruinez, l'authorité publique aïant negligé leur conservation.

Voiron, la Côte, S. George. S. Simphorien remparés par le Comte Pierre de Savoie.

III.

L'Evêque de Die fut l'vn de ces trois delegués du saint Siege: c'étoit Amedée de Geneve. Il avoit succedé à Humbert, en faveur de qui Frideric II. avoit confirmé l'an M. CCXXXVIII. tous les droits, & tous les Privileges de l'Eglise de Die, & même les avoit augmentez de beaucoup. Frideric étoit alors dans la Ville de Turin, où il assembla les Prélats du Royaume d'Arles & de Vienne. Le nom de Royaume d'Arles avoit commencé à être en vsage. Les dernieres années de l'Empire de Frideric I. il y receut les devoirs de Jean Archevêque de Vienne, d'Aimar Archevêque d'Ambrun, de Robert Evêque de Gap, de Guillaume Evêque de Valence, de Pierre Evêque de Grenoble, & de Humbert Evêque de Die, de qui nous parlons. Mainfroy Marquis de Salusses n'y manqua pas, non plus que la plus-part des grands seigneurs de ces Provinces. L'Empereur authorisa de nouveau les Privileges, & les droits de tous ces Prélats, & les renvoïa comblez de nouvelles graces. Il ne fut pas moins favorable à Beatrix de Montferrat, mere du Dauphin; il approuva, pour elle, le peage qui, aïant été creé dans le Comté d'Albon en faveur de Guillaume Marquis de Montferrat, son pere, avoit fait vne partie considerable de sa dot. C'est ce que l'on appelloit au temps de nos Peres la grande Gabelle de Romans. Il confirma, de même, tous les Privileges, tous les Droits, &, pour tout dire, toutes les concessions, dont les Comtes d'Albon étoient redevables ou à la liberalité, ou à la reconnoissance des Empereurs ses predecesseurs. Il n'étoit pas en état de refuser rien aux vns, ni aux autres, aïant besoin de leur secours dans la guerre qui l'occupoit en Italie. Le Pape Honoré III. l'avoit excommunié, & Gregoire IX. son successeur n'avoit pas relâché de cette severité. Il étoit entré en Italie pour se venger, & sa foudre tomba d'abord sur la Ville de Bresse qu'il assiegea. L'Alemagne n'étoit pas si bien à luy qu'il ne la craignit. Le pretexte de la Religion s'accommode merveilleusement à l'amour du changement, qu'ont les mauvais sujets, contre les Souverains les plus vertueux. Mais cette Province ne luy fut pas ennemie, quoyque passionnée pour la gloire, & pour l'authorité du saint Siege. Le fameux Pierre des Vignes, qui étoit alors juge de la Cour de l'Empereur, & qui fut depuis son Chancellier, avoit si heureusement manié les esprits de ses Prélats par ses discours, & par ses lettres, qu'ils ne separoïent pas, en cette occasion, les interests du Pape d'avec ceux de l'Empereur; De sorte qu'ils avoient tous envoïé du secours à Frideric. Il avoit declaré Joachim Spinola son Vicaire dans le Roïaume d'Arles, & de Vienne. Les Lettres, où il est parlé de Spinola, donnent ces deux Titres conjointement au Roïaume de Bourgogne. Quand il eut passé les Alpes, son principal soin fut de hâter les levées des Troupes que les Prélats, comme Vassaux de l'Empereur, avoient promises. En effet, ils satisfirent à ce que Frideric attendoit d'eux. Celuy de Die obtint même permission d'imposer huict mille sols sur ses Vassaux, pour le remboursement des frais de la levée, & de l'armement de celles qu'il avoit données à Spinola, qui les avoit amenées à l'Empereur avec les autres. Ce fut en cette guerre que naquirent ces funestes titres de factions, Guelphes, & Gibelins. La conduite du Pape contre Frideric n'étoit pas si exempte de passion, qu'elle fût approuvée generalement de ceux, qui mêmes

1238.

Amedée de Geneve Evêque de Die.

Frideric II. à Turin.

Prélats de Dauphiné y vont.

Leurs Droits confirmez.

Et ceux du Dauphin.

Peage.

Grande Gabelle, ce que c'est.

Guerre de Frideric II. en Italie.

Reflexion.

L'Empereur puissant en Dauphiné.

Il est secouru.

Vicaire du Roïaume d'Arles & de Vienne.

Titre commun au Roïaume de Bourgogne.

Subvention pour l'Evêque de Die.

Origine des Guelphes & des Gibelins.

Digitized by Google

des

des intereſts du ſaint Siege faiſoient vn article de Religion. L'Italie fut diviſée en Guelphes & en Gibelins : cette diviſion fut vne conſpiration de tous contre leur propre ſalut. Les Guelphes étoient ceux du parti du Pape, & les Gibelins les partiſans de l'Empereur contre le Pape. Les deux familles les plus illuſtres de l'Empire d'Alemagne étoient celles des Henris de Guebelinge & celle des Guelphes d'Altorfs. L'vn, étoit comme la Pepiniere de grands Empereurs ; & l'autre, de Ducs celebres par leur éminentes qualitez. L'vne poſſedoit l'Empire, & l'autre croïoit le meriter mieux : Leur émulation degenera en envie, & de l'envie à la haine il n'y a qu'vn pas à faire. Elles devinrent ennemies irreconciliablement, & leur diſcorde aïant couvert l'Alemagne de ſang & d'incendies, envoïa les noms de Guelphes & de Gibelins en Italie, pour la rendre miſerable. Deux noms y devinrent deux cruels Demons : ils y inſpirerent tous les crimes, & les y firent tous regner.

Reflexion.

IV.

Croiſade ſous Thibaud Roy de Navarre.

LA perfidie des vns, & la lâcheté des autres avoient cependant ruïné les affaires des Chrêtiens dans l'Orient, & c'étoit où ils devoient porter leurs armes, pour meriter de l'honneur ; mais le Pape & l'Empereur avoient les yeux fermés pour toute autre choſe que ce que leur paſſion leur repreſentoit ou comme juſte, ou comme vtile. Il n'auroit pas tenu à eux que tout l'Occident ne ſe fût armé pour eux.

Chefs de la Croiſade.

Thibaud Roy de Navarre, & Comte de Champagne, Hugues Duc de Bourgogne, Henri Comte de Bar, Pierre Comte de Bretagne, Artaud Comte de Foreſts & de Nevers, Almeric Comte de Monfort & Beau-frere du Dauphin, & Jean Comte de Mâcon, ſe croiſerent. La terreur, qu'ils jetterent d'abord dans le cœur des Infidelles, fut bientôt convertie en mépris : Leur vanité, & la mauvaiſe conduitte des Templiers étouferent les eſperances que leur arrivée avoit fait naiſtre parmi les Chrêtiens. Ce n'eſt pas qu'Almeric ne fit tout ce que l'on s'étoit promis de ſon zele, & de ſa generoſité. Il fut mêmes fait priſonnier dans vne rencontre, & la liberté ne luy fut renduë que par vne Treve concluë entre les Chrêtiens & les Mahometans, plus d'vn an aprés ſa priſe. Il mourut dans Rome à ſon retour l'an M.CCXLI. 1241.

Mort d'Almeric à ſon retour.

& fut enterré dans l'Egliſe de S. Pierre. Son Tombeau s'y voit encore, & ſon Epitaphe eſt vne Eloge qui témoigne en qu'elle reputation il étoit de pieté, de courage, & de valeur. Beatrix ſa femme n'avoit alors qu'environ trente ans, & épouſa

Secondes nopces de Beatrix ſa femme.

depuis en ſecondes nopces Demetrius de Montferrat, Roy de Theſſalie. L'année

Conference du Comte de Toloſe & du Comte de Valentinois.

que ces Croiſez partirent du port de Marſeille, Raimond Comte de Toloſe, & Aimar Comte de Valentinois s'aboucherent ; mais ni l'vn ni l'autre n'étoit plus redoutable. L'hereſie étoit abſolument abbatuë, & les armes des François avoient gaigné tant de victoires, & de reputation à la bonne cauſe, qu'il ne luy reſtoit plus rien à craindre. Neanmoins ces Princes, ſortis d'vn même Tige, & nés d'vn même ſang, ne laiſſerent pas de renouveller entre eux leurs anciennes alliances. Le

Hommage de celuy-cy à l'autre. De ſes Terres au delà de Rhône.

Comte Aimar fit hommage au Comte de Toloſe de toutes ſes Terres au delà du Rhône, & entre autres, de celles de Tournon, de Privas, du Pouſin, & de Bais, quoy qu'il les poſſedât allodialement. Les trois dernieres ſont devenuës celebres en ce ſiecle par le crime, & par le châtiment. Le Comte de Toloſe, dans l'Acte de cet hommage donne au Comte de Valentinois la qualité de ſon couſin ; & les principaux

Preſens à cette conference.

de ceux qui ſe trouverent à cette conference furent, outre quelques Evêques, Hugues de Baux, Barral de Baux, Ponce de Ville-neufve, Pierre de Bermond ſeigneur de Sauves, Pierre de Lambes, Dalmas de Château-neuf, Matthieu de Chabrilhan, Ponce de Cornilhon, Sicard Aleman, & Ermengaud du Pui. Les branches des Grandes maiſons, qui ſeparées de leur Tige ſemblent n'en avoir ni la force ni la dignité, les recouvrent en s'en rapprochant par de nouvelles liaiſons. De pluſieurs petits états incapables des grandes actions, il s'en fait par l'étroitte vnion d'vne ſincere alliance, vn grand & vn redoutable.

Reflexion.

V.

Digitized by Google

V.

Pierre, Comte de Savoïe, eut pour ſucceſſeur Philippe ſon frere, & celuy-cy Amedée IV. qui merita le tître de Grand par ſes hautes vertus, & par ſes illuſtres actions. Il épouſa en premieres nopces, Anne fille du Dauphin Guigue-André, & de Beatrix de Montferrat: mais il n'eut pas des enfans d'elle. L'amour de ſa race l'emporta dans l'eſprit du Comte Pierre, ſur l'amour de ſon propre ſang: Il prefera Philippe ſon frere à Beatrix ſa fille, femme du Dauphin Guigue XII. pour faire regner ſon ſang, il le desherita. Il ne fit pas reflexion que, les enfans de ſa fille poſſedants ſon païs, ſes heritiers ſeroient bien mieux à luy que ſes freres, & leurs décendans. Cet exemple a été la preuve de l'établiſſement de la loy Salique dans l'Etat de Savoïe, qu'il y a introduitte. On le fait paſſer pour l'effet d'vn vſage dont il eſt la cauſe. Il ne regarda ni la loy Salique, ni la loy Voconie, comme quelques vns ſe l'imaginent. Il n'étoit pas aſſez François pour l'vn, ni aſſez ſçavant pour l'autre. La loy Salique n'avoit été encore receuë dans nul Etat voiſin de celuy de France; & mêmes l'occaſion de luy obeïr, n'y étant arrivée qu'vne fois depuis plus de huit cens ans, elle étoit vn des ſecrets de cet Empire, & vn Titre de ſes Archives, alors connû de peu de gens. Pour la loy Voconie qui porte le nom du Tribun Q. Voconius
584. Saxa, elle fut faite l'an D. LXXXIV. de la Ville de Rome: elle privoit les femmes de toute ſucceſſion abinteſtat dans tous les degrez de parenté non conſanguine, & ne permettoit de leur leguer qu'vne Quarte, les rendant incapables des ſucceſſions vniverſelles. Ce Prince ſuivit ſa penſée & ne la conforma à rien; Mais depuis on a crû que, ſi le même cas arrivoit, ce ſeroit bleſſer vne loy que l'on ſe propoſe, & que l'on ne voit point, que de ne s'y pas conformer. La violence qu'il fit en cela à la nature jetta dans la Maiſon des Dauphins les ſemences d'vne haine irreconciliable, qui produiſit depuis tant de maux, & de deſordres. Si-eſt-ce que le Dauphin Guigue ſon gendre n'en témoigna pas du reſſentiment: Il croyoit que le repos eſt le plus grand bien de la vie; il ne vouloit pas le perdre pour acquerir d'autre bien. Le Foucigny ne fut point diſputé à Beatrix ſa femme. C'étoit l'heredité d'Eleonor de Foucigny ſa mere, à laquelle nul autre n'avoit rien à pretendre; & cela ſuffit au Dauphin auſſi content de conſerver, que les autres Princes ſont ambitieux de conquerir. Amedée, aïant ſuccedé à Philippe, fit ce que devoit faire vn ſage Prince. Il s'aſſeura de la fidelité de ſes Vaſſaux dans le Viennois par les hommages qu'il en exigea. Il ſe pretendoit ſouverain de la Baronie de la Tour, & ſon fief s'étendoit de Voiron juſques au Rhône en remontant vers Vienne. Le mois de Juillet de l'an
1241. M. CCXLI. Berlion, ſeigneur de Chandieu, luy rendit hommage de cette Terre, & generalement de tout ce qu'il poſſedoit depuis les fourches de Falavier juſques au Pont de Lyon, & mêmes juſques dans le Rhône auſſi avant qu'vn homme à cheval y pourroit entrer ſans nager. Le Château de Chandieu eſt aſſis ſur vne eminence qui luy donne vne vcüe merveilleuſement agreable. Il étoit en ce temps-là aſſez fort pour être mis au nombre de ceux du Viennois qui l'étoient le plus, & le païs qui en dependoit avoit cette étenduë. Ainſi, on ne croyoit pas alors que le Rhône fût abſolument au Roy, comme on l'a crû depuis. Mais, la Juriſprudence, ſuit toutes les revolutions de la politique. Ce qui plait au plus puiſſant, pour ſes intereſts, eſt toûjours vne loy qui borne ceux des plus foibles. Le Dauphin ne pratiqua point les Vaſſaux du Comte, le voiſinage, qui luy preſentoit les occaſions de les obliger à tous momens, luy facilitant les moïens de les gaigner: peu politique, ou fort pieux, il parut neutre pour luy-même. Sa pieté luy conſeilla vn voïage de devotion, pour ſe conſoler, ou pour ſe determiner. Il alla rendre ſes vœux, & ſes prieres l'an
1242. M. CCXLII. au ſaint Anachorete S. Antoine dans la celebre Egliſe conſacrée à ſon nom dans le Viennois. Falque Matthieu avoit alors le gouvernement de cette Abbaye,

&,

Amé le Grand Comte de Savoïe Mary d'Anne fille du Dauphin.

Beatrix femme du Dauphin exclüe de la ſucceſſiõ du Comte Pierre ſon Pere.

Loy Salique en Savoïe de là, non d'ailleurs.

Le Foucigny teſte à la Dauphiné.

Hommages au Comte Amedée dãs le Viennois.

Eſtenduë de la Terre de Chandieu.

Rhône non toûjours crû au Roy. Reflexion.

Voïage du Dauphin à S. Antoine.

Digitized by Google

Sa protection à ce Convent. Permiſſion d'acquerir.

& , à ſa priere , le Dauphin mit ſous ſa protection ſes biens & ſes Religieux,& luy en promit d'en être le déffenſeur. D'avantage , il luy donna la permiſſion,& la liberté d'acquerir toutes ſortes de biens,& de poſſeſſions dans ſes Terres. Ce qui montre l'erreur de ceux qui croïent qu'elle n'a été ôtée aux Corps & aux Moiſons Religieuſes , & pour tout dire aux perſonnes de Main-morte, à l'égard du Dauphiné , que par l'Edit de Château-Briand. Vn Acte de juſtice ſuivit cet acte de pieté. Le Dauphin s'acquitta en perſonne, quelques mois aprés,de ſes devoirs envers l'Egliſe de Vienne. Il luy rendit hommage du Comté d'Albon entre les mains de ſon Archevêque , dans le Palais Archiepiſcopal. Il reconnût du fief de cette Egliſe tout ce qu'il poſſedoit entre Voreppe & Grenoble juſques aux fourches Dupuy ; & entre le Rhône , & l'Iſere , l'Archevêché de Vienne ayant les mêmes limites que le Comté. Ainſi , le Comté de Vienne ne s'étend point au deçà de cette Egliſe vers le Graiſivodan , ni au delà des fourches Dupuy vers l'Auvergne. Cet hommage fut rendu comme lige , & il s'obligea de preſenter chaque année, à l'avenir,vn cierge du poids de douze livres à l'Autel de Saint Maurice , la veille de la feſte de ce Saint Martir: &, où il ne pourroit venir luy-même , d'envoyer qui l'offrit de ſa part , en témoignage de la Superiorité de cette Egliſe. Cette coûtume n'a pas été depuis violée : &, aprés le tranſport du Dauphiné à l'auguſte Maiſon de France , le Gardier a été chargé de ce devoir. Il rendit pareillement hommage des Châteaux de Maleval au delà du Rhône , & de Saint Quentin ſur l'Iſere,& les declare *rendalles*. Philippe de Savoïe , Doyen de Saint Maurice , aſſiſta à cette action ſi ſolemnelle , à laquelle furent auſſi preſents Artaud Seigneur d'Annonay , Guichard ſeigneur de Coindrieu, Obert Maréchal , Chevaliers ; Albert de Bocſozel , Albert de Faverges, Artaud de Roſſillon,& Guillaume de Savoye Celerier de l'Archevêque.

Oſtée aux perſonnes de Main-morte en ce pais.

Hommage à l'Egliſe de Vienne.

Eſtendue du Comté de Vienne.

Cierge preſenté à S. Maurice par le Dauphin.

Coûtume obſervée.

Hommage de Maleval & de Saint Quentin.

Preſents à ces Actes.

VI.

Doïen & Celerier de la Maiſon de Savoïe.

LE Doïen Philippe de Savoïe ſucceda à Boniface de Savoïe Evêque de Valence environ ce même temps. Le Doïenné de Vienne luy fut la marche qui le porta à cette dignité. Aimar Comte de Valentinois luy fit la guerre dés la premiere année de ſon Pontificat , ou,pour mieux dire , continua celle qu'il avoit commancée contre ſon predeceſſeur. Ce Prince donnant tout à ſa paſſion n'épargna pas le patrimoine de IESVS CHRIST dans le Dioceſe de Valence:il couvrit tout d'incendies & de ſang. L'Evêque ne ſe deffendit au commencement que par les prieres, & par les exhortations ; mais le Comte , à qui des avantages qui ne luy étoient pas diſputez , enfloient le cœur , imputoit la moderation de l'Evêque à impuiſſance, ou à lâcheté. Creſt , Alais , & Beſignan étoient le pretexte de la guerre le plus apparent. Silvion de Creſt , Doïen de Valence , avoit , entre autres , donné l'an M. CCXXVI. à l'Evêque Guillaume , predeceſſeur de Philippe , vne portion qu'il avoit en la Ville de Creſt , par vn Traité qui fut fait le V. du mois d'Octobre. Cette Ville fut partagée entre eux , & chacun declaré le maître abſolu de ce que ce partage luy avoit aſſigné. Ils en joüiſſoient par indivis , avant cet accord. L'Evêque eut vne portion d'Alais , & le Comte deux ; mais , Beſignan fut laiſſé entierement à l'Evêque , à qui la liberté fut ôtée de bâtir aucun Fort entre Valence & Livron. Cet accommodement n'agrea pas long-temps au Comte , il reprit , peu aprés , les armes qui ne luy furent pas arrachées ſi tôt des mains. Il falut que Jean, Archevêque de Vienne , & la pluſpart des plus grands ſeigneurs de la Province accouruſſent à cet embraſement pour l'éteindre. Roger de Bermond d'Anduſe,ſeigneur de la Voute , fut de ce nombre. Il ſe declara ſi ouvertement pour l'Evêque, que mêmes il luy rendit volontairement hommage de cette Terre , & ſe rendit ſon Vaſſal. Il convertit vn volontaire ſervice en devoir neceſſaire , & ne voulut pas qu'il luy fût permis de changer de parti ſans crime. La paix fut traitée , & concluë

Guerre du Comte de Valentinois contre l'Evêque de Valence.

Cauſe de la Guerre.

1226.

Droits de l'Evêque ſur Creſt, Alais, & Beſignan.

Hommage de la Voute à l'Evêque.

Paix entre le Comte & l'Evêque.

vne

Digitized by Google

vne seconde fois. Le Comte donna en ôtage à l'Evêque le Château du Pouſin, Gigors, & Pontais ; & l'Evêque au Comte S. Marcel, & Château-neuf d'Iſere. Les ſujets du Comte n'avoient pas ſeulement pour lui du reſpect, & de l'obeïſſance, ils avoient du zele, & de l'amour. Il leur étoit auſſi bon, qu'il paroiſſoit mauvais à ſes ennemis. Les Habitans du Bourg d'Etoile le prierent de confirmer leurs privileges : il y conſentit, & authoriſa beaucoup de prerogatives, qui étoient autant de limites à ſon authorité. Mais, quand les Princes approuvent, avec des témoignages de bienveillance, & de bonté, les privileges des Peuples, ils les diſpoſent à ſouffrir toûjours, ſans murmure, qu'ils cedent à l'vtilité publique. Le Comte, en témoignant à ſon Prélat tant de mépris ; & de haïne, ſembloit n'être pas bien perſuadé des verités de nôtre Religion au jugement des plus ſeveres ; & à celui des plus indifferens, il donnoit à ſes reſſentimens plus de paſſion que ne permettoit la ſolide pieté. Neanmoins la vertu, & la pieté de deux grands hommes, que cette Province avoit produits, couvroient le blâme que ces emportemens lui procuroient : l'vn étoit Humbert de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & l'autre Bertrand de Comps. Celui-là étoit né auprés de Valence, & s'étoit conſacré à Dieu, & devoüé aux Lettres. Il fit, dans peu d'années, vn ſi grand progrés dans la pieté, & dans les ſciences, qu'il meritâ d'être mis au nombre des plus ſaints, & des plus ſçavans. Ses perſuaſions gaignerent à ſon Ordre le fameux Theologien Hugues, qui fut depuis honoré du Chapeau de Cardinal. Il avoit enſeigné la Theologie à Humbert dans les Echoles de l'Vniverſité de Paris ; & Humbert luy enſeigna dans les Cellules de ſon Ordre l'art d'être vn excellent Religieux. Il commença le premier la compoſition, ou, comme parle Antonin de Florence, la compilation de l'Office Eccleſiaſtique, dont cét Ordre ſe ſert preſentement, mais il ne l'acheva pas ; la mort, qui n'épargne ni les deſſeins vertueux, ni les grands hommes, l'aïant ſurpris à Valence, où il receut les derniers devoirs le 11. du mois de Mai
1259. de l'an M.CCLIX. Bertrand de Comps étoit né du même ſang dont Arnaud de Comps avoit été formé. Il eut & la generoſité, & la pieté de celui-ci, & par l'vne, & l'autre le même honneur, & la même gloire. Il fut élû Grand Maître de l'Ordre de
1254. S. Jean de Hieruſalem l'an M.CCLIV. & tué trois ans aprés dans vn combat contre les Turcomans. Les Tures ravagoient, preſque ſans reſiſtance, ce qui reſtoit du Roïaume de Hieruſalem entre les mains des Chrêtiens, & les Tartares avoient renverſé tout ce qui s'étoit preſenté à leur marche juſques au Danube. Neanmoins, au jugement du S. Siege, l'Empereur Frideric, qui defendoit les anciennes pretentions de ſa Couronne contre celle de la ſacrée Thiare, étoit le pire ennemi qu'eût la Chrêtienté. Le Pape Innocent IV. de la Maiſon de Fieſque, ſe voïant environné de mille dangers mortels en Italie, par la haïne de ce Prince paſſa en France
1254. l'an M.CCLIV. Lyon lui plût, & il le choiſit pour ſon ſejour. Le Roi Saint Loüis, lui aïant remis trois Châteaux des plus forts du Lyonnois, fit, ainſi qu'il eut moins à craindre ce que ſes ennemis tenteroient. Remond, Comte de Tholoſe, ne tarda pas de lui rendre ſes reſpects, & de lui offrir ſes armes, & ſa perſonne. Il fit vn voïage pour cela, la même année, à Lyon, & aprés, étant de retour à Tholoſe, il y tint ſa Cour fort ſolemnelement, & y donna la Chevalerie à prés de deux cens Gentilshommes, qu'il jugea dignes de ſon amitié, & de cét honneur. Sicard Aleman, & Bernard de la Tour furent remarqués entre les principaux, & les plus meritans. Sicard Aleman fut l'vn des executeurs teſtamentaires de ce Prince, qui luy donna le pouvoir de diſpoſer de ſes biens en faveur de ſes domeſtiques, comme il jugeroit à propos, pour le païement, ou pour la recompenſe. Aprés la mort de Remond, il fut declaré Gouverneur du Comté de Tholoſe, par les Commiſſaires de la Reïne Blanche, en l'abſence d'Alphonſe, Comte de Poitiers, & de Jeanne, ſa femme, heritiere du Comte ſon pere : Nul ne fut plus avant dans le gouvernemẽt, l'eſtime, & l'affection que les Grands & les Peuples avoient pour lui, étans favorables à ſa vertu.

Le Comte confirme les privileges de [illegible]. Reflexion.

Humbert General des Jacobins. Bertrand de Comps G. M. de S. Jean de Hieruſal.

Eloge de Humbert.

Eloge de Bertrand de Comps.

Le Pape Innocent IV. paſſe en France. Sejourne à Lyon. Viſité par le Comte de Toloſe.

Sicard Aleman fait Chevalier. Bernard de la Tour.

I. VII. Le

Digitized by Google

VII.

Concile de Lyon.

LE Pape porté à assembler vn Concile General dans Lyon l'avoit fait publier pour le mois de Iuin de l'an M. CCXLV. & y avoit mêmes fait citer Frideric, pour y rendre conte de ses actions, & pour se justifier des crimes qui luy étoient imposez. Le Comte de Savoïe, & le Dauphin Guigue l'avoient disposé, s'il refusoit d'obeir à l'authorité supreme que le Pape s'attribuoit, d'avoir du moins de la complaisance pour ce que desiroient si ardemment tous les Chrêtiens. Ils n'avoient voulu se fier à personne d'vne negotiation si importante, & avoient passé les Alpes, pour agir eux-mêmes auprés de ce Prince. C'étoit vn fort bon esprit, mais fier outre mesure: Ils le manierêt adroitement, & luy aïant promis de l'accompagner dans leurs Terres, ils luy persuaderent ce voïage, dont le fruit auroit été, sans doute, le repos de la Chrêtienté, & l'abaissement des Infidelles. Mais, comme il étoit déja aux pieds des Alpes, il fut rappellé à Parme que les Guelphes ses ennemis avoient surprise, & où ils avoient commis d'étranges inhumanitez sur les Gibelins. Ce Concile, qui est le XIII. des Oecumeniques est celebre, quoy qu'il durât peu, les Peres, dont il fut composé, aïant resolû dans trois Actions toutes les propositions qui y furent faites, & qui en furent la matiere. Le Pape, qui y presida, Boudoüin dernier Empereur Latin de Constantinople, trois Patriarches, qui furent ceux de Constantinople, d'Antioche, & d'Aquilée, & cent quarante Evêques luy donnerent & de l'authorité, & de la dignité. L'Empereur fut retranché, de nouveau, de la communion des Fidelles, & privé de la Couronne Imperiale, & de tous ses Estats. La felonnie du Vassal envers le Prince luy fait perdre son fief, & la felonnie du Prince envers DIEV, dont il est plus Vassal que les hommes ne le sont de luy, le rêd indigne de regner. Hugues de saint Chef (nom corrompu en celuy de saint Cher) fut fait Cardinal en ce Concile. Onufre donne sa naissance au Dioceſe de Vienne, & ce fut dans le bourg de saint Chef qu'il la receut. L'ancienne Abbaïe de S. Theudere a eu le titre de saint Chef, par ce que la teste de ce Saint Anachorete, son Patriarche, y étoit exposée à la veneration des Fidelles dans vn riche Reliquaire. Hugues, s'étant acquis vne grande reputation entre les Theologiens les plus sublimes, se donna à l'Ordre de S. Dominique, par les ardentes persuasions de Humbert, qui avoit été son Disciple. Il appuïa si heureusement tous les desirs du Pape, que pour s'acquitter de cette obligation, il le fit Cardinal. Autant de témoins de son élevation le furent aussi de sa vertu. Iean de Bournin Archevêque de Vienne y receut le même honneur, & sainte Sabine fut son Titre. Il avoit témoigné tant de zele contre les Albigeois, & temperé ce zele de tant de sageſſe qu'il avoit satisfait à son devoir, sans déchirer la clemence avec les Criminels. La pluspart des zelez ne sçavent pas distinguer, entre le Iuge & le Bourreau, entre l'Homme & le Criminel. Enfin, il s'étoit signalé par tant de bonnes actions, envers l'Eglise; & par tant de bons offices, envers son chef, qu'il n'y auroit pas eu de la justice à luy refuser cet honneur. Ce fut en ce Concile que la couleur rouge devint propre aux Cardinaux, pour leur être vne exhortation sensible de ne refuser point leur sang à la defense des Droits de l'Eglise, qui parlât toûjours à leurs yeux. Les nouveautez ont toûjours des admirateurs. C'est pourquoy ce Prélat éut soin de faire peindre de rouge l'Eglise du Convent des Freres Mineurs, celle de Saint Laurens, & la Chapelle de son Palais qui sont les ouvrages de sa pieté & de sa magnificence. Albert seigneur de la Baronie de la Tour-Dupin de son chef, & de celle de Coligny, que l'on appelloit alors Collognoc du chef de ses enfans, dont il étoit administrateur, avoit suivi Frideric que la prise de Parme, & le desir d'en tirer vengeance avoient fait retourner sur ses pas. Il luy rendoit tous les jours de tres-vtiles services dans les occasions qu'vn Siege obstiné donnoit à sa valeur de paroistre. Il servoit & par l'action, & par l'exemple. Rien n'excite mieux les Soldats à s'exposer aux perils, & ce qui est le plus haut point de la vertu militaire, à souffrir tout, que le Chef qui s'expose

1245.

Frideric persuadé par le Dauphin d'y venir.

L'Empereur excommunié & deposé.

Reflexion.

Hugues de S. Chef Dauphinois Cardinal.

Son Eloge.

Iean de Bournin Archevêque de Vienne fait aussi Cardinal de Sainte Sabine.

Son Eloge, Reflexion.

Couleur rouge propre aux Cardinaux.

Ouvrages de ce Cardinal, marques de sa dignité dans Vienne.

Albert de la Tour fert l'Empereur en Italie.

Reflexion.

Digitized by Google

poſe hardiment,& qui ſouffre comme eux. Auſſi Frideric luy témoigna ſa reconnoiſſance. Albert avoit vn peage de trois ſols,& de deux deniers établi dans ſes Terres. Il craignoit qu'il ne luy fût vn jour cõteſté par ce qu'il n'en avoit point d'autre Titre que l'authorité abſoluë, mais tirannique de ſes predeceſſeurs, que la poſſeſſion, & le conſentement des peuples. L'Empereur l'approuva,à ſa priere,& luy donna, en l'authoriſant,la qualité de legitime,dont juſques alors il n'avoit pas ſemblé revêtu. Cette precaution étoit iudicieuſe. Peage confirmé en ſa faveur.

VIII.

CElle de Flotte de Roïans ne l'avoit pas moins été. Elle avoit procuré au Comte Aimar ſon fils, vne étroitte alliance avec le Dauphin Guigue dont il ſe declara Vaſſal. Ainſi,elle luy acquit l'amitié de ce Prince,contre la haine duquel elle auroit eu de la peine à trouver vne vtile protection. Cette alliance fut entretenuë depuis de part & d'autre religieuſement, & l'an M. CCXCIX. elle fut renouvellée entre le Comte Aimar fils de celuy-cy,& le Dauphin. Humbert I. ſucceſſeur de Guigue. Guillaume I. avoit ſuccedé à l'Evêque Iean parent de Flotte,en l'Evêché de Grenoble,& à Guillaume Pierre I. Celuy-cy n'ignoroit pas que negliger le ſoin des Religieux c'eſt détruire la Religion. Le Clergé de ſon Egliſe vivoit ſous la regle de S. Auguſtin. Ce fut de ſon conſeil,& du conſentement du Doïen Euſtache & du Chapitre qu'il fut fait vn reglement touchant les habits des Religieux,dont ie veux rapporter les principaux articles: ils ſeront vn reproche à la vanité des vns, & vne authorité à la force des autres; & vne leçon à tous. Il y eſt dit que chaque Chanoine recevra du Veſtiaire de l'Egliſe,de deux en deux ans,vne pelliſſe du prix de ſeize ſols Viennois,vne tunique,& vne *Cappe* de *Ben Blanc François*,ou de *Bloy*: (c'étoit vne ſorte de drap blanc;& la Tunique vne robbe) Que celuy qui auroit la charge du Veſtiaire fairoit teindre la Cappe ce qui montre qu'elle étoit noire,& non la Tunique; Que de même chaque Chanoine auroit, de deux en deux ans, des mules de nuit,qui ſont nommées ſimplement dans l'Acte *nocturnales*,de bonne Bazane avec vn double feutre & à fortes *Soles*,c'eſt à dire ſemelles; des Botines de bon *Cordoüan*; (elles ont le nom de *Bottes*,& de *Czauattes*.) Que leur hauteur ſeroit,du moins,de deux eſpans au deſſus du col du pied, & leur largeur commode pour mettre,du moins,deux paires de *Chauſſons*; (ce ſont des bas de chauſſes) & des *Soles* autant qu'il en faudroit (ce ſont de vrais Chauſſons) Qu'à,chaque foire,qui ſe tiendroit dans Grenoble,on donneroit à chaque Chanoine vne aûne & demi de corde, pour l'vſage des Hauts, des bas de chauſſes, &; aux Feſtes de Pâques,deux paires de *Trabucs*,& de hauts de chauſſe de toile déliée. L'Acte dit de toile *Linge*; mais il n'explique pas le mot de *Trabucs*. Il eſt certain neanmoins que c'étoit vne ſorte de bas de chauſſe. Le directeur du Veſtiaire eſt chargé de faire proviſion de toiles de douze deniers l'aune,& à moins s'il le peut; de les faire blanchir;& de fournir à chacun des Surplis dont les manches ſoient,du moins,de deux toiles; des braïes,ce ſont des Calſons,& des Chemiſes. Les Chauſſons étoient de Drap,le Surplis étoit porté ſur la Pelliſſe,& c'eſt d'où vient ſon nom. Mais celuy de Peliſſe a changé: on l'appelle aujourd'huy Aumuſſe. Il eſt permis aux vieillards, aux malades, & aux incommodez de porter la Cappe de *Galabrun*,au lieu de *Bloy*. *Galabrun* étoit vn Drap plus fort, & plus chaud que le *Bloy*. Enfin il eſt ordonné aux Chanoines de rendre leurs vieux vêtemens,& leurs vieux ſouliers,quand ils en recevront de neufs,pour les donner aux pauvres Clercs,qui frequêtent l'Egliſe. Tous ceux qui ſervoient à l'Office Divin dans les principales Egliſes étoient Clercs, & n'étoient pas neanmoins abſolument du corps. Les Privileges de la Clericature leur étoient vne recompenſe plus grande que leurs ſervices: ils chantoient tous aux heures Canoniales, & n'avoient d'autre païement qu'vne reconnoiſſance volontaire,telle que l'exigeoit leur fortune,ou leur condition. Au commencemẽt,il étoit libre à tous les fidelles de joindre leurs voix à celles des perſonnes Eccleſiaſtiques,pour châter les loüanges de Dieu dans les Egliſes; mais depuis on reduiſit cette liberté,ſi étenduë, à ceux qui ſe ſetoient devoüez à ce

1299. Le Comte de Valentinois Vaſſal du Dauphin.

Succeſſeurs de l'Evêque Iean de Saſſenage.

Statut de l'Egliſe Cathedrale de Grenoble ſur les habits. Remarquable.

Origine du mot de Surplis. Aumuſſes

Clercs non du Corps des Egliſes.

Ordre ancien des Egliſes par les Clercs.

Digitized by Google

devoir par l'impreſſion d'vn caractere ſpirituel,& par le miniſtere de l'Evêque. On en demeura long-temps-là ſans leur en donner d'autre qui les approchât de l'Autel. Ainſi,il n'y avoit pas plus de Preſtres que de Titres, ni plus d'Eccleſiaſtiques que de benefices: La collation de l'Ordre étoit neceſſairement vne collation de benefice à l'ordonné. C'eſt pourquoy, dans l'ancienne juriſprudence Canonique, il n'eſt parlé que des Ordinations, & des Inſtitutions,& nullement des Collations. Depuis la facilité des vns, & l'avarice des autres ont détruit cet vſage, ſolide appui de la dignité Sacerdotale. Elle étoit alors dans vn merveilleux éclat,& l'on peut dire que ce ſiecle, & le precedent ont été le regne temporel de l'Egliſe parmi les Chrêtiens.

Et les benefices.

IX.

Differents entre Siboud & Guil'aume de Beauvoir & Bernard Abbé de S. André de Vienne.

CE n'eſt pas qu'en quelques occaſions particulieres le reſpect, qui luy étoit rendu ſi generalement avec tant de ſoûmiſſion, ne ſemblât negligé. Mais ces petits ombrages n'obſcurciſſoient pas ſa gloire,& ſervoiêt à la relever. Siboud ſeigneur de Beauvoir, de Pinet, de Belle-Ville de Montenuers,& de la Palû, & Guillaume ſon fils ſouffroient impatiemment que Bernard, Abbé de S. André de Vienne,& ſon Monaſtere s'attribuaſſent tous les droits ſeigneuriaux de la Parroiſſe de Moidiez. C'étoit vn membre de la Terre de Beauvoir; Neanmoins, l'Abbé en joüiſſoit;& les luy diſputer c'étoit alors vne eſpece de ſacrilege. Mettre en difficulté la juſtice des droits acquis à l'Egliſe, de quelque maniere que ce fût, c'étoit arracher les pierres de l'Autel, pour le détruire, ou pour le diminuer. Il en vinrent aux armes, s'imaginans de pouvoir établir le droit qu'ils pretendoient avoir par la voïe de fait, qui en étoit l'anneantiſſement; Mais le repentir ſuivit de prés leur faute. Ils furent contraints, par la honte, & par le blâme qu'ils s'étoient attirez, de rechercher la paix. L'Abbé y conſentit, mais ce fut avec cette condition, que leurs arbitres ſeroient choiſis dans l'Ordre Eccleſiaſtique. C'étoit ainſi le rendre luy-même le juge de ſes intereſts. L'vnion, qui étoit entre tous les membres de ce premier Corps de l'Eſtat, étoit ſi étroitte que rien n'étoit ſenſible à l'vn de ſes membres qui n'envoiât les mêmes ſentiments de plaiſir ou de douleur à tous les autres. Rigaud, Abbé de Bonnevaux, Aimard, Abbé de S. Pierre de Vienne,& André Prieur de S. Martin de la même Ville s'étant aſſemblez aux Ambarres le 7. du mois de Novembre de l'an M.CCXLVI. terminerent cette querelle par leur jugemẽt, aprés en avoir conferé avec Drodon Provincial des Freres Mineurs dãs la Bourgogne. Ils adjugerẽt à l'Abbé la juriſdiction purement civile, que les Juriſconſultes appellent la moïenne juſtice;& la connoiſſance des crimes capitaux, qui eſt la haute, à Siboud,& à Guillaume. Les Heretiques condamnez furent de leurs Juriſdictiables; mais les adulteres,& les larcins des choſes, qui n'excederoient pas dix ſols, furent laiſſez à l'Abbé. La confiſcation avoit lieu en ce temps-là contre les criminels condamnez; car il fut ordonné que leurs biens meubles, & immeubles appartiendroient entierement à Siboud,& à Guillaume, à la reſerve de ceux qui ſeroient venus de l'Abbé & de ſon Egliſe. Le Prieur, les Moines, les Clercs,& generalement ſa famille,& ſes domeſtiques furent declarez exempts de leur juriſdiction,& laiſſez à celle de l'Abbé. La peine de l'adultere fut fixée à ſoixante ſols, ce crime n'étant point en ce temps-là, dans la deteſtation où de juſtes motifs l'ont fait depuis tomber. Il y eſt de même dit que le Territoire de Gemens, qui dans les plus anciens tîtres a le nom de *Gemma*, c'eſt à dire des perles, à cauſe des pleurs de la roſée ſur ſes prairies, appartiẽt à l'Abbé, depuis le lieu d'Aiguebelle juſques à l'Ecluſe de l'Abbeſſe. La riviere, qui traverſe ce Territoire, avoit le nom de belle eau,&, par elle, ce Territoire. La liberté de pêcher eſt donnée également à toutes les parties,& les bans des fruits, des vignes,& des arbres, ceux des fauſſes meſures,& divers autres droits le ſont à l'Abbé ſeul: &, les habitans de Moidiez furent affranchis à l'égard de Siboud,& de Guillaume comme ſeigneur de Beauvoir, de tous droits de Guet, de Courvée, de Tailles, de Tolte, de Cornage, de Vintein, de Charroir, de Chevauchée & de clôtures. Les violences de Siboud & de ſon fils avoient cauſé des dommages conſiderables à l'Abbé, ces arbitres

Pour la juriſdiction de Moidiez.

Termiez.

Arbitres.

1246.

Articles de l'accord.

Confiſcation a lieu.

Peine de l'adultere.

Liberté de la pêche.

les

les modererent à mille sols : enfin, ils furent, & leurs successeurs en leur personne, declarez feudataires de l'Abbé. Les Arbitres ordonnerent deux choses, pour cela, qui me semblent dignes d'estre sceües; L'vne est qu'ils les obligerêt d'offrir publiquement, chaque année à S. Maxime (c'est vn des Patrons de l'Eglise de cette Abbaye) le jour de l'Ascension de Nôtre Seigneur, vn cierge du poids d'vne livre; & l'autre qu'ils les assujettirent à rendre hommage à chaque Abbé sous cette condition assez particuliere, que le Cheval que l'Abbé auroit monté, ce jour-là, leur seroit donné, ou dix livres Viennoises. Berlion de Nericu, Drodon de Clavel, Jean Richarme, & Hugues Liatard, tous quatre Chevaliers, assisterent à cette reconciliation. Elle fut, durant trante-quatre ans, vn repos avãtageux aux vns & aux autres; mais l'an M.CCLXXX. elle souffrit quelque sorte de rupture. Les accommodemens supposent la division : il en fut fait vn nouveau cette année-là entre Drodon Seigneur de Beauvoir, Pierre Abbé de S. André, & Gaudemar d'Ampuis, Moine de cette Abbaye, & Prieur de Moidiez. Le Prieur, & les Habitans de ce lieu furent maintenus en leur possession de l'vsage de tous les bois du seigneur de Beauvoir pour leur chaufage, pour bâtir, & pour clorre, tant dans la Terre de Beauvoir que dans celle de Pinet. Le seul bois de Chassent en fut excepté. Ils le furent aussi en celle des chemins, des eaux, & du pasquerage dans toute l'étenduë de la Terre de Beauvoir, & principalement dans le bois même de Chassent. Mais ce ne fut pas vne concession gratuite : les habitans qui entretiendroient des bœufs furent chargés de païer chacũ à Drodon, & à ses successeurs vne bannatte d'avoine, toutes les années, à la mesure de Vienne, & generalement les vns & les autres furent assujettis à vne courvée dés le commencement du Careſme jusque à la Pentecôte, s'ils n'aimoient mieux païer huict deniers, le choix leur en étant laissé libre. Ce Traité, comme tres-important à ce peuple, fut homologué par Hugues de Serriere Official de Vienne. Amedée de Geneve Evêque de Valence, & de Die l'avoit étably: Il gouvernoit à raison de son Evêchê, l'Eglise de Vienne vacante par la mort de l'Archevêque Remond François de Peyrins. La servitude n'est horrible dans les Villages, qu'autant qu'elle est incommode.

Presents à l'Acte.

1280.

Second Traité sur le même fait.

L'Evêque de Valence à la direction de l'Eglise de Vienne. Reflexion.

X.

Prieurés de l'Abbaïe de S. André.

Divers Prieurés dependoient de l'Abbaïe de S. André, dans tous lesquels étoit vn Prieur, & vn nombre certain de Religieux. Mais depuis ils luy ont été tellement vnis qu'il n'en reste plus que le nom, tous les revenus en étant consumez dans l'Abbaïe même. Ainsi l'an M.CCXLVII. ceux de Jallieu, de Cremieu, de la Tour Dupin, de S. Alban, & de Vezerouce furent vnis à l'Abbaïe de S. Chef. Le Cardinal de Sainte Sabine s'y étant emploïé; C'étoit l'Archevêque de Vienne. L'vnion est vne espece d'extinctiõ, & d'aneantissement du benefice vni. Le motif de celle-cy sembla raisonnable; mais son effet ne pouvoit étre favorable à la pieté. On pretendoit donner moïen aux Religieux de cette Abbaïe de subsister plus commodement. Ils subsistoient neanmoins; nul d'eux n'étoit mort de faim, & qui enrichit les Monasteres, les ruine: les biens sont opposez à la pauvreté Religieuse: lors qu'elle n'est plus effective, qu'elle n'est qu'vn nom, & vn Titre d'honneur, les vices succedent neceſſairement aux vertus; le desordre, à la regle; le libertinage, à l'obeïssance. Dailleurs de telles vnions choquẽt les desirs des Fondateurs, refroidissent la charité, & retranchent du culte divin. Qui, de plusieurs membres des corps naturels, n'en feroient qu'vn, ce qui resulteroit de cette reduction seroit vn monstre. C'est par cette raison que les plus judicieux ne les approuvent point, dans cette partie de la politique qui regarde le soin de la Religion. Ils ne donnent pas plus facilement leur approbation à l'accroissement des petits Estats par l'vnion d'autre à eux. Neanmoins le desordre où étoit l'Empereur Frideric, le besoing qu'il avoit du secours du Dauphin, & l'étroitte alliance qui les joignoit de sang, & d'amitié, le porterent à consentir à l'acquisition que le Dauphin, & son

1247.

Prieuré vni à l'Abbaïe de S. Chef.

motif de l'vnion.

Restrictions contre les vnions des benefices.

L'Empereur approuve l'acquisition des Comtés d'Ambrun & de Gap faites par le Dauphin.

ſon pere avoient faitte des Comtez d'Ambrun, & de Gap. André, repudiant Beatrix ſa premiere femme, ne repudia pas ſa Dot avec elle : Il ſe menagea ſi bien aupres d'elle qu'elle ne luy reffuſa pas ces Comtez. Elle voulut ſe le conſerver, par les bienfaits, l'aïant perdu par les loix de l'Egliſe. Guigue, qui luy ſucceda, mit en ce temps-cy la derniere main à cet ouvrage, & l'Empereur le couronna. Il luy confirma par la même Bulle tous les Alleuds, c'eſt à dire, generalement toutes les Terres qu'il poſſedoit, tant dans ces deux Comtez, que dans ceux de Vienne, & de Grenoble, c'eſt le Graiſivodan. Guigue luy étoit cher, mais, outre cela, il luy étoit neceſſaire, & les grands Roys qui n'aiment parfaitement que leur gloire, ne meſurent leur amitié qu'à leur intereſt. Ils ne haïſſent rien de ce qui leur eſt vtile. L'année ſuivante, il donna en fief au Dauphin vne penſion annuelle de trois cent onces d'or de la Chambre Imperiale, païables chaque feſte de la Reſurrection de Nôtre Seigneur. Sa liberalité paſſa du Maître au Domeſtique : il donna, de même, au Chambelan du Dauphin vne penſion de quinze onces d'or auſſi en fief, & le terme du païement fut le même. La pieté de Guigue luy procuroit également l'amitié de l'Egliſe & de l'Empereur. Il ne perdit jamais d'occaſion de faire du bien aux Egliſes. Il renouvella les Privileges de la Chartreuſe de Durbon, étant à Vizille, le huitiéme du mois de May de l'an M.CCXLVIII. Le Comte Taillefer l'avoit exemptée de tout peage, & de toute charge dans l'étenduë de ſa Province, à la priere de Chabert Prieur de cette Maiſon. Guigue approuva cette exemption.

Confirme tous ſes droits.

Reflexion.

Luy donne vne penſion.

Et à ſon Chambelan.

Le Dauphin confirme les privileges de la Chartreuſe de Durbon.

Accordez par Taillefer.

1248.

XX.

Croiſade de S. Loüis.

MAis, le zele du Roy Loüis IX. s'occupoit à de plus grandes choſes, & faiſoit auſſi bien plus d'éclat. Ce grand Prince s'étoit obligé dès l'an M.CCXLIII. au voïage de la Terre ſainte, & d'employer ſon ſang, & ſes armes au recouvrement de cette Terre, qui nous a produit nôtre ſalut. Mais les affaires de ſon Etat, ni celles de l'Egliſe ne luy avoient pas donné la liberté d'accomplir ſon vœu. Dés l'an M.CCXLV. la Croiſade avoit été publiée, & l'exemple du Roy, qui en devoit être le Chef, avoit enflâmé les cœurs les plus froids. Tous brûloient d'vn ardent deſir d'expoſer leur ſang, & leur vie, pour la gloire de IESVS CHRIST, contre la tirannie des Mahometans. Il partit de Paris, peu de jours aprés la Pentecôte de l'an M.CCXLVIII. & vint à Lyon à la teſte d'vne armée, qui ne témoignoit que joïe de le ſuivre, & envie de bien faire ſous ſon commandement. Il n'étoit alors âgé que de trante trois ans, & ne paſſoit pas pour moins brave, entre ceux qui faiſoient profeſſion des armes, que devoit entre les plus pieux. Continuant ſa route, le Château de la Roche de Glun fut la premiere proïe de ſes armes. A vne lieüe au deçà de Valence, la pointe d'vn Rocher écarpé s'avance dans le Rhône : les Romains le fortifierent dans leurs premieres guerres contre les Allobroges, & Clodius l'vn de leur Chef luy donna ſon nom. Elle fut appellée la Roche de Clodius, nom qui luy eſt conſervé dans les Titres les plus anciens ; mais, depuis Clodius a été corrompu en Clou, Clan, Clun, & Glun. Roger de Clerieu, qui en étoit le ſeigneur, commandoit par elle ſur le Rhône, & y exerçoit, ſur les Pelerins, (on appelloit ainſi tous ceux, qui s'étant croiſez, alloient à la Terre Sainte) vne eſpece de piraterie. Il avoit établi vn peage dont rien n'étoit exempt ; les Soldats & les Marchands s'en plaignoient. L'intereſt de la Religion ne touchoit point ſon avarice : ce qui étoit deſtiné au ſejour de la Terre Sainte ne luy étoit pas ſacré : tout luy étoit tributaire, & la pieté luy étoit vn butin. Il avoit ſi bien fortifié ſa Place que, ne craignant pas d'être ſurpris ni emporté, il avoit exigé les droits de cet injuſte peage des Troupes même du Roy, & des materiaux qu'il faiſoit voiturer. Il ne croïoit pas que le Roy, n'aïant point de temps à perdre, en voulût donner à ſa vengeance, ni s'arreſter pour l'aſſieger. L'eſperance de l'impunité l'avoit rendu temeraire.

1243.

1245.

1248.

Paſſement de S. Loüis pour la Terre ſainte.

Il aſſiege & prend le Château de Glun ſur le Rhône.

Origine du nom de Glu.

Digitized by Google

meraire. Mais le Roy le conſidera comme vn ennemi de la Religion. En effet, il ne pouvoit n'être pas favorable à ceux qui s'étoient devoüez au ſecours de la foy, ſans l'étre aux Infidelles. Il fut ſommé de mettre ſa forteresſe dans les mains du Roy; il le refuſa : il prefera le blâme d'imprudent à celuy de timide. Les Troupes du Roy prirent terre, & Aimar de Poitiers fils de Flotte, qui n'étoit pas alors bien avec le Dauphin, ſe joignit à elles avec celles qu'il avoit miſes ſur pied, contre ce Prince. Le Château, à qui Guillaume de Nang donne l'Eloge de tres-fort, fut d'abord inveſti. Vn homme de cœur ne ſe condamne jamais par des mouvemens de timidité inſeparables du repentir. Le ſeul moïen d'excuſer vne faute, en ces occaſions, c'eſt de la continuer. Il fallut l'aſſieger dans les formes : ſa reſiſtance fut vigoureuſe, quoy qu'elle ne fût pas loüable. Si ſa cauſe eût été juſte, il auroit eu la loüange d'avoir fait tout le devoir d'vn homme de bien. Ce Siege occupa le Roy, quelques ſemaines. En effet, il n'arriva au port d'Aigues-mortes qu'environ la feſte de ſaint Barthelemi. Il étoit mal aiſé d'emporter cette Place par aſſaut, ſa ſituation en rendant l'abord trop difficile ; elle le fut par la reſolution du Roy, qui fit peur à celle des aſſiegez : enfin elle luy fut renduë à diſcretion, le Roy n'aïant donné aux aſſiegez que la liberté de ſe retirer. Il fit démolir ſes fortifications, pour éviter qu'à l'avenir elles ne ſollicitaſſent encore vne fois l'avarice de Roger contre ſon devoir. Aprés il la luy rendit, &, ſans doute, l'interêt du Dauphin, du Fief duquel elle dependoit fut conſideré. Roger promit au Roy de ne plus faire d'injuſte levée, & de s'abſtenir des exactions dont il vſurpoit le droit. Sa parole n'étoit pas vne ſeureté aſſez grande ; ſes amis engagerent au Roy la leur avec la ſienne ; & depuis, ce qu'il n'avoit pas été par vn principe de vertu, il le fut par vn principe politique. La force fut ſa vertu. Si la gloire des entrepriſes depend de l'évenement, celle de ce grand voïage, qui entraina aprés le Roy, preſque tout ce que la France avoit de genereux, fut peu glorieuſe ; mais, ſi elle depend des motifs, elle le fut infiniment. Il s'embarqua à Aigues-mortes, d'où la mer s'eſt aujourd'huy tellement éloignée qu'il n'y a plus de Port, ny de Plage. La Ville de Frejus étoit, de même, vne des principales Villes maritimes des Gaules, ſous les Empereurs Romains : ſon Port étoit celebre ; & Auguſte y entretenoit vne armée navale : mais elle eſt preſentement bien avant dans la terre ferme. Ces revolutions ſont ordinaires en la Nature : elle n'a pas donné à la mer des bornes ſi inviolables quelle ne les paſſe ſouvent, & qu'elle ne noïe ce qui ſembloit inſulter à ſa ferocité. Le Roi, aïant abordé l'Iſle de Cipre, y paſſa l'hiver, & l'année ſuivante, la mauvaiſe fortune de la France lui fit faire voile vers l'Egipte. Ne l'accompagnons pas plus long-temps, & épargnons nous le déplaiſir d'étre les témoins des maux qui l'y accablerent. La faim, & la peſte combattront pour les Egiptiens : ils leur ſeront redevables de leur victoire : ſans ce ſecours ils étoient perdus. Auſſi, ils eurent mêmes pour leur priſonnier la crainte des vainceus. Ils admirerent ſon courage inacceſſible à toute ſorte de terreur : ſa mauvaiſe fortune augmenta leur veneration pour ſa vertu. Et certes la force d'vne ame grande & élevée paroît moins dans la proſperité que dans l'infortune : tous les eſprits ſemblent égaux dans le triomphe ; la défaite ſeule en découvre la difference. Les ames ordinaires ſuccombent aux injures de la fortune ; mais les heroïques ni ne s'éleveut par ſes careſſes, ni ne s'abaiſſent par ſes menaces.

Aimar de Poitiers au Siege.

Reflexion.

Mauvais ſuccés de cette Croiſade.

La mer s'éloigne d'Aigues mortes, & de Frejus.

Reflexion.

XII.

FRideric avoit autant de ſujet de porter envie au Roi, que la Chrêtienté en avoit de deteſter la mauvaiſe conduite de Frideric qui lui avoit coûté tant de ſang & de larmes. Le Roi n'avoit rien à craindre de ce côté, ſçachant bien que Frideric, qu'il eſtimoit vn grand homme, & vn excellent Prince, étoit ſon ami, outre qu'il avoit aſſés d'occupation dans l'Alemagne même, & aſſés d'affaire à ſe defendre,

Etat des affaires de l'Empereur

Digitized by Google

Guillaume Comte de Holande élû Empereur.

ſans porter ſes pensées à attaquer ſes voiſins. Il étoit trop broüillé dans ſa Maiſon, pour être craint ailleurs. Guillaume, Comte de Holande, avoit en ce temps-cy été élû Empereur contre luy, aprés la mort de Henri de Thuringe, Si bien que ſes

Le Dauphin ſe donne à ſes affaires.

forces divisées étoient trop foibles, pour luy permettre de les divertir, ny de ſe fier à celle du ſuccez d'vn grand deſſein. Le Dauphin Guigue n'étoit pas né aux armes: il ne ſe propoſoit pas d'être mis au nombre des Princes guerriers; il ne pretendoit que d'être au rang des ſages & des moderez: auſſi il ne ſe piqua pas d'avoir

Guerre entre le Dauphin & Aimar de Poitiers fils de Flotte de Roſans.

part à la gloire de l'vn, & évita prudemment d'en avoir au blâme de l'autre. Pendant qu'ils étoient occupez, l'vn par ſa vertu, & l'autre par ſa paſſion, il ne s'appliqua qu'aux ſoins d'affermir ſon authorité, de ſe faire reconnoiſtre aux ſeigneurs ſes voiſins, & d'étendre ſa petite domination par les Traités & par les armes. Il étoit indigné outre meſure contre Aimar de Poitiers, qui avoit favorisé les armes des François au Siege de la Roche de Glun; il luy imputoit à perfidie, que pendant la ſuſpenſion d'armes qui étoit entre eux, il eût ſecondé les François contre ſon Vaſſal, & contribué à la ruine d'vne Place de cette conſideration, qui relevoit de la ſouveraineté. Aimar & Flotte s'étoient mis dans la poſſeſſion de la Terre de S. Nazaire, & de quelques autres fiefs conſiderables dans le Roïans. Ils avoïent appartenu à Remond Berenger Prince de Roïans, & à la Maiſon de Chabuëil. Oſaſicca, Pere de Flotte & ayeul d'Aimar, étant mort, ils n'en avoient pas demandé l'inveſtiture au Dauphin qui les pretendoit de ſon fief; & eux, au contraire, les ſoûtenoient allodiaux. Aimar étoit jeune & courageux: ſans conſulter ſes forces il ſe voulut meſurer au Dauphin: la partie n'étoit pas égale. Les Troupes du Dauphin forcerent le bourg de S. Nazaire, & prirent Rochebrune. Ce qu'Aimar leur oppoſa fut renverſé: pluſieurs des ſiens perdirent la vie en divers combats. Mais celuy, de qui la perte luy fut plus ſenſible, ce fut Hugues de Roſtaing Demoiſeau. Le Dauphin qui s'étoit perſuadé, que ces Terres étoient tombées en commis, par le mépris d'Aimar & de Flotte, d'obeir à la loy du fief, & par leur felonie, donna à ſon intereſt vn peu trop de paſſion. Le Comte de Valentinois témoigna, en cette occaſion, ou l'adverſion qu'il avoit pour eux, ou le reſpect qu'il avoit pour le Dauphin. Il les veid dépoüiller, ſans émotion: il ne penſa ni à empécher leur ruine, ni à la venger. Si le Dauphin ne manquoit pas de raiſons, Aimar n'avoit pas manqué de vigueur à repouſſer la force par la force. Il avoit refuſé de comparoiſtre devant le Dauphin qui l'avoit fait citer. Joignant l'action au mépris, il s'étoit trouvé au Siege & à la priſe de la Roche de Glun. Ce ſuccés, qui à ſon égard avoit moins affoibli qu'irrité le Dauphin, luy enfla le cœur. Il prit le bourg de Saint Nazaire & ſoit qu'il y mit le feu pour châtier les habitans, ſoit que ce fut vn accident, il avoit été reduit en cendre. Aprés, il étoit entré à la teſte de ſes Troupes, dans la Terre de Saint Lathier, & dans celle de la Saone, & y avoit commis tous actes d'hoſtilité par le fer & par le feu. Le Dauphin, luy aïant envoïé Guillaume de Chamaret, homme de haute condition, car il étoit Chevalier & l'vn de ceux qui avoient entrée dans ſon conſeil, Aimar s'étoit emporté contre luy, & l'avoit traité dans ſes diſcours avec mépris. Cette guerre, qui n'étoit encore qu'vne étincelle, pouvoit devenir vn embraſement, & c'étoit de l'intereſt des grandes Maiſons de l'étouffer, avant

Accommodement.

qu'elle eût fait plus de progrez. Giraud Baſtet, ſeigneur de Cruſſol, prit à cœur cet accommodement, & reſolut de ſe donner tout aux moïens de le faire reüſſir. Sa negotiation fut également agreable aux Parties, &, aprés quelques conferences, il

Aimar declaré Vaſſal du Dauphin.

les reconcilia. Le Dauphin rendit ce qu'il avoit pris, & particulierement Rochebrune, & Aimar fut declaré ſon Vaſſal pour la pluſpart des Terres, & des Mas, qui auparavant étoient Allodiaux dans ſes mains. Jean Archevêque de Vienne Cardinal de ſainte Sabine, étoit décendu juſques à Romans pour cette affaire. Il y tenoit

ſa

Digitized by Google

sa Cour, comme l'on parloit alors, & il y homologa ce Traité. Sa juriſdiction étoit la ſeule que les Princes, & les Grands de cette Province reconnoiſſoient dans leurs affaires. C'étoit devant luy aſſis dans le Tribunal, comme juge ſuperieur, qu'ils ne refuſoient pas de conteſter, & de ſe preſenter : & les reglemens qu'il faiſoit entre eux n'avoient pas moins de force, & d'authorité que ſi l'Empereur luy-même les avoit prononcez. Thomas Romain Aleſt Juriſconſulte fut l'Aſſeſſeur de Giraud Baſtet; & les principaux de ceux qui compoſerent la Cour de l'Archevêque, & qui parurent le mieux en cette aſſemblée furent Aimar ſeigneur de Breſſieu, Aimar ſeigneur d'Annonay, Roger de Clerieu, Bertrand de Valbonne, Geoffroy Flotte, Olivier de Saint Maurice, Pierre Iſoard, Armand Flotte, Armand Berlion, François d'Vrre, Audebert de la Motte, Marquis de Clais, Remond de Tournon, & Amaury de Rochefort, Giraud de Bermond, Humbert du Peloux, Jocerand ſon fils, Genton d'Vrre, & Iſoard de Bordeaux. Aimar, étant devenu Comte de Valentinois quelques années aprés, ne rompit pas neanmoins avec le Dauphin : il conforma ce qu'il pouvoit à ce qu'il devoit. Remontons vers le Viennois.

Cour de l'Archevêque de Vienne à Romans. Etendue & dignité de ſa juriſdiction.

Aſſeſſeurs.

Conſeiller de l'Archevêque.

Aimar étant Comte de Valentinois garde ce Traité.

XIII.

Pierre de Savoïe, frere d'Amé, Comte de Savoïe, pendant que Guigue travailloit à mettre Aimar à ſon devoir, avoit formé le deſſein d'augmenter, en ce païs, le nombre des feudataires de ſa Maiſon. La Terre de Septeme eſt voiſine de Vienne, & ſon nom en marque la diſtance dans la langue des Romains qui le luy a donné. Elle étoit paſſée dans la Maiſon de Beauvoir, par le mariage de Briande de Septeme avec Guillaume ſeigneur de Beauvoir. L'hommage, qui en avoit été rendu à l'Egliſe de Vienne, ou n'avoit pas eu effet, ou n'étoit conſideré que comme un acte de pieté. Auparavant elle étoit allodiale, mais d'vne allodialité abſolument independente de toutes les Puiſſances qui ſembloient s'être partagé la ſouveraineté dans cette Province. Pierre de Savoïe mania ſi heureuſement l'eſprit du mari & de la femme, qu'ils ſe rendirent ſes Vaſſaux & luy firent hommage de cette Terre. Neanmoins il ne fut pas gratuit; cinquante livres Viennoiſes, que Thomas promit de paier à Briande, aprés la mort de ſon mari, en furent le prix. Outre cette ſomme, Thomas aſſeura à Guillaume de Beauvoir vne penſion annuelle, mais viagere de cent cinquante livres à prendre ſur le peage de Saint Simphorien d'Auzon. Il luy fut encore permis d'habiter, quand la penſée luy en viendroit, dans la maiſon forte que Philippe de Savoïe, élû Archevêque de Lyon, poſſedoit en ce même lieu. Enfin, Thomas s'obligea de ne faire jamais d'accomodement avec celuy qui poſſedoit le Château & la Terre de Falavier, qu'auparavant ſon nouveau Vaſſal n'eût été ſatisfait de ſes pretentions, & de le garentir euvers le Dauphin Guigue. Ce dernier article fait voir que ce Prince avoit eu le même deſſein que Thomas, mais qu'il l'avoit negligé, eu aïant diverti ſes ſoins pour les porter tous contre Aimar de Poitiers. L'occaſion n'a qu'vn moment où elle eſt favorable. Le Dauphin eut le déplaiſir d'avoir laiſſé échapper celle-cy ; Mais ſon Traité avec Aimar de Poitiers luy fut aſſez de matiere de conſolation. Il s'aſſeura ainſi l'amitié, & l'vnion à tous ſes intereſts de la Maiſon de Poitiers. Dépuis, Aimar ne ſortit point de la bonne intelligence où ce Traité l'avoit mis avec le Dauphin. Il eut du reſpect pour ce qui avoit merité les applaudiſſemens de tant de gens de bien. Les premieres années de l'Empire de Frideric avoient merité ceux de toute la Chrêtienté Romaine : Les dernie-
1150. res en furent le mépris, la haine, & l'opprobre. Sa vie finit avec l'année M. CCL. Ce fut vn Prince également partagé aux grandes vertus & aux grands vices : il y eut en luy autant à loüer qu'à blâmer. Mais, ce qui donna du jour à ſes vices ce fut la haine du ſaint Siege : elle obſcurcit ce qu'il y avoit de vertu & de brillant en luy : on ne jugea de ce grand Prince que comme il avoit plû à Rome. Le ſeul mal de n'étre pas bien avec elle tient lieu de tous les vices & de tous les crimes ; &, dans

Hommage du Siegneuf de Septeme recherché & acquis par la maiſon de Savoïe.

Reflexion.

Mort de Pierre de Savoïe II. Son Eloge.

ſes

Digitized by Google

ſes ſentiments, conteſter les droits que pretend le Vicaire de IESVS-CHRIST, dans les Eſtats Chrêtiens, c'eſt differer peu de l'infidelité des Idolatres. On ne peut nier neanmoins que Frideric ne fût vn Prince fort magnanime, liberal, magnifique, d'vn eſprit perçant & penetrant; qu'il ne poſſedât tous les ſecrets de la Politique, & qu'il ne fût auſſi ſçavant que les plus ſçavants de ſon ſiecle. Il n'entendoit pas ſeulement, mais il parloit avec facilité, ſix differentes langues. Par elles, il avoit vn commerce libre avec tous les honneurs, & avec toutes les Sciences & tous les Arts. Il entendoit le Latin, le Grec, l'Italien, le François, l'Arabe, & l'Alleman. C'eſt à luy que l'on doit la traduction des œuvres d'Ariſtote de Grec & d'Arabe en Latin. Divers traités de cet Autheur ne ſe trouvent plus en Grec: on les a tirés des traductions que les ſçavans Arabes en avoient faites en leur langue. Les originaux ſe ſont perdus, par le mépris que les Chrêtiens ont fait, durant pluſieurs ſiecles de la Philoſophie Peripatetique. Frideric les envoya, avec les livres de divers autres Philoſophes, à l'Univerſité de Bologne, pour examiner ſi la traduction en étoit fidelle. Elle avoit de ſçavans Profeſſeurs en toutes les ſciences, & l'Italie ne s'étoit pas encore toute plongée dans la bagatelle, & dans les plaiſirs. *Dés ma jeuneſſe* (leur dit-il dans la lettre qu'il leur écrivit) *j'ay cherché la ſcience; j'ay aymé ſes charmes paſſionnement; & ay couru, ſans me laſſer, aprés l'odeur de ſes parfums. Quoy que dans le Gouvernement des peuples, le nombre & l'importance des affaires ſemble devoir occuper tous nos ſoins, ſi eſt-ce que tout ce que nous leur pourvons dérober des momens que nous leur devons, nous ne le donnons pas à l'oiſiveté; nous l'appliquons ſerieuſement à la lecture, pour faire plus de progrez dans les ſciences, ſans leſquelles la vie humaine n'a point de regle ſolide, & loüable à ſuivre.* Il n'étoit pas tellement tout à la lecture, qu'il ne partageât auſſi ſon loiſir à la compoſition. Mais, il n'eſt rien venu à nous des productions de ſon eſprit, que deux livres de la Nature des Oiſeaux: Auſſi c'eſt luy qui a mis la Fauconnerie en tant d'eſtime, & en vn ſi frequent vſage que pluſieurs l'en ont crû, même, l'autheur. Cet ouvrage la regarde principalement, & l'hiſtoire des Oiſeaux de proïe qui y ſont propres. Mainfroy, ſon fils naturel, qui vſurpa aprés luy le Royaume de Naples & de Sicile, y a adjoûté. Il n'étoit pas moins ſçavant que Frideric: il étoit auſſi genereux; & jamais Prince n'a été plus liberal. S'il ne s'étoit pas commis avec le Pape, il auroit été vn des plus glorieux Princes du Monde. Le deſtin de ſa maiſon le perdit: la fatalité luy fut imputée à crime. Il eſt du moins iuſte que les lettres, que ces deux Princes ont tant aimées, témoignent de la reconnoiſſance à leur memoire. Ce leur ſeroit vne honte de s'accommoder aux raiſons d'Eſtat, qui les ayant fait perir, ont crû qu'il leur étoit encore permis de les combler d'infamie: Ceux, que la foudre a frappez, ne ſont execrables, que dans les ſentimens des ignorans, & des ennemis.

Reflexion.

XIV.

Innocent IV. retourne en Italie.

APrés la mort de Frideric les affaires, d'Italie changerent de face. Le Pape Innocent IV. y fut rappellé par le principales Villes, & les Guelphes l'emporterent ſur les Gibelins. Il ſortit de Lyon, aprés vn ſejour de ſept ans, au commencement de l'an M.CCLI. L'affection, qu'il eut pour cette Ville, luy acquit de la reputation, & de la dignité. Elle conſerve encore vn illuſtre monument de ſa bienveillance: C'eſt le Pont qu'elle a ſur le Rhône. Il eſt l'ouvrage de ſes ſoins, & de ſa liberalité. Mais la nature en produiſit en même temps vn de ſes bizarreries & de ſes erreurs: Il nâquit entre Vienne & Lyon, dans vne Parroiſſe appellée alors Bahom, vn enfant merveilleux. Il avoit des cheveux, de la barbe, du poil en l'eſtomac & ailleurs, & les parties, qui diſtinguent le ſexe, comme vn homme de trante ans: Mais, ſa vie ne fut que de deux. La même année qu'Innocent partit de Lyon, il ouvrit ſes Treſors ſpirituels pour en faire part à l'Egliſe de l'Abbaye de Saint Pierre de

1251.

Pont du Rhône de Lyon bâti par luy.

Monſtre né entre Vienne & Lyon.

Indulgences à l'Egliſe de Saint Pierre de Vienne.

Digitized by Google

de Vienne. Hugues & Guillaume Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine avoient, par ſon ordre, relevé les corps de S. Zacharie, de S. Heſichius, & de Saint Phocas, Evêques de Vienne & Martyrs. Ils les avoient tirez de leurs Tombeaux, & les avoient expoſez ſur les Autels, dont ils étoient dignes, à la devotion des peuples. Pour enflammer plus fortement leur zele, & pour rendre ſacré à la poſterité le ſouvenir de cette action, Innocent accorda à perpetuité quarante jours d'Indulgence à ceux qui viſiteroient cette Egliſe, le jour de la Revelation des corps de ces Saints. Mais, il donna cent jours de cette même Indulgence aux Fideles, qui viſiteroient cette même Egliſe, le jour de l'Elevation des Corps S. Aaron, de S. Maamat, de S. Pantagathe, de S. Aquilin, de S. George, de S. Euthere, Evêques de Vienne. (c'eſt la qualité que ſa Bulle leur donne) & enfin de S. Leonien, & de S. Marculphe, Abbés de S. Pierre. Dans la foibleſſe naturelle des hommes, la devotion la plus pure regarde la recompenſe, & la pieté eſt mercenaire. Mais le Pape paſſant à Vienne, s'y arreſta quelques jours, pour conſacrer l'Egliſe dediée à S. Maurice. Le Cardinal Jean, ſon Archevêque, l'avoit rebâtie, & ſurpaſſé de beaucoup la magnificence de ſes predeceſſeurs. Neanmoins il ne luy avoit pas donné l'étenduë qu'elle a aujourd'huy : elle la doit à l'Archevêque Jean Palmier. Pour luy donner alors vne nouvelle forme, il falut la démolier. De ſorte que l'ouvrage des predeceſſeurs de Jean ne paroît plus. Le Tombeaux des Roys de Bourgogne, & de quelques Prélats, qui en étoient le Principal ornement, ne furent pas épargnez. Celuy de Boſon fut démoli, & il n'en reſte plus que la pierre où eſt gravée ſon Epitaphe: elle en étoit la face. Ses os en furent tirez, & depoſez dans vne niche pratiquée dans vne muraille de la Chappelle, où les curieux ſont bien aiſes de lire vne ancienne Inſcription. Donc, la conſecration de cette nouvelle, & celebre Egliſe
1251. fut faite par le Pape même, le Vendredy aprés les Feſtes de Paſques de l'an M.CCLI. Cet honneur étoit dû au nom de S. Maurice, & à la reputation de ce Prélat. Il étoit ſorti d'vne maiſon ſi illuſtre que l'on a écrit qu'il étoit allié de celle de France. Son Egliſe doit beaucoup à ſes bienfaits. Vne portion du Comté de Vienne étoit poſſedée par Hugues, fils de Beatrix de Bourgogne & de Hugues d'Attigny qui avoit ſuccedé à Guillaume Comte de Bourgogne ſon Oncle. Auſſi il portoit le titre de Comte de Vienne, & de Sire de Pagné. En cette qualité de Comte de Vienne, vn des Palais, qui avoit été celuy des Empereurs Romains ſur vne éminence qu'occupe aujourd'huy le Convent des Peres Capucins, luy appartenoit. Calliſte étant Archevêque, ſous le nom de Guy, avoit acquis le reſte d'Eſtienne Comte de Bourgogne, ſon frere. Mais, Jean ſe propoſa d'ôter de devant ſes yeux ce concurrent, dont l'authorité bornoit la ſienne, & en obſcurciſſoit l'éclat. Sa prudence fit reüſſir ſon deſſein. Hugues traitta avec luy, & luy ceda ſes droits ſur le Comté de Vienne, &, ſur ce Palais. Neanmoins ſa poſterité ne quitta pas le nom de Vienne ; il fut ſon titre, & la noble Maiſon de Vienne fut, depuis, vne des plus illuſtres de la Chrêtienté. Il garda mêmes durant ſa vie le Titre de Comte de Vienne, & dans vn Traité entre le Duc de Bourgogne Hugues V. & luy, il luy eſt donné. Le Peuple de Vienne ne ſembloit pas à Jean auſſi ſoûmis qu'il le deſiroit : Il fit bâtir vn nouveau Fort ſur des rochers élevez, qu'vne partie d'vn ancien campément des legions Romaines avoit occupé, & l'appella la Bâtie. Il y établit ſa demeure, & ſa ſeureté contre les revoltes ; & acquit des poſſeſſions aux environs, pour ſon divertiſſement. Elles furent appellées l'Eveſcat, comme l'on parloit en ce temps-là. Il acquit le Château de Mantaille, où Boſon fut couronné Roy, ou pour mieux dire, il l'evinça des mains où il étoit paſſé de celles de ſes predeceſſeurs. L'Hôpital du Pont du Rhône & ſes revenus furent l'effet de ſa charité, comme auſſi les bâtimens dont il accompagna l'Egliſe de S. Maurice, & celle de Saint Bernard de Romans. Il aggrandit le Palais de

Reflexion.

Le Pape conſacre l'Egliſe S. Maurice de Vienne.

Tombeaux des Roys de Bourgogne ruinez.

Celuy de Boſon.

Bienfaits de l'Archevêque Jean de Bourgogne à ſon Egliſe.

Luy acquiert vne portion du Comté de Vienne de la Maiſon de Pagné.

Bâtit vne forteresse dans Vienne.

Acquiert Mantaille.

Bâtit l'Hôpital du Pont du Rhône.

Le Palais Epiſcopal à Vienne & à Romans.

de l'Archevêché dans Vienne, & dans Romans; & leur donna vne nouvelle forme plus ſuperbe, & plus digne de la qualité de leurs poſſeſſeurs. Il fit bâtir leurs Chapelles; &, dans celle du Palais de Vienne, furent, depuis, peints juſques à l'an 1450.

Sa Chapelle de celuy de Vienne.

M. CDL. tous les Archevêques avec leurs Eloges & leurs armes. Les deux Egliſes de Nôtre Dame d'Outre la Jere, où les Religieux de S. Dominique ont été établis, & de Nôtre-Dame de la Vie dans Vienne receurent des témoignages de ſa liberalité, par les reparations, & par les bâtiments qu'il y joignit. Ce fut luy, qui fit élever la Tour de Faiſins: Elle eſt ſon ouvrage, comme le furent auſſi les Ponts de Vienne ſur le Rhône, & ſur la Jere (celuy-cy eſt appellé le Pont de Saint Martin,) celuy de Saint Simphorien d'Ozon, qui ne ſubſiſte plus; & celuy de Romans ſur l'Iſere qu'vne creuë extraordinaire des eaux de cette riviere a renverſé. Enfin, il établit dans Vienne les Freres Mineurs, mais nous l'avons déja veu. Son ame grande & bienfaiſante porta toutes ſes penſées au bien public, & en fit le terme de ſes actions. Il ne ſe regarda que comme vne ſource de bienfaits, au lieu que les foibles & les intereſſez croïent perdu tout ce qui ne ſe borne pas par leur vtilité, ou par leurs plaiſirs.

Egliſe de Nôtre Dame d'Outre la Jere & de Nôtre Dame de la Vie reparées.

Fait bâtir la Tour de Faiſins.

Les Ponts de Vienne de S. Symphorien.

Le Convent des Cordeliers.

XV.

Conrad fils de Frideric luy ſuccede.

SI d'vn côté l'Italie ouvroit les bras à Innocent pour le recevoir, elle les tendoit d'vn autre à Conrad qui ſe pretendoit Empereur, aprés la mort de Frideric ſon pere. Mais, Guillaume, à qui la Couronne de l'Empire ôtée par le Concile de Lyon à Frideric avoit été donnée, l'occupoit en Alemagne. Il y étoit reconnû de la plus part des Princes, & de tous les Prélats; & il l'étoit dans cette Province de tous ceux que le Dauphin, parent de Conrad, ne voïoit pas entre ſes ſujets. L'authorité de Guillaume étoit la creature de celle du Concile de Lyon, & le triomphe du ſaint Siege & de l'Ordre Eccleſiaſtique. Humbert Archevêque d'Ambrun fut emploïé auprés de luy par le Pape, & luy rendit de ſi grands ſervices qu'il ſe crût obligé de luy donner vne preuve ſolemnelle de ſa reconnoiſſance. Il le fit, étant dans la Ville de Cologne, quelques jours aprés la mort de Frideric. Premierement il confirma en ſa faveur tous les Privileges, les droits, & les biens de l'Archevêché & de l'Egliſe d'Ambrun; & en ſecond lieu, il y adjoûta. Il declara les Habitans de cette Ville, & des Terres qu'il poſſedoit francs & exempts de toutes Tailles, & de toutes autres Charges, & les *Adempres* en ſont vne eſpece. Denis de Salvain de Boiſſieu, premier Preſident de la Chambre des Comptes de cette Province, apprend ce que c'étoit que ce Droit dans ſon ſçavant Traité des Droits ſeigneuriaux. Davantage l'Empereur, aſſeurant plus fortement à l'Archevêque les droits Roïaux, dont ſes Predeceſſeurs & luy avoient joüi, juſques alors, les étendit à celuy de creér & d'établir des Tabellions & des Notaires publics. Les Archevêques precedents n'en avoient pas vſé, & ce droit avoit toûjours été reſervé, dans ce Dioceſe, de même que dans les autres, à la ſouveraine Puiſſance. Elle fut ainſi miſe dans les mains de ce Prélat preſque toute entiere. Ce qui reſta à l'Empereur ne fut qu'vn honneur ſans fruit, & plutôt le caractere de ſon ancien droit qu'vn droit effectif. Auſſi il engagea tous les revenus, & tous les droits du Roïaume d'Arles & de Vienne à Hugues Comte de Bourgogne, pour dix mille marcs d'argent ſeulément. Ce qui montre à quoy ils étoient reduits ſous ce Prince. Ils n'étoient pas encore tout à fait tombez dans le neant, mais ils y touchoient: les Dauphins les vſurpoient tous dans leurs Terres, & principalement le droit d'impoſer des Tailles, qui eſt inſeparable de l'abſoluë ſouveraineté. Auſſi s'étant attribué l'vn, il ne diſſimuloit pas qu'ils n'aſpiraſſent à l'autre. Ils augmentoient, & diminuoient ces impoſitions, comme bon leur ſembloit, ſans reſiſtance, & ſans plainte. La reſiſtance, en l'état des choſes, n'auroit pû être que foible, & les plaintes ne font pas de fortes impreſſions ſur les

Guillaume reconû en Dauphine pour Emper.

Humbert Archevêque d'Ambrun auprés de Guillaume.

Qui confirma les droits de ſon Egliſe

Affranchit les ſujets.

Creation de Notaires.

Revenus & Droits du Roïaume de Vienne engagez à Hugues Comte de Bourg.

Souveraineté des Dauph.

Reflexion.

Digitized by Google

les âmes des Princes, leur orgueil met souvent la plainte nuë au rang de la resistance armée. Ils avoient fixé les Tailles du païs d'Oisens; la condition des contribuables en étoit meilleure. Les Habitans de Betes, de Clavonne, du Frayne, des Avres, & de la Garde prierent le Dauphin Guigue de leur faire la même grace. Ils obtinrent ce qu'ils desiroient: il leur promit de les traitter comme ceux du pais d'Oisens l'avoient été, sous André son Pere, & sous luy même jusques alors. C'étoit le mois de May de l'an M. CCLI. Il leur en fit expedier ses lettres datées du sixiéme de ce mois-là à S. Laurent du Lac. Roger seigneur de Clairieu, Bertrand d'Engelas, & Guillaume de Claïs, juge de la Cour du Dauphin, y sont nommez. Leur faveur avoit vtilement agi pour ces peuples. C'est vn bonheur de donner des limites à la misere.

Tailles d'Oisens fixées.

Et d'autres lieux.

1251.

Presens à l'Acte.

Reflexion.

XVI.

CE qui avoit parlé pour eux le plus avantageusement, c'étoient leur services. Ils venoient de souffrir tous les maux qui accompagnent la Guerre, & qui mêmes sont comme de son essence. Diminuer de la pesanteur de leurs fers, c'étoit ce qui ne pouvoit être refusé avec Justice à de si fidelles & de si mal-heureux sujets. Remond seigneur de Meüillon, & Remond d'Agout, seigneur de Luc, s'étant liguez ensemble contre le Dauphin, avoient commis dans ses Terres toutes les violéces que les ennemis ont coûtume d'exercer. Mais, le sujet de la querelle étoit l'interest propre de Bertrand de Meüillon; l'autre n'avoit fait que luy preſter son courage, & ses armes, comme son ami. Le Dauphin animé par les plaintes de ses sujets n'avoit pas été le spectateur oisif de leur ruine. Il avoit repoussé l'injure par l'injure, & s'étoit vengé de leur desolation en la portant dans les Terres de ses ennemis. Les Princes ne sentent le maux de la Guerre, que par le chagrin que leur donne leur ambitiõ: les Peuples en sont d'abord la proïe effective, & sensible. Enfin, aprés beaucoup de sang répandû de part & d'autre, des propositions de paix firent mettre les armes bas aux deux partis. Le Dauphin, & Bertrand de Meüillon donnerêt à Roland de Manteyer (il étoit seigneur de cette Terre) vn pouvoir absolu de les accommoder en reglant leur demeſlé. Son jugement fut que le Dauphin cedât à Bertrand tous ses droits sur le Château de l'Espine, sur celuy de Rosas, dont Osasicca de la Maison des Artauds lui avoit remis vne partie, & que celuy-cy luy rendît hõmage de ces Terres; Que Bertrand rendît à Montalme de Brueys, vne portion du même Château de Rosas & de son Mandement qu'il lui vsurpoit; Que Remond reconnoîtroit aussi de tenir en fief du Dauphin le Château de Montaut qui seroit remis au Dauphin pour le garder trois ans, mais à ses frais; Que Bertrand favoriseroit, autant qu'il lui seroit possible, le dessein du Dauphin d'acquerir le haut Domaine du Château & de la Terre de Rosas de l'Egliſe de ce même lieu, de laquelle ils relevoient; Qu'ils se preſteroient aïde & faveur reciproquement l'vn l'autre contre leurs ennemis; & que, si quelques considerations empéchoient Remond de le faire, il rendroit ses Châteaux au Dauphin, pour les garder, jusques à la fin de la guerre où Bertrand auroit refusé de s'engager; Que ni l'vn ni l'autre ne pretendroit rien pour les frais, ni pour les dommages de cette guerre, & qu'ils demeureroient compẽsez entre eux. Ceux qui jurerent pour le Dauphin l'observation de ces articles, comme c'en étoit l'vsage, furent Roland Bosse, & Martin Charbonneau Chevaliers; & pour Remond, Guillaume d'Argillers, & Hugues de Montbrun aussi Chevaliers. Pour les mieux authoriser, ils furent homologuez par Jean Archevêque de Vienne qui tenoit alors sa Cour dans la Ville de Romans, cõme parle ce Traité. Les principaux de ceux que le desir de cette paix avoit assemblez y sont nommez en cet ordre; Aimard seigneur de Bressieu, Aimard seigneur d'Annonay, Pierre Isoard, Remond de Montauban, Osasicca seigneur de la Roche, & Chef de la Maison des Artauds, & Lantelme Saussan Chevaliers, Roger de Clairieu, Aimar de Bressieu, Albert de l'Asserene (on disoit aussi l'Escherene) Guillaume Musard, & Humbert de Clairmont, Demoiseaux. Remond de Montauban seigneur de Montauban, étoit frere de Dragonnet de Montauban; celui-ci avoit épousé Almue, sœur de Bertrand de Meüillon; & sa dot est vne preuve de la grã-

Guerre du Dauphin cõtre les seigneurs de Meüillon & d'Agout.

Reflexion.

Paix par vn seul.

Arbitre.

Pleiges du Dauphin.

Presens à cette Paix.

Dot d'Almue de Meüillon femme de Dragonnet de Montauban.

Digitized by Google

deur de l'vne & de l'autre de ces Maiſons. Elle conſiſta en tous les droits qui avoient appartenu à Remond ſon Pere, ſur les Châteaux & les Terres de Piles, de Montolieu, de Rochebrune, & d'Avalõ. Tout le Château & toute la Terre de S. Marcel, & le haut fief de la Roche de S. Segre, du Château de Blaccons, & de leurs Mandemens lui furent auſſi donnez. Remond de Meüillon, ſon Frere, en fit vne declaration en forme l'an M.CCLII. étant dans le Château de Montbriſon: on l'appelle communemẽt Briſon. 1252.

Arbitres. Bertrand Evêque de S. Paul trois-Châteaux, Bertrand de Thaulignan, Pierre de Caderouſſe, Bertrand de Caderouſſe, Bertrand de Vinſobres furent aſſemblez pour cela. Ils étouferent ainſi les mécontentemens que le refus de Bertrand de reconnoiſtre la verité de la volonté de Remond ſon Pere, qui avoit fait cette conſtitution, & de l'executer, commençoit à faire naître dans l'eſprit de Dragonnet ſon beau-frere: Ils n'auroiẽt pû que produire de funeſtes effets. Cet acte de la bonne foy de Bertrand fut ſuivi d'vn

Don de Bertrand de Meüillon à l'Evêque de Die. acte de pieté. Il donna gratuitement à Amedée de Geneve, Evêque de Die, tout ce qu'il poſſedoit à Valdrome, &, ſans doute, ce preſent meritoit de partir de ſes mains, & d'entrer en celles d'vn Prélat d'vne ſi illuſtre naiſſance. Mais, le Dauphin Guigue, quoi que pieux, refuſoit en même temps à ce Prélat de rien relâcher pour lui de ſes droits

Differents du Dauphin avec le même Evêque. & de ſes pretentiõs. Il lui diſputoit les Châteaux & les Terres de Rieuſec, de Revel, de Rencurel, de la Bâtie de l'Orme, & de Chaſtelas, &, ſans les ſoins de l'Archevêque de Vienne & de Philippe Archevêque de Lion, on en ſeroit venu aux armes. Ces Prélats oppoſerent leur prudence aux deſſeins violents de l'vn & de l'autre; & témoignans de leur être également amis, ils firent ſur leur eſprit vne égale impreſſion: Ils partagerent entre eux la matiere du different quant à l'vtile; mais ils laiſſerent à l'Evêque preſque tout l'honneur. Ils perſuaderent à celuy-cy de ſe contenter des Terres de Rieuſec, de Revel, & de la Bâtie de l'Orme, & luy firent relâcher au Dauphin celles de Rancurel & de Chaſtelas. Ce fut ſous deux conditions: l'vne qu'il les tiendroit du fief de l'Evêque, & l'autre qu'il ne lui ſeroit permis d'acquerir rien à l'avenir dans les trois autres.

Reflexion. L'authorité du Sacerdoce & de l'Empire ſubſiſtent l'vne par l'autre, mais la concorde en eſt rare. Elles ſont ſuſpectes, & dangereuſes l'vne à l'autre, comme ſi l'vne ne pouvoit conſerver ſes droits ſans entreprendre ſur ceux de l'autre.

XVII.

CElle du ſaint Siege étoit generalement reconnuë dans toute la Chrêtienté. Les Prélats, les plus zelés pour la leur, avoient conſenti dés long-temps à l'vniverſalité de l'Evêché de Rome. De ſorte que les Papes, cõme Evêques vniverſels, diſpoſoient librement & ſans reſiſtence des droits & de la juriſdiction des autres Evêques.

Regle de l'Abbaïe de S. Pierre de Vienne mitigée. L'Abbaïe de S. Pierre de Vienne, quoi qu'elle ſe fût rangée ſous l'Ordre de S. Benoit, n'avoit pas neanmoins renoncé aux regles de ſa premiere Inſtitution. Elles étoiẽt l'ouvrage des Evêques de Vienne, en vn ſiecle où l'on ne croioit pas vertu, ce qui s'accommodoit avec la foibleſſe humaine. Elles commandoient d'vn ton ſevere, & regnoient auſterement. Ces Prélats n'y avoient pas voulu toucher depuis, ou ne l'avoient

Reflexion. ôſé. Qui retranche de la regle reproche à la regle de n'être pas judicieuſe. Dans la politique des premiers ſiecles on ne ſe ſeroit pas addreſſé à d'autres qu'à des Evêques; & on n'auroit pas cherché, au delà des Alpes, la grace qu'ils auroient refuſée. Les Abbés avoient déja imploré le ſecours de l'authorité ſupreme de Gregoire IX. contre celle de leurs Patriarches. Leur revolte avoit été favoriſée par cette puiſſance

Pouvoir dõné aux Abbés. éloignée qui trouvoit, en cette occaſion, vn adveu de ſon étenduë. Mais, Innocent paſſa au delà: il leur donna vn pouvoir abſolu de diſpenſer de tout ce qui n'étoit pas de la ſubſtance de la regle, & cette ſubſtance conſiſte principalement aux trois vœux. *Il faut eviter*, dit-il dans ſa Bulle, dattée de l'an XI. de ſon Pontificat, *que vous ne tombiez pas ſous vn fardeau trop peſent; qu'vn roſeau ébranlé ne ſe caſſe, & qu'vn vaiſſeau ne ſe briſe dans les mains de celui qui en veut déprendre la rouille.* Mais, ces motifs, dont toute la force eſt dans l'expreſſion, ou condamnent les anciens Inſtitutus qui ont donné tant de Saints, & tant d'Aſtres à l'Egliſe; ou

ſont

Digitized by Google

ſont condamnez par ces Saints Inſtituts, dont le mépris a enfin introduit dans les Monaſteres, contre la ſubſtance de leur Regle, ce que le libertinage a de plus entreprenant, & de plus tumultueux. Iuſques alors ces Abbez avoïent cherché leur élevation dans leur humilité : les vrays Religieux ne paroiſſent jamais mieux, que lors qu'ils tâchent de ſe cacher. Le ſaint Siege avoit établi de differentes marques d'honneur pour les Prélatures, environ ce même Siecle. Elles étoient les recompenſes des ſervices, ou des vertus ; & , dans la politique, des gages de la reconnoiſſance, & de l'eſtime du ſaint Siege à ceux qui en étoient honnorez, ou des moïens de les engager. La Mitre, & l'Anneau n'étoient pas ſi tôt décendu du ſublime degré de l'Epiſcopat; Mais, on commença à les communiquer auſſi aux Abbés. Celuy de S. Pierre pretendit cet avantage: il avoit droit d'y aſpirer par l'ancienneté, & par la reputation de ſon Monaſtere. L'Archevêque Jean, ſon Superieur, appuia ſon deſir, & ce fut à ſa recommandation que le Pape Alexandre IV. ſucceſſeur d'Innocent, luy permit l'an M.CCLVI. de porter l'vn & l'autre. Cet honneur n'a pas été conteſté à ſes ſucceſſeurs: leur merite a toûjours ſoûtenu dignement cette juſte gratification. Mais, le ſolide honneur ne s'arreſte pas à l'éclat qui frappe les yeux : il eſt dans les bonnes œuvres comme le jour eſt bien mieux dans le corps du Soleil que dans les raïons qui en ſortêt. Il n'en eſt point de meilleure, que de pourvoir aux neceſſitez des peuples. Se porter facilement à leur faire du bien c'eſt le droit chemin du Ciel, qu'ont ſuivi les Heros. Les Habitans de la Terre de Theys n'avoient pas des bois communs, & ils en ſouffroient beaucoup. Le Dauphin Guigue écouta leurs prieres, & ſe laiſſa perſuader. Il leur albergea à perpetuité, &, avec lui, Rodolphe Comte de Geneve ſon Vaſſal à l'égard de cette Terre, la Foreſt qui y étoit de leur Domaine. Ils en rendirent commune la plus grande partie entre les Eſtaches & le lieu connû alors ſous le nom de Gotal. La cenſe fut de deux deniers annuels à chacun d'eux ſous le plait de deux autres deniers à la mort du Seigneur. Le Comte de Geneve tenoit du Dauphin cette Terre-là, & quelques autres en fief. Il poſſedoit même celle de Domene, de laquelle il rendit hommage l'an M.CCLV. à Falque Evêque de Grenoble.

1256. 1255.

Reflexion.

La Mitre & l'anneau dõnez à l'Abbé de S. Pierre.

Reflexion.

Foreſt de Theys albergée aux Habitans par le Dauphin.

Comte de Geneve Vaſſal du Dauphin pour cette Terre & d'autres.

XVIII.

LE Dauphin acquit en même temps la Terre de Varſe. Lantelme de Paviot, Chevalier, la luy vendit au prix de quatre mille ſols Viennois. L'echange que le Dauphin en fit trente cinq ans aprés entre Emeric de Briançon, & le Dauphin Humbert I. au Château de Bellecombe fut vne matiere de guerre avec le Comte de Savoïe. Il y avoit beaucoup d'apparẽce que l'achapt que le Dauphin André & Guigue ſon fils avoient fait du Comté de Gapençois en ſeroit vne inevitable avec Charles d'Anjou Comte de Provẽce. Ce Prince avoit épouſé Beatrix fille, & heritiere de Remond Berẽger Comte, & Marquis de Provence, & Comte de Forcalquier: C'étoient ſes Titres. Comme Comte de Provence, il pretendoit que le Dauphin lui devoit hommage du Comté de Gapençois, & de celui d'Ambrunois, membres du Comté de Forcalquier. Le Dauphin n'étoit pas aſſez puiſſant pour reſiſter par les armes, ni n'avoit pas d'aſſez bons titres pour reſiſter par la negotiation : Il crût que les brouilleries de l'Eſtat de Provence le favoriſeroient. Beatrix de Savoïe, Doüairiere de Provence, étoit mal avec Charles ſon Gendre : elle pretendoit l'vſufruit des Comtez de Provence, & de Forcalquier, &, pour s'acquerir Henri Roy d'Angleterre, auſſi ſon Gendre, elle luy avoit remis les Châteaux de Forcalquier, de Volon, & d'autres. Sa penſée, en les luy engageant pour quatre mille marcs ſterling, fut de l'engager luy même. Le Dauphin ſe joignit à ſon parti, & par ce qu'il étoit parent tres-proche de Beatrix, & par ce qu'il eſperoit que Charles ſeroit obligé de luy faire vne meilleure compoſition. Il ne ſe trompa point dans ſon opinion : car, le Roy Saint Loüis aïant rajuſté la belle-mere avecque le gendre, l'an M. CCLVI. vn des articles

1256.

Varſe acquis par le Dauphin.

Echangé avec Emery de Briançon à Bellecombe.

Differentes entre Charles d'Anjou Comte de Provence & Beatrix ſa belle-mere.

Le Dauphin dans les interêts de Beatrix.

Arbitres pour l'hommage des Comtes de Gapençois & d'Ambrunois au Comté de Provence.

Digitized by Google

du Traité fut que ce que le Dauphin avoit à demêler avec Charles, comme Comte de Provence, seroit jugé par l'Archevêque de Vienne Jean, & par Barral de Baux. En effet, ce fut sans bruit & sans guerre, à la satisfaction des deux parties. Le Dauphin consentit à ce que Charles desiroit, & luy rendit hommage l'an M.CCLVII. 1157.

Rendu au Comte.

Cette reconnoissance fut le prix de la paix, & de l'amitié de Charles. La Ville de Gap ne reconnoissoit pas le Dauphin pour son souverain, quoy qu'il y eût plusieurs droits inseparables du Domaine seigneurial. Il y avoit, entre elle & ce Prince, plûtôt subordination que sujection. Elle relevoit de la souveraineté du Comte de Provence. Aussi ses Consuls rendirent hommage pour elle la même année à Charles, & se declarerent ses Vassaux solemnellement. Le Comté d'Ambrunois fut d'vne telle consideration qu'il fut depuis dans la Maison des Dauphins le titre d'honneur de leurs aisnez, heritiers presomptifs de leur Principauté. Charles voïoit avec chagrin la liberté independente de la Maison des Adhemars, qui sembloit être dans ses Estats vne injure à la souveraineté, & à l'étenduë de sa puissance. Elle regnoit dans Montelimar, & dans Grignan, & les Territoires de ces deux Villes leur étoient vn Estat mediocre, mais incommode aux souverainetez contigues. C'est pourquoy Charles ne negligea rien pour faire reconnoistre la sienne dans Grignan: il ne jetta pas sa pensée sur Montelimar, à cause du Pape qu'il ne vouloit pas interesser. Adhemar, seigneur de ces deux Villes, se laissa gaigner: il reconnût la même année, de tenir de luy, sa Terre de Grignan en fief; & Charles luy donna, en recompense, cinquante livres Viennoises de pension annuelle, & perpetuelle, sur les revenus de la Ville de Marseille. Ce nouveau Feudataire ne s'assujettit que sous deux conditions favorables; l'vne qu'il ne seroit obligé de servir le Comte de Provence à la Guerre qu'entre les deux rivieres de l'Isére & de la Durance & que ce seroit aux frais du Comte; l'autre qu'il ne seroit point touché aux droits souverains, qu'il avoit sur ses sujets, c'est à dire d'imposer sur eux, & de battre monnoïe à son coing, & à sa Marque. Adhemar étoit fils de Girard, & neveu de Lambert de qui nous avons fait mention. Ces deux-cy affranchirent la Ville de Montelimar l'an M.CXCVIII. de toute nouvelle & extraordinaire imposition. De ce genre étoient celles qui avoient le nom de *Tote* & de *Queste*. Ce qu'on appelle, en ce temps, emprunt sur les aisez, en est l'image assez fidelle. La Ville de Montelimar est vne des dix Villes de Dauphiné qui ont entrée dans les assemblées des Estats de cette Province; mais, la Terre de Grignan est dans la Provence, & est passée dans la Maison de Castellane. N. de Castellane qui la possede presentement est vn excellent homme par son esprit, & par ses nobles applications. Sa naissance n'est que la moindre partie de son merite. Il est plus avantageux de devenir l'ouvrage de la vertu, que d'être celuy de la fortune. 1198.

Droits du Dauphin sur la Ville de Gap.

Estat de cette Ville. Rend hmage au Côte de Provence.

Dignité du Comté d'Ambrunois. Et le Titre des aisnez des Dauphins.

Maison des Adhemars. Sa puissance.

Hommage de Grignan au Comte de Provence.

Privileges & Franchises de la Ville de Montelimar.

Reflexion.

XIX.

LA Ville de Gap joüissoit de quelque espece de liberté. Son Consulat ne dependoit ni de l'Evêque, ni du Dauphin. Elle en avoit fait hommage à Charles Comte de Provence, comme elle l'avoit fait à ses predecesseurs. Elle avoit ses moulins, & son four, bannaux, dont les revenus luy appartenoient, & divers autres droits qui ne relevoient ni de l'vn, ni de l'autre; & l'vn & l'autre en avoient du chagrin. Cette independence leur sembloit vn insulte: L'ambition voit toûjours malignement, ce qui s'oppose à ses desseins. Mais, quelque envie que leur inspirât la liberté de ce peuple, elle étoit moindre que celle qu'ils avoïent l'vn contre l'autre pour les progrez de leur authorité. L'Evêque n'auroit pas souffert que le Dauphin en fût devenu le Maître, & le Dauphin avoit l'œil ouvert sur toutes les entrepriſes de l'Evêque. Enfin, dans vne conference qu'ils eurent l'an M.CCLVII. dans le Château de Corp, ils partagerent entre eux leurs esperances. Ils firent vne alliance offensive, 1257.

Liberté de la Ville de Gap Son Consulat.

Ses Droits.

Reflexion.

Traité entre le Dauphin & l'Evêque de Gap.

&

Digitized by Google

& deffensive,& s'en promirent vn secours mutuel contre tous & en toutes occasions. L'Evêque n'excepta que l'Empereur & l'Eglise Romaine ; & le Dauphin y adjoûta le Comte de Provence. L'Evêque s'obligea au Dauphin de luy donner en fief la moitié du Consulat,des moulins,du four, & generalement de tous les autres droits dont ses predecesseurs n'avoiẽt pas joui,s'il luy arrivoit de les acquerir,pourveu que Charles Comte de Provence y donnât son consentement. Ils se separerent dans le dessein de ne souffrir jamais que rien les divisât. Cette etroitte vnion étoit vne conspiration, contre la liberté de ce peuple;& leur amitié le fruit de leur haine contre ses Privileges & ses droits. La Ville d'Ambrun n'eut pas les mêmes soins de ses Privileges, ou ses soins n'eurent pas le mêmes succés. Henri, qui fut depuis le celebre Cardinal d'Ostie, étoit son Archevêque, & avoit d'abord témoigné plus de passion que nul de ses predecesseurs de se l'assujettir,sans condition.L'alliance,qu'il avoit avec le Dauphin,le sollicitoit continuellement d'opprimer ce qui y restoit de liberté, & luy proposoit cette entreprise comme vne chose & juste & facile.Les Bulles des Empereurs en étoient la justice,& l'appui du Dauphin en étoit la force; Mais, il faut flatter ceux que l'on veut lier sans resistance. Il suivit vn conseil plus violent: Il voulut l'emporter d'authorité,& trouva de la honte à s'abaisser pour regner. On en vint aux armes : les Habitans cõmirent diverses violences,contre le Clergé en la Feste de l'Assomption de Nôtre Dame,soûs la conduitte de Remond Tiaud,& de Pierre Ferrieres, qui furent les Chefs de la sedition.L'Office Divin fut interrompu,le respect dû à la Religion violé,& l'Archevêque contraint de sortir,& de se retirer à Chorges.De là,il fit proceder criminellement par son juge,contre les revoltez,& joignit vtilement aux foudres de l'Eglise,qu'il lança contre ce peuple,l'épée du Dauphin,qui vint à son secours.Enfin, les habitans se lasserent d'étre plus long-temps mal-heureux,pour étre libres.N'aïant point de Chef capable de les commander, ils furent bien tôt desarmés. Ils se rendirent presque sans condition,& soûmirent leur liberté au lien, & tout l'Estat de leur Ville à la volonté absoluë de l'Archevêque & du Dauphin,pour en disposer comme ils voudroient. L'Evêque de Nice s'emploïa vtilement pour eux: ils donnerent d'abord cinquante de leurs meilleurs Habitans en ôtage & les premieres propositiõs de paix entre l'Evêque nommé par l'Archevêque ; & Hugues Risouim choisi par le Corps de la Ville,furent suivies de deux conditions:l'vne,que les Maisons de Tiaud,& de Ferrieres seroient rasées,& eux bannis à perpetuité;& l'autre,qu'à l'avenir,chaque Feste de l'Assomption de NôtreDame,tous les Chefs de famille viendroient ouïr la grand'Messe dans l'Eglise Cathedrale, & offriroient vn denier chacun à l'Archevêque,ou à celuy qui officieroit;que cette somme seroit distribuée le lendemain entre ceux du Clergé qui auroient assisté à l'Eglise. Aprés on travailla à examiner les raisons, qui avoient été la cause de cette revolte. L'execution du Traité fut commise à Moine de Pignerol, Juge de la Cour cõmune,& l'instrument de toutes les pensées de l'Archevêque & du Dauphin,ses Maîtres.Ils avoient mis cette premiere Dignité dãs les mains d'vn étranger,pour se prévaloir seuls de tout le credit qu'elle avoit,& pour ôter à ce peuple tout appui,& toute protection. Il les avoit condamnez dans la Ville de Chorges,cõme rebelles,à la perte de tous leurs Privileges,& à de grandes peines, &,étant entré dans Ambrun, il executa en partie son jugement. Dans vne assemblée generale, les Habitans renoncerent entre ses mains, en faveur de l'Archevêque & du Dauphin,à tous les droits dont ils avoient joüi jusques alors. Ils luy rendirent les clefs de leur Ville,celles de leur Maison Consulaire,leur seau public,& leurs registres où étoient, entre autres,leurs Statuts & leurs Franchises. Aprés, il leur prescrivit vn nouveau droit,& leur donna de nouveaux Reglemens, pour le gouvernement civil, qu'il leur fit publier au nom de l'Archevêque,& du Dauphin.Ils se soûmirent à tout ce qui leur fut imposé, & leur obeïssance merita l'abolition de leur crime. La puis-

Sedition dãs Ambrun cõtre l'Archevêque.

Reflexion.

Chefs de la sedition.

L'Archevêque secouru par le Dauphin.

Accommodement avãtageux à l'Archevêq.

Entremetteurs. Ostages.

Executeur du Traité.

Condamnation des Habitans.

Digitized by Google

ſance de ceux qui attaquent fait le crime de ceux qui ont voulu ſe deffendre. Les peines, aux quelles ils avoient été condamnez, leur furent remiſes ; & le pardon qui leur fut accordé eut toute l'étenduë qu'ils deſirerent pour leur ſeureté. Mais, Jean, aïant ſuccedé à Henry en l'Archevêché d'Ambrun, la ſujetion, où ce Traité avoit fait tomber cette Ville, fut vn ſujet de diviſion entre luy & le Dauphin. Guillaume, Evêque de Sabine, fut delegué par le Pape pour oüir les parties & pour decider de leur different, & il ſubdelegua l'Archevêque de Vienne, & les Evêques de Grenoble, & de Nice. L'Archevêque d'Ambrun comparut luy même devant celuy de Vienne & les autres ſubdeleguez ; & le Dauphin, par Roland Bert, homme de Condition, & Chevalier. Il fut depuis aſſigné à comparoître à Gap devant eux, & enfin, il fut reconcilié avec l'Archevêque ; & ſa reünion fut vn nouveau nœud aux liens de ce peuple. Ainſi la Ville d'Ambrun n'eut pas le bonheur de reſiſter, auſſi long-temps, que celle de Gap, aux deſſeins de ces deux Puiſſances qui ne s'étoient unies que pour être vn appui l'vne à l'autre. Le Prieuré de Nôtre-Dame de l'Aregrand, (en Latin c'eſt *Aragrandis*, & aujourd'huy la Grand) étoit vn des plus celebres benefices du Dioceſe de Gap. Divers Monaſteres étoient ſoûs ſa juriſdiction ; ſi bien qu'il pouvoit paſſer, en quelque maniere, pour vn Chef d'Ordre dans l'Ordre de Cluny. Ceux de Saint Barthelemi, & de Saint André d'Orbeilles, dans le Dioceſe de Riez ; celuy-là de Moines & celuy-cy de filles, reconnoiſſoient pour leur Superieur General le Prieur de la Grand, & pour leur Chef ce Prieuré. Mais ils en furent deſunis, du conſentement d'Eudes Evêque de Gap & des Religieux de la Grand le XXV. du mois de Novembre de la même année M. CCLVIII. par le Prieur Hugues de Bedoine. Il les donna, ſoûs vne penſion annuelle de quelques Florins, à Mabile Abbeſſe du Monaſtere de Sainte Catherine de Sorp. Ce lieu a changé de nom, & a pris celuy de Fontaine. Ce Corps, aïant perdu deux membres ſi conſiderables, en devint plus foible, & inſenſiblement il eſt déchû à ce poinct qu'il ne retient preſque plus rien de ſon ancienne dignité ; Mais le Prieuré de Permagne, auprés de Tulins, fut alors extremement éteint. Falque, Evêque de Grenoble, n'étant pas ſatisfait des Religieux qui l'occupoient, & ie ne doute pas qu'ils ne fuſſent de l'Ordre de Saint Auguſtin, le leur ôta de ſon authorité. Ce droit n'étoit pas alors conteſté aux Evêques. Il le donna à celuy des Chartreux, & l'unit au Monaſtere de Premol, par le Traité qu'il fit avec les Prieurs des Convents de Durbon, & de Saint Hugon le cinquiéme du mois de Septembre de l'an. M. CCLIX. Les principaux Chefs de ce Traité furent qu'onze Religieuſes y ſeroient envoïées de Premol, dont l'vne ſeroit la Prieure, & quatre ſeulement Converſes pour le ſervice des autres ; qu'où elles viendroient à quitter ce nouveau Convent, comme il eſt arrivé depuis, l'Evêque de Grenoble rentreroit dans la poſſeſſion, tant des bâtiments que des fonds qui en dependoient, ſans difficulté ; que ces Religieuſes donneroient châque année à l'Evêque quatre fromages au Synode de Touſſaints, pour témoignage de leur reconnoiſſance ; qu'il leur laiſſoit tous les livres qui y étoient, à la reſerve d'vne Bible ſeulement, qu'il retint, & neanmoins il conſentit qu'elles la fiſſent tranſcrire dans cinq ans, & leur promit tout le parchemin neceſſaire pour cela ; & enfin que le nom de Permagne ſeroit aboli, & que ce lieu ſeroit appellé, à l'avenir, le Mont Sainte Marie. Mais, le premier n'a jamais cedé à celuy cy. Ce Convent eſt ruïné depuis plus d'vn ſiecle. Le conſentement des Religieuſes de Premol, intereſſées, comme tout l'Ordre, à ſa durée, a favoriſé les iniures du temps. On n'a pas eu depuis la penſée de le relever.

Diviſion entre le Dauphin & le ſucceſſeur de l'Archevêq. Humbert.

Legat du Pape pour regler les parties.

Subdeleguez Formalitez devant l'Archevêque de Vienne.

Procureur du Dauphin.

Reconciliation.

Prieuré de la Grand, Chef de quelques autres

Deſunion.

1258.

Prieuré de Permagne éteint.

Donné aux Chartreux.

Juriſdiction des Evêques ſur les Moines.

1259.

Conditions de la tranſlation.

Digitized by Google

XX.

LE ſeigneur de Tullins, ni celuy de Moirenc ne contribuerent rien à la fondation de ce nouveau Monaſtere, quoi qu'il fût voiſin de leurs Terres. Le Dauphin même ne lui fit aucune liberalité. Le Chef de cette Famille étoit ſimplement appellé Dauphin, & tous les autres, qui en étoient iſſus, avoient auſſi ce nom pour Tître; mais non au Nominatif, comme parlent les Grammairiens. Guigue Dauphin, & Gui de Dauphiné vivoient en même temps. Ils étoient parents tres-proches, & même, freres, ſi ie ne me trompe. Celui-ci poſſedoit, dans le bas Dauphiné, des Terres contigues à celles de Robert de Bermond de la Maiſon des Barons de la Voute. Le voiſinage les rendit ennemis. Ce qui vnit les ſujets, deſunit les Maîtres. Ils armerent l'vn contre l'autre: mais la victoire ſuiuit le plus fort. Robert fut battu, & pris en vn combat. La liberté ne lui fut renduë que ſous des conditions qui témoignent combien, il étoit à redouter, par ſon courage & par ſa valeur. Il promit de n'entreprendre jamais rien contre Gui; ni contre ſes ſujets; de le conſiderer, & de le reverer comme ſon ſeigneur, d'aller au delà de la mer au ſecours des Chrê-
1259. tiens contre les Infidelles, avant la Feſte de Saint Michel de l'an M. CCLIX. & de n'en revenir que Gui n'y conſentit, à moins qu'il ſe fit Religieux chez les Hoſpitaliers de Saint Jean de Hieruſalem, ou chez les Templiers. Il donna des cautions pour la ſeureté de l'execution de ce qu'il promettoit, juſques à la ſomme de neuf cents trante cinq livres: Et ceux qui le cautionnerent furent Iſnard de Bermond, Othon Vala, Arman de Bermond, Pierre Atenoul, Armand d'Arvieu, Pierre Abraham, Ponce Rage, Othon Bonjean, Pierre l'Hermite, Pierre d'Arenes, Jaques Ortel, Armand Yre, Michel Bertrand, Iſoard de la Riviere, & Chabert Baile. Ils jurerent tous, pour ce qui les regardoient, dans les mains de Hugues de Mailles Châtelain de Briançon: car cette paix fut concluë dans la Ville de Briançon. Ce qui montre que le Dauphin avoit pris part à cette guerre, pour la defenſe de Gui. La famille, qui porte le nom de cette Ville, avoit produit vn excellent homme, dont la vertu ſublime avoit alors l'avantage d'vne égale reputation. Guillaume de Briançon, aïant renoncé au monde, s'étoit ſacrifié à la ſolitude dans l'Ordre des Chartreux. Jean Archevêque d'Ambrun étant mort, les deſirs de tout ce Dioceſe l'y allerent chercher. Il fut élû, & nommé à l'Archevêché. Ce premier coup de ſa vertu fut celebre; mais celui-ci fut incomparable. Il refuſa d'accepter, cette Dignité, ſon auſterite faiſant à ſon merite, en apparence, vn injure, mais la comblant, en effet, d'vn ſolide honneur par le refus de cet honneur. Les eſprits mediocres deſirent, les élevez meritent; mais les plus purs & les plus détachez de la matiere mépriſent les honneurs, qu'ils n'ont pas deſirez, & qu'ils ont meritez. Il prefera l'obſcurité à l'éclat; l'abaiſſement à la pompe; & le repos à la grandeur. Hugues de Revel, de l'ancienne Maiſon de Revel, qui n'eſt pas encore éteinte, étoit auſſi vn grand perſonnage dans vn autre genre de Religion: Il s'étoit voüé à l'Ordre de Saint Jean de Hieruſalem, ſon courage l'ayant porté à la profeſſion des armes, & ſa vertu à la profeſſion Religieuſe. Il ſucceda au Grand Maître Guillaume de Châ-
1260. teau-neuf l'an M. CCLX. & gouverna dix-huict ans avec plus de ſageſſe & de pru-
1261. dence, que de bon-heur. Il tint cinq Chapitres generaux l'an M. CCLXI. l'an
1263. M. CCLXIII. l'an M. CCLXIV. l'an M. CCLXVIII. & l'an M. CCLXX. dans les au-
1264. berges de Ceſarée à la vigne neufve auprés de Jaffe, & dans la Ville d'Acre, qui
1268. eſt l'ancienne Ptolemaïde. Les Reglements qui y furent concertez aïant été publiez,
1270. plûrent infiniment à tous ceux, que leur probité rendoient amis de la ſeverité neceſſaire aux bonnes mœurs. Il ordonna, entre autres, que le Grand Maître ne ſeroit point pris hors de l'Ordre; qu'il ſeroit frere Chevalier de l'Hoſpital, fils de Gentil-homme Chevalier, & né de loïal mariage. D'où l'on peut conclurre qu'avant lui tout homme de merite, ſans avoir égard à ſa naiſſance, ni à ſa profeſſion, pouvoit être

Gui de Dauphin, *Dalphini.*

Sa naiſſance.

Guerre entre luy & Robert de Bermond.

Reflexion.

Robert fait priſonnier.

Pleges.

Maiſon de Briançon.

Guillaume de Briançon. Chartreux.

Archevêque d'Ambrun.

Son refus. Reflexion.

Hugues de Revel Grand Maître de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem.

Chapitres tenus par lui.

Ses Reglemens.

Nobleſſe renduë neceſſaire dans cet Ordre.

Digitized by Google

Reflexion.

être élevé à la Grand-Matriſe de cet Ordre. Regarder la vertu comme étrangere c'eſt en manquer, ou manquer de reſpect pour elle. La Terre de Revel étoit le lieu de la naiſſance de Hugues, comme celle d'Avalon l'avoit été d'vn autre Hugues auſſi celebre que celui-ci, c'eſt l'Archevêque de Lincolne. Ces deux Terres tomberent dans le Domaine du Dauphin, & mêmes celle d'Avalon l'étoit déja en ce temps-ci. Elle fut cauſe d'vn different qui nâquit, & qui fut étouffé preſque en même temps, entre le Dauphin Guigue, & le Duc de Bourgogne. Tous deux y avoient les mêmes pretentions; mais le Dauphin en avoit la réelle & l'effective poſſeſſion. Pour les accommoder, il falut la mettre en main tierce: Chaunais fut celui dont tous deux convinrent. Le Dauphin, qui étoit alors à Grenoble, lui en laiſſa l'abſolu gouvernement, & il jura, en entrant dans le Château, de ne le rendre ni au Dauphin ni au Duc que de leur commun conſentement. Outre cela, il ſe chargea de tenir la main que perſonne ne chaſſât ni aux perdrix, ni aux liévres dans l'étenduë de cette Terre. Depuis, le Duc & le Dauphin furent reglez, & Avalon demeura au Dauphin. Leur parenté facilita l'accommodement, & mieux qu'elle, l'éloignement du Duc. Ce qui rend les reconciliations difficiles entre les Princes, ce n'eſt pas ſeulement l'ambition, qui porte toûjours ſa veuë au delà des limites de ſa puiſſance, c'eſt auſſi l'envie qui ne la laiſſe preſque jamais bien arreſtée ſur ce qu'elle poſſede. Les Princes ſont preſque toûjours vn eſtime plus avantageuſe des biens de leurs voiſins, que du leur propre.

Terre d'Avalon acquiſe par le Dauphin.

Cauſe du different entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne.

Mile en Depoſt.

Chaſſe defenduë à Avalon.

Accord.

Reflexion.

FIN DV LIVRE QVATRIE'ME.

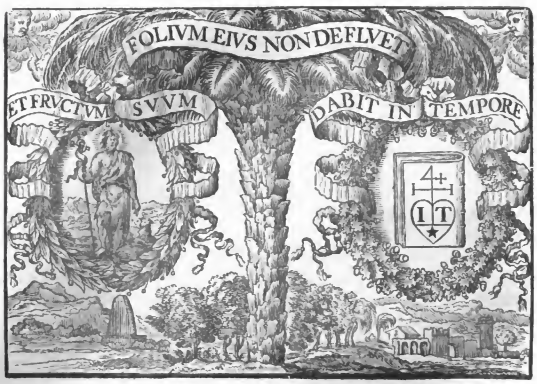

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE CINQVIE'ME,

Depuis l'an M. CCLXI. juſques à l'an M. CCLXXXII.

SECTION I. II. III.

INdependance & Allodialité de pluſieurs Terres en Dauphiné. Premier hommage de celles de Chaſte & Veines au Dauphin.

Le Dauphin à Vienne. Il alberge vn bois à ceux d'Ambrun.

Guerre entre Albert de la Tour, & Drodon de Beauvoir.

Ligue de divers Seigneurs.

Mort de Beatrix Doüairiere de Provence. Son Teſtament. Son Tombeau.

Guillaume de Saſſenage Evêque de Grenoble.

Differents entre le Comte de Valentinois, & l'Abbaïe d'Aiguebelle, pour des Paſquerages.

Societé ſpirituelle entre l'Egliſe Saint André de Grenoble, & le Convent des Cordeliers.

Guerre entre l'Archevêque de Lion, & le Chapitre de ſon Egliſe. S. Loüis s'y fait reconnoître.

Rodolphe Chevrier Cardinal, Legat du Pape à Lion pour la pacification des troubles. Son Eloge.

Guerre en Valentinois.

Guillaume de Roſſillon heritier d'Artaud ſeigneur d'Annonay.

Archivia Camer. Computor. Delphin.

André Duchesne Hiſt. des Dauphins aux preuves f. 18. & aux preuves des Comtes de Valentinois f. 9.

Chartularius S. Andreæ Gratianop.

Claudius Clemens in vita Clementis IV. Pontif. cap. 15.

Chartularius Viennenſis Archiepiſcopatus.

Archivia Domûs publicæ Vienn. Regiſtrum ann. 1426.

IV. V.

Teſtament du Dauphin. Inſtitution, Subſtitution, Reſtitution.

Guillaume de Clais Prevôt de l'Egliſe S. André de Grenoble. Son Teſtament. Sa mort.

Guill. Artaud ſeigneur d'Aix, eſt en different avec le Prieur du Moneſtier de Montelar pour chevauchées; fixées.

Privileges du Prieuré de S. Robert confirmez.

Mort du Dauphin: Son Eloge.

Gui d'Auvergne Archevêque de Vienne. Ses Statuts. Remond de Maugiron.

Ordre de S. Antoine établi dans Vienne.

Dantefieu fief de Dauphiné. Son devoir.

Fief de Dragonnet de Montauban donné au Comte de Valentinois. Cauſe de l'vnion des Barons de Montauban avec les Dauphins.

Seconde Croiſade de S. Loüis. Il paſſe à Vienne. Derniere entrepriſe des François contre les Infidelles.

Digitized by Google

Chartular. S. Andreæ Gratianopolit.
Archivia Camer. Computorum Delphinat.
Archivia S. Mauritij Vienn.
Guill. Juſtel. Hiſt. Genealog. de la Maiſon d'Auvergne f. 54.
Aimar Falcon. Hiſt. Antonian. part. 3. cap. 22.
Duchesne Hiſt. des Comtes de Valentinois aux Preuves f. 10.
Mar. Sanutus Torſell. l. 3. f. 12. c. 11. 21.
Guill. de Mangiac. de Geſtis S. Ludovici cap. quomodo Ludovicus, &c.
Simon de Ioinville Vie de S. Loüis ch. 93.

VI. VII. VIII. IX. X. XI.

Le Comte de Toloſe reprend le Comté Venaiſſin. Demélés du Comte de Valentinois avec le Senéchal du Comte dans ce Comté, qui lui fit la guerre.

Second Mariage de Beatrix, Doüairiere de Dauphiné.

Guerre de Humbert de la Tour, pour la Terre de Piſançon, qui lui eſt donnée contre Silvion de Clerieu, & Lambert de Chebuëil. La Roche de Glun priſe.

Diviſions dans l'Empire. Rodolphe reconnû en Dauphiné, les Rois de France ne l'affectant point : Leurs motifs.

Lucas d'Acherij Spicileg. Tom. 3. f. 177. 179.
Hiſt. de Malte par P. de Boiſſat liv. 2.
Chartular. S. Petri Vienn.
Archivia Camer. Computor. Delphinat.
Vita Amedei de Roſſilione Epiſcop. Valent. MS.
Samuel Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 311.

XII. XIII. XIV. XV. XVI. XVII.

Seditions dans Vienne. Pacifiées par l'Evêque de Valence, adminiſtrateur de l'Archevêché, le Siege vacant.

Deſordres dans l'Abbaïe de S. Chef reglez par le même.

Le Baron de la Tour fait Senéchal du Roiaume d'Arles, par Rodolphe.

Baronie de Meüillon entre dans la Maiſon de Caſtellane.

Accommodement des Habitans de Vienne, ſur la mort de Brohen tüé dans vne ſedition.

Police dans Vienne. Juriſdictions.

Roger de Clerieu recouvre Piſançon, & la Roche de Glun.

Beatrix de la Tour veufve de Guillaume de Roſſillon, Dame illuſtre. Fondation du Convent de Sainte Croix de l'Ordre des Chartreux.

Mariage, & mort du Dauphin Jean.

Vita Amedei de Roſſilione Epiſc. Valentin. MS.
Archivia S. Mauritij Vienn.
Archivia Domûs publicæ Vienn.
Chartalar. Camer. Computor. Delphinat.
Chartularius S. Petri Vienn.
MS. Patris frere Doux Chartuſiani, De ordine Chartuſianorum.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE V.

I.

LVS IEVRS Terres étoient encore libres dans cette Province, & les Dauphins n'avoient pas de plus grands ſoins que de deſtruire inſenſiblement cette allodialité. Guigue reüſſit l'an M. CCLXII. pour celle de Chaſte. Francon, fils d'Amedée, en étoit ſeigneur: il en rendit le premier hommage au Dauphin, dans le Palais Comtal de Veracieu; & ce fut de la maniere que l'on avoit alors coûtume d'obſerver en ces Actes volontaires, auſquels on n'étoit point obligé par aucun Titre precedent. Il donna ſa Terre au Dauphin, qui la lui rendit par le même Acte, pour la tenir en fief de luy, & de ſes ſucceſſeurs avec cette condition, qu'à chaque mutation de ſeigneur, & de Vaſſal il ſeroit permis au Dauphin de mettre ſon étendard ſur la Tour la plus eminente du Château en ſigne de ſuperiorité, & de Domaine. Guillaume Sibué & Aleman de Coindrieu Chevaliers, & Guillaume de Clais Prevôt de l'Egliſe Saint André de Grenoble furent preſents a cette reconnoiſſance. La poſterité de Francon, qui eſt vne branche de Clermont, a eu vne heureuſe durée: elle n'eſt point encore finie, & cette Terre n'a pas depuis changé de poſſeſſeurs. Neufs ans auparant le Dauphin s'étoit fait reconnoître ſeigneur ſuperieur de la Terre de Veines dans le Gapençois par l'hommage volontaire que lui en rendirent de la même maniere douze Conſeigneurs qui la poſſedoient par indivis: Guigue, Boſon, Richard, Guillaume, Robert, Guichard, Albert, Roſtain, & Lantelme de Veines en étoient les Chefs. Le Dauphin fit vn voïage à Vienne, l'année ſuivante, & là il accorda à Bertrand Cornet, & à Guillaume Guerin deputez de la Ville d'Ambrun ce qu'ils lui demanderent pour elle. Il donna en albergement aux Conſuls, & à la Communauté de cette Ville vn Bois qui lui étoit voiſin, ſoûs la redevence d'vn obole d'or, païable à chaque mutation de ſeigneur. Ses confins ſont la Tombe d'or, le ruiſſeau d'Infernet & le ruiſſeau de Colombier d'Enfer. Aimar de Roſſillon ſeigneur Dannonay, Guillaume Sibué, Aleman & Girin de Coindrieu étoient alors en ſa Cour. La Guerre qui avoit long-temps duré entre la Maiſon de la Tour & celle de Beauvoir, & le Teſtament de Beatrix Doüairiere de Provence avoient été le motif de ce voïage. Albert, Baron de la Tour, ſoûtenoit que Drodon de Beauvoir étoit ſon feudataire, & que les Terres de Beauvoir du Marc, de S. Jean de Bournay, & de Pinet, que Drodon poſſedoit, relevoient de ſon fief. Dés l'an M. CCLIV. ils avoient nommé des Arbitres pour les regler, par l'entremiſe du Dauphin, de l'Abbé de S. Chef, de Drodon de la Tour, Chanoine de l'Egliſe de Vienne, & de Guillaume Chabuis ſeigneur de S. Trivier, Hugues de

Terres allodiales & libres.

1262. Premier hommage de la Terre de Chaſte.

Et de celle de Veines.

Voïage du Dauphin à Vienne.

Deputez d'Ambrun au Dauphin. Leur alberge vn Bois. Confins.

Seigneurs auprés du Dauphin.

Guerre entre Albert de la Tour & Drodon de Beauvoir.

1254. Compromis ſans effet. Entremeteurs.

Digitized by Google

la Tour Senéchal de Lion aïant été compris dans le Compromis. Mais, l'affaire aïant tiré en longueur, par la conſideration du ſecret intereſt que le Dauphin y prenoit, n'avoit point été concluë: Il empécha mêmes qu'elle ne le fût, comme il avoit apprehendé. De ſorte que la paix entre ces deux Maiſons ne fut concluë qu'onze ans aprés par l'homage que rendit Drodon à Humbert de la Tour, qui fut depuis Gendre, & ſucceſſeur du Dauphin. Il n'avoit pas voulu conſentir à l'étroitte vnion qu'auroit porté dans ces deux puiſſantes Maiſons cette ſubordination du Vaſſal à ſon ſeigneur. Elle ne pouvoit jamais que lui être deſavantageuſe: Neanmoins, il n'evita pas celle d'Albert de la Tour avec d'autres Maiſons ou plus, ou auſſi puiſſantes que celle de Beauvoir; & c'eſt ce qui augmenta ſes ſoins & ſes ſoupçons. La ſouveraineté fait peur à tous les deſſeins, & tous les deſſeins lui font peur.

Hommage au Baron de la Tour.

Reflexion.

II.

Ligue de divers Seigneurs.

ALbert, ſeigneur de la Tour, & de Coligni, Ainard ſeigneur de Clairmont, Artaud ſeigneur de Roſſillon, Remond ſeigneur de Meüillon, Hugues de Salvain ſeigneur de Boiſſieu, Ainard ſeigneur de Château-neuf, Guigue Aleman ſeigneur de Vauboimois, Guigues Berenger ſeigneur de Morges, & l'Evêque de Valence contracterent entre eux le mois de Juillet de l'an M. CCLXIII. vne ligue offenſive & deffenſive. Ils ſe promirent vn ſecours reciproque, en toutes leurs affaires, & d'vnir leurs forces contre leurs ennemis, & tous leurs ſoins pour leur defenſe mutuelle. Quoi que le Dauphin en fût excepté, il avoit neanmoins ſujet de craindre, les effects n'étant preſque jamais, en ces occaſions, conformes aux apparences. La liaiſon de la Maiſon de Beauvoir avec celle de la Tour auroit été vne nouvelle force aux confederez. De ſemblables vnions entre les égaux ſe diſſipent d'elles-mêmes, ſi on ne leur oppoſe que l'art & la prudence. La reſiſtance effective les fortifie. Beatrix, Comteſſe Doüairiere de Provence, aïant fait ſon Teſtament cette même année, voulut que Jean Archevêque de Vienne, Libert Abbé de Hautecombe, & Eſtienne Archidiacre de Cantorberi fuſſent les executeurs de ſa volonté. Le Dauphin confera auſſi avec l'Archevêque de Vienne de ce que pouvoit pour lui cette Princeſſe, à qui il avoit déja l'obligation d'être bien avec Charles Comte de Provence. Elle ne mourut que trois ans aprés, & fut enterrée dans l'Egliſe de la Commanderie des Eſchelles. Elle eſt l'ouvrage de la pieté, & de la Roïale magnificence de cette Princeſſe, Aïeule & Mere d'Imperatrice, & de deux Reïnes. Mais ſon Tombeau ſuperbe & enrichi tant des Statues, que des armes des Princes de ſon Sang, qui vivoient alors, a été ruiné durant la Guerre du Roi Henri le Grand contre le Duc Charles-Emanuël. Les Soldats n'ont ni pitié pour les vivants, ni pieté pour les morts. Falque, Evêque de Grenoble étoit mort quelques temps auparavant: Le Dauphin avoit mis ſous ſa main les Maiſons, les Châteaux, & les Terres de l'Evêché, par droit de regale; Mais Guillaume de Saſſenage, fils d'Aimar Baron de Saſſenage, aïant été élû Evêque le mois de Juin de cette même année, il lui en fit la reſtitution entre les mains du Chanoine Humbert, commis pour la recevoir. Ce fut vn Grand Prélat: il ne fut pas moins Noble par lui-même, que par ſes aïeuls: & nous aurons ſouvent occaſion de parler de lui avantageuſement. Cependant Aimar Comte de Valentinois diſputoit à l'Abbaïe d'Aiguebelle certains paſquerages qu'Aimar ſon aïeul lui avoit donnés. Mais, l'Evêque de Saint Paul trois-Châteaux, leur arbitre commun pour la deciſion de ce demélé, les aſſeura à l'Abbé Pierre par ſon jugement. Cette Abbaïe eſt vn des plus celebres benefices du Dioceſe de S. Paul & vn membre de l'Ordre de Ciſteaux. Celui de Saint François étoit dans vne haute veneration: ſes Convents étoient autant d'aſiles aux vertus. On voïoit tant de ſainteté dans celui de Grenoble que Guillaume, Prevôt de S. André & ſes Chanoines, deſirerent d'entrer dans la participation des bonnes œuvres qui s'y pratiquoient chaque jour. De maniere que le mois d'Avril de l'an M. CCLXVIII. ils contracterent avec ſes

1265.

Reflexion.

Executeurs Teſtamentaires de Beatrix Comteſſe de Provence.

Sa mort. Son Tombeau.

Reflexion.

Guillaume de Saſſenage fait Evêque de Grenoble.

Different du Comte de Valentinois avec l'Abbaïe d'Aiguebelle pour des paſquerages. Terminé.

Societé ſpirituelle entre l'Egliſe S. André de Grenoble & le Convent des Cordeliers.

1268.

ſes Religieux vne ſocieté ſpirituelle de toutes les graces qu'ils obtiendroient du Ciel: Ils mirent leur merite en communion ; & les Freres Mineurs s'obligerent, même, à des témoignages particuliers de la ſatisfaction que leur donnoit cette alliance ſi loüable. Ils promirent d'aſſiſter aux obſéques des Chanoines de S. André ; d'y venir en proceſſion & en corps ; de dire le jour de leur mort l'Office des neufs leçons, & le lendemain vne Meſſe haute dans leur Convent ; de venir de mêmes en proceſſion le jour de la Feſte de Saint André en cette Egliſe Colegialle, d'y aſſiſter à la Grand'Meſſe ; &, enfin de s'employer en toutes les affaires de ce Chapitre & de cette Egliſe avec zele & avec diligence, toutes les fois qu'on l'exigeroit d'eux. Les bienfaits, qu'ils en recevoient tous les jours, les porterent à cette reconnoiſſance. La charité ſpirituelle & la corporelle ſe produiſent l'vne l'autre ; mais, en ces rencontres, ce qui tombe ſous les ſens eſt vn merveilleux ſoûtien à ce qui en eſt dégagé. L'inteteſt rompit celle qui devoit étre entre l'Archevêque de Lion, & ſon Chapitre. L'Archevêque étoit abſent: C'étoit Philippe de Savoïe qui commandoit les armées de l'Egliſe en Italie; Mais la conſideration, où il étoit, ne laiſſoit pas de donner à ſes Officiers la hardieſſe de faire diverſes entrepriſes ſur les droits du Chapitre, ſur ſa juriſdiction, & ſur ſes Terres. Il étoit composé de perſonnes illuſtres, par la naiſſance, & par ſe merite, qui ne negligerent pas leur deffenſe. Cette diviſion auroit été à la fin la ruine de l'Archevêque & du Chapitre. Ceux mêmes, qui s'étoient declarez pour eux, ne penſoient à rien moins qu'à les reünir. Le Comte de Foreſts, le Baron de Beaujeu, & le Comte de Savoïe faiſoient leurs affaires en feignant de favoriſer celles, à la protection deſquelles les gens de l'Archevêque, ou le Chapitre les avoient appellez. Le Comte de Savoïe s'étoit, entre autres, rendu le Maître des Châteaux & des Terres de Saint André, de Venicieu, & de Saint Prief dans le Dauphiné. L'Egliſe de Lion avoit acquis le fief de celle de Saint André au prix de mille livres Viennoiſes ; & elle ſe plaignoit que le Comte l'eût acquiſe ſans avoir eu ſon conſentement. Elle ne pretendoit que la garde des deux autres & non la proprieté ; & le Comte l'en avoit dépoüillée. Il étoit ſeigneur ſuperieur des Terres voiſines, & poſſedoit proprietairement celle de Saint Simphorien contigue à celles-là. Quand tout autre droit manque aux plus puiſſants, celui de la bienſeance, s'il ne les authoriſe pas, les juſtifie, ou les excuſe. Les Rois de France, depuis le regne de Boſon, & la renonciation de Lothaire en faveur de Conrad, à tous les droits ſur la Ville de Lion, n'y avoient pretendu ni exercé aucune juriſdiction. Mais ces mouvements reveillerent leurs pretentions, qui dormoient, comme parlent les Juriſconſultes, depuis plus de quatre ſiecles. Le Roi S. Loüis reprit ce que ſes prédeceſſeurs avoient premierement abandonné, &, aprés, donné, ce qu'ils n'avoient dû abandonner ni pû donner. Il fit reconnoître ſa ſouveraineté dans Lion, & dans toutes les Terres de ſon Egliſe, & dés lors ſes Officiers ne firent plus difficulté de donner à l'Archevêque, au Chapitre, & à leurs Terres la qualité de ſujet du Roi. Ils l'étoient en effet; car c'eſt vne des regles du Droit public que les droits des Couronnes ne tombent jamais en preſcription. Le Pape Clement IV. prit part à cette querelle, & voulut la pacifier : Il en donna la commiſſion à Rodolphe Chevrier Cardinal d'Albe, qu'il declara ſon Legat pour rendre ſon miniſtere plus efficace en le rendant plus honnorable. Il ne trompa pas l'eſperance que l'on avoit conceuë de ſa negotiation: elle eut le ſuccés que le Pape ſouhaittoit, pour le bien de cette Egliſe, & pour la gloire du ſaint Siege. Il étoit originaire du Dauphiné, & avoit déja eu de grands
1261. emplois. Vrbain IV. d'Evêque d'Evreux l'avoit fait Cardinal l'an M. CCLXI. dans la Ville de Vierbe : & Clement IV. qui avoit receu le Chapeau en même temps que lui, aïant ſuccedé à Vrbain, lui fit part de ſa confidence plus étroittement qu'à nul autre. Le Roïaume de Naples fut à Charles d'Anjou, frere de Saint Loüis, vne liberalité du Pape Clement, & vne conqueſte de ſon épée. Sans elle la volonté du do-

Obligation des Peres Cordeliers.

Reflexion.

Differents entre l'Archevêque & le Chapitre de Lion.

Vſurpations du Comte de Savoïe contre l'Egliſe de Lion

Reflexion.

Etat du Lion depuis Boſon.

S. Louis ſe fait reconnoître dans Lion.

Par droit legitime.

Rodolphe Chevrier Cardinal Legat pour pacifier.

Son Origine, & ſon Eloge.

Digitized by Google

nateur n'auroit jamais été vnie à l'effet. Il fut ſacré à Rome l'an M. CCLXV. avec Beatrix ſa femme, par les mains de Rodolphe, aſſiſté de quatre autres Cardinaux, le Pape n'aïant jugé perſonne dans le ſacré College ni plus capable de cet emploi, ni plus digne de cet honneur. Le Roi S. Loüis deſira de l'avoir auprés de lui; ce qu'il obtint facilement du Pape. Son experience, de même que ſa probité, perſuaderent au Roi de ſe repoſer ſur lui de la plus part de ſes plus importantes affaires: de ſorte qu'il le fit ſon Chancelier. La Maiſon, d'où il étoit ſorti, étoit déja dans vn grand éclat ſous Gui Archevêque de Vienne élevé à la Papauté ſous le nom de Caliſte II. 1265.

Durand & Roland Chevrier Viennois.

Durand Chevrier, & Roland ſon fils donnerent à ce Prélat, pour ſon Egliſe, des poſſeſſions ſpecieuſes, & Roland confirma ce don, l'an M. CCXIII. dans la Ville d'Arles, entre les mains d'Euſtache Evêque de Valence. Leur poſterité fut conſidérée dans Vienne; mais, depuis elle ſe répandit dans le Lionnois, & dans le Mâconnois. La branche qui reſta dans le Viennois y poſſeda la Terre de Montleans, & divers Domaines aux environs de Vienne. Pierre Chevrier gouvernoit abſolument cette Ville l'an M.CCCCXXXI. & Charles Chevrier, ſon petit-fils, étoit ſeigneur de Montleans l'an M.CCCCLXXX. la Maiſon de Maugiron a ſuccedé à cette branche, qui n'eſt pas neanmoins entierement éteinte. 1213.

Branche de cette Maiſon

1431. 1480.

III.

Guerre du Comte de Valentinois contre l'Evêque & contre Silvion de Clerieu.

L'Egliſe de Valence ne ſouffroit pas de moindres agitations que celle de Lion: la vie du Comte Aimar fut vne guerre ſans relâche contre elle. Elle n'en eut qu'autant de temps que dura celle qu'il eut contre Silvion de Clerieu, & ſes alliez, qui même's en fut vne ſuitte. Le Dauphin appuïa les deſſeins du Comte contre Silvion: mais, Artaud de Roſſillon, ſeigneur d'Anjou, & Guillaume ſon fils avoient fait alliance auec celui-ci, pour qui Guillaume s'étoit plus ouvertement declaré, que ſon pere n'avoit oſé faire. Le mauvais ſuccés d'vn combat les ruïna. Silvion fut fait priſonnier du Comte; &, ſi Guillaume ne ſe fût jetté dans le Château de la Roche de Glun, il étoit perdu. Ses fortifications, que le Roi S. Loüis avoit fait raſer, avoient été rétablies & ſes ruïnes reparées. C'étoit vne des meilleures Places qui fût ſur le Rhône: Auſſi Guillaume de Roſſillon faiſoit tous les jours des courſes ſur les Terres du Dauphin & du Comte de Valentinois, comme ſur vn païs ennemi. La retraitte, qu'il avoit dans vne ſi bonne Place, lui promettoit toute impunité, & l'impunité lui permettoit tout. Mais, le Dauphin ne pût ſouffrir plus long-temps cet injurieux reſſentiment. S'étant approché avec des forces capables de mettre ſes ennemis à la raiſon, s'il ne s'y mettoient vo'ontairement, Aimar ſeigneur d'Annonay, Michel de Montferrand, & Aleman de Coindrieu tâcherent de calmer ſa colere. Il les écouta, &, par eux, les propoſitions qui lui furent faites en faveur de Guillaume de Roſſillon. C'étoit vn Prince fort moderé: ſa douceur naturelle étoit extraordinaire; mais ſa colere l'étoit encore plus parce qu'elle lui étoit étrangere. Il le receut à compoſition, quoi que les violences qu'il avoit commiſes s'oppoſaſſent à ſon eſperance, & cette compoſition lui fut avantageuſe. Elle n'eut rien qui témoignât de la vengeance à l'égard de celui qui la donnoit, ni de la baſſeſſe à l'égard de celui qui la recevoit. Roſſillon rendit ce Château au Dauphin, de qui il le receut en même-temps, à la charge du fief, comme auroit fait Silvion même, pour le garder juſques à ce que celui-ci eût été mis en liberté. Il fut convenu qu'au cas que Silvion mourût dans la priſon du Comte, ce nouveau feudataire en demeureroit le maître; neanmoins ſoûs ces conditions, qu'il ne s'en pourroit jamais défaire en faveur de nul qui fût plus puiſſant qu'Artaud ſon Pere; que pourtant le Dauphin ne ſeroit obligé de le ſecourir contre le Comte de Valentinois; qu'il repareroit les dommages, que les ſujets du Dauphin avoient ſoufferts, pendant la Guerre. Mais, Artaud donna au Dauphin le fief, la garde, & le Domaine de la Maiſon des Landrins, & de l'Eſpineuſe dans la Terre d'Anjou; & Guillaume, ſon fils, cinq cens

Entremetteurs de la paix.

Accommodement.

livres

Digitized by Google

livres Viennoiſes, outre cela, en petite monnoïe. La ſatisfaction du Dauphin fut entiere; il pardonna à Silvion ſon offenſe, & témoigna aux autres ſa parfaitte reconciliation par *les baiſers de paix* qu'il leur donna; c'eſt comme parle ce Traité. Mais, il ſe reſerva ſes pretentions ſur la Terre de Roſſillon contre Artaud, pretendant qu'elle relevoit de ſon fief ce qu'Artaud ne vouloit pas avoüer. Aimar ſeigneur d'Annonay, parent d'Artaud & de Guillaume de Roſſillon, & de même Sang qu'eux, mourut ſept ans aprés cette paix concluë. Il inſtitua celui-ci ſon heritier vniverſel, Gui Archevêque de Vienne, Guillaume Evêque du Pui, & Guillaume Abbé de Saint Pierre de Vienne furent les executeurs de ſon Teſtament. Le compte de leur adminiſtration fut arreſté & clos le Lundi aprés l'Octave de la Pentecoſte de l'an 1274. M. CCLXXIV. devant Aimar Archevêque de Lion, Gui, Evêque de Langres, Amedée Evêque de Die, & Aimar de Guichard Chevalier. Cet accommodement fit goûter aux ſujets de l'Evêque de Valence les douceurs de la paix durant quelque temps, & le Pape, qui voulut y affermir le repos, l'Evêché étant venu à vaquer, en pourveut Gui de Monlaur parent du Comte, qu'il en advertit par vn Bref exprés. Mais, les deſirs du Clergé n'aïant pas été conformes à ceux du Pape, Bertrand qui avoit été nommé canoniquement fut preferé à Gui. Celui-ci étoit Chanoine du Pui, & celui-là Evêque d'Avignon: ſa dignité ſurmonta, pour lui, tous les obſtacles qu'on lui oppoſoit. De ſorte que ce changement augmenta le chagrin du Comte, & excita de nouveau ſa colere par le mépris qu'il ſembloit que l'on avoit fait de ſon ſang. Cette nouvelle Guerre dura autant que ce nouvel Evêque, ſa conduite aïant cruellement bleſſé l'eſprit du Comte. Il crût le pouvoir ramener par la terreur du foudre de l'Egliſe, qu'il lança contre lui; mais ce fut ce qui l'éloigna davantage de tout deſſein de ſe reconcilier. Tout ce que la vengeance a coûtume d'inſpirer, il l'exerca contre les ſujets de l'Evêque, & il parut bien, de la maniere qu'il ſe conduiſit aprés cet affront, quil n'écoutoit plus les conſeils de l'ambition, pour devenir plus grand, mais ceux de la colere, pour ſe venger. Il eut vn ſoing particulier de ſe conſerver l'amitié du Dauphin, &, ne le pouvant mieux qu'en ſe ſoûmettant à lui, il conſentit à vn échange que le Dauphin deſiroit ardemment. La Baronie de Clairieu étoit en vne partie du fief du Comté de Valentinois: & le Dauphin avoit vne portion des Terres de Creſt & d'Aouſte qui avoit appartenû à Silvion de Creſt. Le Comte échangea avec lui cette portion au fief de la Baronie de Clairieu, qui tomba ainſi dans le Domaine du Dauphin: il lui rendit même hommage de ces deux Terres qu'il reprit de ſon fief comme Vaſſal. Toutesfois ſon ſucceſſeur obtint 1285. l'an M. CCLXXXV. l'aneantiſſement de cet échange du Dauphin Humbert I. & d'Anne ſa femme: Et en effet, il étoit deſavantageux, mais il importoit au Comte d'achepter l'amitié du Dauphin à quelque prix que ce fût. Dans la politique le juſte prix des choſes, qui même ſont au deſſus de tout prix c'eſt toûjours l'vtilité preſente.

Artaud ſeigneur d'Annonay fait ſon heritier Guillaume de Roſſillon.

Executeurs de ſon Teſtament.

Leur compte arreſté.

Auditeurs du compte.

Gui de Mõtlaut fait Evêque de Valence.

Bertrand lui eſt preferé.

Guerre du Comte de Valentinois contre l'Evêque.

Eſchange du fief de Clerieu avec le Dauphin.

Eſchange aneanti.

Reflexion.

IV.

APrés que le Dauphin eut terminé cette Guerre, il paſſa à vn autre ſoing pour la paix de ſa famille. Il n'étoit pas d'vne complexion robuſte qui lui promît vne longue vie; il fit ſon Teſtament. On dit que ces dernieres diſpoſitions ſont le miroir, où l'on voit ce qui eſt d'ailleurs inviſible, c'eſt à dire l'eſprit de chacun. Son Teſtament fait d'abord concevoir cette opinion qu'il étoit homme d'ordre; qu'il aimoit ſes proches; & qu'il avoit de la pieté, & de la bonté. Il inſtitua ſon heritier vniverſel Jean ſon fils vnique, & lui ſubſtitua Anne, & Catherine ſes filles, & à tous, s'ils mouroient ſans enfans, Hugues Duc de Bourgogne, &, aprés lui, ſon fils aiſné. Il donna la tutelle de ſon fils à Beatrix ſa femme, mais il l'aſſujettit à deux conditions; l'vne de ſuivre les conſeils du Duc, & l'autre de ne pas convoler à des ſecondes nopces. L'vn lui étoit neceſſaire: car elle étoit femme: l'autre n'étoit pas également

Teſtament du Dauphin.

Inſtitution & ſubſtitution.

Digitized by Google

également juſte, car elle étoit jeune. Il legua à Anne ſix mille marcs d'argent, & à Catherine cinq mille. Toutes les Egliſes, tous les Convents, & tous les Prieurez qui étoient dans l'étenduë de ſon Comté eurent de ſes bienfaits, & particulierement la maiſon des Repenties de Grenoble. Ce qui apprend que cet établiſſement n'eſt pas vne introduction nouvelle dans cette Ville. Il legua à l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem cinquante livres, & ſon Cheval de Combat avec ſes armes, & celle de ſon Cheval même. Cet Ordre étoit alors le plus ferme appui des Chrêtiens dans la Terre Sainte. Il voulut auſſi contribuer à ſa defence : il ordonna à ſon heritier d'y envoïer dix Chevaliers, & de donner à chacun cent livres pour leur dépenſe. Il avoit vſurpé le Château, & la Terre d'Aſpremont à ſes legitimes poſſeſſeurs, il ordonna qu'ils leur ſeroient rendus ; & la moitié du Château de S. Lathier, à Laurent de Saint Quentin pour cinq cent livres. Aimar de Saſſenage avoit des pretentions contre lui, il voulut qu'elles fuſſent reglées par le Prieur de S. Robert ; que la Maiſon Curiale de la Parroiſſe de Miribel, qui avoit été brûlée en vne guerre, fût rebâtie ; & que les dommages, que les Habitans de Barraux avoient ſoufferts en vne autre, leur fuſſent reparez ſuivant l'eſtimation, & le jugement que l'Evêque de Grenoble en fairoit. Il le fit l'vn des executeurs de ſon Teſtament avec les Prevôts d'Ouls, & de S. André de Grenoble ; & choiſit ſon Tombeau dans le cimetiere même du Convent de Premol. Le Prevôt de S. André étoit Guillaume de Clais, qui mourut l'année ſuivante & laiſſa cet emploi à ſon ſucceſſeur. Guillaume de Clais étoit dans l'étroitte confidence de la Comteſſe Beatrix : Il lui legua cinquante livres, & ſon Cheval, appellé Palfroi dans l'Acte, & voulut que les executeurs de ſa derniere volonté ne fiſſent rien que de ſon conſeil. Ce furent l'Evêque de Grenoble (à qui il legua trente livres Viennoiſes, & vn Saphir d'Orient) Guillaume Breyſoud Sacriſtain de ſon Egliſe, Nantelme de Clais Prieur de S. Jean de Grenoble, Amblard de Clais ſon frere, & Chabert de Clairieu ſon Neveu. Il donna trois cens livres à trois Chevaliers pour aller au ſecours de la Terre Sainte, & voulut que Guichard de Clerieu ſon Neveu, & Didier de Chaunais fuſſent de ce nombre. Ce leg eſt digne de remarque. Il donna aux hommes d'Auxent (c'eſt Oiſens) cinquante livres pour être imputées aux Tailles qu'ils avoient coûtume de païer au Dauphin, mais d'vne telle maniere que le fruit de cette imputation fut abſolument à eux, & non à lui. Enfin, il ordonna que ſa vaiſſelle d'or & d'argent fût venduë, & que le prix fut emploïé à doter, & à marier de pauvres filles. Il fut enſeveli dans l'Egliſe de Saint André au devant de l'Autel de Sainte Magdelaine. Le nom, & la dignité de la Maiſon de Clais étoit alors fort celebre, & l'étroitte liaiſon, qui étoit entre ce Prevôt & la Dauphine Beatrix, eſt vne preuve de ſon merite particulier, de même que de la Nobleſſe de ſon ſang. Cette famille eſt aujourd'hui abſolument éteinte. Tout finit dans ſa nature ; mais ces revolutions & ces changemens conſervent ſa beauté, & n'affoibliſſent point ſa vigueur. La Maiſon des Artauds a mieux reſiſté au temps. Guillaume Artaud ſeigneur d'Aix & de Montelar étoit alors vn des plus puiſſants de Diois par la conſideration de ſes Terres, & des plus illuſtres par celle de ſa Nobleſſe. Il pretendoit avoir le droit de Chevauchées dans le Village du Moneſtier de Montelar. Ce droit eſt ce que nous appellons l'arriere-ban. Le Prieur le nioit & s'attribuoit même la haute Juſtice. Ce different pouvoit avoir des ſuittes : tellement qu'Amedée Evêque de Die, pour en arreſter le cours, leur demanda leurs intereſts qu'ils ne lui refuſerent pas. Il fixa ce droit de Chevauchées à dix hommes de pied armés, qu'il chargea le Prieur d'envoïer à Guillaume Artaud dans les occaſions où il armeroit pour la conſervation de ſes Tours contre ſes ennemis, ou pour leur recouvrement. Il lui adjugea vne partie de la Juriſdiction Criminelle, en aïant excepté les cas, où il s'agiroit de la peine de mort ; & maintint le Prieur en tout le reſte. Cela eſt aſſez mal aiſé à comprendre : mais dans les accommodemens on eſt plus judicieux de s'éloigner quelquefois

Reſtitutions

Guillaume de Clais Prevôt de S. André de Grenoble. Sa mort. Son Teſtament. Executeurs Teſtamentaires.

Reflexion.

Guillaume Artaud ſeigneur d'Aix. Grand ſeigneur en Diois. Droits de Chevauchée en different contre lui & le Prieur de Moneſtier de Montelar. Accord & droit fixe.

Reflexion.

Digitized by Google

quelquefois du commun vſage, pour les faire reüſſir, que de s'y attacher, ſi on ne le peut ſans les rompre.

V.

1269. LE Dauphin ſuivit celui de ſa Maiſon à favoriſer les Egliſes : il confirma les privi-
leges du Prieuré de S. Robert l'an M.CCLXIX. & ce fut preſque la derniere action
1270. de ſa vie qui regarda le gouvernement. Il mourut au commencement de l'année ſui-
vante, & ſon corps étant porté au Convent des Religieuſes de Premol, comme il avoit
deſiré, y receut les derniers honneurs. Sa vie fut courte, mais tranquille : Il n'eut point
de Guerre qui l'occupât long-temps : ce lui fut aſſez d'avoir tiré l'épée pour porter ſes
ennemis à la paix : il lui ſuffit de la faire luire dans ſes mains ſans l'enſanglanter. Il reg-
na trante trois ans, & en vêcut environ quarante cinq. Beatrix ſa veufve, & tutrice de
Jean ſon fils, & ſon heritier, qui fut le premier de ce nom, aprés avoir rendu à ſa me-
moire ce qu'elle lui devoit, voulut commencer ſon miniſtere par vn acte d'obligation, & de pieté tout enſemble. Elle rendit hommage du Comté d'Albon, du Châ-
teau de S. Quentin ſur l'Iſere, & de celui de Maleval ſur le Rhône à l'Egliſe de Vien-
ne, & dans Vienne même, quelques mois aprés, dans les mains de l'Archevêque Gui
d'Auvergne, Prélat de grande naiſſance, & d'excellent merite. Il étoit fils de Guillau-
me VIII. Comte d'Auvergne & d'Alix de Brabant : & quand il fut éleu Archevêque
1266. l'an M.CCLXVI. aprés la mort de Iean de Bournins, il étoit Prevôt de l'Egliſe de Tour-
nay & de celle de Teroüenne. Le Clergé & le Peuple de Vienne ne pouvât s'accorder
ſur l'élection du ſucceſſeur qui ſeroit donné à Jean de Bournins, en laiſſerent le choix
à Philippe de Savoïe, élû Archevêque de Lion, &, avant cette promotion, Doïen de
l'Egliſe de Vienne. Il jetta les yeux ſur Gui, & le nomma. Tous les intereſſez y con-
ſentirent, & le Pape Clement IV. approuva ce choix. Il écrivit pour lui au Clergé, aux
Nobles, & au peuple de Vienne, & ordonna, en ſa faveur, que les biens de ſon Egliſe,
que le Doïen Artaud avoit diſſipez, lui fuſſent rendus. L'alienation des biens des
Egliſes n'étoit pas alors ſi étroittement defenduë, comme elle l'a été depuis.
Elle n'étoit qu'vn mauvais ménage, & non vn crime poſitif qui participât, com-
me on en juge preſentement, de la nature du ſacrilege. Il fit de nouveaux Statuts
1270. du conſentement, & avec la participation de ſon Chapitre, l'an M. CCLXX. par
l'vn deſquels, entre autres, il fut determiné qu'à l'avenir nul Preſtre incorporé
de l'Egliſe Cathedrale ne pourroit étre Vicaire de nulle autre dans la Ville de Vien-
ne, à la reſerve de celle de l'Aumône Generale. C'étoit le Grand Hôpital de Saint
Paul : & depuis nul contraire vſage n'a offencé ce reglement. Renaud de Maugiron
y eſt nommé entre les Chanoines, & cette dignité étoit alors dans vne telle conſi-
deration que, pour y étre receu, il faloit enſemble & noble naiſſance, & grande
vertu. Il donna à l'Ordre de S. Antoine environ ce même temps l'vn des Hôpitaux
de ſa Ville Epiſcopale : il étoit dedié à S. Barthelemi & depuis il fut erigé en Com-
manderie ; mais il n'en reſte aujourd'hui que la Chapelle. Aprés que Beatrix eût
rendu à ce Prélat l'hommage qu'elle devoit à ſon Egliſe, elle ſe retira au Château
de Beauvoir dans le Roïans. C'étoit où ſon mari, & le Dauphin André avoient fait
leur plus ordinaire ſejour, comme firent depuis leurs ſucceſſeurs. Ainard, Abbé
de Saint Chef, l'y vint voir pour ſe regler avec elle de ſes pretentions ſur le Châ-
teau & le Mandement de Dantefieu. Il reconnût les tenir en fief du Dauphin, &
promit d'entretenir fidellement les conventions qui avoient déja été arreſtées en-
tre eux pour ce ſujet. Le principal article en étoit que l'Abbé, mêmes par la conſi-
deration de la Ville de Saint Chef, qui a dans l'Acte le nom de S. Theudere, ſeroit
obligé de ſecourir le Dauphin entre le Rhône & l'Iſere dans les Guerres qu'il y au-
roit, ſoit pour attaquer ſes ennemis, ſoit pour s'en defendre. Dragonnet, ſeigneur de
Montauban, n'avoit pas aſſeurement été aſſez fidelle obſervateur des conditions,
ſous leſquelles, il tenoit des Comtes de Toloſe quelques fiefs dans cette Province,

Privileges du Prieuré de S. Robert confirmez.

Mort du Dauphin.

Son Eloge.

Son âge.

Hommage de Beatrix à l'Egliſe de Vienne.

Gui d'Auvergne Archevêque de Vienne.

Son election.

Favoriſé par le Pape.

Bref du Pape.

Alienation des biens d'Egliſe.

Statuts de cet Archevêque.

Vicariats defendus aux Preſtres de l'Egliſe Cathedrale.

Renaud de Maugiron Chanoine.

Faut étre Noble pour étre Chanoine dans S. Maurice.

Ordre de S. Antoine dans Vienne.

Beauvoir en Roïans.

Sejour des Dauphins.

Dantefieu reconnû du fief du Dauphin.

Obligation de ce fief.

Fief tenu par Dragonnet de Montauban du Côté de Toloſe donné au Comte de Valentinois.

Digitized by Google

& dans celle de Vivarais,& de Velay. Alphonſe de France,& Jeane de Toloſe poſſedoient ce Comté,& n'étants pas ſatisfaits de Dragonnet,ils donnerent au Comte de Valentinois ce qu'il tenoit d'eux. Ce fut par le miniſtere de Guillaume de Vaugrigneuſe Soudoïer de l'Egliſe de Chartres,qu'ils emploïerent à cela.Le Comte receut de ſes mains la ceſſion de tout ce qui relevoit de leur fief dans Vaureas Ville du Comté Venaiſſin, & dans Pierrelate, Rochegude, & Piegon, Terres du bas Dauphiné. Les anciens Comtes de Toloſe n'avoient jamais perdu d'occaſion de témoigner aux Comtes de Valentinois de l'eſtime & de l'affection,comme à leurs proches; & Alphonſe & ſa femme,imiterent leur exemple.Dez-lors les Barons de Montauban commencerent à rechercher l'amitié, & la protection des Dauphins avec plus de ſoin qu'ils n'avoient encore fait,& enfin,leur étroitte liaiſon porta cette Terre dans la Maiſon de ceux-ci. mais,les Comtes de Valentinois s'éloignerent de leur fin, par où ils croïoient d'y arriver plûtôt. Alphonſe Comte de Toloſe accompagna le Roi Louïs ſon frere en ſa ſeconde Croiſade contre les Infidelles. Le Roi paſſa à Vienne, comme remarque Guillaume de Nangis, & s'embarqua à Aigues-Mortes où il n'y a plus de port,la mer s'en étant éloignée. Cette guerre,dont le motif avoit été le ſecours de la Terre Sainte,fut neanmoins portée en Afrique. Mais, Tunis fut plus funeſte au Roi que Damiette:La peſte ravagea ſon armée, & de ſon Camp fit vn Cimetiere:Elle ne l'épargna pas; il en fut emporté le jour de la feſte de Saint Barthelemi de l'an M.CCLXX. L'ardent deſir,qu'avoient toûjours eu les François de conſerver au Chriſtianiſme la Terre qui en a été l'origine,ne lui ſurvêcut pas. Il ſe r'allentit ſenſiblement dans l'ame de ſes ſucceſſeurs;d'autres guerres,ou d'autres paſſions les occuperent. Vingt ans aprés la Ville d'Acre ſe perdit plûtôt par la mauvaiſe conduite,& par les diviſions des Chrêtiens, que par la force des armes Mahometanes. Elle reſtoit ſeule des conqueſtes de Godefroi, & les Chrêtiens ont maintenant perdu juſques à l'eſperãce de recouvrer jamais leur perte.Dans l'état où eſt aujourd'hui l'Europe,dãs cette diverſité de Religions,dans cette oppoſition d'intereſts, ceux des Chrêtiens ſeroient aveuglez d'vn zele étourdi, qui voudroient imiter l'exemple de ces fameux Heros de nôtre Foi.Il ne faut plus ſonger à des conqueſtes ſur Mahomet.Ce ſera aſſez de bon-heur à nos Provinces,& à nos Eſtats d'arreſter le progrez des ſiennes, & de n'augmenter pas le nombre de ſes Eſclaves.Mais,le moindre tremblement de Terre renverſe les Coloſſes: le mouvement d'vne diſcorde inteſtine détruit les Monarchies les plus redoutables: ſept jours de fievre continuë abbatent les hommes devant qui fuïoient les eſcadrons entiers: peut-étre que la diviſion rendra vn jour aux Chrêtiens ce que la diviſion leur à fait perdre.

Barons de Montauban s'attachent aux Dauphins.

Seconde Croiſade de S.Louis.

Il paſſe à Vienne.

Fin des deſſeins des Frãçois ſur la Terre Sainte.

1270.

Perte d'Acre

Reflexion.

VI.

LEs Papes avoient commencé, dez les Pontificat de Gregoire IX. à vouloir ſe conſerver la poſſeſſion du Comté de Veniſſe, dont le premier pretexte avoit été de le conſerver à la Religion contre l'Apoſtaſie de Remond Comte de Toloſe. Ainſi ç'avoit été vn depoſt plûtôt qu'vne proprieté;mais Gregoire tâcha le premier de lui faire changer de nature, & de l'acquerir proprietairement au ſaint Siege. Il rendit conte de ſon deſſein au Roi S.Louïs par une lettre qu'il lui écrivit l'an M. CCXXXII. & tâcha de le lui faire goûter,par les raiſons qu'il y propoſa. Mais, Alphonſe, frere du Roï, aprés qu'il eût épouſé Jeane heritiere des Comtes de Poitiers & de Toloſe, ne s'arreſta point à des pretentions qu'il ne jugea pas legitimes. Il ſe mit,ſans reſiſtance,dans la poſſeſſion plûtôt interrompuë,à l'égard de ſes predeceſſeurs,que perduë.Le droit du ſaint Siege n'étoit pas ſi pur,qu'il ne parût infecté de quelque paſſion ſuſpecte;ni ſi ſolide,qu'il ne trêblât pour peu qu'on y touchât.Mais,ce que l'Egliſe acquiert eſt acquis à Dieu: toutes choſes ſon venues de ce principe;de quelque maniere qu'elles y retournent:ce retour,dit-on,ne ſçauroit étre que ſaint & loüable,par ce qu'il eſt naturel.Neanmoins Alphonſe r'entra dans ſon bien,qui n'avoit pû ceſſer de l'eſtre ſans

Comté de Veniſſe acquis aux Papes.

1232.

Trouble donné par le nouveau Comte au ſaint Siege.

Reflexion.

Digitized by Google

ſans ſon conſentement. Les Comtes de Tholoſe étoient feudataires des Rois de France : s'il y avoit eu lieu à la confiſcation de leurs Terres, elle n'avoit dû être adjugée qu'à leurs ſeigneurs ſouverains, & Alphonſe en avoit le droit, par le don
1241. que le Roy ſon frere lui en avoit fait dés l'an M. CCXLI. de ſorte qu'il joüiſſoit du Comté Venaiſſin, comme du reſte de la ſucceſſion des Comtes de Tholoſe, & le gou-
1271. vernoit par ſes Officiers. L'an M.CCLXXI. Jean de Garnay en étoit le Senéchal, & en cette qualité avoit la direction de la juſtice & des armes. Le Comte de Valentinois étoit bien avec Alphonſe, & rien en apparence ne s'oppoſoit à cette vnion : Neanmoins, le Senéchal, homme violent, & hardi, traita ſi mal le Comte que, s'il n'eût été retenu par le reſpect de la Maiſon de France, il ſe ſeroit porté à tout entreprendre, pour ſe venger. Les mauvais Miniſtres des Princes ſont naître les occaſions de ſe rendre recommandables à leurs maîtres par les témoignages de leur zele, contre leurs voiſins; mais les bons les attendent. Il fit citer le Comte à comparoître devant lui dans la Ville de Bolene; il intercepta mille livres, qu'il envoïoit à Aigues-Mortes, pour le Comte Alphonſe, ſuppoſant qu'elles étoiẽt deſtinées ailleurs; Il fit, à la teſte de ſes Troupes, des courſes ſur les Terres du Comte, bleſſa, & tua de ſes ſujets; & enfin il ſe preſenta devant le Château de Savaſſe, pour le forcer. Sans la genereuſe reſiſtance de la garniſon, que le Comte y avoit miſe, il y ſeroit entré: mais quoi qu'il eût été repouſſé, il ne s'étoit pas rebuté. La honte avoit augmenté ſa colere, & le déplaiſir l'avoit rendu plus ennemi. Aimar, qui ne vouloit pas ſe commettre avec Alphonſe, comme il auroit fait ſi, pour ſe venger du Senéchal, il s'étoit jetté avec vne armée dans ſon Gouvernement, aima mieux ſuivre la voïe des procedures civiles pour tirer raiſon de cette injure. Il envoïa au Senéchal Aimon Chabert, l'vn de ſes Conſeillers, accompagné de Baxian profeſſeur des Lois, pour lui declarer qu'il appelloit de lui au Comte Alphonſe. Cette appellation deſarma le Senéchal qui reconnût bien que, ce qu'il avoit fait juſques alors pouvant être donné à ſon zele ce qu'il fairoit à l'avenir le ſeroit neceſſairement à ſa paſſion. Depuis, cette affaire fut terminée, & le Comte de Valentinois eut ſujet d'être ſatisfait des preuves d'eſtime & de bien-veillance qu'il receut d'Alphonſe. Cependant, l'Etat du Dauphin étoit dans vn profond repos, ſous le gouvernement de Beatrix, à qui l'amour n'en laiſſa pas long-temps. Rien ne ſeche plûtôt que les larmes des femmes, & rien ne s'enflamme plus facilement que leur cœur. Gaſton VII. Vicomte de Bearn, étant veuf de Marthe Vicomteſſe de Marſan, trouva encore des graces en Beatrix, qui lui inſpirerẽt de l'amour. La fleur de ſon âge commençoit à flêtrir; mais elle n'étoit pas flêtrie. Elle avoit abordé quarante ans : la recherché de ce Prince r'alluma dans ſes veines le feu que l'on croïoit que les cendres de Guigue avoient étouſé, mais qu'elles n'avoient fait que couvrir: Elle écouta ſa paſſion, & fit taire ſon devoir: Elle ſe reſolut à vn ſecõd
1273. mariage, & Gaſton l'épouſa l'an M.CCLXXIII. Elle n'étoit âgée que de huit ans lors qu'elle fut mariée au Dauphin Guigue : car Agnés de Foucigny, ſa mere, ne l'avoit
1233. été à Pierre Comte de Savoie que l'an M.CCXXXIII. Vne fille de l'Empereur Andronic âgée de ſept ans ſeulement le fut au Roi des Bulgares qui l'étoit de quarante ; & & ce Prince conſomma le mariage. Les fruits verds plaiſent à certains goûts mieux que les meurs. Gaſton étoit fils de Guillaume Vicomte de Bearn, & de Garſende de Forcalquier. Il n'eut point d'enfants de Beatrix, & tout le fruit de ce mariage fut l'averſion qu'il fit naître entre cette Princeſſe, & ſes enfants. Dans les conditions mediocres, on peut donner impunement tout aux plaiſirs; mais, dans celle des ſouverains on ſe ravale, ſi on ne leur refuſe tout.

Different du Comte de Valentinois avec le Senéchal d'Alphonſe dans le Comté Venaiſſin. Reflexion.

Savaſſe aſſiegé.

procedé civil du Comte.

Envoïé au Senéchal.

Accord.

Repos du Dauphiné.

Reflexion.

Second Mariage de Beatrix avec Gaſton Vicomte de Bearn.

Reflexion.

VII.

NEanmoins ces reſſentimẽs n'éclaterẽt pas ſi tôt. L'âge du Dauphin Iean & de ſes ſœurs n'en étoit pas biẽ ſuceptible. Beatrix, qui gouvernoit leurs biẽs, gouvernoit auſſi leurs penſées; Mais les effets en commẽcerẽt à paroître quelques années aprés, &

Haine entre Beatrix & ſes enfans.

Digitized by Google

furent ſi violents, ſous le Dauphin Humbert I. aprés qu'il eut fait entrer dans ſa Maiſon le Dauphiné, en faiſant entrer Anne dans ſon lit, que Beatrix ne les conſidera plus que comme ſes mortels ennemis. Humbert, Baron de la Tour Dupin, étoit déja en ce temps-ci dans vne grande eſtime. Cette Province n'avoit dans le corps de ſa nobleſſe nul, qui pût luy étre preferé. Son propre merite, outre la dignité de ſes Terres, lui en étoit vne particuliere qui ne ſe doit à nulle autre: Gui d'Auvergne Archevêque de Vienne lui témoigna ſon eſtime, & ſon affection par vn celebre don qu'il lui fit l'an M. CCLXXIV. La Terre de Piſançon étoit vn fief de l'Egliſe de Romans; Silvion de Clerieu ſeigneur de la Roche de Glun, & Lambert ſeigneur de Chabeuil l'étoient encore de cette Terre. Ils en avoient partagé le Château, les poſſeſſions, le Domaine, & les droits. Il n'y a jamais d'amitié ſolide, ni de paix durable entre les Puiſſances égales. De certains intereſts les mirent mal enſemble, de ſorte qu'ils en vinrent aux mains. Ils aſſiegerent le Château l'vn de l'autre: car ils avoient tellement fortifié la portion qu'ils en poſſedoient, que d'vn Château ils en avoient fait deux aſſez achevez. L'Archevêque voulut arreſter le progrez de ces deſordres, & y interpoſa ſon authorité comme Chef de cette Egliſe, & en cette qualité ſeigneur ſuperieur; Il leur ordonna de remettre leurs Places dans ſes mains, & la loy du fief rendable les y obligeoit en cette occaſion, où il s'agiſſoit de les conſerver, & de les deffendre de la ruine dont cette guerre les menaçoit. Silvion obeit au commandement qui lui en fut fait. La banniere de l'Egliſe, & du Chapitre de Romans fut plantée ſur vne des Tours; & l'Abbé de Saint Felix de Valence fut établi dans la Place par l'Archevêque, pour la garder. Mais, Lambert ſe piqua de plus de bravoure: pour éviter de tomber dans la lâcheté, il ſe précipita dans la felonnie, & bien loin de rendre le ſien, mêmes il aſſiegea l'autre, où les Gêts de l'Archevêque, & du Chapitre étoient entrez. Il fit tous ſes efforts pour le prendre, & le prit. L'Archevêque juſtement indigné contre ſon Vaſſal le priva de ſon fief, qu'il declara tombé en commis, & le donna à Humbert de la Tour. Quelques jours auparavant l'Archevêque avoit promis au Chapitre de reprendre cette Place à ſes frais, & le Chapitre avoit cõſenti que, l'aïant recouvrée, il en joüît juſques à ce qu'il eût été rembourcé des frais de la guerre. Mais, comme on voulut les fixer à vne ſomme certaine, pour donner à ſa poſſeſſion vn terme certain, ils ne pûrent tombert d'accord. De ſorte qu'ils convinrent d'Albert de Savignieu, Religieux dont le merite étoit connû, & de Guillaume de Roſſillon, ſeigneur d'Annonay. Ce fut leur conſeil qui les porta au choix de Humbert; Mais, la guerre n'auroit pas ceſſé pour cela, & n'auroit fait que changer de Chef: C'auroit été vn feu qui ſe ſeroit étendu, par la difficulté qu'auroit eu Lambert de ſe reſoudre à ceder à ce nouvel adverſaire. Ce qui fit la paix ce fut la mort de Lambert: il mourut quelques mois aprés, & avec lui ſes deſſeins. Ils ne paſſerent point à ſes heritiers. Aynard de Château-neuf lui ſucceda; car il ne laiſſa point d'Enfants de Beatrix ſa femme, à qui il avoit ſurvêcu. Il voulut étre enterré auprés d'elle dans le Cimetiere du Prieuré de Saint Jean de Chabeuil. Au commencement de ſa maladie, il accorda à l'Archevêque, comme Abbé de Romans, ce qu'il avoit refuſé conſtamment juſques alors. Il lui rendit le Château de Chabueil, pour le garder juſques à ce que les Juges de ſa Cour Epiſcopale (c'étoit la ſupreme juriſdition du Comte de Vienne & d'Albon) euſſent connû des Actes de felonnie que tant lui que ſes anceſtres avoient commis, en divers temps, contre l'Egliſe de Romans. Aynard étoit celui de ſes Parents qui lui étoit le plus proche, ou le plus cher. Il en avoit d'autres: car Beatrix étoit ſa ſœur; Lambert, ſon neveu; & Alix, ſa niepce: celle-ci étoit femme de Pierre du Peloux, ſeigneur de Rochefort; & fille de Gelix de Chabueil. Aynard & elle traittoient avec Humbert de leurs pretentions ſur le Château, & la Terre de Piſançon, & les lui cederent. Ainſi, cet obſtacle étant ſurmonté, il entra dans la libre poſſeſſion de l'vn de l'autre, & en fut reconnû comme

Humbert Baron de la Tour du Pin.

La Terre de Piſançon lui eſt donnée par l'Archevêque.

1274.

Guerre entre Silvion de Clerieu & Lambert de Chabeuil. Reflexion.

Paix Lambert de Chabueil meurant.

Accord des heritiers de Lambert avec Humbert de la Tour.

Digitized by Google

comme ſeul, & legitime Seigneur. Il ſurprit, mêmes, le Château de la Roche de Glun, s'étant ſervi du pretexte que lui donna le droit de Robert Duc de Bourgogne, du Fief duquel il dependoit. Mais, Roger en aïant rendu homage au Duc, Humbert eut ordre de le rendre. Eſtant devenu le maître de tout le Château de Piſançon, il pretendoit que l'Archevêque le lui avoit donné entierement, & ſans reſerve. En effet il n'y fut pas troublé durant la vie de ce Prélat, qui n'avoit rien de plus doux que de le favoriſer en toutes choſes; Mais, aprés ſa mort, Amedée de Geneve, Evêque de Valence, & Adminiſtrateur de l'Archevêché de Vienne, par le privilege de ſon Egliſe, ſe laiſſa toucher aux plaintes de Silvion, & perſuada au Chapitre de Romans ce qui le lui avoit ôté. L'on ne crût pas qu'il y eût de la juſtice en ce que l'Archevêque Gui avoit fait contre Silvion, & contre Lambert. Quand on veut détruire vn acte, on ne manque jamais de pretexte, & dans les interêts des Grands les pretextes ſont des raiſons. On voulut obliger Humbert à conſentir à l'aneantiſſement de l'infeudation faite en ſa faveur, & à rendre ce qui lui avoit été donné: mais il le refuſa. On reſolut de l'y contraindre par la force; l'Evêque, le Chapitre, & Silvion leverent des Troupes, & Humbert, aïant appris qu'ils avoient deliberé de forcer ſon Château, s'y jetta pour le defendre. En effet, il y fut aſſiegé; mais ſa reſiſtance fut ſi vigoureuſe, & ſa conduite ſi prudente, que Silvion, qui commandoit à ce Siege, fut contraint de le lever avec perte. Humbert fit quelques priſonniers, &, entre autres, Pierre Bouvier, qui étoit vn homme d'importance. Cette guerre, qui avoit déja répandu beaucoup de ſang, reveilla les Prélats voiſins, & les amis communs des intereſſez. Les Troupes des deux partis tenoient la campagne, & la deſoloient; & Humbert, qui s'étoit avancé avec les ſiennes, juſques auprés de la Roche de Glun, portoit par tout la terreur & la conſternation. Aimar de Roſſillon, Archevêque de Lyon, Robert Evêque de Geneve, & quelques autres entreprirent de calmer cette tempeſte. Silvion, l'Evêque Amedée, & le Chapitre de Romans donnerent à Aimar leurs interêts; Mais, Humbert negocia les ſiens par le miniſtere de Pierre Borgorel, & de Jacques Chevrier, qui étoient deux hommes ſçavants dans
1279. les Loix, & dans les affaires. Dans vne conference qui ſe fit l'an M.CCLXXIX. entre Anjou & Roſſillon, furent propoſez divers moïens d'accommodement. Mais les difficultés n'étant pas encore bien éclaircies, il n'y fut rien conclu que de preparatoire. Les principaux des Seigneurs qui s'aſſemblerent en ce lieu, pour y travailler conjointement à cette paix, furent Terric & Simon de Montbelliard, freres; Humbert Seigneur de Montluel; Guigue de Roſſillon, Seigneur de Serrieres; Girard de la Palu; Humbert de Roſſoz, & Acheran de Surieu, Chevaliers; & avec eux, Pierre Abbé de Saint Pierre de Vienne, & Briand de la Vieu Chanoine de l'Egliſe de Lyon, qui fut depuis Archevêque de Vienne. Celuy-cy avoit accompagné l'Archevêque Aimar. Des treves de trois mois furent premierement ordonnées aux deux partis, qui y conſentirent; & que les Châteaux, qui étoient le ſujet de la querelle, ſeroient remis à l'Archevêque de Lyon, & à Aimar Comte de Geneve, pour les faire garder. Aimar étoit abſent; de ſorte que juſques à ce qu'il en fût averti, & qu'il eût donné ordre à la garde du Château que poſſedoit Humbert, elle fut donnée à Pierre Ainard Chevalier. Mais, pour l'autre, l'Archevêque promit d'y mettre pour Châtelain, c'eſt à dire pour Gouverneur, vn de ſes hommes liges. La liberté fut donnée à Pierre Bouvier ſous cette condition, que ſi la paix ne ſe concluoit pas dans ce temps-là, il ſeroit rendu à Humbert, & conduit au Château de la Tour-Dupin. Jean de Vienne fut nommé quelque temps aprés, par Robert Evêque de Geneve, au gouvernement, & à la garde du Château où Pierre Aynard avoit été envoyé, & celui-ci ne fit pas difficulté de lui en ouvrir les portes. La probité de l'Evêque Robert étoit ſi grande, que les Chefs des deux partis aïant prevû à combien de longueur ſeroit portée la deciſion de leur demélé, ſi elle devoit neceſſairement

Humbert priſé la Roche de Glun

Reflexion.

Guerre contre Humbert de la Tour pour le fait de Piſançon.

Piſançon aſſiegé.

Accord.

Mediateurs.

Digitized by Google

Reflexion. venir de tant de têtes differentes, avoient convenu de lui pour en juger. Il étoit neanmoins oncle de l'Evêque de Valence ; mais la probité ne regarde pas les choſes par les yeux de la chair, ni n'en diſcourt point par les ſentimens du ſang. Il s'étoit porté à Vienne pour cet accommodement, & avoit ordonné que ces Châteaux ſeroient mis dans ſes mains. Depuis, Humbert ne s'endormit pas ; il demanda deux mille marcs d'argent pour les frais, & pour les pertes qu'il avoit ſouffertes : mais aprés l'élevation de Guillaume de Valence à l'Archevêché de Vienne, cette affaire prit vne autre pente. Humbert, aïant épouſé l'heritiere du Dauphiné, devint ſi puiſſant, & ſi redoutable, que l'on n'oſa plus luy diſputer la portion de la Terre de Piſançon, que Lambert de Chabeuil avoit perduë par ſa felonie. Mais nous ſommes deſcendus bien bas ; remontons encore à l'an M.CCLXXI V. d'où nous ne nous ſommes éloignez que pour ſuivre le ſuccés de cette guerre. 1274.

VIII.

Concile de Lion. LE Concile aſſemblé dans la Ville de Lion par le Pape Gregoire X. eſt, ſans doute, ce qu'elle a vû de plus digne, & de plus celebre. La diſcorde des Cardinaux, ſur le choix du Souverain Pontife, avoit fait de l'Archidiacre du Siege, vn Pape, & de Thibaud Gregoire X. Il étoit alors dans la Ville d'Acre, ſa pieté lui aïant inſpiré la penſée de viſiter la Terre ſainte. Il paſſoit plûtôt pour vn bon homme, que pour vn grand homme : les Electeurs crûrent, en le nommant, de ſe juſtifier aſſés envers tous ceux, qui avoient pretendu à la Papauté, & dont les brigues avoient ſuſpendu leurs voix durant plus de deux ans. Ils ne pouvoient mieux leur perſuader qu'ils ne donnoient rien à la faveur, qu'en choiſiſſant vn homme, qui n'étoit point entré en concurrence avec eux, & qui pouvoit leur étre preferé par la conſideration de ſa vertu, ſans exciter leur jalouſie, & ſans irriter leur ambition. La nouvelle de ſon élection lui aïant été portée ; ſa premiere penſée fut d'employer tous ſes ſoins, & toutes les forces de la Chrêtienté au recouvrement de la Terre ſainte. Mais il faloit, pour reüſſir, aſſembler les Princes Chrêtiens, & les reconnoître entre eux. Il n'avoit à eſperer du ſecours pour cette guerre, que de la France, & de l'Alemagne : l'Eſpagne Chrêtienne étoit aſſés occupée à ſe deffendre des entrepriſes continuelles des Arabes : l'Italie, que les factions diviſoient, étoit incapable de tout, ſi ce n'eſt de ſe déchirer. Mais il y avoit vn Schiſme dans l'Empire. Rodolphe Comte de Hasbourg, que Guillaume de Nangis nomme Comte d'Alſace, avoit été élû Empereur, & avant luy Alphonſe X. Roi de Caſtille. Ils avoient tous deux leurs amis, & leurs partiſans ; & Rodolphe n'auroit pas été judicieux de porter ſes armes contre les Infidelles, aïant des ſujets dont la foi lui étoit ſuſpecte. Donc ce fut en ce Concile, qui eſt le quatorziéme des generaux, que l'élection de Rodolphe fut confirmée ; & cette approbation ſi vniverſele eut la force d'vne revocation expreſſe de l'election d'Alphonſe. Rodolphe promit au Pape de ne rien épargner pour le ſecours de la Terre ſainte, & Alphonſe, pour n'étre pas accusé d'avoir oppoſé ſon interêt au bien de la Chrêtienté, renonça en ſa faveur à toutes ſes pretentions. Depuis, il fut reconnû en cette Province, comme l'avoient été les deux Fridericis : il y receut tous les honneurs de la Souveraineté, mais rien au delà ; il n'y eut ni authorité, ni puiſſance. Ce Concile, qui fut ouvert le premier du mois de Mai de l'an M. CCLXXI V. ne dura que juſques à la fin du mois de Juillet. Les Patriarches de Conſtantinople, & d'Antioche y aſſiſterent ; & procurerent l'vnion de l'Egliſe Greque avec la Latine par leur ſoûmiſſion au Pape. Il fut compoſé de cinq cens Evêques, & de plus de mille autres Prélats, qui y accoururent de tous les endroits de la Chrêtienté ; mais leurs ſoins, & leurs conſultations, pour le recouvrement de la Terre ſainte, ne furent que de vaines menaces contre les Mahometans. Gregoire ne vêcut pas aſſés pour vn deſſein ſi grand, & ſi heroïque ; & avec lui moururent toutes les eſperances des Chrêtiens d'Orient. Il n'étoit alors rien

Election du Pape Gregoire X.

Diviſions dans l'Empire.

Rodolphe confirmé Empereur.

Reconnû en Dauphiné.

1274.

Mort de Gregoire.

de

Digitized by Google

de plus aisé aux Rois de France que de remettre sur leur tête la Couronne de l'Empire. Les Papes n'avoient de seureté que dans leurs Etats, ni de salut que dans leur protection. C'étoit la moindre chose qu'ils eussent droit de se promettre de leur reconnoissance, que cette reünion de l'Empire d'Alemagne avec celui de France. Neanmoins, ils ne témoignerent jamais de la desirer : Saint Loüis, qui étoit si attaché aux interêts du saint Siege, n'auroit-il pas été preferé au petit Comte de Holande, au frere du Roi d'Angleterre, au Roi de Castille ; & Philippes son fils au Comte de Hasbourg? Deux raisons ne leur permettoient pas de s'en soucier. D'vn côté ils étoient, dans les dissensions continuelles de l'Alemagne avec l'Italie, & des Empereurs avec les Papes, les Arbitres des vns & des autres, & les maîtres de tous les interêts publics ; & de l'autre ils n'ignoroient pas qu'elle étoit la dignité de leur Couronne : Ils sçavoient que celle de l'Empire n'en étoit qu'vn fleuron qu'Othon le Grand lui avoit arraché, & ne vouloient pas, pour l'y remettre, introduire, à cet égard, entre la puissance Ecclesiastique & la leur, vne subordination desavantageuse.

Les Rois de France negligent la couronne de l'Empire.

Leurs motifs

IX.

LE Roy Philippe III. étoit venu voir le Pape à Lion, & s'étoit engagé à envoïer vn nouveau secours aux Chrêtiens d'outre-mer. Il satisfit à sa promesse, & ce secours fut de quatre cents Arbalêtiers, sous la conduite de Guillaume de Rossillon. Comme ce Chef étoit vn des principaux Seigneurs du Viennois, plusieurs Gentils-hommes de ce païs le suivirent. Il arriva au Port d'Acre le mois d'Octo-
1275. bre de l'an M. CCLXXV. & toutes les Troupes Françoises, qui y étoient, aïant eu ordre de lui obeir, le reconnûrent pour General. Il s'acquitta dignement de cet emploi, & donna en diverses occasions des preuves de son courage, & de son jugement. N'être que vaillant dans les combats, c'est être moins homme que Lion : là où n'est pas la raison, n'est pas la vertu. Mais, les affaires des Chrêtiens étoient trop mal ; il n'étoit plus possible de les rétablir. Il appliqua tous ses soins, & emploïa tous ses efforts à empêcher qu'elles ne devinssent pires, nulle vertu n'aïant plus à se promettre de les rendre meilleures. C'est assés de gloire à l'Architecte, quand le feu a gagné les principaux appartemens d'vn Palais, d'empêcher son progrés, lui étant impossible de l'éteindre ; & au Medecin, dans les maladies incurables, de retarder la mort du malade, ne pouvant plus r'appeller sa santé. Il mourut deux ans aprés, autant regretté des Chrêtiens, qu'il avoit été terrible, & redoutable aux Infidelles. Les Guerres de Humbert de la Tour, & de Silvion de Clairieu, où ses proches avoient eu tant de part, n'avoient pas épargné les choses sacrées : elles avoient été traitées aussi indignement que les profanes. Mais, les maux qu'elles avoient causés, étoient tombés avec tous leurs poids, sur les Terres de Silvion, & de sa famille, & les avoient presque accablées. Le Prieuré de Saint Pardoux dans celle de Clairieu avoit souffert tout ce que l'avarice & l'insolence du soldat ennemi sçavent faire : il étoit presque reduit à rien. Beatrix Regente de Dauphiné, & Roger de Clairieu songerent aux moïens de lui rendre, ce qu'il avoit perdu de biens, & de dignité. Ils lui vnirent, d'vn commun consentement, la Maladerie de Beaumont, qui étoit dans l'enceinte des limites du Mandement de Clairieu. Ils ne recoururent point pour cela à l'authotité de l'Archevêque de Vienne : celle de la Dauphine agit seule en cet Acte ; & ce n'est pas la premiere fois que les Princes seculiers ont disposé de cette maniere des benefices de leur païs. Le Pape Gregoire étant descendu à Vienne, aprés la clôture du Concile de Lion, y acheva l'ouvrage que le Pape Gregoire IX. y avoit commencé : ce fut vne vnion incomparablement plus importante. Les Evêques de Valence & de Die n'avoient presque goûté de repos, depuis plus de trente ans. Tantôt leurs propres sujets, tantôt les

Le Roi Philippe III. à Lion.

Envoïe du secours en Orient.

Guillaume de Rossillon Chef de ce secours.

General en Orient.

Sa conduite. Reflexion.

Reflexion.

Mort de Guillaume de Rossillon.

Prieuré de S. Pardoux reparé.

Maladerie de Beaumont luy est vnie.

Par la seule authorité de la Dauphine

Le Pape à Vienne.

Vnion des Evêchés de Valence, & de Die.

Digitized by Google

Motif. les Comtes de Valentinois, tantôt d'autres ſeigneurs voiſins leur faiſoient la guerre, étant animez de quelques intereſts, ou infectez de l'exemple. Ils n'étoient pas toûjours aſſez forts pour reſiſter, par eux-mêmes, & avant que le ſecours, qu'ils avoient demandé à leurs alliez, fût en état de marcher, l'ennemi étoit à leurs portes, riche du butin qu'il avoit fait dans leurs Terres. Mais, ce qui faiſoit deſirer plus ardemment cette vnion c'étoit l'obſtination du Comte de Valentinois, qui ne ceſſoit de leur faire touts les maux imaginables : de maniere que les Terres de ces deux Egliſes gemiſſoient dans l'excés de leurs miſeres, rien n'y étant reſté de bout, contre tant de violences, que la fidelité de quelques vns pour leurs Prélats. Voila pourquoy cette vnion ſi vtile, & ſi neceſſaire fut enfin concluë dans Vienne, en faveur d'Amedée de Roſſillon Evêque de Valence, le XXIV. du mois de Septembre de l'an M. CCLXXV. Il étoit Frere de Guillaume de Roſſillon, & avoit ſucce- 1275.
dé à Gui de Montlaur. L'Evêque de Die, qui étoit Amedée de Geneve, étoit mort en même temps : l'vnion de ces deux Evêchez ne tarda pas a avoir effet ; le Pape avoit choſi lui-même de ſon propre mouvement Amedée de Roſſillon, & l'avoit conſacré dans Vienne ; honneur qui témoigne combien il en meritoit. Il fut ordonné par la Bulle de cette vnion, que l'élection des Evêques de Valence, & de Die ſe fairoit à l'avenir alternativement dans l'vne & l'autre Ville ; mais, qu'elle commenceroit aprés la mort de l'vn ou de l'autre Evêque dans celle de Valence. Ainſi cette vnion conſerva le Titre aux deux benefices, & ce ne fut point vne extinction de l'vn ou de l'autre. Elle eut pour fin le repos des Evêchez, & non la grandeur des Evêques ; &, pour cauſe abſoluë, les Guerres, & les entrepriſes continuelles de tant d'ennemis ſur les Terres, & les poſſeſſions des Evêchez ; & non le deſir de rendre plus riches ceux qui en ſeroient pourvûs, n'aïants pas beſoin de l'être pour être plus vertueux. Autant d'Evêques ſont autant de colomnes dans l'Egliſe ; autant de bras à ce corps miſtique ; autant d'épées flamboïantes contre l'hereſie, & contre les Lions rugiſſans pour elle.

X.

Mort du Comte de Valentinois. LE Comte de Valentinois, qui n'avoit jamais goûté de repos, pour n'en laiſſer point à ſes voiſins, mourut à Roquemaure, incontinent aprés. Il fit ſon
Son Teſtament. Teſtament le mois d'Avril de l'an M. CCLXXVII. où il eſt nommé fils de Guillau- 1277.
me de Poitiers Comte de Valentinois. Il fut enterré dans l'Egliſe du Convent de Beaulieu de l'Ordre de Ciſteaux. Il ordonna, que les executeurs de ſon Teſtament
Executeurs Teſtamentaires. ſuivroient en toutes choſes le conſeil de Robert Evêque d'Avignon, & de Remond de Meüillon, Religieux de l'Ordre des Freres Preſcheurs. Cette illuſtre race en
Aimar ſon fils lui ſuccede. avoit déja donné vn de même nom à celui des Mineurs. Aimar, ſon fils aiſné, lui ſucceda aux Comtez de Valentinois & de Diois, & preſque à toutes ſes poſſeſſions. L'hommage qu'il devoit au Dauphin Jean fut ſon premier ſoin, & la premiere action, par laquelle il entra dans le Gouvernement. Son Pere étant mort le
Hommage au Dauphin. mois de May, il ſatisfit à ce devoir le mois de Juin ſuivant ; & reconnût de tenir en fief du Dauphin le Château & le bourg d'Etoille, le Château d'Aouſte, & encore tout ce qu'il poſſedoit dans le Roïans : c'eſt ce qui étoit venu de Flotte de
Guerre du Comte contre l'Evêque de Valence. Roïans ſon aïeule. Il ne tarda pas, aprés cela, de donner à l'Evêque de Valence de nouveaux ſujets de mécontentement, & il en vinrent à vne Guerre ouverte. Vne des cauſes de cette diſcorde fut que l'Evêque avoit ôté, de ſon authorité particuliere, l'Egliſe de Saint Medard, celle de Saint Ruf, vne autre conſacrée encore à Saint Medard, &, enfin, celle de Briſans à leurs anciens poſſeſſeurs. Elles étoient de la fondation des aïeulx du Comte ; la premiere dans la Terre de Puigros, la ſeconde, & la troiſiéme à Creſt. Les fondateurs les avoient données ; celle de Saint Medard, à l'Ordre de Saint Auguſtin, & y avoient établi des Chanoines ;

&

Digitized by Google

& celle de S.Ruf,à l'Ordre de ce nom,& il y avoit auſſi de ces Chanoines.C'étoient en ce temps-là deux Prieurés conſiderables. L'Evêque avoit même la pensée de s'attribuer les fiefs des lieux,où étoient ces Egliſes;& le Comte l'avoit inutillement prié de laiſſer les choſes en l'état où elles étoient : il n'avoit rien obtenu, premierement il pretendoit que l'Evêque n'avoit point dû changer,comme il avoit fait,l'état de ces Egliſes,ſans avoir ſon conſentement,puiſque le Patronage lui en appartenoit; & d'ailleurs qu'il avoit encore moins eu de droit d'entreprendre ſur ſon fief. Mais, l'Evêque ne s'étoit point arreſté à ſes remonſtrances,& avoit paſſé outre:C'eſt pourquoi le Comte appella de lui au Pape;&, n'aïant pû lui faire intimer ſon appellation dans la Ville de Valence, il ſe preſenta vne occaſion favorable au deſſein, & à la neceſſité de la lui notifier. L'Evêque,que ces nouveautez avoient fait venir à Creſt avec ſon Chapitre, étant en conference avec ſes Chanoines dans l'Egliſe de S. Sauveur, Jean Dajenau, envoïé pour cela par le Comte, ſe preſenta aux portes, pour entrer: Elles étoient gardées par des hommes armez,& l'entrée lui en fut refuſée. Mais, il ne laiſſa pas de faire cette ſignificatiõ à l'Evêque en la perſonne de ſes Gents.C'étoit comme vn défi & vne declaration de Guerre,& peut-être que l'Evêque n'étoit pas fâché d'en faire naiſtre l'occaſion, pour apprendre au Comte combien l'vnion des deux Evêchez lui devoit donner de retenuë, par les avantages qu'elle procuroit à l'Egliſe de Valence. Ce Prélat fut vn des plus fermes & des plus intrepides,qui aïẽt jamais été:Il avoit prévû qu'il ne ſeroit pas long-temps bien avec le Comte,& avoit déja pourvû à ſa defenſe.Il avoit commencé à convertir le Prieuré de S.Medard,auprés de Creſt,en forteresſe en aïant traité avec Artaud Abbé de S.Ruf.C'étoit le vray ſujet de la plainte du Comte;l'intereſt de l'Egliſe n'ent étoit que la couleur.L'vnion eſt la force de toutes choſes.Il avoit ſi étroittement vni le Chapitre de l'Egliſe de Valence avec celui de Die,qu'ils ſembloient n'en être plus qu'vn,&,aïant tiré des Chanoines de l'vn & de l'autre,il les avoit établis dans Creſt.Ce troiſiéme College étoit vn nœud d'vne amitié indiſſoluble aux deux autres,& l'appui inébranlable de ſon authorité dans la Ville de Creſt. Mais,aïant le Comte en teſte, il témoigna aux ſujets de l'Evêché de Die tant de confiance,qu'il ne voulut emploïer en toutes ſes guerres que leurs bras,& leurs armes.Il leur inſpira vne foi inviolable,en ſe fiant mieux à eux qu'à ſes autres ſujets,& les croïant plus fidelles.L'opinion des Princes pour leurs ſujets leur enſeigne ce qu'ils doivent être,& le leur perſuade facilement.Cette guerre fut longue, & ſanglante, mais la gloire en demeura à l'Evêque Iſoard, petit-fils du Comte de Die.Guigue de Berenger ſeigneur de Roïans,Giraud Adhemard ſeigneur de Monteil,Remond ſeigneur de Château-neuf d'Iſere,Perceval, qui étoit auſſi décendu des Comtes de Die;les Habitans de la Ville de Saillans, & de celle d'Aoſte, &,ce qui étoit plus à craindre,ceux de Romans avoient été gaignez par le Comte. Les vns s'étoient declarez pour lui,& les autres,qui ne l'avoiẽt pas fait,ne s'arreſtants qu'à des motifs tirez de leurs intereſts,favoriſoient neanmoins ceux du Comte par la diverſion.Guigue de Berenger s'étoit emparé de Saillans,& de quelques Terres,qui avoient appartenu à ſa Maiſon: mais que Remond de Berenger,Chanoine de l'Egliſe de Die,auoit donnée à cette Egliſe: elles auoient été ſon patrimoine:mais,l'Evêque les reprit,& traitta avec Guigue.Il promit cinq mille ſols Viennois à Giraud Adhemar,pour le détacher d'avec le Comte:il en fit ſon Vaſſal pour cette ſomme,qui fut le prix de ſon hommage.Il chaſſa Remond de ſa Terre,& ne lui rendit Château-neuf, qu'aprez qu'il en eut receu toutes les ſatisfactions qu'il deſiroit.Iſoard ni Perceval ne furent pas plus heureux que les autres:ils furent contraints de flêchir. L'Evêque fit alliance à perpetuité avec la Ville de Saillans. Il força celle d'Aoſte & aïant aprés trois jours de Siege emporté ſa forteresſe d'aſſaut il fit priſonniers ſoizante Soldats qui reſtoient de ſa garniſon. Aprez, il aſſiegea Eſpenel & Baron, Châteaux des plus importants & des plus forts qu'eût le Comte,& les prit les aïant ſi étroittement ſerrez qu'il étoit impoſſible d'y faire entrer du ſecours. Rien n'arreſtant le progrez de

Appel de l'Evêque au Pape par le Comte.

Eloge de l'Evêque.

Ses preparatifs.

Vnion des Chapitres de Valence,& de Die.

L'Evêque n'emploïe que des hõmes de Dioïs en ſes Guerres. Reflexion.

Alliez de Comte.

Leurs progrez.

L'Evêque ruïne la ligue.

Conqueſtes de l'Evêque.

P ſes

ſes armes il attaqua Pontail: la peur de perdre cette Place, ouvrit l'eſprit du Comte au deſir de la paix. Le Pape avoit déja taché de l'y porter par ſes exhortatiõs: mais on deſarme rafement par des paroles ceux qui ne croient pas le pouvoir être par la force. Le Roi Philippe agit plus heureuſemẽt. Cette occaſion donna plus de force à ſon entremiſe: Il envoïa à l'Evêque & au Côte l'Archevêque de Narbõne, & Raoul Maréchal de France, pour les recõcilier. Mais comme ce n'étoit pas vne affaire de peu de jours, & qu'elle les auroit trop long-temps occupez, il les diſpoſerent à nommer de leurs amis, pour regler tous leurs differents. Ils le firent & leurs arbitres furent Guillaume Evêque de Langres, & Humbert de Beaujeu Connétable de France. Par leur jugement l'Evêque rendit au Comte tous les Châteaux qu'il avoit pris durant la guerre, lui abandonna Pontais, & leva l'Interdit qu'il avoit fulminé contre lui & contre ſes ſujets; Mais, il fut maintenu en la poſſeſſion de la Ville de Creſt qu'il munit d'vn fort Château, & de la Terre de Divaieu. Ce qui neanmoins fut depuis vne nouvelle matiere de diſcorde. Il ne lui fut rien ordonné à l'égard du Château de Creſpey qu'il avoit relevé, & fortifié de nouveau, pour être l'azile des Habitans de cette partie de ſa Terre, qui étoit alors appellée le Deſert.

Reflexion.

Traité de paix.

Arbitres.

XI.

Guerre de l'Evêque cõtre ceux de Romans.

CEux de Romans ne furent pas cõpris dans ce Traité, ſoit qu'ils euſſent témoigné de ne le deſirer pas, ſoit que le Comte ne voulût point avoüer qu'il eût eu dê l'intelligence avec eux. En effet le ſujet de leur ſoulevemẽt ſembloit fort éloigné de celui de cette guerre. L'Egliſe Collegiale de S. Bernard, dont le Chef eſt l'Archevêque de Vienne comme ſon Abbé, avoit en ce temp-là toute ſorte de Domaine & de juriſdictiõ ſur cette Ville: mais, elle n'avoit jamais été dans vne telle ſubmiſſion, qu'elle ne ſe fût conſervé beaucoup de liberté. C'eſt ce qui faiſoit naître de frequentes ſeditions: les Chanoines, qui s'en pretendoient les ſeignurs, n'avoient que la dignité pour armes; & leur droit ſeul pour la defenſe de leur droit. De ſorte qu'étant les plus foibles ils étoient ſujets à tout ce que l'inſolence d'vn peuple mutin peut faire d'outrage à la Puiſſance qu'il mépriſe, & qu'il ne craint pas. L'Evêque, que ce ſoin regardoit, car il gouvernoit alors l'Archevêché de Vienne vacant par la mort de l'Archevêque Gui d'Auvergne, voulut apporter à ce mal vn remed e qui ne le flata pas, mais qui les guerit. Il fit bâtir vne forte Tour à l'entré du Pont qu'at cette Ville ſur la riviere de l'Iſere, & ce fut avec tant de diligence, qu'elle fut achevée avant que l'on ſe fut bien aperceu de ſon deſſein. Il la donna aux Chanoines, & leur fit comprendre que le ſoin qu'ils auroient de la conſerver ſeroit la preuve de celui qu'ils avoient des droits de leur Egliſe, & de leur honneur, qu'ils étoient obligez de preferer à celui de leur vie. Mais, quelque tẽps aprés, les Habitans reconnurẽt que c'étoit vn joug que l'on leur avoit impoſé, & commẽcerent d'en ſentir le poids, en quelques occaſions qui ſe preſenterent. La domination de pluſieurs vertueux, quand ils la pretendent deſpotique, eſt plus inſupportable que celle d'vn ſeul méchant. On ne ſe cõtenta pas de les avoir affoiblis, on voulut les accabler. Ils avoient juré fidelité à l'Archevêque de Vienne, au Chapitre & à l'Egliſe de S. Bernard, comme à leurs ſeigneurs ſouverains, dans les mains de l'Evêque; Mais, on ne ſe contenta pas de leur avoir fait avoüer leur ſujection, on voulut les faire décẽdre juſques à la ſervitude, & les mettre dans les fers. Alors il ſe ſoûleverent contre les violẽtes entrepriſes; ce qu'ils n'auroiẽt pas fait contre vn gouvernemẽt moderé. Ils appellerent leurs voiſins à leur ſecours; & le Dauphin ne leur en refuſa pas, ſans pourtant ſe declarer ouvertemẽt pour eux. Les Princes ne croïent pas offenſer leurs alliez, dont ils favoriſent les ennemis, pourveu que l'on ne voïe point leur teſte dans ce ſecours, comme l'on y voit leur bras & leur épée. Ce Fort fut aſſiegé, & les Chanoines avec tous les Preſtres, & touts les Clercs de leur Egliſe furent mis hors de la Ville. On n'y ſouffrit rien qui fut ſuſpect à la liberté publique. Amedée, à qui la nouvelle de cette revolte fut portée, courut à leurs ſecours, mais bien accompagné. Il fit miner le Pont & ſes Tours d'où les Habitans,

Sa cauſe.

Reflexion.

Reflexion.

&

Digitized by Google

& leurs Troupes incommodoient, ceux qu'ils tenoient assiegez & les fit sauter dans la riviere. Les combats furent freqents & sanglants; &, quoi que la rigueur de l'hiver travaillât merveilleusement l'armée de l'Evêque, sa constance lui en fit souffrir, & mépriser toutes les injures durant plus d'vn mois. Il les rendit moins sensibles à ses Soldats en les souffrant comme eux, il ravagea & ruina touts les dehors de la Ville aprez l'avoir mise en Interdit. Vn jour, qu'il avoit changé les quartiers, ses troupes, aïant quitté leurs postes, furent chargées par les Habitans, qu'il tenoit bloquez dans leur Ville. Mais cette sortie leur fut vne hardiesse funeste; ils furent repoussez par la sage conduite, & par la vigueur d'Amedée, qui se presenta le premier à eux, & inspira aux siens son courage, & son ardeur. Ils seroit entré avec ceux qui fuïoient devant lui & auroit emporté la Ville, si les herses des portes n'avoient été promptemẽt abbatues, sur les moins diligents de ceux qui se retiroient, dont il fut fait vn grand carnage. Dans la politique de l'Eglise c'est partager la honte & le crime de l'excommunication; que d'avoir plus de pitié de ceux qu'elle enveloppe, que des Mahometans qui n'en ont jamais des Chrêtiens. Cette Guerre aïant duré prés d'vne année, & ce Peuple se voïant épuisé & d'hommes, & de biẽs par les pertes qu'il avoit souffertes, & par les frais qu'il ne pouvoit éviter commença à desirer la paix. Il la demandoit à l'Evêque qui n'apprehendant plus rien, donna lieu à ses ennemis, en se relâchant de l'exactitude qu'il avoit jusques alors observée en toutes ses actiõs, de se proposer de le surprẽdre. Ils lui dresserent, en effet, vne embûche où il tomba. Ses Troupes composées de gens venus de Diois furent dissipées, & il eut de la peine à se sauver. Les Château d'Alisan fut sa retraitte, mais, il r'allia ceux des siens que le fer des ennemis n'avoit pas moissonnés. Il se seroit trouvé en peu de jours en état de se venger, si sa vie eût été plus longue. Cette guerre aprés avoit duré plus d'vn en finit avec elle. Amedée sçavoit l'art de la Guerre, & étoit vn excellent Capitaine: il n'étoit pas moins propre à l'executiõ qu'au conseil. Il conduisoit lui-même ses armées, & paroissoit en personne dans les occasions les plus dangereuses. Il s'exposoit au chaud, au froid, & à la pluïe comme le moindre de ses Soldats, & quant il campoit il n'avoit, ni tente ni pavillon, & se contẽtoit d'vne hute comme la simple Soldatesque: Il couchoit ou sur la dure, ou sur la paille: Il ne vivoit que du pain preparé pour les Soldats: il ne s'accordoit rien qui pût irriter leurs desirs, ou animer leur envie; & rien ne mettoit de la difference entre lui & eux, que le commandement. Comme il ne se consideroit point, mais seulement son devoir, il se portoit hardiment à tout ce qu'il lui proposoit: nulle puissance n'étoit capable de l'en dissuader. Il croïoit, que Boniface Marquis de Montferrat faisoit tort à le Maison de Savoïe en ce qu'il lui vsurpoit la Ville de Turin: il l'arresta, par vn seul motif de Justice, comme il passoit dans le Valentinois, pour aller en Espagne. Le Pape Nicolas IV. s'employa auprez de lui pour ce Prince, & lui envoïa les Archevêques de Narbonne, & d'Aix pour obtenir sa liberté: mais, ce fut inutilement; rien ne le flêchit. Il falut que Boniface rendit au Comte Thomas III. cette Ville-là, & les Châteaux voisins qu'il avoit mis en sa puissance. La resolution & la vigueur de ce Prélat eurent pour Thomas, l'effet de plusieurs victoires. Mais quand la justice lui persuada de s'opposer aux desseins, & aux interests de cette Maison, il le fit avec autant de constance. Il montra à Thomas qu'il n'avoit pas travaillé pour lui, mais pour la raison, lors que pour elle il entra dans le parti de la Dauphine Beatrix. La Guerre étoit allumée entre eux; & Thomas vsurpoit injustement à la Comtesse le Château du Bois des Aïes. L'Evêque joignit si heureusement la negotiation à la force, que le Château fut rendu, & la paix concluë entre ces deux Puissances; Mais, elle ne dura pas long-temps. Ainsi il prenoit part à toutes les choses, ou la justice étoit interessée. Amedée, Evêque de S. Paul Trois-Châteaux étant en vn voïage de pieté outre-mer, les Habitans de sa Ville, par vne commune inspiration, se rendirent les maîtres de tous ses biens & en firent leur propre. Cette violence fut resoluë dans la Maison de la Châtellainie, c'est à dire du Gouvernement:

Reflexion.

Eloge de l'Evêque Amedée.

Il s'interesse pour le Côte Savoïe.

Et pour la Dauphine contre lui.

Ce qu'il fait pour l'Evêque de Saint Paul Trois-Châteaux.

Digitized by Google

l'Evêque toûjours infatigable & agiſſant leva d'abord vne armée pour ſon confrere abſent. Il entra dans S. Paul, & y aïant fait recherche de la proïe, il la trouva dans cette même maiſon. L'autheur de ce crime, & ſes complices furent bannis, & cette maiſon fut raſée. Il recouvra la perte de ſon confrere ; & quoi qu'il eût la force de ſon côté, il pardonna aux hommes, & ne pardõna pas à des murailles. Il détruiſit l'ouvrage de l'art, mais il conſerva celui de la nature : juſte en l'vn, pieux en l'autre.

XII.

Seditions dans Vienne.

APrés la mort de l'Archevéque Gui d'Auvergne, Vienne fut diviſée en diverſes factions. La nomination de ſon ſucceſſeur en fut le ſujet. Les prélatures n'étoiẽt pas alors deſirées ſeulement comme des benefices dvns l'Eſtat Eccleſiaſtique, mais recherchées avec ambition comme des Principautez dans l'Eſtat politique. Amedée ſe donna tout au ſoin de les éteindre. Les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale, à qui de differents intereſts donnoient de differents mouvemens, avoient déja été portez par l'amour de leurs propres penſées à vne haine reciproque: les ſecrettes pratiques alloient degenerer en guerre ouverte. Pierre de Brohen, Chevalier, courrier de Viẽne (cette charge lui donnoit beaucoup de part au Gouvernement) fut tué en vne ſedition, & la plus part de ſes Officiers avec lui. Il étoit allié dans les Maiſons les plus puiſſantes du Viennois ; auſſi ſa mort ne fut pas ſans vengeance. Elle eut des ſuittes bien funeſtes. Amedée ſe preſenta à ces maux naiſſants, & en arreſta le progrez: Il rendit les vertueux, & les moderez ſuſceptibles de raiſon, & chaſſa hors de la Ville ceux qu'il ne pût rappeller à leur devoir. Mais le Chapitre de l'Egliſe avoit auſſi des pretentions oppoſées à celles de l'Evêque: il s'étoit rendu le Maître du Château de la Baſtie & de la juriſdiction ; & faiſoit garder l'vn, & exercer l'autre à ſon nom. Guillaume de Clermont étoit ſon Doïen ; & il n'étoit compoſé que de perſonnes non ſeulement de noble ; mais de tres-illuſtre naiſſance ; De ſorte que ſa reſiſtãce étoit à craindre à Amedée. Auſſi, il traitta avec lui non l'épée à la main, comme il avoit coûtume de faire avec ceux qui choquoient ſes penſées ou ſes droits, mais par negotiation. Le droit de gouverner l'Egliſe de Vienne vacante n'avoit pas été diſputé, juſques alors, aux Evêques de Valence, non plus que celui de gouverner l'Egliſe de Valence, en même temps de vacance, ne l'avoit point été aux Archevêques de Vienne. Ils en avoient joüi les vns & les autres, avant même leur conſecration, aprés avoir été confirmés. C'eſt vne maxime du droit canonique, que l'Evêque élû, & confirmé a tous les droits honorifiques. Donc, par le Concordat qui fut fait alors ſur ce different, cette ancienne poſſeſſion fut conſervée aux vns, & aux autres. Le Chapitre conſentit que l'Evêque eût toute la juriſdiction, & tous les revenus de l'Archevêché, comme l'Archevêque même : mais il fut accordé au Chapitre vn avantage qui facilita l'accommodement. L'Evêque s'attachoit principalement à la reſtitution du Château de la Baſtie, & le Chapitre la refuſoit avec obſtination. Le rendre ſans condition, aprés l'avoir refuſé, ce lui auroit été vn aveu de ſon imprudence, & de ſa faute. C'eſt pourquoi on l'adoucit, par vn temperament qui fut goûté des deux parties : il fut convenu qu'à l'avenir la garde des Châteaux, durant la vacance de l'Archevêché, ne ſeroit commiſe qu'à celui, ou à ceux que le Chapitre auroit nommés, aprés que l'Evêque leur auroit donné ſon agréement. Auparavant, les meubles mouvables, & mouvants, que l'Archevêque mort avoit laiſſés, étoient dabord diſſipés, comme n'aiant plus de maître : ils étoient au premier occupant, & vne proïe publique. On corrigea cet abus ; il fut reſolu qu'à l'avenir il en ſeroit fait Jnventaire avant que l'Evêque entrât dans cette direction, & y fut receu. Ce qui fut ordonné à ſon égard, le fut auſſi à l'égard de l'Archevêque de Vienne, lorſque l'Evêché de Valence ſeroit vacant.

Leur cauſe.

Le courrier tué.

L'Evêque de Valence vict.

Pacifie les troubles.

Droits d'adminiſtration des Egliſes de Vienne & de Valence en cas de vacance.

L'Evêque traitte avec le Chapitre.

XIII.

Deſordres dans l'Abbaïe de S. Chef. Reflexion.

LEs deſordres de l'Egliſe de Vienne paſſerent à celle de Saint Chef. Les maladies de la tête tombent facilement ſur tous les membres. L'Evêque

Digitized by Google

y vola : ſon premier ouvrage fut de ſe mettre en poſſeſſion du Château, qui étoit vn Fief de l'Egliſe de Vienne, mais ſon premier objet étoit de rétablir là diſcipline. Vn Ecrivain de ce temps-là dit que cette Abbaïe ſi celebre étoit diffamée par la diſſolution, & par l'inſolence de ſes Moines. Peut-être que les mauvaiſes mœurs y avoient commencé durant la vie de l'Archevêque Guy, par ſa bonté, ou par ſa negligence, & qu'elles ſe découvroient avec éclat aprés ſa mort. Elles naiſſent avec crainte dans l'apprehenſion de la peine, & s'emportent, aprés, à tout excés dans l'eſperance de l'impunité. L'Evêque mit vne forte garniſon dans le Château, & ſe rendit terrible aux mauvais. Eſtre foible & attaquer les vices, c'eſt les favoriſer. Il retrancha de ce Corps les membres corrompus ; il chaſſa ceux de ces Religieux qu'il jugea incorrigibles, par leur refus de ſe ſoûmettre à la correction : il conſerva les autres, & les donna à la conduite des anciens, qui n'avoient point eu de part à ces nouveaux débordemens. L'Abbé même n'aïant pû ſe juſtifier de la negligence dont il étoit accuſé, ſa molleſſe paſſa pour vn conſentement : On lui fit comprendre la grandeur de ſa faute, & de la peine qu'il meritoit. Dans cette confuſion, où il ſe veid, il ne pût mieux prouver ſon innocence, & montrer ſa vertu, qu'en reſignant ſa charge entre les mains de l'Evêque, pour en diſpoſer comme il voudroit. Il le fit ; & l'Evêque la confera à vn autre plus capable de cet emploi, c'eſt à dire plus ferme, & plus ſevere. La diſcipline fut, aprés cela, rétablie en peu de temps dans ce Monaſtere. On ne commence à ſe plaindre de la rigueur des Regles dans les Aſſemblées Religieuſes, qu'aprés qu'on a commencé à s'en relâcher : La ſeverité n'eſt pas bien ſenſible à ceux qui n'ont pas goûté ſon opposé. L'Empereur Rodolphe avoit cependant vaincu, & tué Othocar Roi de Bohemes dans vne ſanglante bataille, dont il avoit remporté l'honneur. Son authorité fut aprés cette grande Victoire, abſolument reconnuë de touts les Vaſſaux de l'Empire : ceux mêmes qui ne l'étoient que par vſurpation s'y ſoûmirent.

Soins de l'Evêque pour y remedier.

Reflexion.

Reflexion.

Reflexion.

L'Empereur Rodolphe reconnû.

1278. Humbert, Baron de la Tour & Seigneur de Coligni l'alla viſiter l'an M.CCLXXVIII. s'étant porté à Vienne Capitale de l'Autriche où ce Prince étoit. Ce témoignage d'obeiſſance & de reſpect ſatisfit extremement Rodolphe : Il le declara Senéchal hereditaire du Roïaume d'Arles, &, le mettant ſous ſa particuliere protection, il commenda à ſes Baillifs, à ſes aduoyërs, & à tous ſes Officiers de le reconnoître, & de le faire joüir de tous les auantages de cette dignité. Elle étoit dans le Roïaume de Borgougne ce qu'eſt aujourdhuy dans la Cour de France celle du Grand Maître de l'Hôtel du Roi. L'Empereur étandit auſſi les marques de ſa bien-veillance à l'Archevêché de Vienne : il s'en declara le protecteur & le deffenſeur, & ordonna à ſes Officiers dans le même Roïaume de veiller à la conſervation de ſes droits & de ſes Privileges. Il travailloit ainſi à s'acquerir l'affection des Grands par les effects de la ſienne.

Viſite par le Baron de la Tour.

Eſt fait Senéchal du Roïaume d'Arles.

Archevêque de Vienne ſous la protection de l'Empereur.

XIV.

DRagonnet Seigneur de Montauban, de qui nous avons fait mention, étant mort ſans enfans maſles, Randonne ſa fille lui ſucceda envirõ ce même temps. Elle épouſa Remond de Caſtellane, qui devint par ce mariage Seigneur de Montauban. Ponce de Saint Iuſt, Bertrand de Saint Paſteur, Ponce de Beaumont, Tibaud Arman de Mirmande, Adhemar de la maiſon des Adhemars, & Ponce de

Baronie de Montauban portée à la Maiſon de Caſtellane.

1278. Corrilhane lui rendirent hommage l'an M.CCLXXVIII. de la quatriéme partie de la Seigneurie de Pierrelatte ; & les deux derniers ſont même qualifiez, dans l'acte qui en fut fait, Seigneur de Pierrelatte. Guigues de Montbrun, Remond de Merindol, Richard de la Pierre, Berthon de Thaulignan, Roger d'Aragon, & Iordain de Miribel y furent preſents. Je fais cette remarque pour la preuve d'vne autre, qui eſt que deſia en ce temps-cy, la Maiſon des Adhemars voyoit hors d'elle vne partie de la proprieté de la ville de Pierrelatte, &, que la ligne directe de celle de Montau-

Digitized by Google

ban étant finie cette Baronnie paſſa à celle de Caſtellane quoi qu'il reſtât des maſles dans les brâches collaterales. Mais, enfin la Maiſon de Caſtellane a recueilli la ſucceſſion de celle des Adhemars, toutes deux aïant été vnies par vn mariage. Humbert de la Tour avoit vne authorité dans Vienne, qui étoit favorable aux deſſeins de l'Evêque Amedée. Ils n'avoient l'vn & l'autre de plus forte intention que de procurer à ce peuple du repos & de la tranquilité: Mais, les reſſentimens que les enfans, & les proches de Pierre de Brohen avoient du meurtre cõmis en ſa perſonne s'y oppoſoient, & cauſoient tous les jours de triſtes evenemẽs. Philippe Comte de Savoïe & de Bourgogne aïant ſuccedé au Comte Pierre ſon frere aïeul du Dauphin l'an M.CCLXVIII. 1268.

Accommodement ſur la mort de Broher. avoit déja travaillé à calmer ces mouvemens. Il vint exprés pour cela, à S. George d'Eſperanche, Terre éloignée de Vienne de trois lieües ſeulement, qui lui appartenoit. Il diſpoſa tous les intereſſez à vouloir qu'il s'emploïât à les reconcilier. Le peuple de Vienne lui envoïa Guichar Charrier, Iſmidon de la grande Charriere, Ainard de Ville-Neufve, Simon & Michel du Palais, Guigue Arnaud, Guichard Roger, Jaques Bernard, Seignoret du Molar & Seignoret de Cõmenai, ſes deputez qui étoiẽt des plus notables de ſes citoïens. Ervis ſeigneur de Puſignan, aïeul maternel des enfans du defunt comme Tuteur de quelques vns d'eux & Curateur des autres, ſe preſenta auſſi pour eux. Ils convinrent tous du Comte & conſentirent qu'il jugeât de leurs differents. Il déchargea les Habitans de cette Ville de toute recherche, & de toute peine à l'égard du meurtre, n'exceptant de cette abolitiõ que ceux qui avoient trempé effectivement leurs mains dans le ſang de Brohen: ils furent abandonnez à la ſeverité des loix. Mais, il n'adjugea contre les autres qu'vne ſimple peine pecuniaire, & elle ne fut que de ſept cens livres. Ervis, & Aimone de Brohen qui étoit

Deputez de Vienne.

Rupture & Guerre. l'vn des enfans intereſſez, témoignerent alors d'être ſatisfaits: mais, quand le Comte ſe fut retiré, ils reprirent les armes qu'ils avoient miſes bas, & commencerẽt de nouveaux actes d'hoſtilité, contre le peuple de Vienne. Aymon de Boſozel, ſeigneur de Maubec; Humbert Ferrand de Cremieu; Humbert Lavre de Vaiſſillieu; Berlion de Palanins; & pluſieurs autres Gentilhommes. (Car tous ceux-là étoiẽt Gents de qualité) s'étoient joints aux intereſts de la Maiſon de Brohen. Ervis de Puſignan étoit redoutable par ſes enfants, & par ceux même de Pierre de Brohen. Guichard, & Roſtaing ſes fils jeunes & vigoureux ſuivoiẽt toutes les pensées d'Aimone de Brohen, & l'accompagnoient par tout où ſa vengeance lùi perſuadoit de la ſuivre. Ils étoient même venus tuer des hommes, & bruſler des maiſons auprés de Vienne. Et Michelet, & Eſtienne du Palais avoient, entre autres, preſque pû voir de ſes murailles l'embraſſement des leurs. Ces violences étoient vne perfidie, & ce manque de parole en étoit vn de reſpect envers le Comte, qui en témoigna du déplaiſir. Mais, les Viennois ne negligerent pas le ſoins de leur defenſe: Ils firent vn petit Corps d'armée de ce qu'ils avoient de jeunes hommes, & allerent chercher leurs ennemis. Ils en ravagerent les Terres. Mais celles de Maubec, & de Roche, que poſſedoit Aimon de Boſozel, furent plus mal-traittées que les autres. Ils y laiſſerent de funeſtes marques de leur colere, & de leur vengeance Ce fut alors, que leurs

Reflexion. ennemis commencerent à deſirer ſerieuſement la paix. Il n'eſt rien qui la procure plûtôt, que les mauvais ſuccez de la Guerre: Enfin, les vns & les autres donnerent leurs intereſts à ſix de leurs communs amis, pour en juger, & pour terminer cette querelle. Ce furent Humbert, ſeigneur de la Tour, & de Coligni; Pierre Abbé de

Arbitres choiſis. Saint André de Vienne; Durand Gardien des Freres Mineurs de la même Ville; Girard de la Palû Chevalier; & Pierre Ferrand de Cremieu, Demoiſeau. Ils furent plus heureux que le Comte n'avoit été. Ce qu'ils ordonnerent fut executé, & les deputez de Vienne, qui furent Guichard Charrier, Guigue Arnaud & Seignoret du

Paix. Molar, aïant promis d'obtenir du Comte qu'il oubliât le peu de reſpect que l'on avoit eu pour lui, la ſeureté & la tranquilité fut renduë aux vns & aux autres. Ce

Traité

Digitized by Google

1279. traitté fut fait dans la Ville de Bourgogne le mois d'Octobre de l'an M.CCLXXIX. Guerin de Vaux, Barthelemi Athenou, Hugues Meschin, & Ponce de Monteaux furent presents à cette conference, & contribuerent de leurs soins à ce qu'elle reüssit heureusement, comme elle fit. L'Acte, qui en fut dressé, pour être rendu plus authentique, fut fortifié des seeaux des Arbitres, qui y furent attachés. En celui du Gardien des Freres Mineurs est representé Saint François à genoux, tête nuë; & son Capuchon y a la longueur, & la figure de ceux des Peres Capucins, n'aïant nul rapport avec ceux que portent aujourd'hui les Peres Cordeliers. L'habit ne fait pas le Moine: neanmoins cette difference a causé de longues contestations entre ces Ordres. Mais ceux, dans les mœurs desquels on voit vne plus parfaite idée des vertus de ce grand Saint, ont plus de droit que les autres à pretendre à la qualité de ses veritables enfans. Hugues de Serieres Official de Vienne pour l'Evêque de Valence, homologua judicielement ce Traitté; Depuis, il n'y eut plus de matiere de plaintes entre les vns, & les autres.

Presens, & entremetteurs.

Capuchon de S. François tel que celui des Capucins. Reflexion.

Homologacion.

XV.

LA Ville de Vienne n'étoit pas tellement sujette de l'Archevêque & de l'Eglise, qu'en des occasions comme celle-ci; elle n'eût droit d'agir pour sa defense avec toute liberté. La jurisdiction, pour les affaires particulieres, étoit dans les mains de l'Archevêque; mais il n'en avoit pas sur les publiques, qu'autant que le corps des Habitans y consentoit. L'Official étoit le principal Magistrat pour la connoissance des affaires civiles; & il n'y avoit point de Juge Laïque perpetuel; mais seulement par les commissions particulieres que l'Archevêque donnoit à qui bon lui sembloit, dans les rencontres qui l'exigeoient. Ces Juges commis, & delegués étoient ce qu'on appelloit en ce temps-là, *la Cour donnée par l'Archevêque*: ils n'avoient point d'autre qualité. Le Comte de Savoïe avoit sa Justice particuliere dans le Viennois: elle n'en voïoit pas d'autre au dessus d'elle dans les affaires priuées; mais dans les publiques, & dans celles, où d'autres Puissances avoient part, il ne refusoit pas de la soûmettre à la Cour de l'Archevêque de Vienne, & de s'y soûmettre lui-même, comme faisoient aussi le Dauphin, & les autres Grands. La jurisdiction de l'Archevêque étoit à leur égard le dernier ressort de la jurisdiction dans ces Provinces. Le titre des Juges du Comte étoit celui de *Juges dans le Viennois pour illustre homme Thomas Comte de Savoïe.*

Police dans Vienne.

Juges.

Juges du Comte de Savoïe dans Vienne.

Dignité de la jurisdiction de l'Archevêque.

1279. C'est celui que s'attribuoient Jacques Juste en M.CCLXXIX. & Antoine du
1280. Chastel, qui avoit la qualité de Chevalier. Roger de Clerieu en M.CCLXXX. avoit succedé à Silvion son Pere, & le Viennois n'avoit gueres de plus grands Seigneurs que lui. La moitié du Château de Pisançon lui fut dabord renduë, l'Evêque Amedée agissant puissamment pour lui; Mais le Dauphin Guigue XII. avoit receu des mains de Guillaume de Rossillon, avant qu'il partit pour le voïage de la Terre sainte, le Château de la Roche de Glun, en la possession duquel il étoit mort. Neanmoins cette Terre appartenoit de tout temps à la Maison de Clairieu, & la pretention de Guillaume de Rossillon n'étoit qu'vn trouble, & vne injure. Mais la Dauphine Beatrix ne consideroit pas l'origine de sa possession, & étoit resolüe de s'y conserver. Roger lui avoit inutilement voulu persuader par ses prieres, & par la representation de son droit, de lui rendre son biē, elle étoit trop preoccupée pour l'écouter. Quand la raison n'est pas libre on n'en fait jamais. Il falut que Roger implorat l'authorité & la faveur de Robert II. Duc de Bourgogne cousin issu de germain du Dauphin Jean. Il écrivit pour Roger à Beatrix, *la conseilla, lui commanda, & lui manda*, ce sont les termes de sa lettre, de lui rendre ce Château, aprés qu'il lui en auroit rendu homage. Il avoit exigé d'elle, lorsque

Roger de Clerieu.

Recourre Pisançon,

& à Roche Glun.

Reflexion.

Digitized by Google

Promeſſe de la Dauphine Regente de n'aliener.

lorſque elle entra dans l'exercice de la Tutelle de ſon fils, vne promeſſe ſolemnelle de n'aliener en aucune maniere, ny les Châteaux, ni des forteresſes du Dauphin. C'étoit celle des raiſons qu'elle oppoſoit aux raiſons de Roger, qui étoit la plus ſolide, ou du moins la plus plauſible. Le Duc avoit à eſperer dans la ſucceſſion du Dauphin, s'il mouroit ſans enfans, & c'étoit le fondement de cette pretention. Neanmoins Beatrix ne ſatisfit pas à la volonté du Duc, & Roger ne fut point rétabli dans la Terre.

XVI.

Mort de Guillaume de Roſſillon.

GVillaume de Roſſillon étoit ſeigneur d'Annonay: Quoi que Beatrix de la Tour ſa femme l'eût perdu en vn âge où elle pouvoit encore ſans blâme deſirer & être deſirée, elle ſe determina à ne paſſer jamais à de ſecondes Nopces. Elle avoit aimé paſſionnement ſon mari, & cet amour s'étoit changé en veneration pour lui, la mort qui corrompt toutes choſes l'aïant purifié. Mais, ſes proches deſapprouvoient ſa reſolution; & des partis avantageux ſe preſentants, ils la preſſoient à choiſir entre ceux qui la recherchoient, celui qu'elle eſtimeroit le plus digne de leur alliance. Mais, elle n'avoit de choix que pour le celibat. Cependant ils ne ſe rebutoient pas: &, ce qui auroit été vne joïe ſenſible à vne autre, lui étoit vn ſenſible déplaiſir. Dans ce combat de ſa conſtance avec leurs ſollicitations, elle demanda au Ciel quelques vnes de ſes lumieres pour l'éclairciſſement de ſes doutes dans les tenebres où étoit ſon eſprit. Vn ſonge lui apprit que Dieu vouloit abſolument qu'elle s'attachât à la pieté, & quelle ne pensât plus au monde que pour le fuïr. Elle commença, dés lors, vn nouveau genre de vie, & le premier ouvrage de ſa vertu fut le Convent de Sainte Croix en Jarais, qu'elle baſtit, & qu'elle dotta pour l'Ordre des Chartreux. Elle vêcut fort devotement depuis, & mourut quelques années aprés dans la reputation d'vne grande Sainteté.

Vertu de Beatrix de la Tour ſa veufve.

Fondation du Convent de Sainte Croix.

Reflexion.

Favoriſer les choſes Saintes & faire du bien aux Saints; c'eſt ce qui donne à la Sainteté la ſplendeur qu'elle fuit.

XVII.

Mort d'Amedée de Roſſillon Evêque de Valence.

LE Grand Amedée de Roſſillon Evêque de Valence mourut, avant elle, l'an M. CCLXXXI. Les violens accez d'vne fievre tierce l'emporterent dans peu de jours: Ce fut dans la Ville de Die, à qui il donna ſon corps. Il eut la ſatisfaction de rendre l'Ame entre les bras de ſes plus proches, & de ſes meilleurs amis. L'Archevêque de Lion, vn autre Evêque, que l'Autheur contemporain qui a écrit ſa vie ne nomme point, l'Abbé de Saint Chef, celui de Saint Felix de Valence, & ſa ſœur furent preſents à ſa mort. Quelques moments avant que de tomber dans l'agonie, il commanda que l'on ouvrît les portes de ſa chambre, & que l'on laiſsât entrer librement tout le monde. Il voulut être vtile à ce peuple, qu'il aimoit ſi cherement, juſques à ſon dernier ſoûpir. Il n'eſt point d'exhortation à la vertu, plus eloquente que ce ſpectacle. La mort des gents de bien perſuade à l'être bien mieux que leurs diſcours. Le Dauphin Jean I. ne lui ſurvêcut que quelques mois. L'alliance offenſive & deffenſive qu'il contracta avec Amedée Comte de Geneve, & ſon mariage avec Bonne de Savoïe fille du Comte Amé le Grand furent les dernieres actions de ſa vie. Le Comte Pierre, pere de Beatrix avoit contraint Guillaume, & Rodolphe Comte de Geneve; le premier aïeul, & celui-ci pere d'Amedée, à lui paſſer diverſes reconnoiſſances ſur pluſieurs de ſes Terres, pour de grandes ſommes. Mais, c'étoit vne opinion publique que la force avoit été ſon Titre; ſes armes, & ſon droit. Entre les Princes, on perſuade rarement au plus fort, qu'il n'a pas raiſon: Neanmoins Beatrix le crut: Elle, & le Dauphin, ſon fils, déchargerent de toute hypotheque les Châteaux & les Terres d'Amedée qui leur étoient obligées, & par conſequent anneantirent leur debte.

Reflexion.

1281.

Mort du Dauphin Jean I. Traité entre lui & le Comte de Geneve. Son mariage.

Reflexion.

Ils

Digitized by Google

Ils lui quitterent mêmes l'hommage du Comté de Grueres qu'il avoit cedé au Comte Pierre, mais ils se reserverent celui du païs que le seigneur de Jaix possedoit d'Albone en bas, entre le Lac, le Rhône, & le Montjou. Ce département ne fut pas vn acte purement gratuit : il leur donna pour l'obtenir tout le droit qu'il avoit au Château du Bourg de Hauteville, & sur celui de Sessins ; & la conclusion de ce Traité fut vne promesse reciproque de se secourir dans toutes les occasions, où ils auroient besoin des forces l'vn de l'autre, contre qui que ce fût. Cette étroite vnion fut depuis cause de plusieurs Guerres entre les Dauphins & les Comtes de Savoïe. Neantmoins, c'est ce que Beatrix, qui le preveut bien, tacha d'eviter par vne alliance encore plus étroite, & plus celebre, avec la Maison de Savoïe. Elle en étoit sortie, & lui devoit la naissance ; comme elle devoit l'authorité & la dignité à celle où elle étoit entrée. Amé le Grand gouvernoit l'Estat de Savoïe, & étoit vn des plus grands Princes de son âge & par le nombre de ses Terres, & par celui des qualités excellentes qui le faisoient admirer. De son mariage avec Sibille de Baubé lui étoit née Bonne, qui, en ce temps-cy n'estoit âgée que d'environ huict-ans. Beatrix la demanda pour son fils, & le mariage fut aussitost conclu que proposé. L'âge de cette Princesse sembloit y resister, mais cette raison ne fut pas considerée : alors on ne s'arrêtoit point à l'âge ny pour le consentement, ny pour la consommation. La volonté du Prince qui regne est presumée Reflexion. estre celle des Princes de son sang. Celle-cy est vn crime si elle n'est conforme à l'autre, l'on croyoit les filles de cét âge-là capable de devenir femmes, quoy qu'elles ne le fussent pas de devenir meres : on regardoit l'acte plutost que son effet. Donc ce Mariage fut celebré solemnellement. Jean, qui étoit effectivement en âge d'estre mary, receut cette jeune Princesse dans son lit. Elle devoit estre le gage & le nœud d'vne constante & longue vnion entre son Estat & celui de Savoïe dans les sentimens de Beatrix : mais ces esperances trompeuses & trompées finirent bien-tost. Ce jeune Prince, l'amour & les delices de son peuple aussi bien que de sa mere, leur fut ravi par vne mort precipitée, il mourut l'an
1282. M. CCLXXXII. & en lui finit la ligne masculine de la seconde race des Dauphins de Viennois descendans de Hugues III. Duc de Bourgogne. Si sa vie eût été plus longue, son païs auroit été plus heureux : il fut porté à vne autre famille. Vne revolution, comme celle-cy n'arrive jamais en vn Estat qu'elle n'en ébranle les colomnes, quelques soins, que la prudence ait apportées à le bien affermir. Reflexion.

FIN DV LIVRE CINQVIEME.

Digitized by Google

LIVRE SIXIE'ME
CONTENANT
Les illuſtres revolutions depuis l'an M.CCLXXXIII. juſques à l'an M. CCCII.

SECTION I. II. III.

HVmbert, Baron de la Tour, épouſe Anne heritiere de Dauphiné. Ses differents avec Beatrix ſa belle-mere, & avec le Duc de Bourgogne.

Don de Beatrix, belle-mere du Dauphin à Amé le Grand Comte de Savoïe au preiudice de ſa fille.

Traitté avec le Duc de Bourgogne.

Guerre entre le Dauphin & Thomas Comte de Maurienne, & avec Amé, pour le fief de la Baronnie de la Tour du Pin, & d'autres.

Hommage du Dauphin à l'Egliſe de Vienne, avec laquelle il fait ligue.

Traitté du Dauphin avec le Comte de Valentinois, auquel il rend Clerieu.

Armement du Comte de Valentinois contre l'Evêché de Valence vacant: Accord.

Differents entre l'Evêque de Valence, & ſon Chapitre.

Adhemar, ſeigneur de Monteil, ſe rend Vaſſal de l'Evêque de Valence. Echange.

Mort du Comte de Valentinois. Accommodement entre ſes enfans.

Compromis entre le Dauphin & le Comte de Savoïe. Treve.

Ligue du Dauphin avec l'Archevêque de Vienne.

Guerre du Comte de Geneve contre le Comte de Savoïe. Paix entre le Dauphin, & le Comte de Savoïe.

Nouvelle Guerre entre eux. Guerre de Drodon, ſeigneur de Beauvoir, avec Roſtaing, & Falconnet, Boudeſt: Accord.

Differents entre le Comte de Valentinois, & Lambert de Baux. Accord.

Hommage de Montelimar au Dauphin.

Donation du Dauphin, & de ſa femme à Jean, leur fils, de leurs Terres.

Montbonod donné à Beatrix,

PREVVES, ET AVTHORITEZ.

Iac. Gordon. in Chronol. ad ann. 1285.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 288. 349. 350. 351.
Chartularius Camer. Computor.
Du Cheſne Hiſt. des Dauphins, aux preuues. f. 22. 27.
Memoires de Mr Perard.
Paradin Hiſt. de Savoïe liv. 2. ch. 87.
Archiu. Eccleſ. S. Mauritij Vienn.
Io. Columbi de reb. geſtis Epiſcopo. Valentin. lib. 3.
Archiuia Dom. de la Croix de Cheurieres Præſidiu.

IV. V. Don.

Digitized by Google

IV. V.

Don du Dauphin à Humbert de la Poipe.

Rodolphe Empereur visité par les Grands de Dauphiné. Vnion entre eux. Droits de l'Evêque de Valence confirmés ; est Prince de l'Empire.

Humbert protecteur de l'Abbaïe de S. Claude. Ses pratiques, & du Comte de Savoïe, pendant la treve qui étoit entre eux.

Traitté du Comte de Savoïe avec Ainard Seigneur de Clermont.

Le Dauphin échange Bellecombe à Varse. La Terrasse venduë à Beatrix.

Guerre du Comte de Valentinois contre le Gouverneur du Comté de Venissie.

Guerre entre le Dauphin & le Comte de Savoïe.

Mort de l'Empereur Rodolphe. Guerre civile dans l'Empire d'Alemagne.

Quirieu pris par le Comte de Savoïe, repris. Prises & reprises de diverses Places. Robin Seigneur de Milieu pris. Treves.

Guerre entre l'Evêque & le Chapitre de Die. Paix, Remond de Meüillon, Chef des Troupes du Chapitre, se rend Frere Mineur.

Convent de Melan fondé.

Regist. Camer. Computor. Delphinat.
Chartular. Camer. Computor. Delphinat.
Io. Columbi de rebus gestis Episcop. Valentin. lib. 3.
Sam. Guichenon Hist. de Savoie f. 288. 352.
G. Paradin Hist. de Savoie liv. 2. ch. 99.
Hist. MS. de Savoie sous Amé le Grand.
Guichenon Hist. de Bresse p. 1. ch. 39.

VI. VII. VIII.

Accommodement de Remond le jeune, Baron de Meüillon, avec le Dauphin, & l'Evêque de Valence. Premier homage de Meüillon au Dauphin.

Traitté entre le Dauphin & le Comte de Savoïe. Empêchemant du Chapitre de l'Eglise de Vienne à tout accord, qu'il defend au Dauphin.

Pratiques du Comte de Savoïe dans Vienne. Pipet lui est remis. Vnion avec le Dauphin & le Corps de la Ville contre le Comte.

Dignité de ce Chapitre. Les Rois recherchent son amitié.

Le Dauphin & son fils à Paris : se rendent vassaux du Roi.

Le Comte de Savoïe dans Saint Simphorien d'Ozon : rend homage au Chapitre de l'Eglise de Vienne.

Ville de Roibon bâtie.

Mariages proposez d'Alix avec le Comte de Savoïe, de Hugues avec Agnés, sans effet. Mariage d'Alix avec le Comte de Foreſt. Sa dot.

Homage du Comte de Foreſt à l'Eglise de Vienne.

Le Foucigni donné au Dauphin par Beatrix sa belle-mere.

Le Dauphin acquiert Avisan par échange, & Clais.

Homage du Dauphin à Charles II. Roi de Naples, Comte de Provence.

Regist. Camer. Computor. Delphinat.
Archiuia S. Mauritij Vienn.
Memoires de Mr. Perard.
Du Chesne Hist. d'Angleterre f. 594.
Archiuia B. Maria Gratianopolit.

IX. X. XI. XII.

Entrepriſes sur Lucys contre le Dauphin, par trahison.

Hugues, fils du Dauphin, emancipé. Son appanage.

Premier homage de la Baronie de Sassenage au Dauphin.

Assemblée contre le Comte de Savoïe.

Pretentions des Peres Cordeliers d'Avignon, sur la succession de Remond le

Digitized by Google

vieux, Baron de Meüillon, terminez. Vn Convent leur eſt fondé dans Becis.

Fondation du Convent de Sallettes de l'Ordre des Chartreux.

Guerre entre les Egliſes de Vienne & de Lyon. Accord.

Adolphe de Naſſaud Empereur d'Alemagne: pretend le Roïaume de Bourgogne, & declare la guerre au Roi Philippe de Valois.

Traitté entre le Roi & l'Empereur. Albert, qui lui cede ſes droits ſur le Roïaume de Bourgogne.

Alliance du Comte de Savoïe avec le Prince d'Orenge.

Premier Jubilé des Chrêtiens.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Hiſt. genealogique de Saſſenage liv. 2.
Archiuia Carthuſiæ Salletarum.
Archiuia S. Mauritij Viennenſ.
Archiuia Urbis Viennæ.
Papir. Maſſo Annal. Francor. in vita Philippi Pulchri.
Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 355. Et aux preuves f. 137.
Io. Platina. In Bonifacio VIII.
Petr. Cuneus de Republ. Hebræorum lib. 1. c. 6. vbi de Iubileo agit.

XIII. XIV. XV. XVI.

Guerre contre le Comte de Savoïe.

Mort de la Dauphine. Le Dauphin s'enferme dans la Chartreuſe du Val Sainte-Marie. En eſt tiré. La Guerre continue. Le Comte de Valois travaille à la pacifier.

Guerre du Comte de Geneve contre le Comte de Savoye. Conferences pour la paix entre le Dauphin & le Comte de Savoye, ſans fruit.

Violence du Seigneur d'Ornacieu contre les envoyez du Dauphin.

Le Dauphin s'aſſeure de Vienne.

Albert Empereur confirme les droits des Dauphins, & des Barons de la Tour.

Traitté entre la Ville de Gap & ſon Evêque.

Prieuré de Saint Medard donné à l'Ordre de Saint Antoine par le Comte de Valentinois.

Eloge d'Aimon premier Abbé de S. Antoine de Viennois. Particularités remarquables touchant cet Ordre. Guerre entre cet Abbé, & le Seigneur de Châteauneuf. Accord. Verité des Reliques de S. Antoine. Le T. de cet Ordre. Nouveles guerres.

Guerre du Baron de Meüillon dans le Comté de Veniſſe. Pacifiée.

Conferences, pour la paix, entre le Dauphin, & le Comte de Savoïe.

Juge creé dans Gap par le Dauphin.

Sam. Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 355.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Archiuia S. Mauritij Viennenſ.
Chartular. Camer. Computor. Delphinat.
Memoires MS. de Mr. de Lionne Evêque de Gap.
Archiuia Dom. de Chevrieres Præſidis.
Aimar. Falcon. compend. Hiſtor. Antonian. p. 3. c. 25. p. 4. c. 1.
Memoires MS. de Monſieur Iuvenis Procureur du Roy à Gap.

XVII. XVIII. XIX.

Continuation de la guerre de Savoye dans le Viennois, & dans le Foucigni.

Etat de la Ville de Geneve. Deſſein ſur cette Ville, ſans effet.

Guerre dans le Valentinois entre le Comte & l'Evêque. Accord.

Election & couronnement du Pape Clement V. Porte le S. Siege à Avignon.

La

Digitized by Google

La Baronie de la Tour vnie au Dauphiné. Le Dauphin Senéchal du Roïaume d'Arles.

Le Dauphin s'empare des Terres du Gua, & de Vif. Les rend.

Hommage du Dauphin de la Terre d'Entremonts.

Jean, fils du Dauphin gouverne; recommence la Guerre. Humbert se fait Chartreux.

Entremonts assiegé par le Comte de Savoïe, pris. La Savoïe ravagée. Montmeillan ruiné.

Briand de la Vieu Archevêque de Vienne. Ses Status pour l'Eglise de S. Severe, reglée en Collegiale.

Sam. Guichenon Hist. de Savoïe f. 175. 556.
Io. Columbi de reb. gestis Episcop. Valentin. f. 156. n. 38.
Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Chartular. Camer. Computor. Delphinat.
G. Paradin. Hist. de Savoïe li. v. 2. ch. 93. 94.
Chroniq. MS. de Savoïe.
Recherches des Antiquités de Vienne par Chorier.
Archiuia S. Seueri Viennens.

XX. XXI.

Mort du Dauphin Humbert I. Son Eloge. Tombeau de la Dauphine.

Jean Dauphin; reconnû. Hommages & ferments de fidelité des Grands.

Voïage de Guigue de Rossillon, vers l'Empereur Albert. Concession d'vn Peage.

Juge Majeur du Viennois: Sa dignité.

Estenduë du nom de Dauphiné. Le Dauphin rend hommage aux Eglises de Vienne, & de Grenoble.

Guerre entre les Seigneurs de Sassenage, & de S. Quentin. Treve. Paix.

Devoirs de la Chartreuse de Meria, pour la reparation du Château de Chalstlon, quittés. Seau remarquable.

Conseil établi par le Dauphin; de qui composé.

Hugues cessionnaire des droits de son aïeule, sur la Savoïe de la loy Salique de cet Estat.

Pretentions du Comte Amé sur le Foucigni. Guerre entre le Comte de Savoïe, & Hugues Baron de Foucigni.

Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Hist. Genealog. de Sassenage par Chorier li. v. 2.
Memoires MS. du Pere Buat, tirez des Archiues de la Chartreuse de Meria.
Archiuia B. Mariæ Gratianopolit.
Sam. Guichenon Hist. de Savoïe, aux preuves f. 59. 69. 75.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE VI.

I.

Humbert de la Tour épouſe Anne

Vmbert de la Tour épouſa Anne : ſon merite n'étoit pas moins relevé que ſa naiſſance. La Maiſon de la Tour d'Auvergne, qui a pour tige les anciens Ducs d'Aquitaine, étoit l'origine de la ſienne : & ainſi à la reſerve des familles Roïales, il n'en étoit pas de plus illuſtres. Ces Ducs avoient poſſedé de belles Terres dans cette Province, & la Baronnie de la Tour du Pin, qui avoit vne grande étenduë, avoit été l'apanage de cette branche ; mais ce mariage la fit remonter au degré d'vne ſouveraineté independante, d'où il ſembloit qu'elle étoit décenduë. Anne ſucceda au Dauphin ſon frere, qui l'avoit inſtituée ſon heritiere : & d'ailleurs elle étoit appellée à ſa ſucceſſion par le Fideicomis apposé en ſa faveur dans le Teſtament de Guigue XII. Ce mariage vnit au Dauphiné la Baronie de la Tour, & la Seigneurie de Coligni : c'étoit vn païs de grande étenduë. Cet Etat devint ainſi & plus grand & plus redoutable. Humbert augmenta la crainte de ſes voiſins par l'eſtime où l'avoient mis ſon courage & ſa vertu. Il n'y avoit rien en lui que d'élevé, toutes ſes pensées répondoient dignement à la nobleſſe de ſa naiſſance. Il ne lui faloit pas moins de merite : Il eut à combattre, au commencement de ſon regne, des ennemis domeſtiques. Leurs pretentions ne l'embarraſſerent pas moins que celles des Ennemis étrangers : Neanmoins, il ſe developa des vnes & des autres par ſa ſageſſe, & par le bon-heur de ſes armes. Les plus importantes étoient celles de Beatrix Doüairiere de Dauphiné, & de Robert Duc de Bourgogne. Gaſton, Vicomte de Bearn, qui avoit épousé Beatrix n'avoit pas des enfans d'elle ; ſi-eſt ce qu'il ne témoignoit pas moins d'ardeur pour ſes intereſts. Le Comte de Savoïe l'appuioit non pour le rendre plus grand, mais pour affoiblir Humbert qu'il naimoit pas, & qu'il craignoit. Quand vn Prince à le feu dens ſa Maiſon il ne le porte pas chez ſon voiſin. La Guerre du Dauphin avec ſes proches étoit le repos du Comte. Il irrita Beatrix contre ſon Sang, & n'épargna rien pour lui perſuader que ni ſon Gendre, ni ſa Fille ne meritoient pas ſon amitié. Neanmoins les ſentimens de la nature furent à la fin plus puiſſants que les mauvais conſeils. Elle s'accommoda avec Humbert qui lui donna des Terres en la poſſeſſion deſquelles elle fut miſe, pour en joüir durant ſa vie ſouverainement. Ce furent entre autres celles d'Oiſeans, de Vizilles, de la Mure; de Voreppe, & de Cornillon. Ce Traité conclu en M.CCLXXXII. fut ſuivi de deux autres en M.CCLXXXIV. & en M.CCLXXXV. Amé le Grand, ayant ſuccedé au Comte Philippe ſon Oncle, protegea ouvertement Beatrix : auſſi le chagrin, qui lui

Embarras où il ſe trouve contre ſon beaupere, & le Duc de Bourgogne.

Reflexion.

S'accommode avec Beatrix ſa belle-mere.

1282. 1284. 1285.

Digitized by Google

lui reſta contre ſa fille & ſon gendre, fit qu'en la diſtribution de ſon bien elle preſera, autant qu'il lui fut poſſible, le Comte Amé qui l'avoit ſecouruë, à eux qui n'avoient pas inconſiderément voulu tout ce qu'elle vouloit. Elle lui fit don des Châteaux & des ſeigneuries de Bonne, de Montouh, de Bonneville, des Chaſtellet, de Credo, d'Alinges, de Château-fort, & de Rovorée, & encore de tout ce qui lui appartenoit du Lac de Geneve & de la Ville de Seyſſel juſques à Fribourg. Elle ôta à ſa fille pour donner à ſon couſin, trop femme, & trop peu mere. Mais les pretentions du Duc Robert ſurpaſſoient de beaucoup celles de Beatrix. Il ſe croïoit appellé à la ſucceſſion du Dauphin : le plus ſolide appui de ſon droit c'étoit ſa qualité de parent mâle plus proche, & la nature du fief. Il avoit mêmes obtenu de l'Empereur Rodolphe l'infeodation de tous les droits de l'Empire ſur le Dauphiné, par la mort du Dauphin Jean, à la reſerve de ceux de Beatrix. Mais, c'étoit plûtôt vne infaillible qu'vne juſte matiere de Guerre. Il engagea ainſi l'Empereur dans ſon parti ; & déja le Comte Amé s'y étoit preſenté volontairement, & y avoit conduit Aimar ſeigneur de Beauvoir. Leurs forces, vnies, menaçoient d'accabler Humbert ; mais, ce grand peril n'abbatit point ſon grand cœur. Le Duc reconnût, aprés pluſieurs combats & aprés divers Sieges & diverſes priſes & repriſes de Villes, que la fortune laiſſeroit long-temps la victoire douteuſe entre ſes forces & la vertu de Humbert. Cependant il s'épuiſoit, & ſes ſujets accoûtumez à la paix deteſtoient cette guerre. Le Roi Philippe le Bel la termina. Le Duc renonça à ſes droits ſur le Dauphiné, en faveur de Humbert, & d'Anne, & de leurs décendans, à perpetuité, mâles & femelles ; & leur rendit le Château & la Terre de S. Jean de Bournay, & la moitié de celle de Colombiers & le Dauphin donna au Duc ce que lui & Hugues de la Tour ſon frere poſſedoient au delà de la Riviere d'Ains : c'étoit la Terre de Revermont, & vne partie de la Seigneurie de Coligny. Le Duc n'abandonna pas Aimar de Beauvoir : il refuſa d'entrer en Traité avec le Dauphin juſques à ce que les Châteaux de Beauvoir, & de Ville-neufve, qu'il avoit perdus durant la guerre, lui euſſent été rendus, & le Dauphin s'obſtinoit à ne les pas rendre. Cette avance lui auroit reproché de la foibleſſe. Le Roi en fut le depoſitaire, & depuis Aimar fut ſatisfait. Cette paix fut avantageuſe au Dauphin, qui n'eut plus que le Comte de Savoïe d'ennemi conſiderable. Anne, ratifia dans la Ville de Vienne ce que Humbert ſon mari avoit fait, & lui donna, pour lui tenir lieu des Terres qu'il avoit cedées au Duc, tout ce qu'elle poſſedoit de Moirane en bas dans le Graiſivodan, dans le Viennois, & dans les Evêchez de Valence, & de Die, le Gapençois, & tout ce qu'elle poſſedoit dans l'Ambrunois, & particulierement dans la Ville de Horges. Sa reconnoiſſance en abbaiſſa le prix pour le gratifier.

Don de Beatrix à Amé le Grand Comte de Savoïe au prejudice de ſa Fille.

Traité avec le Duc de Bourgogne.

Parti du Duc.

Traité pour Aimar de Beauvoir.

II.

HVmbert ne s'étoit pas encore bien affermi dans la poſſeſſion du Dauphiné, quand Thomas Comte de Maurienne & de Piedmont y vint faire des courſes. C'étoit pour le perdre d'eſtime dans l'eſprit de ſes ſujets, en les ruinant ; & ce qui avoit fait concevoir à Humbert vn violent deſir de vengeance. Mais, cette entrepriſe n'avoit pas été heureuſe : Thomas, que le Comte Philippe avoit mis à la teſte de ſes Troupes, avoit été défait & tué dans vn combat auprez de la Côte S. André, où il avoit receu les derniers honneurs ; mais ſon Tombeau ni paroît plus. Le Comte

1285. Amé, aïant ſucceedé à Philippe l'an M.CCLXXXV. corrompit d'abord l'eſprit de Beatrix & continua la guerre. Outre les intereſts de cette Princeſſe qu'il pretextoit ; la plus importante de ſes raiſons étoit le refus de Humbert de lui rendre hommage de la Baronnie de la Tour du Pin, & l'vſurpation de pluſieurs fiefs dont il l'accuſoit. Mais, d'vn côté, Humbert nioit d'être ſon Vaſſal, &, d'vn autre, prouvoit par des Titres authentiques que les ſeigneurs de toutes les Terres qui le reconnoiſſoient étoient legitimement ſes Vaſſaux. Montrevel, Faverges, Falavier, Dolomieu,

Guerre de la Côte Thomas contre Humbert. Combat auprés de la Côte. Thomas, ſon fils défait & tué.

Cauſes de la guerre entre Humbert & Amé ſucceſſeur de Philippe.

Fief de la Baronie de la Tour, pretendu par Amé.

Et d'autres Terres.

S. Jean

Digitized by Google

S. Jean de Bournay, Meyſieu, Maubec, Chezeneuve, les Eſparres, Puſignan étoient celles que le Comte s'attribuoit, entre autre, dans l'étendüe de cette Baronie. Il ſoûtenoit encore que celles d'Entremonts, & de Bellecombe relevoient de ſon fief, l'an M. CCLXVII. Berengere veufue d'Albert de Virieu avoit rendu hom-
Hommage de Montreveil aux Barons de la Tour. mage à Albert de la Tour, pere de Humbert, de la Terre de Montreveil, au nom de Guiffrey de Virieu ſon fils, & celui-cy l'avoit reiteré en faveur de Humbert même, l'an M. CCLXXII. Il étoit ſeigneur de la Terre de Faverges, l'an M. CCLXXVI. il avoit rendu hommage du fief de Dolomieu, que tenoit de lui en arriere fief Guillaume de Chaſtillon en Chautagne. Guillaume de Beauvoir avoit vendu l'an M. CCXLII. à Hugues de la Tour, Evêque de Clermont, la Seigneurie de
De Falavier. Falavier en la preſence d'Aimar Archevêque de Lyon; & Drodon de Beauvoir, ſeigneur de Beauvoir, l'an M. CCLXXVII. le Château, & la Seigneurie de Saint Jean de Bournay à Humbert, au prix de quatre cents livres: l'Acte porte qu'ils étoient de l'ancien fief de la Baronnie de la Tour. Cette vente fut faite à Vienne dans la maiſon de Muriane contigue aux Cloîtres, qui appartenoit à Hugues de la Tour Senéchal de Lion, l'an M. CCXLI. Berlion ſeigneur de Chandieu avoit reconnû du fief de Guy de la Tour, Archidiacre de
De Meyſieu. l'Egliſe de Lion, la moitié de la Poipe de Meyſieu vers Jonages, & la quatriéme partie de ſon Territoire; & Guillaume de Beauvoir lui avoit cedé generalement tout ce que le même Berlion tenoit de lui en fief. La maiſon de Boſozel poſſedoit
De Maubec, des Eſparres, de Puſignan. les Terres de Maubec, des Eſparres, & de Puſignan, & en diuers temps elle en avoit rendu hommage aux Barons de la Tour. Mais celles d'Entremonts, & de Bellecombe, comme limitrophes à la Savoïe étoient des cauſes de plus de chagrin au Comte Guillaume de Montbel ſeigneur de celle d'Entremonts aïant
d'Entremonts, & de Bellecombe. donné Entremonts l'an M. CCXXXIV. au Dauphin André, l'avoit repris de lui en fief, aprés avoir declaré qu'il ne la tenoit auparavant d'aucun, *Seigneur terrien*. Guigue de Briançon, fils d'Aimeric, avoit reconnû celle de Bellecombe du fief du même Dauphin l'an M. CCXXXVI. lui en aïant rendu hommage; & depuis il l'avoit échangée à celle de Varſes. Bien loing que les anciens Comtes de Savoïe euſſent pretendu de leur fief la Baronie de la Tour, que Thomas Comte de Maurienne, & ſeigneur des Terres de ſa Maiſon dans le Viennois, s'eſtoit obligé par vn Traité de l'an M. CCIX. à Albert, aïeul de Humbert, de n'y rien acquerir. Il étoit alors dans le Château de Saint Simphorien d'Ozon, & avec luy Guillaume de Clermont, Aynard de Virieu, & Iſmidon de Boſozel. Humbert tiroit de là ſa juſtification: mais Amé répondoit à ſes raiſons par d'autres, & les armes en de-
Accommodement propoſé par Charles Roi de Naples. voient être la ſanglante deciſion. Charles d'Anjou, Roi de Naples & Comte de Provence, quoy que ſes affaires l'occupaſſent aſſez, ne negligea pas neantmoins celle-cy. L'affection qu'il avoit pour l'vn, & l'autre & comme voiſin, & comme parent le porta à y prendre part: le défi de Pierre Roy d'Arragon qui ne fut qu'vn ſtratageme, l'avoit fait venir en France, où il fit vn ſejour de prez d'vne année. Ils
Reflexion. conſentirent qu'il fût leur arbitre. Les ſouverains s'accordent rarement entre eux, ſans le miniſtere d'vn tiers. La paix de l'Iſle des Phaiſans n'a point d'exemple & peut-être n'en ſera pas vn. Charles étoit retourné en Italie, où Humbert lui envoïa ſes Ambaſſadeurs avec les inſtructions & les Titres neceſſaires, mais les Vêpres Siciliennes, qui lui ravirent vne des plus belles parties de ſon Eſtat, ne lui permi-
Hommage du Dauphin & de l'Egliſe de Vienne & à l'Eveque, du Puy. rent pas de s'appliquer entierement à cette œuvre. Aïant le fer, dans le cœur, il n'étoit pas en état de guerir les legeres bleſſures de ſes amis. Auſſi il ne fit que ſuſpendre les effets de la guerre, au lieu de la terminer. Cependant le Dauphin ren-
Dauphins Chanoines honoraires du Puy. dit homage à l'Egliſe de Vienne comme ſes predeceſſeurs avoient fait, il l'avoit deſia rendu en M. CCLXXXII. à Guillaume de la Roüe Evêque du Puy. Les Dauphins étoient Chanoines nez dans l'Egliſe Cathedrale du Puy vne penſion annuelle de

1167. 1172. 1176. 1241. 1277. 1241. 1234. 1236. 1219. 1282.

Digitized by Google

de quinze livres leur y étoit deuë sur le grand Autel consacré à nôtre Dame; & ils avoient des possessions dans le Territoire de Rossade,& dans la Ville même. Ces choses furent le sujet de cet homage,comme le Comte de Vienne & d'Albon avoit été le suppost de celui qu'il avoit rendu à l'Eglise de Vienne. Il lui importoit absolument d'être bien avec l'Archevêque & le Chapitre de cette Eglise à cause de leur authorité,& de leur puissance. Il contracta aussi avec eux vne ligue offensive & defensive pour vingt ans,les faisant ainsi entrer dans ses interests,il devint le principal appui des leurs.Il s'obligea de les secourir en toutes leurs guerres,sans qu'ils le fussent de lui en dire les motifs,ni les causes.Il promit de leur entretenir à ses frais,lors que l'occasion l'exigeroit,cent hommes à Cheval,trois cents arbalettiers, & sept cents hommes de pied armez de Lances & Piques. Les entremetteurs de cette alliance furent Roger seigneur de Clerieu,Guigue de Rossillon seigneur de Serieres, Aimar de la Tour seigneur de Vinay,Disdier de Sassenage, Abbé de S.Felix de Valence,& Viguier de la Ville de Romans pour le Pape,Barthelemi seigneur de Bellegarde,Aleman de Coindrieu,Pierre Flotte,Remond Bertrand, & André de Grosée seigneur de Nerieu,tous Chevaliers,qui l'avoient accompagné. Le Dauphin Humbert étant en seureté,de ce costé,voulut s'asseurer, d'vn autre le Comte de Valentinois:& il ne lui fut pas mal aisé.Le Dauphin Guigue avoit échangé avec Aimar,pere du Comte,à la Terre de Clairieu,la part qu'il avoit des Châteaux de Crest,d'Aouste, & de Divajeu qu'il possedoit du chef de Silvion du Crest,son autheur.Mais,le Comte Aimar,fils de celui-là,n'étoit pas satisfait de cet échange, & desiroit passionnément de r'avoir cette Terre,qui étoit entrée dans la Maison de Poitiers avec Philippe, son aïeule. Le Dauphin, pour l'obliger, consentit à l'ancantissement de cet échange,rétablit le Comte dans la possession de cette Terre, & ne s'y reserva que l'homage. Le Comte la reconnût de son fief,& permit de lui être de *plait* & de *guerre* contre tous indeterminémẽt,n'aïant excepté que l'Eglise vniverselle,l'Empereur & le Roi de France.L'assemblée qui se fit pour cela fut composée d'Aimon II.Comte de Geneve,de Guigue de Geneve Doïen de Clermont, de Roger d'Anduse seigneur de la Voute, de Roger seigneur de Clerieu , de Disdier de Sassenage Abbé de S.Felix de Valence , d'Aleman Chanoine de Vienne ; de Pierre Ainard, de Pierre Flotte , de Bertrand seigneur de Taulignan , d'Ainard de Chabrillan de Guillaume de Château-neuf seigneur de Laupie , d'Amedée Berlion , de Hugues de Baccellune , de Hugues Lavre , de Guillaume de Satillieu , & de Guillaume de Savasse ; Ils étoient tous Chevaliers. L'Evêché de Valence étoit alors vacant par la mort du grand Amedée de Rossillon. Le Comte ou apprehendoit le choix de l'Evêque , ou le vouloit faire. Il avoit mêmes levé des Troupes pour donner plus de poids à ce qu'il avoit témoigné de desirer, par les impressions de la peur.Guigue de Chaste Doïen de l'Eglise de Valence,& trois autres avec lui avoient la direction,& le gouvernement de l'Evêché. Ils avoient aussi armé pour leur deffense; Mais , l'épée dans la main des gens d'Eglise, le Breviaire dans celles des gens de Guerre,ne sont pas en leur lieu. Neanmoins Aimar ne refusa pas la proposition qui lui fut faite de consentir que des arbitres les reglassent.Ceux qu'ils nommerent furent Roger de Clerieu, & Arnaud d'Ancezune. Mais, l'assemblée de tant de personnes illustres,qui se fit en même temps dans le Valentinois,acheva ce que ce Traité n'avoit pas bien commencé.Il fut enfin procedé à la nomination d'vn Evêque ,& le choix de tous les nominateurs tomba sur Jean de Geneve, Oncle du Comte Aimon. On le tira du Cloître pour le revestir de la Pourpre Episcopale ; & sa naissance, & sa vertu inspirerent ce choix. Le Comte de Valentinois n'avoit pas tant été ennemi des Evêques que des droits de l'Evêché , quelque guerre qu'il leur eût fait, & quelque aversion qu'il leur eût témoignée. Neanmoins , il ceda à la fin à ces droits , pour l'amour de l'Evêque ; &, aïant traïté avec lui, il épousa Marguerite de Geneve sa sœur quel-

Le Dauphin fait ligue avec l'Eglise de Vienne.

Entremetteurs.

Traité du Dauphin avec le Cõte de Valentinois à qui il rend Clerieu.

Assemblée des Grands pour cela.

Armemens du Comte de Valentinois,le Siege de Valence vacant.

Reflexion.

Accord par arbitres.

Jean de Geneve esté Evêque de Geneve.

Accord entre le Comte & l'Evêque.

Digitized by Google

que temps aprés. Mais, cette paix ne dura pas plus que lui, & fut troublée par de nouveaux tumultes. Les Chanoines de l'Egliſe de Valẽce, ne reconnoiſſant plus la juriſdiction de l'Evêque, en avoient vne particuliere pour eux & en creoient le Juge. Mais, ils vouloient attirer devant lui la connoiſſance non ſeulement de leurs propres affaires, mais auſſi de celles de leurs proches & de leurs familles. Le Chapitre de Die pretendoit la même choſe que celui de Valence: en effet ce n'étoit plus qu'vn corps par l'vnion que l'Evêque Amé de Roſſillon en avoit faite. Guillaume Archevêque de Vienne, qui étoit né dans Valence, y accourut pour diſſiper cet orage, qui s'élevoit contre la Dignité Epiſcopale. Toutes les parties conſentirent qu'il decidât leurs differents, & il le fit du conſeil d'Artaud Abbé de S. Ruf, & de Guillaume Firmin Chanoine de Valence, nommez arbitres avec lui. Il fut permis au Chapitre d'avoir ſon Juge different de celui de l'Evêque: la connoiſſance de toutes leurs cauſes, civiles, & criminelles, lui fut attribuée, à la reſerve de celles, où il s'agiroit d'hereſie, de fauſſe Monnoïe, & de conſpiration cõtre l'Evêque, & de ſon pouvoir: celles des freres des Chanoines, de leurs couſins germains, & de leurs couſins iſſus de germains furẽt auſſi évoquées au même Juge; &, à l'égard des familles du Chapitre, & des Chanoines, cette évocation fut limitée. Les arbitres ne l'étendirent point au delà des Clercs, des Eſcuiers, des Notaires, des Secretaires, des ſerfs, des ſervantes, &, pour tout dire, de ceux qu'ils entretenoient à leurs frais. Cet accommodement ne déchargea pas l'Evêque de tous ſoins; il ne lui dõna que la liberté de paſſer à d'autres. Il paia à Giraud Adhemar les cinq mille ſols que ſon predeceſſeur lui avoit promis, lors qu'il lui rendit homage de la Ville de Montelimar, & qu'il ſe declara ſon Vaſſal. En même tẽps, il termina les longues pourſuittes de ſes Predeceſſeurs contre Giraud, & contre les Habitants de ſa Terre. Les Evêques de Valence avoient pretendu la quatriéme partie de tous les fruits qui naiſſoient dans ce Territoire, pour droit de Diſme; mais, il ſe contenta de moins. Il échangea Château-neuf d'Iſere qu'il poſſedoit à la Terre de Montaillez avec Gumis de Château-neuf, &, s'étant proposé de ſe reconcilier les affections de ceux, que divers intereſts lui avoient débauchez, il donna à tous des marques de la ſienne. Il étoit ſincere, & genereux, & l'étre c'eſt avoir le charme qui gaigne infailliblement les cœurs; qui en chaſſe la haine, & qui y porte l'amour.

Differents de l'Evêque avec le Chapitre.

Juge du Chapitre dans Valence, Et de celui de Die.

Guillaume Archevêque de Vienne regle ce demeſlé.

Paiement à Giraud Adhemar du prix de ſon hommage.

Diſme pretendu dans le Territoire de Montelimar à la cotre Quatriéme. Echange de Château-neuf d'Iſere à Montailliez. Reflexion.

III.

LE Comte Aimar mourut l'année qui ſuivit ſon accommodement avec l'Evêque de Valence, & Aimar ſon fils aiſné lui ſucceda. Beraud de Mercœur, aïeul maternel de Guillaume de Poitiers, fils du ſecond lict d'Aimar, ſe declara d'abord pour ſes intereſts. Il ne pouvoit les negliger ſans faire violence à la nature. Guillaume n'étoit âgé que de ſeize ans, & Aimar pretendoit tirer avantage de ſa foibleſſe. Mais, aïant reconnû qu'outre le blâme qu'il encourroit, il n'étoit pas aſſeuré de reüſſir par la reſiſtãce de Giraud de Mercœur, grand Seigneur, & fort apparenté, ſa conteſtatiõ n'alla pas à l'opiniâtreté. Il s'obligea de donner à ſon frere ce que des amis communs lui adjugeroient dans l'heredité de leur pere. Les arbitres, qu'ils nommerent, furent Girin d'Amplepui Chevalier, Senéchal de Beaucaire, & de Niſmes, pour le Roi de France; Aſtorge Abbé de S. Gilles; & Doïen ſeigneur d'Vzez: &, pour l'executiõ de ce qui ſeroit ordonné, le Comte & ſon frere ſe donnerent reciproquement des pleges. Guigue ſeigneur de la Roche Veran, Doïen ſeigneur d'Vzez, Roger Seigneur de la Voute, & Ponce ſeigneur de Montlaur furent ceux d'Aimar; & Beraud ſeigneur de Mercœur, Robert de Corcelles ſeigneur de Brueil, Armãd Vicomte de Polignac, & Ponce ſeigneur de Montlaur le furent de Guillaume ainſi quelques vns des arbitres furent Pleges de l'vn & de l'autre. Il n'y avoit rien là qui choquât l'vſage de ce Siecle. Les arbitres condamnerent le Comte à donner à ſon frere vingt mille livres de revenu annuel en Terres. Celles de Clairieu & de Chantemerle avec le peage de la Roche de Glun, Claveſon, Margeys, Larnas, & Larnage, fiefs qui dependoient de Clairieu,

Mort du Comte de Valentinois. Il s'accommode avec Guillaume de Poitiers ſon frere.

Digitized by Google

rieu,la Baronie de Defay,& ſes dependences,lui furent données.Ce que les Comtes de Valentinois poſſedoient dans la ſeigneurie de Clairieu,& dans la Baronie Defay étoit venu de Philippe Defay Comteſſe de Valentinois, aïeule de ces deux freres. Gui Abbé de Cruas,Bremond de Montferrier, Juriſconſulte Lieutenant du Roi de Majorque dans Montpellier, & Ainard ſeigneur de Chabrillan preſterent auſſi leur Miniſtere à cet accommodement,qui,reüniſſant ces deux illuſtres freres,rendit plus puiſſant l'vn & l'autre par la mutuelle communication de leurs intereſts. Ils étoient dans ceux du Dauphin Humbert qui avoit conſenti, comme ſeigneur du fief ſuperieur,que ces Terres paſſaſſent des mains d'Aimar à celles de ſon frere. La forme de la tradition merite d'étre obſervée:elle ſe fit par celle de l'vn des Gens du Comte.Le Dauphin prevoïoit qu'il lui ſeroit mal aiſé d'étre toûjours bien avec le Comte de Savoïe,& facilitoit par cette raiſon la reconciliation de ſes Vaſſaux entre eux,qu'en vne autre conjoncture de temps & d'affaire,il auroit dû fuir comme ſuſpecte. Il compromit l'an M.CCLXXXV. avec Amé des differents qui étoient entre eux. Ses arbitres furent Girard de la Palu,& Pierre Flotte,Chevaliers:& ceux du Comte;Nicolas Evêque d'Aouſte,& Humbert de la Baume Chevalier;& Guillaume Archevêque de Viéne leur fut donné pour ſur-arbitre. Cependant il fut arreſté qu'il y auroit treve entre eux juſques aux feſtes de Paſques de l'an M.CCLXXXVII. Mais ce Cõpris n'eut point d'effet;&,ſans doute,il tint au Comte Amé qu'il n'en eût:car l'Archevêque de Vienne fit vne nouvelle alliance avec le Dauphin le mardi aprés l'Octave de la feſte des Rois de l'an M.CCLXXXVI. S'il n'y avoit rien eu à imputer au Comte, ce Prélat de ſon Juge ne ſeroit pas devenu ſon ennemi. Le Dauphin s'obligea par ce Traité à ne faire ni de paix ni de treve avec le Comte que du conſentement exprés de l'Archevêque & du Chapitre de ſon Egliſe Cathedrale;de leur aïder à bâtir des Forts dans leurs Terres où ils jugeroient à propos d'en faire ; & de partager avec eux les conquêtes qui ſe faiſoient ſur le Comte , & ſes alliez. Aimon Comte de Geneve étoit l'vn des plus puiſſans de ceux du Dauphin , & il avoit plus d'intereſt que nul autre à s'oppoſer à la grandeur de la Maiſon de Savoïe:auſſi étant aſſeuré de la diverſion des forces d'Amé,que lui promettoit le Dauphin,il entra avec les ſiennes dans l'Etat de Savoïe. Il ravagea ſans reſiſtance le Bugey,& les païs de Valromey,de Vaud , & de Chablais. Mais Amé,qui étoit vn grand Prince,ne laiſſa pas long-temps cette injure impunie. Il le repouſſa,& lui prit le Pont de Geneve,le Château de l'Ile,le Fort de la Cluſe,& quelques autres Places. L'Archevêque de Vienne ſe ménagea mieux. Le Dauphin n'aïant pas eu beſoin de ſon ſecours,il ne parut point,& l'intelligence,qui étoit entre eux,ne fut point decouverte. Amé avoit attaqué le Comte de Geneve cõme le plus foible,mais il jugea qu'il lui ſeroit plus vtile de s'accõmoder avec le Dauphin que de ſe commettre au hazard d'vne bataille.Les propoſitions en furent faites par le Pape , par Edoüard Roi d'Angleterre,& par Robert Duc de Bourgogne; & la qualité de ces Princes les rendit agreables au Dauphin. Mais,Guillaume Archevêque de Vienne,& Perceval de Fieſque de Lavanie, Soûdiacre & Chapellain du Pape ; & Vicaire General de l'Empereur en Toſcane,conclurent la paix,le Comte & le Dauphin s'étants ſoûmis à leur jugement.Les principaux articles de ce Traité,qui fut fait le Ieudi aprés l'Octave de la S.Martin d'hiver de l'an M.CCLXXXVII.furent que Jean fils aiſné du Dauphin épouſeroit Marguerite fille du Comte;qu'il y auroit paix perpetuelle entre ces deux Princes;qu'ils ſe reſtitueroient reciproquemẽt les Châteaux & les Villes qu'ils avoient pris l'vn ſur l'autre durant la guerre;que le Dauphin feroit homage de la Baronie de la Tour au Comte,ſi ce n'eſt qu'il fit voir par Titres dans vn an qu'il n'y étoit pas tenu;que le Comte rendroit Bourgoin , & Colombier au Dauphin;& celui-ci,le Château de Lueys au Comte. Les cautions de l'vn & de l'autre , pour l'obſervation du Traité , furent Humbert Sire de Thoire & de Villars , Aimon Comte de Geneve , Aimon de Bocſozel,ſeigneur de Maubec , Hum-

Tradition. Sa forme.

Compromis entre la Dauphin & le Comte de Savoïe. Arbitres.

Treve.

Ligue du Dauphin avec l'Archevêque de Vienne.

Guerre du Comte de Geneve allié du Dauphin contre le Comte de Savoïe.

Paix entre le Dauphin & le Comte de Savoïe. Article de Pain.

Pleges.

Digitized by Google

bert ſeigneur de Montluël, & Jean ſeigneur de Chandieu. Jean & Marguerite, qui ne faiſoient que ſortir du berceau, furent fiancez; mais, ils changerent de penſée. Il ne fut, non plus, rendu d'homage de la Baronie de la Tour. Humbert trouva vne matiere de rupture dans cette pretention. Il prit ſur le Comte le Château de Montrevel. Mais, le Roi de France, & celui d'Angleterre aïant fait treve enſemble, le Dauphin & le Comte y avoient été compris. Celui-ci ſe plaignit de cette conqueſte à ces Princes, comme ſi elle avoit été faite au prejudice de ce Traité, & d'vne treve ſi ſolemnelle. Ils ne negligerent pas cette plainte, qui étoit juſte ſi elle étoit vraïe. Pour faire reparer cette infraction, ils deputerent l'an M. CCLXXXIX. 1289. Gui ſeigneur de S. Trivier & Nicolas de Tillein, ſeigneur du Loir, avec ordre de ſuivre celui de Renaud Evêque de Vicence, Nonce du Pape, & de s'aboucher, pour cela, avec lui. Durant cette guerre Drodon ſeigneur de Beauvoir en eut vne chez lui, qui ne lui permit pas de prendre parti. Roſtaing Boudet & Falconnet Boudet ſon fils, tous deux Gentilhommes, & Vaſſaux de cette Terre, aïant receu de lui quelque mécontentement, avoient pris les armes pour deffendre leur querelle. Mais, ils n'eurent pas autant de fortune que de courage ils perdirent vn combat, & furent faits priſonniers. Ils étoient Gents de merite, & conſiderez de ceux qui en avoient le plus. Artaud ſeigneur de Roſſillon & d'Annonay, Guigue de Roſſillon ſeigneur de Serieres & d'Anjou, Girard ſeigneur d'Illins, Falque ſeigneur d'Ampuis, & Barthelemi ſeigneur de Bellegarde travaillerent heureuſement pour leur liberté. Drodon la leur accorda, mais ſous cette condition, que ni le pere, ni le fils n'aborderoient les Châteaux de Beauvoir, & de Pinet de deux lieuës; qu'il leur ſeroit neanmoins permis d'habiter dans Vienne; & qu'où Drodon auroit quelque nouveau ſujet de plainte contre eux; ſa Cour même, c'eſt à dire ſon Juge, en auroit la connoiſſance. Artaud & les autres ſe rendirent leurs pleiges, pour l'execution de ce Traité, envers Drodon; où les Boudets y contreviendroient, ils s'obligerent à lui païer chacun cinquante livres Viennoiſes: &, pour cela, ſe ſoûmirent exprés à la Cour, & à la juriſdiction de Guillaume Archevêque de Vienne. Lambert de Baux Vaſſal du Comte de Valentinois, & l'vn des plus grands ſeigneurs du Diois, ne fut pas traité auſſi doucement. Il avoit commis vne violence criminelle en la perſonne de Hugon & de Blagnieu, & la Cour du Comte l'avoit condamné, entre autres à vne amende de ſept mille ſols envers le Comte; &, pour être mis en liberté, il lui avoit fallu donner des cautions juſques à cette ſomme. Mais, n'étant pas en état de la païer en deniers, il emploia Remond de Miribel & & Guillaume de Monteſon, Chevaliers, & avec eux Guillaume Baile Châtelain de Creſt pour traiter avec le Comte. Ils le trouverent inexorable, & ne pûrent le flêchir. L'amour de la proie le rendoit ennemi de la pitié. Ce qui paroît haine n'eſt le plus ſouvent qu'avarice. La ſeule propoſition qu'il accepta fut la vente ou l'échange du Château de Baux, dont les poſſeſſeurs avoient rendu le nom ſi fameux, & ſi celebre. Lambert l'échangea, & vn fief enclavé dans cette Terre, venu de Guigue de Suſe qui l'avoit eu de Goteline, au Château de Roche voiſin de Grane; ſans y comprendre neanmoins le fief d'Ainard de Chabrillan. Le Comte lui donna encore dix livres de revenu annuel dans le Mandement d'Oriple; mais, cet échange étoit comme celui de Diomede & de Glaucus: C'étoit de l'or donné pour du cuivre. Ainſi la Maiſon de Baux perdit cette Terre. Celle de Monteil l'étoit preſque aux Adhemars, & le Dauphin Humbert, qui veid qu'elle alloit à d'autres poſſeſſeurs qui ne lui étoient pas auſſi acquis, ſuivit les conſeils de ſa ſageſſe. Les Evêques de Valence avoient achepté le fief, & Jean de Geneve qui ſiegeoit avoit païé cinq mille ſols que ſon Predeceſſeur avoit promis. Mais, dans la confuſion des droits des Courônes, on pretendoit que c'étoit vn fief de l'Empire qui par conſequent ne pouvoit changer de Maître, ſi l'Empereur ne l'agreoit. Humbert, l'aïant repreſenté à Rodolphe,

Nouvelle guerre entre le Dauphin & le Comte.

Deputez pour la paix.

Guerre de Drodon ſeigneur de Beauvoir avec Roſtaing & Falconnet Boudet.

Faits priſonniers.

Accord.

Differents & accord de Lambert de Baux avec le Comte de Valentinois.

Reflexion.

Eſchange de la Terre de Baux.

Montelimar infeodé au Dauphin au preiudice de l'Evêque de Valence.

Digitized by Google

Rodolphe, par la bouche de Marquart d'Iſiudabe, en obtint le don. Elle lui fut inſeodée en reconnoiſſance des ſignalez ſervices qu'il avoit rendus à l'Empire & à l'Empereur. Le droit de Superiorité ſur cette Ville ne lui fut pas conteſté aprés cela, non plus qu'il n'auroit pû l'être à la Puiſſance des mains de laquelle il étoit ſorti pour entrer dans les ſiennes. Il étoit dans Vienne avec la Dauphine Beatrix, quand la Bulle de l'Empereur dattée de Bâle lui fut apportée. Le deſſein d'aſſeurer ſes Terres du Viennois contre ceux du Comte de Savoïe l'y avoit porté. Le Juriſconſulte Bienvenu de Compoys lui avoit perſuadé qu'il ne le pouvoit mieux qu'en les donnant à Jean Comte d'Ambrunois ſon fils aîné. Ce jeune Prince étoit bien encore éloigné de ſa majorité; à peine avoit-il atteint huict ans. La foibleſſe de cét âge en fortifie les droits. Donc, Humbert lui donna ſolemnellement en la preſence de l'Archevêque Guillaume qui authoriſa cét acte, la Baronie de la Tour, (dont les principales Villes étoient celles de la Tour du Pin, de Cremieu, de Bourgoin, de Colombiers, de Quirieu, & de Moreſtel) les fiefs, les Terres, les poſſeſſions, & generalement tout ce qui en dependoit au deçà du Rhône; car elle s'étendoit encore au delà dans le Bugey. Neantmoins, il s'en reſerva les fruits, & à la Dauphine Anne ſa femme, pour en joüir pendant leur vie. Aimon General de l'Ordre de Saint Antoine de Viennois, qui n'avoit alors que le tître de Dom Guillaume de Gras Prevoſt, Hugue de Peraud Chanoine de Vienne & Prieur de Saint Pierre du Bourg de Valence, Pierre Flotte Chevalier, & Alleman Dupuy Demoiſeau furent les principaux de ceux que le Dauphin eſtima aſſez pour leur faire part de ſon deſſein, & de ſon effet. Par le même Acte Jean fut emancipé, & ſon bas âge n'empecha pas ſa liberté. Humbert tâcha d'ôter au Comte de Savoïe le pretexte que lui donnoit la deffenſe de Beatrix. Il lui fit vne nouvelle gratification pour le gaigner, & lui donna la Terre de Montbonod & toute la ſucceſſion de Pierre Aurus, dont cette Terre étoit vne partie. La famille d'Aurus étoit vne des plus illuſtres de l'Eſtat du Dauphin. Pierre Aurus étant mort ſans enfans, la Loy du fief lui avoit donné ſon Seigneur pour heritier: cét adouciſſement ferma la bleſſure de l'eſprit de cette femme; mais n'en effaça pas la cicatrice. Plus on eſt foible, moins on excuſe, mois on pardonne.

Donation de Humbert & d'Anne à Jean Comte d'Ambrunois leur fils de la Baronie de la Tour.

Reflexion.

Son étenduë.

Montbonod donné à Beatrix.

Maiſon d'Aurus

Reflexion.

IV.

HVmbert étoit reconnoiſſant: il s'acqueroit vne ſeconde fois par les bien faits ceux qui étoient desja à lui par la naiſſance. Eſtienne de la Poippe Chevalier lui avoit donné des preuves, en diverſes occaſions, de ſon zele & de ſa fidelité: il voulut auſſi lui en donner de ſon reſſentiment. Il lui fit preſent du Mas de Cheyles, devant l'Archevêque de Vienne, qui étoit le ſouverain Magiſtrat ſeul reconnû en ſes Actes par le Dauphin, & par les Princes voiſins. Il n'eſt rien de plus vtile aux Grands que la liberalité: quand ils font du bien à vn, pluſieurs les en loüent: leurs bien-faits ſont, iuſques ou même ils ne s'étendent pas, des conquêtes pour leur gloire. L'Empereur Rodolphe y avoit trouvé l'art de ſe faire eſtimer de ceux qui ne l'aimoient pas: Il ne devoit gueres moins à ſes bien-faits qu'à ſes armes. Le
1291. mois de May de l'an M. CCXCI. il s'avança iuſques à Morat, Ville du Comté de Romont, qui a été autres-fois vn des appanages des enfans de Savoïe. Là il fut viſité de Jean Evêque de Valence & de Die, du Dauphin Humbert, de Beatrix Dame de Foucigny ſa belle-mere, d'Amedée Comte de Geneve, d'Aimar Comte de Valentinois, & de Humbert ſeigneur de Villars. Ils lui promirent tous vne exacte & fidelle obeiſſance à ſes ordres: Il exigea d'eux vne étroitte & ſincere vnion contre ceux qui voudroient y reſiſter, & les porta à lui promettre d'employer leurs forces, pour rappeller à leur devoir ceux, qui, abuſants de leurs charges, ou de leur puiſſances, formeroient des deſſeins & des entrepriſes contre la tranquillité publique. Ce ſoin ne regardoit en apparence que les ſujets du Roïaume, de Bourgog-

Don du Dauphin à Humbert de la Poippe.

Reflexion.

Rodolphe Empereur viſité par les Grands de ce païs.

Vnion entre eux.

Digitized by Google

conduitte des ſeigneurs particuliers, n'eſtans pas aſſez puiſſans, pour s'égaler à ces deux Princes, ils étoient aſſez ambitieux, pour leur conteſter la ſoûmiſſion, & l'obeiſſance. Dans la jalouſie reciproque de ces deux Eſtats, ſe donnants tantôt à l'vn & tantôt à l'autre, ils reſtoient libres, & ſe conſervoient effectivement à eux mêmes. Enfin Humbert oppoſa la fermeté du contract ſolemnel aux caprices, toûjours remuants & toûjours muables d'vn intereſt incertain. Cet échange fut fait le
1291. jour de Sainte Magdelaine de l'an M. CCXCI. Aimar Comte de Valentinois, Roger de Clairieu ſeigneur de la Roche de Glun, Artaud de Roſſillon, Guigue de Roſſillon, Guigue Aleman, Pierre Ainard ſeigneur de la Motte, & François ſeigneur de Saſſenage aïant été aſſemblez pour donner plus de poids à cét Traité, par leur preſence. Emeric vendit encore, trois années aprez, le Château & la ſeigneurie de la Terraſſe à Beatrix belle-mere de Humbert. Le Comte de Valentinois avoit eu divers demeſlez avec le Gouverneur du Comté de Veniſſe; & ſeulement, quelques mois avant cét échange, ils avoient été terminez: ils regardoient l'intereſt du Saint Siege, & procedoient en partie d'vn Traité fait avec Hugon Adhemar, qui lui avoit cedé ſes droits, ſous certaines conditions, ſur les biens de ſa Maiſon, les Châteaux, & les Terres de la Garde, de Ras, de Savaſſe, & de Château-Neuf de Mazans en étoient la matiere. Le Gouverneur du Comté les attribuoit au fief du Saint Siege. Diſputer à l'Egliſe ce qu'elle pretend, au jugement des Zelés c'eſt vne irreligion, quoy qu'à celui des autres la pretention ſoit vne injuſtice. Le Cardinal de Saint Nicolas *in cartere*, qui fut depuis le Pape Boniface VIII. & Guillaume de Parme Evêque de Sabine furent deleguez par le Pape, pour en juger. Ils condamnerent le Comte à reconnoître qu'il tenoit ces Châteaux, & ces Terres du Pape, des Cardinaux, & de l'Egliſe Romaine (ce fut du conſentement de Hugonet Adhemar) & encore ce que celui-cy poſſedoit dans Pierrelatte, & dans Roſſas. Mais, cette reconnoiſſance fut plutôt vn reſpect exigé qu'vne ſervitude impoſée. Rien ne fut changé en la forme du gouvernement: les choſes demeurerent en l'état où elles étoient, & méme il fut convenu, par vn article exprez, que les appellations du Juge de Pierrelatte & de Roſſas ſeroient traitées devant le Juge des appellations du Comte de Valentinois. Hugonet étoit fils de Hugues Adhemar ſeigneur de Monteil. L'échange de la terre de Bellecombe porta vn trouble merveilleux dans l'eſprit du Comte Amé, il ſouffroit impatiemment que ſon ennemy ſe fût ainſi ouvert vne porte dans ſon Eſtat, & que la treve eût eu, pour lui, l'effet & le fruit d'vne victoire: il accuſoit Humbert de manque de foy; & Humbert lui faiſoit le même reproche, & s'excuſoit ainſi. C'eſt vne eſpece de iuſtification entre les Princes: la Morale la condamne, mais la Politique l'approuve. Des paroles Amé vint aux Armes, & alors nâquit vne guerre qui dura autant que cette derniere race des Dauphins. Elle fut preſque continuelle durant cinquante ans, les ſujets de l'vn & l'autre Eſtat aïant, dans l'obſtination de leurs Princes, veu quelques beaux iours, & n'aïant point eu de belle ſaiſon entiere.

La Terraſſe vendüe à Beatrix par Emeric de Briançon.

Guerre entre le Comte de Valentinois & le Gouverneur du Comté de Veniſſe.

Pour des Terres de la Maiſon d'Adhemar.

Reflexion.

Guerre entre le Dauphin & le Comte de Savoïe.

Reflexion.

V.

1291. L'Empereur Rodolphe étant mort le mois de Juin de l'an M.CCXCI. les Provinces de l'Empire ne furent pas plus heureuſes. Les guerres civiles d'Adolphe de Naſſau, & d'Albert d'Auſtriche (car Rodolphe ſon Pere avoit acquis l'Auſtriche
1298. à ſa Maiſon) les inonderent de ſang. Adolphe fut tué, l'an M. CCXCVIII. & Albert
1308. lui ſurvêcut iuſques à l'an M. CCCVIII. Jean ſon neveu, de qui il vſurpoit le patrimoine, l'aſſaſſina. Les Princes ont tort de croire que leur Trône ſoit vne Region plus élevée que celle où ſe forment les foudres de la juſtice: ſa colere leur eſt inevitable, quand ils l'ont offencée: elle fit du Neveu l'executeur de l'Arreſt qu'elle avoit prononcé contre l'Oncle. Ainſi ni Adolphe, ni Albert ne s'intereſſerent point à ſoûtenir l'vnion que Rodolphe avoit voulu établir entre les Princes & les Grands de

Mort de l'Empereur Rodolphe.

Guerres civiles.

Mort d'Albert Empereur.

Reflexion.

Digitized by Google

de cette Province. Leurs propres affaires les occupoient trop pour en concevoir a moindre penſée. Quirieu, membre de la Baronie de la Tour, fut la premiere proïe de cette Guerre. C'étoit alors vne petite Ville, mais bien fortifiée : ſa ſituation, ſur le rivage du Rhône oppoſé au Bugey, avoit porté ſur elle les premiers deſſeins d'Amé, pour rendre plus commode la communication des Terres qu'il poſſedoit dans le Viennois avec cette Province. Il la fit attaquer ; &, le Dauphin n'aïant pas preveu qu'elle deût l'eſtre, il n'y trouva pas de la reſiſtance: il l'emporta à coups de mains. Le Dauphin ne donna pas loiſir aux Troupes du Comte de s'y fortifier : vne partie de ſon armée l'alla aſſieger ; & lui à la teſte de l'autre alla au devant du Comte Amé, qui menaçoit Bellecombe. Quirieu fut repris : mais Bellecombe ne fut pas ſauve. Le Comte força le Bourg & le brûla : il en fit, en le détruiſant, le monument de ſa vengeance : tout y fut mis au fil de l'épée. Le Traité d'Aimeric avec le Dauphin fut le pretexte de cette cruauté. Le Dauphin s'étoit avancé juſques à Goncelin ; & ne put arriver aſſez toſt pour repouſſer le Comte, qui le fut de devant le Château de la Terraſſe avec grande perte. L'attaque de celui de Barraux lui reüſſit mieux, il le prit, & le ruina ; Mais, cet avantage ne lui fut pas vne longuë joïe : le Dauphin, aïant aſſemblé ſa Nobleſſe & augmenté ſon armée de nouvelles Troupes, lui fit apprehender de s'être engagé trop avant dans vn païs ennemi. Il voulut s'en tirer, mais ſa retraite ne fut pas ſans deſordre : Il avoit perdu ſes meilleurs hommes, ſes progrez lui aïant coûté inſenſiblement le plus pur ſang de ſon armée. Le Dauphin l'attaqua, & le pouſſa ſi vigoureuſement, que ſon arriere-garde fut taillée en pieces. Sa marche, aprés cela, ne fut plus vne retraitte reglée & volontaire : ce ne fut qu'vne fuitte forcée & precipitée. Vne ſuſpenſion d'armes concluë, aprés vne conference faite dans l'Hôtel-Dieu de la Foreſt de Limon, entre S. Simphorien d'Ozon & la Ville de Vienne, apporta le calme à cet orage. Le commerce fut rétabli entre les ſujets de deux Eſtats par Beraud Archevêque de Lion, Guillaume Archevêque de Vienne, Nicolas de Billens, & Bienvenu de Compeys arbitres nommez par le Dauphin & par le Comte. Les pretentions de celui-cy ſur Ambronay, ſur Saint Jean de Bournay, & ſur Briord auoient auſſi été examinées dans cette conference, mais rien n'y put eſtre reſolu de deciſif. Les arbitres ordonnerent ſeulement, à l'égard de la Terre de Briord, que Hugues ſeigneur de la Rochette, Baillif du Bugey ; & Guy de Rogemont, celui-là pour le Comte, & celui-cy pour le Dauphin, ſe porteroient à Briord, & y procederoient à l'evaluation de cette Terre. Ce qui montre qu'ils avoient projeté d'en ordonner l'échange avec quelque autre. Souvent, dans ſes intereſts, on n'a pas des moyens plus propres à flater l'obſtination des Princes. Mais, cette treve fut vn foible obſtacle au zele des partiſans du Dauphin, & au courage de ſes Vaſſaux : l'avantage, qu'il avoit eu ſur le Comte, avoit perſuadé à la pluſpart qu'il n'y avoit de legitime droit que dans les armes, & que la victoire entrainoit toûjours la juſtice. Robin ſeigneur de Milieu, Terre voiſine de Vienne, aïant fait des deſſeins ſur celles du Comte, les executa heureuſement. Mais, Hugues ſeigneur de Chandée, Baillif des Terres que le Comte avoit dans le Viennois, s'oppoſa à ſes progrez, & le chargea ſi à propos qu'il le défit, & le prit. Le Dauphin ne l'abandonna pas, quoy qu'il le deſavouât. Il envoïa Artaud de Roſſillon, Ponce de Montlaur, & Guide Roſſillon au Comte qui le leur rendit, aprés qu'ils lui eurent promis de la part du Dauphin toute ſatisfaction. Vne nouvelle treve fut propoſée preſque en même temps : Le Dauphin & le Comte deputerent de part & d'autre, pour y travailler, Jacques de Boeſozel, Jean de Revel, Aimar de Beauvoir, & Guy Alleman. Et lors qu'elle eut été concluë, l'Evêque de Maurienne, Guichard Sire de Beaujeu, Louis de Savoïe ſeigneur de Vaud, Aimar de Bauvoir, Iblet de Chalant, Humbert de Boeſozel, Amé de Miribel, & Hugues de Chandée, Chevaliers, la jurerent pour le Comte. Aimon

Quirieu pris par le Comte de Savoïe.

Repris.

Le Comte prend Bellecombe.

Repouſſé devant la Terraſſe.

Prend Barraux.

Chaſſé avec perte.

Treve.

Arbitres

Differens pour Briord, Ambronay, Saint Jean de Bournay.

Robin ſeigneur de Milieu défait, & pris.

Delivré.

Nouveaux Deputez.

Treve jurée Deputez.

Superieur

Superieur General de Saint Antoine de Viennois sous le Titre de Dom, Gui seigneur de Saint Trivier, Guigue Aleman, Aleman du Puï, & Jacques de Grolée aussi Chevaliers, firent le même serment pour le Dauphin. Elle fut depuis prolongée encore pour vne année, par de nouveaux arbitres; qui furent Estienne Abbé de Savigni, Rodolphe de Montbel seigneur d'Entremonts, & Nicolas de Billens pour le Comte; Aimon Superieur de Saint Antoine, Gui seigneur de Saint Trivier, & Artaud seigneur d'Annonay, & de Rossillon pour le Dauphin. Elle fut jurée solemnellement, & Estienne de la Poippe fut l'vn des deputez du Dauphin pour cela. Charles II. Roi de Sicile & Comte de Provence écrivit au Dauphin, pour lui persuader de l'observer exactement, & où il y arriveroit des infractions, il fit consentir & lui & le Comte que le même Estienne de la Poippe & Guillaume de Septain fussent les juges des reparations qu'elles meriteroient. Cette Guerre, quoi que la plus importante que le Dauphin pût avoir sur les bras, n'étoit pas la seule affaire qui l'appliquoit tout à elle. Le Diois étoit dans vne funeste confusion; l'Evêque de Valence & le Chapitre de Die y divisoient les affections des Grands & des peuples, par la diversité de leurs interests. La Ville de Die s'étoit vnie à ceux du Chapitre; & ce n'étoit plus vne simple division; c'étoit vne effective revolte. Remond, Baron de Meüillon, n'avoit pas refusé d'être leur chef, & lui, qui s'étoit declaré quelque temps auparavant Vassal de l'Evêque, aspiroit à lui ravir cette Ville, & à se soûmettre. Il esperoit d'en devenir le seigneur par le choix des Habitants, ou le tiran par la force des armes. L'ambition n'y void pas de milieu. Trente cinq Terres, dont plusieurs étoient des Villes & des Bourgs considerables, dependoient de la Baronie de Meüillon, & Buis en étoit le chef. L'Evêque porta ses plaintes au Pape, & à l'Archevêque de Vienne contre les rebelles, & contre ceux qui les protegeoient. Ils fit vn grand armement, pour les rendre plus susceptibles de raison par l'apprehension de sa vengeance; & n'épargna rien, pour ne rien perdre. Il vendit à Guigue Aleman au prix de seize mille sols, la Terre de Foillans que Remond Berenger, Chanoine de l'Eglise de Die, lui avoit donnée, & que Guigue Berenger lui avoit longtemps disputée. Cette somme fut employée à la solde de ses Troupes. Guillaume Archevêque de Vienne, & Gui seigneur de Saint Trivier, dans la Dombes, lui gaignerent le Dauphin, & le firent entrer dans la resolution de le defendre. Il se declara pour lui, & renonça, en sa faveur, à ses droits sur la portion de la Ville de Crest, qui avoit appartenu à Silvion de Crest, sur Aouste, & sur Divajeu. Il reprit mêmes de lui en arriere fief Meüillon, & les autres Terres que Remond tenoit du fief de Dauphiné. L'Evêque n'eut pas lieu de douter que ce ne fût vn pur motif de pieté qui le portoit à le secourir, & non vne pensée d'avarice, ou vn projet d'ambition. Il suffit aux revoltez d'apprendre que le Dauphin appuïeroit l'Evêque pour ébranler leur resolution. Ils iugerent bien qu'ils ne seroient pas judicieux de mesurer leurs forces à celles de ce Prince. Le repentir, comme il arrive toûjours dans les seditions populaires, succeda à la temerité; & la lâcheté à la fureur. Ils demanderent pardon & l'obtinrent: & Remond, aïant remis la Baronie de Meüillon à Remond son petit-fils, alla cacher son déplaisir & sa honte dans le Convent des Freres Mineurs d'Avignon. Il y fit profession de la regle de S. François, y vêcut quelque temps dans l'habit de Religieux, & y mourut admiré & estimé de chacun. La Dauphine Beatrix, belle-mere de Humbert, avoit donné son affection à l'Ordre des Chartreux, & avoit resolu de se donner aussi à lui elle-même. Elle lui fonda, dans le Fougigny, l'an M.CCXCII. vn Convent de quarante Religieuses, & de sept Religieux. Le Territoire de Melan, dans la seigneurie de Chastillon, où il est bâty, lui a communiqué son nom. Cette Princesse étant morte l'an M. CCCX. son corps y fut porté, & y a trouvé son Mauzolée.

Prolongation. Arbitres.

Guerre dans le Diois entre l'Evêque & le Chapitre.

Remond de Meüillon chef des Troupes du Chapitre.

L'Estenduë de la Baronie de Meüillon.

L'Evêque rend Foillans.

Le Dauphin se declare pour l'Evêque.

Paix. Remond de Meüillon se fait frere Mineur.

Convent de Melan fondé.

1292.

1310.

Digitized by Google

VI.

Accommodement de Remond le jeune avec le Dauphin & l'Evêque. Premier hommage de la Baronie de Meüillon. Reflexion.

REmond le jeune, Baron de Meüillon (ceſt comme l'appellent ſes anciens Titres) effaça par ſa ſubmiſſion la faute de ſon aïeul: Il rendit homage de ſes Terres au Dauphin, le Château de Meüillon avoit été, juſques alors, exempt de cette ſervitude. Aprés cela, il ne reſta plus de reſſentiment au Dauphin. Les armes genereuſes n'ont ni haine ni vengeance, pour ceux qui s'humilient. La Dauphine Beatrix avoit quelques mois auparavant, fait ce que fit alors Remond, pour faciliter la paix entre Humbert ſon Gendre & Amé ſon Couſin. Elle s'aſſujettit aux devoirs que

Traité moyenné entre le Dauphin & le Comte de Savoïe par la Dauphine douairiere.

Humbert ne vouloit pas reconnoiſtre. Nous avons déja remarqué vne partie de l'étenduë de la Baronie de la Tour: outre les Villes & les Châteaux de la Tour, de Bourgoin, de Maubec, & quelques autres qu'elle embraſſoit, elle s'étendoit le long du chemin qui commançant au lieu de Bordiere finiſſoit au Pont du Rhône de Lion, & penetroit, même, dans cette Riviere, auſſi avant qu'vn Cheval y pouvoit aller ſans nager. Le Comte de Savoïe conſideroit ces Villes, ces bourgs, ce chemin, & abſolument toute cette étenduë comme ſujets à ſon fief. Il avoit la même pretention ſur le Château de Maubec, ſur celui de Caſe-neufve, ſur celui de Paladru, ſur celui de

Conſtance.

Lueys, & ſur leurs mandemens. Mais, le Dauphin n'en tomboit pas d'accord, & lui en refuſoit l'homage. Il ſe fit vne conferẽce le XXIV. du mois d'Avril de l'an M.CCXCII. 1292.

Arbitres.

entre Voiron & Moiranc. Les Arbitres de ces deux Princes s'y aſſemblerẽt, dans la Chapelle de l'Hôpital de S. Jean: ce furent Aimon Superieur General de l'Ordre de S. Antoine de Viennois, Rodolphe de Maubec ſeigneur d'Entremõts, Eudes Aleman Miſtral de Vienne, Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois, Aleman du Pui, Benoiſt Roland de Suſe, Jean de Goncelin Juge des Comtez de Vienne & d'Albon, Falque ſeigneur de Montchenu, Rodolphe Seigneur du Gua. Ils propoſerẽt à cette Princeſſe de conſentir que ſes Terres de Fougigni entraſſent en l'obligatiõ de celle de la Tour pour l'en décharger, & elle y conſentit. Elle les donna au Comte Amé, & les reprit de lui en fief: c'étoit le genre d'infeodation le plus frequent en ce tẽps-là, pour les Terres libres, de leur nature, qui n'étoient aſſervies que par vne cõvention volõtaire. Cette conference avoit été reſoluë à Lion dans la Maiſon du Tẽple, le XVI. du mois d'Avril precedẽt; & l'Archevêque de Vienne accompagné d'Aleman de Coindrieu Archidiacre, de Hugues de Peraud, & de Huges de Seiſſuel, tous deux Chanoines, & celui-ci deputé du Chapitre de ſon Egliſe, s'y étoiẽt portez pour leur intereſt. Ils

Deputé du Chapitre de Vienne mal ſatisfait du Comte.

n'étoiẽt pas ſatisfaits du Comte Amé, & pretendoiẽt avoir receu de lui divers torts. C'eſt pourquoi ils declarerẽt au Dauphin leur Vaſſal à cauſe des Comtez de Vienne & d'Albon, qu'ils s'oppoſoiẽt au Traité qu'il vouloit faire avec le Comte, & qu'ils

Defend au Dauphin de traitter.

l'empéchoient à moins qu'ils n'y fuſſent compris. Ils allerent bien plus avant; ils le lui defendirent en termes exprés, ſinon qu'il y fût auſſi traité de leurs intereſts. Le Comte n'avoit gueres moins de creatures dans Vienne que le Dauphin: n'y l'vn ni l'autre n'y avoient des ſujets: mais le Dauphin avoit vn avantage que le Comte n'avoit pas. Vne partie de la juriſdiction ſubalterne de ſon Territoires lui appar-

Artifice, du Comte dans Vienne.

tenoit, & étoit exercée ſous ſon nom. Le Comte, pour l'y détruire, avoit gaigné des principaux qui s'étoient declarez pour lui: Il avoit porté la diviſiõ dans le Corps du Chapitre, & animé les membres cõtre les mẽbres. Ses ſecrettes menées pour rendre

Pipet lui eſt remis pour le garder.

ſuſpectes les pretentions du Dauphin, avoient ſi heurauſement reüſſi, qu'aïant ſuppoſé des intelligences ſur le Château de Pipet, les Portes lui en furent ouvertes. Il fut prié de ſe charger du ſoin de le conſerver, & il ne deſiroit rien plus ardemment. Car, étant puiſſant dans le Viennois, il ne lui reſtoit pour cauſer vn ſenſible déplaiſir à ſon ennemi, que de l'être également dans Vienne. Le repentir ne fut pas éloigné de la faute. L'Archevêque & ſon Chapitre reconnûrent que pour éviter vn mal imaginaire, leur imprudence leur en avoit procuré vn effectif. Le peuple, qui ſe fie trop à la puiſſance qui le protege, en eſt à la fin ruiné, s'il ne peut

Reflexion.

la ruiner. Ils obligerent Humbert de décendre juſques à Vienne avec la Dauphine

ſa

Digitized by Google

sa femme, pour deliberer avec lui des moiens de retirer leur Citadelle des mains du Comte qui faisoit difficulté de la rendre. Il leur promit de les secourir à ses frais, & d'emploïer ses armes pour eux au recouvrement de cette Place. Mais, il exigea d'eux qu'ils interesseroient aussi le Corps de la Ville à favoriser cette entreprise & qu'ils le porteroient à s'armer pour lui donner secours. La domination de l'Archevêque & du Chapitre sur ce peuple n'étoit pas Despotique ni absolument souveraine. Elle avoit ses bornes & son étenduë, au delà desquelles elle ne trouvoit pas vne aveugle obeissance. Les esprits faciles soupçonnent tout, quand ils ont été trompez, & passent de l'extremité d'avoir tout crû à celle de ne rien croire. Ils exigerent du Dauphin vn serment solemnel, que, quand ceux qui tenoient cette Place auroient été reduits à la necessité de se rêdre ou, par ses armes ou par sa negotiation, il n'y entreroit point, n'y feroit non plus entrer aucun des siens, & qu'il procureroit qu'elle fût remise à qui l'Archevêque voudroit, au nom du Chapitre, qu'elle le fût. La dignité de ce Chapitre étoit alors dans vne grande splendeur. Le Roi Philippe le Bel petit-fils de Saint Louïs, & Edoüard Roi d'Angleterre, cherchans de touts costez les moïens de se nuire l'vn à l'autre, aprez la rupture arrivée entre eux par la perfidie de celui-ci l'an M. CCXCII. recherchoient aussi l'amitié de ce Chapitre. Le Dauphin Humbert & Jean son fils ne negligerent pas cette occasion de faire alliance avec le Roi, & de s'acquerir vn si puissant ami. Ils firent même le voïage de Paris, pour lui témoigner de vive voix leur zele & leur passion; & le Roi les ménagea avec tant de succés qu'ils se declarerent ses Vassaux, & lui firent homage. Ils reserverent neanmoins la fidelité qu'ils devoient à l'Empereur, au Roi de Sicile, à l'Archevêque de Vienne, à l'Evêque du Pui, & à l'Evêque de Grenoble. Ils lui promirent de servir la France contre l'Angleterre, & le Roi leur promit aussi de les secourir & contre l'Empire, & contre le Comte de Savoïe; & leur donna à perpetuité cinq cents livres de rente qui leur furent assignées sur le Trésor du Temple. Ce fut la recompense & le prix de ce nouvel homage. L'Archevéque, & le Chapitre de Vienne ne tecurent pas seulement des propositions d'alliance de la part du Roi Philippe, mais aussi de celle d'Edoüard. L'Empereur Adolphe de Nassau avoit touché cent mille marcs d'argent des deniers de l'Anglois, pour faire vn puissant armement contre la France. Lui ôter le secours qu'il pouvoit tirer de cette Province, pour s'acquitter de sa promesse, c'étoit l'affoiblir: & les mouvements de l'Eglise de Vienne y étoient vne impression inevitable à touts ses corps. C'est pourquoi, d'vn côté, le Roi tâchoit de l'éloigner des pensées d'Adolphe; & Edoüard tâchoit au contraire de les lui faire concevoir. L'alliance du Roi étoit vn honneur à souhaiter, mais la felonie contre l'Empereur étoit vn mal à craindre. Tous les membres de cette Eglise en corps ne pouvoient pas facilement se determiner en vne occasion si importante: ils nommerent des principaux d'entre eux pour examiner les propositions que ces deux Princes leur faisoient pour resoudre ce qu'ils auroient eux-mêmes à faire; & pour eviter le blâme d'avoir mépriſé l'vtilité de leur Eglise, ou de l'avoir preferé à leur devoir. Guillaume de Valence, leur Archevêque en fut le Chef; & les autres furent, Guillaume leur Doïen, Eudes Aleman, Mistral de Vienne, Aleman de Coindrieu Archidiacre; Humbert de Seyssuel Capiscol, Hugues de Château-neuf, Hugues de Seyssuel, Hugues de Beauvoir, Aimar de Faverge, & Guillaume de la Balme. Leur sentimẽt fut de ne s'engager ni pour les vns, ni pour les autres, de demeurer neutres; &, n'étant pas assez forts pour soûtenir les poids de la haine de ces Puissances, d'en détourner la cheute en leur témoignant vne égale affection, & en leur rendant les mêmes respets. Leur politique les trompa. Les Rois de France conceurent dez lors quelque sorte d'aversion pour eux, & les effets en furent à la fin funestes. La neutralité est vne conviction ou de haine, ou de peu d'estime, dans

Voïen du même Chapitre avec le Dauphin contre le Comte.

Et avec le corps de la Ville de Vienne.

Reflexion.

Dignité du Chapitre de l'Eglise de Vienne.

1292. Les Rois de France & d'Angleterre recherchent.

Le Dauphin & son fils vont à Paris.

Leur alliance avec la France.

Faits Vassaux du Roi.

Commissaires du Chapitre pour les propositions des deux Rois.

Demeure neutre.

Reflexion.

Digitized by Google

Reflexion. les ſentimens des grands Princes: il n'eſt pas ſeur à vne Chalouppe de demeurer au Port, pendant que deux grands Vaiſſeaux ſe battent: elle ſera neceſſairement la proïe du victorieux.

VII.

IL n'en étoit pas de même des Guerres du Comte de Savoïe avec le Dauphin. Le Comte aïant appris le Traité du Chapitre avec le Dauphin Humbert, s'approcha de Vienne, & vint à S. Simphorien d'Ozon, qui lui appartenoit. L'Egliſe de Vienne croïoit qu'il n'étoit pas moins ſon Vaſſal que le Dauphin, quoi que ce fût pour moindre choſe. Elle le pria de lui rendre l'homage qu'il lui devoit, & il ne le refuſa pas. L'Archevêque s'accommoda avec lui tant pour ſon intereſt, que pour celui du Chapitre; le Comte lui aïant fait eſperer qu'il leur feroit raiſon, & qu'il leur donneroit la ſatisfaction que juſques alors ils avoient en vain deſirée. L'Archevêque lui promit auſſi que ni lui, ni ſon Egliſe ne donneroient aucun ſecours contre lui à ſes ennemis. Le Comte n'avoit jamais refuſé poſitivement la reſtitution du Château de Pipet. Le refus de rendre eſt ſouvent plus ſenſible que la detention même: tant que l'on eſpere, l'amitié n'eſt qu'en ſuſpend. Le Comte rendit homage du Château de Saint Caſſin en Savoïe, & d'vne ruë de la Ville de Pavie. Il eſt vray qu'il declara qu'il ne poſſedoit pas cette ruë. L'Archevêque, qui le receut dans la Chapelle du Château de Saint Simphorien d'Ozon à ſon nom & du Chapitre, proteſta que le Comte ne pût tirer avantage à l'avenir de ce qu'il avoit été receu à le rendre hors de la Ville de Vienne, & dans ſa Maiſon, ſoûtenant qu'il avoit dû l'être dans le Chapitre même, tous les intereſſez y étants appellez. Comme la forme, & ſouvent l'eſſentiel même des droits honorifiques ſe reglent par les derniers actes, la moindre nouveauté y eſt vn peril. Mais rien ne peut donner de la gloire à vn Prince à l'égal de l'abondance de ſon peuple, & du nombre de ſes ſujets: les hommes ſont les vrays Eſtats & non les Terres. La ſouveraineté des Dauphins n'avoit rien de violent. L'amour eſt la ſeureté des petits Princes, comme la terreur l'eſt des Grands. Le nombre de leurs ſujets augmentoit chaque jour, & pour les loger il falloit degrader les Foreſts. Celle de Chambaran étoit d'vne grande étenduë, & le Mandement de Roibon, qui en eſt vne partie, a celle de ſix liües en tout ſens. Le Dauphin y voulut bâtir vne Ville: Il la commença l'an M. CCXCIV. & lui donna le nom de Roibon. Les Privileges qu'il lui accorda l'eurent bientôt peuplée, & c'eſt aujourd'hui vn des meilleurs Bourgs de cette Province. On appelloit Ville en ce temps-là tous les bourgs fermés, & ce que nous appellons proprement Ville avoit le nom de Cité. Il eſt moins glorieux à vn Prince d'avoir renverſé cent Villes, que d'en avoir bâti vne. Cette Province avoit ſujet d'admirer ſa fecondité: elle n'avoit rien de vuide ni de hideux; ſes Villes, ſes Bourgs, & ſes Villages, étoient ſans nombre, & neanmoins ne ſuffiſoient pas à contenir leurs Habitans. Les Guerres continuelles ou generales entre les ſouverains, ou particulieres entre les Gentilshommes ne les épuiſoient pas. Mais vn mauvais vſage de bons principes mal expliquez en ont depuis converti la pluſpart en ſolitude: ils ont tary la ſource du Genre humain voulant la purifier, & ont exterminé pour ſanctifier. Mais, retournons à Humbert.

Le Comte de Savoïe à Saint Simphorien d'Ozon.
Rend homage à l'Egliſe de Vienne.
Traité entre eux.
Reflexion.
Reflexion.
Reflexion.
Ville de Roibon bâtie.
1294.
Ville. Cité. Reflexion.
Reflexion.

VIII.

TOut ſembloit ſe diſpoſer à de nouvelles diviſions entre lui & le Comte: mais cet orage, qui ſe formoit, fut diſſipé par les ſoins de Beatrix. Le Comte aïant perdu ſa femme Sibille de Baugé le Mois de May de l'an M. CCXCIV. Beatrix lui propoſa l'alliance du Dauphin, & lui demandant Agnes ſa fille pour Hugues fils du Dauphin, elle lui offrit Alix pour lui même. Alix ne pouvoit qu'avoir atteint l'âge d'onze ans; & Hugues ſon frere n'étoit gueres plus âgé qu'elle. Ces deux mariages, qui devoient donner Amé à Humbert pour gendre, & à Hugues pour beau-pere, furent conclus,

1294.
Mariage d'Alix fille du Dauphin propoſé avec le Comte de Savoïe.
De Hugues avec Agnes.

&

Digitized by Google

& les articles dreſſez ; & Beatrix fit toutes les avances neceſſaires pour les faire reüſſir. Elle promit de donner au Duc trente mille livres Viennoiſes, & encore dix mille livres de revenu annuel ſur ſes terres pour la dot d'Alix ſa petite fille. Pour le le païement de dix mille livres, en deduction des trente mille, elle convint de donner au Comte le Château & le Mandement de Verſoye, le fief ſuperieur de toutes les Terres que tenoit d'elle Guillaume ſeigneur de Gex, &, Lyonne ſa femme, mere de Jean, ſeigneur de Montfaucon, Pierre ſeigneur de Chaſtillon en Michaille, Gui de Monluël, Seigneur de Choutagne, & generalement tous les fiefs & les arrieres-fiefs, qui étoient de ſon Domaine, entre Geneve & Lauzanne, & entre l'Ecluſe de Gez & le lieu nommé Iorat : elle ne ſe retint que le fief de Humbert ſeigneur de Villars. Et où ce mariage ne ſeroit pas effectué, elle porta cette conſtitution de la perſonne d'Alix à celle d'Agnes en faveur de ſon mariage avec Hugues. Mais ces propoſitions ne paſſerent pas à l'effet; elles ne ſervirent qu'à amuſer la haine de ces deux Princes, & à les divertir de l'execution de leurs conſeils. Le Comte n'épouſa point Alix, ni Hugues Agnes. Alix avoit été promiſe à Jean Comte de Foreſt dez l'an 1287. M. CCLXXXVII. & fut mariée à lui l'an M. CCXCVI. Et Agnés à Guillaume III. 1296. Comte de Geneve, l'année ſuivante, dans le Château de Saint George d'Eſperanche.

Conclut.

Sans effet.

Alix mariée au Comte de Foreſts.

La dot d'Alix ne fut pas compoſée des Terres, ni des fiefs que Beatrix lui avoit deſtinez, ſi Amé l'eût épouſée. Humbert & Anne lui donnerent les Châteaux & les Terres de Maleval & de Rocheblave, & cette partie du Comte de Vienne, au delà du Rhône, qui s'étendoit auſſi loing que le Dioceſe de Vienne, c'eſt à dire juſques au ſommet du Mont de Saint Sauveur, où étoient des fourches qui le ſeparoient d'avec celui du Puy. Les fiefs des Terres d'Annonay, de Serieres, de Peraud, & le lieu de Champagne en furent exceptez, le Dauphin aïant voulu ſe les reſerver. Le Comte de Foreſts en rendit homage à l'Egliſe de Vienne le dernier jour du mois de 1296. May de l'an M. CCXCVI. dans le Chapitre de Saint Maurice. La preſence de Guichard d'Vrget ſeigneur de S. Prief, de Jacerand de Saint Diſdier, d'Aleman du Pui Chevaliers, de Graton de Clerieu, de Guillot de Virieu, de Humbert Tivoley Demoiſeaux, & de Guillaume de Virieu Juriſconſulte, rendit cette action plus ſolemnelle, & plus celebre. Afin que le Comte Amé ne tirât pas, vn jour, avantage des articles de ce Traité, qui n'avoit pas eu effet, Beatrix donna ſolemnellement au Dauphin Humbert, ſon gendre, la Baronie de Foucigny, & tout ce qui en dependoit, s'en étant neanmoins reſervé les fruits pour en joüir pendant ſa vie. Le Dauphin avoit acquis, environ le méme temps, le Bourg & la Terre d'Aviſan de Remond le Jeune, Baron de Meüoillon, au prix de quatre mille livre tournois. Ce que je remarque, par ce qu'à peine trouverat-on de mention plus ancienne des livres tournoiſes en cette Province, où les ſols Viennois, & les livres Viennoiſes étoient en vn frequent vſage. Beatrix de Meüoillon ſœur de Remond avoit répondu de cette ſomme à ſon frere pour le Dauphin, qui, pour s'en acquitter envers l'vn & l'autre, donna à Remond le Château & la Terre de Piſançon & le peage de Saint Paul auprez de Romans ; mais ce fut à la charge du fief relevant du Dauphin. Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois fut preſent à ce Traité, & donna lieu à vn 1223. autre. Iſoard & Amblard ſeigneurs de Clais avoient reconnû l'an M. CCXXIII. en faveur de Robert, Doïen de l'Egliſe Cathedrale de Grenoble & de ſon Egliſe, de tenir cette Terre de leur fief, & Eudes Aleman & Rodolphe ſeigneur du Gua, aïant été donnez *pour cour*, par le Doïen, avoient receu leur homage, dont l'Acte avoit été, pour étre plus authentique, ſcellé des Seaux de Soffrey Evêque de Grenoble, & de Pierre ſeigneur d'Avalon. Humbert en traitta avec le Doïen Humbert de Comiers, & la vente lui en fut faitte au prix de ſix mille ſols. Quatre ans aprez, il l'échangea à d'autres Terres avec Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois. Le Chapitre n'aïant vendu cette Terre que ſous l'homage qu'il s'en reſerva, il lui fut rendu

Sa dot.

Hommage du Comte de Foreſts à l'Egliſe de Vienne.

Le Foucigni donné au Dauphin par Beatrix.

Le Dauphin acquiert Aviſan.

Livres tournoiſes en vſage en ce temps-ci.

Piſançon Peage de S. Paul.

Preſens au Traité.

Clais acquis par le Dauphin donné à Gilles Aleman.

Sous l'homage à l'Egliſe de Grenoble.

Digitized by Google

par Guigue, comme il le fut encore en M. CCCL. par le Dauphin Humbert II. & dix ans aprez, par Guigue Aleman, seigneur de Vaubonois, petit fils de celui-là. Les Dauphins, quoy que puissants en ce temps-là, & Princes souverains ne faisoient pas difficulté de s'assujetter à ces devoirs envers les Eglises, ils s'acqueroient ainsi la reputation de Princes pieux & religieux, & facilitoient en même temps leurs affaires. L'ambition ne discerne pas le point, qui divise l'honesteté & l'vtilité: il n'est rien de plus fier qu'elle, ny de plus souple. Neanmoins il est vray qu'ils ne se sont iamais abaissez devant aucune autre Puissance qui n'égalât avec avantage, ou qui ne surpassât la leur. Les Archevêques de Vienne, d'Ambrun, & de Lion, & les Evêques de Gap, & du Puy, l'Empereur, le Roy de France, & les Rois de Naples, comme Comtes de Provence, ont été les seuls, dont ils ont avoüé & reconnû la superiorité. Humbert rendit homage à Charles II. Roi de Naples, des Comtez d'Ambrun & de Gapençois; comme Guigue XII. son predecesseur l'avoit rendu à Charles I. mais ses predecesseurs s'étoient aussi declarez Vassaux de l'Eglise d'Ambrun pour les mêmes Comtez; & son conseil, composé de sçavants Jurisconsultes, lui avoit persuadé qu'il devoit estre déchargé de cette reconoissance envers l'vn ou envers l'autre. Vn même droit ne peut pas avoir deux proprietaires differents qui le soient solidairement. Et l'Archevêque d'Ambrun & son Eglise ne se pretendoient pas moins seigneurs superieurs que ne l'étoient, dans l'aveu de tout le monde, les Comtes de Provence. C'est pourquoy le Dauphin fit difficulté de le rendre de nouveau à Charles qui le desiroit; Mais ce Prince, à qui il importoit de ne point avoir de contestation avec l'Eglise, lui écrivit l'an M. CCXCVII. que l'homage que ses predecesseurs, & lui avoit accordé à cette Eglise n'étoit pas incompatible avec celui qu'il lui demandoit. L'vn avoit été vne action gratuite & de leur pieté, & l'autre en étoit vne de devoir & d'obligation.

1250.

Reflexion.

Seigneurs Superieurs des Dauphins.

Homage du Dauphin à Charles II. Roi de Naples, des Comtez d'Ambrun, & de Gapençois.

1297.

IX.

Entrepise sur Lueys contre le Dauphin.

RODOLPHE de Montmajeur étoit Baillif general du païs de Belley, de celui de Bugey & de la Novaleze, pour le Comte de Savoïe, il ne tint pas à lui que la paix, qui étoit entre les deux Estats de Savoïe & de Dauphiné, ne fût rompuë d'vne maniere honteuse à l'infracteur. La Ville de Lueys fortifiée d'vn bon Château appartenoit au Dauphin, dans le Bugey. Elle est assise sur le rivage du Rhône qui regarde le Dauphiné, & étoit à la bien-seance du Dauphin. Rodolphe débaucha quelques vns des principaux Habitans, pour s'en rendre le maître. Il traita secretement avec Peronet Fozon, Peronet Bellon & Peronet Casse; & fit part de son dessein à Pierre de la Balme Evêque de Belley. Ils lui promirent de lui rendre, ou de faire rendre la Ville & son Château, & il s'obligea avec l'Evêque, par vn Acte authentique, de leur donner quinze cents livres, les biens de Pierre de Laërt que possedoit le Dauphin, & encore le prix suiuant l'estimation qu'ils en feroient eux-mêmes, de tout ce qu'ils avoient dans la Terre du Dauphin. L'Evesque s'engagea même à tenir Ostage dans la Ville de Saint Genis jusques à ce qu'ils eussent été entierement satisfaits, si on y rapportoit ou difficulté ou retardement. Ce fut à Amblagnieu où cette intelligence fut formée, & concluë. Mais elle fut éventée, & ne servit qu'à donner au Dauphin des soupçons qui ne doivent iamais sortir de l'esprit des Princes. Il appliqua depuis plus de soin à la garde de ses Places & à la deffenses de sa frontiere, & le moïen, par lequel ces deux Ministres du Comte avoient esperé de lui donner, sans répandre du sang & sans frais, vne Place de cette consideration, lui en rendit la conquête impossible. Neantmoins le Dauphin n'éclata pas: Qui veut se venger d'vne secrette iniure s'oppose à son desir, s'il témoigne de s'en estre apperceut: la dissimulation facilite les choses les plus mal aisées à qui sçait bien la mettre en vsage. Cette entreprise, ou mal conduitte ou mal-heureuse, eut vn effet favorable aux affaires du Dauphin. Beatrix en conceut de l'indignation contre le

Traité avec les traitres.

Sans effet.

Reflexion.

Comte

Digitized by Google

Comte : Elle avoit deſtiné ſon heritier Hugues fils puiſné d'Anne ſa fille & du Dauphin, pour le rendre plutôt & plus capable de ce bien fait, Humbert lémancipa. Le Château & le Mandement de Montbonod, la Baſtie ſur Montbonod, la Terre de Montfort, & le fief de Gillet Aleman, fils d'Eudes & de Sibille d'Aix, dans ce Territoire lui furent donnez pour ſon appanage, ſous l'homage du Dauphin. Au cas qu'il vint à mourir ſans enfans, l'vſufruit en fut reſervé à la Grande Dauphine. Ce Titre ſignifioit alors la Doüairiere de Dauphiné, & c'étoit Beatrix. Humbert décendit, peu de temps aprés, iuſques à Vaureas où Diſdier de Saſſenage Abbé de S. Felix de Valence, & François Baron de Saſſenage ſon Néveu l'accompagnerent. La Baronie de Saſſenage avoit été, iuſques alors, independente de la domination des Dauphins. Ils n'avoient pû encore porter les poſſeſſeurs de cette Terre, qui eſt aujourd'hui la ſeconde Baronie de Dauphiné, à les reconnoître pour leurs Souverains. L'vnion, qui étoit entre eux, étoit vne amitié mutuelle, & non vne ſubordination. Mais Humbert qui avoit acquis des droits de grande conſequence ſur cette Terre, s'en ſervit pour forcer Diſdier & François à ce qu'il auroit inutilement tenté de leur perſuader. Il avoit la puiſſance de les deſoler; & les pretextes ne lui manquoient pas. Le remede du mal dont ils étoient menacez, c'étoit l'obeiſſance & la complaiſance: leur reſiſtance auroit été vaine, & l'auroit augmenté. Donc ils ſe rendirent Vaſſaux du Dauphin; declarerent de tenir de ſon fief le Château & les Parroiſſes de la ſeigneurie de Saſſenage, & generalement tout ce qui en dependoit; & le Dauphin s'obligea à n'y iamais rien acquerir de quelque maniere, & par quelque genre d'acquiſition que ce pût étre. Voilà le premier homage qui en a été rendu, les predeceſſeurs de François n'aïants pas été moins exempts de toute eſpece de ſervitude, à l'égard des Dauphins, que les Barons de Meüillon, & ceux de Montauban avant leurs reconnoiſſances volontaires. Les Grands, quand il ne s'agit que de l'honneur de leurs Terres, doivent prendre conſeil de leur puiſſance, où de leur foibleſſe : ne vouloir pas flêchir, & n'ignorer pas qu'on y peut eſtre contraint, c'eſt temerité & non courage. Cette reconnoiſſanſe fut vn nouveau rampart au Dauphin contre le Comte de Savoïe : il s'en fit vn autre de toute l'illuſtre maiſon de Roſſillon, avec laquelle il contracta vne alliance tres étroitte dans la Ville de Die. Artaud de Roſſillon, Guigue de Roſſillon ſeigneur d'Anjou & de Serieres, ſon couſin, Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois, Jean de Saint Savin, & Remond Baron de Meüillon s'aſſemblerent avec lui dans la maiſon d'Ainard Rainard, pour conferer enſemble des moïens de reſiſter aux deſeins du Comte de Savoïe. On ne doutoit plus qu'il ne voulût rompre, & que ce qui l'arrétoit ne fût l'eſperance de ſignaler ſa rupture par quelque ſurpriſe. Artaud qui étoit fils de Guillaume de Roſſillon & d'Alix de la Tour, & Neveu du Dauphin, n'auoit pas encore été conſideré comme ſon ſujet, & étoit ſeulement au nôbre de ſes amis. Le Dauphin lui donna pour l'honnorer la qualité de ſon Conſellier & Artaud lui promit ſon ſecours contre tous ſes ennemis. Les autres, qui étoient déja Vaſſaux du Dauphin, ne firent que rafraîchir leur ſerment, & ſe rendirent cautions & Pleiges d'Artaud envers lui. Guillaume de Roſſillon, frere de celui-cy, avoit été nommé à l'Evêché de Valence, aprés la mort de Jean de Geneve, il entra auſſi dans ce Traité, en fit ſa declaration devant Guillaume Archevêque de Vienne, le principal des amis du Dauphin dans cette Province.

Hugues fils du Dauphin emancipé.

Son appanage.

Premier homage de la Baronie de Saſſenage au Dauphin.

Reflexion.

Conference de pluſieurs contre le Comte de Savoïe.

Artaud de Roſſillon. Ligue avec lui.

Guillaume de Roſſillon Evêque de Valence.

X

REmond de Meüillon, qui s'étoit declaré ſi librement pour le Dauphin, & qui étant ſon Vaſſal, ne pouvoit refuſer de le faire, avoit deſia la guerre dans ſa Maiſon. Son aïeul avoit diſpoſé de ſes biens avant que de faire profeſſion de l'Ordre des Mineurs dans leur Convent d'Avignon; & aprés cette profeſſion il y étoit mort ſans avoir rien legué à ce Convent. Ils pretendirent, par cette raiſon, la moitié de ſes biens; parce, diſoient-ils, que par cette profeſſion ſon Convent avoit le même droit

Different entre Remond Baron de Meüillon & le Convent des Cordeliers d'Avignon. Sa cauſe.

Digitized by Google

Raiſon de Remond.

droit que l'auroit eu vn Poſthume s'il lui étoit né. Cette raiſon étoit aſſez difficile à comprendre, auſſi elle n'étoit qu'vne foible ſubtilité. *Quel deſordre eſt ceci,* diſoit Remond, *Mon pere aura-t'il fait vœu de pauureté pour me le faire garder? ſeray-ie ce qu'il à voüé d'eſtre, & ce qu'il n'a pas entendu que ie ſois. Vôtre Conuent, mes Peres, eſt le domicille ſacré de la ſaincte pauureté: vous le dittes, vous le publiez, c'eſt par où vous eſtes dans la veneration, mais ſi vous y portez la richeſſe de ma Maiſon, ne témoignerez-vous pas, que la pauureté vous eſt vn outrage, que les loüanges que vous luy donnez ſont chez vous vne impoſture; que vous ne la croïez pas incompatible auec l'abondance, & la richeſſe? S'il faut que ie vous donne mon bien, il faut que vous me donniez voſtre pauureté: vous ſerez effectiuement riches & paroîtrez pauures; ie ſeray pauure & paroîtray riche. Nous ſerons également impoſteurs; mais les iugemens que l'on ſera de nous ſeront bien differens. On vous blâmera, & on me plaindra: vous n'aurez promis à Dieu ce ſurprenant, & ce merueilleux abandonnement de toutes choſes, que pour tromper plus facilement le hommes: vous imiterez ceux qui, pour ſe faire ſuiure de ces exhalaiſons enflamées qui voltigent ſur la Terre dans les Tenebres, fuyent deuant elles: vous feindrez de fuir les richeſſes pour les faire entrer, aprez vous, dans vos Conuents. Cette induſtrie, quelque couleur que vous lui donniez, part du ſacrilege, ou y tombe. La pauureté Euangelique, qui eſt le principal ſupport de vôtre vertu & de voſtre gloire, n'eſt pas ſeulement vn acte determiné de l'eſprit, ny vn pur deſir d'eſtre pauure; il n'eſt pas mieux impoſſible de l'eſtre, & d'auoir des richeſſes que d'eſtre pur & ſe ſoüiller, que d'eſtre innocent & commettre des crimes. Les vertus ne ſeroient que des eſtres de raiſon, s'il étoit libre de les ſeparer de la pratique, & de l'action. Vous ne ſerez plus pauures, dez lors que vous m'aurez arraché des mains les biens que la pauureté Euangelique ne ſçauroit porter dans les vôtres. Ceſſans de l'etre, vous commencerez à ſuiure les conſeils des richeſſes plutôt que les Loix de vôtre Patriarche. La pauureté cauſera d'étranges confuſions dans ma Maiſon, mais la richeſſe en apportera bien de plus funeſtes dans vos Conuents. L'vne m'abbaiſſera, mais l'autre vous precipitera. Mon bien vous exterminera: vôtre victoire ſera ma vengeance.* Mais dans cette Prouince, adioûtoit-il, *on n'a point encore veu d'exemple qui favoriſe vôtre pretention: il n'eſt pas permis aux Corps, & encore moins aux Religieux, qu'aux autres, d'acquerir de cette maniere. Ils ne peuvent mêmes le faire, par la voïe des contracts, qui ſont l'Acte le plus neceſſaire & le plus libre du Corps politique. Ils en ſont incapables, ſi la diſpenſe expreſſe des Princes, & des ſeigneurs intereſſez, ne leur donne cette capacité, qui eſt le caractere de la liberté publique ſur chaque Teſte, s'étant retranchez des Corps politiques, ne voulant pas auoüer qu'ils en ſoient encore les membres, ſuppoſant qu'ils ſont dans vne plus haute élevation, & qu'un eſpace infini les ſepare. Qu'elle part ont-ils à prendre à ſes droits, & à ſon commerce? les Eſtoiles veulent-elles décendre du Ciel, pour habiter la Terre: les Anges en diſputeront-ils la poſſeſſion aux hommes? ces ames pures, qui ſont ſorties du Monde toutes nües, pour n'eſtre pas infectées, retourneront-elles au Monde, pour l'eſtre? rentreront-elles dans le dangereux commerce de la vie ciuile, d'où l'effort heroique de leur vertu les a voit tirées? Si vous portez vos mains ſacrées ſur le partage des hommes, vous qui eſtes au deſſus des hommes, qu'elles mains ne ſeront foibles pour combattre contre vous? Ce ſera vne impieté de vous reſiſter: vos deſſeins & vos entrepriſes ſeront vn point de Religion, vous diſpoſez des volontez, parce que vous diſpenſez de l'entrée du Ciel. Oſera-t'ont rien refuſer à qui peut refuſer le dernier & le ſouuerain bien? A la fin, aprés auoir quitté la Terre, vous la conquerrez. Le Royaume du Ciel y établira vôtre Roïaume. L'Eſtat Eccleſiaſtique ſera le ſeul Eſtat entre les Chrêtiens. Les Roïs mêmes, dans leurs derniers moments, ſe depoüilleront de leur Pourpre, pour vous en reuêtir. Ainſi les Prouinces Chrêtiennes deuiendront de deſerts où les Anachoretes regneront: leur foibleſſe ſera la force, & le Triomphe de Mahomet.*

Accommodement. Vn Conuent leur eſt fondé dans la Ville de Buis.

Reflexion.

Ces Religieux avoient commencé vn établiſſement dans la Ville du Buis Capitale du petit Eſtat du Baron de Meüillon: ils n'avoient autre deſſein que de l'achever avantageuſement. C'eſt l'ordinaire des foibles de faire beaucoup d'éclat pour peu d'intereſt, & de le terminer pour peu. Remond leur donna vne Place dans ſa Ville, propre à y bâtir vn Convent: elle s'appelloit

Digitized by Google

pelloit la *Cour vieille*, vne maiſon, qui lui étoit contigue, & trois mille livres, pour les frais de l'Ouvrage. Ils s'en contenterent, & ſe départirent, en ſa faveur, de toutes leurs pretentions ſur les biens de ſon aïeul, & ſur ceux de Remond de Meüillon Archevêque d'Ambrun ſon grand Oncle. Berenger, General de l'Ordre de S. Dominique, fut le mediateur de cet accommodement; il y eut quelque contrainte en cette bonne œuvre; &, parce qu'elle fut moins libre, elle fut moins bonne.

XI.

Fondation du Convent des Religieuſes de Salettes.

MAis la fondation du Convent des Religieuſes de Salettes de l'Ordre des Chartreux, qui fut faite l'année ſuivante, fut vne preuve de la pieté du Dauphin. Il appella Anne ſa femme, & Jean Comte de Gapençois, leur fils aiſné, à la participation de ſon pieux deſſein. Tous trois enſemble donnerent à ce ſaint Ordre vn Territoire nommé les Bermondieres, dans la Parroiſſe de la Balme, dependante du Mandement de Quirieu, l'vn des membres de la Baronie de la Tour. Il étoit d'vne grande étenduë le long du rivage du Rhône, & ce Convent y fut bâty ſous le Titre, que les Fondateurs voulurent qu'il eût, de la Salle, ou de la Cour de Nôtre-Dame. Ils y établirent trente Religieuſes, & ſix Religieux; celles-là ſous le gouvernement d'vne Prieure; & ceux-cy ſous celui d'vn Vicaire. La premiere Prieure ce fut Agnés; & le premier Vicaire ce fut Hugues. Le nombre en fut depuis augmenté avec le revenu. Humbert II. fils de Jean, & petit-

Marie de Viennois Prieure. Augmentation.

1338. fils de Humbert, y adjoûta l'an M. CCCXXXVIII. vingt trois Religieuſes, en faveur de Marie de Viennois ſa Tante qui avoit ſuccedé à Agnés; & encore tran-
1343. te deux l'an M. CCCXLIII. & ſept Religieux. De ſorte qu'il y eut ainſi juſques à
1348. ſoixante dix Religieuſes, & treze Religieux. l'an M. CCCXLVIII. il leur donna le Lac de Lancin, & diverſes poſſeſſions pour leur ſubſiſtance. Il étoit alors dans le Château de Quirieu où Jacques de Die, & Guigue Coſtain, Chevaliers, furent les témoins de cette liberalité. Tous les Ordres Religieux, qui étoient en ce temps-là, ont de grandes obligations à ce Prince. Guillaume de Valence Archevêque de Vienne, & Henri Archevêque de Lion donnerent leur approbation & leur conſentement à la fondation de ce Monaſtere, & le Pape Boniface VIII. ſuivit leurs penſées. Ce qui avoit été approuvé, & loüé dans Vienne & dans Lion, le fut auſſi dans Rome. Ces deux Prélats ne joüiſſoient pas d'vne paix bien tranquille dans leurs Villes, Les Chapitres de leurs Egliſes étoient en guerre l'vn contre l'autre: L'intereſt de leurs Terres étoit la cauſe de leurs diviſion. Les Habitans de Coindrieu & de Givors ſujets de l'Egliſe de Lion, & ceux de S. Clair & de Loyre, qui l'étoient de celle de Vienne, avoient fait diverſes entrepriſes les vns ſur les autres: les Territoires de Coindrieu & de S. Clair ne ſont ſeparez que par le Rhône, & ceux de Givors & de Loyre ſont contigus. S. Clair eſt au deçà du Rhône dans le Viennois, & Coindrieu, Givors, & Loyre ſont au delà. Et neanmoins Loyre étoit autres fois vne partie du Comté de Vienne. On s'étoit battu en diverſes rencontres: il y avoit eu du ſang répendu: on avoit fait des priſonniers & de part & d'autre: on avoit ſouffert tous les maux de la guerre. Aleman de Coindrieu, Archidiacre de l'Egliſe de Vienne avoit été pris par les Troupes du Chapitre de Lion & n'avoit été renvoïé qu'aprés s'être obligé à païer vne rançon conſiderable. On étoit mêmes ſous les armes dans les deux Villes, pour éviter les ſurpriſes, qui, dans la guerre, paſſent pour des actes de jugement, & pour les chefs-d'œuvres de la ſage conduitte. On faiſoit vne garde continuelle dans celle de Vienne; & l'Archevêque qui en avoit le gouvernement preſque abſolu, regla les differents nés pour cela entre les Parroiſſes. Les Habitans de celle de ſaint André, ou de ſaint Pierre entre Iuifs, qui a eu auſſi le nom de la Parroiſſe de l'Orme, comme elle étoit la plus conſiderable, avoient le ſoin du Guet, & de la Ronde, durant la nuit, dans la Ville & ſur les murailles: mais ils étoient exempts de la garde des portes en tout temps. Les autres

Guerre des Chapitres des Egliſes de Lion, & Vienne.

Reglement pour la garde dans Vienne.

Digitized by Google

s'en plaignoient, & vouloient perſuader que cette charge publique n'étoit pas également partagée, rien n'eſt plus dangereux que la diviſion dans les temps ſuſpects, & dans des conjonctures comme celle-ci. Dans vne aſſemblée generale, qui ſe fit devant l'Archevêque, on trouva à propos de ne pas juger la difficulté du droit, mais de la terminer en n'y touchant pas. On nomma ſix directeurs generaux : deux furent choiſis dans la Parroiſſe de S. André, & vn dans chacune des autres. On leur donna le pouvoir d'établir à la garde des portes des Soldats à gages, & pour leur païement, on ordonna que tous les Habitans faiſant feu païeroient vn denier chaque ſemaine. C'eſt impoſt ſembla plus doux ; mais on en exempta les Orphelins, les veufves, les malades, & les maris dont les femmes étoient encore en couche.

Reflexion. Reflexion. Reflexion.

Avoir donné vn citoien à ſa patrie merite plus de recompenſe, que de lui avoir ôté cent ennemis. Mais, cette guerre n'eut ni de longue, ni de fâcheuſe ſuitte. Les deux Chapitres conſentirent que leurs Archevêques, qu'ils nommerent arbitres de leur querelle, travaillaſſent à leur accommodement. L'origine de la guerre étoient les limites du Territoire de Vienne, & de celui de Loire que ceux de Givors vouloient éloigner du leur, pour l'étendre d'avantage. Ces deux Arbitres, que leur qualité & leur dignité rendit plenipotentiaires en ce Traité, ordonnerent : premierement qu'il ſeroit procedé à la reconnoiſſance & à la verification de ces limites ; que toute hoſtilité ceſſeroit ; que Guillaume, Guichard, & Aleman, qui s'étoient obligez pour la rançon de l'Archidiacre, leur frere, en étoient déchargez ; que Pierre Arnaud, Demoiſeau, Chaſtellain de Coindrieu, & Guillaume du Saiz, Chevalier, l'étoient auſſi des obligations qu'ils avoient contractées ; que les ſommes, qu'Arnaud avoit été contraint de païer, lui ſeroient renduës ; la moitié par le Chapitre de Lion, & l'autre par celui de Vienne : enfin que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre ſeroit reſtitué reciproquement de bonne foy. Ce feu fut ainſi aſſoupi, mais il ſe r'alluma plus fort & plus violent quelques années aprez. La jalouſie entre deux Puiſſances voiſines d'égale dignité, & d'égale force eſt vn mal inevitable, & ce mal eſt toûjours la ſource de bien d'autres.

Accommodement.

XII.

Declaration de guerre d'Adolphe de Naſſau au Roi pour le Roïaume de Bourgogne.

LA guerre de ces deux Corps finit ainſi, l'vn n'aïant eu nul avantage conſiderable ſur l'autre : mais celle de la France contre l'Alemagne eut vn ſuccez plus glorieux. L'Empereur Adolphe de Naſſau, qui avoit ſuccedé à Rodolphe de Haſbourg, avoit vendu ſon amitié, au prix de deux cent mille Marcs d'argent, à Edoüard Roi d'Angleterre. Il s'étoit obligé, en touchant cette ſomme, de le ſecourir puiſſamment contre le Roi Philippe le Bel ; & n'aïant point de legitime cauſe de rupture avec la France, les chimeriques pretentions de l'Empire ſur le Roïaume de Bourgogne ou d'Arles, comme l'on parloit alors, lui en tinrent lieu. Il envoïa vn Heraut au Roi, & lui demanda les Provinces, les Terres, & les Droits dependants de ce Roïaume qu'il poſſedoit. Mais cette menace, qui fit tant d'éclat, ne fut ſuivie que de foibles efforts. La foudre n'accompagna pas ce grand Tonnerre ; mais ſeulement deux gouttes de pluïe. Albert fils de Rodolphe lui fut oppoſé ; il fut jugé digne de l'Empire, & la Couröne Imperiale aïant été ôtée de deſſus la Teſte d'Adolphe, fut portée ſur la ſienne. Il fut plus judicieux : il refuſa de ſe commettre avec la France. Le Pape Boniface VIII. aïant mis le Roïaume de France en interdit, lui en avoit donné le droit & le Titre. Le Pape s'étoit ainſi promis d'en faire l'inſtrumẽt de ſa vengeance, & de ſes emportemẽs furieux, contre le Roi. Mais Albert ne laiſſa pas aveugler ſa raiſon : il diſcerna le vray d'avec le vray-ſemblable, & le ſolide de la Religion d'avec l'éclat apparent. Il ne douta plus, que celui, qui avoit voulu obeïr aux Puiſſances ſouverainꝭ, qui s'étoit ſoûmis à leur authorité, qui avoit preferé la qualité de ſujet à celle de Maître, qui avoit declaré par l'oracle de ſa bouche ſacrée que ſon Roïaume n'étoit pas de ce Monde, n'avoit pas donné la liberté à ſon Lieutenant de dépoüiller les Rois,

Sans effet.

Le Pape donne le Roïaume de France à Albert Empereur.

Reflexion.

de

de disposer des Estats, ni d'exercer vne authorité souveraine sur les souverains. Il s'accommoda avec Philippe s'estant abouchez dans la Ville de Toul, & aïant conferé ensemble de leurs pretentions reciproques. Le Roi lui promit Marie sa fille en mariage, & Albert ceda au Roi generalement tous les droits que les Empereurs d'Alemagne avoient pretendus, jusques alors, sur le Roïaume de Bourgogne. Il s'en departit en faveur de la France, & rendit à cette Couronne le fleuron que la revolte de Bozon lui avoit arraché. Le Comte Amé rechercha son amitié, quoi que la cession qu'il avoit faite à Philippe, semblât l'en devoir divertir. Le Comté de Savoïe étoit asseurement vn membre de l'ancien Roïaume de Bourgogne, & cette cession l'interessoit aussi bien que le Dauphiné. Mais le Roi, ni aprés lui ses successeurs, occupez en Flandres par les revoltes continuelles des Flamands, & dans le cœur de leur Estat par les entrepriſes des Anglois, n'eurent ni la liberté, ni la pensée d'en exercer les droits. Dailleurs, il est vray que, regardant la chose dans son origine, ils n'en avoient point acquis ni pû acquerir de nouveau. Mais seulement ils avoient éteint celui que pretendoient les successeurs de Conrad le Salique, sur le Roïaume de Bourgogne & de Vienne. Ni le Comte, ni le Dauphin ne furent point troublez dans leur possessiõ, & cette cession ne leur fit rien apprehender du côté de la France. Tellement que leurs jalousies, & leurs jnimitiez ne cesserent point. Quand le Ciel tonne, les bataillons des abeilles attachez au combat, se separent. Le Comte, qui se fortifioit de tout côté contre le Dauphin, soit en continuant ses anciennes alliances soit en contractant de nouvelles, en fit vne avec Bertrand de Baux Prince d'Orenge, qui lui donna beaucoup de joye. Ils s'obligerent à vne assistance mutuelle contre le Dauphin, & à ne faire avec lui de paix, ni de Treve sans la participation l'vn de l'autre. Elle fut concluë à Orange. Guillaume d'Ancezune, seigneur de Caderousse en partie, & Chevalier, Olivier Courge, aussi Chevalier, & Baillif de la Principauté d'Orenge, & quelques autres en concerterent les articles. Mais Giraud Ami, seigneur de Château-neuf de Tors pour le Prince, & Jean Molan pour le Comte furent ceux dont le ministere fut principalement emploïé. En même temps, le Pape Boniface VIII. meditoit d'vnir les Princes Chrêtiens pour la conqueste de la Terre Sainte. Le plus fort lien des volontez c'est la Religion. Il accorda
1300. à tous ceux qui visiteroient l'Eglise de S. Pierre de Rome, l'an M.CCC. l'abolition generale tous leurs crimes. Cet homme, qui ne pardonna jamais rien, voulut que cette fois, par son Ministere, Dieu pardonnât tout. Il donna à cette Indulgence le nom de Jubilé: jusques alors il n'avoit pas été connû des Chrêtiens. Chaque cinquantiéme année étoit entre les Juifs la fin de toute servitude, l'aneantissement des debtes, le recouvrement de leurs possessions; &, pour tout dire, le rétablissement des familles & de la liberté publique. Boniface, qui se proposa de purifier les ames par le pardon de toutes leurs fautes, de rompre leurs chaines, de les rétablir dans la possession de la grace, & de les purger de leurs passions & de leurs pensées vicieuses, emprunta de la politique des Juifs cet ancien nom pour exprimer ce renouvellement comme il en avoit emprunté l'exemple. Mais ce saint Jubilé ne fut alors institué que pour être celebré au commencemẽt de chaque Siecle. On ne jugea pas à propos d'ouvrir plus souvent toutes les portes du Threſor spirituel de l'Eglise: Mais l'épargne des choses vtiles, dans les mains de ceux qui en ont la distribution, quand le fonds en est inépuisable, resiste à la Charité, disent les foibles & les méchants: tous les jours devroient étre des Jubilez. Qui permet vne si facile abolition des crimes, flatte trop les criminels.

Conference & accord entre l'Empereur & le Roi.

L'Empereur renonce à ses droits sur le Roïaume de Bourgogne.

Reflexion.

Alliance du Comte de Savoïe avec le Prieure d'Orenge.

Mediateurs.

Reflexion. Premier Jubilé entre les Chrêtiens.

Jubilé des Juifs.

Reflexion.

XIII.

LE Comte de Savoïe, quelques sentiments de pieté que cette devotion publique jettât dans les ames les plus dures, n'étoit pas moins ébranlé, par les mouvements de sa haine, contre sa foy. Aussi le Dauphin irrité de ses pratiques se laissa emporter à sa juste indignation. Il avoit perdu Anne sa femme

Guerre contre le Comte de Savoïe.

Mort de la Dauphine.

Digitized by Google

Mort de la Dauphine.

dés l'an M. CCXCVI. & ſa douleur lui avoit fait haïr la vie à ce point, que de ſe reſoudre à s'enſevelir tout vivant dans la Chartreuſe du Val Saincte Marie. Mais l'amour de ſon païs & l'intereſt de ſon Etat & de ſa Maiſon l'en tirerent. Il prit les armes, & fit de grands progrez dans les Terres de cet ennemi d'autant plus dangereux, qu'il couvroit ſa haine des apparences d'vne ſincere amitié. Il renverſa tout ce qui voulut tenir bon devant luy; & ſa marche dans la terre ennemie ne fut qu'vne victoire continuelle. Le Comte cõnû & eſtimé dans la Cour de France, y trouva de la faveur, quand les nouvelles de cette diviſion entre ces deux Princes y furent portées. Le Roy luy témoigna qu'il prenoit part à ce qui le touchoit, & entreprit d'accommoder cette querelle qui, étant negligée, pouvoit devenir vne guerre funeſte à l'vn des deux, & peut-eſtre à tous deux. Il en donna le ſoin à Charles Comte de Valois ſon frere qui, paſſant en Italie, s'arreſta exprés en ce païs. Mais il y apporta vn peu plus d'affection pour le Comte, que cét employ ne lui en permettoit. Premierement il les fit obliger, avant que d'entrer en la connoiſſance de leurs differens, à faire abſolument tout ce qu'il leur ordonneroit: la peine contre celui qui ſe retracteroit de ſa parole fut de quarante mille livres, pour eſtre employées à la Guerre ſainte, que l'on projettoit. Aprés, il ordonna vne treve entre eux, & paſſa outre. Les affaires, qui l'appelloient en Italie, preſſoient, & n'eſperant pas d'en retourner ſi toſt, il leur fit trouver bon de lui envoyer leurs Ambaſſadeurs & leurs Titres. Le Dauphin y ſatisfit dans le temps qui avoit été reſolu; mais le Comte fut plus negligent. De ſorte que le Prieur de Saint Laurent de Grenoble eut ordre d'avertir le Comte de ne pas mépriſer cette occaſion de conclurre vn accommodement qu'il avoit ſi fort deſiré. Enfin Charles, aïant repaſſé les Monts, acheva dans peu de jours ce que ſon éloignement avoit retardé au deſavantage des peuples. On n'avoit pas laiſſé de faire la Guerre dans cét intervalle, le reſpect du Comte de Valois n'aïant pas été vne aſſez forte conſideration à leur haine. Cette paſſion eſt la plus violente de toutes, de même que la plus éloignée de la raiſon. La conference ſe fit dans la campagne libre, entre Barraux & Montmeillan, & là fut publiée la paix entre les deux Eſtats. Vn ſeul article en fut tout le Traité: Charles ordonna que tout ce qui avoit été pris, depuis la derniere treve, ſeroit rendu; que les nouveaux Forts & les nouvelles fortifications ſeroient demolies, & que tous les Priſonniers ſeroient mis en liberté. Il n'y avoit en cela qu'à perdre pour le Dauphin, & gaigner pour le Comte. Celui-là eut ſujet d'en eſtre mal ſatisfait, & celui-cy de reconnoître qu'vn Juge ſi favorable avoit bien autant écouté la paſſion qu'il avoit pour lui, que ſon droit & ſes raiſons. Auſſi cette paix ne fut qu'vne ſecrette ſemence de Guerre dans l'eſprit indigné du Dauphin. Qui veut faire vn accommodement durable entre deux ennemis, le doit faire iuſte. Neantmoins, le Dauphin executa celui-ci, & ſoûmit ſon intereſt à la volonté du Comte de Valois. Il jugea bien que ce lui ſeroit vn moindre prejudice de rendre à Amé ce qu'il lui avoit pris, que de gaigner la haine du Roi, en refuſant de le faire.

1296

Le Dauphin entre dans la Chartreuſe du Val ſainte Marie. En eſt tiré.

Paix negociée par le Comte de Valois.

Guerre continuée.

Reflexion.

Conference avec le Côte de Valois.

Reflexion.

XIV.

Guerre contre le Comte par celui de Geneve.

MAis, l'occaſion de ſe venger ne tarda pas: le Comte de Geneve la fit naiſtre. Il porta facilement Hugues de Geneve, ſeigneur d'Anthon, l'vn de ſes proches, à commencer la rupture, que l'on voïoit bien que le Dauphin deſiroit; mais à laquelle le reſpect qu'il avoit pour la France, lui defendoit de ſe reſoudre. Le Château de Monthoux fut aſſiegé: le Comte de Geneve, le Baron de Beaujeu, & celui de Gex prirent les armes en même temps, & il ne ſe pouvoit que le Dauphin ne fût le ſpectateur de leurs combats, & de leurs entrepriſes. Neanmoins, il ſe conduiſit avec tant de prudence que rien ne lui pût être imputé. L'vn des pretextes de tous les deſſeins du Comte de Savoïe contre lui, c'étoit que Beatrix n'étoit pas ſatisfaite, & qu'il refuſoit de lui faire raiſon. En effet, elle avoit été compriſe dans le Traité,

Pretexte du Comte.

par

par lequel ces deux Princes avoient fait du Comte de Valois leur juge ſouverain. Ce Prince, qui avoit ordonné ſeulement que les choſes priſes ſeroient rendues de part & d'autre & les dommages reparez, n'avoit pas prevû que ne les reglant point lui-même, il leur laiſſoit de nouvelles matieres de diviſion. Hugues de Chandée Ballif dans le Viennois pour le Comte de Savoïe, Hugues ſeigneur de Boeſozel, & Pierre Cochet Chevaliers deputez par le Comte; & Bertrand de Vayſerac juge de la Terre de la Tour, Guigue de Revoire Chavalier, Amedée de Roſſillon Demoiſeau, & Guillaume Pakerin Eccleſiaſtique pour le Dauphin, s'aſſemblerent dans le lieu de Carbellin: Mais ce fut inutilement. Amedée ſeigneur d'Ornacieu avoit été dans le parti du Comte, & avoit fait dans les Terres contigues à la ſienne, non ſeulement d'eſtranges deſordres, mais auſſi d'étranges cruautez. La fin de la Guerre n'en avoit pas mis aux emportements de ſa ferocité. Le Dauphin, lui aïant envoïé vn Notaire & vn de ſes domeſtiques, pour le ſommer de rétablir les choſes, comme il y étoit obligé: il les avoit arreſtez, mais il ne s'étoit pas contenté de cette injure; il les avoit fait precipiter dans vn profond Cachot, & l'vn d'eux s'étoit caſſé vne cuiſſe en tombant. L'office de Notaire étoit alors fort conſiderable: il n'étoit exercé que par des perſonnes nobles, & les Secretaires des Princes ſouverains ne prenoient pas d'autre Titre que celui de Notaires. Il étoit plus aiſé au Comte, de qui il ne dependoit pas abſolument, de lui commander de donner ſatisfaction au Dauphin que de l'y contraindre. Il avoit à ſe ménager avec cet eſprit fougueux & inconſideré, apprehendant de le perdre, s'il le pouſſoit. Les ſeigneurs des Terres limitrophes aux deux Eſtats avoient toûjours dans leurs mains l'impunité de leurs crimes. Pour appaiſer celui des deux Princes, dont ils ne pouvoient eviter la vengeance, ils s'humilioient devant lui en ſe declarant ſes Vaſſaux: leur inconſtance leur étoit vne abolition. Le Dauphin, diſſimulant cet affront, l'auroit merité: c'eſt pourquoi, il s'addreſſa au Comte même, pour en avoir la reparation. Il envoïa Guillaume Grinde juge de Craiſivodan à Chambery où étoit le Comte; mais, ce qui ſuivit apprend que ſa negotiation ne procura pas à ſon maître dequoi être content. Le Comte avoit ſecouru le Château de Monthoux & repouſſé le Comte de Geneve que le Dauphin ne pouvoit abandonner ſans blâme. De ſorte que, d'vn côté, le devoir & d'vn autre, l'indignation lui firent reprendre les armes que la paix lui avoit arrachées des mains. Il voulut mêmes s'aſſeurer de la Ville de Vienne où il étoit déja puiſſant par les creatures qu'il s'y étoit faites. Il ne le pouvoit mieux qu'en mettant le Château de Pipet à couvert des pratiques du Comte de Savoïe. L'Archevêque Guillaume, Gui de Breſſieu Doïen de l'Egliſe Cathedrale, & le Chapitre, en corps, conſentirent qu'il nommât, ſans le pouvoir tirer à conſequence, vn ou pluſieurs de leurs Chanoines pour y commander. Albert de Humbert, & Guelis de Loriol furent ceux qu'il choiſit. Le gouvernement de cette Place leur fut donné pour quatre années. Il s'étoit rendu exprés en cette Ville à la fin du mois
1302. d'Avril de l'an M. CCCII. car le premier Mardi du mois de May ſe faiſoit la nomination de ceux à qui ce gouvernement étoit donné, & rarement l'étoit-il pour plus d'vne année. Il rechercha auſſi la faveur de l'Empereur Albert, & ſe fortifia
1303. de ſa protection. Ce Prince étant à Nieremberg le mois de Iuillet de l'an M. CCCIII. confirma tous les Privileges, & toutes les graces que les Dauphins, & les Barons de la Tour avoient receus des precedents Empereurs. Il n'avoit rien à craindre du côté de Gap: rien ne pouvoit appeller ſes ſoins & ſes penſées de ce côté, que les diviſions continuelles qui étoient entre les Habitans de cette Ville & leurs Evêques. Mais cette diſcorde appuïoit ſon authorité, ces deux Partis aïant également beſoin de ſa protection. Geoffroy de Lanſel, qui avoit ſuccedé dés l'an M.
1289. CCLXXXIX. à l'Evêque Remond de Meüillon s'ennuïa de l'état tumultueux, dâs lequel il avoit toûjours vêcu depuis ce temps-là, & diſpoſa ce peuple à lui rendre le

Diſputes du Comte de Savoïe & du Dauphin. Pour la pairie. Conference inutile.

Violence d'Amedée ſeigneur d'Ornacieu contre les envoïez du Dauphin.

Le Dauphin envoïe au Comte de Savoïe.

Le Dauphin arme.

S'aſſeure de Vienne.

Albert confirme les Droits des Dauphins & des Barons de la Tour.

Traité entre la Ville de Gap & ſon Evêque qui lui rend pluſieurs droits.

Digitized by Google

repos. En effet il l'acheta : les Evêques avoient vni au Domaine de leur Evêché les fouages, la Gabelle, le poids & le paſquerages. C'eſtoient des droits publics, que le Corps de cette Ville leur avoit tousjours diſputez. Le Roy de Naples Charles II. comme Comte de Provence, avoit mêmes ordonné à l'Evêque Remond de Meüillon de les rendre, & de n'y plus toucher. Mais cét ordre n'avoit pas été executé. Il faut bien plus de ſolemnité à l'Egliſe pour quitter ce qu'elle poſſede que de droit pour poſſeder. Geoffroy obeit à la volonté de Charles ſans la regarder: il ne fit reflexion, donnant tout au deſir d'avoir la paix, qu'à ce qu'il ſe devoit à luy même plûtôt qu'à ce qu'il devoit à cette Puiſſance.

Reflexion.

XV.

NEantmoins, les Princes ne diſpoſoient gueres moins abſolument des benefices, qui étoient dans leurs Terres & des Droits, qui y étoient attachez, que des choſes que nul caractere d'honneur ou de dignité ne relevoit. Aimar Comte de Valentinois traita en ce même temps avec Aimon de Montagny, premier Abbé de l'Ordre de S. Antoine de Viennois, du Prieuré de S. Medard, que ſes Anceſtres avoient bâti & fondé dans le Diois. Il conſentit qu'Aimon & ſon Ordre le poſſedaſſent. Mais ce fut ſous ces conditions, que ny le Chef, ny les Membres de ce Prieuré ne pourroient eſtre alienez conjointement ny ſeparement, qu'en faveur de ſes domeſtiques ou de ſes ſujets aufquels il ſeroit libre de les donner; que l'Abbé, ny ſes ſucceſſeurs ne feroient point de nouvelles fortifications dans ce Prieuré ny dans celui de Briſon, que du conſentement du Comte; & qu'où il arriveroit quelque contrevention à cela, tout ce que l'Abbaye tenoit de luy en fief, ou en Emphyteoſe tomberoit dés lors en commis. Ce Traité fut fait à Charpey où Aymar de Montchenu, Guillaume de Montoiſon Chevalier, Aymar de Berenger Demoiſeau, Jean Arbaleſtier, & quelques autres furent aſſemblez à ce ſujet. Cet Aimon à été vne des plus grandes lumieres de ſon Ordre, vn illuſtre ornement de ſa patrie, & la gloire de ſa famille. Il eſt vray de dire qu'il eſt le vray inſtituteur de la Religiõ de S. Antoine: Elle n'étoit point telle, avant lui, qu'elle a été depuis. Ce ſaint établiſſemẽt ne regardoit que le ſervice des malades, & la direction des Hôpitaux. Il avoit en ce commencement, du rapport à l'Ordre du bien-heureux Jean de Dieu : la diference n'en eſt pas grande. Auſſi il n'avoit point d'Egliſe à laquelle ne fût joint vn Hôpital; & ſes Commanderies n'en étoient que les Rectoreries. La Charité que l'on exerce envers les Malades ſurpaſſe, ce ſemble, les bons exemples que l'on pretend donner aux ſains. Mais Aimon ſe ſeruit du temps & de l'occaſion. L'amas de corps imperceptibles qui avoient cauſé cette brûlante maladie, à laquelle l'interceſſion de ſaint Antoine avoit été le plus efficace des remedes, s'étoit inſenſiblement diſſipé: les Hôpitaux de cet Ordre étoient vuides. Les ſoins de ſouverains Pontifes étoient encore alors tous occupez à donner plus d'étenduë à l'authorité & plus d'élevation & d'éclat à la grandeur du Saint Siege. Autant d'Ordres Religieux étoient autant de corps puiſſans & invincibles, qui combatoient pour l'heureux ſuccez de ce deſſein. Donc le Pape Boniface VIII. donna facilement le Titre d'Abbé à Aimon; &, par ce moyen, la qualité eſſentielle de Religion, à ſon Ordre. La principale Egliſe de la Ville de Saint Antoine, conſacrée à ce Saint, & où repoſoit ſon corps, étoit vn membre de l'Abbaye de Montmajeur ſoûs le nom de Prieuré. Elle étoit ainſi & poſſedée & ſervie par de ſes Moines, & n'avoit point de liaiſon avec l'Hôpital de Saint Antoine qui lui étoit voiſin. Entre les Religieux de l'vn & de l'autre, il y avoit eu de tout temps de la broüillerie & de la diuiſion : les offrandes, qui ſe faiſoient aux Reliques de Saint Antoine, en étoient la cauſe & la matiere. Pour les terminer, Eſtienne Abbé de Montmajeur conſentit premierement qu'Aimon Maître de l'Hôpital poſſedât ce Prieuré durant ſa vie, & l'en pourveut; Mais aprés, il s'en repentit, & en donna les proviſions à Graton

Prieuré de S. Medard donné à l'ordre de Saint Antoine par le Comte de Valentinois.

Seigneurs preſens.

Eloge d'Aimon premier Abbe de S. Antoine.

Reflexion.

l'Hôpital de S. Antoine erigé en Abbaye & en Religion.

Traité avec l'Abbaye de Montmajeur.

Guerre entre l'Abbé & le ſeigneur de Château-Neuf.

de

Digitized by Google

de Château-neuf l'vn de ſes Religieux. Cette inconſtance n'ébranla pas ce qu'il avoit fait : elle fut le fondement ſur lequel Aimon aſſit le deſſein d'acquerir ce benefice à ſon Ordre, comme il ſe l'étoit acquis. Ainard ſeigneur de Château-neuf, frere de Graton, aſſembla ſes amis, arma ſes ſujets, & leva des Troupes pour l'établir dans la poſſeſſion de ce Prieuré. Mais le ſeigneur de Puy-Richard y étoit entré pour le defendre : il le tenoit pour Aimon, & il n'étoit pas aiſé de l'en chaſſer par la force, ny de l'en faire ſortir par la compoſition. Ainard déchargea ſa colere ſur les Domaines, les poſſeſſions, & les ſujets d'Aimon, au nombre deſquels étoient les Habitans de ſaint Antoine même. Aimon avoit acquis d'Ainard, quelques années auparavant, la ſeigneurie & la juriſdiction de cette Terre, par l'achapt qu'il en avoit fait, la force ouverte ne donnant pas à Ainard de grands avantages, il employa le ſtratageme, la fourberie. Ce vice des ames baſſes dans le commerce des hommes, Reflexion. eſt vne des vertus des ames horoïques dans la guerre. Il fit tomber Aimon dans vne embûche qu'il lui avoit preparée, & l'enleva. Aprés il exigea de ſon priſonnier tout ce qu'il voulut, & Aimon n'oſa pas ne le vouloir point : il conſentit à tout. Mais, aïant été mis en liberté, il publia la violence qui lui avoit été faite, & revoqua ſon conſentement. Ce fut le ſujet d'vne nouvelle guerre : car la plainte d'Aimon étoit le blâme d'Ainard. Mais, le Dauphin Humbert & l'Archevêque de Vienne ſe jetterẽt entre ces deux ennemis, & les accommoderent. Il ſe fit, pour cela vne grande aſſemblée dans la Ville de Romans. Tous les amis des deux Partis s'y trouverent, Accord. c'eſt à dire toute la Nobleſſe des environs ; & la concluſion de cette conference fut la fin de tout ce demeſlé. Ainard fit vne nouvelle vente de la Terre & de la ſeigneurie de ſaint Antoine à Aimon, qui lui donna encore quinze mille livres, outre ce qu'il avoit desja receu & Graton fut contraint de ſe contenter d'vne penſion de trois cens livres aſſignée ſur les revenus du Prieuré. Ainard, & ceux qui avec lui & pour lui avoient mis la main ſur la perſonne d'Aimon, avoient été mis hors de la communion des Chrêtiens : mais ils y rentrerent par cét accommodement. Le Pape Boniface ne l'approuva pas ſeulement ; il voulut auſſi arracher juſques aux racines de la haine & de la diſcorde. Il vnit à perpetuité ce Prieu- Union du Prieuré à l'Hôpital. ré à la Grand-Maîtreſſe de l'Hôpital, & il falut que l'Abbé de Montmajeur cedât à la volonté du Pape, & ſoûmit ſon intereſt au bien public. Neanmoins ce ne fut pas ſans vne extreme douleur. Elle degenera en inimitié contre Aimon, & contre ſon Ordre : & cette inimitié ſe fit mêmes ſentir à la verité. On commença à ſemer vn bruit confus, & vne opinion obſcure parmi les peuples, que lors que les Moines avoient premierement vuidé ce Prieuré, ils avoient emporté les Reliques de ſaint Antoine ; &, ce bruit s'augmentant inſenſiblement, on publia qu'elles Impoſture contre la verité des Reliques de S. Antoine. étoient dans l'Egliſe de Montmajeur, & que c'étoit là où il falloit porter la veneration, & le culte qui leur avoit été rendu juſques alors dans le Viennois. Comment eſt-ce que des penſées de vengeance, ou d'avarice oſent aborder ſi hardiment le Sanctuaire pour y traiter ſi mal la verité ? Enfin Boniface honorant Aimon de la dignité d'Abbé, aſſujettit ce nouveau Monaſtere à la regle de Saint Auguſtin, & immediatement au ſaint Siege. Cette independance qu'il aquit ainſi à l'égard de l'Archevêque de Vienne, lui fut vne neceſſité abſoluë de preferer aveuglement l'obeiſſance de Rome à tout autre devoir. Il fut declaré le Chef de tous les autres Hôpitaux de ſaint Antoine, & ordonné, que l'Hôpitalité envers ceux, qui ſeroient frapez de cette maladie, que le peuple ignorant appelle le feu de ſaint Antoine, y ſeroit exercée, comme elle l'étoit avant ce changement. L'Habit des Religieux ne fut pas changé, & le Pape voulut que le Tau, à qui il donne le nom de Potence dans ſa Bulle, y occupât toûjours la même place. Mais Aimon fut chargé de donner, par forme de dégrevement, à l'Abbé & au Monaſtere de Montmajeur treze cents livres de revenu annuel en fonds de Terre, dans les Dioceſes d'Ambrun, d'Aix d'Arles

Digitized by Google

les ou de Narbonne. Aprés cela, Aimon peut, ſans doute, paſſer pour le vray Inſtituteur de cét Ordre qui lui a tant d'obligations. Cette figure qui lui eſt comme vne marque particuliere qui fait diſcerner plus facilement ſes Religieux d'avec ceux des autres Ordres, leur eſt auſſi vn enſeignement. Elle a du rapport au T des Grecs & des Latins ; mais elle n'eſt que la groſſiere repreſentation des Potences, par l'aide deſquelles, les mal-heureux, que cette étrange maladie affligeoit, venoient implorer le ſecours de ſaint Antoine dans ſon Egliſe, & celui de ſes Religieux dans ſon Hôpital. Il témoignoit ainſi qu'ils faiſoient toute leur gloire de ce laborieux, mais charitable miniſtere, dans la ſocieté des Chreſtiens. Il n'y a pas d'autre ſecret, ny d'autre miſtere caché. Aimon fut reconnû de toutes les Commenderies des Royaumes, & des païs étrangers comme leur Superieur, & leur legitime Chef. Comme tel il établit de nouvelles regles, & preſcrivit dans vn Châpitre general, qu'il tint l'an M. CCXCVIII. vn nouveau genre de vie à ſon Ordre, & y adjoûta l'an M.CCCXII. Il y affermit par ces loix la pieté en y portant les richeſſes ſes ennemies. C'eſt à ſes ſoins, & à ſa prudence qu'il eſt redevable de ce qu'il a de bien & de vertus. Il lui acquit les Prieurés de Marnant dans le Dioceſe de Vienne, & de ſainte Croix dans celui de Die; des Domaines & des droits ſpecieux dans les Terres de Chevrieres, & de Miribel ; &, ce qui eſt plus remarquable, la ſeigneurie de ſaint Antoine, de Beau-fort, & de Murveil. Celle-cy fut vne liberalité de Guigue Aleman, ſeigneur de Vaubonnois : mais elle étoit du fief de l'Egliſe de Vienne, & a paſſé à d'autres mains. Le Prieuré de ſaint Medard avoit été vni à cet Ordre par le Pape Benoit XI. mais le Comte de Valentinois s'étoit oppoſé à cette vnion. Il falut faire agir tous les reſſorts de la prudence d'Aimon, pour le perſuader d'y conſentir.

Tau marque particuliere à cét Ordre.

Nouvelles regles.

1298.

1312.

XVI.

Le Biton de Meüillon fait la guerre dés le Comté de Veniſſe.

Reflexion.

Pacifiée.

Guerre du Dauphin continuée contre le Comte de Savoie. Reflexion.

Conference pour la paix.

REmond, Baron de Meüillon, ſon voiſin n'avoit pas l'ame mieux portée au bien de l'Egliſe. Auſſi le Pape Boniface commanda à Guillaume de ſaint Marcel, Inquiſiteur dans la Provence, de fulminer contre lui les Cenſures Eccleſiaſtiques, comme contre vn heretique declaré. Il faiſoit la guerre au gouverneur du Comté Venaiſſin, & avoit eu divers avantages ſur lui ; & c'étoit ſon hereſie. Les plus foibles croient toûjours Dieu intereſſé dans leur parti. Cet Inquiſiteur, qui étoit homme de haute Naiſſance, quoi que Religieux, ménagea ſon zele avec tant d'eſprit & de douceur qu'il ne donna pas ſujet au Pape de l'accuſer de peu d'ardeur en ce qui le touchoit, ni à ce Prince de le blâmer de trop de violence. De ſorte que ſes negotiations mirent fin à cette guerre. Le Comte de Valentinois, qui avoit ſes Terres contigues à celles de Remond, étoit occupé à vne autre. Il étoit Vaſſal du Dauphin à cauſe de pluſieurs Terres qu'il tenoit de ſon fief, & cette ſubjection l'obligeoit à s'vnir avec lui contre tous les deſſeins du Comte de Savoie. La guerre entre ces deux Princes n'avoit point ceſſé depuis la repriſe des armes. Mais le Bugey, le Foucigny, & la Breſſe en avoient été le Theatre. Le Dauphin y porta ſes plus violents efforts, & l'éloigna du cœur de ſon païs. On n'eſt jamais capable de faire la guerre avec avantage, quand on n'a pas la paix dans ſa maiſon : celui qui gaigne des victoires dans ſon païs contre ſon ennemy qui l'attaque, n'eſt gueres plus heureux que s'il avoit été battu dans le païs de ſon ennemi qu'il auroit attaqué. Enfin ils conſentirent à vne conference pour mettre fin à ces deſordres. Amé II. Comte de Geneve s'y trouva avec Antoine de Clermont, ſeigneur de la Baſtie d'Albanois, Philippe Provance Juriſconſulte, Humbert ſeigneur du Pont de Boringe, Amblard ſeigneur de Beaumont, Amé de Roſſillon ſeigneur du Bouchage, & Hugues de Chaſtellar. Beaucoup de choſes furent conclües; mais nulle n'en fut depuis executée. Tellement que cette aſſemblée, qui finit le IV. du mois de May de l'an M. CCCIV. ne produiſit pas le fruit que les peuples s'en étoient promis. Neanmoins cette guerre avec vn ennemi ſi puiſſant, ſi courageux, & ſi obſtiné ne rempliſſoit pas toutes les penſées

1304.

Digitized by Google

penſées du Dauphin: Il s'étoit propoſé d'accroître, ſon authorité dans la Ville de Gap, & de la rendre égale à celle qu'il avoit dans le Gapençois, comme Comte. Ses Habitans n'y reſiſtoient pas, pour la defence de celle de leur Evêque: elle leur étoit vn chagrin qu'ils ne pouvoient tenir caché. L'Evêque, pour la conſerver, avoit été contraint de la partager avec le Dauphin. On n'eſt pas iudicieux quand on haſarde tout, & qu'on ne peut rien. Humbert avoit établi vn juge dans cette Ville, & la creatiõ de ce nouvel Officier étoit vne obſcurité à l'éclat de tous les autres. Charles Roi de Naples & Comte de Provence, en aïant appris la nouvelle, s'y intereſſa, & pria le Dauphin de n'attenter pas d'étendre ſa juriſdiction hors de ſes anciennes bornes. Il lui en écrivit comme d'vne affaire qui le touchoit ſenſiblement; Mais le Dauphin qui avoit bien prevû toutes les ſuittes de ſon entrepriſe, témoigna qu'il n'y avoit rien qu'il ne fit pour la ſatisfaction de ce Prince, ne lui accorda rien, & fit tout pour la ſienne. Charles avoit trop d'affaires en Italie, pour ſe mettre mal avec le Dauphin: il diſſimula, & feignit d'eſtre content. Les ſages tâchent de perſuader qu'ils conſentent à ce qu'il leur eſt impoſſible d'empêcher; mais les inconſiderez en murmurent; &, ne pouvant autre choſe, ils ſe rendent ridicules.

Le Dauphin crée vn juge dans Gap.

Reflexion.

Reflexion.

XVII.

LA Guerre, quelques ſoins que prît le Dauphin à s'aggrandir de ce côté, continuoit dans le Viennois, & dans le Foucigny contre Amé. Hugues, fils du Dauphin, étoit dans le Foucigny, que Beatrix ſon aïeulle lui avoit donné: ſon eſprit n'avoit pas d'autres mouvemens que ceux, que la volonté du Dauphin lui avoit imprimez. Le Comte de Geneve, & Hugue de Chalon ſeigneur d'Arlay étoient dans le même parti comme alliés du Dauphin. Hugues aïant commencé de nouvelles fortifications dans le Château de Lullins, Amé en eut de l'ombrage, & commanda à Edoüard ſon fils de s'y oppoſer. Ce jeune Prince attaqua la Garniſon, & donna ſur les ouvriers. Neanmoins il ne l'emporta pas auſſi facilement, qu'il s'étoit promis. Il ne s'en rendit le maître qu'aprez onze jours de Siege, que cette Place lui fut rendüe. Il ne démolit pas ſeulement les nouvelles fortifications, il les ruïna entierement. Cependant, Hugues, pour faire diverſion, s'étoit preſenté devant le Château de Baugey, & l'avoit forcé. Mais quelque temps aprés Edoüard le reprit, Hugues & le Comte de Geneve aïant conduit leurs forces ailleurs. Ils firent d'étranges dégas dans les Terres du Comte de Savoie, où ils emporterent à coups de main les Châteaux de Villette & de Brons, & les raſerent. Hugues de Chalon ne fut pas moins heureux: il attaque le Château de Leal & le Fort de la Cluſe qui ne lui reſiſterent pas long-temps. Ainſi cette guerre ne fut point glorieuſe à la Savoïe. Hugues fut, aprés cela, le maître de la Campagne, rien n'oſa ſe preſenter devant lui pour arreſter l'heureux progrés de ſes armes. La Ville de Geneve joüiſſoit de ſa liberté: & ſon Gouvernement étoit vne eſpece de Republique de laquelle tantôt ſon Evêque, & tantôt les Comtes de Savoïe étoient & les Chefs & les protecteurs. Hugues & le Comte de Geneve formerent ſur cette Ville, vn deſſein qui ſembloit les aſſurer de ſa conquête. Mais s'en étants approchez le jour qu'ils devoient l'executer, leur entrepriſe fut découverte: ce qui les obligea de ſe retirer. Ce ne fut pourtant qu'aprés avoir fait le dégat dans ſon Territoire & ruïné toutes les maiſons qu'y avoient ſes Habitans. De là, ils allerent fondre ſur le Château de Villard la Grand, qu'ils prirent & pillerent. Edoüard, à qui Amé avoit donné la conduite de cette Guerre, n'étoit pas heureux. Il ne manquoit ny de cœur ny de prudence; Mais au mêtir de la Guerre manquer de bon-heur c'eſt manquer de tout. Sans la fortune les meilleurs Capitaines n'ont qu'vne gloire imparfaite. Le Valentinois n'étoit pas en repos non plus que le Foucigny: Le Comte Aimar & Guillaume de Roſſillon Evêque de Valence avoient eu de nouvelles matieres de plainte, l'vn contre l'autre,

Continuation de la Guerre dans le Viénois & dans le Foucigny

Eſtat de la Ville de Geneve.

Deſſein ſur cette Ville.

Sans effet.

Reflexion.

Guerre dans le Valentinois entre le Comte & l'Eveſque.

Digitized by Google

& étoient ſous les armes. L'Evêque traittant avec Aimon Abbé de Saint Antoine touchant le Prieuré de ſaint Medard, avoit entre autres, exigé de lui vne promeſſe ſolemnelle. Ce fut que jamais les Prieurés de Briſans & de Verone, qui en étoient des membres, ne tomberoient dans les mains d'aucun du ſang, ny de la famille des Comtes de Valentinoins. Aimar en avoit été irrité, & : comme d'vn leger mécontentement les Princes paſſent facilement à la colere, & ſuivent ſes mouvements impetueux, il étoit entré dans les Terres de l'Evêque, & y avoit donné toute liberté à ſa vengence. Le Dauphin étoit ami de l'vn & de l'autre, & ne s'engagea à nul d'eux, pour eſtre plus propre à les ſervir tous deux. Il travailla d'abord à les reconcilier, & les fit conſentir à des Treves, dont depuis Artaud de Roſſillon & Bertrand de Meüillon, qu'il y employa obtinrent la continuation juſques à la feſte de ſaint Hilaire de l'an M. CCCV. Avant qu'elles fuſſent expirées, 1305. le Pape Clement V. qui ſe trouva dans la Ville de Livron, les prolongea juſques à la feſte ſuivante de la Reſurrection, de ſon propre mouvement, & de l'authorité Apoſtolique. Elles ne pouvoient, aprés cela, qu'eſtre inviolables aux deux partis. Dans cét intervalle le Pape & le Dauphin s'eſtants appliquez ſerieuſement aux ſoins de cette pacification, elle fut concluë, aprés quelques conferences. On refuſe imprudemment de conſentir aux accommodements que propoſent des Mediateurs, qui ont droit de commender, & pouvoir de contraindre. Mais cette paix fut plutôt vn aſſoupiſſement de la haine que la fin. Elle ſe reveilla quelque temps aprés plus forte & plus vive.

Reflexion.

Treves.

Accord. Reflexion.

XVIII.

Election du Pape Clement V. Couronné dans Lion.

CLement avoit ſuccedé à Benoit XI. aïant été élû dans la Ville de Peruſe. Beraud Goth, ſon frere, avoit été Archevêque de Lion: Il voulut y eſtre couronné de la Thiare Pontificale; & les honneurs qu'il y receut aïant ſurpaſſé ſon eſperance, porterent dans ſon cœur vne ſi violente amour pour la France, qu'il la preféra à l'Italie, & Avignon à Rome. Il veſcut dans vne étroitte vnion avec le Roi Philippe le Bel, avec l'Empereur Albert, & enfin avec tous les Princes Chrêtiens. La Chrêtienté ne doit eſtre qu'vn corps. Ce lui eſt vne foibleſſe, quand les principaux membres, n'étants pas bien d'accord enſemble, ſe diſputent l'vn à l'autre leurs droits, & leurs fonctions. Albert avoit vne eſtime & vne inclination particuliere, pour le Dauphin: il le conſideroit comme ſon parent. & comme ſon ami. Parmi les Souverains, eſtre parent c'eſt moins qu'eſtre ami, Humbert avoit vni le Domaine de la Baronie de la Tour à celui de Dauphiné. De ces deux Corps il en avoit fait vn, afin que rien ne les diviſât jamais. Le Dauphin jugea neceſſaire le conſentement de l'Empereur. Il l'obtint facilement: & l'Empereur ordonna qu'à l'avenir la Baronie de la Tour auroit les mêmes privileges, les mêmes droits, & generalement tous les avantages dont le Dauphiné avoit été honoré, & deſquels il jouiſſoit. En même temps, il les confirma tous, & principalement la dignité de Senéchal perpetuel du Roïaume d'Arles dans la Maiſon des Dauphins. Il paſſa plus outre, il lui permit d'acquerir la principauté d'Orange, de celui qui en étoit alors le poſſeſſeur; & en ce cas il la lui infeoda. Ce qui montre que Humbert, ou étoit en traité pour cette Terre avec le Prince d'Orange, ou ſe promettoit de pouvoir ſe l'acquerir par les armes. La conquête, dans le droit public eſt vne eſpece de contract, que l'on ſtipule avec la fortune qui diſpoſe, comme il lui plait, des evenemens de la guerre. Le Dauphiné & la Savoïe, dans l'ignorance de ces temps-là, relevoient de l'Empire; & preſque toutes les Terres particulieres de ces deux Provinces relevoient du Dauphin ou du Comte. Il y en avoit peu de purement allodiales; & encore les pretentions de ces deux Princes leur conteſtoient cette liberté. Rodolphe ſeigneur du Gua étant mort

Porte le S. Siege à Avignon.

Reflexion.

Reflexion.

La Baronie de la Tour vnie au Dauphiné.

Confirmé Par l'Empereur.

La dignité de Senéchal.

Reflexion.

Digitized by Google

mort sans enfans masles, le Dauphin Humbert, comme seigneur supérieur, s'empara de ses Terres. Son pretexte fut que l'vsufruit, qui avoit appartenu à son feudataire, étoit consolidé avec la propriété, qui avoit toûjours été dans ses mains, par la presomption du droit des fiefs. Mais, cette rigueur commençoit à n'estre plus en vsage dans ces Provinces; & les filles, à estre iugées capables de succeder aux fiefs de leurs peres, comme l'auroient été leurs fils, s'ils en avoient laissé. Beatrix & Anne avoient même recueilly celle de leurs peres, & porté la Principauté de Dauphiné en d'autres familles. Les grands exemples tiennent lieu d'vne Loi expresse, & positive. Aussi Pierre de Berenger seigneur de Morges, qui avoit épousé la fille de Rodolphe, eut bientôt sujet d'estre satisfait de ce Prince. Rodolphe avoit institué son heritier Roudet de Berenger son petit fils; le Dauphin lui donna l'investiture de la Terre du Gua, & de celle de Vif, Guigues Aleman, seigneur de Vaubonnois, le lui aïant persuadé. Depuis, elles n'ont pas changé de maître: elles sont encore dans cette famille, qui est vne branche de celle de Sassenage. La Terre d'Entremonts étoit du nombre de celles à qui ont avoit toûjours crû attachée la qualité d'allodialles comme propre & essentielle. Les Dauphins & les Comtes de Savoïe avoient également souhaité de s'en acquerir la superiorité, & d'y faire reconnoître leur fief. Selon les conionctures de temps & des affaires, tantôt ses possesseurs s'étoient soûmis aux Dauphins, & tantôt aux Comtes de Savoïe; & cette inconstance étoit vne preuve de leur independance. Rolet de Montbel s'étoit enfin entierement donné au Dauphin &, s'étant declaré son vassal, lui avoit ouvert, en même temps, les portes de sa Place, qui étoit vne des meilleures de la frontiere. Jean, fils du Dauphin, gouvernoit l'Estat de son pere, & avoit la direction absoluë des affaires de la paix & de la guerre. Ce Prince, que sa pieté avoit transformé en vn autre homme, s'étoit renfermé de nouveau dans le Convent du Val sainte Marie, & y avoit pris l'habit de Chartreux. Dés lors, il étoit mort à la vie civile. Ce jeune Prince étant entré dans le gouvernement ne se crût pas obligé de garder la foy qu'il n'avoit pas donnée, ny de ne point violer, par de nouvelles entrepriſes, la treve faite avec son pere, quelque temps avant que Humbert changeât de genre de vie, il étoit allé voir le Pape à saint Cire, village peu éloigné de la Ville de Lion. C'est le devoir du pere commun des Princes Chrêtiens de les aimer comme ses enfans, & d'estre l'arbitre de leurs differents, pour épargner leur sang. Donc il s'appliqua à rechercher les moïens de le reconcilier avec le Comte de Savoïe; mais cela ne se pouvant faire aussi promptement que le bien des deux Estats le desiroit, du moins il fit consentir à vne suspension d'armes de quelques mois. Mais, Jean, qui avoit l'authorité souveraine comme Dauphin, quoy que le respect qu'il avoit pour son pere vivant ne lui permit pas d'en prendre le Titre, n'y fit pas assez de reflexion. Robert de Montbel, qui avoit vn secret chagrin contre Amé, aïant voulu estre à lui, il ne le refusa pas. De simples treves sont peu considerées entre les Princes ennemis: les rompre sans profit c'est estre perfide; mais avec vn grand avantage, c'est passer pour prudent & pour habile homme. Le Pape fut persuadé de prendre part au deplaisir du Comte, & d'agir pour lui. Il envoïa à Entremonts Renaud de Vaux, Archidiacre d'Auxerre; mais sa negotiation, fut sans effet. Henri de Montagny, qui s'y étoit ietté pour le Dauphin, refusa d'en sortir. Cependant le Comte s'étoit avancé avec vne armée: il avoit occupé les eminences voisines, barricadé les chemins par où on pouvoit avoir vn accez libre, & tenoit bloquée cette Place. Le Comte d'Ambrunois (on appelloit ainsi le Prince Jean) étoit bien certain qu'elle étoit dans vne situation si favorable que pour foible que fût la resistance des assiegez, il étoit impossible de les y forcer. Mais il n'avoit pas été averti que l'on avoit negligé d'y faire entrer autant de vivres qu'il en falloit pour soûtenir vn long Siege, & ne pensoit qu'à y

Le Dauphin s'empare de la Terres du Gua & de Vif par droit de fief.

Reflexion.

Les rend.

Homage de la Terre d'Entremonts au Dauphin.

Jean fils du Dauphin gouverne l'Estat & renouvelle la guerre.

Humbert se fait Chartreux.

Reflexion.

Entremonts donné au Dauphin.

Assiegé par le Comte Amé.

Digitized by Google

envoyer du monde. En effet, il y fit entrer deux cents hommes que le Comte de Geneve lui avoit envoïez. C'étoient de vieux ſoldats, accoûtumez à ſouffrir tous les maux & tous les travaux de la guerre ſans foibleſſe, & ſans impatience: la fermeté eſt plus vtile dans les Sieges que la vigueur. Le même jour, les aſſiegez firent vne ſortie qui mit en deſordre l'armée ennemie. Ils en turent pluſieurs, & ſe retirerent ſans perte. Il s'en fit d'autres où ils n'eurent pas moins d'hõneur, & ſi l'ennemi, qu'ils avoient avec eux dans leurs murailles, n'eût pas été plus invincible que celui qu'ils avoient au dehors, ils n'auroient rien eu à craindre: C'étoit la faim. Ils furent contrains de ſe rendre, aprés lui avoir reſiſté durant cinq ſepmaines, & à divers aſſauts que le Comte leur donna pour les emporter de force: la compoſition qui leur fut faite n'eut rien de honteux, il leur fut permis de ſe retirer; & Rollet demeura le maître & le poſſeſſeur de ſa Place comme il l'étoit avant cette guerre. Amé étoit preſſé, par d'autres neceſſitez, de mettre fin à ce Siege, auſſi il ne refuſa rien aux aſſiegez.

Reflexion

Rendu à compoſition.

XIX.

Jean Comte d'Ambrunois ravage la Savoïe.

LE Comte d'Ambrunois ravageoit ſon païs, & la pluſpart des Bourgs, n'aïant que leurs Châteaux pour toutes fortifications, étoient expoſez continuellement au feu & au pillage. Amé qui ne pouvoit eſtre en tous lieux que par ſes ſoins & par ſes ordres, avoit commandé que l'on fermât de murailles les principaux, & celui de Montmeillan étoit le plus conſiderable. Les Communes étoient ſous les armes, pour favoriſer les ouvriers, & l'on avoit commencé vne forte muraille, qui devoit s'étendre du Château de Montmeillan juſques à la Roche haute du côté de Chiguin: On pretendoit couvrir, par cette nouvelle fortification, le Bourg de Montmeillan, & toute la vallée de Miollans, ce paſſage étant fermé. Mais, le Comte d'Ambrunois, & Henri ſon frere, qui fut depuis Evêque de Mets, interrompirent ce deſſein. Ils donnerent ſur cette multitude, à la teſte de quelques troupes; & aïant renverſé tout ce qui avoit oſé tenir bon, diſſiperent le reſte. Ils demolirent ce qui étoit desja fait, & aïant forcé le Bourg, le pillerent, & y mirent le feu. La guerre qui ſe faiſoit entre les Princes, dont les forces étoient égales, ne tendoit pas tant à conquerir qu'à détruire, ny tant à ſe ruiner, qu'à s'affoiblir. Les Prélats de cette Province temoignoient bien qu'ils deſiroient avec ardeur de les voir bien enſemble; mais en effet ils apprehendoient cette vnion. Leur authorité étoit plus grande, & plus paiſible durant la guerre: Celle du Dauphin & du Comte de Savoïe, leur étoit également ennemie quand ces deux Puiſſances ne ſe ſeroient pas portées d'elles-mêmes à ſe choquer, ç'auroit été vne ſage penſée à ces Prélats de leur imprimer des mouvements oppoſez, qui les emportaſſent l'vne contre l'autre, pour les détruire l'vne par l'autre. Nul d'eux ne parut qui parlât d'accommodement; mais, comme aprés vn long combat entre deux hommes d'égale force, enfin leur propre laſſitude les ſepare, quand nul des ſpectateurs ne s'avance pour le faire; il arrive ſouvent que les Eſtats & les Princes ſe reconcilient eux-mêmes, aprés avoir épuiſé leurs forces, la foibleſſe eſt de toutes les raiſons, la plus forte à perſuader la paix. Briand de Lavieu Chanoine de l'Egliſe de Lion, avoit ſuccedé à Guillaume de Valence en l'Archevêché de Vienne & étoit obligé de pancher plutôt du côté du Comte Amé que du Dauphin. Il étoit ſon allié: Sibille de Baugé premiere femme du Comte, née de Guillaume ſeigneur de Baugé & de Breſſe & de Dauphine de Lavieu, étoit le ſuppoſt de cette alliance. Cette famille étoit vne des plus illuſtres de Foreſts & vne branche de celle des anciens Comtes de ce païs. Briand en étoit ſorti, comme me l'ont appris ſes ſeaux, où les armes de Lavieu ſont imprimées & non d'vne famille imaginaire, & qui n'eut iamais d'étre, à laquelle ceux qui ſont ſortis de lui donnent le nom de Lavieu. Il ne poſſeda pas long-temps cette dignité; & ne fut iamais ſi bien avec le Corps de la Ville de Vienne, qu'il ne craignit toûjouts, pour eſtre moins expoſé aux entrepriſes & aux deſſeins de l'inſolente

Nouvelles fortifications à Montmeillan.

Ruïnées & Montmeillan brûlé

Reflexion.

Briand de Lavieu Archevêque de Vienne.

multitude

Digitized by Google

multitude,il établit ſon habitation ordinaire dans le Château de la Baſtie ne ſe croïant pas en aſſez de ſeureté dans le Palais Archiepiſcopal.Ce Fort,que nous avons décrit ailleurs,étoit vn des ouvrages du grand Cardinal Jean de Broniac, & occupoit vne eminence qui voit au deſſous d'elle l'Egliſe de S. Severe. Elle n'avoit pas alors la dignité d'Egliſe Collegiale,ni ceux qui la ſervoient le caractere de Chanoines. Ils n'étoient pas mêmes bien vnis enſemble,& dans ce deſordre le Culte divin n'en étoit pas exempt. Briand leur fit des Statuts, & leur preſcrivit vne nouvelle forme qu'il leur commanda d'obſerver. Cette Egliſe dependoit immediatement de lui. Pierre de Puppy en étoit le Recteur,&,comme il ſe plaignoit de ceux que ſa dignité lui ſoumettoit,ils faiſoient de même des plaintes contre lui. Ils n'étoient pas aſſidus au ſervice de l'Egliſe; & il leur refuſoit certains repas qu'il étoit obligé de leur donner. Donc il fut ordonné qu'à l'avenir le Recteur, les Preſtres, & les Clercs aſſiſteroient au ſervice Divin dans leur Egliſe tous les Dimanches, & tous les jours de Feſte;ſi non qu'ils euſſent vne juſte cauſe d'abſence,& qu'ils fuſſent déja occupez au même ſervice dans l'Egliſe Cathedrale. Le Recteur fut aſſujetti à l'obligation de leur donner le diſner ſeulement,les Feſtes de la Revelation de S. Eſtienne,de S.Severe,de l'Aſſomption,de S.Donat,de Touſſaints,& de S.Clement; & à diſner & ſouper, à celles de Noël,de la Dedicace de leur Egliſe,& quelques autres.Cette Egliſe étoit dans ſon origine vne colonie de l'Egliſe Cathedrale Saint Maurice. Ses preſtres & ſes Clercs en étoient venus auſſi en ce temps-là:ils n'y étoient point conſiderez comme étrangers & y avoient place dans le chœur. Briand ne s'attacha qu'aux ſoins auquels l'appelloit ſon Miniſtere, & demeura toûjours neutre dans toutes les guerres de ces Princes, ſes voiſins. Son indifference fut ſi grande que rien ne l'émut. La prudence politique en ces neutralitez, ne ſe defend jamais ſi bien du commerce de la haine,qu'elle ne ſoit à la fin infectée de quelques vnes de ſes penſées.

Statuts pour l'Egliſe Saint Severe.

Regle en l'Egliſe Collegiale.

Reflexion.

XX.

1307. LA Mort du Dauphin Humbert,qui arriva au commencement de l'an M.CCCVII. retint quelques temps l'impetuoſité du jeune Prince. Le regret de cette perte fit taire dans ſon cœur toutes les autres paſſions : le Comte Amé témoigna vne égale douleur. Leur triſteſſe commune fit entre eux vne ſuſpenſion d'armes de quelques mois.La bienſeance obtient ſouvent ce que l'on refuſe au devoir.Humbert étât mort dans l'habit de Chartreux fut enterré dans l'Egliſe du Val-Sainte Marie, où il lui avoit été donné. Mais Anne ſa femme l'avoit été dans celle du Convent de Salettes du même Ordre. L'vn & l'autre eut ce ſaint Inſtitut en grande veneration ; ils ne pouvoient la mieux témoigner. Humbert fut vn des plus Grands Princes de ſon âge : quoi que l'on ne lui ait pas donné le Titre de Grand comme au Comte Amé, ſon adverſaire, il ne fut pas moindre. Il fut heureux contre lui, & dût ſon bonheur plûtôt à ſa conduite qu'à ſes forces. L'avantage de la guerre lui demeura: Le principal ſujet n'en avoit été que l'independance de la Baronnie de la Tour. Enfin Amé fut contraint de la reconnoître : Sa pieté lui rendit tous les Princes voiſins favorables. Philippe le Bel voulut avoir ſon amitié, & l'achepta: les Papes appuïerent ſes intereſts, & il n'en eut point à qui il ne preferat toûjours ceux de l'Egliſe. Il ne diſputa pas à celles de Vienne,d'Ambrun,de Grenoble,& du Pui l'hôneur de l'avoir pour Vaſſal. Il leur rendit homage, & le refuſa à Amé : ſa ſoûmiſſion fut Chrêtienne, & n'abbaiſſa pas la dignité de ſon Eſtat : ſon ambition heroïque la ſoûtint glorieuſement,& adjoûta à ſon Eſtat. Il n'eſt rien de plus aiſé à vn Prince que d'être devot ; mais il ne l'eſt pas de mêmes d'etre politique & vertueux. Il ne ceda rien aux hommes ; & donna tout à Dieu. La fierté, dans vn grand cœur, s'accommode avec l'humilité Chrêtienne. Dans les ames d'vne étenduë mediocre, il faut que l'vne faſſe place à l'autre : elles ne peuvent y loger enſemble. La derniere action de ſa vie fut le dernier effort de la vertu: Il ſe deprit de lui même pour s'vnir plus

Mort du Dauphin Humbert.

Suſpenſion d'Armes.

Reflexion.

Tombeau de la Dauphine Anne.

Eloge de Humbert.

Digitized by Google

Jean Dauphin. étroittement au ſouverain Eſtre : il tâcha de s'aneantir dans l'humilité Religieuſe. Jean ſon fils aiſné lui ſucceda ; mais ſon gouvernement fut de peu d'années. Aprés qu'il eût rendu à ſon pere les derniers devoirs, il exigea de ſes ſujets les premiers de ceux, à quoi ils étoient obligez à ſon entrée à la principauté. Il emploïa tout le mois d'Avril à recevoir les ſerments de fidelité de la Nobleſſe, & les homages des ſeigneurs ſes Vaſſaux. Ceux, qui furent les premiers à lui témoigner ainſi leur zele furent François Aleman ſeigneur d'Vriage, Aimeric de Briançon ſeigneur de Varſes, Hugues de Saſſenage ſeigneur de Pariſet, Siboud Aleman ſeigneur de Revel, Diſdier de Paris ſeigneur de Paris, Jean ſeigneur du Gua, Jean Aleman ſeigneur de Sechilliane, Pierre de Berenger ſeigneur de Morges, Remond Ainard ſeigneur de la Motte, Renaud Aleman ſeigneur de Champs, Aimon de Poitiers, Amedée de Chaſte ſeigneur de Chaſte, Peronnet de Murinais fils de Siboud, Amblard de Chauſens, François Baron de Saſſenage, Henri de la Tour ſeigneur de Vinay, Amedée de Roſſillon ſeigneur de Roſſillon, Peronnet ſon Frere, Guigue de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, & Humbert de Voiſens. Guigue de Roſſillon étoit de retour depuis peu de la Cour de l'Empereur Albert, à qui le Dauphin Humbert l'avoit recommandé. Le ſujet de ſon voïage avoit été les troubles qu'il recevoit en la poſſeſſion d'vn peage dont neanmoins ſes predeceſſeurs avoient jouy, dans l'étenduë de la Terre d'Anjou, tant ſur le Rhône que ſur la Terre. Humbert, qui avoit été ſon Tuteur, comme ſon Oncle maternel, lui en obtint la confirmation, que l'Empereur ne voulut pas refuſer à ſes Princes. Les Juges Majeurs des Bailliages de Dauphiné receurent les mêmes homages des feudataires de leurs reſſorts. Jean d'Amaiſin l'étoit dans le Viennois, & la qualité, qui lui eſt donnée *de Juge Majeur du Dauphiné dans le Viennois*, confirme vne verité qui n'eſt pas neanmoins douteuſe. Tout ce que poſſedoient les Dauphins en quelque Province que ce fût, s'appelloit abſolument le Dauphiné. Ainſi on diſoit le Dauphiné dans le Viennois, le Dauphiné dans le Graiſivodan, & le Dauphiné d'Auvergne : c'étoit le Titre propre de leur Domaine. Jean alla, aprés, rendre aux Egliſes de Vienne, & de Grenoble, dans les mains de leurs Prélats, l'homage qu'il leur devoit. Les Princes ne meritent jamais mieux les reſpects des hommes, que par ceux qu'il rendent religieuſement à DIEU. François, Baron de Saſſenage accompagna le Dauphin ; mais il fut r'appelé chez ſoy, pour reſiſter aux deſſeins de Jean ſeigneur de S. Quentin. Les differents, qui étoient entre eux pour les limites de leurs Terres, les avoient rendus ennemis, & leur querelle étoit devenuë celle de tous les Gentil-hommes voiſins. Ils aſſemblerent leurs amis, & des Troupes de gens de pied & de Cheval. Chaque querelle entre les ſeigneurs des Terres étoit vne Guerre. Ils avoient le privilege d'armer, ſans que le Dauphin, dont ils reconnoiſſoient la ſuperiorité, pût l'empécher, ſi leur armement n'intereſſoit point ſon ſervice. François accompagné d'Albert ſon fils, qui étoit alors à peine ſorti de l'enfance, entra dans la Terre de S. Quentin. Hugonet de Falavel, qui commandoit les Troupes de ſon ennemi, s'étant preſenté à lui pour le repouſſer, fut défait. Albert fit des merveilles dans ce combat, & y donna des preuves de ce qu'il devoit vn jour étre dans les armes. Cet avantage donna la liberté au Baron de Saſſenage de deſoler la Terre de S. Quentin. Nul n'oſa plus lui reſiſter ; Falavel fut envoïé priſonnier à Moirenc, & y fut gardé quelques mois. Cependant leur ennemi qui n'oſoit paroître dans ſa Terre pour la defendre, tâcha de faire diverſion. Il fit quelques courſes ſur celle de Saſſenage : mais ſon plus grand exploit fut la ruïne des moulins, & l'embraſement de quelques maiſons. La vengeance ne fut ni lente ni legere : Rien preſque ne demeura debout dans la Terre de S. Quentin. Les maux qu'on avoit faits dans celle de Saſſenage furent les derniers de ceux que les Habitants de celle-ci pouvoient ſouffrir. Leurs cris furent portez aux oreilles du Dauphin, qui d'ailleurs avoit de l'intereſt à conſerver le ſang de ſes Vaſſaux, & les biens de leurs ſujets. Il leur apprit qu'il vouloit étre informé,

Serments & homages au nouveau Dauphin.

Seigneurs qui les rendent.

Voïage de Guigue de Roſſillon vers l'Empereur Albert. Pour vn peage.

Homages dans les Bailliages.

Juge Majeur du Viennois. Sa dignité.

Etenduë du nom de Dauphiné.

Homage aux Egliſes de Vienne & de Grenoble. Reflexion.

Guerre entre les ſeigneurs de Saſſenage & de Saint Quentin.

Treve ordonnée par le Dauphin.

par

par eux-mêmes, de touts leurs differents, & les regler. Cependant, il ordonna que touts actes d'hoſtilité ceſſeroient de part & d'autre. La paix fut ainſi portée dans ces deux illuſtres Maiſons, dont les demeſlez avoient porté la haine, & la diviſion en
1313. tant d'autres. Mais, elles ne furent parfaittement reconciliées que l'an M. CCCXIII. Paix.
les effects de la haine avoient ceſſé, avant que l'on eût fait renaître l'amitié qu'elle avoit éteinte.

XXI.

LA treve qui étoit entre le Dauphin & le Comte de Savoïe, ſon beau-frere, duroit encore: & elle lui fut vn temps propre à ſe preparer à la Guerre. Le Château de Chaſtillon de Corneille avoit été ruiné, mais il étoit dans vne aſſiette avantageuſe; & par cette raiſon il voulut qu'il fût reparé. La Chartreuſe de Meria devoit fournir le bois neceſſaire à cette conſtruction, & cette obligation lui étoit vne ſervitude incommode. Elle s'en déchargea pour trois cents livres Viennoiſes qu'elle païa: Le Dauphin l'aïant voulu gratifier, il lui en donna vne declaration authentique: le ſeau qui y reſte encore repreſente d'vn côté le viſage du Prince, ce qui eſt extraordinaire dans les ſeaux de cet âge-là. Sa Teſte y eſt imprimée en forme de Buſt, & elle apprend qu'il étoit alors à peine âgé de vingt deux, ou de vingt trois ans. Vn Dauphin occupe le Champ du revers: mais il eſt accompagné de deux Tours, & d'vn Dragon en pointe. A ſon entrée au gouvernement, il s'établit vn Conſeil composé de perſonnes choiſies, exercées dans les affaires, & d'vne probité connuë. Ceux qui y furent appellez les premiers, & dont le merite les fit honorer de ce choix, furent Pierre de Berenger ſeigneur du Gua, Alaman du Puy ſeigneur du Puy, Hugues de Commiers, Jean Grinde, Guillaume de Miolans, & Humbert Clari. Vn Prince ne doit pas toûjours refuſer de preferer à ſes propres ſentiments des ſentiments étrangers, ou il n'aſpire pas à la gloire d'vn grand Politique; il n'y a point de milieu. Vn Conſeil reglé & fixe lui eſt auſſi neceſſaire pour le gouvernement public, que ſa propre raiſon pour ſa conduitte particuliere. Ce Prince avoit peu de ſanté; toute ſa vigueur étoit dans ſon courage: Les fatigues d'vne guerre, où il auroit ſalû qu'il agît, & qu'il païât de ſa perſonne l'euſſent bien-tôt ruinée. Auſſi ſes Miniſtres appliquerent toûjours principalement leurs ſoins à éloignér tout ſujet & tout pretexte de guerre. Ce fut neanmoins ſans témoigner de la craindre, & ſouvent ce fut en feignant d'en chercher les occaſions. Hugues, ſon frere, Prince de Foucigny, fut favorable à ce deſſein Beatrix, ſon aïeule, ne lui avoit pas ſeulement donné cette ſouveraineté, mais encore ſes droits, & ſes pretentiõs ſur l'Eſtat de Savoïe. Elle étoit fille de Pierre Comte de Savoïe & d'Agnés heritiere de Foucigny, qui n'eurent pas d'autre enfans. Pierre ſucceda au Comte Boniface ſon neveu, au prejudice de ſes filles. Ce n'avoit pas été par la force de la loy Salique, dont le nom n'étoit pas mêmes connû en la ſucceſſion des fiefs qui relevoient de l'Empire, mais par celle des anciens Fideicommis de ſa Maiſon: outre que Boniface l'avoit inſtitué, par ſon Teſtament, ſon heritier au Comté de Savoïe; &, où il ne fairoit pas vn païement de mille livres pour Philippe, ſon frere, élû Archevêque de Lion, il lui avoit ſubſtitué les fils de Thomas ſon ſecond frere. Ce qui montre qu'il avoit diſpoſé abſolument du Comté, comme de ſon bien propre, qu'il pouvoit mettre en quelques mains qu'il eût voulu. Pierre en diſpoſa avec la même liberté, par ſon Teſta-
1268. ment, de l'an M. CCLXVIII. Il fit ſon heritier, au Comté de Savoïe, Philippe Comte de Bourgogne ſon frere, lui ſubſtitua ſes enfans mâles, &, où il n'en auroit pas, les enfans mâles de Thomas. Il legua mille livres Viennoiſes à Conſtance de Savoïe, fille d'Amé VI. pere de Boniface. Elle lui avoit diſputé le Comté; mais, aïant tranſigé ſur ſes pretentions, elle les lui avoit cedées. Au cas que ſon heritier fit difficulté de lui païer cette ſomme, il declara que ſon intention étoit que tout le droit, qu'avoit cette Princeſſe ſur cet Eſtat, lui fût conſervé, & qu'elle pût l'exercer comme bon lui ſembleroit. Donc, c'eſt vne propoſition, qui n'eſt pas ſoûtenable, que la loy qui y fut alors obſervée.

Château de Chaſtillon de Corneille repaté.
La Chartreuſe de Meria déchargée de la fourniture du bois.
Seau remarquable.
Armes.
Conſeil du Dauphin.
Ceux qui le compoſent.
Reflexion.
Hugues a les Droits de ſon aïeule ſur la Savoïe.
En quoi ils conſiſtent.
De la loy Salique en Savoïe.

Digitized by Google

obſervée. Outre qu'il ne ſeroit pas difficile de faire voir que ces Comtes ont ſouvent donné à leurs filles ſoit en les mariant, ſoit en teſtant, des Terres, & même des païs entiers, qui en dependoient. Eſt-il rien de plus opposé à la loy Salique? On juge du tout par la partie, parce que la qualité eſſentielle de l'vn s'étend neceſſairement à l'autre, & lui eſt attachée, inſeparablement. De là Beatrix reveilla ſes pretentions ſur le Comté de Savoïe, ſoûtint qu'elle en étoit la legitime heritiere, & ne manqua pas de raiſons pour faire voir que ſon pere n'avoit pû l'en priver, ſans qu'elle eût contribué à cette injure, par ſa mauvaiſe conduite. Le Comte avoit donné lieu à cela, par ſon trop d'ardeur en la pourſuitte des droits qu'il croïoit avoir ſur le païs de Foucigny. Iuſques alors Beatrix avoit eu pour lui vne paſſion violente; mais, comme elle en avoit encore plus pour Hugues, qui lui étoit le plus cher de ſes enfans, cette amitié qui lui avoit fait commettre tant d'injuſtices, ſe convertit en vne juſte indignation, qui degenera bien tôt en haine. Le Comte pretendoit que le Foucigny étoit tombé en commis, par ce que Hugues en avoit pris la poſſeſſion avant qu'il lui en eût donné l'inveſtiture. Beatrix l'avoit volontairement chargé de l'homage que le Comte demandoit ſur la Baronie de la Tour: mais le Comte Pierre ſon pere lui avoit legué ce même hommage. De ſorte que le droit en étant dans ſes mains, elle s'étoit obligée inutilement. Si eſt-ce que le Comte n'avoit pas laiſſé d'attaquer Hugues; & la guerre avoit été continuelle, entre eux, dés l'an M.CCC II. Elle s'échauffa aprés la mort de Humbert; & Hugues aſſiſté foiblement du Dauphin ſon frere, du Comte de Geneve, & de quelques ſeigneurs ſes alliez, apprit au Comte que le courage reglé par la prudence eſt plus redoutable dans la guerre, que le nombre & la fureur. Sa reſiſtance fut heureuſe: il ne receut point de perte conſiderable; & les avantages des combats, & des entrepriſes furent preſque également partagez entre lui & le Comte, qui s'étoit promis que l'accabler ce ne lui ſeroit qu'vn travail de peu de jours. Les choſes étant en cet état, le Dauphin eut toute la libetté, dont il avoit beſoin pour donner aux affaires de ſon Eſtat, vn nouveau train, & au gouvernement vne nouvelle forme. Rarement les nouveaux Princes ſuivent les mêmes maximes que leurs predeceſſeurs ont ſuivies, & ſe ſervent des mêmes Miniſtres.

Beatrix pretend la Savoïe.

Pretentions du Comte Amé ſur le Foucigny. Contre Hugues,

Guerre entre eux.

1302.

Reflexion.

FIN DV LIVRE SIXIE'ME.

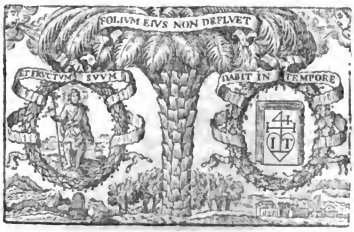

LIVRE

LIVRE SEPTIE'ME

Depuis l'an M.CCC I II. juſques à l'an M.CCCXVIII.

SECTION I.

QVerelle entre Hugues de Breſſieu, Doïen de l'Egliſe de Vienne, & Antelme de Miribel, qui eſt aſſaſſiné dans le Tribunal de Juſtice. Suittes de ce crime. Chaſtiment.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Archivia Domûs Publicæ Viennenſis.

II. III. IV.

Ambaſſadeurs du Dauphin au Roi. Negotiation pour la paix entre le Dauphin & le Comte de Savoïe. Treves.

Mariage de Hugues ſeigneur de Foucigny avec Marie fille du Comte de Savoïe. Paix.

Paix entre le Comte de Savoïe & le Comte de Geneve.

Le Dauphin retire diverſes Terres des mains de Beatrix, ſon aïeule; rendues à Hugues. Ils ſuivent l'Empereur en Italie.

Sedition dans Grenoble contre l'Evêque. Abolition.

Nouveau Peage pour Aimar de Poitiers qui ſuit l'Empereur.

Traités entre les Dauphins & les Evêques de Grenoble confirmez.

Mort de Gui Baron de Montauban.

Droits de Regale. Eminal de la Mure.

Differents entre l'Egliſe de Vienne & le Dauphin, pour la Juriſdiction de S. Clair, Reglez. Nouvelle alliance entre eux.

Mariage du Dauphin avec Beatrix de Hongrie: il va voir le Roi. Traité, & ligue entre eux.

Du Cheſne Hiſt. des Dauphins, aux preuves, f. 30. 37. 42.
Chartular. D. Dionyſ. Salvagnij Boeſſij Chart. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 35. 36. 37. 38.
Tacit. de Morib. Germanorum: ſera luvenum venus, eóque inexhauſta pubertas; neque virgines feſtinantur.
Chartular. Domus publicæ Gratianop.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphin.
Chartular. Camer. Computorum Delphin.
Archivia D. de Chevrieres Præſidis.
Conrad. Vecerius do Rebus Geſtis Henrici VII. Imperat.
Guill. Budæus de Aſſe, lib. 5. f. 48.
Henric. Lorit. Glarean. de Aſſe Cap. 7.
Priſcianus de ponderib. & menſuris.
Archivia S. Mauritij Viennenſis.
Antonius Bonfinius rerum Hungaric. decad. 2. lib. 9.
Du Tillet Inventaire. Sous Louïs Hutin.

V. VI.

Concile de Vienne reſolu. Homage du Comte de Savoïe à l'Egliſe de Vienne. Homage de la Terre de Septeme.

Digitized by Google

Tenuë du Concile. Hereſies condamnées. Actes du Pape Boniface annullez. Templiers comdamnez. Clementines. Inſtitution de la feſte du ſacré Corps de DIEU.

Perſecutions contre les Templiers. Leur G. M. brûlé, non le frere du Dauphin. Fable refutée. Grands Maîtres de cet Ordre Dauphinois.

Archivia S. Mauritij Viennenſ.
Archivia Domus publicæ Viennenſ.
Palmerius Chronic. ad ann. 1311.
Paul. Æmil. Hiſtor. Francor. lib. 5. 8.
Petr. Lodoci Epiſt. Chronic. ad ann. 1311.
Recherches des Antiquitez de Vienne par Chorier. liv. 5. ch. 15.
Io. Naucler. Chronic.
Gilbert. Genebrard. Chronic. lib. 4.

VII. VIII.

Edoüard, Prince de Savoïe, commence la guerre dans le Foucigny contre Hugues. Troupes de Gaſcons à ſon ſecours. La Côte S. André attaquée.

Guerre contre le Dauphin. Le défie à vn Combat particulier. Pretentions reciproques.

Guill. de Saſſenage, Evêque de Grenoble : negotie la paix. Son Eloge : eſt Fondateur du Convent des Peres Iacobins de Grenoble.

Alliance entre le Dauphin & l'Evéque.

Paix concluë entre le Dauphin & le Comte. Commiſſaires pour l'executer.

Ville de ſaint Chef conſiderée.

Eloge de l'Emp. Henri VII. Secours demandé par lui aux Villes de Dauphiné, & aux feudataires.

Eſtat du Dauphiné. Droits de la Couronne de France alors mal entendus.

Sam. Guicheron Hiſt. de Savoïe f. 361. 376.
Paradin. Hiſt. de Savoïe liv. 2. ch. 95. 96.
Chroniques MSS. de Savoïe.
Hiſt. Genealog. de la Maiſon de Saſſenage par Nic. Chorier. liv. 2.
Archivia Fratrum Prædicat. Conventus Gratianopol.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Archivia Domus Publicæ Vienn.

IX. X. XI.

Sedition dans Lion entre les Officiers du Roy Philippe le Bel. Lion aſſiegé. L'Archevêque priſonnier.

Guerre entre les Egliſes de Vienne & de Lion. Ligue. Paix.

Differens entre l'Archevêque de Vienne, & la Ville, pour les frais de la Guerre, accommodez.

Eſtats Generaux à Paris.

Preparatifs du Comte de Valentinois, pour la Guerre de Flandre.

Mariage de la ſœur du Dauphin avec le Prince d'Achaïe, & reconciliation entre le Dauphin & Hugues, ſon frere. Donation reciproque de leurs biens.

Rupture entre le Dauphin, & le Comte de Savoïe. Ambronay ſurpris pour le Dauphin, par trois Moines. Leur cruauté contre leur Abbé. Divers Sieges.

Paradin Hiſt. de Savoïe liv. 2. ch. 71. 98. & 99.
Archivia Domus publicæ Vienn.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphin.
Scip. Dupleix Hiſt. de Franc. ſous Philippe le Bel.
And. du Cheſne Hiſt. des Dauphins, aux preuves f. 33. 34.

XII. XIII. XIV.

La Baronie de Meüillon acquiſe au Dauphin, vnie au Dauphiné, comme celle de Montauban

Digitized by Google

Montauban.

Ligue entre le Dauphin, le Comte de Geneve, & le Baron de Foucigny. Le Comte de Geneve Vaſſal du Dauphin.

Alliance du Dauphin avec le Comte d'Auxerre. Guerre contre le ſeigneur d'Arlay. Accord. Mariage d'Arlay avec la ſœur du Dauphin.

Infirmité du Dauphin. Son homage à l'Archevêque d'Ambrun.

Le Dauphin confirme les Privileges de l'Egliſe de Grenoble, ceux de la Tour du Pin, & d'autres lieux.

Droit de Taille & de Main-morte pretendu ſur les Terres de Graiſivodan, par Hugues Baron de Foucigny. Cas Imperiaux. Reduction de ces Droits.

Maladie du Dauphin. Son voïage à Avignon. Son Teſtament. Sa mort. Ses enfans. Honneur rendu à ſon Corps. Solemnité qui en reſte.

Commancement de l'année alors. Remarque neceſſaire.

Eloge du Dauphin. Son Tombeau. Fonde les Auguſtins de Cremieu.

Philippe le Bel veut relever le Roïaume de Bourgogne. Le demande pour vn de ſes fils. Ligue contre ce deſſein.

Regiſtr. de la Chambre des Comtes de Dauphiné.
Du Cheſne Hiſt. des Rois, Dues, &c. liv. 4. ch. 34.
Le même, Hiſt. des Dauphins aux preuves f. 34.
Memoires d'Ambrun MSS.
Chartularius Domus publicæ Gratianop.
Guichenon Hiſt. de Savoïe, aux preuves f. 148.

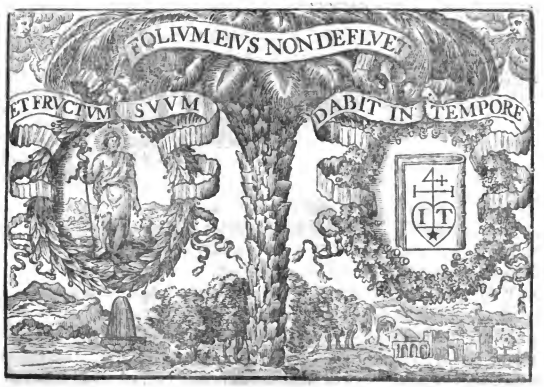

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE'.

LIVRE VII.

I.

Sedition dans Vienne.

CE nouveau Dauphin eut principalement le ſoin de s'acquerir le cœur de ceux qui avoient de l'élevation dans l'Ordre Eccleſiaſtique, & dans celui de la Nobleſſe. En ce commencement vne ſedition, qui avoit causé du deſordre dans Vienne, lui fit naiſtre vne occaſion favorable d'en obliger l'Archevêque, & Aimar, ſeigneur de Breſſieu; l'vn ſon ſeigneur de fief, & l'autre ſon Vaſſal. Hugues de Breſſieu, Doyen de l'Egliſe de Vienne, n'étoit lié à aucun Ordre ſacré. C'étoit vn Lion enchaiſné: ſon inclination & ſon eſprit emporté n'étoient pas propres à vn genre de vie paiſible & moderé: mais on lui avoit fait violence pour le revêtir de cette dignité, elle étoit vne des plus élevées de tout le Clergé des Provinces, qui ſont au deçà du Rhône & c'en étoit vne nouvelle à ſa Maiſon qu'elle y fut entrée. Mais, qui n'eſt pas vtile à l'honneur de Dieu, l'eſt encore moins, dans ces emplois à celui de ſa famille: il haiſſoit Antelme de Miribel, à qui les anciens Titres donnent la qualité de Demoiſeau, Courrier de l'Archevêque. La cauſe de cette haine étoit qu'il n'avoit pas tout donné aux paſſions du Doïen dans l'adminiſtration de la juſtice. Le Courrier étoit le ſecond Magiſtrat de la Ville de Vienne: l'Official en étoit le premier; celui-cy avoit la connoiſſance des matieres qui appartenoient à la juriſdiction Eccleſiaſtique; & le Courrier exerçoit la juriſdiction purement laïque & temporelle. Tous deux étoient établis par l'Archevêque, & leur authorité étoit vne emanation de la ſienne. Les mêchans ne ſçauroient être amis des bons Magiſtrats & l'eſtre d'eux-mêmes. Tous ceux, que Miribel avoit mieux aimé offencer qu'offencer les Loix, tous ceux qu'il avoit châtiez, & enfin tous ceux que leur conſcience menaçoit, s'vnirent au Doïen, & conſpirerent avec lui la mort d'vn homme ſi redoutable à leurs crimes. Les chefs de l'entrepriſe furent, avec le Doïen, Guiffrey de Montagnieu, Geoffroy de la Balme, François de la Balme, l'vn Chanoine de Lion, & l'autre de Vienne, comme l'étoit auſſi Montagnieu, Perret Ainard, Anſelme de ſaint Iuers, Amblard de Chauſens, Guillaume Ainard, Guionet le Fort, Jean Chomard, & Jean Jeannin. Ces dix-là étoient de jeunes gens, à qui la vanité de la noble naiſſance perſuadoit qu'il leur étoit permis de tout faire avec impunité. Ils ſont qualifiez Demoiſeaux dans les mêmes Actes. Ils engagerent dans leur deſſein juſques à trente-ſix de leurs amis ou de leurs Domeſtiques, & tous enſemble, le Lundi qui precedoit la Feſte de ſaint Jean Baptiſte de l'an M. CCCVIII. 1308. inveſtirent l'Auditoire du Courrier. Il ſiegoit alors donnant audience, & n'étoit environné

Reflexion.

Querelle entre Hugues de Breſſieu Doïen de S. Maurice & Antelme de Miribel Courrier. Office de Courrier.

Reflexion.

Conſpiration contre le Courrier.

Aſſaſſiné dans l'Auditoire de Juſtice.

Digitized by Google

environné que de peu de perſonnes que leurs charges, ou leur affaires avoient amenez là. Neanmoins, attaquer vn General d'armée le jour d'vne bataille, au milieu de ſes Gardes, c'eſt vne action moins hardie que d'attaquer vn Magiſtrat, dans ſon Siege, ſeul & deſarmé. Le Doïen, aprés avoir occupé toutes les avenües entra dans l'Auditoire, avec François de la Balme Chanoine, Eſtienne Pelerin Preſtre, & George Gaſtellar Clerc, qu'il iugea plus determinez ou plus capables d'vne mauuaiſe action. Ils ſe jetterent ſur le Courrier, & laïant percé de pluſieurs coups, le laiſſerent étendu au pied de ſon Tribunal. Ce ne fut pas vn ſimple homicide; le ſacrilege y fut confondu avec le parricide. Ce crime n'avoit point d'exemple, & depuis, il n'en a pas été vn aux plus ſcelerats. Le crime tremble à l'abord de ces lieux, qui ſont le plus ſacré ſanctuaire de la juſtice: la haine ny la vengeance n'y ont, que cette fois-là, oſé faire entrer leurs deſirs & leurs emportemens. Le Doïen, qui avoit bien prevû les dangers où cette action le precipitoit, s'étoit aſſeuré d'vne Tour qui étoit à l'entrée du Cimetiere de l'Abbaye, de ſaint Pierre. Il s'y jetta avec tous ſes complices, & l'Archevêque, aïant commandé au peuple de s'armer, fut obëi. Le Doïen avoit plus eſperé de ſes amis qu'ils ne firent & ne purent faire. Les Creatures, qu'il avoit parmi le peuple, ne le lui gagnerent pas. Pour rendre les plus déraiſonnables les defenſeurs d'vne mauvaiſe action, il faut qu'il y ait moyen de faire paſſer le crime pour vne action vertueuſe ou pour vn coup de mal-heur. Il ſe defendit quelques heures à coups de pierres & de traits: pluſieurs des Habitants furent bleſſez, & ce fut ce qui les rendit plus opiniaſtres & plus hardis. Ils reſolurent de l'avoir, à quelque prix que ce fût: Ils s'attacherent à la porte de la Tour, &, y aïant porté de la paille & du bois ſec, ils y mirent le feu. Hugues veid bien qu'il étoit perdu. Avant qu'il fut bien allumé, il fit vne ſortie heureuſe ſur cette multitude qui l'attaquoit ſans chef & ſans ordre, qu'aïant renverſé tout ce qui s'étoit preſenté devant lui, il gaigna encore le Clocher de l'Egliſe, qui n'étoit éloigné que de vingt cinq ou trente pas. Il étoit ſur le point d'y être forcé, quand Girard d'Illins, conſeigneur d'Illins, Chevalier, Guillaume d'Ampui, & Guyonet de Chauſens Demoiſeau, lui perſuaderent de ſe rendre. Il le fit, & fut avec ſes complices, conduit dans les priſons de l'Archevêque leur Juge, & leur partie en cette occaſion. Il n'y avoit point d'excuſe pour eux, ni, par conſequent, de pardon; Mais, le Doïen étoit d'vne naiſſance & d'vne conſideration à n'être pas traitté comme l'auroit été vn homme vulgaire. Aimar de Breſſieu, ſeigneur de Breſſieu, ſon frere, & pluſieurs de ſes parents, qui étoient des plus puiſſants & des plus authoriſez de la Province, vinrent d'abord à Vienne pour negotier ſon accommodement avec l'Archevêque. Ils obtinrent, mêmes la protection du Dauphin qui y vint comme eux, pour les appuyer de tout ſon credit, & de toute ſa faveur. Enfin, Artaud de Roſſillon ſeigneur de Roſſillon & d'Annonay, Guigue de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, Graton ſeigneur de Clairieu, Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois, Chevaliers, & Alexandre de ſaint Diſdier, Sacriſtain de l'Egliſe de Romans, s'étants ſouvent aſſemblez avec l'Archevêque, & Eudes, ſon Miſtral dans Vienne, cette affaire fut terminée. Le jugement ne laiſſa pas le crime impuni, mais il en modera la peine. Hugues fut contraint de reſigner ſa Dignité, & ſa Chanoinie entre les mains de l'Archevêque & du Chapitre, pour en diſpoſer en faveur de qui ils voudroient. Il fut condamné, outre cela, à fonder vne Chapelle dans Vienne même de cent ſols de revenu (ce qui étoit alors vne grande ſomme) afin qu'il y fut dit trois Meſſes châque ſemaine, pour l'ame de Miribel; à donner à ſa femme & à ſes enfans telle ſomme que le Miſtral, & Aleman du Pui, ou l'vn deux, lui ordonneroient, pour leurs dommages & intereſts; & à promettre que ni lui, ni ſes proches, à l'avenir, ne garderoient ni ſentiment de haine, ni deſir de vengeance ſoit contre les Habitants de Vienne, ſoit contre les ſujets de l'Archevêque ou du Chapitre. Il fut mis en liberté, avec tous ſes complices: mais ce fut

Reflexion.

Les aſſaſſins arreſtez.

Reflexion.

Mediateurs.

Jugement.

Digitized by Google

aprés que pour la ſeureté de l'execution de ce qu'il avoit promis, il eut ſatisfait à toutes les precautions que l'on exigea de lui. D'vn côté, il remit entre les mains du ſeigneur de Vaubonnois ſon Château & ſa Terre de Lens, pour les tenir juſques au temps qui lui avoit été accordé, aprés lequel le depoſitaire les devoit donner à l'Archevéque, s'il n'avoit effectué ſes promeſſes. Pour cela, le Dauphin, qui avoit facilité cet accommodement par ſa preſence, & les autres qu'Aimar de Breſſieu avoit employés, ſe rendirent les pleiges du Doïen juſques à la ſomme de trois mille marcs d'argent. D'autre part, le Doïen aïant, promis ſolemnellement, non ſeulement pour lui, mais auſſi pour tous les autres qui l'avoient ſuivi, de ne rien faire à l'avenir contre l'Archevêque, ni contre les ſujets de ſon Egliſe, la peine à laquelle il ſe ſoûmit fut de dix mille Marcs d'argent. Ses cautions & ſes pleges, pour vne ſomme d'vne telle importance, furent outre ſon frere, & ceux que nous avons déja nommez, qui s'obligerent châcun à cinq cents marcs d'argent, Henri de Montagnieu, Humbert de Bocſozel ſeigneur de Maubec, Guigue de Viger, Girard d'Illins, Conſeigneur d'Illins, Gui ſeigneur de Tullins, Vallon ſeigneur de Beauſemblant, Gui Dauphin ſeigneur de Montauban, & frere du Dauphin, Anſelme, Aynard ſeigneur de Monteynard, Jean ſeigneur de ſaint Quentin, Aimar de Berenger ſeigneur du Pont de Roïans, François de Château-neuf ſeigneur de Château-neuf, Artaud de Claveſon, Dupeloux ſeigneur de Rochefort, Pierre Giroud Chevalier ſeigneur de Chaſtillon, Geoffroy ſeigneur de Montchenu, Guillaume Aleman Chevalier de Moras, François ſeigneur de Saſſenage, Remond Ainard ſeigneur de la Motte, Humbert de Bocſozel ſeigneur de Gere; les vns pour mille marcs, & les autres pour cinq cents ſeulement. Quelques vns s'obligerent, même, à demeurer en ôtage dans la Ville de Vienne à la premiere plainte de l'Archevêque ou du Miſtral, & à n'en ſortir que de leur conſentement. Guigue de Roſſillon, ſeigneur d'Anjou, eut neanmoins la liberté de ſortir & d'aller où il voudroit, mais avec cette condition qu'il ne mangeroit en nul lieu qu'il ne fût de retour. La Terre d'Anjou n'étant éloignée de Vienne que d'environ quatre lieües, on ne voulut pas lui refuſer le plaiſir d'y aller, qui ne pouvoit être que bien moderé avec cette abſtinence. Ces Pleiges ne firent pas difficulté de ſe ſoûmettre à toutes les juriſdictions de l'Archevêque, à celles du Dauphin, & à toutes autres: à la reſerve neanmoins de celles du Roi de France. Ce qui montre que l'on conſideroit, dans la confuſe Anarchie où étoit cette Province, la ſeule Puiſſance legitime qu'elle avoit à reconnoître, comme vne authorité étrangere. La part, que prirent au mal-heur de Hugues tant de gents de haute condition, l'arracha au chaſtiment qu'il avoit merité, & ſauva ſes complices. Il n'y en eut que trois, auquels, comme aux plus ſouillez du crime, par ce qu'ils l'étoient du ſang de Miribel, cette grace ne s'étendit point. Ce furent François de la Balme, Eſtienne Pelerin, & George Gaſtellard. Leur caractere adjoûtoit à leur crime: ils étoient du Corps du Clergé de l'Egliſe Cathedrale. Quoi qu'il y ait apparence qu'ils éviterent la peine, ils n'en éviterent pas la honte. Et, ce que la peine, quelque rigoureuſe qu'elle ſoit, a de plus ſenſible aux Eſprits genereux, eſt la honte & l'infamie.

Pleiges

Reflexion.

II.

Guigue Aleman & autres Ambaſſadeurs du Dauphin au Roi.

GVigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois, & Graton ſeigneur de Clerieu étoient de retour depuis environ vn mois ſeulement d'vne celebre Ambaſſade. Le Dauphin les avoit envoïez, & Beraud ſeigneur de Mercœur Conneſtable de Champagne avec eux au Roi Philippe le Bel. Agnes de France, Ducheſſe de Bourgogne, & Jean de Chalon ſeigneur d'Arlay avoient travaillé à établir vne ſolide paix entre le Dauphin & le Comte Amé, qui étoient ſur le point d'entrer en vne nouvelle guerre. La priſe du Château d'Entremonts, & le refus que faiſoit le Comte de le rẽdre en étoient vne matiere aſſez juſte, au jugement du Dauphin, ſoit pour l'intereſt, ſoit pour

Nouveaux troubles entre le Dauphin & le Comte de Savoïe.

Digitized by Google

pour l'honneur. La Ducheſſe & le ſeigneur d'Arlay les avoient fait conſentir à des treves iuſques à la feſte de Pentecôte de l'an M. CCCVIII. & avant qu'elles finiſſent, le
1308. Roi les avoit prolongées iuſques à celle de Nôtre-Dame de mi-Aouſt, dans l'eſperãce de decider tous leurs differens durant cét intervalle. Le Comte étoit venu en perſonne, & n'avoit voulu ſe fier qu'à lui-même des choſes de cette importance : Et le Roi aïant été obligé de faire vn voïage à Poitiers, il l'y avoit ſuivi, comme avoient fait auſſi les ambaſſadeurs du Dauphin. Le Pape étoit en cette Ville, pour conferer avec le Roi ſur pluſieurs choſes qui regardoient le repos de ſon Eſtat, & la paix de l'Egliſe. Ce fut là que la ruine de l'Ordre des Templiers, fut reſolüe : la haine du Roi contre eux, & la paſſion qu'avoit le Pape de lui complaire en toutes choſes les aïant condamnez ſans les oüir. Dans la multitude des affaires que Philippe eut à y traitter ou avec le Pape, ou avec les Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre, il lui fut impoſſible de s'appliquer à celles du Comte & du Dauphin. Il les renvoïa à vn autre temps, & à vn autre lieu. Neanmoins il continua les Treves iuſques à la Feſte de Pentecôte de l'année ſuivante ; & afin d'oſter tout pretexte à l'vn & à l'autre de ſe nuire par les armes de leurs Alliez, ny en leurs perſonnes, le Comte comprit dans cette Treve, qui étoit d'environ vne année, Edoüard ſon fils, Loüis de Savoïe ſeigneur de Vaud ſon frere, Humbert ſeigneur de Maubec, Amedée ſeigneur d'Ornacieu, & les Habitants de Geneve ; & le Dauphin, Guy ſeigneur de Montauban, Hugues ſeigneur de Foucigni, ſes freres, Iean de Chalon ſeigneur d'Arlay, Aimar de Poitiers Comte de Valentinois, Jean Comte de Foreſts, Beraud ſeigneur de Mercœur, Guillaume de Geneve ſeigneur de Gex, & les Fors iſſus de Geneve : c'eſtoient ceux qui avoient été chaſſez de cette Ville à ſa conſideration. A la fin, la guerre déplait autant aux victorieux mêmes que la raiſon gouverne, par ſes horreurs & par ſes carnages, qu'elle leur plait par la gloire qu'elle donne. Amé & Hugues ne diſſimuloient plus le deſir qu'ils avoient de la voir finir entre eux. Guillaume Comte de Geneve, allié du Dauphin & de Hugues, s'étoit preſque reconcilié avec le Comte Amé ; & ce fut de ſon Miniſtere que le Comte ſe ſervit envers Hugues. Il n'étoit point encore marié quoy qu'il eût attaint l'âge de vingt-cinq ans, & il ne pouvoit faire d'alliance plus avantageuſe que dans la Maiſon de Savoïe. Le Comte Amé avoit eu trois filles de Marie de Brabant, qu'il avoit épouſée en ſecondes nopces l'an
1304. M. CCCIV. Marie en étoit l'aiſnée, & n'avoit alors que quatre ans & quelques mois. Elle fut vn pretexte propre au deſſein de l'vn & de l'autre. Beatrix, qui commençoit à aimer ſa Maiſon, voulut que Hugues ſon petit fils l'épouſât : le Comte de Geneve en fit la demande, & elle lui fut accordée. Hugues vint à Montmeillan où l'attendoit Amé ; & Beatrix s'en étant approchée s'arreſta à Montfort. Bertrand Archevêque de Tarentaiſe, le Comte de Geneve, Guichard de Pontuerre Chanoine de Geneve, Humbert ſeigneur de Maubec, Geoffroy ſeigneur de Clermont, Rodet ſeigneur du Menthon, Aimar ſeigneur de Beauvoir, Jean de Rovorée, Hugues de Commiers, & Pierre ſeigneur d'Avallon furent les principaux de ceux que leur affection pour le Comte & pour Hugues avoient aſſemblez. Ils ne laiſſerent pas échapper cette occaſion. La paix fut concluë entre ces deux Princes : mais d'vne telle maniere que l'ont pût comprendre aiſement que les penſées du Dauphin y furent peu conſiderées. Hugues & Beatrix renoncerent abſolument à tous leurs droits ſur le Comté de Savoïe tant au deçà qu'au delà des Alpes, en faveur d'Amé ; reconnûrent de tenir de lui en fief les Châteaux de Foucigny, de Bonne, de Monthoux, de Bonneville, de Chaſtellet, de Credo, d'Alinges le Vieil avec leurs Mandemens & leurs juriſdictions, les fiefs de Rovorée, de Nervian, de Gex, de Villars, de Montfaucon, & generalement tout ce qu'ils poſſedoient de Seiſſel juſques à Fribourg au delà du Lac de Geneve. Le Comte leur rendit le Château de Lullins, & promit à Hugues celui de Beaufort, qui appartenoit à Jaquemet de Beaufort, à qui il s'obligea de donner

Negotiation pour la paix à Paris.

Ruine des Templiers reſolüe.

Treves continuées par le Roi contre le Dauphin & le Comte de Savoïe.

Compris dans la Treve.

Reflexion.

Mariage de Hugues ſeigneur de Foucigny avec Marie fille du Comte de Savoïe.

Preſents.

Paix entre eux ſans la participation du Dauphin

Renoncent à leurs droits ſur le Comté de Savoïe.

en

Digitized by Google

en échange les Terres & le peage qu'il avoit dans Laval d'Iſere. Mais, le nœud de cette pacification fut le mariage de Hugues avec celle des filles du Comte qui ſeroit en âge plus nubile, à la feſte de Pentecoſte de l'an M. CCCX. Ce mariage fut differé juſques à ce temps-là. Le Comte promit de lui donner vingt mille livres Viennoiſes en dot; & Beatrix ſe chargea d'en païer cinq mille. Le Château de Beaufort ne devant être remis à Hugues que trois mois aprés la conſommation de ſon mariage, le ſeigneur de Maubec fut choiſi par les parties, pour en être cependant le depoſitaire. Hugues aïant preferé Marie aux autres filles du Comte, celui-ci n'attendit pas le terme ſtipulé; il le lui donna incontinent aprés la conſommation du Mariage, c'eſt à dire le dixiéme du mois de Septembre de l'an M. CCCXI. l'âge de cette Princeſſe ne permettoit pas, ce ſemble, à Hugues d'vſer des droits de Mary: mais, il eſt vray, comme nous l'avons déja remarqué, qu'alors on conſideroit moins aux filles des Grands leur âge, que leur perſonne, pour juger ſi elles étoient capables de Mariage. Ainſi Catherine ſa ſœur fut mariée, le mois de Mars de l'année ſuivante, à Leopold Archiduc d'Auſtriche, quoi qu'elle ne fût pas plus âgée que celle-ci. Tacite témoigne que nôtre ſexe s'approchoit tard de l'autre chez les Germains; que la virginité des filles n'y étoit pas hâtée, comme il parle, & que c'eſt par là que la vigueur & la force des jeunes hommes ſe conſervoient plus long-temps, ſans être épuiſées. Mais, il y a des Nations nombreuſes & redoutables, comme ſont les Moſcovites dans l'Europe, & les Mogoles dans l'Aſie, qui jugent bien autrement. Dés l'âge de ſix ans juſques à celui de dix & de douze les filles y ſemblent être en leur beauté parfaitte; au delà elles paroiſſent flettries, & trouvent rarement qui veüille d'elles. Les fruits verts dans l'amour, comme dans la Nature, ſemblent meilleurs à de certains goûts, que les meurs. Quoi que ç'en ſoit ce mariage ne fut pas heureux. Hugues n'eut point d'enfans de cette Princeſſe, & les ſoins qu'eut Amé à pourvoir à ſon établiſſement, au cas qu'elle ſurvêcut à ſon mari & qu'elle n'eût pas des enfants, me font croire qu'il en avoit quelque certitude. Hugues lui donna, en ce cas de ſurvie, beaucoup au delà de ce qu'elle auroit pû legitimement pretendre, ſi on s'étoit attaché exactement à l'vſage, & aux exemples.

Jeuneſſe de la Princeſſe contre la loy du Mariage. 1310.

N'étoit conſiderée. 1311

Ni dans pluſieurs Nations.

Mariage de Hugues peu heureux.

III.

Le Comte de Geneve s'accommode avec le Côte de Savoïe.

LA concluſion de la paix de Hugues avec Amé, devenu ſon beau-pere, fut le bonheur de leurs ſujets, qui depuis ſix ans avoient eu à ſouffrir, ſans interruption, tous les maux imaginables. Le Comte de Geneve travailla, aprés à la ſienne. Il avoit épouſé Agnés fille du Comte & de Sibille de Baugé l'an M. CCLXXXVII. Mais cette alliance n'avoit pas empéché qu'il ne ſe joignit à touts les deſſeins de Hugues & du Dauphin ſon pere. Il étoit au rang des principaux amis de leur Maiſon; & il ne pouvoit l'être, & n'être pas ennemi de celle de Savoïe. Le Comte ſon beau-pere, poſſedoit le Château de Corbieres pour quinze mille livres, à quoi Amedée ſon pere avoit été condâné, par Guillaume Evêque de Lauſanne, & par Aimar de Quart alors Precenteur de l'Egliſe de Lion, & depuis Evêque de Geneve, leurs arbîtres, pour les frais de la guerre que le Comte lui aviot faite, & en laquelle il lui avoit pris ce Château. Mais, il le rendit à ſon Gendre, aprés qu'Amedée fut mort, & l'aquitta de cette ſomme. Il augmêta la Dot qu'il avoit conſtituée à Agnés ſa fille par ſon contract de Mariage. Cette gratification fut vn leurre: le Comte de Geneve n'eut plus la liberté de vouloir que ce que ſon beau-pere voudroit: il conſentit à ce qu'il exigea de lui, qu'il lui ſeroit à l'avenir vni d'vne ſincere affection; mais il n'eſt pas vray qu'il lui rendît hommage, comme l'a écrit vn Authеur Moderne: ſa reconnoiſſance ne fut pas vne lâcheté. Le Dauphin n'eut point de participation à cet Traitté, & n'en fut pas ſatisfait. Il le témoigna à Beatrix & à Hugues; ils poſſedoient les Châteaux & les Terres de la Terraſſe, de Montbonod, & de Montfleury; & Beatrix les avoit mêmes donnez à Hugues. Le Dauphin les leur ôta: il commit, pour les retirer de leurs mains, 1287.

Aimon

Aimon Abbé de S. Antoine de Viennois, Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois, Gui ſeigneur de Tullin, Nantelme Ainard, & François ſeigneur de Saſſenage. Ils perſuaderent à Beatrix de conſentir à ce que le Dauphin deſirait, & de s'épargner le déplaiſir de voir que l'on en vint contre elle, à la force. Elle les crût, & aïat donné ordre que l'on leur donnât l'entrée libre dans ces Places, elle & Hugues ſe contenterent de proteſter qu'ils n'avoient rien commis qui pût avoir offencé le Dauphin, & de la violence qui leur étoit faite. Neanmoins, il revint de ſon chagrin quelque temps aprés, & s'étant rajuſté avec ſon frere, il lui rendit ſes Terres. Ils ſuivirent peu de mois aprés l'Empereur Henri VII. en Italie; & Gui leur Frere, ſeigneur de Montauban, ſe joignit à eux à la tête de 40. Chevaliers. Henri, Duc de Luxembourg, avoit été élû, aprés la mort d'Albert, avec vn applaudiſſement vniverſel. Toutes les qualités dignes d'vn grand Prince étoient admirées en luy; Mais la fortune n'eut pas pour elles moins de jalouſie qu'elle n'a coûtume d'en avoir pour les vertus, qui ont droit de ne vouloir pas lui étre redevables de leur ſplendeur. Ils lui allerent au devant juſques à la Ville de Conſtance, & ce fut là que l'Empereur confirma au Dauphin le III. du mois de
1309. Mai de l'an M.CCC IX. tous ſes droits, & tous ſes privileges. Ils le ſervirent vtilement en Italie; mais Jean en revint le premier, les affaires de ſon Etat ne lui permettant pas d'en étre long-tẽps abſent. Lancelot d'Avalon fut celui des Gentils-hommes, qui avoient accõpagné Hugues, de qui il fut le plus ſatisfait. Auſſi il le favoriſa depuis en toutes choſes, & à ſa conſideration, augmentant la juriſdiction qu'avoit Pierre d'Avallon ſur ſes ſujets, il lui permit de condãner à des peines corporelles, & à des amandes pecuniaires: c'eſt à dire d'exercer la haute Juſtice, que les Juriſconſultes appellẽt le pur Empire. Durant l'abſence du Dauphin, le peuple de Grenoble avoit pris les armes contre ſon Evêque; l'avoit aſſiegé dans ſon Palais; avoit enfõcé les portes de l'Egliſe Nôtre-Dame, qui lui eſt contigue; & enfin, étant entré dans le Palais, y avoit cõmis toutes ſortes de violences. L'Evêque ſeul avoit été épargné, mais ſes Officiers, & ſes Domeſtiques avoient ſouffert bien d'indignités, & d'outrages. Ce fut principalement ſur Guillaume & Chabert de Royn Mermet, de Pierre, & François de Theys que tomberent les coups de ces ſeditieux. Le Dauphin étant de retour prit connoiſſance de cet'affaire, & perſuadé par le repentir des coupables, par les prieres de la Ville en Corps, & par des preſens, qui en furent la force & l'efficace, il abolit les crimes, aneantit les pourſuites faites contre eux par l'Evêque, & leur pardonna. Ce qui montre, qu'encore que la juriſdiction fût commune entre lui & l'Evêque, la ſouveraineté ſuperieure étoit ſeule dans les mains du Dauphin.

Le Dauphin retire divers Châteaux des mains de Beatrix.

Rendus à Hugues.

Le Dauphin, & ſes freres ſuivẽt l'Empereur Henri VII. en Italie.

Recompenſe de Hugues d'Avalon.

Sedition dãs Grenoble contre l'Evêque.

Abolition.

IV.

CEpendant Gui Baron de Montauban ne s'éloigna point de la perſonne de l'Empereur, fut preſent à ſon Couronnement dans Rome, & fit de ſi bonnes actions, que l'Empereur ne crût pas que la ſeule loüange leur fût aſſez de recompenſe. Il crea encore, pour lui, vn nouveau Peage, qu'il lui permit d'établir dans la Ville de Nions, ou dans tel endroit de ſon Territoire qu'il jugeroit le plus commode pour en faire l'exaction. Il fut de ſix deniers ſur chaque homme, de douze ſur chaque animal, & de trois ſols ſur chaque chariot de voiture. Aimar de Poitiers, fils d'Aimar Comte de Valentinois, accompagna auſſi l'Empereur en ce voïage, & eut la même gratification. L'Empereur crea pour lui vn nouveau Peage de Valence à Montelimar, par eau, & par terre; & pareil à celui d'Eſtoille, qui étoit déja dans cette Maiſon, par les anciennes conceſſions des Empereurs ſes predeceſſeurs. Il fut depuis confirmé par le même
1313. Prince l'an M.CCCXIII. dans la Ville de Piſe, & par l'Empereur Charles IV. l'an
1359. M.CCCLIX. Les liberalités des Rois ſont preſque toûjours de nouvelles charges aux peuples: quand ils ſont liberaux à vn ſeul, ils ſemblent avares à pluſieurs. Ce fut
1313. cette année-là M.CCCXIII. que le Dauphin & l'Evêque Guillaume de Ruin confirmerent les Traités qui avoient été faits entre leurs predeceſſeurs pour la juriſ-

Gui ſert vtilement l'Empereur en Italie.

Peage creé pour lui.

Aimar de Poitiers à la ſuite de l'Empereur.

Nouveau Peage pour lui.

Reflexion.

Digitized by Google

Le Dauphin & l'Evêque de Grenoble confirment les anciens Traitez. Juriſdiction commune.

diction ſur la Ville & ſur le Territoire de Grenoble. Ils convinrent qu'elle leur ſeroit commune à perpetuité, & qu'vn Juge, qu'ils nommeroient, agreable à l'vn, & l'autre, l'exerceroit dans ces limites; c'eſt à dire depuis la Malederie qui eſt au deſſous de la Balme, juſques à la fontaine de S. Jean, au deſſous du Château de Ierre; & depuis cette fontaine juſques au Temple d'Eſchirolles; & ſuivant le grand chemin juſques au Drac, & d'ici à l'Iſere. Gui avoit eu la Baronie de Montauban, pour ſon appanage, & encore la Terre de Montrevel; Mais, étant mort ſans mâles, elles retournerent au Dauphin l'an M. CCCXIV. Les droits de Regale avoient été tellement diſſipés ſous les derniers Rois de Bourgogne, que les Dauphins, qui les repreſentoient dans l'étenduë des païs qui leur obeiſſoient, n'avoient pû encore les reünir à leur Domaine. La meſure du ſel étoit de ce nombre: les Gabelles n'étoient pas encore inventées; & le ſel, n'étant gueres moins neceſſaire à la vie humaine que l'eau & le pain, il étoit permis à chacun d'en vendre publiquement. Les Regratiers n'étoient obligés qu'à prendre les meſures des mains de ceux que le Prince avoit commis pour cela. Cette precaution regardoit l'interêt du peuple, & ſervoit à celui du Prince. On évitoit ainſi les abus, & les Regratiers païoient en même temps vn droit, qui dans quelques lieux étoit appellé ſimplement le Meſurage; & en d'autres l'Heminal; comme il l'étoit dans la Ville de la Mure. La Mne des Grecs, & la Mine des Latins ſont l'origine du mot Hemine La Mine étoit composée de cent drachmes, & la livre Romaine, qui n'étoit que de douze onces, l'étoit de quatre-vingt quatorze drachmes. Mais quinze onces faiſoient la livre Attique: & la livre & la Mne ne differoient pas. De maniere que l'Hemine eſt proprement la demy livre; mais ce nom a paſſé à d'autres poids. Jean des Aures, fils de Pierre des Aures, Chevalier, étoit le proprietaire de l'Heminal de la Mure. Nul n'y avoit la liberté d'y vendre du ſel qu'aux meſures qu'il avoit approuvées: les Etrangers, qui venoient en debiter lui païoient vn Janeïde pour le pouvoir faire librement. C'étoit vne Monnoïe qui valoit la douziéme partie d'vne Gemine. Mais il exigeoit moins des Habitans: ils lui donnoient chaque ſemaine autant de ſel qu'on en pouvoit prendre deux fois avec la main ſeule. Les vieux Titres appellent cela deux *manées*, mot barbare, mais expreſſif. Le Dauphin achepta ce droit de lui, & en joüit depuis. Ses Officiers, dans la Terre d'Auberive avoient donné divers ſujets de mécontentement à l'Archevêque, & à l'Egliſe de Vienne. Ils vſurpoient des Territoires, qui dependoient de celle de Saint Clair, & entreprenoient tous les jours ſur leur juriſdiction. Ce Chapitre, & ſon Prélat appelloient ces entrepriſes, attentat & forfaiture, le Dauphin étant leur vaſſal. Ils en avoient déja porté leurs plaintes au Dauphin Humbert, & il étoit temps qu'on leur fit raiſon. Le Dauphin pour empêcher vne rupture, qui ne lui auroit été ni vtile, ni honête, vint à Vienne, & de là deſcendit à Chaunas, pour être éclairci des cauſes de ce different par la veuë des lieux. L'Archêveque Briand, le Doïen Guillaume de Clermont, ſucceſſeur de Hugues de Breſſieu, André de Marzé Abbé de l'Iſle-Barbe, Eudes Aleman Miſtral, Jean de Lavieu ſeigneur de Torent, parent de l'Archevêque, Guillaume Aleman, Aleman du Pui ſeigneur de Raillane, Artaud ſeigneur de Claveſon Baillif de la Terre de la Tour; & Amé ſeigneur de Coſans le ſuivrent. Tous les deſirs alloient à cet accommodement; en effet les deux Terres furêt de nouveau limitées, & leur étenduë reconnuë par la verification qui fut faite des anciennes limites. La juriſdiction haute, moïenne, & baſſe ne fut plus diſputée à l'Egliſe de Vienne; & il fut defendu aux Officiers du Dauphin de la bleſſer à l'avenir ſous quelque pretexte que ce fût. Aprés, ils contracterent enſemble vne alliance plus particuliere que celle que produit la ſubordination du vaſſal au ſeigneur de fief, par vn Traité authentique du XXI. de Mars M.CCC. Le Dauphin s'obligea à les ſecourir de toutes ſes forces, quand

Mort de Gui Baron de Montauban.

Droits de Regale hors du Domaine des Dauphins.

1314.

Sel ſans Gabelle.

Heminal droit du ſel dans la Mure. Acquis par le Dauphin. Mne & Mine.

Differens pour la Juriſdiction d'Auberive & de S. Clair entre l'Egliſe de Vienne & le Dauphin.

Accord.

Nouvelle alliance entre eux & le Dauphin.

1310.

quand ils en auroient besoin, soit pour assieger, soit pour faire de nouvelles fortifications; soit pour attaquer, soit pour se defendre, & de leur entretenir à ses frais cent bõs soldats, bien armez; ce sont les termes du Traité. Ils lui promirent reciproquement d'vnir leurs forces aux siennes contre ses ennemis, & principalemẽt contre Agnés de Clermont veufve de Humbert de Boëfozel seigneur de Maubec, & contre ses enfans, s'il arrivoit que le Dauphin leur fit la guerre. Le Comte de Savoïe ne fut pas oublié: L'Archevêque & le Chapitre n'étoient ni bien ni mal avec lui, & il ne dependoit que d'vne foible circonstance & d'vn moment de l'avoir pour ami, ou pour ennemi. Ils s'étoient declarez trop ouvertement, pour se promettre l'affection du Comte, & pour ne pas craindre ses ressentimẽts. Auſſi le Dauphin leur promit de ne faire ni paix ni guerre avec lui, ni avec ses alliez, que de leur consentement. Mais la foi des Princes dépẽd de celle de leurs affaires. Ils croïent qu'il leur est permis de changer cõme elles. Eudes Aleman, & Aleman du Pui, furent ceux que le Dauphin employa. Ils travaillerent à faire reüſſir cet important accommodement, avec vne heureuſe application, & vne adreſſe merveilleuſe au jugement de tous. Le Dauphin leur en donna l'honneur: l'Egliſe de Vienne leur en eut l'obligation. Eudes étoit parent du Dauphin, qui le qualifie ſon couſin dans l'Acte, par lequel il le nõme ſon arbitre avec Aleman du Pui. Mais le Comte de Savoïe étoit puiſſant en la Cour de France; ce qui le rendoit redoutable. Ce lui étoit vn avantage qui manquoit au Dauphin: vne ſi illuſtre protection étoit à craindre. C'eſt pourquoi, le Dauphin n'avoit pas negligé de s'acquerir cet honneur. Etre entré dans l'alliance des Rois de France, c'eſt être arrivé au faiſte de la nobleſſe & de la dignité. Charles le Boiteux, Roi de Naples, neveu de S. Loüis, avoit eu de Marie de Hongrie, fille d'Eſtienne V. Roi de Hongrie, qu'il avoit épouſée, l'an 1227. M.CCXXVII. neuf fils, & cinq filles. Charles-Martel fut l'aîné des fils, & ſucceda à La- 1291. diſlas ſõ oncle au Roïaume de Hongrie l'an M.CCXCI. en l'âge de XIII. ans. Il épou- 1301. ſa Clemence de Hasbourg, fille de l'Empereur Rodolphe, & mourut à Naples l'an M.CCCI. huit ans avant ſon pere, âgé ſeulement de vingt-deux ans: Charles ſon fils vnique lui ſucceda au Roïaume de Hongrie. Des deux filles qu'il laiſſa, le Dauphin Jean épouſa l'aînée; & le Roi Loüis Hutin la puinée. Beatrix fut le nom de celle-là, & Clemence celui de l'autre. Les ſoins qu'il eut de s'introduire dans l'amitié du Roi Philippe le Bel, eurent vn heureux ſuccés. L'étât allé voir, aprés s'étre mis à couvert dans le Viennois de tous les deſſeins du Comte de Savoïe, il trouva ſi bien le ſecret de penetrer dans ſon cœur, qu'il témoigna vne joïe infinie de ce qu'il l'avoit deſirée. Il n'étoit marié que depuis la mort de ſon pere, & avoit déja deux fils: mais ils étoient encore dans le berceau. Neanmoins par vn Traité du XXI. du mois d'O- 1310. ctobre de l'an M.CCCX. le Roi lui promit, pour l'aîné, vne des filles de Philippe ſon ſecond fils: car Loüis Hutin étoit l'aîné; mais Philippe n'étoit pas marié, & ne le fut 1314. que l'an M.CCCXIV. avec Jeane, fille & heritiere d'Othon IV. Comte de Bourgogne. De cette promeſſe, qui n'avoit point de ſupport ſolide, ils paſſerent à vne alliance offenſive & defenſive fondée ſur leur affection mutuelle.

Reflexion.

Mediateurs du Traité.

Le Dauphin épouſe Beatrix de Hongrie.

Va voir le Roi.

Traité entre eux.

Ligue.

V.

LE Dauphin ſatisfait d'vn voïage ſi heureux, n'eut plus à apprehender la France. Elle avoit, juſques alors favoriſé les Côtes de Savoye, & regardé leur grandeur comme vne choſe qui contribuoit à ſa gloire. Vn grand nom, qui paroit quoique nud dans vn patti, le rend ſouvent plus conſiderable que ſes armes, par l'impreſſion qu'il fait ſur les eſprits. Le Pape Clement avoit publié vn Concile general, & le temps, auquel l'ouverture s'en devoit faire, approchoit. Il n'avoit point trouvé de Ville plus propre pour l'y tenir que celle de Vienne, ce qui ſemble adjouter de l'éclat à la dignité de ſon Egliſe. De ſorte que le Comte Amé ne voulant pas laiſſer à l'Archevêque Briand matiere de ſe plaindre de lui à Clement, quand il ſeroit arrivé, s'il lui refuſoit vn homage, auquel on le croïoit obligé, il le rendit lui-même en perſonne. 1334. Terric de Septeme, Chevalier, avoit reconnu l'an M.CCXXXIV. de tenir en fief de

Reflexion.

Concile de Vienne.

Homage du Comte de Savoïe à l'Egliſe de Vienne.

Digitized by Google

cette Egliſe la Terre d'Oiſtiers,& toute l'eau;& Guillaume de Hauvoir lui avoit ſuccedé en la Terre même de Septeme, qui en étoit le chef. L'an M.CCXXXVII. il en 1237.

Homage de Septeme. avoit rendu homage volontairement à l'Archevêque Jean de Bournins pour la ſomme de cent livres Viennoiſes,qui lui furent données.Mais,au cas que cette Terre lui fut evincée,il s'étoit obligé particulierement,& tous ſes biens pour le païement de cette ſomme. Ce qui témoignoit que l'on s'étoit plûtôt propoſé de faire vn preſt, & d'aſſeurer cette debte, que de s'acquerir vn vaſſal. Le Comte n'aurоit pû être obligé qu'à la païer s'il avoit voulu ſe décharger de cette ſervitude : Mais elle

Preſents. lui étoit avantageuſe, car elle étoit vne eſpece de bien, qui attachoit cette

Le Comte de Savoie medite de rompre avec le Dauphin. Egliſe puiſſante & celebre à ſes interêts. Tellement qu'étant venu à Vienne exprés, il rendit lui même dans le Chapitre de l'Egliſe S.Maurice, entre les mains de l'Archevêque Briand, cet homage dont il lui étoit facile de ſe diſpenſer. Guillaume d'Illins,Demoiſeau,& quelques autres l'avoient accompagné, & Guillaume d'Illins eut,quelques années aprés, de grands demélez avec cette Egliſe. Dés lors

Reflexion. le Comte formoit dans ſon eſprit le deſſein de rompre avec le Dauphin, & par conſequent avec ſes alliez: avant que le tonnerre éclatte', on voit épaiſſir les nues qui le forment. Il en eſt de même des deliberations des Princes, quelques ſecrettes qu'elles ſoient. Le Dauphin avoit vn Officier dans la Ville de Vienne, dont l'établiſſement avoit pour fin la defenſe des droits qu'il y avoit, comme Comte, & ſon nom

Vienne ſous la protectiõ du Dauphin étoit celui de Gardier. Jacques de Grolée exerçoit cette Charge, & ce fut par lui qu'il en donna avis aux Habitans de cette Ville. Ils avoient demandé ſa protection, ou, pour mieux dire, pour affoiblir d'autant la puiſſance de l'Archevêque, il avoit fait agir les creatures qu'il y avoit en grand nombre, & les avoit portées à deſirer qu'il ſe declara leur protecteur.Donc,il les avoit mis ſous ſa protection,& leur avoit promis de les defendre, & de conſerver generalement tous leurs biens contre tous leurs ennemis. Il s'ouvroit ainſi le chemin inſenſiblement à la ſouveraine authorité,

Concile. Le Pape dans Vienne. qui depuis ne ſeroit pas échapée des mains de ſes fils, ſi l'un eût eu vne plus longue vie, & l'autre plus de conduite. Preſque en même temps le Pape arriva dans Vienne, & ſa preſence y fit évanoüir les ſoupçons, & la crainte que le Dauphin y avoit jetté. Il l'avoit choiſie, comme remarque vn Hiſtorien contemporain, parce

Deſſeins du Roy contre la memoire du Pape Boniface,& contre les Templiers. qu'elle étoit vne Ville libre, juſqu'où la Monarchie Françoiſe ne s'étendoit pas. Le Roi Philippes le Bel avoit de grandes vertus, mais deux vices, qui regnoient dans ſon eſprit, les obſcurciſſoient : l'vn étoit la vengeance, & l'autre l'avarice. La memoire de Boniface VIII. lui étoit en execration : il vouloit qu'elle fût condamnée, & que ce celebre ennemi fut vne celebre victime à ſa haine.Dailleurs les Templiers étoient ſi puiſſants dans ſon Etat, que quelques-vns d'eux étoient accuſez d'avoir manqué de reſpect pour la Majeſté Roïale. Rendant infame le nom de Boniface, ſa vengeance auroit été aſſouvie, & perdant les Templiers, dont les richeſſes étoient immenſes, ſon avarice l'auroit été avec ſa vengeance. Vn Prince qui ne ſçait pas

Reflexion. pardonner, pour grand qu'il ſoit, eſt peu au deſſus de l'homme vulgaire; mais celui, qui ne ſçait pas reſiſter à l'amour des richeſſes, eſt bien au deſſous. Il a été le premier des Rois de France, qui a fait murmurer ſes ſujets par la nouveauté, & par le poids des impoſts: il fit vn ſi mauvais jugement de ſa nation, qu'il creut que de la ſujection il pouvoit ſans blâme la faire tomber dans la ſervitude.Le Pape prevoïoit combien ſa memoire ſeroit odieuſe à ſes ſucceſſeurs, s'il condamnoit celle de Boniface; & qu'il ſeroit l'étonnement de la Chrêtienté, s'il deſtruiſoit l'Ordre des Templiers, à qui elle étoit redevable de tant de victoires. Pour ſe mettre à couvert de toute reprehenſion, il avoit fait conſentir le Roi au Concile general; il lui fit eſperer, que ne pouvant ſe faire qu'il n'y fût le plus fort, il auroit la ſatisfaction de voir donner à ſes deſirs le caractere le plus ſaint, & le plus ſacré de la Religion; que Boniface ſeroit declaré heretique, comme il le ſouhaittoit; que l'Ordre des Templiers ſeroit ſupprimé; qu'ils ſeroient châtiez; & que l'Egliſe vniverſelle aïant

reſolu

Digitized by Google

reſolu l'vn & l'autre, cette reſolution ne trouveroit perſonne qui oſât mettre en doute qu'elle ne fût & juſte & ſainte. L'ouverture de ce Concile qui eſt le XV. des Generaux, &, comme parlent les Grecs, des Oecumeniques, ſe fit le XX. du mois de Septembre M.CCCXI. & non le premier d'Octobre, comme l'ont eſcrit tous les Hiſtoriens. Il n'y eut alors que cent quatorze Evêques, outre les autres Prélats, ſoit des Egliſes Cathedrales, ſoit des Abbaïes. Mais le nombre en fut depuis bien plus grand : yl ieut juſques à trois cents Evéques. Le Roi accompagné de ſes trois fils, dont l'aîné étoit Roi de Navarre, Jacques Roi d'Arragon, & les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche y vinrent auſſi ; & jamais aſſemblée n'a eſté plus auguſte ni plus nombreuſe. Diverſes opinions naiſſantes y furent condamnées, & devinrent, par là autant d'hereſies. Les noms de ceux qui le publioient eſtoient extravagans, on les appelloit les Frerots, les Dulciniſtes, les Beguards, & les Beguines. Elles avoient du rapport avec celles des Vaudois & des Albigeois, & ſe propoſoient principalement la ruine de la Hierarchie Eccleſiaſtique. Les procedures injurieuſes de Boniface contre le Roi y furent aneanties. C'eſt toute la ſatisfaction qu'eut le Roi à cet égard, quoique des Cardinaux n'euſſent rien épargné, pour faire mettre au nombre des heretiques, vn homme qui avoit ſi peu merité de paroître en celui des Souverains Pontifes. Mais les Templiers n'éviterent pas la foudre qui les menaçoit depuis cinq ans : leur Ordre ne fut pas ſeulement ſupprimé; ils furent auſſi jugez dignes de mort. Le crime de quelques vns fut la peine de tous, comme, dans la juſtice reglée, la peine de quelques vns eſt la terreur de pluſieurs. Leurs grands biens furent confiſquez ; les immeubles en faveur des Chevaliers de S. Jean de Hieruſalem, les meubles au profit du Roy. Mais il eſt vrai que les immeubles furent deſtinez à cet Ordre plûtôt que donnez : il falut qu'il les acheptat. La poſſeſſion ne lui en fut libre, qu'aprés que par leurs preſens, la ſoif de l'avarice eut été appaiſée. Sans doute, l'Ordre des Templiers étoit ſaint ; mais il ſe peut faire que tous ceux, qui le profeſſoient ne l'étoient pas également. Cet Inſtitut avoit paru ſi pieux, qu'il n'y a point de loüanges, dont il n'eut été comblé ; & ſi vtile, qu'il n'y a point de recompenſe dont il ne fût jugé digne. Ces genereux Soldats de JESVS-CHRIST avoient merité que le Concile de Latran tenu l'an M.CLXXX. leur donnât la gloire d'étre de nouveaux Machabées dans la loy de Grace : mais celui de Vienne les exterminа comme des ſcelerats. Neanmoins il eſt impoſſible que tous fuſſent mêchants ; &, quand ils l'auroient été, ils ne le ſeroient devenus que par le mépris des Regles de leur Inſtitut. Pour les rendre bons, on n'avoit qu'à les rendre obeiſſans: mais, comme, lorſque la maſſe du ſang eſt corrompuë dans les corps humains, la maladie eſt incurable ; elle l'eſt auſſi dans les Corps politiques, quand tous les eſprits y ſont generalement infectés de mêmes vices. De nouveaux Reglements furent faits auſſi dans ce Concile pour la reformation des abus, qui s'étoient introduits dans l'Ordre Eccleſiaſtique, & pour ſa politique exterieure. Ils ont été la matiere de l'vn des Livres du Corps du droit Canonique, qui porte le nom de ſon Auteur dans le Titre des Clementines, qui lui a été donné. Le ſixiéme du mois d'Avril de l'an M.CCCXII. fut celui de la derniere ſeſſion de ce Concile, dont la durée ne fut que de ſix mois dix-ſept jours. Ce fut dans vne des ſales du Palais Archiepiſcopal que les Peres, qui le compoſoient, s'aſſemblerent ordinairement : le nom de Clementine lui en a été imposé ; & elle l'a encor aujourd'hui. Il eſt vrai qu'elle meritoit plus de veneration : l'vſage, auquel elle eſt preſentement deſtinée, la deshonore ; & cette profanation en vn ſiecle plus religieux, auroit trouvé des vertus qui s'y ſeroient opposées. Pluſieurs Aſſemblées particulieres, où les matieres étoient examinées avant que d'étre proposées publiquement dans l'Aſſemblée generale du Concile, ſe firent auſſi dans vne ſale baſſe de la Maiſon Abbatiale de S. André. Ce fut là qu'il fut reſolu de rendre la Fête du precieux Corps de DIEU vniverſelle, & de l'authoriſer d'vne telle maniere, que les impies fuſſent mêmes obligés

Ouverture du Concile.

1311.

Hereſies condamnées

Actes de Boniface annullez.

Templiers condamnez, & ſupprimez

Eloge de l'Ordre des Templiers.

1180.

Jugement ſur cet Ordre.

Reflexion.

Reglemens nouveaux.

Clementine

1312.

Clôture du Concile.

Lieu de la tenuë du Concile.

Inſtitution de la Fête du Corps de Dieu.

Digitized by Google

obligés de la chomer. Le Pape Vrbain V I. l'avoit instituée environ l'an MCCLX. & S. Thomas, le Maître des Theologiens, en avoit composé l'Office. Guillaume de Miribel, Abbé de ce Monastere, avoit eu vn zele ardent pour l'établir à perpetuité dans son Eglise : il lui donna, pour cela, l'an M.CCCVIII. qui fut celui de sa mort, vingt sols de cens annuel, dans la pensée d'y obliger ses Religieux par ce bienfait. Les bonnes œuvres ne sont jamais plus ardentes, que lors qu'elles ne sont pas absolument gratuites ; on s'oublie souvent de bienfaire, si l'espoir de la recompense n'en conserve le souvenir. 1260. 1308.

Reflexion.

VI.

Perſecutions contre les Templiers.

A Paris.

LE retour du Roi à Paris y porta plus de consternation que de joye aux esprits judicieux. Les prisons furent remplies de mal-heureux Templiers, à qui c'étoit vn crime de l'être. Ce fut vne Image de l'Estat des Chrêtiens, lors que l'on leur demandoit, pour les faire mourir, compte de leur creance; & de leur foy seulement, & non de leurs actions. On exercea sur eux tout ce que la haine a de severité: on n'avoit pas des preuves contre eux, & l'on ne les déchiroit que pour arracher de leurs bouches les preuves qui avoient manqué, pour la conviction. On les chatioit, pour preuver qu'ils meritoient de l'estre. Jaques de Molay étoit alors leur Grand Maître; Ny sa dignité, ny les services qu'il avoit rendus à la foy en plusieurs occasions, & mêmes en dernier lieu en la prise de Rhodes, ne le sauverent pas : il fut brûlé publiquement. Cet ordre étoit dans vne si haute estime, que les Princes souverains ne croïoient pas mal placer ceux de leurs fils qu'ils lui devoüoient. En effet, le Dauphin Humbert luy avoit donné vn de ses fils, & l'on croit qu'il n'avoit pas été mieux épargné que son Superieur. On a publié qu'il avoit été devoré des flammes du même supplice ; Mais, c'est trop faire de tort à la prudence du Roi Philippe que de juger qu'il ait été capable de cette inhumanité. Il n'est rien de plus aisé que de tromper les yeux des peuples, pour tourner leurs opinions où l'on veut. Il importoit à l'honneur du Roi de persuader qu'executant les ordres du Concile general, il ne donnoit rien à sa passion, ny à son inclination. Mais, il ne lui importoit pas moins de ne pas violer la promesse d'vne amitié inviolable qu'il avoit faite au Dauphin Jean. S'il n'avoit pas épargné son frere dans la Ville capitale de son Estat, il auroit été d'autant plus blâmable que la ruine des Templiers n'étoit pas vne chose qui lui fût impreveuë, puis qu'elle étoit son ouvrage. Donnons quelques moments à cette recherche. Le Dauphin Jean n'eut que trois freres ; mais il eut cinq sœurs. Ses freres furent Hugues, Guy, & Henri ; ny Hugues ny Guy ne peuvent avoir été attachez à cet Ordre ; car tous deux furent mariez : Donc il faut necessairement que ç'ait été Henri. Il n'est point fait mention de lui dans l'acte par lequel Humbert & Anne donnerent l'an M. CCXCII. à Jean leur fils la proprieté du Dauphiné. Il n'est parlé nommément que de ses deux autres freres Hugues & Gui. Donc Henri n'étoit pas encore né en ce temps-là. L'an M. CCCXIV. que l'on dit qu'il fut brûlé avec Molay à peine étoit-il âgé de vingt deux ans. Je ne doute pas qu'il n'eût fait profession dans cet Ordre : car depuis il n'eut plus de pensées pour le mariage, n'en aïant pas la liberté. Mêmes le Pape Jean XXII. le pourveut de l'Evêché de Mets, aprez la mort de l'Evêque Renaud de Bar; & il le resigna à Aimar de Monteil l'an M. CCCXXVIII. Si est-ce qu'il ne contracta non plus de mariage aprés. Ce qui montre qu'il étoit lié au Celibat, par des chaines indissolubles : c'étoient celles de son vœu dans la Religion des Templiers. Le Roi avoit promis au fils du Dauphin Jean sa petite fille: auroit-il voulu être le beau-pere d'vn homme de qui le frere seroit peri par vn supplice infame ? En auroit-il lui même allumé le bucher ? Mais, il ne pouvoit se dispenser, du moins, des apparences. Les actes des procedures faites contre Molay denoüent cette Tragedie. Ils apprennent que ce ne fut point en plein jour que cette execution fut faite, mais que l'on lui choisit la nuict, & l'obscurité. Le peuple se figura qu'au nombre de ceux, qui avoient été menez au supplice étoit le frere du Dauphin, par ce qu'il avoit été l'vn de ceux

Leur Grand Maître brûlé.

Frere du Dauphin. Templier,

Non brûlé contre la commune opinion.

Preuves.

1291. 1314. 1318.

Digitized by Google

ceux que l'on avoit arrêtez. On le laiſſa dans ſon erreur, dont il étoit à propos de ne le pas deſabuſer, & ceux qui ont écrit depuis, ont crû legerement ce qui étoit vne creãce publique, mais fauſſe; comme le ſont preſque toutes les opinions populaires. Cet Ordre poſſedoit de grands biens dans cette Province: celui de ſaint Jean de Hieruſalem en poſſede vne partie. Le nom de Temple, attaché à la plus part de ſes Commanderies, apprend de quelles mains elles ſont paſſées dans les ſiennes. Elle lui avoit donné trois Grands Maîtres, Bernard de Tramolée, Deodat de Breſſieu, & Gueffrey de Salvanige de Boiſſieu. Le premier vivoit l'an M. CLIII. le ſecond, l'an M.CC IX. & le dernier l'an M. CCLXXXV. Tramolée eſt vn Territoire du Viennois; & alors les perſonnes élevées en Dignité prenoient pour ſurnom, le nom propre des lieux de leur naiſſance, dont ils étoient les ſeigneurs. Mais, les noms de Breſſieu, & de Salvanige ſont plus connûs. L'Alemagne, l'Eſpagne, & l'Italie eurent plus d'humanité, pour les Templiers: la ſuppreſſion de leur Ordre y eut bien ſon effet, par ce qu'il ne pouvoit lui être refuſé, ſans bleſſer les reſpects dûs à vn Concile General; Mais, il ne fut pas touché à leurs perſonnes, parce qu'il n'y eut point de preuves des crimes que l'on leur impoſoit. Qu'elle credulité s'imaginera qu'ils n'euſſent été méchants & vitieux qu'en France, & qu'ailleurs la vertu eût plus fortement, & plus heureuſement reſiſté à la corruption? Mais l'offence de la loy eſt ce qui fait le crime: & qui offence le Prince, qui eſt la loy vivante, quelque vertueux qu'il ſoit, n'eſt pas innocent. Les politiques raiſonnent de l'vn par l'autre.

Grands Maîtres des Templiers Dauphinois.

1155. 1209. 1285.

Reflexion.

VII.

Edoüard Prince de Savoïe commence la Guerre.

EDoüard, qui gouvernoit l'Eſtat de Savoïe en l'abſence du Comte Amé ſon pere, n'avoit pas oſé, durant le Concile, troubler la paix de ces Provinces: mais, d'abord qu'il fut fini, & que le Pape, les Rois, les Cardinaux, & les Prélats ſe furent retirez, il ſe mit en campagne. Il étoit ambitieux & remuant; & à ces Eſprits la foy des traitez n'eſt jamais inviolable. Ceux, qui veulent broüiller, n'ont qu'à chercher des matieres de rupture: ils en trouvent facilement. Il attaqua Hugues Baron de Foucigny ſon beaufrere, &, avant que ce Prince fut en état de ſe defendre, il lui prit le Château de Lucinge, qu'il pilla & brûla. Hugues fut ſurpris, mais non épouvanté. Il alla au devant de ſon ennemi avec ce qu'il put aſſembler de ſes Vaſſaux & de ſes ſujets, en ce tumulte inopiné; & en arreſta les progrés. Guillaume Comte de Geneve ſe joignit en même temps à lui, & les levées qu'il fit faire aïant été & promptes & nombreuſes, ils fut aſſez fort & pour reſiſter, & pour entreprendre. Il aſſiegea le Fort de la Cluſe qui étoit vne des clefs de l'Eſtat de Savoïe de ce côté, & força la Garniſon à ſe rendre; Mais, Edoüard le reprit quelques mois aprez. Henri ſon frere, qui avoit appris l'art de la Guerre dans l'Ordre des Templiers, ſollicita le Dauphin à le ſecourir; mais ce Prince, trop attaché à ſes ſecrets reſſentiments, le refuſa, & lui defendit mêmes de faire des levées de Troupes dans ſes Terres. Le Prince, qui vouloit éviter de tomber dans ſon averſion, en fit ailleurs par l'entremiſe d'Aunequin de Clerieu, & d'Amé de Poitiers ſeigneur de ſaint Vallier. Certaines cõpagnies de Gaſcons aïant ſervi en Navarre pour le Roi Loüis Hutin contre des ſeditieux, avoient été congediées. Henri leur offrit emploi & ſolde. Elles acceptерent cette propoſition. A leur arrivée, elles firent d'étranges ravages dans les Terres du Comte de Savoie par le fer & par le feu. Souvent on eſt plus terrible que vaillant. Leurs Chefs eſperoient de lier ainſi les mains de leurs ennemis, par la terreur de leurs armes. Edoüard n'oſa ſe preſenter d'abord à elles: de ſorte qu'elles tinrent la campagne impunement, juſques à ce que il eût receu le ſecours qu'il avoit demandé à Pierre de Savoïe Archevêque de Lyon, à Loüis de Savoïe Baron de Vaud ſon Oncle, à Jean de Chalon Comte d'Auxerre, & à Guichard Baron de Beaujeu. Alors, il ſe crut aſſez fort pour les combattre, & pour mettre en ſeureté le Château de la Côte ſaint André qu'elles menaçoient, aprés en avoir d'étruit entierement le Territoire.

Reflexion. Dans le Foucigny.

Le Comte de Geneve ſe joint à Hugues.

Levées pour Henri frere de Huguet. Le Dauphin n'y veut pas prendre part.

Reflexion.

Gaſcons ſa: vageant les Terres du Comte.

Digitized by Google

Repouſſés de devant la Côte-ſainte-André.

ritoire. En effet, il les repouſſa heureuſement : Elles ſe retirerent en deſordre, & avec perte. Mais, le Dauphin ne témoignant pas d'y prendre intereſt, Edoüard ſe contenta de cet avantage, & ne pourſuivit pas ſa victoire. Neanmoins, le Comte Amé étant de retour en ſon païs, aprés la mort de l'Empereur arrivée à Florence

Le Comte Amé fait la guerre au Dauphin. Reflexion. Le défie à vn Duel.

le mois de Septembre de l'an M. CCCXIII. ſe figura que le Dauphin avoit favoriſé ſes ennemis & attiré dans ſes Terres cette Tempeſte, qui les avoit deſolées. Les apparences paſſent pour veritez en ces conjonctures, & l'on impute à lâcheté le ſoin de s'éclaircir. Il declara la guerre au Dauphin, & ſa colere l'emporta tellement qu'il lui propoſa de vuider leur diferent par vn combat particulier. En ces défis, il y a toûjours plus de colere que de conſeil. Son pretexte fut qu'il l'accuſoit de lui vſurper le Château de Montrevel dans le Viennois, le fief du Bouchage, la Maiſon-forte de ſaint Laurent, auſſi dans le Viennois, & le Château de la Buiſſe. Mais, le Dauphin ſe defendoit par diverſes raiſons du blâme d'vſurpation, & ſoûtenoit au cõtraire que le Comte vſurpoit ſur lui des Villes & des Châteaux, qu'il occupoit ſans droit, & ſans Titre; c'étoit la Ville d'Ambronay, le Château & la Terre de ſaint Jean de Bournay, & les fiefs de Ville-neufve du Marc, de Maubec, de la Palu, de Chandieu, de Hautvillars & d'Entremonts ; outre la Baſtie de Montbriſſon dans le Mandement d'Avallon. Trop de gens étoient obligez d'empécher ce duel, & de ſe mettre entre ces deux Princes, pour leur ôter l'occaſion de ſe joindre. Ceux qui parurent les premiers furent Bertrand Archevêque de Tarentaiſe, Guillaume Evêque de Grenoble, Philippe de Savoïe Prince d'Achaïe, & Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois. Leur zele merita que ces Princes convinſſent d'eux pour la deciſion de toutes leurs difficultez. Cet Evêque étoit fils d'Aimar Baron de Saſſenage & à été vn des plus grands Prélats qu'ait eu ce Dioceſe. Il eut vn merveilleux ſoin d'y faire fleurir la pieté, & le culte divin. L'Ordre des Freres Précheurs étoit en grande veneration : leur doctrine ; & leurs mœurs étoient la plus grande force qu'eût la vertu dans la France, & dans les Eſtats voiſins. C'eſt pourquoi, il forma le deſſein de les établir dans ſa Ville Epiſcopale: il traitta pour cela le mois de Juin de l'an M. CCLXXXVIII. avec Guelis Bueymond de la Saune, Bertrand des Aures, Guigues de Chaſtel, & Pierre de Foillans Religieux de cet Ordre. Il leur donna le lieu que leur Convent occupe, & vne Egliſe conſacrée à ſaint Pierre, qui y étoit avec quelques maiſons contigues ; & ſon étenduë aboutiſſoit d'vn côté au Mur des Sarraſins. C'étoit le reſte d'vne ancienne fortification que l'on attribuoit aux Sarraſins, comme aux derniers des peuples étrangers qui avoient dominé en ces païs. Il renouvella avec le Dauphin le mois de Septembre de l'an M. CCCXIII. l'alliance qu'il avoit contracté avec Humbert I. ſon pere. C'étoit vne vnion d'intereſts, & de droits par laquelle les querelles & les diſcordes, qui avoient exercé ſi long-temps leurs predeceſſeurs, furent terminées. La Juriſdiction de la Ville de Grenoble, & de ſon Territoire avoit été declarée, par le Traité fait l'an M. CCXCIII. commune entre eux, pour être exercée par le Juge qu'ils auroient choiſi conjointement. Dés lors ils devinrent amis ; & rien ne ſe preſenta, preſque depuis, qui troublât leur paix. L'aſſemblée de ces Plenipotentiaires (car rien ne me defend d'vſer de ce mot que nôtre âge à inventé) ſe fit à Villars-Benoit, & le X. de Juin la paix fut concluë. La Ville d'Ambronay, ſaint Jean de Bournay, le fief de Hautvillars (on dit aujourd'huy Arvillars, mais en ce temps-là c'étoit Alt-Villar,) ceux d'Entremonts, du Marc, de Ville-neufve, de la Palu, de Dolomieu, la ſeigneurie de la Buiſſe, & l'Iſle de Ciers furent laiſſez au Comte ; mais il fut permis au Dauphin de faire demolir le Château de la Buiſſe, le Château de Dantefieu, la Maiſon-forte de ſaint Laurent ; & les fiefs de Montrevel, de Meiſieu, & du Bouchage lui furent adjugez, & il fut chargé de faire demolir la Baſtie de Montbriſſon. Enfin, il fut reſolu que ni lui, ni le Comte ne feroient à l'avenir de nouvelles forteresſes dans le Mandement

Cauſes de la Guerre.

Pretentions du Comte.

Celles du Dauphin.

Mediateurs de paix.

Arbitres. Eloge de Guillaume de Saſſenage Evêque de Grenoble.

Jacobins établis dans Grenoble.

1288.

Alliance entre le Dauphin & l'Evêque.

1313.

Statuts de Grenoble.

1293.

Digitized by Google

ment d'Avallon vers les Molettes; & par ce que l'homage de Thoire & de Villars, que l'vn & l'autre pretendoit, étoit vne queſtion, qui ne pouvoit pas alors étre facilement éclaircie, la deciſion en fut renvoïée à vn autre temps. Il ſe pouvoit faire qu'il naiſtroit des difficultez de part & d'autre ſur l'execution du Traité: on le previd, & on nomma des Commiſſaires, pour les reſoudre. Ce furent Hugues de la Rochette & Pierre François, Chevaliers, pour le Comte; Pierre Aynard, & Hugues de Commiers, pour le Dauphin. Le Comte promit de faire ratifier cette paix aux Princes de ſon Sang, & ſur tout à Edoüard, & à Aimon ſes fils; & le Dauphin à ceux du ſien, & nommément à Hugues, & à Gui ſes freres. La liberté fut laiſſée à Pierre de Savoïe Archevêque de Lion, à Louïs de Savoïe Baron de Vaud, au Baron de Beaujeu, au Sire de Thoire & de Villars & aux Habitants de ſaint Chef de participer à l'effet de cet accommodement. Ce qui eſt certes digne de remarque à l'égard de la petite Ville de ſaint Chef, aſſez conſiderable en ce temps-là à ces deux Princes pour étre miſe au nombre des alliez de tous deux plûtôt que des ſujets de l'vn ni de l'autre. Ces quatre, qu'ils avoient nommez pour leurs arbitres, ne travaillerent pas ſeuls à cette reunion: ceux-ci contribuerent encore leurs ſoins & leur miniſtere. Pierre de ſaint Goans Prieur de ſaint Vallier, Pierre Prieur de S. Martin de Miſeré, Albert Official de Grenoble ſon frere, Guigue Aleman, Hugues de la Rochette, Humbert de Bacin, Jean de Luirieux, Humbert de Montbel, Berlion de Rivoire, Pierre Maréchal, Guillaume de Cuynes, Jean d'Arvillars, Guillaume Berttand, & Aimon d'Aſpremont, Chevaliers; & avec eux Antoine de Barges Chanoine d'Oulx.

Commiſſaires pour l'execution du Traité.

Ville de ſaint Chef conſiderée.

Autres entremetteurs de la paix.

VIII.

CEs Princes avoient ſujet d'appaiſer leurs mécontentements mutuels, par ce que l'Empereur Henri étant mort, ce que l'Empire avoit eu juſques alors d'eſtime, de reputation, & de gloire, ſembloit étre décendu dans le tombeau comme lui. Ce Prince avoit merité l'amour des plus genereux, & l'eſtime de tous; Mais, la peur, que ſes armes avoient jettée dans les Villes de Florence, de Sienne, & de Luque, paſſa, dans l'eſprit d'vn Moine de la faction Guelphe, pour vn crime qui meritoit la mort. Ce méchant homme l'empoiſonna, le jour de l'Aſſomption de la Sainte Vierge; & la maniere en eſt horrible. L'Hoſtie ſacrée qu'il lui preſenta, purgeant l'ame de ce Prince, infecta ſon corps: ce ſacrilege l'avoit empoiſonnée. De quelle abomination n'eſt pas capable le zele inconſideré dans vne ame foible? Ce mal-heureux crut que les Guelphes étants favoriſez du Pape, & les Gibellins étants ſes ennemis, tout leur étoit permis contre ceux-ci que le ſaint Siege avoit ſi ſouvent condamnez. Pour affoiblir ce corps puiſſant & redoutable, il ſe perſuada que s'il en abbattoit la teſte, cet aſſaſſinat lui tiendroit lieu de merite, & de vertu. Il eut la penſée, méchant & ſacrilege qu'il étoit, d'appeller Dieu même à la participation de ſon crime. Le mois de Janvier precedent, ce Prince qui ſe vid environné des armes de tout ce que l'Italie avoit d'hypocrites & d'ambitieux, avoit envoïé à tous les Feudataires de l'Empire dãs l'Alemagne, & dans le Royaume de Bourgogne de venir, ou d'envoyer promptement à ſon ſecours. Pierre de Bonne, ſon Medecin fut le porteur de ſes ordres en ce païs; & fut chargé de les faire executer. Mais, la guerre, qui étoit entre Hugues Baron de Foucigny & Edoüard, & les mouvements que cette Province ſouffroit, preſque en toutes ſes parties, par les diſſenſions qui la déchiroient, ne lui permirent preſque pas de ſortir de Geneve. Vne fois, il s'avança juſques à Moirenc, & vne autre, juſque à Seiſſel, pour entrer dans le Viennois; Mais, tant de dangers ſe preſenterent à lui, que ne voulant pas commettre l'authorité de l'Empereur s'expoſant à des iniures, qu'il pouvoit éviter, il ne paſſa pas outre. Il étoit chargé d'vne patente generale addreſſée

Humbert de la Salle Iuriſconſulte, & Floard Herard.

Eloge de l'Empereur Henri. VII.

Empoiſonné.

Reflexion.

Secours demandé par l'Empereur aux Villes de Dauphiné.

Pierre de Bonne envoïé à ce ſujet.

Lettre de l'Empereur.

Digitized by Google

indeterminement, *Aux Princes, aux Comtes, aux Marquis, aux Barons, aux Nobles, aux Citez, & aux Vaſſaux de l'Empire.* L'Ordre de ces dignitez eſt ainſi propoſé. Ce n'eſt pas qu'encore en ce temps-là, le Tître de Baron ne comprit éminemment touts les autres, quand il étoit emploïé ſans aucune determination particuliere, comme il l'eſt icy. Outre ces lettres, il y en avoit de partieulieres, pour les plus grands Seigneurs, & pour les Citez les plus conſiderables. Il n'y en avoit pas pour toutes les Villes, mais ſeulement pour celles qui étoient les Chefs des Provinces : ce ſont celles à qui les Grecs ont donné le nom de Metropole ; & Ammien Marcellin, celui de *Meres des Villes*, qui n'en eſt qu'vne expreſſion Latine. Ainſi, il dit que Nicée étoit la Mere des Villes dans la Bithinie, au lieu de dire ſimplement qu'elle en étoit la Metropole. Les Latins les ont depuis appellées Citez, aïant, par vn abus, qui n'eſt pas ſans exemple, en d'autres choſes, donné le nom de tout le reſſort à la Ville où la juriſdiction s'en exerçoit. Les lettres de l'Empereur à la Cité de Vienne étoient addreſſées *à prudents hommes, les Officiaux, le Conſeil, & le commun de la Ville de Vienne ſes feaux* : & étoient dattées du Camp de ſaint Caſſien auprés de Florence ; & du XV. de Decembre de l'an M. CCCXII. Il leur mandoit de lui envoïer leurs Scindics & leurs Ambaſſadeurs, mais accompagnez d'vn nombre conſiderable de Soldats ; & de diligenter, de ſorte qu'ils pûſſent le joindre le XXVIII. du mois de Mars ſuivant. Neanmoins il avoit donné pouvoir à Pierre de Bonne de prolonger d'vn mois ce terme, s'il le jugeoit à propos, & de traitter du nombre, & de la qualité du ſecours qu'ils devoient à l'Empereur en cette conjoncture. Cet ordre fut porté de Geneve dans Vienne par Bozon, le IX. du mois de May ; mais les diviſions, qui étoient nées depuis quelque temps entre cette Ville & celle de Lion, ne lui permirent pas d'y obeir ; & la mort de Henri fit que ſa deſobeiſſance demeura ſans blâme. Ce qui reſtoit d'authorité aux Empereurs d'Alemagne, dans ces Provinces n'étoit qu'vn vain éclat, qui mêmes n'y étoit receu que pour jetter de l'obloüiſſement dans les yeux des legitimes Maîtres. Vne liberté incommode & funeſte plaiſoit mieux qu'vne juſte & paiſible Domination à ces miſerables Villes. Le nom & les droits de l'Empire, qu'elles témoignoient de reverer & de reconnoître, leur étoit vne protection contre les entrepriſes, & les deſſeins des Princes voiſins. Les Rois de France étoient mal ſervis dans l'épaiſſe ignorance de leurs Miniſtres, qui étoit neanmoins plûtôt le vice du ſiecle, que des hommes. Ils ne voïoient, que comme à travers vn ombrage, les droits de leur Couronne. L'obſcurité, que quatre cents ans avoient produitte, en noyoient le ſouvenir : Les Dauphins & les Comtes de Savoïe aſpiroient à la ſouveraine independence ; & ne feignoient de reſpecter l'Alemagne, que pour en oppoſer les armes à la France, ſi elle venoit à s'appercevoir de l'vſurpation. Enfin, puis qu'il ſembloit, dans cette extreme inſenſibilité que témoignoient les ſucceſſeurs de Charles le Chauve, & de Louïs le Begue, que la France leur laiſſoit la liberté de ſe choiſir vn Maître, ils l'aimoient mieux au delà du Rhin qu'au deçà du Rhône. Les ſujets, entre leſquels & leurs Princes, ſont d'autres Eſtats & d'autres Princes, ne ſont ſujets qu'autant qu'il plait à leur ambition.

Force du Tître de Baron.

Nom de Cité.

1312.

Eſtat du Dauphiné & de l'authorité des Empereurs.

Droits de la Couronne de France mal entendus.

Reflexion.

IX.

Pierre de Savoïe étoit Archevêque de Lion. Son courage ne lui permettoit pas toûjours de meſurer ſes forces : il avoit mêmes perſuadé vne criminelle revolte aux Habitans de cette Ville contre le Roi Philippe le Bel, qui en étoit devenu l'abſolu proprietaire, du conſentement du Concile de Vienne. Mais, Louïs Hutin

Sedition des Lion contre le Roi Philippe le Bel.

Digitized by Google

Hutin avoit châtié ſa temerité: Il l'avoit aſſiegé, & l'avoit contraint de ſe rendre. Le victorieux l'aïant conduit à Paris, il y fut gardé priſonnier durant quelques mois, Lion aſſiegé.

1312. & ne fut mis en liberté qu'à la fin de l'an M. CCCXII. ſon retour apprit que le chagrin de ce mauvais ſuccés l'avoit rendu plus inquiet: le Peuple de la Ville de Coindrieu, & de ſes environs avoit fait des courſes au deçà du Rhône ſur le ſujets de l'Egliſe de Vienne, & ravagé la Terre de ſaint Clair. Bien loing qu'il reprimât cette violence, qu'au contraire il l'approuva, & donna des loüanges à vne action qui ne meritoit qu'vne ſévere reprehenſion. C'eſt pourquoi Briand Archevêque de Vienne, & Guillaume de Clermont Doïen de l'Egliſe Cathedrale delibererent de ne laiſſer pas cette injure impunie. Le Dauphin les confirma dans cette reſolution, par l'offre qu'il leur fit de les ſecourir: & certes, le mépris des injures n'eſt pas vne vertu dans la politique. Rien n'irrite la licence à l'égard du peu de ſoin de ſe venger. Les Troupes qu'ils aſſemblerent donnerent bien-tôt à leurs ennemis des matieres de plainte, & de repentir. Le Territoire de Coindrieu fut ravagé: ils eurent de la peine à ſe defendre dans leurs Murailles; &, ne pouvans plus tenir, ils recoururent à l'Archevêque, & à l'Egliſe de Lion. Ils n'apprehendoient pas d'être abandonnez de l'vn, ni de l'autre étants de leurs ſujets: d'abord ils receurent vn puiſſant ſecours. De ſorte que Briand & ſon Chapitre, jugeants bien qu'il n'y avoit point de paix à eſperer, penſerent aux moïens de faire avantageuſement la Guerre. Ils s'aſſemblerent avec les princi-

1314. paux Citoïens de la Ville de Vienne, le jour de ſaint Antoine de l'an M. CCCXIV. dans l'Egliſe ſaint Maurice, qui n'avoit pas en ce temps-là toute la Grandeur qu'elle a maintenant: & là fut faite entre eux vne étroitte vnion, par laquelle ils entrerent en tous les intereſts les vns des autres. Le Dauphin, qui s'étoit déja declaré pour l'Archevêque & pour le Chapitre, voulut auſſi s'engager à la même alliance, & promit de ne ſe ſeparer jamais de leurs intereſts. Ceux, qui agirent alors pour l'Egliſe, furent premierement l'Archevêque & le Doïen, &, aprés, Siboud de Clermont Miſtral, Humbert de Clermont Archidiacre, Guigue Romeſtang d'Auberive Refecturier, Guillaume Coinde, Guigue Romeſtang, Antelme de Seiſſuel, Humbert de Virieu, Lambert de Chandieu, Albert de Ville, François Lombard, Guigue de Seiſſuel, Ponce de Lignon, François de Quincieu, & Guillaume de Rivoire. Ils étoient tous Chanoines de l'Egliſe de Vienne; & pour en ſoûtenir l'honneur (cet honneur conſiſte preſque toûjours à ne ſe relâcher pas de ſon droit, ni de ſes intereſts) quoi qu'ils viſſent bien les ſuittes de cette Guerre, & qu'ils n'ignoraſſent pas combien elle leur coûteroit & de ſoins & de dépenſe, ils la preferereut neanmoins à vne paix qui ne leur auroit coûté que de témoigner qu'ils la deſiroient. De Jeune Nobleſſe, qui cherchoit les occaſions de gaigner de l'honneur, étoit déja venuë preſenter ſon ſervice à l'Archevêque, & entre autres Boniface de Miribel, Jacques de Seiſſuel, Boniface de Chavarieu, Roland de Bellegarde, & Guillaume de Moirod Demoiſeaux. Ce Titre marque leur Naiſſance & leur qualité: mais on n'étoit pas en peine de trouver des gents de ſervice comme on l'étoit de trouver les moïens de ſubſiſtance. Pour cela, on nomma des Commiſſaires, à qui le ſoin abſolu en fut commis. L'Archevêque le Chapitre, & les Habitants promirent d'effectuer leurs deliberations, ſans y rien changer. Auſſi on ne jetta les yeux pour ce choix, que ſur ce qu'il y avoit de gents plus judicieux & plus ſages dans tous les Ordres. L'Archevêque nomma, pour lui, Siboud de Clermont Miſtral de Vienne, & Jean de Revel Chevalier; le Chapitre, Aimon de Faverges Cabiſcol, & Guigues Romeſtang Refecturier. Mais, chaque Parroiſſe de la Ville eut ſes deputez. Pour l'intereſt des Habitants de la Parroiſſe de ſaint André le bas furent Jean de

L'Archevêque fait priſonnier. Guerre entre les Egliſes de Vienne & de Lion.

Le Dauphin ſecourt l'Egliſe de Vienne. Reflexion.

Ligue entre l'Archevêque le Chapitre & le corps de la Ville de Vienne. Et avec le Dauphin.

Mediateurs pour l'egliſe de Vienne.

Preparatifs.

Nobleſſe pour Vienne.

Commiſſaires pour la Guerre.

Digitized by Google

l'Orme, & Martin Berger: celle de ſaint Severe nomma Guillaume Vellein; celle de ſaint Martin, Zacharie de Cuviere; celles de ſaint André le haut, & de ſaint Pierre-Entre Vignes, qui étoient contigues, Peronnet Coſtaing; celles de Nôtre Dame de la Vie & de ſaint Ferreol, Michel Perolier, & Julien de la Treille; & celle de Fuiſtin, Laurent le Phyſicien, c'eſt à dire, le Medecin. Cette guerre fut ainſi conduitte avec jugement. La ferocité peut donner quelquesfois l'avantage d'vn combat; mais on n'a jamais, par elle, celui d'vne Guerre. Celle-ci dura prés de deux ans; & finit ſeulement comme l'an M. CCCXVI. commençoit. Les deux partis, aprés des maux reciproques ſouhaitterent la paix, comme le plus grand des biens; & certes elle eſt le ſuppoſt de tous les bonheurs de la ſocieté civile. Vn Traité favorable aux vns & aux autres les reconcilia: mais, il donna lieu en même temps à vne diſſenſion, qui nâquit entre l'Archevêque Briand, & le Corps de la Ville de Vienne. Des Chevaux de prix lui avoient été tuez durant cette guerre, en certaines occaſions. Il s'imagina qu'on ne lui conteſteroit point de le recompenſer de cette perte; mais, il ne trouva pas des eſprits auſſi faciles qu'il ſe les étoit promis. On lui refuſa ce qu'il pretendoit comme vn droit, & qu'il ne demandoit pas comme vne grace. Ce qui fut la cauſe de cette reſiſtance, ce fut que pour cela il ne s'addreſſoit point au Chapitre, declarant aſſez par ce ſilence qu'il n'avoit point de legitime action contre lui. Mais, dans vne affaire commune, tous auroient été indifferemment obligez à la même choſe, ſi la demande en avoit été juſte à l'égard de l'vn ſeulement. C'eſt pourquoi, cette queſtion aïant été portée à vn accommodement, les Arbitres, qui furent Jean de Revel, Pierre de Surieu, & Jacques de Seiſſuel, la vuiderent à l'avantage des Habitants. On ne ſçauroit jamais être aſſez exact, ni avoir aſſez de ſoins des intereſts publics, quand il s'agit de les defendre des pretentions de ceux qui ont l'authorité en main: Ils ſont paſſer facilement en droit ce qui n'eſt que gratification; & le conſentement volontaire, en obligation.

Reflexion.

Dutée de la Guerre.

1316.

Paix.

Different entre l'Archevêque de Vienne & la Ville pour les frais de la Guerre.

Arbitres.

Reflexion.

X.

QVoi que le Roi fût devenu Maître abſolu de la Ville de Lion, & que l'Archevêque eût perdu ce qu'il s'y attribuoit de ſouveraineté, ſi eſt-ce qu'il ne prit nulle part à ce demeſlé. Mais, Philippe de Valois n'eut pas vingt-ans aprés, la même indifference en vne pareille occaſion. Le Roi rouloit dans ſon eſprit vn grand deſſein contre la Flandre, ou certes contre ſes ſujets par le conſeil de ſon avarice; & la Flandre en étoit le pretexte. Enguerand de Marigny étoit vn homme inſatiable, & ſon avarice vn abîme que nulles richeſſes ne pouvoient remplir. Il fit publier que le Roi avoit beſoin d'vn prompt, mais grand ſecours d'hômes & d'argent, pour venger l'honneur de ſa Couronne des inſolences des Flamans. Pour cela, il aſſembla à Paris les Eſtats generaux du Roïaume, qui ne lui refuſerêt rien. Les reſpects que les François ont toûjours eu pour leurs Rois, leur en faiſoient regarder la volonté comme vne loy ſacrée, lors mêmes qu'elle n'étoit encore qu'vne propoſition. Cependant, pour donner à ce qui n'étoit qu'vne diſſimulation, l'apparence d'vne verité certaine, on envoïa à tous les Vaſſaux de la Couronne, ordre de ſe tenir prêts à marcher avec le nombre d'hommes auquel ils étoient obligez, par la nature de leurs fiefs. Le Comte de Valentinois fut de ce nombre, à cauſe des Terres qu'il poſſedoit au delà du Rhône dans le Vivarais & dans le Languedoc. Lui & Aimar ſon fils, comme le bruit de cette Guerre imaginaire s'étoit répendu par tout, avoient reſolu d'aller ſervir en perſonne avec le plus de Troupes qu'ils pourroiêt mettre ſur pied. A cet effet, le Roi leur avoit permis de regler eux-mêmes ce que chacun de leurs ſujets & de leurs vaſſaux devoient contribuer d'hommes ou d'argent à cet armement: & le Roi avoit cõmandé au Senéchal de Beaucaire de n'y former point d'empêchement. Auſſi, ils firent

Eſtats generaux à Paris.

Vaſſaux convoquez.

Le Côte de Valentinois ſe prepare pour ſuivre le Roi.

vne

Digitized by Google

vne taxe generale sur le Clergé, la Noblesse, & le tiers ordre ; & le mois de Sep-
1314. tembre de l'an M.CCCXIV. assemblerent dans les Cloîtres du Prieuré de S. Fortunat la pluspart des Gentils-hommes leurs vassaux, & leur declarerent en quel état ils avoient à marcher, & en quel temps. Guigue de Rochemaure, Hugues de Chambaud, Armand de Colons furent chargés d'armer châcun vn Cavalier; & les autres de faire ce qui leur fut de mêmes ordonné. Mais Enguerand n'avoit proposé de faire des levées d'hommes que pour avoir pretexte d'en faire de deniers. De sorte que cet armement fut inutile : Il n'y eut point de guerre, quoique les peuples en ressentissent les effets par l'avarice du Ministre, & par la complaisance du Maître. Le Dauphin n'étoit pas obligé aux mêmes devoirs envers la France : aussi le Roi n'avoit pretendu de lui que ceux d'vn allié que l'on estime, & non d'vn sujet, à qui l'on a droit de commander. Quelque paix, qui fût entre lui & le Comte de Savoïe, on voïoit bien qu'il n'y avoit pas de l'amitié. Ils s'observoient l'vn l'autre, & sembloient plûtôt chercher les occasions de rompre que les éviter. Philippe de Savoïe, Prince d'Achaïe, avoit épousé Catherine sœur du Dauphin, âgée alors d'environ quinze ans. Leur mariage avoit été celebré dans le Château de Vizille le
1312. III. du mois de Mai de l'an M. CCCXII. La dot de cette Princesse avoit été de vingt mille livres Viennoises, moïennant lesquelles elle avoit renoncé à tous ses droits sur l'heredité tant paternelle que maternelle. Si est-ce que, depuis, le Dauphin
1334. Humbert II. lui donna encore l'an M. CCCXXXIV. le Château & le Mandement de la Terrasse, pour en joüir seulement durant sa vie ; mais ce fut vne liberalité gratuite. Ce mariage soûtint encore quelque temps la paix chancellante entre le Comte Amé & le Dauphin; & cependant celui-ci regagna entierement le Baron de Fougigni son frere, que le Comte lui avoit débauché. Jean Aleman Prevôt de l'Eglise S. André de Grenoble, François Baron de Sassenage, Guillaume Gruide, & Humbert de Cholas, Chevaliers, travaillerent principalement à cette reconciliation. Hugues vint visiter le Dauphin s'étant porté à Grenoble pour cela : & afin que rien n'entreprit de les diviser à l'avenir, ils se donnerent toutes leurs Terres, & tous leurs biens l'vn à l'autre par vne donation reciproque qu'ils s'en firent le Sam-
1315. medi aprés la Fête de S^e Catherine de l'an M. CCCXV. au cas qu'ils vinssent à mourir sans enfans mâles: Mais, où ils en laisseroiêt aprés eux, ils declarerent qu'elle seroit de nul effet, comme étant par là aneantie & resolüe. Elle fut faite solemnellement dans le Palais Delphinal, & dans la Chambre qui y occupoit la Cour des Comptes. C'est ce qui satisfait à la curiosité de ceux qui demandent où étoit la Maison des Dauphins en cette Ville. Sans doute, il occupoit le même lieu qu'occupe aujourd'huy le Palais destiné aux fonctiõs de la Justice. Mais le Roi Loüis XI. n'étant encore que Dauphin, y commença des reparations, qui ne furent achevées que sous Loüis XII. & qui lui ont fait changer de face, & non de place. Depuis, il n'y eut plus de different entre ces deux Princes ; & leurs affections étant reünies, ils devinrent plus redoutables à leurs ennemis, par là la reünion de leurs forces. Cette reconciliation fut vne cause de rupture entre le Dauphin & le Comte : Elle fut d'abord devant leurs esprits, & il leur manqua seulement vne occasion favorable pour la porter de la volonté secrette à l'action manifeste.

Taxe faite par le Comte sur ses vassaux.

Armement inutile.

Jalousie entre le Dauphin & le Comte de Savoïe.

Mariage de Catherine sœur du Dauphin avec le Prince d'Achaïe.

Reconciliation entre le Dauphin, & Hugues son frere.

Mediateurs.

Donation reciproque.

Palais des Dauphins dans Grenoble.

Rupture entre le Dauphin, & le Comte de Savoïe.

XI.

Elle ne tarda pas à se presenter : Le fief de la Ville d'Ambronay avoit été laissé au Comte, par le dernier Traité de paix ; mais elle appartenoit à l'Abbé qui la possedoit, comme en étant le Maître & le Seigneur. De sorte que le Comte n'y étoit point reconnû par la resistance des Religieux du Monastere, qui en étoit la force & l'ornement, & par celle des Habitans. Ils refuserent de se soûmettre à cette nouvelle superiorité, & firent consentir le Comte qu'elle demeurât neutre sous le gouvernement de l'Abbé Amblard de Briord. Il étoit en reputation de beau-

Cause de la rupture Ambronay.

Ambronay surpris par le Dauphin.

Digitized by Google

coup de pieté ; & le zele qu'il avoit pour Dieu communiquoit de la ferveur à celuï qu'il avoit pour le Prince, dans le païs duquel il étoit né. Il étoit paſſionné pour le Comte Amé, & la haute eſtime qu'il faiſoit de tout ce qui le regardoit ne lui inſpiroit que du mépris pour le Dauphin. Souvent il en parloit avec trop de liberté, & jamais il ne laiſſoit échaper d'occaſion de l'abaiſſer pour élever le Comte. De ſes Religieux, que la naiſſance avoit fait ſujets du Dauphin, ne pouvoient ſouffrir cette licence inconſiderée, &, entre autres, trois Freres, qui y avoient fait profeſſion, en étoient & indignés & irrités. Ils reſolurent de venger leur Prince, de quelque peril dont ils pûſſent être accablés. Dans les mouvements naturels, l'amour deſcend plus facilement qu'elle ne monte ; & dans ceux de la Morale, & de la Politique, elle monte plus facilement qu'elle ne deſcend. Ces trois Religieux, aïant formé vne intelligence avec les Chefs de quelques Garniſons des Châteaux voiſins, qu'ils tenoient pour le Dauphin, la conduiſirent ſi ſecrettement, qu'ils les rendirent maîtres & de leur Convent, & de la Ville. L'Abbé, qui les haiſſoit, parce qu'ils ne faiſoient pas leurs ſentiments de ſes diſcours plûtôt temeraires que hardis, fut la victime de leur fureur. Ils emploïerent le miniſtere de quelques ſoldats brutaux pour goûter par eux tous les plaiſirs de la vengeance. Ils le firent pendre à vne fenêtre : mais, la punition ne fut pas éloignée du crime. Ambronay fut bloqué en même temps par les Troupes du Comte, ni eux, ni ceux qu'ils avoient appellés n'ayant pas eu le temps de ſe pourvoir des choſes neceſſaires, pour ſoûtenir vn Siege, ny d'avertir le Dauphin de leur envoïer du ſecours. La ſurpriſe de cette Ville, par les Gents du Dauphin, fut avantageuſe au Comte. Ce fut, par elle, qu'il entra dans la poſſeſſion d'Ambronay, les aſſiegés aïants été contrains de lui en ouvrir les portes. Les trois Moines furent châtiez comme ils le meritoient : Ces actions cruelles & brutales ſe promettent rarement de l'impunité ; & plus rarement elles l'obtiennent. Le Dauphin accuſa le Comte d'avoir violé la paix, ne manquant pas de raiſons, pour juſtifier la redditiqn qui lui avoit été faite d'Ambronay, par l'intelligence que ſes Officiers avoient eüe avec ces trois Moines. La plus preſſante étoit que le Comte ne pouvoit pretendre qu'au fief, & nullement à la poſſeſſion réelle ; & que, pour lui, l'Abbé étant ouvertement ſon ennemi, il avoit eu droit de s'en venger ; & que ſon procedé étoit moins reprehenſible, s'il avoit tâché de ſe rendre maître d'Ambronay, pour s'aſſeurer de cette Place contre ſon ennemi, que celui du Comte, qui pretendoit la garder, confondant, pour ſon interêt, l'ami avec l'ennemi, l'apparence de l'vn avec l'effectif de l'autre. Si le Comte avoit voulu conſentir au rétabliſſement des choſes en l'état où elles étoient avant les dernieres entrepriſes, le Dauphin auroit été ſatisfait : mais il témoigna par ſon refus, qu'il preferoit aux avantages de la paix celui de cette conquête. Le Dauphin ſuivit les penſées de ſon reſſentiment ; il alla inveſtir le Château de Miribel, éloigné de Lion environ de deux lieuës. Ce Château étoit vn des meilleurs du Bugei ; neanmoins il lui fut rendu, le Comte ne s'étant pas jugé aſſez fort pour tenter de faire lever le Siege. Le Commandant de Miribel pouvoit tenir encore quelques jours ; mais il receut du Dauphin recompenſe de cette prompte reddition ; & d'ailleurs elle lui étoit inevitable. L'Or, dans les mains des Princes judicieux & liberaux, fait plus de merveilles que le Fer dans celles des braves & des impetueux. Cependant, le Comte avoit demandé du ſecours à tous les Princes ſes proches ou ſes alliés. Loüis de Savoïe Prince d'Achaïe, ſon neveu, Loüis de Savoïe Baron de Vaud ſon frere, Leopold Duc d'Auſtriche ſon gendre, Jean de Châlon Comte d'Auxerre, Pierre de Savoïe Archevêque de Lion, Robert Duc de Bourgogne, Guichard Baron de Beaujeu, & pluſieurs autres armerent auſſi puiſſamment pour lui, que s'ils avoient eu à ſoûtenir le poids d'vne guerre, qui eût menacé leurs Terres & leurs païs. Ces Troupes jointes aux ſiennes firent vne Armée redoutable

Reflexion.

Par trois Moines.

L'Abbé tué.

Pendu à vne fenêtre.

Ambronay repris par le Comte.

Reflexion.

Plainte du Dauphin contre le Comte.

Le Comte refuſe de traitter.

Le Dauphin aſſiege Miribel.

Le prend.

Reflexion.

Alliez du Comte.

Qui le ſecourent.

Digitized by Google

doutable par le nombre, & par la qualité de tant de Princes, qui y commandoient en perſonne. Neanmoins la prudence du Dauphin émouſſa, preſque ſans perte, la pointe de leur ardeur. Le conſeil ne reſiſte jamais foiblement à la force. Sçachant bien que ce Corps, composé de tant de membres differents, dont l'action ne dependoit pas abſolument d'vn ſeul eſprit, ſe diſſiperoit bientôt de lui-même, il pourveut ſes Places frontieres de tout ce qui leur étoit neceſſaire pour en ſoûtenir les premiers efforts, qui ſeuls étoient à craindre. Si les ordres qu'il avoit donné aux Commandans avoient été gardés, comme ils devoient l'être, il auroit eu tout l'honneur de cette guerre, quand mêmes le profit en auroit été commun. Le Comte aſſiegea la Ville de Saint Germain, dont le Château occupoit vne eminence qui commandoit à la plaine, n'y aïant d'Ambronay à cette Ville que peu de diſtance. Il couvroit, en prenant S. Germain, Ambronay de ce côté; & ce fut le motif de ce Siege: mais il y trouva plus de difficulté qu'il n'en avoit preveu. Les aſſiegés ſe defendoient vaillamment: il ne manquoit rien dans la Place de ce qui enflamme la vigueur du Soldat, & inſpire de la fierté aux Commandans. Elle étoit pourveuë de toutes ſortes de munitions, & le Dauphin y avoit jetté de ſes meilleures Troupes, à cauſe du voiſinage d'Ambronay. Ainſi les aſſiegés faiſoient de frequentes ſorties, & incommodoient tellement leur ennemi, que ſes travaux demeuroient imparfaits, & que dans le Camp d'Amé on avoit beſoin de ſonger plûtôt aux moïens de reſiſter qu'à ceux d'attaquer. Le Comte, n'aïant rien à eſperer de la force, cacha ſa foibleſſe dans le ſtratageme: il feignit, aprés avoir fait paroiſtre du deſordre & de la confuſion dans ſon Camp, de ſe retirer, & d'en vouloir à la petite Ville de Lagnieu éloignée de deux lieuës, & aſſiſe ſur le rivage du Rhône. La vraïe generoſité eſt credule: le Lion a moins de fineſſe que le Renard. Celui, qui commandoit dans S. Germain, quitta ſa Place avec ſes meilleurs Soldats, pour s'aller jetter dans celle-là; &, aïant à traverſer la montagne de Portes, il ſuivit des ſentiers courts, & couverts. Le Comte détacha, en même temps, divers pelotons compoſés de ſes meilleurs hommes, pour s'aſſeurer de tous les paſſages, & les coupa ainſi à cette Garniſon. Le même jour il vint reprendre les poſtes qu'il avoit quittés, & r'entrer dans ſes lignes où l'on n'avoit pas encore touché. Ce ſtratageme lui ouvrit les portes de la Ville, car ceux qui en étoient ſortis, s'étant preſentés pour y r'entrer, furent repouſſés, & ceux qui y étoient reſtés, furent emportés par vn aſſaut general. Le Château ſuivit la fortune de la Ville, & fut vn acceſſoire de ſa priſe, plûtôt qu'vn avantage particulier. De là, le Comte mena ſon Armée devant la Ville d'Amberieu éloignée de S. Germain d'environ demi lieuë: il l'attaqua, la prit, & la ruina. Ce fut là qu'il borna ſes progrés, & que finit cette guerre.

Reflexion.

S. Germain aſſiegé par le Comte.

Pris par ſtratageme.

Reflexion.

Priſe d'Amberieu.

XII.

La Baronie de Meüillon acquiſe au Dauphin.

CEs pertes furent plus ſenſibles au Dauphin, par la paſſion qu'il avoit pour la gloire, que par le prix des choſes perduës; Mais il eut en même temps aſſez de ſujet de s'en conſoler. Remond, Baron de Meüillon, dernier de ce nom, & de la branche qui avoit poſſedé cette Terre durant plus de trois cents ans, lui en fit
1317. don l'an M.CCCXVII. Il n'avoit point d'enfans, ni d'affection pour ſes proches, quoi qu'il en eût qui le meritoient. Robert de Robert, ſon Chancellier, flatta par ſes conſeils l'inclination qu'il avoit pour le Dauphin, & l'averſion qu'il avoit contre ſon ſang. Les Princes s'éloignent rarement des ſentiments qu'inſpire la Nature, quand la flaterie, & la diſſimulation de leurs Miniſtres leur laiſſe la liberté d'examiner les leurs. Cette Baronie fut ainſi vnie au Dauphiné, par les ſoins du
1300. Dauphin Jean; comme celle de Montauban l'avoit déja été dés l'an M.CCC. par ceux du Dauphin Humbert ſon Pere. Buis eſt la Ville capitale de celle de Meüillon, comme Nyons l'eſt de celle de Montauban. Le Comte de Geneve, ni le Baron de Foucigni, quelque paix qui fût entre eux & le Comte de Savoïe, ne voïoient

Reflexion.

Vnie au Dauphiné.

Comme celle de Montauban.

pas

Digitized by Google

pas ſes proſperités, ſans douleur ; ni celles du Dauphin ſans joïe. Quelques mois avant que celui-ci fût devenu le maître de la Baronie de Meüillon, ils s'étoient vnis plus étroitement par vn nouveau Traité d'alliance. Lion, &, dans Lion, le Convent de l'Ordre de la Trinité fut choiſi, pour être le lieu de leurs aſſemblées, & de leurs conferences. Ils s'y trouverent le XVI. de Juin de l'an M.CCCXVI. & le Dauphin y fut accompagné de Hugues Baron de Foucigni, & de Gui Baron de Montauban, ſes freres, de Guillaume de Beauſemblant, de Hugues de Commiers, de Robert de Vaynart, & de Jacques de S. Germain, Chevaliers. Le Comte s'y rendit vaſſal du Dauphin, & lui rendit homage de la pluſpart de ſes Terres, qui étoient de ſon Aleud, c'eſt à dire qu'il poſſedoit en toute franchiſe. L'effet de cette ſervitude, à laquelle il s'aſſujettit alors, fut qu'il s'engaga à ſecourir de toutes ſes forces autant le Foucigni que le Dauphiné, dans toutes les occaſions où l'on auroit beſoin de lui. Depuis, il ne ſe détacha pas de cette obligation, qui lui attira toute la haine du Comte de Savoïe ; & lui en fit ſouvent tomber ſur les bras tous les effets. Il mourut le mois de Novembre de l'an M.CCCXX. & eſt le III. des Comtes de Geneve, qui ont porté ce nom. Le Dauphin s'étoit propoſé de s'acquerir auſſi l'amitié de la Maiſon de Châlon, en s'alliant avec elle, comme le Comte de Savoïe avoit fait. Jean de Châlon, Comte d'Auxerre, qui avoit ſecouru le Comte en cette derniere guerre, étoit né d'Alienor de Savoïe, fille du Comte, & de Guillaume de Châlon Comte d'Auxerre. Les Comtes d'Auxerre étoient vne branche des Comtes de Bourgogne, & les Seigneurs d'Arlay en étoient vne autre du même tige. Le Dauphin emploïa les armes, & fit la guerre pour contracter cette alliance.

Ligue dans Lion entre le Dauphin, le Comte de Geneve & le Baron de Foucigni.

1316.

Seigneurs avec le Dauphin.

Le Comte de Geneve devient vaſſal du Dauphin.

Sa mort.

1320.

Alliance du Dauphin avec Jean de Châlon Côte d'Auxerre.

Reflexion. Les Politiques, pour reüſſir en leurs deſſeins, ſe ſervent le plus ſouvent des moiens, qui ſemblent les plus oppoſés à ce qu'ils deſirent. Jean, ſeigneur de Cuiſel, avoit reconnû de tenir du Dauphin cette Terre en fief, & lui en avoit fait homage; mais Catherine de Montluel l'aïant portée dans la Maiſon de l'Aubepine, Hugues de Châlon ſeigneur d'Arlay ſoûtint, au contraire, qu'elle étoit du ſien, & qu'elle, Jean, & Guillaume de l'Aubepine, ſes fils, qui la poſſedoient, devoient ſe declarer ſes vaſſaux. Le Dauphin reſiſta à cette pretention, & pour la repouſſer plus avantageuſement, alla lui-même à Cuiſel à la tête de ſes Troupes. Aprés quelques legers combats Hugues vid bien qu'il ne pouvoit que perdre par les Armes le droit, qu'il pouvoit ſe conſerver par vn Traité. Il propoſa au Dauphin de s'en regler avec lui ; &, ſa propoſition ayant été acceptée, il entra dans Cuiſel, avec quelques vns de ſes amis. L'effet de la conference, qu'il eut avec le Dauphin, lui fut favorable : Ce qu'il avoit preveu arriva : le Dauphin lui remit cette Terre, pour la poſſeder à l'avenir, proprietairement. Il lui en donna l'inveſtiture, & perſuada à Catherine de Montluel de ſe contenter d'vne recompenſe de cinq mille livres, promettant d'en payer lui-même quinze cents. Les Mediateurs de cet accommodement furent Rodolphe ſeigneur de Neuf-Châtel, Ricard ſeigneur de Châtillon, Girard ſeigneur de Pontverre, Pierre de la Balme, & Humbert de Vaux. Hugues laiſſa la poſſeſſion de cette Terre à Jean ſon fils; & Beatrix ſa veufve en fit homage au Dauphin Humbert II. l'an M. CCCXLI. Beatrix étoit ſœur du Dauphin. Ce fut en cette conference que fut conclu ſon mariage avec Hugues : peu de jours aprés il fut celebré; mais il ne dura qu'environ ſix ans, & Hugues étoit déja mort l'an M. CCCXXIV. Cette nouvelle alliance ſembla affoiblir le Comte de Savoïe, à qui elle retrancha l'eſperance de tirer à l'avenir le même ſecours du Comte d'Auxerre, à qui les autres branches de la Maiſon de Châlon n'avoient garde de refuſer le leur pour l'execution de ſes deſſeins. Mais les mouvements deſordonnez de l'ambition des Grands ſe reglent rarement par ceux qu'impriment aux ames des particuliers les ſentiments naturels.

Guerre contre Hugues de Châlon ſeigneur d'Arlay.

Accord.

Mediateurs.

1341.

Mariage de Hugues de Châlon avec Beatrix ſœur du Dauphin.

1324.

Reflexion.

Digitized by Google

XIII.

LA ſanté du Dauphin étoit ſi foible qu'il n'eſperoit pas d'avoir aſſez de vie, pour laiſſer ſon heritier en âge où il pût agir par lui-même, ni tenir le timon. C'eſt pourquoi, il travailloit à diminuer le nombre de ſes ennemis : & le plus grand des avantages que l'on puiſſe remporter ſur eux, c'eſt de s'en faire des amis, & de vaincre leur haine. Il n'appliqua pas moins d'étude à lui conſerver ſes amis. Remond Archevêque d'Ambrun deſira, la même année, qu'il lui fit homage de ce qu'il poſſedoit de ſon fief dans l'Ambrunois : il y conſentit d'abord. Les Princes n'ont jamais de meilleurs ni de plus vtiles amis que leurs propres ſujets : il ne l'ignoroit pas. Qui veut regner par la terreur, ne pretend pas être celle des Etats, ni des Princes étrangers. Quand les Peuples tremblent devant leurs Princes, les ennemis communs ne tremblent pas devant eux. Le Dauphin avoit donné vne genereuſe fierté à ſon Peuple par la douceur de ſa domination : il avoit élevé des cœurs qui étoient à lui; ſçachant bien qu'il ne pouvoit les abaiſſer par le poids d'vn joug incommode, ſans aneantir leurs vertu : il ne leur avoit pas diſputé leurs privileges. Ils ne ſont pas vne borne à la Puiſſance ſouveraine, comme s'imaginent les Miniſtres, avec qui la Philoſophie n'a pas de commerce; ils ne lui font pas vn reproche de foibleſſe, puis qu'ils ſont ſes preſents & ſes bienfaits. Il confirma ceux dont ſes predeceſſeurs avoient
1316. honoré les ſervices de leurs ſujets, & leur en donna de nouveaux. L'an M.CCCXVI. il approuva ceux de la Ville de Grenoble; & l'année ſuivante ceux de la Tour Dupin, comme il avoit fait, les années precedentes, ceux de la Valpute (c'eſt aujourd'hui la Valloviſe) de Goncellin, de Beauvoir dans le Roïans, de Ville-neuve-de Coinau, & de S. Eſtienne de S. Ivers. C'étoient alors de petites Villes, mais abondantes en Peuples, & en biens. La main, qui a abbattu leurs privileges, a abbattu leurs murailles, a ruiné leurs maiſons, & a exterminé leurs Habitans. Ce ne ſont aujourd'hui que des maſures, où la ſolitude & la miſere ont porté tout ce qu'elles ont d'horreur. Le Dauphin, qui ne craignoit pas ſes ſujets, comme vn Comite craint ſes eſclaves, ne craignit pas de leur donner trop de liberté. Ce fut à ce prix qu'il porta effectivement l'obeiſſance dans les ames les plus ennemies de la ſervitude. Hugues, ſon frere, ſeigneur de Foucigni, l'étoit auſſi, dans le Graiſivodan, des Terres de Mont-fleuri, de Mont-bonod, de la Terraſſe, & de Montfort. Il avoit pretendu que les Habitans de Grenoble, pour les fonds qu'ils poſſedoient dans ſes Terres, étoient contribuables aux Tailles qu'il impoſeroit; & que d'ailleurs ceux, qui mouroient ſans enfans naturels & legitimes, & ſans avoir diſpoſé de leurs biens n'y devoient avoir d'autre heritier que lui. C'étoit vne eſpece de mainmorte; & de la poſſeſſion, où il diſoit qu'il étoit, il faiſoit ſon titre, principalement en cinq cas; s'il falloit qu'il armât pour l'Empereur; s'il arrivoit que l'Empereur paſſât dans ſes Terres (ce que les Actes de ce temps-là nomment *Curredum Imperiale*) s'il marioit ſa fille; ſi lui ou ſon fils recevoient l'Ordre de Chevalerie; s'il étoit pris en guerre, il lui falloit païer rançon; & enfin s'il acheptoit vne Terre. Ce ſont les cas qui ont les titres d'Imperiaux dans les Provinces, qui ont autrefois reconnû l'Empire d'Alemagne. Le Dauphin aïant conferé de ce different avec Pierre Ainard, Hugues de Commiers, & Humbert Claret, qui étoient ceux de ſon Conſeil qu'il eſtimoit le plus, le regla de cette maniere. Il declara les Habitans de Grenoble, & de ſon Territoire, exempts de toute impoſition ordinaire & extraordinaire, à la reſerve du Cens, & des ſervitudes, qui étoient comme des dependances de la Juriſdiction; & reduiſit les cas Imperiaux à trois; l'armement pour l'Empereur, la Chevalerie de celui de ſes fils qui ſeroit ſon heritier preſomptif, & le mariage de ſes filles; mais il fixa ce droit des ſubvention en ces cas, & voulut que, ne pouvant eſtre pretendu qu'à l'égard de fonds tenus de lui ou en fief, ou en emphyteoſe, ce ne fût qu'vn double païement de la cenſe pour vne fois. Quant aux ſucceſſions, il les laiſſa

Infirmité du Dauphin.

Reflexion.

Fait homage à l'Archevêque d'Ambrun.

Reflexion.

Reflexion.

Reflexion.

Confirme les privileges de la Ville de Grenoble. De la Tour Dupin. Et d'autres lieux.

Droit de Taille & de Mainmorte prétendu par Hugues ſeigneur de Foucigni dans ſes Terres de Graiſivodan contre les Habitans de Grenoble. Au cas Imperiaux.

Reglement.

Conſeillers du Dauphin.

Reduiſent des cas Imperiaux.

Reflexion.

Succeſſions aux proches.

aux parents les plus proches comme heritiers legitimes, ſuivant le droit commun. Hugues, aïant ſurvêcu au Dauphin, conſentit à ce Reglement l'an M. CCCXXXIII. vne maladie lente, & preſque imperceptible avoit commancé à le détruire inſenſiblement depuis quelques mois. Avant qu'elle fit plus de progrez, & qu'elle lui côt ôté la liberté de l'action, il voulut faire vn voïage à Avignon. Il s'y diſpoſa, en mettant ordre à ſes affaires, avant ſon départ: Il n'avoit que deux fils, mais ſa femme étoit groſſe. Il lui reſtoit deux freres de l'affection deſquels il étoit perſuadé. Ses fils étoient Guigue & Humbert: & ſes freres Huges, Baron de Foucigni, & Henri nommé à l'Evêché de Mets: Gui, Baron de Montauban étoit mort. N'aïant qu'à éviter vne diſcorde domeſtique, il témoigna vne égale affection à ſes fils & à ſes freres, & leur ôta ainſi tout ſujet de meſcontentement. Donc, il fit ſon Teſtament le XXVI. jour du mois d'Aouſt de l'an M. CCCXVIII. où il leur donna des témoignages de ſon eſtime, & de ſon amour, aïant choiſi ſon Tombeau dans l'Egliſe S. André de Grenoble & dans la Chapelle Dalphinale. Il inſtitua Guigue, ſon fils aiſné, ſon heriter univerſel; & legua à Humbert ſa portion legitime. Mais où ils mouroient dans l'âge de pupillarité, il les ſubſtitua reciproquement l'vn à l'autre; & à tous deux premierement Hugues, en cas de mort ſans enfans mâles, & à Hugues, Henri. Mais, il nôma celui-ci Tuteur de ſes enfans, & lui donna la regence de Dauphiné, & de ſes Terres juſques à ce que ſon heritier côt atteint l'âge de vingt ans, le chargeant neanmoins de prendre le conſeil du Baron de Foucigni dans les affaires d'importance. Il ſe pouvoit faire que Henri ou ne voudroit, ou ne pourroit accepter ni exercer cette regence: ſi cela arrivoit, Jean la donna à Guillaume Comte de Geneve, à Geoffroy ſeigneur de Clermont, & à Graton ſeigneur de Clerieu conjointement. Il crea executeurs de ſa volonté Jean Comte de Foreſt, Philippe de Savoïe Prince d'Achaïe, & Aimar de Poitiers ſes beaux freres, les ſeigneurs de Roſſillon, & de Vinay, Guigue Aleman, François ſeigneur de Saſſenage & Pierre Aynard; & leur joignit l'Evêque de Grenoble; Mais, il ordonna des executeurs expres pour la Baronnie de la Tour. Ce furent le ſeigneur de Villars, & Iocelin & Gui de Grolée, & Iacelin de Liatard. Il n'oublia pas Beatrix ſa femme; il lui legua, outre ſon doüaire, les Châteaux & les Terres de Beauvoir en Roïans, de Quirieu, & de Rouon. Henri ſon frere n'avoit point d'appanage certain, il lui donna la Baronnie de Montauban, avec les Châteaux d'Aviſan, de Montbriſſon, d'Orpierre, & de Mozan, & encore la proprieté de Meüillon, les Châteaux de Vizille, de la Mure de Corps, & de Beaumont. Il ne pouvoit pas, aprés cela, ſe plaindre d'avoir été mal partagé des biens du Dauphin ſon Pere. Gui de Grolée & Roſtaing de Bonne furent des témoins de ce Teſtament que fit le Dauphin dans le Château de Beauvoir. Aprés, il décendit à Avignon où le Pape Jean XXII. qui avoit ſuccedé à Clement V. le receut comme le meritoit vn auſſi bon & vertueux Prince. Henri ſon frere, Graton de Clerieu, & quelques autres l'accompagnerent en ce voïage. A ſon retour, ſa maladie, qui s'étoit augmentée, l'arreſta au Pont de Sorgues: là il receut la nouvelle que la Dauphine Beatrix ſa femme s'étoit accouchée d'vne fille, & Catherine fut ſon nom. Il lui donna par vn codicille, qu'il y fit le XVI. du mois de Fevrier trente mille livres Viennoiſes; &, adjoûtant au leg qu'il avoit déja fait à Humbert, ſon fils puiſné, il lui legua tous les droits qu'il avoit, ou qu'il pourroit avoir à l'avenir en la Baronie de Foucigni, & aux Terres que poſſedoit le Baron de Foucigni, ſon frere, dans le Graiſivodan. Ce fut en vertu de cette diſpoſition que Humbert ſucceda à Hugues ſon Oncle en toutes ſes Terres & du Foucigni, & du Graiſivodan. Par vn autre Codicille du XXIII. du même mois, il donna à Guillaume, ſon frere naturel, trente livres de revenu annuel, & ſoixante dix à Henri de Dreins ſon Neveu. Il faut qu'il le fût du chef de quelques vnes de ſes belles-ſœurs; car il ne l'étoit pas par aucune conſanguinité. Peut-être auſſi que ce nom de Neveu,

1333.

Maladie mortelle du Dauphin.

Son voïage à Avignon.

Ses enfans. Ses freres.

Son Teſtament.

1318.

Tuteur de ſes enfans.

Executeurs Teſtamentaires.

Leg à Beatrix ſa femme.

A Henri ſon frere.

Preſents.

Va à Avignon.

Accompagné.

Codicille.

Leg à Guillaume ſõ frere naturel.

Neveu, à l'égard de celui-ci, n'eſt qu'vn nom d'amitié & nullement d'alliance. *Il mourut treize jours aprés, étant encore en la fleur de ſon âge.* Vn des Cartulaires de l'Egliſe ſaint André de Grenoble marque ſa mort au cinquiéme jour du mois de Mars de l'an M.CCCXVIII. ſon Teſtament étant du mois d'Août, & ſes Codicilles du mois de Fevrier de la même année, nous apprennent que l'Epoque des Chrêtiens receüe dans cette Province étoit le jour de Paſques qui ſuit la Paſſion de Nôtre Sauveur. Les anciens l'ont appellé la *Paſque de la Croix*, pour la differentier des autres Paſques que les Iuifs chomoient religieuſement au Nombre de Cinq, JESVS-CHRIST aïant ſouffert le XIV. du mois Niſan, qui répond au XXII. du mois de Mars, l'année commençoit ainſi le XXV. & cette connoiſſance eſt neceſſaire à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire des derniers Siecles.

Mort du Dauphin.

1318.

Epoque alors en vſage pour le commencement de l'année. Remarques ſur ce point.

XIV.

LE Dauphin n'avoit atteint qu'environ trente cinq ans, lors qu'il mourut, mais ſa femme en avoit moins. Ce fut par cette raiſon, comme je l'ay remarqué ailleurs, qu'il ne lui donna pas la Tutelle de ſes enfens, ni la regence de ſon Eſtat, qui en étoit inſeparable. La nature s'eſt aſſez expliquée des employs auſquels elle deſtine les femmes, par leur beauté, & par leur foibleſſe : la beauté leur donne l'Empire des cœurs ; la foibleſſe leur refuſe celui des Eſtats, & leurs gouvernement des peuples. Son corps fut apporté à Grenoble, & le Clergé, lui étant allé au devant, le receut à vne lieüe au delà. L'affliction de tous les Ordres découvrit, par ſon excés, combien ils l'avoient aimé : Les Princes, qui ne veulent que du reſpect pendant qu'ils regnent, ne trouvent que de la haine, ou de l'indignation aprés leur mort : ceux qui aiment mieux l'affection ſincere que l'adoration forcée, ont enfin cet avantage, que cet amour devient pour eux, quand ils ne ſont plus, vne veneration ſacrée qui les immortaliſe. La memoire de cette pompe funebre, dont il fut honoré, s'eſt conſervée long-temps en vne Proceſſion ſolemnelle, qui ſe faiſoit le même jour, hors de la Ville, par le Clergé de l'Egliſe ſaint André. Aujourd'huy on n'en voit qu'vne obſcure Image. Les petits Clercs ſe promenent deux à deux par la Ville, mais ſans Croix. Il ne ſort de leurs bouches ni chants funebres, ni prieres ; mais certains ſons éclatans & confus, qui ne tiennent rien de la gravité d'vne action Chrêtienne. Ce qui avoit été ordonné, pour defendre de l'oubly les vertus de ce Prince, s'eſt ainſi converti en ridicule pour leur être vne injure, ne pouvant pas leur être vn honneur. Ses obſeques furent accompagnées de toute la pompe que la douleur pouvoit permettre à la magnificence. Il fut enterré dans le Mauzolée de ſes predeceſſeurs. Ce qu'il appelle la Chapelle Delphinale dans ſon Teſtament n'eſt pas vne Chapelle particuliere de cette Egliſe-là ; C'eſt l'Egliſe même à qui le Titre de Chapelle avoit été donné par Guigue-Andre ſon fondateur. Ce Prince ne fut pas vn homme mediocre : il eut de grandes qualitez & pour la paix, & pour la guerre : il aima DIEU, il le devoit comme ſa creature ; Mais, il montra auſſi par des témoignages publics qu'il l'aimoit ; & il le devoit comme politique. Il ne ſuffit pas que le Prince ſoit vertueux, s'il ne tâche de paroître tel : Il ſe doit à ſoy-même l'eſſentiel de la vertu ; & il en doit l'exemple à ſes peuples. Il établit les Religieux de ſaint Auguſtin dans la Ville de Cremieu : il leur y bâtit vn Convent qu'il fonda richement. Cette Ville dependoit de la Baronie de la Tour, & cedoit à peu d'autres. Le Comte Amé étoit vn adverſaire redoutable : la Savoïe n'avoit point eu de Prince qui meritât dignement de luy être comparé. Auſſi ſon excellent merite, ſes hautes entrepriſes, & ſes genereuſes actions lui ont acquis le Titre de Grand. Neanmoins, ce grand Prince n'eut point de hauteur ſur celui-ci. Les avantages des guerres, qu'ils eurent preſque continuellement enſemble, furent entre eux & communs & égaux : & quand le Dauphin parut avec lui dans les Cours des Rois de France, & des Empereurs d'Alemagne, la

Reflexion.

Honneurs rendus à ſon corps.

Reflexion.

Reſte de la pompe funebre.

Son Tombeau.

Son Eloge.

Reflexion.

Fonde le Convent des Auguſtins de Cremieu.

Digitized by Google

ſplendeur de la gloire du Comte ne l'effaça pas : Amé l'avoit mêmes en mêchante eſtime. Le Roi Philippe le Bel ne les avoit careſſés extraordinairement, que pour ſe ſervir d'eux contre eux-mêmes. Il n'avoit point de plus ſorte ambition, aprés avoir perdu par la deloïauté du Pape Clement V. l'eſperance de r'appeller l'Empire en France, que de r'entrer du moins dans la poſſeſſion du Roïaume d'Arles. Il avoit proposé, pour cela, au Pape & à l'Empereur de declarer l'vn de ſes fils Roi de Vienne; &, quoi que ce deſſein n'eût pas reüſſi, comme il ſe l'étoit promis, il ne laiſſoit pas de s'y obſtiner. Relever ce Roïaume, c'étoit ruïner le Dauphiné, & le Comté : Ils étoient les plus intereſſés à s'oppoſer à ce rétabliſſement. Amé ſeul n'étoit pas aſſez fort pour reſiſter à la puiſſance du Roi : Il perſuada au Dauphin de conſiderer avec plus de ſoin, qu'il n'avoit encore fait, le danger qui les menaçoit tous deux. Il ne douta pas qu'étant vni avec lui, leurs forces ne devinſſent invincibles par la participation des conſeils, & par la generoſité qui ſeroit portée à leur execution. C'eſt pourquoi il deſira d'avoir avec lui vne conference libre, où il n'y eût que de leurs plus confidents. Elle ſe fit ſous de tantes dans vn pré, au deſſous de la Foreſt de Faverges le XVI. d'Octobre de l'an M.CCCXIV. Ceux, à qui ils firent part de cette affaire ſi importante, furent Guigue Aleman ſeigneur de Vaubonnois, Jacelin de Grolée, Amedée ſeigneur d'Ornacieu, Hugues de Commiers, Aimar de Beauvoir, qui étoient tous Chevaliers, Frere Guillaume de Boſozel Commandeur de Chamberi, & Antoine de Clermont. Ils feignirent de ne regarder pas leur propre interêt, qui étoit neanmoins tout leur objet, mais celui de l'Empire, qui effectivement ne les touchoit point. Ils declarerent que pour la defenſe de ſon honneur, & de ſon authorité, ils ne ſouffriroient qu'aucun de quelque état, de quelque condition, de quelque préeminence, & de quelque dignité qu'il fût, ou de ſon authorité, ou d'vne authorité étrangere, ſous le nom de Roi, ou ſous vn autre tître, occupât ce Roïaume; qu'ils lui reſiſteroient à leurs frais, qu'ils emploïeroient, pour le repouſſer, toutes leurs forces, & celles de leurs vaſſaux, de leurs amis, & de leurs alliez. Ils promirêt mêmes, l'vn à l'autre, de ne rien entreprendre de ſemblable, & de ne ſe procurer point, à cet égard, de nouveaux avantages. Dans les Traités on a ſouvent moins à craindre ceux contre qui ils ſont faits, que ceux avec qui on les fait. Voila le reſultat de cette conference, qui, n'obligeant pas ſeulement Amé, & Jean, mais auſſi leurs ſucceſſeurs, auroit depuis pû condamner l'ambition demeſurée du Dauphin Humbert II. Ainſi la Savoïe & le Dauphiné eurent deux grands Princes en même temps ; mais leur deſſein fut different en leurs ſucceſſeurs. Edoüard fut moindre qu'Amé ſon pere ; & Jean que Guigue ſon fils. Celui-ci fut vn Heros, qui entra plus avant dans la gloire, que dans la vie. Mais la vertu fait dans les hommes heroïques ce que fait l'âge dans les hommes vulgaires. La force qu'elle donne aux ames ſe communique ſenſiblement aux corps.

Philippe le Bel propoſe de relever le Roïaume de Bourgogne pour l'vn de ſes fils.

Ligue du Dauphin & du Comte de Savoïe contre ce deſſein.

Conference pour cela.

Confidents, & amis.

1314.

Reflexion.

Reflexion.

FIN DV LIVRE SEPTIE'ME.

LIVRE

LIVRE HVITIE'ME

Depuis l'an M. CCCXIX. jusques à l'an M. CCCXXXIII.

SECTION I. II. III. IV. V. VI.

LE Dauphin Guigue XIII. Succeſſeur de Jean ſon pere élevé en la Cour de France. Son mariage avec Iſabelle de France projetté.

Albert de Saſſenage Ambaſſadeur pour le negotier. Il tue le Grand Maître de l'Hôtel du Roi. Se retire dans l'Hôtel de Savoïe. Sa paix.

Le Mariage du Dauphin avec Iſabelle conſommé. Le gouvernement de ſon Eſtat lui eſt rendu par le Regent. Preſents que lui fait le Roi.

Homage de Chorges à l'Archevêque d'Ambrun qui prend la qualité de Comte.

François Mayronis Ambrunois, Grand Theologien. Son Eloge.

Hommage du nouveau Dauphin à l'Archevêque de Vienne.

L'Abbaye de ſaint Chef donnée à l'Archevêché de Vienne. Motifs.

Guerre d'Edoüard contre le Comte de Geneve: le Dauphin arme pour lui.

Le ſeigneur de Clerieu, priſonnier du Comte de Savoïe, mis en liberté par les ſoins du Comte de Valentinois, à qui il donne pluſieurs Terres.

Main-morte abolie au païs de Corp.

L'Evêque de Valence acquiert Chaſtillon, & Bourdeaux: Diviſe les Chapitres de Valence, & de Die qui n'en faiſoient qu'un.

Toute juriſdiction Temporelle exercée dans Vienne par l'Archevêque Miſtral Viguier. Abbus corrigez par Bulle du Pape Jean XXII.

Vallée Chevaleureuſe. Reglement pour le Droit des Chevauchées deües par ſes Habitans.

Deſſein ſur la vie de Remond Baron vſufruitier de Meüillon découvert, & châtié. Soupçonnez.

Le Comte Edoüard eſt à ſaint Simphorien d'Ozon. Reglement avec le Prieur de Ternay pour la Juriſdiction.

Hôpital de la Sône fondé par le Dauphin.

Droits de l'Egliſe ſaint André de Grenoble confirmez par le Regent de Dauphiné. Reglement pour la Juriſdiction de Champagné, ſaint Iſmier, Bivier.

Du Cheſne Hiſt. des Dauphins ch. 11. & aux preuves f. 41. 42. & ſeqq.
Du Tillet Inventaire f. 195. 196.
Hiſt. Genealog. de la Maiſon de Saſſenage liv. 2.
Archivia Abbatiæ S. Theuderij.
Archivia S. Mauritij Vienn.
Guichenon Hiſt. de Savoie f. 366. 371. 376. 377.
Archivia D. de Chevrieres Præſidis C.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphin.
Chartular. S. Andreæ Vienn.

Digitized by Google

VII. VIII. IX.

Guerre d'Edoüard, Comte de Savoïe, contre Hugues, Baron de Foucigny, ſecouru par le Dauphin qui eſt battu, & ravage le Chablais.

Hugues battu pour Edoüard: Le Comte de Geneve pour Hugues.

Guerre ouverte entre le Comte, & le Dauphin. Sieges, & priſes de divers lieux.

Chroniques de Savoïe MSS.

Paradin. Hiſt. de Savoïe liv. 2. ch. 110. & ſeqq.

Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 321. 372.

X. XI. XII.

Continuation de la guerre en 1325. Combat gaigné par Edoüard. Il aſſiege Varey dans le Bugey.

Bataille de Varey gagnée par le Dauphin. Edoüard pris, & ſecouru par le bien-fait d'Albert de Saſſenage. Reconnoiſſance de la Maiſon de Savoïe envers ſes décendans.

Froiſſard. ch. 38.

Memoires MSS.

Hiſt. de Savoïe par Guichenon, & par Paradin.

Chroniques de Savoïe MSS.

XIII. XIV. XV. XVI.

Retour du Dauphin en ſon païs. Ses Priſonniers. Leur rançon. Pleges du Baron de Beaujeu.

Henri, Regent de Dauphiné, reſigne l'Evêché de Mets. La Baronie de Montauban lui eſt donnée.

Homage du Comte de Valentinois au Dauphin.

Le Dauphin commence à gouverner par lui-même. Met la Chartreuſe de Meria ſous ſa protection. Fondation de ce Convent.

Les Actes du Regent confirmez en faveur de l'Egliſe ſaint André de Grenoble. Droits accordez à cette Egliſe.

Don à Hugues, ſeigneur de la Roche, par le Comte Edoüard. Impoſt par toiſes.

Aumône Generalle dans Vienne. Sa forme. Confirmée. Authorité Epiſcopale.

Cordeliers ennemis du Pape Jean XXII. appuyent contre lui l'Empereur Louïs de Bavieres.

Guerre du Roi contre les Flamans. Le Dauphin y va. Commandement qui lui eſt donné. Nobleſſe qui l'y ſuit. Bataille de Caſſel.

Dons du Roi au Dauphin. La Reine Clemence travaille à reconcilier le Dauphin & le Comte de Savoïe. Sa mort.

Reglement pour l'Egliſe de Vienne. Nobleſſe de ſes Chanoines.

Froiſſard ſous le Regne de Charles le Bel ch. 28.

Du Cheſne Hiſt. des Dauphins. Aux preuves f. 45. 46. 54.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.

Sam. Guichenon Hiſt. de Breſſe f. 81. 273.

Memoires du Pere Buat MSS. tirez des Archives du Convent de Meria.

Chartular. S. Andreæ Gratianopolit. en papier.

Archivia Domus publicæ Viennenſ.

Archivia S. Mauritij Viennenſ.

XVII. XVIII.

Chevauchées, *Cal-vacatæ*. Ce que c'étoit. Reglement pour Chorges à cet égard.

Pretentions du Duc de Bretagne ſur la Savoye.

Mort du Comte de Valentinois. Homage du nouveau Comte au Dauphin. Grande aſſemblée à Moras.

Homage de l'Evêque de Gap au Roi de Naples, Comte de Provence.

Guerre entre le Comte de Valentinois & l'Evêque de Valence. Albert de Saſſenage

Digitized by Google

nage ſe court l'Evêque, bat le Comte. Paix. Saſſenage defenſeur perpetuel de deux Evêchez. Sa recompenſe. Traités ſur ce ſujet.

Ligue contre le Duc de Bretagne & le Dauphin. Le Comte de Savoïe commence la Guerre. Courſes. Ravages. Guerre en Foucigny contre Humbert, frere du Dauphin. Divers Sieges. Negotiation de paix.

Recherches contre les Officiers. Image des Grands Jours. Conſeil du Dauphin: de qui composé.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphin.
Du Cheſne Hiſtoire des Comtes de Valentinois f.25. aux preuves des Dauphins f.46.
Memoires des Evêques de Gap par M. l'Evêque de Lyonne.
Io. Columbi de Rebus Geſtis Epiſcop. Valentin. f.158.159.165.
Hiſt. Genealogique de la Maiſon de Saſſenage par N. Chorier liv.2. & 3.

XIX. XX. XXI.

Homage du Dauphin à l'Archevêque d'Ambrun. Changement en l'homage. Le Palais laiſſé au Dauphin.

Traité entre l'Evêque, l'Egliſe de Gap, & le Dauphin. Eloge du Pape Jean XXII.

Le Roi viſite le Pape à Avignon. Le Dauphin cautionne Vienne envers le Roi. Procedures contre ſes Habitans. Leur cauſe.

Humbert Baron de Foucigni va à Naples. Il s'y marie.

Juriſdiction dans le Valentinois reglée avec le Dauphin, pour l'Evêque. Commiſſaires touchant l'vſurpation de quelques Terres.

Nouvelle Guerre entre le Comte de Savoie & le Dauphin. Siege de la Perriere. Le Dauphin bleſſé à mort. Sa mort genereuſe; ſon âge: vengeance de ſa mort.

Viſion de l'Empereur Charles IV. touchant le Dauphin aprés ſa mort. Que c'eſt vne fable.

Le Dauphin laiſſe vn fils naturel. Eſtoit homme d'ordre.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphin.
Archivia Archiepiſcopatus Ebredunenſis.
Du Cheſne Hiſt. des Dauphins. Aux Preuves f.55.93.94.
Archivia Dom. Præſidis de Chevrieres.
Guichenon Hiſt. de Savoie liv. 2. ch.129.130.
Paul. Æmil. Hiſtor. Franc. f.249.
Memoires de Humbert Pilati Secretaire de Humbert 2. MSS.

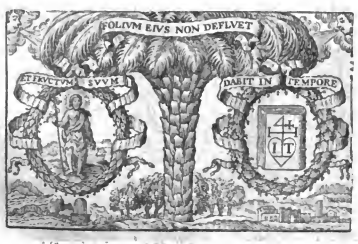

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE'.

LIVRE VIII.

I.

Le Dauphin Guigue élevé auprés du Roi.

GVIGVE étoit à la Cour de France quand ſon pere mourut. Le Roi avoit témoigné, qu'il vouloit lui-même donner ſes ſoins à ſon education, pour en faire vn grand Prince. Ce fut des mains de ce Roi, qu'il receut les premieres teintures de tant de vertus, qui éclatterent depuis ſi avantageuſement dans toutes ſes actions. Henri ſon Tuteur eut pour lui toutes les tendreſſes d'vn pere: il ne ſe regarda pas dans le gouvernement, mais ſon devoir. La plus importante affaire de ſa Maiſon étoit l'alliance de ſon Neveu avec la France. Philippe le Long regnoit, & c'étoit vne de ſes filles, que Philippe le Bel ſon pere, avoit promiſe au Dauphin Jean, pour Guiguer. La Reyne Clemence, veufve de Louïs Hutin, appuïoit de ſa faveur les penſées de la Dauphine Beatrix ſa ſœur, pour ce mariage, & toutes deux preſſoient Henri de ne le pas differer. Quoi que Jean eût laiſſé la regence de ſon Eſtat à Henri, celui-ci donna neanmoins à Beatrix tant de part aux affaires, qu'il ne lui conteſta pas mêmes la qualité de regente. Ainſi rien ne bleſſoit la bonne intelligence qui devoit vnir, pour le bien de ce jeune Prince, & pour leur propre repos, leurs volontez & leurs deſirs. Par vn Traité de paix fait entre le Roi & Alphonſe Roi de Caſtille, le VIII. du mois de Novembre de l'an M. CCCXVII. Iſabelle avoit été promiſe à Alphonſe, avec cinquante mille livres, pour ſa dot. Elle étoit la ſeule des filles du Roi qui reſtoit à marier, & dont l'âge commençoit à l'y rendre propre. C'auroit été vne choſe peu honorable au Dauphin qu'vn Prince étranger lui eût enlevé ſa maiſtreſſe: mais outre l'honneur, l'vtilité de cette grande alliance perſuada à ſa mere & à ſon Oncle de ne le pas ſouffrir. Ils firent choix d'Albert de Saſſenage, pour en aller faire la demande. C'étoit vn jeune homme, mais il avoit l'eſprit, l'activité, le courage, & la galanterie neceſſaire, pour plaire à la Cour de France. Ne s'agiſſant que de hâter l'execution d'vn Traité conclu & non d'entrer en negotiation, nul n'étoit plus propre à cet employ. En effet, d'abord qu'il parut à la Cour, il fut merveilleuſement agreé. Le Roi lui fit tout eſperer: les plus authoriſez des Miniſtres & des Officiers de la Couronne témoignoient tous d'être favorables à cette recherche. Il n'y eut que Jean de Graville, qui exerçoit la Charge de Grand Maître, qui osât la deſa preuver. Mais, c'étoit par le conſeil d'vn chagrin malicieux, plûtôt que par la perſuaſion d'vn iudicieux raiſonnement. Et certes, il paſſa de la temerité d'vne oppoſition que chacun condamnoit, à l'inſolence d'vne raillerie injurieuſe que lui même auroit condamnée en vn autre. Comme Albert s'entretenoit avec des plus Grands

Negotiation pour ſon mariage avec Iſabelle fille du Roi.

Beatrix mere du Dauphin a part à la Regence.

1317.

Albert Baron de Saſſenage Ambaſſadeur pour la conclure.

Querelle entre lui & Graville qu'il tuë.

Digitized by Google

Grand de la Cour du merite & de la Grandeur du Dauphin, Graville, qui étoit dans cette converſation, prit la parolle. *Vous avez beau dire*, lui répondit-il, *il n'y a pas apparence que le Roi veuille donner ſa fille à vôtre Maître. Vn Roi de France ne voudra pas avoir, pour gendre, vn pourceau de Dauphiné.* Il faiſoit vne mauvaiſe alluſion à la fecondité de cette Province & à la production de ces animaux. La ſouveraineté eſt ſacrée: les Princes, qui en ſont revêtus, ſont ſacrez de mêmes aux autres hommes. Nul n'applaudit à ce diſcours, & ne témoigna d'y prendre plaiſir; Mais, Albert en fut bleſſé juſques dans le fonds du cœur. Neanmoins il modera alors ſon reſſentiment, & refuſa, en ce moment, à ſa colere la liberté qu'elle lui demandoit. Elle l'eut toute entiere incontinent aprés: Il rencontra Graville à l'entrée du Palais du Roi, & lui fit mettre, la main à l'épée. Ils étoient vaillants touts deux, & la victoire fut long-temps douteuſe: Mais, enfin Graville fut terraſſé. Le bruit de ſa mort étant porté aux oreilles du Roi, la conſideration du lieu de ce combat, celle de la perſonne de Graville, & la reflexion qu'il fit ſur la qualité d'Albert Ambaſſadeur auprez de lui, firent naiſtre de contraires mouvemens dans ſon ame. Tous enfin cederent à ceux de l'indignation, il commanda que l'on arreſtat Albert; non qu'il ne loüât dans lui-même ſon action: ſon deſſein n'étoit pas d'en faire le châtiment, comme il auroit fait de ſon ſujet, mais d'en demander raiſon au Dauphin, aprés s'étre aſſeuré de ſa perſonne. Il ne crut pas de violer le droit des Gents en la perſonne d'vn Ambaſſadeur, qui n'étoit pas demeuré dans les limites de la moderation que ſa qualité lui preſcrivoit. L'vſage de l'épée eſt defendu aux Ambaſſadeurs, parce que leur employ, au milieu même de la guerre, eſt tout pacifique. Neanmoins le commandement du Roi ne fut pas accompagné du ſecret; de ſorte qu'il ne fut pas ſuivi de l'execution. Albert évita d'étre arreſté en ſe jettant dans l'Hôtel de Savoïe. Edoüard étoit alors à Paris, la guerre, qui l'avoit attaché durant quelques années à ſon païs, étant finie avec le Dauphin Jean. Quoi que le Comte fût vn eſprit remuant, inconſtant, & turbulent, il avoit beaucoup de generoſité: Il ne ſe contenta pas d'avoir mis à couvert la teſte d'Albert du premier tourbillon de la colere du Roi, il entreprit de le juſtifier & de faire ſa paix. Le Roi l'écouta, &, comme il avoit été informé de toutes les circonſtances de cette querelle, les paroles d'Edoüard acheverent de le perſuader. Albert eut la liberté de reprendre les fonctions de ſon Ambaſſade, & cette facile reconciliation fit juger que le Roi avoit feint plus de colere que cette action n'en avoit excité dans ſon cœur. Souvent la peur des ſuittes arrache des reproches, par la violence que le Jugement fait à la volonté, contre les actions loüables, & que l'on combleroit d'honneur ſans cette tirannie. Juſques alors Albert, quoi que jeune, avoit parû vn vieillard conſommé dans les affaires, par ſa ſageſſe, & par ſa moderation; Mais, en cette occaſion, l'imprudence qui éloigna Graville du reſpect qu'il devoit au Dauphin, l'avoit rendu à ſa jeuneſſe, & l'avoit approché de toutes ſes fougues, & de tous ſes feux.

Reflexion.

Le Roi le veut faire arreſter.

Il l'évite.

dans l'Hôtel de Savoïe.

Sa paix.

Reflexion.

II.

ENfin, ce mariage, aïant été arreſté par les ſoins d'Albert, & par les ſollicitations de la Reine Clemence, fut conſommé à Corbeil le mois de Janvier de l'an 1319. M.CCCXIX. le Dauphin avoit à peine atteint l'âge de douze ou de treize ans; neanmoins le Roi le jugea capable de gouverner lui-même ſes ſujets, la grandeur & a Majeſté de ſa perſonne repondants dignement à la grandeur & à la force de ſon ame. C'eſt pourquoi, il pria le Regent d'y conſentir, & de commander aux Gouverneurs des Villes & des Châteaux, & aux Officiers de Dauphiné de lui obeir; quoi qu'il fût au deſſous de l'âge auquel ſon pere avoit voulu que la Regence finit. Le Roi donna auſſi au Dauphin, ſon Gendre, les fiefs des Châteaux de Clermont, d'Annaiſſi, de Château-Gaillard, & de la Roche dans le Genevois; & voulut que le Comte de Geneve, qui les poſſedoit, les reprit du Dauphin. Cette illuſtre alliance jetta quelque

Mariage du Dauphin conſommé.

Sa jeuneſſe.

Prend le Gouvernement.

Dons du Roi.

Digitized by Google

Réflexion. ſorte d'ombrage dans l'eſprit des Prélats, qui avoient des droits, & des Terres cõmunes avec le Dauphin. Quand on peut ce que l'on veut on veut facilemẽt tout ce

Homage de Chorges à l'Archevêque d'Ambrun. que l'ambition ſuggere. Remond, Archevêque d'Ambrun, étoit ſeigneur par indivis, avec le Dauphin de la Ville de Chorges, l'abſence du Dauphin lui ſembla vne occaſion favorable de porter les Habitants à reconnoître ſa ſuperiorité par les hommages qu'il leur ordonna de renouveller en ſa faveur; Guillaume Artaud ſeigneur de Beauchaine & de S. André Ballif de l'Ambrunois pour le Dauphin, agiſſant par

Proteſtation pour le Dauphin. le miniſtere d'Eſtienne Chaiſſi, ſon Lieutenant, proteſta par vn Acte exprés que cette procedure ne nuiſit point au droit que le Dauphin ſon Maître avoit ſur les mêmes hommes. L'Archevêque & le Dauphin craignoient les ſurpriſes l'vn de l'autre.

Reflexion. Entre les Grands communs en droit ſur les peuples, le plus habile en a toûjours plus que l'autre. Remõd eſt celui des Archevêques d'Ambrun qui s'attribua le premier la

Qualité de Comte pretmierement priſe par cet Archevêque. qualité de Comte d'Ambrunois: ſes predeceſſeurs n'en avoiẽt point encore adjoûté à celles d'Archevêque. Vne Bulle de plomb eſt attachée à cet Acte, & nõ vn ſimple

Bulle remarquable. ſeau. En vne des faces eſt repreſẽté l'Archevêque couronné d'vne Mitre, dont les cornes ſont fort ſeparées l'vne de l'autre: au tour eſt cette inſcription, *R. Archiepiſcopus Ebreduni*; dans l'autre eſt la teſte d'vne femme ceinte d'vn Diademe avec ces mots,

A ce ſujet. *Comes Ebreduneſis*. Cette teſte eſt l'Egliſe d'Ambrun, & le Diademe ſignifie ſa pretentiõ à la ſouveraineté du Comté d'Ambrunois. Ce païs avoit donné la naiſſance à

François Mayronis Ambrunois. Son Eloge. François Mayronis, qui auoit alors le plus de reputation entre tous le Docteurs de Sorbonne. Il étoit natif du Lizet Parroiſſe de ce Dioceſe, & aïant eu pour precepteur le Docteur ſubtil Jean Duns, il n'ignoroit rien de ce que celui-là avoit

Autheur de la Sorbonique. ſçeu. Il introduiſit, l'année M.CCCXX. l'Acte general appellé la Sorbonique. Son pro- 1320.
fond ſçavoir dans les matieres Theologiques lui en inſpira la penſée: il s'y expoſa le premier, &, aïant reüſſi avec vn merveilleux applaudiſſement, ſon exemple rendit neceſſaire ce qu'avãt lui on n'auroit pas jugé poſſible. Les Archevêques de Vienne ne s'aviſerent pas auſſi toſt que ceux d'Ambrun de s'appliquer ce Titre de dignité. Ils prirent plus tard la qualité de Comtes, quoi qu'effectivement ils en euſſent tous

Homage du Dauphin à l'Archevêque de Vienne. les droits, & toutes les prerogatives. Bertrand de Lanieu étant mort, Simon lui avoit ſuccedé en cet Archevêché; & ce fut à lui que Guigue rendit hommage, comme Jean ſon pere l'avoit rendu à celui-là. Ce devoir fut rendu ſolemnellemẽt le XXVI.
de Septembre M.CCCXX. dãs les mains du Doïen en l'abſence de l'Archevêque, de 1320.

Preſens à cet Acte. qui nous ignorons tout, excepté le nom. Le Dauphin fut accompagné en ce voïage d'Aimar de Poitiers, que ſon fils & ſon petit-fils, du même nom d'Aimar, ſuivirent, de Graton ſeigneur de Clerieu, de Guigue ſeigneur de Beauvoir, d'Arnaud ſeigneur de Rochefort, d'Aimar de Roſſillon ſeigneur de Roſſillon, de Guigue de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, d'Artaud de Roſſillon ſon frere ſeigneur de Iarcieu, Terre contigue à celle d'Anjou, de Iean Seigneur de S. Quentin, de Guillaume Aleman, & de Iean Aleman. Aimé, Abbé de S. Chef, étant mort quelques mois auparavãt, ce mê-

L'Abbaïe de S. Chef vnie à l'Archevêché de Vienne. me Archevêque devint plus conſiderable par l'vnion que le Pape Iean XXII. lui fit de cette noble Abbaïe. Ses Moines, dans les mœurs deſquels il y avoit beaucoup

Les motifs. à reprendre, n'aïant peu s'accorder dans le choix d'vn nouvel Abbé, leur diſcorde étoit devenuë vn ſcandale public. Pluſieurs entre eux aſpiroient à cet hõneur, & peu

Reflexion. le meritoient; & encore ce n'étoient pas eux que l'on regardoit. Quand la deſobeiſſance & le libertinage ſont entrez dans vn Monaſtere, leur premier ſoin eſt, que s'il eſt impoſſible que la vertu y ſoit ſans honneur, elle y ſoit du moins ſans authorité. Le Pape averti de ces deſordres leur donna l'Archevêque de Vienne pour Abbé, & voulut que ſes ſucceſſeurs, en l'Archevêché le fuſſent auſſi à perpetuité en ce droit, cõme inſeparable de l'Archevêché. S. Theudere, qui eſt le Fondateur de cette Ab-

Noms anciẽ du lieu où eſt ſitué S. Chef. baïe eſt appellé *Theodarius* dans les anciens Martyrologes, &, entre autres, dans celui d'Adon. Son corps, aïant été depoſé dans l'Egliſe de Vienne, où il demeura quelque temps, fut porté depuis en cette Abbaïe, ſituée dans vn Vallon qui avoit alors

le

Digitized by Google

le nom de *valis rupiana*; comme lendroit qu'il occupe a celui d'Alarône. La Bulle de
1320. cette vnion eſt du mois d'Aouſt de l'an M. CCCXX.

III.

Guerre d'Edoüard contre le Comte de Geneve qui meurt.

LA même année, & le même mois Edoüard, fils du Comte Amé, aïant commencé vne nouvelle Guerre contre Guillaume III. Comte de Geneve ſurprit ſur lui le Château de Geneve, qui étoit vne de ſes meilleures Places; & le fit demolir. Gui de Feillens en étoit gouverneur, & fut blâmé de n'avoir pas bien-fait ſon devoir. Le Comte de Geneve mourut le mois de Novembre ſuivant, & ſa mort mit encore dans les mains d'Edoüard le Château de Seiſſains. Il y avoit vne ſi étroitte alliance entre le Comte de Geneve & le Dauphin que le progrés des armes d'Edoüard étoit vne injure au Dauphin. En effet, il conceut dés lors vne haine ſi violente contre Edoüard, & contre Guichard Baron de Beaujeu, que depuis il n'y eut entre eux ni de paix durable, ni de treve bien fidelle. Le Comte Guillaume avoit été ſi cher au Dauphin Jean que celui-ci, ne doutant point de ſa foy, lui avoit même deſtiné la Tutele du Dauphin Guigue, qu'il avoit refuſée à la Dauphine. Amedée III. lui ſucceda, le Dauphin prit les armes pour le ſecourir; mais Jeane Reine de France, ſa belle-mere, lui perſuada de conſentir à vn accommodement avec le Comte de Savoïe qui n'en avoit pas rejetté la propoſition qu'elle lui en avoit faite: Et des Treves, publiées le mois de Juin de l'année ſuivante, ne rétablirent pas l'amitié, mais ſuſpendirent les violences, & les emportemens de la haine. Graton ſeigneur de Clerieu fut pris en cette Guerre, où il avoit ſervi le Dauphin comme ſon Vaſſal; & la paix ne ſe concluant pas ſi tôt, Aimar Comte de Valentinois, ſon Oncle, obtint ſa liberté du Comte Amé. La ſanté eſt le plus grand de tous les biens naturels, & la liberté le plus ſolide des biens politiques. Sa reconnoiſſance répondit à ce bien-fait; il donna à ſon liberateur le Château de Miribel, celui de Piſançon, & vne Maiſon accompagnée d'vne Tour, qu'il avoit dans la Ville de Romans auprés de l'Egliſe à qui elle étoit contigue: & Guichard de Clerieu ſon frere, qui lui étoit ſubſtitué en la ſucceſſion des biens de ſa Maiſon, y conſentit. Il eſt toûjours vray que les freres, qui ont l'ame bien tournée, ne détournent jamais leurs ſoins des intereſts de leurs freres. Henri, Evêque de Mets, gouvernoit encore l'Eſtat de ſon Neveu: il prenoit mêmes la qualité de Régent, quelque declaration qu'il eût faite, & ſon
1325. gouvernement duroit encore l'an M. CCCXXV. Guigue étant bien au deſſous de l'âge de vingt ans. Quelques mois avant la Treve concluë avec la Savoïe, il affranchit le païs de Corp d'vne ſervitude incompatible avec la liberté parfaite. Ceux, qui y mouroient ſans enfans nés de leurs corps, n'y pouvoient pas diſpoſer de leurs biens: leurs plus proches ne leur ſuccedoient point: les Dauphins étoient leurs ſucceſſeurs neceſſaires: Ils vivoient ainſi & mouroient dans la honte de la condition mainmortable. Henri, flexible à leurs prieres, rompit cette chaîne, & leur permit de teſter en faveur de qui ils voudroient, & mêmes d'avoir leurs plus proches, au cas qu'ils ne le fiſſent pas, pour heritiers abinteſtat. Pour cela il ne les obligea qu'à vn cens annuel de trente trois ſols quatre deniers: il ne les aſſujettit à cette legere reconnoiſſance que pour conſerver, dans ce païs, la memoire de ſon bienfait. Il eſt bien plus vtile à des Princes de commander à des ſerfs; mais il eſt plus honnorable de regner ſur des hommes libres: le Banquier prefere le profit; mais le Prince prefere la gloire. C'étoit elle que Guillaume de Roſſillon Evêque de Valence & de Die propoſoit à toutes ſes actions. Il acquit l'an M. CCCXXI. non
1321. pour lui ni pour ſes proches, de Bertrand Prince d'Orenge, le Bourg & la Terre de Chaſtillon voiſine de la Ville de Die; & déja, quelques années auparavant, il avoit acquis celle de Bourdeaux de Riſſendice de Cornillane, veufve de

Le Dauphin arme pour le Comte de Geneve.

Treves.

Le Seigneur de Clerieu en mis liberté.

Reflexion.

Dons du Seigneur de Clerieu au Comte de Valentinois, de pluſieurs Terres.

Reflexion.

Mainmorte abolie au païs de Corp

Reflexion.

L'Evêque de Valence acquiert Chaſtillon. Bourdeaux.

Digitized by Google

Bourdeaux. Geoffroy de Bordeaux. Mais, ce n'eſt pas la ſeule obligation dont l'Evêché de Die lui eſt redevable : vne des plus importantes eſt qu'il diviſa les Chapitres, & les Colleges des deux Egliſes Cathedrales de Valence & de Die, que l'Evêque Amedée de Roſſillon avoit tellement vnis, & confondus l'vn à l'autre qu'ils ne compoſoient qu'vn corps. Tout l'avantage en cette incorporation, que de bonnes raiſons avoient conſeillée, mais que de meilleures diſſuadoient, étoit à l'Egliſe de Valence. Comme on ne fait aujourd'hui mention de l'Egliſe de Die que dans quelques Actes particuliers ; on n'en faiſoit non plus alors de ſon Chapitre, ni de ſon College, dont l'honneur ſouffroit ainſi vn merveilleux obſcurciſſement.

Diviſe les Chapitres de Valence, & de Die.

IV.

MAis, l'Egliſe de Vienne étoit alors dans vne ſi haute dignité, que l'on pouvoit bien juger que, par vn ſoin particulier de la Providence divine, le temps qui nuit à toutes choſes, lui étoit favorable. Elle n'avoit qu'à ſe defendre des abus, qui naiſſent preſque neceſſairement de l'authorité que rien ne borne. Elle commençoit à être incommode aux peuples en vn point, où ceux qui gouvernent doivent plus qu'en nul autre, éviter les plaintes & fuir les reproches : C'étoit en l'adminiſtration de la juſtice. Iuſques alors, les Dauphins n'y avoient point eu de part: Toute la juriſdiction de la Ville de Vienne & de Romans étoit dans les mains de l'Archevêque de Vienne : il exerçoit la ſpirituelle par ſes Officiaux ; & la Temporelle par de ſes Chanoines. Celui d'entre eux qu'il avoit établi pour cela dans Vienne, avoit le nom de Miſtral ; & celui qui l'étoit dans Romans, le Titre de Viguier. Ils étoient perpetuels ; & l'vſage avoit emporté qu'ils ne pouvoient point être deſtituez de ces Charges. Ce qui donne les occaſions des crimes aux Officiers, c'eſt leur perpetuité, & ce qui en inſpire la penſée, c'eſt l'impunité que la longueur & les formalités des Procés Criminels, dans la juriſdiction Eccleſiaſtique, fait toûjours eſperer. En effet, la Juſtice n'avoit pas dans ces deux Villes autant de pureté, qu'il faloit qu'elle en eût dans des mains ſacrées ; on ſe plaignoit qu'elle y étoit à prix, & que les pauvres n'avoient jamais de bonnes, ni les riches de mauvaiſes cauſes. Les emolumens des formalitez, & des procedures n'appartenoient pas entierement au Miſtral, ni au Viguier : il n'en avoient que le tiers : & pour le reſte ils en étoient comptables à l'Archevêque. C'eſt d'où venoit la cauſe de ce mal, qui porta le Clergé, & le peuple de ces deux Villes à prier le Pape Jean XXII. d'y remedier. Il le fit, &, aïant vni ces deux juriſdictions à la Menſe Archiepiſcopale, il defendit qu'elles fuſſent exercées à l'avenir par des Magiſtrats perpetuels ; & ordonna à l'Archevêque Simon de commettre ſimplement des perſonnes capables, par leur probité, & par leur ſcavoir, de les exercer, ſans condition, & ſans pacte, mais ſeulement pour autant de temps qu'ils ſeroient jugez dignes de cet emploi. Il y a eu des abus, en tout temps : nul Gouvernement n'en a jamais été exempt: Les republiques imaginaires les plus ſages n'ont pas mêmes pû être ſans vices, quoi que hors du commerce & au deſſus des ſens. Mais ce qui fait le plus ſouvent le blâme de ceux qui commandent c'eſt la haine, & l'intereſt de ceux qui obeiſſent, &, alors qu'il n'y a ni haine, ni intereſt, c'eſt la foibleſſe de leur diſcernement, & l'injuſtice de leurs opinions. La regence de Henri, éleu Archevêque de Mets, n'étoit pas atteinte de ce blâme. Il étoit facile, & neanmoins judicieux ; auſſi, il mit heureuſement fin à vn different de grande importance, qui étant né ſous le Dauphin Jean, n'avoit pas été encore éteint. La Vallée de Trieves, où ſont les Parroiſſes de Vif, de Genevray de la Cluſe, de Paſqueres, d'Oriol, de Chabotes, d'Avignonnet, de Choſtagne, de Miribel de Greſſe, & de Château-Bernard, étoit appellée la Vallée Chevalereuſe. Ou quelque combat ſignalé dont nous n'avons plus de memoire, où les hommes vaillants qu'elle avoit produits, ou le grand

Tout juriſdiction temporelle exercée par l'Archevêque de Vienne.

Miſtral de Vienne. Viguier.

Reflexion.

Abus, dans l'exercice de la juſtice à Vienne, & à Romans.

Reglement par le Pape Jean XXII.

Reflexion.

Bon heur de la regence de Henri.

Vallée Chevalereuſe.

Origine de ce titre.

Digitized by Google

grand nombre des Gentils-hommes, qui y habitoient, étoit la cauſe de ce Titre, qui lui étoit vn glorieux eloge. Le Dauphin Jean avoit voulu obliger les Habitants de cette Vallée, hommes liges des ſeigneurs qui y poſſedoient ces Terres, ou qui y avoient des fiefs, à les ſervir à la guerre, comme ſes hommes liges le faiſoient; & pour vſer de la maniere de parler de ce temp-là, de ſe trouver en leurs Chevauchées. Aprés la mort de Jean, cette pretention avoit été rafraîchie par de nouvelles formalitez: & enfin les principaux de ceux, qui y prenoient part, étant entrez
1331. en conference avec le Regent, le XIII. du mois de Iuin de l'an M.CCCXXXI. cette queſtion fut decidée dans la Ville de Grenoble. Ceux avec qui elle fut agitée & reglée furent, Guillaume de Miribel, Humbert Aleman pour lui, & pour Janet ſon Neveu fils de Renaud Aleman, Guillaume de la Tour, Remond de Salle pour lui, & pour Perret & Guigue ſon Neveu, Guillaume de la Tour fils de Guigue de la Tour, Pierre de la Tour fils d'Amblard de la Tour, Hugues de Sagnie, Guigue & Pierre Berne, Girard Iſmidon, Poncet des Bouets, Lantelme de Varce, Humbert de Clermont, Jacques de Commiers, Guillaume de Silve, Chabert de Porte-treime, Bernard Julien, Thomaſſin Bonard, les heritiers de Guigue de Verſou, Pierre Iſoard, Aimon de Briançon ſeigneur de Varce, & Jean Aleman ſeigneur de Clais. Leurs ſujets & des autres ſeigneurs Bannerets de cette Vallée, furent declarez exemps de ce devoir, lors que leurs ſeigneurs ſeroient dans le ſervice, & dans les armées du Dauphin. Henri contenta ainſi cette Nobleſſe, qui étoit en vne grande reputation. Quelques vnes de ces familles ſont aujourd'hui éteintes: celle de la Tour, qui étoit la plus nombreuſe, eſt encore dans l'éclat, & eſt diviſée en pluſieurs branches. Vn fief de cette Vallée lui a donné ſon nom, que le Titre de Gouvernet, de la Charce, & de Montauban ont rendu celebre en nos jours.

Accord touchant les droits de ſervice à la guerre pretendus par le Dauphin contre ſes Habitants.

Seigneurs intereſſez.

Maiſon de la Tour venuë de cette Vallée.

V.

1318. REmond, Baron de Meüillon, avoit donné ſon païs au Dauphin Jean, dés l'an M. CCCXVIII. mais il s'en étoit reſervé la poſſeſſion durant ſa vie. Neanmoins, Gui, frere de Henri, joignoit la qualité de Baron de Meüillon avec celle de Baron de Montauban, & faiſoit paſſer en droit vn Titre d'honneur. Il n'avoit encore que la proprieté, que le Dauphin ſon frere lui avoit leguée. Mais Remond avoit irrité ſes proches en ſe dépoüillant de cette Terre, en faveur d'autres que d'eux; & de la colere aïant paſſé à la haine, ils avoient reſolu de ſe venger par ſa mort de l'injure qu'il leur avoit faite. Agout de Baux fils de la ſœur du Baron, & de Bertrand de Baux Comte d'Orenge, mort quelques années auparavant, étoit le plus outré de tous, comme étant ſon plus proche & le plus habile à lui ſucceder. Il n'eſt rien qui anime la colere, à l'égal d'vne grande eſperance qui meurt. Jacques Roverie Chevalier, & par conſequent homme de condition & de cœur, s'étoit oublié à ce point, qu'au lieu d'oppoſer des penſées raiſonnables, & vertueuſes aux penſées criminelles d'Agout, il ne refuſa pas d'en être l'inſtrument. Il ſollicita Jean de Verdun de Foreſts, Cuiſinier de Remond de leur prêter ſon miniſtere, & d'empoiſonner ſon Maître. La promeſſe qu'il lui fit de lui donner quarante livres Viennoiſes, & de le donner lui-même à Catherine, Tante du Dauphin, & femme de Philippe de Savoïe Prince d'Achaïe, & de Piedmont, gaigna ce méchant homme; mais, il fut ſurpris dans l'execution. La peine ſuivit la conviction de ſon crime, d'autant plus deteſtable, que moins connû au decà des Alpes. Antoine de Chaſtellard, & Jean Bonnet Juges generaux ſolidairement de la Baronie & de toute la Terre de Remond (c'eſt le qualité qu'ils portoient) le condamnerent par leur Sentence du
1323. XXIII. de Iuillet M.CCCXXIII. à être traîné nud ſur vn ais, attaché par les pieds à la queüe d'vn Cheval, de la porte du Château de Meüillon juſques aux confins de ſon Territoire vers Ville-Franche, & à travers ce même Territoire, juſques aux grands

Deſſein ſur la vie de Remond vſurpateur de la Baronie de Meüillon par poiſon.

Reflexion.

L'empoiſonnement découvert.

Condamné.

Sa peine.

Digitized by Google

Jardins de Ville-franche ; à être en allant, & en retournant tenaillé en huit parties de ſon corps par des tenailles tranchantes & ardentes ; & aprés, à être pendu aux Fourches publiques. Ce genre de châtiment, où la derniere peine eſt la moins rigoureuſe, eſt remarquable, en ce temps-là. Les deux executeurs de ce Jugement (car il y en eut autant) ſont appellés ſimplement dans l'Acte Commiſſaires, & Spiculateurs. Ce qui apprend que le mot de Bourreau n'étoit pas encore en vſage, & que l'execution des Jugements de mort n'attachoit pas de l'infamie à la perſonne qui la faiſoit, les noms de Commiſſaires & de Spiculateurs ne pouvant facilement devenir ſuſceptibles de ſens honteux & injurieux. Les Spiculateurs étoient les Gardes des corps des Grands. Tacite ſe ſert de ce mot en ce ſens; De ſorte qu'en ce temps-cy les Gardes des Grands, comme les Licteurs qui l'étoient des Conſuls Romains, étoient emploïés à ces executions ; &, pour cela, n'en étoient pas moins eſtimés. Ceux qui dans les duels tuent, ſans authorité, les hommes innocents, paſſent pour braves ; mais, ceux, qui ôtent la vie aux mêchants, par le commandement que leur fait la Puiſſance, devant laquelle tremblent toutes les Puiſſances, ſont infames : où ſera la raiſon de cette inegalité ? Il ſemble que Philippe Prince de Piedmont avoit quelque part à ce mauvais deſſein. Agout de Baux étoit ſon parent, car le Comte Amé IV. avoit épouſé Cecile de Baux; Mais cette alliance n'étoit pas capable de corrompre l'eſprit de ce Prince. Il n'eſt point de Maiſons ſouveraines dans la Chrêtienté, dont l'entrée ait été plus abſolument fermée à l'art d'aller à ſa fin par des crimes, que celle-cy.

Spiculateurs.

Bourreau ſon infame.

Reflexion.

Le Prince d'Achaie ſoupçonné.

VI.

EDoüard regnoit alors dans la Savoïe, Amé le Grand ſon pere étant mort, le XVI. du mois d'Octobre de l'an M. CCCXXIII. L'œil du Prince eſt au cœur des ſujets, ce que le Soleil, l'œil de la Nature, eſt à la Terre : il y porte la joïe, & la force. Les Terres du Comté de Savoïe, dans le Viennois, étoient engagées dans celles du Dauphin, qui y avoit des amis & des creatures. Edoüard vint, à la fin du même mois, à S. Simphorien d'Ozon, Terre de laquelle dependoit, entre autres, celle de Ternay. La juriſdiction de Ternay étoit vne matiere de conteſtation, & de different entre le Comte & le Prieur de Ternay qui ſe l'attribuoit. Ce Prieuré eſt vn des membres de l'Ordre de Cluni ; &, encore aujourd'hui, vn des meilleurs benefices de cette Province. Edoüard voulut regler cette difficulté avec Hugues de Varey, qui étoit alors Prieur; & le fit d'vne telle maniere qu'il conſerva le droit de l'Egliſe, ſans offencer le ſien. La juriſdiction du Prieur fut reduite aux matieres, & aux queſtions où il ne s'agiroit que de ſoixante ſols; & ſon Territoire à la ſeule étenduë de la Ville dans l'enceinte de ſes murailles, ſur les Habitans ; & ſur les hommes du Prieuré. Dans toute l'étenduë de la Parroiſſe les vns & les autres furent declarés exempts de l'arrierebanc : ce que l'on appelloit alors chevauchée ; & ne demeurerent obligés à s'armer, ny aux fonctions militaires que pour la defence de leur Ville. La connoiſſance des adulteres, qui ſe commettroient par les Habitans, & par les hommes du Prieuré dans la Ville, & dans la Parroiſſe, fut auſſi attribuée au Prieur: les peines de ce crime n'étoient que pecuniares dans toute cette Province; De ſorte que le motif du Prieur étoit viſible, dans cet interêt: Je n'en chercherai pas d'autre. Il n'y avoit ni de paix ni de guerre entre le Dauphin & le Comte ; mais il y avoit plus d'apparence entre les ſujets de celle-là que de celle-ci, quoi qu'il y eût plus de diſpoſition dans l'eſprit des Princes à celle-ci qu'à l'autre. Dans cette eſpece de bonace où étoit le Dauphiné, aprés de ſi longs orages, Guigue, par le conſeil de Henri ſon Oncle, qui gouvernoit comme Regent, fonda vne Chapelle, & vn Hôpital dans le lieu de la Sône ſur le rivage Occidental de Liſere, à deux lieuës de la Ville de Romans. La conſecration en fut faite le premier jour du mois de Novembre

Reflexion.

1323.

Le Comte Edoüard à S. Simphorié

Juriſdiction de Ternay en conteſte entre lui & le Prieur. Reglement.

Juriſdiction du Prieur.

Hôpital de la Sone fondé par le Dauphin.

Digitized by Google

333. vembre de l'an M.CCCXXXIII. & la ſainte Vierge leur fut donnée pour patrone: ſon nom leur fut impoſé. Peu de jours aprés, le Regent étant à Grenoble, Marquis de Clais, Prevôt de S. André, obtint de lui, comme Adminiſtrateur du Dauphiné, la confirmation de tous les bienfaits qu'elle avoit receu du Dauphin Guigue-André. Le plus Important étoit la Seigneurie de Champagneu, de S. Martin le Vineus, & des Mas qu'il avoit donnés à cette Egliſe, à Bivier, & à S. Iſmier. Mais les Châtelains de Cornillon, de Montbonot, & de Vizille ne laiſſoient pas de conſiderer les Habitans de ces Parroiſſes comme leurs juriſdictiables, les faiſoient aſſigner à leurs aſſiſes, & les condamnoient à diverſes peines, quand ils refuſoient de comparoître devant eux. Henri accorda au Prevôt le v. du mois de Decembre tout ce qu'il lui demanda, & defendit à tous les Juges intereſſés de rien entreprendre à l'avenir au prejudice de la Juriſdiction haute, moïenne, & baſſe qui avoit été donnée à cette Egliſe. Henri fut le premier de ceux, qui avoient gouverné le Dauphiné, dans les Lettres duquel il eſt fait mention de ſon Conſeil, & de ſes Conſeillers; Mais le Comte Edoüard n'avoit d'autre Conſeiller que ſon imagination, ni d'autres conſeils que les penſées mal digerées de ſes emportements.

Droits de l'Egliſe S. André de Grenoble confirmez par Henri Regent.

Reglement ſur la Juriſdiction de Champagneu, S. Ismier, Bivier

Conſeil & Conſeillers.

VIII.

Nouvelle guerre du Comte Edoüard contre Hugues Baron de Foucigni.

IL s'ennuïoit de la paix, & cherchoit des pretextes de guerre. Hugues, Baron de Foucigni, ſon beau-frere vivoit ſans ambition, &, n'aïant point d'enfans, ne ſongeoit qu'à paſſer doucement ſes jours. Mais Edoüard l'arracha, malgré lui de ce profond repos dont il joüiſſoit depuis quelques années. Il avoit fait bâtir, pour ſon divertiſſement vn Château de plaiſir ſur la montagne des Alinges, entre les Alinges & Poches, dans le Foucigni. Il occupoit vne eminence, de la figure de laquelle il prit occaſion de l'appeller Mont-forchier. La beauté de la veüe, que l'on avoit de là ſur le Foucigni, ſur le Genevois, ſur Gex, & ſur le païs de Vaux, & ſur celui de Chablais, avoit été la ſeule cauſe de cet ouvrage, & non le deſſein de faire aucune nouvelle forti fication. Auſſi il n'en avoit pas beſoin en cet endroit; rien ne s'étoit oppoſé à cette conſtruction: le Comte Amé ne l'avoit pas ignorée, & y avoit conſenti. Mais, Edoüard, qui ne demandoit qu'vne matiere de querelle avec lui & avec le Dauphin, perſuadé par le Châtelain de Thonon, ſoûtint que cette Maiſon étoit ſur ſa Terre. Il ne daigna pas s'en mieux éclaircir, & pria Hugues de la demolir, s'il ne vouloit rompre avec lui, ne lui aïant donné, pour cela, que l'eſpace d'vn mois ſeulement. La réponſe de Hugues à vne demande ſi déraiſonnable & ſi fiere, fut judicieuſe & moderée. Il répondit que le Château de Mont-forchier, ni le lieu où il étoit bâti n'appartenoient nullement au Comte; qu'il étoit bâti dans ſon fonds, & dans la Terre de Foucigni; qu'il convenoit de tous ſes voiſins pour Arbitres de ce different; &, que ſi l'on trouvoit que cela ne fût pas, il donneroit au Comte ſon beau-frere, avec qui il vouloit bien vivre, toutes les ſatisfactions qu'il deſireroit. Il n'y a point de colere qu'vne réponſe ſi obligeante n'eût deſarmée, ni d'interêt que cet offre n'eût ſatisfait; Mais Edoüard ne vouloit de Juges, ni d'Arbitres que lui. Qui aime la guerre haït les éclairciſſements. Cette Maiſon étoit ſur ſa frontiere; Edoüard la fit attaquer, & la prit dans peu de jours, preſque ſans reſiſtance: Auſſi elle n'étoit pas en état d'en faire de conſiderable. En même temps elle fut ruïnée & renverſée de fonds en comble: & voici la naiſſance d'vne guerre obſtinée & ſanglante. Aïant commencé par l'injuſtice d'Edoüard, elle lui fut auſſi funeſte, qu'il avoit eu peu de ſujet de traitter ſon beau-frere avec tant d'indignité. Il arrive rarement que les guerres injuſtes aïent vn heureux ſuccés. Le Dauphin, qui avoit le cœur d'vn Heros, ne delibera pas ſi Hugues ſon Oncle devoit demander raiſon de cette injure, ou ſe la faire. Il lui offrit toutes ſes forces pour en tirer vengeance: mais il voulut que le Comte n'apprit ſon reſſentiment que par quelque grande entrepriſe. Il alla lui-même à ſon ſecours accompagné de Hugues de Geneve ſeigneur

Reflexion.

Reflexion.

Le Dauphin arme pour le Baron ſon Oncle.

Marche à ſes ſecours.

Digitized by Google

gneur d'Anthon. Edoüard evita ſa rencontre,& ne s'oppoſa point à ſa marche. Il ſe retira en ſon païs, ne voulant pas alors commettre l'honneur de ſa victoire à l'impetuoſité des premieres armes de ce jeune Prince. De ſorte que ſa retraitte émouſſa la premiere pointe de l'ardeur, avec laquelle les Soldats du Dauphin couroient au combat qu'ils s'étoient promis : & le ſiege du nouveau Fort des Alinges, où ils furent menez, acheva de ruiner leur vigueur, & de diſſiper leur feu. Dans ce Fort, qui reconnoiſſoit le Comte ; comme le vieux Château de Alinges, le Baron de Foucigny , étoit vne nombreuſe garniſon & vn bon Chef. La ſeureté des Places depend moins de toute autre choſe, que de l'experience & de la ſageſſe des Gouverneurs. Celui-ci ne ſe troubla de rien, & reſiſta heureuſement, par les armes, & par ſon jugement, à touts les efforts, & à tous les ſtratagémes des aſſiegeans. Le deſſein du Comte avoit été non de laiſſer perdre cette Place, qu'il lui importoit de conſerver, mais d'y attacher ſes ennemis pour les laſſer, & pour les affoiblir. Rien ne détruit vne armée, à l'égal d'vn Siege bien ſoûtenu. Cependant il avoit aſſemblé toute ſa Nobleſſe, & rafraîchi ſes Troupes. Comme on jugea qu'il y auroit du peril à differer plus long-temps de ſecourir ce Fort, où étoient tant de braves Gents qui meritoient qu'on eût ſoin d'eux,il s'en approcha à la Teſte de ſon armée. Ce Fort, élevé ſur vne eminence, voïoit à ſes pieds vne plaine d'aſſez d'étenduë. Edoüard s'y étant preſenté à ſes ennemis,qui occupoient des lieux élevez & avantageux, rangea ſon armée en bataille. Ce fut vn leurre au courage du Dauphin, que Hugues ſon Oncle ne pût plus retenir : il ne pouvoit tirer les Troupes de leurs poſtes, ni deſcendre dans la plaine ſans deſordre ; & d'ailleurs il y avoit de la temerité à preſenter des hommes fatiguez à des Soldats qui n'avoient point encore ſouffert. Mais ces conſiderations ne le toucherent point:il ſe promettoit tout,& rien ne ſembloit difficile à ſon courage. C'eſt vn bon-heur à vn chef d'avoir été quelquesfois mal-heureux:on ne devient jamais mieux capable de conſeil, ni mieux ſuſceptible de raiſon, que par la mauvaiſe fortune.

Edoüard ſe retire.

Le Dauphin aſſiege le nouveau Fort des Alinges.

Reflexion.

Bataille.

Reflexion.

VII.

Le Dauphin défait.

EDoüard donna dans les bataillons du Dauphin,avât qu'ils fuſſent bien rangez;& les renverſa dans cette confuſion. Il eut l'honneur de ce combat, où neanmoins le jeune Dauphin donna tant de preuves de ſon courage & de ſa generoſité extraordinaire,que cette journée ne lui fut gueres moins glorieuſe, qu'à ſon ennemi, qui ſembloit en avoir eu toute la gloire. De là Edoüard,aïant ſauvé ſon Fort,alla inveſtir le vieux Château des Alinges qui lui étoit voiſin. Les communes eurent commandemẽt de ſe mettre ſous les armes.(C'étoit vne eſpece d'arriere-ban),& il les emploïa à ce Siege qui dura quelque temps. Cependant Huges aſſiegea celui de Châtellard en Baugey,& le prit. Et le Dauphin,qui avoit été plutôt repouſſé que défait ſe jetta dans le Chablais animé à tout entreprendre,& à tout oſer par ſa colere,& par le deſir de ſe venger. Il fut le maître de la Campagne, où rien ne reſta aux Habitants que la miſere & la conſternation;&,aprés l'avoir entierement ruinée,il retourna ſur ſes pas, pour ſe rejoindre encore à Hugues. Cette courſe n'ébranſla pas,non plus que le Siege de Châtellard, la reſolution d'Edoüard. Il tient ferme devant le Château des Alinges, qui, n'aïant pû être ſecouru, fut contraint de ſe rendre. Le Comte le fit démolir ; & ſes ruines ſervirent à de nouvelles fortifications dans le nouveau Fort. Ce Siege fut long, les aſſiegez aïant fait tout ce que devoient des Gents de cœur; & n'aïant cedé qu'à la faim, aprez que tous leurs vivres eurent été conſumez. Le Châtellard fut ſurpris quelque temps aprez,& revint au Comte, par ce moïen. Le Dauphin s'étant ſeparé de Hugues,pour faire diverſion,il n'étoit reſté que deux mille hommes à celui-ci. Avec cette petite Troupe il avoit ſi bien couvert ſon païs, que le Comte n'avoit pû y penetrer, & avoit ſouvent été aſſez occupé à ſe

Progrez d'Edoüard.

Le Dauphin ravage le Chablais.

defendre

defendre dans ſes retranchements. Mais, aprés la ſurpriſe du Châtellard, Hugues irrité de cette perte donna à ſa colere la liberté de le conduire, qu'il lui avoit ſi long-temps refuſée. Il attaqua le Comte, & fondit ſur ſes Troupes ſi vigoureuſement qu'il les tourna en fuite. Les ſiennes étoient plus foibles, & s'il ſe fût contenté de cet avantage, ſans s'abandonner, comme il fit, à la chaſſe de ſon ennemi qui fuïoit; ce ſeul bon-heur l'auroit égalé à Edoüard. Le deſeſpoir eſt le plus ſouvent le tiran de la fortune: il l'emporte où elle refuſe d'aller. Le Comte, qui vid qu'il étoit perdu s'il ne hazardoit tout, arracha vn Drapeau des mains d'vn Officier que la fuite des autres entraînoit, & tournant viſage vers l'ennemi, ſe jetta tête baiſſée dans la preſſe de ceux qui le ſuivoient. Les plus braves l'imiterent, & la hardieſſe du Chef fut preſque en vn moment communiquée à la Soldateſque. Elle tourna tête, & le danger du Comte fut à ſes Gents vne promeſſe de victoire. Le Combat fut long, & ſanglant; tous étans excités à bien faire; les vns, pour n'avoir pas la honte de perdre vne victoire gagnée; & les autres, pour éviter celle de s'être épargnés, lors que leur Prince s'étoit precipité dans vn ſi grand danger, ſeulement, pour les obliger à ſe ſouvenir de leur devoir. Enfin, il arriva à Hugues, en cette occaſion, ce que n'ont preſque jamais évité ceux, qui, dans la chaleur du Combat, ont oublié qu'il faut mêmes faire vn pont d'Or à l'ennemi qui fuit. Le ſort changea: Hugues perdit l'honneur de ce Combat, par ſon imprudence. La victoire n'eſt pas moins belle, quoi qu'elle ne ſoit point ſanglante: c'eſt la fuite & non le ſang de l'ennemi qui la fait. Si eſt-ce qu'il ne fit pas vne perte fort ſignalée, quoi qu'il ne pût nier que l'avantage d'Edoüard ne le fut extremement. Il n'eut pas mêmes beſoin que le Dauphin le rejoignit, comme il auroit fait aſſeurement, ſi ſes affaires avoient été en vn état qui l'eût deſiré. Le Comte de Geneve ne s'étoit pas encore declaré ouvertement, pour le Baron de Foucigni; neanmoins il n'avoit pas laiſſé de le favoriſer en toutes les occaſions, qui s'en étoient preſentées. Mais, aprés ce dernier Combat, il avoit témoigné d'être à lui, par les ſoins qu'il avoit eu, que quelques-vnes de ſes Troupes, qui avoient été diſſipées, ſe r'aſſemblaſſent dans ſes Terres, avec ſeureté. Edoüard, qui faiſoit preſque toutes choſes par vehemence, au lieu de le regaigner par la negotiation, acheva de ſe perdre, par ſon trop de feu. Il entra dans ſon païs; & y donna à ſon Armée toute ſorte de licence. Permettre trop aux Soldats, c'eſt confondre, la colere, l'avarice, la cruauté; & ce que l'amour a de plus criminel, pour n'en faire qu'vne paſſiõ tumultueuſe; & inonder des flots de cette paſſion les miſerables ſujets.

Combat entre Hugues & Edoüard.

Reflexion.

Perdu pour Hugues.

Reflexion.

Le Comte de Geneve pour Hugues.

Reflexion.

IX.

CE fut alors que le Dauphin declara, que cette guerre étoit ſon affaire; &, qu'il reſolut d'apprendre au Comte de Savoïe quelle faute il avoit faite de porter ce different, qui n'avoit pas de ſuppoſt ſolide, au point d'vne haine irreconciliable. Guillaume de Joinville, ſeigneur de Gex, entra dans ce parti, quoi qu'il fût allié dans la Maiſon de Savoïe. Jean de Joinville Senéchal hereditaire de Champagne, qui a écrit la vie du Roi Saint Louïs, étoit ſon Oncle. Le Château de la Villette auprés de Geneve, & celui de Bren appartenoient à vn même Seigneur, qui s'étoit engagé avec lui au Comte de Savoïe, quoi qu'il fût vaſſal de celui de Geneve. Ils furent attaqués les premiers, & ſervirent à la vengeance de cette perfidie: Pour ruiner leur maître, on les ruina. De là les confederés épandirent leurs Troupes dans le Comté de Savoïe: ils ſe rendirent les maîtres du Lac de Geneve, par vn grand nombre de batteaux, & de chaloupes armées, dont ils le couvrirent. Les Provinces de Chablais, & de Vaud furent ſaccagées preſque ſans defence; & le Dauphiné ſe vid enrichi du butin, qui y fut fait. Edoüard n'étoit pas né avec beaucoup de ſenſibilité pour les Peuples. Pour commander il n'en faut pas; pour regner

Le Dauphin ſe declare ouvertement contre le Comte de Savoïe.

Ligue.

Progrés du Dauphin.

Reflexion.

Ce il

il en faut. Il avoit peu de pitié des ſiens, & n'en avoit point des autres : Il força le Château & la Ville de Lucinge ; Il ruina le Château, mit le feu dans la Ville, & fit paſſer au fil de l'épée les Habitants. N'eſt-on victorieux que pour eſtre incendiaire ? Jean de Châlon ſeigneur d'Arlay, couſin germain du Dauphin, ſe rendit remarquable dans cette guerre. Il mena d'abord vn grand ſecours au Baron de Foucigni, & tous deux enſemble forcerent la Cluſe de Gex, qui tenoit pour le Comte de Savoïe. Mais le Dauphin, le Comte de Geneve, & Hugues de Geneve, ſeigneur d'Anthon, ne s'étans attachés à aucun Siege, firent des courſes ſi frequentes & ſi heureuſes dans le païs de Vaud, qu'ils le deſolerent entierement. L'arriereban y aïant été aſſemblé, vn grand Combat, qui ſe donna auprés de Caſſy, leur aſſeura leur proïe. Ils ſe retirerent, aprés cela, à leur aiſe, & nulle autre peur que celle des rigueurs de l'hiver, ne les obligea à la retraitte. Cette ſaiſon fut favorable à Edoüard : il fit diverſes entrepriſes, dont quelques-vnes luy reüſſirent. S'étant preſenté à la Cluſe de Gex, il campa neuf jours ſur la glace, & la neige, &, durant ce temps-là, aïant eu le moïen d'en pratiquer le Gouverneur, il le corrompit. Ce traitre lui vendit ce Fort : mais ſa perfidie ne demeura pas long-temps impunie. Guillaume de Châlon, l'aïant inveſti dans ſa maiſon, où il s'étoit retiré, l'y força, & le fit pendre. De tous les crimes d'Eſtat la perfidie merite le moins de pardon, parce que l'on peut moins ſe defendre d'elle que de nul autre. Edoüard emploïa le reſte de l'hiver à diverſes courſes ſur les Terres du Comte de Geneve ; mais ſon païs fut encore plus mal traitté. Eſtant ouvert de tous côtez aux Troupes du Dauphin, il fut preſque épuiſé. La campagne leur fut abſolument abandonnée, & les Peuples n'eurent de ſeureté que dans les bois, & dans des rochers inacceſſibles. Les lieux fortifiés avoient leurs Garniſons ; & en cette occaſion, ç'auroit été les expoſer à mille dangers, que de permettre à la pitié d'en ouvrir les portes aux familles qui fuïoient, & qui periſſoient. Les Princes font la guerre ; les ſujets en ſont la matiere : les Princes en ont tout l'honneur, & tous les biens, les ſujets en ſoufrent tous les maux.

Priſe de Lucinge par Edoüard. Reflexion.

Combat gaigné par le Dauphin.

Le Dauphin le retire.

Edoüard prend la Cluſe de Gex Par trahiſon.

Traitre puni.

Reflexion.

Ravagé durant l'hiver.

Reflexion.

X.

Continuation de la guerre en 1325.

LE printemps de l'an M. CCCXXV. couvrit le Genevois & le Bugey des Armées de ces Princes. Le commancement de cette Campagne flatta l'eſperance d'Edoüard, & la trompa. Il prit par aſſaut le Château de Seſſains, & donna la vie à ceux qui l'avoient defendu, parce qu'ils l'avoient ôtée à pluſieurs des ſiens. Il loüa leur courage, & cette fois il eut du reſpect pour la vertu. Mais, aïant attaqué Ermance, il fut repouſſé avec perte. Le Comte de Geneve, le Baron de Foucigni, & le Baron de Gex aïants aſſemblé leurs Troupes à Anneſſy, n'attendirent pas le Dauphin. Ils ſe crurent aſſez forts, pour combattre Edoüard ; & pour le vaincre : & perſuadés par leur preſomption, ils ſe mirent en marche. Ils le rencontrerent auprés du Mont-du-Mortier, & camperent au devant de lui, ſur des eminences, qu'ils occuperent ſans empêchement. Edoüard eut l'art de les en tirer : de ſorte que, dans la confuſion, qui ſe mit dans leurs Troupes en abandonnant leurs poſtes, l'avantage du lieu, qui reſiſtoit pour eux à leur ennemi, le favoriſa, & cauſa leur défaite. La mauvaiſe conduite perd plus de batailles, que la bonne n'en gaigne. Ce fut alors qu'Edoüard s'imagina que tout ce que ſes ennemis poſſedoient dans le Bugey, lui étoit vne conquête aſſurée. Leur Armée étant diſſipée plûtôt que défaite, il tourna la tête de la ſienne vers cette Province, & y entra comme vn tourbillon. La paſſion, qu'avoit Hugues de Geneve, ſeigneur d'Anthon, de ſervir le Dauphin, & le Comte de Geneve, ſon Oncle, en avoit donné vne violente à Edoüard de

1325.

Victoire gaignée par Edoüard. Reflexion.

Entre dans le Bugey.

Digitized by Google

de lui nuire. Le Bourg & le Château de Varey lui appartenoient, & étoient assez bien fortifiés, pour n'être pas emportés à coups de main. Edoüard se proposa d'en faire, en les ruinant, le monument de sa colere & de sa vengeance. Il les assiegea, dans l'esperance de les presser avec tant de rigueur qu'ils seroient contrains de se rendre avant que ses ennemis fussent en estat de les secourir. D'ailleurs son Armée étoit la plus nombreuse, que la Savoïe eût jamais mise sur pied. Eudes Duc de Bourgogne lui avoit envoïé vn puissant secours sous la conduite de Robert de Bourgogne, Comte de Tonnerre, son frere, & Jean de Châlon, I.I. de ce nom, Comte d'Auxerre. Herman Comte de Kibour, & plusieurs Princes ses parents lui en avoient aussi amené eux-mêmes en personne : le ban, & l'arriereban de tout l'Estat de Savoïe avoit été assemblé, Edoüard prevoïant bien que le Dauphin, dont le courage & la resolution s'étoient assés fait reconnoître en ces dernieres occasions, ne manqueroit pas de lui en donner de nouvelles marques en celle-ci. Et certes, il avoit fait des preparatifs dignes de l'entrepriſe qu'il meditoit. Son Armée étoit composée du ban, & de l'arriereban de son Païs, & du secours d'Aimar Comte de Valentinois, d'Amedée Comte de Geneve, qui avoit r'allié vne partie de ses Troupes, de Jean de Châlon seigneur d'Arlay, de Remond seigneur de Baux, Comte d'Avelin, de Hugues de Geneve seigneur d'Anthon, & de quelques Compagnies Françoises sous la conduite d'Alphonse d'Espagne. Il étoit appellé le Grand Chanoine, parce qu'il avoit été effectivement Chanoine, & Archidiacre de l'Eglise de Paris. Mais aïant changé de profession, le Roi l'avoit fait Chevalier, & l'envoïoit commander vne petite Armée, qui l'attendoit sur la frontiere de Gascogne, pour mettre à la raison certains seditieux, qui desoloient la campagne sous le nom de Compagnies des Gascons & des Bastards, & simplement sous celui de Compagnies. L'occasion d'vne bataille, que l'on jugeoit bien devoir être inévitable, l'arrêta auprés du Dauphin durant quelques jours : & son service ne fut pas inutile au gain de la victoire. Charles d'Espagne, son fils, fut Connestable de France sous le regne du Roi Charles V. Quoique c'en soit, l'Armée du Dauphin étoit bien plus foible que celle du Comte. Mais, n'étant pas redoutable par le nombre, elle l'étoit par le courage des Soldats, & par la generosité du Chef. Les Soldats, & les Commandans avoient cette opinion de lui, que, quelques grands que fussent les perils, où ils se jetteroient, l'aïant à leur tête, ils les surmonteroient, & y trouveroient la victoire. C'est cette opinion qui fait toute la gloire des Generaux d'Armée, & tout le bon-heur de leurs entrepriſes.

Assiege Varey.

Grande Armée du Comte.

Armée du Dauphin.

Le Grand Chanoine qui il étoit.

XI.

CEpendant le Capitaine, qui commandoit dans le Château de Varey, aprés avoir fait tout ce que l'on pouvoit desirer d'vn homme de bien, avoit été contraint de capituler. Il avoit promis au Comte de lui rendre la Place, s'il n'étoit secouru du Dauphin, ou du Comte de Geneve dix jours aprés qu'il leur en auroit donné avis: & il fut porté au Dauphin comme il s'étoit mis en marche au commencement du mois de Fevrier; c'étoit à la fin de l'année. Cette nouvelle l'aïant fait hâter, il parut dans la plaine de Saint Jean de Vieu, sous ce Château; & jetta vn merveilleux étonnement dans l'esprit du Comte, que la rigueur de la saison sembloit favoriser. Cette plaine étoit couverte de superbes pavillons des Grands de l'Armée de Savoïe, &, ses Drapeaux, qui voltigeoient au gré du vent, portoient vn plaisir incroïable dans le cœur de tant de vaillans hommes, par l'assurance qu'ils leurs donnerent d'vne bataille

Bataille de Varey gagnée par le Dauphin.

Digitized by Google

Conſeil de guerre tenu par le Dauphin.

prochaine. Le Dauphin s'étoit expliqué de ſon deſſein dans vn Conſeil de guerre, qu'il avoit tenu quelques jours auparavant, & l'avoit fait approver. Il avoit proposé de ne pas donner à l'Armée ennemie le tẽps de reconnoître la ſienne, qui étoit, ſans doute, plus foible par le nõbre des hõmes, mais plus forte par celui des Soldats. Et il avoit à faire à vn ennemi qui avoit trop de feu pour s'amuſer à le tâter. D'abord Edoüard mit ſon Armée en bataille, & la preſenta au Dauphin, qui, étant entré dans la plaine en bon ordre, ne demandoit pas mieux. Neanmoins il fit faire alte à ſes bataillons, & étant environné des principaux Officiers de ſon Armée, il leur donna les ordres qu'il vouloit qu'ils ſuiviſſent dans le Combat, pour l'attaque, & pour la retraitte; & ani-

Diſcours du Dauphin aux Officiers de ſon Armée.

ma ſes commandemens d'vn diſcours hardi & fort. *On ſçaura maintenant*, leur dit-il, *qui vaut le mieux de nous ou de nos ennemis. Les iugemens que l'on fera de nous & d'eux, avant que le iour finiſſe, ſeront nôtre honte ou nôtre gloire, & touſiours nôtre ouvrage: le vaincu ne doit rien pretendre à la gloire. Mais nos épées nous feront nôtre deſtin: ſi nôtre courage les fait voler à travers les bataillons d'Edoüard, elles y trouveront la victoire. Elle nous y attend, & le Comte lui fait violence dés le commencement de cette Campagne. Il la tient dans ſon Camp, plûtôt comme captive que comme amie: il la dérobe à elle-même, par ſes ſurpriſes, & par ſes ſtratagemes. Ouvrons nous le chemin iuſques à elle; elle nous viendra à la rencontre, ſi elle en a la liberté, & tendra la main à nôtre vertu. Ie ſçai que vous êtes tous gents de cœur: cette occaſion vous eſt favorable & pour la gloire, & pour la vengeance: l'ennemi ſe preſente à nous pour l'vne, & l'autre. Son honneur eſt vôtre blâme; ſes loüanges vous ſont vne iniure. Elles n'ont pour ſuppoſt que les maux qu'il vous a faits, & à vos alliez. Elles vous ſont ainſi autant de reproches: vous n'ignorés pas combien de ſang il a répandu dans Lucinge: les hommes genereux ne tuent dans l'ardeur du combat que pour vaincre; Mais cet Ennemi témoigne qu'il ne veut vaincre que pour tuer. Le ſang eſt vn doux ſpectacle à ſes yeux: le carnage lui eſt vn divertiſſement: les furies ſemblent marcher devant lui: vous voïés dans l'vne de ſes mains leur cimeterre toûjours ſanglant, & en l'autre leur flambeau toûjours allumé. Lucinge, & toute la campagne n'a été qu'vn incendie. Ce que le fer n'a pû exterminer, le feu l'a devoré. Les flots de la fumée que tant de maiſons embraſées, aux environs de nous, envoïent au Ciel, à nos yeux, portent-ils pas du feu dans les cœurs les plus glacez. Le mien s'eſt abandonné abſolument, ie l'avoüe, aux deſirs de la vengeance, parce qu'il n'a iamais été ouvert qu'à ceux de la gloire: & quelle gloire avons nous droit de pretendre, ſi nous ne l'arrachons des mains de nos ennemis? C'eſt ce que nous ferons, aſſeurement. Ie vous connois, & me connois trop, pour en douter: i'eſpere tout de vous, & vous promets tout de moy. La victoire eſt à nous, ſi nous ne nous refuſons pas à elle; ſi nous ſommes bien perſuadés que tout nôtre ſang eſt d'vn moindre prix; que vivre aprés la perte d'vne bataille celebre, comme le ſera celle-ci, c'eſt vivre pour la honte; qu'être enſeveli dans ſa victoire, c'eſt avoir ſurmonté la mort. Mais, nous en ioüirons; nous gouterons ces doux moments qui ſuivent vn combat heureux; nous vivrons avec nôtre gloire; & nous verrons le deſeſpoir de nôtre Ennemi, ce qui en ſera le charme le plus doux à nôtre imagination. Nous le verrons abbattu à nos pieds: nous foulerons ſon orgueil: & il n'aura acquis de la reputation, que pour en donner à nos Armes. Mais, n'entrons dans le combat avec lui, que par vn vertueux combat entre nous. Diſputons nous les vns aux autres l'honneur de lui donner les premiers coups, de le pouſſer avec plus de vigueur, de terraſſer & d'humilier ſon orgueil. Ie ne vous demande pas que vous vous precipitiés dans les dangers, pour m'en tirer, & ie ſçai que vous le feriés genereuſement: ie deſire ſeulement que vous m'y ſuiviés, & que vous m'aidiés à vous en tirer, en ſauvant mon Eſtat. Et, quand vous ſeriés moins braves, & moins genereux, ſouffririés-vous que mon courage m'y emportât ſeul, & ſans vous. Combattons les vns pour les autres, & ne diviſons point nos interêts.* Tous étoient diſpoſés à bien faire leur devoir: mais ce diſcours accrut infiniment leur ardeur, & leur affection pour ce jeune Prince, en qui il ne paroiſſoit rien que de noble & d'heroïque.

La

Digitized by Google

La fierté de ſon action répondoit à celle de ſes paroles, & fut à tous l'augure d'vne victoire infaillible. Le Dauphin fit trois Corps de ſon armée: le premier, qui en fut l'avant-garde, eut pour Chef le Comte d'Avelin & le Grand Chanoine. La Bataille étoit commandée par le Dauphin, qui avoit donné la conduitte des deux aîles au Comte de Geneve, & à Hugues de Geneve. Le Comte de Valentinois commandoit l'Arriere-garde: Mais, Guillaume ſeigneur de Tournon, & Albert ſeigneur de Saſſenage avoient des Corps particuliers compoſez de leurs Vaſſaux qui ſuivirent les mouvemens des trois principaux, auſquels ils furent joints. L'avant-garde du Dauphin fondit avec impetuoſité ſur celle de Savoïe qui ſoûtint ce choc ſans s'ébranler. Entre les plus braves de celle-ci le Brabançon (c'étoit le nom d'vn Gendarme) parut d'abord comme vn Lion furieux. Sa taille égaloit celle d'vn Geant, & la grandeur de ſon courage ſembloit ſurpaſſer celle de ſon corps. Vne maſſe d'armes de cuivre, d'vn poids extraordinaire, pendoit à l'arçon de ſa ſelle, & vne épée d'vne longeur & d'vne largeur démeſurée brilloit dans ſa main: il ſe ſervoit également de l'vne & de l'autre. Il partit, comme vn foudre, des premiers rangs de l'armée d'Edoüard; &, fondant ſur ceux de l'avant-garde du Dauphin, il les perça quelque reſiſtance que l'on lui fit, il tua les vns à coups d'épée, il aſſomma les autres à coups de Maſſe, & lui ſeul ſembla étre capable de reſiſter à tous. En effet, étant ſuivi des plus determinez, il mit l'avant-garde en deſorde. Elle fut repouſſée avec perte; mais il lui en coûta la vie. Le Grand Chanoine, & le Comte d'Avelin l'attaquerent: celui-là n'avoit pour armes offenſives qu'vne barre de fer dans les mains, de laquelle il ne portoit point de coup, qui ne fût mortel. Il en frappa le Cheval du Brabançon à la teſte, & l'abbatit: & le Comte Dauphin aïant mis pied à terre le perça de divers coups, & le tua. En même temps, le Comte Amedée & Hugues de Geneve, s'étant apercеu que l'Avant-garde branloit, s'avancerent pour la ſoûtenir. Le Dauphin donna avec tant d'impetuoſité dans les bataillons ennemis, qu'il les rompit, les aïant renverſez les vns ſur les autres. Le deſordre & la confuſion n'y laiſſa plus de lieu à l'obeiſſance, ni de reſpect pour le commandement. Tout ſe mit en fuitte, & ce qui evita le fer fut fait priſonnier. Le Comte de Tonnerre, le Comte d'Auxerre, le Baron de Beaujeu, & tous les principaux Officiers de l'Armée de Savoïe, furent pris. Gui de Morges, & Antoine d'Hoſtung, tous deux Chevaliers, firent priſonnier le Comte d'Auxerre. Mais, le nombre des morts fut ſi grand, que le Comte ne pût depuis ſe relever de cette perte.

Victoire pour le Dauphin. Priſonniers.

XII.

LA reconnoiſſance d'Albert de Saſſenage fut la cauſe que le Comte ne fut pas lui-même le plus grand ornement du Triomphe du Dauphin. Auberjon de Mailles Gentil-homme de Graiſivodan l'aïant reconnû s'addreſſa à lui, & le preſſa avec tant de vigueur & de courage, qu'encore que le Comte fût parfaitement adroit & homme de cœur, il le contraignit de rendre l'épée. Tournon & lui, l'aïant demonté, l'emmenoient hors de la mélée, pour mettre en ſeureté vne ſi noble proïe. Mais, vn coup de mal-heur la leur arracha des mains. Humbert de Bocſozel ſeigneur de Maubec voïant que deux hommes ſeulement emmenoient le Comte, & ſon âge & des bleſſures qu'il avoit receües ne lui permettant pas de les ſuivre, ni de les attaquer, commanda à Hugues de Bocſozel, ſeigneur de Roche, ſon fils de ne ſouffrir pas cette honte. Il ne lui falut pas de plus vif aiguillon que le deſir de meriter le jugement que ſon pere avoit fait de ſa valeur. Montbel ſeigneur d'Entremonts ſe joignit à lui, & tous deux ſuivirent le Comte, & le rencontrerent à l'entrée d'vn bois entre Tournon & Auberjon qui commencoient déjà à lui delaſſer le baſſinet (C'étoit vne ſorte de caſque.) Ils ne craignoient plus d'étre attaquez, n'y de perdre leur priſonnier; mais Bocſozel & Entremonts coururent

Edoüard échappe par le benfait du Baron de Saſſenage.

rent ſur eux, & à ce choc Auberjon fut abbatu. Le Baron de Saſſenage n'étoit gueres loing; Tournon l'appella à haute voix; mais le Baron, qui avoit bien reconnû le Comte, ne branla point; comme ſi le cry de Tournon n'étoit pas venu juſques à lui. Cette diſſimulation fut vne generoſité, le Comte fut ainſi ſecouru, & conduit au Château du pont d'Ains par ces deux vaillants hommes, aprés qu'ils l'eurent remonté. Il perdit en cette bataille toutes les forces de ſon païs, tous ſes meilleurs hommes, & tout ſon bagage. Rien n'en fut ſauvé; Mais le Prince, qui perd vne bataille, peut tout eſperer s'il ſe ſauve lui-même: vn Prince mort eſt vn moindre mal-heur à ſon Eſtat qu'vn Prince pris. Tournon & Albert furent de ceux qui firent de plus belles actions en ce combat: Auſſi, ils en eurent la juſte recompenſe. Ils furêt loüez des Soldats, & des Commandans; & le Dauphin avoüa qu'ils avoient beaucoup de part à la victoire. Mais, leur reputation avoit fait naître entre eux vne ſecrette jalouſie, qui, neanmoins, ne participoit pas de la haine. Tournon, pour donner plus d'éclat à la priſe qu'il avoit faite avec Auberjon, tacha d'abbaiſſer celui du merite d'Albert, il lui imputa comme vn crime ſa negligence & la liberté d'Edoüard. Toutesfois le Dauphin ne s'emporta pas: il jugea plus ſainement de la penſée d'vn homme auſſi genereux. Les eſprits envieux n'ont jamais le diſcernement fin pour la vertu, ni pour le vice. Albert avoit donné trop de preuves de ſon courage & de ſa fidelité, pour pouvoir être ſoupçonné de lâcheté, ni de perfidie. Il n'emprunta rien du menſonge, ni du déguiſement pour ſe juſtifier; La vertu n'appelle pas le vice à ſa defence. Il avoüa ſincerement la verité: il reconnût l'obligation qu'il avoit au Comte, & ſe contenta de dire que, comme la fortune n'avoit pas voulu que dans la chaleur du combat il eût part à cette priſe, ſa vertu ne lui avoit pas permis d'en envier la gloire à celle d'Auberjon & de Tournon, en s'y intereſſant pour la partager avec eux. Le Dauphin, dans l'ame duquel il n'y avoit rien que de genereux, & d'élevé; aprés l'avoir oüi, ne le loüa pas, à cauſe de l'exemple: mais auſſi ne le blâma point à cauſe du motif. Depuis ce temps-là ceux de cette Maiſon, que le ſort des armes a rendu priſonniers des Ducs de Savoïe dans les Guerres qu'ils ont euës avec la France, ont toûjours été renvoïez ſans rançon. Aimet de Saſſenage, aïant été pris auprés du Fort de Charbonnieres l'an MD. XCVIII. avec le Duc de Crequy Chef de l'armée Françoiſe, fut traité plus humainement que ſon General, que le Duc Charles Emanuel envoïa au Château de Turin où il fut gardé fort étroittement. Le Baron de Saſſenage (on l'appelloit ainſi) fut au contraire favoriſé, careſſé, & traitté non comme vn priſonnier, mais comme vn hôte. Ce grand Prince le renvoïa ſans rançon comblé de civilitez & de loüanges. Dans les Maiſons vraïement roïales, vn bienfait n'eſt jamais ſterile; il en produit neceſſairement vn autre.

Reflexion.

Reflexion.

Reflexion.

Defendans d'Albert renvoïez ſans rançon par les Ducs de Savoïe.

1598.

Reflexion.

XIII.

Gloire du Dauphin.

CEt heureux ſuccez remplit la Savoïe de crainte & de dueil; le Dauphiné de gloire & de biens; & la France de la reputation du Dauphin. Froiſſard donne à cette Guerre l'Eloge de *Grande*; & à cette bataille, celle de fort cruelle. L'honneur, que le Dauphin y acquit, fut d'autant plus celebre, qu'il y avoit moins d'apparence qu'il dût aſpirer à la victoire, par ce que, comme adjoûte le même Autheur, *la partie du Comte étoit plus puiſſante & plus forte.* Sa hardieſſe troubla le jugement de ſes ennemis: Il leur parut non tel qu'il étoit, mais tel qu'il faloit qu'il fût pour venir à eux avec tant de fierté. Aïant donné ordre aux Places que lui & ſes alliez poſſedoient dans le Bugey, & nettoïé ſa frontiere de tout ce qui pouvoit ou lui nuire, ou lui faire jalouſie, il repaſſa le Rhône ſuivi de ſes priſoniers, & de pluſieurs Chariots chargés de butin. L'hiver ne lui permettoit pas de rien entreprendre, n'aïant plus d'ennemi à combattre. Le nombre de ſes priſonniers fut grand, de mêmes que l'avantage qu'il en tira. La rançon de Robert Comte de Tonnerre, & de ſes Eſcuïers

Il revient en Dauphiné.

Rançon des priſonniers.

Geoffroy

Geoffroy de Bletoy, Odot de Larrey, & Jean de Tenarre, qui furent pris avec lui, fut de cinquante mille florins d'or. Ils faiſoient la ſomme de quarante mille livres de *bons petits tournois*, *faits du temps de ſaint Loüis*, a quoi elle fut moderée par l'entremiſe du Roi Philippe de Valois. Jean de Chalon, Comte d'Auxerre, fut mis en liberté l'année ſuivante ſur ſa parole, & depuis, il païa ſa rançon à Gui de Morges & à Antoine d'Hoſtung ſuivant ce qu'il en demeura d'acord avec eux. Le Baron de Baujeu ne demeura pas ſi long-temps priſonnier: le Dauphin le donna aux prieres du Comte de Valentinois quelques jours aprés ſa victoire: Mais, il laiſſa en ôtage au Dauphin les Châteaux de Chalamon, & de Meſſimieu dans la Dombes. Giraud de Roſſillon ſeigneur d'Anjou eut le Gouvernement de ces deux Places, & Remond Roſtaing, Chevalier, y entra pour lui le jour de Paſques de
1326. l'an M. CCCXXVI. Aprés ſon accommodement fut conclu le XXVI. du mois de Novembre de l'année ſuivante. Aimar fils du Comte de Valentinois, Jean Comte de Foreſts, & Guillaume de Beaujeu aïant agi pour lui procurer abſolument la liberté, il donna au Dauphin des Châteaux & des fiefs, pour lui tenir lieu de rançon, & reprit de ſon fief le Château & la Terre de Miribel, & lui en rendit homage devenant ſon Vaſſal. Pour l'execution de ce Traité, ils ſe donnerent des pleiges, reciproquement, l'vn à l'autre. Le Comte de Foreſts, Aimar de Poitiers, Guillaume de Beaujeu, Loüis de Poitiers, Hugues de Breſſieu ſeigneur de Viriville, Pierre de Rochefort, Angelin l'Anglois; & Hugues de Slarzé furent ceux du Baron; & Henri Dauphin Baron de Montauban, & de Meüillon, le même Comte de Foreſt, Aimar de Poitiers, Humbert Sire de Thoire & de Villars, Humbert de Villars ſon fils, Gui de Grolée ſeigneur de Meirieu, & Guillaume ſeigneur de Clerieu furent ceux du Dauphin.

Pleges pour le Traité du Baron de Beaujeu.

XIV.

CE fut cette année, que Henri Baron de Montauban, & Regent de Dauphiné ceſſa d'être qualifié Evêque de Mets dans les Actes à la teſte deſquels ſon nom fut mis. Il reſigna cet Evêché à Loüis de Poitiers qui le laiſſa trois ans aprés, par ſa mort, à Aimon Adhemar de Monteil. Loüis étoit fils du Comte de Valenti-
1326. nois, qui rendit homage au Dauphin, le XIX. de Septembre M. CCCXXVI. de ſes principales Terres, & particulierement de celles d'Eſtoille, de Clerieu que poſſedoit Guillaume de Poitiers, de Montelar, & de Beaufort. Ce fut dans le lieu de Piſançon juſques où le Dauphin étoit décendu, & en l'aſſemblée des plus Grands ſeigneurs des environs. En voici les principaux, Guillaume de Roſſillon Evêque de Valence; Loüis, Amedée, Guichard, & Guillaume de Poitiers; Guichard ſeigneur de Clerieu, Girard de Roſſillon ſeigneur d'Anjou; Hugues de Breſſieu ſeigneur de Viriville; Albert de Saſſenage; Audebert de Château-neuf, ſeigneur de Château-neuf; Guillaume ſeigneur de Tournon, Bermond ſeigneur de la Voute; Artaud de Roſſillon; Guillaume de Tournon ſeigneur de Cognet, & Hugues ſon frere, Guigues de Morges; François de Theys; Nicolas de Conſtant; Falque ſeigneur de Montchenu; Lantelme Ainard; Boniface de Bardoneche; Bertrand de Baux; Jean de Humbert Chancellier du Dauphin, & Guillaume Auger ſeigneur d'Ozé. Le Dauphin commençoit alors à gouverner lui-même, Henri ſon Oncle, qui lui avoit heureuſement formé l'eſprit, n'ignorant pas que ce qui fait vn grand Prince c'eſt la connoiſſance, & le maniment de ſes affaires. Il s'en falloit, neanmoins, quelques années qu'il n'eût pas atteint l'âge de vingt ans, auquel ſeulement ſon pere avoit ordôné qu'il en fût le maître, & de lui-même. Cepêdant, Henri qui n'avoit point de penſée, à qui il ne propoſât pour fin la grandeur de ſon Neveu, établiſſoit la ſienne propre qui en devoit être vn moïen. Il avoit gaigné l'affection de Jean de Mont-
1096. luel, par ſes bienfaits. La Maiſon de Montluel étoit illuſtre dés l'an M. XCVI. Mais, la ligne directe en finit à celui-ci. Il étoit petit-fils de Humbert & d'Alix de la Tour,

Henri Regét de Dauphiné reſigne l'Evêché de Mets.

Homage du Comte de Valentinois au Dauphin.

Le Dauphin commence à gouverner.

Henri donataire de Montluel.

fille

Digitized by Google

fille d'Albert de la Tour Baron de la Tour Dupin, & de Beatrix de Coligny. Ainſi il étoit Couſin germain de Henri ; de ſorte que n'aïant point eu d'enfans des deux femmes qu'il avoit euës, l'vne de la Maiſon de Luirieu ; & l'autre de celle de Clermont, appellée Alix, il lui donna tous ſes biens, ne s'en étant reſervé que l'vſufruit. Pour en tenir lieu il accepta le Château de ſaint Donat dans le Dioceſe de Vienne, & ceux de Loyettes, & de Miribel en Breſſe. Mais, peu de mois aprés, il lui en retroceda la proprieté. La Ville de Montluel, à trois lieues de Lion, entra ainſi dans la Maiſon des Dauphins, quoi que la ligne maſculine de celle de Montluel ait duré juſques à la fin du dernier ſiecle qu'elle ſe mit en Claude-Suaire de Montluel ſeigneur de Villars d'Auteville, & de Champagne. Cet ennemi de la gloire de ſa Maiſon ne faiſoit pas cas de la perpetuité du nom : C'étoit vn homme mediocre. Les grandes Maiſons ſont l'ouvrage des grands hommes, & leur ruine eſt celui des hommes de neant: comme il ne peuvent étre veus qu'à leur honte, au jour de la vertu de leurs anceſtres; ils courent aux tenebres, & ſe procurent la nuit en éloignant ce que leur nom a d'éclat & de glojre.

Reflexion.

XV.

LE Dauphin étant devenu ſeigneur de Montluel, dont le Château étoit vne des plus fortes Places de Breſſe, comme la Ville en eſt vne des plus agreables, devint redoutable à cette Province. Il l'étoit déja à ce point aux ſujets d'Edoüard dans celle de Bugey, que les Chartreux de Meria le prierent de les recevoir ſous ſa protection l'an M. CCCXXVII. quoi que leur Maiſon fût engagée dans les Terres du Comte de Savoïe. Hénri Oncle du Dauphin leur aïant déja témoigné ſon affection par pluſieurs bienfaits, la leur fit obtenir. Elle eſt vn des plus anciens Monaſteres de cet Ordre : ſon origine eſt d'environ l'an M. CXVI. & ſes fondateurs furent Ponce de Blamey Chanoine, Chantre, & Penitentier de l'Egliſe de Lion, & Garnier de Blamey ſeigneur de la Vallée de Meria. Celui-ci ſe dõna depuis lui-même à cet Ordre, où il fit profeſſion : mais ce qui rendit cette action conſiderable c'eſt qu'il n'entra pas ſeul dans ce Convent : la plus grande partie de ſes biens y entra avec lui, n'en aïant laiſſé que la moindre à Aimon de Balmey ſon fils. La devotion eſt ingenieuſe : Elle lui perſuada que l'exemple, qu'il laiſſoit de ſa vertu à ſon fils, lui devoit tenir lieu de ce qu'il avoit retranché de l'heredité de ſes peres. Le Dauphin confirma, quelques mois aprés, les declarations de Henri ſon Oncle, en faveur de l'Egliſe S. André de Grenoble, à la priere de Marquis de Clais ſon Prevôt pour l'intereſt de leur juriſdiction. Cette année fut la premiere de ſa Majorité, & la vingtiéme de ſon âge. Quelques années aprés, il ordonna aux Châtellains, & aux Conſuls de la Ville de Grenoble de defendre les Chanoines, les Preſtres & les Clercs de cette Egliſe de toute oppreſſion, & de les avoir en la même conſideration que *ſa propre perſonne*. Le ſujet qu'ils avoient eu de lui demander ſa particuliere protection, étoit que le droit d'enſevelir ceux qui avoient choiſi leur ſepulture dans leur Egliſe, & dãs leur Cimetiere, que le Pape Alexãdre leur avoit accordé, leur étoit conteſté. Pour leur ôter la penſée de s'y obſtiner, on en venoit ſouvent à la violence contre eux, & mêmes dans leur Egliſe. Dequoi n'eſt pas capable l'intereſt avide d'vn faux zele! Comme l'avarice ſe cache ſouvent ſous la forme emprũtée de la pieté, l'obſtination ſe couvre du pretexte de la fidelité & de la conſtance. Quoi que les affaires du Comte de Savoïe fuſſent ruinées, la Maiſon de Maubec ne demeura pas moins ferme dans ſon parti. Auſſi le Comte, qui ſçavoit de quelle importance cet attachement des ſeigneurs de Maubec, lui étoit dans le Viennois, eut grand ſoin de ſe les conſerver. Pour cela, Hugues de Boczoſel ſeigneur de Roche, qui l'avoit ſi vtilement ſervi à la journée de Varey, receut des témoignages de ſa reconnoiſſance l'étant allé voir à Chambery (où étoient déja divers ſeigneurs de cette Province, & entre autres Giſles Richard ſeigneur de S. Prief, & Jean Bertrand ſeigneur de S. Geoire)

Le Dauphin met ſous ſa protection la Chartreuſe de Meria. 1327.

Origine de cette Chartreuſe. 1116.

Reflexion.

Les Acte de Henri confirmez par le Dauphin en faveur de S. André de Grenoble.

Le Dauphin Majeur à XX. ans. Sa protectiõ à l'Egliſe S. André en terme remarquable.

Droit de Sepulture accordé à cette Egliſe.

Reflexion.

Dons du Comte Edoüard à Hugues ſeigneur de Roche.

Digitized by Google

1327. Geoire) le Comte le gratifia de divers fiefs, le XVII. de Mars M. CCCXXVII. Il lui donna encore trante livres Viennoises annuellement à prendre sur l'impost des toises des Maisons de S. George d'Esperanche. La recõpense des services est vne chaisne indissoluble à ceux qui la recoivent : Aussi Hugues se declara son homme lige. Les Comtes de Savoïe imposoient sur les Habitans des Villes & des bourgs qu'ils possedoient dans le Viennois, non par feu comme faisoient les Dauphins, mais sur le pied du nombre des toises qui faisoient l'étenduë de leurs bastiments. La haine irreconciliable de ces Princes, & leurs guerres cõtinuelles ne ruinoient pas seulement leurs sujets, mais aussi leurs voisins. En ces occasions, les maux se communiquent plus facilement, & s'étendẽt plus loing que les biens. La charité est le vray, & presque l'vnique caractere du Chrẽtien. Elle a toûjours regné dans Vienne: le nombre de pauvres y étoit étrangement accrû, & les Hôpitaux n'étoient pas assez spacieux pour les loger, ni assez riches pour les entretenir tous. Outre qu'il y en avoit plusieurs dont la honte à demander augmentoit la misere. Les Habitants, sensibles aux maux de leurs prochains, leur en chercherent le remede: Ils firent, de leurs liberalitez volõtaires, vn fonds que chaque semaine épuisoit, & que chaque semaine rétablissoit. Il étoit emploïé à vne Aumône generale qui se faisoit par vne distribution des choses les plus necessaires à la vie, à tous les pauvres, & sur tout aux pauvres honteux, trois fois chaque semaine. L'ardeur de ce peuple & son zele en vne œuvre si sainte merita l'approbation de Bertrand de la Chapelle, son Archevêque. Estant à Avignon à la Cour du Pape Jean XXII. il confirma le Reglement que les Habitants avoient fait pour la direction de cette Aumône, &, pour les enflãmer d'vn nouveau zele, il ouvrit les Thresors de l'Eglise, en faveur de ceux qui ouvrirent leurs mains liberales pour rendre aux miserables leur mauvaise fortune moins insupportable. Il consentit que le Gardien, & le Lecteur du Convent des Freres Mineurs & deux des Habitants qu'ils avoient choisis en fussent les Directeurs; leur permit, s'ils le jugeoient necessaire, d'en nommer encore deux pour travailler conjointement avec eux à cette devote entreprise; & enfin il donna à tous ceux qui y contribueroient par leurs bienfaits quarante jours d'Indulgence, des graces, & des dispenses. Il exercea la Jurisdiction Episcopale au milieu de la Cour Romaine la presence du Pape n'en suspendit point les fonctions: il n'étoit pas persuadé que l'Evêque de Rome fût le seul originairement & essentiellement Evéque; que les autres ne fussent que ses Substituts, & ses Vicaires; qu'ils n'eussent point d'authorité que par lui, &, que par consequent ils n'en eussent point, où le Pape étoit, comme les deleguez n'en ont pas au prejudice du deleguant; ni qu'enfin ils ne fussent que de particulieres emanations de son Vniversalité. Aussi ces propositions n'avoient pas encore été faites; on n'auroit rien retranché de la Dignité supreme du saint Siege, si on avoit evité avec plus de soin de rien donner à la contestation qui irritât l'envie des malins, ni qui pesât trop à la foiblesse des autres.

Reflexion.

Impost des Toises des Maisons.

Reflexion. Aumône generale dans Vienne. Sa forme.

Confirmée par l'Archevêque. Indulgences.

Estant à la Cour Romaine. Reflexion sur l'authorité Episcopale.

XVI.

LEs Freres Mineurs n'étoient pas aussi aggreables au Pape Jean, qu'ils l'étoient à l'Archevêque Bertrand, ni aussi reverez en Avignon comme ils l'étoient à Vienne, irritez d'vne Bulle du Pape, qui leur ordonnoit de vivre dans la pauvreté absoluë à laquelle leurs vœux les obligeoient, ils n'épargnoient pas leur Dialectique contre lui. Ils appuïoient même les plaintes de l'Empereur Louïs de Baviere, qu'il avoit excommunié : & furent enfin les autheurs d'vn schisme. Mais, le Roi Philippe de Valois qui avoit succedé au Roi Charles le Bel, étoit bien avec le Pape qui ne haissoit l'Empereur que par ce qu'il aimoit la France. En effet, il y avoit beaucoup de haine entre ces deux Princes: quoi qu'elle n'eût pas encore éclaté, elle n'étoit pas si couverte qu'elle ne parût: mais leurs affaires leurs commandoient de dissimuler. La revolte des Flamans occupoit Philippe; & celle de quelques Princes en Alemagne, & des Guelphes en Italie, Louïs. Les Flamans avoient pris les armes con-

Les Peres Cordeliers ennemis du Pape Jean XXII.

Appuïent contre lui l'Empereur Louïs de Baviere.

Haine entre le Roi & l'Empereur.

Guerre cõtre les Flamans.

Digitized by Google

tre Louïs, leur Comte, Feudataire, & Vaſſal de France. Leur inſolence n'avoit eu ni borne, ni retenuë: ils l'avoient fait priſonnier, & le Roi ne pouvoit ſe diſpenſer de le venger & paroitre dignement Roi. Il fit pour cela vn armement celebre: la plus part des Princes ſes alliez lui conduiſirent en perſonne de puiſſants ſecours. Le Dauphin & le Comte de Savoïe furent de ce nombre; mais le Dauphin, tout éclatant de l'honneur de ſa derniere victoire, effaça le Comte. Il ſe preſenta au Roi à la teſte des Troupes choiſies, & accoûtumées à vaincre, & fut merveilleuſement careſſé de lui & de tous les Grands. Le ſecours de qui vient de vaincre eſt vn prejugé, ou vn preſage de la victoire de celui à qui il eſt mené. Auſſi le Roi aïant diviſé ſon armée en neuf corps pour le logement, & pour le Combat, le Dauphin eut le commandement du ſeptiéme, à la teſte duquel il fut mis par le choix du Roi. Il y avoit douze bannieres dans ce bataillon: c'eſt comme l'on parloit alors. La banniere étoit vn Drapeau quarré, attaché à vne piquë; & le nom, & la forme en ſont reſtez aux Enſeignes des Confrairies des Artiſans. Soûs chaque banniere marchoient les hommes & les Vaſſaux des ſeigneurs, qui à cauſe d'elles étoient appellez bannerets. De ſorte que douze de principaux ſeigneurs de Dauphiné, de qui le Dauphin avoit voulu étre accompagné en cette guerre, faiſoient marcher ces douze bannieres. Albert de Saſſenage fut de ce nombre; mais les memoires de ce temps-là ne font nulle expreſſe mention des autres. Le Roi, aïant penetré dans la Flandres, s'arreſta auprés de la Ville de Caſſel, & les Flamans, aprés trois jours d'eſcarmouches continuelles, s'engagerent, par leur imprudence, le jour de la Feſte de ſaint Barthelemi de l'an M. CCCXXVIII. à vn Combat general qu'ils avoient reſolu d'éviter: il fut leur ruine, & le commencement de la punition de leur crime. Le Dauphin & ſon bataillon ſatisfirent glorieuſement à l'opinion que l'on avoit de leur vertu, & on avoüa qu'ils avoient été des principaux ouvriers de la victoire. Il fut tué, en cette bataille, comme ſoûs le nom de la bataille de Mont-caſſel, dix neuf mille huit cent Flamans. Mais les veines de ce miſerable peuple ne furent pas fermées-là. Le Comte fit mourir dépuis plus de dix mille hommes, aïant appellé toutes les ſeveritez, & toute l'inſenſibilité de la Juſtice à ſa vengeance. Les peuples n'ont jamais de raiſon legitime de rebellion contre leur Prince: c'eſt mémes vn crime d'Eſtat de ſe perſuader qu'ils en puiſſent avoir. Le Roi, étant de retour à Paris, honora le Dauphin d'vne recompenſe plus vtile & plus ſenſible que la ſeule loüange, quoi que moins ſolide & moins durable. La Reyne Clemence, Tante du Dauphin, mourut, le mois d'Octobre ſuivant dâs l'Hôtel aux Pilliers, aſſis en la Place de Greve. Le Roi en avoit donné la poſſeſſion, à cette Princeſſe, durât ſa vie, & par ſa mort l'vſufruit étant conſolidé à la proprieté, il en donna l'vn & l'autre au Dauphin. C'eſt de la grâdeur d'vn Prince, qui ſe fait aſſez aimer de ſes ſujets, pour ne rien craindre, de mettre les autres Princes au rang des Habitans de ſa Ville Capitale. Les Romains ont été plus merveilleux, quand il ont donné aux Rois le droit de Bourgeoiſie dans leur Ville, que quand ils les ont attachés aux Chars de leurs Capitaines qui triomphoient d'eux. Cette Princeſſe avoit commencé à travailler à la reconciliation du Dauphin & du Comte Edoüard: elle ne deſiroit rien plus ardemmẽt, que de les rendre amis. Le Roi avoit envoïé, ſur les lieux, Guillaume Flotte ſeigneur de Revel, & Gui Chevrier Chevaliers, pour y prendre les inſtructions neceſſaires, touchât les matieres de leurs differents. Ils en étoient de retour, & l'avoient informé de ce qu'ils avoient appris. La Reyne, qui n'avoit plus que quelques moments à vivre, preſſa cet accommodement, pour qui elle avoit tant de paſſion. De ſorte que le Roi lui voulant donner cette ſatisfaction les diſpoſa à lui remettre leurs intereſts. Ils l'accompagnerent chez la Reyne déja mourante, & là il les fit embraſſer l'vn l'autre en la preſence de cette Princeſſe. Le viſage d'vn Prince où la mort commence à ſe peindre elle-même, perſuade bien mieux la paix, que la face de la Terre couverte d'incendies

Le Dauphin & le Comte de Savoïe. vont au ſecours du Roi contre eux.

Reflexion.

Le Dauphin commande les ſeptiéme corps de l'armee. Bannieres dâs ce corps. Ce que c'eſt que Banniere. Seigneurs qui l'accompagnent.

Bataille de Caſſel.

1328.

Perdüe par les Flamans.

Reflexion.

Don du Roi au Dauphin.

Mort de la Reyne Clemence.

Reflexion.

Drois de Bourgeoiſie. Reflexion.

Negotiation pour la paix du Dauphin & du Comte de Savoïe.

Reconcilies.

Reflexion.

Digitized by Google

d'incendies & de carnages ; Mais, l'effet de cette reconciliation ne paſſa pas au delà du compliment. Edoüard, que le chagrin & la triſteſſe avoient conſumé, ſuivit, peu de jours aprés, cette Princeſſe : & Aimon ſon frere, qui lui ſucceda, donna au Dauphin de nouveaux ſujets de mécontentement. Aimon avoit été deſtiné à l'Egliſe, &, quand Edoüard mourut, il étoit Chanoine de l'Egliſe de Paris, & de celle de Lion. Celle-ci étoit déja vne des plus celebres de la Chrêtienté, mais celle de Vienne ne lui cedoit pas. Auſſi les Comtes de Savoïe, qui ne faiſoient pas difficulté de donner leurs enfans à l'autre, n'en faiſoient pas de s'avoüer Vaſſaux de celle-ci. Il ſemble, neanmoins, qu'en ce temps le nombre de ſes Chanoines avoit été diminué conſiderablement: pour le rétablir, il fut fait vn reglement dans vne aſſemblée Capitulaire à laquelle preſiderent l'Archevêque Bertrand de la Chapelle, & le Doïen Guillaume de Clermont, le lendemain de la Feſte de S. Maurice de cette mê-
1328. me année M.CCCXXVIII. qui nous apprend vne particularité remarquable de ſon ancien Gouvernement. Il fut ordonné aux Chanoines du haut Chœur, qui faiſoient leur actuelle reſidence dans la Ville, de nommer chacun, entre ce jour-là & le lendemain de la Feſte de Touſſains, prochaine, vn Chanoine tel qu'ils voudroient, & mêmes moindre de vingt cinq ans; mais d'vne naiſſance Noble du chef de ſon pere & de celui de ſa mere, &, pour tout dire, de l'vn & l'autre côté, comme parlent les Iuriſconſultes. Il eſt de ceux, qui n'ont pas cet avantage, comme des metaux pretieux nouvellement arrachez des mines ; ils portent avec eux la craſſe de leur origine, & ſoüillent plûtôt qu'ils ne ſervent.

Mort du Cõte Edoüard.

Aimon lui ſuccede.

Reglement pour l'Egliſe de Vienne.

Nomination de Chanoines par les Chanoines.

Nobleſſe requiſe.

XVII.

TOus ceux, qui étoient capables de porter les armes dans les lieux où les Chevauchées étoient publiées, étoient obligez de marcher, s'il n'en avoient vne diſpenſe expreſſe: & rarement elle étoit refuſée à qui offroit de l'argent. Ce qui étoit aux ſujets des deux Eſtats de Dauphiné & de Savoïe, vne rude ſervitude. On ne doutoit pas que la guerre ne ſe r'allumât bien-tôt entre eux : La recherche que faiſoit Jean II. Duc de Bretagne, Mary de Jeane fille vnique & heritiere d'Edoüard, en étoit vne menace contre la Savoïe, qui lui avoit preferé ſon Oncle. Auſſi, on commançoit dans le Dauphiné à faire vne exacte reveüe de ſes forces & de ſes hommes. Nulle entrepriſe ne ſçauroit reüſſir heureuſement, ſi elle n'eſt établie ſur cette connoiſſance. Mais ceux de Chorges obtinrent du Dauphin que le nombre de ceux d'entre eux, qui devroient ſervir, ſeroit limité : il fut reduit à cinquante hommes de pied. La politique du Comte de Valentinois ne differoit pas ; Mais il étoit alors
1283. dans vne profonde tranquilité. Aimar, qui regnoit, n'avoit rien entrepris depuis l'an M. CCLXXXIII. qui donnât atteinte à la paix faite entre lui & l'Evêque de Valence, Jean de Geneve: & il n'avoit pas eu de ſujet de guerre avec ſes autres voiſins. Il
1329. mourut l'an M. CCCXXIX. aprés avoir poſſedé ce Comté plus de LIII. ans, & âgé de plus de quatre vingts. Aimar, ſon fils aîné, lui ſucceda dans vn âge avancé:
1295. il avoit épouſé Sibille de Baux dés l'an M. CCXCV. De ſorte qu'il avoit prés de cinquante ans, quand l'authorité ſouveraine tomba dans ſes mains. Ses premiers devoirs regarderent le Dauphin à qui il rendit hommage, comme l'avoit fait ſon pere. Il l'accompagna à Moras avec Loüis de Poitiers ſon fils, Guillaume de Poitiers ſeigneur de ſaint Vallier, Guichar de Clerieu, Girard de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, Jaffrey de Clermont, Falque de Monchenu, & Boniface de Bardonache. Jean Comte de Foreſt, qui s'y trouva auſſi, y receut le païement de ce que le Dauphin lui devoit encore de la ſomme de vingt mille livres tournois. Elle avoit été le prix de l'homage auquel il s'étoit aſſujetti envers le Dauphin l'an
1315. M. CCCXXV. Comme dans l'ancienne politique Romaine, il étoit permis à ceux qui étoient nais libres de vendre leur liberté ; il l'étoit, dans celle de ces Provinces, aux Princes & aux ſeigneurs libres, qui ne reconnoiſſoient pas

Rigueur des Chevauchées.

Pretentions du Duc de Bretagne ſur la Savoïe.

Reveuë en Dauphiné de ſes hommes & de ſes forces.

Reflexion.

Nombre pour les Chevauchées fixé pour Chorges.

Tranquilité du Comté de Valentinois.

Mort du Cõte Aimar.

Aimar ſon fils lui ſucede.

Qui rend homage au Dauphin.

L'accompagne à Moras avec d'autres.

Païement au Comte de Foreſts.

Digitized by Google

de Superieur. Il y en avoit peu qui euſſent droit de pretendre à cette franchiſe: mais il y en avoit encore moins au delà de l'Iſere qu'au deçà. Les Comtes de Provence, & les Comtes de Toloſe y avoient contraint de flêchir & de s'humilier devant eux toute autre Puiſſance. La liberté n'eſt pas tant vn droit dans ceux qui la poſſedent, qu'vne foibleſſe dans les autres qui regnent, ou qui veulent regner. Dragonet de Montauban, Evêque de Gap, fit homage le XXIV. du mois de Iuillet l'an M.CCCXXIX. dans le Palais Epiſcopal de Siſteron, de tout le temporel de ſon Evêché, à Robert Roi de Naples, Comte de Provence, & de Forcalquier dans les mains du Senéchal de ces deux Comtez. Il n'y eut que le Château de Reotier qui ne fut pas compris dans cet homage. Cette reconnoiſſance partageoit l'honneur du commandement: elle en donnoit l'éclat exterieur au Roi & en aſſeuroit l'authorité ſolide, & les droits eſſentiels à l'Evêque, contre les pretentions du Dauphin. Celles des Comtes de Valentinois avoient exercé, durant plus de deux cents ans, les Evêques de Valence. Aimar étât entré dans la poſſeſſion du Comté les renouvella: il en eut aſſez d'occaſion dans divers Traités de l'Evêque Guillaume de Roſſillõ, où il pretẽdoit que ſon droit ſur quelques Egliſes, dont il avoit le Patronage, avoit été offencé. Quand on fait parler ſon chagrin, & que l'on fait taire ſa raiſon, on a toûjours droit de faire ce que l'on a reſolu. L'Evêque étoit homme genereux; mais il abhorroit ces diſſenſions, & fuïoit de ſoüiller ſes mains du ſang de ceux dont il étoit le Paſteur. Il eſſaïa tous les moïens de s'accommoder, & ſon jugement, éclairé par vne volonté pure & ſainte, condamnoit toutes les conſiderations qui auroient pû l'éloigner de la paix. Mais le Comte fut inflexible; il ne goûta rien de ce qui lui fut propoſé; & vouloit que l'Evêque agreât abſolument toutes les propoſitions qu'il faiſoit, quoi qu'injuſtes & déraiſonnables. Il ſe porta à toutes ſortes de violences: il ſaccagea les Terres de l'Evêque, & commit d'étranges cruautez, par le fer & par le feu. L'Evêque appella Albert, Baron de Saſſenage, à ſon ſecours, contre vn ennemi ſi puiſſant, & ſi terrible. Il traitta avec lui le IV. du mois de Septembre de l'an M.CCCXXIX. Et, pour l'engager à entreprendre ſa defence, il lui donna deux cents livres de rente annuelle conſtituée ſur les revenus des Terres de la Baſtie de Vercors & de Rieuſec. Il le déchargea des Lôds & des plaids des Terres dependentes du fief des Egliſes de Valence & de Die, qu'il pourroit acquerir à l'avenir; Mais, ce qui fut plus glorieux pour Albert, il le declara defenſeur & protecteur perpetuel de ſes Evêchés, & de ſes Egliſes. Ce Traité fut approuvé par les Chapitre de l'vne & de l'autre; & le ſuccés des armes d'Albert en fut le ſeau. D'abord il aſſembla ſes Parents, ſes amis, & ſes Vaſſaux; & de tous côtés il lui vint des Soldats en foule: Vn Chef connû n'en manque jamais. Auſſi Pompée ſe ventoit qu'il n'avoit qu'à frapper du pied la Terre d'Italie pour la couvrir de Legions. Le Comte de Valentinois, qui n'avoit ni tant de feu, ni tant d'experiance, fut défait dans vn grand Combat. Albert le fit priſonnier, & d'ennemi devint mediateur, aprés ſa victoire: il le reconcilia avec l'Evêque. La reconnoiſſance de ce Prélat fut telle qu'elle devoit étre, pour étre loüable. Premierement, il arreſta le compte des frais de la Guerre, qu'Albert lui preſenta, ſans le voir & ſans l'examiner. Il étoit bien certain qu'vne ame genereuſe, comme celle-là qui donnoit tout à la gloire, refuſoit tout à l'avarice. Aprés pour le païement, il ſ'obligea à vne penſion annuelle de deux cent livres. Il rendit cette penſion perpetuelle, & hereditaire dans la Maiſon des Barons de Saſſenage avec l'honneur d'advaïers & de protecteurs de ces deux Evêchez. Depuis divers differents nâquirent entre ſes ſucceſſeurs & ceux de cet Evêque, touchant cette rente, quoi que ſa cauſe la rendit inviolable. Mais, ils furent enfin terminez l'an M.CCCXC. l'Evêque Henri de la Voute ſe regla par le commendement du Pape Clement VII. avec François II. Baron de Saſſenage, de tout ce qu'il lui devoit, & lui donna la Terre de Monteillez, le Pape aïant conſenti

Reflexion.

Homage de l'Evêque de Gap à Robert Roi de Naples Côte de Provence.

1329.

Differents entre le Côte de Valentinois & l'Evêque de Valence. Leur cauſe.

Reflexion.

Guerre ouverte.

Le Baron de Saſſenage ſecours l'Evêque.

Traité entre eux.

1329.

Le Baron de Saſſenage Defenſeur perpetuel des Evêchez de Valence & de Die.

Reflexion.

Le Comte défait & pris par le Baron.

Paix.

Reconnoiſſance de l'Evêque envers le Baron

Monteillez donné depuis à la Maiſon de Saſſenage.

1390.

Digitized by Google

consenti qu'elle fût retranchée du Domaine Eccleſiaſtique ; pour vn ſujet ſi juſte: Mais l'homage en fut reſervé à l'Evêque. Son revenu n'étoit que de quatre-vingt ſix florins d'Or ; &, ainſi étant au deſſous de la rente de deux cens livres,il lui en fut conſtitué vne de cent quatre florins d'Or, ſur le Peage de Valence, dependant du Domaine de l'Evêché. François fit alors homage de l'vn & de l'autre ; & ſes ſucceſſeurs l'ont depuis reiteré, quand les Evêques l'ont deſiré, & rien n'a ébranlé la foi ni la force de ce Traité homologué par le ſaint Siege.Le courage & le bon-heur d'Albert aïant rendu la paix à ces deux Dioceſes, ils jouïrent durant prés de quinze ans du bon-heur qu'il leur avoit procuré. Le Comte,tant qu'Albert vêcut, n'oſa rien entreprendre, contre ce qu'il avoit promis, pour n'être pas obligé de ſe meſurer encore vne fois avec vn ſi rude combattant. La peur ſe transveſtit en toutes ſes paſſions ; & dans les ames timides elle produit les effets de la joïe. Reflexion.

XVIII.

MAis la Savoïe & le Dauphiné étoient ſur le point d'entrer en vne nouvelle guerre. Le Duc de Bretagne aïant épouſé l'heritiere du Comte Edoüard pretendoit au Comté du chef de ſa femme ; mais Aimon, que quelques Hiſtoriens nomment auſſi Aimé, avoit été receu & reconnû par les Etats aſſemblés,pour legitime Souverain. Amieu, dans le langage de ce temps-là, eſt Amé ou Amedée,& Aimé eſt Aimon ; Les noms, qui ont aujourd'hui cette termination, ne l'aïant pas alors. Gaſton & Gallon,ç'étoit Gaſte & Galle ; &, par la même analogie , Aimé étoit la même choſe qu'Aimon. Le Duc, qui ſçavoit quelle jalouſie diviſoit les Comtes de Savoïe & les Dauphins , tâcha de gaigner le Dauphin Guigue , qui étoit encore à Paris. Il n'y eut pas de la peine : ils firent alliance contre le Comte Aimon, comme contre l'vſurpateur du bien de la Ducheſſe , pour lui faire la guerre juſques à ce qu'on le lui eût arraché des mains. Les principaux Articles de ce Traité furent , que le Duc entretiendroit au Dauphin, juſques à la fin de la guerre, mille hommes d'Armes effectifs durant quatre mois, & ſeulement deux cents durant le reſte de l'année. Ces quatre mois furent ceux de Juin,de Juillet,d'Août & de Septembre ; que ce que le Dauphin prendroit, qui auroit appartenu à ſes predeceſſeurs, lui demeureroit ; & qu'enfin ils ne feroient ni paix,ni treve ſans la participation l'vn de l'autre , ou du moins ſans celle du Comte de Foreſts, & de Guillaume de Rochefort ſeigneur d'Acerac. Mais, avant que le Dauphin fût de retour en ſon païs , le Comte commença la guerre par des courſes qu'il permit à ſes vaſſaux & à ſes ſujets ſur les Terres du Dauphin. En l'vne,la maiſon Forte de Matthieu du Saix, homme lige du Dauphin , fut forcée par eux , Vingt-quatre hommes y furent pris, & aprés tués de ſang froid : Le ſexe , mêmes, ni la qualité n'y furent pas conſiderés. La femme du Saix, qui avoit reſiſté courageuſement, fut bleſſée à mort, & enſevelie dans les ruines de ſa maiſon. Dans le Viennois, Ville-neufvedu Marc, & ſon Château furent auſſi emportés de force par les Savoiſiens ; & dans le Graiſivodan, le Château de la Pierre. Mais le plus grand effort du Comte fut dans le Foucigni , & aux environs , contre Humbert ſeigneur de Villars , & Humbert ſeigneur de Foucigni frere du Dauphin. Hugues étant mort ſans enfans , celui-ci lui avoit ſuccedé en la poſſeſſion de cette Principauté. Toute-fois, avant que cette guerre fût plus échauffée , le Roi s'étoit offert d'être leur Arbitre ; ils n'avoient garde de ne l'accepter pas ; ainſi il y eut , entre ces deux Princes , vne ſuſpenſion d'Armes , durant laquelle Guillaume de Sure Archidiacre de l'Egliſe de Lion , le Senéchal de Beaucaire , & Guillaume de Villiers , Juge des Appeaux de Tholoſe , leur furent envoïés par le Roi , pour recevoir de leurs bouches tous les eclairciſſements neceſſaires. Le Dauphin aſſiegeoit alors le Château de Joannages ſur le Rhône, pour faire diverſion : il l'auroit pris, s'il n'eût deferé à la volonté du Roi, & conſenti qu'il fût mis dans ſa main. De ſorte que le Senéchal

Pretentions du Duc de Bretagne ſur la Savoïe du chef de ſa femme.

Remarque ſur les noms

Il gaigne le Dauphin.

Ligue entre eux.

Le Comté commence la guerre.

Courſes & ravages.

Cruautez dans la maiſon de Matthieu du Saix.

Priſes de Châteaux.

Guerre en Foucigni

Humbert frere du Dauphin ſeigneur du Foucigni.

Le Roi mediateur de la paix.

Envoïés du Roi.

Siege de Joannages.

Levé.

Digitized by Google

de Beaucaire y entra, & l'aſſeura au Roi comme Depoſitaire. Le Comte avoit auſſi
Siege de Monthoux. aſſiegé le Château de Monthoux dans le Foucigni; & l'authorité du Roi ne fit pas qu'il ne s'y obſtinât, & qu'il ne le prît. Ils donnerent l'vn & l'autre leurs memoi-
Plaintes reciproques du Dauph n & du Comte. res, & leurs inſtructions aux Deputez, d'où l'on apprend leurs pretentions reciproques, &, par elles, la cauſe de leur querelle & de leur haine. Premierement, le Comte avoit ſi bien pratiqué le Comte de Geneve, qu'ils avoient fait alliance au prejudice de la ſuperiorité du Dauphin ſur le Comte de Geneve, ſon vaſſal: mais, le Comte de Savoïe ſoûtenoit, au contraire, qu'il étoit le ſien. D'ailleurs, le Dauphin ſe plaignoit des hoſtilités que le Comte avoit exercées ſur les perſonnes, ou ſur les biens de quelques-vns de ſes Feudataires. C'étoïent le Seigneur de Villars, Matthieu du Saix, Guillaume du Saix, Perceval de Bardoneſche, Hugues de Geneve, & Aynardet de Bellecombe. Il adjoûtoit qu'il luy vſurpoit, dans le Bugey, Saint Germain d'Ameyrieu, le Bourg d'Ambeyrieu, Ambronay, Balon & Grand-fort; dans le Graiſivodan, & dans le Dioceſe de Grenoble, le Château de la Pierre, Toulvon, Voiron, Hautvillars, ou Altvillars, & Entremonts; Dans le Viennois, Joannages, Septeme, le Château & le Bourg de Saint George d'Eſperanche, comme bâti dans l'étenduë & dans les limites de la Terre de Septeme, Maubec, Chezeneure, S. Alban, Ville-neufve du Marc, la Palu, Dolomieu, Saint Jean de Bournay, & l'Iſle de Ciers enfermée de l'eau de Rienſec, auprés de S. Genis; dans le Genevois, & dans le païs de Gex, le Château de Verloy, la Cluſe, & Châtillon de Michaille, & la Maiſon Forte de la Ravette à Rogenant. Le Comte demandoit la reſtitution de la Ville de Montluel, du Château & de la Terre de Girieu, du Fief de Villars, du Bourg de Gordans, du Château de Vaſſallieu, de celui de Varey, de la Baſtie de Suïſe, des Maiſons & des Fiefs de Jocerand & de Pierre de Vangrigneuſe, d'vne partie du Foucigni, des Fiefs de Gex, du Coppet, & de Charney, de la Juriſdiction de S. Laurent dans le Viennois, de toutes les Terres, & de tout ce que le Baron de Beaujeu lui avoit donné pour ſa rançon, aprés la Bataille de Varey, du Doüaire de Marie de Savoïe, veufve de Hugues Dauphin Baron de Foucigni, des Fiefs de Vains, de Gions, de Mornay, & de Volagna, de Montdiſdier, de Verfey, d'Amedée de la Balme, des biens, des rentes, & des Dîmes de l'Egliſe d'Ambronay: & enfin il pretendoit les dommages qu'il avoit ſoufferts, lors que Montmeillan avoit été ſaccagé, & ruiné. Il étoit mal aiſé de trouver des temperaments, qui pûſſent ſatisfaire ces Princes ſur tant de demandes, & ſi fort oppoſées les vnes aux autres. Mais, ce qui rompoit toutes meſures, c'étoit l'indignation du Dauphin: il ne pouvoit digerer que le Comte, avant que de l'avoir défié, comme l'on parloit alors, c'eſt à dire, avant que de lui avoir declaré la guerre, eût attaqué ſes Places, & les eût emportées par l'avantage de
Reflexion. cette ſurpriſe. Vn grand cœur pardonne tout à la fortune, & ne pardonne jamais rien à ce que la generoſité croit vne fourberie. Neanmoins, le Roi, ne pouvant
Treve. ſi tôt decider toutes leurs difficultés, les fit conſentir à vne treve qui dura plus de
Reflexion. deux ans. La fin de la guerre, contre les ennemis étrangers, doit être le commencement de la guerre contre les crimes domeſtiques, qui ſont les plus dange-
Recherches contre les Officiers, & divers abus. reux ennemis des Etats. On attribuoit la cauſe de la pluſpart des maux, que les Sujets de Dauphiné dans le Viennois, avoient ſoufferts, à la negligence des Ballifs & des Châtelains (c'eſt le titre qu'avoient les Gouverneurs des Châteaux) & des autres Officiers. De plus les Fermiers des Gabelles, & des Peages étoient accuſés
Reflexion. d'avoir fait diverſes concuſſions. Dans les temps les plus ſerains de la paix, il eſt mal aiſé aux Peuples de s'en defendre; durant les troubles, il eſt impoſſible. Le
Conſeillers du Dauphin. Dauphin aſſembla là deſſus ſon Conſeil, où ſe trouverent Jean Comte de Foreſts, ſon Oncle, Guillaume Aleman ſeigneur de Vaubonnois, Guigue de Morges ſeigneur de Geneyriac, Albert de Saſſenage, le ſeigneur du Châteauneuf de Bordette,

François

François de Theys, tous Chevaliers, & Jean Humbert Chancelier de Dauphiné. Il y fut resolu de poursuivre vigoureusement les vns & les autres : & pour leur faire leurs procez, on nomma des Commissaires ; Ce furent Pierre d'Herbeys, Chevalier, Bertrand Laurent, Remond Escot, Pierre Vivien, & Jean Jordain : Ils étoient tous Jurisconsultes. On imputoit, entre autres, aux Baillifs, & à certains autres Officiers de s'être opposés à l'exaction, qui avoit été commise à Guigue de Villaret, des Impots faits, sur les sujets du Dauphin, sous le nom de foüages, parce qu'ils étoient regalés sur les feux : & on accusoit des Receveurs d'avoir exigé plus qu'il n'étoit porté par les Commissions ; & d'autres, d'avoir affecté d'accabler de frais les debiteurs. La peine des Fermiers des Gabelles & des Peages fut declarée par le Dauphin, là où ils n'obeïroient pas aux assignations qui leur seroient données devant les Commissaires, il fut permis à ceux-ci de condamner les contumaces à mille marcs d'Argent. On ne sçauroit jamais être assez rigoureux à ces insatiables, à qui on n'ôte rien du leur, quand on leur ôte tout ce qu'ils possedent.

Commissaires pour cette recherche.

Reflexion.

XIX.

1321. HEnri, Evêque de Mets, Tuteur du Dauphin, avoit l'an M.CCCXXI. rendu à Remond Archevêque d'Ambrun l'homage que le Dauphin, comme Comte d'Ambrunois, lui devoit. Le Dauphin même le reitera dans l'Eglise S. André de Grenoble, entre les mains de l'Archevêque Bertrand d'Vzez, successeur de Remond.

1331. Ce fut le III. de Juillet de l'an M. CCCXXXI. Mais, les Articles de cette nouvelle reconnoissance ne furent pas entierement conformes à ceux de l'autre. La forme de l'homage ne differa pas ; il se fit par le Dauphin, les mains jointes entre celles de l'Archevêque ; & par vn baiser qu'il receut : mais l'Acte ne porte pas qu'il fût à genoux. L'Archevêque l'obligea de ne communiquer son droit à nulle personne plus puissante, sous quelque titre que ce fût, tant que le Dauphin ne refuseroit pas de reconnoitre sa superiorité. Il promit aussi la même chose à l'Archevêque. Mais le Palais, qui avoit été rendu commun par la reconnoissance de Henri, fut laissé absolument au Dauphin ; qui ceda pour cela à l'Archevêque le droit de Puleurage, qui se levoit par lui dans la plaine de Reortiers : &, enfin, ils s'obligerent l'vn à l'autre de ne rien acquerir au prejudice l'vn de l'autre que de leur commun consentement. L'assemblée, qui se fit à ce sujet, fut composée, entre autres, de Guillaume Aleman seigneur de Vaubonnois, d'Albert seigneur de Sassenage, de Gui de Grolée seigneur de Neyrieu, de Guigue de Morges seigneur de Gensac, de François de Theys, de Soffrey d'Arces, & de Henri de Dreins ; tous Chevaliers. Ce Prélat moïenna, en même temps, l'accommodement de Dragonnet de Montauban Evêque de Gap, & de son Chapitre avec le Dauphin. Ils étoient mal il y avoit long-temps à cause de la Jurisdiction superieure de la Terre de Saint Laurent du Cros dans le Champsaur, que l'Evêque & son Chapitre disputoient au Dauphin. Le Dauphin aïant fait vn voïage à Briançon, l'Archevêque Bertrand l'y accompagna, & là il les obligea d'en venir à vn Traité : Ce qu'ils firent, par le ministere de Remond Rabot l'vn de leurs Chanoines. Le Dauphin leur donna six maisons, & leurs Habitans, sur lesquels il consentit qu'ils eussent toute Jurisdiction : il la leur accorda, de même, sur le Territoire de Boischard tant au deçà, qu'au delà du Drac (qui est appellé Drau dans l'Acte.) Mais, ce fut sous deux conditions ; l'vne, qu'ils la tiendroient de lui en Fief, & qu'ils lui en feroient serment de fidelité ; & l'autre, que le Ressort superieur lui appartiendroit, à leur exclusion. De sorte que, il seroit libre d'appeller de leurs Juges aux siens. Mais la connoissance des crimes & des fautes de leurs Officiers leur fut attribuée, pourveu que le Dauphin n'y fût point interessé : car, en ce cas, il se la reserva. Enfin le nombre d'hommes, que le Chapitre seroit tenu d'envoïer aux Chevauchées du Dauphin,

Homage du Dauphin à l'Archevêque d'Ambrun.

Changemẽt en l'homage.

Le Palais d'Ambrun laissé au Dauphin. Puleurage.

Presens à cet Acte,

Accord entre l'Evêque de Gap & le Chapitre de son Eglise avec le Dauphin.

Digitized by Google

Dauphin, quand elles ſeroient commandées, fut limité par celui des maiſons qu'il leur avoit données. Ils ne furent chargez que d'armer ſix hommes. Ce qui apprend que l'arriereban étant commandé, chaque maiſon du lieu, où il étoit, fourniſſoit vn homme armé. Cet accommodement fut ainſi conclu avec Remond Rabot dans la Chapelle de Saint Antoine de Briançon, en la preſence de l'Archevêque Bertrand, de Guichard ſeigneur de Clericu, de Girard de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, de Hugues de la Tour ſeigneur de Vinay, de Falque ſeigneur de Montchenu, & de Nicolas Conſtant ſeigneur de Châteauneuf de Bordette. Il fut ratifié le XXIV. du mois de Juillet ſuivant, par l'Evêque, & par le Chapitre. Le Doïen Gautier de Montauban, l'Archidiacre Pierre Raytabaud, le Sacriſtain Guigue de Saint Marcel, Jean Charles, Remond Rabot Archidiacre d'Ambrun, Jean du Four, & Guillaume d'Eſparron Chanoines étants capitulairement aſſemblés. Le Pape Jean XXII. l'homologua l'année ſuivante, qui fut le XVII. de ſon Pontificat.

Preſents à l'accord.

Ratifié.

Eloge du Pape Jean XXII.

Ce Pape étoit vn grand perſonnage; tous les Princes, & tous les Peuples l'admiroient; mais les Moines & les Religieux, à qui leurs Regles impoſent la neceſſité de croire que tout l'interêt du Chriſtianiſme eſt reduit à leur interêt, ne le croïoient ni bon Chrêtien, ni excellent Paſteur, ſeulement parce qu'il avoit des ſentiments oppoſés aux leurs, & à leur bien. Le Roi Philippe de Valois lui rendit viſite à Avignon au commencement de l'an M. CCCXXXII. & paſſa avec lui tout le Carême. Là fut reſoluë la Croiſade contre les Turcs; mais la revolte de Robert d'Artois, Comte de Beaumont le Roger, fit évanoüir ce grand deſſein, par les funeſtes ſuites qu'elle eut. 1332

Philippe de Valois décend à Avignon.

Croiſade reſoluë.

XX.

Le Dauphin accompagna le Roi juſques à Lion, à ſon retour; & ſervit vtilement l'Egliſe de Vienne. Cette Ville, qui avoit ſuivi les mouvements de ſon Clergé, s'étoit attirée l'indignation du Roi, qui aïant fait arrêter tous les biens, & tous les effets de ſes Habitants dans ſon Roïaume, y avoit défendu tout commerce avec eux. Mais, aprés qu'ils l'eurent appaiſé en s'humiliant devant lui, comme ils le devoient, ils avoient obtenu main-levée de ce qui leur avoit été arrêté; & tout commerce leur avoit été permis dans le Roïaume, en donnant neanmoins ſuffiſante ſeureté. La Commiſſion en aïant été donnée à Philippe de Chaveyrieu, Ballif de Mâcon, dont la juriſdiction embraſſoit tout le Lionnois, ils prierent le Dauphin d'être leur plege, & il leur accorda: mais ce ne fut pas ſans precaution. Les Châteaux de Saint Clair, de Communay, de Reventin, & de Mont-Salomon lui furent obligés & affectés pour ſon indemnité par le Chapitre de cette Egliſe, l'Archevêque n'aïant pas voulu paroître. En effet, il étoit dans les interêts du Roi, & il importoit au Dauphin qu'vne Puiſſance ſi redoutable n'eût pas de pretexte de s'étendre au deçà du Rhône, en opprimant la liberté dont cette Ville joüiſſoit. Hugues de Breſſieu ſeigneur de Viriville, Guillaume ſeigneur de Tournon, Artaud de Roſſillon, Albert ſeigneur de Saſſenage, Hugues de la Tour ſeigneur de Vinay, & Jean Païen ſeigneur de Saillieu aïderent le Dauphin de leurs conſeils, en cette occaſion, où il avoit, en même temps, à eviter d'irriter le Roi, & à s'oppoſer à ſon deſſein. Mais, nous aurons ſujet d'en expliquer plus au long & plus clairement les motifs, les progrés, & l'effet. Le Dauphin n'avoit que la France à craindre, quoi qu'il fût ſon allié, & n'avoit pas moins à diſſimuler ſa crainte: le Roi auroit conclu, par elle, qu'il ne l'aimoit pas. Cependant, le Dauphin appliquoit ſes ſoins à ſe conſerver l'amitié des autres Puiſſances. La jalouſie des grands Etats eſt le ſalut des moindres. Robert Roi de Naples regnoit auſſi dans la Provence, & le Dauphin lui avoit envoïé Humbert ſon frere, quelques mois auparavant. Il étoit leur grand Oncle maternel, comme frere de Charles Martel Roi de Hongrie, Pere de Beatrix de Hongrie leur Mere. Humbert fut receu dans ſa Cour avec tous les témoignages

Retour du Roi.

Le Dauphin l'accompagne juſques à Vienne mi avec le Roi.

Commerce interdit avec elle dans le Roïaume.

Les biens de ſes Habitants ſaiſis.

Le Dauphin ſe rend leur caution.

Ses motifs.

Reflexion.

Le Dauphin envoïe Humbert ſon frere au Roi de Naples.

Digitized by Google

moignages d'amitié qu'il auroit pû deſirer. Il étoit jeune, & ſon eſprit n'avoit pas beaucoup de force : ſa foibleſſe, & celle de ſon âge l'y rendirent facilement amoureux, le Dauphin, ſon frere, n'oſa pas condamner ſon amour. Ce n'eſt pas qu'étant déja ſi avant dans l'alliance de la Maiſon Roïalle de Naples, il n'eût ſouhaité d'en faire vne autre pour adjoûter vn appui à cet appui; Mais la prudence ne lui permettoit pas de ſe plaindre de l'imprudence de ſon frere. Beatrix ſœur du Roi, & Tante de leur mere avoit épouſé en ſecondes nopces Bertrand de Baux Comte de Montcaïeux, & d'Andrie, aprez la mort d'Azon I. Marquis d'Eſt ſon premier Mari. Marie de Baux étoit née de ce mariage, & avoit toutes les qualitez qui font le plus eſtimer ſon ſexe : Humbert la deſira, & elle lui fut accordée. Leur Mariage fut celebré le 1332. mois de Juillet de l'an M. CCCXXXII. Le Comté d'Andrie, dans le Roïaume de Naples, fut la Dot de Marie, outre vne rente annuelle de mille Onces d'or, que le Roi leur donna pour eux, & pour leurs deſcendants. Humbert, qui étoit déja Baron de Foucigni, adjoûta, aprés, à cette qualité celle de Comte d'Andrie. Il laiſſa l'an 1344. M.CCCXLIV. pour ſept ans, à ſon Beau-pere les revenus de cette Terre, & le courant de cette penſion pour ſix mille Florins d'or au coing de Florence chaque année. C'étoit deux mille cinq cents Florins pour les revenus de la Terre, & trois mille cinq cents pour les mille Onces d'or. Cette alliance attacha au Dauphiné l'affection des Princes d'Orange, Chefs de la Maiſon de Baux. Ce fut le ſeul avantage que Guigue en tira, & qui parut plus grand aprés ſa mort, puis que par là, Humbert, lui aïant ſuccedé, ſe vid vn chemin ouvert au deſſein qu'il avoit de s'acquerir la Souveraineté ſuperieure de cette Principauté. Mais, les Comtes de Valentinois s'étoient déja declarez Vaſſaux des Dauphins; & par cette raiſon, les Officiers, & les Juges de ceux-ci ne faiſoient pas difficulté d'étendre leur Juriſdiction juſques dans leurs Terres. Elles ne faiſoient, avec celles de l'Evêque de Valence, qu'vn même Comté; de ſorte qu'ils n'avoient pas plus de reſpect pour l'authorité de l'Evêque de Valence, que pour celle des Comtes de Valentinois, ne croïant pas que les Terres de l'vn dûſſent avoir plus de privilege que celles de l'autre. Ils en porterent leur plainte au Dauphin, qui pour les ſatisfaire aſſembla ſon Conſeil dans le lieu de Piſançon. Il fut composé de Hugues de Breſſieu ſeigneur de Viriville, d'Albert ſeigneur de Saſſenage, d'Audebert ſeigneur de Château-neuf, de Guigue de Morges, de Nicolas de Theys, de Nicolas Conſtâce, de Falque ſeigneur de Monchenu, de Lantelme Aïnard, Chevaliers, de Jean Humbert Chancellier du Dauphin, & d'Eſtienne de Roux Juriſconſulte. La queſtion y aïant été agitée fut vuidée à l'avantage de l'Evêque & du Comte. Il fut defendu aux Officiers du Dauphin de faire aucun Acte de Juriſdiction dans leurs Terres, ſoit pour l'inſtruction des Jugements, ſoit pour leur execution; mais, ſans prejudice des Droits de ſuperiorité, ſur les Terres tenuës du Dauphin en fief. Et par ce qu'ils ſe plaignoient encore de l'vſurpation de quelques Terres, qu'ils diſoient leur avoir été faite par les mêmes Officiers du Dauphin, Rodolphe de ſaint Iuers Chevalier, & Guigue ſeigneur de Montoiſon furent nommés pour s'en informer, & pour procurer la reſtitution à qui elle devroit être faite. Cette aſſemblée fut celebre; car Louïs, Amedée, Guichard, & Guillaume de Poitiers, & Bermond ſeigneur de la Voute, frere de l'Evêque qui étoit alors Aimar de la Voute, s'y trouverent, & avec eux Guichard de Clerieu, Girard de Roſſillon ſeigneur d Anjou, Guillaume ſeigneur de Tournon, Artaud ſeigneur de Roſſillon, Boniface de Bardoneſche, Bertrand de Baux Chevaliers, & François, & Guillaume d'Vrre Demoiſeaux. C'étoient-là les occupations du Dauphin dans ce loiſir. Il ne pouvoit mieux ſe preparer à la Guerre qu'en jettant, comme il faiſoit dans l'eſprit des Peuples & des Princes, vne grande opinion de ſa ſageſſe, & de ſa ſincerité.

Mariage de Humbert avec Marie de Baux.

Sa Dot.

Iuriſdiction des Juges des Dauphins dans le Comté de Valentinois.

Comté de Valentinois de quoi compoſé.

Reglement ſur les plaintes de l'Evêque de Valence, & du Comte de Valentinois, à cet égard, & de l'vſurpation de quelques Terres.

Conſeillers.

Commiſſaires.

Preſente à l'aſſemblée.

Digitized by Google

XXI.

Guerre entre le Dauphin & le Comte de Savoïe.

LE Roi n'avoit pas donné à la deciſion des affaires, qui étoient entre lui & le Comte de Savoïe, toute l'application qui lui étoit neceſſaire : il ſemble mêmes qu'il ne l'avoit pas voulu, pour occuper le Comte dans ſon païs étant perſuadé qu'il avoit plus d'inclination pour l'Angleterre que pour la France. C'eſt pourquoi le Dauphin, n'eſperant pas d'accommodement, reprit les armes pour arracher, par la force, des mains de ſon ennemi les Places, qu'il lui avoit priſes. La premiere qu'il fit attaquer fut le Château & le Bourg de Monthoux. Hugues de Geneve, ſeigneur d'Anthon, entra dans le Bourg, ſans perte, par eſcalade; & quatre jours aprés, dans le Château qu'Aimon Cervant, & Vincent Lambert, qui y commandoient, lui rendirent. Mais le Comte ne lui donna pas le temps de s'y fortifier; il l'y aſſiegea d'abord, & la faim, qui en avoit ouvert les portes à Hugues, les lui fit auſſi ouvrir aux aſſiegeants apres vn Combat dont le Comte eut l'avantage; Avantage funeſte, puis qu'il lui coûta quatre cents Gentils-hommes, qui y furent tuez. Le Dauphin avoit témoigné, par quelques diſcours, qu'il deliberoit de porter la Guerre dans le cœur même de l'Eſtat de ſon ennemi. Son deſſein étoit d'entrer dans la Savoïe, d'attaquer Chamberi ſa Ville Capitale, de la ſaccager, & de la brûler; Mais, ſon deſtin l'appelloit au Fort de la Perriere, qui devoit être la limite de ſes entrepriſes. Le Comte, dans cette apprehenſion, n'attendant pas que l'armée du Dauphin fût en état de marcher de ce côté, fit bâtir deux Forts ſur les deux avenues par où le Dauphin pouvoit entrer facilement dans la Savoïe. L'vn fut appellé le Château des Marches, & l'autre le Château des Mottes. Dailleurs la Garniſon du Fort de la Perriere faiſoit des courſes dans les Terres voiſines, & il n'y avoit pas apparence que le Dauphin ſe proposât des conqueſtes dans celles de ſon ennemi & lui laiſsât la liberté de deſoler le ſien, ſi prés de Grenoble ſa Ville Capitale. La Perriere étoit vn Bourg dans la Parroiſſe de S. Gillin de Ras, à vne lieüe de Voiron: ſon Fort étoit aſſis ſur vne eminence, qui regarde le grand chemin de Voreppe à S. Laurent du Pont, & étoit vn nouvel ouvrage. Le Peuple des environs l'avoit bloqué ſans commandement, & il n'auroit été ni aiſé ni honorable au Dauphin de l'en retirer, ſans rien faire. Il donna les ordres neceſſaires à former vn Siege reglé, & ne croïant pas qu'vn lieu qu'on ne jugeoit point bien fortifié, fit vne longue reſiſtance, il en laiſſa le ſoin aux Commandants qu'il y avoit envoïés. Cependant Hugues de Geneve, étant ſorti de Monthoux avec ſes Troupes, par la compoſition qu'il avoit faite avec le Comte, étoit allé décharger ſa colere & ſon chagrin ſur les Habitants de Ville-grand. Il avoit receu vn nouveau ſecours du Dauphin; de ſorte qu'aïant attaqué ce Bourg & ſon Château, il les emporta, & ne croïant pas de les pouvoir garder, il les pilla, y mit le feu, & en renverſa les murailles. Le Dauphin impatient & prompt, ne recevant pas ſi tôt, qu'il avoit eſperé, des nouvelles de la priſe de la Perriere, y alla lui-même, pour la hâter, & pour exciter chacun, par ſon exemple, à faire ſon devoir. D'abord qu'il fut arrivé, il voulut reconnoître lui-même la Place; ce que l'on n'avoit pas encore fait. On tâcha de l'en diſſuader par la conſideration du peril, & par celle du peu de ſujet qu'il avoit de s'expoſer, qui étoit plus preſſente que l'autre. Mais, il répondit aux Capitaines qui le prioient de ne ſe prodiguer pas ſi facilemẽt & de ſe reſerver pour vne occaſion plus digne de lui, qu'il n'étoit pas venu être le ſpectateur de leurs dangers, mais les partager avec eux. On connoiſſoit ſa hardieſſe, on ne s'obſtina pas à la combattre, par des raiſons, qui participant de quelques ſentiments craintifs ne ſervoient qu'à l'augmenter. Le deſtin eſt plus fort que toutes les raiſons, quelques obſtacles qu'elles ſemblent lui étre, elles ne ſervent enfin qu'à prouver qu'il faut que tout lui cede: il conduit les ſages qui ne lui reſiſtent point; & entraine les autres qui pretendent lui reſiſter par les vains efforts de leur temeraire prudence. Il monta par vn ſentier découvert, accompagné de Hugues Aleman ſeigneur

Monthoux pris par le Dauphin.

Repris.

Deſſein du Dauphin ſur Chamberi.

Forts bâtis par le Comte de Savoïe.

Courſes de la Garniſon de la Perriere.

Ce Fort bloqué.

Aſſiegé par le Dauphin.

Ville grand ſaccagé.

Le Dauphin va au Siege de la Perriere.

Reconnoit la Place.

Reflexion.

Digitized by Google

gneur de Vaubonnois, & d'Aimar de Clermont ſeigneur de Clermont; & vient à vn trait d'arc du Fort, dont les murailles étoient bordées d'hommes. Comme il montroit de la main gauche quelque endroit, qu'il avoit remarqué dans les fortifications de la Place, le garrot d'vne arbaleſte (c'étoit vne ſorte de trait moins aigu que les autres) le frappa ſous l'aiſſele, & le perça preſque à jour. *Ce n'eſt rien*, dit-il, *ne donnons pas à nos ennemis la ſatisfaction qu'ils auroient s'ils me croïoient bleſſé.* La force de ſon courage le ſoûtint: il ne chancela point, quoique ſa bleſſure fût mortelle: ſeulement s'appuïant vn peu ſur Vaubonnois & ſur Clermont, il revint en ſon Camp de ſon pied. Quand ſes Troupes qui ſe croïoient invincibles, l'aïant à leur tête, le virent percé de ce trait, à moitié caché dans le corps de leur jeune Prince, elles pouſſerent au Ciel vn cri éclattant, qui fut à Guigue vn témoignage de leur vive douleur, & aux aſſiegés vn augure de leur perte. On voulut le mettre dans ſon lit, preparé dans ſa Tente, mais il le refuſa. *Ie veux tenir bon devant la mort*, dit-il: *mes ennemis ne m'ont iamais veu abbatu devant eux; elle en eſt vn, & le moins terrible aux gens de cœur.* Il donna les ordres qu'il jugea neceſſaires pour l'heureux ſuccez du Siege, & pour le gouvernement de ſon Etat, juſques au retour de Humbert ſon frere, qui étoit encore à Naples. Son eſprit ne fut non plus troublé, que ſon courage abbatu; & ſa Tente étant pleine d'Officiers & de Soldats, il étoit le ſeul, à qui la douleur de ſa bleſſure ſembloit être la moins ſenſible. Aïant jetté les yeux ſur eux, *le n'emporte en mourant*, leur dit-il, *d'autre déplaiſir que de n'avoir fait que commencer à vous donner des occaſions d'acquerir de la gloire. Mais que ce vous en ſoit vne, de me voir mourir les yeux ſecs. Soyés des ſpectateurs auſſi conſtans, que ie fuis vne conſtante victime du ſort des Armes. Ne deshonorez pas ce ſpectacle de ma mort par ces marques de foibleſſe. Le Ciel veut que le commencement de cette guerre ſoit la fin de ma vie: ie manque à vôtre courage & à vôtre vertu, qui ne m'ont jamais manqué. Nous aurions enſemble pouſſé nos conquêtes juſques au delà des Alpes, & nôtre commun ennemi hors de ſon Etat. De ſon païs, & du nôtre, nous n'aurions fait qu'vn païs: vôtre zele pour moy, & vôtre paſſion pour la gloire me promettoient ſa ruine, & par elle vne celebre vengeance, & vn honneur immortel. Nous aurions enſemble trouvé en tous lieux, contre lui, la victoire de Varey. Ma mort relevera, aſſeurement, ſes eſperances; mais elle ne rétablira pas ſes affaires. Si vous m'aimés toûjours, conſiderés moi dans mon frere: ie revivrai encore dans ſes interêts, &, ſi vous conſervés l'honneur que i'ai acquis au Dauphiné par vos Armes, on m'y verra toûjours glorieux & triomphant. C'eſt dans ſa gloire que ie vivrai: elle ſera ma parfaite vie, ſur laquelle, ſi vous m'y défendés genereuſement, ne s'étendront pas les droits de la Nature. Ie ne l'eſpere pas ſeulement: ie me le promets, comme vn bon-heur qui m'eſt infaillible. Quelle admiration n'auront pas tous les Peuples pour vous, ſi vos mains m'arrachent des mains de la mort? ſi vous me faites toûjours vivre par la gloire, ne vivrai-ie pas pour vôtre gloire?* Aprés, il les embraſſa tous, donna à chacun d'eux des loüanges, qui lui étoient propres, & montra qu'il ſe ſouvenoit de leurs bonnes actions dans les emploïs qu'ils avoient eus. Les Chirurgiens & les Medecins aïans raiſonné ſur ſa bleſſure apprehendoient d'en approcher la main, & admiroient ſa fermeté. Il leur commanda d'en arracher ce trait, qu'ils jugeoient être celui de la mort; & à quelques vns de ſes domeſtiques, de le ſoûtenir pendant l'operation. La douleur, quoique extreme, ne tira ni ſoûpir de ſon grand cœur, ni parole de ſa bouche, qui pût lui en reprocher vn ſentiment, indigne de ſa vertu. Mais, avant que cette operation fut achevée, il expira entre leurs mains, comme ils l'avoient bien prevû. Il fut bien plus facile à la douleur de le faire mourir que de le faire ſoûpirer.

Il eſt bleſſé.

Son courage

Sa mort.

Digitized by Google

XXII.

Age du Dauphin.

IL n'avoit pas encore atteint vingt-vn an, comme l'apprend vn Acte, qui precedа ſa mort ſeulement de quelques mois. Jamais le Dauphiné n'avoit fait de ſi grande perte : auſſi le regret qu'eurent les Officiers, & les Soldats d'avoir perdu leur jeune Prince, qui promettoit, & qui auroit fait tant de merveilles ſans ce funeſte accident, ſe convertit en colere ; & la colere en rage. Vn même eſprit les animant tous à la vengeance, ils coururent ſans ordre & ſans commandement aux murailles de la Perriere, & s'y attacherent avec tant d'obſtination qu'ils forcerent la Place, quelque reſiſtance qui leur fût faite. Tout ce qui s'y trouva paſſa au fil de l'épée, nulle pitié ne fut écoutée, ni pour le ſexe, ni pour l'âge : Le Fort & le Bourg furent brûlés, & les murailles, qui avoient reſiſté au feu, furent renverſées. De ſorte que l'Egliſe même, qui étoit dediée à Saint Marcellin, ne fut pas épargnée : Rien n'eſt ſacré ni inviolable à la colere. Ce fut le XXV. du mois d'Août de l'an M. CCCXXXIII. Jean de Luxembourg, fils de l'Empereur Henri VII. & Roi de Bohême eſtimoit infiniment ce Prince, qui lui appartenoit de bien prés. C'eſt ce qui a donné lieu à vne fable, dont on rapporte l'origine, & vn recit de l'Empereur Charles IV. au Pape Pie II. L'Empereur Loüis de Baviere avoit conſenti que le Roi de Boheme deſcendit en Italie, l'an M. CCCXXXI. pour travailler à la reconciliation des Guelphes & des Gibellins. Le Dauphin l'avoit prié de le venir ſecourir, & en effet, s'y croïant obligé par l'eſtime & par l'alliance, il s'étoit déja avancé juſques auprés de la Ville de Parme, quand Charles ſon fils, qui l'accompagnoit, eut vn ſonge qui les effraïa tous deux. Il lui ſembla qu'vn homme venerable, & qui avoit quelque choſe de divin en ſon viſage, avoit fait venir devant lui vn jeune homme d'excellente beauté ; qu'il l'avoit fait dépoüiller ; & qu'en ſuite il avoit commandé qu'on lui coupât cette partie qui fait la difference des ſexes. Aïant demandé qui étoit ce beau garçon que l'on traittoit ſi cruellement, il lui fut répondu que c'étoit le Dauphin, qui recevoit cette juſte punition, parce qu'il avoit ſoüillé, pluſieurs fois les lits de ſes ſujets, par ſes impudicitez. Le Prince raconta le lendemain ſon ſonge au Roi, ſon pere, qui ne fit que s'en rire ; Mais, à deux jours de là, il receut la nouvelle de la mort du Dauphin. Ce qui fit qu'il erigea au lieu même, où ſon fils avoit fait ce ſonge, vne Egliſe à l'honneur de la ſainte Vierge. Ce conte eſt fabuleux : car, en premier lieu, les affaires du Dauphin étoient en ſi bon état, qu'il n'avoit nul beſoin d'vn ſecours étranger ; & ce lui auroit été trop d'imprudence d'en demander au Roi de Boheme, qui avoit trop d'affaires en Italie, pour avoir la liberté de penſer à celles des autres. D'ailleurs ce Roi avoit quitté l'Italie dés l'année precedente, aïant été appellé en Alemagne, où il ſe broüilla tellement avec l'Empereur, qu'il ne penſa plus qu'à le déthrôner ; deſſein qui ſembloit ſurpaſſer ſes forces, & qui l'occupa tout, ſans lui permettre de donner ſes penſées aux interêts de ſes amis ; & bien moins à ceux du Dauphin qu'à ceux des autres, puis qu'il ne pouvoit jamais tirer de grands ſervices de lui, dans l'éloignement, qui les ſeparoit. Enfin, Pie II. ne fut élevé à la Papauté qu'environ ſix vingt ans aprés : De ſorte qu'il n'a pas eu de commerce avec Charles, creé Empereur l'an M. CCCXLVII. & mort l'an M. CCCLXXIX. Il eſt vrai que le Dauphin n'avoit pas de la glace dans les veines ; il aimoit ; &, dans l'âge où il étoit, on eſt rarement bien le maître de ſa paſſion, ſi le vice du temperament ne ſeconde la vertu de la volonté. Mais, ſes amours ne furent pas ſi libres, ni ſi deſordonnées qu'elles lui acquiſſent la haine d'aucun de ſes ſujets. Il n'y eut que François de Bardoneſche, Conſeigneur de Bardoneſche pour vn quart, qui eût vn legitime ſujet de plainte ; Mais, ſa mauvaiſe conduite excuſa depuis le Dauphin, par la compenſation des crimes. Le Dauphin l'avoit emploié à vne negociation importan-

Le Fort de la Perriere pris.

R flexion.

Viſion fabuleuſe du Dauphin au fils du Roi de Boheme.

1333.

1331.

Le Dauphin corrompt la fille de François de Bardoneſche.

1347-1379.

to

te dans la Cour de Savoïe; pendant le ſejour qu'il y fit, ce jeune Prince aïant eu occaſion de voir ſa fille, en devint amoureux, & fut aimé. Elle devint groſſe, & ſon pere, en aïant appris la nouvelle, oublia tout devoir, & foula aux pieds toutes les obligations que lui impoſoit ſon emploi. Il découvrit au Comte de Savoïe de ſecrets importants, & trahit ſon maître auprés de lui. De là, il paſſa à la revolte ouverte, & s'étant retiré en des lieux forts & inacceſſibles, dans les montagnes, il commença à faire des courſes dans les Terres voiſines, & devint redoutable. Si eſt-ce que ſes ſoins, ni ſa vigilance ne le defendirent pas des piéges, qui lui furent tendus de toutes parts. Il y tomba, & fut pris. Le Dauphin, dont les penſées étoient entrées dans les reſſentiments d'vn pere que la honte de ſa fille, deshonoroit, dans l'opinion publique, ſe contenta de le mettre en état de ne pouvoir plus faire de mal, & ne lui en fit pas d'autre. Mais, il perit depuis, n'aïant pas trouvé dans l'ame timide & foible de Humbert II. qu'il irrita par ſon evaſion, & par de nouveaux emportements, la même generoſité, ni par elle, les mêmes diſpoſitions à lui pardonner. Jean, à qui la Terre de Château-villain dans le Viennois, fut donnée, fut le fruit de cet amour, & merita par ſes bonnes qualitez, l'honneur d'être fait Chevalier des mains mêmes de Humbert, qui eut toûjours, pour lui de l'affection & de l'eſtime. On voïoit en lui quelques étincelles des heroiques vertus de ſõ pere, & on les admiroit. Quoique les plus fortes inclinations de Guigue fuſſent à la Guerre & à la bravoure, il étoit neanmoins homme de beaucoup d'ordre, & extremement reglé. I'ay veu vn compte qu'il arreſta à Pierre Renaud Marchand de Lion, quelques temps avant ſa mort, des étoffes & des plumes qui avoient été priſes chez lui, par ſon ordre: & il arrivé à vne grande ſomme; D'où on recüille qu'il aimoit à être bien vêtu & à ombrager de plumes ſon bonnet. Neanmoins, il n'y avoit rien de ſuperflu dans la dépenſe de ſa maiſon: elle étoit digne d'vn Prince, qui avoit été élevé en la Cour de France qui a toûjours été la plus magnifique de l'Europe; Mais, il n'y avoit point de prodigalité à blâmer; auſſi les Eſtats de cette Province, aïant voulu l'an M.CCCLII. regler la dépenſe deſordonnée de la Maiſon de leur premier Dauphin du ſang de France, qui fut depuis le Roi Charles V. durant le ſejour qu'il fit en ce païs, ſe propoſerent de la reduire à celle de la Maiſon du Dauphin Guigue. L'amour qu'ils avoient eu pour lui contribua, ſans doute, à ce deſſein; mais il y a auſſi apparence que s'il y avoit rien eu d'éloigné de la Dignité de l'auguſte Maiſon de France, il ne l'auroient oſé concevoir. Il n'eut point d'enfants d'Iſabelle de France ſa femme, qui épouſa, quelques années aprés, Jean de Faucogney, Gentil-homme du Comte de Bourgogne. Elle étoit dans ſa plus grande jeuneſſe: elle en écouta les conſeils qui lui firent haïr le Celibat, & aimer cet homme. Elle ne regarda pas ſa haute condition, ou certes elle fut perſuadée qu'elle s'étendroit, par elle, à ſon mari, & que lui donnant la poſſeſſion de ſa perſonne, elle lui communiqueroit en même temps tout ce qu'elle avoit d'éclat, & de dignité. L'Amour, qui n'eſt pas vne paſſion ſtupide, quelque faute qu'il commette, ſe juſtifie toûjours envers ſoy-même par ſes ſpirituelles imaginations & par ſes ingenieuſes impoſtures.

Suite.

Jean fils naturel de Guigue.

Guigue hõme d'ordre.

1352.

Reflexion.

FIN DV LIVRE HVITIEME.

Digitized by Google

LIVRE NEVFVIE'ME

Depuis l'an M.CCCXXXIII. juſques à l'an M. CCCXLIV.

SECTION I. II. III. IV.

ARrivée de Humbert, ſucceſſeur de Guigue, en Dauphiné. Paix negotiée avec la Savoïe. Conclue. Ses articles. Ligue entre le Dauphin & le Comte.

Humbert peu favorable aux Officiers dont Guigue s'étoit ſervi. Protonotaire de Dauphiné.

Pourſuittes contre François de Bardoneſche. Homage du Seigneur de Villars au Dauphin.

Le Dauphin pretend ſe faire declarer Roi de Vienne. Negotiation à cet effet avec l'Empereur d'Alemagne.

Guerre entre les Maiſons d'Aleman & d'Ainard: Terminée.

Le Dauphin va voir le Roi, lui rend homage, & lui donne ce qu'il a dans Sainte Colombe Faux-bourg de Vienne.

Albert, Baron de Saſſenage, ſert le Roi. Eſt fait general de l'armée de Saintonge & de Poitou.

Reglement du Dauphin, pour la Chaſſe.

Conference & entreveuë du Dauphin & du Comte de Savoïe. Nouveau Traité entre eux.

PREVVES, ET AVTHORITEZ.

Sam. Guichenon Hiſt. de Savoïe f.389.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Hiſt. Genealog. de la Maiſon de Saſſenage par N. Chorier. liv.2.
Alberti Argentinenſ. Chronic.
Chartular. Camer. Computor Delphinat.
Du Cheſne Hiſt. des Dauphins aux preuves f.56.57.

V. VI. VII. VIII.

Terres du Dauphin & du Comte limitées.

Diſſipations du Dauphin, Terres données par lui. Ses bienfaits aux Iacobins, & aux Carmes.

Conference, & entreveuë du Dauphin & du Comte de Savoïe.

Defenſe des Tournois.

Bienfaits du Dauphin aux Chartreux. Forme de leurs habits.

Deſſein du Dauphin de ruïner la Maiſon de Beauvoir: acquiert des Droits contre elle.

Montleans paſſé aux Maiſons de Cagnion, de Chevrier, & de Maugiron.

Fondation du Convent des Auguſtins de Cremieu.

Conſeil ſouverain établi par le Dauphin, à ſaint Marcellin.

Vniverſité dans Grenoble.

Souveraineté & juriſdiction du Dauphin reconnuë dans le Vicomté de Tallard.

Refus

Digitized by Google

Refus du Comte de Valentinois de rendre homage au Dauphin. Accommodement moïenné par le Pape. Le Comte rend homage.

Terre donnée par le Comte de Savoïe à Geoffroy de Clermont.

Guichenon Hist. de Savoïe fol. 387. 391. 392.
Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Fragmentum veterii Chronici MS.
Du Chesne Hist. des Dauphins. Aux preuves f. 59.

IX. X. XI. XII.

Desordres dans la Ville de Vienne. Ses forces. Guerre avec l'Eglise de Lion, Guerre du Baillif de Mâcon contre Vienne. Sainte Colombe, Faux-bourg de Vienne au delà du Rhône, incorporé au Roïaume. L'Archevêque d'intelligence avec le Roi.

Traité de l'Eglise de Vienne avec le Dauphin qui se rend son protecteur. Sedition dans Vienne.

L'Archevêque chassé de Vienne. Fait prisonnier par G. de Poitiers seigneur de S. Vallier. Bulles contre le Dauphin. Punition du seigneur de S. Vallier.

Mort du fils du Dauphin. Son chagrin.

Guerre de l'Eglise de Vienne contre Guillaume seigneur d'Illin. Paix.

Le Prince de Piedmont & d'Achaïe se rend Vassal du Dauphin; & le Prince d'Orenge.

Reglement en faveur de l'Vniversité de Grenoble, sur la coupe des bois.

Le Dauphin acquitte ses debtes. Fait restitution : demande pardon à ses sujets. Procedures remarquables.

Reglement contre les Juifs, & les Banquiers.

Archivia S. Mauritij Viennens.
Archivia Domûs publicæ Vienn.
Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Du Chesne Hist. des Dauphins. ch. 12. *& aux preuves f.* 59.
Chartularius Archiepiscopatûs Viennens.
Albert. Argentinens. Chronic.
Guichenon Hist. de Savoïe f. 329.

XIII. XIV. XV.

Ainard seigneur de Clermont, se rend Vassal du Dauphin. Est creé Capitaine General & Grand Maitre de Dauphiné. Autres gratifications du Dauphin.

Les seigneurs de Vinay & de Château-neuf reconciliez. Cause de leurs differents.

Conseil Delphinal établi dans Grenoble. Ses Officiers. Sa jurisdiction. Son seau.

Pasteur Archevêque d'Ambrun. Le Dauphin lui rend homage.

Reglement du Dauphin sur les Monnoïes. Imposition de 5. sols sur chaque feu.

Le Comte de Valentinois Gouverneur de Languedoc.

Affranchissement de toute Imposition donné à vne famille, sans Noblesse, par le Dauphin.

Privileges de Beauvoir du Marc confirmez.

Donation de plusieurs Terres à la Dauphine. Pension à la Nourrice du fils du Dauphin.

Fondation du Convent de Montfleury, auprés de Grenoble. La Terre, & la jurisdiction de Montfleury lui est donnée.

Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Statuta Delphinalia.
Guido Papa quæst. 554.
Du Chesne Hist. des Comtes de Valentinois f. 51. *& aux Preuves fol.* 51.

XVI. XVII.

Le Dauphin pense à se faire Religieux, & delibere à qui il donnera son Estat. Se determine

Digitized by Google

determine pour le Roi. Traité du tranſport. Païs, & Terres qui y ſont compriſes.

Gouverneurs des Places les plus importantes nommés par le Roi. Traité avec le Roi ratifié ſolemnellement, par les principaux de la Nobleſſe.

Moïens pratiquez pour porter Humbert à traitter.

Iac. Gordon. Chronol. Tom. 2. ad ann. 1343.
Statuta Delphinalia f. 41.
Du Cheſne Hiſt. des Dauphins aux preuves f. 68.
Iuſtel. Hiſt. de la Maiſon de Turenne liv. 5. ch. 26.
Io. Marquiſij Iuſechon. in Chronol. Genebr.
Memorabilia Humberti Pilati MSS.
Alberti Argentinenſ. Chronic.

XVIII.

Negotiation pour l'échange d'Aviſan avec le Pape, le Roi y reſiſtant. Palais des Papes à Aviſan. Conclu.

Traité pour Romans avec le Pape. La ſuperiorité & la juriſdiction en eſt communiquée au Dauphin. Eſtat de cette Ville alors. Juriſdiction du Chapitre de S. Bernard. Ses Droits ſur les Habitans.

Tailles & Devoirs du Briançonnois fixés à vne ſomme certaine. Privileges qui leur ſont accordés.

Gabelle de *l'avoir lanu.*

Franchiſe de la Ville ſaint Marcellin.

Memorabilia Humberti Pilati MSS.
Regiſtr. Cameræ Computor. Delphinat.
Archivia domûs publicæ vrbis Brigantij.
Guichenon Hiſt. de Savoie f. 400.

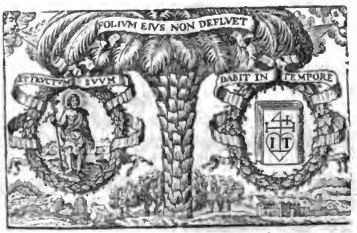

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE IX.

I.

LE Comte de Savoïe ne negligea pas les avantages que lui donnoit la mort du Dauphin, pour le rétablissement de ses affaires; Mais, il trouva tant de resistence à l'execution de ses desseins, par l'vnion de la Noblesse, & de tous les sujets du nouveau Dauphin, qu'il ne fit point de progrés considerable. Tout ce qu'il pût faire, fut de fortifier S. Jean de Vieu au dessous du Bourg de Varey: il y fit vn Fort, à qui il donna le nom de la Bastie de S. Jean. Cependant Humbert arriva de Naples avec sa femme, accompagné du Comte de Montcaïeux son Beau-pere. Ses premiers soins furent de suivre les conseils que lui avoit donné le Roi Robert, son Oncle, & de s'accõmoder avec le Comte de Savoïe qui le desiroit aussi ardemment que lui. Il n'est rien de plus aisé que d'avoir la paix: il ne faut que la desirer sincerement. Le Comte de Geneve en fut l'instrument, & le principal mediateur. Ces deux Princes, à qui il importoit également de terminer cette Guerre si funeste à leurs païs, nommerent des Deputez de part & d'autre, pour conclurre la paix. Ceux du Comte de Savoïe furent Antoine de Clermont seigneur de la Bastie d'Albanois, & Philippes de Provanes Jurisconsulte; il étoit neanmoins Chevalier comme le premier: & ceux du Dauphin furent Humbert de Cholas seigneur du Pont de Boringe, & Amblard de Beaumont Jurisconsulte. Le Comte de Geneve leur fut adjoûté, pour la decision des choses sur lesquelles ils ne s'accorderoient pas. Tous les Articles de la paix aïants été arrestés & dressés avec eux, la publication en fut faite au Comte & au Dauphin. Ce fut dans des prez voisins du Pont de la Riviere de Glandon, entre Chaparillan & Montmeillan, où ils vinrent à cet effet,
1334. le VII. du mois de May de l'an M. CCCXXXIV. accompagnez d'Amedée de Rossillon Conseigneur du Bouchage, de Hugues de Chastellar, de Jean Mistral seigneur de Gressieu, de Girin de S. Simphorien, Chevaliers: les quatre Deputez y furent aussi presents. Mais, le Dauphin, qui s'étoit déja jetté dans la devotion, y fut accompagné de frere Jean de Corps Prieur du Convent des Jacobins de Grenoble son Confesseur, & de Jean d'Amblerieu son Aumônier. C'étoit son Conseil de Conscience: Le principal Article de cette paix fut que celle qui avoit été faite entre le Dauphin
1314. Jean & le Comte Amé le mois de Juin M. CCCXIV. seroit entretenuë & continuée. Neanmoins le Comte renonça, en faveur du Dauphin, à tous les droits qu'il pretendoit avoir sur la Terre de Montluel, à la reserve du fief de Chastillon de Chautagne, & sur celle de Girieu. Il rendit à Monïeul & à Guillaume du Saix la leur, qu'il leur avoit prise & promit de faire raser la Bastie de saint Jean

Vnion des sujets du Dauphin cõtre le Comte de Savoïe.

Qui fortifie S. Jean de Vieu.

Arrivée de Humbert II. en Dauphiné

Accommodement avec la Savoïe negotié.

Reflexion.

Deputez.

Pairs.

Aux Princes.

Seigneurs avec eux.

Articles de cette Paix.

Digitized by Google

de Vieu ; de donner au Dauphin, pour le dégrever de la ruine du Château de Girieu, des fonds que les anciens ſeigneurs de Girieu avoient poſſedés dans la Terre de Chandieu, membre de S. Simphorien d'Ozon auprés de Vienne ; de lui rendre le Château de Monthoux appartenant au Comte de Geneve, &, celui de Villars appartenant à Humbert de Villars qu'il occupoit ; & de rendre generalement tout ce qui étoit dans ſes mains qui appartenoit au Comte de Geneve, & à la Maiſon de Villars. Davantage il renonça au fief de Foucigni, & à l'homage qui lui étoit dû par le Dauphin comme ſeigneur de ce païs, pour vingt cinq mille livres de *petits tournois bons, monnoie courante* ; & s'obligea de faire auſſi renoncer, pour autres cinq mille livres, Guichard ſeigneur de Beaujeu à tous ſes droits ſur les Châteaux de Meſſimieu, & du Bourg ſaint Chriſtophle, qui avoient été donnés au Dauphin Guigue aprés la bataille de Varey. Mais, pour les fiefs que le même avoit auſſi donnés pour partie de ſa rançon, les Deputés, n'aïant pû tomber dans vn même ſentiment, on en laiſſa le jugement au Pape. Le Dauphin, de ſon côté, ſe départit de tout ce qu'il pretendoit ſur les Terres de ſaint Germain d'Amberieu, & des Alimes, depuis la riviere d'Abaron en remontant vers ces deux Châteaux & les Mandements d'Ambronay & de ſaint Rambert, à la reſerve de celui de ſaint Martin; ſur les Terres de Balon & de Grand-Confort, à la charge que Humbert ſeigneur de Villars, qui en étoit le proprietaire n'en, fairoit nul homage au Comte ; & ſur quelques autres. Il tenoit la Baſtie de Suſe ; il promit de la rendre au Comte ; & enfin de païer trante mille livres, à quoi furent liquidez la dot & le doüaire de Marie de Savoïe veufve de Hugues Baron de Foucigni, & les arrerages qui en étoient écheus. Cette Princeſſe étoit morte, & avoit inſtitué par ſon Teſtament Marie de Brabant ſa mere, & le Comte Aimon ſon frere ſes heritiers vniverſels. Pour les difficultés, qui reſtoient encore indeciſes tant à l'égard des Nobles de ſaint Germain d'Amberieu, & de quelques pretentions particulieres du Comte de Geneve qu'autrement le même pouvoir de juger & de decider fut continué aux quatre Deputez ; & cependant le Comte & le Dauphin firent alliance & ligue offenſive & defenſive, pour leurs communs intereſts, & pour celui de leurs Vaſſaux & de leurs ſujets, indeterminément contre tous ceux qui ſe mettroient en état de les bleſſer. Cette paix étoit deſirée des Peuples, qui ne regardent que le preſent, & ne jugent du Gouvernement que par leur vtilité.

Ligue entre le Dauphin & le Comte.

II.

Humbert trame mal les Officiers de Guigue & ſes amis.

MAis ceux, qui avoient eu part aux affaires durant la vie de Guigue & à qui il avoit communiqué ſes penſées, ne lui donnoient pas leurs applaudiſſements: il leur fâchoit de voir que Humbert fleſtrit ainſi la gloire des genereuſes actiõs des leur Maître, n'en tirant point par foibleſſe ou par envie, le fruit qu'il en devoit eſperer. D'où il s'attirerent ſa haine; & d'ailleurs, étant impoſſible à ceux qui gouvernent de contenter chacun, ils avoient des ennemis qui enflâmerent ſa colere par mille impoſtures. Il reſolut de les perdre : il commanda au Baillif de Graiſivodan, & à ſon Procureur General, qui n'avoit alors d'autre Tître que de Procureur Fiſcal, de proceder criminellement contre eux. Mais ceux, à qui il voulut qu'ils s'attachaſſent plus particulierement furent Guigue de Morges, François de Theys, & Jean Humbert qui avoit exercé ſous Guigue la Charge de Chancellier. Ils furent accuſez d'avoir abusé de leur credit, & de s'en être ſervis à commettre divers crimes & pluſieurs mauvaiſes actions; d'avoir fait des exactions injuſtes & des extorſiõs ſur les Provinces: (ce nom étant appliqué aux reſſorts des Bailliages, dont le Dauphiné étoit compoſé) d'avoir receu des dons & des preſents des ſujets & des étrãgers; & d'avoir tout donné à qui leur donnoit. Amblard de Beaumont, Juriſconſulte, ſigna les lettres de Commiſſion dattée du III. du mois d'Août de la même année, comme Protonotaire de Dauphiné, Humbert aïant ſubſtitué cette nouvelle qualité à celle

Protonotaire de Dauphiné

de

de Chancellier. Mais comme il étoit inconſtant & vôlage en toutes choſes, il le fut encore en cette nouveauté, & en cette occaſion. Le nom de Chancellier fut depuis rappellé, & ces accusés rentrerent en ſa grace : De Miribel où il étoit alors, il vint à la Balme, & là il apprit que François de Bardoneſche, que le Dauphin Guigue avoit fait arreſter, s'étoit ſauvé du Château de Vizille où il étoit gardé. Il envoïa au Juge de Graiſivodan d'informer diligemment contre ſes Gardes, & donna ordre que l'on n'épargnât rien pour le prendre là où il ſe ſeroit reriré. Ses ſoins reüſſirent, mais non ſi tôt. Humbert ſeigneur de Villars lui rendit homage à Montluel, le XXI. Fevrier ſuivant, de la Ville & du Château de Villars en la preſence de Guillaume Archevêque de Brindes, & de Guillaume Abbé de ſaint Antoine de Viennois. La reputation du Dauphin Guigue en avoit donné à ſon Eſtat, & la conſideration où il étoit, éleva le Cœur de Humbert à l'ambition de devenir Roi. On n'avoit pas encore oublié que le Roïaume de Bourgogne avoit eu auſſi le Tître du Roïaume de Vienne, parceque cette Ville en avoit été la Capitale. Il aſpira à l'honneur de relever ce Roïaume, & de s'en mettre la Couronne ſur la teſte. Philippe de Valois avoit en même temps la même penſée ; mais il travailloient à la faire reüſſir par differents moïens. Humbert recourut pour cela, à l'authorité de l'Empire, & Philippe à celle du ſaint Siege ; & ces deux Puiſſances étoient ennemies. L'Empereur Louïs de Baviere avoit pris cette qualité d'Empereur avant que d'avoir été couronné par le Pape, & ne s'étoit pas contenté de celle de Roi des Romains. Cette hardieſſe lui fut vn peché, contre le ſaint Siege, moins pardonnable que touts ceux qu'il avoit commis contre DIEU. Ce ſentiment, qu'il avoit eu droit de le faire, lui fut vne hereſie. Il fut declaré Heretique & indigne de tout honneur, & de toute authorité entre les Chrêtiens comme ſi ſa main ſacrilege eût porté le feu & le fer dans le Sanctuaire. Le Roi Philippe de Vallois entra par ſon zele, ou le feignit pour ſon intereſt, dans les reſſentimens du ſaint Siege. Il en fut l'appui, & pretendit, par cette raiſon, qu'il ne devoit pas étre au pouvoir de cette Toute-puiſſance à qui il étoit ſi vtile, de lui rien refuſer. Le Pape Jean XXII. étant mort, Benoiſt XII. lui avoit ſuccedé. Avignon étoit ſon Siege, comme il l'avoit été de ſon predeceſſeur : Le Roi lui envoïa d'abord ſes Ambaſſadeurs, & lui fit, par eux, des propoſitions inouïes, dit Albert de Strasbourg qui vivoit de ce temps-là. L'vne fut qu'il creât Roi de Vienne Jean Duc de Normandie ſon fils & Gendre du Roi de Boheme. Mais Humbert traita avec l'Empereur, qui étoit effectivement reconnû dans ces Provinces, la mort de Frideric Duc d'Auſtriche lui aïât ôté le ſeul concurrent qu'il avoit ; & aux Feudetaires de l'Empire tout pretexte de conteſter avec lui. Louïs lui envoïa Louïs Comte d'Ottinguen, lui aïant donné vn ample pouvoir de traitter comme il auroit pû faire lui même en propre perſonne ; & promit d'aggréer & de ratifier tout ce qu'il auroit fait. Conrad de Melfeſteiants, Ebrard Archidiacre d'Hausbourg, Vlric Protonotaire de l'Empereur & Marquard Juriſconſulte lui furent joints. En vne affaire de cette importance, où il s'agiſſoit de donner vn nouveau Roi à la Chrêtienté, trop de perſonnes avisées ne pouvoient étre emploïées, ni trop de reflexions étre faites. Cette ambaſſade trouva le Dauphin dans
1335. le Château de la Balme ; & le XVI. du mois d'Avril de l'an M. CCCXXXV. Le Comte d'Ottinguë, qui en étoit le Chef, lui donna en fief au nom de l'Empereur le Roïaume de Vienne, pour le poſſeder à l'avenir comme legitime Roi, avec le pouvoir d'en reünir les Provinces & les Villes vſurpées, & de r'appeller à l'étre cette Monarchie que tant de revolutions avoient aneantie. Il lui promit qu'il ſeroit creé, & couronné Roi, & que l'Empereur lui fourniroit des Tîtres pour la preuve du droit, & des forces pour les appuïer.

Commiſſion remarquable.

Pourſuittes contre François de Bardoneſche.

Homage du ſeigneur de Villars au Dauphin.

Qui travaille à le faire declarer Roi de Vienne.

Traite à ce ſujet avec l'Empereur Louïs de Baviere.

Qui eſt mal avec le Pape.

Negotiation entre le Dauphin & l'Empereur pour le Roïaume de Vienne.

Le Roïaume de Vienne donné au Dauphin.

Digitized by Google

III.

Le Dauphin devient plus vain.

DEſlors le Dauphin devint inſupportable par ſa vanité : n'aïant pas oſé d'abord prendre le Titre de Roi, ſon ambition inconſiderée lui conſeilla d'agir en toutes choſes comme s'il l'eût été ; & il la crut. Il eut du degoût des Titres ſimples de Comte, de Dauphin, de Palatin, & de Baron de la Tour & en inventa de plus ſuperbes. Il n'obſerva plus de meſure : il fit tout d'authorité. Les Gentils-hommes, juſques à lui, avoient éprouvé les Dauphins plûtôt comme Chefs de leurs Corps, que comme Maîtres, il commença à leur témoigner plus de rudeſſe, & à leur devenir plus ſevere. Ce leur étoit vn Privilege, qui ne leur avoit jamais été diſputé, d'armer librement dans leurs querelles particulieres, d'aſſembler leurs amis & leurs Vaſſaux pour l'attaque, & pour la defence, & de faire des Combats & des Sieges. Ses predeceſſeurs, en ces occaſions, n'avoient parû que comme mediateurs : ſouvent ils leur avoient fait tomber les armes des mains par les prieres, & par les accommodemens ; Mais jamais il ne les en avoient arrachées par l'authorité abſoluë, & par le commandement. Humbert mépriſa cette maniere d'agir, & ſe preſenta à eux non comme ami commun, qui ne regardoit que leur intereſt, mais comme Maître pour être obei. Les Alemans & les Aïnards étant mal enſemble, les amis de ces deux Maiſons s'étoient joints au parti où ils étoient portez par l'affection, ou par le devoir. Lantelme Aïnard ſeigneur de Theys, Ponce Aïnard ſeigneur de Monteynard, & Jean Aïnard étoient les Chefs de la Maiſon des Aïnards ; & Odebert ſeigneur de Château-neuf, Aimon de Briançon Seigneur de Varces, Aimon de S. Pierre, Guigue de Commiers, Pierre de Commiers, Guillaume de Commiers, Antoine de Clermont ſeigneur de la Baſtie d'Albanois, Boſon de Porteteron, Guillaume de Bigot, Amedée de Beaumont, Arnaud de Guelis, Chevalier; Guigue de Vaunaveis Juriſconſulte, Guigue Bertrand, Jean du Gua, Jaquin Leotard, Leutzon de Leutze, (c'eſt Luſſon de Luſſe) Lantelme de Montfort, Leonard de Vieu, Albert de Roin, & pluſieurs autres étoient ſous les armes pour leur parti. Celui des Alemans, dont les Chefs étoient Hugues Aleman ſeigneur de Vaubonnois, & Humbert Aleman ſon frere, Amedée Aleman Prieur de S. Laurent de Grenoble, Albert Aleman Prieur de Commiers, & Guiot Aleman leur frere n'étoient pas foibles: Albert Baron de Saſſenage, Diſdier de Saſſenage, Pierre de Montorſier ſeigneur de Pellafol, Humbert de Seiſſel ſeigneur d'Aix, Nolet ſeigneur de Greſieu, Antoine de Greſieu ſeigneur de Seſſins, Richard de Mailles, & Joffrey de Morard-d'Arce en étoit. Mais les Aïnards joignirent l'artifice à la force : Tous ceux de leur parti ne ſe declarerent pas d'abord; & Antelme de Clermont y fit même entrer le Dauphin, ſans qu'il s'en apperceût. Il avoit ordonné vne ſuſpenſion d'armes entre eux qu'Eſtienne Pelati Juge Majeur du Graiſivodan leur avoit ſignifiée, pour Humbert de Laïes qui en étoit le Baillif à qui la commiſſion dattée à Moreſtel du XIV. de Mars M.CCCXXXV. en avoit été addreſſée. Mais, Antoine de Clermont, qui ne s'étoit point encore declaré, aïant ſuppoſé qu'il avoit des ennemis qui tenoient la campagne, & qui cherchoient les occaſions de lui nuire, le Dauphin commanda à Humbert de Cholay, Baillif de Viennois, de lui donner autant d'hommes armés qu'il en demanderoit, pour l'accompagner par tout où il voudroit aller. Le Baillif lui en donna ſous la conduitte de Nicolas de Farnay, Vibaillif de Viennois, & de Guiffrey de Solliers l'vn des Officiers du Dauphin dans ee Bailliage. Odebert ſeigneur de Château neuf, & la pluſpart des autres, que nous avons nommez les joignirent, & tous enſemble ſurprirent Humbert de Seiſſel ſeigneur d'Aix, Nolet ſeigneur de Greſieu, & Antoine de Greſieu qui venoient au ſecours des Alemans. Ils les firent priſonniers & les menerent au Château de Gere, qui appartenoit aux Aïnards. Les Alemans ne tarderent pas à ſe venger : ils entrerent dans la Terre de Montaïnard, & la deſolerent par le fer & par le feu. Le reſſentiment étoit juſte & le

Privilege de la Nobleſſe d'armer pour ſes querelles particulieres.

Querelle entre les Maiſons des Alemans & des Aïnards. Guerre ouverte entre eux. Alliez des Aïnards.

Alliez des Alemans.

Le Dauphin pour les Aïnards.

Treve ſignifiée.

1334.

Dauphin

Dauphin en témoigna, aïant appris que l'on s'étoit servi de sa facilité pour leur faire cette injure au prejudice de la treve. Il commanda au Baillif de Graisivodan de se faire rendre les prisonniers, & de ne laisser pas impunie l'action de ceux qui les avoient arrestez. François de Teissiere Lieutenant du Baillif, & Boniface de Boniface Procureur Delphinal se porterent au Château de Gere : les prisonniers leur furent remis, & le lendemain Odebert seigneur de Château-neuf, & Antoine de Clermont fils du seigneur de la Bastie d'Albanois, aïant comparû dans l'Auditoire public, accompagnez de leurs complices pour répondre, ne proposerent, pour leur justification, que le commandement fait au Baillif de Viennois en faveur du seigneur de la Bastie, & soûtinrent que ce que l'on leur imputoit à faute, ce n'étoit que l'execution de l'ordre du Prince. Neanmoins, ils ne furent élargis que sous caution de se representer. Depuis, Antoine de Clermont osa pretendre que ces prisonniers lui devoient être rendus : il les demanda, & des hommes, pour les conduire, au Château de saint Quentin, où il dit que lui & ceux de son parti avoient resolu de les garder, pour en empescher l'evasion ; mais, ils ne l'obtinrent pas. Le Dauphin, qui n'avoit ni fermeté ni resolution, en demeura là ; & quoi qu'il eût menacé de confiscation de corps & de biens les vns & les autres, s'ils contrevenoient à ses defenses, la guerre ne laissa pas de se rallumer entre eux. Ce qui fit qu'il leur envoïa Marquis de Clais Prevôt de l'Eglise saint André de Grenoble, & Jacques Teste-Grosse de Vallerno, Juge des Appellations de Dauphiné, ses Conseillers, qui leur firent commandement de mettre les armes bas, & de nouvelles defences de rien entreprendre les vns contre les autres, d'vne année à commencer le jour de la Feste de Toussaints. Comme on s'étoit porté à de nouvelles violences de part & d'autre, depuis ce temps-là, il ordonna le XVIII. du mois de Juillet M. CCCXXXVII. au Juge de Graisivodan d'en informer, sans, neanmoins comprendre leurs Vassaux ni les Soldats qui les avoient suivis, dans les procedures criminelles. Mais, enfin cette querelle qui avoit duré si long-temps & causé tant de desordres qu'elle auroit pû être prise, non pour vne division de deux familles, mais pour vne Guerre publique, fut terminée, l'an M. CCCXL. il s'étoit donné des combats : les vns & les autres avoient fait des partis & des courses sur les Terres de leurs ennemis ; & Hugues Aleman avoit fait prisonnier, en vne rencontre, Pardoux Chambrier. Cette prise reveilla le Dauphin de l'assoupissement où l'avoit encore jetté sa negligence naturelle. Chambrier fut rendu à Amblard de Briord, seigneur de la Serra, Baillif de Graisivodan, qui porta les ordres du Dauphin à Hugues : &, enfin, il fut travaillé avec succés à leur reconciliation, en vn Conseil que le Dauphin tint pour ce sujet dans la Ville de Grenoble, le Dimanche du mi-carême.

Mépriſe.

1337.

Guerre terminée.

1340.

IV.

AV commencement de cette querelle, Humbert fit vn voïage à la Cour de France, où Guigue son frere avoit été si bien. Albert, Baron de Sassenage fut vn de ceux qui l'accompagnerent. Il reprit en fief lige du Roi tout ce qu'il possedoit au delà du Rhône dans le Roïaume ; en France, en Normandie, & en Auvergne ; les fiefs, & les arrieres-fiefs des Villes, des Châteaux, & generalement de tous les lieux que le Comte de Forest, la Dame d'Argentar, & Girard seigneur de Rossillon y tenoient de lui : la Ville d'Annonay appartenoit à la Maison de Rossillon, & étoit du fief de Dauphiné. Il donna au Roi, qui aspiroit à reünir Vienne à sa Couronne, les maisons, les Terres, les fours, & toutes les proprietés qu'il avoit à sainte Colombe. C'étoit vn de ses Faux-bourgs au delà du Rhône, & dans le Roïaume, puis que l'on ne contestoit pas que cette Riviere ne le separât de l'Empire de ce côté. Enfin il renonça en faveur du Roi à toutes ses pretentions en la succession de la Reine Clemence de Hongrie femme du Roi Louïs Hutin, sa Tante. Le Roi lui donna, & à ses heritiers Dauphins de Viennois, à perpetuité deux mille livres

Voïage du Dauphin à la Cour de France.

René homage au Roi.

Donne au Roi ce qu'il a dans sainte Colombe lez Vienne.

Digitized by Google

de rente annuelle ſur le trêſor ; & la maiſon des Pilliers, en la place de Greve, que Guïgue avoit poſſedée, pour les ternir *en foy & homage, & en fief lige*, comme parle l'Acte. Ce qu'il donnoit, & ce qu'on luy donnoit luy étoient autant de chaiſnes. L'ambition des Rois ne ſouffre pas qu'ils donnent rien gratuitement, quelques genereux qu'ils ſoient. Humbert ne ſe piquoit pas de l'étre à ce point que de rien relâcher de ſes droits, là où ſon authorité pouvoit donner de la force à ſa vanité. Il le témoigna à la Nobleſſe de Graiſivodan, par vne declaration qu'il fit à ſon retour. Il ne ramena pas Albert : il avoit porté à la Cour de Philippe vne trop belle reputation pour n'y trouver pas vn accueil & de careſſes qui le gaignaſſent à la France. Le Roy l'attira à ſon ſervice, & ayant eu depuis des preuves de ſon zele, auſſi bien que de ſon courage & de ſon experience aux affaires de la Guerre, il l'honora des premiers emplois & des plus grandes Charges. Il luy donna le commandement de ſes armées dans le Poitou, & dans le Xaintonge. Il en étoit le General l'an M.CCCXXXVIII. & n'ayant été laiſſé ſur cette frontiere que pour s'oppoſer aux deſſeins des Anglois, il le fit heureuſement. Mais, il mourut quelques mois aprés, jugé de tous tres-digne du choix que le Roy avoit fait de luy, & regreté même de ſes ennemis. La declaration, que fit Humbert à ſon retour, fit tort à la Nobleſſe, & l'offença bien ſenſiblement. La chaſſe, & les aires des oiſeaux étoient bien au nombre des droits Seigneuriaux particuliers aux Dauphins, mais ils n'avoient pas été ſi ſeveres pour cela, que la Nobleſſe n'eût toûjours eu la liberté de chaſſer impunément. La defence en regardoit l'abus, & non l'vſage : mais Humbert ne le lui permit plus. Il luy defendit abſolument la chaſſe dans tout le Graiſivodan ; & la defence y fut publiée le X. du mois d'Octobre de l'an M.CCCXXXV. l'amande contre les côtreuenants fut de vingt cinq livres à l'égard du Gentilhomme, & de dix livres ſeulement à l'égard du roturier ; ainſi il fut plus favorable au roturier qu'au Noble, qu'il crut ne pouvoir mieux divertir de la penſée de deſobeir que faiſant ſa peine de ſon intereſt. Mais il changea de ſentiment quatorze ans aprés : il donna à la Nobleſſe, lors qu'il mit le Dauphin Charles en la réelle poſſeſſion du Dauphiné, vne entiere liberté de chaſſer en tous lieux, & mêmes dans les foreſts qui étoiêt de ſon Domaine, & n'excepta que les foreſts de Clais, & de Planeſe, & les Garenes de Levreaux, & des Connils. Cette liberté n'avoit jamais été refuſée aux Nobles, qui avoient voulu ſe ſoûmettre à la neceſſité de la demander. Elle avoit été accordée, dés l'an M.CCCXII. à Guichard de Vavre, qui habitoit au lieu de Bonces, dans la Terre de Colombier, où eſt encore ſa poſterité. Defendre la chaſſe à la Nobleſſe c'eſt la condamner à loiſiveté, apres quoy il ſeroit iuſte de lui accorder l'impunité des maux que l'oiſiveté inſpire. Le Dauphin qui étoit bien avec ſes voiſins ne ſe ſoucioit pas d'étre mal avec ſes ſujets. Le Comte de Savoïe n'avoit rien entrepris contre leur dernier traité, & il témoignoit de ne deſirer rien plus ardemment que des n'avoir jamais des matieres de diviſion avec le Dauphiné. Il étoit reſté quelques articles indecis, & deux de leurs Deputez n'avoient pû travailler à les éclaircir ; l'vn empêché par ſa mort, & l'autre par vn long voïage. Philippe de Provence étoit mort, & Amblard de Beaumont étoit abſent : Guillaume de Chaſtillon avoit été ſubrogé à celui-là, & Soffrey Noir Iuriſconſulte à celui-ci. De ſorte que toutes les difficultez étant portées au point de la reſolution, ces deux Princes s'aſſemblerent encore vne fois. Ce fut le VII. jour du mois de Novembre de la même année & dans vne grange des Chartreux, apellée la grange de la Silue, auprés de Moirenc. Cette aſſemblée fut grande & celebre. En effet élle devoit étre la concluſion, & l'affermiſſement d'vne paix perpetuelle entre ces Eſtats qui en avoient ſi peu eu dépuis prés de quatre vingt ans. Elle fut compoſée du Comte Aimon, du Dauphin Humbert, de l'Eveſque du Puy, de Guillaume Abbé de Saint Antoine de Viennois, d'Amedée Allemant Prieur de Saint

Reflexion.

Albert de Saſſenage s'engage au ſervice du Roy.

Qui le fait General de ſes armées dans le Poitou & le Xaintonge. 1338.

Declaration du Dauphin touchant la chaſſe.

1335.

Revoquée à l'égard de la Nobleſſe.

Droit particulier de la Maiſon de Vavre pour la chaſſe. Reflexion.

1312.

Conference entre le Dauphin le Comte de Savoïe.

Grands Seigneurs preſans.

Digitized by Google

Saint Laurent de Grenoble, de Soffrey de Commiers Prieur de Saint Eſtienne de Saint Yuers, de Bertrand Comte de Montcayeux, d'Amedée Comte de Geneve, de Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, de Humbert de Villars, de Girard de Roſſillon ſeigneur d'Annonay, d'Antoine de Clermont ſeigneur de la Baſtie d'Albanois, de Guillaume de Chaſtillon, d'Albert de Saſſenage, de Guy de Grolée ſeigneur de Nerieu, d'Antelme Aynard, de Guillaume Artaud, d'Amedée de Roſſillon conſeigneur du Boſchage, de Henri de Dreons, d'Antelme des Granges, de Ponce Claret, de Iaques Teſte-Groſſe, d'Eſtienne de Roux, d'Eſtienne Pelati, Iuriſconſultes, d'Aynard de Bellecombe, de Perret d'Avallon, de Girard de la Gueſpe ſeigneur de Varax, de Jean ſeigneur de Corgenou, de Guillaume ſeigneur du Chaſteau-neuf d'Entremonts & de Montbel, de Girin de Saint Simphorien, de Pierre Mareſchal, de Humbert Baſtard de Savoïe Seigneur d'Eſcloſe, d'Aimon de Verderon, de François de Baſtige, de Jean de Merieu, & d'vn grand nombre d'autres. En cette conference, tout ce qui avoit été reſolu dans la premiere fut confirmé, & ce que le Dauphin devoit au Comte arreſté à la ſomme de ſoixante cinq mille livres, y eſtant compriſes cinq mil livres à quoi le Pape Jean XXII. avoit reduit les pretentions du Baron de Beaujeu, pour le droit de fief ſur le ſeigneur de Villars; les termes des payemens convenus, des cautions données pour plus de ſeureté par le Dauphin. Le Comte & lui ſe ſoûmirent, pour l'execution, à la juriſdiction du Pape, & à celle du Roi de France; & juſques à ce que les trente mille livres deuës du chef de la dot, & du doüaire de Marie de Savoïe, femme de Hugues Dauphin Baron de Foucigny, euſſent eté païées dans les termes ſtipulez, il fut conuenu que le Dauphin mettroit en depoſt entre les mains de Humbert Alleman, ſurnommé d'Albone, les Chaſteaux de Balon, de Grand-Conſort & de Montloux, pour le remettre au Comte de Savoïe, s'il manquoit à ſa promeſſe. Cet Humbert étoit ſeigneur d'Albone & du Coppet. Le Comte promit encore de rendre les Chaſteaux de Corlier, & de Saint Martin de Frayſin; & tout ce qu'il tenoit, ou quelqu'vn par lui, de la Seigneurie & du fief de Beſenas; Et le Dauphin, la Baſtie de Paladru, & celle de Suſe, & le Chaſteau des Alimes, à la charge que le Comte en démoliroit le Chaſteau, ſi les quatre Commiſſaires jugeoient que cela dût être. Enfin, on tomba d'accord de reſtituer de part & d'autre tout ce qui avoit été pris depuis la paix de M.CCCXIV. & les Nobles de Saint Germain, dont l'intereſt avoit été vn des articles indecis, eurent en cecy la ſatisfaction qu'on leur avoit fait eſperer. Les deux Princes jurerent d'obſerver religieuſement tous les Articles de ce Traité, de celui de l'année precedente, & de la paix, à laquelle ils ſe rapportoient principalement. Mais, ce ne fut pas d'vne main ſeulement qu'ils prêterent ce ſerment, que les Juriſconſultes appellent corporel, ce fut des deux. Pour des ames, que l'on crût aſſés malades pour avoir du penchant à la rupture, on doubla la doſe du ſerment. Le Comte faiſoit quelque difficulté de ſouffrir que les Nobles, qui avoient des fiefs dans le Territoire de Saint Germain, & qui n'y habitoient pas, mais dans le Dauphiné, en repriſſent la poſſeſſion, parce qu'ils devoient être ſes hommes liges. Il pretendoit pareillement, que Hugues de Geneve Seigneur d'Anthon, comme poſſeſſeur du fief de Gordans, & de celui de Chuents lui devoit rendre homage lige: Il ne reſtoit que ces deux difficultés capables d'aigrir leurs eſprits avecque le temps. Les quatre Deputez s'aſſemblerent à ce ſujet au lieu de Lemens le XVIII. d'Octobre de l'an M.CCCXXXVII. & les ayant agitées, entre eux, les deciderent par leur jugement. Ce fut leur ſentiment, pour le premier point, que ſi ces fiefs appartenoient à des maiſons, où il y eût pluſieurs portionnaires, l'vn d'eux ſe chargeât entierement de l'homage, & devint homme lige du Comte; & qu'où il n'y auroit qu'vn proprietaire, il rendit hommage lige également au Comte & au Dauphin: mais, pour l'autre, ils jugerent que ſi le Comte avoit droit d'exiger cét homage de Hugues ſeigneur d'Anthon, & le juſtifioit par

Reſolutions

1314.

Serment preſté des deux maiſons.

Reflexion.

1337.

bons

bons Titres, il y devoit ſatisfaire, & le Dauphin l'y obliger. Le Titre du Comte conſiſtoit en certaines reconnoiſſances d'Aimaret d'Anthon à des Comtes de Savoïe ſes predeceſſeurs: & ces deux fiefs étoient des dependences de la Terre d'Anthon. Le ſoin qu'avoient ces deux Princes de terminer, de cette maniere, tous leurs differents, & leur approbation qu'ils donnoient ſi facilement à tout ce qui les éloignoit des occaſions de la Guerre, montrent qu'ils ſe craignoient l'vn l'autre, & qu'ils n'étoient pas fort à craindre ni l'vn, ni l'autre.

V.

Terres du Dauphin & du Comte limitées

CE ne fut pas tout; ils firent proceder à la verification des limites de leurs Terres: Jean Evêque de Belley, & Jean Evêque de Toul furent les Commiſſaires qu'ils choiſirent pour les regler. Comme il étoit chargé de debtes, il paſſa de ce ſoin à celui de l'épargne. Il commença par la dépenſe de ſa Maiſon, & de celle

Le Dauphin regle la dépenſe de ſa Maiſon & de la femme.

de Marie de Baux ſa femme: Il la reduiſit aux revenus de quinze Terres, & voulut que s'il en reſtoit quelque choſe, la Dauphine en pût diſpoſer en faveur de ſes Demoiſelles: ce qui montre qu'il lui en laiſſa la direction. Ces Terres furent celles de Beauvoir dans le Roïans, de Chevrieres, de ſaint Nazaire, de Piſançon avec ſon peage, de Montbonod, de Montfleuri avec ſon peage, de Montfort, de Vizille, d'Oiſans, de Cremieu, de Quirieu, de ſaint Sorlin, du Cuchet, de Moreſtel, de Colombier, & de Sablonnieres. Il étoit à Cremieu où étoient avec lui Falque de Moras, Amedée de Roſſillon, Hugues d'Hieres, Albert de Saſſenage, Gui de Grolée

Seigneurs preſens.

ſeigneur de Nerieu, & Guillaume de Compeïs. A peine le revenu de toutes ces Terres arriveroit aujourd'hui à cent mille livres. La dépenſe des Princes n'étoit pas alors ſi deſordonnée, qu'elle l'a été depuis: ils ne donnoient rien au luxe, & peu aux plaiſirs. Mais, quoi que Humbert proposât alors, il ne pût pas ſe déprendre de lui même, pour d'vn homme foible & muable, devenir vn homme conſtant & fort. De

& profuſion.

cette moderation proposée, il tomba dans la prodigalité: Des pretextes de lui faire des demandes lui étoient des raiſons de donner. Leonard de Moreus, & Barthelemi de Moreus ſon fils, ſeigneurs de Manteïer, lui demanderent recompenſe de leurs ſervices: elle fut le Château de Cigoïers, celui de la Pierre, & celui de Mon-

Donne le Château de Cigoïer de la Pierre de Montau.

tau. Il donna de mêmes juſques à cinquante ſept Terres en Juſtice, & diſſipa le revenu d'autant d'autres Terres, par des imaginations capricieuſes. Ses Ventes

Donne cinquante ſept Terres en Juſtice.

mêmes furent des preſents: ſi peu le prix eut de rapport à la legitime valeur. Sa liberalité, pour les Ordres Religieux, n'eut point de bornes. Il diſſipa plus d'argent à faire des preſents, mêmes à des perſonnes qui n'en meritoient pas,

Ses Ventes. Sa liberalité aux Religieux.

que tous ſes predeceſſeurs n'en avoient emploïé durant quatre vingt ans, en leurs longues Guerres. Nous n'en remarquerons pas le détail, que les Memoires de

Bienfaiteur du Convent de Iacobins de Buis.

Humbert Pilati ſon Secretaire repreſentent fidellement, juſques à l'extreme exactitude. Mais, le Convent des Jacobins de Buis fut celui de cet Ordre qui receut le premier de ſes bienfaits, l'an M. CCCXXXVII. Il logea, aprés ce- 1337.

Aux Carmes

la, les Carmes dans la Maiſon Delphinale des Dauphins à Beauvoir dans le Roïans. Mais, nous verrons les œuvres de ſa pieté, & les admirerons en le ſuivant juſques au Tombeau. Il n'avoit rien tant à cœur, que de mettre tous les intereſts, qu'il pouvoit avoir avec le Comte de Savoïe, en tel état qu'il n'arrivât

Troiſiéme conference entre lui & le Comte de Savoïe.

jamais de rupture entre eux: & le Comte ne l'apprehendoit pas moins. Ils s'aboucherent, vne troiſiéme fois, le VII. du mois de Septembre de cette même année, dans le lieu de Charantonay peu éloigné de Vienne, pour donner la derniere main à ce grand ouvrage de cette paix qu'ils vouloient être plus durable qu'eux. Ils s'y jurerent

Nouvelles reſolutions.

par vn nouveau Traité d'entretenir tous les precedents, & s'obligerent l'vn à l'autre de les faire jurer à tous les plus Grands de leurs Eſtats. Ils convinrent de faire proceder inceſſamment à la nouvelle limitation de leurs Terres & de leurs païs dans le Dauphiné & dans le Bugey ſur leurs frontieres: preſque toutes les cauſes des Guerres

de

Digitized by Google

de leurs predeceſſeurs en étoient nées. Ils contracterent vne plus étroite alliance offenſive & défenſive contre tous, à la reſerve de ceux qu'ils excepterent de l'obligation reciproque de ſe ſecourir l'vn l'autre. Le Comte excepta le Pape, l'Empereur, le Roi de France, & le Roi d'Angleterre, les Archevêques de Vienne, de Lion, de Beſançon, les Evêques de Mâcon, de Maurienne, de Geneve, de Turin, de Lauſanne, d'Yvrée: il y joignit, les Princes de ſon ſang, & de ſa Maiſon, les Comtes de Geneve & d'Auxerre. Ceux que le Dauphin reſerva furent le S. Siege, l'Empereur, le Roi de France, les Archevêques de Lion, de Vienne, d'Ambrun, les Evêques de Grenoble, de Valence & de Die, les Comtes de Geneve & de Valentinois, Jean de Chalon ſeigneur d'Arlay, le Prince d'Orenge, Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, Humbert Sire de Toire & de Villars, Aimar ſeigneur de Roſſillon, & Aïnard ſeigneur de Clermont. Il leur auroit aprés cela, falu chercher des ennemis bien loin, pour étre obligez à armer l'vn pour l'autre. On fit néanmoins quelque alteration aux derniers Traités. Le Comte ceda au Dauphin les Villes, les Châteaux, & les Mandemẽs de S. Germain, de Alimes de Luyſandres, d'Ornacieu, des Avenieres, de l'Iſle de Ciers de Dolomieu, d'Arandas, tout ce qu'il avoit à Ambronay, dans les Mandemens de S. Rambert, de Roſſillon depuis la Riviere d'Albaxine juſques au deſſous de Tenay, à S. Sorlin du Cuchet, à S. André de Briord, & à Luys: Et le Dauphin donna au Comte, les Châteaux, les Villes, & les Mandemens de S. Sorlin, de Lagneu, de S. Denis de Chauſſon, Chaſey, & la Baſtie de Lonnes. Ne prevoïant pas, aprés cela, qu'il pût avoir des matieres de Guerre avec ſes voiſins, il crût qu'il ne lui étoit pas vtile d'avoir des ſujets guerriers. Il tâcha de les deſarmer inſenſiblement: il defendit les Tournois, & les Jouſtes, & tous ces exercices, qui étants les plus vraïes images de la Guerre en conſervent la paſſion, & en font naître le deſir. Les premiers, à qui cette defence s'addreſſa, furent Gautier de Briançon ſeigneur de Varces, & Aïnard de la Tour ſeigneur de Vinay. Ils s'étoient obligez, par ſerment, l'vn à l'autre de faire quelque coups de Lance; & ſans doute c'étoit pour la deciſion d'vne querelle, ou de quelques intereſts. Il eut aſſez de raiſons apparentes, pour faire approuver cette défence à ceux, qui ne jugent de la ſubſtance des choſes que par les accidents. De grands Princes avoient été tuez en ces Combats: quoi que le divertiſſement en fût preſque toûjours la cauſe, la fin en étoit preſque toûjours lugubre. Jean Duc de Brabant, aïant voulu honorer de ſa preſence les Nopces de Henri Duc de Bar avec la petite fille d'Edoüard Roi d'Angleterre, fut tué d'vn coup de Lance par vn Bourguignõ avec qui il voulut entrer en Lice. Cette mort peut juſtifier le procedé du Dauphin: & le motif de vouloir conſerver ſa Nobleſſe étoit plauſible. Ce n'eſt pas aſſez d'empécher le mal, ſi on ne fait de bien: il en fit au même temps à la grande Chartreuſe; il lui aſſigna cent ſols d'argẽt marquez d'vn *O* rond (c'étoit vne monnoïe de France) ſur les Terres de Montbonod, de Montfleury, de Montfort, & de la Terraſſe: & les Commiſſaires, pour l'execution de ce don, furent Iean Aleman ſeigneur de Chichilliane, & François de Theys ſeigneur de Thorane. Le motif de cette liberalité ſi conſiderable fut vne double charité. Il ordonna que ce revenu ſeroit emploïé à faire, chãque année, de nouveaux veſtements à tous les Religieux de cette Chartreuſe, & vne peliſſe de peau d'Agneau de deux en deux ans, avec cette condition que les vieux habits ſeroient donnez aux pauvres. Ce qui me fait croire que la forme des habits des Chartreux ne differoit pas, en ce temps-là, de celle des habits ordinaires des gents de la Campagne: autrement n'auroit ce pas été vn deſordre ridicule de les habiller en Chartreux, ſi cette forme de veſtements leur avoit été particuliere. Quelque pieux qu'il fût, il emploïa le loiſir que lui donnoit cette paix à humilier les vns, & à détruire les autres.

Le Dauphin défend les Tournois.

Defences à ce ſujet à Varces & Vinay.

Reflexion.

Liberalité du Dauphin aux Chartreux. Commiſſaires pour ce don.

Forme des habits des Chartreux.

VI.

LA Maiſon de Beauvoir avoit été depuis long-temps, dans tous les intereſts des Comtes de Savoïe; pour s'en venger, il reſolut de la ruiner. Auſſi il témoigna tãt de

Deſſein du Dauphin de ruiner la Maiſon de Beauvoir.

Digitized by Google

paſſiõ pour cela, qu'il rechercha, de tous côtez, ceux qui avoient des droits contre elle & fit tout pour ſe les acquerir. Dronet de Vaux, Gentil-homme voiſin, & ſeigneur de la Terre de Vaux, avoit ſuivi le parti des Dauphins, contre les Comtes de Savoïe, quoi qu'il fût feudataire, à cauſe de la Terre de Vaux, du Baron de Beaujeu allié du Comte. Il avoit de grandes pretentions ſur la Terre, & ſur le Château de Beauvoir du Marc. Le Dauphin, pour le recompenſer, d'vn côté des ſervices qu'il lui avoit rendus & à ſes prédeceſſeurs; & d'vn autre, pour acquerir ſes droits, lui donna le Château & la Terre de la Terraſſe dans le Graiſivodan. Afin que cette donation fût plus ſolemnelle, plus authentique, & plus ferme, il la fit inſinuer devant lui-même; & devant Henri de Villars Evêque de Valence & de Die, dit l'Acte qui en fut fait. Ce ne fut pas aſſez, Dronet pretendoit à la ſucceſſion de toute cette Maiſon, & ſon Titre étoit vne donation. Guigue de Beauvoir ſeigneur de Beauvoir, de Pinet, & de Montleans, Terres contigues, les lui avoit données par ſon Teſtament, au cas qu'Amedée de Beauvoir ſon fils, refuſeroit d'épouſer Iaquette de Vaux fille de Hugues ſeigneur de Vaux, ou ne l'épouſeroit point entre le temps de ce Teſtament, & le Carnaval ſuivant. Il ne l'avoit point épouſée, & c'eſt lui qui s'étoit jetté ſi inconſidérément dans les bras du Comte de Savoïe. Cette pretention n'étoit pas d'vn poids à accabler Amedée, elle le fit neanmoins. Le Dauphin, étant à Cremieu dans le Convêt des Auguſtins, ſe la fit ceder, & cette ceſſion fut gratuite. L'Evêque de Valence, Jean Evêque de Tivoly, Amedée de Roſſillon Conſeigneur du Bouchage, Guillaume de Beſignan, Chevalier, & Bermond Euſtache, auſſi Chevalier & Iuriſconſulte, lui donnerent de l'authorité, par leur preſence. Le Dauphin étant revêtu de ce droit ſe rendit le maître de Beauvoir, & de Pinet; & ruina cette Maiſon dans le Viennois. Mais, la Terre de Montleans étoit entrée dans celle de Cagnion, par vn Titre ſi legitime que le Dauphin n'oſa pas le choquer, & depuis, étant paſſée à la Maiſon de Chevrier, elle a été portée par vn mariage à celle de Maugiron. Le Dauphin fit alors vn long ſejour à Cremieu, où il faiſoit achever le Convent des Auguſtins, au même temps qu'il travailloit à la ruine de cette illuſtre & ancienne famille. Eriger de nouvelles Maiſons à DIEU, par ſa pieté; & détruire les anciennes Maiſons du Corps de la Nobleſſe, par ſon ambition & par ſa vengeance, ie ne ſçay pas ſi ce mal-ci n'aneantit pas ce bien-là. Le Dauphin Iean avoit commencé ce Monaſtere; mais, par ſa prompte mort, il étoit demeuré imparfait. Il ne l'avoit fondé que pour dix Religieux ſeulement: Mais, Humbert plus zelé & plus magnifique en fit vn nouvel ouvrage, qui pût paſſer pour être tout à lui. Il lui donna vne forme plus avantageuſe, & plus d'étenduë, & y adjoûta trente Religieux, & des revenus pour les entretenir cõmodement. Ce fut le VII. de Fevrier de l'an M.CCCXXXVII. De là, il décen- 1337.
dit à S. Marcellin, où il avoit reſolu d'établir vn Conſeil ſouverain, pour l'adminiſtration de la Iuſtice. Il le compoſa de ſept Conſeillers, & en fit l'établiſſement le XXII. du même mois. Ceux, qui les premiers remplirent ces Charges, furent Guillaume Mitte Abbé de S. Antoine de Viennois, Humbert de la Balme Commandeur de S. Paul, Nicolas Conſtant, Bertrand Euſtache, Chevaliers & Iuriſconſultes, Iacques Teſte-Groſſe, Pierre d'Herbeys Chevalier, & Iean de S. Vallier Iuriſconſulte. Il en fit vn Corps, par lequel il voulut que fuſſent jugées toutes les affaires de ſes ſujets, & les ſiênes propres ſouverainement, & en dernier reſſort, aïant ordonné que ſa reſidence ordinaire fût dans S. Marcellin. Mais, quelque temps aprés, il changea de volonté: il établit ce Corps à Beauvoir de Roïans & enfin il le transfera à Grenoble. Il y avoit déja établi vne Vniverſité, où s'enſeignoient le Droit Canonique & le Droit Civil. Elle étoit composée de quatre Profeſſeurs: deux enſeignoient le Civil, & deux le Canonique, & aïant donné de grands Hommes à cette Province, pour ſon Gouvernement, elle a été enfin vnie à celle de Valence. Vn corps de Iuſtice étoit bien plus conſiderable que n'étoit vn ſimple Iuge d'Appellation, qui etant vnique quelque authorité

Acquiert les pretentions de Dronet de Vaux.

Droits de Dronet.

Donnez au Dauphin.

Preſents.

Son effet.

Montleans paſſe aux Maiſons de Cagnion & de Maugiron

Fondatiõ des Auguſtins de Cremieu.

Bienfaits de Humbert. Reflexion.

Conſeil ſouverain dans S. Marcellin.

Premiers Conſeillers.

Ce Conſeil établi dans Grenoble. Vniverſité dans cette Ville.

Digitized by Google

authorité qui lui fut attribuée ne pouvoit que participer de la foiblesse de l'vnité. Les Princes, qui donnent des forces à la Justice, en donnent à leur puissance. Reflexion.

VII.

CElle des Dauphins n'étoit pas si absoluë dans le Comté de Gapençois, qu'elle n'y souffrit souvent quelque espece d'injure. Le Vicomté de Talard (car cette Terre avoit ce Titre de dignité dés ce temps-ci) étoit possedé par Arnaud de Tirans neveu du Pape Jean XXII. Le Dauphin Guigue lui avoit donné l'an 1332. M. CCCXXXII. la Jurisdiction haute, moïenne, & basse de la Terre de Chassagnes, qui faisoit vne partie du Territoire du Vicomte. Il l'avoit acheptée de Sibille fille de Jean de Bonfils, à qui elle avoit appartenu; & le desir d'obliger le Pape avoit été la cause de sa liberalité, qui n'en pouvoit avoir d'autre. Mais, Jean & Guigue étant mort, Humbert voulut jouïr entierement de son droit, & faire reconnoître sa Jurisdiction superieure, c'est à dire sa souveraineté, au Vicomte qui tachoit de s'en distraire. Il avoit raison; car on ne pouvoit pas lui contester que le Vicomté de Talard, & tout ce qui en dependoit, &, entre autres, le lieu de Chassagnes ne fût dans l'étenduë du Comté de Gapençois. C'est pourquoi il avoit commandé à ses Officiers de se faire reconnoître dans ce Vicomté: ce qu'ils avoïent fait avec tant de vigueur, contre ceux du Roi Robert Comte de Provence qu'ils les repousserent par les armes, toutes les fois qu'ils s'y étoient presentez pour faire quelque Acte de Jurisdiction, où pour empêcher que ceux du Dauphin en fissent. Ils avoient élevé des fourches, & mis les armes du Roi en quelques endroits du Vicomté; elles furent renversées, & les armes du Dauphin furent plantées, où l'avoient été celles du Roi. Philippe de Saugient, Senéchal des Comtez de Provence & de Forcalquier, envoïa François de Gros Chevalier & Jurisconsulte, & André de Crotte, aussi Jurisconsulte, & tous deux Conseillers du Roi, au Dauphin pour s'en plaindre. Ce qu'ils lui representerent se reduisit à trois principaux Chefs. Le premier qu'il devoit consentir que les sujets du Comte de Gapençois relevassent les Appellations, qu'ils interjettoient des Iugements, & des Ordonnances de ses Iuges devant les Iuges Roïaux, établis dans Sisteron, comme Superieurs: le second, que les fourches & les armes du Roi abbatues dans le Territoire de Chassagnes fussent relevées; & enfin, que les procedures, qu'Armand Chabert Iuge Majeur de l'Ambrunois avoit faites contre le Vicomte de Talard l'aïant été incompetemment, il n'y avoit pas lieu de les continuer. Le Dauphin, que son Conseil avoit pleinement instruit de son droit, leur répondit qu'il étoit l'absolu proprietaire, & le legitime possesseur du Comté de Gapençois, & qu'il étoit dans vne possession immemoriale d'avoir dans Grenoble vn Iuge des Appellations, auquel ressortissoient celles de ce Comté; que le Vicomte de Talard étoit son Vassal, & que ce qui s'étoit fait dans ce Territoire ne l'avoit été que pour la conservation de son droit par ce que le Vicomte étoit, encore en demeure de lui rendre homage, & de lui prester le serment de fidelité, auquel il étoit obligé; que les Officiers de Sisteron avoient eu tort d'attaquer les siens à main armée, comme ils avoient fait, d'être entrés dans son païs, d'y avoir pillé de ses sujets, comme des Voleurs, & d'y avoir commis toute sorte d'hostilité comme des ennemis declarez; que ces violences si extraordinaires demandoient vn remede violent; & que ses sujets n'aïant pas la hardiesse d'en aller demander raison aux Officiers du Roi dans Sisteron par l'apprehension où ils étoient d'vn pire traittement, il n'avoit pû se dispenser d'opposer pour eux la force à la force, & les armes aux armes; que neanmoins il n'avoit jamais eu la pensée de rien faire, qui pût choquer le Roi, sans la participation duquel il étoit hors de doute, que ses Officiers avoient fait tant de desordres enveloppez d'autant de crimes. Mais, que si le Roi témoignoit d'y prendre part, il ne vouloit ni d'autre arbitre, ni d'autre Iuge que lui; qu'vn si grand Monarque en qui les droits de sa Couronne avoient vn si redoutable defenseur, & ses sujets

Le Dauphin fait reconnoître sa jurisdiction du Vicomté de Talard.

Deputez du Dauphin par le Senéchal de Provence.

Digitized by Google

vn ſi grand Protecteur, ne ſeroit pas irrité qu'vn Prince ſon Voiſin, & ſon Parent ſi proche l'eut imité en l'vn & en l'autre. Ces Deputez n'eurent pas d'autre ſatisfaction, il ne ſe parla plus de cette affaire & les choſes demeurerent en tel état que le Dauphin eut tout l'avantage de la conteſtation.

VIII.

Le Comte de Valentinois refuſe de rendre homage lige au Dauphin.

IL l'eut encore dans vne autre que le Comte de Valentinois lui avoit faite en même temps. Son pere, & ſes predeceſſeurs n'avoient pas fait difficulté de s'avoüer hommes liges des Dauphins; mais, ſa vanité lui inſpira d'en faire. Il refuſa à Humbert de lui rendre homage lige offrant ſeulement de le rendre pour ſes Terres, & cette derniere eſpece d'homage étoit appellée homage ſimple. L'homage lige affectoit la perſonne, & le ſimple n'affectoit que les biens tenus en fiefs: Deſorte que par l'vn, le Vaſſal étoit obligé de ſervir de ſa perſonne contre tous ſans exception, & par l'autre, il ne devoit de ſervice au ſeigneur du fief que par la conſideration des Terres; & ſeulement contre ceux pour leſquels il ne s'étoit pas reſervé de liberté.

Accord moienné par le Pape.

Avant que d'en venir aux armes, l'étroitte alliance, qui étoit entre eux, les rendit faciles à la propoſition qui leur fut faite de conſentir que le Pape les rajuſtât. C'étoit Jean XXII. mais, il mourut ſans avoir rien ordonné. Benoit XII. qui lui ſucceda, en aïant pris vne parfaite connoiſſance, fit comprendre au Comte qu'il ne pouvoit lui faire Juſtice, & ne le pas condamner, & qu'il devoit ſe faire honneur d'vne affaire perduë: Deſorte qu'il le porta à conſentir qu'il en renvoïât la connoiſſance au conſeil Delphinal reſidant alors à ſaint Marcellin. Ce renvoy étoit vn prejugé qu'il decidoit en faveur du Dauphin. En effet, le Comte fut condamné à rendre homage lige au Dauphin generalement de toutes les Terres dependantes des Comtez de Valentinois & de Diois, & fut ainſi deſabusé de ſa pretention de ne devoir qu'vn homage ſans ligeité. Il le rendit abſolu & indeterminé, & tel qu'il lui avoit été demandé & ce fut dans la Ville de Chabueil en preſence d'Albert ſeigneur de Saſſenage, de Louïs de Poitiers, d'Amedée de Poitiers, & de Gui de Morges ſeigneur de l'Eſpine. Mais, depuis, le Dauphin lui permit d'excepter l'Empereur, & le Roi de France de l'obligation & de la promeſſe generale de le ſervir contre tous.

Le Comte rend l'homage lige de toutes ſes Terres.

Preſents.

Les Seigneurs de Clermont vaſſaux des Comtes de Savoïe.

Les Comtes de Savoïe n'avoient pas encore obtenu la ligeité ſur la Maiſon de Clermont, quelques ſoins qu'ils euſſent eu de la gaigner par leurs bienfaits. Amé le Grand avoit le premier travaillé à cet ouvrage; Edoüard ſon fils lui avoit donné ſes ſoins aprés lui. Amé s'étoit rendu Vaſſal, Aïnard de Clermont, Geoffroy ſon fils avoit ſuivi ſon exẽple pour Edoüard; Mais Aimon, pour ne pas laiſſer échapper de ſes mains vne ſi noble priſe, le lia d'vne nouvelle chaiſne. Il donna à Aïnard, fils de celui-ci la Terre de Chanas dans le Bugey, & quatre cents livres de rente: mais il exigea de lui vne ſervitude, qui ne pouvoit étre qu'vne denonciation de haine au Dauphin: ce

Paſſage libre dans la Seigneurie de Clermont aux Troupes du Comte.

fut le paſſage libre à ſes gents avec armes & ſans armes dans les Terres de Clermont, de Chirens, de ſaint Geoire, de Valdeine & de Vauſſerre; & dans toutes celles qui dependoient du fief de l'Egliſe de Vienne. C'étoit vn abſcés qui commençoit à ſe former dans le Corps du Dauphiné, & qui, ſans doute lui auroit cauſé de dangereux ſymptomes, ſi le Dauphin l'eût negligé. Les maux des Corps politiques, demémes que ceux des corps naturels, ne deviennent mortels, que parce qu'ils ſont mépriſez en leur naiſſance; & que l'on juge inconſidérement de ce qu'ils ſeront par ce qu'ils ſont.

Reflexion.

IX.

Deſordres dans la Ville de Vienne.

LE Chapitre de l'Egliſe Cathedrale de Vienne avoit bien preveu, depuis quelques années, de combien de perils ſon authorité dans Vienne étoit menacée; Mais il n'y pouvoit apporter du remede, qui ne fût vn mal. Le Roi de France d'vn côté, & le Dauphin d'vn autre aſpiroient à la domination de cette Ville, & on ne pouvoit ſe defendre de l'vn qu'en ſaſſujettiſſant à l'autre. Le Dauphin étoit le plus foible: mettant dans ſes mains la liberté publique en depoſt, on pouvoit l'en tirer

plus

Digitized by Google

plus facilement que de celles d'vn Roi ſi puiſſant: outre qu'il étoit le Vaſſal de l'Egliſe de Vienne, & qu'en cette qualité il étoit obligé à ſa defence. Le Doïen Humbert de Clermont, le Miſtral Siboud de Clermont ſon frere, le Sacriſtain Guigue d'Amaiſin, le Chantre François Lombard, le Capiſcol Humbert Lombard, & les Chanoines Guillaume de Virieu, Guigue de Torchefelon, Jacerand de Vencher, Jacques de Gales, Jean de la Contamine, Jean de Feurs, Aimar de Bourcieu, Aimon Lobet, Hugues Romeſtang, & Humbert de Bleſant traitterent avec lui le
1338. XXVII. du mois d'Août de l'an M. CCCXXXVIII. Mais, comme cette revolution eſt vne des plus conſiderables que Vienne ait ſouffertes depuis la ruine du Roïaume de Bourgogne, il eſt à propos de la prendre vn peu plus haut, & de s'approcher de ſon origine. Les Rois de France avoient ſujet de regarder avec chagrin la Ville de Vienne, & toute cette Province retranchée du Corps de leur Etat. On ne pouvoit pas nier qu'elles n'en euſſent été des membres. Et c'eſt vne des maximes du Droit public, qui n'eſt pas ſujette à conteſtation, que les droits des Couronnes ſont impreſcriptibles. Quelque ignorance qui couvrît les eſprits de ſes nuages en ce ſiecle, on n'ignoroit pas cette verité; Mais, il falloit des pretextes, & des occaſions pour lui donner lieu de paroître. La querelle de l'Egliſe de Vienne avec celle de Lyon, leur armement reciproque, & les hoſtilités commiſes par les Troupes de celle-ci au delà du Rhône, dans les Terres de l'autre, hâterent ce que l'on cherchoit, & ce que le Conſeil de France deſiroit. Dix mille hommes étoient ſortis de Vienne, & avoient tout ravagé juſques à Coindrieu: ils avoient aſſiegé, pris & pillé la Ville de Bain; rien ne leur avoit oſé reſiſter, qui ne fût renverſé. C'étoient les forces de l'Egliſe de Vienne, tirées de cette ſeule Ville, & de ſon Territoire: Ce qui montre combien elle étoit peuplée. Mais cet avantage fut vn bon-heur funeſte: le Roi, qui étoit devenu maître plus abſolu de Lyon, prit part à ce qui touchoit ſon Egliſe, & fit dabord arrêter tous les biens de celle de Vienne, & de ſes Habitants dans le Roïaume, où tout commerce leur fut interdit. Neanmoins leurs ſoûmiſſions flêchirent le Roi: leurs biens leur furent rendus, avec la liberté du com-
1332. merce; & le Dauphin Guigue ſe rendit leur caution l'an M. CCCXXXII. Ce qui avoit donné cauſe à cette guerre, c'étoient les limites de Givors, de Loire, & de Coindrieu. Sainte Colombe étant vn des Faux-bourgs de Vienne, ſon Territoire étoit contigu à celui de Loire, & de Givors; & celui de S. Clair, qui s'étendoit
1299. auſſi au delà du Rhône, l'étoit de celui de Coindrieu. Dés l'an M. CCXCIX. on s'en étoit plaint, & on en étoit venu aux armes: mais, Henri, Archevêque de Lyon, & Guillaume Archevêque de Vienne avoient pacifié cette guerre. Depuis, elle ſe
1330. r'alluma, & environ l'an M. CCCXXX. le Peuple de Vienne fit cette courſe ſur ces Terres, qu'il deſola. Coindrieu fut le principal objet de ſa colere, ſon Château fut aſſiegé, & forcé: ſa ruine accompagna ſa priſe. Aprés cet Exploit, vne partie de cette Armée ſe retira à Vienne, & l'autre à S. Clair: c'étoit alors vn Bourg conſiderable, fortifié d'vn bon Château. Ce fut alors que le Roi fit ſaiſir les biens du Chapitre & du Peuple de Vienne, &, quoique ſur leurs remontrances il leur eût accordé main levée de leurs effets, & donné vn délai pour ſe juſtifier, Philippe de Chauvin, Baillif de Mâcon, ne laiſſa pas de leur faire la guerre. Il paſſa le Rhône à la tête de ſes Troupes, & aſſiegea le Bourg & le Château de S. Clair. La partie n'étoit pas égale: le Roi étoit vn trop puiſſant ennemi. Neanmoins, cette Place tint bon, & ſa Garniſon s'aquitta ſi bien de ſon devoir, qu'elle merita la haine & l'eſtime de ſes aſſiegeants. Enfin le Commandant aïant été tué, & la Garniſon étant affoiblie, elle capitula: le Baillif promit qu'il n'offenceroit ni le Château ni le Bourg; toutesfois le reſſentiment de ce que cette priſe lui avoit coûté d'hommes & de temps l'emporta ſur la foi qu'il avoit donnée. Il fit tailler en pieces la Garniſon, il ſaccagea le Bourg & le Château, & y mit le feu. L'Egliſe n'y fut pas épargnée: elle fut reduite en cendres. La tête de S.

Droits des Rois de France ſur Vienne & le Dauphiné.

Guerre entre l'Egliſe de Vienne & celle de Lyon.

Forces de la Ville de Vienne.

Le Château de Coindrieu pris & ruiné.

Guerre du Baillif de Mâcon contre Vienne.

S. Clair pris.

Digitized by Google

Clair, qui y étoit honorée dans vn Reliquaire d'argent, fut vne partie de son butin. Il l'emporta, & ne la rendit qu'aprés qu'il lui eût été ordonné, par vn Arrest du Parlement de Paris, de le faire. C'étoit dans ce lieu que ce S. Abbé étoit né, & par cette raison, il y étoit reveré, depuis prés de neuf cents ans, d'vn culte particulier.

Reflexion. La guerre profane les choses les plus saintes, & fait sa proïe des plus sacrées. Le Chapitre de S. Maurice composé de personnes courageuses, & qui preferoient l'honneur au profit, se proposa de relever ce Château, & de reparer les bréches, qui avoient été faites à ses murailles. Tous ses Chanoines, qui avoient des sentimens dignes de leur Naissance, jugerent bien que sa ruine & ses masures leur seroient vn blâme, & leur reprocheroient trop d'avarice & de bassesse de cœur. Gui de Torche-selon l'vn d'eux fut chargé de cette commission; mais, comme il commençoit à s'y emploïer soigneusement, Philippe Laude, Citoïen de Lyon, lui defendit cet ouvrage de la part du Baillif. Si est-ce qu'on ne lui defera pas; on le continua, le Capiscol Humbert Lombardi faisant travailler nuit & jour avec vne merveilleuse assiduité. Cette fermeté fut regardée du Baillif, & des Officiers du Roi, comme vn mépris de l'authorité Roïale: il falut qu'elle flêchît, & les nouvelles murailles furent

Reflexion. renversées. Les foibles ne sont maîtres de leur bien, qu'autant qu'il plaît au plus puissant, & c'est ce qu'on appelle le droit de la guerre. Ce tourbillon ne se dissipa point ici: il vint jusques à Vienne, & arracha vne partie de l'autre, pour en faire

Sainte Colombe Faux-bourg de Vienne incorporée au Roïaume. vn nouveau Corps, qu'il donna à la France. Le Roi incorpora à son Roïaume le Faux-bourg de sainte Colombe, qui étoit au delà du Rhône, par ses Lettres Patentes du XIX. du mois de Mars de l'an M. CCCXXXIV. & envoïa Gui Chevrier 1334.

Execution de l'ordre du Roi. pour les mettre à execution. L'Archevêque Bertrand de la Chapelle avoit été gagné; on avoit sa parole, qu'il n'y apporteroit pas de la resistance; & le dégrevement, auquel le Roi s'obligeoit envers les interessez, sembloit leur devoir ôter la pensée de n'y consentir pas. Le motif ou le pretexte du Roi étoient les violences que ceux de Vienne avoient commises dans le Roïaume, par la commodité, & par la liberté qu'ils avoient d'y entrer, ce Faux-bourg leur en étant non seulement vne

Reflexion. clef, mais vne porte ouverte. Pour éviter des maux de cette nature, il est quelquefois juste de commettre vne injustice. D'ailleurs, il étoit ordonné à ce même Commissaire de faire proceder à l'estimation de la valeur de ce Faux-bourg, & de ses revenus, & ceux de Château-neuf, & de la Ville de sainte Marie du Bois dans le Mâconnois furent dés lors affectés aux interessez, pour en tenir lieu à proportion. Philippe de la Pierre Senéchal de Beaucaire eut ordre de se joindre à Gui Chevrier, & tous deux d'emploïer leur industrie à faire reüssir la commission addressée à celui-ci. Donc, ils la firent signifier au Chapitre, & en même temps lui offrirent recompense sur les revenus de Château-neuf, & de Nôtre-Dame du Bois. Sa réponse fut qu'il ne pouvoit nullement consentir à cette incorporation, qu'il l'empêchoit, & que c'étoit vn trouble sans titre, & sans fondement, à son droit, & à sa

Procedé de l'Archevesque pour le Roi. possession immemoriale. Deux jours auparavant l'Archevêque avoit fait publier dans tous les carrefours de la Ville vne étroite défence aux Habitans de prendre les armes, quelques commandemens qui leur en fussent faits, & d'empêcher que les Gens du Roi n'en prissent librement la possession, s'ils se presentoient pour cela. Le Mistral Siboud de Clermont s'étoit opposé à cette défence, qui prouvoit que le Roi ne se portoit à rien qui ne fût concerté avec l'Archevêque. C'étoit vn acte de prudence à ce Prélat: mais ceux qui étoient plus interessés que lui en ceci l'appelloient corruption, & perfidie. Ainsi le Commissaire s'empara de ce Faux-bourg pour le Roi; le retrancha de la Ville de Vienne; le donna au Lionnois; l'assujettit à

Habitans exempts de la Reve. vne nouvelle Politique, & y établit pour Gouverneur Jean de la Garde, qui fut son premier Viguier. Neanmoins il declara les Habitans de Vienne exempts de la Reve,

Digitized by Google

Reve, pour le transport des fruits de leurs fonds de sainte Colombe dans leur Ville : petite consolation à vne grande douleur.

X.

Traité du Chapitre de l'Eglise de Vienne avec le Dauphin.

LE Dauphin, quelques limitées que fussent les lumieres de sa prudence, vid bien que cette division lui seroit avantageuse, s'il vouloit en profiter. Il vint dans Vienne, &, aïant gagné les cœurs des principaux du Chapitre de l'Eglise Cathedrale, ils consentirent facilement à tout ce qu'il leur proposa; tellement qu'il s'obligea à les secourir, en cette occasion, contre leur Archevêque, & d'emploïer tous ses soins, & toutes ses forces à ruiner ses pratiques. Jusques alors le Comté de Vienne étant possedé indivisiblement par l'Archevêque, & par lui, & étant vassal de celui-ci, pour sa portion, il n'avoit point pretendu de part ni de droit en la Jurisdiction superieure, mais seulement en la subalterne, qui étoit exercée par vn Juge commun, qui étoit appellé le Juge *Comtat*, & *le Juge des deux Comtez*. Pierre Clement l'étoit l'an M.CCCLXXXII. & Barthelemi du Nievre l'an M. CCCCXXVII. & Pierre Chevrier l'an M. CCCCXXXII. Les appellations du Juge commun étoient traitées en dernier Ressort devant le Juge Imperial, que l'Archevêque creoit, & qui dans ses anciens Actes souvent n'a que le titre de *Juge de la Cour seculiere pour le Seigneur Archevêque*. Le Dauphin s'attribua cette Jurisdiction, à laquelle nul de ses Predecesseurs n'avoit jamais aspiré, & pour l'exercer établit dans cette Ville le Juge des Appellations de la Baronie de la Tour. L'Archevêque, à l'authorité de qui cette nouveauté étoit vn coup mortel, ne la souffrit pas : il en écrivit à tous les Evêques ses suffragans, & principalement à Henri Evêque de Viviers, & leur demanda & conseil & secours contre cette entrepriſe. Mais, le credit de Humbert leur noüa la langue pour l'vn, & leur lia les mains pour l'autre; il fit l'Evêque de Viviers son Lieutenant general dans tout son Etat : Et cependant l'Archevêque irrité contre le Mistral frere du Doïen l'excommunia sous divers pretextes, pour avoir celui de l'interdire de la fonction de sa Charge. Le Mistral & le Chapitre en Corps, de qui il ne faisoit qu'appuïer les deliberations & animer le droit, appellerent de l'un & de l'autre au Pape Benoit XII. Guigue de Rossillon fut commis par l'Archevêque pour exercer cependant la Mistralie, avec l'Office de Courrier, dont il étoit déja revêtu. Mais, le Chapitre qui ne voulut que, lui étant suspect comme il étoit, il entrât dans la participation, ni dans la connoissance de ses affaires, nomma Gui de Torchefelon, & Aimar de Varacieu pour en estre les Directeurs. Cependant, le Baillif de Mâcon fit démolir vne ancienne Tour, qui étoit à la tête du Pont du Rhône, le Mistral s'y étant opposé vainement. Son zele étoit ardent, & sa maniere d'agir hardie & judicieuse. Aussi quoique l'Archevêque eût tâché de l'accabler de toutes ses foudres, le Chapitre ne laissa pas de lui commettre la garde, & le gouvernement du Château de Pipet. L'Archevêque, qui n'étoit son ennemi que parce qu'il ne l'étoit pas de l'honneur & des droits de son Corps, tâcha encore de l'en chasser. Il étoit trop foible pour entreprendre de le faire par la force; il se servit de l'artifice : il persuada au Dauphin, Prince susceptible de toutes impressions, que l'Eglise étant obligée à le secourir dans les occasions, où il auroit besoin de son aïde, il faloit que cette Forteresse fut dans ses mains exemptes de tout soupçon, & que Siboud n'étoit pas son ami. Il supposa, aprés, que la garde de Pipet ne pouvoit étre donnée à personne, que de son consentement; Mais, cette difficulté fut facilement surmontée. Siboud mit dans la Place Aymon de Virieu Demoiseau, qu'il nomma son Lieutenant, & qui fut agreé de tous. Neanmoïns, l'Archevêque qui apprehendoit vne sedition generale contre lui, ne permit pas qu'il joüit de tous les droits qui lui appartenoient, en qualité de Chef de la Mistralie. L'vn des principaux étoit que les clefs des portes de la Ville lui devoient étre rapportées châque nuit, par les Courriers : mais l'Archevêque leur comman-

1382. 1427. 1432.

Le Dauphin a la Jurisdiction superieure dans Vienne.

Empêchements formez au Dauphin par l'Archevêque.

da

Digitized by Google

da de les garder, & de ne s'en déſaiſir point. Cette intelligence ſi viſible entre l'Archevêque & le Roi porta, enfin, le Chapitre à vne reſolution qui donnoit vne ſenſible atteinte à ſa liberté : Pour la conſerver, il fallut qu'il la bleſsât lui-même. L'Archevêque & le Dauphin étant vnis, ſes efforts ne pouvoient étre qu'inutiles, & marquer plus de courage que de jugement. Il faloit neceſſairement les détacher, pour les affoiblir : On attaqua l'eſprit du Dauphin, par où il étoit le plus foible: On lui demanda ſa protection; &, pour l'obtenir, on lui propoſa divers avantages. Et d'ailleurs il avoit tellement découvert la paſſion qu'il avoit de regner dans Vienne, qu'il avoit depuis peu acquis les droits, que Guillaume de Vienne pretendoit ou pouvoit pretendre ſur le Comté, comme deſcendu des anciens Comtes de Vienne, & de Mâcon. Enfin ce Traité fut conclu entre lui & le Chapitre le XVIII. du mois d'Août de l'an M.CCCXXXVIII. L'Archevêque avoit ſon parti dans la Ville, & il y étoit ſi fort qu'il mettoit à la garde des Portes ſes creatures, & donnoit le Conſulat &, & les autres Charges Municipales à ceux qui preferoient à toute autre penſée le plaiſir de l'obliger. De ſorte que le Chapitre & ceux qui l'appuioient, aïant reſolu de fortifier la Porte qui regardoit ſainte Colombe, il y avoit oppoſé tant d'obſtacles que ce deſſein étoit demeuré ſans effet. Le Dauphin traitta comme *Comte Palatin de la Ville de Vienne, & Archiſenéchal des Roïaumes de Vienne, & d'Arles.* La défence & la garde de la Ville en general, & de la Maiſon des Canaux, qui étoit vne des Maiſons Roïales, avec la Seigneurie abſoluë, & la Juriſdiction entiere lui fut commiſe de mêmes qu'elle l'avoit été par l'Empereur Frideric à l'Egliſe Cathedrale, & aux mêmes conditions. Pour cela, le Chapitre & les Chanoines le mirent en leur place, & lui cederent tous leurs droits, ne s'étant reſervé que le Château de Pipet, & le Molar de ſainte Blandine. Molar eſt vn nom commun en cette Province pour exprimer les éminences, auxquelles l'art & la nature ont également contribué. Il fut auſſi convenu que le Dauphin ne pourroit point fortifier l'éminence qui eſt derriere celle de ſainte Blandine, quoi qu'elle lui appartint, & qu'elle dependit de ſon Comté; qu'il lui ſeroit libre de bâtir ſur celle de S. Juſt, où étoit vn Prieuré de l'Ordre des Auguſtins, dependant du Monaſtere de S. Vallier, & d'y élever des Forts; que ſi la neceſſité le demandoit, les portes du Château de Pipet lui ſeroient ouvertes, & à ſes Troupes pour leur ſeureté, ou pour la défence commune; que ce que le Doïen & le Chapitre avoient de Juriſdiction aux environs de la Ville, dans les Territoires Montſalomon, de Merveil, & de Riviere, & en celui dn Decanat n'étoit point compris dans cette ceſſion. (Merveil eſt aujourdh'uy Murieu.) Que leurs privileges, leurs franchiſes, & leurs libertés leur ſeroient conſervés; que les Officiers, à qui il commettroit le gouvernement de la Ville, les jureroient ſolemnellement, avant que de pouvoir exercer leurs Charges; qu'il fortifieroit la Porte de la Ville, qui répondoit au Pont, afin que les Roïaliſtes n'euſſent la liberté d'y entrer, quand ils voudroient; & enfin, que le Dauphin tiendroit d'eux en Fief, la Ville, ſa Juriſdiction, & la Maiſon des Canaux, & generalement tout ce qui dependoit de la ſubrogation qu'ils lui faiſoient. Le Dauphin augmenta leur revenu de trois cents cinquante livres de penſion annuelle, qu'il leur promit pour autant de temps que cette ceſſion auroit effet, en ſa faveur. La concluſion de ce Traité fut faite dans le Chapitre de l'Egliſe de S. Maurice, où étoient, avec le Dauphin, Agout de Baux ſeigneur de Brantoux, Amedée de Roſſillon conſeigneur du Bouchage, François de Revel, Chevaliers; Amblard ſeigneur de Beaumont, Jean de S. Vallier Juriſconſultes, François de Coni, & Pierre de Pierre auſſi Juriſconſultes. Le Pape Benoit XII. l'homologa à Avignon le XIX. du mois de Novembre ſuivant. Le Dauphin demanda quelques jours aprés, d'eſtre aggregé au nombre des Chanoines, pour leur montrer dans quelle vnion il avoit deſſein de vivre d'oreſenavant avec eux, puis qu'il vouloit devenir leur frere. Ils lui accorderent

Le Dauphin fait protecteur du Chapitre.

Traité à ce ſujet.

1338

Le Dauphin acquiert des droits ſur Vienne.

Maiſon des Canaux, & Juriſdiction remiſe au Dauphin.

Preſents au Traité.

Le Dauphin Chanoine d'honneur dans l'Egliſe de Vienne.

Digitized by Google

derent ce qu'il témoignoit de deſirer, le creérent Chanoine de leur Egliſe par la tradition du Surplis & de l'Aumuce, & lui firent prendre place dans le Chapitre & dans le Chœur: ce fut la réelle miſe en poſſeſſion. Il jura de conſerver & de défendre les droits de l'Egliſe, d'en obſerver les Statuts, même pour la Police exterieure, & de n'y entrer jamais aux heures de l'Office divin, qu'il ne fût vêtu d'vn Surplis, ou du moins qu'il ne le fit porter devãt lui par vn de ſes Ecuïers. En cela il y avoit & de la pieté & de la politique. Le Pape, qui n'étoit pas fort bien avec le Roi, en cette occaſion, & en toute autre fit tout ce qu'il pût pour l'être avec Humbert. D'abord qu'il eût été creé Pape (dit Albert de Strasbourg Hiſtorien contẽporain) *il lui donna toute ſa Cour*, c'eſt à dire toute authorité: car, comme il ajoûte, étant haï du Roi, il fondoit toutes ſes eſperances ſur ce Prince. Neanmoins l'Archevêque Bertrand lui pôrta ſes plaintes contre ce Traité, qui aneantiſſoit tout ce qu'il avoit eu juſques alors d'authorité & de ſouveraineté dans cette Ville, & les maux qui en étoiẽt procedés le favoriſerent. L'Archevêque n'aïant pas voulu ceder, & ſon parti, qui n'étoit pas foible, aïant pris les armes pour ſa défence, la ſedition fut ſi grande que tout reſpect y fut perdu pour lui. Il avoit rempli ſon Palais, & des maiſons voiſines de Gents de guerre: De ſorte que lors que le Dauphin voulut exiger du Peuple le ſerment de fidelité, comme de ſes nouveaux ſujets, les chaînes furent tenduës en divers endroits. Il y en avoit juſques à trente-huit: tous les Habitans ſe mirent ſoûs les armes les vns contre les autres, & ceux, qui s'étoient declarés pour l'Archevêque furent repouſſés, aprés quelque reſiſtance. Le Dauphin avoit dés le mois d'Août precedent aſſemblé l'arriereban du Bailliage de Graiſivodan, & l'avoit fait venir à Vienne, où il étoit déja dés ce temps-là: de maniere qu'il étoit ſans doute le plus fort. Auſſi ſes Troupes forcerent le Palais Archiepiſcopal, mirent le feu à vne de ſes Tours, d'où quelques Soldats, qui s'y étoient jettés, les incõmodoient, & le pillerent entierement. Elles n'eurent pas même de la veneration pour ſa Chapelle; tout y fut pris, & les vaiſſeaux ſacrés furent le crime & la richeſſe de ces mauvais Chrêtiens. Il eſt mal aiſé de ne l'être pas & d'être bon Soldat. Le feu fut encore mis à des maiſons voiſines, pluſieurs furent reduites en cendre, & la halle des Marchés publics avec elles. Il fallut que l'Archevêque ſortît, & qu'il échappât par ſa fuite à la brutalité de la Soldateſque, & à la colere du Dauphin: Il n'eut pas mêmes de ſeureté dãs ſon Territoire. Cõme il deſcendoit à Avignon, Guillaume de Poitiers ſeigneur de S. Vallier, qui en fut averti, l'arrêta; & pour obliger le Dauphin ſon Souverain, le fit priſonnier; Mais ce procedé étant generalement blâmé, & le Dauphin même ne voulant pas l'avoüer, il fut mis quelques jours aprés en liberté, & continüa ſon voïage. L'offenſe que S. Vallier lui avoit faite lui ſembla plus grande que celle que le Dauphin lui faiſoit: Il perſuada au Pape Benoit, qui étoit vn grand Perſonnage, toute ſon indignation & tous ſes reſſentiments. Le plus ancien Primat des Gaules chaſſé de ſon Siege, par vn Prince Chrêtien, étoit vn exemple trop dangereux, pour n'exciter pas dans l'ame du Pape vne juſte douleur. Neanmoins, le Dauphin ſe défendit ſi judicieuſement, par le miniſtere de Guillaume de Roïn Chevalier, de Jacques Bouvier Juriſconſulte, & de François de Parme licentié aux Droits ſes Deputez, qu'il fallut du temps, pour éclaircir la verité. Dans les mains des riches & des puiſſants la mauvaiſe cauſe a preſque toûjours toutes les apparences de la bonne, & en reçoit toutes les faveurs. Enfin, aprés de longues conteſtations, & vne procedure de Bernard de Mauſſang, Chanoine de l'Egliſe de Marſeille, qui, n'aïant oſé entrer dans Vienne, jetta du Château de Seiſſuel, où il ſe porta la foudre de l'excommunication contre le Dauphin, & contre le Chanoine François Lombard & leurs partiſans, l'Archevêque fut rétabli dãs ſa poſſeſſiõ, les Traités du Chapitre, & du Dauphin furent declarés nuls par le Pape, & le Dauphin condamné à reparer le trouble, & en tous les acceſſoires. Le Iuge des Appellations de la Baronie de la Tour fut rẽvoïé à ſon Siege; les Drapeaux militaires de la Ville, au nombre de cinq lui furent rendus.

Recours de l'Archevêque au Pape contre le Dauphin.

Sedition dãs Vienne.

Reflexion.

L'Archevêque chaſſé de Vienne.

Reflexion.

Envoïés du Dauphin au Pape.

Traités avec le Dauphin declarés nuls.

Digitized by Google

Reflexion. Les Puiſſances legitimes arment leurs ſujets, parce qu'eux & elles n'ont pas des ennemis, qui ne leurs ſoient communs : mais, les autres les deſarment, les craignant & ne les aimant pas. L'Abbé de S. Ruf de Valence, Hugues d'Arpajon Chanoine de l'Egliſe de Rhodez, & Girard de Roſſillon ſeigneur d'Anjou furent les Commiſſaires du Pape, pour l'execution de ſon Jugement, & ils s'en acquitterent avec tant de prudence que les deux parties eurent vne égale ſatisfaction de leur conduite & de leurs procedures. Ils liquiderent les adjudications faites à l'Archevêque pour ſes pertes particulieres, & pour celle des Habitans, qui avoient été dans ſon parti, à quatre mille ſept cents florins d'or d'vn côté, & à quatre cents vingt deux livres trois ſols, & quinze florins d'autre. Ces deux ſommes en faiſoient vne, qui alors n'étoit pas d'vne mediocre importance. Le Dauphin conſentit à tout pendant la vie du Pape Benoit, parce qu'il ne doutoit pas qu'il ne fût ſon ami, & aprés, pendant celle de Clement VI. parce qu'il le croïoit ſon ennemi. Il n'y auroit pas eu de l'honneur à lui de murmurer contre le Jugement d'vn ami ſi ſincere, & ſi venerable, ni de la ſeureté d'en recourir à vn ennemi ſi puiſſant, qui s'étoit donné, ſans reſerve, au Roi Philippe, pour obtenir qu'il lui dônât la Papauté, côme il avoit fait. Clement approuua les procedures de ces trois Cômiſſaires, & les homologua par vne Bulle du mois de Fevrier de l'année premiere de ſon Pontificat, qui répond à l'an M.CCCXLII. de nôtre ſalut. 1342.
Mais Guillaume de Poitiers, qui étoit reſté ſans appui, fut incôparablement plus mal traité. L'Archevêque voulut ſôuler ſa vengeance, & crût qu'il devoit à ſon ſacré caractere, & à ſa dignité ce que la charité Chrêtienne lui defendoit. Le vif repentir que ce criminel conçeut de ſa faute, ſoûtint contre lui les intereſts de ce Prélat : il ſe ſoûmit à tout ce qu'il deſiroit. De ſorte que le Pape le condamna à demander pardon à genoux à l'Archevêque, à faire vn voïage outre-mer au ſecours des Chrêtiens contre les Mahometans, & à païer à l'Archevêque mille livres de *bons Viennois*, pour étre emploïés à l'achapt de nouvelles rentes au profit de ſon Egliſe. Ce Jugement fut executé : ces *bons Viennois* étoient la même choſe que les *petits Tournois*, & les livres de bôs Viennois, ou de petit Tournois répondoient à nos livres tournois. Cette ſomme donna lieu à deux Chapellainies de vingt livres chacune, que l'Archevêque fonda ſur l'Autel de la Chapelle de S. Jean dans les petits Cloîtres de ſon Egliſe, en aïant pourveu Iean Côte, & Iean de Serre, qui en furent les premiers Chappellains. Ce mauvais ſuccés étourdit le Dauphin : ſa vie ne fut dépuis qu'vn deſordre d'autant plus étrange, que la pieté, dont il commença dés lors à faire vne plus étroite profeſſion, y fut toujours ou le joüet ou le pretexte de l'ambition.

Chagrin du Dauphin.

XI.

VN triſte accident avoit ébranlé le peu de force qu'avoit ſon ame : il n'avoit qu'vn fils, à qui il avoit fait impoſer le nom d'André, & en ce temps il étoit ſeulement ſorti du Berceau : il ſe joüoit vn jour avec cet enfant à vne fenêtre de ſon Palais, qui occupoit le lieu où eſt maintenant le Siege de la Juſtice ſouveraine, dans la Ville de Grenoble. Il lui échappa des mains, & tomba dans l'Iſére. Ce coup de malheur le troubla d'vne telle maniere qu'il fut long-temps inconſolable, la mort de ſon fils lui étant d'autant plus ſenſible, qu'il ne pouvoit deſavoüer d'en étre la cauſe, quoiqu'innocente. Il n'avoit gueres plus de vingt-ſept ou de vingt huit ans, & ſa femme étoit jeune ; Mais, ils avoient vn preſſentiment de leur malheur avenir, & étoient preſque certains de n'avoir pas d'autres enfans ; De ſorte que cette perte étant irreparable en parut plus grande. Ce jeune Prince, qui étoit l'eſperance de ſa Maiſon, & de l'Etat, fut enterré dans l'Egliſe du Convent des Peres Jacobins de Grenoble, & ſon tombeau fut ruiné avec elle durant les guerres civiles du ſiecle dernier. A combien d'impietés donnent toûjours cauſe les mouvements que l'on excite dans les Etats pour la pieté & pour la Religion ? L'Egliſe de Vienne, les troubles que cette longue diviſion avoit fait naître, aïât été pacifiés, tô-

Mort de ſon fils du Dauphin.

Reflexion.

ba

ba en d'autres. Guillaume seigneur d'Illins & des Côtes d'Areis,& son vassal à cause du Château des Côtes,étoit vn homme cruel & emporté.Il lui avoit donné,en divers temps,plusieurs sujets de mécontentement,& lors qu'elle lui avoit demandé satisfaction de ses violences,il avoit répondu par d'autres à ses plaintes. On en vint à vne rupture ouverte,& la Garnison qu'il mit dans ces deux Châteaux fit depuis , par ses courses continuelles,tant de maux dans les Terres de cette Eglise,& mêmes aux Habitans de Vienne,que l'on fut contraint d'appeller à leur secours le Dauphin,Ainard seigneur de Clermont,& Boczosel seigneur de Maubec feudataires & vassaux de l'Eglise de Vienne. La mort de deux Gentils-hommes avoit principalement irrité l'Archevêque & le Chapitre:l'vn étoit Cochet Humbert , que cét homme sanguinaire avoit lié de sa propre main,quoi qu'il fût son compere;& l'autre Aïnardon de la Foreſt.Mais beaucoup d'autres étoiēt peris avec eux:ce n'étoit qu'vne suitte de voleries & de meurtres;De sorte que ces deux Châteaux meritoient plûtôt le nom de cavernes de brigands & de voleurs , cõme on le lui reprocha devant les Evêques de Carpentras & de Perigueux.Le Dauphin avoit moïenné vne treve entre eux,par les soins qu'y avoient appliqué les Abbés de S. Antoine & de Bonnevaux , & avec eux Jean Dupui Chevalier,qu'il leur avoit envoïés,pour essaïer de les accommoder.Ces deux Evêques deputez exprés par le Pape avoient fortifié leur negotiation,en y imprimant le caractere de l'authorité du Souverain Pontife. Guillaume leur promit de reparer les injures qu'il avoit faites à l'Eglise de Vienne,& à ses sujets,& mêmes donna ces deux Châteaux au Dauphin,qui y fit entrer de ses Gents. Mais il rompit la treve,cor-
1334. rompit ceux qui étoient dans le Château d'Illins,qui le lui rendirent , & força celui des Côtes.De là,plus ennemi qu'auparavant il cõmença de nouveaux actes d'hostilité,sur les Habitans de Vienne,mépriſant la parole qu'il leur avoit donnée , & à ceux qui avoient juré pour lui cette treve. C'étoient Amedée de Rossillon , Amblard de Beaumont,François de Theys , François de Revel, Chevaliers , & Pierre Durand. Ils étoient Conseillers du Dauphin,que cette infraction offençoit visiblement. Mais il ne lui fut pas mal aisé d'appaiſſer la colere de ce Prince. Quand il vid que les Troupes,que l'on assembloit contre lui,étoient si nombreuses & si bonnes,que quãd elles viendroient à fondre sur ses Terres,comme elles en étoient sur le poinct , tous ses efforts seroient inutiles pour leur défence , il resolut de s'accommoder à toutes conditions.Quelque avantage que l'Eglise y trouvât,le sien y fut plus grand: il évita sa ruine.On ne perit jamais quand on ne le veut pas , mais on le veut quand on conteſte inconsiderément de se r'ajuster avec les Puissances que l'on doit craindre.

Nouveaux troubles cõtre l'Eglise de Vienne.

Avec Guillaume seigneur d'Illins

Gentils hõmes tués.

Negotiation de paix.

Paix.

Reflexion.

XII.

LA peur qu'avoit Jacques de Savoïe,Prince d'Achaïe,& Comte de Piedmond,de celle d'Aimon Comte de Savoïe,son cousin,lui fit rechercher l'alliance du Dauphin. L'alliance civile & cõtractuelle est plus forte entre les Princes que la naturelle. Le Dauphin lui donna en fõds de terre vn revenu de cinq cens florins d'or.Il se rendit vassal & hõme lige du Dauphin,n'exceptant que le Roi de Sicile & le Côte de Savoïe de cette ligeité.La reconnoissance, qu'il en fit,fut vne conquête pour le Dauphin sur la Maison de Savoïe.Au même tẽps,& en la presẽce du même Prince,le Dauphin acquit l'homage de la Principauté d'Orenge: Remond de Baux mari d'Anne de Viennois,fille de Gui Baron de Montauban,& niepce de Humbert y avoit succedé à Bertrand son pere. Il étoit fort mal dans la Cour de Naples, & Humbert au contraire y étoit dans vne haute consideration.Se donnãt à lui,pour être protegé,il se figura que cette action y paroîtroit moins blâmable,que s'il prioit vn Prince étranger d'être sõ protecteur.Ce Traité fut fait dans le Palais du Pape au Pont de Sorgues le XVII. du
1339. mois de Juin de l'an M. CCCXXXIX. par l'entremise de Jean de Chissai Evêque de Grenoble,du Prince d'Achaïe,d'Aimar de Poitiers,de Guillaume de Baux seigneur de Camaret,d'Ermengand de Sabran,de Remond de Mornac seigneur de Caderousse,& de la Garde,de Bertrand de Falque,& de Remond de Rivoire,Chevaliers,qui y furẽt

Alliance du Prince d'Achaïe & de Piemõt avec le Dauphin.

Reflexion. Duquel il se rend vassal.

Prince d'Orenge vassal du Dauphin.

Motif de cet hommage.

Digitized by Google

tous preſents, de même que la femme & le fils aîné de Remond. Le Dauphin promit au Prince d'Orenge 4000. florins d'or, deſquels 500. ſeroiẽt païés en Terres, qui lui ſeroient données en toute juſtice, & le reſte en deniers à divers termes. Remond lui rendit homage lige, & ſe declara, par ſa reconnoiſſance ſon vaſſal & ſon feudataire: droit qui, aïant paſſé aux ſucceſſeurs du Dauphin, fut depuis reconnû par eux de Remond, ſoûs le Regne de Loüis XI. Les Terres, qui devoient lui être données, le furent l'an M.CCCXLI. par les Commiſſaires que le Dauphin nomma pour cela. Ce furent quatre de ceux qui avoient entrée dãs ſon Conſeil, Amblard de Beaumont, Guillaume de Roïn l'aîné, Guillaume de Roïn le jeune, & Eſtienne de Roux. 1341.

Reflexion. La voïe d'étendre ſes limites par les armes eſt bien plus éclatante, mais celle des Traités & des Contracts volontaires eſt plus ſainte & plus conforme à la raiſon: les bons & les mêchants ſont également capables de celle-là, mais les bons ſeulement le ſont de l'autre: quoi qu'il en ſoit, le Prince n'eſt jamais plus grand que quand il eſt juſte. Humbert aſſecta de le paroître, il avoit obtenu du Pape Benoit vne Vniverſité pour la Ville de Grenoble. Il l'y établit le mois de Juillet de cette même année, aprés ſon retour d'Avignon. Il ne pouvoit mieux faire voir, combien il aimoit la Juſtice, qu'en favoriſant ſi vtilement la ſcience du Droit, qui en eſt le principe. Il ſe declara, par des Lettres qu'il fit publier, le protecteur de ceux qui viendroient à cette nouvelle Vniverſité pour étudier. Le froid eſt ennemi des fonctions de l'eſprit: afin que le bois ne leur manquât point, il fit détruire tous les Martinets & tous les fourneaux ſervants à la fonte de l'acier, à trois lieuës aux environs de cette Ville, & défendit abſolument d'y en faire de nouveaux. Ils ſont, dit-il, dans ſes Lettres *vn abime de bois, qui les détruit & qui les extermine*. Cette reflexion, aujourd'hui que Grenoble eſt ſi peuplé, ſeroit vtile, ſi elle tomboit dans l'eſprit de perſonnes authoriſées. Il ordonna le mois de Novembre, qui ſuivit aprés l'homage du Prince d'Orenge, étant à Ville-neufve d'Avignon, que l'on travaillât à eſſuïer abſolument toutes ſes debtes. Il avoit tiré le Conſeil Delphinal de la Ville de S. Marcellin, & l'avoit de nouveau établi dans le petit Bourg de Beauvoir de Roïans. Il lui commanda d'emploïer à cela toute ſon authorité: mais voici l'ordre qu'il preſcrivit, & qu'il voulut être ſuivi. Il fit proclamer, à cri public, dans toutes les Châtelainies que ceux, qui pretendoient être ſes Creanciers, ou avoir quelques droits contre lui, ſoit de ſon chef, ſoit de celui de ſes predeceſſeurs, euſſent à en faire leurs declarations, trois ſepmaines aprés. Il commit pour les recevoir les Châtelains des lieux, les Prieurs, les Curez, & où il n'y en auroit pas, il voulut qu'étant faites devant quatre hommes de bien, & non ſuſpects, elles euſſent le même effet. Il ordonna que toutes ces declarations ſeroient enregiſtrées, que les Regiſtres en ſeroient remis entre les mains de l'Evêque de Valence, & par lui en celles du Conſeil Delphinal reſidant à Beauvoir, & qu'en ſuite le Conſeil en procurât l'effectif païement. Il étoit bien éloigné du ſentiment de ces mauvais Princes, qui ſe figurent que la proprieté de tous les biens de leurs ſujets leur appartient: qu'ils n'en peuvent jamais être les debiteurs, & que pour peu qu'ils leur laiſſent, ce peu eſt vn grand bienfait. Il ne s'arrêta pas là: il commanda qu'en chaque Parroiſſe de ſon Etat, des aſſemblées generales du Peuple fuſſent convoquées, & que là on demadât pour lui pardon à tous les intereſſez, s'il y avoit eu de l'excés aux ſommes impoſées ſur eux, ou de la violence en l'exaction. Quand il n'y auroit eu que cela, c'étoit neanmoins trop de ſatisfaction aux Peuples: mais, il joignit le bienfait à vn adveu ſi favorable. Il fit rendre ce qui avoit été exigé injuſtement, & ne voulut pas que l'aveu d'avoir failli fût toute la peine de la faute. Les mêchants croïent que, pour faire changer de qualité aux crimes, on n'a qu'à les continüer. Les Juifs, & les Banquiers venus d'Italie, qui pour tître n'avoient que le nom de Lombards, ſoûs lequel ils étoient connûs dans cette Province, & dans tout l'Etat de France, exerçoient vne vſure manifeſte. Pour en avoir la liberté, ils païoient, chaque année de grands

Vniverſité établie dans Grenoble.

Le Dauphin ruine & défend les Martinets & fourneaux à acier à trois lieuës de Grenoble. Son motif.

Le Dauphin travaille à païer ſes debtes.

Emploïe à cela le Conſeil Delphinal établi à Beauvoir de Roïans.

Procedure pour cela remarquable.

Reflexion.

Demande pardon à ſes ſujets.

Fait reſtitution.

Reflexion.

Digitized by Google

grands Tributs qui étoient la juſtification de ce Commerce criminel. Le Dauphin les revoqua,& declara qu'il ne pretendoit plus rien tirer d'eux;il ſureit le paiement de tout ce qui leur étoit dû par ſes ſujets pour cinq ans conſecutifs;& les declara bien acquittez envers eux,aprés ce tẽps-là, en leur païant ſeulement les ſommes principales, ſans intereſts.L'année ſuivante il defendit aux Juifs de cõmettre à l'avenir à peine de la vie les vſures, par leſquelles ils devoroient la ſubſtance de ſes ſujets ; leur declara lui-même, ſeant en Jugement & le peuple de la Ville de Beauvoir étant aſſemblé, qu'il ne vouloit plus de tribut,ni de reconnoiſſance pecuniaire d'eux. Neanmoins, il ne les bannit pas de ſes Terres, comme il le craignoient, & leur permit d'y habiter en toute ſeureté. Cette Nation a choqué toutes les autres,par le mépris qu'elle a toûjours fait d'elles, au milieu mêmes de la perſecution,& de la ſervitude. De ſorte qu'il ne lui eſt reſté,pour tout moïen de ſubſiſter,que cette partie du Commerce,qui en eſt la plus baſſe,& la plus indigne de l'honneſte homme: & c'eſt par là, que cette Religion,dans laquelle la nôtre a été conceuë,n'a eu autresfois de pire ennemi que le zele qu'enflâmoit l'intereſt des debiteurs de ces malheureux.

Reglement contre les Juifs, & les Banquiers.

Reflexion.

XIII.

1340. HVmbert prononça cet Arreſt lui même le XXVI. du mois de Juin de l'an M. CCCXL. Et ſix jours auparavant, il avoit mis au nombre de ſes Vaſſaux, Ainard ſeigneur de Clermont;&,pour le faire il l'avoit mis au rang de ſes principaux Officiers. Le Comte de Savoïe avoit taché de le gagner, par les témoignages de ſa bienveillance ; mais le Dauphin lui en donna de la ſienne de bien plus magnifiques, & éclattans. Il erigea en Vicomté la Terre de Clermont en Trieves en faveur d'Aïnard, & de ſes décendans, qui ſeroient ſeigneurs de celle de Clermont dans le Dioceſe de Vienne ; Et c'eſt celle-ci qui a donné ſon nom à cette illuſtre famille. Il lui en fit vn preſent, & du Château de Roiſſas s'étant obligé d'en faire valoir le revenu juſques à la ſomme de huict cents florins d'or. Davantage il le crea Capitaine general de ſes armées, & Grand Maître de ſon Hôtel & de celui de la Dauphine ; & voulut que dans ſes Conſeils, il eût l'honneur d'opiner, & d'étre aſſis immediatement aprés lui. Il le mit en poſſeſſion du Vicomté,par le bail d'vn anneau & d'vne épée; de la Charge de Capitaine General par celui d'vn Guidon aux armes de Dauphiné ; & de celle de Grand Maître par celui d'vne baguette blanche. Les Droits de celle de Capitaine General étoient le commandement des armées, en l'abſence du Dauphin ; &, quand il y ſeroit, la conduitte de l'avant-garde ; & dans les Campemens l'honneur d'étre logé auprés du Dauphin; & enfin de porter, dans les actions publiques & ſolemnelles, l'épée nuë devant le Dauphin, comme lors que lui,ou ſon fils ſeroient faits Chevaliers. Ceux de la grand'Maitriſe c'étoient qu'aux jours & aux feſtes celebres, où il en faiſoit les fonctions à cheval ou à pied, il auroit deux plats, & quatre aſſiettes d'argent de ceux, qui auroient été portez à la Table du Dauphin, du poids du moins de ſeize mares ; &, ſi la feſte ou la ſolemnité duroient plus d'vn jour, vn plat, chaque jour, de cinq mares. Ces trois Charges, qui, ſans doute, étoient les plus belles de la Cour & de l'Eſtat du Dauphin, furent rendues hereditaires dans la Maiſon d'Aïnard, en faveur de ceux de ſes décendans qui poſſederoient la Terre de Clermont dans le Viennois. Pour reconnoître cet illuſtre bienfait, il ſe declara abſolument homme lige du Dauphin ; & lui promit de n'avoir jamais d'alliance ni d'amitié avec le Comte de Savoïe,de ne donner entrée, ni paſſage à ſes Troupes dans ſes Terres, & de s'oppoſer à tous ſes deſſeins. Il aſſujettit ſa poſterité à ne recevoir l'ordre de Chevalerie que de la main du Dauphin, qui s'obligea de donner à celui qui ſe preſenteroit à lui,pour cela,vn Cheval du prix de deux cents florins d'or, ou cette ſomme, & de fournir tout ce qui ſeroit neceſſaire à cette ſolemnité ; tant pour lui, que pour vn autre qui l'accompagneroit. Ces grandes faveurs ne pouvoient qu'étre vne ſource de jalouſie & de haine

Aïmard ſeigneur de Clermont ſe rend Vaſſ. du Dauphin.

Bienfaits & & gratifications du Dauphin à Aïnard.

Creé Capitaine general & Grand Maître de Dauphiné.

Digitized by Google

contre lui & contre ſa Maiſon : c'eſt pourquoi il eu la prudence d'en prevenir les effets, & de ſe précautionner contre eux. La maniere en fut judicieuſe : Le Dauphin & lui ſe promirent reciproquement de ſe donner l'vn à l'autre, pour pleges & pour cautions preſque tous les plus grands ſeigneurs de Dauphiné, & les plus relevez entre les Vaſſaux du Dauphin, comme celui-ci avoit à procurer cette ſeureté le premier, Aïnard ſe mettroit par-là à couvert de leurs reſſentiments. Ceux de qui il ſouhaita l'agréement furent Humbert ſeigneur de Villars, Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, Artaud ſeigneur de Roſſillon, Girard de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, Aïnard ſeigneur de Montbreton, Humbert d'Illins conſeigneur d'Illins, Aïnard de la Tour ſeigneur de Vinay, Jacques de Bocſozel ſeigneur de Gere, Artaud ſeigneur de Claveſon, Henri ſeigneur de Saſſenage, Diſdier de Saſſenage, Hugonin Aleman ſeigneur de Vaubonnois, Hugues de Breſſieu ſeigneur de Viriville, Aïmar ſeigneur de Breſſieu, Falque ſeigneur de Montchenu, Jean ſeigneur de Morges, Odebert ſeigneur de Château-neuf, Guillaume Artaud ſeigneur d'Aix, Guigue de Morges ſeigneur de Chaſtellart, Bertrand de Berenger ſeigneur de Prébois, Guillaume Aleman ſeigneur de Champs, Rodolphe ſeigneur du Gua, Gautier ſeigneur de Varces, Amedée de Roſſillon conſeigneur du Bouchage, Amblard ſeigneur de Beaumont, & Guigue de Grolée ſeigneur de Nerieu. Ce Traité fut conclu, & executé dans le Château de Beauvoir de Roïans par l'homage d'Aïnard ; & outre quelques vns de ceux-là, ceux-ci y furent encore preſents, Reynard ſeigneur de Sillieu, Guillaume de Ruin le Vieux, Guillaume de Ruin le Jeune, Souffrey d'Arces, Siboud de Virieu, André du Molar, Eſtienne de Roux Chevaliers ; Humbert de Paladru ſeigneur de Monferrat, Guillaume ſon fils, Ioffrey de Gales, Diannet de ſaint Germain dit Polc, Perronin de Voiſſeu, Pierre Robe, Perret d'Avallon, Iaquemin Malabaille, Eſtienne Copier, Guigue des Roches, Gillet Copier, & Guillaume de Chavanes, Demoiſeaux.

Pleges reciproques.

XIV.

Les ſeigneurs de Vinay & de Château-neuf reconciliez.

AYnard de la Tour ſeigneur de Vinay, & Odebert de Château-neuf, qui devoient être de ces pleges, avoient été juſques à maintenant ennemis l'vn de l'autre, & le voiſinage de leurs Terres leur avoit fourni aſſez de matiere de haine, & de diviſion. Le Dauphin les accommoda. Le Territoire de Merins, qu'Aïnard poſſedoit dans l'Alben, dependoit du Château-neuf, & étoit la principale cauſe de leur inimitié. Le Dauphin ſe le fit ceder du conſentement d'Odebert, & promit à Aïnard de lui donner des fonds de même valeur dans la Terre de Chevrieres. Aïnard, à qui le deſſein d'vn voïage en France ne permettoit pas d'attendre l'effet de cet échange, en laiſſa le ſoin & la charge à Jacerand de Falavel, & à Pierre de Murinais. Cette querelle fut ainſi aſſoupie plûtôt qu'éteinte. Elle ſe r'alluma, quelques années aprés, & fut plus ardente qu'elle n'avoit jamais été. L'impunité fait naître les querelles parmi les perſonnes vulgaires, éclaves de leurs paſſions, & acceſſibles à tous les vices ; & les fait durer parmi les Grands, qui de l'orgueil font toutes leurs paſſions, & à qui l'obſtination à ne ceder point eſt vne vertu heroïque. Les corps de Iuſtice ſont les ſeules digues, que les Princes peuvent oppoſer aux flots de la colere & de la vanité inconſiderée. Celui, que le Dauphin avoit premierement établi à S. Marcellin, & aprés à Beauvoir, avoit beſoin de plus de fermeté dans vne Ville plus conſiderable. Le repos de ces Compagnies, comme il l'eſt dans la nature, eſt le principe de leurs mouvements, ſi vtiles au repos public. En effet il l'établit dans la Ville de Grenoble, qui de toutes celles, qui reconnoiſſoient la ſouveraineté du Dauphin étoit la plus celebre pour y demeurer à perpetuité. Il adjoûta à ſon authorité & à ſa dignité, par ſes lettres patentes du 1. jour du mois d'Août de l'an M. CCCXL. qui furent ſcelées du ſeau d'Eſtienne de Roux, Chevalier, juge Majeur de l'Hôtel du Prince, & de tout le Dauphiné : il le compoſa de ſept juges, deſquels cinq

Cauſe de leurs differents.

Reflexion.

Reflexion.

Reflexion.

Conſeil Delphinal établi dans Grenoble.

1340.

Digitized by Google

cinq devoient être Juriſconſultes. Les quatre Profeſſeurs liſants actuellement, deux le Droit Canonique & deux le droit Civil, &, avec eux, le Chancellier du Dauphiné étoient ces cinq-là. Il voulut, par cet honneur, donner plus d'éclat à l'Vniverſité, ou, comme il parle, *à l'étude de Grenoble*. Il lui affecta *le Titre du Conſeil Delphinal reſidant à Grenoble*, & lui donna vne Juriſdiction Souveraine ſur tous les differents, & ſur toutes les affaires Civiles & Criminelles, qui ſeroient portées à ſa connoiſſance ſoit en premiere Inſtance, ſoit par voïe de recours: ſans neanmoins diminuer, ni affoiblir la Juriſdiction des autres Juges, lui donna vn ſeau nouveau, où étoit repreſenté vn Dauphin: & depuis, ce temps-là, le Dauphin a paſſé pour la piece eſſantielle des Armes de cette Province. Il lui communiqua auſſi la Juriſdiction des Comptes: & voulut que rien ne s'y fit d'importance ſans ſa participation: de maniere que les Officiers du Conſeil & ceux des Comptes furent plûtôt des membres differents d'vn même corps, que deux Corps. Guillaume Dumas fut le premier Preſident de ce Conſeil, qui ne fut parfaittement établi que deux ans aprés
1342. l'Edit de ſa creation; car ce fut ſeulement en M. CCCXLII. que Dumas fut pourveu de cette Charge qu'Eſtienne de Roux & Reymond de Fallavel exercerent quelques années aprés. Il y avoit vne étroitte amitie entre le Pape Benoit XII. & le Dauphin, & celui-ci avoit coûtume de lui rendre de frequentes viſites: en
1340. vne qu'il lui fit à Avignon le mois d'Octobre de l'année M. CCCXL. il trouva que le Pape avoit nommé à l'Archevêché d'Ambrun, vaquant par la mort de Bertrand, vn Cordelier de grande reputation. C'étoit Paſteur, qui merita depuis le Chappeau de Cardinal. Le Dauphin honnora par l'homage, qu'il lui rêdit, ſon entrée à cette dignité. Il approuva, en ſa faveur, tous les Traités des Dauphins ſes predeceſſeurs avec les predeceſſeurs de Paſteur. L'vſage des Chappeaux n'étoit pas cônû, & celui des bônets n'étoit pas auſſi frequent que des Capuchons attachez aux habits mêmes. Auſſi, l'Acte de ce homage porte que le Dauphin l'avoit rendu à ce Prélat, aïant abbatu ſon Capuchon de deſſus ſa teſte, les mains jointes entre celles de Paſteur, & par vn baiſer à la bouche. Ainſi, il avoit aſſez de ſoin de s'acquitter de ce qu'il devoit à ceux qu'il recõnoiſſoit pour ſes Superieurs, & à ceux qui le reconnoiſſoient pour le leur. Mais, il avoit negligé, juſques à maintenant, vn deſordre qui détruiſant le Commerce, incommodoit merveilleuſement ſes ſujets. Les monnoies n'étoïent ni de l'alloy, ni du poids qu'elles devoient l'étre; & la Nobleſſe, & le Peuple (ce mal étant également ſenſible à tous) l'avoient déja prié d'y apporter quelque remede. Mais, il faut, que cette perte, qu'il ne jugeoit pas ſi grande que l'on la repreſentoit, lui fût vn profit important. Il avoit témoigné que ſes affaires ne lui permettoient pas d'y toucher, & enfin il ne ſe laiſſa ébranler, qu'aprés que tous eurent conſenti à vne levée de cinq ſols ſur chaque feu. Cette impoſition lui aïant été accordée, il promit ce qu'ils deſiroient ſi paſſionnément. Pour obtenir ce que l'on veut des Puiſſances ſouveraines, donner eſt ſouvent, au jugement des Miniſtres, qui ne regardent pas la gloire de leurs maîtres, la meilleure de toutes les raiſons. Louïs I. Comte de Valentinois s'étoit alors entierement conſacré à celle de la France. Depuis la mort d'Aïmar ſon pere, toutes ſes penſées & tous ſes travaux avoient été à elle. Auſſi aprés avoir rendu, en pluſieurs importantes occaſions, de grands ſervices au Roi Philippe de Valois, le Gouvernement de la Province de Languedoc lui fut donné le XV. du
1340. mois de Decembre de l'an M. CCCXL. Elle avoit beſoin, étant frontiere aux Anglois, d'vn Gouverneur dont la naiſſance, la qualité, & le merite tinſſent ſes peuples dans l'obeïſſance par le reſpect. La force eſt le ſeul moïen de regner ſur les bêtes ſauvages, & de ruiner entre les hommes les plus legitimes dominations. Les bienfaits ſont des chaiſnes plus fortes, que celles de fer. Humbert eut cela du grand homme, qu'il aimoit à faire du bien, & de l'homme mediocre, qu'il en faiſoit ſouvent & ſans choix, & avec excés. Domenget d'Alevard Habitant de Dravenet, lui avoit

Ses Officiers.

Sa Juriſdiction.

Armes de Dauphiné.

Paſteur fait Archevêque d'Ambrun.

Le Dauphin lui fait homage.

Capuchon.

Reglement ſur les monnoies.

Impoſition de cinq ſols par feu.

Reflexion.

Le Comte de Valentinois fait Gouverneur de Languedoc.

Reflexion.

Domenget affranchi par le Dauphin.

Digitized by Google

avoit rendu quelques ſervices qui lui avoient plû ; il l'affranchit, & ſes décendants mâles à perpetuité de toute impoſition ordinaire, & extraordinaire, de tout peage, & de tous Droits de cette nature. Il les mit ſous ſa particuliere protection, &, leur permit de porter, par tout où ils iroient, vn bâton marqué de ſes armes, pour être plus inviolables aux inſultes, & aux entrepriſes de leurs ennemis. Preſque en même temps, il donna aux Habitants de Beauvoir du Marc, dans le Viennois, de nouveaux privileges, & confirma les anciens, dont ils étoient obligez à leurs premiers ſeigneurs. Il avoit acquis cette Terre & n'avoit de plus efficace moïen d'y faire aimer ſa domination, que de la rendre humaine & douce. On regne dans ſon Etat, comme dans ſa famille, bien plus ſeurement en ſe faiſant aimer qu'en ſe faiſant craindre.

Bâton aux armes du Dauphin pour ſeureté.

Privileges de Beauvoir du Marc confirmez.

Reflexion.

XV.

AVſſi Humbert, quoi que foible, avoit l'amour de ſa Maiſon comme il l'avoit de ſon Eſtat. Le XXVI. du mois de Mars de l'an M. CCCXLII. il donna à Marie de Baux ſa femme vn nouveau témoignage du ſoin qu'il avoit que rien ne lui manquât, quand mêmes il viendroit à lui manquer. Il lui donna en ce cas-là, par Acte ſolemnel, les Châteaux, & les Terres de Champſaur, d'Oiſens, de Viſilles, de Montbonod, de Trieves, de Montfort, & de Monſteuri. Le Comté d'Andrie, dans le Roïaume de Naples, étoit la plus belle partie de ſa Dot, & le revenu en étoit châque année de plus de ſept mille florins d'or. Elle en avoit la diſpoſition abſolue, & tout ce qui en reſtoit, aprés avoir ſatisfait à diverſes penſions conſtituées en faveur de ceux qu'ils en avoient voulu gratifier, étoit porté dans ſes mains. Au nombre de ces penſionnaires étoit Conſtance de Naples, que leur fils avoit euë pour Nourrice: cette femme, aprés la perte de ce jeune Prince, avoit conceu tant de haine, pour le Ciel de cette Province, qu'elle n'y avoit pas voulu vivre aprés lui ; Mais le Château de Montfleuri, compris dans cette donation, fut la même année, la matiere d'vne œuvre plus ſainte & plus noble. Quelques années auparavant le Dauphin avoit fait vn vœu de fonder dans ſon païs des Monaſteres, où juſques à trois cents Religieux euſſent leur entretenement. Beatrix de Hongrie, ſa mere, & Marie de Baux ſa femme, avoient eu part à ce vœu, & s'y étoient obligées comme lui : Mais il n'avoit regardé que les Religieux, & ne s'étoit pas alors propoſé de faire part de ce bienfait aux Religieuſes. De ſorte qu'il avoit falu que le Pape l'en diſpenſât, & lui donnât la liberté de bâtir des Monaſteres, juſques à ce nombre, pour l'vn & l'autre ſexe indifferemment. Dans le XXII. de Decembre de la même année, du conſentement de ſa mere & de ſa femme, qui y étoient plus intereſſées, il fonda vn Convent de Religieuſes de l'Ordre de S. Dominique, dans l'enceinte du Château qu'il donna à cet effet ſolemnellement devant l'Autel de l'Egliſe de Montfleuri, à Guillaume de Parey Prieur du Convent des Freres Prêcheurs de Mâcon, à Jean de Revel, & à Jacques de Thonnay, l'vn Prieur, & l'autre Lecteur de celui de Grenoble. Le nombre des Religieuſes, qu'il y établit, fut de quatre vingt, outre ſix Religieux pour le ſervice de l'Egliſe ; & mille cent vingt deux livres furent le revenu, qu'il leur donna pour les entretenir. C'étoient treize cents vingt florins, chaque florins étant du prix de dix ſept ſols. De ſorte que chaque Religieuſe, & chaque Religieux n'avoient que quinze florins pour leur dépence, & il en reſtoit trente pour les Domeſtiques. Outre ce nombre il leur fut defendu d'en recevoir aucune, qui n'apportât au Convent cent florins d'or, & qui n'eût encore vne penſion annuelle de trois florins. Ces onze cents vingt deux livres furent aſſignées ſur les Tailles Comptables de diverſes Communautez ; quelques vnes leur furent entierement données. Ce furent celles de la Mure de cent livres ſeize ſols châque année ; de Beaumont de ſoixante vne livre ; de Corps de quarante livres ; de S. Bonnet en Champſaur de cent quarante ſix livres ; de Montorſier de quatre vingts douze livres. Nous apprenons

1342.

Donation du Dauphin à ſa femme de pluſieurs Terres en ſurvie.

Penſion de la Nourrice du fils du Dauphin.

Fondatiõ du Convent de Monſteuri. Vœu du Dauphin.

Le Château de Monſteuri donné à des Religieuſes.

Revenu. prix des ſo anns.

Tailles Cõtables.

Digitized by Google

nons de là qu'elle étoit la nature des Tailles Comptables. Elles étoient vn droit fixe qui ne changeoit point, qui regardoit tout le Corps de la Communauté, & qui étoit regalé sur ses membres. C'étoit vn Tribut de la reconnoissance publique, & vn aveu de servitude. Ce Monastere fut achevé, pendant que le Dauphin faisoit la Guerre aux Turcs à la teste de l'Armée Chrêtienne. De sorte que les saintes filles auxquelles il étoit destiné n'y furent introduites que le XXII. du mois d'Avril de l'an Leur nature.

1347. M.CCCXLVII. Elles ne furent alors que quatorze; desquelles sept furent tirées du Cõvent de Poini: Elles entrerent dans cette possession avec toutes les ceremonies, & toutes les solemnités, qui pouvoient donner de l'éclat à cette action. Henri de Villars Archevêque de Vienne, & Gouverneur general du Dauphiné, en l'absence du Dauphin, Jean de Chissai Evêque de Grenoble, & l'Abesse du Convent des Aies la rendirent celebre, par leur presence. Cecile du Mont fut la premiere Prieure, qui prit cette possessiõ, & Ieanne de Ligneres Cousine du Dauphin, sa Celleriere: Mais, l'année suivãte, le Dauphin étant de retour de cette Guerre, ajoûta à ses bienfaits. Rien ne reveille la liberalité à l'égard du grand merite, quelque endormie qu'elle soit. Mais Humbert avoit vn penchant à donner, qui le faisoit souvent tomber dans la prodigalité. Estant dans le Château de Quirieu, Guerin General de l'Ordre des Freres Précheurs, & Guillaume de Château-Renaud Provincial de la Province de France, lui persuaderẽt de couronner glorieusement vne œuvre si sainte, & qu'il avoit si heureusement commencée. Aïant dõné le Château à Dieu, il n'y avoit pas apparence qu'il lui en refusât ce qui en étoit vn accessoire inseparable. De sorte, que le XXVI. du mois de Iuin de l'an Les Religieuses mises en possessiõ. Premiere Prieure. Reflexion.

1348. M.CCCXLVIII. il rendit à ce Château, sanctifié par le Monastere que ses murailles enfermoïẽt, la Iurisdictiõ haute, moïenne, & basse, & tous les Droits seigneuriaux qu'il en avoit separez; à la seule reserve de l'homage des Nobles, & de l'obligation des non Nobles de servir à la Guerre qu'il retint en sa main. Mais, ce fut sous ces cõditions; la premiere qu'il y auroit toûjours dans ce Convent soixante dix Religieuses, & dans celui de Grenoble quarante Religieux; que pour l'administration des Sacremens, & pour le service Divin, il y auroit de même treize Religieux dans le Convẽt de Montfleuri, sous le Gouvernement d'vn Prieur, qui en seroit le treiziéme, & dix sœurs converses, pour servir les Religieuses; & que, chaque année, le jour de la feste de Ste Catherine, à qui ce Monastere est principalement dedié, il s'y fairoit à cent pauvres vn aumône en pain, en vin, en feves, en fromage, en chair, & en habits. Ceux que les Religieuses auroient quittez étant emploïés à cette liberalité. Ce Monastere occupe vne eminence d'vne mediocre élevation; mais parfaitemẽt agreable. D'vn côté il a la veüe d'vne partie de la riche & belle Vallée de Graisivodan; d'vn autre, celle de la Ville de Grenoble, qui n'en est éloignée que d'environ demi lieüe. Le Canal de l'Isere, qui arrouse vne plaine couverte d'Arbres de toutes sortes, & de maisons fort belles, lui est opposé. Il est peu de lieux qui presentent à la veuë tant d'objets differents à la fois, ni qui la puissent divertir aussi agreablemẽt; Mais il n'en est point où il y ait plus d'esprit, & plus de vertu: On y admire l'vn & l'autre également. Et certes dans ce sexe l'esprit, sans la vertu, n'est qu'vn Ardẽt qui perd celles qu'il éclaire; & la vertu, sans l'esprit, n'est qu'vne espece de chagrin insupportable, qui fait haïr le jour à celles, qui écoutent ses severes conseils, & qui, par l'esperance des biens à venir, leur ôte inconsiderément le le goût de tous les biens presents. Le Dauphin donne au Convent de Montfleuri la Jurisdiction. Reflexion.

XVI.

En effet, c'est ce qui étoit arrivé au Dauphin: il s'étoit jetté dans vne devotion si profonde, qu'il avoit témoigné que la splendeur de sa conditiõ lui déplaisoit, son esprit borné ne pouvant satisfaire, en même temps, aux devoirs qu'elle exigeoit de lui, & à ce que la pieté lui demandoit. On ne douta point qu'il ne se fit Religieux, si sa fẽme y consentoit: il n'y avoit que cette chaîne qui l'arrestoit au monde. André son fils étant mort, il n'avoit pas eu d'autres enfans d'elle: De sorte que la nature ne lui aïant point donné d'heritier de son sang, il resolut de s'en faire vn par son choix. Ce n'est pas que la Maison de la Tour du Pin dût finir avec lui: la branche qui avoit eu la Terre de Le Dauphin pense à se faire Religieux. Le Dauphin resolu de donner son Estat au Pape ou au Roi de France.

Digitized by Google

Vinai,pour ſon appanage, étoit floriſſante, & ne finit qu'environ ſoixante ans aprés. Dailleurs les enfans de Beatrix de Viennois,fille de Gui Dauphin,Baron de Montauban,ſon Oncle,mariée dans la Maiſon de Baux;ceux d'Alix Comteſſe de Foreſts, de Marguerite,de Beatrix, & de Catherine ſes Tantes avoient droit de luiſucceder s'il mouroit ſans enfans.Mais il ſe laiſſa perſuader, à leur deſavantage, tout ce que des eſprits gagnez par des Puiſſances voiſines lui propoſerent.D'vn côté le Pape, & d'vn autre le Roi de France le combloient de careſſes & de promeſſes ; & rien moins que l'intereſt de ſon peuple ne tenoit ſon eſprit dans l'irreſolutiõ.Guillaume de Ruin,l'vn de ſes Principaux Conſeillers,favoriſoit le Pape,& d'autres le Roi;& ceux-ci furẽt les plus forts.Outre que le Pape Clement VI. qui ne faiſoit qu'entrer dans la poſſeſſiõ de la Papauté,n'étoit pas encore en état de donner au Dauphin les ſommes qu'il pretendoit;&,quand elles auroient été dãs ſes mains,l'intereſt de ſa Maiſon l'auroit détourné de cette penſée joint qu'on étoit perſuadé que le Dauphin avoit déja fait deux pareilles donations à celle que le Roi deſiroit, l'vne à Jacques Roi de Majorque, & l'autre au Prince de Calabre,fils de Robert Roi de Naples.Tellement que ce n'auroit pas été vn Acte de prudence de commettre le ſaint Siege avec ces Princes ; & bien moins encore,avec le Roi en vne affaire de cette importance.Pour effacer le ſoupçon que la France avoit pû avoir contre lui,il ſe rendit le mediateur de ce Traité, ſi bien que le Roi aïant envoïé ſes Ambaſſadeurs à Avignon pour le conclurre avec le Dauphin, qui y étoit en perſonne,il le fut heureuſement aprés quelques conferences. Le Dauphin n'eut pas ſujet de rien refuſer, par ce qu'on lui accorda tout:il n'eut qu'à demander pour obtenir.Mais on craignoit ſon inconſtance : pour fixer ſon honneur volage,on l'obligea de jurer entre les mains du Pape, l'execution de ce qui avoit été reſolu;& le XXII. du mois d'Avril de l'an M.CCCXLIII. il contracta ſolemnellement avec les Deputez du Roi:Il donna,en cas de mort ſans enfans naturels & legitimes,nõ au Roi ni à ſes ſucceſſeurs,mais à Philippe ſon ſecond fils,ou,s'il étoit mort avant lui, à l'vn des enfans de Jean Duc de Normandie, fils aîné du Roi,& de leurs ſucceſſeurs Rois de France,que le Roi ou le Duc de Normandie,ou les Rois de France leurs ſucceſſeurs voudroient choiſir & élire,par donation entre Vifs, ſans eſperance de la pouvoir revoquer. Ainſi,il voulut abſolument que,lors que les Rois auroient des enfans, le Dauphiné ſortît neceſſairement de leurs mains pour entrer dans celles de celui qu'ils nommeroient, &, qu'où il n'y en auroit qu'vn, ce fût à lui qu'il appartînt. De ſorte que l'intention du donateur ne s'étant pas arreſtée à la perſonne du Roi, à qui il ne donne rien, c'eſt vne conſequence infaillible que le premier fils eſt neceſſairemẽt appellé à l'effet de cette donation; parceque dés lors elle trouve le cas de ſon accompliſſement,& ne peut plus demeurer en ſuſpens. Aïant vne fois trouvé vn ſujet capable de la remplir,quelques enfans qu'ait le Roi,aprés cela,elle ne peut plus étre portée à nul d'eux:car tels Actes aïant été vne fois conſommez ne ſe revoquent plus. Les Terres comprises dans cette donation furent le Dauphiné de Viennois. Ce païs dans ſon ſens propre & naturel ne regardoit que les Terres des Dauphins dans la Province Viennoiſe;le Duché de Champſaur,la Principauté de Briançonnois, le Marquiſat de Ceſane,le Comté de Vienne, le Comté d'Albon, le Comté de Graiſivodan, le Comté d'Ambrunois,le Comté du Gapençois, la Baronnie de la Tour,la Baronnie de Valbonne, la Baronnie de Foucigni, la Baronie de Meüillon, celle de Montauban & les fiefs dependants du Dauphiné. Ni Vienne, ni Valence,ni le Valentinois, ni Gap, ni Ambrun, ni Die ne furent point de ce nombre, parceque le Dauphin n'y avoit que certaine part en la Juriſdiction Subalterne, & nulle en la ſouveraineté. Neanmoins tous les Hiſtoriens, qui n'ont pas eut aſſez de lumieres pour penetrer dans la politique de cette Province de ce temps-là, ont écrit que la France acquit ainſi Vienne,& le Dauphiné, tel qu'il eſt preſentement. Le Dauphin ſe reſerva les Terres, qu'il avoit dans la Poüille, Province du Roïaume de Naples, du chef de ſa femme, celles qu'il avoit dans l'Auvergne & dans le

Le Pape agit pour le Roi.

Avec le Dauphin cõclut ce Traité.

1343.

Tranſport du Dauphiné au fils du Roi.

Terres & païs compris dans la donation.

le Dauphiné, les Châteaux & les Villes de Quirieu de Cremieu, de Sablonnieres, de la Balme, toute l'Iſle de Charvis, les Châteaux & les ſeigneuries de S. Donat, de Bellegarde, de Montfort, de Montbonod, de Montfleuri, de Vizille, de la Mure, de Corps, de Beaumont dans le Graiſivodan, de Valpute dans le Briançonnois, & de Chaſtillon, & de Salanche dans le Foucigni, pour en diſpoſer en faveur de qui il voudroit, la Souveraineté en demeurât neanmoins à celui qui ſeroit Dauphin. Comme il étoit en Traité avec le Pape, touchant la Ville de Romans, dont l'Archevêque de Vienne comme Abbé, & l'Egliſe de S. Bernard avoient toute la Juriſdiction, il voulut auſſi ſe conſerver le Droit de pouvoir donner en échange, au ſaint Siege, Aviſan, Nion, Miribel, & quelques autres Villes, au lieu deſquelles celle de Romans entreroit: & le Roi lui promit ſix vingt mille florins d'or de Florence: ils furent le prix de cette illuſtre Souveraineté; outre deux mille livres de rente qu'il retiroit chaque année du Threſor du Roi à Paris. Mais les deux principales conditions de ce Contract furent, premierement, que Philippe, ou celui des fils de France, en la perſonne de qui cette donatiõ auroit effet, s'appelleroit Dauphin de Viennois; que ſes ſucceſſeurs porteroient ce Titre & les armes du Dauphiné écartellées de celles de France: & la ſeconde, que le Dauphiné ne ſeroit point vni au Roïaume de France que l'Empire ne le fût. Humbert aïãt eu cette loüable ambition que ſon Eſtat ne finît pas avec lui, qu'il demeurait toûjours ſeparé de celui de France, dans les mains de ſes ſucceſſeurs. L'vn regardoit la gloire du Prince, & l'autre l'vtilité de ſes ſujets: il fut convenu que les privileges des Corps & des particuliers ſeroient toûjours entretenus; que Philippe & ceux qui ſeroient Dauphins jureroient de les obſerver inviolablement: & deux en ſont particulierемẽt mentionnez dans l'Acte; l'vn eſt la ſucceſſion aux fiefs, & aux rieres-fiefs ouverte à l'vn & à l'autre ſexe. Ils ſont ainſi dépouillez de leur nature, & rendus patrimoniaux. L'autre, que les ſujets du Dauphin, pour quelque cauſe, & ſous quel pretexte que ce fût, ne pourroiẽt étre diſtraits de leurs Juges naturels, ni attirés en aucune Juriſdiction du Roïaume. On avoit ſi mauvaiſe opinion de la fermeté de Humbert que pour le mettre dans l'impuiſſance de changer, on s'aviſa d'vn moïen qui ſembloit déja porter à la Maiſon de France la poſſeſſion de ſes principales Villes, & de ſes meilleures Places. Il conſentit que le Roi en choiſit, dans le Corps de la Nobleſſe de Dauphiné, les Chaſtelains, c'eſt à dire les Gouverneurs, qui jureroient de ne les rendre à perſonne que du conſentement du Roi: & où le Dauphin voudroit à l'avenir leur en ſubroger d'autres, cela lui fut permis, avec cette contidition, que ceux, qu'il voudroit mettre en leur place faiſoient le même ſerment dans les mains du Viguier de ſainte Colombe lés Vienne. Depuis que le Roi s'étoit rendu maître de ce Faux-bourg, il lui avoit donné vne nouvelle forme, d'aſſez bonnes murailles, & vne Tour quarrée, qui étoit vne fortification, à la teſte du Pont du Rhône, redoutable à la Ville de Vienne qu'elle menaçoit. Ceux que le Dauphin envoïa au Roi pour la ratification de ce Traité conclu avec les Deputés, furent Humbert ſeigneur de Villars, Humbert de Cholas ſeigneur de Lullins, Amblard ſeigneur de Beaumont, Gui de Morges ſeigneur de l'Eſpine, Chevaliers; Jacques Brunier Chancellier de Dauphiné, Jacques Riviere Commandeur de Marſeille, Iacquemet de Die dit l'Ape, & Aimonnet de Chiſſay. Les Places auxquelles de nouveaux Gouverneurs furẽt donnés, ou les anciens laiſſez de la volonté du Roi, en faveur de l'execution de ce Traité, furent les plus importantes de l'Eſtat du Dauphin; & XLIV. en nombre: la garde du Bailliage de Viẽnois & du Château de Moras fut commiſe à Amedée de Roſſillon conſeigneur du Bouchage. Celle du Bailliage de Graiſivodã & des Châteaux d'Allevard & de Moreſtel le fut à Amblard de Briord ſeigneur de la Serra; celle du Bailliage de la Tour, de la Valbonne, & de la Ville de Montluel à Diſdier de Saſſenage conſeigneur d'Iſeron; celle du Bailliage de Chãpſaur & des Châteaux de S. Bonnet, de Mõtorſier, du Conſulat de Gap, & du Château de S. Denis à Gillet de la Balme Demoiſeau; celle du Bailliage des Baronnies de Meüillon & de Montauban, & du Palais de Buis à Ponce de Clair Juriſconſulte;

Romans dãs le Traité.

Conditions principales.

Privileges conſervez.

Fiefs rendus patrimoniaux.

Diſtraction de Juges.

Gouverneurs de pluſieurs Places nommez par le Roi.

Bourg de ſainte Colõbe reparé & fortifié.

Deputés du Dauphin au Roi pour la ratification du Traité.

Digitized by Google

celle du Bailliage du Comté d'Ambrunois & du Palais d'Ambrun à Henri de Villars Archevêque de Lion, les Bailliages furent ainſi aſſeurez au Roi ; mais il ne negligea pas la même ſeureté pour les Villes,& pour les Châteaux particuliers qui en étoient les principaux membres. Donc la garde du Pont,& de Château-Dauphin fut donnée à Remond Chabert Juriſconſulte;celle de Moirenc à Artaud de Beaumont; celle du Château de la Tour du Pin à Henri de Dreins;celle de Beaumont à Guigue Bertrãd; celle d'Iſeaux à Guillaume de Ruin ; celle du Château de Beauregard,& de la Châtellainie de Bourgoin à Gaillard de Voiſſenc;celle du Château de Cournillon , & de Mens à Jean de Grolée ſeigneur de Varacieu;celle du Château & de la Châtellainie d'Oulx à Pierre & à Guigue de la Tour;celle de S. André de Briord à Humbert de Chapponai,dit Paſſerat ; celle de Beaufort à Aïnard Aleman de Beauvoir ; celle du Château de Meüillons à Eſtienne d'Hieres ; celle du Château de Meximieu à Henri Noir;celle du Château de Vals à Ioffrey de Gales;celle du Château de Dentefieu à Guichard de Côte;celle du Château de Vaux en Vellei à Guigue de Roſſillon; celle de Moreſtel dans le Viennois à Pierre de Borcieu; celle du Château d'Hermances à Perret de Chiſſay. Les autres furent de mêmes fiées à des perſonnes de condition, & aggreables également au Roi & au Dauphin,les Deputez de l'vn & de l'autre s'étant aſſemblez pour cela,premierement dans le Chœur de l'Egliſe des Freres Mineurs de ſainte Colombe,&,aprés,dans le Chapitre de l'Abbaïe de S. Pierre de Vienne,Henri de Villars Archevêque de Lion,Hugues de Vienne Archevêque de Beſançon,Jean de Chiſſay Evêque de Grenoble,Louïs de Poitiers Comte de Valentinois & de Diois, Aïmar ſeigneur de Roſſillon , Girard de Roſſillon ſeigneur d'Anjou,Pierre de Cadenet,Henri ſeigneur de Menton,Dronet de Vaux ſeigneur de la Terraſſe,Amblard de Beaumõt,François de Theys, Jean Richer, Chevaliers; Iacques Brunier Chancellier de Dauphiné,& Renaut de Molins Secretaire du Roi,furent en ces aſſemblées, où le Dauphin s'acquitta ainſi de ce qu'il avoit promis pour ce Chef. Le XXX. du même mois de Iuillet,il s'en fit encore vne plus nombreuſe dans le refectoir du même Monaſtere.Là il fit lire de nouveau ce Traité en la preſence des Députez du Roi,l'vn deſquels fut Pierre de Gugnieres,qui pour avoir oſé ſoûtenir les Droits de la Iuriſdictiõ Roïalle contre le Cardinal Bertrand,a été traveſty en ridicule , & eſt devenu Maitre Pierre du Cugnet.Il l'approuva,& en fit jurer l'execution , & l'obſervation aux Princes & à la Nobleſſe qu'il avoit aſſemblée. Les principaux furent Bertrand de la Chapelle Archevêque de Vienne,Henri de Villars Archevêque de Lion,l'Evêque de Grenoble,le Comte de Valentinois,Aïmar ſeigneur de Roſſillon,Hugues ſeigneur de Viriville,Girard ſeigneur d'Anjou,Henri ſeigneur de Saſſenage , Aïnard de la Tour ſeigneur de Vinay,Odebert ſeigneur de Château-neuf,Ioffrey ſeigneur de Chaſte , Artaud ſeigneur de Claveſon , Iean de Berenger ſeigneur de Morges , Renaud Aleman ſeigneur de S.George,Amblard de Briord ſeigneur de la Serra,Soffrey d'Arces,Frãçois de Revel , Aïnard de Roſſillon ſeigneur de Montbreton , Guichard de Grolée, Pierre de Salvanig,Antelme de Montfort,Aimonet de Chiſſay,Ioffrey de Gales,Perret de Chiſſay,Humbert de Chapponay ſeigneur de Ponſonas , Aimaron Aleman de Beauvoir,& François de Cagnio ſeigneur de Montleans. Les jours ſuivants ceux-ci firent encore le même ſerment,Iacques de Bocſozel ſeigneur de Gere , Guigue Bertrand,Rodolphe de Commiers ſeigneur Dumas,Gui de Morges ſeigneur de l'Eſpine, Guillaume Aleman ſeigneur de Murinais,Guichard Alemã,Humbert de Loras,Guillaume de Morges,Iean de Grolée ſeigneur de Neirieu,Henri d'Hieres, Lancellot de Briord,Iean Berard de Briord,Iean de Seiſſel , Guion Coppier , Berlion Bertrand de Moirenc,Iean de Revel,Guionet de Grolée,Aimonet de S.Pierre,Renaud Chabert, Guillaume ſeigneur de Tournon,Lenes de Lemps,Prieur de S.Donat , Pierre Lobet Abbé de S.Pierre de Vienne,Lancellot de Tolon,Artaud de Beauſemblant,Lantelme Aïnard ſeigneur de Theüs,Roland de Vaure, Falque ſeigneur de Montchenu , Henri de Gras & pluſieurs autres.

Aſſemblez pour cela.

Pierre de Cugnieres.

Qui jurent le Traité.

Digitized by Google

XVII.

CEux qui écrivent que la terreur des Armes de Savoïe fut le motif qu'eut le Dauphin de ſe dépoüiller de ſon Etat en faveur de la France, & preſque tous l'écrivent, n'ont pas conſideré que le Dauphin & le Comte de Savoïe étoient fort bien enſemble; que la Savoie n'étoit pas encore bien rétablie dans la perte de tant de ſang qu'elle avoit répandu à la bataille de Varey; & que le Dauphiné la faiſoit alors effectivement trembler. Et d'ailleurs le Comte Aimon étoit tombé dans vne maladie, qui ne permettoit pas au Dauphin d'avoir peur de lui: Elle le porta au tombeau. Humbert ne prit conſeil ni de l'état de ſes affaires, qui étoient floriſſantes, ni de l'interêt de ſes Peuples, à qui ce changement ne pouvoit qu'apporter du deſordre; mais de ſa legereté naturelle, qui faiſoit voler inceſſamment ſes penſées de deſirs en deſirs. Les grandes revolutions, & les illuſtres évenements ont rarement des cauſes dignes d'eux. Il fut fidellement ſatisfait aux ſix vingt mille florins, qui lui avoient été promis, & le Roi étant à Avignon, le mois de Septembre ſuivant, pour le païement de quarante mille, qui en étoient le dernier païement, dont le terme écheoit à la Fête de
1344. l'Aſcenſion de l'an M.CCCXLIV. lui aſſigna les Archevêques de Narbonne, de Lyon & de Vienne, qu'il en chargea ſur les Decimes de leurs Dioceſes. Il étoit mal aiſé qu'vn Prince comme le Dauphin, dont les forces étoient ſi inégales à celles du Roi, eût d'autre volonté que celle que le Roi voudroit qu'il eût: mais on ne l'auroit jamais contraint de donner ſon Etat à la Maiſon de France, s'il n'avoit premierement cherché à qui le donner. Comme le forcer à le donner ç'auroit été vne violence tirannique, ne le forcer pas de ne le donner, du moins, qu'à la France, ç'auroit été vne retenuë imprudente, & blâmable. Déja les Rois de France s'étoient acquis l'avantage d'être devenus les Souverains des Dauphins, par les homages volontaires, auſquels ils s'étoient aſſujettis; il étoit juſte dans cette revolution qu'ils devinſſent les maîtres d'vn Païs, dont les Souverains reconnoiſſoient leur Souveraineté, & que les ſujets fuſſent ſoûmis à la même Puiſſance que leur Prince. Ce n'eſt pas que peut-étre, pour reſoudre l'eſprit chancellant de Humbert, on n'employât la menace, auſſi bien que les promeſſes. Dans les negotiations, on met tout en vſage, comme on tire avantage de tout. Du moins Albert de Strasbourg, qui vivoit en ce temps-là, remarque qu'en d'autres rencontres, pour obtenir du Dauphin ce que l'on en vouloit exiger, on n'avoit pas épargné les intimidations. Lors que le Roi eut formé le deſſein d'occuper le Faux-bourg de ſainte Colombe, & de le fortifier contre la Ville de Vienne, dont il n'étoit qu'vn membre, il ne voulut pas l'entreprendre ſans en avoir conferé avec le Dauphin, & l'y avoir fait conſentir: on le porta à faire vn voïage à la Cour de France; &, comme il y fut arrivé, quelqu'vn l'aïant abordé, ſous pretexte de le ſaluer, l'avertit de faire tout ce que le Roi lui propoſeroit, qu'autrement il étoit arrêté: Tellement qu'il n'oſa rien conteſter, ni rien refuſer. Il conſentit aux fortifications de ce Faux-bourg, qu'il fût retranché de la Ville de Vienne; qu'il fût revêtu de nouvelles murailles, qui en fiſſent vne Ville oppoſée à celle-là; &, enfin, à la conſtruction de la Tour, qui eſt encore debout à la tête du Pont. Depuis, le Roi aïant gagné l'Archevêque, pretendoit, ajoûte Albert, d'emporter encore le reſte de cette Ville, avec la même facilité. Mais le Dauphin s'oppoſa aux deſſeins de l'Archevêque, & le contraignit de ſortir de Vienne. Il l'auroit pouſſé plus vivement, & auroit tenu bon contre ce Prélat, quelque faveur qu'il eût auprés du Pape, ſi les Miniſtres du Roi ne lui avoient declaré que le faict de l'Archevêque étoit le faict du Roi, & que leurs interêts en cela étoient communs. Quoique les grands Princes ſe propoſent, s'ils n'ont pas trouvé matiere de ſcrupule dans la choſe même, ils en trouvent encore moins au choix des moïens.

Que la peur des Armes de Savoïe n'a point été le motif de cet Acte.

Reflexion.

Somme promiſe au Dauphin païée.

Moïens pratiquez pour porter Humbert à traiter. Reflexion.

Le Dauphin conſent à ce que le Roi s'empare du Faux-bourg de Vienne. Procedé pour cela remarquable.

Reflexion.

XVIII.

LE Pape, qui avoit agi ſi vtilement pour la France, ne l'avoit pas neanmoins favorable au deſir qu'il avoit d'acquerir le Château & la Terre d'Aviſan à l'Egliſe.

Negotiation pour l'échange d'Aviſan avec le Pape.

Digitized by Google

le Roi y reſiſte. l'Evêque de Beauvoir, le Chancellier Guillaume Flotte d'Auſſemont, & Berenger de Montans Conſeillers & Ambaſſadeurs du Roi y faiſoient beaucoup de reſiſtance: mais elle fut inutile. Ils offrirent au Dauphin de lui donner de la part du Roi en deniers plus que le Pape ne lui donneroit, & en vn fonds aſſeuré autant de revenu qu'en valoit Aviſan; & outre cela de lui laiſſer la poſſeſſion de cette Terre, & à ſes enfans, s'il en avoit: & ce qui ſembloit devoir le ſatisfaire, de lui procurer, ſans qu'il lui en coutât ni frais ni ſoins, la moitié qu'il deſiroit de la Juriſdiction de la Ville de Romans. Mais les eſprits foibles ont d'ordinaire, pour ſuſpect dans les negotiations, ce qui leur eſt trop avantageux. Guillaume de Ruïn avoit perſuadé au Dauphin que ce lui ſeroit vne honte de paroître ſi foible, qu'il n'oſât vouloir que ce que le Roi voudroit. De maniere que voulant paroître conſtant, il parut opiniâtre: il ne voulut ni écouter des offres qui lui étoient ſi favorables, ni goûter ce qui lui étoit ſi vtile. Neanmoins nul de ſon Conſeil, excepté Ruïn, n'approuvoit l'échange d'Aviſan avec la moitié de cette Juriſdiction, le Pape l'accompagnant de conditions qui l'abbaiſſoient. Il avoit déja donné cette Terre au Pape Benoit XII. qui y avoit fait baſtir vn Palais plus agreable que magnifique. Mais, cette donation avoit eu, pour ſupoſt, l'eſperance d'avoir, par là, la Souveraineté de cette Ville, ce qui n'avoit pas été encore executé. Enfin Clement, qui avoit ſuccedé à Benoit, aïant voulu donner la derniere main à cette affaire, s'etoit ſervi du pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit de Guillaume de Ruïn, & Ruïn de celui qu'il avoit ſur ſon Maître. De ſorte que les Articles de cet échange furent dreſſés, & convenus de part & d'autre: mais ceux d'Aviſan ſe plaignoient de ce que l'on vouloit leur faire changer de Maître: ils diſoient hautement qu'ils n'y conſentiroient point, & oppoſoient à ce deſſein vn des Articles de leurs privileges, les predeceſſeurs de Humbert, & Humbert même qui les avoient confirmés, les aïant declarés inalienables & inſeparables du Dauphiné. Il ne reſtoit qu'à vaincre leur reſiſtance, qui étoit d'autant plus forte qu'elle ne procedoit que de l'amour, & du zele qu'ils avoient pour leur Prince. Il falut que pour l'y flêchir, il ſe portât lui-même à Aviſan; Mais Ruïn étoit malade, & il ſçavoit que nul de ſon Conſeil ne l'y accompagneroit, qui n'animât ſecrettement ce Peuple à tenir bon. C'eſt pourquoi il ſe fit violence, & à ſon mal: il partit d'Avignon, où il étoit né, ne s'étant fait ſuivre que d'André Guerin, & de Pierre de Neyrieu, qui étoient deux jeunes Notaires de la Tour du Pin, & alla joindre le Dauphin. Neanmoins, quoiqu'il fit, aïant convoqué vne aſſemblée generale, les plus notables n'y parurent point: il n'y eut que la moindre partie du Peuple & par le nombre, & par la qualité, qui obeït: de ſorte que l'on n'y conta que quatre cents Habitans. Encore eut-on beſoin d'emploïer les menaces & les promeſſes, pour les ſuborner, contre eux, en arrachant d'eux le conſentement qu'ils avoient toûjours refuſé. Guillaume Roche leur Chatellain fut le principal inſtrument, dont ſe ſervit le Pape, pour leur faire tout eſperer, s'ils obeïſſoient; & le Dauphin, pour leur faire tout craindre, s'ils n'obeïſſoient pas. Dans la Hierarchie de l'Egliſe, le Pape diſpoſe plus abſolument des biens & des droits dependants des Benefices, que les Souverains, dans les Etats Monarchiques, de ceux des Communautés, ni des particuliers. Tellement qu'aprés que le Dauphin eût obtenu ce poinct, il donna Aviſan au S. Siege le dernier du mois de Juillet de l'an M.CCCXLIV. & le Pape lui fit part de ſa Juriſdiction de la Ville de Romans, s'en étant neanmoins reſervé le Reſſort ſuperieur. Cette Ville, juſques alors, avoit été la plus belle partie du Domaine de l'Egliſe Collegiale de S. Bernard, & l'Archevêque y avoit exercé toute Juriſdiction comme Abbé, à la reſerve de certains cas, pour leſquels elle appartenoit au Chapitre. Mais la Seigneurie & la Juriſdiction devinrent dés lors communes au Dauphin, à qui le Pape en adjugea la moitié. Il lui fut permis d'y batir vn Palais, dans l'enceinte des murailles, ou dehors; mais nõ de relever vne Forteresſe, qui avoit auparavant été à l'entrée du Pont. Neanmoins, les Habitans ne furent pas obligés de lui

Reflexion.

Palais des Papes à Aviſan.

Ceux d'Aviſan s'oppoſent à l'échange.

Le Dauphin va à Aviſan.

La Juriſdiction de Romans communiquée au Dauphin.

Le Pape s'en reſerve le Reſſort ſuperieur.

1344

lui rendre homage; mais seulement de lui faire vn simple serment de fidelité. Le Territoire de cette Ville ne s'étendoit gueres au delà de ses fossés, de sorte que les Terres du Dauphin, & cette Forteresse, la renfermant dans des bornes si étroites, elle étoit encore vne prison à ses Habitans. Le Pape exigea du Dauphin, qu'il lui donneroit vn Territoire raisonnable, & qui eût du rapport à sa grandeur, par son étenduë: pour s'acquitter de sa promesse, il retrancha de ceux des Terres de Peirins, de Clerieu, & de quelques autres, qu'il diminüa d'autant. De cette maniere, il tira de prison ce Peuple-là, & s'y mit, comme parle Humbert Pilati l'vn de ses Secretaires, dans ses Memoires. Le Pape lui donna de retour pour la plus valeur d'Avisan seize mille florins d'or: il en païa douze mille comptans, & compensa les autres à vne plus grande somme que le Dauphin lui devoit, mais il assujettit le Dauphin à vn homage au saint Siege. L'ambition mal ménagée abbaisse en élevant: le Conseil du Dauphin avoit desapprouvé cet échange, où tout le profit & tout l'honneur étoit donné à l'Eglise. Aussi deux seulement de ceux, qui le composoient furent presents quand il fut contracté: ce furent Guillaume de Ruïn, & François de Fredoux de Parme, & avec eux Gilles Coppier. L'execution de ce Traité fut commise par le Pape à l'Evêque de Grenoble, à Guillaume de Varey, à Benoit de S. Benoit de Seissieu, à Girard de Marguerite, & à Guillaume de Ruïn, & le XXIII. du mois de Fevrier suivant, Humbert alla à Romans, & y receut le serment de fidelité des Habitans dans la Place de l'Eglise de S. Bernard. Il y fut accompagné de Gui Comte de Forests, de Gui de Forests son frere, de Humbert seigneur de Villars, d'Aimar seigneur de Rossillon, d'Amedée de Poitiers, de Guillaume seigneur de Tournon, de Jean Païan seigneur de Satillieu, de Girard de Rossillō seigneur d'Anjou, d'Aimar seigneur de Bressieu, de Rollād de Veines, d'Amblard seigneur de Beaumont, de Frāçois de Fredoux de Parme Juge Majeur des Appellations de tout le Dauphiné, & de Humbert d'Auriac Jurisconsulte. Mais quatre ans aprés, il consentit que le Chapitre de l'Eglise de S. Bernard, eût toute sorte de Jurisdiction dans la Ville, principalement sur les personnes des Chanoines, & sur leurs domestiques; qu'il eût vn Juge & des Officiers, vn Auditoire, vn Seau & des Prisons particulieres; que leur Juge prît connoissance des differents qui naitroient sur l'execution des cautionnements des heritiers en faveur des creanciers des morts, avant que leurs corps fussent enterrés. C'étoit alors vn vsage receu, que les creanciers d'abord que leurs debiteurs étoient morts, en faisoient citer les heritiers devant les Juges d'Eglise, & les obligeoient de leur dōner caution pour le païement de ce qui leur étoit dû, sans figure de procés, avant qu'il leur fût permis de les enterrer. Le droit Romain aïant acquis dans cette Province plus d'authorité, qu'il n'ē avoit encore alors, a aboli cet abus. La Dîme du vin fut reglée à la vingtiéme, les dix-neuf demeurant franches aux proprietaires, qu'il fut permis au Chapitre de contraindre de son authorité. Le droit d'exiger vne obole de chaque Habitant faisant feu, lui fut accordé, & il en étoit déja en possessiō, de mêmes que de celui d'asile dās les maisons des Chanoines, & dans le Cellier où se debitoit leur vin durant leur ban, pour les personnes seulement. On lui conserva aussi celui de recevoir des Habitans, qui se marieroient, certaine quantité de chair crüe, & de chair cuitte; & enfin la dixiéme partie de l'emolument de la Monnoïe que l'Archevêque faisoit battre. Pour tout dire, le Chapitre, bien loin de perdre dans cet échāge, y trouva de nouveaux avantages. Tous ses privileges furent confirmés, & augmentés. Au même temps que se traittoit cet échāge, les Peuples du Briançonnois disposoient le Dauphin à reduire à vne somme certaine tous les droits de Cens & de Tailles, de Doanne, de Gabelle, & de Peage, & generalement tous les autres, de la verité desquels ils tomboiēt d'accord, ou dont ils étoient en different. Le Dauphin avoit envoïé des Commissaires en toutes les parties de son Etat, pour y proceder à la verificatiō de tous ces droits, & pour les faire reconnoître de nouveau à ceux qui y étoient sujets. Cette recherche étant faite dans le Bailliage de Briançon, tant de difficultés s'y étoient presentées qu'elles ne pouvoient étre

Etat de cette Ville alors.

Retour donné par le Pape pour Avisan.

Reflexion.

Presents au Contract.

Le Dauphin à Romans: ferment de fidelité lui est prêté.

Seigneurs avec lui.

Jurisdiction du Chapitre de S. Bernard augmentée.

Formalités contre les heritiers avāt l'enterremēt des debiteurs

Dîme du vin

Obole fut chaque Habitant. Asile.

Droit de mariages.

Les quatre mille ducats Briançonnois pour tous droits de Seigneurie & de Souveraineté

Commissaires pour la recherche des droits du Dauphin.

éclaircies

Digitized by Google

éclaircies de long temps. Elles furent le motif, ou le pretexte de la reſolution que prit le Dauphin d'accepter les propoſitions, qui lui étoient faites. Donc il fixa, en faveur des Communautés de ce Bailliage, à des ſommes certaines dont il convint avec leurs Procureurs, tous les droits qu'il pretendoit contre elles, de quelque nature, & de quelque qualité qu'ils fuſſent: & ces ſommes particulieres ont compoſé l'vniverſele de quatre mille ducats, pour l'évaluation qui en fut depuis faite. Ces Communautés ſont la Ville de Briançon, les Puis, le Villars, le Val des prez, le Mont genevre, S. Chaffrey, la Salle, le Moneſtier, Serviere, S. Martin, Exilles, Bardoneſche, & Valcluſon, la Vallée de Queyras, le Valpute, Saſamne, Oulx, & Salbertran. Leurs Deputez furent d'habiles gents: ils attaquerent l'eſprit du Dauphin du côté qu'il étoit le plus foible. L'argent preſent pouvoit plus ſur lui que les plus fortes conſiderations: Il étoit prodigue, & qui l'eſt, eſt toûjours pauvre, & toûjours avare: il ne refuſoit rien, à qui lui donnoit. Ils lui preſenterent, outre ce revenu annuel, vn preſent de douze mille florins d'or, & ce fut ce qui acheva ce celebre Traité: il tira ainſi ces Peuples de la baſſe ſervitude. C'eſt vne eſpece de liberté de ſçavoir juſques à quel point on peut être traité en ſerf. Il établit vn marché franc châque Mardi dans le Moneſtier: Il accorda à tous ces Peuples le droit d'acquerir & de poſſeder des fiefs, la qualité de francs, & le privilege, en lui rendant homage, de ne baiſer que le dehors de ſa main, ou le châton de ſa bague, & non ſon pouce: ce qui étoit pourtant la forme eſſentielle de l'homage des roturiers: il ne ſe retint qu'vn certain droit ſur le bêtail à laine connû alors ſous le titre de la *Gabelle de l'avoir lanu*. Mais dans le ſentiment des Docteurs Canoniques, toute Gabelle eſt injuſte; C'eſt pourquoi il voulut qu'ils lui remiſſent, & lui quittaſſent poſitivement le peché qu'il encouroit par celle-ci. Il affranchit, preſque en même temps, la Ville de S. Marcellin, & exempta ſes Habitans de tous Peages, & de pluſieurs droits, auſquels ils étoient ſujets. Il rompoit leurs chaînes; mais il leur en faiſoit, par ſes biensfaits, d'autres plus fortes, quoique plus douces.

Communautés du Briançonnois que regarde cette fixation.

Reſtitution.

Reſtitution.

Marché franc dans le Moneſtier.

Droit de poſſeder fief.

Privilege en la forme de l'homage.

Gabelle de *l'avoir lanu*.

Quittance du peché de l'avoir exigé.

La Ville de S. Marcellin affranchie de Peages, & d'autres droits.

FIN DV LIVRE NEVFVIEME.

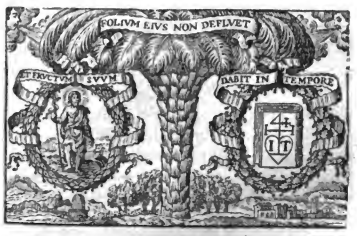

LIVRE

LIVRE DIXIE'ME

Depuis l'an M. CCCXLIV. jusques à l'an M. CCCC.

SECTIONS I. II. III.

MOrt d'Aimon Comte de Savoïe. Il recommande son fils au Dauphin. Seigneurs de plusieurs Terres de Dauphiné annoblissent.

Statuts de la Ville de S. Marcellin.

Differents entre le Dauphin & le Comte de Valentinois, pour les Terres de la Maison de Clairieu, reglés.

Commission du Pape, pour le dégrevement promis à l'Archevêque de Vienne pour sainte Colombe, signifiée au Dauphin.

Homage du Marquis de Saluſſes au Dauphin. La question de cet homage examinée.

Homage de l'Abbé de Pignerol offert au Dauphin.

Archivia Dom. Præsidis de Beauchesne V. Cl.
Regist. Camer. Computorum Delphin.
Archivia Dom. Præsidis de Chevrieres V. Cl.
Du Chesne Hist. des Dauphins f. 21. 63. aux preuves f. 35. 51.
Memorabilia Pilati MSS.
Vetus MS. ubi quæstio de dominio Salutiarum agitatur.
Baldus Consil. 217. 218. Tom. 2.

IV. V.

Le Dauphin vend ses Terres d'Auvergne à Guill. Roger, frere du Pape.

Il donne des Terres & des fiefs sans sujet legitime.

Premier homage de la Terre du Pont, dans le Roïans, au Dauphin.

Convent des Carmes bâti dans le Château de Beauvoir, dans le Roïans.

Noblesse de Dauphiné sert le Roi, contre les Anglois.

Nouveaux Statuts pour la Ville d'Ambrun.

Cession au Roi par Beatrix Dame d'Arlay. Mécontentement de quelques-vns contre le transport.

Occupations du Dauphin. Veut eriger en Abbaïe l'Eglise S. André de Grenoble: dons qu'il lui fait.

Bourg & Château de Bonnevaux bâtis par le Dauphin.

Il va à Avignon pour l'Empereur. Son train.

Croisade publiée. Le Dauphin fait General de l'Armée des Chrêtiens.

Solemnité de son instalation en cette Charge. Son vœu.

Il vend ses Terres de Languedoc au frere du Pape. Quête generale pour la guerre sainte.

Aumône du Dauphin aux Prestres, & aux Religieux. Il prend le nom d'Humbert. Ses Gardes.

Digitized by Google

Memorabilia Humberti Pilati MS.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphin.
Hiſt. genealog. de la Maiſon de Saſſenage. liv. 2.
Froiſſard ch. 45. 54. 108.
Du Cheſne Hiſt. des Dauphins, aux preuves f. 91. 92. 93. 100.
Albert. Argentinenſ. Chronic.

VI. VII.

Henri de Villars, Archevêque de Lion, Gouverneur general de Dauphiné.

Convent de Religieuſes de ſainte Claire transferé d'Iſeron à Grenoble.

Procés fait à François de Bardoneſche. Sa mort.

Violence des Seigneurs d'Vriage & de Revel contre les Officiers du Dauphin, à Vizilles. Ce crime aboli.

Reduction des Officiers du Conſeil Delphinal. Nouveaux établiſſemens de Gouverneurs de Places, de Baillifs, de Viguiers. Chancellier du Gouvernement.

Le Duc de Normandie en Dauphiné. La nobleſſe le ſuit.

Irruptions, & violences des Savoiſins en Dauphiné. Procedures pour cela. Paix concluë.

Le Dauphin eſt dans l'Archipel. Envoïe à Conſtantinople. Victoire navale contre les Turcs. Entreveüe du Dauphin, & d'Orchan Empereur des Turcs. Mort de la Dauphine.

Mort de Beatrix Dame d'Arlay, & de la Dauphine mere de Humbert.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphin.
Memorabilia H. Pilati MS.
Io. Cantacuzen. Hiſtor. 4.
Hiſt. de Malthe par P. Boiſſat liv. 3.

VIII. IX.

Guerre entre les Seigneurs de Châteauneuf & de Vinay.

Guerre entre l'Evêque de Valence & le Comte de Valentinois. Combats, ravages de part & d'autre. Paix moïennée par le Pape.

Guerre entre Humbert d'Illin & Aimon d'Illin, terminée.

Querelle entre Aimard de Roſſillon & Ainard de Roſſillon. Ses ſuittes. Accord.

Charles IV. confirmé dans l'Empire. Sermon fait par le Pape ſur ce ſujet.

L'Empereur envoïe en Dauphiné, pour y être reconnu. Aſſemblée.

Regiſtr. Camera Computor. Delphinat.
Memorabilia H. Pilati MS.
Annales Hſ. Rebdorff à Marquiſio Freherо editi.

X. XI. XII. XIII. XIV. XV.

Bataille de Crecy gagnée par le Roi ſur les Flamans. Le Dauphin déchargé de toute contribution pour la guerre, à l'égard de ſes Terres dans le Roïaume.

Ambaſſadeur à cet effet.

Guiers aſſujetti au Comte de Savoïe. Secours de la Nobleſſe de Dauphiné. Negotiation du Marquis de Montferrat en Dauphiné pour l'empêcher.

Querelle entre les ſeigneurs des Terres d'Vriage, de Revel, & de Commiers.

Reglement pour la Ville d'Ambrun.

Retour du Dauphin diſpenſé de ſon vœu. Impoſt.

Guerre contre le Baron de Beaujeu.

Mariage proposé au Dauphin, avec Blanche de Savoïe, conclu, & rompu.

Commiſſai

Commiſſaires pour viſiter l'état des Provinces de Dauphiné, & pour s'informer des deſordres, & de leurs remedes.

Deputé de l'Egliſe de Vienne au Dauphin, qui lui rend homage.

Privileges de la G. Chartreuſe confirmés.

Mort de Brunier Chancellier de Dauphiné. Son ſucceſſeur.

Peſte extraordinaire, & famine en Dauphiné. Juifs ſoupçonnés : aſſaſſinés en divers lieux.

Nouvelles propoſitions de mariage au Dauphin avec Jeanne de Bourbon : conclu. Sans effet.

Le Dauphin reſout de quitter le monde.

Reglement & diſcours du Dauphin touchant les habits. Fait honorer, de ſa ſeule authorité, vn Religieux mort, comme Saint. Bâtit des hermitages par de legeres occaſions.

Il fait vœu de continence. Le tranſport de Dauphiné executé. Commiſſaires du Roi.

Tradition du Dauphiné en faveur du Prince Charles, fils de Jean Duc de Normandie. Nouvelles reſerves du Dauphin.

Les Officiers & l'Archevêque de Lion maintenus en leurs Charges.

Memoires de H. Pilati. MSS.
Auguſt. Taurinorum Franciſci Pingonij f. 52.
Regiſtr. Camer. Computorum Delphinatus.
Matth. Palmerius Chronic. ad ann. 1348.
Chronicon Satisburgenſ. apud Henric. Caniſ. Tom. 4.
Chronique Martinienne en François MS.
Guichenon Hiſt. de Savoie f. 404. 405.
Tertullianus de cultu fœminarum: de velandis virginibus.
Statuta Delphinalia. f. 46.

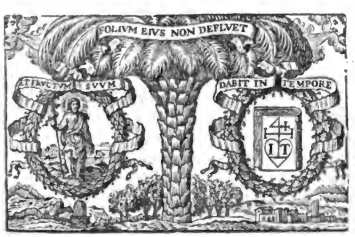

HISTOIRE DE DAUPHINE'.

LIVRE X.

I.

Mort d'Aimon Comte de Savoïe recommande son fils au Dauphin. Reflexion.

AIMON Comte de Savoïe mourut alors : il recommanda par ſon Teſtament Amé ſon fils au Dauphin. De telles recommandations à ceux que l'on ne croit pas biẽ amis, ſont des conjuratiõs contre la haïne. Amé, qui fut le celebre Comte Verd, n'étoit âgé que de dix ans : Ses Tuteurs

Tuteurs d'Amé.

furent Loüis de Savoïe ſeigneur de Vaud, & Amé Comte de Geneve; Mais leur pouvoir fut limité, des Conſeils étant établis dans toutes les Provinces de l'Etat. Amé

Conſeils établis.

voulut que les affaires qui regarderoient chaque Province fuſſent traitées devant ces Conſeils ; & que les Tuteurs de ſon fils n'euſſent pas la liberté d'en diſpoſer abſolument. Hugues ſeigneur de Maubec, Amedée ſeigneur de Miribel, Pierre de Maubec, Guillaume de Miribel ſeigneur de Faramans furent le Conſeil des Terres que la Savoïe poſſedoit dans le Viennois. La foibleſſe de ce cette minorité étant appuïée de tout ce qu'il y avoit de plus fort dans cet Etat, n'y cauſa pas de grands deſordres: Neanmoins il n'en fut pas abſolument exempt. Les Seigneurs particuliers n'y étoient pas plus ſoûmis que dans le Dauphiné : ils pretendoient preſque tous à la Souveraineté, quoi qu'ils n'aſpiraſſent pas à l'independẽce. Ce qu'elle a de plus éclatant, c'eſt le droit d'annoblir le merite & la vertu : Ils ſe l'attribuoient. Guillaume Artaud ſeigneur du Val de Beauchêne, par l'effet de cette puiſſance, qui ne leur étoit pas diſputée, éleva au haut degré de la Nobleſſe le XXVII. du mois de Juin de l'an M.CCCXLIII. Guillaume Broüelle Lancelot. Dés lors il lui fut permis de faire hommage debout comme les Nobles, & non à genoux comme les roturiers le faiſoient. Les ſeigneurs de la Terre de Clairieu vſoient du même droit à l'égard de leurs ſujets, Guichard de Clairieu ſeigneur de Clairieu, & de Tullin annoblit l'an M.CCCXXVIII. Pierre Favre, & ſa poſterité. Il l'exempta de toute charge ſervile, & roturiere, & nommément de la Taille, de la Tote, du Vingtain, & du Guet : Ce qui apprend que ces droits ſont purement ſerviles, & par conſequent incompatibles avec la Nobleſſe. La Ville de S. Marcellin croiſſoit en peuple & en dignité ; mais elle avoit perdu le Conſeil Delphinal, & cette perte lui avoit ôté de l'vn & de l'autre. Le Dauphin eut ſoin, aprés lui avoir donné l'exemption de quelques-vnes de ſes ſervitudes, de la maintenir en vn état où elle peût dignement porter le nom de Ville. Il lui aſſeura la forme du Gouvernemẽt politique ſous laquelle les Habitans avoiẽt vẽcu juſques alors, & le Statut qu'il lui preſcrivit le mois de Iuillet de l'an M.CCCXLIII. en fut l'affermiſſement. Il ordonna qu'elle ſeroit gouvernée par quatre Conſuls : Il y établit

Droit des Seigneurs d'annoblir,

Annoblit par le ſeigneur de Beauchêne.

1343.

Par les Seigneurs de Clairieu.

1328

Statuts de la Ville de S. Marcellin.

1341.

Digitized by Google

établit la Cour Majeure de la Judicature de Viennois, & la Cour principale des Appellations du Dauphiné. Il accorda à ſes Habitans de n'être obligez de le ſuivre aux Chevauchées, c'eſt à dire à la Guerre, quand ils ſeroient commandez, que huit jours ſeulement à leurs dépens. Il leur donna la liberté de prendre du bois dans la Foreſt de Chambaran; &, pour les bonnes mœurs, il châtia les blaſphemes, & le parjure. La peine du blaſpheme y eſt de douze deniers; & celle du parjure eſt arbitraire au Juge. Enfin il declara cette Ville inalienable, & inſeparable à jamais du Dauphiné. Elle eſt aujourd'hui vne des dix qui ont voix & entrée dans les Aſſemblées generales de la Province. Il avoit reüni à ſon Domaine, par droit de fief, la Terre de Clairieu, la ligne maſculine de la Famille qui en portoit le nom, & qui l'avoit poſſedée durant plus de deux cents ans, étant finie en la perſonne de Guichard de Clairieu mort ſans enfans en ce même temps. Graton ſeigneur de Clairieu, frere de celui-ci, avoit été pris en vne Guerre par le Comte Amé le Grand, & le Dauphin Jean avoit negligé
1323. de procurer ſa délivrance. C'eſt pourquoi l'an M. CCCXXIII. il avoit donné la Terre de Miribel, & ce qui lui appartenoit dans celle de Piſançon à Aimar Comte de Valentinois, qui avoit eu ce ſoin, & à qui il en avoit coûté cinq mille florins d'or. Il ne s'en reſerva que les fruits pendant ſa vie, & d'Izabelle ſa femme. Guichard ap-
1329. prouva cette donation, & lui ſucceda en la Terre de Clairieu, & l'an M. CCCXXIX. imita ſon exemple. Il donna au même Comte de Valentinois toutes ſes Terres & tous ſes biens, ne s'en reſervant que les fruits, pendant ſa vie & de Guiguone ſa femme, qui avoit auſſi le nom d'Humilie. Mais, aprés ſa mort, le Dauphin s'empara des Châteaux de Clairieu & de Chantemerle, & des fiefs qui en dependoient, dont les plus conſiderables étoient ceux de Clavaiſon, de Montchenu, de Mercurol, de Baſternai, de Croſes, de Mariais, & de Larnage. Le Droit du Dauphin ſembloit être hors de toute controverſe, par ce qu'il le tiroit de la nature du fief, & de ce que ſes feudataires étoient morts non ſeulement ſans enfants, mais auſſi ſans parens conſanguins. Le Comte de Valentinois ne leur appartenoit que par alliance: Tellement que de ce chef il n'avoit rien à pretendre, & peu du chef des donations qui lui avoient été faites. Le Vaſſal n'a pas la liberté de diſpoſer au prejudice de ſon ſeigneur des Terres, ni des biens qu'il tient de lui en fief. Neanmoins Loüis Comte de Valentinois ne laiſſa pas de ſe plaindre du procedé du Dauphin, quoi que la loi des fiefs en fût la juſtice & la juſtification. Il porta même ſes plaintes au Roi Philippe, qui donna ordre à ſes Députez, aprés qu'ils eurent terminé avec le Dauphin la negotiation du tranſport de ſon païs qui les y avoit fait venir, de terminer encore cet-
1343. te affaire. Ils le firent dans Vienne le XVII. du mois d'Août de l'an M. CCCXLIII. & ce fut dans le Monaſtere de l'Abbaïe de S. Pierre, où s'aſſemblerent pour cela Pierre d'Agſueille, Evêque de Clermont, Guillaume Flotte ſeigneur de Revel Chevalier & Chancellier de France, Jean de Creſpi, Berenger de Montaut Archidiacre de Lodeve, & Aimar de Hauteville, Juriſconſultes: ils étoient du Conſeil du Roi; & avec eux Jean de Chiſſay Evêque de Grenoble; Humbert ſeigneur de Villars, Jean de Villars, dit Gros Vilain (ces Titres ridicules n'étoient pas injurieux, ou l'on n'étoit pas ſenſible à l'injure) Amé de Roſſillon conſeigneur du Bouchage, Humbert de Grolée ſeigneur de Lullins, Amblard ſeigneur de Beaumont, François de Theys ſeigneur de Thorane, Pierre Flotte ſeigneur de la Roche des Arnauds, Iſier ſeigneur de Bauche, Chevaliers; Jacques de Brunier Chancellier de Dauphiné, Jean de Hauteville, Arnoul de Chevrieres, Bertrand Falavel, François de Coni, Remond Fianſaïes, & Girin d'Imola, Juriſconſultes. L'effet de cette conference fut que le Dauphin, pour ſatisfaire au deſir du Roi & à ſa priere, rendit au Comte de Valentinois toute la Baronie de Clairieu, excepté le Château de la Roche de Glun, & ſon Mandement, le Village de Monteux, & vne Foreſt. Il laiſſa neanmoins au Comte le fief du ſeigneur de Cruſſol dans la Terre de la Roche de

Son Bailliage Privileges.

Parjure puni.

La Terre de Clairieu dans les mains du Dauphin.

Terres de la Maiſon de Clairieu données au Côte de Valentinois.

Le Dauphin eſt mis en poſſeſſion.

Ce different reglé par les Députez du Roi.

Aſſemblée à cet effet.

La Baronie de Clairieu rendue au

Digitized by Google

Glun, & lui donna celle Merveil, le peage de S. Alban du Rhône, & vn étang auprés de Ville-néufve de Berthen, pour lui tenir lieu de la Roche, de ſon peage, & du reſte qu'il avoit refuſé de vendre. Il augmenta encore la Juriſdiction de Clairieu, de Chantemerle & de Merveil, en faveur du Comte, lui aiant accordé la connoiſſance des premieres appellations. De ſorte qu'il ne reſta au Dauphin que le dernier reſſort: Mais il voulut que ces Terres fuſſent à l'avenir l'appanage des fils aînez des Comtes de Valentinois, qu'ils les poſſedaſſent comme proprietaires, & que, par ces conſiderations, ils fuſſent ſes hommes liges. Neanmoins les Comtes ne furent pas exempts pour cela de toute reconnoiſſance; & l'homage, auquel ils furent obligez, ne fut que des Terres, & non de la perſonne, celui de leurs fils aînez étant au contraire & des Terres & de la perſonne. Les aſſemblés n'étoient pas encore ſeparez, quand le Dauphin, qui avoit été preſent à cette conference, receut vn déplaiſir qu'il ne put tenir ſecret, non plus que l'Archevêque Briand. Celui-ci n'avoit point encore été ſatisfait des adjudications qu'il avoit obtenues du Pape Benoit XII. contre le Dauphin; & le Pape Clement VI. avoit delegué, pour les exiger, Amedée Berlion Abbé de S. André de Vienne, Jacques de Vieu Chanoine de S. Maurice, & Julien Cellerier Archipreſtre de S. Vallier. Leur commiſſion ne lui avoit point été ſignifiée, l'Archevêque aïant affecté, pour cela, vn temps propre à ſon reſſentiment; & il n'en pouvoit trouver de plus favorable que cette celebre occaſion. Comme le Dauphin étoit dans cette Abbaïe, il fit afficher publiquement à l'vne de ſes portes vne coppie de cette commiſſion, qui lui fut portée. Il voulut être éclairci de la bouche de l'Abbé & du Chanoine s'ils avoient commandé cela; mais ils lui declarerent, par leur réponce à vn Acte, qu'il leur fit, qu'ils n'y avoient nullement contribué ni l'vn ni l'autre. Cette hardieſſe n'avoit pour but que de lui faire vne eſpece d'affront, & témoigne que la puiſſance des Dauphins étoit dans Vienne bien au deſſous de la Souveraineté.

Juriſdiction de Clairieu augmentée.

Apanage des aînez des Comtes de Valentinois.

Signification au Dauphin d'vne commiſſion du Pape.

II.

MAis, ſi ce manque de reſpect donna de l'indignation au Dauphin, l'homage, que lui rendit quelques jours aprés Thomas ſecond Marquis de Saluſſes, ne lui donna pas moins de joïe. Ce Prince étoit fils du Marquis Frideric & de Marguerite fille du Dauphin Humbert I. Tellement que ces deux Princes étoient Couſins Germains. Le Marquis, que de continuelles Guerres avoient ruiné, ſe voïoit environné d'ennemis de tous côtés, & ne ſe jugeoit pas aſſés fort pour leur pouvoir reſiſter, ni pour ſurmonter ſa mauvaiſe fortune, qui en étoit le pire. La Guerre s'étant rallumée entre lui & le Roi de Naples, aprés quelques jours de paix, Baſtet ſeigneur de Cruſſol l'vn des Vaſſaux du Dauphin, & à qui il ſe fioit par cette raiſon, n'avoit pas bien répondu à ce qu'il eſperoit de lui. Il avoit rendu le Château de Pronero, où il commandoit, au Lieutenant du Senéchal du Roi, & cette perte étoit vn augure du mauvais ſuccés de toute la guerre. Dans cette apprehenſion, le Marquis forma la reſolution de quitter ſon Etat, & de l'échanger avec le Dauphin à d'autres Terres où il trouvât vn port aſſeuré contre les tempeſtes qui l'agitoient. En même temps l'Abbé de Pignerol, & le Prince d'Achaïe demanderent au Dauphin ſa protection, & étoient prêts à lui accorder tout pour l'obtenir. Vn Prince, dont l'eſprit auroit eu plus de ſolidité, auroit tiré de merveilleux avantages de cette occaſion & pour le profit & pour la gloire. Par elle, le Dauphin auroit pû étendre ſa domination bien avant dans l'Italie, comme le remarque Humbert Pilati dans ſes memoires: Mais ſa legereté naturelle ne lui permit pas de s'appliquer ſerieuſement à cette importante affaire: Il l'abandonna aprés l'avoir commencée, & la perdit par ſa negligence. Le Marquis de Saluſſes aïant regardé de plus prés la faute, qu'il alloit faire, fut bien aiſe que la foibleſſe du Dauphin eût été vn obſtacle aux deſſeins de la ſienne. Il ne parla plus de vouloir changer ſon païs, & ne penſa qu'aux moïens de ſe le conſerver, & de s'y aſſeurer contre

Homage du Marquis de Saluſſes au Dauphin. Queſtion de cet homage & differens nés ſur ce ſujet, examinez en cette ſection & en la ſuivante.

Echange du Marquisat propoſé.

Le Dauphin neglige l'homage de l'Abbé de Pignerol.

Digitized by Google

contre ſes ennemis. Il fit alliance offenſive & deffenſive avec le Dauphin, & avec pluſieurs Princes voiſins, & quoi qu'il eût été pris & preſque tout ſon païs occupé par les Gents du Roi Robert, ſes affaires furent bientôt rétablies par les Armes du
1343. Dauphin. De ſorte que le XVI. jour du mois de Septembre de l'an M.CCCXLIII. il lui rendit homage lige, comme vaſſal. Cette ligeité a été long-temps vne matiere de guerre & de diſpute entre les Dauphins, les Comtes de Provence, & les Comtes de Savoïe, qui la pretendoient auſſi. Mais les Comtes de Savoïe ont témoigné, durant long-temps, plus de paſſion pour cela que ceux de Provence. Leur principal
1169. titre étoit vn homage de l'an M.CLXIX. que les Marquis & les Dauphins ne ſoûtenoient pas ſeulement nul, mais ſuppoſé. Souvent les Miniſtres des Princes ambitieux ferment les yeux à la verité, quand elle veut leur faire voir des erreurs, dont leurs Maîtres ne veulent pas être deſabuſés. Dumoins depuis l'homage rendu par la
1210. Marquiſe Adelaïs au Comte Guigue l'an M.CCX. tous les Marquis de Saluſſes l'avoient reiteré en faveur des Dauphins ſucceſſeurs de Guigue, juſques à l'an
1363. M.CCCLXIII. n'en aïant point été fait au Comte de Savoïe dans cet intervalle de cent quatre vingt quatorze ans. Si ce titre avoit été legitime, auroient-ils negligé
1376. leurs droits à ce poinct. L'an M.CCCLXXVI. & l'an M. CCCXC. le Roi Charles V.
1390. & le Roi Charles VI. comme Dauphins declarerent, par leurs Lettres Patentes, le Marquiſat de Saluſſes inalienable, & inſeparable à jamais du Dauphiné. Mais, l'an
1363. M.CCCLXIII. les guerres des Anglois contre la France favoriſerent le deſſein qu'avoit le Comte de Savoïe de s'aſſujettir le Marquis de Saluſſes. Il lui fit vne guerre, qui dura neuf ans continuels, & aïant aſſiegé le Marquis Mainfroi dans ſa Ville capitale, il le contraignit à lui faire auſſi homage. La France n'avoit pû le ſecourir, & les Anglois s'étoient joints au Comte; car faire la guerre au Marquis, c'étoit la faire à la France. Mais la violence & la peur ſont des vices eſſentiels à cet Acte, qui l'aneantiſſent. Le Marquis s'en plaignit, & des pleurs, qu'il ne pût s'empêcher de répendre, exciterent à ce poinct, contre lui l'indignation du Comte, qu'il le mena priſonnier à Rivoles, & ne lui donna la liberté qu'aprés qu'il lui eut promis ſeize mille florins d'or. Cependant le Gouverneur de Dauphiné proteſta ſolemnellement que rien ne peût nuire au Dauphin. Le Marquis provoqua depuis les Armes du Comte par le refus qu'il lui fit d'approuver, étant libre, ce qu'il n'avoit fait, que parce qu'il étoit au pouvoir de ſon ennemi. Le Comte, à qui les mal-heurs de la Fran-
1375. ce étoient vn bon-heur, l'attaqua vne ſeconde fois, l'an M. CCCLXXV. il ſaccagea le Marquiſat, & le couvrit d'incendies: Mais le Marquis prefera ſa foi envers le Dauphin Charles, qui fut depuis Charles VI. au repos, & à la tranquillité de ſon Etat. Célui de France aïant eu quelques beaux jours, le Dauphin envoia au Comte de donner ſatisfaction au Marquis de tant de maux qu'il lui avoit faits, & de ceſſer tout acte d'hoſtilité. Le Comte poſſedoit dans le Roïaume le Comté de Maulevrier & par la conſideration de ce Comté, il étoit ſujet du Roi, & ſon homme lige, & par conſequent, ſous ſa juriſdiction ordinaire. Neanmoins il s'y ſoûmit plus fortement par vn Acte exprés, aïant compromis de lui, pour le jugement de ſes pretentions ſur le Marquiſat. De maniere que par Arreſt du Par-
1390. lement de Paris de l'an M. CCCXC. le Dauphin fut maintenu en ſa poſſeſſion: le Domaine feodal & l'homage lige du Marquiſat lui furent adjugés; les entrepriſes du Comte declarées tortionaires, & ſans fondement; & enſuite il fut condamné à rendre au Marquis les Villes, les Châteaux, & les Terres qu'il lui vſurpoit. Cet Arreſt, quoique rendu ſur les Actes que le Comte avoit produits, ne le ſatisfit pas. Il conſulta le fameux Juriſconſulte Balde ſur le moïen d'en recourir, & ce Juriſconſulte, ſur ce fondement que le Roi n'avoit exercé en cela qu'vne juriſdiction purement prorogée & attribuée, fut premierement d'avis que le Pape étoit competent pour examiner de nouveau la queſtion. Depuis il changea d'opinion, & paſſa à vn

autre

Homage de Saluſſes au Dauphin.

Diſputé par le Comte de Savoïe.

Reflexion.

Fief de Dauphiné inalienable.

Entrepriſe du Comte de Savoïe.

Le Comte de Savoïe vaſſal du Roi

Conſultation de Balde.

Digitized by Google

autre ſentiment. Il crut que le Comte, étant vaſſal de l'Empire, n'avoit pû faire cette convention ſans le conſentement exprés de l'Empereur. La conſequence qu'il en tira fut qu'elle étoit nulle, &, par même moïen, le Jugement dont elle étoit le ſuppoſt. Mais, pour défendre l'interêt du Comte en cette affaire, il le bleſſoit en ce qu'il avoit de plus noble. D'vn Prince Souverain il faiſoit vn ſerf dans l'imagination qu'il ne pouvoit traitter ſolidement avec les autres Princes, ſi cette Puiſſance ne l'authoriſoit. D'ailleurs, le fief qu'il pretendoit ſur le Marquiſat n'étoit pas vn effet de la liberalité de l'Empire, ni vne ſuitte d'aucune de ſes conceſſions aux Comtes de Savoïe : ç'étoit vn Contract particulier, vn Acte perſonnel, & vne convention qui n'affectoit que les contractants. L'Empire n'avoit rien à voir là, non plus qu'aux autres affaires particulieres de ces Princes. Les autres raiſonnements de ce Docteur n'étoient pas meilleurs : il les appuïoit ſur ce que le Roi, dont il avoit été convenu, & le Comte Amé, qui en avoit convenu, étoient morts avant cet Arreſt. Mais d'vn côté l'Acte de Compromis attribuoit la Juriſdiction nõ ſeulemẽt au Roi, mais à la Juſtice Roïale, c'eſt à dire au Parlement ; d'vn autre, les Rois ne meurent point en France, non plus que les Comtes ne mouroient point en Savoïe. Le ſucceſſeur neceſſaire repreſente neceſſairement celui qui lui a laiſſé la Couronne, parce que l'on conſidere, en cette ſucceſſion, le continuel progrés de la Roïauté, plûtôt que la durée de ceux qui en ſont revêtus : Et enfin, avant que le Roi & le Comte mouruſſent, la formalité touchant l'inſtruction du procés, avoit été entierement achevée. On avoit conclu en la cauſe de part & d'autre ; tellement que ne reſtant plus qu'à juger, on le pouvoit ſans recommencer vne nouvelle inſtance : c'étoit alors, & c'eſt encore maintenant l'vſage de toutes les Juriſdictions de ce Roïaume. En effet, le Comte ſe contenta d'avoir conſulté Balde, & ne fit rien de ce qu'il lui avoit propoſé. S'étant conſulté lui-même, il ſe perſuada que ſon épée devoit être le Juge de ſa plainte.

III.

Guerre du Comte de Savoïe contre le Marquis de Saluſſes.

Secouru par le Gouverneur de Dauphiné.

Arreſt contre le Comte.

Huiſſiers envoïés pour le Marquis mal traités.

IL porta la Guerre dans le Marquiſat l'an M. CCCXCIII. & l'an M. CCCXCVI. mais le Gouverneur de Dauphiné lui reſiſta heureuſement, quoi que la France eût beſoin de toutes ſes forces contre celles des Anglois, & des mauvais François leurs alliez. Donc le Marquis fit homage au Roi Charles VI. en qualité de Dauphin, l'an M. CCCC. & l'année ſuivante le Roi ſeant dans ſon Parlement, il y fut prononcé vn ſecond Arreſt, par lequel le premier fut declaré executoire. Des Huiſſiers du Roi eurent enſuitte commiſſion de ſe porter ſur les lieux, pour remettre le Marquis dans la poſſeſſion de ſes Terres que le Comte occupoit. Mais, bien loin qu'il leur fût obey, ni que ceux, qui les gardoient pour le Comte, y deferaſſent, qu'ils furent traités indignement. Le Prince d'Achaïe les arreſta, & les conduiſit attachez ſur leurs Chevaux au Château de Carignan. Là ils furent jettés dans de baſſes foſſes, où ils ſouffrirent durant quarante quatre jours toutes ſortes d'incommoditéſ, de menaces, & d'injures. Leurs Chevaux, leurs Valiſes, & tous leurs Papiers furent pris : tout fut diſſipé. Les deſordres de ce Roïaume ôtoiẽt aux Princes étrãgers & la crainte & le reſpect : Neanmoins le Parlement, le Roi y étant preſent, prononça l'an M. CCCC. IV. & l'an M. CCCC. V. trois autres Arreſts contre le Comte. Il fut ordonné qu'il ſeroit procedé contre lui & contre ſes ſujets par ſaiſie de leurs biens dans le Roïaume, par repreſailles, & par droit de marque ; & enfin par main armée. Le Comté de Maulevrier fut mis ſoûs la main du Roi, mais le Duc d'Orleans aïant été tué à Paris l'an M. CCCC. VII. l'Etat fut replõgé en de nouvelles diſſenſions, qui ne lui permirent pas de ſonger de long-temps aprés aux affaires étrangeres. Le Comte Amé VIII. attaqua le Marquis Thomas, qui avoit ſuccedé à Frideric, l'aſſiegea dans Saluſſes ; & le contraignit de lui faire homage, aïant arraché de tous les Châteaux, & de tous les lieux qu'il prit les Armes de Dauphiné qu'il y trouva. Elles y avoient

1393. 1396. 1400. 1404. 1405. 1407.

Digitized by Google

avoient été miſes en execution de ces Arreſts, pour en être la protection, & la ſauvegarde; Mais, elles exciterent plus de colere, qu'elles n'attirerêt de reſpect. Le Marquis voïant ſon païs perdu, & lui prêt à ſe perdre, pour recouvrer ce qu'il avoit perdu, & pour éviter le peril qui le menaçoit, ſortit de ſa Ville, où il alloit être forcé. Il rêdit homage au Comte dans ſon Camp, & au milieu de ſon Armée cõpoſée de plus de vingt mille hommes, le Roi n'aiant pû faire autre choſe que de lui ordonner de ſe retirer; & ſes Envoïés n'eurent que des menaces pour réponſe. Si eſt-ce que le Roi témoigna d'être irrité contre le Marquis: il lui envoïa des Commiſſaires pour proceder contre lui. Il eſt vrai que ſa reſiſtance contre le Comte, & ſon impuiſſance de mieux faire le juſtifierent. Le Comte Amé ne deſarma pas auſſi facilement le reſſentiment du Roi: Il fut procedé contre lui par les mêmes Commiſſaires, mais la mort de Philippe Duc de Bourgogne à Montereau-Fautjonne cauſa vne nouvelle guerre civile, dont le feu
1451. ne fut bien éteint que l'an M.CCCCLI. Alors le Roi Charles VII. forma le deſſein de ſe venger du Comte de Savoïe, & d'executer lui-même, à la tête d'vne Armée, les Arreſts de ſon Parlement. Il étoit déja en marche, mais le Comte l'arrêta par ſes prieres. Il lui demanda vne treve de ſix mois, & promit de dõner dans ce temps-là de nouveaux éclairciſſements à la preuve de ſon droit. Il le promit, & ne le fit pas: il reduiſit depuis ſa défenſe à la ſeule preſcription, pretendant que le cours des années qui s'étoient écoulées, lui étoit vn titre qui détruiſoit celui de la France. Neanmoins le tẽps que les Juriſconſultes deſirent pour établir vne legitime preſcription, n'étoit pas expiré depuis l'Arreſt du Parlement; & d'ailleurs tant d'Actes reïterés ſi ſouvent l'avoient interrompuë. La preſcription ne commence, en ce fait, que depuis que la poſſeſſion a été intervertie par des Actes exprés & poſitifs, auſquels les intereſſés ont conſenti par d'autres, auſſi exprés & poſitifs: la preuve ſeulement negative n'eſt pas receuë en des affaires de cette importance. Enfin le Comte n'aïant pas ſatisfait à ce qu'il avoit propoſé, & la France étant paiſible, le fief de Saluſſes n'a plus été diſputé au Dauphiné. Il en a joüi ſans trouble, & ſon Parlement a été la Juriſdiction où les Appellations du Marquiſat ont été traitées en dernier reſſort. Il étoit à propos de donner du jour à cette queſtion, que certains Ecrivains ont tâché d'obſcurcir, en y ſuppoſant des circonſtances qui n'étoient point, & en lui en retranchant d'autres qui étoient, & qui ſervoient à découvrir la verité. C'eſt à elle ſeule que ſe propoſent de plaire ceux, à qui l'art d'immortaliſer le ſouvenir des choſes, plait pour la gloire, plûtôt que pour la recompenſe. Retournons à Humbert.

Accord avec le Roi Charles VII.

IV.

Le Pape Clement auroit été mauvais politique, ſi dans le ſoin qu'avoit ce Prince de ruïner ſa Maiſon, il n'eût trouvé de quoi appuïer celui qu'il avoit d'élever la ſienne. Il lui fit propoſer de vẽdre à Guillaume Roger ſeigneur de Chambon, ſõ frere, ſes Terres d'Auvergne, qu'il s'étoit reſervées, par ſon Traité avec la France. Le prix lui en fut offert comptant, & c'eſt ce qui lui fit goûter cette propoſition. La vente en fut faite dans Avignon le XV. du mois de Septembre pour quarante mille florins d'or, quoique le Contract fit mention de cinquante mille; qui mêmes auroient été biẽ au deſſous de leur legitime valeur. Elles lui furent païées, & il les diſſipa en moins de deux mois en dépenſes ſuperflues, & dont la pluſpart étoient indignes d'vn Prince, & non ſeulement d'vn Prince judicieux: S'il étoit l'vn, il n'étoit pas l'autre. Gui de Vienne, fils de Philippe de Vienne, & Amedée de Beauvoir, qui n'ignoroient pas ſa foibleſſe, lui demandoient raiſon de certaines pretentions imaginaires, avec d'autant plus de hardieſſe, qu'ils avoient moins de droit. La fierté avec laquelle on demande tient ſouvent lieu de raiſon. Celui-là pretendoit la Terre de Montluel, & celui-ci celle de Beauvoir. Mais le Conſeil Delphinal, qui avoit examiné leurs raiſons & leurs titres, avoit declaré qu'il n'avoit rien à eſperer avec juſtice. Neanmoins le Dauphin ne ſuivit pas ſon Jugement: il donna, pour faire taire leurs plaintes, à Gui le Château & la Terre de Denthefieu, avec trois cents livres de rente, & à Amedée la Baſtie de Geſſans, trois cents livres de rente, & mille florins d'or. Il vou-

Le Dauphin vend à Guillaume Roger frere du Pape les Terres d'Auvergne.

Le Dauphin fait de choſes non deuës à Gui de Vienne, & à Amedée de Beauvoir cõdamnés par le Conſeil Delphinal.

Donne à Gui Denthefieu. A Amedée la Baſtie de Geſſans.

Digitized by Google

lut achepter,à ce prix,ſon amitié;car la Savoïe n'avoit point eu de Gentil-hõme dãs le Viennois,qui eût plus d'ardeur pour ſes interêts,ni plus de paſſion pour ſa gloire. Dẽthefieu eſt depuis entré dans la Maiſõ d'Aleman. Antoine Aleman Evêque de Cahors l'acquit l'an M. CCCCLXX. & le laiſſa à Barrachim Aleman ſeigneur de Rochechimard ſon frere,dont la poſterité le poſſede. Mais la Baſtie de Geſſans a été portée à la Maiſon de Chaſte,& a été le titre d'vne de ſes branches,qui a donné,en nos jours vn Grand Maiſtre à l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem. Il ne fut pas auſſi facile, & eut bien plus de fermeté pour ſes interêts contre Henri de Berenger, à qui la ſucceſſion de la Maiſon de Saſſenage étoit échcuë. Cette Terre,qui étoit d'vne plus grande étẽduë qu'elle n'en a maintenant,avoit été poſſedée par ſes Seigneurs,ſans nulle dépendance des Dauphins,juſques à l'an M. CCXCVII. Didier de Saſſenage Abbé de S. Felix Tuteur de François de Saſſenage ſon neveu,l'aſſujettit alors à Humbert I. & lui & ſon neveu lui en firẽt homage. Albert fils de François étãt mort l'an M. CCCXXXVIII. commandant vne des Armées du Roi Philippe de Valois dãs le Poitou,Henri de Berenger ſeigneur du Pont de Roïans,fut ſon heritier: Mais le Dauphin fit d'abord mettre ſous ſa main le Château de Saſſenage,& tous les autres qui en étoient dépendãts. Il pretendit que par droit de fief,Albert ſon vaſſal étant mort ſans enfans legitimes, car il n'avoit laiſſé qu'vne fille naturelle,ce fief étoit reüni à sõ Domaine,l'vſufruit etãt cõſolide avec la proprieté,qui eſt preſumée ne ſortir jamais de la main du ſeigneur feodal ſuperieur. Henri têta inutilemẽt toutes choſes pour le flêchir: il fut inexorable. Ce qui le rẽdit tel,c'eſt que Henri,qui avoit ſuccedé aux anciẽs Princes de Roians,venus d'Iſmidon,y poſſedoit encore indépendẽment & en ſouveraineté la Terre du Pont,& quelques autres,qui étoient des débris de cette Principauté reſtés à ſa Maiſon. Cette independance donnoit du chagrin au Dauphin: il ne pouvoit la ſouffrir,& cette occaſion étoit favorable au deſſein qu'il avoit de la détruire. Il fallut que Henri lui aſſujettît ſa Terre du Pont,pour tirer de ſes mains celle de Saſſenage,& qu'il ſe declarât sõ vaſſal,à l'égard de toutes deux,comme il fit par l'homage qu'il en rendit le XIII. du mois de Janvier de l'an M. CCCXLIII. Mais,ce fut aprés avoir proteſté quelques jours auparavant,par vn Acte exprés,qu'il ne dõneroit point de vraj conſentemẽt à ce que le Dauphin exigeroit de lui au prejudice de la liberté & de la franchiſe de ſes Terres, qu'il en recourroit, quand l'occaſion & le tẽps le lui permettroiẽt,& que ce qu'il accorderoit à ce Prince ne ſeroit que l'effet de ſa violence & de ſa *malignité*. Il expliqua par ce mot l'injuſtice du procedé du Dauphin,& le deſir qu'il avoit de l'opprimer,par ſon ambition. Souvent les plus devots s'imaginent qu'en ces occaſions, tout leur eſt permis,parce qu'ils ſont gents de bien: Humbert étoit de cette opiniõ. Il élevoit vne Maiſon aux Carmes dans l'enceinte des murailles du Château de Beauvoir de Roïãs: il croïoit que cette bonne œuvre ne ſouffroit pas qu'abaiſſer la Maiſon de Saſſenage, c'en fut vne mauvaiſe. Il avoit cõmẽcé ce Monaſtere quelques années auparavãt,mais enfin,il fut en état,au cõmencement de l'an M. CCCXLIV. de loger ſoixante Religieux, qu'il lui avoit deſtinés,avec cinq cents livres de rente dont il le dotta. La profonde paix,qu'il avoit procurée à ſon païs,lui faiſoit mépriſer les reſſentimẽts de la Nobleſſe & ſes mépris. N'étant pas occupée par ſon Prince,elle alla chercher de l'emploi ſous celui qui le devoit être bien tôt: elle commença à paroître,avec hõneur dans les Armées de France. Le Comte d'Herbi étãt entré dans la Guïenne avec vne Armée Angloiſe,la pluſpart des ſeigneurs du Païs ſe joignirent à lui;mauvais François, perfides à leur Roi,& traitres à leur patrie;mais ç'a été toûjours l'artifice de cette Nation, plus fiere que genereuſe,de deſunir la nôtre,pour la vaincre. C'eſt par les Armes des François que les Anglois ont tant remporté de victoires & d'avantages ſur les François. Le mariage de l'vn de leurs Rois avec Eleonor, & non la conquête leur avoit donné la Guïenne & ſes meubles: la Normandie fut vnie à leur Etat par Guillaume le Conquerant ſon Duc. Ces deux grandes Provinces étoient leur arſenac, & leur force. La Normandie ſeule, ſous la conduite de ſon Duc, avoit ſubjugué l'Angleterre; qu'auroit fait l'Angleterre, ſi elle avoit été aſſés imprudẽ

Dẽthefieu porte à la Maiſon d'Aleman.

Geſſans à celle de Chaſte.

Premier homage du Põt en Roïans au Dauphin.

1297.

1338.

1343.

Proteſtation pr contre cet homage.

Reflexion.

Couvent des Carmes dans Beauvoir de Roïans.

1344.

Nobleſſe de Dauphiné ſert le Roi à la guerre.

Conquêtes des Anglois en France par les Armes des François.

Digitized by Google

prudente pour meſurer ſes forces avec celles de toute la France vnie, comme elle l'eſt preſentement. C'eſt neanmoins à quoi leur ferocité naturelle ne fait pas reflexion. Le Comte d'Herbi ſuivi des Troupes Angloiſes, & Françoiſes, qui s'étoient jointes à lui, s'approcha de Bergerac, où étoit vne partie de l'Armée du Roi. Loüis Comte de Valentinois, Aimar de Poitiers ſon frere, & grand nombre de Gentils-hõmes de ce païs y accoururent, dans l'eſperance de s'acquerir de la gloire en repouſſant cet ennemi: mais les Cõmandans n'eurent pas aſſez de prudence, pour emploïer vtilement la genereuſe ardeur de tant de braves hõmes. Plus d'Armées ſont peries par la mauvaiſe conduite de leurs Chefs, que par le fer de leurs ennemis. Ils ſe laiſſerent bloquer dans Bergerac, ſans avoir pourveu aux choſes neceſſaires à vn Siege, & furent contrains de l'abandonner honteuſement à l'inſolence étrangere. Pluſieurs furent tués en divers Cõbats, &, entre ceux de Dauphiné qui y perdirent la vie, Henri ſeigneur de Montagnieu, Aimar de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, Guichard Aleman, & ſon frere, duquel Humbert Pilati n'a pas remarqué le nom, ſurẽt ceux que leur patrie regretta le plus. Le deſir d'effacer cette honte les precipita en vne plus grãde, par vne pareille inconſideration. Ils aſſiegerent Auberoche, & l'opinion qu'ils avoiẽt de leurs forces par le nõbre, leur fit mépriſer celles du Cõmte d'Herbi, & toute diſcipline. De ſorte que leur Camp étant ouvert à quiconque l'attaqueroit, ce deſordre lui promit vne victoire d'autant plus glorieuſe qu'elle lui coûteroit moins de ſang. Il ſe preſenta la nuit de la Fête de S. Laurent de l'an M.CCCXLIV. quand on n'attendoit rien moins. La terreur
1344. cõbattit pour lui: les premiers efforts mirent en fuite ceux qu'elle avoit ébrãlés. Tout ce qui oſa reſiſter fut ou pris, ou tué. Loüis Comte de Valentinois y fut bleſſé, & pris avec Aimar ſon fils, & Aimar de Poitiers ſeigneur de Veines ſon frere: Agout de Baux ſeigneur de Brantoux y mourut. Le Comte fut délivré quelques mois aprés; mais il mourut le mois de Mai ſuivant, dans le Château d'Etoile, où il s'étoit fait porter. Il défendit par ſon Teſtament toute ſorte de pompe & de magnificence en ſes funerailles: il ne voulut pas mêmes que ſon corps fût honoré d'vne Chapelle ardente. Il fut auſſi ennemi de la gloire, en mourant, qu'il en avoit été paſſionné durant tout le cours de ſa vie. Ces vanités donnent vne ſecrette & ſenſible volupté aux ames foibles: Mais établir la pompe de ſes funerailles dans la memoire de ſes bonnes actions, & dans les témoignages de ſa vertu, c'eſt le propre d'vn grand cœur, & on ſe procure ainſi ce que l'on mépriſe. Il n'eſt point de pompe plus éclatante aux obſeques des hõmes de merite, que de n'y voir ni pompe, ni témoignage d'orgueil. Aimar, ſurnommé le Gros, ſon fils, lui ſucceda: Il avoit déja épouſé Alix de Beaufort, fille de Guillaume Roger, niepce du Pape Clement VI. & ſœur du Pape Gregoire XI. Aimar ſeigneur de Veines fut vn des plus braves de ſon temps. Il eut le Gouvernement de Doüay, & ſa valeur le rendit celebre au Siege qu'Edoüard Roi d'Angleterre mit devant Tournai. Cette guerre ne divertiſſoit point l'eſprit du Dauphin de ſes occupations ordinaires: il en étoit le ſpectateur, ſans en recevoir du trouble. Paſteur, Archevêque d'Ambrun, aïant fait dreſſer de nouveaux Reglemens pour le Gouvernement politique de la même Ville, & pour l'adminiſtration de la Juſtice, les lui fit approuver dans la Ville d'Avignon: & ils y furent publiés ſous le nom de tous deux, celui de l'Archevêque y aïant neanmoins la place d'honneur.

Comte de Valentinois, & autres dãs Bergerac pris par l'Anglois.

Reflexion.

Dauphinois tuez.

Siege d'Auberoche.

Le Comte de Valentinois pris avec plusieurs.

Le Comte délivré. Sa mort. Son Teſtament. Défend toute pompe funebre.

Reflexion.

Aimar ſon ſucceſſeur. Sa femme.

Eloge d'Aimar de Poitiers ſeigneur de Veines.

Nouveaux ſtatuts pour la Ville d'Ambrun.

V.

CEpendant l'execution du Traité du Dauphin avec la France n'étoit pas interrompuë par cette guerre étrangere & civile tout enſemble. Beatrix de Viennois Dame d'Arlai, ſa tente, ceda au Roi tous ſes droits, & toutes ſes pretentions ſur le Dauphiné, & renonça mêmes à la proprieté du Château de Cornillon dans le Graiſivodan, que le Dauphin Guigue XII. lui avoit donné. Quelque temps auparavant elle s'en étoit auſſi départie en faveur de Humbert; & Jean de Châlon ſeigneur d'Arlai, ſon fils, y avoit conſenti. Toute la Nobleſſe de Dauphiné n'étoit pas également ſatisfaite de ſe voir tomber ſous la domination d'vn maître plus puiſſat; &

Beatrix de Viénois Dame d'Arlai cede au Roi ſes droits ſur le Dauphiné.

Digitized by Google

Mécontens du tranſport du Dauphiné au Roi.

quelques-vns aimerent mieux perdre leurs fiefs que de reconnoître volontairement cette nouvelle Puiſſance : Auſſi les Gouverneurs des Places, qui étoient ſuſpects au Roi, furent ceux qu'il en voulut tirer, & tous n'obeïrent pas d'abord. Humbert Bertrand, Humbert Noir, & Hugues d'Avallon refuſerent de ſortir de celles où ils commãdoient. Bertrand tenoit Sacconay; Noir, Meſſimieu; & d'Avallon, Avallon: il fallut vne juſſion expreſſe, & ils eurent de la peine à ſe reſoudre d'obeïr.

Capitaines qui refuſent de rendre les Places.

Depuis, la vie de Humbert fut vn merveilleux mélange de foibleſſe & de generoſité : Comme dans la peinture des païſages, des étincelles de lumiere ſemées en certains endroits ne ſervẽt qu'à faire paroître les ombrages; ce que l'on remarqua du Heros dans ce Prince, ne ſervit non plus, qu'à faire voir combien il étoit homme mediocre. Il avoit douze Aumôniers, qui avoient coûtume de le ſuivre à cheval : il vendit leurs Chevaux, & leur achepta des aſnes. Les voir à la ſuite du Prince montés ſi noblement, ç'étoit vn Roïal équipage. Il ſe jetta dans l'étude de l'Aſtrologie, & de la Medecine: Auſſi Albert de Strasbourg lui donna la loüange d'avoir été l'vn & l'autre. Il lui vint dans l'eſprit de faire vne confection, qu'il s'étoit perſuadé devoir être ſuivie de merveilleux effets, pour la ſanté : ce n'étoit qu'vne compoſition de ſucs de poires, de pommes, & de ſucre qu'il fit infuſer avec de la limaille d'or : il lui prepara vn baſſin d'or tres fin du poids de dix-huit marcs : Mais, quand elle fut achevée, ce que ſes Medecins lui avoient dit ſe trouva vrai; ce ne fut qu'vne matiere de raillerie. Il aimoit l'Egliſe S. André de Grenoble, & voulut lui donner vne nouvelle dignité; De ſorte qu'il s'obligea, par vn Acte public ſtipulé dans le Chapitre, de la faire eriger en Abbaïe par le Pape; & lui donna dés lors deux mille florins d'or de revenu annuel, outre ce qu'elle en avoit déja, pour l'entretenement de ſoixante Chanoines Reguliers, qui y ſeroïet établis. Mais, il vouloit que l'Ordre de l'Egliſe Reguliere de Maguelonne y fût receu; que leurs habits fuſſent blancs; & leurs capuchons rouges. Ses penſées étoient dans vn flux & reflux perpetuel. Il ſe repentit de celle-là peu de temps aprés, & fit conſentir ce Chapitre à la reſolutiõ de ce Contract: Pour l'obtenir, il lui donna douze vingts florins d'or de revenu, deſtinés à la ſubſiſtance de douze Chanoines, ſix vingts pour augmenter les diſtributions des Chanoines, & trente pour entretenir ſur le grand Autel vn cierge toûjours ardent. Il fut plus conſtant dans le deſſein de faire vn Bourg & vne Forteresſe auprés du Monaſtere de Bonnevaux, qui étoit alors dans la parfaite ſolitude que ſes Fondateurs lui avoient cherchée. Il traita, pour ce ſujet, avec Girard de Vallin frere de l'Abbé: il fut convenu que la Juriſdiction du Bourg ſeroit commune entre eux, mais que le Château appartiendroit entierement au Dauphin: & cinq cents florins furent donnés à Girard. Quand il partit pour la guerre ſainte, ce qui fut peu de mois aprés, il recommanda particulierement cet ouvrage à Henri de Villars, Archevêque de Lion, ſon Lieutenant general: auſſi on y travailla inceſſamment. De ſorte que le Bourg fut bien tôt fermé de bõnes murailles, & peuplé de ſix vingt familles. L'Empereur Loüis de Baviere deſiroit de ſe reconcilier avec l'Egliſe, & n'ignoroit pas que le Dauphin étoit fort bien avec le Pape: Il l'emploïa à ſon accõmodement, & le pria d'aller à Avignõ, où étoit déja l'Archevêque de Lion, pour le traiter. Il ſuivit le cours de l'Iſere; mais ſon train répondoit mal à la dignité de cette negotiation. Il avoit fait aſſẽbler de divers lieux ſix vingts trois ou aveugles, ou lepreux. Il leur commanda de l'accõpagner juſques à Romans: & en verité, aïants à leur tête ſes douze Aumôniers ſur des aſnes, ce ſpectacle, ſans exemple, faiſoit vn bel effet. Il les arrêta quelques jours à Romans, & les aïant congediés, il paſſa outre. Il ne reüſſit pas à flêchir l'eſprit du Pape, qui ne voulut oüir ni offres ni propoſitions de la part de l'Empereur, ſi celle-ci, qu'il quittoit l'Empire, & le remettoit dans ſes mains, pour en diſpoſer, n'en étoit la premiere. En ce même temps le Pape avoit publié vne Croiſade contre les Turcs : ils s'étoient approchés, ſous Orchan, de la Capitale de l'Empire Grec, & avoient fait des conquêtes dans la Thrace : ils avoient armé des Vaiſſeaux qui couroient l'Archipel, & menaçoient toutes les Iſles que les Chrêtiens y poſſedoient. Le Pape

Genie de vie du Dauphin aprés le tranſport.

Foibleſſes de ce Prince en diverſes actions.

Son deſſein d'eriger S. André de Grenoble en Abbaïe.

Dons qu'il lui fait.

Bourg & Château de Bonnevaux bâtis par le Dauphin.

Juriſdiction du Bourg.

L'Empereur emploïe le Dauphin à ſon accommodement avec le Pape.

Le Dauphin va à Avignõ. Son train.

Croiſade publiée.

Pape touché de ce peril fit ce qu'il pût pour pacifier les troubles de la France, & pour en vnir les forces & celle d'Angleterre contre les Barbares. Philippe s'étoit mêmes, croisé; mais Edoüard l'obligea à tourner contre lui les armes qu'il avoit preparées contre les Infidelles. Il ne laissa pas de donner au Pape des hommes & des Vaisseaux pour cette Guerre, à laquelle le Pape fournit quatre Galeres; les Venitiens, cinq; les Chevaliers de Rhodes six; le Roi de Cypre quatre; le Dauphin, huit; & le seigneur de Milo & de Paro vne. Clement l'avoit à cœur; & certes c'étoit, par cette sacrée expedition, qu'il pouvoit rendre son Pontificat memorable, & meriter les loüanges de la posterité, plûtôt que par nulle autre chose. Il leva aussi des Troupes, & arma des Vaisseaux à ses frais, & quelques autres Princes lui en aïant aussi envoïé, il eut bien-tôt vne armée assés forte pour donner de la terreur aux Infidelles: Mais il lui manquoit vn Chef, & le choix tenoit son esprit en suspens. Le Dauphin desira cet honneur: il ne pouvoit étre contesté à sa condition; mais d'autres l'auroient mieux merité par leur experience, & par leur reputation. Guillaume de Ruin en fit la proposition au Pape qui d'abord ne témoigna pas de la goûter, non plus que les Cardinaux avec qui il en confera dans le sacré Conclave. Outre que le Dauphin ne passoit pas pour vn grand Homme de Guerre, il étoit foible & delicat; & Albert écrit qu'il avoit plûtôt le visage d'vne femme que d'vn homme. Si est-ce que le Pape se laissa enfin persuader à son zele & à ses prieres; Mais, bien mieux, aux avantages que de Ruin lui fit esperer pour sa Maison, s'il ne rebutoit pas le Dauphin. Son Conseil n'avoit neanmoins rien negligé pour l'en dissuader: Jean de Chissay Evêque de Grenoble, le Chancellier Jacques Brunier, & François Fredoux de Parme avoient épuisé tous leurs raisonnemens. Plus on l'avoit voulu deprendre de cette imagination, plus il s'y étoit attaché; & de Ruin avoit mis tout son devoir à lui
1345. obeir aveuglement. Le jour du sacré Corps de Dieu de l'an M.CCCXLV. il receut de la main du Pape la Croix, le Bâton de Commandement, & le Drapeau où étoit representé vn Crucifix. C'étoit la principale Enseigne de l'Armée. Il fit vœu, alors, de servir trois ans continuels avec cent hommes d'armes à sa solde, & de partir le premier jour du mois d'Août suivant. Il sembla que la fortune desordonnée comme lui, vouloit favoriser sa temerité. Ses finances étoient épuisées, ses prodigalitez & ses profusions les avoient dissipées. On découvrit vn Tresor dans le Gapençois au Monestier d'Almon: Arnaud Flotte seigneur de la Roche des Arnauds, & Baillif du Gapençois, en porta la nouvelle à l'Archevêque de Lion, que le Dauphin avoit déja creé son Lieutenant general. Mais le Baillif en traitta à douze cents florins d'or, & il fut dissipé par ses artifices. On n'en peut recouvrer que sept cent treze pieces d'or de la valeur chacune de dix-huit gros. La supercherie de cet Officier fut depuis punie: elle lui coûta cette Charge de Baillif, & celle de Châtellain d'Vpaix: il fut contraint de s'en défaire entre les mains du Prince. Ce qui montre que ce Tresor étoit fort grand. Les Maures avoient possedé ce païs; peut-étre que c'étoient de leurs monnoïes, peut-étre aussi que c'en étoit de Romaines. Mais, dans l'ignorance de ce siecle, comme on n'y connoissoit rien, on n'en a rien aussi remarqué de particulier. Le Pape procura à Guillaume Roger Vicomte de Beaufort, son frere, d'autres Terres que le Dauphin possedoit encore dans le Languedoc: c'étoient la Baronnie de Portes dans le Diocese d'Vsez, Alest, Anduse, & Andusence. Le prix en fut de trante vne mille livres parisis *de bonne & forte monnoïe*: & le Dauphin le receut en contractant. Dailleurs, il s'étoit fait vne quête generale dans le Roïaume, pour les frais de cette guerre; & l'Evêque de Grenoble en avoit eu la direction; les deniers en furent remis au Dauphin. Ces sommes furent accreües de celles qui furent levées en ce païs: si bien qu'il fit vn armement digne du nom qu'il portoit. Mais il faloit que le Ciel lui fût propice. Les Princes, quelques secours qu'ils aïent de leurs sujets ou de leurs amis, ne peuvent rien sur la Terre, sans celui du Ciel. Sa pieté s'avisa

Armement naval.

Le Dauphin fait General de l'armée Chrêtienne.

Negotiation pour ce choix.

Motifs du Pape.

Solemnitez de la mise en possession du Dauphin de cette charge.

Vœu du Dauphin.

Threfor découvert.

Terres du Dauphin dés le Languedoc vendues à Guillaume Roger frere du Pape.

Queste generale pour la Guerre.

Reflexion.

Digitized by Google

d'vn moïen, qu'elle jugea propre à lui en obtenir la protection & les graces. La veille de la feſte de Pentecoſte, il aſſembla, dans ſon Palais, tous les Eccleſiaſtiques & tous les Religieux de la Cour Romaine, qui étoient dans la miſere & dans la pauvreté. Le nombre de ceux-là fut de quinze cents, & celui des Religieux fut de huit vingt: Il leur fit preſcher à tous, par Venture, l'vn de ſes Aumôniers, &, aïant donné, à chacun des premiers, deux gros de Pape, il les congedia; mais il retint les autres durant toute l'Octave. Ils y étoient de differentes langues, & de differents païs: il y en avoit de Grecs, d'Armeniens, & d'Arabes. Il leur fit celebrer la ſainte Meſſe durant ce temps-là: il donna à ſes yeux, & à ſes oreilles le plaiſir de voir de nouvelles ceremonies, & d'entendre des accents inconnus. Enfin, il les renvoïa, comme les autres, aprés avoir donné à chacun d'eux vn florin d'or. Il avoit envoïé querir douze Religieux de la grande Chartreuſe, & deux freres Convers; & les joignit à la multitude des autres qu'il vouloit emmener à ce voïage. Il eſperoit que contre les fleches, & les Cimeterres des Mahometans, leurs prieres lui ſeroient vn bouclier impenetrable. Ce genereux deſſein de porter ſes armes contre les Infidelles, pour la defence de la Grece (car les Iſles de l'Archipel, & les Provinces de l'Empire de Conſtantinople avoient ce nom) exerçoit ſon imagination nuit & jour. Allant au ſecours des Grecs, il deſira de devenir Grec autant qu'il lui étoit poſſible de l'être. Il aſſembla le XIV. de Juin l'Evêque de Grenoble, ſon Chancellier Jacques Brunier, Amblard de Beaumont, & François de Parme, & leur communiqua la fantaiſie qui lui étoit venuë de ſe faire appeller Ymbert à l'avénir au lieu de Humbert. Ils eurent beau lui repreſenter que le nom de Humbert étoit illuſtre, que ſon aïeul l'avoit porté avec honneur, qu'il lui avoit été imposé au Bapteſme, qu'il n'étoit connû que par lui des Nations étrangeres qui deſapprouveroient ce changement, & qu'il arriveroit que, comme le Dauphin Humbert n'auroit plus de part à la gloire du Dauphin Ymbert, celui-ci n'en auroit pas auſſi à celle de Humbert. Il voulut abſolument que cette lettre Grecque ſervit à traveſtir ſon nom en Grec, & , par vne declaration expreſſe qu'il fit publier, il renonça au nom de Humbert, & ſe rendit propre celui d'Ymbert. Vingt Soldats Italiens s'étants préſentés à lui, il en fit les gardes de ſon Corps ſans les connoître, & promit à chacun d'eux quatre florins tous les mois, outre leur dépenſe. Tant il étoit facile & inconſideré: il ſe promena mêmes dans les ruës d'Avignon au milieu de ces inconnûs, que Humbert Pilati nomme Brigands, parce qu'ils étoient armez, de Brigandines. Comme il acheptoit des canailles ſans merite, pluſieurs de ceux, dont il deſiroit être accompagné, refuſerent de ſe donner à lui gratuitement. Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, & François de Parme ne s'y determinerent qu'aprés qu'il leur eût donné, à chacun, deux mille florins d'or. Le Dauphin Jean avoit donné à Robert Vagnard, Gentilhomme de Geneve, la Terre d'Aſpremont, & en avoit fait ainſi ſon Vaſſal. Deux mille florins d'or furent emploïez à la tirer de ſes mains, & à l'acquerir à François de Parme. La Dauphine Marie de Baux aïant voulu accompagner le Dauphin ſon mari en ce voïage, avoit témoigné de ſouhaitter que Guillemette, femme de Pierre Aleman, la ſuivît: mais, pour l'y reſoudre, il falut la combler de promeſſes, & de preſents. Enfin, Humbert, que ſon vœu chaſſoit d'Avignon, en partit le premier du mois d'Août, & étant arrivé à Marſeille n'y fit de ſejour qu'autant qu'il en falut pour s'embarquer. Outre les Galeres du Pape, & des Princes, qui prenoient part à cette expedition, il en avoit armé douze à ſes frais & non ſeulement huit. Le navire deſtiné pour lui, & pour ſa maiſon fut ſuperbement orné: Il fit, mêmes, fondre vne partie de ſon argenterie. Des Croix, des Plaques chargées de diverſes figures en bas reliefs, & divers ornements en furent faits; on en couvrit la proüe & la poupe de ſon Navire. Son embarquement ſe fit le III. du mois de Septembre, & huit jours auparavant, il avoit creé vingt Sergents d'armes, deſtinez à marcher devant lui. Ils portoient

Aumône Generale du Dauphin aux Eccleſiaſtiques & aux Religieux.

Il ſe fait appeller Ymbert: pourquoi?

Ses Gardes.

Ceux qui le ſuivent.

Le Dauphin fait ce voïage. Sa ſuitte.

Partement du Dauphin.

Sergents d'armes.

Digitized by Google

portoient des masses d'armes ; & comme cette compagnie donnoit de la Majesté à la personne du Prince, elle donnoit de la force à ses commandemens. Laissons lui continuer sa navigation, jusques à ce que nous l'irons retrouver en l'Isle de Negrepont.

VI.

Henri de Villars Gouverneur General de Dauphiné.

HEnri de Villars, Archevêque de Lion, eut le Gouvernement General de son païs, pendant son absence. Il ne pouvoit le laisser en des mains plus seures, ni plus agreables au Roi. Le Convent des Religieuses de sainte Claire commencé à Iseron avoit été laissé imparfait, & le Dauphin en avoit commencé vn à Grenoble, le Pape aïant consenti à ce changement. Mais au lieu de dix mille florins, qu'il avoit promis pour la dotation de ce Monastere, il lui donna des fonds & des Maisons qui suffisoient à l'entretenement de cinquante Religieuses & de six Religieux. Ce fut par vn Acte authentique du XVII. du mois de Mars de l'an M.CCXLV. Ce Convent avoit été premierement cõmencé à saint Lathier; aprés il avoit été porté à Iseron, ensuitte à Moirens, & enfin il fut fixé dans Grenoble. Son premier établissement y fut dans les Maisons de Guillaume Grinde, de Hugonin Aleman, & de Hugues Aleman, derriere l'Eglise S. André. Mais, cet endroit n'aïant pas agreé aux Religieux, qui avoient la direction de cet ouvrage, on les logea en celui que leur Monastere occupe aujourd'hui, & qu'occupoient auparavant les Maisons de François de Theys, de Pierre Claret, de Henri de Dreins, & de l'Hôpital de Vizille. L'Archevêque y donna ses soins, &, sans doute, à quelques affaires qu'il pût les appliquer, il ne pouvoit jamais les occuper plus dignement, ni plus saintement. Le Dauphin, qui avoit conceu vne haine mortelle contre François de Bardonesche, avoit appris, quelque temps avant son partement d'Avignon, qu'il avoit été arresté de nouveau, & en avoit témoigné vne joïe égale à sa haine. Aussi, il avoit recommandé à l'Archevêque de lui faire faire son procés, & de n'y perdre point de temps. Il fut mis entre les mains du Juge de Viennois pour le Dauphin, & tourmenté de diverses manieres. Vn des Chefs de son accusation avoit qu'il fut attenté à la vie du Dauphin: mais on ne pût averer ce fait ni par sa confession, ni par la deposition des témoins. Neanmoins, celui que le Prince accuse lui-même est toûjours digne de mort, au jugement des Ministres. On trouva assez de matiere dans la vie de ce mal-heureux, pour le faire perir : Sa colere & les ressentiments de l'injure que le Dauphin Guigue lui avoit faite, en soüillant sa fille, l'avoient porté à d'autres crimes qui meritoient la mort. Il y fut condamné, mais le genre en étant extraordinaire, ses proches s'y interesserent, & la Noblesse s'en offença: Elle crut, que ce qui n'avoit été ordonné que pour la peine d'vn seul, seroit la honte de tous. Le Conseil du Dauphin y fit consideration, & aprés que les parents du condamné eurent donné mille florins d'or, cette peine fut changée en vne autre. Ce leur fut vne grace, non que l'on en fit à leur parent, mais que l'on en fit vn exemple moins severe. Son supplice fut d'être noïé : c'étoit la peine ordinaire de la plus part des crimes. Son procés lui avoit été fait dans le Château de Quirieu ; il en fut tiré en chemise, & en calçons, & pieds nus. Estant conduit dans vn Batteau au milieu de cette Riviere si impetueuse, on lui lia les mains, & on lui attacha vne corde assez longue aux pieds, & on le precipita dans l'eau. Aprés quelque temps, il en fut tiré, & aïant été trouvé sans mouvement & sans vie, des pierres lui furent attachées au col & aux pieds & il fut rejetté dans la Riviere qui le devora ainsi. Cet infortuné, que le crime de son Prince avoit porté à tous les crimes dont il fut convenu, perdit la vie, l'honneur, & les biens, & fut privé de sepulture. L'Archevêque écrivit l'Histoire de sa mort au Dauphin avec toutes ses circonstances, sçachant bien qu'il ne pouvoit repaistre d'vn plus aggreable recit son imagination blessée. Il étoit conseigneur de la Terre de Bardonesche, & sa portion, qui en étoit la quatriéme, fut confisquée au Dauphin par le même Jugement. Les sujets, quelque tort qu'aïent leurs Princes, n'ont jamais raison de s'éloigner

Convent de sainte Claire porté d'Iseron à Grenoble.

1345.

Procez fait à François de Bardonesche Sa mort.

Reflexion.

Est noïé.

Reflexion.

de

Violence des Seigneurs d'Vriage, & de Revel cõtre les Officiers du Dauphin à Vizille.

de l'obeïſſance, & du reſpect. Vn autre crime eut vn autre ſuccés. Odon Aleman ſeigneur d'Vriage,& Siboud ſeigneur de Revel, irrités contre les Officiers de la Juriſdiction de Vizille, avoient mis leurs ſujets ſoûs les Armes, & à leur tête étoient entrés dans ce Bourg Trompettes ſonantes. Ils y avoient commis toutes ſortes de violence, & mêmes y avoient tué Hugues Belluard l'vn des Miniſtres de la Juſtice dans ce lieu. C'avoit été s'en prendre au Prince même. Le Souverain eſt toûjours tout dans ſon authorité : neanmoins l'Archevêque eut moins de rigueur pour eux. Ils achepterent leur grace,& ſept cents florins d'or en furent le prix.Etant reſponſable du Gouvernement, il remplit les Charges de ceux qu'il en jugea dignes, & en éloigna les autres.Le Conſeil Delphinal étoit composé de bien plus d'Officiers qu'il ne devoit l'être, par l'Edit de ſa creation : il en retrancha tous ceux qui y avoient été adjoûtés au nombre legitime, par la facilité de Humbert. Son pretexte fut de le reformer par cette reduction, mais ſon vrai motif fut de décharger d'autant les Finances, que les gages de tant de perſonnes, la pluſpart inutiles, comme il arrive toûjours dans les Corps nombreux, affoibliſſoit, au prejudice du Public & du Prince. Aprés il donna aux Provinces & aux Places de Dauphiné de nouveaux Gouverneurs ; & aux Charges de Juſtice de nouveaux Officiers. Il crea vne nouvelle dignité,pour la donner à Amedée de Roſſillon : il le fit Viguier du Comté de Vienne : il le fit auſſi Baillif du Viennois au delà de la Riviere d'Ovon, & Châtelain de Beauvoir du Marc. Le Dauphin avoit deſtitué Rodolphe de Chevrieres de la Judicature du Viennois au delà d'Ovon ; il l'y rétablit. Il donna de même de nouveaux Baillifs à l'Ambrunois, & au Briançonnois. Ce furent Jean de Hauteville, & Dronet de Vaux. Il crea Juge des Baronies de Meüillon, & de Montauban Remond Chabert ; & Juge de la Cour Commune de Grenoble, Remond Fallavel, à qui il confia auſſi les Sceaux du Gouvernement, l'aïant creé ſon Chancellier. Quelques ſoins qu'il appliquât à conſerver le repos à ce païs, il en eut peu, durant l'abſence du Dauphin. Les Souverains cauſent à leurs ſujets, par leur éloignement des guerres & des diſſenſions, comme le ſoleil à leurs Terres des broüillards & des orages, par le ſien. Les Savoïſiens commencerent d'abord d'y faire diverſes irruptions ; & des querelles particulieres l'expoſerent à mille deſordres. Le Viennois fut agité de mouvements impreveus en toutes ſes parties. Le Graiſivodan, l'Ambrunois, & le Gapençois n'en furent pas exempts. Mais, avant que la paix, où Humbert les avoit laiſſés, eût receu de trouble, le Duc de Normandie paſſa à Vienne accompagné d'vne partie de l'Armée deſtinée pour le Languedoc. Là ſe joignirent à lui de vaillans hommes de cette Province, que leur condition obligeoit à chercher de l'honneur, & à expoſer leur vie pour en acquerir. Ce Prince aſſiegea le Château d'Aiguillon, pour reparer l'honneur que les Armes de France avoient perdu à Bergerac,& devant Auberoche:mais il l'engagea davantage. Aprés huit mois de Siege il fut contraint de ſe retirer. De grands Seigneurs & de vaillans hommes y moururent,& cette Province y perdit Joffrey de Clermont,Martel de la Poipe,Guillaume du Molar, Dalmas Pelerin, Humbert de Ruïn, Bermond de la Voute, Soffrey de Dreins,Aimon de Chiſſay,& Jean de Ruſſieu. Cette perte ne fut qu'vn augure des maux dont elle fut accablée.Eſtienne de Belmont d'Altvillars,& Humbert de Savoie fils naturel du Comte Aimon avoient les mêmes pretentions ſur la Terre d'Altvillars;& celui-ci s'en qualifioit ſeigneur. La Savoïe le protegeoit, & le Dauphiné appuïoit Eſtienne.Cela cauſa de l'inimitié entre eux;& leur haïne mutuelle leur mit les Armes à la main.Humbert penetra mêmes juſques dans le Mandement & la Terre d'Allevard,où il brûla des maiſons,& tua des hommes:mais les ſujets de Savoïe n'eurẽt pas moins à ſouffrir.Neanmoins ces hoſtilitez reciproques n'étoient nullemẽt favoriſées d'aucune authorité publique.Ce n'étoiẽt que des entrepriſes particulieres, auſquelles donnoiẽt lieu,d'vn côté,la minorité du Comte Amé,& d'vn autre l'abſence de Humbert.De ſorte que Gallienne veufve de Bermond de Mailles, aïant receu quelque

Reflexion.

Achepterent leur grace.

Reduction des Officiers du Conſeil Delphinal.

Son motif.

Nouveaux Gouverneurs établis.

Nouveaux Baillifs. Viguier du Comté de Vienne.

Juges.

Chancellier du Gouvernement.

Reflexion.

Irruptions des Savoïſiens dans le Dauphiné pour des querelles particulieres.

Mouvements frequens. Duc de Normandie à Vienne.

Genrils-hõmes de Dauphiné le ſuivent.

Mort de pluſieurs d'entre eux.

Courſe de Humbert de Savoïe juſques à Allouard.

Violences & excez.

Gallienne de Mailles contre ſon gendre.

Digitized by Google

quelque déplaiſir de Lantelme Argoud, pere de Jean Argoud, qui avoit épouſé Catherine de Mailles ſa fille, ſe ſervit de l'occaſion de ces troubles, pour s'en vêger. Aïant aſſemblé trente Chevaux, & quarante hommes de pied, elle ſe mit à leur Teſte, & étât entrée dans le Dauphiné, car elle habitoit en Savoïe, elle vint vne nuict juſques aux Bottieres au deſſous de Moreſtel. Quelques amis qu'elle avoit dans le Graiſivodan favoriſoient ſon deſſein; Mais le Baillif de Savoïe, qui ne vouloit pas qu'il lui fût imputé d'y avoir eu part, en avoit adverti, le jour precedent, le Chaſtellain d'Alleuard, qui negligea d'ouvrir ſa lettre, & ne la lût que le lendemain, aprés que cette femme eût executé ce qu'elle avoit reſolu. Elle inveſtit la Maiſon de Lantelme & la força, & y étant entrée, elle fit arracher ſa fille des bras de ſon Mari qui étoit couché avec elle. Il fut maltraité, & jetté nud ſur les carreaux. Sa mere, qui voulut faire reſiſtance inconſiderée, fut bleſſée dangereuſement; & enfin ſa femme lui fut enlevée, Gallienne n'aïant rencontré à ſon retour rien qui lui diſputât le paſſage. Preſque en même temps, le Baſtard de Savoie (il n'étoit pas connû ſous d'autre nom) fit vne nouvelle irruption dans le Dauphiné. Il perça ſans reſiſtance jusques au deſſous de Breſde, dans le Mandement d'Alleuard, ſuivi de cent Bacinets (c'étoit de la Cavallerie) & de mille hommes de pied. Il avoit entrepris de forcer la Maiſon d'Aimon de S. Pierre; toutesfois il changea de deſſein, & ne l'attaqua point. Il ſe contenta de ravager tous les environs; &, aïant tué quelques hommes, & fait vn grand butin, il ſe retira.

Seconde courſe du Baſtard de Savoïe.

VII.

LEs Miniſtres de l'Eſtat de Savoïe, qui ne pûrent pas douter que cette irruption, & la violence qui avoit été commiſe dans la Maiſon de Lantelme Argoud, ne causât vne rupture entre les deux Eſtats, voulurent éviter ce mal. Ils firent propoſer au Baillif de Graiſivodan de s'aboucher avec le Baillif de Savoïe, pour conferer enſemble: Mais quand la nouvelle en fut portée au Conſeil Delphinal, il blâma l'imprudence de cet homme, & lui commanda de refuſer ce qu'il avoit accordé de ſon mouvement. Le Comte de Geneve, qui avoit la principale conduite des affaires de Savoïe, envoia alors à l'Evêque de Grenoble & au Conſeil, le Prieur de Bacin, frere de Pierre de Montgelas Baillif de Savoïe, pour excuſer ce qui s'étoit fait; pour en offrir la reparation, & pour demander vne conference, où l'on pût pacifier ces troubles, & terminer ces deſordres. Cette declaration de vouloir reparer les injures obtint facilement ce que l'on n'avoit refuſé, que par la ſeule conſideratiõ qu'il n'étoit pas juſte que les Savoiſiens euſſent l'avantage d'avoir commis tant de violences impunément. Le Baillif de Graiſivodan eut ordre de ſuſpendre toute hoſtilité, & ce fut par le ſentimẽt d'Aimar de la Tour ſeigneur de Vinay, & de quelques autres ſeigneurs de la Province que le Conſeil avoit appellé, pour deliberer avec eux des moïens que l'on auroit à ſuivre, pour tirer vengeance de tant d'outrages. Ce feu avoit été porté dans le Viennois & dans le Bugey: Mais le Baillif de la Terre de la Tour, & le Chaſtellain de S. Sorlin, & de S. Denis avoient bien mieux fait leur devoir que le Baillif de Graiſivodan, ni le Chaſtellain d'Alleuard. Ils avoient repouſſé les Savoiſiens, & avoient ravagé leurs Terres: Ils n'avoient commencé la Guerre, que pour leur deſolation & pour leur honte. Les ſujets de Savoïe dans le Viennois voulurent venger ceux de Bugey, à qui le Baillif de la Tour, dont la Juriſdiction s'étendoit au delà du Rhône dans le même païs, avoit donné, par ſon courage & par ſon bon-heur, matiere de ſe repentir de leur temeraire bravoure. Le Baillif du Viennois pour le Comte Amé, aſſembla les forces de Terres, dont il avoit le Gouvernement: il mit ſoûs les armes ceux de la Côte, de Boſozel, de Falavier, de ſaint George, de Septeme, & de S. Simphorien d'Ozon. Sa marche fut vers le Vellein; ils ravagerent toute la Campagne aux environs de S. Laurens, pillerent tout, firent des priſonniers, emmenerẽt les beſtiaux, & fermant les yeux à l'honneſteté depoüillerent,

Miniſtres de Savoïe deſirent vne conference qui leur eſt refuſée en la forme qu'elle étoit demandée.

Propoſitions pour pacifier les troubles & offre de reparer.

Deſordres dans le Viennois & dans le Bugey.

Digitized by Google

mêmes, les femmes, pour emporter juſques à leurs chemiſes. Ils commirent toutes ſortes des crimes, excepté l'incendie. Ils épargnerent les Maiſons, & déploïerent toute leur inhumanité ſur ceux qui les habitoient. Ceux d'Ornacieu, dont le ſeigneur étoit dans les intereſts de Savoïe, imiterent l'exemple de leurs voiſins. Ils s'armerent auſſi contre les Dauphinois, & ſe jetterent dans le Mandement de Beaurepaire, où ils tuerent des hommes, & firent quelque butin. Le Dauphiné, en ces lieux-ci, ſembloit être en proïe. Le Dauphin n'aïant laiſſé en ſa place qu'vn Eccleſiaſtique, on ne croïoit pas que ſa profeſſion lui permît de mettre l'épée à la main qu'à l'extremité, & on n'avoit pas reſolu d'y porter ces violences. Mais il témoigna du reſſentiment, & les ſujets de ſon Egliſe, dans le Dauphiné, firent des courſes à main armée dans le Territoire de S. Simphorien, où ils donnerent toute liberté à leur vengeance. Les Savoiſiens ne laiſſerent pas long-temps cette injure impunie: ceux de ces lieux furent puiſſamment ſecourus, & tous enſemble vinrent juſques aux portes de la Ville de Lion, abbatirent les fourches qui étoient les marques de la Juriſdiction de l'Archevêque & de ſon Egliſe, pillerent, & tuerent. Pillier, bruſler, répandre le ſang humain c'eſt ce qu'on appelle le noble Art de la Guerre. Le Comte de Savoïe, le Comte de Geneve, & le Baron de Beaujeu commencerent mêmes de faire vne grande levée de Troupes; &, comme l'on ne ſçavoit pas où elles devoient être emploïées, les Officiers de quelques communautez eurent ordre de tenir leurs Habitants preſts à marcher, où ils ſeroient commandez. Ce fut ce qui apporta la paix. Le Comte de Geneve, & Loüis de Savoïe ſeigneur de Vaud diſpoſerent l'Archevêque à vne confe-

Conference pour la paix.

rence qui ſe fit à Corbellin, & les broüilleries du Viennois & de Bugey en furent la matiere. Ce qui y fut conclu de plus remarquable, c'eſt que les hommes des deux partis y furent eſtimez, & trante florins fut le prix de chaque Teſte. Car la peine, pour chaque homme qui auroit été tué, ne fut que de cette ſomme. Les Savoiſiens reconnûrent la peur qu'avoit l'Archevêque d'vne rupture entre les deux Eſtats, & ſe ſervirêt judicieuſement de ſa foibleſſe, pour rendre leur condition meilleure. Ils imputerent à crime au Baillif de la Tour, & aux Chaſtellains de S. Sorlin, de S. Denis, de Lueys, & de S. André, la vigueur avec laquelle ils s'étoient defendus, & avoient de la defenſe paſſé à la vengeance. Ils obtinrent de l'Archevêque que d'autres fuſſent mis en leur place, & ils étoient ſi bien perſuadez, que l'on n'oſeroit leur rien conteſter, qu'ils eurent la hardieſſe de propoſer, que l'Archevêque conſentit qu'ils nômaſſent eux-mêmes les ſucceſſeurs de ces Officiers. Mais, on trouva étrange vne propoſition ſi déraiſon-

Autre conference.

nable, & on la rejetta. Cette conference fut ſuivie d'vne autre faite au deſſous de ſaint Germain, & d'Ambronay. En celle-ci furent reglées quelques affaires particulieres du Bugey; & celles du ſeigneur d'Altvillars, & du Baſtard de Savoïe renvoïées à vne autre dans le Prieuré de Dolomieu. Mais ce fut dans le Graiſivodan, auprés de Bellecombe que ce fit cette aſſemblée, l'Archevêque comme Lieutenant

Preſens.

General, l'Evêque de Grenoble, Lantelme Aïnard, Jean de Gex, Eſtienne de Roux, & Gerin d'Imola deputez du Conſeil Delphinal; & Loüis ſeigneur de Vaud accom-

Paix concluë

pagné des deputez du Conſeil de Savoïe, la compoſerent. L'ouverture s'en fit par la

Catherine de Mailles rendüe & encore cuerée.

delivrance de Catherine de Mailles, qui fut renduë à l'Archevêque: mais elle fut enlevée de nouveau par la veufve d'André Cuppi, à qui l'Evêque de Grenoble, que l'Archevêque en avoit chargé, l'avoit recommandée, l'aïant fiée à ſes ſoins. Cette femme la conduiſit ſecrettement, par l'Iſere, à Saſſenage dont le Seigneur, qui étoit Henri de Berenger, la renvoïa à l'Evêque, aprés qu'il en eût été requis ſolemnellement. Fût-ce amour, ou quelque autre intereſt? quoi que ç'en ſoit, ſon mari la reprit avec joïe. Mais le crime de Gallienne, ſa mere, demeura impuni: il falut même donner cette ſatisfaction au Baron de Vaud, qui ſe plaignit de Pierre d'Ampuis, Chaſtellain de Beaurepaire, à cauſe de quelques nouveautez contre les Savoiſiens, dont il l'accuſa, que de lui donner vn ſucceſſeur. Les autres

differents,

Digitized by Google

differents, dont ceux du Bastard de Savoïe avec Arvillars étoient l'origine, furent reglez : & depuis, il ni eut plus de semblables desordres entre les deux Estats pendant l'absence du Dauphin. L'Archevêque étoit persuadé que la Guerre est quelque chose de si épouvantable, que la paix ne sçauroit jamais étre acheptée trop cherement: Mais, si entre le Chrêtiens, elle est digne d'execration; lors qu'elle les attache aux Infidelles elle ne merite que des loüanges. Humbert étant entré dans l'Archipel, visita les Isles que les Chrêtiens y possedoient, & releva leurs esperances : Celle de Negrepont fut son Arsenac. Elle est l'Eubœe de l'ancienne Geographie. De là il envoïa le Chanoine Barthelemi de Tamaris à Constantinople. Jean, fils d'Andronic Paleologue, y regnoit : Mais n'étant âgé que de huit ans, Anne, sa mere, avoit le Gouvernement de l'Empire. La domination des femmes, comme rarement elles sont toûjours bien avec elles-mêmes, est rarement paisible. Iean Cantacuzene se revolta, & aidé des forces d'Orchan, qui avoit succedé au Grand Otthoman, il vsurpa l'Empire. Il n'enfanglanta pas sa victoire : &, par sa moderation, il merita les respects des peuples, & l'amitié des Princes. Sa vertu étoit digne d'vn Empire : par elle vn Tiran fut jugé Empereur legitime. Cet Envoïé du Dauphin eut tant d'admiration de ses vertus, & de ses roïalles qualitez qu'écrivant au Pape & au Dauphin, les lettres qu'il leur manda ne furent que son Eloge: Il n'eut d'autre vice que l'ambition ; & ce vice ressemble si bien à la vertu qu'il est mal aisé d'en faire le discernement. Neanmoins, il est certain qu'en cette Guerre, il ne joignit point ses armes aux armes des Chrêtiens : il étoit obligé de l'Empire à celles des Turcs, & leur Prince avoit épousé vne de ses filles. Cette expedition avoit porté de la terreur dans leurs Terres ; & vn avantage, qu'eurent les Chrêtiens dans vn combat Naval, l'avoit merveilleusement augmentée. Cent cinquante Vaisseaux Turcs couroient la Mer, & les Barbares qu'ils portoient avoient desolé diverses Isles, par les descentes qu'ils y avoient faites. Ils avoient mêmes assiegé les Chrêtiens de l'Isle d'Embri (qui est l'ancienne Imbron) dans vn Château où ils s'étoient retirez. Humbert ne voulut pas laisser échapper cette occasion de venger la Chrêtienté: il attaqua leurs Vaisseaux dans le port, avec tant de courage, & d'ordre, car il avoit d'excellents Chefs avec lui, qu'il les prit tous à la reserve de trente trois qui se sauverent, &, aprés les alla assieger dans vn lieu fort, où ils s'étoiêt jettez, & les contraignit de se rendre. La perte que firent les Turcs fut grande : outre les morts, elle fut de cinq mille prisonniers, & celle des Chrêtiens fut si mediocre qu'ils ne trouverent à dire, aprés le Combat, que cinq hommes seulement, qui meritassent d'étre regretez. Les trois principaux furent Jean de Buens, Jacques de Varaz, & Marquet seigneur de Belmont. Mais, à quelques jours de là, le Dauphin perdit Marie de Baux, sa femme. Elle mourut dans l'Isle de Rhodes : ce fut aupres de cette Isle que se fit ce Combat ; & son corps, aïant été porté en celle de Negrepont, elle y receut les derniers honneurs. Le Dauphin en fut touché si sensiblement qu'il tomba quelque temps aprés dans vne maladie, qui le mena prés du Tombeau. Mais, auparavant le Grand seigneur Orchan, dont le Beau-pere avoit rempli l'esprit d'vne grande opinion & de l'armée Chrêtienne, & du Dauphin qui la commandoit, desira de s'aboucher avec lui. Le Dauphin, mal conseillé, ne le refusa pas. De sorte qu'Orchan lui-même étant venu au lieu choisi pour leur conference, comme il étoit vn grand Hôme de Guerre, eut bientôt, de l'armemêt qu'il vid, & de la personne du Prince, avec qui il s'entretenoit, tiré cette consequence, qu'il n'y avoit ni en l'armée Chrêtienne, ni en son Chef rien que de fort mediocre. La mauvaise mine de Humbert, dans le visage ni dans la personne duquel il ne remarqua rien de grand, effaça le jugement favorable que des bruits qui n'avoient point d'Autheurs certains ou absolumêt desinteressez lui en avoient fait cõcevoir. Il cessa de craindre, & cõmença à mépriser ce foible ennemi. De sorte que dépuis l'armée Chrêtienne ne fit, ni n'entreprit rient de considerable.

Reflexion.

Le Dauphin dans l'Archipel.

A Constantinople.

Reflexion.

Victoire navalle du Dauphin sur les Turcs.

Dauphinois tuez dans le Combat.

Mort de la Dauphine.

Sa Sepulture.

Le Dauphin malade.

Conference du Dauphin avec le Grãd seigneur Orchan.

Mauvais effet.

Digitized by Google

Reflexion. Souvent il vaudroit mieux qu'vn Prince eût perdu vne bataille, que de s'être laiſſé voir à ſon ennemi : car la perte de ſa reputation eſt bien plus grande & plus funeſte, que celle d'vne armée. Beatrix, Dame d'Arlay, Tente du Dauphin, mourut incontinent aprés la Dauphine ; & Beatrix de Hongrie, Doüairiere de Dauphiné, la ſurvêcut de quelques mois ſeulement. Humbert, ſon fils, avoit en partant recommandé à l'Archevêque de Lion de n'avoir pas moins de ſoin de cette Princeſſe ſa Mere, que de ſon Etat. Vn mauvais fils ne ſçauroit étre vn bon Prince. Elle mourut au commencement de lan M. CCCXLVII. dans le Convent de ſaint Iuſt, où elle paſſa les dernieres années de ſa vie ; le Dauphin Jean, ſon mari, l'aïant laiſſée en la vigueur de ſa jeuneſſe. Elle ſe rendit plus illuſtre en ſe dépoüillant de ſa grandeur, qu'elle ne l'auroit été, ſi elle l'avoit conſervée juſques au Tombeau, d'vn ſoin ambitieux.

Mort de Beatrix de Viennois Dame d'Arlay.

Et de la Dauphine Beatrix de Hongrie. Reflexion.

1347.

VIII.

Guerre entre les ſeigneurs de Château-neuf & de Vinay.

CEtte Province n'étoit pas plus tranquille dans le bas Viennois, & dans le Valentinois qu'elle ne l'avoit été dans les autres parties. Odobert ſeigneur de Château-neuf & Ainard de la Tour ſeigneur de Vinay étoient en Guerre l'vn contre l'autre ; Mais celle de Pierre de Chaſtellus Evêque de Valence & du Comte de Valentinois étoient d'autant plus cruelles qu'ils étoient plus puiſſants. Le ſeigneur de Château-neuf, qui l'étoit auſſi de l'Albene, avoit fait fortifier vne eminence, qui commandoit à la Ville de l'Albene ; &, comme ſeigneur, il avoit eu droit de le faire, pretendant en avoir eu ſujet. Aïnard ne voulut pas le ſouffrir : les ſeigneurs voiſins, en ce temps-là, où l'authorité ſouveraine étoit ſouvent vn foible obſtacle à leurs paſſions, & à leurs emportements, s'oppoſoient toûjours aux deſſeins, les vns des autres, de faire des fortifications aux lieux où auparavant il n'y en avoit pas eu. Qui vouloit trop mettre à couvert ſes Terres, faiſoit vne menace aux autres. Le Commandeur de Groquemberg, Oncle d'Aïnard, témoigna autant de paſſion que lui, mais le Commandeur de Troyes n'en eut pas moins pour le ſeigneur de Château-neuf. Les parents de l'vn & de l'autre accoururent à leurs ſecours de toutes parts, & leurs troupes furent bien-tôt fort nombreuſes. Celles de Vinay furent principalement compoſées des ſujets du Dauphin ; & celles de Château-neuf, de Savoiſiens. On appelloit Savoiſiens tous les ſujets de l'Eſtat de Savoïe. Déja les deux armées étoient en veuë l'vne de l'autre, & ſur le point de ſe choquer, quand l'Archevêque de Lion, pour empêcher ce mal-heur, ſe preſenta à elles pour negotier la paix par lui-même. Rien que ſa preſence ne pouvoit leur inſpirer du reſpect ; rien que ſon authorité n'étoit capable de les deſarmer. Il leur fit aggreer vne ſuſpenſion d'armes, juſques au retour du Dauphin ; & cependant il ſe rendit le depoſitaire du fait qui étoit la matiere de leur querelle. Mais, leurs Terres avoïent déja ſouffert d'étranges dégats, & pluſieurs, de part & d'autre, avoient perdu la vie en diverſes occaſions : la haine reciproque ne fut pas ſitôt diſſipée. Cette treve ne fut pas tant vn bien effectif & reel, qu'vne intermiſſion de la violence de leurs maux. La Guerre de l'Evêque de Valence avec le Comte de Valentinois coûta bien plus de peines & de ſoins, de mêmes qu'elle répandit bien plus de ſang. Pierre de Chaſtellus étoit vn Grand Perſonnage : il étoit de la Maiſon des anciens ſeigneurs de la Terre de Chaſtellus, dans le Diois, qui étoit tombée dans celle de Berenger. Son merite l'avoit élevé à la premiere dignité de l'Ordre de Cluni, & d'Abbé il avoit été fait Evêque. Le ſaint Siege doit ſa grandeur & ſon élevation à la conſtance, & à la fermeté de ceux, qui des Cellules ont été appellez au Thrône de S. Pierre ; & les Egliſes particulieres doivent à leurs Evêques tirez des Convens des Moines, ce que leur dignité a de plus éclatant : les raiſons en ſont viſibles. Aïant rompu avec le Comte, il avoit mis vne armée ſur pied, & n'ignorant pas qu'en ces occaſions, qui reçoit le premier coup, quelque fort qu'il ſoit & quelque leger que ſoit le coup, ne laiſſe pas d'en étre étourdi,

Et entre l'Evêque de Valence & le Comte de Valentinois.

Sujet de la Guerre de Château-neuf & de Vinay.

Treve negotiée par l'Archevêque de Lion.

Eloge de l'Evêque de Valence.

Cauſes de rupture entre lui & le Comte.

Digitized by Google

étourdi, il avoit d'abord investi la Ville & le Château de Creſt, & les menaçoit d'vn Siege. Mais, le Comte avoit fait auſſi vn puiſſant armement, & ſe preparoit à le venir combattre pour ſauver ſa Place. Le Pape qui en fut averti envoïa ſes Nonces, qui furent les Evêques d'Vſez & de Lisbonne, à l'Evêque & au Comte. Aprés s'étre entretenus avec l'Evêque, ils ne ſe crurent pas aſſez forts pour dompter ſa fierté, & pour ſurmonter ſon auſterité naturelle. Ils prierent l'Archevêque de vouloir partager avec eux l'honneur d'vne œuvre ſi ſainte, & il alla les joindre à Valence. L'Evêque avoit aſſemblé les ſujets de ſes deux Evêchez, dont il n'avoit fait qu'vn Corps: Mais, aprés avoir demeuré devant Creſt quelques jours, ils ſe ſeparerent. Les Valentinois ſe retiroient à Vrre en deſordre & en confuſion, ne croïant pas d'avoir rien à craindre. Ils étoient cinq mille hommes de pied, & cent hommes d'Armes. L'Armée du Comte marchoit en même temps, & trois cents hommes d'Armes, qui étoit tout ce qu'il y avoit de Cavalerie, aïant laiſſé l'Infanterie derriere, avoient pris le devant. Aïant rencontré les Epiſcopaux (on leur donnoit ce titre) leur nombre ne les ébranla point. Ils formoient deux Eſcadrons; à la tête de l'vn étoient Amedée & Aimar de Poitiers avec les Seigneurs de Breſſieu, de Clavaiſon, & de Château-neuf de Galaure: Gautier de Monteil, & Hugues de la Garde conduiſoient l'autre. Ils choquerent les Epiſcopaux, avec tant de force, qu'ils les renverſerent & les mirent en fuite. Il en fut tué deux cents; mais le nombre des priſonniers fut tres-grand; & la priſe de Guillaume de Revirie de Valence fut l'honneur de la victoire. Tous les Soldats du Comte de ces deux Eſcadrons portoient vne écharpe blanche: ç'étoit la couleur de Dauphiné. Ce Combat, & l'opinion qu'eut l'Evêque que le Dauphiné portoit l'interêt du Comte contre lui, le rendirent ſi déraiſonnable, que ces Prélats n'aïant point eu de meſure à prendre avec vn eſprit ſi irrité, ſe retirerent ſans rien faire. A quelque temps de là, le ſeigneur de Clavaiſon, accompagné ſeulement de ſes vaſſaux, fit vne irruption dans les Terres de l'Evêque: il vint preſque juſques aux Portes de Valence. Il perça les Territoires de Montellier & de Livron, & laiſſa par tout des marques ſanglantes de ſon paſſage: il brûla, il pilla, il tua. Ce fut ce qui r'alluma la bile de l'Evêque, & y excita de nouveaux boüillons. Il declara qu'il ne vouloit plus écouter de propoſition de paix, qu'il n'eût été vengé, & qu'il ne s'accommoderoit jamais avec le Comte, que quand il ſeroit en état de reconnoître que la paix, qu'il lui donneroit, lui ſeroit & vn bienfait, & ſon ſalut. Neanmoins le Gouverneur, que le mauvais ſuccés de ſa premiere entrepriſe n'avoit pas entierement rebuté, ne laiſſa pas de lui envoïer Jean de Revel, avec vne Lettre de creance, pour tâcher de le diſpoſer à la paix. Il avoit donné au Comte, en parlant de lui dans ſa Lettre, la qualité de Comte de Valence, de mêmes qu'à l'Evêque. Ce fut ce qui fit emporter l'Evêque à ce poinct, que ſans conſiderer ce qu'il devoit à la Dignité d'vn ſi grand Prélat, & à la Charge qu'il ſoûtenoit, il renvoïa ſon Ambaſſadeur ſans réponſe. Vn homme moins moderé que l'Archevêque ſe ſeroit emporté comme lui, & il en auroit eu plus de raiſon. Mais il avoit cela du grand homme, qu'il étoit preſque inacceſſible ou inſenſible aux injures. Le lendemain même il donna ordre au Prieur de S. Donat, à François de Theys, & à Guillaume de Ruïn, de l'aller encore conjurer d'avoir pitié de ſon Peuple, & de ſe laiſſer flêchir, L'Abbé de Cluni, de qui on ſe promettoit beaucoup, joignit ſes prieres aux leurs; mais elles n'eurent pas plus de force. Tous Actes d'hoſtilités continüerent de part & d'autre, & il ſembla que l'effort que l'on avoit fait d'appaiſer l'Evêque, avoit r'allumé ſa colere. Ceux de Valence brûlerent toutes les maiſons du Mandement de Charpey; & ceux de Die, toutes celles du Mandement de Quint au moment que ces deux Prélats exhortoient l'Evêque de ſuivre leurs conſeils. Le Comte ſe vengea de ces maux, par ceux qu'il fit aux ſujets de l'Evêché. Les guerres des Grands

Creſt inveſti.

Nonces du Pape pour les pacifier.

L'Archevêque de Lion à Valence pour le même ſujet.

Gens de l'Evêque défaits par le Comte.

Blanc couleur de Dauphiné.

Negotiation rompuë.

Irruption du ſeigneur de Clavaiſon contre l'Evêque.

Nouvelle negotiation.

Continüation de la guerre

Reflexion.

Digitized by Google

ne ſont que la miſere des ſujets. Ses Gents brûlerent Aliſſan, & ravagerent ſon Territoire. Neanmoins les raiſonnements de ces deux Prélats,ni les cris des Peuples ne toucherent point le cœur de l'Evêque : tant la colere & le deſir de vengeance l'avoient endurci. Il ceſſa de ſe preſenter plus à eux,& de les vouloir écouter , pour éviter que ſon obſtination ne fût ſurmontée. De ſorte que l'Archevêque indigné d'vne conduite ſi brutale,ſortit de Valence. L'Evêque voulut,mêmes,lui faire ce déplaiſir que de le rendre ſpectateur des emportements de ſa colere : Sçachant qu'il étoit allé coucher à Chabüeil , il fit mettre , quelques heures aprés, le feu au Bourg de Barcelonne , où ſes Gents entrerent durant le ſilence de la nuit. De ſorte que de ſa chambre l'Archevêque en vid l'embraſement. Vne partie du Conſeil Delphinal étoit alors à Romans avec l'Evêque de Grenoble Jean de Chiſſay.

IX.

A'arme dans Romans pour la défeſe de Clarieu.

QVelques jours aprés l'incendie d'Aliſſan, le bruit fut porté à Romans, bien avant dans la nuit, que les Epiſcopaux avoient reſolu d'en aller faire autant au Bourg de Clairieu, & que pour cela ils avoient preparé quantité de batteaux du côté de Château-neuf d'Iſere, pour paſſer cette Riviere. Cette Terre étoit vn Fief de Dauphiné, &, par cette raiſon , elle étoit ſous la protection du Dauphin ſon ſeigneur ſuperieur. Tellement que pour la conſerver, l'Evêque de Grenoble fit ſonner l'alarme dans la Ville, environ minuit , & avant le point du jour trente hommes d'Armes, & quatre mille hommes de pied des ſeuls Habitans de cette Ville furent prêts à marcher où ils ſeroient commandés. Les principaux furent Falque ſeigneur de Montchenu , Richard de Montchenu ſon fils, Geoffroy Humbert Chamarier de l'Egliſe de Romans, Pierre d'Arlia, & Pierre Molard. Neanmoins les plus riches, ni le plus grand nombre des Habitans ne s'étoient pas émeus. Il n'y eut que les plus faciles qui prirent les Armes : ce qui montre combien cette Ville étoit peuplée déja en ce temps-là. Ceux de Clairieu , à qui on avoit donné la même allarme , n'avoient pas negligé le ſoin de leur défenſe. Les Habitans de Peirin, de S. Donat , de Chantemerle, & de Mercurol étoient auſſi venus à leur ſecours , & tous enſemble faiſoient vn Corps de trois mille hommes de pied, & de trois cents Chevaux. Les Epiſcopaux, qui apprirent que l'on étoit en état de les recevoir, ſe contenterent d'avoir fait peur, & ne firent rien au delà. Neanmoins, cet armement jetta l'Evêque de Valence dans la conſideration, & lui fit voir ſa ruïne certaine , ſi le Gouverneur entroit dans le parti du Comte : & il y avoit apparence , qu'enfin il le faudroit ainſi , pour le forcer à donner la paix à cette Province: Tellement qu'il conſentit à des treves , qui furent aſſez mal obſervées des deux côtés. Les Gents de l'Evêque ne s'abſtinrent pas de commettre des voleries & des meurtres en divers lieux ; & Lambert Adhemar de Monteil, s'étant approché de Mirmande avec vn petit Camp volant, y tua trente deux hommes, prit ſix des meilleurs Bourgeois , & ſe retira chargé de butin. Mais le Pape condamnant ces infractions reciproques, delegua l'Archevêque de Lion, pour proceder par la voie des Cenſures Eccleſiaſtiques contre l'Evêque qui étoit le plus obſtiné, & contre le Comte, qui avoit ſa juſtification en ce qu'il diſoit , pour toute excuſe , qu'il ne faiſoit , en ſe défendant , qu'imiter l'exemple de ſon Paſteur , & marcher ſur ſes pas. L'Archevêque s'avança juſques à Chabeüil , où il fit citer devant lui l'vn & l'autre, comme Commiſſaire Apoſtolique. Cette procedure ouvrit les yeux à l'Evêque : ce fut alors qu'il reconnût ſa faute , le blâme qu'elle meritoit , & le tort qu'il faiſoit à ſon Caractere. Les treves furent prolongées , l'Evêque & le Comte promirent de les obſerver religieuſement à l'avenir , & de ne permettre point que ni leurs ſujets, ni leurs alliés entrepriſent rien qui leur donnât atteinte. Les treves ſont le chemin, par lequel on va à la paix : & en effet elle ſuivit celles-ci ; & les Peuples commencerent à reſpirer. Il ne reſtoit plus de troubles dans le Dauphiné qu'aux environs de Vienne,

Forces de cette Ville.

Fort peuplée alors.

Secours qui montre combien le Dauphiné étoit peuplé.

Treves entre l'Evêque & le Comte. Mal gardées.

Delegué du Pape contre les infracteurs.

Treves continuées.

Paix.

Digitized by Google

Vienne; & ils meritoient encore les ſoins & l'application de l'Archevêque. La Juriſdiction de la Terre de Chaunas en étoit le ſujet: Humbert d'Illin en étoit le ſeigneur, & favoriſoit l'Archevêque de Vienne, qui ſe l'attribuoit, contre le Châtellain d'Auberive qui la pretendoit pour le Dauphin. Mais cet interêt avoit fait naître vne querelle entre Humbert d'Illin, & Aimon d'Illin. Celui-ci avoit vne portion de cette Terre, & combattoit pour les droits du Dauphin. De l'affaire de ce Prince & de l'Archevêque, ils avoient fait leur affaire propre, comme il arrive toûjours quand on agit pour ſes amis avec trop de paſſion. Tous les ſeigneurs voiſins s'étoient declarés pour l'vn ou pour l'autre, & on apprehendoit qu'ils ne vinſſent à ſe choquer, ſi quelque Puiſſance ne ſe mettoit entre deux. C'eſt pourquoi l'Archevêque vint à Vienne, & les rajuſta: Mais cet accommodement fut l'origine d'vne autre querelle. Comme on le traitoit devant le Gouverneur, Aimar ſeigneur de Roſſillon, & Ainard de Roſſillon ſeigneur d'Anjou s'emporterent l'vn contre l'autre. Premierement ils s'injurierent de parole, & aprés, ils mirent l'épée à la main: Mais Aynard commença: le Gouverneur, & ceux qui ſe trouverent avec lui les ſeparerent. Cette hardieſſe étoit capable de diminüer du reſpect que l'on devoit avoir pour l'Archevêque, & d'abbaiſſer ſon authorité, s'il n'en témoignoit pas du reſſentiment. Auſſi, il en témoigna, & commanda à Aïnard d'aller à ſainte Colombe, au delà du Rhône, & lui défendit d'en ſortir ſans ſa permiſſion. L'ordre en fut porté à Ainard par Amedée de Roſſillon: Mais comme il s'étoit mis en chemin, pour y obeïr, & qu'il étoit déja ſur le Pont du Rhône, le Miſtral de Vienne lui perſuada de rebrouſſer. Cette deſobeïſſance irrita l'Archevêque, qui le fit arrêter, & l'envoïa à Moras. Humbert ſeigneur de Maubec, & Odebert ſeigneur de Château-neuf avoient appuïé les mauvais conſeils du Miſtral, & furent les autheurs du déplaiſir qu'il reçeut. Les eſprits violents ne s'imaginent pas que l'on ſoit tout à ſon ami, tant que l'on eſt tout à ſa raiſon. Quelques mois aprés, l'Archevêque l'y alla prendre, & le mena à Roſſillon. C'eſt là que ſe fit ſa reconciliation avec celui qu'il avoit offenſé, qui le careſſa, & le traitta chez lui magnifiquement. Les querelles des proches ſont toûjours dans l'excés; ils n'ont jamais de moderation ni dans le deſir de la vengeance, ni dans le plaiſir de la reünion. Vne plus importante affaire s'étoit preſentée, & l'Archevêque n'avoit pas voulu ſe determiner de ſa conduite que par les ſentimens des Prélats, & des Grands: les Communautés n'avoient point encore de part aux affaires qui regardoient le Gouvernement. L'Empereur Loüis de Baviere étant mort, Charles IV. qui avoit été élû Empereur contre lui, deſira que le Pape le confirmât de nouveau dans la poſſeſſion de l'Empire. Le Pape, qui n'avoit pretendu de Loüis que cette ſoûmiſſion, lui accorda cette confirmation, qui aſſujettiſſoit ſi viſiblement l'Empire au Sacerdoce. Il le confirma ſolemnellement le VI. du mois de Novembre de l'an M.CCCXLVI. & prêcha lui-même pour donner plus d'éclat à ſon action. Le theme de ſon diſcours furent ces paroles: *Salomon viendra, & regnera par moi en Iſraël, & fera ce que ie lui commanderai.* Il n'eſt pas mal aiſé de comprendre où allerent ſes penſées, ni la matiere qu'il traitta. Charles n'aïant plus rien à craindre, du côté du S. Siege, travailla à ſe faire reconnoître de tous les Princes, qui avoient encore quelque reſpect pour l'Empire d'Allemagne. Il envoïa en Dauphiné Gautier Adhemar de Monteil, qui étoit auprés de ſa perſonne, avec des Lettres de creance. Elles étoient adreſſées au Dauphin même, & dattées à Thionville du VII. du mois d'Octobre. La ſubſtance en étoit, qu'il eſperoit que le Dauphin, par des témoignages de reverence & d'obeïſſance à l'Empire, ſe rendroit digne que les privileges octroïés par les anciens Empereurs à ſes predeceſſeurs lui fuſſent, non ſeulement confirmés, mais auſſi augmentés: Et tant le Dauphin, que Gautier de Monteil y ſont nommés ſes couſins. Alors cette qualité n'étoit donnée entre les Grands qu'à ceux qui la poſſedoient effectivement, par le droit de la

Different pour la Juriſdiction de Chaunas au-prés de Vienne.

Querelle entre Humbert d'Illin, & Aimon d'Illin.

Accommodement.

Querelle entre Aimar de Roſſillon, & Ainard de Roſſillon.

Ses ſuites.

Reflexion.

Reconciliation.

Reflexion.

Charles IV. confirmé en l'Empire par le Pape.

Sermon du Pape à ce ſujet.

Envoïé au Dauphin par l'Empereur.

Le Dauphin & Gautier Adhemar qualifiés couſins de l'Empereur.

la

Digitized by Google

Aſſemblée des Grands pour répondre à l'Empereur.

la naiſſance & de la nature. Les Prélats & les Barons de la Province s'étant aſſemblés dans la Ville de Romans le x. du mois de Decembre ſuivant, le Lieutenant General, l'Evêque de Grenoble, celui de Geneve, l'Abbé de S. Antoine, le Prieur de S. Robert, Amedée de Poitiers, les ſeigneurs de Roſſillon & de Breſſieu en furent les principaux. Gautier étant introduit dans l'Aſſemblée, y repreſenta lui-même le ſujet de ſa Commiſſion, & expliqua plus particulierement le deſſein de l'Empereur. Aprés, on concerta la réponſe que l'Archevêque qui repreſentoit le Dauphin, avoit à lui faire. Sa Lettre ne contient autre choſe, ſinon que la joïe des Prélats & des Barons de cette Province étoit extreme; que ſon Envoïé, qui en avoit été le témoin oculaire, lui en feroit vne plus fidelle peinture de vive voix, qu'on ne le pouvoit par écrit; & que le Dauphin ne manqueroit pas à ſon retour de la guerre ſainte, de s'acquitter envers lui de ſes devoirs. Il ne fut rien ajoûté de plus ſolide ni de plus réel à cette civilité. Ce que pretendoit l'Empereur n'étant établi que ſur l'vſurpation, qui n'acquiert jamais de droit au prejudice des Etats, en étoit auſſi vne, qui ne participoit nullement des qualités d'vn droit legitime.

X.

Bataille de Creci. Reflexion.

LE Roi ne voulut pas neanmoins s'oppoſer au cours de cette poſſeſſion. L'état preſent des affaires eſt ſouvent l'excuſe du paſſé, & toujours la regle de l'avenir. La Bataille de Creci, où il avoit fait de la main tout ce qu'on pouvoit attendre d'vn excellent Soldat, & agi de la tête comme vn mauvais Chef, auoit donné de grands avantages aux Anglois. De ſorte que le Roi fut contraint de pourvoir à la défenſe de ſon Roïaume par vne voïe qui n'étoit pas extraordinaire. Il ordonna vne levée d'hommes ſur tous les feux de ſon Roïaume. La levée & l'entretenement d'vn homme d'Armes furent impoſés à chaque cent feux, ou ſix ſols chaqué jour, à leur choix, tant que la guerre dureroit. Mais cette impoſition ne s'étendit point au deçà du Rhône, & ne regarda le Dauphin, qu'autant qu'il y pouvoit être ſujet, comme poſſedant dans l'Auvergne & dans le Foreſt, des Terres, qui étoient, ſans difficulté, enfermées dans les limites du Roïaume, puiſque le Rhône étoit celle, qu'il avoit de ce côté-ci. Pour procurer qu'il fût déchargé de cette impoſition, & que d'ailleurs il fût pourveu au païement des ſommes que la France lui devoit, Lantelme Aînard ſeigneur de Theys, Jean de Gex, & Jean Matthieu furent envoïés au Roi par le Gouverneur. Si eſt-ce que le Roi étant épuiſé ne leur donna point de ſatisfaction: Il eſt vrai qu'il ne pretendit pas que l'on exigeât rien du Dauphin, qui expoſoit ſon ſang & ſa vie chaque jour pour la commune défenſe de la Chrêtienté. Le Roi donna vn benefice à Rodolphe de Chiſſay, frere de l'Evêque Jean de Chiſſay, à la priere qui lui en fut faite de la part de Humbert. Lantelme Aînard & Jean de Gex furent des plus emploïés aux affaires du Dauphin, pendant ſon abſence. Ils avoient déja été ſes Ambaſſadeurs auprés du Pape; car Humbert Pilati leur donne cette qualité dans ſes Memoires; & de cette Ambaſſade ils paſſerent à celle de France. Pendant que le Dauphin ruïnoit ſon Etat, pour ne rien faire à la tête d'vne Armée foible comme la ſienne, les Tuteurs du Comte Amé travailloient à accroître le ſien. La pluſpart des Villes d'Italie vivoient en forme de Republiques, & leur liberté étoit leur miſere. Il n'eſt rien de plus pernicieux que la liberté, dont on ne ſçait pas bien vſer. La Ville de Quiers étoit déchirée par les ſeditions de ſes Habitans, & menacée continuellement par les Princes voiſins. Pour être libre, à l'égard de pluſieurs, il fallut qu'elle dévint ſujette à l'égard d'vn. Elle prefera la domination du Comte de Savoïe à celle des autres: Tellement que Loüis ſeigneur de Vaud, & le Comte de Geneve, en allerent prendre poſſeſſion pour lui, au commencement de l'an M.CCCXLVII. Le Marquis de Montferrat, qui avoit des pretentions ſur cette Ville, avoit reſolu de traverſer ce deſſein, & pour cela, avoit mis

Ban & arriereban levé. Forme de cette levée. Non au deçà du Rhone. Envoïés au Roi pour faire décharger le Dauphiné de cette levée pour ſes Terres au delà du Rhône. Lantelme Aînard & Jean de Gex ſont emploïés en diverſes Ambaſſades. Reflexion. Le Comte de Savoïe devient maître de Quiers

1347.

vne

Digitized by Google

vne armée ſur pied, & le ſeigneur de Milan, car il n'avoit point encore le Tître de Duc, lui avoit donné des Troupes. Sçachant que le Comte de Savoïe eſperoit vn grand ſecours de Dauphiné, & que la pluſpart des ſeigneurs de la plus haute condition ſe preparoient à faire ce voïage, il manda au Conſeil Delphinal vne lettre ouverte, afin qu'il ne fit pas difficulté de l'ouvrir. Ce fut pour le prier de ne permettre pas que la Nobleſſe de la Province paſsât les Alpes, pour cette entrepriſe, & de ſe ſouvenir de la bonne intelligence qui avoit toûjours été entre les Dauphins & le Marquis de Montferrat. Mais cette précaution fut inutile: elle n'empêcha pas qu'Aïnard ſeigneur de Clermont, qu'Aïmar ſeigneur de Breſſieu, Aïnard ſeigneur de Vinay, & Odebert ſeigneur de Château-neuf ne fiſſent ce voïage, dans les Troupes de Savoïe. Leur pretexte fut qu'étans feudataires ou du Comte de Savoïe, ou du Comte de Geneve, ou du ſeigneur de Vaud pour quelques vnes de leurs Terres, ils étoient obligez de les ſuivre; & qu'ils ne pouvoient s'en diſpenſer. Le Marquis ne s'oppoſa point à la marche de cette armée, & le bruit qu'il avoit fait ne ſervit qu'à publier ſon chagrin, & ſa foibleſſe. On n'eſt pas toûjours bien aviſé, quand on ne permet point à la Nobleſſe de porter ſes armes dans les Eſtats ou voiſins ou étrangers, ſi elle manque d'occupation dans ſa Maiſon. Le ſang ſe corrompt, quand la circulation en eſt interrompuë: La vertu, quand elle n'a pas ſon action libre, degenere ſouvent en vice: La valeur vtile dans la Guerre eſt nuiſible à la paix: Les querelles des familles ſuccedent aux Guerres étrangeres. Les ſeigneurs des Terres d'Vriage, & de Revel, & Guigue de Commiers apporterent vn nouveau trouble à la tranquilité de cette Province. Eſtant devenus ennemis, ils aſſemblerent leurs amis, & armerent les vns contre les autres; Mais, après quelques coups & donnez & reçeus, l'Archevêque, comme Gouverneur, fit agir ſon authorité, & les deſarma. Neanmoins leur obſtination fut telle qu'il ne pût les reconcilier parfaitement. Cet accommodement fut renvoïé au Dauphin qui retournoit; & cependant il leur fut defendu de rien entreprendre qui bleſsât la ſuſpenſion d'armes que le Gouverneur ordonna entre eux. Vn nouveau Reglement concerté entre le Dauphin & l'Archevêque Paſteur fut publié en même temps, dans la Ville d'Ambrun, pour l'adminiſtration de la Juſtice, & pour la Police. Il fut ordonné que nul d'Ambrun ni de Chorges, ni de leurs Territoires ne ſeroit Officier de la Cour Commune; que nul ne ſonneroit du Cor ou n'exciteroit du tumulte, lors que l'on prononceroit aux Criminels leurs ſentences, pour empêcher que leurs appellations ne fuſſent ouïes, ni par conſequent receuës: Ce qui marque vn Abus qui s'étoit alors introduit, par la cruelle paſſion qu'avoient les Juges de faire executer leurs jugemens; que nulle Taille ne ſeroit impoſée dans la Ville d'Ambrun que pour ſes affaires propres, & en des occaſions preſſantes; & qu'en ce cas la perbontion en ſeroit faite en la preſence du Baillif & du Courier, ou de leurs Lieutenans, autant ſur les riches que ſur les pauvres au ſol & à la livre.

Le Marquis de Montferrat écrit ſur ce ſujet au Conſeil Delphinal.

Nobleſſe de Dauphiné ſecourt le Côte de Savoïe pour ce deſſein.

Reflexion.

Querelle & Guerre entre les ſeigneurs d'Vriage, de Revel, & de Commiers.

Treves juſques au retour du Dauphin.

Reglemens pour la Ville d'Ambrun.

XI.

1347. LE Dauphin étoit en chemin pour ſon retour, & arriva à Grenoble le mois de Septembre de l'an M. CCCXLVII. vne dangereuſe maladie lui avoit fait plus de peur que les armes des Turcs. Elle le contraignit de penſer au retour, mais ſon vœu s'oppoſoit à ſa volonté: Les trois années qu'il avoit promiſes n'étoïet pas encore écoulées, & il craignoit le ſacrilege & le parjure. Mais l'Archevêque en obtint la diſpenſe, le Pape aïant permis par vne Bulle expreſſe, au Confeſſeur du Dauphin de l'en abſoudre. De plus, il lui fit preſent de deux Navires & de douze Galleaſſes, qui l'accompagnerent; & écrivit aux Princes, & aux Villes libres d'Italie, dans les païs deſquels il devoit paſſer de le recevoir avec l'honneur qui lui étoit dû. En effet, Luchin Vicomte, qui avoit la Souveraineté de Milan, lui rendit de grands reſpects, & le receut dans ſa Ville tres-ſplendidement. La premiere choſe qu'il fit étant arrivé à Grenoble

Retour du Dauphin.

Diſpenſé de ſon Vœu.

Digitized by Google

Impoſt ordonné par le Dauphin.

ce fut vn impoſt de ſix gros d'argent ſur chaque feu. Il avoit conſûmé toutes ſes finances, en cette Guerre, & la neceſſité où il étoit lui fut vne excuſe, s'il ſe precipita ſi fort à donner ſujet à ſes ſujets de moderer l'extreme joïe que ſon retour leur avoit donnée. Il n'eut pas loiſir de goûter le repos. Guichard, ſeigneur de Beaujeu, attaqua le bourg de Beauregard dans la Dombes, qui relevoit du fief du Dauphiné, & le força. Le Château tint bon: il l'aſſiegea, & quoi que le Dauphin eût aſſemblé ſes hommes pour le ſecourir, Joffrey de Beauregard, frere de celui qui en étoit le ſeigneur, le rendit lâchement. Montluel fut le lieu d'aſſemblée de l'armée du Dauphin. Les principaux Chefs furent Jean de Châlon ſeigneur d'Arlay, ſuivi de deux cents hommes d'armes, armez de Caſques & de Fleaux; & Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, le Comte de Geneve, comme feudataire du Dauphin, y envoïa quatre ving hommes d'armes. Aïnard de Clermont, & les autres Barons de Dauphiné, comme les qualifie Pilati en ſes Memoires, ne manquerent pas à cette occaſion, que l'on croïoit en devoir être vne à bien acquerir de l'honneur. Auſſi cet ardent deſir de gloire ne leur permit pas d'attendre, pour entreprendre quelque choſe, que le Comte de Poitiers, & le Prince d'Orenge, qui étoient déja à Lion, avec deux cens hommes d'armes, & quinze cens hommes de pieds, fuſſent arrivez au Camp. La Ville de Miribel défenduë d'vn bon Château (puiſque Beauregard, aïant été rendu, il n'y avoit rien à faire de ce côté) ſe preſenta la premiere à leur marche & à leur courage. Ils ne s'amuſerent pas à y faire vn ſiege: ils l'attaquerent, & prirent la Ville à coups de mains, quelque reſiſtance que les Habitans, & la Garniſon rendiſſent: ils y firent ſix cens priſonniers; & ceux qui étoient dans le Château, voïans que l'on venoit à eux, capitulerent en même temps, & en ouvrirent les portes à ces Lions. Il n'y mourut que le ſeigneur de la Terre de Sillans, auprés de S. Eſtienne de S. Yvers, & deux Soldats ſeulement du côté des aſſaillans. Cette Place appartenoit au Baron de Beaujeu, ancien allié des Comtes de Savoïe: Tellement qu'y aïant apparence que cette Guerre r'allumeroit la haine des deux Eſtats, plûtôt aſſoupie qu'éteinte, le Roi envoïa au Dauphin & au Comte, Joffrey de Charny, & Pierre Flotte pour la pacifier. Le Comte de Foreſt ſe joignit à eux, & ſes ſoins aux leurs. Vne Treve fut concluë entre le Dauphin & le Baron de Beaujeu, qui renvoïa chacun en ſa Maiſon. Mais le Dauphin declara ſolemnellemẽt dans la Ville de Cremieu, qu'il ne pretendoit pas reſtituer jamais Miribel, & s'obligea mêmes, par vne proteſtation publique, à ne le pas faire. Y étant allé il fit faire de nouvelles fortifications au Château, & raſer la Ville qui lui étoit contigue. Elle occupoit vne eminence: il la fit décendre en la plaine, & la rebaſtit dans le grand Chemin de Lion. Cependant on avoit taché de reveiller dans le cœur du Dauphin l'amour du Mariage, qu'il ſembloit avoir perduë en perdant Marie de Beaux. On lui propoſa Blanche de Savoïe, Tente du Comte Amé, & qui avoit à peine atteint l'âge de quatorze ou de quinze ans. Il ne témoigna pas, aprés qu'on lui eût repreſenté ce qu'avoit cette jeune Princeſſe de loüables qualitez, d'avoir de l'averſion pour le mariage. Le plus grand des miracles de l'amour eſt que, mêmes, il adoucit l'horreur des chaînes, & fait preferer à la poſſeſſion de la liberté celle de la beauté qu'on aime. Ce mariage étant conclu il échapa au Comte Amé de dire qu'il n'y conſentiroit pas, à moins que le Dauphin rendit Miribel au Baron de Beaujeu. Le Dauphin prit ce diſcours pour vne injure, & en fit vn point d'honneur: il s'emporta, & declara qu'il ne vouloit plus oüir parler de ce mariage, puis que l'on pretendoit en faire vn inſtrument de la ſupercherie de ſon ennemi. Il ſuivoit facilement les impreſſions que ſes domeſtiques lui donnoient, auſſi bien que celles de toute ſorte de paſſions: il avoit de la complaiſance, & de la bonté pour eux: & ſes bien-faits le témoignoient. Bertrand Trabuc d'Aviſan, ſon Chamballan, l'avoit ſervi dés ſon enfance, & l'avoit mêmes ſuivi à la Guerre ſainte: il lui fit du bien, &, étant dans le Château de Beauvoir de Roïans, il lui donna vne penſion de quaran-

Guerre en Dombes & Bugey. Beaurgard pris par le Baron de Beaujeu.

Chefs de l'armée du Dauphin.

Gens d'armes.

Ville de Miribel priſe.

Treve.

Le Dauphin reſout de garder Miribel.

Qu'il fortifie

Mariage de Blanche de Savoïe propoſé au Dauphin.

Reflexion.

Conclu & rompu.

Ses bienfaits à de ſes Domeſtiques.

te

Digitized by Google

te florins d'or, pour en joüir durant sa vie. La reconnoissance est vne vertu Roïalle: il faut de la generosité pour la concevoir, & de la fortune pour la produire au jour. Le florin d'or receut en même-temps son prix certain. Le Dauphin fit vn Reglement, par lequel il porta le florin d'or à vingt quatre sols, & ordonna qu'il seroit pris pour autant: & son droit sur chaque Marc d'argent fin, qui seroit mis en monnoïe, fut reglé à vn gros tournois d'argent. Il eut vne pensée digne d'vn grand Prince: il voulut apprendre en quel état étoient toutes les Provinces du Dauphiné, en recommoitre les maux, & s'informer quels remedes leur seroient propres. Il commit des personnes éclairées, & exercées dans les affaires, pour s'y porter, & pour en conferer avec les Barons, avec la Noblesse, & avec les Communautez: & leur commanda d'en faire leurs procez verbaux. Ceux qu'il envoïa dans le Viennois furent Aïnard de Bellecombe, Raynaud Falavel, & Guillaume de Quincieu Demoiseaux. C'étoit le seul moïen de s'éclaircir parfaitement de tout ce qu'il faut qu'vn Prince n'ignore pas pour donner à la vertu la recompense, aux crimes le chastiment qui leur est dû, & à son Estat de bonnes loix, & vne excellente forme de Gouvernement. Se rapporter d'vne connoissance si necessaire & si mal-aisée au jugement d'vn ou de deux seulement, c'est donner à la passion ou à la préoccupation la liberté de la distribution de la loüange & du blâme, dont elles sont également incapables.

Reflexion. Prix du florin d'or. Reglement sur les monnoïes. Recherche dans les Provinces du Dauphiné touchant leur Estat. Commissaires à cet effet Reflexion.

XII.

COmme ces Commissaires partoient pour le Viennois, Guillaume Romestang Doïen de l'Eglise de Vienne partit aussi de cette Ville pour le Roïans. Il vint témoigner au Dauphin, de la part de son Eglise, la joïe que son arrivée y avoit portée: Mais la conclusion de ce compliment fut la priere de lui faire homage des Comtez de Vienne & d'Albon. Le Dauphin eut tres-agreable & le compliment, & la proposition. Il rendit cet homage à l'Archevêque, & au Chapitre entre les mains du Doïen. Quelques mois aprés, il confirma tous les Privileges de la Grande Chartreuse, pour laquelle il avoit la même veneration, qu'avoient & qu'ont eu depuis tous les gents de bien. Jacques Brunier son Chancellier mourut le mois d'Octobre suivant; & François de Fredoux de Parme, qui l'avoit accompagné à la Guerre sainte, fut le Successeur qu'il lui donna. La posterité de Brunier n'est pas éteinte: elle subsiste encore dans le Viennois, & porte ce nom sans l'abaisser. Il mourut de peste: ce fleau de la Justice divine couvroit alors la Terre de funerailles sans nombre: la Campagne & les Villes n'étoient que des Cimetieres. Vne infinité de petits animaux, qui ressembloient des Sauterelles, étans tombéz de l'air dans les plaines de l'Inde, l'avoient tellement infectée par leur corruption qu'elle produisit cette maladie. Elle ravagea, durant trois ans, toute la Terre, aïant fait vn progrez si funeste qu'elle ne finit que dans l'Angleterre, où l'on croïoit que finissoit la Terre habitable: elle se noïa dans cet Ocean. Le mois de Mars de l'an M. CCCXLVIII. elle desola la Ville d'Avignon, & de là elle entra facilement en cette Province. Elle y avoit été precedée d'vne famine horrible: le sestier de froment y coûtoit deux florins, & le florin valoit quarante cinq sols. Ce prix étoit alors vn excés sans exemple. Le peuple avoit été contraint de brouter l'herbe dans les pres; & de manger toute sorte de racines: & la faim n'en tua gueres moins que la Peste, qu'elle s'ayda à produire. Les mal-heureux Juifs furent accusez d'avoir empoisonné les Puits & les Fontaines: cet effet si peu comprehensible à la Philosophie, & que la Religion attribuë à la vengeance de Dieu, comme à sa cause, fut attribué à la haine de ces miserables contre le nom Chrêtien. Ils y furent presque tous égorgez. La fureur se communique plus facilement que la moderation: elle passa dans les Terres du Dauphin, & premierement dans celles du Gapençois, qui lui étoient contigues. Il en fut tué quatre vingt treze dans le

Deputé de l'Eglise de Vienne au Dauphin sur son retour. Et pour l'homage. Qu'il rend. Privileges de la Grande Chartreuse confirmez. Mort de Brunier Chancellier du Dauphin. Son Successeur. Peste extraordinaire. Sa cause. Sa durée. Ravage d'Avignon. Le Dauphiné Famine en Dauphiné. Accusation contre les Juifs. Assassinez. Reflexion.

1348.

Digitized by Google

bourg de Venes. Ils furent traitez de la même maniere au Buis, à Nyons à ſainte Eupheme, à Miribel, à Aviſan, à Ville-Dieu, à Valence, à Teint, & generalement dans toutes les Terres de la ſouveraineté de Humbert. C'étoient des émotions populaires, qui n'avoient pour fondement qu'vne opinion, qui n'en avoit point. Auſſi le Dauphin ordonna qu'il fût informé contre ceux qui avoient commis ces aſſaſſinats, que l'ignorance & la ſuperſtition loüoient comme des actions vertueuſes: Neanmoins quelque temps aprés, il ſe laiſſa perſuader. D'vn eſprit foible & muable il ne ſe fait jamais vn ſolide Legiſlateur. Il changea d'opinion, & fit empriſonner les Iuifs de la Baronnie de la Tour Dupin; confiſqua leurs biens, & les donna à qui il voulut. Il étoit à la Balme, & cette procedure, qui donnoit du poids à l'impoſture, excita le peuple de S. Sorlin dans le Bugey contre ceux de cette nation, qui s'y étoient établis; de ſorte qu'il en fit vn grand carnage. Ce crime demeura impuni, & cette impunité en fut l'excuſe, & la juſtification. Cette peſte étoit comme vn tourbillon, qui ne faiſoit que paſſer; mais qui renverſoit tout ce qui ſe preſentoit à lui. Elle duroit peu dans les païs qu'elle affligeoit: mais tous les maux, dont elle eſt capable, étoient renfermez dans l'eſpace de peu jours.

Recherches contre ces émotions.

Reflexion.

Iuifs de la Tour Dupin mal-traitez par le Dauphin.

Violence de la Peſte.

XIII.

Nouvelles propoſitions de Mariage au Dauphin.

A Jeane de Bourbon.

Qui lui eſt accordée.

Mariage rompu.

D'Abord qu'elle eût ceſſé dans le Dauphiné, on tâcha de nouveau de porter le Dauphin au deſſein de laiſſer ſon Eſtat à des heritiers de ſon ſang. On lui propoſa de ſe marier: lui propoſer & lui perſuader c'étoit toûjours la même choſe. Mais, auſſi il quittoit ſes pensées avec autant de facilité, qu'il les concevoit. On lui fit jetter les yeux ſur Jeane de Bourbon, fille de Pierre I. Duc de Bourbon & d'Iſabelle fille de Charles de France Comte de Valois. Le Duc aggrea ſa recherche, & lui accorda ſa fille: Ce fut à la fin de l'an M. CCCXLVIII. Mais, le Dauphin aïant été premierement attaqué d'vne fievre, qui le mit au lit & aprés de la goutte, on en demeura aux termes de la ſeule reſolution. Le Duc étoit venu à Romans pour le conclurre: l'execution & la conſommation en fut renvoïée à la feſte de la Purification ſuivante, dans la Ville de Vienne, où le Duc promit d'amener ſa fille, & de donner au Dauphin, avec elle, cent mille florins d'or: Mais, le Roi, pour détourner ce coup, promit au Duc de faire épouſer ſa fille à celui, qui de ſes fils où de ſes petits-fils, ſuccederoit à Humbert au Dauphiné. Dez lors le Duc témoigna de la froideur, & cette froideur rebutta ſi bien l'eſprit leger du Dauphin que la rupture commença par lui. Jean Birel, General des Chartreux, le gouvernoit: il le connoiſſoit bien: il lui conſeilla de ſe cacher dans vn Cloiſtre aux yeux des hommes, pour s'y rendre plus aggreable aux yeux de Dieu. Il l'enflamma d'vn zele ſi ardêt qu'il en donnoit des marques en tous lieux, & en toutes occaſions, ſans le moderer par nulle conſideration de la bien-ſeance, ni de ſa dignité, ni mêmes de la poſſibilité des choſes qu'on lui propoſoit. L'vſage des Chappeaux étoit alors inconnu, & les hommes ne ſe couvroient la Teſte que de capuchons, qui avoient du rapport avec ceux des anciens Moines: les femmes au contraire ſe découvroient la teſte, & le viſage. Les habits longs étoient, de même propres aux hommes: ils ne portoient que de longues veſtes qui décendoient au deſſous des genoux: Mais les femmes avoient introduit entre elles la coûtume de ſe couvrir la teſte & le viſage de certaines Capes, dont l'vſage étoit nouveau, & les hommes avoient diminué de beaucoup de la longueur de leurs veſtes, & en avoient fait des juſt-au-corps. Cette nouveauté déplût à Humbert: vn jour ſolemnel, il fit lui-même vn diſcours aigre & piquant contre ceux de ſa Cour, & de la Bourgeoiſie de Romans, où il étoit alors, qui parurent dans l'Egliſe en cet état. Il defendit cette nouvelle mode, & condemna à cent ſols d'amande ceux qui à l'avenir contreviendroient à ſa défence. Il ne ſçavoit pas que l'habit court eſt propre à nôtre Nation, & n'étoit pas dans le ſentiment de Tertullien, qui dit que Dieu a commandé de voiler les femmes, afin que leurs teſtes

1348.

Le Dauphin reſout de ſe faire Moine.

Habits de ce temps-là.

Diſcours & Reglement du Dauphin contre les habits.

ne

ne ſoient pas veües : qui appelle les ornements de leurs teſtes, les preſtiges de la beauté ; & croit que la vierge qui paroit aux yeux des hommes à viſage découvert n'eſt plus parfaitement vierge. On condamne ſouvent ce qui s'oppoſe à la couſtume, quelque vitieuſe quelle ſoit, & on croit, ainſi les bonnes mœurs inſeparables du mauvais vſage. Reflexion.

Paſſant à Valence on lui fit voir dans le Convent des Freres Preſcheurs le Tombeau d'vn Religieux, qui étoit mort quelques temps auparavant dans la reputation de fort homme de bien. Sans en conferer avec le Pape, ni avec les Prélats de cette Province, il le fit ouvrir, & pſalmodiant avec les Religieux de ce Convent, il fit mettre les os de celui-ci dans vne caiſſe, qu'il leur avoit preparée ; les honnora d'vn culte qu'on ne leur avoit pas encore rendu, & commença lui même, de cette maniere, la Canonization dont il le jugeoit digne : mais depuis il n'en parla plus. Il n'étoit bien ſenſible qu'aux objets preſents, & n'en conſervoit pas le ſouvenir. Fait honoter de ſon authorité va morts, comme Saint.

Vn Moine lui vint dire qu'il avoit veu vn homme ſauvage en vne montagne : au deſſus de Grenoble (elle avoit le nom de Taſchefin) ſans autre recherche, il y fit commencer deux maiſons pour y loger treize Hermites, & y fit porter, en même temps, dequoi les entretenir, par cent hommes que l'on chargea de pain, de vin, & d'autres choſes neceſſaires à la vie. Mais, ce ſoin le laſſa dans peu de jours : il n'acheva pas cet ouvrage, aprés y avoir conſumé plus de trois cens florins d'or. L'application le rebutoit, plûtôt que la dépence. De mêmes, il jetta les fondemens d'vn Hermitage dans les foreſts de Clais, & au deſſous de Beauvoir, dans la penſée d'y établir treze Hermites, ſous le gouvernement du Frere Marin, qui ayant vécu pluſieurs années dans l'Hermitage de Villeneufve auprés d'Avignon, s'étoit acquis vne grande reputation. Mais ce deſſein ne trouva pas en lui plus de conſtance : il l'abandonna bien-toſt. Bâtit des Hermitages aux montagnes de Grenoble. Vn Sauvage ayant eſté vû. N'acheve cet ouvrage. Commença vn Hermitage dans les foreſts de Clais. Frere Marin.

XIV.

NEanmoins il étoit ferme dans celui que Birel lui avoit inſpiré de quitter le monde : il avoit de la force pour cette foibleſſe. L'Archevêque de Lyon, qui avoit ſon ſecret, & qui ſçavoit le vœu de continence qu'il avoit fait entre les mains de Birel, pour le reſte de ſes jours n'avoit pas negligé d'en avertir le Roy. De ſorte que ce fut alors que l'on le preſſa de mettre à effet ce qu'il avoit promis à la France. Il n'y reſiſta pas ; mais le Roy voulut premierement que Jean Duc de Normandie, ſon Fils aiſné, entrât au droit & en la place de Philippe : Et aprés le Dauphin deſira, que Charles fils du Duc fût ſon donataire : & il n'y avoit pas apparence de lui conteſter ce qui tôboit dâs la même pêſée où étoit le Roy. Il deſira auſſi, cõme le Roy l'avoit déja deliberé, que ce jeune Prince ne lui ſuccedât pas ſeulement en la poſſeſſion de ſa Terre ; mais auſſi en l'amour qu'il avoit cüe pour Jeanne de Bourbon, & qu'il l'épouſât. C'étoient des penſées que ceux, qui étoient dans ſa confidence, lui donnoient pour l'approcher de toutes celles du Roy, & pour en juſtifier le procedé devât tous les Peuples. Firmin Evêque de Noyon, Châcellier de France, Pierre de la Foreſt Châcellier du Duc de Normandie, & Guillaume Flotte Seigneur de Revel vinrent à Tournon le XIV. du mois de Fevrier de l'an MCCCXLVIII. & le Dauphin à Teint, qui n'en eſt éloigné que de la largeur du canal du Rhône, qui les ſepare. Le XX. le Dauphin declara publiquement qu'il ne prétendoit plus à de ſecondes Nopces. Tout ce qui pouvoit faire naître quelque obſtacle à l'execution de ce grand Traité, fut reglé dans les conferences qu'il eurent enſemble. Tellement que ne reſtant plus que d'en dreſſer vn Contract authentique & ſolemnel, les Chancelliers paſſerent le Rhône avec leur ſuite, & vinrent à Romans. Ce changement de domination & de Maiſtre n'étoit pas également aggreable à tous les Grands du Dauphiné, & le Comte de Valentinois le voioit avec beaucoup de chagrin. De ſorte que quelques Gentilshommes entreprirent, pour interrompre ce Traité, vne choſe bien hardie & bien criminelle : ce fut d'enl ever le Chancellier du Duc. En effet, comme il avoit paſſé le

1348. Le Dauphin fait vœu de continence. L'execution du transport de Dauphiné negotié. Jean Duc de Normandie ſubrogé à Philippe & Charles é Jean. Ambaſſadeurs du Roy pour cette execution. Qui viennẽt à Romans, tout avant été reg.é.

Digitized by Google

Le Chancelier du Duc Normandie l'vn des Detracteurs.

le pont avec ſes collegues pour avoir le plaiſir de la promenade dans vne campagne plus libre, Rebuttel de Chabrillan, Artaud de Chabrillan, Remond d'Vrre, & quelques autres ſe ſervent de cette occaſion, ils l'enleverent, & l'emmenerent dans

Mené en Valentinois.

le Valentinois. Si eſt-ce que leur deſſein ne reüſſit pas, comme ils ſe l'étoient propoſé: Ils furent contraints de le rendre d'abord, & mêmes De Chabrillan & Jordain

Rende Reflexion.

d'Vrre furent arreſtez à Livron; Mais la peur fut toute la punition de leur crime; ils furent mis en liberté. Quand on a ſurmonté les efforts des ennemis, & que l'on eſt allé à ſa fin, on eſt toûjours aſſez vengé. On avoit bien preveu qu'il falloit diſpoſer les eſprits à cette revolution: on en avoit reconnû le chagrin; & pour le diſſiper, on avoit jugé à propos d'employer des remedes doux & amiables. Il faut flatter

Reflexion.

les bleſſures des cœurs, pour les guerir. Humbert avoit donné par vne declaration

Nouveaux privileges au Dauphiné.

du XIV. de Mars de nouveaux privileges à ſes ſujets, à qui il fâchoit ſi fort de le perdre, & les Agents du Roy, & du Duc y conſentirent. Il ne pouvoit mieux calmer leur douleur ni diſſiper leur triſteſſe, qu'en leur donnant la liberté au moment

Aux Nobles pour l'arriere ban.

qu'il leur donnoit vn nouveau Maiſtre. Auparavant les Gentils-hommes, Vaſſaux du Dauphin, le ſervoient à leurs deſpens à la guerre; il ordonna que ce ſeroit à l'avenir à ceux du Dauphin; qu'il païeroit les chevaux qui leur ſeroient tuez, ou qui mêmes leur mourroient dans l'écuirie, lors qu'il auroit aſſemblé les chevauchées, c'eſt à dire l'arriere-ban; & que, s'il arrivoit qu'ils fuſſent faits priſonniers, par les en-

Nouveaux peages & gabelles ſupprimées.

nemis, le Dauphin procureroit leur délivrance & païeroit leur rançon. Les nouveaux peages, & les nouvelles Gabelles furent revoquées: on appelloit Gabelle toute ſorte d'impoſition extraordinaire. Il voulut que les Gentils-hommes, qui avoient

Gabelle, ce que c'étoit.

fait la guerre les vns cõtre les autres, comme c'étoit vne coûtume qu'ils avoient convertie en privilege, ne fuſſent point inquietez pour cela, par aucune pourſuitte criminelle; ſinon que le Conſeil Delphinal leur en eût fait vne expreſſe défence, &

Guerres des Gentils-hõmes impunies.

qu'ils l'euſſent mépriſée; qu'il leur fût permis de bâtir des Maiſons fortes dans leurs fonds, à la charge que ce ne ſeroit point ſur les frontieres; & qu'ils pûſſent diſpoſer de leurs fiefs, comme de biens patrimoniaux. Il exempta, en faveur des heritiers legitimes, les biens des condamnez, de la rigueur de la confiſcation, & la permit ſeulement en cas d'hereſie, & de crime de leze-Majeſté. Il déchargea les taillables de toutes tailles, qui ne regarderoient pas l'vtilité, ou la neceſſité publique des lieux de leur habitation. Il accorda aux Nobles la liberté de la Chaſſe dans ſes Terres, & dans ſes forêts; & n'excepta que celles de Clais & de Planeiſe, & avec elles toutes les Garennes, même celles des particuliers. Il ajoûta à cela divers réglements, pour l'adminiſtration de la Juſtice: il défendit toute diſtraction des Juriſdictiables hors des reſſorts où ils habitoient. Le châtiment des crimes étoit ſouvent vn pretexte à l'avarice des Officiers, pour déſoler les Familles, il défendit toute ſorte d'informations, & d'actions criminelles où il n'y auroit point d'accuſateur, ſi ce n'eſt qu'il s'agit de crimes, ou notoires, ou tres-graves. Enfin, pour purger ſon Etat de ce qui y reſtoit encore de la honte de l'ancienne ſervitude, il quitta abſolument tout le droit de Main-morte qu'il avoit ſur les Barons, & ſur les Seigneurs, ſes Vaſſaux, ſoûs cette condition, qu'ils en exempteroient de même generalement tous leurs ſujets.

Maiſons fortes.

Confiſcation abolie.

Tailles ſupprimées.

Chaſſe permiſe aux Nobles.

Reglemens pour la Juſtice.

Main-morte abolie.

XV.

Prélats qui favoriſent la Province.

HEnri de Villars Archevêque de Lyon, Bertrand de la Chapelle Archevêque de Vienne, & Jean de Chiſſay Evêque de Grenoble appuïerent l'interêt de cette Province, & les deux Châtelliers n'oſerent pas s'éloigner de leurs ſentimêts. Il ne reſtoit plus à Hũbert, pour entrer dans le Cloître, que d'executer, par la reelle & l'effective tradition la donatiõ qu'il avoit faite au Prince Charles. L'acte en fut fait le XXX. du même mois de Mars, dans la Ville de Romans, & c'eſt cét Acte que l'on nomme communément le Tranſport du Dauphiné. Il ne fut rien alteré à l'eſſentiel du Contract de l'an MCCCXLIII. & il n'y eut preſque de changé que la perſonne du donataire,

Acte de Tradition du Dauphiné au Prince Charles.

Appellé le Tranſport.

1343.

Digitized by Google

taire, Humbert aïant preferé Charles à Philippe; le Neveu à l'Oncle. Il eſt vrai qu'outre les reſerves qu'il avoit faites par ce premier Contract, il en fit encore quelques-vnes par celui-ci. Il retint le Château de Beauvoir dans le Roïans, & les Vergers qui en dépendoient proprietairement, pour les convertir en Monaſtere: les Carmes en avoient déja pris la poſſeſſion; & la Terre de Quirieu, pour en joüir durant ſa vie, la proprieté demeurant au Dauphin. D'ailleurs, on adjoûta aux dix mille livres de revenu annuel, qu'il s'étoit reſervées, quatorze mille livres, & aux cent mille florins d'or, qui lui avoient été promis, pareille ſomme aſſignée ſur la dot de la fille du Duc de Bourbon avec Charles, dont le mariage ſe negotioit. Tellement que le prix de ſon Etat fut à cet injuſte eſtimateur de deux cents mille florins d'or, & de vingt-quatre mille livres de rente, deſquelles quatre mille livres ſeulement étoient hereditaires. Mais il voulut auſſi que ſon Chancellier, le Juge Majeur des Appellations de Dauphiné, & tous ceux de ſes Officiers qu'il voudroit être retenus, le fuſſent en leurs Charges, ſans en pouvoir être deſtitués. L'Archevêque de Lion lui étoit plus cher que nul autre; c'eſt pourquoi il eut vn ſoin particulier de le lui témoigner. Il lui conſerva le Gouvernement general de Dauphiné, avec vne puiſſance abſoluë, pour l'exercer en l'abſence du nouveau Dauphin. La France étoit trop obligée à ce Prélat, pour lui rien conteſter. Dés lors le Dauphin ne travailla plus qu'à ſe deprendre de lui-même, & à armer ſon eſprit contre toutes les attaques du repentir. Il eſt aiſé de ſe dépoüiller de ſa grandeur, quand on le fait dans la chaleur d'vn emportement inconſideré; mais il ne l'eſt pas de ne s'en repentir point, à moins que d'avoir vne ame plus élevée que la condition d'où on eſt tombé.

Nouvelle reſerves du Dauphin.

Augmentation du prix & du revenu.

Maintient ſes Officiers.

Et l'Archevêque de Lyon dans le Gouvernement.

Reflexion.

FIN DV LIVRE DIXIE'ME.

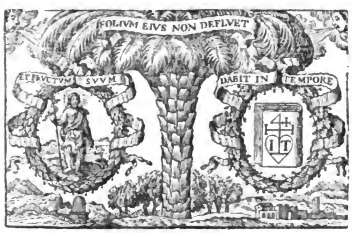

LIVRE

LIVRE ONZIE'ME

Depuis l'an M. CCCXLIX. jusques à l'an M. CCCLXXXVI.

SECTION I. II. III.

PORt, & Peage de la Roche de Glun, & autres donnés au Comte de Valentinois. Est Vicaire general de l'Empire dans le Roïaume d'Arles.

Execution du Transport du Dauphiné. Humbert prend l'habit de Frere Précheur.

Mariage du Dauphin Charles avec Jeanne de Bourbon, conclu. Sa dot. Vient en Dauphiné.

Homage du Comte de Forests, & du Prince d'Orenge à Charles; & de Charles aux Eglises de Lion & de Vienne.

Il confirme les dons faits par Humbert à l'Abbaïe de Bonnevaux.

Charles dans Romans. Homages de divers Seigneurs. Quelques Gouverneurs lui refusent leurs Places; & Buis, & le Briançonnois, de le reconnoître. Procedure pour cela.

Maladie de Charles. Guerre entre les seigneurs de Vinay & de Château-neuf, & entre ceux de Vinay, & de Chaste.

Noblesse de Dauphiné sert le Pape en Italie, & le Roi de Maillorque en Espagne.

Mariage de Charles consommé dans Teint.

Premiere convocation des Etats de la Province, faite dans Vienne. Continüés dans Romans.

Secours demandé par le Roi au Dauphin contre les Anglois. Accommodement entre les Seigneurs de Vinay & de Chateau-neuf.

Peine de Talion observée dans le Dauphiné.

Humbert quitte l'habit de Religieux, le reprend à la persuasion du General des Chartreux, & fait Profession.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Registres de la Chambre des Comptes de Dauphiné.

Memorabilia H. Pilati MSS.

IV. V. VI. VII.

Charles quitte le Dauphiné, & mene du secours au Roi.

Sedition dans Gap contre l'Evêque. Sa cause. Guerre ensuite. Accord.

Humbert dans le Viennois. Tumultes dans le Bugey, & dans le Viennois.

Profession & consecration solemnelle de Humbert, entre les mains du Pape. Est fait Prieur de Paris, Patriarche d'Alexandrie, & Administrateur perpetuel de l'Archevêché de Rheims.

Humbert consacre l'Evêque de Grenoble: va à Paris.

Conseil Delphinal dans Vienne contre Aimar de Rossillon, seigneur d'Anjou.

Traité

Digitized by Google

Traité avec le Comte de Savoïe par les Commiſſaires du Roi. Troubles dans le Bugey, diverſes conferences ſans effet. Guerre dans le Bugey, Gex, le Genevois, la Dombe, & le Viennois. Combat des Adrets. Diverſes negotiations. Siege de la Tour du Pin.

Accommodement du Comte de Geneve avec le Dauphin.

Mort de l'Archevêque de Lion. Le Comte de Valentinois lui ſuccede au Gouvernement de Dauphiné.

Guerre entre les Seigneurs de Gere, & de Vinay.

Negotiations pour la paix avec le Comte de Savoïe.

Fondation du Convent des Religieuſes de S. Juſt de l'Ordre de Ciſteaux.

Mort du Dauphin Humbert. Son tombeau ouvert en nos jours.

Memorabilia H. Pilati MSS.
Annales Henr. Rebdorff.
Sam. Guichenon Hiſt. de Savoïe, aux preuves f. 155. 157.
Paradin hiſt. de Savoïe liv. 2. ch. 138. 139.
Chroniques de Savoïe MSS.
Lambert. Vanderburch. Sabaud. Ducum hiſt. lib. 1. ſub Amedeo IX.
Regiſtres de la Chambre des Comptes de Dauphiné.

VIII. IX.

Monnoïe nouvelle en faveur du Dauphin Humbert II.

Echange des Terres enclavées, entre le Dauphin & le Comte de Savoïe. Nouvelles limites des deux Etats. Le Comte de Savoïe vaſſal pour les Terres qui lui ſont données. Oppoſition de ceux de Foucigni à l'execution de ce Traité, & de quelques autres.

Le Comte de Savoïe retient quelques Places. Ses motifs. Le Gouverneur condamné en vne ſomme conſiderable. La raiſon.

Privileges de l'Egliſe de Vienne confirmés par l'Empereur. Le Dauphin confere avec lui, & prend inveſtiture. Peage creé pour le ſeigneur de Vinay.

Seigneurs des principales Terres dans le Dauphiné. Annobliſſent. Exemptes.

Titre de Comte de Vienne premierement pris par l'Archevêque de Vienne.

Paix de Bretigni. Ravages des Tarduacuvenus. Combat de Bregnais dans le Lionnois: donnent l'épouvante au Pape, qui écrit aux Villes de Dauphiné.

G. Iuſtel liv. 5. ch. 26.
Regiſtr. de la Chambre des Comptes de Dauphiné.
Archivia S. Mauritij Vienn.
Statuta Delphinalia f. 45.
Archiuia D. Gabriel. Prunier de Beauchefne Præſidii V. Cl.
Archiuia B. Mariæ Gratianopolit.
Nicole Gilles hiſt. de Franc. Tom. 2. ſous Iean f. 27.
G. Paradin. hiſt. de Lion liv. 2. ch. 81.
Cl. de Rubis hiſt. de Lion liv. 3. ch. 44.

X. XI. XII.

Armement du Pape contre les Turcs. Taxe, pour cette guerre, ſur les Egliſes & Benefices de Dauphiné. Excuſe du Recteur de l'Egliſe S. Severe de Vienne.

Le Roi Jean en Dauphiné; va à Avignon: Retourne en Angleterre, où il meurt.

Dignités en Dauphiné. Roi d'Armes.

Mort d'Aimar de Roſſillon ſeigneur d'Annonay: fin de cette branche. Leg à ſes ſujets. Independance de la Terre de Roſſillon aſſujettie.

Homage du ſeigneur de S. Vallier au Dauphin. Comtes de Savoïe & de Valentinois Vicaires de l'Empire.

Le Roi & l'Empereur en Dauphiné: vont à Avignon: paſſent à S. Antoine de

Digitized by Google

Viennois. Privileges de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem confirmés à Neïron par l'Empereur.

Guerre de Gueſclin en Eſpagne. Dauphinois avec lui. Richard ſeigneur de S. Prief envoïé par lui au Roi.

Eloge de Remond Berenger Grand Maître de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem.

La Comte de Savoïe ſecourt l'Empereur de Conſtantinople. Nobleſſe de Dauphiné avec lui.

Exemptions accordées aux Villes de Grenoble, & de Romans par l'Empereur. Recours du Comte de Valentinois contre Romans.

Guerre entre le Pape & le Gouverneur de Dauphiné.

Grands chemins vers la Savoïe changés par le Baſtard de Savoïe. Reparés.

Guerre entre l'Evêque de Gap & le Vicomte de Talard.

Falavier donné au Comte de Geneve, Herbeïs à l'Evêque de Grenoble. Recherches du Gouverneur contre l'Evêque à ce ſujet.

Nouveaux Gouverneurs de Dauphiné pourvûs par le Duc d'Anjou.

Guerre entre le Dauphiné & la Provence pacifiée.

Archiuia S. Seuers Viennenſis.
Antiquitez de Vienne par N. Chorier liv. 3. ch. 13.
Du Haillan Hiſt. de France liv. 15. ſous Iean I.
A. Du Cheſne Hiſt. des Papes ſous Vrbain VI.
Regiſtres de la Chambre des Comptes de Grenoble.
Archiuia Conuentus Syluæ-Benedictæ.
Sam. Guichenon Biblioth. Sebuſian. centur. 2. c. 31. 87.
Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 416. 417.
Aimar. Falcon. compend. Hiſtor. Antoniana f. 83.
Hiſt. de l'Ordre de Saint Iean de Hieruſalem ; Traité des privileges f. 155.
Reglemens de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem MSS.
Hiſt. Genealog. de la Maiſon de Saſſenage par N. Chorier liv. 3.
Chartularius Domus publicæ Vrbis Gratianop. f. 60.
Memoires des Evêques de Gap par Monſieur l'Evêque de Lionne. MSS.
Archiuia Domus publicæ Vrbis Vienna.

XIII. XIV.

Guerre entre le Chapitre de l'Egliſe de Grenoble & le Baron de Saſſenage, pour le Château de Bocqueron.

Terres acquiſes par les Papes dans la Provence, & le Dauphiné. Montelimar devient Fief de l'Egliſe, & le Comté de Valentinois.

Serment des Beneficiés pour le Pape.

Guerre entre le Comte de Savoïe, & le Marquis de Saluſſes pour l'homage pretendu par le Comte. Le Marquis ſecouru par le Gouverneur de Dauphiné.

Troupes Françoiſes vont en Italie pour le Pape : appellées les Compagnies Bretonnes ; leur ravages. Troupes levées en Dauphiné. Soyons pris.

Renvoy des criminels de Dauphiné en Savoïe, & de Savoïe en Dauphiné, ordonné.

Regiſtres de la Chambre des Comptes de Dauphiné.
Memoires des Evêques de Gap MSS.
Archiuia Vrbis Vienn.
Noſtradamus Hiſt. de Provence part. 4.
Archiuia S. Seuers Viennenſ.
I. Columbi de reb. geſtis Valentinenſ. Epiſcoporum lib. 3. n. 62.

Archiuia

Digitized by Google

Archiuia D. de Chevrieres Præsidis. V. C.

XV. XVI.

L'Empereur Charles IV. vient en France. Le Vicariat de l'Empire donné au Dauphin Charles, avec dispense d'âge.

Chapitre de l'Eglise de Die se met sous la protection du Pape.

Effets du Vicariat du Dauphin dans Vienne, au prejudice de l'Archevêque & de son Eglise.

Querelle entre Borille Gouverneur de la Province, & l'Evêque de Grenoble. Plaintes contre le Gouverneur. Députez contre lui.

Reparations contre le Drac par les Consuls de Grenoble.

Sedition dans Grenoble contre l'Evêque, qui en est mis dehors. Se plaint au Roi. Châtiment des seditieux. Place de Mauconseil.

Tremblement de terre en divers lieux de la Province.

Etat du Valentinois, & de Montelimar aprés le retour de la Papauté en Italie.

Guerre entre le Comte de Valentinois & les Seigneurs de Montelimar. Procedures du Conseil Delphinal contre le Comte.

Mort du Roi Charles V. Son eloge.

Albert. Crantzius Saxoniæ lib. 10. c. 3.
I. Henric. Boelerus in excerptis ex Parnasso in dissertationem Gallicam de Lotharingiâ receptâ.
Paul. Æmil. Hist. Francor. lib. 10.
Gaguin. Hist. Francor. f. 90.
Registres de la Chambre des Comptes de Dauphiné.
I. Columbi de reb. gestis Valentinens. Episcop. lib. 3. n. 61.
Archiuia S. Mariæ Gratianopolit.
Chronique Martinienne en François MS.

XVII. XVIII.

Charles VI. succede au Roïaume.

Procedures du Gouverneur touchant la Terre d'Herbeys contre l'Evêque de Grenoble. Leur reconciliation.

Levées en Dauphiné pour sa garde. Porte des Cloîtres de Grenoble murée. Plaintes du Chapitre contre le Gouverneur. Armée du Duc d'Anjou pour Naples.

Serment de fidelité de Vienne au Roi. Nouveaux établissements dans cette Ville par le Gouverneur.

Rembourcement de frais, & d'appointement contestés au Gouverneur.

Superiorité de l'Eglise Romaine sur le Comté de Valentinois peu considerée. Fabrique de la Monnoïe du Comte du Valentinois dans Crest.

La part de Crest appartenant à l'Eglise de Valence, acquise par le Comte.

Chapitre general de l'Ordre de S. Jean de Hierusalem tenu dans Valence.

Guerre de Flandres. Seigneurs de Dauphiné qui y servent le Roi.

Voïage de divers seigneurs de Dauphiné en Prusse, pour les Chevaliers Theutoniques.

Anglois declarent la guerre au Roi.

Registres de la Chambre des Comptes de Grenoble.
Archiuia B. Mariæ Gratianopolit.
Archiuia Domus publicæ Viennens.
Hist. de l'Ordre de S. Iean de Hierusalem liv. 3.
Reglemens de l'Ordre de S. Iean de Hierusalem, MSS.
Hist. Genealog. de la Maison de Sassenage, par N. Chorier liv. 3.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XI.

I.

Charles reconnû sans obſtacle dans la Principauté de Dauphiné.

Out ce que Humbert avoit deſiré, pour la liberté de ſes ſujets, étant devenu vne loy dans ſon Eſtat plûtôt qu'vn Privilege, Charles ne trouva plus que zele & ſoûmiſſion. On ne refuſa plus de donner ſes deſirs à cette nouvelle Domination, qui promettoit de nouveaux bon-heurs aux peuples, & de nouveaux honneurs aux Grands, & aux Nobles. Dans vn petit Etat la Nobleſſe n'a jamais beaucoup à eſperer: On ne trouve pas dans d'étroites limites vne gloire ſans bornes. Aïmar, Comte de Valentinois, fut gaigné par le don que lui fit Humbert le VI. du mois d'Avril M. CCCXLIX. du port & du peage de la Roche de Glun, de Conflans, & de Charmerieu, & par le facile conſentement de Charles. Les bienfaits exercent vne ſouveraineté, à laquelle ne reſiſtent pas lés ſouverains mêmes. L'Empereur Charles IV. avoit confirmé, le Mois precedent, en faveur du Comte, le peage établi, quarante ans auparavant, entre Valence & Montelimar, & ſes lettres apprennent que le Côte avoit la qualité de Vicaire General du Roïaume d'Arles Cependant le Duc de Normandie s'étoit approché, & il attendoit les deux Dauphins dans Lion. C'eſt où avoit été renvoïée l'execution du Traité, qui ne ſe pouvoit faire plus ſolemnellement, qu'en la preſence du Duc: ces deux Princes accompagnez de la plus part des Gentils-hommes du païs prirent leur marche de ce côté. Humbert logea dans le Convent des Freres Prêcheurs, & le XVI. du mois de Juillet de l'an M. CCCXLIX. Il ceda le Dauphiné au Prince Charles, &, comme parlent les Actes, qui en font mention, il le lui reſigna. Dés-lors il commença à être reconnû pour ſouverain; car le lendemain Humbert fut revêtu de l'habit de Religieux. On ne pouvoit mieux ſe dépouiller de ſon Eſtat & de ſa dignité, en faveur du ſucceſſeur qu'il s'étoit choiſi, que de le vêtir ainſi. Pierre Duc de Bourbon & Jean Comte d'Armagnac avoient accompagné le Duc de Normandie, & Humbert approuva les Traités faits en ſon abſence avec ſes Agents. Il n'avoit pas ſeulement cedé ſon Eſtat à Charles, mais encore ſa Maîtreſſe, quoi qu'il eût ſouvent têmoigné pour elle de l'ardeur & de l'impatience. C'étoit Jeane de Bourbon fille du Duc, en qui éclattoient également tous les charmes de la jeuneſſe, de la beauté, & de la vertu. Son mariage fut conclu avec Charles: La dot, que le Duc ſon pere lui promit, fut de cent mille florins d'or, dont il s'obligea de païer la moitié à Humbert, la feſte de ſaint Michel de l'an M. CCCL. & le reſte dans cinq ans aprés; c'eſt à dire dix mille florins chaque année. La conſommation du mariage fut renvoïée au jour de cette Fête-là. La jeuneſſe de Charles, qui étoit à peine ſorti de l'enfance,

Reflexion.

Port & peages de la Roche & autres dôtés au Comte de Valentinois. Reflexion.

1349.

Autre peage confirmé pour lui. Le Comte Vicaire General du Roïaume d'Arles.

Entiere execution du Traité faite à Lion preſent le Duc de Normandie.

1349.

Le lendemain de la demiſſion de Humbert il prend l'habit de Religieux Frere Preſcheur.

Mariage du Dauphin Charles avec Jeane de Bourbon. Sa dot.

1350.

Digitized by Google

l'enfance, reſiſtoit au deſſein d'en faire vn mari. Mais la raiſon d'Eſtat n'obeit pas à la raiſon naturelle. Son doüaire, au cas que Charles mourût avant elle, fut ſtipulé à huit mille florins d'or, pendant qu'elle demeureroit en viduité ; &, où elle convoleroit à de ſecondes nopces, il fut reduit à quatre mille, & aſſis ſur les Terres de Viſille, de la Mure, de Corp, de Beaumont, & ſur les autres que Humbert s'étoit reſervées. Ceux, qui furent emploïez de part & d'autre à negotier ce Traité, furent Henri de Villars Archevêque de Lion, Jean de Chiſſay, Evêque de Grenoble, le Comte d'Armagnac, Aimar Comte de Poitiers, Jean de Châlon Comte d'Auxerre, Jacques de Bourbon, Humbert ſeigneur de Villars, Loüis de Villars Archidiacre de l'Egliſe de Lion, Guillaume Flotte ſeigneur de Revel, Amedée de Roſſillon, Amblard de Briord, l'Abbé de Ferrieres, Pierre de la Foreſt Chancellier du Duc de Normandie, & François de Parme ſeigneur d'Aſpremont, Chancellier de Humbert. Les affaires de l'Etat de France aïant r'appellé le Duc de Normandie auprés du Roi Philippe ſon pere, le Dauphin Charles laiſſa Frere Humbert dans ſa Cellule, & r'entra dans le Dauphiné. Humbert ne fut pas en cela diſpenſé des loix de l'humilité Religieuſe : Le titre de Frere ſucceda, pour lui, à ceux dont il avoit été ſi ambitieux. Amedée de Poitiers, l'vn de ſes Creanciers fut païé, en même temps, par le nouveau Dauphin, de la ſomme de deux mille florins, & la quittance dattée du XIX. du mois de Juillet eſt en faveur de Frere Humbert ancien Dauphin. S'aneantir devant Dieu & pour lui, c'eſt élever la baſſeſſe, au déſſus des grandeurs, & donner au neant vn être immortel. Charles ſatisfit auſſi aux pretentions de pluſieurs, & s'acquit leurs droits. Les principaux furent Jean Comte de Foreſts, & Gui ſon fils, Jean de Châlon Comte d'Auxerre, & Baron de Rochefort, dans l'Empire, c'eſt à dire dans le Viennois, & Agnés de Châlon Comteſſe de Geneve, pour laquelle tranſiga Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, ſon fils. Le Comte de Foreſts fit homage au nouveau Dauphin des Terres qui l'y aſſujettiſoient : comme fit
1230. auſſi Remond de Baux Prince d'Orenge. Guigue XI. avoit l'an M. CCXXX. rendu homage à Robert Archevêque de Lion de pluſieurs de ſes Terres, tant au delà, qu'au deçà du Rhône ; & en ce nombre étoient le Château de la Balme dans l'Iſle de Cremieu, tout ce qu'il poſſedoit entre la Riviere de Charüis & le fleuve du Rhône, Annonay, & Argental. L'Archevêque, le Chapitre, & les Chanoines de ſon Egliſe (car ils n'ont pas le titre de Comte dans l'Acte) s'obligent à Guigue de le ſecourir, lors qu'il aura beſoin de leurs forces, dans le Viennois juſques à Voreppe : & mêmes au delà, s'il arrive que le Château de la Buiſſiere ſoit aſſiegé. Charles, à qui vn tel ſecours n'étoit plus neceſſaire, & à qui ç'auroit été vne eſpece de honte d'y fonder quelque eſpoir, ne laiſſa pas de rendre ce même devoir à l'Egliſe de Lion, & de ſe declarer ſon vaſſal par vn homage ſolemnel. Pierre de la Foreſt Chancellier de ſon Pere, & alors éleu Evêque de Tournay, étoit ſon principal Miniſtre : Il ne détourna pas ce coup : il croïoit que tous les Princes étant les vaſſaux de Dieu, comme les autres hommes ſont les leurs, la declaration qu'en feroit ſon maître, en faveur de l'Egliſe, n'ajoûteroit rien à la force du titre, & ajoûteroit à ſa gloire par ſa pieté. Par le même motif, étant deſcendu à Vienne, il ne refuſa pas de rendre à ſon Egliſe le même homage, que les Dauphins ſes predeceſſeurs lui avoient rendu. Il reconnut de tenir de ſon Fief les Comtés de Vienne & d'Albon, & la Terre de S. Quentin, ſur l'Iſere, entre les mains de Bertrand de la Chapelle ſon Archevêque. Pour rendre cette action plus ſolemnelle, il ſe porta dans le Chapitre de cette Egliſe, où ce Prélat, le Doïen, qui étoit Siboud de Clermont, le Chantre, qui étoit Guillaume de Virieu, & les Chanoines aſſemblés l'attendoient. Vne ame élevée, qui a dans ſa propre vertu vn faiſte d'où elle voit toutes choſes au deſſous d'elle, ne s'arrête pas à la vanité des formes qui occupe, comme leur ſolide & leur eſſentiel les ames vulgaires. Les Terres de Hauterive & de Chalmen étoient au-

Reflexion.

Doüaire ſur diverſes Terres.

Le Dauphin Charles en Dauphiné.

Humbert appellé Frere Humbert.

Reflexion.

Charles acquiert les droits de divers Creanciers.

Homage du Comte de Foreſts à Charles : & du Prince d'Orenge. Et de Charles à l'Egliſe de Lion. Sa cauſe.

Reflexion.

Et à l'Egliſe de Vienne.

Dans ſon Chapitre.

Reflexion.

Digitized by Google

tre fois entrées dans la même reconnoiſſance; & le Dauphin Jean s'étoit declaré Vaſſal de cette Egliſe comme leur poſſeſſeur; Mais elles en furent tirées pour complaire à Charles qui le ſouhaitta. Il obligea, en leur place, à cette ſervitude tout ce qui lui appartenoit entre l'Iſere, ſaint Quentin, Beauvoir en Roïans & les Montagnes. Le nom de Chalmen a été changé, depuis quelques années, en celui de Charmes qui en eſt vne agreable corruption. Aprés, il confirma les bienfaits du Dauphin Humbert en faveur de l'Abbaïe de Bonnevaux, Gui de Vallins ſon Abbé lui aïant porté la priere de ſes Religieux, & le Chancellier François de Parme l'aïant appuïée, &, avec lui Aïmon de Chiſſay Baillif de Viennois incontinent aprés le Dauphin partit de Vienne pour ſe rendre à Romans. Il avoit de l'inclination pour cette Ville, & pour ſon Territoire: il y receut d'abord les homages des ſeigneurs des environs ſes Vaſſaux. Le premier qui ſe preſenta, pour lui rendre ce devoir, fut Artaud ſeigneur de Clavaiſon, Gaucher Adhemar ſeigneur de Montell, & vn grand nombre d'autres de même qualité l'imiterent. Mais, quelques Gouverneurs de Places, qui alors paſſoient pour bonnes & qui aujourd'hui ne ſont que de ruines, pour montrer leur fidelité à leur ancien Maître, refuſoient de les rendre, s'il n'y étoient contraints par des juſſions expreſſes, & s'ils n'étoient abſous de leur ſerment. C'étoient Artaud de Beaumont Chaſtellain, c'eſt à dire Gouverneur du Château de Moirenc, Guigue de Commiers Chaſtellain de Beaumont, & Pierre de Vienne Chaſtellain de Miribel. Mais, les Habitans du Briançonnois & du Baillage de Buis s'étoient laiſſé perſuader plus fortement ou à leur ſcrupule, ou à leur vanité, pour donner plus d'éclat au ſerment de fidelité, que le nouveau Dauphin exigeoit d'eux, ils s'y rendirent plus difficiles. Humbert, aïant quitté Lion, avoit oſé vouloir achever l'année de ſon Novitiat dans ſon Palais de Beauvoir en Roïans: & pour ne lui donner point de pretexte de ſe rebuter, on n'avoit pas osé le lui refuſer. Ceux du Briançonnois lui envoïerent leurs Deputez tirez des Communautés de la Ville de Briançon, d'Oulx, de la Valpute (c'eſt maintenant la Valloüiſe) & du Mandement de Quairas. Ils voulurent apprendre de ſa bouche, comme quoi ils avoient à ſe conduire: il leur commanda de reconnoître le nouveau Dauphin, & de lui obeïr. L'Archevêque de Lion, comme delegué du Pape, leur donna l'abſolution du ſerment qu'ils lui avoient preſté: & la Religion, qui ſouvent eſt l'excuſe de ceux à qui toute autre excuſe manque, leur fit flêchir les genoux devant leur nouveau Prince. Les Conſuls de Buis s'étants preſentez à Humbert, il n'approuva non plus leur retardement à rendre leurs reſpects à Charles. En vn autre temps & dans vne autre politique, cette conſtance pour celui qui s'étoit laſſé d'être leur Maitre, auroit eu le blâme de participer du crime de rebellion envers celui qu'il leur avoit donné. Mais, alors on croïoit plus glorieux de perſuader les peuples que de les forcer.

Hauterive & Chalmen tirés de l'homage.

Confirme les dons de Humbert à Bonnevaux.

Charles à Romans.

Homages de divers ſeigneurs au Dauphin.

Places refuſées au Dauphin par les Gouverneurs

Le Briançonnois & le Buis refuſent de reconnoître le nouveau Dauphin.

Humbert dãs Beauvoir.

Députés du Briançonnois à Humbert,

Qui leur commande de reconnoître Charles.

Reflexion.

Et aux Conſuls de Buis.

II.

Charles eſt malade.

Porté à Piſançon.

Querelle des ſeigneurs de Vinay & de Château-neuf s'échauffe.

La cauſe.

Guerre en ſuite.

CEpendant Charles fut attaqué d'vne fiévre violente, & d'vne cruelle dyſenterie, qui le mena à deux doits du Tombeau. Il ſe fit porter au Château de Piſançon, & enfin ſon mal, s'étant relâché, l'attacha au lit juſques à la fin du mois d'Octobre. Durant ſon ſejour à Lion, la querelle d'Aïnard de la Tour ſeigneur de Vinay & d'Odebert ſeigneur de Château-neuf s'étoit rallumée, par cette occaſion. Les gents de Jacques de Boſozel ſeigneur de Gere avoient tué vn domeſtique de Vinay, qui, étant homme de naiſſance & de vertu, avoit merité ſon amitié, & la Lieutenance du Château de Quinſſonas. Auſſi, il reſolut de venger ſa mort par celle de ſon aſſaſſin, en le devenant lui-même. L'aïant rencontré à Romans il le tua de ſa propre main, quoi que Charles fût dans cette Ville, la haine l'aïant emporté ſur le reſpect. Château-neuf & Gere, offenſez ſenſiblement, aſſemblerent des Troupes, & leurs amis, dont les principaux furent Hugues ſeigneur de Tullins, Aïmar de Roſſillon ſeigneur d'Anjou, & Hugues de Boſozel ſeigneur de Maubec. Ils entrerent, à la teſte

Digitized by Google

teſte de leur petite armée composée de Dauphinois & de Savoiſiens, dans la Terre de Vinay. On appelloit Dauphinois & Savoiſiens ceux de cette Province qui reconnoiſſoient la Souveraineté ou des Dauphins, ou des Comtes de Savoïe. Ils mirent le feu aux maiſons des Habitans éparſes dans la campagne, & n'aïant trouvé alors perſonne qui leur reſiſtât, ils ſe retirerent librement chargés du butin. Vinay ne fut pas ſans reſſentiment, & ne demeura pas long temps ſans vengeance. Ses amis accoururent à ſon ſecours, & bien tôt il fut aſſez fort pour tenir la campagne. Il ſe fit divers Combats, où beaucoup de braves hommes perirent: les Terres de Château-neuf & de l'Alben furent ſaccagées, & Chateau-neuf pour faire diverſion y ruïna entierement celles de Vatillieu & de Nerpol, qui appartenoient à Vinay. Tout y fut reduit en cendre: & la fumée des embraſements montant juſques au Château de Beauvoir, où étoit alors Humbert, jetta dans ſon ame des mouvements de pitié & d'horreur. Charles n'étoit pas encore aſſez puiſſant, pour reconcilier ces deux ennemis par l'authorité, ni pour leur arracher les armes des mains par la force. Sa maladie ajoûtoit à ſa foibleſſe, & en étoit neanmoins l'excuſe. Le Conſeil Delphinal entreprit cet ouvrage: les Officiers qui le compoſoient reſolurent de les accommoder, s'ils obeïſſoient, ou de les juger comme criminels, s'ils ne le faiſoient pas. Vinay fut arrêté dans Chabeüil par ſes ordres; Château-neuf & Gere dans Moras; & Tullins & Anjou, qui ne l'avoient pû être, furent cités pour comparoître en perſonne. Mais Vinay & Château-neuf refuſerent de répondre, & les autres de ſe preſenter: Tellement que leur contumace fut, contre eux, vne conviction. Enfin, Humbert & Charles reconnoiſſant, que les ſoins de ce Corps de Juſtice leur étoient vn reproche de trop de negligence, ſe reveillerent pour ſe purger de ce blâme. Ils firent conſentir Vinay & Château-neuf à des treves, pendant leſquelles ils s'étoient proposés de les remettre bien enſemble. Mais, celui-ci les rompit ſans ſujet, vne occaſion favorable à ſa haine & à ſa vengeance lui aïant fait mépriſer ſa foi. La langue n'eſt pas d'os, dit vn Barbare, il faut que ſa parole n'ait pas plus de fermeté, & qu'elle s'accommode à l'interêt. Chateau-neuf en fut blâmé; mais il n'en fut pas puni. Le Conſeil mit leurs Châteaux, par vn Arreſt qu'il prononça contre tous, ſoûs la main du Dauphin: & des Commiſſaires furent envoïés ſur les lieux, pour en prendre poſſeſſion. Leur en refuſer l'entrée ç'auroit été en perdre la proprieté, en tomber, par cette action, dans le crime de leze-Majeſté. Neanmoins, Château-neuf ſe montra vn peu plus difficile que Vinay, ni les autres, & n'ouvrit les portes du ſien qu'aprés que ſes amis lui eurent fait comprendre qu'il y avoit plus de temerité en ſa conduite, que de bravoure; & que ſes ennemis n'étant plus ſous les armes, s'il y reſtoit, ce ne pourroit plus être que contre ſon Souverain. Tous mirent ainſi les armes bas: Mais Château-neuf les reprit contre vn autre ennemi, quelque temps aprés, & cet ennemi fut Geoffroy ſeigneur de Chaſte. Etre voiſins fait naître l'amitié entre les petits; & la haine entre les Grands. Ils avoient des Terres contiguës, &, tout étant capable de les broüiller enſemble, ils le furent pour peu de choſe. Ils armerent l'vn contre l'autre: entrerent hoſtilement dans les Terres l'vn de l'autre, & donnerent toute liberté au fer & au feu. Mais l'hiver les ſepara, & renvoïa chacun en ſa maiſon. Il n'y avoit pas de la gloire à acquerir dans les diſſenſions: Auſſi des Gentils-hommes, qui n'étoient moins braves que ceux-là, mais qui étoient plus judicieux, en étoient allé chercher dans l'Italie & dans l'Eſpagne. La Lombardie étoit en des grands troubles pour l'interêt du S. Siege, qui n'étoient pas également ſacrés à tous. Le Pape Clement VI. qui ſiegeoit dans Avignon, fut contraint d'y envoïer des Troupes, pour y conſerver ſes droits & ſon authorité. Elles ne furent composées que de François, à la vigueur deſquels d'abord rien ne reſiſta. Hugues Adhemar ſeigneur de la Garde, qui avoit voulu donner au Pape, en cette occaſion, vne preuve de ſa pieté & de ſon zele envers

Procedures du Conſeil Delphinal contre eux.

Treves.

Rompuës.

Reflexion barbare.

Arreſt du Conſeil.

Accord.

Guerre entre les ſeigneurs de Vinay & de Chaſte. Reflexion.

Armée du Pape en Italie. Nobleſſe de Dauphiné y ſert.

Digitized by Google

Hugue Adhemar fait priſonnier.

vers l'Egliſe, ſervit vtilement. Sa valeur, & ſa prudence furent loüées; mais, il ne fut pas accompagné d'vn pareil bon-heur : il fut fait priſonnier en vn combat, où il ne perdit rien de ſa reputation avec ſa liberté. Elle ne lui fut pas ſitôt renduë: ſa captivité fut de quelques Mois, & ſans les ſoins ardents de Hugues Adhemar ſeigneur de Monteil, & ſes preſſentes ſollicitations envers le Pape, elle auroit été plus longue. Alphonſe Roi d'Arragon avoit chaſſé Jacques II. Roi de Majorque de ſon Iſle, & s'en étoit rendu le maître. Ce Prince, plus fier que ſage, avoit refuſé de rendre homage de ſon Roïaume au Roi d'Arragon : & ç'avoit été l'origine de la Guerre, où la fortune, de mêmes que la raiſon, avoient condamné ſa vanité. Il vint en France où il poſſedoit le Comté de Montpellier, & quelques autres Terres, & ne conſultant que ſon courage, il y fit de nouvelles levées dont la force & le nerf fut la Nobleſſe de Dauphiné qui ſe joignit à lui. Le nombre de ceux qui le ſuivirent fut grand, & l'vn des Principaux fut Jacques de la Tour, de la branche de Vinay, ſeigneur de Pellafol, & de Champion. Mais ſes armes n'eurent pas vn ſuccés plus heureux. Au commencement, il eut matiere de bien eſperer : il rentra dans ſon Iſle, aprés avoir eu l'avantage de quelques combats ; mais le dernier lui fut ſi funeſte, qu'il y perdit la vie, & la plus part de ces Gentils-hommes. Le plus regretté fût Jacques de le Tour : auſſi Humbert Pilati remarquant dans ſes Memoires que pluſieurs Gentils-hommes de ce païs moururent dans cette occaſion, ne nomme neanmoins que celui-ci. Cette perte affligea beaucoup de familles ; mais il falut que les marques de leur douleur particuliere cedaſſent à vne occaſion celebre d'vne publique joïe. Le temps des Nopces de Charles avec Jeane de Bourbon approchoit: il n'étoit pas raiſonnable que cette belle Princeſſe fût éfraïée à ſon arrivée par le bruit des armes, ni que Mars en colere fit peur à l'Amour. On travailla ſoigneuſement à la pacification de ces querelles particulieres, dont la liberté d'armer impunément faiſoit vne miſere publique. La Princeſſe arriva à Teint, au temps que le Duc ſon pere avoit promis de l'amener au Dauphin. Il l'accompagna lui-même, ſuivi d'vn grand train, & le VIII. du mois d'Avril de l'an M. CCCL. Charles l'épouſa entre les mains de l'Archevêque de Lion : il y eut plus de joïe que de magnificence. Le Duc de Normandie n'étoit pas bien ſatisfait de la conduite du Roi ſon pere, qui lui avoit enlevé Blanche de Navarre ſa Maîtreſſe, & en avoit mieux aimé être le mari, que le beaupere. Les Anglois poſſedoient des Provinces entieres dans l'Etat de France, & deſoloient les autres, qui leur étoient voiſines, ou contigues, par leurs courſes & par leurs entrepriſes continuelles. Tout ſe preparoit à vne Guerre cruelle & ſanglante : la peſte avoit fait d'étranges ravages preſque par tout, quoi qu'elle en eût moins fait au deçà des Alpes qu'en Italie : De ſorte qu'affecter la magnificence en cette occaſion, mais en vn temps ſi plein de deſordres, ç'auroit été inſulter & l'Etat & la Nature. Souvent l'idée des plaiſirs remplit tellement l'ame des Grands, de quelque étenduë qu'elle ſoit, qu'en ces premiers moments d'vne innocente volupté, il ſemble qu'il n'y reſte plus de place pour des penſées plus nobles. Mais, Charles n'y laiſſa pas noïer ſa vertu : Auſſi, il merita, depuis le glorieux Titre de ſage, par l'admiration que la force de ſon eſprit porta dans tous les autres.

Guerre entre le Roi d'Arragon & celui de Majorque.

Nobleſſe de Dauphiné au ſervice de celui ci.

Querelles accommodées.

Mariage du Dauphin Charles & de Ieane de Bourbon conſommé dans Teint.

1350.

Funeſte état de la France.

Reflexion.

III.

Premiere convocation des Eſtats de la Province dans Vienne.

IL aſſembla les Eſtats Generaux de ſon païs, quelques jours aprés, dans la Ville de Vienne, quoi qu'elle n'en dependit pas encore : & c'eſt leur premiere convocation. L'ouverture s'en fit quinze jours aprés la feſte de Paſques, & le Duc de Bourbon y aſſiſta avec l'Archevêque de Lion, l'Evêque de Grenoble, les principaux ſeigneurs, qui avoient entrée dans le Conſeil Delphinal, & entre autres, ceux de Tournon, & de Roſſillon, les Barons, & vne nombreuſe Nobleſſe. Diverſes propoſitions y furent faites, mais peu y furent reſoluës, & aprés, nulle n'en fut executée. Ce qui y fut principalement agité, ce furent les dépenſes inutiles ou ſuperflues de

là

Digitized by Google

la Maiſon du Dauphin. Humbert, qui avoit aimé la magnificence & le Faſte, ne les avoit pas bien meſurées à ſes revenus: De ſorte que, pour s'épargner la honte de faire paroître ſon inconſideration en retranchant de ſon train ordinaire, il n'eut pas celle de faire à ſes peuples de nouvelles demandes, & de les charger d'impoſitions inconnuës à ſes predeceſſeurs. Donc, il fut jugé à propos de corriger cet excés: La Maiſon du Dauphin, & celle de la Dauphine furent reglées à l'exemple de celle du Dauphin Guigue XIII. & de la Dauphine Izabelle ſa femme. Mais, il eſt bien plus aiſé aux Grands de condamner l'excés que de s'en tirer. La vanité ne ſe laiſſe pas facilement vaincre par le ſolide: ce Reglement ne fut pas goûté & fut encore moins obſervé. On ne crut pas que, pour vn ſi grand Prince, il y pût rien avoir de trop grand. L'aſſemblée fut renvoïée à Romans ſur pluſieurs autres choſes de grande importance; & les mêmes ſe trouverent tous dans cette Ville, le Dimanche avant les Rogations: c'étoit le temps qui leur avoit été preſcrit. Ils ne ſe ſeparerent que le Jeudi avant la feſte de Pentecoſte, & rien de ce qui y avoit été conclu n'apporta de bien ſenſible au corps, ni aux membres de la Province. Tant de raiſonnements ne furent que de l'air battu; & tant d'eſperances, que fumée. Le même jour le Dauphin receut ordre du Roi ſon aïeul, & du Duc ſon pere de ſe preparer à les aller trouver. La treve, que les Legats du Pape avoient procurée aux deux Couronnes de France, & d'Angleterre, l'an 1347. M.CCCXLVII. ne devoit durer que juſques à la Feſte de Pentecoſte de l'an M.CCCLI. 1351. On ne parloit point de la continuer, & mêmes on n'eſperoit pas qu'en l'état où étoient les choſes, il fût facile d'y diſpoſer les deux Rois, tant leur haine mutuelle étoit violente. Les Princes combattent auſſi ſouvent pour leurs paſſions, que pour leurs Eſtats. Le ſecours, que le Roi demandoit au Dauphin, étoit de trois cents hommes d'armes à Cheval: ce qui regardoit principalement la Nobleſſe, quoi que depuis l'arriere-ban ait été fixé pour elle à cent hommes d'armes. Le Roi témoignoit de deſirer fort qu'il ſe rendit à Angers à la teſte de cette Troupe, le Mardi aprés la Pentecoſte. Mais, quelque volonté qu'eût le Dauphin, en ce feu de jeuneſſe, de voler à cette occaſion, vne eſpace de ſi peu de jours s'oppoſoit à ſon deſir. De Teint il alla à Peirins, où il paſſa la Feſte de Pentecoſte avec la Dauphine; & de là, à Moras; où il acheva l'accommodement, qui avoit été traité entre les ſeigneurs de Vinay, de Château-neuf; de Tullins, de Gere, & de Chaſte. En ce lieu, Guillaume Rendut Habitant d'Albon ſe preſenta au Dauphin, toucha ſa pitié, & irrita ſa Juſtice. Jean Eſchallier de Clermont l'avoit cruellement offencé: il lui avoit crevé les yeux; Mais, comme il étoit appuïé, ſon crime avoit juſques alors été impuni. Ce pauvre mal-heureux fut conduit au Dauphin, qui l'aïant, oüi commanda qu'Eſchallier fût arreſté. Rien n'excuſant ce crime, il ne fut queſtion que de lui trouver vne peine qui ſervît au chaſtiment & à l'exemple. L'viſage du Talion n'étoit pas encore aboli en ce païs: le criminel fut condamné à perdre les yeux, & ce Jugement étant executé, il fut aveuglé. Il faut de l'indulgence pour les fautes, & de la ſeverité pour les crimes. Humbert en meditoit vn contre ſon zele, qui avoit tant fait d'éclat, & qui l'avoit comblé de tant de gloire. Il lui vint vn chagrin contre ſon changement qui lui perſuadoit de changer: Il ſe repentit, voïant d'où il étoit décendu, d'avoir été ſi credule ou ſi facile. On ne comprend jamais mieux la hauteur du Thrône, que quand on la meſurée par ſa cheute. Il n'étoit pas aſſés fort pour reſiſter au premier mouvement de ſes penſées ou bonnes ou mauvaiſes. La robe de Religieux lui depleut, & le caprice blâma l'ouvrage de la pieté: Il la quitta, & tournant le viſage vers le monde, il y voulut rentrer. Il ne s'étoit pas encore lié par vne profeſſion ſolemnelle; & ſon inconſtance ne pouvoit avoir que de funeſtes ſuites. Elle allarma Charles, & mit ſon Conſeil dans l'étonnement & dans l'apprehenſion. Mais, comme, dans les tempeſtes, les flots ſe choquent & ſe diſſipent les vns les autres, & ſont à la fin

Dépenſes de la Maiſon du Dauphin reglées.

Reflexion.

Etat renvoïez à Romans

Le Dauphin rappellé par le Roi ſon aïeul.

Reflexion.

Secours demandé au Dauphin.

Sejour du Dauphin à Peirins avec la Dauphine. Accommodement entre les ſeigneurs de Vinay de Château-neuf & autres achevé

Peine de Talion en viſage. Qui avoit aveuglé condamné à l'etre.

Reflexion.

Humbert tâte contre ſon deſſin de rentrer dans le Monde.

Reflexion.

Digitized by Google

place au calme, on eſperoit que, dans cet orage qui agitoit ainſi l'ame de frere Humbert, ſes penſées diſſiperoient ſes penſées, & que ſa pieté les regaigneroit toutes. Birel ne l'abandonna pas dans ce danger : il ſoutint ſa vertu chancellantes; & releva ſa reſolution abbatuë. Il l'entretenoit chaque moment de la grandeur de ſa faute, *Vous n'eſtes pas encore bien dans le crime, vous le touchez ſeulement*, lui diſoit-il. *Mais ſi vous le voulez, Seigneur, ce crime vous ſera vn honneur : il deviendra vne partie même de vôtre vertu. Vous n'eſtes pas le premier que la rigueur des regles, l'obſcurité des Cellules, l'humilité de cette profeſſion ont étonné. Nôtre Sauveur n'a répendu les dernieres gouttes de ſon ſang ſur la Croix, qu'aprés avoir ſouffert vne ſueur de ſang, dans la penſée qu'il y devoit être attaché. Les plus grands hommes ſont ébranlés en ces occaſions: Mais les foibles ſeulement ſont abbatus. Voules-vous triompher de cette tentation, vous n'avés qu'à le vouloir : tout ce que l'on veut pour Dieu, Dieu fait qu'on le peut toûjours. Vous vous eſtes donné à lui trop ſolemnellement, pour pouvoir revoquer ce don ſans crime, & ſans honte. Il vous a jugé digne de lui par l'acceptation, qu'a fait de vous cet Ordre qui lui eſt ſi cher. Voulez-vous que l'on ſe figure que vous ne le jugez pas digne de vous, en vous refuſant à lui, & revoquant le don que vous lui en avés fait. Plus grande ſera la violence, que vous ferez ſur vous-même, plus grande ſera auſſi vôtre gloire. Souffrez que je vous die que vous ne tenez plus au Monde que par vne imagination, qui vous eſt injurieuſe. Eſperez-vous de rentrer dans vôtre Eſtat, quand vous ſerez ſorti du Cloiſtre? vous n'avés plus de Principauté, que celle que vous devés avoir ſur vous-même; ni de ſujets que vos mouvements que vous devez ſoûmettre. Quand vous n'écouteriez ni le devoir ni la bienſeance, ne penſés pas de pouvoir n'écouter point les commandemens imperieux de la neceſſité. Vôtre inconſtance vous rendra vn digne ſujet de riſée entre les hommes, & allumera le Ciel contre vous d'vne juſte colere. Méprisé des hommes, & haï de Dieu, que pretendez-vous devenir? jettez les yeux ſur les perils qui vous environnent, ſi vous refuſez de voir la honte qui vous menace. Il vous a été libre, au commencemene, de vous conſacrer à la Religion, & ce vous eſt aujourd'hui vne neceſſité de le faire. Mais détournez vôtre eſprit de ces penſées: n'acheves point, par la conſideration d'aucune raiſon humaine, ce que vous n'avez commancé que par des motifs purement divins: ne terniſſez pas l'éclat d'vne ſi belle action, en y meſlant rien de profane. Allez à Dieu pour Dieu ſeulement, dans cette noble Carriere.* Birel méloit ſes larmes à ſes diſcours, & perſuadoit ſes raiſonnemens par ſes pleurs & par ſes ſanglots. Enfin, il mania ſi adroittement l'eſprit de Humbert, qu'il l'enflama d'vn zele plus ardent, que celui qui lui avoit fait premierement renoncer à ſa Grandeur, & aux vanitez du Monde. Il reprit l'habit qu'il avoit quitté, & pour quitter celui qu'il avoit repris, il ſe dépoüilla de lui-même par de plus fortes reſolutions. Ainſi s'evanoüit le chagrin de Humbert, & l'apprehenſion de Charles; Mais on ne pouvoit rien ſe promettre d'aſſeuré d'vn eſprit ſi leger. Neanmoins, on n'eut pas de la peine à lui perſuader de ſe laiſſer fixer: Il fit quelques mois aprés, vne publique profeſſion dans cet Ordre ſi ſaint & ſi celebre, entre les mains du Pape. De quelque maniere que l'on ſoit attaché à Dieu, pour ne pouvoir jamais ſe déprendre de ſon ſervice, les moïens en ſont toûjours loüables, quand mêmes, ils ne ſont pas ſi ſaints.

Raffermi par Birel.

Fait profeſſion.

Reflexion.

IV.

Charles ſort du Dauphiné.

CHarles, n'aïant plus rien ou peu à craindre de ce côté, n'eut plus rien auſſi qui l'arreſtât en ce pais. Il étoit ſouhaité à la Cour, & les affaires, qui ſe broüilloient tous les jours de plus en plus avec les Anglois, l'y faiſoient deſirer. Il ſatisfit à l'ordre qu'il avoit receu, & ſe mit en marche à la teſte du ſecours qui lui avoit été demandé; Mais, à peine avoit-il abordé Angers, qu'il apprit la nouvelle de la mort du Roi Philippe ſon aïeul. Les déplaiſirs avoient haſté ſa vieilleſſe dans les Guerres des Anglois, & les plaiſirs haſterent ſa mort dans le Lict de Blanche de Navarre ſa nouvelle femme, trop jeune & trop belle pour lui, trop caſſé & trop épuiſé. Il mourut ſept mois aprés ce ſecond mariage le

Mene du ſecours au Roi.

Mort du Roi.

Digitized by Google

1350. XXVIII. du mois d'Août de l'an M. CCCL. Et Jean Duc de Normandie lui ſucceda, L'éloignement de Charles fut favorable aux mauvais deſſeins de ceux, que la paix où il avoit laiſſé ſa Province inquietoit. Henri de Poitiers Evêque de Gap n'aimoit pas les parents de Dragonet Artaud de Montauban, ſon predeceſſeur. Hautdecœur bâtard de Poitiers, étoit celui par lequel il exerçoit ſes vengeances, & aux mauvais conſeils de qui il ſembloit s'être abſolument abandonné. Le nom de bâtard n'étoit pas alors injurieux, comme il eſt devenu depuis : & ceux, qui l'étoient des grandes Maiſons, s'en faiſoient vn Titre d'hogneur. Iſmidon de Montauban, quoi qu'il ne fût pas le Chef des Artauds en étoit neanmoins le plus aimé, & le plus eſtimé, & par conſequent le plus authorisé. Sa bonté étoit auſſi grande que ſa Nobleſſe (dit Humbert Pilati dans ſes Memoires.) Auſſi ſon merite fut le principal objet de la haine de l'Evêque & de l'envie du bâtard : Il fut aſſaſſiné par celui-ci. Sa mort ne fut pas ſans vengeance : ſes proches & ſes alliés n'eurent qu'à ſuivre les emportements, où les Peuples de Gapençois ſe laiſſerent aller, pour venger cette mort. Les Habitans de Gap prirent les armes ; coururent aux Maiſons de ceux, qu'ils croïoient y avoir eu part : & le Palais même de leur Evêque ne fut pas inviolable à leur fureur. L'Evêque fut contraint de ſortir de la Ville, n'y aïant plus de ſeureté pour lui. Les paſſions ſont des maladies contagieuſes : les peuples des environs conceurent inſenſiblement celles qui avoient tout gaigné dans la Ville. Ils conceurent la même haine ſans ſçavoir comment, & ſuivirent les mêmes deſirs de vengeance, ſans ſçavoir pourquoi. Tout fut, dans peu de jours, ennemi de l'Evêque dans ſon Dioceſe ; De ſorte qu'apprehendant d'être enlevé par ſes ennemis, comme il en étoit menacé, il ſut contraint de ſe retirer. Ceux, qui furent ſoupçonnez d'être dans ſes intereſts, furent mal traités : il en coûta mêmes la vie au Prieur de Veines. Mais, le Comte de Valentinois, & les autres branches de la Maiſon de Poitiers s'étant perſuadés qu'il y alloit de leur honneur de ne l'abandonner point, il ſe vid bien-tôt en état de diſputer la victoire à ſes ennemis. Il ſe preſenta, accompagné des Troupes qui lui avoient été données pour le rétablir ; Mais d'abord il fut repouſſé, les Artauds aïant tellement fermé les paſſages, qu'il ne pût les ouvrir. Cette reſiſtance ne l'aïant pas rebuté, il reüſſit plus heureuſement dans vne ſeconde attaque. Il les força & entra dans ſon Dioceſe l'épée en vne main & le Bâton paſtoral en l'autre. On n'eſt jamais mieux reſpecté que quand on eſt le plus fort. Il ſe fit divers combats entre eux ; & pour ſe venger de ceux de Cigoïers, qui s'étoient declarés trop ouvertement pour ſes ennemis, & qui mêmes en étoient les plus ardents, il fit brûler leurs Maiſons. Il faloit enfin que le Paſteur craignît le blâme de s'être transformé en loup : il preſta l'oreille à vn accommodement, qui fut conclu quelque mois aprés. La paix fut ainſi renduë aux Gapençois ; mais en même temps la Guerre fut portée dans le Bugey, & dans le Viennois. Humbert ennuié d'être trop long-temps dans le Château de Beauvoir, l'avoit quitté, & étoit allé dans le haut Viennois. Il étoit dans le Château de la Balme, quand Philippe de Briord aïant fait vn armément conſiderable dans la Savoïe, s'en ſervit contre Jean & Philippe Berard ſes ennemis. Jean Berard étoit homme de merite, & par ſa vertu il avoit été élevé à la qualité de Chevalier. Briord ſe jetta la nuit avec ſa troupe dans le Château de ſaint André de Briord, où il commit pluſieurs violences : Il brûla la Maiſon de l'vn & de l'autre, & ce n'en fut pas la plus criminelle. Il ne trouva point de reſiſtance ; & la facilité de faire les maux eſt vne perſuaſion : aprés, il ſe retira ſans danger. Louïs de la Palu, étant mal avec Louïs de Gumin, & Jean Bordet, les vint chercher, en même temps, juſques chez eux, ſuivi d'vne Troupe composée de Dauphinois, & de Savoiſiens. Il entra

Sedition dãs Gap.

Sa cauſe.

L'Evêque contraint de ſortir.

Reflexion

Le Gapençois en armes.

L'Evêque ſecouru par le Comte de Valentinois.

Combats.

Reflexion.

Accommodement avec l'Evêque.

Humbert dans le Viennois.

Tumultes dans le Bugey. par Philippe de Briord.

Reflexion.

Et dans le Viennois par Louïs de la Palu.

Digitized by Google

dans les Mandements de la Tour du Pin & de Bourgoin, &, aïant brûlé leurs maiſons, il enleva Bordet, qu'il emmena ſans reſiſtance à Châtillon de la Palu, d'où il étoit venu. Amedée de Roſſillon, que ſa Charge de Baillif de la Terre de la Tour obligeoit de veiller avec plus de ſoin au ſalut des ſujets du Dauphin ſon Maître, negligea cette injure : ce qui perſuada qu'il y avoit conſenti. Il étoit alors avec Humbert dans le Château de la Balme ; & on ne douta pas que cette abſence ne fût affectée, parce qu'elle n'étoit pas neceſſaire. Humbert ſe preparoit à ſa Profeſſion, & le Pape Clement VI. qui n'avoit point de volonté qui ne dépendît de celle du Roi, l'y avoit diſpoſé. Pour la rendre plus celebre, &, peut-être plus prompte, le Roi voulut l'honorer de ſa preſence : Il avoit été ſacré à Rheims vn mois aprés la mort du Roi Philippe ſon pere, & y avoit fait pluſieurs Chevaliers, & le Dauphin Charles ſon fils avoit été de ce nombre. Il arriva à Avignon au commencement du mois de Novembre de l'an M.CCCLI. accompagné des Princes de ſon ſang, & des plus Grands de l'Etat. Ce furent à Humbert autant d'admirateurs que de témoins. La Veille de Noel, qui eſt la Fête la plus ſainte du Chriſtianiſme, fut deſtinée à cette grande action. Humbert fit ſes vœux de Religion entre les mains du Pape, & receut, en même temps tous les Ordres ſacrés : Il fut fait Soudiacre en la premiere Meſſe ; Diacre en la ſeconde, qui eſt celle de l'Aube ; & Preſtre en la derniere. Il s'étoit preparé à dire la Meſſe le jour de Noel, & la dit effectivement. Ce fut avec tant de pieté & de devotion, que ſi le Roi fut ſatisfait en ce moment de voir le Dauphiné aſſeuré à ſa Maiſon, le Pape ne le fut pas moins de voir vne ame ſi bonne, & ſi ſainte aſſeurée à Dieu. Huit jours aprés il fut creé, & conſacré par le Pape Patriarche d'Alexandrie. Quand on a perdu le ſolide en perdant la poſſeſſion, ſouvent la vanité des tîtres eſt vn lenitif. A cette qualité fut jointe, comme pour le mettre en quelque conſideration dans ſon Ordre, celle de Prieur du Convent des Freres Précheurs de Paris. La dignité Epiſcopale eſt la premiere dans la Hierarchie de l'Egliſe : mais les privileges des Convents, qui la limitent, l'y font conſiderer comme étrangere : & elle y eſt naturaliſée par la participation de leurs Charges, & de leurs honneurs y étant appellée. Aprés la mort de Hugues d'Arces Archevêque de Rheims, qui ceſſa de vivre environ le même temps, Humbert fut declaré l'Adminiſtrateur perpetuel de cet Archevêché ; & cette adminiſtration fut vne eſpece de Commande ſoûs vn autre nom. Le Roi s'en retourna en France, & laiſſa le Dauphin Charles en Dauphiné. Humbert ne ſuivit pas ſi tôt le Roi, pour aller prendre poſſeſſion du Gouvernement de ſon Convent, qu'il combla de ſes bienfaits. Il conſacra Rodolphe de Chiſſay Evêque de Grenoble, aprés lui avoir obtenu l'Evêché que Jean de Chiſſay avoit laiſſé vacquant par ſa mort. Charles ni lui ne firent pas aprés cela long ſejour en Dauphiné, mais le Conſeil, qui les avoit accompagnés juſques à Lion, en fit à Vienne, aprés leur partement. Aimar de Roſſillon, ſeigneur d'Anjou, s'étoit porté à des violences pleines de cruauté, contre les Habitans de Lion : Il avoit fait priſonniers ceux que leur mal-heur avoit fait tomber dans ſes mains. Les principaux étoient Bernard de Varey, & Aimar de Ville-neufve : Il n'avoit eu pour eux qu'inhumanité, juſques là qu'il avoit fait arracher vne dent à celui-ci. Le Roi en avoit été ſi outré qu'avant que partir d'Avignon, il avoit fait raſer le Château de Peraut & deux Maiſons fortes qu'Aimar poſſedoit dans le Roïaume, c'eſt à dire au delà du Rhône dans le Languedoc & dans le Vivarais. Il n'avoit pû être arrêté ; & le Château d'Anjou auroit couru la fortune de celui de Peraud, ſi le Dauphin n'avoit jugé à propos de differer. Il lui étoit important de ne ſe reſoudre à rien contre la Nobleſſe de ſon nouveau Païs, où l'on pût remarquer de la precipitation : elle eſt toûjours incompatible avec la Juſtice, & l'on impute tout

Profeſſion de Humbert entre les mains du Pape.

Le Roi preſent.

1351.

Humbert reçoit tous les Ordres ſacrés.

Dit la Meſſe le jour de Noël.

Eſt fait Patriarche d'Alexandrie.

Prieur de Paris.

Adminiſtrateur perpetuel de l'Archevêché de Rheims.

Retour du Roi à Paris. Charles reſte en Dauphiné.

Humbert conſacre Rodolphe de Chiſſay Evêque de Grenoble.

Humbert & Charles quittent le Dauphiné. Conſeil Delphinal à Vienne.

Procedures criminelles contre Aimar de Roſſillon ſeigneur d'Anjou. Ses crime. Ses Châteaux raſez dans le Roïaume.

Reflexion.

à

Digitized by Google

à celle-là, quand on donne lieu à croire que celle-ci n'a pas été bien éclairée. Le manque des formes ordinaires fait concevoir aisément des doutes aux foibles malins. Aimar se presenta, pour se justifier, devant tout le Conseil assemblé dans l'Abbaïe de saint André-le-bas. Il étoit composé de Henri de Villars Archevêque de Lion, qui y presidoit comme Gouverneur & Lieutenant General du Dauphin, de François de Parme seigneur d'Aspremont Chancellier de Dauphiné, d'Amedée de Rossillon Conseigneur du Bouchage, de François de Theis seigneur de Thorane, & de François de Revel Chevalier. Tous avoient le même dessein de favoriser Aimar; mais son crime resistoit à leur desir. Il étoit trop manifeste, pour être ignoré; & trop grand, pour être excusé. Neanmoins, il receut toute la grace que la matiere & le temps permettoient que l'on lui fit. On se contenta d'exiger de lui qu'il se representeroit quand il lui seroit ordonné, & de donner caution pour cela. On confondit l'injustice avec la Justice: on le renvoïa, & la Justice le permettoit; ce renvoy étourdit la poursuitte & rebutta les poursuivans, & c'étoit vne injustice. Ne punir pas les criminels, quand on le peut, c'est les absoudre. Les cautions de celui-ci, ce furent Guillaume, de Clermont Doïen de l'Eglise de Vienne, Siboud de Clermont son Mistral, Geoffroy seigneur de Clermont, Odebert seigneur de Château-neuf, Falque seigneur de Montchenu, Jean de Grolée seigneur de Neirieu, Guichard de Grolée seigneur de Grolée, Guionet de Grolée, & Jacques de Bocsozel seigneur de Gere, qui s'obligerent tous solidairement. Aprés cela, il ne fut pas seulement remis en pleine liberté, mais encore en la possession de sa Terre d'Anjou, & de tous ses biens qui avoient été annotez. Il n'avoit rien à desirer au delà: car s'étant accommodé, par la faveur de l'Archevêque avec le Corps de la Ville de Lion, & les particuliers qu'il avoit offensez, il ne fut plus parlé de cette affaire. Les Grands, ni ceux, qui ont de grands amis, ont rarement de mauvaise affaire.

Aimar se presente au Cõseil.

Qui le compoſent.

Aimar est renvoïé sous caution.

Reflexion.

Reflexion.

V.

L'Archevêque étoit appellé aux soins d'vne plus importante, & cette occasion lui fut vne excuse. Il étoit arrivé des difficultés entre les Officiers du Dauphin & ceux du Comte de Savoïe, dans le Bugey, qui avoient été suivies de beaucoup de desordres & de maux. Le Roi Jean, quelque temps avant qu'il vint à Avignon, avoit envoïé Pierre de la Charité vn de ses Conseillers, & Jean de Veirieres vn de ses Secretaires, pour traiter avec ce Prince par la participation de trois Cardinaux également amis de la France & de la Savoïe. Les Traités de paix faits entre le Dauphin Humbert & le Comte, &, auparavant, entre le Dauphin Jean & le Comte Amé, avoient été de nouveau approuvez, & confirmez en tous leurs chefs au nom du nouveau Dauphin. Quelques-vns avoient besoin d'éclaircissement, d'autres n'avoient point été executez, & cela avoit causé divers mécontentements qui ne menaçoient de rien moins que d'vne rupture. Pour l'éviter, Artaud seigneur de Tournon, & Guillaume Artaud, Chevaliers, furent choisis de la part du Roi pour le Dauphin; & Jean seigneur de la Chambre, & Guillaume seigneur de Faramans, de celle du Comte. Tout pouvoir leur fut donné de mettre fin à l'execution de ces Traités, & de ne laisser point de matiere de nouveaux troubles. Ces Cardinaux, où ils ne tomberoient pas d'accord de toutes choses, leur furent donnez pour suivre leurs sentiments, neanmoins, avec cette condition, que l'Archevêque de Lion y assisteroit pour le Dauphin; & Amedée, Comte de Geneve, pour le Comte. Mais l'execution de ce Traité, comme de ceux qui lui avoient donné cause, avoit été negligée; de sorte que ce que l'on avoit alors prevû, étoit arrivé. Les Officiers du Duphin & ceux du Comte en étoient venus aux mains dans le Bugey pour l'exercice de la Jurisdiction dans Ambronay, & dans Varey. Vne étincelle mépriſée forma vn embrasement. Le Dauphin & le Comte, qui ne vouloient pas

Traité avec le Comte par les Commissaires du Roi.

Les Traités des paix precedentes cõfirmés.

Commissaires pour regler les difficultez & pour l'execution de ces Traités.

Troubles dãs le Bugey.

Digitized by Google

Députez pour les appaiſer. rompre legerement, envoïerent ſur les lieux leurs Députés, pour r'ajuſter toutes choſes, s'il y avoit moïen. Ceux du Dauphin furent Pierre de Varey, Gauvin de Liobard, Guillaume de Mautonay, Chevaliers, & André des Eſchelles Ecuïer; & ceux du Comte Gallois de la Baume, Hugues de Boſozel Baillif de S. Germain, Pierre de la Sale, Pierre de Geneſt, Chevaliers, & deux autres; Mais cette conference fut inutile. Il s'en fit vne autre à Voiron, le VI. du mois d'Octobre de l'an M.CCCLII. qui d'abord fit plus eſperer; mais qui n'eut gueres plus d'effet. Ce fut entre Amedée de Roſſillon ſeigneur du Bouchage, Jean de Grolée ſeigneur de Nerieu, & Loüis de Loras, Chevaliers, pour le Dauphin; & Hugues ſeigneur de Grandmont, Aimar ſeigneur de Beauvoir, & Renaud ſeigneur de S. Sulpis, auſſi Chevaliers, pour le Comte; & en la preſence du Comte de Geneve. Ils ordonnerent que les mêmes Traités de paix ſeroient entretenus; qu'il ſeroit procedé, par les Commiſſaires qu'ils nommerent, à la preuve des dommages & des infractions reciproques; que dans ſix ſepmaines, aprés, ces procedures eſtans rapportées, ils ſatisferoient aux plaintes des deux parties; & enfin que les Châteaux de Hauvet & de Varey, dont le Comte de Geneve joüiſſoit; mais que Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon ſoûtenoit eſtre de ſon Fief, ſeroient mis en depoſt: Amedée de Beauvoir pour le Comte de Savoïe, & Jean de Grolée pour le Dauphin en furent les depoſitaires. L'Archevêque de Lion, & Guichar Evêque de Sion approuverent tout ce qui avoit été reſolu, & en promirent l'execution; celui-là comme Lieutenant General du Dauphin; & celui-ci comme Lieutenant general du Comte. Cette Aſſemblée fut celebre, par le nombre & par la qualité de ceux qui s'y trouverent, outre ces deux Prélats. Loüis de Villars Archidiacre de Lion, Guichard ſeigneur de Grolée, Guichard de Chiſſay, Pierre de Chapeaucornu, Artaud Lavre, Gui Coppier, tous Chevaliers; Antoine ſeigneur de Chandieu, Amedée ſeigneur de Miribel, Guillaume ſeigneur de Faramans, Pierre de Compeïs ſeigneur de la Vulpiliere, Pierre de Loïes, & Berlion de Foras, auſſi Chevaliers, en furent les plus conſiderables. C'étoit propoſer la paix, mais ce n'étoit pas la faire: Souvent la guerre ennuïe moins que la ſuſpenſion entre la paix & la guerre. On apporta tant de longueurs à l'execution de ce projet, qu'enfin on ne la conſidera plus. De nouvelles entrepriſes de part & d'autre r'allumerent les mécontentemens, en y ajoûtant: on reprit les armes. Des Troupes du Dauphin, ſous la conduite de Hugues de Geneve ſon Lieutenant General dans le Païs de Foucigni & de Gex attaquerent les Bourgs de S. Germain, de Douveres, & d'Ambronai, & les Châteaux des Alimes, de Montgriffon, & de Châteaugaillard, les forcerent, & les ſaccagerent. Le Comte vint à la tête de bonnes Troupes, pour arrêter le cours de ces progrés; mais le Baillif de Mâcon, qui le vint trouver à Belley, obtint de lui vne ſuſpenſion d'armes, par la declaration qu'il lui fit, de la part du Roi & du Dauphin, que ces hoſtilités s'étoient commiſes ſans leur participation, & par la promeſſe de reparer les pertes qu'il avoit faites. Neanmoins Pierre de Geneve ſeigneur d'Albi, & de Balaiſon Gouverneur du Château de Gex, aïant taillé en pieces des Troupes, que le Comte de Geneve avoit levées en Bourgogne, & qu'il avoit licentiées, comme elles ſe retiroient, le Comte ne peut ſouffrir cette injure, qui en étoit vne au Dauphin, entra dans le Païs de Gex, & y permit tout à ſa vengeance. Les Dauphinois l'imiterent; ils pillerent dans le Bugey & dans le Genevois les Païs qui lui obeïſſoient ou à ſes alliez, y prirent diverſes Places, & y eurent preſque tous les avantages qu'ils auroient pû deſirer, pour la proie & pour l'honneur. Le Territoire de S. Simphorien d'Ozon, & des Terres voiſines, qui faiſoient vne partie de l'Etat de Savoïe, fut ravagé, & le Bourg de Dolomieu, brûlé. Il fut en vain parlé de pacification dans vne conference, qui ſe fit pour cela dans la Ville de Mâcon le XXII. du mois de Novembre de l'an M.CCCLIII. Les Dauphinois ne laiſſerent pas de ſuivre la fortune qui les favoriſoit: 1353.

Sans effet. Conference à Voiron.

Députez.

1352.

Articles convenus.

Aſſemblée à cet effet. Ceux qui s'y trouverent.

Reflexion.

Sans effet. Nouveaux troubles.

Attaques & priſes de Places dans le Bugey par les Dauphinois.

Treves.

Rompuës.

Gex ravagé par le Comte.

Ravages des Dauphinois dans le Bugey, le Genevois, le Viennois & la Dombe.

Conference dans Mâcon pour la paix. Sans effet.

De

Digitized by Google

De leurs Troupes penetrerent, deux jours aprés, dans la Dombe, & y ſaccagerent entierement les Terres de Flecheres & de S. Trivier ; & ce que pûrent les Savoiſiens, ce fut de déſoler les Habitans de celle de Montrevel dans le Viennois, qui étoient des ſujets du Comte. Mais Aimar de la Tour ſeigneur de Vinay, à qui ſe joignit Jean de Grolée ſeigneur de Neirieu, ne laiſſa pas long temps pure aux Savoiſiens la joie de ce ſuccés. Il ruina le Mandement de Voiron, & ceux de S. Hilaire & de Gilonay, par ſes frequentes courſes, & n'y laiſſa rien de ce qui pouvoit être enlevé. L'Evêque de Cavaillon, Nonce du Pape, fit conſentir par ſes prieres les deux partis à vne Treve, mais elle ne fut pas gardée. Cependant Hugues de Geneve s'étoit fortifié dans Dolomieu, & les Troupes du Comte venoient à lui pour l'y attaquer. Il aſſembla la Nobleſſe des environs, & ſe croïant aſſez fort pour battre les Savoiſiens, il leur alla à la rencontre, & s'avança juſques à la Baſtie des Abrets. Les Savoiſiens l'y attendoient reſolus de bien faire. Sans les marchander, il donna dans leurs Bataillons avec tant de vigueur & d'impetuoſité, que leurs Chefs les voïans ébranlés ſe crurent perdus. Dans ce deſordre ils firent vn vœu à S. George, par lequel ils lui promirent de lui offrir, s'il leur procuroit la victoire, les deux meilleurs chevaux, & les deux meilleurs harnois qui ſe trouveroient dans le butin. Animans ce vœu, qu'ils firent publier dans tous les rangs, par leur courage & par leur exemple, ils firent tous de ſi grands efforts que la victoire, dont Hugues ſe croïoit aſſeuré, commença à paroître douteuſe entre les deux Armées. Elle ne chancella pas long temps. Vne heure, pour le plus, reſout toûjours toutes ſes doutes, au choix du party. Les Dauphinois furent premierement repouſſés, & aprés mis tellement en deſordre qu'ils furent tournés en fuite. Il y eut peu de morts, mais beaucoup de priſonniers, nul des Gentils-hommes n'aïant échappé des mains du vainqueur. Le Comte ſatisfit à ce vœu l'année ſuivante, aïant fondé vne Meſſe quotidienne dans l'Egliſe des Freres Mineurs de Chamberi. Dés lors il fut maître de la campagne, & n'aïant fait, juſques à ce Combat, que ſe défendre, il parut aſſez fort pour attaquer. Dans la guerre il importe aux Chefs de conſiderer, plûtôt les maux qui ſuivent leur défaite, que les biens ni les acclamations qui accompagnent leur victoire. Hugues avoit expoſé, par ſon inconſideration, le Dauphiné en proïe : En effet, le Comte, qui n'avoit encore combattu que par ſes Lieutenants, voulut aprés cette victoire commander lui-même ſon Armée. Il aſſiegea le Château des Marches, & le prit. Il vint juſques à Chaparillan à quatre lieuës de la Ville de Grenoble, dans la Vallée de Graiſivodan, & de là, dans ſes Terres de Voiron & de la Coſte, & entra dans la Baronie de la Tour du Pin. Ce que quelques Hiſtoriens ont écrit qu'étant au Siege des Marches, le Dauphin l'y envoïa défier par vn Heraut à vn Combat particulier, & qu'il en fut ſi fort indigné qu'il s'avança juſques à Chaparillan, eſt fabuleux. Ce Prince étoit trop genereux, pour faire de ce défi, qui lui auroit été vne matiere d'honneur, vn ſujet d'indignation ; & le ſang du Dauphin de France étoit trop precieux, pour n'être pas mieux épargné. Outre que Charles n'étoit pas alors en Dauphiné, mais auprés du Roi ſon pere. Ces avantages perſuaderent au Comte que rien n'étoit plus capable de s'oppoſer à ſes deſſeins : Il en forma vn ſur le Château & la Ville de la Tour du Pin qui lui fit tourner ſes armes de ce côté-là. L'vn & l'autre occupoit vne eminence, au deſſus de laquelle s'étend vne plaine aſſez ſpacieuſe, mais bien plus longue que large. A l'vn des bouts étoit le Château compoſé de diverſes Tours fort exaucées ; & derriere étoit la Ville qu'il mettoit à couvert de toute attaque. Elle l'étoit aſſez des autres côtés, toute cette eminence étant fortifiée d'vne muraille qui la bordoit. Mais aujourd'hui le Château eſt ruiné : il n'en reſte plus que la Chapelle dediée à S. Clair, & vne muraille d'vne de ſes Tours : c'eſt vne maſure qui parle aſſez avantageuſement de tout l'ouvrage. La Ville a été portée ſur le penchant de cette eminence, & ſur la plaine qui eſt au pied ; & ce changement ne lui a pas été favorable.

Montrevel ſaccagé par les Savoiſiens.

Negotiation du Nonce du Pape ſans fruit.

Dolomieu.

Combat des Abrets.

Gaigné par les Savoiſiens.

Reflexion.

Château des Marches aſſiegé & pris par le Comte ſes progrés.

Siege de la Tour du Pin

Digitized by Google

vorable. Le Comte aïant fait tous les préparatifs neceſſaires à vn Siege, inveſtit la Place ſans reſiſtance. Celui qui y commandoit pour le Dauphin aïant voulu conſerver ſes Gents,& n'en point perdre en vne occaſion, où il ne pouvoit que témoigner de la bravoure, & qui ne pouvoit avoir de ſuccez qui ne l'affoiblit. Son nom s'eſt conſervé ; mais tout à fait corrompu dans le ſouvenir des Habitans de la Tour, & des environs: Ils l'appellent le Baron de Malcurti. La Maiſon de Malartigo eſt vne des nobles de Florence, & le Château de Malartigo en eſt voiſin. Celle de Malartie dans la Guïenne vient du même tige, & le Baron de Malartie en étoit ſorti. Il ſe défendit ſi genereuſement, & ménagea ſes Troupes, & les munitions avec tant de prudence, que n'aïant pû être emporté par la force, ni épuiſé par la longueur du Siege, le Comte fut contraint de ſe retirer. Souvent, n'être pas vaincu vaut mieux, pour l'vtilité, qu'vne grande victoire. La perte de la Tour auroit été ſuivie de celle de beaucoup d'autres Places; & ſon ſalut fut le leur. Mais, l'honneur en fut donné à Malartie, & pour en rendre la memoire plus durable, & plus celebre, il fut repreſenté à genoux ſur le portail de la Chapelle du Château. Cette peinture,qui meriteroit d'eſtre conſervée avec plus de ſoin,eſt l'ouvrage d'vne bonne main. On y voit la ſainte Vierge aſſiſe dans vn fauteüil,comme dans vn thrône,aïant ſous ſes pieds vn couſſin frangé d'or : Elle eſt vêtuë de bleu, & preſente la mammelle à ſon Fils nôtre Sauveur, qu'elle tient ſur ſon giron. A ſa gauche eſt à genoux devant elle le Baron de Malartie,aïant la tête nüe, & les mains jointes, & armé. Mais, il a ſur ſes armes vne cotte d'armes bleüe ſemée de chevrons de gueules, & de fers de lance d'or. Son épée eſt cõurte, & pend à vn baudrier enrichi d'vne dantelle d'or. Son rabas eſt petit,rond,non ouvert devant, finiſſant en pointe comme vne crevatte,& bordé,de même,d'vne grande dantelle d'or. Son caſque reſſemble à vne bourguignote,& eſt à ſes genoux. A ſa droite eſt l'Eſcu de ſes Armes,renversé à l'antique vers la gauche. Il portoit d'azur à deux chevrons de gueules, l'vn dans l'autre,accompagnez de trois fers de lance d'or,deux en chef,vn en pointe. Le timbre eſt attaché au caſque par vne boucle de fer, & eſt orlé d'or de l'épaiſſeur d'vn pouce. Mais le caſque eſt fermé, & à l'endroit de la bouche, il eſt armé d'vne grande pointe de fer qui avance en dehors. Sur le caſque eſt vn cordon entrelaſſé de gueules & d'azur,d'où pendent les lambrequins de même couleur : & ſon cimier eſt vne Sirene nuë,la queüe finiſſant en deux pointes,dont elle le couvre. D'vne main elle ſe peigne,& de l'autre elle a vn dard. C'eſt ainſi qu'étoient autrefois armez les Chevaliers.

Malcurti Gouverneur de la Tour.

Reflexion.

Siege levé.

Sa figure.

VI.

Paix avec le Comte de Savoïe.

LE Comte n'aïant pas eu en ce Siege le ſuccez que tant d'autres lui avoient fait eſperer, fut frapé d'vn chagrin violent : Il crût avoir perdu ce qu'il n'avoit fait que manquer. De nouvelles propoſitions d'accommodement ne le trouverent pas difficile. Les differents entre la Maiſon de France & celle de Savoïe n'ont jamais été que de courts mécontentements,plûtot que de vraïes diviſions. Le Roi voulut terminer celui-ci, & le Comte ne le refuſa pas : Auſſi le Comte de Geneve avoit affoibli ſon parti,en le quittant. Il s'étoit reconcilié avec le Dauphin, aïant ſuivi les conſeils de Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, ſon Oncle. Celui-ci étoit entierement dans les interêts du Dauphin, contre ceux du Comte de Savoïe : & il y étoit obligé. Le Dauphin Guigue lui avoit fait épouſer l'heritiere de la riche & illuſtre Maiſon d'Anthon. C'étoit Izabelle fille de Guichard ſeigneur d'Anthon, & de la ſœur de Loüis ſeigneur d'Anthon,en qui avoit fini la race maſculine des anciens ſeigneurs de cette Terre. Par ce mariage, Hugues en étoit devenu le maître,& de divers Fiefs dans l'Iſle de Charvis,comme auſſi de pluſieurs Terres dans le Bugey : Et toute cette ſucceſſion dépendoit du haut Fief de la Baronie de la Tour. Cet accommodement s'étoit fait dans Paris en la preſence du Roi,le Comte de Geneve s'y étant porté,

Accommodement du Comte de Geneve avec le Dauphin.

Mariage de Hugues de Geneve avec l'heritiere d'Anthon.

Digitized by Google

porté par les perſuaſions de ſon Oncle. Il fut obligé de faire ratifier ce Traité à Aimon ſon fils aîné, & ſon heritier preſomptif, qui en effet jura de l'obſerver le XVI. du
1353. mois de Janvier de l'an M.CCCLIII. de ſorte que toutes les Terres que poſſedoit le Comte dans le Dauphiné, lui furent renduës. Le Dauphin les avoit reünies à ſon Domaine par droit de fief, à cauſe de ſa felonie : Celle de Moreſtel, dans le Dioceſe de Grenoble, étoit, entre autres, vne des plus ſpécieuſes : l'Archevêque de Lion, comme Gouverneur General, en fit ſortir le X. du mois de Mars ſuivant, Jean Guiffrey, qui en avoit été établi Châtelain, c'eſt à dire Gouverneur ; & la remit, en même temps, entre les mains des Députez du Comte de Geneve. C'étoient Thomas ſeigneur de Menthon & Pierre de Châtillon, tous deux chevaliers. Ce fut preſque la derniere action de ce Prélat dans le Dauphiné. Peu de temps aprés il fut attaqué d'vne maladie qui le porta au tombeau, aprés l'avoir fait languir durant quelques mois. Aimar de Poitiers, Comte de Valentinois & de Diois, lui ſucceda au Gouvernement, & on n'attendit pas ſa mort, pour le lui ſubroger. Au jugement des Souverains c'eſt être mort, que d'être devenu incapable de les ſervir. Le mauvais état de ſa ſanté ne lui avoit pas permis de s'oppoſer, avec toute la rigueur neceſſaire à de nouveaux mouvemens entre Jacques de Boeſozel ſeigneur de Gere & de Montmartin, & Ainard ſeigneur de Vinay : De ſorte qu'ils avoient fait plus de progrés, & cauſé plus de maux, dont on lui imputoit principalement la cauſe. Celui-là avoit été l'aggreſſeur : il étoit entré deux fois, l'vne le mois de Juillet, & l'autre le mois de Septembre
1354. de l'an M. CCCLIV. accompagné de Troupes de Soldats, enſeignes déploïées, dans la Terre de Vinay. Il y avoit donné toute licence à ſes Gents, aprés avoir défait & tuë le Bâtard de Vinay, qui aïant aſſemblé ceux des Habitans qu'il avoit jugé plus capables d'être emploïez en cette occaſion, lui étoit venu à la rencontre. Aprés cela, il avoit aſſiegé le Château de Vinay, qui étant fort par ſa ſituation, occupant vne eminence ; & par les fortifications qu'on y avoit faites, avec ſoin, n'auroit neanmoins pû éviter d'être pris, ſi le nouveau Gouverneur General n'eût oppoſé à la colere de l'aſſiégeant l'authorité du Dauphin, & n'eût joint la menace au commandement. Mais, les maiſons de la campagne furent brûlées, les hommes tués, les femmes, & les filles violées, & tout ſaccagé dans les Parroiſſes de Vinay & de Vatillieu. Amedée de Roſſillon lui fut envoié, pour l'obliger de mettre bas les armes, & pour mettre Garniſon de la part du Dauphin dans le Château de Montmartin. Gere fit l'vn, mais refuſa l'autre ; il ſe retira, mais il ne vou'ut pas ouvrir les portes de ſon Château. Le Conſeil Delphinal fut commis pour connoître de ces deſordres, & pour rendre Juſtice au ſeigneur de Vinay, & à ſes ſujets, qui la demandoient contre tant d'inſultes & de violences. Gere aïant été mandé pour ſe juſtifier, vint en perſonne : Il ſe preſenta à ſes Juges, & bien loin de s'excuſer qu'il ſoûtint hautement qu'il n'y avoit rien dans ſon procedé qui ne fût loüable : qu'il auroit fait tort à ſa condition, s'il avoit eu la penſée de ſe venger de ſon ennemi autrement que par les armes ; & que l'on en faiſoit aux privileges de la Nobleſſe, ſi on pretendoit le traiter comme criminel. Si eſt-ce qu'aprés avoir proteſté pluſieurs fois, que ces privileges le mettoient à couvert de tout blâme, il declara qu'il ne feroit pas difficulté de ſe ſoûmettre à la volonté du Conſeil. Cette declaration n'étoit qu'vn diſcours de civilité & de bienſeance : Il n'avoit pas negligé les précautions, que ſa conſcience lui avoit demandées pour l'impunité de tant de crimes : Il s'étoit adreſſé à l'Archevêque de Lion, & avoit imploré ſa faveur. Ce Prélat, encore qu'il eût vn ſucceſſeur, conſervoit le nom de Gouverneur, & n'en avoit pas entierement perdu tout le pouvoir. En effet, il écrivit en faveur de Gere, au Conſeil, & le pria de ſurſoir ſes pourſuites. Remond de Morges, qu'il em-

Mort de Hétri de Villars Archevêque de Lion, Gouverneur de Dauphiné.

Le Comte de Valentinois ſon ſucceſſeur au Gouvernement.

Ratification.

Guerre entre les ſeigneurs de Gere & de Vinay.

Ordre du Conſeil Delphinal pour pacifier ce trouble.

Digitized by Google

ploïa pour animer ſa recommandation, par ſes paroles fit ſi bien que le Conſeil accorda à l'Archevêque tout ce qu'il demandoit : Et aprés les parens & les amis de l'vn & de l'autre les reconcilierent enſemble. Il n'y eut de mal que pour les ſujets, pour qui, dans l'indifference des Maîtres, les biens mêmes ſemblent ſouvent changer de nature, & devenir des maux. Mais, la guerre de Savoïe en étoit incomparablement vn plus grand, que les querelles des Grands du païs entre eux. Les Députez du Roi & du Dauphin, qui étoient Aimar de Poitiers Comte de Valentinois, & Gaucher de Châtillon ſeigneur de la Frette ; Et ceux du Comte de Savoïe, qui étoient Galois de la Baume ſeigneur de Valefin, Jean ſeigneur de la Chambre, & quelques autres s'aſſemblerent pour cela au mois de Mars de l'an M.CCCLIV. dans la Ville de Mâcon : Mais, rien n'y fut conclu. En ces occaſions 1354.
ſouvent les Miniſtres ne font rien pour leurs Maîtres ; ſeulement parce que pour leur honneur particulier, ils veulent trop faire. Le Roi fit agréer au Comte que l'affaire fût traitée à Paris de l'avis du Parlement : Et le Jeudi, dernier jour du mois de Juillet de la même année, fut deſtiné à cela. Mais, avant qu'il fût venu, l'obſtacle qui s'offroit aux propoſitions que l'on faiſoit de part & d'autre fut levé. La principale cauſe de ces guerres ç'étoit que les Terres du Dauphin, & celles du Comte étoient enclavées les vnes dans les autres ; de ſorte qu'il étoit impoſſible d'eſtre ſi exact en l'exercice de la Juriſdiction, ou en l'execution des droits du Dauphin, & du Comte, que l'on ne donnât occaſion à la naiſſance de pluſieurs plaintes. Trop d'exactitude produit des troubles, auſſi bien que trop de negligence. L'vnique moïen d'établir la tranquillité entre ces deux Etats ç'étoit de laiſſer au Dauphin tout ce qui étoit engagé dans le ſien, & de donner en recompenſe au Comte les Terres du Dauphin qui joignoient les ſiennes, & qui penetroient dans ſon païs. Mais, Humbert ſembloit intereſſé à ne le pas ſouffrir, tant pour conſerver à ſa Principauté ſon ancienne forme, & ſa premiere étenduë, que parce qu'il s'étoit reſervé les fruits de diverſes Terres qui auroient été du nombre de celles qu'il auroit falu échanger avec le Comte, l'ennemi hereditaire du Dauphiné : Neanmoins, on le diſpoſa à relâcher au Dauphin Charles ſes Terres reſervées. Son motif fut d'obliger ce Prince, & celui du Prince de faciliter ce Traité. Humbert commanda aux Châtelains, & aux Capitaines qu'il y avoit mis, de les vuider ; & afin que ſa volonté fût executée, ſans retardement, il leur envoïa, pour cela, Philippe de Talaru Chanoine de l'Egliſe de Rheims, & Guillaume Fournier Doïen de celle de Lyon.

Reconciliation.

Reflexion.

Députez pour la paix entre le Dauphin & le Comte de Savoïe.

Reflexion.

Reflexion.

VII

IL avoit dés l'an M. CCCLII. pourveu à la ſubſiſtance de Beatrix de Hongrie ſa mere, qui avoit pris l'habit de Religieuſe dans le Convent de Saint Juſt, qu'elle avoit fondé, & de Marie Prieure du Convent de Salettes ſa Tante. Il s'étoit obligé envers ſa Mere à vne penſion viagere de deux mille florins chaque année, & de cent livres de revenu annuel en fonds de terre ; & envers ſa Tante en vne autre de quatre cent livres. Ces deux penſions devoient étre païées du revenu de quelques-vnes de ces Terres, ſuivant le Reglement qu'en avoit fait Berenger de Montaut Archidiacre de Liege, Amblard de Beaumont, & François de Parme. La fondation du Monaſtere de Saint Juſt lui avoit été ſi agreable, que laiſſant à ſa Mere tout l'honneur & tous les avantages de Fondatrice, il en avoit pris ſur lui toute la charge & tous les devoirs. Il le dotta de la Maiſon Forte de Saint Juſt, de toutes ſes dépendences, & de pluſieurs droits qu'il lui aſſigna, ſur diverſes Terres du nombre mêmes de celles qu'il s'étoit reſervées. Enfin, il lui donna aſſez de biens pour l'entretenement de trente deux Religieuſes Profeſſes de l'Ordre de Ciſteaux, & de ſept Preſtres

Convent de S. Juſt fondé de l'Ordre de Ciſteaux.

Entretenement de la Mere & de la Tante du Dauphin Humbert.

Impoſé ſur les revenus des Terres à échanger, & autres empêchements.

Bienfaits de Humbert au Convent de S. Juſt. 1352.

Digitized by Google

Preſtres du même Ordre, & ſoûmit les vns & les autres à la direction & à la viſite de l'Abbé de Bonnevaux. La premiere Abbeſſe fut Marguerite de Moreſtel, la Fondatrice aïant refuſé d'avoir part au Gouvernement, pour ſe garder tout entier le merite de ſa pieté. L'Archidiacre & Beaumont furent commis pour aſſigner le fonds neceſſaire à cet ouvrage, & à l'entretenement des vns & des autres; & l'aïant fait, ils le remirent par la tradition de leur procedure à Jean Morel, Moine de Bonnevaux, deputé par l'Abbé. Preſque en même temps, Humbert fit couper les arbres de la Foreſt de Clais, par le miniſtere du Châtellain de Beauvoir dans le Roïans. Tout le bois en aïant été vendu, le prix fut vn preſent qu'il fit à ce Monaſtere. Il joignit à cette liberalité le droit d'y prendre du bois à l'avenir, pour le chauffage des Religieuſes, qu'il lui donna. Charles avoit confirmé toutes ces choſes, & il falloit que l'on concertât ſi bien cet échange, qu'il n'y donnât point d'atteinte. Le projet en aïant été formé, & les Miniſtres des deux Princes étant tombés d'accord de tout ce qui pouvoit les regarder, il ne reſtoit que de l'executer. Humbert n'eut pas ce déplaiſir: Ce Prince, qui n'étoit pas d'vn temperament à vivre long-temps, fut attaqué d'vne maladie qui l'emporta dans peu de
1354. jours. Il mourut le XXII. du mois de Mai de l'an M.CCCLIV. dans la Ville de Clermont en Auvergne, & ſon corps étant porté à Paris receut les derniers honneurs dans l'Egliſe des Freres Prêcheurs, où il avoit choiſi ſa ſepulture. On y voit encore ſon tombeau, ſur lequel eſt gravée vne inſcription, qui n'apprend autre choſe que ſon nom, ſes dignités, ſes bienfaits envers ce Convent, & le jour de ſa mort. Mais,
1356. il fut ouvert l'an M. CCCLVI. L'inquiete curioſité des hommes porte même envie au triſte repos des morts. Celui que l'on preparoit à l'Evêque de Tribiſonde mort cette année-là en fut l'occaſion. La voute dans laquelle eſt le corps du Dauphin n'étant que de ciment, vn Religieux la perça à côté, dans l'eſpace deſtiné au ſepulchre de l'Evêque. La biere de ce Prince n'eſt ni de bois ni de plomb, mais de cuir boüilli: Il l'ouvrit de même à l'endroit des cuiſſes, de la largeur d'environ deux pieds. De là il vîd que Humbert y eſt vêtu d'vne Soutane de ſatin blanc, qui a de grandes franges d'or. Sa curioſité paſſant plus outre, il la leva, & paſſant ſes mains deſſous, il reconnût que le corps eſt enveloppé d'vne toile tres-fine, qu'il rompit ſur la cuiſſe; De ſorte qu'aïant la liberté de la toucher à nud, il ſentit que la chair en étoit molle, entiere, & exempte de toute corruption. L'air eſt vn diſſolvant, à l'action duquel rien ne reſiſte. L'entrée de cette grotte lui étant défenduë, il n'avoit point encore agi ſur le corps de ce Prince, avec la même impreſſion que peut-être il a fait, depuis, qu'il a eu vn plus libre accez à lui. Humbert fut peu regretté de ſes ſujets, mais mourant dans la reputation d'vne haute ſainteté, s'il ne receut pas d'eux des témoignages de beaucoup d'affection, du moins ils ne lui en refuſerent pas de beaucoup de veneration, & de reſpect. Tant de Monaſteres qu'il avoit fondés, tant de Saints à qui ſes bienfaits procuroient, par les commodités de la vie, la liberté de s'vnir à Dieu plus étroitement par la meditation, tant d'aumônes que ſes mains liberales avoient répanduës abondamment ſur la tête des mal-heureux; &, pour tout dire, tant d'actes de pieté, qui avoient occupé toutes ſes penſées, l'égaloient aux plus celebres Heros du Chriſtianiſme, & l'élevoient à leur gloire. Quand les hommes ſe ſont laiſſés préoccuper à ce point, que de ne donner pas leurs loüanges à la vertu, ils ne le ſont jamais aſſez, pour en donner à leur injuſte malignité.

Premiere Abbeſſe.

Echange avec le Côte de Savoie reſolu.

Mort du Dauphin Humbert.

Son tombeau

Ouvert. Reflexion.

Reflexion.

VIII.

LE Roi fit rendre à Humbert, aprés ſa mort, tous les honneurs dûs à ſa qualité, & au zele qu'il avoit eu pour la France. Il fit même battre vne Monnoïe, pour être l'éternel monument d'vne ſi juſte reconnoiſſance. D'vn côté on y voit vne Tour ſommée d'vne fleur de Lis, & d'vn autre vne Croix de France. La Tour étoit la principale piece des Armes de Humbert. Aprés que l'on eût ſatisfait à ces devoirs funebres, on reprit le Traité interrompu avec le Comte de Savoïe: ſes pretentions avoient été examinées dans le Parlement, le Roi y ſiégeant en habit Roïal: ſes Députez avoient été oüis, ceux du Dauphin l'avoient auſſi été. Jean Meſtral Chanoine de l'Egliſe de Geneve avoit parlé le premier pour le Comte, & Amblard de Beaumont aprés lui pour le Dauphin. Le Comte de Valentinois, Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, & pluſieurs autres avoient aſſiſté pour le Dauphin à cette celebre Aſſemblée; & il ne reſtoit plus que l'execution de l'échange non ſeulement reſolu, mais auſſi déja contracté ſolemnellement le v. du mois de Janvier de l'année préecedente. Les Commiſſaires députez pour proceder à l'effet de cet échange, avoient été nommez par ce même Contract, & ç'étoient, pour le Dauphin, Falque ſeigneur de Montchenu, & Amblard de Beaumont; & de la part du Comte, le ſeigneur de Grammont, & Pierre de Montgelas; & en leur place, s'il arrivoit qu'ils ne puſſent s'y appliquer, on avoit convenu qu'on en ſubrogeroit d'autres: & certes ils n'y furent pas emploïés; Mais le Comte de Valentinois pour le Dauphin; & Guillaume de la Baume pour le Comte. Le Guier & le Rhône furent choiſis pour être à l'avenir la limite des deux Etats, vers le Viennois & vers l'Iſere. Le Comte abandonna au Dauphin toutes les Terres, qui dépendoient du ſien au deçà de la Riviere du Guier, juſques à S. Genis, & de ce lieu-ci juſqu'où elle entre dans le Rhône; & le Dauphin au Comte tout ce qui du ſien s'étendoit au delà de la même Riviere, & tout le païs de Foucigni. Ainſi le Dauphiné gaigna la moitié de la Ville du Pont de Beauvoiſin, & de ſon Mandement, vne partie de celui de Saint Genis, la Baſtie des Abrets, vne étenduë de païs conſiderable vers la Chartreuſe, les Terres de Dolomieu, de S. Laurent du Deſert (c'eſt aujourd'hui S. Laurent du Pont) les Terres de Faverges, de la Palu, de Miribel, de Preſſins, des Avenieres, & de l'Iſle de Ciers, les Terres de Joannages, de Toulvon, de Voiron, de Chabons, de Boſcozel, de la Coſte S. André, d'Aſſieu, de Falavier, de la Vulpillere, de Septeme, de S. George d'Eſperanche, de Veniſſieu, de S. Simphorien d'Ozon, les poſſeſſions, les fiefs, & les riere-fiefs que le Comte avoit dãs les Mandements & dans les Chatellainies d'Ornacieu, de Faramans, de Boſcozel, d'Eſcloſe, de S. Jean de Bournay, de Maubec, des Eſparres, de S. Alban, de Caſeneufve, de Chaſtonay, de Serpaiſe, de Formont, de Ville-neufve du Marc, de Chandieu, d'Erieu, de Maſſieu, de Faverges, de la Palu, pour tout dire, cette partie de l'ancien Comté de Savoïe, qui étoit au deçà du Guier, de l'Eſchaillon, de S. Aure, & de Bieure entre le Rhône & l'Iſere, qui conſiſtoit en Terres, en Domaines, en Fiefs & riere-fiefs, ſuivant les limites qui ſeroient plantées par l'ordre des Commiſſaires, en devint vne du Dauphiné. Il ne creut pas, mais il devint plus vny. La Savoïe eut auſſi ce dernier avantage, & celui d'être augmentée de beaucoup par cet échange. Elle acquit le Foucigni, le païs de Gex, pluſieurs Terres, fiefs & riere-fiefs, au delà du Guier, & du Rhône, dans le Bugey, & dans la Savoïe. Les homages que le Comte de Geneve devoit au Dauphin pour pluſieurs de ſes Terres, qu'il avoit repriſes de lui en fief, & generalement tout ce qui dépendoit de la ſouveraineté de Dauphiné, au delà des Rivieres d'Ains, & d'Albarine, vers la Breſſe & le Bugey, & des fiefs & des homages de Jean de Châlon ſeigneur d'Arlay, du Comte d'Auxerre, & d'Euvrard de Vienne. Le Dauphin promit de païer, pour le Comte, à Humbert Richard trois mille eſcus d'or,

Monnoïe en faveur de Humbert.

Procedures pour le Traité avec le Comte de Savoïe.

Echange côclu & contracté.

Commiſſaires pour l'execution.

Articles de l'échange.

Terres données au Dauphine.

Terres données à la Savoïe.

&

Digitized by Google

& quatre mille florins d'or à Aïmar de Beaumont, engagiſte, l'vn de la Terre de Joannages, & l'autre, de celle des Avenieres. Il lui donna encore, par pure gratification, les Terres de ſaint Sorlin, du Cuchet, de ſaint André de Briord, de Luys, & de Lanieu, & tout ce qui lui appartenoit entre les Rivieres du Rhône, d'Ains, & d'Albarine. Les Châteaux & les Terres de Varey, de ſaint Maurice de Gordans, d'Anthon, & de Gex furent du nombre de celles que cet échange acquit au Comte. Elles appartenoient à Hugues de Geneve, ſeigneur d'Anthon, & pour le recompenſer de cette perte, Colombiers, Villeneuve de Roibons, ſaint Donat, & Septeme lui furent donnez. Beatrix, fille d'Aimon de Geneve, les porta depuis dans la Maiſon de Saluſſes par ſon mariage avec le Marquis de Saluſſes. Mais, Sion ne diſputa pas l'vtile au Comte, il ne conteſta pas l'honorable au Dauphin. Il ſe declara ſon homme lige & ſon Vaſſal, & des Dauphins ſes ſucceſſeurs, ſoit que ce fuſſent vn jour le Roi de France mêmes, ſoit que ce ne fuſſent plus leurs fils aînez leurs ſucceſſeurs neceſſaires. Il eſt vray que nul reſſort ne fut reſervé au Dauphin; mais la ſimple obligation de la reconnoiſſance & du ſervice, eſſentielle à la qualité de feudataire & de Vaſſal. Donc, tout aïant été reglé d'vne telle maniere, que la ſatisfaction étoit égale des deux côtez, le Comte rendit homage au Dauphin tant des Terres & des païs, qui lui avoient été donnez en échange, que de ceux qui ne l'avoient été que par vne pure libera-
1355. lité. Ce fut le XXV. du mois d'Août de l'an M. CCCLV. dans le Château de Roüen, où étoit alors la Cour de France, n'aïant excepté du ſerment de le ſervir, contre tous les *vivants nés, & à naiſtre*, que l'Empereur, & le Roi de France. Tout ce qui lui avoit été promis fut fidellement executé: il fut mis en la libre & vuide poſſeſſion des Terres du Dauphin. Le Foucigni avoit été declaré inſeparable du Dauphiné, & inalienable: le peuple de ce païs avoit toûjours eu vn zele tres-ardent pour les Dauphins, il ne le quitta pas en cette occaſion: Il refuſa de reconnoître le Comte & de changer de Prince. Il falut les y contraindre: le Dauphin leur commanda d'obeir par vne juſſion expreſſe. Enfin voïants leur reſiſtance inutile, & même deſagreable, ils cederent à la neceſſité; & ſont aujourd'hui auſſi zeléz pour la Savoïe, qu'ils l'étoient en ce temps-là pour le Dauphiné contre elle. Ce qui forme les averſions des peuples c'eſt moins la difference des humeurs, que la diverſité des Princes. Les Habitants de Beaufort eurent plus d'obſtination que ceux des autres Villes & des autres Bourgs. Ils vouloient que l'on examinât leurs raiſons avec plus de ſoin, & tout ce que le Comte de Valentinois Gouverneur de Dauphiné pût obtenir d'eux, ce fut qu'ils ouvriſſent, cependant, les portes de leur Place à Guillaume de Poitiers ſeigneur de ſaint Vallier, qu'il leur envoïa, pour être dans ſes mains comme en ſequeſtre; Mais, à la fin, ils imiterent l'exemple des autres. Ce que l'on appelle conſtance n'eſt ſouvent qu'opiniaſtreté. Le Comte ſembla d'abord n'avoir pas autant de franchiſe ou du moins de facilité, que le Dauphin, à effectuer ſa promeſſe. Il fit naître deux difficultez; l'vne fut que le Roi, ni le Dauphin, ne lui avoient pas effectivement compté encore les ſommes qu'ils s'étoient obligez de lui païer, ou de païer pour lui; & l'autre qu'il y avoit deux Guiers l'vn appellé le Guier mort, & l'autre le Guier vif ou abſolument le Guier. L'vn & l'autre embraſſoit vn territoire aſſes ſpacieux où étoient des Domaines, & des fiefs, & en faiſoit vne Iſle. On l'appelloit le païs d'entre deux Guiers, comme l'on fait aujourd'hui. Le Guier mort joignoit le Viennois, & étoit le moins éloigné de l'Iſere; c'eſt pourquoi le Comte pretendoit qu'il devoit être la limite des Terres qu'il avoit vuidées au Dauphin, & non l'autre, &, cela étant, que ce Territoire n'y étoit nullement compris. La premiere difficulté étoit plus juſte; & la ſeconde plus ſubtile. Quoi que c'en ſoit, elles lui furent vn pretexte de ſe maintenir en la poſſeſſion des Terres qu'il avoit échangées, & qui étoient le plus à ſa bienſeance,

Le Comte de Savoïe Vaſſal du Dauphin pour les Terres échangées.

Rend homage.

Reſiſtance de ceux de Foucigni.

Reflexion.

Reſiſtance de Beaufort.

Reflexion.

Difficultez en l'executiõ de la part du Comte de Savoïe.

Terre entre deux Guiers.

Plainte cõtre le Gouverneur.

ſeance, qu'il ne voulut point rendre. Le Gouverneur fut accuſé de n'avoir pas fait ſon devoir en cette occaſion, & d'avoir eu pour le Comte vne complaiſſance ſi molle, qu'elle ſembloit tenir lieu d'vne intelligence effective. Le Parlement de Paris avoit alors la connoiſſance de toutes les grandes affaires, & même de celles d'Eſtat : Il

Condamné à vne amande.

fut le Juge de celle-ci, & condamna le Gouverneur à mille marcs d'argent envers le Roi. Ils furent depuis liquidez, en faveur de Louïs ſon fils Comte de Valentinois comme lui, à quinze mille florins *d'or fort, & de grand poids*. Enfin, ce different, que

Accord.

fit naître le Comte de Savoïe, ne fut terminé que vingt ans aprés, le Dauphin Charles étant Roi. Le Comte ſe porta pour cela à Paris, & ſes raiſons aïant été agitées, les païements auſquels il ſe plaignoit qu'il n'avoit point été ſatisfait, furent fixés à vne ſomme certaine. Ce fut celle de ſeize mille florins d'or, qui furent mis en depoſt entre les mains de Martin Palavicin Habitant de Paris, pour être delivrez au Comte, d'abord que les Terres qu'ils retenoit l'auroient été par lui au Gouverneur de Dauphiné: elles le furent peu de temps aprés, & enſuitte il retira cette ſomme, outre laquelle les fruits de ces Terres, durant tout ce temps-là lui demeurerent. Cette premiere queſtion fut ainſi vuidée ; mais la ſeconde ne le pût pas être. Il fut ſeulement convenu que le Dauphin & le Comte nommeroient chacun vn Chevalier, & vn Eccleſiaſtique, qui s'aſſembleroient dans la Ville de Grenoble, pour y examiner avec plus de ſoin, comme avec plus de commodité, les droits de l'vn & de l'autre ; qu'ou ils ne tomberoient pas dans les mêmes ſentiments, ils iroient trouver le Pape, qui ſiégeoit à Avignon, pour conferer avec lui ; & que le jugement de ſa Sainteté ſeroit ſuivi. Mais, depuis rien ne s'eſt fait ſur ce point, ni qui l'ait éclairci, ni qui l'ait jugé : De ſorte, que la choſe eſt demeurée en même état qu'elle étoit alors. Ce Territoire, dans cette conteſtation, eſt démeuré libre entre les deux Souverainetez. Cet échange accrût la puiſſance du Dauphin dans le Viennois, & la rendit plus redoutable aux Prélats. Pierre de Saluſſes, Archevêque de Vienne, avoit prevû cet échange, & les perils qui, par lui, commenceroient à l'environner, dés-lors, que ſa Ville le ſeroit de tous côtez des terres du Dauphin. Il ne lui reſtoit d'appui, contre tout ce que ce nouveau, & ſans doute, ambitieux voiſin voudroit entreprendre contre ſes droits qu'en la protection de l'Empire foible & preſque impuiſſante : il voulut, neanmoins, ſe le conſerver. La dignité du protecteur fut en conſideration auſſi bien que ſes forces. L'Empereur Charles IV. étoit entré en Italie, &, aprés avoir receu dans Milan la Couronne de fer, il étoit allé prendre à Rome celle d'or. Aprés ſon Couronnement, Pierre Cardinal d'Oſtie, & Legat du Pape pour cette grande ſolemnité, le pria de confirmer les privileges de l'Egliſe de Vienne, & de s'en declarer le protecteur : il le lui accorda, & lui en fit expedier ſes lettres, dattées dans Rome. Mais cette précaution partoit de beaucoup d'ignorance du Droit des Couronnes, toûjours inviolable à l'vſurpation, & toûjours impreſcriptible.

L'Empereur confirme les Privileges de l'Egliſe de de Vienne & la met ſous ſa protection.

IX.

Diſſimulatiõ du Roi & du Dauphin.

NEanmoins le Dauphin n'eut pas alors la liberté de ſe ſervir des ſiens & de ceux de la Couronne de France, pour les fortifier. Il n'auroit pas merité le Titre de ſage, donné à ſon profond jugement, ſi étant devenu Roi, il n'eût diſſimulé, même à ſon prejudice, & à l'avantage de l'Empire. Le funeſte ſuccés de la bataille de Poitiers le chargea du poids du Gouvernement de tout l'Eſtat de France, les progrez des Anglois, les ſeditions des Pariſiens, la revolte du Roi de Navarre, & mille dangers, qui tinrent ſa perſonne inveſtie, durant pluſieurs années, l'attacherent à bien d'autres ſoins, que celui d'anneantir la Souveraineté des Prélats, & des Grands de Dauphiné. Il en tira vn fidelle ſecours pendant ces deſordres, & ſes ſujets apprirent à ceux du Roi les devoirs de bons ſujets. Mais, je ne dois regarder les affaires de la Monarchie, qu'autant qu'elles ſe trouveront liées à celles

Secours de Dauphiné durant les Guerres de

de

de Dauphiné. Ie tâcheray de ne point ſortir de ſes limites, & de ne pas faire autre choſe que ce que je me ſuis propoſé. Le Dauphin n'avoit garde de choquer les intereſts de l'Empereur qui étoit tout dans les ſiens. Il y avoit entre eux vne alliance trop étroitte; & les maux de l'Eſtat de France étoient trop grands pour ſouffrir que Charles ſe portât à rien qui pût lui déplaire. Il l'alla trouver à Mets, juſqu'où il s'étoit avancé, pour conferer avec lui des moïens de tirer le Roi Jean ſon pere des mains des Anglois: Il eut mêmes cette déference pour ce Prince qu'il ne refuſa pas d'en prendre l'inveſtiture à l'Empereur. Il confirma en ſa faveur par ſes lettres
1356. du mois de Decembre de l'an M. CCCLVI. la ceſſion que Humbert lui avoit faite de ſa Principauté, les peages, les droits de Souveraineté, & generalement tous ceux, dont avoient joüy les precedens Dauphins. Mais, il y avoit des cas pour leſquels on appelloit d'eux à l'Empereur: Ainſi, étoit reconnû par ces Princes le reſſort ſouverain de l'Empire. Charles renonça encore à ce droit, pour en gratifier le Dauphin ſon Neveu, & voulut qu'à l'avenir il n'y eût plus de reſſort ſouverain au deſſus de la juriſdiction du Dauphin. Guillaume de Vergy étoit gouverneur General de Dauphiné; il eut ordre d'y faire publier les lettres de l'Empereur & de les faire obſerver, comme elles l'ont été depuis, ſans interruption. Cet avantage en fut vn moindre au Dauphin qu'à l'Empereur, qui joignit au deſſein de favoriſer ce Prince celui de conſerver, en le faiſant, vne preuve des Droits de l'Empire ſur ce païs; preuve plus ſolide, ſi l'on en regardoit les circonſtances, que ces Droits, qui ne pouvoient paſſer que pour imaginaires, ſi l'on en recherchoit l'origine, & ſi l'on y remontoit. Auſſi, le Roi Philippe de Valois, quoi qu'en ce temp-là plein d'ignorance & de calamitez, on ne ſçeût que confuſement la verité des choſes, & qu'il en falût ſouffrir pluſieurs par impuiſſance de mieux faire, n'avoit pas voulu abſolument avoüer les Droits de l'Empire ſur cette Province. Il n'avoit accepté les cô-
1343. ditions du tranſport qu'en fit Humbert l'an M. CCCXLIII. qu'avec cette proteſtation de ne porter aucun prejudice aux droits, ni aux honneurs du Roïaume, & de la Couronne de France. Mais, la prudence cede à la neceſſité, qui fait que l'on loüe en vn temps ce qu'en vn autre ce ſeroit être blâmable de ne pas condamner. Aïnard de la Tour, ſeigneur de Vinay accompagna le Dauphin à ce voïage, & obtint de l'Empereur vne grace qu'il lui demanda. Ce fut l'établiſſement d'vn peage dans la Terre de Vinay. L'Empereur declare dans les lettres de creatiõ de ce nouveau Droit, qu'il l'accorde aux merites d'Aïnard, à ſes ſervices, & à ſon zele envers l'Empire. Mais, qu'injuſtement on en reconnoiſſoit la ſouveraineté! C'eſt prudence de ceder au temps. Il faloit neceſſairement que le Dauphin entretint la bonne intelligence, qui étoit entre lui & l'Empereur; & qu'il flattât les penſées de ſon ambition, en feignant de les goûter comme des bien-faits. Auſſi, ce ne lui fut pas vn pretexte de s'attirer, avec plus d'exactitude, tous les Droits de la Souveraineté. Les Grands du païs en exerçoient pluſieurs, qui ne leur avoient pas été conteſtez par ſes predeceſſeurs, & qu'il ne leur diſputa point. Celui d'annoblir en étoit vn, &, ſans doute, des plus relevez & des plus éclattans, j'en ay déja fait la remarque & je ne feray ici qu'y ajoûter. Remond de Montauban, ſeigneur du Val de Beauchesne, declara Noble, peu de temps aprés la publication des lettres de l'Empereur, Guillaume Albert, & Guillaume Amat deux de ſes ſujets; &, quelques années aprés, Jean Morel, & Jean Hugovache: il les exempta de toutes ſortes de tributs, & de devoirs ſerviles, & leur accorda les mêmes franchiſes, les mêmes Droits, & les mêmes honneurs dont joüiſſoient les autres Nobles de ſa Terre. Cette qualité ne leur aïant pas été diſputée, ne la non plus été, aprés eux, à leur poſterité. Les Prélats ne furent non plus troublez en leurs Droits, & ce fut, mêmes, en ce temps-ci, que Pierre de Saluſſes Archevêque de Vienne commença à prendre le Titre de Comte de Vienne, que nul de ſes predeceſſeurs ne s'étoit encore attribué, bien qu'ils en euſſent

Le Dauphin va conferer avec l'Empereur à Mets.

Prend inveſtiture de l'Empereur.

Nouveau Privileges.

Reflexion.

Peage creé pour le ſeigneur de Vinay.

Droit d'annoblir appartient aux ſeigneurs patrimoniaux.

Annoblis par le ſeigneur de Beauchesne.

Titre de Comte de Vienne pris par l'Archevêque de Vienne.

tous

tous les Droits. Charles étoit politique, mais pieux : il n'auroit pas été ennemi de l'honneur de l'Egliſe, quand mêmes les affaires du Roïaume, dont il avoit été declaré Regent, lui auroient permis de faire reflexion à cette entrepriſe. La France l'occupa tout durant quelques années: La paix concluë à Bretigni avec le Roi d'Angleterre, par les Ambaſſadeurs du Regent, dont l'Evêque Jean des Dormans étoit le Chef, comme Jean de Grolée étoit des principaux, fut l'œuvre de ſa pieté envers ſon pere, plûtôt que de ſa politique pour le bien du Roïaume. Elle fit venir le Roi Jean en France la quatriéme année de ſa captivité; mais, la paix avec l'étranger fut vne Guerre des Troupes licentiées contre les citoïens. Plusieurs Provinces en furent inondées: elles ſe diviſérent en pluſieurs Corps ſoûs divers noms, & ſous divers Chefs. Le plus redoutable fut celui des Tardvenus, qui s'avancerent aprés avoir ravagé la Bourgogne juſques à Breniais, petit Bourg éloigné ſeulement de deux lieües de la Ville de Lion. Ils marchoient, ſoûs la conduitte de Seguin de Palefol, & de quelques autres, & étoient ſeize mille hommes, d'autant plus redoutables que les Chefs étoient tres-experimentez, & les Soldats fort aguerris. Auſſi Jacques de Bourbon, qui avoit aſſemblé des Troupes conſiderables, composées de la Nobleſſe de Languedoc, de Dauphiné, de Lionnois & des Provinces voiſines, éprouva à ſa confuſion, qu'il n'avoit pas fait d'eux le jugement qu'il en devoit faire. Les aïant attaquez avec vigueur, mais ſans ordre, il s'étoit proposé de les diſſiper facilement, par ce qu'il ne les avoit pas bien reconnûs. On ne peut impunément commettre de faute en ces occaſions, & il n'y en a point de legere. Il fut entierement défait & bleſſé lui-même à mort, avec Pierre de Bourbon ſon fils; & en ce combat moururent Renaut Comte de Foreſt, & tous les Princes de ſon ſang : ainſi la Maiſon des anciens Comtes de Foreſt finit en eux. Ils n'avoient pas fait aſſez de reflexion à la pensée du Roi Antigonus, que ce Prince n'eſt pas ſage qui met toute ſa famille ſur vn même Vaiſſeau. Cette perte rendit ces revoltez plus inſolents: n'aïants plus rien à craindre, leurs cruautez & leurs entrepriſes n'eurent plus de bornes : croïans que tout leur étoit poſſible, ils crûrent auſſi que tout leur étoit permis. Ils ſe diviſérent encore en deux Corps, quelques jours aprés. L'vn d'eux força la petite Ville d'Anſe aſſiſe ſur la Saône à quatre lieües au deſſus de Lion; & s'y fortifia, & l'aïant gardée quelques mois la ruïna avant que d'en ſortir. Les voleurs font les maux, autant par coûtume & par la barbare volupté, qu'ils ont à les faire, que par le bien qu'ils en eſperent. L'autre paſſa en Foreſt; & ; aprés avoir deſolé cette Province, entra dans celle de Languedoc. La Ville du ſaint Eſprit fut trop foible, pour reſiſter à la valeur determinée de ces Troupes : Elles l'emporterent à coups de mains, & delà jetterent la terreur dans le Comté de Veniſſe, qu'elles reſolurent d'aller ravager. C'étoit mêmes le deſſein des Chefs d'aller aſſieger le Pape Innocent VI. dans Avignon, où de le forcer à compoſer avec eux pour ſe garantir d'vn ſiege. Ils n'avoient pas, pour le ſaint Siege, le reſpect qu'ils avoient perdu pour les autres Puiſſances. Leurs Titres étoient, au commencement, ceux de *Tardvenus, & de Compagnies*; & enfin ils y ajoûterent celui *d'Ennemis de la Chrêtienté*. Et certes tous les païs, où leur avarice leur promettoit de la proïe, leur étoient, par cette ſeule raiſon, des païs ennemis. Le Pape emploïa les prieres & les menaces pour divertir cet orage : mais, l'vn & l'autre ne ſervit qu'à augmenter la fierté, ou à irriter la colere de ces revoltez. Il fut contraint de faire publier vne Croiſade contre eux; en effet tels Chrêtiens étoient pires qu'Infidelles. Il en donna advis aux principales Villes de Dauphiné, & principalement à celles de Vienne, & de Valence & en exhorta les Habitants, par ſes lettres du XVII. du mois de Ianvier de l'an neufviéme de ſon Pontificat, de prendre les armes pour la défence du ſaint Siege, contre ces deſeſperez. Les Impreſſions, que la Religion fait ſur les peuples, les portent à des efforts dont ils ſeroient incapables en tout autre intereſt. Le Commandant de ces

Paix de Bretigni.

Ravages des Tardvenus. Leur marche.

Bataille de Breniais qu'ils gagnent.

Reflexion.

Fin de la race des Côtes de Foreſt.

Reflexion.

Progrez des Tardvenus.

Reflexion.

Menacent le Pape.

Croiſade publiée contre eux.

Le Pape écrit aux Villes de Dauphiné.

Reflexion.

Troupes

Troupes apprehendoit plus leur zele que leur colere, n'ignorant pas que le courage, que le zele donne convertit ſouvent en Heros les plus foibles. Il preſta l'oreille aux offres du Pape, & aux propoſitions du Marquis de Montferrat. Aïant receu vne ſomme conſiderable, que le Pape lui envoïa, il ſe mit à la ſolde du Marquis, & paſſa les Monts. Le Marquis avoit la Guerre contre le Duc de Milan, & dût tous les avantages qu'il y eut à ce ſecours. Ainſi le Languedoc fut purgé de cette peſte, & le Dauphiné delivré de la peur, qu'elle ne penetrât juſques à lui, & n'y apportât les deſolations, dont elle avoit affligé tant d'autres. Les ennemis les plus obſtinez, & les plus fiers reſiſtent rarement à l'or; comme il font au fer. L'avarice eſt le genie des Guerres plus ſouvent, que l'honneur.

Reflexion.

Preſens du Pape à ces Troupes qui paſſent les Monts.

Reflexion.

X.

LE Pape Innocent VI. étant délivré de l'apprehenſion qu'il avoit euë de ne pouvoir éviter, que les Terres de l'Egliſe ne fuſſẽt ſaccagées, par ces Troupes que nul reſpect ni divin, ni humain ne gouvernoit, commença à travailler à vn armemẽt contre les Turcs. C'étoit l'vnique moïen de purger la France, l'Angleterre, & l'Italie de tant de mauvaiſes humeurs, qui ne pouvoient que leur cauſer, de temps en temps, de dangereux ſymptomes. Il impoſa, pour cela, vne taxe ſur toutes les Egliſes, & celles de Vienne n'en furent pas exemptes. Baudric Roux, Doïen de l'Egliſe de Langres, fut le Receveur General de celles des Dioceſes de Vienne & de Lion; & le Regalemẽt, qu'il en fit ſur les Corps, & ſur les particuliers Beneficiez, donna lieu à beaucoup de plaintes. Celle de Pierre Chatard, Chanoine de l'Egliſe Metropolitaine de Vienne, & Recteur de celle de S. Severe Collegiée, taxée à quatre vingt gros eut cela de conſiderable, qu'elle fut fondée ſur des dépẽſes, dont il ne pouvoit le diſpenſer, quoi qu'elles tinſſent plûtôt du ridicule que du pieux & de l'honneſte. C'étoit vn diſner ſolemnel qu'il donnoit chaque année le premier vendredi aprés Paſques, aux Collegiez de l'Egliſe Cathedrale, & vne Proceſſion ſur le Rhône. Le ſujet du diner étoit la feſte; ou pour mieux dire la réjoüiſſance publique des Noircis, qui dans la languë vulgaire étoient appellez les Machurés & les Charbonnés; & celle de la promenade ſur le Rhône, c'étoit la feſte des Merveilles: & nous avons parlé ailleurs de l'vne & de l'autre. Cette dépence inutile arrivoit à quinze florins d'or: &, quoique ſuperflue, bien loin qu'elle fût retranchée qu'elle fit obtenir à Chatard ce qu'il deſiroit. Depuis ces ſolemnitez, que trop de gaïetez & trop de libertez deshonnoroient, ont été abolies: &, pour ne rien diſſimuler, en cette occaſion comme en beaucoup d'autres, l'avariee n'a pas mal appuïé l'intereſt des bonnes mœurs. Le Roi Jean avoit voüé de porter ſes armes contre les Infidelles; & le deſſein du Pape étant ſi favorable au ſien, il reſolut de venir prendre la Croix de ſes mains, & conferer avec lui de cette Guerre. Il partit
1362. de Paris le mois d'Août de l'an M.CCC.LXII. & décendant par la Bourgogne traverſa le Dauphiné; Mais avant qu'il arrivât à Avignon la mort d'Innocent s'oppoſa à ſa marche. Ce Pape mourut le XII. du mois de Septembre, & Vrbain V. lui ſucceda, C'étoit vn homme de beaucoup de ſçavoir, & d'vne eminente vertu. Sa reputation porta le Roi à l'aller voir, & à prendre la Croix de ſes mains, pour la Guerre Sainte. Le temps n'y ſembloit pas bien propre; mais les gens de cœur, pour ſe determiner ne conſultent ſouvent que leur courage. La Croiſade publiée enſuitte éveilla bien des eſprits; mais celui du Roi étoit reſté en Angleterre. Il y aimoit la Comteſſe de Salisbery, & vouloit la revoir. Les Amans ſont ingenieux: la liberté des ôtages, qu'il avoit laiſſez en Angleterre, fut le pretexte du voïage qu'il entreprit d'y faire, mais les beautez de cette femme ne lui en avoient pas aſſez laiſſé à lui-même: il ſuivit ſa paſſion. Les Rois, qui refuſent de reconnoître aucune Puiſſance au deſſus de la leur dans les mains des autres hommes, ne refuſent pas d'en adorer vne plus tirannique dans les mains de ce ſexe. Il repaſſa la mer, & mourut en Angleterre, & avec lui tous les deſſeins de faire encore vne fois briller le fer des François dans

Armemẽt du Pape contre les Turcs.

Taxé pour cela fut les Egliſes.

Sur les Dioceſes de Dauphiné.

Excuſe du Recteur de S. Severe de Vienne.

Solemnité des Noircis.

Reflexion.

Le Roi Iean en Dauphiné

Mort du Pape Innocent Vrbain éleu.

Le Roi le viſite à Avignon.

Reflexion.

Retour du Roi en Angleterre.

Reflexion.

Reflexion.

Mort du Roi Iean.

Digitized by Google

l'Orient. Pendant ſon abſence, le Dauphin reprit la qualité de Regent, & gouverna l'Eſtat: il aimoit le Dauphiné, & le conſiderant comme ſa propre Souveraineté, il y avoit établi les mêmes charges, & les mêmes dignitez de l'Eſtat de France. Le Dauphiné avoit déja ſon Chancelier, & ſon Maréchal: il y établit encore vn Roi des Herauts. Il pourvût de cette charge Jean de ſaint Michel, ſous les appointemens de dix florins d'or en quelques actes, le Titre de Roi des Herauts de Dauphiné lui eſt donné, & en d'autres celui de Roi des Herauts de Viennois. Divers abus qui commençoient à s'introduire dans cette Province, touchant la poſſeſſion & les Droits de Nobleſſe, furent le motif de cet établiſſement. Les Herauts étoient les premiers Juges des décendances, & des armes des Familles; & comme la connoiſſance des Maiſons étoit leur principale étude, leurs ſentiments étoient des arreſts. Vne des plus nobles & des plus releyées étoit celle de Roſſillon, diviſée en pluſieurs branches. Celle, qui en étoit le Chef poſſedoit Annonay dans le Vivarais, Roſſillon dans le Dauphiné, & pluſieurs autres Terres dans l'vne & l'autre de ces Provinces. Elle finit l'an M. CCCLXIV. en Aimar de Roſſillon, qui mourut à la fin du mois de Mars: Il ne laiſſa qu'vne fille qu'il inſtitua ſon heritiere vniverſelle. Elle s'appelloit Aloyſe, & étoit femme de Humbert de Villars ſeigneur de Thoire, qui devint, par elle, ſeigneur d'Annonay & de Roſſillon vne de ſes Niepces étoit mariée à Ainard de la Tour ſeigneur de Vinay, qui en avoit des enfans. Aimar legua à celui de leurs fils, dont Aimar fairoit le choix, la Terre de Surieu dans le Viennois; & à Recordane de la Tour cinq cens florins d'or. Elle étoit dans ſa Maiſon depuis qu'il avoit perdu ſa femme, morte quelques années auparavant, &, elle en avoit eu la direction. Il eut ſoin du Tombeau d'Artaud de Roſſillon ſon frere, enterré dans l'Egliſe des Freres Mineurs d'Annonay, & ordonna à ſon heritiere de le faire achever. Pour le ſien, il l'élut dans la Chapelle de Roſſillon, qui répond à l'vn des Cloitres de l'Egliſe S. Maurice de Vienne, où ſes predeceſſeurs étoient enſevelis. Les ſujets de la Terre de Roſſillon lui devoient des lôds & des plaits, il leur en fit grace, par ſon même Teſtament, & défendit à ſon heritiere de leur en rien demander. Faire, en mourant, du bien aux peuples, c'eſt l'aſſeuré moïen de s'en faire regretter, quand mêmes, durant ſa vie, on ne leur auroit fait que du mal. Ainard de la Tour, & Hugues de Maugiron honoré du Titre de Chevalier étoient ſes principaux amis. Il ſuivit leur Conſeil en diſpoſant de ſes biens, & nomma executeurs de ſa volonté le même Aïnard de la Tour ſeigneur de Vinay, Jean de Guichard ſur-nommé Bochu Guigonin de Surieu Corbellon, Chevaliers, & Guillaume de Seiſſel Demoiſeau Chaſtelain de Roſſillon. Cette Terre avoit été poſſedée par Aimar, & par ſes predeceſſeurs en toute franchiſe, & preſque avec independance: mais, elle perdit cet avantage l'an M. CCCXCV. Elle fut alors compriſe dans vne impoſition qui fut faite ſur le Dauphiné d'vn franc par feu. Humbert de Villars, fils de celui-là, voulut en empêcher la levée & repreſenta au Roi que les Dauphins n'en avoient jamais pretendu le reſſort; qu'elle lui étoit auſſi franche que l'Empire l'étoit à l'Empereur, ce furent ſes termes, & qu'elle n'étoit point dans le Dauphiné; Mais vne terre *par ſoy*, c'eſt à dire independante de toute autre. Neanmoins il n'obtint rien pour ſes ſujets: le Rôlle fut declaré executoire contre eux par proviſion, & les proviſions, en ces cas tiennent en fin lieu de Titre ſolide, & paſitif aux Droits des ſouverains. Le motif de ce jugement fut qu'il y avoit Inſtance au Parlement de Paris, contre lui, touchant cette allodialité, & cette independance. Elle fut vuidée le XXVII. du mois de Janvier de l'an M. CCCCXIX. par l'homage que rendit au Dauphin Charles dans la Ville de Lion, Izabeau de Harcourt ſa veufve, & ſon heritiere, & en cette qualité Dame de Villars, de Roſſillon, & d'Annonay. La mort d'Aimar

Dignitez en Dauphiné. Roi des Herauts créé pour le Dauphiné.

Motif.

Iuriſdiction des Herauts.

Fin de la brêche de Roſſillon qui poſſedoit Annonay.

1364.

Sõ Heritiere.

Son Teſtament.

Enterré à Vienne.

Leg à ſes ſujets de Roſſillon.

Reflexion.

Executeurs Teſtamentaires.

Independãce de la Terre de Roſſillon en toute franchiſe. Abolie.

1395.

Homage de Roſſillon.

1419.

ne

ne precedа, que de quelques mois, celle du Roi Jean, qui mourut le VIII. du mois d'Avril ſuivant. Son regne fut mal-heureux, & le mal-heur eſt imputé aux Princes, comme aux ſujets leurs fautes & leurs crimes. Le Dauphin Charles qui lui ſucceda fut plus heureux : la parfaite ſageſſe, & le bon-heur ſont preſque toûjours inſeparables : Sa prudence ne donna rien à la fortune, & la fortune ſe donna toute à ſa prudence. La Terre de ſaint Vallier ne dependoit pas du fief de Dauphiné, & étoit vn appanage des puiſnés des Comtes de Valentinois. Charles de Poitiers en étoit ſeigneur ; il avoit épouſé l'année precedente Simone de Meri, & ce mariage avoit été ſi aggreable au Roi, & à Marguerite Comteſſe de Flandre que l'vn & l'autre témoigna ſa ſatisfaction par ſa liberalité. Mais, celle du Roi ne fut pas entierement gratuite, & fut vn lien. Il donna à Charles de Poitiers ſix cents florins de rente, qu'il chargea le Threſorier General de Dauphiné de lui païer chaque année ; & Charles ſe declara ſon homme lige. Mais, cette penſion fut declarée racheptable pour la ſomme de deux mille florins, à quoi le capital en fut fixé. La Comteſſe de Flandre lui donna, ſans condition, la Terre de Vadans voiſine de la Ville d'Arbois, dans le Comté de Bourgogne, & ſes décendans la poſſedent encore. Neanmoins, il étoit mal-aiſé de détromper tous les eſprits : il y avoit de l'obſtination dans le Dauphiné, pour cette vieille erreur de la Souveraineté de l'Empire. Les Chartreux de la Sylve-beniſte, aprés que l'Empereur Charles IV. ſe fût affermi dans le Thrône par la ruine de ſes ennemis, lui demanderent la confirmation des Droits, & des Privileges de leur Maiſon, qu'il leur octroïa. Guillaume, Archevêque d'Ambrun, en fit autant pour ceux de ſon Egliſe, & d'autres Prélats, de mémes que des plus grands de la Province, les imiterent. Mais le Comte de Valentinois receut de lui vn honneur ſi grand que, quelques années aprés, le Roi ne le crut pas au deſſous du haut degré de gloire où éclattoit, entre les autres Princes, le Dauphin ſon fils. Il le crea Vicaire General de l'Empire dans les Roïaumes d'Arles, & de Vienne, & ordonna à l'Evêque de Valence de le reconnoître, comme tel. Il faut avoüer que l'Empereur fut mal obey & que ſon authorité en n'ajoûtant rien à celle du Comte, découvrit ſa foibleſſe. La puiſſance du Comte demeura dans ſes premieres bornes, & ſi elle crut, ce ne fut qu'à l'égard de ſes ſujets, & non à l'égard des Puiſſances
1365. voiſines. Il honora de la même dignité l'an M. CCCLXV. le Comte de Savoïe Amé le Verd, non generalement ſur tout le Roïaume de Bourgogne, mais ſur les Dioceſes de Lion, de Lauſane, de Geneve, d'Aouſte, d'Ivret, de Turin, de Maurienne, de Tarentaiſe, & de Bellay, ſur le Comté de Savoïe ; &, ce qui eſt plus remarquable, ſur l'Archevêché mêmes de Lion, & ſur les Evêchez de Mâcon & de Grenoble, en ce qui dependoit de l'Empire. L'Archevêque de Lion, & les Evêques de Grenoble & de Mâcon eurent ordre de preſter entre ſes mains l'hommage qu'ils devoient à l'Empire ; mais c'eſt ce qu'ils ne firent point : auſſi il ne l'exigea pas d'eux. Cette année-là l'Empereur paſſa dans le Dauphiné, pour aller viſiter le Pape, à Avignon. Le Roi Charles V. fit ce voïage avec lui, & le Comte Amé les accompagna. Leur pieté (car c'étoient des Princes fort vertueux) les conduiſit au celebre Monaſtere de ſaint Antoine de Viennois, pour y reverer les Reliques de ce Grand Anachorete. Là fut traité le mariage de Philippe Duc de Bourgogne, frere du Roi, avec Elizabet de Hongrie : & l'Empereur s'étant arreſté à Aneyron, Parroiſſe qui faiſoit vne partie du Comté d'Albon, il y confirma, le dixiéme jour du mois de Juin, les Privileges de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem, comme
1158. l'avoit déja fait en ce même lieu le XXV. du mois d'Octobre de l'an M. CLVIII. l'Empereur Frideric.

Reflexion.

Charles V.

Le Seigneur de S. Vallier devient hôme lige du Dauphin.

Terres dônés au Seigneur de S. Vallier par la Comteſſe de Flandres.

Droits de la Sylve-beniſte confirmez par l'Empereur.

Comte de Valentinois creé Vicaire General de l'Empire dãs le Roïaume d'Arles & de Vienne.

Comte de Savoïe Vicaire de l'Empire.

L'Empereur en Dauphiné. Va à Avignon avec le Roi. Vont à S. Antoine de Viennois.

Mariage du Duc de Bourgogne conclu. Privileges de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem confirmez à Aneyron.

Digitized by Google

XI.

S. Prief envoïé au Roi par Gueſclin.

LE Roi & l'Empereur étans encore en Dauphiné, Richard ſeigneur de S. Prief, envoié par Bertrand du Gueſclin, leur apporte la nouvelle de ſes conqueſtes dans la Caſtille, contre le Roi Pierre le Cruel, pour venger la mort de Blanche de Bourbon. Ce Prince l'avoit fait empoiſonner, pour poſſeder avec plus de liberté vne Iuifve, qu'il aimoit. Henri ſon frere, mais naturel ſeulement, n'avoit pas laiſſé échapper cette occaſion qui lui étoit ſi favorable: il s'étoit ſervi de la haine des Peuples contre la cruauté de Pierre, & cette haine ſi vniverſelle avoit été le principal motif de l'amour que tous lui témoignoient. Humbert Richard, & grand nombre d'autres Gentils-hommes de Dauphiné, & des Provinces voiſines avoient ſuivi Gueſclin, & donné en tous les combats des preuves de leur courage & de leur valeur. L'honneur qu'ils acqueroient dans cette Guerre rejailliſſoit ſur leur patrie.

Noblesſe de Dauphiné en Eſpagne contre le Roi Pierre.

Remond Berenger Grand Maître de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem. Son Eloge.

Remond Berenger Grand Maître de l'Ordre de ſaint Jean de Hieruſalem en étoit, en même temps, vn extraordinaire à cette Province. Il étoit fils d'Aimar Berenger ſeigneur du Pont de Roïans, & de Beatrix de Saſſenage, & s'étant voüé au ſervice de DIEU dans cette Religion, il avoit été jugé plus digne que nul autre de ſucceder au Grand Maître Roger de Pins, mort le XXVIII. du mois de May de l'an M.CCCLXV. Il fut élû, quoi qu'abſent, quelque temps aprés, pour remplir cet illuſtre rang: ſes vertus & militaires & Chrétiennes l'éleverent à cette dignité. D'abord aprés ſa promotion, il tint dans Avignon vn Chapitre General, où furent faits divers Reglemens pour la Police & pour les mœurs. Toute alienation des biens de la Religion, mêmes par la voïe de l'engagement, fut defenduë, & comme ſi ce que les Religieux avoient acquis à la Guerre en eût déja été vne partie, la faculté d'en diſpoſer librement leur fut ôtée: Il ne leur fut permis de s'en défaire, en faveur d'aucun étranger, ſans vne diſpenſe expreſſe: On voulut que le prix de leur ſang, & les fruits de leurs travaux fuſſent mieux ménagez, que ſouvent ils ne l'avoient été. Il fut ordonné qu'aprés leur mort, tous leurs biens appartiendroient de plain droit à la Religion. L'excez de leur dépence fut moderé. L'vſage de l'or en leurs baudriers, & celui des eſperons dorez, quoi qu'ils fuſſent vne des principales marques de la Chevalerie, fut aboli; & la pluralité des Prieurez & des Baillies condamnée. Son exemple fut vne loi vivante, pour la correction des mœurs. Il n'y eut rien d'élevé en lui que ſa vertu: ſon humilité ne fut pas incompatible avec la ſouveraine puiſſance. Il ne prit pour tout Tître, que celui *d'honneſte Remond Berenger, Maître de l'Hôpital de ſaint Iean de Hieruſalem.* Il lui eſt donné dans la verſion Françoiſe de ſes Statuts, faits il y a prés de trois cents ans. En pourroit-on inventer de plus modeſte? Mais les grands hommes relevent leurs Tîtres par leurs actions; comme les autres leurs actions, par leurs Tîtres. Son Miniſtere fut ſeulement de huit années: dans ce court eſpace, ſes entrepriſes heroïques ont merité vne gloire ſans fin: ſes Vaiſſeaux, joints à ceux de Pierre de Luſignan Roi de Chypre, prirent la Ville d'Alexandrie & celle de Tripoli de Syrie, les ſaccagerent & les brûlerent. Alexandrie avoit conſervé, juſques alors, des marques de ſon ancienne magnificence. C'eſt vn des crimes de la Guerre de brûler ce que l'on ne peut conſerver; & on le fait paſſer pour vn action loüable. Le Roi de Chypre aïant été, aprés cette expedition, aſſaſſiné par ſes freres, ils eurent la penſée d'appeller à leur ſecours le Soudan d'Egypte, & de mettre leur parricide ſous ſa protection. Remond y accourut, par les Ordres du Pape, pour les détourner de ce deſſein. Sa prudence parut en cette occaſion, & conſerva cette Iſle à la Chrêtienté. La fortune ſemble reſpecter les vertus extraordinaires: Celle du Comte Amé le Verd étoit de ce caractere. L'Empereur de Conſtantinople preſſé, d'vn côté, par Amurat, Empereur des Turcs; & d'vn autre par le Roi des Bulgares, avoit été fait priſonnier de celui-ci dans vn combat qu'il avoit perdu. Il implora l'ayde d'Amé, contre deux ſi puiſſants ennemis, & ce

1365.

Reglemens & Status de ce Grand Maître.

Titre des Grands Maîtres.

Reflexion.

Reflexion.

Le Comte de Savoïe ſecourt l'Empereur de Conſtantinople: la Nobleſſe de ce païs le ſuit.

Prince

Digitized by Google

Prince la lui promit. Il paſſa la mer, accompagné de ce qu'il y avoit de plus brave dans la Nobleſſe de ſon païs, & des païs voiſins, & ſuivi d'vne armée composée de vieux Soldats. Entre ceux qui prirent parti avec lui, furent Hugues de Geneve ſeigneur d'Anthon, Aimar de Clermont ſeigneur de Clermont, Jean de Montbel ſeigneur d'Entremons, Aimar de Seiſſel ſeigneur d'Aix, Humbert de Villette, Pierre de Villette ſon frere, Jean de Grolée ſeigneur de Neyrieu, Sibuet Rivoire, & Jean d'Orſieres. Il ſauva l'Empire d'Orient, l'avantage de tous les Combats lui étant demeuré. Les Turcs y furent repouſſez, & le Roi des Bulgares, aprés avoir perdu ſes meilleurs hommes & ſes meilleures Villes, fut contraint de rendre la liberté à l'Empereur, de demander la paix, & de conſentir preſque à tout ce qu'Amé lui fit propoſer. Pendant qu'Amé faiſoit la Guerre contre les ennemis de cet Empire, celui d'Occident ſe ruïnoit viſiblement dans les mains de l'Empereur Charles IV. il n'avoit point d'ennemis declarez que ſon ambition: il deſiroit ardemment de mettre la Couronne Imperiale ſur la Teſte de Venceſlas ſon fils; & cette paſſion ruïna l'Empire. Il vendit la liberté aux Villes, qui en étoient le Domaine, dans l'Alemagne, & dans l'Italie; & ne réfuſa rien, à qui lui preſenta de l'argent. Il lui en faloit, pour achepter les voix de Eſlecteurs, Venceſlas n'aïant pas des qualitez roïales pour les meriter. De ſorte que tout fut venal dans ſa politique, & que tous les Droits de l'Empire furent comme expoſez aux encheres publiques.

Mauvais Gouvernement de l'Empereur Charles IV.

XII.

PLuſieurs des principales Villes de Dauphiné eurent, par là, de la facilité à obtenir de lui de nouveaux Privileges, & la confirmation des anciens. Il exempta celle de Grenoble, & de Romans par ſes lettres du V. du mois de Juillet de l'an 1365. M. CCCLXV. & du XXV. du mois de Janvier de l'an M. CCCLXVI. 1366. de toutes ſortes de peages, d'Impoſitions, tant par eau que par terre, de pontanages, de Gabelles, de Revcs, de Leydes, de Tributs, & de pareilles exactions. Il défendit à toutes Puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculieres de les contraindre d'en faire le païement, à peine de mille marcs d'or, & leur donna, pour conſervateurs de ce Privilege, le Dauphin de Viennois, le Gouverneur de Dauphiné, & l'Evêque de Grenoble. Mais, huit ans aprés, Aimar, Comte de Valentinois, recourut au même Prince contre cette exemption ſi generale. Les Habitants de cette Ville refuſoient de lui païer les Droits des peages établis dans ſa Terre, & il n'avoit pas ôſé les y contraindre par la force. L'Empereur écouta ſes remontrances, & declara qu'il n'avoit point entendu leur rien accorder qui nuiſit aux Droits qu'il étoit en poſſeſſion d'exiger; &, à cet égard, il revoqua cette conceſſion, voulant, qu'à cela prez, elle ſubſiſtât, & fût executée. L'Empereur Sigiſmond rafraîchit cette declaration, par la 1415. ſienne du XV. du mois d'Août, de l'an M. CCCCXV. en faveur de Louïs de Poitiers Comte de Valentinois, & de Louïs de Poitiers ſeigneur de ſaint Vallier ſon Couſin. Depuis, la Ville de Romans a pretendu devoir joüir de cette franchiſe dans les Villes de cette Province, & être exempte du païement des impoſitions qui s'y font pour leurs affaires particulieres. Elle diſputa, mêmes, à celle de Grenoble l'an 1503. M. DIII. l'axaction ſur ſes Habitans de l'Impoſition faite ſur le vin qui y entre, comme ſous le nom de la barre du vin. Le Roi, comme Dauphin, ne prenoit point de part à ces choſes, ou diſſimuloit, comme ſage. Son authorité, quoi que ſeule legitime, n'avoit pas jetté encore d'aſſés profondes racines dans le Dauphiné, pour y étouffer celle de l'Empire; quoi qu'elle n'eût pour ſuppoſt que l'uſurpation d'vn Tyran, & l'imagination d'vn peuple abusé. Elle y en faiſoit neanmoins inſenſiblement tous les jours, par la juſte diſtribution des recompenſes, & des graces. Le Pape avoit eu certains demeſlez avec le Gouverneur de la Province, & ſes Troupes avoient aſſiegé le Château de Lers. Gui de Morges y commandoit

Exemptions accordées par l'Empereur aux Villes de Grenoble & de Romans.

Recours du Comte de Valentinois contre ceux de Romans à l'Empereur pour les peages.

Pretention de la Ville de Romans.

Guerre entre le Pape & le Gouverneur de Dauphiné. Les Aſſiege. Sans effet.

Digitized by Google

comme Châtellain, & ſe défendit avec tant de courage & de bonheur, que les aſſiegeans, n'aïant gaigné que des coups, furent côtraints de ſe retirer. Outre l'honneur, que lui acquit cette action, elle lui procura deux cens livres de rente ſur le peage de Lers, qui furent depuis converties en deux cês florins d'or, ſur les revenus de la Baronnie de Meüillon. Ses appointements de Châtellain furent fixés à deux cens livres, pour ſon entretenement, pour celui d'un portier, & *d'vne Garce à tenir dans le Chaſtel*. Ce ſont les propres mots des lettres données à Paris le VII. de Septembre M.CCCLXVII. ce petit mouvement ne fut preſque pas ſenſible au Corps de cette Province: il ne troubla point ſa tranquillité: Mais il arriva preſque en même temps, vne occaſion legere en ſes circonſtances, qui neanmoins étant negligée auroit pû cauſer des troubles, & du deſordre. Humbert bâtard de Savoïe, & Seigneur d'Arvillars avoit changé les grands chemins, qui aboutiſſoient à ſa Terre, & fait des nouveautés, qui paroiſſoient des côtraventions au dernier Traité fait avec la Savoïe. Le Gouverneur & le Conſeil Delphinal, qui prenoiêt alors connoiſſance des matieres politiques, de même que des autres, ne negligerent pas cette infraction. Ils envoïerent Jean d'Arces, Prieur de S. Martin de Miſeré, à Humbert, qui étoit à Esbeins, pour l'obliger à reparer ce trouble. Gui de Savoïe, Prieur d'Avallon, lui conſeilla de ne pas donner ſujet à vne rupture qui le rendroit criminel; de ſorte que Humbert s'étant mis en état de reparer le mal, qu'il avoit fait, cette ſatisfaction, que l'on receut de lui, ſervit à raſſeurer la paix. Aimar de Seiſſel, ſeignenr d'Aix, & Geoffrei de Seiſſel ſon frere, Chevaliers, Coquard de Verdon, & Guillaume de Montmaur, Demoiſeaux, aſſiſterent à cette Conference. Il faut peu de choſe pour exciter vne grande guerre & pour faciliter vne grande paix. La Provence n'étoit pas dans la même tranquillité que le Dauphiné. Les legeretés de la Reine Jeanne, qui avoit ſuccedé au Roi Robert ſon pere, y avoient jetté, de même que dans toutes les Provinces du Roïaume de Naples, des ſemences de mépris contre elle, qui produiſerent à la fin mille diviſions: on n'y connoiſſoit preſque plus ſon authorité: Quand vn Prince ceſſe d'eſtre eſtimé il ceſſe d'étre obeï. Les Grands ſe gouvernoient, preſque avec la même independance que s'ils avoient été ſouverains: ils ſe faiſoient la guerre les vns aux autres, & ſe reconcilioient entre eux, par des Traittez publics, aïans l'épée à la main ſans ſa participation. Arnaud de Trian Vicomte de Talard, & Jaques de Denrion Evêque de Gap étoient ennemis & leur inimitié leur fit prendre les armes. Il y eut des combats entre leurs Troupes, du ſang verſé de part & d'autre, des incendies & des dégats; & cette guerre ſans la mediation de Rodolphe de Commiers ſeigneur de la Baſtie de Champrond, auroit été & plus longue & plus funeſte. Rodolphe ami de l'vn & de l'autre, les porta à vn accommodement, qui fut conclu le XXVIII. du mois d'Avril de l'an M.CCCLXIX. Gap & Talard dependoient alors du Comté de Provence, duquel ils ont depuis été détachés, pour étre vnis au Dauphiné. Ainſi, la paix fut encore raffermie de ce côté. On donna en même temps, ſatisfaction à Pierre Comte de Geneve, qui ſe plaignoit du peu de ſoin qu'avoit le Roi, comme adminiſtrateur de Charles ſon fils ainé, & par cette raiſon, du Dauphin, de ſatisfaire à vn Traité, par lequel on avoit promis au Comte Amedée ſon predeceſſeur, les Terres de Moreſtel & de Goncelin. De fortes conſiderations ne le permettoient pas; le Comte de Geneve étoit lié avec le Comte de Savoïe d'vne étroitte parenté; & il n'y avoit que quelques interêts qui les diviſoient; Mais les interêts des Princes changent inceſſamment. Il n'y auroit pas eu de la prudence, en les approchant l'vn de l'autre, de leur faciliter les moïens de nuire au Dauphiné. Auſſi le Roi fit propoſer vn échange au Comte de Geneve, qui fut contraint de l'accepter. On lui donna, pour ces deux Terres, celle de Falavier, dans le Viennois, qui étant au milieu d'vn païs obeïſſant, ne pouvoit jamais favoriſer des déſeins

1367.

Trouble pour des grands chemins reparés par le Seign. d'Arvillars.

Preſens.

Reflexion.

Etat de la Provéce ſous la Reine Ieanne.

Reflexion.

Guerre entre le Vicomte de Talard, l'Evêque de Gap.

Accord.

1369.

Falavier donné au Comte de Geneve.

Reflexion.

Digitized by Google

seins de Guerre, & de Revolte. Le Dauphin Humbert avoit donné à Jean de Chissai, Evêque de Grenoble, & à ses successeurs celle d'Herbeis, dans le Graisivodan, qui étoit vne des Parroisses du Mandement de Vizilles. Le Roi confirma cette même année, pour le Dauphin son Fils & cõme son Administrateur, cette donation, & le contract de transaction, par lequel elle avoit été faite. Les Princes travaillent pour eux, & apprennẽt leur devoir à leurs successeurs, quand ils veulent ce que leurs predecesseurs ont voulu. Par ce motif, Charles declara les habitans de la Ville de Vienne francs des droits de Reve, & de toute imposition, pour les fruits des fonds qu'ils possedoient au de là du Rhône dans le Roïaume, comme l'avoit fait le Roi Philippe son Aïeul. Louïs, Duc d'Anjou, son frere, General de ses armées dans le Languedoc étant arrivé dans cette Ville, n'y trouva aussi que du zele & des respets pour la France. Le Roi lui avoit donné vn pouvoir si étendu sur les Armes, la Police, & les Finances qu'il ne differoit pas du souverain. Aussi il pourveut au gouvernement de Dauphiné, & y établit deux Gouverneurs: l'vn fut Geoffroi de la Chapelle Evêque du Mans; & l'autre Jacques de Vienne: mais celui-ci demeura seul dans cét emploi. La Guerre étoit ouverte avec l'Anglois; neanmoins le Duc n'apprehenda pas de faire vn nouvel ennemi à la Reine Jeane; il lui imputa d'être suspect à la France; mais, le mauvais etat de ses affaires en Italie, étoit la base de cet injuste supçon, il s'étoit fait declarer Vicaire perpetuel & hereditaire, de l'Empire, dans le Roïaume d'Arles, par l'Empereur Charles IV. pour avoir occasion d'entreprendre sur la Provence, & de la conquerir. Il assigea la Ville de Tarascon & fit faire, de tous côtés, des courses dans cette Province. Des Troupes, qui avoient été assemblées en Dauphiné furent emploïées à cela, &, presque tous les desseins aïant reüssi, le Gouverneur de Provence fut contraint de demander la paix à celui de Dauphiné: & à la fin elle fut concluë entre les deux Provinces, par la negotiation d'Amelin d'Agoust seigneur de Claret.

Herbeis donné à l'Evêque de Grenoble.

Cõfirmé par le Roy.

Reflexion.

Exemption des habitans de Vienne des Droits de Reve.

Gouverneurs de Dauphiné pour le Duc d'Anjou.

Guerre entre le Dauphiné & la Provence pacifiée.

XIII.

CEt embrasement étant éteint, il s'en alluma, auprés de Grenoble, vn moins grand, & neanmoins dangereux. La Terre de Bocqueron, à vne lieüe de Grenoble, appartenoit à François Berenger, Baron de Sassenage, qui sans difficulté a été vn des plus braves & des plus grands personnages de son temps. Constance Aleman, sa femme, la lui avoit apportée en dot, par la constitution que Hugues Aleman, seigneur de Vaubõnois son pere lui en avoit faite. Son Château occupoit vne eminence; & à l'avantage de sa situation on avoit ajoûté des fortifications, qui lui donnoient rang entre les meilleures Places. Le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Grenoble, qui le pretendoit de son fief, l'avoit surpris & y avoit mis Garnison. Sassenage, qui n'étoit pas homme à souffrir cette injure, assembla ses amis, & mit sous les armes les plus aguerris de ses sujets, & à leur tête, l'alla bloquer. Ceux qui étoient dedans, pour le Chapitre, aprés avoir rendu quelque resistance, reconnûrent bien qu'étant pressés d'vne merveilleuse ardeur, ils ne pouvoient que retarder de quelques heures d'être forcés, mais, non l'éviter. C'est à quoi, le Chapitre porta le Conseil Delphinal à s'interesser, pour lui, en ce demêlé, lui aïant representé le carnage qui se feroit dans cette Place, si elle étoit emportée d'assaut. Il envoïa à Sassenage Jean de Briord Châtellain de Grenoble, pour lui persuader de consentir qu'elle fût mise en depost entre les mains du Dauphin, pendant que l'on examineroit les raisons du Chapitre & les siennes, & que l'on chercheroit les moïens de les accommoder. Mais, il fut sourd à toutes propositions, jusques à ce quelles eurent été adoucies par celle-ci, que s'il avoit cette déference pour le Conseil, on lui rendroit le Château incontinent aprés. En cela, l'honneur de ce Corps Souverain, & celui des armes de Sassenage, étoient également conservés; De maniere, qu'il ne disputa plus. Le Siege fut levé; Briord entra

Guerre entre le Chapitre de l'Eglise de Grenoble, & le Baron de Sassenage pour le Château de Bocqueron.

dans

Digitized by Google

dans la Place avec quelques Soldats ; & le lendemain, qui fut le XIX. du mois d'Avril de l'an M.CCCLXXI. il la rendit au Baron, entre lequel & le Chapitre il n'y eut plus depuis de different. Le Roïaume de l'Egliſe n'eſt pas ſûr la terre : C'eſt vn avis aux Eccleſiaſtiques de ne s'y pas attacher, & non vne défenſe d'y rien poſſeder. L'Egliſe avoit acquis des Provinces, & des Villes, & nulle Puiſſance ne s'élevoit contre ſes progrés. Le S. Siege aïant été porté dans Avignon, les Papes n'avoient pas eu ſeulement le ſoin de s'aſſeurer de cette Ville, & du Comté de Veniſſe, mais avoient auſſi jetté leurs penſées plus loin. Ils avoient acquis des Terres, des Bourgs ; & des Villages aux environs dans le Dauphiné ; & dans la Provence ; & la creance qu'ils avoient perſuadée aux peuples, que la proprieté de tous les biens des Egliſes particulieres étoit dans leurs mains, facilitoit leurs deſſeins. Aprés que de cette opinion on eût fait vne maxime, qu'il n'étoit plus permis de mettre en conteſtation, la voïe de l'échange leur fut ouverte. Ce qui fut vn merveilleux avantage au deſſein qu'ils avoient d'étendre leur Souveraineté à diverſes Terres, qui étoient à leur bienſeance. Ce fut, par elle, qu'ils tâcherent de devenir Souverains de la Ville de Montelimar, de laquelle Loüis Adhemar, qui en étoit le ſeigneur, rendit homage dans Avignon au Pape Gregoire XI. le IX. du mois de Juillet de l'an M.CCCLXXII. Cette action fut ſolemnelle ; cinq Cardinaux y furent preſents, & avec eux, Pierre Archevêque de Bourges, Simon Archevêque de Tours, Gui Evêque de Poitiers, Aimar de Poitiers Comte de Valentinois, Recteur & Gouverneur du Comté Venaiſſin, & Hugues de la Roche. Il eſt à propos de reprendre la choſe plus haut, pour voir comme quoy l'Egliſe Romaine avoit été revêtuë de ce nouveau droit. La proprieté du Château de Montelimar, & de ſon Mandement étoit paſſée à deux familles du ſang d'Adhemar, premier ſeigneur de cette Terre, & les Habitans étans diſperſés en divers lieux, il n'y avoit point encore de Ville fermée de murailles. Elle étoit ouverte, & expoſée aux invaſions. Giraud Adhemar, & Gautier Adhemar, freres, en avoient été les Chefs, & pour ſe fortifier l'vn contre l'autre, celui-là s'étoit declaré vaſſal de l'Evêque & de l'Egliſe de Valence ; & celui-ci du Comte de Valentinois. L'envie eſt plus ardente, quand elle enflamme vn même ſang dans deux cœurs, que quand elle s'attache à vn objet étranger. Cela avoit rendu les Habitans, qui ne pouvoient avoir que les paſſions de leurs ſeigneurs, ennemis les vns des autres, & dans les guerres des Evêques & des Comtes, ils s'étoient effectivement conſiderés & traités comme tels. Aprés la mort de Giraud, ils firent reflexion aux maux qu'ils avoient ſoufferts, & perſuaderent à Taſſiete de Bay ſa veufve, & Tutrice de Giraud, ſon fils, & ſon heritier de leur procurer plus de repos, pour l'avenir. Le Pape Innocent VI. ſiégeoit alors, car c'étoit l'an M. CCCLX. & avoit déja quelque deſſein ſur cette Terre contiguë au Comté Venaiſſin. Il n'y avoit pas à douter, que, le S. Siege entrant dans le droit de l'Evêque, vne ſi ſolide paix entreroit en même temps dans cette Terre, qu'elle ne ſeroit plus troublée, quelque rupture qui pût arriver entre l'Evêque & le Comte. De ſorte, que tous les Habitans furent autant de ſolliciteurs, pour le Pape, envers leur Dame, qui ſe diſpoſa à leur donner cette ſatisfaction. La Terre de Condilhac, dans le Dioceſe de Valence, dépendoit de l'Abbaïe de Cruas : Le Pape la donna à l'Evêque, qui en échange ſe dépoüilla, en ſa faveur, du fief de Montelimar, & du droit de ſuperiorité qu'il avoit ſûr les autres biens de la ſucceſſion de Giraud, au deçà du Rhone, qui ne relevoient du fief d'aucun autre. Tout cela fut conclu le XVI. du mois de Juin de l'an M.CCCLX. avec Taſſiete par la negotiation de Guillaume de Ruffilien, Gouverneur du Comté Venaiſſin, Député & Procureur du Pape, & de Pierre de Beſſans, Archidiacre & Official de Valence, Député de l'Evêque Loüis de Villars, & des

1371.

Terres acquiſes par les Papes dans le Dauphiné, & la Provence.

Moyens pratiquez par eux.

Montelimar devient Fief de l'Egliſe.

1371.

Preſents à l'Acte.

Origine du droit de l'Egliſe.

Montelimar fermé de murailles.

Reflexion.

1360.

1360.

des deux Chapitres de Valence & de Die. Les principales conditions, qui furent accordées à cette Dame pour l'intereſt de ſon fils, furent que ce changement de ſuperiorité n'en apporteroit pas à ſa Juriſdiction ; qu'il auroit vn premier Juge, & vn Juge d'Appellation, duquel il ſeroit libre d'appeller au Recteur du Comté, pour le Pape ; que celui-ci ne pourroit faire aucun Acte de Juriſdiction, à cet égard, dans les Terres d'Adhemar, mais dans le Comté ſeulement ; qu'il ne ſeroit obligé de ſervir dans les Armées du Pape qu'avec quatre hommes d'armes aux frais du Pape, & non aux ſiens ; que ce ne ſeroit que dans la Province, dans le Comté, & aux environs de ſa Terre ; & que lors qu'il viendroit, lui-même, en perſonne, il auroit la premiere pointe dans les Combats & ſeroit toûjours aux premiers rangs ; que le Pape ou le Recteur du Comté ne pourroient entrer dans ſes Châteaux, & dans ſes Places qu'accompagné d'vn ſeul homme, pour y planter la banniere Papale, dans les changements de ſeigneur & de vaſſal, en ligne de ſuperiorité (C'eſt vne des ſervitudes du vaſſelage) que ce fief ſeroit inalienable ; que les parents & les proches de Giraud, & de ſa poſterité de l'vn & de l'autre ſexe, ſeroient également habiles à ſucceder en ces Terres, tant ab inteſtat, que par diſpoſitions teſtamentaires ou entre-vifs ; & qu'enfin, le Pape feroit compter à Taſſiete mille florins d'or le lendemain. Ce qui avoit été reſolu, fut ratifié par le Pape, à qui Taſſiete rendit l'homage lige, auquel elle s'étoit obligée au nom de ſon fils. Elle touchâ auſſi la ſomme qui lui avoit été promiſe, & l'on commença dés lors à travailler, ſans interruption, aux murailles de la Ville, qui s'étant accrûe inſenſiblement, eſt aujourd'hui vne des dix principales de Dauphiné. Mais, ce qui ſembloit avoir été ſi fermement établi, pour étendre de ce côté la Puiſſance Eccleſiaſtique, fut facilement diſſipé, quelques années aprés. La maniere de ménager les grandes affaires eſt l'art ſecret des Grands hommes : mais le ſuccez eſt vn ſecret de la fortune, où l'on ne penetre jamais aſſez, pour y prendre des meſures. Les Souverains Pontifes, en s'établiſſant vne Roïauté vniverſelle, croïoient étendre le Roïame de JESVS-CHRIST, & ne rien faire pour eux. Ils emploïoient tous les moïens poſſibles pour y reüſſir ; & pour s'engager les conſciences, &, par elles, les eſprits les plus attachés à l'amour de leurs Princes, & de leurs païs, ils avoient introduit vn genre de ſerment, qu'ils exigeoient de tous les Beneficiés. Ce ſerment, d'autant de Beneficiés, leur faiſoit autant de vaſſaux & de ſujets. Ainſi ils étoient Rois dans les Etats de tous les Rois Chrêtiens ; & leur Souveraineté étoit d'autant plus abſoluë, que la gloire du Martyre étoit la recompenſe de ceux qui pouvoient ſouffrir pour ſa défence. Il y avoit des Commiſſaires établis en Dauphiné, pour recevoir le ſerment de ceux qui étoient inſtalés dans les Benefices, dans les Dignités, & dans les Offices ; & ce ſerment étoit le ſuppoſt neceſſaire des proviſions que l'on avoit imperrées. Hugues de Brolio aïant été pourvû de l'Archiprêtriſe de S. Vallier par Gregoire, jura, entre les mains du Commiſſaire, fidelité à S. Pierre, à l'Egliſe Romaine, à ce Pape, & à ſes ſucceſſeurs ; qu'il ne conſentiroit jamais, qu'aucun déplaiſir leur fût fait en leur preſence ; qu'il ne participeroit point au conſeil ni à l'action qui iroit contre leurs interêts ; qu'il en divertiroit ceux qui en concevroient la penſée, s'il en avoit quelque connoiſſance ; & que s'il ne le pouvoit faire, il en donneroit avis au Pape ; qu'il maintiendroit & garderoit, de toutes ſes forces, la Papauté, les droits Roïaux de S. Pierre, & tous les autres dont joüiſſoit l'Egliſe Romaine ; & qu'il s'acquitteroit avec ſoin & avec vne exacte fidelité de tous les emplois qu'elle lui commettroit. Tous les Beneficiés de cette Province & des Provinces voiſines faiſoient le même ſerment. La peur d'offencer DIEU efface facilement celle d'offencer des hommes, quelques grands qu'ils ſoient.

Reflexion.

Serment des Beneficiés pour le Pape.

Forme du ſerment.

Reflexion.

Digitized by Google

XIV.

CE Pape n'avoit rien tant à cœur que l'exaltation de l'Egliſe; & il lui fâchoit que ſa domination fût ſi limitée au deçà des Alpes,& qu'elle ne s'étendoit gueres au delà des bornes du Comté Venaiſſin.C'eſt pour quoi il ne negligeoit point d'occaſion de l'étendre. Le Comté de Valentinois ne pouvoit que lui étre vn ſolide rempart du côté de la France,s'il en pouvoit acquerir l'homage;&,par cette raiſon, il n'épargna rien pour gaigner l'eſprit du Comte Aimar,que,mêmes,il avoit declaré Gouverneur du Comté de Veniſſe.Il n'avoit point d'enfans,& l'an M.CCCLXVI. il avoit fait ſon Teſtament,par lequel il avoit inſtitué ſon heritier le Pape & l'Egliſe Romaine, tant il avoit d'amour pour elle,& d'averſion pour ſes proches.Quelques Terres de ce Comte reconnoiſſoient bien la ſuperiorité du Dauphin ; mais le plus grand nombre étoit libre,& de franc aleud.A leur égard,le Comté ne relevoit d'aucune Puiſſance mortelle;& déja le Pape Vrbain V.avoit eu la même penſée de rendre le Comte ſon vaſſal à cet égard.Mais,la mort en avoit interrompu la negotiation,& Gregoire,qui lui avoit ſuccedé,la reprit avec beaucoup d'appliquatiõ,& d'ardeur.Les Cardinaux Angelique d'Albe, Giſles de Tuſculũ,Pierre de S.Euſtache,& Guillaume de S.Ange,qui étoiẽt les quatre les plus habiles,& les plus capables d'affaires du Cõclave,ſurent ceux qu'il emploïa,pour traiter avec le Côte.Il tõba d'accord avec eux de reconnoître de la Souveraineté du Pape & de ſes ſucceſſeurs,toutes les terres,tous les fiefs,& tous les riere-fiefs,du Côté de Valentinois & de Diois,dont il joüiſſoit au deçà du Rhône. Pluſieurs aïãt déja été alienés par divers partages,& autrement,il ne poſſedoit plus effectivemẽt que 25.Terres;mais 45.étoient tenuës de lui en fief,& 5.en riere-fief:tout le reſte en avoit été démembré.Le Pape tint Chapelle pour l'execution de ce Traité : Il fut lû publiquement,par Guillaume Baron,l'vn des Secretaires Apoſtoliques; & le Comte rendit homage,tête nue,ſon capuchon étant abbatu,ſans Manteau,ſans ceinture,ſans épée,à genoux,ſes mains jointes entre celles du Pape,à qui il baiſa premierement les pieds,& aprés la main & la bouche.Il lui prêta ainſi ſerment de fidelité, & s'obligea de venir à ſon ſecours toutes les fois qu'il en auroit beſoin,pour la défence de la Ville d'Avignon,& du Comté de Veniſſe,avec cent hommes d'Armes , & quatre cents hommes de pied.Le Pape lui promit trente-huit mille florins,& la quatriéme partie de Monteil , & de le ſecourir contre les Puiſſances Eccleſiaſtiques par les Cenſures de l'Egliſe;& cela regardoit principalement l'Evêque de Valence. Les frais d'vn tel ſecours n'étoient pas conſiderables,mais les effets l'étoient ſur les ames pieuſement timides.Le Comte étant mort,quelques mois aprés,& Charles l'vn de ſes freres puiſnés,diſputa ſa ſucceſſion à Loüis fils de l'autre frere,qui étoit déja mort, & qui aïant l'aineſſe ſur Charles,avoit été appellé à la ſucceſſion d'Aimar par vn Fideicommis exprés. Souvent ces differents ſont nés entre les Oncles & les Neveux:Mais, ſans s'arrêter à la conſideration des degrés,ils ont toûjours été jugés par celle de la repreſentation.Donc Loüis l'aïant emporté,par le jugement du Pape,lui rendit homage,comme ſon predeceſſeur,le XXVII.du mois de Janvier de l'an M.CCCLXXV.& y ajoûta le Château & la Terre de la Garde dans le Dioceſe de S.Paul-Trois-Châteaux, qu'Aimar avoit reſervé,comme ne dependãt pas abſolument du Comté.Eliſe de Beaufort, à qui Aimar ſon mari avoit laiſſé Château-neuf de Maſans,quoique ce ne fût que pour joüir des fruits,durant ſa vie,ne fut pas neanmoins diſpẽſée du même devoir.Le Pape voulut qu'elle vint en perſõne à Avignon lui en rendre homage, cõme Loüis ſon fils l'avoit rendu de tout le reſte.Loüis Adhemar ſeigneur de Montelimar,rendit de même homage à Gregoire de la part de cette Terre,qui juſques alors n'avoit recõnû que la Souveraineté des Comtes de Valentinois.Il arriva,aprés,de grãds demélés entre le Comte Loüis,& Charles de Poitiers ſon Oncle,ſeigneur de S.Vallier.Celui-ci prẽdoit ſur les Côtés de Valentinois & de Diois,du chef des ſubſtitutiõs portées en ſa faveur

Homage du Comté de Valentinois acquis à l'Egliſe. 1366.

Homage d'Aimar Côte de Valentinois. Sa forme.

Homage de Loüis augmenté. 1375.

Homage de Montelimar au Pape.

Pretentions du ſeigneur de S. Vallier ſur le Comté de Valentinois.

veur ; par le Teſtament du Comte Aimar ſon pere, de celui de Henri Evéque de Mets ſon frere, qui l'avoit fait ſon heritier, & encore à cauſe du Château de Merveil auprés de Clairieu, & de trois cents florins que le dernier Comte ſon frere lui avoit donnés en preſence du Dauphin Charles, qui regnoit alors. Le Pape, voïant bien que ces pretentions pourroient vn jour étre vn obſtacle à l'effet du Traité conclu & déja executé entre lui & le Comte Loüis, voulut étre le mediateur de l'accommodement entre deux perſonnes ſi proches. Les pretentions de Charles aïant été examinées, par le Pape même, enfin il trouva bon que les ſubſtitutions demeurant en leur état, le Comte lui donnât, outre les Terres qu'il poſſedoit, celles de Piſançon, & de Merveil, pour le revénu annuel de treize cents livres; & qu'au cas que la Baronie de Clairieu, leguée par le Comte Aimar ſon aïeul à Edoüard ſeigneur de Beaujeu, lui revint, il la lui donnât auſſi. Charles fut ſatisfait, & rendit, quelques jours aprés, homage au Comte ſon Neveu des Terres de S. Vallier, de Vals, de Claret, de Miribel, de Puigros, de Château-Arnaud, de Bologne dans le Roïaume, de Piſançon, de Merveil, de S. Nazaire, de Flandenes, & de Roſans, de S. Medard, & du Mouchet auprés de Clairieu, qui leur avoient été données pour le payement de ſes droits, par l'entremiſe du Pape. Jean ſeigneur de Montchal, Guichard Berlion ſeigneur des Orches & de Veronne, Aimar Dupui, & Dalmas de Veſe conſeigneur de Dieulefit furent preſents à cette action : & Guillaume Rabot Secretaire du Comte en receut l'Acte : Il étoit fort puiſſant ſur l'eſprit de ſon maître, & lui & Jean Rabot ſon frere Procureur general du Comte, ſoûs le titre de Fiſcal, le gouvernoient ſi abſolument, qu'il ne faiſoit rien qu'ils n'euſſent approuvé. Pendant que le Pape travailloit à étendre la domination de l'Egliſe, au deçà des Monts, les Florentins tâchoient de la détruire en Italie ; mais le Comte de Savoïe étoit dans ſon parti : Il pretendoit, en combattant pour l'Egliſe, ſe la rendre favorable. Dés long temps, il aſpiroit à s'aſſujettir Frideric Marquis de Saluſſes, en le contraignant de lui rendre homage. Ce Prince ne vouloit pas offencer ſon devoir, qui ne lui permettoit pas de reconnoître d'autre Souveraineté que celle des Dauphins, deſquels ſes predeceſſeurs avoient ſouvent declaré qu'ils relevoient comme vaſſaux. Il avoit été attaqué : Boville Gouverneur de Dauphiné ne l'avoit pas auſſi abandonné aux armes de ſon ennemi: Il l'avoit ſecouru puiſſamment, & rendu vains tous les efforts du Comte. Auſſi Frideric, pour s'vnir plus étroitement à cet appui, rendit homage au Gouverneur, cõme vaſſal du Dauphiné le XI. d'Avril de l'an M.CCCLXXV. De ſorte que le Côte retenu, par ſon reſpect, & par ſon zele envers la France, le laiſſa en repos. En même temps, les principales Villes du Domaine Eccleſiaſtique s'étoiẽt revoltées, & il faloit des forces étrãgeres, pour les ramener à l'obeïſſance. Vne treve cõclue entre le Roi de France, celui d'Angleterre, & le Duc de Bretagne avoit diſſipé les armées des vns & des autres. Les Troupes licentiées ne cherchoiẽt que de l'éploi, & le Pape leur en preſenta. Le Roi lui permit d'en prendre à ſon ſervice le nombre qu'il voudroit; de ſorte qu'il traita entre autres avec ſix mille Bretons tous gents de cheval. On leur donna ce nom à cauſe de leurs Chefs, quoique ce fuſſent des Soldats ramaſſés de diverſes Nations. Des Cõpagnies de gents de pied (le nõ de Regiment n'étoit pas encore cõnû) prirent de même parti avec le Pape, & tous enſemble ſe mirent en marche, ſous le nom des Cõpagnies des Bretons. Les violences, que cette Armée cõmit dans tous les lieux par où elle paſſa, quelle traita cõme ennemis, perſuaderent à Charles de Boville Gouverneur de Dauphiné de pourvoir de bonne heure à la ſeurté de ſon Gouvernement. Il fit vne levée de 300. lances, & aſſébla l'arriere-bã de la Nobleſſe; mais avec cette condition qu'il ſerviroit non à ſes frais, mais du païs. Les gages du Chevalieer Banneret furẽt fixés à 40. florins pour chãque mois; ceux du Chevalier Bachelier à 30. & ceux de l'Ecuïer à 15. Ces levées furẽt diſtribuées en divers poſtes avantageux. La garde de Grenoble fut commiſe à Geoffroy de Clermont ſeigneur de Clermont, à qui on joignit

Accommodement entre eux par le Pape.

Le ſeigneur de S. Vallier rend homage au Comte.

Preſents.

Pouvoir de Guillaume & de Jean Rabot ſur l'eſprit du Comte.

Guerre entre le Comte de Savoïe & le Marquis de Saluſſes pour l'homage.

Celui-ci ſecouru par le Gouverneur de Dauphiné

Homage du Marquis.

1375.

Troupes Françoiſes vont en Italie pour le Pape.

Appellées les Compagnies des Bretons.

Armement pour le Dauphiné contre ces Troupes.

Gages des Chevaliers & autres.

Troupes diſtribuées à la garde de divers lieus de la Province.

gnit Geoffroy ſeigneur de Breſſieu, Amedée de Breſſieu, Berlion Falavel, Geoffroy de Virieu, Girard de Briord, Pierre de Roſſillõ & Iean de Virieu, tous Chevaliers. Celle du Viennois fut donnée à Hugues de Commiers, quoiqu'Artaud ſeigneur de Chandieu en fût le Baillif. Guionnet de Loras Demoiſeau fut jetté dans Romans; Antoine de la Tour ſeigneur de Vinay fut établi à la Mure avec dix Ecuïers, qui étoient Aimard de Vallin, Leuzon de Vallin, Griſet Pegeu, Jean de Gumin, Jean Chaleys, Petreman de Murinais, Odoard Ferlay, Jean Dupui, Miſtral de Vatilieu, & Arnaud Turel. Artaud d'Arces eût ſon logement ſur le rivage de l'Iſere, opposé à Goncelin; Renaud Aleman, Baillif de Briançonnois auprés du Pertuis-Roſtaing: Et outre ceux-là, les principaux de la Nobleſſe ne garderent pas leurs maiſons, qu'ils ne pouvoient mieux conſerver qu'en conſervant tout le païs. On remarqua entre les plus ardents, & les plus zelés Falque ſeigneur de Murinais, Jacques de Roſſillon ſeigneur de Tullins, Guigue de Paladru ſeigneur de Montferrat, Chevalier Bachelier, Guigue Aleman ſeigneur d'Vriage, Guigue Aleman ſeigneur de Champs Ecuïer, François Chambrier Ecuïer, Hugues Grinde ſeigneur de Miribel, Raoul de Commiers Chevalier Bachelier, Rodet de Commiers ſon fils, Ainard Rivoire ſeigneur de Preſſins, Gybus Boïer ſeigneur de Sillans, Jean de Bocſozel, Renaud de Paris, Jean Paviot Chevalier Bachelier, & Guillaume de Roſſillon ſeigneur du Bouchage. Quelques grands que fuſſent les ſoins du Gouverneur, les Bretons attaquerent le Château & le Bourg de Soïon, &, avant qu'ils pûſſent eſtre ſecourus, ils furent emportés de force. Artaud ſeigneur de Tournon leur avoit donné quelque déplaiſir, de ſorte qu'aïant vne Place de retraite, ils commencerent à faire des courſes ſur ſes Terres, & à y exercer toute ſorte d'hoſtilité. Le Gouverneur y accourut; mais comme il n'y avoit rien à gaigner avec ces Troupes inſolentes, il fut jugé à propos d'employer, pour les chaſſer plûtôt la negotiation que la force. Le Maréchal de France, & Olivier de Cliſſon, qui fut depuis Conneſtable, tomberent dans ce ſentiment, & la choſe ayant été ménagée judicieuſement, eut vn heureux ſuccés. De là, ces Troupes, ſortant de Soyon, prirent leur chemin vers le Gapençois, où elles n'uſerent pas de plus de retenuë. Elles témoignerent mêmes d'avoir deſſein de ſe jetter ſur le Briançonnois; mais, aprés y avoir pensé, leurs Chefs trouverent que les paſſages étoient ſi bien fermés, que pour les ouvrir il leur coûteroit trop de ſang: Si bien qu'ils paſſerent outre. Les bons Chefs ſont avares du ſang de leurs Soldats, & ne le prodiguent qu'où il doit eſtre le prix ou d'vn grand honneur, ou d'vn riche butin. En ce temps-là, entre la liberté de tout faire & la profeſſion des Armes il n'y avoit point de milieu. Le Dauphiné & la Savoïe, Provinces abondantes en bons Soldats, l'étoient auſſi en crimes. Les Magiſtrats n'étoient pas aſſés puiſſants, pour les châtier dans les perſonnes authoriſées: Elles croïoient que l'impunité étoit vn des droits de la guerre, & des armes. Les autres, qui n'étoient pas au deſſus de la foudre, rendoient les recherches inutiles par leur evaſion. Les Savoiſiens, aprés avoir commis vne mauvaiſe action ſe jettoient dans le Dauphiné, & les Dauphinois dans la Savoïe. La jalouſie de la Juriſdiction nuiſoit au zele de la Juſtice: Celle-là arrachoit les mêchants des mains de celle-ci, & leur étoit vne protection. Le Roi & le Comte Amé, aïants conſideré combien de deſordres naiſſoient de là, ne voulurent pas être plus long temps blâmez de les negliger. Ils ordonnerent par vne declaration du IV. du mois de Mars de l'an M. CCCLXXVI. qui fut publiée dans les deux Provinces, qu'à l'avenir, aprés vne ſommaire verification des crimes, les criminels ſeroient renvoïés de l'vne à l'autre, & qu'il n'y auroit plus d'azile ni de ſeureté pour eux. C'eſt ce que l'on a depuis obſervé en diverſes occaſions. Les Souverains ne relâchent pas de leurs droits, quand ils ne conteſtent à la Juſtice nul des ſiens.

Soïon forcé par les Bretons.

Accommodement avec eux.

Reflexion.

Renvoy des Crim. Juges de Dauphiné & de Savoïe à leurs Juges naturels ordonné.

Ses motifs.

1376.

Reflexion.

XV. Ainſi

Digitized by Google

XV.

Ainſi le Roi & le Comte conſpiroient également à faire regner la Juſtice avec eux, dans leurs Etats. Mais, en même temps, l'Empereur Charles IV. & Venceſlas ſon fils ne la regardoient pas au deſſein qu'ils avoient de retenir l'Empire dans leur Maiſon. Venceſlas étoit vn Prince, en qui il n'y avoit rien de grand, que la naiſſance ; Neanmoins Charles ne deſiroit rien plus ardemment que de le faire declarer ſon ſucceſſeur, & couronner Empereur. Il avoit beſoin de corrompre les Electeurs, dont ſon fils ne meritoit pas les voix, & de ſommes immenſes, pour le pouvoir faire. Ce fut ce qui lui inſpira la penſée de leur partager le Domaine de l'Empire, qui conſiſtoit, principalement, aux Impoſts qui s'exigeoient le long du Rhin ; de vendre aux Villes Imperiales leur liberté, qu'il expoſa comme à l'encant, & de ne rien refuſer à ceux dont il apprehendoit la reſiſtance. C'eſt ainſi qu'il arracha à l'Aigle les plumes de ſes aîles, comme parle Albert Crantz ; & que de la Reine des oiſeaux il en fit le plus foible, & le plus digne de riſée. Quoique le Roi dût être dans ſes intereſts, & favoriſer ſon intention, il ne laiſſoit pas de le craindre. Il n'ignoroit pas que l'Empire n'avoit été rétabli dans l'Occident que pour la France ; elle étoit obligée d'empêcher, qu'en devenant propre à vne ſeule Maiſon, il ne devint auſſi plus puiſſant. L'vſufruitier n'eſt jamais ſi abſolu que le proprietaire : Et les droits de la proprieté dans les mains de qui n'en eſt pas le maître, ſont toûjours languiſſants. Il reſolut de venir en France, pour en conferer avec le Roi, les prétextes d'vn voïage ne lui aïant pas manqué. Il n'y eut pas de la difference entre les honneurs qui lui furent rendus dans les Villes où il paſſa, & ceux qui l'auroient été au Roi même. Il arriva à Paris au commencement du mois de Decembre de l'an M. CCCLXXVIII. & le Roi prit le milieu entre lui & Venceſlas, Roi des Romains. Cette place, en ces occaſions, eſt la plus honorable. Jean Henri Bœcler, homme de ſçavoir, mais paſſionné & emporté, comme le ſont les ignorants, ſoûtient qu'il entra en litiere, & ſuit le témoignage de Paul Emile. Il pretend tirer de cette foible authorité vn moïen aſſés fort pour aneantir l'avantage qui en vient aux Rois de France pour la dignité, & pour la préeminence. On lui répondra peut-être, en vn autre Ouvrage ; car le ſien, où il paroit moins d'erudition que de chagrin & de bile, n'a pas merité, que pour refuter ſes imaginations, on interrompît celui-ci. La civilité eſt le caractere des eſprits bien tournés, & bien raiſonnables. Charles receut, dans Paris, tant de ſatisfaction, durant le ſejour qu'il y fit, qu'il voulût laiſſer au Roi vn témoignage de ſa reconnoiſſance. Il crea le Dauphin Charles, qui n'étoit âgé que de dix ans, ſon Vicaire general dans la Principauté du Viennois, dans tout le Dauphiné, dans le Dioceſe de Valence & de Die, & dans toutes les Provinces dépendantes du Roïaume d'Arles, tant au delà qu'au deçà des Monts. Il lui ſoûmit toutes les Puiſſances Eccleſiaſtiques & ſeculieres comme elles l'étoient à l'Empire même, & n'en excepta que le Comte de Savoïe. Le Temporel de l'Egliſe de Vienne conſiſtoit, entre autres, en la Juriſdiction qu'elle y exerçoit, & en la poſſeſſion du Château de Pipet, & de la Maiſon des Canaux, qui avoit été vn des Palais des Rois de Bourgogne : Il en commit la garde au Dauphin, & l'ôta à l'Egliſe. Mais, ce qui merite vne reflexion particuliere, le Dauphin n'étoit âgé que de dix ans, & ſon âge ne s'accommodoit pas avec le Vicariat, ni avec les fonctions de cette ſouveraine authorité. L'Empereur lui donna la diſpenſe d'âge qui lui étoit neceſſaire, & le Roi y conſentit. Les ſages ſont perſuadez que la formalité n'eſt que chicane, & que dans les grandes affaires, on eſt toûjours loüable, quoique la forme ne le ſoit pas, pourveu qu'en la mépriſant, & en s'accommodant ou au temps, ou aux hommes, on les faſſe reüſſir. Il ſembloit que le Chapitre de l'Egliſe de Die eût prevéu ce changement ; car dés l'an M. CCCLXVI. il avoit déliberé de ſe mettre ſous la protection

Pratiques de l'Empereur Charles IV. pour laiſſer l'Empire à Venceſlas ſon fils.

Il craint l'oppoſition du Roi.

Il vient en France.

Entre dans Paris.

1378. Le Roi l'accompagne & à la place d'honneur.

Opinion de Bœclerus.

Reflexion.

Le Dauphin Charles creé Vicaire de l'Empire dés le Roïaume d'Arles.

La garde de Vienne lui eſt donnée au preiudice de l'Egliſe.

Avec diſpenſe d'âge. Reflexion.

1366.

Chapitre de Die ſous la protectiõ du Pape. Ses motifs.

tection du Pape. Certains ſeigneurs voiſins des Terres de Menglon & de Marignan, qu'il poſſedoit independemment, troubloient ſa poſſeſſion par d'injuſtes entrepriſes. Ce fut le principal motif qu'il eut de les aſſujettir au Pape, & de lui rendre hõmage. La choſe fut negotiée par Guillaume de Chaillots, l'vn de ſes Chanoines, qui fut deputé pour traiter avec le Pape. Le Chapitre s'obligea de lui païer chaque année, le jour de la feſte de ſaint Pierre & de ſaint Paul, vn denier d'or comme vn tribut de Vaſſal à ſeigneur : on lui accorda le reſſort ſouverain, & on ne deſira autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il declarât le ſaint Siege protecteur de tous les biens de l'Egliſe de Die, & particulierement de ces deux Terres. De ſorte que le VIII. du mois de Fevrier de l'an M. CCCLXXVII. Chaillots en rendit hommage, pour le Chapitre, à Guillaume Roger de Beaufort Vicomte de Turene, & Gouverneur du Comté Vénaiſſin, que le Pape avoit commis pour le recevoir. L'Archevêque de Vienne, n'aïant pas ſi declarement la même protection, vîd auſſi executer contre lui avec toute rigueur le Vicariat du Dauphin. Ce Prince avoit creé Charles de Boville, ſon Lieutenant General au Vicariat, comme il l'étoit au Dauphiné de Viennois. Il fut fait vn ſeau particulier, pour la Lieutenance du Vicariat, qui n'avoit rien du commun avec celui de la Lieutenance du Dauphiné : Et Vienne reſſentit la premiere l'effet de cette nouvelle authorité. Les Dauphins avoient toûjours deſiré de ſe l'aſſujettir, & ce pretexte en fut & l'occaſion & le moïen. Boville y entra, pour cela, bien accompagné le jour de Noël de l'an M. CCCLXXVIII. & d'abord il voulut ſe rendre le maître de la juriſdiction, & de la temporalité. Neanmoins, il trouva de la reſiſtance ; Mais comme il étoit le plus fort, preſque tous les Gentils-hommes du Dauphiné l'aïant ſuivi, il la ſurmonta. Quelques Habitants furent tués, & pluſieurs Maiſons brûlées ; ce qui jetta les autres dans la conſternation, fit tomber les armes des mains des plus zelez pour l'Egliſe, & abbatit leur courage. Il falut ceder à la force. Le Château de Pipet lui fut rendu, le Capitaine, qui y commandoit, n'aïant pas aſſez de gens pour le defendre. Boville changea les Officiers, revoqua ceux que l'Archevêque, & le Chapitre avoient pourveus, & leur en ſubrogea au nom du Vicaire. Les armes de l'Archevêque étoient ſur les portes ; elles en furent ôtées, & en leur place furent miſes celles de l'Empereur & du Dauphin. Les Habitants étoient partagez ; quelques vns favoriſoient le Gouverneur ; mais c'étoient la moindre partie. De tout temps les Dauphins avoient eu des creatures dans Vienne, qu'ils s'acqueroient en les mettant en leur ſauvegarde, comme l'on parloit alors. C'étoit ſe declarer leurs protecteurs, contre toute Puiſſance ; Mais, le Corps de la Ville ne fut pas ébranlé ; il demeura long-temps ferme dans le parti de l'Archevêque, & ne s'en detâcha jamais. Il ne pût être obligé de conſentir à rien, en faveur de ce Vicariat, qu'il refuſa toûjours de reconnoître. Il y avoit dans Lion vn fameux Juriſconſulte ; ſon nom étoit Guillaume de Latri : on voulut ſe ſervir de ſon Conſeil, & l'on le prefera à tout autre, par ce qu'il étoit affectionné à l'Egliſe, le Pape l'aïant honoré d'vn employ conſiderable : c'étoit de la Recepte generale des deniers qui ſe levoient pour le ſaint Siege dans le Dioceſe de Lion. On ſuivit ſes ſentimens en toutes choſes, aprés qu'on l'eût appellé. Jocerand Laurent fut envoïé au Roi, pour ſe plaindre des violences du Gouverneur, qui pour ſe venger de ce que les Habitants avoient oſé ſoûtenir d'autres intereſts que ceux du Vicariat, les avoit même expoſés au Droit de marque, pour les deſoler en leur ôtant la liberté de ſortir de leurs murailles. Laurent fut oüy, & le Roi, n'aïant pas approuvé le procedé violent & impetueux de Boville, lui commanda de lui en venir rendre compte. Mais, cet ordre ne fut pas executé, & Boville ſe juſtifia ſi bien que, ſi aprés ce que l'on avoit fait eſperer à ce peuple, on ne crût pas que ce fût de la bien-ſeance de le loüer, du moins on jugea qu'il étoit avantageux de laiſſer les choſes en l'état où il les avoit miſes & de n'y point toucher ſitôt. Tellement que ces deſordres continuerent

Conditions accordées au Pape.

Homage au Pape. 1377.

Effets du Vicariat dans Vienne côtre l'Egliſe. Seau du Vicariat.

Vienne miſe au pouvoir du Dauphin Vicaire. 1378.

Par force.

Changement dans cette Ville.

Fermeté du Corps de la Ville pour l'Egliſe.

Deputé au Roi contre Boville par la Ville de Vienne.

Deſordres dans cette Ville.

Digitized by Google

1582. tinuerent jusques au mois de Fevrier de l'an M. CCCLXXXII. Vienne demeura sans Consuls, & sans Officiers Municipaux, durant cinq ans entiers : il n'y eut que confusion, pendant ce temps-là, dans les affaires & publiques & particulieres. Quand le Corps politique souffre, ses membres souffrent aussi, quelques efforts qu'ils fassent pour, en se déprenât de lui, cesser d'être sensibles à ses maux. Enfin, cette année-là, tous deliberérent de ne pas combattre plus long-temps l'authorité du Vicariat: on se soumit à cette revolution, comme à vne force invincible ; de sorte que l'on rétablit le Consulat. Enguerrand d'Eudin, Senéchal de Beaucaire, avoit été vn de ceux que Boville avoit emploié, pour faire reussir ses desseins dans Vienne. Il l'y avoit fait entrer avec ces Troupes, dont il avoit le commandement, & son esprit doux & accommodant avoit tellement gaigné les plus fougueux, & les moins moderez, qu'il avoit plus heureusement contribué que nul autre à pacifier cette Ville, & à porter ses Habitans à ne s'éloigner pas de ce que le Roi témoignoit de vouloir. Les violents sont plus promptement obeis, mais ils ne les font pas si long-temps, ni si à propos. Le Gouverneur n'étoit pas aimé, à cause de sa fierté: il vouloit tout emporter de hauteur, & s'imaginoit que c'étoit se trop abbaisser que de mettre la douceur au commandement; & la complaisance avec l'authorité.

Reflexion.

Le Vicariat reconnut dés Vienne.

Enguerrand d'Eudin emploié pour cela.

Reflexion.

XVI.

Aimon de Chissey, Evêque de Grenoble, offencé de sa maniere d'agir, de l'aversion seule avoit passé à vne haine ouverte contre lui. Mais, les principaux Officiers de la Province étoient au Gouverneur, & principalement le Chancelier. C'étoit Robert Cordelier : De sorte qu'il étoit tout puissant, & que la pensée de se plaindre de son Gouvernement étoit vn crime à qui osoit la concevoir. Cette division n'ôta pas aux Consuls de Grenoble, dont Pierre Garcin étoit le premier, la pensée de s'appliquer à vne reparation publique de grande importance. Le Drac n'avoit point de lict certain, & faisoit d'étranges ravages par ses frequentes inondations: on lui fit vn nouveau canal entre deux Rochers, dans la Parroisse de Clais, & c'est où depuis on a fait vn Pont. Il y eut bien de la difficulté à le tourner de ce côté: Mais n'épargner ni ses soins ni la dépence, c'est le moïen de venir à bout des entreprises les plus difficiles. Les Consuls, & Amedée de la Motte Capitaine, c'est à dire Chastellain, de la Ville de Grenoble, s'appliquerent serieusement à ce grand ouvrage, qui coûta sept cens florins d'or. Cette somme étoit alors tres-considerable: neanmoins aïant été bien emploïée, nul n'en murmura. Il n'en étoit pas de mêmes des levées de deniers que le Gouverneur avoit faites, sous pretexte de la defence du païs contre les Compagnies Bretonnes. On lui imputoit d'en avoir fait son bien propre. Il avoit tiré des Habitans d'Oisans, huit cents florins d'or, de ceux de Grenoble cinq cents, de ceux de Vienne six cents, de ceux de Romans cinq cents, & du Briançonnois huit cents. Si est-ce que l'on l'accusoit d'avoir laissé tout le païs en proïe & d'être allé à Avignon visiter le Pape, pendant que ces Troupes remplissoient d'effroy tous les lieux qui se presentoient sur leur marche, & y commettoient tous les crimes dont l'avarice, & la lubricité du Soldat sont capables. Ceux d'Oisans avoient nommé des deputez pour porter leurs plaintes au Roi, & au Dauphin. Le Gouverneur, quand il sceut qu'ils étoient arrivez à Grenoble, leur defendit de passer outre à peine de la vie, ce qui les fit rebrousser. Des Conseillers du Conseil Delphinal, qui ne lui étoient pas agreables, avoient été contraints de quitter non seulement leurs Maisons, mais la Province. Quelques vns s'étoient retirez à Avignon; & d'autres, ailleurs. C'étoient Remond de Theys, Jacques Barru, Chevalier, Jacques de Roignes Jurisconsulte, & Amedée de la Motte Chevalier & licentié aux loix. Le seul Evêque n'avoit pas encore flêchi, devant cette tirannie. C'est pourquoi, le Gouverneur & ses Ministres le consideroient comme leur ennemi, quoi qu'il ne le fût que de leurs déreglemens. Ils resolurent de s'en défaire : ils irriterent

Division entre l'Evêque de Grenoble & Boville Gouverneur.

Reparations côte le Drac par les Consuls de Grenoble.

Nouv. au Canal à Clais.

Reflexion.

Plaintes côtre le Gouverneur.

Levées de deniers côtre les Compagnies des Bretons.

Mal emploïées.

Deputez d'Oisans au Roi contre le Gouverneur.

Intimidez.

Conseillers chassez par le Gouverneurs.

Digitized by Google

Sedition contre l'Evêque de Grenoble.

irriterent contre lui, par l'entremiſe de Domengin de Loupi Châtellain de Grenoble, la Nobleſſe & les principaux habitans de Vizilles, de Montbonod, & de Cornillon. S'étant aſſemblés dans Grenoble, où il ne manquoit pas d'eſprits turbulants, ils ſe laiſſerent emporter à leur fureur. Tous enſemble coururent au Palais de l'Evêque qu'ils aſſiegerent : Ceux qui s'y étoient jettez, pour repouſſer cette multitude, ſe trouverent trop foibles contre tant de forcenez. François Cypre, Moine du Prieuré de ſaint Laurent, eut la main coupée dans le combat, & l'Evêque étant ſorti de ſon Palais avec beaucoup de difficulté ſe retira à Chamberi. De là, il envoïa au Roi, Jean Raimon Chanoine de ſon Egliſe, l'aïant chargé d'amples memoires contre le Gouverneur ; & il les preſenta au Roi l'onziéme du mois de Mars de l'an M. CCCLXXIX. ils contenoient en divers articles le recit de ſes mauvaiſes actions qui regardoient le peuple ruïné par ſes concuſſions & l'Evêque outragé ſi honteuſement. Mais le Gouverneur y étoit encore accuſé d'vn crime, qui ne meritoit pas moins de blâme & de haine, quoy qu'il eût été cauſé par l'amour. Il étoit paſſionné pour vne Demoiſelle, & n'en pouvoit rien obtenir: peut-être étoit-ce vertu, peut-être étoit-ce averſion : il la fit mettre en priſon, pour ébranler l'vne, & pour ſe venger de l'autre. Elle fut accuſée à ſon inſtigation de s'être proſtituée à ſon propre compere, qui lui avoit porté vn enfant ſur les ſaints Fonts du Baptême ; & on ſuppoſa, pour appuïer l'impoſture, qu'elle en étoit groſſe. Le crime n'a jamais de conſeil, & l'innocence en a ſouvent beſoin. Elle deſira de conferer avec Pierre Gillin, qui étoit vn fameux Advocat, des moïens de ſa juſtification ; Mais le Gouverneur ne vouloit pas, qu'en preuvant ſon innocence, elle ſe confirmât dans le deſſein de la conſerver. Il défendit à Gillin de la voir : de ſorte que cette pauvre femme n'aïant perſonne de qui prendre conſeil, le prit de ſa peur & de ſon deſeſpoir. Elle preſta l'oreille aux propoſitions qui lui furent faites par les Gents du Gouverneur, & fut perſuadée de gaigner ſon amitié en favoriſant ſon amour. L'aïant tirée de la priſon, il la fit conduire en une maiſon de la ruë de Bournelens, mais écartée. Là le plaiſir de ſe voir libre lui fit tout accorder aux plaiſirs du Gouverneur. Cette action étoit vn des chefs de ces memoires qui devoit le plus irriter le Roi. Quand le Souverain aime la vertu, on ne lui peut faire de plus grande injure que de ſe ſervir de ſa puiſſance pour commettre des crimes. Si eſt-ce que la mort du Roi étant arrivée quelques mois aprés, Boville évita par elle, la honte dont la juſte indignation de ce ſage Prince le menaçoit. Mais ceux qui avoient ſuivi ſes caprices, & foulé aux pieds, pour lui plaire, la dignité Epiſcopale, par leurs inſultes & par leurs outrages, contre l'Evêque, furent châtiez : le Gouverneur les abandonna, & ce deſaveû ſervit à le juſtifier. L'Evêque fut rétabli dans ſon Siege avec honneur, & vécut long-temps aprés. Le lieu où la conſpiration, contre lui avoit été formée fut appellé, dés lors, la Place de *mau conſeil* ; c'eſt à dire de mauvais conſeil : elle conſerve encore ce nom, qui eſt vn monument immortel de la vengeance exercée ſur les criminels. Le peuple ne diſtingue les mauvaiſes actions d'avec les bonnes, que par les châtiments qui flêtriſſent les vnes, & par les recompenſes qui honorent les autres. La Terre fut agitée, en même temps, de mouvemens extraordinaires ; comme l'étoient les eſprits. Elle trembla en divers lieux, & principalement dans le païs de Trieves, & dans le Gapençois. Ce fut avec tant de violence que la pluſpart des maiſons en furent renverſées : Mais la petite Ville de Mens en fut plus mal-traitée que toutes les autres. Quoi que le Dauphiné ne ſoit pas fort ſujet à ces tremblemens, neanmoins il en ſouffrit, en ce ſiecle trois fois de fort violents. La premiere fut l'an M. CCCLVI, & la derniere l'an M. CCCLXXVII. mais ce fut toûjours dans le Graiſivodan & dans les Vallées des Alpes. Peu de temps avant ces diviſions domeſtiques, le Gouverneur s'étoit vû ſur le point d'entrer en d'autres, auſſi fâcheuſes, mais plus honneſtes, contre

Palais Epiſcopal aſſiegé.

Combat bleſſés.

L'Evêque ſe retire à Châberi.

Envoïe au Roi.

1379.

Memoires côtre le Gouverneur.

Calomnie contre vne Demoiſelle par le Gouvernent.

Reflexion.

Reflexion.

Châtimens de ceux qui avoient inſulté & attaqué l'Evêque.

Place de Mauconſeil à de là ſon nom.

Reflexion.

Tremblemés de Terre, en divers lieux de Dauphiné.

1356.

1377.

Digitized by Google

contre Louïs de Poitiers Comte de Valentinois. Le Traité fait avec le Pape Gregoire, pour la Souveraineté de Montelimar, d'abord qu'il eut quitté la France, ce
1376. qu'il fit le mois de Septembre de l'an M. CCCLXXVI. avoit commencé à n'être pas agreable à la Maison d'Adhemar. La peur d'offencer vne Puissance si redoutable, diminuant, à mesure qu'étant éloignée, ses mouvements en étoient moins prompts, avoit donné lieu au repentir de se produire. Le Comte de Valentinois ne fut pas plus constant ; de sorte que Giraud & Hugues Adhemar, celui-là seigneur de Montelimar, & de Grignan ; & celui-ci de la Garde, ne douterent pas que leur premiere liberté ne leur eût été renduë. Le Comte eut la même pensée & dés-lors il ne considererent plus le Pape comme seigneur souverain de leurs Terres, & témoignerent qu'ils ne le croïoient pas ses Vassaux. Giraud demanda au Gouverneur sa protection, comme au Lieutenant du Vicaire de l'Empire, & déja ses predecesseurs s'étoient mis sous celle du Dauphin depuis plus de quarante ans. Ils s'étoient assujettis pour marque de leur soûmission & de leur reconnoissance à vne espece de Tribut qu'ils paioient chaque année au Chastellain de Chabueil. Ils avoient reconnû cette sujection solemnellement dans la Ville de Grenoble où étoit alors le Comte, & le Gouverneur recevant leur reconnoissance, comme representant le Dauphin, leur en avoit aussi solemnellement promis sa protection. Neanmoins le Comte ne l'aïant pas assés respectée, ou ne l'aïant pas assés apprehendée, n'avoit pas laissé de faire la Guerre à Hugues qu'il pretendoit son Vassal, sans la lui avoir declarée. Il avoit couvert ses Terres de troupes de Gents armez, occupé la portion de celle de Montelimar qui étoit à lui, forcé son Château, enlevé ses biens, empriſonné ses domestiques & ses sujets, & saccagé les Terres de Ruinac, de Montboucher, de Ras, de la Bastie-Rolland, de saint Gervais, & la Parerie de saint Estienne. Le Gouverneur qui ne pouvoit dissimuler l'interest qu'avoit en ceci le Dauphin, en l'vne & l'autre qualité, commit le soin de regler ce demeslé à Amedée de la Motte Chevalier, & à Renaud de Remond Baillif & Juge des Baronies de Meüillon & de Montauban. Ils eurent ordre de se porter, premierement, sur les Terres que Hugues tenoit en fief de l'Empereur & du Dauphin, d'y arborer les armes de l'Empire, & de Dauphiné, & de declarer que le Gouverneur les mettoit sous son expresse & particuliere protection. Aprés qu'ils l'eurent fait, ils tâcherent de trouver le Comte pour traiter avec lui, & s'il le refusoit pour lui signifier les ordres du Gouverneur, & ce qu'ils avoient fait pour mettre Hugues & ses Terres en seureté. Mais, il évita toûjours leur rencontre : de sorte qu'ils furent contraints de faire, premierement ; à Guillaume de Poitiers appellé le bâtard de Langres ; & aprés à Vital Verdeyron Procureur du Comte, & à Vincent Chandolas Juge de Bay, où ils allerent, leur commission & leur procedure. Mais, ces formalitez de Justice n'intimiderent pas le Comte. A qui a les armes à la main, des verbaux sont des joüets, & des preuves de foiblesse : la menace desarmée ne sert qu'à irriter celui à qui elle est faite, quand il est sous les armes. En effet, le Comte ruina alors le Château de Hugues dans Montelimar, &, aïant fait de nouvelles Levées, les jetta sous la conduite du bâtard de Langres, & d'Aimon de Rochemaure, dans les Terres de son ennemi. Giraud Adhemar, qui ne pouvoit abandonner Hugues qui lui étoit si proche, avoit offencé le Comte par le secours qu'il lui avoit donné : ses Terres étoient sur le point de se voir desolées, par le feu & par le fer. Cette apprehension fit qu'il demanda au Gouverneur la même protection qu'il avoit donnée à Hugues, aïant les mêmes raisons pour l'obtenir : aussi lui fut-elle d'abord accordée. De Remond fut ensuitte commandé de l'aller encore declarer au Comte : Mais certaines considerations ne lui aïant pas permis d'y aller lui-même, il envoïa au Comte Hugues des Aures son Lieutenant. Le Comte étoit avec ses Troupes dans

Etat du Valentinois & de Montelimar aprés le départ du Pape Gregoire.

La Souveraineté peu consideée.

Le Montelimar & la Maison d'Adhemar sous la protection du Dauphin.

Guerre du Comte de Valentinois côtre Hugues Adhemar.

Secours du Gouverneur de Dauphiné à Hugues.

Cômissaires : leur procedure.

Reflexion.

Giraud demande la protection du Dauphin, & l'obtient.

Signifiée au Comte.

Tt le

le Mandement de Montelimar, qu'il achevoit de ruiner. Mais, quand il eut oüy des Aures, & vû les lettres du Gouverneur, il ne parut pas ſi éloigné de la penſée de tout accommodement, qu'il avoit témoigné juſques alors de l'être. Pour ne ſe pas faire tomber ſur les bras vne Puiſſance, dont il ne ſçauroit ſupporter le poids, il appaiſa le Gouverneur, en rendant le Roi même Juge de ſa querelle. Elle fut, enfin terminée à la ſatisfaction de chacun. La fin de cette Guerre ne devança que de quelques mois celle du Roi. On l'appella Charles le Sage, & il le fut. Souvent on flatte les Princes en leur donnant ce glorieux Titre, & ſouvent on les avertit ainſi de devenir ce que l'on ſuppoſe qu'ils ſont déja. Il eut de l'eſtime pour les Lettres, & de la liberalité pour les ſçavants. Nôtre langue lui eſt obligée: il commença le premier de la cultiver & de l'enrichir. Il fit traduire en François, par Nicolas Oreſme ſon Precepteur & Evêque de Baïeux, & par d'autres ſçavants hommes, divers ouvrages Grecs & Latins des plus fameux Autheurs dans ces deux langues. Comme la nature lui avoit donné vn eſprit vif, & vn jugement ſolide, il tira des Lettres des avantages qui rendirent ſon Cabinet plus formidable à ſes ennemis, que ne l'avoient été les armées de ſon pere & de ſon aïeul. Il vainquit ſans combattre, & ruina ſes adverſaires par le bon ſens, bien dégagé de tous emportements, plûtôt que par les armes. L'aïde que les yeux recoivent des Teleſcopes, la raiſon la reçoit du ſçavoir.

Qui rend le Roi Juge de ſes intereſts.
Guerre terminée.
Mort du Roi Son Eloge.
Reflexion.
Il favoriſe les lettres.
Reflexion.

XVII.

Charles VI. lui ſuccede.

LE Dauphin Charles, ſon fils, lui ſucceda. Il n'y eut jamais de Roi plus mal-heureux ni plus aimé. Il n'étoit âgé que de douze ans, quand il commença à regner, & ſon pere n'en avoit que quarante deux, quand il ceſſa de vivre. Le Roïaume fut en proïe durant tout ſon regne, à l'avarice des Princes de ſon ſang, & aux entrepriſes des Anglois. Ses Oncles gouvernerent pendant ſa minorité, & durant ſa maladie. C'étoient Louïs Duc d'Anjou, Jean Duc de Berry, & Philippe Duc de Bourgogne: Mais, le plus authoriſé étoit le Duc d'Anjou, quoi que le plus haï des Peuple, par ſon avarice; & des Grands, par ſon ambition. Rien ne fut changé au Gouvernement de Dauphiné, qui n'eut point de part aux revolutions de celui de France. Boville n'eut plus rien à craindre; &, pour ſe venger de l'Evêque de Grenoble ſon ennemi, il lui ſuſcita vne mauvaiſe affaire, qui, neanmoins, eut vn bon effet: elle cauſa leur reconciliation. Le Dauphin Humbert avoit donné à l'Evêque Jean de Chiſſay l'an M. CCCXLIII. la Parroiſſe d'Herbeys en fief, & ç'avoit été avec cette condition, que, ſi les revenus étoient de plus de cinquante livres chaque année, pour leſquels ſeulement elle lui étoit cedée, l'Evêque donneroit au Dauphin, ou à ſes Succeſſeurs tout ce qu'elle vaudroit au delà, en revenus, dans le Graiſivodan, ou dans la Terre de Chevrieres. Raoul de Louppi, aprés la mort de l'Evêque, & de Rodolphe de Chiſſay ſon frere & ſon Succeſſeur, avoit pretendu que ce revenu étoit de cent dix-huit livres; & Boville, ſe ſervant de ce pretexte, avoit mis cette Parroiſſe en ſequeſtre ſous la main du Dauphin. Il fit proceder à vne nouvelle eſtimation, afin que l'on ne l'accuſât pas de rien donner à ſa paſſion; & ceux, qui y furent emploïez, fixerent ces revenus à cent treize livres, neuf ſols, & dix-ſept deniers. Neanmoins leurs amis, qui travailloient à les reünir, le firent conſentir de reduire cette eſtimation à quatre vingt douze livres. De ſorte que l'Evêque ne fut obligé que de donner vn revenu de quarante deux livres, qu'il aſſigna ſur le Mandement de Chevrieres. Ce Traité leur fut vn renoüement d'amitié; & le Pape l'approuva par vne Bulle du mois de Juillet de l'an M. CCCLXXXI. Les Grands ſe broüillent, entre eux, pour peu, & ſe reconcilient pour moins. Toute la France étoit en armes: les ſeditions de Paris & de Roüen, & l'armement que faiſoit le Duc d'Anjou, pour la conqueſte du Roïaume de Naples, favoriſoient les ennemis étrangers. Boville ne devoit pas negliger

Procedure du Gouverneur de Dauphiné cõtre l'Evêque de Grenoble pour Herbeys.
1343.
Leur reconciliation.
1381.
Reflexion.
La France en armes.

la

Digitized by Google

la defence du païs commis à ſes ſoins : il fit des Levées, & logea des gents de Guerre en divers lieux. Il viſita les Villes de S. Marcellin & de Romans, & aïant pourveu à leur ſeureté, il laiſſa Jean Paviot Chevalier Bachelier, dans celle-ci pour y commander comme ſon Lieutenant. Ceci lui donna moïen de ſe venger du Chapitre de l'Egliſe Cathedrale de Grenoble, qu'il blâmoit d'avoir témoigné trop de paſſion pour ſon Evêque. Les maiſons des Chanoines & des Collegiez, voiſines de celle de l'Evêque & de l'Egliſe, étoient renfermées dans de fortes murailles, & n'étoient ouvertes qu'en deux lieux par autant de portes. L'vne répondoit à la Ville & l'autre à la campagne libre. Il fit murer celle-ci, ſuppoſant, que ſans cela il ne pouvoit pas répondre du ſalut de la Ville, s'il arrivoit que quelque force s'y preſentât. Mais, ce n'étoit qu'vne couleur qu'il donnoit à ſa vengeance particuliere : Nul ennemi n'étoit à craindre, & le Clergé l'étoit encore moins. Le Doïen Hugues de Commiers penetra d'abord dans ſa penſée, & le pria de ne faire point de violence à leur liberté, par cette cloſture, ni d'injure à leur honneur, par aucun ſoupçon contre leur foi. Il ne fut pas écouté ; ce qui le porta à appeller du procedé du Gouverneur au Pape, à l'Empereur, & au Roi, comme Dauphin. Neanmoins ce ne fut que l'irriter : depuis les prieres obtinrent de lui plus facilement, ce que l'on deſiroit. L'Evêque, étant devenu ſon ami, termina encore ce different. Le Duc d'Anjou aïant été adopté par Jeane Reine de Naples & Comteſſe Souveraine de Provence, ſe preparoit à faire le voïage d'Italie pour en chaſſer Charles de Duras à qui Vrbain, qui ſiegeoit à Rome, comme Clement VII. à Avignon, avoit donné ce Roïaume. Mais, il s'étoit propoſé la conqueſte de Provence, avant que de paſſer outre, & le Pape l'en ſollicitoit. Son armée étoit, entre autres, compoſée de trante mille Chevaux, qui en étoient la force. Vne partie avoit ſa route à travers le Dauphiné, mais le Duc étoit avare, & l'argent pouvoit tout ſur ſon eſprit. Le Gouverneur fit trouver bon aux trois ordres de Dauphiné de lui faire vn preſent : c'étoit le ſeul moïen de divertir cette marche, qui ne pouvoit que cauſer d'étranges deſolations. Cependant, cette occaſion lui en fut vne d'exercer ſa vengeance contre le même Chapitre ; & l'impoſt qui ſe fit ne flatta pas moins ſon avarice. Toutes les Villes y contribuerent : nulle n'en fut exempte ; & la levée en fut ſi prompte par les ſoins de Bebon de ſaint Marcellin, Threſorier general de la Province, qu'elle évita ainſi la ruine des lieux où ces Troupes, à qui tout étoit permis, auroient paſſé. Trop d'eſpargne du bien des peuples eſt ſouvent leur ruine. La Ville de Vienne, quoi que le Dauphin ne la poſſedât qu'en vertu de Vicariat, ne fut pas mieux exempte de cette contribution generale. On ne conſidera, dans vn peril ſi preſent & ſi grand, ni ſa qualité, ni ſes Privileges. Elle n'avoit point encore preſté de ſerment de fidelité à ſon nouveau Prince : il ne lui fut plus libre de differer plus long-temps. L'Empereur Charles IV. étoit mort dés l'an M.CCCLXXVIII. & Venceſlas ſon fils, qui lui avoit ſuccedé, étoit vn Prince ſans merite, & qui dependoit abſolument des volontez de la Cour de France, de laquelle dependoit ſon ſalut, & ſa conſervation contre la haine des Princes Alemans. De ſorte que s'auroit été l'offencer que de rien conteſter au Roi, par le motif de ſes intereſts, qui étoiēt, au contraire, de ſe tenir étroitement attaché à cette Puiſſance. Toutesfois ce peuple ne ſe diſpoſa à cette reconnoiſſance, qu'aprés que Jocerand Laurent, qu'il deputa au Pape Clement, pour le conſulter ſur ce point, eût rapporté ſes ſentiments. Le Pape le déchargea de toute obligation envers l'Empereur & ſon Archevêque. De maniere qu'étant libre, il ſe ſervit encore du Miniſtere du même Laurent & de Guillaume de l'Oeuvre pour prêter au Roi Dauphin, dans les mains de Boville, le ſerment de fidelité, comme nouveaux ſujets : ce fut dans la Ville de Grenoble, où ils le firent : & depuis ce temps-là juſques à l'an M. CCCC. il n'y eut gueres de difference entre le Gouvernemēt de cette Ville, & de celles qui compoſoient le Dauphiné. Le Courrier,

Levées pour la garde du Dauphiné.

Précautions & ſoins du Gouverneur.

Garniſons.

Porte des Cloiſtres de l'Egliſe de Grenoble murée.

Appel du Doïen pour le Chapitre.

Armée du Duc d'Anjou pour l'Italie.

Impoſt en Dauphiné pour ſe décharger du paſſage.

Reflexion.

Vienne preſte ſerment de fidelité au Roi-Dauphin.

1378.

Mort de l'Empereur Charles IV. Venceſlas lui ſuccede.

Le Pape aïant été conſulté. Qui y conſent.

1400.

Digitized by Google

Ordre établi dans Vienne. Cour imperiale.

que le Couverneur y établit, commanda auſſi dans le Château de Pipet, & le premier fut Jean Focheran. Mais, la Juriſdiction temporelle, à laquelle reſſortirent les Appellations des Subalternes, fut qualifiée imperiale, & exercée dans le Palais des Canaux. C'étoit vne charge relevée, & l'an M.CCCXCVII. Bragadan de Minutulis étoit revêtu de cette Dignité. Les qualitez qui lui étoient données, dans les Actes de Juſtice, étoient celles de Comte Palatin, Conſeiller Delphinal, Juge Majeur de Vienne & de la Terre de la Tour, & de la Cour Imperiale Temporelle de la Cité de Vienne. Pierre du Rivail, l'vn des Anceſtres d'Aïmar du Rivail connû par ſes ouvrages, étoit ſon Lieutenant. Cette Charge avoit alors la même authorité, & la même Juriſdiction qu'aujourd'hui celle de Vibaillif. Le Couverneur avoit, en cela, procuré au Roi vne grande ſatisfaction : Il l'avoit vtilement ſervi en cette rencontre, & en toutes les autres où ſa Charge l'avoit obligé de paroître. C'étoit lui, qui avoit perſuadé au Marquis de Saluſſes de reſiſter aux promeſſes & aux menaces du Comte de Savoïe, & qui l'avoit aſſeuré à ſon Maître. Il avoit negotié ſouvent & heureſement avec la Cour Romaine dans Avignon, où il avoit fait divers voïages. Si-eſt-ce qu'il y avoit eu ſi peu de reconnoiſſance, pour lui, dans la Province, ſes ennemis abbaiſſants, par leurs ſecrettes menées, le merite de ſes ſervices, qu'il fût contraint de recourir au Roi comme Dauphin. Il ſe plaignit du réfus, qui lui étoit fait injuſtement de lui païer les frais qu'il avoit faits en tant de voïages & de negotiations, & même ſes appointements : & le Roi ordonna à Jean Crete Maître des Comptes, & à Nicolas de Plancy Secretaire des Comptes de lui procurer ſon païement. Quelque grand que ſoit le merite d'vn Gouverneur de Province, ſon authorité ſe meſure moins à l'eſtime qu'à l'amour. L'vne irrite l'envie, & l'autre l'appaiſe.

1397.

Le juge en a du rapport au Vibaillif.

Veiles ſervices du Gouverneur de Dauphiné.

Reconnû au Roi contre le refus qui lui a fait de lui païer ſes frais & ſes appointements.

Reflexion.

XVIII.

Superiorité de l'Egliſe ſur le Comté de Valentinois au prejudice du Fideicommis. Ancantie.

LE Comte de Valentinois, en ſe ſoûmettant, comme il avoit fait, à la Souveraineté de l'Egliſe, ſembla avoir eu deſſein que ſon païs bornât de ce côté celle de France. Neanmoins Boville n'eut pas ordre de l'empêcher ; &, quand la choſe fut faite, on ne lui en témoigna pas du reſſentiment. Les deſſeins du Pape ſur ce Comté ne furent pas traverſez, comme ceux du Comte de Savoïe ſur le Marquiſat de Saluſſes. Le Comté de Valentinois étoit ſubſtitué aux proches du Comte, en ligne collaterale ; car le Comte étoit ſans enfans, & l'affectation de la maſculinité, dans ce Fideicommis, ne laiſſoit pas à douter qu'il ne fût graduel, reél, & perpetuel. Tellement que le Comte ne pouvoit rien faire au prejudice de ceux que ce Fideicommis appelloit au Comté, aprés lui, ni impoſer aucune ſervitude ſur ſes Terres qui durât plus que lui. C'eſt pourquoi on ne s'émut pas, étant bien aſſeuré que, toutes les fois que ſes Succeſſeurs le voudroient, ce droit de Superiorité que le Pape pretendoit avoir acquis, s'évanouïroit. En effet, c'eſt ce qui arriva depuis, & ce qui aneantit auſſi le Traité du Vaſſelage de Montelimar. Donc, le Comte de Valentinois joüiſſoit d'vne plaine paix, & de tous les Droits de la Souveraineté ſuperieure, ſon abbaiſſement, par ſon homage à l'Egliſe n'en aïant rien retranché. Il fit le VIII. de Ianvier de l'an M. CCCLXXXII. vn nouvel établiſſement dans la Ville de Creſt. Il commit à Pierre Chabert ſon Threſorier general, le ſoin d'y faire battre, à l'avenir, toute ſorte de monnoïe, de toutes les eſpeces d'or & d'argent dont il conviendroit avec Philippe Baronchal Maître general des Monnoïes dans ſon païs. Il avoit acquis de Louïs de Villars, Evêque de Valence, la portion, que juſques alors ſon Evêché avoit euë dans la ſeigneurie de la Ville de Creſt. Ses predeceſſeurs s'étoient obſtinez à la vouloir conſerver, plus par la vanité de ne rien relâcher à vne Puiſſance voiſine, que par aucune ſolide raiſon : l'échange avoit été la voïe qui les avoit parfaitement reconciliez. Le Comte avoit donné à l'Evêque les Terres de Bourdeaux, & de Beſaudun, leur revenu aïant été eſtimé deux mille florins

1381.

Fabrique de monnoïe établie à Creſt par le Comte de Valétinois

Le Comte acquiert par échange la part de Creſt de l'Evêché de Valence.

Digitized by Google

rins d'or. Il n'y avoit point eu depuis de demélé entre eux : ſi bien qu'aprés tant de tempêtes l'Etat de l'Egliſe dans le Valentinois avoit regaigné le calme. Il ſervit à la pensée qu'eut Ferrand de Heredia, Grand Maitre de Rhodes, de tenir dans la Ville de Valence vn Chapitre general de ſon Ordre. Il y avoit vne Commanderie, & ce fut là où il l'aſſemblale XVIII. du mois de Mars qui étoit le dernier mois de cette année-là. Pluſieurs Reglements y furent faits pour la Police & pour les mœurs. Cette Province, ni les Provinces voiſines, ne preſentans point d'occaſion à leur Nobleſſe qui pût exercer ſon courage & occuper ſes armes, elle fut contrainte d'en chercher ailleurs. Les principaux de celle de Dauphiné ſuivirent le Roi Charles VI. dans la guerre de Flandres, & ſervirent vtilement le jour de la fameuſe Bataille de Roſebeque, où Philippe d'Artevelle fut tué. Le Roi étant retourné victorieux à Paris, Aimar Vicomte de Clermont, François Baron de Saſſenage, Aimar de la Tour ſeigneur de Vinay, & Flotte ſeigneur de Montmaur ne voulurent pas perdre le reſte de la Campagne, ſans chercher de nouveaux perils, pour trouver vne nouvelle gloire. Les Chevaliers Theutoniques ayant perdu tout ce qu'ils poſſedoient dans l'Aſie, l'Empereur Friderie XI. Ladiſlas Roi de Pologne, & Conrad Duc de Moſcovie leur cederent toute leurs pretentions ſur la Pruſſe. Mais ce don n'étoit qu'vne conquête à faire, qui leur étoit permiſe. Ils l'entreprirent, & elle leur ſucceda heureuſement : Ils conquirent ce païs, bâtirent des Forts & des Villes, & s'y établirent. Mais en ce temps-ci les Lithuaniens, Peuple idolatre, mais vaillants, leur faiſoient la guerre. On en rapporte l'origine à vne Troupe de Soldats Romains, jettez par vne tempeſte ſur les Coſtes de la Mer Baltique. Toute la Pruſſe avoit été ſaccagée, & les Chevaliers étoient trop foibles, pour reſiſter à de tels ennemis, par leurs ſeules forces. Ils vinrent chercher du ſecours en France ; & les plus braves ſe diſpoſerent d'abord à ce voiage, & ceux-là furent de ce nombre. Les occaſions de bien faire ſont des perſuaſions aux grands cœurs. Mais, le fruit de la Bataille de Roſebeque ne fut qu'vne ſuſpenſion d'armes, de peu de mois, avec les ennemis étrangers. Le Peuple d'Angleterre contraignit Richard, ſon Roi, de declarer la guerre à la France, quoique pluſieurs raiſons le détournaſſent de ce deſſein. Ce peuple fougueux & emporté n'a des Rois, que pour avoir à qui deſobeïr.

Chapitre general de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem dans Valence.

Seigneurs de Dauphiné à la guerre de Flandres.

Dauphinois qui vont en Pruſſe pour les Chevaliers Theutoniques.

Etabliſſemẽt de ces Chevaliers.

Reflexion.

Anglois declarent la guerre au Roi.

Reflexion.

FIN DV LIVRE ONZIE'ME.

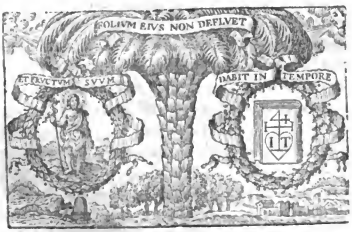

LIVRE DOVZIE'ME

Depuis l'an M. CCCLXXXVI. jusques à l'an M. CCCCXXI.

SECTION I. II.

VOïage du Duc de Berri en Dauphiné pour en tirer du secours. Etats tenus dans Vienne. Il va à Avignon.

Election du Pape Vrbain V I. Imprudence de ceux qui qualifient Schismatique le Pape Clement V I I. qui a siégé dans Avignon.

Montelimar acquis à l'Eglise.

Querelle remarquable entre le Baron de Sassenage, & le seigneur de l'Albergement.

Branche des Alemans de Vaubonnois finie.

Accord entre l'Evêque de Gap, & le Corps de la Ville. Cause & progrés de leur different.

Le Comte de Savoïe secouru par le Gouverneur de Dauphiné, contre les Valesans.

Fin de la Maison de la Tour du Pin, en Dauphiné.

Duc de Bourgogne en Dauphiné. Etats dans Romans.

Armement naval contre les Anglois.

Taxe imposée par Clement sur les Beneficiez.

Different entre le Chapitre & les incorporez de l'Eglise de Vienne. Accommodé. Nouveaux Statuts.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Registres des Archives de l'Hotel de Ville de Vienne.
Registres de la Chambre des Comptes de Dauphiné.
Baldus in Cod.
Memoires de Monsieur l'Evêque de Gap.
Archives de la Maison de Sassenage.
Histoire Genealogique de la Maison de Sassenage liv. 3. f. 11.
Vie de Charles V I. par Monsieur le Laboureur f. 112.
Archives de l'Eglise Cathedrale de Vienne.
Archives de l'Eglise S. Severe de Vienne.

III. IV.

Le Roi, le Duc de Berri, & autres Princes en Dauphiné. Entrée du Roi dans Vienne.

Murailles de cette Ville reparées. Reglement pour les frais avec le Clergé.

Privileges de Vienne confirmez. Etat de cette Ville. Franchise de ses Habitans.

Armée de France en Italie. Le Baron de Sassenage Lieutenant General du Duc de Touraine.

Concession

Digitized by Google

Conceſſion à l'Egliſe Saint André de Grenoble, ſuivant la volonté de Humbert II.

Jouſtes & Tournois celebres.

Queſtion de la Souveraineté de Saluſſes jugée.

Mort du Gouverneur de Dauphiné. Son tombeau.

Archiuia Domus publicæ Viennæ.

Hiſt. Genealogique de la Maiſon de Saſſenage par N. Chorier liv. 3. ſect. 11.

Chartularius S. Andreæ Gratianopolit.

Vie de Charles VI. par Monſieur le Laboureur liv. 6. chap. 4.

Vie du Maréchal de Boucicaut ch. 17.

Archiuia Camer. Computur. Delphin.

Hiſtoire de Saluſſes en Italien MS.

V. VI. VII. VIII.

Jacques de Montmaur Gouverneur de Dauphiné, Lieutenant du Vicariat.

Ravages des Troupes envoïées aux Florentins.

Maladie du Roi. Balet où eſt Emeri de Poitiers.

Mort du Comte de Geneve. Le Comté cedé au Comte de Savoïe.

Vicariat confirmé par le Pape; publié dans Grenoble.

Pourſuites contre les Vaudois. Guillaume de S. Marcel, & autres grands Perſonnages de Dauphiné.

Moïens de reünir l'Egliſe contre le Schiſme. Mort du Pape Clement. Benoit XIII.

Etats à Romans, tenus par le Duc de Bourgogne.

Gennes ſe donne au Roi. Le Baron de Saſſenage y eſt envoïé, & en prend poſſeſſion.

Défaite du Comte de Valentinois par des Troupes revenans en France: prenent le Château de Mazans. Accord.

Communautés du Valentinois ſe mettent ſous la protection du Dauphin. Emportements de l'Evêque ſans effet.

Pourſuittes de l'Archevêque de Vienne, pour la reſtitution de ſa Temporalité.

Commiſſaires Generaux pour la reformation de l'Eſtat, & pour la punition des crimes.

Homage de l'Egliſe de Die au Dauphin.

Mort de Montmaur Gouverneur de Dauphiné. Son tombeau. Son ſucceſſeur.

Etats. Juriſdiction Eccleſiaſtique reglée.

Interdit de l'Archevêque de Vienne ſur ſainte Colombe, auprés de Vienne. Procedures contre lui du Baillif de Mâcon. Sa Temporalité lui eſt reſtituée.

Mort du Dauphin Charles. Loüis lui ſuccede.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.

Vie de Charles VI. par Monſieur le Laboureur liv. 12. ch. 3. liv. 14. ch. 7. liv. 15. ch. 13.

Chronic. Martinian. MS.

Memoires & actes communiquez par Monſieur Iuvenis, Procureur du Roy au Baillage de Gap.

Archiuia Domus publicæ Vienn.

Hiſt. Genealogique de la Maiſon de Saſſenage par N. Chorier liv. 3. ſect. 11.

Denis Godefroy Hiſt. des Conneſtables, Chancelliers &c. f. 90.

Hilarion

Hilarion de Coſte des Dauphins f. 22.
Chartularius Eccleſiæ Dienſis.
Archiuia Eccleſ. S. Mauritij Vienn.
Memoires de Monſieur Perard.

IX. X. XI.

Retour de l'Archevêque Thibaud de Rogemont à Vienne. Ses differents avec le Gouverneur.

Le Château de Mantaille aſſiegé.

Permiſſion au Gouverneur de prendre du bois dans les Foreſts. Soins des Foreſts Domaniales.

Guerre entre l'Archevêque & les Torchefelons. Combats. Châteaux ruïnez.

L'entrée de Vienne refuſée au Gouverneur de la Province. Ce qui s'en enſuit. Continüation de la guerre avec les Torchefelons. Excommunication fulminée par l'Archevêque.

L'Archevêque quitte ſon Archevêché pour celui de Beſançon. Son ſucceſſeur entre dans toute ſa Temporalité. Paix avec les Torchefelons. Leur Eloge.

Traité du Comte de Valentinois avec la France pour ſes Comtez qu'il vend.

Archiuia Dom. publicæ Vienn.
Regiſtr. Camer. Computor. Gratianopolit.
Guid. Pancirolus, & Henric. Salmut. Nouor. Repertor. c. 18.
Archiuia Abbatiæ S. Theuderij.
Archiuia Camer. Computor. Diuion.
Archiuia Eccleſ. S. Mariæ Gratianop.
Archiuia Præſidis de Chevrieres V. Cl.
Chartularius.

XII. XIII. XIV. XV.

Mort d'Antoine de Louvier Evêque de Maguelone, natif de Revel. Ses bienfaits à l'Egliſe Cathedrale de Vienne. Son tombeau.

Le Gouverneur aſſiegé dans la Coſte. Quitte la Province. Son ſucceſſeur.

Guerre entre le Comte de Valentinois, & le ſeigneur de Grolée.

Continuation du Schiſme. Evêque de Gap pour Benoit XIII. empriſonné. Jean Juvenis. Son Eloge. Aſſemblée de l'Egliſe Gallicane.

Traité entre le Roi & l'Evêque de S. Paul. Pariage.

Concile de Piſe. Vrbain VI. éleu.

Majorité du Dauphin Loüis ; le Dauphiné lui eſt rendu. Ses Reglements.

Homage du Comte de Savoïe au Dauphin.

Annobliſſement par le Dauphin. Ses Lettres de protection pour l'Egliſe S. André de Grenoble déchargée de tout homage envers l'Evêque.

Armes des Dauphins d'Auvergne changées.

Impoſt pour le prix du Comté de Valentinois. Vienne en eſt exempte.

Mort du Dauphin Loüis.

Bataille d'Azincour. Dauphinois tuez.

Concile de Conſtance.

L'Empereur Sigiſmond dans Vienne, qu'il exempte de tout Peage. Commiſſaires à cet effet.

Peages approuvez par l'Empereur. Celui de Piſançon confirmé contre ceux de Romans.

Nouveau Traité pour le Comté de Valentinois.

Retour

Digitized by Google

Retour de l'Empereur. Privileges des Villes confirmez. Rachapt des rentes. Privileges de la Ville de Vienne. Foires franches.

Recherches des Antiquitez de Vienne par N. Chorier liv. 2. ch. 7.
Regiſtr. Camer. Computor. Gratianop.
Vie de Charles VI. par Monſieur le Laboureur liv. 28. ch. 3.
Memoires & Actes communiquez par Monſieur Iuvenis.
Regiſtr. Domus publicæ Vapincenſ.
Memoires de Thomaſſin MSS.
Chartular. Eccleſ. S. Andreæ Gratianop.
Archiuia Domus publicæ Vienn.
Antoninus Florentin. Hiſtor. p. 3. Tit. 22. c. 7.
Memoires de Guillaume Vallier MSS.
Guid. Pap. 9. 265. 551.

XVI. XVII. XVIII. XIX. XX.

L'Empereur va en Savoïe ; erige le Comté de Savoïe en Duché.

Privileges de l'Egliſe de Vienne confirmez. Peage de l'Egliſe Cathedrale confirmé.

Le Comte de Valentinois fait priſonnier par ſes parents, mis en liberté aïant traité avec eux. La Nobleſſe refuſe d'approuver ce Traité.

Jean Dauphin, frere de Loüis, lui ſuccede.

Differents entre l'Archevêque de Vienne & le Corps de la Ville, portez au Concile de Baſle. Accommodez.

Mort du Dauphin Jean. Charles, qui eſt depuis Charles VII. lui ſuccede. Confirme le Gouvernement à Henri de Saſſenage.

Differents avec le Marquis de Saluſſes. Leur cauſe, leur progrés. Accommodement.

Prélats appellés au Concile de Conſtance par l'Empereur. Il commet l'Archevêque de Vienne à cet effet, & pour l'homage qu'il pretend d'eux.

Le Pape Martin V. en Dauphiné : Viſite S. Antoine de Viennois.

Mort du Duc de Bourgogne. L'Evêque de Valence en eſt la cauſe innocente.

La Ville du Pont-Saint Eſprit aſſiegée par le Dauphin. Troupes de Dauphiné au Siege.

Le Prince d'Orenge tâche d'entrer dans Vienne. Force le Château d'Anjou. Violences qui y ſont commiſes. La fille du ſeigneur violée, meurt en même temps.

Le Dauphin Charles dans Vienne. Le Château de Pipet lui eſt remis.

Sam. Guichenon Hiſt. de Savoïe f.
Archiuia Eccleſ. S. Mauritij Vienn.
Archiuia Dom. Præſidis de Chevrieres V. Cl.
Archiuia domus publicæ Vienn.
Memoires de Thomaſſin MSS.
Archiuia S. Mariæ Gratianop.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Memoires de Monſieur Iuvenis Procureur du Roi à Gap.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XII.

I.

L'ANGLETERRE ne fit jamais d'auſſi grand armement que cette fois : De ſorte que, pour ſe preparer à recevoir de ſi dangereux ennemis, il ne s'en fit pas vn moindre en France. Le ban & l'arriere-ban furent convoquez dans le Roïaume ; & le Duc de Berri fut envoïé en Dauphiné, pour en tirer vn ſecours conſiderable. Etant arrivé à Vienne, il y aſſembla tous les Prélats, les Nobles & les Communautez en Corps d'Etats, &, durant huit jours, délibera avec eux de ce qu'ils avoient à faire, pour le ſecours de leur Prince, en cette preſſante neceſſité. La Ville de Vienne lui fit vn preſent, dont la qualité apprendra quel étoit alors le genie des Grands & des Peuples. On lui preſenta cinq douzaines de Moutons Flamans, chacun de la valeur d'vn florin ; cinq douzaines de boëttes de confitures faites avec de l'eau roſe ; cinq douzaines de torches ſimples du poids chacune de quatre livres ; ſoixante livres de flambeaux de cire ; & ſix poinçons de Vin. Il n'eut pas de grandes difficultés à ſurmonter ; le zele que les Dauphinois ont toûjours eu pour leur Prince, & la conſideration de celui qui leur avoit été envoïé, leur perſuaderent de ne rien épargner. Le Pape Clement VII. qui avoit ſuccedé au Pape Gregoire XI. étoit dans les interêts de la France, & le Duc aïant conclu heureuſement dans Vienne avec les Etats de Dauphiné l'affaire qui l'y avoit appellé, l'alla viſiter à Avignon. Vrbain VI. ſiégeoit à Rome ; mais on pretendoit que ſon élection avoit été forcée, & qu'elle n'étoit point Canonique. Balde, le plus fameux Juriſconſulte de ce temps-là, ne decida pas ſi bien cette queſtion, que ſa conſultation n'apprenne, que, s'il l'avoit faite dans vn lieu où il eût été permis d'être neutre, elle auroit été favorable à Clement. Il s'y propoſe des objections ſi ſolides, qu'il ne les reſout que par des raiſons bien legeres ; &, pour tout dire, il répond en Politique intereſſé, plûtôt qu'en bon Juriſconſulte à des difficultés, qu'il ſemble avoir voulu plûtôt établir que détruire en les combattant ſi mal. Auſſi, les Actes de Clement n'ont pas été reſcindés en la Cour de Rome ; ils y ont eu depuis la même force, & la même autorité qu'ils avoient eüe en celle d'Avignon, & dans l'étenduë de ſon obedience. La Canoniſation du Cardinal Pierre de Luxembourg en eſt vn des plus celebres ; Elle n'a pas été recuſée de n'être point legitime ; & Rome l'a receuë, comme faite dans les formes preſcrites par les Conſtitutions, & de l'autorité d'vne Puiſſance legitime. Aprés cela que peut-on juger du zele inconſideré de ceux qui le traitent de Schiſmatique, & qui veulent faire paſſer nôtre

Duc de Berri en Dauphiné pour en tirer du ſecours.

Etats de Dauphiné dãs Vienne.

Preſent de la Ville de Vienne au Duc.

Qui va voir le Pape Clement VII.

Vrbain VI. lieu dans Rome.

Conſeil de Balde.

Actes de Clement approuvez par la Cour de Rome.

tre Nation pour rebelle à l'Egliſe,& pour heretique ? Cette hardieſſe n'eſt-elle pas criminelle,& devroit-elle être ſoufferte impunement ? Il n'y avoit pas apparence que cette diviſion ceſsât de long temps,& Clement travailloit à augmenter l'Etat Eccleſiaſtique au deçà des Alpes, croïant tout perdu au delà. Son predeceſſeur avoit acquis la Souveraineté de Montelimar ; il voulut en acquerir le Domaine vtile, en le cõſolidât avec le direct. Giraud Adhemar,avec qui Gregoire avoit traité,poſſedoit la moitié de cette Terre comme proprietaire; quoi qu'il n'eût de juſte droit que pour le quart. Sans entrer dans cette recherche,& ſans s'éclaircir de la verité,Clement traita, par le miniſtere de François de Lando Auditeur des Cauſes du Palais Apoſtolique,& de Guillaume Cavorat Chanoine de l'Egliſe de Roüen l'vn de ſes Chambriers; & Giraud,par celui de Loüis Picquet Juriſconſulte,qu'il emploïa. Ils tõberent d'accord d'vn échange qui fut executé le mois d'Octobre de l'an M.CCCLXXXIII. Giraud ceda cette moitié au Pape,qui lui donna le Château & la Terre de Grilhon en toute proprieté;& la Garantie,en cas d'éviction,fut promiſe reciproquement. Guillaume de Morges ſeigneur du Chaſtellard fut mis par le Pape dans la Ville de Montelimar,pour la gouverner,& la Charge de Baillif lui en fut donnée. Mais,les revenus de Montelimar ſurpaſſoient de beaucoup ceux de la Terre de Grilhon : C'eſt pourquoi il fut permis à Giraud de retirer ceux de Montelimar,juſques à ce qu'il lui en eût été donné qui les égalaſſent. En effet,ils ne lui furent pas conteſtez durant ſa vie, & ne le furent à ſon fils,qui porta le même nom que lui,juſques au Pontificat de Martin III. Il n'étoit reſté à Giraud que la quatriéme partie de cette Seigneurie, ſes proches aïant emporté ſur lui par divers Jugements tout le reſte;& il étoit obligé à la garantie de toute la moitié. Ce Pape s'en étant plaint, il répondit qu'on n'avoit rien à pretendre contre lui à cet égard,ſoûtenant que ce quart reſtant valoit plus que toute la Terre de Grilhon. Cela étant,il n'y avoit pas apparence que le Pape refusât de le dégrever, en ajoûtant la poſſeſſion de quelque autre Terre à celle de Grilhon. François de Caſtelnau Archevêque de Narbonne avoit le Gouvernement du Comté Venaiſſin, comme Vicaire general: Martin le commit l'an VIII. de ſon Pontificat, qui répond à l'an M.CCCCXXV. de N. S. pour en faire la verification, & pour lui donner enſuite la recompenſe qu'il jugeroit raiſonnable. Mais,aprés que toutes choſes eurent été bien examinées,cette affaire prit vn autre penchant. Comme le Pape Clement travailloit à cet échange,vne querelle,qui ne pouvoit qu'être funeſte à deux Provinces, par la part que la Nobleſſe de l'vne & de l'autre y auroit priſe,fut aſſoupie. Hugues Aleman ſeigneur de Vaubonnois, mourant ſans enfans mâles, avoit inſtitué ſon heritiere vniverſelle Conſtance Aleman ſa fille, qu'il avoit mariée à Guillaume de la Baume, ſeigneur de l'Albergement. De ce mariage étoit né Jean de la Baume,qui fut depuis Maréchal de France,& Gouverneur de Paris,pour les Anglois; mais comme il étoit reſté en âge de pupillarité aprés la mort de ſon pere, Conſtance avoit convolé à de ſecondes nopces avec François Baron de Saſſenage. Elle étoit née du mariage de Hugues avec Sibille de Château-neuf, fille de Jaſpert Vicomte de Château-neuf, Terre voiſine de Montpellier. François l'aïant épouſée l'an M.CCCLXII. elle vêcut avec lui prés de vingt ans, & l'amour, qu'elle lui portoit, fit qu'en diſpoſant de ſon bien, elle le prefera à ſon fils du premier lit, n'aïant point d'enfans de celui-ci. Il acquit en même temps les droits de Beatrix Aleman, veufve d'Amblard ſeigneur de Beaumont, & ſœur de Hugues ſur la ſucceſſion de ſon pere. Mais, les pretentions de Jean de la Baume étoient plus importantes, & il lui étoit mal aiſé de s'en demêler avantageuſement. Ce jeune homme, qui ſe croïoit trop mal-traité, pour ne pas éclatter, donna toute liberté à ſes reſſentiments. Il aſſembla ſes amis, & obligea ſon Beau-pere d'en faire autant. Il lui envoïa des

Mauvais ſentimẽt de ceux qui nothment Clement Antipape.

Il acquiert Montelimar.

Par échange.

1383.

Guillaume de Morges Baillif de Montelimar pour le Pape.

1415.

Querelle entre le Baron de Saſſenage & le ſeigneur de l'Albergement.

1362.

Digitized by Google

Lettres de défi, & lui preſentant le Combat, il emprunta le langage d'vne bile trop échaufée, & ne parla pas avec la moderation que la qualité de l'vn & de l'autre ſembloit exiger de lui. Il l'accuſa d'avoir envoié auprés de ſa Maiſon de gents armés pour le ſurprendre, & ſuppoſa, pour l'offence, qu'il avoit parû avec eux, dans les grands chemins. François ne voulut pas deſcendre de la condition où ſon mariage avec la mere de ſon ennemi l'avoit mis, pour ſe meſurer avec lui : il ſe contenta de répondre à tous les chefs de ſon Cartel, comme aïant toûjours en veuë ſa qualité de Beau-pere. Ce qu'il répondit, fut qu'il n'acceptoit point ce défi pour vn bien qu'il poſſedoit legitimement : mais il donna plus de chaleur à ſon indignation, ſur ce qu'il l'accuſoit d'avoir eu la penſée de l'enlever. *Si vous le penſez*, lui dit-il, dans la Lettre qu'il lui manda, *vous penſez mal ; & ſi vous le dites, vous mentez.* La replique de ſon adverſaire ne fut que menaces, & fierté. Mais François, qui étoit plus âgé, eut auſſi plus de retenuë : Il reſolut de ne point attaquer, mais il pourvût à ſa défence, s'il l'étoit. Il ſçavoit que quand le ſort des armes le favoriſeroit, dans vn duel, le jugement des hommes ſages ne le faiſoit pas ; & que ſi on le loüoit à cauſe de la victoire, on le blâmeroit à cauſe du Combat. Amé le Rouge Comte de Savoïe eut ſujet d'apprehender les ſuittes de cette querelle : la Breſſe étoit vne des Provinces de ſon Etat ; la Baume y étoit puiſſant, & Saſſenage l'étoit encore plus en Dauphiné : Tellement que les forces des deux partis pouvoient porter bien du deſordre dans l'vne & dans l'autre. Pour l'éviter, le Comte défendit à la Baume de plus écrire à Saſſenage ; &, aprés, il ſe rendit lui-même l'arbitre de leurs differents. Celui-ci étant trop avisé, pour ne pas conſiderer comme vn grand honneur la mediation d'vn ſi grand Prince, accorda à la Baume tout ce qu'il pouvoit pretendre avec juſtice ; & la Baume étant ſatisfait, lui ceda tous ſes droits ſur la ſucceſſion de la Maiſon de Valentinois. Boville, qui avoit ſouhaité cet accommodement ſi neceſſaire au repos de ſa Province, en procura l'execution avec joïe. Saſſenage à la fin de l'an M. CCCLXXXIII. le pria de le mettre dans la poſſeſſion des Terres & des Fiefs dépendants de l'heredité de ſa femme, qui étoit celle de ſon Beau-pere ; & il le fut en même temps. Hugues Aleman étoit mort dés l'an M. CCCLXIV. & en lui finit la branche maſculine des Alemans de Vaubonnois, de laquelle il n'eſt pas vray que les autres branches de cette famille ſoient venuës, comme ſi elle avoit été le tige de toutes, Aleman ſeigneur d'Vriage, qui vivoit l'an M. CX. l'aïant été, & l'autheur du nom de ſa poſterité.

Accomodée.

1383.

Branche des Alemans de Vaubonnois finie.

1364.

1110.

II.

Accord entre l'Evêque de Gap & ſa Ville Epiſcopale.

LE Gapençois avoit été en grand deſordre durant quelques années, & la même année que la querelle de Saſſenage & de la Baume fut terminée, celle de Jacques Artaud, Evêque de Gap, avec ſa Ville Epiſcopale le fut auſſi. Ses Officiers n'avoient pas été aſſez exacts à obſerver tout ce qu'il avoit promis aux Habitans de cette Ville, par la tranſaction qu'il avoit faite avec eux l'an M. CCCLXXVIII. Ils avoient porté ce Peuple à prendre les armes, & à les chaſſer ; & l'Evêque les avoit ſuivis. S'étant retiré à la Baume de Siſteron, il les y avoit établis, & y faiſoit exercer ſa Juriſdiction tant ſpirituelle que temporelle. Les mauvais Miniſtres ſe regardent eux-mêmes, quand ils feignent de ne ſe propoſer que l'avantage de leurs Maîtres, & ne ſuivent que le deſir d'accroiſtre injuſtement leur authorité, & d'en abbattre les bornes. L'Evêque en avoit porté ſa plainte au Pape Clement VII. & le reſpect, qu'eut ce Peuple pour le Vicaire de JESVS-CHRIST, lui fit aggréer le Cardinal d'Albe, qui lui fut

Cauſe & progrés du different.

1378.

Reflexion.

Digitized by Google

fut envoïé, pour le Gouvernement de la Ville, & pour l'exercice de la Juriſdiction Epiſcopale. La connoiſſance de l'affaire & des raiſons des parties fut commiſe aux Cardinaux d'Oſtun & de Cuſance: mais, ils ne s'y appliquerent pas auſſi-tôt, ni avec autant d'ardeur qu'il le faloit, pour le repos de cette Ville, & pour la ſatisfaction de l'Evêque. Ce qu'il y a de plus difficile dans les reconciliations c'eſt la volonté de ſe reconcilier: les moïens en ſont aiſez, quand le deſſein en eſt bien formé. Guigue Artaud, ſeigneur du Saix parent de l'Evêque; Oſaſieca Flotte ſeigneur de la Roche des Arnauds, & Baudoin Aïnard ſeigneur de Chalancon entreprirent de conclurre cet accommodement qui n'avoit été que projetté. L'Evêque & les Habitants de Gap ne refuſerent pas leur negotiation; & elle fut ſi judicieuſe, & par conſequent ſi heureuſe, que la paix fut concluë. L'Evêque remit aux Habitants toutes les peines qu'ils avoient encouruës, par leur rebellion, de quelque nature qu'elles puſſent étre. Il rappella de la Baume de Siſteron dans la Ville de Gap ſes Juriſdictions; mais il deſtitua ſes Officiers, qui furent convaincus d'avoir donné cauſe, par leur mauvaiſe conduitte, à tous ces mouvements; & leur en ſubſtitua d'autres plus ſages & plus aggreables au peuple. Ces conditions ouvrirent à l'Evêque les portes de ſa Ville, & les cœurs de ſes Habitants. Il n'eut plus de demeſlé avec eux, ni le Gouverneur de Dauphiné à craindre de ce côté. Boville eut la liberté d'aller au ſecours du Comte de Savoïe, qui faiſoit la Guerre aux Valeſans. L'Evêque de Cavaillon, envoïé au Roi par le Comte touchant l'homage du Marquiſat de Saluſſes, lui avoit rapporté vn ordre exprés de ſecourir le Comte, & il avoit voulu lui-même conduire les Troupes qu'il avoit levées pour la Savoïe. Cette Guerre ne fut pas longuë: les Valeſans, aprés quelques pertes, demanderent la paix que le Comte leur donna; & Boville revint en ſon Gouvernement. Antoine de la Tour, ſeigneur de Vinay, l'avoit accompagné en cette Guerre. C'eſt en lui & en Hugues de la Tour, ſon frere, ſeigneur d'Illins & de Montſeveroux, que finit, quelques années aprés, tout ce qui en cette Province reſtoit de mâles de la Maiſon de la Tour, qui avoit produit les Dauphins de la troiſiéme race. François ſeignent de Saſſenage recuëillit leur ſucceſſion, qu'il laiſſa, comme ils l'avoient ordonné, à Henri, ſeigneur du Pont, ſon Neveu. Celui-ci avoit épouſé Huguette de la Tour, & en avoit eu, entre autres, Albert qui prit le nom de la Tour, & fut ſeigneur de Vinay. De celui-ci deſcendirent ceux qui ſous le nom de la Tour, ont poſſedé la Terre de Vinay, juſqu'à ce qu'elle eſt entrée dans la Maiſon de Saſſenage, & aprez dans celle
1532. d'Anceſune environ l'an M.DXXXII. par le mariage de Germaine de la Tour-Saſſenage fille de Hugues de la Tour-Saſſenge avec Ceſar d'Anceſune. Mais, la Maiſon de la Tour d'Auvergne, tige de celle-ci, a eu plus de bon-heur dans ſa durée & n'en a pas moins eu dans la gloire. Guillaume Juſtel en a écrit l'Hiſtoire Genealogique; & divers Titres m'apprennent que ceux qui ont affecté de s'éloigner de ſes ſentiments, n'en ont pas eu des ſoûtenables. Ces deux Familles ont toûjours été vnies d'vne ſi étroite amitié, que l'on ne ſçauroit douter que le principe n'en fût dans le ſang. Elles n'ont jamais negligé d'occaſion de ſe rendre reciproquement de bons offices: & les mêmes noms auſſi bien que les mêmes intereſts leur ont été ſouvent communs. I'ay remarqué en vn autre lieu qu'Anſelme de la Tour vivoit dans cette Province l'an
1155. M. CLV. mais auſſi i'ay remarqué depuis, que s'il n'eſt pas du tout étranger à la Maiſon de la Tour du Pin, du moins il n'en eſt point le chef. Pluſieurs Maiſons ont le même nom qui n'ont pas la même origine: quoi que c'en ſoit celle de la Tour du Pin étant finie en ce temps-ci, d'autres branches du même tige lui ont ſurvécu & celle des Vicomtes de Turenne, à toutes. Les plus hautes dignités, & les plus grâdes Charges y ont trouvé des vertus dignes d'elles: & le merite de ceux qui en ont été revêtus n'en a pas receu plus d'honneur, qu'il n'en a fait au choix judicieux des ſouverains Pontifes & des Rois. Le Duc de Berry étoit dans vne parfaite intelligence avec

Reflexion.

Mediateurs.

Boville ſecourt le Côte de Savoïe contre les Valeſans.

Fin de la Maiſon de la Tour.

Fondu en celle de Saſſenage.

Digitized by Google

le Comté de Savoïe, & il le lui témoigna en cette Guerre. Il lui envoïa vn grand ſecours, qui ſe joignit à celui que Boville lui avoit amené. La Guerre contre les Anglois aïant été reſoluë, il s'étoit avancé juſques en Dauphiné pour y diſpoſer les Eſtats à contribuer à cette Guerre, quoi que ſes Privileges l'exemptaſſent de cette obligation. Le Duc de Bourgogne y fut envoïé incontinent aprés lui, & le Duc de Berry lui laiſſa le ſoin de cette affaire étant appellé ailleurs. Les Eſtats furent aſſemblez l'an M. CCCLXXXV. dans la Ville de Romans, & le Duc de Bourgogne y preſida. Boville y aſſiſta, & toutes les Villes y aïant envoïé leurs Deputez, ceux de celle de Vienne furent Pierre de Buffevent, qui y avoit la Charge de Courrier & de Vicegerent, & Joſſerand Laurent. On ne conteſte que foiblement avec les Princes. Le Duc emporta ce qu'il deſiroit, & l'année ſuivante la Nobleſſe de Dauphiné courut en foule à l'armement Naval qui ſe fit à l'Eſcluſe, contre l'Angleterre. Ce fut le plus grand qui ait jamais parû ſur l'Ocean: mais la fauſſe & maligne politique du Duc de Berry fut l'écueïl où échoüa ce nombre infini de Vaiſſeaux: Clement, qui étoit au Timon de celui de l'Egliſe vniverſelle exerçoit vne eſpece de tyrannie ſur tous les Beneficiez. Il avoit déja exigé le dixiéme denier de tous leurs revenus, &, outre vne taxe qu'il leur avoit impoſée, il s'étoit, par vne Bulle qu'il avoit fait fulminer, reſervé indeterminément la collation & la diſpoſition de tous les benefices, Dignitez, Perſonats, & offices qui viendroient à vaquer. Il n'étoit pas en ſa diſpoſition d'être meilleur. Aïant à ſaouler l'avidité de trante ſix Cardinaux de ſon parti, il faloit neceſſairement que par lui ils ſubſiſtaſſent avec éclat, puis que par eux ſeulement, il ſubſiſtoit dans ſa Dignité. Si eſt-ce qu'il n'abandonnoit pas le ſoin des Egliſes particulieres de ſon obedience, pour y entretenir l'vnion, que ſon concurrent, & lui ne ſouffroient pas dans l'Egliſe vniverſelle. Celle de Vienne étoit diviſée; le Chapitre compoſé du Doïen & des Chanoines étoit en different avec les Chapellains perpetuels & les incorporez. Ce n'étoit pas la premiere fois que ceux-ci s'étoient plaints des mauvais traittements des autres: Mais, ils avoient été reglez premierement par Jean Preſtre Cardinal du Titre de ſaint Marc, &, aprés, par Pierre auſſi Cardinal du même Titre. Leurs reglements avoient été ſuivis juſques à ce que des eſprits intereſſez ſe porterent à d'autres penſées, par des motifs d'avarice. Le Pape deputa le Doïen de l'Egliſe de Lion, & Guillaume Dulac, Prevoſt de celle de Geneve, où l'vn d'eux pour écouter les deux parties, & pour leur faire raiſon, aprés avoir examiné celles qu'elles avoient pour la defence de leur intereſt reciproque, le Doïen de Lion s'étant excuſé, Dulac proceda à l'effet de cette Commiſſion, avec autant d'induſtrie que de prudence. Il perſuada aux vns & aux autres de nommer de leurs Corps ceux en qui ils auroient de la confiance, pour lui donner moïen de trouver avec eux celui d'vn heureux accommodement. Le Chapitre nomma, de ſa part, Guillaume de Virieu ſon Doïen, Guillaume Chambarel Precenteur, Pierre Chatard Archidiacre, & Hugues Coſte Chantre; & les incorporez, Renaud Prevoſt, Barthelemi de Brolio, Pierre Berger, Jean Berger, & Jean de la Cour, Preſtres, Jean Coſtaing Chevalier, Jacques Chenu Maître du Chœur, & Hugues Moſſat Clerc. Aprés diverſes conferences, ils tomberent d'accord qu'on ne pouvoit mieux ſatisfaire les vnes & les autres, qu'en ne leur faiſant point droit preciſement ſur les points contentieux entre eux. Les ſages Arbitres des querelles des Corps laiſſent toûjours indecis en les accommodant qui a eu, ou qui n'a pas eu raiſon: il eſt moins dur de perdre ce que l'on a pretendu, que de recevoir ce reproche qu'on a été vn inconſideré de le pretendre. Ils s'aviſerent de faire de nouveaux Statuts qui corrigeaſſent les abus nés depuis les anciés, & qui pourveuſſent à ce qu'à l'avenir on n'en vid pas naître de ſemblables. Donc, ils comprirent en cinquante neuf articles tout ce qui regardoit le Gouvernement & la Police de l'Egliſe, le Service Divin, la diſtribution des revenus, & le devoir des vns & des autres. Ils

Duc de Bourgogne en Dauphiné. Eſtats.

1385.

Reflexion.

Armement Naval à l'Eſcluſe.

Conduitte du Pape Clemét pour les benefices & les Beneficiez.

Different entre le Chapitre & les Chapellains incorporez de S Maurice de Vienne.

Diverſes procedures ſur ce different.

Accommodemens.

Reflexion.

Nouveaux Statuts.

furent

1385. furent publiez le mois de May de l'an M. CCCLXXXV. aprés que le Pape les eût homologuez : & depuis ils ont été observés, presque en toutes leurs parties. Le nombre des Chanoines & des incorporez fut limité : les Chanoines furent reduits à vingt ; les Chapellains perpetuels, à quarante, avec quatre Diacres, quatre Soudiacres du bas Chœur, dix-huit Clercs, dix-huit Clergeons (on les appelle ainsi) & deux Chevaliers, ou Advocats. Dix des Chapellains furent destinez au service du grand Autel ; & aux quatre premiers fut affecté le nom de Quaternier, comme vn Titre d'honneur. Mais, il y est porté que nulle Chapellainie ne sera conferée à qui n'aura pas encore atteint l'âge de vingt ans : pour celui des Chanoines, il est laissé en la disposition du Droit commun. Le temps altere les meilleurs établissements ; &, à la fin, la corruption des mœurs, aprés qu'ils l'ont combattuë long-temps, passe jusqu'à eux. Ils ont besoin, pour lui resister, d'être soûtenus par d'autres. Reflexion.

III.

CE Grand armement, qui avoit fait trembler l'Angleterre, & qui sembloit en promettre la conqueste à la France, comme infaillible, aïant été dissipé, fut
1385. la desolation du Roïaume, à qui il avoit fait esperer tant de gloire. L'an M.CCCLXXXV. fut perdu inutilement à le preparer, & l'année suivante fut principalement emploïée en voïages & en negotiations. Le Roi accompagné de Louïs Duc de Turaine, du Duc de Berri, & du Duc de Bourgogne, vint en Dauphiné, & fut receu dans Vienne avec toute la magnificence dont ce siecle-là étoit capable. Vne des principales marques de la joïe publique, dans ces occasions, étoient des representations comiques, que l'on disposoit en divers lieux où des Theatres étoient dressez à ce sujet. On habilloit mêmes bizarrement diverses personnes, qui marchoient devant les Grands, en disant des choses facetieuses & faisant des gesticulations ridicules, pour les divertir. Rien de cela ne fut negligé à l'entrée du Roi. Enguerrand d'Eudin, qui avoit succedé à Boville au Gouvernement de la Province, l'y étant venu recevoir, lui fit comprendre combien cette Ville étoit importante à son service, tant par la necessité du passage, que par d'autres considerations. Mais, ses Archevêques, qui y avoient eu toute authorité jusques au Vicariat, avoient tellement negligé le soin de ses murailles & de ses fortifications, qu'étant ruinées de tout côté, elle étoit hors de defence, s'il arrivoit qu'elle fût attaquée. C'est pourquoi, il eut ordre de travailler incessamment à leur reparation. Les Archevêques avoient été assez forts par la seule protection des Empereurs & des Papes, n'aïant eu à craindre, jusques alors, que les Dauphins & les Comtes de Savoïe, à qui ces deux Puissances étoient sacrées. Mais il n'étoient pas toûjours si absolument les maîtres des Habitants, qu'ils n'eussent souvent des demeslez ensemble : desorte que fortifier leur Ville ç'auroit été à leur jugement fortifier, contre eux, leur desobeïssance. Il leur avoit suffi de les tenir dans la sujection par les deux forteresses, qui les menaçoient de deux côtez. L'vne étoit le Château de Pipet, ouvrage des Rois de Bourgogne, & l'autre celui de la Bastie, ouvrage de l'Archevêque Jean de Brognac : & c'étoit avec plaisir qu'ils avoient veu la cheute des murailles de la Ville que leur negligence avoit favorisée. Le Gouverneur aïant assemblé le Clergé, & les Habitants, ils conclurent qu'elles seroient reparées, & que de nouvelles fortifications seroient faites, pour leur seureté, au lieu où le Gouverneur les jugeroit necessaires. La proposition qu'il leur en fit, en l'état où étoient les choses, leur fut vn commandement souverain. Mais, il y eut de la difficulté entre eux pour la contribution : le Clerge étoit bien tombé d'accord de participer aux frais ; mais les autres Habitans soûtenoient qu'il devoit être chargé du moins du tiers de la dépence, & le Clergé y resistoit. Tous étoient demeurez convenants que l'Archevêque en devoit être exempt, & on ne pretendoit rien contre lui, le Roi & le Gouverneur

Le Roi, le Duc de Berri, & autres Princes en Dauphiné.

Son entrée dans Vienne.

Masquarades.

Ruine des murailles & des fortifications de Vienne par la negligence des Archevêques

Reparées.

Difficultez entre les Ordres pour la contribution reglée.

verneur n'aïans pas voulu ajoûter le déplaiſir de la contribution à celui de ſe voir dépoüillé de ſa temporalité. Le Pape, à qui le Clergé recourut, commit Jean Iſimbard, Abbé de S. André, pour procurer ſa ſatisfaction, en obtenant qu'il fût taxé à moins que ce que l'on pretendoit. De ſorte qu'aprés diverſes conferences, le Gouverneur l'Archevêque, & les Deputez du Clergé & du Corps de la Ville propoſerent vn temperament qui fut goûté. Ils n'obligerent le Clergé qu'au cinquiéme denier, de toute la dépence neceſſaire; & ordonnerent que le reſte ſeroit rejetté ſur les autres Habitants. L'impoſition fut fixée à ſix mille florins d'or: & les Commiſſaires choiſis, pour en faire l'employ, & pour prendre garde que rien ne fût diſſipé, furent, de la part du Clergé, Barthelemy de Brolio, & Henri Athenoud; & de la part des Conſuls, Guillaume de l'Oeuvre, Henri Iſimbard, Jean de Sauzée, & Jocerand Laurent; & le Tréſorier General, Pierre Borgorel. Quelques vns des ſeigneurs, qui avoient accompagné le Gouverneur, agirent vtilement, pour faire joindre les vns & les autres: Mais ceux, qui le firent avec plus d'ardeur & de ſuccés, furent Jacques de Roſſillon ſeigneur de Tullin & de Montbrizon, Turpin de Vinay (c'eſt le même que Hugues de la Tour de Vinay) & Henri de Vallins, tous trois Chevaliers. Aprés on commança à travailler ſerieuſement à renfermer cette Ville dans de nouvelles murailles. Mais, on ne ſuivit ni la forme ni les fondemens des anciennes, dont il ne reſte aujourd'hui que ce que l'on en void le long de la Riviere de la Jere, qui ſert d'vn côté de clôture au Monaſtere des Religieuſes de ſaint André. On ne les flanqua pas de Tours, comme l'étoient celles-là, l'Architecture en fut bien plus groſſiere & plus negligée: Neanmoins l'enceinte en eſt de beaucoup plus grande, aïant été portée ſur les ſommets de quelques Montagnes voiſines. Mais, cette fortification ne répondit pas à ce que l'on attendoit de tant de ſoins & de dépences, & pour la force, & pour la decoration. On n'y a rien ajoûté depuis; & on n'a eu d'autre penſée que de les maintenir. Ce fut le fruit de ce voïage du Roi. Comme il fut arrivé à Lion, il y fit du ſejour juſques à ce que les affaires de Languedoc, qui étoient en mauvais état, fuſſent rétablies par le Duc de Berri, ſon Oncle. Les Conſuls de Vienne y deputerent Guillaume de l'Oeuvre, Jocerand Laurent, Jean Roſſet, & Armand Faucher, qui étoient de leurs plus notables Citoïens, pour lui demander, comme au Vicaire perpetuel & irrevocable de l'Empire, la confirmation de leurs Privileges. Il n'y avoit alors, & il n'y eut depuis juſques au regne de Louïs XI. que deux Ordres differents dans cette Ville entre ſes Habitants: l'vn étoit composé des Eccleſiaſtiques, ſoûs le nom de Clergé; & l'autre l'étoit de tous les autres Habitans, ſans aucune difference. Ils joüiſſoient tous également des mêmes franchiſes, & des mêmes exemptions: De ſorte qu'ils étoient tous conſiderez comme Nobles, & qu'il n'y avoit point d'ordre particulier à qui ce caractere fut affecté à l'excluſion du peuple: & nous avons déja remarqué ailleurs que, dans des reviſions de feux, les Habitans de Vienne ont par cette raiſon la qualité de Nobles de Vienne. Le Duc de Touraine, qui avoit été deſtiné pour commander l'Armée que le Roi envoïoit en Italie, ne s'arreſta pas avec lui à Avignon. Les Florentins, preſſez par les armées de Jean Galeas premier Duc de Milan, avoient imploré la protection de la France; & ce Prince alla à leur ſecours à la teſte des Troupes qui lui avoient été données. François, Baron de Saſſenage qui s'étoit fait remarquer à l'Eſcluſe, entre les plus zelez & les plus capables de bien ſervir, fut choiſi pour Lieutenant General dans cette armée, ſoûs ce Prince. Des plus braves de cette Province furent bien aiſe d'aller ſervir ſous lui, & François de Beegue, Gentil-homme de Voiron, fut de ce nombre. Ce ſecours bien conduit, comme il fut, regaigna, d'abord aux Florentins ce qu'ils avoient perdu. Mais, cette Guerre n'eſt pas de mon ſujet. Le Roi étant de retour à Paris fut ſollicité de ne differer pas plus long-temps l'effet de la promeſſe, qu'il

Commiſſaire du Pape pour la contribution du Clergé.

Privileges de Vienne confirmez.

Eſtat de cette Ville.

Ses Habitans francs & Nobles.

Duc de Touraine en Italie avec vne armée.

Le Baron de Saſſenage ſon Lieutenent General.

Digitized by Google

qu'il avoit faite au Prevoſt, & aux Chanoines de l'Egliſe Collegialle de ſaint André de Grenoble, la premiere année de ſon Regne : & cet Acte de Juſtice en fut vn de ſa pieté. Le Dauphin Humbert II. aïant voulu augmenter le nombre des Chapellains de cette Egliſe, avoit augmenté de douze ſes Prebandes par vn Acte authentique de l'an M. CCCXLV. & leurs revenus, de quatre cent florins d'or chaque année ; & leur avoit donné pour vne autre cauſe, vingt livres de *bonne* & *ancienne* monnoïe. C'étoit pour tenir lieu du revenu de quelques maiſons qu'il avoit acheptées d'eux, pour élargir celle de la Threſorerie : & c'eſt aujourd'hui l'Hôtel du Gouverneur de la Province ; acquis par le Conneſtable de Leſdiguieres. Dailleurs, le même Dauphin leur avoit legué deux mille florins d'or, par ſon Teſtament du XXIV. du mois de May de l'an M. CCCLV. mais, à la reſerve de ces vingt livres, il n'y avoit point de fonds certain pour leur païement, & le Threſorier General, qui devoit le faire, ne leur étoit pas favorable. Enfin le Roi, aïant pris l'avis des Officiers du Conſeil Delphinal, & de ceux des Comptes de cette Province de ce qu'il avoit à faire, conſulta encore ceux de la Chambre des Comptes de Paris, & du Parlement, qui n'étoit compoſé que d'vne ſeule Chambre. Ce leg de deux mille florins d'or faiſoit toute la difficulté, le Conſeil du Roi ne jugeant pas qu'il fût obligé à le païer par des raiſons qui ſe preſentent d'elles-mêmes. En effet, le don des quatre cents florins d'or de revenu annuel, & la conſtitution de la rente des vingt livres avoient precedé le tranſport du Dauphiné ; par lequel le Dauphin ſon ſucceſſeur étoit poſitivement obligé d'acquitter ſes debtes. Mais, ce leg étoit vne gratification volontaire & poſterieure, au lieu que la debte du Chapitre avoit vn ſuppoſt plus ſolide. Outre l'augmentation du nombre de ſes Chapellains, le Dauphin l'avoit aſſujetti à l'obligation d'entretenir, jour & nuit, vn Cierge allumé ſur le Grand Autel, & douze Lampes ardentes les nuits ſeulement. C'eſt pourquoi le Roi ſe conforma aux ſentiments de tous ſes Officiers, & ordonna, premierement à l'égard de la rente annuelle de ces vingt livres, qu'elle ſeroit païée, comme Humbert l'avoit voulu, des revenus de la Chaſtellainie de Vizille, de celle de Montbonod, & de celle de Cornilhon ; &, à l'égard de celle de quatre cents florins d'or, que la Recepte Generale de Dauphiné y ſatisferoit ; & cela avec cette condition ; que nulle demande ne pourroit étre faite à l'avenir des arrerages qui en étoient dûs, à quelque ſomme qu'ils arrivaſſent. Mais, pour les deux mille livres, le Roi declara que, pour cauſe, il n'en decidoit pas alors la queſtion ; & laiſſa la choſe en l'état. C'étoit, ce ſemble, declarer aſſés qu'il ne pretendoit pas en rien devoir. Les Rois ne ſçauroient mieux s'expliquer, en ces occaſions, qu'en refuſant de s'expliquer.

Conceſſion à l'Egliſe ſaint André de Grenoble en execution de celle de Humbert II

1345.

1355.

Reflexion.

IV.

LA France étoit en quelque ſorte de repos, par la treve qui étoit entre elle & l'Angleterre ; & cela donna lieu à des Joûtes & à des Tournois celebres qui ouvrirent l'an M. CCCXC. Celui qui fit le plus de bruit eut pour tenâts Iean le Meingre Boucicquaut, qui fut depuis Maréchal de France ; Renaud de Roye & le Sire de Saimpi. Le pas fut entre Calais & Bologne : & il dura trante jours, aïant commencé le XX. du mois de Mars, & étant fini le XX. du mois ſuivant. Il avoit été publié, trois mois auparavant, dans les Roïaumes étrangers ; & les plus vaillants ne manquerent pas d'y accourir de toutes parts. Entre les aſſaillants Henri Comte de Derbi fils du Duc de Lenclaſtre, & aprés Roi d'Angleterre, donna de la reputation à la feſte. Il y fut accompagné de pluſieurs vaillans Hommes, & Richard de Salvaing fut de ce nombre. Il étoit frere de Jean de Salvaing Baillif de Roüen, & Senéchal de Dieppe, & d'Aimon de Salvaing ſeigneur de Boiſſieu. Ces deux-là s'étoient jettez dans le parti des Anglois & y avoient trouvé de l'honneur & de grands emplois. Richard

Joûtes & Tournois celebres.

1390.

Richard de Salvaing à ce Tournoi.

Iean de Salvaing Baillif de Roüen.

Xx combattit

Digitized by Google

combattit comme les autres, & fit ſi bien qu'il merita d'étre loüé, quoi que l'avantage de tous les combats demeurât aux tenants, & que le prix leur en fût ajugé par les Dames. Les principaux Chefs des armées Angloiſes étoient François, comme l'étoient auſſi la pluſpart de leurs Soldats : Tellement que la gloire, qu'avoient alors les Armes Angloiſes, étoit moins duë à cette nation qu'à la nôtre. Le Conſeil du Roi, n'étant pas diverti par de plus preſſantes occupations que celles qui regardoient le Gouvernement ordinaire du Roïaume, penſa, enfin, ſerieuſement à faire terminer la queſtion de la Souveraineté du Marquiſat de Saluſſes ; le Marquis Federic aïant reconnû celle de Dauphiné, par l'homage qu'il avoit rendu en M. CCC LXXXV. Le Comte de Savoïe en avoit bien témoigné du mécontentement, mais ce n'avoit été que pour porter l'affaire à vne negotiation plûtôt qu'à vne Guerre. Il avoit mêmes convenu du Parlement de Paris, pour la juger, & elle le fut par Arreſt du XVIII. du mois de May de cette même année M. CCCXC. La Souveraineté & l'homage du Marquiſat furent ajugez au Roi comme Dauphin ; le Marquiſat fut declaré inſeparable du Dauphiné, & le Comte de Savoïe condamné à vuider au Marquis les Terres qu'il lui avoit priſes, & aux dépens : ce qui eſt digne d'obſervation. Le Gouverneur de Dauphiné fut commis pour l'execution de cet Arreſt, contre lequel le Comte n'avoit rien à propoſer, puis qu'il avoit convenu des Juges qui l'avoient rendu & qu'il les avoit parfaittement inſtruits de ſon droit, aïant produit devant eux tous ſes Titres. Neanmoins il refuſa d'abord de s'y ſoûmettre : ce qui donna lieu à de nouveaux mouvements que la maladie où tomba, peu aprés, le Gouverneur ſembla favoriſer : ſa vie finit avec cette année. Son predeceſſeur avoit été enterré dans l'Egliſe ſaint André de Grenoble, il voulut l'y étre auſſi. Il fonda vne Meſſe quotidienne comme Boville avoit fait : Le fief du Chaſtellet, auprés de Grenoble, lui appartenoit, il le legua à cette Egliſe. Il ordonna qu'il lui ſeroit dreſſé vn Tombeau de Marbre, audevant de l'Autel de ſainte Magdelaine, ſous l'aiſle droitte de l'Egliſe, de la même forme du Tombeau de Boville, qui étoit ſous l'aiſle opposée audevant de l'Autel de ſaint Pierre. Les executeurs de ſon Teſtament furent, Izabelle du Mas veufve de Boville, Jean Paviot Chevalier, Jean de Buiſſiere, & Albert de Fabri Clerc des Comptes & Chanoine de ſaint André. Son Tombeau ſe preſente à la droitte de ceux qui entrent dans cette Egliſe, par la porte opposée au Levant. On a bâti vn armoire audeſſus ; & en verité s'en étre avisé, c'eſt avoir oublié, ce ſemble, ce que l'on doit aux choſes ſaintes & Religieuſes, en les ſoüillant par ce profane vſage. Celui de Boville n'a pas été conſervé en ſon entier ; il étoit en la même ſituation, mais l'Egliſe aïant été aggrandie de ce côté, & la muraille, à laquelle il étoit appuïé, aïant été percée de la maniere qu'elle la été, on lui a fait changer de place. Il a été dépoüillé de tous ſes ornemens, qui ne differoient point de ceux du Tombeau d'Eudin: il eſt même preſentement ouvert, & tout ce qu'il y a de remarquable ce ſont les armes de Boville qui y ſont gravées. On ne voit autre choſe dans le milieu de l'écu qu'vne Faſce chargée de trois Torteaux. La mort abbat les hommes, & les hommes renverſent les Tombeaux, faiſant ſervir leur inconſtance, & leurs caprices aux continuels efforts du temps contre tout ce qui leur promet de reſiſter, pour eux, contre lui.

Queſtion de la Souveraineté de Saluſſes jugée.

1385.

Par Arreſt.

1390.

Mort du Gouverneur de Dauphiné. Son Tombeau.

Donne le Chaſtellet à l'Egliſe ſaint André de Grenoble.

Les executeurs de ſon Teſtament.

Reflexion.

V.

Iacques de Montmaur Gouverneur.

Lieutenant General du Vicariat pour Vienne.

IAcques de Montmaur ſucceda à Eudin au Gouvernement de Dauphiné. En cette qualité, ſon pouvoir ne ſe ſeroit pas étendu ſur la Ville de Vienne, & n'y auroit pas été reconnû. C'eſt pourquoi le Roi Dauphin le crea auſſi, par des lettres particulieres du XIV. de Juillet M. CCCXCI. ſon Lieutenant General à l'égard du Vicariat, & pour la garde du Château de Pipet & du Palais

1391.

Digitized by Google

Palais des Chevaux: ce qui étoit le principal effet du Vicariat. Il continua Jean Faucheran au Gouvernement de l'vn & de l'autre. Celui-ci étoit auſſi Baillif du Viennois & du Valentinois ; & les deſordres que faiſoit l'Armée, que conduiſoit le Comte d'Armagnac au ſecours des Florentins, par tout où elle paſſoit, aïant rempli de terreur cette Province, il pourveut ſoigneuſement à la ſeureté du Bailliage qui lui étoit commis. Il embraſſoit tout le Viennois, & cette partie du Valentinois qui obeiſſoit aux Dauphins. La Nobleſſe fut aſſemblée, & miſe ſoûs les armes ; & ceux des Communautez qui étoient capables de les porter. On fortifia tous les paſſages par où le Comte d'Armagnac pouvoit entrer ; & la choſe fut ſi bien conduite, que la Province ne ſouffrit de ce côté rien du tout de ce qu'elle avoit apprehendé. Les Troupes du Comte étoient vn amas de toutes ſortes de nations, & principalement de Soldats qui avoient ſervi l'Angleterre. Ce qui les avoit rendues redoutables en ce païs, où le nom Anglois étoit fort hay. La honte & la miſere ſuivent les Armées, que l'inſolence & la terreur precedent. Celle-ci perit miſerablement, avec le Comte ſon Chef, au Siege qu'il avoit mis devant Alexandrie. Tout ſembloit alors permis à qui avoit l'épée à la main; mais la maladie du Roi, qui aïant perdu tout jugement devint incapable d'agir, augmenta bien ces confuſions. Ce Prince, conduiſant lui-même l'armée qu'il avoit dreſſée contre le Duc de
1392. Bretagne, tomba dans la fureur le V. du mois d'Août M. CCCXCII. & nul remede ne pût depuis débroüiller ſa raiſon. Vn Ballet de Satyres & de Faunes, qu'il dança, dans vn court intervalle qu'il eut de quelque ſorte de ſanté, acheva de le perdre. Le feu ſe mit aux habits de ceux qui dançoient avec lui : la mouſſe n'y avoit pas été couſue, mais appliquée ſeulement avec de la poix. De ſorte que les cris de ceux que le feu devoroit, & la peine que l'on eut à l'en garentir, porterent tant de deſordre dans ſon cerveau, qu'il fût depuis impoſſible de le remettre. Emeri de Poitiers fut vn de ceux qui y perirent. Le Pape Clement ne fut pas en ce Prince vne moindre perte que toute la France : il étoit ſon plus ſolide appui & toute la force de ſon parti. Mais, il en fit vne, preſque en même temps, qui ne lui fut pas moins ſenſible. Pierre, Comte de Geneve, ſon frere mourut ſans enfans ; Clement lui ſucceda au Comté, & aux terres qu'il avoit poſſedées dans le Graiſivodan, ſoûs la Souveraineté des Dauphins : c'étoient celles de Theys, de la Pierre, & de Domene. Mais, aprés lui cette ſucceſſion vint à Henri de Villars ſon Neveu, qui mourant ſans enfans, la laiſſa à Eudes de Villars qu'il inſtitua ſon heritier. Cettui-ci n'en jouit pas paiſiblement, il y fut troublé par Amé huitiéme, alors Comte, & aprés Duc de Savo-
1401. ie, & contraint de la lui ceder l'an M.CCCCI. De ſorte que dés lors le Comté de Geneve ne fut plus diſputé à la Maiſon de Savoïe, & que les Terres, qu'il acquit, par ce Traité, dans le Dauphiné, rappellerent dans l'eſprit des peuples le ſouvenir de la puiſſance, que ſes predeceſſeurs y avoient eüe, & allumerent dans le ſien le déplaiſir de ne l'y plus avoir. Quelques raiſons porterent le Roi à deſirer, que la Bulle Imperiale du Vicariat fût confirmée, par vne du Pape. Montmaur eut ordre de le procurer. Et aprés qu'elle l'eût été par vne Bulle il fit publier dans la Ville de Grenoble l'vne & l'autre : le Chaſtellain de cette Ville eut commandement d'y tenir la main : & le ſeau qui eſt reſté aux lettres qui lui furent addreſſées, eſt remarquable. Vne Aigle couronnée, à vol éploïé, y eſt repreſentée, tenant d'vne main vn écu écartellé de France & de Dauphiné, & dans les quartiers de France les Fleurs de Lis ſont ſans nombre. C'étoit le ſeau du Vicariat. C'étoit vne rude ſecouſſe à l'authorité de l'Evêque, auquel, aprés ce conſentement du Pape, il ne reſtoit pas des moïens de diſputer pour ſon Temporel contre le Gouverneur. Si la puiſſance de l'Evêque étoit affoiblie par ces nouveautez dans le Dauphiné, celle de l'Evêque vniverſel & de l'Egliſe Catholique y étoit raffermie, par les pourſuittes qui s'y faiſoient ſans ceſſe, contre les Vaudois, ſes

Gouvernans de Virone continué.
Baillif de Viennois.
Ravage de l'armée du Comte d'Armagnac pour les Florétins.
Arriere-ban aſſemblé.
Reflexion.
Maladie du Roi.
Ballet funeſte.
Emeri de Poitiers y perit.
Mort du Cõte de Geneve frere du Pape qui lui ſucceda.
Ses Terres dans le Graiſivodan.
Comté de Geneve cedé au Comte de Savoie.
Vicariat confirmé par le Pape.
Publié dans Grenoble.
Seau du Vicariat.
Pourſuittes contre les Vaudois.

Digitized by Google

plus irreconciliables ennemis. Elles y avoient continué depuis plus de quatre vingts ans, & les Inquiſiteurs, que le ſaint Siege y avoit envoïés, avec vne puiſſance abſoluë & ſouveraine, de juger du crime d'Hereſie s'étoient tous dignement acquittez de cette commiſſion. Guillaume de ſaint Marcel, Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, y fut emploïé environ l'an M. CCXC. ſous le regne de Charles II. Roi de Naples & Comte de Provence. Il étoit de la Maiſon de Saint Marcel, qui poſſedoit les Terres d'Avançon, de Vauſerre, de Charence & pluſieurs autres, & qui a été encore plus illuſtre par les grands hommes qu'elle a produits que par les grands biens. Aprés avoir eu de grands emplois tant dans le Palais du Pape & dans les Terres Eccleſiaſtiques, que dans l'Italie & dans la Sicile, il fut creé Evêque de Nice l'an M. CCCXVII. il eut neanmoins de la douceur, & ne crut pas que l'humanité fût incompatible avec ſa Charge. Il travailla à perſuader & non à punir, jugeant bien que le ſang verſé des Heretiques donne des forces à l'Hereſie & que leur converſion de l'être au neant, n'eſt pas celle qui touche ceux qui leur ſuruivent. Neanmoins on ſe perſuada depuis que l'impunité faiſoit fort à la bonne cauſe. François Bourreli natif de Gap, & Bertrand de ſaint Guillaume Religieux du même Ordre, furent revêtus de la même commiſſion environ l'an M. CCCLXIX. Les Dioceſes d'Arles, d'Aix d'Ambrun, & de Vienne furent ſoûmis à leur Juriſdiction; Mais, il n'y avoit que les vallées de Freſſinieres, & de l'Argentiere, & la Valpute, qui eſt aujourd'hui appellée Vallouiſe, où les opinions condamnées tinſſent bon. Tous leurs Habitants en étoient infectez, & il n'étoit pas aiſé de purger de leurs erreurs des eſprits qui en faiſoient leur Religion. Auſſi ils mépriſoient ouvertement tous les Miniſtres de l'Inquiſition, & ſe moquants de leurs raiſons, par leur opiniatreté, ils reſiſtoient à la force par leur nombre. Le Pape pria le Roi, le Comte de Savoïe, tous les Prélats, le Gouverneur de Dauphiné, & le Conſeil Delphinal de proteger l'Inquiſition, à la teſte de laquelle il mit l'Evêque de Maſſe, pour la mettre en plus de conſideration par ſa qualité. Auſſi, ils firent vn ſi grand nombre de priſonniers, que les priſons en étant remplies, il falut recourir aux charitez des peuples, pour les y faire ſubſiſter. Le Pape exhorta le Gouverneur de Dauphiné, le Conſeil Delphinal, & generalement tous les fidelles de s'intereſſer à ce ſoin. Il permit auſſi aux Freres Mineurs de s'établir dans la Valpute, & d'y bâtir vn Convent, le progrez, que la ſaine opinion commençoit à y faire, lui en aïant inſpiré la penſée. Mais, ce deſſein fut changé depuis; la Ville de Briançon aïant été honorée de cet établiſſement. Ces recherches durerent plus de vingt quatre ans avec la même vigueur du côté des Inquiſiteurs, & la même conſtance du côté de ces pauvres abuſez. Enfin l'an M. CCCXCIII. Bourrelli étant Provincial de la Province de ſaint Louïs, s'imagina qu'il n'ébranleroit jamais leur obſtination à moins qu'vn coup de foudre tombant de ſa main ſur leurs teſtes, les humiliât à ſes pieds. Il fit choix des plus criminels, qu'il avoit dans ſes priſons, & en condamna juſques à deux cents trante, qu'il fit livrer au Juge ſeculier qui les envoïa au feu: c'eſt la peine de l'Hereſie. L'Egliſe ne condamne pas à la mort, ceux-mêmes qui la deſavoïent pour leur mere: Mais elle ne doit pas avoir ſoin de leur vie, qu'ils convertiſſent en ſacrilege.

Leur commencement.

Divers Inquiſiteurs.

Guillaume de S. Marcel homme illuſtre.

1290.

1317.

Reflexion.

Autres grãds perſonnages.

1369.

Inquiſiteurs contre les Vaudois de Freſſinieres & de Vallées voiſines.

Cordeliers dans Briançon.

1393.

Deux cents trante Vaudois executez. Reflexion.

VI.

Moïens contre le Schime de l'Egliſe propoſez.

LEs ſentimens des Vaudois, renfermez dans les Vallons des Alpes, n'étoient pas ce qui étoit les plus à craindre à l'Egliſe: le Schiſme, qui la diviſoit & qui d'vn Siege en avoit fait deux, lui étoit bien vn plus grand mal. Auſſi les Princes, qui gouvernoient l'Eſtat de France, reconnurent enfin qu'ils étoient obligez d'en chercher le remede. L'Vniverſité de Paris, qui a toûjours été le ferme boulevart des veritez ſaintes & Catholiques, s'expliqua de ſes penſées ſur

ce

Digitized by Google

ce ſujet, par la plume de Nicolas de Clemenges, qui en fit vn ſçavant diſcours, qu'il adreſſa au Roi. Il y propoſa trois moïens, mais celui de la ceſſion fut jugé le meilleur, ſi les deux Papes ſe portoient à renoncer à la Papauté, & à conſentir à l'élection d'vn autre, qui ſeul ſeroit reconnû pour legitime Chef de l'Egliſe. On quitte ſa vie preſque avec moins de peine que les grandes Dignités. Reflexion.

Clement ne put s'y reſoudre, & le chagrin qu'il en conçeut le porta au tombeau le
1394. XVI. du mois de Septembre de l'an M. CCC XC IV. Les Cardinaux de ſon parti élûrent aprés lui Benoit XIII. & incontinant aprés le Roi aſſembla à Paris les Prélats tant du Roïaume, que du Dauphiné, pour procurer à l'Egliſe par l'vnité de ſon Chef, l'vnion qu'il lui étoit ſi funeſte d'avoir perduë. Mais, des Prélats de Dauphiné il n'y eut dans cette Aſſemblée qu'Aimon de Chiſſay, Evêque de Grenoble, & Henri Evêque de Valence. Le zele de l'Vniverſité y fut loüé; ſes trois moïens de terminer le Schiſme approuvés, & neanmoins la voïe de la ceſſion du Pontificat en fut jugé le plus facile. Les Ducs de Berri, de Bourgogne, & d'Orleans allerent à Avignon au commencement de l'année ſuivante, pour la faire goûter au nouveau Pape. Ils paſſerent à Vienne, & le Duc de Bourgogne s'étant arrêté à Romans, y tint les Etats de la Province. Il commanda, par ordre exprez, à cette Ville-là d'y envoïer ſes Députez comme les autres; & elle obeït. Ce furent Pierre de Buſſevent, qui exerçoit l'Office de Courier & de Vicegerent, & Joſſerand Laurens. Ce Prince, en qui brilloient des vertus Roïales, n'avoit point de plus forte paſſion que de gaigner les cœurs de tous les Peuples, pour s'en faire autant de creatures contre le Duc de Berri & le Duc d'Orleans. Aprés, il continüa ſon chemin; le repos où étoit la France leur donnoit la liberté de travailler à celui de l'Egliſe. La terreur de ſes armes ſe répandoit alors par tout, & les Genois qui déchiroient depuis long temps leur Republique, commencerent à comprendre que la liberté n'eſt pas vn bien à qui ne ſçait pas bien s'en ſervir. Ils prierent le Roi de les recevoir au nombre de ſes ſujets. De telles prieres ont des charmes, qui emportent toûjours tout pour elles. Le Roi leur accorda ce qu'ils deſiroient: Il n'eſt point de plus glorieuſe conquête, que celle qui ſe fait par la ſeule force du merite, & non pas celle des armes. François Baron de Saſſenage leur fut envoïé deux ans aprés (car ce Traité ne fut pas ſi tôt achevé pour le conclurre,) pour prendre poſſeſſion de leur Ville, au nom du Roi, & pour recevoir d'eux le ſerment de fidelité qui devoit, en les aſſeurant à la France, leur ramener le repos, & le leur aſſeurer. Ses emploïs lui avoient déja acquis vne grande eſtime en Italie; il y avoit paru commandant l'Armée de France ſoûs le Duc de Touraine, comme ſon Lieutenant General; &, aprés, il y avoit eu le Gouvernement de la Ville d'Aſt & de l'Aſteſan pour le Duc d'Orleans, à qui Valentine fille de Galeas Duc de Milan, avoit apporté ce païs que ſon pere lui avoit donné en dot. Auſſi il fut receu dans Genes comme le Roi l'auroit été: les clefs de la Ville lui furent preſentées à ſon entrée, & il receut tous les reſpects que devoit ce Peuple à ſon Souverain. Jamais Ambaſſade ne fut plus ſolemnelle, ni Ambaſſadeur mieux receu. Enguerrand Sire de Couci lui avoit ſuccedé au Gouvernement de l'Aſteſan: Il y avoit eu des rebellions contre le Duc d'Orleans, qui l'avoient obligé de l'y envoïer avec vne Armée, pour mettre les ſeditieux à la raiſon. En effet, elles n'y trouverent que peu de reſiſtance; ces mouvements furent dabord pacifiez. La Ville de Savonne avoit fait vn meilleur jugement de la domination Françoiſe, que celle d'Aſt: elle la prefera à celle des Genois, & s'étant donnée au Duc d'Orleans, de Couci en prit poſſeſſion pour lui, la negligence des Genois à ne s'oppoſer pas à cette revolte l'aïant revêtuë de tous les avantages d'vne action legitime. Aprés qu'il ne lui reſta plus de matiere où emploïer ſon Armée, il en licentia vne partie: c'étoient cinq cens hommes d'Armes d'vne vertu éprouvée. Ils repaſſe-

Mort du Pape Clement VII. Election de Benoit XIII.

Aſſemblée des Evêques à Paris.

Ceux de Dauphiné.

Princes du Sang à Avignon pour la reünion.

Etats tenus par le Duc de Bourgogne à Romans.

Les Genois ſe donnent au Roi.

Reflexion.

Reflexion.

Le Baron de Saſſenage envoïé à Genes

Couci ſuccede à Saſſenage au Gouvernement d'Aſt.

Vne partie de l'Armée de Couci repaſſe les Monts.

Digitized by Google

rent les Monts, & entrerent en France du côté de Provence, où ils ne trouverent rien qui leur diſputât le paſſage. Mais le Comte de Valentinois gardoit le ſouvenir des voleries & des violences qu'ils avoient auparavant faites dans ſes Terres: De ſorte qu'aïant appris qu'ils s'en approchoient, il aſſembla juſques à trois mille hommes, parmi leſquels étoient la pluſpart des Gentils-hommes de ſon païs. Le Prince d'Orenge, l'Evêque de Valence, & le Baſtard de Bonne ſe joignirent à lui, & tous enſemble s'allerent preſenter à cette poignée d'hommes qu'ils ne conſideroient que comme vn amas de voleurs qu'il falloit diſſiper. Ils n'en voulurent pas mêmes oüir les prieres, car, ſe croïans perdus, ils firent tout ce qui étoit en eux pour flêchir le Comte. Ils le ſupplierent de leur accorder ſeulement le paſſage dans ſes Terres pour ſe retirer, promirent de païer à prix raiſonnable les vivres qui leur ſeroient neceſſaires, & offrirent des oſtages. Mais, le Comte rejetta toutes ces propoſitions: Il vouloit qu'ils lui rendiſſent les armes, & qu'ils ſe rendiſſent eux-mêmes à diſcretion. Il ne ſçavoit pas que des Troupes pour petites qu'elles ſoient, ne ſont jamais foibles quand le deſeſpoir les anime. Celles-ci voïant que leur ſalut conſiſtoit à n'en point eſperer, ſe preparerent, par vne genereuſe reſolution, à mourir l'épée à la main, plûtot que de rien faire qui fût indigne de gents de cœur. Elles s'élûrent vn Chef pour les conduire, & ce fut Arnaud de l'Eſtrac homme de beaucoup d'experience & de conduite. Sentant venir ſes ennemis, il ſe campa en vn poſte avantageux, où il ſe fortifia des chariots de bagage de ſes Troupes, qui lui tinrent lieu de retranchements, pour ne pouvoir pas être ſi facilement forcé. Le Comte, qui s'étoit perſuadé qu'ils ne pouvoient lui échaper, n'attendit pas qu'ils ſe fortifiaſſent mieux, & vint à eux à la teſte de ſes Troupes avec auſſi peu d'ordre que s'il n'avoit eu qu'à prendre des priſonniers déja deſarmés, plûtôt qu'à combattre des hommes determinés, qui l'attendoient l'épée au poing. La vigoureuſe reſiſtance, que ni lui ni les ſiens ne s'étoient pas propoſée, abbatit leur ferocité. On combat lâchement, quand on s'eſt promis vne victoire ſans combat. Ils furent repouſſés avec perte; & l'Eſtrac, voïant leur étonnement, ne leur donna pas le temps de ſe reconnoître. Il ſortit ſi à propos de ſon Camp, & donna ſur eux ſi vigoureuſement, qu'ils ne pûrent le ſoûtenir. Il les renverſa les vns ſur les autres, & les mit en fuite. Mais, ils étoient enfermés dans des vallons, d'où ils ne pouvoient ſe retirer qu'avec perte: car ce Combat ſe fit, non gueres loing du Château de Mazans dans le Valentinois. Tellement que preſque tout fut ou tué ou pris. Les principaux priſonniers furent mis à rançon, les autres furent renvoïés, & il ne leur en coûta que leurs armes & leurs Chevaux. L'Eſtrac ſçeut ſe ſervir de ſa victoire; il attaqua en même temps Château-neuf, & le prit. Il en fit ſa Place d'Armes, & s'y étant jetté avec ſa Troupe, pour s'y rafraichir, il s'y rendit ſi redoutable, qu'il fut le maître abſolu de toute la Campagne. Le Comte n'oſant pas entreprendre de l'y attaquer, eut recours à Montmaur Gouverneur de Dauphiné, qui juſques alors n'avoit point eu de part à cette guerre. Le Comte étoit vaſſal du Dauphin; c'eſt pourquoi le Gouverneur étoit obligé de le ſecourir. Il le fit, & deſcendit dans le Valentinois, pour negotier avec l'Eſtrac le recouvrement de cette Place, ou pour l'y aſſieger, s'il refuſoit de traiter. Mais, l'Eſtrac, qui n'avoit garde d'offencer le Roi, comme il auroit fait, s'il avoit reſiſté à ſes Troupes commandées par Montmaur, fit ce que l'on deſiroit de lui, vuida Château-neuf, & ſe retira. Le païs du Comte de Valentinois ne fut pas ſans reconnoiſſance de ce bienfait; il fit preſent au Gouverneur de huit cents florins d'or. Cet accident & ce ſecours fit comprendre aux Habitans de la Ville de Valence, & à ceux de Château-neuf d'Iſere, de Montuendre, de Beaumont, de Montlager, d'Alais, & de Mirmande, combien leur ſeroit avantageuſe la protection d'vn auſſi puiſſant Prince. Ils la demanderent par leurs Députés, qu'ils envoïerent à la Cour.

Le Comte de Valentinois lui défend l'entrée de ſon païs.

Son armement.

Reflexion.

Combat où le Comte eſt défait.

Reflexion.

Priſonniers.

Château-neuf de Mazans pris.

Accord traité par le Gouverneur de la Province.

Commençaurez de Valentinois demandent au Roi ſa protection.

Le

Le Roi aïant oüi leur propoſition commanda à Renaud de Corbie, qui exerçoit les deux Charges de Chancellier de France & de Chancellier de Dauphiné, de les examiner. Enfin, aprés quelques conferences, il convint avec eux, pour le Roi com-
1396. me Dauphin le III. du mois d'Octobre de l'année M. CCCXCVI. Ils s'obligerent de remettre entre les mains de ceux que le Roi commettroit pour cela, quelques-vnes de leurs fortes Places, en oſtage; de contribuer aux foüages, & aux impoſitions, comme faiſoient ceux de Grenoble & de Romans; & de lui entretenir, chaque année, durant vn mois cent hommes de pied, pour le ſervir où ils ſeroient cõmandés, & le Roi les mit ſous ſa ſauvegarde, on parloit ainſi, & ſe declara leur protecteur. Jean de Poitiers étoit Evêque de Valence, & leur ſeigneur: En cette qualité, il forma oppoſition à l'execution des Lettres qu'ils avoient obtenuës, & la fonda ſur l'interêt qu'il avoit que ſes vaſſaux & ſes ſujets ne devinſſent pas ceux des Dauphins. Le principal caractere de la ſujection c'eſt d'être contribuable aux Impoſitions, & obligé de ſervir à la guerre. Il ſoûtint qu'ils n'avoient pû ſe ſoûmettre à ces devoirs, en faveur des Dauphins, ſans ſon conſentement, & recourut au Conſeil Delphinal. La contribution aux Impoſitions & aux ſubſides, & l'armement de cent hommes de pied furent convertis en vne rente annuelle de ſoixante eſcus d'or, qui ſeroit païée entre les mains du Châtellain de Chabueil: Ceux qui ne voudroient pas joüir de l'effet de cette protection, en furent déchargés. Voila le premier pas des Rois de France, pour aller à la Souveraineté, & à la proprieté des Terres de l'Evêché de Valence.

Leurs Députez & leur negotiation.

Accordée.

Les conditions.

L'Evêque de Valence leur ſeigneur s'y oppoſe.

VII.

MAis Jean de Rougemont, Archevêque de Vienne, faiſant moins de reflexion au bien de ſa Ville Cathedrale qu'au ſien propre, étoit alors à Paris, pour tâcher de ſe la faire rendre. Il y étoit en beaucoup de conſideration, & la Reine Iſabeau de Bavieres étant accouchée d'vn fils, le Roi le pria de lui donner le Baptême. Ce Prince fut appellé Loüis du nom de Loüis Duc d'Orleans ſon Oncle, & fut, quand il eut atteint l'âge de quatorze ans, declaré Dauphin par le Roi ſon pere. Ce Prélat avoit de la naiſſance & du merite, &, pour ne perdre pas ſa cauſe, il tâchoit de gaigner les cœurs. Dans les matieres douteuſes, l'inclination ou l'averſion font les jugements. Le Dauphiné étoit en paix, & il n'y reſtoit plus d'ennemis à combattre que les mauvaiſes mœurs: Il s'y étoit introduit des abus qui ne devoient pas être negligés: Les Puiſſants avoient opprimé les foibles durant les guerres, & beaucoup de mauvaiſes actions avoient été commiſes, non ſeulement avec impunité, mais avec loüange. Le Roi établit des Commiſſaires, pour faire vne exacte & vne ſevere punition des crimes, & pour remettre l'ordre où il n'étoit plus. Le titre, qu'on leur donna, fut celui de Reformateurs Generaux; & leur pouvoir fut ſouverain. Ils ſubdelegüerent dans les Baillages & dans les Villes des perſonnes capables d'exercer leur Juriſdiction avec integrité, & dans Vienne ce fut Bergadan de Minutulis Juriſconſulte, Comte Palatin, & Conſeiller Delphinal. Pendant ces deſordres, qui avoient ſi long temps affligé cette Province, les Terres & les poſſeſſions de l'Egliſe de Die n'avoient pas été mieux épargnées que les autres. Ses Feudataires & ſes vaſſaux avoient mépriſé leur devoir; ſes voiſins avoient fait diverſes entrepriſes ſur ſes droits, & ſes Officiers n'étoient en aucune conſideration. Juſques alors elle n'avoit voulu avoüer de reconnoître aucune Puiſſance ſouveraine, au deçà du Rhin; & quoique le Procureur general du Conſeil Delphinal, qui avoit ſeulement le titre de Procureur Fiſcal, la pretendit homagere au Dauphin, pour les Terres & pour les biens qu'elle avoit à Mens & dans le païs de Trieves, elle avoit conſtamment reſiſté à cette pretention. Mais, enfin, aïant conſideré qu'en s'abbaiſſant à ce devoir, elle achepteroit, au prix d'vn peu d'honneur, beaucoup de repos & de ſeureté; elle reconnut qu'on auroit droit de la blâmer de ſa

Pourſuittes de l'Archevêque de Vienne pour la reſtitution de ſa Temporalité. Conſiderée à la Cour.

Reflexion.

Commiſſaires generaux pour la reformation de l'Etat, & pour la punition des criminels

Leurs Subdélegüez.

Dans Vienne.

Homage de l'Egliſe de Die au Dauphin.

Digitized by Google

sa vanité. Donc elle rendit homage au Dauphin le VII. du mois d'Aoust de l'an M.CCCXCVIII. par Guillaume de Chaillols l'vn de ses Chanoines son Député, entre les mains du Gouverneur Jacques de Montmaur. Elle reconnût de tenir du Dauphin, en fief franc, noble, & ancien, le Val de Tremini, la moitié du Château & de la Terre de Foillans, les fiefs de Torane, de S. Martin de Clesles, & de S. Michel; vne partie de la Terre de Chaisillane, le Fief d'Avane, ses domaines, & ses biens dans Roissas, & dans Treffort, & generalement tout ce qu'ils possedoient dans le païs de Trieves. Jean de Betenger tenoit en Fief du Chapitre le Val de Tremini, la Seigneurie de Prébois, le Château de Foillans; Mermet de Theys, heritier de Remond de Theys, Torane, S. Martin de Clesles, & S. Michel; Catherine, fille & coheritiere de Jean de Roux de Cors, Chaisillane; Guillaume de Morges, & Christophle & Pierre Chomar, le Fief d'Avane. Outre ces Terres & ces Fiefs, sur lesquels le Chapitre n'avoit que la superiorité & le domaine direct, il possedoit dans les mêmes lieux des Domaines & des Droits, & en tiroit chaque année huit cents sestiers de bled. Les conditions de cette reconnoissance, qui sembloit n'avoir pour suppost que la pure volonté du reconnoissant, furent que les Dauphins seroient à l'avenir les protecteurs perpetuels de l'Eglise de Die; qu'ils la défendroient contre ses ennemis, & contre les vsurpateurs de ses droits; qu'ils n'auroient neanmoins d'autre Jurisdiction sur ses Terres qu'en dernier Ressort; que le premier & le second degré de Jurisdiction demeureroient au Chapitre, & à ses Officiers, comme auparavant; & que, par ce Traité, nul prejudice ne seroit fait aux droits du Pape, ni à ceux de l'Empereur. Ce fut dans la Sale du Conseil Delphinal que Chaillols, accompagné de Pierre du Motet Chanoine comme lui de cette Eglise, presta cet homage, le Gouverneur, qui en étoit le Chef, s'y étant assemblé avec Guillaume Gelinon, Jacques de S. Germain Procureur General & Avocat Fiscal de Dauphiné, Jean de Vallin Threforier & Receveur General, Jean de Vieu Juge Mage des Appellations, Guillaume de Meüillon Baillif de Gapençois & d'Ambrunois, Guillaume de Rossillon seigneur du Bouchage, Chevalier, Pierre de Meüillon seigneur de Mont-jay, Jean de Marole, Audry Guerin Auditeurs des Comptes, & Pierre de la Baume Châtellain de Trieves. Montmaur ne vêcut pas long temps aprés: Aïant été appellé à Paris, pour les affaires de son Gouvernement, il y mourut le XX I V. du mois de Mars de l'an M. CCCC. L'Archevêque de Vienne y pourssuivoit la restitution de sa Temporalité, & les Princes, Regents de l'Etat de France, avoient voulu apprendre de sa bouche les raisons que l'on avoit à opposer à celles de ce Prélat: & ç'avoit été la principale cause de son voïage. François le Meingre Bouciquaut lui succeda; & l'on ne douta pas que ce Gouvernement ne fût moins donné à lui qu'au merite de Jean le Meingre Bouciquaut Maréchal de France, son frere, l'vn des Heros de son siecle. D'abord qu'il en eût pris possession, il assembla les Etats de la Province dans la Ville de Romans. Les Prélats tiroient de tels avantages de leurs privileges & de la foiblesse des Peuples, qu'il n'y avoit point de Jurisdiction sur laquelle la leur ne fit tous les jours de nouvelles atteintes. Les desordres & les maux, qui en naissoient, furent representés dans cette Assemblée; & il y fut resolu qu'à l'avenir on ne souffriroit plus ces entreprises. Le Gouverneur en aïant conferé avec le Conseil Delphinal, il se fit là dessus vn Reglement general, qui fut publié au nom du Gouverneur, comme c'étoit l'vn de ses droits. Il fut défendu aux Seigneurs Ecclesiastiques d'attirer, sous ce pretexte de leurs privileges, dont ils couvroient toutes leurs actions, les sujets du Dauphin hors de leurs Jurisdictions naturelles; & de mettre en interdit les Villes ni les Terres, comme ils avoient accoûtumé, quand on y refusoit d'obeïr aveuglément à ce qu'ils avoient ordonné; & où ils ne voudroient

1398.

Presents à l'homage.

Mort de Montmaur Gouverneur de Dauphiné.

1400.

Il succesfeur.

Tient les Etats.

La Jurisdiction Ecclesiastique reglée.

Digitized by Google

droient pas déferer à ce Reglement, il y fut ajoûté qu'ils y seroient contrains par saisie de leur Temporel.

VIII.

L'Interdit, qui est vne excommunication generale, étoit appellé *Ces*, en ce temps là ; & c'est ainsi que l'on emploïoit souvent au soûtien des interêts purement temporels, les forces les plus sacrées de la Religion. Les predecesseurs de l'Archevêque Thibaud de Rougemont s'en étoient souvent armés, pour la défence de leur authorité. Il en avoit vsé de mêmes, & lancé cette foudre du bras spirituel (comme l'on parloit alors) contre les Habitans de sainte Colombe : Il en avoit, mêmes, menacé le Gouverneur. Mais, aïant bien preveu que ce coup iroit jusques au Roi, il s'étoit arrêté à la menace. Il n'avoit pas perdu l'esperance d'être vn jour rétabli
1395. dans la possession de sa Temporalité, & dés l'an M.CCCXCV. il étoit, pour cela, à la suite de la Cour. Il representoit au Roi, & aux Princes Regents du Roïaume, l'ancienneté & la dignité de son Eglise ; que ses predecesseurs n'avoient point été troublés dans leur possession durant prés de trois cents ans ; qu'ils avoient possedé dans Vienne vne authorité souveraine, à laquelle tous les Princes avoient consenti ; qu'ils y exerçoient, premierement par leur Mistral, lorsque cette Charge étoit donnée en fief, & à vie à vn des Chanoines de leur Eglise, & aprés par eux-mêmes, quand elle eût été reünie à leur Mense, la Jurisdiction Temporelle, en dernier ressort ; qu'ils n'en avoient pas abusé ; & que la resistance de ce Peuple à reconnoître le Vicariat étoit vne preuve de la douceur de leur Gouvernement. *Enfin*, ajoûtoit-il, *sera-ce vne gloire à vôtre Regne, SIRE, d'avoir offusqué celle de mon Eglise ? Un Roi tres-Chrêtien iugera-t'il que s'opposer au cours des bonnes œuvres des Empereurs & des Rois qui l'ont comblée de leurs bienfaits, ce n'en soit pas vne mauvaise ? Souffrez, SIRE, que vos reflexions vous parlent pour moi : Elles le feront avec la liberté qu'il ne m'est pas permis de prendre. Ecoutez les, s'il vous plait : Elles vous diront, que ce que vous m'ôtez, vous le disputez à* JESVS-CHRIST *Ce que ie pretends, c'est que l'on rende à ses Autels tous leurs honneurs ; à ses Ministres tous leurs droits. Ie ne veux rien pour moi, & vous devez tout vouloir pour l'Eglise. Vous estes son fils aîné, & cet avantage vous éleve sur tous les Rois. Contesterez-vous, SIRE, à vôtre Mere celui d'vne petite authorité, qu'elle ne veut tenir que de vos mains, aprés que vous l'avez arrachée des siennes ? Vos Ancestres ont donné la Capitale du monde au Pape : du Domaine de l'Empire, ils ont fait le patrimoine de Saint Pierre. Ces illustres bienfaicteurs ont combattu pour leurs bienfaits, contre les autres Puissances. Ils n'ont pas crû qu'il ne leur fût honteux de souffrir, qu'elles y étendissent leur vsurpation : Et vous me contestez vne Ville, à qui il reste si peu de son ancienne gloire ? Mon titre ne cede pas à celui des Evêques de Rome ; ni vôtre pieté, à celle des Pepins, & des Charlemagnes : Et j'espere que mon titre, & vôtre pieté resisteront, pour moi, au zele de quelques-vns de vos Ministres, qui est mon seul ennemi. Vienne ne sera pas moins à vous, aprés que vous me l'aurez renduë : Vous y regnerez souverainement. Cette restitution sera dans mon esprit la même impression, qu'y porteroit la liberté gratuite. Vous pouvez la garder, & ce sera sans profit, mais, vous ne pouvés me la rendre sans vne extreme loüange. Vous entrerez ainsi dans la participation de la gloire des plus celebres bienfaicteurs de mon Eglise. Vn Prince vertueux aime toujours mieux étendre sa reputation, par sa iustice, que les bornes de son Etat, par ses conquêtes.* Aïant été oüi dans le Grand Conseil du Roi, dont lui & le Chapitre de l'Eglise Saint Maurice avoient convenu pour la decision de cette importante affaire l'Archevêque, & le Chapitre furent remis par l'Arrest qui s'y rendit le
1400. XIV. du mois d'Octobre de l'an M.CCCC. en l'état où ils étoient au mois de Fevrier

Sainte Colombe auprés de Vienne mise en interdit par l'Archevêque de Vienne.

Il en menace le Gouverneur.

Arrest pour l'Archevêque de Vienne qui lui rend sa Temporalité.

Digitized by Google

de l'an M. CCCLXXVIII. Ainſi, ils furent rétablis en l'exercice abſolu de la Juriſdi- 1378.
ction Temporelle, & en la poſſeſſion du Château de Pipet, & de la Roïale maiſon des Canaux. Il fut mêmes ordonné, que les fruits qui furent liquidés depuis à vingt mille livres, leur ſeroient reſtitués. La mort du Dauphin Charles ſuivit de bien prés: Il n'étoit âgé que de neuf ans, & Loüis ſon frere lui ſucceda au tître de Dauphin: Car Charles n'en eut que le tître & non l'authorité. L'Arreſt, que Thibaud avoit obtenu, n'avoit pas mis fin aux procedures que faiſoit contre lui le Baillif de Mâcon; c'étoit Kera- doc de Queſnes, Chevalier & Chambellan du Roi; & ſainte Colombe étoit de ſa Juriſdiction, qui embraſſoit le Lionnois, auquel ſainte Colombe cet ancien Faux- bourg de la Ville de Vienne avoit été vni. On avoit obtenu des Lettres Roïaux, par leſquelles il étoit enjoint à l'Archevêque de lever l'excommunication qu'il avoit ſul- minée contre les Habitans de ce lieu. C'étoit la forme que l'on obſervoit en ces oc- caſions: Et, parce qu'il avoit refuſé d'y ſatisfaire, le Baillif l'avoit condamné à trois mille livres d'amande; & Hugues Salatier, Chevalier, à repreſenter des joïaux, que ce Prélat lui avoit engagés pour certaine ſommme. Mais l'vn & l'autre ap- pella au Roi, & cette condamnation ne fut ſuivie d'aucun effet. Ils en fu- rent déchargés, & l'Interdit levé. Faire de la Religion vn inſtrument de ven- gence, ou vn appui à l'interêt; je ne ſçai pas ſi c'eſt bien juger de la Reli- gion.

Mort du Dauphin Charles.

Procedures du Baillif de Mâcon con- tre l'Arche- vêque pour ſainte Co- lombe.

Reflexion.

IX.

Retour de l'Archevêque Thibaud à Vienne.

THibaud, qui avoit fait à Paris vn ſejour preſque continuel dés ſon éle- ction, ſe haſta de venir goûter le fruit de ſa victoire dans ſa Ville. Il y re- ceut des honneurs & des applaudiſſements, qui la lui rendirent plus douce. La part, qu'il reconnût que chacun prenoit à ſa ſatisfaction, augmenta ſa joïe; & lors qu'il fut rétabli dans la poſſeſſion de ſa Temporalité, il crût s'être mis en celle d'vne grande felicité. La Juriſdiction Temporelle, le Château de Pipet, & le Palais des Canaux lui furent rendus ſolemnellement le XV. jour du mois de Juillet de l'an M. CCCC I. Gaillar Petit-Saxon fut le Commiſſai- 1401.
re que le Roi avoit député, pour l'execution de ſon Arreſt. Cette joïe pu- blique ne fut pas ſterile; les Habitans lui firent preſent de quatre cents florins d'or. C'eſt vn droit de la Souveraineté, que rien ne ſoit gratuit aux ſu- jets, non pas mêmes la joïe qu'ils ont de la proſperité de leurs Seigneurs. Le Gouverneur de la Province avoit mis Garniſon dans le Château de Mantail- le: C'étoit vn homme rude & fier, qui ſe croioit au deſſus des Loix, & ſe voïoit avec regret au deſſous de l'authorité Souveraine. Il refuſa de rendre ce Chateau à l'Archevêque, qui reſolut de le tirer de ſes mains à quelque prix que ce fût. En effet, il l'alla inveſtir ſi à propos vn jour du mois de Fevrier ſuivant, & l'attaqua en même temps, avec tant de vigueur, qu'il en chaſ- ſa ceux qui étoient dedans, s'en rendit le Maître, & le même jour s'en re- vint à Vienne aux flambeaux. Dés lors il n'y eut qu'inimitié entre lui, & Bouciquaut, qui neanmoins n'oſa pas faire éclatter ſon reſſentiment, de peur d'exciter celui que le Roi auroit dû avoir de ſa deſobeïſſance: c'étoit ce qu'il apprehendoit. Il n'étoit pas aimé dans la Principauté de Dauphi- né: De ſorte que, pour ne s'attirer point de mauvaiſe affaire, il s'obſer- voit; à l'égard des interêts du Roi, avec beaucoup de ſoin. Manquant de bois pour l'vſage de ſa Maiſon; car la Coſte, où il n'y a pas des Foreſts, étoit ſa demeure, il eut, mêmes, la retenuë de n'en prendre pas, de ſon authorité, dans les Foreſts voiſines dépendantes du Domaine. Il en demanda la permiſſion au Roi, qui la lui accorda *de grace ſpeciale*, comme parlent les Lettres qui lui en furent envoïées. Cela montre que les Foreſts n'étoient pas abandon- nées au premier occupant, pour ainſi dire, comme elles l'ont été dé- puis.

L'Arreſt exe- cuté.

Preſent de la Ville de Vien- ne à l'Arche- vêque. Reflexion.

Le Château de Mantaille aſſiegé par l'Archevêque contre le Gouverneur de la Provin- ce. Prix.

Permis au Gouverneur de prendre du bois pour ſa Maiſon dans les Fo- reſts.

Reflexion.

Digitized by Google

puis. On commença à s'appercevoir en ce temps-ci, combien il auroit été vtile de les mieux conſerver. Et certes, toutes les fois que la neceſſité ou la gloire de l'Etat portera nos Rois à faire de grands armements ſur la mer, on aura ſujet d'avoüer que cette negligence n'a pas été fort éloignée du crime. Gui & Jean de Torchefelon, freres, avoient veu la Temporalité des Egliſes portée dans les mains du Dauphin, avec autant de joïe que s'ils l'avoient ardemment deſirée; & y avoient applaudi, comme ſi par elle leur condition en étoit devenuë meilleure. Ils poſſedoient le Fief de Montcara, qui relevoit de l'Abbaïe de ſaint Chef, vnie à l'Archevêché de Vienne. Ce fut auſſi à eux que l'Archevêque s'adreſſa d'abord, avec vne aigreur trop forte pour pouvoir être diſſimulée. Non ſeulement il leur demanda l'homage, mais auſſi étendit ſes pretentions à d'autres devoirs; & eux ne manquerent pas ou de raiſons ou de pretextes pour s'en défendre. Entre les hommes il y a plus de moïens d'rupture que de reconciliation. L'Archevêque voulant exercer ſa haine contre eux, & ceux-ci ne témoignant pas de deſirer ſon amitié, on en vint aux armes. Bouciquaut, Gouverneur de la Province, ne fut pas bien mû pour l'Archevêque. Jean le Court Granvelle avoit fait des courſes contre ſes ennemis, & ravagé leurs Terres. Le Bourg de Saint Clair, au deſſous de Vienne, étoit ſa patrie, & il en avoit gaigné le Châtellain. Le Gouverneur commit le Châtellain de S. Simphorien d'Ozon, par Lettres du premier d'Octobre M.CCCCIII. pour l'arrêter, & pour demander au Chapitre de l'Egliſe S. Maurice de lui remettre ce Château. Son pretexte fut que le païs du Dauphin avoit été exposé à leurs ravages, & vrai, ou faux, il falut que le Chapitre obeït. Mais l'Archevêque penſoit à ſa défence: Il fit fondre du Canon dãs Vienne, & leva des Troupes. Il n'y avoit que vingt ans que l'vſage des armes à feu avoit été inventé, & il étoit encore peu connû. Il avoit donné le Gouvernement de Vienne, avec la Charge de Courrier, à Antoine de Grolée, & la Lieutenãce, avec la qualité de Vice-Courrier, à Jacques Baſtard de Rougemont. C'étoient deux hõmes, de la foi deſquels il étoit bien aſſeuré. Il jetta dans le Château de Pipet vne forte Garniſon; & les Habitans de Vienne, quoi qu'ils n'y fuſſent pas obligés, lui donnerent des hõmes, & les y entretinrent. Le principal Cõmandãt de ſes Troupes fut Robinet de Braquemont. Guillaume Robert, & Braquet de Braquemont, ſes parẽts acquirent de la reputation ſous ce même Regne dans les deſordres de l'Etat. La Ville de Vienne lui entretint ſoixãte Arbaleſtiers, à dix-huit Gros d'argent pour la ſolde de chacun d'eux, tous les mois. Ces deux freres, qui étoient d'vne des plus nobles Maiſõs de la Province, voïants le peril qui les menaçoit, tâcherent d'engager leurs amis de tous côtés; & Aimonet de Virieu ſe declara pour eux; Mais l'Archevêque ſe trouva aſſés fort pour mépriſer leur jonction. D'abord il eut de grãds avãtages ſur ſes ennemis; De ſorte que n'aïant pû le ſoûtenir, il fut le maître de la campagne. Sa colere, contre ſes vaſſaux, le fit voler ver le Château de Montcara, qu'il força & brûla. Artaud Cara Chevalier l'avoit fait bâtir l'an M. CCCIX. Il avoit laiſſé vn fils de même nom que lui, & celui-ci n'aïant point eu d'enfans, inſtitua Françoiſe de Rivoire ſon heritiere. Elle épouſa Guigue de Torchefelon, & eut de lui ces deux freres, qui, n'aïant pas bien meſuré leur courage à leur force, aimerent mieux ruïner leur Maiſon, que de relâcher de leur bravoure. L'incendie de ce Château enflâma de colere tous leurs amis, qui, aprés cela, vinrent à eux en foule: Ils diſſiperent les Troupes de l'Archevêque, & rien n'oſant plus paroître devant eux, aux environs, ils ſe preſenterent devant le Château de Saint Chef. Soit qu'il fût mal défendu, ſoit qu'il fût trop vivement attaqué, ils l'emporterent, & y mirent le feu. Ils avoient été excommuniés dés le commencement de la guerre, & depuis ils ſe conduiſirent comme s'ils avoient deſiré de meriter de l'être. N'aïant plus où occuper leurs armes, ils s'approcherent de Vienne, où l'Archevêque s'étoit retiré avec ce qui lui reſtoit de ſes Troupes. Ce n'étoit pas qu'ils euſſent formé

Guerre entre les Torchefelons freres, & l'Archevêque.

Reflexion.

1403.

Preparatifs de l'Archevêque.

Canon fondu dans Vienne.

Montcara brûlé.

1309.

Le Château de S. Chef brûlé.

Digitized by Google

aucun deſſein ſur cette Ville : mais leur objet étoit de ravager les Terres de leur ennemi, qui en étoient voiſines, & de ſe ſervir, pour ſe ſouler de vengeance, des occaſions de lui nuire que la fortune leur preſenteroit. En effet, ils ſurprirent à vne lieuë prés le Château de Seiſſuel, aſſis ſur vne eminence qui regarde le Rhône, & le traiterent comme celui de S. Chef. L'Archevêque Pierre avoit acquis l'an M.CXXV. le Château & la Terre de Seiſſuel d'Aicarde & de Guillie de Seiſſuel, & de leurs maris, Ermenric & Guigue de Berard : Guillaume de Seiſſuel les leur avoit legués par ſon Teſtament. En même temps l'Archevêque les leur avoit donnés en Fief, ſans l'aſſujettir au rachapt, c'eſt à dire au plaid : Mais depuis le Domaine vtile avoit été conſolidé avec le direct. Aprés cet exploit, ils firent impunément le dégaſt dans cette Terre, & ſe promettans tout de la vigueur de leurs Soldats, que l'eſpoir d'vn nouveau butin animoit à ne rien craindre, ils ſe propoſerent d'aller ruiner les maiſons, & les biens que les Habitans de Vienne avoient au delà du Rhône dans le Roïaume. Mais André de S. Briet, Sergent du Roi dans ſainte Colombe, s'étant mis en état de les empêcher d'aborder, s'ils l'entreprenoient, ils tournerent leur penſée ailleurs. Les Viennois, voïant cet ennemi à leurs portes, & étant bien avertis de ſes deſſeins, firent vn armement conſiderable pour s'y oppoſer. La Nobleſſe des environs s'étant offerte à ſervir pour eux, ils en retinrent ceux qu'ils jugerent les plus capables, ou par leur experience, ou par leur valeur. Pierre de Seiſſuel fut de ce nombre : Il eut commandement ſur les nouvelles Levées, & ſes appointements furent de dix francs chaque mois. L'ennemi, qui reconnût bien qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui qu'à haſarder ſa reputation, s'il s'obſtinoit à les preſſer, ſe retira ; & l'hiver, qui ne tarda pas à venir, mit fin à toute hoſtilité.

Château de Seiſſuel brûlé. 1125.

Armement dans Vienne

X.

IL eſt vrai que cette guerre donna lieu à Bouciquaut de s'approcher de Vienne, ſans y étre appellé. Il lui ſâchoit de n'y avoir plus d'authorité, &, pretendant que l'interêt de ſon ambition fût celui de la Souveraineté de ſon Maître, il mettoit tout en vſage pour l'y relever : Il aſſembla tout ce qu'il pût de Nobleſſe & de Gents de guerre, & aïant declaré que ce n'étoit que pour ſecourir cette Ville, il ſe preſenta à ſes Portes au commencement du mois d'Octobre de l'an M.CCCC III. Le ſecours des plus puiſſants eſt toûjours ſuſpect, mais quand il vient ſans étre deſiré, il eſt vne ſecrette declaration de la guerre. C'eſt pourquoi on n'eut pas de la peine à penetrer dans l'ame de Bouciquaut ; on n'y vid rien que d'ennemi, & l'entrée lui fut refuſée. Il imputa ce refus à crime & à rebellion : & outré de cet affront, il donna à ſon reſſentiment la liberté de s'emporter à toutes ſortes de menaces. Il ne manqua pas d'en informer le Roi, & de donner à la choſe la couleur dont elle avoit beſoin pour favoriſer ſa paſſion. Mais, le ſoin, qu'il eut d'exagerer la faute de ce Peuple, fit vn mauvais effet contre l'accuſation : On douta de la verité ; & le Roi envoïa exprés vn Commiſſaire pour s'en informer, & pour oüir la juſtification de cette Ville, où il arriva le mois de Decembre. Cela n'étoit rien ; mais l'Archevêque en fit vne grande affaire par ſa mauvaiſe conduite : Il excommunia les Officiers du Roi Dauphin, qui avoient favoriſé l'entrepriſe du Gouverneur, & qui appuïoient ſes deſſeins. Ce procedé ſembloit s'attacher au Roi ; auſſi il fit appeller au Pape de cette excommunication, & le Cardinal de Pampelune fut commis pour la juger. Cependant l'hiver mit les Soldats en oiſiveté, & les Peuples en repos. Mais, l'Archevêque ne s'endormit pas, & fit tous les preparatifs neceſſaires, pour recommencer la guerre au printemps. Il envoïa à ſes parents & à ſes amis dans la Franche Comté, d'où il tiroit ſon origine, que s'ils ne le ſecouroient, il étoit perdu, preſque toute la Nobleſſe de Viennois s'étant declarée ou pour ſes ennemis, ou neutre : De ſorte que ſes negotiations lui firent eſperer vn grand ſecours.

Bouciquaut Gouverneur de la Province s'approche de Vienne. Ses deſſeins.

Reflexion.

1403.

L'entrée lui eſt refuſée.

Se plaint au Roi.

Commiſſaire.

Officiers du Roi excommuniés par l'Archevêque

Appel au Pape.

Preparatifs de l'Archevêque pour la guerre.

Digitized by Google

cours. Mais, avant qu'il fût assemblé & prest à marcher, ses ennemis s'étoient déja mis en campagne. Ils ravagerent au commencement du printemps de l'an 1404. M.CCCCIV. ses Terres & celles du Chapitre, & mêmes n'aïant point eu d'occasion de tirer l'épée, ils s'avancerent vers le Château de Mantaille qu'ils prirent à coups de main, & qu'ils ruinerent par le feu. Mais, aprés que le Bastard de Rougemont, & Braquemont furent arrivés de la Franche Comté, avec le secours que les parents & les amis de l'Archevêque lui mandoient, la face des affaires changea dans peu de jour. Gui de Torchefelon, qui commandoit, fut défait en diverses rencontres, & suivi, l'épée dans les reins, jusques dans ses Terres. Les Troupes de l'Archevêque y commirent tous les actes d'hostilité que l'on peut s'imaginer : Leurs Places furent prises par force, & le Château de Torchefelon aïant été saccagé, fut démoli, & ses masures sont encore aujourd'hui le monument de cette guerre, qui lui a été si funeste. La cause, pour le jugement de laquelle le Cardinal de Pampelune avoit été delegué, fut vuidée en même temps : Il declara nulle l'excommunication fulminée par Thibaud : Il la revoqua, & le condamna aux dépens, & à vne amande. Ensuitte, il fut déliberé au Conseil du Roi, que pour le païement de ces adjudications, le Temporel de l'Archevêque seroit saisi, & la Commission en fut donnée à Bouciquaut. Il auroit été difficile de lui en donner qui lui fût plus agreable. D'abord il partit de la Côte S. André, bien accompagné, & les Habitans, voïant les ordres exprés du Roi, ne lui disputerent pas l'entrée de leur Ville. Mais, afin qu'il n'y eût rien dans leur conduite de blâmable ni de reprehensible, ils firent venir Pierre Burlon Jurisconsulte étranger, pour apprendre de lui comme quoi ils avoient à se ménager. Ils suivirent, en toutes choses, ses sentiments, & envoïerent au Pape Benoit XIII. qui étoit encore reconnû pour legitime, Gonon Escoffier, & Guillaume de Champeaux deux de leurs Consuls. Il étoit alors dans la Ville de Nice, où il les receut tres-obligeamment : Mais ses affaires ne lui permettant pas de rien entreprendre qui pût irriter le Roi, il les renvoïa aprés leur avoir témoigné qu'en l'état où il se trouvoit, il ne lui restoit que la liberté de plaindre leur Prélat. Thibaud étoit allé à Paris au même temps que ceux-ci à Nice, & son absence fut à ses ennemis vne suspension d'Armes qui les sauva. Le Gouverneur avoit executé sa Commission avec toutes les severités que la haïne lui avoit suggerées. Il avoit changé les Officiers, mis en prison le Juge, fait païer à divers Habitans tant Ecclesiastiques que seculiers des amandes à quoi il les avoit condamnés; & pour se venger de ce qu'on avoit osé lui fermer les portes de la Ville, il en avoit fait lever les serrures. L'Archevêque ne manqua pas de representer ces violences à Arnaud de Corbie Chancellier de France, à qui il avoit été renvoïé. Mais, il ne le toucha point : Ses solliciteurs furent inutiles ; & apres trois mois, bien loin qu'il eût de réponse favorable, il n'en eut point du tout. C'est de quoi il demanda Acte, comme de déni de Justice le XXIII. de Decembre par vne protestation qu'il fit à ce sujet, y remontrant au Roi Dauphin, à qui il l'adressa, que la Terre de son Eglise ne lui étoit point sujette, ni à son Dauphiné. Pour obtenir de la Puissance Roïale ce qu'on a droit de lui demander, il ne faut pas lui donner des bornes, en lui contestant ce qu'elle n'a pas droit de pretendre. La liberté de ce discours détruisit, dans vn moment, toutes ses esperances : De maniere, que dans ce chagrin, l'Archevêché de Besançon étant venu à vacquer, il y porta ses desirs & ses pensées, & se determina à renoncer à celui de Vienne. Il voulut faire divorce avec cette Eglise son Epouse spirituelle, par la seule raison du trouble qui lui étoit fait en la possession de sa dot. Sa nouvelle recherche reüssit : Il fut pourveu de l'Archevêché de Besançon, & Jean de Nant, Bourguignon comme lui, le fut de celui de Viennne.

Continuation de la guerre.

Le Château de Mantaille ruiné.

Torchefelon défait.

Ses Terres ruinées.

Excommunication fulminée par l'Archevêque declarée nulle.

Condamné aux dépens, & à l'amande

Son Temporel saisi.

Procedé des Habitans de Vienne,

Et de Bouciquaut dans cette Ville.

Refus.

L'Archevêque quitte l'Archevêché de Vienne pour celui de Besançon.

Jean de Nant son successeur

Digitized by Google

XI.

A qui la Temporalité est rendue.

CE changement fut favorable à tous. Bouciquaut, aïant ainsi donné la chasse à son ennemi, devint plus facile, & pour justifier ses violences, il y mit fin. Ce nouveau Prélat eut moins de peine qu'il ne s'étoit proposé. Le Roi lui accorda la main-levée de la temporalité de son benefice, & le Conseil Delphinal lui permit de s'en mettre en possession. Il ne restoit que de lui reconcilier les deux freres de Torchefelon; & leurs prieres & leur submission à leur nouveau Pasteur ne laissoient point de difficulté à cet accommodement: il n'y en eut qu'en la forme. Thibaud avoit été seul offencé, & la satisfaction, à laquelle ils offroient de consentir, telle qu'elle leur seroit ordonnée, le regardoit principalement. Ils declarerent qu'ils se porteroient, pour le contenter, à tout ce qu'il voudroit exiger d'eux, sans reserve & sans condition. Il étoit venu en ce païs avec son successeur, dans la pensée d'achever leur ruine, & ce fut la peur de la nouvelle tempeste preste à tomber sur eux, qui abbatit leur fierté. Ils étoient considerez: & il ne se pouvoit faire d'eux qu'vn grand exemple, pour la peine, ou pour le pardon: Le Gouverneur même agit pour eux, auprés du nouvel Archevêque. Desorte qu'enfin ils furent introduits devât Thibaud, que tant de prieres avoient desarmé, plûtôt que fléchi. L'aïant abordé, il se jetterent à ses pieds, &, étant à genoux, comme il avoit été convenu, il le prierent de leur pardonner. *Vous avez crû m'attaquer leur*, dit-il, *& ça été l'Egliſe vôtre mere & la mienne, que vous avez offencée. Le pardon, que vous me demandés, n'effacera pas vôtre crime: demandez le à Ieſu-Chriſt dont vous avés ſi indignement traité l'épouſe; & demandez moy ſeulement mon interceſſion: ie ne vous la refuſeray pas. Ie veux joindre mes prieres aux vôtres, & peut-être qu'enſemble nous flechirons les rigueurs de la Juſtice divine. Rappellez dans vôtre imagination l'idée de tant de deſordres, & de maux que vos armes ont cauſez, par vôtre obſtination criminelle. Iugez vous-même ſur cette veüe, de ce que vous avez droit d'eſperer du Iugement de Dieu. Mais eſperez en bien, & meſurez ſa clemence à vôtre repentir. Vous avez deſolé les Terres de l'Egliſe: vous y avez donné toute licence au fer & au feu: vous avez ſaccagé vos Terres propres. Quand i'y ay porté le feu, vous avés conduit ma main; & allumé le flambeau, qui a devoré vos maiſons. Ie n'ay fait que marcher ſur vos pas: ſi ie ſuis entré dans cette carriere d'emportement & de vengeance, vous m'y avez pouſſé, & courant aprés vous, ie n'ay pû trouver au bout qu'incendie & carnage. Vous eſtes ſeuls coupables de tous les maux qui ſe ſont commis dans l'vn & l'autre parti, & par l'vn & l'autre. Mais, la malice des hommes eſt la matiere qui occupe, & qui exerce la bonté de Dieu. Elle environne, de tous côtés, toutes nos actions; il ne tient qu'à nous de les y confondre; de faire ainſi changer de qualité aux mauvaiſes; & de donner plus de prix aux bonnes. Des gens de vôtre naiſſance, & de la conſideration où vous eſtes ne joignent leurs applaudiſſemens aux acclamations publiques, qui les flattent, qu'où le témoignage de leur vertu les ſoûtient. Mais cet avantage d'être loüé n'a pas accompagné vos deſſeins. La grace, que vous me demandez en ſera la honte & le blâme. Neanmoins ie me promets que ce courage, & cette fierté, qui ont tant fait de mal à l'Egliſe, ſeront à l'avenir tournés à ſa defence, & à ſa protection. Aſſeurement, mon ſucceſſeur aura vôtre amitié, comme je n'ay eu que vôtre haine. Il aura vn bon-heur que i'ay deſiré; mais que ie ne meritois pas auſſi bien que lui.* Aprés avoir ainſi parlé, il les embraſſa, &, depuis, ſon ſucceſſeur eut toute ſorte de ſujet de ſe loüer de leur conduitte, & de leurs empreſſements, à l'obliger. Gui de Torchefelon fut ſeigneur de Torchefelon, & de Mornas; & Jean le fut de Montcara & du Chaſtellard. Le fief de Chaſtellard eſt voiſin du bourg de Ceſſieu, qui n'eſt éloigné que d'environ vne lieuë de celui de la Tour du Pin. Celui-ci fut homme d'vn merite excellent, & eut de grands emplois. La qualité de Maréchal de France lui eſt donnée dans vn Acte authentique, par lequel George de Torchefelon, ſon petit-fils, confirme & augmente la fondation d'vne Chapelle dediée à la ſainte Vierge, qu'il avoit fondée dans l'Egliſe de Ceſſieu. Elle avoit été

Paix avec les Torchefelons

Eloge des freres de Torchefelon.

Digitized by Google

1345. été ſon Tombeau,& de Jeane de Paladru ſa femme:car il mourut l'an M.CCCCXLV. & elle dix-ſept ans aprés. La Principauté de Dauphiné avoit ſes Officiers, comme les avoit le Roïaume de France. Sans doute, il fut Maréchal de Dauphiné, & l'an 1518. M.DXVIII. que fut fait cet Acte-là, on confondit facilement cette Charge,que l'on ne connoiſſoit plus, avec celle de Maréchal de France, à l'éclat de laquelle répondoit celui de la reputation de cet homme-là. La Nobleſſe voïoit, avec chagrin, l'authorité qu'avoit l'Egliſe dans les Villes de la Province, & auroit bien voulu l'arracher de ſes mains, pour la faire tomber dans celles du Roi Dauphin. Mais, pour cette fois, l'Archevêque de Vienne conſerva ce qu'il en avoit dans cette Ville. Jean, Evêque de Valence, étant élevé à cet Archevêché, ſera dans peu d'années vn inſtrument favorable à ce deſſein. Il l'étoit, en ce temps-ci, à celui de la Cour de France de joindre les Comtez de Valentinois & de Diois au Dauphiné de Viennois, pour n'en faire qu'vn Corps. Louïs de Poitiers, qui les poſſedoit, n'avoit point d'enfans ni deſperance d'en avoir. Il n'y avoit rien de grand en lui, que ſa naiſſance, & ſa prodigalité : Il avoit ou vendu, ou engagé la pluſpart de ſes Terres, & ſa mauvaiſe conduitte avoit fait qu'il n'avoit de pires ennemis que ſes proches. Il ne pouvoit ignorer qu'il ne fût dans le mépris, &, quoi que ce ne fut pas vn eſprit fort éclairé,il avoit aſſés de lumiere pour voir les maux auſquels eſt expoſé neceſſairement vn Prince méprisé. Les foibles paſſent avec viteſſe d'vne extremité à vne autre. Pour ſe mettre à couvert du blâme dû à ſes diſſipations, il reſolut de donner tout ce qui lui reſtoit. Ce n'étoit pas l'intention de la France de conſentir que ces deux Comtez, ſortants de la Maiſon de Poitiers, entraſſent dans vne autre dont la puiſſance pût lui faire ombrage : & déja les Traitez faits avec le Pape Gregoire XI. ceſſoient de paſſer pour Actes legitimes. Le Comte haiſſoit Charles ſeigneur de ſaint Vallier, & ſa haine ne lui permettoit pas de conſentir que ſes Terres ſerviſſent à relever cette branche, qu'il n'avoit pas tenu à lui d'abbatre. C'eſt pourquoi, il receut d'abord, avec des témoignages de beaucoup de ſatisfaction, ceux du deſſein où étoit le Roi de traitter avec lui en faveur du Dauphiné : De ſorte que l'onziéme du mois d'Août de l'an 1404. M.CCCCIV. il vendit au Roi Dauphin les Comtez de Valentinois & de Diois, ſous cette condition qu'il en joüiroit durant ſa vie; & que le Roi Dauphin le défendroit contre tous ſes ennemis.Charles y conſentit, par le miniſtere, & par le conſeil de l'Evêque de Valence, & de Louïs de Poitiers ſon fils, & ſon heritier preſomptif. L'Evêque s'étoit entierement devoüé à la France. Le prix en fut de cent mille écus pour le Comte, & de vingt mille francs d'or pour Charles ſon Oncle. Celui-ci renonça à tous ſes droits, ſur ces Comtez: ils conſiſtoient principalement en ceux des Fideicommis portez par les Teſtaments das anciens Comtes. Ils ne le regardoient pas ſeulement: ils s'étendoient à ſes décendants.Auſſi,ce fut pour ſon intereſt particulier que ces vingt mille francs d'or lui furent promis; & pour l'intereſt de ſes enfans que les Terres du Comté de Valentinois dans le Roïaume,au delà du Rhône, n'étant pas compriſes dans cette vente,à la reſerve de la Ville de Bays, leur furent encore laiſſées, pour en joüir aprés la mort du Comte. Le païement de ces ſommes ne fut pas effectif; mais ſeulement promis, & la promeſſe fut accompagnée du pact de la loi commiſſoire, pour le mieux aſſeurer. Dés l'année precedente le Dauphin avoit demandé aux Eſtats de la Province vn ſecours d'vne ſomme conſiderable pour être emploïé à cet achapt. Il ne fut neanmoins ſatisfait au païement qu'aprés diverſes prorogations de termes & beaucoup d'années.Contracter avec de plus puiſſans que ſoi,c'eſt ſe faire vne loi,& non l'impoſer.

Officiers de Dauphiné.

Traité de Louïs Comte de Valentinois avec la France pour ſes Comtez.

Reflexion.

Vente des Comtez de Valentinois & de Diois au Roi.

Reflexion.

XII.

Eloge d'Antoine de Louvier Evêque de Maguelonne.

ANtoine de Louvier, Evêque de Maguelonne, mourut trois mois aprés. Revel, petit bourg auprés de Vienne, avoit été le lieu de ſa naiſſance; & vne Chanoinie

Digitized by Google

noinie dans l'Egliſe de Vienne ſon premier Benefice ; & ſon merite, ſa faveur auprés du Pape Clement VII. ſa vertu & ſon ſçavoir avoient été les degrés qui l'avoient élevé à cet Evêché, établi depuis dans Montpellier. La Chapelle des Cloîtres de l'Egliſe S. Maurice de Vienne, qui porte le tître de Maguelonne, lui eſt redevable de ce qu'elle a de bien & d'embeliſſement. Nous en avons fait ailleurs la deſcription. Il y voulut être enterré : Mais la furie des guerres du dernier ſiecle n'aïant pas épargné ſon tombeau, l'avarice de celui-ci l'a negligé. Il mourut le XXIII. du mois d'Octobre de l'an M.CCCCV. & l'Egliſe de Vienne conſerve ſa memoire comme d'vn homme illuſtre, & l'vn de ſes bienfaicteurs. Elle fut vengée preſque en même temps des injures que Bouciquaut lui avoit faites, par Bouciquaut même. La Chaſſe n'eſt pas vn privilege à la Nobleſſe, mais vn droit. Neanmoins, ce Gouverneur, qui faiſoit ſa raiſon de toutes les fantaiſies qui lui venoient, la défendit à celle de ſon Gouvernement. Il n'en faloit pas davantage, pour exciter en elle vne plus violente paſſion pour ce divertiſſement. Montauban, ſeigneur de Montmaur, aſſembla ſes amis, & tous enſemble coururent le Cerf avec vn mépris ſi viſible de l'Ordonnance du Gouverneur, qu'il ne pût ni l'ignorer, ni le diſſimuler. Pour ſe venger de cette injure, il l'envoïa enlever, & l'empriſonna dans vne des Tours du Château de la Coſte Saint André. Le bruit en aïant été répandu, la Nobleſſe perdit tout reſpect pour lui. Juſques à huit cents Gentils-hommes prirent les armes, & l'inveſtirent dans ce Château, reſolus de l'y forcer, & de lui faire vn mauvais parti. Comme il ſe vid preſſé, ſa fierté ceda à ſa peur : Il ſortit la nuit & ne croïant pas qu'il y eût de la ſeureté pour lui dans la Province, il la quitta, & n'oſa plus y revenir. Neanmoins il importoit que les Peuples ne s'imaginaſſent pas, que l'authorité ſouveraine eût flêchi devant la reſiſtance de ce Corps au rétabliſſement de Bouciquaut. Le Procureur des trois Etats, qui avoit été envoïé à Paris avant ces mouvemẽts, l'avoit décrié d'vne ſi étrãge maniere, qu'il avoit été r'appellé, & le Gouvernement avoit été donné à vn autre : Mais, il y fut maintenu par Arreſt qui fut enregiſtré au Conſeil Delphinal le penultiéme jour du mois d'Aouſt de l'an M. CCCCVI. Si eſt-ce qu'il fut ſans effet. On ne jugea pas que s'obſtiner à faire obeïr Bouciquaut dans ſon Gouvernement, où la Nobleſſe avoit aſſez témoigné combien il lui ſeroit ſenſible d'y être contrainte, ce fût ne rien haſarder. Quelques mois aprés on envoïa en ſa place Guillaume de l'Aire, qui étant plus moderé, y regaigna d'abord tous les eſprits à l'obeïſſance, & à leur devoir. Le Roi avoit mandé en Dauphiné Euſtache de l'Atre Maître des Requêtes de ſon Hôtel, & Jean d'André Conſeiller du Parlement de Paris, pour tâcher d'y faire aggréer Bouciquaut par vn accommodement. Ils furent témoins des ſoins du Conſeil Delphinal en vne affaire, qui n'étoit pas moins importante à l'honneur du Roi Dauphin qu'au bien de ſes ſujets. Antoine de Grolée, ſeigneur de Grolée, avoit aſſemblé des Troupes dans l'Etat de Savoïe, pour les emploier contre le Comte de Valentinois : Elles lui avoient même pris le Château de Clauſene dans les Baronies. Guigue de Montbel ſeigneur d'Entremons, & pluſieurs autres de la meilleure Nobleſſe des environs s'étoiẽt joints à Grolée. Il étoit à Clauſene ; & de là il faiſoit des courſes continuelles ſur les autres Terres du Comte, qui, manquant de courage plûtôt que de forces, ne ſe défendoit que lâchement. Le Conſeil Delphinal, qui gouvernoit en Corps en l'abſence du Gouverneur, au premier avis de cette guerre envoïa Odinet de Courteville Demoiſeau, & Châtellain de la Buiſſiere au Comte de Savoïe ; & Giron de l'Aire Baillif de Graiſivodan, &, aprés lui Guillaume d'Oſtun Baillif des Baronies, à Grolée, & à Entremonts ; celui-là, pour prier le Comte de commander à ſes ſujets de ſe retirer, & de mettre bas les armes ; & celui-ci, pour ſommer Grolée & Entremonts de vuider Clauſene, comme vn Fief, qui relevoit du Dauphin. Le Roi approuva ce procedé, & aïant mandé ſes ordres exprés, il chargea ſes Officiers de faire défence,

Fondateur de la Chapelle de Maguelonne à Vienne.

Son tombeau

1405.

Emotion contre Bouciquaut qui quitte la Province.

Sa cauſe eſt la défence de la Chaſſe.

1406.

Succeſſeur de Bouciquaut au Gouvernement.

Commiſſaires du Roi en Dauphiné pour Bouciquaut.

Guerre entre le ſeigneur de Grolée & le Comte de Valentinois.

Ordres donnés par le Conſeil Delphinal,

Et par le Roi ſur cette guerre.

Digitized by Google

fence, à son nom, aux vns & aux autres de rien entreprendre contre le Comte de Valentinois, & commandement de rendre ce qu'ils lui avoient pris. Jean d'Angest, Grand Maître des Arbalestiers de France, s'étoit avancé jusques à Lion, & y faisoit vn gros d'armée pour l'amener au Comte; & il prétendoit passer à travers le Dauphiné. Mais, on n'avoit pas moins à craindre ce passage dans ce païs, que la Guerre effective dans le Valentinois. Aussi Courteville lui fut envoïé, & au Senéchal de Mâcon, pour le divertir du dessein de faire prendre cette route à ses troupes; & pour lui inspirer celui de les mettre sur le Rhône. Cependant, Grolée qui ne douta pas que le Roi faisant son affaire de celle du Comte, la partie seroit inégale, rechercha de s'accommoder. Tout y étoit disposé; & ses prétentions contre le Comte furent
1409. fixées à vne somme dont il lui étoit encore dû l'an M.CCCCIX. deux mille florins. La cause de cette Guerre ne m'est pas connuë: toutesfois sa fin apprend que peu de chose l'avoit fait naître, puisque peu de chose la fit finir. Les conditions de la paix expliquent les motifs de la Guerre. Celle des esprits, dans le Schisme qui divisoit l'Eglise, étoit encore aussi ardente que dés sa naissance. Benoit XIII. & Gregoire XII. avoient des partisans si passionnez pour leurs interests, qu'eux-mêmes l'étoient beaucoup moins. Leur obstination étoit le conseil de leurs creatures, plûtôt que leur propre mouvement. Les soins du Roi pour la reünion avoient, jusques à maintenant, été inutiles, ni l'vn ni l'autre ne voulant se resoudre à la cession qu'on leur demandoit. De sorte qu'enfin il fut resolu dans vne celebre assemblée, qu'on cesseroit de les reconnoître. Entre les Evêques, de qui le zele pour Benoit étoit le plus agissant & le plus apprehendé, celui de Gap tenoit le premier rang; c'étoit Antoine Juvenis: le Roi le fit arrester avec l'Abbé de saint Denis. Ils furent conduits tous deux dans le Château du Louvre, qui fut leur Prison durant quelques mois, aprés lesquels la liberté leur fut renduë. Jean Juvenis étoit frere de ce Prélat, & natif, comme lui, de la Ville de Gap. Son sçavoir, son experience, & sa suffisance dans les affaires politiques lui procurerent de grands emplois. Louïs II. Duc d'Anjou & Roi de Naples, en fit le Chef de son Conseil, l'aïant revêtu de la dignité de son Chancellier. Ce fut la recompense de sa vertu. Les autres Evêques avoient témoigné plus de desir de la paix de l'Eglise, que celui de Gap, soit que ce fut sincerité, soit que ce fut complaisance. Ceux de cette Province avoient été appellez aux as-
1407. 1408. semblées de l'Eglise Gallicane, tenues à Paris l'an M.CCCCVII. & l'an M.CCCCVIII. & les lettres qui y furent concertées sous le nom du Roi, pour apporter du remede à ce mal public, font expresse mention des Prélats de l'Eglise de Dauphiné, comme de ceux de l'Eglise Gallicane.

Secours preparé pour le Comte de Valentinois.

Accommodement.

Reflexion.

Continuation du Schisme.

Evêque de Gap pour Benoit XIII.

Prisonnier.

Eloge de Jean Juvenis de Gap.

Assemblées de l'Eglise Gallicane. Prélats de Dauphiné sont appellez

XIII.

Deodat de l'Estang étoit Evêque de saint Paul trois-Châteaux, & en cette qualité il s'attribuoit la Souveraineté de cette Ville, de saint Restitut, de Charmeret, des Barmes, de Solorin, & de Suse, en quoi consistoit la Temporalité de son Evêché. Mais, cette Souveraineté lui étoit vne misere: sa Ville étoit ruinée; & tous ces lieux-là, dans vne desolation digne de pitié. Quelque Guerre qui s'émût contre les Princes, & les Grands leurs voisins, ils étoient d'abord la proie des vns & des autres: & les premiers coups qui se donnoient, portoient jusqu'à eux. Neanmoins, les precedents Evêques avoient mieux aimé souffrir, en écoutant leurs ambitions, que retrancher de leur authorité en prestant l'oreille aux gemissements de leurs sujets. Celui-ci fut plus sensible, & moins vain. Il communiqua, du consentement de son Clergé, & du peuple, au Roi, comme Dauphin, sa superiorité & sa Jurisdiction, & l'y rendit

Traité entre l'Evêque de S. Paul & le Roi pour la Souveraineté.

Digitized by Google

1409. vne declaration publiée le mois de Novembre de l'an M. CCCCIX. Il étoit alors entré dans la quatorziéme année de ſon âge : &, aux choſes favorables, l'an commencé eſt tenu pour achevé. Ce fut par cette raiſon, que le Chancellier de l'Hôpital fit declarer majeur le Roi Charles IX. à l'entrée de ſa quatorziéme année; & peut-être que cet exemple lui en avoit inſpiré la penſée. D'abord, il s'acquit l'affection des peuples par ſa pieté : Il fit vne ordonnance pour ſa Maiſon qui, y conſervant l'honneur de DIEU, lui en procura. Il defendit à ſes Domeſtiques les juremens & les blaſphemes, & commanda que ceux qui commettroient ce crime, fuſſent châtiez ſeverement. Ainſi le premier acte de ſon authorité fut vn acte de Religion : aprés il paſſa de ce ſoin aux ſoins des Droits de la Principauté. Les Comtes de Savoïe étoient obligez de rendre homage aux Dauphins, à
1334. cauſe des Terres qui leur avoient été remiſes, par le Traité de l'an M. CCCLIV. mais, Amé le Rouge, & Amé VIII. ſon fils, qui lui avoit ſuccedé, avoient depuis negligé de ſatisfaire à ce devoir. On s'étoit même aperçeu que celui-ci étoit bien éloigné de ce deſſein. Il étoit à Paris, le Dauphin le fit arreſter, & la liberté ne lui fut renduë qu'aprés qu'il eût rendu à ce Prince la reconnoiſſance que le Vaſſal doit à ſon ſeigneur. Ce fut le XVII. du mois de Novembre
1410. de l'an M. CCCCX. &, le même mois, exerçant ſon pouvoir ſouverain, il annoblit dans le Dauphiné, Durand & François Branchieu, freres. Il donna, auſſi, de ſes premieres penſées à la defence de l'Egliſe : il mit par ſes lettres du ſecond
1411. du mois de Juin de l'an M. CCCCXI. la Chapelle Delphinale de ſaint André de Grenoble, comme elle y eſt qualifiée ; de mêmes, qu'Egliſe Collegialle, ſous ſa protection avec les perſonnes & les biens qui en dependoient. Il chargea expreſſement le Gouverneur de Dauphiné, & ſon Lieutenant de veiller aux ſoins des intereſts de cette Egliſe, & d'empêcher que nul n'entreprît de les bleſſer. L'Evêque de Grenoble pretendoit obliger le Prevoſt, & les Chanoines de lui rendre homage, & de lui faire ſerment de fidelité, à cauſe de leurs benefices. Ils en donnerent avis au Dauphin, qui, non ſeulement n'y conſentit point, mais qui le leur defendit, & ordonna à Renier Pot Gouverneur de la Province de l'empêcher, par ſes lettres du XXIII. du même mois. Juſques à lui, les Dauphins d'Auvergne avoient porté les mêmes armes que le Dauphin de Viennois; c'eſt à dire vn Dauphin d'Azur creſté, & oreillé de Geules en champ d'or. Cette égalité déplût à Louïs; &, comme ſi entre ce qu'il étoit & ce qu'étoit Beraud III. Dauphin d'Auvergne, il n'y eût eu gueres moins de difference qu'entre être, & n'être pas, il le contraignit d'ôter le Dauphin vif de ſes armes, & d'y recevoir vn Dauphin mort. C'eſt le Dauphin pâmé des Herauds. Le Comte de Valentinois, qui n'avoit pas encore été païé du prix de la vente de ce Comté, & de celui de Diois, lui donna vn nouveau délay d'eſſuïer cette debte, aïant emploïé Jacques Gelu & Soffrey Tholon Conſeillers au Conſeil Delphinal. Le
1413. terme du païement fut continué juſques au premier d'Octobre de l'an M.CCCCXIII. avec cette condition qu'aprés ce temps-là, les Terres de Bais, & de Châteauneuf de Maſans ſeroient tirées de la vente, & que le Comte auroit la liberté d'en diſpoſer comme ſi elles n'y avoient jamais été compriſes. Cet accord fut ſuivi d'vne impoſition ſous le nom de focage, par ce que le regalement s'en faiſoit par feus ſur les contribuables, & ce païement y donna cauſe en partie. L'Archevêque Jean de Nant s'oppoſa au deſſein que l'on avoit d'y comprendre la Ville de Vienne, & ſon empêchement reüſſit. Ce bienfait fit tomber dans ſes mains vne partie de la ſomme, qui auroit été portée en celles du Dauphin. Les Habitants lui firent vn preſent de cent écus d'or. Mais, le Dauphin ne s'aquitta pas de cette
1415. debte : il mourut le XVIII. du mois de Decembre de l'an M. CCCCXV. environ deux mois aprés la bataille d'Azincourt, n'étant âgé que d'environ dix-neuf ans.

Majorité du Dauphin cõme celle des Rois.

Ordonnance du Dauphin contre les juremens.

Homage du Comte de Savoïe au Dauphin.

Annobliſſemens en Dauphiné de Branchieu.

Lettres de protection du Dauphin à S. André de Grenoble.

Déchargée de tout homage envers l'Egliſe Cathedrale.

Armes des Dauphins d'Auvergne changées.

Délay de payer le prix du Comté de Valentinois.

Focage impoſé pour ce payement.

Vienne en eſt exempte.

Mort du Dauphin.

Bataille d'Azincourt.

Digitized by Google

Dauphinois tuez.

En cette bataille cette Province perdit pluſieurs de ſes plus braves, &, entre eux, Philippe de Poitiers fut regreté. L'Egliſe vniverſelle étoit aſſemblée en Corps de Concile dans la Ville de Conſtance: le nombre des Papes étoit augmenté d'vn:

Concile de Conſtance.

Benoit XIII. & Gregoire XII. avoient des Princes, & des peuples qui les reconnoiſſoient pour legitimes: & Alexandre V. étant mort, Jean XXIII. qui lui avoit ſuccedé, n'avoit pas eu l'avantage non plus que lui de ſe faire ſeul obeir. De ſorte que la Chrêtienté ſembloit vn Corps à trois teſtes.

XV.

L'Empereur Sigiſmod travaille contre le Schiſme.

L'Empereur Sigiſmond, qui étoit vn Grand Prince, avoit conceu, d'abord aprés ſon élection, de violents deſirs d'arreſter les progrés de ce Schiſme pour la defence & la durée duquel ces trois concurrents joignoient également leurs forces, & leur Politique. Eſtant bien certain que la Cour de France ne deſiroit rien plus ardemment, il y étoit venu, & avoit concerté avec les Princes François qu'elle conduite il avoit à tenir, pour donner à ſes nobles fatigues vn glorieux ſuccez. Ce fut lui, qui negocia envers Jean que le Concile fût convoqué dans la Ville de Conſtance; & qui mêmes le diſpoſa de renoncer à la Papauté. L'ouverture s'en fit en ſa preſence le V. jour du mois de Novembre de l'an M. CCCC IX. & à la ſeconde Seſſion, Jean fit publiquement la renonciation qu'il avoit promiſe. Mais, il s'en repentit depuis, & ſortit de Conſtance. L'Empereur en ſortit auſſi, quelques mois aprés; mais pour y revenir. On s'étoit preparé dans Vienne, ſçachant qu'il y devoit paſſer, à lui faire vne entrée magnifique. Le ſoin en fut commis à ſeize des Principaux Habitans, qui furent chargez auſſi de procurer qu'il confirmât leurs anciens Privileges & qu'il leur fit la grace de leur en donner de nouveaux. Il y entra le ſecond du mois d'Août de l'an MCCCC.XV. & entre les marques de la joïe de ce peuple, qui avoit pour lui les reſpects qui ne ſont dûs qu'aux Souverains, vn preſent, qui lui fut fait, de trois cens florins d'or, en fut vne qui exprima mieux leur zele que toutes les autres. Jacques Coſtaing en fit l'avance pour la Ville; Mais, l'Empereur n'y fit pas aſſez de ſejour: il ne peut que leur accorder de vive voix leur priere, & reuvoïa à ſon retour de le faire plus ſolemnellement. Cependant, ils étoient troublez en l'exemption des peages, qui étoit vn des plus importants de leurs droits; l'Empereur ordonna à Michel Jals Baron en Hongrie & à Ottebon de Bellon de procurer qu'ils en joüiſſent à l'avenir paiſiblement: il leur donna tout pouvoir pour cela. De ſorte que, comme Commiſſaires Imperiaux ils firent defences aux proprietaires des peages de Roſſillon, de Romans, de Valence, de Montelimar & des autres de plus rien exiger à l'avenir des Habitans de Vienne. L'Empereur étoit preſſé d'aller en Eſpagne, pour perſuader au Roi d'Arragon d'abandonner Benoit qu'il protegeoit dans ſon Roïaume. Tellement qu'il décendit par le Rhône à Valence, où il receut les devoirs du Comte de Valentinois, & de Louïs ſeigneur de ſaint Vallier ſon Couſin Germain. Là il approuva les peages, qui étoient dans leurs maiſons depuis vn temps immemorial. Ceux de Romans avoient été affranchis par l'Empereur Charles IV. de tous peages, & de tous impoſts de pareille nature, dans les Terres de l'Empire; Et, le Comte Aïmar avoit fait revoquer cette exemption, à l'égard du peage de Piſançon, auquel ils l'étendoient. Neanmoins cette Terre & ce peage aïants été cedez par le Comte Louïs à ſon Couſin, il renouvellerent les pretentions de cette franchiſe, ſoûs pretexte que ce peage n'étoit plus dans les mains du Comte de Valentinois, que cette revocation ſembloit regarder ſeulement. Il y avoit là de la ſupercherie, ou trop de ſubtilité; & l'vn n'eſt jamais ſans l'autre. L'Empereur l'expliqua ainſi, & aſſujettit au païement des droits de ce peage les Habitants de cette Ville, en faveur du ſeigneur de ſaint Vallier, comme ils l'avoient été, par ſon predeceſſeur, en faveur du Comte de Valentinois. Il n'eſt pas toûjours vrai que la condition

Vient en France.

Ouverture du Concile de Conſtance.

1409.

Entrée de l'Empereur dans Vienne.

Preſens qui lui eſt fait.

1415.

Exemption des peages des Habitans de Vienne.

Commiſſaires.

Defences aux proprietaires des peages.

L'Empereur à Valence.

Peages ap prouvez.

Celui de Piſançon confirmé au preJudice de Romans.

Digitized by Google

condition du poſſeſſeur changeant, celle de la choſe poſſedée change auſſi. Le Comte pretendoit ne relever que de l'Empire, pour les Terres de ſes Comtez au deçà du Rhône, ſeparant le Roïaume de France d'avec l'Empire: Et tant on ignoroit en ce temps-là les droits des Couronnes! on le croïoit auſſi dans la Cour de France. Neanmoins l'Empereur ne reſiſta pas à l'effet du Traité du Côte avec la France, pour le Dauphiné: Tellement que cette même année il fut affermi par de nouvelles conventions. L'Empereur aïant trouvé à Narbonne les Ambaſſadeurs du Roi d'Arragon, & de quelques autres Princes, ne paſſa pas outre. Ce fut à ſon retour qu'il tint parole aux Villes & à divers Seigneurs: Il leur accorda la confirmation de leurs droits & de leurs privileges, qu'il leur avoit promiſe. Il n'avoit garde de les refuſer; puiſque par là, leurs titres lui en devenoient vn contre eux, qui fortifioit ſa Souveraineté chancellante. Souvent des Droits imaginaires prennent vne ſubſiſtance réelle, par de tels Actes, que les Juriſconſultes nomment poſſeſſoriaux. Ainſi, ils ne conſervent pas le droit, mais ils le font. Etant arrivé à Lion, les Habitans de la Ville de Valence lui repreſenterent par leurs Deputez, que leurs maiſons, & leurs fonds étoient chargez de rentes & de Cens conçeus durant les guerres precedentes, qui en conſumoient les revenus, & qui les mettoient dans l'impuiſſance d'y faire les reparations dont ils avoient beſoin, pour éviter leur ruïne. Il leur permit par vne Declaration du XXVI. du mois de Janvier de les rachepter en païant vingt florins pour châque florin de rente ou de penſion, ſoit qu'elles regardaſſent l'Egliſe, ſoit qu'elles fuſſent imposées en faveur de perſonnes ſeculieres. Le IV. du mois de Fevrier ſuivant il confirma les privileges des Habitans de la Ville de Vienne, &, y ajoûtant, il lui accorda de nouveaux droits, &, entre autres la liberté de la Chaſſe dans l'étenduë de ſix lieuës aux environs de la Ville, celle de la Pêche dans le fleuve du Rhône, & dans la Saône, & deux Foires franches châque année. Hugues Perinet, François Iſimbard, Claude Blanc, & Artaud de l'Orme furent emploïez à cette negotiation: Et, s'en étant acquittez ſi dignement, meriterent les loüanges de leur patrie. Les ſoins des gents de bien pour l'avantage de leur païs, en ſont pour leur gloire.

Nouveau Traité pour le tranſport du Comté de Valentinois au Roi Dauphin.

Retour de l'Empereur.

Privileges des Villes confirmez.

Reflexion.

Rachapt des rentes & des penſions ſur les fonds accordé au Valentinois par l'Empereur.

Privileges de Vienne confirmez,

Et augmétez.

Foires franches.

Reflexion.

XVI.

Sigiſmond voulut voir le Comte de Savoïe dans ſes Terres: Iſimbard eut ordre de l'y ſuivre. Le Comte, quoique jeune étoit vn grand Prince, & l'Empereur avoit deſſein d'honorer ſon merite. En effet, il erigea dans Chamberi le XIX. du mois de Fevrier de l'an M. CCCCXVI. le Comté de Savoïe en Duché. La dignité de Comte avoit perdu de ſon éclat, & celle de Duc en avoit acquis plus qu'elle n'en avoit aux ſiecles paſſés. Celle-là ne voïoit rien au deſſus d'elle que la Dignité Roïale: Mais, enfin, celle de Duc avoit occupé ſon rang, & l'avoit fait reculer. De ſorte qu'Amé s'accommodant à l'uſage de ſon temps, deſira cet honneur. Il ſembloit que n'y aïant pas moïen de nier que la pluſpart des Princes, qui portoient la qualité de Ducs ne fuſſent moindres que lui, par l'étenduë de leurs Etats; il n'étoit pas juſte qu'ils pretendiſſent plus d'élevation ſur la ſeule vanité du titre. Ce fut auſſi à Chamberi que Sigiſmond confirma tous les droits & tous les privileges, non ſeulement de l'Egliſe Cathedrale de Vienne, mais encore de toutes les autres, & même de ſes Monaſteres. Ce fut à la priere du Doïen, & du Chapitre, qui crûrent judicieuſement qu'ils ne pouvoient mieux travailler à leur conſervation, qu'en ne negligeant pas celle des autres Egliſes. Le Peage, qui avoit été donné à cette Egliſe Cathedrale, ne lui étoit pas conteſté; neanmoins il ne laiſſa pas de l'authoriſer, pour l'affermir davantage. La précaution aux maux à venir eſt des hommes ſages; la défence contre les maux preſents eſt de tous hommes. Le Comte de Valentinois étoit incapable de l'vne par ſon peu de jugement, & de l'autre par ſon peu de reſolution. Auſſi, ſes proches, de ſa foibleſſe, firent

L'Empereur en Savoïe.

Le Comté de Savoïe erigé en Duché.

1416.

Grandeur de la dignité de Comte.

Privileges des Egliſes de Vienne confirmez.

Peage de l'Egliſe Cathedrale confirmé.

Reflexion.

Digitized by Google

Le Comte de Valentinois fait priſonnier par ſes proches. La cauſe.

leur force : Loüis de Poitiers, ſeigneur de S. Vallier, avoit vne extreme douleur de voir ſortir de ſa Maiſon les Comtés de Valentinois & de Diois, qui en étoient tout le brillant. Il n'avoit pas la même facilité que Charles ſon Pere, & mêmes il avoit perſuadé ſes ſentiments à l'Evêque de Valence ſon frere ; Mais le Comte n'étoit pas homme à être gaigné par le raiſonnement. Il étoit foible : & il faut de la force pour ſe laiſſer vaincre par le diſcours. Ses couſins l'arrêterent, & le firent priſonnier. La nouvelle en étant portée à Vienne, le Gardier Pierre Coſtaing, qui étoit obligé de veiller aux interêts du Dauphin, tâcha auſſi d'engager le Corps de la Ville aux mêmes ſoins. Il apprehenda que le Comte ne fût conduit hors de la Province, & propoſa aux Habitans de l'empêcher ou par la negotiation, ou par la force. Il avoit été mené dans le Château de S. Vallier à quatre lieuës au deſſous de Vienne : Mais il n'y demeura pas long temps. Nul ne s'impatiente tant de la perte de ſa liberté, que qui n'en ſçait ni le prix ni l'vſage. D'abord le Comte conſentit à tout ce qui lui fut propoſé : Il traita avec ſes couſins. Lancelot de Poitiers, ſon fils naturel avoit été pris avec lui : ce Traité le regarda auſſi bien que ſon pere. Les deux Comtés, qui étoient la matiere de leur mécontentement, furent aſſeurés à Loüis, & à ſes deſcendans, & vn établiſſement honeſte, à Lancelot. Le Comte promit de ratifier, étant en liberté, ce qu'il avoit promis, étant dans la priſon. Il tint ſa parole, étant dans le Château de Grane le XVIII. du mois d'Aouſt de cette année M. CCCCVI. Ses cautions furent Loüis ſeigneur de Montlaur, Philippe de Lavio ſeigneur de la Roche, Guillaume de Roſſillon ſeigneur du Bouchage, Geoffroy de Claveſon ſeigneur de Claveſon, Antoine de Clermont ſeigneur de Monteſon, Pierre de Cornilhane ſeigneur de la Baume, Humbert de Beaumont ſeigneur d'Antichamp, Aimar de Brotin, Calabart Commandeur de Valpoïet, Amedée de Berthon ſeigneur de Verone, & Antoine d'Oſtun ſeigneur de la Baume d'Oſtun. Le Comte avoit promis de procurer que la Nobleſſe de ſes Terres jurât l'execution de ce Traité, qui l'obligeoit à reconnoître le ſeigneur de S. Vallier pour ſon heritier, & preſomptif par la nature, comme plus proche, & neceſſaire par ce Contract comme appellé. Celle du Valentinois fut aſſemblée, par ſes Deputez, dans l'Egliſe de la Ville de Creſt. Mais, ils refuſerent de ſe lier par le ſerment que l'on vouloit exiger d'eux. Tout ce que l'on en pût obtenir, ce fut qu'ils ſe montreroient toûjours bons & fidelles vaſſaux ; & que ſi le Comte en deſiroit vne plus forte aſſeurance, par vn nouvel homage, ils ne differeroient pas. Il y eut de la prudence & de la vigueur dans cette reſolution. Ils ſatisfirent à leur devoir, envers le Comte, qui étoit leur Prince, & envers le Dauphin, qui vouloit le devenir. Les principaux de ces Deputez furent, outre quelques-vns de ceux qui s'étoient rendus les pleges du Comte, Hugues de la Pierre, Bartolin de Veſe, Moret conſeigneur de Verone, Girard de Bologne, Pierre d'Vrre ſeigneur du Cheilar, Jean d'Vrre, Roſtaing de Forton, Claude Chabert, Ainard de Cornilhane, Luc de Chabrillan, ſurnommé Barrachi, & Jean Rotholin.

Reflexion.

Soins de Pierre Coſtaing Gardiet de Vienne en cette occurrence.

Reflexion.

Le Comte traite avec ſon couſin touchant ſes Comtés.

Ratifié par le Comte. Cautions.

1406.

La Nobleſſe refuſe d'approuver ce Traité.

Deputez de la Nobleſſe.

XVII.

Jean Dauphin frere de Loüis.

LE Dauphin Loüis avoit laiſſé ſa Principauté à Jean ſon frere, à qui le Roi en avoit donné la poſſeſſion environ ce temps-ci. Renaud Morel étoit le Courrier de la Cour, c'eſt à dire de la Juriſdiction qu'il avoit dans Vienne. Le rétabliſſement des Archevêques dans leur Temporalité n'y avoit pas éteint toute l'authorité des Dauphins : Le Courrier de la Cour Temporelle de l'Archevêque gardoit les clefs de la Ville vne année ; & le Courrier de celle-ci étoit Gui ou Guionet de Torchefelon, dans les mains duquel l'Archevêque les mit le XXIV. du mois de Novembre : comme l'année precedente, elles l'avoient été dans celles de Morel : Mais c'étoit toûjours de celles de l'Archevêque qu'elles paſſoient dans les leurs. Il étoit alors tres-mal avec les Habitans de cette Ville, & cette diviſion le rendoit

Courriers dans Vienne depoſitaires des clefs de la Ville.

Digitized by Google

rendoit plus ſoigneux de ſe conſerver l'affection du Dauphin, pour ſe ſervir de ſes forces, s'il en avoit beſoin. Il en avoit excommunié, par le miniſtere de ſon Official, pluſieurs d'entre eux, qui avoient tendu les chefnes, fait le guet la nuit, pris les armes, & gardé les portes, malgré ſes défences : Ce qu'il appelloit revolte, & ſedition. De ce nombre étoient cinq des huit Conſuls, qui avoient été élûs le mois de Novembre de cette même année. Auſſi comme ils ſe preſenterent à lui pour lui prêter le ſerment ordinaire, & pour être inſtallés dans l'exercice de leurs Charges, il le refuſa, & ſon pretexte fut qu'ils étoient excommuniés. Neanmoins c'étoient des gents de probité, qu'il n'avoit jugé dignes d'être retranchés du Corps des Chrêtiens, que parce qu'ils s'étoient vnis trop étroitement aux interêts du Corps de leur Ville contre les ſiens. Son refus ne fit qu'enflâmer les autres Citoiens, d'amour, pour eux ; & d'indignation, pour lui. Ils entreprirent leur défence, & appellerent de la fulmination de ces Cenſures au Concile de Conſtance. Tellement que l'appellation aïant vn effet ſuſpenſif, ces cinq, qu'il avoit ſi mal traitez, parurent cependant dans les fonctions du Conſulat, avec le même honneur, & les mêmes avantages que les autres. Leurs Députez furent Hugues Perocet Juriſconſulte, Pierre Margant, & Jean Ravanel. Etant arrivés à Conſtance, Thibaud de Rougemont, qui aïant été leur Paſteur en conſervoit encore le ſoin, & le zele, leur propoſa de terminer cette affaire par la voïe de l'accommodement ; ils y conſentirent, & Jean de Morris y conſentit auſſi. Il étoit venu pour ſe défendre, & n'avoit pas ſujet de bien eſperer de ſa cauſe, parce que les Habitans n'avoient rien fait qui ne leur fût permis par leurs privileges. Leurs Arbitres furent Thibaud même, qui étoit alors Archevêque de Beſançon, Jean Evêque de Geneve, Simon Evêque de S. Paul-Trois-Châteaux, & Leon du Nozeret Doïen de l'Egliſe de Beſançon.

1417. Leur Jugement, prononcé aux parties le VIII. du mois d'Avril M. CCCCXVII. n'eut que trois chefs. Ils enjoignirent aux Conſuls & aux Habitans de rendre honnneur à l'Archevêque, comme à leur Seigneur Temporel & Spirituel ; ils leurs laiſſerent la liberté d'vſer de leurs privileges touchant le Guet & la Garde de leur Ville, comme ils avoient fait ; & ordonnerent à l'Archevêque de lever l'Excommunication, & l'Interdit qu'il avoit fulminé contre eux. Il s'étoit crû méprisé, & cette opinion avoit été tout leur crime. Il n'eſt rien d'auſſi delicat que l'authorité ; l'ombre même du mépris la bleſſe ſenſiblement.

Querelle entre l'Archevêque & les Habitans de Vienne, Qu'il excommunie.

Appel au Concile de Conſtance.

Députez.

Accommodement.

L'Archevêque au Concile.

Arbitres.

Leur Jugement.

Reflexion.

XVIII.

CEs broüilleries faiſoient naître dans le cœur de ce Peuple des deſirs oppoſés au devoir de fidelles ſujets ; Mais, celles, où étoit la France ne leur permettoient pas de rien eſperer d'elle, ni de la protection du Dauphin. Il étoit aſſez occupé aux affaires du Roïaume ; & il commençoit à voir dans la mauvaiſe conduite des Princes de ſon Sang, que les Anglois n'en étoient

1417. pas les pires ennemis. Mais, il mourut le V. du mois d'Avril de l'an M.CCCCXVII. & le XVIII. du mois de Juin ſuivant, Charles ſon frere, qui fut depuis le Roi Charles VII. entra dans la poſſeſſion du Dauphiné, du conſentement du Roi ſon pere. Ce Prince conçeut d'abord vne haine mortelle contre le Duc de Bourgogne, dont l'ambition & les armes étoient la deſolation de l'Etat. La Reine Iſabeau de Bavieres fit croître cette haine, par l'affection qu'elle témoignoit à ce Prince au deſavantage de ſon fils. Elle entreprit de s'attribuer la Regence du Roïaume ; &, pour l'ôter au Dauphin, elle voulut que toute l'authorité tombât dans les mains du Duc, ſi elle ne pouvoit reſter dans les ſiennes. Mauvaiſe Mere, & pire Politique : Il y avoit plus en elle de fureur que d'ambition. Le Dauphin ſe trouva, par l'effet de cette intelligence criminelle, preſque

Mort du Dauphin Jean. Charles Dauphin.

Averſion de la Reine côtre lui. Sa cauſe.

Digitized by Google

preſque dans vn moment, environné d'ennemis de toutes parts dans le Roïaume de
Provinces qui lui ſont fidelles.
ſon pere, qui devoit bien tôt être le ſien. Il ne lui reſta de Provinces bien fidelles, & tout à fait à lui, que le Berri & le Dauphiné. Jean d'Angennes ſeigneur de la Loupe, Gouverneur de celle-ci étant mort, il en donna le Gouvernement à
Henri de Saſſenage Gouverneur de Dauphiné.
Henri ſeigneur de Saſſenage. Ce fut le premier Acte de Souverain qui fit eſtimer ſon jugement en cette Province, par vn choix ſi judicieux. Henri en prêta le ſerment le v. du mois de Juin dans la Chambre du Conſeil Delphinal, où
Differents avec le Gouverneur du Marquiſat de Saluſſes.
furent appellés les Gents des Comptes. Valerien frere naturel de Loüis Marquis de Saluſſes avoit le Gouvernement de cet Etat, & le commandement des armes, Loüis étant encore en bas âge, & ſous la tutelle de Marguerite de Rovcy ſa Mere. Si la prudence de ce nouveau Gouverneur n'eût ſagement évité vne guerre, qui n'auroit pû être que funeſte, la violence & les emportements de Valerien en auroient fourni la matiere & l'occaſion. Il faiſoit la guerre à Loüis
Leur cauſe.
de Savoïe, Prince d'Achaïe, & aïant fait vne courſe dans la Vallée de Luſerne, il en avoit enlevé tous les Beſtiaux : Pour les mettre en ſeureté, il les avoit conduits dans le Briançonnois. Mais le Prince, l'aïant fait ſuivre par de bonnes Troupes qu'il envoïa aprés, elles penetrerent juſques où il les avoit laiſsés. De ſorte que n'aïant point trouvé de reſiſtance, elles reprirent facilement tout ce que les ſujets du Prince avoient perdu. Valerien irrité de cela, en imputa la cauſe à l'intelligence dont il accuſa les Peuples de Briançonnois avec le Prince : Et, ſans autre reflexion, il défendit tout commerce aux ſujets du Marquiſat avec ceux de Dauphiné. Il s'emporta même à la menace de ſe faire raiſon par les armes du tort qu'il pretendoit lui avoir été fait. La France étoit alors en feu de tous côtés, & vne nouvelle guerre lui auroit été vn nouveau mal. C'eſt ce qui
Reflexion.
enfloit le courage de Valerien. Souvent on en témoigneroit moins, ſi ceux que l'on inſulte avoient plus de moïens de faire agir le leur, ſans temerité. Le Gouverneur conſulta le Conſeil Delphinal, à qui la connoiſſance des matieres politiques n'étoit pas refuſée. Il avoit déja tâché d'adoucir l'aigreur de cet homme, qui ne conſideroit pas que le Marquis étoit vaſſal du Dauphin, & que le crime de felonie ſeroit inſeparable de ſon entrepriſe, s'il la pouſſoit à bout. Il lui avoit envoïé Jean ſeigneur de Chichillienne, Gouverneur de Château-Dauphin, & Siffrey d'Arces Baillif du Briançonnois : Mais ſa réponſe, vaine & fiere, avoit été vne demande. Il pretendoit que l'on dût lui païer deux mille florins, pour le relever de la perte qu'il avoit faite ; comme ſi les Briançonnois avoient été les depoſitaires de ſa proïe, & avoient trahi la foi du dépoſt. Le Conſeil, aïant examiné cette pretention, la jugea injuſte, & crût que neanmoins il étoit
Accommodement. Arbitres.
à propos d'éviter toute ſorte de rupture, & de guerre. Il fut d'avis de propoſer à Valerien de conſentir que des Arbitres decidaſſent leur different ; & Jean de Navache Vi-Châtellain de Château-Dauphin lui en porta la parole. Ce fut par cette voïe que tout fut pacifié. On ne s'arrêta pas à la vanité du point d'honneur, on courut au ſolide. On rechercha la paix, dans vne conjoncture où vne guerre avec vn nouvel ennemi, pour heureuſe qu'elle fût, ne pouvoit que favoriſer ceux
Reflexion
que la France avoit déja ſur les bras. C'eſt être judicieux de ceder aux plus foibles en de legeres occaſions, pour être capable, en de plus importantes, de reſiſter aux plus forts.

XIX.

NE relâcher pas d'vn grand deſſein, quelque difficile qu'il ſoit, quand il reſte quelque eſperance d'y reüſſir, c'eſt auſſi la maxime d'vn grand Prince : Et c'étoit ce que pratiquoit l'Empereur. Il ne s'occupoit avec les Peres du Concile qu'à
L'Empereur écrit aux Prélats de venir au Concile.
chercher les moïens de rendre la paix à l'Egliſe : ce qui ne ſe pouvoit mieux qu'en attaquant le Schiſme avec toutes les forces de la Chrêtienté. C'eſt pourquoi, il écrivit

vit à tous les Prélats qui relevoient de l'Empire, de ſe hâter de venir à Conſtance; comme à vne occaſion, où il y avoit de la gloire pour eux à gaigner, en combattant pour celle de la Religion. Il chargea entre autres, l'Archevêque de Vienne de ſeconder ſes ſoins, & lui donne dans ſes Lettres le titre de *Prince, & de l'vn des plus nobles membres de l'Empire*, entre les autres Princes. Il l'exhorte d'advertir les Evêques, & les autres Prélats de ſon Dioceſe de ſe trouver en perſonne à ce Concile, les Fêtes de Pâques prochaines. Et, parce que ceux qu'il pretendoit ſes vaſſaux, ne lui avoient pas encore rendu homage, quoi qu'il y eût ſept ans de ſa promotion à l'Empire, il le commet, de même, pour les advertir de ne manquer pas à ſe preſenter devant lui, aux Fêtes de la Pentecôte ſuivantes, dans cette même Ville, pour ſatisfaire à ce devoir. Neanmoins, il fut mal obeï. L'Archevêque executa ſa Commiſſion; mais perſonne pour cela ne vint rendre à l'Empereur les ſoûmiſſions qu'il attendoit. On ne le pouvoit ſans offencer le Dauphin, ſi on le faiſoit ſans ſon ordre, & il n'y avoit pas apparence qu'il y conſentît. Les affaires du Roïaume ne permettoient pas que l'on donnât lieu de croire que par vne determination reſoluë, on ſe propoſât de choquer les droits imaginaires de l'Empire, ſur cette Province. Mais, il importoit de faire, en les negligeant, qu'ils tombaſſent d'eux-mêmes dans le neant, & dans le mépris; & que l'on ne ſe portât à rien qui les ſoûtint. Le Dauphin étoit foible dans le Roïaume; mais il étoit tout-puiſſant dans le Dauphiné, qui par le Traité, qui ſembla le reconcilier avec le Duc de Bourgogne le XXIX. du mois de Novembre de l'an 1418. M.CCCCXVIII. fut plus fortement maintenu dans la poſſeſſion de cette Province, comme de ſon bien propre. Le Pape Martin V. étoit venu, aprés le Concile de Conſtance fini, rendre ſes vœux & ſes prieres aux Reliques de Saint Antoine, dans le ſacré Mauzolée que le Viennois lui a erigé. Il y fut accompagné de la pluſpart des Cardinaux & des Prélats, qui avoient aſſiſté au Concile avec lui. Les témoignages, qu'il laiſſa à ce Monaſtere de ſon affection, & de ſa pieté, obligerent ſes Religieux d'en laiſſer auſſi vn à la poſterité de leur reconnoiſſance. Les ſtatuts du Pape & des principaux de ces Prélats furent miſes dans le Chœur de l'Egliſe, au côté gauche du Grand Autel: Mais elles n'y ont pas demeuré juſques à nos jours. Tous les hommes ont d'étranges deſirs d'immortaliſer leur memoire; & c'eſt vne merveille que ſi peu aïent des penſées favorables à celles des morts. Cette Province étoit plus heureuſe que ſon Prince: Elle joüiſſoit d'vne tranquillité que le Roïaume n'avoit pas. Jean de Poitiers, l'vn de ſes plus grands Evêques, étoit tres-attaché au ſervice du Dauphin; & Charles de Poitiers, Evêque de Langres, ſon frere, à celui du Duc de Bourgogne. Cette confidence conduiſit le Duc à la mort. De nouveaux ſujets de haine & de colere étant nez entre le Dauphin & lui, vne conference fut propoſée, pour les reconcilier, en leur donnant lieu de s'éclaircir. Le Pont de Montereau-faut-yonne en fut le lieu, & le theatre d'vne ſanglante tragedie. Le Duc s'étant avancé juſques à Bray, étoit perſuadé & par les conſeils des ſiens, & par vn preſſentiment qui lui vint du malheur qui le menaçoit, de ne paſſer pas outre. Mais, l'Evêque de Valence, qui n'avoit point de part à la conſpiration faite contre lui, diſſipa ſes craintes, & fut innocemment le premier, & le plus effectif de ſes aſſaſſins. Le Duc fut tué ſur ce Pont, au pieds mêmes du Dauphin, que cette mort pouſſa aux bords du precipice, qu'vne action ſi blâmable lui avoit ouvert. Le Languedoc, & le Dauphiné étoient les Provinces, de l'aïde deſquelles il eſperoit le rétabliſſement de ſon authorité. Mais, Jean de Châlon, Prince d'Orenge, l'vn de ſes ennemis, y avoit été envoïé par Philippe, Duc de Bourgogne, pour y commander. Le Comte de Foix, que le Dauphin lui avoit opposé, l'en avoit chaſsé:

A l'Archevêque de Vienne.

Et pour l'homage.

Non obey.

Traité du Dauphin avec le Duc de Bourgogne.

Le Pape Martin V. en Dauphiné.

A S. Antoine de Viennois.

Reflexion.

Jean de Poitiers Evêque de Valence puiſſant auprés du Dauphin.

Cauſe de la mort du Duc de Bourgogne.

Digitized by Google

La Ville de S. Eſprit aſſiegée par le Dauphin.

Mais la Ville du Pont S. Eſprit étoit encore occupée par ſes Troupes. On appelloit le parti contraire au Dauphin les Bourguignons, & celui du Dauphin les Dauphinois. Il étoit dangereux de laiſſer plus long temps cette Ville au pouvoir des Bourguignons : Tellement que le Dauphin fut conſeillé de venir lui-même l'aſſieger.

Reflexion.

La preſence des Princes eſt ſouvent vne aïde neceſſaire à la fortune, même dans les occaſions, où elle a deſſein de les favoriſer.

XX.

Troupes levées en Dauphiné pour ce Siege.

Ban & arriere-ban.

ETant arrivé à Lyon à la fin de l'an M. CCCCXIX. il ordonna au Gouverneur de Dauphiné de lui faire promptement les plus grandes Levées de Gents de guerre, qu'il pourroit dans la Province. Le ban & l'arriereban furent convoquez; mais d'vne maniere à rendre ce ſervice auſſi agreable à ceux qui y étoient appellés, qu'il étoit vtile à celui qui l'exigeoit. Il ne commanda pas, mais pria ; & voulut être obligé à l'amour que les peuples avoient pour lui, plûtôt qu'à l'authorité ſouveraine qu'il avoit ſur eux. Ce lui fut vn aſſeuré moïen d'être obei. Quand on l'eſt avec joie, on l'eſt toûjours promptement. Le Gouverneur emploïa Renaud d'Ambel, Châtellain de Valeluyſon, & de Corp, & Michelon de Richer, Demoiſeau, auprés des Habitans de Gap, & d'Aſpres. Gap fournit cent hommes armés d'Arbaleſtes ; & Aſpres cinquante, & tous eurent leur rendez-vous à Nions au XX. du mois de Fevrier de l'an M. CCCCCXX. Ainſi, le Siege de la Ville de Saint Eſprit fut fait, preſque par les ſeules forces de Dauphiné ; & ſa priſe facilita celle des autres Villes, où le Prince d'Orenge avoit laiſſé Garniſon. Ils s'étoit preſenté devant celle de Vienne, ſix mois auparavant, aprés avoir aſſemblé à Auberive, qui étoit vne de ſes Terres, le plus de Gents de guerre qu'il avoit pû : ç'avoit été ſon quartier d'aſſemblée. Le paſſage qu'il demandoit pour entrer dans le Roïaume lui aïant été refuſé, il fit mine d'être dans la reſolution de ſe l'y faire, par les armes. Mais, la reſolution des Habitans abbatit la chaleur de la ſienne. Tout ce, qu'il put obtenir, ce fut qu'il lui ſeroit donné des vivres pour ſes Gents, en païant. Il étoit hay, comme ennemi du Dauphin ; & ſes Troupes redoutées, comme accoûtumées au ſang, au pillage, & à toutes ſortes de crimes. En leur marche elles avoient forcé le Château d'Anjou, où il n'y avoit que la Dame, Marguerite ſa fille, leurs domeſtiques, & quelques-vns de leurs vaſſaux, qui s'y étoient jettés pour leur défence. Cette Terre n'étoit plus dans la Maiſon de Roſſillon, dont il ne reſtoit que la branche du Bouchage. Jordane de Roſſillon, fille & heritiere d'Artaud de Roſſillon, l'avoit portée dans celle de Breſſieu. Tout ce qui reſiſta fut tué. Le Prince d'Orenge n'avoit que des Troupes ramaſſées, & la licence des crimes étoit leur ſolde, & la baſe de leur foi. On ne ſe contenta pas du butin : La Soldateſque viola tout ce qu'il y avoit de femmes dans le Château ; & les Commandans la fille du Seigneur : C'étoit Marguerite de Breſſieu. Ce ne fut pas volupté, mais vengeance : Ils l'abandonnerent aprés à qui en voulut. Deshonorant la fille, ils s'imaginerent d'avoir perdu d'honneur le pere. Le regret qu'elle en eut la vengea : Ce crime commis en elle n'étoit pas ſon crime, mais ſon malheur ; Neanmoins, elle ne voulut pas ſurvivre à ſon honneur: Sa douleur la tua peu de moments apres ; & purgea de tout blâme ſa reputation.

Reflexion.

La parfaite pudicité eſt toûjours accompagnée d'vn noble & loüable orgueil, qui lui perſuade que la vie même eſt bien au deſſous de ſon prix. La pluſpart des Habitans n'étoient pas dans Vienne, quand le Prince demanda d'y paſſer. Vne maladie contagieuſe les avoit diſperſez : Si eſt-ce que ceux, qui y reſtoient, tinrent bon ; & le Prince fut contraint de paſſer le Rhône au deſſous de leur Ville. Il remonta vers Vienne, quelques jours aprés, & ſurprit le Bourg de ſainte Colombe. De ſorte que le Baillif de Lion deſcendit à Vienne, pour

Prince d'Orenge auprés de Vienne.

Qui force le Château d'Anjou.

Cruautés dés ce Château.

Envers la fille du Seigneur.

Sa mort.

Maladie contagieuſe dans le Viennois.

Le Prince d'Orége paſſe le Rhône.

Surprent ſain te Colombe.

Digitized by Google

pour appuïer, par ſa preſence, le zele de ce peuple au ſervice du Dauphin. Les efforts du Prince furent vains : ſes negociations ne gaignerent rien dans cette Ville, non plus que ſes menaces : Et n'aïant pas oſé en venir à la force ouverte, il fut contraint de ſe retirer, ſans avoir rien tenté qui répondît à la reputation de ſes armes. Le Dauphin étant de Lion deſcendu à Vienne, y établit plus fortement ſon authorité : il engagea ſes Habitans à n'avoir que fermeté pour lui, à l'avenir, en les loüant de celle qu'ils avoient eüe dans ces dangereuſes conjonctures. Ils lui firent preſent de huit cents florins d'or : En l'état où étoient ſes affaires, ce fut vn grand bienfait. Il deſira, que le Doïen & le Chapitre de S. Maurice, qui n'avoient pas coûtume de tenir dans le Château de Pipet toute la Garniſon neceſſaire pour le bien garder, lui en confiaſſent le ſoin pour quatre années. Ils le remirent, ſans conteſtation, au Gouverneur de Dauphiné, comme vn gage de leur fidelité, ſous cette condition que le Gouvernement n'en ſeroit donné qu'à vn Gentil-homme du païs, qui ne leur ſeroit point ſuſpect; & que le Dauphin s'obligeroit de le leur rendre aprés ce temps-là. Aimar de Beauvoir, ſeigneur de la Palu, fut nommé par le Gouverneur pour y commander; & aggreé par le Chapitre. Et le Dauphin s'obligea ſolemnellement de le rendre ces quatre années étant finies. Ce n'eſt pas aſſez d'être aſſeuré de l'affection des Peuples, ſi on ne l'eſt encore de leurs Villes, & de leurs Forts. Ce fut durant ſon ſejour en cette Ville qu'il établit comme Regent du Roïaume deux Foires franches dans celle de Lion, auſquelles il accorda tous les privileges de celles de Brie & de Champagne. Les Lettres en ſont du IX. de Fevrier de l'an M.CCCCXIX. Ainſi Vienne a été comme le canal par où a paſſé dans Lion ce grand commerce, qui en a fait vne des plus opulentes Villes du monde. Elle doit conſiderer le Dauphiné & le Dauphin ſon Prince comme les autheurs de ſon bien & de ſa gloire. Aprés qu'il eût mis dans cette Province l'ordre qu'il jugea neceſſaire pour ſa tranquillité, il alla au Siege de la Ville de S. Eſprit. Y aïant eu le ſuccés dû à la juſtice de ſes armes, il rétablit ſon authorité dans le Languedoc, & retourna dans le Berri. Il avoit choiſi Bourges pour ſon ordinaire ſejour, ſoit que ſon cœur y fût arrêté par l'amour, ſoit que la ſituation & la dignité de cette Ville lui fuſſent vn motif plus noble de la preferer à d'autres. Catherine ſa ſœur avoit été mariée à Henri V. Roi d'Angleterre, & ſa dot étoit la Couronne de France. Le Dauphin fut enſuite accuſé de la mort du Duc de Bourgogne, & par Arreſt du Parlement, & de la Cour des Pairs, banni à perpetuité du Roïaume, & declaré indigne de ſucceder à nulle Seigneurie. La Reine Iſabeau, ſa mere, irritoit les eſprits contre lui: mais elle ne goûta pas long temps ſans amertume le cruel plaiſir d'être le flambeau qui portoit le feu de la diſcorde du cœur du Roïaume en toutes ſes parties.

Le Dauphin dans Vienne.

Preſent qui lui eſt fait.

Le Château de Pipet lui eſt remis.

Gouverneur qui y eſt mis.

Reflexion.

1419.

Priſe de la Ville de S. Eſprit.

Le Dauphin exclu de ſuccéder à la Couronne.

FIN DV LIVRE DOVZIE'ME.

Digitized by Google

LIVRE TREIZIE'ME

Depuis l'an M. CCCCXXII. jusques à l'an M. CCCCL.

SECTION I. II. III.

TEstament du Comte de Valentinois. Le Duc de Savoïe substitué en cas de contravention.

Guerre entre le Comte & le Seigneur de S. Vallier.

Mort du Comte. Le Duc de Savoïe accepte son heredité, le Dauphin ne satisfaisant à la volonté du Comte.

Mort du Roi Charles VI. Regne du Roi Charles VII.

Evêques illustres natifs de Dauphiné; l'vn de Grenoble; l'autre de Nice.

Hôpital de N. Dame de Grenoble fondé. Ses bienfaicteurs. Son vnion à vn autre.

Estienne Guillon President. Autres Officiers établis.

Entrée magnifique de l'Archevêque Jean de Nori dans Vienne.

Guerre de Loüis, Comte de Provence, contre l'Evêque & la Ville de Gap.

Marseille saccagée. Cloches, & Reliquaires engagés.

Arriereban de Dauphiné contre les Anglois, sous la conduite du Baron de Sassenage.

Bataille de Vernueil. Gentils-hommes de Dauphiné tués, avec leur Chef.

Soin de leur memoire. Anniversaire pour eux.

Guerre du Duc de Savoïe dans le Valentinois.

Loüis de Poitiers declaré Côte, par Traité avec le Roi. Sãs effet. Nouveau Traité.

Accord entre le Duc de Savoïe & le Prince d'Orenge: Leurs desseins sur le Dauphiné.

Le Prince d'Orenge receu dans Anthon. Menace Vienne.

Le Dauphiné remis au Dauphin Loüis.

Secours du Dauphiné au Roi, au Siege d'Orleans.

Le Roi délibere de se retirer en Dauphiné.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Histoire Genealogique de la Maison de Sassenage par N. Chorier liv. 4.

Archiuia Cameræ Computorum Delphinatus.

Chartularius Domus publicæ Gratianopolit.

Memoires & Actes communiquez par Monsieur Iuvenis, Procureur du Roi au Bailliage de Gap.

Memoires des Evêques de Gap par Messire Artus de Lionne Evêque de Gap.

Sam. Guichenon Hist. de Savoïe f. 463.

Io. Columbi de rebus gestis Episcop. Valentin.

Aimar. Falconeus Histor. Antonian. p. 4. cap. 19.

Archiuia Domus publicæ Vienn.

IV. V. Siege

Digitized by Google

IV. V.

Siege d'Orleans levé. Eloge de la Pucelle Jeanne. Eloge d'Aimar de Poisieu Cap-dorat.

Secours mené au Roi, par l'Archevêque de Vienne, pour son Sacre.

Tullins acquis au Dauphiné par Testament. Conditions.

La Baronie d'Anjou assujettie au fief du Dauphin. Par qui.

Paris attaqué par les Troupes de Dauphiné.

Guerre en Dauphiné avec le Prince d'Orenge. Bataille d'Anthon.

Le Prince défait. Progrez de Gaucourt.

Du Haillan Hist. de France liv. 21. f. 727.
Hist. Genealogique de la Maison de Sassenage liv. 4.
Archivia Domus publicæ Vienn.
Registr. Cameræ Computor. Delphinat.
Annales de Nicol. Gilles sous Charles VII. vol. 2. f. 84.
Monstrelet Tom. 2. f. 44.
Guichenon Hist. de Savoïe f. 87. dans les preuves.

VI. VII. VIII.

Concile de Basle. L'Empereur Sigismond le protege. Demande vne subvention aux Villes de Dauphiné. Ambrun se plaint à lui, contre son Archevêque.

Guerre du Duc de Bourgogne en Beaujollois. Preparatifs dans Vienne.

Homage pour le Dauphin refusé à l'Eglise de Vienne. Ordonné.

Le Roi dãs Vienne. Deputez du Cõcile. Eloge de Louïs Aleman Cardinal d'Arles.

Presents au Roi dans Vienne. Il visite l'Eglise de S. Antoine de Viennois. Quitte le Dauphiné.

Autre voïage du Roi à Vienne avec le Dauphin.

Decime imposée sur le Clergé, par le Concile. L'Evêque de Grenoble procede contre le Pape Eugene.

Jean de Lastic Grand Maître de Rhodes. Son Eloge. Illustres Chevaliers de cet Ordre en Dauphiné.

Differents entre l'Archevêque de Vienne & le Corps de la Ville. Mort de l'Archevêque.

Donation de Beatrix de Bressieu au Dauphin.

Decrets remarquables du Concile de Basle. De l'authorité des Conciles. Pragmatique Sanction. Creance de l'Eglise de France.

Memoires MSS. des Archevêques d'Ambrun.
Guill. Paradin. Hist. de Bourgogne liv. 5. f. 745.
Archivia Domus Publicæ Vienn.
Aimar. Falconeus. Histor. Antonian. f. 92.
Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Concilium Basilienſe sess. 25. 29.
Hist. de l'Ordre de saint Jean de Hierusalem liv. 4.

IX. X.

Le Dauphin Louïs âgé de 14. ans mis en possession du Dauphiné. Dons revoquez. L'Eglise S. André de Grenoble non compriſe. Chappelle d'Erland.

Le Roi & le Dauphin à Lion. Baile fait Presidẽt. Gui Pape, & Robert Beatrix Conseillers.

Soûlevement du Dauphin. Ses Commissaires en Dauphiné, pour la recherche des crimes. Guillon President accusé, condamné, rétabli.

Remontrances des Deputez des Estats contre Guillon au Dauphin, touchant la privision des Offices.

Estat de la Province. Deliberation contre la venalité des Offices. Don gratuit

Digitized by Google

accordé au Dauphin. Ceux de Vienne exempts.

Mécontentemens du Dauphin qui ſe retire en Dauphiné.

Procez fait au Preſident Guillon, à Gui Pape, & à autres.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Chartular. Eccleſiæ S. Andreæ Gratianopolit.
Archivia Eccleſiæ Beatæ Virginis Mariæ Gratianopolit.
Monſtrelet Tom. 2. f. 95.

XI. XII.

Guerre du Dauphin contre le Duc de Savoïe. Paix. Le Dauphin renonce à l'homage reſervé par l'échange de 1354. & le Duc à ſes Droits ſur le Valentinois.

Ce Traité ſans effet. Suitte de la Guerre. Nouveau Traité qui confirme le premier.

Avantage de la Savoïe dans l'échange, & dans cette Paix.

Valentinois, Gouvernement particulier.

L'Egliſe S. André de Grenoble, ſous la protection du Dauphin.

Armée envoïée au ſecours du Duc de Milan. De ſes Troupes mal-traitées à Gap.

Montelimar acquis par le Dauphin.

Le Schiſme de l'Egliſe terminé dans Lion, par les Deputez de tous les intereſſez avec ceux du Dauphin.

Reviſion de feux. Son effet. Eſtats dans Bourgoing. Bailliages reglez.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Samuel Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 480. 507. 517.
Chartular. S. Andreæ Gratianopolit.
Statuta Delphinal. par. 2. f. 20. 22.

XIII. XIV.

Traités du Dauphin avec l'Archevêque de Vienne & le Corps de la Ville, par leſquels ſa Superiorité y eſt reconnuë. Homage des Habitans. Pariage. Procedures à cet effet.

Traités ſemblables avec les autres Prélats, & les autres Chapitres. Iuifs chaſſez de Dauphiné.

Privileges octroiez à la Ville de Cremieu.

Ligue entre le Dauphin & le Duc de Savoïe.

Traité avec l'Evêque de Valence pour la Juriſdiction Temporelle. Procedures contre lui.

Traité avec le Chapitre de l'Egliſe S. Bernard de Romans. Homage.

Traité avec l'Evêque de S. Paul Trois-Chaſteaux. Son Homage.

Eſtats de la Province dans Bourgoing. Gap y eſt compris.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Archivia Domus publicæ urbis Viennæ.
Chartularius Antiquus.
Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 510.
Chartular. MS. Camer. Computor. Delphinat.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XIII.

I.

AME' Duc de Savoïe avoit contracté vne étroitte alliance avec le Duc de Bourgogne : voulant rompre avec le Dauphin, ils s'étoit vni avec le plus grand des ennemis de ce Prince. Le Comte de Valentinois, qui haïssoit mortellement Louïs de Poitiers son plus proche parent, témoignoit tant d'affection à Amé ; que celui-ci se promettoit tout de cette haine, & de cette amitié: on doute avec peine de ce que l'on espere avec ardeur. Il n'avoit negligé aucune occasion de rendre de bons offices au Comte , qui sembloit ne proposer à ses pensées & à ses actions que la ruine de sa Maison. En effet, le second
1419. jour du mois de Juin de l'an M. CCCCXIX. il fit son Testament, quoi qu'il fût en parfaite santé. Ce fut moins pour donner son bien à ceux qu'il fit ses heritiers, que pour l'ôter à ceux qui avoient droit de l'étre. Il institua le Dauphin son heritier, soûs ces deux conditions ; qu'il mettroit entre les mains des executeurs de son Testament cinquante mille écus d'or , pour essuïer ses debtes, & pour satisfaire à ses legs ; & qu'il ne fairoit jamais d'accommodement avec Louïs de Poitiers: où il n'y satisfairoit pas, il appella le Duc Amé à sa succession par Fideicommis. Ce ne fut pas assés à sa passion de ce témoignage si public & si grand de son averſion contre son sang ; il avoit mis Louïs en Justice , & demandoit que la transaction,qu'il avoit faite avec lui,fût rescindée : mais cette voïe de se venger étoit trop lente, il courut à celle des armes, comme plus prompte & plus noble. Louïs ne manqua pas d'amis: le tort que le Comte lui faisoit changeoit dans les cœurs des Grands , ses voisins, la pitié en indignation , & l'indignation en colere. On craignoit qu'vn exemple si celebre ne fût vne raison aux esprits foibles , pour le mépris de leur devoir , par vne pareille insensibilité. Tellement que Louïs avoit dans son parti & de grands seigneurs,& de grandes forces.Mais cette guerre étoit capable de déconcerter les secrets ressorts de la tranquillité de cette Province. Le Gouverneur fit consentir le Comte , & Louïs à vne conference : vne Campagne libre auprés de Chabueil en fut le lieu ; & le XVI. du mois de Juillet , le jour. Mais , le Comte ne vouloit pas voir Louïs , & celui-ci ne vouloit le voir , que pour faire paroître les avantages naturels & acquis , qu'il avoit sur lui , & pour l'insulter par eux. On leur fit agreer d'agir par Deputez : ceux du Comte furent François seigneur de Château-neuf dans le Valentinois , Antoine de Montchenu seigneur de Beausemblant , Claude de Sassenage La-Tour seigneur de Montrigaud , Claude seigneur de Tullins, Jean Aleman seigneur d'Vriage , & Guillaume de Chastellar , Chevaliers , Guillaume de Martel , Artaud de Bellecombe , & Renaud d'Ambel , Escuïers ; & ceux de Louïs de Poitiers,

Alliance entre le Duc de Savoïe & le Duc de Bourgogne.

Inclination du Comte de Valentinois pour le Duc de Savoïe, Reflexion.

Testament du Comte.

Le Dauphin son heritier.

Conditions.

Le Duc substitué en cas de contravention.

Le Comte fait la Guerre au Seigneur de S. Vallier.

Conference pour la paix.

Par Deputez.

Digitized by Google

Poitiers, Jean de Poitiers Evêque de Valence ſon frere, Geraud de Baſtet ſeigneur de Cruſſol, Berenger de Simiane ſeigneur de Château-neuf, & quelques autres. Ils s'aſſemblerent devant le Gouverneur ſous des Tentes; & ce qu'ils conclurent fut que la deciſion du droit que prentendoit Louïs ſur les Comtez de Valentinois & de Diois étoit renvoïée au Dauphin, & laiſſée à ſon jugement. Le Comte & le Dauphin n'avoient qu'vn même intereſt, puis que la ſucceſſion du Comte, par ſon Teſtament, & par ſes Traités precedents, regardoit le Dauphin; ainſi Louïs de ſa partie fit ſon juge. Dans l'inégalité de la condition & de la puiſſance, ſe ſoumettre à ce que voudra le plus fort c'eſt lui impoſer la neceſſité de ne rien vouloir que de juſte. Mais, le Dauphin étoit trop occupé par ſes mauvaiſes affaires, pour avoir la liberté de donner de ſes moments à celle-ci. Cependant, le Comte mourut, meprisé de ſes ſujets, & haï de ſes proches. Le Duc de Savoïe declara le XXIV. d'Août M. CCCCXXII. par vn Acte authentique; qu'il acceptoit ſon heredité, & confirma tous les privileges & tous les Droits des Villes & des Communautez des deux Comtez. Vn Droit douteux & foible devient infaillible, au jugement des peuples, quand on s'en ſert à raffermir les leurs. Il n'en demeura pas là: il avoit des Creatures dans le Valentinois: De ſorte qu'y aïant envoïé Humbert de Seiſſel, Jean du Freſnay, & quelques autres pour prendre poſſeſſion de cette illuſtre & opulente ſucceſſion, ils furent receus en beaucoup de lieux; & le Duc reconnû comme nouveau Souverain. D'autre côté Louïs prit auſſi le Titre de Comte de Valentinois & de Diois, & en fit tous les Actes. Mais, le Duc l'emportoit. Le Roi étant mort en ces entrefaites, le Dauphin ſe vîd environné de tant d'affaires, & de tant d'ennemis qu'il n'eût pas la liberté de penſer alors à la conqueſte du Valentinois.

Reflexion.

Mort du Comte.

Le Duc de Savoïe pretend ſa ſucceſſion. 1422

Acte pour cela.

Reflexion.

Envoye en Valentinois. Où il eſt reconnû

Louïs de Poitiers y pretend auſſi.

Mort du Roi Le Dauphin lui ſuccede.

Neglige cette affaire.

II.

Entrée du Regne de Charles VII.

LA nature lui avoit bien donné le droit de la Couronne de France, mais il faloit l'arracher des mains du Roi d'Angleterre, pour qui les deux tiers de la Nation Françoiſe étoient ſoûs les armes, preferans vne criminelle ſervitude à vne legitime ſubjection. Neanmoins, dans le Dauphiné, tous les cœurs étoient au Roi; &, dans le Valentinois, qui en devoit bien-tot faire vne partie, les eſprits n'étoient pas ennemis, mais ſeulement débauchez de leur devoir. Deux grands Prélats de même nom vivoient alors l'vn dans Grenoble, & l'autre dans Nice. Grenoble avoit donné la vie à tous deux: l'vn étoit Aïmon de Chiſſay, & l'autre n'eſt connû que par le ſimple nom d'Aïmon, & par ſes vertus. Celui-là fit bâtir vn Hôpital dans la ruë Chaunaiſe, & le conſacra à la ſainte Vierge. Cet Hôpital fut deſtiné à loger les Eſtrangers qui paſſoïet dãs Grenoble, & à leur être vn port, cõme parle ce Prélat, où dans l'agitation de leur mauvaiſe fortune, ils pûſſent goûter le calme, du moins durant quelques moments. Il lui donna des revenus, qu'il jugea ſuffire à ſon deſſein: & le IX. du mois d'Août de l'an M. CCCCXXIV. il lui preſcrivit, du conſeil d'Eſtienne Guillon, des Statuts qui ont été obſervez durant qu'il a ſubſiſté. L'an M. CCCCXXXVI. Jean de Beſſet, lui aïant donné tous ſes biens, inſtitua les pauvres ſes heritiers vniverſels. Ce ne fut pas vn mediocre ſecours à la charité, qui y étoit exercée: mais il eſt aujourd'hui vni à l'Hôtel-Dieu S. Antoine, & la volonté du fondateur n'eſt pas offencée dans ce changement: ne s'étant propoſé que le bien des pauvres, ils ont gaigné en cette nouveauté. Aïmon Evêque de la Ville de Nice, qui eſt vne des plus importantes de l'Eſtat de Savoïe, y fut en grande veneration. Mais, ce n'eſt pas le ſeul Evêque que Grenoble a donné à Nice. Barthelemi Chuet qui y avoit auſſi receu la naiſſance, fut vn des ſucceſſeurs d'Aïmon, environ quarante ans aprés. Le Pape Pie II. l'aïant honoré de cette Prélature l'an M. CCCCLXII. Eſtienne Guillon, que l'Evêque Aïmon de Chiſſay conſultoit en ſes plus importantes affaires, étoit vn fameux Juriſconſulte, & merita, par ſon ſçavoir, d'être appellé à la preſidence du Conſeil Delphinal, aprés la demiſſion volontaire

Fidelité du Dauphiné.

Deux grands Evêques Dauphinois.

Aimon Evêque de Nice. Son Eloge.

Hôpital de Nôtre Dame fondée dans Grenoble.

Bienfaicteur de ce Hôpital. 1424. 1436.

Vol à vn autre.

Barthelemi Chuet de Grenoble Evêque de Nice.

Eſtienne Guillon, ſon Eloge. 1462.

Digitized by Google

volontaire d'Adam de Cambray. La Charge de Procureur general n'avoit point été séparée, dés son établissement, de celle d'Advocat General. Elles étoient exercées par vn même Officier : mais elles furent divisées, aprés la mort de Jacques de saint Germain, qui les avoit possedées toutes deux durant quarante ans avec beaucoup d'estime. Charles, qui avoit besoin d'accroistre le nombre de ses Creatures, pour rendre son parti plus fort, donna celle d'Avocat Fiscal à Antoine du Nievre, & celle de Procureur Fiscal à Matthieu Thomassin. Ils s'en acquitterent tous deux si digne-
1421. ment, que l'an M.CCCCXXXI. leur service fut recompensé d'vne Charge de Conseiller dans ce Corps Souverain, dont chacun d'eux fut honoré. Rendon de Joyeuse étoit le Chef de ce Corps, comme Gouverneur General de Dauphiné. Pour entretenir la correspondance que les plus sages de ses predecesseurs avoient pratiquée avec les Archevêques de Vienne, il accompagna Jean de Norri, qui avoit succedé à Jean de Nant, à son entrée solemnelle dans Vienne. Ce fut le X. du mois d'Octobre de
1423. l'an M. CCCCXXIII. Jean de Talaru Archevêque de Lion, Jean de Polley Abbé General de S. Antoine de Viennois, & Humbert de Grolée Baillif de Mâcon & Senéchal de Lion, aïant rendu le même honneur à ce Prélat, firent par ce témoignage de leurs respects, qu'il y eut depuis pour lui plus d'obeïssance dans cette Ville, & plus de veneration dans les autres. Leger Evêque de Gap n'eut pas autant de bonheur ; aussi eut-il moins de sagesse & de prudence. Louïs d'Anjou regnoit dans la Provence, & n'avoit presque de la Couronne de Naples que ce fleuron. Sa Souveraineté s'étendoit au Gapençois ; & l'Evêque & les Habitants de Gap, aïant refusé de la reconnoître, avoient attiré sur eux sa haine & ses armes. Le Gouverneur de Dauphiné n'étoit pas en état de les secourir, & l'intercession desarmée d'vn Prince voisin est vne conviction de felonnie. Ils furent contraints de se soûmettre à tout ce que le Roi leur ordonna. Il en coûta à l'Evêque le Château d'Airargues qu'il perdit ; & la Ville Gap eut ordre d'armer cent hommes, & de les entretenir au service du Roi. La Ville de Marseille fut surprise, en même temps, pillée & saccagée par Alphonse Roi d'Aragon ; & ce accident fit qu'il n'y eut point de grace à esperer pour les Gapençois, par la moderation de cette peine. Ils n'avoient pas assez de biens pour y satisfaire ; & n'y satisfaisant pas, leur crime étoit sans pardon, cet armement en étant l'excuse de même que la punition. L'Evêque auroit été enveloppé dans leur blâme, c'est pourquoi ; aprés qu'ils eurent épuisé leurs Maisons, il consentit à l'engagement des Cloches, des Reliquaires d'argent, & des ornements sacrez. Le premier Chef de la Religion est d'adorer Dieu, & faire du bien aux hommes. Conserver les Thresors de l'Eglise & laisser perir les hommes, c'est violer la Religion, soûs pretexte du zele que l'on a pour elle. Les forces de Dauphiné étoient alors en marche, & la Noblesse du Gapençois n'avoit pas laissé échapper cette occasion d'acquerir de l'honneur, le Duc de Bethfort, Regent de France pour le jeune Roi d'Angleterre, se promettant d'achever dans peu de temps la conqueste de ce Roïaume. Il avoit receu vn nouveau secours de huit mille hommes de pied, & de seize cents hommes d'armes : & le Roi étoit trop foible pour le soûtenir. Il sçavoit que la Noblesse de Dauphiné étoit passionnée pour son service ; il lui témoigna qu'il avoit besoin d'elle. L'arriereban fut assemblé, & presque tous ceux, à qui leur âge le permit, s'y presenterent. C'est vn grand avantage aux Princes de croire, que se faire aïmer de leurs sujets, ce n'est pas abbaisser la souveraineté, ni deroger à ses droits. Tout Privilege & toute excuse se taisent quand ils parlent : on veut les servir, quand mêmes on peut se dispenser du service. Est-il rien de plus vtile, ni de plus glorieux ? Henri, seigneur de Sassenage, fut le Chef de cette Troupe composée de plus de mille Gentils-hommes. Il se trouva à sa teste le jour de la bataille de Verneüil, qui fut le VI. du mois
1424. d'Août de l'an M. CCCCXXIV. jour funeste à la France ; mais glorieux autant

Président.

Charges de Procureurs & d'Avocat Fiscal separée.

Antoine du Nieure Avocat General.

Matthieu Thomassin Procureur General.

Huit Conseillers.

Entrée de l'Archevêque Jean de Norri dans Vienne.

Accompagné de plusieurs Grands.

Guerre de Louïs Comte de Provence contre l'Evêque & la Ville de Gap.

Paix à ses conditions.

Peine des Habitants.

Marseille saccagée.

Cloches & reliquaires engagez pour satisfaire.

Reflexion.

Arriereban de Dauphiné contre les Anglois.

Reflexion.

Le Baron de Sassenage conduit l'arriereban fort nombreux.

Bataille de Verneüil.

Digitized by Google

que funeſte, à cette Nobleſſe. Le Vicomte de Narbonne fut ſeul du ſentiment de charger l'ennemi : il étoit fougueux, & impetueux. Il emporta par ſon exemple l'armée Françoiſe au combat, plûtôt qu'il ne l'y mena. Il faut du feu dans l'execution, & du flegme dans le conſeil. Comme le Chef n'avoit pas reſolu de combattre, les Soldats combattirent ſans ordre & en confuſion, chacun étant ſon commandant ; & de ſon courage ſe faiſant l'ordre qu'il ſuivoit. La Nobleſſe du Dauphiné fut la premiere à la charge, & donna dans les bataillons ennemis à la teſte de la Cavaliere. Elle les fit plier ; mais à la fin plus de trois cents de ſes plus braves aïants été abbatus avec leur Chef, par la greſle des fleches Angloiſes, la Cavalerie Italienne commença à s'ébranler. De ſorte que les Anglois, aïant fait vn grand effort, la pouſſerent ſi heureuſement, qu'elle fût renverſée. Ce qui reſtoit du bataillon Dauphinois fut auſſi contraint de ſe retirer, aïant perdu tant de braves hommes, au nombre deſquels étoient des plus illuſtres, qui ne laiſſerent point d'heritier de leur ſang. Deux ans aprés, les Eſtats de la Province, pour conſerver leur memoire, fonderent vne Meſſe quotidienne dans vne des Chapelles de l'Egliſe ſaint Antoine de Viennois dediée à tous les Saints; & firent peindre leurs armes aux environs dans pluſieurs litres. Mais, ces années dernieres, comme on à fait reſcrepir les murailles de cette Egliſe & de ſes Chapelles, on les a couvertes de chaux vive. Ainſi l'ignorance & la negligence ne ſont pas moins cruelles à la memoire des vertueux, que l'eſt à leur vie le ſait propre de leurs ennemis. Souvent ceux, qui font profeſſion d'vne vie obſcure, croient qu'il y a du merite, à plonger avec eux le plus éclattant merite dans les tenebres. Ce carnage affoiblit cette Province, dont le Prince d'Orenge, & le Duc de Savoïe ſe propoſerent deſlors la conqueſte, comme vne choſe facile, ils ne croïoient pas qu'apres avoir tant perdu de ſon ſang, le plus pur & le plus vif, il lui en reſtât aſſés pour l'animer à vne longue & opiniaſtre reſiſtance.

Reflexion.

Trois cens Gentils-hommes de Dauphiné tuez.

Anniverſaire pour eux.

Reflexion.

III.

Guerre du Duc de Savoye dans le Valentinois.

LE Duc entreprit de ſe rendre Maître du Valentinois, dont il ne tenoit que quelques Places; Mais, l'Evêque de Valence lui étoit oppoſé, & traverſoit ſes deſſeins. Il reſolut de s'en venger. Il avoit déja des Troupes dans ce païs, & il y en envoïa de nouvelles. Elles eurent ordre d'attaquer l'Evêque qui, ne ſe ſentant pas aſſez fort s'enferma dans Valence. Les Savoiſiens eurent ainſi la liberté de ravager ſes Terres, & l'on publioit que les maux qu'on y faiſoit ne finiroient point, tant que l'Evêque reſteroit dans ſon Dioceſe. Tellement que pour n'être pas blâmé de prendre plaiſir à être le ſpectateur de la deſolation de ſes ſujets, il fit ce que le Duc témoignoit deſirer avec ardeur. Il ſortit de ſon Dioceſe; & d'abord y ceſſerent tous Actes d'hoſtilité. Le Duc avoit reſiſté à toutes les entrepriſes du Senéchal de Beaucaire à qui le Roi avoit commandé de mettre Louïs de Poitiers en poſſeſſion du Comté. Il avoit garniſon dans les Châteaux de Chalançon, de Durefort, & de S. Fortunat, qui en depêdoient, au delà du Rhône, & dans quelques autres au deçà. Les Princes ne prennent volontiers conſeil que de l'état de leurs affaires: & dans le Gouvernement l'utile ne differe jamais du juſte, ni de l'honneſte. Le Roi, étant preſſé par les Anglois, avoit emprunté de Louïs quarante mille écus vieux: mais, ce preſt n'avoit pas été gratuit. Le Roi lui avoit fait adjuger les Comtez de Valentinois & de Diois, tant à ſon prejudice qu'à celui du Duc, par Arreſt de ſon Conſeil; & le Senéchal de Beaucaire avoit été commis pour l'en mettre en poſſeſſion. Mais, la reſiſtance du Duc fut favorable au Roi : il eut le loiſir de conſiderer la faute qu'il avoit faite, de renoncer à la ſucceſſion du Comté de Valentinois dont le droit n'étoit pas attaché à ſa perſonne, mais alloit à tous les maſles de ſa Race qui ſeroient ſes plus proches: & les reflexions qu'il fit, le porterent à s'en repentir. Tellement que Louïs n'aïant plus à eſperer d'appui, contre le Duc trop puiſſant pour ne pas mépriſer

Contre l'Evêque de Valence.

Reflexion.

Traité du Roi avec Loüis de Poitiers declaré Côte.

Qui lui eſt ajugé.

Sans effet.

tous

Digitized by Google

tous ſes efforts, reſolut d'entrer en vn nouveau Traité avec le Roi. Il le fit, par l'entremiſe de ſon frere Jean de Poitiers Evêque de Valence, & tous deux cederent au Roi, comme Dauphin, en la perſonne de Berard Dauphin d'Auvergne Gouverneur de Dauphiné, tous leurs droits ſur ces Comtez. La Terre de ſaint Vallier, & celles qu'ils poſſedoient, par les Traités faits avec le Comte Louïs leurs étants conſervées, d'autres leur furent encore données, juſques à cinq mille florins de revenu annuel. Ce furent celles de Clerieu, de Vals, & de Chevrieres, avec partie de la Parerie de Veines, le Peage de Serre, & celui de Parpillon, & les Villes d'Aramon & de Vallebrigue dans le Roïaume. Le reſte étoit dans l'Empire, comme parle ce Traité. Six années aprés, le Roi païa vne partie des quarante mille écus que Louïs lui avoit preſtés, & lui remit en engagement pour dix mille écus qui en reſtoient, le quatrieme fleuron de la Couronne du Roi Charles VI. vn *fermaillet*, comme dit l'Acte, garni de trois groſſes perles, vn gros diamant *pointu*, vn ballay quarré, appellé le *fermaillet de trois procez*. Il lui fut permis de les engager auſſi pour la même ſomme. Ce n'eſt pas mal entendre les devoirs, auſquels vne Couronne oblige, que d'en détacher les fleurons, pour reünir à l'Eſtat, les terres que le temps en a divisées. Juſques alors les Gouverneurs de la Province n'avoient eu que le Titre de Gouverneurs du Dauphiné de Viennois; & dépuis ils y ajoûterent la qualité de Gouverneurs des Comtez de Valentinois, & de Diois. Il fut donné à Matthieu de Foix, ſucceſſeur du Dauphin d'Auvergne, par les proviſions du Gouvernement qui lui
1426. furent données, l'an M. CCCCXXVI. Mais les fils de Louïs, qui furent Charles, & Louïs, lui aïant ſuccedé formerent de nouvelles plaintes; & il falut les faire taire par de nouveaux bienfaits. Le droit étoit bien de leur côté, mais tout le reſte leur manquoit: & par la raiſon que ce qui plait au plus puiſſant eſt vne loi, leur droit paſſoit dans l'opinion publique pour vne injuſte imagination. Le Duc, même, dont les pretentions étoient les plus foibles, en faiſoit ce jugement. Les Princes oppoſent rarement aux conſeils de leur ambition la raiſon ni la verité; & ſont eux-mêmes les premiers, & les plus dangereux de leurs flatteurs. Amé s'étoit accommodé avec Louïs de Châlon, Prince d'Orenge qui lui diſputoit le Comté de Geneve, & en avoit fait ſon ami. Ce Prince étoit, par ce Traité, entré dans le droit de la Maiſon de Geneve, ſur les Terres qu'elle avoit poſſedées dans le Viennois, & dans le Graiſivodan. C'étoit celles de Falavier, de Theys, & de la Pierre. Mais, étant ouvertement dans le parti du Duc de Bourgogne, qui appuïoit celui des Anglois, la poſſeſſion lui en avoit été refuſée. Il étoit hardi juſques à la temerité. Il ſe propoſa la conqueſte du Dauphiné, pour ſe venger. Bien loin que le Duc le diſſuadât de ce deſſin, qu'il ſe le perſuada lui-même, comme vne choſe qui ne pouvoit avoir que d'heureux ſuccez. Les veines de la Nobleſſe ſembloïent épuiſées de leur meilleur ſang, répandu dans la bataille de Verneüil. Le Roi étoit accablé du nombre de ſes ennemis: & on ſe promettoit qu'il verroit la perte de cette Province, ſans pouvoir, par ſes ſoins ni par ſes forces, la retarder d'vn moment. Le Duc de Bourgogne ſollicitoit l'vn & l'autre de l'entreprendre, & leur promettoit ſon ſecours. Enfin, il ne reſtoit qu'à trouver le moïen d'ouvrir le Dauphiné aux Troupes de Bourgogne, quand elles ſe preſenteroient pour y entrer; & de regler les interêts du Duc de Savoïe, & du Prince. Pour l'vn, le Prince jetta les yeux ſur le Château d'Anthon, qui étoit vne clef de Dauphiné, qui en avoit l'entrée du côté de Bourgogne; & pour l'autre, il conſentit que cette Province fût partagée entre lui, & le Duc de Savoïe. Ils tomberent d'accord que le Duc en auroit Grenoble, le Graiſivodan, & tout ce qui étoit appellé le haut païs; & lui, le Viennois, & tout le bas païs, le long du Rhône juſques à Orenge. Bertrand de Salluſſes étoit mort à la bataille de Vernüeil, & ſa veufve n'avoit pas été troublée, aprés ſa mort, dans la joüiſſance de ſes Terres en Dauphiné. Neanmoins, elle

Nouveau Traité.

Tout le droit des Comtez cedé au Roi.

Terres reſervées.

Autres données.

Fleuron de ſa Couronne en gage.

Reflexion.

Le Gouvernement des Côtez joint à celui de Dauphiné.

Nouveau different pour ces Comtez.

Reflexion.

Accommodement entre le Duc de Savoye & le Prince d'Orenge.

Terres acquiſes au Prince d'Orenge en Dauphiné.

Sa temerité.

Son deſſein & du Duc ſur le Dauphiné.

Leurs preparatifs.

Leurs conventions.

Le Prince traitte avec la veufve de Bertrand de Salluſſes.

Digitized by Google

n'y avoit aucun droit de proprieté ; & tout ce qu'elle en pretendoit ne conſiſtoit qu'en la faveur de ſa dot. Elle poſſedoit ainſi les Terres d'Anthon, de Colombier, de S. Romain, & d'Auberive. Le Prince la gaigna par des promeſſes, & de vaines eſperãces. Lui aïant envoïé vers la fin du mois d'Avril de l'an M.CCCCXXVI. 1426.
Receu dans Anthon. quelques Troupes de Soldats, elle les receut dans le Château d'Anthon. Cette Place eſt aſſiſe ſur le rivage du Rhône, & étoit alors ſi bien fortifiée, que pour peu qu'il y eût de Gents, elle mettoit cette Riviere, & par elle, la Ville de Lion en ſubjection ; & toutes les Terres voiſines, en ſervitude. Cette Garniſon fut ſuivie de deux cents hommes d'armes, qui ſe rendirent auſſi les maîtres de Colombier, de S. Romain, & aprés d'Auberive, ne trouvant rien qui leur reſiſtât. Ils firent d'étranges ravages dans tous les lieux où ils paſſerent, & le nombre de ceux, qui venoient pour ſervir le Prince, groſſiſſant tous les jours, la Ville de Vienne ne fut pas ſans apprehenſion. Dans la guerre ſouvent la crainte eſt vne grande ſeureté. On s'y diſpoſa à ſe bien défendre, ſi le Prince, dont le courage ne connoiſſoit point de peril, s'approchoit de ſes murailles. L'Archevêque aſſembla les Bannerets, c'étoient les Capitaines des Quartiers, & leur fit comprendre qu'encore que le Prince ne sẽblât pas aſſez fort pour former des deſſeins ſur la Ville, il importoit de ne le pas mépriſer. Et certes ils ſçavoient tous quelle étoit ſa vigueur, & que ſouvent il avoit heureuſement emprunté de ſa temerité ce qui manquoit à ſes forces. Les principaux de ces Bannerets étoient Loüis Blanc, Gui Laurent, & Gui Chappuis. Ils avoient déja conſideré les endroits des murailles ou foibles ou ruinées, qui avoient beſoin d'étre promptement ou mieux fortifiés, ou reparés. Et pour cela, ils conclurrent avec l'Archevêque qu'il ſeroit fait vn emprunt de mille francs d'or ſur les Habitans, à proportion de leurs biens. Leur diligence à ſe fortifier, & le zele qu'ils témoignoient à la France & au Dauphiné, perſuaderent au Prince de ſe contenter, pour cette fois, de les menacer qu'il les reverroit bien tôt. Sa vanité croiſſoit à meſure que les forces du Roi diminuoient. Ce fut pour s'attacher plus fortement l'affection de cette Province. Le Roi la mit dans les mains de ſon Prince : Il
Progrés du Prince.
Ordre mis dans Vienne.
Reflexion.
Le Dauphiné remis au Dauphin Loüis. Agé de cinq ans. la ceda à Loüis ſon fils le XXVI. du mois de Juillet de l'an M. CCCCXXVIII. quoi 1428.
Commiſſaires à cet effet. qu'il ne fût âgé que de cinq ans, voulant que dés lors il en fût reconnû le Souverain. De Targes & de Gamaches y furent envoïés, pour en prendre poſſeſſion à ſon nom, & pour lui : Et dépuis les Gouverneurs du Dauphin y eurent tout pouvoir. Il r'enflâma ainſi l'ardeur & la paſſion que chacun y avoit pour ſon ſervice. Les ſujets n'ont jamais plus de zele pour leurs Princes, qu'en ces premiers jours de leur ſervitude : Le zele qu'ils ont pour eux, & celui qu'ils ont pour Dieu, ſe reſſemblent en ce point. De ſorte que les Anglois aïant aſſiegé la Ville d'Orleans, cette Province envoïa au Roi vn grand ſecours : Ceux d'Orleans en avoient auſſi demandé de leur chef à la Ville de Vienne : Et Charles, Duc de Bourbon, avoit joint ſes lettres & ſes prieres aux leurs. Jamais les affaires du Roi n'avoient été dans vn pareil deſordre. Il commençoit à perdre, avec les moïens de ſe défendre plus long tẽps, l'eſperance, qui eſt le ſeul bien, qui ne manque jamais à ceux mêmes, à qui il ne reſte nul des autres. Croïant Orleans perdu, il fut mis en deliberation dãs ſon Conſeil, ſi ce ne ſeroit point trop expoſer ſa perſonne, que de la fier à la Ville de Bourges. Aprés que la choſe eût été agitée, & que l'on eût examiné tous les biens & tous les maux qui pouvoient naître de ſon éloignement, preſque tous les ſentiments furent qu'il devoit ſe retirer en Dauphiné. Cette opinion fut appuïée de deux raiſons, qui dans le mauvais état des affaires de Charles ne ſouffroient point de replique. L'vne fut qu'il n'y avoit point de peuple où il y eût plus de zele pour ſes interêts, ni par conſequent plus de ſeureté pour ſa perſonne : Et l'autre, qu'étant en Dauphiné, toute cette Principauté lui ſeroit comme vn Arſenac, d'où non ſeulement il pourroit reſiſter à tous les efforts de ſes ennemis, mais pourvoir auſſi avec plus de facilité & de
Reflexion.
Secours de Dauphiné au ſiege d'Orleans.
Demandé à la Ville de Vienne.
Le Roi delibere de ſe retirer en Dauphiné.
Les raiſons.

prompti

Digitized by Google

promptitude à la conſervation du Lionnois & du Languedoc, Provinces qui lui étoient encore tres-fidelles; que cependant il arriveroit du changement dans celles que les Anglois vſurpoient, & dans Paris mêmes, qui étoit le Siege de la Roïauté, qui l'y feroient deſirer, & lui rendroient ſes ſujets, & ſon Etat, qu'vn égarement d'eſprit, plûtôt qu'vne volonté determinée, avoit porté à la revolte.

IV.

MAis, la proſperité des armes de la pucelle Jeanne renverſa ce deſſein, que les plus courageux n'approuvoient point: Et certes la prudence, qui en avoit donné le conſeil, ſembloit l'avoir premierement receu de la peur, & du deſeſpoir. Le Siege d'Orleans fut levé, la mort du Comte de Salisberi aïant été aux Anglois vn funeſte preſage de la honte qu'ils y devoient recevoir. Vne fille rendit le cœur à autant d'hommes genereux qui ſembloient l'avoir perdu: ſon grand courage en inſpira à tous. On crut que Dieu l'avoit envoïée au Roi; & rien n'excite aux grandes actions comme l'opinion que Dieu les favoriſera, de quelque cauſe qu'elle procede. L'exemple de cette heroïne changea d'abord en heros ceux qui auparavant ſembloient devenus femmes. Mais la Nobleſſe fit des merveilles en ce Siege; &, entre ceux qui y acquirent le plus d'honneur, Aimar de Poiſieux merita des loüanges que l'envie même n'oſa pas diſputer à ſa vertu. Il étoit fort jeune, & n'étoit encore qu'Ecuïer: La jeuneſſe, qui eſt la grace des corps, l'eſt encore des bonnes actions. Etienne de Vignoles-Lattire lui donna le tître de Cap-dorat, à cauſe de ſa chevelure blonde; & fut celui qui eut le plus de ſoin de ſa reputation naiſſante. Vne ſolide vertu reçoit & donne de l'émulation, mais ne conçoit jamais de l'envie. Cap-dorat, car c'eſt ainſi qu'il fut depuis appellé, eut autant de part que nul autre à la gloire d'avoir ſauvé Orleans. Il ſe fit, aprés cela, peu de combats, de batailles, ni de Sieges ſans lui. Ce lui furent autant d'occaſions de ſoûtenir l'honneur qu'il avoit acquis, & d'en acquerir de nouveau. Sous ce regne, & dans ces guerres il n'y eut pas de nom plus celebre que celui de Cap-dorat. Auſſi le Roi l'honora de ſon affection, & de ſes bienfaits. Il fut Baillif du bas Dauphiné; & aujourd'hui Aimar de Poiſieux ſeigneur de S. George, & du Paſſage, qui reſte ſeul dans le Viennois de ſes deſcendans, ſoûtient dignement l'honneur de cette illuſtre Maiſon, par les emplois qu'il a eu, & par les preuves de ſa prudence & de ſon courage, qu'il y a données. La levée du Siege d'Orleans fut le ſalut du Roïaume: Le Roi, ajoûtant foi à la promeſſe de cette vaillante fille, reſolut de la ſuivre, & de ſe faire ſacrer, & couronner ſolemnellement dans la Ville de Rheims. Il en donna avis au Gouverneur de Dauphiné, & à Jean de Norri Archevêque de Vienne, aïant beſoin de plus de forces qu'il n'en avoit auprés de ſoi, il commanda à l'vn, & pria l'autre de lui amener tout ce qu'ils pourroient d'hommes, pour l'accompagner. On n'eſperoit pas que les Anglois ne dûſſent oppoſer toutes leurs forces à ce deſſein, & qu'il ne fallût que le Roi s'ouvrit le paſſage à coups d'épée. L'Archevêque étoit homme de cœur, & zelé pour le Roi; il voulut être lui-même le conducteur du ſecours qu'il arma; & porta les Habitans de ſa Ville à lui fournir vingt-cinq marcs d'argent pour ſubvenir à cette dépence. Ces vingt-cinq marcs valoient cent quarante eſcus vieux; & ſoixante-quatre de ces eſcus peſoient vn marc d'or. Cette remarque n'eſt pas inutile: elle apprend quel étoit alors le poids de ces eſpeces d'or, & la valeur du marc. Peu de mois auparavant, Claude de Roſſillon, ſeigneur de Tullins avoit donné vn témoignage public de ſon extreme paſſion au ſervice du Roi, & à la gloire de la Principauté de Dauphiné. Il avoit inſtitué le Dauphin ſon heritier; mais ſous cette condition, que la Terre & le Mandement de Tullins ſeroit vni à perpetuité au Dauphiné, ſans pouvoir être jamais démembré de ce Corps: Et au cas qu'il le fût, revoquant cette inſtitution, il la

Ce deſſein ſans effet.

Siege d'Orleans levé.

Eloge de la pucelle Jeanne.

Reflexion.

Aimar de Poiſieux Cap. dorat celebre dans ce Siege.

Son eloge.

Reflexion.

Secours demandé en Dauphiné pour le ſacre du Roi.

Secours mené par l'Archevêque de Vienne au Roi.

Eſcus vieux, leur prix.

Claude de Roſſillon ſeigneur de Tullins inſtruë le Dauphin ſon heritier.

Tullins inalienable.

porta dans la Maison du Prince d'Orenge, & de ses successeurs. Cette vnion fut faite par les Lettres patentes du Roi Dauphin, que le Conseil Delphinal fit enregistrer. Jordane de Rossillon se proposa de l'imiter : Elle étoit du chef de son mari Dame de Bressieu pour l'vsufruit seulement, & du sien propre elle l'étoit de la Terre de Viriville, de celle de Rossillon, de la Baronie d'Anjou, & des Terres de Serve, & de Surieu, qui étoient des dépendances de cette Baronie. Jusques alors elle l'avoit possedée, comme ses predecesseurs, non seulement en franc aleud, mais aussi sans subordination au Dauphin, & en Ressort souverain & absolu. Etant dans le Château d'Anjou le dernier jour du mois de Mai de l'an M. CCCCXX IX. elle en rendit homage au Dauphin, entre les mains de Matthieu Thomassin ; & dés lors seulement le Conseil Delphinal commença à exercer sur cette Terre les droits du Ressort superieur. Elle mourut quelque temps aprés, & fit ses heritiers Jacques & Loüis de Miolans ses neveux, fils d'Agnés de Rossillon sa sœur. Mais, elle legua à Marie de Rossillon, sa niepce, femme de Joffroi de Salsac le Château de Viriville, par lequel cette nouvelle proprietaire donna au Roi, comme Dauphin, le Domaine direct, ne s'en reservant que l'utile. C'est ainsi qu'Anjou, Serve, & Surieu entrerent dans la Maison de Miolans, comme depuis la Terre de Viriville est entrée dans celle de Grolée. Le Roi aïant été sacré à Rheims, la veneration qu'ont naturellement les François pour leurs Souverains, commença à faire insensiblement du progrés dans les cœurs les plus obstinez. On n'eut pas de la peine à s'en appercevoir; & cette connoissance persuada aux Chefs, qui commandoient l'Armée, qui l'avoit accompagné à Rheims, de s'approcher de Paris. L'assaut fut donné au Boulevart de la Porte S. Honoré, par vne partie des Troupes de Dauphiné, à la tête desquelles se mit Loüis de Poitiers seigneur de S. Vallier. Les Anglois, aprés avoir rendu vne resistance digne de la reputation qu'ils avoient dans les armes, en furent chassez : Et ce fut tout ce qui se fit de remarquable en cette attaque de la Ville Capitale de l'Etat, dans laquelle le crime devenoit courageux, par l'apprehension de la peine, que sa peur lui proposoit, comme inévitable.

Jordane de Rossillon reconnoit la Baronie d'Anjou du fief du Dauphin.

Anjou franc aleud.

1429.

Sa mort. Ses heritiers.

Viriville asservi comme Anjou.

Paris attaqué par les Dauphinois.

V.

LA Pucelle fut blessée ; & le Roi n'étant pas assez fort, pour former vn Siege, se retira. Ce lui fut assez d'avoir tâté les Anglois, & d'avoir ainsi reconnû que ne voulant rien donner au hasard, ils commençoient à ne se plus fier à leur fortune. Il n'en étoit pas de mêmes du Prince d'Orenge ; il se promettoit tout de la sienne ; & ne doutoit pas que bientôt le Dauphiné ne fût à lui. Mais, pendant qu'il preparoit vn grand armement pour cette conquête, Raoul de Gaucourt successeur de Matthieu de Foix, au Gouvernement de la Province, s'étoit mis en campagne suivi d'vne petite Armée. La Coste S. André, où il avoit donné les ordres necessaires pour la mettre sur pied, par le conseil de Jean Girard, son Lieutenant, de Jean Duri, de Jean Portier, de Jean de la Barre, & de Matthieu Thomassin, en fut aussi le quartier d'assemblée. Rodrigue de Villandras, qui commandoit quelques Troupes Espagnoles, prit parti avec lui, pour servir cette campagne. C'étoit l'an M. CCCCXXX. Mais, Humbert de Grolée Maréchal de Dauphiné, Baillif de Mâcon, & Senéchal de Lion effaça tous les autres par l'éclat de sa vertu. L'Armée étant assemblée, Gaucourt & Grolée la firent marcher contre Auberive, dont la Garnison incommodoit la Ville de Vienne, & ravageoit toute la Valloire. Cette Place fut attaquée avec tant de vigueur, qu'elle fût emportée en peu de jours. Son Château fut ruiné, ses murailles renversées, & toutes ses fortifications rasées. Pour incommoder son ennemi, ou pour l'affliger, on ruine ses Villes, quand on ne se fie pas bien à la conquête

Gaucourt marche contre le Prince d'Orenge.

1439.

Ses progrés.

Reflexion.

Digitized by Google

conquête qu'on a faite. Les autres Places du Prince souffrirent la même fortune, & le Château de Colombier aïant osé tenir bon, aprés de si heureux succés, contre l'Armée victorieuse, sa ruine, ceux qui y commandoient s'étants rendus à discrétion, fut leur honte, & est encore aujourd'hui, de même que celle d'Auberive, le monument de la perfidie du Prince. Il étoit arrivé à Anthon le même jour de la prise du Chateau de Colombier, qui fut l'onziéme du mois de Juin; &, en même temps, s'imaginant qu'il trouveroit les Troupes de Gaucourt en desordre, il marcha droit à lui, pour le combattre. Mais Gaucourt & Grolée l'avoient preveu. L'Armée du Prince étoit plus forte de la moitié que la leur. Le Duc de Bourgogne lui avoit donné de bonnes Troupes; & le Duc de Savoïe trois cens hommes d'armes. Les principaux Seigneurs du Comté de Bourgogne, & de l'Etat de Savoïe étoient même venus à lui, pour avoir part à sa gloire dans vne guerre, où ils ne croïoient pas qu'elle dût leur coûter du sang. Gaucourt n'avoit que seize cens hommes: Mais ce n'étoient que Gentils-hommes, & Soldats aguerris. Il alla à la rencontre du Prince, pour le choquer: La hardiesse l'emporte souvent sur le nombre. Il donna la conduite de l'avant-garde à Villandras, comme à vn Capitaine experimenté, & duquel, en tout cas, le sang ne devoit être conservé si cherement, comme celui de tant de braves François, qui l'accompagnoient. Villandras reçeut ce commandement comme vn grand honneur, & le merita par sa vaillance. L'Armée du Prince avoit été contrainte de passer à travers vne foreſt, qui n'eſt plus: & comme elle entroit dans la plaine, pour s'y ranger en bataille, Villandras donna dedans si vivement qu'il abbatit tout ce qui se rencontra devant lui. Loüis de la Chapelle, qui avoit fait ferme avec quelques vns des plus resolus, aïant été tué, la mort de ce Chef jetta la terreur dans les cœurs, qui sembloient auparavant les plus intrepides. Gaucourt & Grolée acheverent la défaite que Villandras avoit commancée: Ils fondirent avec tant de rapidité sur les Bataillons du Prince, qu'ils ne pûrent le soûtenir; De sorte que tout fut tourné en fuite. Le nombre des morts fut grand; & celui des prisonniers, selon quelques-vns, le fut aussi. A ce qu'ils écrivent, il fut de huit cents Gentils-hommes, six vingts desquels étoient de grande naissance & de haute qualité. Le Prince étant poursuivi, & ne pouvant plus échaper d'être pris, que par le seul mépris de la vie, se servit si bien de ses éperons, que son cheval s'élança dans le Rhône. Il étoit armé, & avoit sa lance dans la main: en cet état il passa ce fleuve impetueux, & fut porté dans le Bugey. Cette heureuse temerité surprit Gaucourt, & fut admirée de tous, plûtôt que loüée. Comme il eût touché le rivage opposé, il descendit de son cheval, & s'étant mis à genoux lui baisa les pieds, comme à son liberateur. Nul ne le monta depuis, & il fut consideré chez lui comme vn fidelle domestique, à qui il étoit redevable de la vie & de la liberté. On blâme Caton le Censeur, que Tite Live loüe comme le plus grand homme de son temps, de ce qu'étant de retour du gouvernement d'Espagne, il avoit vendu le cheval qui l'avoit le mieux servi en divers combats. Le Prince évita cette reprehension: Mais s'étant humilié devant son cheval, par vne reconnoissance si inconsiderée & si indigne, ne témoignâ-t'il point que l'amour de la vie étoit en lui bien plus violent que celui de la gloire. Vne foreſt voisine fut le salut de plusieurs; & plusieurs aussi y perirent. Vn homme d'armes s'étant jetté dans le creux d'vn grand Chesne, n'en pût sortir, & y mourut. Cet arbre fut coupé ces années dernieres; & on l'y trouva étendu comme dans vne biere. Ses os couverts de sa cuirasse n'étoient pas entierement consommez. Voila vn étrange genre de mort. L'onziéme jour du mois de Juin fut celui de cette Bataille; & le champ fut la plaine qui est entre Colombier & Anthon, où depuis des casques & des fers de fleche se

Bataille d'Anthon.

Reflexion.

Le Prince d'Orenge défait.

Passe le Rhône sur son cheval, armé.

Reconnoissance envers son cheval.

sont

Progrés de Gaucourt. Reflexion.

ſont preſentés ſouvent aux coutres des Laboureurs. Gaucourt ne laiſſa pas perir la victoire dans ſes mains ; Il y a moins d'honneur à vaincre qu'à bien vſer du bonheur d'avoir vaincu. Il s'alla d'abord preſenter aux portes du Château d'Anthon, qui lui furent ouvertes. De là, deſcendant dans le bas Dauphiné, il y nettoia ce qu'il y reſtoit encore du parti du Prince & des Bourguignons, & entra victorieux dans la Ville d'Orenge : Et certes, il n'eſt rien de plus honteux à vn Capitaine qu'vne victoire ſterile.

Reflexion.

VI.

Concile de Baſle.

L'Egliſe militante, aſſemblée en Corps de Concile vniverſel dans la Ville de Baſle, faiſoit vne autre guerre à ſes ennemis. C'étoient les Huſſites dans la Bohême ; & les mauvaiſes mœurs dans les Provinces Catholiques. Il avoit été ordonné par le Concile de Conſtance ; & le Pape Martin V. avoit conſenti qu'il s'aſſemblât dans cette Ville ; mais, le Pape Eugene, qui lui avoit ſuccedé, témoignoit de ne pas l'agréer. La puiſſance, que les membres s'attribuent, & qu'ils exercent dans ces aſſemblées, ſemble toûjours au Chef l'abbaiſſement de la ſienne, s'il prefere ſon bien particulier au bien public. L'Empereur Sigiſmond, qui avoit donné ſi vtilement ſes ſoins au Concile de Conſtance, les preſenta encore à celui-ci ; & lui promit ſa protection. Il reſolut mêmes de paſſer en Italie, pour reſoudre avec Eugene les difficultés qu'il faiſoit naître, & pour étouffer, en leur naiſſance, des mécontentements, qui ne pouvoient en commettant l'authorité du Siege Apoſtolique avec celle du Concile, que les affoiblir l'vn par l'autre. Il en donna avis aux Villes Imperiales, & aux vaſſaux de l'Empire, & leur demanda la ſubvention à laquelle ils étoient obligés en ces occaſions extraordinaires. La Ville de Vienne lui fit preſent de cinquante eſcus d'or, chacun du poids de trois deniers, & de la valeur de vingt-trois gros. Mais, celle d'Ambrun ne lui envoïa que des plaintes : ce ne fut pas avarice, mais impuiſſance. Jean de Girard, ſon Archevêque l'avoit épuiſée par de frequentes exactions : Tellement que l'Empereur lui en fit des reproches, & l'en blâma. Les Souverains dérobent aux neceſſités de leur Etat ce qu'ils laiſſent prendre injuſtement à l'avarice de leurs vaſſaux. La Ville de Vienne étoit moins ſoûmiſe aux volontés de ſon Archevêque, & ſes Habitans ne s'y conformoient qu'autant que leurs privileges les y aſſujettiſoient. Le Duc de Bourgogne avoit fait paſſer vne Armée dans le Beaujollois, contre le Duc de Bourbon ſon beau-frere : Aprés qu'elle y eût pris Belleville, elle paſſa dans la Dombe, & l'on crût qu'elle avoit ordre de venir en Dauphiné, pour reparer la perte que le Duc & le Prince d'Orenge y avoient faite. Les Habitans de Vienne avoient ſujet de craindre la vengeance du Duc irrité contre eux, à cauſe de l'ardeur avec laquelle ils appuïoient tous les intereſts du Dauphin. Il leur avoit appris ſa colere par les menaces : De ſorte que pour être capables de mieux ſe défendre, s'ils étoient attaqués, ils travaillerent avec grand ſoin aux reparations de leurs murailles, & de leurs Forteresſes. Jean de Norri leur Archevêque, qui n'étoit pas moins zelé François qu'eux, leur permit de faire ſur eux la levée de deniers dont ils auroient beſoin, & d'établir vn impoſt ſur les beſtiaux, & ſur les marchandiſes qui entreroient dans leur Ville. Mais, ils ne tirerent d'autre avantage de leurs ſoins & de leur diligence, que d'avoir montré, comme ils l'avoient déja fait en d'autres occaſions, ce que l'on avoit à eſperer d'eux dans le beſoin. Auſſi, le Roi étant bien perſuadé que ce Prélat n'étoit pas moins à lui que les plus fidelles de ſes ſujets, n'aprouva pas le refus qu'avoit fait le Gouverneur de Dauphiné de rendre homage à ſon Egliſe des Comtés de Vienne & d'Albon. La fierté de Gaucourt regardoit ce devoir comme vn abbaiſſement, & ne faiſoit pas reflexion, que s'humilier devant les Autels, c'eſt s'élever au deſſus des thrônes. Il lui fut commandé d'y ſatisfaire, & la pieté du Roi abbatit ſa vanité. Les affaires du Dauphiné & du Languedoc avoient

Contre le Pape Eugene. Reflexion.

L'Empereur Sigiſmond le protege.

Demande ſubvention aux Villes.

Preſent de la Ville de Vienne.

Plainte de celle d'Ambrun contre ſon Archevêque. Reflexion.

Guerre en Beaujollois par le Duc de Bourgogne.

Craint en Dauphiné.

Preparatifs dans Vienne.

Le Gouverneur refuſe de rendre homage pour le Dauphin à l'Archevêque de Vienne des Comtés de Vienne & d'Albon. Reflexion. Ordre d'y ſatisfaire.

Digitized by Google

avoient deſiré la preſence du Roi. En effet, il avoit declaré que ce ſeroit dans Vienne qu'il tiendroit les Etats de ces deux Provinces; & il y étoit arri-
1434. vé dés le commencement du mois d'Avril de l'an M.CCCCXXXIV. Son ſejour y fut long, & ſa Cour fort belle & fort nombreuſe. Le Comte de Richemont Conneſtable de France, le Chancellier, le Comte de Clermont de la Maiſon de Bourbon, le Comte de Foix Gouverneur de Languedoc, Gaucourt Gouverneur de Dauphiné, & la principale Nobleſſe des deux Provinces en fut l'honneur. La Reine de Naples y vint de Provence pour ſalüer le Roi; & les Cardinaux d'Arles, & de Cypre, de la Ville de Baſle, pour cõferer avec lui de la part du Concile ſur diverſes matieres, qui touchoiẽt Eugene, que la France protegoit. Loüis Aleman Archevêque d'Arles étoit de la Maiſon des Alemans de Dauphiné, & aïant merité le Chapeau de Cardinal par ſa vertu, & par ſon ſçavoir, étoit appellé le Cardinal d'Arles. Ce fut alors que les Habitans de Vienne eurent bien occaſion de pleurer ſur l'état preſent de leur Ville par cette image qui ſe preſentoit à leurs yeux de l'état glorieux, où elle avoit éclaté ſous les ſucceſſeurs de Boſon, lors qu'elle étoit le Siege de leur Empire. Neanmoins, il eſt vrai qu'en ce temps-ci il lui reſtoit des caracteres de ſon ancienne dignité, qui ſe ſont depuis effacés; & maintenant elle n'eſt remarquable que par ſes maſures, & par ſa ſolitude: comme ſi la haine des hommes avoit conſpiré, avec la malignité de la fortune, de l'aneantir, & de la rendre à elle-même ſon tombeau. Vne coupe d'or du poids de trois mares, & de quatre onces fut le preſent qu'elle fit au Roi. Mais, les Etats lui accorderent liberalement la ſomme qu'il leur demandoit pour faire avec honneur la guerre aux ennemis de la France. Durant ſon ſejour dans cette Ville, il confirma les privileges que le Dauphin Jean étant à Bour-
1316. goin, l'an M.CCCXVI. avoit donné au Bourg de S. Chef: Et ſa pieté lui aïant inſpiré la penſée de porter ſes prieres à S. Antoine de Viennois, il fit ce voïage le XVI. du mois de Mai, ſuivi de ce qu'il y avoit dans ſa Cour de grand, & de pieux. L'Abbé Jean de Polley n'oublia pas l'interêt de ſon Convent: il demanda des graces au Roi, & les obtint, & entre autres, celle d'étre exempt de la Decime que le Pape lui avoit accordée ſur tout le Clergé de France & de Dauphiné. C'eſt vne merveille de la bonté de Dieu pour les Compagnies Religieuſes, que, quand les Princes implorent la faveur de leurs Patriarches, l'effet de leurs prieres commence toûjours par des bienfaits pour leurs Ordres.

Le Roi dans Vienne. Etats de Dauphiné & de Languedoc.

Députez du Concile.

Eloge de Loüis Alemã Archevêque d'Arles & Cardinal.

Preſent fait au Roi par la Ville de Vienne.

Privileges de S. Chef confirmés.

Va à S. Antoine.

Exemte cette Abbaye de la Decime.

Reflexion.

VII.

APrés que le Roi eût mis dans le Dauphiné l'ordre neceſſaire à ſa conſervation, il en ſortit à la fin du mois de Juillet. Toutes les Places y avoient été fortifiées, & le Gouvernement donné à des hõmes bien capables d'en répondre. Ceux de la plus haute condition ne les refuſerent pas, &, pour étre Châtellain, il falloit beaucoup de merite ou beaucoup de naiſſance. Charles de Poitiers étoit Châtellain d'Albon, & ſon Lieutenant Antoine d'Autun ſeigneur de la Brume. On peut juger par là, de la dignité de cet emploi, & du ſoin que l'on avoit de n'y appeller que des gents capables de les honorer. Le Dauphin n'avoit encore qu'onze ans; De ſorte qu'il n'avoit pas accompagné le Roi. Mais deux ans aprés, les affaires de l'Etat ſe rétabliſſants de bien en mieux, aprés la reddition de Paris, il le ſuivit à vn ſecond voïage. Diverſes raiſons le perſuaderent au Roi, qui arriva avec lui
1437. au commencement du printemps de l'an M.CCCCXXXVII. dans la Ville de Vienne. Les Etats de la Province, tenus le mois d'Août de l'année precedente dans la Ville de la Coſte Saint André, n'avoient pas conſenti à tout ce qui leur avoit été proposé de la part du Roi; & ce fut vn des motifs de ce voïage. Le Dauphin receut dans Vienne les reſpects dûs au Dauphin de Viennois, premier fils du premier Roi des Chrêtiens; & vne coupe d'or pareille à celle qui avoit été preſentée au Roi. Son prix fut de cent quatre-vingt huit eſcus dor, qui valoient

Le Roi quitte le Dauphiné.

Charges de Châtellain à des hommes de condition.

Autre voïage du Roi à Vienne en 1437. avec le Dauphin.

Etats tenus à la Coſte S. André.

Preſent au Dauphin.

Coupe d'or. Son prix.

Digitized by Google

treize cents ſoixante trois florins. Ce fut ici que tous les Ordres de la Province vinrent rendre leurs devoirs au Roi, & au Dauphin, qui aprés deſcendirent en Languedoc, & s'en retournerent par le Berri. Il n'y avoit point encore eu de démelé entre le Concile & Eugene, que le Roi n'eſperât d'accommoder: De maniere que l'authorité du Concile étoit generalement reconnuë dans le Roïaume, & dans le Dauphiné. L'Empereur, le Patriarche de Conſtantinople, & d'autres Evêques Grecs aïant été invitez de conſentir que les poincts, qui cauſoient la deſunion de l'Egliſe Grecque d'avec la Latine, fuſſent examinés en ce Concile, avoient offert d'y venir en perſonne. L'Empire de Conſtantinople étoit aux abois; & il ne lui reſtoit qu'vn leger mouvement de cœur dans la Ville Imperiale, qui apprenoit qu'il vivoit encore, mais que ſans vn prompt remede il n'avoit pas long temps à vivre. Ils eſperoient qu'en s'uniſſant avec les Latins par la conformité de la creance, d'en vnir les armes contre les Infidelles, par la honte qu'ils auroient de voir ce celebre Empire devenir la proïe de Mahomet. C'étoit le fruit qu'ils attendoient de leur voïage, & le Concile avoit pour le hâter fait toucher aux Ambaſſadeurs de l'Empereur ſoixante dix mille florins d'or. Le Concile avoit impoſé vne decime ſur tous les Benefices, & dôné des Indulgences à tous ceux qui cõtribueroient, par leurs liberalités à l'achevement de ce grand ouvrage. De ſorte que pour rembourcer les Syndics du Clergé, & le Conſeil de la Ville d'Avignon, qui avoient fait l'avance de cette ſomme, il fut ordonné par le Concile, que les deniers venus de la publication de ces Indulgences, & de cette Decime ſeroient premierement emploïés à ce paiement. Ils leurs furent aſſignés & hypothequés, comme parle le Decret, & principalement ceux de France, d'Aragon, de Dauphiné, de Bretagne, de Savoïe, & de Bourgogne. Ainſi le Dauphiné n'étoit point conſideré comme vn membre du Corps de la Monarchie Françoiſe, mais comme vn Corps qui en étoit ſeparé, & qui avoit ſa ſubſiſtance propre, & particuliere. Aimon de Chiſſay Evêque de Grenoble étoit remarqué entre les Peres de ce Concile par ſes bonnes qualités. Le Cardinal d'Arles, dont la probité incorruptible faiſoit paſſer toutes ſes penſées pour de ſacrés oracles, leur avoit perſuadé que le repos de l'Egliſe dependoit de la dépoſition du Pape Eugene. Les plus innocents ſont criminels, quand l'authorité abſoluë veut qu'ils ne paroiſſent plus innocents. On établiſſoit la dépoſition d'Eugene ſur divers crimes dont les Promoteurs du Concile l'avoient accuſé, &, à leur requête, le Concile avoit ordonné qu'il ſeroit cité à comparoître dans ſoixante jours pour ſe juſtifier. Donc, il avoit été cité publiquement, & ſelon les formes obſervées en ce cas, le dernier du mois de Juillet. Ne s'étant pas preſenté, & n'aïãt envoïé perſonne pour l'excuſer, le Concile ſe ſervit, pour commencer contre lui les formalités de la contumace, du miniſtere d'Aimon, dans ſa vingt-neufviéme Seſſion. Cet Evêque, qui n'écoutoit que ſon zele, & le bien de la Chrêtienté, ne croïoit pas que JESVS-CHRIST, ſon Chef immuable & inviſible fût tellement attaché aux interêts d'Eugene ſon Chef viſible & mortel, qu'il les preferât, pour injuſtes qu'ils fuſſent, à ceux de ſon Egliſe, & aux gemiſſements de ſon Epouſe.

Il étoit vn grand perſonnage que le Graiſivodan avoit produit: mais en même temps Jean de Laſtic n'étoit pas vne moindre gloire au Valentinois ſon païs. Il s'étoit acquis par ſa pieté & par ſa valeur vne grande reputation dans l'Ordre de Saint Jean de Hieruſalem, qui poſſedoit alors l'Iſle de Rhodes. Comme la roſe eſt la reine des fleurs, cette Iſle l'eſt des autres de la mer Mediterranée: & c'eſt par cette raiſon que les Grecs, chez qui les noms avoient toûjours du rapport à quelque qualité de la choſe à laquelle ils étoient appliqués, lui donnerent celui de Roſe; car c'eſt ce que Rhode ſignifie en leur langue. Aprés la mort du Grand Maître Antoine Flavian, il fut jugé digne de lui ſucceder, & fut élevé à cette Dignité au commencement du mois d'Octobre de l'an M.CCCCXXXVII. Il étoit Grand Prieur d'Auvergne, & abſent de l'Iſle: &, aïant receu les nouvelles de ſa nomination dans le Dauphiné, il

Le Roi deſcend en Languedoc.

Le Concile de Baſle reconnû en France, & en Dauphiné.

Decime impoſée par le Concile.

Dauphiné compris dans la Decime comme vn Corps ſeparé de la France.

L'Evêque de Grenoble au Concile de Baſle.

Dépoſition du Pape Eugene.

Reflexion.

L'Evêque de Grenoble inſtruit la contumace contre le Pape.

Jean de Laſtic Grand Maître de Rhodes, Dauphinois Sonelogc.

Chapitre qu'il tient en Dauphiné.

1437.

Digitized by Google

il y tint ſon premier Chapitre. Ce fut quelques mois aprés, & dans la Ville de Valence. Il y regla ſi bien les affaires de ſon Ordre, qu'il n'y eût plus de ſujet d'y toucher durant ſon Gouvernement, qui fut de dix-ſept ans, & plus glorieux & heureux que long. Il défendit vaillamment la Ville de Rhodes que le Soudan d'Egypte avoit aſſiegée, & s'étant rendu redoutable aux Turcs, Amurat évita d'avoir guerre avec lui, & deſira ſon amitié. Guillaume de Laſtic, ſon neveu, Senéchal de Rhodes, Remond Richard de la Maiſon de S. Prief Prieur de S. Gilles, & Humbert de Beauvoir, tous trois Dauphinois, lui rendirent d'vtiles ſervices dans les grands emplois qu'il leur commit. Quand le merite eſt plus grand dans l'étranger, le citoïen ne doit pas lui envier les Charges ni les honneurs: mais lors qu'il eſt égal dans l'vn & dans l'autre, qui ne prefere pas celui-ci, manque de reſpect pour la patrie qui en exige d'infinis. Ce fut, par la conſideration de ſon grand merite, qu'il fut le premier conſtamment appellé le Grand Maître: & l'éloge de ſa vertu devint le titre de ſa dignité. Mais; ſortons de Rhodes, & r'approchons nous de Dauphiné. La Ville de Vienne, & Jean de Norri ſon Archevêque étoient dans vne telle diviſion que celui-ci, ou pour ſe venger d'vne injure receuë, ou pour ſe rendre terrible à ceux qu'il pretendoit ſes vaſſaux, l'avoient miſe en interdit. Humbert Rolland ſon Official avoit mis ſes Habitans hors de la Communion des Fidelles, par les Cẽſures qu'il avoit fulminées contre eux. Il n'avoit pas excepté ceux qui avoient porté leur habitation dans le Dauphiné, dont Vienne ne faiſoit pas alors vne partie, comme elle fait aujourd'hui. Le Procureur Fiſcal du Conſeil Delphinal s'en plaignit, comme d'vn abus attentatoire à l'authorité du Roi Dauphin; De maniere que l'Archevêque reconnût ſa faute, & les fâcheuſes ſuites dont elle étoit menacée. Il ne pût que conſentir à ce que Guillaume Juvenal des Vrſins Lieutenant de Gaucourt, & les Députez du Conſeil lui propoſerent. Ce fut en vne conference qui ſe fit entre eux dans l'Egliſe S. Bernard de Romans, le 11. du mois de Decembre de l'an
1437. M.CCCCXXXVII. L'Archevêque s'y étant fait accompagner de quelques perſonnes qualifiées, & entre autres de Jean de Torchefelon. Ces Cenſures furent revoquées à l'égard des Citoïens de Vienne, qui s'étoient retirés dans le Dauphiné, comme le fut auſſi tout ce qui avoit été fait injuſtement au prejudice de la Juriſdiction Eccleſiaſtique. La mort mit aprés cela fin à tous ces differents, en la mettant à la vie de l'Archevêque. Puiſque les querelles des hommes doivent finir par leur mort, quelques importantes qu'elles ſoient, il leur eſt bien plus honnête de les terminer par leurs raiſonnements, & par leur vertu. Mais, il eſt plus aiſé d'enſeigner à vaincre les paſſions, que de le faire.

Illuſtres Chevaliers de Dauphiné.

Reflexion.

Laſtic premier appellé Grand Maître.

Differents entre l'Archevêque & le Corps de la Ville de Vienne.

La Ville en interdit.

Conference à ce ſujet dans Romans.

Mort de l'Archevêque.

Reflexion.

VIII.

C'En étoit vne des Dames de Dauphiné d'avoir pour heritier le Dauphin, & les ſentiments, que la Nature imprime pour les proches, ſembloient ou morts ou ſans action dans leurs cœurs. Beatrix de Breſſieu, veufve d'Amedée de Coſan, ſeigneur de Coſan, n'aïant pas eu des enfans fit venir vers elle à S. Etienne de Saint Iuers Nicolas d'Erland Tréſorier general de Dauphiné, & Simonet d'Arzac Procureur Fiſcal de la Cour Majeure de Viennois & de Valentinois; & en leur perſon-
1436. ne donna ſolemnellement le XII. du mois de Mai de l'an M. CCCCXXXVI. tous ſes biens & tous ſes droits au Dauphin, ne s'en étant reſervé que l'vſufruit, & ſes facultés mobiliaires. Elle reïtera cette donation le XII. du mois de Decembre de l'année ſuivante. Elle crût juſtifier ſa conduite, en montrant par cet Acte, que receut Jean Verdonai, Notaire de la Coſte, qu'elle ne s'en repentoit pas. Le Dauphin donna cette ſucceſſion, quelques années aprés, à Jean Coppier, qui n'étoit alors qu'Ecuïer; mais qui fut depuis Lieutenant General au Gouvernement de Dauphiné. Aimar de Poiſieux Cap-dorat étoit ainſi devenu ſon debiteur de la ſomme de mille florins dûs à Beatrix ſur la Terre de Lemps, qu'il poſſedoit. Mais le

Donation de Beatrix de Breſſieu au Dauphin.

Ses biens donnés par le Dauphin à Jean Coppier.

Digitized by Google

Dauphin le déchargea de cette debte étant à Buaurepaire le XXIX. du mois de Decembre de l'an M. CCCCL. Cette petite gratification ne pouvoit pas être 1450.
Le Dauphin dans les affaires. Reflexion. conteſtée à vn ſi grand merite. Le Dauphin, quand Beatrix en fit ſon donataire, n'avoit pas atteint l'âge de quatorze ans; & déja le Roi le faiſoit entrer dans la participation des plus grandes affaires. Il n'eſt pas permis à qui doit regner d'être ni de paroître jamais enfant. Le Concile de Baſle en diverſes de ſes Seſſions
Decrets du Concile de Baſle contre divers abus. avoit ordonné tres-ſaintement pluſieurs choſes, pour la gloire exterieure de l'Egliſe. Il avoit donné des bornes aux entrepriſes des Papes ſur l'authorité de l'Egliſe vniverſelle aſſemblée dans les Conciles generaux, ſur les droits des Ordinaires, des Patrons, des Nominateurs, & des Collateurs. Les reſervations, les graces expectatives, & les Annates avoient été abolies. Par elles, les Papes diſpoſoient de tous les benefices de la Chrêtienté, en faveur de qui bon leur ſembloit, & preſque toûjours au deſavantage, & à l'excluſion de ceux qui avoient le
Deſordres dans l'Egliſe. plus de merite; mais le moins de faveur. Tout étoit dans la confuſion, ſi ce n'eſt que l'on appellât ordre Eccleſiaſtique la volonté des Papes independente de tout ordre. La France avoit plus ſenſiblement reſſenti les maux qui naiſſoient de là, que les autres Roïaumes. Ses benefices étoient la pluſpart poſſedés ou par des étrangers, ou par des hommes de nul merite: Et, comme les vns & les autres ne reconnoiſſoient que l'authorité des Papes, à qui ils étoient redevables, ils avoient rarement pour la Roïale de ſincere veneration. Les Decrets du Concile ſe preſenterent à elle, pour l'appuïer, en rétabliſſant celle des ſacrez Canons, & de l'ancien vſage de l'Egliſe détruit par vn abus ſi ſolemnellement condamné. Les Ambaſſadeurs du Concile les aïant apportés en France,
Aſſemblée des Prélats à Bourges. pour les y faire recevoir, le Roi aſſembla dans la Ville de Bourges les Prélats du Roïaume, & du Dauphiné, & ce qu'il y avoit de ſçavants hommes dans l'vn & l'autre de ces Etats, pour les examiner; non qu'il mit en controverſe l'authorité & la puiſſance du Concile; mais il ſe pouvoit faire qu'il y avoit des choſes qui choqueroient l'utilité preſente, ou les mœurs & les coûtumes du Roïaume, & du Dauphiné. Et c'eſt ce qu'il importoit de conſiderer, afin que s'ils avoient beſoin de quelque modification, on l'y apportât, & qu'ils fuſſent aprés plus facilement obſervés. Cette aſſemblée ſe fit dans la
Grands en cette aſſemblée. ſainte Chapelle de Bourges, & eſt miſe au rang des Conciles de l'Egliſe Gallicane. Le Roi, le Dauphin Loüis, Charles Duc de Bourbon, Charles d'Anjou Duc du Maine, Pierre de Bretagne, Bernard Comte de la Marche, Loüis Comte de Vendoſme, Guillaume Comte de Tancarville, & d'autres des plus grands ſeigneurs du Roïaume y furent preſents avec le Roi. Les Decrets du Concile aïant été repreſentés, & ſes Ambaſſadeurs oüis, ſur les matieres qu'ils avoient decidées, ils furent approuvés comme ſaints & vtiles, & même comme abſolument neceſſaires. De ſorte qu'ils furent receus du commun conſentement de tous, & que le Roi ordonna qu'ils ſeroient obſervés inviolablement dans toutes les Terres de ſon
Pragmatique ſanction publiée. obeïſſance, dans le Roïaume, & dans le Dauphiné. Il en fut fait vn Edit exprés, qui a pour datte le VII. du mois de Juillet de l'an M.CCCCXXXVIII. & la deciſion du 1438.
Authorité des Conciles generaux reçuë. Concile de Conſtance, & de celui de Baſle, touchant l'authorité des Conciles Generaux, y eſt approuvée & receuë sãs limitation, & sans reſtrictiõ. Ils avoiẽt declaré qu'elle leur venoit immediatement de JESVS-CHRIST, & que toutes perſonnes de quelque état, & de quelque condition, ou de quelque dignité qu'elles fuſſent, & même les Souverains Pontifes étoient tenus de la reconnoître, & de lui obeïr aux choſes qui regardoient la foi, l'extirpation des Schiſmes, & la generale reformation de l'Egliſe dãs le Chef, & dans les membres. Les nominations, & les élections Canoniques étant rétablies en France & en Dauphiné, la Cour Romaine fut privée du plus grand de ſes revenus, qui conſiſtoient aux Annates, & aux droits de l'expedition des ſignatures,

Digitized by Google

tures, & des Bulles. Ses Officiers, soit dans le Palais Apostolique, soit dans la Chancellerie, témoignerent, par leurs plaintes, combien cette perte leur étoit sensible. Depuis il n'y eut pas de Pape, qui, ébranlé par leurs mouvements, ne tentât tous les moïens de détruire cet Edit, non au point qui s'attachoit à leur autorité en faveur de celle des Conciles, mais en ceux qui avoient fait tarir cette source abondante de biens, & de richesses. Enfin, Leon X. tourna de tant de côtez l'esprit du Roi François I. qu'aïant trouvé son foible, il le fit consentir à l'abrogation de la Pragmatique, à cet égard. Leon lui accorda la nomination de tous les benefices du Roïaume de France, & de la Principauté de Dauphiné; & il accorda à Leon d'en pourvoir ceux qu'il auroit nommez, & d'exiger l'Annate, comme faisoient ses predecesseurs avant la Pragmatique. Cela fut resolu entre eux dans
1515. la Ville de Boulogne l'an M. D X V. & l'Edit publié en suitte porte, à cause de ce consentement reciproque, le nom de Concordat. Mais, ce ne fut pas leur intention que la Pragmatique fût entierement abrogée & anneantie en toutes ses parties; au contraire, c'est vn des points consentis de part & d'autre, & reservez par les Concordats qu'elle subsistera sans changement, & aura toute sa force pour les chefs ausquels, ils ne derogent pas positivement. L'authorité des Conciles Generaux en est le plûs important, & il y a lieu de s'étonner de la hardiesse de quelques vns à la combattre, comme ils font publiquement par la vive voix, & par les livres. Deux Conciles Generaux, receus pour legitimes dans cet Etat, l'on tres-puissamment affermie. Cette creance est passée en force de loi, par la Pragmatique Sanctoin: & la reserve du Concordat en sa faveur, du consentement de Leon, & de ses successeurs, jusques à nos jours, la doit rendre, non seulement venerable, mais sacrée, aux François vraïment François, & vraïment Chrêtiens. Qui prend la liberté de décrier les loix, & la politique de l'Etat, suit vn faux zele qui, lui fermant les yeux, le fait tomber dans le crime: on aime trop le nom de sçavant; & on ne craint pas assez le blâme de factieux.

Dessein, & poursuittes du Pape contre la Pragmatique.

Concordat avec le Pape Leon X.

Remarque.

Sur l'authorité de Conciles.

Reflexion.

IX.

APrés cet acte de pieté, le Roi en fit vn de Justice. Le Dauphin avoit passé quatorze ans, & les Rois precedents avoient laissé la libre joüissance du Dauphiné à leurs fils aînez, en cet âge-là. Le Dauphin Louïs étoit hors de minorité par l'Edit du Roi Charles V. Il sembloit que le Roi, qui avoit anticipé ce temps en faveur de Louïs, consentiroit qu'il regnât effectivement. Neanmoins, il ne l'avoit pas encore si absolument permis, que la principalle authorité ne lui fût restée. De sorte que Louïs n'avoit point commandé independemment, & ce fut en ce témps-ci que le Roi commança à lui donner dans cette Province vne authorité, non sans bornes, mais avec des bornes plus étendues. Gaucourt fut continué dans le Gouvernement: & certes il y avoit peu d'hommes aussi capables que lui de remplir dignemẽt cette place. Le Domaine avoit été mal conservé: il avoit été affoibli par des dons
1418. injustes, & par des liberalitez forcées, dés l'an M. C C C C X V I I I. Dans les desordres des Guerres Civiles on ose rarement refuser à qui ose demander. Tous les dons comme faits sans legitime cause furent revoquez, & Targes & Gamache remirent dans la main du Prince tout ce qui avoit été ou donné, ou alienè gratuitement, de quelque maniere que ce fût, depuis ce temps-là. Les Eglises, mêmes, ne furent pas exemptes de la rigueur de cette recherche; mais elle ne fut pas continuée avec la même ardeur qu'elle avoit été commandée. Les Eglises obtinrent des declarations qui leur accorderent la main-levée de ce qui leur avoit été arresté. Celle de saint André de Grenoble n'avoit pas été mieux épargnée que les autres, quoi que sa qualité de Chapelle des Dauphins sembloit digne de plus de faveur. Elle avoit vne rente de trente huit livres onze sols, sur la Chastellainie de Paris, & les Commissaires l'avoient saisie, mais elle lui fut renduë, par Arrest du Conseil Delphinal

Le Dauphin âgé de quatorze ans.

Mis en possession du Dauphiné.

Reflexion.

Dons revoquez depuis mil quatre cés dix huit.

L'Eglise saint André de Grenoble retenuë par Arrest.

du XXVII. du mois du Juin de l'an M. CCCCXXXIX. aprés que le Roi l'eût ordonné. Le Roi exerçoit en diverſes rencontres, dans ce païs, vne authorité abſoluë, & le Dauphin n'avoit garde de s'y oppoſer. Nicolas d'Erland Secretaire du Roi, & Tréſorier General de Dauphiné appuia auprés de lui, les intereſts de cette Egliſe, dans laquelle il avoit choiſi ſon Tombeau. Le XVIII. du mois de Novembre de la méme année, il y fonda vne Meſſe journalliere, & perpetuelle, dans vne Chapelle, qu'il y avoit fait bâtir; & c'eſt où il fut enſeveli. Le Roi & le Dauphin s'étoient avancés juſques à Lion, où Jean Baile, Avocat & Procureur Fiſcal, receut des témoignages de la ſatisfaction que l'on avoit de ſes ſervices. Ses gages, qui n'étoient que de deux cents livres, furent augmentez de cinquante livres, & quelques années aprés, ſon merite l'éleva à la Charge de Preſident du Parlement, aprés avoir dignement exercé celle de Conſeiller au Conſeil Delphinal, durant quelques années. Ce Corps étoit composé de ſçavants hommes: & de grands Juriſconſultes y rendoient d'utiles ſervices au public. Gui Pape, & Robert Beatrix étoient des plus fameux: celui-ci aïant été digne que ſa poſterité, de ſon nom propre de Robert, ait fait ſon Titre. Le nom des vertueux eſt à ceux, qui les ſurvivent, vn honneur qui les tire du commun, & vn aiguillon qui les excite à la vertu. Il mourut l'an M. CCCCXL. & cette année-là, la reſtitution que le Roi avoit faite à Louïs de cette Principauté lui fut confirmée de nouveau, le XIII. du mois de Juin. Il avoit fait ſa paix avec le Roi, ſon pere, contre qui, perdant tout reſpect & de fils & de ſujet, il avoit armé. Les mécontentements du Duc de Bourbon, du Duc d'Alençon, du Comte de Vendoſme, du Comte de Dunois & de quelques autres étoient entrez dans ſon eſprit, &, par leurs mauvais conſeils, de leur intereſt il avoit fait le ſien, contre ſon propre intereſt. Mais, ce ne fut qu'vne legere émotion, & non vn dangereux mouvement: Auſſi ce nom ridicule de Praguerie lui fut donné. Les autheurs de cette conjuration furent jugez par les peuples plûtôt dignes de risée que de chaſtiment. Neanmoins, il n'eſt point de peine plus inſupportable aux ames genereuſes, que le mépris. Le Dauphin s'étant dévelopé de cette mauvaiſe affaire, tourna ſes penſées vers le Dauphiné. Il y envoïa comme Intendant de la juſtice & de la Police Olivier Fretard Maître de ſon Hôtel, &, Caſſin de Chaſſe, qu'il fit Threſorier General de la Province, pour corriger les abus qui s'y étoient introduits, & leur donna pouvoir de deſtituer les Officiers de qui les mœurs, les crimes, & les vices meritoient cette punition. Eſtienne Guillon Preſident vnique du Conſeil Delphinal étoit haï, & craint. Ses ennemis murmuroient depuis long-temps contre lui, & ſouffroient impatiemment ſon élevation, à cauſe de ſa fierté & de ſon avarice. Ils coururent en foule aux Commiſſaires, & l'accuſerent de divers crimes. Les principaux de ſes accuſateurs furent Siffrey d'Arces Chevalier, & Baillif de Briançonnois, Jean Grinde ſeigneur du Molar, François de Beaumont Baillif de Graiſivodan, Antoine de Virieu ſeigneur de la Frette, & Iacques de Molines Secretaire Delphinal. La haïne eſt quelquefois ingenieuſe: ils avoient ſemé des bruits pour fletrir ſa reputation. Vn ennemi perdu d'honneur eſt aiſé à perdre pour tout le reſte. Il étoit natif de S. Simphorien d'Ozon, petit Bourg entre Vienne & Lion; & ils avoient ſubtilement perſuadé à pluſieurs & au Prince mêmes qu'vn Juif étoit ſon Pere, & que ſon cœur, quelque profeſſion que la bouche fit du Chriſtianiſme, n'étoit pas Chrêtien. Des procedures Criminelles avoient été faites contre lui, l'an M. CCCCXXVIII. c'eſt à dire deux ans ſeulement avant qu'il entrât dans la Charge de Preſident; & on diſoit qu'il ne s'en étoit point purgé par la juſtification, pour ſe faire ouvrir le ſanctuaire. Il avoit ſuccedé à Adam de Cambray; & l'on publioit que l'on avoit donné cette dignité non à ſon merite, qui n'avoit pas été conſideré, mais à ſa ſupercherie. Le Maréchal de la Tremoüille étoit auprés du Dauphin, & pouvoit tout. Guillon s'étoit addreſſé à lui comme ſes ennemis lui reprochoient,

1439.

Chapelle fondée par Erland dans cette Egliſe.

Le Roi & le Dauphin dans Lion. Récompenſe à Jean Baile.

Fait Preſident.

Gui Pape & Robert Beatrix Conſeillers.

Reflexion.

Reſtitution du Dauphiné au Dauphin confirmée.

1440.

Soûlevement du Dauphin contre le Roi.

Reflexion.

Commiſſaires du Dauphin en Dauphiné. Leur pouvoir.

Accuſation devant eux contre Eſténe Guillon Preſident.

Ses accuſateurs.

Reflexion.

Reflexion. Eloge de Guillon.

Chefs de l'accuſation.

1418.

Digitized by Google

reprochoient, & la promeſſe qu'il lui avoit faite d'vne grande ſomme, s'il le faiſoit revêtir de cette Pourpre, l'avoit porté à procurer que Cambray fût deſtitué, quoique, par l'uſage de ſa Province, il ne pût l'être ſans forfait. On adjoûtoit que ſes proviſions lui aïant été données, il étoit ſorti ſecrettement de Paris ſans prendre congé de la Tremoüille, & ſans ſatisfaire à ſa parolle; que la Tremoüille avoit envoïé aprés lui, Antoine de la Poipe ſeigneur de Dieſme, pour l'arreſter, mais qu'il étoit trop bien monté, & qu'il avoit fait vne ſi heureuſe diligence qu'il avoit évité le déplaiſir de ſe voir ramené, comme vn fugitif à ſon Maître. En effet, le Conſeil Delphinal avoit fait d'abord difficulté de le recevoir, ne le pouvant ſans faire injure à Cambray homme de grande probité, & de beaucoup de ſçavoir. Auſſi, fut-il mis quelque temps aprés, à la Teſte du Parlement de Paris. Mais, la faveur du Maréchal, que Guillon ſouple & flateur avoit appaiſé, avoit ſurmonté cet obſtacle, l'emportant ſur la juſtice. Les hommes n'étoient pas alors plus incorruptibles qu'aujourd'hui: Guillon étoit entré dans cette Charge, en s'incommodant pour la païer & y avoit depuis vêcu, comme s'il n'avoit eu d'autre penſée que de reparer ce mal, par d'autres. En moins de dix ans, il avoit gaigné plus de vingt deux mille florins; & c'étoit en ce temps-là avoir fait vne fortune merveilleuſe. Baile, Procureur Fiſcal, anima cette accuſation, en y intervenant, & lui donna des forces: tellement que Guillon ſe trouvant environné de tant d'ennemis, fut accablé plûtôt que vaincu. Les Commiſſaires le priverent de ſa Charge qui, fut donnée à Guillaume Couſinot. Ce ne fut pas aſſés à ſes ennemis de l'en avoir dépoüillé avec honte, ils travaillerent, avec même chaleur pour lui ôter la vie. Vn grand ennemi, en quelque baſſeſſe, qu'il tombe, eſt toûjours à craindre à qui s'eſt élevé ſur ſes ruines. Ils apprehendoient ſon eſprit, qui pouvoit par ſa force & par ſon activité s'inſinuer aiſement dans les reſſorts que l'on avoit meus contre lui, & les tourna contre eux. Couſinot ne pouvoit que les favoriſer, à moins que de trop negliger le ſoin de ſe maintenir dans cet illuſtre établiſſement. Vn ennemi quoi qu'abbatu, n'eſt pas à la fortune de celui qui l'a ruiné, tant qu'il lui reſte du mouvement, & quelque action, vn ferme ni ſolide fondement. Il fut mis en priſon; & l'on continua de faire ſon procés; mais il étourdit ces pourſuittes, par des propoſitions. Il ne douta pas que ſon argent ne fût capable d'ayder à ſon innocence, où de lui en tenir lieu. Les gents du Dauphin entrerent en compoſition avec lui, & quatre mille écus, qu'il leur donna, furent le prix de l'abolition qu'il obtint. Elle fut ſuivie de ſon rétabliſſement en ſa charge; & le jour, qu'il en reprit les fonctions, lui fut vn jour de Triomphe; & de confuſion, à ſes ennemis: mais il n'y ſera pas long-temps paiſible.

Cambray Preſident du Parlement de Dauphiné mis au Parlement de Paris.

Jugement contre Guillon.

Son ſucceſſeur.

Reflexion.

Reflexion.

Guillon en priſon.

Obtient abolition.

Rétabli.

X.

LA Province s'étoit declarée contre lui, & avoit envoïé Charles de Grolée ſeigneur de Château-Vilain, & François Portier au Dauphin, pour lui faire ſes remonſtrances. Le principal point en fut qu'à l'avenir il eut la bonté de faire plus de conſideration ſur le merite de ceux qui ſeroient pourveus des Offices, dont il s'étoit reſervé la diſpoſition; qu'il ne les donnât pas indifferemment à ceux qui lui ſeroient propoſez, mais aprés vne exacte recherche de leurs mœurs, & de leur vie; & que, pour éviter les ſurpriſes & les abus, rien ne ſe fit, ni ne ſe conclut en cela, qu'avec la participation du Conſeil Delphinal. A leur retour, les Eſtats furent aſſemblez, le IV. du mois de Decembre de l'an M. CCCCXLIV. ſur le ſujet de leur deputation: & par ce que le Dauphin avoit témoigné de douter qu'ils euſſent eu ordre de lui faire cette propoſition, qui ſembloit vn peu hardie, on avoüa tout ce qu'ils avoient dit. Aux choſes qui touchent la Souveraineté, on donne le change aux ſujets; &, ſans ſe mieux éclaircir, qui conteſte aux deputez leur pouvoir en dit aſſés pour vn refus. Aïnard de Bleterens demanda, enſuitte, aux Eſtats

Deputez au Dauphin cõtre Guillon.

Leur remonſtrance touchant la nomination des Officiers.

Eſtats de la Province.

1444.

Reflexion.

Demãde aux Eſtats pour le Dauphin.

quarante

quarante mille florins pour le Dauphin. Il repreſenta la dépenſe faite au Siege de
Motifs. Dieppe où le Dauphin avoit commandé l'armée du Roi ; & que, Salazar, & le Bâtard d'Armagnac étant en marche, pour ſe jetter dans le Dauphiné, les ſoins du Dauphin, & ſes Troupes s'y étoient heureuſement oppoſez. Neanmoins, cette ſomme fut reduitte à vne moindre : il ne fut accordé que vingt quatre mille florins au Dauphin, & deux mille au Comte de Dunois. D'Eſtiſſac, qui étoit preſent pour le Prince, ſe chargea d'appuïer auprés du Roi les prieres de la Province. La plus importante des reſolutions priſes dans cette aſſemblée, aïant été de ne plus ſouffrir
Reſolution contre la venalité des Charges. Reſiliation. que les Offices de Judicature devinſſent venaux. Depuis quelques années, on les avoit comme expoſez aux encheres publiques, nul n'en aïant été pourveu qu'aprés avoit pactiſé du prix. L'exemple des perſonnes celebres devient vne loi ; & le Traité de Guillon avec le Maréchal de la Trémoüille en avoit produit d'autres, auſſi blâmables. On avoit eſperé que, de peur d'offécer Guillon, les plus libres auroient de la retenuë pour ceux qui n'avoient fait que l'imiter. Il fut propoſé à vn Envoïé de
Ceux de Vienne exempts de l'impoſt. l'Archevêque de Vienne, qu'il étoit juſte que ſes ſujets tant Eccleſiaſtiques qu'Allodiaux contribuaſſent au païement de la ſomme accordée au Dauphin, puiſque ſa cauſe leur avoit été auſſi favorable qu'aux ſujets de Dauphiné. Mais, la choſe n'alla pas au delà de la propoſition, rien de ſemblable n'aïant été entrepris depuis l'Arreſt obtenu l'an M. CCCC. par l'Archevêque Thibaud de Rougemont. Le Dauphin 1400.
Mécontentements du Dauphin. commençoit, dés ce temps-là, à concevoir des mécontentements contre le Gouvernement de l'Eſtat, qui en cauſerent de bien ſenſibles au Roi. Il étoit ambitieux, hautain, & vindicatif : il lui fâchoit d'obeir plus long-temps, de ne l'étre pas quand il commandoit, & d'étre dans l'impuiſſance de ſe ſouler de vengeance. Il n'avoit que vingt trois ans ; & neanmoins, il ne pouvoit ſe conſoler d'étre déja entré ſi avant dans la vie, & d'étre, comme il ſe le figuroit, ſi éloigné du Thrône. Ses paſſions n'avoient point de mediocres mouvements : elles lui perſuaderent de quitter, non ſeulement la Cour, mais le Roïaume, & de ſe retirer en Dauphiné ; où il ne verroit rien au deſſus de lui, & dont il ne fût le Maître abſolu. On fit trou-
Le Dauphin Louis ſe retire en Dauphiné. ver bon au Roi de lui permettre d'y faire vn voïage, &, n'aïant demandé que quatre mois pour cela, le Roi y conſentit. La diſſimulation étoit le ſuppoſt de toutes ſes maximes politiques. Il avoit tenu ſon deſſein de ne plus revenir à la Cour ſi ſecret, que le Roi n'y aucun de ſes Miniſtres ne l'avoit penetré ; ſi bien qu'aïant engagé à le ſuivre tous ceux qu'il aimoit, il entra dans le Dauphiné bien accom-
Y vit en Souverain. pagné. D'abord il y voulut exercer vne authorité ſouveraine, & s'en attribuer tous les droits, par la levée de nouveaux impoſts, par des violences pour ſe faire reconnoître aux Puiſſances encore exemptes de cette ſervitude, & par des Guer-
Reſiſtance du Preſident Guillon. res contre les Princes voiſins. Il n'y eut que le Preſident Guillon qui oſât avoir des penſées libres, & les publier librement. Ce fut ſon opinion que l'on ne devoit point obeïr au Dauphin ; & le Conſeil Delphinal s'eſtant aſſemblé ſur ce
Et Gui Pape, ſujet, il ne la diſſimula point ; mais il ne fut pas aſſez fort pour la perſuader. Gui Pape ſeul ſembla l'appuïer : il étoit gendre de Guillon, & ſe voïoit obligé à avoir pour lui cette complaiſance. Mais il ne ſortit pas du reſpect comme ſon beau-pere : il eut plus de moderation. Neanmoins le Dauphin reſolut de les perdre tous
plus retenu. Commiſſaires pour leur faire leur procez. deux : il leur donna des Commiſſaires pour leur faire leur procés : ce furent Ives de Steppeaux ſon Chancelier, & de Treves, l'vn des Conſeillers de ſon privé Conſeil.
Aimon Guillon accuſé. On enveloppa dans cette nouvelle pourſuitte Aïmon Guillon Juge Mage de Graiſivodan ; & on proceda contre eux avec tant de ſoin & d'ardeur, que dans l'vn &
Chefs de l'accuſation contre le Preſident. l'autre on vid bien le genie du Dauphin. Guillon fut accuſé de crime de Leze-Majeſté, & des mêmes dont il l'avoit déja été d'avoir du commerce avec les mauvais Demons, d'en avoir de familiers, d'étre vn fauſſaire, & d'avoir même falſifié le ſeau du Prince en diverſes rencontres. Les hommes vulgaires, par ce qu'ils

ſont

Digitized by Google

ſont vains & glorieux, s'imaginent facilement que ceux qui paſſent pour plus ſpirituels qu'eux, ne peuvent l'être que par des moïens extraordinaires ; & par ce qu'ils ſont ignorants, ils le croient, ou, par ce qu'ils ſont malins ; ils feignent de le croire. On imputa à Aïmon des concuſſions ; & à Gui Pape, des prevarications. Celui-ci avoit été fait Conſeiller au Conſeil Delphinal, par la faveur de Guillon, qui avoit auſſi procuré le même honneur à Bertrand Merlet Official de Vienne : mais ni l'vn ni l'autre n'étoit de ce païs. Il les avoit tirez de Lion. Ne trouvant pas dans la Province des eſprits qui vouluſſent devenir les inſtruments de ſes paſſions, il avoit été contraint d'en chercher dehors : & ces deux-ci, étants ſes creatures, avoient toûjours eu pour ce qu'il deſiroit vne obeiſſance aveugle. C'étoit par eux, à ce que l'on diſoit, qu'il avoit agi, lors qu'il ne l'avoit pas voulu par lui-même, & tous leurs crimes leur étoient communs. On accuſoit particulierement Gui Pape d'avoir traité avec le Bâtard de Valentinois *de quotâ litis*, comme parlent les Formaliſtes. Ce Bâtard étoit Humbert de Poitiers, fils du Comte Louïs. Il avoit de grandes pretentions contre Louïs de Poitiers ſeigneur de ſaint Vallier ; & Gui Pape, qui étoit dans la reputation d'vn grand Juriſconſulte, étoit celui à qui il s'étoit addreſſé pour le ſoûtenir de ſon droit. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que la loi Cincie eſt au rang des loix abrogées. On l'accuſoit de ne lui avoir promis ſon miniſtere, qu'aprés qu'il fût aſſeuré d'vne portion conſiderable des adjudications qu'il lui faiſoit avoir. Le Bâtard avoit fait ſaiſir, contre Giraud Adhemar ſeigneur de Grignan, la Terre de ſaint Auban, & aprés étant mal ſatisfait du procedé de Gui Pape, il s'étoit pourveu au Conſeil Delphinal, & en ſuitte au Dauphin même contre Gui Pape. Il diſoit qu'abuſant de ſa facilité & du pouvoir qu'il avoit ſur ſon eſprit comme ſon conſeil, il l'avoit fait conſentir à certaines declarations, en vertu deſquelles il s'étoit fait mettre en la poſſeſſion de cette Terre, & s'y étoit depuis maintenu malgré lui. L'evenement de cette accuſation ne frappa pas également les accuſez. Ils
1451. ne furent jugez que l'an M. CCCCL I. Les mauvaiſes actions des perſonnes habiles ont la reſſemblance des bonnes, &, quand ils veulent que la verité ſe cache ou ſe taiſe, il n'eſt rien de plus imperceptible, ni de plus muet. Guillon fut condamné à cent marcs d'or, & contraint de vuider la Province dans
1472. laquelle, neanmoins, vivoient l'an M. CCCCLXXII. Jean & Eſtienne Guillon freres Docteurs aux loix : ils ſont mis au rang des Nobles de la Parroiſſe de S. Iean de la Ville de Grenoble dans la reviſion des feux de cette année-là. Gui Pape, & Aïmon Guillon furent abſous de cette action criminelle. L'étroitte amitié, qui étoit entre eux & Guillon, les avoit rendus ſuſpects au Dauphin : l'envie avoit flatté ſes ſoupçons ; mais la verité couronna leur innocence. Sans doute Guillon étoit vn grand perſonnage : vn merite peu relevé ne l'auroit pas porté ſi haut, au-deſſus de la fortune de ſa Maiſon. Son pere n'étoit pas bien connû, puis que ſes ennemis le cherchoient dans la Synagogue. Si eſt-ce qu'il fut jugé digne d'occuper vne place ſi ſublime, & qu'il s'y maintint ſeize ans contre toutes les attaques de la haine des grands, & de l'envie de ſes égaux. Il faut qu'vne vertu ſoit bien ſolide, pour reſiſter ſi long-temps à tant d'ennemis, ſans autre ſecours que de ſes propres lumieres, que de ſa generoſité & de ſa conſtance ; & ce qui le juſtifie c'eſt que le Prince, qui le fit perir, ne ſçeut jamais diſcerner dans ſes intereſts l'innocence d'avec le crime ; ni ſe perſuader que ce lui fût vn crime d'opprimer l'innocence, pour goûter les injuſtes douceurs de la vengeance. Quand les Princes ſe laiſſent trop emporter à leurs paſſions, leurs bien-faits n'apportent pas de l'honneur, ni leurs outrages, de la honte.

Reflexion.

Accuſations côtre Aimon Guillon & Gui Pape.

Contre l'Official de Vienne.

Reflexion.

Iugement contre les accuſez. Reflexion.

Gui Pape abſous.

Eloge du Preſident.

Reflexion.

XI.

Guerre du Dauphin contre le Duc de Savoie.

LE Dauphin, pour ne pas donner le temps à la Nobleſſe de deliberer ſur ſon devoir, lui propoſa d'abord la Guerre de Savoïe comme vne occupation digne d'elle, & vtile à l'Eſtat. Louïs Duc de Savoïe avoit ſuccedé à Amé ſon Pere, que le Concile de Baſle avoit Couronné, l'an M. CCCCXXXIX. de la ſacrée Thiare, 1439.

Pour le Valentinois.

ſous le nom de Felix V. Il vſurpoit le Titre de Comte de Valentinois & de Diois, & poſſedoit les Villes de Bais, de Surbais, du Pouſin & de Chalançon, au delà du Rhône, où il tenoit Garniſon.

Reflexion.

Sa pretention avoit vn ſuppoſt imaginaire, mais entre les Princes qui relâche de ſon droit le d'étruit, & qui s'obſtine à ſon imagination, de ſa penſée fait vn droit. Le Duc s'étoit judicieuſement ſervi de tous les avãtages, que les conjonctures des temps & des affaires lui avoient propoſez. Le Dauphin, étant à la

Reflexion.

Guerre de Guienne, s'étoit trouvé ſans argent. Eſtre à la teſte d'vne armée, & mãquer dequoi la faire ſubſiſter, de tous les perils c'eſt le plus grand. Il fut contraint d'emprũter trois mille ducats du Duc, pour pourvoir aux plus preſſentes neceſſités. Cette courtoiſie fut vne embûche. On lui propoſa de la part du Duc de traiter de leurs differents; & il y conſentit; mais ſous le bon plaiſir du Roi. L'accommodement ſe conclud dans la Ville de Bayonne le III. jour du mois d'Avril de l'an M. CCCCXLV. Le 1445.

Traité par lequel le Dauphin renonce à l'homage du Duc de Savoïe.

Duc ceda au Dauphin toutes ſes pretentiõs ſur ces Comtez, & promit de lui en vuider, dans la fin du mois de May ſuivant, les Villes & les Chaſteaux qu'il occupoit: il lui paſſa encore quittance de ces trois milles ducats; & le Dauphin renonça au fief du Foucigni, & de toutes les Terres que l'échange fait entre le Roi Jean pour le Dauphin Charles I. & le Comte Amé le Vert avoit acquis à l'Eſtat de Savoïe. Il le déchargea & ſes ſucceſſeurs de l'homage qu'ils lui devoiẽt, s'obligea à vne exacte recherche de tous les Titres de la Chambre des Comptes, qui concerneroiẽt le Foucigni. Le Roi rattifia ce Traité, le même mois dans la Ville de Chinon; mais ſans l'avoir examiné. Sa rattification étoit neceſſaire: le Dauphiné appartient en Souveraineté à celui des fils des Rois de France qui doit ſucceder à la Couronne: le Dauphin, par cette raiſon, n'en eſt qu'vſufruictier, & le ſoin de la proprieté touche le Roi, comme obligé de veiller à la conſervation de cette Souveraineté, qui

Traité ſans effet.

n'eſt qu'vne marche pour monter à ſon Thrône. Si eſt-ce que ce Traité n'avoit point d'effet: de maniere que les choſes étoient demeurées au même état; & ce fut le pretexte qu'eut le Dauphin de faire la Guerre au Duc. Il ſe mit en campagne avant que l'hyver de l'an M. CCCCXLVI. fût bien fini, & la chaleur, avec 1446.

Progrez de Louïs contre le Duc.

laquelle il entreprit cette expedition, fut plus forte que le froid de cette ſaiſon. Eſtant entré dans l'Eſtat de Savoïe, il alla fondre ſur la petite Ville de ſaint Genis d'Aouſte, & la prit. De là, il paſſa le Rhône, & attaqua Montluel que le Duc poſſedoit encore. Cette Place lui fut diſputée quelques jours; mais elle fut preſſée ſi vivement qu'elle fût contrainte de ſe rendre. Cependant le Duc, que diverſes

Paix.

raiſons diſſuadoient d'étre ennemi du Dauphin, fit des propoſitions de paix: & elle fut conclue par leurs Deputez dans la Ville de Geneve, le I. du mois de May. Tellement que cette Guerre fut aſſoupie preſque dés ſa naiſſance, n'aïant pas

Ses conditiõs

duré trois mois. Le Duc reitera les ceſſions qu'il avoit faites au Dauphin dés l'année precedente, & promit de lui rendre, dans la fin de ce même mois, les Villes & les Châteaux qu'il tenoit dans le Comté de Valentinois. Il adjoûta à cette promeſſe celle de cinquante quatre mille écus d'or, qu'il s'obligea de faire toucher au Dauphin dans la Ville de Geneve en divers termes. De ſon chef, le Dauphin renonça de nouveau à l'homage du Foucigny, & des autres Terres échangées; &

Renonciation à l'homage de Savoye.

promit de ne pas ſouffrir qu'il fût fait recherche contre ceux qui l'avoient favoriſez, & qui s'étoient declarez pour lui dans ces Comtez. C'eſt ainſi que furent éteintes les pretentions des Ducs de Savoïe, qui depuis n'ont pas témoigné d'avoir deſſein de les faire revivre: & certes cette pacification ne leur à pas été moins

avantageuſe

1354. avantageuse que l'échange de l'an M.CCCLIV. le revenu que le Dauphiné acquit par lui n'étoit que de quinze cents florins, & celui qu'il perdit de plus de vingt cinq mille: c'eſt la remarque de Thomaſſin. Mais, l'homage reſervé aux Dauphins avoit été conſideré comme vn prix: & en effet, avoir pour Vaſſal le Duc de Savoie, c'étoit vn honneur que nul prix n'égaloit. Le Dauphin, aprés cet accommodement fit des Cõtez de Valentinois vn Gouvernement particulier, & le donna à Guillaume Bâtard de Poitiers & ſeigneur de Barri qui avoit paru en cette Guerre homme de cœur & de conduitte. Il n'eut plus qu'à penſer à ſe divertir & à ſe mettre à couvert de la foudre de la Cour preſte chaque année à tomber ſur lui. Il n'avoit pas de la douceur; & ſa maniere de commander étoit ſouvent plus rude que le commandement même: Neanmoins ſa pieté lui gaignoit l'affection des gents de bien. Quelques mois aprés, il mit par des lettres authentiques dattées de S. Simphorien d'Ozon; l'Egliſe Collegialle de S. André de Grenoble, ſon Clergé, & ſes biens ſous ſa protection; & les exempta de toute autre Juriſdiction que de celle du Conſeil Souverain, auquel il

1347. commit leurs cauſes. Ce qu'il reïtera le XXV. de Fevrier de l'année M.CCCCXLVII. en faveur de leurs poſſeſſions & de leurs rentes dans les mandements de Montbonod, de Cornilhon, de Vizille & des Contigus. Cette Egliſe meritoit par ſa qualité ce ſoin particulier. Ce Prince étoit alors dans Grenoble où les affaires d'Italie l'avoient fait venir, & le deſir de porter ſa Souveraineté ſur la Ville de Montelimar. Philippe de Milan, aïant demandé ſecours au Roi, il lui fut accordé à la ſollicitation de Charles Duc d'Orleans, fils de Valentine ſa ſœur. Dix mille hommes lui furent envoïez ſous la conduitte de Renaud Chef eſtimé entre les autres; ſi eſt-ce qu'il fut défait quelques temps aprés, par Barthelemi Coglion le plus fameux Capitaine qui fût alors en Italie. Son imprudence le perdit, & Coglion en eut l'honneur. Ces Troupes paſſerent à travers le Dauphiné; & entrerent en Italie par le Mont-Genevre. Quelques vnes aïant été envoïées à Gap, furent mal-traittées par les Habitants incitez par Gauthier de Cereſte leur Evêque. Non ſeulement ils refuſerent de les recevoir, & de les loger, mais encore ils ajoûterent l'inſolence & l'inſulte à la deſobeïſſance; &, les aïant attaquées, tuerent vn Capitaine & pluſieurs des plus braves Soldats. Le Dauphin étoit trop ſenſible, pour n'étre pas irrité de cette injure; & aimoit trop à ſe venger pour la pardonner. La vengeance, quand elle peut ſervir d'exemple, & reprimer l'audace devient, d'vn mouvement de paſſion, vn acte de juſtice. Auſſi, comme nous le verrons, cette faute ne fut pas impunie.

Avantage de la Savoie dans l'échange & dans ce Traité.

Le Comté de Valentinois Gouvernemẽt particulier.

L'Egliſe S. André de Grenoble mi. ſe ſous la protection du Dauphin.

Aimé au ſecours du Duc de Milan.

Troupes mal traittées à Gap.

Reflexion.

XII.

POur Montelimar, nous avons déja raconté de quelle maniere l'Egliſe Romaine l'avoit acquis. Elle avoit donné à Giraud Adhemar, ſeigneur de Grignan, la Terre de Grilhon dans le Comté de Veniſſe, & il la poſſedoit. Le Dauphin, ſuivant l'avis de ceux qu'il avoit aſſemblez dans Grenoble, la retira de ſes mains pour la rendre, & lui donna celle de Marſane à la charge de l'homage qu'il ſe reſerva. Ce fut dans la Ville de Romans où il étoit décendu, à la fin du mois de May, accompagné de Jean Archevêque d'Ambrun, de Guillaume de Poitiers Evêque de Viviers, d'Yves de Steppeaux Chancellier de Dauphiné; de Louis de Laval ſeigneur de Chaſtillon, qui ſucceda à Gaucourt, l'année ſuivante; de Manigot de Saiſſac, de Guillaume de Cournilhon, de Charles ſeigneur de Culans, de Theode de Valpergue, de Jacques de Chabanes Senéchal de Bourbonnois Chevaliers, de Guillaume Baſtard de Poitiers ſeigneur de Barri, de Romanet de Velheu Adminiſtrateur perpetuel de l'Evêché de ſaint Paul-Trois-Châteaux. Pierre de Foix, Cardinal d'Albe étoit Gouverneur du Comté de Veniſſe; & quelques jours auparavant le Dauphin étoit tombé d'accord avec lui des conditions, ſous leſquelles Montelimar lui ſeroit rendu. Les articles en avoient été ſignez, & il en avoient promis reciproquement l'execution; neanmoins

Le Dauphin acquiert Montelimar.

Articles convenus.

Digitized by Google

Serment du Dauphin. fous le bon plaiſir du Pape : c'étoit Nicolas V. le ſerment du Dauphin fut qu'il promettoit, *par la foi, & ſerment de ſon Corps, & en parole de fils de Roi*, de les entretenir. Il s'étoit obligé de faire rendre au Pape le Château de Grilhon en l'état où il étoit, ſans que rien pût être pretendu contre l'Egliſe pour les reparations qui y avoiẽt été faites, ni pour les deteriorations de celui de Montelimar, non plus que pour la perception des fruits; & le Cardinal avoit promis de vuider en même temps celui-ci. Le Pape aïant aggreé ces articles, ils furent executez. Le Dauphin entra dans Montelimar, & en prit poſſeſſion. Le Cardinal, Hugues de Château-Verdun, ſainte Camele Viguier d'Avignon, & Guillaume Borreli Juge de Vaureas aïant été commis pour s'y mettre. Les Clefs du Château furent données au Baſtard de Poitiers comme Gouverneur General du Comté de Valentinois. Eugene étoit mort, & Nicolas lui avoit ſuccedé ami des lettres & protecteur des ſçavans. Son merite étoit grand & dans vne grande reputation; de ſorte que la Cour de France le regarda comme vn digne ſucceſſeur de S. Pierre, & ſe propoſa de mettre fin au Schiſme & par lui, & pour lui.

Fin du Schiſme. Felix reconcilié avec Nicolas V. Felix étoit porté à la paix de l'Egliſe, & par conſequent à renoncer à ſon droit en faveur de Nicolas. On auroit eu de la peine à emporter ce point ſur ſon eſprit par des raiſons: mais le merite eſt plus fort, & plus deciſif que le raiſonnement. Les Ambaſſadeurs de l'vn & de l'autre; ceux du Roi, ceux du Dauphin, ceux du Roi d'Angleterre, du Roi de Sicile, & du Duc de Savoïe s'aſſemblerent dans la Ville de Lion, pour conferer des moïens de reconcilier ces deux Puiſſances. Elles diviſoient l'Egliſe, &, pour en calmer les troubles, il faloit que leur vnion devint vne vnité. Le Cardinal d'Arles, & Jean de Grolée Prevôt de Montjou, furent ceux de Felix; & Jean Baile Archevêque d'Ambrun & Gabriel de Berneys ſeigneur de Targes, ceux du Dauphin. Berneys eſt auſſi appellé Bernez, & Bernil; & dans les Actes latins, *de Bernitiù*. Il étoit ſeigneur de Targes, & non de Farges. Aprés beaucoup de difficultez, Felix conſentit de renoncer à la Papauté ſoûs trois conditions: elles lui furent promiſes; & les Ambaſſadeurs du Dauphin lui donnerent toutes les aſſeurances qu'il deſira de la part de leur Maître; ce Prince aïant voulu être le garant de Nicolas, & que ſa foi fût le gage de celle du Souverain Pontife, ſur la parole duquel repoſe ſolidement la foi des Chrêtiens.

Reflexion. Conference dans Lion

Deputez.

Cependant il s'occupoit dans ſon païs à chercher les moïens d'y rendre ſon pouvoir plus abſolu: il fit rechercher les feux de Grenoble & du Graiſivodan, comme il avoit déja fait ceux d'vne partie du Viennois & de Valentinois. Il ne pouvoit mieux apprendre le fondement qu'il pouvoit faire, pour ſes deſſeins, ſur les forces de cette Province. Cette recherche appellée dans cette Province reviſion de feux, ne tendoit qu'à diſtinguer les ordres dans chaque Communauté. La connoiſſance du nombre des Nobles, & de ceux qui ne l'étoïent point, étoit le fruit de ce travail; & l'avantage que le Prince en pouvoit tirer étoit tres-important. La Nobleſſe eſt la force des armées. Il apprenoit ainſi ce qu'il avoit à ſe promettre de celle de ſon Eſtat, & le nombre des feux tailliables & des roturiers lui étant connû avec la même certitude, il lui étoit aiſé dés lors de fixer les impoſitions neceſſaires à la ſubſiſtance de ſes Troupes. Auſſi dans les Eſtats, qui furent tenus dans Bourgoin le mois de Ianvier de l'an M.CCCCXLVIII. Ce qui fut accordé au Dauphin, le fut ſur le pied de deux florins par feu. C'eſt par où l'on a commence à jetter les fondements de la realité des Tailles dans cette Province. L'établiſſement des feux n'a été en ſon origine qu'vne invention des Directeurs des Parroiſſes, pour le regalement des contributions ſur les particuliers qui y étoient ſujets, & dépuis il eſt devenu le ſupport de la fixation des Tailles à vn pied certain. Le Dauphin reduiſit en même temps les Bailliages à trois; & les Senechauſſées à vne, mais nous ne rappellerõs pas ici ce que nous avons dit dãs vn Ouvrage particulier dont l'Eſtat preſent de la Province eſt la matiere. Souvent le nombre des Juriſdictions détruit la Juſtice; & plus les dignitez ſe multiplient, plus elles s'anneantiſſent.

Reviſion des feux.

Effet de cette procedure.

Eſtats dans Bourgoin. 1448.

Feux pour la Taillabilité.

Bailliages reglés.

Reflexion.

XIII.

Digitized by Google

XIII.

MAis vne pensée plus importante attachoit aussi le Dauphin. Tous ses predecesseurs avoient ardemment desiré de regner dans Vienne. Guigue-André en avoit partagé le Comté avec l'Archevêque, par la cession que le Duc de Zeringhen lui avoit faite. Ainsi, il étoit entré en la participation de la Jurisdiction du Comté de Vienne, c'est à dire, du Territoire de cette Ville hors de ses murailles, dans toute son étenduë; &, pour exercer cette commune Jurisdiction, les Archevêques & les Dauphins avoient vn Juge commun, qui avoit le tître de Juge des Comtes. Mais, pour celle de la Ville, dans l'enceinte de ses murailles, soit Temporelle, soit Spirituelle, l'Archevêque la possedoit absolument & souverainement. De sorte qu'à cet esgard il en étoit comme le Prince. Humbert II. que l'exemple de ses predecesseurs excitoit, tâché de le troubler dans cette possession, & d'y entrer; & le Roi Charles V. n'esperant de le pouvoir sans l'aïde de l'Empereur l'avoit recherchée. Le Regne de Charles VI. ne fut qu'vn desordre qui dura quarante deux ans. N'étant pas capable de regner par lui-même, ses Ministres ne travaillerent qu'à augmenter leurs Maisons, & non le Roïaume. Neanmoins Charles son fils d'abord que le Dauphiné lui eût été restitué, reprit ce dessein, qui sembloit abandonné. Il fit des propositions à l'Archevêque Jean de Mant, pour être associé par lui en cette Jurisdiction Temporelle, &, pour tout dire, en cette Principauté. Elles furent de lui rendre le Bourg de sainte Colombe, & sa Viguerie, & de lui donner encore Bourgoin & Château-Villain. Mais, aïant été appellé à la Couronne avant que ce Traité fût conclu, tant d'autres soins l'assaillirent de tant de côtez, durant tout le cours de son Regne, que celui-ci ou ne se presenta plus à son esprit, ou ne le toucha plus sensiblement. Mais, il entra dans celui du
1447. Dauphin son fils plus ardent, & plus inquiet. L'an M.CCCCXLVII. il s'attribua de son authorité ce que les autres n'avoient pretetendu acquerir que par les voïes ordinaires du commerce des hommes. Sous divers pretextes, dont les principaux furent la Regale & les reparations publiques, il dépoüilla l'Archevêque de sa Temporalité. L'Archevêque Geoffroy Vassalli étoit mort le XVI. du mois d'Octobre de
1446. l'an M. CCCCXLVI. & Jean de Poitiers n'entra dans son Siege que quatorze mois aprés. Dans cet intervalle le Dauphin pratiqua si heureusement le Chapitre de l'Eglise Cathedrale, & le Peuple de Vienne, qu'ils ne refuserent rien à l'affection que ses promesses leur firent concevoir pour lui; ou aux impressions de ses menaces. Encore que naturellement son esprit fût rude & fier, il avoit l'art de l'adoucir pour quelques moments, par la violence que sa dissimulation lui faisoit. De sorte que l'Archevêque fut contraint de faire comme eux, emporté par ce torrent plûtôt que persuadé par aucune raison. C'est ce qui fut conclu à Moras dans la maison de François de Bellecombe, seigneur de Murinais, le XXI. du mois de Septembre, entre Charles de Poitiers seigneur de S. Vallier, & Guillaume Bâtard de Poitiers seigneur de Barri Deputez & Commissaires de l'Archevêque, qui étoit encore à Valence, Yves de Steppeaux seigneur de Laudni Chancellier de Dauphiné, Loüis de Laval seigneur de Châtillon Gouverneur de la Province, Almeric seigneur d'Estissac premier Chambellan, Jean Bâtard d'Armagnac Seneschal de Valentinois & de Diois, Antoine de Bolomier Thresorier General, Jean de Villaines Baillif des Montagnes, Aimar de Poisieu Cap-dorat Maitre de l'Hôtel du Dauphin, Guillaume Betey Conseiller, & Jean Bochetel Contrôlleur. L'Archevêque reconnût la Souveraineté du Dauphin pour toute sa Temporalité, soit dans Vienne, soit ailleurs. Le Ressort Souverain fut reservé au Prince, étant convenu qu'à l'avenir les Appellations ne seroient portées ni traitées que devant les Officiers

Traité du Dauphin avec l'Archevêque de Vienne pour la Superiorité & le Corps de la Ville.

Propositions de Charles Dauphin à l'Archevêque dignes de remarque.

Traité du Partage.

Digitized by Google

du Dauphin. Enſuite les Deputez de l'Archevêque lui rendirent homage entre les mains du Chancellier ; & le lendemain l'Archevêque approuva tout ce qu'ils avoient fait. De là ils vinrent tous à Vienne accompagnez de Jean Bottu Secretaire du Dauphin ; & n'y trouverent que des eſprits diſpoſez à vne aveugle obeïſſance. Le Chancellier aïant aſſemblé les Conſuls, & les principaux des Habitans, au nombre deſquels étoient Jean de Croiſet Juge de la Ville, Guigue Coſtaing Gardier, Jean Meyſſonnier, & Laurent de l'Egliſe Procureurs & Officiers Delphinaux ; leur apprit le Traité fait avec le Dauphin : il ajoûta qu'il établiroit dans leur Ville vn Lieutenant de Baillif (on l'appelle preſentement Vibaillif) pour connoître des Appellations, & leur défendit de ſe pourvoir ailleurs en ce cas. Mais il s'expliqua plus particulierement dans le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, où le Clergé fut aſſemblé, des motifs du Dauphin en ce changement ; & ce qui ſe recueillit de ſon diſcours, ce fut que les Rois de France ni leurs fils aînés ne ſouffroient jamais de Souverains dans leurs païs, bien loin qu'ils en reconnûſſent ; que, par cette raiſon, les Prélats & les Gents d'Egliſe de la Province, qui n'avoient point encore fait cette reconnoiſſance de ſa Souveraineté & de ſon Reſſort ſuperieur, s'y étoient enfin portés, étant bien éclaircis de la juſtice de ſon droit, & qu'il n'étoit pas reſolu de laiſſer ni Juriſdiction ni Terre dans l'independence. Il ne faut pas diſputer du droit où la force commande. Les Conſuls & le Chapitre preſterent le ſerment de fidelité ; &, comme l'on parloit alors, firent la foi & l'homage le XXIII. & le XXIV. du mois de Septembre. L'exercice de la Judicature commune (on diſoit Jugerie) y fut commis à Jean Croiſet ; & celle du Reſſort & des Appellations, à Etienne Bertal licentié aux Loix juſques à ce qu'il y eût été pourveu autrement. Celui-ci avoit la qualité de Maître des Requêtes du Dauphin dés l'an M. CCCCXLVIII. Les Conſuls, qui firent ce ſerment, & ce premier acte de vaſſelage, furent Guillaume Blanc, Geoffroi Chappuis, Anſelme de la Tour, Guichard de la Maladiere, Pierre Chivallet, Jacques de la Monnoïe, & Guigue des Faïes : Et les Armes du Dauphin furent miſes ſur les Portes de la Ville, pour y être vne preuve publique de ſa ſubjection à cette nouvelle Souveraineté. Le Corps de la Ville lui rendit homage comme à ſon Souverain le dernier jour du mois d'Octobre de l'an M. CCCCXLVIII. & il en fut fait vn Acte authentique. Ils approuverent & confirmerent de nouveau le Traité, par lequel ils avoient donné au Dauphin Humbert II. & à ſes ſucceſſeurs la garde de leur Ville : mais ce ne fut pas ſans condition : Il leur fut promis, outre vne exemption entiere & abſoluë de toutes Tailles & de tous Tributs, que le Dauphin ne pourroit à l'avenir exiger d'eux ni aide, ni plait, ni ſecours, même en temps de guerre, ſi ce n'eſt aux environs de leur Ville, & pour la défence de leurs murailles. Ils furent auſſi déchargez d'envoïer aux Aſſemblées des trois Etats de Dauphiné, & de contribuer aux dons, aux ſubſides, & aux autres impoſitions, qui y ſeroient reſoluës en faveur des Dauphins, ou pour l'interêt de la Province. Pour tout dire, le Dauphin s'obligea pour lui, & pour ſes ſucceſſeurs de ne rien alterer à leur franchiſe, & à leurs privileges ; & eux à reïterer cet homage toutes les fois qu'il leur ſeroit ordonné. Ils ſe conduiſirent en cette affaire ſi importante par le conſeil d'André de la Porte, & de Barthelemi du Nievre fameux Juriſconſultes. Celui-ci fut mêmes envoïé au Dauphin, qui étoit à Aliſſan le XXIII. du mois de Decembre, cinq jours avant que l'Archevêque Jean de Poitiers entrât dans la réelle poſſeſſion de ſon benefice par le miniſtere de Loüis de Poitiers Evêque de Valence ſon frere. Il n'y avoit rien de plus oppoſé aux droits & à l'authorité de ce Prélat que cet homage, qui dans vn jour lui avoit oſté tous ſes ſujets : mais ce qui étoit le plus fâcheux, c'eſt qu'il

Reflexion.

Officiers établis dans Vienne.

1448.

1448.

Franchiſes accordées à la Ville de Vienne.

Barthelemi du Nievre envoyé au Dauphin.

Digitized by Google

qu'il les avoit donnés à vne Puiſſance, qui pour établir vn droit réel & poſitif, n'avoit beſoin que d'vne couleur : Ce fut le ſujet de cette députation. La poſſeſſion que prit l'Archevêque ne lui donna pas celle de ſa Temporalité ; & enfin il fut contraint d'obeïr à tous les deſirs du Dauphin. Ce Prince avoit ordonné par vn Edit general à tous les Prélats, à tous les Corps Eccleſiaſtiques, & à tous les Seigneurs, qui juſques alors avoient été conſiderés comme allodiaux à l'égard des Dauphins, de lui rendre homage, & de remettre dans la Chambre des Comptes les Actes d'adveu, & les dénombrements de leurs poſſeſſions, que cet Edit convertit en Fief. La paſſion des Habitans de Vienne & cet Edit ne laiſſerent pas à l'Archevêque ni la liberté ni le moïen de reſiſter. Quand on s'eſt declaré vaſſal & dependant, on ne combat plus pour ſes droits avec vigueur contre la volonté de ſon Seigneur. L'Archevêque fut preſſé de faire part au Dauphin de la Juriſdiction Temporelle ; de l'y aſſocier, de l'y rendre égal à ſoy, &, comme parlent les Actes de ce temps-là, de l'y apparier. La choſe étant miſe en negotiation, il n'y eut pas de la difficulté à l'y reſoudre : elle fut toute aux conditions. Il en propoſa pluſieurs, & il en donna les Articles aux Députez du Dauphin, & entre autres, que la Maiſon Archiepiſcopale, le Château de la Baſtie, Celui de Pipet, la Maiſon des Canaux, ni ſon Palais d'entre les Vignes en la Parroiſſe de S. Blaiſe n'entreroient pas dans cette ſocieté ; mais demeureroient en toute proprieté à l'Archevêque, & au Chapitre ; &, par la même raiſon, le Palais Delphinal contigu à l'Egliſe Nôtre-Dame de la Vie, au Dauphin ; que le Bourg de ſainte Colombe lui ſeroit rendu, pour être affecté à l'égard de la Juriſdiction à ce pariage, & que Bourgoin, & Château-Villain ou d'autres Terres d'égale valeur lui ſeroient données pour le recompenſer de la perte que cette ſocieté apportoit à ſon Benefice. Château-Villain avoit été donné à Humbert de Grolée, pour lui tenir lieu de rançon pour Antoine de Tholongeon Maréchal de Bourgogne ſon priſonnier de guerre que le Roi lui avoit demandé ; que le Siege du Bailliage de Viennois établi dans Bourgoin ſeroit transferé dans Vienne (& dans ces Articles cette Juriſdiction, qui eſt aujourd'hui le Bailliage de Vienne, eſt appellée *la grand Cour de Viennois, & de la Terre de la Tour*) que les Habitans de cette Ville ne ſeroient obligés qu'à vn ſimple ſerment de fidelité, que les Conſuls preſteroient chaque année dans les mains du Juge Commun, & non à vn homage plus ſolemnel ; qu'ils ne ſeroient point tenus de paroître par leurs Députez dans les Aſſemblées des trois Etats de la Province, ni de ſervir leurs deux Seigneurs à la guerre hors de leur Ville & de ſon Territoire : Et enfin, qu'il ne ſeroit jamais *impoſé ſur eux Tailles, Subſides, Gabelles, Truages, Impoſitions par quelque maniere que ce ſoit.* C'en ſont les propres termes. Mais que leurs libertés & leurs franchiſes leur ſeroient conſervées inviolablement. Le Dauphin ne conteſta point ſur ces Articles, & les accorda tous ; & il n'y eut de la difficulté que pour la qualité du dégrevement, & non pour le dégrevement même, qui fut trouvé juſte. Ainſi l'Archevêque étant ſatisfait, le Dauphin lui fut aſſocié, par vn Contract authentique, en tous les droits, & en tous les avantages de ſa Juriſdiction Temporelle. Mais, pour regler la forme du Gouvernement à l'avenir, & la maniere de l'exercice de cette Juriſdiction devenuë commune, & le dégrevement, il fut convenu que l'Archevêque & le Dauphin nommeroient des perſonnes capables de le faire : & ils leur donnerent tout pouvoir pour cela. Les Commiſſaires du Dauphin furent Aimar de Poiſieu Cap-dorat Maiſtre de ſon Hôtel, Matthieu Thomaſſin Conſeiller au Conſeil Delphinal, qui commençoit alors à avoir le titre de Cour Souveraine, & Guillaume Beci Maître des Requêtes ; & ceux de l'Archevêque, François de Martel Abbé de S. André de Vienne, Pierre Champin Doïen de l'Egliſe de Vienne, Bertrand Merlet Official, Pierre Silve Maître

Directe univerſelle établie par le Dauphin.

Reflexion.

Pariage entre le Dauphin & l'Archevêque.

Articles de ce Traité.

Dégrevement permis à l'Archevêque.

Commiſſaires.

Digitized by Google

Maître de l'Hôtel de l'Archevêque, & Pierre Beſſe ſon Procureur. Ils reglerent la forme du Gouvernement, & de l'exercice de la Juriſdiction: mais ils ne paſſerent pas au point du dégrevement, qu'ils laiſſerent indecis. C'eſt ce Reglement que l'on appelle Pariage. Depuis ce temps-là la Juriſdiction Temporelle ſubalterne a été exercée alternativement par les Juges du Dauphin & de l'Archevêque. Il y eſt porté exprés que cette Juriſdiction appartiendra également à l'vn & à l'autre ſans aucune difference, & qu'il n'y en aura pas auſſi entre les Juges qu'ils auront nommez.

Pariage.

XIV.

Traitez avec les autres Prélats ou Chapitres pour même ſujet.

CEt exemple a été ſuivi dans les Traités de même nature, faits avec les autres Prélats où les autres Chapitres des Villes de cette Province par le même Prince étant encore Dauphin, ou devenu Roi. Neanmoins, les Juges Delphinaux ont pretendu en quelques lieux de s'élever au deſſus des autres par cette raiſon que leurs Offices ont été erigez en Titres d'Offices formez ſous le nom de Juges Roïaux. Mais, le Roi ne fait de nouveaux établiſſements en cette Province que comme Dauphin, & non comme Roi par ce que n'étant pas vnie au Roïaume, elle eſt vn Corps d'Eſtat ſeparé. Ainſi le changement des noms n'ôte ni n'adjoûte rien à la ſubſtance des choſes auſquelles ils ſont appliquez. D'ailleurs ce n'eſt qu'vne même Juriſdiction qui ne doit pas avoir tantôt plus & tantôt moins d'éclat par vne viciſſitude extraordinaire, qui offenceroit des Actes ſi ſolemnels que prés de deux Siecles ont confirmés & auſquels le Roi n'a jamais eu la pensée de déroger. Auſſi ne s'en eſt-il pas expliqué: mais cette queſtion n'eſt pas de mon ſujet. Louïs étoit fort perſuadé des veritez de nôtre Religion, quoi qu'il ne ſemblât pas bien zelé pour les droits des Egliſes qui s'oppoſoient à ſa Souveraineté. C'eſt pourquoi il ne pût ſouffrir plus long-temps les Iuifs dans ſon païs: Il les en chaſſa, & leur fuite le depeupla en divers lieux. Ils ſe retirerent dans les Villes qui y reconnoiſſoient l'Egliſe, d'où ils n'ont été auſſi bannis qu'aprés qu'elle y a perdu tout droit de Souveraineté. La Ville de Cremieu reſta vuide; & le Dauphin y receut vn prejudice qui le fit ſonger aux moïens de la repeupler. Les Iuifs y étoient aſſujettis à vn Tribut d'vn demi Marc d'argent. On ne s'applique jamais mieux aux ſoins du bien public, que par les conſeils de l'intereſt particulier. Le Dauphin étant dans cette Ville, & voïant qu'elle avoit beſoin d'Habitants, promit ſolemnellement à qui voudroit le devenir la franchiſe & l'exemption de toutes Tailles, de tous dons, & de tous ſubſides durant vingt ans: & Ponce de Loras lui aïant rendu d'utiles ſervices, il lui donna la Juriſdiction de Brens auprés de Cremieu. Elle en fut la recompenſe, & le témoignage de la reconnoiſſance du Prince. Louïs Duc de Savoïe étoit alors bien avec lui, & ces deux Princes meditoient vne plus étroitte alliance entre eux, pour être l'vn à l'autre vn appui contre leurs ennemis. Le Dauphin mettoit en ce rang tous les Miniſtres de la Cour de France. Ils propoſerent de ſe liguer enſemble pour n'avoir plus que de communs intereſts & cette ligue fut concluë dans la Ville de Briançon le X. du mois d'Août de l'an M. CCCCXLIX. L'année ſuivante vîd établir dans Valence, dans Romans, & dans ſaint Paul-Trois-Châteaux la Souveraineté du Dauphin comme elle l'avoit été dans celle de Vienne qui leur fut vn exemple qu'elles imiterent: l'Evêque de Valence la reconnût comme l'Archevêque de Vienne ſon frere l'avoit fait, & rendit homage au Dauphin. Mais cela, avoit été precedé de divers mouvements. Antoine de Montclus, & Charlot (on ne lui donne pas de ſurnom) étants accuſez de fauſſe monnoïe, étoient dans les priſons de l'Evêque. Les Officiers du Dauphin pretendoient qu'ils leurs devoient être renvoïez: & Gui Chourpe, & Aimar de Poiſieu, Chevaliers, Gui Pape, & Iean de Cizerin vinrent à Valence pour les emmener. Ils enjoignirent à l'Evêque de les leur rendre à peine de cinquante livres d'or. Au lieu d'y ſatisfaire, il appella au

Egalitez des Juges Delphinaux & des Juges des Prélats ou des Chapitres

Iuifs chaſſez de Dauphiné par le Dauphin.

Cremieu depeuplé.

Tribut des Iuifs.

Reflexion.

Privileges donnez à Cremieu.

Recompanſe à Ponce de Lorat.

Ligue entre le Dauphin & le Duc de Savoye.

1449.

Traité du Dauphin avec l'Evêque de Valence pour la Juriſdiction Temporelle.

Accuſez de fauſſe monnoye dans Valence vendiquez par les Juges du Dauphin.

Refus de l'Evêque.

Roi,

Digitized by Google

Roi, au Parlement de Paris, & à celui de Tholose, &, enfin au Pape, comme étant troublé en sa possession de ne point dependre du Dauphin. Mais certes vn recours si confus, & vne resistance si mal colorée montrerent que, dans ce chagrin, son ame étoit encore plus troublée. En effet, s'y étant si mal pris, il reüssit mal: Le Dauphin fit proceder contre lui par saisie de son Temporel qu'il mit soûs sa main. C'est comme parlent les Actes. Quand les Princes ont commencé à vouloir être adorez, ils ont appellé leur puissance leur main, parce que la main de Dieu c'est cette authorité devant laquelle tombent toutes les Puissances. Pour r'entrer dans la joüissance de ses Terres & de sa Jurisdiction, il fut contraint de descendre au rang de sujet. Ce fut le x. du
1450. mois de Septembre M.CCCCL. que la chose fut concluë avec l'Evêque par le ministere de Gui Pape, qui fut emploïé à cette importante affaire. L'Evêque reconnût le Dauphin pour son Souverain, & consentit qu'il exerçât dans Valence, & dans toute sa Temporalité tous les droits de la Souveraineté, soit à l'égard du dernier Ressort, soit autrement; que les Appellations de son Juge vinssent sans moïen au Senéchal de Valentinois; & le Dauphin, que ce Juge executât ses Sentences jusques à la somme de vingt florins, & au dessous, nonobstant appellation, & sans prejudice. Et parce que l'Evêque perdoit ainsi vn degré de Jurisdiction, il lui fut promis vn dégrevement, non seulement tel que les Arbitres, dont ils conviendroient, ordonneroient; mais aussi de dix livres de revenu chaque année, au delà: Tellement que quatre jours aprés l'Evêque rendit homage au Dauphin en personne, dãs le lieu de Chabeüil où avoient été assemblés pour cela, l'Archevêque d'Ambrun, le Gouverneur de la Province, le Senéchal de Valentinois, Amauri de Stissac, Jean de Villennes, Bremond de Brion, Chevalier, seigneur d'Argentail, Antoine Bolomier qualifié *General Conseiller sur le fait des Finances*, Aimar de Poisieu Cap-dorat, Loüis Basset seigneur de Crussol, & avec ceux-là Gui Pape, & François de Cizerin. Les Habitans de la Ville de Valence, & des Terres de l'Evêché dans le Valentinois, & de Diois jurerent aussi la même fidelité, & entre les Nobles, Jean Artaud seigneur d'Aix, Jean Artaud son frere seigneur de Beaumont, Aynard Renard seigneur de S. Disier, Ozias Janin seigneur de Paunes, Arnaud de Roezais seigneur de Bonneval, Guigue Faure seigneur en partie de Vercors, dont il étoit originaire, Guillaume Faure, & Hugues Faure de Die tous deux Docteurs Jurisconsultes. Aprés, le Dauphin voulut affermir sa nouvelle domination dans cette Ville, en lui donnant pour fondement ceux d'vn Palais qu'il y commença. Il jugea neantmoins à propos de faire consentir l'Evêque, & les Habitans au choix qu'il fit du lieu,; & consentit lui-même qu'ils pussent se venter de le lui avoir donné. Ils lui ac-
1450. corderent le XXVI. du mois de Janvier de l'an M.CCCCL. vne partie de leurs mura-
les flanquée de deux Tours, entre lesquelles étoient la Porte Soniere. Ils devoient au Dauphin vn marc d'or chaque année, à cause de la protection en laquelle ils avoient été receus depuis quelques années: Ils en furent alors décharger, étãs devenus sujets. Les proteger & les défendre ce n'étoit plus au Dauphin vne gratification, mais vn devoir. Le Chapitre de l'Eglise S. Bernard de Romans avoit déja receu Humbert II. en pariage par le Traité fait entre ce Prince & le Pape Clemẽt VI. Le Dauphin ne se cõtenta pas de l'égalité qu'il n'avoit pas soufferte aux Prélats, il fallut que ce Corps flêchît les genoux devant cet esprit élevé, & qu'il lui rendit homage. La reconnoissance de sa Souveraineté fut faite par Iean d'Angerolles Docteur aux Loix, Maitre Scholastique, Jean de l'Eschaillon, Jacques du Plastre Precenteur, Jean de Boissier, & Etienne Marneys Chanoines deputez du Chapitre, le Chancellier Yves de Stepeaux contractãt pour le Dauphin, qui étoit venu exprez dans la maison de Iean de Girard Archevêque d'Ambrun, qui y fut present avec Etienne de Geneve Evêque de S. Paul-Trois Châteaux, & Remond Ainard seigneur de Montaynard. Mais, le Pape Clement avoit reservé les dernieres appellations, c'est à dire le Ressort Souverain, à la Cour Romaine. C'étoit vne vsurpation sur la Roïauté: elle fut corrigée. Il fut convenu que ce droit

Son appel remarquable.

Procedures contre lui.

Reflexion.

Traité

Députez.

Serment de fidelité des sujets de l'Evêque au Dauphin.

Le Dauphin bâtit vn Palais dans Valence.

Tribut pour la protection

Traité du Dauphin avec le Chapitre de l'Eglise S. Bernard de Romans. Hommage du Chapitre.

Digitized by Google

n'étant qu'vne ſuite neceſſaire de la Souveraineté legitime,les Appellations ſeroient traitées en dernier reſſort devant les Officiers du Dauphin. Ce Prince exigea en même temps la même reconnoiſſance de l'Evêque de S.Paul, qui ne la conteſta pas, & témoigna de la joïe à faire ce qu'auſſi bien il ne pouvoit éviter par aucun témoignage de douleur. Gautier de Cereſte,Evéque de Gap,fut plus heureux dãs ſon malheur. Aprés l'inſulte auquel il s'étoit porté contre l'authorité du Roi Charles VII. & du Dauphin,pour défendre aux Troupes,qui alloient en Italie,le paſſage dans ſa Ville,ſon Temporel avoit été ſaiſi & arrêté:Le Dauphin avoit mis Garniſon dans ſes Châteaux, & dãs ſes Places;& en avoit donné le Gouvernement à Antoine de la Poipe ſeigneur de Dieſme.Il avoit même été contraint de s'éloigner,n'y aïant pas de la ſeureté pour lui dans ſon Dioceſe ; & les Habitans de la Ville de Gap & de toutes les Terres de l'Evêché avoient fait ſerment de fidelité au Dauphin;De ſorte que l'Evêque étoit biẽ certain qu'il n'y en auroit plus pour lui. Ceux qui avoient oſé paroître zelés à ſon ſervice avoient été traités comme criminels.Ils étoient dans les priſons du Dauphin,& Pierre Gruel, & Jean Cottin en étoient les principaux. De ſorte qu'il fût contraint d'aller implorer dans Rome,aux pieds du Pape l'interceſſion du S.Siege. Le Cardinal de Foix,& l'Evêque de Coſerans furent commis pour travailler à ſa reconciliation auprés du Dauphin qu'à la fin ils flêchirẽt.Il accorda aux prieres du Pape la grace de l'Evêque & de tous ceux qui l'avoient offencé.Gruel & Cottin furent remis en liberté,& les Habitans de Gap déchargez de tout ce qu'ils lui avoient promis. La Temporalité fut renduë à l'Evêque , & tout ce qui avoit été fait contre lui étant aneanti,ſa Juriſdiction, ſes Terres,& ſes Châteaux revinrent dans ſes mains,ſans être deshonorez d'aucune marque de ſervitude. Tout ce que le Dauphin exigea de lui, ce fut que , trois mois aprés ſon retour de Rome , il viendroit lui-même lui demander pardon *en tout. humilité* (c'eſt comme parle le Traité conclu dans S.Donat pour ſon rétabliſſement) & que cependant le ſeigneur de Cereſte ſon frere , ou le Grand Vicaire ſatisferoient pour lui à cette ſubmiſſion. Il importe que les Souverains accordent preſque toûjours tout l'vtile à qui leur laiſſe tout l'honneur. Cereſte eſt vne Terre de Provence poſſedée aujourd'hui par vne branche de l'illuſtre Famille de Ville-neufve.Le Dauphin avoit aſſez fait comprendre à l'Evêque deGap,& aux Habitans de cette Ville,qu'encore qu'ils euſſent la vanité de ſe croire independants, il les conſideroit neantmoins comme ſes vaſſaux,& ne les diſtinguoit du nombre de ſes autres ſujets que par la ſeule allodialité , qui n'eſt pas incompatible avec la Superiorité ſouveraine. Les trois Etats de Dauphiné, & des Comtez de Valentinois & de Diois aïant été aſſemblez dans la Ville de Bourgoin , au mois de Janvier M.CCCCXLVIII. en la preſence du Dauphin , ceux de Gap & tous les autres allo-1448. diaux avoient été mandez pour y aſſiſter. Il y fut accordé au Dauphin deux florins ſur chaque feu , mais avec cette condition que c'étoit ſans conſequence ; & le Dauphin écrivit aux Habitans de la Ville de Gap le XXVI. du mois ſuivant de ſatisfaire à cette contribution pour leur chef. Il les en pria , & les aſſeura qu'en leurs affaires il leur témoigneroit ſa reconnoiſſance. Les prieres des Souverains adouciſſent les commandements , & impoſent neanmoins vne plus abſoluë neceſſité d'obeïr.

Homage de l'Evêque de S.Paul-Trois Châteaux.

Procedures avec l'Evêque de Gap, ſe accommodement.

Reflexion.

Etats aſſemblez à Bourgoin.

Tous aſſignez pour y aſſiſter.

Impoſition.

Gap y eſt compris.

Reflexion.

FIN DV LIVRE TREIZIE'ME.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE QVATORZIEME.

Dépuis l'an M. CCCCLI. juſques à l'an M. CCCCLXXXVIII.

SECTION I. II. III.

REglement des Monnoyes. Diverſes eſpeces. Origine des Liards.
Reglement des Notaires. Reduits. Seaux rétablis.

Mariage du Dauphin Loüis avéc Charlotte de Savoïe. Sa dot. Epouſailles à la Coſte S. André. Solemnités.

Etats de la Province. Don gratuit au Dauphin à cauſe de ſon mariage. Vienne y eſt compriſe.

Maladie populaire. Mort de la B. Philippe de Canteliman dans Vienne. Son eloge.

Le Dauphin à la Tour du Pin. Guerre entre de Gentils-hommes particuliers. Le Dauphin abolit ce droit d'armer, par Edit.

Juifs r'appellés. Nouveaux privileges leur ſont donnez. Sortent de Dauphiné. Convertis d'entre eux. Leurs deſcendans.

Vniverſité de Valence établie.

Reglement touchant les Requeſtes Civiles.

Armement contre la Savoïe. Le Dauphin fortifie Vienne. Repare le Fort du Mont Salomon.

Arriereban commandé dans le Valentinois.

Bailliage établi dans Vienne.

Recompenſe à ceux qui avoient obeï pour l'arriereban.

Voïage du Dauphin en Breſſe. Paix avec le Duc de Savoïe.

Le Dauphin donne ſecours au Roi René.

Recherches du Dauphin contre l'Egliſe, & la Nobleſſe. Toute allodialité leur eſt oſtée. Contrains de reconnoître le Fief du Dauphin.

Le Conſeil Delphinal erigé en Parlement. De qui composé. Rang de ce Parlement.

Guerre du Duc de Savoïe contre le Marquis de Saluſſes pour l'homage. Le Dauphin ſecourt le Marquis. Paix.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Regiſtr. Camera Computor. Delphinat.
Guichenon Hiſtoire de Savoïe. f. 371. 513. 515. 516.
Recherches des Antiquitez de Vienne par N. Chorier liv. I. *ch.* 4. *& liv.* 3. *ch.* 19.
Statuta Delphinalia. f. 21.
Io. Columbi de reb. geſtis Valentin. Epiſcop. lib. 4. *n.* 4.
Memoires de Vallier MSS.
Guid. Papæ quæſt. 43.

IV. V. VI.

Mécontentements contre le Dauphin, dans le Dauphiné. Le Roi irrité contre lui. Gui Pape lui eſt envoïé par le Dauphin.

Digitized by Google

Nouveau Traité du Dauphin avec l'Evêque de Valence. Le premier anneanty. L'Evêque rend homage.

Droits accordez au Gardier du Dauphin dans Vienne.

Statut touchant la forme des Donations entre vifs.

Le Roi vient avec vne armée contre le Dauphin. Titre que prend le Roi à cet effet. Eſtats de la Province où il eſt conclu que le Roi ſera obey.

Fuite du Dauphin: ſe rafréchit chez Hugues Coct, qui lui dõne vne sõme cõſiderable.

Le Roi Maître de la Province. Favorits, & Maîtreſſe du Dauphin, durant le ſejour qu'il y fait.

Ses enfants.

Annobliſſement de pluſieurs.

Guid. Papæ queſt. 84. 114.
Regiſtr. Cameræ Computor Delphinat.
Statuta Delphinalia.
Nicol. Gilles Tom. 2. f. 109.
Archivia Eccleſiæ S. Mauritij Vienn.
Aimar. Falcon. Hiſtor. Antonian. f. 87.
Hiſt. Genealog. de la Maiſon de Saſſenage, par Chorier liv. 4.
Le Cabinet du Roi Louïs II. f. 9. 121.

VII. VIII. IX.

Eſtat de la Province, aprés le départ du Dauphin. Mort du Gouverneur. Son ſucceſſeur.

Serment des Eſtats de la Province au Roi. Sa forme. Sejour du Dauphin en Flãdre.

Mort du Roi. Le Dauphin lui ſuccede; eſt Louïs II.

Il ſe venge de tous ceux qui avoient été pour le Roi, contre lui, en Dauphiné. Prémierement des Habitants de Vienne par la reviſion des feux, à quoi il les aſſujettit. Leurs defenſes.

Et aprés du Preſident Baile, de Pierre Baile, de Gabriel de Roſſillon ſeigneur du Bouchage.

Les biens du Bouchage confiſquez donnez à Baſtarnay. Ses differents avec Montchenu. Incidents, à ce ſujet, dignes de remarque.

Guid. Papæ quæſt. 114.
Iean de S. Gelais Hiſt. du Roi Louïs II.
Chronique Scandaleuſe de Louïs II. f. 18.
Archivia Domus publicæ Vienn.
Regiſtr. Cameræ Computor. Delphinat.
Memoires MSS. communiquez par Monſieur de Lionne, Doïen de la Chambre des Comptes de Dauphiné.

X. XI. XII.

Bouchage erigé en Baronie pour Baſtarnay. Procés fait à Antoine Bolomier. Sa condamnation. Celle de Jean Coppier, & du Baſtard de Poitiers, aprés leur mort.

Mort de Gui Pape. Son Eloge.

Eſtat de la Ville de Gap. Differents entre l'Evêque & le Corps de la Ville. Pourſuittes remarquables contre Iean de Montorſier, & contre les Habitants de Gap.

Traité entre le Roi, & le Roi René. Gap cedé au Roi René, par Eſchange ſans effet. Guerre du bien public contre le Roi. Arriereban de Dauphiné. Bataille de Montleheri. Valeur de la Nobleſſe de Dauphiné. Gentils-hommes de Dauphiné tuez. Honneurs rendus à leur memoire. P. Bayard l'vn d'eux.

Prieuré & Hôpital de Chichiline fondez.

Lepre en ce temps-ci, Gentils-hommes qui en ſont atteints. Que c'étoit la Verole.

Mariage d'Aimar de Poitiers, & de Marie, fille naturelle du Roi.

Guerre

Digitized by Google

Guerre contre la Savoïe. Commandants. Paix.

Reglements de Cominge Gouverneur de la Province.

Reglements,& ſtiles de Creſt,& de Montelimar faits par Jean Rabot.

Naiſſance du Dauphin Charles. Depuis Charles VIII.

Egliſe de Nôtre-Dame de Grenoble exempte du Droit de Seau. Proceſſion de chaque mois dans Grenoble.

Hiſtoire Genealog. de la Maiſon de Saſſenage par Chorier liv. 4.
Regiſtr. Cameræ Computor. Delphinat.
Archivia Eccleſiæ B. M. Gratianopolit.
Guid. Papæ q. 551.560.
Procedure MS. du Conſeiller Marcoux, communiquée par Monſieur de Lionne Doïen de la Chambre des Comptes de Grenoble.
Hiſtoire Scandaleuſe f. 30. 56.
Additions à Monſtrelet f. 133.
P. Matthieu dans la vie du Roi Louïs II.
Supplement à l'Hiſtoire du Chevalier Bayard.
Guichenon Hiſt. f. 590.

XIII. XIV. XV. XVI.

Secours envoïé de Dauphiné à Iolande Ducheſſe de Savoïe. Elle eſt conduitte à la Buiſſiere, & à Grenoble.

Mort du Duc de Guienne, frere du Roi. L'Abbé de S. Jean d'Angeli, Jourdain Faure de Die, perſecuté à ce ſujet. Sa mort.

Le Pape ſe declare protecteur du Chapitre de l'Egliſe Nôtre-Dame de Grenoble, & nomme des conſervateurs de ſes Privileges.

Le Prince d'Orenge fait priſonnier, par le ſeigneur d'Illins. Se rend Vaſſal du Roi comme Dauphin.

Le Roi en Dauphiné. Le Duc de Nemours priſonnier dans Pipet. Le Roi va à S. Antoine de Viennois. S'aſſeure de la Savoïe.

Le Seigneur d'Illins Tuteur du Duc de Savoïe.

Eſtats de la Province. Don gratuit. Vienne impoſée. Regalement ſur cette Ville. Forme d'impoſts ſur cette Ville. Executions pour Rolles.

Nobleſſe donnée à gents de peu de merite.

Le Prince d'Orenge rétabli. Se brouille avec le Roi. Arreſt contre lui qui confiſque ſa Principauté. Le Baron de Saſſenage en a le Gouvernement.

Le Pape ſe procure la reſtitution du Comté de Valentinois. Le Roi étant à Lion. Procedures pour ce ſujet. Sans effet.

Zizimi, frere de Bajazeth Empereur des Turcs preſenté au Roi. Son ſejour en Dauphiné où il aime Philippe de Saſſenage, qu'il veut épouſer.

Mort du Roi Louïs II. Ses honneurs funebres dans Grenoble, & dans Vienne.

Gouverneur du Viennois nommé par le Parlement, n'eſt reconnû dans Vienne.

Deputez des Eſtats de la Province au nouveau Roi.

Guill. Paradin Hiſtoire de Savoïe liv. 3.
Sam. Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 553. 567. 572.
Le Cabinet du Roi Louïs II. f. 67.
Archivia Eccleſiæ B. M. Gratianopolit.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Aimar. Falcon. Hiſt. Antonian. f. 96. 99.
Archivia Domus publicæ urbis Viennæ.
Hiſt. Genelag. de la Maiſon de Saſſenage liv. 4.
Memoires de P. Morard MSS.
Aimar. Rivallij Hiſt. Allobrogum MS.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XIV.

I.

Reglement sur les monnoïes.

ES Monnoïes, & les fonctions du Notariat étoient dans le desordre, & rien neanmoins n'eſt plus vtile que l'vn & l'autre à la ſocieté civile. Le Dauphin y apporta le reglement qu'il y Jugea neceſſaire. Il y avoit long-temps que les fabriques des monnoïes avoient ceſſé : les lieux où elles ſe faiſoient publiquement étoient fermez, il les fit ouvrir, & ordonna qu'il y ſeroit fait diverſes eſpeces d'or, d'argent & d'autre metal ; des écus d'or du prix de

Monnoyes de Dauphiné

vingt ſept ſols huit deniers, à vingt trois Carats & vn huictiéme ; des deniers blancs, appelez deniers gros, de deux ſols ſix deniers tournois à onze deniers quinze grains, *de loi argent le Roi*, comme porte l'Edit du 3. de Septembre M. CCCCLI. & de 1451.
cinq ſols huit deniers ; des deniers noirs, appelez doubles deniers tournois, pour deux deniers ; & de petits deniers pour vn denier tournois chacun ; & encore de grands blancs, de petits blancs, des liards, des quarts, & des gros. Les liards ſont vne monnoïe qui ſubſiſte encore. La famille des Liards étoit de Cremieu, & là ſe battoit la monnoïe des Dauphins. C'eſt d'elle que cette monnoïe de laquelle Guigues Liard fut l'Autheur, avoit emprunté ſon nom. Le commerce eſt le bien de la ſocieté politique, comme la bienveillance reciproque eſt celui de la naturelle : & c'en eſt mépriſer le ſoin que de negliger celui des monnoïes, ſans leſquelles les peuples, ni les familles ne peuvent preſque avoir de commerce enſemble. Aprés, le Dauphin jetta les yeux ſur les crimes & les abus dont les Notaires étoient accuſez. On a plûtôt fait de corriger l'art que les artiſtes. Il les châtia en les ſupprimant ; & en établiſſant vn nouvel ordre. Ce qu'il fit, étant à Perins par vn Edit du 23. du mois de Novembre de la même année, que depuis il expliqua en quelque Chef, modifia, pour quelques vns, & étendit pour d'autres par vne declaration qu'il fit dans la Ville de Romans le 23. du mois de Juin l'année ſuivante. Premierement il ordonna que des gardes des Seaux ſeroient établis dans les lieux de la reſidence des principales Cours, qui y recevroient les Contracts de ceux qui voudroient s'y ſoumettre ; qu'en chaque Chaſtellenie il y auroit vn Seau duquel tous les Contracts ſeroient ſeellez ſans quoi ils ne feroient aucune foi & n'auroient aucune execution ; que dans les grands Mandements, comme ceux de Briançon, de Champſaur, & d'Oiſens, il n'y auroit que cinq où ſix Notaires ſaulement ; & dans les autres, trois où quatre ; que tous les Contracts ſeroiẽt enregiſtrés par le Garde du Seau vn mois aprés leur reception ; & que les extraits des ventes & des Eſchanges ſeroient remis dans la Chambre des Comptes, cet article aïant pour motif les laods qui pourroient étre dûs au Dauphin. Il y avoit bien en cela quelque apparence de

Liards. Origine de leur nom.

Reflexion.

Reglement pour les Notaires.

Reflexion.

Supprimez.

Seaux établis

Reduction.

raiſon

Digitized by Google

raiſon, & quelque ombre de Juſtice ; mais aprés tout ce n'étoit qu'vn parti. Il eſt ſi eſſentiellement du devoir de ceux, qui dominent, de ne ſe propoſer pour fin que le bien public, que lors mêmes qu'ils lui preferent le leur particulier, ils ſont contraints de ne faire paroître que l'interêt de leurs ſujets pour celui de leur gloire. Il y avoit long temps que le Dauphin avoit reſolu, pour ſe rendre plus fort dans ſon païs, où il ſçavoit bien qu'il n'étoit pas aimé à cauſe de ſes exactions & de ſes violences contre tous les Ordres, de s'vnir étroitement avec le Comte de Savoïe. Il lui avoit demandé Charlotte ſa fille, & rien ne reſiſtoit principalement à ce mariage que l'âge de la Princeſſe, qui étoit encore au deſſous de douze ans. Enfin, il fut conclu le XIV. du mois de 1451. Fevrier de l'an M. CCCCLI. dans la Ville de Geneve entre le Duc & les Ambaſſadeurs du Dauphin, qui furent Jean Baſtard d'Armagnac Chambellan & Maréchal de Dauphiné, & Antoine de Bolomier General des Finances du Dauphin. Le Duc donna en dot à la Princeſſe deux cents mille eſcus d'or païables en divers termes; & le Dauphin lui promit vn doüaire de dix mille eſcus d'or qu'il aſſit ſur les Comtés de Valentinois & de Diois. Le mois precedent, le Duc s'étoit avancé juſques à Vienne, où il avoit été receu avec beaucoup de magnificence, des perſonnages, & des Moriſques, comme parlent les Regiſtres de cette Ville, aïant été repreſentés ſur des Theatres dreſſez dans les ruës où il paſſa. C'étoit l'vſage de ce temps-là de témoigner aux grands Princes, par des comedies & des dances publiques aux Entrées ſolemnelles qu'ils faiſoient dans les grandes Villes, la joïe que leur arrivée y cauſoit, & les reſpects que l'on avoit pour eux. Ce mariage avoit été alors le ſujet de ce voïage : mais il fut trouvé plus à propos d'en achever le Traité dans vn lieu où d'abord il fit moins d'éclat. Environ vn mois aprés la Princeſſe fut envoïée au Dauphin à la Coſte S. André, où il l'épouſa. Quoique le Duc ne fût obligé que de païer quinze mille eſcus le jour des epouſailles, il fit cõpter au Dauphin la ſomme entiere qu'il avoit promiſe, & ce fut de ce fonds qu'il tira les preſents qu'il fit à ceux qui avoient accompagné la Princeſſe. Il fit donner à l'Evêque de Tarſe Confeſſeur de la Ducheſſe ſa mere (c'étoit Anne de Cypre) dix-huit marcs d'argent ; à Loüis de Saluſſes, & à Pierre de Bourbon autant à chacun; à la Comteſſe de Grueres Gouvernante de la Princeſſe trente quatre marcs ; à la Comteſſe de Montmajour, dix-huit marcs ; à Pierre Herouſſal Confeſſeur de la Dauphine, vingt florins; aux Officiers de la Cour de Savoïe, cent francs; & à l'offrande de la Meſſe, en laquelle le Dauphin & la Princeſſe furent épouſez, deux eſcus pour eux. Entre les vertus Roïales que le Dauphin n'avoit pas, la liberalité etoit celle que l'on trouvoit autant à dire que nulle autre. La Dauphine fut aprés renvoïée en Savoïe, n'étant pas encore aſſez meure, comme parlent les Latins, pour devenir femme par la conſommation du mariage, comme elle l'étoit par le Cõtract Civil. Les Etats de la Province furent aſſemblés en même temps : Le Dauphin leur témoigna qu'ils ne pourroient jamais mieux lui faire comprendre la joïe qu'ils avoient de ſon mariage, que par vn don qu'il leur demanda. On appelloit ces impoſitions dons gratuits, quoique la volonté n'en étant pas née dans l'eſprit des peuples, ne peut paſſer pour la leur, que par la neceſſité abſoluë de vouloir ce qu'il plaiſoit à leur Prince. Les Habitans de Vienne n'y envoïerent point, & neanmoins ils furent perſuadez de ſe ſoûmettre à cette impoſition, quoique, par le Traité fait avec le Dauphin, ils en dûſſent être exempts. Pour cela, ils regalerent ſur eux la ſõme de deux mille florins; mais ce ne fut pas de l'avis des plus ſages. Ils reconnurent bien qu'ils n'y pouvoient cõſentir sãs détruire eux-mêmes leurs privileges. Quãd on a voulu déroger à sõ droit, en ces occaſiõs ſouvêt il n'eſt plus permis de ne le vouloir pas à l'avenir. Barthelemi du Nievre, Iean Cõbe, Iean de S. Eugẽde, Ianin de la Porte, & quelques autres y reſiſterẽt avec vigueur. C'étoiẽt des principaux citoïẽs: &, cõme la Nobleſſe étoit vn

Reflexion.

Mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoïe.

Dot.

Duc de Savoïe à Vienne.

Son ſujet.

Epouſailles à la Coſte.

Preſents du Dauphin alors à diverſ.

Etats.

Don gratuit accordé au Dauphin en conſideration de ſon mariage.

Vienne y contribue volontairement.

Reflexion.

droit

droit de tous indifferemment, les impoſitions y étoient auſſi le fardeau de tous. Mais ils ne furent pas écoutez ; & le deſir, qu'eurent les autres de montrer au Dauphin combien ils étoient zelez pour ſon ſervice, étouffa dans leur ame tout zele & tout amour de liberté. Ce ne fut pas le ſeul mal qui attaqua cette Ville : elle le fut d'vn plus ſenſible & plus violent. Vne eſpece de maladie contagieuſe avoit commencé, dés le mois de Juin, à remplir de funerailles les principalles Villes, & les bourgs les plus peuplez de Dauphiné. Vienne, aprés s'être defenduë long-temps contre cet ennemi d'autant plus redoutable qu'il agit par des moïens imperceptibles, le vîd enfin dans ſes murailles, au commencement de l'Autonne. Ses Maiſons en furent enflammées, & pluſieurs de ſes Habitants y perirent. Quand la nature eſt en deſordre, l'ame vniverſelle, qui la meut & qui l'anime, ne ſe ſert pas de ſon diſcernement : les bons & les méchants, les Rois & les ſujets tombent également. Philippe de Champteliman fut emportée comme tant d'autres : C'étoit vne fille d'vne eminente vertu ; & Changi dans le Foreſt lui avoit donné la naiſſance. Elle avoit fait, l'année precedente, le voïage de Rome à pieds nuds avec Anne de Caſtre ſa Maitreſſe ſœur de l'Archevêque Jean de Norri, pour y gagner les Indulgences du Jubilé vniverſel. Entre les miracles, que l'on attribuë à ſon intercеſſion, ſeize morts reſſuſcitez, & la veuë donnée à deux aveugles apprennent combien elle eſt puiſſante & élevée dans le Ciel. Elle fut enterrée dans les Cloiſtres de l'Egliſe S. Maurice, où ſon Tombeau paroiſtroit encore, ſi le ſoin que l'on a eu de les paver avoit été accompagné, comme il devoit l'être, de celui de ne point faire d'injure au monument d'vne fille ſi ſainte & ſi celebre. Mais, l'ignorance n'a jamais qu'vne veuë : elle va rapidement à ſon objet, & ne regarde point ce qui ſe preſente à elle dans ſon chemin : Nous en avons parlé dans nos recherches des Antiquitez de Vienne.

Maladie populaire en Dauphiné.

Reflexion.

Mort de la bien heureuſe Philippe. Son Eloge.

Son Tombeau.

Reflexion.

II.

Le Dauphin étoit à la Tour du Pin où il s'étoit arreſté, aprés avoir accompagné la jeune Dauphine ſa femme, juſques à la frontiere. Des Gentils-hommes des environs étoient ſous les armes pour leurs querelles particulieres : il fut ſurpris de leur hardieſſe à ſe faire la Guerre, & à exercer les vns contre les autres tous actes d'hoſtilité. C'étoit vn Privilege que la Nobleſſe de la Province avoit conſervé, avec plus de paſſion que tous les autres ; Mais, celle du Roïaume de France l'avoit perdu dés le regne de ſaint Louïs. Toute la modification que le dernier Humbert, plus puiſſant & plus craint que nul de ſes predeceſſeurs, avoit pû y apporter, c'étoit qu'aprés qu'il auroit été fait des defences expreſſes à ceux qui avoient pris les armes de paſſer outre à leurs deſſeins, & de continuer la Guerre qu'ils auroient commencée, ils ſeroient obligez d'obeir, ou declarez rebelles : Mais juſques alors tout étoit impuni ; & les crimes les plus noirs paſſoient pour des actions ou loüables ou indifferentes. Cette limitation donnoit lieu aux inſultes ſoudains, aux enlévemens, aux aſſemblées ſecrettes, & aux incurſions impreveües : & ſouvent la ſupercherie tenoit lieu de ſtratagéme, & étoit loüée comme vne ſage conduite. Rien ne ſe faiſoit que cette cruelle maxime n'excusât, que tout eſt permis contre les ennemis. Le Dauphin fut porté par l'intereſt du repos public ; mais bien mieux par celui de ſon authorité ſupreme, à condamner cette liberté qui d'autant des Gentils-hommes faiſoit autant de petits Tyrans, toutes les fois que la freneſie de ſe venger avec bruit & avec éclat ſaiſiſſoit leur imagination. Il abolit par vn Edit General du x. du mois de Decembre le ſtatut de Humbert, à cet égard, & defendit cet armement, ces Guerres, & ces courſes des vns contre les autres. Et certes ce n'étoient ſouvent que des ſurpriſes & non des actions d'honneur, que des incendies & des voleries & non des Combats où la vertu eût quelque part : & rarement y meritoit-on ni couronne ni loüange. Cet Edit aïant rappellé dans les

Le Dauphin à la Tour du Pin.

Armement & Guerres particulieres entre les Gentils-hommes abolis par Edit.

Maiſons

Maiſons des Grands & des Nobles ; & dans celles de leurs ſujets la ſeurté & le repos, les Maiſons-Fortes ont été negligées depuis ce temps-là. La foi publique doit tenir lieu de fortification aux Maiſons les plus foibles des ſujets obeiſſants. Elles étoient aſſiſes en des lieux eminents & de difficile accez: on n'y voïoit rien de beau ni de riant: c'étoïet des Forts fermez de tous côtez, & pour tout dire, des lieux plus propres à faire la Guerre qu'à loger des Gents de condition. Auſſi depuis ce temps-là on les a abandonnez, & les plaines ſe ſont inſenſiblement couvertes de Villages, & de Maiſons qui ont pû être appellées des Maiſons de plaiſir, au lieu que les autres n'étoient que des Donjons obſcurs, & des Baſtions hideux. Les Rochers ont rendu à la Campagne ce qu'ils lui avoient vſurpé depuis quelques Siecles. Mais, la pieté du Dauphin, en chaſſant les Juifs, avoit diminüé le nombre de ſes ſujets. Aïant crû de purifier ſeulement le ſang du Corps politique, par cette ſeignée, il l'avoit affoibli. C'eſt pourquoi

Maiſons-Fortes negligées. Reflexion.

1452. étant à Valence le mois de May de l'an M.CCCCLII. les Juifs de cette Ville s'étants addreſſez à lui, par leurs Deputez Moiſe d'Aviſan & Azariël de Baſle, il reſolut de les rappeller. Il ne prenoit gueres conſeil que de lui-même ; & de ſon intereſt : il permit aux Juifs, par vn Edit general d'habiter avec toute liberté dans le Dauphiné, & dans les Comtez de Valentinois & de Diois, & confirma, ſans limitation & ſans reſtriction, les Privileges que ſes predeceſſeurs leur avoient donnez. Il commanda aux Juges qu'vn faux zele incitoit à tous moments contre cette nation mal-heureuſe, de les obſerver & de les entretenir. Il leur defendit d'accorder à l'avenir ni reſpis, ni autres délays ſoit ceux que l'on appelloit alors Cinquains, ſoit de plus grande ou de moindre étenduë, aux debiteurs des Juifs. Il leur permit de les contraindre au païement des Capitaux & de tous les intereſts qui leur étoient dûs, & , voulut que mêmes il leur fût libre de les executer pour les intereſts de chaque ſemaine. Il leur accorda abolition de tous les crimes dont ils auroient pû être accuſez juſques alors, en ſatisfaiſant civilement ceux qui y étoient intereſſez. On exigeoit d'eux pour les Droits des Seaux dans les Chancelleries & dans les Greffes beaucoup plus que des Chrétiens, ils leur furent égalez à cet égard à la reſerve des lettres, pour leſquelles les anciennes Ordonnances avoient permis de leur demander vne plus grande Taxe. Outre les Tributs anciens, auſquels chaque teſte parmi eux étoit ſujette, on en avoit imposé vn nouveau de quatre gros : il fut reduit à deux ; & enfin ils eurent ſujet de rendre graces à la bonté du Dauphin, & aux preſents qu'ils lui firent. Mais, les perſecutions furent ſeulement ſuſpendues durant quelque temps contre eux, & l'Edit n'y mit pas fin. De ſorte qu'étants accablés du poids des maux & des miſeres qui tomboient ſur eux, chaque jour, les vns furent contraints de chercher plus de douceur dans le Comté de Veniſſe, & dans les Eſtats voiſins où ils ont été diſperſez ; & les autres, d'abjurer leurs erreurs, & d'embraſſer le Chriſtianiſme. Pluſieurs familles, qui ſont aujourd'hui mêmes dans l'élevation, doivent reconnoître de ces convertis pour leurs Tiges. Celle qui pour tout Titre n'ont que les noms propres de quelques Saints, auroient peine de s'établir vne autre origine ; les Iuifs qui recevoient le Bapteſme laiſſants à leur poſterité le nom du Patron qui leur avoit été choiſi dans le Ciel pour les proteger ſur la Terre. Le Dauphin n'étoit pas ennemi des lettres ; aprés qu'il eût goûté durant ſon ſejour dans la Ville de Valence la douceur des mœurs de ſes Habitants ; & les beautez de ſon Territoire couvert de Prairies & arrousé de Fontaines ſans nombre, il ſe perſuada qu'elle leur ſeroit favorable. Le Muſes ne ſçauroient être gayes où le climat eſt triſte, ni avoir toute leur vivacité dans vn air peſant & groſſier. La plus grande merveille de la Bœoce ; dans tous les Siecles, a été la naiſſance de Pindare ; la production d'vn eſprit ſi pur ſous vn Ciel dont les influences ſembloient porter la matiere dans les ames mêmes. Le Dauphin voulut faire part de ſes graces à cette Ville, qu'il n'en avoit pas encore favoriſée. Il y établit vne Vniverſité, par ſes

Iuifs rappellez.

Leurs Privileges confirmez.

Nouveaux Privileges aux Iuifs.

Ils quittent le Dauphiné.

Quelques-vns ſe convertiſſent.

Familles d'origine Iuifve.

Vniverſité établie dans Valence.

FFf lettres

Digitized by Google

lettres patentes du XXVI. de Juillet que depuis il confirma l'an M.CCCCLXXV. étant Roi. Tellement que le Dauphiné en eut deux. Le grand nombre des Vniverſitéſ n'appuïe pas toûjours l'intereſt de l'Eſtat: plus il y a de Gents qui profeſſent la Iuriſprudence, plus le parti de la Juſtice s'affoiblit: les profondes ſpeculations de la Morale ne ſervent le plus ſouvent qu'à fournir des armes aux mauvaiſes mœurs. La chicanerie dans la multitude des lois, ne manque jamais d'en trouver qui ſecondent ſa malignité. 1475.

Deux Vniverſitez en Dauphiné. Reflexion.

III.

Reglement touchant les Requeſtes Civiles.

PAr le Droit Romain il n'eſt permis de recourir, &, comme parlét les Iuriſconſultes, de ſupplier qu'vne fois contre les Jugemẽs Souverains. Neanmoins les Advocats du Conſeil Delphinal ne s'arreſtoient pas à cette maxime, & croïoient la pouvoir violer en diverſes occaſions ſans ébranler les fondemẽs de la Iuriſprudence. Auſſi n'eſt-elle que l'art de rẽdre tout douteux, & tout certain ſelon la force & la foibleſſe de qui cherche dans les lois les moïens d'appuïer ou d'abbatre. Cet abus s'etoit même attaché aux Arreſts du Grand Conſeil du Prince: De ſorte qu'il n'y avoit rien de ferme n'y d'aſſuré dans les ordres de la Juſtice Souveraine. Le Dauphin retrancha cette liberté, &, mettant les choſes au point où elles devoient l'ẽtre, ordonna par vn Reglement qu'il fit à Romans, le XVII. jour du mois de Novembre de la même année, que ceux qui interecroient ce recours par la ſupplication, c'eſt à dire par la Requeſte Civile, n'y ſeroient receus qu'aprés avoir conſigné dans les mains de la Cour la ſomme de ſix vingt livres pour ẽtre la peine de leur mauvaiſe foi, ſi le Jugement qui ſeroit rendu ſur les recours ne le juſtifioit pas.

Reflexion.

Armement du Roi contre la Savoïe.

Pendant que le Dauphin s'occupoit à ces choſes, le Roi s'approchoit, à la teſte d'vne armée pour fondre ſur la Savoïe. Jean de Compeis, ſeigneur de Thorens, avoit ſi mal vſé de ſa faveur auprés du Duc Louïs qu'il l'avoit porté à declarer rebelles & ſeditieux les plus Grands ſeigneurs de ſon Eſtat, ſeulement par-ce qu'ils refuſoient de s'abbaiſſer devant ce Miniſtre juſques à la ſubmiſſion que ſon orgueil exigeoit d'eux. Ils avoient imploré la protection du Roi, qui n'étant pas ſatisfait du mépris que le Duc ſembloit faire de ſon interceſſion, avoit reſolu de les rétablir par la force dans leurs Maiſons, & de ſe venger en méme temps du Duc, & du Dauphin. Celui-ci n'ignoroit pas qu'il ne fût le premier artaqué. Le Roi ne pouvant penetrer dans la Savoïe que par le Dauphiné, Vienne en étoit l'entrée: il propoſa de la fortifier, & d'y tenir bon pour diſputer le paſſage aux Troupes du Roi. On eſt plus aſſeuré dans les Villes, quand on eſt le Maître des cœurs des Habitants, que quand on ne l'eſt que de leurs murailles. Auſſi il tâcha de ſe les acquerir par ſes bien-faits: il leur avoit promis le Siege Superieur du Bailliage de Viennois, qui étoit établi dans la Ville de Bourgoin, il effectua ſa promeſſe: & vne Salle ſpacieuſe de la Maiſon de Berthon Villatte fut le premier Auditoire de cette Juriſdiction. Il eut en même temps, la penſée de faire vn Fort ſur le Mont Salomon que nous avons d'écrit ailleurs; & il le commença. Il commande ſur le Rhône & ſur le grand chemin de Savoïe & d'Italie, &, pour peu que l'art s'y vnît à la nature, il deviendroit imprenable. Il bâtit ſur les ruines d'vne forteresſe que le Dauphin Jean y avoit laiſſée imparfaite, & il n'en reſte plus que des murailles renverſées, & vn Portail qui eſt encore debout. On y voit gravées en vne pierre les armes de ce Prince écartelées de France & de Dauphiné. L'écu en eſt penchant de la droite à la gauche; & il n'y a qu'vn Caſque de front posé deſſus avec ſes Lambrequins. Ceux qui avoient d'aſſés bons yeux pour penetrer dans les ſecrettes penſées du Dauphin, voïoient bien que ces nouvelles fortifications les menaçoiẽt de plus de mal qu'il n'en pouvoit faire à l'armée ennemie; & leur chagrin, quelque effort qu'ils ſe fiſſent pour le rendre muet, parloit mêmes par leur triſte ſilence. Il eſt la vive expreſſiõ d'vne vive douleur. Ce fut alors que le Dauphin cõmanda à la Nobleſſe du bas Dauphiné, & des Cõtés de Valẽtinois & de Diois de mõter à Cheval & de prendre leur marche vers cette Ville. Mais ce cõmandemẽt ne fut pas écouté de tous.

Le Dauphin fortifie Vienne.

Reflexion.

Bailliage établi dans Vienne.

Fort ſur le Mont Salomon.

Craintes des Viennois.

Reflexion. Artifice du bas Dauphiné cõmandé. Refus de pluſieurs.

Les

Digitized by Google

Les plus ſages ne voulurent point obeïr,ne croïant pas que refuſer de s'armer contre le Roi ce fût vne deſobeïſſance criminelle. Neanmoins il ne preſta pas l'oreille à leurs excuſes;il leur cõmenda encore vne fois par des lettres du VIII. Septembre,de ne differer pas d'avantage;& aux Magiſtrats, de ſaiſir des deſobeïſſants qu'il declara Rebelles,& Deloyaux,confiſquã mêmes *Corps & biens*.La Ville de S.Marcellin fut leur lieu d'aſſemblée,& le Baſtard d'Armagnac, Mareſchal de Dauphiné,leur Chef. Il les conduiſit à Vienne où le Roi avoit auſſi envoïé de ſorte que les volontez y étoient chancellantes.Le Dauphin eut tant de ſatisfaction de leur ſervice qu'encore qu'il fût extraordinairement retenu à accorder des graces,il en fit de bien grandes à ceux qui s'étoient mis en équipage d'hommes d'armes. Il les déchargea des Laods qu'ils auroient pû devoir, tant à l'égard des ventes que du rachapt des fonds qu'ils avoient alienés pour ſe remettre en état de ſervir;il leur remit les amandes,& les confiſcatiõs auſquelles il y auroit eu lieu de les condamner aux procez non encore jugez; il leur permit de racheptet dans trois ans les biens qu'ils avoient vendus, quoi que ſans ſtipulation de la clauſe de *remere*;les affranchit *de toutes tailles, aydes, & ſubſides ruraux*, quelques procez qui fuſſent commancez contre eux à cet égard; & enfin il les retint tous à ſon ſervice, &, ſoit que les trois Eſtats euſſent parû zelez pour lui, ou que feignant d'en étre perſuadé,il voulut les enflammer par ce témoignage de ſa credulité,il leur accorda ce qu'ils lui demanderent par la bouche de Richard ſeigneur de S. Prief,& de François Portier leur Procureur qu'ils lui avoïent deputez. Ils l'avoient ſuivi juſques au Pont d'Ains en Breſſe, où, aprés cette Guerre finie, il étoit allé voir ſa jeune femme qui y étoit avec la Ducheſſe de Savoïe ſa mere.Le Duc,qui n'avoit garde de negliger les moïens d'appaiſer la colere du Roi, n'en avoit point trouvé de meilleur que de lui aller demander la paix lui-même,& de le faire l'arbitre des conditions.Il lui fut à la rencontre,& ſe preſenta à lui à Feurs, qui a été la Ville Capitale du Foreſts,lors qu'aïant plus d'étenduë qu'il n'en a aujourd'hui,il avoit le nom du païs des Seguſiens.Le Roi ſe laiſſa flechir,& la promeſſe,que le Duc lui fit de rétablir dans leurs biens ceux qu'il protegeoit,& de lui fournir quatre cents lances dans les Guerres où il en auroit beſoin,lui fit tomber la foudre de la main. Si eſt-ce que Louïs ne licentia pas les Troupes qu'il avoit miſes ſur pied,&,l'année ſuivante,il en joignit vne partie à celle que René Roi de Naples envoïoit en Italie : & ce Prince dût à ce ſecours la défaite du Duc de Savoïe,& du Marquis de Montferrat qui s'étoient opposé à leur marche, pour favoriſer Alphonſe Roi d'Arragon vſurpateur du Roïaume de Naples,& ſes alliez. Mais,le Dauphin étoit plus propre aux exercices de la paix qu'à ceux de la Guerre,& à gouverner de ſon Cabinet qu'à commander des armées,encore qu'il ne manquât pas de cœur. Etant hors de crainte du côté de la France,il reprit ſes premieres occupations dont la plus importante étoit les recherches qu'il faiſoit contre les deux premiers Corps, l'Egliſe & la Nobleſſe touchant les droits de Souveraineté.L'Egliſe ne pût s'exempter de lui rendre homage de tout ſon Temporel; ni la Nobleſſe,de ſes Terres & de ſes Juriſdictions, tout paſſant dans la rigoureuſe politique de ce Prince pour dependant & pour ſujet ; & l'independence, qui ne leur avoit pas été conteſtée juſques à lui,pour vne allodialité injuſte & vſurpée. Mais, ſes predeceſſeurs n'avoient pas eu cette penſée;&, s'il ne l'avoit fondée que ſur le Droit qui lui étoit venu d'eux , elle auroit été ſans fondement. Voila pourquoi, il le tira de plus haut ; c'eſt à dire de la Couronne de France, à laquelle ce païs avoit premierement appartenu. Les Prélats, & les Grands en avoient tiré ces petits raïons de Souveraineté qu'ils s'étoient appropriez ; comme la fable dit que Promethée avoit derobé au Ciel le feu qu'il communiqua aux hommes : il étoit juſte que cette effuſion de la Souveraine puiſſance hors de ſon globe retournât à ſon principe , & ne demeurât pas plus long-temps errante autour de ſon centre ſans le rejoindre. Cette penſée lui en fit naître vne autre: le Parlement de Paris & celui de Tholoſe étoient la Souveraine Magiſtra-

Arrierebañ conduit à Vienne.

Recompenſes.

Voyage du Dauphin en Breſſe.

Paix avec le Duc.

Le Dauphin recourt le Roi René.

Recherches du Dauphin contre l'Egliſe & la Nobleſſe qu'il contraint de reconoître ſon fief.

Motifs du Dauphin.

Le Conſeil Delphinal erigé en Parlement.

Digitized by Google

ture du Roïaume de France il voulut auſſi qu'vn Parlement fut celle de Dauphiné.

Origine des Parlements. Les aſſemblées generales des Prélats, & des Grands de la Monarchie étoient appellées Parlement ſous les premiers Rois. Là on deliberoit de la paix & de la Guerre, & les grandes affaires en étoient l'occupation. Auſſi, il eſt certain que ces Parlements particuliers, qui ſont vne obſcure Image de ceux-là n'avoient pas vne connoiſſance limitée, comme l'on pretend aujourd'hui; qu'elle doit étre. Les Rois ne concluoient rien dans les affaires du Gouvernement les plus importantes, ſans leur en avoir fait part; & on ne croïoit pas qu'ils dûſſent ne s'élever point audeſſus des affaires particulieres. Auſſi ils étoient compoſez de perſonnes choiſies dans tous les Ordres, & comme la vertu & non l'avarice en ouvroit la porte, elle y étoit la directrice des penſées, & y formoit tous les ſentimẽts. Le mois de Juin de l'an M.CCCCLIII. le Dauphin erigea le Conſeil Delphinal en Parlemẽt; & le XXIX. du mois de Juillet ſuivant, il en crea Preſident François Potier, qui ainſi a été le premier Chef de cette illuſtre Compagnie. Il lui attribua la même authorité & la même juriſdiction dans ſes Terres qu'avoit en France celui de Paris auquel il le conforma autant qu'il lui fut poſſible. Le Roi même approuva ce changement, & deſlors reconnût ce Corps pour vray, & legitime Parlement. De maniere que, depuis, il a toûjours été conſideré pour le troiſiéme, & en a eu tous les avantages par la preſſeance audeſſus de tous les autres qui ont été creés depuis. Il n'y a eu que celui de Bourdeaux qui la lui a diſputée, aprés vne poſſeſſion de prés de deux cents ans; & cela ſeulement pour avoir l'honneur d'alterner avec lui juſques à ce que ſes pretentions aïent été jugées: c'eſt-ce qu'il témoignera toûjours de deſirer, & ce que toûjours il évitera. Le Duc de Savoïe ſuivoit cette methode, à l'égard de l'homage qu'il pretendoit ſur le Marquiſat de Saluſſes. Il parloit hautement de ſon droit, & fuïoit les éclairciſſements. Entre les Souverains les mariages ne ſont que retarder les querelles, & ne les terminent point: il n'eſt pas juſte que pour vne femme, puis qu'il s'en trouve tant, on faſſe tort à vne Couronne y en aïant ſi peu. L'alliance, que le Dauphin avoit contractée avec le Duc, ni ne l'aveugla, ni ne le rendit inſenſible aux injures. Le Duc propoſa au Marquis de Saluſſes de lui rendre homage; & parce qu'il le refuſa il le menaça de l'y contraindre. Il fit mêmes des courſes ſur ſes Terres, & le Marquis ne pût qu'implorer le ſecours du Dauphin ſon legitime Souverain. Et certes il ne l'abandonna pas: aïant armé puiſſamment; & tous courants à cette Guerre où il n'y avoit que de l'honneur à acquerir, il entra dans l'Eſtat de Savoïe. Les forces qui lui furent oppoſées furent d'abord diſſipées; ce qui tint bon fut taillé en pieces; & preſque tous les Commandans furent pris en diverſes rencontres. Il n'y eut point de Combat qui ne fût funeſte aux Savoiſiens. Le Duc, qui ne vouloit pas de ſon gendre faire ſon ennemi, rechercha la paix, & obtint des Treves; pendant qu'elles durerent les Dauphinois ſe relâcherent ſi fort du ſoin de ſe tenir ſur leurs gardes que pluſieurs, d'entre eux, au moment qu'elles finirent furent enlevez par François Mareſchal ſeigneur de Montanay, qui dut à ſa vigilance & à ſa promtitude ce qu'il n'avoit pas eſperé de ſes armes. Mais enfin la paix fut concluë à l'avantage du Dauphin qui demeura dans ſon droit; & du Marquis, ſatisfait outre meſure de ne ſe voir obligé à s'abbaiſſer devant l'ennemi hereditaire de ſa Maiſon. Les priſonniers furent rendus au Duc qui remit auſſi en liberté ceux que Mareſchal avoit faits: c'étoiẽt François de Chapponay, Jacques de l'Eſtoille, le fils du Begue de Villennes, & Remond de la Roſſiere. Le Dauphin n'ignoroit pas que le Roi n'approuvoit point qu'il fit la Guerre ſans ſa participatiõ, & c'eſt ce qui le diſſuada d'écouter les promeſſes que ſembloiẽt lui faire d'vne victoire complette ſes heureux progtez dans le païs ennemi.

1453.

Leur pouvoir.

De qui compoſez.

Premier Preſident.

Reng du Parlement de Dauphiné.

Sa preſeance.

Pretention du Duc de Savoye ſur Saluſſes. Reflexion.

Guerre du Duc contre le Marquis.

Le Dauphin ſecourt le Marquis.

Savoiſiens défaits.

Treves.

Avantage des Savoiſiens.

Paix.

Priſonniers relâchez.

IV.

Mecontentemens contre le Dauphin dans ce pays.

LA Paix avec la Savoïe fut vne continuation de la Guerre, que le Dauphin avoit declarée à ſon entrée en ce païs à la liberté des deux premiers ordres. Leurs plaintes, & leur deſolation firent auſſi paſſer inſenſiblement leurs deplaiſirs dans les princi-

pales

pales Maiſon du troiſiéme, quoi qu'il parût extremement ſoûmis. Tous commencerent à s'ennuïer de leur obeïſſance ſervile, à regretter la douceur du Gouvernement du Roi, & à deſirer du changement dans les affaires. Les plus mécontens s'vnirent entre eux par de ſecrettes conferences, & ſe porterent à la hardie reſolution de ſecoüer le joug. Les pointes de l'envie rendoient leurs maux plus aigus. Ils voioient les Charges, les emplois & les honneurs dans des mains étrangeres, qui les repouſſoient quand leur merite les en approchoit; & tous les biens de leur commune mere devenus vne proïe. Ils n'étoient preſque dans aucune conſideration, & n'étoient eſtimez qu'autant qu'ils étoient vtiles. Enfin leur voix s'éleva du murmure à la plainte, & des gemiſſements aux cris. Charles les oüit, & l'indignation, où il étoit contre le Dauphin, augmenta la pitié qu'il eut de cette Province, qui lui avoit été ſi fidelle, & qui s'étoit ſi ſouvent & ſi genereuſement épuiſée pour ſon ſervice. Il délibera de la ſecourir, & ne diſſimula pas ſon intention. Le Dauphin en fut allarmé, ne doutant point de ſa ruine, ſi les prieres & les ſoûmiſſions n'étoient pas des armes aſſez fortes pour reſiſter à vne auſſi juſte colere. Il envoïa Gui Pape au Roi, qui étoit à Angers, pour tâcher de le flêchir, ſe promettant beaucoup de la prudence & de l'eſprit de ce grand perſonnage. Il étoit l'oracle de la Juriſprudence dans cette Province, & avoit dans la Cour de France vne reputation égale à ſon merite. Les choſes les plus mal-aiſées perdent cette qualité dans les mains d'vne vertu reconnuë: Les grands hommes agiſſent plus heureuſement par leur ſeule reputation que les autres par tous leurs ſoins. Gui Pape s'étant jetté aux pieds du Roi témoigna au commencement de ſon diſcours, qu'il apprehendoit que ſon peu d'art à traiter les choſes dont ſon Maître l'avoit chargé ne leur fit tort, & ne jettât la verité dans le deſordre & dans la confuſion. *I'en ay vne extreme lorſque ie conſidere*, pourſuit-il, *le blâme que l'ingratitude de quelques eſprits intereſſez & factieux veut procurer à vne Province, que le iudicieux & heureux Gouvernement de Monſeigneur comble de tant de gloire, & oblige à tant de reconnoiſſance. Ce malheur eſt inſeparable de l'authorité; quelque bien-faiſante qu'elle ſoit; ni elle ne peut s'acquerir tous les cœurs par le merite, ni les achepter tous par ſes bienfaits. Monſeigneur en entrant dans ſon Païs a eu d'abord deux ſortes d'ennemis à combattre, & les a mis à la raiſon; les vns par la force de ſon grand jugement; & les autres, par le bonheur de ſes armes. Ceux-là étoient du nombre de ſes ſujets; les Savoiſiens, nos ennemis hereditaires, & qui ſeroient irreconciliables ſi leur haine faiſoit ſur eux plus d'impreſſion que la peur, ont été les autres. On lui oſoit diſputer la Souveraineté abſoluë dans ſa Souveraineté. Des uſurpateurs l'avoient partagée entre eux, & leur Prince; mais ſi inégalement qu'il n'en reſtoit à ſa Couronne que des étincelles plûtôt que des raïons. Les Prélats & les Corps Eccleſiaſtiques regnoient dans les principales Villes; les Barons & les Seigneurs dans les plus nobles Terres: tous ſe pretendoient independants. C'étoient autant de Souverains, & la vanité de leur imagination, & celle de leurs titres étoient reciproquement l'vne à l'autre le foible ſuppoſt qui les ſoûtenoit. Pouvoit-il, SIRE, ſouffrir cette injure, & n'en pas faire au ſublime rang où Dieu l'a fait naître? Il les a fait deſcendre du degré de ſes égaux, où ils étoient montez, à celui de ſes vaſſaux qu'ils mépriſoient. Mais il n'y a eu ni violence ni contrainte: Ils ſe ſont portés d'eux-mêmes à leur devoir, d'abord que les ſoins de Monſeigneur leur aïant ouvert les yeux, ils l'ont reconnu. Cet abbaiſſement n'a pas retranché de leur dignité, & a ajoûté à leur bien. Vôtre Majeſté, SIRE, n'ignore pas les gratifications qui leur ont été faites: Leur condition de viendroit pire, ſi pour recouvrer ce qu'ils ont perdu, ils avoient à perdre ce qu'ils ont receu. D'autres d'vne moindre elevation avoient la même vanité; ils étoient Feudataires, & ſe debitoient pour libres. Le ſacré Domaine du Prince n'étoit plus qu'vn nom & vne ombre ſans corps. Monſeigneur n'a pû ſouffrir cette diſſipation: Pour retenir dans ſon Domaine les Fiefs que pretendoit lui dé-*

Conſpiration contre lui pour le Roi.

Motifs.

Le Roi reſolut de venir en Dauphiné

Gui Pape envoïé au Roi par le Dauphin.

Reflexion.

Digitized by Google

rober l'orgueil des imaginaires allodiaux, il y a porté la main. Mais, quand ces vapeurs d'vne ambition dereglée, qui aveugloit leur raison, ont été dissipées, il l'en a retirée : il n'a fait qu'imprimer plus fortement le caractere de leur qualité. Elle ne sera plus douteuse. Voila, SIRE, qu'elle a été la conduite de Monseigneur à cet egard. Pour les exactions qui regardent particulierement le reste du peuple, elles ont été & rares & moderées. Dans les grands besoins où il a été, il a montré qu'il a même quelque sorte de veneration pour le sang du Peuple, lui qui en tant d'occasions a été si prodigue du sien. Il ne faut pas iuger de l'estat de la populace par ses cris : elle est inquiete ; & les biens ne la travaillent gueres moins que les maux. Ses plaintes lui sont des mouvements purement naturels : la raison ne les regle point, & rarement la volonté y contribue. Rien n'est reprehensible dans la conduite de Monseigneur : & neanmoins ses ennemis le menacent du plus grand des malheurs. Il n'en connoit pas de pire que d'avoir déplu à V. M. & d'estre tombé dans son indignation. Ses nobles travaux auroient-ils perdu leur prix auprés d'Elle, qui a toûjours conservé le leur avec tant de soins aux bonnes actions de ses moindres sujets? Seroit-ce vn blâme à Monseigneur d'avoir sçeu regner ? les heureux succez qu'ont eu ses applications à defendre les droits sacrez de la Souveraineté pourroient-ils lui estre imputez à crime ? Il a retiré son heritage des mains des vsurpateurs, il ne l'en a pas arraché, & il avoit droit de le faire. Aussi on ne l'accuse pas d'injustice, mais de trop d'exactitude. On souffre impatiemment qu'il ait refusé les indignes applaudissements dont les injustes possesseurs des droits des Couronnes sont liberaux à la negligence des Princes. Peut estre que l'on desireroit en lui vne stupide mollesse, qui vid tout, & qui souffrit tout, que rien n'émût, & que rien n'irritât. Ceux qui concevroient ces pensées, SIRE, n'en auroient-ils pas de funestes contre vôtre gloire ? quel fils souhaiteroient-ils au plus actif & au plus laborieux des Rois du monde, que nous considerons comme l'ouvrier de sa Couronne, & le fondateur de la Monarchie Françoise; Et certes, SIRE, Vous n'avez pas entendu des plaintes contre Monseigneur: Ce ne sont que de secrets & de timides murmures. Les vraies offences sont hardies, & parlét hautement: Les chagrins de l'envie & les déplaisis malins n'osent que soûpirer. A ces mots le Roi interrompit Gui Pape, qu'il avoit oüi avec satisfaction. *Ce ne sont pas des murmures ni de fausses peintures, qui m'ont appris le miserable estat où est aujourd'hui le Dauphiné,* lui dit-il, *tout y est dans le desordre & dans la misere : Et estant homme de bien éclairé au point que vous l'estes, sans doute l'intervalle est bien grand, qui separe vos sentiments de vos paroles. Dites au Dauphin que ie suis persuadé qu'il ne peut aimer à estre si long temps éloigné de moi, & ne me pas haïr.* Aprés, il ajoûta que rien ne pouvoit lui oster la resolution où il étoit de le traiter comme vn rebelle que sa prompte obeïssance ; qu'il l'attendoit les bras ouverts; qu'il le recevroit dans le sein de son amour paternelle; mais que pour avoir grace, il n'avoit point de moment à perdre à venir la demander; & que pour la lui faire obtenir le témoignage du repentir tiendroit lieu de merite.

Nouveau Traité fait avec l'Evêque de Valence.

Le premier ancanti.

Le Dauphin, cependant que Gui Pape travailloit à son accommodement, en avoit fait vn avec l'Evêque de Valence bien avantageux à ce Prélat. Il avoit, non seulement été reconnû Souverain dans cette Ville par l'Evêque, mais aussi la Jurisdiction inferieure lui en avoit été communiquée. Ses Officiers s'élevant au dessus des Officiers de l'Evêque, quoique leur authorité dût être égale, s'étoient portés à diverses entreprises. L'Evêque s'en étoit plaint au Dauphin, qui pour lui donner satisfaction consentit à la rescission du pariage. On appelloit ainsi le Contract, comme nous l'avons déja remarqué. Il ne se reserva que la Souveraineté, le dernier ressort & l'homage de l'Evêque, à raison de sa Temporalité. Pour se l'acquerir il avoit donné la Terre de Pisançon, & il ne toucha point à cette donation, qui subsista en faveur de l'Evêque. Il lui accorda, mêmes, vn privilege qui n'est gueres compatible avec le vasselage. Il lui permit d'imposer sur les Habitans de ses Terres feudataires ou autres, les frais des voïages qu'il seroit obligé de faire en sa Cour, ou

Privilege accordé à l'Evêque.

pour

pour ſes propres affaires, ou pour celles de ſon Egliſe : Et l'Evêque, pour concluſion de cet accommodement, lui rendit homage la tête nuë, les mains jointes dans celles du Dauphin, & par vn baiſer, mais debout, & non à genoux. Ce fut à 1456. Grenoble le 11. jour du mois de Fevrier de l'an M. CCCCLVI. dans la maiſon de la Threſorerie, & dans vne Chambre opposée à la maiſon de la Prevôté de S. André. Ce Palais de la Threſorerie, aïant été acquis par le Conneſtable de Leſdiguieres, eſt aujourd'hui celui où habite le Gouverneur de la Province. Loüis de Laval ſeigneur de Châtillon Gouverneur, Remond de Montainard ſon Lieutenant, Jean ſeigneur de Montauban, Jean Baſtard d'Armagnac, & Antoine de Bolomier s'emploierent à ce Traité. Mais Jean Baile Preſident du Parlement y eut plus de part que tous les autres. Ainſi l'Evêque de Valence regaigna vn degré de l'authorité de laquelle le pariage l'avoit fait deſcendre; & n'eut plus de compagnon en l'exercice de cette Juriſdiction, qui lui fut laiſſée toute entiere.

Homage de l'Evêque.

Preſents à l'Acte.

V.

MAis, dans Vienne le pouvoir du Dauphin croiſſoit au contraire tous les jours. Le Gardier, qui étoit le cõſervateur de ſes droits, obtint, par vn Reglemẽt du mois de Mars ſuivãt, des prerogatives, qui furẽt moins dõnées à la Charge qu'au Prince, qui l'avoit établie. Il fut ordõné que dans les Audiences publiques il ſeroit le premier aſſis à la droite du Juge Delphinal, & aprés lui le Procureur Fiſcal; & à la gauche les Officiers de l'Archevêque; & que rien ne ſe feroit aux choſes où le Dauphin ſeroit intereſſé, que le Gardier n'y fût appellé. Cela ne concernoit que les Audiences du Juge Delphinal, & les affaires du Dauphin, & ne pouvoit pas étre tiré à conſequence pour celles du Juge Archiepiſcopal, qui étoit le Maître dans ſon Auditoire l'année de ſon exercice. Mais l'Edit qui reprima les abus qui ſe commettoient aux donations entre vifs fut le dernier Acte de Souveraineté, qui porta le nom du Dauphin. Il fut publié dans le Parlement, le dernier du mois de Juillet, le Dauphin aïant voulu que l'Archevêque d'Ambrun, le Gouverneur de la Province, & pluſieurs autres d'éminente qualité y aſſiſtaſſent, afin que leur preſence le rendit plus ſolemnel, & lui ajoûtât plus de dignité & de force. Recevoir ce qui eſt donné, c'eſt la maniere d'acquerir la plus conforme à la Nature, & par conſequent la plus juſte. Mais il eſt aiſé de ſuborner la volonté en trompant le jugement. Les flatteries, les promeſſes & les fauſſes impreſſions des choſes que l'on fait concevoir aux ames foibles, les tournent où l'on leur a dreſſé des pieges, & les détournent facilement des ſoins & des penſées qui vont à leur bien & à leur vtilité. Pluſieurs donations s'étoient faites, & les donataires y avoient vſé de tant d'artifice, que ces Actes étoient fort ſuſpects. Les donateurs s'en plaignoient; mais parce que telles donations entre vifs ſont irrevocables, ſi ce n'eſt en certains cas, leurs plaintes étoient inutiles. Elles excitoient de la pieté & de l'indignation, & n'avoient pas d'autre effet. Donc, pour remedier à l'avenir aux maux qui naiſſoient de ces ſupercheries, il fut ordonné qu'il n'y auroit plus de donations legitimes, que celles qui ſeroient faites en la preſence du Juge ou du Châtellain du lieu & de la Parroiſſe où habiteroit le donateur, ou de leurs Lieutenants, & de trois de ſes plus proches parents de la même Parroiſſe, ou s'il n'y en avoit pas, d'autant d'Habitans gents de bien qu'il manqueroit de parents. Ce Statut a été depuis obſervé rigoureuſement. La fourberie des eſprits avares a tant de tours & de detours pour aller à la fin qu'elle ſe propoſe que lon ne ſçauroit jamais s'aviſer de trop de moïens pour éventer ſes mines, & pour diſſiper ſes projets. Cependant, Gui Pape étoit de retour en Dauphiné, & avoit appris à Loüis la volonté du Roi : Mais il n'y pût conformer la ſienne. Dix ans de Souveraineté abſoluë l'avoient deſaccouſtumé d'obeir, & il n'eſt rien qu'vn eſprit fier oublie auſſi-tôt. Le Roi avoit vn grand parti dans le Dauphiné: Il avoit gaigné le Preſident du Parlement, l'Evêque de Valence, Gabriel de Roſſillon

Privileges & droits accordez au Gardier du Dauphin dans Vienne.

Edit touchãt la forme des donations entre vifs.

Reflexion

Reflexion. Le Dauphin refuſe d'aller à la Cour. Parti du Roi dans le Dauphiné.

Digitized by Google

ſillon ſeigneur du Bouchage, Guillaume Baſtard de Poitiers, Nicolas Erland Threſorier general; & par eux, les principaux de tous les Ordres. De ſorte que le Roi aïant fait publier des défences d'obeïr au Dauphin, & aïât declaré criminels de leze-Majeſté ceux qui le ſuivroient, le Dauphin ſe vîd abandonné de châcun peu de jours. Il s'étoit avancé lui-même juſques à Lion avec Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, qui commandoit ſes Troupes. Les Etats de la Province s'aſſemblerent par ſon commandement, aïant pris dans ſes Lettres *le titre de Gouvernant le Païs de Dauphiné, avec celui de Roi de France.* Et l'Evêque de Grenoble, Remond de Montainard, le ſeigneur de Chandieu, & quelques autres y ſoûtinrent hardiment les interêts du Dauphin, & que l'on ne devoit pas heſiter de le ſecourir. Mais l'Evêque de Valence, & le Baſtard de Poitiers furent plus forts, & firent reſoudre au contraire, que l'on ne ſe porteroit à rien pour ſon ſervice contre celui du Roi. Les Députez des Etats furent même envoïés au Roi, à qui ils firent vn nouveau ſerment de fidelité au nom de tous les Ordres: Si bien que le Dauphin ſe vîd preſque ſeul en vn moment, n'aïant pû aſſembler autour de lui des Troupes capables de former vn Corps, pour s'éloigner de celles du Roi; il s'en éloigna, & deſcendant vers le bas Dauphiné il s'arrêta dans les Terres que Loüis Prince d'Orenge y poſſedoit. Ce Prince n'aimoit pas le Dauphin; mais il haïſſoit le Roi: Pour faire du déplaiſir à l'vn il favoriſa l'autre. Mais, le Comte de Dammartin étoit entré dans le Dauphiné, avec commandement exprés d'aller droit au Dauphin, & de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Toutes les Villes lui furent ouvertes, & nulle occaſion de tirer l'épée ne ſe preſenta à lui dans ſa marche. Si bien que l'obeïſſance des Peuples aïant aïdé à ſa viteſſe, il fut au Dauphin dans peu de jours. Il s'en manqua de peu qu'il ne le ſurprît; & s'il n'avoit crû le pouvoir enlever ſans bruit, & ſans répandre du ſang, ſa priſe étoit infallible. Le Dauphin fut inveſti de tous côtez, & n'échappa que par le change qu'il donna à la credulité du Comte. Il commanda, le ſoir que l'on lui apprit que tous les environs étoient occupez de Troupes de Soldats, que l'on lui preparât le lendemain à diſner dans vn certain endroit qu'il marqua d'vne Foreſt voiſine, où il propoſa d'aller à la chaſſe. Le Comte differa de le prendre là, aïant diſpoſé de ſes Gents auprés, & s'y étant rendu lui-même. Mais le Dauphin lui donna le change, aïant neantmoins mis en déliberation de l'aller attaquer dans ſon poſte avec ſi peu de Gents qu'il avoit: & il l'auroit fait, comme il s'en venta depuis, s'il n'avoit eu que la moitié moins de Troupes que le Comte. Il prit vne autre route, & aïant toûjours ſuivi des chemins couverts & écartez, il ſe jetta dans la Foreſt de Clais accompagné ſeulement du Baſtard d'Armagnac, du Prince d'Orenge, de Jean Daillon ſeigneur de Lude, de Humbert de Baſtarnay, de François Durre, & de deux autres, remontant vers Grenoble, neanmoins il n'y entra pas. Il ne s'engagea dans aucun lieu fermé. Comme il fut auprés de la Buiſſiere, ſon cheval ſe trouva ſi recru qu'il n'en pouvoit plus tirer de ſervice. Hugues Coct Gentil-homme, dont la maiſon étoit dans cette Parroiſſe, paſſoit par fortune à cheval dans le même chemin: Le Dauphin qu'il ne connût pas d'abord, parce qu'il s'étoit traveſti, le joignit, & commença à lui loüer le cheval qu'il montoit, & à ſe plaindre du ſien, témoignant de craindre qu'il ne tombât de foibleſſe à châque pas. Coct lui preſenta officieuſement le ſien, & le pria de venir ſe rafraîchir quelques heures chez lui. Le Dauphin le lui accorda, & fut regalé avec tant de civilité & de reſpect qu'il ne crût pas que Coct fût capable avec tant de ſincerité de lui faire vne trahiſon, s'il ſe découvroit à lui. Il le fit, & voïant qu'il étoit vn Gentil-homme accommodé, il ne lui cela pas que dans le mauvais eſtat où il étoit tout preſque lui manquoit. L'occaſion de pouvoir être le bienfaicteur de ſon Prince eſt la plus glorieuſe & la plus avantageuſe qui puiſſe arriver à vn ſujet. Coct receut celle-ci avec joïe, & outre qu'il remonta le Dauphin,

Le Roi à l'on comte le Dauphin.

Titre qu'il prend, etats de la Province.

Conclu que l. Roi ſera ob.y.

Le Dauphin ſe retire dans les Terres du Prince d'Orenge.

L'Armée Roïale dans le Dauphiné.

Adreſſe du Dauphin pour échaper.

Se ſauve.

Rencontre Hugue. Coct

Qui lui donna vn cheval,

Re de l'argene. Reflexion,

Digitized by Google

phin, il le pria d'accepter deux mille florins d'or, qu'il avoit preparés pour la dot de l'vne de ſes filles, le mariage de laquelle ſe traittoit. Le Dauphin en eut de la reconnoiſſance; & cinq ans aprés, vne des premieres actions de ſon Regne en fut vne de ſa gratitude. Il fit rendre à Coût ce qu'il lui avoit prêté, & l'âge de celui-ci ne lui aïât pas permis de faire vn voïage à Paris, comme il lui avoit été ordonné, le Roi lui donna la Charge de Threſorier General de Dauphiné, qu'il poſſeda durant quelques années. Le Dauphin, qui craignoit d'être ſuivi, paſſa outre. Nous ne le ſuivrons pas hors de cette Province, d'où il ſortit au commencement du mois d'Aouſt de l'an M. CCCCLVI. Sa fuite donna lieu au Roi de le ſoupçonner d'avoir des deſſeins contre ſon Eſtat, & de cette imagination il paſſa inſenſiblement à celle-ci qu'il en avoit ſur ſa perſonne ſacrée. Quand l'ambition & la peur, ſe mêlant enſemble, entrent en confuſion dans le cœur d'vn Prince, elles y forment d'étranges revoltes contre la raiſon.

Reconnoiſſance du Dauphin devenu Roy.

456. Le Dauphin hors de l'Etat.

Reflexion.

VI.

Le Roi ſe rend Maître du Dauphiné, & de Pipet.

IL entra dans le Dauphiné, & le mit ſous ſa main; deſorte que dés lors le Dauphin ceſſa d'en tirer les revenus. Il mit auſſi Garniſon dans le Château de Pipet, pour être le Maître de cette Ville, où il ſçavoit que ſon fils s'étoit acquis vne authorité ſouveraine: mais ce fut aprés avoir declaré, par vn Acte authentique du mois de Novembre que pour cela il ne pretendoit s'y acquerir aucun droit. L'année ſuivante, le Dauphin, qui étoit en Flandre, voulut faire vn armement. Il envoïa ſes ordres en Dauphiné à pluſieurs Gentils-hommes, & aux braves qu'il connoiſſoit, & leur manda de le venir trouver: mais le Roi en aïant eu avis, commanda au Gouverneur de la Province de l'empêcher, & declara, par ſes Lettres du XXIV. du mois de Mars, criminels de Leze-Majeſté ceux qui contreviendroient à cette défence. Le Dauphin en ſortât de ce païs n'en avoit pas emporté les cœurs: On étoit bien aiſe d'avoir des pretextes de ne lui point obeïr; & le zele que l'on témoignoit au Roi naiſſoit principalement du peu d'affection que l'on avoit pour Loüis. S'il n'importe pas qu'vn Prince ſoit populaire, parce que cela nuit à la Majeſté, il importe dumoins, que, pour éviter de l'être, il ne neglige pas de ſe faire aimer des peuples, parce qu'en être haï, affoiblit toûjours la puiſſance. Ainſi, durant cinq ans, Loüis demeura dans les Terres du Duc de Bourgogne incapable de rien entreprêdre pour ſe faire craindre, ny pour porter le Roi à traiter avec lui. Son principal ſejour dãs le Dauphiné fut aux environs de Romans dans les Châteaux voiſins. Sa liberté & l'amour les lui faiſoient preferer aux Villes où les Souverains ſont les eſclaves de leurs ſujets, par la violence qu'il faut qu'ils faſſent neceſſairement à leurs paſſions, pour en éviter le blâme, & ce qui ſuit le blâme, le mépris. Imbert de Baſtarnay eut plus de part en ſes bonnes graces que nul autre des Gentils-hommes de ce païs. Baſtarnay étoit vn Château entre Moras & Romans dependant de celui de Montchenu du Fief duquel il relevoit. Il avoit fait la reverence au Dauphin, qui s'étoit arrêté vn jour ſous des arbres non gueres loing de ce Château, & lui avoit plû. C'étoit vn jeune hõme qui revenoit de la Chaſſe ſon oiſeau ſur le poing. Il le fit voler pour faire plaiſir au Dauphin, & lui en fit effectivemẽt qu'il ne diſſimula pas. Il lui cõmanda de le ſuivre, & lui ordonna dés lors de ne point s'éloigner de ſa perſonne. De ſorte que dés lors il entra dans la confidence du Prince, & fut le témoin de tous ſes divertiſſements. C'étoit avec lui qu'il chaſſoit dans les Campagnes & dans les Foreſts voiſines, & ſouvent ſe dérobant ils alloient enſemble au Mouchet, où ils paſſoient des jours entiers dans la maiſon d'vn villageois, dont la converſation étoit agreable au Dauphin. Là ce Prince dépoüillant ſa grandeur & adouciſſant ſa fierté naturelle s'abaiſſoit à manger avec cet homme à vne même table, & s'en retournoit plus ſatisfait que des plus ſomptueux feſtins. Ce n'eſt pas ſans raiſon que la fable raconte que les Dieux ont ſouvent eu commerce avec les hommes ſous des cabanes de chaume plûtôt que ſous des lambris dorez. La haute dignité eſt vn peſant fardeau, on ne reſpire jamais avec plus de plaiſir que quand on peut, ſans la perdre, s'en décharger quelques moments. Marguerite de Saſſenage veufve d'Amblard de Beaumont étoit dans ce voiſinage celle des fem-

Le Roi écrit à la Nobleſſe pour armer.

Reflexion.

Sejour ordinaire du Dauphin en Dauphiné.

Ses favoris.

Baſtarnay.

Familiarité du Prince.

Reflexion.

Digitized by Google

Maiſtreſſe du Dauphin en ce païs.

mes de condition à qui la nature avoit été plus liberale d'eſprit, de beauté, & de bonne grace. Elle donna dans les yeux du Dauphin, & l'enflâma ſi fort de ſon amour qu'il mit tout en vſage pur la poſſeder. La femme la plus vertueuſe ne hait pas ſon inferieur qui l'aime, & la plus fiere aime facilement ſon Prince quand elle s'en croit aimée. Elle conſentit aux deſirs du Dauphin, & n'oppoſa à ſes plaiſirs que la pudeur & la plainte; charmantes armes, qui ſemblants diſputer au vainqueur l'avantage de la victoire qu'il a obtenuë, en augmẽtẽt le prix, & la rẽdent & plus douce & plus chere. Elle fut depuis ſon vnique Maiſtreſſe, & la ſeule qui la poſſeda. Auſſi, il la rendit mere de deux filles; l'vne fut Jeanne, qu'il maria depuis à Louïs Baſtard de Bourbon; & l'autre Marie qu'Aimar de Poitiers ſeigneur de S. Vallier épouſa. Il n'étoit pas attaché à l'amour, & peut-étre que le peu d'inclination qu'il y avoit étoit en lui moins vne vertu qu'vn vice. Il mépriſoit extraordinairement les femmes, & avoit ſi mauvaiſe opinion d'elles qu'il s'étoit perſuadé que les loüer c'étoit étre ridicule. Il railloit d'elles inceſſamment: mais ſes bons mots leur étoient des injures mortelles. Leur honneur lui étoit vn jouët, auſſi il ne fit pas de grands biens à cette Dame. Le Siecle où les femmes devoient aller à la gloire & aux richeſſes par le libertinage, & par le vice n'étoit pas encore venu. Elle étoit d'vne naiſſance fort Noble: & cette qualité la lui rẽdit vn peu plus cõſiderable qu'elle ne l'auroit été; & ſes filles plus cheres. Ce n'eſt pas qu'il fit conſiſter le merite en la Nobleſſe comme l'on a ſouvent fait. Il ne vouloit que ſoumiſſion & ſervitude; & ſouvent il tâcha de ternir (ne pouvant l'effacer) ce puiſſant caractere qui imprime dans les ames des deſirs de cõmander plus ardẽts, qu'ils ne le ſont dans les hommes communs. Il en revêtit ſans choix & ſans diſcernement, comme s'il avoit eu la penſée de l'abbaiſſer, pluſieurs qui oſerent le lui demãder ſeulement par ce qu'ils ſçavoient qu'il ne l'aimoit pas aſſez. Ce n'eſt pas que dans cette Province, il ne communiquât cet honneur à pluſieurs qui le meritoient: mais ce fut moins par la reflexion qu'il fit ſur leurs bonnes qualitez, que ſur d'autres raiſons dont les plus fortes étoient celles que l'intereſt lui recommandoit. Il annoblit Jean Monet du Pont de Beauvoiſin l'an M. CCCCXLVII. Antoine Babolier & Pierre Babolier ſon fils, Pierre, Antoine, Petreman, Guillaume & Eſtienne de Leiſſin l'an M. CCCCXLVIII. Bertrand Archer d'Eſtoille, & Pierre Archer ſon fils, & Jean Morgue Soldat de la Compagnie du Gouverneur de la Province l'an M. CCCCL. Pierre Perdrix Habitant de Die l'an M. CCCCLIV. & pluſieurs autres, en divers temps durãt ſon ſejour en cette Province. La Nobleſſe morale c'eſt la vertu, mais la Nobleſſe politique depend de cet honneur étranger qui vient du choix du Prince. Ils ſont à l'autre leur prix, & leur jour.

Reflexion.

Reflexion.

Ses enfans.

Annobliſſements faits par le Dauphin.

1447. 1448. 1450. 1454.

VII.

Eſtat de la Province aprés le départ du Dauphin.

LA ſortie du Dauphin de la Principauté cauſa d'abord plus de peur qu'aprés elle ne produiſit de mal. Le Duc de Bourgogne s'étant rendu ſon garant envers le Roi, la face des affaires ſouffrit peu de changemẽt. Louïs de l'Aval ne fut point dépoſſedé du Gouvernemẽt de la Province; & l'aïant laiſſé vuide par ſa mort l'an M. CCCCLVII. il ne fut rempli que par vn des plus confidents du Dauphin. Jean Baſtard d'Armagnac lui ſucceda. Les Ambaſſadeurs du Duc avoiẽt reglé avec le Roi dans la Ville de Viẽne la forme du ſerment de fidelité qu'il demandoit aux trois Eſtats, & il fut convenu qu'il ne nuiroit point à celui qu'ils avoient fait au Dauphin ni à ſa Souveraineté. Ce Prince eut de mauvaiſes heures à paſſer durant cinq ans que dura ſon exil volõtaire, & on ne douta pas que celui qui lui apporteroit la nouvelle de la mort du Roi, ne trouvât en lui vn eſprit bien reſigné à la volonté de Dieu. Charlotte ſa femme l'y étant allé trouver elle porta avec elle tous les plaiſirs qu'il y goûta. Du feu de leur premieres amours n'âquit Joachim dans le Château de Gene, le XXIII. du mois de Juillet de l'an M. CCCCLIX. mais, il mourut quelque mois aprés & n'eut pas l'honneur d'étre fils du Roi de France, ni par conſequent, celui d'étre reconnû Dauphin. Le Roi Charles le ſurvêcut, mais de quelques mois ſeulement; car il mourut à Meun le mois de Juillet de l'an M. CCCCLXI. Louïs qui lui ſucceda par le

Mort du Gouverneur. Son ſucceſſeur.

Reglement avec le Roi ſur le fermẽt des Eſtats de la Province.

Sejour du Dauphin en Flandres.

1457. 1459. 1461.

Digitized by Google

le droit de la naiſſance ne porta pas vne même bonté dans le Thrône. Charles avoit regaigné les cœurs des François à leur devoir par les charmes de ſa douceur ; & Louïs les perdit d'abord par la rudeſſe de ſes mœurs, & par la fierté de ſes commandemens. Ceux, qui avoient eu d'autres paſſions que celles de le ſervir aveuglément contre les intereſts de Charles, eurent en lui non vn Roi clement & bon, mais vn ennemi irreconciliable. Dans ſa Morale, la vengeance fut vne vertu ; & dans ſa Politique, vne vertu digne des Rois. La ruine d'Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, qui l'avoit chaſſé de Dauphiné, fut le premier coup de ſa puiſſance, & celle de Jean Baile Preſident vnique du Parlement de cette Province, qui n'avoit pas tâché de renverſer toutes choſes pour l'y arrêter en fut le ſecond. Ce Prince quelque ſévere & imperieux qu'il fût, ne s'éloigna pas neanmoins de la coûtume de ſes predeceſſeurs d'aller manger familierement chez ceux de leurs ſujets qu'ils aimoient. Il ſoupa le 111. du mois de Septembre dans la maiſon de Guillaume de Corbie Conſeiller au Parlement de Paris : Et ce repas, auquel vn grand nombre de Dames bien faites avoient été appellées, donna tant de prix & d'éclat au merite de Corbie, qu'il fit alors plus d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi qu'il n'en avoit encore fait. L'occaſion de parler de Baile s'étant preſentée, le Roi, qui ſçavoit tout diſſimuler, excepté ſa haine contre ceux qui n'étoient pas aſſez forts pour s'empêcher d'en être accablez, ne pût tenir caché le deſſein qu'il avoit formé de le deſtituer & de le faire perir. Il fut perſuadé par les amis de Corbie qu'il ne pourroit jamais lui trouver de plus digne ſucceſſeur, ni de creature plus fidelle & plus ſoûmiſe à tout ce qu'il lui cõmanderoit que Corbie. Il ne délibera pas ; & alors même il lui donna cette illuſtre Charge. On eut ſujet de douter ſi elle fut, en ce moment, le païement du feſtin, ou la recõpenſe du merite. Mais il ne ſe crût pas aſſez vengé aprés cela, ni Baile aſſez malheureux. Corbie entra dans le Dauphiné animé de toutes les paſſions du Roi, & pluſtot cõme l'inſtrument de ſa vengeance que cõme Miniſtre de ſa Juſtice. La Ville de Vienne avoit favoriſée l'entrée des Troupes du Roi Charles VII. dans le Dauphiné, & il y avoit fait vn ſe jour de quelques mois : Il en étoit reſté vn vif reſſẽtimẽt à Louïs, qui voulut châtier cet innocẽt procedé. L'occaſion s'en preſenta ſans la chercher. Le Parlement avoit cõmis Etienne Bertal Vibaillif de Viẽnois au Siege de Bourgoin, pour proceder à la reveuë des feux de ſon Bailliage : Il eut ordre aprés l'avoir cõmencé ailleurs de la cõtinüer dans Vienne. Il voulut pour cela en obliger les Conſuls à lui remettre les Rôles de leurs impoſitions, pour apprendre le nõbre de leurs feux. Cette procedure n'avoit pour fin que le moïen de faciliter celles qui ſe feroient pour le Dauphin : & cette Ville n'y étoit nullement contribuable. Ils lui remontrerent leur droit & leurs privileges ; mais il ne s'y arrêta pas. Ce qui fit qu'ils appellerent de ſon Ordonnance. Cette affaire, qui regardoit la dignité & l'vtilité étant d'vne ſi haute importance, fut portée à vne Aſſemblée generale le XXIX. d mois de Mars de la même année M. CCCCLXI. Là parut le zele des Conſuls Jean de la Porte, Antoine Iuliet, Jean Colet, Jean Morin, Jean Loiron, & Jacques Clavel. Jean Meiſſonnier eut charge de repreſẽter aux aſſeblés le ſujet ſur lequel ils avoiẽt à déliberer, & le fit avec tant de ſoin & de force qu'il n'y eut perſonne qui ne fût dãs le ſentimẽt de ne rien épargner pour la défence de leur cõmune liberté. Il leur fit cõprendre *qu'ils ne pouvoiẽt ne s'émouvoir point à cet attaque sãs cõſentir à leur ſervitude ; que leur Ville, qui avoit été la Capitale de l'Empire Romain au deçà des Alpes, & aprés de deux celebres Roiaumes, avoit juſques alors joüi d'vn honneur, que cette entrepriſe menaçoit de lui ravir, que l'on pretẽdoit l'abbaiſſer pour l'égaler aux autres qui portoiẽt envie à ſa gloire ; que ſi on la chargeoit d'vn certain nõbre de feux, comme ſe le propoſoit le Commiſſaire du Parlement, on la rendroit en même temps tributaire comme l'eſtoient les autres qui n'avoient ni droit ni privilege pour aſpirer à l'exemption qui ne lui avoit point encore été conteſtée. Par le droit Romain Vienne a toutes les franchiſes des Colonies d'Italie*, ajoûta-t'il, *& c'eſt ce que l'on a appellé le droit Italique. Depuis cet avantage lui a eſté conſervé dans toutes les revolutions qu'elle a ſouffertes, la fortune, lors qu'elle lui a*

Son eloge.

Le Dauphin Roi.

Sa venge de ceux qui n'avoient pas été dans ſes interêts.

Ruine du Preſident Baile.

Corbie lui eſt donné pour ſucceſſeur.

Vengé du Roi contre Vienne.

Reviſion des feux par Etienne Bertal.

Les Conſuls de Vienne s'y oppoſent à leur égard.

1461. Aſſemblée à ce ſujet.

Digitized by Google

eſté le plus ennemie, n'aïant pas perdu toute ſorte de reſpect pour elle. Elle a eſté abbaiſſée, mais non pas abbattue: elle a perdu de ſa gloire, ſans être deshonorée: on lui a oſté de ſa dignité, mais on ne l'a pas flétrie. Nous avons toûjours été exempts des Tailles & de Tributs; & quand les Princes Souverains ont receu de nos deniers, ç'a été comme vne gratification d'amis libres, & non comme vn devoir de ſujets. Quand le Roi voulut que nous deviſſions ſes vaſſaux, il ne voulut pas devoir cette conqueſte à ſes armes, mais à nôtre volonté. La perſuaſion fut tout ce qu'il employa pour nous vaincre. Il nous promit qu'il ne toucheroit pas à nôtre liberté: Et certes il eſt bien plus glorieux à vn Prince de regner ſur des hommes libres, que ſur des ſerfs. Quelle loüange ne doit pas eſperer la vertu qui a trouvé l'art de rendre la ſubjection compatible avec la liberté? Mais l'envie de nos voiſins nous fait tort, nôtre franchiſe l'irrite, nôtre bien lui eſt vn mal ſenſible. Portons nos plaintes au Roi même, aſſeurement il les écoutera. Faiſons le ſouvenir des promeſſes qu'il nous a faites, & ſupplions le Roi de France d'eſtre d'accord avec le Dauphin de Viennois; de ne ſe diviſer pas, & de ſouffrir qu'en cherchant dans le Roi le Dauphin Loüis, avec qui nous avons traité, nous l'y trouvions. Barthelemi du Nieve, Geoffroy de l'Egliſe fameux Juriſconſultes, Loüis Blanc, Guigue Coſtaing, Jean Combe, Nicolas Servient, & Pierre Clavel, qui étoient les principaux des Citoïens, appuïerent l'opinion de Meiſſonnier. Jacques Coſtaing fut envoïé au Roi, dans l'eſperance que l'on n'auroit pas de la peine à obtenir que cette recherche ceſsât à leur égard. Mais les ſoins & les ſollicitations de Coſtaing ne purent flêchir le Roi. Il n'avoit coûtume que de conſulter ſes interêts, qui lui faiſoient conſiderer les privileges des ſujets comme vn opprobre de la Roïauté. Il reduiſit les feux de la Ville de Vienne à moins qu'ils ne l'auroient dû être, ſi on l'avoit traitée à la rigueur. On ne rompit pas ſes chaînes, mais on les rendit moins peſantes.

Deputation au Roi.

Son effet.

VIII.

AInſi Vienne fut punie de l'obeïſſance qu'elle avoit renduë au Roi Charles, & qu'elle ne pouvoit lui refuſer ſoit qu'elle fit reflexion à ſon devoir, ſoit qu'elle en fit à ſes forces. Le Preſident Baile, Gabriel de Roſſillon ſeigneur du Bouchage, Iean Portier, Antoine Bolomier, & Guillaume Baſtard de Poitiers étoient en même tẽps pourſuivis impitoïablement. Le Procureur General les accuſoit du crime de lezeMajeſté: & il l'établiſſoit ſur l'obeïſſance qu'ils avoient renduë au Roi Charles au prejudice de celle qu'ils devoient au Dauphin leur Souverain. Le Roi n'avoit en cela des yeux que pour le paſſé, par le plaiſir de ſe vẽger d'vne injure receuë; & n'en avoit point pour l'avenir, ne conſiderant pas les impreſſiõs que pouvoit faire cet exẽple ſur les eſprits des ſujets. Celui qui cõmande doit ſe perſuader que ſa dignité l'éleve au deſſus de la cõmune condition des hõmes, & que, s'il paroit ſujet à leurs foibleſſes, & à leurs paſſions, il paroit auſſi indigne du rang qu'il occupe: D'vn hõme mediocre il ne ſe fait jamais vn grand Prince. Baile fut foudroïé par vn Arreſt du XI. du mois de Juin de l'an M.CCCCLXIII. Premierement il fut condamné à la reſtitution des gages, des dõs, & de la penſion affectés à l'Office de Preſident, qui lui avoiẽt été païés, aprés que le Roi eût quitté cette Province, & ſe fût retiré en Flandre. Ce qui montre que dés lors il avoit été deſtitué par le Dauphin, mais que Charles l'avoit maintenu ſans s'arrêter à cette deſtitution. Enſuite, étant declaré convaincu d'infidelité & d'ingratitude (ce ſont les termes de l'Arreſt) envers le Dauphin ſon bienfaicteur, & ſon Souverain, tous les fiefs nobles qu'il poſſedoit ſont adjugez au Roi cõme tõbez en Cõmis par ſa felonie; & enfin il eſt banni à perpetuité du païs de Dauphiné, lui étant enjoint d'en ſortir dãs dix jours, à peine de la vie. Pierre Baile ſon fils, qui étoit auparavãt Procureur general, fut puni cõme lui & de la même maniere. Ils étoient redevables de leur fortune l'vn & l'autre à Loüis, & ne lui avoient pas témoigné de la reconnoiſſance. L'ingratitude eſt vn crime dans les mœurs, qui communique facilement aux actions politiques, qui ſans elle ne ſeroient qu'vne cauſe de ſimple chagrin au Souverain offencé, la haine des vertueux pour les rendre criminelles. Gabriel de Roſſillon étoit

Procez fait au Preſident Baile, & à pluſieurs autres.

Chefs de leur accuſation.

Reflexion.

Arreſt contre le Preſident Baile.

1463.

Contre Pierre Baile ſon fils.

Reflexion.

fils

fils de Guillaume de Roſſillon, Mareſchal de Dauphiné & ſeigneur de Bouchage, de Branguey, d'Ornacieu, de Moreſtel, de Charpey, & de pluſieurs autres Terres, qui
1423. etoit mort l'an M. C C C X X I I I. Il lui avoit ſuccedé en tous ſes biens, & en l'affection qu'avoient les peuples pour ſon nom & pour ſa Maiſon: De ſorte que le parti où il entroit étoit toûjours conſiderable par lui. Il eſt des chefs de parti, en ces occaſions, comme des Caracteres des chiffres: ceux qui ſont à la teſte des autres, leur donnent leur prix: vn ſeul eſt la force de tous.

Contre Gabriel de Roſſillon ſeigneur de Bouchage.

Reflexion.

IX.

AVſſi, ce fut à lui que s'attacha principallement la haine de Louïs, & la perſecution. Il fut arreſté & envoïé au Château de Beaurepaire où il mourut le
1461. mois de Decembre de l'an M. C C C C L X I. ſes biens & ſes Terres avoient été annotez, & mis ſous la main du Roi-Dauphin; mais n'aïant pas encore été condamné, il en avoit diſpoſé par vn Teſtament qu'il avoit fait quelques jours avant ſa mort: & on pretendoit que ſuivant le Droit Romain cette diſpoſition devoit avoir lieu. Falque de Montchenu, ſeigneur de Montchenu, qui lui étoit ſubſtitué en la Terre du Bouchage, au cas qu'il vint à mourir ſans enfans mâles naturels & legitimes, fut ſon heritier. Mais, Humbert de Baſtarnay fut vn obſtacle à ſon Droit qui l'abbatit, quand il entreprit de le renverſer. Quoi qu'il n'y eût point de Iugement rendu, Baſtarnay avoit obtenu le don de la confiſcation des biens de cette riche ſucceſſion: & par-ce qu'il en connoiſſoit le vice, il l'avoit tenu ſecret. Montchenu, de qui il étoit Vaſſal à cauſe du fief de Baſtarnay, s'étoit promis ſa faveur auprés du Roi pour lui faciliter la main-levée de l'annotation des Terres: il le pria de la faire agir pour lui. On n'eſt jamais bien genereux tant que l'on écoute les diſcours ſuborneurs de l'intereſt. Baſtarnay perſuada au Roi de lui commander, comme il fit, de lui donner en mariage Georgette de Montchenu ſa fille aînée, & de lui ceder, pour vne partie de ſa Dot, ſes pretentions. Il oſa le refuſer & deſobeir: & ſoûs ce regne avoir de la fermeté, quand on deſiroit de la ſubmiſſion, c'étoit être criminel, quelque raiſon que l'on eut. Montchenu fût fait priſonnier, & pour éviter les maux dont le menaçoit la colere du Roi, il fut contraint de conſentir à ce mariage. Mais, ſa fille étoit en Dauphiné: il écrivit à ſa femme de la remettre dans les mains de Baſtarnay qui partit en même temps de la Cour, accompagné de ſoixante Chevaux, le Roi lui aïant donné des Archers de ſa Garde, pour empécher que les proches de cette Demoiſelle n'apportaſſent quelque reſiſtance à l'execution d'vn procedé ſi extraordinaire. Le bruit de ce deſſein étoit arrivé premier que lui dans le Château de Montchenu; De ſorte que, quand il y arriva, il n'y trouva pas de la joïe & des deſirs comme Amant; mais des pleurs & de l'effroy comme raviſſeur. Les larmes de cette Demoiſelle ne le flechirent point: il l'enleva, & en même temps l'aïant menée dans l'Egliſe de Montchenu, il l'y eſpouſa: le Sacrement de Mariage leur aïant été conferé par vn Preſtre que l'on avoit preparé, ce fut mieux ſa proïe que ſa femme. De là, il la conduiſit au Château de Chalmen (c'eſt preſentement Charmes) ſon pere y habitoit, & là ce mariage fut conſommé. Montchenu le ratifia quelque temps aprés dans l'Egliſe de Baïonne, en la preſence du Roi, & eut la liberté de ſe retirer. Eſtant de retour chez ſoy, il ne peut ſe moderer: il ſe plaignit hautement du tort que Baſtarnay lui avoit fait, le deſavoüa pour ſon gendre; le traitta de raviſſeur; & proteſta de recourir & contre ce mariage, & contre la ceſſion qu'il avoit faite qui en avoit été le motif & le ſuppoſt. Il ne pût même diſſimuler qu'il avoit fait des Actes ſecrets, par leſquels il avoit proteſté de la violence qu'il avoit ſoufferte, & que par eux il pretendoit avoir conſervé ſon droit en ſon entier. Ses plaintes rallumerent, contre lui, l'indignation du Roi. Les pretextes ne manquent jamais à la vengeance des Princes. Il fut arreſté de nouveau, & le Château de Cornilhon fut ſa priſon. Son gendre étoit ſon ennemi, & l'inſtigateur de l'accuſation

Mort de Gabriel de Roſſillon.

Differents entre Montch. & B. Baſtarnay pour ſa ſucceſſion

Reflexion.

Montchenu fait priſonnier.

Conſent au Mariage de ſa fille avec Baſtarnay.

Triſte Mariage.

Montchenu en liberté.

Actes ſecrets de Montchenu contre la violence.

Reflexion.

Fait priſonnier.

Digitized by Google

ſation formée contre lui ſoûs le nom du Procureur General. Tellement qu'il n'en put ſortir qu'aprés qu'il eût confirmé, en la forme que l'on l'exigea de lui, & le mariage de ſa fille, & la ceſſion de ſes Droits en la ſucceſſion de la Maiſon du Bouchage. Mais, il ne le fit qu'aprés s'être precautionné d'vn Acte precedent, par lequel il declara entre les mains d'vn Notaire affidé, que ſon conſentement étoit forcé. C'étoit vn homme d'vn cœur indomptable. Aprés qu'il eût été mis en liberté, il continua ſes plaintes & ſes menaces: & ce fut alors que Baſtarnay conclut dans ſoy même de ſe perdre ou de le ruiner; de ſe défaire d'vn ennemi auſſi irreconciliable ou de l'affoiblir à ce point qu'il ne pût avoir contre lui qu'vne haine impuiſſante. Il lui ſuſcita vne nouvelle accuſation: le Roi qui appelloit les juſtes reſſentiments de Montchenu deſobeiſſance & manque de foi, aïant juré qu'il l'en feroit repentir. Qui n'évite la priſon la merite. Montchenu ſe ſauva en Savoïe où ſa femme & ſes Enfants le ſuivirent. Toutes ces choſes ſe firent l'an M.CCCCLXII. & l'an M.CCCCLXIII. 1462. 1463. ſes Terres furent annotées, le Parlement y aïant établi des Commiſſaires pour les regir. Durant douze ans qu'il en fut privé, il ſouffrit des miſeres incroïables. Mais, vn grand cœur ne ſuccombe jamais, tant que la crainte de manquer à ſon devoir le ſoûtient. La Nobleſſe de France qui paſſoit par la Savoïe, & celle de Savoïe même aydoient à ſa ſubſiſtance par leurs liberalitez; mais, ſon plus grand ſecours venoit de ſes ſujets. Il n'avoit eu que de la bonté pour eux dans la plus grande proſperité de ſes affaires; dans leur deſordre ils n'eurent que du zele pour lui, & de l'ardeur à le ſervir. Ils lui portoient, les vns aprés les autres, les choſes neceſſaires à ſa famille: ils partoient la nuit pour n'être pas apperceus, & ſuivants des chemins écartez, ils alloient où il leur avoit donné avis qu'il les attendoit. Il ſe tenoit couvert, & ne pouvoit s'éloigner de la frontiere denué de tous biens. Il ne ſe faiſoit connoître qu'à peu de Gents. Les Actes vertueux ne ſont jamais perdus à qui les fait. C'eſt ainſi qu'il ſubſiſta par les ſoins de ſes Vaſſaux qu'il n'avoit pas regardez avec des yeux de Tiran. Auſſi il étoit charmé de leur conduite; &, le cas qu'il en faiſoit déconcertoit la ſienne. Souvent il ſe traveſtiſſoit, pour avoir le plaiſir de les viſiter dans leurs Maiſons. Quand ces penſées lui venoient, il s'habilloit comme l'vn d'eux, & l'habit de Villageois lui ſervoit de ſauf-conduit. Mais, Baſtarnay ne s'étoit pas endormi. La faveur des Princes dans les Cours eſt comme le bon vent ſur la Mer: il faut s'en ſervir pendant qu'on l'a, n'y aïant rien de plus inconſtant. Il avoit fait condamner la memoire de Gabriël de Roſſillon, & confiſquer ſes Terres & ſes biens au Roi, par Arreſt du Parlement du v. d'Octobre M.CCCCLXIII. & le mois de 1463. May de l'année ſuivante, le Roi lui avoit donné cette confiſcation. De quoi ne ſont capables l'ambition & l'avarice? ſon beau-pere ne lui fut pas plus inviolable: il mania ſi bien la volonté du Roi à ſon égard, qu'il le lui rendit auſſi inexorable. Il voulut que le Parlement le declarant criminel de Leze-Majeſté, lui confiſquât ſes biens. Et cela fut fait par Arreſt du XX. du mois de Septembre de l'an M. 1465. CCCCLXV. Deux mois aprés Baſtarnay en obtint le don. Il n'étoit pas ſeur à la Juſtice de conteſter avec le Roi, qui croïoit que ſa volonté étoit l'vnique juſtice. Mais, dix ans aprés, le Roi décendit juſqu'à Lion: là ſe fit vn nouveau Traité entre le Gendre & le Beau-pere, qui y fut appellé. Celui-ci s'étant jetté aux pieds du Roi, & lui aïant demandé juſtice, eut pour toute réponce vn commandement abſolu de s'accommoder avec Baſtarnay, le Roi aïant ajoûté qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire. Ce qu'il profera d'vn ton ſi aigre que Montchenu apprehendant qu'on ne lui mît encore la main deſſus, pour le contraindre par la force à conſentir à vn accord qu'il ſuïoit autant que la mort, ſe jetta dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Confort pour y être en franchiſe. L'vſage des aſyles n'étoit pas encore aboli. Le Roi en fut adverti & irrité outre meſure: ſi bien que Montchenu prevoïant qu'il lui faudroit enfin ceder à la Souveraine authorité, dont Baſtarnay diſpoſoit

Nouvelle confirmatiõ.

Ayant proteſté.

Le Roi le menace.

Reflexion.

Il ſe ſauve en Savoïe.

Ses biens annotez.

Sa miſere. Reflexion.

Secouru par ſes ſujets.

Se tient caché.

Reflexion.

Viſite ſes ſujets traveſti.

Reflexion.

Pourſuites de Baſtarney.

Arreſt contre Gabriel de Roſſillon.

Don à Baſtarnay.

Montchenu condamné comme criminel de Leze-Majeſté.

Don à Baſtarnay de ſes Terres.

Nouveau Traité entre Baſtarnay & Montchenu.

Digitized by Google

soit si absolument, fit vne authentique, quoi que secrette, protestation contre le Traité auquel il craignoit d'être contraint d'entrer, avec Bastarnay qu'il ne qualifioit pas son gendre, mais son ennemi : ce qu'il avoit apprehendé arriva : il falut qu'il sortit de son asyle, & qu'il transigeât de nouveau avec lui le v. du mois d'Avril 1475. de l'an M.CCCCLXXV. Bastarnay lui rendit ses Terres, & ne se reserva que celles de la Maison du Bouchage, du consentement de Monchenu. Il s'obligea encore de lui païer deux mille cinq cents écus, pour être employez à vne partie de la Dot de Catherine sa seconde fille, lors qu'elle se marieroit ; & cette transaction fut homologuée le plus solemnellement qu'elle pouvoit l'être, aprés avoir été ratifiée par Geoffroy de Monchenu fils de Falque, & depuis son successeur. Mais, l'vn & l'autre avoient été entraînez à cet accommodement, & n'y étoient pas venus d'eux mêmes. Aussi, il en avoient protesté, par Actes avant l'homologation. Quelques mois aprés, Catherine fut mariée à Louïs de Grolée seigneur de Château-Villain: les deux mille cinq cents écus promis lui furent païez ; & Falque & Geoffroy se précautionnerent contre les nouvelles confirmations dont il ne pûrent se dispenser, par de nouveaux Actes de protestation. Falque mourut deux ans aprés, aïant chargé par son Testament Geoffroy son Heritier de faire, s'il étoit homme de cœur, c'est la conjuration dont il se sert pour le persuader, que les biens de la Maison de Bouchage fussent rendus à la sienne à laquelle ils appartenoient. En effet, les poursuites qu'il commença, aprés la mort de Louïs XI. ont été continuées bien avant dans le Siecle dernier. Mais, la faveur, où étoit Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, qui avoit recueilli la succession de la Maison de Bastarnay les rendit inutiles. La justice ne regne pas toûjours : souvent elle est contrainte tantôt de s'humilier devant les puissants, comme les foibles ; & tantôt de s'élever imperieusement la foudre à la main, sur les foibles, comme les puissants, qui l'ont appellée à la participation de leurs violences. Elle ne garde ni mesure ni égalité qu'entre les égaux.

Protestation precedente.

Falque charge son fils en mourant de poursuivre.

Reflexion.

X.

LOuïs enrichissoit ainsi ses Creatures de la dépoüille de ses ennemis : &, pour sa satisfaction, trouvoit dans les Maisons qu'il desoloit la peine & la recompense, Bastarnay fut dés lors paisible possesseur des Terres qui avoient appartenu à 1478. Gabriël de Rossillon: & l'an M.CCCCLXXVIII. le Roi vnit celles de Bouchage, de Brangue, de Marestel, & n'en fit qu'vn Corps. Ce fut vne Baronie sous le nom du Bouchage, & Bastarnay en rendit le premier homage le XX. du mois de Janvier de cette année-là dans la Ville de Chinon entre les mains du Roi même. Antoine Balomier Intendant general des Finances, fut vn des premiers que sa ven- 1462. geance extermina. Il fut condamné l'an M.CCCCLXII. & ses biens confisquez furent distribuez à ceux que le Roi voulut ou recompenser ou engager. Il avoit acquis de Jacques, Baron de Sassenage, la Terre de Monteillez dans le Valentinois. Le Roi la lui rendit par le don qu'il lui en fit. Il aimoit Sassenage par son propre merite, & à cause de l'étroitte alliance qui étoit entre lui & Marguerite de Sassenage Dame de Beaumont, qui avoit eu tous ses empressements en Dauphiné. Jean Coppier, l'vn des principaux de proscrits, étant mort, étoit échapé à la peine ; mais non à l'infamie. Sa memoire fut condamnée, & ses biens ajugez au Roi qui donna cette confiscation à Thomas Escuïer Baillif de la Ville de Caen en Normandie. Cecile Berenger veufve de Coppier s'opposa à l'execution des lettres du Roi, pour la défense de sa Dot ; mais elle ne peut en détourner entierement l'effet. Le Bastard de Poitiers étoit mort en la derniere Guerre de Gennes où il avoit donné au service du Roi, & à la reputation des armes de France des preuves de son courage & de sa valeur. Neanmoins Louïs ne jugea pas que son sang l'eût assez lavé de son crime, puis qu'il le jugeoit encore criminel. Il lui fit faire son procés par des Commissaires qui furent Soffrey Aleman seigneur d'Vriage & de Château-neuf de l'Alben,

Bastarnay paisible possesseur des biens du Bouchage.

Bouchage erigé en Baronie.

Antoine Balomier condamné.

Jean Coppier condamné aprés sa mort.

Le Bâtard de Poitiers mort condamné.

Par Commissaires.

l'Alben, & Pierre Gruel ſeigneur du Saix, qui avoit ſuccedé à Guillaume de Corbie en la preſidence du Parlement. Les ſervices mêmes s'enflâment ſouvent les deſirs de la vengeance dans les eſprits obſtinez : ils les prennent pour des reproches de leur injuſtice, plûtôt que pour des bienfaits. Le procez aiant été formé avec diligence & exactitude, fut jugé dans le Parlement le XXIV. du mois d'Avril de l'an M. CCCCLXIV. Aimon Aleman ſeigneur de Champs Lieutenant General au Gouvernement, Soffrey Aleman ſeigneur de Château-neuf & d'Vriage, Remond Guillot, Geoffiey de l'Egliſe, Jean de Ventes Avocat General, & Pierre Odobert Juge des Appellations y furent appellez, avec les Officiers de cette Cour; & tous d'vn commun conſentement, condamnerent la memoire du Bâtard qu'ils declarerent criminel de Leze-Majeſté. Ils confiſquerent tous ſes biens au Roi, qui en fit don le mois de Juin ſuivant à François d'Vrre, & à Catherine de Blo ſa femme. Gui Pape étoit mort en ce temps-ci, & n'eut point de part à l'indignation du Roi, encore que quelques-vns aïent écrit le contraire. Il avoit preparé ſon tombeau dans l'Egliſe des Freres Preſcheurs de la Ville de Grenoble au devant d'vne Chapelle dediée à S. Jacques, & ſon corps y fut depoſé. Mais, Louïſe Guillon ſa femme y fut enterrée avant lui étant morte l'an M. CCCCLXII. il n'avoit pas vêcu ſans trouble avec elle : & ſoit que par ſes mœurs elle lui fût vn empêchement, comme parloient les anciens, & qu'il eût eu ſujet de ne la pas bien traitter ; ſoit qu'il eût l'eſprit trop rude, pour bien vivre avec elle, elle ſe vengea de lui par ſon Teſtament : Elle fit ſes heritiers Iean & Etienne Guillon ſes freres, & ne l'honora d'aucun leg. La femme eſt foible ; & la vengeance eſt vne foibleſſe. Ce n'en eſt pas vne d'apprehender les Iugements de DIEU, &, de travailler à ſon ſalut par des œuvres pies. Gui Pape avoit fondé vn Anniverſaire perpetuel dans l'Egliſe Cathedrale de Grenoble, l'an M. CCCCLXI, pour être celebré par deux Chanoines. Il avoit vn Iardin peu éloigné de la Porte de la Perruiſiere; il le donna pour augmenter les biens de cette Egliſe, & pour être vn fonds immuable à la juſte recompenſe de ceux qui ſeroient employez à prier pour lui. C'eſt du devoir des Gents d'Egliſe de preſenter leurs vœux & leurs prieres à Dieu pour les autres hommes ; & ce l'eſt de ceux-ci de leur faire part de leurs biens & de leurs richeſſes, pour meriter par leur liberalité qu'ils n'oublient pas ce devoir. Ses ouvrages l'ont rêdu celebre entre les plus fameux Iuriſconſultes. Ses ſix cents trente-deux queſtions, qui contiennent preſque autant d'Arreſts rendus juſques à l'an M. CCCCLXI. par le Parlement de Dauphiné, où il étoit Conſeiller, meritent vne loüange immortelle. Les raiſonnements en ſont judicieux ; les preuves fortes & ſolides : Les Loix y ont leur vray ſens, &, quoique l'expreſſion n'y ſoit pas bien pure par la diction, on y voit neanmoins vne merveilleuſe netteté. Rien n'y eſt embarraſſé ni obſcur : & il n'y a pas moïen de deſavoüer que jamais Iuriſconſulte n'a penetré plus avant dans la Iuriſprudence ; ni mieux poſſedé, que lui, les matieres qu'il a traitées. Il avoit eu divers emplois ſous le Roi encore Dauphin, &, entre autres, il avoit été envoïé à Gap pour les affaires de ce Prince l'an M. CCCCLV. Cette Ville tantôt reconnoiſſoit la Souveraineté des Dauphins, & tantôt celle des Comtes de Provence, ſelon que ſes intereſts tournoient ſes inclinations. Elle s'étoit miſe ſous la protection des Dauphins, qui pour cela y avoient des revenus conſiderables & des droits de Souveraineté : Et ſes Evêques, de la Temporalité deſquels elle étoit la plus noble partie, avoient rendu homage au Comte de Provence. La jalouſie qui étoit entre ces deux Princes, appuioit ſa liberté, & la défendoit contre tous deux. De maniere que, lorſque les Dauphins lui faiſoient des demandes qu'elle ne goûtoit pas, ſes Habitans s'aſſembloient ſous les Bannieres des Comtes de Provence, & refuſoient d'obeïr : Et quand ceux-ci pretendoient rien exiger, ils couroient à celles des Dauphins. Ainſi cette double ſubjection avoit pour eux preſque tous les avantages de la liberté. Ils ne ſe croïoient

Reflexion.

Gui Pape mort ſans être accuſé.

Son tombeau

Sa femme. Elle mal avec elle.

Reflexion.

Oeuvres pies de Gui Pape.

Reflexion.

Ses ouvrages

Ses emplois.

Etat de la Ville de Gap.

1464.

1462.

1461.

1461.

1455.

Digitized by Google

croioient ſujets de l'vn & de l'autre que pour être, par eux, exempts de toute ſervitude. Mais, l'Evêque s'en prévaloit : entre ces deux ſouverains, il étoit le maître preſque abſolu. Les Habitants le reconnoiſſoient avec d'autant moins de repugnance, qu'étant le plus foible, il leur étoit redevable de toute ſon authorité qu'il ne pouvoit exercer contre eux qu'autant qu'ils y conſentoient. Quand la volonté des peuples eſt tout le droit de ceux qui dominent, le commandement eſt peu hardi, & l'obeiſſance peu reſpectueuſe. C'avoit toûjours été l'art de ces Prélats de diviſer les Habitants, de s'en acquerir les principaux par les bienfaits, & d'irriter, par l'envie, contre ceux qu'ils favoriſoient les autres qu'ils negligeoient. L'Evêque Gautier de Forcalquier de Cereſte avoit ſuivi cette maxime, & juſques à ce temps-ci ç'avoit été vtilement. Mais, Jean de Montorſier, ſeigneur de Montorſier Terre voiſine de Gap, rompit ſes meſures étant devenu ſon ennemi. C'étoit vn homme de grande authorité dans le Gapençois, & fort zelé au ſervice du Roi-Dauphin, comme l'avoient été tous ſes predeceſſeurs. L'Evêque avoit entrepris de nouveaux établiſſements, ſous pretexte des Droits de ſa Juriſdiction Eccleſiaſtique à laquelle il donnoit vne étendue ſans bornes. Montorſier, s'étant declaré le Chef des Feudataires & des Vaſſaux du Roi-Dauphin, y reſiſta fortement ; & attira à lui les Conſuls de la Ville, & le plus grand nombre des Habitants. On en vint aux armes, & aprés des coups donnez & receus, l'Evêque reconnoiſſant, quelque ſecours qu'il tirât de Provence, que la force ne rengeroit pas ce peuple à ſon devoir, recourut à l'artifice. Il en ſuborna les plus courageux par des témoignages d'eſtime ; les plus timides par les menaces ; & les plus intereſſez par les promeſſes. Enfin gagnant chacun par ſon foible, il les affoiblit en les diviſant. Tellement que commançant à ſe craindre les vns les autres, ils commencerent auſſi à deſirer la paix. Il leur fit propoſer de nommer reciproquement des Arbitres pour decider de leurs differents, & ils accepterent avec joïe cette propoſition. Le peuple ſe porte facilement à la Guerre ; mais il n'y eſt pas ſi tôt entré qu'il deſire la paix, & abandonne pour l'avoir tout reſpect & toute conſideration. Ces Arbitres accorderent à l'Evêque tout ce qu'il demandoit ; deſapprouverent la reſiſtance du peuple à ſes ordres qu'ils traiterent de ſedition, & de revolte ; condamnerent les Habitants à douze mille florins d'or envers l'Evêque pour les frais de la Guerre ; & lui permirent de choiſir quinze d'entre eux pour en faire vn exemple par vn chaſtiment public. Il en fit le choix en même temps, & le premier fut Montorſier qui, pour éviter la mort dont il étoit menacé, ſe jetta dans l'Egliſe de la Commmanderie de ſaint Jean de Hieruſalem où il fut en quelque ſorte de ſeureté. L'Evêque fit dreſſer vn échaffaut à la porte ; pour lui faire du moins peur par cette veuë, s'il ne pouvoit lui faire autre mal, & pour jetter d'autant plus de terreur dans l'ame des autres qu'il étoit en plus de conſideration que nul d'eux. Il y eut de l'inhumanité dans les procedures de l'Evêque : nul n'abordoit cette Egliſe & n'y entroit, qui ne fût ſoigneuſement foüillé. Les femmes n'étoient pas mêmes exemptes de cette recherche : &, ſoit que ce fut exactitude ou inſulte, on leur portoit la main en des endroits où la penſée même d'vn Eccleſiaſtique vertueux ne devoit pas aller. La femme de Montorſier l'étant venu voir, cette inſolence ne l'épargna pas. Des vivres, qu'elle lui portoit, furent jettés dans la ruë. Les Gents de l'Evêque eſperoient que la faim le forceroit à ſortir de ſon aſyle, n'aïant point de ſupplice plus difficile à fouffrir. Le peuple n'étoit pas traité plus doucement ; les douze mille florins furent régalez ſur les Habitants, ni en aïant eu que trente d'exceptez, par la grace que leur fit l'Evêque. Tous les autres,

Reflexion.

Differents entre l'Evêque de Gap & Jean de Montorſier.

Sedition dans Gap.

Reflexion.

Accord.

Haine & pourſuite de l'Evêque cõtre Montorſier.

Exemptions violentes cõtre les Habitants.

aprés avoir été desarmez, furent exposez aux executions les plus violentes & les plus injurieuses pour leurs taxes. De sorte que pour en éviter & la rigueur & la honte, sept cent Chefs de famille quitterent leurs Maisons & sortirent secrettement de la Ville, les vns aprés les autres. Les conseils de Pierre Gruel, & la faveur d'Aimon Aleman, seigneur de Champs, rendoient ce Prélat inflexible. L'vn étoit President de la Chambre des Comptes de Dauphiné & le Juge de l'Evêque, & l'autre Lieutenant General de la Province. Dans peu de jours, le Champsaur & tous les environs furent pleins de ces mal-heureux dont plusieurs perirent dans les neges; car c'étoit alors le mois de Ianvier de l'an M. CCCCLXIII. leurs cris vinrent enfin aux oreilles du Parlement avec les plaintes de Montorsier. Vne affaire de cette consequence ne pouvoit pas être méprisée: Jean de Marcoux, l'vn de ses Conseillers, fut deputé pour se porter sur les lieux, & eut ordre d'arrester le cours de ces desordres, & de rétablir le repos dans cette Ville. Il y entra accompagné de Jean de Marreul Mistral du païs de Champsaur, & d'vne troupe d'Officiers le XIV. du mois de Fevrier. Son arrivée fut vne joïe publique, ceux qui étoient dans la crainte le regardants comme leur liberateur, & le parti qui leur étoit contraire commençant à concevoir des sentimens de pitié pour eux. Plusieurs de ceux, qui n'avoient pû se sauver, avoient cherché de la seureté dans les Eglises dont ils n'osoient sortir. Marcoux, aprés avoir declaré à l'Evêque que le Parlement les mettoit tous sous la protection du Roi-Dauphin, les en mit dehors. Mais, leur liberté étoit presque indifferente à l'Evêque: il n'y avoit que celle de Montorsier qu'il consideroit comme vn opprobre que recevroit son authorité, & qui seroit capable de la détruire. Aussi, il appliqua tous ses soins à l'empêcher, & resolut mêmes de le faire enlever pendant que le Commissaire s'amusoit aux formalitez. Montorsier, qui en eut avis, en sortit la nuit, & se jetta dans l'Eglise des Freres Mineurs, où il crut qu'il n'avoit rien à craindre à cause de la sainteté de l'asyle. Le Commissaire jugeant qu'il ne seroit pas judicieux de differer plus long-temps de se mettre en état de ne pouvoir étre insulté, arma les Vassaux du Roi, & suivi d'eux alla tirer Montorsier de son asyle, qui sembloit étre à l'authorité Souveraine vn reproche de foiblesse ou de timidité. Il sortit avec lui de Gap: & depuis les intrigues des amis de l'Evêque firent que cette affaire demeura en ces termes, sans étre poussée plus avant.

Leur fuite hors de la Ville.

Le Parlemét en prend cõnoissance.

1463.

Vn Commissaire y est envoïé.

Dessein de l'Evêque cõtre Montorsier.

Montorsier mis en seureté.

XI.

Traité entre le Roi Dauphin & le Roi René Comte de Provence pour Gap.

MAis ce Prélat qui vîd bien que commettre son authorité avec celle du Roi-Dauphin, ce lui seroit vne temerité qui le rendroit & miserable & ridicule, s'imagina que s'il pouvoit affermir plus fortement dans cette Ville celle du Roi René comme Comte de Provence, il auroit trouvé le moïen de s'y élever vne nouvelle Souveraineté. Il se tourna vers ce Prince, & le sollicita de s'acquerir les Droits que le Roi comme Dauphin y avoit, & qu'il y exerçoit si absolument au desavantage des siens. Les brouilleries, qui commençoient à agiter l'Estat de France, sembloient favoriser ce dessein & le rendre facile. Les mécontentements des Princes & ceux du Duc de Berri ne permettoient pas de douter, que le Roi ne fût bien aise de s'asseurer l'amitié d'vn si puissant voisin, à quelque prix que ce fût; lui qui, pour diviser ses ennemis, ne faisoit pas scrupule de s'éloigner des sentiments les plus saints. Quelque perte que fassent les Princes ambitieux, pourveu qu'elle les approche de leur fin, ils la considerent comme vn gain. Il étoit resté à René vn sensible déplaisir du refus que les Habitants

Reflexion.

Digitized by Google

1460. bitants de cette Ville avoient fait l'an M. CCCCLX. de contribuer aux frais de ſon armement, pour la conqueſte de Naples. Ils avoient imploré le ſecours du Roi Dauphin contre lui, & empêché l'effet de ſes contraintes, lors que, pour les forcer à ce païement, il avoit fait arreſter leurs Marchandiſes & leurs effets dans le Comté de Provence. Ils en avoient porté leurs plaintes au Parlement où il fut reſolu que l'on leur accorderoit la protection qu'ils demandoient contre ces violences, n'y aïant eu dans cette compagnie que Gui Pape qui ne trouvât pas de la juſtice à les ſecourir : Auſſi, comme il écrit lui-même, il fut ſeul de ſon opinion. Donc ce Prince ſe laiſſa perſuader facilement de ne pas laiſſer échapper cette occaſion de ſoûmettre des eſprits ſi obſtinez & de ſe venger. En effet, cette affaire fut traitée ſi adroitement en la Cour de France que l'échange de Gap & de Montalquier à la Terre de Vandolle ſur la frontiere de Dauphiné fut conclu, avant que les intereſſez fuſſent avertis qu'il ſe negotiat. Mais, le Gouverneur de la Province, le Procureur General du Parlement, & les Habitants de Gap, quand les Commiſſaires Deputez pour executer cet échange voulurent y proceder, s'y oppoſerent. Ils repreſenterent au Roi que le revenu qu'il avoit en cette Ville comme Dauphin étoient de ſept cents *francs*, ce qui étoit alors vne grande ſomme ; & que celui de la Terre de Vandolle n'alloit pas au tiers ; qu'il en tiroit cinquante Soldats entretenus durant trois mois pour le ſervir dans ſes armées ; que cette Ville étoit vn paſſage important pour l'Italie & pour l'Eſpagne ; qu'elle étoit ancienne & celebre ; & que par les Traitez faits avec les Dauphins, ſes predeceſſeurs, ils s'étoient obligez à ne s'en défaire jamais, à ne remettre leurs Droits à nul autre, & à ne leur donner pas d'autre Maître. Ces raiſons firent comprendre au Roi qu'il avoit été ſurpris en vn échange ſi inégal : de ſorte qu'encore qu'il eût commandé par

Par échange.

Empêché.

Ce Traité ſans effet.

1465. vne juſſion du mois de Juillet de l'an M. CCCCLXV. qu'il ſeroit executé, il le revoqua depuis, & ordonna que les anciens Traitez des Dauphins, aux Droits deſquels il avoit ſuccedé, ſeroient entretenus. Le Roi, comme Dauphin, fut rétabli dans ſa poſſeſſion. Vn étendard où étoient ſes armes fut planté, en ſigne de Souveraineté, ſur la plus haute Tour du Palais Epiſcopal, & aprés porté dans les ruës par Claude de Suau Gentil-homme de Talard, du miniſtere duquel les Commiſſaires du Roi ſe ſervirent en cette occaſion. Ce fut ainſi que les eſperances de l'Euêque s'évanoüirent. Le zele de cette Ville pour le Dauphiné ajoûta au Droit du Roi, pour y établir ſa Souveraineté, tout ce qui auroit pû lui manquer. Depuis elle n'a été miſe en controverſe. Il n'eſt point de plus legitimes ſujets que ceux qui le ſont par ce qu'ils le veulent être ; ni de plus juſte domination que celle qui ne combat pas; mais, pour laquelle on combat. Ce ne fut qu'aprés la bataille de Montleheri qui diſſipant les ennemis du Roi diſſipa ſes craintes. Il ne fut plus, aprés la victoire qu'il y gaigna, obligé à tant de ſoins pour contenter ſes voiſins. Le mépris qu'il faiſoit de la maniere de regner que les Rois ſes predeceſſeurs avoient obſervée, durant tant de Siecles, avoit porté tous les Grands à la revolte. Se voulant mettre hors de page, comme il parloit, il s'en manqua peu qu'il ne mit ſon Eſtat en proïe, & qu'il ne ſe precipitât dans vne extreme confuſion. Mais, la fortune, plûtôt que ſa prudence ni ſa valeur, le ſauva par le peu d'vnion & de conduite de ſes averſaires. La Nobleſſe de Dauphiné ſervit ſi vtilemẽt le Roi en ce Combat qu'il avoüa, que le ſang qu'elle y avoit verſé, l'avoit été la plus noble partie du prix que lui coûta la Victoire. Elle y fut conduite, l'arriereban aïant été aſſemblé par Jacques Baron de Saſſenage qui le commanda, & le jour de cette bataille qui fut le

Flemmiſſ pour le Dauphin.

Reflexion.

Guerre contre le Roi.

Arriereban de Dauphiné à la bataille de Montleri.

1465. XVI. du mois de Juillet de l'an M.CCCCLXV. il fit l'avant-garde de l'armée du Roi. Il eut à ſoûtenir la premiere impetuoſité des Bourguignons qui étant excitez par la

Digitized by Google

preſence de leur Prince à bien faire, fondirent ſur ce Corps comme vne foudre. Mais, il ne ploia point, & tint bon quoi que la fureur des ennemis parût telle que la ſeule peur qu'elle jetta dans des bataillons, les mit en fuitte. L'exemple des Dauphinois retint les autres, &, comme parle vn celebre Hiſtorien, on lui dût tout ce qu'il y eut de genereux & d'heureux en ce combat. Cinquante quatre de ſes Gentils-hommes y furent tuez, le Roi n'en aïant perdu que cent quatre de toutes les Provinces de ſon Eſtat. Leur Chef étant de retour en Dauphiné voulut honorer & conſerver leur memoire. Il les fit peindre armez avec les écuſſons de leurs familles à leurs pieds, dans la Chapelle que François Baron de Saſſenage, ſon aïeul, avoit fondée dans l'Egliſe des Freres Preſcheurs de la Ville de Grenoble, & leur y fit faire vn ſervice celebre avec toutes les ſolemnitez dont ces devoirs funebres ſont capables. Mais, cette Egliſe aïant été renverſée durant les Guerres Civiles du Siecle dernier, ce monument eſt peri avec elle. L'avantage de ce Combat étant demeuré au Roi, ſes ennemis deſirerent la paix qui fut concluë & publiée le mois d'Octobre ſuivant. Chacun rentra dans ſon devoir. Vn bon droit ne paroit jamais plus juſte, que quand il eſt le plus fort.

Gentils-hõmes Dauphinois tuez.

Honneur rendu à leur memoire.

Reflexion.

XII.

Le pere du Chevalier Bayard tué en ce combat.

PIerre Terrail fut vn de ceux qui moururent en ce combat. Aïmon, ſon fils, avoit épouſé Helene Aleman fille de Henri Aleman ſeigneur de Laval; & d'eux nâquit l'incomparable Chevalier Baïard. Siboud Aleman, proche parent d'Helene, rempliſſoit en ce temps-ci le Siege Epiſcopal de Grenoble il étoit fils de Jean Aleman ſeigneur de Chichiline & de Polie de Beaumont. Auſſi il aimoit cette Terre, qui étoit ſon bien natal : pour y laiſſer vn témoignage immortel de l'affection qu'il avoit pour elle, de même que de ſa charité, & de ſa pieté, il y fonda vn Prieuré & vn Hôpital contigus l'vn à l'autre. Il donna au Prieuré aſſez de revenus pour l'entretenement de quatre Chanoines : & eut ſoin que l'Hôpital ne manquât pas de ce qui ſeroit neceſſaire aux pauvres de ce lieu que la pitié avoit principalement regardez ; & ce fut l'an M.CCCCLXVI. & M.CCCCLXIX. Le Cardinal Beſſarion, qui étoit vulgairement appellé le Cardinal de Nicée, approuva & confirma cette bonne œuvre l'an M. CCCCLXXII. cõme Legat *à latere* en France. La lepre faiſoit du progrez en ce temps-ci: auſſi avoit-on du ſoin des Hôpitaux deſtinez à ceux qu'elle avoit infectez: il y avoit entre eux des gents de conditiõ, & dans la Maladerie de la Buiſſerate, auprés de Grenoble Jean Bouvier de Fontaines, & Aimar Repelin étoient vn objet de pitié aux honneſtes gents. Ils étoient tous deux Gentil-hõmes: c'eſt ce qui me perſuade que la lepre alors étoit differẽte de celle que les Siecles precedẽts avoient euë en tant d'horreur, & qu'elle n'étoit que cette maladie naiſſante que l'on appelle la Verole à cauſe de la varieté de ſes apoſthemes, & de ſes puſtules. Aprés la victoire de Montleheri, le Roi donna quelques années au rétabliſſement de ſes affaires que cette Guerre avoit étrangement déconcertées. Il ruina ſes ennemis par eux-mêmes, en faiſant naître entre eux de ſoupçõs, & des jalouſies, & lia plus étroittement à ſon ſervice ceux qui lui en avoient déja rendu, ou de qui il en attendoit, par des recompenſes, & par des bienfaits. Aimar de Poitiers, ſeigneur de S. Vallier étoit puiſſant dans le Dauphiné & par ſon merite & par ſa haute naiſſance, le Roi en fit ſon gendre aïant approuvé la recherche qu'il avoit faite de Marie de France ſa fille naturelle & de Marguerite de Saſſenage Dame de Beaumont. Ce mariage fut celebré dans la Ville de Chartres où étoit le Roi le mois de Juin de l'an M.CCCCLXVII. la Dot de Marie fut de trente mille écus d'or que le Roi ſon pere lui promit, &, juſques à ce qu'ils fuſſent païez, le revenu en étant fixé à deux mille livres, leur remit les Terres de la Roche de Glun, de Vaunes, de Rochefort, & de Château-double, le peage de Romans, & celui de la Sauvetat dans le Roïaume. Mais, ce maria-

Prieuré & Hôpital de Chichiline, fondez.

1466.

1469.

1472.

Lepre en ce temps.

Gents de condition atteints de ce mal.

Que cette Lepre étoit la verole.

Mariage d'Aimar de Poitiers & de Marie fille du Roi.

1467.

ge

ge ne fut pas heureux : Marie mourut ſans enfans quelque temps aprés. Aimar étoit conſideré à ce point dans la Cour de France que dans ce Contract le Roi lui donne la qualité de ſon *tres-cher & feal Couſin, Conſeiller & Chambellan.* Il avoit encore beſoin des armes des Dauphinois qui venoient de s'emploïer pour lui ſi heureuſement. Philippe Duc de Savoïe étoit dans le parti du Duc de Bourgogne contre lui, & il avoit reſolu de ſe venger. C'eſt pourquoi il travailloit à conſerver dans leur cœur le même feu qui les avoit fait combattre avec tant d'ardeur dans les plaines de Montleheri. Il commanda au Comte de Comminge Gouverneur de Dauphiné de faire irrup-
1468. tion dans la Breſſe, ce qu'il fit le mois de Septembre de l'an M. CCCCLXVIII. à la tête de deux mille hommes ſeulement. Les principaux Commandans furent Charles de Grolée ſeigneur de Château-Villain, & Loüis Richard ſeigneur de S. Prief. La fille de celui-ci appellée Loüiſe avoit eté élevée auprés de la Reine, & étant vne de ſes Demoiſelles le Roi l'avoit mariée à Remond de Montauban-Artaud Demoiſeau ſeigneur d'Aix & de Montmaur. Cette petite Armée composée de gents de cœur & bien conduite, porta l'épouvante par tout. Elle prit Satonay, attaqua Montanay, & Peroges, pilla Loyer, & le Bourg S. Chriſtophle : & s'étant avancée vers la Ville de Montluel, l'aſſiegea, & la contraignit de ſe rendre par capitulation. Mais la paix faite à Peronne entre le Roi & le Duc de Bourgogne, quelque temps aprés, r'appella Comminge & ſes Troupes en Dauphiné, & borna ces heureux progrés, qui ſembloient ne devoir l'étre que par la conqueſte de toute la Breſſe. Comminge, aïant quitté les armes s'appliqua à faire fleurir la paix dans ſon Gouvernement. Le ſolide appui du repos des Provinces c'eſt la Juſtice, & l'ordre. La Juriſdiction ſuperieure des Comtez de Valentinois & de Diois s'exerçoit dans la Ville de Creſt : Et il s'y étoit gliſſé des abus qui avoient beſoin d'étre corrigés. Le ſtile en étoit tombé dans la confuſion, & la licence avoit occupé dans les fonctions de la Juſtice l'authorité des bonnes mœurs. Jean Rabot Vi-Seneſchal & Iuge Mage ne voulut pas que ce deſordre lui fût reproché plus long tẽps. Les Magiſtrats qui en ſouffrent dans leurs Sieges, ſans y remedier, ou ne le peuvent, parce qu'ils ſont foibles, ou ne le veulent parce qu'ils ſont intereſſés. Rabot fit de nouveaux Statuts & vn nouveau ſtile qu'il diviſa en cent articles : & le Parlement l'homologua le
1469. XX. du mois d'Octobre de l'an M. CCCCLXIX. Ce Reglement eut tant d'approbation, & lui acquit tant de loüange, que l'année ſuivante les Conſuls de la Ville de Montelimar le prierent de leur en faire vn qui ſervît aux fonctions de la Juſtice, & à la reformation des mœurs. Il y travailla avec tant de jugement, aprés que le Parlement l'eût commis pour cela, comme il le deſira, qu'il merita auſſi d'étre ho-
1471. mologué, comme il le fut le mois d'Avril de l'an M. CCCCLXXI. avec eloge. N'a-t'il pas droit de pretendre à la gloire de ces anciens Legiſlateurs, de qui les Peuples deſiroient d'apprendre l'art de bien vivre, & que les Villes conſultoient comme leurs oracles, & reveroient comme des idées animées du bon Citoïen & de l'homme de bien. Le mois de Juin precedent le Dauphiné eut vne matiere de joïe, qui lui étant commune avec toute la France, le toucha plus ſenſiblement. La Reine accoucha d'vn fils, à qui le nom de Charles fut impoſé. Ce fut, aprés la mort de Loüis, le Roi Charles VIII. ambitieux comme ſon pere, conquerant comme ſon aïeul, auſſi genereux que l'vn & l'autre, mais moins aviſé & moins judicieux. Cette naiſſance rejoüit infiniment le Roi, &, comme ce bon-heur ſembloit regarder plus particulierement le Dauphiné, en lui donnant vn Prince, le Roi lui devint auſſi dés lors plus favorable. Il le témoigna, quelques mois aprés, au Chapitre de l'Egliſe Nôtre-Dame de Grenoble. Les droits du Seau étoient exigés de tous indifferemment : & l'Egliſe n'en étoit pas moins exempte que le premier & le tiers Ordre. Neanmoins Loüis en affranchit ce Chapitre, qui joüit encore aujourd'hui de ce privilege. Le Clergé de cette Egliſe faiſoit

Guerre contre la Savoïe.

Commandés Dauphinois.

Paix de Peronne.

Reglement de Cemmenge Gouverneur de Dauphiné. Reflexion.

Nouveau Regement de Creſt par Jean Rabot. Reflexion.

Nouveau Reglement pour Montelimar par la même.

Naiſſance de Charles Dauphin.

Egliſe N. D. de Grenoble exempte du droit de Seaux.

Digitized by Google

Proceſſion de chaque mois

(& cette coûtume dure encore) vne Proceſſion le premier Dimanche de châque mois, à laquelle les Conſuls étoient obligez d'aſſiſter. Cette devotion fut vn des motifs du Roi en cette gratification, aïant jugé raiſonnable qu'en honorant ce zele, il le ſoûtint. Le Prince qui relâche de ſes droits par des conſiderations ſi ſaintes, ſanctifie également ce qu'il en quitte, & ce qu'il en retient.

Reflexion.

XIII.

Reflexion.

LOüis paroiſſoit fort devot, & ſouvent ceux qui le ſemblent le plus ne ſont pas les plus gents de bien: Ils aiment moins DIEU qu'ils ne craignent le diable. Loüis preferoit ſon interêt à toutes choſes, & faiſoit tout pour lui. Il ſuivit ſes conſeils quand Philippe Comte de Breſſe aïant entrepris de ſe faire declarer Regent de Savoïe aprés la mort du Duc Amé ſon frere, eut ſurpris Montmeillan. Amé étant mort dans Orleans à la fin du mois de Juin de l'an M. CCCCLXXI. Philibert ſon fils lui avoit ſuccedé âgé ſeulement de ſix ans. Iolande ſa Mere pretendoit à la Regence, & étant ſœur du Roi cette qualité & la protection d'vn auſſi grand Prince pouvoit lui tenir lieu de droit & de bonne raiſon, quand elle en auroit manqué. Charles Duc de Bourgogne avoit inſpiré au Comte de Breſſe le deſſein de gouverner durant la minorité de ſon neveu, & lui avoit promis de l'aſſiſter puiſſamment. Il étoit mal avec le Roi, & eſperoit que, la Savoïe étant à lui, le Dauphiné ſeroit moins au Roi par les diverſions qu'il y feroit. C'eſt ce que le Roi, qui jugeoit des intentions malignes par les ſiennes, reconnût d'abord, & ce qu'il reſolut auſſi d'empêcher. Il commanda au Gouverneur de Dauphiné d'armer pour Iolande, & de la ſecourir des forces de ſon Gouvernement. Le Duc ſon fils étoit au pouvoir de ſes ennemis; & elle avoit eu de la peine à échaper de leurs mains. L'Aſſemblée des Troupes Dauphinoiſes ſe fit à la Buiſſiere, où vint l'Evêque de Geneve, & ceux qui, entre les Grands de Savoïe, étoient demeurez fermes dans le ſervice de la Ducheſſe. Les principaux Chefs furent le Gouverneur, & Soffrey Aleman ſeigneur de Château-neuf, à qui Samuel Guichenon donne la qualité de Maréchal de Dauphiné. Ils allerent droit au Château d'Aſpremont où la Ducheſſe s'étoit retirée, & que quelques Troupes des revoltés tenoient inveſti. Les ayant diſſipées, ils y entrerent, la nuit étant déja fort avancée, & en aïant tiré cette Princeſſe, ils la firent conduire aux flambeaux à la Buiſſiere. Le lendemain elle fut receuë dans Grenoble avec autant de magnificence que l'avoit permis le peu de temps que l'on avoit eu de s'y preparer. La paix ſuivit de prés la liberté de la Ducheſſe, cette guerre aïant eu vn court intervalle entre ſa naiſſance & ſa fin. Elle fut terminée par negotiation; & preſque en même temps, l'apprehenſion où étoit toute la France de tomber dans de nouveaux mouvements, ceſſa par la mort du Duc de Guïenne. C'étoit le frere du Roi, à qui, aprés la guerre du bien public, la Guïenne avoit été donnée en appanage. Ce Prince n'étoit pas mauvais, mais il étoit trop credule, & trop de credulité aux Grands les rend ſuſceptibles de tous deſſeins. Le Roi fut accuſé d'avoir haſté ſa mort, parce qu'il avoit eu ſujet de la deſirer. Dans les jugements des eſprits malins, la puiſſance de faire le mal tient lieu de conviction, quand il eſt arrivé. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ſes ennemis publierent qu'il avoit emploïé à cette mauvaiſe action le miniſtere de l'Abbé de S. Jean d'Angeli. C'étoit Jourdain Faure natif de la Ville de Die. Son eſprit lui avoit donné cette Abbaïe, & l'amitié de ce jeune Prince, qui n'avoit pas eu de plus confident. Il l'avoit même choiſi non pour ſon Confeſſeur, comme l'écrit Argentré, mais pour regler ſes exercices de devotion. De ſorte que les témoignages d'eſtime & d'amitié, que l'Abbé en recevoit tous les jours, irriterent l'envie contre lui. Les ennemis qu'il avoit dans cette Cour perſuaderêt facilemẽt qu'il avoit cõmis ce parricide, par vne ingratitude digne de tous les ſupplices.

Secours de Dauphiné à Iolande Ducheſſe de Savoïe, pour la Regence.

1471.

Menée à la Buiſſiere.

Paix.

Mort du Duc de Guyenne frere du Roi.

Jourdain Faure Abbé de Saint Jean d'Angely accuſé de l'avoir empoiſonné.

Pourſuites contre lui.

Il

Il fut arrêté & livré à cauſe de ſon caractere à l'Archevêque de Bordeaux, qui l'aïant examiné ſoigneuſement, & recherché toutes les preuves, par leſquelles on découvre la verité, ne trouva pas qu'il fût coupable, & n'oſa neanmoins le declarer innocent. En ces occaſions les Juges foibles ſuivent les opinions populaires. Abſoudre, ſans trembler, le mal-heureux qui eſt accusé d'vn tel crime, c'eſt, dit-on, y prendre part. Auſſi il n'empêcha pas qu'Odet Dydie ſeigneur de Leſcun, ne l'enlevât de ſes priſons. Il fut conduit en Bretagne, & mourut quelques temps aprés dans les priſons de Nantes: On fit courir des bruits ridicules aprés ſa mort: on feignit que durant ſa priſon la Tour où il étoit enfermé, avoit été infectée de ſpectres horribles; que le Geolier n'oſoit plus l'aborder, & qu'aprés vn grand orage, des éclairs & des tonnerres extraordinaires, on l'avoit trouvé mort le viſage ſur les carreaux de ſa Chambre, & la langue hors de la bouche. Il importe qu'vn Prince n'en blâme pas vn autre inconſiderément. Le Duc vouloit que le Roi paſsât pour l'aſſaſſin de ſon frere, & les preuves en mâquant il voulut du moins que la mort de l'Abbé, qu'il accompagna de fables & d'impoſtures, ſervît d'appui à ſes ſoupçons, & les juſtifiât en quelque maniere. On n'applique pas moins de ſoin à faire reüſſir le deſſein de jetter ſur vn innocent la honte d'vne mauvaiſe action, qu'à la commettre. L'Abbé étoit tres-innocent de celle-ci: & certes il n'y en eut point de preuve; & la mort du Duc fut naturelle. Les accés violents d'vne fievre quarte obſtinée le tuerent, & l'Abbé avoit ſi peu de commerce avec le Roi, que lui aïant donné avis de l'état où étoit ſon Maître, ce lui fut vne ſurpriſe de le recevoir de lui. *Afin que ſoions aſſeurez de celui qui m'a fait ſçavoir les nouvelles*, écrivit-il d'abord au Comte de Dammartin, *c'eſt le Moine qui dit ſes heures avec Monſieur de Guienne, dont i'en ſuis fort ébahi, & m'en ſuis ſigné depuis la tête juſques aux pieds. Adieu.* D'ailleurs cette accuſation enveloppoit le Roi avec l'Abbé, & on ne s'attachoit à celui-ci que pour en avoir vne preuve contre le Roi. Le reſpect que l'on doit à l'vn eſt vn rampart à l'innocence de l'autre, contre toute preſomption. Le Roi étoit ſi religieux qu'encore que ſon ambition lui fit ſouhaiter l'abbaiſſement des Puiſſances qui n'étoient pas aſſez ſoûmiſes à la ſienne, elle ne s'oppoſoit point à l'élevation de celle du S. Siege. L'Egliſe ſembloit être au deſſus de l'état dans ſon Etat, ou y compoſer vn Etat particulier, qui reconnoiſſoit le Pape pour ſon Souverain. Les Prélats & les Chapitres recouroient à lui pour la défenſe de leurs droits & de leurs privileges: & le Roi ne croïoit pas que ce fût vne entrepriſe ſur ſon authorité, & ſur les droits de ſa Couronne. On ne faiſoit pas cette reflexion.

Reflexion. Sa mort. Reflexion. Reflexion. Innocence de l'Abbé.

XIV.

LE Chapitre de l'Egliſe Nôtre-Dame de Grenoble aïant demandé ſa protection au Pape Sixte IV. non ſeulement, il la lui accorda par vne Bulle expreſſe du mois d'Aouſt de l'an M. CCCCLXXII. mais il lui donna auſſi pour Juges & pour Conſervateurs perpetuels de ſes biens, de ſes droits, & de ſes privileges, l'Archevêque d'Ambrun, l'Evêque de Geneve, & l'Abbé de S. Antoine de Viennois. Les Chanoines & les Preſtres de cette Egliſe étoient religieux, & vivoient ſous la Regle de S. Auguſtin. Le Roi n'y prenoit pas intereſt, ou diſſimuloit, étant environné de trop de puiſſants ennemis, pour ne craindre pas que la faveur du S. Siege entrât dans leur parti. Ce qui regarde la creance qui ne tombe pas ſous les ſens eſt le partage de la Juriſdiction ſpirituelle: Mais la Temporalité qui ne peut jamais être dépriſe du corps, ny devenir vne operation de l'eſprit ne peut auſſi jamais ceſſer de reconnoître la Juriſdiction Temporelle. Il ſçavoit que lors qu'il ſeroit en état de ne rien craindre, toutes choſes reviendroient d'elles-mêmes à celui où elles devoient être. Il avoit des ennemis qui tournoient vers eux toutes ſes penſées. Guillaume de Châlon Prince d'Orenge n'étoit pas des moins redoutables.

1472. Le Pape ſe declare protecteur du Chapitre de N. Dame de Grenoble. Et nomme des Conſervateurs.

Le Prince d'Orenge mal avec le Roi.

Digitized by Google

doutables. Auſſi il veilloit ſur ſes actions, & avoit commandé à ſes principaux confidents en Dauphiné de tenir les yeux ouverts ſur ſes pratiques d'autant plus ſuſpectes, qu'il s'étudioit le plus à cacher ſes pensées; & plus dangereuſes, qu'il étoit homme de grand ſens & de grand courage. En effet, comme il eut été entierement gaigné par Charles Duc de Bourgogne, & qu'il ſe fut mis en marche en Fevrier M. CCCCLXXIII. pour l'aller joindre avec vne Troupe de Nobleſſe qui l'accompagnoit, l'avis en fut porté ſur la Frontiere. Philibert de Grolée ſeigneur d'Illins (on diſoit alors Elins, & c'eſt le vray nom de cette Terre) comme il fut arrivé auprés du Port de Joux ſur le Rhône pour paſſer en Breſſe, & de là dans l'Etat du Duc, ſe trouva à propos pour l'arrêter. Il avoit aſſemblé quelques Troupes & de ſes amis; ſi bien que s'étant preſenté, le Prince qui ne ſe jugea pas aſſez fort, aprés vne legere reſiſtance, qui coûta neanmoins la vie à quelques-vns des ſiens, ſe rendit, ceux qui y étoient avec lui s'étant diſſipés. Il tacha neanmoins de faire paſſer ſa priſe pour vne violence qui lui avoit été faite, niant toute intelligence entre lui & le Duc de Bourgogne. Il oſa même s'en plaindre au Roi; mais il avoit beau diſſimuler: ſes artifices n'obſcurciſſoient pas vne verité dont on avoit des preuves convainquantes. Cependant, il demeura priſonnier dans le Château d'Illins, durant quelques mois, le Roi n'aïant pas voulu lui être avare du temps, dans l'intention de ne lui pas faire d'autre grace. Le refus d'oüir les plus criminels, quoi qu'ils veüillent propoſer, leur tient toûjours lieu de moiens juſtificatifs, dans les jugements des Peuples naturellement enclins à croire que les plus puiſſants n'ont pas toûjours raiſon, quand ils ſe vengent de leurs ennemis. Aprés que la choſe eût été examinée, ſans precipitation, ſur les raiſons & ſur les preuves du Prince, elle ne fut pas jugée favorablement pour lui. Il fut declaré de bonne priſe. C'étoit alors vn des droits de la guerre que les priſonniers appartenoient abſolument aux Chefs & aux Capitaines qui les avoient faits, & non au Roi, ni à l'Etat pour qui ils l'avoient été. De ſorte que le Roi voulant que le Prince fût mis en ſon pouvoir, traita premierement avec Grolée à dix mille eſcus pour la rançon du Prince; dont deux mille lui furent païez réellement. Ce fut alors qu'on le mena à Vienne, & qu'il y fut gardé long temps dans vne Tour du Palais des Canaux, qui depuis a été appellée, à cauſe de lui, la Tour d'Orenge. Sa longue priſon, les chagrins qu'il y eut, & les occaſions même de s'affliger qui lui naiſſoient chaque jour lui perſuaderent de preferer le recouvrement de ſa liberté à la poſſeſſion même de ſa Souveraineté, qu'il n'avoit plus que par l'eſprit & par la pensée. Il pria le Roi de la lui rendre, & il lui offrit pour ſa rançon tout ce qu'il deſiroit. Mais le Roi avoit des meſures à garder, pour ne donner pas à ſes ennemis de nouvelle matiere de calomnie. Il ſe contenta de quarante mille eſcus que le Prince lui promit pour ſa rançon, par vn Traité fait avec lui le VI. du mois de Juin de l'an M. CCCCLXXV. Ce fut dans la Ville de Roüen où le Roi l'avoit fait venir: mais il étoit dans l'impuiſſance de ſatisfaire jamais au païement d'vne ſi grande ſomme: Sans doute elle étoit telle en ce temps-là. C'eſt pourquoi ce fut à lui à penſer par quel autre moïen il y pourroit ſatisfaire, & il n'y penſa pas long temps ſans le trouver. La Principauté d'Orenge relevoit de la Souveraineté des Comtes de Provence: Mais Loüis de Châlon ſon pere s'étoit vtilement ſervi du deſordre où étoient les affaires de René d'Anjou Roi de Naples, & Comte de Provence, & avoit achepté de lui l'homage & le Reſſort Souverain de cette Principauté. De ſorte que depuis il avoit commencé à être conſideré comme Prince abſolument Souverain & independant. Il rendit au Roi cet homage & ce Reſſort Souverain, & ſe declara vaſſal non de la Couronne de France, mais de la Principauté de Dauphiné. Le prix de ſa liberté fut cette même ſomme de quarante mille eſcus.

1473.

Fait priſonnier par le Seigneur d'Illins.

Mené à Illins.

Reflexion.

Priſonniers.

Recompenſe d'Illins.

Le Prince dés Vienne.

Tour d'Orenge.

Traité du Prince avec le Roi.

1475.

Rend homage de ſa Principauté au Roi comme Dauphin.

Digitized by Google

eſcus. Les principales conditions de ce Traité furent qu'il ne laiſſeroit pas de prendre le titre de Prince d'Orenge par la grace de Dieu, de faire battre Monnoïe, mais de l'alloi, du poids & du coing de celle de Dauphiné; de donner grace, pardon & abolition en tous cas, excepté en ceux d'hereſie & de leze-Majeſté, que le Roi ne leveroit ſur les ſujets de la Principauté ni Tailles ni Impoſts; & enfin que les Appellations des Juges ſeroient traitées en dernier Reſſort au Parlement de Dauphiné. Le déplaiſir qu'eut le Prince le tua peu de mois aprés qu'il eut rendu homage au Roi. Louis de Châlon ſon fils lui ſucceda; & comme ſon heritier reïtera ce devoir aux pieds du Roi dans la Ville de Saumur le VII. du mois de Decembre de la même année, comme ſon vaſſal, & ſon feudataire. Il avoit été le principal motif d'vn voïage que le Roi avoit fait, environ le mois de Septembre, en Dauphiné. Sa foi étoit ſuſpecte au Roi, & c'étoit à juſte titre. Le Roi fit ſon plus grand ſejour dans Vienne, & il y receut les nouvelles de la priſe de Jacques de Carlat, & de Jacques d'Armagnac Duc de Nemours; & ce priſonnier meſme, bien tôt aprés. Il le fit garder quelques jours dans le Château de Pipet: & l'aïant deſtiné dés lors, à en faire vn exemple, il fut decapité à Paris deux ans aprés. Quelques affaires qui l'occupaſſent, quelques deſſeins qu'il roulât dans ſon eſprit, il y reſtoit de la devotion. Il tâchoit avec tant d'eſprit de confondre le Politique raffiné avec l'homme de bien, qu'il ſembloit s'être perſuadé que les hommes n'en ſçauroient faire le diſcernement; & que DIEU pour n'offencer pas celui-ci favoriſeroit toûjours l'autre. Sa pieté fit qu'il alla rendre ſes vœux & ſes prieres à Saint Antoine dans l'Abbaïe de l'Ordre, dont il eſt le protecteur, & dans l'Egliſe où repoſent ſes Reliques. Il avoit vn grand zele pour ce Saint, & pour cette Religion, qui a ſujet de reverer ſa memoire qu'il y a conſacrée par ſes bienfaits. Il étoit encore à Lion, à ſon retour, quand il apprit que le Duc de Bourgogne, ſon ennemi, avoit ſi bien pratiqué la Ducheſſe ſa ſœur, qu'elle s'étoit comme allée jetter entre ſes bras avec le Duc & ſes autres enfans. On ne pût depuis étre bien éclairci ſi ç'avoit été ou deliberation ou imprudence. La Savoïe reſtant ainſi en proïe, il y envoïa Louis Baſtard de Bourbon, Comte de Roſſillon, & Admiral de France, & Jean de Daillon ſeigneur de Lude, pour s'oppoſer, avec la participation des Eſtats, qu'ils eurent ordre d'aſſembler, aux deſſeins du Bourguignon. Chamberi & Montmeillan leur furent ouverts, & ils les aſſeurerent au Roi par les Garniſons qu'ils y firent entrer. Mais, on ces entrefaites Philibert, quoiqu'enfant, avoit eu aſſez de jugement & de cœur pour ſe ſauver. Tellement que s'étant rendu dans ſon païs, les Etats députerent au Roi, pour lui demander ſa protection. Son principal interêt étoit de s'vnir ſi étroitement le Duc que rien ne pût les diviſer. Pour cela, il importoit de lui donner de ſi fortes impreſſions pour la France, qu'elles penetraſſent inſenſiblement dans le plus profond de ſon cœur. Les premieres penſées que les jeunes Princes conçoivent avec plaiſir, ne les quittent jamais qu'avec peine, & avec chagrin. Le Roi faiſoit cas de Philibert de Grolée ſeigneur d'Illins, ſçachant qu'il étoit auſſi judicieux dans les conſeils que courageux dans les combats: Il le choiſit entre les plus apparents de ſon Roïaume, comme le plus propre à tourner, comme il voudroit, & du côté qu'il voudroit, l'eſprit encore flexible de ce jeune Prince. Il le declara ſon Gouverneur, mais avec tant d'authorité & d'honneur, que l'on le conſidera comme le vrai Tuteur du Prince; & qu'on lui en donna le titre. Il s'en acquitta dignement, & ce Prince n'eut depuis de plus ardente paſſion que de ſervir la France. Mais il vêcut trop peu pour lui faire goûter parfaitement le fruit des enſeignements qu'il avoit receus, & des penſées que par eux il avoit conceuës. La preſence du Roi avoit contraint les Etats de la Province

Conditions.

Reſſort au Parlement de Dauphiné.

Le Roi en Dauphiné.

Jacques d'Armagnac priſonnier dans Piper.

Devotion du Roi.

Va à S. Antoine de Viennois.

La Ducheſſe de Savoie bien avec le Duc de Bourgogne.

Le Roi s'aſſeure de la Savoie.

Reflexion.

Grolée d'Illins Tuteur du Duc de Savoie.

Digitized by Google

Etat de Dauphiné. Don gratuit. Reflexion

de Dauphiné de lui accorder vne somme considerable. Les propositions, qui se font pour les Souverains en leur presence, sont des commandemens, & ces commandemens sont vne necessité à laquelle il faut que tout obeisse. La Ville de

Vienne y est compriſe.

Vienne fut comprise dans l'imposition qui en fut faite sur tous les membres du Corps de la Province, quoi qu'elle n'en fit pas vn. La maniere de regaler sur les Habitans la portion qui en avoit été rejettée sur elle, reveilla des differents qui les avoient divisés les années precedentes, & ils ne furent reglez qu'aprés le partement du Roi. Ils se croioient tous nobles par la franchise que tous

Regalement dans cette Ville, où tous se pretendent Nobles.

pretendoient également ; mais plusieurs d'entre eux en prenoient plus particulierement la qualité & le titre par le droit que leurs en donnoient ou leurs emplois dans la Maison du Roi, ou leurs Charges dans le Gouvernement & dans la Justice. Neanmoins tous étoient contribuables, soit aux Impoſts qui se faisoient pour le Prince, soit à ceux qui regardoient les affaires particulieres de

Exemps en quelques cas

la Ville. Il n'y avoit que deux cas qui exemptassent les Nobles ; l'vn étoit le service actuel dans l'Hôtel du Roi, à cause de leurs Charges ; & l'autre le même service dans ses Armées à cause de l'arrierebau. Les vns & les autres se plaignoient de l'inégalité que l'on sembloit affecter dans les Rôlles, les plus riches étant souvent moins taxez que les plus pauvres. On ne suivoit point de pied certain, & peut-étre c'étoit plûtôt erreur & negligence que malice. Cet

Reglement sur la forme d'imposer dans Vienne.

abus fut corrigé par vn ordre exprés du Roi. On distribua tout le Corps des Habitans en quatre classes : la premiere fut de ceux qui étoient riches de cent florins & au delà ; la seconde de ceux qui ne l'étoient que de cinquante ; la troisiéme de ceux qui n'en avoient que trente ; & la derniere de ceux qui n'en avoient que quinze. Il fut conclu que les cottisations se feroient au sol la livre, & qu'en chaque Imposition chaque Habitant indeterminément seroit premierement cottisé à cinq sols, & aprés à plus ou à moins selon la valeur de ses biens au sol la livre. Etienne Bertal, Barthelemi Blanc, Vital de l'Eglise, Claude Archimbaud, & Rolin Combe qualifiez dans l'Acte, qui en fut dressé, Venerables & Nobles, y consentirent ; & ensuite il fut procedé à la nomination d'vn Threſorier General, qui fut Janin de la Porte l'vn des Consuls ; & cinquante

Executions des Rôlles.

florins furent ses appointements. Il fut aussi deliberé que sur le premier refus des cottisés, il seroit procedé contre eux à gagement, & que les effets saisis seroient en même temps portés dans l'Hôtel de Ville, & là vendus publiquement, sans frais. Ces Reglements avoient été concertés avec tous les interessez ; &, outre Bertal, Blanc, l'Eglise, Archimbaud, & Combe, les principaux en étoient Jacques Costaing seigneur du Palais, Grand Banneret de la Ville, François Co-

Cens pour fixer les Tailles.

staing, Jean de Martel, Geoffroy Chapuis, & Guichard de la Maladiere. Des Commissaires furent nommez pour recevoir de chacun des Habitans l'état de ses biens, & le serment de tous sur la verité de leur declaration. Dans la Politique Romaine ils auroient été appellés Censiteurs. Blanc, qui avoit consenti que tous indifferemment fussent cottisés suivant leurs facultés, protesta neanmoins qu'il n'entendoit pas déroger à son droit ; & le motif de sa protestation fut qu'il étoit obligé de contribuer à la subsistance de l'Armée que le Roi mettoit alors sur pied, comme les autres Nobles de Dauphiné. Mais les privileges, que pretendoient ceux-ci, n'étoient pas encore entrés dans Vienne à cet égard. L'ancien vsage établi sur les Statuts & les libertés confirmez par les Empereurs & par les Rois, qui assujettissoient sans aucune

Reflexion.

distinction tous les Ordres à toutes Impositions, étoient observées. Les mauvaises Loix, ausquelles on est accoûtumé, sont preferables aux bonnes, qui ne peuvent étre établies sans trouble. Qui attaque les maladies inveterées tue plus souvent qu'il ne guerit.

XV. Ce

Digitized by Google

XV.

CE qui rendoit moins inviolables les privileges de la Nobleſſe, c'eſt qu'en ce temps-ci principalement elle avoit commencé à n'être par le privilege du merite & de la vertu. On ne reſpectoit pas aſſez le caractere que ſembloient deshonorer ceux à qui il étoit imprimé. Loüis, avant qu'il fût Roi, & depuis, avoit fait des nobles ſouvent par caprice, ſouvent par argent, & rarement par le merite. De toutes ſortes de bois on ne faiſoit pas Mercure ; de toutes ſortes d'hommes il faiſoit des nobles. Guillaume Carriere avoit épouſé vne femme de quelque condition dans cette Province : c'étoit vn Maillorquin, & vn de ſes Trompettes : Il le naturaliſa, & l'annoblit par ſes Lettres du mois de Janvier de l'an M. CCCCLXXVII. Il ne conſidera pas que ſi par la plenitude de ſa puiſſance il pouvoit d'vn Trompette faire vn Noble, de ce Noble il ne pouvoit, par vne juſte application de ce caractere, faire vn Trompette de ſa gloire. Mais il ne croïoit point que ce qui n'étoit pas d'abord fort important à ſon Etat, le fût à ſa reputation. Il étoit bien plus exact à étudier le merite de ceux dont il vouloit ſe ſervir aux affaires importantes. La revolte de Jean de Châlon Prince d'Orenge fut de cette qualité, encore qu'il eût été rétabli, comme Guillaume & Louïs l'avoient été dans la poſſeſſion de ſa Principauté, ce n'avoit pas été ſans condition, le Château d'Orenge ne lui avoit point été rendu, & le Roi y avoit Garniſon ſous le commandement d'Antoine d'Ancezune. Le Prince, ſe croïant traité indignement, ſe laiſſa emporter à ſon déplaiſir, & ſe mit à la tête des Troupes du Duc de Bourgogne, pour ſe venger du Roi par le plus grand de ſes ennemis. Mais, il lui arriva ce qui arrive preſque toûjours aux Grands qui agiſſent par les mouvements de leur paſſion. De mal-heureux qu'il étoit il ſe rendit miſerable : Le Roi commanda à Etienne de Beaupont, ſon Procureur General au Parlement de Dauphiné, de l'accuſer de trahiſon & de felonie, & de ſe declarer partie contre lui pour la punition de ſon crime : Elle ne pouvoit être que la confiſcation de ſa Principauté & des Terres qu'il poſſedoit en Dauphiné : Car la Provence n'étoit pas encore vnie au Roïaume. Il ne vouloit rien mediocrement, & il en écrivit de ſa main au Preſident Pierre Gruel ſeigneur du Saix ; & ſa lettre merite d'avoir ici lieu. *Ie vous prïe*, lui dit-il, *ſur tout le ſervice & plaiſir que jamais me deſirez faire, que vous vous employez à faire faire la declaration de la confiſcation de la Principauté d'Orenge, & de toutes les Terres & Seigneuries que le Prince d'Orenge tient au Dauphiné, qu'il a confiſquées envers moy, ainſi que i'eſcris bien à plain à la Cour : Et laquelle Principauté i'entends vnir audit païs : Et ſi vous connoiſſes qu'il y ait aucuns de ceux de la Cour, ou autres, qui ſupportent ou favoriſent ledit Prince d'Orenge, advertiſſez m'en, afin d'y donner les proviſions telles qu'il appartiendra ; & vous y employez en maniere, que ie connoiſſe que les biens que vous avez de moy ne ſont point perdus en vous.* Cette lettre eſcrite du Château du Heſdin le XIII. du mois d'Avril de l'an M. CCCCLXXVII. trouva vne obeïſſance zelée. La Principauté fut miſe ſous la main du Roi le V. du mois de Mai ſuivant par Antoine Beſſaud, que le Parlement deputa Commiſſaire à cet effet, & il y laiſſa Ancezune pour Gouverneur. Mais le XX. du mois de Septembre elle fut pareillement confiſquée au Roi, & vnie au Dauphiné, & le Gouvernement en fut donné par le Roi à Jacques Baron de Saſſenage. Louïs Bâtard de Châlon avoit mépriſé Ancezune à ce point, qu'il l'avoit preſque toûjours tenu bloqué dans le Château, s'étant rendu le Maître de la Ville dans laquelle il étoit obeï, pour le Prince de même que dans toute la Principauté. Il n'y avoit que le Château qui tint pour le Roi. Mais ce nouveau Gouverneur apporta d'abord bien du changement à l'Etat de ce païs. Le Baſtard lui abandonna la Ville, & bientôt

Nobleſſe dégénére à de gens de peu de merite.

Trompette annobli.

1477.

Jean de Châlon Prince d'Orenge rétabli.

Château d'Orenge au pouvoir du Roi.

Ancezune Gouverneur.

Le Prince ſe ligue avec le Duc de Bourgogne.

Procez fait au Prince par le Parlement de Dauphiné

1477.

La Principauté d'Orenge confiſquée & vnie au Dauphiné

Le Baron de Saſſenage en a le Gouvernement.

Qui ſe rend maître de toute la Principauté.

Digitized by Google

aprés la campagné. Les Partiſans du Prince reconnurent dans peu de jours qu'aïant vn tel homme en teſte, s'ils reſiſtoient, ils ne pourroient que ſe perdre ſans ſauver le Prince. Il reüſſit glorieuſement en toutes choſes par le courage, & par le Conſeil. L'vn ſeparé de l'autre n'eſt pas vne vertu: le courage, ſans le conſeil, n'eſt que ferocité; & le conſeil, ſans courage, degenere facilement en timidité, comme la timidité en fourberie. Loüis étoit accusé de l'vn & de l'autre par ſes ennemis. Du moins, s'il ne les craignit pas, il ne ceſſa jamais de les tromper, & à la fin de ſes jours il parut le plus timide des hommes. La penſée de la mort lui fit vne peur qui embarraſſa ſa raiſon, &, pour obtenir tout de lui, il ne fallut que le menacer de la colere de DIEU. Le Pape Sixte IV. tâcha de ſe ſervir vtilement de ſa foibleſſe pour donner de la force à des droits de long temps aneantis. Il propoſa au Roi par quelques-vns des Religieux, dont il étoit toûjours inveſti, qu'il avoit à prendre garde à bien purger ſa conſcience des vſurpations injuſtes, dont il étoit accusé. Ils s'arrêterent principalement au Comté de Valentinois: car ils n'avoient en veuë que les interêts du ſaint Siege, & lui perſuaderent que puiſque le Comte Loüis l'avoit donné à l'Egliſe Romaine, quelques fortes que fuſſent les raiſons qui s'oppoſoient à ſon droit, elles ne pouvoient être que foibles & injuſtes; que ce qui ſeroit vn acte de vertu en vne autre occaſion, étoit vn crime en celle-ci; & que le fils aîné de l'Egliſe n'étoit pas loüable de rien diſputer à ſa Mere. Il accorda au Pape tout ce qu'il vouloit, & ordonna que ce Comté lui ſeroit rendu: Mais les Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes de Dauphiné ne conſentirent pas que leur Prince ſe fit ce tort. Ils oppoſerent premierement des longueurs recherchées, & aprés des remontrances bien animées à l'execution de ſes ordres. Neanmoins, il mépriſa tout, ne faiſant cas que de la vie qu'il croïoit prolonger par cette liberalité. Il commit le XXVII. du mois de Decembre de l'an M. CCCCLXXXII. Jean Bloſſet Seigneur de S. Pierre, Senéchal de Normandie, Etienne de Poiſieux Baillif des Montagnes de Dauphiné, & Pierre d'Aux Baillif de la Montagne au Duché de Bourgogne, pour en donner la réelle poſſeſſion au Pape; & déchargea les ſujets de ce païs du ſerment de fidelité qu'ils lui avoient fait. Il étoit alors au Pleſſis du Parc auprés de Tours. Ils vinrent en Dauphiné, &, par vne procedure, qui fut faite pour cela, ils remirent aux Ambaſſadeurs du Pape les Villes du Comté dans l'Empire; mais ils ne paſſerent pas outre à la réelle miſe en poſſeſſion. Ils ſubdelegüerent Jean Bâtard de l'Eſcit pour achever ce qu'ils laiſſoient imparfait, & pour accompagner les Gents du Pape, qui ſeroient députez pour prendre cette poſſeſſion. Mais aux affaires de cette importance, on peut aſſeurement dire que rien n'eſt fait, tant qu'il y reſte quelque choſe à faire. La concluſion de celle-ci fut retardée par divers obſtacles, & tout ce qu'il y avoit dans le Dauphiné d'eſprits zelés pour l'honneur de la Province, & pour les avantages du Roi, s'y oppoſant. Il ſembla encore que la Nature prît part à leur loüable paſſion: Cette Province fut affligée d'vne maladie populaire, qui degenerât en peſte. Le Viennois & le Graiſivodan en reçeurent les premieres attaques, & aprés s'étant épanduë par tout, il n'y eut preſque point de lieu qui en fût exempt. Des maiſons elle en fit des Cimetieres, ne laiſſant rien qu'elle n'abbatît dans celles où elle entroit. Elle avoit commencé l'Eſté de l'an M. CCCCLXXXII. L'hiver en échauffa la violence au lieu de la diminuer; & l'année ſuivante, elle n'en eut pas moins. Quelque temps avant que cette maladie ſe declarât, le Roi étoit venu à Lion, & c'eſt là où le Pape avoit fait negotier avec lui, la reſtitution du Valentinois. Zizimi, frere de Bajazet Empereur des Turcs lui fut preſenté dans cette Ville. Ils étoient fils de Mahomet II. Mais, Bajazet avec moins de merite eut

Reflexion.

Etat du Roi à la fin de ſes jours.

Veut rendre le Comté de Valentinois au Pape.

Oppoſitions.

Commiſſaires pour en mettre le Pape en poſſeſſion.

1482.

Reflexion.

Sans effet.

Peſte dans le Dauphiné.

1482.

Le Roi à Lion.

plus

Digitized by Google

plus de bonheur. Zizimi fut contraint de ſe jetter entre les bras du Grand Maître de l'Ordre de ſaint Jean de Hieruſalem qui tenoit alors l'Iſle de Rhodes, la Roſe de la mer, comme les Grecs l'ont appellée. N'eſperant de plus grand ſecours que de la France, il demanda d'y être mené, & l'on ne pût lui refuſer ce qu'il deſiroit. Mais, on ſçavoit bien qu'en l'état où étoit le Roi, il n'avoit rien à eſperer de lui. Il a été le dernier des Rois de France en qui ſont morts ſi abſolument les nobles deſſeins de la conqueſte de la Terre ſainte, & de la Guerre contre les Infidelles que depuis ils n'ont pû être reveillés dans l'ame d'aucun de ſes ſucceſſeurs. Il fit même tout ce qu'il pût pour détourner de cette pensée le Duc de Bourgogne, Philippe le Bon, aprés qu'il ſe fut laiſſé perſuader cette Guerre par le Pape Pie II. Ou il ne l'aprouvoit pas à cauſe de l'âge du Pape & du Duc; ou il croïoit qu'il ſuffiſoit à vn Prince Chrêtien de regner dans ſon païs, & d'y goûter paiſiblement les douceurs du commandement ſouverain; ou il regardoit comme ſa honte la generoſité de ce Prince : & c'eſt ce qui eſt le plus vray-ſemblable. L'envieux blâme facilement les projets vertueux qui nuiſent à ſes intereſts, ou qui obſcurciſſent ſa gloire.

XVI.

AInſi on n'ignoroit pas la diſpoſition où étoit ſon eſprit à l'égard des Guerres ſaintes. Il auroit mieux aimé emporter vne Bicoque ſur quelqu'vn des Princes ſes voiſins que conquerir vne Province ſur le Turc éloigné de lui. C'eſt pourquoi le Grand Maître ne fit pas difficulté de traiter avec Bajazet, & de lui promettre que Zizimi n'entreprendroit rien. Ce pauvre Prince trouva ſa priſon dans ſon aſyle, & quarante cinq mille écus, que Bajazet païa depuis toutes les années à cet Ordre, furent le prix de ſa liberté. Le Roi, qui avoit toûjours été tres-éloigné du deſſein de porter ſes armes contre les Infidelles, ne promit rien à Zizimi pour n'être pas obligé de lui manquer de foy, lui qui étoit accuſé de n'en pas avoir de conſtante pour les Princes Chrêtiens. Pour ne s'engager à rien, il le laiſſa entre les mains de Charles Aleman Commandeur d'Avignon que le Grand Maître avoit chargé du ſoin de ſa conduitte en France. Mais, on n'avoit pas preveu que le Roi en dût faire ſi peu de compte. On s'étoit imaginé qu'il ſeroit bien aiſe de le faire paroître quelques mois en ſa Cour, comme vn raïon de la gloire que les Triomphes de ſes genereux predeceſſeurs avoient acquiſe à ſa Couronne. Tellement que le Grand Maître n'avoit pas encore pourvû en quel lieu il deſiroit qu'il fût gardé. Juſques à ce que l'ordre en fut venu de Rhodes, le Commandeur le conduiſit au Château de Rochechinard à quelques lieuës de Grenoble : il appartenoit à Barrachim Aleman ſon Neveu, qui mourut depuis à Navarre. Zizimi y eut toute la liberté, qu'il deſiroit; mais il y trouva qui la lui ôta. Ce fut Philippe de Saſſenage, fille de Jacques Baron de Saſſenage. Elle étoit jeune belle, & ſpirituelle. Ce Prince, qui prenoit plaiſir à viſiter les Maiſons de la Nobleſſe des environs, l'aïant veuë dans le Château de la Bâtie de Roïans conceut d'abord tant d'eſtime & d'amour pour elle qu'il ne pût diſſimuler ni l'vne ni l'autre. Depuis il n'eut de converſation qu'avec elle, & ſouvent elle vîd la fierté Othomane ſoûpirer & pleurer à ſes pieds. S'il eût pû diſpoſer de lui, il auroit preferé le plaiſir de vivre avec elle à celui de regner dans l'Aſie avec Bajazet. Et, s'il en faut croire du Rivail, pour peu que ſon amour eût été ſecondé, pour devenir le mari de cette Demoiſelle il n'auroit pas refuſé de devenir Chrêtien. Mais, aprés quelques mois de ſejour en ce païs, les ordres du Grand Maître le confinerent dans l'Auvergne, d'où il ne ſortit que pour devenir le priſonnier & le butin du Pape Innocent VIII. &, aprés lui, d'Alexandre VI. On ceſſe preſque toûjours d'aimer quand on a ceſſé de voir. Cette abſence guerit Zizimi, & Philippe épouſa l'an M.CCCCLXXXI v. incontinent aprés qu'il fût

Zizimi traité comme priſonnier.

Laiſſé aux Chevaliers de Rhodes.

Mené au Château de Rochechinard.

Y devient amoureux de Philippe de Saſſenage.

1484.

Digitized by Google

parti, Aimar de Grolée ſeigneur de Breſſieu. Le Roi ne penetra pas que le conſeil du Grand Maître de laiſſer Zizimi dans ſon Roïaume, n'étoit que de s'aſſeurer, contre l'avarice de la Cour Romaine, vne ſi riche proïe par l'authorité de celle de France. Il permit au Grand Maître, qui ſçeut lui perſuader adroittement qu'il y alloit de l'honneur de ſa Couronne de ne pas ſouffrir que ce Prince paſsât dans vn autre Etat, de le faire garder comme il voudroit: & lui accorda toutes les declarations qu'il lui demanda. Il n'étoit plus que la moindre partie de lui-même; & en ce qui reſtoit de Louïs on ne voïoit plus le Roi. Auſſi il ne vêcut pas long-temps

Mort du Roi

après cela. Il mourut le XXX. du mois d'Août de l'an M.CCCCLXXXIII. La nouvelle en aïant été portée en Dauphiné, les deux principalles Villes de la Province

1483.

Ses honneurs funebres en Dauphiné. Dans Grenoble.

enſeignerent aux autres, par leur exemple, quels honneurs elles étoient obligées de rendre à la memoire d'vn auſſi grand Prince. Grenoble fit vn ſervice ſolemnel dans l'Egliſe ſaint André, le huitiéme du mois d'Octobre: les Corps de Juſtice, & les Deputez des Eſtats y aſſiſterent, & François Reibat fameux predicateur de l'Ordre des Freres Preſcheurs prononça l'Oraiſon funebre, qui ne fut qu'vne Eloge étenduë. Il donna à ce Prince toutes les loüanges qui peuvent ſe donner à tous. Mais, ce qu'il remarqua de particulier fut que le jour qu'il mourut, il dit

Le Roi predit ſa mort.

lui même à qu'elle heure il rendroit l'eſprit. Les preſentiments qu'ont les Grands,

Reflexion.

ou les grandes ames en ces derniers moments, ſont merveilleux. Il ſemble que lors que la mort commence à fermer les yeux des hommes de quelque merite, c'eſt alors qu'ils commencent à augmenter le nombre des *voïants*, c'eſt comme l'Ecriture ſainte appelle les Prophetes. Mais, la Ville de Vienne fut plus diligente: elle

Dans Vienne.

s'étoit acquittée de ce devoir le XXVI. du mois de Septembre precedent, avec vn ſoin extreme. Ce ſervice funebre y fut fait dans l'Egliſe Cathedralle, l'Archevêque Ange Calon, & tout le Clergé y aïant été preſent. Les principaux que l'on y remarqua, outre l'Archevêque, furent Antoine de Poiſieu qui l'avoit auſſi été, & qui n'étoit alors qu'Abbé de ſaint Pierre, & André Martel Abbé de ſaint André. Et, entre les Habitants, ce furent avec les Conſuls Jacques Coſtaing ſeigneur du Palais Maître-d'Hôtel du feu Roi, & grand Banneret, c'eſt à dire premier Capitaine de la Ville de Vienne, Charles Chevrier Chevalier ſeigneur de Montleans, Barthelemi Blanc ſeigneur de Beys, Geoffrey Chapuis, Antoine Putod, Eſtienne Bertail, Jean Barbier Juge de la Juriſdiction commune, & Pierre de la Tour. Ils accompagnerêt les Conſuls à cette Egliſe; & devant eux marchoient vingt quatre hômes qui portoiêt chacun vn flambeau de cire blanche, auquel étoit attaché l'écu des

Gouverneur dans le Viennois commis par le Parlement.

armes de la Ville. Philibert de Grolée ſeigneur d'Illins avoit été cômis, par le Parlement, pour la defenſe du Balliage du Viennois, s'il y arrivoit du remuement, & pour viſiter tant dans Vienne qu'ailleurs, les lieux foibles qui avoient beſoin d'être reparez. Mais, il ne pouvoit differer vn voïage qu'il étoit obligé de faire à la Cour: De ſorte qu'il nomma en ſa place, pour faire les fonctions de cet employ, Chevrier

N'eſt receu ni reconnu dans Vienne.

ſeigneur de Montleans. Il le preſenta aux Conſuls dans la creance qu'ils conſentiroient, à cette commiſſion; mais, ils ne l'auroient point fait ſans nuire à leurs Privileges, dont vn des plus importants étoit qu'en temps de Guerre, non plus qu'en nulle autre occaſion, la Garde & le Gouvernement de leur Ville ne leur pouvoit

Reflexion.

être ôtes, ni la conduitte des armes, à leur grand Banneret. De ſorte qu'ils refuſerent de reconnoiſtre ni l'vn ni l'autre, & qu'ils ſe maintinrent en leur poſſeſſion. Ce ne ſont pas tant les entrepriſes des Puiſſances ſur la liberté des peuples,

Illins deputé de la Province au nouveau Roi. Eſtats de la Province à Grenoble.

qui les en dépoüillent, que le peu d'ardeur & de ſoin que les peuples ont pour elle. Le ſeigneur d'Illins étoit vn de ceux, qui devoient porter au nouveau Roi les témoignages de l'obeiſſance & du zele de la Province à ſon ſervice. Les Eſtats avoient été aſſemblez dans Grenoble incontinent aprés la mort du Roi, & cette deputation

deputation, que les anciens memoires de Pierre Morard qui vivoit en ce temps-là appellent Ambaſſade, y avoit été reſoluë. Elle fut compoſée de perſonnes celebres dans les deux premiers Ordres : ce furent l'Evêque de Valence, l'Abbé de ſaint Antoine de Vienne, l'Abbé de Bonnevaux, les ſeigneurs de ſaint Vallier, de Saſſenage, & d'Illins. Les Compagnies ſouveraines y deputerent de leur chef, & ne voulurent pas confondre les témoignages de leurs devoirs avec ceux que toute la Province rendroit des ſiens en Corps. Ainſi, dés ce temps-là, elles ſe conſideroient comme des Corps ſeparez de celui-là & non comme de ſes membres. Cette diviſion, dont de juſtes motifs n'inſpiroient pas la penſée, a cauſé dans cette Province les deſordres que les autres ont ſoufferts. Quand les plus puiſſants ont mépriſé toute ſubordination politique, & ont pretendu être ou plus que l'Eſtat ou au-deſſus de l'Eſtat, dans l'Etat même, il en ont auſſi mépriſé les intereſts ; ils en ont negligé les Privileges ; ils en ont vû la ruine avec plaiſir ; & enfin ils s'y ſont vûs envelopez eux-mêmes avec douleur. Qui veut être independant dans le Vaiſſeau où il navige, & faire vn Corps à part qui ne reconnoiſſe ni ordres ni commandement, s'il ne perit pas ſeul, quand il neglige d'agir avec les autres durant la tempeſte, il ne peut du moins éviter que le naufrage du Vaiſſeau ne l'enſeveliſſe avec tous.

Autres Deputez.

Deputez du Parlement ſeulez.

Motif.

Reflexion.

Reflexion.

FIN DV LIVRE QVATORZIE'ME.

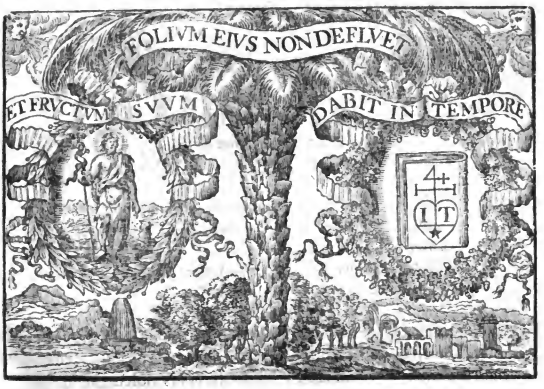

LIVRE

LIVRE QVINZIEME.

Dépuis l'an M. CCCCLXXXIII. jusques à l'an M. DXXI.

SECTION I. II. III IV.

Estats generaux de Tours. Deputez de Dauphiné comme d'vn Estat particulier. Emotions en Dauphiné appaisées. Procedures contre les coupables.

Chapitre general des Freres Mineurs dans Grenoble. Bourgoin grand Predicateur.

Primatie de Vienne reconnuë par Bourges.

Droit de battre Monnoïe ôté aux Prélats de Dauphiné. Le moïen pratiqué pour cela.

Peste en Dauphiné. Hôpital de l'Isle fondé & bâti à Grenoble, pour les pestiferez.

Guerre du Duc d'Orleans, dite la folle Guerre. Noblesse de Dauphiné pour le Duc.

Guerre du Duc de Savoïe contre le Marquis de Saluſſes, pour l'homage. Le Marquis secouru & sauvé par le Baron de Sassenage. Erreur des Historiens de Savoïe touchant cette Guerre.

Corps de l'Apôtre S. Jacques crû étre à Eschirolles. Tombeau ouvert.

Vœu du Roi à Nôtre-Dame d'Ambrun où il vient.

Mariage de Jean de Poitiers avec Jeane de Bastarnay.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Estats de Tours. A Paris chez Galiot du Pré 1558.
Memoires de P. Morard f. 59. 68. 72. 74. MSS.
Archivia Ecclesiæ B. Mauricij Viennensis.
I. Chenu Chronolog. Episcopor. Bituricens. ad ann. 1483.
Chartularius domus publicæ Gratianopolit.
Archivia civitatis Vienn.
Hist. Genealogique de la Maison de Sassenage par Chorier liv. 4.
Archivia D. Præsidis de Chevrieres V. C.

V VI VII.

Mort du Lieutenant General de Dauphiné. Privilege de la Noblesse pour la nomination du Gouverneur, ou du Lieutenant. Ant. de Grolée creé Lieutenant general.

Recherches contre les Vaudois du Valentinois. Leurs violences.

Guerre en Italie contre Naples. Le Roi en Dauphiné. Estats dans Vienne. Don gratuit. Present de la Ville de Grenoble au Roi. Il y touche les Escroüelles.

Mont inaccessible. Dompiullian y monte.

Le Roi cõpose son Conseil, à Grenoble, de divers Officiers des Cours de Dauphiné.

La Reyne va à S. Antoine de Viennois.

Naples conquise. Fleard Chancellier de ce Roïaume.

Emplois de Guill. de Poitiers, seigneur de Clerieu.

Services de Jean Rabot en Italie.

Navarre

Navarre prise. Dauphinois qui s'y jettent avec le Duc d'Orleans. Secours de Dauphiné.

Bataille de Fornoüe. Braves Dauphinois en cette journée. Montesón, Bayard, & autres.

Le Roi à Grenoble. Rabot fait prisonnier par les ennemis. Son retour en Dauphiné.

Mort du Roi Charles VIII. Artillerie laissée à Exilles.

Hist. Genealogique de la Maison de Sassenage liv. 4.
I. Columbi de Rebus gestis Valentinens. Episcop. f. 200.
Guicciardin. lib. 1. f. 23.
Francisc. Marcus Tom. 1. qu. 1023.
Aimarus Rivallius Histor. Allobrog. MS.
Memoires de P. Motard MSS. f. 126.
Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Vie du Chevalier Bayard f. 55.

VIII. IX.

Regne du Roi Louïs XII. Son Eloge.

Gentils-hommes Dauphinois mis par lui en de grands emplois.

Reglement sur le fait des Finances de Dauphiné.

Le Valentinois erigé en Duché. Donné à Cesar Borgia. Protestations & poursuites de la Maison de Poitiers. Confrerie remarquable erigée par le Duc.

Guerre en Italie. Francs Archers de Dauphiné. Services de Montesón.

La Principauté d'Orenge affranchie d'homage envers le Roi. Oppositions.

Recherches contre les Vaudois de la Vallée de Freissinieres & autres Commissaires. Surseance.

Petr. Revaillius. Histor. Allobrogam. lib. 9. MS.
Registr. Camer. Computor. Delphinat.
Memoires de P. Morard MSS. f. 143.
P. Desrey. Chroniques de Charles VIII. & Louïs XII.
Io. Columbi Noctes Blancalandanæ f. 114.
Histoire des Vaudois par Jean Paul Perrin ch. 2.

X. XI.

Les Vaudois chassez de la Plaine de Dauphiné. Recherches contre eux en divers temps, mêmes à main armée. Cruautés exercées contre eux. Divers Commissaires. Surseance

Perrin Histoire des Vaudois.
Albert de Catanée Hist. de sa commission contre les Vaudois & MS.
Registr. Camer. Computor. Delphinat.

XII. XIII. XIV. XV.

Genes se rend au Roi volontairement. Il arrive à Grenoble: Son sejour. A. Mulet premier President d'Aix.

L'Emp. donne à l'Ordre de S. Antoine de Viennois, des armes.

Bayard & autres Gentils-hommes Dauphinois en Italie.

Peste en Dauphiné. Testament remarquable de Jean de Brela.

Indulgences, concessions, & retardement du Carême de deux jours à ceux qui contribueront aux reparations du Pont du Rhône de Vienne.

Revolte des Genois. Le Roi à Grenoble. Va à Genes. La Reine à Montbonod.

Digitized by Google

Reconcilie le Baron de Saſſenage avec le Parlement.

Courage & valeur de Baïard, de Molard, & d'autres à Gennes.

Le Roi va à Milan. Jaffrey Carles Preſident du Senat de Milan. Son eloge.

Voïage de quatre Chevaliers Dauphinois en divers Roïaumes, pour faire armes, comme l'on parloit alors. D'Arces cher au Roi d'Eſcoſſe.

Guerre contre les Venitiens. Bataille d'Agnadel. Le Preſident Carles fait Chevalier d'armes, par le Roi, aprés la Bataille.

Exploits de Baïard, & d'autres. D'Arces aſſaſſiné en Eſcoſſe. Mort du Cardinal d'Amboiſe.

Guerre contre le Pape & l'Empereur. Aſſemblée des Prélats à Tours. La Primatie de l'Archevêque de Vienne reconnuë durant la rupture avec le Pape.

Egliſe de S. Maurice de Vienne aggrandie.

Le Gapençois adjugé & vni au Dauphiné, & le Reſſort au Parlement de Grenoble. Traité pour ce ſujet avec la Ville de Gap, & ſon Evêque.

Bailliage de Serre eſtabli à Gap.

Vicomté de Talard vni au Dauphiné. Traité avec le Vicomte. Iuges d'appel laiſſez à l'Evêque & au Vicomte. Supprimez.

Memoires de P. Morard f.171. MSS.

Hiſt. de l'Ordre de S. Antoine par le Pere Alard MSS.

Archivia civitatis Vienna.

Vie du Chevalier Bayard.

Aimar Rivallij Hiſtor. Allobrogum MS.

I. Mar. Cataneus Commentarij in Epiſtolas & panegyricum Plinij.

I. Baptiſta Mantuanus. Bellum Venetum & exhortat. ad Inſubres.

Expilli, ſupplement à la vie du Chevalier Bayard.

Remarques ſur la vie du Chevalier Bayard par Loüis Videl folio 31.

Nicole Giſles, Chroniques de France partie 2. f. 133.

Meraldus Morellus, Commentar. in Leonnam Conſtitutionem de Iudicum ſecularium in Clericos poteſtate verb. & Dominiis huiuſmodi.

Recherches des Antiquitez de Vienne par Chorier liv. 3. ch. 2. 5.

Archivia Civitatis Vienna.

Archivia Eccleſia B. Mauritij Vienn.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.

Memoires des Evêques de Gap par Meſſire Artus de Lionne Evêque de Gap. f. 126. MSS.

XVI. XVII. XVIII. XIX.

Le Roi à Grenoble. Grand Eſtendard du Pape lui eſt preſenté. Sa figure. Malades d'eſcroüelles touchez. Proceſſion du Corps de Dieu établie dans Grenoble par le Roi, qui deſcend à Romans, & à Valence.

Le Cardinal de ſaint Severin fait ſon entrée dans Vienne comme Archevêque.

Entrée du Roi dans Vienne. Secours à Ferrare commandé par Monteſon. Sa mort. Son Eloge.

Reglement pour les Perequations des fiefs tenus par taillables, dans les Rôlles d'Arriereban.

Ligue contre le Roi. Les ſoins pour la défenſe du Dauphiné.

Bataille de Ravenne. Dauphinois qui s'y ſignalent.

Mort

Digitized by Google

Mort de Charles Aleman Grand Prieur de S. Giſles. Son Eloge.

Milan perdu. Troupes Françoiſes de retour en France. Leurs deſordres en Dauphiné.

Reglement ſur la nomination aux Charges du Parlement.

Armée envoïée en Italie, ſous L. de la Tremoüille. Dauphinois qui y commandēt.

Mort de la Reyne Anne de Bretagne. Inclination de Renée ſa fille aux lettres. Carles & du Rivail deſtinez à lui enſeigner le Latin.

Progrez de l'Hereſie des Vaudois. Recherches à Bardonnenche contre eux. Commiſſaires.

Mariage du Roi avec Marie d'Angleterre. Tournois. Dauphinois qui y paroiſſent. Lieutenance generale de Dauphiné donnée à Bayard. Mort du Roi. Son Eloge.

Eſtat des lettres ſous ce Roi. Sçavants en Dauphiné.

Regne de François I. Privileges du Dauphiné confirmez. Premier jour de l'année fixé.

Le Roi paſſe en Italie. Exploits de Bayard. Bataille de Marignan. Valeur des Dauphinois. Le Roi fait Chevalier par Bayard.

Temporel de l'Evêché de Viviers en Dauphiné, reconnû du fief du Dauphin.

Concordats avec le Pape Leon. Guerre ſainte projettée.

Croiſade, & Indulgences publiées. Hereſie de Luther.

Le Roi dans Vienne va à Chamberi en devotion. Viſite N. D. de la Balme.

Il navige ſur le Lac de la Grotte de la Balme.

Paſſage d'Alemans licentiez à travers le Dauphiné. Leurs ravages. Forcent & pillent Chorges.

Tous Dons des Droits du Domaine revoquez. La Principauté d'Orenge reunie au Dauphiné. Commiſſaires à cet effet.

Privileges de la Ville de Romans pour la perequation des tailles. Devotion du Mont de Calvaire inſtituée dans cette Ville.

Freres Mineurs de l'Obſervance fondés dans Romans, & à la Coſte S. André.

Don remarquable de l'Evêque Laurent Aleman à ſon Egliſe Cathedrale. Son objet.

Siege de Meſieres. Dauphinois qui y ſervent, & s'y ſignalent. Armée de Dauphinois envoïée en Italie. Ses Officiers.

Memoires de P. Morard f. 226. MSS.
Archivia ex regiſtris Domus publicæ Civitatis Viennæ.
Petr. Rivallij Hiſtor. Allobrogum. lib. 7. 8. 9. MS.
Hilarion de Coſte Eloge des Dauphins f. 69.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Conrad. Geſneri Biblioth.
I. Voſſius de Hiſtoricis Latinis lib. 3. cap. 12. f. 684.
Volumen MS. variarum Iuris quæſtionum, quod fuit Petr. Guilletti I.C. Vienn.
Hiſtoire du Chevalier Bayard f. 363. 382.
Symphorian Champier Hiſtoire de Bayard.
Audeyer Conſeiller au Parlement de Grenoble. Remonſtrance au Roi f. 25.
Claud. Picquet. in cuſtodia Viennenſi. De Cœnobio Montis Calvariæ.
Archivia Eccleſiæ B. Virginis Gratianopolit.
Expilli ſupplement à l'Hiſtoire de Bayard.
Memoires de Mart. du Belley ſeigneur de Langey liv. 1. f. 38.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XV.

I.

Estats Generaux de Tours.

Reflexion.

LES Estats generaux de France & de Dauphiné furent assemblez à Tours six mois aprés la mort du Roi Louïs. Les Roïaumes ne sont jamais plus heureux, que lors que les Souverains & les sujets conferent librement ensemble des moïens de les conserver par la paix, ou de les étendre par la Guerre : & c'est ce qui arrive dans ces illustres Assemblées. L'ouverture en fut faite le XII. du mois de Fevrier de l'an M. CCCCLXXXIII. par vne harangue que 1483.

Deputez de Dauphiné.

prononça Jean de Reli Chanoine de l'Eglise de Paris. Les Deputez de Dauphiné furent l'Abbé de S. Antoine de Viennois, Laurent de Solez, & Claude Gaillart pour l'Eglise ; Claude de Clairmont seigneur de Montefon, Aimar de Grolée seigneur de Breſſieu, Humbert de saint Marcel seigneur de Manes, Philibert d'Arces seigneur de la Bastie, Antoine de Montchenu, Estienne de Poisieux, Jean Mottet pour la Noblesse ; Claude de Barthelemi, Jourdain Soncœur, & Vial de l'Eglise pour le Tiers Estat. Les interests du Roïaume & du Dauphiné n'y furent point confondus comme ceux d'vn même Corps ; mais ils furent traités comme de deux Estats differents : cette distinction fut observée dans les Caïers presentez au Roi, y étant parlé du Dauphiné comme d'vn Corps subsistant par lui même, & non d'vn membre du Corps du Roïaume. Le Gouvernement de Dauphiné fut donné au Comte de Dunois ; & celui du Roïaume au Duc d'Orleans avec le Titre de Lieutenant General de la Couronne. Ce fut presque le seul changement que le Dauphiné souffrit. Car l'entrepriſe de Salazar, de Iean Bastard de Lastic, de François Palmier, & de quelques autres sur le Château d'Estoille n'eut pas sitôt éclatté qu'elle fut chastiée. Ils surprirent cette Place qui appartenoit à vne querelle particuliere étant leur pretexte : & la suitte n'en pouvant étre qu'vn danger public, André de Claveſon Chastellain & Iuge de Chabueil eut la Commission de les y assieger, & de les en chasser. Il lui fut permis, pour cela, d'assembler le ban & l'arriereban de dix-neuf Communautez circonvoisines, & d'y conduire la Noblesse & les Vassaux de ces lieux obligez à prendre les armes, quand il leur étoit commandé, comme c'étoit l'vsage de ce temps-là. Ces seditieux ne l'attendirent pas ; ils vuiderent cette Place, &, apprehendans de tomber dans ses mains, ils se tinrent couverts en divers lieux. Claveſon étoit propre aux armes & aux fonctions de la justice, comme l'étoient presque touts les Iuges & les Chastellains. Si est-ce que leur faute ne resta pas impunie. Il se porta à la Sône, & envoïa Françoise de la Place à Valence : là il annota & mit sous la main du Roi comme Dauphin le XX. de Fevrier

Le Dauphiné y est considéré comme vn Estat particulier.

Gouverneur de Dauphiné.

Emotion dans le Dauphiné par la surprise du Château d'Estoille.

Appaisée.

Formalitez contre les coupables.

&

& le XV. de Mars les biens de Laſtic, & de Palmier, aprés vne exacte perquiſition de leurs perſonnes. Aleſie d'Vrre étoit femme de Laſtic, & cette execution fut faite parlant à elle. Ainſi ce petit nuage fut diſſipé: tout y étoit ailleurs dans vn profond repos & dans vne obeiſſance ſoûmiſe, ſans langue, ſans yeux, & ſans raiſonnement: ce qui, dans les Etats Monarchiques, eſt l'vnique ſupport de la concorde & de la tranquillité. Les plaiſirs de la paix y obeïſſoient aux devoirs de la Religion: Auſſi les Freres Mineurs de l'Obſervance, aprés la mort de leur Maître General, choiſirent la Ville de Grenoble pour s'y aſſembler en Corps de Chapitre General. Il n'y en eut jamais de plus nombreux. Il fut composé de cinq cents Religieux, & commença l'onziéme jour du mois de May de l'an M. CCCCL XXXIV. dans leur Convent que l'Arſenal occupe preſentement. Vn Lionnois y fut élu General; & Reibat, qui avoit fait l'Oraiſon funebre du Roi, ſon Vicaire. Ce qui rendit cette Aſſemblée celebre, ce furent les Sermons de Frere Jean Bourgoin, fameux Predicateur, les diſputes Theologiques & les Proceſſions. Bourgoin prêcha dans la Place publique avec le zele & la ferveur d'vn Apôtre, & tira des larmes des yeux; & des deſirs bien ardents de bien vivre, des cœurs de dix mille perſonnes que ſa reputation avoit appellés, pour l'oüir. Les diſputes furent ſçavantes, & les proceſſions accompagnées de tous les témoignages d'vne parfaite pieté. Quatre des plus belles filles de la Ville attendirent celle qui ſe fit le Dimanche XVI. de ce mois-là, à l'entrée de l'Egliſe des Freres Prêcheurs. Elles étoient vêtues richement, & leurs cheveux éparpillés ſur leurs épaules étoient vn agreable joüet au vent, & vn doux objet aux yeux. Mais leur modeſtie relevoit l'éclat de leur beauté, & purifioit les deſirs. Deux d'entre elles avoient dans leurs mains des vaſes d'argent remplis d'eau benîte méleé à de l'eau roſe; l'vne en arrouſoit ceux qui entroient, & l'autre preſentoit aux plus conſiderables de la Compagnie des bouquets d'œillets & de roſes, la production en aïant été plus avancée qu'à l'ordinaire. La beauté de ce ſexe n'étoit pas alors miſe eu nombre des choſes défenduës aux yeux des devots. Plus la devotion eſt ſolide, moins elle eſt ſujette aux ſcrupules. Ils ſont l'ouvrage de la foibleſſe qui craint tout, ou de la malignité qui condamne tout. Ange Cathon étoit aſſis dans le Siege Archiepiſcopal de l'Egliſe de Vienne: Ie ne ſçai ſi le peu de ſoin qu'il eut d'animer les droits de ſa Dignité, dans vne occaſion celebre qui ſe preſenta à lui, doit être imputé à foibleſſe, ou à quelque autre conſideration. Jean Cœur, fils du renommé Jacques Cœur, avoit laiſſé vacquant par ſa mort, l'Archevêché de Bourges, qu'il avoit poſſedé durant trente ſix ans. Pierre Cadoët, & Guillaume de Cambray furent ceux, ſur qui les Chanoines de l'Egliſe de Bourges jetterent principalement les yeux, pour lui donner vn ſucceſſeur digne de lui; car il avoit été vn grand perſonnage. Leur merite ſembloit égal, mais Cadoët avoit la faveur du Roi, de qui il étoit grand Aumônier. Neanmoins, les voix furent diviſées; vne partie élut Cadoët; & l'autre, Cambray. Celui-ci n'eſperant pas d'avoir Rome favorable, parce que le Roi s'étoit declaré pour ſon concurrant, ſe propoſa de fortifier ſon droit en le faiſant confirmer à l'Archevêque de Vienne, comme ſon Primat, & comme Lagat né. La jalouſie des Puiſſances Eccleſiaſtiques entre elles, a diminué leur authorité, & la portée au delà des Monts. Cambray ſe ſervit du miniſtere de Jean Boju l'vn des Prêtres de ce Dioceſe, & l'envoïa à Vienne. Il fut oüi le XIX. du mois d'Aouſt de l'an M. CCCCLXXXIV. par l'Archevêque, mais en plein Chapitre, où étoient avec lui Guillaume Liatard Chantre, Antoine Coſtaing Archidiacre de la Tour. Claude de Virieu Capiſcol, Humbert Perrollier Sacriſtain, & Antoine Fournier Chanoine. Les procedures faites touchant l'élection de Cambray furent repreſentées: Neanmoins rien ne fut conclu en ſa faveur, quoi qu'elle parût Canonique. Le Roi Loüis avoit porté ouvertement l'interêt de ſon competi-

Repos du Dauphiné.

Reflexion.

Chapitre general des Freres Mineurs dans Grenoble.

Nombreux.

1484.

Iean Bourgoin fameux Predicateu.

Solemnité d'vne proceſſion.

Reflexion.

Primace de Vienne reconnue ſous Ange Cathon par l'Egliſe de Bourges.

Digitized by Google

teur qu'il avoit proposé ; & ſon ſucceſſeur ne l'appuïoit pas avec moins de paſſion. C'eſt ce qui formoit vne difficulté que l'Archevêque ne pouvoit ou n'oſoit ſurmonter. De ſorte qu'ils ſe ſeparerent ſans rien faire : Mais ils ſe r'aſſemblerent le X X V. du même mois, & encore le lendemain. Vne affaire d'vne auſſi grande importance meritoit des reflexions. Pierre du Nievre, & Guillaume Gaillard, celui-là Chanoine, & celui-ci Chevalier de la même Egliſe, augmenterent le nombre des capitulans : Et enfin, aprés que toutes les difficultez, qui ſe preſentoient eurent été agitées ſoigneuſement, ils ne pûrent ſe reſoudre à prendre aucun parti, n'en pouvant prendre pour Cambray, qui ne choquât le Roi ; ni pour Cadoët qui n'offençât ou la juſtice, ou la bienſeance. Cambray fut contraint de ceder à Cadoët, à qui il ſucceda deux ans aprés. Au jugement des plus puiſſants, leur faveur eſt toûjours le tître le plus legitime.

Reflexion.

II.

Seigneurs batte-et Mõnoye.

LEs Prélats & quelques Seigneurs de Dauphiné pretendoient que leur poſſeſſion leur en étoit vn, qui étoit hors de toute conteſtation, pour vn droit Roïal, qu'ils s'étoient conſervé. Mais la Souveraineté eſt jalouſe, & ne ſouffre pas de compagnons en rien qui ſemble lui appartenir. Ils faiſoient battre Monnoïe : on ne leur oſta pas poſitivement ce droit, mais on défendit l'vſage de toute autre Monnoïe que celle du Roi & du Dauphin. Elles furent décriées publiquement, le mois de Fevrier de l'an M.CCCCLXXXV. avec défences de les recevoir ſous de grandes peines. Les peuples ſouffrirent cette interdiction avec vn extreme déplaiſir, &, dans Grenoble, on en vint à la ſedition ; Mais, enfin il falut obeïr. De ſorte que ce droit étant devenu inutile, & infructueux, eſt inſenſiblement tombé dans le mépris, & dans la preſcription par le non vſage. Cette année le Dauphiné fut affligé de peſte, & la Ville de Grenoble plus que les autres. Le Parlement fut contraint d'en ſortir, & de ſe retirer à Moirenc, où il ſiegeoit dans le Refectoir des Cordeliers. L'Officialité & la Judicature des Appellations du Graiſivodan (le Vibaillif l'exerce preſentement) s'établirent à Voreppe. Mais quelque temps aprés l'Official, & ſes Officiers ſe retirerent à Domene, aïant crû qu'ils y ſeroient moins incommodément. Ceux des Habitans de Grenoble, qui n'avoïent pas des maiſons à la campagne, étoient dans la derniere deſolation. On chaſſoit les pauvres de la Ville, & n'y aïant point de lieu propre à les loger, ceux qui étoient frappés de ce mal demettoient expoſez aux injures de l'air & du tẽps. Grato d'Archelle Ecuïer de l'Ecurie du Roi en fut touché : de ſorte que faiſãt ſõ Teſtamẽt, le dernier jour du mois de Ianvier de cette année il legua 5000. florins aux Pauvres, pour étre emploïez à leur achepter vne maiſon, & à bâtir vne Chapelle auprés. Ce fut vn Hôpital qu'il leur prepara ainſi, pour les mettre à couvert des tẽps cõtagieux. En effet cette sõme fut le prix des Terres de l'Hôpital de l'Iſle, & de la cõſtruction de ſes bâtiments & de ſa Chapelle. Jean Rabot Conſeiller au Parlement fut vn des executeurs du Teſtament d'Archelle, à la volonté duquel il fut exactement ſatisfait. Dieu faiſoit auſſi la guerre aux crimes des hommes en ce païs ; & le Roïaume étoit deſolé par vne autre qui faiſoit plus de bruit. Le Duc d'Orleans, perſuadé par les mauvais traitements qu'il recevoit de la Cour, plûtôt que par ſon ambition, avoit pris les armes contre le Roi. Il s'étoit ligué avec le Duc de Bretagne ; & étoit à la teſte d'vne grande Armée. Des plus apparents de la Nobleſſe de Dauphiné l'étoient allé joindre : & il étoit à craindre que ce mauvais exemple n'y fit tort à l'authorité Roïale, & ne corrompît la fidelité de pluſieurs. C'eſt pourquoi la Cour appliqua ſes ſoins à y diſſiper les caballes, & à y maintenir l'obeïſſance. Accorder aux ſujets des demandes raiſonnables qu'ils font, c'eſt ſe les mieux aſſeurer qu'on ne le fait par les Citadelles, & par les Garniſons. Vienne donnoit le branle aux autres Villes par ſes mouvements. L'Empereur Sigiſmond étant à Lion, l'an M. CCCCXVI. lui avoit accordé deux Foires franches

Toute Monnoye défenduë hors celle du Roi Dauphin.

1485.

Sedition dãs Grenoble pour ce déreil.

Peſte en Dauphiné. Elle ravage Grenoble.

Hôpital de l'Iſle bâti à Grenoble.

La folle guerre du Duc d'Orleans.

Nobleſſe de Dauphiné dans ſon parti.

Reflexion.

Foires franches établies dans Vienne.

1416.

Digitized by Google

ches, de huit jours chacune, la premiere commençant le lendemain de l'Aſcenſion, & l'autre le jour de la Feſte S. André. Mais on n'avoit pas eu le ſoin de les conſerver. Le commerce eſt la richeſſe des Villes, comme les Lettres en ſont la dignité. Ceux qui avoient le plus d'authorité dans celle-ci formerent le deſſein d'y r'appeller les richeſſes par le trafic, en y r'appellant cet avantage que leurs anceſtres avoient negligé. Ils en porterent leurs prieres au Roi, & ſon Conſeil fut bien aiſe de trouver l'occaſion de leur faire du bien, pour les deſtourner du mal. Neanmoins le Parlement & la Chambre des Comptes furent conſultés avant que rien fût conclu, & leur réponſe aïant été favorable aux deſirs des Viennois, le Roi, qui étoit dans Partenai le mois d'Avril de l'an M.CCCCLXXXVI. établit dans Vienne deux Foires franches publiques, & perpetuelles, chacune de dix jours, commençant la premiere le x. du mois de Mars; & la ſeconde le XV. du mois d'Octobre. Les motifs exprimez par les Lettres Patentes de cette creation ſont l'vtilité de toute la Province de Dauphiné, le zele de la Ville de Vienne au ſervice du Roi, & des Dauphins ſes predeceſſeurs, & enfin ſa dignité, étant honorée dans ſes Lettres du titre de *Chef, & Ville Capitale de la Province*, dû neanmoins plus legitimement à celle de Grenoble. Tous les privileges des Foires les plus celebres furent étendus & donnés à celle-ci. Vn Conſervateur fut établi pour connoître des differents qui naîtroient entre les Marchands, ou pour le faict de la Marchandiſe: & il fut ordonné que l'appel de ſes Ordonnances, & de ſes Jugements *iroit pardevant le Bailif de Vienne comme Juge du Reſſort & Souveraineté de Vienne*, diſent ces mêmes Lettres. Ces Foires furent publiées dans toutes les Provinces voiſines, par l'exprés commandement du Roi: & Vienne a joüi long temps de l'effet de cette gratification Roïale. Mais enfin il eſt arrivé que la Ville de Lion, comme par vne commune conſpiration de tous les peuples, a attiré chez elle tout ce qui faiſoit auparavant fleurir les Villes qui l'environnent; & qu'elle eſt devenue le neceſſaire abord de tous les Marchands & le centre de tout le trafic. Ainſi Vienne ſe prévalut de la guerre où le Roi ſe trouvoit enveloppé, pour obtenir plus facilement tous les biens de la paix. Le Duc de Savoïe pretendoit s'en prévaloir auſſi, pour la ruine du Marquis de Saluſſes Feudataire & Vaſſal de Dauphiné. Cette Souveraineté étoit vn fief de Dauphiné; & neanmoins le Duc Charles en demandoit homage au Marquis Louis II. & parce qu'il l'avoit refuſé, il lui faiſoit la guerre. Le Marquis avoit eſperé que la France le ſecourroit, & il n'avoit pas aſſez de force pour reſiſter à celles du Duc. Auſſi il avoit perdu toutes ſes Places, à la reſerve de la Ville de Saluſſes, & du Château de Revel. Hugues, ſõ couſin étoit dãs Saluſſes; & Jeãne de Montfertat, ſa femme, dans Revel: & ces deux Places étoient vivement preſſées. Le Duc s'avançoit pour aſſieger Saluſſes, & eſperoit de l'emporter dans peu de jours, quand Jacques Baron de Saſſenage eut permiſſion d'armer pour le ſecours du Marquis, qui étoit ſon couſin. L'arriereban de Dauphiné avoit été commandé l'an M.CCCCLXXXV. & Saſſenage avoit eu ordre de le conduire, & d'aller joindre l'Armée du Roi en Bretagne. Mais, la Bataille de S. Aubin avoit rendu ce ſecours ſuperflu, & en avoit arrêté la marche. La Nobleſſe de Dauphiné avoit dés lors conceu du reſpect pour celui que le Roi lui avoit choiſi pour Chef; & il étoit dés long temps en vne telle reputation, que cet emploi n'eut rien pour lui que de facile & de glorieux. Il aſſembla ſes amis, & ceux de ſes Terres ou qui avoient de la vigueur, ou qui avoient du ſervice; & en fit vn Corps aſſez conſiderable, pour meriter le nom d'Armée. Saluſſes & Revel étoient menacés d'vn Siege: Et le Duc avoit reſolu d'y eſtre en perſonne. Le Marquis n'avoit d'eſperance qu'en Saſſenage, qui avoit dés le commencement de la guerre vendu ſa veiſſelle d'or, comme parlent des Memoires de ce temps-là, & lui en avoit envoïé le prix. Depuis le Marquis lui aïant demandé par Maintfroy de Saluſſes ſeigneur de

Reflexion.

1486.

Motifs.

Guerre du Duc de Savoye contre le Marquis de Saluſſes pour l'homage.

Le Marquis ſecouru par le Baron de Saſſenage.

1485.

Digitized by Google

de Carde, par Pierre Selle Viguier General du Marquiſat, & par Geoffroy Caroli vn plus grand ſecours, il trouva dans ce genereux parent tout ce qu'il s'en étoit promis. Ils lui demanderent deux mille eſcus d'or, ce qui étoit alors vne tres-grande ſomme, & s'étant épuiſé d'ailleurs, il ſe porta au deſſein de vendre ou d'engager de ſes Terres. Le Parlement, & la Chambre des Comptes, aprés avoir oüi les Députez du Marquis, declarerent exempts de laods tant les achepteurs que les vendeurs en cas de rachapt: Tellement qu'il vendit ſa Terre du Pont de Roïans, & les deniers qui vinrent de cette vente furent emploïez à la levée des Troupes, à la teſte deſquelles il entra dans le Marquiſat, à la fin du mois de Fevrier de l'an M. CCCCLXXXVII. Il en jetta vne partie dans Revel, & avec le reſte il entra dans Saluſſes, & avec lui, le ſalut de cette Ville. Le Duc l'aïant aſſiegée incontinant aprés, Saſſenage ſoûtint ſes efforts avec tant de valeur; & le courage des aſſiegez avec tant de prudence, qu'il conſerva cette Place. Le Duc n'avoit pas preveu cette reſiſtance: & on lui avoit fait eſperer que les portes lui ſeroient ouvertes d'abord qu'il ſe preſenteroit. De braves gents moururent de part & d'autre; & les Memoires de Morard diſant que Saſſenage fit des merveilles, adjoûtent qu'il perdit pluſieurs des Gentils-hommes qui l'avoient ſuivi. Les francs Archers du Graiſivodan & du Viennois furent envoïez à ſon ſecours le mois de Mars ſuivant: & le Duc fut contraint de lever le Siege, & de ſe retirer. C'eſt être vn genereux Chef de s'opiniâtrer à ſes entrepriſes, autant qu'il y a apparence qu'elles reüſſiront; mais c'eſt avoir perdu le jugement de s'y obſtiner, quand on a perdu l'eſperance. 1487.

Saſſenage ſoûtient le Siege de Saluſſes contre le Duc de Savoye.

Fait lever le Siege.

Reflexion.

III.

Saſſenage loüé d'avoir ſauvé Saluſſes.

LE Roy, aprés la levée du Siege, loüa Saſſenage d'vne maniere digne de ſa vertu. Il approuva par ſes Lettres patentes données au Parc du Pleſſis le x x. du mois de Novembre, l'Arreſt du Parlement & de la Chambre des Comptes pour l'exemption des laods des ventes faites par Saſſenage, & lui donna l'éloge d'avoir conſervé Saluſſes. Aprés cela, je ne ſçai comme quoi il eſt arrivé que Paradin, tous les Hiſtoriens de Savoïe, & le plus meritant de tous Samuël Guichenon aïent crû que le Duc prit cette Ville, & qu'il y entra victorieux. Loüer les Princes de ce qu'ils ont bien fait, c'eſt vn devoir que l'on rend à la vertu; mais leur attribuer ce qu'ils n'ont pas fait, c'eſt les abbaiſſer au deſſous de l'impoſture; & rendre le verité ſuſpecte, même dans leurs legitimes loüanges.

Erreur des Hiſtoriens de Savoïe.

Reflexion.

Conference au Pont de Beauvoiſin.

Durant cette guerre, il fut fait vne Conference au Pont de Beauvoiſin entre les Députez du Roi, comme Dauphin, & ceux du Duc. Tout y fut agité pour l'interêt des deux Etats ſur le point de la Souveraineté du Marquiſat de Saluſſes, & rien n'y fut conclu. Seulement on regla les limites de la Savoïe & du Dauphiné de ce côté-là, les Députez aïant apprehendé que ce ne leur fût vn blâme de ſe ſeparer ſans rien faire. La levée du Siege de Saluſſes fut ſuivie de la paix, le Roi s'étant avancé juſqu'à Lion, où le Duc vint la lui demander. Le bruit des armes n'avoit pas chaſſé de Dauphiné le ſoin de la pieté, ni les penſées devotes. Il y avoit long-temps que l'on y étoit perſuadé que le corps de l'Apôtre S. Jacques ne devoit pas être cherché en Eſpagne; mais qu'il repoſoit dans vn tombeau élevé au devant de l'Egliſe d'Eſchirolles, qui porte ſon nom. Des Pelerins, qui avoient fait le voïage de Galice, avoient rapporté que cette opinion y avoit été ſi bien receuë, que l'on leur avoit témoigné de l'étonnement, de ce qu'ils venoient de ſi loing pour rendre leurs vœux à ces ſaintes Reliques, qui étoient avec plus de certitude dans le Graiſivodan, dont la teſte de S. Jacques avoit été portée en Eſpagne. Eſchirolles eſt vne Parroiſſe qui n'eſt diſtante de Grenoble que d'vne lieuë; & ce mot, comme de ſçavants hommes le croïent, n'eſt que la corruption de celui de *Cularo*. Le Curé de cette Parroiſſe, qui l'étoit

Sur la Souveraineté de Saluſſes. Limites reglées.

Paix.

Corps de l'Apôtre S. Jacques crû être à Eſchirolles.

Digitized by Google

toit auſſi de Breſſon, demanda à l'Evêque Laurent Aleman la permiſſion de faire la recherche de ces Reliques ſi celebres: & elle lui fut donnée. Il fit ouvrir Tombeau ouvert.
1488. ce tombeau la nuit du XII. de Mai de l'an M. CCCCLXXXVIII. & y aïant fait creuſer, vne voute ſe preſenta dans vne profondeur d'environ quatre pieds. Il la fit percer en vn endroit, & à la faveur d'vn flambeau on y découvrit vn corps d'vne grandeur non commune, étendu ſur la terre, & vn pot de terre entre ſes cuiſſes. Mais l'Evêque aïant continüé lui-même cette viſite avec plus de ſoin, il découvrit que ce corps n'avoit point de teſte: Ce qui confirmoit la Tradition de cette Province touchant les Reliques de S. Jacques. Il en écrivit au Pape qui negligea cette découverte, ou qui ne la jugea pas vtile. Les ſçavans n'ont jamais été bien perſuadez de l'opinion de l'Egliſe: ni que l'Apôtre S. Jacques aït paſſé en Europe, & y ſoit mort. Il y a apparence que ce tombeau eſt celui d'vn homme illuſtre en ſainteté, qui s'appellant Jacques, a donné lieu au peuple de l'attribuer à S. Jacques l'Apôtre. Mais ce n'eſt pas mon deſſein de donner plus d'éclairciſſement à ce doute. Ces queſtions ne pouvant être decidées à l'avantage des credules, doivent être laiſſées indeciſes, pour ne les irriter pas. Il n'eſt rien de plus emporté que le zele Reflexion.
ignorant, ou que l'opiniâtreté ſçavante.

IV.

MAis, la devotion, que l'on avoit en ce temps-ci pour N. Dame d'Ambrun, n'étoit pas vn zele aveugle. Dieu y faiſoit chaque jour tant de merveilles par l'interceſſion de ſa ſacrée Mere, que le Roi s'y voüa dès vne grãde maladie. Aïãt recouvré ſa ſanté, il y vint rendre ſon vœu en perſonne. Il arriva à Grenoble le VI. jour du mois de
1489. Novembre de l'an M.CCCCLXXXIX. & en partit le lendemain pour Ambrun, où il ne demeura que deux jours. Aprés il retourna par Artas à Lion, d'où il étoit venu, & y fit ſejour juſques aux Fêtes de Noël. Ce fut alors que fut conclu le mariage de Jean de Poitiers avec Jeanne de Baſtarnai, par Aimar de Poitiers ſeigneur de S. Vallier, & grãd Senéchal de Provẽce, & Imbert de Baſtarnai ſeigneur du Bouchage leurs peres. Anne Ducheſſe de Bourbon ſœur du Roi en fit les premieres propoſitions, & le Roi l'agrea. Imbert donna en dot à ſa fille vingt mille eſcus d'or, *à la Couronne*. Guillaume de Poitiers ſeigneur de Clerieu frere de Guillaume ſeigneur de S. Vallier, Etienne de Veſe ſeigneur de Grimaud, Geoffroi de Claveſon ſeigneur de Claveſon, François de Marzac Gouverneur de Montpellier, & pluſieurs autres ſignerent les articles de ce mariage le XIV. de Mars, qui étoit le dernier mois de l'année, dãs la maiſon d'Imbert de Varei ſeigneur de Belmont. Ce fut, par cette alliance, qu'enfin les biens de la Maiſon de Baſtarnai paſſerent aux heritiers de celle de S. Vallier. Les Maiſons des Grands Reflexion.
durent moins que celles des petits, la fortune ſemblant ſe laſſer plûtôt de faire du biẽ que du mal. Travaillez, aprés cela, mortels ambitieux à l'immortalité de vos Maiſons: Souvent elles durent moins que la biere dans laquelle vous ſerez enfermés aprés vôtre mort.

Devotion celebre à N. D. d'Ambrun.
Vœu du Roi, Qui y vient.
Mariage de Jean de Poitiers avec Jeanne de Baſtarnai.
Traité par la ſeule du Roi.
Preſents.

V.

JAcques de Miolan, ſeigneur d'Anjou, avoit le Gouvernement de Dauphiné, & le bon-heur d'être agreable au Roi, qu'il accompagna en ce voïage. Hugues de la Palu Comte de Varax, Lieutenant General étant mort, il importoit de ne laiſſer pas long-temps ſa place vuide, & de la remplir d'vn homme qui la meritât. La Nobleſſe de la Province étoit dans la poſſeſſion de preſenter au Roi celui de ſon Corps qu'elle en jugeoit le plus digne, & en cette occaſion ce qu'elle témoignoit deſirer lui étoit preſque toûjours accordé. S'étant aſſemblée, elle nomma Louïs Baron de Saſſenage homme de grande reputation, & d'vn é al merite. Il avoit combattu pour le Duc d'Orleans à la journée de Saint Aubin, & avoit été fait priſonnier avec lui. La paix avoit bien effacé la honte de ſa faute, mais non le ſouvenir: Le Roi ne l'avoit pas oubliée, quoi qu'il l'eût pardonnée. De

Gouverneur de Dauphiné
Mort du Lieutenant General.
Privilege de la Nobleſſe de Dauphiné
Elle preſente Louïs Baron de Saſſenage

Digitized by Google

ſorte qu'il lui refuſa ſon agréement, & qu'il donna l'an M. CCCCXCI. cette 1491.
illuſtre Charge à Antoine de Grolée de Meüillon ſeigneur de Ribiers. Ce
choix les rendit ennemis, & depuis Saſſenage fit de ſi grands ſervices dans la con-
quête de Naples, qu'il ſe rétablit puiſſamment dans l'eſprit du Roi. Vne ſeule
action, qui choque le devoir, ternit plus facilement l'éclat de toutes les bonnes,
qu'on a faites, qu'vn nombre infini de vertueuſes ne repare le blâme d'vne ſeule
mauvaiſe. Saſſenage s'étoit laiſſé emporter au zele qu'il avoit pour le Duc d'Or-
leans, comme en même temps les peuples de Valentinois ſe laiſſoient ſeduire à
vn faux zele, pour embraſſer des ſentiments défendus. L'hereſie des Vaudois n'en
avoit jamais pû être bien exterminée. Chabueil, Montvendre, Barcelonne, Aliſ-
ſan, Château-double, & Peirins en étoient principalement infectés. L'Evêque
Jean d'Eſpinai crût de ſon devoir de les en purger. Leurs Miniſtres étoient ou
Piemontois, ou Lombards, qui leur perſuaderent tout ce qu'ils voulurent par
la douceur de leurs paroles, & par leur exterieur, où l'on ne remarquoit que
ſimplicité & pieté. Ils les avoient mêmes portés à des violences contre des Re-
ligieux qui leur avoient été envoïés pour les éclairer dans les tenebres de leurs
erreurs. Frere Pierre, & Frere Châtellain de l'Ordre des Freres Mineurs, &
des plus zelez qu'ils euſſent jamais oüis furent aſſaſſinés par quelques-vns d'eux,
& leurs corps aïant été rapportés dans Valence, ils y avoient été honorez com-
me Martyrs. La cruauté eſt inſeparable du grand zele que le jugement ne ménage
point. L'Evêque commença des recherches exactes & ſeveres contre eux, & pour
les authoriſer davantage, il obtint du Pape des Commiſſaires, pour proceder
contre ceux qui ſeroient accuſez d'hereſie. Le plus conſiderable fut Antoine
Fabri Chanoine d'Ambrun, qui étoit alors celebre par ſa probité, & par
ſon ſçavoir. Il ne negligea rien de ce qu'il jugea vtile à convertir les eſprits
dociles, ou à intimider les obſtinez; ni les Officiers de l'Evêque, de ce
qu'il falloit pour l'execution de ſes ordres, & de ſes Jugements. Dieu benit les
ſoins de ce Prélat: & ſi cette hereſie ne fut alors entierement ſurmontée par
la verité, il parut du moins qu'elle pouvoit l'être. Quelques foibles que
ſoient les ſecouſſes qui ébranlent l'impoſture, elles ſont à la verité vn fort
affermiſſement. La guerre, que faiſoit ce Prélat aux opinions condam-
nées, fut interrompuë par le bruit de celle que porta le Roi Charles en Ita-
lie. Il ſe fit de grandes levées dans toute la Province, & ce qu'il y avoit de
capable de ſervir dans la Nobleſſe ſe mit en état de ſuivre le Roi. Il arriva à
Vienne à la fin du mois d'Avril de l'an M. CCCCXCIV. ni les pleurs de 1494.
la Reine, ni les conſeils du Duc de Bourbon, & des plus ſages des Grands
de France n'aïant pû lui oſter la reſolution d'aller lui-même à cette guerre.
On jugeoit qu'elle avoit été proposée inconſiderément à ce jeune Prince, qui
n'étoit alors âgé que d'environ vingt-deux ans; & qu'encore plus inconſidéré-
ment on avoit ſouffert que ſon imagination ſe remplit de l'amour de cette en-
trepriſe. En effet, l'argent lui manquoit, ſans lequel les Corps des Armées,
pour forts qu'ils ſoient, languiſſent d'abord, comme les corps animez ſans le
ſang. Il ſejourna dans cette Ville prés de cinq mois, pour en tirer de divers
lieux, & par divers moïens. Jacques de Miolans, Gouverneur de la Provin-
ce, aſſembla les Etats dans Grenoble, & le Roi en receut du ſecours par le
don gratuit qu'ils lui firent. Mais celui qui lui vint du Duc de Savoïe, de la Mar-
quiſe de Montferrat, & des premiers de ſa Cour fut plus avantageux. Ils mirent
dans ſes mains ce qu'ils avoient de plus precieux, tant en pierreries & en joïaux,
qu'en vaiſſelle d'or & d'argent: & ſur ce gage de grandes ſommes lui furent
prêtées. Mais ce que Loüis Sforce lui avoit promis, quand il l'engagea à
cette entrepriſe, ne venoit point, & les Florentins l'avoient rendu ſuſ-
pect.

Antoine de Grolée-Briſſieu lui eſt preferé.

Reflexion.

Vaudois dás le Valentinois.

Leur violence contre des Religieux aſſaſſinez.

Reflexion.

Cómiſſaires du Pape contre eux.

Leurs pourſuites avec fruit.

Reflexion.

Guerre du Roi en Italie pour la conquête de Naples.

Son arrivée en Dauphiné.

Son ſejour dans Vienne.

Etats de la Province. Don gratuit au Roi.

Digitized by Google

pect. On commença alors à craindre ſa perfidie & ſes artifices, & à témoigner du repentir. Les Troupes, qui étoient en marche, eurent ordre de ne paſſer pas outre, & ſans les perſuaſions du Cardinal de S. Pierre, qui fut depuis le Pape Jule II. tout étoit rompu. Mais, il regaigna le Roi, & ceux qui le gouvernoient. Enfin, il continua ſon chemin, & arriva à Grenoble le XXII. du mois d'Aouſt. La premiere preuve qu'il y receut du reſpect de cette Ville, fut vn preſent qu'elle lui fit d'vne ſomme conſiderable de deniers. Nul ne fut exempt d'y contribuer. Là, quatre jours aprés ſon arrivée, il toucha les malades des eſcroüelles, qui étoient accourus de toutes parts, au nombre de plus de cinquante, & tous furent gueris. La ceremonie s'en fit dans l'Egliſe des Freres Prêcheurs.

Le Roi à Grenoble. Preſent qu'elle lui fait.

Touche les malades d'eſcroüelles.

VI.

LE XIX. il partit de cette Ville, & ce fut durant le ſejour qu'il y fit qu'Antoine de Ville ſeigneur de Dompjullian & de Beaupreau, Remond Tub, & François Dubois trouverent le moien de gaigner le ſommet de la Montagne, que les anciens ont appellé Laiguille; & lui firent perdre, par leur induſtrie, & par leur courage, le nom d'inacceſſible. Le Roi compoſa ſon Conſeil de Juſtice de quelques Magiſtrats qu'il choiſit en cette Ville entre les autres qui y étoient les plus eſtimez. Ce furent Jean Palmier Preſident, Antoine Putod, Jean Fleard, & Jean Rabot. S'étant perſuadé qu'il alloit à vne conquête aſſurée, il avoit beſoin de perſonnes qui appriſſent à obeïr durant la paix par la terreur des Loix, ceux qu'il auroit aſſujettis durant la guerre par celle des armes. Il eſt plus aiſé de conquerir, car les plus forts le ſont toûjours, que de conſerver, car les ſages ſeulement le peuvent. La Reine, qui l'avoit accompagné juſques ici, retourna ſur ſes pas. Sa pieté lui inſpira d'aller reverer, à Saint Antoine de Viennois, les Reliques de ce Saint: & ſon tableau, qu'elle y laiſſa, l'aïant fait mettre à l'vn des côtés du Grand Autel, y a été long temps le témoignage de ſon culte envers ce grand Anachorette. De là elle remonta vers Lion, & aprés à Moulins. Charles entra en Italie par le Mont Genevre, & quoi que le Pape l'eût ardemment ſollicité pour cela, & que les Venitiens, à qui le Roi avoit envoïé Baſtarnai ſeigneur du Bouchage, lui euſſent promis de ne s'oppoſer pas à ſes deſſeins, il eut bien tôt occaſion de reconnoître que les Puiſſances foibles croïent qu'il leur eſt toûjours permis d'embarraſſer les plus forts, parce qu'il leur eſt toûjours permis d'en craindre les progrez. Neanmoins il ſe rendit le Maître de tout le Roïaume de Naples, & en fit Jean Fleard Grand Chancellier le mois de Mai de l'an M. CCCCXCV. Mais, il n'exerça pas long temps cette Charge: Il mourut le XV. du mois de Novembre de l'année ſuivante dans la Ville de Modene, & y fut enterré. C'étoit vn excellent perſonnage: auſſi il lui fit faire vn ſervice ſolemnel dans l'Egliſe Saint André de Grenoble, où aſſiſterent les Compagnies Souveraines. Guillaume de Poitiers ſeigneur de Clerieu, & Jean Rabot ſe ſignalerent par leurs ſervices. Celui là avoit été envoïé en Eſpagne au Roi Ferdinand, avant que le Roi paſsât en Italie, & ç'avoit été par ſon miniſtere que ce Prince, qui faiſoit conſiſter ſa foi en ſes interêts, avoit promis de n'en prendre pas en la défenſe des Princes de ſon ſang, qui avoient vſurpé Naples, & la Sicile ſur la Maiſon d'Anjou. Auſſi les Terres de quelques Seigneurs aïant été acquiſes au Roi dans ce Roïaume par leur refus de le reconnoître, le Marquiſat de Cotron dans la Calabre, lui fut donné pour lui tenir lieu de recompenſe, comme aprés le fut le Gouvernement de Paris.

Mont inacceſſible aprés de Grenoble. De Ville, & autres y mêtent.

Conſeil du Roi compoſé de Magiſtrats de cette Province.

Reflexion.

La Reine va à S. Antoine.

Entrée du Roi en Italie

Reflexion.

Ses conquêtes.

1495.

Fleard Chancellier du Roïaume de Naples. Sa mort.

Le ſeigneur de Clerieu.

Envoïé Ambaſſadeur en Eſpagne.

Don qui lui eſt fait.

Digitized by Google

Paris. Mais elle ne répondoit pas bien à ſon merite, ni aux debtes qu'il avoit contractées. Elles le contraignirent de charger Loüis Sicart ſon Ecuïer, & Baillif de Clerieu, & Antoine Bertrand de vendre de ſes biens juſques à la ſomme de ſix mille livres. Enſuite de ce pouvoir ils vendirent du conſentement de Guillaume de Poitiers ſeigneur de S. Vallier, & de Jean de Poitiers ſeigneur de Serignan ſon fils, la Terre d'Aiglun dans le Diois à Jean Lathier de Monteillets, qui a dans l'Acte la qualité de Maître d'Hôtel du Roi, *& de noble & puiſſant homme.*

Services de Iean Rabot en Italie.

Jean Rabot fut emploïé en diverſes negociations importantes, & mêmes auprés du Pape : c'étoit Alexandre VI. Il étoit ſi puiſſant auprés du Roi, que ſon credit excita, contre lui, l'envie de pluſieurs, qui croïant d'avoir autant de merite que lui, n'avoient pas les mêmes avantages. Philippe de Commines fut de ce nombre, & il en a laiſſé vn témoignage dans ſes œuvres. Le Roi avoit promis aux Florentins de leur aſſeurer la Ville de Piſe, qui leur obeïſſoit impatiemment, à cauſe de la rudeſſe de leur Gouvernement. Rabot, qui exerçoit la Charge de Maître des Requêtes, appuïa les ſupplications que ce Peuple fit au Roi de lui rendre la liberté, & le Roi y conſentit. En même temps les Piſans prirent les armes, & firent de leur Ville vne Republique. On ne peut nier qu'à ne penetrer pas le fonds de la choſe le Roi ne dût tenir ſa parole, mais il ne le pouvoit ſans perdre l'vnique moïen qu'il avoit de maîtriſer les Florentins. Si les Republiques ne ſont retenuës par la conſideration des dangers preſents, elles n'ont ſouvent ni fermeté dans leurs reſolutions, ni foi dans leurs Traitez. Rabot crût que rendre libre la Ville de Piſe, comme elle l'avoit été avant que les Florentins l'euſſent opprimée, c'étoit attacher aux Portes mêmes de Florence vn ennemi, qui ſeroit vn obſtacle favorable à tous les deſſeins du Roi, en ce qu'il ne le ſeroit jamais à ceux des Florentins, peuple leger & inconſtant. La nouvelle fut portée à Grenoble, & d'ici aux autres Villes de la Province, au commencement du mois de Mars, de l'heureux ſuccez des armes du Roi, & qu'il étoit entré dans Naples Triomphant. La joïe qu'elle cauſa fut ſi grande que l'on ne ſe contenta pas de la témoigner, par les actions de graces que l'on a coûtume de rendre publiquement à Dieu en ces occaſions. Des Memoires de ce temps-là diſent que durant quelques jours il n'y eut que Danſes, & *Moriſques* dans les ruës. On appelloit alors Moriſques les Maſcarades & les Danſes figurées qui ſe faiſoient ſous le maſque. La gloire du Prince eſt celle de ſon Etat : jamais ni ſes biens ni ſes maux ne s'arrêtent à ſa ſeule perſonne : Ils s'étendent neceſſairement à tout le Corps, dont il eſt la plus haute, & la plus noble partie.

Envié.

Agit pour les Piſans.

Reflexion.

Ioïe en Dauphiné pour le ſuccez des armes du Roi.

Reflexion.

VII.

Ligue des Princes d'Italie contre le Roi.

LE Pape, l'Empereur Maximilien, Ferdinand Roi d'Eſpagne, les Venitiens, & le Duc de Milan apprehenderent cette grande proſperité, & que ce tourbillon, qui avoit accablé le Roi de Naples, ne fondit encore ſur leurs Terres. Ils ſe liguerent entre eux contre Charles, & le Duc de Milan ſe laiſſa tellement prevenir à cette penſée, qu'il ſeroit impoſſible au Roi de retourner en France, qu'il oſa envoïer au Duc d'Orleans, qui étoit à Aſt, vne Ambaſſade injurieuſe. Ce Prince attendoit dans cette Ville, qui lui appartenoit, le ſecours qui lui venoit de France, pour aller joindre le Roi. Le Duc l'advertit de repaſſer promptement les Monts, s'il ne vouloit y être forcé, & ſe declara ouvertement ennemi du Roi, & intereſſé dans la Ligue. En ces entrefaites le Duc d'Orleans ſurprit la Ville de Novarre, & Ludovic aſſembla ſes forces pour l'y aſſieger. Il avoit auprés de lui Loüis Baron de Saſſenage, Charles Aleman ſeigneur de Laval, & Barrachin Alemand ſeigneur de Rochechinard, qui mourut dans Novarre durant le Siege.

Novarre prife par le Duc d'Orleans.

Gentils-hommes auprés de lui.

C'étoient

C'étoient trois hommes d'vne valeur égale, & non commune. Le Dauphiné qui les lui avoit donnez ne l'abandonna pas en cette occaſion. Le General Briconnet, fils du Cardinal Briconnet, qui étoit le premier Miniſtre de l'Eſtat, étoit à Grenoble & avec lui le Lieutenant de Roi. Leur premier ſoin, ſur l'avis des mouvemens des Puiſſances d'Italie, fut d'aſſeurer les paſſages des Alpes, &, pour cela, ils envoïerent d'abord François de Viennois, qui étoit honoré de la qualité de Chevalier, à Château-Dauphin, pour y pourvoir. Aprés ils convoquerent l'Arriereban, & cinq cent francs Archers. Le Lieutenant de Roi, ſe mit à la Teſte de l'Arriereban qu'il voulut conduire, & les francs Archers furent commandez par Eſtienne de Poiſieu leur Capitaine, & Baillif des Montagnes. François de Viennois les ſuivit avec ſix grandes Coleuvrines de treze eſpans de longueur. Enfin, tout conſpiroit en ce païs au ſalut de ce Prince, & au bien du ſervice du Roi. Les bons Princes n'ont jamais de froids amis, ni de mauvais ſujets. Cependant le Roi, qui en ſa marche pour retourner en France avoit exercé toute Souveraineté dans Rome durant le ſejour qu'il y fit, étoit arrivé à Fornoüe. Il trouva à ſa rencontre l'armée de la Ligue composée de plus de trante cinq mille hommes, reſoluë de lui diſputer le paſſage. Il n'en avoit que dix mille; mais ils étoient aguerris; & la preſence de leur Roi les animoit. Ils s'ouvrirent le chemin à coups d'eſpée le VI. du mois de Iuillet
1495. M. CCCCXCV. & dans ce combat, ſe ſignalerent Jacques de Miolan Gouverneur de Dauphiné, Philibert de Clermont ſeigneur de Monteſon, & le Jeune Pierre de Terrail qui fut depuis le celebre Chevalier Bayard. Le Roi courut danger d'étre pris ou tué, s'étant trop engagé avec Matthieu Baſtard de Bourbon. Dans ce peril, il appella Monteſon qui courut en même temps pour le dégager. *A la recouſſon Monteſon*, lui cria-t'il. Auſſi tot dit, auſſi tot fait. Depuis ce commandement executé avec tant de bon heur eſt devenu à cette Maiſon vne deviſe d'autant plus glorieuſe, que le corps en fut, pour ainſi dire, plus noble que celui des autres. Ce fut l'ennemi diſſipé, le Prince priſonnier, recouru. Bayard ne ceda à nul autre. Il étoit à l'avantgarde dans la Compagnie de Louïs de Luxembourg Comte de Ligni, & au premier choq deux Chevaux furent tuez ſous lui. Il s'acquit tant d'honneur en cette premiere occaſion de montrer combien il avoit de cœur, que le Roi combla de loüanges cette vertu naiſſante, & lui fit preſent de cinq cent écus. Les Roix ne loüent jamais ſi bien par la parole, que par la liberalité. Auſſi Jean Blain, qui avoit le Titre du Poët, aïant rendu de grands ſervices à Charles en cette Guerre, ne fut pas ſeulement honnoré de la qualité de Chevalier qu'il avoit dignement meritée, mais gratifié encore d'vne penſion annuelle de trois cent livres, qui fut impoſée ſur les revenus de la Terre de Montmeiran dans le Valentinois. Les affaires de Naples, que le Parlement du Roi, qui n'y avoit pas donné l'ordre neceſſaire, avoir jetté dans vn extreme deſordre, & celles de l'Aſteſan & du Milanois arreſterent le Roi au delà des Alpes juſques au mois d'Octobre. Il arriva à Grenoble, & y entra aux flambeaux le XXVII. de ce mois. Il avoit laiſſé Jean Rabot dans le Roïaume de Naples, pour la conduite des affaires civiles. Mais, les peuples conquis ſe revolterent d'abord que l'abſence du Roi eût effacé de leur eſprit la crainte que les armes impriment, & le reſpect qui ſuit toûjours la crainte. Rabot fut fait priſonnier avec beaucoup d'autres, & ne fut relâché qu'vne année aprés. Quand il revint en ſa pa-
1496. trie, ce qui fut le dernier du mois de Iuillet de l'an M. CCCCXCVI. il ſembla que les Maiſons mêmes de Grenoble vouloient lui aller au devant, tant il y étoit & aimé & eſtimé. Les peuples n'aiment bien que ceux qu'ils eſtiment fort. Plus de deux mille perſonnes furent à ſa rencontre: & la premiere action qu'il fit entrant dans cette Ville en fut vne de pieté envers Dieu, & non vne d'empreſſement envers ſes proches. Il alla, ſuivi de ce grand monde, rendre au Ciel des actions de graces dans l'Egliſe des Freres Preſcheurs, &, aprés dans la Cathedralle,

Siege de Novarre.

Ordre en Dauphiné pour le ſecours du Roi.

Arriereban France Archers.

Reflexion.

Combat de Fornoüe.

Dauphinois ſignalés dans le combat. Bayard.

Monteſon ſauvé le Roi.

Valeur de Bayard.

Reflexion.

Recompenſe de Jean Blain du Poët.

Arrivée du Roi à Grenoble.

Rabot priſonnier à Naples.

Son retour.

Sa reception à Grenoble.

Reflexion.

Digitized by Google

Reflexion. de ce qu'aprés tant de dangers & d'agitation enfin il ſe voïoit dans le port. La pieté eſt le ſeau de toutes les vertus politiques. Charles ne vêcut pas long-temps, aprés ſon retour en France. Il mourut d'vne apoplexie le VII. du mois d'Avril de l'an M. CCCCXCVIII. & trois jours aprés la nouvelle en fut apportée au Parlement de Dauphiné. Louïs de Luxembourg Comte de Ligni, & Louïs de la Trimoüille la leur aïant écrite; &, par la même lettre, ils lui recommanderent d'avoir ſoin de l'artillerie que le Roi avoit fait conduire à Exilles dans le deſſein d'vn ſecond voïage au delà des Monts, pour reconquerir le Roïaume de Naples. C'auroit été vn grand Prince, s'il eût été capable de bien executer, comme il l'étoit de hardiment entreprendre; & ſi la victoire n'avoit pas toûjours été ſterile dans ſes mains, par ſon peu d'art ou de ſoin de ſe la rendre fructueuſe. L'honneur d'avoir vaincu eſt preſque vne honte à qui ne ſçait pas vſer de la victoire.

Mort du Roi Charles VIII. 1498.

Artillerie pour vn ſecond voyage en Italie.

Reflexion.

VIII.

Regne du Roi Louïs XII. Son Eloge. LE Duc d'Orleans lui ſucceda & fut le XII. Dauphin du ſang Roïal de France. Jamais Roi n'a été plus digne de l'être: Dans l'antiquité, il n'a que le ſage & bon Marc Antonin qui lui puiſſe être comparé, & nul ne le peut être dans les ſiecles ſuivants. C'eſt lui dont on devroit propoſer l'imitation aux Princes pour les rendre dignes d'être vn jour eux-mêmes imitez. Il merita toute l'amour de ſes ſujets, & toute la veneration des peuples étrangers. Le Titre de Pere de la Patrie, & celui de tres-bon étoient les plus glorieux que les Empereurs affectaſſent: l'vn fut propre à Auguſte, & l'autre à Trajan. Louïs les a meritez, & quand on le nomme le Pere du peuple, on le loue plus hautement que ſi on lui donnoit l'Eloge de Grand, de Conquerant, & d'Auguſte. La Nobleſſe de Dauphiné lui avoit rendu de ſignalés ſervices, lors qu'il n'étoit que Duc d'Orleans. Il ne les oublia pas étant venu à la Couronne. Il mit dans la pluſpart des Places frontieres de ſon Eſtat des Gentils-hommes Dauphinois: il ne pouvoit mieux prouver l'eſtime qu'il faiſoit de leur valeur, & de leur fidelité. Iean de Galle commandoit dans Exilles; & Claude d'Vrre dans la Buiſſiere, Gabriel de Berenger de Briançon gardoit les Côtes de Provence auprés de Frejus; Aimar de Poitiers, ſeigneur de ſaint Vallier, avoit le Gouvernement de Nôtre-Dame de la Garde & de la Tour de ſaint Jean de Marſeille; Pierre de Salignon celui de Bayonne; Humbert de Baſtarnay ſeigneur du Bouchage celui du Mont ſaint Michel ſur la Côte de Normandie; & Antoine de Gotteffrey celui d'Auſſonne. Les peuples avoient ſouffert ſous ſon predeceſſeur des charges exceſſives, il les moderа; les Finances avoient été diſſipées ſouvent avec prodigalité, il y apporta de l'ordre. Eſtant à Blois, il fit vn Reglement exprés pour celles de Dauphiné le XIX. du mois de Novembre M. CCCCXCVIII. Il defendit aprés en avoir conferé avec Jean Ginon, Threſorier General de ce païs qu'il avoit mandé pour cela, que rien ne fût païé à l'avenir ſur les Mandemens, ni ſur les acquits du feu Roi; & aprés, faiſant trois diſtinctions de l'employ des Finances, il regla la forme des païements à l'égard des vns & des autres. Pour ſes affaires, & de la Maiſon Roïalle, il voulut que nul païement ne fût fait que par *Mandemens, Cedules, ou Acquits ſignez de ſa main*, & verifiez; pour penſions, bien-faits, cruës de dons, & recompenſes, qu'il le fut par Eſtat General des Finances, ou par décharges levées par le Threſorier General; & pour les charges ordinaires, comme gages, & appointements, que ce fut ſur les acquits, & ſur les ſimples quittances des parties. Les Finances ſont le ſang du Corps politique: il faut le conſerver, ſi on veut lui conſerver ſes forces. Il en avoit beſoin meditant, comme il faiſoit, vne nouvelle Guerre en Italie. Il étoit generalement eſtimé: auſſi ſa vertu celebre fit pour lui des conqueſtes. Le Pape Alexandre VI. deſira ſon amitié, & lui envoïa Ceſar Borgia ſon fils pour vn gage de la ſienne. Le Roi pour s'attacher plus étroittement l'vn & l'autre, donna le Valentinois à celui-ci; & l'erigea en Duché, pour adjoûter

Dauphinois dans de grands emplois. Dans les Places frontieres.

Reglement ſur les Finances de Dauphiné. 1498.

Reflexion.

Le Valentinois erigé en Duché donné à Ceſar Borgia.

plus

plus d'éclat à ce Don. Mais, Jean de Poitiers ſeigneur de ſaint Vallier proteſta ſolemnellement que cela ne pût nuire à ſon Droit. Il avoit accepté l'heredité d'Aimar ſon pere ſeulement ſous le benefice d'Invantaire, & ſe pretendant legitime proprietaire, du chef de ſes Anceſtres, comme leur heritier Fideicommiſſaire, il avoit intenté procez pour obtenir la vuidange des Comtez de Valentinois & de Diois, s'étant pourvû au Parlement de Grenoble contre le Procureur General du Roi Dauphin, les pourſuittes en furent d'abord ardentes & vigoureuſes. De ſorte que les parties aïant prouvé reciproquement leurs faits, il fut appointé en Droit: Mais cet appointement fut, comme dit l'ancien Proverbe, vn renvoi aux Kalendes Grecques. Depuis, Diane de Poitiers ſa fille faiſant inſtance auprés du Roi François I. qu'il conſentît à ce jugement, le même Duché lui fut donné pour en joüir durant ſa vie, & juſques à ce que ce procés fût jugé. Ce fut vn lenitif à ſa douleur. La Religion étoit à Ceſar & à Alexandre vn moïen d'aller plûtôt à leurs fins, & dans leurs mains vn inſtrument à être emploïé à toutes leurs paſſions. Incontinent aprés, le Pape inſtitua dans Valence, en faveur de ſon fils, vne nouvelle confrerie ſous le Titre de S. Jean: elle eſt encore aujourd'hui vne des devotions de cette Ville. Il ſembla qu'il en avoit pris le Modele ſur l'établiſſement des Ordres de Chevalerie. Elle fut composée de vingt-quatre perſonnes; de douze Eccleſiaſtiques, & de douze Seculiers. Les Seculiers furent ſix Barons, & ſix Gentils-hommes non Titrez. La Bulle, qui en fut addreſſée à l'Evêque Jean d'Eſpinay, nomme les Barons en cet ordre: le Baron de S. Vallier, le Baron de Tournon, le Baron de la Voute, le Baron de Saſſenage, le Baron de Monteſon, & le Baron de Cruſſol: les Gentils-hommes ſans Titre le ſont en celui-ci: Guillaume de Genas, François Beau-Château, Felix Martel, Antoine Chabot, Louïs de Saillans, & Antoine de Conflans. Le Chef étoit le Duc même, qui n'aſpiroit qu'a s'acquerir ces Familles plûtôt qu'à Dieu. Auſſi la principale Regle de cette inſtitution, fut que les heritiers de ces confreres de leur ſang & en ligne maſculine leur ſuccederoient ſans autre nomination. Ainſi l'ambition hypocrite s'aviſa de faire, pour ſon intereſt, d'vn exercice volontaire de pieté, vn droit de patrimoine dans ces Familles.

Proteſtation du ſeigneur de S. Vallier.

Qui intente action pour la vuidange des Comtez de Valentinois & de Diois.

Duché de Valentinois donné à Diane de Poitiers. Pourquoi.

Confrairie de S. Jean inſtituée par le Pape dans Valence.

Composée des Grands du païs.

IX.

1499. CEpendant le Roi aïant fait paſſer vne puiſſante armée en Italie contre le Duc de Milan vint à Lion, & y arriva le X. du mois de Iuillet de l'an M.CCCCXCIX. Philibert de Clermont Monteſon ſoûtint dignement, en cette Guerre, la reputation qu'il s'étoit déja acquiſe ſous le Roi Charles VIII. Milan fut pris, & tout ce Duché reduit, ou par la force des armes, ou par des Traités, ſous l'obeïſſance du Roi. Les Francs Archers de Dauphiné eurent part à cette conqueſte, qui appella le Roi en Italie. Il y regla les affaires du Duché de Milan, &, ſuivant les conſeils de ſon eſprit bienfaiſant, il diminua les impoſts & les Tributs. Jamais la Domination n'eſt plus ferme que quand les bienfaits, & non ſeulement la ſucceſſion, en ſont le ſuppoſt. Il revint le mois de Novembre ſuivant, & quelques mois aprés ſon retour, fût pris dans Novarre le Duc traveſti en Cordellier. Le Cardinal Aſcagne ſon frere le fut dans Rivolle avec cent mille ducats: & le Roi fut redevable de ſa priſe à la vigilance, aux ſoins, & au courage de Monteſon. Jean de Chalon, Prince d'Orenge, avoit vtilement ſervi le Roi dans cette Guerre, & ſon predeceſſeur dans les precedentes. Auſſi aïant demandé que le Roi affranchît ſa Principauté de l'homage auquel Louïs XI. l'avoit aſſervie: il l'impetra facilement. Agout Eſchaffin Vibaillif de ſaint Paul Trois-Châteaux fut commis par le Roi, pour faire les formalitez neceſſaires à cet affranchiſſement, & Pierre d'Ardaillon, Viguier de la Principauté d'Orenge eut commandement de ſon Maître de le ſolliciter. Mais, le Procureur General du Parlement de

Louïs XII. à Lion. Guerre en Italie.

Francs Archers de Dauphiné ſervent en cette Guerre.

Le Roi en Italie. Reflexion.

Priſe du Duc de Milan.

Monteſon ſert vtilemẽt.

Principauté d'Orenge affranchie de l'homage par le Roi.

Digitized by Google

Oppoſition du Procureur General. de Dauphiné s'y oppoſa par le Miniſtere de Gui de Planes Chaſtellain & Capitaine de Buis ; & en appella mêmes au Roi, comme Dauphin, au Gouverneur de la Province, & au Parlement. Quand il s'agit de retrancher de la puiſſance ou des honneurs de ſon Prince, lui être trop obeïſſant c'eſt trahir ſon devoir, ſous pretexte d'y ſatisfaire. Roſtaing Archevêque d'Ambrun s'étoit perſuadé que c'étoit le ſien de purger ſon Dioceſe des ſentiments corrompus, dont quelques eſprits y étoient encore infectez. L'hereſie des Vaudois avoit tenu bon en pluſieurs lieux, & mêmes avoit trouvé dans les Alpes vn aſyle aſſeuré. Laurent Bureau Carme & Confeſſeur du Roi y fut envoïé l'an M.DI. avec la qualité & le pouvoir d'Inquiſiteur General deputé par le Pape & de Commiſſaire du Roi. Ses ſoins furent vtiles & l'Evêché de Siſteron en fut la recompenſe: mais depuis il fut promeu à l'Archevêché d'Aix. Ceux, qui, avant lui, avoient eu le même emploi, avoient combattu ces erreurs par des raiſonnements ; & ceux qui s'obſtinoient à leur défenſe, par le fer & par le feu. Souvent, il y avoit eu plus de ſeverité dans les procedures faites contre eux, que la Charité ne ſembloit le permettre : & ils ſe plaignoient que la confiſcation de leurs biens, en faveur de l'Egliſe, & des Seigneurs leur avoient rendu les Commiſſaires de l'vne inexorables, & les autres ennemis. Quand, dans les Actes les plus juſtes, on peut douter que l'avarice n'y ait fait entrer quelques-vnes de ſes penſées, ce doute les deshonore. Bureau & l'Archidiacre d'Orleans eurent ordre de revoir les procez qui avoient été faits aux Habitans du Val de Freiſſinieres, & des Vallées voiſines, & tous ceux, qui s'en trouveroient ſaiſis, de les leur remettre. Le Parlement l'aïant refuſé, il proceda contre lui par fulmination des Cenſures Eccleſiaſtiques, & l'Archevêque d'Ambrun n'en fut pas mieux à couvert ſous la Pourpre Epiſcopale. Cette reſiſtance fut favorable à ces mal-heureux : Bureau conceut dés lors cette opinion que peut-être ils n'étoient pas ſi mêchants ; & ſ, aprés qu'il les eût oüis, lur ſimplicité lui perſuada qu'ils étoient bons. Ceux de la Vallée de Freiſſinieres avoient été plus mal-traités, que les autres. Auſſi le Roi aïant été informé, par ces deux Commiſſaires, qui le rejoignirent à Lion, qu'à juger d'eux par leurs œuvres on ne pouvoit que les croire vertueux, commanda par ſes Lettres du XII. du mois d'Octobre de cette année M. DI. aux detenteurs de leurs biens, de les leur vuider. Ils avoient declaré devant les Commiſſaires qu'ils étoient, & vouloient être Chrêtiens Catholiques. Mais, comme ils avoient été condamnés en leur contumace les années precedentes par les Commiſſaires du Pape, les Jugements rendus contre eux devoient l'emporter, au jugement des zelez ſur le commandement du Roi, & ſur l'innocence même. Ils ſuppoſoient que l'on ne lui avoit pas donné aſſez d'éclairciſſement de tout ce qui regardoit vne affaire auſſi importante, & s'agiſſant d'vn poinct de Religion, on ne vouloit pas que ces Heretiques pûſſent avoir de repentir efficace, ſi le Pape ne l'approuvoit. C'eſt pourquoi ils recoururent au S. Siege : Ils obtinrent du Cardinal d'Amboiſe Legat en France l'abſolution de tous leurs crimes, & mêmes de celui d'hereſie. Mais les Bulles qui leur en furent expediées n'eurent pas plus d'effet. De ſorte que n'aïant pû ſe faire rétablir dans la poſſeſſion des biens qui leur avoient été confiſqués, ils n'eurent d'autre avantage que de s'être procurés quelque tranquillité, & d'avoir deſarmé ceux qui ne menaçoient que de les exterminer. Qui craint de perdre la vie, eſt peu ſenſible à la perte de ſes biens.

Reflexion.

Recherches contre les Vaudois.

Inquiſiteur General.

1501.

Reflexion.

Commiſſaires du Roi.

Procez revens.

Le Roi arrête ces recherches, & leur fait rendre leurs biens.

1501.

Abſous par le Legat.

Reflexion.

Digitized by Google

X.

CEtte ſecte avoit été attaquée ſouvent, mais elle avoit toûjours reſiſté avec quelque ſorte d'avantage. Les perſecutions ſembloient l'avoir fortifiée : neanmoins la plaine en fut enfin nettoyée par le ſoin des Prélats, mais il ne fut pas ſi facile de la combattre dans les Alpes : elle en occupa diverſes vallées, & principallement celles de Freiſſinieres, de l'Argentiere, & de Valloüiſe dependantes de cette Province. Comme ſi la Valloüiſe n'eût été qu'vn lieu infame, à cauſe qu'il n'y avoit nul exercice de la vraïe Religion, elle fut appellée Valpute, & le nom de Loüiſe ne lui fut donné qu'aprés que ſes Habitants eurent été exterminez & qu'elle commença à ſe repeupler de Fidelles ſous le Regne de ce Roi. François Borreli Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs leur fit vne cruelle Guerre l'an M. CCCLXXX. & on en brûla vifs, vne ſeule fois, juſques à cent cinquante hommes dans la Ville de Grenoble où il les avoit envoïez pour être livrez au Bras ſeculier. Ni âge, ni ſexe ne fut épargné. Jean Archevêque d'Ambrun entreprit de convertir où d'exterminer les Vaudois de Freſſinieres & des Vallées voiſines, ſoûs le regne de Louïs XI. Il emploïa le zele de Jean Veyleti auſſi de l'Ordre des Freres Mineurs, comme Borreli. Ils implorerent contre cette tempeſte la protectiou du Roi qui defendit ces recherches, aprés qu'ils eurent declaré qu'ils avoient toûjours vêcu & qu'ils vouloient vivre *comme bons Chrêtiens & Catholiques, ſans avoir tenu, ni tenir autre creance que celle de nôtre Mere Sainte Egliſe.* C'eſt comme le Roi en parle dans ſes Lettres Patentes données à Arras le XVIII. de May de l'an M. CCCCLXXVIII. Mais, l'Archevêque, & Veyleti les continuerent ſous divers pretextes, & firent perir pluſieurs de ces mal-heureux juſques à l'an M.CCCCLXXXVII. qui fut la fin de la vie de ce Prélat, & de ces pourſuites dans leſquelles Veyleti fut ſouvent accuſé d'avoir plus donné à ſon zele qu'à la bonne foi pour la conviction de ceux qui lui étoient deferez. Ce calme ne leur fut pas lon : le Pape Innocent VIII. à qui l'Archevêque avoit promis comme infaillible la ruine de cette hereſie dans ſon Dioceſe, envoïa l'année ſuivante Albert de Catane, natif de Plaiſance Archidiacre de Cremone, au deçà des Alpes pour achever cet ouvrage ſi vtile à la gloire du ſaint Siege. Il lui donna vn pouvoir ſi étendu qu'il eût la liberté de ſe ſervir de tous les moïens qu'il jugeroit les plus propres à ſon deſſein. Quelque Caractere que portent naturellement certaines actions, elles ſont toûjours loüables au jugement des ames ardentes de zele, quand elles s'attachent à procurer du mal au Heretiques. Le Roi (c'étoit Charles VIII.) conſentit à tout ce qu'Albert lui propoſa de la part du Pape, & commanda au Gouverneur de la Province & au Parlement de le favoriſer en toutes choſes, & méme d'armes, s'il le deſiroit. Le Parlement commit Jean Rabot, l'vn de ſes plus illuſtres Conſeillers, pour l'accompagner, & pour ſe porter ſur les lieux avec lui, comme il avoit déja commis les Conſeillers Jean de Ventes & Iacques Robert & pour appuyer les recherches de Veyleti. Mais, celui-ci étoit homme de plus de reſolution. Hugues de la Palu Lieutenant General ſous le Gouverneur Philippe de Savoïe, ſeigneur de Breſſe, leva des Troupes, & en fit vn Corps d'armée. Albert ſi bien ſuivi ſe rendit d'abord celebre : il envoïa des Predicateurs en divers lieux : il fit grand nombre de Priſonniers, & ceux que ſes exhortations ne pûrent convertir à la foi Orthodoxe, le feu les convertit en cendres : ceux de Valcluſon furent les premiers attaquez. Les Troupes du Lieutenant de Roi y ſervirent heureuſement à la cauſe de l'Egliſe. Elles emporterent les Forts que les heretiques avoient au ſommet des Montagnes de Freſſinieres & de Roderie, & les cõtraignirent de ſe rẽdre. Quinze d'entre eux furẽt executez à mort, & les autres, qui étoient reſtez abjurerent leurs erreurs pour meriter la vie qu'ils ne pouvoient eſperer que de la grace d'Albert. delà, il paſſa aux autres Vallées éloignées de celle-ci de deux journées.

Cette ſecte chaſſée de la plaine.

Se refugie dãs les Alpes.

Valpute.

Pourſuites violétes cõtre les Vaudois de Valloüiſe en 1380.

Leurs ſupplices.

Sous Loüis XI.

1380.

1478.

1487.

En 1488.

Reflexion.

Jean Rabot Commiſſaire contre les Vaudois.

Armement contre eux.

Combats.

Ravages dãs la Vallée de Freſſinieres.

l'Armée entra dans celle de Freſſinieres, comme dans vn païs qui lui étoit abandonné. Les Habitants épouventés & fuiants devant elle chercherent leur ſalut au plus haut de quelques Rochers qu'ils croïoient inacceſſibles. Mais, aprés que ceux qui avoient occupé celui qui étoit au deſſus du Village de l'Egliſe, y eurent été forcez, les autres ne reſiſterent plus. Ils ſe rendirent, & leur rebellion leur fut pardonnée, aprés l'abjuration qu'ils firent publiquement de leurs erreurs, dans l'Egliſe d'Ambrun.

XI.

L'Armée dãs Valloüiſe. Cruautez qui y ſont exercées.

CEux de Valloüiſe furent plus obſtinez, & par cette raiſon chaſtiez plus ſeverement. La Palu y fit main baſſe. La pluſpart s'étoient jettez dans la Caverne d'Ailefroide qu'ils jugeoient inacceſſible, à cauſe des neges & des precipices dont elle étoit environnée, & qui lui tenoient lieu de fortification. Ils s'y croïoient en ſeureté, & comme elle eſt fort ſpatieuſe, ils y avoient des vivres pour deux ans. Neanmoins, quelques Soldats, aïant trouvé le moïen de gagner le haut des rochers au bas deſquels elle étoit, décendirent les vns aprés les autres ſur vn rocher à l'aide de cordes de plus de trois cent braſſes: ils ne furent apperceus que quand ils ſe preſenterent à l'entrée de la Caverne. Cette ſurpriſe jetta vne telle épouvante parmi ce peuple que ſe voïants perdus ils ne reſiſterent plus que foiblement. Neanmoins on n'oſa pas d'abord aller à eux. La Palu fit jetter quantité de bois au devant de cette entrée que ſes Gents avoient gagnée & y mettre le feu. La fumée en étouffa pluſieurs, & on trouva aprés juſques à quatre cent enfans morts ou dans leurs berceaux, ou dans les bras de leurs meres, étouffées avec eux. Pluſieurs ſe precipiterent eux-mêmes du haut du Rocher en bas, & nul de ceux-ci n'échappa. On donna quartier à peu. Aux Guerres qui ſe font pour DIEU trop de zele, faitmêmes dépoüiller l'humanité. Il mourut plus de trois mille Vaudois en celle-ci. Tous les Habitants de cette Vallée perirent ou par le feu ou par le fer: De ſorte qu'il falut la repeupler, & ce fut à quoi la Palu travailla avec grande application. Il appella des Catholiques de toutes parts, & leur diſtribua les biens des Vaudois: & ces nouveaux Habitants ont depuis empêché ſoigneuſement que nulle famille, dont la foi fut ſuſpecte, ne s'y rétablit, leur intereſt leur aïant fait conſiderer ceux de qui ils poſſedoient les Maiſons & les biens comme les ennemis irreconciliables de leur établiſſement, auſſi bien que de leur Religion. La peur ſervit à la converſation de ceux de l'Argentiere: ils firent dans l'Egliſe d'Ambrun l'abjuration qui leur fut ordonnée. Albert aïant ſi heureuſement reüſſi, ne pouſſa pas ſon progrez plus loin: les Troupes furent licentiées & chacun ſe retira. Mais, il laiſſa en ſa place François Ploireri Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, & le chargea de pourſuivre les Heretiques de Freſſinieres, par les voïes de la Juſtice. Le Parlement ſubrogea le Conſeiller Ponce & Oronce Juge de Briançon à Rabot. Le Procés fut fait à pluſieurs Barbes qui furent pris (c'eſt ainſi que les Vaudois appelloient leurs Docteurs & leurs Miniſtres) & tous ceux qui tomberent entre leurs mains furent envoïez au feu. Il n'y eut ni treve ni relâche pour eux juſques à la mort du Roi Charles VIII. Eſtre Chagnard (c'étoit le nom que l'on donnoit au Vaudois) c'étoit être indigne de vivre, & être déja condamné. Mais, Louïs XII. étant venu à la Couronne, la reputation de ſa bonté heroïque jetta quelques raïons d'eſperance dans le cœur de ces miſerables. Pierre Palmier, & Rabot, celui-la Preſident, & celui-ci le plus fameux des Conſeillers du Parlement de Dauphiné avoient été envoïez à Paris pour lui rendre les reſpects de leur Compagnie, & pour aſſiſter à ſon Sacre. L'Archevêque d'Ambrun ne manqua pas auſſi de s'y trouver ayant appris que ceux de Freſſiniere fairoient inſtance au Roi, pour obtenir d'être déchargez de ces procedures qu'ils ſoûtenoient nulles, & pour rentrer dans leurs biens. Il eſperoit beaucoup de

Vaudois pris dans la Caverne d'Ailefroide.

Brûlez.

Precipitez.

Reflexion.

Cette Vallée dépeuplée. Repeuplée de Catholiques.

Ceux de l'Argentiere attaquez abjurent.

Subrogez à Rabot.

Palmier Preſident & Rabot Deputez du Parlement à Paris.

ces

Digitized by Google

ces deux Officiers, & neanmoins le Roi, aïant oüi les Deputez de Freiſſiniere, ſuſpendit le cours de ces pourſuites. Voila l'état où étoient les choſes. Quand de Lion il envoïa en ce païs Bureau ſon Confeſſeur, pour s'éclaircir de la verité: Qu'elle a de peine à aborder les Rois toute nuë! à moins qu'ils ne lui envoïent au devant, & ne la faſſent recevoir par leurs plus confidents, elle ne ſe preſente jamais à leurs yeux qu'étrangement défigurée par les intereſts & par les paſſions. Pourſuites contre les Vaudois ſurſies. Reflexion.

XII.

LEs affaires d'Italie avoient obligé le Roi à ce voïage. La ſuperbe Ville de Genes s'étoit, pour avoir vn tel maître, volontairement remiſe ſous l'obeiſſance de ſa Couronne. Il n'eſt point de plus glorieuſes, ni de plus legitimes conqueſtes que celles que fait la vertu. Ce nouvel Eſtat meritoit bien qu'il en vint lui-même prendre la poſſeſſion. Il arriva à Grenoble avec la Reine qui ne le quittoit jamais, le XXIII. du mois de Juin de l'an M. DII. & le lendemain que l'on chomoit la Feſte de S. Jean Baptiſte, il ne refuſa pas d'étre preſent à toutes les ſolemnitez, & de mettre de ſa propre main le feu au Bucher preparé devant l'Egliſe dediée à ce même Saint. Elle occupoit le milieu de la place qui eſt au devant du Palais, & étoit vne des Parroiſſes de la Ville. Mais, il n'en reſte plus rien, ſes ruines ont même été ruinées. Le Duc de Savoïe y vint ſaluër le Roi, qui y receut auſſi vne ambaſſade de la Republique de Veniſe, qu'il ne traitta pas obligemment, & lui témoigna par ſa froideur beaucoup de mécontentement. Durant ſon ſejour en cette Ville, il donna la Charge de Preſident du Parlement de Provence, qui étoit alors vnique, à Antoine Mulet l'vn des Conſeillers de celui de Dauphiné. Le Chancellier de France, qui accompagnoit le Roi, eut ordre de conferer avec celui-ci. Il entra pour cela le XXVII. de ce même mois dans la Chambre du Conſeil, & aprés, pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ce Corps, monta à ſa teſte à l'Audience publique, & y preſida. C'étoit Gui de Rochefort l'vn des plus grands hommes de ſon Siecle. Il étoit ami particulier du Conſeiller Rabot, auſſi il voulut étre ſon hôte, & logea chez lui. Le Roi partit le jour ſuivãt, ni la Reine ni le Chancellier n'aïant pas paſſé outre. Quantité de Nobleſſe de ce Païs le ſuivit, & ſon entrée dans Genes fût magnifique: mais il y fit peu de ſejour: de ſorte qu'on le revid à Grenoble le XIII. du mois de Septembre. Son bon-heur juſques à maintenãt n'avoit été interrompu de nul accidẽt funeſte. Les autres Princes voïoient ſes proſperitez ſans jalouſie, & ne s'oppoſoient point à ſa gloire. L'Empereur Maximilien I. étoit bien avec lui: & il ſembloit que la pieté de celui-là & la bonté heroïque de celui-ci fuſſent le nœud de leur amitié. Maximilien étoit fort devot: il avoit mêmes vn zele fervent pour les reliques de S. Antoine conſervées dans le Viennois, & vne grãde eſtime pour Theodore de S. Chamond Abbé General de l'Ordre dont ce ſaint eſt le Patriarche. Ce fut, en partie, à la conſideration de ce vertueux Abbé, qu'il donna à cet Ordre par ſes lettres patentes, vne Aigle d'or aïant au col vne couronne de même avec le Tau. Mais, cette intelligence, qui étoit entre Louïs & Maximilien, ne fut pas de durée. Les progrez des armes Françoiſes dans le Milanois, & dans le Roïaume de Naples donnerent de la jalouſie à Maximilien, & c'eſt par elle que les Princes reglent leur amitié. Bayard, y rendit ſa valeur fameuſe, même par divers Combats particuliers. D'autres Gentils-hommes de cette Province s'y ſignalerent auſſi. Monteſon Joffrey Aleman, qui n'étoit connû que ſous le nom du Molard, Chaſtelard de Lay, Albert Roſſet, Hector de Montenard, qui fut aſſaſſiné dans Milan, François & Gui de Maugiron étoient des plus braves. Mais, ni les ſoins du Roi ni leur courage ne furent pas ſecondez par les Generaux: il y eut en eux plus de cœur que de prudence, & il importe que ceux qui commandent ſoient plus ſages que vaillants, & ceux qui executent plus vaillants que ſages. Tout reuſſit mal par leur mauvaiſe conduitte: & ce n'étoit pas

Genes ſe rend au Roi. Reflexion. Arrive à Grenoble. 1502. Met de ſa main le feu au Bucher de la S. Jean. Duc de Savoïe. Ambaſſadeur de Veniſe. Premier Preſident d'Aix à Mulet. Le Chancellier entre au Parlement. Preſide à l'Audience. Ami de Rabot. Le Roi part. Preſent de l'Empereur à S. Antoine de Viennois. Armes. Bayard & autres Gentils hommes Dauphinois en Italie. Reflexion.

Digitized by Google

Peſte en Dauphiné.

alors le ſeul mal-heur de la France, elle fut affligée de peſte l'an M. D V. & cette Province n'en fut pas exempte. Elle fit du ravage dans Vienne, & Jean de Brala fut vn de ceux qu'elle emporta. Il inſtitua IESVS-CHRIST ſon heritier par ſon Teſtament du XVIII. de Juillet, & ordonna que ſes biens ſeroient mis à ferme, & que le prix en ſeroit donné chaque année à celui qui auroit preſché le Careſme dãs l'Egliſe Cathedralle. Il eut pour fin de procurer à l'avenir qu'il y eût de meilleurs Predicateurs dans cette Ville. La parole de Dieu eſt la ſemence des vertus Chrêtiennes dans les ames des fidelles : elle doit bien être gratuite, mais il faut avoüer qu'vn peu de reconnoiſſance, envers ceux qui en ſont les diſpenſateurs, enflammant leur zele, ſemble ajoûter à ſa vertu. Le Pont de cette Ville, l'vn des plus importants qui ſoit ſur le Rhône, avoit beſoin de nouvelles reparations n'aïant pû être encore relevé de ſa cheute. Le Legat d'Avignon, c'étoit le Cardinal George d'Amboiſe Archevêque de Roüen, permit aux Habitants de Vienne, qui contribueroient à cette dépenſe ſi neceſſaire, de manger de la chair le Lundi & le Mardi qui precedent le Mecredi des Cendres. Le Careſme avoit toûjours commencé dans cette Ville, vn jour de Lundi : de ſorte qu'elle étoit dans la mortification, pendant que ſes voiſines étoient dans la joïe, & dans le libertinage. Mais, cette permiſſion ne fut pas indeterminée; la Bulle, qui eſt du XVIII. du mois d'Octrobre de l'an M.DVII. la reſtraignit à trois ans ſeulement. Depuis, cette permiſſion fut continuée au delà de ce terme, & enfin ce qui ne fut alors qu'vn Privilege, eſt devenu vn droit par la poſſeſſion. Aux choſes qui mettent dans la contrainte, il ne faut que lâcher tant ſoit peu le lien pour le faire tomber. 1505. 1507.

Teſtament remarquable de Jean de Brala.

Penſion pour le Predicateur.

Reflexion.

Aumônes & Indulgences pour le Pont de Vienne.

Permiſſion de manger de la chair deux jours avãt les Mecredi des Cendres.

Reflexion.

XIII.

Revolte de Genes.

CElui, par lequel le Roi croïoit avoir attaché indiſſolublement à ſon ſervice le peuple de Genes, avoit été la douceur, la Juſtice, & la Magnificence. Mais, la populaſſe, qui eut moins de part à ſes graces que les Grands, en fut auſſi moins touchée. Elle ſe revolta, & éleut, pour ſon Chef, Paul de Novic à qui elle donna le Titre de Duc. Le Roi ne voulut pas cõmettre ſa vẽgeance à perſonne : il vint lui-même pour chaſtier ces rebelles, à la teſte d'vne armée. Il arriva à Grenoble avec la Reine, le Cardinal d'Amboiſe, & le Chancellier le XXVII. du mois de Mars de l'an M.DVII. le Chancellier logea encore cette fois-ci chez le Conſeiller Jean Rabot ſon ami. Le Roi continua ſa marche le lendemain de Paſques par Guilleſtre; & par le Marquiſat de Saluſſes aïant laiſſé la Reine dãs cette Ville : mais, elle y fit peu de ſejour, & lui prefera le Château de Montbonod, où elle fut juſques au commencement du mois de May. Ce fut-là qu'elle accommoda Louïs Baron de Saſſenage avec le Parlement, qui ſe plaignoit de ſon peu, non ſeulement d'obeiſſance, mais de reſpect à ſes ordres. Le Conſeiller François Marc negotia cet accommodement. Quoi qu'il fût Officier en ce Corps Souverain, il étoit Iuge de la Terre de Saſſenage, la qualité de la Terre & le merite de ſes ſeigneurs relevant cet emploi. Le Roi ne ſe fut pas ſitôt preſenté à la veuë de Genes, que ſon armée lui fit eſperer par ſa joïe, & par ſa vigueur qu'il ne tarderoit pas à être dedans. Neanmoins, les rebelles avoient bâti vn Fort ſur vne eminence qui leur promettoit beaucoup. Il incommodoit l'armée & l'on ne pouvoit que par ſa priſe aller à celle de la Ville. Le Roi le fit attaquer : les François n'attendoient que le commandement, mais les Suiſſes refuſerent d'obeir. Molard étoit à la teſte de deux mille hommes de pied qu'il commandoit. C'étoit la force de l'armée, & ce qu'il y avoit de plus hardi & de plus vigoureux. Monteſon conduiſoit vne partie de la Cavalerie, & avoit ordre de ſoûtenir les Gents de pied. Le refus que firent les Suiſſes de marcher, l'obligea de mettre pied à Terre, & d'aller à eux. Il leur perſuada de faire leur devoir, & s'étant mis à leur Teſte, ils le ſuivirent. Vn homme de cœur eſt ſouvent celui des bataillons. Bayard, François de Maügiron, Guillaume de Poitiers ſeigneur 1507.

Le Roi à Grenoble.

Vã à Genes.

La Reine demeure en ce païs.

Son ſejour à Montbonod.

Elle reconcilie le Baron de Saſſenage avec le Parlement.

François Marc.

Le Roi devant Genes

Courage & valeur de Molard & d'autres.

Reflexion.

de

Digitized by Google

de Clerieu, de Fay Baſtard de Luppé s'acquirent beaucoup de gloire en cette occaſion. Guillaume de Poitiers eſtoit ſi familier avec le Roi, que nul ne l'étoit à l'égal. Le Roi l'appelloit ſon Camarade, & ſe fioit à lui de ſes plus importantes affaires, auprés des Princes étrangers. Auſſi fut-il Ambaſſadeur en Eſpagne, & en Angleterre, & Gouverneur de Paris. Le Baſtard de Luppé eut toutes les qualitez d'vn galant homme, & pour la paix & pour la guerre : l'eſtime, où il étoit, a donné lieu à vn Prouerbe qui lui eſt vne éloge ; *brave comme le Baſtard de Luppé*, dit on encore aujourd'hui en ce païs. La priſe de ce Fort fut ſuivie de celle de la Ville ; elle ſe rendit à diſcretion, & le Roi, aprés avoir fait deſarmer les habitans par François de Chabanes, & par Molard, y entra comme en triomphe. Le Chef des rebelles eut la teſte tranchée publiquement, ſon ſupplice fut tout le ſang que ce bon Roi voulut étre verſé, pour l'expiation des crimes qu'il avoit inſpirez, & qu'il avoit fait commettre. De là il alla à Milan, où il avoit eſtabli vn Senat compoſé d'Officiers, les vns tirez de cette Prouince, les autres choiſis entre les plus habiles du Milanois. Jaffrey Carles leur fut donné pour Preſident, & il l'eſtoit auſſi du Parlement de Grenoble. Janus Parrhaſius l'vn des plus ſçavants hommes de ſon âge, qu'il avoit appellé à Milan, lui dédia ſes Commentaires ſur le Poëme de Claudien, du raviſſement de Proſerpine. Il lui donna des loüanges extraordinaires dans l'épiſtre dedicatoire de cét ouvrage, & entre autres, celle-ci, d'avoir pour compagnes inſeparables la Juſtice, la Force, la Temperance, & la Prudence ; d'aimer tous ceux en qui éclate quelque vertu ; de ne donner pas le gouvernement des villes à ſes plus familliers, comme les autres, mais aux plus gens de bien ; d'entretenir l'amitié qu'il a promiſe par l'opulance de Preſident, & avec la foi d'vne perſonne privée ; que ſa facilité ne fait point de tort à ſon authorité, ni ſa ſeverité à l'amour que l'on a pour luy : De ſorte qu'il étoit reveré comme vne Divinité, & que tous les ſçavants faiſoient gloire de lui preſenter, à l'envy les vns des autres, les monuements de leur eſprit. Le Poëte Jean Baptiſte Mantoüan fut de ce nombre ; & l'appelle vn ſecond Ariſtide, dans l'vn de ſes Poëmes. Jean Marie de Catane lui preſenta auſſi ſes Commentaires ſur les Lettres de Pline le jeune, & en méme temps à Jean-Jaques Trivulſe, General des Armées Françoiſes dans le Milanois, ceux du Panegyrique de Trajan. Il donne à Carles dans l'épiſtre dédicatoire, qui a pour datte le
1505. premier jour de Decembre de l'an M. DV. comme fait auſſi Parrhaſius dans la ſienne, qui eſt du mois de Decembre precedant, le titre de Preſident de Grenoble, & de Milan. Ce qui prouve qu'il ne commença pas ſeulement à l'eſtre du
1510. Parlement de Grenoble l'an M. DX. quoi que cette année-ci des lettres de proviſion lui en furent expediées. Mais il y a apparence qu'il n'éxerçoit auparavant cette Charge que par commiſſion. Cét Ecriuain qui étoit d'vne Famille Noble du Duché de Milan, le loüe de ſon affabilité, de ſa douceur, de ſon eſprit, de ſon zele, de ſon éloquence, de ſon erudition, du ſoin qu'il a d'obliger les ſçavants de les appeller à lui par les recompenſes, & de remplir ſa bibliotheque de bons livres, & de rares manuſcrits. Enfin, il parle de luy comme d'vn excellent homme ; & certes il l'eſtoit. Mais Carles ne luy ayant pas témoigné toute la reconnoiſſance qu'il en avoit eſperée, il ne tarda pas à ſe repentir du bien qu'il en avoit dit. Souvent ceux qui s'appliquent aux lettres, le font plûtoſt parce qu'ils aiment le repos, que par l'amour des bonnes choſes : De l'étude ils font vne molle oiſiueté ; & dans ces ames que le commerce de la vie civile ne guerit point de leurs foibleſſes, l'eſtime ne ſe meſure qu'aux bien-faits. On loüe ainſi qui paye la loüange, & non qui la
1518. merite. L'an M. DXVIII. il dédia le même ouvrage à Jaques Sadolet Evêque de Carpentras, & aprés Cardinal. C'eſt dans l'Epiſtre qu'il lui a dreſſé, qu'il ſe dément de tout ce qu'il avoit écrit d'avantageux pour Carles. Il dit qu'il l'avoit trouvé autre qu'il ne l'avoit crû ; que c'eſtoit vn homme qui ſçavoit ſe cacher aux

Guillaume de Poitiers familier avec le Roi.
Ses employs.
Baſtard de Luppé.
Genes revolté.
Le Roi va à Milan.
Senat de Milan.
Jaffrey Carles Preſident.
Son éloge.
Reflexion.

Digitized by Google

yeux des autres ; vn eſprit ſouple & fin ; qu'encore qu'il fût d'vne baſſe naiſſance, il avoit neantmoins eu l'art de faire que l'on ne conſiderât point en lui la baſſeſſe de ſon origine ; que ſes vertus n'avoient été qu'vn faux éclat ; & que depuis il s'étoit laiſſé tellement emporter à ſes vices, qu'enfin il avoit paru ce qu'il étoit, aprés tant de diſſimulation. Voila comme ſa colere traitta indignement celuy à qui ſes premiers reſpects avoient donné de l'encens. L'honnête homme ne doit jamais avoir de chagrin contre ſon choix.

Reflexion.

XIV.

Retour du Roi en France.

LE Roi revint en France, aprés avoir aſſeuré ſa conqueſte, & donné ordre aux affaires du Duché de Milan. Il repaſſa les Monts, & arriva à Grenoble le XIV.

A Grenoble.

du mois de Juillet de l'an M. DVII. Antoine d'Arces, Gaſpard de Montauban, qui 1507.

Voyage de quatre Chevaliers Dauphinois en divers Royaumes, où ils combattent.

fut depuis Seigneur d'Aix, & de Montmaur, Aimon de Salvaing, & Imbert de Rivoire Seigneur de Romagneu, ne l'avoient pas ſuivi à cette Guerre, & n'étoient pas neantmoins demeurez dans vne oiſiveté indigne de leur naiſſance, & de leur courage. S'étant propoſé l'exemple des anciens Chevaliers, ils avoient cependant couru l'Eſpagne, le Portugal, & l'Angleterre, pour y éprouver leur valeur contre les plus braves de ces Nations, qu'ils défierent, en la maniere obſervée, alors à combattre avec eux, ſoit à lance mornée, ſoit à fer émoulu. Mais les Rois de ces trois Eſtats ne permirent pas à leurs ſujets d'accepter ce défi : De ſorte que ces braves y trouverent ainſi vne gloire ſans peril. Etants entrez dans l'Ecoſſe, ils firent

Bien receus en Ecoſſe.

publier leur *empriſe* (on parloit ainſi) avec plus de ſuccez, dans la ville d'Edimbourg, qui en eſt la Capitale, le premier jour du mois d'Aouſt de cette meſme année, par Marchemonde Heraut du Royaume. Jaques IV. Prince genereux, y regnoit, & ſa Nation eſtant alliée de la Françoiſe, d'Arces & ſes compagnons n'y receurent que careſſes. Les actions qu'ils firent leur attirerent l'admiration des ver-

D'Arces aimé du Roi d'Ecoſſe, où il s'établit.

tueux, & l'envie des autres. Le Roy conceut vne ſi violente inclination pour Arces, qu'il ſembloit n'avoir du repos qu'autant qu'il l'avoit auprés de lui. Il n'eut point de familiarité égale avec nul de ſa Cour : Juſques là qu'il le faiſoit coucher ſouvent dans ſa Chambre, ne croyant pas qu'il pût avoir de Garde plus fidelle que la valeur dont il avoit veu tant de preuves. Auſſi il l'arreſta long-temps dans ſon Païs, par ſes bien-faits, & par les honneurs dont il le combla. Il ne luy permit de paſſer la mer,

Guerre contre les Venitiens.

que pour ſervir le Roi ſon Maître contre les Venitiens. Il ſoûtint dignement ſa reputation dans cette Guerre, qui fut ouverte avec le Printemps de l'année M. DIX. 1509.

Bayard, d'Arces, & autres Gentilshommes Dauphinois en cette Guerre.

Cette Guerre fut funeſte à cette Republique. Bayard y commanda cinq cents hommes de pied, & Arces autant. Celui-ci étoit appellé vulgairement le Capitaine Blanc, à cauſe que cette couleur étoit celle qui lui plaiſoit le plus. Monteſon, Molard, Imbert, de Rivoire, François de Maugiron, ſervirent en gens de bien, comme ils avoient toûjours fait. Mais Arces, & Rivore furent faits priſonniers dés le commancement de la Guerre, & Guiot de Maugiron fut tué dans la bataille d'Aigua-

Le Preſident Carles fait Chevalier.

del. Le Preſident Carles étoit homme de cœur, & vn combat n'étoit pas vne occaſion qu'il fuït. Il fit ſi bien en cette bataille, & ſe porta avec tant de generoſité où

Reflexion.

le peril eſtoit le plus grand, qu'il merita l'applaudiſſement de toute l'Armée. Ce n'eſt qu'où eſt le plus grand danger de perdre la vie, que ſe gagne l'honneur, qui en eſt vne ſeconde. Le Roi ayant été le témoin de la vertu de Carles, en voulut auſſi eſtre le bien-faicteur : Il le fit Chevalier ſur le champ mêmes du Combat, & le même jour toutes les ceremonies de la Cheva erie furent obſervées ; Il receut des mains du Roi vne eſpée dorée, des éperons dorez luy furent mis, & les Lettres de cette Chevalerie, où il eſt qualifié Preſident du Parlement de Grenoble, & Chevalier & Preſident du Senat de Milan, luy furent expediées en lettres d'Or. Ainſi il fut fait Chevalier d'Armes par cette ſolemnité, comme il l'étoit déja de Loix par ſa profeſſion, & par ſa dignité. Arces, & Imbaut de Rivore ayants été échangez avec d'autres priſonniers,

Digitized by Google

prisonniers, furent du nombre de ceux que le Roi envoya au secours de l'Empereur Maximilien, qui assiegeoit Padoüe. Le Chevalier Bayard en fut aussi, & Arces cõmandoit cinq cents hommes de pieds comme lui. Il fut encore pris vne seconde fois par les Venitiens, qui l'employerent pour traitter de l'échange ou du rachapt des Prisonniers, n'ayant exigé que sa parole, il la tint & revint toûjours, cõme il l'avoit promis. La derniere fois, les Venitiens ne lui ayant point parlé du retour, & ne l'y ayant plus obligé, ils ne le virent plus. La Guerre estant finie, il passa avec sa femme en Ecosse, où il fut bien receu. Tant que le Roi vêcut l'envie n'osa éclater contre lui, mais la part qu'il eut au Gouvernement, aprés la mort de ce Prince, la ralluma. Il fut assassiné par David Hums, le mois de Septẽbre de l'an M.DXVII. & sa teste exposée en vn lieu éminent des murailles du Château de Hums. Les vertus étrangeres sont rarement sans ennemis : Les citoyens considerent ceux, qui estant venus dailleurs, sont élevez aux emplois & aux honneurs, comme des gens qui leur vsurpent leur bien. Ce fut en cette Guerre que Guiges Guiffrey Bouthieres, fit paroitre les premiers rayons de sa vertu, n'étant âgé que d'environ XVI. ans. Il fut depuis le celebre Bouthieres sous le Regne de François I. & ce fut sous ce même Prince qu'Imbaut de Rivoire fut aussi honoré de grandes Charges, & entre autres du Gouvernement de Savonne, & de la Lieutenance Generale en ce païs-là. La mort du Cardinal d'Amboise sur la prudence duquel le Roi se reposoit de la conduite des plus importantes affaires, y apporta du changement. Elles se broüillerent bien-tôt avec le Pape Jule II. & l'Empereur Maximilien. Le Roi tourna ses armes contre eux, ayant mis à leur tête Gaston de Foix son neveu Gouverneur de Dauphiné. Le Pape excommunia le Roi, & mettant le Royaume en interdit, l'abandonna au premier occupant. Mais les Prélats de France & de Dauphiné assemblez à Tours en Corps de Concile, condamnerent cét injuste & violent procedé. Tout commerce avec Rome fut defendu, & cependant il fut ordonné qu'aux affaires Ecclesiastiques, le Droit Commun, & *la Pragmatique Sanction*, seroient observez. Tellement que l'Archevêque de Vienne exerça toute sorte de Jurisdiction sur sa Province, & sur les sept qui lui sont attribuées, comme Primat & Legat né du Saint Siege. Tous les Prélats & toutes les Eglises de ces Provinces le reconnûrent comme tel, & lui rendirent l'obeïssance qu'ils lui devoient en cette qualité. C'étoit Antoine de Clermont, qui s'appliquoit alors à donner à son Eglise Cathedrale, consacrée à Saint Maurice, des beautez qui lui manquoient. Il l'agrandit de la moitié, ayant augmenté sa voûte de cinq arches, dés l'an M. DIX.

Bayard, Arces, Rivoire, au secours de l'Empereur.

Mort d'Arces en Ecosse.

1517.

1509.

Reflexion.

Valeur de Bouthieres.

Emplois de Rivoire.

Mort du Cardinal d'Amboise.

Guerre en Italie contre le Pape & l'Empereur.

Assemblée des Prélats à Tours.

L'Archevêque de Vienne exerce les droits de sa Primace durant la guerre avec le Pape.

L'Eglise de Saint Maurice agrandie.

XV.

L'Inclination que le Roy avoit pour le Dauphiné, travailla aussi à l'accroissement de cette Province. Le Procureur General du Parlement de Provence lui disputoit la ville de Gap, & cette Province-là souffroit impatiemment que le Gapensois fut vni à celle-ci. Neantmoins les habitans de cette ville avoient rendu hommage au Roi comme Dauphin : De sorte qu'elle étoit vn membre de la Souveraineté de Dauphiné. Mais le Procureur General avoit recouru au Conseil du Roi, & pretendoit y faire declarer qu'elle dépendoit de celle du Comté de Provence, quoy que les anciens Dauphins y eussent esté reconnûs comme Seigneurs Superieurs & Souverains. Neantmoins, le Roi ordonna d'abord par vne declaration expresse, que jusques à ce que cette question eût été decidée, le Parlement de Dauphiné demeureroit en la possession où il étoit du droit de Ressort sur cette Ville, & sur son Territoire, au prejudice de celuy de Provence. Depuis la chose fut reglée diffinitivement. Antoine de Saint Germain avoit traitté de cette affaire avec les habitans, qui en sa presence, le XXIV. du mois d'Aoust de l'an M. DXI. s'étant assemblez, avoient deputé huit de leurs habitans, pour la conclurre avec Jean Matheron Procureur General du Parlement de Dauphiné, sous diverses conditions. Tout pouvoir leur

Le Gapensois adiugé au Dauphiné, & le dernier Ressort au Parlement de Grenoble.

1511.

ayant

Digitized by Google

ayant été donné, ils reconnurent au nom de tous les autres habitans la ſuperiorité Souveraine de Dauphiné, & conſentirent que leur Evêque fit vne pareille reconnoiſſance, neantmoins ſans prejudice de ſa juriſdiction qui lui fut conſeruée. Les conditions ſous leſquelles ils traitterent ainſi, furent qu'ils ne ſeroient point chargez des Tailles ni des Foüages qui ſe leveroient ſur les ſubjets Delphinaux ; qu'ils ne ſeroient point tenus d'aſſiſter aux aſſemblées des Etats de la Province ; que la Châtelainie de Champſaur, & le Baillage du Gapenſois, qui étoit établi dans la petite ville de Serre, ſeroient transferez dans celle de Gap ; que la juriſdiction ordinaire temporelle de l'Evêque, n'en ſeroit point diminuée ni affoiblie ; que le Vibaillif ne prendroit nulle connoiſſance des cauſes des habitans, qu'au cas que par vne ſtipulation expreſſe, ils ſe fuſſent ſoûmis à ſa juriſdiction ; & que leurs libertez & leurs franchiſes leur ſeroient conſeruées. Le Parlement & la Chambre des Comptes approuverent ce Traitté, & le Roi les authoriſa par ſes Lettres Patentes, données à Blois au mois de Decembre de la même année. Elles furent ſuivies d'vn Edit du mois de Fevrier de l'année ſuivante, qui a eſté le lien qui a vni indiſſolublement au Dauphiné cette Ville & ſon Territoire. De ſorte que depuis quelques efforts que le Procureur General du Parlement de Provence ait tentés, pour en combattre l'effet, ils ont eſté ſans ſuccés. Auſſi le Roi François I. confirma par ſes Lettres Patentes du mois de Juin de l'an M. DXVI. tout ce qu'à cét égard avoit fait, & ordonné ſon Predeceſſeur ; & le Roi Henri II. par vn nouvel Edit du mois de Septembre de l'an M. DXLXVIII. non ſeulement fit la même choſe, mais auſſi declarant de nouveau les habitans de la ville de Gap & de ſon Territoire, ſubjets & vaſſaux de la Souveraineté de Dauphiné, impoſa ſilence perpetuel au Parlement de Provence, & à ſon Procureur General, & leur defendit de troubler ni inquieter le Parlement de Dauphiné en ſa poſſeſſion. Cela n'a pas eſté introduire vne nouveauté, pour raffermir vn droit ancien. En effet, le Roi declare dans cét Edit, que la ville de Gap, ni aucune partie du Dioceſe de Gap, au deçà de la Durance, n'avoit jamais reconnû la juriſdiction du Parlement de Provence, ni été ſoûmis à ſon Reſſort. Eſtants contigus au Dauphiné, ils n'avoient pas cherché ni eu des Juges ailleurs. Le peuple en avoit ardamment ſouhaité de devenir vne partie de celui de Dauphiné, par vn adveu plus exprés du Roi, comme Dauphin, & des Compagnies Souveraines. Mais l'Evêque, qui étoit Gabriel de Selaffanatis, ſembloit n'en être pas ſatisfait, par les intereſts de ſa juriſdiction. On travailla à le contenter ; ſon temporel avoit été ſaiſi, & étoit encore ſous la main de Roi-Dauphin, il lui fut rendu par la main-levée qu'il en obtint : Le droit de Coſſe, c'eſt à dire du Conſulat, que les Dauphins avoient toûjours eu dans cette Ville, lui fut donné avec celuy dont les Dauphins avoient toûjours joüi ſur les terres de la Fare & du Gleſil, dependantes de ſon Egliſe. Il lui fut accordé que les ſubjets de toutes ſes terres, au deçà de la Durance, demeureroient exempts, comme ils l'étoient auparauant, des ſubſides de Dauphiné ; & enfin, il fut déchargé de tout hommage, & de toute reconnoiſſance, pour le temporel de ſon Evêché envers le Comté de Provence. Tellement que le XX. du mois d'Aouſt de l'an M. DXIII. il donna ſon conſentement à tout, & ſes ſucceſſeurs leur approbation à ſon conſentement. Les Gens d'Egliſe ſont difficiles à prendre parti, où il s'agit de leurs intereſts : Souvent c'eſt vne injuſte méfiance ; mais encore plus ſouvent c'eſt vne judicieuſe précaution. Le Siege du Baillage du Gapenſois fut porté de Serre à Gap, par le miniſtere de Jaques Bouchoux Conſeiller au Parlement, de Jean Sauvaige Auditeur de la Chambre des Comptes, & du Procureur General Matheron, qui furent deputez pour cela, & pour recevoir au nom du Roi comme Dauphin, le ſerment de fidelité des habitans. Bernard de Clermont Vicomte de Talard deſira, en même temps, que ſa Terre fût auſſi plus particulierement vnie au Dauphiné, & ſoûmiſe au reſſort de ſon Parlement ; De

Traité avec les habitans.

Conditions de ce traité.

Edit à cét effet.

1516.

1548.

Traité avec l'Evêque.

Reflexion.

Baillage établi à Gap.

Vicomté de Talard vni au Dauphiné.

maniere

maniere que le Roi, étant à Amiens declara, par ſes Lettres patentes du XII. du
1513. mois de Decembre de l'an M. DXIII. que cette Terre, éloignée ſeulement de Gap d'environ deux lieües, étoit de la même qualité que les autres du Dioceſe de Gap, au deçà de la Riviere de Durance; qu'il en étoit Souverain abſolu comme Dauphin; & que le dernier reſſort en appartenoit au Parlement de Dauphiné. Il l'vnit mêmes, en tant que de beſoin, à cette Province: &, pour ne bleſſer point les Droits de ſon ſeigneur, il lui permit d'exercer les deux premiers degrez de Juriſdiction, d'avoir, non ſeulement vn premier Juge, mais encore vn Juge d'Appeaux, comme on nommoit alors les Juges des ſeigneurs Bannerets devant leſquels étoient traittées les cauſes portées par Appel des premiers Juges à eux. La même choſe avoit été accordée à l'Evêque de Gap, mais depuis ces Juges d'Appeaux particuliers ont été ſupprimez. L'execution de ces Lettres fut commiſe à Bertrand Rabot Conſeiller au Parlement de Grenoble, & à Louïs Portier l'vn des Auditeurs de la Chambre des Comptes, qui s'étants portés ſur les lieux receurent le ſerment de fidelité du Vicomte, & de ſes ſujets, le XIX. du mois de Decembre de la même année, au nom du Roi comme Dauphin. La Provence n'a rien perdu en cela: & certes elle ne s'eſt jamais étenduë au deçà de la Durance. Mais quand on en veut rompre avec ſes voiſins, on ne manque jamais de pretextes apparents, lors mêmes que l'on manque de raiſons ſolides.

Juges d'Appel accordé au Vicomte de Talard.

Et à l'Evêque de Gap. Supprimez.

Reflexion.

XVI.

1511. LE Roi paſſa en Dauphiné quelques mois de l'année M.DXI. Il étoit arrivé à Grenoble avec la Reine, qui ne le quittoit jamais, le XII. du mois de May. François Duc d'Angouleſme, qui lui ſucceda, l'accompagna en ce voïage & fut logé chez le Conſeiller Bertrand Rabot. Il avoit épouſé Claude fille aînée du Roi, qui n'étoit âgée en ce temps-ci que de douze ans: & les Memoires manuſcripts que j'ay, lui donnent le Titre de Dauphin. Le Cardinal de ſaint Severin Archevêque de Vienne fut auſſi du nombre des Prélats de la ſuitte du Roi. Le grand Eſtendard du Pape Iulles, pris avec la Ville de Bologne par Molard, fut apporté au Roi en cette Ville. Il fut déploïé dans la Maiſon du Conſeiller François Marcoux, le Chancellier y étant logé, pour contenter la curioſité du peuple. Il étoit d'vn ſatin rouge tres-fin, ſa longueur étoit de cinq toiſes, & ſa largeur de quatre: au milieu étoit l'écu en broderie des armes du Pape, qui portoit vn Cheſne ſurmonté de trois couronnes à deux clefs d'or brochants ſur le tout. D'vn côté on liſoit ces paroles en caractere d'or, *Deus mihi propitius, & ego deſpiciam inimicos meos:* & de l'autre celles-ci: *Iulius ſummus Pontifex fecundus.* Le Roi touchа, le jour de la Pentecôte, juſques à cent ſoixante malades d'eſcroüelles dans les Cloiſtres du Convent des Peres Iacobins. On n'avoit pas coûtume de faire vne Proceſſion generale l'Octave de la Feſte du ſacré Corps de Dieu, le Roi l'y établit, l'aïant fait ordonner par l'Evêque Laurent Aleman, pour qui il avoit de la veneration: & depuis cette coûtume a été obſervée ſans interruption. Il aſſiſta à toutes celles qui ſe firent durant ſon ſejour en cette Ville: & mêmes, le jour de la Feſte de S. Jean, il mit le feu au Bucher preparé au milieu de la place qui eſt au devant de l'Egliſe S. André. En ces occaſions, la Majeſté Royalle, plus elle ſe communique à ces actes de pieté, plus elle devient venerable aux yeux des peuples. Aprés qu'il eut dépeché les Ambaſſadeurs qui l'étoient venu voir de toutes parts & donné aux affaires d'Italie l'ordre dont il jugea qu'elles avoient beſoin, il décendit à Romans, & de là à Valence par l'Iſere, & par le Rhône. Ce fut dans Valence, où il fit vn aſſez long ſejour, qu'étant indigné contre les Suiſſes, il refuſa leurs excuſes, & declara qu'il ne vouloit plus de leur ſervice. Ce qui les porta à entrer en vne alliance plus étroitte avec le Pape Iulles, & l'Empereur Maximilien. Mais, cela ne regarde mõ ſujet que de trop loing. Lonziéme du mois de May precedent, le Cardinal de S. Ange, c'étoit le Titre de Frederic de S.

Le Roi en Dauphiné. A Grenoble.

François Duc d'Angouleſme qualifié Dauphin.

Grand Eſtendard du Pape preſenté au Roi.

Sa figure.

Malades d'eſcroüelles touchez par le Roi. Proceſſion l'Octave du Corps de Dieu établie par le Roi.

Allume le feu de la S. Iean.

Reflexion.

Le Roi à Romans à Valence. Son ſejour à Valence.

Le Cardinal de S. Severin prend poſſeſſion de l'Archevêché de Vienne.

Digitized by Google

Severin, avoit pris poſſeſſion de l'Archevêché de Vienne, & y avoit fait ſon entrée ſolem-nelle. Il étoit en grande conſideration auprés du Roi, ce qui rendit cette Villeplus exacte à lui donner toutes les marques de reſpect & de joïe qu'il pouvoit attendre d'vn peuple qui le reconnoiſſoit en partie pour ſon ſeigneur. Ce fut en cette qualité qu'il en jura les Privileges, & les Statuts, comme ſes predeceſſeurs l'avoient fait, audevant de l'Egliſe S. Severe. Meraud de Grolée Abbé de S. Pierre de Vienne, & de Bonnevaux, Guillaume Palmier Doïen de l'Egliſe Cathedralle, Humbert Perollier, Antoine de la Colombiere, Guinet de Torchefelon, & Michel du Nievre qui en étoient Chanoines; le Viballif Jean Palmier, & avec eux les Conſuls, & François Coſtaing grand Banneret furent preſents à cette Ceremonie, qui intereſſoit tous les Corps, dont celui de la Ville étoit compoſé. Aprés, il avoit ſuivi le Roi juſques à Grenoble, & delà étoit paſſé en Italie pour y fortifier le parti de la France contre ſes ennemis, dont le Pape s'étoit declaré le Chef, ne ſe ſouvenant pas bien quel étoit le devoir, & quelle la dignité du Chef de l'Egliſe. Le Roi remontant le long du Rhône, pour retourner en France, entra dans Vienne le XXII. du mois d'Août, & fut ſatisfait des honneurs qui lui furent rendus. Il avoit envoïé vn grand ſecours à Alphonſe Duc de Ferrare que le Pape avoit reſolu de ruiner, & Monteſon pour le commander. Le Duc, qui l'avoit deſiré, lui donna le Gouvernement abſolu de ſa Ville Capitalle, & de ſon Eſtat. Les meilleures Troupes de l'armée Françoiſe lui avoient été données, & celles que Bayard commandoit étoient de ce nombre. Mais, Monteſon, dont le Corps étoit vſé par tant de peines & de fatigues fut attaqué d'vne fievre continue qui le tua dans peu de jours. Il s'étoit rendu celebre dans toutes les Guerres qui avoiẽt été dés ſa plus grande jeuneſſe en Picardie en Bretagne, & en Italie. Les florentins l'avoient demandé au Roi pour commander leurs Troupes, & avoient offert d'entretenir dans celles du Roi trois cents hommes d'armes, durant tout le temps qu'il ſeroit avec eux. Comme nul des Capitaines François n'avoit plus de merite, nul auſſi n'avoit plus d'eſtime. Le Roi fut touché ſi ſenſiblement de cette perte, quand la nouvelle lui en fut apportée, que ne pouvant diſſimuler ſon déplaiſir, ni retenir ſes larmes, aprés avoir dit & reïteré ſouvent, qu'il avoit perdu le meilleur de ſes Capitaines, il s'enferma tout vn jour, & ne voulut être veu de perſonne. Les Grands Princes regrettent les grands hommes qu'ils perdent; mais les mediocres, n'étants jamais exempts d'envie ou de ſoupçon, croient gaigner en les perdãt. Neanmoins ſa mort ne nuiſit point aux affaires, ni n'en changea pas l'Eſtat. La France aïant tant d'ennemis à combattre, le ban & l'arriéreban étoient ſouvent commandez: les Nobles étoient impoſez à cet égard, & ceux, qui du Tiers Ordre poſſedoient des fiefs, ſe plaignoient qu'on n'obſervoit pour eux ni égalité ni moderation, & qu'on les perequoit exceſſivement. Le Parlement pourveut à ce deſordre, & ordonna, par vn Reglement qu'il fit le XV. de May de l'an M. DXII. qu'ils ne ſeroient compris à l'avenir dans ces roolles pour leurs biens feodaux, qu'au cas ſeulement qu'ils fuſſent du revenu de XXV. livres & qu'en ce cas ils ne le ſeroient que pour la moitié de leur revenu. Le Pape ſembloit preferer à la qualité de ſucceſſeur de S. Pierre, celle de ſucceſſeur de Ceſar. La paix de la Chrêtienté n'étoit pas la fin de ſes travaux, mais la conqueſte d'Italie, Pour embarraſſer le Roi, il lui ſuſcita de nouveaux ennemis. Ce furent le Roi d'Angleterre, & les Suiſſes. L'Empereur, & les Venitiens étoient dans cette Ligue; & ils ne ſe promettoient rien moins que de porter le feu & le fer dans toutes les Provinces de ſon Roïaume. Qui neglige les menaces, s'en attire l'effet. Le Roi commanda au Gouverneur de Dauphiné de viſiter lui même, les paſſages des Montagnes par leſquels on y pouvoit entrer, & ceux de ſaint Genis d'Aouſte, du Pont de Beauvoiſin, & de la Buiſſiere; de faire reparer les Bourgs de la Tour-Dupin, de Moreſtel, de Cremieu, & de Quirieu, afin que les peuples de la Campagne y trouvaſſent de la ſeureté, en cette occaſion, de veiller principallement à la garde

1512.

Son entrée dans Vienne.

En jure les Privileges.

Entrée du Roi dans Vienne.

Secours à Ferrare commandé par Monteſon.

Mort de Monteſon. Son Eloge.

Regretté par le Roi.

Reflexion.

Reglement pour les Pe-requations des fiefs ſur les Taillables.

Ligue contre le Roi faite par le Pape.

Reflexion.

Soins du Roi pour le Dauphiné.

de

Digitized by Google

de la Ville de Vienne, & de celle de Romans & de les faire fortifier en toute diligence. Mais tant que ce Roïaume sera vni, il n'eſt point de Puiſſance étrangere à qui celle d'vn Corps ſi grand, & ſi fort ne donnât de la terreur. Quelques mois aprés la bataille de Ravenne diſſipa ces vaines apprehenſions. Molard qui commandoit deux mille hommes de pied, & c'étoit ce qu'il y avoit de plus fort dans l'Infanterie, François de Maugiron & Piraud de Maugiron y moururent. Le Baſtard de Fay de S. Jean fut vn de ceux qui firent le mieux: la naiſſance ayde à la vertu, mais ne la fait pas. La victoire fut ſanglante, elle coûta la vie de la pluſpart des meilleurs Capitaines; mais la perte de Gaſton de Foix Duc de Nemours porta dans le cœur du Roi, & dans l'ame de toute ſon armée victorieuſe tous les déplaiſirs de la défaite. Charles Aleman de Rochechinard, du même Tige qui avoit produit Molard, fut encore vne perte que fit le Dauphiné, peu de mois aprés celle-là. S'étant jetté dans l'Ordre de ſaint Jean de Hieruſalem il donna d'abord tant de témoignages de ſa probité, & de ſon courage dans les affaires de la paix, & dans celles de la Guerre qu'il y fut toûjours dans vne tres-haute conſideration: & certes il a été vn des plus grands perſonnages de cette Religion. Les bienfaits qu'elle a receus de lui, ſoit dans le Grand Prieuré de S. Giſles dont il étoit pourveu quand il mourut, ſoit ailleurs, conſervent glorieuſement ſa memoire.

Bataille de Ravenne. Molard y fert vtilemẽt & autres.

Mort de Charles Aleman Grand Prieur de S. Gilles. Son Eloge.

XVII.

CE fut imprudence à Louïs d'avoir rompu, comme il avoit fait avec les Suiſſes, qui avoient recherché de renoüer avec lui. Toute l'Europe Chrêtienne s'étant armée en même temps contre lui, ils fondirent ſur l'Eſtat de Milan, & les François y étants foibles, ils ne pûrent reſiſter à leurs efforts. Jean Jacques Trivulce qui en avoit le Gouvernement, s'arreſta à Ambrun avec ſa Famille. Les Troupes qu'il commandoit, étoient diſperſées en divers lieux de la Province, & quinze cent Alemans que Jacques de la Marck, fils de Robert de la Marck conduiſoit, y firent d'étranges ravages. Auſſi comme il ſe preſenta à la Ville de Montelimar, pour y prendre logement, les portes lui en furent fermées, & les Habitants s'étant mis ſous les armes le repouſſerent avec tant de courage & de bon-heur, qu'aïant été dangereuſement bleſſé au Col d'vn coup de fleſche, il fut contraint de s'éloigner. On ne voïoit que Soldats dans tout le Dauphiné, & des marques en tous lieux de l'inſolence Soldateſque. Elle ne fait pas de diſcernement, lors qu'elle ſe ſent aſſés forte pour pouvoir ce qu'elle veut, entre le Citoïen & l'étranger, entre l'ami & l'ennemi. Quelque attachement qu'eût le Roi aux ſoins de la Guerre dans cette Province, il n'en avoit pas moins pour la politique civile. Il ordonna, l'occaſion s'en étant preſentée, que les Offices du Parlement venants à vacquer par la mort des Officiers, ceux qui reſteroient nommeroient trois Docteurs du nombre deſquels il fairoit le choix de celui qu'il jugeroit meriter mieux l'honneur d'être appellé à remplir l'Office vacquant. Ce fut en M. D X I I I. Il tenta la même année, le recouvrement du Duché de Milan ainſi mis Louïs de la Tremoüille à la Teſte d'vne armée, qui paſſa les Monts au commencement du printemps. Mais, cette entrepriſe n'eut pas vn heureux ſuccez. Antoine de Meüillon y commanda cinq cent hommes, & Buſſevant étoit vn de ſes Officiers; mais il fut tué au Combat de Novarre. Ce mal-heur affligea le Roi, mais vn plus grand le mit dans la deſolation. Vne grande douleur eſt le remede d'vne mediocre. Il perdit la Reine l'onziéme jour du mois de Janvier de l'an M. D X I V. c'étoit vne des meilleures & des plus vertueuſes Princeſſes de ſon temps: & comme elle meritoit d'être vniquement aimée, elle l'avoit toûjours été tres-parfaitement du Roi ſon époux. Elle en eut deux fils & deux filles. Les fils moururent, dans le Berceau, & ſans nom ſi ce n'eſt que l'on veüille leur donner le Titre de Dauphins. Les filles furent Claude, & Renée. Celle-là épouſa François

L'Eſtat de Milan perdu.

Trivulce dans l'Ambrunois.

Ravages des Troupes.

Deſordres dans le Môtelimar.

Reflexion.

Reglement ſur la nomination des Officiers du Parlement.

Armée envoyée en Italie ſous Louïs de la Tremoüille.

Dauphinois qui y commandent.

Reflexion.

Mort de la Reine. Son Eloge.

Digitized by Google

Duc d'Angouleſme le XVIII. de May de l'an M.DXIV. n'étant âgée que d'envi- 1514.
ron douze ans; & Renée, Hercules II. Duc de Femare. Il parut dans celle-ci
de ſi vives étincelles d'vn excellent eſprit dés ſon enfance que la Reine ſa mere avoit
reſolu de lui faire apprendre la langue Latine, & les belles Lettres. Elle avoit
jetté les yeux ſur le Preſident Iaffrey Carles, & ſur Aimar de Rivail; celui-là Preſi-
dent; & celui-ci Conſeiller du Parlement de Dauphiné, qui paſſoient alors pour
Gents de grand ſçavoir. Son deſſein étoit de les emploïer à l'inſtruction de cette
jeune Princeſſe: & du Rivail étoit déja ſur le point de partir pour obeir au comman-
dement qu'il en avoit receu, quand la mort de la Reine enſevelit avec elle dans
ſon Tombeau vn ſi noble projet. La ſcience, qui eſt la lumiere des Eſprits, ne
devroit pas étre moins commune à ce ſexe que celle du jour: l'ignorance eſt la fe-
conde ſource de tous les vices. Elle rendoit ſi opiniaſtre ceux, qui dans les Mon-
tagnes de ce païs avoient été frappez de la peſte des fauſſes opinions, qu'ils n'en
vouloient point guerir. Les erreurs des Vaudois s'étendoient inſenſiblement en di-
vers lieux. On s'apperceut en ce temps-ci, qu'elles commençoient à faire vn grand
progrez dans le lieu d'Oulx, dans la Terre de Bardoneſche, & aux environs. Antoine
d'Eſtaing Evêque d'Angouleſme y fut envoïé pour l'arreſter. Il ſe porta à Bardo-
neſche, qui étoit le principal ſiege du mal naiſſant, avec Guillaume Coſte, Vi-
caire de Louïs de Maziis Prevoſt d'Oulx, & trois Avocats Louïs de Varennes,
Louïs Jacob & Eſtienne Binet. Eſtant dans l'Egliſe de cette Parroiſſe le v. du mois
d'Avril de l'an M. DXIV. il fit publier vn Reglement à l'iſſue de la Meſſe Parroiſſial- 1514.
le, qu'il avoit concerté avec ceux qui l'avoient accompagné, & mêmes avec les Con-
ſeigneurs de cette Terre, car elle n'étoit pas dans les mains d'vn ſeul. Il fut enjoint
aux Chefs de Famille de declarer à leurs Curez ceux qu'ils ſoupçonneroient d'He-
reſie dans leurs Maiſons, ſoit que ce fuſſent leurs enfans, ſoit que ce fuſſent leurs Do-
meſtiques; & aux Curez d'en informer, en même temps, le Prevoſt d'Oulx. La peine
de ceux qui, étant accuſez demeureroient dans l'obſtination, fut laiſſée aux termes
du Droit, & de l'ancien vſage. Mais elle fut nouvelle, & juſques à lui inouïe dans
cette Province, à l'égard de ceux qui auroient vn vray & ſolide repentir de leur
faute. Il leur fut commandé de porter à l'avenir ſur leur Robe vne Croix Blanche ſi
la Robe étoit Jaune; où Jaune, ſi la Robe étoit Blanche. C'eſt ce que l'on appelle en
Eſpagne le Sambenit. Les ſeigneurs de cette Terre y conſentirent c'étoient Ozias de
Bardoneſche, Louïs de Nevache, Gabriël de Nevache, Gabriël de Bardoneſche,
Eſprit de Bardoneſche ſon frere, Claude Ambrois, Claude Morel, & Gabriël Morel
ſon frere. Mais, cette nouveauté aïant choqué tous les eſprits, il n'en reſta aux cou-
pables que la peur, & aux autres que l'indignation. La mort de la Reine Anne facilita
la paix entre la France & l'Angleterre. Le Roi épouſa Marie Sœur du Roi d'Angle-
terre, le IX. jour du mois d'Octobre, & commença, en entrant dans le lit de cette
belle & Jeune Princeſſe, à entrer dans le Tombeau. Le mois de Novembre, qui
ſuivoit cette Roïalle Nopce, appella à Paris tous les plus braves & les plus adroits.
Ce ne furent que Joûtes, Tournois, & Carroſels: &, entre ceux qui y firent le mieux,
fut principalement remarqué le Chevalier Bayard. Auſſi le Roi lui donna la Lieute-
nance Generale de Dauphiné ſoûs le Duc de Longueville. Molard ne pouvoit avoir
de plus digne ſucceſſeur. Ces publiques réjoüiſſances durerent peu: le Roi, quoi qu'il
ne fût âgé que d'environ cinquante cinq ans, étoit extremement caſſé. Tant de
Guerres, & de mauvais ſuccez qui l'avoient exercé durant dix-ſept ans, avoient
épuiſé ſes forces. Mais, ſa derniere Campagne dans ce lit d'vne Jeune & Charman-
te femme acheva de le détruire. Il mourut le premier jour de Janvier de l'an
M. DXIV. pleuré generalement de tous ſes ſujets qui le reveroient com- 1514.
me leur Roi, & l'aimoient comme leur Pere. Les lettres commencerent à re-
naiſtre durant ſon regne dans cette Province. Le Preſident Carles, Pierre de

Varſe

Inclination de Renée de France aux lettres. Iaffrey Carles, & Aimar du Rivail deſtinés pour l'enſeigner.

Reflexion.

Progrés de l'Hereſie des Vaudois.

Cõmiſſaires contre eux à Bardoneſche.

Reglement contre eux.

Sambenit en Dauphiné.

Mariage du Roi avec Marie d'Angleterre.

Dauphinois aux Tournois de la Nopce du Roi.

Bayard Lieutenant General en Dauphiné.

Mort du Roi. Son Eloge.

Eſtats des lettres en Dauphiné ſous ce Regne.

Sçavans.

Digitized by Google

Varſe Avocat General, François Marc, Aimar du Rivail, Aimar Falcoz, Eſtienne Bertrand, & Jean Colomb eurent beaucoup de nom entre les ſçavants. Pierre de Varſe étoit vn homme ferme, & qui ne cedoit pas facilement. Le Chancellier de France ayant conceu certain chagrin contre lui, pour le perdre dans l'eſprit du Roi, lui dit vn jour bruſquement, comme il l'entretenoit d'vne affaire importante, qu'il allât à l'échole; Varſe outré juſtement de cette injure, lui répondit hardiment qu'il n'iroit point à la ſienne, étant certain qu'il n'y avoit rien à apprendre pour lui. Le Roi ne blâma point ce diſcours, & témoigna au contraire, par vn ſoûris, qu'il n'étoit pas fâché qu'vn auſſi honneſte homme eût mortifié la fierté du Chancellier. François Marc étoit profond dans la Juriſprudence; mais il n'avoit pas d'autres lettres. Il a recueilli en deux volumes les Arreſts du Parlement de Dauphiné, où il étoit Conſeiller, ſous le nom de Deciſions, comme Guy Pape l'avoit fait avant lui, ſous celui de Queſtions. Aimar du Rivail, qui fut reveſtu de la même pourpre, avoit des connoiſſances plus étenduës. Quelques-vns de ſes ouvrages ſont imprimez, d'autres ne l'ont jamais été, & Geſner, & Voſſius font mention de lui dans leurs bibliotheques. Il fut poſſeſſeur de la plus belle femme de ſon temps: elle s'appelloit Margon. Il l'aimoit éperduëment, & on en fait des recits bien plaiſants. Il eſt mal aiſé d'être bien ſage & bien amoureux. Aimar Falcoz étoit Religieux & Commandeur de l'Ordre de Saint Antoine de Viennois. Il en a écrit l'hiſtoire, qui n'eſt pas la pire de ſes œuvres; car il en a compoſé d'autres. Mais, Etienne Bertrand ne s'étoit pas approché des belles lettres: il avoit appliqué toute ſon étude à la Juriſprudence; & il a vne haute élevation entre les plus fameux Juriſconſultes. Il étoit né dans le territoire de Saint Chef, d'vne honnête famille. Mais il s'établit à Carpentras, où il étoit conſulté de toutes parts comme vn Oracle des Loix. Sa probité égaloit ſon ſçavoir, & ſa charité leur donnoit de l'éclat. Il diſtribuoit aux pauvres la dixiéme partie de tout ce qu'il gagnoit. Ses honoraires lui étoient ainſi vn honneur, comme aux ames avares & intereſſées, ils ſont vn reproche qui les comble de honte. Jean Colomb étoit né dans Ceſane Bourg du Briançonnois: il ne vivoit point alors de plus grand Theologien que lui. Jamais homme n'avoit pouſſé ſes meditations plus loin, ni élevé ſa noble réverie plus haut. Il mourut dans Avignon au commancement du regne de François I. la Juriſprudence étoit floriſſante en ce Païs. Loïs y avoit appellé Philippe Decius, & pour l'y arreſter avec honneur, il lui avoit donné vne Charge de Conſeiller au Parlement. Chriſtofle de Veſſillieu, Varinier, Balarin, André Tardit, Jean Buſſillet, & Hugues Fabry, dont j'ay quelques traitez manuſcrits, étoient auſſi des Docteurs fameux dans Vienne, & dans Grenoble. La pluſpart des meilleurs eſprits ne s'appliquoient en cette renaiſſance de lettres, qu'à l'étude des Loix. C'eſt à cét art que nous devons les autres arts & les autres lettres. On s'eſt enfin apperçeu qu'vn ſimple Legiſte ne pouvoit jamais eſtre vn grand homme, & l'amour de l'honneur a ratifié celui de l'argent. De ſorte qu'à la reſerve de quelques barbares, tous ont conſenti que l'entrée des Univerſitez, & des Palais de la Juſtice, fût ouverte à toute ſorte d'érudition. C'eſt ainſi que la Juriſprudence a favoriſé le reſtabliſſement des bonnes lettres par ſon authorité, comme elles lui ont donné plus de grace & plus d'éclat par leur commerce.

Pierre de Varſe.

François Marc.

Aimar du Rivail.

Reflexion. Aimar Falcoz.

Etienne Bertrand.

Jean Colomb.

Philippe Decius.

Chriſtofle de Veſſillieu, Varinier, A. Tardit, J. Buſſillet, H. Fabry.

XVIII.

1514. FRançois I. ayant ſuccedé à Loüis, confirma le mois de Février de l'an M. DXIV. tous les privileges de la Principauté de Dauphiné. L'année commançoit encore alors au jour de la Paſſion de N. S. avant Pâques, encore qu'Eugene IV. eût ordonné que ce fût au jour de Noël; & de celui-ci on l'avoit fait deſcendre au premier jour de Janvier, dans l'vſage de la Cour Romaine. De même qu'ailleurs du Vendredy Saint, on l'avoit porté au jour de Pâques. Mais, comme cette feſte eſt

Privileges de Dauphiné confirmés. Premier jour de l'année incertain.

Digitized by Google

mobile, les années n'étoient jamais égales, tantôt leur commancement étoit retardé juſques au mois d'Avril, tantôt il étoit avancé & tomboit dans le mois de Mars. Tellement que pour donner quelque ordre à cette confuſion, le commancement de l'année fut fixé ſous le Regne de Charles IX. par Edit de l'an M. DLXIV. 1564. & juſques à ce temps-ci, l'ancien vſage fut gardé dans le Dauphiné. De là, nos Regiſtres donnent le mois de Janvier, auquel mourut Loüis, & le mois de Fevrier ſuivant, auquel François I. confirma les privileges de cette Province à l'an M.DXIV. 1514. quoi que ceux qui commançoient déja en ce temps-là à ſuivre le ſtile de la Cour Romaine, les donnent à l'an M. DXV. François peu de mois aprés ſon Sacre, paſſa 1515. en Italie. Le Chevalier Bayard Lieutenant de Roi en Dauphiné, rendit les ſervices que l'on s'étoit promis de lui en cette Guerre. Le Roi étant à Grenoble, & le Duc de Bourbon Connêtable de France à Briançon, il fit priſonnier Proſper Colomne. Il ouvrit ainſi à l'armée Françoiſe vne entrée en Italie, tous les autres paſſages étants occupez par les Suiſſes, qui avoient brûlé Chaumont, & d'autres Bourgs voiſins. La bataille de Marignan apprit aux Suiſſes, à quelques jours de là, qu'ils n'étoient pas invincibles. Elle dura deux jours, & Piraud de Maugiron, Philippe de Saſſenage Seigneur de Vatillieu, qui chacun commandoient cinq cents hommes de pied, firent des merveilles dans l'Infanterie, comme le Chevalier Bayard dans la Cavallerie. Guillaume de la Tour Enſeigne d'vne Brigade de Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & l'vn de ceux de cette Province qui ſe ſignalerent par leur courage, y fut tué. Guillaume de Maugiron frere de Piraut de Maugiron eut plus de bon-heur. Il avoit auſſi l'Enſeigne d'vne Brigade des Gentilshommes de la Maiſon du Roi. Il y. mourut ſeize mille Suiſſes, & la priſe de la ville de Milan & de ſon Château, ſuivit de prés le gain de la bataille. Le Roi voulut étre fait Chevalier ſur le champ même du Combat; & ne le pouvant que par le miniſtere d'vn Chevalier, Bayard fut celui qu'il choiſit: & certes nul des plus Grands ni des plus celebres de ſon Armée, ne meritoit mieux cet honneur, que nul auſſi ne lui diſputa. Il n'y eut que ſa modeſtie qui le conteſtât à ſon merite; mais le Roi voulut étre obeï. Donc il receut de lui l'Ordre, & l'Accolade de Chevalerie; tous approuvant ſon choix, & loüant ſa generoſité qui preferoit la haute vertu à la haute naiſſance. Bayard, de qui l'eſprit étoit toûjours gay & enjoüé, *Que tu és heureuſe*, dit-il parlant à ſon épée qu'il tenoit nuë en ſa main, *d'avoir aujourd'hui fait Chevalier vn ſi vertueux & ſi puiſſant Roi: Certes, ma bonne épée, vous ſerez d'oreſenavant gardée comme Reliques, & honorée ſur toutes: & jammais je ne vous porteray, ſi ce n'eſt contre les Turcs, les Sarrazins, & les Maures.* Aprés il fit deux ſauts, & la remit au fourreau. Champier qui a écrit ſa vie, fait ce recit, & rapporte ces mêmes paroles. La Chevalerie s'étoit juſques alors maintenuë preſque en tout ce qu'elle avoit jamais eu d'honneur. Mais les Ordres des Chevaleries particulieres, que les Souverains ont inventez, pour s'aſſeurer les hommes pour qui ils ont le plus d'eſtime, ou par leur naiſſance ou par leur vertu, ayants attiré à eux tout l'éclat; l'ont inſenſiblement abolie. Sans doute on auroit eu plus de ſoin de la conſerver, ſi on avoit conſideré qu'elle étoit l'objet de la plus ardente ambition de la Nobleſſe, la recompenſe de ſes ſervices, & ſa conſolation; quelques miſeres que la fortune versât ſur elle. Pour s'exciter à prodiguer ſon ſang dans les occaſions militaires, l'eſperance de la Chevalerie ſuffiſoit: Et comme le nombre des Chevaliers n'étoit pas limité, ce fonds de recompenſe étoit inépuiſable dans le Tréſor du Prince: Au lieu que n'y en ayant aujourd'hui d'autre que les Charges, les penſions, ou l'Ordre du Prince, comme peu ont droit d'y aſpirer, peu auſſi travaillent à les meriter. On n'eſt ni vertueux ni vitieux gratuitement. Le Roi ayant honoré à ce poinct le Chevalier Bayard, que de vouloir étre fait Chevalier par lui, en fit aprés cela quelques-vns. Nulle bonne action ne fut privée de ſon honneur.

Fixé.

Le Roi paſſe en Italie.

Services du Chevalier Bayard.

Chaumont brûlé par les Suiſſes.

Bataille de Marignan.

Bravés Dauphinois en cette journée.

Le Roi fait Chevalier par Bayard.

Chevalerie.

Reflexion.

Piraud

Digitized by Google

Piraut de Maugiron & Guillaume de Maugiron, & avec eux Vatillieu, furent fort loüez de la bouche même du Roi, qui rendit de cette maniere à la vertu le tribut qui lui étoit deu. Il donna trois ans aprés, la Terre de Beauvoir, auprés de Vienne, à Piraut de Maugiron (Piraut & Pierre, c'eſt le même nom) ce don fut coloré d'vn contract de vente, le prix de cette Terre étant de huit mille livres, que le Roi confeſſa d'avoir receuës. François de Tournon Evêque de Viviers étoit déja auprés de lui en grande conſideration. Ses predeceſſeurs en cét Evêché avoient poſſedé le Domaine temporel de leur Egliſe independamment. Mais le Procureur General Matheron, ſoûtint cette poſſeſſion injuſte, à l'égard des Châteaux & des Terres de Donzere & de Château-neuf du Rhoſne. En effet, François reconnût que ces Terres dependoient du Fief de Dauphiné, & en même temps le Reſſort Souverain du Parlement. Aprés il alla joindre le Roi à Bologne, où furent conclus avec le Pape Leon X. les Concordats, qui ſont aujourd'huy la Loy que l'on obſerve dans la Police exterieure de l'Egliſe de France. Le Pape & le Roi firent vn projet concerté entre eux d'vne Guerre ſainte : Ils y propoſerent d'armer puiſſamment contre le Turc, & cela donna lieu à la publication d'vne Croiſade, & de nouvelles Indulgences. La Croiſade fit peur au Turc, & ces Indulgences ont fait du mal aux Chrêtiens. Elles ſervirent de pretexte à Luther, de Combattre les veritez de la Foy Catholique, pour prouver qu'il y avoit des abus entre ceux qui la profeſſoient. Le Roi ayant eu en Italie tous les avantages qu'il auroit pû deſirer, repaſſa en France. Il deſcendit en Provence par le Briançonnois, & le Gapençois, & aprés avoir viſité cette Province, il r'entra dans le Dauphiné, & remonta le long du Rhône juſqu'à Vienne. Ce fut dans cette Ville qu'il fit vn aſſez long ſejour, & que Proſper Colomne lui fut amené. Il en paya la rançon au Chevalier Bayard qui l'avoit pris, & lui donna la liberté. La devotion du Saint Suaire de Chambery s'étoit répanduë par toute la France : Le Roi ayant fait vœu de l'aller viſiter à pied, l'éfectua, accompagné des principaux de ſa Cour, & vétu d'vne aube de toile blanche, comme le ſont les Confreres du Gonfalon. S'étant mis en chemin pour ce voyage, premierement il alla reverer la Sacrée Vierge dans vne Chapelle qui lui eſt dédiée en la Grotte de la Balme ; & ce fut alors qu'il fit mettre vn bâteau ſur le Lac de cette Caverne, & y navigea auſſi loing qu'il le pouvoit faire ſans danger. Aprés il paſſa outre, & vint à la Tour-Dupin ; il entra dans la Savoye par le Pont de Beauvoiſin. De Chambery où il paſſa quelques jours, il revint en Dauphiné, & de Grenoble retourna à Lyon. Bayard le ſuivit, le Roi ne lui ayant pas permis de s'arreſter en Dauphiné. Le Duc de Bourbon l'eſtimoit infiniment, & il le lui témoigna bien, comme ils furent arrivez à Moulins. Son fils aîné étoit encore au Berceau ; Le Duc voulut que Bayard luy donnât la Chevalerie, comme il l'avoit donnée au Roi. Il étoit perſuadé que la recevoir, quoi qu'en cét âge, des mains d'vn ſi genereux homme, c'étoit avoir vne aſſeurance infaillible de la meriter vn jour. Quinze cents Allemands qui avoient ſervi la France en Italie, ayant été congediez paſſerent à travers le Dauphiné, le mois de Novembre de l'an
1517. M. DXVII. pour ſe retirer en leurs païs. Leur chef étoit vn homme colere, interreſſé, & inexorable : Auſſi avoit-il le nom de Chien, & les Commiſſaires, qui avoient charge de le conduire, pouvoient peu obtenir ſur ſa fiereté, & ſur ſon avarice. Il vendoit ſes logements aux Bourgs & aux Villes qui étoient ſur ſa route, & ſuivoit l'exemple de Cecina Valens, qui ſous l'Empire de Vitellius, ravagea avec tant d'avarice & de cruauté, tous les peuples qui étoient ſur la ſienne d'Allemagne en Italie. Ceux de Chorges ayant osé lui fermer leurs portes, il les attaqua, & y entra par force. Il en tua pluſieurs, & pilla les autres. L'Egliſe même ne fut pas épargnée, ny ceux qui s'y étoient retirez. Elle ne fut pas même vn aſyle aux Prêtres, & aux choſes ſacrées ; Tout y fut profané. Les peuples ne ſont jamais que mal-heureux

Piraut & & Guill. de Maugiron, & Vatillieu loüez.

Beauvoir donné à Piraut de Maugiron.

L'Evêque de Viviers reconnoit ſes Terres en Dauphiné du Fief du Dauphin.

Concordat avec le Pape Leon X.

Guerre ſainte projettée.

Croiſade publiée.

Heresie de Luther.

Le Roi en Dauphiné.

Son ſejour dans Vienne.

Va à Chambery à pied.

Va à la Chapelle de N. D. de la Balme dans le Viennois.

Navige ſur le Lac de cette Caverne.

Bayard fait Chevalier le fils du Duc de Bourbon.

Paſſage d'Allemans licentiez à travers le Dauphiné.

Forcene la Ville de Chorges.

Qu'ils pillent.

Reflexion. mal-heureux dans les Guerres ; ils n'évitent jamais d'étre le butin des ennemis, ou des amis, & l'eſtre de ceux-ci rend la douleur plus ſenſible, & le deſeſpoir plus legitime.

XIX.

Bonté du Roi. MAis, ſi d'vn côté les peuples avoient ſujet de ſe plaindre de ces violences, il n'en avoient que d'étre ſatisfaits de la bonté du Roi en toute autre choſe.

Reflexion. Les Souverains ne voyent jamais les miſeres de leur peuple, ſans y prendre part, s'ils ne ſouffrent les premieres pointes de la douleur, du moins ils en ſouffrent les plus vives.

Tous dons des droits du Domaine revoquez. Il avoit dés l'an M. DXVI. revoqué tous les dons des Droits Domaniaux que ſon Predeceſſeur avoit faits, & de ce nombre étoit la Souveraineté d'Orange. 1516.

La Principauté d'Orange reunie au Dauphiné. qu'il avoit démembrée de celle de Dauphiné. Le Parlement de Dauphiné n'en negligea pas la reunion, qui devoit ainſi rendre à ſon Reſſort ce qu'vne blâmable liberalité lui avoit oſté. Le Conſeiller Bertrand Rabot fut envoyé à Orange pour cela, & avec lui Jean Matheron Procureur General. Jean Giraud Viſenechal de Valentinois, Arnaud Odoard Seigneur de Montboucher, Jean Ventolet, Auguſtin Trair Prevôt des Mareſcheux, Pierre de Serre Capitaine de Nions, Denis Chappuis Secretaire, & Nicolas du Bœuf Huiſſier de la Cour, les ſuivirent, pour honnorer cette Commiſſion, & pour l'executer.

Commiſſaires. Auſſi, elle le fuſt, quelques difficultez que fiſſent naître le Comte Gabriel Fogaſſe, Jean Molard Juge d'Orange, & quelques autres Officiers du Prince, par leurs appellations.

Privileges de Romãs pour les impoſts. Les Privileges de Ceux de Romans avoient été confirmez dés le mois de Juillet de l'an M. DXIV. le Roi Loüis XII. étant dans la ville de Lyon, l'vn des principaux étoit entre autres, la liberté donnée aux Conſuls de cette Ville, de comprendre generalement tous ſes habitans dans les impoſitions qui s'y feroient. Cette égalité étoit vn nœud qui les lioit les vns aux autres d'vne plus étroite affection, & le Roi l'avoit déja approuvé. 1514.

La ſituation & la figure de cette Ville a du rapport, à ce que l'on croit,

Devotion du Mont de Calvaire introduite dans cette Ville. avec la ſituation & la figure de celle de Hieruſalem. Vne éminance qu'embraſſent ſes murailles, reſſemble parfaitement le Mont de Calvaire ; & vne dévotion qui fut introduite dans cette Ville preſque en ce même temps, lui en a donné le nom.

Par R. Boffin. Romanet Boffin ayant fait le voyage de la Terre Sainte, avoit fait le premier cette reflexion, & à ſon retour l'ayant publiée, elle produiſit dans les cœurs de ſes voiſins & de ſes citoyens, vn zele bien ardant.

Reflexion. Il n'eſt rien de plus actif ni de plus ingenieux, que les penſées qui inſpirent la Religion. Il fit en ce lieu vn bâtiment plein de pieté : Le ſaint Sepulchre y fut repreſenté, tel qu'il eſt au Calvaire.

Convent des Cordelliers fondé par lui. Aprés il y fonda vn Couvent qu'il donna aux Religieux Obſervantins de la regle de Saint François, ſous le tître de Couvent du Mont de Calvaire.

Et à la Coſte Saint André par les habitans. Ils étoient en grande eſtime de vertu & de ſainteté. Auſſi ils furent deſirez en même temps des habitans de la Coſte ſaint André. Le Convent qui avoit été commancé à Chevrenoire par Pierre de Varſe, qui avoit eu la penſée de les y établir, fut porté à la Coſte l'an

Oppoſition. M. DXVII. Le Prieur Guillaume de Blanc s'oppoſa à cét établiſſement ; mais Jean, Michel, & Claude de Salignon ſurmonterent les difficultez qu'il fit naiſtre. 1517.

Le Roi y met la premiere pierre. De ſorte que le Roi même mit la premiere pierre au bâtiment, au nom du Dauphin François ſon fils, le XXII. du mois de Fevrier de l'an M. DXX. & recommanda à Falque d'Aurillac, Preſident du Parlement de Dauphiné, d'y tenir la main. 1520.

Neantmoins ce fut par les ſoins de Bertrand Rabot l'vn des Conſeillers de cette Compagnie, qu'il fut achevé.

Saccagé. Recollets. Quarante deux ans aprés, il fut ſaccagé & ruiné durant les Guerres Civiles du dernier ſiecle, & depuis les Peres Recollets en ont élevé ſur ſes ruines vn autre de leur Ordre.

Il ne faut pas s'étonner ſi les anciennes Egliſes ont été negligées, ſi le Clergé durant long-temps a parû privé de ſa premiere dignité, les bien-faits ayants tous été tournez vers ces nouvelles Inſtitutions. Neantmoins l'Evêque Laurent Alleman, qui leur avoit été ſi liberal, ne fut

Digitized by Google

ne fut pas aveuglé de cet amour. Il en témoigna à ſon Clergé, & donna à ſon Egli-
1518. ſe Cathedralle le XVIII. de Juillet de l'an M. DXVIII. deux mille cinq cents écus d'or. Ce fut vne fondation digne de lui & par la grandeur de la ſomme, & par la pieté de ſon ſujet. Il obligea ainſi ſon Clergé à dire Matines à haute voix deux jours chaque ſemaine ; le Lundi pour les Morts ; & le Samedi à l'honneur de la ſainte VIERGE. Le Roi avoit ce Prélat en veneration, auſſi aïant ordonné qu'il ſeroit vendu de ſon Domaine en Dauphiné, juſques à quatre vingt mille livres, il fut l'vn des Commiſſaires qu'il nomma pour proceder à cet engagement : les autres furent Bernardin de Clermont Vicomte de Talard, François Dupré, ſeigneur de Chamagnieu, François de la Colombiere Threſorier general, & Jean Gaucher Contrôlleur General des Finances de cette Province. L'averſion naturelle que Charles, éleu Empereur aprés la mort de Maximilien ſon ayeul, avoit contre le Roi, avoit été augmentée par diverſes conſiderations ; la principalle étoit que le Roi avoit témoigné de vouloir lui arracher l'Empire des mains, & le ramener en France. De ſorte que la Guerre s'étant ouverte entre eux. La Ville de Mezieres fut aſſiegée, aprés la priſe de celle de Mouſon. Elle étoit foible, & ſembloit n'étre pas capable de ſoûtenir la premiere impetuoſité de l'armée de l'Empereur. Neanmoins elle devoit étre le Boulevart de la Champagne. Il avoit été proposé de la ruiner, & de brûler tous les environs pour empeſcher qu'ils ne fuſſent la proïe de l'ennemi. Defendre ainſi ſon païs c'eſt à quoi ſe reſolvent facilement les foibles, & les timides: ils ſon bien aïſes de mettre entre eux & leurs ennemis la deſolation, & l'horreur comme vn retranchement que le courage ni la valeur ne peuvent forcer. Auſſi, le Roi rejetta ce conſeil, & ſuivit celui de Bayard qui fut de defendre Mezieres. Sa pensée fut loüée & approuvée des Gents de cœur ; *il n'y a point de Ville foible*, dit-il, *où ſont de braves Gents.* Le Roi lui en donna le Gouvernement, & pour reſiſter à vne armée de quarante mille hommes de pied, & de quatre mille Chevaux, qui rouloit devant elle cent dix pieces de Canon, il ne demanda que trois milles hommes de pied, & la Cavalerie à laquelle il commandoit. D'abord qu'il y fut entré. Il en mit dehors les bouches inutiles, par le Pont qui repondoit à la France, & aprés, il le fit couper par le Miniſtere de Guigue de Guiffrey Boutieres. Anne de Montmorenci s'enferma auſſi dans cette Ville avec Bayard, lui aïant amené ſa Compagnie de Gents d'armes que commandoit ſous lui Laurent de Montenard, on diſoit encore Ainard. Charles Aleman ſeigneur de Laval Couſin de Bayard, Antoine de Clermont, Bernardin de Clermont ſeigneur de Talard, Jean de Vaux ſeigneur de Milieu, qui fut tué en vne ſortie, François de Saſſenage, Jean-Jacques Ainard, & d'autres des meilleures Maiſons de Dauphiné ſervirent vtilement en ce Siege, & eurent les principaux emplois. Philippe Ville, l'vn d'eux, eut l'Intendance des vivres ; & Bayard emploïa du ſien aux reparations de la Place plus de trois mille écus. Pour acquerir de l'honneur, il étoit prodigue & de ſon argent, & de ſon ſang. Il avoit exigé des Soldats & des Habitants ce ſerment extraordinaire, que nul d'eux, quoi qu'ils euſſent à ſouffrir, ne parleroit de ſe rendre ; que ſi les vivres leurs manquoient ils mangeroient leurs Chevaux ; & aprés cela leurs Valets mêmes ; & qu'ils tiendroient bon juſques à la mort. C'étoit porter la bravoure trop loin : Mais on dit que la vertu Heroïque ne connoit point de bornes, & n'eſt jamais mieux vertu que dans l'excez. Auſſi, il en donna tant de preuves durant ſix ſemaines que ce Siege dura que les ennemis repouſſez & contraints de ſe retirer, ne le loüerent pas moins, que ceux pour qui il avoit ſi genereuſement combattu. Le Roi le combla d'honneurs : il lui donna à commander cent

Don remarquable de l'Evêque Laurent Aleman à l'Eglise Cathedralle de Grenoble. Sa fin.

Domaine vendu en Dauphiné. Commiſſaires.

Siege de Mezieres.

Reflexion.

Bayard & autres de Dauphiné ſoûtiennent le ſiege.

Emplois des Dauphinois en ce Siege.

Reflexion.

Siege Levé.

Digitized by Google

hommes d'armes de ſes Ordonnances avec les appointeme nts de cinq mille écus d'or chaque année. Il n'y avoit que les Princes du ſang qui euſſent de pareilles Compagnies. Il avoit deux freres Eccleſiaſtiques ; le Roi nomma l'vn à l'Evêché de Glandevés ; & à l'autre, à l'Abbaïe de S. Ioſaphat : ils s'appelloient, celui-là Philippe, & celui-ci Pierre. De bonnes Troupes étoient paſſées en Italie avant ce Siege Jean de Poitiers avoit fait en Dauphiné vne levée de ſix mille hommes de piqd , & il marcha à leur Teſte, Meraud de Fay , ſeigneur de ſaint Jean de Bournay, & Humbert de Grolée étant de ſes premiers Officiers : Fay fut tué dans vn Combat auprés de Lode. Les dépenſes inévitables en cette occaſion perſuaderent au Roi de faire vne creüe de quatre Conſeillers dans le Parlement de cette Province , & de deux Auditeurs dans la Chambre des Comptes. La venalité des Offices de Juſtice commença alors à s'établir plus fortement. Autant ceux qui les meritent , que ceux qui ne les meritent pas courants également aux dignitez, les vendre c'eſt vn prompt ſecours dans les affaires preſſantes: & ce qui eſt le plus utile au ſalut des Eſtats ſemble toûjours le plus honneſte.

Levées en Dauphiné conduites en Italie par Iean de Poitiers. Officiers Dauphinois. Creüe d'Officiers au Parlement & en la Chambre des Comptes. Venalité. Reflexion.

FIN DV LIVRE QVINZIE'ME.

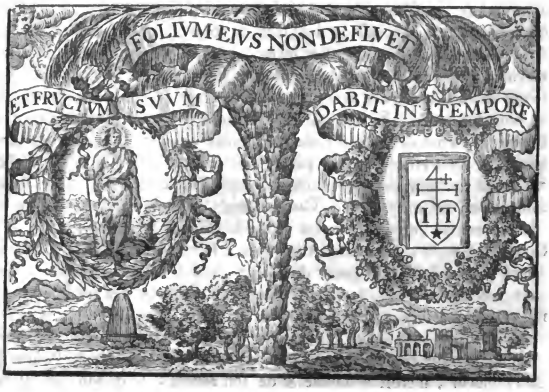

LIVRE

LIVRE SEIZIEME.

Depuis l'an M.DXXII. jusques à l'an M.DLX.

SECTION I. II.

HOnneurs rendus au Chevalier Bayard dans Paris. Envoïé à Gennes. Dauphinois qui vont avec lui.

Combat de la Bicoque. François chassez du Milanois. Officiers François du Senat de Milan mal-traittez.

Bayard defend le Dauphiné contre les Troupes de l'Empereur. Ravages des Troupes Italiennes du Roi, qui pillent la Côte Saint André.

Saint Vallier accusé d'étre complice de la fuite du Connestable de Bourbon. Son Procez. Ses cheveux deviennent blancs en vne nuit.

Voleurs, qui se créent vn Roi, chassez par Bayard; qui passe en Italie. Officiers de sa Compagnie. Sa mort. Son tombeau. Son portrait.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Aimar. Rivallius Histor. Allobrog. lib. 9. MS.
Martin du Belley. Memoires liv. 2.
Histoire du Chevalier Bayard f. 392.
Expilly supplement à l'Histoire de Bayard.
Simphorien Champier vie de Bayard.
Acta publica.

III. IV. V. VI.

Dessein de l'Empereur d'attaquer la France par le Dauphiné. Estat de la Province: quatre mille Gentils-hommes assemblez.

Reglements pour l'Vniversité de Grenoble par Meraud Morel.

Bourbon en Provence. Siege de Marseille. Dauphinois qui y sont.

Le Prince d'Orange prisonnier dans Vienne.

Le Roi passe en Italie. Noblesse de Dauphiné. Bataille de Pavie. Dauphinois tuez & prisonniers. Le Roi en Espagne.

Ravages dans le Dauphiné. La Coste saccagée.

Le Roi en liberté. Charges, & emplois de divers Gentils-hommes de Dauphiné.

Moitié du revenu des Villes donnée au Roi pour vn an; le Dauphiné excepté.

Progrez des nouvelles opinions sur le fait de la Religion. Arrests du Parlement de Dauphiné.

Comete. Armée en Italie sous Lautrec. Deux cents Gentils-hommes de Dauphiné y sont. Elle perit devant Naples. Morts de divers.

Estats de la Province. Don gratuit pour le rachapt du Dauphin. Otage en Espagne.

Reveuë de la Noblesse de Dauphiné; deux mille familles Nobles.

Clermont Vicomte de Talard envoïé à l'Empereur. Ses emplois. Sa mort.

Hostilités des Savoisiens en Dauphiné. Le Duc les desavoüe.

Retour du Dauphin en France. Ioïe en Dauphiné.

Foires frâches établies dans Grenoble. Famine. Peste. Exéple de l'amitié conjugale.

Entrée de la Reine Eleonor dans Vienne. Present qui lui est fait.

Violences du Comte d'Entremonts contre la grande Chartreuse. Ordre du Roi à ce sujet.

Digitized by Google

Tour & porte de la Perriere de Grenoble baſties. Eſtats de la Province. Conteſtations entre les Conſuls de Grenoble & de Vienne pour la préſeance.

Accommodement du Comte d'Entremonts.

Aimar. Rivallius. Hiſt. Allobrog. lib. 9. MS.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Martin du Bellay Memoires liv. 3. 4.
Archivia Domus publicæ civitatis Viennæ.
Archivia Domus publicæ civitatis Gratianopolit.

VII. VIII. IX.

Inſtitution des Legionaires. VII. Legions.

Pourſuites de l'Archevêque d'Ambrun pour étre rétabli dans tous les Anciens Droits de ſon Archevêché.

Guerre contre le Duc de Savoïe. La Savoïe conquiſe.

L'Empereur en Provence. Villes de Dauphiné fortifiées. Ordonnance de Cremieu. Citadelle à Valence.

Le Dauphin empoiſonné. Sa mort. Son cœur dans Vienne.

Mort du Grand Maître Diſdier Thollon de Sainte Jalle.

Privileges de Vienne confirmez. Ordonnance d'Abeville pour le Dauphiné, comme celle de Villiers pour tout le Roïaume.

Givais le premier des ſeconds Preſidents de Dauphiné. Sa probité.

College fondé à Valence par P. Morel.

Ordonnances faites à Valence durant le ſéjour du Roi.

Capitaine Paulin la Garde General des Galeres traite l'alliance avec Soliman. Bouttieres Lieutenant de Roi en Piemont.

Edits, Ordonnance, &c. par Rebuffe. liv. 3. Art. 6.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Sam. Guichenon Hiſt. de Savoïe f. 641.
Memoires de Martin du Bellay liv. 5.
Recherches des Antiquitez de Vienne par N. Chorier liv. 3. ch. 2.
Hiſt. de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalem liv. 2.
Archivia Domus publicæ civitatis Viennæ.
Denis Godeffroy des Conneſtables, Chancelliers, &c. f. 107.

X. XI.

Aubeine établie en Dauphiné à l'égard de la Savoïe. Sans Effet.

Bataille de Ceriſolles. Dauphinois qui s'y ſignalent.

Mort du Roi Frãçois I. Eſtat des lettres, & Sçavãts en Dauphiné ſous ſon Regne.

Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Bibliotheque de du Verdier.
Bibliotheque de la Croix du Maine.
Scævola Sammarthanus Elogior. lib. 1.

XII. XIII. XIV.

Regne de Henri II. credit de Diane de Poitiers.

Privileges de Vienne confirmez: liberté du Marché public.

Le Roi en Dauphiné. Son ſejour à Meſieu. Privileges de la Maiſon de Chapponay dans la Foreſt de Vellen.

Gents de Iuſtice exclus des Charges municipales, par Edit executé dans Vienne Advocats & Procureurs admis depuis.

Guerre en Piemont. Le Baron des Adrets y ſert vtilement,

Combat de Renti. Dauphinois qui y font bien.

Differents entre les 3. Ordres pour le fait des Tailles. Conferences. Deputation.

Foires en divers lieux de Dauphiné.

Chapitre de l'Egliſe Nôtre-Dame de Grenoble ſecularisé.

Lieutenance

Digitized by Google

Lieutenance de Roi donnée à Pardaillan la Motte Gondrin, ſans effet. Privilege de la Province.

Bataille de Saint Quentin. Paix publiée en Dauphiné. Roi d'Armes de Dauphiné.

Mort du Roi Henry II. Eſtat des Lettres & Sçavants en Dauphiné ſous ce Regne.

Archivia Domus publicæ civitatis Vienna.
Iac. Aug. Thuanus lib. 3. 39.
Conferance des Ordonnances liv. 10. tit. 8. §. 1.
Memoires de François Boyvin Sieur de Villars.
Regiſtr. Camer. Computor. Delphinat.
Archivia Eccleſia B. M. Gratianopolit.
Io. Marquiſius in inſectionib. & ſupplem. ad Geneb. f. 890.
I. Molanus in Martyrolog. præfatione ad Leonem.
Gerard. Voſſius de Hiſtoric. Latinis lib. 3. c. 12.

XV. XVI. XVII.

Regne de François II. Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois hors de la Cour.

Députez au Roi. Privileges de la Province confirmez ; même à l'égard des Notaires & des Sergents, par Patentes en Latin.

Progrez de l'Hereſie dans Valence, Romans, Montelimar.

Entrepriſe des Proteſtans dans ces Villes. Exercice public de cette Religion.

Grand Prieur de France en Dauphiné. Armement contre Valence, dans lequel eſt le Baron des Adrets. Valence pacifiée par Maugiron. Procez fait à pluſieurs. Leurs châtiments.

Serment exigé des Ecôliers de l'Vniverſité de Valence.

Priſonniers faits dans Romans. Leur punition.

Abolitiõ obtenuë & presẽtée par Mõtbrun. Son zele. Exercice public dãs ſa Terre.

Archivia Domus publicæ civitatis Vienna.
Popeliniere liv. 6.
Iacob. Auguſt. Thuanus lib. 18.
Hiſt. des Martyrs, &c. liv. 7. f. 541. 542.
Memoires de Ioubert Iuge de Valence MSS.
Divers memoires MSS.

XVIII. XIX.

Armement & entrepriſes de Montbrun. Prend le Prevôt des Mareſchaux de France, & ſa Compagnie envoyez contre lui par le Parlement.

La Motte Gondrin Pardaillan Lieutenant de Roi. Son entrée à Valence, mécontentements de la Nobleſſe.

Ses ordres contre Montbrun, qui ſort de la Province ; & commande dans le Comté de Veniſſe.

Traitté avec lui, qui prefere de quitter le Royaume. Reprend les armes. Ses progrez, ſes inhumanitez contre les Eccleſiaſtiques.

Combat avec Montbrun. Ses Troupes ſe diſſipent. Vuide la Province. Trahiſon d'Antoine contre lui. Sa fuite remarquable par divers incidents.

Les Châteux de Montbrun & de Raillannette, pris par la motte Gondrin. Seditieux punis.

Aſſemblée des Grands & des Notables à Fontainebleau.

Cõcile National, & Etats generaux reſolus, cõtre l'advis du Cardinal de Tournon.

Mort du Roi François II.

Popeliniere liv. 6.
Thuanus lib. 17.
Memoires de Ioubert Iuge de Valence MSS.
Acta publica.
Divers memoires MSS.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XVI.

I.

Bayard à Paris. Honneurs qui lui sont rendus.

LE Chevalier Bayard ayant suivi le Roi à la fin de la Campagne, receut dans Paris des honneurs capables d'irriter l'envie contre lui, s'il n'avoit été au dessus d'elle par son grand merite. Il fut resolu de lui aller à la rencontre, & de le saluër de la part de la Ville ; mais il entra secretement. Il avoit l'ame trop élevée pour n'être pas ambitieux des honneurs ; mais il l'avoit aussi trop judicieuse pour n'apprehender pas d'en recevoir d'aussi éclatants. Etant dans la Sainte Chapelle du Palais, le Parlement, qui étoit assemblé, députa pour le complimenter ; mais il sortit dabord que l'advis lui en fut donné. Tout étoit presque perdu pour les François : Gennes étoit menacée, & l'Empereur y avoit des intelligences : Bayard y fut envoïé, le Duc même ayant la fidelité du peuple pour suspecte. Charles Alleman, Balthasar de Beaumont, François de Gumin, & quelques autres Gentilshommes de Dauphiné l'y suivirent. Cependant Milan se perdit aprés le combat de la Bicoque, où mourut Jaques de Miolans, en qui finit la ligne directe masculine de cette illustre Famille. Le Senat de Milan avoit été composé d'Officiers tirez du nôbre des meilleurs Jurisconsultes de cette Province ; tous avoient été faits prisonniers, & tous furent alors traitez avec indignité, & avec inhumanité. Les vns furent dépoüillez & chassez honteusement tous nuds, les autres assommez à coups de pierre, & les autres perirent de quelque autre genre de mort. Toutes les Troupes rentrerent en France, & les ennemis énorgueillis de leur bon-heur, penetrerent jusques dans le Marquisat de Saluces, ne se promettant rien moins que de ravager cette Province. Mais Bayard, avec sa Cavalerie, & deux mille hommes de pied qui avoient pour Chefs Pierre de Theys d'Hercules, & Philippe de la Tour-Saffenage-Vatillieu, en defendit les avenuës durant deux mois, avec tant d'ordre & de courage, qu'ils furent contraints de porter leurs menaces ailleurs. Guillaume de Gouffier-Bonnivet Admiral de France, avoit pris possession du Gouvernement de Dauphiné ; & en même temps les Etats assemblez par ses ordres dans la ville de Grenoble, avoient accordé au Roi pour don gratuit, vingt mille livres, au Dauphin trente mille, & à lui six mille. Le Dauphiné avoit été chargé, dés le commancement de la guerre, de l'entretenement de six mille hommes de pied. Dés lors cette obligation cessa. Les Troupes Italiennes, qui étoient au service du Roi, firent de grands ravages. S'étant presantées devant la ville de la Coste S. André, & l'entrée leur en étant refusée, elles la forcerent. Tout ce que les ennemis ont accoûtumé d'exercer

Envoyé à Gennes.

Gentilshommes qui le suivent.

Combat de la Bicoque.

Jaques de Miolans dernier de cette Famille tué.

Mauvais traitemens faits aux Officiers du Senat de Milan.

Bayard defend le Dauphiné contre les Troupes de l'Empereur.

L'Admiral Bonnivet Gouverneur de Dauphiné.

Etats de la Province dans Grenoble.

Don gratuit accordé.

Ravages des Troupes Italiennes du Roi.

Forcent & pillent la Coste S. André.

Digitized by Google

d'exercer de violence dans les Villes ennemies, dont la conqueſte leur a coûté de ſang, ce fut en celle-ci : La pluſpart des habitans furent tuez, les maiſons pillées, & aprés miſes en cendre par le feu. Un ſecours étranger eſt ſouvent auſſi ennemy, que l'ennemy contre qui il eſt appellé. Jean de Poitiers Seigneur de Saint Vallier, qui avoit repaſſé en France avec le Chevalier Bayard, ſe trouva enveloppé dans vne mauvaiſe affaire qui ruina ſa fortune. Le Connêtable Charles de Bourbon n'étant pas ſatisfait du Roi, avoit traitté avec l'Empereur, qui mêmes pour le gagner, lui avoit promis Eleonor ſa ſœur. Il étoit en ſuite ſorti ſecrettement de cét Etat, pour ſe retirer dans ceux de l'Empereur. Il paſſa le Rhône demi lieuë au deſſous de Vienne, & entra dans le Dauphiné, n'étant accompagné que de Pomperau, ſans Pages & ſans valets. Ils feignirent de ſuivre le grand chemin de Grenoble, tant qu'ils furent à la veüe de ceux avec qui ils avoient fait ce trajet. Mais aprés ils tournerent vers Saint Antoine à travers les bois. Ils paſſerent trois nuits dans la foreſt de Chambaran, où le lendemain qu'ils en furent ſortis, arriverent cinquante Gens d'Armes de la garde du Roi, pour les y chercher. Enfin ils entrerent par le Pont de Beauvoiſin dans l'Etat de Savoye, & de là dans le Comté de Bourgogne. Poitiers qui étoit ſon allié & l'vn de ſes plus confidants, fut accuſé de n'avoir pas ignoré ſon deſſein, & de l'avoir même favoriſé. Il fut arreſté dans Lyon, où le Roi étoit, & depuis condamné à perdre la teſte. Le déplaiſir qu'il eut de ſe voir perdu fut tel, qu'en vne nuit les cheveux lui blanchirent ſi abſolument, que ceux qui l'avoient en garde, le prirent le lendemain pour vn autre. Les paſſions violentes font en vn moment des impreſſions ſur les corps, qui apprennent bien qu'il eſt vray que l'imagination en eſt la maîtreſſe, & qu'ils ne lui ſont qu'vne table où elle ſe peint elle-même, quand elle le veut. Cette peine fut changée en vne plus douce : le Roi la convertit en priſon perpetuelle ; & encore Saint Vallier en fut tiré quelques années aprés. Jean Patarin Preſident du Senat de Milan, Leon & quelques Officiers de ce même Corps, avoient été arreſtez preſques en même temps, & conduits en divers lieux, par le commandement du Roi ; Patarin & Leon dans le Château de la Tour Dupin, & les autres à Grenoble. Depuis ils furent conduits à Paris, & s'étant juſtifiés de ce qu'on leur imputoit la perte du Château de Milan, ils furent mis en liberté. La France étoit ravagée par des Troupes de voleurs qui marchoient en gens de guerre, ſous la conduite de Maclou qu'elles avoient éleu pour leur Roi : c'eſt le titre qu'elles lui impoſerent. Ils avoient été battus par des Troupes que le Roi avoit envoyées contre eux ; mais non défaits : De ſorte qu'étant deſcendus vers le Lyonnois & le Foreſts, quinze cents d'entre eux paſſerent le Rhône, & ſe répendirent dans le Viennois, où ils ne trouverent rien qui leur reſiſtât. Mais Bayard y accourut promptement, & ſa reputation qui marchoit devant lui, les mit en fuite avant qu'il fût arrivé.

Reflexion.

Le Seigneur de Saint Vallier accuſé d'être complice du Cõnêtable de Bourbon.

Fuite du Connêtable.

Saint Vallier arreſté, ſon procez lui eſt fait.

Ses cheveux deviennent tous blancs en vne nuit.

Reflexion.

Divers priſonniers pour même ſujet en divers lieux du Dauphiné.

Troupes de voleurs ſous vn Roi qu'elles ſe font.

Chaſſez de Dauphiné par Bayard.

II.

IL paſſa aprés en Italie, où Guillaume Gouffier Sieur de Bonnivet Amiral de France, & Gouverneur de Dauphiné, commandoit l'Armée Royale pour la conqueſte de Milan. Ce voyage fut mal-heureux ; Bonnivet n'y gagna pas de l'honneur, il n'y en eut que pour Bayard ; mais il y perdit la vie. Bonnivet ayant aſſiegé Milan, Bayard durant ce Siege alla attaquer Lode & la prit ; & jetta aprés des hommes & des vivres dans le Château de Cremone, que les François tenoient encor. L'Hyver fit lever le ſiege de Milan ; mais Bonnivet s'obſtina à le vouloir tenir comme blocqué. Il ſe logea avec le gros de l'Armée dans Biagras, & Bayard avec deux cents hommes d'armes, & peu d'Infanterie dans le village de Rebec. Bottieres étoit Lieutenant de ſa Compagnie de Gens d'Armes, & Michel de Poiſieu y avoit auſſi Commandement. Il y avoit quinze mille hommes dans Milan : & ce poſte qui étoit des plus avancés, n'étoit pas tenable. Bayard vid bien que le General ne l'envoyoit

Bayard en Italie.

Officiers de la Compagnie de Bayard.

Digitized by Google

l'envoyoit l'a que pour l'y faire perir : Neantmoins, il obeït aprés avoir fait connoître qu'il n'ignoroit pas le peril où l'on le jettoit ſans neceſſité. Quelque temps aprés il fut attaqué la nuit par le Marquis de Peſcaire, qui n'en vouloit qu'à lui. L'honneur d'avoir pris Bayard auroit été plus grand à ce Chef, que celui de prendre Milan à Bonnivet. Mais aprés avoir ſoûtenu la premiere impetuoſité des ennemis, il fit vne retraite digne de lui, n'ayant perdu que dix hommes. Comme il fut arrivé à Biagras, il ſe plaignit à Bonnivet de ce qu'il l'avoit abandonné : Ils en vinrent l'vn contre l'autre à des paroles bien aigres, & ſi Bayard eût vécu d'avantage, il auroit tiré par les armes raiſon de l'injure que ce Chef enuieux de ſa gloire lui avoit faite. La retraite de toute l'Armée de Biagras, & du Milanois, ne
30 mars. lui fut pas auſſi heureuſe que celle de Rebec. Il receut vne arquebuſade au côté droit, qui lui briſa l'épine du dos, en vne charge que firent ſur l'arriere-garde huit cents arquebuſiers Eſpagnols, & douze cents chevaux legers. Quoy que le coup fut mortel, neantmoins il les repouſſa. Ne lui reſtant preſque plus de vie, ſa vertu lui en tenoit lieu, & l'animoit ; c'en fut le dernier effort. Comme il eut receu le coup, *Ieſus*, dit-il, *helas mon Dieu ! Ie ſuis mort.* Il baiſa la croiſée de ſon épée, & prononça quelques prieres à haute voix. Aprés les ennemis s'étant éloignez, il lui vint vne défaillance qui peignit ſur ſon viſage la pâleur de la mort. Il tint ferme, pourtant, s'étant appuyé à l'arçon de ſa ſelle, & demeura en cét état juſques à ce que Jaques Joffrey ſon Maître d'Hoſtel, lui eût aidé à deſcendre avec quelques Suiſſes qui ſe trouverent là. Il commanda que l'on le couchât ſous vn arbre le viſage tourné vers l'ennemy, & qu'on lui mit vne pierre ſous la teſte. *N'ayant jamais tourné le dos devant l'ennemi*, dit-il, *je ne veux pas commancer à la fin de ma vie.* Il pria d'Alleg re de dire au Roi qu'*il mouroit tres content, puis qu'il mouroit pour ſon ſervice, & que le ſeul regret qu'il avoit, c'étoit qu'avec la vie, il perdoit le moyen de le ſervir plus long-temps.* Aprés il fit ſon teſtament militaire : Il inſtitua ſon heritier vniverſel George du Terrail ſon frere ; & s'il mouroit ſans mâles, ou ſes mâles ſans mâles, il lui ſubſtitua Gaſpard du Terrail Sieur de Bernins ſon couſin, qui étoit dans l'Armée, & les mâles deſcendans de lui. Le Connêtable de Bourbon, qui pourſuivoit l'Armée, étant ſurvenu, lui témoigna ſon déplaiſir par ces paroles que l'on a conſervées, telles qu'elles ſortirent alors de ſa bouche. *Ha Capitaine Bayard ! Que je ſuis marri & déplaiſant, de vous voir en cét état : Ie vous ay toûjours aimé pour la grande prouëſſe & ſageſſe qui eſt en vous. Ha que j'ay grand pitié de vous.* La réponſe de Bayard fut heroïque : *Monſeigneur, je vous remercie*, lui dit-il, *il n'y a point de pitié en moy, qui meurs en homme de bien, ſervant mon Roi : Il faut avoir pitié de vous, qui portez les armes contre vôtre Prince, vôtre partie, & vôtre ſerment.* Le Prince ne fut pas offenſé de cette liberté : il tâcha même de ſe juſtifier par le recit des cauſes de ſa diſgrace, & des motifs de ſa fuite hors de France. Bayard l'exhorta d'vne voix mourante, de ſe reconcilier avec le Roi, de quitter le mauvais parti où ſa paſſion l'avoit precipité ; & ne fit pas difficulté de lui dire, que s'il ne le faiſoit, *avec les biens il perdroit ſon honneur à jamais.* Voila l'entretien qu'ils eurent enſemble : Et le Marquis de Peſcaire, l'vn des plus grands & des plus genereux Capitaines que l'Italie ait produit, arriva comme Bourbon s'en alloit. Il aborda Bayard, avec des témoignages d'vn profond reſpect, comme l'idée vivante d'vn parfait Capitaine. Il fit tendre ſon pavillon au tour de l'arbre, & y dreſſer ſon lit, aida lui-même à coucher Bayard, lui tenant la main, & la lui baiſant. Les Chirurgiens viſiterent ſa bleſſure, & l'ayant jugée mortelle, ils le dirent au Marquis, qui fut tres-ſenſiblement touché de la perte irreparable que faiſoient les armes en ce Heros. Prenant congé de lui, il lui laiſſa deux Gentilshommes, & des Gardes pour s'oppoſer à l'inſolence de la ſoldateſque. L'ordre qu'il laiſſa en partant, fut que d'abord que le Chevalier ſe porteroit mort, ſon Corps fut porté au Bourg le plus proche ; ce qui fût executé. Tous

les

Digitized by Google

les honneurs qui auroient pû estre rendus au plus grand Prince, le furent à Bayard. Son corps fut porté en Dauphiné, & enterré dans l'Eglise des Peres Minimes de la Plaine, dont l'Evêque Laurent Allemand son oncle, avoit été le fondateur. Neanmoins, vne place fort honnorable ne fut pas choisie pour son tombeau, dans le Chœur, ou dans le milieu de la Nef. Il fut enseveli presque à l'entrée de l'Eglise, en vne place peu éloignée de l'Eau-benistier, où rien ne paroit qui marque l'honneur qu'elle a d'enfermer les os d'vn aussi grand
1600. Homme. Le Roi Henry le Grand, estant en Dauphiné l'an M. DC. proposa de lui ériger vn Mauzolée qui répondît à sa reputation; Mais les desseins des Rois, lors qu'ils n'ont pour objet, qu'vn merite qui n'est plus, sont presque toûjours étoufez, par d'autres que les choses presentes font concevoir. L'an
1519. M. DXIX. les Etats de la Province resolurent de lui rendre ce devoir; & firent vn fonds de mille livres, pour l'employer à son monument. Mais, il a été diverti; & il a fallu qu'vn particulier ait acquitté cette publique obligation. C'est Scipion de Pollod Seigneur de Saint Agnin, qui ne pouvoit, en érigeant vn monument à Bayard, s'en faire de plus durable. Il mourut âgé
48. de XLVIII. ans seulement, le dernier jour du mois d'Avril de l'an M. DXXIV.
1524. à six heures aprés midy, ayant été blessé environ les dix heures du matin. Aimar du Rivail, qui avoit souvent conversé familierement avec lui, le represente bien differemment de ce qu'il l'a été dans la Galerie du Louvre, & dans celle du Palais Cardinal à Paris. Il apprend qu'il avoit l'air du visage fort doux, la couleur blanche, la peau delicate, le nez long, vn peu étroit, & aquilin, la taille avantageuse, fort droite, & fort dégagée. Il étoit gresle, & neanmoins robuste, & fort, il ne portoit point de barbe, & ses cheveux étoient châtains. Jamais homme n'a été plus vniversellement estimé. Le Roi le regreta toûjours, &, ce qui lui est vn éloge qui l'éleve sur les plus fameux Guerriers, toutes les nations lui ont donné, d'vn commun consentement, & d'vne commune voix, le glorieux titre de Chevalier sans peur & sans reproche.

Son corps porté en Dauphiné. Son Tombeau. Negligé. Reflexion. Honoré par Pollod Saint Agnin. Portrait de Bayard.

III.

BOurbon, à qui l'Empereur étoit redevable, de l'heureux succez de ses Armes, lui persuada de les porter en France. Il lui en faisoit esperer la conqueste: la resolution fut prise de l'attaquer par le Dauphiné; ce qui obligea le Roi d'y envoyer François de Chabanes. Il assembla premierement les Etats de la Province dans Grenoble, &, aprés, la Noblesse dans Romans. Les Etats promirent de conserver la Province de leurs propres forces, & demanderent seulement que l'on ne leur envoyât point des Troupes étrangeres, apprehendants moins l'ennemy que le secours. Quatre mille Gentilshommes se trouverent dans Romans, au jour qui leur avoit été marqué, ayant Antoine de Clermont premier Baron de la Province, à leur teste. Les passages par où l'ennemy pouvoit y entrer, furent fortifiez, & de bonnes Garnisons y furent établies. Clermont fut envoyé à Gap, avec vne partie de la Noblesse, comme à vn poste, d'où il pourroit avec plus de facilité & de promptitude secourir les autres, qui seroient attaquez. L'esprit de Bayard agissoit dans les cœurs, qui d'eux-mêmes auroient apprehendé ce grand peril dont on étoit menacé, si cét exemple encore plus grand ne les avoit & soûtenus, & animez contre leur crainte. Aussi Bourbon, qui étoit bien informé de la maniere dont on se preparoit à le recevoir en Dauphiné, jugea qu'il lui seroit plus avantageux d'attaquer la Provence. Le bruit des armes, quelque grand qu'il fût, ne privoit pas les lettres des soins qui leur étoient deus. Des abus qui s'étoient glissez dans le Gouvernement de l'Vniversité de Grenoble, avoient besoin d'estre corrigez. Meraud Morel, qui de Professeur

Dessein de l'Empereur d'attaquer la France par le Dauphiné. Etats de la Province. Quatre mille Gentilshommes assemblez. Ordres donnez pour la defense. Reglement de l'Vniversité de Grenoble par Meraud Morel.

PPp de

Digitized by Google

de celle de Valence, avoit été fait Conſeiller au Parlement, fut commis pour y travailler. Il le fit par de nouveaux Reglements qu'il lui preſcrivit, & que le Parlement homologa le penultiéme jour du mois de May de cette année M. DXXI V. 1524.
Le plus important fut celui qui reduiſit le nombre des Docteurs Regents à ſept, dont le plus ancien fut le Chef; le ſecond regarda la diſtribution des émoluments.

Bourbon en Provence. On apprehendoit peu les deſſeins de Bourbon, & on ne pouvoit le mieux témoigner. Il avoit pris ſa route vers la Provence; & le Roi y avoit envoyé

Dauphinois dans Marſeille. vne partie des Troupes qui étoient en Dauphiné. Charles Alleman de Laval, à qui vne partie de la Compagnie des Gens d'Armes de Bayard avoit été donnée, & Philippe de la Tour-Saſſenage-Vatillieu, qui commandoit à des gens de pied, furent mis dans Marſeille, dont le ſalut étoit plus important, que celui des autres Villes. Leur courage & leur conduite furent loüez, d'y avoir vtilement contribué, aprés que Bourbon eût été repouſſé de devant ſes

Le Prince d'Orange priſonnier à Vienne. Murailles. Philibert de Clermont Prince d'Orenge, allant ſe joindre à Bourbon, avoit été pris auprés d'Avignon par les Gens du Roi, quelques jours avant le Siege de Marſeille. Il fut envoyé à Vienne, où l'on le garda longtemps dans vne Tour de la Maiſon Royale des Canaux. Elle fut ſa priſon, & elle avoit déja le titre de Tour d'Orange, qu'elle a conſervé depuis ce temps-là. La retraitte de Bourbon, aprés qu'il eut été contraint de lever le Siege de

Siege de Marſeille levé. devant Marſeille, fut vne fuite precipitée, quoi que l'Hyver approchant, ſemblât ne ſouffrir pas de nouvelles entrepriſes. Neanmoins, le Roi fut porté à celle de la conqueſte de Milan, par les conſeils de ceux qui n'en prenoient que

Le Roi paſſe en Italie. des inclinations où ils le voyoient. Il paſſa les Alpes au mois d'Octobre, ayant

Nobleſſe de Dauphiné dans ſon Armée. dans ſon Armée plus de trois cents Gentilshommes de Dauphiné, la pluſpart deſquels avoient Commandement. Meraud de Grolé Seigneur de Châteauvillain, l'avoit ſur mille hommes de pied. Milan ſe rendit, & Pavie fut aſſiegé, avec le ſuccez qui a tant coûté de ſang & de larmes à cét Etat. Preſque toute la Nobleſſe

Bataille de Pavie. de Dauphiné qui ſe trouva au combat, où le Roi fut fait priſonnier, fut auſſi

Gentilshommes de Dauphiné tuez. priſe ou tuée; peu échaperent. Entre les morts Roſtaing de Veſc, Seigneur de Beconne, qui Commandoit cinq cents hommes de pied: François de Berenger Seigneur de Morges, Antoine d'Vrre, Guy de Veſc, Philibert de Rivoire Seigneur de Romagnieu, Girard d'Ancezune, Pierre de Lathier, Humbert de Brot-

Priſonniers. tin, & Claude d'Ancezune, furent les plus ſignalez: comme entre les Priſonniers, Antoine de Clermont, Seigneur de Clermont, Capitaine des cent Gentilshommes de la Chambre du Roi, Bernardin de Clermont Vicomte de Talard, Antoine de Grolée-Meüillon, Seigneur de Breſſieu, Claude Alleman Seigneur de Taulignan, & deux de ſes fils, Guiot de Maugiron Seigneur d'Ampuy, & de Montleant Lieutenant de la Compagnie de cent hommes d'Armes, & des deux cents Chevaux Legers de François de Bourbon Comte de S. Paul; Gaſpard du Terrail Seigneur de Bernins, Michel de Poiſieu Seigneur du Paſſage, Guigue Guiffrey Seigneur de Bouttieres, Philippe de la Tour-Saſſenage Seigneur de Vatillieu, Meraud de Fay Seigneur de Saint Jean de Bournay, Humbert de Grolée Seigneur d'Illins, Claude de Theys Seigneur de Sillans, Laurent de Beaumont Seigneur de Saint Quentin, Jean de Maubec, & Jaques Robe-Miribel; ils firent tous dans le combat, ce que l'on avoit droit d'en attendre. Guiot de Maugiron & Michel de Poiſieu furent dangereuſement bleſſez; Poiſieu mourut quelque temps aprés, & avec lui vn des fils de Claude Alleman, étants au pouvoir de l'ennemi. L'Admiral de Bonnivet Gouverneur de Dauphiné, fut tué preſque aux pieds du Roi, & ce Gouvernement

Laval Gouverneur de Dauphiné par Commiſſion. donné à Charles Alleman Seigneur de Laval, par Commiſſion: La Reine Loüiſe Regente de l'Etat, s'étant avancée juſques à Lyon, d'abord qu'elle eut appris les nouvelles de la priſe du Roi, crût qu'elle ne pouvoit faire de meilleur choix,

Digitized by Google

choix pour mettre cette Province en seureté. Depuis, le Comte de Saint Paul eut ce Gouvernement, & Laval la Lieutenance generale. Le Roi fut conduit en Espagne, n'ayant pas voulu que l'on entreprit rien par la force pour sa liberté. Marin de Montchenu, premier Maistre d'Hostel de sa Maison, ne l'abandonna point. Ce fut bien autant, dans cette horrible désolation, vn effet du zele que du devoir. La flotte qui portoit le Roi & les prisonniers de marque en Espagne, ayant jetté l'ancre auprés de Marseille, le Roi voulut parler à Claude d'Vrre Lieutenant general au Gouvernement de Provence, sous le Comte de Tende, & s'entretint long-temps avec lui. Il lui temoigna entre autres, que la raison qui l'avoit obligé de defendre qu'on n'attentât rien pour le mettre en liberté par la voye des armes, comme tous ses sujets y conspiroient, c'estoit la promesse positive de l'Empereur, de le renvoyer en France, avant que six semaines fussent passées. Qui se fie à ses ennemis, en est lui-même le plus dangereux.

Gouvernemt & Lieutenant General. Le Roi en Espagne. Marin de Montchenu son premier Maistre d'Hostel. D'Vrre Lieutenant General en Provence. Reflexion.

IV.

LE Dauphiné eut plus de part en cette misere publique, que nulle autre Province. Premierement il fut épuisé par les rançons de ses prisonniers, & aprés ravagé par les Troupes qui avoient repassé les Monts, n'y ayant ny Ville, ny Bourg, ny village, qui en fût vuide. Elles commirent en divers lieux, des violences incroyables, & nul ne fut exempt de leur insolence. La Coste S. André fut encore mal traitée cette fois-ci, ayant osé fermer ses portes à cinq cents Italiens, que Jean de Maubec conduisoit au Marquisat de Saluſſes. Ils avoient ordre d'y loger; mais ils s'étoient rendus si redoutables par leurs voleries, que les habitans refuserent de les recevoir, quoi qu'ils leur promissent toute sorte de moderation, & que pour cela ils offrissent même des ostages. Le peuple épouvanté n'est pas capable de raison: Et quand il veut éviter vn mal, il se le procure. La resolution de cette populasse sans chef, fut plus forte que sa resistance: Ils entrerent l'épée à la main, tuerent tout ce qui leur resista, mirent le feu à pluſieurs maisons, & pillerent les autres. En la consternation où étoit tout le Royaume, plaindre ces mal-heureux, ce fut tout ce que l'on pût leur témoigner de ressentiment. Neantmoins, le Marquis de Saluſſes, comme ces Italiens furent engagez dans l'étroit passage de la Roche, peu éloignée de Grenoble, leur fit rendre ce qu'ils avoient volé, encore ce ne fut pas sans murmure, & sans de secretes menaces. Les Gens de Guerre par la raison qu'ils sont persuadez qu'ils ont droit de prendre, croyent que les forcer à rẽdre, c'est leur faire tort. Il n'y avoit que la presence du Roi qui pût mettre fin à ces désordres, ou les rendre moins sensibles par la joye de son retour. L'Empereur ne tint pas la promesse qu'il lui avoit faite. Les promesses que font à leurs ennemis les Princes ambitieux & politiques, en supposent toûjours vne qu'ils se font premierement à eux-mémes, de ne s'obliger qu'autant qu'il leur est avantageux de le faire, à quelques traitez qu'ils viennent. Auſſi le Roi ne fut mis en liberté qu'aprés avoir été arresté durant plus d'vne année. Le Dauphin François & Charles Duc d'Orleans ses fils entrerent en Espagne, comme il en sortoit, & le traité
1528. de Madrid conclu le XIV. de Fevrier de l'an M. DXXVI. ne fut pas vn cõmencement d'amitié entre ces deux Princes; mais le dernier effort de la haine de l'Empereur. Le Roi ayant été rendu aux siens, ne differa pas de s'appliquer serieusement à rechercher les moyens de restablir ses affaires. Il pourveut aux charges vacantes: le Comte de S. Paul fut fait Gouverneur de Dauphiné, & Laval en eut la Lieutenãce generale: Boutieres fut fait Maître de l'Hostel du Roi, & Philippe de la Tour-Vatillieu, que Philippe Chabot Seigneur de Brion, Amiral de France, en la place de Bonnivet aimoit particulierement, commanda sa Compagnie de Gens d'Armes. Quelques Gentilshommes de ce païs furent racheptez des mains des Espagnols, le Roi aïant payé leur rançon. Mais ses Finances estoient entierement épuisées, & sans elles l'envie de faire du bien est plûtost vn chagrin aux ames genereuses,

Desolation du Dauphiné. La Coste S. André mal-traitée par des Italiens. Reflexion. Reflexion. L'Empereur ne tient sa parole. Reflexion. Fils du Roy ostages en Espagne. Traité de Madrid. Retour du Roi. Charge de divers Gentilshommes de Dauph. Reflexion.

Digitized by Google

qu'vne vertu. Il deſira que les Villes de ſon Royaume, & celles de la Prin-
Edit ſur les revenus des Villes non executé en Dauphiné.
cipauté de Dauphiné, qui avoient des deniers d'ottroy, & des revenus com-
muns, lui en donnaſſent la moitié pour vne année ſeulement: Et il en fut fait vn
Edit à Fontainebleau, qui a pour datte le dernier jour du mois de Mars de l'an
M. DXXVI. Mais il ne fut pas executé en cette Province, qui eſtant frontiere, ne 1526.
devoit pas eſtre privée du ſeul moïen qui lui reſtoit, de conſerver les Fortifications
Proteſtans en Dauphiné.
de ſes Villes & de ſes Places. Ces déſordres avoient été favorables aux nouvelles
opinions de Luther, & de ceux qui l'avoient imité. Elles avoient fait inſenſible-
Arreſt du Parlement contre eux.
ment vn tel progrez, qu'elles étoient déja redoutables à la verité. Le Dauphiné
commançoit d'en eſtre infecté. Le Parlement qui s'en apperçeut, s'y oppoſa par ſes
Arreſts, & menaça autant ceux qui les publieroient, que ceux qui les ambraſ-
Reflexion.
ſeroient, du dernier ſupplice, par le fer & par le feu. Il defendit même ſous de rigou-
reuſes peines, la traduction des livres ſaints en noſtre langue. On ne peut attacher
ſes yeux fixemẽt à regarder le Soleil, ſans s'aveugler, ny contempler à nud les myſte-
res ſacrez ſans s'ébloüir. La Letre tuë comme l'eſprit vivifie: Tous ſont ſuſceptibles
des impreſſions de la Letre, mais il en eſt peu qui le ſoient de celles de l'eſprit.

V.

Comete.
IL ſembloit que le Ciel vouloit parler aux hommes par vn Comete: Il avoit déja
fait trembler tout le Septentrion, & il parût ſur la ville de Vienne environ cinq
heures aprés midy du v. jour du mois d'Avril de cette année M. DXXVII. Sa figu- 1527.
re étoit approchante de celle d'vn Dragon ardent: Ayant paſſé ſur le Rhône, il
s'enflamma d'avantage, & s'arreſta ſur l'éminence qu'occupoit le Château de la
Merveilleux.
Baſtie. Là, il ſortit de ce Meteore deux éclats ſi violents, que le bruit qu'ils firent,
ne fut pas moindre que celui de deux coups de canon. On crût que la terre en
avoit tremblé, & quelques-vns aſſeurerent qu'ils s'en étoient apperçeus. Aprés
Armée en Italie ſous Lautré.
il diſparut, ne laiſſant dans ſa trace qu'vne obſcurité pareille à celle qui ſeroit cauſée par vne épaiſſe fumée. Le mois d'Aouſt ſuivant Oddet de Frix, Seigneur de
Lautré, paſſa en Italie à la teſte d'vne Armée, où étoient deux cents Gentilshom-
Deux cents Gentilshommes de Dauphiné.
mes de Dauphiné. Il n'y en eut jamais de mieux diſciplinés, ny de Soldats plus
retenus. Ils paſſerent à travers cette Province, comme ſi ç'avoit été vne proceſſion
Bonne diſcipline de cette Armée. Reflexion.
de Religieux bien mortifiez. Il n'y eut entre eux ny blaſphemes, ny emportement,
ny mauvaiſe action: Et neantmoins ils perirent tous miſerablement. La vertu peut
beaucoup, mais elle n'eſt pas toute-puiſſante. Alleman Laval, qui commandoit
Morts de vn Naples.
le Corps le plus fort de la Cavalerie, finit ſes jours devant Naples, par vne ma-
ladie ſi violente, qu'elle ruina l'Armée. Lautré même en mourut. Guiot de Mau-
Maugiron ſuccede a Laval.
giron ſucceda à Laval en la Lieutenance de Roi en Dauphiné. Si Laval avoit eu à ſe
choiſir vn Succeſſeur, il n'auroit jugé nul autre plus digne de cét honneur. Le Dau-
phin & le Duc d'Orleans étoient encore priſonniers en Eſpagne, & tant de mauvais
ſuccez ſembloient éloigner leur liberté. On apprehendoit de nouveaux mal-heurs,
& la venuë de l'Empereur en Italie, faiſoit beaucoup craindre, & tout ſoupçonner.
Le Prince d'Orange, qui n'eſtoit ſorty de la Tour de Vienne qu'aprés la délivrance
du Roi, commandoit l'Armée Imperiale, Bourbon ayant été tué devant Rome. Il
avoit quelques amis en Provence & en Dauphiné, à cauſe de ſes Terres: Dailleurs
on travailloit à mettre en liberté le Dauphin & ſon frere, & pour cela diverſes
conferences avoient déja été faites dans la ville de Cambray. Pour s'aſſeurer con-
Eſtats de Dauphiné.
tre les pratiques du Prince, & pour déliberer ſur la délivrance du Dauphin, les
Don au Roi pour la rançon du Dauphin.
Etats de cette Province, & la Nobleſſe en Corps, furent aſſemblez au commance-
ment du mois de Decembre de l'an M. DXXIX. Il y fut fait don au Roi de dix mille 1529.
écus d'or, pour la rançon du Dauphin, & ordonné qu'il ſeroit procedé inceſſam-
Reveuë de la Nobleſſe. Reflexion.
ment à la reveuë, & au dénombrement des maiſons Nobles de la Province. Dans la
Morale, ceux-là ſont vrais Nobles, qui meritent de l'eſtre, mais dans la Politique

de

de la pluſpart des Nations eſtre né Noble, vaut mieux que meriter de l'eſtre. En ſuite il fut verifié qu'il y avoit juſques à deux mille maiſons Nobles dans toute l'étenduë de la Province ; c'eſt à dire dans le haut Viennois, & dans la Terre de la Tour, cinq cents ; dans le bas Viennois, deux cents cinquante ; dans le Graiſivodan, quatre cent ſeize ; dans le Gapenſois, quatre vingt ſept ; dans l'Ambrunois, vingt-cinq ; dans le Briançonnois quinze ; dans les Baronnies de Meüillon, & de Montauban, cent ; dans les Comtez de Valentinois & de Diois, & dans le Dioceſe de S. Paul Trois Châteaux, cent quatre-vingt dix. Celuy que le Roy jugea le plus capable de traiter avec l'Empereur, fut Antoine de Clermont Vicomte de Clermont & de Talard. Il fut envoyé Ambaſſadeur à ce Prince, de qui il obtint, pour la liberté du Dauphin & du Duc d'Orleans, preſque tout ce que l'on deſiroit. C'eſtoit vn homme de grand jugement, & d'vn eſprit né à la negotiation. Auſſi il ne fut pas honoré de cette ſeule Ambaſſade, il le fut encore de deux autres, l'vne au Pape, & l'autre à la Republique de Florence : Et en toutes le Roy fut tellement ſatisfait de ſon ſervice qu'outre qu'il le fit l'vn des Gentilshommes de ſa Chambre, honneur qui ne ſe donnoit qu'à la grande naiſſance, ou à la grande vertu, & Baillif de Viennois, il eut toûjours pour lui vne ſi particuliere eſtime, qu'il ne lui refuſa jamais rien. Les biens de Jaques & de François de Rivoire luy ayant eſté confiſquez, à cauſe des crimes où ils eſtoient tombez, il lui en fit don eſtant à Troyes, le mois de Janvier de l'an M. DXXXIX. Il ne veſcut pas long-temps aprés ce témoignage de la reconnoiſſance & de l'affection de ſon Prince. Charles III. Duc de Savoye, eſtoit bien avant dans celle de l'Empereur, auſſi le Roi fut perſuadé par cette conſideration, d'employer ſa faveur auprés de ce Prince. Ce n'eſt pas que l'on ſe fiât à lui ; car on eſtoit trop certain, que de quelque diſſimulation dont il obſcurcît ſes penſées, elles eſtoient tournées toutes contre la France. Vne occaſion, qui arriva cette même année, ſervit à appuyer le jugement que l'on en faiſoit. Martin de Paſſeran eſtoit priſonnier dans Château-Dauphin. Quoi qu'il n'y eût point de guerre entre les deux Eſtats, ſi eſt-ce que Pierre Renaud ne laiſſa pas de faire vne acte d'hoſtilité d'vne ſi grande importance, que l'on ſe figura aiſément qu'il n'avoit rien entrepris ſans la participation du Duc ſon Souverain. Il partit la nuit de la veille de Noël de la même année, du lieu des Barges, ſuivi d'environ quatre cents hommes armez, pour ſurprendre cette Forteresſe. L'allarme eſtant portée au Bourg de Saint Euſebe, la Marquiſe de Saluſſes qui y eſtoit couchée, ne pût que ſe ſauver à demi nuë dans l'obſcurité, & preſque tous les habitans firent comme elle. Mais comme il fut à la veüe de Château-Dauphin, il reconnût que ſon deſſein eſtoit découvert, & qu'il n'eſtoit pas aſſez fort pour attaquer cette Place. Il ſe retira d'abord, & on ne douta plus de la rupture entre le Roi & le Duc. Mais celui-ci ayant déſavoüé Renaud, le Roi ſans penetrer plus avant feignit d'eſtre ſatisfait. Dans certaines conjonctures où l'on eſt bien aiſe que la verité n'éclate pas, c'eſt de la prudence ſi elle paroit, de feindre, ou que l'on ne l'écoute point du tout, ou que l'on ne comprend pas ce qu'elle dit.

Nombre des maiſons Nobles.

Le Vicomte de Talard envoyé à l'Empereur.

Ses autres Ambaſſades.

Confiſcation des biens de Rivoire donnez à Clermont.

1539.

Hoſtilité du Duc de Savoye en Dauphiné.

Contre Château Dauphin.

Déſavoüée par le Duc.

Reflexion.

VI.

APrés vne longue negotiation, le Dauphin & le Duc d'Orleans furent rendus au Roi leur pere, ce fut par la concluſion du traité de Cambray. Clermont eut ordre de les recevoir ; mais eſtant arrivé à Angouleſme, il y mourut âgé ſeulement de trente-ſix ans. Son corps fut porté en Dauphiné, & enterré dans la Chapelle de Clermont, contiguë à l'Egliſe de la Chartreuſe de la Sylve Beniſte : La joye qu'eut le Dauphiné de la délivrance de ſon Prince, ne ſçauroit s'exprimer. Elle parût dans les feux d'artifice, dans les Proceſſions publiques, & dans les actions de graces qui en furent renduës à Dieu, durant pluſieurs jours, dans les meilleures Villes. On n'oublia rien dans Vienne de ce qui pouvoit la rendre viſible, &

Les Fils de France rendus.

Clermont enterré au devant.

Joye en Dauphiné pour le retour du Dauphin.

Digitized by Google

Reflexion. jamais on n'y avoit veu tant de magnificence. On ne rend pas tout ce que l'on doit à de pareilles actions, ſi on ne les honore de quelque eſpece de culte, qui participe de celui qu'exige la Religion. On eſpera que la Maiſon Royale eſtant ainſi reunie, l'Eſtat en ſeroit plus formidable à ſes ennemis, ſa paix plus ferme, & ſon repos plus ſolide. Les peuples qui ne raiſonnent que ſur les apparences, ſe promettent comme infaillible tout ce qu'ils deſirent ardemment. La ville de Grenoble avoit obtenu trois Foires franches du Comte de Saint Paul, Gouverneur de la Province, deux ans auparavant; mais le temps n'eſtant nullement propre au commerce, elles n'avoient pas eſté publiées. Elles le furent le XXVI. du mois de Novembre de cette année-ci, rien ne s'oppoſant plus à leur effet, ni au bien qu'elles promettoient à cette Ville. Antoine Paviot, Martin Mallet, Claude Magnin, & Ennemond Roſſignol, comme Conſuls eurent, le ſoin d'en commancer ainſi l'établiſſement. Le premier eſtoit Gentilhomme, cette premiere place eſtant affectée à la Nobleſſe. Ces Foires furent accordées franches, & libres, & de cinq jours chacune. La premiere commance le jour de Saint Vincent au mois de Janvier, la ſeconde le lendemain de Noſtre Dame de mi-Aouſt, & la derniere, le quatriéme jour du mois de Decembre. Par le commerce les Villes & les Provinces ſe communiquent mutuellement leurs biens, comme par vne circulation qui les porte des vnes aux autres: Les differentes parties du corps humain ſe communiquent leurs eſprits & leurs actions entre elles, par celle du ſang. Neantmoins l'évenement ne répondit pas d'abord à leur eſperance. Vne horrible famine affligea cette Province l'année ſuivante: le prix du ſeſtier de froment fut dans Grenoble de douze florins: De ſorte que les peuples de la campagne furent reduits à cette miſere, que de paiſtre l'herbe dans les prez. Il en mourut vne multitude infinie dans cette Province, & dans les Provinces voiſines: car ce mal leur fut commun. Il fut ſuivi d'vne peſte qui dura deux années. Elle ravagea Grenoble & Vienne, & donna dans Grenoble à Gaſpard Fleard, premier Conſul, l'occaſion de témoigner à ce peuple ſon zele; & à Soffrey de Chapponay, Preſident de la Chambre des Comptes, celle de faire voir dequoi eſt capable l'amitié conjugale. Etant arrivé de Lyon à Grenoble, il apprit que ſa maiſon n'avoit pas eu plus de privilege que les autres, & que deux de ſes domeſtiques étoient morts d'vne peſte bien reconnuë. L'vn d'eux étoit la ſuivante de ſa femme, qui étoit dans vne crainte mortelle: Elle étoit groſſe, & il fut touché pour elle de tant de pitié, que mépriſant le ſoin de ſa vie pour en avoir de celle d'vne perſonne qui lui étoit ſi chere, il ſe jetta dans ce péril, qui fait peur aux plus déterminez: Il entra dans ſa maiſon, ſa chaſte amour fut à tous deux vn antidote; la peſte n'y fit pas d'autres progrez. Elle ceſſa dans Vienne au commancement de l'an M. DXXXIII. La Reine Eleonor y entra le VIII. de Juillet; elle ſuivoit le Roi au voyage qu'il fit cette année en Provence & en Languedoc. Il deſcendit par les montagnes d'Auvergne, & la Reine par le Rhône. Son entrée dans Vienne fut magnifique, & le preſent que lui fit la Ville le fut auſſi. Ce fut d'vn vaſe d'or couvert, & l'art y augmentoit le prix de la matiere: Le couvercle finiſſoit par vn Phœnix brûlant tres-artiſtement élabouré. Il peſoit trois onces deux marcs & dix-huit deniers. Quoi que le Roi, s'approchant comme il faiſoit de cette Province, lui dût eſtre vne plus grande ſeureté contre ſes ennemis, les Savoiſins ne laiſſerent pas neantmoins d'y commettre divers actes d'hoſtilité. Il n'y avoit point encore de rupture declarée avec le Duc: Mais ſon inclination pour l'Empereur eſtant connuë à ſes ſujets, leur eſtoit vne cauſe de haine contre ceux du Roi. Les habitans de Jaillion & des environs, entretent armés en Dauphiné, ſe répendirent comme ennemis dans la montagne de Talles, y pillerent les maiſons qui y étoient, & aprés y mirent le feu. En même temps Sebaſtien de Montbel, Seigneur d'Entremonts, ne faiſoit pas de moindres violences en la montagne de Bonnevent, qui

Reflexions.

Foires franches dans Grenoble.

Publiées.

Reflexion.

Famine dans le Dauphiné.

Peſte.

Exemplaire de l'amitié conjugale en téps de peſte.

Entrée de la Reine Eleonor dans Vienne. 1533.

Preſent qui lui eſt fait.

Actes d'hoſtilité des Savoiſins en Dauphiné.

Violences d'Entremõt contre les Chartreux.

appar

appartenoit aux Chartreux. Il s'eſtoit declaré leur ennemi, & ayant battu & tué de leurs domeſtiques, il ne les menaçoit de rien moins que de les brûler dans leur Convent. Le Parlement craignant que l'effet ne ſuivit les menaces, les mit ſous la protection du Roi, & ordonna que ſes armes écartellées de Dauphiné, ſeroient af- Formalitez. fichées à l'entrée de leurs maiſons. Mais les Officiers du Duc n'oſant pas les en arracher, eurent la hardieſſe de mettre celles de leur maître au deſſous. Ils menacerent même l'Huiſſier qui avoit été envoyé à Montbel, pour lui ſignifier les Ordres du Parlement, de le mettre en lieu où l'on ne le verroit d'vn an. La principale cauſe Cauſe de leur differéd. du different étoient des mines qu'il s'attribuoit dans cette montagne-là: Il en avoit tiré quantité de métail, & l'avoit fait porter en Savoye, ſuppoſant qu'elle dependoit de cét Etat, & ſa Terre auſſi. Le Roi qui en fut adverti, commanda par ſes Lettres

1533. du v. de Novembre M. DXXXIII. au Gouverneur de la Province, de mettre ſous ſa main le Château d'Entremonts, & les autres biens de Montbel, comme d'vn vaſſal tombé en felonnie, le déclarant ſon vaſſal, *Pour ſon Château d Entremonts ſitué en Dauphiné.* C'eſt comme parlent ces Lettres. On travailloit alors dans Grenoble à la conſtruction de la Tour & de la Porte de la Perriere. Il n'y avoit auparavant qu'vn portail de bois, ce qui faiſoit tort à la dignité de la Ville: Et ce nouvel ouvrage étoit l'entrepriſe du Conſul Gaſpard Fleard, que la peſte neanmoins interrompit durant quelques mois. Il fut envoyé aux Etats de la Province ouverts dans la ville de Romans le premier jour du mois de Decembre: Et là il y eut de la conteſtation entre lui & les Conſuls de la Ville de Vienne, pour la ſeance & pour la voix; ceux-ci pretendans la primauté pour l'vne & pour l'autre. Ils diſoient même qu'elle leur avoit eſté accordée dans leur Ville propre, aux Etats qui y avoient été

1503. tenus le mois de May de l'an M. DIII. quoi que la bien-ſeance ſemblât les obliger de la ceder à ceux-là. Neanmoins Fleard s'appuyant d'vne poſſeſſion contraire, qu'il mit en fait, la queſtion fut miſe en déliberation par le Comte de Saint Paul, Gouverneur de la Province. Il en confera avec le Preſident Falque Dautillac, & les Conſeillers Bertrand Rabot, Antoine Caroli, George de SaintMarcel, & Aimar du Rivail; & donnant aux Conſuls de Vienne l'eſpace d'vne année, pour juſtifier plus particulierement qu'ils ne faiſoient de leurs droits par leurs Titres, il accorda cette primauté à Fleard par Proviſion. Cependant l'execution des Ordres du Roi contre Entremonts avoit été differée; de ſorte qu'ayant eu le temps de s'accommoder avec les Chartreux, il l'avoit fait. Ils le ſervirent vtilement à obtenir pardon du Roi: Et quelques années aprés il épouſa Beatrix Pacheco premiere Dame d'honneur de la Reine Eleonor. Le Dauphin ayant honoré ce mariage de ſa preſence. Si l'établiſſement des Legionaires que le Roi ordonna à Saint Germain en l'Haye, le mois de Juillet de l'année ſuivante avoit été fait, ces inſultes ne ſeroient pas arrivées. La facilité d'offenſer eſt vne perſuaſion de le faire.

Ordre du Roi contre Entremonts.

Tour & porte de la Perriere à Grenoble bâtie.

Etats de la Province à Romans.

Conteſtation entre les Conſuls de Gren. & de Vienne pour la preſeance.

Accommodement de Entremonts.

Legionaires inſtituez.

Reflexion.

VII.

LA Milice Romaine eſt celle qui a été la mieux reglée, & qui par conſequent a été la plus redoutable. Le bon-heur ſe ſepare difficiliment de la bonne conduite. Le Roi qui eſtoit vn Prince ſçavant, voulut la rappeller, & crût le pouvoir faire, ne manquant ni de bons Chefs, ni de bons Soldats, il établit ſept Legions, & donna ſix mille hommes à chacune. La levée s'en fit en Normandie, en Bretagne, en Picardie, en Bourgogne, en Dauphiné, en Languedoc, & en Guienne. Celle de Dauphiné fut compoſée de deux mille Arquebuſiers, & de quatre mille ou Piquiers ou Halebardiers. C'eſtoit vn Corps d'Armée qui eſtant entretenu, ne pouvoit que beaucoup ſervir, & à la force, & à la gloire de d'Etat. Antoine de Levy, qui avoit ſuccedé à François de Tournon en l'Archevêché d'Ambrun, comme le Roi ſembloit eſtre tout à ce nouvel établiſſement, lui demanda le reſtabliſſement de ſon authorité dans ſa Ville Epiſcopale. Il ſe plaignit de ce que ſon Procureur

Milice Romaine. Reflexion.

Sept Legiõs établies.

Celle de Dauphiné.

L'Archevêque d'Ambrun demande au Roi d'eſtre maintenu dans ſes droits.

General

Digitized by Google

General au Parlement de Dauphiné l'inquietoit dans ſes droits, quoi que ſes predeceſſeurs euſſent joüi de tous paiſiblement, comme il ſuppoſoit. *Souffrez, Sire,* lui dit-il, *que l'Egliſe que vous honorez comme vôtre Mere, & que vous aimez tendrement comme ſon Fils Aîné, ait encore quelques rayons de Souveraineté dans vôtre Etat. Ce ne ſera ni humilier vôtre Trône, ni obſcurcir l'éclat de vôtre Couronne. Je devray moins à mon droit, quoi que legitime, qu'à vôtre Royalle liberalité. L'Egliſe veut bien en cette occaſion, Sire, que ſon droit devienne vôtre bien-fait. Dieu vous fait regner ſi glorieuſement, ne refuſez pas à Dieu qu'il regne par vous dans une ville, qui ne ſera jamais mieux vôtre, que quand vous aurez conſenti qu'elle ſoit abſolument à l'Egliſe. Les intereſts de la Religion, dont vous eſtes le ſoûtien & la force, ſont inſeparables des vôtres. Vos Illuſtres Anceſtres n'ont gagné tant de batailles, que pour faire regner le premier Evêque des Chrêtiens, dans la Capitale du monde. Leur ſang, & leurs nobles ſueurs, n'ont pas cherché d'autre recompenſe, que d'avoir porté la Prélature dans le Trône des Ceſars. Sans doute, Sire, vous n'approuverez pas les troubles que me donnent vos Officiers, pour m'oſter ce que les Pepins & les Charlemagnes m'auroient donné. Ayant autant de courage que ces grands Princes, vous n'avez pas moins de pieté. L'un aſſeure vôtre Etat contre les étrangers, & l'autre mes droits contre vos Officiers.* Il adjoûta, *qu'il n'ignoroit pas, que ſous une ſi juſte domination, ce qu'ailleurs on auroit appellé ſervitude, n'eſtoit qu'une liberté inacceſſible aux inſultes, & aux injures.* Et la choſe ayant été miſe en negotiation, il offrit de tenir du Roi en Fief, ſous la Souveraineté de Dauphiné, la Ville & les Châteaux d'Ambrun, & de reconoître en dernier Reſſort, la Juriſdiction du Parlement de Dauphiné : Mais pour cela il demanda recompenſe. Il pretendit que du moins le Roi, comme Dauphin, lui devoit abandonner le Conſulat, les droits des Greffes, les émoluments de la Cour commune de la ville d'Ambrun, & la moitié de la Juriſdiction de Chorges, & de la Terre de Reortiers. Ce furent des propoſitions qu'il fit ; & le Roi ayant, avant que de rien conclurre, deſiré d'eſtre éclairci par le Parlement, & par la Chambre des Comptes, qu'il conſulta leur reſponſe, renvoya l'Evêque en ſon Dioceſe, ſans en avoir pû obtenir du Roi de favorables: Ce temps ne le luy eſtoit pas. Le Roi meditoit de ſe venger du Duc de Savoye, qui ſuivant la paſſion de ſa femme, s'étoit lié d'vne étroite intelligence avec l'Empereur, le mois de Fevrier de l'an M. DXXXV. Il lui declara la Guerre, & fit en même temps marcher vne puiſſante Armée, ſous le Commandement de Philippe de Chabot Admiral de France. Elle fut compoſée entre autres de douze mille Legionnaires, cinq mille deſquels furent tirez de la Legion de Dauphiné. Leurs Commandants furent Antoine de Grolée Seigneur de Breſſieu, & le Seignenr de Forges. La conqueſte de la Savoye ſuivit celle de la Breſſe & du Bugey. Montmeillan fut rendu par François de Clermont Neapolitain, qui prit parti dans l'Armée du Roi. Le Dauphiné fut ainſi mis à couvert des deſſeins des étrangers de ce côté, par leurs propres fortifications. Le Gouvernement de Savoye fut joint à celui de Dauphiné, & donné à Guiot de Maugiron, & pour y rendre juſtice aux nouveaux ſubjets, il y fut établi vn Parlement ; mais la joye de cette conqueſte ne demeura pas long-temps ſans alteration.

Propoſitions de l'Archevêque.

Sans effet.

Guerre contre le Duc de Savoye. 1535.

Armée contre lui.

Commandants.

Savoye cõquiſe.

Gouvernement de Savoye joint à celui de Dauphiné.

VIII.

L'Empereur eſtant de retour de la Guerre d'Afrique, pour faire diverſion des armes Françoiſes, qui achevoient la conqueſte des Places du Duc dans le Piemont, fut perſuadé par Antoine de Leve, de tenter encore vne fois la conqueſte de la Provence. Le Roi étant accouru avec le Dauphin François fit travailler diligemment à la fortification des Villes de Dauphiné. Il paſſa à Cremieu le mois de Juin, & ce fut là qu'il regla les Juriſdictions, par l'Ordonnance qui porte le nom de Cremieu, & a pour datte le XIX. jour du mois de Juin de l'an M. DXXXVI. Deſcendant à Valence, il y fit commancer la Citadelle que l'on y voit preſentement : Il y attendoit 1536.

L'Empereur en Provence.

Villes de Dauphiné fortifiées.

Le Roi à Cremieu.

Ordonnance de Cremieu.

Citadelle à Valence.

Digitized by Google

attendoit le Dauphin, de qui il vouloit être accompagné, afin que sous lui le jeune Prince apprît l'art de la Guerre. Mais le Dauphin, que son courage faisoit voler à cette occasion, de donner des preuves de son courage contre vn aussi grand ennemi que l'Empereur, avoit été empoisonné dans Lyon par le Comte Sebastien de Montecuculli. De sorte qu'estant arrivé à Tournon, il y mourut le X. du mois d'Aoust. Son cœur fut porté à Vienne, & deposé au devant du grand Autel, sous vne lame de bronze. Disdier Tollon de Sainte Jalle mourut environ vn mois aprés, dans la ville de Montpellier. Il avoit été élû Grand Maître de l'Ordre de Saint Jean de Hierusalem, le mois de Novembre de l'année precedante. François de Grolée, Baillif de Lango, si les secrettes pratiques de Garcias Cortez, n'avoient fait tort à son excellent merite, lui auroit succedé : Mais elles porterent l'honneur qui lui étoit dû à Jean Omedes, qui meritant beaucoup, toutesfois le meritoit beaucoup moins. L'Empereur n'eut pas en Provence les succez que sa vanité lui avoit fait esperer, comme infaillibles. Il y perdit la moitié de ses Troupes, & la pluspart de ses meilleurs Chefs ; & ce fut vn coup de sa bonne fortune qu'il n'y perît pas. Le Dauphiné eut bien à souffrir durant cette Guerre. Le Roi ne bougea point de Valence : Il y assembla vn gros d'Armée, dans le dessein d'y arrester l'Empereur, & de lui donner bataille, si le sort des armes lui estant favorable contre Anne de Montmorency, lui permettoit de passer outre, & d'entrer plus avant en France. Il y receut de grands & de fidelles services de la Noblesse, & du peuple de la Province : Les Villes lui parurent si zelées, qu'il en conserva depuis le souvenir, & le leur témoigna en diverses occasions. Celle de Vienne l'ayant prié de confirmer ses privileges, il le fit à Villierscotterers le mois d'Aoust de l'an
1539. M. DXXXIX : & en ce même mois y fut faite l'Ordonnance connuë parmi les gents de justice, sous le titre de l'Ordonnance de Villierscotterets. Mais le Roi n'y parlant que comme Roi de France, & non comme Dauphin de Viennois, le Parlement de Dauphiné refusa de la verifier, sçachant qu'il importoit au bien de cette Province de ne la confondre pas avec le Royaume, comme l'on a depuis fait si facilement. Les mauvaises suites sont le digne fruit des mauvais conseils. Les principaux articles en furent portez en vne autre qui fut concertée pour cette Province ; & il y en fut adjoûté de particulier pour elle, suivant son ancien visage. Le plus avantageux à ceux qui ne plaident que pour estre reglez, & non seulement pour évaporer leur mauvaise humeur, est celui qui ordonne que les Arrests de ce Parlement, en la forme desquels il n'y aura ni vice ni nullité, seront executez en tous leurs chefs, avant qu'il soit permis d'en recourir même par les voyes de Droict. Le Roi l'authorisa à Abbeville le XXIV. jour du mois de Fevrier de la même année. Ce mois en étoit alors le penultiéme : & le XIX. du mois d'Avril de l'année
1541. M. DXLI. elle fut publiée dans le Parlement. Il n'y avoit eu encore qu'vn Président, quoi que dans tous les autres il y en eût plusieurs. Mais Claude Bellievre ayant été élevé à cette dignité, on lui joignit vn second Président : ce fut Gyvais, l'vn des plus hommes de bien qui ait jamais paru entre les Magistrats, & si pauvre, par cette raison, qu'il fallût que le Parlement le fit enterrer. Etre pauvre, c'est vne honte à qui voudroit ne l'estre pas ; mais preferer vne pauvreté innocente à vne richesse criminelle, c'est vne vertu heroïque.

Le Dauphin empoisonné à Lyon.

Meurt à Tournon.

Son cœur enterré dans Vienne.

Mort du G. Maître de Sainte Jalle. Son successeur.

L'Empereur chassé de Provence.

Le Roi à Valence.

Privilege de Vienne confirmez.

Ordonnance de Villierscotterets

Le Parlement de D. ne la verifie. Son motif.

Reflexion.

Ordonnance d'Abeville pour le Dauphiné.

Arrests executez avant tous recours.

Second Président institué au Parlem. de Dauph. Gyvais : sa pauvreté. Eloge.

IX.

Pierre Morel Chanoine de Valence, & de Romans, & Docteur aggregé en l'Vniversité de Valence, avoit gagné du bien en la profession d'Advocat, qu'il avoit exercée avec autant de probité que de sçavoir. Il le voulut tirer de la commune condition des choses perissables, en le consacrant à vn bon visage : il fonda vn College de treize écôliers dans cette Vniversité, & de
1541. deux serviteurs, le XIX. de Fevrier de l'an M. DXLI. & lui donna, avec

College fondé par Pierre Morel.

Dans l'Vniversité de Valence.

Digitized by Google

ſa Maiſon, & ſa Bibliotheque, dequoi les entretenir durant ſept ans à l'étude du Droict Civil, & du Droict Canon. Ce fut ſous le titre de College Royal Delphinal ; les armes du Roi écartelées de celles de Daupbiné, furent miſes, gravées en pierre avec la Salamandre, qui étoit le corps de la deviſe de ce Prince, au deſſus des deux principales entrées. Le droit de nomination de ces treze écôliers fut donné aux principaux Corps de Juſtice & de Communauté de la Province en cét ordre. Il voulut que le Parlement nommât le premier, la Chambre des Comptes le ſecond, Grenoble le troiſiéme, Vienne le quatriéme, Valence le cinquiéme, Ambrun le ſixiéme, Gap, Die, Saint Paul trois-Châteaux, Romans, Montelimar, & le Buis les autres : neanmoins avec cette condition, que les deux premiers ſeroient originaires de la Province, & tous les autres des Villes qui auroient fait choix d'eux ; qu'ils ſeroient tirez des familles incommodées, & non des aiſées ; & que la nomination s'en feroit en Conſeil general, & non particulier. Pour la police, il y établit telle qu'il la jugea la plus vtile ; premierement ayant ordonné que cette nomination ſeroit gratuite, il voulut auſſi que l'entrée des écôliers nommez dans le College, le fût. Il leur defendit de s'appliquer à autre étude que celle du Droict Canon & du Droict Civil ; non pas même à celle de la Theologie, durant ces ſept années. Pour affermir le bon ordre, il ordonna que chaque année, le jour de la Feſte de Touſſaints, il ſeroit procedé en la preſence de deux Docteurs Regents de l'Vniverſité, à l'élection d'vn Recteur, qui ſeroit toûjours celui des treze que les autres jugeroient le plus propre à ſe bien acquitter de cet employ. Le premier qui fut nommé par la ville de Vienne, aprés l'établiſſement de ce College, le fut le XVI. de Juillet M. DXLVI. & ce fut Aimé Joſſerand. Cette excellente inſtitution ne pouvoit qu'eſtre merveilleuſement avantageuſe à tout le Corps de cette Province en general, & à châcun de ſes principaux membres en particulier. Neanmoins elle a été negligée depuis ; & cette negligence, que rien ne ſçauroit excuſer, a été ſon aneantiſſement. Le bien public n'intereſſe que les ames nobles ; & il y en a ſi peu en châque ſiecle, qu'il ne faut pas s'étonner qu'étant ſi mal appuyé, il ne reſiſte ni à l'injuſtice des hommes, ni aux injures du temps. L'amour qu'avoit le Roi pour les Lettres, en inſpiroit à ſes ſubjets ; & les divers Colleges de Paris étoient vn exemple, pour en inſtituer dans les autres Villes où les ſciences étoient enſeignées. Quelques mois aprés, le Roi étant dans Valence, donna ſon approbation au deſſein de Morel, & ne lui fut pas avare des loüanges qu'il meritoit. Ce fut dans cette Ville qu'il fit vne Declaration le mois d'Aouſt de l'an M. DXLII. par laquelle il oſta aux Chancelliers de France, la proviſion de tous Offices, & la confiſcation des fauſſaires du Seau. Ce ne fut pas tant vn Reglement general contre les droits de cette haute dignité, qu'vn chagrin particulier contre Guillaume du Poyet, qui en étoit alors revêtu : auſſi, elle n'a pas été obſervée. Le Capitaine Paulin Baron de la Garde dans le Valentinois, s'étoit bien avancé dans la faveur : Le Roi lui avoit donné le Commandement de ſes Galeres : il avoit fait tant de belles actions ſur la Mer en divers combats, & en diverſes entrepriſes, que ſon nom étoit la terreur des ennemis de ſon Maître. Mais, il n'étoit pas plus vaillant dans les occaſions militaires, qu'adroit & judicieux dans les negotiales. C'eſt pourquoi le Roi lui commit celle de l'Alliance qu'il avoit propoſé de traiter avec Soliman. La Garde ayant fait deux voyages à Conſtantinople, fut ſi agreable à ce grand Prince, qu'au dernier il traitta avec lui en perſonne, & comme l'on dit, bouche à bouche, ſans le miniſtere ni de Viſirs, ni de Baſſas. Il accorda à la Garde tout ce qu'il demanda, & ayant conceu vne haute eſtime de ſa vertu, il la lui témoigna par la correſpondance qu'il entretint depuis avec lui, durant ſon regne. La conqueſte de Perpignan avoit été vn des motifs du voyage du Roi en ce pais. Il ſe l'étoit propoſée pour faire diuerſion des armes de l'Empereur, qui

Nominateur.

Premier nommé pour la ville de Vienne.

1546.

Reflexion.

Ordonnances faites à la Valence.

1542.

Le Capitaine Paulin General des Galeres.

Il traite l'alliance des François avec Soliman.

Digitized by Google

qui menaçoient le Piedmont & l'Italie, & donna la conduite de cette Guerre à l'Admiral d'Annebaut, qu'il tira de Piedmont, où il commandoit comme ſon Lieutenant General. Bouttieres lui ſucceda, & receut en même temps vn renfort de quatre mille hõmes, qu'Antoine Seigneur de Theys dans le Graiſivodan lui mena. Mais l'envie des autres Chefs fut ſi maligne, que pour ne contribuer point à ſa gloire, ils prefererent le blâme de ne ſe porter pas à leur devoir à l'honneur d'eſtre gens de bien. De ſorte que le Roi n'eſtant pas ſatisfait de lui, le Duc d'Anguien fut envoyé en Piedmont, pour y commander, & lui renvoyé en ſa maiſon, pour y attendre les Ordres qui lui ſeroient mandez de la Cour. Les maximes de la politique ne favoriſent la vertu, qu'autant qu'elle l'eſt de la fortune.

Guerre à Perpignan.

Bouttieres Lieutenãt de Roi en Piedmont.

Rappellé.

Reflexion.

X.

ELles n'ont pas de ferme ſuppoſt, ou ells n'en ont point qu'elles n'ébranlent par les violences qu'elles lui font, lors qu'elles en ſouffrent. L'aubeine étoit vne choſe inconnuë à cette Province gouvernée par le droit commun, & où la conſtitution de l'Empereur Frideric avoit toûjours été obſervée, comme elle l'eſt preſentement dans la Savoye. Neanmoins le Procureur du Roi au Bailliage de Vienne, ayant fait naiſtre la queſtion pour ſon intereſt particulier, ſi elle y devoit avoir lieu, cette occaſion l'y fit entrer comme vn droit de ſouveraineté, à l'égard des étrangers, qui ne ſeroient point naturaliſez par Lettres. Les Savoiſiens n'étoient pas du nombre des étrangers, ny par conſequent compris dans cette declaration, qui
1543. fut faite le de l'an M. DXLIII. ils étoient de celui des ſubjets du Roi, & en avoient tous les privileges. Auſſi, juſques alors, ils avoient ſuccedé en Dauphiné, ſoit abinteſtat, ſoit par teſtament; & même que les Dauphinois dans la Savoye: & cette reciprocité n'avoit pas ſouffert d'atteinte ſeulement en nos jours, on a commencé de ne la pas aſſez conſiderer; mais le Roi l'a relevée, en rendant au de Beaumont Cara, la ſucceſſion de Berger, Seigneur des Abbreſt, dont ſes enfans avoient été jugez incapables, comme étrangers. En effet, la Savoye & le Dauphiné ne ſont qu'vne même nation; & le Dauphiné étant vne Principauté particuliere, la Savoye qui ne lui a jamais été étrangere, ne peut la devenir pour l'vſage du droit commun, quand même elle le ſeroit au Royaume de France, à qui il n'eſt, ny ne peut eſtre vni que l'Empire ne lui ſoit rendu. Il ne reſtoit à Charles Duc de Savoye, que quelques villes de Piedmont; où même il y avoit garniſon Eſpagnole; De ſorte qu'il ſe voyoit dépoüillé, & par ſes ennemis, & par ſes amis. Le pretexte du recouvrement de ſon Etat, avoit excité vne ſanglante guerre dans le Piedmont, où le Duc d'Anguien commandoit l'Armée du Roi, & le Marquis du Guaſt, grand & experimenté Capitaine, celle de l'Empereur. La bataille de Cerisolles apprit à ce-
1546. lui-ci le XIV. du mois d'Avril de l'an M. DXLVI. que la victoire aime les jeunes Chefs. Bouttieres, qui étoit dans ſa maiſon du Touvet, quitta ſa ſolitude, & alla ſervir ſous le Duc à la teſte de ſa Compagnie d'hommes d'armes, dans la même armée, que peu de mois auparavant il avoit commandée, comme General. Vne ſolide vertu va à la gloire, par des chemins qui ſont toûjours peur aux ames plus vaines que vertueuſes. On advoüa aprés le combat, que ſon courage & ſa valeur avoient merveilleuſement contribué à la victoire. Quoi qu'il n'en eut pas tout l'honneur, il y eut neanmoins tant de part, que le Roi lui rendit ſa premiere bien-veillance, dont il ſembloit avoir ſuſpendu le cours. Guillaume de Salvaing Seigneur de Boiſſieu, & Remond d'Arces ſon Enſeigne, Pierre de Chiſſey, Marcellin de Chabon, Loüis de Montenard, Charles de Chabrillan, Hugues de Sautereau, Claude de Montchenu, Hector Guers, Jean de la Villette Furmever,

Sans effet.

Inconnuë à l'égard des Savoiſiens.

La franchiſe reſtablie.

Bataille de Cerisolles.

Valeur de Bouttieres & de la Nobleſſe de Dauphiné, pour le gain de la Bataille.

Reflexion.

Digitized by Google

Huges Bectos, Philibert d'Iſerand, & pluſieurs autres Gentilshommes, qui avoient pris parti dans ſa Compagnie, combattirent ſous lui, & acquirent beaucoup de reputation. Celui qui commanda les quatre mille Gruyens envoyez au ſecours du Comte d'Anguien, fut vn Gentilhomme Dauphinois, qu'ils abandonnerent lachement, avec tous leurs Capitaines, qui moururent en gens de cœur, preferants l'honneur à la vie. Paſſin qui avoit beaucoup de nom en ce païs, y perdit auſſi la vie, &, quoi que ce ne fût qu'vn ſimple Gentilhomme, il merita par les bonnes actions qu'on lui vîd faire cette journée, que l'on fit particuliere mention de lui entre ceux que la France y avoit perdus. La vie du Roi ne fut pas longue aprés cette victoire, il mourut le dernier jour du mois de Mars de l'année ſuivante, à l'âge de cinquante huit ans. Son regne ne fut pas heureux à ſa Couronne. S'il fut vaillant & genereux, il ne fut pas moins imprudent & voluptueux : Et jamais il ne ſe fait vn grand Prince d'vn homme qui n'écoute pas la prudence, & qui écoute ſes paſſions. Mais il favoriſa les lettres, & c'eſt par elles qu'il a eu le titre de Grand. Les biens qu'il leur a fait par ſa liberalité, ont plus fait d'impreſſion ſur la pluſpart des eſprits, que les maux qu'il a fait à ſon Etat par ſa conduite peu judicieuſe. Sans leurs ſoins ſa memoire n'auroit pas été agreable à la poſterité : il leur eſt redevable de plus qu'elles à lui. Tant il eſt vray qu'on ne perd jamais ce qu'on leur donne.

Mort du Roi François I.

Son éloge.

Reflexion.

XI.

Etat des lettres en Dauphiné, ſous ce Regne.

Oronce Finé.

Eloge d'Oronce Finé.

PEndant ſon Regne le Dauphiné eut de ſçavants hommes. Le plus celebre fut Oronce Finé, Antoine Geuffray, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Hieruſalem, A. de Chivallet, Gaſpard de Romaneſche, & Guy de Briançon, eurent auſſi du nom. Oronce eut pour pere François Finé, qui pratiqua dans Briançon la Medecine, en laquelle il étoit fort ſçavant. Ayant appliqué dés ſon enfance, ſon eſprit aux ſciences Mathematiques, il y fit tant de progrés, que l'on ne lui diſputa point la premiere place entre les plus grands Mathematiciens de ſon temps. Auſſi le Roi François le choiſit pour les enſeigner publiquement dans Paris, lors qu'il y aſſembla l'an M.DXXX. tous les plus Doctes en châque ſcience. Il les enſeigna comme Profeſſeur Royal, avec vn merveilleux applaudiſſement, & mourut ſous le Regne de Henry II. le VI. jour de l'an M. DLV. à quatre heures aprés midi : ç'avoit été l'heure de ſa naiſſance. Il n'étoit âgé que de LXI. ans, & fut enterré dans l'Egliſe des Carmes. Les plus beaux eſprits lui rendirent les devoirs funebres, par les vers qu'ils écrivirent à ſa loüange, & par diverſes Epitaphes qu'ils lui dreſſerent. Il en fut fait vn livre ſous le titre de, *Funebre ſymbolum aliquot Doctorum virorum viro Doctiſſimo Orontio Finæo.* Scevole de Sainte Marte a fait ſon éloge, & ce lui en eſt vn qui ne cede pas à celui-là que Brianville Finé, homme conſommé dans les belles lettres, & recommandable par ſon eſprit & par ſon merite, ſoit aujourd'huy vn rejetton d'vn même tige. Geuffray s'appliqua à l'Hiſtoire, Chivallet à la Poëſie, Romaneſche à la Juriſprudence, & Briançon à la Theologie. Il fut Prieur du Convent des Freres Mineurs d'Orleans, l'an M. DXII. & a écrit des Commentaires ſur le quatriéme livre des Sentences de Pierre Lombard. Nous avons remarqué ailleurs combien les lettres furent floriſſantes dans Vienne, ſous le Pontificat de l'Archevêque Pierre Palmier. Aimar du Rivail, Aimar Falcoz, François Marc & Meraud Morel, vécurent ſous ce regne, & ſoûtinrent dignement l'eſtime qu'ils avoient merité ſous le precedant. C'eſt vne legere recompenſe aux gens de lettres de tant de veilles & d'inquietudes qu'ils ſouffrent durant leur vie, que l'on parle d'eux aprés leur mort : Mais, toute legere qu'elle eſt, elle eſt encore plus ſolide que les voluptez des vitieux, qui s'ils ne meurent par elles, meurent auſſi entierement avec elles.

Antoine Geuffray, A. Chivallet, G. de Romaneſche, & de Briançon.

1555.

1512.

Lettres dans Vienne.

A. du Rivail. A. Falcoz. Fr. Marc. Meraud Morel.

Reflexion.

Digitized by Google

XII.

LE Regne de Henry II. fut celui de Diane de Poitiers. Elle exerça sur ce Prince la Souveraineté que la Duchesse d'Estampes avoit exercée sur le Roi François I. Mais, Henry avoit moins de force d'esprit, & fut plus soûmis. Aussi la Principauté de Dauphiné étoit toûjours demeurée dans les mains du Roi son Pere, & il n'avoit pas même témoigné de désirer que la possession lui en fût donnée : Tellement qu'il n'avoit porté le nom de Dauphin, que pour le distinguer des autres Princes. Il ne lui fut communiqué que pour l'honneur, & non pour l'authorité. Il fut reservé au Roi dans les Edits, & les Lettres qui regardoiẽt cette Province, où il fut toûjours reconnu, & obeï comme Prince absolument souverain, n'en restant Dauphin que de titre. Dés les premiers mois de son Regne, il confirma les privileges de la ville de Vienne ; & par vne declaration particuliere ; mit les personnes & les marchandises de ceux qui viendroient au Marché public, qui s'y tient chaque Samedy, à couvert de tout empriſonnement, & de toute execution pour dettes
1548. civiles. Cette declaration qui est du mois de Juin de l'an M. DXLVIII. fut verifiée & homologuée par Arrest du Parlement du XIII. du mois d'Aoust suivant, le Vibaillif de Vienne étant commis pour la faire executer. La même année le Roi fit vn voyage en Dauphiné, & de là en Piedmont. A son retour il passa quelque jours du mois de Septembre dans le Château de Meſieu, & y confirma en faveur de Nicolas de Chapponay, Conservateur des Foires de la ville de Lyon, le droit que Char-
1495. les VIII. avoit donné l'an M. CDXCV. à Jean de Chapponay, Presidẽt de la Chambre des Comptes de Dauphiné, de prendre pour son vſage dans sa maison de Fesins, du bois-mort & du mort-bois, dans la Foreſt de Vellen, qui est du Domaine de la Principauté de Dauphiné. Le commerce est l'ame des Villes, & la liberté est celle du commerce. Le Chancellier François Olivier, lui étoit favorable, & à ceux qui professoient cét Art. Pour le relever ou pour le raffermir, il fit trouver bon au Roi d'exclurre des Echevinages & des Consulats, les Magistrats, les Juges Royaux, les Advocats, & les Procureurs, pour les faire tomber dans les mains des Marchands, & des Bourgeois, ou nullement, ou peu lettrez. Eloigner des charges municipales les personnes sçavantes, & exercées dans les affaires de la vie civile, c'est éteindre la lumiere, & esperer que sans elle, on ira d'vn pas ferme à l'objet que l'on s'est proposé. Aussi on s'apperçeut bien-tost des désordres que ce Reglement causa dans les Villes où il fut executé. Entre autres, il le fut dans celle de Vienne, quoi que le Parlement ne l'eût pas verifié, le Chancellier l'y ayant fait porter au nom du Roi. On souffrit que le timon des affaires publiques, fût mis dans les mains des Marchands, qui étoient alors en grand nombre, & fort considerez dans cette ville : & onze ans aprés, il fut resolu dans vne assemblée generale, que les Advocats & les Procureurs auroient part à cét honneur, comme ils l'avoient avant cét Edit. Cette déliberation ayant été suivie de quelques difficultez, tous les interessez nommerent Bertrand de Marillac, Abbé de Thiers, Vicaire General de l'Archevêque Charles de Marillac son frere, & Guillaume de la Court Vibaillif de Vienne, pour les décider. Ils ordonnerent qu'il seroit éleu vne année vn Advocat, & vn autre vn Procureur alternativement, avec les autres Consuls, & que cette nomina-
1560. tion commenceroit à l'égard de l'Advocat l'an M. DLX. ce qui fut executé. Alexandre Rolland, & Etienne Duprat Advocats au Siege de Vienne, s'employerent, par la priere que leurs collegues leur en firent, à procurer ce restablissement, & leurs soins eurent le succez que les plus gens de bien, & les plus sages leur souhaitoient. La guerre s'étant rallumée en Picardie, & en Piedmont contre l'Empereur, cette Province fut celle d'où sortit toûjours le plus prompt secours pour le Piedmont, & le plus agreable au Mareschal de Brissac, qui y commandoit. François de Beaumont, Baron des Adrets, s'y signala en diverses occasions à la teste de quatre mille

Regne de Henry II.
Credit de Diane de Poitiers.
Estat Dauphin ne possede le Dauphiné.
Le Roi François prend le titre de Dauphin à son prejudice.
Privileges de la ville de Vienne confirmez.
Marché libre.
Le Roi en Dauphiné. A Meſieu.
Privilege de la Maison de Chapponay de prendre du bois dans la Foreſt de Vellen, confirmé.
Reflexion. Gens de Iustice exclus des charges Municipales.
Reflexion.
Executé dãs Vienne.
Advocats & Procureurs sont aprés admis.
Arbitres sur ce different.
Guerre en Piedmont.
Le Baron des Adrets y commãde les Lieutenaires de Dauphiné.

Legionaires de Dauphiné, comme leur Colonel. Il fit des merveilles au Siege de Moncalve, & ſi Peguigny Gouverneur de la Place, ſe fût auſſi dignement acquitté de ſon devoir, les Eſpagnols auroient été repouſſez. Ce fut d'où il tira depuis le pretexte de ſa revolte contre ſon Roi, & contre ſa Religion. Laurent de Maugiron, le Baron de Gye ſon frere aîné, Antoine Comte de Clermont, Antoine de Saſſenage Seigneur du Mas, & les Quinſons, freres, y donnerent auſſi en pluſieurs combats, & en divers Sieges, ou faits ou ſoûtenus des marques de leur courage, & de leur zele, à la gloire des armes Françoiſes. L'vn des Quinſons commandoit la Compagnie de Gens d'Armes du Prince de Condé; & l'autre fut tué au Siege de Montcalve en ayant vne à lui. Ce fut l'an M. DLVI. que les Legionaires de Dauphiné entrerent en Piedmont: & le Mareſchal de Breſſac fut tellement ſatisfait de leur ſervice que le Roi ayant commandé que l'Arriereban de cette Province fût levé pour y paſſer, il obtint que cette levée ne fût faite qu'en deniers, qui ſeroient employez à la ſolde & à la ſubſiſtance de ces quatre mille hommes. Alors tout ſembloit rire à la France, le Piedmont étoit en ſeureté, & l'armée que le Roi conduiſoit en perſonne, eut tant d'heureux ſuccez, que l'Empereur s'imagina qu'il ne pouvoit les arreſter, qu'en lui oppoſant lui-même auſſi en perſonne ſa bonne fortune. Les deux Armées ſe rencontrerent à Renti le XIII. jour du mois d'Aouſt de l'an M. DLV. & ſe choquerent. L'avant-garde de l'Empereur fut taillée en pieces, & ſon orgueil abbatu. Bernardin du Mottet, Gentilhomme de Graiſivaudan, fit de ſi belles actions en ce combat, qu'il merita, aprés que l'ennemi eut été mis en fuite, & eut laiſſé au Roi la victoire, ſans oſer plus la lui diſputer, vne recompenſe digne de ſa vertu. Le Roy le fit Chevalier le même jour, lui ayant donné la ceinture militaire, & l'accollée de Chevalerie de ſa propre main. Ce prix égaloit le merite, puis que même ç'en eſt vn aſſez grand aux actes les plus heroïques, que ſon Roi en ſoit le témoin. La vertu eſt fiere, quand elle peut reprocher dans ſes ſecrettes penſées, leur ingratitude aux Puiſſances, elle eſt aſſez vengée d'elles, & aſſez ſatisfaite de ſoy, pour ne rien deſirer au delà.

Ses exploits.

Sujet de ſon mécontentement.

Nobleſſe de Dauphiné en Piedmont.

Arriereban en deniers.

1556.

Combat de Renti.

1555.

B. du Mottet fait Chevalier.

Reflexion.

XIII.

Les Guerres ne troublerent pas le cours des affaires civiles; le different qui étoit entre les trois Ordres pour le fait des Tailles, dont les deux premiers pretendoient ſe décharger, les occupoit: & la haine qu'il avoit fait naître entre eux, ne nuiſoit pas au zele qu'ils devoient avoir pour le bien de l'Eſtat. Les villes de Grenoble, de Valence, de Romans, & de Vienne, ayant conferé enſemble dans celle-ci par leurs Deputez, le V. & le XXVI. du mois de Fevrier de l'an M. DLV. envoyerent à Paris pour la defenſe de l'intereſt de leur ordre, François de Combes Conſul de Valence, André Dubois Bourgeois de la ville de Vienne, & Gabriel Loiron Secretaire de celle de Romans. Ils eurent ordre de s'adreſſer au Duc de Guiſe, Gouverneur de la Province, & au Comte de Clermont Lieutenant de Roi, & de procurer à leur cauſe leur protection. Mais nous verrons ailleurs quel fut l'effet de cette députation. Les deux premiers Ordres s'attachants avec obſtination à la liberté dont ils joüiſſoient, & le dernier à la penſée qu'ils l'avoient vſurpée, ils l'ont perduë également les vns & les autres. Car mettre ſa Patrie par la realité des Tailles dans la ſervitude, ce n'eſt pas ſe mettre en liberté, ny diminuër la penſanteur de ſes fers. Des Foires franches furent établies la même année dans la Parroiſſe de Dieu-le-fit; & deux années aprés, dans celle de Châtillon de Diois, par la gratification que le Roi leur en fit. Il ne reſiſta pas à la reſolution du Chapitre de l'Egliſe Nôtre Dame de Grenoble de ſe ſeculariſer: il le lui avoit permis par l'interceſſion du Cardinal de Lorraine dés l'an M. DLIV. Le plus preſſant motif que l'Evêque, le Doyen, & les Chanoines propoſerent, fut que ſi cette obligation d'avoir profeſſé, par les vœux ordinaires & ſolemnels, l'Ordre de Saint Auguſtin ceſſoit

Different entre les trois Ordres de Dauphiné, pour les Tailles.

Conferances villes dans Vienne ſur ce ſujet.

Deputez à Paris.

Reflexion.

Foires dans Dieu-le-fit.

Dans Châtillon.

Secularisation du Chapitre de l'Egliſe N. D. de Grenoble.

1555.

1554.

Digitized by Google

ceſſoit d'étre vne condition neceſſaire, ſans laquelle on ne pouvoit étre receu à remplir ces dignitez & ces Offices, il ſe preſenteroit des hommes qui les meriteroient mieux, & par leur naiſſance, & par leur erudition. C'étoit faire vn étrange jugement du Monachiſme : le Pape Paul IV. accorda cette ſecularisation, par ſa
1557. Bulle du XXV. du mois de Juillet de l'an M. DLVII. & l'execution en fût ordon-
1559. née par Arreſt de l'XI. du mois de Juillet de l'an M. DLIX. ſans prejudice des fondations Delphinales. Il n'y eut pas d'autre modification. Les nouvelles opinions, ſur la matiere de la Religion, étoient goûtées de pluſieurs eſprits qui blâmoient dans l'ordre Eccleſiaſtique la richeſſe & la licence. Neantmoins elles ne furent pas alors vn obſtacle au deſir de ce Corps, où il y a toûjours eu & vertu, & moderation. Le Duc de Guiſe, Gouverneur de la Province, étoit l'ennemi declaré de ces nouveautez, perſuadé qu'il étoit, que la Religion n'en peu ſouffrir d'eſſentielle, qui n'y apporte quelque profanation. Pour éviter leur progrés dans ſon Gouvernement,
1558. & pour y établir plus fortement ſon authorité, il reſolut, dés l'an M. DLVIII. d'y envoyer Hector de Pardaillan Sieur de la Motte-Gondrin, avec la qualité de Lieutenant de Roi. En effet, il la lui fit donner en même temps ; mais ce ne fût pas ſans vn murmure general de la Province. Si eſt-ce qu'étant arrivé à Lyon, les habitans de Vienne lui firent leur compliment dans cette Ville-là, par leur Deputé, & ſe preparerent à le recevoir dans la leur, avec les honneurs dûs à cette dignité. C'eſt vn des principaux privileges de Dauphiné, qu'il faut neceſſairement que le Gouverneur general, ou le Lieutenant de Roi, qui y commandent, y ſoient naiz. Le Duc de Guiſe ne l'étant pas, ce fut ce qui porta tous les Corps à témoigner qu'ils ne reconnoîtroient point la Motte-Gondrin, qui lui étoit auſſi étranger. Ils le lui firent ſçavoir, de ſorte qu'aprés qu'il eût preſſenti qu'il ne ſeroit point obeï, ne voulant pas commettre ſon honneur ni l'authorité du Roi au hazard d'vn refus, il ne paſſa pas outre & ſe retira. Deux années aprés, il reviendra, mais ce ne ſera que pour perdre miſerablement la vie, & non pour trouver des eſprits mieux diſpoſez pour lui. Le Roi, dont l'ame n'avoit que bonté & douceur, ne voulut pas emporter, par l'authorité, ce qui ne pouvoit l'étre par la juſtice, contre le droit d'vne Province obeiſſante, appuyé d'vne poſſeſſion immemoriale. Quand les Souverains gouvernent eux-mémes, & agiſſent avec liberté, ils ne ſe figurent pas, comme font ſouvent leurs Miniſtres, que ceder à la raiſon, ce ſoit faire tort à la ſouveraine Puiſſance, qui ſans la raiſon, n'eſt qu'vn ſouverain mal. Il avoit perdu l'année precedante vne bataille auprés de Saint Quentin, qui n'auroit été à vn Prince plus vigoureux, qu'vne perſuaſion de tenir bon ; mais celui-ci vid ſa vertu tellement ébranlée, que l'on douta s'il en avoit de ſolide. Dabord il ſe crût en danger, & ſon peu de reſolution donna à ſes ennemis les avantages que leur victoire ne leur promettoit pas. La paix fut traitée avec des ſoins qui leur apprirent qu'on la deſiroit ardemment ; & concluë comme ſi leur étant démandée, on l'avoit donnée : tant elle leur fut avantageuſe, & funeſte à la France. Elle fut publiée dans Vienne le XX. du mois d'Aouſt
1559. de l'an M. DLIX. & en ſuite, dans les autres Villes de la Province. Mais elle l'avoit été dans Paris avec des magnificences ſans égales : & cette joye ſi mal fondée fut convertie, quelques mois aprés, en vne affliction plus legitime. Le Roi fut bleſſé mortellement en vn Tournoy par le Comte de Montgommery, & onze jours aprés paſſa à vne meilleure vie. François de Signac Sieur de la Borde, Roi d'Armes de Dauphiné, écrivit vne relation exacte & fidelle de toutes les circonſtances de ſa mort, & des ſolemnitez de ſes funerailles.

Pardaillan fait Lieutenant de Roi en Dauph.

Contre le Privilege de la Province.

N'eſt agreé.

Se retire.

Reflexion.

Bataille de S. Quentin.

Peu de fermeté du Roi.

Paix publiée en Dauphiné.

Mort du Roi Henry II.

Roi d'Armes de Dauphiné.

XIV.

LEs lettres dont ſon pere avoit inſpiré l'amour à tous ſes peuples, n'eurent pas en lui vn protecteur ſi ſoigneux. Neanmoins il ne les haït pas, & ſouvent il étendit juſqu'à elles ſes faveurs & ſes bien-faits. Dans cette Principauté, les Vniverſitez de

Eſtat des Lettres ſous ce regne.

Digitized by Google

Vniverſitez de Dauphiné floriſſantes.

de Valence & de Grenoble étoient floriſſantes : & l'an M. DLVIII. Antoine de Govea étoit le premier Profeſſeur de celle-ci. C'eſt le fameux Govean, comme l'appellent les Docteurs François, qui ſeul auroit été capable de diſputer à Cujas la palme de la Juriſprudence, s'il eût été auſſi laborieux pour écrire, qu'il étoit vn bel eſprit pour tout comprendre ſans peine ; & ſçavant en toutes ſortes de literature, pour diſſiper par elles les tenebres qui enveloppent ſi ſouvent les penſées des anciens Juriſconſultes dans les fragments qui nous reſtent de leurs ouvrages dans le Digeſte. Claude Paſchal premierement Advocat celebre, & aprés Conſeiller au Parlement de Dauphiné, étoit en ce temps-ci eſtimé des meilleurs Juriſconſultes. Il eſt l'Autheur d'vne deciſion touchant la clauſe Codicillaire, que le vulgaire attribuë à Guy Pape, parce qu'elle eſt la derniere dans le volume de ſes queſtions. A cauſe de Paſchal elle eſt appellée la Paſchaline ; mais il avoit auſſi vne grande erudition, & des vers qu'il a compoſez à la loüange de l'Admiral de Bouttieres, apprennent qu'il avoit bien fait autant de progrez dans la Poëſie Latine, que dans la Juriſprudence. Jean de Boteon Chanoine regulier de l'Ordre de Saint Antoine de Viennois, fut auſſi vn des plus grands perſonnages de ſon ſiecle. Il avoit fait profeſſion dans l'Abbaye Chef de cét Ordre, & avoit receu les premieres teintures des Mathematiques dans l'écôle d'Oronce Finé. Il alla dans ces ſciences auſſi avant que ſon maître ; & même il y en eut qui crurent, que pour la quadrature du cercle, que Finé ſe ventoit d'avoir trouvée, il l'avoit laiſſée bien derriere luy. La langue Greque lui étoit familiere, & l'an M. DLVIII. il traduiſit le Menologe & l'Horologe des Grecs : ils appellent ainſi ce que nous appellons heures, ce ſont les prieres à Dieu & aux Saints vſitées parmi eux : & Jean Molan en fait mention: mais il étoit merveilleuſement induſtrieux à faire toutes ſortes d'inſtruments de Mathematique, & de Muſique. Il y inventa des choſes qui n'étoient tombées, avant lui, dans la penſée d'aucun homme. Il perfectionna ceux qui étoient déja connûs ; & apporta à tous tant d'art & d'exactitude, qu'il ſembla qu'il n'y avoit plus rien à adjoûter. Il mourut dans Saint Antoine l'an M. DLX. âgé de ſoixante-quinze ans. Dix ans avant lui, étoit mort à Valence Antoine de Dorne, aprés y avoir enſeigné publiquement le Droict, comme Profeſſeur Royal durant trante-cinq ans. Son corps fut accompagné au tombeau par les Conſuls de cette Ville, qui reſolurent en vne aſſemblée generale, que cét honneur luy ſeroit rendu, à cauſe de ſon rare merite. Auſſi avoit-elle accoûtumé de luy faire, chaque année, des preſens & des gratifications conſiderables. Ce qui n'excitoit pas contre lui l'envie de ſes Collegues, qui reveroient ſa capacité & ſa vertu. Anne Robert, qui plaida le IV. du mois d'Aouſt de l'an M. DXCIV. contre les Conſuls de Valence, la cauſe de Pierre de Dorne ſon fils, y fit ſon panegyrique ; & donna à ſon merite les loüanges dont il étoit digne, ce furent autant de raiſons invincibles pour la defenſe des intereſts de ſa partie, qui en effet, obtint tout ce qu'elle pouvoit pretendre pour la Nobleſſe de ſa famille, & pour l'exemption de ſes fonds. Aux deſcendants des grands Hommes, la naiſſance tient droit & lieu de merite, quand même ils en manqueroient : ce qui n'eſt qu'vn accident à l'effet de la ſubſtance, pour honorer la vertu.

Ant. de Govea.

Claude Paſchal.

I. de Boteon.

A. de Dorne.

Reflexion.

1558.

1560.

1594.

XV.

Regne de François II.

FRançois, aprés la mort de Henry, de Dauphin devint Roi ; mais foible & de corps & d'eſprit. Dans les temperaments la matiere communique ſes impreſſions à l'eſprit. Les oncles de Marie Stuard Reine d'Ecoſſe ſa femme, François Duc de Guiſe, & Charles Cardinal de Lorraine, regnerent ſous ſon nom : & les premiers jours de ce nouveau Regne, furent les derniers de la grande fortune de Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois. Il lui fut commandé de ſortir de la Cour, & on la contraignit de rendre les riches pierreries que Henry II. lui avoit données.

Gouvernement de l'Etat au Duc de Guiſe.

Diane de Poitiers hors de la Cour & de credit.

Mais

Digitized by Google

Mais la haine que l'on avoit pour elle, ne s'étendoit pas à ſon païs. Laurent Allemand Evêque de Grenoble, fut deputé par les Etats de Dauphiné, pour rendre leurs reſpects au Roi à ſon advenement à la Couronne, & pour obtenir en même temps la confirmation de tous leurs privileges. Il reüſſit en l'vn & en l'autre, & le Duc de Guiſe Gouverneur de la Province fut bien aiſe de trouver cette occaſion de faire agir ſon credit pour elle. Il ſçavoit qu'il n'y eſtoit pas generalement aimé, & que le tort, qu'il ſembloit qu'il eût fait à Laurent de Maugiron, de donner à ſon pere Lieutenant de Roi, d'autre ſucceſſeur que lui; & à la Garde Paulin General des Galeres, de lui oſter cette illuſtre Charge, y avoit irrité toutes les creatures, & tous les amis de l'vn & de l'autre, qui y eſtoient en grand nombre. Le Roi jura entre les mains de ce Prelat, comme Preſident des Eſtats de Dauphiné, en Septembre M. DLX. de garder inviolablement leurs Privileges. Il y adjoûta encore, qu'il ne ſouffriroit pas, que les Notaires & les Sergents creés dans la Province, ſuivant ſon ancien vſage, fuſſent troublez dans l'exercice de leurs Offices, ni contraints de lui en demander la confirmation. Les Lettres en furent expediées en langue Latine, quoi que l'Ordonnance de Villierſcoſterets n'y conſentit pas; & le IX. du mois de Decembre ſuivant, verifiées au Parlement, l'Advocat General Felicien, Boffin Seigneur d'Argenſon, homme de grand merite, ayant favoriſé l'intereſt public. Ceux-là ſont vraiment les Gens du Roi, qui ne s'oppoſent pas aux graces qu'ils font à leurs peuples, & qui ſçavent que par elles, la Royauté montre ſa puiſſance, & l'affermit. On avoit beſoin de gagner au Roi le zele des Corps. On ne pouvoit mieux, que par lui, combattre l'ardeur avec laquelle quelques vns de ſes membres commançoient à ſe precipiter dans les nouvelles erreurs, qui par l'eſprit & par le ſçavoir de Jean Calvin, donnoient tant de peine à la verité. C'eſt à quoi Clermont avoit principalement ordre de veiller. Le progrés de cette Secte ſembloit fatal à l'Eſtat, & c'eſtoit par les pretextes qu'elle preſentoit à l'ambition des vns, & aux mécontentements des autres. Mais Clermont eſtoit doux & moderé, il croyoit que les grandes ſaignées ne gueriſſoient pas les maladies de l'eſprit. Souvent les remedes violents ſont des maux. De ſorte que le nombre de ceux que le Miniſtre Pierre Bruſlé avoit ſeduits dans Valence, & François de Saint Paul dans Montelimar, & dans Romans s'eſtoit merveilleuſement accrû. Cette nouvelle doctrine fut aimée, par la haine que l'on avoit contre les mauvaiſes mœurs de quelques Eccleſiaſtiques. Ceux qui l'embraſſerent n'eſtoient pas aſſez éclairez, pour juger ſi elle eſtoit conforme à la parole de Dieu, quoi qu'ils priſſent le nom de Reformez, & d'Evangeliſtes. Elle eſtoit enſeignée avec grand ſoin dans ces trois Villes; mais elle acquit bien-toſt plus de credit & de foy dans celle de Valence, que dans les autres. Pierre Bruſlé avoit été intimidé, & ſa peur lui avoit fait abandonner ſon Troupeau. Les Miniſtres, à qui on avoit alors rendu propre le titre de Paſteurs, appelloient leur Troupeau ceux qu'ils avoient ravi par leurs perſuaſions, à leurs Paſteurs legitimes. Mais Gilles de Soulas natif de Montpellier, lui ſucceda, & plus hardi que lui fit mieux juger de ſa Doctrine, par le mépris qu'il témoignoit de la mort. Quand on ne donne que des paroles à l'opinion que l'on ſoûtient, on ne la dégage pas de tout ſoupçon: mais qui lui donne ſon ſang, perſuade comme il montre qu'il eſt perſuadé. Les maiſons particulieres n'eſtant plus aſſez ſpacieuſes pour l'exercice de cette Religion naiſſante, Soulas qui avoit gagné les meilleurs eſprits de l'Vniverſité, en choiſit les écôliers pour l'y porter. Il fut ſuivi de tous, ſon ardeur ayant penetré dans les cœurs les plus froids: on s'y aſſembloit preſque chaque nuit à neuf heures. Ce lieu donna à leurs aſſemblées la qualité d'vn exercice public, defendu par les Edits, & le temps ſembloit le leur oſter, & les mettre à couvert & du blâme

Deputez des Eſtats de Dauphiné au Roi.

Ses Privileges confirmez.

Laurent de Maugiron & Paulin la Garde.

1560.

Notaires & Sergents ſans proviſion du Roi maintenus.

Patentes en Latin.

Reflexion.

Soins contre les progrés de l'Hereſie.

Reflexion.

Qui ſont grands dans le bas Dauphiné.

Dans Valence, Romans, Montelimar.

Gilles de Soulas Miniſtre dans Valence. Sa hardieſſe.

Reflexion.

Preſche dans l'Vniverſité.

RRr &

Digitized by Google

& de la peine de la contravention. Soulas eut beſoin d'vn ſecondaire, Lancelot Gentilhomme Angevin, le vint joindre; & dés lors ce ſecours lui fit eſperer, que quoi qu'il entreprît, rien ne lui ſeroit impoſſible. En effet, ils diſpoſerent ſi bien toutes choſes, qu'ayant reſolu de ſe rendre les maîtres d'vne des Egliſes de Valence, qui leur fut commode, ils executerent facilement ce deſſein. Le dernier jour du mois de Mars, qui eſtoit vn Dimanche, ils preſcherent publiquement à huit heures du matin, & à deux heures aprés midy, dans l'Egliſe des Cordeliers, où tous ceux de leur parti ſe rendirent en foule. La pluſpart eſtoient armez, pour repouſſer l'injure, ſi on leur en vouloit faire, comme ils diſoient. Mais quand d'vne Religion il ſe fait vn parti dans vn Eſtat, on paſſe facilement de la defenſe à l'offence, & de la précaution à l'inſulte.

Lancelot le joint à lui

S'emparent de l'Egliſe des Cordeliers, & y preſchent.

Reflexion.

XVI.

TElles aſſemblées étoient defenduës, comme l'eſtoit auſſi le port des armes: neanmoins ils ne laiſſerent pas de continuër cét exercice public, comme ils l'avoient commancé, par les Preſches, par la pſalmodie, par les prieres, par la Cene. Cela n'avoit point encore été entrepris dans nulle autre Ville du Royaume, ni de Dauphiné: ce qui rendoit cette action plus criminelle, & moins excuſable. Les plus judicieux n'avoient pas été les maîtres, & la fureur de quelques étourdis l'avoit emporté ſur leurs ſentimens. Les plus ſeditieux eſtoient François Giraud, François Marquet, & François de Saillans. La multitude eſt temeraire à entreprendre, & lâche à ſoûtenir. Ils lui perſuaderent ce qu'ils s'eſtoient propoſés, plûtoſt par vne vanité inconſiderée, que par nulle neceſſité. Mais aprés elle les abandonna. Claude de Miribel Seigneur de Miribel, & Jean de Quintel, & d'autres Gentilshommes, à qui la nouveauté avoit donné du dégoût de la creance de leurs peres eſtoient à la teſte de ce peuple. Leur zele eſtoit ſi enflâmé, que pour éviter que cette Egliſe, qui leur ſervoit de Temple, ne fût repriſe ſur eux par les Catholiques, comme ils en eſtoient menacez, ils ne refuſerent pas de coucher longtemps dans les Cloiſtres qui lui eſtoient contigus. Dans ces occaſions le peuple reſout ſans raiſon, & les plus ſages ne peuvent avec raiſon ſe diſpenſer de ſuivre ce qu'il a reſolu: l'honneur du parti eſt vne raiſon generale que les plus prudents appliquent aux deſſeins les plus mal conceus, pour ſe les perſuader, quand ils n'ont pas d'autre moyen. On imita en meſme temps dans Montelimar, & dans Romans l'exemple de ce qui s'eſtoit fait dans cette Ville. François de Saint Paul Miniſtre de Montelimar, preſcha auſſi publiquement dans l'Egliſe des Cordeliers. La Nobleſſe des environs qu'il avoit gagnée l'appuyoit hautement. Charles Dupy Seigneur de Montbrun, Albert Pape Seigneur de S. Auban, Marius de Veſc, Seigneur de Compſet, Carita Seigneur de Candorce, Nicaze, Sauzet, & quelques autres avoient tellement abbatu le courage des Catholiques par leur authorité, & par leur nombre, qu'ils n'oſoient même prendre la liberté de ſe plaindre, ni de parler pour leur Religion. La négligence de Felix Bouriac Seneſchal de Valentinois, & le bruit que l'on faiſoit courir, que Jean de Montluc Evêque de Valence paſſoit à la Cour pour favorable à ces nouveautez, les perſuadoient aux foibles, & les recommandoient aux autres. Elles furent receuës dans Romans avec vn applaudiſſement preſque vniverſel, & n'y eurent pas plus de retenuë. Leurs Partiſans s'y rendirent auſſi les maîtres de l'Egliſe de Saint Romain le XVII. du mois d'Avril, & y firent depuis tous les exercices de leur Religion. Ils s'aſſembloient publiquement, mais armez, & ne cachoient pas leurs armes. Les faire paroître, c'eſt ſouvent le ſeul moyen que l'on a dans les diviſions publiques, d'éviter l'occaſion de les mettre en vſage. Michel & Jaques de

Exercice public

Premier qu'en nul autre lieu du Royaume.

Principaux autheurs de l'entreprise. Reflexion.

Reflexion.

Desordre dans Montelimar & dans Romans.

Par vn exercice public de la nouvel. le Religion.

Reflexion.

Fey,

Digitized by Google

Fey, Sieur de Changy, & d'autres Gentilshommes avec eux, eſtoient dans cette Ville les Chefs du parti. Cependant le Grand Prieur de France eſtoit arrivé à Lyon, mandé par le Duc de Guiſe ſon frere, pour pourvoir aux deſordres de cette Province. Le Duc l'avoit chargé de châtier ſeverement les factieux, & de ne pardonner point aux Chefs. Mais trop de rigueur penchant à la cruauté, fait haïr la puiſſance : N'obeïr que parce qu'on y eſt forcé, eſt vne revolte d'autant plus dangereuſe, que l'amour en eſt imprimée dans le cœur par les deſirs de vengeance qu'inſpire l'oppreſſion. Il confera avec Clermont Lieutenant de Roi, & avec Maugiron, qui le ſera dans quelques années, des moyens de faire dans Valence des exemples qui ramenaſſent les Villes voiſines à leur devoir. Il aſſembla des Gens de Guerre, & le Baron des Adrets fut commandé de marcher vers cette Ville, avec vne partie de ſa Legion. Ces preparatifs jetterent les gens de bien dans vne grande conſternation ; & Mirabel & Quintel commancerent à ſe répentir de leur déſobeïſſance. Clermont, qui avoit fait eſperer que tout ſe pacifieroit, ſans répendre du ſang, ſe ſervit du miniſtere de Roſtaing, Conſeiller au Parlement, & de Jaques de Saint Germain, & d'André de Laporte-Lartaudiere, Gentilshommes connûs dans Valence. Ils diſpoſerent leurs Chefs à ceſſer leurs aſſemblées, à rendre aux Cordeliers leur Egliſe, à déſarmer, & à ſe ſoûmettre à la volonté du Roi. Mais Marquet, Saillans & Giraud n'y conſentirent point, & leur folle opinion fit taire ces ſages conſeils. Ils firent publiquement leur Cene dans cette Egliſe, & tous les autres exercices de leur Religion, le jour de Paſques, qui ſe rencontra au XVII. du mois d'Avril. Sans doute il y eut plus de ferocité que de zele. Plus de cinq mille perſonnes participerent à cette Cene, qui eſt toûjours la plus ſolemnelle de l'année. L'orgueil des ſubjets rebelles s'accommode peu avec l'humilité Chrêtienne. Les Catholiques eſtoient dans l'obeïſſance & dans la crainte : ils apprehendoient d'eſtre enveloppez avec les criminels dans vne même ruine, & quelques familles ſortirent de Valence & ſe retirerent à Tournon. Ils ne voyoient que perils de tous côtez, & peu d'apparence de les éviter. Ils avoient d'vn commun conſentement, & par l'advis de Clermont Baron de Monteſon éleu ſur eux Capitaine General, Gaſpard de Saillans, & lui avoient commis le ſoing du ſalut de leurs maiſons, & de leur Ville. C'eſt celui qui ayant épouſé quatre ans aprés Loüiſe de Bourges, a écrit lui-même l'hiſtoire de ſa recherche & de ſon mariage. Il fit faire vne reveuë generale des habitans dont il pouvoit s'aſſeurer, & il s'en trouva douze cents, tous bien armez. Saint Germain fut envoyé au Roi pour l'informer de l'eſtat de la Ville : & cependant on tacha de négocier vn accommodement entre les deux partis. Les pretendus Reformez n'étoient pas bien traitables, parce que leur Gouvernement eſtoit Democratique. Neanmoins ils promirent de quitter les armes, & le Convent des Cordeliers, dont ils faiſoient leur citadelle. Mais ils ne furent pas exacts à tenir leur parole : ils crurent d'y avoir ſatisfaits, parce que dés lors ils ne s'aſſemblerent plus dans l'Egliſe de ce Convent, mais ſeulement dans ſon Refectoir, leur obſtination fit que Maugiron fut envoyé en cette Ville, avec vn pouvoir abſolu.

Le grand Prieur de France en Dauphiné.

Reflexion.

Ses cõferances avec les Grands.

Armement contre Violence le Baron des Adrets pour le Roi.

Negotiation.

Sans effet.

Cene publique le jour de Paſques dans Valence Reflexion

Dangers des Catholiques & de Saillan, leur Chef.

Leur nombre.

Deputé du Roi.

Traité avec les P. Reformez.

Maugiron dans Valence.

XVII.

IL eſtoit homme de Cour & homme de cœur ; d'abord qu'il fut arrivé, accompagné d'Annet de Maugiron, Seigneur de Leiſſins ſon frere, & d'environ ſix vingt Gentilshommes, ſans s'amuſer à raiſonner avec l'ennemi, il ſe prepara à l'attaquer dans ce Convent, & à forcer ceux qui s'étoient promis de le defendre. Il fit pointer quelques fauconneaux contre les portes, & ayant mis les Catholiques ſous les armes, il ne leur manquoit plus que le Commandement pour donner. Mirabel & Quintel, quoi que braves & courageux, ayant

Y eſt obeï.

Digitized by Google

Le Convent des Cordeliers rendu.

été ſommez le xx. du mois d'Avril, à huit heures du matin, de mettre bas les armes, & de vuider le Convent obeïrent. Ceſar d'Ancezune, Seigneur de Vinay, leur ouvrit les yeux par ſes diſcours, & comme il avoit eſté conuenu avec eux, Maugiron ferma les ſiens à leur fuite. Ils lui laiſſerent tout l'avantage qu'il pouvoit ſouhaiter, à la reſerve de celui de les avoir pris. Ce fut ce qui facilita l'accommodement. Pardonner à deux teſtes, c'eſt ſouvent en épargner mille. Mais Lancellot & Soulas furent faits priſonniers, & avec eux Marquet, & quelques autres comme autheurs de la ſedition, chefs des ſeditieux & perturbateurs du repos public. Il fut procedé, aprés cela, à l'élection des nouveaux Conſuls, où ce qui eſtoit preſcript par vn Arreſt du Parlement du XXII. du même mois fut obſervé. L'excluſion fût donnée à tous ceux qui ſeroient convaincus d'avoir aſſiſté aux Preſches, ou dont la foy ſeroit ſuſpecte: Et Claude de Peronne Docteur Medecin, fut nommé premier Conſul. Clermont Lieutenant de Roi ſuivi de pluſieurs Gentilshommes, entre leſquels eſtoient la Tivoliere, & Leſtan; l'un Lieutenant, & l'autre Guidon de ſa Compagnie, & Gaſpard de Saux ſieur de Tavanes, eurent ordre du Roi de ſe rendre auſſi à Valence, ce qu'ils firent le IV. du mois de May, & le lendemain le Baron des Adrets y entra à la teſte de trois Compagnies de gens de pied. Tous enſemble déſarmerent les habitans ſuſpects, & ayant pourveu à la ſeureté de la Ville, paſſerent à celle de Montelimar. Il y avoit eu moins de déſordres, & par conſequent, il y avoit moins à punir. Le châtiment des priſonniers ſembloit juſte, les Catholiques le demandoient pour leur ſeureté, & on le croyoit neceſſaire aux autres pour l'exemple. Truchon premier Preſident, & les Conſeillers Laurent Rabot, Jean Duvache, Fabri, André Ponat, Aimar Rival, Dugua, Laubepine, & Roſtaing furent deputez avec Jean Borel-Ponſonas, ſecond Advocat General par le Parlement, pour leur faire leur procez. De Stratis & les deux Miniſtres Soulas & Lancelot furent condamnez à perdre la teſte, Marquet & Giraud à eſtre pendus, d'autres au foüet; & d'autrrs à faire amande honnorable. De Stratis fut convaincu d'avoir fait entrer par des échelles appliquées aux murailles de la Ville, ceux qui venoient au Preſche; & ſa maiſon contigue favoriſoit ce ſacrilege: Violer les murailles des Villes, c'en eſt vn dans l'ancienne Juriſprudence. Sa teſte & celles des deux autres demeurerêt long-temps expoſées au devant de l'Egliſe qu'ils avoient profanée, & les membres de leurs corps écartelez le furent en divers lieux. Les Miniſtres furent conduits au ſupplice, ayants vn bâillon dans la bouche, & leur éloge eſcrit au devant de l'eſtomach, en ces deux mots, *ſeditieux & rebelles.* Aux crimes publics, la peine doit plus durer que le criminel. Marquet fut executé, & le meſme Arreſt qui le condamna à la mort, ordonna auſſi que ſa maiſon ſeroit raſée, & que cette inſcription y ſeroit laiſſée, pour eſtre un enſeignement public. *Ici eſtoit la maiſon de François Marquet Secretaire des ſeditieux & rebelles qui furent executez le* XXV. *May* M. DLX. Il fut en meſme temps reſolu dans vne aſſemblée particuliere, que les leçons de l'Vniverſité ceſſeroient juſques à la Feſte de Saint Luc. Mais François Joubert, qui m'apprend ces particularitez par des memoires écrits de ſa main, ni quelques autres, ne furent pas de cette opinion. Elle n'eſtoit fondée que ſur ce que pluſieurs des écôliers ayant été frequents aux Preſches de Soulas & de Lancelot, il y avoit lieu d'apprehender le penchant où ils eſtoient. Auſſi les Commiſſaires qui furent conſultez là-deſſus, trouverent à propos, que ſeulement à l'advenir on obligeât ceux qui viendroient eſtudier en cette Vniverſité, à promettre de vivre dans la Religion Catholique, & conformément aux Ordonnances Royaux. Ils jugerent cette précaution capable de diſſiper toute crainte, & qu'il n'en falloit pas d'autre. Ils firent auſſi châtier dans Romans quelques vns des plus ſeditieux. Il y en eut de condamnez à la mort, d'autres aux Galeres,

Reflexion.

Miniſtres & autres faits priſonniers.

Election des Conſuls.

Excluſion d'armes aux P. R.

Troupes du Roi où eſt le Baron des Adrets dans Valence.

Les habitans déſarmez.

Meſme ordre à Montelimar.

Procez fait aux priſonniers de Valence.

Condamnez.

Reflexion.

Leçons de l'Vniverſité ſurſeſes.

1560.

Serment exigé des écôliers.

Punis dans Romans.

Digitized by Google

Galeres, & d'autres au foüet. Ceux qui moururent furent Robertte, & Mathieu Rebours; celui-là parce qu'il avoit logé le Miniſtre dans ſa maiſon; & l'autre parce qu'il avoit gardé l'entrée de l'Egliſe de Saint Romain, qu'ils avoient vſurpée, armé d'vne arbaleſte & d'vne épée, & tous deux étoient des plus ſeditieux. On en avoit arreſté juſques à ſoixante, mais la peur leur tint lieu de châtiment : Ils furent mis en liberté, aprés avoir paſſé dans la priſon quelques mauvais jours. L'Aubepine & Poncenas ne ſurvêcurent pas long-temps à cette execution ; & ceux qui les haïſſoient, publierent que leur prompte mort eſtoit vn des coups de la vengeance divine. Les ſuperſtitieux ſe figurent qu'elle prend part à tout ce qui les touche; & que les maux qu'on leur fait ſouffrir, l'irritent & l'arment toûjours. La bonté du Roi, & la prudence de ceux qui gouvernoient mirent fin à ces pourſuites par vne declaration donnée à Amboiſe, qui abolit & le crime & la peine. Montbrun la preſenta aux Commiſſaires le xx. de May, & les accompagna à Valence, où elle fut publiée. Il n'y eut que les Miniſtres, les Officiers Royaux, & ceux qui avoient conſpiré contre la perſonne ſacrée du Roi, qui en fuſſent exceptez. Ce pardon eſtoit trop general, & ne regardoit point particulierement, comme il eſtoit neceſſaire, l'émotion arrivée à ces trois Villes, & en ſuite en quelques autres. C'eſt pourquoi le mois de Juillet ſuivant, les coupables qui apprehendoient de nouvelles recherches, en obtinrent vne autre plus exprés, mais avec la meſme reſerve. Tout fut ainſi pacifié, & chacun fut en ſeureté dans ſa maiſon. Le choix de la Religion n'eſtant plus imputé à crime, il n'y eut que l'exercice public qui en fut defendu. Et au reſte, ce ne fut plus vne rebellion de croire ce qu'on voudroit. Cette liberté de conſcience fut vne matiere de nouveaux troubles : car pluſieurs Gentilshommes que la peur ſeulement tenoit attachez à la Religion de leurs peres, ſe revolterent contre elle. Ils allerent au crime par le pardon. Leur paſſion ne laiſſa pas aux ſubjets de leurs terres la meſme liberté : ils commancerent à les exhorter de changer comme eux ; & leurs paroles n'ayant pas vn aſſez prompt effet, ils les contraignirent de le faire par les mauvais traitements, & par les menaces. Mais, Montbrun fut le plus violent de tous ; il avoit appellé de la ville de Geneve des Miniſtres qui preſchoient dans ſon Château, & forçoit ſes ſubjets à coups de baſton, de les venir oüir. Il les eut bientoſt pervertis, la conſtance que ſes careſſes ou ſes menaces avoient ébranlée, eſtant enfin abbatuë par les douces & flateuſes paroles des Miniſtres. Tellement qu'il ſe faiſoit dans cette Terre vn exercice public de cette Religion. Le Seneſchal Bourjac feignoit de n'y prendre pas garde par vne diſſimulation affectée; neanmoins il lui rendoit de frequentes viſites, & les ſoupçons que l'on avoit contre lui, ſe convertirent ainſi en évidance. On ne doutoit plus qu'il ne fût dans les meſmes ſentimens. Mirabel fut plus moderé, il tâcha de s'excuſer auprés du Roi, & ne pouvant ſe juſtifier, ſon repentir obtint ſa grace. Il n'eſtoit pas moins zelé que Montbrun pour ſa creance, comme il le témoigna bien aprés : mais de ſon zele il ne faiſoit pas tout ſon devoir. Obeïr à ſon Prince, & à la Loy de l'Eſtat, c'eſt vne partie de la pieté, comme l'eſt l'honneur dû aux peres.

Mort de l'Aubepine & de Poncenas.

Reflexion.

Abolition.

Preſentée par Montbrun.

Suivie d'vne autre plus expreſſe.

Feignent des Terres changent de Religion.

Forcét leurs ſujets Catholiques de faire comme eux.

Zele de Montbrun pour la nouvelle Religion.

Exercice public à Montbrun.

Reflexion.

XVIII.

MOntbrun n'ignoroit pas que ſa conduite eſtoit vn ſcandale aux Catholiques. Il eſtoit adverti de tous coſtez que l'on avoit des deſſeins ſur ſa perſonne, & que s'il eſtoit pris, rien ne le ſauveroit. C'eſt pourquoi il commença à ſe tenir ſur ſes gardes, & à fortifier ſon Château. Il arma ceux de ſes ſubjets, qui lui ſembloient les plus courageux & les plus fidelles : & fit venir des Soldats étrangers pour aguerrir ceux-là par ceux-ci. Des Gentilshommes ſes voiſins ou ſes parens ſe remirent auſſi, pour lui, ſous les armes. De ſorte que le Parlement ayant ordonné qu'il ſeroit pris au corps, & à Marin Bouvier, Prevoſt des Mareſchaux de France en Dau-

Montbrun armé chez ſoy.

Priſe de corps du Parlement contre lui.

Digitized by Google

phiné, d'executer ſon Arreſt, il ſe trouva aſſez fort pour reſiſter, s'il eſtoit attaqué. Il avoit épouſé Juſtine Alleman de Champs, fille de François Alleman de Champs, & de Juſtine de Tournon, qui l'eſtoit de Juſt I. de Tournon, frere du Cardinal François de Tournon. Son alliance avec ce Prélat ſi puiſſant, & les amis qu'il avoit auprez du Roi, tenoient en ſuſpens les foudres de la juſtice dans les mains des Magiſtrats levées contre lui. Il écrivit au Cardinal ſon parent, & à d'Avançon, qui eſtoit alors dans Grenoble; & voulut leur perſuader qu'il n'y avoit rien de reprehenſible dans ſa conduite. Mais, la reſponſe qu'ils lui firent, fuſt qu'il devoit obeïr; qu'il falloit qu'il déſarmât, & qu'il vécut dans la Religion de ſes peres, ou du moins d'vne telle maniere dans vne autre, que ſon changement ne fit ni ſcandale ni éclat. Il crût que ſe cacher eſtoit vne baſſeſſe à vn homme de cœur, & vn crime à vn eſprit bien perſuadé de ſa creance: & ce fut ce qui fit reſoudre Truchon de le pouſſer, & de ne l'épargner pas. Mais, il eſtoit plus aiſé d'ordonner à Bouvier de le prendre, qu'à Bouvier de le faire. En effet, le Prevoſt s'eſtant avancé juſques à Raillannette, & ayant arreſté inconſiderément vn des domeſtiques de Montbrun, celui-ci aſſembla ſes amis, & le vint chercher. Ils parlerent quelque temps enſemble, tous deux à cheval, en vn endroit du grand chemin, qui fut choiſi pour cela, Montbrun ayant témoigné qu'il déſiroit de s'éclaircir avec Bouvier. Le pretexte de Montbrun eſtoit d'apprendre pourquoy ſon domeſtique avoit été fait priſonnier. Dans cette conferance il declara au Prevoſt qu'il avoit été adverti, que ſa marche n'avoit que lui pour objet. Le Prevoſt le niant, adjoûta que cela n'eſtoit pas, que s'il avoit cette commiſſion, rien ne l'empeſcheroit de l'executer. La vanité eſt le vice des moins habiles qui s'eſtiment, parce qu'ils ne ſe connoiſſent pas. Montbrun ſe mit en colere, & le terraſſa: & en même temps il inveſtit Raillanette où eſtoit la Compagnie du Prevoſt. Rien ne lui reſiſta, & Bouvier & ſes gens furent faits tous priſonniers, & conduits au Château de Montbrun. Les Archers en furent renvoyez peu de jours aprés; mais le Prevoſt fut retenu. Quelque temps aprés, la Motte Gondrin entra dans Valence, où il fut receu ſolemnellement. Le Duc de Guiſe n'eſtoit pas ſatisfait de la froideur de Clermont, en l'execution des Edits, ou eſperoit qu'en lui faiſant injure, il feroit plaiſir à la Reine Mere du Roi, ennemie mortelle de la Ducheſſe de Valentinois, dont Clermont eſtoit vn des proches. C'eſt pourquoi il lui avoit oſté la Lieutenance Generale, & l'avoit fait donner à la Motte-Gondrin, qui avoit tout le feu qui ſembloit manquer à Clermont. Mais la Nobleſſe murmura de ce choix, & ſouffrit impatiemment que le Droit de la Province fût violé. Tant le Gouverneur general que ce Lieutenant de Roi, lui eſtoient étrangers, & il falloit que l'vn ou l'autre y fût né. Mais la volonté du Souverain dans laquelle reſide toute l'authorité publique, fait paſſer pour un conſentement vniverſel preſumé, tout ce qu'elle delibere; & pour refus particulier & criminel, tout ce qui s'éloigne d'elle. On fut contraint d'obeïr à ce nouveau Lieutenant de Roi, & le Parlement ne tarda pas à le reconnoître. Leur déſunion auroit été leur foibleſſe. Auſſi d'abord il fit agir ſon authorité, pour appuyer & pour fortifier celle du Parlement, à qui le mépris de Montbrun avoit donné vne rude ſecouſſe. Il lui envoya faire commandement de relaſcher Bouvier, & de comparoître en meſme temps en perſonne devant cette Cour, qu'il avoit offenſée, pour ſe juſtifier. S'il n'obeïſſoit, il le menaça de l'y contraindre par la force des armes, & de le traiter comme ſeditieux. Montbrun avoit pris Royans, & diverſes Places des environs, où il avoit mis garniſon, & ſçavoit bien que ſes Troupes, quoi que peu nombreuſes, rendroient la victoire douteuſe, entre lui & le Lieutenant de Roi, quelque bien accompagné qu'il fût. Neanmoins il eſtoit dans le deſſein de ne rien hazarder, & ne cherchoit qu'vne occaſion de ſortir de la Province, ſans que l'on pût dire qu'il en eût été chaſſé. Elle ſe preſenta:

Sa grande alliance.

Tache de ſe juſtifier.

Ordre de le prendre.

Le Prevoſt des Marechaux de France en marche contre lui.

Pourparler avec Montbrun.

Reflexion.

Querelle entr'eux.

Le Prevoſt terraſſé.

Fait priſonniers avec toute ſa Compagnie.

Entrée de la Motte Gondoin dans Valence.

La Lieutenance ollée à Clermont. Motifs.

Mécontentement de la Nobleſſe.

Reflexion.

Ordonnance de la Motte Gondrin contre Montbrun ſignifiée.

Places priſes par Montbrun.

Digitized by Google

ſenta : Alexandre Guillotin Advocat de Vaureas, lui fut envoyé par ceux de la R. P. R. du Comté de Veniſſe, qui le prioient de les venir ſecourir, contre les Officiers & les armes du Pape, qui les preſſoient. Il receut avec joye cette propoſition, & alla fondre ſur la ville de Malauſſene qu'il prit, & ſur les Troupes du Pape, qu'il mit en déſordre. Fonquet de Thollon-Sainte Jaille, & Roſſet, y eſtoient des principaux Chefs. Le Vicelegat recourut à la Motte Gondrin, qui entra dans le Comté aſſez fort, par le nombre d'hommes ; mais trop foible par leur peu de cœur & d'experiance. De ſorte que preſque dans toutes les occaſions, l'avantage demeura à Montbrun. Enfin, la paix fut concluë avec lui par Foreſts-Blacons, Riviere-Sainte Marie, Duport, & la Roche. Les principaux articles regarderent la ſeureté de Montbrun, & de ceux qui eſtoient dans ſon parti. Il leur fut permis de revenir chez eux, & promis qu'ils ne ſeroient nullement recherchez, pour les choſes paſſées, pourveu qu'ils quittaſſent les armes, & qu'à l'advenir, renonçans à leurs erreurs, ils vécuſſent dans la Religion Catholique, en laquelle ils eſtoient nés. S'ils vouloient preferer celle qu'ils avoient embraſſée par le mépris de l'autre, à leur patrie, à leur ſalut, & à leur honneur, la liberté leur fut donnée de vuider le Royaume, & l'eſpace d'vne année pour vendre les biens qu'ils y poſſedoient. Les autres conditions du Traitté furent, que les Troupes ſeroient licentiées de part & d'autre, & que Montbrun pourroit demeurer dans ſa maiſon durant vn mois, avec tel nombre d'hommes qu'il voudroit, pour donner ordre à ſes affaires. Ce fut aprés qu'il eût declaré qu'ayant le choix de ces deux alternatives, il croyoit qu'il lui eſtoit plus honneſte de ſe défaire de ſes biens, que de ſa nouvelle creance, & de vivre paiſiblement dans ſa Terre. On prend plus facilement les armes que l'on ne les quitte. Montbrun ſe plaignit peu de jours aprés, que l'on n'obſervoit point ce que l'on lui avoit promis, que l'on dépoüilloit ſes Soldats qui ſe retiroient, que l'on en avoit fait mourir pluſieurs, & accuſa les gens de Guerre Catholiques d'eſtre les autheurs de cette infraction, par de mauvais conſeils. La paix entre des ennemis que l'opiniâtreté de leur imagination, plûtoſt que nul intereſt inſenſible à animé, eſt ſouvent vne ſecrette, mais cruelle guerre. La Motte Gondrin ne le ſatisfit pas, & ſes menaces le porterent du chagrin à la colere. Il raſſembla ſes Troupes, pour n'eſtre pas accablé ſans reſiſtance, aprés qu'il eût vû qu'on en avoit jetté dans Vaupierre, dans Serre, & dans le Prieuré de Grave. La garniſon de Vaupierre l'incommodoit, il l'attaqua ſuivi de deux cents hommes ſeulement, & força la Place en plein jour. Les Soldats eurent quartier ; mais pour les Preſtres qu'ils y trouverent, il n'y eut point de pitié pour eux. En répendant leur ſang, il vengeoit celui des ſiens, qui avoient été égorgez, à ce qu'il diſoit, contre la foy donnée. Il s'aſſeura de quelques autres lieux des environs, où il traitta les Eccleſiaſtiques avec la même rigueur. On ne manqua pas de lui imputer la rupture dont il ſe plaignoit. Le blâme d'avoir rompu vn traité, eſt preſque inévitable à qui refuſe d'en ſouffrir l'infraction ſans murmure ; alors reſiſter à la violence, c'eſt l'avoir faite.

Sort de la Province.

Pour commander les Troupes des P. R. dans le Comté de Veniſſe.

Ses progrets.

La Motte Gondrin viét contre lui

Paix avec Montbrun.

Conditions.

Qui choiſit de ſortir du Royaume.

Reflexion.

Reflexion.

Montbrun reprend les armes.

Garniſons Catholiques

Il prend Vaupierre.

Traitte cruellement les Eccleſiaſtiques.

Reflexion.

XIX.

DE tous côtez on fit marcher des Troupes contre lui, qui n'avoit que quatre cents hommes de pied, & cinquante chevaux. Antoine de la Baulme de Suſe ſe joignit avec les ſiennes à la Motte Gondrin, & ayant rencontré Montbrun auprés de Molans, ils reſolurent de le combattre. Dabord reconnoiſſant ſa foibleſſe, il voulut ſe defendre par le ſtratageme, mais le ſuccez ne répondit pas à ſa prudence. Aprés qu'il eût taillé en pieces les plus avancez, il fut contraint de ſe retirer. La Motte Gondrin, à qui il preſenta le combat, avec vn nombre ſi inégal, ne l'ayant pas oſé accepter. Le ſeul deſeſpoir eſt plus à craindre dans vn petit nombre de

Armement des Catholiques contre Montbrun.

Cõbat avec Montbrun.

Reflexion.

Soldats

Digitized by Google

Soldats bien conduits, que tous les ſecrets de la prudence dans vne grande armée, que le mépris de la foibleſſe de ſon ennemi, & trop d'opinion de ſes forces peut aveugler. Neanmoins, tout ce que Montbrun avoit d'hommes auprés de lui, ſe diſſipa inſenſiblement : tellement que ſe voyant ſeul, il reſolut de ſortir de la Province avec ſa femme qu'il aimoit paſſionnément. Il n'eut pas d'autre parti à prendre dans ce mauvais eſtat de ſes affaires ; ni d'autre confidant que Mathieu d'Antoine à conſulter. Lyon courut cependant vn grand danger d'eſtre ſurpris, & ſans les ſoins de Maugiron, & de la Motte Gondrin, il ne l'auroit pû éviter. Cela retarda quelque temps la guerre reſoluë entre Montbrun, & ſa fuite. Mais, enfin, voyant que les Troupes commançoient à filer, & que l'on venoit à lui, il congedia ſes gens, & prit le chemin de Merindol, pour de là paſſer en Allemagne. Il n'eſtoit accompagné que de ſa femme, de quelques vns de ſes domeſtiques, & d'Antoine ; Celui-ci eſtoit vn jeune Advocat du Parlement de Grenoble, qui avoit abjuré la Religion Catholique. Qui n'eſt pas conſtant pour Dieu, l'eſt difficilement pour les hommes. Pour faire ſa paix avec le Parlement, & le Lieutenant de Roi, il fit à Montbrun vne inſigne perfidie. Il le découvrit comme il fût auprés de Merindol, & s'adreſſa aux Officiers du lieu, où ils avoient couché, pour lui aider à l'arreſter, en lui faiſant main-forte. Il fût même aſſez meſchant, pour ſe jetter ſur lui. Mais Montbrun eſtant plus fort, le terraſſa, & ſe jettant par vne feneſtre en bas, échappa des mains de ceux qui l'avoient inveſti. Vne chaine d'or que Montbrun avoit penduë au col, comme c'eſtoit alors l'vſage, demeura aux mains d'Antoine ; elle fût vne preuve à ſa trahiſon, & vne proye à ſon avarice. Eſtant dehors, Montbrun changea d'habits avec vn païſan qu'il rencontra, & n'eſtoit en peine que de ſçavoir ce que ſa femme eſtoit devenuë. La fortune fit qu'elle ſe preſenta à lui dans le même chemin qu'il avoit pris. Mais elle avoit été foüillée, & d'Antoine ne lui avoit rien laiſſé de l'or, des joyaux, & des bagues qu'elle avoit ſur elle. Leurs chevaux & leurs mulets chargez de nippes & d'habits, de vaiſſelle d'argent & de meubles pretieux reſterent auſſi à d'Antoine, qui s'en appropria tout ce qu'il pût. S'eſtant rendu recommandable à la Motte Gondrin, par cette mechanceté, il fût employé à la recherche de Montbrun, qui avec ſa femme traveſtis en Boulangers, & portans des pains dans des paniers, comme pour les vendre, le rencontrerent vn jour ſur la frontiere de Savoye. Il les reconnût, & il eſtoit mal aiſé que Montbrun ſe déguiſât ſi bien, qu'vne cicatrice qui lui eſtoit reſtée au viſage d'vn coup d'épée qu'il avoit receu, ne le découvrît. Neanmoins, l'eſtat où il les vit les ſurprit. Cét ouvrage de ſon crime ſembla lui avoir oſté & l'action & la parole, par la confuſion qu'il en eût. Sa diſſimulation fut leur ſalut : Ils paſſerent outre ſans empeſchement, & ayants abordé Geneve, où il ſe firent connoître, ils furent bien-toſt remis en l'eſtat où des gens de leur condition devoient paroître. Aprés de Geneve ils allerent à Berne, d'où Montbrun ne revint pas ſi toſt. Le Lieutenant de Roi lui ayant ainſi donné la chaſſe, mit garniſon dans le Château de Montbrun, où il entra ſans reſiſtance : il n'y trouva que la mere de Montbrun avec peu de domeſtiques. Il s'aſſeura de même de Raillanette ; & ayant fait recherche de quelques ſeditieux qui eſtoient accuſez d'avoir excité ce feu, il les fit mourir, & raſer leurs maiſons : le Château de Montbrun eut le même deſtin le mois d'Octobre ſuivant, le Roi en ayant commandé la démolition. L'entrepriſe faite ſur la ville de Lyon paſſoit à la Cour pour vne conſpiration de la Nobleſſe de Dauphiné, qui faiſoit profeſſion de la R. P. R. En effet, Paul de Richiend Sieur de Mouvens, s'eſtoit joint à Montbrun, pour favoriſer ce deſſein, comme

Troupes de Montbrun ſe diſſipent.

Danger de Lyon éviſervé par Maugiron & la Motte Gondrin.

Montbrun ſort de Dauphiné.

Reflexion.

Trahi par l'vn des ſiens

Peril qu'il court.

Se traveſtit.

D'Antoine le ſuit. Evenement remarquable.

Se refugie à Geneve.

A Berne.

Le Château de Montbrun pris par la Motte Gondrin.

Raillanette pris.

Seditieux punis.

Fortifications de ces Châteaux démolies.

Nobleſſe de Dauphiné accuſée du deſſein ſur Lyon.

ils

ils auroient fait, s'il n'eût été découvert contre leur eſperance. Michel & Jaques de Fay Sieurs de Changy, furent ſoupçonnez d'y avoir part, & ce ſoupçon, que pluſieurs conſiderations appuyoient, donna lieu à la reſolution, qui fut priſe de les arreſter. Il ne falloit pas qu'elle fit de l'éclat. Auſſi la Commiſſion en fut donnée à Saint Chamond, leur couſin germain qui l'executa ſans bruit & ſans danger. La qualité de parent s'oppoſe aux ſoupçons ; & les ſentimens naturels de bien-veillance & d'amitié, a toute precaution dans les perils les plus preſſants, dont enfin on ne s'apperçoit que par le mal. Le Roi avoit aſſemblé à Fontainebleau les Grands du Royaume & de Dauphiné, le mois d'Aouſt de cette même année, pour examiner avec eux qu'elles étoient les cauſes de tant de troubles, qui commançoient à menacer l'Etat d'vne funeſte deſolation; quels remedes étoient propres à des maux ſi dangereux ; & qu'elle voye ſeroit à ſuivre, de la douceur ou de la ſeverité. Charles de Marillac Archevêque de Vienne, Jean de Monluc Evêque de Valence, & Jean d'Avanſon Conſeiller d'Etat, & au Privé Conſeil du Roi, témoignerent au Roi dans cette occaſion, qu'ils n'avoient de fin que la verité, le ſalut de l'Etat, & la gloire de ſon Regne. Il y fut reſolu d'aſſembler dans la Ville de Meaux vn Concile Nationnal, ſi le Pape differoit le Concile general dont il avoit donné eſperance ; & dans la même Ville les Etatas Generaux le XIV. du mois de Decembre. Mais la mort du Roi eſtant arrivée le v. du même mois, ils furent renvoyez à Orleans. Le Cardinal de Tournon en avoit toûjours empeſché la tenuë durant ſon Miniſtere, ſous le Regne de François I. & de Henry II. & n'en approuva pas ſous celui-ci la convocation. Ceux qui ont part au Gouvernement, quelques gens de bien qu'ils ſoient, ont ſujet de craindre les jugements des peuples, qui ne s'arreſtent qu'à la ſurface des choſes, pour en raiſonner, au lieu d'en penetrer le fonds qu'occupe la verité.

Les freres Changy arreſtez.

Reflexion.

Aſſemblée des Grands à Fontainebleau.

Motifs.

Concile Nationnal reſolu.

Mort du Roi François II.

Le Cardinal de Tournon condamne la tenuë des Etats.

Reflexion.

FIN DV SEIZIE'ME LIVRE.

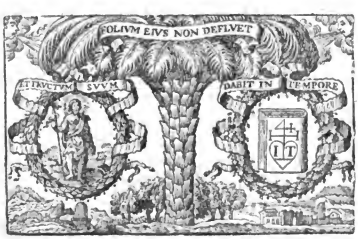

LIVRE DIX-SEPTIE'ME,

Contenant les illuſtres évenements durant l'an M. DLXI. & l'an M. DLXII.

SECTION I. II. III.

ETats d'Orleans. Rang que le Parlement de Dauphiné y a.

Privileges du Dauphiné confirmez. Gouvernement de l'Etat. La Reine mere ſe ſert des Huguenots pour ſe maintenir.

Vaudois du Piedmont ſecourus par les Huguenots. La R. P. R. y eſt receuë.

Images & Statuës des Saints briſées dans Vienne. Recherches contre les criminels. Jeux de l'Arquebuſe & de l'Arbaleſte dans Vienne. Leurs privileges.

Liberté de conſcience refuſée. Edit de Juillet.

Mort tragique de Piraud, de Bocſozel-Châtellard.

Colloque de Poiſſi. Prelats de Dauphiné qui y ſont.

Progrés des nouvelles opinions dans Vienne & dans Valence. Châtiment de quelques-vns.

Vienne occupée par les Proteſtans. Edit de Janvier. Commiſſion de la Reine mere au Baron des Adrets.

Premiere guerre civile. Progrés des Huguenots en Dauphiné. Conduite inconſiderée de la Motte-Gondrin. Sa mort dans Valence.

Deſordres. Authorité du Baron des Adrets. Qualitez qu'il prend.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Thuanus Hiſtor. lib. 27. 28. 55. 102.
Hiſtoire de l'Etat de France vol. 3.
Regiſtr. Domus publicæ Viennæ.
I. de Serres inventaire ſous Charles IX.
Memoires de Brantome. Dames Illuſtres. Diſc. de la Reine d'Ecoſſe.
Plutarch. in Catone Vticenſi.
Memoires MSS.
Memoires MSS. de Fr. Joubert Juge de Valence.

IV. V.

Genie & caractere du Baron des Adrets. Ses exploits. Il prend Tournon. Ses Lettres aux Villes de Dauphiné.

Maugiron ſuccede à la Motte-Gondrin. Il s'aſſeure de Vienne. Etat de cette Ville & de celle de Grenoble. Reglement pour celle-ci. Surpriſe par les Huguenots.

Convent de la Chartreuſe pillé & brûlé. Des Adrets ſort de Grenoble. Ordre qu'il y laiſſe.

Regiſtr. Domus publicæ Gratianopolitanæ.
Memoires MSS.

V I.

Vienne renduë au Baron des Adrets. Ses Egliſes ruinées. Son Gouverneur. Ses Reglements.

Regiſtr. Domus publicæ urbis Viennæ.
Memoires MSS.

VII.

Digitized by Google

VII. VIII. IX.

Exploits des Adrets, il prend Pierrelatte. Cruautez qu'il y exerce.

Grenoble repris par Maugiron. Ordre qu'il y laisse avec Sassenage. Attaque de la Buissiere.

Maugiron se presente à la Coste S. André. Réprend S. Marcellin.

Des Adrets reprend S. Marcellin & Grenoble. Gouverneur qu'il y met. Il va à Lyon. Ses exploits en Beaujollois & en Forests.

Soubise envoye le Lieutenant du Prince de Condé à Lyon. Chagrin du Baron des Adrets. Conferance entre lui & Soubise.

Thuanus Hist. lib. 27. 30. 31.
Memoires. MSS.

X.

Le Duc de Nemours envoyé en Lyonnois & en Dauphiné. Estat de la Provence. Les Adrets y va. Soupçons des Huguenots contre lui.

Siege de Sisteron, abandonné par les habitans. Leur celebre retraitte en Dauphiné.

Grenoble attaqué par Vinay. Desordres dans Gap, par les Huguenots qui en sont chassez.

Siege de Grenoble par Sassenage, levé.

Thuanus lib. 30.
Memoires MSS. de Monsieur de Lionne Evesque de Gap.

XI. XII. XIII.

Les Adrets dans le Viennois. Negotie avec le Duc de Nemours.

Ordre dans la Province durant l'absence de Maugiron.

La ville de S. Antoine de Viennois prise par les Huguenots.

Conduite de Bernins dans Vienne. Ministres recherchez pour y venir.

Reprise de Vienne par Maugiron.

Le Duc de Nemours dans le Viennois. Ses deux combats avec les Adrets, & ses Troupes à Rossillon & à Beaurepaire.

Sedition dans l'Armée du Duc. Châteaux de Vienne rendus par Bernins.

Combat auprés de Vienne.

Regist. Domus publicæ urbis Gratianop.
Memoires MSS. du Pere Alard Religieux de l'Ordre de S. Antoine.
Thuanus Histor. lib. 30.
Regist. Domus publicæ urbis Viennæ.

XIV. XV. XVI.

Negotiation entre le Baron des Adrets & le Duc de Nemours. Leur entreveuë. Treve resoluë.

Les Adrets dans Vienne. Etats tenus par lui dans Montelimar. Il y propose de pacifier les troubles. Empeschements & oppositions.

Le Prince de Condé lui envoye vn successeur. Assemblée de la Noblesse de son parti à Valence. Il en tire du canon.

Huguenots resserrez dans Vienne. Nomination des Consuls.

Etat miserable de la ville de Grenoble. Le Consulat y est continué.

Etat du bas Dauphiné.

Le Baron des Adrets mal-traité par ceux de son parti. Le Comte de Crussol mis en sa place.

Notables assemblez par les Adrets dans Romans.

Thuanus histor. lib. 30. 31. 32. 33.
Mezeray Histoire de France sous Charles IX.
Hist. des affaires de France & pais circonvoisins liv. 8.
Regist. Domus publicæ urbis Viennæ.

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XVII.

I.

Regne de Charles IX. Etats d'Orleans.

Rang du Parlemẽt de Dauphiné.

ES Etats furent ouverts à Orleans le XIII. du mois de Decembre de l'an M. DLX. Truchon premier Preſident du Parlement de Grenoble y eut place immediatement aprés celui de Toloſe : ainſi le rang de troiſiéme Parlement fut conſervé à celui de cette Province. Les deputez de Dauphiné y porterent avec chaleur tous les intereſts du Duc de Guiſe leur Gouverneur, & ceux de Bourgogne les imiterent en faveur du Duc d'Aumale. Ils demanderent qu'il fût ordonné à ceux qui haranguoient pour les Ordres, de faire expreſſe mention du Duc de Guiſe & du Cardinal ſon frere, comme ils en feroient des Princes du Sang dans leur diſcours, pour leur faire honneur. Neantmoins ils ne l'obtinrent pas : mais il ſuffiſoit à l'ambition du Duc, que la choſe eût été propoſée. C'eſt vn commancement de droit, que de ſoûtenir qu'on l'a, & d'en laiſſer la queſtion en doute. Il les avoit appuyez pour obtenir la confirmation des droits & des privileges de leur Province. Elle leur avoit été accordée par Lettres authentiques du IX. du même mois, le Duc aſpiroit plus haut, & le zele ardent qu'il avoit pour la Religion Catholique, en faiſoit naître en tous lieux pour lui. Auſſi il eut moins de peine à établir ſa puiſſance, & il n'en eut plus à pouvoir tout, quand il eut fait part du Gouvernement au Connêtable Anne de Montmorency, & à Jaques d'Albon de Saint André Mareſchal de France. Leur étroite vnion mit toute la Souveraineté dans leurs mains, & leur miniſtere fut appellé le Triumvirat. La Reine mere du nouveau Roi, qui n'eſtoit alors âgé que de dix ans, ſe vid ſans authorité, & environnée de tous coſtez de craintes & de dangers. Elle avoit oüy que dans vne conferance on avoit propoſé de la noyer ; &, quoi que la penſée en fût ſacrilege, elle crût que ceux que l'on appelloit Heretiques, rebelles, & ſeditieux, en auroient plus d'horreur que les fidelles. Elle ſe fit recommander aux Conſiſtoires de la R. P. R. & leur faiſant comprendre qu'ils n'avoient à eſperer de ſalut que par elle, les anima à la defence du ſien. Ce parti eſtoit puiſſant par le courage, & par l'vnion, quoique celui des Catholiques ſemblât l'eſtre plus par le nombre. Il s'eſtoit accrû à ce poinct dans le Dauphiné, que le Duc de Savoye ayant entrepris d'exterminer les Vaudois des Vallées de Piedmont, n'eut de difficulté invincible que le ſecours qui leur vint de Dauphiné. Il s'en plaignit au Triumvirat, qui ayant le même deſſein contre les Religionnaires du Royaume (on commançoit dés lors à les appeller ainſi) commanda à Maugiron d'entrer dans la Vallée de Pragela, d'en occuper les paſſages, & d'y reſtablir la Sainte Meſſe ; & à Bourdillon Gouverneur de ce qui

1560.

Reflexion.

Privilege de Dauphiné confirmé.

Gouvernement de l'Etat.

Deſſeins de la Reine pour ſe maintenir.

Se joint aux Huguenots.

Vaudois du Piedmõt ſecourus par eux.

Maugiron envoyé contre les Vaudois de Pragela.

Digitized by Google

qui reſtoit encore à la France dans le Piedmont, de lui donner ſes Troupes. Il avoit ordre de les joindre à celles de la Motte-Gondrin, &, aprés de fondre ſur ces miſerables. Mais les ſuccez ne couronna pas le projet. Ces Vaudois, pour obliger ceux de la R. P. R. de Dauphiné de ne ſe rebuter point par la dépenſe & par les perils, la receurent entre eux: délors il n'y a pas eu d'autre creance Jean de Vaud (c'eſt le Chef des Vaudois) à perdu dans cet intereſt ce peuple qui luy avoit eſté ſi zelé; & Jean Calvin l'a gagné. Ces obſtinez avoient ſouvent éprouvé la haine & la colere du Parlement que le Roy avoit étably dans Turin. Eme de ſaint, Iulien Preſident de ce Corps ſouverain, avoit témoigné plus de zele que nul autre de les convertir. Mais, ſes ſoins avoient eſté inutiles. Il n'y a point eu, pour les ébranler, de perſuaſion dans les raiſonnements ny de force dans les armes. Leur poſterité n'a pas relâché de leur obſtination, & a prouvé ſouvent cette verité, qu'où il s'agit de la Religion l'opinion eſt plus chere que la vie. Vienne juſques à maintenant avoit ſemblé plus pure que les Villes voiſines. Mais le mois de Mars de l'an 1561. M. DLX I. la poiſon ſecret qu'elle couvoit ſe fit paroître au prejudice des Images, & des Statues des ſaints. Vne nuit quarante hommes armez briſerent quelques vnes de celles du Portail de l'Egliſe Cathedrale: leur fureur les conduiſit aux Egliſes de ſaint Pierre, ſaint Martin, & ſaint André le haut. Elle n'épargna pas celles qu'elles y trouva, qui avoient eſté ſi long-temps l'objet de la veneration de leurs peres. Divers Conciles ont condamné les Iconomaques & les Iconoclaſtes, dont les ſubtilitez ou malignes ou pueriles confondent le juſte reſpect avec l'idolatrie. Ce ſacrilege mit les Magiſtrats, & les Habitants dans vn merveilleux étonnement. Ils s'aſſemblerent le lendemain, & ayant fait fermer toutes les portes de leur Ville en firent viſiter les maiſons, dans la crainte qu'il ne ſe fût fait en quelques vnes amas d'armes & d'hommes. Ils pourveurent, aprés, à leur ſeureté par la garde qu'ils établirent aux portes; &, pour deſarmer la colere du Ciel, ils firent vne Proceſſion generalle. Qui neglige le ſacrilege y prend part, & en doit avoir à la peine. On ſe prepara à la defenſe ſi on étoit attaqué; & les armes ayant changé; on propoſa vne recompenſe publique pour exciter les Habitants à s'exercer aux armes à feu, & à ſe rendre plus capables de s'en ſervir dans l'occaſion. De cet exercice militaire on fit vn divertiſſement reglé, & on luy donna le nom de Ieu de l'Arquebuſe. Les Conſuls, du conſentement de tous les intereſſez, accorderent à celui qui auroit abbatu le Pape-Gay (on luy donne le nom de Roy) vne exemption generalle de toutes ſortes de tailles durant l'année de ſa Royauté, & cinq livres pour luy ayder à ſubvenir aux frais dont il ne pouvoit ſe diſpenſer le jour qu'il avoit emporté cet avantage ſur les autres. On promit encore de donner chaque année deux prix francs, à divers jours, de la valeur de dix livres les deux. Les arbaleſtiers eurent la méme gratification, à la reſerve des deux prix, qui furent fixés à leur égard à la valeur de ſix livres ſeulement. Cette exemption a duré juſques à l'établiſſement de la realité des tailles dans le Dauphiné, & de la Cour des Aydes dans Vienne. Mais, il eſt quelquefois à propos, pour le bien public, de ne pas executer à la rigueur les reglements auſquels il a donné cauſe. Trop d'exactitude n'eſt pas toûjours loüable.

La R P.R. y eſt receuë.

Soins de les converſer.

Reflexion.

Images briſées dans Vienne.

Recherches contre les criminels.

Reflexion.

Privileges du Ieu de l'Arquebuſe.

de celui de l'Arbaleſte.

Reflexion.

II.

LA liberté de conſcience avoit eſté promiſe de vive voix au Prince de Condé, & à l'Admiral. Mais, le Parlement de Paris ne l'ayant pas agreable non plus que le Duc de Guiſe, le Connoſtable, & les Grands qui dependoient d'eux, elle leur fut refuſée dans vne aſſemblée, qui fut faite pour ce ſujet à Paris. Toute autre Religion que la Catholique Romaine y fut defendue, & ceux qui faiſoient profeſſion de la P. R. bannis de l'Eſtat; s'ils ne l'abjuroient. Mais, l'execution en fut differée juſques à la determination du Concile General, ou de l'aſſemblée

Liberté de conſcience refuſée.

Religionnaires bannis, ſuſpenſion.

Edit de Juillet.

des Prélats & des Grands à Poiſſi. De cette reſolution, qui privoit les veines du corps politique de tant de ſang, il fut fait vn Edit qui fut appellé l'Edit de Juillet. Le mois ſuivant, Marie, Doüairiere de France, paſſa en Ecoſſe, & fut fait le Colloque de Poiſſi. Cette Princeſſe étoit incomparable en eſprit & en beauté ; par l'vn & l'autre, elle jetta vn feu ſi violent dans le cœur de Piraud Boſcozel Châtellard, qui l'avoit accompagnée à la ſuite du Duc d'Anville à ſon partement, qu'vne année aprés il l'emporta en Ecoſſe. C'eſtoit vn homme auſſi né aux belles lettres qu'aux armes ; il eſtoit fils de François de Boſcozel Seigneur du Châtellard, & de Jeanne de Bayard, fille naturelle du Chevalier Bayard, de qui il avoit les traits du viſage & la taille. Il eſtoit délié comme lui, & diſpos en tous exercices, & pour parler comme fait Pierre de Bordeille Seigneur de Brantome, *il eſtoit Gentilhomme tres-accompli.* La Reine prit plaiſir, durant ce voyage, de voir de ſes vers, & en fit vn de ſes divertiſſemens ; elle reſpondit meſme à quelques vns : & Châtellard, qui conceut dés lors vne forte amour pour elle, s'imagina que par ſes ſoins & par ſes ſervices, il pourroit lui en inſpirer vn jour. Il n'y a que les amoureux pour qui les ſonges ayent toute la force de la verité. Donc il alla trouver cette belle Princeſſe au commancement de la premiere Guerre Civile, où il ne voulut point ſe ſoüiller les mains du ſang de ſa nation, & le Duc d'Anville, qui fut apres Connêtable de France, ayant approuvé ſon deſſein, le recommanda à la Reine. Son merite lui eſtoit vne lettre de recommandation encore plus forte. Auſſi la Reine témoigna d'abord d'en faire tant de cas, que ſon cœur qui n'eſtoit qu'échauffé, devint vn embraſement. L'amour ne connoit point de moderation : il crût qu'il n'avoit qu'à tout oſer pour avoir tout. Il ſe cacha vn ſoir ſous le lit de la Reine ; mais il fut découvert, & chaſſé avec honte & menaces. A qui aime ardamment, des menaces ne ſont pas des diſſuaſions. Il tomba dans la meſme faute vne ſeconde fois, & la Reine qui apprehenda le blâme de ſa nation fiere & déſobeïſſante, le fit arreſter. Il n'eſt rien d'auſſi délicat que l'honneur des Dames ; plus elles ſont élevées, plus il eſt expoſé aux ſoupçons. On lui fit ſon procez, & l'amour peu reſpectueux eſtant regardé comme vn crime, il fut condamné à perdre la teſte. Eſtant ſur l'échafaut, ſes parolles ne s'épandirent point en plaintes foibles & ſuperfluës. Il dit ſeulement, que *les actions de ſa vie n'étoient point la cauſe de ſa mort ignominieuſe ; qu'il n'avoit rien commis qui dût faire honte à vn homme de bien ; qu'avoir aimé ce qu'il ne devoit qu'adorer, eſtoit tout ſon crime. Mais en vain*, adjoûta-t'il, *on s'eſt perſuadé que les flots de mon ſang éteindront ce feu ſacré ; il échauffera mes cendres dans mon tombeau : & quoi qui reſte de moy aprés moy, ma noble paſſion me ſurvivra. C'eſt l'vnique conſolation que j'ay, eſtant ſi prés de ma fin, de preſſentir qu'elle n'en aura jamais. Toutes mes penſées me le promettent, tous les mouvements de mon cœur m'en aſſeurent. O ! penſées, qui eſtes alléez ſi ſouvent en foule reverer, malgré ſa rigueur, cette divinité mortelle juſques dans le plus ſecret de ſon ſanctuaire. O cœur ! qui depuis ſi long-temps n'és animé que du feu que ſes yeux mes ſoleils y ont porté, vivez toûjours pour elle, puis que ſa ſeverité ne veut plus que vous vivïez pour moy.* Il ſe preſenta à lui des Miniſtres de la R. P. R. (il en faiſoit profeſſion) ils l'exhorterent de repouſſer par les efforts d'vne vertu vrayement chrétienne, ces vaines imaginations d'vne paſſion vitieuſe, mais il ne voulut pas les écouter. L'hymne que Ronſard à fait de la mort, fut la ſeule exhortation qu'il goûta : il le lut attentivement. Ainſi Caton ſe fortifia dans le deſſein de mourir, par la lecture du Dialogue, où Platon traite de l'immortalité de l'ame. Aprés, ſe tournant vers le lieu où il ſe figura qu'eſtoit la Reine, *Adieu*, cria-t'il d'vn ton de voix fort perçant, *la plus belle, & la plus cruelle Princeſſe du monde.* Ce furent ſes dernieres paroles, & vn coup de cimeterre lui abatit la teſte. Les corps bien compoſez n'ont point de legeres maladies, il en eſt de même des eſprits les mieux faits. Le Colloque de Poiſſi ſuivit de prés le partement de la Reine d'Ecoſſe. La reunion des eſprits dans

Tragique. Mort de Piraud, de Boſcoſel Châtellard.

Reflexion.

Reflexion.

Reflexion.

Colloque de Poiſſi.

vne

Digitized by Google

vne même creance avoit été le motif de cette assemblée : mais, pour détruire ce Schisme naissant dans la Religion, on n'avoit qu'à dissiper celui des Grands dans l'Etat. Guillaume de Saint Marcel Archevêque d'Ambrun, & Jean de Montluc Evêque de Valence, y eurent, entre les Prélats, toute la consideration deuë à leur caractere & à leur sçavoir. L'effet de cette conferance fut que plusieurs, qui condamnoient auparavant, commancerent à douter. Vn Geant qui entre au combat avec vn nain, s'il ne le terrasse du premier coup, passe pour vaincu. Les Ministres publierent que l'avantage de la dispute leur estoit demeuré, & les peuples le crurent facilement. De sorte que les nouvelles opinions firent dés lors de plus grands progrés qu'elles n'en avoient encore fait. Vienne & Valence se declarerent ouvertement pour elles ; & quoi que l'on tâchât d'en détourner les esprits par les châtiments, la mort de ceux qui furent punis, ne servit qu'à pervertir les spectateurs de leur supplice. La Motte-Gondrin fit trancher la teste à Duval, l'vn des principaux Ministres de Valence : & cela ne fit qu'irriter les esprits contre lui, & contre la verité. La pluspart des hommes croyent, que l'apppuyer par la terreur, & par les peines, c'est la defendre, comme il faudroit defendre l'imposture.

Prelats de Dauphiné qui y vont.

Reflexion.

Changemés de Religion dans Vienne & Valence.

Châtiment de plusieurs.

Reflexion.

III.

LEs Protestans (on les appelloit ainsi) ayant consulté leur nombre & mesuré leurs forces à celles des Catholiques, se rendirent les maistres de la Ville de Vienne le 1v. du mois d'Octobre de cette année M. DLXI. Mais, comme ils ne l'étoient pas des Châteaux, cette injuste authorité dura peu de jours. Ce trouble fut tost pacifié. L'Edit du mois de Janvier fit cesser les entrepriſes des vns sur les autres. Il revoqua celui de Juillet, permit aux Ministres de la R. P. R. de prescher dans tout le Royaume, pourveu que ce ne fût dans les Villes closes : & par la liberté de conscience qu'il donna à vn parti, osta à tous deux celle des armes. Ceux qui ne vont jamais à la guerre, & qui n'ont ni enfans qu'on leur tuë, ni femmes ni filles qu'on leur viole, ne loüerent pas cét Edit ; mais tous les autres le benirent ; & certes l'experience a depuis fait comprendre qu'il n'y avoit que ce moyen de sauver l'Etat. Divers obstacles s'opposerent à son execution, & il fallut des jussions pour la faire observer. D'Avançon & l'Evêque de Valence furent presents, quand la resolution en fut prise, & sans doute, ou en donnerent, ou en approuverent le Conseil. Neanmoins, l'année suivante fut plaine de fâcheux désordres, de funestes accidents, & de revolutions impreveües. La contrarieté de ces Edits fit naistre, en apparence, la premiere guerre civile ; mais ce fut, en effet, la Reine qui l'alluma. Elle envoya au Baron des Adrets, ordre de broüiller en cette Province ; & des commissions pour lever des Troupes, & pour se mettre à la teste des Huguenots. Ce nom estoit devenu propre à ce parti, & nous nous en servirons comme d'vn terme non injurieux, mais plus expressif de la chose que nul autre. Le dessein d'injurier, ne doit pas tomber dans l'esprit de l'Historien : il n'est qu'vn imposteur, s'il n'est exempt de toute passion. Cette Princesse qui n'avoit pas dans les mains les resnes de l'Etat aussi absolument qu'elle le souhaitoit, se plaignoit quelquefois qu'elle n'agissoit pas librement, & que le Roi estoit comme captif dans sa Cour. Le Duc de Guise Chef Triumvirat, paroissoit à ses yeux comme un sujet qui aspiroit au Trône, & qui prest à s'y jetter, estoit sur sa premiere marche. Neanmoins, c'estoit vn grand homme, & l'honneur du nom François. Les plaintes de cette Princesse furent vn specieux pretexte au Prince de Condé : il arma pour délivrer le Roi & la Reine de la captivité, où il fit publier qu'ils estoient. Ses progérs furent d'abord merveilleux ; mais ils ne sont pas de mon sujet. Dés le commancement de l'an M. DLXII. les Ministres prescherent dans diverses maisons particulieres des meilleures Villes de Dauphiné. Dans Grenoble, la maison de Pierre Girard Cordery, assise dans la ruë Chenoise, fut la premiere où fut fait l'exercice

Vienne occupée par les Protestans.

1561.

Edit de Janvier.

Reflexion.

Commission de la Reine au Baron des Adrets pour les Huguenots.

Huguenots, nom de parti.

Reflexion.

Premiere Guerre Civile.

Les nouvelles opinions prefchées dans le Dauphiné.

A Grenoble.

1562.

Digitized by Google

A Valence. l'exercice de cette Religion. Mais, dans Valence, il eſtoit plus public. La Motte-Gondrin delibera de mettre tous remedes en vſage contre vn mal ſi violent qui
A Vienne. penetra en même temps juſques à Vienne. Il y fut preſché la premiere fois le xv. du mois de Ianvier dans la Maiſon de Iacques Gabet Juge de la Ville, les principaux des Religionaires s'y étant aſſemblez. Cette nouveauté irrita les Catholiques, & les porta à divers inſultes contre eux: Mais la ſageſſe des Magiſtrats modera leur indignation par le peril où ils firent voir que leur zele inconſideré les alloit precipiter. Ce feu y demeura ainſi couvert quelque temps, ce qu'il ne fit pas dans celle de Valence. La Motte-Godrin n'étoit pas fort aimé des Catholiques, & les Huguenots le haiſſoient étrangement. Il les avoit mal-traitez en toutes occaſions,
Mauvaiſe conduitte de la Motte-Gondrin. & cruellement en pluſieurs. Eſtant à Tullin il y avoit attiré Louïs Gay Capitaine Chaſtellain de la Côte-ſaint-André; & l'avoit fait mourir, quelques jours aprés, dans la Ville de Romans avec deux autres comme ſeditieux. Pour rendre leur chaſtiment plus terrible à leur parti, il les fit pendre aux feneſtres de ſon logis. Les
Tué dans Valence. parents, & les amis de Gay, qui eſtoient Gents de cœur échaperent, & allerent joindre le Baron des Adrets, qui s'étoit déja declaré pour le Prince. Le premier ſervice qu'ils luy rendirent fut que l'ayant fait reſoudre de chaſſer la Motte-Gondrin de Valence, ils luy amenerent de Vivarais, où ils étoient connûs, des hommes capables de tout, excepté d'vne bonne action. Le Baron des Adrets ſe preſenta le xxv. du mois d'Avril à la porte ſaint Felix, comme l'on procedoit à la nomination des Conſuls en la preſence de Gondrin. Elle ne luy fut pas diſputée, & celui-ci qui ſes vid trop foible, ſe jugea en même temps perdu. Tous demandoient ſa mort: il eſtoit logé dans la maiſon de Gaſpard de Saillains; il tâcha de s'y fortifier, & y tint bon deux jours. Mais le feu aïant été mis à la porte ces furieux y entrerent comme des Lyons. Il s'étoit fait armer de toutes pieces ou pour diſputer plus long-temps ſa vie, ou pour mourir en Capitaine. Il fut ſuivi de chambre en chambre par cette multitude forcenée; & enfin, ne pouvant plus reſiſter il monta ſur le toict de cette maiſon & paſſa à celui d'vne maiſon contigue qui appartenoit au Preſident Plouvier. Mais, ſe voïant ſur le poinct d'étre precipité dans la ruë, il fut enfin contraint de ſe rendre à Miribel & à Rocolles, qui lui donnerent leur foi. Il demanda à parler aux Adrets, Mais Montjoux frere de Blacons Gentil-homme d'auprés de Nions, à qui il avoit fait vne offence, lui porta en même temps vn coup de poignard au defaut de la cuiraſſe. Ce coup ne l'abatit pas: il mit la main ſur ſa bleſſure, & puis l'appliqua toute ſanglante pour s'appuïer, à vne cheminée voiſine. Le ſang y a paru juſqu'à nos jours. En même temps vn des amis de Gay le perça d'vn coup de halebarde qui le tua. Pour aſſouvir leur rage & celle du peuple, ſoûs pretexte qu'il ſe mutinoit dans la creance que l'en le vouloit ſauver, ils lui paſſerent ſoûs les aiſſeilles vne
Reflexion. corde qu'ils prirent à vn pui, & le pendirent ainſi à vne feneſtre. Ce fut la vengeance de la mort de Gay: s'il avoit été plus doux, on le lui auroit été. On ne perd jamais nul acte de vertu. Beaumont, Pontaix, Chellar, Miribel, Rocolles, & Montjoux étoiét les principaux de ceux qui avoient accompagné les Adrets; & il eſt vray que ce qu'il y eut de hardi en l'entrepriſe fut à eux; & ce qu'il y eut de brutal en l'execution, à la Soldateſque. Il y avoit environ huit mille hommes ſoûs les armes. De ſorte que les Catholiques furent, durant trois jours, dans des craintes mortelles: Mais, ils en fu-
Deſordres dans Romãs. rent quittes pour la perte de leurs armes qui leur furent ôtées. Quelques mois auparavant la Motte-Gondrin avoit fait raſer vne Maiſon dans Romans, par ce que le Preſche s'y étoit fait, ruiner vne autre en partie par le même motif, & avoit mis entre les mains des Iuges ceux qu'il y avoit trouvez. Les Huguenots de Valence, qui avoiét
Dans Valéce. conſpiré entre eux, de faire publiquement l'exercice de leur Religion, quoi qu'il en pût arriver, lui avoient demandé, pour cela, & liberté & lieu. Les plus ardents étoient Amelly, Bourjac, Iean du Mas, Jacques Faure, Jean Brunet, Guillaume Savinac, &

leur

Digitized by Google

leur Miniſtre Jaques Roux, Amelly, Bourjac, Dumas, & le Miniſtre, furent faits priſonniers : mais les Catholiques obtinrent peu de jours aprés leur liberté. Roux eut commandement de vuider le Dauphiné, & de n'y plus dogmatiſer, à peine de la vie, ſi ce n'eſt qu'il en eût du Roi vn pouvoir exprés. L'Edit de Janvier ſembloit en eſtre vn aſſez poſitif : auſſi les Huguenots en faiſoient leur retranchement. C'eſt pourquoi les Catholiques deputerent en même temps François Joubert à la Cour, pour le faire expliquer ; mais les affaires ne permettoient pas au Roi de parler clair. Des Adrets vſurpa dés lors l'authorité que la Motte-Gondrin avoit eüe. Changy avoit merité ſon eſtime, par ſon zele envers la nouvelle Religion, & par ſon courage en la defenſe des Huguenots contre les Catholiques. Il le pourveut du Gouverment du Comté de Valentinois, ſous le titre de Lieutenant de Roi. Pour lui, il en prit vn qui répondoit à ſa vanité, & declaroit le pretexte de ſa revolte, & de celle du Prince. Ce fut celui de *François de Beaumont Seigneur des Adrets, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Colonel des Legions de Dauphiné, Provence, Lyonnois & Auvergne, éleu general & Chef des Compagnies aſſemblées pour le ſervice de Dieu, la délivrance du Roi, & de la Reine ſa mere, & conſervation de leur Etat eſdits païs.* Il avoit fait la guerre avec la Motte-Gondrin en Italie, ſous le Mareſchal de Briſſac, & ſçavoit combien il eſtoit homme de cœur. C'eſt pourquoi s'il ne contribua pas à ſa mort par le commandement, du moins il n'eut pas ſoin, par cette conſideration, de lui ſauver la vie. Il n'avoit pas l'ame aſſez dégagée du ſang, pour ne verſer pas avec plaiſir celui d'vn tel ennemi.

Deputation des Catholiques de Valence au Roi.

Authorité des Adrets.

Gouverneur de Valentinois.

Titres des Adrets.

IV.

IL eſtoit hardi, vaillant & experimenté Capitaine, vigilant & infatigable, ſevere aux ſoldats qui contrevenoient à ſes ordres, & liberal juſques à la profuſion, à ceux qui faiſoient dignement leur devoir. Auſſi, quelques occaſions qu'il ait eües d'amaſſer de grandes richeſſes pendant que cette Province, & toutes les Provinces voiſines furent la proye de ſes Troupes, il les négligea toutes. En effet, il ſortit de ce commandement ſouverain auſſi pauvre, qu'il y eſtoit entré. Mais, il eſtoit cruël & ſanguinaire : on auroit dit qu'il n'aimoit la victoire que par ce qu'elle a d'horrible & d'effroyable, & non par ce qu'elle a de glorieux, & d'vtile. Ce fut ce qui ternit l'éclat de tant de vertus. Tout ce qu'il y avoit de jeuneſſe déterminée, inquiete, & libertine dans le Dauphiné, accourut à lui, aprés la mort de Gondrin, & la priſe de Valence. De ſorte que comme vn torrent impetueux, il laiſſa bientoſt par tout où il trouva de la reſiſtance, des marques de ſa fureur. Sa premiere conqueſte, aprés cet exploit, fut celle de Tournon ; mais les portes lui en ayant été ouvertes, il n'y exerça de violences que ſur les Autels, & ſur les Egliſes. Il y abolit la Meſſe, y établit la Cene, & y laiſſa Blacons pour y commander. Il avoit écrit aux Conſuls & aux Magiſtrats des Villes de Dauphiné, d'abord aprés la mort de Gondrin, qu'ils n'euſſent à obeïr qu'à ſes ordres, n'y à reconnoître d'autre Gouverneur que lui, & qu'ils n'y ſouffriſſent d'autre exercice que celui de la R. P. R. & joignit la menace au commandement. Etant rentré dans le Dauphiné, aprés la priſe de Tournon, la terreur de ſes armes & ſa reputation, ſemblerent avoir lié les mains aux Catholiques de Romans, de Montelimar, de Saint Marcellin, & des Villes voiſines. Ils laiſſerent vſurper toute l'authorité aux Huguenots, comme s'ils n'y avoient rien dû pretendre. Cependant Maugiron ſucceda à la Motte-Gondrin, le Roi l'ayant choiſi pour remplir ſa place, parce qu'il eſtoit zelé Catholique, ſage politique, & cher à toute la Province. Ses premiers ſoins furent de conſerver ce qui ſembloit encore reſiſter à la corruption ; & c'eſtoit le Viennois. Il mit des Garniſons dans les meilleurs Bourgs qui avoient des Châteaux aſſez forts, pour n'eſtre pas emportez à coups de mains. Antoine de Gumim, Seigneur de Romaneſche, beau-frere des Adrets, eut le Gouvernement

Caractere du Baton des Adrets.

Progrés de ſes armes.

Prend Tournon.

Ses lettres aux Villes de Dauphiné.

Maugiron ſuccede à la Motte-Gondrin.

S'aſſeure le Viennois.

Digitized by Google

de la Tour du Dupin, que Claude de Torchefelon avoit avant lui, & qu'il eut encore aprés. Mais ni la Tour Dupin, ni Moreſtel, ni Bourgoind, ni Maubec, ni Faverges, ni les Châteaux voiſins, ne tarderent pas long-temps à tomber en la puiſſance du Baron, qui mit en garniſon le Capitaine Porte dans la Tour Dupin, & vne partie de ſa Compagnie dans Moreſtel. La mort de Gondrin apporta bien du déſordre dans Vienne & dans Grenoble. Les Huguenots, qui virent qu'ils avoient le vent en poupe, & que le nom du Baron des Adrets faiſoit trembler chacun, ne manquerent pas de ſe ſervir de cette occaſion pour s'affermir. Neanmoins l'authorité paroiſſoit encore dans les mains des Magiſtrats, & des Officiers Municipaux Catholiques. Claude Parent, principal Regent aux Lettres humaines du College de Grenoble, fut accuſé de frequenter les Preſches, & de ne pas vivre catholiquement. On l'exhorta de ſe corriger ; mais il declara qu'elle eſtoit ſa foy, dans la Maiſon de Ville. Ce qui le fit congedier. La gloire & le bon-heur des Villes depend en partie de ceux qui ont la direction de la jeuneſſe, qui conçoit toûjours leurs bons & leurs mauvais ſentimens qui ſont dans les jeunes eſprits les ſemances des biens & des maux. Mais, peu de jours aprés, les Catholiques perdirent preſque tout pouvoir. Les Huguenots contraignirent Genthon Calignon, & Jean Verdonnay, qui reſtoient ſeuls des Conſuls, de leur remettre les clefs de la Ville. Elle eſtoit pleine de gens armez, qu'André de Ponnat & Paul Remy Conſeillers au Parlement y avoient fait entrer. Ils étoient les Chefs de ce parti, à qui ainſi rien ne pouvoit eſtre refuſé impunément. Guillaume de Portes ſecond Preſident, Pierre Bucher Procureur General, Abel de Buffevant Vibaillif de Graiſivodan, Jean Robert Advocat de la Ville, Jean Paviot quatriéme Conſul, eſtoient ceux qui portoiẽt avec plus de vigueur les intereſts des Catholiques. Auſſi les Adrets, étant perſuadé qu'il lui eſtoit impoſſible de les gagner à ceux de ſon parti, leur commanda par Aquin de ſortir de la Ville. Il n'y avoit pas à déliberer pour eux : ils ſe retirerent à Chambery, où George Chapperon Cordelier, qui prêchoit alors dans l'Egliſe Cathedrale, les ſuivit. Il ne pouvoit faire autrement, pour éviter l'effet des menaces qui lui furent faites, s'il s'obſtinoit à combattre pour vne cauſe que l'on croyoit alors abandonnée, quoi que la verité la ſoûtint, & que Dieu l'ait depuis couronnée. Guillaume Berger exerça aprés la Charge de Vibaillif, par la commiſſion qu'il en eut du Baron des Adrets. Tout tendoit à ſedition ; & les Catholiques irritez de ſe voir privez des Conſeils & de l'appui des exilez, avoient repris courage en les perdant. Ils commançoient à murmurer ; de ſorte que ceux du Parlement qui reſtoient, prevoyants les maux qui arriveroient, s'ils ne déſarmoient les deux partis par vn traitté, ils le propoſerent : pour le conclurre, furent deputez ſix des principaux habitans de l'vne & l'autre Religion. Ce qu'ils reſolurent, fut que l'Egliſe des Cordeliers, qui eſt aujourduy enfermée dans l'Arſenac, ſeroit donnée aux Huguenots, pour y faire les exercices de leur Religion, qu'ils ne toucheroient neanmoins aux Images, ni aux Autels, ni n'entreroient point dans le Convent ; qu'il ſeroit fait vne levée de deux cents hommes, ſous le commandement d'Ennemond Coct, qui en ſeroit le Capitaine ; que la dépenſe de leur entretenement, & de leur ſolde, ſeroit payée par tous les habitans, ſans diſtinction des qualitez, ni des conditions, & tous privileges ceſſants ; que la Tour qui eſtoit ſur le Pont, ſeroit miſe dans les mains de Coct ; & que tous indifferemment lui obeïroient en ce qui regarderoit les fonctions de ſa Charge. Le Parlement approuva cét accord, & pour le rendre plus ſolemnel, en fit vn Arreſt. Le 11. de May qui eſtoit vn Dimanche, les Huguenots prirent poſſeſſion de cette Egliſe, & ce fut la premiere fois que la R. P. R. eut vn exercice public & libre, non dans cette Ville, mais en ſes dehors ; car le Convent des Cordeliers eſtoit hors de ſes murailles. Mais ils ne tinrent pas fidellement leur parole : ils effacerent les Images, briſerent

Places du Viennois priſes par les Adrets.

Etat des Villes de Grenoble & de Vienne.

Reflexion.

Reglement dans Grenoble.

Digitized by Google

briſerent les Statuës, & renverſerent les Autels. Ce qui fut dans l'execution même de l'accommodement, vn commancement de rupture; ils témoignerent bien mieux le lendemain qu'ils le conſideroient peu : ils propoſerent à ces Religieux de quitter leurs robes, & de prendre des habits de ſeculiers. Le Commandement aida à la perſuaſion. Ils firent ce que leurs ennemis deſiroient. La foibleſſe de la plus part des Religieux ne nuiſit pas moins en ce temps-là à la Religion Catholique, que les douceurs de la liberté, les charmes de la nouveauté, & la force des armes. Les progrés des Huguenots, pour ſe rendre les maîtres abſolus de la Ville, eſtoient vne impetuoſité à laquelle nulle prudence ne ſe ſeroit oppoſée qu'inutilement. Pierre de Theys la Coche, vn des Chefs de la R. P. R. eſtoit entré dans la Ville, par les ordres du Baron des Adrets. C'eſtoit vn fort petit homme, mais vn grand Capitaine. Dés lors les Catholiques n'oſerent plus rien conteſter aux Huguenots; ſeulement François de Saint Marcel d'Avançon, Doyen de l'Egliſe Cathedrale, empeſcha durant quelques jours que ſon Egliſe ne fût parfumée. Les Huguenots avoient entrepris d'y preſcher; mais il leur remontra que le Roi l'avoit nommé à l'Evêché de Grenoble; qu'il eſtoit d'autant plus juſte que ſon Egliſe lui fût laiſſée libre, qu'il eſtoit dans le deſſein d'y preſcher lui-même. Toutes les autres ſouffrirent des injures ſacrileges. Les Autels y furent abbatus, les Images effacées, les Statuës briſées. Ce fut alors que les Tombeaux des Dauphins, élevez dans le Chœur de l'Egliſe Saint André, furent démolis. Les choſes eſtant en cét eſtat, l'arrivée du Baron acheva la déſolation des Catholiques. Il y avoit déja envoyé Jean des Vieux, Seigneur de Brion, pour y commander, & celui-ci avoit preſenté ſes Lettres de Proviſion du Gouvernement dés le x. du mois de May. C'eſtoit vn fort honnête homme. Auſſi, on n'eut ni alors, ni depuis, aucune matiere de plainte contre ſa maniere d'agir. Mais les Adrets plus violent & plus imperieux, d'abord qu'il fut arrivé, défendit tout exercice de la Religion Catholique dans la Ville, & dans ſes Fauxbourg: & en effet, il n'y en eut plus dés le XII. du mois de May. La peine de ceux qui déſobeïroient, s'ils étoient Prêtres, fut la perte de la vie; & celle des autres, de grandes amandes. Il y avoit vn Tombeau à l'entrée de la Chapelle des Caſſards dans l'Egliſe Nôtre Dame; on y avoit depoſé les riches Chaſubles, les Mitres Epiſcopales, les Reliquaires d'or & d'argent, & tout ce que le Clergé avoit de plus precieux pour le ſervice divin. Le III. de Juin, les Huguenots, qui en furent advertis, par vn des petits Clercs, les yeux & la curioſité duquel on n'avoit pas eu aſſez de ſoin d'éviter, en firent l'ouverture, & de ce tréſor ſacré, leur proye. Il fut porté au Baron, qui le deſtina aux frais de la guere. Les Reliquaires & l'argenterie des autres Egliſes lui furent auſſi repreſentez les jours ſuivants. Ceux qui en étoient chargez, n'eurent pas aſſez de reſolution pour tenir bon contre ſes menaces & ſes commandements. A meſure qu'ils lui étoient apportez, il en eſtoit fait inventaire, au bas duquel il declaroit qu'ils lui avoient été remis, & s'en chargeoit au nom du Roi. Si bien que rien ne lui échappa, & qu'il ne laiſſa dans les Egliſes que la nudité, & la ſolitude.

Chef Huguenot dans Grenoble.

Tombeaux des Dauphins ruinez.

Les Adrets à Grenoble.

L'exercice de la Religion Catholique defendu.

V.

C'Eſtoit vn bruit commun, qu'il y avoit de grandes richeſſes dans le Convent de la Chartreuſe, Chef de cét Ordre; & c'eſtoit aſſez à cette maiſon pour meriter la ruine & le feu. La nuit du IV. du mois de Juin, Farmeyet, Coët, & Lyon, Capitaines qui lui étoient affidez, partirent avec leurs meilleurs ſoldats pour l'aller ſaccager & brûler. Ils marcherent toute la nuit; le Prieur General Pierre Sarde avoit aſſez preveu que cette tempeſte ne ſe diſſiperoit pas ſans tomber ſur lui. La prudence penetre dans l'advenir. Il avoit mis en ſeureté tout ce qu'il avoit de plus precieux en divers endrois de ſon Convent, preparez pour cela. Il avoit principalement

Le Convent de la Chartreuſe pris & pillé.

Digitized by Google

appliqué ſes ſoins à la conſervation d'vn Reliquaire en forme du buſt, où eſtoit vne partie du crane de S. Bruno. Il eſtoit d'argent & ſemé de riches pierreries. Aprés, il avoit diſtribué ſes Religieux en d'autres Convents, & n'en avoit laiſſé que deux des plus âgés en celui-ci. Ces Chefs ſe trouverent le lendemain au point du jour à la premiere ouverture des portes de la Chartreuſe, où l'advis de leur marche n'eſtoit pas encore venu. Cette ſurpriſe leur en facilita l'entrée. Ils y pillerent tout ce qui pouvoit eſtre emporté; &, pour ne rien laiſſer aprés eux, qui invitât les Religieux abſens au retour, ils gaſterent & corrompirent le reſte, & mirent le feu aux baſtiments, qui furent reduits en cendre. Saccager, brûler, tuer, ſont-ce des actes de reforme dans la Religion? Les Adrets faiſoit ainſi trembler chacun. Il ne lui ſuffit pas d'avoir fait ceſſer dans Grenoble tout exercice de la Religion Catholique; il voulut que les Catholiques, ou entraſſent dans ceux de la P. R. ou que du moins, il en fuſſent les témoins; & que ſi leur ame n'eſtoit pas perſuadée, elle fût affligée par leurs yeux. La douleur des ennemis eſt vne joye ſenſible. Il fit publier le VI. du même mois de Juin, ſous le nom du Roi, & ſous le ſien, vne étrange Ordonnance, dans tous les carrefours de la Ville. Elle confirmoit l'abolition de la Meſſe, commandoit à tous les habitans, & en termes exprés aux Officiers du Parlement, d'aller d'oreſenavant aux Preſches, & condamna ceux de ce Corps, qui y manqueroient, à quinze cents livres d'amande. Ils furent contraints d'obeïr. Ils y furent tous le lendemain dans l'Egliſe des Jacobins, convertie en Temple. C'eſtoit triompher bien hardiment de la Majeſté de ſon Prince, que de jetter ſa Religion & la Souveraineté dans cette ſervitude. Il fit aſſembler tous les habitans en Corps de Ville, ce même jour: c'eſtoit vn Dimanche. Nul ne ſe diſpenſa, non plus du commandement, qu'il avoit fait à tous par cri public, de s'y trouver. Il leur parla lui-même, & leur fit vn diſcours où il y avoit de l'eſprit & de la force. Comme il eſtoit violent en ſes actions, il eſtoit vehement en ſes paroles. Il leur declara que les affaires du Roi, (ceux du parti du Prince de Condé parloient ainſi,) ne lui permettoient pas de faire vn plus long ſejour avec eux; qu'il emporteroit les Reliquaires & l'argenterie des Egliſes, pour l'employer au payement des Troupes; qu'ayant eſtabli dans leur Ville l'ordre qu'il deſiroit que l'on ſuivît en ſon abſence, ils n'avoient rien à craindre; il adjoûta qu'il craignoit neanmoins lui-même pour eux, ſi leurs diviſions viennent à ſe rallumer; qu'il en châtieroit rigoureuſement les autres; que puis qu'ils ne reconnoiſſoient plus qu'vne Religion, ils ne devoient non plus reconnoître qu'vn même parti, & que ce parti eſtoit celui du Roi, puiſque ſes intereſts y eſtoient, quoi que ſa perſonne fût dans l'autre. Aprés il leur demanda quelques ſommes de deniers pour l'entretenement de ſes Troupes, & leur promit que s'il arrivoit qu'ils euſſent beſoin de ſon ſecours, ils le reverroient dans vingt-quatre heures. Les aſſemblez lui rendirent graces du ſoin qu'il témoignoit d'avoir pour eux, & le ſupplierent de les décharger du preſt qu'il leur demandoit, s'excuſans ſur l'abſence des plus riches, & ſur la pauvreté de ceux qui eſtoient reſtez; & il ne les preſſa pas. Il partit le meſme jour pour le bas Dauphiné, & pour la Provence, ayant laiſſé à Brion deux cents ſoldats étrangers ſous les Capitaines Quemin, & la Coche. Celui-ci eſtoit de la maiſon de Theys. La Coche eſt vn hameau de cette ancienne Baronnie, & il en portoit le nom. Il eſtoit le plus eſtimé. André de Ponnat avoit la principale authorité aprés Brion: ſa qualité de Conſeiller dans le Parlement le faiſoit reverer entre les habitans; & ſon courage, dont il avoit donné des marques en diverſes occaſions, eſtimer entre les ſoldats. Tout ſembloit conſpirer à la conſervation de cette Ville dans le parti du Prince: mais le plus ſolide ſuppoſt de cette eſperance, eſtoit qu'il n'y avoit plus qu'vne Religion dominante entre les hommes. L'vnité des ſentimens forme l'vnion.

Reflexion.

Ordonnance contre les Catholiques.

Diſcours du Baron des Adrets au peuple.

Part de Grenoble.

André de Ponnat.

Reflexion.

VI.

Digitized by Google

VI.

LA reduction de la ville de Valence & de Romans, ſous l'obeïſſance du Prince de Condé, par les armes du Baron des Adrets, avoit d'abord mis celle de Vienne dans la conſternation. Il y avoit de grandes intelligences, & de crainte; le nombre des Huguenots y croiſſoit viſiblement chaque jour: Les Catholiques y étoient les plus foibles, & par le leur, & par le courage. Ils n'avoient ni Chefs pour les commander, ni armes pour combattre, ni vivres pour ſoûtenir vn ſiege. La plus grande partie de leur Maiſon Conſulaire eſtoit tombée en ruine dés le cõmancement de cette année, ſans aucune cauſe apparente, & ſembloit leur eſtre vne augure de la leur. Neanmoins l'authorité eſtoit encore dans leurs mains; & même les Châteaux de Pipet, & de la Baſtie, étoient dans celles du Chapitre de l'Egliſe Cathedrale. Le Baron des Adrets avoit mandé aux Conſuls par ſes Lettres écrites à Valence, & dattées du XXIX. du mois d'Avril, de n'obeïr qu'à lui, & de ſe ſaiſir de la perſonne de Maugiron. Cét ordre fut lû en pleine aſſemblée, & ne pouvant pas eſtre facilement executé pour ce qui regardoit Maugiron, laiſſa l'obeïſſance en ſuſpens entre les deux. Neanmoins on ne négligea pas les ſoins de ſe conſerver, quoi que les plus ſages jugeaſſent aſſez, qu'ils ſeroient inutiles. En effet, le Juge Gabet, & pluſieurs des plus apparents s'étans déclarez pour la R. P. R. on voyoit bien qu'en eux l'ennemi eſtoit déja dans la Ville. Les Conſuls ſe diſtribuërent entr'eux la garde des Portes, & aprés obligerent le Clergé de Saint Maurice de leur confier celle du Château de Pipet. Ils firent reparer leurs murailles, acheter de la poudre, pointer quelques pieces d'Artillerie ſur la Porte d'Avignon, & y travaillerent avec tant d'ardeur, qu'on eut ſujet de les loüer. Pierre Putod, Juge Archiepiſcopal, fut prié d'accepter le Commandement du Château de Pipet; mais il le refuſa. Il fut donné à André du Bois Gardier pour le Roi, & premier Conſul. Les autres accompagnez des principaux habitans, l'en mirent en poſſeſſion le matin du 11. jour de May. Mais cette ſolemnité, qui les occupa durant quelques heures tomboit dans l'imprudence. Les Huguenots, qui avoient promis à des Adrets l'entrée de la Ville, ſans qu'il lui en coutât ni ſang ni travail, eurent en elle l'occaſion de lui tenir parolle. Il s'eſtoit avancé avec quelques Troupes, & vſant d'vne diligence incroyable, il fut aux portes de la Ville, avant que l'on eût appris qu'il fût ſorti de celle de Valence. Le Juge Royal Gabet, l'y introduiſit ſans difficulté, & avec ſi peu de bruit, que nul preſque ne s'en apperçeût. Des ſoldats armez s'emparerent du Palais des Canaux, qui eſtoit alors l'Hôtel de Ville, & ſi ſecrettement, que les Conſuls eſtant de retour du Château, ne trouverent rien qui leur diſſuadât de s'y aſſembler, pour conferer de leurs autres affaires. Leur ſurpriſe, quand ils virent tant de ſoldats qui bordoient, entre autres, la ſale du Conſeil, ne leur oſta pas le jugement. Ils les prierent, ſans témoigner de la peur, de ſe retirer, & ces ſoldats ſortirent en même temps. Ce qui augmenta l'étonnement, c'eſt que nul d'eux ne parla, non plus que ſi tous avoient été muets; qu'ils parurent reſpectueux, & qu'ils ne firent aucune action reprehenſible. Ce fut vne menace muëte du Baron, & vne oſtentation de la bonne diſcipline de ſes Troupes. Les Conſuls apprirent en même temps, qu'il eſtoit dans leur Ville, & lui allerent rendre viſite dans la maiſon de Gabet, où il eſtoit logé. Auſſi il avoit à parler à eux: Il leur fit trois propoſitions. Les deux premieres regardoient la Religion, & la derniere la ſubſiſtance des Troupes qui venoient aprés lui. Il les exhorta de ne plus ſouffrir d'autre exercice que de la Religion qu'il appelloit Reformée, de porter le Clergé & le Chapitre de leurs Egliſes, à dépoſer dans leurs mains leurs Vaiſſeaux & leurs Ornements Sacrez, leurs Reliquaires, & leur argenterie; &, enfin, de preparer des vivres pour les Troupes qu'il menoit à Lyon. Il leur promit qu'ils n'en recevroient nulle injure, & peu d'incommodité. Odefred, Montauban, Caſſard, Sallettes, la Rochette,

Vienne tenduë au Baron des Adrets.

Digitized by Google

la Roche, des Granges, Montbrun, d'Eſtables, Moreau étoit vn des Chefs qui la
Reſolution. conduiſoient. Qui demande, étant le plus fort, commande. Neanmoins on ne lui accorda pas abſolument tout ce qu'il deſiroit; on lui témoigna du zele pour la Religion Catholique, & il ne voulut pas forcer les volontez. Mais, il permit à ceux de ſon parti de faire les exercices de la leur dans l'Egliſe Noſtre-Dame d'outre la Iere qu'il ôta aux Iacobins pour la leur donner. Pour les reliquaires, & les Tréſors des Egliſes, il fut procedé à quelques inventaires qui ne furent pas continuez; &, à l'égard de la ſubſiſtance de ſes Troupes, on lui fit tout eſperer. Le pretexte qu'il donna à ce qu'il avoit propoſé touchant les Tréſors des Egliſes, fut que la Soldateſque étoit temeraire; que peut-étre durant ſon abſence, ou malgré lui, il y auroient de ſes Soldats qui entreprendroient de violer le reſpect que l'on croyoit leur étre dû; & qu'ils ne pouvoient étre en plus de ſeureté que dans les Hôtels de Ville & dans les mains des Conſuls. C'étoit augmenter l'injure par la moque-
Les Adrets à Lyon. rie. Son deſſein étoit d'y porter les ſiennes en même temps, & de violer la foi du depoſt. Mais, il ne reüſſit pas d'abord, & ne jugeant point à propos d'uſer de violence, il paſſa outre, & ſe rendit à Lyon le lendemain accompagné de Baile Ponſonas, & de la Foreſt-Blacons. Les Huguenots s'en étoient rendus les Maîtres: François d'Agoût Comte de Saux, qui en avoit le Gouvernement, avoit eu ſi peu de vigueur pour leur reſiſter, que l'on le ſoupçonnoit de les avoir favoriſez. Les Adrets deploïa alors ſa fierté contre les Catholiques: les Egliſes furent ſaccagées; celle de S. Iuſt démolie, &, avec elle la pluſpart des Monaſteres. Mais, il y fit
Son retour à Grenoble. moins de ſejour qu'il ne s'étoit propoſé. Il vola le mois ſuivant à Grenoble où il fut receu comme nous l'avons remarqué. Dans le paſſage des Troupes, qui le vin-
Egliſes de Vienne ruinées. rent joindre à Lion, les Egliſes de Vienne furent expoſées à la même deſolation que celles de Lion. La Roche & Deſgranges la commencerent, Montauban la continua: Il commandoit quatre Compagnies, comme Colonel, & les Capitaines particuliers étoient S. Jean, Condorcet, & Cardet. Ce furent ſes Gents qui offencerent l'Egliſe S. Maurice de toutes ſortes d'indignitez. Ses Clochers étoient couverts de plomb, ils l'en arracherent: ſon portail étoit entier, ils en abbattirent les ſtatues, & en gaſterent à coups de piſtollets tout l'ouvrage, qui étoit merveilleux, & vn noble effort de la ſculpture. Ils n'eurent pas du reſpect pour les Religieuſes de qui le ſexe en exigeoit, quand leur caractere n'en auroit pas merité. Ils entrerent dans l'Egliſe du Convent de S. André le haut, & la ſaccagerent les prieres ni les larmes de l'Abeſſe, Claude d'Apchon, ne les aïant point touchez. Les Adrets apprehenda que le deſeſpoir des Catholiques ne leur inſpirât des penſées genereuſes. Il lui importoit de regner dans Vienne, & il n'y avoit, pour aſſeurer ſon au-
Gouverneur de Vienne. thorité, que la foi muable & inconſtante du peuple. C'eſt pourquoi il en donna le Gouvernement à François du Terrail ſieur de Bernins du ſang du Chevalier Bayard, & ordre d'entrer dans le Château de Pipet, dans celui de la Baſtie, & dans le Palais de l'Archevêché même, par la force des armes ſi les portes lui en étoient diſputées. Il fut encore chargé d'obliger le Corps de la Ville de declarer qu'elle Religion il vouloit reconnoître, & tout pouvoir lui fut donné pour la police, & pour les armes. On n'étoit pas en état de combattre ni pour la Religion, ni pour la liberté. Il fut reconnû comme Gouverneur le XXII. du mois de May, par tous
Ses divers Regiments. les Habitants aſſemblez. Ce qu'il fit d'abord pour la Religion P. R. fut vn cruel opprobre à la Catholique. Premierement il fut deliberé que l'entretenement des Miniſtres, & les reparations des Temples (c'étoient des Egliſes qu'ils avoient occupées) ſeroient à l'avenir vne charge publique, à laquelle tous les Ordres contribueroient; & en ſecond lieu que la jeuneſſe qui frequentoit le College, dont le Gouverneur étoit le principal, ſeroit inſtruite aux exercices de la nouvelle Religion, & aſſiſteroit aux preſchees tous les Dimanches. Il ne pût obtenir la declaration

qu'il

Digitized by Google

qu'il desiroit : & il fut content, ou feignit de l'être, de celle que firent tous les Habitans qu'ils vivroient à l'avenir dans vne étroite vnion, & dans vne amitié mutuelle. Il mit les armes dans des mains affidées : Claude Gilbert fut le Capitaine, à qui il commit la Garde de Pipet, & Pierre Berger, l'vn des Consuls, celui à qui il donna celle de la Bastie. Ils avoient chacun vne Compagnie. Aprés, il en fit vne de cent Soldats étrangers, & vne autre de trois cent hommes choisis entre les Habitants par eux-mêmes, qui eurent aussi la liberté d'en nommer le Capitaine. Ce fut André du Bois que l'on avoit tiré du Château de Pipet : il fut receu, soûs l'authorité du Consulat. Il crea encore deux Capitaines particuliers, pour avoir vn soin plus exact de la garde des portes ; fonction à laquelle il les attacha. L'vn d'eux fut Louïs Pelisson, & l'autre Jean Gabet. Les Catholiques, dont l'esprit étoit suspect, furent desarmez. Enfin, sous son Gouvernement, tout exercice public de la Religion Catholique cessa dans cette Ville. Les Eglises furent abandonnées à l'insolence des Soldats, les Autels renversez, les Cloches dépenduës & cassées ; les Reliquaires, l'argenterie, les vaisseaux, & les ornemens sacrez portez en mains profanes ; & les Titres & les Documents, qui en établissoient les droits, les vns biffez, les autres brûlez. Quand les Chrêtiens ont émeu des persecutions contre les Chrêtiens, elles n'ont pas été vne imparfaite image de celles des Payens. Putod, qui exerçoit la Jurisdiction de l'Archevêque dans la Ville en fut dépoüillé, & Gabet Juge Royal fut seul reconnû. Il fut resolu que quatre Ministres y seroient établis : Fabri & Heraud furent choisis pour en être ; & Vincent Gentillet deputé, pour en aller querir deux autres à Geneve, ou à Berne. Le College, où la jeunesse étoit instruitte, fut transferé du lieu où il étoit qui composoit vne partie de l'ancien Palais des Canaux, au Monastere des Religieuses de S. André le haut, qui en avoient été mises dehors. L'Eglise de Sainte Blandine, & celle de saint Iust, qui occupoient des eminences voisines du Château de Pipet, & étoient accompagnées de quelques fortifications, furent alors ruinées. Cette Ville étoit ainsi dans vne triste oppression. Suivons la marche des Adrets.

Reflexion.

VII.

Etant sorti de Grenoble, il courut s'opposer aux progrés des Catholiques dans le bas Dauphiné, & dans la Provence. De Montelimar, il décendit à Pierrelatte, petite Ville dans la plaine, mais defenduë d'vn Château qui occupoit vne eminence voisine. François de la Baume, connû sous le titre de Comte de Suse, s'en étoit emparé, & y avoit mis vne garnison de trois cent hommes ; & Richard de Vaureas pour y commander. Les Adrets, qui n'avoit pas coûtume de marchander ses ennemis, aïant fait vne bréche raisonnable le même jour qu'il l'eut investi, donna vn assaut à la Ville qui fut si mal soûtenu qu'il y entra presque sans perte. La garnison, s'étant retirée dans le Château, demanda à composer. Mais, elle ne tomba pas d'accord de tous les articles qui lui étoient proposez. Les Soldats des Adrets enfoncerent la porte du Château, pendant la contestation. Tout fut passé au fil de l'épée ou precipité du Rocher en bas. C'est ainsi qu'ils se vengerent de la honte que leur parti avoit receuë à Orenge que Suse avoit saccagée & brûlée. Les victoires & les conquestes des Adrets dans la Provence ne doivent pas m'obliger à le suivre. Antoine Comte de Crussol, Antoine Fumée & Ponat y avoient éte envoïés incontinent aprés la publication de l'Edit de Janvier, pour l'y faire executer. Mais ils n'y avoient pas trouvé des esprits traittables, ni portez à la paix ; Desorte que la Guerre s'y alluma. Montbrun, & Miribel furent les principaux Chefs qui servirent soûs les Adrets. Les Catholiques avoient commencé à exercer sur leurs ennemis les actes de cruauté qu'ils souffrirent depuis. Les bestes sauvages ne font la Guerre entre elles que pour tuer, & les hommes genereux ne la font que pour vaincre. Les Adrets, qui s'étoit proposé d'aller droit à Avignon, receut

Expl'oits des Adrets dans le bas Dauphiné & en Provence.

Prend Pierre Latte. Ses cruautez.

Reflexion.

Digitized by Google

receut les nouvelles de la perte de Grenoble, entre Pierrelatte & Bolene; Ce qui lui fit changer de deſſein. Voici ce qui s'eſtoit paſſé à Grenoble, depuis qu'il en eſtoit parti. Six jours aprés, Maugiron Lieutenant de Roi, s'eſtoit preſenté à ſes Portes avec vn petit Corps d'Armée qu'il avoit fait aux environs de Chambery. Preſque toute la Nobleſſe Catholique de la Province l'accompagnoit. Annet de Maugiron ſon frere Seigneur de Leiſſins, Laurens Baron de Saſſenage, & Ceſar d'Ancezune Seigneur de Vinay, eſtoient des plus apparents. Mais il ne ſe jugeoit pas aſſez fort pour y entrer facilement, qué par compoſition: avant que d'en venir à la force ouverte, aprés avoir occupé la Côte Saint André, & s'eſtre aſſeuré de Moirenc, il fit ſommer Brion de lui rendre la Place. Neanmoins le Corps de la Ville lui deputa vn de ſes Conſuls, & Galleys, qui en eſtoit le premier, le fut en même temps au Baron des Adrets. Le Parlement avoit à ſe ménager. Laurent Rabot l'vn de ſes Conſeillers, alla de ſa part voir Maugiron, en apparence, pour le prier de ne paſſer pas outre, & pour le détourner de ſon entrepriſe; mais en effet, pour le confirmer dans ſa reſolution. Ce fut par ſon conſeil qu'il promit de ne point forcer les conſciences, de laiſſer dans la Ville l'exercice des deux Religions, de ne faire outrage à perſonne, & qu'il declara qu'il n'avoit d'autre deſſein que de faire enregiſtrer ſes Lettres de Lieutenant de Roi, & reconnoitre ſon authorité. Mais les Huguenots ne vouloient nullement conſentir au rétabliſſement de la Religion Catholique, & leurs Chefs leurs donnoient du cœur, par la reſolution où ils témoignoient d'eſtre de tenir bon. Le Conſeil general de la Ville eſtoit compoſé de gens ou affidez, au Baron des Adrets, ou trop foibles pour oſer rien propoſer qui le choquât. L'Egliſe n'y avoit plus de Deputez; & ceux de la Nobleſſe eſtoient Antoine de la Riviere, Pierre Actuyer, François de Ponnat, André Arcoud, Antoine d'Alphas, Loüis le Jeune, dit du Mas, François Faure, Melinde de Villiers, Jean de Ponnat, & quelques autres. Maugiron jugea bien dés lors, qu'il ne falloit plus s'amuſer à parlementer. *Si le Soleil entre dans Grenoble, j'y entreray*, dit-il, à celui que Brion lui avoit envoyé; & en même temps il fit marcher ſes Troupes. Comme il fut au Port de la Roche, Brion & Ponnat l'y allerent trouver, pour traiter avec lui, aprés avoir reconnû qu'ils avoient peu à eſperer de leurs Soldats par leur petit nombre, & rien des habitans par leur peur. Les peuples craignent toûjours trop les dangers preſents, comme ils mépriſent trop les éloignez. Leur compoſition avec Maugiron, qu'ils trouverent mieux accompagné, qu'ils ne s'étoient figurez, fut qu'il ne ſeroit dans Grenoble qu'autant de ſejour qu'il en faudroit, pour eſtre inſtalé par le Parlement dans la poſſeſſion de la Lieutenance de Roi; & que nulle injure ne ſeroit faite aux habitans, pour quelque cauſe que ce fût. Aprés cela, il entra dans la Ville, à la teſte de la Nobleſſe, qui l'accompagnoit de deux cents chevaux, & de douze cents hommes de pied, les Huguenots n'en ayant pas moins de déplaiſir que les Catholiques de joye. Ce fut le XIV. du même mois à ſix heures aprés midy, & par la Porte de la Perriere, au delà de laquelle a été élevée par le Connêtable de Leſdiguieres celle de France, qui eſt vn noble monument de ſes ſoins. Le lendemain il rendit graces à Dieu du bonheur de ſon entrepriſe, par vne Proceſſion generale, où Gallian Prieur de la Magdelaine, porta le ſacré Corps de Dieu. Cette ſolemnité ſi celebre fut le triomphe de la bonne cauſe, & de la verité. De nouveaux Conſuls furent éleus, ceux qui l'étoient ayants refuſé de paroître devant Maugiron, à la reſerve de Nicolas de Gorge, dit du Baro, qui fut obeïſſant. Les autres avoient quitté leurs maiſons, comme avoient auſſi fait la pluſpart de ceux de la nouvelle Religion, à qui leur conſcience reprochoit leur rebellion, & en faiſoit craindre la peine. Et certes il ne fut pas poſſible à Maugiron de contenir les Soldats, & pour les intimider il fit planter des potences en toutes les ruës: mais la ſoldateſque eſt brutale, & donne

Grenoble repris par Maugiron.

Reflexion.

Digitized by Google

donne tout à ſa fureur. N'oſant tuer les Huguenots, ils les prenoient, & les menoient à Maugiron, qui, pour les ſauver, les envoioit dans la priſon, & aprés les en faiſoit ſecrettement ſortir. Dans les Guerres civilles, les Chefs n'agiſſent jamais bien librement, & craignent moins les armes des Soldats ennemis que les fougues & les emportements des leurs. Reflexion.

VIII.

APrés avoir donné ordre à la pacification de cette Ville, il y établit Laurent, Baron de Saſſenage, pour y commander, & lui donna deux Compagnies de Gents de pieds. La Baſtie & Tournet en étoiēt les Capitaines. Il en fit creer vn troiſiéme, par le Conſeil de la Ville, pour y avoir le principal commandement aprés Saſſenage. Ce fut Enemond de Beſtoz-Vaubonnois. Ce nouveau Gouverneur manquoit ou de politique, ou d'authorité, les Huguenots ſe virent d'abord expoſez à toutes ſortes de violences. Les Soldats de la Baſtie & de Tournet étoient preſque tous Savoiſiens, qui ne s'étoient engagez à cette Guerre que par la haine, que ceux de leur nation ſemblent avoir naturellement pour celle-ci, ou par le deſir de la proïe. Ils en jetterent pluſieurs dans la riviere par les conſeils de l'vne, & pillerent quelques maiſons par ceux de l'autre. Si eſt-ce que l'on avoit tâché de reünir les affections des Habitants, & pour cela on leur avoit defendu de s'injurier les vns les autres, & d'vſer à l'avenir des mots de Papiſtes & de Huguenots qui ne ſervoient qu'à allumer la haine entre eux. On avoit ſuivi les Conſeils de l'Evêque François de S. Marcel d'Avançon : mais les eſprits étoient trop aigris : rien ne pût alors les radoucir. Saſſenage, qui n'avoit rien à eſperer de la foi d'vn parti à qui on la gardoit ſi mal, tâcha de ſe fortifier. On le fait ſouvent par des ruines. Il fit renverſer les mutailles du Jardin du Convent des Jacobins, qui étoient vn ouvrage ancien, & digne d'étre veu. Il n'avoit point de place d'Arme, & n'en pouvoit point faire de commode qu'au devant du Palais: Mais vne Egliſe dediée à S. Jean, qui mêmes étoit vne des Parroiſſes de la Ville s'oppoſoit à ſon deſſein il la fit auſſi demolir. Les choſes les plus ſacrées ſont profanes à la vengeance qui veut faire du mal & à la peur qui veut l'eviter. Cache étoit dans le Fort de la Buiſſiere, & Saſſenage avoit tout eſſaïé pour le gagner: Mais les promeſſes, non plus que les menaces n'avoient point fait d'impreſſion ſur cet homme. Pour emporter par la force ce qu'il perdoit l'eſperance d'obtenir de nulle autre maniere, il aſſembla juſques à deux milles hommes des Parroiſſes voiſines, & le vint bloquer. Neanmoins aprés quelques legeres attaques, voïant qu'il n'y gagnoit que des coups, il abandonna ce deſſein. Maugiron ne fut pas plus heureux devant la Coſte-S. André, d'où Miſtral avoit été chaſſé par ceux des Habitants qui favoriſoient les Adrets, & c'étoit le plus grand nombre. Les Capitaines Portes & Carrouges y étoient entrez pour lui, avec environ ſept cent hommes. De là Maugiron alla à S. Marcellin, où il avoit gagné les Habitants, par les intrigues de Charles de la Combe Maloc Procureur du Roi au Bailliage. Ce fut avec des témoignages de beaucoup de joïe, de la part des Habitants, qu'il y entra. Mais ceux de Romans ne furent pas auſſi faciles; ils refuſerent de lui ouvrir leurs portes, & de le reconnoître pour Gouverneur de la Province. Cependant les Adrets s'avançoit à grandes journées, rien n'étoit égal à ſa diligence. Maugiron, quoi que plus foible, reſolut de l'arreſter devant S. Marcellin pour ſauver Grenoble. Il fortifia cette Place autant que le temps & la ſituation le permettoient, & en condamna toutes les portes qu'il fit murer, à la reſerve d'vne. Mais l'evenement apprit qu'il n'en avoit pas ainſi fermé l'entrée aux Soldats ennemis, mais defendu la ſortie aux ſiens pour leur mal-heur. L'armée des Adrets étoit d'environ douze mille hommes tous aguerris; & Maugiron n'en avoit pas quinze cent. Aprés qu'il y eût bien penſé, il crut qu'il devoit ceder au temps, qu'il ne devoit rien haſarder. En effet, en ſe perdant il perdit

Ordre mis par Maugiró dans Grenoble à ſon départ.

Saſſenage Gouverneur.

Violences contre les Huguenots.

Conduite de Saſſenage pour ſe fortifier.

Reflexion.

Saſſenage aſſiege la Buiſſiere en vain.

Maugiron à la Coſte ſaint-André.

Reprend S. Marcellin.

L'entrée de Romans refuſée à Maugiron.

S. Marcellin repris par les Adrets. Ses cruautez

Digitized by Google

les affaires du Roi dans la Province. Les Adrets bloqua la Ville le XXIV. du mois de Juin, qui étoit le jour de la feſte de S. Jean Baptiſte; & Maugiron, y aïant laiſſé trois cent hommes, en ſortit la nuit avec le reſte de ſes Gents. Il promit à cette garniſon qu'il ne tarderoit pas à la venir ſecourir: mais le lendemain, aprés vn long combat, elle fut forcée, & les Adrets entra dans la Ville l'eſpée à la main, & la remplit de carnage, & d'horreur. Il y donna toute la liberté à la cruauté, & à l'avarice des Soldats. La pluſpart de ceux de Maugiron furent tuez à coups d'épée, le reſte fut jetté d'vne Tour en bas. Ce ſpectacle étoit aux yeux des Adrets vn de leurs plus doux divertiſſements. Charles de la Combe Procureur du Roi, qu'il accuſa de l'avoir trahi & d'étre vn ſeditieux, fut envoïé au ſupplice. Il le fit mourir d'vne mort ignominieuſe: Mais la fidelité d'un bon ſujet envers ſon Roy, & ſon zele à ſa Religion, changent pour lui la honte en gloire, & honorent l'infamie. Les Officiers du Parlement, les Advocats, & les Procureurs, &, ce qui eſt digne de remarque, touts les hommes de la ruë S. Laurent, d'abord qu'ils eurent appris ce qui s'étoit paſſé à S. Marcellin, vuiderent la Ville de Grenoble, & ſe retirerent à Chamberi. Saſſenage authoriſa leur fuitte par la ſienne. Ne ſe ſentant pas aſſez fort pour defendre la Place contre vne armée accoûtumée à vaincre: car il n'avoit que des Soldats étrangers qui paroiſſoient dans la conſternation, il s'étoit retiré en ſes Terres, & ſe fortifioit dans le Château de Lens. On l'appelloit vulgairement la Tour; & Lens eſt vne des Parroiſſes de la Baronie de Saſſenage. Les Huguenots intercederent eux-mêmes pour les Catholiques envers les Adrets, & obtinrent leur grace. Dans les Villes comme dans les familles les maux & les biens ſont communs. Il entra dans Grenoble le XXVI. & quatre heures aprés midi, étant parti ce même jour de S. Marcellin éloigné de ſept lieuës. Ce qui montre quelle étoit la rapidité de ſa marche. Nulle injure ne fut faite à perſonne, quoi qu'il y eût plus de ſix mille hommes logez dans ſes maiſons des Bourgeois. Les boutiques des Marchands demeurerent ouvertes & en ſeureté, & il ordonna que ceux qui s'étoient abſentez euſſent à revenir dans ſix jours, à la reſerve ſeulement de ceux à qui il avoit commandé auparavant de ſe retirer: & il fit publier à ſon de Trompe ſon Ordonnance qui fut executée. S'il y avoit à apprehender de ſe fier à ſa parole, il y avoit encore plus de danger de témoigner qu'on ne s'y fioit pas. Ponnat le vint joindre avec ſix Compagnies que les Adrets envoia, pour quelques jours, à Chaparillan, à Pontcharra, & à Allevard avec le jeune ſaint Maurice pour les commander. Les Compagnies de Changi, & de Charbonneau ſuivirent celles-là, & ſaint Maurice en eut le commandement durant l'intervalle de ce logement. Mais, elles furent rappellées, & établies dans Grenoble au partement des Adrets, qui donna le Gouvernement de cette Ville à André Ponnat. Aïant tiré Theys la Coche du Fort de la Buiſſiere, il voulut qu'il ſervît auprés de Ponnat; & fit entrer Caſſard dans le Fort. Ponnat donna à Pierre Ponnat ſa Lieutenance au Gouvernement, & ne travailla à rien plus ſoigneuſement qu'à rétablir la concorde entre les Habitants. Elle ne le pouvoit mieux étre que par l'authorité du Parlement. Les armes ſe font craindre, mais la Juſtice ſe fait obeïr. Ses Officiers étoient diſperſez en divers lieux, & le plus grand nombre étoit en Savoïe. Il porta les Adrets à leur ordonner de revenir exercer leurs Charges. Michel de Sautereau, & Claude de Vallier, touts deux Gentils-hommes & Advocats, leur furent envoïez à Chamberi. Mais, aprés avoir conferé avec les Conſeillers, Marcel, Rabot, Miſtral, & Durivail qui lui dirent qu'ils attendoient les Ordres du Roi, à qui ils avoient écrit, ils s'en revinrent ſans avoir rien conclu.

Gouverneur dans Grenoble.

Que Saſſenage abandonne.

Reflexion.

Les Adrets reprend Grenoble.

Gouverneur de Grenoble.

Reflexion.

Digitized by Google

IX.

MAugiron étoit allé rejoindre Tavanes, & les Adrets apprehendant ſes deſſeins ſur Lion y alla pour s'y oppoſer. Mais, n'y trouvant rien qui dût l'y arreſter, il paſſa outre, & conquit le Beaujollois, & le Foreſts. Rien, excepté la Ville de Monbriſon, ne luy reſiſta. Moncelar, & quelques Gentils-hommes avec lui, étoient dedans. La Garniſon n'étoit pas forte, deſorte que la Ville fut emportée à coup de mains. Moncelar, s'étant jetté dans la Citadelle avec ſes gents, ſe rendit à compoſition, & les Adrets lui promit la vie : Mais il ne lui tint pas ſa parole, & eut des pretextes de lui manquer de foi. Il le fit precipiter par les feneſtres d'vne Tour, & avec lui tous ceux qui reſtoient encore. Il n'y eut qu'vn Soldat qu'vne raillerie ſauvât: Ce fut ſon amuſement, aprés ſon dîner, le même jour que la Place lui eut été renduë. De la vie des hommes il faiſoit ſon joüet cruel & malin preſque en même temps, Jean de Parthenay, ſeigneur de Soubiſe, avoit été envoïé par le Prince ſon Lieutenant General dans Lion, & dans le Gouvernement de Lionnois. Lui donner cet honneur c'étoit le ravir à des Adrets, qui croïoit non ſeulement le meriter ; mais l'avoir mêmes cherement achepté par tant de travaux, de ſoins, & de ſang. Les plaintes, & les cris des peuples : contre ſes cruautez lui procurerent ce déplaiſir. Neanmoins, il fut adouci par les loüanges que le Prince lui donnoit, & par la ſatisfaction qu'il lui témoignoit de ſes ſervices. Il avoit chargé Soubiſe de ne lui rien dire qui peût porter du feu dans ſa bile trop prompte à le concevoir. L'Admiral étoit l'autheur de ce conſeil ; *ſi vous l'irritez*, dit-il au Prince, *de ce cruel homme vous ferez vne beſte farouche*. En effet Soubiſe le combla de tant d'honneurs qu'il n'eût pas ſujet de s'imaginer, que ce Gouvernement fût donné à vn autre par la penſée qu'eut le Prince que nul autre le meritât mieux. *Si on n'étoit pas content de tant d'illuſtres ſervices que vous avez rendus à la cauſe commune*, lui dit Soubiſe, *ce ſeroit vn triſte preiugé pour nous, qui ne pretendons pas les égaler. Elle étoit abbatue, vous l'avez relevée ; elle étoit dans l'opprobre, vous l'avez portée au plus haut poinct de la gloire. Vôtre courage l'a fortifiée, vôtre experience l'a ſoûtenuë, vôtre nom ſeul lui vaut vne armée. On ne peut parler de ſes progrez ſans parler de vous, ni loüer Dieu de tant de proſperitez ſans vous admirer. Vôtre zele vous a élevé pour elle au deſſus des foibleſſes des autres hommes. Vous vous eſtes tout donné à ſes intereſts ; & n'avez pas mêmes reſervé la moindre de vos penſées pour l'humanité. En vn autre, on appellerot cruauté, ce qui en vous paſſe pour vn de ces emportements extraordinaires de la vertu heroïque. Les autres chefs n'épargnent pas le ſang de leurs ennémis dans les Combats : Mais nous commençons à douter, aprés vôtre exemple, ſi la Clemẽce peut étre vne vertu militaire. Neanmoins, il faut s'accommoder aux ſentimẽts de la multitude, pour la gagner nous combattons pour la Religion, & nous pour le cõmandemẽt. Les peuples nous ont ouvert leurs Villes ; Mais ç'a été aprés avoir ouvert leurs ames à nôtre Doctrine. Ils nous ſeroient moins favorables, s'ils étoẽt perſuadez que nous aſpirons à l'auohorité & à la Domination. Vn peu plus de douceur leur ſera vn lien qui les attachera plus étroittement à nous, & qu'ils ne voudront jamais rompre, parce qu'ils l'aimeront. Tout fuit devant ces conquerants qui tuent tout. La gloire, qui les environne, eſt aux yeux des Nations vn feu de Comete. Mettons tout en uſage pour vaincre, ſoions perſuadez que la pitié ne doit pas entrer dans les Combats avec nous, pour émouſſer la pointe de nôtre colere, ni celle de nos eſpées. Mais n'enſanglantons pas la victoire.* Soubiſe avoit dans ſon parti toute la conſideration deuë à la haute naiſſance, & à l'excellent merite. Son affabilité, & ſa douceur s'étendoient viſiblement aux Catholiques mêmes, qu'il protegeoit autant qu'il le pouvoit ſans ſe faire tort. Elles étoient vn reproche à des Adrets, qui reconnût bien que l'on blâmoit ſa ſeverité ſanguinaire. *I'avoüe*, repondit-il, *que bien des raiſons m'ont ſouvent perſuadé d'uſer de tout le droit de la victoire dans toute ſa rigueur. Tantôt ç'a été pour nous venger, tantôt pour nous rendre redoutables, & tantôt pour nous aſſeurer nos conqueſtes. Quelles cruautez n'ont pas exer-*

Voïage des Adrets à Lion Guer en Foreſts & Beaujollois.

Soubiſe Lieutenãt du Prince de Condé en Lionnois.

Chagrin des Adrets.

Conference de Soubiſe avec les Adrets.

Digitized by Google

cées ſur nous nos ennemis : ie n'ay fait que les imiter, & ne les ay ſuiuis que de bien loin. On les loüe, ſi on me blâme. Si l'impunité étoit pour eux vn acte de iuſtice dont ie ne pouuois me diſpenſer, leur violence inexorable ſur les Habitants de Vaſſi, & ſur tant d'autres mal-heureux en a été vn dont nous n'auons pas droit de nous plaindre. Qui n'oſe pas ſe venger eſt plus foible que vertueux : ou il approuue l'offence, ou il découure ſon peu de cœur. I'ay voulu leur apprendre l'horreur de leurs actions en la leur faiſant voir dans les miennes : des cruautez comme les mieunes ſont des leçons. Ie les ay ramollis envers nous, n'étant que dureté pour eux. Mon inſenſibilité leur a inſpiré la pitié. Ce que ie leur ay fait ſouffrir eſt moins vengeance, que chaſtiment : & certes ie n'ay pas le cœur de bronze, ni l'ame d'vn tygre ; quand ie les ay punis, mon cœur a ſoûpiré & mon ame a murmuré contre la loi de la neceſſité. Ie n'ay répandu leur ſang que pour étancher les flots du nôtre. Sans doute, ie n'ay pas offencé l'humanité quand ie luy ay ſacrifié des hommes qui ſuiuoient vn parti où il y en a ſi peu pour le nôtre. Enfin je les ay forcez à nous craindre. Quand nous allons à eux, la terreur marche devant nous. Avant que nous les joignions, elle leur fait tomber les armes des mains ; & les entrepriſes les plus difficiles, qui pour d'autres moins redoutables ſeroient l'ouvrage de pluſieurs jours, ne le ſont pour nous que de quelques moments. Quelque ſuppoſt que ſoit celuy de la reputation, quand par elle on deſarme ſes ennemis, quand par elle on les met en fuite, elle eſt toûjours le plus haut faiſte de la gloire d'vn Capitaine. I'ay veu ſouvent mes ennemis agir pour l'heureux ſuccez de mes deſſeins, par les conſeils de leur peur, comme s'ils avoient été, contre eux-mêmes, d'intelligence avec moy. Leurs Villes, & leurs meilleures Places n'ont été renduës, avant que j'euſſe bien formé le deſſein de les attaquer : elles ſe ſont priſes elles-mêmes pour moy. L'ennemy facile & clement donne du cœur à ceux qu'il attaque, & rend la victoire douteuſe. Juſques à maintenant elle ne s'eſt pas éloignée de mes Troupes. Ie n'ay pas toute l'obligation à leur courage & à leur valeur ; j'en ay bien autant à la peur des Troupes ennemies. La valeur des miennes n'eſt pas toûjours en exercice contre elles, comme l'eſt leur crainte, qui les entretient inceſſamment de moy, & qui leur montre leur mort inévitable dans leur reſiſtance. Ie puis dire qu'ils n'ont point de Places fortes, & que je n'en ay point de foibles : s'ils n'ont pas aſſez de hardieſſe pour ſe defendre ils en ont bien moins pour m'attaquer. Ils voïent mes conqueſtes avec étonnement, & avec deſeſpoir. Si ie change de methode, je perds tous mes avantages, & ie me perds. On ne s'aſſeure jamais mieux ſes conqueſtes que par les mêmes moïens que l'on a employez à les faire. Enfin ie n'aime pas le ſang, pour le ſang ; ie ne ſerois pas homme. Mais, il avoit beau dire ; ſon penchant étoit à la cruauté. Les vices naturels des Gents de commandement prennent, quand ils le veulent, la qualité de vertus politiques, lors mêmes qu'ils ſont éloignez de toute apparence de vertus morales.

Reflexion.

X.

Le Duc de Nemours envoyé par le Roy en ces Provinces.

IAcques de Savoïe, Duc de Nemours, étoit venu en ces Provinces avec vne authorité ſouveraine, preſque en même temps que Soubiſe à Lion. Sa commiſſion avoit principalement pour ſujet la repriſe de Lion, & la pacification des troubles du Lionnois. Tavanes & Maugiron avoient ſous lui tout le commandement.

Eſtat de la Provence.

Mais, les affaires de Provence étoient en deſordre pour les Huguenots : les Adrets

Les Adrets y eſt envoyé.

y fut envoïé pour les rétablir : on eſperoit tout de ſa valeur, & de ſon bon-heur. Montbrun Ponnat qui commandoit à neuf Compagnies, Miribel, & Furmeïer étoient

Ses Chefs. Ses Exploits.

ſes meilleurs Chefs. Il ſe fit jour par tout, la terreur de ſon nom deſarmant les plus reſolus. Ses Troupes étant fatiguées, il les ramena dans le Valentinois, & entra dans Valence le X. du mois d'Aouſt. Neanmoins la campagne étoit encore

Revient à Valence.

bien éloignée de ſa fin ; & ce fut ce qui jetta dans les eſprits divers ſoupçons contre lui. La Ville de Siſteron, ou étoient Mouvent & Senas, avoit beſoin d'vn prompt

Soupçons contre lui.

ſecours : le Comte de Sommerive l'avoit aſſiegée pour les Catholiques. On commença à s'apperçevoir du chagrin des Adrets, par le peu de ſoin qu'il témoigna de

conſerver

Digitized by Google

conſerver à ſon parti vne Ville ſi importante. Il ne pouvoit ſe conſoler de l'affront, que le Prince lui avoit fait de lui donner vn ſucceſſeur. Si eſt-ce qu'il tâcha encore de diſſimuler ſes reſſentiments. Il ſe laiſſa perſuader à Montbrun, & ſe joignit à lui auprés de Nions. Aprés cette jonction, ils firent divers Combats en Provence, & ce furent pour eux autant de victoires. Mais les Adrets, quoi qu'il feignît de marcher pour ſecourir Siſteron, avoit reſolu de le laiſſer perdre. Son honneur lui fut moins cher que ſa vengeance. Montbrun, plus zelé, s'étant mis en chemin, pour ſauver cette Place, avec les Troupes qu'il avoit fut défait à deux lieües d'Orpierre par le Comte de Suſe. On loüa ſon courage, & on blâma ſa temerité. Mouvent, qui ſe vid perdu, aprés avoir ſouffert vn aſſaut qui dura ſept heures, reſolut avec les autres Chefs d'abandonner la Ville. Ils le firent la nuit ſuivante, & ſortirent ſans être apperceus des aſſiegeans. Preſque tous les Habitants de tout ſexe & de tout âge vuiderent auſſi la Ville avec eux. Toute la Troupe fut de quatre mille perſonnes, dont à peine mille étoient propres aux armes & capables de ſe defendre. Les Mouſquetaires marchoient à la Teſte & à la queuë; les femmes & les enfans, & ceux qui étoient deſarmez, au milieu. Leur deſſein étoit de venir à Grenoble, & de deſcendre de là à Lyon. Aprés avoir évité les embûches de Guillaume de ſaint Marcel d'Avanſon Archevêque d'Ambrun, & de la Caſele, qui commandoit dans Briançon pour les Catholiques, homme cruël & inhumain, auſſi diſoit-on qu'il étoit le fils d'vn boucher, ils arriverent à Grenoble le XXVIII. du mois d'Aouſt. La perte de Siſteron conſerva Grenoble. Ponnat, que les Adrets y avoit laiſſé, étoit bloqué par Vinay, qui avoit contraint Caſſard de lui rendre la Buiſſiere. N'aïant rien à craindre derriere lui, aprés la repriſe de ce Fort, il s'étoit approché de Grenoble, & avoit donné avec tant de bon-heur dans le Fouxbourg de Trecloiſtre, qu'il s'étoit avancé juſqu'a la porte même qui alors étoit voiſine du Palais de l'Evêque, la Coche & ſaint Maurice ſe defendirent courageuſement, & Ponnat dût le ſalut de la Ville à leur experience, & à la valeur de leurs Soldats, auſſi bien qu'à ſes ſoins. Vinay ne deſeſperoit pas de l'emporter, quand les nouvelles lui vinrent que Mouvents, aprés avoir abandonné Siſteron, avoit aſſiegé Briançon. Elles étoient fauſſes, & la marche de Mouvents dans ſa retraitte leur avoit donné cauſe. Neanmoins, il les crut & quitta ſon entrepriſe ſur Grenoble, pour venir au ſecours de Briançon; mais étant arrivé à Corps il apprit la verité. Cette multitude, qui ſuivoit Mouvents, fut logée en divers Villages voiſins de Grenoble: le plus grand nombre le fut à Giere. Aprés trois jours de rafraiſchiſſement & de repos, ils reprirent le chemin de Lion, les Adrets leur étant venu à la rencontre. Ils avoient eu à combattre des difficultez extremes dans les Montagnes, ou toutes les principalles Villes étoient encore tenuës par les Catholiques. Il y eut ſur celle de Gap vne entrepriſe qui ne reuſſit pas. Le mois de May, les Huguenots avoient pris les armes contre les Catholiques, qui n'étants pas ſur leur garde avoient été contraints de ceder. Neanmoins, ceux-là ne furent jamais ſi abſolument les Maîtres, qu'ils ne fuſſent dans vne crainte, & dans des émotions continuelles. Ce fut plûtôt vne longue ſedition où ils avoient quelque avantage, qu'vne victoire complette. Guillaume Farel y en avoit porté les ſemences dans cette Ville; & ſon Evêque Gabriël de Clermont les avoit cultivées, il avoit goûté les nouvelles opinions, & avoit trop publiquement témoigné qu'il les approuvoit. Neanmoins, les Catholiques reprirent cœur, & s'étants aſſemblez, attaquerent leurs ennemis avec tant de vigueur qu'ils ne pûrent ſoûtenir leur effort. Ils furent chaſſez de la Ville, & tout ce qui étoit tant ſoit peu ſuſpect fut mis dehors. Ce furent eux qui s'ayderent, quelque temps aprés, à conſerver à leur parti, celle de Grenoble. Saſſenage la tenoit bloquée de tous côtez. Il avoit Garniſon dans la Buiſſiere, il en avoit dans Saſſenage: elles faiſoient tous les

Ses mécontentemens.

Siege de Siſteron par les Catholiques.

Secouru par Montbrun.

Défait.

Siſteron abandonné.

Retraitte de Mouvens celebre.

Attaque de Grenoble par Vinay.

Entrepriſe des Huguenots ſur Gap

Sedition.

Guillaume Farel en eſt l'auteur. Evêque de Gap contraint par lui.

Huguenots chaſſés de Gap.

Siege de Grenoble par Saſſenage.

jours des courſes juſques aux Portes de Grenoble, & emmenoient des priſonniers. Ponnat & la Coche ne négligeoient rien de ce qui étoit de leur devoir, & quoi qu'ils n'euſſent que deux cents hommes, leurs ſoins & leur vigilence leur tenoient lieu d'vne Garniſon plus forte. Enfin, Saſſenage qui commandoit dans le Graiſivodan, par les ordres de Maugiron, les inveſtit; & la nuit du XXIX. du mois d'Octobre, il leur donna vn rude aſſaut du coſté de la Montagne de Châlemont, qui n'eſtoit pas alors enfermée dans la Ville: mais on l'avoit prevû & apprehendé. On avoit jetté des Soldats dans la Tour de Rabot, qui eſt ſur le penchant; ils ne furent pas inutiles: on avoit auſſi barricadé toutes les avenuës de ce côté. De ſorte que Ponnat & la Coche y eſtants accourus, Saſſenage fut repouſſé. Ce mauvais ſuccez ne le rebutta point; le lendemain il commença vn ſiege reglé, & occupa tellement tous les paſſages, que depuis rien n'entra dans la Ville, qui fut bien-toſt reduite à l'extreme faim. La Coche, qui avoit vn courage invincible, offrit à Saſſenage vne prompte deciſion de leur querelle: ce fut de ſe battre à la teſte de cent ou de ſix-vingt des ſiens, contre vn pareil nombre de ceux de Saſſenage, conſentant que la reddition de la Place, ou la levée du Siege, fût le fruit de la victoire. Mais Saſſenage ſe mocquant de ce défi, répondit que les aſſiegez, s'ils vouloient ſe battre, ſe battiſſent contre leur ventre, qui leur feroit à l'advenir vne plus cruëlle guerre que lui. Enfin, ayant conſumé tous leurs vivres, & ne leur reſtant nulle eſperance de ſecours, ils furent contraints de parlementer. Les Adrets étoit dans le Viennois, où la perte de Vienne l'avoit fait venir, & Montbrun, qu'il avoit mandé, avoit été d'advis que l'on abandonnât Grenoble, aprés en avoir raſé les fortifications, & démoli les murailles. Ponnat, & Saſſenage s'étoient donnez reciproquement des oſtages pour traiter avec plus de liberté, quand Jaques Rambaud Seigneur de Furmeyer, Vrre-Changy, Claude de Berenger-Pipet, Baron, & quelques autres ſurvinrent inopinément. Ceux de Valence, & de Romans, qui avoient appris le mauvais état des leurs dans Grenoble, & qui apprehendoient la perte qu'alloit faire leur parti en perdant Grenoble, avoient reſolu de les ſecourir. Furmeyer eſtoit aux environs de Gap, à la teſte de trois cents hommes, de ceux qui en avoient été chaſſez. Ils le prierent de s'approcher, pour conferer avec lui des moyens de conſerver Grenoble. Il y trouva quatre cents hommes de pied, & quatre vingt chevaux, commandez par Tarendol, qui ſe joignirent à ces trois cents Gapençois. Avec cette petite Troupe, mais aguerrie & bien conduite, il entreprit de délivrer Ponnat & la Coche, & de combattre Saſſenage. Etant arrivé à Noyaret, qui eſt vne des Parroiſſes de la Baronnie de Saſſenage, il trouva vn chemin étroit & difficile, auſſi l'appelle-t'on les Echelles, & il n'y en avoit pas d'autres. Les païſans avoient occupé la cime des Rochers qui le bordoient, & Furmeyer ne pouvoit paſſer que par defilé. Comme il y fut engagé, on commança à rouler d'en haut ſur lui des quartiers de pierre, & à faire pleuvoir vne grêle de cailloux. Mais, il en receut moins de dommage qu'il n'avoit eu ſujet de craindre. Son arquebuſerie, qui abbatit quelques-vns de ces païſans, fit déloger les autres. Il fut à Saſſenage le XVIII. du mois de Novembre, à vne lieuë de Grenoble, au delà du Drac. L'authorité de Saſſenage dans ſon armée, avoit bien eu de déſobeïſſants: il n'y avoit preſque eu ni ordre ni diſcipline. La reputation du Chef contient les Soldats dans le devoir, & la diſcipline eſt la force des armes, & le grand chemin pour aller à la victoire. Mais le déſordre s'y augmenta étrangement à cet approche: Neanmoins Saſſenage ne manqua pas à ſoi-même; il envoya quatre cents chevaux, & ce qu'il avoit de meilleurs hommes entre ſes gens de pied, pour combattre Furmeyer au paſſage de la Riviere, & lui demeura au Camp. Les Chefs ayant veu le peu de Soldats que menoit Furmeyer, & le mépriſant, concerterent de l'enfermer: Ils ſe diviſerent la Rochette, fils d'vn bâtard de Jaques, Baron de Saſſenage, & de Sidonie de Saſſenage;

Siege de Grenoble levé.

Reflexion.

Mais

mais au reſte, homme de merite, paſſa le Drac, & s'arreſta auprés d'vn bois qui s'étendant juſques au rivage, le couvroit d'vne telle maniere, que Furmeyer ne pouvoit l'appercevoir. Les autres ne quitterent pas leur poſte ſur le rivage oppoſé. Leur deſſein étoit de fondre ſur Furmeyer de tous côtez, quand il ſeroit engagé dans la Riviere, le tenants ainſi enveloppé. Furmeyer, qui croyoit de n'avoir à combattre que ceux qui paroiſſoient ſur l'autre rive, entra hardiment avec les ſiens dans la Riviere qui étoit gayable, pour aller à eux. Mais d'abord, & trop toſt, quelques étourdis de la Troupe de la Rochette, qui n'étoient pas accoûtumez au commandemant, ſortirent de l'embuſcade ſans l'attendre, & coururent aux ennemis. Furmeyer, ſans s'étonner, tourne teſte vers eux, & les pouſſe ſi vivement, que les plus hardis étants renverſez, tout le reſte ſe met en fuite. Aprés, il ſe remit dans la Riviere, pour aller à ceux qui l'attendoient, & qui avoient été les ſpectateurs du mauvais traitement qu'il avoit fait à leurs camarades. Ils n'attendirent pas qu'il les joignit; ils ſe diſſiperent lâchement eux-mêmes, les Capitaines n'ayant pû les retenir. La ſoldateſque qui ne combat que pour le pillage, commance la fuite; les braves, qui combattent pour l'honneur, ne fuïent pas, mais ſuivent ceux qui fuïent, & quelquefois plus viſte que le pas. C'eſt ainſi que ſiege fut levé, & la victoire arrachée des mains de Saſſenage. La Mure & Ments, & diverſes autres Places, furent en même temps abandonnées des Catholiques. Mais Furmeyer ne tira pas de ſon bon-heur, tous les avantages que ſon parti avoit droit d'en eſperer. Au lieu d'aller droit au Fort de la Buiſſiere, qui ne lui auroit pas été diſputé, ou qui ne l'auroit été que foiblement dans cette conſternation, il y laiſſa entrer les Troupes Italiennes, qui étoient au Siege. Aprés, quand on voulut les en chaſſer, on ne fit que d'inutiles efforts, & les maux que cette Place apporta depuis à la Garniſon de Grenoble, furent ſans nombre, & ſans relâche. Les occaſions dans la guerre ſont les premieres faveurs de la fortune: il les faut bien ménager pour en avoir les dernieres.

Reflexion.

Succez des Huguenots aprés la levée du Siege.

Reflexion.

XI.

BErnins étoit venu au ſecours de Grenoble contre Vinay, Loüis de Corſanges lui ayant perſuadé de ne laiſſer pas perir Ponnat; mais durant ce ſiege il ne s'émût point. Les Adrets étoit rebuté de ſervir vn parti ingrat, & Bernins ne pouvoit rien faire ſans ſes ordres. Le même jour que Furmeyer entra dans Grenoble, il étoit à Saint Simphorien d'Ozon, entre Vienne & Lyon: delà il avoit écrit à Nemours, lui témoignant que ſon eſprit n'étoit pas éloigné de tout deſir d'accommodement. Il avoit déja perdu Vienne: mais il faut reprendre la choſe d'vn peu plus haut. Son bon-heur avoit été ſi grand juſques alors, que ſon nom ſeul avoit tourné ſouvent en fuite ſes ennemis. Maugiron, quoi que brave & bon Capitaine, l'avoit évité, & même étoit ſorti de la Province pour s'aller joindre premierement à Tavanes, & aprés à Nemours. Neanmoins il n'avoit pas abandonné ſon gouvernement en quittant ſa Province: il en avoit commis les fonctions à Vinay, à Saſſenage, & à Charles de Grolée Seigneur de Châteauvillain, qu'il avoit fait ſes Lieutenans. C'eſt en cette qualité que ces deux premiers avoient aſſiegé Grenoble, l'vn aprés l'autre, & que le dernier eut ſoin des intereſts du Roi dans Vienne, aprés qu'elle eût été repriſe. Vinay, que ſa Charge obligeoit d'avoir principalement l'œil ſur le bas Viennois, comme auſſi de ſecourir Saſſenage, s'il en avoit beſoin, n'avoit pû empeſcher que les Huguenots n'occupaſſent la Ville de Saint Antoine. Leur colere s'y étoit d'abord déchargée ſur les Prêtres & les Egliſes, comme elle avoit fait dans les autres Villes qui leur avoient ouvert leurs Portes. L'Abbaïe de Saint Antoine, Chef de cet Ordre, fut ruinée, ſes bâtimens brûlez & démolis, & ils n'en conſerverent que l'Egliſe, pour y faire l'exercice de leur Religion. La peur ou l'amour du changement, dont les impreſſions ſont ſi fortes ſur les eſprits, prenoient

Les Adrets dans le Viennois.

Ses pratiques.

Ordre donné par Maugiron durant ſon abſence.

Ses Lieutenans.

La Ville de Saint Antoine priſe par les Huguenots.

Saccagée.

Digitized by Google

noient les Villes, & déſarmoient les peuples pour eux. Mais le cours de ce bonheur fut interrompu à l'arrivée du Duc de Nemours. Toute la Nobleſſe Catholique ſe joignit à lui, que de bonnes Troupes ſuivoient, & alors quelques rayons d'eſperance commencerent à luire aux Catholiques. Bernins, que les Adrets avoit mis dans Vienne, étoit vn homme imperieux, & dont le commandement étoit ſi rude, qu'il augmentoit les chagrins de l'obeïſſance naturellement déſagreable. Il ne menaçoit que de faire pendre, & les Conſuls même n'étoient pas exempts de ſes menaces. Quand on a débauché les peuples, il les faut flatter, pour leur faire aimer leur faute. Auſſi, il n'ignoroit pas qu'il n'étoit point aimé, & ne ſe fioit bien qu'à Jaques Gabet, Juge de la Ville, & à ſes proches. Ayant à faire quelques courſes juſques à Bourgoin, à Beaurepaire, & aux Bourgs voiſins, il nomma celui-là ſon Lieutenant au Gouvernement, & fit donner par les Adrets, quelque temps aprés, la Charge de Vibaillif à Jean Gabet, qui depuis prit le titre de Vibaillif Commis, & en fit publiquement toutes les fonctions. Antoine de la Cour, Seigneur de la Tour de Buis, qui étoit le legitime Vibaillif, n'avoit pas voulu faire ce tort à ſon devoir, que de ne s'abſenter pas d'vne Ville rebelle au Roi, & à la Religion. Mais l'vn des Conſuls étoit merveilleuſement ſuſpect à Bernins, & ce ſoupçon lui avoit acquis ſa haine. C'étoit Loüis des Granges, Seigneur de Villeneufve, & Advocat. Il ne pût ſe moderer qu'il ne le témoignât publiquement. Les Conſuls & les principaux Habitans, étoient aſſemblez dans l'Hôtel de Ville : il y vint lui-même, & s'étant emporté à des diſcours extravagants, il lui commanda de ſortir de la Ville dans trois heures, jurant que s'il n'obeïſſoit, il le feroit pendre. C'étoit ſon langage ordinaire : Mais on l'adoucit depuis, & des Granges ne fut ponit exilé. Cét affront, quoi que plûtot propoſé que fait, ne laiſſa pas de l'irriter. Vne injure commancée eſt plus ſenſible à vn homme de cœur, que ne l'eſt à vne ame vulgaire l'injure achevée. Les Adrets revenant de Foreſts, avoit augmenté les chagrins. Aprés avoir conferé avec Soubize à Lyon, & receu les Ordres du Prince de Condé, il en étoit parti pour deſcendre en Provence, au ſecours de la ville de Siſteron. Les Troupes qui l'avoient ſervi en Foreſts, le ſuivirent auſſi en cette guerre, où il relâcha bien de ſa ferocité naturelle. Quoi qu'il ne fût pas ſatisfait du Prince, Chef du parti, il faiſoit par vne impetuoſité, qu'il ne pouvoit arreſter, ce qu'auparavant il faiſoit par le deſir de bien ſervir, & d'eſtre loüé. Les Compagnies de Bernins, de Quintel & de Gabet, marcherent avec les autres. Elles étoient châcune de deux cents hommes, & celle de Quintel homme celebre, conduiſoit de l'Artillerie. Ainſi Vienne ne ſembloit qu'vn Arſenal, on n'y voyoit que Soldats & qu'appareil de guerre. Cependant les Prêtres & les Religieux y étoient dans la miſere, auſſi bien que dans le mépris. Quelques-vns d'eux, qui étoient les plus neceſſiteux, toucherent de pitié ceux qui vſurpoient leurs biens : on leur accorda differentes ſommes pour leur ſubſiſtance, par forme de proviſion. Annibal de Buffevant Chanoine de Saint Maurice, & Marguerite de Châtellard Sacriſtaine du Convent de Saint André le Haut, furent de ce nombre. Leurs revenus avoient été deſtinez au payement des Soldats, & à l'entretenement des Miniſtres. On ne croyoit pas que la Religion Catholique pût jamais y reprendre ſa place, ny ſon authorité. Antoine Duprat avoit été député à Geneve pour en amener d'autres. Mais n'y en ayant pas trouvé, il alla juſques à Neufchaſtel. Là il traitta avec Jaques Perrochier, Jean Figon, Pierre Paris, David Challier, Nicolas Beaune, & Pierre Challier. Les Lettres de Calvin, qui les recommandoit aux Magiſtrats, ayant ſervi à perſuader à ces jeunes Miniſtres ce qu'il deſiroit. Ils n'étoient pas encore aſſez forts, pour preſcher à vn grand peuple ; mais on vouloit faire vn Seminaire, & commancer par eux. Calvin les examina lui-même, & promit de les viſiter bien-toſt, en leur amenant vn renfort d'autres Miniſtres plus âgez. Beaune fut donné aux habitans de Châtonay, & d'autres

Mauvaiſes conduite de Bernins dans Vienne.

Reflexion.

Officiers chargez dans Vienne.

Reflexion.

Ordre dans Vienne pour l'entretenement des Preſtres.

Miniſtres demandez pour Vienne.

Digitized by Google

d'autres envoyez à S. Simphorien d'Ozon, à Beaurepaire, & en d'autres lieux. Il y en avoit peu dans le Viennois, où ne se fit vn exercice public de cette nouvelle Religion; tant l'ignorance & les mauvaises mœurs des Ecclesiastiques avoient détourné les esprits de celle de leurs peres! On juge facilement de la sainteté de la doctrine par celle des Docteurs. Distribuez aux environs. Reflexion.

XII.

MAis le temps de la délivrance de Vienne s'approchoit. Le Duc de Nemours avoit tenté vainement Lyon: Il n'avoit pas reüssi, ni par la force, ni par les intelligences qu'il y avoit. Les soins de Soubise avoient dissipé tous ses desseins. De sorte qu'il prit vn meilleur conseil, qui fut d'emporter toutes les Villes, & tous les principaux Bourgs qui étoient aux environs, & d'où lui venoit incessamment du secours & du rafraichissement. La plus importante étoit celle de Vienne, & déja, de ce côté, il étoit Maître de Givors. Il coupoit ainsi le passage des vivres & des munitions qui étoient portées tous les jours à Lyon, tant par eau que par terre. Maugiron étoit aymé dans Vienne, & la Religion Catholique, quoi qu'elle y parût éteinte, y vivoit dans les cœurs des principaux Habitans, & sur tout des Magistrats, à la reserve de quelques-vns. Mais ils n'étoient pas le plus grand nombre, quoi qu'ils fussent le plus sain. Ils ne pouvoient rien d'eux-mêmes. Le Duc, pour épouvanter les autres, se porta à la resolution de les incommoder, par vne espece de blocus, & par de frequentes attaques, car il n'étoit pas assez fort pour vn siege reglé. Il conduisit ses Troupes en personne, & s'avança à la teste de quelques escadrons jusques à vne recluserie éloignée du dernier de ses Faux-bourgs, de ce côté, d'environ trois cents pas. Bernins que la fuite des Habitans de la Compagnie avoit adverti de la venuë des ennemis, suivit l'impetuosité de sa colere qui l'emporta vers eux, comme s'il n'avoit eu qu'à paroître pour les tourner en fuite. Il donna avec vigueur sur les plus avancez, suivi des meilleurs hommes qu'il eût. Mais ce choq fut soûtenu sans désordre. Si la premiere pointe de celui qui attaque n'enfonce ce qu'il choque, il est rare que celle de son courage n'en soit pas émoussée. En effet, Bernins perdit cœur, & fut repoussé avec tant de perte, que depuis il n'osa pas mettre le pied hors de ses murailles. D'vne extremité il passa à vne autre, & c'est ce qui arrive toûjours aux inconsiderés. Les Adrets prévid bien que Vienne ne manqueroit pas d'estre attaquée: C'est pourquoi il commanda par ses lettres au Vibaillif Gabet, & aux Consuls, qu'ils jettassent dans les Châteaux, & dans sa Ville, tous les vivres de la campagne, & qu'ils travaillassent, sans renvoy, au dénombrement de tous les habitans, de quelques conditions qu'ils fussent, capables de porter les armes & de servir. Philibert Lambert, Jean Journaud, & Ennemond de Fixonas, furent éleus le XXII. de Septembre Commissaires des vivres. Bernins proposa de faire entrer dans Vienne huit enseignes de Soldats étrangers: il avoit quelque ombrage contre la foy des Habitans qui le haïssoient. Ils refusoient d'obeïr aux quatres Capitaines qui avoient été nommez dés le commancement. Dubois le premier d'entre eux, declara alors en plaine assemblée, qu'ils n'en vouloient plus faire les fonctions, puis qu'ils ne trouvoient plus qui voulût leur obeïr. Bernins, qui y étoit present, refusa leur démission; mais ils en demanderent Actes, & depuis démeurerent dans leurs maisons. Tout tendoit ainsi au changement dans cette reciproque alteration où étoient Bernins & les habitans les vns contre les autres. Maugiron puissant dans Vienne, où il étoit né, avoit pratiqué les principaux de ceux-ci, & avoit leur parolle, que s'il s'approchoit, ils lui ouvriroient les portes de leur Ville. Il écrivit aux Consuls en termes doux & obligeants, & sa lettre, qui leur fut renduë par vn Trompette, étant leüe publiquement le XXVI. du même mois, lui gagna tout le peuple. Il n'y eut que Gabet, & quelques autres, qui avoient conceu tout de bon le venin des nouvelles opinions, qui tinrent ferme pour Bernins. On conclut d'envoyer des Deputez à Maugiron, pour traiter avec lui de la reddition de la Ville, & pour lui obtenir vne favorable

Prise de Vienne par Maugiron. Bloque. Reflexion. Reflexion. Ordre des Adrets.

Digitized by Google

Deputez à Maugiron.

compoſition. Il étoit à Grinié, Village au delà du Rône dans le Lyonnois, & à trois lieües de Vienne. Le Juge Putod, l'Advocat Pierre Boiſſat, qui fut depuis Vibaillif, & André Dubois la Garde, lui furent envoyez. On leur donna avec vne Lettre de Creance, tout pouvoir de traiter comme ils le jugeroient à propos, & ils reſpondirent par leur negotiation au jugement que l'on avoit fait d'eux. Il les vid de bon œil, & aprés les avoir oüis, il leur declara qu'il étoit en chemin pour aller à Vienne; qu'il étoit reſolu d'y entrer, mais qu'il deſiroit infiniment que ce fût comme ami. *Si j'y entre comme ennemi, par la force & l'épée à la main, faites reflexion combien de déſordres, & de malheurs,* leur dit-il, *entrent avec les victorieux dans les Villes qu'ils ont forcées, & adjoûtez-y celle-ci, qu'ils vous ſeront d'autant plus ſenſibles; & vous, d'autant moins à plaindre que vous vous les ſerez cauſez par vôtre obſtination. Vienne eſt ma mere: elle m'a donné la naiſſance: mon pere y a veſcu, & l'a aimée. Voyez quel ſera mon chagrin, s'il faut que malgré moy, je paroiſſe l'ennemi de ma patrie; & vn fils injurieux à ma mere; & quelle ne devra pas eſtre ma vengeance contre vous, qui m'aurez procuré ce déplaiſir, & attiré cette honte.* Aprés il leur repreſenta qu'il n'ignoroit pas l'état de leur Ville; qu'il ſçavoit bien qu'elle étoit diviſée; mais que le plus grand nombre étoit dans le repentir de la faute commiſe en recevant les Adrets; que c'étoit le meilleur parti que l'on pût prendre: & leur ayant promis qu'il y auroit pardon pour tous, ſi tous reconnoiſſoient leur crime; que lui ſeul, ſa maiſon, & les Gentilshommes qui l'accompagnoient, entreroient dans leur ville, & que ſes Troupes camperoient dehors juſques à l'arrivée du Duc de Nemours, il les renvoya, aprés qu'ils ſe furent obligez de lui rapporter le lendemain matin à huit heures, la derniere reſolution qu'ils auroient priſe. Pour cela, il s'avança juſques à Loire, autre Village du Lyonnois, ſur le même rivage du Rhône, & diſtant de Vienne ſeulement d'une lieüe. Les habitans ayant été aſſemblez, la negotiation de leurs Deputez fut loüée de tous: & d'vne commune conſpiration ils conclurrẽt de recevoir Maugiron comme Lieutenant de Roi, & de lui obeïr, & pour le hâter de revenir, les mêmes lui furent renvoyez haſtivement: & le même jour, qui fut le XXVI. du mois de Septembre, il entra dans Vienne. Bernins s'étoit retiré dans Pipet avec tous les Miniſtres, Jean Gaber, & la pluſpart de ceux de la R.P.R. avoient emporté avec lui les clefs de la Ville, ayant ſçeu que Maugiron approchoit. Mais le peuple ſans conſiderer qu'elle étoit inveſtie de tous côtez de gens de guerre, qui la tenoient bloquée, pour s'oppoſer au ſecours qui pourroit venir à Bernins, avoit ouvert lui-même ſes portes, & en avoit levé les ſerrures. La populace en ce qu'elle veut, & en ce qu'elle ne veut pas, ne connoît jamais, ni de mediocrité, ni de prudence. Les Soldats entrerent alors en foule de tous côtez, comme dans vne Ville conquiſe, & ſur tout par la porte de S. Martin. C'étoit de la Cavalerie, & ſi les chaines ne s'étoient trouvées tenduës, comme elles l'étoient par les ordres de Bernins, cette précipitation auroit cauſé de grands maux. Mais, Maugiron, qui entroit en même temps par la porte du pont, empeſcha le déſordre. Bernins pendant que l'on déliberoit dans la Maiſon de Ville, y avoit envoyé Pierre Berger, pour dire aux aſſemblez, que s'ils recevoient Maugiron, il mettroit le feu aux quatre coins de la Ville. Toutefois il n'entreprit rien, ce n'eſt pas qu'il manquât de hardieſſe, mais il la meſuroit à ſes forces. Maugiron, pour ne lui donner pas le loiſir de ſe reconnoître, alla droit à lui à la teſte de toutes ſes Troupes. Etant à la porte du Château, il le ſomma de rendre la Place: mais il ne trouva en lui ni la peur, ni la facilité qu'il s'étoit promiſe. De ſorte qu'aprés quelques paroles de part & d'autre, ils ſe ſeparerent ſans rien conclurre. Bernins avoit eu advis que les Adrets, qui avoit appris dans le Languedoc le danger où étoit Vienne, marchoit à ſon ſecours à grandes journées, & qu'il n'étoit pas fort éloigné.

Reflexion.

XIII.

Le Duc de Nemours dans le Viennois.

DEux jours aprés la reddition de Vienne, le Duc de Nemours y arriva avec toute ſon armée, compoſée d'environ dix mille hõmes. L'approche des Adrets avoit répandu

Digitized by Google

répendu dans tout le Viennois des frayeurs étranges: ceux qui avoient favorisé Maugiron & le Duc, étoient dans la consternation. Tous craignoient la vengeance de cét inexorable. Il importoit à l'honneur des armes du Roi, de faire vn effort pour faire connoître qu'il n'étoit pas invincible, quoi que jusques alors il n'eût point été vaincu. Tellement que ce fut l'opinion de tous les Chefs, de lui aller à la rencontre. Il s'étoit avancé jusques auprés de Rossillon au deçà de Beaurepaire, avec quatre cents chevaux seulement : il avoit laissé derniere son infanterie, fatiguée des incommoditez d'vn si long chemin qu'elle avoit fait presque sans prendre haleine, & toûjours en courant. Montbrun & Rambaud-Furmeyer la conduisoient. La Cavalerie du Duc n'eut pas si-tost apperçeu l'Escadron des Adrets, qu'elle donna dedans, & aprés vn combat que la reputation des Chefs faisoit opiniâtrer, le tourna en fuite. Les Adrets eut bien de la difficulté à se dégager ; on le laissa fuïr sans le poursuivre long-temps, & sa perte étant remarquable, il se sauva à Lyon, où il entra le même jour plus irrité de son mal-heur que rebuté. Le desespoir d'vn bon Chef est plus à craindre que sa prudence. On crût avoir fait assez de l'avoir repoussé, & que ce seroit trop d'entreprendre de le défaire entierement. Montbrun, & Furmeyer étoient arrivez à Beaurepaire, où ils avoient couché vne nuit : Le Duc aprés avoir défait les Adrets, vint les y investir avec toute sa Cavalerie. Il n'y avoit que treize Compagnies, mais elles étoient nôbreuses, & composées de bons Soldats : Les trois cents Gapençois de Furmeyer en étoient, aussi ils soûtinrent courageusement l'attaque qui leur fut faite, & le combat dura tout le jour. Duperat brave Lyonnois, & zelé Catholique, y fut tué. Vn des domestiques du Duc, qui fut fait prisonnier, étant interrogé, donna lieu à Montbrun d'éviter sa perte, par l'advis qu'il lui donna, que toute l'infanterie Catholique avec trois Canons, & vne Colevrine, étoit en marche. Elle étoit de plus de sept mille hommes. Montbrun sans avoir declaré son dessein qu'au moment de l'execution. sortit la nuit même de Beaurepaire le plus secrettement qu'il pût. De sorte que le lendemain au poinct du jour, il arriva à la Côte Saint André, où ses Troupes reposrent, aprés il continua sa marche vers Romans, par des lieux de difficile accez, & couverts de bois, ne s'étant arresté en nulle part, dans l'apprehension d'être suivi. Sa diligence fut son salut. Cét avantage rendit les Italiens & les Reistres du Duc insolents & fiers : ils demanderent le payement de la solde qui leur étoit duë, mais en menaçant, on craignit qu'ils ne se retirassent sans congé, ou qu'ils ne se portassent au pillage & aux violences, faute de solde. L'Armée n'en avoit point touchée il y avoit long-temps, & à peine avoit-elle subsisté par le soin que les Cõmissaires des vivres en avoient eu. Claude Expilly étoit le principal d'entre eux, & Vinay étoit son procureur. Le Procureur General Pierre Buchicher (on a dit depuis Bucher) de Mures, & de l'Arthaudiere, étoient alors dans Vienne : le Duc de Nemours leur ordonna, & aux Consuls, d'emprunter la somme de trente mille livres, pour satisfaire les Soldats, dont l'insolence étoit venuë de la plainte à la menace : & quelque temps aprés, les Consuls furent contraints de faire de leur chef, vn emprunt de vingt mille livres, sur les plus aisez de leur Ville, pour la garantir du pillage. Les Allemans & les Italiens qui étoient la force de l'armée du Duc, n'obeïssoient qu'à proportion du payement. La renommée qui augmente toute chose, porta d'abord aux oreilles de Bernins la nouvelle du combat de Beaurepaire, & d'vn eschec en fit vne entiere défaite : il commança alors à capituler, & le VI. il rendit la Place. Lui & Gabet furent conduits en seureté à Lyon, le Duc de Nemours les ayant menez à moitié de chemin. La Rochette fut mis dans Pipet pour le garder ; mais quelques jours aprés, le Capitaine Nicolas lui succeda, & à celui-ci Bertrand de Torchefellon, Seigneur de Mornas. En moins de deux mois cette Place eut ces trois Capitaines l'vn apés l'autre. Mais Vinay fut commis au Gouvernement de Vienne, comme Châteauvillain l'étoit à celui de Dauphiné, en l'absence de Maugiron, obligé

Combat entre lui & le Baron des Adrets.

Qui le perd.

Reflexion.

Ses Troupes investies dãs Beaurepaire.

Combat.

Se sauvent.

Emeute des Troupes du Duc.

Ordre donné pour les payer.

Bernins rend les Châteaux de Vienne.

Gouvernement de Vienne.

Commis au gouvernement de Dauphiné.

de n'abandonner pas le Duc. Les Cõpagnies de gens de pied de Leiſſins & de la Rochette furent établies dans la Ville pour la garder, & quatre cents des habitans mis ſous les armes, & Loüis des Granges Seigneur de Villeneufve, à leur teſte. Il étoit homme de conduite & de main, & aſſeuré aux Catholiques, par la haine que Bernins lui avoit toûjours témoigné. Le Duc, aprés avoir mis ordre aux Bourgs & aux Châteaux voiſins du coſté de Lyon, revint à Vienne ſur le bruit que les Adrets avoit encore parû au deçà de Beaurepaire, où il avoit aſſemblé de grandes forces. Il n'y a point de ſoupçon mal fondé, quand ils viennent d'vn grand ennemi. Deux Commandans des Troupes étrangeres, l'vn Italien, & l'autre Eſpagnol, ayants querelle, lui demanderent permiſſion de la vuider par les armes, & l'obtinrent. Ils ſe battirent le XXI. du mois d'Octobre dans la Place qui eſt audevant de l'Egliſe Saint Maurice bordée de Soldats de tous côtez, & principalement d'Italiens & de Reiſtres. Maugiron & la pluſpart des Chefs furent les ſpectateurs de leur combat, pour en eſtre les juges. Ils marcherent l'vn contre l'autre, veſtus d'vne jaque de Maille, le morion à la teſte, l'eſpée en vne main, la dague en l'autre, & les brads nuds. Dés les premiers coups qu'ils ſe porterent, ils eurent du ſang l'vn de l'autre, & Maugiron qui ne vouloit pas les perdre, jugeant qu'ils devoient étre ſatisfaits, les fit ſeparer, & les accommoda. Il y avoit toûjours de la vertu en ces duëls; aux autres, pour leſquels on cherche la ſolitude, il n'y a ſouvent que fureur & tricherie. Les Adrets, qui n'ignoroit pas de quelle importance ce lui étoit de regagner par vn ſecond combat, ce qu'il avoit perdu d'honneur, & qui d'ailleurs ne ſçavoit ce qu'étoit devenuë ſon infanterie, d'abord qu'il fut entré dans Lyon, ſe mit à aſſembler des forces. Ayant mis enſemble quatre mille hommes de pied, & deux cents chevaux, il reprit la route de Beaurepaire. Le Duc ne manqua pas de les y ſuivre. Ce lieu lui eſtoit fatal: Il fut défait vne ſeconde fois; mais cette ſeconde défaite fut plus grande que la premiere. Il lui fut tué ſix cents de ſes meilleurs hommes, comme il vid que la confuſion commançoit à ſe mettre dans ſes Troupes, il fit vne retraitte, où ſes ennemis admirerent ſon courage, & ſon experience. Le Duc n'oſa le pourſuivre. Les ſages chefs favoriſent la fuite de leurs ennemis, & ne s'y oppoſent pas, par vne vaine bravoure qui ſouvent a converti la peur en deſeſpoir, & la fuite en victoire. Il reprit le chemin de Lyon, & étant arrivé à Bourgoin avec ſes Troupes & ſon bagage, dont il ne perdit rien, il y rencontra quatre mille hommes de pied, & trois cents chevaux que Soubiſe lui envoyoit. Avec ce renfort il tourna teſte vers Vienne. Maugiron, qui eut advis qu'il avoit deſſein de deſcendre par eau dans des fregattes, attacha les vnes aux autres toutes les chaines des ruës de la Ville, & en envoya querir d'autres à Ampuis, pour les tendre à travers le Rhône, & pour lui en defendre ainſi la deſcente aux Ports. Mais les Adrets avoit changé de penſée: s'étant campé entre Vienne & Lyon, aux environs de Saint Simphorien d'Ozon, il tint enfermé le Duc, & cependant Soubiſe eut la liberté de faire entrer dans Lyon & vivres & munitions, pour y ſoûtenir vn ſiege, comme il en étoit menacé. La Cavalerie des Adrets, ſuivie d'vne partie de ſon infanterie, fit des courſes juſques aux portes de Vienne; & le 11. de Novembre, il ſe fit entre elles & les Compagnies de gens d'Armes du Duc de Savoye, & du Duc de Nemours, ſoûtenuës de quelque infanterie, dans la plaine de la Recluſerie, vn eſcarmouche qui dura trois heures. La Marche, Guidon de la Compagnie de Nemours, & Claude Gerard-Saint Paul, y moururent du côté des Catholiques. Celui-ci eut la teſte emportée d'un coup de canon tiré du Camp même du Duc, & ſon cheval l'emporta ſans teſte aſſez loin, tant il étoit ferme dans la ſelle, & bon Cavalier. Ils furent enſevelis dans l'Egliſe Saint Maurice, avec toute la pompe funebre obſervée dans les obſeques des gens de Commandement, & que leur vertu meritoit. Neanmoins, les Adrets n'étoit pas ſatisfait de Soubiſe, & encore moins du Prince: & ſon chagrin le porta

Duël entre deux Officiers étrangers à Vienne.

Reflexion.

Second combat entre le Duc & les Adrets, qui eſt défait.

Reflexion.

Renfort qui lui eſt envoyé.

Campement des Adrets.

Combat auprés de Vienne.

Mécontentement des Adrets.

Digitized by Google

porta à desirer la fin de la guerre, ne voulant plus servir vn parti ingrat, il ne vouloit pas aussi en sortir par vne perfidie : & la paix lui gagnant les Catholiques, perdoit les autres, quoi qu'elle ne pût passer dans la conjoncture des affaires, que pour vn bien également commun à tous. La Religion n'étoit que le pretexte de l'armement & de la revolte du Prince; son ambition en étoit la vraïe cause. Donner quelque chose au motif, c'étoit tout refuser à la cause. Qui resout de faire la paix.

XIV.

CE fut le XV. du mois de Novembre qu'il commença à s'ouvrir. Ce jour-là étant à saint Simphorien d'Ozon à deux lieuës de Vienne, il écrivit au Duc de Nemours par vn de ses Domestiques qui lui étoit affidé. Le pretexte de sa lettre fut que deux Italiens, qui servoient sous lui, avoient été pris par les Catholiques. Il prioit le Duc de les lui renvoïer : aprés, passant à ce qui regardoit son interest particulier & celui de la cause publique, il se justifioit du blâme de cruel & d'impitoïable, & ajoûtoit que ce n'étoit ni ambition ni esperance de faire mieux ses affaires, qui lui avoit mis les armes à la main; qu'il étoit prest à les quitter, & toutes ses pretentions au Gouvernement de Dauphiné sous des conditions justes & raisonnables, & si on asseuroit le repos & le salut de ceux qui faisoient profession de la Religion que les Edits du Roi protegeoient, & que neanmoins on ne laissoit pas de persecuter. Le Duc, qui penetra facilement dans son esprit lui renvoïa Gaspard de Berenger, seigneur Duguast qu'il avoit pris quelques jours auparavent, & Duchon l'vn de ses Domestiques pour le tater. Ce fut par le Ministere de celui-ci qu'vne entreveüe entre lui, & le Duc fut resoluë au XVIII. du même mois. Le Maréchal de Brissac, sous lequel les Adrets avoit servi dans les Guerres de Piedmont, lui avoit, en même temps, donné avis des mauvais offices que lui rendoient auprés du Prince & de l'Admiral de Chastillon les principaux de son parti. Il lui avoit mêmes mandé coppie des lettres de l'Admiral au Cardinal de Chastillon son frere, ou il étoit traité d'insolent, d'insupportable & de furieux, & où il voïoit nettement que l'on avoit proposé de l'arrester. Brissac, pour le détacher entierement, lui faisoit tout esperer s'il vouloit prendre parti dans les Troupes du Roi; & s'il vouloit demeurer neutre, il s'obligeoit de lui faire toucher cent mille écus dans Strasbourg, où cependant le Roi aggréeroit qu'il se retirât. Toutefois sa colere n'eut pas, en cette occasion, l'empire qu'elle avoit eu sur son esprit en tant d'autres. Il ne voulut rien faire par impetuosité, & dont il pût être blâmé. Il assembla Sonas, Borel, Ponsonas, Blacons, Sauzet, Mouvent, Miribel, & quelques autres des principaux Commandans, & leur proposa que le Duc de Nemours desiroit de s'aboucher avec lui, pour chercher ensemble les moïens de pacifier le Dauphiné, & qu'il n'avoit rien voulu conclurre sans leur participation. Leur réponse fut qu'il ne le faloit nullement sans celle de Soubise, & qu'ils voïoient tant de dangers si l'on entroit en conference avec le Duc, qu'ils auroient de la peine à se resoudre à y consentir, si Soubize ne l'approuvoit pas. Mais, les Adrets, qui s'étoit engagé, leur desera peu : il continua cette negotiation : les ôtages furent donnez de part & d'autre, le lieu de l'abouchement pris. Soubize, qui vid bien qu'il ne pouvoit l'empêcher, feignit d'y consentir, disant que cette negotiation étoit de telle consequence qu'il ne connoissoit personne capable d'y être emploïé, ni d'y reüssir que les Adrets. Le Comte de Montreucl & Mandelot furent les ôtages du Duc; & Ponsonas & Blacons ceux du Baron. Il se rencontrerent au deçà de saint Simphorien & du Bois de Limon : & le Duc & le Baron, aïans à s'entretenir de choses qui ne demandoient pas des témoins, s'écarterent de leurs Troupes vers le chemin qui conduit à Ternay. Pendant qu'ils étoient ensemble, Poltrot, qui étoit vn de ceux qui avoient accompagné les Adrets, parlant

Negociation du Baron des Adrets avec le Duc.

Entreveuë entre eux.

Avis donné au Baron.

Côseté avec ses amis.

Ostages pour l'entreveuë.

Poltrot est dans l'entreveuë.

Son dessein

lant aux Gents du Duc s'ouvrit du deſſein qu'il avoit de tuer le Duc de Guiſe. Mais, comme il étoit évaporé, & paſſoit pour peu judicieux, on ne fit alors nulle reflexion à ſes diſcours. Ce que le Duc & le Baron traitterent enſemble ne conſiſta qu'aux moïens de calmer les troubles de la Province : le Duc demanda qu'il y fût reconnû avec l'authorité que le Roi lui avoit donnée; que les Miniſtres, qui étoient accuſez d'être les autheurs de tous ces mouvements, fuſſent renvoïez pour quelque temps; & que cependant il ſuffit aux Huguenots de n'être point recherchez pour la Religion, & de joüir dans leurs maiſons de la liberté de cõſcience qu'ils deſiroient ſi ardemment. Aprés, il exaggera l'ingratitude de Coligni, & du Prince envers le Baron qui avoit ſi bien merité d'eux; & le combla de grandes eſperances, s'il écoutoit vn juſte reſſentiment qu'il ne pouvoit repouſſer ſans être plus inſenſible que genereux. Le Baron répondit qu'en ces choſes, & dans le rang où il étoit il ne devoit être touché que de l'intereſt public, & nullement du ſien; qu'il feroit toûjours ceder celui-ci à l'autre; qu'il convoqueroit au plûtôt les Eſtats de la Province, & les Chefs de la Nobleſſe de ſon parti, à qui il fairoit ces propoſitions, & tâcheroit de perſuader qu'vne paix des avantageuſe étoit preferable à vne guerre heureuſe; qu'il lui donneroit avis des reſolutions qui y ſeroient priſes; & que pour lui il n'en auroit jamais d'autre que d'expoſer ſa vie pour le ſervice du Roi, & pour le repos de l'Eſtat.

Treve conclue. Ainſi ils ſe ſeparerent, étants neanmoins tombés d'accord d'vne treve, aprés que les Adrets auroit veu Soubize, & appris de lui s'il vouloit y être compris. En même temps, les Adrets pouſſa juſqu'à Lion, le Duc étant retourné à Vienne. Mais, Soubize refuſa d'entrer en cette treve, & toute ſuſpenſion d'armes avec Nemours.

Les Adrets à Vienne avec le Duc. De ſorte que les Adrets aïant la parole du Duc, le vint trouver à Vienne, & conclut avec lui le XX. du mois de Novembre vne Treve de douze jours, qui fut publiée & continuée depuis juſques au XVI. du mois de Decembre. Les Adrets, n'y aïant plus rien qui l'arreſtât en Dauphiné, décendit au Pont S. Eſprit, & s'oppoſa aux progrez des armes du Comte de Suſe, & preſque ſans Combat reprit toutes les Places qui s'étoient perduës par ſon éloignement.

Progrez des Adrets en Provence.

XV.

Eſtats aſſemblez à Montelimar par les Adrets. IL avoit aſſigné l'aſſemblée des Eſtats de la Province dans la Ville de Montelimar, où les Miniſtres & les Chefs du parti étoient accourus comme à vn embraſement, dont ils craignoient d'être devorez. Il y préſida vſurpant toûjours la qualité de Lieutenant General, & ſi les penſées de tous avoient été conformes aux ſiennes, le repos auroit été rendu au Dauphiné. Mais les vns par des conſiderations tirées de leur propre intereſt; & les autres, par vn zele inconſideré (& de ce nombre furent les Miniſtres) empêcherent vne ſi bonne œuvre. Les Adrets repreſenta aux aſſemblées l'Eſtat des affaires de ſon parti, les neceſſitez où il étoit de toutes ſortes de Munitions pour la Guerre, & le manque d'argent, qui lui étoit vne difficulté qu'il ne pouvoit ſurmonter: & aprés il les exhorta à penſer ſerieuſement aux moïens de ſe mettre à couvert des maux qu'il prevoïoit leur devoir être inévitables, s'ils ne les évitoient par leur prudence en acceptant les offres du Duc de Nemours. Les mieux ſenſez jugerent que la paix leur étoit neceſſaire, & les articles en furent dreſſez par Paul Remi Conſeiller au Parlement. Tous en aïant entendu la lecture avoüerent qu'ils ne contenoient rien qui ne leur fût tres-vtile. Tous neanmoins ne furent pas d'avis qu'on les approuvât. Les Miniſtres crioient contre le Duc de Guiſe; diſoient qu'il ne buttoit qu'à les deſarmer pour les accabler aprés ſans danger, & ſans peine; que le Duc de Nemours, aïant traité il y avoit deux ans avec Château-neuf, le Duc de Guiſe s'en étoit mocqué, que l'on ne ſeroit pas, cette fois, ni plus retenu ni plus ſincere, ni l'autre, plus conſideré ni plus authoriſé. Changy ſuivi de quelques Gentils-hommes, auſſi peu iudicieux que lui, eut la hardieſſe d'aller où étoit logé les Adrets, & de lui declarer qu'il ne quitteroit point les armes que du conſentement

Deliberation ſur la paix.

Articles dreſſez.

Oppoſitions.

Inſulte aux Adrets.

exprés

expres du Prince. Ce qui piqua si fort les Adrets qu'aïant dechiré le papier où étoient écrits les articles de ce Traité que Remi,& les plus sages avoient concertés, il voulut les jetter dans le feu audevant duquel il étoit. Mais, ceux qui desiroient la paix l'aïant prié de ne le pas faire,ils furent remis au net. Aprés diverses contestations,on étoit sur le poinct de les signer, quand Clausonne arrivant, y forma vn second empêchement. Il fut fondé sur ce que,par les lettres de provision du Gouvernement de Dauphiné données au Duc de Nemours,il étoit parlé de rebelles & de seditieux; ce qui étoit vne flestrissure à leur honneur : il demanda, portant la parolle pour vne grande troupe de Gents qui l'avoient accompagné, qu'avant que de rien couclurre ces mots injurieux fussent corrigez. Ainsi les Adrets eut le déplaisir de n'avoir rien fait de ce qu'il s'étoit proposé, cette impuissance lui aïant appris le tort que l'on lui faisoit de douter de sa foi. Aprés,il décendit par le Rhône au Pont S. Esprit couvant dans son esprit deux desseins contraires l'vn à l'autre ; l'un de faire approuver sa negotiation par le Cardinal de Coligni & par Crussol;& l'autre de lui donner,par la force des armes, le succez que ses ennemis lui disputoient par la haine qu'ils avoient conceuë contre lui , & non par aucun amour du bien public.Crussol,& le Cardinal avoient fait quelques pratiques dans cette Ville-là pour la lui enlever , & pour l'affoiblir d'autant:ce qui devoit le détourner de la pensée d'aller à eux,& lui ouvrir les yeux pour voir les perils où il se precipitoit s'il le faisoit. Mais, il étoit genereux , & jugeoit des autres par lui-même. Il fut adverti à Bolene, jusqu'où il s'étoit avancé qu'infailliblement il recervoit du déplaisir , s'il passoit outre: Ce qui le fit revenir sur ses pas.Cependant on lui avoit rendu de mauvais offices auprés du Prince de Condé; Pape saint-Auban qui avoit été envoïé au Prince lui avoit persuadé que les Adrets étoit gagné contre son service,& qu'il n'étoit plus celui qui s'étoit rendu si celebre par son zelé envers la cause commune. De sorte qu'il ne fut pas mal aisé , aprés lui avoir imprimé cette opinion , de lui faire trouver bon de l'appeller auprés de sa personne en se servant de ce pretexte qu'il avoit besoin de lui en ses plus importantes affaires , & qu'il le destinoit à de plus grands emploïs. Il chargea S. Auban , à qui il donna sa Lieutenance generalle en Dauphiné revoquant les Adrets , de lui faire goûter ce changement,& de le porter à l'aller joindre.Mais S. Auban fut pris sur le Mont Tarare à son retour , & ses paquets aïant été ouverts, ce qui touchoit les Adrets fut mandé au Duc de Nemours,& par lui au Baron. Jusques alors les Adrets avoit gardé quelques mesures , mais son chagrin , & sa juste indignation d'étre si mal traité n'en garderent plus. Il voulut bien que l'on crut qu'il n'étoit pas seulement sorti de ce parti ingrat , mais qu'il l'avoit fuit comme ennemi. Ce fut à Valence où le Secretaire du Duc acheva de le gagner par la veuë des lettres du Prince & de la commission donnée à saint Auban qu'il lui avoit apportées , & par ses discours. Il se plaignit à la Noblesse qu'il assembla dans cette Ville , & aux commis des Estats du païs de l'injure que des seditieux (il les appeloit ainsi) avoient voulu lui faire en le faisant revoquer par le Prince ; & aprés, s'appliqua à faire reüssir les pensées qu'il avoit pour la paix. Il leur representa combien elle étoit necessaire,& non seulement vtile au mauvais estat de leurs affaires; & fit tomber les plus sages dans son sens. De sorte qu'il fut prié , dans les difficultez que l'on prevoïoit si l'on parloit d'vne paix absoluë , d'obtenir du moins du Duc de Nemours vne Treve de quatre mois , & fut confirmé dans les fonctions de sa Charge de Lieutenant general. En cette qualité , il fut asseuré de leur obeïssance, & prié encore de veiller aux soins de la guerre , si le Duc proposoit des conditions pour la paix ou pour la treve , qui ne parussent pas honnestes. Aprés , il donna des commissions aux vns & les ôta aux autres : il tâcha de s'attacher plus étroittement ses amis par de nouveaux bienfaits, & se vengea de ses ennemis par les affronts qu'il leur fit en les privant de leurs Charges, & en leur commandant de se retirer. La dis-

Opposition de Clausonne.

Les Adrets décend en Languedoc.

Sa conduite pour la paix.

Les Adrets rappellé par le Prince & S. Auban lui est donné pour successeur.

S. Aubã pris.

Les Adrets se declare pour la paix.

Assemblée de la Noblesse par lui dans Valence

Treve destrée.

Reflexion.

simulation

ſimulation & les careſſes regagnent quelquesfois les cœurs, s'ils ſont genereux; mais les rempliſſent de hardieſſe & du mépris de celui qui les flatte, s'ils n'ont pas de la vertu : il y a plus de ſeureté à ne s'y jamais fier. C'étoit l'ordre qu'il donnoit à ſes affaires. Il tira de Valence deux grands canons, feignant que c'étoit pour les mener à Grenoble, & de là à la Buiſſiere, la Garniſon incommodoit ſi étrangement cette Ville, qu'il n'y avoit plus moyen de la conſerver, que par la priſe de ce Fort. Mais il avoit bien d'autres deſſeins ; & la bataille de Dreux funeſte à ſon parti, ſembloit les favoriſer. Le Prince la perdit le XIX. de Decembre, & fut fait priſonnier ; de maniere que les Huguenots y aïant perdu leurs principales forces, diminuërent bien de leur orgueil dans les Provinces. Il avoit été publié dans Vienne le dernier jour du mois de Septembre precedant, vne Ordonnance, qui defendoit de la part du Roi aux Huguenots, tant declarez que ſecrets, de porter aucunes armes offenſives n'y defenſives, & même d'avoir ni frequentation ni commerce avec les Catholiques, la neceſſité leur étant impoſée de ne point ſortir de leurs maiſons, & de ſe tenir couverts, à peine de la corde. Comme les habitans s'aſſemblerent pour traiter de leurs affaires, & principalement de l'élection qu'ils avoient à faire des nouveaux Conſuls, Loüis Charreton Procureur du Roi, s'y trouva avec les autres Officiers du Baillage. Il fit inſtance qu'elle fût obſervée, & que ceux qui profeſſoient cette Religion, euſſent à ſortir promptement. Quelques-vns de ceux qui avoient parû les plus zelez pour elle, avoient oſé y venir, auſſi bien ques les autres habitans Catholiques. Jean Carier Lieutenant du Vibailliſ, n'approuva pas cette propoſition, non plus qu'Antoine Putod Juge Archiepiſcopal. La coûtume étoit avant l'an M.DLI. de renouveller entierement chaque année le Conſulat ; mais depuis on l'avoit changée : on avoit jugé plus vtile de n'en nommer que quatre, & d'en laiſſer toûjours vn pareil nombre des anciens avec les nouveaux ; & on l'avoit obſervé. Mais le peuple en eſtant mal ſatisfait, avoit deſiré que cette fois il en fût nommé huit pour l'an M.DLXII. de ſorte qu'il n'en reſta aucun de ceux de cette année. Cela regardoit Claude Baillif, Philibert Guerin, Pierre Ravier, & Hugues Doucet qui y reſiſtoient, quoi qu'ils euſſent auparavant declaré de vive voix, qu'ils le deſiroient ardemment. Mais Pierre Boiſſat leur conſeil, & de la Maiſon de Ville, leur avoit fait comprendre que leur honneur les obligeoit de s'y oppoſer ; & qu'ils ne pouvoient mieux dire qu'ils ne meritoient pas le Conſulat, que s'ils l'abandonnoient ſi facilement, ils n'étoient pas agreables aux Catholiques, & l'étoient aux Huguenots, qui pour les appuyer, les avoient ſuivis. Les principaux d'entre eux étoient Antoine Samboin, & Loüis Peleſſon. Ce fut par leur bouche que les autres ſe pleignirent du tort qu'ils pretendoient leur eſtre fait, par la propoſition du Procureur du Roi, & ni le Lieutenant Jean Carier, ni Pierre Putod Juge, n'ayants donné leur approbation à l'opinion de Charreton, elle n'eut ni ſuite ni effet. Tous opinerent ſur la deſtitution des quatre Conſuls ; & il fut conclu par pluralité de voix, qu'ils ne ſeroient point conſervez ; & qu'il en ſeroit éleu huit nouveaux, qu'vn Advocat & vn Procureur rempliroient les deux premieres Charges, & ſix Marchands les autres. Jean Bouvier fut le premier Conſul. Voila comme finit dans Vienne cette année M.DLXII.

Tite du canon de Valence, ſous ſes deux pretextes.

Bataille de Dreux perduë par le Prince.

Huguenots reſſerrez dãs Vienne.

Election des Conſuls dãs Vienne.

Huguenots en ſont exclus.

Changemẽt au Conſulat.

Ancien ordre reſtabli.

1551.

1563.

1562.

XVI.

Etat de la ville de Grenoble.

IL y avoit plus de déſordre dans Grenoble. Le Corps du Parlement en étoit dehors, n'étant compoſé que de Catholiques, il n'y avoit pas de la ſeureté pour eux. Auſſi ils s'étoient tous retirez à Chambery, ville Capitale de la Savoye, ceux qui étoient reſtez dans la Ville, & tous les Conſuls, faiſoient publiquement profeſſion de la R. P. R. Il n'y avoit plus d'exercice de la Religion Catholique. Les Etats Generaux de la Province s'étans tenus au commencement du mois de Decembre, dans la ville de Montelimar, le premier Conſul Jaques Galeys, y avoit été

Il n'y a nul exercice de la R. Catholique.

Digitized by Google

été deputé. Le Baron des Adrets avoit reſolu de transferer de Grenoble à Valence le Siege du Parlement, & l'aïant proposé aux Eſtats nul n'oſa condamner ce qu'il approuvoit, excepté Galleys qui y forma oppoſition. On ne ſçauroit alterer, dans les Provinces, ni dans les Villes, l'ancienne forme de leur politique, ſans y alterer dangereuſement les eſprit. Le Baron, aprés y avoir bien pensé, ne pouſſa pas ce deſſein. Ce qui le lui avoit principalement fait concevoir c'eſt qu'il n'eſtimoit pas Grenoble à cauſe de ſa foibleſſe, n'aïant ni Forteresſe ni Fortification, outre que la diſette de toutes choſes qui y étoit en avoit fait vne ſolitude. Vne levée de ſoixante mille livres ſur la Province pour la Guerre, & l'établiſſement du Conſeil politique dans la Ville de Valence furent reſolus dans cette aſſemblée. Ce devoit étre vn Corps composé des Deputez des Villes, pour la direction des affaires publiques. Jean Faure Maiſtre Auditeur en la Chambre des Comptes fut choiſi le XVI. du mois de Novembre pour y aller ſervir comme Deputé de celle de Grenoble, où l'on étoit en d'étranges miſeres. Rien n'y entroit du côté de Graiſivodan ſans Convoy: la Garniſon de la Buiſſiere enlevoit, & conſumoit tout; & faiſoit, preſque châque jour, des courſes juſques aux portes de la Ville. Neanmoios les ſoins & la diligence de Jean Aquin combattoient aſſez heureuſement ces miſeres. Il avoit été éleu commiſſaire des vivres, & ſans lui la neceſſité auroit été bientôt convertie en famine. Les Conſuls propoſerent qu'on en éleût d'autres en leur place, étant à la fin de leur Conſulat: & dans vne aſſemblée du XX. de Decembre, à laquelle préſida la Coche comme Gouverneur de la Ville, ils animerent leur propoſition par toutes les raiſons que Galleys pût imaginer; Mais elles furent inutiles: leur conduitte avoit été ſi generalement approuvée, qu'ils furent continuez: & tout ce qu'ils pûrent obtenir ce fut la creation de nouveaux Conſeillers pour les Conſeils general & particulier, & de deux Conſuls pour occuper la place que le ſecond & le troiſiéme, ardents Catholiques, avoient abandonné dés le commancement des troubles. C'étoient Guillaume Fournier, & Pierre Perier. Leur zele envers leur Religion veut qu'on les nomme en le loüant. Ceux qui furent nommez du premier ordre, afin que l'vnd'eux fût retenu pour etre du Corps au Conſeil general, furent Antoine Dalphas, Louïs Juvene ſieur du Mas, Pierre de Ponnat, & Benoit Porret. Mais le bas Dauphiné, & le Valentinois n'étoient pas plus heureux. Les Catholiques n'y poſſedoient rien, & l'exercice de leur Religion y étoit entierement aboli. Les peuples y étoient ennemis de leur repos: de leur rebellion obſtinée ils faiſoient vne vertu. Les Eſtats tenus dans Montelimar avoient été ſi bien ſubornez par les Miniſtres, & par les zelez, qu'ils s'étoient vivement oppoſés à toutes les propoſitions de paix que les Adrets y avoit faites: On ne lui avoit pas diſſimulé le jugement que l'on faiſoit de ſes conferences avec le Duc de Nemours, & de l'ardeur avec laquelle il tâchoit de perſuader aux principaux de ſon parti de quitter les armes, en ſe fiant à vn homme qui dependoit abſolument du Duc de Guiſe, à qui ils ne devoient nullement ſe fier. On lui fit aſſez connoiſtre que l'on le croïoit détaché des intereſts du Prince, & de la cauſe commune: & les ſoupçons que l'on en avoit ne furent pas toûjours muets. Deſorte qu'il fut mépriſé à ce point, que pour lui ôter toute authorité, tout ce qu'il propoſa fut rejetté; tout ce qu'il deſira deſaprouvé; & tout ce qu'il appuïa, condamné. On établit dans Valence vn Conſeil general, que l'on compoſa des deputez des Villes, & des principaux Bourgs; & on lui donna le Titre de Conſeil politique. C'étoit vn Conſeil ſouverain pour la direction des affaires importantes, & vn commencement de Republique, l'exemple en étant tiré du Gouvernement des Provinces vnies des Païs-bas. Le temps des proviſions, que les Adrets avoit données pour l'exercice des Offices de Juſtice, fut declaré expiré; & toutes proviſions & commiſſions éteintes. C'étoit vne revocation effective ſoûs des termes plus doux. On ne pouvoit mieux lui ôter ſes amis, & anneantir ſes creatures. Auſſi, il fut ajoûté, pour ce chef,

Tranſlation du Parlement à Valance propoſée. Reſolution.

Conſeil Politique

Miſeres dans Grenoble.

Commiſſaire de Vienne.

Election des Conſuls. Continuez.

Eſtat du bas Dauphiné.

La Religion Catholique y eſt ſans exercice.

Les Adrets malraitté dans ſon parti.

Conſeil general dans Valence. Deputez.

Digitized by Google

que ceux qui étoient dans ces Charges, s'ils s'en étoient dignement aquittez, y pouvoient étre continuez par le Conſeil; & qu'à cet effet il étoit permis aux Corps des Villes & des Communautez de les laiſſer au nombre des trois, qu'il leur étoit ordonné de nommer au Conſeil, à qui la liberté étoit laiſſée de choiſir le plus digne.

Forme des nominatiõs.

Cruſſol Gouverneur de la Province pour les Hugenots.

Mais, ce qui acheva la ruine des Adrets, ce fut que le Comte de Cruſſol fut appellé au Gouvernement de la Province par le commun conſentement des ordres, c'eſt à dire de la Nobleſſe & du peuple; car le Clergé n'y avoit plus d'entrée ni de voix: & ce fut auſſi ce qui acheva l'effect de ſon indignation. On ne voulut plus obeïr qu'à Cruſſol, ni reconnoître que ſes ordres. Il étoit ennemi des Adrets; & c'eſt ce qui augmentoit le chagrin de celui-ci. On eſt moins heureux dans ſon élevation, que malheureux dans ſa cheute: & de tous les maux, le bien des ennemis eſt le plus cuiſant. Ce qui s'étoit fait dans les Eſtats, l'avoit été plûtôt par les intrigues, &, par la negotiation des Miniſtres, & de quelques Chefs envieux de la gloire du Baron, que deſiré des peuples. Les Miniſtres craignoient tout, & haiſſoient la paix, où ils ne voïoient ni ſeureté, ni honneur pour eux. Les autres aveuglez d'ambition couroient au changement, & les peuples, ſur qui tomboient tous les maux, en étoient accablez, & ſoûpiroient aprés la paix. La Soldateſque avoit le Baron en admiration; & on ne lui avoit pas débauché ni toutes ſes Troupes, ni tous ſes Capitaines. Baron, la Porte, & Ville lui étoient affidez. Comme lui, ils vouloient mettre fin aux miſeres, & ne le pouvant que par la paix, il n'eut pas de la peine à leur perſuader qu'il faloit forcer à y conſentir ceux qui la diſſuadoient. Neanmoins, avant que d'appliquer à ces eſprits malades vn remede ſi violent, il fit vne nouvelle aſſemblée des nobles dans la Ville de Romans, Cruſſol n'étant pas encore aſſez fort pour le combattre ouvertement. Là il reprit ſes dernieres propoſitions de paix: les articles en furent de nouveau concertez, & le Conſeiller Remi les aïant écrits, & les Adrets conſentant que cette clauſe y fût adjoûtée, que c'étoit ſoûs le bon plaiſir du Prince de Condé. Mais le Prince avoit déja été fait priſonnier à la bataille de Dreux, & cette reſtriction ne ſervit de rien. Les opiniaſtres ne raiſonnent point, ou raiſonnent mal,

Reflexion.

Reflexion.

Aſſemblée de Notables dans Romãs par les Adrets.

FIN DV DIX-SEPTIE'ME LIVRE.

LIVRE

LIVRE DIX-HVITIEME,

Depuis l'an M.D.LXIII. jusques à l'an M.D.LXX.

SECTION I. II. III. IV. V. VI.

LES Adrets vient à Vienne demander secours au Duc de Nemours. Ses desseins. Entrepriſe ſur Romans, ſans effet. Il eſt fait priſonnier.

Aſſemblée des Huguenots dans Valence. Reglement remarquable.

Diſſenſion dans Vienne entre les Catholiques & les Huguenots pour le Conſulat.

Intelligence de Maugiron dans Grenoble. Eſtat du Gapençois. La Mure priſe par les Catholiques. Eſtat de la Coche dans Grenoble. Charges de Iuſtice remplies.

Duel dans Vienne. Maugiron dans le païs de Trieves. Il attaque Grenoble, où Cruſſol vient : Vizille pris par les Huguenots.

Aſſemblées des Huguenots dans Valence pour la paix. Eſtat de la Religion dans les autres Villes.

Forces des Huguenots dans Grenoble. Ils demandent vn lieu, pour vn Preſche dans Vienne. Different à ce ſujet & pour le Conſulat. Carier fait Vibaillif. Son Eloge.

Parlement rétabli dans Grenoble. Ordre qui y eſt établi. Reglement en execution de l'Edit de paix.

Accommodement entre les Catholiques & les Huguenots de Vienne. Harangue prononcée à l'inſtallation des Conſuls.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Popelinière liv. 9.
Archivia Domus publicæ Viennæ. Regiſtr. anni 1563.
Archivia Domus publicæ Gratianopol.
Thuanus Hiſtor. l. 33. 39.
Ordonnances d'Orleans art. 39. 40.

VII. VIII.

Garniſon dans Vienne. Prevoſt General. Preſche dans Sainte Colombe auprés de Vienne. Reglement general du Parlement envoïé à Vienne ſans effet.

Vniverſité ouverte dans Grenoble. Le Roi déclaré Majeur.

Demandes des Huguenots dans Grenoble.

Dufaû Huguenot Capitaine dans Vienne, Deſtitué. Mortes-payes ſupprimées.

Entrée du Prince de la Roche-Suryon dans ſon Gouvernement.

Voïage du Roi. Son ſejour à Roſſillon. Ordonnances. La belle Limeüil à Vienne. Le Roi à Cremieu. Edit qui y eſt fait, à Valence, à Eſtoille, & à Montelimar. Declarations.

Digitized by Google

Maugiron deſtitué. Gordes ſon ſucceſſeur.
La Meſſe dicte à Buis, & à Lion. Defences aux Miniſtres.
Nomination des Conſuls dans Vienne.

Archivia domus publicæ Gratianop. Regiſtr. ann. 1564.
Archivia Dom. publicæ Vienna Regiſtr. ann. 1564.
Thuan. Hiſt. lib. 34.
Mezeray Hiſt. de France ſous Charles 9.
Brantome, Eloge de la Reine Catherine de Medicis.
Iournal de Bertrand de Simiane ſeigneur de Gordes MS.

IX. X. XI. XII.

Mauvaiſe paix. Entrée de Gordes dans Grenoble. Conſuls qui y ſont nommez, & en d'autres Villes.
Vnion de Maugiron avec Suſe & autres.
Sedition à Freiſſinieres. Emotion à Anjou dans le Viennois.
Mauvais Eſtat de la Religion Catholique dans le Roïans.
Infraction des Edits de paix. Aſſemblée de la Nobleſſe Catholique. Diſſimulation de Gordes.
Requeſte des Huguenots de Grenoble à Gordes.
Amas d'armes par Paſquiers. L'ordre du Roi preſenté au Baron des Adrets.
Deſſeins des Huguenots ſur Montelimar. Soupçons contre les Adrets.
Combat entre les Habitants de Dieu-le-fit, & les Habitans de Vaureas.
Gordes viſite ſon Gouvernement. Son voïage aux Montagnes. Ses Reglements.
Bucher, Procureur general, ſe met mal avec Gordes par ſon trop de zele. Deputez au Roi. Accommodement entre Gordes & Paſquiers.
Mort d'Avançon. Son Eloge. Mort du Prince de la Roche-Suryon. Son ſucceſſeur au Gouvernement.
Le Miniſtre Viret en Dauphiné. Charge de Vibaillif de S. Marcellin remplie. Siege de Malte levé.
Eſtat de la Ville de Vienne. S. Marc y commande. Son Eloge. Maugiron à Ferrare.
Huguenots chaſtiez dans Vienne. Le Procureur general repris pour les avoir appellez heretiques. Leurs Mécontentements.
Aſſemblées diverſes des deux partis.
Aſſemblée des Notables à Moulins. Deputez de Dauphiné. Lettre du Roi adreſſée à l'Avocat de la Ville de Grenoble.

Archivia Dom. publicæ Gratianop.
Iournal de Gordes MS.
Archivia Camer. Computor. Delphinal.

XIII. XIV. XV. XVI.

Nomination des Conſuls des Villes.
Huguenots des environs de Grenoble n'y ſont receus à la Cene. Inſultes qui leur ſont imputez.
Plaintes contre Bucher. Vibaillifs & Senechaux de Robe-Courte maintenus.
Differents avec la Savoïe pour les limites & avec les Officiers du Pape.
Carles accuſé d'impieté.
Fameux Profeſſeurs de l'Vniverſité de Valence : celle de Grenoble lui eſt vnie.
Fortifications démolies dans Valence. Aſſemblée de Miniſtres.
Gordes viſite le bas Dauphiné. Plaintes de Montbrun & de S. Auban.
Louïs Codray Ieſuite deſtiné pour preſcher dans Grenoble.
Gordes reconcilié avec Suſe. Ligue de Paſquiers contre les Huguenots. Blâme imputé à l'Evêque de Grenoble.

Querelle

Digitized by Google

Querelle entre les Adrets & Bonrepos.

Levée de Suiſſes pour Gordes. Mis dans Grenoble. Exercice public de la R. P. R.

Vnion de ceux de la R. P. R. Aſſemblée de la Nobleſſe Huguenotte. Mures tué.

Pratiques de Paſquiers. Armement dans le Viennois.

Huguenots du Comtat retirez en Dauphiné. Dauphinois jugez dans Avignon. Gordes aſſiſte au jugement.

Seconds troubles. Montbrun prend les armes. Diverſes Villes ſurpriſes.

Vienne ſurpriſe par Mouvans. Champoleon arreſté dans Lion.

Mauvais état où ſe trouve Gordes. Saint Marcellin aux Huguenots. Deſſein de la Coche ſur Grenoble.

Preparatifs de Gordes. Son Lieutenant dans le Diois. Emprunt pour la guerre.

Croix, marque des Catholiques. Gordes dans le Viennois, ſecourt Pipet. Vienne repriſe. Monteillez y eſt Gouverneur.

Bataille de Saint Denis. Armement d'Acier.

Gordes à Saint Marcellin. Combat. Se retire. Sa marche. Celle d'Acier, & de Mouvans.

Gordes abandonne la Côte Saint André, que les Huguenots prennent, & S. Quentin. Leurs deſſeins ſur Vienne, où vient Gordes.

Combat auprés de S. Marcellin. Gordes paſſe le Rhône. Acier ſe retire. Conſulat continué dans Grenoble.

Differents dans Vienne avec Monteillez Gouverneur. Eſtime de Gordes pour Boiſſat.

Iournal de Gordes MS.
Le Lievre Antiquitez de Vienne ch. 68.
Mezeray Hiſt. de France ſous Charles IX..
Memoires MSS.
Archivia Dom. publica Gratianop.
Regiſtr. ann. 1567.
Thuanus Hiſtoriar. lib. 40.

XVII. XVIII. XIX. XX.

La Marcouſſe. Lieutenant de Gordes dans le Graiſivodan. Reprend Saint Quentin. Berenger-Pipet attaque Breſſieu. Combat en Auvergne. Dauphinois tuez.

Buis & autres Villes priſes par les Huguenots. Saint Vallier repris ſur eux.

Siege de la Côte Saint André. Repriſe; & Saint Quentin perdu. Saint Marcellin repris par Gordes avec la ville de Saint Antoine. Démantellement de pluſieurs Places.

Conſeil de guerre. Negotiations de paix. Romans aſſiegé. Paix. Deſſeins ſur la vie des Adrets.

Villes renduës au Roi. Etat de la Religion. Seditieux dans Gap. Huguenots mal traitez dans Vienne. Leurs aſſemblées. Deputent Leſdiguieres au Prince de Condé.

Exercice de la R. P. R. defendu à Saint Marcellin, & à l'Alben. Chevaliers de l'Ordre creés.

Nouvelle guerre. Gap pris par les Huguenots. Ordre mis dans Grenoble. Tallard pris & repris. Creſt pris. Montellimar attaqué.

Formulaire de ſerment envoyé de la Cour.

Levées de Troupes pour le Prince de Condé. Regiment de Dauphiné. Fort du Pouſin. Combat. Les Adrets mene du ſecours au Duc d'Anjou.

Iournal de Gordes MS.

Digitized by Google

Memoires de Iaq. Pape Saint Auban MSS.
Archives de la Maiſon Publique de Grenoble.
Regiſtr. de 1568.
Memoires de la troiſiéme guerre civile fol. 172.

XXI. XXII.

Suſe creé Lieutenant de Roi dans le Valentinois, & le Diois ; ſans effet.

Soins de Gordes pour les ports. Nions aux Huguenots. Deſſeins de Genlis ſur la Province. Capitaines mis en diverſes Places.

Dénombrement des Catholiques ordonné. Bataille de Jarnac. Mort du Prince de Condé.

Exilez ſurpris par les Huguenots. Repris. Soupçons contre le Duc de Savoye.

Etat de la Vallée de Pragela. Bucher veut qu'on y faſſe la guerre.

Deſſeins des Huguenots ſur diverſes Places.

Aſſemblée des Etats de la Province dans Grenoble. Don reſolu pour Gordes qui le refuſe.

Conſpiration ſur Die, ſur Creſt. Beaufort ſurpris par les Huguenots : Repris.

Places démolies. Aliſſan reparé. Combat de la Roche la Belle. Dauphinois tuez. Bernier dans Châtelleraut.

Bataille de Montcontour. Dauphinois qui y meurent.

Iournal de Gordes MS.
Memoires de la troiſiéme guerre civile fol. 334.
De la Piſe Hiſt. d'Orenge ſous Guillaume IX.
Thuanus Hiſtor. lib. 43.

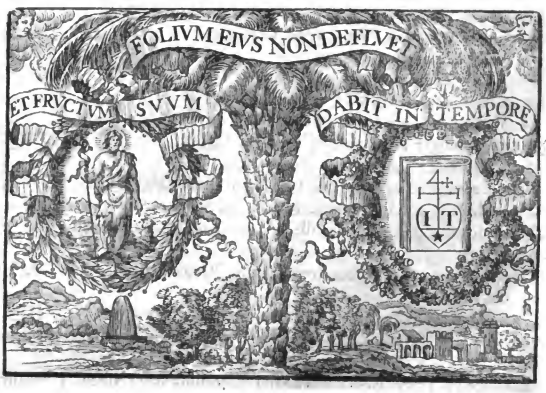

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XVIII.

I.

APRES cela, il vid bien qu'il n'avoit plus rien à esperer que de son courage & de la force; il vint demander lui-même, au Duc de Nemours, qui étoit alors dans Vienne, le secours, sans lequel il ne pouvoit faire reüssir son dessein, de donner la paix au Dauphiné. C'étoit le VI. du mois de Janvier de l'an M. DLXIII. Il soupa avec le Duc, coucha avec le Juge Putod, & partit le lendemain à la teste de cinquante chevaux, qui l'avoient accompagné. Le Duc lui donna quatre Compagnies de vieilles Troupes de Piedmont, qui le suivirent droit à Valence: de sorte que le VIII. de Janvier, elles coucherent à Serre sur le Rhône. Fillon, Commissaire de l'Artillerie du Duc, fit preparer des échelles de la hauteur de seze pieds chacune pour servir à cette entrepriſe; & Claude Bologne conduisoit ce secours. Les Adrets qui ne doutoit pas du succez, avoit concerté avec la Porte, Baron, & Ville qu'il se saisiroient des portes de Valence, avec leurs Compagnies, au même temps qu'il se rendroient maîtres de Romans, avec les Troupes du Duc. Les Habitans de ces deux Villes n'ignoroient pas son dessein: la plusparт l'approuvoient, & étoient d'intelligence avec lui. De quelque maniere qu'on aille à la paix, toutes voyes sont justes au jugement de qui haït la guerre. Mais ces pratiques avec Nemours n'avoient pas été secrettes: Soubize, & ceux qui n'étoient pas dans les sentiments du Baron, en furent allarmez. Montbrun, & Mouvent, envoyez à Romans, y survinrent sur le poinct de l'execution, & l'empescherent. Les vents ni la mer ne sont ni plus legers ni plus inconstants, que les resolutions des peuples. Les Habitans de cette Ville se laisserent emporter aux conseils de Montbrun, qui accusoit les Adrets de perfidie & de lâcheté, tellement qu'il fut contraint d'en sortir, comme vn homme qui n'esperoit plus, & qui craignoit. Sa retraitte fit rebrousser chemin vers Vienne aux gens du Duc, qui arriverent le XIII. du même mois de Janvier. On crût dés lors les Adrets perdu d'estime & de credit dans son parti. Ceux de Valence ayant en même temps été advertis de se tenir sur leur garde, les Adrets qui y vint y trouva les esprits presque tous revoltez contre lui. Il fut arresté, & mené à Nismes: Valence & Nismes étoient les Villes de guerre du parti Huguenot dans le Dauphiné, & dans le Languedoc. Soubize & Crussol jugerent à propos que l'on s'asseurât de sa personne, & Montbrun executa leurs ordres. Il n'y auroit pas eu de la prudence à laisser libre vn tel homme que les Adrets, qui se croyoit mortellement offensé. Les injures faites aux grands cœurs, sont des menaces qui tonnent incessamment aux oreilles de

Les Adrets dans Vienne demande secours au Duc de Nemours.

1563.

Qui le lui donne.

Son dessein.

Reflexion.

Entrepriſe du Baron sur Romans sans effet.

Reflexion.

Le secours retourne à Vienne.

Les Adrets prisonnier.

Reflexion.

Digitized by Google

Aſſemblée dans Valéce.

de leurs autheurs. Les Adrets ayant été arreſté, vne aſſemblée de la Nobleſſe & du peule fut convoquée à Valence, par le Conſeil politique. L'ouverture s'en fit le

Reglement remarquable.

XXVI. de Janvier, & la clôture le VI. de Février. Il s'y fit vn Reglement general pour la diſcipline Eccleſiaſtique, pour le fait de la guerre, pour la Police, pour les Finances, & pour la Juſtice. Il fut ordonné qu'à l'advenir, tous ſans aucune exception, de quelque condition qu'ils fuſſent, aſſiſteroient aux Prêches du moins chaque Dimanche; que nul n'auroit la liberté d'habiter dans la Province, qu'aprés avoir fait vne publique & ſolemnelle confeſſion de foy: Les chanſons profanes & les dances, furent defenduës. Le Conſeil pour le fait de la guerre fut ſeparé du Conſeil pour les

Deputez pour le conſeil de guerre.

affaires politiques. Les Deputez déja nommez à Montelimar pour l'vn & l'autre, furent confirmez; ceux de la Nobleſſe, pour le Conſeil de guerre, furent Montbrun, Saint Auban, Mirabel, Sauzet, & Furmeyer. Les Baillifs, les Senéchaux, & les Juges eurent ordre de faire le dénombrement de tous les Habitans de leurs Juriſdictions, & de leurs Reſſorts, capables de porter les armes, dés l'âge de dix-huit ans, juſques à ſoixante, & des armes qui ſe trouveroient dans leurs maiſons.

Conſeil politique. Ses Deputez.

Il fut déliberé qu'il en ſeroit choiſi cinq mille, pour ſervir, ſous les Capitaines que Cruſſol leur donneroit, où ils ſeroient employez. Le Conſeil politique fut compoſé de douze Conſeillers, trois tirez du Corps de la Nobleſſe, huit de celui des Villes de Valence, de Grenoble, de Romans, de Die, de Montelimar, de Creſt, & de Cremieu pour le Baillage de Vienne, & deux de celui des Villages. Et enfin, toutes les commiſſions données par les Adrets, ſoit pour la guerre, ſoit pour la Juſtice, furent revoquées & declarées nulles. Ainſi, ces gens diſpoſoient de la Province comme s'ils en avoient été les maîtres, & y vouloient établir vne nouvelle Religion, & vne nouvelle politique: & ſuivant trop loing leurs eſperances inconſiderées montoient d'vn pas précipité, juſques deſſus le Thrône. Dans les ſeditions,

Reflexion.

chaque parti entreprend tout ſur l'autre; & ne conſultant que ſes fougues, elles lui perſuadent qu'il a droit de le faire, & de tout faire.

II.

Diſſenſion dans Vienne entre les Catholiques & les Huguenots.

QVelques jours avant que le Duc de Nemours vint à Vienne, pour oüir les propoſitions du Baron des Adrets, il y avoit eu quelque diſſenſion entre les Catholiques & les Huguenots. La creation des nouveaux Conſuls en étoit la matiere: pour appaiſer les deux partis, Vinay accompagné de Torchefelon, de Mercurol, de Champier, & de quelques autres du Corps de la Nobleſſe, leur avoient preſenté ſa mediation dans vne aſſemblée generale. Tout l'avantage demeura

Pour le Cõſulat.

Reflexion.

aux Catholiques: ce n'étoit pas vn moyen de reünion. Il n'y en a de vraye qu'où tous les intereſſez perdent & relâchent vn peu de leurs droits. Le Duc de Nemours n'avoit de Ville qui le mît dans la conſideration, que celle de Vienne:

Importance de Vienne au Duc de Nemours.

Elle lui étoit ce qu'étoient Lion & Valence au parti ennemi; de ſorte qu'il ne s'en éloignoit gueres. Quelque eſperance d'accommodement avec Cruſſol, qui avoit vſurpé la place des Adrets, lui perſuada de traitter avec lui par Vinay. Celui-ci deſcendit à Romans le XXIX. du mois de Janvier, ayant laiſſé

Il traite avec Cruſſol. Sans effet.

Courbon en ſa place, au Gouvernement de Vienne. Mais il n'en reüſſit rien. D'autre côté, Maugiron avoit vne intelligence dans Grenoble, qui l'arreſtoit

Intelligence dans Grenoble.

dans le Graiſivodan. Le Gapençois & le Briançonnois lui étoient aſſeurez,

Etat du Gapençois & du Briançonnois.

& les Gouverneurs de Gap & de Briançon (c'eſtoient Laborel, & la Caſette) favoriſoient ſes deſſeins par leurs courſes continuelles. Ils avoient même ſurpris la Mure, où étoit Beranger-Pipet, qui ayant été fait priſonnier par vn

La Mure priſe par les Catholiques

Italien, auroit été tué de ſang froid, par cét homme farouche, ſans vne grande ſomme qu'il lui promit. Elle fut le prix de ſa vie. Mais, la Coche vengea Pipet: Le Baron de Saſſenage étoit à Lans, & preſque ſeul. La honte qu'il avoit receuë dans Grenoble, l'y avoit confiné. Il s'y croyoit en ſeureté,

n'y

Digitized by Google

n'y ayant pas apparence que la Coche, dans le mauvais état de ſes affaires, oſât rien entreprendre. Il n'avoit à craindre que lui, n'y ayant rien aux environs de ſa Terre qui ne fût ou foible ou ami. Mais la Coche prit conſeil de ſon courage, & non de ſes forces : Il marcha vne partie de la nuit, & ſe trouva le VII. du mois de Janvier, ſi matin aux Portes du Château de Lens, qu'il y entra comme on les ouvroit, & qu'il enleva Saſſenage ſans reſiſtance. Il le traita fort civilement, & l'envoya en même temps à Valence, comme vn priſonnier qui pourroit toûjours ſervir de rançon à pluſieurs priſonniers de ſon parti, pour le recouvrement de leur liberté. Il étoit preſſé de toutes ſortes de miſeres dans Grenoble : il manquoit & de vivres & d'hommes, & ſans les perſuaſions du Miniſtre Eynard Pichail, & les bons offices que lui rendoient Guillaume Berger Vibaillif Commis, Jean Ponat, François Ponat Treſorier, Antoine Pinar Contrôlleur, & quelques autres, il lui auroit falu ſuccomber à tant de maux. Ils fortifioient la populace dans ſon obſtination, par leur exemple ; & lui faiſoient tout ſouffrir, en lui faiſant tout eſperer. Il n'entroit des vivres dans la Ville que par convois, & il les falloit aller querir juſques à Romans, & à Valence : rien n'y venoit du Graiſivodan, de ſorte que ſans Siege, on y en ſouffroit toutes les incommoditez. Le zele de Berger en inſpiroit à châcun : ſi bien, qu'ayant été ordonné par les Etats de Montelimar, qui avoient revoqué les Commiſſions données par le Baron des Adrets, que pour remplir les Charges, chaque Ville nõmeroit trois de ſes Habitans, l'vn deſquels ſeroit choiſi par le Conſeil politique, il fut nommé avec Antoine Dalphas & Jean de Rame pour celle de Vibaillif. Mais ſon merite & ſes ſervices le recommandant, il fut preferé aux deux autres, & continué. Jean Ponat fut éleu, en même temps pour aller ſervir dans le Conſeil politique, comme Deputé du Corps de cette Ville. André Ponat, Pierre Ponat, & Jean Ponat étoient freres : mais le premier étoit mort dans le Gouvernement de cette Ville, & le Tréſorier François Ponat n'étoit que leur couſin. De Pierre eſt deſcendu François de Ponat, Conſeiller au Parlement de Dauphiné, qui a joint heureuſement à la ſcience des Loix, la connoiſſance & l'amour des bonnes lettres. La Charge de Lieutenant particulier au Baillage de Vienne étoit vacante, par l'abſence de Saint Remy, & celle de Juge Royal, par celle de Jaques Gabet ; tous deux tres attachez à la nouvelle Religion. Le Duc de Nemours voulut y pourvoir ; il ordonna aux Habitans de déliberer ſur cela, & de lui nommer ceux qu'ils jugeroient dignes de ces charges. S'étant aſſemblez dans leur Maiſon de Ville, Dupont Maître des Requêtes, Champier Seigneur de la Baſtie dans la Dombes & le Mort, celui-là Maître d'Hoſtel, & l'autre Secretaire du Duc, étans preſents, les voix tomberent ſur Loüis des Granges Seigneur de Villeneufve, Jean Carier, Loüis de Mallemort, & Hugues Beraud. Mais il ne fut pas paſſé outre, & la paix ayant été publiée quelque temps aprés, les choſes furent rétablies telles qu'elles étoient avant la guerre. Trois jours aprés cette aſſemblée, qui fut tres-celebre, c'eſt à dire le VIII. du mois de Février, le combat fut permis à deux Italiens, l'vn Florentin, & l'autre Milanois. Ce duël ſe fit publiquement dans la Place de S. Mauriee, & le Duc de Nemours l'honnora de ſa preſence. Ils ſe bleſſerent mortellement l'vn l'autre ; mais le Florentin ayant ſurvécu le Milanois de quelques moments, fut jugé victorieux. Qui vainc & meurt, pert plus qu'il ne gagne : joüir de la victoire, c'eſt ce qui la fait. Durant le ſejour du Duc dans Vienne, Maugiron étoit aux environs de Grenoble, qu'il tenoit comme bloqué, Genton Enſeigne de Bardoneſche, perſuadé par Caillat l'vn des Capitaines de la Garniſon, & par la véuve de Jean d'Avançon, égalemẽt conſiderée dans l'vn & l'autre parti, avoit promis de lui donner l'entrée dans la Ville par la Porte de Treſeloître, qu'il gardoit. D'Avançon avoit été dans l'alliance de Maugiron, & ſa maiſon, qui étoit hors des murailles de la Ville, où ſa veuve habitoit, avoit facilité les conferances qui s'étoiẽt faites pour former ce deſſein. Mais la vigilance de la Coche qui ſembloit ne ſe fier à perſonne, jetta Caillat dans l'apprehẽſion d'être découvert, & dans la

Mauvais état de la Coche dans Grenoble.

Charge de Vibaillif de Graiſivodan.

Autre charge remplie.

Chargés remplies dãs Vienne.

Duel permis dans Vienne à deux Italiens.

Reflexion.

Intelligence de Maugiron dans Grenoble.

Découverte.

Digitized by Google

reſolution de ſe découvrir lui-même, il eſperoit le pardon de ſa trahiſon, par celle qu'il feroit à ſes amis. La Coche apprit de ſa bouche toutes les particularitez de ce deſſein, & lui promit, s'il attiroit Maugiron dans ſes embûches, par vne contre-trahiſon, & pardon & recompenſe. En même temps il fit arreſter Genthon. Maugiron qui ne receut plus de nouvelles de lui, ſe douta de ce qui lui étoit arrivé, & ayant la foy de Caillat pour ſuſpecte, ne voulut rien hazarder. Genthon convaincu de ce crime, fut paſſé par les armes. Les ſupplices militaires ſatisfont à la juſtice ſans infamie. Vn Soldat fut auſſi ſurpris chargé de quelques lettres pour Labourel; il fut pendu par le complice de ſon crime, qui s'exempta la mort en la lui donnant. Maugiron ne laiſſa pas de ſolliciter les Habitans de cette Ville, de reconnoître leur faute par ſes frequentes lettres. Mais la Coche qui avoit l'œil par tout, aneantiſſoit facilement tous ſes deſſeins par le bon ordre qu'il mettoit à la conſervation de ſa Place. Il importoit à Maugiron de ſe rendre maître du païs de Trieves; mais la petite ville de Mens, qui en eſt la capitale, étoit occupée par les Huguenots; il y envoya Pierre de Briançon Seigneur de Varces, de Morges Seigneur de la Motte-Verdeyer, & de l'Orme, pour perſuader aux Habitans de la lui rendre, & de ſe mettre en leur devoir. Le Pont du Drac qui étoit la clef de ce païs, étoit mal gardé, il s'en empara ſans combat: ceux de Mens appellerent cela ſupercherie & manque de parole; & s'en ſeroient vengez ſur Varces, Verdeyer & l'Orme, ſi la conſideration de leur qualité & de leur merite ne l'eût emporté ſur leur reſſentiment. Ils furent renvoyez à Maugiron, ſans avoir receu du déplaiſir, & cette negotiation reſta imparfaite. Le païs de Trieves s'étend d'vn côté le long de l'Iſere, & de tous les autres, où il eſt enfermé de Montagnes, où il penetre par divers vallons abondans & fertiles. Ce qu'il y a de plein a été autrefois appellé le Val Chevaleureux, à cauſe du grand nombre de Gentilshommes, dont la plus part étoient Chevaliers, qui y avoient leurs maiſons. Maugiron y ayant l'entrée libre, y mena ſes Troupes pour les rafraîchir, & pour les faire ſubſiſter, il leur fut expoſé en proye, & en divers lieux, il fut encore celle du feu. Les Faux-bourgs de Mens furent brûlez, de même que le Villars, Saint Pancrace, le Perſe, Serre, le Betour, & Rives. La liberté du pillage, & l'impunité des crimes, tient lieu de ſolde aux Troupes mal payées. Ainſi Maugiron étoit Maître de la Campagne, & les dégats qu'il y faiſoit n'étoient que des preparatifs contre la Coche, pour vn nouveau Siege. Il s'y diſpoſoit, & la Coche pour incommoder Maugiron, fit ruiner toutes les maiſons qui étoient aux environs de la Ville. Celle d'Avançon, qui juſques alors avoit été épargnée dans tous les Sieges, fut du nombre: Ce que la Coche donna moins à la neceſſité qu'à la vengeance. Vinay vint joindre Maugiron, qui s'étoit campé à Vif, lui amenant les Reiſtres qui ſervoient ſous le Duc, & Bron la Liegue commanda dans Vienne en l'abſence de Vinay. Ce n'étoit pas le deſſein de Maugiron de faire vn Siege reglé; mais d'emporter par force cette Ville, où il ſçavoit que la Coche n'avoit pas bien neuf cent hommes, ſous neuf Capitaines. Mais ſon Armée jointe au ſecours que Vinay lui avoit amené, étoit de plus de huit mille hommes, outre qu'il faiſoit rouler devant elle deux grands canons, & quatre pieces de campagne. Il ſçavoit que Cruſſol, adverti du peril de la Coche, ſe preparoit à le ſecourir; ce qui le fit haſter. Il ſe preſenta devant cette Ville le dernier jour du mois de Février, & commança à la battre le lendemain du côté des Convents des Jacobins. La muraille avoit été afoiblie de ce côté, par vn des Habitans qui l'avoit entamée pour donner plus d'étenduë à vne cave. Dabord il y fut fait bréche, mais d'abord auſſi elle fut ſi bien reparée, qu'on n'y pouvoit monter que par des échelles. Maugiron donna trois aſſauts, & fut repouſſé avec perte en tous. La Coche y perdit S. Maurice, qui fut pleuré des aſſiegez: c'étoit vn homme de cœur & de reputation. Neanmoins il auroit été forcé, ſi Cruſſol l'eût abandonné, ou ſi le Duc n'eût rappellé Maugiron. Cruſſol étant à S.

Châtiment

Progrez de Maugiron dans le païs de Trieves.

Ravages dãs le païs de Trieves.

Reflexions.

Preparatifs de la Coche pour ſoûtenir vn ſiege.

Maugiron attaque Grenoble.

Aſſauts donnez.

Maugiron ſe retire.

Quentin

Digitized by Google

Quentin, quatre lieües au deſſous de Grenoble, Maugiron receut ordre du Duc de lui amener tout ce qu'il avoit auprés de lui, toute choſe laiſſée. A la guerre la ſcience d'obeïr ne cede pas à celle de commander, & celle-ci ſans l'autre donne peu d'honneur. Sans deliberer, il prit le III. de May le chemin de Lyon, où le Duc l'attendoit, pour l'execution d'vn deſſein qu'il lui communiqua : Mais le ſuccez en fut mal-heureux. Reflexion.

III.

Cruſſol dans Grenoble. Vizille pris.

CRuſſol entra dans Grenoble avec les mêmes témoignages de joye, que s'il en eût été le liberateur. Elle fut augmentée par la priſe du Château de Vizille, dont la Garniſon ravageoit tous les environs. Vn Italien y avoit été mis, & comme étranger, qui n'en vouloit qu'à la proye, il n'épargnoit perſonne. Saint-Ange frere de Varces, l'attaqua à l'impourveu, & ne lui ayant pas donné le temps de ſe reconnoître, le preſſa ſi vivement, qu'il le contraignît de ſe rendre. Aprés il ſuceeda à la Coche au Gouvernement de Grenoble : ſon frere étant fidelle au Roi, il s'étoit donné au Prince. Gabet, qui étoit dans le même intereſt, n'oſant plus paroître dans Vienne, y entretenoit ſoigneuſement les intelligences qu'il y avoit. Le II. du mois de Mars vne lettre qu'il mandoit à Soubiſe fut interjettée, & elle apprit aux Habitans qu'il y avoit conſpiration contre eux. Il avertiſſoit Soubiſe, que s'il y envoyoit de ſes Troupes, elles y ſeroient receuës, & qu'il avoit ſi bien lié la partie, qu'elle étoit infaillible : Mais le bon ordre ruina cette entrepriſe. Vne conſpiration découverte eſt toûjours vn deſſein perdu. Maugiron & Suſe étans venus à Vienne quelques jours aprés, leur preſence diſſipa les imaginations que pouvoient avoir des eſprits inquiets; mais cette peur fut cauſe que la Garniſon fût augmentée. On y fit entrer ſeize Compagnies, outre dix du Regiment de Vinay qui y avoient déja leur établiſſement. Si eſt-ce qu'alors même la Reine traitoit de la paix avec le Prince, & la mort du Duc de Guiſe tué par Poltrot devant Orleans la haſta. Le leurre, dont elle ſe ſervit, auſſi adroite qu'ambitieuſe, ce fut vne vaine eſperance dont elle remplit l'eſprit du Prince, de ſe voir bien-toſt dans la même authorité, & dans les mêmes honneurs que le Roi de Navarre ſon frere avoit eus. Elle fut concluë avec tant de precipitation, que tous les Chefs de ſon parti en furent mal ſatisfaits, & l'Admiral de Coligny plus que tous : Auſſi l'execution en fut difficile, & pluſieurs mois aprés la guerre finie, on douta de la paix, & il y avoit par tout plus d'apparence de guerre que de paix. Elle fut ſignée le XIX. du mois de Mars ; qu'elques jours auparavant on ne voyoit dans le Viennois & dans le Lionnois, que nouveaux preparatifs à la guerre, juſques là que le College fut fermé dans Vienne. Il étoit compoſé de cinq claſſes, & chacune avoit ſon Profeſſeur. Les Muſes s'accordent rarement avec Mars. Maugiron étoit menacé par Soubiſe. Aprés la retraitte de Nemours de devant Lion, & la perte qu'il y avoit faite pour avoir été trop credule, les Huguenots avoient reſolu de venir fondre ſur Vienne, & par eau & par terre. Le moyen de rendre vaines les menaces des ennemis, c'eſt de ne les négliger point, quelques vaines qu'elles ſemblent. Il commanda que dans le jour, toutes les feneſtres, & toutes les portes qui répondoient ſur les deux Rivieres du Rhône & de la Jere, fuſſent murées ; & le Convent des Cordeliers au delà du Rhône, démoli avec ſon Egliſe. Mais les Conſuls ayant obeï pour le premier chef, s'excuſerent pour l'autre. De ſorte que Maugiron y fit travailler lui-même, la ruine en fut ainſi commancée, & dans vne autre guerre civile, elle fut achevée. C'eſtoit vn des plus celebres Convents qu'eût cét Ordre en France, & nous en avons fait ailleurs la deſcription. La publication de la paix arreſta ſon entiere ruine; elle fut faite dans Vienne le penultiéme jour du même mois de Mars, neanmoins ſans pompe & ſans ſolemnité. Et cét exemple fut imité dans les autres Villes. On ne commança pas pour cela à eſtre moins miſerables; c'eſt ce qui cauſa ce chagrin. Vne paix impuiſſante

Saint Ange Gouverneur de Grenoble.

Deſſein ſur Vienne découvert.

Reflexion.

Paix avec les Huguenots.

College des bonnes Lettres dans Vienne.

Vienne menacée.

Reflexion.

Convent des Cordeliers ruiné.

Paix publiée.

Reflexion.

Digitized by Google

donne aux maux des pointes de douleur plus piquantes, quoi que les ſymptomes dangereux en ayent ceſſé.

IV.

Paix non receuë à Grenoble.

ELle ne fut pas receuë dans Grenoble ni dans le Graiſivodan. La guerre y continua encore quelques mois aprés. Furmeyer en étant ſorti avec les exilez de Gap, ſe laiſſa emporter à leurs perſuaſions: Ils étoient tous gens de cœur, & il avoit ſujet d'eſtre ſatisfait d'eux. Ils le prierent de les mener à Gap, dans la creance, ou que l'entrée ne leur en ſeroit pas refuſée, ou que ſi elle l'étoit par le Gouverneur, leurs proches & leurs amis ſe ſoûleveroient contre lui; ce qui ſeroit vne occaſion de l'acquerir à leur parti. Romette eſt vn Bourg éloigné d'vne lieuë de cette Ville, & Mongin y commandoit, comme il faiſoit dans Gap. Furmeyer en étant prés, reſolut de le ſurprendre par le ſtratageme, ne pouvant rien eſperer de la force avec ſi peu de monde. Buiſſiere ſon frere ayant pris le devant, ſe preſenta aux Soldats qui étoient en garde, ſuivi de quelques vns des ſiens ſans armes, pour évitet tout ſoupçon. Il leur donna advis, comme s'il avoit été envoyé de Gap, que l'ennemi approchoit, & de ſe mettre en état de le recevoir. Les amuſant de divers diſcours, ſes gens ſe jettent ſur les armes qui étoient en vn râtelier, tuent quelques Soldats, mettent les autres en fuite, & ſe rendent maîtres de la porte. Furmeyer n'étoit pas loing, il entre en même temps dans le Bourg, & tout ce que pût faire la garniſon, ce fut de ſe jetter dans le Clocher de l'Egliſe, pour s'y defendre, juſques à ce qu'il leur fût venu du ſecours des environs Pour le hâter. Il fit ſonner le toc-ſain bien chaudement, de ſorte qu'incontinent aprés, Furmeyer ſe vîd inveſti d'vne multitude de gens armez, accourant de tous côtez, & principalement de la ville de Gap, ſi grande & ſi forte, qu'il ne dût ſon ſalut qu'à ſon déſeſpoir. Il choiſit quinze des plus braves qu'il eût, & à leur teſte, va audevant de ce ſecours, pour l'arreſter, pendant que les ſiens s'échapperoient inſenſiblement par des chemins couverts. François de Bonne Leſdiguieres, fut l'vn de ceux que Furmeyer eſtima aſſez pour l'honorer de ce choix, & les principaux des autres, furent Albert Martin de Champoleon, & deux de ſes freres, Saint Germain, Guy & David, freres, gens de peu par la naiſſance; mais recommandables par leur valeur, Claude Valcoge, & les deux Paris. Ils étoient de Gap, & des plus determinez qui portaſſent les armes. Ils fondirent tous ſi à propos ſûr ce ſecours, qui marchoit en confuſion, qu'ayant terraſſé les premiers, la peur tourna les autres en fuite. Il en fut tué pluſieurs, cette petite Troupe les ayant ſuivis l'épée dans les reins juſques aux portes de Gap. Aprés, il n'y eut plus de reſiſtance à Romette, Mongin ſe rendit, & Furmeyer garda cette Place contre tous les efforts, & toutes les entrepriſes des Catholiques, juſques à l'entiere execution du traitté de paix. Soubiſe dans le Lionnois, & Cruſſol dans le Dauphiné, ne refuſoient pas d'obeir à la volonté du Roi, & à celle du Prince, & neanmoins ils n'obeïſſoient point. Cette paix, comme ils ſe conduiſoient, ſembloit plûtoſt vne douteuſe ſuſpenſion d'armes que la fin de la guerre. Cruſſol, & le Conſeil politique voulant conferer avec les Villes de leur parti, ſûr les moyens de pacifier les troubles, & de pourvoir à leur ſeureté, leur ordonnerent d'envoïer leur Deputez à Valence, pour s'y trouver le xx. du mois d'Avril. Galleys fut celuy de Grenoble dont il étoit le premier Conſul. Ce qu'il avoit à propoſer, pour les intereſts de cette Ville, fut concerté dans le Conſeil general aſſemblé dans la Salle de l'Evêché deſtinée à la tenuë des Eſtats le xv. du mois d'Avril. Les deux Miniſtres Eſtienne Noël, & Eynard Pichon y aſſiſterent, & furent placez immediatement aprés les Conſuls, François Ventolet, & Jean Faure Maîtres ordinaires de la Chambre des Comptes, le Vibaillif Guillaume Berger, Pierre Breſſieu Lieutenant particulier de la Cour commune, Antoine Dalphas, Jean de Rame,

Jean

Furmeyer va à Gap.

Surprend Romette.

Furmeyer eſt inveſti.

Leſdiguieres.

Aſſemblée des Huguenots dans Valéce peu la paix.

Aſſemblée precedante dans Grenoble.

Jean de Ponnat, Pierre de Ponnat, François Mitalier, & Benoit Porret étoient des membres de ce Conſeil, & aſſiſterent à cette conference avec pluſieurs autres. Tous y delibererent, que la Ville ainſi aſſemblée en Corps de Conſeil ne vouloit recevoir ni reconnoître d'autre Religion que celle qui lui avoit été preſchée par les Miniſtres depuis environ vne année; qu'elle prioit Cruſſol & le Conſeil politique de faire que la Meſſe n'y fût plus rétablie; & que nul à l'avenir n'y exerçât des Charges publiques qui ne fit profeſſion de cette Religion qu'ils appelloient reformée. Et pour donner quelque fondement à cette declaration, ils chargerent Galeys de faire comprendre que l'vnion, telle qu'on la ſouhaitoit pour le repos du peuple, n'y ſeroit pas conſtante, ſi vne même creance n'en étoit le ciment. Il n'y eut que Jean Flehard, & Pierre de la Cour qui n'abandonnerent pas ſi declarement la Religion de leurs Peres. Ils tâcherent de donner quelque temperament à cette reſolution ſi determinée, par celui qu'ils ſuivirent en opinant, mais ce fut en vain. Il n'y avoit pas moins de zele dans Valence & dans Romans. Mais dans Vienne la Religion Catholique étoit ſeule libre; celle-là y étoit preſque abbatuë, quoi qu'elle ne laiſsât pas de murmurer. Le Vibaillif Antoine de la Cour ſeigneur de la Tour de Buis étoit vn de ſes plus ardents ennemis: auſſi lors qu'il vîd que tous courants à elle aveuglement; il n'étoit plus aſſez fort pour lui reſiſter, il s'étoit lui-même exilé de cette Ville où étoit le Siege de ſa juriſdiction. Mais le calme étant revenu, il eut l'honneur que d'être rappellé par vne concluſion de tout le Corps de la Ville aſſemblé le XII. du même mois d'Avril. Jean Royer Avocat fut commis avec Saviguien Secretaire de la Ville, pour ſe porter où il ſeroit, & pour lui perſuader d'y venir y étant ardemment deſiré. C'étoit vn fort homme de bien qui n'avoit de plus violente paſſion que de ſervir ſa patrie. Auſſi on lui donna en cette occaſion la loüange d'en être le pere. Maugiron ne la meritoit pas moins, quoi que dans la confuſion où étoient toutes choſes, les effets ne répondiſſent pas toûjours à ſes deſirs. La Reine lui avoit commandé de ne congedier point ſes Troupes, que Soubiſe n'eût deſarmé, & ne fût ſorti de Lion. On y avoit fondu du Canon depuis peu de jours, & de nouvelles Troupes y étoient entrées. Maugiron en conceut de l'ombrage, & jetta dans Vienne vn renfort de trois cent hommes, qui fut vne nouvelle ſoule qui porta les Conſuls & les principaux Habitants à vn étrange deſeſpoir. Ceux-là furent ſur le poinct d'abandonner les fonctions de leur Charges; & les autres, de quitter leurs maiſons & la Ville, s'imaginants qu'ils ne ſeroient pas ailleurs ſi malheureux. Mais, les douces paroles de Maugiron appaiſerent leur chagrin. Il voulut lui-même leur rendre compte de ſon procedé dans leur maiſon publique, où il leur fit diverſes propoſitions s'y étant rendu le III. du mois de May. Il s'étendit à vn long recit des choſes qu'il avoit faites depuis qu'il avoit été appellé à la Lieutenance de Roi; &, aprés, paſſa aux affaires preſentes, & finit ſon diſcours par des témoignages d'affection qui ſatisfirent merveilleuſement chacun. Les prieres, & la douceur des Grands envers ceux à qui ils ont droit de commander, ne ſont pas des abbaiſſements, mais la voïe infaillible d'exercer heureuſement la puiſſance, & de la faire toûjours obeïr. Il ſouffrit qu'en même temps on fit diverſes propoſitions qui regardoient la police, & voulut opiner comme l'vn des Habitants. Et quelques-vns d'eux lui aïant repreſenté que la Compagnie de Genſd'armes du Comte de Suſe, logée dans Beaurepaire, y commettoient de grandes violences, il manda ſur le champ à celui qui la commandoit ordre d'en ſortir, & de venir à Erieu. Cette Terre, portée par Antoinette de Saluces dans la Maiſon de la Baume, appartenoit au Comte. Mais, enfin Soubiſe aïant eu ordre de licencier ſes Troupes, & de rendre Lion, on commença à mieux eſperer. Les Troupes, que Mouvent avoit amenées à Soubiſe; furent renvoyées, &

Reſultat' des deliberations.

Eſtat de la Religion dãs les autres Ville.

Dans Vienne.

La Cour Vibaillif rappellé.

Oppreſſion du peuple cauſe y remedie.

Prudence de Maugiron.

Reflexion.

Soubiſe ſort de Lion.

Digitized by Google

leur route fut par Erieu, par Beaurepaire, & par Romans juſques à Valence.

V.

Force des Huguenots dans Grenoble.

CEs deux Villes tenoient encore bon de mêmes que Grenoble, où étoit la Coche. Il avoit conſenti que ſa Garniſon fut reduitte à deux cent Soldats étrangers en trois Compagnies, Saint-Ange, & Pipet aïant appuïé les prieres des Habitans. Ces Compagnies étoient celles de la Coche même, de Pornat, & de Bardonenche (C'eſt l'ancien Bardonenche) de ſorte que ce parti n'étoit gueres moins redoutable dans la Province qu'il l'étoit dans la Guerre ouverte. Auſſi les Huguenots de Vienne ne ſe cachoient point, ils étoient en grand nombre, & ſaint Remi Lieutenant particulier du Bailliage leur étoit vn ferme appui. Il étoit dit par vn des articles de la declaration de la paix, que dans les Villes où cette Religion étoit exercée juſques au ſeptiéme du mois de Mars, l'exercice en ſeroit continué; non dans les Egliſes qu'ils avoient vſurpées, mais dans les lieux qui leur ſeroient ordonnez; & par vn autre, que tous ceux qui étoient hors de leurs maiſons, & des Villes où ils habitoient pour le fait de la Religion, y retourneroient en toute ſeureté, & ſeroient rétablis dans leurs biens, dans leurs honneurs, dans leurs Charges, & dans leurs offices. De ſorte que S. Remi, & pluſieurs autres, que la priſe de Vienne par Maugiron, en avoit chaſſez, y étoient revenus, & joüiſſoient paiſiblement de leurs biens, & de leurs emplois. Maugiron avoit promis, lorſque cette Ville ſe rendit volontairement à lui, à ceux qui lui avoient été Deputez qu'il n'y rechercheroit perſonne pour la Religion, & n'y feroit aucune violence aux conſciences: & le Duc de Nemours avoit approuvé la parolle qu'il avoit donnée. Delà, ils prirent pretexte de demander à Maugiron vn lieu pour y faire l'exercice de leur Religion, ſuppoſants qu'ils étoient au cas où il leur devoit être donné. Ils n'avoient pas dû être troublez dans cet exercice public, où ils en étoient, diſoient-ils, & l'aïant été par les manque de foi dont ils ſe plaignoient, & qu'ils imputoient aux violentes pourſuittes de leurs ennemis, comme ils n'y avoient pas contribué, leur droit n'en avoit pas été bleſſé. Maugiron les renvoïa à François de Scpeaux de Vieille-Ville. Maréchal de France, à qui le Roi avoit commis l'execution du Traité de paix dans le Lionnois, & dans les Provinces voiſines, avec pouvoir de regler tous les differents qui en naiſtroient. Il étoit à Lion, & avoit témoigné de deſirer que Maugiron terminât celui-ci par accommodement: Mais la reſiſtance du corps de la Ville, qui ſoûtenoit par la voix de ſes Conſuls que nul exercice public n'y devoit etre receu d'autre Religion que de la Catholique, ne lui permit pas de l'entreprendre. Le Maréchal étant décendu à Vienne le v. du mois de Juillet, S. Remi le harangua à la teſte de ceux de ſa Religion, comme s'ils avoient fait vn Corps particulier, & ſeparé de celui de la Ville. Aprés qu'il eût ouy les raiſons des vns & des autres, il ne voulut pas ſe diſpenſer de rien prononcer, il conclut avec Maugiron que le Roi ſeroit conſulté là deſſus, & que ſon intention ſeroit ſuivie. La réponſe du Roi à Maugiron fut que les Huguenots n'aïant pas effectivement l'exercice de leur Religion dans Vienne le VII. du mois, comme ils l'avoüoient, ils ne l'y pouvoient plus pretendre quelque promeſſe que le Duc de Nemours, & Maugiron leur euſſent faite. Tellement qu'elle demeura toute entiere aux Catholiques qui depuis ont eu tant de ſoin de ſe la conſerver, que nulle famille Huguenote n'a ôſé s'y établir. Ils s'étoient encore plaints de ce qu'on leur avoit defendu l'entrée des aſſemblées publiques, & de la Maiſon de Ville, & n'étants pas ſatisfaits du Conſulat, ils pretextoient leur chagrin de l'intereſt qu'ils avoient que l'ancien vſage fut gardé inviolablement. Huict Conſuls avoient été nommez pour cette année, & neanmoins la nomination, ſuivant l'vſage établi dés l'an M. DL. ne devoit être que de quatre en retenant 1550.

Ils demandent dans Vienne vn lieu pour y exercer leur Religion.

Renvoïez au Maréchal de Ville-Ville.

Qui vient à Vienne.

Oit les differents.

Reglez par le Roi.

Plainte des Huguenots pour le Conſulat.

vn

Digitized by Google

vn pareil nombre de ceux de l'année precedente. Le Maréchal de Vieille-Ville, leur avoit accordé leur demande, & ordonné que d'oresnavant ils auroient voix active, & passive dans les assemblées; que les quatre Consuls de l'année precedente qu'on étoit obligé de retenir pour celle-ci seroient rétablis, & les quatre nommez en leurs places destituez. Maugiron étant entré dans la Maison publique, où les Principaux Habitants avoient été assemblez, leur voulut persuader d'obeïr, & aprés, leur commanda de le faire. Mais, Jean Carier s'y opposa, & en demanda actes, soûtenant que ce qui regardoit le Consulat n'avoit rien de commun avec ce qui étoit ordonné par le Traité de paix pour le rétablissement des Citoïens des Villes dans leurs biens & dans leurs Charges. Bruyer, l'vn des Consuls, appuïa cette opposition, & protesta de recourir au Roi contre l'Ordonnance du Maréchal qui n'avoit point oüy le Corps de la Ville avant que de la faire. Mais, au reste, tous consentirent que les Huguenots, sans s'arrester à leur Religion, entrassent librement aux assemblées de la Ville comme les Catholiques. Aprés que Maugiron eût ouï les raisons de Carier, il changea d'avis, & renvoïant la decision de la difficulté au Maréchal de Vieille-Ville, ordonna aux Consuls de continuer les fonctions de leurs Charges. La plus forte fut que les Charges municipales de cette qualité n'étoïet pas des Offices formez, desquels seulement il sembloit que le Traité de paix entendît parler, mais de simples commissions. Outre que les anciens Consuls avoient declaré, par la bouche de Pierre Ravier, l'vn d'eux qu'ils ne prenoient nulle part aux poursuittes qui se faisoient pour leur rétablissement, & qu'ils desiroient d'être déchargez: Joint que dailleurs les nouveaux Consuls étoient si bien vnis ensemble, qu'ils ne vouloient point se diviser. Neanmoins Dupra, qui portoit la parole pour ceux de sa Religion, ne vouloit pas que l'on fit reflexion au refus de ceux de ce parti ni à l'vnion des autres, & soûtenoit que tous également devoient être contraints d'obeir; ceux-là en reprenant leurs places dans le Consulat; & ceux-ci en les leur cedant. Mais, aprés que la chose eût été portée dans vne assemblée generalle & que l'interest des derniers y eût été consideré comme vn interest public, le feu de Duprat diminua; & on ne s'obstina plus à desirer, par des vains motifs de vengeance, ce que le plus grand nombre, & le plus authorisé condamnoit par de justes raisons. Jean Carier zelé Catholique avoit donné aux autres les mouvements qu'ils avoient suivi, & la reputation où il étoit d'vne probité incorruptible avoit fait goûter ses pensées à Maugiron. Antoine de la Cour étant mort en même temps, & la Charge de Vibaillif étant vacante, tous les Gents de bien jetterent particulierement les yeux sur lui pour la lui procurer. L'ordonnance faite sur les remonstrances, & les Cayers des Estats tenus à Orleans, avoit revoqué la venalité des Offices. La forme qu'elle prescrit fut observée: trois Avocats furent nommez au Roi & au Comte de la Roche Suryon, Gouverneur de la Province par les Officiers du Bailliage, & par les Consuls, l'ambition en fit voler deux à Paris. Carier, à qui il suffisoit d'avoir été jugé digne de cet honneur, ne bougea pas de sa Maison, & ne chercha ni recommãdation ni faveur: il ne voulut pas mêmes que l'on parlât de lui. Le vray merite est vn peu fier; il dédaigne de s'abbaisser à la priere, pour n'obtenir que ce qu'il sçait bien lui être dû. Ce fut par où Carier fit mieux considerer sa vertu. Il fut pourveu de cet Office; & les lettres de provision qu'il n'avoit pas acheptées par des sollicitations, mais par la seule intercession de son merite, ne lui furent pas aussi mandées. Elles le furent en droiture au Parlement, qui lui en donna avis; & en même temps, ordre de se venir faire installer: & pour cela, il eut si peu d'empressement qu'il falût que ses amis lui fissent violence: & encore ne voulut-il accepter cette dignité qu'aprés qu'il eût fait proposer par Claude Mitallier au Corps de la Ville, dans vne assemblée des principaux Habitants, si on l'aggreeroit. On n'avoit garde de ne le pas faire: &

Ordre établi par le Maréchal.

Opposition à l'on Ordonnance.

Carier fait Vibaillif sans le desirer.

Reflexion.

alors

Digitized by Google

alors il fut honoré d'vn témoignage public de ſa probité, & de ſa ſuffiſance. Neanmoins il ne s'en prevalut point, & n'en fit pas comme d'autres avroient fait vne vaine oſtentation. Vne ame qui n'eſt pas audeſſus de la vanité, eſt bien acceſſible à d'autre foibleſſes. Reflexion.

VI.

Parlement rétabli, & la paix dans Grenoble. Et dans les autres Villes.

LE Parlement avoit été rétabli par le Maréchal de Vieille-Ville aïant deſarmé Cruſſol, aprés avoir fait rendre au Roi Valence, Romans, & les autres Places du bas Dauphiné que les Huguenots avoient occupées. Il ne reſtoit que Grenoble où ils ſembloient tenir bon, neanmoins plus incertains de ce qu'ils avoient à faire que determinez à ne pas obeïr. Le Maréchal avoit emploïé le Baron de Breſſieu en pluſieurs negotiations dans les autres Villes, & il y avoit bien reüſſi. Il l'emploïa encore à negotier que l'on mît les armes bas en cette Ville, & pour lui donner plus d'authorité, il lui avoit donné la qualité de ſon Lieutenant, dés la fin du mois d'Aouſt. Les Habitants, aprés qu'il eût conferé avec Galleys & les autres Conſuls, avoient conſenti que la paix fût publiée. Mais, pour cela, les Troupes n'en étoient point ſorties, & tout y ſembloit reſpirer la Guerre. Ils promirent ſolemnellement de l'obſerver le XXV. du même mois, & la jurerent le premier jour du mois de Septembre. Mais, c'étoit tout; on n'y voïoit rien de pacifique. Ils s'excuſoient ſur ce qu'ils étoient encore environnez de tous côtez des Troupes Catholiques, & que mêmes tous les Villageois étoient ſous les armes, comme ils l'avoient été durant toute la Guerre. Le Maréchal, qui avoit vne froideur qui faiſoit tout eſperer aux deux partis, & vne douceur qui ne rebuttoit perſonne, vint mettre la derniere main à l'ouvrage de Breſſieu. Les Huguenots ne pouvoient ſe fier aux Catholiques, ni ceux-ci aux Huguenots; ni les vns ni les autres conſentir que les Charges municipales fuſſent toutes à vne Religion. Il les partagea également entre eux, & augmenta le nombre des Conſeillers de la Ville, de quatre de la R. P. R. dont les deux premiers furent Pierre de Ponnat, & Antoine Dalphas. Sans doute, la Religion Catholique étoit alors la plus foible. Cette égalité qui plût aux Huguenots, la releva de l'égalité il ni à pas vn grand chemin à faire à la ſuperiorité. Neanmoins, pour contenir les vns & les autres dans le devoir, vne garniſon ſembloit neceſſaire. Mais, on s'aviſa de nommer cinquante des principaux Habitants des deux Religions en pareil nombre, pour avoir l'œil dans leurs quartiers ſur les deſordres qui y pouvoient arriver. C'étoient autant de Commiſſaires pour maintenir la police, & pour faire chaſtier les ſeditieux, & les mauvaiſes actions. Ils furent nommez dans vn Conſeil general auquel preſiderent Guillaume Deportes, François Miſtral, & Paul Remi, le premier, ſecond preſident, & les autres, Conſeillers au Parlement qui les avoit deputez. Le choix en avoit été premierement fait par Chapuis Brigaudieres, Ponnat, Nicolas Allard Medecin, Aubert Gui, & Geoffroy Dalmas, à qui le Conſeil general, dont il étoient des membres, en avoit donné le pouvoir. Depuis ils furent declarez Conſeillers de la Ville pour l'année ſuivante, & d'autre Conſeil ne fut pas établi. Ces précautions n'empecherent pas que le Mareſchal n'y établit deux Compagnies en Garniſon, pour accouſtumer les vns & les autres à la concorde, & à l'obeiſſance. Les armes détruiſent la paix, & l'affermiſſent. Il avoit reſolu d'aſſembler dans Loriol les Conſuls des dix Villes le XXX. du mois de Novembre. Mais, Maugiron & Breſſieu lui firent trouver plus vtile de convertir cette aſſemblée particuliere en celle des Eſtats de la Province, & de s'y trouver tous. De l'vne on ne pouvoit eſperer que des Conſeils, mais de l'autre on attendoit des effets: le jour & le lieu en furent marquez au cinquiéme de Decembre, & dans la Ville de Grenoble. Hugues Beraud, Jean Royer, & Pierre Ravier y furent les Deputez de la Ville de Vienne. Les Huguenots n'y furent pas muets; leurs demandes y furent examinées, & l'on fit

Procedure pour Grenoble.

Huguenots capables des Charges Municipales.

Reflexion.

Ordre établi dans Grenoble.

Garniſon.

Reflexion.

Aſſemblée des dix Villes propoſée.

Eſtats dans Grenoble.

Digitized by Google

fit tout ce que l'on pût pour les contenter. Mais ce tout, qu'ils comparoient à l'étenduë de leurs pretentions, n'étoit rien à leur jugement. Ils occupoient dans Grenoble l'Eglise du Conuent de Ste Claire, qui leur tenoit lieu de Temple, où ils faisoiẽt tous leurs exercices de pieté. Il leur fut ordonné de la vuider aux Religieuses, qui avoiẽt été rappellées ; & ils n'obtinrent pour le faire qu'vn delai de deux mois. Ce qui les obligea de prier, le XVII. jour de ce même mois de Decembre, le Conseil, & le Corps de la Ville de leur donner vn lieu où ils pûssent faire vn Temple, & s'assembler, & depuis on les satisfit. Jean Philippeau sieur de la Magdelaine, & Jean de Bouquemare Conseillers au Grand Conseil du Roi, étoient le Conseil que le Roi avoit donné au Mareschal de Vieille-Ville, sous le Titre de Cõmissaires pour l'execution de la paix. Ils l'avoient sagement secondé, & leur ministere avoit conduit dãs Valence, dans Grenoble, dans Romans, dans Cremieu, & dans toutes les principales Villes de Dauphiné les affaires & les esprits au poinct où le Roi les desiroit pour le repos de l'Estat. Mais, il restoit dans Vienne des semẽces de division, qu'il importoit d'étouffer, avant qu'elles germassent. Les maux des Corps politiques, comme ceux des corps naturels, ne deviennent incurables que par la negligence. Ceux de la nouvelle Religion prétendoient divers avantages que les Catholiques leur refusoient, avec autant d'obstination, qu'ils étoient demandez avec ardeur. Ils vouloient qu'à la prochaine nomination des Consuls, il en fût choisi autant de leur Religion, que de la Catholique; que les premiers, qui avoient été destituez, fussent rétablis ; que les Cimetieres des Parroisses leur fussent communs ; & qu'on ne les forçat point à chommer les Festes de l'Eglise Catholique. Le Mareschal, passant à Vienne à son retour de Languedoc, ou il avoit procuré la liberté au Baron des Adrets, s'étoit expliqué touchant les Cimetieres, & avoit trouvé à propos que ceux des Parroisses fussent communs, jusques à ce que le Roi s'en fût expliqué lui-même. Mais, pour les autres poincts, il auroit bien souhaité que l'on se fut accommodé sans sa participation. Chacune des Religions nõma six Deputez, pour examiner entre eux les raisons de part & d'autre, & pour decider des difficultez; Mais il ne pûrent convenir que de l'article qui concernoit le rétablissement des Penonniers destituez. Ils tomberẽt d'accord qu'ils devoient étre rétablis; mais les autres, qui étoient les plus importants pour le Gouvernement, & pour la Police exterieure de l'Eglise; les arresterẽt. Les Deputez des Catholiques furent Berthier, Christophle, qui étoient Avocats; Ravier, Merlin, Bailly & Guerin; & on leur joignit Claude Mitallier, qui fut depuis Vibaillif. Ceux des Huguenots furent Duprat, Defillon, Avocats, Sambein, Lambert, Pra, & Fournand. Le zele qu'ils avoient les vns & les autres, pour l'interest de leur Religion, alloit jusqu'à l'extréme passion, & faisoit tort à leur interest: Le Mareschal, qui n'avoit pour fin que le bien des Peuples, & il n'y en a point pour eux sans la paix, regla ces deux poincts. Ils commanda aux Huguenots de chommer les Festes de l'Eglise Catholique Romaine ; & principalement les principales : & ordonna qu'en la prochaine creation des Consuls (car il y devoit étre procedé peu de jours aprés) deux de la R. P. R. seroient du nombre des huit que l'on éliroit, afin qu'il n'y eût pas des empéchements, les deux Commissaires, Saincte-Magdelaine & Bouquemare assisterent par son ordre à cette élection, qui se fit le dernier jour du mois de Decembre. Les deux Consuls Huguenots furent Antoine Malavallon, & Claude Chastellan. Cette nomination fut solemnelle : le jour que les nouveaux Consuls Catholiques presterent le serment, auquel ils étoient obligez, aprés la Messe qui leur fut dite dans l'Eglise de saint André le Bas, Claude de Trivio fils de Matthieu de Trivio, & Claude Laurent, fils de Guillaume Laurent, prononcerent chacun vn discours celui-là Latin, & l'autre, François. Les loüanges de ces nouveaux Consuls, & de ceux de l'année precedente en furent la matiere. L'encens que l'on donne aux Magistrats, s'ils sont

Huguenots rendent l'Eglise du Cõvent de sainte Claire.

Font vn Temple.

Commissaires pour la part avec la Vieille Ville.

Ordre dans Vienne.

Demandes des Religionnires de Vienne.

Jugement du Mareschal.

Arbitres nommez.

Leur jugement.

Arbitres des Catholiques

Des Huguenots.

Testamẽt du Mareschal.

Consuls communiquez aux Huguenots.

Elections des Consuls.

Harangue publique aux Consuls par Claude de Trivio & Claude Laurent.

Digitized by Google

déja bons,leur eſt vn tribut;s'il le peuvent devenir,leur eſt vn enſeignement;& s'ils ſont incorrigibles,leur eſt vn reproche.

VII.

Garniſon dés Vienne. LA Garniſon du Château de Pipet,& celle de la Baſtie dans Vienne n'en ſortirent pas ſi tôt. Bertrand de Torchefelon commandoit dans Pipet,& Anné de Beauregard dans la Baſtie. C'étoit vn frein aux ſeditieux. Conflans avoit été creé, dans les Prevôt General. Eſtats tenus à Grenoble,Prévôt general de la Province;& trois Lieutenants ſous lui, dans les trois Bailliages,lui ſous les gages de quatre mille livres; & chacun de ſes Lieutenãts,ſous ceux de deux cents quarante livres. Guerin Bon ſeigneur de la Maiſon Forte de la Revolte fut nommé ſon Lieutenant dans Vienne par les Conſuls & Preſche établi dans ſainte Colombe, auprés de Vienne. les Habitants. Ceux de la R.P.R. avoient établi leur Preſche dans le Bourg de ſainte Colombe,& joüiſſoient ſans trouble de tous les droits dont le Mareſchal de Vieille-Ville les avoit gratifiez. Ainſi on y étoit en repos,& quelques vrays rayõs d'vne paix effective commençoient à y luire. Maugiron,aïant conferé avec le Parlement ſur les Reglement en general du Parlement. moïens de faire obſerver exactement tous les articles de la paix, leur deliberation avoit donné lieu à vn reglement qu'ils vouloiẽt rendre general,encore qu'il ne ſemblât regarder que l'intereſt de la Ville de Grenoble en ſon commencement. Il portoit que les Habitants choiſis de l'vne,& de l'autre Religion, vingt-vn de chacune, jureroiẽt dans vne aſſemblée generale fidelité & obeiſſance aux Magiſtrats,aux Roi: &,ce qui en étoit la ſuite, qu'ils promettroient,levants la main, d'obſerver exactement tous les articles de la pacification;de ne ſe ſoûlever ni prendre les armes ſoûs quelque pretexte que ce pût étre,que pour le ſervice du Roi,& par ſon exprés commandement,ou de ceux qui auroient pouvoir de lui;qu'ils fairoient main-forte aux Magiſtrats pour l'execution de leurs ordonnances;qu'ils ſe promettroiẽt les vns aux autres amitié mutuelle,& protection reciproque, & qu'ils ne ſe provoqueroient ni de fait ni de parole,mais,vivroient dans l'vnion & dans la concorde; qu'aprés, ils éliroient cinquante d'entre eux autant de l'vne que de l'autre Religion, premierement, pour travailler à ce que les Habitants euſſent à declarer quelles armes ils avoient dãs leurs maiſons,à les porter dans le lieu qui ſeroit deſtiné par Maugiron, à leur conſerver ce depoſt,& à empêcher les tricheries qui pouvoient s'y commettre;ou par eux mêmes,s'ils le pouvoient,où par l'authorité du Lieutenant de Roi,& en ſon abſence par celle du Parlement;aprés,qu'ils auroient ſoin d'éclairer les actiõs de ceux qu'ils jugeroient ſuſpects,ou de vouloir ſuſciter de nouveaux troubles par de ſecrettes conſpirations,ou de mépriſer les Edits & les articles de paix par quelque infraction;qu'ils s'en donneroient avis les vns aux autres;&,ſi leurs ſoins particuliers ne ſuffiſoient pas,qu'ils recourroient à l'authorité publique; qu'ils veilleroient mêmes ſur ceux qui s'entr'injurieroient, qui les jours des Feſtes chomables, travailleroient en public,tiendroient leurs boutiques ouvertes,& étalleroient leurs marchandiſes,qui s'occuperoient à des jeux de hazard,qui blaſphemeroiẽt,qui fairoient des dances ou des aſſemblés publiques; qu'ils prieroient ceux qui tomberoient en ces fautes de ſe corriger,& s'ils le refuſoient, qu'ils les defereroient aux Magiſtrats,qu'ils tâcheroient d'apprendre les occaſions qui pourroient mettre mal enſemble ceux des deux Religiõs,pour y mettre l'ordre neceſſaire; finalemẽt qu'ils fairoient vne exacte recherche des étrangers qui s'étoient établis dans Grenoble, pour leur faire vuider la Ville;& que ceux qui n'y habitoient point avant les derniers troubles, ſeroient tenus pour tels. Le Mareſchal de Vieille-Ville l'avoit ainſi ordonné. Les principaux de vingt-cinq Catholiques furent Château Double Preſident aux Comptes, Flehard, Preſſins, Bonneton, Arcoud de la Riviere, Claude Chapuis ſeigneur de Brigaudieres, & Pierre le Maître premier Conſul; & des vingt-cinq Huguenots, du Venon, Carles, Coſt, Ponnat, Porret, Veines, Dalphas, Sautereau, & Vallambert. Ce Reglement fut envoïé à Vienne pour y

Envoyé à Vienne. Sans effet.

étre

être obſervé mais il n'y fut pas receu : on ne voulut rien alterer à l'ancienne forme de Police qui y étoit gardée : & le Vibaillif Carier aïant mis la choſe en deliberation, on jugea que les dix neuf Penconniers, qui étoient autant de Commiſſaires dans leurs Cartiers, ſuffiſoient pour entretenir la paix, & pour empecher les deſordres entre les Habitants. Les armes, & les loix ſont rarement d'accord enſemble. Les loix s'étoient teuës durant ces troubles ; & l'Vniverſité avoit été fermée, comme le Temple de Ianus l'étoit durant la Guerre. Elle fut ouverte par les ſoins de Fuſtier qui en étoit le Recteur, de le Maître premier Conſul, & de Chapuis-Brigaudieres. Ils traitterent avec Loriol Juriſconſulte qui avoit du nom, pour y faire les lectures interrompuës depuis plus d'vne année. Elles ſe faiſoïet dans le Grand refectoir du Convent des Cordeliers: mais les Huguenots ne pouvant pas trouver de lieu qui fût à leur gré, pour y faire les exercices de leur Religion, pretendoient qu'il leur fût donné, puis qu'ils étoient contraint de vuider l'Egliſe de celui de ſainte Claire. On aima mieux les y laiſſer encore, que de faire ce tort à l'Vniverſité. Maugiron fut prié, par le Corps de la Ville, de ne les preſſer pas de quitter cette Egliſe ; & depuis on s'accommoda. Galeys fut commis pour le rétabliſſement des Eſcholes publiques ſoûs trois Regents, dont l'vn étoit le principal du College, & ce fut Jean Roux. Tous les eſprits étoient en aſſez de repos : le Roi avoit été declaré Majeur, & commeaçoit à gouverner le timon des affaires par ſes propres mains. Ce changement tenoit les plus ſeditieux en ſuſpens entre la licence & la peur du chaſtiment. Les deux Religion ſe regardoient avec chagrin l'vne l'autre ; mais n'entreprenoient rien. Dans Grenoble, les Huguenots demandoient vn Cimetiere. Antoine Dalphas, & Iean Ramus firent inſtâce pour eux que le Corps de la Ville leur dônât vn lieu deſtiné autrefois au jeu de l'Arbaleſte auprés des Iacobins, où le Jardin même des Iacobins qui étoit abandôné depuis la Guerre. Mais y aïât de la difficulté, le Corps de la Ville obtint du Chapitre de Nôtre-Dame ; & de celui de S. Laurêt qu'il leur fût permis d'enterrer leurs morts dans les Cimetieres de ces deux Egliſes par proviſion, & ſans conſequence. On conſerve bien ſon droit, quand on en relâche à propos. Il y avoit vn autre ſujet de murmure entre eux & les Catholiques. Le Prince de la Roche Sur-yon avoit pourveu, dés le 111. du mois de Fevrier, François du Fau de la Capitainerie du Château de Pipet, Charge dont Torchefelô s'étoit bien aquité juſques alors, & que les Catholiques deſiroient lui conſerver. Dufau s'étant preſenté à Maugiron pour être mis dans Pipet, le Doïen & le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, & les Conſuls pour le Corps de la Ville, s'y oppoſerent. Leur principale raiſon fut que Dufau faſoit profeſſion de la R. P. R. ce qu'il ne deſavoüoit pas, & qu'il ne ſe croiroient point en ſeureté ; s'il demeuroit le Maître de cette place, qui étoit l'vnique ſeureté des Catholiques pour leur ſalut, & le frein des autres pour l'obeiſſance. Neanmoins le Prince, qui étoit perſuadé de la fidelité de cet homme, voulut qu'il entrât dans le Château ; mais ce fut aprés avoir fait eſperer qu'il donneroit ſatisfaction & à la Ville, & à l'Egliſe aïant eu celle de ſe voir obey. Il eſt juſte que les graces ſoient le bienfait de celui qui eſt revêtu de l'authorité publique, & non le fruit de la deſobeiſſance & de l'opiniatreté. Dufau fut mis en poſſeſſion du Château pour y exercer ſa Charge, l'onziéme jour du mois de Iuin. Mais, il n'y demeura qu'environ vn mois : l'Archevêque & le Chapitre d'vn côté, les Conſuls d'vn autre favoriſez du Procureur General du Parlement, & des Commis des Eſtats du païs ne ſe reburerent point les Conſuls Hugues Beraud, François de la Tour, Jean Beraud, & des Granges avec eux furent envoïez à Lion où étoit le Roi ; & leur negotiation fut ſi heureuſe, y aprés qu'ils eurent été ouis dans le Grand & dans le Privé Conſeil, que Pipet, & la Baſtie furent rendu à l'Archevêque, & au Chapitre ; & la Ville, déchargée de l'entretenement de douze mortes-païes qui avoient été établies dans Pipet, de ſix qui l'avoient été dans la Baſtie, & de Dufau leur Capitaine.

Vniverſité de Grenoble ouverte.

College rétabli.

Le Roi declaré Majeur.

Demãdes des Huguenots dans Grenoble.

Reflexion.

Dufau Capitaine dans Pipet.

Difficultez à ſon egard.

Reflexion.

Deſtituée.

Les Châteaux rendus à l'Egliſe.

Morties-païes ſup

VIII.

La Reine & le Prince de la Roche Surjon mal ſatisfaits de Maugiron.

MAugiron, qui étoit fort pieux, appuia ſecrettement la reſiſtance des Catholiques. Ce qui lui nuiſit dans l'eſprit de la Reine & du Prince de la Roche Surjon qui vouloient plus d'obeiſſance & moins d'ardeur, pour l'vn ou pour l'autre parti, dans ceux à qui ils avoient commis le Gouvernement des Provinces. Le Prince fit ſon entrée ſolemnelle premierement dans Vienne le VIII. de Juillet & aprés dans Grenoble l'onziéme. Claude Mitallier & Louïs Peliſſon furent emploïez dans Vienne à compoſer les inſcriptions & les vers des Arcs de Triomphe, & eurent la principale direction de cette Pompe publique & dans Grenoble Galbert, & Pierre Areoud, celui-ci ſçavant Medecin. Mais, l'ouvrage de celui-ci fut jugé meilleur que celui de Galbert: & le preſent qui lui fut fait, lui témoigna la ſatisfaction qu'on en avoit euë. La milice de ces Villes lui alla audevant avec l'eſpée, la dague, & chaque homme, vne zagaye en main ſeulement. Il n'y eut ni piques ni armes à feu. Les Conſuls Hugues Beraud, Jean Leſcot, Gaſpard Biaſſe, & Claude Laurent porterent le daiz qui fut mis ſur la Teſte du Prince d'abord qu'il eût mis pied à terre dans Vienne. Il n'y fit que coucher, & alla à Grenoble. La crainte & la force ſont aux plus hautes marches du Thrône de Jupiter, diſent les Poëtes Grecs: la crainte & l'honneur environnoient de tout coſté la Cour & la Majeſté Roïalle. Sa marche étoit & précedée & ſuivie d'vne Peſte, qui s'échauffa à la fin avec tant de furie que tout le monde fût contraint de fuïr devant elle: n'y aïant pas de la ſeureté pour le Roi-même dans Lion, il en ſortit au commencement du mois de Juillet, & n'aïant fait que traverſer Vienne, il décendit à Roſſillon qui eſt à deux lieuës au-deſſous; Mais le Grand Conſeil, qui le ſuivoit, ne paſſa pas outre: Sebaſtien de l'Aubeſpine en étoit le Preſident. Le ſejour du Roi à Roſſillon fut de prés de deux mois. Il étoit logé dans le ſuperbe Château que le Cardinal de Tournon y avoit fait bâtir. La Reine, pour gagner l'eſprit du Prince de Condé, avoit emploïé les charmes de la Belle de Limeüil, l'vne de ſes Demoiſelles; Mais cette fille, en prenant le cœur du Prince, lui avoit donné le ſien. Elle avoit paſſé les bornes de l'honneſteté, & étoit devenuë groſſe. Son imprudence lui avoit fait mépriſer toutes précautions; de ſorte qu'elle avoit accompagné la Reine, quoi qu'il lui fût aiſé de s'en diſpenſer: & étoit accouchée à Lion dans ſa Garderobe. Elle avoit irrité la Reine par ſon crime, & augmenté cette juſte indignation par des paroles trop libres. Tellement qu'elle avoit été chaſſée honteuſement de la Cour, & conduite à Vienne, le XVI. du mois de Juillet; par le Prévot de la Maiſon du Mareſchal de Vieille-Ville ſuivi de quelques Soldats. On l'y avoit enfermée dans vne des Tours du Palais des Cannaux, avec vne ſeule fille, où elle fut gardée quelques jours, aïant de là été renvoïée à ſes parents. Le Chancellier (c'étoit Michel de l'Hôpital) ne fut pas oiſif à Roſſillon: il s'y occupa noblement. Le Roi, par ſon miniſtere, y fit quelques Edits, & pluſieurs declarations ſoit par lettres patentes, ſoit autrement. Celle du IV. du mois d'Aouſt fut vne explication de divers articles de la paix qui étoient mis en controverſe, & qui donnoient lieu à divers abus par les ſens auſquels chacun les accommodoit ſelon ſa paſſion, ou ſon intereſt. Par vne autre le 1.er jour de l'année fut fixé au premier jour de Janvier: & enfin l'Edit general concernant le prix des vivres, & la defence des Tavernes & des Cabarets y fut reſolu, & ſellé: Jule Brancace Neapolitain en avoit donné le conſeil, & ſervit à le mettre en œuvre. Il fut publié à Valence, où le Roi décendit au commencement du mois de Septembre, & executé premierement dans Vienne, l'Aubeſpine Preſident du Grand Conſeil y tenant la main. L'Iſle de Cremieu eſt peuplée de Nobleſſe, le Roi y fit vn voïage qui ne fut que de quelques jours, au commencement du mois de Juillet: les Guerres civiles naiſſent & meurent avec les caprices de ce corps-là, le reſte du peuple n'y cõtribue que des mains. L'intention

Voyage du Roi.

Peſte.

Le Roi à Roſſillon auprés de Vienne.

Grand Conſeil dans Vienne.

La Belle de Limeüil en priſon dans Vienne.

Ordonnance faites à Roſſillon, & Edits

Premier jour de l'an fixé.

Edit du prix des vivres, &c.

Le Roi à Cremieu. Reflexion.

Digitized by Google

rention de la Cour étoit d'affermir la paix, & le moïen de le faire étoit de la rendre agreable à ceux qui pouvoient la troubler. Ce fut à Cremieu que l'occaſion de l'élection des Conſuls fut la cauſe d'vn reglement general. Le Roi y ordonna que dans toutes les Villes de la Province, la nomination en ſeroit faite double laiſſant aux peuples la liberté de la preſenter ainſi ceux qui lui auroient ſemblé dignes de remplir ces Charges, & ſe reſervant celle de retenir ceux qui lui aggreeroient. Qui commance ſeulement l'ouvrage n'en a pas le merite, & n'en reçoit pas la reconnoiſſance; mais celui qui le conſomme. Ainſi autant de Conſuls & d'Eſchevins ne pouvoient qu'être au Roi autant de nouvelles creatures, par l'honneur de ſon choix. Eſtant à Valence il fit ruiner les Fortifications nouvelles, & mit dans la Citadelle vne Garniſon aſſeurée. Quelques declarations y furent faites auſſi, pour répondre aux requeſtes de la Ville de Rion, & de celle de Bourdeau, le 1. & le v. du mois de Septembre. Delà il vint à Etoille, où il en fut fait de même le x. & le XII. pour l'alienation de ſoixante ſeize mille livres de rente racheptables à perpetuité, & pour la ſuppreſſion du Lieutenant de Robe Courte de Chartres. Il s'arreſta quelques jours à Montelimar, & le XV. de ce mois-là il y ordonna que les procedures des Gents du Clergé en la vente des bois taillis & de haute fuſtaïe, pour le rachapt de leur Temporel qui leur avoit été accordé, ſeroient communiquées aux Maîtres des eaux & des foreſts. Le Domaine de IESVS CHRIST ne doit, non plus être negligé que le Domaine Royal dans vn Eſtat Catholique: On craignoit que le preſent faiſant plus d'impreſſion ſur des poſſeſſeurs qui n'ont point de poſterité, ſous pretexte de le conſerver on ne le détruiſit. Ainſi la marche du Roi à travers cette Province fut celle d'vn legiſlateur pacifique. Il ſe paſſa peu de jours où il ne guerît des maux arrivez, & n'opposât ſon authorité à des maux preſts à arriver. Maugiron s'étoit montré, durant le ſejour du Roi en ce païs, vn peu trop chaleureux pour l'intereſt des Catholiques. Ses ennemis, & en ce nombre étoit le Prince de la Roche Surjon, le loüants par là, le rendirent ſuſpect. Quand on ne veut que la concorde, la vertu qui s'y oppoſe eſt vn crime. On fit reſoudre la Reine de le deſtituer, & elle le fit à Aix, le jour que le Roi en partit pour continuer ſon voïage. Bertrand de Simianne, ſeigneur de Gordes lui ſucceda: le Parlement, & les Commis des Eſtats de la Province en avoient déja eu avis. Son entrée dans cette Charge ne l'y fit pas apprehender. Il trouva à Buys le premier Preſident Truchon, & y fit dire la Meſſe, & aprés, à Nyons: elle n'y avoit point encore été rétablie depuis les derniers troubles. Il fut reconnû en tous lieux avant même l'enregiſtrement de ſes proviſions au Parlement. La peſte, qui l'avoit chaſſé de Grenoble, le diſpenſa de ce devoir. En effet, il n'y fit que paſſer pour ſe rendre au Château de Laval, Terre qui appartenoit à Guiguonne Alleman ſa femme, comme heritiere d'Anne d'Albigni ſa mere. Le Baron des Adrets ne tarda pas à l'y venir voir: il étoit ennemi de Maugiron, & ce changement ne pouvoit que lui être aggreable. Depuis il fut aſſidu auprés de lui, & voulut bien que l'on jugeât favorablement de ſon repentir, par ſes ſoins auprés du nouveau Gouverneur. Les plus ſages de la R. P. R. goûtoient les douceurs de la paix ſans chercher des matieres de chagrin dans la trop exacte conſideration des choſes. Ce n'eſt que par elle que le bien ſe convertit en mal, & le mal en bien. Mais les Miniſtres, qui y voïoient leur abbaiſſement, ne ceſſoient de la décrier. C'eſt par cette raiſon qu'il leur avoit été defendu de s'aſſembler, par vne des declarations faite à Roſſillon. Neanmoins ſept d'entre eux ne laiſſerent pas de ſe trouver enſemble au commencement du mois de Decembre dans la petite Ville de Mens en Trieves. Les pretextes ne leur manquerent pas pour s'excuſer; neanmoins Gordes ne laiſſa pas d'en faire du bruit, & en l'état ou étoit la Province, plus éloignée d'vn ferme repos que d'vne agitation apparente, c'étoit tout ce qu'il pouvoit

Reglement pour le Conſulat à Cremieu.

Reflexion.

Garniſon dãs Valence.

Declarations faites dans Valence.

Le Roi à Eſtoille.

Declarations qui y ſont faites.

Le Roi à Montelimar.

Declaration.

Reflexion.

Maugiron deſtitué.

Gordes lui ſucceda.

Fait dire la Meſſe à Buis, & à Nyons.

Le Baron des Adrets auprés de Gordes.

Reflexion.

Aſſemblées defendues aux Miniſtres.

En font vne à Mens.

Digitized by Google

Nomination des Conſuls de Vienne. voit faire. Preſque en même temps, il receut des mains de Gaſpard Liaſſe l'Acte de la double nomination des Conſuls de la Ville de Vienne pour la premiere place du Conſulat. Pierre Boiſſat, & Claude Berthier deux fameux Avocats avoient été nommez : & ce fut celui-là que le Roi y retint, par ſes Lettres données à Tholoſe, & dattées du XXV. du mois de Mars. Il ſuivit l'inclination du Peuple, & fit juſtice au merite. On engage à la fidelité plûtôt en s'accommodant à tout, qu'en s'attribuant tout.

Reflexion.

IX

Mauvaiſe paix. IVſques à la rupture declarée, les inimitiez ne ceſſerent pas, & les hoſtilitez furent plûtôt ſuſpenduës que terminées. Il n'y eut que ſoupçons, que plaintes reciproques, & entrepriſes des uns contre les autres. Il paroiſſoit bien que la rebellion, pour éclater ne manquoit que d'vn Chef. Mais il y eut toûjours vne grande correſpondance entre Gordes & le Preſident Truchon, & leur vnion conſerva longtemps celle de la Province. Gordes, aiant fait preſenter au Parlement ſes Lettres de proviſion par Briançon l'aîné, Truchon en facilita l'enregiſtrement, quoique Maugiron & ſes amis y euſſent preparé de ſecrets empêchements. Il fit ſon entrée dans Grenoble le XII. de Février de l'an M.DLXV. preſta le ſerment en perſonne devant la Cour, & préſida à l'Audiance publique, deux jours aprés. La peſte aïant été dans cette Ville, le Parlement & ſes Habitans y avoient été r'appellez. Il y fut procedé l'onziéme du mois de Mars à la nomination des Conſuls, en la maniere obſervée dans Vienne. Pour le premier degré, qui eſt toûjours rempli par vn Gentil-homme, Ennemond de Bectoz, conſeigneur de Vaubonnois, & Huges de Vallambert Avocat Conſiſtorial furent nommez ; & celui-là fut depuis retenu par l'expreſſe volonté du Roi. La nomination s'en fit plus tard à Valence, & ſeulement le premier du mois de May ſuivant. Les autres Villes ne ſe hâterent pas mieux, cette maladie generale, qui avoit diſperſé la pluſpart des Habitans, en étant ou la cauſe, ou l'excuſe. Les premieres opinions que l'on fait concevoir de ſoy dans les grands emploïs, s'effacent difficilement, & ſont la plus certaine cauſe du bon-heur ou du mal-heur de ceux qui en ſont revêtus. Gordes fit connoître, dés les premiers jours de ſon Gouvernement qu'il étoit actif, diligent, courageux, judicieux, & bon comme vn homme d'Eſtat doit l'eſtre. Il fut adverti que Maugiron avoit fait vne eſpece de ligue offenſive & défenſive contre lui avec Guillaume de S. Marcel Archevêque d'Ambrun, le Comte de Suſe, Aleman-Paſquiers, ſeigneur de Paſquiers, Charles de de Mouſtiers ſeigneur de Ventavon, appellé communément le Moneſtier, & quelques autres. Damville & Sommerive étoient pour eux, & avoient promis de venir à leur ſecours avec des forces, s'ils en avoient beſoin. De Salvaing étoit dans le Fort de la Buiſſiere, & ſuſpect aux vns & aux autres par la neutralité qu'il affectoit. L'Archevêque avoit proposé à Hercule Caſſard de tâcher de le ſurprendre, & de ſe ſaiſir de ſa Place : les occaſions, s'il les eût recherchées avec vn peu de ſoin, ne lui auroient pas manqué. Il étoit voiſin & ami de Salvaing ; & l'amitié ne trouva pas en lui vn eſprit diſpoſé à la faire ſervir à la perfidie. Neanmoins, il étoit dans les interêts de Maugiron, & avoit commandement dans ſa Compagnie de Gens d'Armes. Gordes, qui recevoit des avis de tous côtez de ces ſecrettes menées, n'en parut pas émeu. Les Lieutenans de Roi n'avoient pas encore des Gardes, & l'établiſſement des Archers avoit fait ſupprimer la Compagnie deſtinée pour la garde des Gouverneurs. Il ne parla pas d'en prendre : il ne ſe tint pas mieux couvert dans ſa maiſon, & ne ſe montra pas moins frequemment dans les ruës : s'entretenant dans la Place du Palais le ſoir du XXI. du mois de Juin avec le Preſident Deportes ſur cette matiere, il lui témoigna qu'il n'ajoûtoit pas bien foi à tout ce qu'on lui en avoit dit, & que s'il en étoit perſuadé, il prieroit le Roi ou de l'ôter de ce Gouvernement, & de l'emploïer ailleurs, ou de

Vnion entre Gordes & Truchon.

Entrée de Gordes dans Grenoble. 1565.

Conſuls nommez dans Grenoble.

Dans Valence.

Reflexion.

Caractere de Gordes.

Vnion de Maugiron, & d'autres.

Capitaine de la Buiſſiere.

Deſſein ſur cette Place.

Garde des Gouverneurs & des Lieutenans de Roi.

Aſſeurance de Gordes.

lui

lui donner des Gardes. Il ne desavoüa pas qu'il ne fût bien certain que plusieurs étoient dans le dessein de ne lui pas obeir, & que le Monestier lui avoit promis par Briançon que s'il se tramoit quelque chose contre lui dans la Province, il le lui feroit sçavoir; mais que pour ce qui se feroit dehors il ne lui en pouvoit rien dire. Ce même jour s'étoit faite vne Procession generale pour purifier la Ville des maux qu'elle avoit contractez, durant les troubles & le regne des nouvelles opinions. Guillaume de S. Marcel Archevêque d'Ambrun y marcha comme Doïen de l'Eglise Cathedrale, tel qu'il étoit; & François de S. Marcel, Evêque de Grenoble, eut la place d'honneur. Le Parlement y fut en Corps. Bressieu y marcha à la gauche du second President, Pasquier à celle du Conseiller Marcel, qui tenoit le rang du Doïen des Conseillers, & Gordes à celle de Truchon premier President. Il n'y eut ny confusion ny desordre, comme on en avoit apprehendé, & ceux qui professoient dans la Ville la R. P. R. eurent plus de retenuë qu'on n'en avoit esperé. Ils n'en avoient pas autant ailleurs: Il y eut cette année diverses broüilleries entre eux & les Catholiques dans le Graisivodan, & dans le Gapençois, à Vif, à Theys, à Murianette, au Bourg d'Oisans, à Moisen, à Basse, à Claman, & à la Mure. Furmeyer l'aîné, qui avoit conservé Grenoble contre Sassenage, fut tué à Gap dans vne sedition. Il n'y eut pas moins de desordres dans le Val de Fressinieres: l'Archevêque d'Ambrun y avoit rétabli vn Curé plus ardent que zelé, & quoique c'en soit plus zelé que sage. Soit qu'il en eût eu ordre, soit qu'il suivît son humeur dans la pensée de plaire à l'Archevêque, il abusa de son authorité. Ne reüssissant pas à la conversion de ces Peuples par le discours, il voulut l'avancer par les armes. Il les fit piller & mal-traiter par des Soldats; ainsi il s'opposa à son dessein, en se servant d'vn moïen si violent d'y parvenir. Il fut chassé, & depuis il fut impossible à Gordes de les porter à consentir de le recevoir: Il fallut y en envoyer vn autre. On fait entrer par la force la revolte & l'obstination dans les esprits; & par la bonté, la persuasion. Il y eut quelques mouvements dans la Terre d'Anjou au dessous de Vienne; mais le President Deportes, qui y fut envoyé d'abord, les dissipa par sa prudence: Le Viennois étoit dans le calme. Si ces mouvements avoient été negligés, ils se feroient infailliblement étendus aux environs, & auroient troublé cette tranquillité. Saint Auban, & la Coche étoient dans Nions, & les plus forts. La Messe, que Gordes y avoit rétablie en fut presque en même temps bannie, par leur exemple qui étoit vne authorité à ceux de leur party. Le Bailliage de S. Marcellin n'étoit pas exempt de ces émotions en toutes ses parties: le païs de Roïans étoit vne pepiniere à la nouvelle Religion: la Catholique étoit sans veneration dans la Ville. Dupont qui en est le Chef, & les Eglises de S. Nazaire & de S. Eulaille, qui n'en étoient pas fort éloignées, furent brûlées à la sollicitation des Ministres. Mais, comme ces sacrileges s'arrêtoient au seul interest de la Religion, & n'en blessoient nul autre, ou l'on étoit contraint de les dissimuler, ou l'on avoit de la honte d'avoir fait inutilement de l'éclat pour en châtier les autheurs. La fuite des foibles, & la resistance des autres les mettoient à couvert de la peine. Tous les jours les Edits étoient violez dans Grenoble, & dans les Communautez voisines: Ils défendoient, plus positivement que nulle autre chose, le port & l'amas des armes, ny les Catholiques, ny les Huguenots n'étoient exacts à les observer. Pasquiers, Monestier, & Gargas son frere, s'étoient assemblez avec de leurs amis en bon nombre, pour conferer entre eux des affaires des Catholiques. Gordes n'y avoit point eu de participation, & l'on ne doutoit pas que Maugiron & Suse n'eussent procuré cette conference. Maugiron & Suse firent, en même temps, approcher d'eux leurs Compagnies d'Ordonnances. Maugiron fit la reveuë de la sienne dans Vienne, & Suse avoit proposé de la faire, à son égard, dans Grenoble même. C'étoit braver Gordes. Si est-ce que s'imaginant bien qu'ils ne cherchoient que matieres de querelle, & prevoïant

Procession generale de Grenoble.

Emotions en divers lieux.

Furmeyer tué.

Sedition à Fressinieres.

Curé chassé.

Reflexion.

Emotions à Anjou.

La Messe hors de Nîos

Mauvais état de la Religion dans le Royans.

Eglises brûlées.

Edits de paix violez dans Grenoble.

Port d'armes.

Assemblée de la Noblesse Catholique.

Sage dissimulation de Gordes.

Digitized by Google

voïant qu'il ne pouvoit s'en formaliſer ſans remettre la Province en feu, il vſa de diſſimulation. Maugiron congedia ſa Compagnie, & n'en retint qu'vne partie dans Vienne, où il avoit vn empire preſque abſolu. Mais Caſſard n'heſita pas de dire à Gordes, au retour de cette reveuë, que dans vingt-quatre heures Maugiron, de l'affection duquel il avoit charge de l'aſſeurer, auroit r'aſſemblé tout ſon monde. En même temps, Gargas, frere de Moneſtier lui fit dire qu'il pouvoit diſpoſer de cinq cens hommes, & qu'il lui en offroit le ſervice.

X.

MAis Gordes, qui rapportoit les paroles à l'intention des vns & des autres, prenoit ces compliments pour menaces. Toutesfois il diſſimuloit pour le bien de la Province, pour lequel ſeulement il ſçavoit que le Roi lui avoit commis ſon authorité, qu'il ſeroit blâmé de hazarder par la conſideration de ce qui regardoit ſa perſonne. Il s'appliqua particulierement à aſſeurer la paix dans Grenoble, où il voïoit les eſprits des Huguenots ſuſceptibles de mauvaiſes impreſſions, par le peu de ſatisfaction où ils témoignoient d'être. Ils lui avoient preſenté vne Requête, par laquelle ils pretendoient des choſes qu'il ne pouvoit ſe diſpéſer de leur refuſer, parce qu'elles étoient directement opposées aux articles de l'Edit de pacification. Ils propoſoient diverſes raiſons, &, ſi on écoutoit, il n'y auroit jamais de loy juſte, ni d'Edit obſervé. Il l'envoïa au Cardinal de Châtillon, & à l'Admiral ſon frere, &, à ſa priere, ils firent comprendre à ceux qui faiſoient difficulté d'obeir qu'ils ne devoient pas conteſter avec leur Gouverneur. Paſquiers avoit fait amas d'armes dans ſa maiſon, & ſi publiquement qu'il ne pouvoit le nier. Les Huguenots s'en plaignoient, & pluſieurs des Catholiques n'approuvoient pas cette contravention. Gordes, qui ne l'aimoit pas, commanda à Merieu, qu'il avoit fait pourvoir de la Charge de Vibaillif de Robbe courte, à laquelle a depuis ſuccedé celle de Prevoſt des Archers, d'y en faire la recherche. S'étant preſenté à Paſquiers, pour executer ſon ordre, Paſquiers lui répondit qu'il ne croïoit pas que ſa maiſon fût ſujette à de pareilles recherches, & ajoûta qu'on n'y trouveroit point d'armes que pour le ſervice du Roi. C'étoit vn adveu; Merieu ne paſſa pas outre, & Paſquiers tâcha depuis de s'en venger. Preſque tous les Gentils-hommes de Graiſivodan étoient à lui, mais les Adrets ne ſe détacha point de Gordes. Le Roi lui fit preſenter ſon Ordre & pour lui être vn plus ferme lien, & pour lui être vne noble recompenſe: Mais, il s'excuſa de le recevoir, ſur ce qu'aïant fait profeſſion de la Religion P. R. il ne vouloit pas preferer cet honneur à ſa conſcience. Il eſt vrai neanmoins qu'il avoit d'autres motifs, & que la nouvelle Religion n'étoit pas auſſi avant dans ſon cœur que ſon ambition. Auſſi, les Huguenots le conſideroient encore comme vn de leurs protecteurs. C'eſt pourquoi, aïants formé vn deſſein ſur le Château de Montmeillan, ſous le nom de ceux de Geneve, on le ſoupçonna d'abord d'y avoir part. Le Lieutenant, qui commandoit dans cette Place en l'abſence du Gouverneur, irrité de ce que le Duc ſon Maître lui avoit refuſé vne confiſcation, ſon chagrin l'avoit porté à écouter les propoſitions qui lui avoient été faites, & à traiter. Mais avant que rien fût conclu, il fut découvert, & mené priſonnier à Turin. Les Adrets ſouffrit fort impatiemment ce bruit, que l'on faiſoit courir de lui: le Duc & la Ducheſſe lui en écrivirent; & il proteſta qu'il en tireroit raiſon du Prieur de Barraux, qu'il en jugeoit l'autheur. Mais d'autres affaires lui donnerent d'autres penſées. Vn grand cœur s'excuſe rarement, quand mêmes il eſt coupable; & bien difficilement quand il ne l'eſt pas. Il étoit bien plus mal-aiſé au Vice-Legat d'Avignon, & au Marquis de Rangon, qui avoit le commandement des armes dans le Comté de Veniſſe, de juſtifier les Soldats de la Garniſon de Vaureas. Cette petite Place, qui eſt frontiere au Dauphiné, eſt auſſi contiguë à la Parroiſſe de Dieulefit, qui dépend de cette Province: & il y avoit eu ſouvent entre ſes Habitans & cette Garniſon de petites querelles,

Requête des Huguenots de Grenoble à Gordes.

Reflexion.

Armes aſſemblées par Paſquiers.

Ordre de Gordes pour la recherche.

Ordre du Roi preſenté aux Adrets, & refuſé.

Deſſein des Huguenots ſur Montmeillan.

Soupçons contre les Adrets.

Reflexion.

Querelle & combat entre la Garniſon de Vaureas, & les Habitans de Dieulefit.

Digitized by Google

que celles, qui neanmoins n'étoiẽt point allé plus loin que les paroles & les injures. La difference de la Religion faiſoit naitre cette inimitié. Enfin ils ſe choquerent comme ennemis au cõmencement du mois de Juillet, & les vns & les autres publierent, aprés que cette ardeur ſe fût exhalée, & qu'ils eurent la liberté de voir leur faute, & de s'en repentir, qu'ils n'avoient fait que ſe défendre. Le Marquis, & le Viſenéchal porterent premierement leurs plaintes à Gordes, & aprés au Roi & à la Reine, qui commanderent à Gordes de pacifier cette querelle: ce qu'il fit ſi prudemment qu'il n'y eut rien de deſavantageux à l'Etat ni pour la dignité, ni pour l'vtilité. Il y avoit bien plus à craindre du côté des Montagnes & du haut Dauphiné: il n'y avoit que murmures de part & d'autre & les mécontentements reciproques paroiſſoient tels, qu'on ne croïoit pas que nulle authorité ſubalterne pût ou les diſſiper, ou les deſarmer. C'eſt pourquoi Gordes, qui ne voulut s'en fier à perſonne, y alla lui-même, aprés qu'il eût accommodé cette affaire-là. Il partit de Grenoble le VIII. du mois d'Aouſt accompagné ſeulement du Conſeiller Severin Odoar, ſeigneur de Fianſſayes, & de quinze Archers. Etãt arrivé au Bourg d'Oiſans, il envoïa à Beſſe de ſes Archers, pour lui amener le Miniſtre: mais il s'étoit évadé. Le Conſul de Moiſens fut fait priſonnier, pour avoir été au Prêche, & il commanda que l'on en fit autant aux Miniſtres de ces lieux-là, & de ceux de Claman & des Terraſſes, s'ils retournoient pour l'exercice de la nouvelle Religion. Il viſita les Châteaux de Briançon & d'Exilles, & pourveut à leur ſeureté. Jean de Gaye commandoit dans Exilles, & avoit quelques démelez avec les Habitans; Gordes les rajuſta. De là il alla à Oulx, & d'ici à la Vallée de Pragela. Il y fit mettre les armes dans vn lieu public, & les Conſuls s'en chargerent pour ne les rendre à perſonne que par l'ordre du Roi, ou le ſien. Ils lui promirent de rendre aux Eccleſiaſtiques les Egliſes qu'ils vſurpoient, & de n'empêcher point que la Meſſe n'y fût rétablie. Le Preveſt d'Oulx l'avoit accompagné, le Prieur de Mantoules, & vn autre Prêtre eurent ordre de le venir joindre. Le Curé de Pragela dit la Meſſe en leur preſence, ſans obſtacle, le XVI. du mois d'Aouſt, qui étoit vn Jeudi: mais nul de la Vallée n'y aſſiſta. Le lendemain elle le fut auſſi dans la Parroiſſe d'Vſſeaux, & il y eut la même ſolitude. Gordes laiſſa leurs Curez à ces Parroiſſes, aïant eu parole des Conſuls, qu'il ne leur ſeroit fait aucun outrage: neanmoins, peu de jours aprés, des menaces, & leur peur leur donnerent la chaſſe. Voila les dernieres Meſſes dites dans cette Vallée, juſques à nos jours. De là il paſſa à Mantoules, & à la Perouſe, & vint à Pignerol, où il fut regalé par le Preſident de ſaint Julien. Etant ſi prés de Turin, il ne ſe voulut pas diſpẽſer d'y aller ſalüer le Duc de Savoïe. Il receut toutes ſortes de civilitez en cette Cour: le Nonce du Pape lui rendit viſite, & l'aïant hautement loüé de ce qu'il étoit fort bon Chrêtien, comme il parla, l'exhorta d'appliquer tous ſes ſoins à la ruïne des nouvelles opinions. De Turin, pour retourner en France, il prit ſa route vers le Marquiſat de Saluſſes, dont alors le Roi joüiſſoit, comme d'vn fief conſolidé au Dauphiné. Il ne fit que paſſer à Carmagnole, & s'arrêta vn jour à Saluſſes. Ludovic de Birague étoit Gouverneur de ce païs qu'il aimoit peu: il avoit eu deſſein d'y faire établir vn Parlement Souverain; mais les principaux Habitans l'avoient empêché, & c'eſt d'où eſt venuë ſon averſion. Il entra dans Château-Dauphin, & y donna les ordres qu'il jugea neceſſaires, & d'ici alla à Queiras. La Parroiſſe de la Chenau, qui ſe preſentoit ſur ſon chemin, étoit en different avec les Communautez voiſines, pour le regallement entre elles de la dépenſe que Mouvens y avoit faite en ſa retraite de Siſteron. Il travailla à les regler. Aprés, il alla à Queiras: le Château en avoit été ruïné durant les troubles: les priſons avoient été dans ſon enceinte; & depuis il n'y en avoit pas eu. Ce qui donnoit de la hardieſſe aux vitieux, & de la force aux ſeditions. Auſſi, il conclut dés lors d'y en faire rétablir; & étãt arrivé à Guilleſtre, il commença à y mettre ordre. De Guilleſtre il vint à S. Creſpin, où les Conſuls de Freſſinieres l'attendoient, comme il leur avoit commandé. Il con-

Accommodement.

Voïage de Gordes dans les Mõtagnes pour regler les differens.

Ce qu'il fait dans la Vallée de Pragela.

La Meſſe y eſt dite.

Paſſe en Piemont.

Digitized by Google

fera avec eux, & le trouva diſpoſez à obeïr, tellement que le lendemain, qui fut le XXV. il fit dire la Meſſe dans Freſſinieres même, & l'oüit. Montbrun aggrea le nouveau Curé, qui fut envoïé à S. Creſpin, par l'Archevêque d'Ambrun, & promit de ne lui procurer aucun déplaiſir. Ce lieu eſt peu éloigné d'Ambrun, où il arriva le XXVI. Les Conſuls ſe chargerent envers lui des armes des Habitans qu'il laiſſa en aſſez de tranquillité. La peſte faiſoit du deſordre dans Gap: ce qui ne lui permit pas d'y aller. Du Roſſet, il décendit à Tallard, où il n'y avoit pas de la deſunion entre les Habitans, quoique le Châtellain ne fût pas Catholique. Leſdiguieres, Des Molines, Pipet, d'Ambel, & de Saint Maurice l'attendoient à Corps; de même qu'à la Mure, De Monſtier, & Ponſonas: celui-ci l'accompagna juſqu'à la Frey; & il arriva à Grenoble le dernier de ce même mois.

Meſſe dite dans Freſſinieres.

Montbrun. Ambrun. Ordre pour les armes.

Peſte dans Gap.

Leſdiguieres au devant de Gordes.

Arrivée de Gordes à Grenoble.

XI.

Toute cette Nobleſſe ſembloit alors ne reſpirer qu'amitié reciproque pour conſerver la paix dans la Province, & paroiſſoit étre enflammée d'vn même zele, pour le ſervice du Roi, & pour le bien de l'Eſtat; Mais, le Procureur General pouſſoit le ſien juſques à l'emportement. Jamais auprés de lui les Catholiques n'avoient tort, ni les Huguenots raiſon. Il appuïoit ouvertement Paſquiers, & favoriſoit ſa haïne contre Gordes. Ils avoient envoïé au Roi vn cayer de plaintes contre lui; l'execution de l'Edit de pacification en étoit la matiere. Ils l'accuſoient de n'y pas tenir la main avec aſſez de fermeté; d'avoir trop de commerce avec les Huguenots; & de leur donner plus de credit ſur ſon eſprit, qu'aux Catholiques. Ils y ſuppoſoient que l'exercice de la Religion P.R. étoit ſouffert en des lieux, & celui de la Catholique non rétabli en d'autres, contre ce que l'Edit ordonnoit. La Coche, Riviere-ſainte Marie, & quelques autres de la Nobleſſe Huguenotte, que Gordes traitoit & civilement & humainement, avoient irrité les Catholiques par leur obſtination, & par les impietez dont ils étoient accuſez. L'Autel de l'Egliſe Parroiſſiale de Theys avoit été profané d'vne maniere & inſolente & infame: ils étoient ſoupçonnez d'étre les autheurs de ce ſacrilege par le conſeil, ou par le conſentement. Mais il n'y avoit pas des preuves contre eux, & il étoit dangereux de rien attenter ſur leurs perſonnes par de ſeules imaginations. En effet, la Coche, qui fut oüi par le Parlement en Corps, dans la Chambre du Conſeil, où Gordes étoit, ſe purgea ſi bien de tout blâme, que l'on reſta ſatisfait de ſa conduite; & qu'au lieu de reproches, il receut de loüanges. Les memoires, que le Procureur General avoit dreſſez lui-même, étoient hardis & injurieux, & Paſquiers leur avoit dreſſé vne Requête, qui ſuppoſoit vn pouvoir ſecret, ſigné de la plus grande partie de la Nobleſſe, & de pluſieurs du Clergé: & la fin que ſe propoſoit Paſquiers, étoit que le Roi envoïât des Commiſſaires en ce païs, pour l'execution exacte & rigoureuſe de l'Edit. Il n'ignoroit pas que ſon entrepriſe ne fût vn peſant fardeau dont il s'étoit chargé. Il l'avoüoit lui-même publiquement: mais le ſervice du Roi, ce diſoit-il, & l'amour de ſa patrie, & de la Nobleſſe l'y aïât engagé, il en eſperoit vne heureuſe iſſuë. Quand vn peu de haïne, cõtre ceux qui agiſſent mal, ſe méle à l'amour que l'on a pour le bien, on en eſt plus actif, & plus courageux. Laire, Glandage, Maugarmier, Viney, & Sichiliane furent députez au Roi pour animer ces plaintes: on publioit déja que Gordes ſeroit rappellé, & qu'vn autre ſeroit mis en ſa place. Maugiron ne mépriſa pas cette occaſion: il alla à la Cour dãs l'eſperãce d'étre rétabli en la Lieutenãce de Roi, ſi Gordes la perdoit. Mais il ſe broüilla avec le Duc de Nemours, qui étoit en grãde faveur, ſi bien qu'il fut conſeillé de ſe retirer: & le Duc s'ẽploïa dés lors pour Gordes. En effet Glandage n'obtint rien de poſitif cõtre lui, ni pour les choſes qui lui avoient été cõmiſes. On renvoïa à y pourvoir juſqu'à ce que le Roi fût éclairci, s'il étoit vrai que le Corps de la Nobleſſe approuvât cette pourſuite, & ce fut ce qui l'étourdit. La Reine en donna avis à Gordes,

Zele trõp violent de Bichet Procureur General.

Plaintes au Roi contre le Gordes.

Impietez de quelques-vns

La Coche oüi.

Deſſeins du Procureur General, & de Paſquiers.

Reflexion.

Députez de la Nobleſſe au Roi.

Voïage de Maugiron à la Cour. Son ſujet.

Digitized by Google

des,& lui manda vn double de ces memoires. Elle ne pouvoit mieux lui témoigner le peu d'impreſſion qu'ils avoient fait ſur ſon eſprit. D'abord, il exigea de la Nobleſſe, & du Corps des Villes leurs declarations, s'ils avoient donné charge à Paſquiers de preſenter cette Requête au Roi; & leur approbation à ſon Cahier. Le Preſident De Portes, qui jugea bien, par le penchant que cette affaire avoit pris, du ſuccez que l'on en devoit attendre, ſe propoſa de reconcilier ces deux ennemis, &, ſans doute, il l'auroit, fait ſi Paſquiers, étant allé voir Gordes, ne lui avoit tenu des diſcours trop libres, qui l'avoient obligé à lui dire, *qu'il parlât avec le reſpect qu'il lui devoit, tenant le lieu qu'il tenoit.* Cela fut cauſe que Gordes travailla dés lors avec plus d'ardeur, aux moïens de ſe juſtifier, & ces declarations en étant le plus infaillibles, il n'y eût preſque ni Gentil-homme ny Communauté à qui il ne s'adreſsât. Betoz Vaubonnois premier Conſul de Grenoble, étoit vn de ceux qui avoient ſigné pour Paſquiers, tellement qu'il n'eut pas ſi abſolument dans cette Ville la ſatisfaction qu'il pretendoit. Il ne l'eut non plus d'abord au Parlement, qui deputa les Conſeillers Bellievre, & du Rivail pour concerter ſa réponce. Elle fut conceuë en termes abſolus, & qui pouvoient être expliquez en faveur des vns & des autres; &, comme Gordes parle lui-même dans ſon Journal, fort artificieuſement. Celle des Conſuls de la Ville de Vienne fut que nul de ceux qu'ils avoient aſſemblez, la pluſpart des Conſuls & des principaux Habitans eſtant abſents, ne ſe ſouvenoient d'avoir ſigné ni Requête ni memoires; & que neanmoins ces memoires ne leur étant pas repreſentez, ils ne pouvoient ni les avoüer, ni les deſavoüer. Quelques-vns de la Nobleſſe deſavoüerent, d'autres ne s'expliquerent point, & demeurerent neutres, & d'autres, comme la Baume, Murinais, la Pierre, Saint Michel, Paviot, l'Arthaudiere, & quelques autres ne diſſimulerent point ce qu'ils avoient fait pour Paſquiers. On apprehendoit à la Cour que cette meſintelligence, qui étoit entre Gordes & la Nobleſſe, ne déconcertât l'harmonie que la paix avoit établie entre les Ordres, & les Corps. C'eſt pourquoi Paſquiers eut commandement d'aller à la Cour. La Reine le lui écrivit, & pour le perſuader plus facilement, elle marqua par ſa Lettre qu'elle avoit à lui dire des choſes qu'elle ne vouloit pas fier au papier, & lui donner des emplois, qui le contenteroient. Mais, le Baron de la Garde, qui étoit de ſes amis, lui conſeilla de ne le pas faire qu'il n'y portât de bonnes atteſtations de la verité des faits contenus dans ſes memoires. C'eſt pourquoi comme Gordes n'épargnoit ni ſoins ni travail, pour avoir de quoi le convaincre d'impoſture, il fit agir tout ce qu'il avoit de parents & d'amis pour ſe défendre de ce blâme. Le Vibaillif de Gap fut vn des plus ardents: il ſe declara pour lui dans ſon Bailliage, & ſollicita la Nobleſſe de ſon Reſſort de l'avoüer. Il reüſſit envers pluſieurs. Le Procureur General étoit bien autant à lui; mais vn certain chagrin l'aïant ſaiſi, il voulut ſe défaire de ſa Charge en faveur de Robert Avocat de la Ville de Grenoble. C'étoit vn homme qui ne manquoit ni de probité ni de merite: mais il avoit des penſées, & vne maniere de vivre qui lui étoient particulieres. Il s'appelloit Pierre Bucher ou Buchichier; ces deux noms lui étoient donnez indifferemment, & il ſe nommoit lui-même plus ſouvent Bucher Pierre, que Pierre Bucher: parce, diſoit-il, qu'il étoit né Bucher, & qu'il avoit été fait Pierre par le Baptême. Il étoit juſte, dans ſon ſentiment, de ſuivre l'ordre du temps. Les Tranſilvains jugent comme il faiſoit. Mais, au reſte, il étoit vn excellent Sculpteur, & l'on voit de ſes ouvrages dans la maiſon dont il a été lui-même l'Architecte, qui meritent l'admiration des plus excellēts Ouvriers. Le Roi Henri IV. en fit tant d'eſtime, qu'aprés les avoir conſiderez, il deſira d'en pouvoir faire enlever vn manteau de cheminée, pour le porter à Fontainebleau. Il lui parut ſi beau qu'il ne douta pas qu'il ne dût être vn nouvel ornement à cette Roïale Maiſō. Mais l'executiō d'vn tel deſſein fut jugée impoſſible: & c'eſt vn coup de maître qu'elle le ſoit.

Declaration de la Nobleſſe & des Villes.

Accommodement tenté entre Gordes & Paſquiers.

Juſtification de Gordes.

Paſquiers appellé à la Cour.

Le Procureur General veut ſe défaire de ſa Charge.

Son eloge.

Digitized by Google

Intelligence des Adrets avec Gordes.

Gordes avoit tellement gaigné les Adrets que perſonne n'étoit plus paſſionnément dans ſes interêts. Il lui rendoit compte preſque de moment en moment de ce qu'il apprenoit des projets de ſes ennemis : il recherchoit même d'avoir commerce avec eux pour les découvrir, & ne penetroit leurs pensées, que pour en diſſiper les effets. Pour gagner la confidence de Gordes, il n'avoit pas tout le reſpect pour cela que les anciens amis luy témoignoient, dont ſes Gents de condition ſe diſpenſent rarement. Les eſprits violents ne ſe laiſſent gueres moderer par le devoir.

Reflexion.

XII.

Mort d'Avançon, & du Prince de la Roche-Sur-yon.

PEndant que Gordes étoit ainſi occupé, il perdit deux puiſſants amis : l'vn fut Davançon, & l'autre le Prince de la Roche Sur-yon. Davançon iſſu de la Maiſon de S. Marcel, établie dans la Terre d'Avançon avoit eu de grands emplois ſous le Roj Henri II. & ſous ce regne il avoit été honoré de diverſes Ambaſſades, & de la ſurintendance des Finances : & nul n'étoit plus puiſſant dans le Conſeil. Le Dauphiné le pleignit comme vne de ſes lumieres éteintes, & l'vn des plus grands hommes qu'il eût produit. Le Duc de Montpenſier ſucceda au Prince de Roche Sur-yon. La Buiſſiere, Gentil-homme de ce païs, apporta ſes proviſions pour les faire enregiſtrer, & Gordes prit, pour lui, poſſeſſion du Gouvernement. Ainſi, aïant perdu vn appui, il en recouvra en même temps vn autre. Montpenſier haïſſoit les Huguenots, & non ſeulement ne les aimoit pas. De ſorte que Gordes ne pouvoit mieux s'introduire dans ſon affection, qu'en ne relâchant en nulle choſe de la rigueur des Edits, pour les faire obeir. Viret & Ruffy avoient été bannis de Lyon ; c'étoient deux Miniſtres fameux. Viret chercha ſon aſyle dans le Dauphiné, & le trouva dans la Valloire, où il cultiva les ſemences de la nouvelle Religion, que d'autres, avant lui, y avoient repanduës. Gordes tâcha de le fare apprehender, mais inutilement. Il étoit protegé de gents authoriſez, & principalement d'Aix, qui lui donna moïen de s'évader. Les premieres recommandations de Gordes ne furent pas neanmoins fort efficaces auprés du Duc. Du-Vache avoit été pourveu de la Charge de Vi-Baillif de S. Marcellin par le Prince de la Roche Sur-yon : il la meritoit, & on ne pouvoit lui oppoſer que ce qui chez les Romains étoit le chemin Roïal des Dignitez. C'eſt qu'il s'étoit moins appliqué aux Lettres qu'aux armes, où il avoit acquis de la reputation. Si-eſt-ce que le témoignage qu'on avoit rendu au Prince de ſa probité, & de ſon affection au ſervice du Roi, l'avoit emporté. Les Adrets s'étoit même emploïé pour lui auprés de Gordes, & ſes prieres ne lui avoient pas été inutiles. Mais, le Duc, qui ſe vouloit faire des creatures, ne ſe conforma pas au choix de ſon predeceſſeur ; & les proviſions de Du-Vache n'aïant pas été ſuivies de l'inſtallation, il les revoqua, & en donna à vn autre, qui remplit cet Office. Du-Vache le perdit ainſi ; mais non l'avantage, que chacun ne fût perſuadé qu'il le meritoit, & qu'on ne le lui ſouhaitât. Pendant que les François exerçoient leur haine contre eux par leurs diviſions, celle de l'ennemi commun du nom Chrêtien étoit terrible aux vns & aux autres par le Siege de Malte. Mais enfin il fut levé par la genereuſe reſiſtance du Grand Maître de la Vallette ; & la joïe en fut ſi vniverſelle, qu'en France même on eût ordre dans les Provinces de la témoigner par des feux, & par des proceſſions. Elle le fut ainſi dans Grenoble le 1 v. de Novembre, Gordes avec le Parlement, auquel la Chambre des Comptes étoit jointe, aïant aſſiſté à la Proceſſion generale, & aux feux de joye, qui ſe firent ce jour-là. L'alliance contractée par le Roi François I. avec Soliman ne fut pas vn obſtacle à vn ſi juſte devoir. Il en fut fait auſſi dans Vienne, ou d'ailleurs on n'avoit que des matieres de plainte, & de triſteſſe. Saint Marc y commandoit la Compagnie de Gendarmes de Maugiron, & y faiſoit la fonction de Gouver

Eloge d'Avançon.

Succeſſeur du Prince au Gouvernement.

Le Miniſtre Viret ſe retire en Dauphiné. Prêche dans la Valloire.

Charge de Vi Baillif de S. Marcellin donnée & refuſée à Du Vache.

Siege de Malte levé.

Joïe publique dans le Dauphiné.

Etat de la Ville de Vienne.

S. Marc y commande. Son eloge.

Digitized by Google

Gouverneur. C'étoit vn Soldat de Fortune : ſon pere étoit vn Hôte du Logis de ſaint Marc d'Avignon ; mais ſa valeur lui avoit tenu lieu d'vne naiſſance plus honneſte. Elle l'avoit premierement porté à la Charge de Sergent Major des Troupes Françoiſes du Duc de Nemours,& , aprés , Maugiron l'aïant retenu à ſon ſervice , l'avoit honnoré de ces deux commandements. Mais, il étoit fier, cruel, & déreglé juſqu'à la brutalité. Il croïoit que tout lui étoit permis , & dans les Guerres Civiles, il eſt peu de choſes que ceux qui ont les armes à la main , ſe croïent defenduës. Il ne marchoit jamais qu'armé d'vne zagaye , & ne manquoit, non plus , de la lancer contre le premier qui l'irritoit,avec tant de force & d'adreſſe que ſon coup étoit toûjours mortel. Vn jour on lui donna avis que certaines Troupes faiſoient du deſordre à S.Romain,Parroiſſe éloignée de Vienne d'environ d'vn quart de lieu au delà du Rhône, & que leurs Chefs ſe mocquoient de lui. Sa colere ne lui permit pas de raiſonner : elle l'y emporta ſeul impetueuſement, & là, aprés quelques paroles qu'il dit au Commandant , il le perça de ſa zagaye à la Teſte de ſes Soldats qui étoïent accourus au bruit. Cette temerité les ſurprit, & le leur fit conſiderer comme vn Heros ; de ſorte que preſque ſans regarder derriere lui il ſe retira dans Vienne,nul n'aïant osé ni l'attaquer , ni même l'aborder. Comme il étoit intrepide , rien ne lui ſembloit impoſſible : il donnoit toute licence à ſes Soldats : elle leur tenoit lieu de ſolde. Tellement qu'ils commettoient, chaque jour, des violences extraordinaires. C'étoient autant de Voleurs dans les ruës , & à la Campagne. Gordes , pour les reprimer , y envoïa Merieu Vibaillif de Robe Courte avec ſa Compagnie d'Archers. Mais Saint Marc témoigna de l'eſtimer peu , & de ne la craindre point. Il lui fit mêmes divers inſultes ; & il n'y eut que le retour de Maugiron que le Roi avoit envoïé à Ferrare pour traiter avec le Duc, qui le rendît capable de raiſon & de diſcipline. Il y avoit plus de paix dans Valence ; & neanmoins les nouvelles opinions y faiſoient plus de progrez. Ce qu'elles n'ont gueres coûtume de faire que dans le deſordre. Le Miniſtre la Place y étoit fort ſuivi , & applaudi : auſſi Gordes lui commanda de ſe retirer , & ce fut avec beaucoup de difficulté qu'il obeit. L'exercice de cette Religion étoit abſolument defendu dans Vienne , Si eſt-ce que Gabet , Antoine Argoud , & quelques autres le faiſoient ſi ouvertement dans leurs maiſons , que leurs hardieſſe étoit vne contravention publique. Ils en furent chaſtié. Les Conſuls , & la Ville en Corps s'étants rendu inſtigateurs , & parties contre eux. Gabet fut pourſuivit criminellement , & contraint de quitter Vienne ; & Argoud, condamné à cent livres d'amande. Il fut ordonné à Jean Figon , leur Miniſtre, de vuider la Ville dans huit jours , & n'y trouvant plus de ſeureté , il ne s'obſtina pas , & obeït. Il avoit vn exemple devant les yeux qui lui faiſoit peur : vn Miniſtre , qui paſſoit dans Vienne , avoit été arreſté par Leſſins , Montfort , ſainte Marie & ſaint Marc. Gordes , qui en fut adverti , avoit recommandé au Vibaillif de Vienne de lui faire ſon Procez ; le Parlement en avoit fait autant. Il n'y avoit point d'indulgence pour les Miniſtres dans l'eſprit des Catholiques , ni de clemence dans la Juſtice. Boiſſat , qui avoit fait vn voïage à Paris , pour les affaire de la Province qui l'avoit deputé , étoit vn de ceux qui les favoriſoit le moins. Il étoit vn des plus authoriſez des Habitants , & d'autant plus à craindre aux Miniſtres qu'ils emploïoit en toutes occaſions tout ſon credit à leur nuire. Les Magiſtrats avoient le même zele : Pluſieurs d'entre eux , pour punir leurs contraventions , tomboient en d'autres , il étoit échappé à Felix de la Croix, Avocat General , d'appeller les Huguenots , heretiques ; & leurs opinions, heresies , dans vn diſcours public. Gordes en témoigna du reſſentiment , & s'en plaignit à la Cour comme d'vne contrevention à l'Edit de pacification , qui defendoit de ſe provoquer ni de fait ni de paroles. Ainſi les Huguenots n'étoient

Reflexion.

Ses Violences

Ordre de Gordes contre lui,ſans effet.

Maugiron à Ferrare.

Eſtat de la Ville de Valence.

L'heresie s'y accroit.

Huguenots chaſtiez dãs Vienne.

Zele de Boiſſac pour les Catholiques

L'Avocat General reprit d'avoir appellé Heretiques les Huguenots.

Remonſtrances à Gordes ſur ce ſujet.

Digitized by Google

pas muets : ils exaggeroient merveilleuſement les moindres injures qu'ils recevoient, & ne parloient que de vengeance. On voïoit bien qu'ils n'étoient pas ſatisfaits de l'eſtat preſent des choſes, & qu'ils deſiroient vne nouvelle guerre.

Reflexion. Quand on n'a pas tout ce qu'on ſouhaite, on ſe porte à ſouhaiter les maux, ſans leſquels on ſe figure de ne pouvoir être bien. Ils menaçoient de faire bien-tôt

Leurs menaces. tomber ſur la teſte des Officiers de Juſtice les effets de leurs reſſentiments : on n'entendoit autre choſe. De ſorte que l'Archevêque d'Ambrun, Breſſieu & Bectoz

Remonſtrances à Gordes ſur ce ſujet. Vaubonnois prierent Gordes de pourvoir à leur ſeureté, & ſur tout de veiller qu'il n'arrivât point de deſordre dans Grenoble. Ce fut par vne remonſtrance écrite que l'Archevêque & Vaubonnois ſignerent. Il ſe faiſoit des aſſemblées en divers lieux par les deux partis : elles ne tendoient qu'à la rupture. Neanmoins

Aſſemblées diverſes des deux partis. ni l'authorité du Gouverneur ni celle des Magiſtrats ne pouvoient reprimer cette liberté. Il s'en fit vne à S. Paul à la perſuaſion de Viret au commencement du

Crainte. mois de Decembre, qui donna bien de l'épouvente. On publia que les Huguenots avoient reſolu de faire leur Cene dans la Ville de Valence le jour de Noël, & qu'il avoit été conclu que toute la Nobleſſe du Valentinois, & des environs s'y trouveroit, mais en armes, pour reſiſter à qui voudroit s'oppoſer à leur deſſein. Si eſt-ce que la prudence de Gordes diſſipa ce deſſein, où il y avoit plus de bravoure que de pieté. Les Provinces du Roïaume n'étoient pas plus tranquilles

Aſſemblée des Notables à Moulins. que cette Principauté. Pour en apprendre les cauſes, & le moïen d'en prevenir les effets, on avoit aſſigné dans Moulins au mois de Janvier de l'année ſuivante, vne aſſemblée des Notables. Le Roi, qui n'étoit que feu, y arriva en poſte à la fin du mois de Decembre. De là, il écrivit au Parlement de Dauphiné d'y envoïer

Deputez de Dauphiné. Truchon ſon premier Preſident avec vn Conſeiller. La lettre du Roi eut ſon addreſſe à Jean Marcel Avocat de la Ville de Grenoble, & Gordes en eut quelque ſorte de mécontentement. On commençoit déja à mediter l'élection des nouveaux

Lettre du Roi addreſſée à l'Advocat de la Ville de Grenoble. Conſuls de cette Ville. Les Huguenots, dans l'apprehenſion de perdre de leurs avantages, vſerent de divers artifices auprés de Gordes. Il leur fit eſperer la faveur

Nomination des Conſuls. autant que les Edits lui permettroient de l'emploïer pour eux. En effet, il confera le XXVI. avec Marcel ſur leurs propoſitions; & celui-ci le lendemain, avec les Conſuls & les Habitants aſſemblées dans l'Hôtel de Ville. Les vns & les autres avoient à ſe conduire ſagement, & à regarder de tous côtez autour d'eux. Qui marche entre

Reflexion. deux precipices, s'il ne détourne jamais les yeux de celui qui eſt à ſa gauche, tombera infailliblement dans l'autre.

XIII.

Conſuls nômez dans Vienne & des autres Villes. Ceux de Grenoble continuez. IL fut procedé à l'élection des Conſuls de Vienne, de Valence, de Die, & des autres Villes de la Province en la forme qu'il l'avoit été l'année precedente; Mais, ceux de Grenoble furent continuez. On ne trouva pas de meilleur moïen d'ôter aux Catholiques toute apprehenſion; & aux Huguenots toute eſperance de trouver dans ce changement vn pretexte de juſtification, s'ils paſſoient des plaintes aux armes. Ils étoient redoutables par leur nombre dans cette Ville, & ceux des environs, qui y venoient les jours de Cene de tous côtez, étoient de

Huguenots des environs non receus à la Cene dans Grenoble. nouvelles terreurs aux Catholiques. C'eſt pourquoi cette liberté leur fut ôtée par le Gouverneur, & par le Parlement qui defendirent aux étrangers tout exercice public de leur Religion dans cette Ville. Neanmoins le Gouverneur, à qui le Roi avoit commis l'entiere execution de l'Edit de pacification, & attribué pour cela toute juriſdiction, étoit contraint de diſſimuler beaucoup de choſes, & de traitter les autres avec plus de douceur que Paſquiers, & quelques autres,

Seigneurs Catholiques zelez. comme lui, n'auroient deſiré. L'Archevêque d'Ambrun, le Baron de Saſſenage, Suſe, & Maugiron témoignoient la même ardeur, blâmoient hautement la moderation de Gordes, & les moindres accidents leur étoient des occaſions de ſleſtir

ſa

Digitized by Google

ſa reputation par des reflexions malignes. Quelques inſultes aïant été faites dans l'Abbaye des Ayes, dans le Convent de Darbon, le Curé de Pregontier aïant été aſſaſſiné, & vne charogne puante aïant été appliquée, vne nuit, à la porte du Vibaillif de Buis, les Huguenots en furent accuſez. Il n'y en avoit pas de preuve; mais leurs ennemis vouloient que leurs ſoupçons en euſſent la force, comme ils ſont preſque toûjours dans les confuſions des Guerres ciuiles. L'Abeſſe des Ayes, qui vouloit que ſa paſſion fût vne conviction contre ceux qu'elle ſoupçonnoit, conceut vne haine mortelle contre Gordes. Sa profeſſion ne l'empecha pas d'éclatter en diverſes rencontres. Pierre Bucher Procureur General ſlatoit les vns & les autres, & étant vn eſprit partial croyoit contre les Huguenots toute reſolution juſte, & toute execution facile. Gordes delibera de le faire deſtituer; & le repos de la Province fut la raiſon qu'il propoſa au Roi, & qui l'emporta ſur toute autre conſideration. Le Parlement eut ordre de nommer trois perſonnes capables de remplir cette place: Briançon fut vn des trois qui furent nommez, mais Bucher que ce coup ne troubla point eut depuis aſſez d'amis pour ſe faire maintenir. Son trop de zele pour la Religion étoit tout ce qui pouvoit lui être tourné à crime dans ſa maniere d'agir, & être criminel de la ſorte c'eſt paſſer pour homme de bien. Tous les ennemis & ſecrets & declarez de Gordes travaillerent à ſa defenſe moins pour le ſoûtenir, que pour montrer que Gordes ne pouvoit pas toutes choſes dans ſon Gouvernement, où l'on avouoit qu'il étoit tres-puiſſant. Les Vibaillifs & les Sénechaux de Robe Courte étoient ſa principale force: ils executoient ſes commandemens à main armée, & étants Gents de cœur & de condition, leur miniſtere lui étoit & vtile, & honorable. On les attaqua, il fut conclu dans l'aſſemblée des Eſtats de la Province tenus à la fin du mois de Février, que l'on en demanderoit la ſuppreſſion; mais Gordes aïant informé la Cour du ſecret motif de cette pourſuite, il furent conſervez. Il y fut encore propoſé de demander au Roi la confirmation de tous les Privileges de la Province, & de comprendre entre les Offices les Charges de Lieutenant de Roi, & de premier Preſidant. Lavantage que l'on en pretendoit avoit donné lieu à la propoſition. Ainſi il ſeroit arrivé que ces dignitez auroient dependu premierement du choix des Eſtats ou de leurs Commis, & que ceux qu'ils auroient approuvez auroient peu ſeulement les remplir. Ce qui auroit établi entre eux la ſubordination qui eſt entre le nominateur & le nommé, eſt vne eſpece de dependance inſupportable à l'ambition. Mais, tous ces projets s'en allerent en fumée, quoi que l'Archevêque d'Ambrun les appuïât. Mémes, il ſe fit deputer pour en repreſenter au Conſeil du Roi, à ſes frais en pure perte, la juſtice & l'vtilité. Sans l'vtilité, la Juſtice eſt toûjours foible, & l'vtilité ſeule n'eſt pas toûjours aſſez forte pour rien obtenir. L'Evêque de Grenoble témoigna qu'il deſiroit le même emploi, il fut auſſi deputé & avec lui, Gaſpard de Loras, Seigneur de Montplaiſant, la Motte-Verdeyer, Vaubonnois, & le premier Conſul de Vienne, c'étoit Pierre Boiſſat, ſur qui les autres ſe déchargerent principalement du pois de cette deputation, & ſe repoſerent des negotiations. Cependant les Savoiſiens, d'vn côté & les Officiers du Pape d'vn autre avoient fait certaines entrepriſes ſur cette Province qui meritoient de n'étre pas negligées. Ceux-là étendoient leurs limités dans le Dauphiné du côté de Suſe. Les Habitants de Chaumont, qui y étoient les premiers intereſſez, s'y oppoſerent par les armes. Mais le Senat de Turin condamna leur reſiſtance comme ſi elle avoit été vn crime, &, quelques jours aprés, il en coûta la vie au Chaſtellain de ce lieu. Preſſins, Avocat General, & l'Auditeur Cares ſe porterent ſur cette frontiere, & il falut enfin bien de ſoins pour ſuſpendre lles effets de ce different, n'y aïant pas encore apparence de le decider. Les Savoiſiens avoient auſſi avancé leurs limites du côté de Chaparillan, & pour s'aſſeurer leur vſurpaſion, ils avoient

Inſultes & violences imputées aux Huguenots.

Abbeſſe des Ayes ſe plaint de Gordes.

Qui veut faire deſtituer Bucher.

Ordre du Roi à cet effet.

Bucher maintenu.

Vibaillifs & Senechaux de Robe Courte.

Leur ſuppreſſion demandée.

Charges de Lieutenât de Roi & de premier Preſident entre les Officers.

Le motif.

Sans effet.

Deputation au Roi.

Differents avec la Savoie pour les limites.

Digitized by Google

avoient fait de grandes levées de terre en divers endroits, pour la defendre: Mais ce travail de pluſieurs jours fut renverſé en vne nuit par le commandement de Gordes. Les Officiers du Pape avoient enlevé le Miniſtre de Tullettes, Chaſtellar, Viſenéchal de Robe Courte, y fut envoïé, &, aprés quelques plaintes contre le Miniſtre, il lui fut rendu. La plainte eſt vne excuſe qui n'abbaiſſe point. L'Auditeur Carles étoit des décendans du Preſident Carles: il avoit de l'eſprit, il lui donnoit toute liberté & prenoit celle de dire, ce qui perſuadoit à ſes ennemis qu'elle n'étoit qu'vne ſuite de celle de tout penſer, & de donner trop à ſes pensées. Jean Antoine Leſcures, qui fut dépuis vn des Profeſſeurs de l'Vniverſité de Valence le defera à Gordes à cauſe de quelques diſcours qu'il lui avoit tenus qui tomboient dans l'impieté. Le fameux Antoine de Govea avoit ſemé dans Grenoble des opinions qui lui avoient acquis le blâme de n'avoir pas tous les ſentiments qu'vn Chrêtien eſt obligé d'avoir de la Divinité, & Leſcutes accuſa Carles de s'en étre laiſſé infecter. Mais, quand Gordes l'eut oüy, il jugea qu'il n'y avoit à deſirer en lui qu'vn peu plus de retenuë, & de jugement. L'Vniverſité de Valence avoit alors de fameux Docteurs, François Othoman, & Enemond de Bonnefoy étoient les plus eſtimez; Mais celle de Grenoble étoit preſque abandonnée; Loriol y étoit l'vnique profeſſeur qui en ſoûtenoit encore l'hõneur: auſſi elle fut vnie à l'autre par vn Edit, & les Conſuls de Grenoble en aïant retardé l'execution, en s'y oppoſant, leur oppoſition fut jugée le mois de Juin de l'année ſuivante M. D LXVII. deſavantageuſement pour eux. Ainſi finit dans 1567.
cette Ville cette Vniverſité, que le Conneſtable de Leſdiguieres tacha d'y rétablir depuis; mais vainement. Le grand nombre des loix ſert peu aux bonnes mœurs: Elles enſeignent ce qu'elles defendent; &, depuis que de l'art de les faire obeïr, on à fait vn art à lucre, & vn moïen de s'enrichir, l'enſeignement fait plus de mal que la defenſe de bien. La multitude des Vniverſitez, & des Colleges ne contribue non plus au ſolide ſçavoir. Preſque tous y courent invitez ou par la commodité ou par l'exemple, ſans ſe propoſer rien de noble; & en ſortent ou vitieux, plus eſclairés, ou ignorants plus ſuperbes. Les Catholiques n'étoient pas les plus forts dans Valence; Ce fut ce qui fit haſter la démolition des fortifications que les Huguenots y avoient faites. Ce qui augmentoit leur crainte & ſembloit la juſtifier, c'étoit vne aſſemblée des Miniſtres du Valentinois & du Diois avec quelques vns du haut Dauphiné, dans vne Verriere du Bois de Coloran, auprés de Tullins. Ils y avoient pris des reſolutions qui ne tendoient qu'à troubles; & quelques paroles qui leur étoient échappées, aprés qu'ils s'étoient ſeparez, & à quelques vns de leur parti, étoient vne declaration de Guerre à l'autre. C'eſt pourquoi Gordes jugea à propos d'y décendre, & de viſiter les Villes voiſines, pour y confirmer chacun dans l'obeiſſance & dans le repos. Le Preſident Deſportes l'accompagna par l'ordre du Parlement. Mais il ne paſſa pas Montelimar d'où vne maladie, qui l'y attaqua, le renvoïa chez luy. Gordes fit des Reglements pour chaque Ville, & ordonna prudemment ce qu'il crût y pouvoir établir la paix & la concorde entre les Habitans. A ſon retour, il vid Montbrun & S. Auban auprés de Molans. Ils lui étoient venus à la rencontre, & la matiere de leur entretien fut le mauvais traitement qu'ils ſe plaignirent que l'on faiſoit aux Huguenots, en divers lieux. Ils en attribuoient la cauſe à la haine des Preſtres contre eux, & à la facilité des Magiſtrats à ſe laiſſer perſuader par les diſcours de leurs ennemis. Sur tout, ils accuſerent le Vibaillif de Buis d'étre partial & de paroître trop irrité & envenimé contre eux: C'eſt ce que Gordes ne devoit ſouffrir, ni ne pouvoit éviter. Les trompettes de la Guerre civile étoient, entre les Catholiques, les Predicateurs; & entre les Huguenots, les Miniſtres. Rien ne pouvoit les ſatisfaire, & tout accommodement qui laiſſoit quelque liberté au parti oppoſé, leur ſembloit vn opprobre au leur, & vne eſpece

Et avec les Officiers du Pape dans le Comtat pour l'enlevement d'vn Miniſtre.

Reflexion.

Carles accuſé d'impieté.

Par Leſcures.

Antoine de Govea.

Fameux Profeſſeurs dans l'Vniverſité de Valence.

Mauvais état de celle de Grenoble. Vnie à celle de Valence.

Reflexion.

Fortification démolie dans Valéce. Aſſemblée de Miniſtres.

Voyage de Gordes dans le bas Dauphiné.

Ses Reglements.

Viſité par Montbrun & S. Auban.

Leurs plaintes.

de

de Sacrilege. Les Ieſuites, qui avoient commencé à paroître en France depuis quelques années, s'y étoient rendus celebres par leurs Sermons éloquents, & doctes par leurs controverſes. Mais, Gordes loüoit leur zele comme fort pieux, & l'apprehendoit comme politique. Louis Codray, l'vn d'eux, étoit dans l'approbation du Duc de Montpenſier qui deſira qu'il prechât les Avents, & le Careſme de cette année dans Grenoble. Il l'envoïa à Gordes, & le lui recommanda: Mais Gordes, conſtant & ferme dans ſes reſolutions, le refuſa, & emploïa Laurent Mollard Religieux de l'Ordre des Freres Preſcheurs, dont le ſçavoir, & la moderation lui étoiêt connûs. Le General de Ieſuites s'en plaignit au Pape; & le Pape en témoigna au Roy quelque ſorte de chagrin. Le Duc de Montpenſier en eut beaucoup: Mais la probité & la prudence de Gordes furent ſes garands auprés du Roi, qui loüa aſſez ſa prudence en ce qu'il ne le blâma pas, mêmes, pour complaire au ſaint Pere. Tel fut l'état de cette Province

Louïs Codray Ieſuite refuſé de Gordes. Ses raiſons.

1566. l'an M.D.LXVI.

XIV.

IL ſembloit que les deux partis ne prevoïoient pas ſeulement qu'ils rentreroient bien-tôt en Guerre, mais auſſi qu'ils le ſouhaittoient. Saint Auban, Montbrun, Blacon, Miribel, la Coche & les Principaux Chefs des Huguenots ſe plaignoient continuellement. Suſe, Maugiron Paſquiers; & leurs amis ſe plaignoient comme eux. Gordes étoit entre eux comme vn rocher, contre lequel ſe briſoient inutilement les flots de tant de paſſions & d'intereſts differents. Neanmoins, à ſon retour de la Cour, où il étoit allé dés le mois de Decembre, Suſe étant venu à Grenoble ſe reconcilia avec lui, & tâcha de le rendre ami de Paſquiers. Le Roi, la Reine, & tous les Miniſtres de l'Eſtat avoient hautement loüé Gordes, & la ſatisfaction qu'ils avoient témoignée de ſa conduite, l'avoit rendu plus conſiderable au Corps de la Province, & plus redoutable à ſes ennemis: De maniere qu'il receut avec beaucoup d'indifference la propoſition de Suſe pour Paſquiers. Il ne ſe fit point d'accommodement entre eux, & Paſquiers travailla dés-lors à former vne ligue contre les Huguenots pour s'en ſervir contre Gordes qu'il ne haiſſoit pas moins. L'Evêque de Grenoble n'étoit pas dans ſes intereſts, & eut priſe avec lui, qui ne tarda pas à lui faire voir combien les occaſions de le deſobliger ſeroient cheres à ſa vengeance. L'Evêque avoit la loüable coûtume de preſcher ſouvent dans ſon Egliſe Cathedralle. Vn Prélat muet eſt ce que ſeroit dans le Vaiſſeau de l'Egliſe militante vn rameur ſans bras, & vn Pilote ſans yeux. Il avoit preſché le jour de Paſques, & le dernier jour du mois de Mars. On lui imputa d'avoir dit *que chanter les Pſeaumes en François ou en Latin tout étoit bon.* De là on tiroit d'étranges conſequences contre lui; & les Partiſans de Paſquiers publioient que ce ſentiment en ſuppoſoit de bien plus ſuſpects. Mais, il ſe juſtifia auprés de Gordes & de la Cour de Parlement, & aïant demandé Juſtice contre ſes calomniateurs, il les fit taire. Quand la verité parle hardiment, elle impoſe ſilence à la calomnie pour impudente qu'elle ſoit. Les Adrets n'étoit pas favorable à Paſquiers ni à ceux de ſa Religion, à qui leur impatience faiſoit deſirer du changement. Auſſi Gordes faiſoit capital de ſon amitié, & aïant appris que lui, & Bonrepos avoient tiré l'eſpée l'vn contre l'autre, il les remit bien enſemble pour ſe les conſerver tous deux. Il avoit fait dans les Cantons Suiſſes, par le moïen de l'Ambaſſadeur Believre, vne levée de cinquante Suiſſes. Ils lui furent amenez à Grenoble par Ludovic Avril leur Capitaine, & il les y mit en Garniſon pour la garde de cette Ville, où il n'ignoroit pas la demengeaiſon qu'avoient Ponnat, & d'autres de troubler ni le pouvoir qu'ils avoient ſur les Habitans de leur Religion. Ce fut principalement par là qu'oſtant la facilité du ſuccez, il ôta à pluſieurs la volonté de remuer. Les Miniſtres de la Religion Pretenduë Reformée avoient eu la hardieſſe de preſcher au commencement du mois de Janvier dans l'Egliſe du Convent de ſainte Claire, & avoient

Plaintes reciproques.

Fermeté de Gordes.

Sa reconciliation avec Suſe.

Ligue de Paſquiers contre les Huguenots.

L'Evêque de Grenoble mal avec Paſquiers.

Reflexion.

Blâme imputé à l'Evêque.

Reflexion.

Querelle entre les Adrets & Bonrepos.

Levée de Suiſſes pour Gordes.

Mis en Garniſon à Grenoble.

Exercice public de la R. P. R. à Grenoble.

Digitized by Google

continué, depuis, l'exercice de leur Religion dans celle de ſaint André. Leur parti étoit fort, & d'autant plus à craindre que la haine trop viſible des Catholiques les vniſſoit contre eux, par les liens du commun intereſt, qui eſt dans la ſocieté civile le plus ſolide appui de l'amitié. Gordes, aïant mis ainſi Grenoble en ſeureté, eut plus de liberté pour s'appliquer aux ſoins qu'exigeoit le reſte de ſon Gouvernement. Bourrelon, ſeigneur de Mures, aïant été aſſaſſiné, les Huguenots crurent ou feignirent de croire que ſa Religion avoit été la cauſe de ſa mort. Gordes n'épargna rien pour en découvrir les Autheurs: Il les pourſuivit juſques dans les Eſtats de Savoye, & juſques à Malte où l'on publia qu'ils s'étoient refugiez, par les avis qu'il en donna au Duc, & au Grand Maître. La Nobleſſe Huguenotte s'étoit aſſemblée à Serre, dans le Dioceſe de Gap: Saint Auban avoit preſidé à cette aſſemblée, & vn Preſtre aïant eu la hardieſſe d'en murmurer, on avoit voulu le tuer. Il s'étoit fait vne autre aſſemblée à Champoleon, & encore vne de pluſieurs Miniſtres, à Tullettes. Les reſolutions, qui y avoient été priſes, n'étoient pas connües, & Gordes ne laiſſa pas de les penetrer par ſa prudence. Les Catholiques n'étoient gueres plus retenus, Paſquiers faiſoit auſſi diverſes conferences avec ſes amis, & les ſollicitoit de s'vnir avec lui, pour la defenſe de la Religion. Louïs Coſt, ſeigneur de la Pierre, le Moneſtier ſeigneur de Ventavon & quelques autres agiſſoient pour lui. Torchefelon avoit paru dans le Viennois à la Teſte d'vne Troupe de Gents de Cheval armez de Cuiraſſes, & de Piſtolets: Taney avoit été remarqué entre eux. Ils étoient des plus zelez amis de Maugiron: Neanmoins Gordes les fit adjourner, pour comparoiſtre en perſonne devant lui. Il y avoit alors quelque froideur entre lui & Maugiron, celui-ci ſe plaignant que dans vne lettre que Gordes lui avoit mandée il ne l'avoit pas traité aſſez civilement. Des Habitants du Comté de Veniſſe, qui faiſoient profeſſion de la Religion Pretenduë Reformée s'étoient retirez en Dauphiné, & arreſtez ſur la frontiere. Il leur fut ordonné de s'en éloigner, & de s'établir quatre lieües avant dans le Dauphiné, ou de le vuider: Gordes fit executer cet ordre ponctuellement. Les Dauphinois n'avoient pas eu même ſeureté dans le Comté: quelques-vns de Tullettes & des environs y avoient été arreſtez, & on leur faiſoit leur procés dans Avignon. On diſoit qu'ils avoient eu des deſſeins ſur certaines Places, & c'étoit le principal chef de leur accuſation. Beaufort étoit vn des priſonniers: le Comte de Tende le recommanda à Gordes, qui eut ordre de la Cour d'aſſiſter au Jugement; Ce qui fut le ſalut de ces innocents. Les Commiſſaires du Pape étoient d'avis, ne trouvant pas des preuves dans les Actes, de les appliquer à la queſtion: mais Gordes plus clement, & plus ſincere n'approuva pas cette opinion, que la haine de la Religion qu'il profeſſoient, plûtôt que la qualité du fait dont il s'agiſſoit, avoit inſpirée. Les Stoïciens croïoient que qui étoit infecté d'vn vice, l'étoit de tous; & dans ce lieu on étoit perſuadé, qu'on ne pouvoit jamais ni tourmenter, ni faire mourir injuſtement vn Huguenot. Le Cardinal d'Armagnac, & Joyeuſe furent du ſentiment de Gordes; De ſorte qu'enfin il fut deliberé que les priſonniers, aprés avoir été avertis & exhortez de ſe contenir dans l'obeïſſance des Edits, & dans leurs maiſons à l'avenir ſeroient mis en liberté; Ce qui fut executé. Aprés, il eut bien de plus grandes occupations, l'entrée de ſix mille Suiſſes en France y fut le ſignal de la ſeconde guerre civile. Montbrun avoit le premier mis l'eſpée hors du fourreau en la premiere, il le fit encor en celle-ci: ce lui fut vne fatalité de paroiſtre le premier en l'vne & l'autre ou comme le plus reſolu, ou comme le plus zelé. Aprés les conferences de Valeri & de Chaſtillon, le Prince de Condé, l'Admiral, & les autres confederez, c'eſt le Titre qu'ils prirent, le tirerent de ſa Maiſon, & lui donnerent le commandement d'vn Corps composé de quelques Compagnies aſſemblées dans

Vnion de ceux de cette Religion.

Reflexion.

Bourrellon Mures aſſaſſiné. Soupçõs des Huguenots.

Aſſemblées à Serres de la Nobleſſe Huguenote.

Et à Champoleon.

A Tullettes.

Conferences & pratiques de Paſquiers.

Armement dans le Viennois.

Adjournez.

Froideur entre Gordes & Maugiron. Sa cauſe.

Huguenots du Comtat en Dauphiné. Ordre pour eux.

Dauphinois arreſtez dans le Comtat à qui on fait le Procez.

Gordes aſſiſte au Jugement.

Priſonniers mis en liberté.

Seconde Guerre Civille.

Montbrun prend les armes.

Digitized by Google

dans Geneve & aux environs. Le Duc d'Albe, aïant passé, étoit entré dans la Franche-Comté pour se jetter dans la Flandre. Monbrun eut ordre de le costoyer, & sous le pretexte de s'opposer à ses desseins sur les Provinces du Royaume, d'aller jusques au païs Messin pour se rendre maître de la Ville de Mets : ce qui auroit été vne grande conqueste à son parti. Mais, son dessein aïant été éventé, ses Troupes se dissiperent. Vn soûlevement general avoit enfin été resolu, par les confederez, & la veille de la Feste de saint Michel, qui devoit être le XXVIII. du mois de Septembre, étoit le jour destiné à la prise des armes. Les Suisses sauverent le Roi & la Reine à Meaux, & la nouvelle de cette entrepriſe aïant été portée dans les Provinces, y causa d'étranges desordres. Mâcon fut pris, & sa perte fut le salut de Lion où commandoit le Presidont Birague. Mouvens, Peraut, & saint Romain, frere puisné de saint Chamont, s'étoient avancéz jusques à Chavanay au delà du Rhône, pour favoriser le dessein de ceux de leur parti dans Lion de leur ouvrir les portes de leur Ville la vieille de cette Feste; Mais la précipitation des Religionaires de Mâcon à se declarer, plûtôt qu'il ne l'avoit été concerté avoit été vn advertissement aux Catholiques de Lion, où en même temps accoururent Maugiron, saint Chaumont; l'Escluse, & la Liegue: Si bien que Mouvens, qui étoit venu jusques aux portes de Lion, fut contraint de revenir sur ses pas, sans rien faire. Neanmoins la trahison de quelques Habitans de la Ville de Vienne, qui faisoient profession de la nouvelle Religion, & la lâcheté ou l'imprudence des autres exempterent sa retraite de honte, & d'infamie. Il avoit fait pratiquer les vns & intimider les autres; de sorte que s'étant presenté à ses portes le IV. d'Octobre, elles lui furent ouvertes. Il y rentra sans resistance; Mais Dorgeoise Chanoine de l'Eglise S. Maurice, qui commandoit dans Pipet pour le Chapitre, & le Capitaine de la Bastie tinrent bon. C'étoient les Châteaux de cette Ville assis sur deux eminences, qui, par la difficulté de l'accez étoient leur plus grande force. Mouvens exerça toute sorte d'inhumanité sur les Catholiques, leurs maisons furent pillées, les Eglises, qui restoient encore debout, profanées: Celle de S. Maurice, qui est la Cathedrale, fut plus indignement traitée que nulle autre. Le Palais de l'Archevêque fut ruiné. Il n'y resta presque rien d'entier; l'insolence, & l'avarice y eurent toute liberté. Martin, seigneur de Champoleon, fut arresté en même temps à Lion, venant de Chastillon où il avoit eu diverses conferences avec l'Admiral. Il étoit chargé de ses lettres addressées à de ses amis en Dauphiné, où il avoit des intelligences. On remarqua qu'il en avala deux, comme il se vid pris; De sorte que n'y aïant ni preuve, ni forte conjecture contre lui, qu'il eût aucune participation des mauvais desseins des confederez, il fut relâché. Maugiron s'employa pour lui, comme il fit aussi pour le salut de la Ville de Vienne. Il n'y avoit ni vivres, ni munitions de Guerre dans Pipet, il persuada à Birague, à S. Chamont, & aux autres de se hâter d'y en jetter : ce qui fut executé heureusement. Maugiron aïant été le conducteur de l'entrepriſe, offrit, en même temps, deux mille hommes de pied, cent hommes d'armes, & six Canons à Gordes, quoi qu'il ne fût pas bien avec lui, mais il aimoit son païs, & sa Religion.

Costoye le Duc d'Albe.

Dessein sur Mets.

Diverses Villes prises.

Mouvens receu dans Vienne.

Les Châteaux tiennent bon.

Catholiques pillez.

Eglises ruinées avec le Palais Archiepiscopal.

Champoleon pris à Lion.

Relaſché.

Chateaux de Vienne fa vitaillez.

Office de Maugiron.

XV.

GOrdes étoit alors en d'étranges perplexitez. Les avis qu'il avoit donnés à la Cour que les Huguenots meditoïet quelque soûlevement, avoïet été mepriſez; si bien que n'aïant pas eu la permission de se précautionner par des levées, il se voïoit presque nud au milieu de tant d'ennemis armez. Gap Romans, Valence, le Crest, Montelimar, le Buis, & presque tous les Bourgs, & toutes les Places qui reconnoissoïet ces Villes pour leurs Chefs avoient suivi l'exemple de Vienne. Elles s'étoient declarées pour le parti des confederez sans y être forcées, & leur rebellion avoit pour pretexte leur pieté envers Dieu. Les Huguenots y étoient en plus grand nombre

Mauvais état & perplexitez de Gordes.

Villes & places prises par les Huguenots

Digitized by Google

S. Marcellin aux Huguenots. Leur nôbre.

que les Catholiques. Il y en avoit juſques à ſix mille dans la Ville de S. Marcellin, qui fut celle que Gordes reſolut d'attaquer la premiere, aprés avoir chaſſé Mouvens de Vienne. Il étoit dans le Château de Laval, Terre qui lui appartenoit, éloignée de Grenoble d'environ trois lieuës; quand le bruit de ces ſoûlevements impreveus vint à ſes oreilles: ſon abſence de cette Ville avoit donné la hardieſſe à la Coche, ſuivi de Troupes choiſies dans Theys, de s'en approcher la nuit de la veille de S. Michel, pour tâcher de la ſurprendre. Mais, le Parlement aïant fait mettre les Catholiques ſous les armes, & défendu aux autres de ſortir de leurs maiſons, ceux, qui s'avancerent pour forcer la Porte de Treſcloiſtre, furent repouſſez, & les autres n'oſerent pas donner. Grenoble étant pris, il n'auroit rien reſté dans la Province qui eût coûté du ſang aux confederez. Dés le premier jour du mois d'Octobre, il envoïa des Commiſſions pour faire des levées à Vinay, à la Marcouſſe, à Granjeu; & Sillans, à la Cour, pour avertir le Roi de l'état des affaires en ce païs. Il s'aſſeura de Moirenc, & de la Coſte S. André par la Baſtide, & l'Eſtang qu'il y envoïa avec leurs Compagnies. Depuis, il jetta dans la Coſte celles qui étoiẽt en Garniſon dãs Bourgoin, dans Cremieu, dãs S. Chef, & dãs la Tour Dupin. Il donna ſa Lieutenance à Glandage dans le Diois, & tout commandement ſur les armes; Mais l'argẽt en eſt l'eſprit qui les anime: Il ne ſe peut ſans lui ni faire ni entretenir d'armement. Il porta les Commis des Etats du païs à conſentir qu'il fût emprunté cinquante mille livres, & la déliberation en fut priſe dans la Chambre du Conſeil du Parlement, où furent aſſemblez les Officiers des Comptes, les Conſuls, & les principaux Habitans de la Ville. L'emprun fut fait dans Lyon par Artus Prunier, ſeigneur de S. André, qui s'obligea en ſon propre nom. Laurent Rabot, & Severin Odoard, ſeigneur de Fiançayes, Conſeiller au Parlement, Pierre Plouvier, ſeigneur de Château-Double, Preſident aux Comptez, Jean Vachon, ſeigneur de Vuray, & Antoine Morard lui avoient promis de le garentir de toute perte par vn Acte ſeparé: les Conſuls s'obligerent à ceux-ci, & les Commis aux Conſuls. Cet emprunt conſerva la Province. Ce fut dans vn Conſeil de cette même Ville tenu le XXII. du mois d'Octobre que fut ptoposé ce que Gordes approuva dépuis, pour differentier les Catholiques d'avec les Huguenots. Souvent on ſe regardoit comme ennemi dans les aſſemblées, & dans les voïages, pour ne ſe connoître pas, & les Huguenots tiroient de là occaſion de ſuppoſer que leur nombre étoit plus grand qu'en effet il ne l'étoit. Il eſt hors de doute que celui des Catholiques l'a toûjours emporté ſur le leur. On jugea que s'il étoit ordonné qu'à l'avenir les Catholiques, qui voïageroient portaſſent vne croix blanche couſuë ſur leurs habits en vn lieu apparent, ce leur ſeroit vne choſe vtile; & que cette libre & publique declaration de Foi ſeroit glorieuſe à la vraïe Religion. Gordes en fit vn Reglement, qui fut publié dans ſon Armée campée auprés de la Tour Dupin le X. du mois de Novembre: il s'étoit mis en marche dés le XXVI. du mois precedent, aprés avoir laiſſé pour commander dans Grenoble Pierre de Chiſſay ſieur de la Marcouſſe, que le Corps de la Ville lui demanda pour Gouverneur. C'étoit vn homme, à qui ſon experience dans les armes, & la bonté de ſes mœurs avoient acquis vne grande reputation parmi les Peuples. Les Troupes de Gordes s'étoient aſſemblées à la Coſte S. André, & ce qu'il peut faire alors, ce fut de jetter du ſecours & des vivres dans le Château de Pipet. Le Duc de Nemours, qui ramenoit en France des Gents de pied & de cheval levez dans le Piemont & dans la Savoïe, s'offrit au ſecours de cette Province heureuſement pour elle. Etant arrivé à Chambery le VIII. du mois de Novembre, il envoïa aux Commis des Etats vn de ſes Officiers, avec vne Lettre de crance: il leur apprit par lui l'état où étoient ſes Troupes dans le preſſant beſoin d'argent, où il ſe trouvoit, n'ayant dequoi les faire ſubſiſter, ni empêcher qu'elles ne ſe débandaſſent, ou ne commiſſent beaucoup de violences chaque jour. Tellement que leur faiſant eſpe-

Deſſein de la Coche ſur Grenoble, faillit.

Commiſſiõs données par Gordes.

Envoyé à Paris.

Moirenc & la Coſte aſſeurez.

Lieutenant de Gordes dans le Diois Reflexion.

Emprunt pour armer par Prunier.

Sa garantie.

Marque ordonnée aux Catholiques.

Gordes dans le Viennois.

Chiſſay Gouverneur de Grenoble.

Pipet ſecouru.

Le Duc de Nemours ſecourt Gordes.

Digitized by Google

rer

rer qu'il s'emploïeroit à leur défence contre les confederez, il les prioit de l'accommoder de quelques ſommes : ce qui fut reſolu, & de lui faire part du fonds de cinquante mille livres, qui avoient été empruntées par Prunier. Le jour qu'il ſe joindroit à Gordes aïant été concerté, celui-ci s'approcha de Vienne, & campa à S. Jean de Bournay, & à Ville-neufve. Le Duc de Nevers s'abboucha avec lui à Beauvoir, à vne lieuë de Vienne, & en même temps fit avancer ſes Troupes juſqu'au Peage de Septeme. Ainſi Vienne étoit bloquée de tous côtez, & Mouvants dans la conſternation. Les Conſuls tâcherent d'appaiſer Gordes par des remontrances qu'ils lui firent le XIII. du mois de Novembre. Le même jour il entra dans le Château de Pipet avec le Duc de Nevers, & la nuit qui ſuivit Mouvants abandonna la Ville, où il apprehendoit d'être forcé. Les meilleures maiſons furent pillées par les Soldats. Ce fut vn juſte châtiment. Le lendemain le Duc & Gordes s'avancerent en même temps, l'vn pour attaquer du côté de la Porte d'Avignon, & l'autre pour donner à celle de Portevêque & de S. Martin; Mais les Habitans demanderent de capituler : ce qui leur fut accordé. Ils excuſerent leur faute, l'imputant aux premiers mouvements d'vne ſurpriſe violente, qui leur avoit ôté la liberté de déliberer, & la force de reſiſter. Les Peuples ſont toûjours ou trop hardis, ou trop retenus; mais toûjours par les impreſſions de quelque paſſion aveugle, & jamais par les inſpirations d'vne ſolide vertu. Le Duc entra dans Vienne le premier, & Gordes quelques heures aprés lui; & ni l'vn ni l'autre n'y coucha. Ce fut le XIV. du mois de Novembre. Gordes y mit en Garniſon les Compagnies de Flevin, de Colombier, & de Champier, & en donna le Gouvernement à Antoine de Berenger Saſſenage, ſeigneur de Monteliez, homme celebre entre les Chefs qui avoient commandé dans les Guerres de Piedmont, ſous le Maréchal de Briſſac. Le ſuccez de la Bataille de S. Denis, perduë par les Huguenots le ſecond jour du même mois, ſembla leur avoir donné du cœur en leur ôtant en ſi grande abondance du plus pur de leur ſang. Jacques de Cruſſol ſeigneur d'Acier, à qui le Prince de Condé avoit donné ſa Lieutenance generale dans le Dauphiné, la Provence, & le Languedoc, ne deſeſpera pas de pouvoir conſerver ce qui reſtoit à ſon parti dans le Dauphiné, aprés la perte de Vienne. Il raſſembla juſques à treize ou quatorze mille hommes ſous divers Chefs, dont les plus authoriſez étoient Montbrun, & Jacques de Saluſſes de Miolans ſeigneur de Cardé, qui mourut deux ans aprés dans le Camp de Valgrang Duc de Deux-Ponts en Bourgogne. Gordes, accompagné de Maugirón, étant deſcendu juſques à S. Marcellin, aprés la repriſe de Vienne, Cardé accourut avec quinze Compagnies au ſecours de cette Ville, qui s'étoit declarée pour les confederez. Elle n'eſt point dans vne aſſiette avantageuſe, & n'étoit nullement fortifiée: Si bien que Gordes s'étoit promis qu'il n'y trouveroit pas de la reſiſtance, le Roi y aïant de fidelles ſerviteurs. Du-Vache le plus conſiderable des Habitans, par la Charge qu'il y exerçoit, & par ſa prudence, étoit de ce nombre. Neanmoins celui des autres étant le plus fort, ils ne pûrent alors paſſer de la volonté à l'effet. Cette entrepriſe ne fut remarquable que par deux combats, n'y aïant point eu de Siege ni de blocus formé. Gordes eut l'avantage en tous deux : le premier fut auprés du Château de Chaſte éloigné d'environ vn quart de lieuë de S. Marcellin le XX. du mois de Novembre, & l'autre, deux jours aprés. Les ennemis furent repouſſez en tous deux avec perte : mais le dernier fut plus ſanglant. D'Hieres, Boniface, les Vibaillifs de Robbe Courte, Merieu & Châtellard, & Roſſet Guidon de la Compagnie de Gens d'armes de Gordes s'y ſignalerent. Celui-ci fut dangereuſement bleſſé. Cardé voïant l'épouvante de ſes gents, & que les Catholiques les preſſoient ſi vivement qu'ils commençoient à fuir, fit ſonner la retraite, & les Portes de cette Ville lui étant ouver-

Vienne repriſe par eux.

Reflexion.

Garniſon dãs Vienne.

Monteliez Gouverneur.

Bataille de S. Denis.

Grand armemẽt des Huguenots ſous Acier.

Gordes vient à S. Marcellin & court pas Cardé.

Cõbats avec les Huguenots.

Digitized by Google

tes, elle fut leur ſalut. Mais ce n'auroit pas été pour long temps ſans vn puiſſant ſecours : Ce qui fit reſoudre Acier, & Mouvens de venir eux-mêmes avec toutes leurs forces, qui étoient d'environ dix-ſept mille hommes, pour combattre Gordes, ou ſi l'occaſion ne s'en preſentoit pas, pour pourvoir à la ſeureté de la Ville de Saint Marcellin par la priſe des Bourgs, & des Châteaux voiſins, où les Catholiques avoient encore Garniſon.

Cardé & S. Marcellin ſecourus.

XVI.

Gordes ſe tenoit.

GOrdes, qui étoit trop foible, & qui ne donnoit rien à la vanité, ne les attendit pas. Il délogea de Chaſte avec ſon armée le dernier jour de ce même mois, & vint coucher à l'Alben. De là flêchiſſant à la droite, il prit le chemin, non de Grenoble, mais de S. Eſtienne, & de Beaurepaire, pour obſerver la marche des ennemis, & pour empêcher qu'ils ne fiſſent des courſes dans la Valloire, étant bien certain qu'il n'avoit rien à craindre pour Grenoble, par la connoiſſance qu'il avoit de l'experience & de la valeur de la Marcouſſe. Le X. du mois de Decembre Acier & Mouvens camperent à Perins, reſolus d'aller droit à Gordes, qui le lendemain logea à Faramans; aïant appris que les ennemis avoient quelque deſſein ſur la Coſte S. André. De Faramans il s'alla camper à Lens le XII. & fut ſuivi de ſi prés, que les moins diligents furent ou tuez ou faits priſonniers; mais, il n'y eut point d'homme de marque. Il connût bien alors qu'il ne pouvoit garder la Coſte contre vne Armée & ſi nombreuſe, & ſi bien conduite : Il en tira les Troupes qu'il y avoit miſes, & l'abandonna. Il faut meſurer ſes deſſeins à ſes forces : vouloir tout conſerver c'eſt le penchant d'où l'on ſe précipite à ſa perte. De là, il tourna la tête de ſon Armée vers la Tour Dupin, où il logea dés le XIII. juſques au XIV. qu'il alla camper auprés de Bourgoin. La campagne étoit couverte de Soldats Catholiques, qui fuïoient, ne ſe croïans pas aſſeurez dans les Châteaux, ni dans les Bourgs qui étoient ſur la marche des ennemis. La pluſpart vinrent joindre Gordes à Bourgoin. Le Baron des Adrets y demeura deux jours avec lui. Il ne s'étoit point encore determiné : ce fut ici qu'il le fit. Il n'avoit nul emploi dans l'Armée Catholique, & avoit renoncé au parti Huguenot, dont l'ingratitude l'avoit ſi indignement traité. Gordes, qui étoit ſon ami, ſi on peut bien l'être de qui la foi eſt ſuſpecte, lui perſuada de ne bouger de ſa maiſon, que le Roi ne l'en tirât par vn ordre exprés, & par vn emploi digne de ſon nom. Aprés, Gordes s'approcha de Lyon, & campa dans la plaine d'Herieu le XIX. Il envoïa Breſſieu au Preſident de Birague, pour lui perſuader de joindre leurs forces enſemble, ou de lui envoïer vne partie des ſiennes. Sans ſecours, il étoit trop foible pour repouſſer d'Acier. Mais cette Armée ſe conſommoit inſenſiblement : la retraite de Gordes lui cauſoit plus de maux que ſa reſiſtance n'auroit fait. Elle repaſſa le Rhône, & il n'en reſta au deçà que d'Acier & Cardé, avec cinq ou ſix mille hommes de pied, & cinq cens chevaux. Cardé fut laiſſé dans S. Marcellin, & tenoit ainſi à couvert les autres Villes de ſon parti dans le bas Dauphiné. Le deſſein de Gordes étoit, ſi Birague le ſecouroit, de combattre d'Acier, & aprés d'aller fondre ſur Cardé. Les ennemis appelloient ſuite le conſeil qu'il avoit pris d'éviter les occaſions de combattre avec ſi peu de forces, qui l'accompagnoient; & cependant, ne voïant pas qu'il y eût de l'avantage pour eux de le ſuivre, ils s'étoient emparez de la Coſte S. André. D'Acier y fit aſſez long ſejour, tâchant de regoigner les eſprits de ceux qui avoient été dans leurs intereſts durant les derniers troubles. Il ſurprit le Château de S. Quentin ſur l'Iſere, & oſa même ſolliciter les Habitans de Vienne, qui faiſoient profeſſion de la R. P. R. de faire en ſa faveur quelque effort contre les Catholiques, pour lui donner leur Ville. Lui & Berenger Pipet écrivirent à Montelier, pour l'endormir par les témoignages qu'ils lui rendoient de la haute eſtime qu'ils faiſoient de ſa vertu. Mais vn Tambour qu'ils

Gordes abandonne la Coſte S. André.

Reflexion.

Les Adrets auprés de Gordes.

Retraite d'Acier, & de ſon Armée.

Ce qui en reſte en Dauphiné.

La Coſte priſe par les Huguenots.

Et S. Quentin. Leur deſſein, & leur pratique dans Vienne.

Digitized by Google

qu'ils avoient chargé de ces Lettres, fut découvert par ceux qui battoient la campagne aux environs de Vienne par le commandement de Gordes. Il lui fut amené, & aïant gardé celles qui s'adreſſoient aux Religionnaires de Vienne, il manda à Monteliez celles qui étoient à lui, ſans les ouvrir. Cela neanmoins obligea Gordes de s'approcher de cette Ville, où il entra le XXV. aïant logé le gros de ſes Troupes aux environs, à S. Jean & à Beauvoir. Le lendemain S. Chamon y conſera avec lui des affaires de la Province, & de l'ordre qu'ils y pouvoient mettre. Cependant Chaſte-Geſſans, qui commandoit les Troupes Catholiques que Gordes avoit laiſſées aux environs de S. Marcellin dans des poſtes aſſez forts, pour n'y craindre pas d'être facilement emportées, fit vn parti contre Cardé, & l'executa ſi heureuſement, que l'aïant attaqué dans vne campagne, il le mit en deſordre, & ſe retira preſque ſans perte, aprés lui avoir taillé en pieces bien du monde. Ce ſuccez étonna les Huguenots, & acrût merveilleuſement le courage des Catholiques: De ſorte que Gordes paſſa le Rhône avec toute ſa Cavalerie, pour s'oppoſer aux deſſeins des ennemis, aïant jetté ſon Infanterie, qui conſiſtoit en huit Compagnies ſeulement, dans Cremieu, Quirieu, la Tour Dupin, Moras, & Breſſieu, Bourgs voiſins de la Coſte, pour empêcher que les ennemis ne s'en rendiſſent les maîtres, pendant ſon abſence. Il remonta vers Lyon juſqu'à Givors, d'où aprés il deſcendit à Ampui, ſur l'avis qu'il eut que Bourniquet, Monclar, Aulin, Caumont, Montaque, & quelques autres (on les appelloit les Vicomtes) ſuivoient cette route, pour mener au Prince ſept mille hommes qu'ils avoient levez pour ſon ſervice. Bernins, qui s'étoit retiré auprés d'Acier, auſſi bien que Berenger-Pipet, & d'autres de la R.P.R. fit vne courſe juſques à la Tour Dupin. Il ſe preſenta aux Portes ſans reſiſtance, & aïant bien reconnu qu'il y avoit peu de reſolution dans le cœur des Habitans, & de la Garniſon, il ſe ſeroit ſervi vtilement de ce deſordre, ſi Auſſinet ne l'avoit chargé ſi à propos, qu'il le mit en fuite. D'Acier n'avoit pas du canon; C'eſt pourquoi il n'oſa rien entreprendre; ce qui le contraignit de rebrouſſer ſur ſes pas, ſans s'avancer plus prés de Grenoble. Il laiſſa Pipet, avec quelques Troupes, dans la Coſte, leur aïant promis d'être bien-tôt de retour avec de nouvelles forces, pour étendre ſes progrez plus loin. Il fit ſemer ce bruit: mais il avoit bien d'autres penſées. Pipet eut le commandement de la Coſte S. André, en l'abſence d'Acier, qui lui laiſſa trois cents Mouſquetaires, & ne demeura pas oiſif. On l'étoit encore moins dans Grenoble: chacun y travailloit à la défence commune ou par le conſeil, ou par l'action. Le Conſulat y eſt alternatif entre la Robbe & l'épée: &, pour
1568. l'année M. DLXVIII. vn Gentil-homme de Robbe y devoit être nommé. Mais le Parlement, & les Commis des Etats du Pays deſirerent que ce fût plûtôt vn homme d'épée, dans la crainte qu'vn autre, ſi Grenoble étoit aſſiegé, comme on l'en menaçoit, ne ſçeût pas ſi bien commander, ou ne fût pas ſi bien obei. Les Conſeillers Laurent Rabot & Aimar du Rivail furent députez, pour faire goûter cette opinion aux Officiers de la Maiſon de Ville, & au Peuple: Neanmoins tout ce qu'ils obtinrent ce fut que l'on n'empêcheroit pas qu'ils ne perſuadaſſent aux Nominateurs de porter leur choix à qui ils deſiroient, ſans offencer la liberté des ſuffrages. Ainſi Jacques de Merion, ſeigneur de Montbive, fut élû. Il étoit d'épée, homme de cœur, de beaucoup de jugement, & fort aimé du Peuple: ce qui le fit preferer à François Paviot, à Lobis Coct ſeigneur du Chaſtellard, & à Aimar de Virieu. Gordes étoit dans Vienne, aïant repaſſé le Rhône avec ſa Cavalerie. Pierre Boiſſat y étoit celui de qui il témoignoit d'eſtimer le plus les conſeils dans les affaires purement politiques; auſſi les prenoit-il preſque en toutes. Le Gouverneur Monteillez, qui avoit paſſé toute ſa vie à la guerre, ne ſçavoit pas ſi bien s'accommoder avec les Habitans, que manier les armes pour leur défence contre leurs ennemis. Il avoit eu des differents avec eux touchant le payement de ſa Garniſon; &

Gordes dans Vienne.

Combat des Catholiques à S. Marcellin contre les Huguenots.

Gordes paſſe le Rhône.

Son motif.

Courſe de Bernins vers la Tour.

Batta.

D'Acier ſe retire.

Laiſſe Pipet à la Coſte.

Etat de Grenoble.

Conſulat continué à l'épée.

Conſul pour 1568.

Son eſtime pour Boiſſat

Differents entre Mon-

Gordes

Gordes les aïant reglez ne l'avoit pas ſatisfait. Les gents de guerre, par la même raiſon qu'ils croïent que tout leur eſt permis, croïent auſſi qu'ils n'ont jamais tort. Il s'emporta d'vne maniere étrange, & declara qu'il ne vouloit plus de ce Gouvernement. Mais les principaux de la Ville aïant fait leur debte propre de la debte publique, par le conſeil de Boiſſat, ces fumées de colere ſe diſſiperent facilement. Quand on a le fonds de l'ame bon, la bile, en s'émouvant, éveille moins la paſſion, qu'elle n'excite la vertu.

Reflexion.

Reflexion.

XVII.

ON ne douta point que Gordes aprés le départ d'Acier, ne penſât ſerieuſement à la repriſe de la Coſte S. André, d'où Pipet incommodoit par ſes courſes continüelles tous les environs. La Marcouſſe, pour favoriſer cette entrepriſe, en formoit pluſieurs ſur les autres Places que tenoit le parti ennemi. Il avoit vn grand credit ſur les autres Chefs, qui lui obeiſſoient dans le Graiſivodan, comme au Lieutenant de Gordes. Il fit attaquer le Chateau & le Bourg de S. Quentin ſi à propos, & ſi vigoureuſement qu'ils furent contrains de ſe rendre le VI. du mois de Janvier de l'an M. DLXVIII. ce qui fut à Gordes vn heureux augure du ſuccez de ſon entrepriſe ſur la Coſte. Mais, en même temps, Pipet irrité de cette perte s'étoit preſenté devant le Château de Breſſieu éloigné de la Coſte d'environ vne lieuë: Neanmoins ſon deſſein ne reüſſit pas, aïant reconnû que les Habitans du Bourg qui eſt au deſſous s'étoient jettez dans le Château. Leur reſolution de ſe bien défendre lui oſta celle de les attaquer. Gordes y fit entrer, quelques jours aprés, trente hommes de la Compagnie de la Baſtie, qui y furent conduits par Chaſtellard, & par les Capitaines la Croix & Menon. D'Acier n'avoit quitté le Dauphiné que pour aller hâter le ſecours qui ſe preparoit en Languedoc, pour le Prince de Condé. Les Troupes des Vicomtes, de Mouvens, & de Rapin en étoient la force. Leur marche devoit être à travers l'Auvergne: & Saint Heran, qui en étoit le Gouverneur, ne ſe croïant pas aſſez fort pour leur reſiſter, pria Gordes de le ſecourir: de ſorte que celui-ci lui avoit envoïé, dés le mois de Decembre de l'année precedente, François de Meüillon de Grolée ſeigneur de Breſſieu avec de la Cavalerie, & le Capitaine d'Hieres avec des gents de pied. La vengeance, autant que la bravoure, avoit inſpiré à Pipet la penſée de ſurprendre le Château de Breſſieu, plûtôt pour le ruiner, que pour en tirer nul avantage: Ce fut en la pleine de Ganar, & au paſſage de la Riviere d'Allier, que l'Armée Catholique rencontra celle d'Acier, & des Vicomtes composée d'environ huit mille hommes. Breſſieu étoit à la tête de la Cavalerie de S. Heran, & Borel-Ponſonas commandoit celle des Vicomtes. Le choc commença par eux: s'étant remarqué l'vn l'autre, ils ſe détacherent de leur gros, & tomberent aux yeux des leurs des coups qu'ils ſe porterent. Il y eut, dans leur conduite plus de courage que de prudence, & les Chefs ſont plus loüables par celle-ci que par l'autre, qui n'eſt qu'vne vertu de Soldat. Il fut fait des priſonniers de part & d'autre. Poligni Gent d'arme de la Compagnie d'Ordonnance de Gordes fut vn de ceux que firent les ennemis: C'étoit vn vaillant homme. Gordes étoit dans Vienne, quand la nouvelle lui en fut portée. Tout le bas Dauphiné étoit abſolument perdu; les Huguenots en étoient les Maîtres. Gaſpard Pape-Saint Auban avoit emporté la Ville de Buis dés le commencement de ces ſeconds troubles, & les Villes de Montelimar, de Valence, de Romans, de Saint Marcellin, & Gap dans les Alpes n'avoient pas tenu bon, & s'étoient declarées pour eux: Tellement que Gordes s'appliquoit à mettre les Villes du haut Dauphiné, qui lui reſtoient en eſtat de ne pouvoir lui être enlevées ni par la force, ni par la ſurpriſe. Les principales étoient Grenoble & Vienne. Mais il y avoit plus à craindre pour Grenoble, où le nombre de ceux qui faiſoient profeſſion de la R. P. R. cedoit à peine à celui des Catholiques.

Auſſi

Gordes les aïant reglez ne l'avoit pas ſatisfait. Les gents de guerre, par la même raiſon qu'ils croïent que tout leur eſt permis, croïent auſſi qu'ils n'ont jamais tort. Il s'emporta d'vne maniere étrange, & declara qu'il ne vouloit plus de ce Gouvernement. Mais les principaux de la Ville aïant fait leur debte propre de la debte publique, par le conſeil de Boiſſat, ces fumées de colere ſe diſſiperent facilement. Quand on a le fonds de l'ame bon, la bile, en s'émouvant, éveille moins la paſſion, qu'elle n'excite la vertu.

Reflexion.

Reflexion.

La Marcouſſe Lieutenant de Gordes dans le Graiſivodan.

Reprend S. Quentin.

Pipet attaque Breſſieu en vain.

Combat en Auvergne.

Breſſieu & Ponſonas vaincu.

Reflexion.

Buis pris par les Huguenots.

Et pluſieurs autres.

Villes qui reſtent au Roi.

Digitized by Google

Auſſi ils furent d'abord deſarmez, vne exacte recherche aïant été faite dans leurs maiſons. On ne ſe contenta pas de cette précaution; les plus ſuſpects d'entre eux furent mis dehors, & les autres n'eurent pas la liberté de paroiſtre: Mêmes on les renferma depuis tous enſemble dans la maiſon du Preſident Carles, où ils furent ſoigneuſement gardez. Il y en eut qui, ne pouvant ſuffrir ni l'exil, ni la priſon, retournerent au giron de l'Egliſe; Mais on ne ſe fia pas à eux pour cela. La Religion eſt aux ames ſinceres vn retranchement contre la perfidie: aux autres elle n'en eſt que la couverture. Il leur fut bien permis de demeurer dans leurs maiſons, mais il ne le fut pas d'en ſortir. Ils n'en eurent la licence que pour les Dimanches, & ſeulement pour aller au ſervice divin dans les Egliſes. Se convertir pour eſtre mieux, c'eſt ſe prévertir de nouveau. Pendant que Gordes ſe preparoit au Siege de la Coſte, Bernier lui donna avis que la repriſe de la Ville & du Château de S. Vallier, à cinq lieuës au deſſous de Vienne, ſur le chemin de Valence ne lui ſeroit pas malaiſée: les Huguenots s'en étoient emparez. Le Capitaine la Place, qui avoit du credit dans ce lieu, où il étoit, ne ſervit vtilement: De ſorte que les Capitaines Geſſans & Colomb y aïant été envoïez avec leurs Compagnies, ils entrerent ſans beaucoup de reſiſtance. Bien plus de perils & de difficultez l'attendoient à la Coſte: Claude Berenger ſeigneur de Pipet n'y avoit que de bons Soldats, & étoit reſolu de ſe bien défendre. Gordes ne l'ignoroit pas: Il aſſembla des Troupes de tous côtez. Vrſé, Lieutenant de Roi dans le Foreſts, lui envoïa deux Compagnies de Gents de pied, & le Comte Martinengue le ſuivit avec de la Cavalerie Italienne. Il inveſtit la Coſte le 111. jour du mois de Février, & le Baron des Adrets, qui étoit en Garniſon à Ornacieu, le joignit le même jour avec ſon Regiment composé de plus de deux mille hommes. Ce fut la premiere fois qu'il parut armé durant ces troubles dans le parti Catholique. Le Canon commença à tirer que le ſendemain, & la bréche qu'il fit aïant été jugée raiſonnable, il fut reſolu de donner aſſaut. La batterie avoit été pointée contre la muraille qui joint la Porte de Vienne, & avoit achevé la ruine du Prieuré, que les Huguenots avoient commencée. Cette Ville eſt aſſiſe ſur le penchant d'vn coſteau couvert d'vn Vignoble, eſtimé entre les bons, dans vne diſtance de cinq lieuës de Vienne, & de ſept de Grenoble. Elle étoit défenduë par vn Château, qui occupoit le plus haut de cette colline, composé de quatre corps de logis, & flanqué de quatre tours; & ſes murailles, qui l'enfermoient étoient de brique, & flanquées de demy tours de cent en cent pas. Si elle ne devoit être miſe au nombre des meilleures Places, du moins elle n'étoit pas des moindres ni des plus foibles. Gordes ne marchanda pas; il fit aller à l'aſſaut, qui commença environ les quatre heures du ſoir, & ne finit que la nuit. Ceſar de Grolée, Baron de Viriville, qu'il avoit mis à la tête des Troupes qui donnerent, fut tué ſur la bréche; ce qui mit du deſordre entre les ſiens. Quelques vaillants que ſoient les Soldats, quand ils voïent tomber celui qui les commande, la moitié de leur courage & de leur reſolution tombe avec lui. D'ailleurs les aſſiegez firent tout devoir de braves gents; tellement que les aſſaillans furent repouſſez avec perte. Mais cet eſchec ne rebuta pas Gordes: Il apprenoit aux autres, par ſon exemple, à mépriſer les perils. Il étoit par tout, & ſur tout dans la tranchée. Il y receut vne arquebuſade, mais il ne fut bleſſé que legerement. Il fit dés lors vn Siege reglé de ce qui, durant ces trois jours, n'avoit été qu'vn blocus. On travailla à des tranchées de plus d'étenduë, & à vne circonvallation qui l'occupa juſques au XIV. Mais, avant qu'elle fût achevée, Pipet, qui vid qu'il n'avoit ni ſecours à eſperer de ſon parti, ni grace à pretendre de Gordes, abandõna la Place trois heures avant le jour. Il en ſortit avec la pluſpart des Habitans par vne

Huguenots deſarmez dans Grenoble. Bannis.

Reflexion.

Reflexion.

S. Vallier repris ſur les Huguenots.

Siege de la Coſte Saint André.

Le Baron des Adrets au Siege.

Reflexion.

Digitized by Google

porte voiſine du Château, avant que les Catholiques s'en fuſſent apperceus: il étoit
Reflexion. ſi éloigné que l'on ne daigna pas le ſuivre. Les bons Chefs précipitent les pas de
Remarquez dans ce Siege. leur ennemi qui fuit, en facilitant ſa fuite, au lieu de l'arrêter en s'y oppoſant. Diſmieu & Grolée ſeigneur de Châteauvillain, à qui Gordes donne toûjours la qualité de Comte dans ſon Journal, s'acquirent de l'honneur en ce Siege. Ce qui ajoûta de l'éclat à leurs ſervices, ce fut qu'ils étoient venus ſans être mandez, & de leur propre mouvement. La Compagnie de Chaſtellard fut laiſſée dans la Coſte pour
S. Quentin pris par Piper. la garder, & Pipet quelques jours aprés entra dans le Château de S. Quentin par ſurpriſe: ce qui le conſola de la perte qu'il avoit faite. Cardé s'étoit avancé juſques à S. Antoine dans l'intention de le ſecourir: mais le ſecours qu'il lui avoit envoïé,
Gordes marche contre Cardé. aïant tenté inutilement d'entrer, avoit été contraint de s'en retourner ſans rien faire. Cet heureux ſuccez perſuada Gordes d'aller droit à Cardé avec toutes ſes Troupes, qu'il augmenta des Compagnies de la Marcouſſe, & de Monteillez, qui eurent ordre de le venir trouver à l'Alben. Le Capitaine Boniface fut détaché du Corps de
S. Marcellin repris par Gordes, ſon Armée, pour tâcher de ſurprendre la Ville de S. Marcellin, qui n'eſt éloignée de l'Alben que d'environ deux lieuës: & cette entrepriſe reüſſit. Il y entra ſans violen-
Et S. Antoine ce, les Habitans lui aïant ouvert leurs portes. Cardé ne ſe crût pas aſſeuré dans S. Antoine, il l'abandonna & deſcendit à Romans. Ces deux Villes ſont ſur le même rivage de l'Iſere, peu diſtantes l'vne de l'autre. Brunier-la Cardonniere entra dans S.
Demantellé. Antoine pour Gordes, preſque au même temps que Cardé en ſortit. Les Adrets y ſuivit la Cardonniere, & Gordes les Adrets, qui fit démanteller cette Place, ne la croïant pas aſſez importante pour y mettre vne Garniſon, qui auroit d'autant diminüé ſa petite Armée, ni aſſez mauvaiſe pour en negliger la perte. Ce fut contre l'avis des Adrets, que Gordes ne ſuivoit gueres, ſoit qu'il doutât de ſa foi, ſoit qu'il n'eſtimât
Divers lieux demantellez. pas aſſez ſon jugement. Il ne fut pas plus favorable à la Coſte S. André, à Moirenc, & à Château-neuf de l'Alben. Il reſolut en même temps, aprés en avoir conferé avec la Marcouſſe, & l'Artaudiere, la démolition de leurs murailles & de leurs Fortifications. A ce ſujet il envoïa Varſes à la Coſte, qui y abbatit encore quelques pens de murailles, & fit tirer du puits du Château des boulets de Canon & du plomb, que Piper y avoit fait jetter: Mais les remontrances des Conſuls de Grenoble firent differer le démantellement de Moirenc; & quelques reflexions celui de Châteauneuf. Tout ſembloit promettre à Gordes que s'il attaquoit les Villes que tenoient encore les Huguenots, elles ne lui reſiſteroient point, ou du moins qu'elles ne reſiſteroient que foiblement. Mais il n'avoit pas aſſez de forces pour l'entreprendre; il en demanda à S. Heran, à Vrſé, & à l'Evêque du Pui; & ſa Compagnie de Gents d'armes à S. Chamon par Galiſet qu'il lui envoïa: & il ne fut pas refuſé. Son Armée fut conduite juſques à Moras, & à Aneyron par les Adrets, & par Varſes;
Conſeil de Guerre. & ce fut dans ce dernier lieu qu'il tint vn grand Conſeil de Guerre, auquel il appella les Adrets, Varſes, l'Artaudiere, S. André, Joannas, Clerimberg, & quelques autres Capitaines. Il y fut reſolu que la jeuneſſe Catholique, qui ſeroit capable de porter les armes, les prendroit, & lui ſeroit envoïée. Il ordonna enſuite aux Vibaillifs de Vienne, de Graiſivodan, & de Saint Marcellin, d'Ambrun, & de Briançon d'y tenir la main. Cet armement n'auroit ainſi pû être que fort conſi-
La Roche de Glun. derable. Il voulut s'aſſeurer du Château de la Roche de Glun, & le mettre en état de n'être pas ſurpris par les ennemis: il en fit lui-même la viſite avec les Adrets.

XVIII.

Negotiatiõ pour la paix avec les Huguenots. MAis Truchon & les principaux du Parlement, qui conſideroient que dans les Guerres Civiles la victoire d'vn parti eſt toûjours funeſte, negotioiẽt ſecretement avec les Huguenots, par le miniſtere d'Arces, & de la Chaſſerie. Ils s'en ouvrirent

rent à Gordes, qui ne le desapprouva pas. Il consentit que Cardé lui envoyât Vercoyran, pourveu qu'il lui fût aussi libre d'envoyer vn Gentil-homme au Vicomte de Joyeuse Lieutenant de Roi en Languedoc, au Comte de Tende, & à Suse, sans la participation desquels il ne vouloit point s'engager. Cardé étoit dans Romans assiegé. Romans, que l'Estang & les Adrets bloquerent le xxiiij. du mois de Mars. Le même jour la paix avoit été concluë entre le Roi & le Prince de Condé Chef du parti Huguenot, & publiée en son Camp devant Chartres: Ce qui apporta peu de jours aprés bien de changement aux affaires. Cependant il se faisoit de continuels combats entre les deux partis, & plusieurs de part & d'autre étoient faits prisonniers. Sassenage & Rivoire furent des plus signalez du côté des Catholiques. Les plus foibles croient que tout leur est permis pour leur défense. Les Adrets étoit la terreur des Huguenots, comme il l'avoit été des Catholiques: Ils resolurent de s'en défaire, & gagnerent vn Bourguignon, qui leur promit de l'assassiner: mais il fut découvert dans le Camp de Gordes, où il s'étoit glissé, & aïant été mené à Clerieu, où Gordes voulut l'examiner lui-même, son châtiment fut la honte de ceux qui avoient voulu se servir d'vn si méchant homme. Gordes receut l'Edit de paix, & le fit publier dans son Camp, & à Moras. Ce n'étoit qu'vne cõfirmation de celui de Janvier, & vne abolition generale aux Huguenots. Quelle folie aux hommes de s'emporter contre son devoir, pour n'obtenir aprés leur sang répandu, leurs maisons brûlées, leurs proches tuez, & leur pays desolé que le pardon des maux qu'ils ont faits, & qu'ils ont soufferts? Gordes commença l'execution de cet Edit par la délivrance du Ministre Alexandre, qui tint lieu de la rançon à laquelle Baratier fait prisonnier quelques jours auparavant, avoit été mis. Le peuple de Grenoble, qui s'étoit promis de repaître ses yeux du cruel spectacle de la mort de ce Ministre, en fut indigné contre Gordes. Truchon & Belieure étoient ses plus confidents: Il se conduisoit par leurs conseils presque en toutes choses: aussi eurent-ils part au blâme qu'on lui donnoit. Robert Avocat de la Ville fut assez hardi pour declarer dans la Chambre du Conseil du Parlement, qu'on les avoit pour suspects, & Maugiron publioit que tant que Gordes seroit en Dauphiné, les Huguenots seroient favorisez. Le peuple haït moins l'impieté qu'il n'aime la cruauté, & appelle sa fureur Religion. Mais Gordes, qui n'avoit pour objet que le bien de la Province, se mocquoit de ces discours, & faisoit son devoir. Ses actions étoient le desespoir de ses ennemis, & de ses envieux. Cardé & S. Romain traiterent avec lui, & consentirent que la paix fût publiée dans Romans, où Gessans entra pour Gordes. Ils en sortirent, comme ils l'avoient promis, mais de leurs Troupes composées d'étrangers s'obstinerent à ne point vuider jusques à ce qu'on les y eût disposées & par les menaces, & par la gratification. Elles allerent à Valence, & la Marcousse, qui s'étoit dignement acquitté du Gouvernement de Grenoble, fut honoré de celui de Romans, nul n'aïant été jugé plus capable que lui d'y rétablir le bon ordre, & le zele que de bons Citoïens doivent à leur patrie. La Ville de Valence imita celle de Romans: la paix y fut publiée: Ce qui neanmoins ne se passa pas sans tumulte. Les Archers de Gessans, Visenéchal de Robbe Courte, qui accompagnoient celui qui faisoit cette publication, furent attaquez premierement à coups de pierre, & aprés à coups d'épée, & chassez jusques dans leurs logis. Ils avoient mis des Croix à leurs chapeaux: elles leur furent arrachées: Ce sacré signe, que les Enfers respectent, ne l'aïant pas été par la populace. Quintel & Miribel l'avoient émeuë, & quand Gordes fut entré dans Valence, ils furent mêmes assez temeraires pour mépriser en quelque maniere la Majesté Roïale en sa personne. Il ne tint qu'à lui de s'en venger, car il s'étoit rendu maître de la Ville avant que de s'en approcher, y ayant envoyé Bottieres, avec sa Compagnie,

Paix entre le Roi & le Prince.

Prisonniers.

Reflexion.

Dessein sur la vie des Adrets.

Edit de paix publié.

Reflexion.

Executé par Gordes.

Ses confidents.

Surprit.

Reflexion.

Romans rendu.

Troupes licentiées.

La Marcousse Gouverneur de Romans.

Valence rendu.

Sedition.

Reflexion. gnie, & celles de Chaſtellard & de Briançon. Mais là vengeance precipitée eſt toûjours ſoupçonnée d'injuſtice. Il ſe contenta de les faire ſortir ſans bruit, & mit cinquante Suiſſes aux Portes, & depuis le Gouvernement de cette Ville fut donné à Cervieres Saint André. Montelimar, où fut laiſſé le Capitaine Baſemont, neveu de Truchon, Chabueil & Eſtoille ouvrirent leurs portes à Gordes; & il n'y eut point de Place du parti Huguenot, qui en apparence ne reconnût ſon devoir; mais en effet il y reſtoit la même deſobeiſſance, & la même obſtination. La Religion Catholique n'y eut guerres plus de liberté que durant la guerre. Ceux de Valence prétendirent mêmes, que Gordes ne leur devoit point refuſer leur temeraire priere de ne point faire dire la Meſſe dans l'Evêché, où il étoit logé. Il n'y avoit dans le Valentinois nul lieu où le ſervice divin fût receu. Celui où la Meſſe avoit été dite dans Romans, durant le ſejour de Gordes, fut brûlé, & ruiné vne nuit par des ſeditieux. Les Prêtres n'oſerent s'y preſenter, ni à Montelimar. Ceux qui paroiſſoient dans Gap avec des Croix blanches, & tous les Catholiques en portoient alors, y étoient mal-traitez. On les y nommoit Idolatres, & on leur couroit ſus. Mais Vinay aïant été envoïé pour y commander en qualité de Gouverneur, y modera par ſa ſageſſe l'ardeur de cette frenefie. Vienne vengeoit les Catholiques de ces Villes par ſa haine contre les Huguenots. L'Edit de paix ouvroit la porte de toutes indifferemment à tous les Habitans de quelque Religion qu'ils fuſſent. Elle fut conſtante à fermer les ſiennes aux Huguenots. Saint Marc favoriſoit ou ce zele, ou cette paſſion; mais Truchon, Suſe, d'Alivet, & pluſieurs autres la condamnoient, & Gordes ne l'appuïoit pas. Cardé s'intereſſoit pour eux, & envoïa leurs plaintes, & ſa recommandation par la Robiniere à Gordes. Le Conſeiller Fiançayes y fut député avec tout pouvoir; mais il fut contraint de ſe retirer ſans rien faire, aprés avoir eſſuïé vne ſedition des Vignerons & du bas peuple. Les Magiſtrats ni les Officiers de la Ville ne s'y oppoſerent point, & il n'en fallut pas davantage pour perſuader à Fiançayes qu'ils en étoient les autheurs. Mais Maugiron ennemi declaré des Huguenots, étoit ſoupçonné d'avoir allumé ce feu, &, de peur de l'augmenter, Gordes n'oſa l'irriter par nul témoignage de reſſentiment. Neanmoins, afin que cette contravention ne lui fût pas imputée, il en donna avis au Roi & à la Reine, qui apprirent aux Conſuls & aux Habitans que leur procedé ne leur plaiſoit pas. Mais en ces rencontres la reprehenſion deſarmée enorgueillit la deſobeiſſance.

Autres Villes reduites.

Etat de la Religion dãs le Villes reduites.

Croix blanche.

Seditieux dans Gap.

Vinay Gouverneur de Gap.

Huguenots mal traitez dans Vienne.

Sedition.

Reflexion.

XIX.

Assemblée des Huguenots.

Lesdiguieres député.

Demolition de Places refuſée. Ses motifs.

CEs mécontentements reciproques rallumoient le feu qui n'étoit qu'aſſoupi, & non éteint. La Nobleſſe Huguenotte ſouffroit impatiemment cette paix, & s'aſſembla premierement à Oſte, & aprés, en divers temps, à S. Paul, à S. Nazaire de Roïans, & à Iarſieu chez Cardé; mais n'oſant rien entreprendre qui pût choquer le Prince de Condé, elle lui envoïa Leſdiguieres, pour apprendre plus particulierement ſes vraïes penſées, & pour prendre ſes ordres. Il partit le premier de Mai. Tout cela ne tendoit qu'à la rupture, & en étoit vne: C'eſt pourquoi Gordes penſa de bonne heure aux moïens d'affoiblir ce parti, qui n'étoit fort que par la ſecrette intelligence des ſentiments des peuples avec les nouveaux dogmes. Juſques à maintenant ils avoient été plûtôt ſubornez, que ſubjugez. Il jugea que tant de Places fortifiées dont la Province étoit remplie, nuiſoient à la ſeureté publique qu'elles avoient eüe pour cauſe. Il étoit aiſé aux Huguenots de s'en emparer, le conſentement des Habitans s'étant toûjours offert à leur victoire durant la rebellion. En effet, ils s'étoient rendus les maîtres de la pluſpart, & on avoit eu de la peine à les reprendre ſur eux. D'ailleurs il falloit trop d'hommes, & de dépenſe pour les

les conſerver : & les abandonnant à qui ſeroit le maître de la Campagne, il ne doutoit pas que ce ne fût les aſſeurer au Roi & aux Catholiques. Neanmoins il communiqua ſa reſolution aux Officiers du Parlement, s'étant aſſemblé avec eux dans la Chambre du Conſeil, & ils la loüerent: il rendoit ſon authorité plus forte en ne mépriſant pas celle de ce Corps. Le demantellement de Corp fut reſolu, & preſque en même-temps celui de Tulettes, de la Roche du Pont de Royans, de Château-neuf, de Mazans, de S. Nazaire de S. Antoine de Viennois, de Pierre-Latte, d'Alais, d'Aſpres, de Beaumont, de Chaſtillon dans le Diois, de Sauzet, & de Dieu-le-fit. Cela fut ſi bien goûté par les Deputez des Eſtats aſſemblez alors, qu'ils deſirerent qu'on n'en demeurât pas-là. Ce fut leur avis que les Villes de Die, de S. Marcellin, & de S. Paul Trois-Châteaux, qui ſont du nombre des dix qui ont entrée & voix dans ces aſſemblées generales, ne fuſſent non plus épargnées. Ils ne manquoient pas de raiſons: la deſobeiſſance n'étoit point ſortie de Die : on y avoit tué des Preſtres impunément depuis la publication de la paix. S. Marcellin avoit toûjours été la proïe des Huguenots, & étoit ou trop foible pour reſiſter à la force, ou trop gagnée à leurs intereſts pour ne ceder pas à la perſuaſion: & S. Paul étoit environné d'ennemis de tous côtez. Si eſt-ce que ces deliberations ne furent pas ſuivies de l'effet. Pluſieurs de ces Bourgs, & de ces Places furent laiſſées en l'état où ils étoient, & mêmes Gordes y mit Garniſon : & d autres conſiderations l'emporterent pour ces Villes ſur celles qui avoient perſuadé Gordes à leur deſavantage. L'Artaudiere appuïa de ſon credit auprés de Gordes les prieres des principaux Habitans de S. Marcellin, où le Capitaine la Tour commandoit. Ils conſideroient la ruine de leurs murailles comme vne infamie, & aimoient mieux perdre l'exercice de la nouvelle Religion qu'elles. Il y fut defendu, & dans l'Alben auſſi: Mais, celles du Bourg de S. Quentin furent entierement raſées: elles avoïet été reparées, & le peu de ſoin, que l'on y avoit eu d'éviter les ſurpriſes des Huguenots, les abbatit. Vne partie de celles du Château de Pipet, du côté qu'il regarde la Ville, tomberent d'elles-mêmes preſque en même temps : On en voit encore les maſures. Gordes, à qui les Conſuls de Vienne en donnerent d'abord avis, y en fit relever de nouvelles, mais differentes des autres & pour la force, & pour l'art. On entendoit bien des murmures de toutes parts; Mais on ne voïoit point encore de mouvements : & qui ſçait commander, feint ſouvêt de ne pas ſçavoir les choſes qui le fâchent, mais qui paſſent ſon pouvoir. Il mit en vſage tout ce que l'on pouvoit attendre d'vne prudence conſommée comme la ſienne. Les recompenſes ſont des attachements pour ceux qui ont ſervi, & des leurres pour ceux de qui on deſire le ſervice. Saſſenage-Grolée, Château-villain, Monteilliez, la Motte-Verdeyer, Monteſon, l'Eſtang, & Vallins-Roſet avoient ſecondé vtilement ſes ſoins durant la Guerre, il procura qu'ils fuſſent honorez de l'Ordre du Roi qu'ils receurent de ſes mains: Il l'offrit encore au Baron des Adrets qui s'excuſa de l'accepter. On croïoit le Baron Catholique par la haine qu'il témoignoit aux Huguenots, mais lui qui n'étoit pas homme à reflechir ſur ſes premieres penſées, ne jugeoit pas incompatible d'être dans vne Religion, & d'en combattre les progrez. Gordes fit aprés nommer des Deputez du Parlement & de la Chambre des Comptes pour viſiter la Province, pour rétablir la Religion Catholique dans les Communautez d'où elle étoit exilée, & pour executer fidellement tous les articles de l'Edit de paix. Ce furent le Preſident Flehard, Bouvier & Mulet. Mais, leur commiſſion fut empêchée par la priſe des armes, aprés avoir heureuſement commencé par l'obeïſſance qu'ils trouverent en divers lieux où elle les porta. Il fut deliberé par les Eſtats que la Province entretiendroit douze Compagnies, chacune de deux cent hommes; & Gordes leur en nomma les Capitaines qu'ils aggreerent. Elles furent composées des meilleurs Soldats de celles qui avoient été licentiées; & cet armement fut fort vtile. Car les Huguenots, s'étant inſenſiblement rendus les plus forts dans Gap, avoient jetté de la terreur dans tous les environs.

L'Exercice de la R. P. R. defendu dans S. Marcellin & à l'Alben.

Le Château de Pipet reparé.

Reflexion.

Reflexion.

Chevaliers de l'Ordre en Dauphiné.

Les Adrets le refuſe.

Commiſſaires pour l'execution de l'Edit de paix.

Nouvelle Guerre.

Troupes levées par les Eſtats.

Gap pris par les Huguenots.

Digitized by Google

L'Archevêque d'Ambrun n'en étoit pas exempt, mais en ce commencement ce ne fut que deſobeiſſance & non rebellion. Ilspublierent ſeulement qu'ils ne vouloient que ſe mettre à couvert des deſſeins de leurs ennemis, & de la defenſe ne paſſerent point à l'offenſe. Roſſet y accourut; mais ſes remontrances n'y trouverent pas des eſprits diſpoſez à les goûter, & enfin il falut que le Vibaillif vuidât & ſe retirât à Serres où le Siege de ſa Juriſdiction fut établi par les ordres de Gordes. La Juſtice eſt en opprobre aux ſeditieux qu'elle menace, & dans ſon impuiſſance elle ne laiſſe pas de les faire trembler. Ce qui étoit arrivé dans Gap étoit vn avertiſſement aux autres Villes de ne pas admettre, ſans diſcernement, au rang de leurs citoïens tous ceux qui ſe preſenteroient. Alors les Portes de Grenoble furent fermées à tous ceux des Huguenots qui ne s'y étoient établis que dés l'an M. DLXI. ou qui avoient porté les armes contre le Roi. Il avoit peu de jours auparavant defendu tout exercice de la nouvelle Religion dans Grenoble; mais cette defenſe ne fut pas publiée: On en apprehendoit les ſuittes. Souvent ce qui eſt juſte en ſoy-même ne paroît pas tel dans ſes circonſtances. Theys-la Coche,& d'Arces S. Ange étoient aux environs de cette Ville, où ils faiſoient des levées: Mais, ce n'étoit pas ſans apprehender la vigilence & l'activité de Gordes, qui en effet ne les y laiſſa pas long-temps en repos. Les bannis de Grenoble ſe joignirent à ceux que les Catholiques de Talard avoient chaſſez de leurs Maiſons,& à quelques-vns de Provence refugiez en ce païs. Tous enſemble firent vn Corps aſſés conſiderable, & s'étant preſentés à la porte de Talard ils l'enfoncerent, ſoixante hommes ſeulement qui furent les plus reſolus des Catholiques aïant ôſé la leur diſputer; auſſi il n'y eut point de quartier pour eux. Le Château où commandoit Rivail tint bon; ce qui peu de jours aprés contraignit les rebelles de lâcher leur priſe. La Ville de Creſt ſe trouva dans les mains des Huguenots preſque de la même maniere, dés le commencement du mois de Septembre. Elle ſe réconnût plûtôt priſe qu'attaquée: Mais le Château aïant évité cette ſurpriſe,& Gordes s'en étant approché avec ce qu'il pût ramaſſer de Troupes, ils en ſortirent environ la minuit du XV. du même mois. Ils choiſirent la nuit pour cacher leur fuite, & pour couvrir leur honte. Gordes en donna le Gouvernement à Arces. Il avoit jetté dans la Ville de Montelimar vne garniſon aſſez forte, pour reſiſter aux entrepriſes des Troupes ennemies qui la tenoient comme bloquée,& vn Chef aſſez vigilant pour éviter leur ſurpriſe: C'étoit Pierre de Veſe ſeigneur de Beconne,il repouſſa toûjours heureuſement leurs attaques;& en vne qu'ils firent à la porte ſaint Gaucher, l'onziéme jour de Septembre, il fut bleſſé à mort de divers coups d'eſpée: Mais il ne mourut pas ſans être vengé. Les ennemis furent chaſſez avec perte, & il eut en mourant la ſatisfaction de s'entendre de tous côtez & loüer,& plaindre. Ainſi il n'y avoit rien de certain; & l'état de cette Province entre la paix & la guerre reſſembloit à l'agitation de la mer aprés ou devant la tempeſte. On faiſoit courir vn formulaire de ſerment de fidelité dans les Maiſons des Gentils-hommes de l'vne & l'autre Religion:il avoit été concerté dans le Conſeil du Roi,& envoïé à Gordes pour exiger d'eux de le ſigner. Les vns le faiſoient de bonne foi,& les autres n'y mettoient leur ſein que comme vn témoin de la violence que l'authorité leur faiſoit.Ils croïoïẽt que les Actes auſquels on n'a pas donné ſon conſentement lors qu'ils ont été formez, ſont étrangers à ceux mêmes qui les ſouſcrivent par complaiſance,ou par foibleſſe. Il n'y avoit pas de milieu:il falloit que Gordes ſe preparât à la guerre,& il ne le pouvoit ſans argent.La Province conſentit à vn emprunt de cinquante trois milles livres ſur les Aiſés:nul n'en fut exempt,& depuis il fut exigé à main armée avec beaucoup de rigueur.Ce fut,toutesfois,avec cette condition que cette ſomme,& tous les frais de la Guerre ſeroient repetez,ſur ceux qui l'auroient commencée. Mais, le ſort des armes ordonne plus infailliblement: & l'ennemi qui n'eſt pas tout à fait détruit n'a jamais tout le tort.

Reflexion.

Ordre dans Grenoble.

La R. P.R. y eſt defenduë.

Reflexion.

Armement des Huguenots dans le Graiſivodan, &c.

Talard pris par eux.

Abandonné. Creſt à eux.

Repris.

Montelimar bloqué.

Mort de Beconne.

Formulaire de ſerment propoſé.

Emprunt de la Province pour la guerre.

Reflexion.

1561.

Digitized by Google

XX.

LEs Religionnaires faiſoient de grandes levées dans la Province ſur les commiſſions, que d'Acier leur avoit envoïées, pour le ſecours du Prince. Il s'y fit ſept Regimens dont les Meſtres de Camp furent Montbrun, Precontal Anconne, S. Romain, Virieu ſon Oncle, Blacons, Mirabel, Cheylac, & Oroſe. Ceux de Montbrun & de Mirabel furent chacun de dix Compagnies; ceux de S. Romain & de Virieu, joints enſemble, de dix-ſept: celui de Blacons, de quatorze; celui de Cheylac, d'onze; celui de Mirabel, de dix; celui d'Anconne, de huit; & celui d'Oroſe de quatre. Montbrun, & Anconne firent auſſi chacun vne Compagnie de Chevaux legers; & S. Romain & Virieu, vn autre. Alais, Ville des Sevenes, étoit le rendez-vous de toute l'armée; Mais les Ponts, & les Ports du Rhône, étant occupez par les Catholiques, ces ſept Regimens d'Infanterie, & ces quatre compagnies de Cavalerie ſe voïoient hors d'eſperance d'y paſſer ſans combat; ce que Montbrun, qui les commandoit, vouloit éviter. Mais Mouvans étant dans la même peine ſe preſenta avant eux au bord du Rhône, pour le paſſer auſſi avec ſon Regimẽt qu'il avoit levé en Provence. Vis à vis de Bais ſur Bais étoit vn lieu propre à ce trajet que les Catholiques ne gardoient point; il s'en ſaiſit, & vſant d'vne diligence extreme il y éleva vn Fort en moins de vingt quatre heures. Ce fut au commencement du mois de Septembre. Montbrun l'y vint joindre, & quoi que les Fregattes que Gordes avoit miſes ſur le Rhône fiſſent bien leur devoir, ils paſſerent preſque ſans perte. Gordes mêmes les vint attaquer à la teſte de quelque Cavalerie que Joyeuſe lui avoit envoïée, & aïant donné juſques dans leurs tranchées s'en retourna, ſans être ſuivi; tout couvert du ſang des ennemis dont vn grand nombre perdit la vie. La Coche fut plus malheureux: il avoit auſſi dreſſé vn Regiment avec lequel il avoit pris le Bourg d'Oiſens, & s'étoit avancé juſqu'à Domene pour y paſſer l'Iſere, & ſuivre la route des autres; Mais, vne partie de la Garniſon de Grenoble fut cõmandée pour l'aller reconnoiſtre. Il n'attendoit rien de pareil, & ſes Soldats étant eſpars, ceux qui commandoient ce parti attacherent vne eſcarmouche, où il perdit preſque tout ce qui étoit reſté auprés de lui. Il fut pouſſé juſques dans la Savoïe: tellement que Villet & Riviere-Sainte Marie ſon Lieutenant, qu'il avoit laiſſé dans le Bourg d'Oiſans ſe croïant perdu l'abandonna, & courut aprés ſon Meſtre de Camp. Villet fut tué quelques mois aprés au Siege de Poitiers: Ainſi Gordes demeura le Maiſtre dans ſa Province, rien preſque n'y étant reſté qui lui donnât de l'ombrage. D'Acier joignit le Prince, aprés avoir perdu Mouvens & Pierregourde: & le Duc d'Anjou aïant été fait Generaliſſime des Armées du Roi, Gordes lui envoïa dix-huit Compagnies, & quarante Angolets qui ſe mirent en marche le 1v. du mois de Decembre. Les Adrets les commanda comme Colonel de l'Infanterie de Dauphiné, & , aïant ſervi au Siege de Sancerre, il paſſa en Lorraine d'où il revint ſeulement le mois de Juin de l'année ſuivante. Chaſtellard d'Eydoctres, Peliſſon, & Briançon furent de ſes Capitaines. Le premier fut fait priſonnier par l'armée du Duc des Deux-Ponts, & le païs contribua depuis à ſa rançon: les autres s'en revinrent ſi mal ſatisfaits du Baron, qu'ils proteſterent que jamais ils ne ſerviroient ſoûs lui. Gordes leur avoit donné leurs Charges, & n'avoit pas laiſſé aux Adrets la liberté du choix de ſes Officiers. De ſon naturel il étoit imperieux, rude, & ſans douceur; & le chagrin qu'il avoit conceu ſe meſlant à ſa bile le rendit farouche & incompatible. Il ne pût même diſſimuler ſon reſſentiment: il ſe plaignit d'avoir été traité de Gordes plus mal que ne l'auroit pû être le moindre Sergent de Bataille de France. Gordes avoit le cœur haut, & ſes bonnes actions lui donnoient avec juſtice bonne opinion de ſoy-même. Il mépriſa le mécontentement du Baron. Beaucoup de froideur nâquit entre eux, & depuis les Adrets eut bien ſujet en diverſes occaſions de haïr ſa bizarrerie fougueuſe & turbulente. Irriter les Puiſſances leur étant inégal, c'eſt s'exciter vne tempeſte, & non fort mais furieux l'attendre dans vn Eſquif.

Levées pour le Prince de Condé.

Regimens & leurs Chefs.

Fort ſur le Rhône par les Huguenots.

Combat de Gordes en ce lieu.

Progrez de la Coche. Défaite.

Oiſans repris

Secours envoyé au Duc d'Anjou par Gordes, ſous les Adrets.

Capitaines des Adrets. Chagrin des Adrets contre Gordes.

Reflexion.

XXI.

Digitized by Google

XXI.

Suſe mal avec Gordes. Pretend à la Lieutenance de Roi dans le Valentinois

NEanmoins Suſe n'avoit pas apprehendé de ſe mettre mal avec Gordes, mais il avoit plus de conduitte & d'appui. On lui perſuada que s'il demandoit la Lieutenance de Roi dans le Valentinois & le Diois, il avoit rendu à l'Etat des ſervices aſſés ſignalez, pour ne pas craindre d'étre refuſé. Le Duc de Montpenſier, Gouverneur General de la Provence, l'appuïa auprés du Roi, & il en fut pourveu. Mais ni la Province en Corps, ni les Compagnies ſouveraines n'y voulurent pas conſentir. Gordes fit agir tous ſes amis pour empêcher cette deſunion: il remontra au Roi, par Artus Prunier-ſaint André, qui fit vn voïage pour cela à la Cour, combien il importoit aux affaires & au repos de la Province que cela n'arrivât point. Ses raiſons furent goûtées; les proviſions de Suſe furent revoquées. Il ne s'en parla plus. Retrancher de l'authorité de Gordes c'étoit affoiblir celle du Roi, & d'vn Corps aſſez fort pour reſiſter, en faire deux trop foibles pour ne ſuccomber pas aux moindres ſecouſſes. Ce fut vne des raiſons dont ſe ſervit ſaint André qui aïant été Gouverneur de la Ville & de la Principauté d'Orenge ſous les regnes de Henri II. & de François II. & au commencement de celui-ci s'y étoit acquis vne reputation qui donna du poids à ſes paroles, & qui perſuada tout ce qu'il propoſa. Cette deſunion n'auroit pas été deſavantageuſe aux Huguenots: Ils poſſedoient encore quelques Places dans la Province. Le Pegue étoit pour eux dans Nyons, & Gordes apprehendant au commencement de cette année MDLXIX. leurs deſſeins & leurs ſurpriſes, faiſoit garder ſoigneuſement les 1569.
portes qui ſont ſur le Rhône, qui le pouvoient étre, aïant ruiné les autres. Montplaiſant, à qui le Roi avoit envoïé ſon Ordre pour étrennes, fut chargé de l'vn & de l'autre, s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion que quelques Troupes ennemies, qui avoient paſſé ſur l'autre rivage du Rhône, n'oſerent ſe haſarder à le paſſer. Genlis, qui s'étoit avancé juſques auprés de Geneve, publioit qu'il avoit des intelligences avec la pluſpart des Villes rendues, & qu'il ſeroit ſecouru de ceux du Vivarais & des Sevenes. Lanfrey avoit paſſé auprés de la Côte accompagné de quelques autres, mais traveſti: Il venoit de Geneve, & d'auprés de Genlis; & c'étoit vn homme à bien ſervir dans vne ſecrette negotiation. Mais Genlis n'oſa paſſer outre, & fut la cauſe de la perte de la Coche, qui étant alors dans la Suiſſe avec quelques Compagnies d'Infanterie & de Cavalerie, ſe haſta de le venir joindre à Geneve, où il ne le trouva pas. Ces bruits étoient autant d'advertiſſements à Gordes de ſe tenir ſur ſes gardes. Il donna la Chaſtellainie de Mens à du Thau Beauchaſtel, & mit Ville-Franche Montbrun dans Serre, & Gargas dans Die. C'étoient des Places que les Huguenots avoient toûjours regardées comme fort neceſſaires à leurs deſſeins. Il ordonna aux Gouverneurs, & aux Officiers des Villes & des Communautez de faire vn exact dénombrement de tous les Catholiques capables de porter les armes, & de leur en faire avoir: Mais, on le commença ſeulement, & l'entiere execution en fut negligée. Il n'eſt rien de plus vtile à qui commande, que de connoiſtre bien ſes forces, pour n'en pas trop preſumer, & pour prendre de juſtes meſures. Comme Gordes s'appliquoit à ces choſes, l'armée que menoit d'Acier au Prince le joignit. Il n'en avoit fait que deux Corps dans ſa marche. Six Regiments de Dauphiné, & leur Cavalerie en furent l'avant-garde comme conduits par de bons Chefs, & compoſez de Soldats aguerris. Ce renfort vint à propos au Prince; deſorte que ſon armée s'étant rencontrée à Jarnac auprés de celle du Duc d'Anjou, il ne fuit point la bataille, qu'en effet il pouvoit difficilement éviter. Elle ſe donna le XIII. du mois de Mars, & il la perdit avec la vie: il fut tué de ſang froid par Monteſquiou Capitaine des Gardes du Duc. Ænée aïant été bleſſé en vn combat contre Turnus, le Poëte, pour montrer le reſpect qui eſt dû aux Princes, dit que nul n'oſa ſe venter de l'avoir frappé. Cette

Sans effet.

Prunier-ſaint André à Paris pour Gordes.

Ses emplois.

Nyons aux Huguenots.

Ports gardés.

Deſſein du Genlis ſur la Province.

Perte de la Coche.

Capitaines en diverſes Places.

Dénombrement des Catholiques ordonné.

Reflexion.

Marche d'Acier vers le Prince.

Regimens de Dauphiné.

Bataille de Jarnac.

Mort du Prince de Condé.

moderation

moderation ne fut pas obſervée à l'égard du Prince : ſa mort fut divulgée d'abord comme vn coup du Ciel, & ce coup fut glorieux à la main qui l'avoit fait. Dans les Guerres civiles, s'armant contre ſoy-même, on s'arme premierement contre le bon ſens : il eſt le premier ennemi des deux partis. Clermont fut l'vn de ceux qui moururent du côté des Catholiques, & dont la perte fut regrettée. Cette victoire leur apporta plus de joïe que d'vtilité : Les Huguenots en devinrent plus obſtinez, & plus ſoigneux à ſe ſervir des occaſions que la fortune leur preſenteroit. Jean de Gaïe, Capitaine dont Gordes faiſoit cas, étoit dans le Château d'Exilles avec vingt Soldats : Colombin, qui étoit l'vn des bannis de Grenoble, aïant eu avis le XV. d'Avril qu'il étoit reſté preſque ſeul dans ſa Place, l'attaqua avec tant de vigueur ſuivi des Gents des environs auſſi mal-traitez que lui, que, quelque reſiſtance qu'il fit, il falut qu'il ſe rendit aprés avoir été bleſſé d'vne Harquebuſade. Colombin avoit été priſonnier en Savoïe, & le Duc l'avoit renvoïé libre : Ce qui fit ſoupçonner que ce Prince n'eût part à ce deſſein, dans l'eſperance de tirer avantage des Troubles de cette Province. La Caſette, Capitaine du Château de Briançon, ſe l'étant perſuadé, le voulut auſſi perſuader à Gordes ; mais inutilement. Ces ſoupçons mal conceus alterent ſouvent les affections, & rendent ennemis, par vn juſte reſſentiment de l'injure, ceux auſquels on les a injuſtement attachez. Gordes aſſembla des forces de tous côtez, & fit marcher à Exilles Beaumont, la Caſette, Pelliſſon, Marc, & pluſieurs autres Capitaines avec leurs Compagnies ; & leur donna de Roſſet pour avoir le principal commandement en ce Siege. Siſe Mareſchal de Camp, Château-Villain, Serrieres, Diſimieu, Montcara, Montplaiſant, Varſes, la Perriere, & d'Orgeoiſe témoignerent leur fidelité en cette occaſion : Leur zele les y porta, & tant de braves Gents preſerent Colombin avec tant d'effort, qu'il s'apperceut bien qu'il ne pourroit pas tenir long-temps. Il n'eſperoit du ſecours que des Habitants de la Vallée de Pragela, où la Villette-Furmeier l'étoit allé ſolliciter ; Mais il avoit ſi mal pourveu aux munitions de Guerre & de bouche, qu'avant qu'il fût aſſemblé ni qu'il pût marcher, il fut reduit à l'extremité. Il s'étoit amuſé à piller les Egliſes des environs, à abbatre des Images, & à ruiner des Autels, ne ſe figurant pas que Gordes le dût envoïer viſiter ſi promptement. Il parut zelé reformé, & mauvais Capitaine, & ſon zele nuiſit à ſa cauſe. Ludovic de Birague, Gouverneur du Marquiſat de Saluſſes, que le Roi poſſedoit comme vn fief de Dauphiné, avoit refuſé de commander à ce Siege : Mais, il y envoïa le Capitaine Fremige avec quelques Compagnies. Celui-ci avoit le bruit de n'être pas fort éloigné des ſentimens des Religionnaires, &, par cette raiſon, il ne leur étoit pas odieux. Colombin aïant conferé avec lui, ſe laiſſa gagner : Il conſentit de rendre la Place, quelques jours plûtôt qu'il ne pouvoit être forcé à la vuider. Sa compoſition ne fut neanmoins ni honneſte ni favorable. Il ne lui fut promis pour lui, & pour les ſiens que la vie ſeulement ; de ſorte qu'ils ſortirent ſans armes, & la foy ne lui fut pas bien gardée. Il fut arreſté, & la pluſpart de ſes Soldats furent taillez en pieces. La perfidie de ces infracteurs de la paix, qui ſembloit ne meriter point d'excuſe, fut celle de ce manque de foy qui la punit.

Reflexion.

Clermont tué.

Exilles ſurpris par les Huguenots.

Le Duc de Savoïe ſoupçonné.

Reflexion.

Exilles repris.

Compoſition mal gardée.

Reflexion.

XXII.

CE Siege ne dura que quatorze jours, la Place fut renduë le XXVII. du mois d'Avril : eſtant frontiere, ſa perte ne pouvoit être que conſiderable, & par cette raiſon, ſon recouvremẽt le fut à ce poinct qu'on en rẽdit graces à Dieu par des Prieres publiques, & par vne Proceſſion generale qui fut faite dans Grenoble le premier du mois de May. Colombin, & trois de ſes Soldats furent amenez à Gordes, qui ne leur fit point de mauvais traittement. Colombin lui dit qu'il lui avoit été offert deux mille écus, pour remettre le Château d'Exilles à celui qui lui ſeroit nommé en temps & lieu ; que cette propoſition lui avoit été portée par vn Piemontois ;

Priſonnier d'Exilles.

Digitized by Google

& que s'appercevant bien qu'elle venoit de quelque Puiſſance étrangere ; il l'avoit rejettée. Gordes lui donna la liberté & à vn de ſes Soldats, & fit mettre les deux autres dans les priſons de Porte-traine. Jean de Gaïe, qui avoit été la cauſe de la perte de ce Château par ſon imprudence ou par ſa negligence, en fut tiré, & la Caſette mis en ſa Place, Gordes aïant fait ce choix, & le Roi l'aïant approuvé. Ceux de la Vallée de Pragela, qui ſeuls avoient paru animez pour le ſecours de Colombin, étoiẽt la terreur du Briançonnois. L'Archevêque d'Ambrun, & les Habitans de Briançonnois deſiroient ardemment que Gordes ne differât pas de les chaſtier, & lui propoſoient de bâtir deux Forts dãs cette Vallée, pour tenir en bride ces ſeditieux. Mais, il prevoïoit bien que cette entrepriſe l'engageroit à vne guerre plus longue que l'on ne croïoit, & apprehendoit que pendant que ſes Troupes y ſeroient occupées, il ne lui arrivât quelque nouveau trouble qui le trouvât deſarmé. Le Procureur General Bucher, plus zelé que politique, favoriſoit fort cette entrepriſe, & croïoit que differer le chaſtiment de ces factieux, c'étoit leur promettre impunité, & par là juſtifier leurs crimes. Vn jour Gordes étant dans la Chambre du Conſeil du Parlement, il en parla avec tant d'ardeur, & peu de reſpect pour Gordes, addreſſant ſa parolle aux Officiers de ce Corps, & leur demandant juſtice, que Gordes ne pût ſouffrir ſa liberté, & ſortit ſans lui répondre. Si eſt-ce qu'il ne voulut pas ſe determiner par lui-même : il tint conſeil là deſſus avec le Preſident Truchon, d'Ilins, Fiançayes, d'Argentenant, Domene, Saſſenage, Château-Villain, la Motte-Verdeyer, Sillans, Chapponay-d'Eybens, & le Maiſtre. Tous furent d'avis qu'il retirât ſes forces du Briançonnois, & qu'il remît à vn autre temps le chaſtiment de ces factieux. Ce qui appuïoit cette reſolution, ce qu'il étoit averti des deſſeins des Huguenots ſur Quirieu, ſur le Château de Pipet où d'Arzag-Savel commandoit, ſur Die, ſur d'autres Places importantes, & mêmes ſur ſa perſonne. Sa ſeule prudence ſuffiſoit à les découvrir ; mais pour les diſſiper elle avoit beſoin de la force, & de la terreur de ſes armes. Les Eſtats étoient aſſemblez dans Grenoble qui loüerent cette deliberation, &, pour témoigner à Gordes l'eſtime qu'ils faiſoient de la ſageſſe de ſon Gouvernement & leur reconnoiſſance, il y fut conclu, d'vne commune voix, de lui faire vn preſent de deux mille écus : Mais, il les refuſa, ne jugeant pas que la Province pût commodement faire cette liberalité. Il en prefera l'intereſt au ſien, d'autant plus digne d'être loüé que la vertu eſt plus facilement mépriſée que l'or : Tant, auprés de la pluſpart des hommes, ſont perſuaſifs les Conſeils de l'avarice, & impuiſſants ceux de l'honneſteté ! Brion, & Dupui étoient les Chefs de la conſpiration ſur Die. Ils furent pris, & chaſtiez. Vne autre ſur Creſt fut auſſi éventée : Des eſchelles furent preſentées au Château la nuit du XXV. du mois de Juillet : mais elles ſe trouverent trop courtes, & l'on ſe retira ſans rien faire, aprés avoir été découvert par vne ſentinelle. Le Château de Beaufort en eſt voiſin, il fut ſurpris le mois ſuivant. Les Catholiques s'endormoient, & les Huguenots veilloient toûjours : Leur vigilence ne perdoit point d'occaſion, & donnoit à leurs Troupes peu nombreuſe la reputation des plus grandes. D'Arces aſſiegea Beaufort en même temps, & le reprit dans cinq jours. Il avoit promis la vie aux aſſiegez ; mais ils paſſerent au fil de l'épée : ſes Soldats les tuerent tous, & en vain il tâcha de l'empêcher. Les Chefs ſubalternes, qui doivent leur victoire à leurs Soldats, ſont mis, par eux, au rang des vaincus. Ce Château n'étoit pas du nombre de ceux dont la démolition avoit été reſoluë, & Maupas y fut mis avec ſa Compagnie. Les Fortifications du Château d'Armieu avoient été raſées au commencement de cette année : celles de Tolignan, & de Ruinat furent auſſi renverſées. Ruinat occupoit la pointe d'vn rocher, & avoit vne ciſterne excellente. Mais, en même temps, Aliſſan fut reparé par le conſeil de Monteillez. Ainſi le parti Huguenot s'affoibliſſoit tous les jours ; Montbrun en quittant la

La Caſette mis dans Exilles.

Eſtat de la Vallée de Pragela.

Deſſein propoſé contre les Habitãs à Gordes.

Zele de Bucher.

Qui ſe brouille avec Gordes.

Deſſeins des Huguenots ſur diverſes Places.

Aſſemblée des Eſtats dans Grenoble.

Preſent refuſé pour Gordes.

Reflexion.

Conſpiration ſur Die.

Découverte.

Sur Creſt, découverte.

Beaufort ſurpris.

Aſſiegé & repris.

Reflexion.

Places démolies.

Aliſſan reparé.

Province

Digitized by Google

Province l'avoit ruiné. Aprés la bataille de Jarnac, Henri Prince de Navarre qui fut depuis le Roi Henri IV. & le Duc d'Anguien fils du Prince de Condé se declarerent les Chefs de ce parti, & l'Admiral de Chastillon, leur Generalissime. Il y eut divers Combats de part & d'autre: Strossi fut défait à la Rochelabelle; les Huguenots y tuerent tout, & ne donnerent point de quartier. Ils n'y perdirent de Gens de consideration que la Mayerie (on prononce la Merie) & Perol Gentils-hommes de cette Province. Ils perdirent aussi Changi, l'vn de leurs Maréchaux de Camp, au Siege de Poitiers; & Bernier, né dans cette Province, leur conserva Chastelleraut que le Duc d'Anjou avoit assiegé, s'y étant jetté avec cinq cent Harquebusiers: & enfin Montcontour vengea les Catholiques de la Rochelabelle. Les Huguenots y furent défaits le III. du mois d'Octobre, & eurent de la peine à se relever depuis de leur perte. Montbrun, & les autres Chefs Dauphinois y soustinrent dignement leur reputation, & il est vray que sans eux la victoire auroit moins coûté aux victorieux. Maugiron, Clermont, Tholonsainte-Jalle, & Michel de la Poipe, seigneur de Serrieres, y firent des merveilles: Mais Clermont, & Serrieres y perdirent la vie regrettez, & loüez dans le Camp des Catholiques.

Nouveaux Chefs du parti Huguenot.

Combat de la Rochelabelle.

Gentils hommes Dauphinois tuez.

Chastelleraut conservé par Bernier.

Bataille de Montcontour.

Dauphinois qui y font bien.

FIN DV DIX-HVITIE'ME LIVRE.

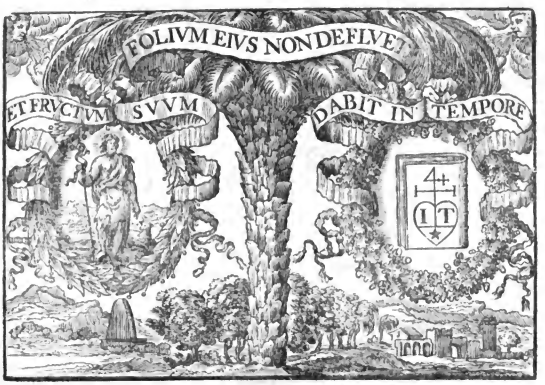

Digitized by Google

LIVRE DIX-NEVFVIE'ME,

Depuis l'an M. D L X X. juſques à l'an M. D L X X IX.

SECTION I. II. III. IV. V.

RETour de Montbrun, & d'autres aprés la Bataille de Montcontour. Leur paſſage du Rhône. Combat.

Gordes envoïe du ſecours à Niſmes. Priſe du Château de Charmes.

Loriol abandonné. Progrés de Montbrun.

Entrée des Princes, & de l'Admiral en Dauphiné. Ils aſſiegent Montelimar. Prennent diverſes Places. La Chanſon de Montelimar. Proverbe.

Armement dans Grenoble épouvante.

Corp pris & repris. Centurion & les Gapençois défaits par Leſdiguieres.

Villes occupées par les Huguenots. Saint Romain Lieutenant general des Princes.

Corp aſſiegé par Moneſtier; ſans effet. Loriol bloqué par Gordes. Treve mal obſervée. Courſes des Troupes de Gordes.

Les Adrets fait priſonnier. Mené à Lyon. Loriol aſſiegé. Siege levé. Attaque du Fort du Pouſin.

Procedures pour l'execution de la paix generale. Difficultez en la reddition de Grane. Le Roi en fait don à Gordes.

Infractions de Montbrun & de Vercoiran.

Etat des Huguenots dans Vienne. Leurs pourſuittes, pour avoir vn Temple. Prêches en divers lieux contre l'Edit de paix.

Plaintes des deux partis. Reglement general.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Memoires de la troiſiéme Guerre Civile, liv. 4.
Iournal de Gordes MS.
Thuanus lib. 46.
Hiſt. de Leſdiguieres par L. Videl liv. 1.
De Rubis Hiſtor. de Lyon, liv. 3. ch. 61.
Archivia Domus publicæ Gratianop. Regiſtr.

VI.

Les Adrets en liberté : qui va à la Cour.

Commiſſaires generaux pour l'execution de la paix.

Les Châteaux de Merindol, & de Freiſſinieres ruinez.

Gouverneurs revoquez.

Châteaux de Vienne rendus. L'exercice de la R. P R. y eſt défendu.

Evêque de Gap dépoſé. Sedition dans cette Ville. Commiſſaires du Parlement; & Gordes à Gap.

Vibaillifs de Robbe Courte maintenus.

La Principauté d'Orêge occupée par Gordes: rêduë. Catholiques y sõt mal-traitez.

Accuſa

Accuſation de fauſſe Monnoye contre vn homme de merite. Sans effet.
Voïage des Adrets en Piemont.
Sedition dans Valence entre les Eſcôliers & les Soldats,
Don de Terres à Gordes, & à Boyvin de Villars.

Iournal de Gordes MS.
Archivia Camer. Computor. Gratianop.

VII. VIII. IX. X.

Meurtres de la S. Barthelemi. Le fils du Baron des Adrets tué. S. Auban abjure. Maugiron emploïé en cette occaſion.
Cet exemple n'eſt ſuivi en Dauphiné. Aſſemblée du Parlement.
Maniquet du Fayet envoïé aux Princes proteſtans d'Alemagne ſur ce fait.
Deſordres dans quelques Villes & lieux de Dauphiné.
Conference de Gordes avec Leſdiguieres & autres.
Nouveaux troubles. Quatriéme guerre Civile. Le Pouſin ſurpris par les Huguenots. Montbrun prend les armes.
Entrepriſe ſur Buis. Priſes d'autres Villes. Laborel défait devant Mens. Priſes & repriſes. Die bloqué.
Etat de Grenoble. Huguenots empoiſonnez.
Conſpiration découverte. Recompenſe.
Impoſt ſur la Province. Dauphinois tuez devant la Rochelle.
Le Duc d'Anjou éleu Roi de Pologne. L'Evêque de Valence emploïé au lieu de Truchon.
Paix non receuë en Dauphiné par les Huguenots.

Thuanus lib. 52.
Iournal de Gordes MS.
Commiſſion en original tirée de la maiſon du Fayet.
Memoires de l'Eſtat de France, &c. vol. 2.
L. Videl vie du Conneſtable de Leſdiguieres, liv. 1.
Memoires de S. Auban MSS.
Regiſtres de la Maiſon de Ville de Grenoble de l'an 1573.

XI. XII. XIII.

Negotiation de Gordes avec Montbrun pour la paix.
Lettres du Roi aux principaux de la Nobleſſe.
Treve avec Montbrun, ſans effet. Conference avec pluſieurs Chefs Huguenots.
Gordes chargé de la défence du Comté de Veniſſe.
Priſe de diverſes Places par Montbrun & Leſdiguieres.
Aſſemblée generale dans Grenoble.
Treve negotiée par Baſemont avec les Huguenots de Vtrarais.
Maladie du Roi, qui envoye à Montbrun.
Combats. Entrepriſes. Guerre ouverte.
Gordes dans le bas Dauphiné. Progrez de Montbrun.
Deſſein de Gordes ſur Nions. Garniſon en diverſes Places. D'autres demantellées.
Revolte de Peraut, qui eſt châtié.
S. André dans le Royans pris par Montbrun. Repris.
Ligue de la Nobleſſe Catholique. Armement & preparatifs
Montbrun ſurprend Grane.
Arrivée du Prince en Dauphiné. Dont il eſt Gouverneur general. Il témoigne de l'averſion contre Gordes. Son entrée dans Vienne.
Fonds pour la guerre contre Montbrun. Emprunt. Zele de quelques Habitans.

Digitized by Google

Le Pont de Roïans pris par Montbrun. Roïaliſtes défaits.

Mort du Roi Charles IX. Le Duc d'Angouleſme ſon fils naturel, né en Dauphiné.

Memoires de Gordes MSS.
Memoires de S. Auban MSS.
Autres Memoires MSS.

XIV. XV. XVI. XVII. XVIII.

Montbrun attaque Die, ſans effet.

Guerre dans le Roïans & dans le Diois par le Prince Dauphin, & par Gordes. Leurs conquêtes.

Livron aſſiegé. Arrivée du Roi Henri III. Montbrun en pille le bagage.

Trahiſon ſur Chabrilhan découverte.

Loriol pris par le Prince, & par Gordes, & le Pouſin. Priſe de Privas, de Grane, de Ruinat, de Laſtic.

Le Roi deſcend en Languedoc.

S. Marc Gouverneur de Vienne. Mort de Merieu Vibaillif de Robbe Courte. Geſſans lui ſuccede.

Offices de Collecteurs créez. Revoquez.

Trahiſon découverte dans Grenoble.

Livron aſſiegé. Secouru par Leſdiguieres. Aſſauts. Le Roi au Siege.

Etats de la Province, auſquels le Roi préſide.

Dépenſe de la guerre diſtribuée entre les Ordres. Siege de Livron levé.

Negotiation du Ga avec Leſdiguieres, & Champoleon. Son eloge.

Places priſes par les Huguenots; Oiſans par Leſdiguieres.

Priſe d'Andance. Garniſons le long du Rhône.

Gordes demande vn preſt aux Officiers du Parlement, & de la Chambre des Comptes.

Le Saix, & Bais ſur Bais pris par Montbrun.

Mort du fils aîné de Gordes.

Progrez de Montbrun dans le Diois.

Cujas quitte Valence. Gordes vend ſon argenterie.

Mort de François d'Avancon Evêque de Grenoble. Son eloge.

Mort d'Exia. Gordes fait lever à Montbrun le Siege de Châtillon.

Défaite des Suiſſes par Montbrun. Courſes & entrepriſes de Leſdiguieres.

Combat. Montbrun défait, & pris. Son procez. Sa mort.

Leſdiguieres declaré Chef du parti.

La Popeliniere.
Journal de Gordes MS.
Regiſtres de la Maiſon de Ville de Grenoble.
Memoires de Salomon de Merez MSS.
Videl Hiſt. de Leſdiguieres liv. I.

XIX. XX.

Treve. Chaſtillon & Laval en Dauphiné.

Château de Beauvoir dans le Royans raſé.

Querelle entre l'Evêque de Grenoble, & le Gouverneur. Ses ſuites.

Mécontentement du Duc d'Alençon. Avis donné à Gordes.

Aſſemblées des Huguenots. Surpriſe & repriſe de Montleger.

Emotion dans Valence. Barbieres repris par les Catholiques.

Priſes & repriſes de Places.

Trahiſon ſur Quirieu découverte.

Impoſt pour la guerre. Tour de Lan repriſe.

Eſcalade

Digitized by Google

Eſcalade au fort d'Oiſans. Vrre pris. Gap ſecouru.

Deſſeins de Leſdiguieres ſur Grenoble.

Moreſtel dans le Viennois pris par les Huguenots: aſſiegé & repris. Traiſtres chaſtiez.

Châteaux de la Jonchere, & d'Oſtun pris & repris, & autres.

Paix. Leſdiguieres ne deſarme point. Articles de la paix. Plaintes reciproques. Recompenſe de Centurion.

Iournal de Gordes MS.
Vidal Hiſt. du Conneſtable de Leſdiguieres.
Popelmiere.
Memoires divers MSS.

XXI. XXII. XXIII.

Eſtats de Blois. Deputez de Dauphiné, & de Vienne. Conteſtations pour la preſeance, entre l'Archevêque d'Ambrun, & celui de Vienne, & les Abbez & les Chapitres.

L'Archevêque de Vienne Député au Roi de Navarre.

Concluſion des Eſtats pour l'vnité de la Religion. Reſiſtance des Deputez de Dauphiné.

6. Guerre Civile. Gap pris par Leſdiguieres. Die priſe par les Huguenots. La Mure ſauvée.

Armement de Gordes. Château-neuf ruiné. Garniſon dans S. Quentin. Trahiſon ſur Vizille.

Aleman d'Allieres fait priſonnier; delivré.

Origine de la ligue. Formulaire preſenté à la Nobleſſe.

Armieu pris. Deſſein ſur la Mure. Ravages, & courſes des Huguenots.

Corp & Ambel pris par les Catholiques. Repris par Leſdiguieres.

Barbieres repris. Le Château d'Allieres aſſiegé, & pris par Gordes.

Eſtats de la Province. Conteſtation entre l'Archevêque d'Ambrun, & l'Evêque de Grenoble pour la Preſidence.

Ruinat repris par les Huguenots; Armieu par les Catholiques.

Secours de Mandelot à Gordes. Grand Prieur de France en Dauphiné. Iarrié ſaccagé.

Combat. Bleſſure & mort d'Ourches.

Deſſein ſur Livron. Loriol pris par Gordes.

Corp & Ambel repris par Leſdiguieres. Vrre repris par Gordes. Châcaudouble pris par les Huguenots.

Trahiſon dans Grenoble découverte.

Paix generale. Le Prince de Condé à Gap.

Siege de Menerbe. Chambre mi-partie de Dauphiné. Ses Officiers.

Procedures pour la publication de la paix. Commiſſaires à cet effet inſultez. Suberoche démoli. Impoſts revoquez.

Iournal de Gordes MS.
Memoires des Etats de Blois par G. de Taix.
Popeliniere liv. 43.
Regiſtres de la Maiſon de Ville de Grenoble.
Memoires de M. l'Evêque de Gap MSS.
Memoires de S. Auban MSS.

XXIV. XXV.

La paix refuſée dans Die. Meurtres aux portes de Gap, où les Catholiques ne ſont point receus.

Maladie, & mort de Gordes. Son Eloge. Maugiron lui ſuccede.

Traité de Maugiron avec Leſdiguieres; deſavoüé.

Duel

Duel, & mort du Jeune Maugiron.
Querelle dans Romans reconciliée.
Deſordres dans Valence. Querelle des Eſcôliers avec le Gouverneur.
Teſtament, & mort du Préſident Truchon.
Guerre & paix dans le Comté de Veniſſe.
Châteaudouble, & Ruiſſas pris. La Prade chaſtié.
Pilleries. Levées de Troupes.
Bellegarde Maiſtre du Marquiſat de Saluſſes. D'Auriac défait, & tué. Talard pris & repris.
La Reine Mere dans Grenoble. Veut traitter avec Leſdiguieres; ſans effet. Elle regle les differents des trois Ordres.
Sedition populaire dans le Valentinois, contre les Huguenots.
Aſſemblées des deux partis au Moneſtier de Clermont.
Château d'Allieres rendu.

Journal de Gordes MS.
Regiſtres de la Maiſon publique de Grenoble.
Thuanus lib. 68.
Videl Hiſt. du Conneſtable de Leſdiguieres liv. 2.
Memoires & Actes du Gouvernement de Maugiron par Morard ſon Secretaire MSS.

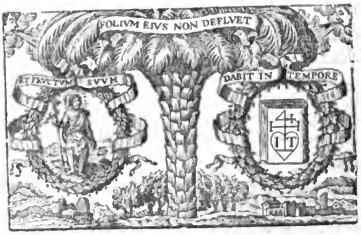

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE.

LIVRE XIX.

I.

APRES la Bataille de Montcontour, Montbrun, Miribel, & Quintel se separerent des Princes pour descendre en Languedoc. Ils traverserent l'Angoumois, le Perigord & l'Auvergne, n'aïant que quatre cents chevaux, & peu d'Infanterie. Leur retraite fut vne temerité, mais vne heureuse temerité à la loüange d'vne hardiesse heroïque. Montbrun tomba malade à Orillac, & y fut laissé; Quintel fut pris par vn parti Catholique au passage de la Dordonne; & Miribel, aïant eu mille difficultez à surmonter, arriva heureusement à Aubenas: Montbrun y fut presque aussi-tôt que lui. Le principal soin de Gordes étoit alors d'empêcher qu'ils ne passassent le Rhône, pour entrer en Dauphiné. Il ne le pouvoit qu'au Pousin, qu'ils occupoient: Il borda le rivage de Corps de Garde, & n'y emploïa que de bons Soldats, outre que deux Fregattes croisoient incessamment cette riviere. Il fut en même temps sollicité par le Cardinal d'Armagnac, par le Comte de Tende, & par les Syndics de Languedoc d'entreprendre le recouvrement de Nismes, dont S. Cosme s'étoit emparé pour les Princes. Les Syndics aïant conferé avec lui dans Montelimar, lui avoient representé cette entreprise comme moins difficile qu'elle ne paroissoit; mais lui, qui ne se laissoit pas emporter aux apparences en penetra d'abord les difficultez, n'osa se promettre de les pouvoir vaincre, & ne s'engagea pas. Les inconsiderez se reglent par l'honneur qu'ils ont à acquerir, & les sages par celui qu'ils ont à perdre. Il crut que comme il y avoit plus de seureté pour lui à donner toutes ses pensées à sa Province, il lui seroit aussi plus glorieux de le faire. Il ne laissa pas d'envoïer la Perriere, à la tête de trois Compagnies de Gents de pied, au secours du Château de Nismes, qui tenoit encore bon. Mais, ce secours ne fut pas le salut de cette Place: Les Chefs du parti Huguenot, qui n'avoient point suivi Montbrun, apprirent son retour avec beaucoup de joïe. Pour faciliter son passage au deçà du Rhône, ils tâcherent d'attacher Gordes dans sa Province par diverses entreprises: Celle qu'ils firent sur Charmes leur reüssit. Alard, que Gordes y avoit mis avec trente hommes, fut contraint de le leur abandonner, & Gaillard y entra pour eux. Gordes étoit descendu jusques à Loriol, &, aïant donné ordre à la seureté du Pont S. Esprit, il poussa jusques au Pousin, où étoit Montbrun. Il demeura, même, quinze jours sur le bord du Rhône pour s'opposer aux Princes, & à l'Admiral que l'esperance de trouver vn puissant renfort en Dauphiné, y attiroit: mais le troisiéme jour de Pâques les ennemis qu'il avoit repoussez

Marche de Montbrun & autres à leur retour aprés la Bataille de Montcontour

Reflexion.

Gordes fortifie contre eux les bords du Rhône, pour leur en oster le passage.

Fregattes.

Le recouvrement de Nismes lui est proposé.

Reflexion.

Y envoye du secours.

Charmes pris par les Huguenots.

Gordes à Pousin

Montbrun passe le Rhône.

Digitized by Google

pouſſez, toutes les fois qu'ils avoient tenté le paſſage, aïant remonté le long du Rhône durant la nuit precedente, le paſſerent ſans reſiſtance. Ils ſe camperent en lieu fort & couvert, peu éloigné du Pouſin, pour favoriſer le paſſage de leurs autres Troupes; & Gordes ſans les marchander alla droit à eux. Il les attaqua ſi vivement qu'il les ébranla, & ſans la conduite & l'exemple de Montbrun tous auroient été tournez en fuitte. Neanmoins il n'avoit qu'environ quatre vingts hommes de pied, & trente chevaux; & Montbrun environ ſix vingt chevaux, & quatre cents hommes de pied. La partie étant trop inégale il fut contraint de ſe retirer, Montbrun n'aïant pas oſé le ſuivre; De ſorte que ſa retraite fut ſans confuſion, & ſans honte. Il perdit en ce combat quatorze de ſes Gents d'armes, treize Suiſſes, & preſque toute ſon Infanterie: Roſſet ſon Lieutenant, Bottieres ſon Guidon, furent faits priſonniers, & avec eux Devaux ſon Page. Ils furent tous menez au Pouſin, où Bottieres mourut le lendemain. Le cheval de Gordes, aïant été bleſſé de deux Arquebuſades, s'abbatit ſous lui, Devaux deſcendit du ſien, & remonta ſon maître: ce qui fut la cauſe de ſa priſe. Montbrun même fit cas de ſa vertu, & le renvoïa à Gordes, lui aïant donné vn cheval que Gordes fit rendre. Il étoit trop foible pour attendre Montbrun, & pour n'éviter pas de ſe rencontrer ſur ſa marche, il lui abandonna Loriol, en aïant tiré deux pieces de campagne, qu'il accompagna lui-même juſques à Creſt. C'eſt où il attendit la Nobleſſe, & les Troupes à qui il avoit commandé de l'y venir joindre. Montbrun prit d'abord Mirmande, & ſe preſenta à Grane, mais ne l'attaqua point. Cependant ſept Compagnies étant venuës à Gordes, il tourna tête vers le Fort que les ennemis avoient fait au deçà du Rhône à la veuë du Pouſin, & le reconnût. Les Gentils-hommes du Valentinois s'aſſemblants auprés de lui en troupe, Suſe étant venu avec ſa Compagnie de Gents d'armes, & tout ce qu'il y avoit de force aux environs lui aïant été envoïé, il ſe trouva à la tête d'vne petite Armée, avec laquelle il revint à Loriol, & y campa quelques jours. Le gros des Troupes des Princes avec leur Cavalerie paſſa le Rhône à Beauchaſtel le XIII. du mois d'Avril, Gordes y avoit envoïé Maires & Alard avec leurs Compagnies, & celles des Gents d'armes de Mandelot, de Beines, & de Maugiron. Mais ce fut ſans fruit. Ne voulant pas que rien lui en fût imputé, il tint alors Conſeil de guerre, où ſe trouverent le Comte de Tende, Maugiron, Oreſon, Mondragon, la Roque-Laure, Capderouſſe, Ambres, S. Genis, Chaſtellard, Meſtral, Glandage, Puy S. Martin, Maugarny, & quelques autres Capitaines. Il y fut déliberé de ce qu'il avoit à faire, aïant en tête vne Armée plus forte que la ſienne, par le nôbre, outre que la qualité des deux Princes, & de l'Admiral, qui la commandoient, la rendoit redoutable. Il y fut conclu de ſe retirer, & de leur abandonner la campagne, quoique Gordes ne fût pas de ce ſentiment. Le ſien étoit plus genereux; mais il étoit moins ſeur: Et l'on conſidera qu'il ne pouvoit rien haſarder ſans faire tort aux affaires du Roi, & ſans mettre auſſi au haſard le ſalut de la Province.

Combat.
Morts du côté de Gordes.
Priſonniers.
Valeur d'vn Page.
Abandonne Loriol.
Progrez de Montbrun.
Mirmande pris.
Gordes retourne au Fort de Pouſin.
Vient à Loriol.
Entrée des Princes, & de l'Admiral en Dauphiné.
Conſeil de Guerre.
Sa reſolutiõ.

II.

Places garnies par Gordes.

MOntelimar, où la Tivoliere cõmandoit, étoit menacé; & il n'y avoit que la vertu du Chef ſur quoi Gordes pût biẽ ſe repoſer. Briançon & Peliſſon y furẽt envoïez avec leurs Compagnies; Bologne, à Alixants; & la Condamine, à la Baume, Cornillanc avec les leurs. Mais Briançon & Peliſſon trouverẽt tãt de difficultez à penetrer à travers le Camp ennemi, qui tenoit Montelimar inveſti, qu'ils furent contrains de retourner ſur leurs pas, aprés avoir ſoûtenu ſans deſordre vne rude eſcarmouche, en laquelle Berenger-Pipet, qui s'étoit venu joindre aux Princes, fut tué. Les Capitaines Barbieres, & Rapieres furẽt plus heureux; mais Roſtaing fut fait priſonnier, & ſa Cõpagnie fut tres mal-traitée. Il y entra encore quarante Soldats du Capitaine Maires, & le Canonier de Creſt. La batterie cõmença à ſe faire entendre le VII. du mois de Mai, & ne fit qu'éveiller le courage des aſſiegez. On ſe figura que la preſence de l'Admiral & des

Montelimar aſſiegé par les Princes.
Eſcarmouche.
Pipet tué.

Princes

Digitized by Google

Princes l'abbatroit: ce qui les obligea de passer le Rhône, & de s'approcher. L'Admiral les accompagna, & le Château de Charmes fut leur quartier. Cruſſol-Beaudiſner y étoit entré auparavant par compoſition. Loriol, Livron, & Tolignan étoient déja en leur pouvoir, & Grane ſe rendit à leur approche. La Tivoliere ſe défendit genereuſement, quoi qu'il n'eût, pour ainſi dire, qu'vne poignée de gents; de ſorte que l'Admiral ne voulut pas s'attacher à ce Siege, capable de conſumer les Troupes que la Bataille de Montcontour lui avoit laiſſées: & le leva le XIII. du même mois. Il n'étoit pas entré en Dauphiné pour y faire des conquêtes, mais des levées ſeulement & d'hommes & de deniers; & en l'vn & l'autre ſon eſperance fut trompée. Neanmoins il ne s'étoit pas perſuadé que cette Ville dût être ſi ferme dans l'obeiſſance, ſçachant bien que les nouvelles opinions y avoient des ſectateurs: Mais la prudence & le courage de la Tivoliere retinrent chacun dans le devoir, & le mépris qu'il fit de l'ennemi en oſta la crainte. L'Admiral l'aïant fait ſommer par vn Trompette, de rendre la Place, vne chanſon libre fut la réponſe qu'il lui fit. C'eſt l'origine du Proverbe de la chanſon de Montelimar. La Morale n'a pas toûjours la foudre à la main: elle s'accommode aux libertez facetieuſes des Gents de guerre; & toute ſerieuſe qu'elle eſt, ſouvent elle en ſoûrit. Les Princes partirent de Charmes, neuf jours aprés la levée du Siege, & aïant laiſſé leurs Canons dans le Château de Grane, repaſſerent le Rhône. Gordes les ſuivit, preſque pas à pas, pour hâter les moins diligents. Le lendemain il pouſſa avec quelque Cavalerie, & quatre cents Arquebuſiers ſeulement, juſques auprés du Pouſin, d'où rien n'oſa ſortir pour répondre à ſa bravoure par vne autre. L'épouvante avoit été grande dans Grenoble, le Parlement avoit même mis en déliberation s'il en ſortiroit, ne s'y croïant pas en ſeureté: Il avoit conſulté Gordes là deſſus, & ſon avis l'avoit arrêté. Cette peur n'étoit pas mal fondée; d'vn côté il ſe faiſoit vn grand armement auprés de Geneve, où paroiſſoient déja pour les Princes onze cents chevaux, & deux mille hommes de pied. On diſoit que c'étoit pour vn grand deſſein, qui devoit s'executer dans la Province, & on ajoûtoit que les Adrets, d'Hieres, & Romagnieu devoient le favoriſer. D'autre part Leſdiguieres, & Champoleon, qui occupoient la petite, mais forte Ville de Corp, rempliſſoient d'effroi & de deſordre toute la pleine de Graiſivodan. Ils faiſoient mêmes des courſes juſques aux Portes de cette Ville: rien n'oſoit leur reſiſter. Beaumont leur aïant enlevé Corp, Leſdiguieres le reprit à coups de main, & Beaumont demeura dans le combat. Pellat, ſeigneur de S. Mauriee, avoit pratiqué la Garniſon, que Leſdiguieres avoit miſe dans Mens Capitale de Trieves: Pour s'en venger, il l'attaqua dans ſon Château, & le prit malgré ſa reſiſtance. Pellat faiſoit profeſſion de la R. P. R. mais il ſeparoit par vne preciſion ordinaire ceux qui trouvent l'interêt de la Religion, dans celui de l'Etat: & ſon affection étoit dans le parti Catholique: Cette ſupercherie lui coûta la vie. Qui va à ſon devoir, par la trahiſon, n'eſt gueres moins méchant qu'homme de bien. Jule Centurion étoit dans Grenoble avec cent lances Italiennes, c'étoient les meilleurs Soldats de leur nation: auſſi ils menaçoient Leſdiguieres, & témoignoient de le craindre peu. Ils avoient eu de petits avantages ſur quelques partis: ce qui avoit augmenté leur vanité à ce poinct, qu'aïant appris que les Huguenots s'étoient avancez juſques à leurs portes, ils ſe figurerent qu'ils n'auroient qu'à paroître pour les diſſiper. Leſdiguieres s'étant aſſeuré de Mens par la défaite de Saint Mauriee, ſe crut obligé de reprimer les bravades de ces fanfarons. Il choiſit ſoixante chevaux entre les meilleurs qu'il eût, & s'avança à leur tête, juſques au Pont de Clais, où il dreſſa vne embuſcade dans vn Bois voiſin. De là il envoïa vers Grenoble vne Brigade de ceux qu'il avoit détaché de ſa Troupe. Baſtien, qui la conduiſoit, donna ſi prés du Corps de Garde, qu'il tua la Sentinelle, & mit l'allarme

Charmes pris, & autres Places.

Siege levé.

Proverbe. La Chanſon de Montelimar.

Reflexion.

Les Princes ſortent de Dauphiné.

Gordes les ſuit. Va au Pouſin.

Epouvante dans Grenoble.

Armement à Geneve.

Leſdiguieres dans Corp.

Ses exploits.

Corp repris & perdu.

S. Mauriee pris.

Reflexion.

Centurion défait par Leſdiguieres.

Digitized by Google

dans la Ville. Les Lanciers montent à cheval à ce bruit, ſuivant Baſtien, qui ſe retiroit vn peu plus vîte que le pas, pour les animer davantage, & tombent dans l'embuſcade qui les attendoit. Leur deſordre aïda Leſdiguieres à les défaire : ils furent taillez en pieces, & il n'en retint que trois ou quatre avec leur Capitaine ; tout le reſte y fut ou tué, ou pris. Il alla de là ſecourir ceux de Freiſſinieres, que Bonrepos Gouverneur d'Ambrun tenoit enfermez dans leur Vallée, par vn Fort qu'il avoit bâty aux avenuës. Quelques ſemaines aprés cette action, il avoit encore fait paſſer au fil de l'épée dans vn combat obſtiné preſque toute la jeuneſſe de Gap conduite par Eſtienne Comte Soldat déterminé, & par la Palu Chanoine, qui ne l'étoit pas moins. Ainſi il étoit redoutable en tous lieux, & on le conſideroit dans Grenoble comme vn foudre formé dans les montagnes, pour tomber aprés avec plus de bruit & d'effet dans la pleine.

Va à Freiſſinieres.

Défait les Gapençois.

III.

Villes occupées par les Huguenots.

GOrdes ne negligeoit rien de ce qu'il jugeoit neceſſaire pour borner les progrez de Leſdiguieres. Mais il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner ſes principaux ſoins au Valentinois, & aux Baronies. Les ennemis y occupoient Loriol, Grane, & d'autres Places, qui incommodoient merveilleuſement Montelimar, Valence, & les autres lieux qui étoient dans l'obeïſſance. Le Fort, qu'ils avoient à la veuë du Pouſin, leur étoit vne clef pour entrer dans la Province toutes les fois que leur parti y auroit beſoin de leur ſecours. Il conceut le deſſein de s'en rendre le maître ou par la force, ou par la negotiation. Beaufort étoit dans Loriol, Valavoire dans Grane, Saint Ange d'Arces dans le Fort du Pouſin : Saint Romain avoit le commandement general, les Princes lui aïant donné leur Lieutenance dans le Dauphiné, & dans le Vivarais. Mais il falloit occuper Leſdiguieres, & les autres Chefs de ce parti d'vne telle maniere, qu'il ne leur reſtât pas la liberté de venir s'oppoſer aux deſſeins de Gordes : & on ne le pouvoit mieux qu'en s'attachant à leurs conquêtes. Il commença par Corp, dont l'Archevêque d'Ambrun, & Belaffaire paſſionnoient la repriſe. Le Moneſtier eut la charge de cette entrepriſe, & Belaffaire, Meſtral & Rivail ordre de lui obeïr : Il l'aſſiegea, & le mina en divers endroits ; mais de toutes les mines il n'y en eut pas vne qui fit effet. Ce Siege dura juſques environ le XV. du mois d'Aouſt, que Leſdiguieres aïant attaqué, le Moneſtier non ſeulement jetta du ſecours dans la Ville, mais contraignit les aſſiegeans de ſe retirer avec perte & de leurs meilleurs hommes, & de toute leur artillerie : Ce fut la premiere qu'eut Leſdiguieres. Neanmoins ce Siege ne fut pas tout à fait infructueux. Gordes eut le moïen de tenir Loriol bloqué preſque ſans rien craindre : Il y eut divers combats entre les Corps de Garde les plus avancez, & la Garniſon ; & preſque en tous il eut avantage. Mais ſaint Romain y étant entré avec du ſecours, il jugea bien qu'il auroit plus de difficulté à reduire cette Place, qu'il ne s'étoit imaginé : C'eſt pourquoi il ne refuſa pas de prêter l'oreille aux propoſitions de Saint Romain, & de traiter avec lui par le miniſtere de Siſe ; & enfin vne ſuſpenſion d'armes fut concluë avec Saint Romain par Saint Ange. Mais Valavoire n'y conſentit pas d'abord ; & elle ne commença à être obſervée qu'au commencement du mois d'Aouſt, pour la recolte des fruits ſeulement. Les negotiations qui ſe faiſoient pour cela n'empêchoient pas que Gordes ne ſongeât à ſurprendre Loriol par le ſtratageme, lui étant trop mal-aiſé de le prêdre par la force. Les Capitaines Colombier & Peliſſon, & l'Enſeigne du Capitaine Chaſtellar furent ceux à qui il s'en fia : Il avoit fait venir d'Etoile quâtité de robbes de femmes, & d'habits de païſans. Il en habilla de leurs Soldats les plus reſolus, & les envoya la nuit du dernier du mois de Juin ainſi traveſtis, ſuivis d'autres bien armez, pour entrer dans Loriol, leurs habits les garantiſſant

S. Romain Lieutenant general des Princes.

Corp aſſiegé par Moneſtier

Leve le Siege

Premiere artillerie de Leſdiguieres.

Loriol bloqué par Gordes.

Sans fruit.

Treve.

Mal obſervée.

Entrepriſe ſur Loriol.

Par ſtratageme.

Digitized by Google

rantissant & de soupçon, & de danger. On avoit eu avis qu'à midi il restoit peu de Soldats en Garde, & qu'il n'y avoit nulle Sentinelle sur la grosse Tour, qui pût les découvrir. S'étant approchez de la Ville le lendemain, & attendans cette heure-là, vn paisan qu'ils avoient voulu arrêter, comme ils avoient fait beaucoup d'autres, s'échappa de leurs mains, & courant vers la Ville y porta l'allarme. Ce qui fit échoüer cette entrepriſe. En ces deſſeins, quelque eſprit qui les conçoive, quelque jugement qui les conduiſe, la fortune y peut tout. Gordes ne laiſſoit pas en plus de repos ceux qui étoient dans Grane. Il les envoïoit ſouvent viſiter. Il étoit allé lui-même le premier du mois de Juin reconnoître cette Place, accompagné de quelque Cavalerie, qui ſe trouva auprés de lui, & de trois cents Arquebuſiers. Quelques jours aprés, Siſe y fut tué d'vn coup d'arquebuſade à la gorge, & nul autre ne fut bleſſé: ſeulement le Chevalier de Gandy, qui l'avoit ſuivi en cette courſe, y eut ſon cheval tué ſous lui; & ſi Siſe fût plaint comme brave, il fut blâmé comme temeraire, s'étant trop approché des murailles, ſans que nulle eſperance de bien faire l'y appellât. Gordes qui faiſoit cas de lui le fit enterrer à Alex avec toutes les ſolemnitez que l'on a accouſtumé de pratiquer en ces pompes funebres, & les honora même de ſa preſence. Les honneurs que les Generaux rendent à leurs Officiers morts, faſcinent les yeux de ceux qui reſtent en vie, & les font courir à la mort, pour leur ſervice, comme à la choſe la plus belle qui puiſſe fraper leur imagination.

Sans effet. Reflexion. Course à Grane. Où Siſe eſt tué. Honneurs qui lui ſont rendus. Reflexion.

IV.

GOrdes ne faiſoit que venir de Grenoble, où vn ordre exprez du Roi l'avoit porté. La conduite extraordinaire du Baron des Adrets, ſes murmures continuels, ſes plaintes entrecoupées de reproches, ſes diſcours peu prudents l'avoient étrangement décrié. D'ailleurs il étoit ſoupçonné d'avoir favoriſé l'armement qui s'étoit fait auprés de Geneve par le Comte Ludovic de Nanſſau, & d'être d'intelligence avec lui. Il y en avoit non des préuves parfaites, mais des indices preſſants: &, lors qu'il s'agit de prevenir la revolte, le ſoupçon doit être crû comme vn faict averé. Il fut commandé à Gordes de l'arrêter, & de s'aſſeurer de lui: Pour le faire, il ne lui fallut ni force ni artifice. Les Adrets ou innocent, ou perſuadé qu'il ne pourroit jamais être convaincu de ne l'être point, ſe mit lui-même entre ſes mains. Aïant appris que Gordes étoit à Lumbin, & c'étoit le XXIV. du mois de Juin, il vint l'y ſalüer, & là il fut fait priſonnier, ſans qu'il oposât rien pour ſa défence, que des proteſtations de ſon innocence, & qu'il n'avoit rien fait qui meritât ce traitement. Il fut mené le même jour à Grenoble, & logé dans vne maiſon de la place de Malconſeil, dans laquelle étoit le Corps de Garde, de l'avis du Preſident de Portes, de Belieure, d'Eybens, de Maloc, de Bouffin Avocat General, & de la Motte. Dés lors on le crût perdu: & en effet, on intercepta quelques jours aprés des Lettres en chiffre des deux Princes Aluzy de Montelimar, & de celui-ci à l'Admiral. Elles regardoient les interêts des Adrets comme d'vn homme qu'ils conſideroient, & c'étoit en dire aſſez pour le rendre criminel. Les empreſſements de Montbrun, & de Saint Romain à témoigner à la Frette ſon fils, & à ſes proches le deſir qu'ils avoient de le ſervir, parloient encore contre lui: & le ſouvenir de ſes cruautez exaggeroit tout ce qui pouvoit lui nuire. Il fut mené à Lyon, & mis en Pierreciſe, à la garde de Fenoüil, qu'il y avoit tenu long temps priſonnier en M.DLXII. L'Archier eut commiſſion de lui faire ſon procez en dernier reſſort, & l'on obſerva que ſa reſolution intrepide, qui avoit fait trembler ſi ſouvent ſes ennemis à la guerre, ne le ſoûtenoit pas bien devant ſes Juges. Gordes écrivit au Roi en ſa faveur, & permit à Beaumont d'aller à la Cour pour le juſtifier, ou pour demander grace.

Les Adrets arrêté. Reflexion. Mené à Lyon.

1662.

Digitized by Google

La Frette fit ce voïage avec lui, & la paix qui fut publiée entre les deux partis, abolissant tout ce qui s'étoit commis de punissable durant la revolte, leur fut vne raison qui anima toutes les autres qu'ils employerent. Les articles en avoient été envoïez à Gordes dés le mois de Juin: mais elle ne fut pas si-tôt receuë en Dauphiné, quoi que la publication en fût faite dans la Ville de Grenoble le XXV. du mois d'Aoust. Montbrun y formoit divers obstacles, & les seuretez qu'il demandoit en étoient l'infraction. Mais Saint Romain, qui avoit la principale authorité de la part des Princes, y rapporta moins de difficultez, par ce qu'il avoit moins à craindre: Il falut du temps pour disposer à l'obeissance tant d'esprits differents qui n'aïant pas tous eu la même fin durant la Guerre, souffroient impatiemment de se voir éloignez, par la paix, de ce qu'ils s'étoient promis pour leurs interests particuliers. Loriol fut cependant assiegé & commença à étre battu le XXIX. de Juillet, Gordes étant lui-même dans le Camp, & apprenant à chacun, par son exemple de ne rien craindre que le blâme. Il fit le lendemain donner vn assaut à la bréche que son Canon avoit faite, dés les trois heures du matin; mais sans effet. Les assiegez le soutinrent courageusement, & Gordes qui reconnut que ses gens avoient de la peine de monter à la bréche, que la ruine des murailles rendoit presque inaccessible, fit sonner la retraitte. Les assiegez n'avoient dans leur Ville que des Cisternes, & vne fontaine au dehors qui leur fournissoit principalement l'eau dont ils avoient besoin, pour leur boisson. Gordes se proposa de leur ôter la liberté d'y venir, pour les forcer par la soif à se rendre, ne le pouvant par la faim, à cause des vivres qu'ils avoient en abondance. Il fit faire vne tranchée qui y aboutissoit, aprés l'avoir fait reconnoistre par le Capitaine l'Estang: Mais, aïant fait presque en même temps suspension d'armes avec Saint Romain, il la laissa libre comme elle étoit auparavant, & éloigna ses Troupes de devant la Ville. Il n'avoit pas été attaché tellement à ce Siege, qu'il ne fit diverses entrepriſes sur le Fort du Pousin au deçà du Rhône. Il l'attaqua en plein jour le X. du mois de Juillet, & l'auroit emporté si tous également eussent bien fait leur devoir. Il s'étoit promis de le prendre par escallade, n'y aïant alors que ternte hommes: Mais quelques vnes des eschelles se trouverent trop courtes, & la plus part rebuttez de cet accident ne témoignerent aprés ni vigueur ni hardiesse. Maubec, Glandage le Jeune, Navizan, Buisson, & plusieurs Soldats avec eux furent blessez. Rosset, Rochefort, & Blagneu, qui avoient commandement dans la Cavalerie, mirent pied à Terre pour animer ceux qui se retiroient, & aïant pris les eschelles, qu'ils avoient abandonnées, tâcherent de monter sur le haut du rampart; & n'étant pas suivis ils furent repoussez. Mais Denis, Enseigne de Chastellar, fut celui qui fit le mieux, & qui eut aussi la satisfaction de recevoir des témoignages publics, par les loüanges qui lui furent données, de celle que Gordes avoit de sa vertu. Saint Ange d'Arces, qui commandoit dans le Fort, fut blessé & mourut de ses blessures onze jours aprés. A la reserve de ceux qui n'esperoient de s'élever au dessus de leur fortune que par la guerre, tous desiroient la paix. C'étoient ceux-là que Saint Romain avoit à combattre, & qui s'opposoient seuls au dessein qu'il avoit d'obeir à la volonté du Roi comme les Princes, & l'Admiral l'avoient fait. On n'en doutoit point: neanmoins comme il sembloit trop lent à se declarer, Gordes suivit le conseil de Fiançayes, d'Arces, de Glandage; & de Gessans; & l'envoïa sommer à Grane, où il étoit, par le Visenéchal de Creſt, d'obeir à l'Edit de paix, & de faire rendre au Roi toutes les Places que lui, ou les Chefs subalternes tenoient encore dans le Dauphiné. L'Acte en fut dressé par Fiançayes, & signifié par vn des Secretaires de Gordes. Il fit telle impression sur lui que les Garnisons Huguenottes vuiderent, non seulement Loriol, & le Fort du Pousin, mais le Pousin-même, qui étoit leur Arsenal dans ces Provinces. Lesdiguieres abandonna Corp, aprés la sommation qui lui en fut faite par Fustier suivant les ordres du Parlement, concertez avec Gordes,

1 5 7 2.

Difficile à établir en Dauphiné.

Loriol assiegé.

Siege levé.

Attaques du Fort du Pousin.

Blessez.

Mort de saint Ange.

Longueur des Religionnaires à recevoir la paix. Procedé de Gordes.

Saint Romain sommé.

Qui obeit & rendles Places,

Lesdiguieres obeit.

Digitized by Google

Gordes Fuſtier étoit l'vn des Secretaires de la Cour. Valavoire fut le plus opiniaſtre. Ce n'eſt pas ſageſſe de conteſter ce qui ne doit pas l'étre, ni courage de tenir ferme ſur cette injuſte conteſtation. Au commencement il demanda vn ordre exprés des Princes : aprés il témoigna qu'il ne vouloit rendre la Place qu'à ſaint Romain leur Lieutenant, ni trois pieces d'Artillerie qu'ils y avoient laiſſées qu'au Prince d'Orenge, à qui il diſoit qu'ils les avoient données. Enfin il ſortit de Grane ; mais il y laiſſa Veiſin à qui il commanda d'en éloigner la reddition, par toutes les fuites dont il pourroit s'aviſer. Il fut obey : Veiſin en refuſa l'entrée à d'Arces envoïé pour en reprendre la poſſeſſion. Il obligeoit, même, les Habitants de continuer à faire garde dans leur Bourg, quoi que tout fût aux environs dans vne profonde paix. Vn Gentil-homme des Princes envoïé en Dauphiné, pour la reſtitution des Places qu'ils tenoient, n'obtint rien ſur lui : vne lettre de ſaint Romain n'eut pas plus d'efficace. Enfin, comme il apprehenda de tomber dans la diſgrace de ſes Maîtres, puiſque dans ces deſordres les ſujets oſoient en reconnoiſtre d'autres que leur Prince legitime, il en ſortit, & y laiſſa, pour y commander en ſa place, le Capitaine Chabenas. C'étoit vn boucher de Creſt. Celui-ci eut l'imprudence de dire à Gordes même qu'il ne le connoiſſoit point, de refuſer la lettre de ſaint Romain, & de ne point ouvrir les portes. A celui-ci ſucceda la Roche, qui fut plus reſpectueux. La defenſe que Gordes avoit faite de tout exercice de la R.P.R. dans Creſt, juſques à ce que ceux qui en faiſoient profeſſion lui euſſent procuré cette reſtitution, & vne lettre que le Roi manda, en même temps, à Veiſin lui perſuaderent de recevoir le Viſenéchal de Creſt, & Chaſtellar envoïez par Gordes, & de leur remettre cette Place avec l'Artillerie qui y étoit : ce fut le VI. du mois de Decembre. Vn plus violent que Gordes auroit porté les choſes à l'extremité : Il n'auroit pas ſouffert tant de mépris ; mais en cette occaſion il ne ſe conſideroit point. Les étourdis ne regardent rien hors d'eux-mêmes, quand la vanité agite leur bile, mais les ſages trouvent toûjours tout leur bien dans le bien public. La pluſpart des Chefs Huguenots, que cette paix renvoïoit dans leurs Villages, ne ſouhaittoient rien mieux que d'avoir des pretextes de nouvelles ſeditions. Dépuis, le Roi fit Don de cette Terre à Gordes, & de ſa Chaſtellenie, à Briançon.

Valavoire differe d'obeir.

Ses fuites.

Grane rendu.

Reflexion.

Grane donnée à Gordes.

V.

MOntbrun, & Vercoiran devoient rentrer chez eux, & ces deux Terres & leurs Châteaux leur être rendus : Ils l'avoient juſques alors inutilement pretendu. Gargas qui y commandoit n'écouta point leurs demandes, & ſe mocqua de leurs menaces. Ne pouvant s'en venger alors contre lui, leur colere les porta à des actions peu dignes d'eux : Ils ravagerent les Domaines que Ville-Franche, Gouverneur de Serres, avoit dans le Territoire d'Orpierre : ce qui anima Gordes contre eux d'vne juſte indignation, encore qu'ils declaraſſent qu'ils ne pretendoient pas avoir bleſſé la paix, par ces actes d'ennemi dans vne querelle particuliere. Quoi que c'en fut Gordes avoit tant d'autres choſes de plus haute importance à diſſimuler, qu'il n'eût pas de la peine à taire celle-ci. Neanmoins il ne leur accorda rien ſur leurs lettres : Il les força à lui demander leurs Terres & leurs Maiſons par Requeſte comme ſuppliants, aïant enfin reconnû qu'il ne vouloit pas qu'ils euſſent cet avantage de pouvoir dire qu'ils euſſent rien obtenu ni comme égaux, ni comme amis. Aprés cela il ne reſta plus de mécontêtements du moins apparents : Les Troupes étrangeres furent licentiées, les Garniſons retirées des lieux où elles étoient le moins neceſſaires, & Vienne fut de ce nombre. Il n'y fut laiſſé que la compagnie d'Annet de Maugiron-Leſſin. Les Religionnaires, qui en étoient ſortis durant la Guerre, y étoient rappellés par la paix, & dés la fin du mois de Septembre, Gordes leur avoit permis de s'y rétablir. Il n'y avoit point d'exercice public de leur Religion, & il ſe faiſoit à ſaint Genis, Bourg du Lionnois éloigné d'environ trois lieuës. Aprés qu'ils ſe virent

Infractions & violences de Montbrun, & de Vercoiran. Leur cauſe.

Rétablis en leurs Terres.

Execution de la paix.

Huguenots rétablis dans Vienne, ſans exercice de leur Religion.

Digitized by Google

rent bien raffermis, & qu'ils eurent compris que les inſulter ce ſeroit doreſenavant vn crime public, ils pretendirent de rapprocher leur Temple. Ils firent inſtance auprés du Roi, qu'il leur fût permis de le mettre dans ſainte Colombe, qui aïant autrefois été vn des Faux-bourgs de Vienne, en eſt aujourd'hui détaché. Ils l'obtinrent facilement, mais la reſiſtance que firent à cette nouveauté les Conſuls & les Habitans Catholiques appuyez de Leiſſin & de Maugiron ſon frere, & favoriſez de Gordes le fit condamner. D'autres tenterent d'autres nouveautez. Saint Romain fit preſcher publiquement à Mante, & Leſdiguieres à Chorges: ce qui étoit contrevenir à l'Edit de pacification. Vne eſpece de pieté excuſoit leur deſobeiſſance: ils ne vouloient pas vivre, diſoient-ils, ſans Religion. C'étoit l'occaſion de la plainte la plus ordinaire des Gentils hommes Huguenots. Ils appelloient inſulte la rigueur avec laquelle cet exercice étoit banni des lieux, où même ils étoient les plus forts. Cugy, & Chelar le témoignerent à Gordes, dans Montelimar, en vn voïage qu'il fit en Provence au mois de Novembre. Le Parlement, qui étoit obligé de joindre ſes ſoins à ceux de Gordes, pour diſſiper les mécontentemens, permit aux Seigneurs de Fief de faire prêcher dans leurs maiſons. Les Catholiques n'étoient pas mieux ſatisfaits des Huguenots que les Huguenots d'eux: Ils firent auſſi des remontrances à Gordes durant ſon ſejour en cette Ville, & Gordes y répondit par le conſeil de Truchon, de Belieure, d'Argentenant, de Bocqueron, & du Viſenéchal Exea. Chacun ou fut ſatisfait, ou feignit de l'étre.

Demandent vn Temple dans ſainte Colombe.

Prêches à Mante, & à Chorges.

Prêche permis aux Seigneurs des Terres.

Remontrances à Gordes par les deux partis.

Reflexion. Quand l'on n'obtient pas tout ce que l'on demande, l'on reduit ſa demande à ce que l'on a obtenu. Le Maréchal Danville allant à la Cour, viſita avec lui, les derniers jours de cette année, les Villes de la Province qui étoient ſur ſa route, & acheva d'y pacifier les troubles. Etant à Valence, il fit vn Reglement general le XIX. du mois de Decembre par l'avis de Gordes, de Bellegarde, d'Oreſon, de l'Eſtang, de Fregoſe, & de Grille, tous Chevaliers de l'Ordre du Roi, de l'Abbé de Bonne-Combe, du Preſident Truchon, & des Conſeillers du Rivail, & Robert, qu'il conſulta. Toutes Aſſemblées extraordinaires furent défenduës, & même de plus de dix aux enterrements de ceux de la R. P. R. Il leur donna l'entrée dans les Conſeils, & dans les Charges publiques, & les en declara capables, comme l'étoient les Catholiques qui la leur conteſtoient. Neanmoins S. Romain, qui faiſoit ſa demeure dans S. Vallier, depuis quelque temps, ne les y attendit pas: il en ſortit avant qu'ils y arrivaſſent. La veuë des Miniſtres des Rois, par leſquels ils établiſſent la fidelité entre leurs ſujets, eſt vne peine à ceux qui en ont troublé l'harmonie par leur rebellion.

Reglement general.

S. Romain quitte S. Vallier.

Reflexion.

VI.

L'An M. DLXXI. fut vn court intervalle, & neanmoins vtile, à la fiévre chaude des peuples. Les Adrets fut mis en liberté, & revint à Grenoble le XXVII. du mois de Janvier. L'Edit de pacification fut gardé pour lui, & pour tous les autres, ſoit accuſez, ſoit convaincus de rebellion; mais la grace, à ceux qui en ont beſoin, eſt vn opprobre. Il ne l'ignoroit pas, & ſa conſcience ne lui reprochant rien, il crut ſe devoir, & à ſon nom tous les ſoins que l'on peut apporter à garentir l'innocence de blâme. Il fit vn voïage à la Cour, & ſe preſenta au Roi, qui étoit à S. Germain. Ce fut le XVI. du mois de Mars, & declara hautement qu'il ne prétendoit ſe ſervir de nulle abolition, ſoûtint qu'il avoit été accuſé méchamment & calomnieuſement, & offrit de ſe purger ou par les formes ordinaires de la Juſtice, ou par les armes, s'il ſe trouvoit de ſes accuſateurs qui oſaſſent accepter le combat. On ne vouloit pas le perdre, & comme on n'avoit eu que des ſoupçons contre lui, il ne fut pas difficile de le contenter. Le Roi lui témoigna, de ſa propre bouche, qu'il étoit ſatisfait de lui, qu'il avoit reconnu la fauſſeté des avis qui lui avoient été donnez, qu'il ne doutoit nullement

1571.

Les Adrets en liberté.

Reflexion.

Va à la Cour

Satisfait du Roi.

Digitized by Google

ment de ſa fidelité,& l'exhorta de continuer de bien faire,& de ne diminuer pas d'affection à ſon ſervice. Il lui en fut dreſſé vn Acte authentique en forme de declaration, que le Roi ſigna,& qui fut enregiſtré en la Chambre des Comptes de Dauphiné le XVI. du mois de Juin ſuivant le Duc d'Anjou,le Duc d'Alençon,frere du Roi,le Duc de Lorraine, le Cardinal de Guiſe, le Cardinal d'Eſt, & le Duc de Nemours furent preſent à cet aveu du Roi d'avoir été trop facile à ſe laiſſer perſuader. Quand vn bon Prince a outragé l'innocence,par les conſeils de la calomnie, ceux d'vn orgueil impetueux n'empêche pas que l'vne & l'autre étant enfin connuës,il ne leur donne ce qui leur eſt dû. Gordes,qui avoit vn fonds de bonté inépuiſable, avoit vtilement agi pour les Adrets. Il s'occupoit avec Moles & Fauvan,Commiſſaires du Roi,à établir la paix dans la Province, & ne faiſoit rien d'important qu'il ne le communiquât au Parlement. C'étoit ſon conſeil pour les reſolutions,& ſon garand pour les ſuccez. Il licentia la pluſpart des Troupes, & n'en retint qu'autant qu'il en faloit, pour mettre dans quelques Places. Il en fit demanteller, pour en diminuer le nombre, & Merindol où Gargas avoit mis Garniſon, & le Fort de Freiſſinieres le furent entre autres. Le Capitaine Curebource fut laiſſé avec ſa Compagnie dans Grenoble. Il y fut chargé de toutes les fonctions de Gouverneur,ſous le Titre de ſur-Intendant des Gardes. Les Gouverneurs particuliers furent revoquez,Bruniel-Savel étoit dans Vienne, & avoit la Capitainerie du Château de Piper,& de celui de la Baſtie. Gordes lui ordonna de les remettre aux Conſuls de la Ville,& d'en ſortir. Il eut bien de la peine à obeïr, & ne le fit qu'aprés avoir tenté divers moïens de porter Gordes à vn autre deſſein. Il employa même Leiſſins;mais inutilement. Le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale y mit Claude d'Orgeoiſe l'vn de ſes Chanoines,pour y cõmander;l'exercice de la nouvelle Religiõ fut defendu dans cette Ville:ce qui fut vn déplaiſir ſenſible à ceux qui la profeſſoient. Ils tâcherent d'obtenir de Gordes qu'il le leur permît dans le Bourg de S.te Colombe, qui n'en eſt ſeparé que par le Rhône;Mais,le Corps de la Ville y reſiſtât,& Maugiron, & Leiſſins,ſon frere,appuïants ſa reſiſtance,il n'en fut rien fait, & Gordes ne changea pas de deſſein. Il avoit cela de Grand homme,tel qu'il étoit, qu'il ne ſe determinoit pas imprudemment,&,que rien ne le faiſoit chanceller dans les reſolutions qu'il avoit priſes. Tout étoit paiſible dans le bas Dauphiné. Le Gapençois étoit dans quelques deſordres. Gabriel de Clermont,Evêque de Gap, s'étoit laiſſé ſeduire aux nouvelles opiniõs,& le Roi avoit nõmé à l'Evêché Pierre Paparin par ſon brevet. Le changemẽt de ce Prélat avoit affoibli les Catholiques:mais la paix les avoit raffermis. Elle avoit apporté aux deux païs vne égale retenuë,mais point d'vnion, & où celle-ci manque l'autre dure peu. Ils ſe regardoient cõme ennemis,& exciterẽt entre eux diverſes ſeditions. Le Preſident Deportes,& le Conſeiller Fiançaïes y furent envoïez, pour en informer, & pour ſe ſaiſir des ſeditieux. L'exercice de la nouvelle Religion ſe faiſoit à Chorges,pour ceux de Gap qui la ſuivoient,& les Catholiques en étoient irritez outre meſure. Il naiſſoit tous les jours des querelles entre eux;& enfin des querelles particulieres on vint aux ſeditions. Gordes,pour les ſatisfaire,aïant conſulté le Parlement ôta Chorges aux Huguenots, & leur aſſigna ſaint Bonnet dans le Champſaur. Il y paſſa, aprés, en vn voïage qu'il fit en Provence. Leſdiguieres, Champoleon, ſaint Graven, & quelques autres l'accompagnerent de ſaint Bonnet juſques auprés de Gap où il acheva de calmer les eſprits, par ſes diſcours affables, & judicieux. Leſdiguieres avoit rendu l'Artillerie qu'il avoit priſe à Corp,& étoit bien avec Gordes: Mais, Miribel, qui n'avoit pas le même jugement, s'étoit attiré la haine de pluſieurs, & fut à la fin aſſaſſiné. Gordes, qui n'avoit pas ſujet d'être touché de la mort de cet homme,en deteſta neanmoins les moyens, & la cauſe. Varces,ſon beaufrere,lui en aïant demandé juſtice, il la lui promit, & de faire de la peine des aſſaſſins vn exemple capable d'animer les loix, qui ſembloient ſans force, & ſans rigueur. Il ne laiſſa pas impunie dans Gap l'inſolence de quelques Catholiques,

Reflexion.

Commiſſaires pour la paix.

Merindol & le Fort de Freiſſinieres ruinés.

Foiſſan appellé Curebource en Garniſon à Grenoble.

Gouverneurs particuliers revoquez.

Châteaux de Vienne remis aux Conſels.

L'Exercice de la R. P. R. y eſt defendu

Eſtat du reſte de la Province.

Evêque de Gap deſtitué.

Seditions dãs Gap.

Commiſſaires du Parlement.

Preſche à S. Bonnet.

Gordes à Gap.

Leſdiguieres bien avec lui.

Miribel aſſaſſiné.

Catholiques chaſtiez dans Gap.

Digitized by Google

Reflexion. plus furieux que zelez, qui avoient renverſé la maiſon de Furmeyer. Mais il avoit
Meurtres. beau faire : dans ces deſordres publics punir les violents, c'eſt affoiblir ſon parti,
& s'y perdre d'eſtime. Bourjac tua Dimalié, & fut châtié : Il avoit eu la Charge
Bourjac châtié. de Senéchal du Valentinois, & ne s'y étoit pas bien conduit. Le ſang de Dimalié fit
Reflexion. venger celui de tant de Catholiques, que ſon inconſtance en la Religion de ſes peres
avoit fait répandre. Le dernier crime a cela de loüable, qu'excitant la Juſtice con-
tre ſoi, il l'arme contre tous les autres qui l'ont précedé. Cette mort donna lieu à
Port d'armes déf. ndu. vne nouvelle défence du port des armes, & fit ſubſiſter l'établiſſement des Vibail-
Vibaillifs & Viſenéchaux de Robbe Courte maintenus. lifs, & des Viſenéchaux de Robbe Courte, que l'on avoit eu la penſée de ſuppri-
mer pour rétablir les Prevôts. Guillaume de Naſſavu le fut cette année dans la Prin-
cipauté d'Orenge. Gordes y avoit été appellé par les Catholiques, & y étant allé
Principauté d'Orenge. avec des forces y avoit été receu. Il en avoit laiſſé le Gouvernement à d'Arces, à qui
Occupée par Gordes. le Roi l'avoit donné : Mais la paix aïant été faite, le Prince en obtint la reſtitution.
Rendue. Barchon fut le Gouverneur qu'il y mit : Le Roi lui recommanda les Catholiques;
Catholiques y ſont maltraitez. Gordes parla pour eux affectueuſement ; mais cette protection en fit perir pluſieurs.
Reflexion. Ils furent conſiderez comme factieux. Le ſujet, qui croit qu'il a beſoin d'vne pro-
tection étrangere, pour joüir du repos commun aux autres ſujets, devient facile-
ment ſuſpect ; & qui l'eſt à ſon Prince, quelque homme de bien qu'il ſoit, paroit
criminel. L'artillerie, qui étoit dans le Château d'Orenge, fut conduite à Mon-
telimar, Barchon en aïant depuis murmuré ſouvent contre Gordes. Mais il n'é-
coutoit pas tels murmures, & ne prêtoit l'oreille qu'aux conſeils du bien public.
Reflexion. Quelques fois c'eſt du bien public d'épargner les méchants. Vn homme, qui
Accuſé de fauſſe Monnoie ſauvé par ſon merite. avoit de rares qualitez, & des connoiſſances non communes fut accuſé du crime
de fauſſe Monnoïe, & mis en priſon au mois de Mars de l'an M. DLXXII. il y 1572.
avoit des preuves contre lui, & il alloit être vne victime aux ſeveritez de la Juſti-
ce, ſi Gordes n'eût pris le ſoin de ſon ſalut. Il écrivit pour lui au Roi, & au Duc
Reflexion. d'Anjou ſon Lieutenant General, & le ſauva. Vn excellent merite eſt vne ex-
cellente apologie. Les Adrets paſſoit pour en avoir beaucoup : le merite d'vn
homme de guerre c'eſt de l'entendre bien. La Garniſon de Turin avoit beſoin d'ê-
Voyage des Adrets en Piemont. tre renforcée : Il eut ordre de lever mille hommes de pied, & de les y mener : Ils
furent mis ſur pied dans peu de jours, &, quoique ſon commandement fût rude, &
ſevere, les meilleurs Soldats des Troupes licentiées furent bien aiſes de ſervir ſous
vn Chef qui avoit tant de reputation. Il fut en état de marcher en moins de ſix ſep-
maines, & arriva à Turin au commencement du mois d'Aouſt. Cette levée pur-
geoit le Corps de la Province d'autant de ſang ou corrompu ou inutile : Elle étoit
cependant en repos, & ſeulement dans Valence ce repos fut troublé par la ſedition
Sedition à Valence entre les Ecôliers & les Soldats. des Soldats du Colonnel Alphonſe, & des Ecôliers de l'Vniverſité. Il y avoit peu de
Commandans hauts à la main cõme lui : Il étoit vaillant, Corſe, jeune, & le fils de Sam-
pietre. Vn jour il frappa du bâton vn Ecôlier ; de cette injure les autres firent leur af-
faire, & prirent tous les armes : Il y eut des tuez & des bleſſez de part & d'autre, & sãs
Cujas. les ſoins de Cujas, & la prudence de Gordes, ce deſordre auroit eu des ſuites plus fu-
neſtes. Il deſarma les vns, & contraignit les autres à n'abuſer pas de la liberté des ar-
Dons de Terres à Gordes. A Boyvin. mes. Ce fut en ce tẽps que le Roi fit don à Gordes de la Terre de Grane, & à Fraçois de
Boyvin Sr de Villars, de celle de Moras. Celui-ci eſt cõnû par ſes Memoires, & étoit
Agêt de Frãce auprés du Duc de Savoïe. Il meritoit vne plus grãde recompẽſe. Mais,
Reflexion. pour en avoir de grãdes dãs les cœurs des Princes, le merite peut moins que le capri-
ce de la faveur.

VI.

Rupture de la paix. C'A été le deſtin de ce regne qu'il n'y ait eu de paix avec les Religionaires, que
pour être à l'vn ou à l'autre parti vn ſujet d'infraction. Celle-ci fut bleſſée avec
Mort de l'Admiral. Tourée de S. Barthelemi l'Admiral de Châtillon le XXII. du mois d'Aouſt, & finit avec lui deux jours aprés.
La Feſte de S. Barthelemi fut vn jour fatal & funeſte. Le peuple eut la liberté dans
Paris

Paris, de courir sur ceux qui faisoient profession de la Religion Pretenduë Reformée, comme les loix la donnent contre les Voleurs publics, & les bestes sauvages. Lafrette, fils du Baron des Adrets, fut envelopé dans le massacre, & Jacques Pape S. Auban ne l'évita que par l'abjuration. Maugiron y fut emploïé, & les quartiers de la Ville étant distribuez aux plus affidez de ceux qui avoient inspiré ce mauvais conseil pour l'y faire executer, le Faux-bourg de saint Germain fut le sien: mais cette commission lui faisant horreur, il agit si lentement, & avec tant de negligence que les Gentils-hommes Hûguenots, qui y étoient logez en grand nombre, eurent le temps de monter à Cheval, & de se retirer. Ne servir pas avec precipitation aux mouvemens violens des Princes, c'est vtilement servir à leur gloire. Cette fureur passa de la Ville Capitale de l'Estat aux autres: Elles furent inondées du sang de leurs Habitants, & en peu de jours la France perdit environ trente mille hommes qui furent assassinez en divers lieux. Les cruautez, que Duperat fit commettre dans Lion attacherent du blâme à la reputation de Mandelot, homme au reste bon & moderé: s'il eût assez d'humanité, pour n'en être pas l'autheur, il n'eut pas assez de force pour en dissiper le conseil. Gordes fut plus resolu, ou plus heureux. Quelques ordres secrets qu'il eût receus, il dissimula, & aïant sagement pressenti qu'elles étoient les pensées des principaux de la Province, il produisit les siennes. Il n'étoit pas susceptible de telles frenesies, & eux ne l'étant non plus que lui, tout leur soin fut d'en garentir la populace. L'exemple du mal est vne contagion populaire. Tout ce que fit Gordes, ce fut qu'il ordonna aux Catholiques de se tenir sur leurs gardes, & de se mettre en état de ne pouvoir étre surpris. Il desarma les autres dans les principales Villes, & en quelques vnes, il les fit resserrer dans leurs Maisons. Artus Prunier-saint André, qui étoit dans son intime confidence, fut vn de ceux qui lui persuaderent de suivre sa naturelle inclinatiõ, & de ne tremper pas sa main dans le sang de ceux qui étoient dans l'obeïssance. Il fit aussi publier la declaration du Roi qui defendoit tout exercice de la nouvelle Religion aux sujets de la Couronne, & qui leur enjoignoit de vivre dans celle de l'Eglise Romaine: mais, pour se mettre à couvert de toute plainte du côté de la Cour, il voulut faire entrer le Parlement dans vne participation publique de sa cõduitte. Il y vint le 111. jour du mois de Septembre, & mit en deliberation s'il devoit permettre dans son Gouvernement, contre les Huguenots, ce qui l'avoit été dans les autres. *La Cour semble le desirer*, dit-il, *mais avec tant de retenuë que si ce grand exẽple n'est pas approuvé, il lui sera libre de desavoüer ses desirs, & ceux qui les auront executez. Ce sont plûtôt des témoignages d'vne volonté timide que des ordres positifs d'vn conseil determiné. Ie sçay que le sujet ne doit pas examiner le commãdemẽt, & que l'obeïssance, à quoi qu'elle décende, est toûjours honneste. Mais, en ces commotions, il est permis de besiter, comme il est impossible de ne douter pas, pourra-t'on se persuader que le Roi soit bien dans le dessein de punir sur tant d'innocents les crimes que l'on impute à l'Admiral? si on ne le peut facilement, serons nous blâmez de n'avoir pas bien compris ce qui est si opposé à toute vray-semblance? Peut-étre serons-nous mieux d'attendre encore quelques jours. La precipitation n'est pas inseparable de l'obeïssance.* Truchon, homme de lettres, étoit, comme tous les sçavans, ennemi de la violence. Il appuïa l'opinion de Gordes, & fit voir par son discours, que c'étoit l'interest du Roi que l'on épargnât ses sujets, quand mêmes ce ne seroit pas celui de la Cour. *Dans les partis les plus criminels*, dit-il, *il y a de l'innocence, & des innocents. Ceux qui inspirent la rebellion sont les vrays coulpables de ce crime; pour les autres, c'est plûtôt foiblesse que revolte. Aussi l'objet de la souveraineté offensée est la ruine du parti seulement, & non la mort de tous les partisans. La politique ordonne l'vn, & l'humanité defend l'autre. Quelques Testes à bas sont des sacrifices à la Iustice, & des appuis aux Thrônes Chancellants; mais, avec tout vn peuple égorgé par le fer de son Prince, tombe necessairement son Empire, & sa gloire. Non; ie ne croiray iamais*, ajoûta-t'il, *qu'vn Roi aussi sage que le nostre approuve ces carnages. La passion de quelques vns, que la vengeance, ou l'avarice font agir a été la substance de la chose; l'authorité Royalle n'en est que la couleur. Sans*

Le fils du Baron des Adrets tué. Saint Auban abjure.

Maugiron emploïé à ce massacre.

Reflexion.

Massacres dans Lion.

Le Dauphiné en est exẽpt.

Reflexion.

Conduite de Gordes à cet égard. Par le cõseil de Prunier-saint André.

R. P. R. defenduë.

Assemblée dans le Parlement.

Digitized by Google

doute le Roi n'y a pas eu de part, quoique Charles ait témoigné. Ce n'a été que le prompt mouvement d'un homme tout de feu, & non la volonté du Roi pere de ſon peuple. Il nous importe de faire cette diſtinction pour le bien du Corps de l'Eſtat, & pour l'honneur de ſon Chef. Conſervons lui ſes ſujets, qui ſont ce qu'il y a de plus precieux dans ſon Roïal heritage; & ne preſtons pas nos mains aux ſouhaits de tant de Princes ennemis, qui n'ont pû le diſſiper par les leurs. On ne s'apperçoit pas qu'en exterminant nous-mêmes nôtre Nation, nous gagnons des Batailles contre nous, pour eux. Nous ouvrirons-nous les veines pour favoriſer leurs deſſeins, & nous procurerons-nous les maux qu'ils n'ont pû nous faire? L'effet de cette colere, ſi peu iudicieuſe ſera que nous les aurons irritez contre nous par noſtre foibleſſe; & qu'il ſemblera que ſortants de nos intereſts, nous ſerons entrez dans ceux de leur ambition demeſurée. Le zele de la Religion adjoûta Fianſſayes, *n'eſt pas un Iudicieux pretexte, à ces impies, qui ſe perſuadent, mauvais citoyens, parricides enfans, que déchirants leur patrie, leur mere, ils rendent un ſervice à Dieu. Une differente creance nous aura-t'elle ſi fort éloignez de nos proches, & ſeparez de nous-mêmes, que nous les devions regarder comme ennemis étrangers, & haïs de noſtre ſang? nous nous accommodons avec les Infidelles, & avons de la foy pour eux, dans nos Traitez. Les François ſeront-ils plus odieux aux François; & la foy, qui leur a été donnée par des Traitez ſi ſolemnels, ne trouvera-t'elle point de reſpect entre nous? ce n'eſt pas defendre la Religion que d'oſter la vie à qui lui reſiſte: deſarmer l'obſtination, par le raiſonnement, & luy ſoûmettre les volontez, par la perſuaſion, c'eſt vrayement combattre pour elle, qui haït le ſang, & qui ayme iuſques à ſes ennemis. Mais, on aura beau faire; quand même nous les expoſerons à la rage des peuples, ils ne mourront pas tous: tous ne ſeront pas enveloper dans cette tempeſte. Ceux qui reſteront, enflâmeront leur zele pour leur Religion, par l'ardente haine qu'ils concevront contre la noſtre. Quelles penſées ſeront les leurs, quand ils ſeront reflexion au devoir des Chrétiens, mêmes, pour les Nations idolatres, & les plus impies. Il exige d'eux qu'ils appliquent leurs ſoins à les convertir, mais il leur defend, quand mêmes leurs ſoins ſeroient infructueux, d'y porter le feu ni le fer. C'eſt une eſpece de Sacrilege de vouloir appuyer la defence de la foy, par l'infraction de celle que l'on a donnée. Dailleurs,* pourſuivit Belieure, *qui arme le peuple en ces ſeditions ne doit pas ſe promettre de le deſarmer, quand il voudra. C'eſt luy inſpirer une fureur dont nul aprés n'eſt le maiſtre: c'eſt jetter du ſouffre allumé dans ſes veines, qui envoie au cerveau des vapeurs ſi noires que la raiſon n'a pas des lumieres aſſez fortes pour les diſſiper facilement: c'eſt luy donner une licence qui l'emporte ſi loing de ſon devoir qu'il faut bien du temps, & des ſoins pour l'y ramener. Ces deſordres ſont des maladies populaires: les cauſes en ſont promptes, & actives, & les remedes lents & foibles, quelque habile homme que ſoit le Medecin qui les applique: on peut dire,* continua Emery, *que le Corps de l'Eſtat agité par de tels accidents eſt tombé en convulſion. En ces maux, le peril eſt toûjours ſi grand, que la gueriſon eſt toûjours douteuſe: & certes cette Province a de trop grands hommes dans le party que nous condamnons; nous en admirons les vertus heroïques, quoyque nous deteſtions la matiere ſur laquelle elles s'occupent. Ils ſont à couvert de noſtre foudre; elle ne tombera point ſur eux. Montbrun, Leſdiguieres, Champoleon, Morges, & tant d'autres vengeront les leurs ſur les noſtres, & du carnage que nous aurons fait, & de celui qu'ils feront, tout le blâme tombera ſur nous. L'aggreſſeur eſt toûjours accuſé du mal qu'il fait à autruy, & n'eſt jamais plaint dans celuy qu'il ſe cauſe. Qui allume la premiere étincelle eſt l'autheur de toute l'incendie. Si nous n'épargnons point nos parents, & nos voiſins, pour l'amour d'eux; ſi leurs erreurs ont effacé ces qualitez, & ces noms qui nous les rendoient chers; ſi des ordres douteux les ont en une nuit transformez en Loups-garous, épargnons-les pour nôtre intereſt & ne devenons pas les aſſaſſins de nos proches, de nos amis, & les noſtres. Le dernier coup de fer des aſſaſſins en tourne la pointe vers eux, & les punit.* Tous les autres conformerent leurs ſentiments à ceux-là, & quelque horreur que l'on eût des crimes dont on chargeoit l'Admiral, on en eut encore plus de prouver ſa fidelité par des ſi mauvais moïens. Il fut reſolu de contenir la populace par la peur des ſupplices, & de châtier rigoureuſement les premiers qui entreprendroient ſur la vie de nul des Huguenots

Digitized by Google

guenots. Aprés le maſſacre fait dans Paris, ceux qui l'avoient authoriſé en apprehenderent les ſuittes. On voit mieux, les fautes quand on les a commiſes, que quand on les commet. On ſe perſuada bien que les Princes proteſtants d'Alemagne faiſoient du bruit: C'eſt pourquoi Hector Maniquet du Fayet fut envoïé à l'Electeur Palatin, au Duc de Saxe, & au Lant-Grave de Heſſe, il tâcha de leur perſuader, comme il étoit chargé de le faire, que ce n'étoit qu'vne émotion du peuple, qu'vne Pyramide, à la cime de laquelle étoit vne Croix qu'on avoit abbatuë à la Priere de l'Admiral, avoit excitée. Elle avoit été erigée en la Place qu'avoit occupé la Maiſon de Richard de Gaſtine condamné à la mort pour le fait de la Religion. Et, pour leur faire goûter cette excuſe (des actions de cette nature, quelques grands que ſoient ceux qui les commettent, en ont toûjours beſoin) il ajoûta que le Roi preſſé d'entrer en la ligue du Pape, du Roi d'Eſpagne, & des Venitiens contre le Turc, l'avoit refuſé pour ne les mettre pas en jalouſie. Mais, l'impunité des meurtriers découvroit aſſez les Autheurs de la ſedition. La prudence de Gordes n'empécha pas qu'il n'y eût quelques remuemens dans Valence, dans Romans, & dans Montelimar. Il y en eut de tuez à Valence, Ennemond de Bonnefoy, l'vn des Profeſſeurs de l'Vniverſité, & Ioſeph de l'Eſcale, plus connu ſous le nom de Scaliger, y coururent danger, & furent redevables de leur ſalut aux ſoins de Cujas. Tous les Huguenots, qui pûrent étre ſurpris à Romans, furent faits priſonniers, par le commandement de Guerin qui en étoit le Juge. Leur abjuration les mit en liberté peu de jours aprés; & ſeulement ſept obſtinez perirent. A Montelimar, la Populace força les Priſons où les Magiſtrats avoient fait conduire la pluſpart des Huguenots de leur Ville, pour les ſauver: Elle ignore le pardon & la vengeance, & n'agit que par brutalité. Tout y fut tué: Gordes procura que le Parlement y envoïât des Commiſſaires de ſon Corps; pour en informer: Mais, les Huguenots s'étants ſoûlevez quelque temps aprés leur crime fut la juſtification de celui-cy. Montbrun, des mouvemens duquel dependoient ceux de ſon parti, aprés en avoir aſſemblé les Chefs dans ſa Maiſon, n'avoit ſçeu d'abord à quoi ſe reſoudre, & avoit été dans le deſſein de ſe retirer dans l'Eſtat de Savoïe, ſi le Duc le vouloit ſouffrir. Cette aſſemblée les rendit ſuſpects; & Gordes, plus vigilant. Il fit fortifier Orpierre, & propoſa de démolir les murailles & les Fortifications de Die, de Loriol, & de Mens. Il ne ſe tenoit pas aſſeuré de Die, où neanmoins preſque tous les Habitants s'étoient reunis dans l'ancienne Religion. Mais, il ſçavoit que la peur avoit converti ceux qui avoient abjuré, & ne doutoit point que, quand elle ceſſeroit, leur pieté ne ceſsât. Les Magiſtrats leur avoient ordonné d'aller à la Meſſe & aux Proceſſions. Le Viballif de ſaint Marcellin, & Guerin Juge de Romans avoient commandé la même choſe à ceux qui profeſſoient la nouvelle Religion dans ces deux Villes. Gordes ne l'approuva pas, & s'en étant formaliſé, voulut ſçavoir d'eux de qu'elle authorité il en avoient ainſi vſé. Il vouloit bien la même choſe, mais il vouloit aller à ſa fin par vne voïe moins rude: Il vouloit perſuader, & non contraindre. On avoit dreſſé à Paris vn formulaire de confeſſion de foy & d'abjuration, ſon deſſein étoit de le faire aggréer pour le rendre vtile. Cependant ceux de Pragela étoient ſur le poinct de prendre les armes. Colombin, que Montbrun leur avoit envoïé, les lui avoit gagnez, & Gordes n'eut qu'à gagner celui-ci pour éviter l'effet de ſes pratiques en interrompant leur progrez: & c'eſt ce qu'il fit. Mais, Leſdiguieres, Champoleon, Morges, & les autres Chefs étoient bien d'vn autre conſideration. Il leur écrivit exhortant les vns de retourner dans la Religion de leurs peres, ſans attendre de s'attirer la colere du Roi; & perſuadant aux autres de le venir trouver. Mais il n'y eut que Leſdiguieres qui le fit avec franchiſe & ſans deliberer, quoi qu'ayant recouru vn priſonnier que Gordes avoit fait prendre dans ſaint Bonnet peu de jours auparavant, il eut, en cela, vn juſte pretexte de s'excuſer. Mais il connoiſſoit Gordes, &

Reflexion.

Maniquet du Fayet envoïé aux Proteſtans d'Alemagne ſur le fait du maſſacre.

Deſordres dãs quelques Villes de Dauphiné. Bonnefoy. Scaliger.

Guerin Iuge de Romans.

Reflexion.

Aſſemblée dans la Maiſon de Montbrun. Son reſolution.

Precautions de Gordes.

Ordonnãces contre la R. P.R. dans S. Marcellin & Romans.

Procedé de Gordes.

Formulaire de foy.

Ceux de Pragela ſur le point d'armer. Colombin gagné par Gordes. Efcrit à Leſdiguieres & autres qui vennẽt à lui.

Digitized by Google

ſa ſincerité. Les grands hommes ſont faciles & credules les vns pour les autres.

Reflexion.

VII.

Entreveüe de Gordes, & de Lesdiguieres.

CE fut par cette entreveüe que commença l'an M. D L X X I I I. L'experience avoit appris à Gordes que loüer c'eſt ſe rendre bien perſuaſif. D'abord que Leſdiguieres parut devant lui, il l'embraſſa, & l'aſſeura de ſon amitié. Il lui proteſta qu'il l'avoit toûjours aimé, parce qu'il l'avoit toûjours eſtimé; & qu'il n'eſtimoit les hommes que par leur merite. Il lui dit qu'il avoit eu tant de ſatisfaction de ſes premieres armes, qu'il n'ignoroit pas combien de fois on lui avoit oüi dire qu'il ſeroit fort trompé, ſi Leſdiguieres n'étoit vn jour vn grand homme. *Il ne tiendra qu'à vous de l'eſtre*, ajoûta-t'il, *vous n'avez qu'à employer tant de bonnes qualitez pour vne bonne cauſe.* Leſdiguieres, qui étoit naturellement doux, & fort civil, lui témoigna la joïe qu'il avoit d'eſtre dans ſon eſtime. Il lui dit qu'il s'étudieroit toûjours ſi bien, qu'il ne lui arriveroit jamais de la perdre par ſa faute; qu'il étoit perſuadé que la cauſe pour laquelle il étoit preſt de répandre juſques à la derniere goutte de ſon ſang étoit bonne & ſainte; & qu'il ne lui devoit pas être imputé à crime d'avoir combattu pour elle, mais à ceux, qui par leurs conſeils violents avoient perſuadé au Roi qu'on ne pouvoit lui être fidelle, & l'être à Dieu: Et enfin, il ajoûta, que ſa conſcience ne lui perſuadoit point le repentir, par les ſecrets reproches dont les mêchants ſont perſecutez. *Vous jugez mal de vos Peres*, repliqua Gordes, *quand vous avez ſi bonne opinion de vos erreurs: Ils les ont deteſtées, & vous leur ouvrez vôtre cœur. Avez-vous des lumieres qu'ils n'ayent pas eües, que le Roi n'ait pas; qui manquent à tant de ſçavants hommes, qui ſont de lumieres vivantes? Eſt-il poſſible, que durant quinze cents ans, on ait été dans les tenebres, que les Ambroiſes, les Auguſtins, les Leons, & vn nombre infini de tant de Prélats, & de tant d'hommes celebres n'ayent pas veu la verité; qu'elle ne ſe ſoit manifeſtée qu'à vôtre Calvin, & à vôtre Beze; que ces grands hommes ayent été trompez, ou qu'ils ayent voulu tromper? Leur reputation reſiſte à cette penſée, & leur probité, qui les a ſanctifiez, ſanctifie auſſi leur doctrine. Mais, quand il y auroit des matieres de doute, ni vous ni moi ne ſerions pas capables de les reſoudre: Il en faut tirer la deciſion ou de la creance la plus épanduë, ou du ſentiment du plus grand nombre des ſçavants. Vous êtes condamné par l'vn, & l'autre: vous nous cedez, ſans doute, l'avantage qu'acquiert le nombre à la verité; le progrez qu'a fait vôtre prétenduë reforme ne lui eſt pas favorable. Il eſt fort mediocre, & n'a pas été bien volontaire. Vos Docteurs ont cathechizé par vos interêts, & perſuadé par vos épées. Les hommes y ont eu trop de part, pour croire que Dieu y en ait pris. Le ſort des armes eſt vne eſpece de jugement, mais ſouverain: vous avez preſque toûjours été battus. Les victoires des Catholiques ſont des convictions contre vos erreurs, & contre vos armes. Quel a été le fruit de vos travaux, & de vos pertes? On vous a laiſſé vivre. Tant de ſang, que vous avez répandu, n'a gueres été agreable à Dieu, dont, à ce que vous publiez, vous propoſez la gloire, puis qu'il n'a pas eu d'autre paix. Dieu s'eſt expliqué en faveur du Roi, par les avantages qu'il lui a donnés, & par ſes triomphes. Tous ſes deſſeins proſperent glorieuſement & contre vous. Les violences mêmes paſſent pour des actes de juſtice, & deviennent loüables. L'Italie, l'Eſpagne, & la pluſpart des Etats mettent la Feſte de Saint Barthelemi au rang des plus celebres, & l'accident qui vous eſt arrivé, au nombre des actions les plus vertueuſes d'vn Prince tres-Chrêtien. Tant on haït vôtre revolte contre les veritez Catholiques, & tant on eſtime les moïens les plus extraordinaires de la diſſiper, & de la punir! Aprés ce coup, il ne vous reſte plus d'excuſe; il faut revenir à nôtre culte, & à nôtre Religion: Et certes, ce n'eſt pas la pieté qui vous a armez. L'ambition des Chefs a excité la ſedition, la legereté & l'amour des choſes nouvelles ſi naturelle à noſtre Nation, y a fait entrer les foibles. L'exemple a fait ſur eux l'impreſſion criminelle que l'ambition a faite ſur les Chefs. Enfin, le Roi veut eſtre obey: Il veut qu'il n'y ait qu'vne Religion en ſon Eſtat, & que*

1573.

cette

cette Religion ſoit la ſienne, qui eſt celle qui à rendus ſi redoutables les Pepins, & les Charlemagnes, & qui a acquis tant de gloire au nom François, mêmes au delà des mers. C'eſt par où la France, vôtre patrie, doit remonter au haut poinct d'honneur d'où vos armes, tournées contre elle, l'ont fait tomber. Ce noble Corps, quelque grand & quelque fort qu'il ſoit, ſera toûjours inégal aux grandes entrepriſes tant que ſes membres ne ſeront pas d'intelligence entre eux. L'vnité de la Religion eſt dans les Eſtats, le Principe de l'vnion, & l'vnion l'eſt de la force & de la vigueur. Il continua ſon diſcours par des conſiderations qu'il tira du propre intereſt de Leſdiguieres, par des promeſſes, & par des eſperances. Leſdiguieres ne jugea pas à propos d'entrer en conteſtation avec Gordes, étant dans ſes mains, ni en diſpute, ne voulant pas faire le Docteur. Il ne repliqua rien de poſitif ni d'exprés; mais ſeulement qu'vne affaire de cette importance exigeroit bien d'vn plus fort & plus ſçavant que lui, qu'il y penſât ſerieuſement; qu'il étoit bien perſuadé de l'obeiſſance qu'vn ſujet doit à ſon Roi, & vn Chrêtien à ſon Dieu; que l'vne en cette occaſion, s'embloit ne pouvoir pas bien s'accommoder avec l'autre; qu'il lui faloit du temps pour y deliberer, & pour ſe reſoudre; & que ſuppoſé qu'il dût changer de ſentiment, il ne devoit rien précipiter apprehêdât que l'inconſideration, & la précipitation n'ôtaſſent à ſon choix la gloire d'vn diſcernement judicieux. Aprés, il ſe retira ſans empêchement. Poligni, Champoleon, Danſelles, & le Capitaine Baſtien imiterent Leſdiguieres. Gordes leur fit les mêmes propoſitions, & receut d'eux la même réponſe. Ils demeurerent fermes dans leur Religion. Ce qui s'oppoſe le plus au repentir, c'eſt la honte d'avoüer ſa faute.

Entrevûë de Gordes avec Poligni & autres. Reflexion.

VIII.

CEpendant, les Huguenots de Languedoc ſurprirent le Pouſin, & s'y fortifierent comme ils avoient fait aux Guerres precedentes. Ce fut à l'égard de ces Provinces l'ouverture d'vne quatriéme Guerre civile. Cette priſe jetta l'épouvante par tout; & ce qui l'augmenta ce furent les courſes, & les ravages, que firent d'abord juſques à Loriol, les Troupes Huguenottes qui paſſerent le Rhône. Gordes y envoïa de Roſſet avec tout pouvoir, même avec commandement ſur les Compagnies de Meſtral, d'Areret & de ſaint Auban, qui l'avoient eu de paſſer en Languedoc; mais que cet accident arreſta. Montbrun ne differa pas de ſe declarer, & de ſe mettre en Campagne. Il prit les armes, avec tous les Chefs de ſon parti, le VI. du mois d'Avril, en divers lieux de la Province. Mais, leurs deſſeins ſur pluſieurs Villes furent découverts, ou reüſſirent mal étant mal ménagez. Pape ſaint-Auban, qui s'étoit promis de ſurprendre la Ville du Buis, y fut bleſſé comme il ſe rendoit maître de la porte, & le Capitaine Marin Vital, qui s'étoit mis trop loing en embuſcade, ne venant pas aſſez tôt à ſon ſecours, il fut repouſſé. Les intelligences, qu'ils avoient preſque dans toutes, obligerent les Catholiques à ne rien negliger, pour leur ſeureté. La Garniſon de Grenoble fut augmentée de cinquante Suiſſes; car il y en avoit déja autant. Le Precenteur Aquin, Fiançayes, Catinel, & Coſt Chaſtellar aïant porté Gordes à le vouloir, ils furent levez dans le Canton de Fribourg par le Capitaines Jean Roſſicco. Les pratiques de Montbrun dans Valence, dans Creſt, dans Montelimar, dans Brian çon, & dans Guilleſtre étant éventées, pluſieurs furent ſoupçonnez d'y avoir part, & principalement de ceux qui s'étoient catholiſez. Le ſecours envoïé de Vivarais à Monbrun, pour favoriſer ſes deſſeins, fut taillé en pieces par Roſſet ſuivy de la Compagnie de Gens d'armes de Gordes. Ce qui refroidit les plus ardents. Mais, le Dioïs paroiſſoit plus affectionné à Montbrun: ce qui fut la cauſe que Gordes y fit demanteller Bourdeaux, patrie du ſçavant Iſaac Caſaubon. Si eſt-ce qu'il ne pût empêcher que Montbrun ne s'emparât d'Orpierre, & de Serres dans le Dioceſe de Die, & Leſdiguieres, Morges, & Champoleon, de Mens. Laborel, Gouverneur de Gap, s'étant avancé avec

Le Pouſin ſurpris par les Huguenots.

4. Guerre civile.

Courſe en Dauphiné.

De Roſſet dans le bas Dauphiné.

Montbrun prend les armes.

Saint Auban manque Buis

Garniſon de Grenoble.

Suiſſes levés.

Deſſeins de Montbrun découverts.

Hegere ott defait.

Bourdeaux dans le Dioïs demanteller.

Patrie de Caſaubon

Montbrun prend Orpierre & Serres.

Leſdiguieres Mens.

Digitized by Google

avec quinze cent hommes, pour faire lever le Siege que Montbrun avoit mis devant Serres, fut défait, & perdit douze cent hommes. Aprés quoi les aſſiegez ſe rendirent à honorable compoſition : étant plus preſſez de la faim dans leurs murailles, que des ennemis au dehors. Ils étendirent leurs progrez, aprés cet heureux ſuccez du côté de Grenoble : ils forcerent Vif, & ſon Prieuré, où la Garniſon s'étoit retirée. La Popeliniere, & de Thou, aprés lui, font de ce Prieuré vne Abbaïe, & de Vif Virieu. La Motte, Chevalier de l'Ordre, y fut tué. Montbrun, qui étoit le Capitaine General, n'avoit pas alors plus de trois mille hommes de pied, & de cinq cent Chevaux ; mais c'étoient de bons Soldats. La priſe de Vercors, & du Château de la Roche, dans le Gapençois, ſuivit celle de Vif : Leſdiguieres y laiſſa le Capitaine Arabin. Juſques alors Montbrun n'avoit pas fait paroiſtre ſes armes dans la plaine en Corps d'armée. La priſe de Sahune les y attira : Pendant qu'elles étoient occupées dans les Montagnes, les Catholiques entrerent dans cette Place non par force, mais par ſurpriſe. Elle appartenoit à ſaint-Auban, qui y avoit mis ſes meubles, & ſes effets les plus precieux, comme dans vn lieu qu'il jugeoit aſſez fort, pour n'être pas facilement emporté. Montbrun, qui eſtimoit ſaint Auban, mena lui même ſes Troupes devant cette Place, qu'il reprit en plain jour par Eſcalade, & à coups de main, ſa reputation aïant ſecondé le courage de ſes Soldats, contre ceux qui la defendoient. Delà, il aſſiegea Condorcet, & le prit ; & enſuitte, Nions, Livron, Loriol, & Dieu-le-fit. La Laupie commandoit dans Nions. Montbrun releva les Fortifications de Loriol, & de Livron, où il entra ſans reſiſtance ; & de ces deux Villes, que Gordes avoit abandonnées, il en fit deux forts Boulevarts à ſon parti. Saint Auban prit par compoſition, aprés vn Siege de dix-huit jours, le Château de la Roche ſur le Buis, Fallet d'Avignon, & Fauchet de Die, qui y commandoient, en ſortirent l'eſpée au côté ſeulement ; & les Soldats étrangers, le bâton blanc à la main, mais ceux du païs furent tuez à cauſe des voleries, & des violences qu'ils avoient commiſes. Vne intelligence, que Montbrun avoit dans Valence, les en fit approcher. De ceux de la nouvelle Religion, qui étoient reſtez dans cette Ville, avoient fait ſecrettement vne ouverture à la muraille de la Ville en vn endroit peu frequenté. C'eſt par où les Soldats de Montbrun y devoient entrer. Mais ſur le poinct de l'execution, il s'éleva vn orage ſi impetueux, accompagné d'vne pluïe ſi violente, que ce trou étant bouché en peu de temps par la Terre, que l'eau y pouſſa, il n'y eut moïen de paſſer outre. Il eſt vray qu'il prit Soïans & Chabueil, & les fortifia. Ce qui fut cauſe que Gordes fit marcher de ſes Troupes vers le Valentinois ſous le Capitaine Gobert, & ſaint Auban ; celui-ci étoit Catholique & Parent de l'autre ſaint Auban. Miribel n'étoit pas oiſif dans le Diois : Royſſe, & Comps s'étoient joints à lui. Ils avoient contraint la Ville de Saillans à ſe rendre, le ſecours que Gordes y avoit envoïé ſous le Capitaine Menon, & ſous Geſſans n'étant pas arrivé à temps : Mais, Gordes y étant lui-même accouru, les en mit dehors quelques jours aprés. Il reprit de même Chabueil, mais par aſſaut, & y laiſſa Peloux avec cent hommes en Garniſon. La Garniſon de Manas incommodoit les environs, il aſſiegea cette Place, qui ſe rendit aprés vn Siege de quelques jours, la compoſition en aïant été negotiée par Royſſe, qui commandoit dans le Bourg de Dieu-le-fit, avec Gordes même. Mais, les Huguenots étoient, plûtôt excitez à tenir bon qu'abbatus par ces avantages. Ils étoient les plus forts dans le Diois, & l'on tint ſouvent Die perduë : Ils la tenoient bloquée de tous côtez, & ſans le courage, la vigilance, & l'experience de Glandage, qui y commandoit, elle ne ſe ſeroit pas conſervée, étant environnée de tant d'ennemis, & aïant le pire de tous au dedans de ſes murailles ; c'eſt à dire la faim. La Garniſon étoit compoſée de bons Soldats ſous des Chefs experimentez : Merez l'vn d'eux fut tué en vn Combat, & fut regretté comme il meritoit de l'être. Ainſi le Valentinois, le Diois, & les Baronies étoient également

Labotel défait.

Vif pris.

Vercors. La Roche.

Sahune par les Catholiques.

Reprise par Montbrun.

Et pluſieurs Places.

Loriol & Livron fortifiez.

La Roche ſur le Buis priſe.

Intelligence de Montbrun dans Valence découverte.

Prend divers lieux. Soyans. Chabueil. Secours de Gordes.

Eſtat du Diois. Saillans pris par les Huguenots. Repris. Et Chabueil.

Et Manas.

Die bloqué par les Huguenots.

Conſervé.

Mort de Merez.

Digitized by Google

également ravagées par les amis,& par les ennemis. Tout païs, à qui y fait la Guerre, est païs étranger: le Soldat ne connoit point de patrie. Reflexion.

IX.

LE Graisivodan n'étoit pas moins malheureux. Gordes établit la Tivoliere à Grenoble avec la qualité de Gouverneur, il y avoit envoïé pour en faire les fonctions; mais on avoit voulu limiter son pouvoir, & contester sur sa commission, & sur le Titre qu'il prendroit. On lui avoit refusé celui de Gouverneur, & on l'avoit voulu reduire à celui seulement d'Intendant au fait de la Guerre. Cela l'avoit rebuté; de sorte qu'il s'étoit retiré: Mais il quitta à la fin du mois de Septembre le Gouvernement, & la Motte-Verdeyer lui succeda. Le Capitaine Curebourse exerçoit la Charge de Sergent Major; & les Consuls, dont Felix Rosset étoit le premier, répondoient dignement à leur devoir par leur zele. Quelques Habitants avoient été soupçonnez, dés le commencement, d'être d'intelligence avec les Huguenots; Fanjas Procureur étoit de ce nombre. Ils avoient tous été mis en prison: mais, n'y aïant contre eux ni preuve solide ni coniecture concluante, ce soupçon ne servit qu'à augmenter la crainte. Quand on est menacé d'vn mal, dont on ne connoit pas l'autheur, on craint tous ceux que l'on croit pouvoir l'être. Ce fut alors que Laval-Maugarni se presenta aux Consuls assemblez avec leur Conseil dans l'Hostel public, & leur fit offre de sa personne & de ses biens, pour le service de la Ville. Mais souvent de tel offres si indeterminés sont des refus hardis, & effrontés, parce qu'ils sont travestis. Pour éviter qu'on ne tombât dans ce soupçon contre lui, il leur offrit particulierement son neveu avec cinquante Soldats armez de Morions, & de Harquebuses, & cinq cent écus. Vn pareil zele est rare, la pluspart ne s'engageants à servir leur païs que pour en faire leur proïe avec moins de violence que des ennemis declarez. Lesdiguieres entra dans le païs de Vercors où il commença la conqueste qu'il en vouloit faire, par le dessein de reparer le Château de la Bastide, que Gordes avoit fait démolir. Mais les Capitaines Fontenilles, Mestral, Gobert, & la Cardonniere s'y étant opposez avec leurs Compagnies, qui étoient chacune de deux cens hommes, lui firent abandonner cette entrepriſe. Le mauvais succés d'vn dessein étoit à Lesdiguieres vne persuasion pour vn autre. Comme l'on craignoit ses armes dans Grenoble, on craignoit aussi ses intelligences avec ce qu'il y avoit de Huguenots: Ce qui leur causoit de mauvais traittemens. Il en fut empriſonné plus de quarante, aprés qu'vne conspiration, dont les Chefs furent pris & punis, eût été découverte. Ce furent Jean Dumarest, qui en fut le principal autheur, Michel Charvet-Brandegaude, Louïs Gay, & Estienne Charpillat de la Côte-saint-André. Qui n'a ni honneur, ni bien à perdre, ne hasardant rien, ose tout pour en acquerir. Leur trahison fut découverte par le Capitaine Curebource, & par Jean le Coc. La Ville qu'ils avoiêt garentie d'vn horrible carnage (car le dessein des conjurez étoit d'égorger vne nuit tous les Catholiques) eut de la reconnoissance pour eux. Ils furent déchargez de toutes tailles durant leur vie étant deliberé que leurs cottes seroient païées des deniers communs; l'exemption des charges publiques, comme en juge l'envie de ceux qui n'ont pas assez de merite pour l'esperer, est au public vn mal plus grand que tous les biens que l'on peut lui procurer. L'épouvante fut telle dans cette Ville aprés la prise de Vif que si Lesdiguieres y fût venu, il n'y auroit trouvé qu'vne foible resistance. Il n'y avoit alors que cent Suisses, & vne Compagnie mal complette de gens de pied dont la Marcousse étoit le Capitaine: Elle devoit être de deux cent hommes, & à peine y en avoit-il la moitié. Ce fut ce que representa Basset, en vn Conseil general tenu quelques jours aprés la prise de Vif, c'est à dire l'onziéme du mois de Juin, où il fut resolu que l'on demanderoit deux cent hommes au Capitaine la Perriere qui étoit dans Vizille.

Tivoliere Gouverneur de Grenoble. Contestation avec lui.

La Motte-Verdeyer lui succede.

Felix Basset.

Huguenots empriſonnés à Grenoble.

Reflexion.

Offre aux Consuls par Maugarni.

Reflexion.

Lesdiguieres veut reparer la Bastide.

Sans effet.

Peur dans Grenoble.

Conspiration découverte.

Reflexion.

Reconnoiſſances de la Ville pour ceux qui la découvrent.

Garniſon augmentée dans Grenoble.

Digitized by Google

X.

Impoſt ſur la Province pour la Guerre.

EN même temps, il fut reſolu d'impoſer cent cinquante mille livres ſur la Province pour les frais de la Guerre: & les Catholiques, s'étant enfin appercéus que leur negligence n'avoit eu pour eux que de funeſtes effects, commençoient à penſer ſerieuſement au rétabliſſement de leurs affaires, & de leur honneur, quand la nouvelle qui leur

Nouvelle de la paix.

fut apportée, de la paix concluë devant la Rochelle les replongea dans leur premiere

Negligence des Catholique.

lethargie. La Nobleſſe, qui s'aſſembloit de tous côtez auprés de Gordes ſe ſepara, & ſe retira comme s'il n'y eût eu plus rien à craindre, & que pour faire aggréer la paix à

Siege de la Rochelle.

ſon ennemi il ne falût pas ſe faire craindre à lui par les armes. La Rochelle, étât aſſiegée par le Duc d'Anjou, avoit ſoûtenu divers aſſauts en l'vn deſquels Antoine de Clermont ſeigneur de Talard avoit été tué; mais il y avoit apparence de la voir bien-tôt ſoûmiſe, quelque grande que fût ſa reſiſtance. La Pologne la ſauva en éliſant le Duc pour ſon Roi le IX. du mois de May: Il fut obligé, pour aller prendre poſſeſſion de ſon nouveau Roïaume, d'abandonner celle de cette Ville, que l'état où elle ſe trou-

Dauphinois tuez.

L'Evêque de Valence fait élire le Duc d'Anjou Roi de Pologne.

voit lui propoſoit cõme infaillible. Ce fut aux ſoins, à & l'induſtrie de Jean de Monluc Evêque de Valence qu'il fut redevable de cet honneur. On avoit premierement jetté les yeux ſur Truchon pour l'envoïer en Pologne, mais il s'étoit ex-

Truchõ propoſé pour cet employ.

cuſé de ce grand voïage ſur des vertiges auſquels il étoit devenu ſujet, & qui ſembloient participer de la nature du mal caduc: Deſorte qu'à ſon refus, Mon-

Balagni fils de l'Evêque.

luc fut emploïé à cette negotiation. Jean de Monluc Balagni, ſon fils naturel, l'avoit commencée, aïant diſpoſé les Palatins de Pologne à recevoir favo-

Docteſ attachez à l'Evêque.

rablement les propoſitions qui leur ſeroient faites pour le Duc. L'Evêque avoit engagé Enemond de Bonneſoy, Ioſeph Scaliger, Gilbert Maloc Conſeiller du

Qui le ſuivée en ce voïage.

Parlement de Grenoble, & ils lui avoient promis de l'accompagner; mais, ils ne lui tinrent point parole. Charles de Leberon Abbé de ſaint Ruf, le Doïen de l'Egliſe de Die, & Jean Baſin Procureur du Roi à Blois, ne manquerent pas à la leur. Ils le ſuivirent, & lui rendirent de bons offices, & d'vtiles ſervices au Duc. Ils faciliterent ſon Election par leur zele, & par leur induſtrie. La nouvelle en étant venuë en France, le Roi, qui s'ennuïoit de voir le Gouvernement dans les mains de ſa mere, & les armes dans celles de ſon frere, témoigna qu'il vouloit abſolument terminer cette Guerre où par la prompte priſe de la Rochelle, où par vn Traité, ſi cette conqueſte tiroit à trop de longueur. Il apprehendoit que le Duc n'eût des pretextes de faire vn plus long ſejour dans ce Roïaume, où il montroit aſſez qu'il preferoit vne authorité dependente au ſouverain commandement dans celui de Pologne; Tellement qu'aprés

Le Gua celebre au Siege de la Rochelle.

Paix cõcluë.

pluſieurs attaques, en toutes leſquelles Louïs Berenger du Gua, ſon favori, fit des merveilles à la Teſte de ſon Regiment, la paix fut concluë l'onziéme du mois de Juillet non ſeulement avec les Rochelois, mais auſſi avec tout le parti Huguenot. Il en fut fait vn Edit ſolemnel datté du même mois de Juillet, &

Avis à Gordes & à Montbrun.

le Roi en donna avis en même temps à Gordes, à Montbrun, & à Miribel par les lettres qu'il leur écrivit, afin que les hoſtilitez ceſſaſſent de part & d'autre. Cela étoit bien

Qui refuſe de l'accepter.

le ſalut des peuples, mais Montbrun, qui ſçavoit que l'on en vouloit à lui plus qu'à nul autre, n'y trouvoit pas le ſien. Vne paix qui, le deſarmant, l'expoſoit nu au fer de ſes ennemis, lui faiſoit peur. Dans la cauſe commune, chacun écoute ſon particulier intereſt, & ſouvent lui obeit.

Reflexion. Monbrun negocie avec Gordes touchãt la paix.

XI.

SI eſt-ce-qu'il ne s'ouvrit pas d'abord, & Roiſſe, qu'il envoïa à Gordes pour en conferer avec lui ne propoſa non plus rien de certain ni de poſitif, il n'en étoit pas de mêmes des Catholiques; tous témoignerent leur obeiſſance, le Roi aïant mêmes par ſes lettres appris ſa volonté à ceux qui avoient paru les plus zélez dans le Corps de la Nobleſſe. Diſmieu, Flevin, Monplaiſant, Mepieu,

Executée par les Catholiques.

Lettres du Roi aux principaux de la Nobleſſe.

Laval

Digitized by Google

Laval, Monteſon, Monteillez, d'Arces, & l'Artaudiere en receurent, le Roi loüant leur fidelité, & leur valeur. L'irreſolution des Huguenots de Languedoc, avec leſquels ceux de Dauphiné avoient fait vne ligue offenſive & deffenſive, étoit, en apparence, l'excuſe de celle de Montbrun. Ils avoient refuſé d'accepter la paix, & faiſoient diverſes demandes que le Mareſchal Damville ne pouvoit leur accorder. Mais, Damville aïant fait vne ſuſpenſion d'armes avec ceux de Niſmes, & Gordes en aïant negotié vne autre, par Peloux, avec ceux de Vivarais, il en fut fait vne avec Montbrun de quelques jours ſeulement. Elle finit le XXV. d'Aouſt. Gordes étoit à Montelimar, où, pendant cette courte treve, Leſdiguieres, & Roiſſe vinrent de Dieu-le-fit, pour conferer avec lui. Il leur appointa vne requeſte, qu'ils lui preſenterent, au nom de ceux de la Religion P. R. mais ce fut de l'avis de Truchenus, d'Alain, de la Pierre, de Maloc, d'Ourches, de Brianſon, de Geſſans, & de Moidieu. Precontal & Geſſans allerent avec eux à Dieu-le-fit où Montbrun, qui étoit le Chef du parti, les attendoit. Il deſiroit bien que l'on ne le blamât pas de ne point vouloir de paix; mais d'vne part de ſes lettres interceptées; & d'autre, les meurtres, & les vols qui ſe commettoient aux environs des Places qu'il tenoit, apprenoient que les propoſitions, & les avances qu'il faiſoit n'étoient qu'amuſement. Il n'y avoit pas dans ſon procedé la même ſincerité que dans la conduite du Mareſchal Damville, & de Gordes. Celui-là lui avoit envoïé, dés le commancement du mois d'Aouſt, les articles de la compoſition qu'il avoit faite avec ceux de Niſmes, pour le porter à conſentir qu'ils fuſſent auſſi obſervez en Dauphiné entre les deux partis. Pour cela, il lui avoit depéché Melet l'vn des Conſeillers du Preſidial de Niſmes avec Seignoret ſon Secretaire, qui l'avoient entretenu dans Dieu-le-fit ſur cette matiere. Il ne pouvoit moins faire, aprés cela, que de couvrir de quelques civilitez l'averſion qu'il avoit contre la paix, & le deſſein où il étoit de ne deſarmer point. La principale difficulté qu'il faiſoit naiſtre c'étoit qu'il ne croïoit pas, diſoit-il, qu'il lui fût permis d'abandonner les Huguenots du Comté de Veniſſe, où il avoit pris Menerbe, pour leſquels il ne voïoit point de ſeureté, s'il mettoit bas les armes; qu'il conſentoit bien de ne les emploier pas en Dauphiné; mais qu'à l'égard de ce païs-là il étoit obligé de les y tourner, pour y defendre, & pour y affermir ſa Religion; & que le Roi n'y devoit pas s'intereſſer puis que, d'vn côté les Terres du Pape lui étoient étrangeres, & que d'vn autre, ce ſeroit vuider le Dauphiné de bien d'hommes accouſtumez au ſang & au pillage; & qu'enfin ſa protection pour les ſujets d'vne puiſſance étrangere ſeroit vn abandonnement des ſiens, ſi l'on s'y obſtinoit. Neanmoins Gordes étoit chargé de ne mettre pas de la difference entre eux, & de defendre également les vns & les autres, avec les mêmes ſoins, & la même ardeur. Et depuis le Gouvernement du Comté fut donné à Suſe avec des Troupes, Gordes étant aſſez occupé dans le ſien. La Treve, à laquelle quelques jours avoient été ajoutez, étant expirée durât ces conteſtations, Montbrun attaqua & prit les Châteaux de Roſans, & de Verclauſe au commencement de Septembre, &, aprés, vint à Nions pour mieux couvrir vn deſſein qu'il avoit ſur Die. Glandage y commandoit, & ſoit qu'il en eût avis, ſoit qu'il fût toûjours preparé à tous accidẽts, en fit échoüer l'execution. Mais la priſe de la Mure le conſola de ce mauvais ſuccez. Leſdiguieres, qu'vn égal bonheur accompagnoit en toutes ſes entrepriſes, en attaqua les Châteaux vers le milieu du mois d'Octobre. On appelloit ainſi deux maiſons fortes, l'vne de Beaumõt, & l'autre de Moneſtier; & la Balme en étoit le Capitaine. Le petard aïant été appliqué à celle-là, elle fut priſe par force, & le Capitaine Baſtiẽ y fut tué. Sa mort fut vengée ſur les Soldats de la Garniſon: ils paſſerent tous au fil de l'épée, à la reſerve de deux à qui Leſdiguieres donna quartier à cauſe de leur valeur & de leur courage. Ils prirent parti avec lui, & furẽt, aprés les Capitaines Baumian & Pedeſcaux Soldats de fortune, que leur vertu éleva aux charges militaires. La Balme,

Irreſolution des Huguenots de Languedoc.

Treve avec Montbrun.

Conference avec Gordes de pluſieurs Chefs Huguenots.

Requeſte des Huguenots à Gordes.

Negotiation avec Montbrun.

Qui ne conclut rien.

Articles envoïez à Montbrun.

Difficultez propoſées par Montbrun.

Gordes chãgé de la défence du Comté de Veniſſe.

Suſe Gouvernement du Comté.

Châteaux pris par Mõtbrun.

Ces deſſeins ſur Die ſans effet.

La Mure priſe par Leſdiguieres.

Braves Soldats.

Faits Capitaines.

Digitized by Google

qui étoit dans la Maiſon de Moneſtier, la rendit par compoſition, & mit ainſi Leſdiguieres dans la Mure. Ce lieu, favorable à tous les deſſeins du parti, fut reparé & fortifié diligemment & d'ailleurs y fut laiſſé avec vne forte Garniſon. Dés lors il n'y eut plus de ſeureté pour les Habitants de Grenoble de ce côté, Leſdiguieres fit de frequentes courſes juſques à leurs portes & des priſonniers : Tellement qu'en vne aſſemblée generale, à laquelle aſſiſterent pour le Parlement, les Conſeillers Jean Catmel, & Jean Robert ſeigneur de Bouqueron, Pierre Bucher & Felicien Boffin, l'vn Procureur general, & l'autre Advocat general, il fut reſolu que les Audiences de toutes les juriſdictions, & même du Parlement ceſſeroient. Cela n'empécha pas les negotiations qui ſe faiſoient pour vne Treve. Baſemon, Neveu de Truchon, avoit été envoïé en Vivarais à Pegue, & aux autres Chefs Huguenots, & l'avoit concluë avec eux. Cette negotiation ne conſiſta qu'à leur faire aggréer ce que le Maréchal avoit fait avec ceux de Niſmes, pour arreſter le cours des hoſtilitez de part & d'autre, juſques à ce que tous euſſent conſenti à la paix generale. Le Languedoc, & le Vivarais étant pacifiez, enfin Montbrun tomba d'accord de la même ſuſpenſion pour le Dauphiné, ſous certaines conditions, qu'il deſira, & qui lui furent accordées par des articles que Gordes & lui ſignerent. Les Suiſſes du Comte de Gajas, qui s'étoiént attiré la haine publique par leurs violences, furent d'abord congediez. Mirmande, & Livron faiſoient ombrage à Gordes, quoique Montbrun n'eût pas témoigné de s'en ſoucier. Il ordonna que les murailles en ſeroient entierement renverſées, par ce-que les Catholiques n'y étoient pas les plus forts. Mais il ne fut pas obey.

Courſes auprés de Grenoble.

Aſſemblée generale dãs Grenoble.

Audiences ceſſent.

Treve negotiée par Baſemon.

Treve avec Montbrun.

Suiſſes cõgediez.

Mirmande. Livron.

XII.

EN ces entrefaittes, le Roi fut attaqué d'vne maladie qui ne fut pas jugée mortelle. La Medecine n'eſt qu'vn art preſque de deviner quels ſeront les effets des maux, plûtôt que de les guerir : ſes prognoſtiques ne ſont pas infaillibles ; & elle ſe trompa à l'égard de ce Prince. Cette maladie menaça le Corps de l'Eſtat, dont la ſanté n'étoit pas encore bien remiſe, d'vne dangereuſe recheute. Ce fut ce qui fit deſirer plus ardemment la paix. Vn Gentil-homme fut mandé exprés à Montbrun, de la part du Roi, avec des lettres, pour lui ôter de l'eſprit l'opinion qu'il avoit que la paix auroit plus de peril pour lui, que la Guerre. La Blache, qui commandoit dans le Pouſin, pour les Huguenots voulut étre auſſi compris dans cette Treve ; mais elle fut mal entretenuë par eux. Les meurtres & les pilleries ne ceſſerent pas. Le Capitaine Mons, & vn Cordelier furent tuez, quelques jours aprés, auprés de Pontais où il y avoit vne Garniſon Huguenotte : & vn parti de coureurs s'étant approché de Creſt, le Capitaine Gobert, qui en ſortit avec vne partie de ſa Compagnie pour les charger, fut repouſſé dans la Ville avec perte. Ils tenterent mêmes le Bourg de Miribel, que les Catholiques tenoient ; & ſi vne ouverture, que des traitres de dedans avoient faite, en vn endroit des murailles, n'eût été découverte, ils y ſeroient entrez ſans étre apperceus. Mais cette Treve finit au commencement du mois de Février ; & comme le Comté de Veniſſe n'y avoit pas été abſolument compris diverſes hoſtilitez y furent commiſes. Modene y fut, entre autres, pris par les Huguenots, & ne fut mis en liberté que par l'entremiſe de Gordes. La Guerre étant ouverte comme auparavant toutes fonctions de la Juſtice contentieuſe furent ſurſiſes dans Grenoble. Gobert y fut envoïé avec ſa Compagnie, & Gordes commanda qu'il fut fait dans le Bailliage de Graiſivodan, vne montre de tous les Catholiques capables de porter les armes. Neanmoins il ſçavoit bien que l'effort de la Guerre n'y devoit pas tomber, mais ſur le Diois & ſur les Baronies où les Huguenots étoient les plus forts, & par les Places qu'ils tenoient, & par l'inclination des peuples. C'eſt pourquoi il y décendit laiſſant le Graiſivodan aux ſoins du Parlement, & des Conſuls de Grenoble, dont Vaubonnois étoit le premier. Il n'y eut point de jours perdus à Montbrun aprés la fin de la Treve. D'vn côté, il fit faire des courſes

Maladie du Roi.

Envoïé du Roi à Montbrun.

Meurtres & vols.

Combat à Creſt.

Trahiſon ſur Miribel.

Hoſtilitez dans le Cõté de Veniſſe.

Guerre ouverte.

Garniſon à Grenoble.

Dénombrement des Catholiques.

Gordes dans le bas Dauphiné.

Digitized by Google

ſes juſques à Grenoble par ceux qui étoient dans Vif & dans la Mure. Combourcier & la Grange étoient dans la Mure. Mais, d'autre part, il paſſa lui-même aux Baronies, & dans le Diois. Il ſurprit dans les Baronies le fort Château de Ruinat, où Marcel commandoit pour les Catholiques; & dans le Diois, la petite Ville d'Alais. Son épée étoit bonne, mais ſes ſtratagemes valoient mieux: il leur fut redevable de plus de progrez. C'eſt par eux qu'à la Guerre les plus foibles s'égalloient aux plus forts, vn ſeul Vliſſe voit tomber à ſes pieds pluſieurs Ajax: Mais, ſouvent de cette partie de la prudence, qui fait heureuſement le choix des moïens, on tombe dans la fourberie qui les falſifie. Montbrun fut accuſé en même temps d'étre dans le deſſein de conſentir à vne nouvelle Treve & d'étre determiné à la rompre, s'il s'en preſentoit vne occaſion avantageuſe. Ce qui fit reſoudre Gordes de n'en point recevoir ſans ôtages. Ceux de Livron lui témoignerent, qu'ils n'entendoient pas de s'étre tout à fait détachez de leur devoir; mais il ne voulut pas s'y fier, & rejetta leurs propoſitions. Ceux de Nions étoient plus gents de bien dans leur revolte; ils ne la diſſimuloient point. Gordes n'étoit pas en état de les attaquer, mais il ſe propoſa de les emporter par ſurpriſe; & emploïa ſaint Auban & Chaſteau-neuf. Il en écrivit à Meſtral, & à Briançon; mais à Meſtral, en termes qui deguiſoient ſon intention: Auſſi ne fit-il cette lettre qu'afin qu'elle tombât entre les mains des ennemis. Neanmoins cette entrepriſe fut infructueuſe. Celle de Montbrun ſur Chabueil ne reüſſit pas mieux: Le Capitaine Boujer la diſſipa, aïant fait priſonniers la pluſpart des Habitants avec leſquels les ennemis avoient intelligence. Alard commandoit la Garniſon de Montvendre, qui n'en eſt pas éloignée. Mais, Gordes ne croïoit pas qu'il pût conſerver ce lieu; il le fit démanteller, par cette raiſon, & en même temps Chaſtillon dans le Diois; & en retira les Troupes pour renforcer celles qui étoient auprés de lui. Il avoit mis Larnage dans Thein, & pourveu à la ſeureté de Iarſieu, & d'Anjou, où la Poipe eut commiſſion de ſe jetter, comme Roſſet dans Roſſillon. Mais Serres qui eſt au deſſous fut démantelé. Ce qui ſe trouva bien à propos; car Peraut s'étoit revolté, & aïant donné ſa place au parti Huguenot, & ſurpris Serieres, qui eſt ſur le bord du Rhône, le xx. du mois de Mars, le même jour, environ les trois heures du matin, Montbrun fit preſenter l'eſcalade à la Ville de Valence auprés du Baſtion de la Robine: Mais, la ſentinelle de la Porte Sauniere aïant donné l'allarme, cette entrepriſe échoüa. Montbrun s'étoit avancé juſques au Mont de Calvaire, où il étoit avec toutes ſes forces. Entre le crime de Peraut & le chaſtiment il y eut peu de jours. Mandelot reprit Serieres, & aïant emporté le Château de Peraut par force, le fit raſer. Ceux qui ſe portent à la rebellion, ſeroient plus retenus, s'ils avoient des yeux pour voir combien ils ſont plus prés des maux, qu'ils ont à craindre dans la deſolation particuliere de leurs Maiſons, que des avantages qu'ils ont à eſperer dans la deſolation de l'Eſtat. Le Château de ſaint André dans le Royans vint auſſi au pouvoir de Montbrun. Mais il fut aſſiegé d'abord par les Catholiques, & regagné auſſitôt que perdu. Monteillez abandonna Iſeron qui lui appartenoit, & ſa peur donna de l'effroy à tous les environs, & bien du déplaiſir à Gordes. Il étoit neanmoins homme de commandement & de cœur, & tenoit vn haut rang entre les plus braves du Corps de la Nobleſſe: Elle étoit alors preſque toutes ſous les armes. Les Gentils-hommes Catholiques du Viennois s'étoient liguez entre eux, pour la defenſe de leur Religion, & de leur patrie; & ceux du Graiſivodan les avoient imitez. La Poipe-Serieres, Martin-Diſimieu, & Paſcal-Colombier étoient dans Vienne avec beaucoup d'autres, & Vriage, la Perriere, Saint Agnés, & d'autres dans Grenoble. Gordes, & le Parlement avoient approuvé cette vnion, qui ſans le Caractere de l'authorité publique, n'auroit pû paſſer que pour vne conſpiration ſeditieuſe. Ceux de Graiſivodan avoient mis enſemble mille hommes de pied, & ſix vingt Chevaux. Aïant deſiré

Courſes des Huguenots juſques à Grenoble.

Mon brun dans les Baronnet & dans le Diois. D'cend. Ruinat. Alais.

Reflexion.

Livron diſſimule.

Nions declare ſa revolté.

Deſſein de Gordes ſur Nions.

Sans effet.

De Montbrun ſur Chabueil Sans effet.

Montvendre démantellé. Et Chaſtillo

Garniſon à Thein. Iarſieu. Anjou.

Roſſillon. Serres demãtelé.

Peraut & Serieres pris par les Huguenots.

Eſcalade à Valence.

Peraut chaſtié.

Reflexion.

Saint André en Royãs pris par Montbrũ Repris.

Iſeron abandonné.

Ligue de la Nobleſſe Catholique dãs le Viennois & dans le Graiſivodan.

Armemẽt de la Nobleſſe de Graiſivodan.

Grenoble entre dans la ligue. Zele & armement des Corps de la Ville.

deſiré que la Ville de Grenoble entrât dans leur ligue, elle le fit. Aprés quoi ils offrirent de s'emploïer mêmes à ſa garde en perſonne. Le Parlement, & la Chambre des Comptes ne cederent pas à ce zele. Ils leverent vne Compagnie de ſix vingts hommes de pied à leurs frais, s'étant contentés que le Corps de la Ville en fournît ſeulement douze, & les entretint. Mais ni cette ligue ni cette levée ne répondirent pas à ce qu'on en avoit eſperé. Cette Nobleſſe n'entreprit rien, & le Parlement propoſa, quelque temps aprés que cette Compagnie eût été miſe ſur pied, de renvoïer à Gordes celle de Gobert, pour emploïer la dépenſe de celle-ci à la ſubſiſtance de l'autre; mais le Corps de la Ville n'y voulut pas conſentir. Celle de Gobert étoit composée de bons Soldats, & l'autre non. On ſe laſſe facilement dans les deſſeins de faire plus que l'on eſt obligé, quand il en coûte; tant il eſt malaiſé que l'intereſt ſoit bien l'eſclave de la vertu!

Reflexion.

XIII.

Commiſſaires du Roi pour traiter avec Montbrun.

ON n'avoit pas ceſſé de negotier avec Montbrun, & avec les autres Chefs du parti Huguenot, pour les diſpoſer à la paix: Mais ces ſoins leur étoient ſuſpects. On voulut leur oſter tout ombrage; on envoïa de la Cour Villeroy, Secretaire d'Eſtat, S. Sulpice Surintendant de la Maiſon du Duc d'Alençon, pour traiter avec eux de la part du Roi. On eſperoit que cet honneur les rendroit plus ſuſceptibles des raiſons, par leſquelles on leur perſuaderoit leur devoir. En même temps on travailla à ſe mettre en état de les y ranger par les armes du Prince Dauphin, ſi Villeroy & S. Sulpice ne les y ramenoient par la raiſon. Ils joignirent Gordes à Montelimar le x. du mois d'Avril, pour conferer avec lui. Mais comme ils étoient enſemble, Montbrun forma ſur Grane, qui appartenoit à Gordes en propre, vn deſſein qu'il executa le lendemain: C'eſt comme il voulut les regaler à leur arrivée; il y entra par ſurpriſe, & aïant tué tout ce qui ſe preſenta pour reſiſter, le Capitaine la Grange fut contraint de lui rendre le Château où il eut peur d'étre forcé. Briançon y fut fait priſonnier; mais les Habitans Catholiques ſortirent tous, & ſe retirerent à Chabrilhan. Gordes recommanda Briançon qu'il aimoit à Montbrun, & les Catholiques de Grane à la Dame de Chabrilhan. C'eſt tout ce qu'il pût faire alors pour eux. Mais Briançon trouva quelques jours aprés le moïen de tromper ſes Gardes, & de ſe ſauver. Cette perte fut ſenſible à Gordes, qui pour avoir ſa revanche envoïa des partis de tout côté, pour faire des courſes ſur les Terres que Montbrun tenoit, ou qui tenoient pour lui. En l'vne de ces courſes fut fait vn grand butin auprés de Loriol: Il le fit diſtribuer aux Troupes, qui s'étoient trouvées en cette occaſion: Il voulut que celles du Prince qui n'y avoient pas été, y euſſent part; Mais il en ſurſit la vente durant trois jours, afin d'eſtre parfaitement éclairci s'il étoit de bonne priſe; & durant ce temps-là Du Faiſant Maître d'Hôtel du Comte de la Voute ſe fit rendre des bœufs, qui faiſoient partie de ce butin. Il étoit Catholique, & cette grace eut ſa Religion pour motif. Le Prince Dauphin d'Auvergne, à qui le Roi avoit donné le Gouvernement de Dauphiné, avoit ſuivi de prés Villeroy & S. Sulpice.: Il arriva à Lyon vers la fin du mois d'Avril; & Gordes preſque auſſi-tôt que lui, venant à ſa rencontre. La premiere choſe qu'il fit ce fut de témoigner l'eſtime qu'il faiſoit du Puy-S. Martin, par le Gouvernement de la Ville de Creſt qu'il lui donna, & par l'affection qu'il montra à faire ſubſiſter ce choix, que Gordes ſembloit n'approuver pas. Marcieu receut en même temps des preves de celles du Roi en ſon Ordre, dont il l'honora par les mains de Gordes. Le Prince étoit jeune, & ſe laiſſoit facilement aller aux diſcours de ceux qui l'abordoient familierement. Il avoit conceu quelque eſpece d'averſion contre Gordes, & croïoit que la rendre publique ce fût en diminüer l'authorité, qu'il s'imaginoit faire trop d'ombre à la ſienne. Entre autres, aïant aſſemblé dans Lyon, le ſecond du mois de Mai, vn Conſeil de Guerre, où

Preparatifs pour la guerre.

Montbrun ſurprend Grane.

Courſes des Catholiques.

Arrivée du Prince Dauphin Gouverneur de Dauphiné.

Gouvernement de Creſt donné au Puy-S. Martin.

Marcieu fait Chevalier de l'Ordre.

Le Prince a de l'averſion pour Gordes.

Conſeil de Guerre.

Digitized by Google

où il l'appella, il lui tint quelques diſcours, qui participoient du reproche ou de l'inſulte. Gordes ne diſſimula pas ſon reſſentiment, & ſe retira, quoi qu'il ne le pût ſans paroître bien hardi, & peu reſpectueux. Mais la conſideration de l'injure peut tout ſur les eſprits genereux, & ne permet pas que nul autre y puiſſe rien. Vienne étant la premiere Ville de ſon Gouvernement ſur ſa route, il y fit ſon entrée ſolemnelle peu de jours aprés : Il fut content des ſoins de ce Peuple à ne rien negliger de ce que ſon devoir exigeoit en cette occaſion, & du preſent qu'il lui fit dans l'accablement où de ſi longs mal-heurs l'avoient plongé: Ce fut d'vn vaſe d'argent doré du prix de quatre vingts eſcus. Jean Marrel lui rendit dans cette Ville les devoirs de celle de Grenoble, dont il étoit l'Avocat Titulaire, aïant été député à ce ſujet. Il avoit été déliberé de porter la guerre où ſeroit Montbrun, d'aller droit à lui, & de le combattre, s'il s'en preſentoit l'occaſion. Mais s'il la fuïoit, & pouvoit l'éviter, il avoit été auſſi reſolu avec Gordes que l'on aſſiegeroit ſes meilleures Places, dont la repriſe leur ouvriroit neceſſairement les portes des plus foibles. La Province promit vn fonds de deux cents mille livres, pour les frais de la guerre ; mais ce n'étoit pas de l'argent comptant, & il en falloit. Le Parlement, pour favoriſer l'emprunt, dont on ne pouvoit ſe diſpenſer, ordonna par Arreſt que châque Ville nõmeroit quatre de ſes plus notables Habitãs, pour cautionner Chapuis Brigaudieres, Procureur des Etats envers ceux qui prêteroient cette ſomme, étant chargé d'en faire l'emprunt dans la Ville de Lyon. Antoine Mitallier, Jean Domengin, Antoine Verdonnay, Jean Nicoud, & Ennemond Prely aïant été nommez par les Conſuls de Grenoble, il n'y eut que Mitallier & Nicoud qui regardaſſent ce choix de l'œil qu'ils le devoient. Les autres s'abſenterent, preferants l'vtile à l'honeſte, par vne lâcheté ordinaire à l'amour propre. Mais Guigue Colliſieux, Huiſſier des Etats, Jean Chonnet, & Jean Tourrel excitez par des ſentiments plus nobles, & plus juſtes, preſenterent volontairement leurs épaules au fardeau dont les autres avoient honteuſement apprehendé le poids. Ils offrirent d'entrer en cette obligation, ſans en eſtre ſollicitez : ce qui fut accepté, & hautement loüé ; De ſorte que dans vn Conſeil extraordinairement aſſemblé le XIII. du mois de Mai il fut conclu que l'on demanderoit au Parlement le châtiment des autres. Qui deſobeit à ſes parents, à qui il doit la vie, & qui ſe refuſe à leur ſalut, n'eſt jamais innocent : mais qui deſobeit à ſa patrie, à qui il doit ſes parents, & toutes choſes, & qui ſe refuſe à ſon ſalut, n'eſt gueres moins que parricide. Ce fut auſſi le ſentiment de tous les aſſemblez, que l'on devoit conſerver la memoire de ce qu'avoient fait Colliſieux, Chonnet, & Tourrel en s'offrant ſi librement ; qu'il en ſeroit fait vn Acte exprés, & qu'il ſeroit joint aux Regiſtres publics, pour leur étre vn eloge immortel, & vn exemple à la poſterité ; & c'eſt ce qui fut fait. Le Prince étant entré dans le Dauphiné s'étoit arrêté à S. Marcellin, pour s'y preparer à quelque entrepriſe digne de lui, aïant diſtribué ſon Avant-garde dans les Bourgs & les lieux les plus commodes des environs. Il avoit, entre autres, logé cinq Enſeignes d'Infanterie dans le Pont de Royans : les Chefs & les Soldats traittant mal les Habitans, do nt la pluſpart faiſoient profeſſion de la Religion P.R. & ne ſe tenants pas bien ſur leur garde, Montbrun qui en fut adverti, ne mépriſa pas cette occaſion d'acquerir vne nouvelle reputation à ſes armes. Il les attaqua vers la fin du mois de Mai, & aïant forcé ce Bourg, qui avoit été demantellé, il les tailla en pieces. Quatre cents hommes y perdirent la vie. Vne Garniſon, quelque nombreuſe qu'elle ſoit, n'eſt jamais aſſez forte dans les Villes où elle eſt mal avec les Habitans. Ce fut le dernier jour de ce mois que mourut le Roi Charles IX. Il ne laiſſa qu'vne fille d'Eliſabeth d'Auſtriche, ſa femme, & vn fils naturel de Marie Touchet, que Balſac d'Entragues Baillif d'Orleans épouſa. La fille fut Marguerite de France, & le fils, Charles, appellé au commencement Charles Monſieur, & aprés Duc d'Angouleſme. Il nâquit au Fayet, lieu peu éloigne de Grenoble,

Reflexion.

Entrée du Prince dans Vienne.

Preſent qui lui eſt fait.

Marrel Avocat de la Ville de Grenoble.

Reſolutions contre Montbrun.

Fonds pour la guerre.

Emprunt.

Cautions.

Qui refuſent.

Cautions volontaires.

Leur loüange.

Reflexion.

Le Prince à S. Marcellin.

Le Pont de Royans pris par Montbrun.

Royaliſtes défaits.

Reflexion.

Mort du Roi Charles IX.

Duc d'Angouleſme ſon fils né en Dauphiné.

Digitized by Google

Grenoble, le XXVIII. du mois d'Avril de l'an M. DLXXIII. dans la maiſon d'Hec-
tor de Maniquet. Le Roi, dans la confidence duquel il avoit l'honneur d'étre, ne 1573.
voulant pas que la groſſeſſe de ſa maîtreſſe parût aux yeux de ſa nouvelle femme, l'avoit emploïé à l'éloigner de la Cour. Vne diſtance de plus de cent trente lieuës étant favorable à ce ſecret, Maniquet l'avoit menée chez lui, où elle accoucha. Elle y fut viſitée par Villeroi, qui envoïa au Roi, quelques ſemaines avant ſa mort, le portrait de ce jeune Prince. Il le recommanda fort en mourant à la Reine ſa mere, qui lui promit qu'elle auroit ſoin de ſon education & de ſa fortune, & tint ſa parole. En effet la Reine Eliſabeth s'étant retirée en Alemagne, la Reine mere Regente appella Charles à la Cour, & le mit en état de ſoûtenir, avec honneur, l'honneur de ſa naiſſance. Le ſang des Rois eſt trop ſacré, pour tomber dans la honte d'vne baſſe fortune, de quelque maniere qu'il ſoit ſorti de leurs veines.

Reflexion.

XIV.

La Reine mere Regente.

LA Regence ne fut pas diſputée à la Reine mere; & les affaires ne devinrent pas pires dans ſes mains: Elle étoit accoûtumée à regner, & le ſçavoit bien faire. Le Prince Dauphin, & Gordes continüerent leurs préparatifs; & Montbrun, ſes entrepriſes. La défaite de la Garniſon du Pont lui éleva le courage à ce poinct,

Montbrun attaque Die.

qu'aïant ſouvent eu la penſée d'attaquer Die, il s'imagina qu'il ne devoit pas differer, & que le bruit de ce ſuccez lui en faciliteroit vn heureux. Glandage étoit dans cette Ville, & quoi qu'étant environné de tous côtez d'ennemis, il fût reduit à l'extreme neceſſité, Montbrun redoûtoit ſon courage & ſon experience. En effet, s'étant approché ſoudainement de Die, il fit donner vne attaque ſi rude à quelques Corps de Garde avancez, qu'il les pouſſa juſques dans les foſſez. S'étant attaché aux murailles, il y appliqua des échelles, pour jetter par là de ſes meil-

Repouſſé.

leurs Soldats dans la Ville; Mais Glandage paroiſſant alors, précipita premierement en bas ceux qui étoient montez, & aprés fit vne ſortie ſi à propos que Montbrun fut contraint de ſe retirer plus viſte que le pas. Il y perdit de braves gents, & en bon nombre, & tout l'honneur qu'il avoit gagné au Pont. Le Prince, à qui la priſe du Pont, & la défaite de ſes gents dés l'ouverture de cette guerre, ſembloit étre vn funeſte augure, étoit ſur le poinct d'entrer dans le Royans, pour y effacer par la repriſe du Pont, qui en eſt la Ville Capitale, le deshonneur que ſes armes y avoient receu. Montbrun s'y étoit auſſi rendu le maître de S. Nazaire: mais ſçachant le deſſein du Prince, il en avoit retiré les Soldats qu'il y avoit mis, & les avoit fait en-

Guerre dans le Royans.

trer dans le Pont, pour en renforcer la Garniſon. La nouvelle en aïant été portée au Prince, il y alla pour s'en aſſeurer, pretendant en tirer de grands avantages par la repriſe du Pont: Mais celle de la mort du Roi lui étant venuë, lui fit changer de reſolution, où en ſuſpendre l'execution. Ce relâche fut vtile à Montbrun,

Dans le Diois

qui tourna toutes ſes forces, & toutes ſes penſées vers le Diois, où quelque mal qu'il eût été traité devant Die, il ne laiſſa pas de faire de grands progrez. Ce qui perſuada au Prince, & à Gordes de renvoïer l'entrepriſe du Pont à vn autre temps.

Reflexion.

A la guerre les occaſions ſont toûjours incertaines, & ſont ſujettes à d'infinis changements: Il en eſt de même des deſſeins des Commandans, qui ne peuvent que ſe

Le Prince & Gordes en Diois.

conformer aux occaſions. Ils prirent leur marche vers la Ville de Die, où les plus courageux ne ſe ſoûtenoient que par l'eſperance d'vn prompt ſecours. Montbrun tenoit Alais, Aoſte, Pontaiz, & la pluſpart des Bourgs & des Châteaux des envi-

Alais pris par eux.

rons. Le Prince aïant inveſti Alais le XVI. du mois de Juin, y fit donner le lendemain vn aſſaut ſi furieux, qu'aprés avoir fait bréche par quelques volées de Canon, & les aſſiegez aïant été renverſez, il y entra l'épée à la main. Neanmoins il y eut alors peu de ſang répandu, les ennemis s'étant jettez dans vne tour; mais ils y furent forcez, & ceux qui éviterent le fer, perirent par le feu qui y fut mis. Ceux qui étoient dans

Aoſte,

Digitized by Google

Aoſte Ville aſſiſe ſur la Riviere de Drome, craignant la vigueur & la vengeance du Prince, ſe ſauverent la nuit qui ſuivit le même jour qu'il vint à eux, & lui abandonnerent la Place, qu'ils jugerent bien ne pouvoir pas conſerver. Livron arrêta le cours de ſa victoire. Cette Ville occupe le penchant d'vn coſteau: ce qui rend ſon aſſiette aſſez bonne. Montbrun l'avoit fortifiée de barricades ſeulement aux endroits où ſes murailles avoient été démolies, & en avoit donné le Gouvernement à Roiſſe Gentilhomme, dont il faiſoit cas. Le Prince aſſit le XXV. du même mois ſon Camp devant, & aïant reſolu de l'emporter de force, negligea de l'enfermer de tranchées. En ſept jours que dura ce blocus; car ce ne fut pas vn Siege regulier, il fut tiré du Camp du Prince ſix cens ſoixante coups de Canon; de ſorte que les défences des ennemis aïant été emportées, & vne bréche raiſonnable faite, les aſſiegeants vinrent courageuſement à l'aſſaut; mais ils furent repouſſez avec perte, & n'oſerêt plus y revenir. Antoine Chaboud Gendarme de la Cõpagnie de Gordes ſe fit remarquer en cet aſſaut entre les plus courageux. Les aſſigez firent diverſes ſorties ſur eux, en l'vne deſquelles ils enclouërent vn Canon de la batterie du Prince, & réporterêt vne Enſeigne. Mais ce qui l'incõmodoit le plus, c'étoient les courſes continüelles de Montbrun, qui, deſcendant chaque jour de Loriol, tenoit la cãpagne, enlevoit des convois, & faiſoit des priſonniers juſqu'auprés des retranchements de l'Armée Catholique: Elle n'avoit de repos ni jour ni nuit; ſi biẽ qu'étant extraordinairement fatiguée, le Prince fut contraint de ſe retirer à Eſtoille le 11. du mois de Juillet. Nery & Ricou étoient en Garniſon avec leurs Cõpagnies dans cette Ville, poſte avantageux aux Catholiques, & favorable à tous leurs deſſeins cõtre Livron, & Loriol. Mõtbrun avoit déliberé d'attaquer l'Armée du Prince de tous côtez, & avec toutes ſes forces, qu'il avoit aſsẽblées, cõme elle feroit ſa retraite; mais vne biſe impetueuſe donnant au viſage de ſes gents, & leur ôtant la liberté de la reſpiration, & de la veuë, la défendit, & cõbattit pour elle. Les Catholiques prirẽt deux jours aprés le Château de Cruſſol au delà du Rhône. Meſtral Gouverneur de Valence, en aïãt formé le deſſein, ſortit de Valence, ſuivi ſeulement de ſix vingts Arquebuſiers: Il fut aux portes de ce Château avant le jour, & les aïant enfõcées ſans reſiſtãce, car tous y étoiẽt dans vn profond sõmeil, il ne donna quartier à nul qu'à Capaſtan, qui en étoit le Capitaine. La cruauté eſt de l'eſſence des guerres civiles. Il faut de l'experience pour ne ſe rebuter pas des mauvais ſuccez, & pour n'étre pas aveuglé par les bons. On apprehẽda que le Prince aïant trouvé plus de reſiſtance à Livron qu'il n'avoit eſperé, ne pensât à quitter ſa Province, dans la crainte d'y trouver moins d'occaſions de gagner de l'honneur que de dãgers de l'y perdre. Il lui étoit échapé quelques paroles, qui avoient fait naître ce ſoupçon, & quand on ceſſe d'étre heureux à la guerre, on peſe à la retraite, sãs conſulter la bienſeance au choix du tẽps qui lui eſt le plus propre. Le Parlemen, & la Ville de Grenoble, qui jugeoiẽt bien qu'outre que la retraite du Prince, en l'état où ſe trouvoiẽt les affaires des Catholiques, les deshonoreroit il leur importoit de l'arrêter dãs la Province, pour lui étre vn gage des ſoins de la Reine Regente, lui députerent les Preſidents de Portes, & de Domene, & avec eux Vaubonnois. Il les oüit ave des témoignages de beaucoup de ſatisfaction, & les loüanges qu'ils lui donnerent lui furent vne leçon de s'en rendre digne. Mais, en même temps des propoſitions d'accõmodement furent faites entre lui & S. Romain, qui cõmandoit pour les Huguenots dans le Languedoc, & particulierement das le Viennois. Roiſſe & cinq autres vinrent cõferer avec le Prince pour S. Romain, vers lequel l'Artaudiere, Maloc, & trois autres furent envoïez par le Prince. Cela n'empêcha pas que S. Romain ne ſurprît la Ville d'Annonay; Mais comme cette perte ne regardoit point le Prince, la negotiation ne laiſſa pas de continüer. Cependant il fit ſon entrée ſolemnelle dans Romans, & aprés dans Grenoble, accõpagné de Gordes. Le preſent qui lui fut fait fut d'vn vaſe couvert, & d'vne coupe d'argent doré, du poids de 15. marcs, & du prix de 150. eſcus d'or dans des étuits de velours. De Grenoble le Duc alla au devant du Roi: C'étoit Henri III. qui arriva au Pont de Beauvoiſin le 1 v. du mois de Septembre. Les Etats du Pays lui

Aoſte. Siege de Livron. Aſſaut. Repouſſe. Sorties. Courſes de Montbrun. Siege levé. Le Prince à Eſtoile. Cruſſol pris par les Catholiques. Reflexion. Reflexion. Députez au Prince touchant ſa retraite. Negotiation de paix entre le Prince & S. Romain. Annonay ſurpris. Entrée du Prince dans Romans, & dans Grenoble. Arrivée du Roi Henri III.

Digitized by Google

rendirent par Chaſtellar d'Eydoches,leur Député leurs ſoûmiſſions ; & Gordes s'y trouva auſſi avec Gaſpard de Gordes ſon fils , & grand nombre de Gentils-hommes du Gouvernement. Montbrun, qui avoit perdu tout reſpect donna ſur le bagage du Roi, qui ſuivoit,& le pilla. Ce ne fut pas tant avarice que bravoure : Auſſi il répondit ſeulement à ce qui lui fut reproché,qu'il ſembloit avoir oublié qu'il étoit né ſujet, que les armes & le jeu égalloient les hommes.

Montbrun pille le bagage du Roi.

Paroles libres

XV.

Conſeil de Guerre dans Lyon.

LE Roi n'en eut pas alors d'autre ſatisfaction,mais il en garda vn vif reſſentiment. Peu de jours aprés ſon arrivée à Lyon , il y tint vn grand Conſeil de guerre , où tout ce qu'il y avoit de Grands auprés de lui furent appellez. Le Duc de Savoïe & Gordes y aſſiſterent.La continüation de la guerre contre Montbrun en fut le ſujet : Il fut pourvû aux moïens de la faire avec honneur,& le Prince Dauphin en eut la conduite avec Gordes.Mais la dépêſe desChevaux pour l'Artillerie,& pour les Pionniers fut laiſſée à la charge de la Province, le Roi aïant pris celle qui regardoit les nouvelles levées,& les vivres à la ſienne.Montbrun étoit retourné à Livron,& pratiquoit,autant qu'il lui étoit poſſible , les Garniſons des lieux des environs que tenoient les Catholiques. Certains Soldats de celle de Chabrilhan s'étoient laiſſés ſuborner,pour lui rendre cette Place ; Mais aïant été découverts, ils furent châtiez. Suſe qui étoit reſté auprés des Troupes avoit été bleſſé dans vne rencontre auprés de Loriol, & les affaires deſiroient le retour du Prince , & de Gordes. Celui-ci arriva le premier à l'Armée , & le Prince aprés lui le XXIII. du mois de Septembre. L'Armée composée d'environ dix-huit mille hommes fut logée aux environs de Loriol , leur deſſein étant de s'en rendre maîtres,pour pouvoir plus facilement entreprendre encore vne fois ſur Livron,ou Roiſſe s'étoit jetté.Le Maréchal de Bellegarde avoit ſuivi le Prince,& pour faire la guerre,& pour negotier la paix.Mais Montbrun,quoique Roiſſe y penchât,en détourna ſi adroitement la concluſion , qu'on attribua toûjours ſes ſoupçons , & les difficultez qu'il propoſoit au zele qu'il avoit pour ſon parti , plûtôt qu'aux doutes qu'il avoit pour ſon ſalut.Loriol étât préque enfermé,ceux qui y étoient dedans pour Montbrun n'attendirent pas d'être entierement aſſiegez. Aïant reconnû que l'on venoit fondre ſur eux,ils en ſortirent tous vne nuit,& l'abandonnerent.Le Capitaine Rochefort,S. Auban,& quelques autres,qui faiſoient vn Corps plus avancé, y entrerent avec leurs Compagnies le dernier jour de ce même mois,& le Prince,Bellegarde,& Gordes s'y rendirent peu d'heures aprés.Pour s'en mieux aſſûrer,quelques Compagnies de Reiſtres y furent laiſſées.Le Prince & Bellegarde allerent avec la plus grande partie de l'Armée au Pouſin,pour le reconnoître ; & Gordes fut laiſſé dans le Camp contre ſa volonté;mais ils ſalut obeir.Neanmoins il les ſuivit de prés.Le Prince lui dit qu'il *l'agaſſoit trop*,ſeulement parce qu'il témoignoit trop d'envie de l'accompagner.L'authorité empruntée a des delicateſſes, qui lui donnent des dégouts tyranniques.Le Pouſin,où étoient la Rochegude,& Pierregourde,aïant été reconnu,fut attaqué.L'Armée y fut menée,& le même jour qu'elle en fit les approches,qui fut le v. du mois d'Octobre,Gordes en prit les Faux-bourgs, & s'y logea avec trois Compagnies du Regiment des Gardes Françoiſes , vn Regiment de Suiſſes , & ſix Compagnies Italiennes.d'Ourches gendre de Gordes,aïant été commandé mal à propos par le Prince,fut dangereuſement bleſſé en reconnoiſſant de quel coſté on planteroit la batterie : Elle le fut de celui de la voute ; mais elle n'étoit que de quatre canons. L'onziéme jour du Siege,aprés qu'elle eût abbatu de la muraille,il vint vne fantaiſie à la Soldateſque , que quelques Officiers ſubalternes allumoient d'aller à l'aſſaut ſans commandement. Gordes s'en étant apperceu en fit des défenſes bien expreſſes,qu'il fit publier dans le Camp:Mais elles ne furent pas oüies ; tout y courut.La valeur & le courage contribuêt moins à la victoire que l'obeiſſance.Les premiers qui s'avancerent furent tuez,& les autres renverſez ſur ceux qui les ſuivoient. Pluſieurs y moururent,& tous n'en rapporterent que de la honte. Neanmoins les ennemis furent

Trahiſon ſur Chabrilhan découverte.

Suſe bleſſé.

Retour du Prince & de Gordes à l'Armée.

Loriol pris par eux.

Le Prince reconnoit le Pouſin.

Reflexion.

Le Pouſin attaqué & aſſiegé.

Reflexion.

Digitized by Google

furent étourdis de cette attaque: De ſorte que deux jours aprés ils ſortirent ſecrettement à trois heures de la nuit, & abandonnerent la Ville & le Château, où le Capitaine Gay fut mis avec ſa Compagnie: Il eut la qualité de Gouverneur du Pouſin. Bellegarde ne fut pas auprés du Prince long-temps, & alla retrouver le Roi, aprés cette priſe. Elle fut ſuivie de celle du Bourg S. Vincent de Barret, qui ſe rendit volontairement à Favet, qui étoit à Suſe. Sans laiſſer refroidir l'ardeur des Soldats, ils furent conduits à vne autre Ville, qui n'étoit pas moins à craindre; c'étoit Privas. Gordes s'y étant preſenté à la teſte de cinq Enſeignes Suiſſes, de ſix des vieilles Bandes de Piemont, & de la Compagnie du Capitaine Laval du Vivarais, avec trois pieces d'artillerie, ſomma ceux qui étoient dedans de ſe rendre; ce qu'ils refuſerent d'abord: mais peu aprés ils capitulerent, & ſortirent. L'Armée, aprés cette heureuſe expedition, repaſſa le Rhône, & rentra en Dauphiné. Le Roi témoigna par ſes Lettres à Gordes, & à Dourches la ſatisfaction qu'il avoit de leurs ſervices, & en manda d'autres à Roiſſe par Truchenu. Roiſſe étoit dans Livron pour le défendre, & l'Armée du Roi venoit à lui pour l'y attaquer. Grane étant ſur ſa route, elle l'inveſtit le XXIV. du mois d'Octobre: les aſſiegez tinrent bon durant quatre jours, au cinquiéme ils mirent le feu à la Ville, & ſe retirerent au Château: mais le lendemain, qui fut le XXX. ils l'abandonerêt encore, environ les huit heures du ſoir. Le logis du Prince, pendant ce Siege, avoit été à Chabrilhan, où il coucha toûjours; cõme dans le Camp, Gordes & le Comte de Gajas alternativement. Le Prince, qui meditoit ſon partement, avoit tâché de perſuader par ſes Lettres à Montbrun de s'accõmoder, & lui avoit promis ſa faveur auprés du Roi: Mais il ne pût rien obtenir ſur cet eſprit rempli de ſes propres penſées; de ſorte qu'il partit le lẽdemain, laiſſant l'Armée à Gordes, qui la mena à Ruinat. Il battit ce Château, qui étoit ſur vn rocher de difficile accez, de trois pieces de Canon, & d'vne Coleuvrine, & cõtraignit S. Ferriol, qui y cõmãdoit de capituler. Il le rẽdit, & outre que la cõpoſition qui lui fut faite lui étoit avãtageuſe, & qu'elle fut bien gardée, Gordes lui quitta 500. eſcus qu'il lui devoit. Ce fut achepter de ſes deniers vn ſerviteur au Roi, & le regagner à l'Eſtar. La priſe de la Maiſon Forte de Laſtic ſuivit celle-ci: Elle étoit ouverte aux deux partis toutes les fois qu'ils ſe preſentoient les plus forts; mais les Habitãs de Sou, que des Huguenots, qui l'avoient tenuë quelque temps, avoient mal-traittez, obtinrẽt de Gordes qu'il l'aſſeurât au Roi, comme il fit. C'étoit le X. du mois de Novembre. Tout le Languedoc étoit en feu auſſi bien que le Dauphiné: La preſence du Roi y sẽbloit neceſſaire: on lui fit trouver bon de s'en approcher; de maniere qu'il deſcendit par le Rhône de Lyon à Avignon, & entra dans les Villes qui en bordent le rivage, mais ſans magnificence, ſans ſolemnité, & ſans pompe, cõme il étoit entré dans Lyon. Il raffermit S. Marc dans le Gouvernemẽt de Vienne par la recõmandation du Prince Dauphin, & du conſentement de Gordes. Merieu, Vibaillif de Robbe Courte étant mort, le Roi avoit mis, quelques jours avant ce voïage, Geſſans en ſa place à la priere de l'vn & de l'autre. Geſſans étoit cher à Gordes, & homme de ſervice. L'établiſſement des Vibaillifs & des Viſenéchaux de Robbe Courte avoit enfin aggreé aux Etats de la Province, quoi qu'il fût contre ſon ancienne Police: Mais le Roi étant à Avignon, on en fit vn autre pour cette Province, qui ne pouvoit que lui cauſer du prejudice. On erigea en Offices par Edit les fonctions de Receveurs & de Collecteurs des deniers qui s'impoſoient ſur les Communautez, pour en pourvoir, ſous certaine Finance, comme l'on faiſoit des autres Offices formez. Les Titulaires n'auroient plus dépendu des Cõmunautez, mais les Cõmunautez d'eux: Et voila le premier mal que l'on prévoïoit. Les Députez des Etats porterent Gordes à faire agir ſon credit auprés du Roi contre cette nouveauté: Il le fit, & celui du Maréchal de Bellegarde ſon ami ſeconda heureuſement ſes prieres, & ſon interceſſiõ. Cet Edit demeura alors en ſurſeãce. Le Maréchal le vint joindre avec quelques forces, toute eſperãce d'accõmodemẽt avec Montbrun étãt perduë. Loüis Berẽger-le Gua, Baſſompierre, & quelques autres (dãs l'opinion où

Priſe de Pouſin.

Et d'autres lieux.

De Privas.

Lettres du Roi.

Grane reprîſe

Départ du Prince.

Ruinat reprîs

Et Laſtic.

Etat du Languedoc.

Le Roi deſcend en Languedoc, & en Avignon.

S. Marc Gouverneur de Vienne.

Mort de Merieu Vibaillif de Robbe Courte

Geſſans lui ſuccede.

Offices de Receveurs & de Collecteurs créez.

Sans effet.

l'on étoit que le Roi aïant commandé de raſſieger Livron, il ſe preſenteroit bien des occaſions d'acquerir de l'honneur), étoient auſſi auprés de Gordes, pour y avoir part.

Le Gua, & autres auprés de Gordes.

Le Gua, de la branche des Berengers ſeigneurs du Gua, étoit celui des favoris du Roi, qui étoit le plus aimé de sõ maître, & le plus eſtimé de la Cour, & qui avoit le plus de merite. Il avoit accompagné le Roi en Pologne, & s'étoit ſi bien inſinué dans ſon eſprit, qu'il le gouvernoit preſque abſolument, comme s'il avoit été le Roi du Roi. Les Huguenots, qui voïoient que Gordes avoit toûjours tenu la campagne, & qu'il raſſembloit ſes Troupes de tous côtez, quoique l'hiver ſe fit déja bien reſſentir, ne doutoient point que Livron ne fût menacé : Il étoit comme bloqué de toutes parts, preſque tous les lieux forts des environs étant dans les mains des Catholiques. Montbrun & Roiſſe appliquerent auſſi tous leurs ſoins à le mettre en ſi bon état, qu'il ne pût être emporté à coups de main, bien perſuadez qu'ils étoient que ſi les aſſiegez reſiſtoient à la force ouverte, les rigueurs de la ſaiſon ſurmonteroient l'obſtination des aſſiegeans. Vne partie de la Garniſon de Pontaix en fut tirée, pour renforcer celle de Livron, & enfin, aprés que Gordes eût fait vne courſe juſques à Aoſte, & à Alais, & jetté des vivres, & des munitions dans Die, il tourna face vers Livron.

Soins de Montbrun à fortifier Livron.

XVI.

EN ſon abſence, Grenoble courut vn nouveau danger. Les partiſans de Montbrun y avoient ſi bien pratiqué de mauvais eſprits, que ſi la conſpiration n'eût été découverte, les Huguenots s'en ſeroient rendus les maîtres infailliblement. Celui qui la découvrit, ce fut George Marquet, & l'exemption qui lui fut donnée de toutes Tailles à perpetuité, fut ſa recompenſe. Cependant les lieux propres aux logements, & à l'aſſiette de l'artillerie furent reconnûs, pour le Siege de Livron le XIX. du mois de Decembre par Gordes même; & les approches faites le lendemain, le Maréchal de Bellegarde étant dans l'armée avec le principal commandement: Elle étoit compoſée de quatorze Compagnies des Gardes du Roi, d'onze d'Arquebuſiers levez dans le Dauphiné, de trois cents hommes des vieilles bandes, d'onze Enſeignes de Suiſſes, de neuf de Piemontois, de quatre Compagnies de Gents d'armes, & de huit Cornettes de Reiſtres; vingt-deux pieces de Canon furent pointées contre la Ville en trois batteries. Deux mille cinq cents coups de Canon aïant foudrié les murailles & les défences, vn aſſaut general fut donné le XXVI. mais les aſſiegez le ſoûtinrent ſi vaillamment, quoi qu'ils fuſſent preſque à découvert, qu'aprés deux heures de combat le Maréchal & Gordes cõmanderent de ſonner la retraitte. Le lendemain des Soldats aſſiegés imaginerêt vn Rebus qui ſervit à les divertir quelque temps, & à faire parler la Soldateſque Catholique. Ils attacherent au fer d'vne pique vn fer de Maréchal, vn Chat, & des mitaines, que le vulgaire appelle mouſles. C'étoit dire à Bellegarde, ſignifié par le fer, qu'vn tel Chat ne ſe prenoit pas ſans mouſles. Cette maniere d'expliquer ſes penſées étoit ordinaire parmi les Orientaux, & les Scythes-mêmes, qui ſont les Tartares d'Aſie, s'en ſervirent pour apprendre à Darius leur reſolution de ſe bien défendre, s'il s'obſtinoit en celle de continüer la guerre qu'il avoit commencée contre eux. Neanmoins cet aſſaut avoit affoibli les aſſiegez; ils y avoient perdu Roiſſe, le jeune Glandage, & d'aurres Capitaines; de ſorte que le commandement étoit reſté, aprés la mort de Roiſſe, à la Haye âgé ſeulement d'environ XXIII. ans. Leurs poudres étoient conſumées, & c'eſt de quoi ils manquoient le plus: quelque fermeté qu'ils témoignaſſent, ſans vn prompt ſecours ils étoient perdus. Montbrun, qui ne s'éloignoit point, l'avoit bien ainſi jugé. Il jetta les yeux ſur Leſdiguieres pour le leur conduire. Leſdiguieres étoit celui des Chefs qui ſervoient ſous lui qu'il eſtimoit le plus judicieux & le plus propre à vne execution où il falloit agir de la teſte auſſi bien que de

Trahiſon découverte dãs Grenoble.

Recompenſe.

Livron aſſiegé.

Aſſaut.

Rebus.

Leſdiguieres ſecourt Livron.

Digitized by Google

de la main. Cet emploi n'étoit pas moins plein de perils que d'honneur. Lesdiguieres choisit cinquante Soldats entre les plus resolus, & les plus determinez qu'il eût; & les chargea d'autant de poudre qu'ils en pouvoient porter commodement, sans être embarrassez. Il traversa tout le Camp marchant à leur Teste, & ne fut reconnu jusques au signal qu'il fit aux assiegez sur le bord de leur fossez. Il fut chargé alors, mais il se defendit, si bien qu'il perça jusqu'à la porte, & entra dans la Ville n'aiant perdu que deux hommes. La nuit venuë, il en sortit avec le même peril, & le même bon-heur. Ce secours venu aux assiegez le lendemain de ce premier assaut les réjoüit infinement, accreut leur courage, & les fortifia dans le dessein de tout souffrir plûtôt que de se rendre. Quelques jours se passerent, sans que l'on entreprit rien de nouveau contre eux; mais le VIII. du mois de Janvier de l'année suivante il leur fut donné vn second assaut; mais aussi malheureux que le premier. Les assaillants furent repoussez, & les fossez comblez de leurs corps. On ne pouvoit toutesfois rien imputer ni aux Soldats, ni aux Chefs: il y avoit de la vertu de part & d'autre; mais celle des assiegez étoit animée par le desespoir, comme excitée par l'honneur. Le Roi qui s'en retournoit vint au Camp le XIII. & y demeura quelques heures. La licence des assiegez fut si emportée, qu'ils s'échaperent à des paroles bien libres, & bien injurieuses: Mais le Roi en dissimula son ressentiment, & aïant exhorté chacun à bien faire son devoir, passa outre, les assiegez jettants aprés lui de longues & fortes huées. Les Huguenots le soupçonnoient d'avoir applaudi au malheureux conseil des massacres de la saint Barthelemi. Le peuple, qui perd le respect est à son Roi ce qui est vn Lion, qui rompt ses chaines, à son maître. La force ne reussissant pas; on en vint au stratageme. Gordes étant le XV. à Valence, & Bellegarde au Camp, vn vent si impetueux, & si violent s'éleva, qu'il fût deliberé de tenter la nuit suivante de surprendre la Ville par escalade. Dés Soldats choisis vinrent, sans être aperceus, aux pieds des murailles, deux heures avant le jour. Mais levent s'étant tout d'vn coup apaisé, les assiegez entendirent du bruit, reconnurent ce que c'étoit, & dissiperent facilement ce danger qui ne leur fut qu'vn avertissement de se tenir mieux sur leurs gardes à l'avenir. Dans la Guerre, il n'est point de temps si mauvais qu'il ne soit bon à favoriser vn ennemi, qui sçait joindre la sagesse à l'activité, & au courage.

2. Assaut.

Le Roi au Siege.

Reflexion.

Reflexion.

XVII.

1575. Etats de la Province où le Roi préside.

LEs Estats de la Province eurent cette année vn honneur qu'ils n'avoient pas encore eu, & qu'ils n'ont point eu depuis. Ils avoient été convoquez à Romans au XVI. du mois de Janvier, le Roi y présida, & en fit lui-même l'ouverture, accompagné du Duc d'Alençon, son frere, du Roi de Navarre, qui fut son successeur, du Chancellier René de Birague, & de Gordes. Jean Truchon, Guillaume Deportes, l'vn premier, & l'autre second Président du Parlement. François Flehard premier Président de la Chambre des Comptes, Artus premier seigneur de saint André, qui avoit exercé avec honneur la Charge de Thresorier General, Sebastien de Lionne Controolleur General des Finances y assisterent comme Commissaires Deputez exprés par le Roi pour ses interests. Guillaume d'Avançon, Archevêque d'Ambrun, comme Procureur de François d'Avançon Evêque de Grenoble Président né des Estats, son Oncle, Basemon Abbé d'Aiguebelle Vicaire du même Evêque, le Grand Vicaire de l'Archevêque de Vienne, & Anselme Aquin Precenteur & Chanoine de l'Eglise Nôtre-Dame de Grenoble y furent ceux de l'Eglise; le Baron de Sassenage, de la Noblesse; André Arcoud premier Consul de Grenoble, & vn Consul de Vienne, du Tiers Ordre. Le Roi parla le premier, & fit vn discours assez long dont la substance fut vn recit de ses soins pour pacifier les Troubles de l'Estat, & principalement des trois Provinces de Dauphiné, de Provence, & de Languedoc; de ce qui avoit été conclu dans les Estats

Commissaires du Roi.

Deputez des Ordres.

Digitized by Google

de Provence & de Languedoc aſſemblez devant lui dans la Ville d'Avignon ; & de la diſpoſition où il les avoit trouvez de n'épargner ni leurs biens ni leurs vies pour ſon ſervice. Il dit que pour continuer la Guerre contre les rebelles, il emploiroit volontiers tous les deniers des levées qui lui étoient deſtinées ; qu'en l'eſtat, où il voïoit ſes affaires, la Province ne pouvoit attendre de lui d'autre ſecours ; qu'il faloit (par ce-que ce fonds ne ſuffiſoit pas pour les frais de la Guerre) qu'elle ſe chargeât du reſte de la dépenſe ; & que de bons & fidelles ſujets ne conteſteroient pas, ſans doute, cet extraordinaire ou à leur devoir, ou à leur ſalut. La concluſion de ce diſcours fut qu'il *les en prioit bien-fort, leur aſſeurant qu'il leur ſeroit bon, doux, & amiable Roi, & qu'il les porteroit, & ſoulageroit en general, & en particulier en tout ce qu'il pourroit.* Ce ſont ſes propres mots. Le ſouverain qui prie ſes ſujets, lie leurs volontez à ce qu'il exige d'eux, de chaiſnes indiſſolubles. Le Chancellier prit la parole aprés le Roi ; & l'Archevêque d'Ambrun aprés le Chancellier. Le diſcours du Chancellier nu, & ſans grace ne ſervit qu'à faire admirer celui du Roi, dont les loüanges furent la matiere de celui de l'Archevêque. Tous ſe porterent à conſentir à la propoſition du Roi : il fut deliberé que le tiers Eſtat entretiendroit deux mille hommes qui ſeroient mis dans les Villes, & dans les Châteaux qui en auroient beſoin ; & la Nobleſſe cinquante hommes d'armes : & que l'Egliſe fairoit vne contribution conſiderable par forme de Decime. Le Roi partit le lendemain & alla coucher à ſaint Vallier & de là à Vienne. Le Regallarde étoit demeuré au Camp de de Livron, pendant l'abſence de Gordes, & ne s'étoit pas épargné, ni le ſang des Soldats : il avoit fait diverſes attaques aux aſſiegez, & il ne lui en avoit pas moins été fait dans ſon Camp par Montbrun. Mais le froid perçant, qui glaçoit dans leurs huttes les Soldats expoſez à toutes les rigueurs de la ſaiſon, leur nuiſoit plus que le feu continuel des aſſiegez ſur eux. Il engendra parmi les Piemontois des maladies mortelles & contagieuſes, qui aprés, en avoir fait vn grand ravage, commencerent à ſe communiquer aux François, & aux Suiſſes. On ne pouvoit les conſerver ſans les ſeparer. La levée du Siege fut reſoluë par Bellegarde, & par les principaux Officiers de l'armée. Ce qui fut executé le XIX. de ce mois de Janvier, qui fut le XXX. du Siege. L'Armée fut logée dans les Bourgs & les Villages voiſins : Bellegarde alla à Eſtoile, & n'en ſortit que pour aller joindre le Roi, qui ne fut pas mediocrement affligé de ce mauvais ſuccez. Le Gua s'imaginant que Leſdiguieres & Champole on ſes beaux freres (& c'étoit à Leſdiguieres, que l'on donnoit l'honneur d'avoir été la principale cauſe de la levée du Siege) n'étoient pas ſi attachez au parti Huguenot, que des conditions avantageuſes ne pûſſent les acquerir à celui du Roi, ſe propoſa de rendre vn bon office à l'Etat, en tâchant de les gagner. Il leur écrivit, & leur fit quelques ouvertures ; mais ils ſe contenterent de répondre ſimplement à ſa civilité, & nullement aux poincts eſſentiels de ſa Lettre. Il étoit tout-puiſſant auprés du Roi, qui ne voïoit, comme dit la Reine Marguerite dans ſes Memoires, que par les yeux de Dugua, & ne parloit que par ſa bouche. Il avoit gagné cet aſcendant dés le voïage de Pologne, & le Roi, qui ſe fioit vniquement à lui, l'avoit auſſi mis à la teſte du Regiment, de ſes Gardes Françoiſes, pour le commander, comme ſon Meſtre de Camp. Il avoit d'excellentes qualitez : il étoit homme de beaucoup d'eſprit, & capable d'affaire. Ce fut lui qui negotia, & qui cõclut le mariage du Roi avec Loüiſe Princeſſe de Lorraine. La converſation des gents de lettres lui plaiſoit extrémement. Ronſard, Dorat, Baif, de Portes, & les autres beaux eſprits, qui étoient alors en eſtime à Paris, mangeoient ſouvent avec lui, & il avoit l'art de ſe ſervir ingenieuſement des choſes curieuſes qu'il apprenoit d'eux, & de les débiter d'vne maniere ſi induſtrieuſe qu'elles ſembloient venir de ſon fonds : On attribuoit à ſa vivacité tout ce qu'il diſoit de rare & d'ingenieux. Mais, ſa liberté à parler, ſon zele pour ſon maître, ſa fierté à mépriſer ſes ſemblables, ſon courage &

Reflexion.

Charge du tiers Eſtat pour la guerre.

De l'Egliſe, & de la Nobleſſe.

Départ du Roi.

Attaque à Livron.

Maladies au Camp.

Siege levé.

Le Gua negotie avec Leſdiguieres & Champolon pour les gagner.

Eloge du Gua

ſa

Digitized by Google

sa valeur dans les occasions les plus dangereuses lui avoient acquis des ennemis, & des envieux. Le plus grand de ceux-là fut la Reine Marguerite sœur du Roi, & de ceux-ci ce fut Bussi d'Amboise. La haine de cette Princesse lui coûta la vie : Vn assassin étant entré la nuit dans la Chambre où il étoit seul, & malade, le poignarda. Il meritoit vne plus longue vie avec tant de bonnes qualitez ; car les vices que l'on blâmoit en lui, n'étoient que ceux de son siecle & de sa jeunesse, dont encore quelques années l'auroient purgé. Avant que le Maréchal partît d'Estoille, il fit ruiner le canal des moulins de Livron : ce fut le dernier coup de sa colere ; mais presque en même temps les Huguenots surprirent Gargas dans les montagnes, & Charmes dans la plaine. Leurs desseins étoient si couverts, qu'on ne les voïoit que par l'execution. C'est ce qui faisoit apprehender toutes choses à Gordes ; & quand on craint tout, il est mal-aisé de pourvoir également à tout. Il suivit sa methode, qui étoit de ruiner ce qu'il jugeoit de difficile garde. Il ordonna à d'Ourches de démanteller le Bourg de S. Paul ; & à l'Archevêque d'Ambrun celui d'Avalon. Les frequentes entrepriſes des ennemis sur le Bourg d'Oisans le tenoient éveillé. Lesdiguieres s'en approcha, au commencement du mois de Février, & le bloqua. Mestral courut au secours avec sa Compagnie, & Vrbain Fleard avec cent hommes levez dans Grenoble. Les Compagnies de Balagni, & de Centurion les suivirent, par les ordres de Gordes : mais ni les neiges, ni le froid, ni leur approche n'empêcherent pas que Lesdiguieres ne le prît : Son bon-heur ne connoissoit point d'obstacle.

Sa mort.

Gargas & Charmes surpris par les Huguenots.

Reflexion.

Lieux démolis.

Lesdiguieres prend Oisans

XVIII.

LE Sacre du Roi, qui fut fait le XV. du mois de Février, preceda de quelques jours seulement la prise de la petite Ville d'Andance par quelques Troupes Huguenottes, sous la conduite du Capitaine Corcailles : ce qui fit resoudre Gordes à tâcher de conserver Andancette. C'est vne petite Ville sur le bord du Rhône dans le Dauphiné, comme celle d'Andance est sur l'autre bord, & à sa veuë dans le Vivarais. Montchenu fut commandé pour s'y jetter. Arnoux fut mis dans le Château de Vacheres en la place du jeune Larnage ; des Suisses dans Thein, & Gabert avec sa Compagnie dans Andancette même. Mandelot, & S. Chamont étoient aussi accourus à Andance ; & le secours de Gordes leur étant necessaire, ils le lui demanderent, & il le leur mena lui-même. La Meance étoit dans Andance : c'étoit vn homme de cœur, mais ceux qui étoient avec lui en manquerent : Ils se sauverent la nuit du dixiéme à l'onziéme de Mars, & le laisserent seul. Il aima mieux tomber dans les mains des Catholiques, qui entrerent dans la Ville l'épée à la main, que suivre ceux qui fuïoient. Le Chef qui se laisse entrainer à la fuite de ses Troupes, s'il n'authorise leur fuite, l'excuse. Mais le Graisivodan étoit en crainte, & l'argent manquoit. Gordes revint à Grenoble, pour l'vn & l'autre : Il envoia d'Ambel auprés d'Oisans, avec Commission, pour y commander, & demanda vn prest aux deux Chambres du Parlement, & à celle des Comptes ; Mais il les trouva bien froids, dit-il dans ses Memoires, parlant de leurs Officiers. Les plus puissants veulent bien ne pas perir, mais ils veulent que leur salut, comme vn bien public, soit à la charge & aux frais du public. Le Château du Saix fut emporté par Montbrun, qui le battit de deux Canons, & Bais sur Bais avoit été pris quelques jours auparavant sur les Catholiques : Ce qui ne permit pas à Gordes vn long sejour dans Grenoble. Il avoit perdu Gaspard de Gordes son fils aîné : l'Evêque de Valence & Cujas lui en avoient donné dans Valence la premiere nouvelle, & avoient appliqué à sa douleur le premier appareil. Mais, Belieure-Hautefort, qui fut depuis premier Président du Parlement de Grenoble, fut celui qui émoussa le mieux, durant le temps qu'il fut avec lui, les pointes de sa douleur. Il le rendit même capable de lire l'Epitaphe qu'il avoit faite

Prise d'Andance par les Huguenots.

Garnison dans Andancette.

A Vacheres.

A Thein.

Andance reprise,

Avec le Commandant.

Reflexion.

Gordes à Grenoble.

Envoïe dans le Pays d'Oisans.

Prest demandé aux Officiers.

Reflexion.

Le Saix pris par Montbrun.

Et Bais sur Bais.

Mort du fils aîné de Gordes.

Digitized by Google

faite pour la memoire de ce jeune Gentil-homme, qui avoit commencé à donner de grandes eſperances de ſa vertu. La priſe du Château du Saix dans le Gapençois étoit vne menace à Die; Montbrun en vouloit principalement à cette Ville. Tous ſes travaux, tous ſes ſoins, & tous ſes progrez ſembloient n'avoir que ſa conqueſte pour fin: Tant il étoit obſtinément attaché à ce deſir: c'étoit ſa fatalité de perir par là. Le Saix étoit ſur le chemin de Die, où Gordes envoïa le Capitaine la Balme, natif de Saſſenage, avec de l'argent pour païer les Soldats de la Garniſon qui y étoit avec Glandage, & pour leur inſpirer, par ce ſouvenir que Gordes avoit d'eux, la fidelité & la fermeté. Aprés le Saix Montbrun attaque la Motte Chalançon: ce fut le 11. du mois de May, & la prit ſept jours aprés, le Colonnel des Suiſſes aïant refuſé d'y ſuivre Gordes, qui étoit dans le deſſein d'aller au ſecours. Rarement les bons deſſeins reuſſiſſent, quand il faut que le commandement s'accommode à la volonté de ceux, qui n'en doivent avoir que l'execution. Montbrun vſa cruellement de la victoire; mais il n'étoit pas le maître de ſes Soldats pour les moderer, comme il l'étoit pour les mener aux combats. Il avoit tant d'indulgence pour eux, qu'ils avoient ſous lui toute licence. Il avoit beſoin de leur ſervice c'eſt à ce prix qu'il l'acheptoit. De la Motte, il alla droit à ſaint André de Roſans, qu'il emporta en peu d'heures. Aprés quoi il diſperſa ſes Troupes en divers lieux pour les mener devant Die, aprés quelques jours de repos. Le mois de May étoit alors bien avancé: Gordes ſe ſervit de ce relâche; pour courir juſques à Grenoble, où il licentia les Suiſſes qui y étoient en Garniſon, & décendit aprés dans le Valentinois pour aller de là s'oppoſer aux deſſeins, & aux progrez de Montbrun. Eſtant à Valence, il tâcha de diſſuader Cujas d'en quitter l'Vniverſité, où il étoit le premier Profeſſeur, pour aller à celle de Bourges où il étoit appellé. Il l'aimoit & il lui fâchoit de le perdre. Cujas ne fut pas neanmoins flexible: mais, pour pouvoir ne l'être pas, ſans être blâmé d'ingratitude envers Gordes, il fit enſorte qu'il eût vn ordre exprés du Roi de partir. Il auroit eu de la peine ſans cela de ſe dégager honneſtement des prieres de Gordes qui l'admiroit. L'intereſt de la Province le faiſoit agir: ce fut pour lui qu'il vendit & engagea ſa vaiſſelle d'argent, ſes chaiſnes d'or, & ſes pierreries dans la preſſente neceſſité où il étoit. La Province étoit épuiſée, & les Suiſſes refuſoit de marcher faute de ſolde. La pluſpart de ceux qui gouvernent ne connoiſſent pas le ſolide honneur: par cette raiſon, ils ſont plus avares de leur bien que de leur vie: Ils prodiguent ſouvent celle-ci. François Fleard n'étoit pas fort bien avec Gordes: neanmoins il fut nommé à l'Evêché de Grenoble, ſans que Gordes y formât de l'obſtacle. L'Evêque François d'Avançon étoit mort quelque temps auparavant, & Gordes l'avoit regretté. Il étoit vn digne Prélat: Il avoit fait ſon Teſtament dés le V. du mois de Novembre de l'année M.DLXXIV. il fut le portrait de ſon eſprit. Il voulut être enterré, ſans pompe & ſans ſolemnité. Il y a peu d'honneur pour les morts, & beaucoup de vanité pour les vivans. De quelque maniere qu'vn homme de vertu ſoit enſeveli, il l'eſt toûjours avec honneur, puis que l'éclat de ſon merite l'accompagne juſques au tombeau, & lui ſurvit. Il lega aux Chapitres des Egliſes Nôtre-Dame, & de ſaint André de Grenoble, à chacun vne rente de cent livres ſur ſes biens, pour l'entretenement d'vn Regent qui enſeignât aux jeunes habituez de ces deux Egliſes les Langues Grecque, & Latine. *Mais il defendit tres-expreſſement pour la premiere, ſeconde, & troiſiéme fois* (ce ſont les termes de ſon Teſtament) *que ce fût vn Jeſuite.* Il avoit de l'averſion pour cet Ordre ſi vtile à l'Egliſe & aux Lettres. Il laiſſa vn fonds de douze mille livres, pour en emploïer à perpetuité les revenus en œuvres pies, & principalement quatre cent livres en pain ou en bled pour les pauvres Artiſans, & quatre cent pour l'education de enfans nais dans des familles pauvres & incommodées. Il ordonna que ſelon leur inclination, ils ſeroient inſtruits aux lettres, où à des Arts, & à des Métiers, dont ils ſeroient jugez capables. Son ſucceſſeur

Die fortifiée de Troupes.

Montbrun rend la Motte Chalançon.

Reflexion.

S. André de Roſans.

Suiſſes de Grenoble licentiez.

Cujas quitte l'Vniverſité de Valence.

Gorde vend ſon argéterie.

Reflexion.

François Fleard fait Evêque de Grenoble.

Eloge de François d'Avançon ſon predeceſſeur.

Son Teſtament. Reflexion.

1574.

Digitized by Google

ceſſeur ne trouva pas d'abord tous les eſprits diſpoſez à l'aimer, & ſoit qu'il voulût tout emploïer d'authorité, ou qu'il fût peu habile aux choix des moïes, les premiers mois de ſon Pontificat ne furent qu'vne ſedition continuelle dans ſa Ville Epiſcopale. La mort d'Exea, Viſenéchal de Montelimar, ſuivit de bien prés celle de l'Evêque François de ſaint Marcel d'Avançon. Ce fut auſſi vne perte que firent Gordes, & la Province: Pertuis lui ſucceda. Le Montelimar étoit environné d'ennemis de tous côtez, & Gordes y aſſembloit ſes Troupes, pour aller au ſecours de Chaſtillon que Montbrun tenoit aſſiegé, & preſſoit. Il avoit fait ruiner le Fort du Val ſainte Marie ne croïant pas de pouvoir le conſerver, & craignant qu'il ne tombât au pouvoir des ennemis. Les Suiſſes devoient être ſa principale force. Il tira de Romans, & de ſaint Marcellin ceux qui y étoient ſous les Capitaines Angliſper, Galat, & Chifflet. Les autres refuſerent au commencement; mais, à la fin, ils marcherent. Tous enſemble faiſoient deux Regiments. Ils avoient fondé la difficulté qu'ils faiſoient ſur ce qu'ils ſeroient forcez de laiſſer leurs Charrettes, & leurs bagages au Creſt; ce qu'ils ne vouloient pas; mais Gordes la ſurmonta leur aïant répondu de la perte qu'ils pourroient ſouffrir à cet égard. Il partit de Creſt avec ſa petite armée l'onziéme jour du mois de Juin, & alla coucher à ſainte Croix, auprés de Pontais. Il y eut au logement vn leger combat avec vn parti ſorti de Pontais, pour le diſputer. Olivier de Salvain de Boiſſieu fut tué avec deux autres; mais les ennemis furent repouſſez. Le lendemain il continua ſa marche vers Chaſtillon, paſſa au devant de Die ſans y entrer, & le même jour, environ quatre heures aprés midi, il ſe trouva devant Chaſtillon. Les ennemis l'avoient attandu: il les attaqua, & les Suiſſes aïant bien fait leur devoir, Montbrun fut contraint de ſe retirer avec grande perte: ce qui l'anima à la vengeance. Gordes aïant delivré Chaſtillon tourna teſte vers Die: Eſtant arrivé au Pont d'Oreille auprés de Motieres, & peu éloigné de Die, il falut que les Suiſſes, qui avoient juſques ici marché en ordre de bataille, le paſſaſſent par défilé. Montbrun, qui avoit gagné le devant, les attaqua dans ce deſordre, & en tua environ trois cens, au nombre deſquels fut l'vn des Colonnels. Mais Gordes étant accouru avec le reſte des Suiſſes, & les Compagnies Françoiſes, ſoûtint les efforts de Montbrun, & gagna Die. La Poipe-ſaint Julien, qui commandoit la Compagnie de Suſe, fut fait priſonnier avec bien d'autres tant Suiſſes que François: l'honneur de cette journée demeura à Montbrun. Leſdiguieres y fit des merveilles, & eut ſon Cheval tué ſous lui. Gordes, & Montbrun s'y virent la lance à la main: Mais, il ne pûrent ſe joindre: Roſſet & d'Ourches furent ceux à qui Gordes ſe fia, pour lui amener le ſecours dont il avoit beſoin. Il les fit ſuivre de toutes les Compagnies Françoiſes à la reſerve de celles de Balagni, & de Glandage qu'il retint. Les Suiſſes étoient dans l'épouvente, & il leur avoit promis qu'il ne les quitteroit point: Mais, il avoit beſoin d'vn nouveau renfort pour les aſſeurer. Freulich étoit le Colonnel qui leur étoit reſté. Cependant Leſdiguieres fit de frequentes courſes juſques aux Portes de Die, & entreprit même de ſurprendre vne nuit le Château d'Aix; mais ne croïant pas de la facilité à executer ce deſſein, il le tourna à vne entrepriſe de moins d'éclat, mais d'autant de prejudice. Il brûla les Moulins de Die la nuit du XXIX. Glandage aïant negligé de les faire garder, comme il avoit fait les nuits precedentes. Il étoit maître de la Campagne; mais, d'Ourches & l'Eſtang s'avançants vers Die, Montbrun donna rendez-vous à ſes Troupes à Pontais, & à Saillans pour s'oppoſer à leur marche & pour les combattre. L'Eſtang étoit à la Teſte de douze cent Lances, Rochefort menoit quatre cents Harquebuſiers à Cheval; & d'Ourches deux mille cinq cent hommes de pied. Monbrun leur vint à la rencontre, aïant paſſé le Pont de Miribeau, au lieu de les attendre dans les détroits de Quint & de Saillans.

Broüilleries dans Grenoble.
Mort d'Exea
Chaſtillon aſſiegé par Montbrun.
Armement de Gordes.
Marche de Gordes en Diois.
Combat.
Tuez.
Fait lever le Siege de Chaſtillon.
Défaites des Suiſſes par Montbrun.
Priſonniers.
Valeur de Leſdiguieres.
Gordes envoïe querir du ſecours
Courſes & entrepriſes de Leſdiguieres.
Secours pour Gordes.
Combat.

Digitized by Google

Leſdiguieres remonté. Leſdiguieres alla le premier à la charge: il eut à ce premier choc ſon cheval tué ſous lui, mais Vialis de Romans l'aïant remonté, il ſuivit ſa pointe avec tant de vigueur qu'il renverſa trois Compagnies de gents de pied, qui ſe rencontrerent devant lui. Montbrun chargea, de ſon côté, vn gros de Cavalerie, & Roſſet & Barry, Roſſet tué. Cornettes blanches des deux partis, s'étants choiſis ſe tuerent l'vn l'autre. Roſſet étoit auſſi l'vn des Commis des Etats de ce Pays, homme de grand cœur, & de Penſion pour ſes enfans. grande experience, qui avoit rendu à Gordes de grands ſervices: Auſſi il obtint du Roi vne penſion de deux mille livres pour ſes enfans, ſur les deniers du Pays. La victoire étoit en balance entre les deux Armées, mais les Soldats de Montbrun s'étant amuſez à dépoüiller & à foüiller les morts, elle commença à pencher du côté de Gordes. Il avoit vn Corps de reſerve qui les inveſtit, & tua à l'abord ſeize Gentils-hommes à Montbrun. Le deſordre s'étant mis entre eux, il lui fut impoſſible de les rallier: Son cheval étoit haraſſé, & il ne pouvoit éviter d'être ou pris, Montbrū défait & pris. ou tué que par la fuite: Il le pouſſa pour ſauter le Canal d'vn moulin, mais il tomba, & caſſa vne cuiſſe à Montbrun, qui ſe trouva ſous lui. D'Ourches, & Dupuy-Rochefort le ſuivoient; il ſe rendit à eux: Ils étoient ſes couſins, & ils ne firent pas difficulté de lui promettre la vie, qu'il leur demanda. La défaite de ſes Retraite de Leſdiguieres gents fut grande; il ne s'en ſauva que ce que Leſdiguieres mena droit à Pontais, où il fit retraite. Reflexion. Trop de cœur fit perir Montbrun, & ſon bon-heur le trompa. Quand on ſe promet tout de ſa fortune, on ne refuſe rien à ſon courage. Antoine Chaboud, & Antoine Faure des Blains ſervirent ſi vtilement en ce Combat, qu'ils furent loüez generalement de tous. Leur vertu ne fut pas ſans recompenſe, ils furent annoblis quelque tẽps aprés. La Nobleſſe politique eſt la ſplendeur de la Nobleſſe morale. Montbrun fut porté à Creſt, & de Creſt à Valence, par le commandement de Gordes, qui ſortit de Die avec les Troupes qui s'étoient raſſemblées autour de lui. La Compagnie de Balagni refuſa de demeurer plus long temps à Die, où elle étoit en Garniſon, & il fut contraint de l'en tirer, & de lui donner vn autre logement, où elle eût moins à ſouffrir. Montbrun aïant deſiré que Vercoiran, ſon beau-frere, Dumas, & le Poët le vinſſent voir, Gordes y conſentit: mais ils lui refuſerent cette ſatisfaction. Sa femme, & Brette en eurent la permiſſion, & le ſoin de le faire penſer par Jacques d'Alan Chirurgien qu'il demanda. Ioye à la Cour à cauſe de ſa priſe. Sa priſe, quand la nouvelle en fut portée à la Cour, y fut conſiderée comme la ruine de ſon parti en Dauphiné. Recompenſe à d'Ourches. D'Ourches, qui avoit été la principale cauſe de ce bon ſuccez, par ſon courage, & par ſa prudence, receut vne recompenſe non mediocre de ce ſignalé ſervice. Le Roi lui fit don du Peage de Montelimar, & de ſes revenus. Cette reconnoiſſance fut bien autant l'effet de la haine du Roi contre Montbrun, que de ſon amour pour ſes ſujets fidelles. Il avoit cela du grand Prince, qu'il deſiroit l'obeiſſance; & du mediocre, qu'il ſe figuroit de l'affermir par la vengeance. Il ne ſçavoit pas l'art de regagner les cœurs par le pardon, & par la clemence, ou il croïoit qu'il ne lui étoit Montbrun jugé & condamné. pas bien-ſeant de le pratiquer. Il commanda au Parlement de faire le procez à Montbrun: ſi bien que Gordes aïant receu ordre de le faire conduire à Grenoble, il l'y accompagna lui-même pour s'oppoſer aux deſſeins, que ceux de ſon parti témoignoient d'avoir de l'enlever: Il y arriva le XXIX. du mois de Juillet, & fut logé dans la Conciergerie du Palais. Il ne voulut pas être de ſes Juges, quoique le Parlement le deſirât, ni avoir part à vne action ſi oppoſée au droit de la guerre. Juſques alors les priſonniers des deux partis avoient été traittez comme priſonniers de guerre, & non comme priſonniers de Juſtice: Outre que Soins pour ſauver Montbrun, inutiles. d'Ourches, ſon gẽdre, avoit promis la vie à Montbrun. Le Prince de Condé y prit intereſt, & écrivit à Gordes, au Parlement, & à Montbrun même. Leſdiguieres, & tous les principaux Chefs du parti Huguenot en firent autant, & pour le tirer du peril où ils

le

Digitized by Google

le voioient, ils mirent en vſage & promeſſe, & menace : mêmes ils s'aſſemblerent à Mens, pour deliberer de ce qu'ils avoient à faire, & des moiens de le ſauver, & là le commandement general qu'avoit Montbrun fut donné à Leſdiguieres. On avoit fait des priſonniers à la défaite de Montbrun que l'on étoit bien certain que Leſdiguieres n'expoſeroit pas au juſte reſſentiment du Roi, en executant les menaces qu'il faiſoit pour Montbrun ſur les Catholiques qu'il tenoit. Le Roi defendit à Gordes d'en relâcher aucun, particulierement Varſes, & Vauſerre, qui avoient dans leur parti vne haute conſideration. Montbrun fut jugé, & condamné à la mort qu'il ſouffrit avec beaucoup de conſtance le XII. du mois d'Aouſt. On ne vid jamais d'ame plus ferme, ni d'homme plus hardi : Auſſi on lui donna le Titre de vaillant, ſon courage étoit au deſſus de tous les dangers. Cet Eloge fut vn aveu public de ſa generoſité. Il meritoit vne plus heureuſe fin avec tant d'excellentes qualitez : Mais aïant changé de Religion, & aïant été depuis le flambeau des diviſions civiles, qui embraſa ſa patrie, elle fut ravie que la Juſtice exerçât ſur lui toute ſa rigueur. Bien loing que le Roi ſe laiſsât flêchir, que par ſes frequentes lettres il ſollicita ce jugement, & le hâta. Rien n'eſt delicat aux offenſes comme l'authorité ſouveraine ni dur comme elle à la pitié, quand elle eſt offenſée.

Leſdiguieres declaré Chef du parti.

Mort de Montbrun.

Reflexion.

XIX.

VNe ſuſpenſion d'armes avoit été pratiquée par Damville. Gordes, aprés quelques conferences avec ceux qui lui furent envoïez, l'accorda aux mêmes conditions pour le Dauphiné, qu'elle l'avoit été par le Duc d'Vſez pour la Provence. Elle fut vn court relâche aux miſeres publiques. Châtillon fils ainé de l'Admiral, & Laval fils d'Andelot à qui Geneve, Baſle, & Berne avoient ſervi d'aſyle, aprés les carnages de la ſaint Barthelemi, vinrent alors à Freiſſinieres, & d'icy à Dieu le-fit que les Huguenots tenoient : il's y firent quelque ſejour. Gordes jetta les yeux de ce côté, & ne s'aſſeurant pas du Château de Beauvoir, il le fit raſer ; Gilibert Viballif de cette Ville, qui n'en eſt pas fort éloignée, en aïant deſiré la commiſſion, & l'aïant executée. Mais il y avoit bien du trouble dans celle de Grenoble : L'Evêque, & ceux de ſa Maiſon avoient vne querelle avec la Motte-Verdeyer Gouverneur de la Ville, ſes proches & ſes amis. Iule Centurion en étoit, & tant de Gents y étoient envelopez que c'étoit vne eſpece de Guerre civile. Le Roi en imputa la cauſe à la Motte, & avant que d'être éclairci de la verité, il donna à Manti le Gouvernement de la Ville. Il y avoit eu des émotions durant pluſieurs jours du mois d'Aouſt, qui avoient jetté de grandes apprehenſions dans tous les eſprits. Arcoud premier Conſul, & Marcel Avocat de la Ville avoient été choiſis par le Conſeil general pour travailler à les appaiſer, & pour chercher les moiens de reconcilier ces ennemis. L'Evêque avoit été contraint de ſortir, & de ſe retirer au Château de la plaine, à vn quart de lieu de Grenoble, & les principaux des Catholiques étoient ou neutres, ou dans les intereſts de la Motte & de Centurion. Il étoit fortifié du ſecours des Huguenots. Leſdiguieres entretenoit, par la Balme ſon Secretaire, correſpondance avec lui. Le Capitaine Boyer, Gonas, & Boba ne le quittoient gueres. C'eſt ce qui lui avoit rendu Gordes moins favorable ; deſorte qu'il lui refuſa ſa protection qu'il lui demanda pour être en ſeureté dans Grenoble, & qu'il voulut le reduire à la neceſſité de lui preſenter, pour cela, vne requeſte & vne autre au Parlement. L'aïant eu vn jour en rencontre dans le chemin de la plaine, il s'aperceut que l'Evêque étoit environné de gens à Cheval qui portoient, à l'arçon de la ſelle, des piſtolets couverts il s'approcha de l'vn d'eux, & mit la main deſſus. Quelque moderé qu'il fût, on reconut ſa colere, & ſon indignatiõ de ce que ce Prélat violoit ainſi les Edits, qui defendoient à peine de la vie le port de telles armes. Mais à la fin, il termina cette diviſiõ, & Mâti déchut de l'eſperance d'entrer dans le Gouvernement qu'elle lui avoit procuré. Celui de Valence fut donné à d'Arces. La penſée qu'en eut le Roi étoit venuë de Gordes qui la mit lui

Treve.

Châtillon & Laval en Dauphiné.

Château de Beauvoir dans le Royens raſé.

Querelle de l'Evêque de Grenoble avec la Motte Verdeyer.

A qui le Gouvernement eſt ôté.

Ses ſuites.

Querelle terminée. Gouvernement de Valence à d'Arces.

Digitized by Google

lui même à execution. Il avoit beſoin de Gents qui fuſſent bien à lui dans les Villes, pour faire qu'elles fuſſent bien au Roi. Le Duc d'Alençon ; qui étoit ſorti de la Cour mécontent, y faiſoit craindre de nouveaux perils par les intelligences que l'on le ſoupçonnoit d'avoir en pluſieurs Villes. Le Roi aïant donné avis à celles de Grenoble, & de Vienne de ſon evaſion, leur avoit commandé de ne lui en point donner l'entrée, s'il s'y preſentoit, & de la refuſer à quiconque y viendroit de ſa part. Dailleurs les Huguenots faiſoient de frequentes aſſemblées: on les avoit veus en grand nombre à Roibon, à ſaint Antoine, & aux environs. Le choix du Chef, aprés la mort de Montbrun, en étoit le ſujet : mais on ſçavoit auſſi qu'ils avoient toûjours l'œil ouvert ſur les occaſions de ſurprendre. En effet, ils s'emparerent de Monteleger le XVI. du mois d'Octobre mais Gordes le reprit ſept jours aprés, aïant mené devant deux Coleuvrines, avec ce qu'il pût raſſembler de ſa Compagnie de Gend'armes conduite par Veaune, ſon Enſeigne, & de celles de Suſe, & de Maugiron. Il commença à batre la Place environ les dix heures matin, & à deux heures de nuit les ennemis ſe ſauverent par la poterne du Château. La Croix-Chevrieres étoit en garde de ce côté, avec ſa Compagnie de Gents de pied, & ne peut les arreſter. Il n'y avoit, avec elle, que ſix autres Compagnies d'Infanterie. C'étoient celles de Rochefort, de Laurian de la Baſtie, de Bernard, de Michallon, & de Beauregard. Les Adrets étoit alors ſans emploi mépriſé des Huguenots, & nullement aimé des Catholiques. Son occupation étoit d'éclairer ceux-là, de veiller ſur leurs deſſeins, de donner des avis contre eux tantôt au Parlement, & tantôt à Gordes. Il cherchoit les moïens de ſe rendre neceſſaire. On lui faiſoit réponce toûjours obligemment, pour l'entretenir dans cette humeur. Mais ce qui venoit de lui ne touchoit pas comme il auroit fait venant d'vn autre: Il ne paſſoit pas pour homme d'autant de jugement, que de cœur. Gordes étant de retour à Valence, où lui furent renduës des lettres de des Adrets, comme il étoit à table le XXX. du même mois d'Octobre, tout le peuple prit les armes. Vne querelle entre Chevrieres & le Clou fut la cauſe de cette émotion que Gordes diſſipa par ſa prudence, aïant commandé à Chevrieres de ſortir, d'aller à Eſtoille avec ſa Compagnie. Le Capitaine Beauregard arracha auſſi des mains des Huguenots le Château de Barbieres. Gordes le commit, pour y commander & pour démolir les murailles, & les Fortifications de ceux de Rochefort, & des Margeys qui lui étoient voiſins. Mais il perdit en même temps celui de la Baſtie-neuve, dans le Diois, & Iſeron dans le Graiſivodan. Iſeron ne fut repris qu'au mois d'Aouſt de l'an M. DLXXVII. La Treve generale traitée entre le Roi, le Duc d'Alençon, & le Prince de Condé ne termina pas ces hoſtilitez. Elle fut concluë à Champigni le XXII. du mois de Novembre, pour ſix mois finiſſants à la Feſte de ſaint Jean Baptiſte ſuivante. Elle devoit avoir lieu pour le Comté de Veniſſe, & pour la Ville d'Avignon, comme pour le Dauphiné, & la Provence: Mais Leſdiguieres refuſa de la recevoir, quoi que Gordes lui eût témoigné qu'il la garderoit de bonne foi, s'il vouloit obeïr. Elle nuiſit aux Catholiques qu'elle jetta dans la negligence, par l'opinion qu'ils eurent que Leſdiguieres n'oſeroit pas deſobeir. Gordes donna avis à ſaint Germain, qui étoit dans Jarjayes, de ſe tenir ſur ſes gardes ; & ordre à Rame, de raſer deux Châteaux voiſins d'Ambrun. Leſdiguieres muguettoit Gap il y avoit long-temps. Le Château de la Roche, qu'il prit en Decembre par la faute de ceux qui y étoient dedans, ſembla alors lui promettre cette Ville, qui enfin ne ſceut lui échapper. Il avoit des intelligences par tout : Eſtienne & Philippe, Soldats de la Garniſon de Quirieu ſur le Rhône, avoient tâché d'en débaucher d'autres, pour ouvrir cette Place aux Huguenots. Mandelot, Gouverneur de Lion en eut le premier quelque connoiſſance ; & ſur l'avis qu'il en donna, Eſtienne fut mis dans les Cachots : mais Philippe ſe ſauva, & paſſa en Savoïe d'où il fut renvoïé à Gordes. Gaſſans leur fit leur Procez, & le chaſtiment expia leur crime.

Mécontentement du Duc d'Alençon.

Avis donné par le Roi.

Aſſemblées des Huguenots.

Surpriſes de Monteleger, Repris.

Eſtat des Adrets, ſon occupation.

Emotion dãs Valence.

Sa cauſe.

Barbieres repris par les Catholiques.

Rochefort & Margeys démolis.

La Baſtie neuve priſe par les Huguenots.

Iſeron repris par les Catholiques.

Treve generale.

1577.

N'eſt receüe en Dauphiné.

Ordre pour Jarjaye & autres Places.

Château de la Roche pris.

Deſſein des Huguenots ſur Quirieu.

Trahiſon punie.

C:

Digitized by Google

Ce danger étant paſſé, & Gordes n'en craignant pas d'autres, la Garniſon qui étoit de cinquante hommes, fut reduite à trente. Gordes ſe repoſoit bien autant ſur la vigilance de Grolée Mepieu, qui y commandoit, qu'il auroit pû faire ſur vn plus grand nombre. Il avoit ſuccedé à Chabon, & étant mort l'année ſuivante, il eut pour ſucceſſeur d'Avene, que le Roi même nomma à cette Charge. Gordes n'eſperant plus de pouvoir établir la tréve dans ſon Gouvernement, fit reſoudre dans le Parlement, où la Chambre des Comptes, les Commis des Etats du Pays, & les Députez des Villes furent aſſemblez le XXVI. du mois de Janvier de l'an M.DLXXVI. vne impoſition de ſoixante livres ſur chaque feu pour l'entretenement de ſes Troupes. Leſdiguieres ne s'endormit pas auſſi: il fit vne courſe juſques à Gap en même temps, & en ruina les moulins, aïant mis en cendre par le feu tout ce qui étoit combuſtible.

Quitieu aſſeure ſon Capitaine.

Gouvernement de cette Place.

Impoſt ſur la Province.

1576. Courſe de Leſdiguieres vers Gap.

XX.

CEtte année ne fut pas plus paiſible que la precedente: Elle ne vîd neanmoins nuls grands évenements, & ſe paſſa en priſes & repriſes de diverſes Places, où il n'y eut rien d'opiniâtre que le Siége de Moreſtel dans le Viennois. La Fontaine ſurprit la Tour de Lans dans la Terre de Saſſenage, ſur les Huguenots, & y fut laiſſé par Gordes, avec commandement. En même temps, les Huguenots donnerent vne nuit l'eſcalade au Fort du Bourg d'Oiſans, mais ils rencontrerent vne vigoureuſe reſiſtance, & furent contrains de ſe retirer avec perte. C'étoit vne entrepriſe de Leſdiguieres: celle de quelques autres Chefs de ſon parti ſur le Château d'Vrre, où étoit Mazuyet avec la Compagnie de Laurian, dont il étoit le Lieutenant, reüſſit mieux, & cette Place leur demeura juſques à la paix. Mais Gap étoit preſſé, & ces entrepriſes ne tendoient qu'à amuſer Gordes, & à lui ôter la penſée de le ſecourir, comme il en avoit beſoin: Il le fit neanmoins, & y envoïa Vins, qui rendit inutiles les efforts & les pratiques de Leſdiguieres: ce fut au mois de Mars. Pierre Point, & le Capitaine Lambert, ingenieurs, recherchoient alors les moïens d'effectuer ce qu'ils avoient promis aux Gouverneurs de la Republique de Geneve. Ils s'étoient obligez, il y avoit quelque temps, comme ils étoient dans cette Ville, où en ce temps-là ſe formoient tous les deſſeins du parti Huguenot, de mettre Grenoble dans les mains de Leſdiguieres. Il approcha en effet de ſes Troupes le jour qu'ils lui avoient marqué; mais les Habitans étant entrés en ſoupçon, ſans ſçavoir de quoi, comme il arrive ſouvent quand on eſt environné d'ennemis, ils crûrent d'être découverts, & n'oſerent rien entreprendre. Les Troupes Huguenottes ne s'en retournerent pas ſans laiſſer à tous les environs de triſtes marques de leur fureur, par le feu, & par le fer. De Gonas, ſoupçonné d'en avoir été l'autheur, s'en excuſa: il étoit Catholique. Leſdiguieres même en eut du chagrin. L'ennemi genereux aime la gloire qui s'acquiert par le combat, & ſçait qu'elle eſt incompatible avec la lâcheté du pilleur & des incendiaires. A quelques jours de là Point & Lambert, ſuivis de quelques Soldats ramaſſez, ſurprirent Moreſtel dans le Viennois. D'abord il leur vint des hommes de tous côtez, & ils ſe rendirent bientôt redoutables à toutes les Places voiſines par leurs courſes. Gordes craignant les ſuites, car il n'y avoit que le Viennois où les Huguenots ne poſſedoient rien, il donna ordre à Diſimieu d'aſſembler des forces, & de les aſſieger. Il lui envoïa les Capitaines La Croix-Chevrieres, Fraſſinet, Laurian, la Maiſon Champes, Granges, & quelques autres; & les ſuivit lui-même quelques jours aprés. Champier, Monplaiſan, Flevin, Torchefelon, & preſque toute la Nobleſſe des environs accourut à ce Siege, qui fut commencé le XXIX. du mois de Mars par Diſimieu, qui en eut le commandement; & Champier, la conduite de l'Artillerie, qui ne conſiſtoit qu'en deux Couleuvrines, & vn Canon. Pont & Lambert aïant

Tour de Lans ſurprise ſur les Huguenots.

Eſcalade au Fort d'Oiſans par eux, Sans effet.

Prennent Vre.

Cap ſecouru par Gordes.

Deſſein des Huguenots ſur Grenoble

Sans effet.

Soupçons contre De Gonas.

Reflexion.

Moreſtel pris par les Huguenots.

Aſſiegé par Diſimieu.

Digitized by Google

Chefs des Huguenots pris.

fait vne ſortie la nuit ſur les aſſiegeants, furent ſi bien receus que de leurs gents pluſieurs furent tuez, & pluſieurs autres faits priſonniers. Ils ne pûrent rentrer dans la Ville, le chemin leur en étant coupé, & le jour étant

La Ville rendue.

venu, ils furent trouvez cachez, & menez à Diſimieu. La Ville fut ainſi priſe, mais non le Château : la Robiniere s'y jetta. Ce n'étoit pas vne mauvaiſe Place; & vne Tour carrée, qui en étoit le Donjon, ne lui étoit pas vne mediocre force. Les Capitaines la Maiſon, & Champes parlerent à la Robiniere de la part de Gordes, & tâcherent de lui perſuader de ſe rendre, par la menace qu'ils lui firent, que s'il attendoit le Canon, il n'y auroit plus de bonne compoſition pour lui; Mais il étoit homme de cœur & obſtiné tout enſemble. Gordes demanda à Mandelot par Silans qu'il lui envoïât encore deux Coleuvrines, & la Compagnie de l'Eſcluſe : Ce qui lui fut accordé. Il fut tiré contre le Château environ quatre vingts coups de Canon, qui firent vne bréche raiſonnable. Diſimieu donna aſſaut le matin du VII. d'Avril, qui fut ſoûtenu courageuſement aſſez long temps; mais la Robiniere aïant été tué ſur la bréche, les autres perdirent cœur; de ſorte qu'ils furent emportez, & preſque tous tuez à coups d'épée & de pique. Ainſi Diſimieu ſe rendit maître du Château & de la Tour. Le Baron d'Aubonne avoit donné des Commiſſions à la Robiniere, pour faire des levées & des entrepriſes contre le ſervice du Roi, & le repos de l'Etat : Elles furent mandées par Gordes à la Cour. Il étoit alors au Camp, d'où il alla à Chapeau-cornu, & à Bourgoin, & deſcendit aprés à Valence. Il reſolut à Bourgoin la ruine du Château de Moreſtel, & des murailles de la Ville & du Château de S. Chef, & de celui d'Albon. Giuret, & Cruſſilieu furent emploïez à celles de Moreſtel; mais depuis Gordes lui ordonna de ne toucher point à ſa Tour, Grattes Granieu lui aïant repreſenté qu'elle ſervoit d'Archives à la Maiſon du Bouchage, qui y avoit ſes Titres, & ſes Documents. Point fut condamné à la mort, & executé dans Grenoble. Le Conſeiller Berthier fut le Commiſſaire pour l'inſtruction de ſon procez. Il écrivit à la Motte-Verdeyer immediatement avant qu'il fût mené au ſupplice, & mourut en homme fort reſolu. Lambert, qui étoit en plus de conſideration fut épargné, & les ſoins que Leſdiguieres témoigna d'avoir pour lui le ſauverent. Le Capitaine la Maiſon avoit ſi bien fait en ce Siege, & principalement à l'aſſaut du Château, que Gordes lui fit preſent d'vne chaîne d'or du prix de cinquante eſcus. Vn don mediocre n'eſt pas toûjours vne recompenſe, mais il eſt toûjours vn honneur. Diſimieu eut de même des marques de la ſatisfaction que le Roi avoit eüe de ſon ſervice, par les Lettres qu'il en receut. Le Château de la Jonchere, & celui d'Oſtun étoient au pouvoir des Huguenots; celui-là avoit été pris durant le Siege de Moreſtel. Il fut procedé criminellement contre celui qui commandoit à la Jonchere, qui s'étoit mal défendu : Mais, Bernardin, que Leſdiguieres y avoit mis, ne fit gueres mieux. Gordes s'étant preſenté devant la Place avec deux Couleuvrines, ſa Compagnie de gents d'armes, celle du Duc de Nemours, & peu d'Infanterie, dont les Capitaines étoient Beauregard, la Croix-Chevrieres, Champes, & Bernard, il ſe rendit. La Place qui étoit dans Oſtun ne fit pas plus de reſiſtance : Il ſe rendit à la veuë de l'Artillerie. Charpey, qui en eſt peu éloigné, fut abandonné à Gordes. Château-vieux, auprés de Gap, le fut par Leſdiguieres à Moneſtier, qui ſouffrit qu'il s'y commît des inſolences, qui meriterent la reprehenſion de Gordes. La paix avoit été publiée dés le XXIII. de Mars : Elle eſt la cinquiéme de celles qui ont été faites avec ce parti. Mais Leſdiguieres ne la receut qu'à la fin du mois de Juin, & encore il ne ſe déſarma point, ni ne ceſſa de continüer les fortifications des Places qu'il tenoit. Avant qu'elle fût publiée en Dauphiné, il fut fait vne Tréve avec la Meauſſe, qui

Le Château pris.

Gordes va à Valence.

Ruine du Château de Moreſtel reſolue, & d'autres.

Point châtié.

Recompenſe au Capitaine la Maiſon.

Reflexion.

Perte de la Jonchere, & d'Oſtun.

La Jonchere repriſe.

Oſtun repris.

Et Charpey

Et Château-vieux.

Paix.

Leſdiguieres la reçoit ſans déſarmer. Tréve.

Digitized by Google

qui commandoit en Vivarais pour les Huguenots. Ce qui arrêta les courſes qu'il faiſoit en Dauphiné, en l'vne deſquelles ſes gents avoient pris le Curé de Thein, & preſque en même temps les Catholiques avoient fait auſſi Blacons priſonnier. Le Curé fut échangé avec le Miniſtre d'Annonay, qui avoit été arrêté venant de Geneve, & Blacons fut mis en liberté, aïant donné ſa parole à Glandage, qui le tenoit dans Die, d'y revenir quand on le voudroit. Enfin la paix fut publiée dans Grenoble le XXIII. du mois de Juin, & aprés dans les autres Villes de la Province. Neanmoins, quelques jours auparavant, vne conſpiration ſur la Ville de Creſt avoit été découverte par trois Soldats, à qui Gordes fit donner quelque argent. Mais les deſſeins non executez n'entrent pas en conſideration. L'honneur fut rendu à Montbrun par vn des articles de cette paix; & le Jugement donné contre lui, aneanti. Ce fut premierement par cette paix que des Villes, & des Places furent données aux Huguenots en ôtage. Nions, & Serres furent celles qu'ils eurent en Dauphiné. Des Chambres Souveraines compoſées d'Officiers Catholiques & Huguenots, en égal nombre de l'vne & de l'autre Religion, furent creées dans les Parlements, pour juger des procez Civils & Criminels de ceux de la R. P. R. en dernier Reſſort. Celle de Grenoble fut compoſée de deux Preſidents, & de deux Conſeillers: Elles furent alors appellées Chambres mi-parties, & depuis de l'Edit. Cette inſtitution fut le prétexte qu'on eut l'an M. DLXXVIII. pour créer vn cinquiéme Preſident, & François Ruſé Avocat General fut pourvû de cette Charge. Cette paix fut mal entretenuë, & ne dura que juſques au commencement de l'année ſuivante. Gordes étoit exact à ne rien faire qui la pût choquer, ni donner des prétextes à des gents qui ne deſiroient pas mieux que d'en trouver. Etant de retour à Grenoble, il fut ardemment ſollicité d'y rétablir le Prêche: le Parlement, qu'il conſulta, ne l'en diſſuada pas, & la pluralité des voix y conſentit; mais cela demeura alors ſans execution. Juſques à la rupture il n'y eut que plaintes reciproques des vns contre les autres. Leſdiguieres faiſoit de l'éclat ſur diverſes contraventions des Catholiques, dont il donna même avis à Damville. Gordes lui en imputoit auſſi. Il l'accuſoit de tenir Garniſon dans le Château de la Mure, où étoit Valernod pour lui: Et le Clergé de Valence exaggeroit les violences, & les injuſtices que lui faiſoient les Huguenots en toutes rencontres. De Dorne, & Grille porterent à Damville d'amples memoires touchant les griefs des Catholiques; & Damville, qui n'étoit dans le parti Huguenot que pour les interets de ſa Maiſon, & non pour favoriſer les nouveaux dogmes, agit comme il devoit pour la reconciliation des vns avec les autres: Il ouvrit ſes ſentiments au Clergé de Valence par ſes Lettres, & fit ſi bien que les inimitiez furent dés lors plus retenuës. Leſdiguieres, qui avoit paru ſi ſouvent aux portes de Gap en ennemi redoutable, s'y preſenta au commencement de Septembre, pour y entrer comme ami; Mais il étoit accompagné de deux cents chevaux, qui l'aïant à leur teſte en valoient bien mille. Cette ſuitte fit peur, & on le pria de ſe contenter d'entrer lui ſixiéme. Il le refuſa, & tournant cette précaution à affront, il proteſta de s'en venger. Il travailloit auſſi à donner entrée dans Château-Dauphin à l'exercice public de la Religion P. R. Mais Gordes, & Charles de Birague, Gouverneur du Marquiſat de Saluſſes, firent comprendre au Roi, qui d'abord y avoit conſenti, combien il étoit important que cela ne fût point, cette Place étant frontiere comme elle étoit. Les Gouvernements des Villes furent revoquez, comme ils l'avoient été aprés la publication de la paix precedente. Ce n'étoient que de ſimples Commiſſions, & non des Charges formées. Les Troupes furent licentiées, à la reſerve de celles qui furent laiſſées dans quelques Places, dont Gordes ne pouvoit autrement s'aſſeurer. Mais il fit vn nouvel établiſſement pour ſa Garde: ce fut vne Compagnie de cinquante Suiſſes qu'il fit

1578.

Courſes des Huguenots de Vivarais en Dauphiné.

Paix publiée à Grenoble.

Trahiſon ſur Creſt découverte.

Reflexion.

L'honneur rendu à Montbrun.

Villes d'ôtage aux Huguenots en Dauphiné.

Chambres mi-parties, ou de l'Edit.

Celle de Grenoble.

Cinq Preſidents au Parlement de Grenoble.

Prêche demandé.

Plaintes reciproques.

Procedé de Damville.

Leſdiguieres refuſe à Gap.

Leſdiguieres veut établir la R. P. R. à Château-Dauphin.

Gouverneurs des Villes revoquez. N'étoient que Commiſſions.

Troupes licentiées.

Compagnie de Suiſſes levée.

Digitized by Google

fit lever par le Capitaine Figuli, & qui lui furent entretenus par le Pays. Il avoit ſujet d'être bien ſatisfait de Jule Centurion, qui lui avoit rendu, & à la cauſe publique de grands & d'vtiles ſervices. Il le recommanda au Roi, qui lui donna pour recompenſe la Terre de Château-double, & le don en fut enteriné par le Parlement, & par la Chambre des Comptes aſſemblez en Corps. Voila par où finit l'an M.DLXXVI.

Château-double donné à Centurion.

XXI.

1576.

Etats Generaux à Blois.

LA convocation des Etats Generaux étoit vne des conditions, & des articles de la paix. Blois fut la Ville où ils furent aſſignez, & dés le mois d'Aouſt les Baillifs & les Senéchaux de Dauphiné avoient aſſemblé les Ordres de leurs Reſſorts, pour le choix & la nomination des Députez. L'Aſſemblée du Bailliage de Graiſivodan ſe fit à Vif: Neanmoins ces ſortes d'Aſſemblées par les Bailliages, & par les Senéchauſſées n'étoient pas vſitées en cette Province. Ainſi vn de chaque Ordre fut nommé, pour aprés, avec les Commis des Etats du Pays, faire élection des Députez Generaux qu'on envoïeroit à Blois. Les Archevêques de Vienne, & d'Ambrun, l'Evêque de Valence, l'Abbé de Bonnevaux, & celui de S. Pierre de Vienne, furent ceux de l'Egliſe; Moneſtier, l'Eſtang, Manti, & Briançon, premier Conſul de Grenoble, ceux de la Nobleſſe de Graiſivodan; le Preſident Fleard de Preſſins, & l'Avocat General Ruſé, ceux du Parlement: Lunojon, ſecond Conſul de Grenoble, fut vn des Députez du tiers Ordre. Vienne eut ſa députation particuliere, n'étant pas alors tellement incorporée au Dauphiné, qu'elle ne ſe crût vn Corps, non different pour le Droit commun, mais ſeparé pour les privileges. Il y eut quelque conteſtation pour la préſeance entre l'Archevêque de Vienne, c'étoit Pierre de Villars, & celui d'Ambrun, c'étoit Guillaume de S. Marcel d'Avançon; & entre les Abbés, au nombre deſquels étoit celui de S. Pierre de Vienne, & les Doïens, & les Chapitres conjointément. L'Archevêque de Vienne pretendoit la préſeance, & le pas, parce qu'il étoit plus ancien Evêque, & l'autre parce qu'il étoit plus ancien Archevêque: Celui-là avoit été Evêque de Mirepoix ſelon l'vſage de l'Egliſe Gallicane, la Dignité du Siege n'eſt pas conſiderée à cet égard, mais ſeulement l'ancienneté de la promotion, & de la conſecration. C'eſt pourquoi, l'Archevêque d'Ambrun, plus ancien Archevêque l'emporta ſur celui de Vienne, quoique plus ancien dans l'Epiſcopat. De deux degrez d'vne même eſpece on en fit deux eſpeces. Les Doïens des Egliſes Cathedrales eurent la ſeance avant les Abbez, même benits, croſſez & mitrez: Et il fut determiné que s'il ſe faiſoit vne Proceſſion ſolemnelle, ceux de S. Pierre & de S. Jean marcheroient immediatement aprés les Doïens, & devant tous les autres Abbez non Chefs d'Ordre. L'Archevêque de Vienne *grave, docte, & venerable vieillard*, comme parle de lui Guillaume de Taix Doïen de l'Egliſe de Troyes, y fut en grande conſideration entre tous les Prélats. Vn des principaux objets des Députez fut de reünir tous les François en l'ancienne Religion, de faire qu'il n'y en eût pas d'autre, & d'abolir les nouveautez. Mais le Roi de Navarre étoit vn grand obſtacle à ce deſſein: Il fut trouvé à propos de tâcher de le gagner par la perſuaſion, & par les raiſons, châcun prévoïant aſſez qu'il ſeroit bien difficile de le ramener à l'Egliſe par les armes. A cet effet, le Roi, & les Etats lui envoïerent l'Archevêque de Vienne, à qui ils donnerent l'Evêque de Bazas pour l'accompagner, & pour le ſeconder. Il partit de Blois le v. du mois de Février de l'an M. DLXXVII. & y revint dix jours aprés, aïant receu de ce Prince, qu'il attendit à Bergerac tous les honneurs dûs à ſa dignité, & à ſon merite. Tous les Huguenots avoient été allarmez de cette declaration des Etats, priſe le XXVI. du mois de Decembre. Le Roi avoit été prié de défendre tout exercice de la Religion P.R. tant en public, qu'en particulier, de contraindre les Miniſtres, & tous les Dogmatiſaires, les Diacres même, & les Surveillants

Députez de Dauphiné. Forme de les nommer.

Députez particuliers de Vienne.

Conteſtation des Archevêques de Vienne & d'Ambrun pour la préſeance.

Les Abbez, & les Doïens, & Chapitres.

Vſage de l'Egliſe Gallicane pour la préſeance.

L'Archevêque de Vienne conſideré.

Député au Roi de Navarre.

Reſolution de l'Etat qu'il n'y aura qu'vne Religion.

1577.

Digitized by Google

veillants de vuider le Roïaume, ſans avoir égard aux Edits contraires ; de procurer cette reunion, & le choix des moïens lui fut laiſſé. Mais, il étoit bien viſible, qu'il n'y en avoit pas d'autres que la guerre & les armes. Les Députez de Dauphiné, de Bourgogne, de Bretagne, de Guienne, de Lyonnois, & de Provence étoient bien dans le ſentiment qu'il falloit faire cette reunion : mais ils vouloient qu'il fût ajoûté à la déliberation que ce ſeroit par des voyes douces, paiſibles, & ſans guerre. Ils le perdirent alors par la pluralité des voix, mais ils le gagnerent depuis par l'impoſſibilité de l'execution. Il ne ſe pouvoit rien imaginer de plus funeſte à la France que les conſeils de ce zele trop bilieux. D'abord que cette reſolution fût ſçeuë dans les Provinces où les Huguenots étoient puiſſants, tout y fut en feu. Il ne faut pas declarer la guerre, & n'eſtre point en eſtat de la faire. Celle-ci fut la ſixiéme des Guerres Civiles. Leſdiguieres, qui étoit le Chef de ſon parti, étoit toûjours demeuré armé, mais ſans rien entreprendre. D'abord il ſe mit en Campagne, fit des priſonniers, & prit des Villes. Le premier priſonnier de marque ce fut Emé S. Julien Conſeiller au Parlement, qui fut mené au Château d'Allieres, & aprés à Mens ; & ſa priſon fut d'onze mois. Ceux de Gap étoient dans l'opinion, que Leſdiguieres ne voudroit pas ſe charger du blâme d'avoir le premier rompu la paix : Elle les avoit jettés dans vne grande negligence : on n'y prenoit plus le ſoin de ſe garder, & on s'y relâchoit, à ce poinct, de toute fonction militaire, qu'on n'y parloit plus que de divertiſſements. Aprés vne Feſte, qui avoit tenu durant deux jours les Habitans aux feſtins, & aux danſes, Leſdiguieres choiſit vne nuit où ils étoient tous enſevelis dans le vin, & dans le ſommeil : s'en étant approché avec de bons Soldats, & bien reſolus, Charence, qui fut depuis appellé Montauquier, monta le premier ſur les murailles, par vne eſchelle, & s'étant jetté dans la Ville, en ouvrit vne porte voiſine à coups de marteaux, ſans eſtre découvert. Leſdiguieres entra par cette porte avec ſa Troupe, & vne autre par vn autre endroit, & par des eſchelles : Il fut ainſi le maître de la Ville, ſans eſtre apperceu ; mais le bruit & le tumulte aïant éveillé les Habitans, & les plus hardis aïant couru aux armes, il y eut vn combat où il fut peu verſé de ſang. Cette reſiſtance faite ſans conduite, & en deſordre, fut facilement ſurmontée, & ceux qui la faiſoient renverſez & diſſipez. Quelques Chanoines y perdirent la vie ; l'Evêque même, qui avoit été homme de guerre, fut dangereuſement bleſſé. Mais enfin Leſdiguieres retint la colere & le bras des ſiens, & ne leur permit pas de deshonorer leur victoire par la cruauté. Neanmoins l'Evêque, & tout ſon Clergé ne ſe croïants point aſſeurez avec cette Soldateſque licentieuſe, & qui de la haine qu'elle leur témoignoit, faiſoit vn acte de vertu, vuiderent la Ville, & ſe retirerent à Jarjayes. Leſdiguieres eut aſſez d'authorité ſur les plus inſolents, pour empêcher qu'ils ne fuſſent ni offencez ni inſultez. Faire trop ſentir aux vaincus le mal qu'il y a de l'eſtre, ce n'eſt pas ſe ſouvenir que la victoire a des aîles. Die ſe perdit quelques jours aprés ; & en l'vne & l'autre de ces deux Villes, les Egliſes, & les Palais Epiſcopaux furent expoſez à toutes ſortes d'injures : leur ruine en fut la moins indigne. Les deux Châteaux de la Mure étoient au pouvoir des Catholiques : Leſdiguieres les bloqua durant la plus forte rigueur de l'hiver. Menon, Michallon, Champes, & Bernard furent commandez pour y mener du ſecours : ce furent leurs Compagnies. Leſdiguieres s'étoit rendu maître de tout le Gapençois ; & étant particulierement ennemi de l'Evêque Pierre Paparin, il avoit donné contre lui plus de liberté à ſa vengeance qu'il n'avoit accoûtumé. Il avoit fait renverſer de fonds en comble toutes ſes maiſons, non ſeulement dans Gap, mais à Poligni, à la Baſtieneuve, & à Châteauroux. Il n'étoit reſté aux Catholiques que Talard, où Sauſe avoit été envoïé avec cent hommes ; mais les Habitans aïant refuſé de le recevoir, d'Auriac y fut mis en ſa place. Aube-

Reſiſtance des Députez de Dauphiné

Sixiéme guerre Civile

Reflexion.

Leſdiguieres en Campagne Priſonniers.

Gap pris

L'Evêque & le Clergé en ſortent.

Reflexion.

Die priſe par les Huguenots.

La Mure aſſiegée.

Talard aux Catholiques.

Digitized by Google

Gouverneurs des Montagnes. rion Bonrepos, Gouverneur des Montagnes, ſous l'authorité de Gordes, n'avoit pas des forces capables d'arrêter le progrés de celles de Leſdiguieres, & Gordes en envoïa querir en Piemont, & entre autres la Compagnie de Gens d'armes du Comte de Briſſac. Il donna en même temps des Commiſſions pour faire de nouvelles levées, & reſolut d'aller lui-même en perſonne à la Mure, pour en éloigner Leſdiguieres par le Combat, s'il l'y pouvoit attirer. Cependant il fit achever la ruine entiere de Château-neuf de l'Alben commencée dez les dernieres années, par celle de quelques Fortifications ſeulement. Il en donna la Commiſſion à la Blache, & à la Marcouſſe; & à la Fontaine d'y veiller, & de lui en donner avis. Celle du Château de Saint Quentin avoit été auſſi ordonnée, mais les prieres de la Dame, à qui il appartenoit, le conſerverent. Elle mit dedans le Capitaine Beſſon avec quelques Soldats pour le garder, & Gordes en demeura ſatisfait. Deux Soldats étrangers de la Garniſon de celui de Vizilles avoient été corrompus par l'ennemi, qui ſe promettoit d'entrer bientôt dans cette Place, par leur trahiſon: Mais elle fut découverte, & eux châtiez. Pour mettre à couvert ce qui eſt au deçà de la Riviere de la Romanche, des courſes de Leſdiguieres, il fit couper & abbattre le Pont de Champs; Aleman-d'Allieres avoit été pris par quelques coureurs des ſiens, il lui fut amené le XIX. du mois de Janvier. Cette priſe fit du bruit: non ſeulement la Nobleſſe Huguenotte, mais encore la Catholique publierent qu'elle avoit été mal faite. Monteſon, de qui le fils avoit épouſé la fille de Gordes, étoit de cette opinion: Il ſigna avec quantité d'autres vne declaration là deſſus, & elle fut envoïée à Gordes, leur motif étant qu'Allieres n'avoit point été pris les armes à la main, ni n'avoit nullement contrevenu à la paix depuis qu'elle avoit été publiée. Gordes diſoit qu'il alloit trouver Leſdiguieres, quand il avoit été arrêté, & que les Huguenots avoient commencé les premiers à faire des priſonniers, qui mêmes n'exerçoient pas la profeſſion des armes. Le Conſeiller S. Julien étoit mis ſur le tapis. Gordes qui ne vouloit pas que rien lui fût imputé, ni relâcher auſſi que bien à propos de ſes droits, conſulta ſur cette difficulté, premierement Mandelot, & aprés le Prince Dauphin Gouverneur general de la Province, & Villeroy Secretaire d'Etat; & dans la Province l'Archevêque d'Ambrun, l'Eſtang de Moneſtier, & Briançon. Mais la priſe de S. Julien avoit donné cauſe à celle de quelques autres, & entre autres à celle de Vauſſerre, & de Frize; De ſorte qu'on n'en pouvoit pas tirer ſi abſolument avantage, pour rendre celle d'Allieres plus legitime. Celui qui agit plus fortement & plus heureuſement pour ſa délivrance ce fut S. André Prunier: Il obtint du Roi par ſes ſollicitations, mais avant que de le mettre en liberté, Gordes voulut exiger de lui qu'il receût Garniſon dans ſon Château d'Allieres: C'eſt ce qu'il refuſa avec obſtination, offrant rançon, ſi on la vouloit. Il declara auſſi qu'aïant donné ſa parole au Maréchal d'Anville, de ſe joindre à lui quand il prendroit les armes, ſi on le mettoit en liberté, il l'iroit trouver, ou ſi Gordes l'aimoit mieux, il iroit à Gap, & qu'il ne laiſſeroit que ſix hommes à ſes frais dans ſa Place, pour ôter toute jalouſie aux Catholiques. Gordes ne pouvant rien obtenir ſur cet eſprit, choiſit le parti le plus honneſte, il le laiſſa aller ſans condition.

Gordes aſſemble des Troupes.

Château-neuf de l'Alben ruiné.

Garniſon dãs S. Quentin.

Trahiſon ſur Vizille découverte, & châtiée.

Pont de Châps coupé.

Aleman-d'Allieres pris.

Bruit à ce ſujet.

Priſonniers Huguenots.

Prunier fait délivrer Allieres.

XXII.

AInſi, à cet égard, la Nobleſſe des deux partis fut ſatisfaite. L'vnion de la Catholique contre les Huguenots avoit été conclüe par les Etats Generaux: Elle eut alors le nõ *d'Aſſociatiõ*, & aprés celui de *Ligue*, inventiõ proposée par des eſprits ambitieux, goûtée par les foibles, loüée par les zelez indiſcrets, prejudiciable à l'authorité ſouveraine, & plus funeſte à tout le Corps de l'Etat que toutes celles qui avoiẽt jamais pû

Origine de la ligue.

Digitized by Google

pû tomber dans l'imagination des Peuples ennemis de ſon repos ; & de ſa gloire. Il en fut fait des Formulaires qui furent envoïez aux Gouverneurs des Provinces, pour les faire jurer, & ſouſcrire à tous les Gentils-hommes de leurs Gouvernements. Les premiers à qui Gordes le manda pour le ſigner, & pour le faire ſigner aux Gentils-hommes leurs voiſins ; furent de Gonas, Glandage, Bonrepos, le Puy ſaint Martin, Chabrilhan, d'Ourches, S. André, Diſimieu, Montplaiſant, & d'Arcés: c'étoient des principaux des Bailliages & des Senéchauſſées. Il voulut perſuader au Baron des Adrets de le ſigner auſſi, & lui en écrivit exprés ; mais ce fut ſans effet. On le voïoit ſi peu dans les exercices de la R. P. R. que l'on ne l'y croïoit pas attaché. Sa Religion étant douteuſe, on vuidoit ce doute en faveur de celle en laquelle il étoit né. Cette Ligue ne produiſit rien d'avantageux pour la Province : Elle n'intimida point les Huguenots, qui au moment que l'on faiſoit courir ce Formulaire de maiſon en maiſon, prirent le Château d'Armieu, & s'y fortifierent : ce fut au commencement du mois de Février. L'entrepriſe de Laval ſur la Mure ne fut pas ſi heureuſe : Il partit de Grenoble le XIV. du même mois, avec les Compagnies de Menon, & de Michallon, & pluſieurs Gentils-hommes, qui étoient alors auprés de Gordes bien aiſes d'avoir vne occaſion de ſe mettre au haſard, pour en tirer leur Religion. La Mure étant reprîſe c'étoit vne porte ouverte pour aller à Leſdiguieres juſques dans le fonds des Montagnes. Mais comme Laval fut arrivé à Vizilles, le mauvais temps, le froid, & la nege, dont ils penſerent étre accablez, ne leur permirent pas de paſſer outre. Rarement les entrepriſes reüſſiſſent durant l'hyver, lors qu'elles ne ſont faites de proche en proche. Les Huguenots ſe mocquerent de cette bravoure, & en eurent plus : Ils firent des courſes le XXVI. & le XXVII. du même mois juſques aux portes de Grenoble, & en plein jour, Gordes même y eſtant. Il n'y avoit point encore de Gouverneur particulier : Le Peuple avoit deſiré Veines frére de Gordes ; mais il leur donna Laborel homme plus exercé dans les armes. La paix aïant revoqué tous les Gouverneurs, la Motte-Verdeyer l'avoit été ; & la haine qui étoit entre lui, & l'Evêque s'oppoſa à ſon rétabliſſement. Valence n'étoit pas moins incommodée des courſes des Huguenots de Livron : Ils en firent vne la troiſiéme Feſte de Pâques, juſques ſur les foſſez, & ceux de dedans aïants voulu ſortir ſur eux, ils y perdirent des leurs, & entre autres Charles de Briançon. Gordes, pour ſe venger, projeta d'enlever Corp à Leſdiguieres : la charge en fut donnée à Centurion avec cent Lances, & mille Arquebuſiers ſous les Capitaines Bernard, Michallon, & Paſcal-Valentier. L'Ecuïer, frere du Capitaine Baſtien, avoit quitté Leſdiguieres, il fut le guide de cette Troupe, comme il avoit été le principal autheur de l'entrepriſe. Etant peu éloigné de cette Place, Centurion fit deux Corps : avec l'vn il alla droit à Corp, où il entra par les bréches que l'on réparoit ; & l'Ecuïer avec l'autre, au Château d'Ambel, qu'il emporta aprés quelque reſiſtance. Leſdiguieres, qui étoit à Gap, aſſembla, à la nouvelle qu'il en receut, les meilleures Troupes qu'il eût, ſçachant bien que Gordes ne manqueroit pas de venir au ſecours des ſiens : Il faiſoit rouler deux Canons devant lui, & prit ſa marche vers le Château Ambel, pour l'attaquer le premier. Gordes, qui l'avoit bien prévû, avoit obtenu de Mandelot vn puiſſant ſecours, que Montmartin & Chaſtellar lui amenerent. Les Capitaines Clerimbert, Brochenu, Saint Maximin, le Chevalier de Clauſon, & pluſieurs autres l'étoient venu joindre, & avec eux les Compagnies d'Ordonnance du Duc de Nemours, & du Duc d'Vſez. Avec cette petite Armée, car elle n'étoit que d'environ quatre mille hommes, il arriva à Vizilles le XV. du mois de Juin, mais il s'arréta au Bourg d'Oiſans, aprés que Leſdiguieres eût témoigné qu'il n'étoit pas dans le deſſein de rien entreprendre, mais de demeurer ſeulement ſur la défenſive. Quelque temps auparavant, c'eſt à dire le XXIV. du mois d'Avril, ſon

Formulaires

Preſentez à la Nobleſſe de Dauphiné

Et aux Adrets

Armieu pris par les Huguenots.

Deſſein des Catholiques ſur la Mure.

Sans ſuccez.

Courſes des Huguenots vers Grenoble.

Gouverneur dans Grenoble.

Courſe des Huguenots vers Valence

Combat.

Deſſein ſur Corp & Ambel.

Pris par les Catholiques.

Preparatif de Leſdiguieres pour les recouvrer.

Et de Gordes pour s'y oppoſer.

Digitized by Google

Barbieres repris par les Catholiques.

parti avoit perdu Barbieres que les Capitaines Beauregard, & Margerie avoient repris. Mais Margerie avoit tout l'honneur de cet avantage : Il avoit été l'autheur du deſſein, & l'avoit heureuſement conduit. Auſſi Gordes l'aïant établi dans cette Place pour y commander, lui fit encore vn preſent de trois cens livres, qui lui furent payées par les Communautez voiſines, qui avoient payé contribution à la Garniſon Huguenotte. Gordes étant de retour à Grenoble, fut prié par les Habitans de chaſſer du Château d'Allieres l'ennemi, qui y étoit, & qui châque jour portoit la crainte & le ravage juſques à leurs portes : Il l'inveſtit le XXI. D'Oureches avoit le principal commandement, aprés Gordes, dans l'Armée où étoient auſſi Glandage, & Varſes. La Perouſe commandoit dans Allieres, & Varſes ſe promettoit de le gagner : Il lui avoit fait eſperer qu'il parleroit à lui, mais, aprés, il s'en dédit ; De ſorte qu'il n'y eut plus de negotiation avec lui. Mêmes on découvrit, depuis, que Varſes avoit quelque ſorte d'intelligence avec d'Allieres: La Perouſe ſe défendit courageuſement. Le Capitaine S. Ferreol fut bleſſé aux approches, & le Capitaine Clerimbert tué en vne attaque: mais enfin le Canon étant venu, & aïant fait bréche, les aſſiegez ne pûrent ſoûtenir vn grand aſſaut qui leur fut donné. Tous furent tuez, à la reſerve des deux Commandans, c'étoient la Perouſe, & Montagnac, & deux Soldats. Mais le lendemain, qui fut le premier du mois de Juin, les deux premiers furent condamnez à être pendus dans vn Conſeil de guerre, qui les jugea, & ce Jugement fut executé ſans renvoi. Leur crime ne fut pas la rebellion, mais la temerité qu'ils avoient eüe d'attendre le Canon dans vne Place comme celle-là. Le courage n'eſt vne vertu que quand il eſt moderé par la raiſon, & par vne juſte connoiſſance de ſoy-même. Le Capitaine la Balme de Saſſenage y fut laiſſé avec vingt-cinq Soldats de ſa Compagnie, pour le garder ; Mais depuis les Fortifications en aïant été démolies, il en fut retiré. Leſdiguieres, pour faire diverſion, s'étoit attaché au Château d'Ambel, & l'avoit aſſiegé. Il y alloit de l'honneur de Gordes de ne le pas laiſſer perdre ſans tenter de le ſecourir. Il tourna teſte de ce côté, aprés la priſe d'Allieres, & ſon premier logis fut le Moneſtier de Clermont le III. du mois de Juillet: De là il alla à S. Jean d'Eran, où il s'arreſta deux jours, & Leſdiguieres, qui étoit trop foible, & trop ſage pour l'attendre avec des forces inégales, le ſentant approcher, leva ce Siege, & fut pouſſé avec perte juſques à Leſdiguieres, où il faillit d'être renfermé, & l'étant il étoit perdu. Mais ſon bon-heur, & ſon jugement le tirerent de ce grand peril, aïant Gordes ſur ſes pas. Puteville, & quelques autres des Officiers Catholiques perirent dans ce Combat. Peu de jours aprés, la Garde mena cent Soldats à Corps, pour renforcer la Garniſon. Mais Leſdiguieres piqué de l'échec qu'il avoit receu ne tarda pas de s'en venger: neanmoins la Nobleſſe Catholique du Graiſivodan, qui étoit alors ſous les armes, fut vn rempart à la plaine. Leſdiguieres ne s'y engagea point, pour y étendre ſes progrez, de peur de la voir fondre ſur lui: Elle avoit offert dans l'Aſſemblée des Etats de la Province tenus cette année dans la Ville de Grenoble, de ſervir actuellement, & avoit obligé tous ceux de ſon Corps par ſes Députez à marcher eux-mêmes. Dans ces Etats il y eut de la conteſtation entre l'Archevêque d'Ambrun & l'Evêque de Grenoble pour la preſidence. Elle lui avoit déja été conteſtée par l'Archevêque de Vienne, & ces Prélats fondoient leur droit ſur pluſieurs raiſons. La plus apparente étoit que la poſſeſſion de l'Evêque de Grenoble ne lui en acqueroit pas de ſolide, & il n'en avoit pas d'autre. Elle avoit commencé, diſoient-ils, en vn temps que ni la Ville de Vienne, ni celle d'Ambrun n'étoient pas encore des membres du Corps de la Province; de ſorte que nul ne lui pouvoit alors diſputer la premiere place. Depuis les Archevêques de ces deux Villes ne s'y étoïet pas preſentez: tellemẽt qu'il n'y avoit point eu juſques à ce ſiecle d'occaſiõ, où

Recompenſe à Margerie autheur de la priſe.

Siege du Château d'Allieres.

Pris par aſſaut.

Commandãs châtiez.

Reflexion.

Ambel aſſiegé par Leſdiguieres.

Gordes va au ſecours.

Leſdiguieres en leve le Siege. Eſt ſuivi.

Nobleſſe ſous les armes.

Sa promeſſe dãs les Etats.

Où l'Archevêque d'Ambrun, & l'Evêque de Grenoble cõteſtent pour la preſidence. Raiſons contre l'Evêque, & pour lui.

Digitized by Google

où ce differend pût naiſtre. Il n'y avoit eu ni contradiction expreſſe, ni conſantement poſitif: & l'vn, & l'autre étoit neceſſaire. Ioint, ajoûtoient-ils, que cette Preſidence, que s'attribuoit l'Evêque, étoit incompatible avec le Droit, qui ne leur étoit pas conteſté, d'avoir & entrée, & voix dans les Eſtats, par ce que l'ordre de la Police Eccleſiaſtique y ſeroit renverſé. Il ne permettoit pas que l'Evêque fût aſſis au deſſus de l'Archevêque dans la place d'honneur, & encore moins ſouffroit-il que l'Evêque ſuffragant eût cet avantage, qui n'eſt propre, & naturel qu'à la plus haute dignité, ſur ſon Archevêque, à la juriſdiction duquel il eſt ſujet. L'Evêque répondoit que ſa poſſeſſion étoit immemoriale; que telle poſſeſſion de tous les Tîtres étoit le meilleur, & le plus fort: qu'il n'y avoit point été troublé durant plus de deux Siecles; & qu'elle donnoit ainſi l'excluſion aux autres Prélats; que les Eſtats n'avoient rien de commun avec la Police Eccleſiaſtique, & ne dependoient que de la Police civile; qu'il ne faloit pas raiſonner de l'vne par l'autre; & qu'il n'y avoit rien d'étrange que l'inferieur, à l'égard de celle-là, devint le prémier, & même Superieur à tous, à l'égard de quelques Actes de l'autre. Enfin, que ſi l'Archevêque de Vienne, & celui d'Ambrun y trouvoient quelque matiere de chagrin, il leur étoit bien aiſé de ſe l'épargner, qu'ils n'avoient qu'à imiter leurs predeceſſeurs, &, comme eux, à ne venir point en ces aſſemblées auſquelles on effet ils n'étoient nullement appellez. Il importoit aux affaires de la Province que cette diſpute ne retardât pas la tenuë des Eſtats. Gordes ſçavoit qu'elle devoit arriver, & en avoit averti le Roi. La réponſe qu'il en eut, fut conforme à ſes ſentiments, & à celui des Commis des mêmes Eſtats. Il ordonna que n'y l'Archevêque, ni l'Evêque ne preſideroient point cette fois, & juſques à ce qu'ils euſſent été reglez; mais le plus ancien Eccleſiaſtique, entre les Commis: ce qui fut executé. L'Evêque avoit mêmes témoigné, ſi peu il doutoit de ſon Droit, qu'il pretendoit qu'en ſon abſence ſon Vicaire general tint ſa Place; & preſidât à l'excluſion de tout autre. Le Corps de la Ville de Grenoble entra dans ſes intereſts; il ſe joignit à lui pour les ſoûtenir, & eſpera d'obtenir qu'à l'avenir les Eſtats ne ſeroient point tenus ailleurs, & que pour être legitimes ils ne ſeroient plus ambulatoires. Retournons à Gordes. Aprés la priſe d'Allieres, les Conſuls de Grenoble l'avoient prié de penetrer juſques à la Mure, pour l'arracher encore des mains des Huguenots: mais d'autres deſſeins ne lui permirent pas de l'entreprendre. Armieu, auprés de ſaint Marcellin, étoit au pouvoir des Huguenots qui de là, avoient étendu leurs contributions, juſques aux portes de cette Ville. Ils avoient pris auſſi Ruinat dans les Baronies, où ils tenoient d'autres Places.

Ce different regié par le Roi.

Contributiõ pour Armieu

XXIII.

Ils avoient Garniſon dans Livron, dans Loriol, & dans Vrre; & menaçoient Creſt, & Montelimar. Gordes s'étant preſenté devant Armieu s'en rendit le maître le XXIV. du mois de Juillet: d'ici, il fit marcher le Capitaine la Garde avec ſa Compagnie vers le Bourg d'Oiſans. Avant que de paſſer outre il donna ordre, à la demolition d'Armieu, & d'vne Tour voiſine; & en laiſſa la charge au Capitaine Champes. Aprés, il décendit juſques à la Roche pour recevoir les Troupes du Lionnois, avec leſquelles Mandelot paſſa le Rhône, mais il ne s'arreſta pas long-temps avec Gordes, & ſon partement, le XXX. de ce mois-là, ne preceda que de quelques jours, l'arrivée du grand Prieur de France. Le mauvais état où il fut averti qu'étoit Grenoble l'y rappella. Les Huguenots tenoient la Campagne, & avoient facagé impunement les Habitants de Jarrié, de ſaint Martin, & des Parroiſſes voiſines; & neanmoins, quelque ſoin que prît Laborel de faire garder dans cette Ville toute ſorte de diſcipline militaire, il n'y pouvoit reüſſir n'étant ni reſpecté des grands, ni craint du peuple. Les portes y étoient ſans gardes, les dehors ſans ſentinelle, & tout ſans defenſe; comme ſi l'ennemi avoit été auſſi loin qu'il étoit prés. Gordes aïant conferé

Ruinat repris par les Huguenots. Armieu repris.

Démoli.

Secours du Lionnois à Gordes.

Grand Prieur de France en Dauphiné. Gardes à Grenoble.

Iarrié ſaccagé, &c. Deſordres dans Grenoble.

Digitized by Google

feré avec les Corps de Juſtice,& celui de la Ville,leur fit comprendre à combien de maux ils s'expoſoient par leur negligence;&,aprés joignant la menace aux remontrãces,il rendit chacũ ſuſceptible de ſon devoir.Il ſe fit des Reglemẽts pour la Garde durant le jour,& durant la nuit qui furent obſervés,& celui-ci que tous ceux qui étoiẽt en âge de porter les armes ne marcheroient point ſans épée,& ſans dague en fut vn. Aïãt remis les choſes en bon eſtat, il partit de Grenoble,& étant à Romans,il aſſembla toutes les Garniſons pour en faire vn Corps cõſiderable.D'Ourches,à qui il avoit laiſſé le commandement des Troupes qui l'avoient ſuivi, fut bleſſé quelques jours aprés dans vne rencontre de quelques Troupes Huguenottes. Il mourut le XXX. du mois d'Aouſt infiniment regretté de Gordes, & de tous les Catholiques , & digne de l'étre. Ventadour, qui avoit joint Gordes depuis quelques jours , avoit formé vn deſſein ſur Livron ; il s'en approcha, pour l'executer la nuit du XXXI. mais on en fut averti dans la Ville , & cette entrepriſe n'eut point d'effet. On en tira contre lui des conſequences peu favorables:Qui tombe , en entrant dans la Carriere, remporte difficilement le prix de la courſe. Gordes, que cette entrepriſe dont il appreheudoit le ſuccez avoit retardé vn jour à Valence avec ſon armée , ſe mit en marche. Il ſe preſenta à Loriol le 11. du mois de Septembre , & l'aïant ſommé de ſe rendre les Portes lui en furent ouvertes. Il y laiſſa le Capitaine la Coſte avec ſa Compagnie en Garniſon. Ce fut ici qu'il reçeut la nouvelle de la perte de Corp , & d'Ambel. Leſdiguieres entra par aſſaut dans ces deux Places : l'Eſcuyer fut tué dans Ambel; & Corp aïant été attaqué de nuit au clair de la Lune, par dix endroits , Olivier Lieutenant de la Caſette defendit ſi mal ſon poſte, qu'il fût accuſé d'avoir ſeul cauſé la perte de cette Ville. Gordes en fut perſuadé , & commanda à la Caſette de ſe défaire de lui , & de lui ôter ſon emploi. Centurion avoit laiſſé la Tour dans Corp avec ſept cens hommes , & ſi tous euſſent également fait leur devoir, on l'auroit conſervé. La Tour échappa avec ſa Garniſon preſque entiere , par les détroits des Montagnes , & ſa retraite fut à Devoluy. Cette perte fut ſenſible à Gordes:neanmoins elle ne l'obligea point de rebrouſſer ſur ſes pas : Il paſſa outre , & bloqua Vrre où étoit Cugié le 111. du mois de Septembre , & quatre jours aprés , Gugié capitula , & ſe rendit. Le jour precedent les Huguenots avoient ſurpris Chaſteau-double : Ainſi ſa victoire ne fut pas complette. Il y avoit de ſecrettes menées contre la Ville de Grenoble , ce fut ce qui y rappella Gordes aprés la priſe d'Vrre. Jean le Roi, l'vn des Artiſans de la Ville, en fut ſoupçonné , & l'on tâcha de s'en éclaircir ; mais rien n'en put étre averé. Si eſt-ce que cette recherche diſſipa le deſſein des traiſtres. La trahiſon a cela de propre que pour peu que l'on vſe de précaution ou de recherche , elle ſe croit découverte , & ſe découvre par ſa crainte : ainſi , elle en eſt toûjours vne à elle-même. Les autres Provinces de l'Etat n'étoient pas en plus de repos que celle-ci, & ne ſoûpiroient pas moins aprés la paix. La Reine mere l'avoit negotiée avec beaucoup de prudence, & d'induſtrie : Tellement qu'enfin elle fut conclue dans Poitiers , à la fin du mois de Septembre , & publiée à la Rochelle aux flambeaux : Tant elle y étoit deſirée ! ce fut la ſixiéme paix. Elle ne fut pas auſſi avantageuſe aux Huguenots que la precedente. Neanmoins il y eut vn article exprés pour la memoire de Montbrun comme en celle-là. Leſdiguieres, qui s'étoit avancé juſques auprés de Creſt , pour ſecourir Vrre , tâcha d'en recompenſer la perte par le gain de cette Ville , qui eſt vne des dix qui ont entrée dans les Eſtats de la Province. Il fit preſenter l'eſcallade à ſon Château la nuit du XIII. d'Octobre par de ſes meilleurs Soldats : mais ils furent découverts , & renverſez dans les foſſés avec leurs échelles. Deſorte que ceux qui les avoient accompagnez pour les ſoûtenir , ſe retirerent avec perte de quelques vns des leurs: Mais elle fut moindre que le déplaiſir d'avoir ſi mal reüſſi. Leſdiguieres avoit enfin été reconnu par tout le parti Huguenot , aprés que Ventadour ſe fût retiré , pour ſon Chef general dans

Reglemens par Gordes.

Combat, Bleſſure & mort d'Ourches.

Deſſein ſur Livron.

Sans effet.

Reflexion.

Gordes devãt Loriol, Qu'il prend.

Corp,& Ambel pris par Leſdiguieres

Vrre repris par Gordes.

Château-double ſurpris par les Huguenots.

Trahiſon dãs Grenoble découverte.

Reflexion.

Sixiéme paix generale.

La memoire de Montbrũ rétablie.

Eſcalade preſentée à Creſt ſans effet.

Leſdiguieres reconnu Chef general du parti.

Digitized by Google

dans vne assemblée de tous les interessez tenuë dans Gap, par le Prince de Condé revenant d'Alemagne. L'Edit de paix lui fut porté par Galifet ; mais il declara qu'il n'y defereroit point qu'aprés la levée du Siege de Menerbe, & par le consentement de la Noblesse de son parti qui devoit s'assembler dans Gap à ce sujet le mois de Novembre suivant. Il traita par ses deputez Dumay, & Franchissin avec Gordes, qui ouït leurs propositions en la presence des Officiers du Parlement dans la Chambre du Conseil. Ce qu'ils representerent de la part de Lesdiguieres fut qu'il ne lui étoit ni honneste, ni vtile de desarmer tant que Menerbe seroit assiegée. Gaspard Pape-saint-Auban y commandoit, & s'y defendoit en homme de conduitte & de cœur. Lesdiguieres ne l'aimoit point ; neanmoins il parloit de l'obligation où il disoit qu'il étoit de le dégager, comme d'vn devoir, dont il ne pouvoit se dispenser quoi que son intention en fût bien éloignée. En effet il ne tourna point ses armes de ce côté, & il falut que saint Auban fit lui seul son Traité. Gordes ne laissa pas de licentier sa Cavalerie, & donna avis de tout au Roi, qui écrivit à Lesdiguieres qui se disposa alors d'obeir. L'execution de la paix commença par l'élargissement des prisonniers de part & d'autre, & par l'établissement de la Chambre mi-partie; on la nommoit ainsi. Ceux qui furent pourvûs des Offices destinez à la Religion P. R. furent tous gents de merite. Colas sieur de la Magdelaine eut celui de President ; Soffrey Calignon, qui fut depuis Chancellier de Navarre, Vincent Gentillet, Fauvet, & Savasse, ceux de Conseillers. Gentillet étoit vn homme fort sçavant, & ses discours contre Machiavel l'avoient mis en grande reputation. Il s'étoit commis des actions bien hardies, pour empécher que la paix ne fût publiée, dans la plus part des lieux que les Huguenots tenoient. Le substitut du Procureur du Roi au Baillage d'Ambrun aïant été deputé à Chorges, pour l'y faire publier, avoit été arresté, & de là conduit à Gap, où il fut jetté dans vne basse fosse comme criminel. Celui, qui avoit été envoïé à Gap, avoit été insulté, & chassé : on n'avoit pas eu plus de retenuë à Château-double. Lesdiguieres ne dissimuloit point, qu'il ne goûtoit nullement cette paix où son parti avoit perdu divers de ses avantages. Mais les lettres du Roi pleines de témoignages d'estime pour lui, & des articles secrets, qui lui furent envoïés, calmerent vn peu son indignation. Le Maréchal de Bellegarde avoit la commission de l'établissement de la paix dans le Dauphiné, & dans le Lionnois, le Forets, & le Beaujollois. Il approuva que d'Aix, qui commandoit pour Gordes en Diois, eût démoli le Château de Suberoche, quoi que les Huguenots en témoignassent du ressentiment : & le Capitaine Bourson s'étant jetté dans Tullette, aprés que la Tour Gouverneur, qui y étoit pour eux, en fût sorti, il l'en mit dehors, pour contenter les Habitants à la priere de Gordes. Le fruit de la paix c'est la liberté, & le soulagement. Gordes revoqua tous les impôts extraordinaires qui avoient été mis sur le sel, pour l'entretenement, & la subsistance des Troupes. Si les peuples gemissent sous le poids des mêmes charges, la paix n'est pas paix, mais vne supercherie, qui leur est faite.

Le Prince de Condé à Gap.
La paix lui est signifiée.
Refuse de l'accepter.
Deputé à Gordes.
Siege de Menerbe où est tant Auban.
Ce Lesdiguieres n'aime pas.
Gordes licentie.
Prisonniers mis en liberté.
Etablissement de la Chambre mi-partie.
Officiers de cette de Dauphiné.
Gentillet homme de sçavoir.
Insulte aux Commissaires Deputez pour la publication de la paix.
Sentiments de Lesdiguieres.
Commissaire du Roi pour la paix.
Subetroche demoli.
Tullette en liberté.
Reflexion.
Impôts revoquez.
Reflexion.

XXIV.

CVgié étoit dans Die, où il ne permit pas que la paix fût publiée. Il colora son refus de ce pretexte, que les Habitans de cette Ville avoient des remontrances à faire, pour leur interest particulier, & que pour les porter à Gordes, ils ne vouloient se servir que du ministere de Calignon, qui étoit en Languedoc, & qu'ils en attendoient le retour. On n'étoit gueres plus obeïssant dans Gap que durant la Guerre, quelques Soldats d'Auriac, qui étoit Capitaine dans Talard, s'étant presentez pour y entrer, ils furent repoussez comme ennemis, & seize d'entre eux tuez. Les Catholiques, qui s'étoient retirez à Ambrun, voulant revenir chez eux, comme la paix leur en donnoit la liberté, on leur fit connoître qu'ils avoient à quitter cette pensée, & que leur patrie les desavoüoit pour siens.

Paix non publiée à Die.
Pretexte.
Soldats de Talard tuez aux portes de Gap.
Catholiques refusez dans Gap.

Le

Digitized by Google

Le Maréchal de Bellegarde étoit dans le deſſein d'y aller, pour pacifier ces deſordres, & pour en punir les autheurs ; mais il eut avis qu'il ni ſeroit ni reçeu, ni reconnu: Ce qui lui en fut vn de ne commettre point l'authorité du Roi en expoſant la ſienne au mépris de cette populace inſolente. Le bruit étoit que les Huguenots de la Province s'étoient vnis de nouveau avec ceux de Vivarais, & qu'ils avoient des deſſeins ſur Valence, où commandoit Monteillez, ſur Romans, ſur Montelimar, & ſur Eſtoille, Ces Villes étoient dans l'apprehenſion, & dans le trouble. Bellegarde ne trouvant pas de faciles moïens de ſe développer de tant de difficultez, eſpera d'en trouver dans la prudence, & l'experience de Gordes. Il le pria de décédre juſques à la Ville de Buis, pour en conferer enſemble, & le jour en fut aſſigné au XV. du mois de Février de cette année M. DLXXVIII. Gordes, quoi que fort indiſpoſé, partit de Grenoble 1578.

Maladie & mort de Gordes. le XII. Il receut à Valence vne declaration du Roi portant abolition de tout ce qui avoit été fait par les deux partis, au prejudice de l'Edit de paix, dés le XVII. du mois de Septembre de l'année precedente, juſques au jour qu'il ſeroit publié, ou qu'il l'avoit été ; mais, ce remede ne guerit pas la bleſſure de tous les eſprits. Cependant la maladie de Gordes s'étoit rengregée à ce point qu'étant arrivé à Monte limar le XX. on s'apperceut qu'il étoit prés de ſa fin. Neanmoins il ne laiſſa pas d'agir tout ce jour là : il dicta des lettres, & des memoires, touchant l'execution de la paix, pour Bellegarde, & les lui envoïa par Preſſins, de Serre, Malloc, & Moidieu. Le lendemain, qui fut le dernier jour de ſa vie, il s'entretint avec Geſſans Vibaillif de Robe Courte, qui venoit de conferer de ſa part avec Bellegarde, de ce qu'il avoit reſolu avec lui touchant vne aſſemblée qu'il jugeoit à propos, que l'on tint à Vaureas. Peu de momens aprés c'eſt à dire, euviron les cinq heures du ſoir, il paſſa de cette vie, où depuis douze ans il n'avoit eu que chagrin, & qu'inquietude, à

Aboliſion.

Eloge de Gordes. vne meilleure. Il fut vn admirable hõme en toutes ſortes de vertus & Chrêtiennes, & morales. Il étoit zelé Catholique, mais ſon zele étoit judicieux, & ne tenoit rien de la freneſie. Sa vigilance étoit infatigable, ſa prudence perçante & penetrante, ſa conduite deſintereſſée, & ſon courage intrepide. Son ſeul merite lui avoit donné la Lieutenance generale de cette Province. Les proviſions lui en furent envoïées, ſans qu'il les attendit. C'eſt honneur le vint trouver à Laval: il ne lui coûta pas mêmes vn deſir. L'eſtime que l'on faiſoit de lui parla, & ſollicita pour lui, & lui tint lieu de faveur & l'envie, que ſa bonté avoit ſurmontée, le reſpecta. Maugiron fut apres lui ho-

Maugiron lui ſuccede. noré de la Lieutenance de Roi dans la Province. La faveur où étoit auprés du Roi François de Maugiron ſon fils, lui fut vtile: outre qu'aïant déja poſſedé vne fois cette Charge, elle le regardoit plûtôt que nul autre: & certes il en étoit digne. Il

Son entrée dans Grenoble. fit ſon entrée ſolemnelle dans Grenoble le II. du mois d'Avril, & cette premiere année de ſon Gouvernemant fut aſſez paiſible. Quoi que Leſdiguieres n'eût pas deſarmé, il s'abſtint de toute hoſtilité, à la reſerve des contributions qu'il continua. Il n'y

Leſdiguieres ne deſarme point. eut que la Prade, qui commandoit dans Château-double qui fit la Guerre ouverte-

Voleries de la Prade cõmandãt dans Château-double. ment, & encore la faiſoit-il en voleur. Ses exploits n'étoient qu'incendies, meurtres, & brigandages. Maugiron negotioit vn accommodement avec eux par le Miniſtere de Jacques Faïe-d'Eſpeſſes, du Conſeil duquel le Roi vouloit qu'il vsât en traittant

Traité avec Leſdiguieres. avec Leſdiguieres. Il fut conclu dans la Ville du Buis; mais le Roi ne l'approuva pas, & la Reine qui s'étoit chargée de rétablir la paix dans l'Eſtat, en fut irritée. Il

Deſaprouvé du Roi. conſentit que les Huguenots, juſques à ce que toutes les difficultez nées ſur l'execution de l'Edit de paix, fuſſent reſoluës, gardaſſent les Villes, qu'ils avoient

Articles de ce Traité. priſes, & leur promit, pour en paier les Garniſons, deux milles écus tous les mois. Cela tiroit à conſequence pour les autres Provinces, & c'étoit ce qui fâchoit la Reine, quoi que l'on ne pût deſavoüer que Maugiron avoit judicieuſement conſulté l'Eſtat de la Province, pour s'y reſoudre, & que contre tout blâme, & tout ſoupçon d'Eſpeſſes lui fût vn bon garend. Dailleurs le Roi de Navarre permit à

Leſdiguieres

Digitized by Google

Lesdiguieres de traitter separement avec le Roi, pour l'interest des Huguenots de Dauphiné, & de se détacher, à cet égard, du Corps de tout le parti. Ce qui aneantit la consequence que la Reine craignoit. Ce fut, par Soffrey de Calignon que Lesdiguieres demanda au Roi de Navarre son avis, & ses ordres sur cette proposition que Maugiron lui avoit faite, pour guerir le mal qu'on l'accusoit d'avoir fait par sa facilité. Il perdit son fils, qui étoit son appui, & la plus éclartante esperance où ait jamais été sa Maison, quelques jours aprés, dans le fameux Duel de Jacques de Levi de Cailus, & de Charles de Balsac d'Entragues. Il fut vn des seconds de Cailus, & tué de la main de Riberac. Le Roi qui l'aimoit à cause de ses bonnes qualitez & d'esprit, & de corps (car il étoit fort beau, fort spirituel, & fort vaillant) fut affligé de sa mort tres-sensiblement. Toute la Cour l'accompagna au tombeau, qui lui fut fait superbe, & magnifique avec sa statuë de Marbre au naturel dans l'Eglise saint Paul. On s'imagina, depuis, que les Chifres du Collier de l'Ordre du saint Esprit, que le Roi institua quelques mois aprés, étoiẽt ceux de Maugiron & de Cailus: Tant on étoit persuadé de sa bienveillance envers eux, & tant il vouloit qu'on le fût. Vne querelle entre des personnes moins qualifiées mettoit neanmoins la Ville de Romans, par ce-qu'elle la partageoit, en de grands dangers. Elle étoit entre Humbert de Florence, & Pierre Servonet. Les moindres divisions sont dangereuses dans les Villes, durant les Guerres civiles, cõme elles le sont dans les Vaisseaux durant la Tempeste. Maugiron, étant descendu à Romans le mois de Juin, reconnût par l'alteration qu'il remarqua dans les esprits, qu'il importoit au repos public, de reconcilier ces deux ennemis. Il le fit aprés les avoir oüis; & afin que ses soins eussent plus de force devenants plus solemnels, il en fut fait vn Acte authentique qu'il souscrivit. Il y avoit peu de difference entre les Soldats, & les Habitants des Villes pour les mœurs: Ils étoient également témeraires & se piquoiẽt d'vne même bravoure. Ils tomboient aussi dans les mêmes crimes, que le libertinage & l'impunité inspirent. Mais la Ville de Valence en étoit plus travaillée que nulle autre: les Escholiers de l'Vniversité imitans les Soldats, & étants bien aises de se faire craindre, mêmes par de mauvais moiens, il n'y avoit nulle seureté à la Campagne, & l'on n'accusoit pas moins des meurtres, & des voleries, qui s'y commettoient, le citoïen que le Soldat étranger. Ils se répandoient hors des Villes armez de corcillets, & d'armes à feu, comme s'il avoit falu combattre. Ils assiegeoient les grands chemins, & faisoient butin de tout. Maugiron opposa son authorité à ce desordre, & aïant fait châtier exemplairement comme voleurs, & perturbateurs du repos public, les premiers qui contrevinrent aux defenses qu'il avoit fait publier, il l'arresta quelque temps. Gessans, qui commandoit, dans cette Ville, tout brave qu'il étoit, eut à disputer le pas, & la préseance avec le Recteur de l'Vniversité: Maugiron regla leurs differents de cette maniere. Il ordonna que le Recteur precederoit le Gouverneur en tous les Actes, & en toutes les occasions qui regarderoient le fait de l'Vniversité, comme aux processiõs, où elle marchoit en Corps, aux Doctorats, aux Lectures publiques, à la Messe qui se celebre chaque Dimanche soûs le Titre de la Messe du Recteur, aux Baptesmes, & aux Nopces des Bourgeois de Robe longue seulement; & le Gouverneur, le Recteur aux assemblées de la Maison de Ville, pour les affaires du Roi ou du public, aux Baptesmes, & aux Nopces des autres Habitants. Le mepris des lettres retombe à la fin sur ceux qui le leur procurent.

Permis à Lesdiguieres de traitter en particulier avec le Roi.

Mort du jeune Maugiõ en Duel

Affliction du Roi.

Querelle particuliere dans Romãs; Dangereuse.

Reflexion.

Reconciliée par Maugiõ

Desordres dans Valẽce.

Pillages & meurtres en routes.

Dispute entre les Escholiers de l'Vniversité de Valence & le Gouverneur, Reglée.

Reflexion.

XXV.

MAugiron leur cõserva, en cette occasion, l'hõneur qui leur étoit dû, & s'en acquit. Le President Truchon leur étoit obligé de tout celui qu'il avoit eu pendant sa vie: il s'en souvint en mourant. Estant tombé dans vne maladie mortelle, vers la fin du mois d'Octobre de cette année, il fit son Testament, & lega au College de Grenoble quatre cens écus d'or. Leur destination fut, que de cette somme il s'en achepteât vne rente perpetuelle qui fût à l'avenir emploïée à l'entretenement d'vn

Mort & Testament du President Truchon.

Lega au College de Grenoble.

Digitized by Google

Profeſſeur qui enſeigneroit la Rhetorique. Il en recommanda le ſoin au Procureur general du Parlement, & aux Conſuls de la Ville qui étoient alors, & qui ſeroient dans la ſuitte des temps. François Faure étoit alors dans la Charge de Procureur general, & Vrbain Fleard dans celle de premier Conſul. Ses heritiers, qui furent Adrien de Baſemon Abbé d'Aiguebelle, & Marc de Baſemon ſecond Preſident de la Chambre des Comptes, ſatisfirent exactement à ſa volonté. Guigues Colliſieux Huiſſier des Eſtats vendit cette penſion par Acte du XXII. de Decembre, & reçeut la ſomme leguée qu'il impoſa ſur tous ſes biens.

Conference de Neras.

Cependant la pluſpart des difficultez, que propoſoient ceux de la Religion P. R. contre l'Edit de paix, avoient été éclaircies à leur ſatisfaction dans la conference de Neras entre la Reine mere & le Roi de Navarre : Neanmoins la Guerre continuoit dans le Comté de Veniſſe où les Huguenots tenoient Menerbe, & Mille. Henri, Baſtard d'Angouleſme, grand Prieur de France étoit devant Menerbe qu'il tenoit aſſiegée, & ſaint Auban en avoit empéché la reddition, s'y étant jetté la nuit du XXVII. de Septembre. Pierre Ferrier, qui y commandoit, avoit capitulé, & le lendemain il devoit en ſortir. Mais le Roi de Navarre ſe laiſſa perſuader de pacifier encore ce païs, qui ne pouvoit ne l'étre point que le Dauphiné n'en ſouffrît. Il nomma des Commiſſaires pour traiter avec les Deputez du Cardinal d'Armagnac Vicelegat dãs cette Legation ; & de ce nombre furent Chaſtillon, Leſdiguieres, Diollet le jeune, & Louïs du Vache Conſeillers en la Chambre de l'Edit de Grenoble : enfin le VIII. du mois de Novembre la paix fut faite dans la Ville de Niſmes, preſque tout ce que l'on avoit demandé pour les Huguenots de ce païs-là aïant été accordé, à la reſerve de l'exercice public de leur Religion. D'Eſtables fut ſubrogé à Leſdiguieres, à qui d'autres affaires ôtoient la liberté de s'appliquer à celle-ci. Il avoit, dés l'année precedente, refuſé le Gouvernement general du Comté de Veniſſe qui lui avoit été offert : & ſaint Auban l'avoit accepté n'aïant pû reſiſter aux ardentes prieres qui lui en furent faites. Enſuite de ce Traité, il vuida Menerbe le X. Novembre ne lui reſtant que ſix vingt hommes de pied, & trante Chevaux, & aïant eſſuïé plus de quatre mille coups de Canon. La Prade, ſur qui ni l'exemple, ni le commandement ne pouvoient rien, continuoit ſes pilleries, & ſes ravages. Il avoit mis la Cloche dans le Château de Ruiſſas, voiſin de Château-double, & celui-ci faiſoit comme lui des courſes, & des voleries continuelles : Ruiſſas étoit comme vn rampart à ſa place. Des Gentils-hommes de Viennois & de Valentinois, de ceux qui étoient entrez dans la ligue contre les Huguenots, s'étoient aſſemblez de l'authorité de Maugiron. S'étant mis en Campagne avec des Troupes la pluſpart tirées des communes, ils inveſtirent Ruiſſas, qu'ils emporterent le V. de Mars M. DLXXIX. La Cloche y perdit treze hommes, & échapa de leurs mains. Delà ils allerent droit à Château-double : mais ils ſçavoient bien qu'ils n'en auroient pas ſi bon marché. En effet, ils demanderent du ſecours à Maugiron, qui le leur mena lui-même. Il conſiſta entre autres en ſa Compagnie d'Ordonnances, en celle de cinquante Suiſſes, & en celle d'Hercules. Il tira ces deux-ci de Grenoble, où elle étoient en Garniſon. Cette Ville reſtoit ainſi expoſée ; mais Maugiron ſçavoit que Leſdiguieres étoit à Gap trop occupé pour penſer à elle, n'y pouvant même venir qu'à travers des Montagnes couvertes d'autres Montagnes de nege. Neanmoins, on y forma vne Compagnie de trois cent hommes choiſis d'entre les Habitans les plus jeunes, & les plus vigoureux. Laborel en fut le Chef, & trois Lieutenants commãderent ſous lui chacun cent hommes. Ce furent Vrbain Fleard, François Beſſon ſieur de Rives, & Jean Domengin. Jule Centurion fut alors ſoupçonné d'avoir quelque intelligence avec Leſdiguieres ; mais ce ſoupçon fut auſſi-tôt diſſipé que conçeu. Maugiron étant arrivé au Camp, preſſa les aſſiegés avec tant d'ardeur, que la Prade fut contraint de ſe rendre à ſa diſcretion, peu de jours aprés

Guerre dans le Comté de Veniſſe. Siege de Menerbe.

Deputez du Roi de Navarre pour la paix. Paix pour ce Comté.

Leſdiguieres refuſe le couvernemẽt du Comté de Veniſſe pour les Huguenots. Menerbe renduë.

Château-double & Ruiſſas aſſiegez.

Priſe.

1579.

Eſtat de Grenoble.

Compagnie d'Habitans.

Soupçon cõtre Centurió

Château double pris.

Digitized by Google

aprés, toute autre compoſition lui aïant été refuſée. Sa lâcheté le reſerva à la vengeance publique. Son Procez lui fut fait, & ſa mort ignominieuſe ne trouva perſonne, même dans ſon parti, qui osât, la plaindre. Leſdiguieres l'avoit abandonné; il étoit à Gap non oiſif, mais appliqué à ne rien faire que le Roi de Navarre eût ſujet de déſapprouver. Il vouloit dépendre abſolument de ſes ordres, & que l'on le connût bien. En cela il avoit vne forte juſtification pour ſes armes, & vne ſolide eſperance pour ſa fortune. Les differents, qui étoient entre les trois Eſtats de la Province, s'étant échauffez cette année, lui faiſoient prévoir des deſordres qui favoriſeroient tous ſes deſſeins, s'il les appuïoit. Il le fit ſoûs main; mais il ne jugea pas qu'il dût ſe declarer ouvertement. Le Conſeiller Gentillet étoit auprés de lui, il en faiſoit cas: & des Soldats de la Garniſon de Grenoble aïant pillé des hardes, des meubles, & des nippes qui lui étoient envoïées ſur des Mulets, Leſdiguieres s'y intereſſa, & en pourſuivit la reparation, autremêt que par les armes. Neanmoins il avoit raſſemblé la plus part de ſes gents de Guerre, dés le mois de May. Ce qui faiſoit craindre que deſcendant des Montagnes, il ne vînt ravager la plaine. Cette peur fit executer ce qui avoit été reſolu dans les derniers Eſtats de la Province. C'étoit qu'il ſeroit fait vne levée de ſix cent hommes de pied, ſans y comprendre les Chefs, & de vingt cinq hommes d'armes; que les Chefs de cette infanterie ſeroient ſoldoiés, & entretenus aux dépens du Clergé; les vingt-cinq hommes d'armes, à ceux de la Nobleſſe; & les ſix cent hommes de pied, à ceux du tiers Eſtat; & qu'ils ſeroient envoïez vers Gap, & vers Briançon, pour y occuper Leſdiguieres. Son armement avoit eu principalement pour fin, de favoriſer le deſſein du Maréchal de Bellegarde de s'emparer du Marquiſat de Saluſſes & d'en chaſſer Charles de Birague qui en avoit le Gouvernement. Il le lui avoit inſpiré par ſes conſeils, & le Duc de Savoïe, qui pretendoit en tirer avantage, l'y avoit confirmé par ſes promeſſes. Gouvernet l'y ſervit avec de bonnes Troupes, & du Canon que Leſdiguieres lui donna. Il prit, durant cette revolution de Saluſſes, le Château de la Motte peu éloigné de la Mure, & fit peur à celui de Talard. D'Auriac commandoit dans celui-ci. Bloſſet, en qui Leſdiguieres ſe fioit beaucoup, ſe propoſa de le ſurprendre. En effet l'aïant attiré dans vne embuſcade, qu'il lui avoit dreſſée dans la metairie du Capitaine Chappan, il le combatit ſi heureuſement, qu'encore que la reſiſtance qu'il rendit, fût telle qu'on l'attendoit d'vn homme de ſon eſtime & de ſon courage, il diſſipa ſes gents, en tua pluſieurs, & le fit priſonnier. Mais, il étoit bleſſé en pluſieurs endroits de ſon corps, & ſes bleſſures le porterent au tombeau quelques jours aprés. Bloſſet tourna teſte contre Talard, aprés cet exploit ſe promettant d'y entrer preſque ſans peine: Mais les Habitants, & ce qui reſtoit de la Garniſon ne s'étant point épouventez, arreſterent ſon impetuoſité, & donnerent à Bonrepos le temps qu'il lui faloit pour leur envoïer du ſecours. Ils ne pûrent pourtant empécher qu'il ne s'emparât de la Ville, à l'ayde de quelques traiſtres, qui le favoriſerent; mais le Château tint bon. Les premiers coururent danger d'étre pris; car ils furent renfermez ſi étroitement, par les Troupes de Bonrepos, que Maugiron lui écrivant là-deſſus lui recommanda particulierement d'avoir ſoin que ces traiſtres fuſſent pris en vie, pour en faire vn exemple. Il appelloit Bonrepos ſon compagnon, & ſe repoſoit fort ſur lui de toutes les affaires de ces Montagnes. Neanmoins, Leſdiguieres étant trop prés, il crût qu'il lui devoit ſuffire de reprendre la Ville, comme il fit ſans s'obſtiner à rien vouloir au delà. La Rochette, pere de d'Auriac lui fut donné pour ſucceſſeur, la penſée de Maugiron aïant été de le conſoler, par cet honneur, de la perte qu'il avoit faite. La joïe entre dans les Maiſons avec l'honneur, quelque affliction qui lui en diſpute l'entrée. Cependant la Reine mere étoit attenduë à Grenoble, & elle y arriva le XXI. du mois de Juillet. Le Cardinal de Bourbon, le Duc de Mayne, & le Maréchal

La Pradé Chaſtié.

Leſdiguieres à Gap. Son occupation.

Differents entre les trois Ordres de la Province.

Choſes voulues à Gentillet par la Garniſon de Grenoble.

Leſdiguieres y prend part

Levée de ſix cens hommes &c.

Aux dépens des Ordres.

Bellegarde ſe rend Maître du Marquiſat de Saluſſes.

Secouru par Leſdiguieres.

Qui prend le Château de la Motte.

L'Auriac defait.

Meurt.

Bloſſet attaque Talard.

Prend la Ville.

Y eſt aſſiegé.

Rochette Gouverneur de Talard.

Reflexion.

Arrivée de la Reine mere à Grenoble.

Digitized by Google

d'Amville l'y accompagnerent, & le Duc de Savoïe l'y vint ſalüer. Calignon avoit en même temps été renvoïé à Leſdiguieres par le Roi de Navarre. Ce Prince n'étoit point content, & ce qu'il avoit conſenti avec la Reine, n'étoit qu'vne diſſimulation que ſa foibleſſe lui avoit ordonnée. Leſdiguieres l'apprit de Calignon, qui lui rendit auſſi la moitié d'vn eſcu d'or de la part de ce Prince, qui s'en étoit reſervé l'autre. L'envoy des Lettres n'eſt pas toûjours ou commode ou aſſeuré; & il y a du peril à s'expliquer dans les grandes occaſions. Il advertit Leſdiguieres que de quelque main, & en quel temps qu'il receût cette moitié, ce lui ſeroit vn ordre exprez de prendre les armes, & de ſurprendre quelque Place qui ſignalat ſon ſoûlevement: ainſi le mal de l'Etat n'étoit qu'endourmi, les remedes qu'on lui avoit appliquez n'étants que palliatifs; De ſorte que la Reine n'obtint de Leſdiguieres que des réponſes reſpectueuſes à toutes les ſollicitations qu'elle lui fit faire, & aux autres Chefs du parti de venir traiter avec elle. Leſdiguieres, dont tous les autres ſuivoient les ſentiments, refuſa d'entrer en aucune nouvelle conference avec elle, pour ne pas faire preſſentir à cet eſprit penetrant & ſubtil ce qu'il lui importoit de tenir comme enſeveli dans vn tres-profond ſilence. Donc n'aïant rien à traiter avec les Huguenots, elle s'appliqua à reconcilier les Catholiques les vns avec les autres. Il avoit été deliberé dans les derniers Etats de la Province, aſſemblez au mois d'Avril que de chaque Bailliage, & de chaque Siege vne députation ſeroit faite au Roi, pour l'intereſt du Peuple contre les deux premiers Ordres. Il avoit été fait enſuite vne Aſſemblée de dix Villes devant Maugiron, qui avoit permis au Tiers Ordre de faire vne impoſition d'vn eſcu ſur chaque feu, pour fournir aux frais des pourſuites. Ceux qui deſiroient l'vne & l'autre n'eurent pas de la peine à deſirer auſſi que la Reine fît elle-même ce Reglement, & le Roi lui en avoit donné le pouvoir. Mais d'autres, ou qui craignoient que ne faiſant que paſſer, elle ne donnât pas à leurs raiſons tout le temps dont elles avoient beſoin pour eſtre développées, ou qui preferoient leur bien particulier au bien general, pourſuivoient avec ardeur que tout fût renvoïé au Roi. On ne manquoit pas de lui faire comprendre l'embarras d'vne affaire ſi longue, & ſi importante, le fardeau dont elle s'alloit charger, ſi elle entreprenoit de la juger, & les mécontentements qu'elle donneroit à celui des Corps qui n'emporteroit pas tout ce qu'il croïoit lui étre deu, & au Roi même, ſi elle laiſſoit entre eux de nouvelles ſemences de haine. Neanmoins elle l'entreprit, & fit vn Reglement qui ne ſatisfit bien ni les vns ni les autres. Si eſt-ce qu'ils ne laiſſerent pas de s'aſſembler par leurs Députez devant l'Archevêque d'Ambrun. Là ils ſe promirent vne amitié reciproque, & qu'à l'avenir ils vivroient en vnion & en concorde; que s'il leur arrivoit de nouvelles matieres de diviſion, ils agiroient par les voyes de la Juſtice, & ne prendroient point les armes les vns contre les autres; & qu'enfin ceux, qui feroient rien qui tendît à alterer & à choquer cette reconciliation, ſeroient punis comme factieux, & comme ſeditieux. On prévoïoit des émotions populaires; mais ces précautions furent inutiles. Claude Chamoux, premier Conſul de Grenoble agit auſſi avec beaucoup de zele auprés de la Reine, pour y rétablir l'Vniverſité que cette Ville avoit perduë, par l'vnion qui en avoit été faite à celle de Valence, mais elle n'y voulut pas toucher: Il lui fut repreſenté que Leſdiguieres, ſous le nom du Conſeil des Egliſes reformées de Dauphiné, avoit impoſé ſur les Communautez des Baronies vne Taille de deux eſcus, & d'vn tiers d'eſcu pour feu: la ſubſiſtance de la Garniſon de Nions en étoit le prétexte. Cela l'irrita, l'authorité du Roi ſon fils y étant ſi viſiblement mépriſée; De ſorte que par vne Ordonnance qu'elle fit le x x. du mois d'Aouſt, elle défendit ſous les peines portées par le dernier Edit de paix generalement à tous ceux de la Religion Pretenduë Reformée, d'exiger des contributions, ni de faire de pareilles

Calignõ auprés de Leſdiguieres.

Marque à Leſdiguieres pour la guerre, Envoïée par le Roi de Navarre. Reflexion.

La Reine mere n'obtient rien de Leſdiguieres.

Déliberation des Etats pour députer au Roi Pour le tiers Etat.

Impoſt à ce ſujet.

La Reine fait vn Reglement ſur ces differents

Aſſemblée devant l'Archevêque d'Ambrun enſuite.

Rétabliſſement de l'Vniverſité demandé.

Impoſt fait par Leſdiguieres.

Revoqué par la Reine.

Digitized by Google

reilles levées. Mais cette defenſe n'alla pas juſqu'à eux. Ce n'eſt pas être politique de defendre ce que l'on ne peut empécher. Elle eut neanmoins le credit auprés de Leſdiguieres de le faire retirer d'aupres de Meüillon, qu'il avoit bloqué: Jacques Colas Viſenéchal du Montelimar, homme de cœur, mais factieux, avoit fait ſoûlever dans le Valentinois, & dans les Baronies la populace contre les Huguenots. Elle avoit pillé les maiſons de beaucoup de Gentils-hommes Huguenots, & n'avoit pas épargné celles de pluſieurs Catholiques qui ne lui avoient pas ſemblé aſſez zelés. La vengeance, & l'avarice ſont les deux Demons qui la poſſedent, & qui l'agitent toûjours. Aprés, il avoit attaqué le Château de la Roche de Buis, & l'avoit pris le Vibaillif de cette Ville, homme inquiet comme lui, l'aïant aſſiſté de tout ce qu'il avoit pû. Il auroit étendu ſes progrez plus loing, ſi Leſdiguieres avoit negligé de s'y oppoſer. Il menaçoit mêmes Orpierre, où étoit le Capitaine Bragard pour Leſdiguieres. Gouvernet, que Bellegarde lui avoit renvoïé, reprit le Château de la Roche ſans beaucoup de peine; & Leſdiguieres, aïant taillé en pieces vne partie de ces ſeditieux, le reſte ſe diſſipa de ſoy-même: Deſorte qu'il ſe preſenta ſans obſtacle devant Meüillon, & l'auroit emporté, s'il eût eu plus de reſſentiment pour la vengeance, que de reſpect pour la Reine, qui deſavoüoit Colas. Meüillon n'étoit pas en état de reſiſter, s'il eût été preſſé: Auſſi les ennemis s'étant retirez, Maugiron y envoïa Charles Blanc pour y commander. Le Duc de Savoïe, qui avoit favoriſé ſecrettement Bellegarde, étant venu ſaluër la Reine à Grenoble, parla pour ſa juſtification. Deſorte qu'elle conſentit de le voir à Montluel dans le Bugey qui appartenoit alors au Duc. Elle s'y rendit vers la fin du mois d'Octobre, & aïant oüy Bellegarde, elle feignit de goûter ſes raiſons, & lui confirma le Gouvernement de Saluſſes, qu'elle n'avoit pas le moïen de lui ôter. Il prit déſlors le Tître de Lieutenant general du Roi de là les Monts, qu'il joignit à celui de Commandant generalement pour ſon ſervice, & pour l'établiſſement de la paix dans les Provinces de Dauphiné, de Provence, de Lionnois, de Foreſts, de Beaujolois, de haute & de baſſe Auvergne. En cette derniere qualité, il mit à execution le IV. du mois de Novembre ce que la Reine avoit ordonné dans Montluel le XX. d'Octobre. Les Deputez des Catholiques & ceux des Huguenots de la Province l'y avoient ſuivie: Ceux-ci ne lui aïant été envoïez que comme elle partoit de Grenoble. Bellegarde, Maugiron, Bellieure-Hautefort, Gaſpard Fleard de Preſſins, l'vn premier, & l'autre ſecond Preſident du Parlement, Plouvier Preſident de la Chambre des Comptes, Sauſſac commis des Eſtats pour la Nobleſſe, Chappuis-Brigandieres Procureur du païs, Leſdiguieres, Aſpremont, Morges, ſainte Marie, Gouvernet, & Allieres ſe rendirent ce jour-là au Moneſtier de Clermont à quatre lieuës de Grenoble. Aprés avoir long-temps conferé enſemble, ils tomberent d'accord que tous Actes d'hoſtilité, & toutes contributions ceſſeroient de part & d'autre; que les Huguenots vuideroient les Places qu'ils ténoient à la reſerve de Nions & de Serres que l'Edit de paix leur laiſſoit pour ſeureté, & encore (juſques à ce que le Roi eût pourveu ſur les remontrances qu'ils vouloient lui faire, s'obligeants de les lui porter dans vn mois) des Villes, & de Châteaux de Gap, de la Mure, de Livron, de Die, du Pont de Roïans, de Pontais, & de Château-neuf de Mazans; que les Garniſons en ſeroient païées de l'impoſt de deux Eſcus & d'vn tiers d'écu pour feu, ordonné par Leſdiguieres; que les Eccleſiaſtiques, & les Catholiques ſeroient receus dans ces Villes, & rétablis dans leurs biens, comme les Huguenots dans les Villes Catholiques; que les Maiſons, & les Châteaux des Gentils-hommes des deux Religions leurs ſeroient rendus ſans delay; que les Garniſons, qui étoiens dans Menthon, dans Tulette, dans Ruinat, dans Sou, & dans Grane en ſeroient retirées; & que la premiere, & les deux derniéres de ces Places ſeroient démantellées, & Meüillon même: neanmoins aprés qu'il auroit été reconnu s'il étoit à propos que cela fût à ſon égard. La plus part de ces Places étoient entre les mains des Catholiques; que les Huguenots demoliroient

Sans effet. Reflexion.

Leſdiguieres leve le blocus de Meüillon. Sedition populaire en Valentinois contre les Huguenots. Reflexion. L. Château de la Roche pris par Colas.

Repris.

Défaite des ſeditieux.

Colas deſavoüé.

Capitaine dans Meüillon.

Le Duc de Savoïe à Grenoble.

La Reine à Montluel.

Bellegarde Gouverneur de Saluſſes.

Ses Tîtres.

Deputez des deux partis ſuivent la Reine.

Aſſemblée des deux partis au Moneſtier de Clermont.

Traité de paix entre eux.

Ses articles.

Villes qui leur ſont laiſſées.

roient de même les Fotifications & les murailles des Châteaux qui étoient dans les leurs,ceux de Château-neuf de Mazans,de Pontais, & du Pont de Roïans en étant ſeulement exceptez; & de même les Maiſons,& les Châteaux qu'ils devoient rendre aux Gentils-hommes Catholiques;qu'il ne ſeroit laiſſé dans Talard qu'autant d'hommes qu'il en faudroit pour la ſimple garde;& qu'enfin, pour l'entiere execution de toutes ces choſes,vn Gentil-homme Huguenot, tel que Leſdiguieres le nommeroit, ſeroit donné pour ajoint,& pour inſpecteur;& à Leſdiguieres mêmes, vn Catholique au choix de Maugiron. On ne pouvoit alors mieux faire pour aſſeurer quelque repos à la Province,& neanmoins bientôt aprés,tout s'en alla en fumée. Le Château de Vizilles n'étoit pas du nombre des Places qui devoient étre raſées. Si eſt-ce que Maugiron fut dans le deſſein de ne le conſerver pas; il le propoſa aux Conſuls de Grenoble, & combien il lui étoit difficile d'y entretenir vne garniſon, le païs étant ruiné, & épuiſé,comme il étoit. Mais ils n'y donnerent pas les mains,& en voulurent auparavant deliberer avec les Commis des Eſtats:Ce qui en retarda la ruine. Allieres, à qui il ennuïoit d'étre hors du ſien,en demanda la reſtitution: S. André ſon beau-pere pria pour lui les mêmes Conſuls de ne s'y oppoſer pas.Il leur répondit des ſoins qu'il auroit à l'avenir de ne rien commettre qui pût étre blâmé,ni les intereſſer.Ce fut vne deference d'Allieres envers eux,qui ne pouvoient éviter que ce Traité n'eût effet. Il eut tout ce qu'il deſiroit: & rentra dans Allieres à la fin du mois de Novembre.Il ne s'étoit precipité en tant de perils, que pour faire que l'on pût le gratifier de ſon propre bien.Souvent on entre dans les partis par caprice, & plus ſouvent on en ſort par deſeſpoir.

La demolition de Vizilles propoſée.

Le Château d'Allieres rendu.

Reflexion.

FIN DV DIX-NEVFVIE'ME LIVRE.

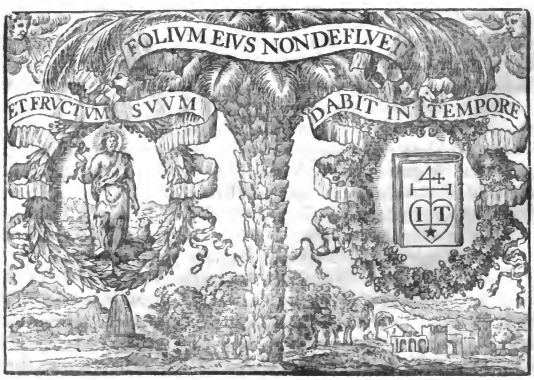

Digitized by Google

LIVRE VINGTIE'ME,

Depuis l'an M. D L X X I X. jusques à l'an M. D C I.

SECTION I. II.

Recherches contre les autheurs de la sedition du Valentinois. Emotions populaires dans la Valloire.

Assemblées contre les seditieux. Défaites à Moirenc.

Le Prince de Condé à Gap : Confirme Lesdiguieres en sa Lieutenance generale. Prise de Moirenc. Châtiment des seditieux.

Exploits de Lesdiguieres ; ses intelligences. Assemblée dans Vienne.

Nouvelles seditions. Faverges pris. Repris sur les seditieux. Châtiez.

PREVVES ET AVTHORITEZ.

Registres de la Maison publique de Grenoble.
Actes MSS. du Gouverneur de Maugiron.
L. Videl Hist. du Connestable de Lesdiguieres l. 2.
Thuanus lib. 72.
Registr. Camer. Computor. Delphin.
Archivia Ecclesiæ beatæ Mariæ Gratianop.

III. IV.

Le Duc du Maine en Dauphiné. Preparatifs.

Siege de Talard levé. Beauvoir dans le Royans pris, & le Pont. Châteaudouble repris. Siege & prise de la Mure par le Duc.

Députation au Roi. Etat de Lesdiguieres, & de la Province.

Ambrun attaqué par Lesdiguieres. Entrepriſe sur Meüillon.

Negotiation avec Lesdiguieres. Députez au Roi.

La paix receüe dans Die. Citadelle.

Sageſſe de Maugiron. Ses conſeils ſur les querelles & les duels.

Forts & Châteaux démolis.

Registres de la Maison de Ville de Grenoble.
Acta publica.
Thuanus lib. 72.
Memoires de Tavanes f. 181. 363.
Memoires de Fr. Morard Secretaire de Maugiron.

V. VI. VII. VIII. IX.

Lesdiguieres reçoit la paix. Le Duc à Grenoble. Sa femme y accouche. Incidents. Dessein sur la vie de Lesdiguieres.

Diverſes entrepriſes deſavoüées par Lesdiguieres.

Le Duc ſe retire. Ordre dans la Province. Sedition dans Gap.

Lesdiguieres va trouver le Roi de Navarre.

Violences dans Corp. Reglements de Maugiron. Peſte. Etats. Commiſſaire du Roi dans les Provinces. Sujet de leur Commiſſion.

Offices

Digitized by Google

Offices de Receveurs des deniers patrimoniaux & d'octroy des Villes ſupprimez.
Differents entre les Villes & les Villages pour les Tailles.
Le Duc de Savoye recherche l'alliance du Roi de Navarre par Salvaing.
Défences du port des armes. Naiſſance de la Ligue.
Mort du Duc d'Anjou. Le Roi à Lyon. Députez de la Province.
Foires & Marchez accordez à divers lieux. Pluyes. Tréſor trouvé. Chenilles extraordinaires. Procedures contre elles.
Progrez de la Ligue en Dauphiné. Courſes des Ligueurs de Provence.
Leſdiguieres prẽd les armes. Priſe d'Autun. Cõbat de la Vallette cõtre les Ligueurs.
Chorges pris par Leſdiguieres. Die repriſe par lui, &, & Montelimar. Le Château tient bon, & eſt enfin pris, & diverſes Places.
Leſdiguieres prend Ambrun. S. Clement, & Châteauroux.

Memoires de Fr. Morard.
Regiſtres de l'Hôtel de Ville de Grenoble.
Thuanus lib. 76. 77. 78. 82.
L. Videl Hiſt. du Conneſtable de Leſdiguieres liv. 2.
Memoires de Pleſſis Mornay f. 144.
De Rubis Hiſt. de Lyon f. 434.
Memoires de Salom. de Merez MSS.
Memoires de S. Auban MSS.

X. XI.

Exploits de Leſdiguieres dans les Baronies. Priſe de Ste Jaille, & de Miribel. Peſte.
Etat des Villes de Valence, Grenoble, Vienne.
Deſſeins des Catholiques ſur Ambrun, & Montelimar.
Progrez de la Ligue. La Vallette en Dauphiné. Reprend pluſieurs lieux, & les Huguenots auſſi.
Guerre en Trieves, où eſt les Adrets. Combat gagné par la Vallette.
Leſdiguieres en Provence.
Chorges aſſiegé, & pris ſur lui.
Valence ſurpriſe ſur la Ligue.

Videl Hiſt. du Conneſt. liv. 2.
Memoires de S. Auban MSS.
Thuanus liv. 86.
Memoires de Merez MSS.
Actes publics.

XII. XIII. XIV.

Occupations de Leſdiguieres durant l'hiver. Combat au Villars. S'approche de Grenoble. Prend le Château de Champs.
Tréve ſans effet. Combat dans le Gapençois. Leſdiguieres reprend le Pont du Cognet, & le Moneſtier.
Tréve concluë. Le Château de Champs démoli.
Progrez de Leſdiguieres, & de la Vallette.
Chaſtillon vient en Dauphiné. La Ville de Montelimar repriſe par les Catholiques, non le Château. Repriſe par les Huguenots.
Défaite des Suiſſes envoïez à Chaſtillon.
Progrez des armes de Leſdiguieres. Suſe, Guilleſtre, & divers autres lieux pris. Combat de Poligny.
Deſſeins de Leſdiguieres ſur Grenoble. Prend le Fort de Gere.
Charmes pris. Leſdiguieres à Die. Aſſemblée.
Etat de Grenoble. Annobliſſements remarquables de Baſſet, & de Villeneuve.
Entrepriſes & Combats de Leſdiguieres durant l'hyver: Il fortifie Puymore auprés

Digitized by Google

prés de Gap. Combat avec Saint Jullin. La Vallette à Gap. Sans effet.

Lesdiguieres assiege S. Jean dans le Royans.

Disimieu battu par Veines-Chichillianne. Lesdiguieres prend Jarjaye.

Journée des Barricades. Lettres du Roi en Dauphiné. Nouveau serment.

L. Videl Hist. du Connest. de Lesdiguieres liv. 2. & 3.
D'Aubigné Tom. 3 liv. 1. ch. 8.
Memoires MSS. de Fr. Morard.
Thuanus lib 88.
Registres de la Maison de Ville de Grenoble.
Actes publics.

XV. XVI. XVII.

Calignon envoïé au Roi de Navarre par Lesdiguieres. Ses Troupes prennent le Bourg d'Estoille, non le Château.

Romans quitte le parti de la Ligue. Gouvernement de Grenoble donné au Parlement.

Le Duc de Mayenne destiné par la Ligue pour le Dauphiné. Traité entre la Vallette & Lesdiguieres.

Les Châteaux de Vienne rendus au Chapitre de S. Maurice. Ravages de Soldats débandez dans le Viennois.

Traité de Lesdiguieres avec les Gouverneurs des Villes de Romans & de Valence.

Le Duc de Mayenne à Lyon. Preparatifs à la guerre.

Fort de Bosancieu auprés de Grenoble, pour Lesdiguieres, qui fait fortifier le Bourg d'Oisans, & Livron.

Château-Dauphin repris par le Duc de Savoye. Perte du Marquisat de Saluſſes.

Le Comte de Maugiron assiege le Bourg d'Oisans, & le prend. Anconne & Saou pris.

Mort du Duc de Guise. Lettre du Roi à ce sujet.

Le Colonel Alphonse en Dauphiné, Maugiron n'aïant pas obtenu le Gouvernement.

Le Colonel à Grenoble. Assemblée generale dans l'Hôtel de Ville devant lui. Nouveau serment de fidelité.

Traité entre le Colonel, & Lesdiguieres sans effet. Le Colonel contraint de quitter Grenoble. Seditions dans cette Ville. Assemblées devant le Colonel.

Mort du Roi Henri III.

Thuanus lib. 91.
D'Aubigné Tom. 3. liv. 1.
Videl Hist. du Connest. de Lesdiguieres liv. 3.
Registres de la Maison de Ville de Grenoble.
Guichenon Hist. de Savoïe Tom. 2. f. 717.
Divers Actes publics.

XVIII.

Etat des Lettres sous les regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Sçavants en Dauphiné.

Scævola Sammarth. elog. lib. 3.
Antiquitez de Vienne liv. 3. ch. 21.
Bibliotheque de Du Verdier.

Digitized by Google

Bibliotheque de la Croix Du Maine.
Guillaume Colletet, Art poëtique. Diſcours de la Poëſie morale n. 69.
Divers memoires manuſcripts.
Ouvrages de ceux dont il eſt fait mention ſous cette ſection.

XIX.

Deſſeins du Duc de Savoye ſur le Dauphiné, ſes manifeſtes, ſes pratiques. Gap & Talard pris par Leſdiguieres. Ligue entre lui & le Colonel Alphonſe. Etat de Grenoble. Déliberation publique pour la Ligue. Bref du Pape aux Conſuls. Parlement, & autres Corps transferez à Romans. Arreſt contre les Officiers reſtez à Grenoble.

Etat de Vienne. Démolition du Château de Pipet reſoluë & commencée. Vienne ſe rend au Duc de Nemours. Pipet tient bon. Secouru par Leſdiguieres. Ses Exploits dans le Viennois.

Regiſtr. Domus publicæ Gratianop. ann. 1589. & 1590.
Thuanus Hiſtor. lib. 99.
Guichenon hiſtoire de Savoye f. 724.
L. Videl hiſt. de Leſdiguieres liv. 3.
Memoires MSS.

XX.

Moirenc, Cornillon & Montbonod pris par Leſdiguieres. Le Fort de Jere repris par Albigny, & ſur lui par Leſdiguieres.

Aſſemblée de la Nobleſſe. Prunier-Saint André êleu pour Gouverneur en l'abſence d'Alphonſe Lieutenant General. Confirmé par le Roi.

Moreſtel repris par S. Jullin. Montbonod & Jere par Albigny.

Conference auprés de Vienne. Tréve rompuë. Démolition de Château-neuf de l'Albenc.

Virieu pris par la Ligue. Repris. Fermeté de S. André.

Leſdiguieres prend Briançon, & Exilles. Eloge de la Caſatte. Sa mort.

Notables convoquez par le Duc de Mayenne. Sa lettre aux Conſuls de Grenoble. Mauvais état de cette Ville. Conſpiration.

Grenoble pris par Leſdiguieres. Traité.

Regiſtr. Domus publicæ Gratian. ann. 1590.
Memoires MSS.
L. Videl Hiſt. de Leſdiguieres liv. 3.
Thuanus liv. 99.

XXI.

Albigny refuſe d'entrer au ſervice du Roi. Eſt payé de ce que Grenoble lui devoit.

Entrée de Leſdiguieres dans Grenoble avec S. André.

Hôtel de Ville converti en Citadelle. Autres Fortifications.

Retour du Parlement. Déliberation de 1519. condamnée. Morges Gouverneur.

Priſe des Eſchelles par Leſdiguieres, qui va en Provence. Combat d'Eſparron.

Etats de la Province. Moreſtel dans le Graiſivodan fortifié.

Leſdiguieres dans le Viennois. Entrée en Savoye. Deſſein ſur Chambery. Priſe de Givors par la Ligue.

Exploits de Leſdiguieres dans le Graiſivodan. Combat de Poncharra.

S. André

Digitized by Google

Saint André fait premier Preſident de Provence ; & le premier Preſident d'Illins Lieutenant d'Alphonſe confirmé par le Roi.

Regiſtrum Domus publicæ Gratianop. annor. 1590. 1591.
Thuanus lib 99.102.
Memoires MSS. des Archives de la Maiſon de S. André.
*Videl Hiſt. de Leſdiguieres liv.*3.
*Guichenon Hiſt. de Savoye, f.*735.
*Continüation de l'Hiſtoire de Savoye de Guill. Paradin par Iean de Tournes liv.*3. *f.*438.
Expilly Poëſies.f. 177.

XXII.

Leſdiguieres prend Barcelonnette. Va en Provence. Combat de Vinon.

Etas de la Province. Conference de Leſdiguieres avec Alphonſe.

S. Marcellin pris par le Duc de Nemours ; & les Echelles & Miribel. Capitulation remarquable.

Regiſtr. Domus publicæ Gratianop. ann. 1592.
Videl Hiſt. de Leſdiguieres liv. 4.
*Guichenon Hiſt. de Savoye f.*735.
*Thuanus Hiſtor. lib.*102.
Expilly Poëſies.

XXIII.

Retour de Leſdiguieres qui reprend Saint Marcellin. Courſe dans le Viennois.

Differents entre les Ordres de la Province pour la Taille. Aſſemblées. Etats.

Marquis de Treffort ravage le Graiſivodan : ſe retire. Leſdiguieres entre en Savoïe.

Exilles pris par le Duc de Savoïe.

Combat de Salbertran.

La Vallée de Graiſivodan ravagée.

Levée de Suiſſes. Exploits dans le Bugey.

Etat des affaires du Duc de Nemours. Sa priſe. Son évaſion.

Tréve avec le Duc de Savoïe.

*Regiſtr. Domus publicæ Gratianop. ann.*1592. 1593.
*Videl hiſt. de Leſdiguieres liv.*45.
*Thuan.lib.*102. 107. 108. 111.
Memoires MSS.

XXIV.

Continüation de la Tréve. Etat du Viennois, & du Graiſivodan.

Lyon rendu au Roi par la negotiation de S. André. Etat de Vienne.

Secours au Duc de Nemours qui court danger d'eſtre aſſaſſiné.

Exilles repris par Leſdiguieres.

Mariage de Crequi avec la fille aînée de Leſdiguieres.

Places à la Ligue dans le Dauphiné.

*Regiſtr.Domus publicæ Gratianop. ann.*1594. 1597.
*Thuan. lib.*108.111.
*De Rubis hiſt. de Lyon liv.*3.*ch.*65.
Videl hiſt.de Leſdiguieres liv. 4
Memoires MSS.

Digitized by Google

XXV.

Vienne bloquée. Attaques. Conſpiration. Conduite de Diſimieu auprés du Duc de Nemours. Vienne renduë au Roi. Particularitez. Conſpiration découverte.

Miribel repris. Generoſité de Begue. Les Eſchelles repriſes. Moreſtel aſſiegé. Tréve.

Le Roi à Lyon: abſous par les ſoins de l'Archevêque d'Ambrun.

*Thuan. lib.*104.
Aubigne tom. 3. liv.4. ch.6.
Io. Marquiſius ſupplem. in Genebrardi Chronolog.
De Serres Inventaire de l'Hiſt. de France ſous Henri IV.
Videl Hiſt. de Leſdiguieres liv. 5.
Guichenon Hiſt. de Savoye.
Iean de Tournes ſupplem. de l'Hiſtoire de Savoye.
Regiſtres de la Maiſon Conſulaire de Grenoble de l'an 1595.
P.M. Hiſtoire des derniers troubles.
Memoires MSS.

XXVI.

Leſdiguieres & les Députez de la Province & des Villes à Lyon. Le Roi confirme leurs privileges.

Suitte des differents entre les Ordres de la Province.

Leſdiguieres Lieutenant de Roi en Provence.

Diverſes Conferences ſur le Marquiſat de Saluſſes.

Guerre en Provence. Trahiſon ſur Ventavon pour le Duc d'Eſpernon découverte.

Tréve generale.

Etat de la R. P. R. dans Grenoble.

Thuanus lib. 113.
Videl Hiſt. de Leſdiguieres liv.5. ch.11.
*Regiſtr. Domus publicæ Gratianop. an.*1595.

XXVII.

Fin de la Tréve avec la Savoye en Dauphiné. Leſdiguieres prend la Maurienne.

Le Duc de Savoye entre dans la Vallée de Graiſivodan, bâtit le Fort de Barraux. Divers combats. Deſſein du Duc ſur Romans, découvert. Fidelité de S. Ferriol.

Le Duc ſe retire. Prend la Maurienne. Crequi, & autres faits priſonniers. Le Baron de Saſſenage renvoyé ſans rançon.

Aſſemblée des Notables à Roüen. Députez de Dauphiné.

Leſdiguieres prend le Fort de Barraux.

Paix entre les Couronnes. Publiée à Grenoble ſolemnellement.

Suitte du different des Ordres. Doüanne établie & ſupprimée.

Duel de Crequy & de Philippin. Voïage du Duc à Paris pour Saluſſes.

La guerre declarée au Duc. Le Roi à Grenoble. Honneur conſervé au Parlement, & au Conſulat.

La Savoye conquiſe. Milices de la Province.

Mariage du Roi. La Reine à Roſſillon.

Paix avec le Duc publiée. Ses conditions. Le Dauphiné perd le Marquiſat de Saluſſes.

*Thuan. Hiſt. lib.*119. 1219.
Videl Hiſt. de Leſdiguieres livre 6.
Regiſtres de la Maiſon Conſulaire de Grenoble de 1597. *&* 1598.
Hiſt. Genealogique de la Maiſon de Saſſenage par N. Chorier. liv. 3. ſ. 17.
Petr. Granel. in ſtylum Salucianum.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE DAUPHINE'.

LIVRE XX.

I.

LA Reine étant hors de la Province, d'où elle partit à la fin du mois de Septembre, Maugiron descendit à Montelimar; &, Hautefort, jusques au Buis. Ce fut pour châtier les autheurs de l'émotion qui y avoit desolé tant de familles. On n'osoit pas refuser cette satisfaction à Lesdiguieres: Mais, cette recherche fut lente, & ne fit point verser de sang; desorte que l'on vîd bien que l'on ne condamnoit la sedition que par son mauvais succez. L'impunité inspire les mauvais conseils. Le bas peuple de la Valloire, qui effectivement étoit opprimé du poids des charges publiques, se laissa persuader par cet exemple de s'armer pour sa liberté. Il s'étoit meslé entre les Payſans, & les Artisans des Gents de la nouvelle Religion qui les animoient contre le Clergé, & la Noblesse, & qui leur faisant esperer le secours de Lesdiguieres, leur promettoient leur salut infaillible à leur avis. Gentillet né dans Vienne, & l'vn des Chefs du Conseil de Lesdiguieres, allumoit ce feu plus artificieusement que nul autre. Son credit dans son parti, en donnoit aux paroles qu'il faisoit porter. La Reine mere avoit écouté leurs remontrances, & reçeu les mêmes caïers que le tiers Estat avoit presenté auparavant aux deux premiers ordres. Mais ceux-ci n'y avoient point fait de réponse positive; si ce n'est qu'il faloit conferer ensemble; & la Reine n'y en avoit pas fait, qui corrigeât les abus, ni qui flattât les miserables. Les Consuls des Villes, des principaux bourgs; & des meilleures Communautez les avoient signez en cet ordre; Ravinel pour Vienne; Faure pour Grenoble, Gigou pour Romans, Jacques Colas pour Montelimar, Bruyere pour Creſt, Deagent pour saint Marcellin, Lande pour Nions, Sestier pour Cremieu. Ils avoient dit hautement, que si on ne leur accordoit leur demande, ce refus les porteroit au desespoir. Qui parle de son desespoir à son Souverain, le menace. Enfin, ils se figurerent que leurs parties avoient été favorisées, & mesurans ce tort imaginaire aux esperances qu'ils avoient eües, ils le croïoient trop grand pour être souffert. De maniere que presque toute la Valloire se vîd sous les armes dés le commancement du mois de Fevrier de l'an M. DLXXX. Cette sedition nâquit auprés de saint Antoine de Viennois, par les exhortations d'vn Notaire qui alluma cet embrasement. Il n'y eut point de Village, qui n'envoïât des siens à la defense de la cause commune. C'est le Titre qu'ils donnoient à leur revolte: & le nombre des seditieux s'accrut tellement dans peu de jours, que ce fut vn corps de quatre mille hommes. Le voïage de Saulsac à la Cour contribua fort à cette sedition. On crut qu'il n'y étoit que pour avoir commission de faire des levées, pour châtier les peuples des discours trop libres qui étoient échappez à des étourdis.

Recherche contre les autheurs de la seditiõ de Valentinois.

Reflexion. Emotions populaires dans la Valloire.

Gentillet anime la sedition.

Cayers du tiers Ordres.

Signez par les Deputez.

Reflexion.

1580. Progrez de la sedition.

Digitized by Google

Reflexion. Dans les regnes foibles & peu courageux, qui veut oſter aux Sujets la liberté de parler contre leur devoir, les porte ſouvent à celle de faire. Les Capitaines La Chefs des ſedicieux. Pierre, & Lambert ſe mirent à leur tête, celui-ci aïant été pris à Moreſtel par Diſimieu, avoit été mis en liberté à la priere de Leſdiguieres. Rarement d'vn rebelle Reflexion. garenti de la peine, pour gratifier l'ennemi, ſe fait-il vn Sujet ſoûmis & obeiſſant: Peuple de Vienne deſarmé. Ils étoient tous deux gents de cœur & de commandement. Maugiron, qui alors ne ſe tint pas aſſeuré du Peuple de Vienne, le deſarma, & s'étant fait donner le Châ- teau de Pipet par le Chapitre de S. Maurice, il y fit porter les armes des Habitans, & Combat. & y mit Garniſon. Aprés il alla droit aux ſeditieux, les choqua premierement auprés de Valence, & aprés non gueres loing de Romans, & eut avantage dans ces deux combats. La Nobleſſe des environs étoit auprés de lui: cette multitude inſolente avoit renverſé les maiſons des Gentils-hommes de tous les lieux où elle avoit paſſé, & égorgé inhumainement ceux que leur mal-heur avoit fait tomber entre ſes mains. Elle publioit ce qui s'étoit fait autrefois dans la Suiſſe, & qu'il en falloit imiter la Politique qui ne reconnoit pour Noble que celui qui eſt bon Citoïen: Ses menaces marquoient ſa fureur. Chaſte, qui étoit dans S. Marcellin, tâ- La Coſte refuge des Gentils hommes cha de perſuader à Maugiron, par cette raiſon, de conſentir que les Gentils-hommes voiſins de la Coſte S. André en fortifiaſſent le Château, pour s'y retirer avec leurs familles, ne ſe croïans pas en ſeureté dans leurs maiſons. Ces deux combats de Valence & de Romans avoient plus effarouché qu'affoibli cette populace. Sa fuite fut celle d'vn Taureau étourdi d'vn coup qui lui eſt tombé ſur la teſte: Elle penetra dans la Valloire, où elle s'accreut de nouvelles forces; aprés elle remonta vers le Graiſivodan, croïant d'y en trouver d'autres. La pluſpart des Communautez de ce Bailliage s'étoient hautement declarées contre les deux premiers Ordres, & leurs Officiers avoient été ardens ſolliciteurs & hardis remontrans auprés de la Reine Mere. Maugiron craignoit cette jonction, & pour l'empêcher il fit deux choſes: l'vne fut qu'il appella Mandelot à ſon ſecours pour s'oppoſer à cette mar- Aſſemblée à Goncelin cõtre les ſedicieux. che; & l'autre, qu'aïant ordonné que les Officiers des Communautez du Graiſivodan s'aſſembleroient à Goncelin, il mania ſi adroitement les eſprits, par le miniſtere de quelques-vns d'entre eux qui lui étoient affidez, qu'il y fit condamner, comme ſeditieuſe, toute autre voïe de ſe procurer du ſoulagement que celle de la Juſtice & de la ſupplication. Il y fut conclu que ceux qui prendroient les armes ſeroient pourſuivis comme ſeditieux, & que l'on leur courroit ſus: la déli- Et dans Grenoble. beration en avoit déja été priſe dans le Conſeil General de la Ville de Grenoble, Seditieux défaits à Moirenc. Nicolas Mulet, Sr du Mas premier Conſul en aïant fait la propoſition, & l'aïant fortemẽt appuïée; de ſorte que les ſeditieux étant arrivez à Moirenc, diſtant de Grenoble de quatre lieuës, furent contraints de s'y arrêter. Maugiron & Mandelot, celui-là accompagné des forces de ſon Gouvernement, & mêmes de S. Chamond; & celui-ci de celles du ſien, & principalement de la Nobleſſe, avoient toûjours été ſur leurs traces: Ils n'avoient point perdu d'occaſion de les incommoder, & en avoient taillé en pieces pluſieurs, & diſſipé tout ce qui avoit paru hors du gros; Nouveaux troubles. ainſi ils furent pouſſez juſques dans ce Bourg, & y furent aſſiegez étroitement. Le Roi de Navarre avoit mandé à Leſdiguieres par d'Aramont, la moitié de l'eſcu d'or qu'il avoit gardée: ce fut le ſignal de la guerre, & le commandement d'armer, & d'entreprendre. Le Prince de Condé, aprés avoir inutilement attendu au delà du Rhin le ſecours que les Proteſtans lui faiſoient eſperer, s'étoit mis en chemin pour le venir trouver. Aïant paſſé par la Suiſſe, & par Geneve, ſon train fut pillé ſur la Frontiere de Savoïe; mais n'aïant pas été reconnu, il ne fut point Prince de Condé à Gap arreſté. Leſdiguieres étoit dans Gap; le Prince y alla, & y refit ſon train & ſon équipage par le ſecours de Leſdiguieres. Là il receut les devoirs de la Nobleſſe Huguenotte de preſque toute la Province, & aïant reconcilié avec Leſdiguieres

ceux

Digitized by Google

ceux qui portoient encore envie à ſon élevation, il confirma le choix que le Roi de Navarre avoit fait : Il lui donna de nouveau le commandement general de leurs armes dans le Dauphiné, & l'abſoluë direction de toutes les affaires de leur parti. Pape-S.Auban étoit vn de ceux qui ſouffroient le plus impatiemment la grandeur de Leſdiguieres,& le principal autheur des conſeils qui cauſoient cette averſiõ, & cette diviſion. Son merite l'animoit d'vn peu d'envie, & de beaucoup d'indignation contre celui qu'il voïoit lui être preferé. Donc Leſdiguieres reconnu de tous par cet ordre exprez avoit cõmencé dés le mois de Février à raſſembler ſes Troupes,& ne cherchoit que l'occaſion de les emploïer. Elle ſe preſenta en cette ſedition : Il fut ſollicité de la favoriſer de ſon ſecours, & d'en ſoûtenir les interêts. Il promit aux Députez qui lui furent envoïez quelques jours avant le Siege de Moirenc, que s'il s'approchoient de lui, il feroit la moitié du chemin pour la jonction qu'ils lui demandoient. Les Montagnes étoient ſon Fort; il étoit trop judicieux pour les perdre de veüe en s'engageant bien avant dãs la plaine.Ce fut vn des motifs qu'eurent les Chefs des ſeditieux de s'avancer vers Moirenc.Cependant ils y étoient preſſez : Ils avoient conſumé preſque toutes leurs poudres, & tous leurs vivres, & ces choſes leur manquant, le courage ne pouvoit que leur manquer; de ſorte que n'aïant point de nouvelles du ſecours qu'ils attendoient, leur deſeſpoir les porta à capituler. Leſdiguieres leur avoit neanmoins tenu ſa parole : il venoit à eux, & commençoit à faire paſſer l'Iſere à ſes Troupes auprés de Vurey, au deſſous de Grenoble, quand la nouvelle de la priſe de Moirenc, & de la défaite des aſſiegez lui fut apportée. Mandelot avoit perdu ſon neveu en vne attaque, & ne deſiroit rien plus ardemment que d'en venger la mort. Les aſſiegez s'étant endormis ſur l'eſpoir où ils étoient d'avoir bien-tôt vne compoſition favorable, parurent plus foibles, & moins aſſidus qu'à l'ordinaire en vn retranchement qu'ils avoient fait à vne bréche de leurs murailles, dont vne partie avoit été raſée par le commandement de Gordes. Il fit donner là avec grand effort le XXVIII. du mois de Mars, & enfonça facilement la Garde qui y étoit. Le premier qui entra dans la Ville fut Sigaud du Palais Gentil-homme d'auprés de Vienne. L'épouvanté s'étant jettée entre eux, ils ne penſerent plus qu'à ſe ſauver ; & la nuit qui ſurvint favoriſa leur fuite. Si eſt ce que le carnage fut grand : ce ne fut que tuerie, & non vn Combat : pluſieurs paſſerent au fil de l'épée de ſang froid. La colere que la vengeance anime, & que la haine ſoûtient, eſt vn feu, qui dure long-temps, & plus que la matiere qui l'occupe, & qu'il devore. Vn des principaux Gentils-hommes, qui fut dans l'Armée de Maugiron ſuivit ſa haine juſques à l'infamie. Vn mal-heureux, qui avoit été ſon Valet de Chambre, s'étant laiſſé débaucher à l'exemple de ſes amis & de ſes parents, s'étoit engagé avec ces ſeditieux : Il fut pris & mené à ſon Maître, qui yvre de haine & de colere le pendit de ſes propres mains à vn Noyer, qui a été long temps remarquable entre les autres par cette execution. Ainſi il partagea avec lui la honte de ſon ſupplice. Moirenc fut ſaccagé, & ſans Maugiron, qui oppoſa les conſeils moderez de ſa bonté naturelle aux fougues de Mandelot & des Lyonnois, le feu y auroit été mis. Ceux qui reſterent ſe répandirent dans le Viennois, & y ſuſciterent par la veuë de leur miſere plus de mouvements, que la crainte d'vn pareil traittement n'y en reprima.

Leſdiguieres confirmé par lui Chef du parti.

Leſdiguieres offre de ſecourir les ſeditieux.

Et vient à eux.

Priſe de Moirenc.

Reflexion.

Cruauté.

II.

LEſdiguieres, qui avoit paſſé l'Iſere le premier jour d'Avril, crût qu'il y alloit de ſon honneur, s'il ſe retiroit ſans tâter ſes ennemis. Mais, Mandelot le ſentant venir refuſa de l'attendre, quelque priere que lui en fit Maugiron, & qui lui eneût été faite par le Corps de la Ville de Grenoble. Il prit le chemin de ſon Gouvernement, pour n'être pas obligé à vn Combat qu'il apprehendoit avec des Soldats

Deſſein de Leſdiguieres.

Mandelot l'évite.

Digitized by Google

Reflexion. Soldats aguerris, & pour tout dire, avec Leſdiguieres. La fortune lui avoit donné la victoire, il n'eſperoit pas de la conſerver par la vertu. Le bon Chef ne ſe promet rien de l'vne que ſur la foi de l'autre. Il mourut de braves gents à ce Siege, les aſſiegez aïant fait durant quelques jours tout devoir de gents bien reſolus. La Compagnie d'Ordonnance de Maugiron y perdit de ſes meilleurs hommes; de ſorte qu'il fallut qu'il lui donnât & de nouveaux Officiers, & de nouveaux Soldats. Jacques de Grolée Comte de Viriville, Michel de Chiſſé, ſeigneur de la Marcouſſe, & Jacques de Bellefin furent les nouveaux Officiers. Loüis de Putrain Seigneur d'Amblerieu, Renier de Lanfrey de la Coſte S. André, Jacques des Granges de Vif, François de Ventes Sieur de la Very, Pierre Noir Sieur de la Chabaudiere furent des Gens d'armes. Ces Places étoient alors pleines d'honneur: Elles n'étoient ouvertes qu'à des gents d'vne naiſſance noble, ou d'vn merite reconnu. Leſdiguieres, aprés avoir taillé en pieces les moins diligents des Soldats de Mandelot, ſe retira ſans perte, mais ce ne fut pas ſans butin: Il s'étoit aſſeuré de S. Quentin, de Tullins, d'Iſeron de la Saône, & preſque de tous les Ports qui ſont ſur les deux rivages de l'Iſere, afin que le paſſage ne lui en pût être diſputé à ſon retour: Mais rien ne s'étant preſenté qui s'y oppoſât, il retira ſes gents de ces Places, qui n'étoient pas tenables: car elles avoient perdu leurs murailles depuis quelques années, & étoient ouvertes à qui vouloient les occuper. Il vengea Moirenc ſur elles: elles furent pillées, & les plus commodes Habitans contrains d'achepter leur liberté. Le Roi avoit commandé à Maugiron de n'exercer aucune cruauté ſur cette populace revoltée contre ſon devoir, de l'y ramener par la douceur, de la deſarmer par la negotiation, & de la diſpoſer à lui demander la Juſtice qu'elle ſe plaignoit lui avoir été refuſée. Pour cela Maugiron convoqua vne Aſſemblée de tous les Ordres dans Vienne au XV. du mois d'Avril. Le premier Preſident Hautefort, & les Conſuls des Villes y aſſiſterent; mais rien n'y fut reſolu pour calmer ces orages. Le Viennois commençoit à en paroiſtre agité ſenſiblement; mais le mauvais ſuccez de Moirenc refroidit d'abord l'ardeur des plus échauffez, & ſuſpendit leur frenesie juſques au mois de Mai. Leſdiguieres prit ſa route vers Briançon: Il y avoit vne ſecrette intelligence avec quelques-vns des principaux Habitans. Vn crime en produit facilement vn autre: Ils étoient accuſez de peculat & de conceſſion, & la peur du châtiment fit qu'ils le meriterent. Ils traiterent avec Leſdiguieres, & lui promirent de le mettre dans le Château de cette Ville: le XIV. d'Avril fut le jour pris pour l'execution; mais étant preſſez par leurs parties, pour prévenir le Jugement auquel on travailloit contre eux, ils anticiperent ce jour-là ſans en donner avis à Leſdiguieres: ils n'eurent pas de la peine à ſurprendre cette Place avec l'ayde de leurs amis. Ils s'y étoient refugiez, pour éviter l'effet de la priſe de Corps ordonnée contre eux; de ſorte qu'aïant eu le moïen de corrompre quelques Soldats, ils en chaſſerent les autres qu'ils n'avoient pû gaigner, & y firent entrer des Huguenots. Mais le bruit de leur revolte & de cette trahiſon s'étant répandu aux environs, il en vint de tout côté du ſecours aux Catholiques: On les aſſiegea, & toutes les avenuës étant occupées, de ſorte qu'ils ne pouvoient être ſecourus ſans combat, la faim les contraignit de ſe rendre. Les gents de bien abhorrent la trahiſon, qui même leur eſt vtile; & encore mieux les traitres, qui même ne le ſont devenus que pour les ſervir. Ceux-ci furent mis entre les mains de la Juſtice, & punis de mort. Leſdiguieres, qui venoit en grande diligence, l'aïant appris rebrouſſa ſur ſes pas, & retourna à Gap. Il avoit déja fait vne eſpece de blocus devant Tallard, qui n'étant éloigné de Gap que d'environ deux lieuës, l'incommodoit fort. N'étant maintenant diverti ailleurs par nulle occaſion plus vtile, il convertit ce blocus en Siege regulier: Il ne laiſſoit pas de menacer les Baronics

Tuez au Siege.

Officiers de la Compagnie d'Ordonnance de Maugiron.

Exploits de Leſdiguieres.

Places pillées

Ordre du Roi touchât les ſeditieux.

Aſſemblée dans Vienne.

Intelligence de Leſdiguieres dãs Briançon.

Reflexion.

Succez.

Reflexion.

Tallard aſſiegé.

Digitized by Google

ronies, & d'y faire des courſes. Son parti étoit fort : c'eſt pourquoi Maugiron y envoïa Glandage, pour y commander comme il avoit fait dans le Diois, & dans Die ſous Gordes. Il lui donna pour le faict de la guerre, & pour le Gouvernement toute authorité ſous la ſienne, & ordre de remettre ſur pied ſa Compagnie, qu'il avoit perdue en perdant Die. Leſdiguieres avoit tiré la pluſpart de ſes Troupes de leurs Garniſons pour le ſecours de Moirenc ; & aprés pour le deſſein de Briançon. Il n'avoit laiſſé que quelques Soldats dans le Pont de Royans ; & ſi cette Place eût été attaquée alors, comme Breſſieu, qui étoit dans S. Marcellin, en avoit donné l'avis à Maugiron, & comme il étoit facile, elle auroit été emportée. Mais Maugiron ne reſolvoit rien dont Leſdiguieres ne fût adverti en même temps, par des gents qu'il avoit auprés de lui, & qui même étoient dans ſa confidence : Outre que les Catholiques qui étoient dans Royans, & dans les autres lieux que Leſdiguieres occupoit, n'étoient pas moins à lui que les Huguenots mêmes : Il les avoit tellement gagné par ſa douceur, & par ſa protection contre toute ſorte de violence & d'inſulte, que Maugiron aïant tâché de leur perſuader de s'établir dans des lieux où les Catholiques fuſſet les maîtres, ils avoient été ſourds à ſes perſuaſions. Les intereſts de la populace ſont differents de ceux de l'Etat : Elle ne regarde pas pour ſon ennemi, l'ennemi de l'Etat s'il lui eſt bon. C'eſt par cette raiſon que ces ſoûlevements continüoient contre les deux premiers Ordres. S'étant aſſemblée & miſe ſous les armes dans le Viennois, où Gentillet étoit puiſſant ſur ceux qui la gouvernoient, elle y fit de grands ravages durant tout le mois de Mai : mais elle fut diſſipée par vn avantage tres-conſiderable qu'elle eut, n'en aïant pas ſceu vſer. Aïant inveſti le Château de Faverges, Place forte par ſes murailles, & par ſon donjon, elle y entra par force, & fit main baſſe ſur tout ce qui s'y trouva. Mais Antoine de Gauteron, qui venoit au ſecours, donnant ſur ceux qui étoient reſtez à la Campagne, les contraignit de ſe jetter tous en foule dans ce Château, où étoient déja tous leurs Chefs : Il les y bloqua avec tant de conduite, que ne pouvant en ſortir ſans être taillez en piece, ni y demeurer ſans perir de faim, ils commencerent le premier jour à parlementer. Ils manquoient de toutes ſortes de munitions ; & ce qu'ils y en avoiét ou apporté ou trouvé fut cõſumé en peu d'heures. Gauteron, qui ſçavoit leurs neceſſitez, & qui avoit de bons Soldats contre des Païſans non aguerris, leur refuſa toute compoſition ; de ſorte que le lendemain ils ſe rendirent ſans condition. Les Chefs furent retenus, & les autres dépoüillez, & aprés renvoïez dans leurs maiſons. Ceux-là aïant été menez à Vienne, leur procez leur y fut fait, & ils y receurent le châtiment qu'ils meritoient. Leurs biens furent confiſquez, le crime de leze-Majeſté étant le cas où la confiſcation empêche en Dauphiné la ſucceſſion legitime. Gauteron eut don de cinq cens eſcus ſur leur confiſcation, & fut annobli l'année ſuivante. Ces ſeditieux perirent ainſi par leur conqueſte.

Courſes d's les Barõnies. Glandage y commande.

Reflexion.

Seditions dãs le Viennois.

Progrez des ſeditieux. Faverges pris

Reprin

Les Chefs châtiez.

III.

LA venuë de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, en Dauphiné, comme il étoit ſuivi d'vne Armée de ſept mille hommes de pied, & de mille chevaux acheva de ruiner ces factions, ſans faire d'autre mal que la peur aux factieux. La Province l'avoit demandé au Roi dés le temps qu'il y avoit accompagné la Reine mere, & avoit témoigné par Du Mottet, & d'Eybens, ſes Députez à la Cour, de violêts deſirs de l'obtenir : Il avoit tellement plû aux Catholiques durãt ſon ſejour à Grenoble, qu'ils croïoient de ne pouvoir être ni défendus ni vengez que par ſes mains. La bonne ou la mauvaiſe opinion que l'on a des Cõmandants eſt vn augure à leurs cõmandements. Il arriva à Lyon au cõmencement du mois de Juil let : Maugiron l'y alla voir accõpagné de la Nobleſſe de la Province ; & là avec Felix Baſſet député de la Ville de Grenoble,

Le Duc de Maine en Dauphiné.

Fin des émotions populaires.

Reflexion.

Digitized by Google

les Conſuls des autres Villes,& les Commis des Etats 'confererent enſemble des moïens de faire ſubſiſter l'Armée.Il avoit été imposé ſur la Province ſoixante mille eſcus,ils furent empruntez, & vn nouvel impoſt de pareille ſomme fut encore reſolu, tous les intereſſez y aïant conſenti. On ne doit rien attendre de bon d'vne guerre qui ne commence pas par ces ſoins. La premiere expedition du Duc fût la levée du Siege de Tallard. Leſdiguieres le tenoit aſſiegé depuis le mois d'Avril, & le Grand Prieur, Baſtard d'Angouleſme avoit en vain tenté de le ſecourir. Alphonſe d'Ornano, Colonel des Corſes, y avoit jetté quelques vivres; mais ç'avoit été ſi peu que l'on y étoit déja à la faim : & la perte de cette Place auroit été vne honte au Duc, & vne grande oppoſition à tous ſes deſſeins, parce que Leſdiguieres étant libre de ce côté, auroit pû lui en diſputer le ſuccez avec toutes ſes forces. C'eſt pourquoi le Duc appliqua tous ſes ſoins à la ſauver, & le fit par le courage & par l'experience du Maréchal de Tavanes : Il l'y envoïa avec quatre cents chevaux, moitié Gend'armes, & moitié Arquebuſiers. Le Grand Prieur, & ſes Troupes, qui étoient ſur le rivage de la Durance opposé à celui où Tallard eſt aſſis, avoient plus de peur qu'ils n'en donnoient. Tavanes les raſſeura, & alla droit à Leſdiguieres : Il ſe fit entre eux vne eſcarmouche, où Morges fut bleſſé. Le lendemain Tavanes paſſa la Riviere, & aïant donné dans les lignes des aſſiegeants, il les en chaſſa, & mit fin à ce Siege, la fortune aïant favorisé cette action où il y avoit plus de courage que de jugement. Leſdiguieres même voïant le deſordre de ſes Gents, fut contraint de ſe retirer à Gap, vn peu plus viſte que le pas.Le Duc de Mayenne étoit à Romans,d'où il partit le xxx.du mois d'Aouſt pour vn deſſein qu'il avoit ſur Beauvoir dans le Royans,petite Ville,mais fortifiée.Leſdiguieres avoit chargé Morges d'y jetter du monde,mais il lui fut impoſſible, la Place aïant été d'abord inveſtie par quatre mille hommes. Le Duc fut legerement bleſſé d'vne Arquebuſade au deſſous de l'œil en la reconnoiſſant, ce qui l'obligea de quitter le Camp où Maugiron demeura. Cependant Morges ne s'étant point rebuté, l'occaſion d'y faire entrer des Gents de commandement ſe preſenta; de ſorte qu'Allieres, Colonges, Villeneuve, Amblard, Gautier, & Bouvier y entrerent. Mais Vercors, qui avoit le même commandement, n'eut pas la même obeïſſance : auſſi il lui en coûta la vie, qu'il perdit quelques jours aprés, par les mains d'Allieres. Neanmoins aprés cinq ou ſix jours de reſiſtance, Maugiron ne leur laiſſant point eſperer de quartier, s'ils attendoient l'extremité, ils furent contrains de lui rendre la Place par vne compoſition pleine d'honneur. Ce que Leſdiguieres tenoit aux environs ne reſiſta pas, aprés la priſe de Beauvoir : tout s'y rendit. Sebaſtien de Lionne avoit été fait priſonnier par les Huguenots, & étoit dans la Ville du Pont de Roïans, où commandoit Gabriel Oddé de Triors. Comme il étoit homme de grand ſens, & à qui la Charge de Tréſorier General, qu'il avoit dans la Province, donnoit du credit, il gagna Triors au Roi, & par lui la Place ; de ſorte que n'étant éloignée de Beauvoir, que d'environ vne lieuë, elle en ſuivit auſſi la fortune : elle fut renduë au Duc auſſi-tôt qu'il en eût fait les approches. Les ſages conſeils ſurmontent la rebellion, auſſi heureuſement que les armes. Château-double dans le Valentinois, que les Huguenots avoient repris, ne fit non plus de reſiſtance ; Livarrot neveu de Maugiron s'en étant approché avec ſon Regiment le III. du mois de Septembre, ils en ſortirent ſans bruit : l'obſcurité de la nuit les déroba aux yeux & au fer de Livarrot. Cette Place, qu'il étoit ſi difficile de conſerver, fut démantelée par le commandement de Maugiron. Le Duc monta de Romans à Grenoble, roulant dans ſon eſprit diverſes penſées, pour la conduite de cette guerre, d'autant plus difficile, qu'il la commençoit preſque à la fin de la Campagne, & qu'il avoit à la faire dans les Montagnes, où la Nature, & toutes

Impoſt pour les Troupes.

Reflexion.

Siege de Tallard levé.

Deſſein du Duc ſur Beauvoir en Royans.

Secours.

Beauvoir pris

Lionne en liberté.

Le Pont repris par ſon moïen.

Reflexion.

Château-double repris.

Digitized by Google

toutes les incommoditez de la saiſon combattroient contre lui pour Leſdiguieres. Enfin il ſe determina, & reſolut le Siege de la Mure. Cette petite Ville, qui eſt la clef des Montagnes du côté de Graiſivodan eſt bâtie ſur le penchant d'vn rocher aſſez élevé : Leſdiguieres l'avoit fortifiée avec grand ſoin, & s'étoit ſervi des connoiſſances d'Hercule Negre, appellé depuis le Comte de S. Front ; excellent Ingenieur, pour n'y rien épargner de ce qui pouvoit la rendre bonne. Les murailles en avoient été terraſſées, & étoient environnées d'vn foſſé large & profond. Vers le midy étoit vn grand Baſtion, qui y avoit été élevé, pour couvrir la Ville de ce côté le plus nud, & le plus acceſſible ; mais ce qu'il y avoit de meilleur étoit vne Citadelle au deſſus de la Ville, qui commandoit avantageuſement à tous les lieux d'où elle auroit pû être le plus incommodée. Leſdiguieres, qui avoit préveu ce Siege, parce que ſans être maître de la Mure le Duc n'auroit pû venir à lui, avoit mis Chenevieres dans la Ville, & dans la Citadelle le Villars. Toute la Garniſon de l'vn & de l'autre n'étoit que d'environ huit cents hommes, ſous les Capitaines Aſpremont, Montrond, Dupont, & la Gautiere choiſis entre les meilleurs. Hercule Negre leur fut laiſſé pour joindre l'induſtrie à la force. Le Duc ſuivi de toutes ſes Troupes commença ce Siege vers le milieu du mois de Septembre : ſon quartier fut au Pilou oppoſé au Baſtion ; au deſſus étoit Poiſieu-Paſſage, & les Suiſſes ; & plus bas Mandelot. Les Volontaires, & Jean d'Arces-Livarrot eurent leur logement au Sauze, à Roizon, & au Crozet, du côté de la Citadelle. Dix-huit pieces d'Artillerie furent pointées contre la Place en trois batteries, & Clermont-Monteſon, & Modene-Monlaur en avoient chacun vne ſous leur direction. Le Baſtion fut emporté aprés avoir ſouffert deux attaques, vne mine l'aïant renverſé en partie, & Sanijean, neveu de Leſdiguieres, y étant mort avec ſix vingt Soldats : Il fut auſſi donné deux rudes aſſauts à la Ville, aprés que le Canon eût fait vne bréche raiſonnable : les aſſiegeants furent repouſſez en tous deux : Livarrot fut bleſſé au dernier, & Monteſon fait priſonnier, & emmené dans la Ville : plus de quatre cens de leurs Soldats y moururent, ou y furent bleſſez. Les ſorties des aſſiegez étoient vigoureuſes, & frequentes ; & ſi Leſdiguieres eût pû y faire entrer quelques hommes, pour renforcer la Garniſon, qui s'affoibliſſoit tous les jours, le Duc n'auroit pas acquis de l'honneur en cette entrepriſe ; mais ce qui en facilita le ſuccez, ce fut la défaite d'vn ſecours que le Molar conduiſoit, n'aïant pas été auſſi heureux que Poligny, qui étoit heureuſement entré dans la Ville, avec quatre-vingt hommes. Si eſt-ce que Leſdiguieres, qui s'étoit porté à Saint Jean d'Erans, donnoit tous les jours au Duc de ſanglantes preuves de ſon courage, & de ſa vigilance : Il incommodoit les aſſiegeants par de continüelles allarmes, & ils n'avoient gueres moins de peine à ſe défendre de lui, que les aſſiegez d'eux. Au même temps qu'il fit partir Poligny pour ſe jetter dans la Ville, il enleva vn quartier de l'Armée : il étoit de trois cents Arquebuſiers logez à Beaumont : Ils furent preſque tous taillez en pieces, ou noyez, & le deſordre que cauſa cette défaite aïda au deſſein de Poligny. Les Habitans faiſoient tous fonction de Soldats : ils ſe défendoient avec la même obſtination que s'ils n'avoient point eu de compoſition à eſperer : les femmes mêmes travailloient jour & nuit à reparer les Fortifications avec les hommes, & il y en eut vne qui combattit toûjours avec eux : On la vid ſur la bréche aux aſſauts, & entre les Soldats aux ſorties : elle fit mourir de ſa main pluſieurs des aſſiegeants, & n'y eut point de Soldat plus determiné ni plus terrible qu'elle. On l'appelloit dans l'Armée du Duc la Cotte rouge, à cauſe de la couleur de ſa jupe ; & on n'a pas eu le ſoin de conſerver le ſouvenir de ſon nom : elle le meritoit neanmoins ou par ſon courage, ou par ſon bon-heur ; car elle ne fut jamais bleſſée, quoi qu'elle ſe prodigât dans les occaſions les plus dangereuſes. Enfin Chenevieres

Siege de la Mure par le Duc.

Exploits de Leſdiguieres.

Valeur d'vne femme de la Mure.

Digitized by Google

fut tué d'vn coup de mouſquet comme il viſitoit hors de la Ville vn Corps de Garde avancé ; & Aſpremont eut le commandement aprés lui. Le changement, & la fuite d'Hercule Negre vers le Duc ruina les aſſiegez. Ce n'eſt pas qu'Aſpremont ne fût brave ; mais il n'avoit pas parmi les Soldats la creance qu'y avoit Chenevieres ; & ils perdirent cœur, ſe voïans abandonnez de Negre, homme celebre dans ſon Art. Le Duc avoit gagné celui-ci par les perſuaſions de Monteſon, & encore mieux par celles de l'argent qu'il lui manda dans des bouteilles, comme ſi ç'avoit été du vin. Depuis il ſervit vtilement & avec beaucoup de fidelité le parti Catholique, dans lequel il acquit & du bien & de la reputation. Peu de jours aprés, les aſſiegez étant extremement incõmodez du Canon du Duc, qui avoit changé ſes batteries, deſeſpererent de pouvoir plus long-temps garder la Ville. Le deſeſpoir eſt quelquefois vertueux ; & ſouvent, quand on commence à perdre le courage, il en paroit le plus. Les Habitants mirent le feu à leurs maiſons la veille de la Feſte de Touſſaints : Cet incendie fut aux aſſiegeans le ſignal de leur fuite. En effet ils ſe retirerent avec leurs femmes & leurs enfans dans la Citadelle, & il ne tint pas à eux que le Duc n'eût conquis que de la cendre, & des maſures. Mais il fit travailler à éteindre ce feu qui devoroit leurs maiſons, & il ne reſiſta pas long temps à la nege, qui tombant en grande abondance l'accabla. S'ils avoient tenu encore ce jour-là il auroit été contraint de ſe retirer : mais la commodité de mettre ſes Troupes à couvert, le garentit de ce déplaiſir. Il n'y avoit qu'vne Ciſterne dans la Citadelle, & peu de vivres : la Ciſterne fut bien-tôt ſeche, & les vivres conſumez ; de ſorte que le Villars capitula, & la rendit au Duc. Leſdiguieres alla à Serres, aïant été témoin de la perte de la Mure, & le Duc à Grenoble glorieux de ſa conquête, & plein de grandes eſperances. Cet avantage le mit dans vne haute conſideration, & le fit eſtimer des deux partis, mais, encore plus que lui, ſa ſincerité à tenir ſa parole, & l'averſion qu'il témoignoit contre toute ſorte de fourberie, & de diſſimulation. Le Commandeur de la Roche étoit à la Cour : les Etats de la Province s'étant aſſemblez par leurs Commis l'onziéme de Decembre, l'avoient député pour prier le Roi de laiſſer le Duc juſques à la fin de la guerre, ſi elle alloit encore en longueur, ou ſi les ennemis acceptoient la paix, juſques à ce qu'elle eût été entierement établie par l'execution de tous ſes articles. Le Roi y conſentit, avec des témoignages de la ſatisfaction qu'il avoit des ſervices du Duc. Il avoit du penchant à l'aimer, & le croïoit plus moderé & moins ambitieux que ſes freres : c'étoient le Duc de Guiſe, le Duc d'Aumale, & le Duc de Nemours.

Reflexion.

La Ville abandonée.

La Citadelle renduë.

Députation au Roi.

Etat de Leſdiguieres.

IV.

Leſdiguieres avoit été affoibli par les pertes qu'il avoit faites, mais non abbatu : Il étoit toûjours le Maître du Gapençois, & étendoit ſes contributions ſur les Bailliages de Briançon & d'Ambrun, & juſques aux portes mêmes de ces deux Villes ; de ſorte que l'on pouvoit dire que la guerre étoit ſeulement bien commencée contre lui, mais que la fin étoit encore bien éloignée de ce commencement. La Province, contre vn tel ennemi, avoit beſoin d'vn nouveau ſecours, & il ne lui pouvoit venir que du Roi, les autres Provinces du Royaume étant plus calmes & moins épuiſées. Auſſi les Etats le demanderent, & le Duc appuïa leurs prieres par les ſiennes, qu'il leur joignit. Pour les animer plus fortement, elles furent portées par Felix Baſſet premier Conſul de Grenoble, homme judicieux, & ſolide. Cependant les premiers jours de l'an M.DLXXXI. furent emploïez à la démolition de la Citadelle de la Mure, qui ne fut neanmoins que commencée : Odoin le Baron Gend'arme de la Compagnie du Prince de Genevois en eut la Commiſſion. Les Places fortes ne ſont favorables qu'au parti le plus foible : Elles ſont toûjours inutiles, & ſouvent fatales à qui peut tenir

Secours demandé au Roi

Par Felix Baſſet.

Démolition de la Mure.

1581.

Reflexion.

la

Digitized by Google

la Campagne, étant le plus fort par le nombre. Le Duc, aprés vn voïage à Lyon, fit que pour ſa commodité les Etats de la Province furent tenus dans Vienne. Il y fut deliberé des moiens de continuer la Guerre contre Leſdiguieres, à qui il ſembloit que l'on avoit abandonné la poſſeſſion des Montagnes. L'arrivée de Mures à Ambrun, avec bon nombre de nouveaux ſoldats, empêcha qu'il ne s'en rendît pas le maître. Cette ville ne poüvoit lui échaper ſans cela, comme il s'en ouvrit lui-même. Il faiſoit des courſes juſques à ſes portes, & ſans la reſiſtance de Mures, il en auroit tiré contribution. Elle étoit mal gardée: les habitans des villages voiſins ſont obligés, par vn vſage immemorial, d'y entretenir Gardes jour & nuit en leur ordre, & en nombre ſuffiſant: ils le refuſoient alors, & la paix; quoy que non receüe par Leſdiguieres, étoit leur pretexte. Il avoit dans ſes Troupes de ceux que l'on en avoit chaſſés, comme ſuſpects; & eſperant que leurs amis & leurs parents ſe ſoûleveroient s'il faiſoit mine de l'attaquer, il l'entreprit, mais il fut repouſſé, & y perdit Mourron l'vn des plus braves qu'il eût & ſon parent. Il le regretta, & ſe retira à Gap avec beaucoup de bleſſez. Il mit le Moret dans ſaint Creſpin avec trante chevaux, & quarante Arquebuſiers. Le Moret étoit l'vn de ceux de cette ville-là, qui avoit pris parti dans ſon armée. De Mané Gentil-homme de Berri, de la Maiſon de Georges, qui s'étoit établi dans Vienne, commandoit dans Ambrun en l'abſence de Mures, & Guillaume Eme, Procureur du Roi, y étoit le plus zelé, partiſan qu'eût le Duc de Mayenne, & la Religion Catholique. Gouvernet s'étant trop approché de Meüillon, preſque en même temps, dans l'eſperance de ſurprendre cette Place, n'y fit pas mieux ſes affaires. Il s'y vid dans vn grand danger, par la valeur de la Magdelene, qui en étoit le Capitaine. Il receut deux Arquebuſades dans ſa cuiraſſe, eut ſon cheval tué ſoûs lui, & aïant perdu quelques hommes ſe retira avec force bleſſez. On ne laiſſoit pas de negotier avec Leſdiguieres; mais, comme il n'avoit point d'ordre exprés du Roi de Navarre, il éloignoit toute concluſion. Ses réponces, & ſes propoſitions n'étoient que des défaites. L'Edit de pacification donnoit aux Huguenots Serres & Nions en oſtage; il s'aviſa de demander Gap, & Livron, témoignant qu'il ne croïoit pas que Nions, ni Serres fuſſent à ſon parti vne ſeureté aſſés conſiderable: & ſur cela le Duc fut rappellé à la Cour, le Roi voulant deliberer avec luy des moyens d'achever ce qui reſtoit encore à faire en Dauphiné, ou pour y établir la paix, ou pour y ruïner Leſdiguieres. Il laiſſa Iacques Gruel, ſieur de Laborel, dans la ville de Grenoble, dont il avoit le Gouvernement, avec le Moneſtier & la Cõpagnie de Gend'armes du Prince de Genevois qu'il cõmendoit, & Torchefelon avec la ſienne d'Infanterie. Leſdiguieres avoit conſulté les principaux de ſon parti, & leur avoit fait approuver le deſſein où il étoit de faire agir le Roi de Navarre, & le Duc d'Alençon, frere du Roi, pour obtenir Gap, & Livron. Pour détourner ce coup, les Etats de la Province deputerent à la Cour du Mottet & Baſſet, qui conduiſirent ſi judicieuſement cette affaire, qu'elle ne reüſſit pas à l'avantage des Huguenots. Ils perdirent Die, au méme temps qu'ils travailloient avec tant de ſoin à ſe le conſerver. Les habitans quoy que de differente Religion, ſe reünirent, enfin, dans le deſir de joüir des douceurs de la paix, dont ils voioient que l'ambition des vns, & l'opiniâtreté des autres s'obſtinoient à les priver. Dans les Guerres civiles, l'intereſt des peuples eſt ce que les Chefs des partis publient le plus, & ce qu'ils conſiderent le moins. Ils chaſſerent de leur ville le Miniſtre de la Religion pretenduë reformée, qui étoit le plus factieux, & qui combattoit, par les violences de ſon zele indiſcret, les ſentiments moderez des plus judicieux. Les Chefs du parti Huguenot dans le Valentinois, & dans le Diois loüerent ce peuple, & appuïerent ſa reſolution. Ce n'eſt pas qu'ils fuſſent fort enclins à la paix, mais ils l'étoient encore moins à faire la Guerre ſous le commandement de Leſdiguieres. L'envie ne ſe porte au bien que pour aller au mal. Cugy étoit aupres du Duc de Mayenne, comme Ageant General de la nobleſſe

Etats de la Province dãs Vienne.

Mures envoïé à Ambrun.

Mauvais état de cette ville.

Attaquée par Leſdiguieres.

Repouſſé.

Garniſon dãs S. Crespin.

Negotiãtiõs avec Leſdiguieres.

Ses difficultés

Le Duc rapelle à la Cour.

Gouverneur de Grenoble.

Deputez au Roi.

Accepte la paix.

Reflexion.

Envie contre Leſdiguieres.

Reflexion.

Digitized by Google

Huguenotte de Valentinois & de Diois. Il avoit commandé dans Die en qualité de Gouverneur pour son parti. Il y fut envoïé, pour deliberer avec les Habitants des moïens de conserver cette ville au Roi, & de la r'affermir dans son devoir. Il n'y en avoit point eu de plus inconstante, ni de plus facile à recevoir toutes sortes de mouvemens; tantost pour la paix, & tantost pour la Guerre. Ce fut avec eux assemblez en Corps, qu'il fut resolu qu'on y rétabliroit Laire-Glandage qu'ils demanderent pour Gouverneur, & que la Maison de Chabestan contigue aux murailles, & dans vne situation avantageuse seroit fortifiée pour servir de Citadelle. Ils deputerent au Duc, Antoine Du Puis, & Antoine Charency pour l'asseurer du dessein, où ils étoient de vivre en paix, & d'obeïr. De sorte que le Duc rétablit Glandage dans ce Gouvernement, & donna la charge de fortifier cette maison à Hercule Negre. Il fut même jugé à propos que Maugiron y allât, comme il fit, & qu'il executât cette deliberation. Glandage entra dans cette maison avec cinquante soldats; mais, en même temps, le Bâtard du Conseiller Bally, & quelques autres furent surpris, comme ils étoient sur le poinct d'executer vne conspiration qu'ils avoient formée sur cette ville, pour la remettre dans les mains de Lesdiguieres. Le Prevôt leur fit leur procez auquel assisterent les Conseillers Vachon-Veuray, Thomé, & d'Estables. Toutes les Places, que tenoient les Huguenots aux environs de Die furent aussi renduës, & il n'y resta plus rien qui tint pour Lesdiguieres. Tout le Diois, & tout le Valentinois se soûmirent; & ce ne fut pas tant vn repentir de ce qui s'étoit passé contre le Roi, & l'Etat, qu'vne conspiration contre Lesdiguieres. La prudence de Maugiron fut loüée des Catholiques, & des Huguenots: il satisfit ceux-cy sans mécontenter les autres: ce qui, en vn temps où l'on ne jugeoit des choses que malignement, étoit bien difficile. Il avoit perdu son Neveu Livarrot quelques jours auparavant. C'est celuy qui avoit fait si dignement au Siege de la Mure, & cette perte l'affligea outre mesure. Vn duel le luy ravit, & à l'Etat, auquel il auroit sans doute rendu de grands services, si sa vie n'eût pas si tôt été bornée. Les desordres de la Cour étoient alors si grands, qu'il n'y avoit que querelles, que duels, & qu'assassinats. Ceux qui étoient les plus chers au Roi, y étoient le plus exposez. Les plus sages étoient touchez d'vn sensible regret de voir ainsi verser, chaque jour, pour des imaginations, & pour des bagatelles, le plus noble, & le plus pur sang du corps de l'Etat. Mais le Roi n'y faisoit pas assez de reflexion: Il aimoit le changement: les nouveaux objets l'occupoient tout, & tout vivant qu'il étoit, il étoit autant mort à ses amis morts, qu'ils l'étoient eux-mêmes. Maugiron luy conseilla de s'appliquer à prevenir ces malheurs, & luy en proposa les moyens. Ce fut d'ordonner qu'il y eût toûjours auprés de sa personne, & à la suitte de la Cour quatre des plus anciens ou Chevaliers de l'Ordre, ou Capitaines estimez par leur valeur, & par leur sagesse; de leur commander d'avoir incessamment les yeux ouverts sur les demeslez des jeunes gens de la Cour, & sur les querelles qui y naîtroient; & à ceux qui y seroient interessez de se representer devant eux, quand il les en feroit advertir, de s'accommoder par leur advis, & d'executer ce qu'ils jugeroient à propos. Ce conseil étoit judicieux; mais Henry ne l'étoit pas assez pour le suivre. Les sujets d'vne Couronne luy sont comptables de chaque goutte de leur sang. Il est vn bien publie, dont nul particulier n'a la proprieté, pour en disposer à sa fantaisie. Maugiron avoit pacifié le Valentinois, & le Diois; & il ne restoit plus que Lesdiguieres à soûmettre. Il fuioit neantmoins le blâme d'obstiné, par les negotiations, qu'il avoit commenées avec Maugiron & avec le Parlement, incontinent aprés que le Duc de Mayenne fut sorti de la Province. Ses deputez sollicitoient ardemment qu'on luy accordât plusieurs demandes qu'il faisoit pour son parti. Elles étoient compriſes en vingt-huict articles. Vn des principaux étoit que l'on laissât dans ses mains la Citadelle de Gap, & celle de la Mure encore qu'elle eût été démolie: il esperoit de la remettre bien-tôt en bon état. Maugiron

Citadelle dans Die.

Dessein sur Die pour Lesdiguieres.

Le Diois au Roi.

Sage conduite de Maugiron.

Duel & mort de Livarrot Neveu de Maugiron.

Desordres de la Cour.

Duels.

Remedes côtre les querelles.

Reflexion.

Continuatiõ des negotiatiõs avec Lesdiguieres.

Ses demandes.

ny

Digitized by Google

ni le Parlement ni voulurent pas consentir, & dirent à ses Deputez qu'ils trouvoient bien étrange, que Lesdiguieres pretendit que le Roi fit pour lui seul vn nouvel Edit de pacification, different de celui auquel tout le reste de l'Etat avoit obeï ; & qu'ils pouvoient se retirer ; ce qu'ils firent le 15. du mois de Iuin. Neantmoins on n'entreprit rien ni d'vn côté ni d'autre, & la rupture de la negotiation ne fut pas la continuation d'vne Guerre ouverte. Lesdiguieres étoit seul de son parti sous les armes, & ce luy étoit assez de gloire que l'on ne l'osât attaquer dans son Fort. Dailleurs, le Duc de Mayenne revenoit de la Cour, & c'étoit son ambition de traitter avec ce Prince de qui il sçavoit qu'il étoit estimé, comme il étoit craint des autres. Le Duc arriva en Dauphiné vers la fin du mois de Juillet, & s'étant mis sur le Rhône, descendit à Valence. C'étoit pour y r'affermir si bien le repos que l'on y gouttoit, que pendant que l'on seroit attaché à faire la Guerre à Lesdiguieres, il ni pût naître de mouvement qui l'obligeât à tourner la tête de ce côté, ni à diviser ses forces. Colas, Vicsenêchal de Montelimar, l'accompagna en tous lieux, & luy rendit d'vtiles services. Il visita toutes les Places, & tous les Forts, où les Huguenots avoient eu Garnison ; & les condamna presque tous à estre resez. Il commença à y faire travailler en sa presence, & cét ouvrage fut continué par les Commissaires qu'il en chargea. On n'épargna pas, mêmes des Places qui avoient servy aux Catholiques, durant la Guerre, ou de deffence ou de refuge. Il y en eut jusques à trente deux. Les plus considerables furent Saillans, Pontais, La Tour de Quint, Vinsobres, Tullettes, saint Paul, le Puy saint Martin, Loriol, Livron, Grane, & Châteaudouble. L'année suivante, Antoine Morard fut commis par Maugiron pour visiter ces mêmes Places, & pour achever la ruïne de leurs murailles, & de leurs fortifications, s'il en restoit encore quelque chose debout. Rien n'étouffe mieux les pensées de se soûlever contre son Prince, que celle que fait naître l'impuissance de resister aux premiers efforts de sa colere, & de sa vengeance.

Rompure.

Le Duc de Mayenne est Valentinois.

Trente deux Forts démolis.

Reflexion.

V.

LE Duc, aprés avoir asseuré la paix dans le bas Dauphiné, revint à Grenoble au commencement du mois de Septembre. Les negotiations interrompuës avec Lesdiguieres se renoüerent, & enfin il mit bas les armes, & se contentant de Nions & de Serres, jura solemnellement la paix. Il fut libre, aprés cela au Duc de la porter à Gap, & aux autres Villes des Montagnes, qu'il sembloit qu'elle ne dût jamais aborder. Y allant, il passa aux Diguieres, & logea chez Lesdiguieres mêmes, où il fut receu splendidement. Il luy donna tous les témoignages de bien-vueillance, & d'estime, que la solide vertu peut desirer, & luy fit promettre qu'à son retour à Grenoble, il y viendroit passer avec luy vne partie de l'Hyver. Il entra dans Gap le 10. du mois d'Octobre : il n'y restoit plus de Catholique dans les Charges : elles étoient toutes occupées par des Huguenots : Il ordonna qu'à la prochaine election des Consuls, & des Conseillers, il en seroit choisi & nommé des deux Religions en nombre égal. Le port de toutes sortes d'armes offensives fut deffendu à tous dans la ville, excepté aux Gentils-hommes, & à ceux à qui il étoit permis de porter l'épée à cause de leur qualité & de leurs Charges. Aprés, il r'appella l'Evêque & son Clergé : mais le Palais Episcopal, & l'Eglise Cathedrale avoient été renversez : les autres n'étoient non plus restées entieres. Enfin il se menagea d'vne telle maniere, qu'il fut obey des vns & des autres sans chagrin, & sans contrainte. La maniere de commander douce & civile, adoucit l'amertume du commandement, & fait aimer l'obeïssance, qui, des choses les plus difficiles, est naturellement la moins aimable. Son retour à Grenoble, qui fut le 21. du même mois d'Octobre, y ouvrit toutes les portes, à la liberté du Commerce : Il n'y en eut plus de fermées, comme durant la Guerre. Le lendemain, le Gouverneur Laborel, & le Major Curebource, aïant mis sous les armes tous les Habitans, les firent passer devant son Logis pour le regaler d'vne

Accommodement de Lesdiguieres.

Qui iure la paix.

Establie à Gap & ailleurs.

Par le Duc qui visite Lesdiguieres.

Consulat de Gap.

Port d'armes deffendu.

Reflexion.

Le Duc à Grenoble.

Digitized by Google

Mouſquet n'eſt guere connu en vſage.

d'vne ſalve de toute l'Arquebuſerie. Le mot de Mouſquet ni de Mouſqueterie n'étoit pas alors bien connû, ni bien en vſage. La Cour, durant tout le temps qu'il y demeura fut grande & nombreuſe: la Nobleſſe de l'vne, & de l'autre Religion ne la quitta point. Ce ne furent que Carrouſels, Ioûtes, Tournois, Courſes de Bague, Dances, & Feſtins. L'accouchement de Henriette de Sovoye, femme du Duc fut vne feſte publique. Les réjoüiſſances, & les divertiſſemens en furent augmentez. Elle accoucha de Charles Emmanuel de Lorraine, appellé depuis le Comte de Sommerive, & mort à Naples, l'an MDCIX. Marie de Vallambert, qui paſſoit alors pour la plus belle fille de la Province, avoit attiré ſur elle, les yeux & les deſirs des plus Galants. Le Duc accreût le nombre de ceux qui ſoûpiroient pour elle; Mais il n'en obtint que ce que la vertu ne refuſe pas. Il l'en eſtima d'avantage. L'honneſteté fait le prix de la beauté: l'amour l'humiliant devant cette fille, vn juſte orgueil fit tomber à ſes pieds vn des plus braves hommes qui fuſſent auprés de lui. Birague Sacremor, Colonnel d'vn Regiment, s'étant vanté d'eſtre bien auprés d'vne perſonne de ſes plus proches, il luy plongea lui-même ſon épée dans le corps, & le tua. Les faveurs de l'amour ſont des crimes à qui il les fait, s'il ne les juſtifie par le reſpect, & par le ſilence. Les Eſtats de la Province ſe tinrent dans Grenoble, le Duc l'aïant ainſi deſiré: Ils s'ouvrirent le troiſiéme du mois de Decembre, & pluſieurs reſolutions y furent priſes pour le repos public. Il y fut propoſé que les pauvres ſouffrant beaucoup dans la rareté des Liards, Monnoye qui ſembloit n'avoir plus de cours, il ſeroit vtile d'en faire fabriquer juſques à trois cents écus, pour faciliter le Commerce des choſes de peu de valeur. L'vſage des Liards eſt né dans cette Province. La fabrique des Monnoyes étoit dans Cremieu, & Guigue Liard en étant le Maître, il y a environ CCL. ans, fut l'inventeur de celle-ci, & lui donna ſon nom. Sa race n'eſt éteinte que depuis cent ans. La choſe aïant été conclûe, les Conſuls de Grenoble en procurerent l'execution l'an MDLXXXV. Il fut fabriqué de Doubles, & de petits Deniers juſques à la ſomme de huict cents écus. Les Liards ſont vne Monnoye propre à ce pays; mais les Doubles & les Deniers luy en ſont vne étrangere. Auſſi, ne ſont-ils pas receus également dans toutes les Villes de la Province, comme ils le ſont dans celle de Grenoble. Maugiron s'appliquoit avec ſoin à l'execution de l'Edit de pacification. Il avoit conſervé la vie à Leſdiguieres, & celui-ci le publioit hautement: & en cela, il avoit refuſé de conſentir que la Foy, que le Duc lui avoit donnée, fût violée. Leſdiguieres étant venu voir le Duc, comme il lui avoit promis, avoit augmenté & honoré par ſa preſence la bonne Compagnie. Il parut plus que nul autre dans tous les jeux Militaires, & dans tous les divertiſſemens. Sa reputation, qui le rendoit celebre, excita l'envie de quelques-vns de ſon parti même contre lui. Ils delibererent de l'aſſaſſiner. Plus genereux on eſt, plus on eſt expoſé aux embûches des lâches. Il ſçeut que l'on attentoit ſûr ſa vie, & ſe mit en état de la diſputer; Mais ſon bon-heur lui fut vne eſcorte impenetrable à ſes ennemis; Le Duc en fut adverti par Maugiron, & tous deux diſſiperent ces deſſeins criminels, ſans neantmoins lui en rien témoigner. Mais les bonnes actions des Grands peuvent encore moins demeurer dans l'obſcurité, que les mauvaiſes. Cette conſpiration le fit retirer à Serres, ne diſſimulant pas ſon reſſentiment, & de là rendit graces au Duc, & à Maugiron: Neantmoins ce fut avec fierté. Il fit dire à Maugiron qu'il lui devoit la vie, que ſans lui il l'auroit perdûe, & que jamais il ne r'entreroit dans Grenoble que le plus fort. Il tint ſa parole. Maugiron fut loüé de ne s'être pas deffait du Chef d'vn Corps ſi redoutable, par ſes membres mêmes revoltez contre lui. Les ames genereuſes ſçavent ſeparer la haine d'avec le crime: les autres exercent la leur juſques dans le ſein de la paix, & dans les bras de la Foy publique.

Réjoüiſſance.

La Ducheſſe accouche d'vn Garçon.

Amours du Duc.

1609.

Reflexion.

Mort de Birague.

Reflexion.

Eſtats de la Province à Grenoble.

Fabrique de Liards. Son motif.

Leur origine.

Doubles.

1585.

Maugiron execute l'Edit de paix.

Deſſein ſur la vie de Leſdiguieres.

Reflexion.

Reflexion.

Leſdiguieres ſe retire à Serres.

Reflexion.

VI.

Digitized by Google

VI.

Gouvernet fut accusé de l'avoir voulu violer par des entrepriſes ſur le Château de Meüillon, ſon frere s'étant avancé juſques aux pieds de ſes murailles avec des Soldats. Gouvernet étoit dans Nions. Laborel découvrit preſque en même temps vne trahiſon ſur Grenoble, & en arrêta les autheurs, qui avoient commencé à faire vne ouverture en vn endroit peu frequenté de ſes murailles : Il les mit entre les mains de la Juſtice, mais il y eut contre eux plus de bruit que de preuves. Le Duc en écrivit à Leſdiguieres, que l'on ſoupçonnoit injuſtement d'y avoir part. Il étoit à Serres, & répondit au Duc, & à Maugiron qu'il n'étoit pas juſte que l'on ajoûtât foi, contre lui, aux faux bruits que l'on ſemoit; qu'il n'avoit d'autre deſſein que de joüir de la paix; & que pour l'entrepriſe de Meüillon, il étoit mal-aiſé qu'il en fût quelque choſe qu'il n'y eût eu quelque participation. Mais, que ſi cela étoit, la Baſtie, & d'autres Gentils-hommes Catholiques, qui étoient alors avec lui, y en auroient eu auſſi comme lui; qu'il étoit vrai qu'il avoit fait la guerre au tour de Serres, mais que c'étoit aux lievres, & aux perdrix. Il ne faloit pas d'autre preuve de ſon innocence que ce deſaveu : Vn homme de grand cœur y vient rarement, ſi la verité ne l'y conduit. Ces ſoupçons, ces méfiances, & ces recherches furent l'occupation du Duc, & de Maugiron durant le mois de Ianvier de l'an M. DLXXXII. Vers la fin de ce mois le Duc partit de Grenoble avec la Ducheſſe ſa femme, pour reprendre le chemin de la Cour, ne reſtant plus de matiere qui fût capable de l'occuper aſſez dignement dans la Province. Tout y étoit paiſible, & obeiſſant. Dans la derniere conference qu'il eut avec Maugiron, qu'il honoroit du nom de ſon pere, il lui conſeilla, comme vne choſe vtile au ſervice du Roi de faire ſon ſejour ordinaire dans la Ville de Grenoble : Les Commis des Etats l'en avoient déja prié; Mais il aimoit Vienne, qu'il appelloit ſa bonne mere, & s'y plaiſoit. Il y avoit dans Grenoble la Compagnie de Figuely de cinquante Suiſſes, & celle de Torchefelon de deux cents François. Figuely étoit rude, & brutal, & n'étoit point aimé; Torchefelon, avoit de la douceur, outre qu'il étoit homme d'ordre, & qui ſçavoit faire obſerver à ſes Soldats vne ſevere diſcipline. La peine ſuivoit, parmi eux, immediatement leurs fautes. Maugiron ſe repoſoit principalement ſur lui, & ſur Laborel du calme de cette Ville; & y écrivit aux Commis des Etats qu'il ne pouvoit pas empêcher que les timides n'euſſent peur, mais qu'il avoit bien donné ordre qu'elle ne pût paſſer pour raiſonnable. Aprés, il deſcendit à Valence, où il fit châtier le Capitaine Manuel, qui avoit tué vn des Habitans, & acheva des reparations, & des fortifications commencées en la Citadelle, il y avoit déja quelques années. Le Roi approuva le châtiment de Manuel, & ſon execution à mort. L'impunité eſt aux gents de guerre vn commandement de croire, que tout leur eſt permis. Les Huguenots témoignerent le chagrin, qu'ils avoient de ce qu'on fortifioit cette Citadelle : Ils en murmuroient, & méloient la menace à la plainte. Neanmoins on ne fit pas ſemblant de s'en appercevoir. Souvent ce qui fait vn ennemi declaré, ce n'eſt pas tant le deſſein prémedité, que la peur d'eſtre ſurpris, quand on a donné lieu au ſoupçon. Les Catholiques étoient les plus forts dans Gap, & les Huguenots n'y étoient plus auſſi aſſeurez qu'ils l'étoient dans Valence. Les Catholiques cherchoient l'occaſion de ſe venger d'eux, & de les chaſſer de leurs maiſons, comme par eux ils l'avoient été des leurs : Ils s'aſſemblerent la nuit du 11. ou 111. du mois de Février dans la maiſon de Molin, l'vn des plus zelés, & des plus ardents d'entre eux, armez d'épées, & de dagues. D'autres occuperent les carrefours, & les Places, armés d'Arquebuſes; &

Entrepriſes ſur Meüillon.

Sur Grenoble.

Déſavoüées par Leſdiguieres.

Reflexion.

1582. Le Duc ſe retire.

Maugiron prié de faire ſon ſejour à Grenoble.

Garniſon de Grenoble.

Torchefelon homme d'ordre.

Maugiron à Valence fa Juſtice.

Reflexion.

Citadelle de Valence fortifiée.

Reflexion.

Etat de Gap. Sedition.

Digitized by Google

d'autres n'attendoient que le Toſſain pour ſe joindre à eux. Roſſet étant Gouverneur de cette Ville l'an M. DLXXI. les Catholiques s'étoient ainſi mis ſous les armes, & avoient attaqué les Huguenots dans leurs maiſons, en avoient égorgé pluſieurs, & chaſſé le reſte. On ne douta pas que cette émotion n'eût vne même fin; mais de Lay-Cruſſillieu, qui commandoit dans la Ville en l'abſence de S. Iullin, aïat prévenu ces ſeditieux par ſa diligẽce diſſipa leurs deſſeins. Il mit en priſon ceux qu'il pût apprehender: mais il n'y en eut point de puni, Maugiron aïant jugé à propos de ménager par la douceur l'eſprit de ce Peuple fier & turbulent, & en tout cas, de le châtier plûtôt par la peur que par la peine, tant qu'il n'y auroit que de l'emportement, plûtôt que du crime effectif. 1571.

Diſſipé.

VII.

Voïage de Leſdiguieres vers le Roi de Navarre.

LEſdiguieres fit vn voïage preſque en même temps hors de la Province: Il alla en Guïenne vers le Roi de Navarre, pour lui rendre compte de l'état des affaires de ſon parti dans le Dauphiné. Le ſoin qu'il avoit de cultiver la bien-veillance de ce Prince ajoûtoit au prix des actions par leſquelles il l'avoit meritée. Si les Catholiques n'avoient pas de la moderation dans Gap, les Huguenots en avoient moins dans Corp. Ils s'aſſembloient dans la même Egliſe où les Catholiques faiſoient le ſervice divin: leur Miniſtre préchoit au même temps que le Preſtre étoit à l'Autel; & l'Autel même n'étoit pas inviolable à l'inſolence de quelques-vns d'entre-eux: Ils étoient les plus forts, & ſi Maugiron n'avoit interpoſé ſon authorité, d'vne ſi mauvaiſe cauſe ſeroient nez de pires effets. Il fit rendre aux Catholiques leur Egliſe, & informer contre les coupables de ces impietez, & contraignit les Huguenots de s'aſſembler ailleurs. Le printemps, & les premiers mois de l'eſté ſouffrirent des déreglements, qui cauſerent des maladies populaires dans la Province: elles degenererent en peſte, & les environs de Grenoble en furent affligez; mais elle ceſſa entierement vers la fin du mois de Juillet. L'ouverture de l'an M. DLXXXIII. dans la Province ſe fit par la tenuë des Etats dans Grenoble: ils commencerent le lendemain des Roix. Philippe Du Bec, Evêque de Nantes, Loüis Chaſtanier-la Roche-Poſay, Bailhet, & le Comte (ces deux derniers étoient Maîtres ordinaires dans la Chambre des Comptes de Paris) y aſſiſterent. Le Roi les avoit députez, pour s'informer dans cette Province, & dans celle de Lyonnois, & de Provence de tout ce qui regardoit le culte & le ſervice divin, des déportements de la Nobleſſe & de l'adminiſtration des Finances; & enfin de ce qu'il y avoit à reprendre & à corriger dans tous les Ordres. Si l'vne des roües de l'horloge ſe meut avec trop de viteſſe, ou trop lentemennt, elle met dans le deſordre le mouvement general de toute la machine: il en eſt de même des Corps Politiques. Pierre de Villars, Archevêque de Vienne, & Jean d'Angennes avoient la même Commiſſion dans le Languedoc, & dans la Guïenne. Dans vn autre regne, où le Souverain auroit été plus ferme, & plus judicieux, & les peuples moins débauchez de leur devoir, cette methode de s'informer de l'état des Provinces auroit été merveilleuſement vtile: de telles recherches ſe font bien mieux par pluſieurs que par vn ſeul; & par des gents choiſis dans tous les Ordres, que par vn affidé tiré de la Maiſon du Prince. Mais le bien public n'étoit que la couleur de ces ſoins: il faloit de l'argent pour fournir aux dépenſes peu reglées du Roi: Elles en étoient le veritable ſujet. Les Commiſſaires demanderent vingt-ſept mille eſcus aux Etats au delà du fonds des charges ordinaires: Ce fut ſur la ſuppoſition que cette ſomme étoit deſtinée au rachapt du Domaine, & qu'elle y ſeroit emploïée. On penetra la verité, & on s'excuſa de le faire,

Violences à Corp contre les Catholiques.

Reglement de Maugiron

Peſte dans la Province.

1583.

Etats dans Grenoble.

Commiſſaires du Roi à cet effet.

Sujet de leur Commiſſion.

Reflexion.

L'Archevêq. de Vienne commis à cet effet en Languedoc.

Demande aux Etats.

Digitized by Google

faire, par l'impuiſſance, qui des excuſes eſt toûjours la plus forte. Quelques mois aprés fut fait l'Edit de creation des Offices de Receveur des deniers communs, patrimoniaux, ou d'octroy des Villes. Faye-D'Eſpeſſes fut envoié en Dauphiné, pour l'y executer; mais on traitta avec lui. Les Corps des Villes achepterent ces Offices, & les firent ſupprimer, Maugiron & Hautefort aïant facilité cette ſuppreſſion, par la part qu'ils témoignerent d'y prendre. Le different qui étoit entre les Villes & les Villages de la Province, pour le faict des Tailles & des Impoſitions, fut auſſi terminé dans la Ville de Romans par la ſageſſe, & par l'entremiſe des mêmes. Les Députez des Villes, & ceux des Villages aïant conferé enſemble cet accommodement ſi neceſſaire au repos de la Province fut reſolu. Nous en avons parlé ailleurs. Sebaſtien de Lionne, qui avoit eu l'Intendance generale des Finances dans la Province, fit agir en ces matieres ſon experience, & ſon zele au bien de ſa Patrie. Cette diviſion inteſtine l'expoſoit à bien de maux; & les Catholiques avoient d'autant plus beſoin de ſe reünir étroittement, que le Duc de Savoïe recherchoit avec plus de paſſion de s'allier avec le Roi de Navarre. Cela ne ſe pouvoit que le parti des Huguenots n'accrût, en même temps de force, & de merite, pour étre plus redoutable, & plus conſiderable. Le Duc avoit envoïé Pierre de Salvaing à ce Prince, pour negotier le mariage de la Princeſſe Catherine avec lui. Quoique cela ne reüſſit pas, l'obſtination de la Princeſſe dans ſa Religion en aïant été la cauſe; ces deux Princes reſterent neanmoins fort ſatisfaits de la conduite de Salvaing. Il avoit déja eu de grand emplois auprés du Roi de Navarre, & le Duc ne s'étoit principalement voulu ſervir de ſon miniſtere, en cette affaire, que parce qu'il ſçavoit que ce Roi avoit été fort ſatisfait de lui: Il l'avoit envoïé diverſes fois aux Princes Proteſtants d'Alemagne, & mêmes aux Princes Catholiques au deçà du Rhin, & au delà des Monts. C'eſt à lui que Calignon fut redevable de ſa fortune: Le Roi de Navarre lui en aïant oüi dire du bien, voulut l'avoir, & le recevant de ſes mains il l'eut en plus d'eſtime. Foiſſin étoit dans celle de Maugiron, qui aïant vn ſoin tres-particulier du Viennois, l'y emploïa vtilement en diverſes occaſions: Il le commit, entre autres, vers la fin de cette année, pour veiller à ce que l'Edit de pacification fût obſervé fidellement, & ſur tout à l'égard du Port d'armes: C'étoit l'vnique moïen d'empêcher les meurtres, & les voleries. Les méchants, & les foibles ne diſtinguent point entre la facilité, & la licence de mal faire. Les autheurs de la Ligue n'attendoient que l'occaſion de paſſer ſans danger, & ſans blâme de l'vne à l'autre. Tout rioit à leurs deſſeins, & le ſeul Duc d'Anjou en retardoit l'execution. Le prétexte de la Religion, pour laquelle ils publioient qu'ils vouloient répandre leur ſang, & s'expoſer à tous perils, trompoit les foibles, & mettoit les plus judicieux dans la retenuë. Quand de la Religion les impies font leur bouclier, les ſages ſont aſſez gents de bien s'ils tiennent pour la verité dans leur ame. Le Duc d'Anjou étant mort le X. du mois de Juin de l'an M. D L X X X I V. le Roi qui reſtoit ſeul de ſa race, fut enveloppé d'ennemis de tous côtez. Mais il n'y fit pas d'abord reflexion; &, comme s'il eût gagné en perdant ſon frere, il s'enfonça plus avant dans les voluptez, & dans la faineantiſe. Il avoit pris cette coûtume dés l'an M. D L X X X I I. de venir en poſte de Paris à Lyon, chaque année, & d'y paſſer vne partie du mois d'Aouſt: Il y vint encore celle-ci, trop foible pour diſſimuler ſa joïe, & pour prévoir en quelle affliction elle ſeroit bien-tôt convertie. Il receut les reſpects de la Province de Dauphiné en Corps, & de ſes principales Villes: Ils lui furent portez par Maugiron ſuivi de quantité de Nobleſſe, par Sebaſtien de Lionne premier Conſul de Grenoble, accompagné de Marcel Avocat de la même Ville, & par Chappuis-Brigaudieres Procureur des Etats. Il

Offices de Receveurs des deniers patrimoniaux des Villes erecz. Rachetez en Dauphiné.

Differents entre les Villes & les Villages pour les Tailles reglez.

Services de Lionne.

Duc de Savoïe recherche l'alliance du Roi de Navarre. Employ de Salvaing.

Et en d'autres affaires.

Autheurs de la fortune de Calignon.

Ordres dans le Viennois ſur le fait d'armes, & Reflexion.

Naiſſance de la Ligue.

Reflexion.

Mort du Duc d'Anjou.

1584.

1582.

Le Roi à Lyon.

Viſité par les Députez de Dauphiné.

Ses Députez.

Digitized by Google

avoit proposé de venir juſques à Grenoble ; mais comme il n'avoit fait cent lieuës que pour trouver de nouveaux plaiſirs, il refuſa d'en faire quatorze pour trouver des affaires qui l'auroient occupé plus noblement. Il accorda cette même année des Foires & des Marchez francs aux lieux de Vaucluſon, de Veines, & d'Olux. Le trafic enrichit les Peuples, & les Impoſts ruinent le trafic.

Foires & Marchez francs accordez à diverſes Communautez. Reflexion.

VIII.

Ployes extraordinaires.

CEtte année fut remarquable par ſes pluïes continüelles : elles furent fort violentes dans le Valentinois, où elles donnerent lieu à la découverte d'vn Thréſor : On trouva dans Valence, & dans les ruines de quelques anciens bâtiments, huit cents huit pieces d'argent. Les curieux les appellent Medailles, & les Sçavants donnent le nom de Thréſors non au prix des choſes trouvées, mais au lieu où elles ont été depoſées. L'air, qui n'eſt qu'vne eau rarefiée, eſt ſujet à d'étranges corruptions, auſſi bien que l'eau. Vn nombre infini de Chenilles qu'il produiſit, marquerent celle dont il fut infecté par ces pluyes extraordinaires, & par leurs vapeurs : Il y eut de ce la peſte en beaucoup de lieux, mais elle ne dura gueres, & ne fut que la menace d'vn mal qui fut bien plus violent deux ans aprés. Les mêmes marques de corruption continüerent l'an M. DLXXXV. on procéda mêmes extraordinairement contre les inſectes, qui s'étoient prodigieuſement multipliez : les murailles, les feneſtres, & les cheminées des maiſons en étoient couvertes, mêmes dans les Villes : Elles étoient vne vive & hideuſe repreſentation de la playe d'Egypte par les Sauterelles. Le Grand Vicaire de Valence les fit citer devant lui : Il leur donna vn Procureur pour les défendre : la Cauſe fut plaidée ſolemnellement ; & il les condamna à vuider le Dioceſe, mais elles n'obeïrent pas. La Juſtice humaine n'a pas d'empire ſur les inſtruments de la Juſtice de DIEU. Il fut déliberé de proceder contre ces animaux par anatheme, & par imprecation, & comme l'on parloit, par malediction, & par excommunication: Mais deux Theologiens, & deux Juriſconſultes aïant été conſultez, ils firent changer de ſentiment au Grand Vicaire ; de ſorte que l'on n'vſa que d'adjurations, de prieres, & d'aſperſions d'eau beniſte. La vie de ces animaux eſt courte, & ces devotions aïant duré quelques mois, on leur attribua la merveille de les avoir exterminez. Les Areopagites firent le procez à des ſtatuës ; & au temps de Gui-Pape des pourceaux furent condamnez à être pendus & étranglez par les mains de l'Executeur de la haute Juſtice. On châtioit le crime où mêmes il n'étoit pas, & où il ne pouvoit être, pour faire comprendre combien on ſeroit inexorable, s'il étoit découvert où il étoit. Il n'y avoit gueres moins de deſordre dans les eſprits que dans la Nature : Les Peuples ſe virent emportez, preſque ſans y prendre garde, bien loing de leur devoir par les artifices des Chefs de la Ligue. Rien n'eſt perſuaſif à l'égard de la Religion ; l'on croit, ſans raiſonner, que ce qui ſe propoſe pour elle eſt toûjours ſaint : & que ce qui ne favoriſe pas aveuglement ſes interêts eſt toûjours impie. Ce fut vn troiſiéme parti dans l'Etat : d'abord il fit vn grand progrez dans le Dauphiné. Maugiron ne fut plus aſſez fort pour y maintenir l'authorité du Roi, ni la paix, aprés que le Roi eût témoigné qu'il ne pouvoit plus ſe défendre d'accorder à la violence que lui faiſoient les Chefs de la Ligue, la revocation des Edits faits en faveur de la Religion P. R. Celui du mois de Juillet fut l'ouvrage de cette conſpiration, & le principe de tant de mal-heurs dont enfin il fut accablé. Dés lors tout fut en confuſion : les Ligueurs de Provence s'avancerent juſques à Veines au nombre de cinquante Chevaux, & de ſeize cents Arquebuſiers conduits par le Comte de Saut, d'Auriac, Veines, & Gordes fils du Lieutenant de Roi. C'étoit, en apparence, pour incommoder Serres, où la Motte-Verdeyer commandoit pour Leſdiguieres ; mais, en effet, pour jetter dans la

Thréſor trouvé.

Production d'inſectes.

Peſte.

1585.

Procedures contre les inſectes.

Reflexion.

Inſectes anathematiſez par adjurations.

Effet.

Commencement de la Ligue. Reflexion.

Ses progrez en Dauphiné

Edit du mois de Juillet.

Invaſion des Ligueurs de Provence.

Digitized by Google

la Province des semences de révolte, & de haine, contre le Roi, dans les esprits foibles & credules. Flotte Baron de la Roche, qui étoit dans Veines, ne voulut ni les recevoir, ni les considerer comme amis. Ils occuperent Sigoyer S. Marcellin, Barcelonne, & quelques autres lieux; mais la faim les en chassa. Ils avoient crû que tous les Catholiques se declareroient pour eux, & que se presentant devant Serres, les portes s'ouvriroient comme d'elles-mêmes. Ceux qui se promettent le plus de leur courage, par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, se tiennent rarement parole. Le Baron de la Roche voulut surprendre, quelque temps aprés, la Ville de Gap, qui s'étoit declarée pour la Ligue; mais aïant été découvert, il fut poussé avec perte de soixante hommes. Lesdiguieres se plaignit hautement de l'infraction dont l'accusoient les Catholiques, & en tira l'avantage de n'en pouvoir être blâmé, quoi qu'il entreprît. Etant de retour de Montauban, où le Roi de Navarre voulut prendre ses sentiments sur les affaires presentes, il se mit en Campagne; Mais, avant qu'il executât rien, ceux de son parti dans le Valentinois, prirent par force le Château d'Autun, appartenant à Claveson, qui s'étoit attaché à la Ligue, & firent main basse sur tout ce qui s'y trouva sous les armes. Deux jours auparavant, la Vallette arrivé en Dauphiné rencontra auprés de Beaurepaire, étant à la tête de sa Compagnie de Gend'armes, le Regiment de la Baume d'Autun de dix Enseignes: Il le chargea si à propos, qu'aïant mis à bas quatre-vingt de ses meilleurs hommes, il le poussa jusques au bord du Rhône, qu'il le contraignit de passer en desordre au Port d'Andance. Aprés cet échec ce Regiment fut si bien dissipé, qu'il ne resta que deux Capitaines auprés du Colonel. La Baume s'étoit avancé jusques à Beaurepaire, aprés avoir ravagé tout le bas Valentinois, à la faveur de Montelimar, qui tenoit pour la Ligue: Il attendoit là Glandage, S. Ferreol, & quelques autres qui devoient venir joindre leurs Troupes à son Regiment, pour, passants ensemble le Rhône, aller augmenter l'Armée du Duc de Mayenne, qu'ils attendoient. Timoleon de Maugiron, que l'on appelloit dés lors le Comte de Maugiron, combattit vaillamment en cette occasion: Son cheval fut tué sous lui, & la Vallette le voïant en danger courut l'en dégager lui-même. Cette perte fut considerable pour la Ligue en ces commencements: Lesdiguieres attaqua Chorges le XXIII. du mois de Juin, & le prit par escalade en plein jour: Il n'y avoit qu'environ cent hommes de défense, qui furent tous tuez, à la reserve de dix seulement. Despreaux, Lieutenant de Desrottes fut fait prisonnier, & Lesdiguieres se servit de sa victoire, pour se l'acquerir en lui pardonnant l'injure qu'il avoit faite à sa femme, par son peu de respect, & non pour se venger, en le perdant, comme auroit fait vne ame vulgaire. Ceux, qui sont, par leur haute vertu au dessus des injures, & de ceux qui se portent à les faire, croïent que la plus noble vengeance c'est de pouvoir se venger, & neanmoins ne se venger pas. Avoir l'occasion de se venger, & le faire, il n'y a pas de la merveille; le pouvoir, & ne le pas faire c'en est vne extraordinaire.

Iusques à Vienne.

Prennent dix vers lieux.

Reflexion.

Gap pour la Ligue.

Dessein sans effet.

Lesdiguieres arme.

Autun pris par les Huguenots.

Combat de la Vallette au Valentinois.

La Baume pour la Ligue.

Ses desseins.

Chorges pris par Lesdiguieres.

Generosité de Lesdiguieres.

Reflexion.

IX.

LA Garnison de Die en étant sortie par les ordres de Maugiron, quatre cents des Habitans de cette Ville qui en avoient été chassez, comme factieux, y entrerent bien armez le III. du mois de Juillet. Solignac-Veaune, qui avoit succedé à Glandage en ce Gouvernement, fut investi dés le lendemain dans la Citadelle par la Tour-Gouvernet, & Blain-Marcel-le Poëte venus au secours de ces Habitants, par le commandement de Lesdiguieres, avec quelques Troupes. Il se rendit par composition, & la Citadelle fut rasée. La prise de Die precedа de peu de jours celle de Montelimar; Mais de Veze, Seigneur de Comps, fut l'autheur de

Die repris par les Huguenots.

Et Montelimar.

de cette entrepriſe : mais Leſdigueres en fut le conducteur : Il ordonna de l'execution dans la maiſon du Poet à Saint André de Bordeaux. Il étoit là avec les principaux Chefs de ſon parti : Pape-Saint Auban, qu'il n'aimoit pas, étoit de ce nombre. Le petard aïant été appliqué à la Porte Saint Martin, entre les deux & les trois heures du XXV. d'Aouſt, Saint Auban, & Charence entrerent les premiers. Celui-là, accompagné ſeulement de huit hommes bien reſolus, alla droit à la Place, & s'y logea : Et chacun s'étant rendu au poſte, qui lui avoit été marqué par l'Ordonnance de Leſdiguieres, la Ville s'apperceut plûtôt priſe, qu'attaquée : Il avoit été reſolu qu'elle ne ſeroit point ſaccagée. Les Capitaines, & les autres Commandans avoient même promis par des ſermens les vns aux autres de s'abſtenir de toute violence, & de contenir les Soldats : Mais le bon-heur de ce ſuccez, qui ne leur coûta point de ſang, leur fit tout oublier. Il y eut peu de maiſons qui n'éprouvaſſent toutes ſortes d'inſolences: Les Soldats croïent qu'ils ont droit de tout prendre dans les Villes qu'ils ont priſes, & que la partie ne leur doit pas être plus fermée que le tout. Le Château fut inveſti à l'heure, Anconne & Boulat y étoient : ne pouvant pas le conſerver tant à cauſe qu'ils n'avoient pas aſſez de monde, ile ſe retirerent dans la Tour de Narbonne, qui en étoit comme le Donjon, quoi qu'elle en ſemblât ſeparée. Mais l'vn & l'autre étoient enfermez dans les mêmes Fortifications, & ne faiſoient qu'vne Citadelle. Maugiron y courut avec ce qu'il pût aſſembler de Troupes. Il partit de ſa maiſon du Molar, auprés de S. Marcellin, le XXVIII. du même mois d'Aouſt. Les Comtes de Saut, de Suſe, de Grignan, de Montlaur, & le Colonnel Alphonſe d'Ornano le joignirent ; & il eut bien du chagrin que le Baron de la Roche, & S. Julin n'en firent pas autant : Il avoit vne particuliere eſtime pour celui-ci. On ne parloit plus du Roi, dans ces occaſions, dés l'Edit du mois de Juillet, qui avoit banni de l'Etat tous ceux qui refuſeroient d'abjurer les nouvelles opinions : On ne parloit que de la Ligue : tout ſe faiſoit ſous ce nom, & l'authorité Roïale ſembloit être tombée en Ariſtocratie. Donc Leſdigueres, n'ignorant pas l'armement qui ſe faiſoit contre lui, s'étoit preparé à bien recevoir les Troupes de la Ligue : Il avoit couvert les ſiennes d'vn fort retranchement, & aïant été renforcé d'vn ſecours de quinze cent hommes, qui lui étoient venus de Vivarais, il étoit hors de toute apprehenſion. En effet, Maugiron aïant tenté en vain toutes choſes, pour ſecourir les aſſiegez, rien ne lui reüſſit. Les aſſiegez l'advertirent qu'ils étoient à bout de leurs vivres, par vne lettre encloſe dans vn boulet de Fauconneau, qu'ils tirerent en ſon quartier. Cet avis le fit retirer plus promptement, pour n'être pas blâmé de n'être venu que pour être le témoin de la perte de cette Place : ce fut le XII. de Septembre. Ils capitulerent le lendemain de ſa retraite, & ſortirent Tambour battant, & Enſeignes déployées, Leſdigueres les aïant fait eſcorter juſques auprés du Sauzet, Place Catholique. Quelques jours aprés il prit par eſcalade le Prieuré de S. Maurice, que les Catholiques avoient fortifié, à vne lieuë de Montelimar : & ainſi Leſdiguieres demeura Maître du Château & de la Tour, auſſi bien que de la Ville. Il y laiſſa le Poët pour Gouverneur, & reprit le chemin de Diois. Paſſant à Die, il chaſſa les Troupes de la Ligue de Chaſtillon, d'Aix, & de Montlaur, qu'il fit démanteler. Ces Places voiſines de Die tenoient cette Ville en ſubjection, & le peuple des environs en crainte. Il avoit des intelligences dans Ambrun, & l'Archevêque d'Avanſon, paſſionné pour la Ligue, n'avoit pû les découvrir. Les Orres, Gentilhomme natif de cette Ville, qui s'étoit donné à Leſdigueres, les avoit formées, & les entretenoit par ſes amis : Elles obligerent Leſdigueres à tourner

Saccagée.

Reflexion.

Le Château aſſiegé.

Secours de Maugiron.

Prit.

Et le Prieuré de S. Maurice

Châtillon & autres Places

Prend Ambrun.

teſte

Digitized by Google

teſte de ce côté, aïant quelque preſſentiment de l'heureux ſuccez d'vn deſſein qu'il n'avoit pas encore. Quand vn grand bien, ou vn grand mal doit arriver aux grands hommes, encore qu'ils ſoient éloignez de l'vn & de l'autre, ils eſperent ſans ſçavoir quoi, en ſont en trouble ſans ſçavoir pourquoi. C'eſt ce qui a fait naître, & qui a établi l'opinion des Genies attribuez à ceux qui ſont au deſſus du commun des hommes, pour leur conſeil, & pour leur defence. Reflexion.

Il défit cinq cens Arquebuſiers, & trois compagnies de Lances Italiennes, qui en étoient ſorties pour aller en garniſon à Gap; & ce fut ce qui lui dévelopa l'enigme de ſon eſperance confuſe. Il ne heſita plus: Cette défaite aïant rempli la ville d'épouvante, il reſolut de ne la plus marchander; Mais il joignit le ſtrageme à la force. Chorges étoit à luy: il en partit, ſans bruit la nuit du XIX. de Novembre, pour la ſurprendre. Geſſans & des Crottes y commandoient; Geſſans dans la Citadelle; & des Crottes dans la ville. Mais le principal commandement étoit dans les mains du premier. La fauſſe porte de la Citadelle fut enfoncée de deux coups de petard, & la garniſon ſurpriſe ne reſiſta que pour ſe faire tailler en pieces. La ville fut en même temps attaquée, & il ne falut à Leſdiguieres, pour s'en rendre maître, qu'emporter, comme il fit, vne barricade, que les habitans avoient faite à la haſte pour s'en couvrir. Geſſans & des Crottes ſe ſauverent dans la Tour Brune, aïant fait mettre eux-mêmes le feu à l'Egliſe qui lui étoit contigue, pour la rendre inutile aux ennemis qui pouvoient s'y loger. Leſdiguieres le fit éteindre, & Geſſans étant ſommé de ſe rendre, capitula. L'Archevêché, & l'Egliſe dediée à la ſainte Vierge furent la proye des ſoldats. Il y avoit dans l'Egliſe deux ſtatuës d'argent, l'vne de la ſainte Vierge, & l'autre de ſaint Marcellin que cette Ville reconnoit pour ſon premier Evêque. Celle-là étoit creuſe, & du poids d'environ cinq cens eſcus; & celle-cy qui en peſoit plus de ſix mille, étoit maſſive. La premiere fut le butin du Petardier; L'autre celui de l'vn des principaux Lieutenans de Leſdiguieres. Le Capitaine Jacques, ſurnommé le Roure, le ſervit vtilement à la priſe de la Citadelle, aïant ramené au Combat les ſoldats qu'vne terreur panique avoit mis en fuite. Ce fut auſſi par lui qu'il ſe rendit maître de ſaint Clement; comme de Chaſteauroux par le Roſſet. Ce ſont deux Places voiſines, où la Ligue avoit garniſon. Il donna le gouvernement d'Ambrun à Prabaud ſon Couſin, & aïant formé divers deſſeins durant l'hiver, qu'il paſſa dans cette ville, il n'attendit que le printemps pour les executer. Ils eurent preſque tous vne heureuſe iſſuë. La prudente deliberation ſur ce que l'on a à faire haſte l'effet, & ſemble diſpoſer du ſuccez. S'accroît. Saint Clement & Chaſteauroux pris. Reflexion.

X.

LEs Baronies, & les environs de Nions qui étoient à lui, l'occuperent les premiers mois de l'an M.DLXXXVI. Il attaqua ſainte Ialle (c'eſt en Latin ſainte Galle) petite Place, mais fortifiée, qui appartient à la maiſon de Tholon. Ce fut au commencement du mois d'Avril. Elle fut battuë de trois Canons & ſoûtint vn aſſaut, où les aſſiegeans perdirent de braves hommes, & entr'autres, la Jonchere qui fut fort regreté. On imputa ce malheur à ce que la bréche ne s'étoit pas trouvée raiſonnable: Mais apres quelques volées de Canon, comme les aſſiegez virent que l'on ſe preparoit encore à venir à eux, ils capitulerent, & ſe rendirent à compoſition. Saint Auban y fit tout devoir d'ennemy, & d'amy. Il ayda à la priſe de la Place pour la cauſe commune, & empécha qu'elle ne fût pillée pour l'intereſt de Tholon ſon parent. Miribel n'attendit pas Leſdiguieres: Les habitans luy en envoyerent les Cleſs & ſe rendirent à luy comme ils jugerent qu'il ne manqueroit pas de venir à eux. La peſte, qui s'enflamma de tous coſtez, ſuſpendit durant quelques mois le progrez de la Guerre: Elle fut ſi violente qu'il n'y eut ny Ville, ny lieu, tant ſoit peu peuplé, qui en fût exempt. Dans pluſieurs, & preſque dans toutes les villes les trois quarts des habitans furent emportez: Mais Valence en fut principallement rauagée. 1586. Progrez de Leſdiguieres dans les Baronies. Priſe de ſainte Ialle. Miribel pris. Peſte violente.

Digitized by Google

Etat de Valence. ravagée. Les Huguenots ne laiſſerent pas de faire de frequentes courſes juſques à
Entrepriſe des Huguenots. ſes portes. Geſſans y commandoit avec la qualité de Gouverneur: mais la Garniſon
Etat de Gre noble. n'étoit que de quatre vingt hommes. Laborel étoit dans Grenoble avec cent Suiſſes
De Vienne, & des autres Villes. ſous Figueli, & vne Garde de ſix Soldats François pour l'accompagner; S. Marc dans Vienne; S. Jullin dans Gap; Claveſon dans Briançon; le Puy-Saint-Martin, de la Maiſon d'Vrre, dans Creſt; la Chabaudiere dans Quirieu; dans Meüillon le Seigneur du lieu; Melat dans Queyras; la Caſette dans Exilles; le Capitaine Mas, dans Château-Dauphin: Il n'y avoit de Garniſon, que le Roi païât, que dans ces Places.

Troupes en Dauphiné. Poiſieu-le Paſſage, qui avoit perdu la Citadelle de Lyon, par la trahiſon de ſon Major, commandoit l'Infanterie en l'abſence du Duc d'Eſpernon ſon Colonel General.

Nouveau Gouverneur en Provence. Voila l'état de la Province. Le Grand Prieur de France aïant été tué, le Gouvernement de la Provence qu'il avoit, fut donné à Eſpernon, avec ordre de reprendre
Deſſeins ſur Ambrun, & Montelimar. Ambrun, & le Montelimar; Mais il faloit y faire conſentir Leſdiguieres. Eſpernon avoit toute la faveur du Roi dans la Cour, & Leſdiguieres toute celle de la fortune dans les armes. Le Roi deſcendit juſques à Lyon, pour appuïer de là les premiers deſſeins d'Eſpernon dans la Provence, ou dans le Dauphiné: mais d'autres affaires l'en arracherent: Il s'y étoit fait de nouveaux plaiſirs; & il ſouffrit de la violence à s'en éloigner. Le gouſt des plaiſirs avoit émouſſé en lui le gouſt de toute autre

Reflexion. choſe. Les Rois mediocres croïent qu'ils ne ſont Rois, que pour vivre dans l'oiſiveté, & dans les voluptez; mais, à qui ſçait bien à quoi l'oblige la qualité de Roi, il n'eſt rien de plus faux que cette opinion ſi incompatible avec la vertu. Il avoit ainſi merveilleuſement nuit à ſa reputation, & les applications qu'il témoignoit à de petits amuſements avoient perſuadé qu'il n'en avoit point pour les choſes importantes.

Progrez de la Ligue en Dauphiné. On l'accuſoit hautement de n'en avoir pas aſſez pour la Religion, & que le progrez des nouvelles opinions ne le touchoit point. Ce fut ce qui avoit fait entrer des principaux de la Nobleſſe de cette Province, & des Provinces voiſines dans les interêts de la Ligue, & ce qui accrut dans peu de mois ce parti à ce poinct, que d'eſtre redoutable à l'authorité Roïale encore plus qu'aux Huguenots. Colas, Viſenéchal de Montelimar, avoit chaſſé la Roulliere, Lieutenant du Paſſage, du Château de cette Ville, & y avoit fait entrer Ancone par ſes pratiques. Ce qui étoit arrivé quelques mois ſeulement avant que Leſdiguieres s'en rendît le Maître. Ceux de Pierrelatte, où commandoit auſſi vn Lieutenant du Paſſage, avoient ſuivi cet exemple, Maugiron avoit eu de la peine à conſerver Valence, Geſſans aïant du zele pour la Ligue. Le Conſeiller Thomé, que le Parlement y avoit envoïé, le ſeconda heureuſement. Il s'en étoit manqué de peu que Romans n'entrât dans la Ligue: Maugiron y étant accourû l'empêcha. Pour Gap, il fut à elle d'abord, Saint Jullin ſon Gouverneur, zelé Catholique, & fort brave aïant cedé aux penſées que le danger où il voïoit ſa Religion lui donna. Glandage, la Baume, S. Ferriol, & beaucoup d'autres s'étoient auſſi laiſſé perſuader aux fauſſes apparences. Le fils qui

Reflexion. entend les cris de ſon pere, renverſé, pour le joindre, plûtôt tout ce qui ſe rencontre devant lui, & n'épargne pas mêmes ſes amis. Quand la Religion demande du ſecours, les plus fervents ne regardent qu'elle, & prennnent ſouvent pour ennemis ceux qui ne le ſont pas.

XI.

La Vallette en Dauphiné. SAns la Vallette, qui étoit entré dans Grenoble dés le XXIII. du mois de Decembre, avec le commandement abſolu des armes, l'authorité du Roi auroit eu bien plus à ſouffrir. Il étoit bon Capitaine, &, s'il étoit bien dans l'eſprit du Roi, ce ne lui étoit pas vne faveur gratuite. A la fin du mois de Janvier de l'année

Reprend pluſieurs Villes. M. DLXXXVI. ſes Troupes ſe mirent en Campagne, pour commencer à nettoïer les 1586.
petites Places, qui incommodoient les autres, des Garniſons Huguenottes, qui les tenoient: Elles reprirent Vacheres, & Miribel dans le Diois, & toutes deux le même

Digitized by Google

même jour, qui fut le xxvi. de ce mois-là, & tenterent en vain le Fort de Saou où commandoit l'Astic, qui le defendit vaillamment. Aussi, il lui en coûta la ruine de sa maison appellée l'Hostel d'Vrre. Elle fut battuë de deux Canons, forcée, & brûlée. Le Bourg de Saou fut de mêmes reduit en cendre, & de seize Soldats qui gardoient cette maison huit furent pendus, & les autres huit prirent parti dans les Troupes du Roy. Mais les Huguenots surprirent le Chasteau du Pui Saint Martin, & s'y fortifierent. La Vallette étoit arrivé à Valence deux jours auparavant : il en partit le xxv. faisant rouler aprés lui deux Canons de batteries, & deux Bassardes : & aïant passé à Creſt il alla droit à Vrre à la teste de ses Troupes, qui formoient vn Corps assez considerable. Aïant assiegé cette Place, ceux, qui y étoient, se voïant hors des toute esperance de secours, la rendirent le troisiéme jour du Siege, qui fut le xx. du mois de Février. Alais, & Lastic furent soûmis avec la même facilité. Lesdiguieres étoit à Montelimar, & la Vallette, aprés ces avantages obtenus sur lui, s'estoit retiré à Creſt avec son armée. Son dessein étoit de tourner teste vers Grenoble pour mettre à couvert le Graisivodan des courses des Garnisons que Lesdiguieres avoit en des Bourgs, & des Chasteaux de Triéves, & de penetrer de là plus avant. Espernon avoit fait esperer au Roy, qui le souhaittoit ardemment, qu'il auroit la satisfaction de voir bien-tôt Ambrun remis sous son obeïssance par luy & par la Vallette. Ce n'étoit pas vn secret, & il n'y en avoit pas alors dans les affaires les plus importantes : tout étoit dabord publié. Il faut être vn grand Prince pour le garder : qui n'en est pas capable, ne l'est pas de regner. La presence de Lesdiguieres étant ainsi necessaire à Ambrun, il sortit de Montelimar pour y aller. La Vallette croit, qu'il ne lui est pas honneste de le laisser marcher à son aise, il le fait attaquer : Mais en ce Combat, où le Chevallier de Loriol Maréchal de Logis de la Compagnie de Gend'armes de Maugiron, fut tué d'vn coup de Pistolet par Gouvernet, Lesdiguieres, & la Vallette n'eurent point d'avantage l'vn sur l'autre. La Vallette n'aïant pû l'arrester, le suivit, mais par vn autre chemin. Il prit sa marche vers Grenoble, ou étant arrivé il fit avancer ses Troupes du côté de Triéves, pour occuper ce petit païs. Le Baron des Adrets, avec la Noblesse Catholique des environs, le suivit en cette occasion, & on oüit souvent dire à celuy-là qu'il avoit fait les Huguenots, mais qu'il les vouloit défaire. Les vieux Capitaines ne sont rigoureux qu'en menaces, ny heureux qu'en paroles : Il ne fit rien de ce qu'il disoit. Lesdiguieres le prevenant jette le premier de ses Troupes dans la Triéves avec cinquante Maîtres de sa Compagnie de Gend'armes. Le Poët, Gouvernet, & Condorcet les commanderent. D'abord ils se logent dans le Monestier de Clermont où la Vallette les va attaquer. Aprés vn Combat opiniâtre, ils furent enfin contraint de ceder à la rigueur, & au nombre des Catholiques commandés par la Vallette en personne. Il y perdit Gordes fils du Lieutenant du Roy, jeune Gentil-homme de grandes esperances ; Mais Condorcet demeura prisonnier de la Vallette, & les autres allerent rejoindre Lesdiguieres au Pont de Brion, passage important, dont il s'étoit saisi pour tenir tout le païs de derriere à couvert. En effet la Vallette s'en étant approché pour le regagner, & pour passer outre, il y eut vn rude Combat avec le Capitaine Cadet de Charence, qui le defendoit avec les seules Gardes de Lesdiguieres. L'evenement ne luy en fut pas favorable : il ne peut forcer ce passage, & le fut de se retirer, & de reprendre le chemin de Grenoble. Lesdiguieres eut la liberté d'aller au secours de Nicolas du Mas de Castellane. Jean de Garde, seigneur de Vins, vn des plus zelés du parti de la Ligue en Provence avoit assiegé le Chasteau d'Allemagne, voisin de la Ville de Riez, & le pressoit. Castellane n'esperoit de le pouvoir conserver que par les armes de Lesdiguieres, qui en effet y étât accouru avec Gouvernet, Abel de Berenger de Morges, & ses meilleurs hommes, attaqua si à propos les assiegeans qu'il les tailla

Prises de Places par les Huguenots.

La Vallette assiege Vrre, & le prend.

Et autres Places.

Reflexion.

Lesdiguieres va à Ambrun. Combat avec la Vallette.

Marche de la Vallette.

Fait la Guerre en Triéves. Les Adrets avec lui.

Reflexion.

Combat gagné par la Vallette.

Autre Combat.

Lesdiguieres en Provence.

Digitized by Google

en pieces. Mais cette victoire lui coûta Caſtellane qu'elle regardoit principalement: il y fut tué. La Ligue n'étoit gueres moins puiſſante dans le Languedoc qu'en Provence ; mais elle y étoit plus retenuë, & gardoit encore quelques meſures avec le Roi. Elle n'avoit pas perdu toute ſorte de reſpects ni d'obeïſſance pour la Majeſté Roïale : elle avoit gagné Geſſans, qui commandoit dans Valence. S. Jullin Gouverneur de Gap étoit de même ſuſpect aux Roïalliſtes : C'eſt pourquoi la Vallette ſe preparant au Siege de Chorges, en voulut tirer S. Jullin, qui n'y reſiſta pas. Son obeïſſance le juſtifia contre les ſoupçons : Tajan y fut établi. Il donna de même vn ſucceſſeur à D'Auriac, qui étoit dans Talard, où la Ligue l'avoit mis: N'aïant pas moins à la craindre pour la cauſe du Roi que les Huguenots pour celle de la Religion : il crût d'avoir en cela ſervi vtilement l'vn & l'autre. Chorges eſt entre Gap & Ambrun, preſque dans vne égalle diſtance : Il fut inveſti le premier jour de Decembre par les Troupes d'Eſpernon, & de la Vallette, qui jointes enſemble faiſoient vne Armée d'environ quinze mille hommes. Le Regiment des Gardes, conduit par Loüis Berton-Grillon ſon Meſtre de Camp, & ceux de Picardie, de Champagne, & de Piemont étoient comme le nerf de ce Corps. Il y en avoit trois autres : c'étoient ceux d'André de Bourbon-Rubempré, de Joachin-de Berengeville, & du Paſſage. La Cavalerie étoit composée de cinq Compagnies d'Argolets, de vingt de Gend'armes, & de dix-huit de chevaux legers. La Place fut battue de quatorze Canons en trois batteries. S. Jean neveu de Leſdiguieres y commandoit, & avoit ſous lui environ mille hommes de ſervice. Il ſe fit de bonnes actions de part & d'autre. La Marcouſſe, le Cadet de Paſquiers, & le Capitaine Cadet de Charence s'y ſignalerent. Leſdiguieres incommodoit fort le Camp par ſes courſes continüelles, & faiſoit tout ce qui ſe pouvoit pour les aſſiegez: Mais enfin ils étoïet ſi preſſez, & il leur reſtoit ſi peu de vivres, & de munitiõs de guerre, qu'ils ſe voïoient à la veille de leur perte. Vne tréve aïant permis aux aſſiegeans d'aller viſiter leurs amis à Ambrun, quelques vns d'eux firent, ſans ordre, & preſque ſans y penſer l'ouverture d'vn Traité, qui fut aprés conclu par Briquemaud, & Florent Secretaire de Leſdiguieres, avec Eſpernon, & la Vallette. Le premier reſſort, qui donne le mouvement aux plus grandes affaires, n'eſt pas moins inconnu à la prudence humaine, que l'eſt à la curioſité des Philoſophes le poinct du premier mouvement dans les corps, qu'ils appellent le poinct treſſaillant. Pendant le Traité, le Baron de Termes, qui fut depuis le Duc de Bellegarde, fut donné en oſtage à Leſdiguieres par Eſpernon ; & Tremini, qui fut depuis Morges Gouverneur de la Ville de Grenoble, à Eſpernon par Leſdiguieres. Il fut permis aux aſſiegez de ſortir avec leurs armes, leurs munitions, leur bagage, & leur Artillerie, mais la méche non allumée, l'Enſeigne ploïée, & le Tambour ſur le dos. La liberté de conſeience fut accordée aux Habitans ; mais la Place fut démantelée, & toutes les Fortifications raſées. Le Duc d'Eſpernon retourna en Provence, & la Vallette reſta en Dauphiné. L'hyver n'étant pas vne ſaiſon propre à faire la guerre, Eſpernon, aprés avoir aſſeuré les affaires de ſon Gouvernement, ſe mit en chemin pour aller rendre compte au Roi de l'état où étoit ſa Province, & celle de Dauphine. Paſſant par Valence, il vîd Geſſans, qui perſuadé par quelques perſonnes gaignées, voulut lui donner vne colation dans la Citadelle. Le Duc y fut ſuivi de tant de gents, qu'il y entra le plus fort ; de ſorte qu'aïant arrêté Geſſans dans vne chambre, il déſarma la Garniſon, qui ſe connut trop foible pour ſe défendre, & la mit dehors. Les Catholiques liguez en firent grand bruit : ils en parlerent comme d'vne perte que la Religion avoit faite, ne mettant pas de la difference entre les Huguenots, & les Catholiques fidelles au Roi. C'étoit l'artifice des Chefs de ne parler que des interêts de la Religion, en ne combattant que pour les leurs. Les ambitieux n'ont pas de Religion, à laquelle tous leurs deſſeins

ne

S. Jullin hors de Gap.

Et D'Auriac de Talard.

Chorges aſſiegé.

Reflexion.

Traité.

Valence ſurpris pour le Roi.

Digitized by Google

ne commandent,& qu'ils ne tournent facilement où ils ſe tournent. Ce fut la der- Reflexion.
1580. niere action celebre par laquelle finit l'an M.DLXXXVI.

XII.

L'Hyver ne permettant pas à Leſdiguieres de rien entreprendre, il fit quelque ſejour dans Ambrun : mais il n'y fut pas oiſif. Il continüa les tréves qui étoient entre lui & le Comté Venaiſſin, & confera avec Châtillon, par qui il ſe faiſoit des levées dans les Cantons Suiſſes Proteſtans. Aprés il mena à l'Argentiere les Troupes qui ſe trouverent auprés de lui, & de là vint au Villars : c'étoit au commencement du mois de Mars. Cette courſe n'avoit pour objet que le rétabliſſement des contributions que l'on lui refuſoit dans le Briançonnois. Chorges avoit donné à ces Peuples la hardieſſe de faire ce refus ; mais Leſdiguieres les en fit bien-tôt repentir, & remit facilement les choſes où elles étoient avant ce Siege. Il y eut vn combat opiniâtre au Villars à vne barricade gardée par ceux de la Vallée d'Oulx,à la deſcente du Mont Genevre. Leſdiguieres y perdit S. Jean ſon neveu, & le Capitaine Claviere,& quelques Soldats;le nôbre des bleſſez fut grand.Il deſcendit des Montagnes à la fin du mois de Mars,& aïant des intelligences dans Grenoble, il s'en approcha.Le Château de Champs,qui a donné ſon nō à vne des branches de la Maiſon d'Aleman,n'en étant éloigné que de deux lieuës,lui en rendoit l'abord difficile,& rōpoit ſes meſures.Il fit couter à la maiſon de Leſdiguieres juſques à trois cens hōmes, & partāt avec eux la nuit du premier d'Avril,il enfonça d'vn coup de petard vne partie de la muraille du Château;& d'vn autre vn treillis double qui ſe preſenta à ſes Soldats,& il entra par cette bréche. La Garniſon fut taillée en pieces,& Leſdiguieres y mit le Pin avec 60.hommes.Cette priſe épouvanta Grenoble,qui ſe vîd dés lors expoſé,de ce côté,à toute ſorte de ravage.N'y aïant pas de meilleur moïē de s'en mettre à couvert que par vn Traité,on lui envoia Chapponay-d'Eybens,& Armuet-Bonrepos,pour negotier avec lui.Ce qu'ils obtinrent,ce fut vne tréve pour tout ce qui eſt entre le Drac & cette Ville,du côté de Champs.Mais ni Maugiron,ni le Parlement, qui en vouloient vne generale pour toute la Province,n'y aïant pas conſenti, les choſes demeurerent aux termes où elles étoient avant ce Traité.Leſdiguieres aïāt pourvû à la ſeureté de ce Château,en partit,& ſe rendit à Serres,où il avoit fait fōdre du Canō.Son deſſein étoit d'en faire l'eſſai côtre les Places que les Catholiques tenoiēt encore dans les Baronies.Mais avāt que de s'ēgager à cette expedition,il courut juſqu'à Veines,& à Gap:la Ligue tenoit ces deux Places.Ceux de Gap firēt vne ſortie ſur lui, où des deux côtez moururēt de braves gents.Le mois de Juin ſuivant il reprit le Fort du Pont de Coignet ſur le Drac,entre la Mure,& Mens.Les Catholiques le lui avoiēt enlevé durant le Siege de Chorges:mais apprehendāt qu'il ne lui fût trop difficile de le conſerver,il le fit démolir.Le Château de Moneſtier,auprés de la Mure,ne l'occupa que quelques heures.Vne ſauciſſe,qu'il y mit à la faveur d'vne tranchée,l'enleva avec plus de débris que cent coups de Canon n'ē euſſent fait.Ceux,qui ſe ſauverēt des ruïnes paſſerent par le fil de l'épée.Les Catholiques,& les Huguenots,dans la haine des parties,croïoient qu'vne victoire,ſi elle n'étoit ſanglāte,n'étoit pas complette. Aprés il fit ruiner par Prabaud, Gouverneur d'Ambrun, vne muraille flanquée de Tours, par laquelle les Catholiques du Briançonnois avoient fermé le paſſage de Pertuis-Roſtaing : c'eſt vne ouverture à travers d'vn rocher faite à main d'homme. Le Château de Champs le fut auſſi peu de temps aprés, mais ce fut de ſon conſentement. Il fut fait vne tréve pour la Ville de Grenoble,& pour les environs, entre lui & Maugiron. Eybens, Bonrepos,& Bailly Conſeiller au Parlement, l'étant venu trouver à Leſdiguieres, où il s'étoit rendu, l'y diſpoſerent ; & la choſe fut concluë par Calignon dans Grenoble. La démolition du Fort fut reſoluë, & pour le porter à cette reſolution, on lui fit preſent de ſix mille eſcus d'or pour dédommagement. Quelques jours auparavant, de ſes Troupes avoient couru juſques à Veuray, Courſe.

Occupation de Leſdiguieres durant l'hyver.

Combat au Villars.

Leſdiguieres s'approche de Grenoble

Prēd le Château de Champs.

Tréve pour Grenoble avec Leſdiguieres. Sans effet.

Retraite de Leſdiguieres.

Combat auprés de Gap avec lui.

Il reprend le Pont du Coignet.

Le Moneſtier

Tréve pour Grenoble. Champs ruïné.

Digitized by Google

où elles avoient bien fait du deſordre. Gouvernet aïant attaqué Venterol, pendant
Venterol pris. que ces choſes ſe faiſoient aux environs de Grenoble, il lui fut rendu preſque ſans reſiſtance : mais il en trouva plus à Merindol, qui ſe rendit à l'arrivée de Leſdiguieres. Il étoit venu pour nettoïer les Baronies & les environs de Montelimar de tout
Leſdiguieres à Orenge. ce qu'il y avoit encore d'ennemis. Il fit vne courſe juſques à Orenge, où il aſſujettit à Hector Foreſt Blacons quelques Places, qui avoient juſques alors refuſé de le
Progrez de Leſdiguieres. reconnoître. Etant de retour à Nions, il aſſiegea le Poët-Laval, qui ſe rendit aprés vn aſſaut repouſſé, & cinq jours de Siege. De là il alla à Aoſte, preſque aux portes de Creſt, & fortifia cette Place pour tenir Creſt en ſujettion. Les Catholiques li-
Et de la Vallette. guez accuſoient la Vallette d'étre d'intelligence avec les Huguenots : neanmoins il attaqua Pierrelongue, & y entra aprés ſix vingt coups de Canon, mais par Traité. L'interêt du Roi étoit que les Huguenots fuſſent les plus forts, étant bien certain qu'il s'accommoderoit plûtôt avec eux qu'avec la Ligue. La Vallette avoit ſon ſe-
Chaſtillon dans le Dauphiné. cret : Auſſi il ne s'oppoſa à la marche des Suiſſes entrez dans le Dauphiné, pour ſe joindre à Chaſtillon que par contrainte. Il avoit paſſé le Rhône auprés de Dorbieres pour entrer en Dauphiné, & Leſdiguieres y étoit venu à ſa rencontre : ce fut le premier du mois de Juillet. Il avoit deux mille Arquebuſiers, & quelque Cavalerie : Leſdiguieres, pour favoriſer ſon deſſein d'aller recevoir ſûr la Frontiere de Savoïe vn Regiment de Suiſſes qui lui venoit, avoit aſſemblé le plus de gents qu'il avoit pû. Les Garniſons des lieux qui étoient à lui en étoient reſtées foibles ; de ſorte
Montelimar repris par les Catholiques. qu'étant arrivé à Vif avec Chaſtillon, il y receut la nouvelle de la perte de Montelimar : Ce fut le XV. d'Aouſt, & le lendemain Leſdiguieres en eut l'avis, à neuf heures du matin, quoiqu'éloigné de vingt lieuës. Il en fut tres-ſenſiblement touché, & certes ſon parti ne pouvoit gueres faire de plus grande perte. Le deſſein en avoit été concerté par vn Preſtre, qui étoit dans la Ville, avec François de la Baume Comte de Suſe, ſon fils, & Anconne ; & ceux-ci l'avoient communiqué à ceux de leurs amis de qui ils pouvoient étre ſecondez en l'execution. Vne Troupe de Païſans étant entrée le jour à cauſe d'vn Marché public, ils ſe ſaiſirent la nuit de la Porte de S. Martin, & couperent la gorge au Corps de Garde. Aprés, ils ſe ſervirent du miniſtere d'vn Maréchal voiſin, qui arracha les ſerrures de la porte, par laquelle
Le Château tient. les Catholiques entrerent en bon ordre au nombre de douze cents hommes. Neanmoins il s'attacha vn long combat entre eux & la Garniſon, qui fut contrainte de faire inſenſiblement retraite dans le Château. Pluſieurs Habitans la ſuivirent ; mais la porte leur en fut fermée, & ils ſe jetterent dans la Tour de Narbonne. Logeres fut tué dans le combat du côté des Catholiques, d'vn coup d'Arquebuſe, aprés avoir
Aſſiegé. fait tout ce que l'on pouvoit attendre d'vn fort vaillant homme. Le Château & la Tour furent à l'inſtant inveſtis ; mais les aſſiegeants n'étoient pas aſſez forts pour eſperer d'heureux ſuccez, s'il ne leur venoit du ſecours. Anconne, & S. Ferreol, ardents appuïs de la Ligue, leur en amenerent, & preſque toute la Nobleſſe Catholique des environs accourut à ce Siege. Mais il y avoit du deſordre entre eux : tous
Secours. vouloient commander, tous prétendans cet honneur : ce qui facilita leur défaite. Le Poët, Blacons, De Sales, Souberoche, & S. Genis étant arrivez, avec quatre cents Arquebuſiers à cheval, au ſecours des aſſiegez, y trouverent Vacheres, & Hautefort qui s'étoient déja jettez dans le Château. Leur Troupe, levée preſque toute en Vivarais, étoit de plus de treize cents hommes, dont vne partie le ſuivit, & l'autre reſta à la garde de quelques dehors. Le Poët, dans les mains de qui les moindres avantages en produiſoient de fort grands, profita de leur peu d'ordre. Dans l'art
Reflexion. de la guerre, le coup de maître c'eſt de ſçavoir vaincre ſon ennemi par lui-même.
La Ville reprise par les Huguenots. Il fit vne ſortie ſi à propos ſur eux, qu'aïant emporté les barricades, & les retranchements qu'ils avoient faits contre le Château, il les pouſſa juſques à la Place, & d'ici, aprés vn grand combat juſques aux Portes. Tout fut mis en fuite, &

au

au fil de l'épée, à la reſerve de quelques priſonniers de marque. Il fut tué plus de deux mille hommes; &, ce qui donna plus de bruit à ces carnages, ce fut la mort de François de la Baume Comte de Suſe, d'Anconne, du Puy-S. Martin le jeune, appellé le Capitaine la Porte, de la Maiſon d'Vrre, & de bien d'autres qui furent compagnons de leur mal-heur. Le jeune Comte de Suſe, Onuphre de Ramefort, le Baron de la Garde, l'Eſtrange, Boulati, & le jeune Venterol reſterent priſonniers. Miribel, Alard, & quelques autres Officiers furent bleſſez du côté des Huguenots, & le nombre de ceux qui y moururent ne fut pas conſiderable. Montelimar fut ainſi repris le XX. du mois d'Aouſt. Morts. Priſonniers.

XIII.

MAis les Suiſſes, à la rencontre deſquels Chaſtillon étoit allé, furent défaits. Ils s'étoient avancez juſques à Jarrie ſous dix Enſeignes, deſquelles huit étoient chacune de trois cents hommes, & les autres de deux cents. S'étant engagez entre le Drac & l'Iſere, la Vallette les attaqua: cinq cents Arquebuſiers, qui firent la premiere charge, les mirent en deſordre, & la Cavalerie fondant ſur eux en même temps, ils lâcherent tous le pied. On fit main baſſe ſur eux: il s'en ſauva à peine cent, toutes leurs Enſeignes, à la reſerve d'vne ſeule, furent priſes, & portées au Roi par Deſcrottes. Le Colonel Alphonſe d'Ornano partagea l'honneur de cette journée avec la Vallette, qui ſçachant l'interêt du Roi, auroit mieux aimé vne victoire moins ſanglante. Le Roi en témoigna neanmoins de la joïe; &, pour mieux diſſimuler, apprit par vne Lettre qu'il manda à Jean d'Vrre Seigneur de Brette, qui avoit fait des merveilles en ce combat, qu'il lui ſçavoit bon gré de ce ſervice. Défaite des Suiſſes par la Vallette.

Ceux qui commandent ne peuvent ſe diſpenſer d'obeïr à la neceſſité de s'accommoder à l'imagination des Peuples, pour en être obei. Châtillon ne laiſſa pas de continüer ſa route; Leſdiguieres le conduiſit en ſeureté par la Vallée d'Oiſans juſques ſur les Montagnes de Savoïe. La repriſe de Montelimar donna la liberté aux Huguenots de s'étendre aux environs, preſque ſans apprehenſion: Il y eut peu de lieux libres de leurs contributions. Ceux qui refuſerent de s'y aſſujettir, furent ravagez par des courſes continüelles. Le Bourg de Suſe fut attaqué, & pillé par Blacons le dernier jour du mois d'Aouſt, à cauſe de cela: Mais le Château reſiſta, & Blacons n'oſa pas s'y attacher par Blocus, ni par Siege. Leſdiguieres avoit aſſiegé Guilleſtre en même temps: cette Place ne lui coûta que deux cents coups de Canon, & l'aïant priſe, il la fit démanteler. Claveſon, alors Gouverneur de Gap, dont les Habitans étoient étrangement incommodez par la Garniſon que Leſdiguieres avoit laiſſée dans l'Egliſe de Moneſtier, de laquelle il avoit fait vn Fort, la ſurprit la nuit, & la tailla en pieces. La reddition de Château Queyras, que la Villette avoit oſté à la Ligue, conſola Leſdiguieres de cette petite perte. Curry, qui y commandoit, lui en ouvrit les portes à la veuë du Canon: ce fut le IX. d'Octobre. La Ligue avoit fortifié l'Egliſe du Bourg de S. Pierre dans la Vallée de Vrayta, comme Leſdiguieres celle du Moneſtier dans le Briançonnois. Quelques jours aprés Briquemaut força ce Bourg & ſon Egliſe, y tua cinq cens hommes, & fit priſonnier le Capitaine, qu'il envoïa à Leſdigüieres, qui retournoit à S. Bonnet. Comme il étoit dans le Chaſteau d'Avançon, Ramefort avoit attaqué Poligny, Lieutenant de ſa Compagnie de Gend'armes, dans le Village de S. Eſtienne, à vn quart de lieuë de là. Poligny s'y étoit retiré chez ſoi, bleſſé d'vne Arquebuſade; Mais vn Trompette aïant ſonné la charge, & l'alarme aïant été portée à Leſdiguieres, il s'avança au galop, & dégagea Poligny. De là il tourna vers Grenoble, faiſant conduire grand nombre Reflexion. Progrez des Huguenots dans le bas Dauphiné. Suſe pillé. Guilleſtre pris. L'Egliſe de Moneſtier par les Catholiques. Queyras pris. Bourg S. Pierre fortifié. Combat de Poligny. Deſſein de Leſdiguieres ſur Grenoble.

Digitized by Google

d'eſchelles. Ce fut le X. du mois de Janvier de l'an M.D.LXXXVIII. Il y avoit des intelligences, & s'il avoit pû arriver au pied de ſes murailles plutôt qu'il ne fit, il y ſeroit entré ſans combat. Mais le Ruiſſeau de la Planche Marrel étant débordé, l'arreſta & lui fit perdre cette occaſion. Cette conſpiration de quelques Habitans avec lui avoit été preveuë : Mais, comme ce n'étoit que conjectures, & qu'il n'y avoit nulle preuve ſolide, l'advis avoit été negligé. Leſdiguieres attaqua à vne lieüe de cette Ville le Fort de Jere en ſe retirant. Les Catholiques y avoient cinquante Arquebuſiers pour s'oppoſer, de ce côté, aux courſes de ennemis. Leſdiguieres ayant fait appliquer les échelles qu'il avoit preparées pour Grenoble, s'en rendit le maître. Tout ce qui eſtoit dedans fut pris ou tué, & le Fort ruiné, & brûlé. Ce fut vne perte qui jetta bien de la terreur dans Grenoble : auſſi étant d'vne telle importance, il fut relevé quelques jours apres, aux frais, & par les ſoins des Parroiſſes de la vallée de Graiſivodan, & de la Nobleſſe Catholique. La priſe de Charmes ne fut pas vn moindre effroy à la ville de Valence. Chambaud ſi étant fortifié commença à faire des courſes juſques à ſes portes : De ſorte qu'il n'y avoit plus de ſeureté à la campagne pour ſes Habitans : C'eſt Pourquoi s'eſtant mis ſous les armes, & aïant fait vn Corps de deux mille hommes avec le ſecours de leurs voiſins, & principallement de la Nobleſſe Catholique, ils l'attaquerent. Ils furent repouſſez, & neanmoins Chambaud jugeant bien qu'il ne pourroit pas tenir long-temps, contre tant de forces qui s'aſſembloient de tout côté, & qui étoient preſtes à fondre ſur lui, en ſortit vn matin, ſous pretexte d'vne entrepriſe, & ſe retira à Chalançon, qu'il garda quelque temps. Leſdiguieres étoit à Die dez le commancement du mois de Février, pour y deliberer avec les principaux Chefs de ſon parti des moïens d'entretenir la Guerre la Campagne prochaine. La Croix, & Buſſod, deputez des Eſtats de la Province, & du Parlement lui en propoſerent d'accommodement: Mais il fut diſſuadé de les écouter, de ſorte qu'ils ſe retirerent ſans rien conclurre. Il ſe paſſoit peu de jours qu'il n'y eût quelque rencontre entre les Troupes qui l'avoient accompagné, & les Catholiques : En l'vne fut tué Paris du côté de ceux-cy ; & Comps fait priſonnier du côté des Catholiques, Montbrun, & de Salle y ayant combattu en gens de cœur. Cependant Grenoble, dont la Garniſon avoit été augmentée d'vne compagnie de cens hommes, eſtoit en quelque ſorte de tranquilité par l'éloignement de Leſdigueres. Felix Baſſet & Loüis de Villenéuve ; l'vn fameux Advocat, & l'autre grand Medecin y étoient conſiderés entre les Habitans : Baſſet avoit vtilement ſerui le Public par ſa prudence, & par ſa dexterité en des grandes affaires ; & Villenéuve les particuliers par ſa capacité, & par ſon experience : De ſorte que celuy-là ayant obtenu du Roy des lettres d'Annobliſſement, la Ville en Corps en témoigna de la joye, & les accompagna de ſes eloges ; & l'autre étant appellé à Lyon, où Dalechamp étoit mort depuis quelque temps, il fut reſolu par vn commun conſentement de tous les Ordres, de lui en obtenir pour l'arreſter. C'ét honneur fit plus d'impreſſion ſur l'eſprit de Villenéuve, que toutes les recompenſes que ceux de Lyon lui faiſoient eſperer : & certes il n'y en a point de plus digne de la vertu qu'vn adveu public qu'elle merite l'éclat que la fortune luy a refuſé. Quelques jours aprés, Villenéuve imita Hippocrate qui refuſa le ſecours de ſon art aux Perſes, parce qu'ils étoient ennemis de la Grece, ſa patrie. Berenger de Morges, qui commandoit dans le Fort de Bozancie, étant tombé malade, le deſira : Mais rien ne pût perſuader Villenéuve : il ne voulut pas que ſon ſçavoir s'employât contre les ſiens en contribuant à la gueriſon de l'vn de leurs plus dangereux ennemis. Les gens de bien, pour ne ſe permettre que ce qui eſt abſolument loüable, ſe deffendent les preciſions, par leſquelles les Eſprits artificieux ſe rendent toutes choſes faciles, en ſe trouvant toutes honneſtes.

1588.

Failly.

Prend le Fort de Jere le ruine.

Rebâti.

Charmes pris par les Huguenots.

Leſdiguieres à Die. Aſſemblée.

Traité propoſé ſans effet.

Combats.

Eſtat de Grenoble.

Annobliſſemens de Baſſet & de Villenéuve, prix du merite.

Refuſation.

Refus de Villenéuve. Son motif.

Reflexion.

XIV.

XIV.

Entrepriſes de Leſdiguieres durant l'hyver. ſur Talard.

LEſdiguieres aïant quitté Die, quoique la ſaiſon fût encore fort rude dans les Montagnes, ne laiſſa pas de faire diverſes entrepriſes, & de conduire ſes Troupes à travers les neiges & les glaces. La premiere fut ſur Talard : mais s'étant apperceu, comme il y alloit, de la trahiſon de ceux qui l'avoient engagé en ce deſſein, il rebrouſſa chemin, & évita l'embuſcade qui lui étoit preparée : ce fut le x. de Mars. Vne autre ſur Vizille ne lui reüſſit pas mieux ; mais la défaite de la Garniſon du Fort de Jere lui fut vn avantage, qui recompenſa la perte qu'il croïoit avoir faite, en ne prenant pas Vizille. Chambrier de l'Iſle, qui commandoit dans ce Fort, aïant fait inconſiderément vne ſortie ſur lui à la tête de cinquante Arquebuſiers, fut repouſſé avec perte de vingt hommes. Le même jour Berenger fit cinquante priſonniers auprés de Goncelin. Leſdiguieres l'avoit envoïé de ce côté, comme Beaumont vers le Château de Revel pour le ſurprendre: Tous s'étants raſſemblez à Vriage revinrent à Serre, & de là aux environs de Gap. Cette Ville eſt aſſiſe au pied d'vn côteau, dont la cime plus élevée que toutes les eminences voiſines, a le nom de Puymore. Les Maures, qui ont autrefois occupé toutes ces Montagnes, l'aïant fortifié, il en a conſervé le nom. Leſdiguieres, qui ne pouvoit s'aſſujettir cette Ville par vn Siege, ni par la force ouverte, s'étoit propoſé qu'en faiſant vn Fort ſur cette eminence, qui la commandoit, elle ſeroit enfin contrainte de recevoir le joug : C'étoit vn moïen infaillible de l'affamer ; & les conſeils de la faim ne ſe reglent ni par l'honneur ni par le devoir. Le v. du mois d'Avril fut le jour deſtiné à commencer cet ouvrage, que l'abſence de la Poëpe-Saint Jullin, Gouverneur de la Ville, ſembloit favoriſer. Grignan, Gouvernet, Morges, Champoleon, Beaumont, & Briquemaud s'étoient rendus auprés de Leſdiguieres, avec leurs Troupes. Cugié, Blacons, & Vacheres occupez ailleurs lui avoient envoïé des leurs. Celles de Grignan paſſant auprés de Talard, la Marcouſſe, que la Vallette y avoit mis aprés en avoir tiré D'Auriac ſuſpect à cauſe de la Ligue, ſortit ſeul de ſa Place pour les reconnoître. Deux Soldats s'étant détachez du gros, par le commandement de S. Martin, Baſtard de la Maiſon de Morges-Ventavon, allerent à lui par derriere vne haïe, qui les couvroit : ils lui tirerent, & vne Arquebuſade l'aïant percé, il tomba mort de deſſus ſon cheval, qui s'en retourna à Talard au grand galop. Leſdiguieres s'étant ainſi rendu ſur cette eminence, la main fut miſe à l'œuvre le v. du mois d'Avril, & dans treize jours le Fort fut en état de défence par la hauteur des murailles, & par l'abondance des munitions de guerre & de bouche. S. Jullin venoit de Provence à grandes journées au ſecours de Gap, à la tête d'vne Compagnie de gents de Cheval ; mais Leſdiguieres lui vient à la rencontre, l'attaque à Carban, le mene battant juſques au Village de Claret, & l'inveſtit dans le Château, où il s'étoit jetté. Aprés quelques attaques qu'il y donna, dans cette premiere chaleur, qui entraine ſouvent les Chefs les plus ſages à des entrepriſes qui ne le ſont pas, il fut contraint de retourner ſur ſes pas, & de reprendre le chemin de Puymore. Pluſieurs de ſes gents furent tuez en cette attaque, & diminüerent la joïe d'avoir repouſſé ſi heureuſement S. Jullin, & d'avoir démonté toute ſa Compagnie. Il n'oſa pas de même s'oppoſer à la marche de la Vallette, qui ſuivoit de bien prés S. Jullin, mais mieux accompagné. Etant entré dans Gap, il y eut quelques eſcarmouches entre les Habitans, ſecondez de ſes Troupes, & ceux qui étoient dans le Fort : mais le ſuccez n'en fut pas avantageux à la Vallette, qui aprés avoir bien conſideré ce Fort, fut perſuadé par les difficultez de l'emporter, qu'il jugea ne pouvoir pas ſurmonter, de ne pas tenter vne entrepriſe, où tout étoit à craindre, aïant Leſdiguieres en tête ; De ſorte qu'il retourna

ſur Vizille.

Défait la Garniſon de Jere.

Deſſeins ſur Goncelin.

Sur Revel.

Gap.

Puymore fortifié par Leſdiguieres.

La Marcouſſe tué.

S. Jullin défait.

Repouſſé Leſdiguieres.

La Vallette à Gap. Combats.

S'en retourne

retourna à Sisteron d'où il étoit venu, sans avoir fait autre chose qu'augmenter la peur des Habitans de Gap par ce témoignage de la sienne. Lesdiguieres aïant donné à Poligny le commandement de Puymore, eut le loisir de faire vne course jusques à Ambrun, où il passa quelques jours. Cugié, qui étoit vn de ceux que les affaires du parti avoient cependant tenu attaché ailleurs, & Gouvernet s'étant joint à lui, tous deux ensemble assiegerent le Bourg de S. Jean en Roïans : ils les presserent vivement durant trois jours ; mais les assiegez s'étant défendus vaillamment, ils leverent le Siege qui avoit commencé le xv. du même moisd'Avril. Neanmoins leur retraite sembla l'avoir continüé, par la terreur où ils avoient jetté la Garnison. Incontinant aprés qu'ils eurent éloigné leurs Troupes, elle sortit de ce lieu où elle mit le feu. La peur excite souvent le courage dans les grands dangers, pour les laisser honteusement tomber quand ils sont passez. Le premier jour de ce Siege Veines-Chichillienne, qui conduisoit vne partie des Troupes de Berenger-Morges, fit rencontre de Disimieu au dessus de Vif, & sur le bord de la Riviere de Grasse. Celui-ci menoit, de ce côté, vne partie de la Compagnie de Gend'armes de Maugiron, & deux cents cinquante Arquebusiers. Ne pouvant se separer sans combat, il s'en attacha entre eux vn rude, & fort obstiné. Mais enfin Disimieu fut battu, & dangereusement blessé avec plusieurs des siens, & à peine peut-il se dégager. Lesdiguieres étoit alors devant Jarjaye, qu'il assiegeoit, y aïant fait venir du Canon d'Ambrun, & de Puymore. Aprés cinq jours de Siege, & cent cinquante coups de Canon, cette Place se rendit le x. du mois de Mai. Quelques grands que fussent les desordres de cette Province dans les Montagnes, ceux de la Ligue l'étoient encore plus dans la Capitale du Roïaume. Le Duc de Guise, Chef de la Ligue, y avoit si bien gagné les esprits qu'ils ne suivoient que ses mouvements ; de sorte que les Habitants s'étant soûlevez contre le Roi, il fut contraint d'en sortir le XIII. de ce même mois, pour ne tomber pas dans les mains de ceux qui l'avoient investi dans le Louvre, aprés avoir desarmé les Regiments de ses Gardes : c'est ce que l'on a depuis appellé la journée des barricades. La fuite du Roi fut l'exaltation de la Ligue, à qui l'exemple de ce qui s'étoit passé dans Paris faisoit esperer de favorables revolutions dans les Provinces. La Religion étoit la couverture de l'ambition ; & les précipitez, qui courent toûjours à la nouveauté, n'y courent jamais avec plus de rapidité que quand ils sont poussez par le pretexte de la Religion, quelque faux qu'il puisse estre. Il n'y avoit presque plus dans les Provinces de difference entre estre Catholique, & estre Ligueur. Celle-ci n'étoit pas plus exempte de cette maladie populaire. Le Roi, à qui la fidelité de Maugiron étoit connuë, lui écrivit, & aux Corps du Parlement & des Villes. Maugiron étoit alors atteint de la maladie, qui le porta au tombeau quelques mois aprés : Ils furent exhortez de ne prêter pas l'oreille aux persuasions des seditieux ; & les Habitants promirent d'estre fidelles au Roi, & de ne reconnoître que son authorité par de nouveaux ferments. C'est estre bien perdu de jugement de refuser d'obeïr à son Roi, pour obeïr à son Sujet. Le premier Président d'Illins, & le Conseiller de Virieu exigerent du Peuple de Grenoble assemblé dans la Maison de Ville, ce nouveau ferment de fidelité, Illins y aïant disposé les esprits par vn discours grave & judicieux. La gravité de celui qui parle, quoi qu'il die, persuade ce qu'il veut aux Peuples, qui comprennent plûtôt le discours qui tient du commandement, que celui qui ne veut que persuader par le raisonnement.

Poligny Gouverneur de Puymore.

S. Jean de Royans assiegé par Lesdiguieres.

Siege levé.

Abandonné. Reflexion.

Disimieu battu par Chichillienne.

Lesdiguieres prend Jarjaye

Journée des barricades à Paris.

Reflexion.

Authorité de la Ligue.

Lettres du Roi en cette Province.

Reflexion.

Serment au Roi.

Reflexion.

XV. Lesdiguieres,

Digitized by Google

XV.

LEsdiguieres, qui prévoïoit du changement dans l'Etat, envoïa en méme temps Calignon au Roi de Navarre, pour apprendre comment il auroit à se conduire. Ce fut ce qui retint son épée oisive durant quelques jours. Mais le v. du mois de Juin le Poët, Morges, & Vacheres, qui avoient assiegé Etoille dans le Valentinois y entrerent par force. Charpey, qui y étoit avec sa Compagnie de Cavalerie, se retira dans le Château, aïant abandonné tous ses chevaux à l'ennemi : Il s'y défendit courageusement, & rendit tous les efforts du Poët inutiles. Celui-ci aïant resolu d'emporter cette Place à quel prix que ce fût, s'obstina à la tenir assiegée jusques à la fin de ce mois; mais il n'y eut que de la perte pour lui en toutes ses attaques. Lesdiguieres, qui descendit au Pont S. Esprit pour fortifier le Duc de Montmorency qui pressoit cette Ville, étant venu au Siege, le fit lever, & emmena les assiegeants. Quelques jours auparavant ils avoient défait vn secours de quatre cents hommes, que ceux de Valence envoïoient à Charpey : cet avantage diminua leur honte & leur déplaisir d'avoir été mal-traitez par Charpey toutes les fois qu'ils avoient osé l'attaquer. Lesdiguieres ne demeura pas long temps avec le Duc. L'Edit de Juillet, qui reünit le Roi à la Ligue, & qui fut vne solemnelle declaration de guerre aux Huguenots, les separa. Ainsi la Ligue, qui étoit vn parti contre le Roi, devint neanmoins le parti du Roi, par la violence qui lui fut faite. Cet Edit lui conserva le Pont S. Esprit: mais en même temps elle perdit en Dauphiné la Ville de Romans. Balthasar Flotte Baron de la Roche, qui y commandoit, n'y avoit neanmoins qu'autant d'authorité que les Catholiques liguez vouloient qu'il en eût : Mais aïant trouvé le moïen d'y faire entrer six Compagnies du Regiment de Champagne, il s'en étoit entierement rendu le Maître, aïant chassé de la Garde des Portes, & de la Maison de Ville tout ce qui lui étoit suspect. Timoleon de Maugiron, qui exerçoit par Commission expresse toutes les fonctions de Lieutenant de Roi pendant la maladie de son pere, y alla lui-même pour s'éclaircir de ses desseins : mais il n'en pût obtenir autre chose, si ce n'est qu'il lui declara qu'il garderoit fidellement cette Ville au Roi. Maugiron, qui étoit tres-zelé Catholique, n'étoit pas suspect à la Ligue, quoi qu'il ne fût pas à elle; & parce qu'il ne l'étoit point à ce grand parti, il le devint au Roi, & cela lui nuisit. Il fit trouver bon au Commandeur de la Roche, alors Gouverneur de Grenoble, de quitter volontairement cette Charge, les Habitans de cette Ville aïant conçeu contre lui des soupçons, dont il étoit mal aisé de les déprendre. Le Baron de la Roche étoit son neveu, & c'étoit le suppost de ces imaginations. Ce Gouvernement, jusques à ce que le Roi y eût pourvû, fut deferé au premier President d'Illins, & aux Officiers du Parlement. Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, & fils de Gordes, Lieutenant de Roi, avoit vne Compagnie de Cavalerie, & étoit en Garnison auprés de Grenoble. Il y étoit estimé à cause de son merite particulier, & consideré à cause de son nom : il y fut desiré dés lors, & on n'eut pas de la difficulté à l'obtenir du Duc du Maine quelques mois aprés. La Compagnie d'Infanterie de Pasquiers fut aussi augmentée jusques à deux cents hommes. La peur faisoit agir le Roi comme le desiroient ses ennemis, & non comme l'auroit exigé son propre interêt; de sorte que les Chefs de la Ligue d'sposant de ses armes, se les distribuerent entre eux. Le Duc du Maine fut declaré General de l'Armée destinée contre les Huguenots de Dauphiné, où il fut envoïé avec tout pouvoir, Maugiron Lieutenant de Roi n'étant pas en état de servir par lui-même. La Province, où la Ligue étoit déja fort puissante, l'avoit demãdé au Roi par la bouche de Du Mottet son Député : ce fut ce qui fit resoudre la Vallette, & Espernon, qui voïoient ainsi leurs services si mal recompensez, de s'accommoder avec Lesdiguieres. Ils firent entre eux vne Ligue offensive & défensive, que Lesdiguieres & la Vallette, tant pour lui, que pour Espernon son frere, qui commandoit en Provence,

Lesdiguieres envoy au Roi de Navarre.

Prise d'Etoille.

Le Château tient.

N'est pris.

Valentinois défaits.

Edit de Juillet.

Romans perdu à la Ligue par Flotte Baron de la Roche.

Maugiron suspect au Roi.

Gouvernemẽt de Grenoble changé.

Donné au Parlement.

Albigny y est appellé.

Duc du Maine destiné par le Gouverneur de Dauphiné

Traité entre la Valette & Lesdiguieres.

Digitized by Google

ſignerent le XXV. du mois d'Aouſt. Mais tout étoit dans l'obeïſſance à Vienne, & dans le Viennois ; de ſorte que le même jour Maugiron rendit au Chapitre de S. Maurice le Château de Pipet & de la Baſtie, aïant choiſi pour y commander vn des Chanoines de cette Egliſe. Ce fut Darzag-du Savel : & le Capitaine Maubec en ſortit, comme celui-ci y entra. Le Viennois avoit été ravagé dés le mois de Juin par des Troupes de Soldats débandés, qui occupoient les grands chemins aux environs de Court, de Revel, de Primarette, & des lieux circonvoiſins. Des Bois, qui étoient alors plus frequents qu'ils ne le ſont maintenant, ils faiſoient leurs Forts : les Habitans de la Campagne n'étoient pas aſſeurez dans leurs maiſons ; pluſieurs mêmes de celles des Gentils-hommes avoient été forcées & pillées. Mais Antoine de Serre, appellé le Capitaine Grillet, Major de la Ville de Vienne, aïant aſſemblé quelques Garniſons les avoit diſſipez, au commencement du mois de Juillet. Maugiron lui avoit donné cette Commiſſion, &, comme il étoit homme de commandement, & de cœur, il s'en étoit bien acquitté. Le Colonel Alphonſe d'Ornano entra dans la Province pour commencer de mettre la main à l'œuvre ; juſques à ce que le Duc, qui le ſuivoit, vint l'achever lui-même : on eſperoit tout du Duc, qui ne fit rien. L'eſperance eſt la plus agreable, mais la plus folle des paſſions. Le Baron de la Roche & Poiſieu-le Paſſage traiterent auſſi avec Leſdiguieres ; celui-là pour Romans, & celui-ci pour Valence : Ils étoient ennemis de la Ligue, & neanmoins trop foibles pour paroître tels, ſans être appuïez. Il y eut dés lors grande intelligence entre eux ; & quoi qu'à ne penetrer pas dans leur cœur, il y eût lieu de croire, qu'ils ſe conſideroient ſeulement, les conjonctures du temps, & des affaires faiſoient qu'il y en avoit auſſi de croire, qu'ils ne regardoient que le Roi & leur devoir. Cependant le Duc de Mayenne arriva à Lyon, au commencement du mois de Septembre. Toutes les Villes lui témoignerent leur joïe par la bouche de leurs Conſuls, à la reſerve de celles de Romans, & de Valence, où la Roche, & le Paſſage étoient les Maîtres. Bien loin de vouloir reconnoître le Duc, ils s'étoient accommodez avec Leſdiguieres, & étoient entrez avec lui en vne eſpece de Ligue offenſive & défenſive. La premiere choſe qu'il fit, ce fut qu'il fit reſoudre, par les Conſuls des Villes, & par les Députez du Païs, qu'il aſſembla devant lui, que la ſomme de deux cents mille livres ſeroit impoſée ſur la Province, pour les frais de la guerre ; & que cependant elle ſeroit empruntée. Mais il n'emploïa en nulle choſe le Colonel Alphonſe, qu'il obligea, en ne l'appellant à aucune participation des affaires, de retourner au Roi, qui en effet l'avoit joint au Duc, comme vn inſpecteur, qui lui étoit fidelle. Leſdiguieres n'étoit pas épouvanté des préparatifs du Duc, qui montroit de l'être de la fierté de Leſdiguieres. En effet il ne ſortit point de Lyon, & quoique les Habitans de Grenoble, & le Parlement le priaſſent de les venir venger des courſes continüelles, que faiſoient les ennemis juſques à leurs portes, il n'oſa s'engager à nulle entrepriſe. Leſdiguieres avoit relevé le Fort de Bozancieu, à vne lieuë de leurs murailles : La Garniſon, qu'il y avoit miſe, étoit d'autant plus redoutable qu'elle étoit compoſée de Soldats determinez, & commandée par Berenger-Morges Capitaine hardi & vigilant ; de ſorte qu'il n'y avoit nulle ſeureté à la Campagne de ce côté : plus loing, Leſdiguieres faiſoit travailler diligemment à fortifier le Bourg d'Oiſans, qu'il mit dans peu de jours en état de ſoûtenir vn Siege. Corbieres, qui avoit pour cela Commiſſion expreſſe du Roi de Navarre, fortifioit de mêmes Livron dans le bas Dauphiné. Il n'y avoit que le Viennois, qui fût exempt de ces troubles.

Dipet rendu au Chapitre de S. Maurice

Ravage dans le Viennois par les Soldats débâdez.

Diſſipez.

Le Colonel Alphonſe en Dauphiné.

Reflexion.

Traité de Leſdiguieres avec la Roche & le Paſſage pour les Villes qu'il tenoit.

Leurs motifs.

Le Duc de Maine à Lyon

Députez de Dauphiné.

Impoſition & emprunt reſolus.

Le Colonel ſe retire.

Le Duc n'entre point dans la Province.

Fort de Bozancieu.

Bourg d'Oiſans fortifié.

Et Livron.

XVI. Ils

Digitized by Google

XVI.

Château-Dauphin repris sur le Duc de Savoïe

Qui prend le Marquisat de Saluſſes.

Reflexion.

Comte de Maugiron gouverne la Province.

Vient à Grenoble.

Avec vne Armée.

Labarel Gouverneur de cette Ville.

Maugiron aſſiege le Bourg d'Oiſans.

Courſe de Lesdiguieres iuſques à Grenoble.

Reflexion.

Le Bourg rendu à Maugiron.

Morts.

Le Duc de Savoïe reprend Château-Dauphin.

Lesdiguieres prend Anconne.

Ils étoient favorables à l'ambition du Duc de Savoïe, qui n'attendoit que l'occaſion d'en profiter, Château-Dauphin étoit en ſon pouvoir, & il témoignoit aſſez le deſir qu'il avoit d'étendre ſes conquêtes. Mais Leſdiguieres, aïant fait aſſieger cette Place par Briquemaud, & par Souberoche, elle ſe rendit. Ce fut alors que le Duc entra dans le Marquiſat de Saluſſes, & qu'aïant pris la Ville de Carmagnole, & contraint S. Siecier, & Commiers Gentils-hômes de Dauphiné, qui le défendoient cõtre lui, de le rendre, il s'empara dans peu de jours de cette Principauté. Il publia que ce n'étoit pas pour entreprendre ſur la France, mais pour empêcher que Leſdiguieres, & les Huguenots ne s'approchaſſent trop de ſes Etats, qu'il s'étoit porté à cette guerre. La cõquête n'eſt gueres honorable, quãd on n'oſe pas ſoi applaudir ſoi-même, & les motifs en ſõt bien injuſtes, quand ils ont beſoin d'adouciſſement, pour ſe montrer. Le Cõte de Maugiron, aprés la mort du Lieutenant de Roi, ſon pere, avoit le principal cõmandement ſous le Duc de Mayenne dans la Province: cette irruption du Duc le fit approcher de Grenoble, avec trois Regiments d'Infãterie, trois Cõpagnies de Gend'armes, & deux d'Albannois: c'étoit environ ſept mille hõmes. Les aïant logez aux environs de Grenoble, il délibera en cette Ville avec le Parlement, & les Députez des Etats, où il les emploieroit. Le Commãdeur de la Roche n'y avoit point eu encore de ſucceſſeur certain au Gouvernement: le Parlement, & le Peuple en Corps avoient nommé Armuet-Bonrepos pour exercer cependant cette Charge; mais le Duc de Mayenne, à qui Laborel étoit connu, prefera celui-ci avant qu'il eût été rien conclu, & la ſaiſon ne permettoit pas à Maugiron de s'engager bien avant dãs les Montagnes (car le mois d'Octobre étoit déja bien avancé.) Vne courſe de Leſdiguieres l'engaga au Siege du Bourg d'Oiſans. Leſdiguieres, qui étoit venu à Bozancieu, dãs l'apprehẽſion que Maugiron ne fondit ſur ce Fort, pour s'acquerir de la reputation, aprés l'avoir mis en ſeureté, ne voulut pas ſe retirer ſãs avoir veu ce nouvel ennemi. Il pouſſa juſqu'aux portes de Grenoble, à la tête de ſa Cavalerie, y fit des priſonniers, & mit eſt pieces tout ce qui ſe preſenta pour lui reſiſter. Aprés, il reprit le chemin de Bozancieu, où il ne fit que paſſer, & de là il alla au Bourg d'Oiſans, où il s'arrêta quelques jours. Ce fut ce qui fit venir la penſée à Maugiron de l'y aller attaquer, pour avoir ſa revanche. Beaumont-Combourcier y commandoit, & Leſdiguieres étoit trop experimenté pour s'y laiſſer enfermer, quãd mêmes il auroit été aſſeuré du ſuccez. Vn Chef de parti en eſt le cœur: mais ce n'eſt pas de lui comme du cœur: il faut que tous les lieux, où les occaſions de bien faire l'appellent, ſoient ſon lieu propre: qui le renferme, affoiblit ſon mouvement & fait languir ſon action. Maugiron fit les approches de cette Place au cõmencement du mois de Novembre, & aprés deux aſſauts, & autant de combats, & trente jours de Siege elle lui fut renduë par compoſition. Grolée Mepieu fut tué à ce Siege, & de braves gents avec lui: & ce ne fut pas vn mediocre honneur à Maugiron d'avoir emporté cette Place ſur vn tel ennemi que Leſdiguieres. Mais toutes les forces étant occupées à ce Siege, le Duc de Savoïe ne laiſſa pas échaper cette occaſion de reprendre avec moins de difficulté Château-Dauphin: Il le fit attaquer par Leiniz; & les aſſiegez manquants de vivres, & n'eſperans point de ſecours furent contrains de capituler, & de ſe rendre. Leſdiguieres vîd cette perte avec douleur; mais elle lui fut inévitable. Il ne demeura pas long temps ſans ſe recompenſer de celle qu'il avoit faite du Bourg d'Oiſans. Etant deſcendu à Montelimar, il y aſſembla des Troupes, & s'alla preſenter devant Anconne. Precontal, qui en étoit le Seigneur, étoit vn des plus affectionnez à la Ligue dans ce Pays, & Leſdiguieres l'aïant ſurpris, l'aſſiegea ſi étroitement, qu'il ne trouva pas le moyen de ſortir. Neanmoins, il ſe défendit courageuſement avec ſi peu de gents qu'il avoit: mais, aprés ſix vingt coups de Canon, & vn aſſaut, qui dura huit heures, Leſdiguieres entra dans la Place, qui fut miſe au pillage. Le Capitaine Hortal traita de la même maniere le Fort

Estoit pris & pillé.

Digitized by Google

Reflexion. de Saou, où Laſtic avoit mis tout ce qu'il avoit de plus precieux, comme en vn lieu tres-ſeur : mais rien ne l'eſt où eſt la negligence. Hortal ſurprit cette Place, où Laſtic avoit mis de Lort pour y commander : celui-ci ſe fiant trop à l'aſſiette, & à la bonté de ſon Fort, fut emporté facilement. Nulle Place n'eſt imprenable que par la vigilance. La Campagne finit ainſi dans cette Province, les Troupes aïant été de part & d'autre, envoïées en Garniſon. La mort du Duc de Guiſe tué aux Etats de Blois, par le commandement du Roi, preſque en même temps, éloigna le Duc de Maïenne de ce Païs. Le Colonel Alphonſe lui ſucceda au commandement de l'Armée, & entra dans Grenoble le VI. du mois de Janvier de l'an M. DLXXXIX. Les Lettres du Roi au Parlement, ſur ce qui étoit arrivé à Blois, & ſur le choix qu'il avoit fait du Colonel, furent communiquées aux Habitans de la Ville de Grenoble, par la lecture qui en fut faite dans l'Hôtel public. Le Preſident de Buffevant, & le Conſeiller Vincent eurent cette Commiſſion ; & Buffevant, aïant animé chacun par vn diſcours qu'il prononça, à la fidelité & à l'obeïſſance, nul ne ſortit alors des bornes du reſpect, dans leſquelles, quelques mois aprés, preſque perſonne ne demeura. Le Comte de Maugiron ſe flattoit de l'eſperance, que le Roi n'aïant point encore pourvû de la Charge que ſon pere avoit ſi dignement poſſedée, pour peu qu'il fût appuïé, il ſeroit preferé à tout autre. Les ſervices de ſon pere, & les ſiens propres étoient d'vn prix au deſſus duquel n'étoit point cet honneur: Auſſi il ne manquoit pas d'amis à la Cour, & dans la Province. Tous ceux qui avoient le plus de zele pour la Religion Catholique, deſiroient de le voir Lieutenant de Roi. Les Villes écrivirent en ſa faveur, & le Parlement témoigna par les eloges qu'il lui donna dans ſes lettres, qu'il étoit important au bien de la Province, qu'il fût révêtu de cette authorité. Mais ces prieres, ces témoignages, & ces recommandations furent inutiles ; & le chagrin qu'eut Maugiron, quand le Colonel Alphonſe lui fut preferé, le précipita quelques mois aprés dans les interêts de la Ligue. L'honneur, & la recompenſe excitent de plus foibles mouvements dans les grands cœurs, que l'ingratitude, & le mépris.

Mort du Duc de Guiſe à Blois.

Le Colonel Alphonſe en Dauphiné. A Grenoble.

1589.

Lettres du Roi leuës dãs l'Hôtel de Ville. Commiſſaires du Parlemẽt.

Maugiron prétend au Gouvernement de la Province,

Qui lui eſt refuſé.

Reflexion.

XVII.

Le Colonel à Grenoble. Pouvoir de la Ligue.

LE Colonel s'apperceut bien-tôt que la Ligue avoit fait à Grenoble de grands progrez dans les affections : ce qui le fit reſoudre d'y établir ſon ſejour, & de ne s'en éloigner point. Il s'expliqua de ſon intention dans la Maiſon publique, où furent aſſemblez le XXVII. du mois de Février l'Evêque François Fleard, & les Preſidents d'Illins, Fleard, & de Serres, & le Conſeiller Du Vache ; & du Corps de la Nobleſſe, le Moneſtier, la Beaume, Blagnieu, Du Mottet, Polomieu, d'Hercules, de Valentier, & d'Aragon, avec le Peuple. Là il exhorta chacun à faire ſon devoir, & à demeurer ferme dans la fidelité, & dans l'obeïſſance deüe au Souverain : Tous le promirent, & le Peuple aſſemblé s'y obligea par vn nouveau ſerment de fidelité, qu'il prêta levant la main. Mais la Ville de Lyon s'étant en même temps declarée pour la Ligue, cet exemple fut vne forte perſuaſion à celle-ci, où depuis le Colonel n'eut qu'vne authorité foible, & chancellante. Cependant il négotioit vne tréve, que cette Ville deſiroit ardemment, avec Leſdiguieres, croïant de l'obliger par là, & d'y acquerir du credit par ce bienfait. Elle fut concluë le XXVIII. de Mai pour vingt-vn mois, commençant au premier d'Avril ſuivant, & finiſſant au dernier jour de Decembre de l'an M. DXC. ce fut dans la maiſon de Hugues Thomaſſet Receveur des Etats de la Province. Cette maiſon étoit appellée la Tréve, & étoit ſituée dans le Faux-bourg de S. Jacques, juſques où Leſdiguieres ne refuſa pas de venir. Le Comté de Grignan, & la Principauté d'Orenge furent compris dans cette tréve, & Leſdiguieres accorda que le Fort de Bozancieu ſeroit raſé ;

Aſſemblée dans l'Hôtel de Ville devant lui.

Nouveau ſerment de fidelité au Roi Lyon pour la Ligue.

Tréve entre le Colonel & Leſdiguieres.

1590.

Digitized by Google

sé; & pour l'y faire consentir, il lui fut promis huit mille escus, pour le payement desquels Laborel, & Gangaille s'obligerent à lui solemnellement. Il fut aussi convenu que les Forts de Flandaines, & d'Alivet, la Tour de S.Nazaire, le Château, & les murailles de Savasse seroient démolis; mais Lesdiguieres obtint que les Fortifications de Livron seroient continuées; & les Catholiques du Roc de Saou, qu'il ne seroit point touché aux leurs, moïennant ce qu'ils promirent, de ne faire jamais la guerre au Roi de Navarre, même en cas de rupture, & la peine de deux mille escus, s'ils contrevenoient: pour cette somme ils lui donnerent bonne caution. Il avoit commencé de nouvelles Fortifications dans les Places qu'il tenoit, il falut, pour gagner sur son esprit qu'il ne les continüât point durant la tréve, lui donner huit cents trente trois escus vingt sols chaque mois, ce qui revenoit à dix mille escus par an. Le plus fort qui contracte donne la loi au Contract. Aussi les Ligueurs ne manquerent pas de décrier ce Traité, comme desavantageux aux Catholiques; & dans Grenoble, le Conseil general aïant été convoqué, pour en oüir la publication, nul ne voulut s'y trouver. Les méfiances, & les soupçons croissoient tous les jours visiblement entre le Colonel & Albigny; celui-là Chef des Royallistes, & celui-ci des Ligueurs. Le Colonel desira auprés de sa personne, & pour sa seureté des Soldats de sa Nation: Il en fit venir, & ce fut ce qui acheva de persuader au Peuple tous les bruits, que ses ennemis avoient semez, pour lui en attirer la haine. Neanmoins, pour dissiper l'orage qu'il voïoit naître, il s'abaissa jusqu'à la justification: il asseura le Corps de la Ville, par la bouche du premier Président d'Illins, & des Conseillers Aimar de Virieu-Pointieres, & Jean Baptiste de Simiane de la Coste dans vn Conseil general, qu'ils convoquerent le III. de Mai, qu'il n'avoit d'autre dessein que de bien vivre avec Albigny, & qu'il n'en avoit pas de rien entreprendre, qui tendit à l'oppression ni du Public, ni des particuliers. Hercules Lieutenant d'Albigny y comparut, & tâcha d'effacer les impressions que les amis du Colonel avoient contre Albigny; & supposant qu'elles ne procedoient de nulle cause legitime, sa dissimulation fut telle, que même il declara qu'Albigny desiroit de sortir de la Ville, où il lui étoit bien fâcheux de passer pour ennemi de celui qui y étoit pour le Roi; & qu'il prendroit à faveur, que lui faisant changer de quartier, on l'envoïât ailleurs. Si est-ce que deux jours aprés, Alphonse fut investi dans son logis par la Populace, à la tête de laquelle Spinthon l'vn des Officiers d'Albigny, & d'autres qui étoient à lui, s'étoit mis. Il étoit trop foible pour resister; de sorte que s'étant sauvé par vne porte de derriere, qui lui étoit restée libre, il se retira au Château de la Plaine, qui appartenoit à l'Evêque. Le Parlement, aprés avoir vn peu calmé les esprits, lui députa le premier Président avec les Présidents de Pruisfins, Artus Prunier, Seigneur de S. André, & de Serres, pour lui proposer de revenir. Il y donna son consentement; mais sous ces conditions, ou qu'il r'entreroit avec sa Garde de cinquante hommes de pied Corses, & encore de dix François tirez de la Compagnie de Pasquiers, & avec sa Compagnie de Gend'armes; ou que tout ce qu'il y avoit de Gents soit de pied soit de cheval en Garnison dans la Ville, seroient logez aux environs; & qu'en ce cas il se contenteroit de sa seule Garde Corse. La proposition en aïant été faite en vn Conseil general, par le Président d'Illins le VII. du même mois, fut rejettée avec insolence & mépris. On en vint à vne sedition, qui fit que rien ne fut conclu, & que le premier Président, & le Président de S.André, & quelques autres de sa Compagnie abandonnerent la Ville, & allerent joindre le Colonel, qui étoit descendu à S. Marcellin. Il prenoit dés lors la qualité de Lieutenant de Roi, & étoit reconnu comme tel, & convoqua au XVIII. du mois de Juin vne grande Assemblée. Du Bonnet-Finé Député de la Ville de Grenoble, les Consuls des autres Villes, les Députez du Pays, plusieurs Gentils-hommes de marque, & les Députez du Parlement y assisterent. Ce qui y fut principalement traité,

Divers Forts rasez.

Reflexion.

Traité désaprouvé.

Remontrances contre le Colonel à Grenoble.

Assemblée generale.

Sedition.

Le Colonel investi dans son logis fort de Grenoble.

Députez au Colonel.

Ses propositions.

Sedition.

Officiers du Parlement sortent.

Assemblée à S.Marcellin.

Digitized by Google

Déliberation. ce fut l'accommodement de la Ville de Grenoble avec lui. Il declara à Finé (& il en fut fait vn Acte authentique) qu'il oublioit tout ce qui s'y étoit paſſé contre le reſpect qui lui étoit dû, les Habitans demeurans dans l'obeïſſance, comme ils témoignoient de vouloir faire. Albigny y avoit levé vne Compagnie de cent hommes de pied; il la lui confirma; & parce que pour tenir cette Ville en ſubjection, il avoit mis Garniſon dans Voiron, & dans Château-neuf de l'Albenc, il promit de l'en retirer, & de les laiſſer libres. Partant du Château de la Plaine, il y avoit laiſſé trois de ſes gents pour le garder. Mais Albigny les en avoit chaſſez, & les Soldats, qu'il y avoit envoïez, y avoient fait du deſordre: il lui fut promis que le mal qu'ils y avoient fait ſeroit reparé, & le Château rendu à ceux à qui il

Autre conference. en avoit confié la garde. Ce fut le reſultat de cette conference, qui fut ſuivie d'vne autre le XX. du mois de Juillet. Le premier Preſident fit paroître en l'vne, & en l'autre ſon zele envers ſon pays; & ſa ſageſſe, aux moïens qu'il propoſa pour la reunion des eſprits, que des imaginations plûtot que de ſolides ſujets avoient ſi malheureuſement diviſez. Ainſi ces deux mois furent emploïez en negotiations, & tout

Mort du Roi Henri III. s'en alla en fumée. Le parricide commis en la perſonne du Roi le premier jour du mois d'Aouſt, par Jacques Clement, replongea les Peuples en de nouveaux troubles: la Ligue parut plus hardie, & les Partiſans de la Roïauté dans les principales

Leſdiguieres ſoûtien du parti du Roi. Villes, à peine firent vn parti. Il n'y eut que Leſdiguieres qui en fût la force & l'appui. Sans les armes, & ſans ſon bon-heur, la Ligue y auroit ſeule été tout. Vne bonne épée

Reflexion. ſert plus à la Juſtice, pour la prompte reſolution d'vne controverſe politique, que mille bonnes raiſons.

XVIII.

Etat des Lettres en Dauphiné. LE Regne de Henri III. fut auſſi mal-heureux, & funeſte à la France que ceux de François II. & de Charles IX. ſes freres. Neanmoins le bruit des armes n'en chaſſa pas les Muſes, qui n'aiment que le ſilence & le repos. La faveur de ces Princes, qui eſtimoient les gents de Lettres, releva, & ſoûtint leurs eſprits contre tant de matieres de crainte. Ils avoient des protecteurs dans les deux partis. En Dauphiné, les principaux Officiers du Parlement étoient ce qu'ils devoient être, c'eſt à

Leſdiguieres favoriſe les Lettres. dire ſçavants. Leſdiguieres avoit receu dans ſa jeuneſſe les premieres teintures des Lettres, & les favoriſoit: Il ſçavoit que s'il avoit ſoin de leur gloire, elles en auroient de la ſienne. Il faut vne fierté brutale, ou vn aſſoupiſſement lethargique de

Reflexion. la raiſon, pour les negliger; elles, qui peuvent ſe venger & par le ſilence, & par le diſcours. Ceux-ci furent des plus celebres entre les ſçavants que le Dauphiné produiſit en ces trois regnés. Jean Morel ſe preſente le premier, il nâquit dans Am-

Jean Morel. brun d'vne honête famil le: L'amour qu'il avoit pour les bonnes Lettres, l'attacha à Eraſme, à qui il ferma les yeux dans la Ville de Baſle. De là, il paſſa en Italie, où ſon merite trouva de juſtes eſtimateurs: Etant de retour en France, & ſon païs, où il n'avoit pas du bien, ne lui offrant rien qui pût l'arrêter, il alla à Paris. La Reine Catherine de Medicis goûta ſon eſprit, & lui commit l'éducation du Grand Prieur de France, Henri d'Angouleſme, fils naturel du Roi Henri II. l'aïant fait ſon Gouverneur. Il s'aquit l'affection de tous les beaux eſprits de ſon ſiecle par la douceur de ſes mœurs, autant que par la beauté de ſon eſprit. Ronſard, Dorat, du Bellay, & preſque tous les Poëtes de ce temps-là, qui en fut tres-fecond, lui ont donné des témoignages de la leur dans leurs ouvrages. Il eut d'Antoinette de Loynes, ſa femme, Camille, Lucreſſe & Diane toutes trois fort ſçavantes. Lucreſſe mourut le XXIX. de Juin de l'an M. D L X X X. & Camille & Diane ſurvêcurent leur pere: 1580.
mais Camille étoit celle qu'il aima le plus. Auſſi elle poſſedoit les Langues Grecque, Latine, Italienne, Eſpagnole, Alemande comme la Françoiſe; & mourant il la recommanda à Jean Marquis, qui étoit alors le principal du College du Cardinal Bertrand. Il mourut le XIX. de Decembre de l'an M. DLXXXI. Sa mort fut 1581.
precedée

1583. precedée d'vn aveuglement de quelques mois, & l'an M. DLXXXIII. Marquis lui dreſſa un Mauzolée plus durable, que s'il avoit été de Marbre. Il donna ce nom à vn recüeil de Vers Grecs, Latins, & François, compoſez ſur la mort de Morel, qui vêcut ſoixante dix ans. Scevole de Sainte Marthe, qui a fait ſon Eloge, donne à ſa Maiſon la loüange d'avoir été dans Paris le ſacré ſejour des Muſes. Claude Mitalier eut peut-être plus d'erudition, mais il eut moins d'ambition de ſe debiter, & moins de vie pour le faire : car il avoit, à peine, trante ſix ans, lors qu'il mourut. Il poſſedoit parfaitement toutes les langues ſçavantes, & mêmes l'Hebraique. Ses Notes ſur Valere Maxime apprennent, que ſon ſçavoir n'étoit pas commun ; & le commerce qui étoit entre lui & Cujas, par les lettres Grecques qu'ils s'écrivoient, l'vn l'autre fait voir qu'elle opinion Cujas avoit de lui. Il fut Vibailly, & Lieutenant General Civil & Criminel au Baillage de Vienne où il étoit né, & merita, dans l'exercice de cette Charge, tous les applaudiſſements qui ſont dûs à la vertu d'vn Magiſtrat entier, & ſçavant. Il y avoit avec lui de ſçavants hommes dans Vienne : Eſtienne Defillon, Antoine le Gay, & Pierre de Boiſſat étoient de ce nombre. Defillon, & Boiſſat étoient grands Juriſconſultes ; mais la Juriſprudence n'avoit pas borné leur étude. Ils poſſedoient la langue Grecque ; & les lettres, qu'ils s'écrivoient reciproquement, m'apprennent combien ils étoient ſçavants dans la Latine. Elles meritent de voir le jour, & j'eſpere de les y mettre. En ce même temps, Hierôme de Monteux, ſeigneur de Miribel, étoit vn grand Medecin dans le bas Viennois : ſes ouvrages ſont la preuve de cette verité : Mais Laurent Joubert, né dans Valence le VI. du mois de

1529. Decembre de l'an M. DXXIX. a eu plus de reputation dans cet Art. Il fut frere de François Joubert, Juge Mage de la même Ville, & diſciple de Rondelet, à qui il ſucceda en la dignité de Chancellier de l'Vniverſité de Montpellier. Ce qu'il écrivit, contre les erreurs populaires, lui donna bien de l'eſtime. Sa vie ne fut pas longue, car retournant de Toloſe à Montpellier, il fut ſurpris en chemin d'vne violente

1582. maladie, dont il mourut le XXIX. du mois d'Octobre de l'an M. DLXXXII. âgé ſeulement de cinquante ſept ans. Laurens Videl, Guillaume Dupuy, & Guy Diſdier furent auſſi de grands Medecins. Celui-là exerça cet Art dans le Briançonnois, & celui-ci dans ſaint Chef. Videl écrivit contre Noſtradamus, & fut le premier qui tâcha de détromper les Grands, & les peuples de l'opinion que cet homme, plus adroit que ſçavant, leur avoit donnée de ſes lumieres, comme elles avoient été extraordinaires : Loüis Videl, qui a ſi bien écrit la vie du Conneſtable de Leſdiguieres, eſt ſon petit fils. Dupuy (c'eſt Puteanus en Latin) a fait quelques ouvrages en cette Langue, & en François ſur des matieres de ſa profeſſion, que les ſçavants ont approuvés, & principallement celui où il traite de la ſeignée. La Croix Dumaine lui donne l'Eloge d'excellent Profeſſeur de Medecine, & Geſner a fait mention de lui dans ſa Bibliotheque. Il étoit natif de Grenoble ; mais, aïant été appellé au ſervice du Monaſtere de ſaint Chef, il paſſa ſes jours en ce lieu pendant que Villenéuve occupoit dans Grenoble la place que, ſans doute, il y auroit eüe, s'il s'y fût arreſté. Mais les plus ſçavants ſont ceux qui le plus ſouvent aiment la ſolitude, & prennent plaiſir à ſe cacher. Loüis Dupuy, qui fit ſon ſejour dans Romans, fut ſon fils. Celui-ci traduiſit du Grec en nôtre langue divers Traitez, qui firent voir qu'il n'étoit pas indigne du nom qu'il portoit, & qu'il répondoit dignement à ce qu'exigeoit de lui la reputation de ſon pere. Gui Diſdier pratiqua la Medecine à ſaint Antoine de Viennois, où l'Abbé de l'Ordre de ſaint Antoine, & les deſirs de tout les Religieux l'attirerent. Ce fut là qu'il fit vn excellent Traité de la Tarantolle, & des remedes propres à guerir la morſûre de cet inſecte. La Juriſprudence n'eut pas de moins grands hommes, que la Medecine. Ennemond de Bonnefoy, né dans Chabueil, la profeſſa dans l'Vniverſité de Valence, au même temps que Cujas, & Hotoman. Ses œuvres Latines, ou il a le nom de *Bonefidius*, &, entre autres, ſon Traité du Droit

Civil

Claude Mitalier.

Eſtienne Defillon, Antoine le Gay, Pierre de Boiſſac.

Hierôme de Monteux.

Laurent Joubert.

Laurens Videl, Guillaume Dupuy, Guy Diſdier.

Reflexion.

Loüis Dupuy.

Guy Diſdier.

Ennemond de Bonnefoy.

Digitized by Google

Civil & Canon dans l'Orient, apprennent combien ſon erudition étoit grande, & ſolide. Nous avons déja parlé de lui ailleurs. La peur qu'il eut durant les carnages qui ſuivirent la journée de S. Barthelemi, lui fit concevoir vn tel chagrin contre ſon païs, qu'il ſe retira à Geneve, où il finit ſes jours. Jean Boneton, Subſtitut du Procureur du Pays, qui étoit alors Antoine de Servient, étoit celebre entre les Avocats du Parlement de Grenoble; & ſes Notes ſur les queſtions de Guy Pape conſervent ſon nom, & ſa reputation: mais celles de Bertrand de Rabot ſont dignes de plus d'eſtime, & lui en ont plus acquis. Jean Antoine de Leſcures fut Avocat Conſiſtorial en ce même Parlement, en ce temps-là, aprés avoir été vn des Profeſſeurs de l'Vniverſité de Valence, durant quelques années. Il dedia ſes Commentaires ſur la Loy *Lecta*, qui a exercé l'eſprit de tant de Docteurs, au premier Preſident Jean de Bellieure de Hautefort; & ceux qu'il a fait ſur la Loy premiere du Titre du Digeſte *De officio eius cui mandata eſt iuriſdictio*, où il traite de la Juriſdiction, à Charles de Leberon Evêque de Valence, & de Die. On y voit de la clarté, de la netteté, & nulle affectation d'entaſſer des choſes ſçavantes, quoi qu'il y en ait beaucoup: & c'eſt le caractere du bon eſprit, & ſolidement ſçavant. André d'Exea, aïant enſeigné dans la même Vniverſité, fut pourvû de la Charge de Viſenéchal de Montelimar, en laquelle il rendit d'vtiles ſervices à la Province ſous le Gouvernement de Gordes, qui l'emploïa en diverſes affaires de conſequence. Nous avons fait mention de lui en diverſes occaſions. Il ne laiſſa qu'vne fille, étant mort quelques temps avant Gordes: & pour ſes Ouvrages, le public n'a veu que ce qu'il a écrit ſur les Loix I. & III. du Titre du Digeſte *De iuriſd. omn. iudic.* & vn Traité de l'hypotheque ſur les meubles. Claude d'Albon étoit encore conſideré entre les Avocats du Parlement de Dauphiné: Il vivoit l'an M. DLXXV. & cette année il donna au public vn Ouvrage Hiſtorique, & Politique, où il traite de la Majeſté Roïale, de la creation des Empereurs, de l'inſtitution des Electeurs, & de leurs droits. Antoine Guercin, natif de Creſt, fut homme d'vn ſçavoir mélé: il fut ennemi du ſçavant Juriſconſulte François Balduin, & écrivit contre lui vne diſſertation touchant l'Office de Juriſconſulte Chrêtien. Vn Romant de Roland furieux, imité de l'Italien, & vne Traduction qu'il avoit faite quelques années auparavant d'vn Livre de Boccace, l'avoit déja fait connoître. Mais Antoine le Maſſon, auſſi Dauphinois, aïant entrepris la traduction du Decameron du même Boccace, ſon nom a été porté plus loing par cet Ouvrage, que celui de Guercin. Le Dauphiné eut, en même temps, d'autres Traducteurs. Antoine Chappuis de Grenoble, Jean Figon de Montelimar, & Jacques Vincent de Creſt, Secretaire de l'Evêque du Puy, & aprés Aumônier du Comte d'Anghien (cette Terre n'avoit pas alors d'autre tître) tâcherent ainſi d'enrichir leur Langue des ouvrages qui leur avoient le plus aggreé dans les autres. Mais la traduction n'invente rien, & c'eſt dans l'invention qu'eſt le threſor des Arts & des Sciences. Claude de Boiſſieres, & Jacques Beſſon s'occupoient alors avec plus d'honneur, & plus d'vtilité: ils furent tous deux fort ſçavants dans les Mathematiques. La Rythmomachie a été le principal ouvrage du premier, qu'il dedia à Antoine Eſcalin des Aimars Baron de la Garde. Mais Beſſon, Profeſſeur à Orleans, &, comme parle de lui la Croix du Mayne, *grand Mathematicien, Philoſophe & Ingenieur*, s'appliqua plus ſerieuſement. Il enſeigna l'Art de trouver les eaux, & les ſources ſoûterraines, par de nouveaux moïens, qui n'avoient point encore été découverts, & en fit vn Traité qu'il mit au jour l'an M. DLXIX. Il inventa de nouvelles machines, & de nouveaux inſtruments dans les Mathematiques, & en enſeigna l'vſage pour l'vtilité publique. François Beroalde de Verville, qui n'étoit pas vn homme commun, a fait des Commentaires

Jean Boetion

Bertrand Rabot.

Jean Antoine de Leſcures.

André d'Exea

Claude d'Albon.

1675.

Antoine Guercin.

Antoine le Maſſon.

Antoine Chappuis.

Jean Figon.

Iacques Vincent.

Claude de Boiſſieres

Iacq. Beſſon.

1569.

taires ſur ſes Mechaniques, tant il eut d'eſtime pour cet ouvrage! Nicolas de Nicolai ſieur d'Arfueille, & de Belair, fut vn auſſi grand Coſmographe, que ceux-là grands Mathematiciens: & la Coſmographie n'eſt pas étrangere à la Mathematique. Il fit, ſous le regne de Henri II. & pour les affaires de ce Prince, vn voïage en Orient qu'il a deſcrit; & a recueilli en huit livres tous les ſecrets de la navigation, l'aïant ainſi reduite en art. Il nâquit à Soiſſons, Hameau de la Parroiſſe de S. Simeon, dependante de la Terre de Breſſieu, & la famille des Nicolai, illuſtre dans Paris, par les Charges qu'elle a eu dans la Cour des Aydes, & dans la Chambre des Comptes deſcend de lui. Guillaume de la Cour Vibailly, & Lieutenant General de Vienne étoit de ſes particuliers amis: auſſi ce fut, ſous ſon nom, qu'il donna au public la relation du recouvrement du Païs de Boulenois, par le Roi Henri
1517. II. Il nâquit l'an M. DXVII. & mourut à Paris le XXV. du mois de Juin de l'an
1583. M. DLXXXIII. âgé de ſoixante ſept ans. Vincent Gentillet, qui avoit été pourvû d'vn Office de Preſident en la Chambre mi-partie de Grenoble, vivoit alors. Vienne étoit ſa patrie, & neanmoins il n'y reſte aujourd'hui nul de ſon nom, ni de ſa famille. Il s'attacha à Leſdiguieres, qui l'emploïa en ſes plus importantes affaires, & le fit le Chef de ſon Conſeil. Il n'auroit pû faire de choix plus judicieux, ni d'vn homme plus propre à cet employ. En effet, il étoit, non ſeulement bon Juriſconſulte, mais encore tres-profond dans la Politique. On le voit dans ſes excellents diſcours contre Machiavel: On appelle vulgairement cet Ouvrage l'Antimachiavel, parce qu'il y combat les pernicieuſes Maximes de ce Politique, auxquelles on imputoit alors tous les deſordres de ce Roïaume, & de tous les Etats Chrêtiens. Comme il n'avoit nullement travaillé pour ſa gloire, mais pour le bien de ſa patrie, il ne voulut pas que ſon nom parût au front de cet Ouvrage, non plus que d'aucun autre qui ſoit parti de ſes mains. Il mourut quelque temps avant le Roi Henri III. & n'aïant point affecté d'immortaliſer ſon nom, il eſt vrai qu'il n'eſt pas auſſi connu qu'il le meritoit. Loüis de Corbiere de Livron, à qui le Roi de Navarre avoit commis l'Intendance des Fortifications de cette Ville, étoit dans le même parti que Gentillet, & y étoit en conſideration. Il avoit étudié la Chiromance avec tant de ſoin, qu'on ne croïoit pas qu'avant lui perſonne en eût tant ſçeu: Il en fit vn Art, & le rendit public; mais cette connoiſſance n'eſt pas digne qu'vn eſprit bien ſolide s'y applique. Les lignes ni les traits de nos mains ne ſont pas des caracteres, par leſquels ni la Nature, ni la Providence, qui conduit toutes choſes, s'explique fidellement. Ceux qui attachent leurs applications à des objets moins legers ſont plus loüables. Tout ce qui contribue aux bonnes mœurs l'eſt toûjours infiniment. Les Grecs ont eu de la veneration pour leurs Theognis, & pour leurs Phocyllides: la Poëſie Gnomique ſevere & ſententieuſe a ſes graces, & ſon prix. Gilbert de Gondoin, natif de Romans,
1587. publia l'an M. DLXXXVII. vn juſte volume de Quatrains ſpirituels & moraux. Guillaume Colletet en fait ce jugement, qu'ils ſont d'vn ſtile aſſez raiſonnable pour leur temps, & qu'avec toutes leurs tâches, & toutes leurs rudeſſes ils ne déplairoient peut-eſtre pas encore au nôtre. Dix ans auparavant Claude Odde de Triors avoit mis en lumiere les Diſtiques de Michel Verin, qu'il avoit traduits en nôtre Langue, autant de Quatrains reſpondants à autant de Diſtiques. Ceux, qui portent le nom de Caton, ſeulement à cauſe de leur moralité, furent auſſi vn preſent qu'il fit à nôtre Langue, dans le même genre de Poëſie. Dés le commencement du regne de François II. la Poëſie Morale de Philibert de Gandis, du lieu de Genas, dans le Viennois, avoit veu le jour, & receu de l'applaudiſſement. Il étoit Gentil-homme, comme Odde l'étoit, & commandoit dans le Château d'Anthon ſur le Rhône, où il y avoit Garniſon. Guy de Girard de Saint
1574. Paul, Docteur en Theologie, & Recteur de l'Vniverſité de Paris l'an M. DLXXIV.

Nicolas de Nicolai.

Vincent Gentillet.

Louïs de Corbiere.

Gilbert de Gondoin.

Claude Odde

Philibert de Gandis.

Gui de Girard S. Paul.

Digitized by Google

Iacques l'Eſpervier. & Jacques l'Eſpervier, Abbé de Saint Hilaire, faiſoient auſſi des vers, & étoient plus obligez par leur profeſſion à n'en faire que de ſerieux : Le premier étoit né dans le Bourg de la Coſte Saint André ; & le ſecond, dans celui de Saint Simphorien d'Ozon. Saint Paul fit repreſenter dans le College de Pleſſis, cette année-là, vne Tragedie de ſa compoſition, dont Neron fut la matiere. Il y eut grand concours de gents de condition, & des plus honeſtes du Peuple; & tous furent ſatisfaits. l'Eſpervier, premierement Abbé de Chaune, & aprés, de S. Hilaire auprés de Carcaſſonne, compoſa vn Poëme des Guerres Civiles de France, depuis la mort de Henri II. juſques à l'an M. DLXIX. qu'il le mit en lumiere. 1569. Il fut encore autheur d'vn diſcours funebre à la loüange de François de la Vallette, Grand Maître de l'Ordre de Saint Jean de Hieruſalem. Cette ſorte de Poëme a le nom d'*Epicedion* parmi les Latins. Sa deviſe etoit vn Eſprevier à aîles éploïées, regardant le Soleil, & aïant vne de ſes plumes à ſon bec. Il avoit élevé ſon ame à la contemplation des choſes divines : il étoit grand Theologien, & bon Predicateur ; & l'Abbaye de Saint Hilaire ne fut qu'vne recompenſe deuë à ſa vertu. Il a laiſſé vn volume de Sermons qu'il prononça en divers lieux : ils ſont ſolides, ſçavants, & devots ; mais n'aïant pas voulu lui-même les faire imprimer, ſes heritiers ont apprehendé de ſe trop éloigner de ſa volonté, & par là de leur devoir, s'ils le faiſoient. Les Huguenots, qui le haïſſoient ne demeurerent pas long temps ſans lui témoigner leur vengeance : ils le ſurprirent dans l'Abbaye de Saint Hilaire, & l'aïant poignardé avec tous ſes Moines, jetterent leurs corps dans vn puis. L'Evangile de JESVS-CHRIST, qui ne voulut pas condamner à la mort vne adultere, qui la meritoit, étoit-il à ces Reformateurs vn conſeil, ou vne juſtification pour des vengeances ſi cruelles ? La langue vulgaire de cette Province commença à avoir ſes Poëtes, ſous le regne de Charles IX. comme la Provençale les a depuis tant de ſiecles. Neanmoins elle n'eſt qu'vn mélange ſans art, & ſans douceur de pluſieurs Langues mortes, de la Celtique, de la Greecque, & de la Latine,

Laurent de Briançon. & de preſque toutes les vivantes. Laurent de Briançon étoit Recteur de l'Vniverſité de Valence l'an M. DLX. & fut depuis vn des meilleurs Avocats du Parlement de Grenoble : Il compoſa vn Poëme en cette Langue, qu'il nomma *lo banquet de le feye*, & le rendit public : c'eſt vn Ouvrage où il y a de l'eſprit, de l'invention, & de cette vrbanité qui n'eſt propre qu'aux honneſtes gents. La Croix-Du Mayne fait mention, dans ſa Bibliotheque, d'Exupere de Claveſon, Sieur de Parnans, & de Blaiſe Volet de Die, comme de deux beaux eſprits, ſes contemporains, qui vivoient l'an M. DLXXXIV. mais leurs ouvrages n'ont pas eu, comme leur nom, vne ayde qui nous les ait conſervez. Entre ceux-là on ne doit pas oublier Charles Aniſſon, homme de Lettres, & bon Theologien. Il étoit natif de Saint Marcellin, & Religieux de Saint Antoine, où ſon merite lui fit avoir des employs extremement importants : car il fut Commandeur d'Aubeterre, & Vicaire General de l'Abbé à Rome. C'eſt en cette Ville que ſe joignant aux Sieurs d'Oſſat & du Perron, depuis Cardinaux, il travailla avec vn zele infatigable pour l'accommodement de Henri IV. avec le S. Siege ; & quand cette importante affaire fut terminée, il y fit élever, à ſes dépens vne pyramide qui s'y voit encore, & qui ſera vn monument eternel & du zele d'Aniſſon pour ſon Prince, & de la pieté de nos Rois pour la Religion. Le Pape Clement VIII. qui connoiſſoit ſon merite, & honoroit ſa vertu, la voulut recompenſer par vn Chapeau de Cardinal, qu'il lui envoya; mais vne mort precipitée le ravit à la terre dans le temps qu'on lui portoit ces marques de dignité, dont d'Oſſat, & du Perron furent auſſi favoriſez. Guillaume

Exupere de Claveſon. Blaiſe Volet. 1560. 1584.

Charles Aniſſon.

Digitized by Google

laume Farel, iſſu d'vne famille noble du Gapençois, eſt encore en veneration parmi ceux de la Religion P. R. C'eſt par lui qu'elle a fait ſes premiers, & ſes plus grands progrez dans cette Province: ſon eloquence étoit ſi forte & ſi charmante qu'il entrainoit qui ne vouloit pas le ſuivre. Il auroit été digne d'vne loüange immortelle s'il avoit eu autant de force pour reſiſter aux opinions nouvelles, qu'il en eut pour les appuïer: il mourut âgé de LXXVI. ans le XIII. du mois de ſeptembre de l'an M. DLXV. En voila, ce me ſemble, aſſez pour faire voir combien fut heureuſe en cette Province la Republique des lettres au milieu des mal-heurs & des deſordres de l'Etat Politique. L'eſprit eſt ſouvent le maître de la fortune; mais toûjours, quand il le veut, il en eſt independant.

Guillaume Farel.

1565.

Reflexion.

XIX.

LE Roi de Navarre ſucceda au Roi Henri III. Il témoigna d'abord que la difference des Religions n'en feroit pas vne, à ſon égard, entre ſes ſujets obeïſſants. La Politique ne ſe propoſe pour le bien des Peuples que l'obeïſſance, & ne s'éleve pas plus haut. La fermeté du Colonel Alphonſe à garder ſa foi lui étoit connuë: il confirma l'authorité que le Roi ſon predeceſſeur lui avoit commiſe, & n'ôta rien à celle de Leſdiguieres. Il vid bien que ne donner pas vn Chef Huguenot aux Catholiques, c'étoit le moïen de ſe les acquerir. Charles-Emanüel Duc de Savoïe étoit ambitieux outre meſure: c'eſt la maladie des grands cœurs: Il étoit fils de Marguerite de Valois, fille de François I. & tante des trois derniers Roix. Dans la confuſion où parurent les affaires de ce Roïaume, il ne diſſimula pas qu'il n'eût des pretentions à la Couronne. Il étoit genereux & puiſſant, & n'avoit que des qualitez Roïales; ſi bien qu'il ſe laiſſa aiſément perſuader à la connoiſſance qu'il avoit de ce qu'il meritoit: il creut que ſi la Couronne étoit refuſée au Roi de Navarre, il pourroit bien, ſans blâme, y porter la main, du moins pour en arracher quelques fleurons: il en fit courir des manifeſtes, & le Dauphiné étant à ſa bienſeance, ils y furent premierement publiez. Il s'expliqua aux Commis des Etats de la Province, & au Parlement par Chabod Jacob, & par Davize Conſeiller au Senat de Chambery, ſes Députez: ils étoient propres à cette negotiation, qu'il ſçavoit qu'Albigny appuïeroit avec chaleur. D'ailleurs il avoit des amis dans le Parlement même, & le Preſident Fleard de Preſſins en étoit; quelques mois aprés le Duc porta vn de ſes fils ſur les Fonts, par le miniſtere de la Foreſt qu'il envoïa exprés à Grenoble. Neanmoins l'eſtime, ni l'amitié ne pûrent rien ſur le devoir: il offrit vn puiſſant ſecours d'hommes & d'argent contre Leſdiguieres; mais quand on eut penetré ſes motifs nul n'oſa ſe declarer pour lui. Et certes la Loy Salique, & l'vſage de la Nation Françoiſe lui étoient vn obſtacle que nulle raiſon ne pouvoit ſurmonter, en ſa faveur. La reſponſe que lui fit le Parlement fut, que les Etats generaux du Royaume devoient ſeuls lui donner vn Roi; qu'il ſe determineroit par leur déliberation; qu'au reſte on acceptoit avec toute confiance les offres de ſa bienveillance, & de ſa protection. Elle lui fut portée par Jacques de Grolée Baron de Viriville, l'vn des Commis, par Chaſtellard l'vn des Conſeillers du Parlement, & par Felix Baſſet premier Conſul de Grenoble. Cependant on traitoit avec Leſdiguieres pour la prolongation de la Tréve. Il avoit, depuis quelques jours, reduit la Ville de Gap ſous l'obeïſſance du nouveau Roi, ce qui l'avoit rendu plus redoutable. Aleman Rombin, qui fut depuis le Vicomte de Paſquiers, avoit été contraint de lui abandonner cette Ville, où il étoit pour la Ligue avec vn Regiment qu'il commandoit: neanmoins il n'y avoit point mis de Garniſon, la Forteresſe de Puymore la tenant aſſez, ſans cela, dans la ſubjection. Talard avoit ſuivi cet exemple, & receu le Capitaine Genthon avec ſa Cõpagnie; de ſorte qu'il ne reſtoit plus dans les Montagnes d'occupation pour les armes de Leſdi-

Regne du Roi Henri IV.

Reflexion.

Deſſeins du Duc de Savoïe.

Ses negotiations en Dauphiné.

Sans effet.

Réponſe du Parlement au Duc.

Gap pris par Leſdiguieres.

Fr Talard.

Digitized by Google

Ligue entre Lesdiguieres, & Alphonſe.

guieres. Son parti étant alors celui du Roi : il s'aboucha avec le Colonel Alphonſe le XIII. du mois de Septembre, à la Grange ſur le bord de l'Iſere auprés de S. Marcellin. Ils firent Ligue offenſive & défenſive pour conſerver la Province au Roi contre les rebelles ; & dés lors ils vnirent leurs conſeils & leurs forces. C'étoit vne declaration de guerre à la Ville de Grenoble : elle tenoit ouvertement pour le Duc de Mayenne, avec qui elle entretenoit vne étroite correſpondance ; de ſorte que la nouvelle de cette vnion y étant portée, elle commença à regarder Leſdiguieres, & Alphonſe comme également ſes ennemis. Auſſi le Conſeil General aïant été aſſemblé dans l'Hôtel public le XXIV. du mois de Septembre, le zele des Habitans pour leur Religion, & l'aveuglement où ils étoient pour le Gouvernement, parut dans leur déliberation. Ils s'y fit vne ſolemnelle declaration qu'ils vouloient tous vivre & mourir dans la Religion Catholique, reſiſter conſtamment aux entrepriſes d'Alphonſe & de Leſdiguieres, & n'obeir qu'au Roi Catholique, que les Princes Catholiques, & les Etats generaux éliroient, & qui ſeroit ſacré ſuivant l'ancienne coûtume du Roïaume. Baſſet, premier Conſul, fut commis pour procurer qu'elle fût homologuée par le Parlement, & que des *vidimus* en fuſſent envoïez aux Sieges Roïaux, aux Villes, & aux principales Communautez. Ils prétendirent mêmes que la Cour devoit ordonner qu'elle y ſeroit obſervée à peine de rebellion. C'eſt ainſi que la rebellion eſt artificieuſe en appliquant ſon nom & ſon blâme à l'oppoſition qu'elle craint. Mais les Preſidents d'Illins & de Preſſins n'aïant pas oſé condamner cette pourſuite par vn refus poſitif, laſſerent Baſſet par des promeſſes qui faiſoient tout eſperer, & par des excuſes qui n'accordoient rien. Le Peuple a peu de raiſon, & s'en ſert mal ; & le Magiſtrat qui le gouverne doit éviter de corrompre l'Art du commandement par la rudeſſe des paroles. Le Cardinal Cajetan envoïé aux Chefs de la Ligue revêtu de la qualité du Legat rendit aux Conſuls, paſſant peu de jours aprés par cette Ville, vn Bref du Pape, par lequel il les loüoit de leur pieté, & de leur zele à la défenſe de leur Religion, & les exhortant de tenir bon : Ce fût vne nouvelle ardeur à des cœurs déja enflammez. Le Duc de Mayenne les entretenoit dans cette freneſie, par ſes frequentes lettres, & par divers témoignages d'eſtime & d'amitié : tellement qu'il n'y avoit dans cette Ville ni ſeureté, ni liberté que pour la mauvaiſe cauſe. Le Parlement, & les Corps de Juſtice avoient été transferez à Romans, par des Lettres patentes du Roi du XV. de Février de l'an M. DLXXXIX. neanmoins l'execution n'en avoit pas été ſi exacte, que le premier Preſident du Parlement, & la pluſpart des autres Officiers avec lui ne fuſſent encore dans Grenoble. Jean de Buffevant, ſeigneur de Maliſſolles, & Artus Prunier-S. André, l'vn troiſiéme, & l'autre quatriéme Preſident, étoient, avec les autres, dans Romans. Ils avoient partagé à ces deux Villes les fonctions de leurs Charges, plûtôt qu'ils ne s'étoient diviſez entre eux. Mais, aprés ces nouveaux deſordres, ceux qui étoient dans Romans ne pûrent qu'éclater pour punir cette deſobeiſſance : Ils enjoignirent aux autres de venir les joindre, pour exercer leurs Charges dans Romans ; & l'effet de cet Arreſt publié dans cette Ville-ci à la fin du mois d'Octobre, fut que les plus affectionnez à la Ligue commencerent à rentrer dans eux-mêmes, & à craindre le peril, où ils étoient de ſe perdre, que juſques alors leur paſſion ne leur avoit pas permis de conſiderer. Quelques-vns d'entre ces Officiers s'écoulerent ſans bruit, & ſe rendirent à Romans ; & les autres furent arrêtez par les prieres des Conſuls & des Habitans, ou par des conſiderations qui regardoient mêmes le ſervice du Roi, & le bien de la Province. Vn mauvais parti n'eſt jamais plus fort, ni plus obſtiné que lors que tous les gents de bien l'abandonnent. Le bon ſens ne ſouffroit pas de moindres oppoſitions dans Vienne, & y étoit dans de pareils nuages. Chevrieres-S. Chamond, qui commandoit dans le Lyonnois

Grenoble pour la Ligue

Déliberation publique de-ce-tte eux.

Reflexion.

Eludée.

Reflexion.

Bref du Pape aux Conſuls de Grenoble.

Parlement & Corps de Juſtice ſeront à Romans.

1589.

Buffevant. Prunier.

Obeiſſant.

Arreſt remarquable contre les rebelles à Grenoble.

Reflexion.

Digitized by Google

Lyonnois pour la Ligue, en avoit pratiqué les Habitans, & les avoit preſque tous acquis à ſon parti. Maugiron n'avoit pû alors reſiſter à cette impetuoſité, mais il l'avoit éludée, en fléchiſſant vn peu. Aimar Peliſſon, envoïé à Lyon, s'y étoit laiſſé gaigner aux perſuaſions du Marquis de S. Sorlin frere du Duc de Nemours, & à ſon retour avoit tâché de remplir tous les eſprits des imaginations qu'on avoit jettées dans le ſien. Le ſujet de ſa députation avoit été la démolition du Château de Pipet reſoluë entre le Gouverneur de Dauphiné, & Chevrieres qui en faiſoient les fonctions dans le Lyonnois. Le Comte de Montlor, & Murer étoient en oſtage à Lyon pour l'aſſeurance de cette promeſſe; & Peliſſon y avoit negotié leur liberté, laiſſant Boiſſat premier Conſul en leur place. Maugiron aïant averti Leſdiguieres par Chambaud de ce qui ſe paſſoit dans Vienne, & ſe voïant preſſé de toutes parts, fut enfin contraint de prêter l'oreille aux propoſitions du Duc de Nemours, qui s'étoit approché avec ſes meilleures Troupes. Le pretexte de la Religion étoit le charme par lequel le Duc donnoit à la deſobeïſſance la couleur d'vn devoir neceſſaire, & d'vn acte vertueux. Maugiron n'eut plus à déliberer: on lui fit mêmes agréer d'aller de ſon mouvement trouver le Duc, pour faire ſa condition meilleure; mais trop de franchiſe tombe toûjours dans l'imprudence. Le Duc qui ne s'étoit obligé à rien par nul ſauf-conduit l'arrêta comme priſonnier de guerre, & ſans differer ſe preſenta aux Portes de la Ville, qui lui furent ouvertes par ſes Partiſans qui étoient les plus forts. Carier Capitaine de la Tour de ſainte Colombe, & la Foreſt, qui l'étoit du Château de la Baſtie ſe rendirent à la premiere chamade: il eſt vray que la Foreſt toucha cinq cens eſcus: ce fut le prix de ſon honneur & de ſa foi. Mais le Château de Pipet tint bon, & n'en être pas le maître, c'étoit ne l'être pas abſolument de la Ville. Le Duc l'aſſiegea, & le battit de ſept Canons durant quelques jours. S. Tullin lui envoïa du ſecours ſous la conduite de Bombin; & Albigny lui en amena lui-même: mais Alphonſe & Leſdiguieres vinrent à celui du Château. Tout leur fut ſi aiſé, qu'y aïant jetté des munitions & des hommes, ils s'attacherent à vn Ravelin, qui couvroit la Ville de ce côté, croïant de n'y trouver pas plus d'empêchement. Ils imputoient la retenuë du Duc à ſa peur, & ſa peur à ſa foibleſſe: mais ils furent repouſſez avec perte; & cet avantage qu'eut le Duc le conſola de tous ceux qu'ils avoient eus: il fit mêmes tant d'impreſſion ſur l'eſprit du Capitaine de Pipet, que ceſſant de les croire invincibles, il traita avec le Duc par la perſuaſion des Chanoines d'Arzag-Savel, & Antoine Luſſe, quelque temps aprés qu'ils furent partis. L'opinion, qui peut tant en toutes choſes, peut ſouvent tout à la guerre. Alphonſe alla à S. Marcellin où il avoit convoqué vne Aſſemblée des dix Villes par ſes lettres dattées du Camp devant Vienne. Vne tréve ardemment deſirée par ceux de Grenoble, & mêmes par Albigny, en étoit le ſujet. Leſdiguieres ne quitta point l'Armée: ſe retirant, il enleva Moreſtel à la Ligue, & l'aïant fortifié autant qu'il le pût, en ne faiſant que paſſer, il y laiſſa Cugié: il ne pouvoit mieux lui témoigner le jugement qu'il faiſoit de ſon jugement, & de ſon courage: car tous les environs étoient à la Ligue, & il lui laiſſoit S. Jullin en tête, c'eſt à dire vn bon Capitaine, & vn zelé Catholique. S. Jullin commandoit dans le Viennois, & dans l'Iſle de Cremieu, en apparence, pour la Ligue; mais en effet dans vne ſi grande independance, que le Duc de Nemours lui aïant demandé le Château de Quirieu ſur le Rhône, il le lui avoit refuſé. Il nobeïſſoit qu'aprés avoir conſulté la fin qu'il s'étoit propoſée, & elle étoit de n'attirer pas foible ni ſeul dans le parti que la victoire auroit declaré eſtre le plus cher à Dieu qui la donne. On ne doutoit pas de ſon penchant, & qu'il ne s'entretînt ſecrettement avec ſon devoir; Mais dans les diſſenſions Civiles ſouvent il faut ſe refuſer à la bonne cauſe, pour lui eſtre vtile: & on eſt toûjours moins conſiderable aux Chefs par les ſervices qu'on leur rend que par les maux qu'on leur peut faire. Anthon eſt peu éloigné de Moreſtel François de Galle eut ordre de Leſdiguieres de l'attaquer; &, il l'au-

Etat de Vienne.

Eſt à la Ligue.

Démolition de Pipet reſoluë.

Leſdiguieres prend Moreſtel.

Authorité de S. Jullin.

Reflexion.

Digitized by Google

roit emporté à coups de mains, ſans le ſecours que le Duc, qui eut avis de ce deſſein y envoïa. Mais, il en rencontra, revenant ſur ſes pas, deux Compagnies de Cavalerie de deux cents Maiſtres auprés du port de Charuis, & les tailla en pieces. Ainſi il n'eut pas le déplaiſir de rejoindre Leſdiguieres ſans avoir rien fait. Leſdiguieres étoit devant Cremieu où la reputation de S. Jullin plûtôt que celle de la Place l'avoit attiré. Il le regardoit comme le ſeul Chef de ſon parti dans le Viennois qui meritoit qu'il le vint viſiter de conſeil deliberé, & étoit perſuadé que ſa ruine y ſeroit celle de la Ligue. Auſſi ſaint Jullin fit voir en cette occaſion qu'il étoit digne de ſa reputation: il ne s'étoit point renfermé, ce que fait rarement vn homme ſçavant en l'Art militaire, & tenoit la Campagne: Mais il avoit fait entrer Bombin dans Cremieu avec ſon Regiment; & la pluſpart des Gentils hommes Catholiques des environs s'y étoient jettés avec lui: La Ligue les avoit preſque tous ſubornez. La Ville étoit foible du côté de S^e Hyppolite, où il ne reſtoit que des maſures d'vn ancien Prieuré; Mais Rombin avoit reparé ce defaut, par vn bon retranchement. Ce fut par là que Leſdiguieres l'attaqua. Vn grand Capitaine ne donne pas tout à la fortune, mais lui donne beaucoup. Le ſuccés ne reſpondit pas aux efforts de ſes gents: il fut repouſſé, & des plus braves qu'il eut y perdirent la vie. Laurent de Galle, ſieur du Meſtral frere de Bellier fut celui que l'on regretta generalement le plus. Il fut tué au pied des murailles d'vn coup d'eſcopette qui lui porta ſa balle au milieu du front. Les Muſes des beaux eſprits le pleurerent; & des vers compoſez ſur le ſujet de ſa mort par Expilly, par Olenix de Mont Chreſtien, & par quelques autres, il ſe faiſoit vn juſte volume. On ne perd rien à témoigner de l'amour aux gents de Lettres, non pas mêmes quand on perd la vie: ils ont l'Art de la rendre à leurs amis, mais plus durable, & plus glorieuſe.

Leſdiguieres attaque Cremieu.

Reflexion.

Le Meſtral tué.

Regretté.

Reflexion.

XX.

Moirenceptis.

Leſdiguieres, aprés avoir pris Moirenc, à ſon retour s'étoit preſenté devant le Fort de Cornillon, bâty peu auparavant ſur vn rocher à vne lieüe de Grenoble. Les Ligués le tenoient, & y avoient mis garniſon avec Chambrier de l'Iſle, pour la commander. Il ne ſe crut pas aſſez fort pour reſiſter; deſorte, qu'il capitula d'abord, & mit cette Place dans les mains de Leſdiguieres, qui y laiſſa Iſac Bar ſieur de Sales l'vn de ſes Capitaines, & de bons Soldats. Aïant mis dans la ſujection la Ville de Grenoble de ce côté, par la priſe de Moirenc & de ce Fort, il avoit paſſé l'Iſere à Saſſenage, & l'avoit repaſſée à Gere, pour lui ôter auſſi la communication qu'elle avoit avec la Savoye. C'étoit d'où lui venoit toute l'eſperance qu'elle avoit de ſe conſerver par le ſecours qu'elle en recevoit continuellement. Rien ne s'étant oppoſé à ſa marche il tourne teſte vers Montbonod, & aprés vne legere reſiſtance en force le bourg. Saint Mury étoit dans le Château avec vne Garniſon, à qui la peur glaça d'abord le cœur, & gela les mains: Tellement que Leſdiguieres aïant battu de deux Canons cette Place, qui ne conſiſtoit qu'en quelque ceinture de murailles, & en deux Tours aſſiſes ſur vn Terre, & flanquées ſeulement par des guerites, il y entra le quatriéme jour par compoſition. Il avoit commencé à le fortifier prévoïant bien qu'Albigny & la Savoye ne negligeroient rien pour le recouvrer: Mais le ſecours de Maugiron, comme vne affaire plus importante, avoit interrompu cet ouvrage. Neanmoins quoi que la Place ne fût pas en Fort bon état, il en donna la garde à Beaumont Combourcier qui la conſerva heureuſement. Mais, le Fort de Gere ſe perdit: Albigny l'attaqua ſuivi de cinq cents hommes tirez de la Garniſon de Grenoble: il n'y avoit que ſoixante hommes ſous le Capitaine d'Aſpres: Beaumont fit tous ſes efforts de le ſecourir Montbonod & Giere ſe regardant, & n'étant ſeparez que par l'Iſere. Mais ils furent inutiles: & d'Aſpres prefera l'honneur de mourir les armes à la main, à la vie qu'Albigny lui preſentoit par vne honorable capitulation. Perdre l'eſtime de Leſdiguieres lui ſembla vn plus grand mal que perdre la vie. La peur de l'vn ne lui

Et Cornillon par Leſdiguieres.

Et Montbonod.

Albigny reprend Gere.

en

Digitized by Google

en laiſſa point pour l'autre. Leſdiguieres étant de retour, reprit le fort de Jerc, & continua les fortifications de Montbonod : Il y éleva cinq baſtions garnis d'vn bon, parapet. Ce fut ce qui l'occupa vne partie du mois de Février de l'an M.D.X.C. Aprés, ſa preſence étant neceſſaire aux affaires du Roy dans Gap, il y alla pour y paſſer le reſte de l'Hyver. Pendant que Leſdiguieres faiſoit ces progrez, la Nobleſſe qui tenoit le parti du Roy, s'étoit aſſemblée dans Vienne. La Province avoit beſoin d'vn Chef Catholique qui tint la place du Lieutenant de Roy, fait priſonnier devant Toiſſiay, juſques au recouvrement de ſa liberté. Le Preſident Artus Prunier-ſaint André fut jugé digne de cet employ : il lui fut donné par la voix de tous les aſſemblez le XXIV. du mois d'Avril. Il étoit abſent, mais ſon merite éclattant parut, & briga pour lui. Il eut, par cette élection, vn pouvoir abſolu d'ordonner, & de diſpoſer des affaires d'Eſtat, de la Police, & des Finances, qui lui fut confirmé ſix mois aprés, dans vne aſſemblée plus nombreuſe, & plus ſolemnelle. Le Roy, l'ayant appris, l'authoriſa par ſon conſentement, Leſdiguieres s'étant contenté du commandement des armes, que nul n'étoit plus ſi hardy, de lui envier. Saint Julin, Chef vigilant, & entreprenant, voïoit avec douleur Moreſtel entre ſes mains, & avoit les yeux ouverts ſur les occaſions, & les moïens qui ſe preſenteroient de l'en arracher, pour en profiter. Cugié en étant ſorti, avec vne partie de ſa Garniſon, il inveſtit cette Place, & la bloqua ſi bien, que Cugié n'y rentra plus. La Place fut battue nuit & jour de deux Canons, que le Duc de Nemours lui envoïa de Lyon, avec des Troupes, ceux qui y étoient reſtez aïant refuſé toute compoſition. Vne partie des murailles fut renverſée, & vn aſſaut leur aïant été donné, ils furent tous paſſez au fil de l'épée. La garde en fut donnée à Bombin, qui y entra avec quelques Compagnies de ſon Regiment. Cette priſe reſtablit les affaires de la Ligue dans le Viennois, où la perte de Moreſtel les avoit ébranlées. Celle de Montbonod fut plus importante à l'honneur de ce parti, & plus ſenſible à Leſdiguieres : elle ſuivit de prés. Il fut aſſiegé, au commencement du mois d'Avril, par Albigny, & par Sonas. Albigny avoit tiré mille hommes de Grenoble, & Sonas l'eſtoit venu joindre avec quatre mille hommes de pied, ſix cents Chevaux, & ſix Canons. Amedée de Savoye lui avoit envoïé ce ſecours, par le commandement du Duc, qui étant en Provence étoit obligé de faire que Leſdiguieres fût ſi occupé en ce païs, qu'il n'eût pas la liberté de s'en éloigner. Beaumont, qui n'avoit que deux cents hommes, ſe defendit en homme de cœur durant quelques jours, & fit perir pluſieurs des plus braves des aſſiegeants tant aux approches, qu'aux attaques. Bucher, Capitaine d'vne Compagnie de Gents de pied de la Garniſon de Grenoble, y fut tué. Il étoit Frere de Faconde Bucher, qui, aïant été premier Conſul, étoit vn zelé Catholique, & fort affectionné à la Ligue. Mais, enfin le nombre accabla la valeur. Beaumont, aprés avoir perdu toute eſperance d'étre ſecouru, fut contraint de capituler. La compoſition qu'il eut, fut honnorable : mais il ne lui fut pas permis de rien tirer de la Place des armes, ni des munitions. Il y laiſſa deux pieces de Canon, & Sonas y mit Chappot, Gentil-homme Savoyſien, avec de ſes meilleurs Soldats choſis dans ſes Troupes. Ainſi ce fut vne conqueſte pour le Duc. Le ſecours des Eſtrangers eſt rarement gratuit. Baſſet fit comprendre, dans vn Conſeil qu'il aſſembla exprés le XVI. du mois de May, combien il importoit que ce Château fût entierement démoly, & qu'il n'en reſtât pas mêmes les maſures, qu'il fut conclu d'employer pour cela toutes ſortes de moyens ; & le ſoin lui en fut donné & à ſes Collegues. Ils firent agir l'Archevêque d'Ambrun, qui étoit devenu l'vn de leurs Citoyens, depuis la perte d'Ambrun, & leur Evêque. Celui-ci en écrivit le VIII. du mois de Juin au Duc, & à Jacob qui étoient dans Montmeillan, & l'obtint, Albigny ayant appuïé ce deſſein. Deſorte que ce Château fut renverſé, & que les fondements mêmes de ſes murailles, & de ſes Tours furent arrachez. Albigny ayant paſſé l'Iſere avec vne partie des Troupes, quelques jours aprés la priſe du Château

1590.

Gere repris par Leſdiguieres.

Aſſemblée de la Nobleſſe.

Saint André élû Lieutenãt General dans la Province.

Confirmé par le Roi.

Saint Julin reprend Moreſtel.

Montbonod repris ſur Leſdiguieres

Bucher tué.

Reflexion.

Sa demolition demandée.

Acte de

Digitized by Google

de

Albigny ſe prend Jere.

de Montbonod, inveſtit le Fort de Jere, qui ne pût non plus éviter de ſe rendre.

Leſdiguieres perd Barcelonnette.

Leſdiguieres perdit enſuite Barcelonnette, que Flotte-la Roche, Briquemaud, & Colet avoient priſe dans l'Etat de Savoïe au commencement de l'année, avec le Fort de Saint Paul ſur la frontiere de l'Ambrunois. Mais, preſque en même temps,

Conference auprés de Vienne.

les Députez du Preſident Saint André, ceux de Botheon Lieutenant General dans le Lyonnois, & ceux du Marquis de S. Sorlin, aïant conferé auprés de Vienne,

Suſpenſion d'armes.

avoient conclu vne ſuſpenſion d'armes entre les deux partis. Les Députez du Preſident, comme faiſant les fonctions de Lieutenant General, furent Jacques de Grolée-Viriville, & Balthaſar Martin-Diſimieu; & ceux du Marquis, Chevrieres-S.

Rupture.

Chamond, & la Barges. Mais cette tréve fut mal obſervée: on imputa aux Chefs de la Ligue de l'avoir les premiers rompuë: tellement que Baronat-Polemieu craignant que la Ligue & le Duc de Savoïe, qui s'étoit declaré pour elle, ne s'empa-

Démolition de Château neuf de l'Albene.

raſſent de Château-neuf de l'Albene, obtint de S. André permiſſion de le raſer: il le fut à la fin du mois d'Aouſt. Ainſi on ruïne dans la guerre ce qu'on ne veut pas perdre & certes les ſurpriſes étoient frequentes. Le Château de Virieu, à trois lieuës

Reflexion.

Virieu pris par Vachon pour la Ligue

de la Savoïe, n'en pût mêmes eſtre garenti: il appartenoit à S. André, & ſa ſituation ſur vne eminence, de mêmes que ſes bonnes & fortes murailles, & quatre Tours rondes, dont il eſt flanqué, le faiſoient regarder par les Partiſans du Duc, comme vne Place, par laquelle, s'il en étoit le maître, il le ſeroit auſſi de tout le Païs des environs. C'eſt pourquoi aïant fait ſecrettement approcher quelques Troupes conduites par Vachon-la Magdeleine, il le fit attaquer, & l'emporta facilement.

Repris.

Mais il fut aſſiegé preſque en même temps, & la Magdeleine, qui s'y étoit jetté, aprés quelque reſiſtance, aïant appris que S. André envoïoit du Canon aux

Fermeté de S. André.

aſſiegeans, capitula, & ſortit par compoſition. S. André étoit reſolu de ruïner plûtôt ce Château, qui étoit ce qu'il avoit de plus ſpecieux à la Campagne, que de le

Reflexion.

laiſſer plus long temps au pouvoir des ennemis. Les ſujets bien fidelles preferent leur devoir à leur bien, & leur foi à leur fortune. Leſdiguieres reprenant en même temps les armes, reprit auſſi le cours de ſes heureux ſuccez: il ſe rendit maître de

Leſdiguieres prend Briançon

Briançon, & ſe défit d'vn redoutable ennemi, & d'vn Ligueur des plus obſtinez, & des plus authoriſez: c'étoit la Cazette. La Ville de Briançon eſt aſſiſe au pied d'vn rocher, ſur lequel eſt vn Château; & ſa ſituation, au deſſus de laquelle il n'y a

Sur la Ligue.

point de lieu dans les Alpes propre à bâtir vne Ville, a perſuadé qu'elle eſt la plus haute Ville du monde. Claveſon la tenoit pour la Ligue, & s'y étoit aſſez bien ac-

Eloge de la Cazette.

commodé: la Cazette l'avoit acquiſe à la Ligue, & le Fort d'Exilles auſſi. Il étoit

Sa mort.

natif d'Oulx, & habitoit non gueres loing de Briançon, dans vne maiſon qu'il avoit fortifiée. Son credit étoit le ſoûtien de tout celui que la Ligue avoit dans ces deux Places, & dans tous les environs; de ſorte qu'en le perdant, elle y perdoit tout. Le Capitaine du Pont accompagné de vingt Soldats bien reſolus, appliqua le petard à la porte de ſa maiſon, & y entra l'épée à la main le x v. du mois de Juillet. Cet accident impreveu ne le mit point dans le deſordre: il diſputa ſa vie en homme de cœur; & fut enfin abbatu de pluſieurs coups aprés vne longue reſiſtance. Sa

Negotiation du Duc de Savoïe pour Exilles,

mort ruina la Ligue, & les deſſeins du Duc de Savoïe. Le Duc avoit commencé à traiter avec lui pour Exilles, qu'il prétendoit joindre à ſon Etat, & lui en faire vn Boulevart contre la France. Borel-Ponſonas y commandoit, & le Duc reprit ſon Traité avec lui, aïant fait approcher Sonas, pour en hâter la concluſion par la terreur de ſes armes. Mais Leſdiguieres, qui ſçavoit que Ponſonas ne ſe portoit pas à ce Traité de bon cœur, y court, & y eſt receu. Neanmoins ce fut aprés

Que Leſdiguieres prét

que Ponſonas eût fait quelque reſiſtance, pour éviter le blâme que ceux de ſon parti auroient donné à vne trop prompte reddition. Sonas ſe retira à Suſe, & Leſ-

Défait Sonas.

diguieres s'avança juſques à Chaumont, derniere Ville de la Principauté de Dauphiné du côté de Piedmont. Le lendemain il attira Sonas dans vne embuſcade, & lui

Digitized by Google

lui tailla trois cents hommes en pieces, fit quelques prisonniers, & les mit en fuite. La gloire de cette action fut principalement deüe à Paul Autard-Bragard, qui étant allé agasser Sonas jusques aux portes de Suse avec cinquante Arquebusiers à Cheval, l'avoit adroittement conduit où Lesdiguieres l'attendoit. Il força aprés des barricades que le Gouverneur de Suse gardoit. Celui-ci, & prés de cinq cents hommes des siens y furent tuez sur le Champ, & le reste mené battant jusques aux portes de Suse. Ces exploits furent suivis de la prise de Briançon. Lesdiguieres l'assiegea, & aprés quelques volées de Canon, Claveson parlementa, & rendit la Place. Mais Lesdiguieres, s'étant asseuré de son affection à la bonne cause, lui en commit la garde, dont il chargea aussi les principaux Habitants qui s'en obligerent par des Actes publics. Le Duc de Mayenne avoit donné le Gouvernement de cette Ville à Claveson, qui commença à le meriter, quand il voulut cesser de le tenir de lui. Celle de Grenoble étoit toûjours dans la même obstination : le Duc de Savoye y avoit fait entrer de ses Troupes ; ce qui rendoit les mauvais plus insolents, & les bons plus retenus. Le Duc de Mayenne avoit changé le dessein d'assembler les Estats Generaux du Royaume dans Paris, à celui d'vne assemblée des notables des principalles Villes qui le reconnoissoient. Dés le XXVI. du mois d'Avril il en avoit donné avis aux Consuls de Grenoble, & leur avoit témoigné qu'il desiroit fort qu'ils lui deputassent de leur part. Mais ils s'en excuserent par la Riviere deputé du Parlement, & des Corps de Justice & par Jean de Bouvard-Rossieu, envoïé du Duc au Roy d'Espagne, qui au retour de ce voyage étoit venu en cette Ville pour conferer avec les partisans du Duc. Ils lui promirent d'obeir religieusement à tout ce qui seroit resolu dans cette assemblée. On contribuë plus à la gloire des resolutions par l'execution, que par le Conseil. Mais ils se virent enveloppez de tant de miseres qu'étant Criminels par leur constance, elle étoit aussi leur chastiment. Ils avoient l'ennemi au dehors qui ravageoit la campagne, & la faim au dedans, qui ravageoit leurs maisons. Plusieurs d'entre eux leur étoient suspects, & ils sçavoient que Lesdiguieres avoit des intelligences dans leur Ville, quoi qu'ils ne sceussent pas précisément avec qui. On n'a point de mesures à prendre quand l'incertitude est ainsi confonduë avec la certitude. Falcoz, l'vn des Capitaines de la Garnison, avoit été arresté au commencement du mois d'Octobre, sur l'advis de quelques pratiques qu'il faisoit pour Lesdiguieres. Mais il avoit trouvé le moyen de se sauver de la Prison, & Simon, qui en étoit le Concierge, accusé d'être le complice de son évasion avoit été appliqué à la question, mais il n'avoit rien advoüé dans les tourments : Si bien qu'on n'avoit pas continué, contre lui, cette procedure Criminelle, ni le soin de le garder. D'abord qu'il pût se soustenir debout, le desir de se venger aïant hasté le rétablissement de ses forces, il sortit de la Ville par le derriere d'vne Maison de la ruë saint Laurent, où habitoit vn de ses amis. La Ville n'avoit point alors d'autre ceinture de murailles de ce côté que celle des Maisons qui bordẽt le pied du costeau de Chalamon, au bas duquel est la ruë. Ayant conferé à Chaparillan avec Bruno, l'vn des Capitaines de Lesdiguieres, & aprés avec Lesdiguieres mêmes, il fut renvoyé par celui-ci à Bar Capitaine de Cornilhon. Il lui fit voir l'infaillibilité de la proposition, qu'il avoit faite à Lesdiguieres de surprendre la Ville par cette Maison du consentement de son ami ; de sorte que Lesdiguieres en fut persuadé. Vne assemblée des dix Villes avoit été convoquée à Voiron au XXI. du mois de Novembre, la Lieutenance Generale, qui avoit été mise dans les mains du President saint André, pour en faire les fonctions durant l'absence du Colomnel, lui fut confirmée, Lesdiguieres, mêmes, approuvant ce choix. Il le fut aussi par les principaux de la Noblesse, & entre autres par Maugiron, Monclor, Vinaville, Gouvernet, la Baume-d'Authun, & Blain-Mortel-le Poët. Lesdiguieres

Valeur de Bragard.

Barricades de Suse forcées.

Claveson laissé dans Briançon.

Assemblée des notables pour le Duc de Mayenne.

En écrit aux Consuls de Grenoble.

Reflexion.

Miseres de cette Ville.

Reflexion.

Conspiration du Capitaine Falcoz.

Negotiation de Simon pour surprendre Grenoble.

Assemblée des Villes.

Lieutenance generalle est donnée à saint André.

Digitized by Google

s'étoit fait ſuivre par mille ou douze cents hommes dont il avoit loge vne partie à Moirenc, & l'autre aux environs de Voiron, pour la ſeureté, & pour la terreur. Alors même Jacques de Savoye, Marquis de ſaint Sorlin, qui prenoit la qualité de Gouverneur de Dauphiné pour la Ligue, avoit tiré de Grenoble ce qu'il y avoit de Cavalerie, & vne partie des Gents de pied de la Garniſon de Cremieu pour attaquer Vichy en Auvergne. Ainſi il ne reſtoit dans Grenoble que deux Compagnies de Gents de pied, & les Chevaux Legers d'Albigny. Ce qui étoit vne grande avance au deſſein de cette ſurpriſe que Leſdiguieres meditoit la nuit du XXIV. au XXV. de Novembre qui avoit été choiſie pour l'execution, Leſdiguieres s'avance juſques à la Buiſſerate, c'eſt à dire à vn quart de lieüe de Grenoble, & fait filer ſes Troupes au rendez-vous ſous la conduitte de Bar. Tout étoit en vn ſi profond ſommeil dans la Ville, & dans la Tour de Rabot, où il y avoit Garniſon qu'vne terreur panique les aïant fait rebrouſſer en confuſion, & Meyrargues, l'vn de leurs Capitaines, aïant mêmes fait ſonner la charge, rien n'en fut ouy. Il falut que Leſdiguieres y accourût, & les ralliât. Son bon-heur parut en cette occaſion, auſſi bien que ſa bonne conduite, & la couronna. Vne partie monte par ſix échelles dans la Maiſon de l'ami de Simon, & deſcend en la ruë ſaint Laurent le Corps de Garde de la Porte étoit preſque vuide, & des Soldats, qui l'avoient quitté avoient été tuez dans la ruë. Bar, qui avoit ordre d'y courir d'abord, & de s'en rendre le maiſtre, le fait ſans reſiſtance, & l'ouvre à coup de hache à Leſdiguieres, qui ſe jette dans la Ville avec le reſte de ſes Gents. Le feu fut mis en quelques Maiſons, pour occuper les Habitants, qui aïant fait mine de vouloir reſiſter furent facilement diſſipez. Il y en eut de tuez & de bleſſez. Jacques Trouilleur, l'vn des Conſuls fut bleſſé dangereuſement, les autres ſe ſauverent par le Pont dans la Ville. Il étoit coupé d'vne Tour ouverte au deſſous par vne porte, où étoit le paſſage public. Le Vicomte de Paſquiers y arrive pour la defendre, mais le petard, que Leſdiguieres y avoit fait appliquer venant à jouer, Paſquiers fut tué du coup, & la porte enfoncée. Si eſt ce-que ce fut inutilement: vn Treillis de fer, qui étoit derriere arreſta les aſſaillans. Le lendemain la Tour de Rabot ſe rendit à Leſdiguieres: les jours ſuivants ſe paſſerent en diverſes attaques de part & d'autre, & en l'vne ceux du Corps de Garde, qui étoit reſté à la porte de la Perriere, furent ſi mal traittez qu'ils furent contraints de ſe jetter dans vn bateau, & de ſe ſauver dans la Ville. Blacons fut bleſſé d'vne Arquebuſade, & tout ce qu'avoit, juſques alors, pû faire Leſdiguieres, ç'avoit été de s'être rendu le maiſtre abſolu de cette partie de la Ville qui eſt au delà de l'Iſere du côté de Levant. Il y eut peu de Maiſons qui ne fuſſent pillées, quoi que Leſdiguieres n'y conſentît pas. Le Soldat regarde le pillage des lieux où il eſt entré par ſtratageme, ou par la force, comme le prix de ſon ſang. Il ſe figura d'avoir acquis vn Droit ſur celui qui a le commandement, qui ne lui permet pas de lui diſputer cette proye. Cependant Leſdiguieres ayant fait venir ſon Canon des Montagnes fit deux batteries, l'vne contre la Tour du Pont, & l'autre contre celle de la Maiſon de Ville. C'eſt aujourd'huy celle de l'Arſenac. Grenoble étoit bloqué de tout côté, & Leſdiguieres, n'étant pas aſſez fort pour faire vn ſiege reglé, avoit logé des Corps de Garde en divers poſtes qui occupoient les chemins, par leſquels on pouvoit avoir accez dans la Ville. De ſorte qu'on commençoit d'y ſouffrir beaucoup. Dailleurs il ne leur étoit pas même ni permis, ni vtile de ſe defendre de toutes les manieres que la prudence militaire l'ordonnoit. On y avoit guindé vne couleuvrine ſur le Clocher de l'Egliſe ſaint André, qui incommodoit vne des batteries de Leſdiguieres. Il ſe dire que s'ils ne l'ôtoient, il renverſeroit le Clocher, & les plus ſpecieux Edifices. On

Grenoble pris par Leſdiguieres.

Reflexion.

fut

fut ainſi contraint de la faire deſcendre, & de ſe priver du principal moïen que l'on avoit de lui faire du mal, pour en éviter vn plus grand. Le ſecours que le Marquis de S.Sorlin preparoit dans Lyon n'étoit pas preſt à marcher, & les Habitans ne voïoient que miſeres dans l'enceinte de leurs murailles, & que deſeſpoir au dehors. Enfin, il fut tenu vn Conſeil pour aviſer à ce que l'on avoit à faire, & il y fut deliberé, du conſentement même d'Albigny, de s'accommoder avec Leſdiguieres. Albigny ſçavoit que dans les neceſſitez où il étoit reduit, ce lui en étoit vne de ne pas ſe fier à la fermeté d'vn peuple, qui témoignoit qu'il étoit las de ſouffrir. Ceux qui ont apprivoiſé des Lions, n'en ſont pas les maîtres quand la faim les preſſe, & en deviennent ſouvent la proye. Leſdiguieres ne refuſa pas d'oüir les propoſitions que l'on avoit à lui faire, & le XX. de Decembre l'ouverture lui en fut faite par vne députation expreſſe. Elle fut composée des Conſeillers Soffrey, Chaſtellard-Bocſozel, de Jean-Claude Audeyer, pour le Parlement; de Loüis Buffevant ſeigneur de Moydieu pour Albigny; de Charles Du Mottet pour le pays; & de Charles du Bonnet-Finé pour le Corps de la Ville. Il n'y eut pas de la conteſtation ſur ce qui regardoit le Roi: on offrit de le reconnoître, & de lui faire ſerment de fidelité: mais il y en eut ſur ce qu'on vouloit donner l'excluſion à tout autre exercice de Religion dans Grenoble, & dans ſon Territoire que de la Catholique; que toute la Garniſon fût Catholique, ſans nul mélange; & que le Gouvernement fût continüé à Albigny. Le Preſident Prunier-ſaint André, qui étoit auprés de Leſdiguieres, & ſon conſeil, trouva des temperemments, qui furent ſuivis. Le Traité fut conclu le XXII. Leſdiguieres le ſoûſcrivit, & tous ceux-ci avec lui en cet ordre, Prunier-ſaint André, Claude Audeyer, Chaſtellard-Bocſozel, Buffevant-Moydieu, Gouvernet, Briquemaut, Blagneu, Montlor, Morges, Mures, Calignon, Poët, Saint Sauveur, la Laupie, la Frette, du Bonnet-Finé Deputé, Viriville, Vellieu, Barberon, de Lionne, Cruſſillieu. L'exercice de la Religion P. R. fut permis dans le Faux-bourg de Treſcloiſtre proviſoirement, en attendant le bon plaiſir du Roi, & qu'il s'en fût expliqué. Et, parceque Albigny refuſa de s'aſſujettir au Roi par le ſerment de fidelité, qu'il fût ordonné que tous ceux qui voudroient s'arrêter dans Grenoble lui rendroient entre les mains du Preſident S. André, le Gouvernement de la Place fut remis à la Roche-Giron juſques à ce que le Roi y eût pourvû. Enfin, Leſdiguieres s'étant obligé de rapporter dans deux mois des Lettres d'abolition en faveur des Habitans, & de ceux qui s'étoient engagez à leur défence, la liberté fut neanmoins laiſſée à qui voudroit ſe retirer ailleurs, de le faire impunément, & de joüir du revenu de ſes biens où qu'ils fuſſent. La reünion de tous les Officiers du Parlement, & des Corps de Juſtice fut auſſi vn des articles du Traité, qui fut fidellement executé en tous ſes poincts. Leſdiguieres étoit fort fidelle à tenir ſa parole. Il n'y a que les hommes mediocres, qui reglent l'execution de ce qu'ils ont promis par le bien qu'ils eſperent, ou par le mal qu'ils craignent.

Reflexion.

Traité de la capitulation de Grenoble par qui ſigné.

Reflexion.

XXI.

IL n'y eut pas moïen de gagner Albigny au Roi, quelque deſir qu'en eût Leſdiguieres, qui eſtimoit ſa vertu. Les gents de cœur s'imaginent que le repentir n'eſt qu'vn accroiſſement du blâme. Mais le Corps de la Ville lui devoit quatre mille eſcus, qu'il avoit emploïez aux reparations, & aux fortifications: il n'étoit pas juſte qu'il partît ſans être ſatisfait de cette debte. Leſdiguieres en païa lui-même douze cents eſcus qu'il preſta, & pour le reſte on lui donna des ſeuretés qui le contenterent. Ce fut le premier bienfait de Leſdiguieres à cette Ville, & ceux-ci le ſuivirent. Le Roi lui avoit fait don des Offices de ceux du Parlement qui n'avoient pas obeï, comme avoient fait ceux qui étoient allé ſieger dans Romans. Il renonça à ce don en leur faveur, & ſe priva des avantages qu'il en auroit pû tirer. Auſſi ſon entrée,

Albigny refuſe de s'engager au ſervice du Roi. Reflexion.

Payé de ce que Grenoble lui doit.

Preſt de Leſdiguieres.

Renonce au don des Offices.

Digitized by Google

Son entrée dans Grenoble.

aprés le partement d'Albigny, n'avoit rien eu que de doux, & de paiſible : elle n'avoit pas été d'vn victorieux indigné, ni menaçant : le Preſident de ſaint André l'avoit accompagné, étant à ſon côté. Cette Place étoit deuë au rang qu'il avoit

Accõpagné de ſaint André.

dans la Province, & à la Charge de Lieutenant General tous deux étans portez au bien, les plus factieux furent exempts de tout mal. L'Archevêque d'Ambrun, qui haiſſoit mortellement Leſdiguieres, fut contraint de ſe faire violence, & de le voir dans ſon logis. Leſdiguieres lui rendit le lendemain ſa viſite, lui demanda ſon amitié, & le pria d'oublier le paſſé. C'eſt ainſi qu'il s'acquit ce Prélat,

Reflexion.

qui fut depuis toûjours tres-bien avec lui. Il y a moins d'art à deſarmer les ennemis, qu'à vaincre la haine. Les Corps de Iuſtice, & les Habitants preſterent en même temps le ſerment de fidelité qu'ils devoient au Roi entre les mains du Preſident de ſaint

Serment de fidelité.

André, aſſiſté, en cette ſolemnité publique, du Conſeiller Boſozel-Chaſtellard, & de Soffrey de Calignor. La nomination des Conſuls ſe fit quelques jours aprés en ſa

Nomination des Conſuls.

preſence, & de Conſeillers Pierre de l'Emery, & Jean Vincent. Il importoit que nul de ceux, qui avoient été paſſionnez pour la Ligue, ne fût appellé au Conſular.

Reflexion.

C'eſt être prudent de ne témoigner pas de la méfiance en ces reconciliations ; mais ce n'eſt pas l'être que de n'en avoir point. Laurent Aleman, ſeigneur d'Allieres, fut

D'allieres premier Conſul.

choiſi dans le Corps de la Nobleſſe pour le rang de premier Conſul. Ce fut alors

Hoſtel de Ville & Cõvent des Cordeliers convertis en Arſenac.

que la Ville perdit ſon Hôtel public, & les Cordeliers leur Convent qui lui étoit voiſin. Leſdiguieres les fortifia, & en fit vne Citadelle, où il mit Silloc avec ſa Compagnie. Il en fit autant du Prieuré de ſaint Laurent, au delà de l'Iſere, & ſe l'aſſeura

Prieuré fortifié.

par vne Garniſon : le Capitaine Sarraſin en eut le commandement ; Claude Heraud, celui de la Tour de Rabot ; & Sebaſtien Martin, celui de la Baſtille. La Ro-

Ordre dans la Ville.

che Giron fut établi au Gouvernement de la Ville, & Loüis Calignon creé Sergent Major : Tellement qu'il n'y eut deſlors rien du tout qui ne fût Royalliſte, ou

Retour du Parlement.

qui, ne l'eſtant pas, ne fût impuiſſant. Neanmoins les Officiers du Parlement, qui ſiegeoient dans Romans, ne revenoient point : leur pretexte étoit qu'ils vouloient que la deliberation du XXIV. de Septembre de l'an M. D L X X X I X. 1589.

Deliberation de 1589 cõdamnée.

fût tellement abolie, qu'il n'en reſtât jamais de memoire. C'étoit par elle que le peuple en corps s'étoit donné à la Ligue, & volé à ſon legitime Prince. Le Chanoine Boſozel, & André Chabaud Procureur de la Ville leur furent envoyez, & obtinrent leur retour, aprés qu'ils eurent promis que l'Acte en ſeroit biffé, & arraché des Regiſtres publics. Toutefois cette promeſſe fut ſans effet : cet Acte s'eſt conſervé, & nous ſera toûjours bien mieux vne juſte matiere de confuſion par le reproche du crime, qu'vn mauvais conſeil par la force de l'exemple. Le Gouvernement n'étoit qu'vn depoſt entre les mains de la Roche : auſſi

Morges Gouverneur de Grenoble.

le Roy y pourveut, & le donna, par ſes lettres du dernier de Janvier, à Abel de Berenger, ſeigneur de Morges, Neveu de Leſdiguieres. Ce fut le donner à Leſdi-

Veines Lieutenant.

guiere-même, qui n'étant pas Catholique n'avoit garde d'y pretendre. Jean de Veines, ſeigneur de Chichillienne, en eut la Lieutenance. Leſdiguieres n'aïant plus d'occupation importante dans Grenoble, les intelligences, que le Duc de Sa-

Deſſein ſur les Eſchelles

voïe témoignoit de vouloir y entretenir, lui firent, pour l'éloigner, former ſur le Bourg & le Château des Eſchelles, à deux lieües de Chambery, vn deſſein, qui lui reüſſit. Il étoit bien perſuadé qu'il reſtoit des eſprits factieux dans Gre-

Reflexion.

noble, & que la crainte ſeulement les retenoit : Les peuples aiment le changement, & le craignent. Il faloit leur ôter les occaſions du mal, pour les rendre entierement

Que Leſdiguieres préd.

bons. Le 1. de Mars, il ſortit de Grenoble ſuivi de deux cent Chevaux, de douze cents hommes de pied, & de deux Canons. Le lendemain, il attaqua le Bourg qui lui fut abandonné ſans perte ; & deux jours aprés, le Capitaine Corbeau, aprés cinquante ſept coups de Canon, rendit le Château. Il eſt ſitué ſur vn Rocher d'où il domine aux environs, & eſt la porte de la Savoïe. La Garde en fut donnée à Galles-le Bellier.

Le

Digitized by Google

Le Village de Crottes, qui en eſt voiſin, étoit occupé par les ennemis : c'eſt vn lieu d'vn accez tres-difficile ; car de grands, & aſpres rochers s'y aſſemblent, & ne laiſſent d'ouvert qu'vn petit eſpace pour le paſſage. Aprés quelques eſcarmouches, où les Troupes du Comte de Martinengue furent mal-traittées, Leſdiguieres le prit, & ſe l'aſſeura par vne Garniſon. L'armée, que commandoit Martinengue pour le Duc de Savoye, étoit de huit mille hommes de pied, & de quinze cent Chevaux. Le Duc s'étoit promis d'occuper, par elle, tellement Leſdiguieres en Dauphiné qu'il n'auroit pas la liberté de venir traverſer ſes deſſeins, & ſes conqueſtes en Provence. Mais la Vallette luy ayant demandé ſecours, comme il étoit devant les Eſchelles, il le lui avoit promis, & de le conduire lui-même, en perſonne. C'étoit le moyen de faire qu'il ne paſsât jamais pour foible, quelques Troupes qu'il y menât. Cette expedition n'eſt pas de mon ſujet. Plain-le Poët, Bourrillon-Mures, Poligny, Suau-la Croix, Genthon, la Bourgade, & quelques autres furent ceux par la valeur deſquels lui demeura l'honneur du combat d'Eſparron contre Martinengue, qui étoit auſſi paſſé en Provence. Il n'y perdit que Brionnet, & vingt Soldats ; & Martinengue, ſix cents Chevaux, preſque tous ſes gents de pied, & quinze Drappeaux. Suau-la-Croix, qui étoit vn des plus braves qu'eût Leſdiguieres, aïant eu ſon Cheval tué ſous lui étoit en danger ; mais Philippe la Croix, ſon fils, le remonta & lui ſauva la vie : il n'étoit âgé que d'environ dix ans. L'abſence de Leſdiguieres étoit avantageuſe au Duc de Nemours, qui avoit fait paroiſtre de ſes Troupes auprés du Pont de Beauvoiſin, & en avoit épandu d'autres dans le Viennois qui le ravageoient. C'eſt pourquoi Leſdiguieres revint en Dauphiné, la Vallette n'ayant plus rien à craindre. Il arriva à Gap au commencement du mois de May ; fit entrer dans Briançon vne Garniſon capable de le defendre, Prabaud en ayant eu le ſoin, viſita Ambrun ; & enfin vint tenir les Eſtats de la Province à Grenoble, où le Colomnel Alphonſe avoit fait eſperer qu'il ſe trouveroit : il étoit ſorti de priſon, moyennant vne rançon de quarante mille écus. On craignoit le paſſage de l'armée que le Pape envoïoit au ſecours de la Ligue, & on ne doutoit pas qu'elle n'entreprît quelque choſe, étant favoriſée par le Château de Montmeillan. La Garniſon, qui y étoit couroit preſque impunément toute la Vallée de Graiſivodan, & deſoloit tous les lieux qui refuſoient contribution. Leſdiguieres, pour la mettre en jalouſie, fit, pendant ſon ſejour dans Grenoble, fortifier Moreſtel, petit Bourg voiſin de Montmeillan, & y mit Garniſon. Il couvrit ainſi Grenoble, & la Vallée de ce côté. Le Viennois n'avoit pas moins beſoin de ſa protection : il y deſcendit dans la penſée d'y faire vne puiſſante diverſion des Troupes de la Ligue, & Savoiſiennes, qui menaçoient les Eſchelles, & faiſoient déja marcher le Canon pour vn Siege. Mais d'abord qu'il parut ces deſſeins furent diſſipez, & comme les Chefs n'avoient pas aſſez bonne opinion de leurs Soldats, pour les commettre avec ceux de Leſdiguieres dans vn combat, ils firent ruiner eux-mêmes les murailles, & les Fortificatiõs de cette partie de la Ville du Pont de Beauvoiſin, qui appartient à la Savoye au delà du Guiers. Aprés cela, il n'y avoit rien qui pût s'oppoſer à lui, juſques à Chambery, ny l'arreſter. Il tourna reſte vers ſaint Genis, juſqu'où il pouſſa, s'étant joint avec le Colomnel Alphonſe ; Mais il n'y eut que de petits combats, où il ne laiſſa pas d'acquerir bien de l'honneur. On étoit entré déja dans le mois de Juin, il ne s'étoit avancé juſques-là que pour tenir plus ſecret vn deſſein qu'il avoit ſur Chambery. En effet, étant revenu ſur ſes pas, il tire de longue juſques aux portes de cette Ville : mais cette entrepriſe ne reüſſit pas, par la faute de ſes guides dans l'obſcurité de la nuit. La Savoye & le Dauphiné ne ſont qu'vne même nation, & la diverſité des mœurs & des inclinations, que l'on y remarque en quelques choſes ne vient que de celle de la Domination : Mais au fonds c'eſt le même naturel, & le même courage. De ſorte que les Gents de bien voyoient ces deſolations reciproques avec douleur, & donnerent

Et les Croſettes.

Voyage de Leſdiguieres en Provence.

Saint ſauvé par ſon fils.

Progrez du Duc de Nemours.

Retour de Leſdiguieres.

Eſtats de la Province.

Alphonſe en liberté.

Courſes de la Garniſon de Montmeillan

Moreſtel fortifié.

Leſdiguieres dans le Viennois.

Entre en Savoye.

Deſſein ſur Chambery.

Sans effet.

Treve propoſée.

Digitized by Google

lieu à la propoſition qui ſe fit, en même temps, de chercher le moïen de les pacifier, ou, en tout cas, d'y établir la liberté du commerce, & de la culture des Champs. Le Traité en fut commencé, mais il ne fut pas achevé, vne vaine eſperance fondée ſur la marche de l'Armée du Pape aïant ſeduit les Députez de Savoïe. La fierté de la pluſpart des hommes ne vient pas tant de la connoiſſance de leurs forces, que de la foi qu'ils ajoûtent inconſiderément à tous les diſcours de leur eſperance. Hector de Miribel-Blacons, & Auriac avoient rejoint Leſdiguieres, qui, avec eux, le Poët, & Gouvernet fit vne courſe juſques aux Portes de Lyon du côté du Faux-bourg de la Guillottiere. Il y attendit durant plus d'vne heure, ſi le Duc de Nemours, qui y étoit, auroit le courage de paroître : rien ne bougea ; de maniere qu'il ſe retira ſans combat, mais avec tout l'honneur de la victoire : Maugiron étoit avec lui. Givors eſt vn Bourg ſur le bord du Rhône dans le Lyonnois, preſque en vne égale diſtance entre les deux Villes de Vienne & de Lyon : il étoit au Roi, & il y avoit vne forte Garniſon, & vn Château qui étoit ſa retraite aſſeurée. Ses courſes incommodoient Vienne ; & le Bourg de ſainte Colombe, qui étoit autrefois vn de ſes Faux-bourgs. Le Duc de Nemours reſolut de l'attaquer, & s'en repoſa ſur Maugiron, qui paſſa le Rhône au deſſus de Ternay ſur vn Pont de batteaux avec trois pieces de Canon. Aïant dreſſé ſa batterie, elle foudroya durant trois heures les murailles, qui ne lui reſiſterent pas. Dés le lendemain, qui fut le premier jour du mois de Juillet ; la bréche fut jugée raiſonnable. Diſimieu, qui étoit bon Capitaine, & bon Soldat, avoit le principal commandement aprés Maugiron : il voulut avoir celui de l'aſſaut, & Maugiron l'en aïant chargé, il y alla avec beaucop de vigueur à la teſte des Troupes deſtinées à donner. D'abord il renverſa tout ce qui ſe preſenta ſur la bréche ; mais il le fut auſſi lui-même d'vn coup qui le tua. Sa mort fut vengée : le Bourg fut forcé, & rien n'échappa à la colere & au fer du Soldat : tout fut paſſé au fil de l'épée. Diſimieu étoit Gouverneur de Vienne, & laiſſa Loüiſe Deportes ſa vévue en la fleur de ſa beauté, & de ſon âge. Le Duc Henri de Montmorency l'épouſa quelque temps aprés, & eut d'elle Henri de Montmorency Maréchal de France, qui meritoit vne meilleure fortune. Le Château de Givors, où s'étoient retirés ceux qui avoient eu le temps de le faire, ſe rendit le lendemain, & fut ruïné avec ſes fortifications, & avec lui les murailles du Bourg. Les murailles de Sparte c'étoient ſes braves citoïens : mais dans les guerres Civiles, où l'honneur eſt le moindre des interêts, le courage s'accomode ſouvent avec la peur. Maugiron ne parut plus aprés cela, ni dans les Armées, ni dans les Conſeils de la Ligue : & Vienne commença à avoir plus de liberté. Mais Leſdiguieres, qui avoit repris le chemin de Grenoble, nettoya la Vallée de Graiſivodan de quelques Troupes Savoiſiennes, qui s'y étoient épanduës : il donna juſques à Montmeillan, & en rompit le Pont ſur l'Iſere. Aprés il alla à Ventavon, où il confera avec la Vallette de l'état des affaires de Provence. De là il ſecourut le Fort d'Exilles, duquel les Troupes Savoiſiennes s'étoient approchées, & les pouſſa juſques dans Suſe. Les choſes étant ainſi en meilleur poinct, il deſcend en Provence : les eſprits y étoient diviſez comme ils l'étoient ailleurs. Ce ne fut qu'vne courſe : & c'étoit en Dauphiné qu'il devoit ſecourir puiſſamment la Provence contre les armes du Duc. Amedée Bâtard de Savoïe, & Olivare, Chef des Troupes, que le Roi d'Eſpagne avoit envoïées au Duc, étoient entrez dans le Dauphiné, & aſſiegeoient le Fort de Moreſtel, voiſin de Montmeillan. Leur Armée étoit compoſée de ſept mille hommes de pied Savoiſiens ou Piedmontois ; de trois Regiments, l'vn de quinze cents Eſpagnols, l'autre de deux mille Napolitains, & le dernier de trois mille Milanois ; de dix Compagnies de Gens d'armes, de ſix de Carrabins, & encore de ſept cents chevaux du ſecours d'Eſpagne.

Reflexion.

Courſe de Leſdiguieres vers Lyon.

Givors arraqué & pris.

Diſimieu tué

Reflexion.

Exploits de Leſdiguieres dans le Graiſivodan.

Confere avec la Vallette.

Exilles ſecouru.

Moreſtel aſſiegé par les Savoiſiens.

Digitized by Google

pagne. Il y avoit ainſi environ quatorze mille hommes, la pluſpart vieux Soldats, & exercez dans les guerres ou de France, ou de Flandre. Olivare étoit vn vieux, & experimenté Capitaine, qui s'étoit acquis vne grande reputation en Flandre, & en Afrique. Leſdiguieres étant arrivé à Grenoble, y aſſembla le plus qu'il pût de forces; mais il ne pût faire dans cette ſurpriſe qu'vn Corps d'environ cinq mille ſept cents hommes. Toute la jeuneſſe de la Ville de Grenoble le ſuivit, & cent volontaires à cheval, entre leſquels il y en eut qui avoient quitté la Robbe longue, pour prendre l'épée en vne occaſion ſi favorable à qui avoit du cœur. Claude Expilly, alors ſeulement Avocat, & le Conſeiller Claude Bailly ſieur de Bellecombe, furent de ce nombre, & combattirent ſous la Cornette blanche. Avec ſi peu de monde Leſdiguieres, tout incommodé qu'il étoit d'vne fluxion qui lui étoit tombée ſur la joüe, qu'il portoit encore bandée, s'avança vers l'ennemi, pour jetter du ſecours dans Moreſtel: Mais Amedée & Olivare, voulant, ou l'arrêter ou le combattre en vn poſte plus avantageux, vinrent à ſa rencontre, & marcherent vers Pontcharra, où ils ſe retrancherent, & dans les Châteaux de Bayard, de Bernin, & d'Avalon, qui étoient à leur front, n'aïant rien à craindre d'aucun autre côté. L'Iſere les couvroit à leur main droite, & derriere ils avoient la Savoïe, d'où ils tiroient toutes leurs commoditez. Leſdiguieres logea ſes Troupes à Goncelin, à Tuſin, & au Cheylar; & le même jour, qui étoit le v. de Septembre, le Bellier enleva le quartier du Marquis d'Aix, & tailla en pieces deux Compagnies, l'vne de Chevaux legers, & l'autre de Carrabins, qui étoient avec lui. Ce fut la premiere montre que la victoire fit d'elle à cette petite Armée. Il n'y avoit pas apparence que l'on ſe ſeparât ſans combat: Leſdiguieres qui le prévîd, & qui le deſiroit, aprés avoir receu deux Coulevrines, qu'il avoit fait remonter le long de l'Iſere, avoit choiſi de l'œil ſon Champ de bataille au deçà de Bayard & de Bernin, dans vn champ aſſez ſpacieux, appellé le plan de Villarnoir. Jean de Manent-de Montaut, à la teſte des enfants perdus, & Jean Budé, ſeigneur de Verau, Lieutenant de la Compagnie de Gens-d'armes de Briquemaut, à celle des Coureurs, commencerent le combat. Il étoit prés de trois heures aprés midy; & dans moins de deux heures la terre fut couverte des corps des ennemis, qui, aprés vne courageuſe reſiſtance, ne pouvants ſoûtenir le choc de la Cavalerie de Leſdiguieres, & les efforts de ſon Infanterie, furent premierement ébranlez, & enſuite tournez en fuite. Le ſoir precedent Leſdiguieres s'entretenant à table avec ſes principaux Capitaines avoit ſoûtenu qu'vn Cavalier, homme de cœur, pouvoit ſe défendre avec ſa ſeule épée d'vn Lancier, qui l'attaqueroit. Il fit lui-même la preuve de ſa propoſition: Vn Cavalier Eſpagnol, homme de condition, l'aïant remarqué comme il donnoit les ordres, ſe détache du gros, & la lance en l'arreſt, picque droit à lui, qui l'attend de pied ferme. Du fort de ſon épée il détourne la lance de l'Eſpagnol, la lui porte dans la viſiere, & le tuë. Les ennemis perdirent prés de ſept mille hommes tuez dans le combat, ou dans la fuite. Ceux, qui s'étoient retranchez dans les Châteaux d'Avalon, & de Bayard, pour éviter les premieres impetuoſitez de l'ardeur des victorieux, ſe rendirent à diſcretion. Leſdiguieres ne pût neanmoins empêcher qu'il n'en fût tué environ ſept cents: c'étoient des Milanois, & des Napolitains, qui avoient commis tant d'inſolences dans cette Vallée, qu'ils ne meritoient pas de joüir des droits de la guerre, aïant ſi ſouvent violé ceux de l'humanité & de la nature. Le Comte de Bel-joyeuſe, leur Chef, fut retenu priſonnier, & les autres furent renvoyez en leur païs le baſton blanc à la main, aprés avoir promis de ne porter de trois années les armes contre la France. Amedée & Olivare, aïant cherché de la ſeureté dans l'épaiſſeur d'vn Bois, y demeurerent cachez durant trente ſix heures, & eurent de la peine à ſe jetter dans Montmeillan. Leſdiguieres ne perdit que quarante Soldats, & n'y eut perſonne de conſiderable bleſſé que Claude

Armement de Leſdiguieres. 1611.

Expilly. Bailly.

Combat de Pontcharra.

Action courageuſe de Leſdiguieres.

Baron

Digitized by Google

Baron, ſieur de Vallouſe, & encore ce fut aſſez legerement. Le butin fut grand en vaiſſelle d'argent, & en chaiſnes d'or, en armes, & en Chevaux. Il fut eſtimé deux cent mille écus. Il y eut auſſi trente deux Drappeaux gagnez avec vn Guidon, & vne cornette. Outre Leſdiguieres, qui donna des preuves de ſon grand jugement à bien commander, & de ſon grand cœur à bien combattre, ceux-ci furent principallement remarquez, Imbert de Bortelon, ſieur de Mares; Abel de Berenger, ſieur de Morges, Gouverneur de Grenoble; François de Galles, ſieur du Bellier; Jacques de Poligny; François de Philibert, ſieur de Montalquier, Venterol ſon fils; Jean de Revillaſc; Daniel de la Villette, ſieur de Veines, qui porta la Cornette blanche; Jean d'Arces, ſieur de la Bayette, Gouverneur de Barraux; Charles Martin de Champoleon, ſieur de Chorges; François-Pierre de Grattet, ſeigneur de Granieu; Gaſpard de Perrinet, ſieur d'Arzelliers; Gaſpard de Bonne, ſieur de Prabaud, Gouverneur d'Ambrun; Louïs de Ponnat de Leiſſins; Annibal d'Aſtres, Gouverneur de Briançon; Louïs de Calignon, ſieur de Lafrey, Sergent Major de Grenoble; Alexandre de Bardoneche. Cette victoire porta le nom de Leſdiguieres dans les Eſtats les plus éloignés, avec beaucoup de gloire: Son authorité, qui étoit déja fort grande dans la Province, fut deſlors preſque ſans limite. Le Preſident Prunier-ſaint-André étoit en Provence, où le Roy l'avoit envoyé revêtu de la qualité de premier Preſident, apres la mort d'Auguſtin de Foreſta, Baron de Treſts. Le Parlement voit été transferé d'Aix à Siſteron, & nul n'avoit encore en Dauphiné le maniment des affaires que le choix de la Province & l'aggréement du Roy avoit mis dans les mains de S. André. Il importoit neanmoins que cela fût. Le Colonel Alphonſe, étant à Valence, & décendant en Provence pour le ſecours de Berre qu'aſſiegeoit le Duc de Savoye, jetta les yeux ſur le premier Preſident d'Illins, homme que ſa vertu ne rendoit pas moins celebre, que ſa dignité. Il lui donna la Sur-Intendance, en ſon abſence, des affaires d'Eſtat, de la Police, & des Finances: Mais Illins differa d'en faire les fonctions, juſques à ce que Leſdiguieres eût veu ſa commiſſion, portée par des lettres données à Valence le XX. du mois d'Aouſt, & l'eût approuvée, comme il fit le lendemain de cette bataille à ſon retour à Grenoble. Depuis, le Roy ayant donné à Alphonſe, aprés la mort de la Valette, le commandement de l'armée de Provence, non ſeulement approuva ſon choix, mais auſſi augmenta le pouvoir, & l'authorité du premier Preſident. Il lui confia toute celle de Lieutenant general par ſes lettres de commiſſion du XXI. de Mars. Leſdiguieres fut receu dans Grenoble avec tant de joye, qu'il ne pût douter d'y étre aimé; & avec tant d'honneur, qu'il ne le pût non plus d'y étre infiniment eſtimé. Il n'y auroit pas de la gloire à tuër des hommes, s'il ne s'en étoit fait vn art, qui ſoûtient la juſtice qui anime l'authorité, & qui affermit l'obeiſſance.

ſemarqués dans e comhat.

Le premier Preſidét d'Illins Lieutenãt general.

Approuvé par le Roy.

Gr dezin.

XXII.

Leſdiguieres en Provence prend Barcellonnette.

PEu de jours aprés, Leſdiguieres prit le chemin de Provence, & Barcellonnette, qui étoit ſur ſa marche, entre Gap & Ambrun: Sauzet qui y commandoit la rendit ayant veu le Canon, par lequel il ne pouvoit éviter d'étre foudroyé. Neanmoins cette neceſſité lui fut imputée à crime, &, pour l'honneur des armes du Duc, on lui ôta l'honneur & la vie. Leſdiguieres ayda à la Vallette à reduire Digne ſoûs l'obeiſſance du Roy, & revenant en Dauphiné, lui laiſſa Gouvernet avec de la Cavalerie. Le Duc de Savoye eut du pire en vn combat devant Vinon où Gouvernet tua Vinceguerre, l'vn des meilleurs Chefs qu'eût le Duc, & l'vn des plus paſſionnez qu'eût la Ligue. Mais la mort de la Vallette tué devant Roquebrune fit bien tôt craindre des changements aux affaires dans cette Province, & on y deſira Leſdiguieres. Le premier Preſident Prunier-ſaint-André en fit la propoſition exaltant la Sageſſe, & le bonheur de ſes armes, au Parlement, établi dans Siſteron qui avoit pris les ſoins du Gouvernement, & qui faiſoit toutes les fonctions des Gouverneurs; mais

Combat de Vinon.

Mort de la Vallette.

Digitized by Google

Mais là ſaiſon ne permettoit pas à Leſdiguieres de ſe mettre en campagne ; de ſorte que cependant Oraiſon & Montaut eurent la conduite de l'Armée Roïale par le choix du Parlement. Le Duc, pour la diſſiper, propoſa vne tréve : ne le pouvant par la force, il crût qu'il le feroit par cet artifice. Mais S. André s'oppoſa à la foibleſſe de ceux qui la ſouhaitoient, & leur aïant fait voir que cette tréve ſeroit la ruïne inévitable de l'Armée, tous reſolurent, pour la conſerver, la continüation de la guerre. Les Etats de Dauphiné aïant été tenus à Grenoble, où vinrent Alphonſe & Leſdiguieres, qui étoient dans le deſſein de porter la guerre en Piedmont, ils confererent enſemble. Les ravages que faiſoient les Savoiſiens dans le Graiſivodan, demandoient d'eſtre reprimez : & il ne ſembloit pas à Leſdiguieres qu'il fût honneſte d'aller au ſecours de l'étranger, & de le refuſer à ſon pays. Mais Alphonſe le contenta ſur ce poinct, & ſe chargea de la défence de la Province. Si eſt-ce que Leſdiguieres étoit dans le ſentiment de deſcendre en Provence, plûtôt que de paſſer en Piedmont. Son motif étoit que le fort de la guerre étoit en Provence où le Duc là faiſoit en perſonne ; de maniere qu'il y auroit & honneur & profit à ſe battre, au lieu qu'il n'y auroit que du profit à ravager le Piedmont. Les Députez du Parlement de Siſteron, & aprés eux, Oraiſon même, acheverent de le perſuader : tellement qu'il paſſa en Provence à la fin du mois d'Avril. Ce n'eſt pas mon deſſein de l'y ſuivre ; mais ſon bon-heur & la victoire l'y ſuivirent. Il n'y fit qu'vne perte conſiderable, ce fut de Poligny tüé devant Beines. Cependant le Duc de Nemours avoit formé le plan d'vne Monarchie ſur lequel travailloient inceſſamment ſon ambition & ſon courage. Cette penſée lui tomba dans l'imagination, que s'il ſe rendoit le maître de la Ville de S. Marcellin, ce ſeroit le moïen de le devenir plus facilement des autres, par l'éclat que feroit cette nouvelle conquête d'vne Ville où Alphonſe faiſoit ſon ordinaire ſejour. Il ſe perſuada de l'y pouvoir même ſurprendre ; & en effet s'étant mis à la teſte de douze cents Chevaux Eſpagnols & Italiens, il y fut plûtôt que la nouvelle de ſa marche. Cette Cavalerie étoit ce qui reſtoit de celle que Leſdiguieres avoit ſi mal traitée à Pontcharra. Vn bruit ſans autheur s'y étoit ſemé que Leſdiguieres venoit à la rencontre du Duc, pour le combattre ; & cette opinion fit naître vne terreur panique, qui les mit en fuite à la veuë de vingt-cinq ou de trente des Gens d'armes d'Alphonſe. L'épouvante fut ſi grande, qu'il ne reſta auprés du Duc que cinq ou ſix de ſes Officiers. Il fit retraite à Tullin à toute bride, Cheylar portant devant lui la Cornette blanche, qui ſembloit lui reprocher ſa temerité. Mais Leſdiguieres étoit encore en Provence, où cette déroute montra que tout ſon bon-heur ne l'avoit pas ſuivi. La peur ne ſeroit pas elle-même, ſi elle étoit capable d'examiner la verité & de déliberer. Le lêdemain les fuïards s'étant raſſeurez, le Duc rejoignit ſon Infanterie, qui étoit de dix mille hommes. Il tourna face vers S. Marcellin, qui ſe voïant ſans Garniſon, ſans ſecours, & ſur le poinct d'eſtre foudroyé à coups de Canon, la batterie étant preſte à joüer, ſe rendit à compoſition. Le Molar eſt vn Château élevé ſur vn tertre, à vne arquebuſade de cette Ville : c'étoit vne des maiſons de Maugiron ; le Duc l'accommoda, y fit quelques fortifications, & y aïant mis de ſes gents, & dans S. Marcellin, mena ſon Armée à vne autre entrepriſe. Il s'étoit promis la conquête du Dauphiné cõme vne choſe facile, parce qu'il n'y étoit reſté que peu de forces. Tout preſque avoit ſuivi Leſdiguieres, & la tréve faite avec eux, qui y tenoient le parti de la Ligue, & dans le Lyonnois, avoit favoriſé cette ſurpriſe, qui étoit vne infraction manifeſte à la foi donnée. Neanmoins, rien ne branla : toutes les autres Villes demeurerent fermes dans l'obeïſſance, & témoignerent au Duc leur reſolution de ſe bien défendre, s'il les attaquoit. Auſſi il ne fit pas d'autre Siege, & prenant ſa marche du côté des Eſchelles, il ſe contenta d'ẽvoïer quelques partis juſques auprés de Grenoble, & de ſaccager la campagne. La Savoïe

Sage conduite de S. André.

Etats. Conferẽce.

Poligny tüé

Comte du Duc de Nemours vers S. Marcellin.

Sa fuite.

Reflexion.

Priſe de S. Marcellin.

Fortifie le Molar.

Sa retraite & ſes ravages.

voïe voïoit avec douleur le Bourg & le Château des Eſchelles au pouvoir de Leſdiguieres. C'étoit vne porte ouverte dans la Savoïe aux Royaliſtes, & fermée pour le Dauphiné aux Ligueurs. Olivare conſeilla au Duc de ne pas ſouffrir plus long-temps cette honte,qui reprochoit au Duc de Savoïe quelque ſorte de foibleſſe; &, pour lui perſuader ſon conſeil, lui proteſta qu'il ne s'engageroit avec lui à nul autre deſſein.

Reprend les Echelles & Miribel.

Ainſi,il mena le Duc devant cette Place,preſque par force. Le Bellier s'y étoit jetté; mais les aſſiegeants étant trop forts,& aïant huit Canons, il y avoit de la temerité à vouloir la défendre contre vne ſi grande Armée avec vne poignée de gents. La bréche étant faite,& le Duc étant ſûr le poinct de donner vn aſſaut general,le Bellier demande de capituler. D'abord le Duc le refuſa, voulant tout faire paſſer au fil de l'épée.Mais enfin Albigny,en qui il avoit grande creance, le fléchit; mais ce fut ſous cette condition que le Bellier rendroit, outre cette Place,le Château de Miribel,qui en eſt voiſin.La neceſſité commande en Souverain,& obeit en eſclave:Elle ne donne,

Reflexion.

Traité remarquable.

ni n'a de choix à faire.Le Bellier y conſentit,mais ce fut noblement.Le Duc s'obligea de rendre Miribel,ſi Leſdiguieres n'en approuvoit pas la reddition;& le Bellier de ſe remettre entre les mains du Duc,& de ſe ſoûmettre indeterminément à tout ce qu'il ordonneroit de lui. Arces fut laiſſé au Duc en ôtage,juſques à la ratification de Leſdiguieres,qui ne tarda pas;& Miribel,à Albigny,qui étoit bien aiſe d'avoir vne Place en Dauphiné. Cette action fut la borne des conquêtes de cette Armée, & des eſperances du Duc; & c'étoit la fin d'Olivare d'éloigner l'ennemi des frontieres de Savoïe,non d'étendre celles de la Monarchie imaginaire du Duc de Nemours.Les ſuccez ſont rarement heureux,& les progrez conſiderables,quand on n'attaque que parceque l'on craint de l'eſtre. La hardieſſe que la peur excite tremble auſſi ſouvent, qu'elle fait trembler.

Reflexion.

XXIII.

Retour de Leſdiguieres.

EN effet Leſdiguieres étant de retour en Dauphiné, le Duc & Olivare ne penſerent plus qu'à mettre leurs Troupes à couvert:il joignit les Troupes,qu'il avoit amenées de Provence,à celles d'Alphonſe;&,marchants enſemble, reprirent, vers la fin du mois d'Aouſt,premierement le Molard,& aprés S.Marcellin.Les Garniſons que le Duc y avoit laiſſées en ſortirêt aprés quelques legeres eſcarmouches;& le Duc ne fit nulle démarche, qui montrât qu'il fût tenté de venir à leur ſecours. Alphonſe, & Leſdiguieres jugeoient que s'ils pouvoient l'attirer à vn combat, ſa défaite ne leur coûteroit gueres,& que la repriſe de Vienne,des Eſchelles,& de Miribel en ſeroit le fruict.Il étoit alors aux environs du Pont de Beauvoiſin.Ils l'y viennent chercher;mais inutilement.Preſque en même temps, le Roi d'Eſpagne lui avoit oſté ſa Cavalerie, pour faire plaiſir au Duc de Savoïe,qui avoit conceu de la jalouſie contre lui.L'envie eſt naturelle aux Puiſſances mediocres,& l'orgueil aux grandes:& l'envie de celles-là & l'orgueil de celles-ci ſont également oppoſez à tout ce qui s'éleve ſans leur adveu. Il n'étoit plus en état de tenir la cãpagne,& ne lui reſtant qu'environ ſix mille hõmes, il les jetta dans Vienne,dans les Eſchelles,& dans Miribel. Alphonſe & Leſdiguieres aïant dõné juſqu'au Pont de Beauvoiſin,tournerent du côté de Vienne.Etant arrivez à Septeme,dont le Château leur fut rendu par cõpoſition,ils firent des courſes juſques aux Faux-bourgs de Vienne durant quelques jours.Et enfin,ce fut ici qu'ils ſe ſeparerent:Leſdiguieres prit le chemin de Gap d'où il paſſa en Piedmont;& Alphonſe celui de S.Marcellin,où il s'arrêta pour regler les differents qui commençoient à renaître entre les trois Ordres.La Taille,dont les deux premiers faiſoient tõber tout le poids ſur le troiſiéme,en étoit la matiere.Les plaintes de celui-ci,qui ſe croïoit injuſtement oppreſsé,donnerent lieu à vne aſſemblée de leurs Députez,& de tous les Corps dans la Ville de S.Marcellin,qui commença le 11. du mois d'Octobre;& à vne autre, qui cõmença le XI. du mois de Novembre ſuivãt.Rien n'y fut conclu qui n'irritât ce mal renaiſſant

S. Marcellin repris.

Vient au Pét de Beauvoiſin

Jalouſie du Duc de Savoïe contre le Duc de Nemours. Reflexion.

Courſe d'Alphonſe & de Leſdiguieres vers Vienne. Septeme pris.

Se ſeparent.

Differents entre les Ordres de la Province pour la Taille. Aſſemblée à ce ſujet.

Digitized by Google

renaiſſant au lieu de le flatter. Nul des Corps ne voulant relâcher de ſes interêts, & cette reſiſtance a été enfin à tous vne commune deſolation. Qui pour ſon ſalut mépriſe trop celui de ſon voiſin, met en danger l'vn & l'autre. Il fut alors parlé de l'établiſſement d'vne nouvelle fabrique de Monnoye dans la Ville de Montelimar, outre celle qui de Cremieu avoit été portée à Grenoble ; mais il y fut oppoſé tant de difficultez, & les Conſuls de Grenoble les animerent avec tant d'exaggeration, que la choſe n'eut pas de ſuite. Ils furent auſſi les premiers qui changerent par la perequation de la Taille Roïale de l'an M. DXCIII. la forme qui avoit été ſuivie dans les precedentes : Ils y obſerverent à la rigueur le Reglement de la Reine Catherine de Medicis de l'an M. DLXXXIII. & les Ordonnances d'Orleans & de Blois. Ainſi ils y comprirent tous les Officiers, mêmes ceux des Compagnies Souveraines receus juſques à cette année-là M.DXXIII. au delà de l'ancien nombre, ſuivant les limitations que ces deux Ordonnances en avoient faites ; les deſcendans des Officiers des Finances, à la reſerve de ceux des Threſorier & Receveur General ; les Officiers des Guerres ; ceux des Eaux, & des Forests, & de la Fauconnerie ; les Officiers, & les Domeſtiques de la Maiſon du Roi. Cette nouveauté fut vn coup de toſcain, qui porta l'allarme dans toute la Province. Ils prierent le Parlement, par vne Requeſte qu'ils lui preſenterent, de s'abſtenir de la connoiſſance de cette matiere ; & Peliſſier, Procureur General, aïant deſiré de voir la déliberation du Conſeil de la Ville, & le nom de ceux qui avoient aſſiſté, nul ne ſe cacha. On lui donna cette ſatisfaction, qui lui apprit que ce qui ne ſembloit encore qu'vne étincelle, ſeroit bien-tôt vn grand embraſement. En effet, il fut reſolu que l'on députeroit au Roi, & les autres Villes étant dans le même interêt, eurent auſſi les mêmes penſées, & ſe ſervirent des mêmes moïens. Le Clergé n'étoit pas alors oppoſé aux pretentions du peuple, qui auſſi ne l'étoit pas aux ſiennes. Alphonſe, qui apprehendoit les ſuites, fit aſſembler les Etats de la Province dans la Ville de Valence, l'aïant choiſie afin que tout s'y paſsât avec plus de liberté. On y chercha des temperamments : il y en avoit à prendre ; mais ceux qui ne regardoient que leurs maiſons, & non le Corps de leur patrie, les refuſerent tous pour leur vtilité particuliere. Si bien que là où l'on avoit eſperé de trouver la paix, on ne trouva que des ſemences de guerre & de ſeditions. Ce fut l'origine des diviſions qui ont été depuis entre les trois Ordres, que le Reglement du XV. d'Avril de l'an M. DCII. endormit, & que celui du XXIV. d'Octobre de l'an M. DCXXXIX. a enfin terminées. Laurent de Chaponay, ſeigneur d'Eybens, premier Conſul de Grenoble pour la ſeconde fois, ſe ménagea ſi judicieuſement, qu'il ne ſe rendit ni ſuſpect au Peuple, ni odieux à la Nobleſſe. Dans les Charges publiques il faut eſtre inacceſſible à tout mouvement particulier. Iean Bailly, ſeigneur de Belleeombe, avoit été éleu pour l'an M. DXCIII. mais il étoit pourvû d'vn Office de Conſeiller ; & quoi qu'il n'y eût pas encore été receu, le Parlement jugea qu'il ne pouvoit pretendre de l'eſtre, s'il acceptoit le Conſulat ; ſi bien qu'Eybens lui fut ſubrogé. Les Offices Roïaux ne s'accomodoient pas bien avec les Charges Municipales. Cependant la Vallée de Graiſivodan étoit expoſée au pillage, & aux courſes continuelles de la Garniſon du Fort de Moreſtel. Monjeux, que Leſdiguieres y avoit laiſſé avec vne Garniſon, aïant été attaqué au commencement de l'année par Joachim de Rye Marquis de Treffort, Chef des Troupes Savoiſiennes, en étoit ſorti par compoſition ; & on l'accuſoit de n'avoir pas bien fait ſon devoir. Le Marquis avoit fait mine d'attaquer Voiron, & ſoudainement étoit allé fondre ſur Moreſtel. Cette priſe, & les ravages qui la ſuivirent incommoderent ſi ſenſiblement la Ville de Grenoble, & tous les Habitans de la Vallée, qu'aprés pluſieurs aſſemblées du Parlement, des Commis des Etats, & du Corps de la Ville dãs

Reflexion.

Fabrique de Monnoye.

1593. Perequation de la Taille changée.

1585.

Officiers compris.

1525.

Procedé hardy dans Grenoble.

Etats de la Province dãs Valence.

Suite de ces diviſions.

1602.

1639. Prudence de Laurent de Chaponay premier Conſul de Grenoble. Reflexion.

1593. Conſul pour vû d'Office.

Courſes de la Garniſon de Moreſtel dãs le Graiſivodan.

Digitized by Google

la maiſon du premier Preſident d'Illins, on ne jugea rien de meilleur que de prier Leſdiguieres, qui avoit déja pris Vignon, Briqueros, & Cavours, & répandu dans le Piedmont beaucoup d'épouvante, & de conſternation, de hâter ſon retour pour les ſecourir. Le Marquis de Treffort, aïant mis Bonvillars dans Moreſtel, s'étoit rendu maître d'Avançon, de Bellecombe, & de preſque tous les lieux de défence; de ſorte que toute la Vallée de Graiſivodan au deçà & au delà de l'Iſere lui obeïſſoit, ou lui païoit contribution. Alphonſe, qui étoit accouru à Grenoble au commencement de ce deſordre, en avoit augmenté la Garniſon, & en avoit mis vne dans le Château du Fayet, & dans quelques autres: Mais, le Marquis les en chaſſa incontinent aprés, & s'ouvrit vn paſſage libre juſques aux Portes de Grenoble. Aïant donné même au Faux-bourg de S. Laurent, & ſaccagé tout ce qui étoit ſur ſa route, il s'étoit retranché à Barraux, & à Chaparillan; mais l'arrivée de Leſdiguieres fut vn prompt remede à ces maux. Le Marquis ne voulant pas hazarder vn combat avec vn Chef, & des Troupes accoûtumées à vaincre, ſe retira. Le Siege de Moreſtel fut reſolu, mais les vivres manquants, Leſdiguieres ne voulut pas s'y engager. Aïant entierement rétabli la paix dans le Graiſivodan, & fait des courſes bien avant dans la Savoïe, rien ne parut plus, qui fût en état de faire ni peur, ni mal. Il pourvût de telle ſorte à faire contenir la Garniſon de Moreſtel, qu'elle n'eût plus l'aſſeurance de ſortir, non plus que ſi elle avoit été aſſiegée. Mais le printemps étant venu, il lui falut retourner en Piedmont, & il y fit peu de ſejour. Le Duc de Montmorency, qui deſiroit de conferer avec lui, & avec le Duc d'Eſpernon, & Alphonſe l'obligea par ſes lettres de repaſſer les Monts. Le Duc de Savoïe, pour lui donner de l'occupation en Dauphiné, & pour tirer de ſon Païs vn tel ennemi, s'étoit enfin porté au deſſein d'attaquer le Fort d'Exilles aſſis ſur la pointe d'vn rocher à deux lieuës de Suſe. Il vint en cette Province où il eſperoit que ſa preſence cauſeroit bien des changements, & commanda lui-même en ce Siege. Ses Troupes s'étoient déja emparées de l'Egliſe de S. Colomban, & s'y étoient retranchées. La ſituation en étoit favorable à leur entrepriſe: Leſdiguieres ne pouvoit jetter du ſecours dans la Place commodement que par là. A ſon arrivée à Ceſane, il apprit cette nouvelle qui le fâcha plus, qu'elle ne l'étonna. Il reſolut de ſecourir cette Place qui étoit d'vne grande importance pour le repos de la Province de ce côté, & mêmes de combattre le Duc, s'il en avoit l'occaſion. S'étant approché, avec ce qu'il avoit de gents, il reprit cette Egliſe, mais il y perdit Prabaud. Aprés il fit entrer Hector de Foreſt-Blacons dans le Fort, avec le nombre de Soldats qu'il jugea neceſſaire à ſa défence. Ce fut vne Compagnie de ſes Gardes, ſous Champrambaud, & quelques volontaires. Le Duc l'aïant inveſti, le battit de neuf Canons, & y fit donner trois aſſauts. Il étoit le maître de toutes les avenuës; ſon Armée étoit forte, & Leſdiguieres n'avoit qu'vne poignée de gents auprés de lui; de ſorte que Blacons, qui ſe voïoit hors de toute eſperance de ſecours, & que l'Artillerie ennemie incommodoit étrangement, fut contraint de capituler. Il eut la compoſition telle qu'il la deſira, & ſortit le ſixiéme de Juin Tambour battant, & méche allumée. Les aſſiegeants y perdirent de leurs meilleurs hommes, & en grand nombre; & des aſſiegez il en reſta peu qui ne fuſſent bleſſez, preſque tous les hommes de commandement aïant été tués par le Canon ennemi, dont il fut tiré trois mille deux cents ſoixante coups; & entre autres Champrambaud, qui fut fort regretté. Durant le Siege, Leſdiguieres, qui en prévoïoit bien le ſuccez, avoit fait vn Fort à Beaular, à deux lieuës d'Exilles dans la Vallée de Bardoneſche. Il ne doutoit pas que les ennemis ne ſe crûſſent maîtres de la Campagne par cette priſe, & ce fut pour reprimer leurs courſes. Le jour qui ſuivit celui de la reddition du Fort d'Exilles, diminüa le déplaiſir de Leſdiguieres de l'avoir perdu, & la joye du Duc de l'avoir

Leſdiguieres rappellé du Piedmont.

Marquis de Treffort ravage le Graiſivodan.

Retour de Leſdiguieres.

Le Marquis ſe retire.

Courſes de Leſdiguieres en Savoïe.

Retourne en Piedmont.

Siege d'Exilles par le Duc de Savoye.

Mort de Prabaud.

Exilles pris

Fort bâti par Leſdiguieres.

Digitized by Google

l'avoir gagné : celui-là s'étoit retiré à Oulx, & celui-ci avoit repris le chemin de Turin. Les Troupes Eſpagnoles, Napolitaines & Milanoiſes étoient commandées par Roderic de Tolede, homme de cœur. Sa bile, allumée par les loüanges qu'il oïoit dire de Leſdiguieres, avoit porté de ſon feu dans le flegme naturel à ſa nation. Il s'imagina, par vne préſomption temeraire, qu'il pourroit acquerir bien de la gloire avec peu de ſang, & de peine. Leſdiguieres étoit mal accompagné : il ſe propoſa de l'aller attaquer, & ſe promit de l'enlever. Dans cette reſolution, il aſſemble ſes meilleurs Officiers, & ſes meilleurs Soldats, & en fait vn Corps de trois mille hommes, preſque tous Eſpagnols naturels. La Soldateſque Eſpagnole ne s'expoſe pas temerairement aux dangers, mais quand elle y eſt envoïée, il ſemble dans ſa fierté qu'elle les ait cherchez, quoi qu'elle n'ait fait que les trouver. Roderic s'avance au delà du Village de Salbertran, & ſe preſente devant le Pont que Leſdiguieres avoit fait ſur la Doire, & que ſes gents gardoient : c'étoit le paſſage pour venir à Oulx. Leſdiguieres, de qui le nom avoit, pour ébranler les ennemis, plus de force qu'ils n'en avoient pour reſiſter, va au devant : il paſſe lui-même le Pont avec quelque Cavalerie, & attache vne furieuſe eſcarmouche, où ſon cheval fut tüé ſous lui. Vn grand Capitaine ſe haſarde avec honneur lorſque, s'il ne le fait, il met, par ſa fauſſe prudence, tout au haſard. C'eſt ce qui ſeroit arrivé ſi Roderic avoit reüſſi. Cependant Eſtienne de Bonne, ſeigneur d'Oriac ; Pierre de Theis, ſeigneur d'Hercules, Eſtienne de Borrellon, ſeigneur de Mures ; Loüis de Cyalles, ſieur de la Buiſſe, & d'autres viennent au ſecours de Leſdiguieres avec leurs Troupes de Cavalerie, & d'Infanterie. Le combat s'échauffe, & les François s'étant jettez dans les rangs d'vn Bataillon d'Eſpagnols, en qui Roderic avoit toute ſa confiance, y mirent le deſordre, & le deſordre la terreur, qui les mit en fuite. Ils tâcherent de gagner le Village de Salbertran ; mais ils furent preſſez ſi vivement, qu'ils n'eurent la liberté ni de s'y fortifier, ni même de s'y arrêter. Tout preſque fut tüé, pris, ou noïé. Des principaux Commandants rendirent l'épée pour avoir la vie : il n'y eut que Roderic qui aimât mieux mourir que vivre, aprés cette honte qu'il s'étoit procurée par ſa vanité. Leſdiguieres n'y perdit que trois Soldats, & nul homme de marque. Il y fut tüé plus de mille des ennemis, & il n'y en eut qu'environ cent de priſonniers. Mais la Doire en noïa vn grand nombre : elle étoit alors fort débordée. Ce combat fit repaſſer les Monts au reſte de l'Armée du Duc, qui ne laiſſa dans Exilles que la Garniſon qu'il y falloit pour conſerver cette Place : Si bien que Leſdiguieres n'aïant rien à craindre de ce côté, & s'aſſeurant aux barricades qu'il avoit faites à Ceſane, & au Mont Genevre, ſe vid libre pour aller au ſecours de la Vallée de Graiſivodan. Le Marquis de Treffort y étoit rentré ; & quoique le Colonnel Alphonſe eût fait tout ce que l'on pouvoit attendre d'vn tel homme que lui, pour le repouſſer, ſes deſſeins & ſes efforts avoient été ſans fruit. Il s'étoit campé auprés du Marquis retranché à la Buiſſiere, à quatre lieuës de Grenoble, ſur vn coſteau, d'où il ne pouvoit eſtre forcé de deſcendre. Divers jours s'étant paſſez en eſcarmouches continüelles, où l'avantage étoit ſouvent douteux, enfin Leſdiguieres arriva. Mais ſa reputation, & ſon ſecours ne ſervirent qu'à rendre le Marquis plus vigilant, & plus retenu : il ne perdit nul de ſes avantages. Quand on a en teſte vn Capitaine vaillant & heureux, c'eſt en eſtre vn excellent de lui oſter toute occaſion de venir aux mains, & de joüir de ſon bon-heur. Le Fort de Moreſtel fut frappé d'vn coup de tonnerre qui mit le feu aux poudres, tua force Soldats, & mit par terre la plus grande partie des barricades. Leſdiguieres y courut, ſe figurant que le Ciel auroit combattu pour le Roi, & lui en auroit ouvert l'entrée. Mais étant à Goncelin, il apprit que Treffort avoit ſi bien reparé cette perte d'hommes & de munitions, qu'il avoit fait venir de Montmeil-

Défaite de Roderic de Tolede par Leſdiguieres à Salbertran.

Reflexion.

Barricades à Ceſane, & au Mont Genevre.

Marquis de Treffort dãs la Vallée.

Reflexion.

Foudre tombe ſur le Fort de Moreſtel.

Leſdiguieres court.

Digitized by Google

Levée de Suiſſes.

lan, que l'on n'y craignoit plus rien. On faiſoit dans la Suiſſe vne levée de trois mille hommes pour ſervir le Roy en Dauphiné, & en Piedmont, & mêmes on les croyoit preſts à marcher. Ce fut ce qui ne permit pas à Leſdiguieres de s'attacher à cette Place: il étoit obligé de les aller recevoir auprés de Geneve, pour leur faire traverſer en ſeureté la Savoye. Pour cela, lui, & Alphonſe s'étants joints, s'approcherent du Rhône, & à la fin du mois d'Aouſt prirent la petite Ville de ſaint Genis, que Peliſſon leur rendit, le Château de Montdragon, & celui de Murs que la Buiſſe & le Bellier ſon Frere forcerent en plein jour, y ayant appliqué le petard. Cependant le Marquis de Treffort étoit le maître de la Campagne dans la Vallée de Graiſivodan: mais les progrés des Royaliſtes dans le Bugey l'en firent ſortir. Ainſi les affaires étoient dans vne grande confuſion; & les ravages, reciproques dans le Dauphiné & dans la Savoye. Mais en même temps vne treve generale avoit été faite entre le Roi, & la Ligue, le Roi s'étant dés le mois de Juillet reconcilié à l'Egliſe. Vn de ſes articles laiſſoit au Duc la liberté d'y entrer, s'il le deſiroit, & il témoigna à Leſdiguieres, qui étoit de retour du Bugey, qu'il le deſiroit. Alphonſe étoit retourné à Moras. Le Duc aſſiegeoit Cavours; & ce fut le pretexte qu'il eut de lever le Siege, où il n'eſperoit plus de reüſſir, Leſdiguieres étant même ſur le poinct de repaſſer les Monts, pour ſecourir les aſſiegez. La treve aïant été concluë le dernier jour du mois d'Aouſt avec le Duc, toutes les Troupes de part & d'autre rentrerent dans leurs Garniſons, & toute hoſtilité ceſſa. Elle fut aprés continuée, juſques au dernier jour de l'année. Le Duc de Nemours, qui regnoit dans Lyon, ayant accepté la tréve, étoit tout dans les ſoins d'y affermir ſi puiſſamment ſa domination qu'il ne fût poſſible ni au Roy, ni à la Ligue de l'abbatre. Il avoit fortifié Toiſſay dans la Dombe, & Belleville dans le Beaujollois, & y avoit Garniſon. Il en avoit dans Chaſtillon contigu à la Dombe, quoi qu'il depende de la Breſſe, à Montbriſon dans le Foreſt, à Tiſy, à Charlieu, à ſaint Bonnet, à Coindrieu, & à Virieu ſur le Rhône. Vienne étoit à lui; & il ne lui manquoit que le Château de Quirieu que tenoit la Poippe ſaint Iullin, pour enfermer ſi abſolument Lyon, que rien n'y pût entrer que par ſes ordres: il avoit determiné d'y bâtir deux Citadelles. Vne Domination violente conſidere comme les pires de ſes ennemis, ceux dont elle medite de faire ſes meilleurs ſujets. Le Duc de Mayenne emploïa l'Archevêque de Pinac pour rompre ſes meſures, & celui-ci negotia les choſes avec tant de prudence, & de ſecret que les deſſeins de ce Prince ambitieux furent & découverts, & diſſipez. Il haïſſoit & craignoit l'Archevêque, & avoit envoïé Diſimieu en Dauphiné, pour mettre à ſon retour la derniere main à ce grand ouvrage qu'il s'étoit propoſé. Diſimieu lui devoit amener le XVIII. de Septembre de nouvelles Troupes, auſquelles force Nobleſſe tant de cette Province, que du Lyonnois avoit promis de ſe joindre. Avec ce renfort, il ſe promettoit de mettre l'Archevêque hors de la Ville, de deſarmer les Habitants, & d'occuper les avenues, & les Places les plus importantes, juſques à ce qu'il eût mis les Citadelles dont il avoit formé le plan dans ſon eſprit, en état de defence. Son ſecret éventé par l'Archevêque ne fut plus vn mal à craindre, il en donna avis à ceux qu'il ſçavoit n'être au Duc que par ce qu'ils le croïoient être entierement à la Ligue. Il eut ſoin, ſans neanmoins rien declarer qui peût mettre le Duc en ombrage, de faire que l'on choiſît, pour la garde du Pont du Rhône, des Habitants qui lui fuſſent affidez & au parti, & de bons Chefs pour les commander. Diſimieu, en qui le Duc avoit logé ſes principalles eſperances, ne manqua pas de ſe preſenter à cette porte, le jour qu'il avoit promis avec tout ce qu'il avoit pû aſſembler de Soldats & d'amis. L'entrée lui aïant été refuſée, il s'attacha vn combat entre lui & la garde, où il n'y eut qu'vn des gardes du Duc tué, & quelques bleſſez. Ceux, qui le ſuivoient, ne s'attendants pas à cette reſiſtance, ſe diſſiperent d'eux-mêmes, & Diſimieu abandonné de tous fut fait priſonnier. Le Duc étant accouru au ſecours des ſiens, fut arreſté au bas

Leſdiguieres leur va au devant.

Prend ſaint Genis & autres Places.

Le Marquis quitte le Graiſivodan.

Treve generale.

Treve avec le Duc de Savoye.

Le Duc de Nemours dans Lyon.

Etenduë du païs qu'il tenoit.

Reflexion.

Deſſeins du Duc de Mayenne contre lui.

Et ceux du Duc de Nemours.

Côbat avec Diſimieu à la porte du Pont.

Digitized by Google

bas du Pont, & ramené dans ſon logis où il fut ſoigneuſement gardé le reſte du jour. Le lendemain la Ville s'étant toute ſoûlevée contre lui, il fut renfermé dans le Château de Pierreciſe avec quelques vns des plus factieux, & entre autres Claude de Rubis, qui depuis a écrit l'Hiſtoire de Lyon. Diſimieu trouva, quelques jours aprés, le moïen d'étre mis en liberté, & le Duc ſon maître s'y mit aprés lui au commencement de l'année ſuivante : il ſe ſauva de Pierreciſe traveſti en Valet. Diſimieu ſe rendit à Vienne où le Duc accompagné d'Albigny, qui avoit favoriſé ſon évaſion, décendit. Ses grands deſſeins s'en allerent ainſi en fumée : on dit que la fortune eſt aveugle; l'ambition l'eſt plus qu'elle: mais il faut des yeux bien perçans pour voir dans la conduitte d'vne grande entrepriſe, juſqu'où l'on doit ſuivre l'vne, & l'autre, pour n'en étre pas trahi.

Le Duc fait priſonnier.

Diſimieu échappe de la priſon.

Le Duc à Vienne. Reflexion.

XXIV.

1594. L'An M.DXCIV. fut preſque ſans Guerres, & ſans hoſtilité. Alphôſe ſe laiſſa perſuader aux prieres de la Province de conſentir à la côtinuation de la Treve avec la Ligue, & avec le Duc de Savoye; & le perſuada à Leſdiguieres. Vienne, Cremieu, Quirieu, & quelques Châteaux voiſins dans le Viennois, étoient au pouvoir de la Ligue. Diſimieu avoit le Gouvernement de Vienne, & la Poippe-ſaint Jullin commandoit dans l'Iſle de Cremieu; & le Château de Quirieu étoit à lui, plûtôt qu'à la Ligue. Mais le Duc de Savoïe avoit dans le Graiſivodan Moreſtel, Miribel, & les Exilles. Cette ſuſpenſion d'armes dura toute l'année, & donna aux peuples le moïen de reſpirer. Vn de ſes articles fut, que celui qui voudroit la rompre ſeroit tenu de ſe declarer huit jours avant la rupture. Parmi ceux qui font la Guerre en gents de bien, la foy ne doit pas ſervir aux ſurpriſes de la perfidie. Alphonſe, qui deſiroit de voir ſa Province en repos, de même qu'en ſeureté, s'appliqua ſerieuſement à la recherche des moïens determiner les diviſions. Quand l'Eſtat eſt en paix avec l'étranger, l'vnion de ſes ſujets eſt ſouvent fatale aux Princes : Mais dans vne Guerre ouverte elle en eſt la foibleſſe, & la ruine. Il ſe fit pour cela diverſes aſſemblées devant Alphonſe des principaux de chaque Ordre à ſaint Marcellin, à Tullin, à la Côte ſaint-André, à Beaurepaire, & à Grenoble. Leſdiguieres aſſiſta à celle de Tullin. La plus nombreuſe fut celle de Grenoble : mais nul n'y aïant d'autre fin que d'appuïer l'intereſt de ſon Ordre, & le faiſant avec opiniaſtreté, il parut qu'il ne faloit pas attendre qu'ils ſe reglaſſent jamais par eux-mêmes. Dans ces diſſenſions, où vne miſere preſente ne perſuade pas l'accommodement, il n'en faut pas eſperer ſi vne Authorité ſupreme ne l'ordonne: Rien n'eſt de plus rare exemple, que la reconciliation volontaire entre les Corps: Elle eſt plus facile avec leur Prince; comme celle des enfants avec leur Pere l'eſt bien plus, que des freres entre eux. On travailloit à reconcilier la Ville de Lyon avec le Roi, qui lui tendoit les bras par ſa bonté. Il avoit donné le ſoin de cette grande negotiation au Preſident Prunier ſaint-André qu'il avoit appellé auprés de ſa perſonne, & mis dans ſon Conſeil. L'Archevêque de Pinac, le plus paſſionné, & le plus habile homme qu'eût le parti de la Ligue, y commandoit comme Gouverneur pour le Duc de Mayenne, & y étoit d'ailleurs tres-authoriſé comme Archevêque. Quelques perçantes que fuſſent les lumieres de ſa prudence, il ne découvrit rien de ce que ſaint-André, pratiquoit contre lui dans la Ville avec les ſerviteurs qui y reſtoient au Roi. Saint-André y entra lui-même trois fois, pour conferer plus librement avec eux : Pour cela, il faloit qu'il ſe deguisât, & il ne couroit pas vn mediocre danger. Mais le ſalut de l'Eſtat lui faiſoit mépriſer le ſien. Les principaux étoient Jacquet, Liergue, Seve. Le miniſtere d'Eſtienne de Natarel lui fut vtile; il paſſa le Rhône, & la Saône à la nage pluſieurs fois pour leur porter des avis neceſſaires, quoi que le froid, & la rigueur de la ſaiſon s'y opposât. Des lettres d'Annobliſſement furent la recompenſe de Natarel. La partie étant liée, & tout bien diſpoſé dans la Ville, le Colonnel Alphonſe y fut receu, & l'authorité du Roi rétablie. Le principal honneur de

Treve continuée.

Eſtat du Viennois.

Et du Graiſivodan.

Conditiõ de la treve.

Reflexion.

Occupations d'Alphonſe.

Reflexion.

Aſſemblées.

Reflexion.

Accomodemẽt de Lion. Par ſaint André.

Lyon rendu au Roy.

cet

Digitized by Google

cet heureux ſuccés fut dû à ſaint-André,& le Roi l'avoüa par les témoignages de ſes reſſentiments. Neanmoins ce changement n'en cauſa pas dans Vienne : le peuple y avoit été deſarmé,& la Garniſon étoit forte. Le Marquis de ſaint Sorlin, Frere du Duc de Nemours,en faiſoit ſa Place d'armes,d'où il couroit,& ravageoit juſques aux portes de Lion.On s'y croïoit en ſeureté, les Ligueurs y étoiẽt ſans crainte,& l'amour, le bal,& les feſtins y étoient de leurs exercices. Louïs de Roſſet,ſeigneur de Prunieres,y épouſa le XXV. du mois de Fevrier,Philippe de Combourcier, fille de Balthaſar de Combourcier,ſeigneur du Moneſtier,Lieutenant de la Compagnie de Gend'arme du Duc. Ces Nopces furent faites avec beaucoup de ſolemnité, de joïe, & de magnificence. L'Archevêque Pierre de Villars imprima à ce contract le caractere du Sacrement,de ſes propre mains. Annet de Maugiron Baillif du haut,& du bas Viennois;Ceſar de Diſimieu, Gouverneur de la Ville ; Hierôme Baile, ſeigneur de ſaint Diſdier;Louïs le Maiſtre, Conſeiller au Parlement ; Odile Bouvier, Auditeur en la Chambre des Comptes ; Pierre de Boiſſat,Vibaillif de Vienne;Pierre, de Boiſſat ſon fils; Antoine David, Lieutenant particulier de la Cour commune, y furent appellez, avec Moine Charbotel premier Conſul. Ce fut vne Feſte publique, ce que je remarque,pour montrer l'état où étoit cette Ville. Les gents de bien y étoient foibles, & ne pouvoient encore donner à la bonne cauſe que de bons deſirs. Alphonſe & Leſdiguieres s'étoient abouchez,preſque en même temps à la Côte-ſaint-André: on avoit crû que c'étoit pour quelque deſſein ſur Vienne;mais on fut deſabuſé. Ce n'avoit été que pour y deliberer des affaires de Provence. La Nobleſſe n'y vouloit point reconnoître le Duc d'Eſpernon que le Roi y avoit envoïé,& le Roi même la favoriſoit. Il avoit commandé à Alphonſe & à Leſdiguieres par des ordres ſecrets d'empeſcher qu'elle ne fût accablée par Eſpernon,qu'il n'aimoit point ; Deſorte que le mois de Mars étant déja bien avancé,Leſdiguieres ſe mit en chemin pour y accommoder ces differents,qui la diviſoient : il n'en revint que le mois de Juillet ſuivant, y aïant calmé tous les troubles par ſon épée & par ſa prudence. Le Duc de Nemours ne doutoit point qu'à le premiere occaſion il ne l'eût ſur les bras : il ſçavoit de qu'elle revolution le menaçoit celle des affaire de la Ligue dans Lion. Il demanda du ſecours au Duc de Savoïe, qui lui envoïa en cette extremité le Marquis de Trefort avec ſix mille hommes de toutes Nations. Ils firent d'étranges deſordres dans tous les lieux où ils paſſerent:il ſembloit que tout leur fût permis excepté d'être gents de bien. Le Duc de Nemours qui leur étoit venu à la rencontre, étant logé chez Gabet Nardez dans le Bourg de Chaponay à trois lieües de Vienne courut bien du danger. Tout eſt à craindre,à qui permet tout, & ne punit rien. Gabet reſolut de delivrer ſon païs de tant d'ennemis en n'abbattant qu'vne Teſte. S'étant armé d'vn poignard,il entra dans la Chambre du Duc, pour le tuër dans ſon lit. Mais Joachime de Blanc,ſa mere,que certains égarements qu'elle avoit remarqués en lui, obligeoit d'étudier ſes actions, l'y ſuivit. Elle l'en fit ſortir ſans témoigner de l'émotion:& aprés lui avoir repreſenté l'horreur d'vn tel aſſaſſinat, & celle des ſuites, qui lui étoient inſeparables ; elle le rendit capable d'vn meilleur conſeil. Dans ces oppreſſions, on paſſe en vn moment de la miſere au deſeſpoir, & du deſeſpoir aux crimes les plus noirs.Avec ce puiſſant renfort le Duc ſe vid en état, non ſeulement de ſe conſerver la Ville de Vienne, mais auſſi d'incommoder celle de Lyon. Vne fregate,qu'il arma ſur le Rhône, s'en rendit le maître : le Capitaine, qu'il lui donna premierement, fut Roſtain, & aprés lui Fantin : il fortifia auſſi le Bourg de ſainte Colombe au delà du Rhône,& remontant vers Lion ſe rendit maiſtre de Givors,où il mit Garniſon. Ce fut ſon dernier exploit. Leſdiguieres perdit alors Briqueras, & cette perte le toucha plus ſenſiblement que l'on ne ſçauroit l'exprimer. Mais la douleur des grands hommes ne les étourdit point:elle ne fait qu'exciter leur vertu. Puymore étoit ſon ordinaire ſejour, il s'y appliqua tout à étudier les moïens de reparer le tort que cet accident faiſoit

à

Etat de Vienne.

Mariage dans Vienne.

Abouchement de Leſdiguieres avec Alphonſe.

Leſdiguieres va en Provence.

Son retour à Grenoble.

Le Duc de Nemours court danger à Chaponay.

Reflexion.

Reflexion.

Leſdiguieres perd Briqueras.

Digitized by Google

à ſa reputation au jugement des envieux & des foibles. Il avoit eſperé quelques mois auparavant de ſurprendre le Fort d'Exilles. Mais l'artifice n'aïant pas reüſſi il ſe promit plus de la force. Tout étoit couvert de nege & de glace, & l'hyver étoit en ſa plus forte rigueur; tellemẽt qu'il ni avoit que quelques avenues libres; cela ſecondoit ſon deſſein: car ſes Troupes n'étant pas nombreuſes il lui en faloit auſſi beaucoup moins, pour enfermer cette Place qu'en vne autre ſaiſon. Il l'inveſtit le premier jour de l'an
1595. M.DXCV. avec deux mille hommes de pied & cent cinquante Chevaux ſeulement. Le Duc de Savoïe vint au ſecours avec huit mille hommes de pied, & quinze cents Chevaux: Mais il eut du pire en toutes ſes attaques, ſi bien que s'étant retiré, Charles Gazin, qui commandoit dans la Place, la rendit le XIX. jour du ſiege. Ponſonas, qui étoit dans le Château où il avoit fait des reparations à ſes frais, deſira d'en être rembourcé, & Leſdiguieres lui promit la ſomme de cinq mille écus; mais qui depuis
1597. fut reduitte à la moitié, païée en M.DXCVII. Ceux de Leſdiguieres qui ſe ſignalerent le plus furent le Vicomte de Paſquiers, Morges-Ventavon, d'Auriac Bonne, Fontcouverte, Blanc, Gillier, & Salomon. Le Duc y perdit prés de mille hõmes de coups de mains, & le nombre des bleſſez fut grand: Charles Gazin étant ſorti du Fort, Leſdiguieres y entra, & y laiſſa d'Yſe avec trois cents hommes. Ainſi le recouvrement de Briqueras ne fut pas au Duc vne parfaite joïe. De la repriſe d'Exilles Leſdiguieres courut au ravitaillement de Cavours: aprés il ſe trouva à la conference aſſignée dans le Château de ſaint Prief, auprés de Lion, au VIII. du mois de Mars. Bellieure, le premier Preſident d'Illins, Alphonſe, & Soffrey Calignon, que le Roi avoit fait Chancelier de Navarre, s'y trouverent auſſi, & la conſervation de Cavours, où commandoit Baratier, & le deſir qu'avoit le Roi de pacifier les troubles, qui s'étoient rallumez en Provence, en furent le ſujet. L'honneur du Duc d'Eſpernon, & celui des principaux de la Nobleſſe de ce païs-là étoient incompatibles, & tous les remedes que l'on avoit mis en vſage, pour les guerir de leur averſion reciproque, n'avoïẽt ſervi qu'à l'animer.

Exilles inveſti & repris par Leſdiguieres.

Cavours ravitaillé.

Conference à ſaint Prief.

A ſon retour à Puymore, il termina la plus importante de ſes affaires domeſtiques, ce fut le mariage de Magdelaine de Leſdiguieres ſa fille aînée avec Charles de Blãchefort de Crequy, pour lequel la Comteſſe de Sault mere de Crequy avoit témoigné vne paſſion extraordinaire. Elle appelloit Leſdiguieres ſon frere, & le credit, que ſa naiſſance, ſon rang, & ſes biens lui donnoient en Provence, n'y avoïẽt pas été peu favorables aux armes de Leſdiguieres. Le Duc de Bouillon, le Mareſchal de Biron, le Comte de Clermont-Tonnerre, & le Comte de Grignan avoïẽt eu des penſées pour cette alliance, & s'en étoient expliquez; Mais Crequy eut toutes celles de Leſdiguieres, qui ne pouvoit jamais trouver de Gendre qui fit plus d'hõneur à cet honneur. Ses principaux amis ſe trouverent à cette feſte, qui neanmoins leur fut moins vn divertiſſement pour l'amour, qu'vne ſerieuſe occupation pour la Guerre. Il y fut traité des moïens d'arracher des mains des étrangers & des Ligueurs ce qu'ils poſſedoient encore dans la Province, ils y étoient maîtres de Vienne, de Miribel, & de Moreſtel dãs le Graiſivodan; de Château-Dauphin & de la Tour du Pont; & le Roi l'étoit abſolument de tout le reſte. Le Conneſtable de Montmorency étoit auprés de Viẽne qu'il tenoit comme bloquée: Mais Miribel & Moreſtel n'attendoient leur delivrance que de Leſdiguieres. Il rouloit alors dans ſon eſprit le deſſein de les attaquer qu'il executa peu de temps aprés. Les plaiſirs des grands hommes ſont toûjours d'accord avec leur vertu: Ils ne la troublent pas, & leurs pointes, en la rendant plus gaïe rendent ſon action plus vive.

Mariage de Magdelaine de Bonne avec Crequy.

Lieux poſſedés par la Ligue.

Reflexion.

XXV.

LE Conneſtable de Montmorency, venant de Languedoc avec des troupes aguerries & par là plus redoutables que par leur nombre, car elles n'étoient que de quatre mille hommes de pied, & de huit cent Chevaux, s'étoit arrêté auprés de Vienne. La diviſion des Capitaines de la Garniſon ſembloit lui en promettre l'entrée.

Le Conneſtable bloque Vienne.

Diviſion dãs Vienne.

Reflexion.

Digitized by Google

Deux Chefs, qui ſont mal enſemble, font plus faire de progrez, en peu de momens, par leur deſunion, à leur ennemi, qu'il n'en fairoit dans pluſieurs mois avec vingt mille hommes. Ceſar Martin, ſeigneur de Diſimieu, commandoit dans la Château de Pipet, & l'importance de la Place lui donnoit de l'authorité ſur tous les Chefs. Il étoit conſideré comme Gouverneur dans la Ville, & tous obeiſſoient à ſes ordres qui juſques alors avoient été ſi judicieux, que ſes ennemis-mêmes ne diſſimuloiēt pas que Nemours ne lui dût le ſalut de cette Ville d'où dependoit le ſien. Il s'étoit même tiré glorieuſement d'vne dangereuſe conſpiration, quelques mois auparavant. Louïs de Vienne la Revolte avoit été chaſſé de la Ville avec d'autres Habitants, que le Duc avoit crû trop attachez à leur devoir, & par cette raiſon mal affectionnez à ſon parti. Ils y avoient des parens, & des amis, mais generalement tout ce peuple avoit été deſarmé: De ſorte qu'ils ne pouvoient ſervir ni nuire. Si eſt-ce que la Revolte ſe promettant que s'il pouvoit entrer dans la Ville à la teſte de ſa petite Troupe, il s'y éleveroit vne ſedition, reſolu de le tenter. Diſimieu n'avoit alors que ſa Garniſon ordinaire, le reſte aïant ſuivi le Duc. Si bien que la Revolte s'étant approché de la muraille la nuit du XXIV. d'Octobre, eut la liberté d'y faire vne ouverture ſans être apperceu. Il entra par là; Mais Diſimieu, qui accourut au tumulte, l'aïant rencontré auprés du Pont de la Jere, le chargea courageuſement, quoi qu'il n'eût auprés de lui que quelques vns de ſes Domeſtiques. Il le pouſſa avec tant de vigueur qu'à peine peut-il regaigner le paſſage par où il étoit entré. La prudence ne prévoid pas tous les perils; mais la vigilance, qui eſt ſon flambeau, les évite tous. Depuis qu'il étoit bloqué, il avoit ſoûtenu deux attaques du Conneſtable, qui avoit crû l'emporter. De braves gents étoient morts de part & d'autre en ces deux combats, & Diſimieu avoit répondu dignement à ſa réputation. Mais, étant enfermé, comme il l'étoit, les moindres pertes lui étoient des maux qui l'affoibliſſoient. Il jugea bien que le Conneſtable s'obſtinant, comme il ſaiſoit, il lui ſeroit impoſſible de reſiſter long-temps, la Ville de Lyon & toutes celles des environs lui étant ennemies. De ſorte qu'il n'avoit point de ſecours à attendre, quoi qu'il commençât déja à manquer d'hommes & de Munitions. Neanmoins il ne voulut rien précipiter quoi que le Conneſtable tâchât de l'ébranler par des propoſitions qu'vn autre que lui auroit gouſtées. Il repreſenta à Nemours, par des lettres qu'il lui écrivit, le mauvais état où il étoit, & le conjura de ne s'oublier pas à ce poinct, que de ne pas traiter avec le Roi, le pouvant encore avec honneur, & avec avantage. Mais ce Prince, qui avoit toute la generoſité du ſang de Savoïe, ne conſulta que ſon courage, & non, comme il devoit, le mal-heureux état de ſes affaires ruinées: il conceut du chagrin contre Diſimieu, & des ſoupçons contre ſa fidelité: il ne le diſſimula pas, & s'en ouvrit à Cheylar, & à Vincentio; celui-là commandoit vne partie de la Garniſon Françoiſe; & celui-ci étoit Colonel de l'Infanterie Italienne. De là nâquirent des inimitiez & des méfiances entre eux, & Diſimieu, que les amis, qu'il avoit auprés du Duc, avertiſſoient de toutes choſes d'heure en heure. Si eſt-ce qu'il ne ſe porta à rien qui manquât de reſpect pour ſon devoir, ni pour le Duc. Il pria Pierre Boiſſat, qui paſſoit deſlors pour vn des plus beaux eſprits de la Province, & des plus ſçavants du Royaume en tout genre de Litterature, d'aller faire ſes remontrances au Duc. Dans les Guerres civiles, les prieres de ceux qui les font les armes à la main, ſont des violences dont les ſages ne ſe plaignent pas, & des raiſons d'obeir, quelque raiſon que l'on ait de ne le pas faire. Boiſſat s'étant preſenté au Duc, qui revenoit de la Franche-Comté, lui fit la peinture de l'horrible face des deſor-

Conſpiration & aſſauts.

Ordre d'arreſter Diſimieu.

Qui envoye au Duc.

Reflexion.

dres

Digitized by Google

dres qui desoloient Vienne ; lui representa que *toutes choses y manquoient & même le courage qui manque toûjours le dernier aux gents de bien* ; que *les Soldats y étoient devenus autant de Voleurs* ; que *les François y regardoient les Italiens , & ceux-ci les François comme leurs ennemis* ; qu'il *n'y avoit pas apparence de s'imaginer que n'aïant pas de la foi les vns pour les autres dans leur propre interest, ils en pûssent avoir pour vne cause publique, dans vn interest qui ne les touchoit pas de si prés.* Et aprés il le conjura *de se considerer lui-même, & de ne se laisser pas arracher des mains par la force le seul moïen qui lui restoit de rentrer dans l'amitié du Roi, par vne reconnoissance volontaire de son devoir, en lui rendãt vne Ville qui étoit à lui. Vous n'agréerez pas ces pensées*, ajoûta-t'il, *& asseurement vous les accuserez de bassesse, si vous les mesurez à la grandeur de vôtre courage. Mais être trop genereux, c'est souvent vn vice, comme ce l'est toûjours de ne l'être pas assez. Dans les grandes tempestes les sages Pilotes sçavent ceder aux vents qui les emportent : ils évitent le naufrage, en ne s'en defendant pas. Vous avés fait, jusques à maintenant tout ce que la vertu heroique a coûtume de faire dans les occasions les plus dangereuses. Vous avés fait des conquestes presque seul. Toutes ces Provinces ont tremblé devant vous, presque desarmé. Vous avés plus fait pour la fortune par vôtre vertu, que la fortune n'a fait pour vôtre vertu par son secours. Mais la generosité a des bornes, il faut qu'elle s'accommode au temps : &* , toute imperieuse qu'elle est, *il faut qu'elle se soûmette aux grandes revolutions. Il faut qu'elle les suive, si elle veut s'épargner ou le déplaisir, ou la honte d'en être entraînée. Rien ne semble pouvoir plus s'opposer, que foiblement, à l'impetuosité du cours des prosperités du Roi. Les principales Villes du Royaume l'ont reconu, & leur exemple est aux autres ou persuasion, ou reproche. Que fera Vienne pour vôtre gloire, étant, comme elle est, vn Corps épuisé & mourãt ? & permettez moy de vous le dire avec liberté que ferez-vous pour sa defence, étant si mal traité des Puissances à qui vos interests faisoient tant d'honneur ? On diroit ou qu'elles vous craignent, ou qu'elles vous portent envie. Il ne vous reste que cette mal-heureuse Ville, & si vous voulez, qu'elle soit le prix de vôtre reconciliation avec le Roi, vous aurez trouvé le moïen, en la perdant ainsi, de n'avoir pas neanmoins perdu vôtre conqueste.* Le Duc, qui étoit fort spirituël, écouta ce discours avec plaisir ; mais, comme il étoit aussi extremement fier, il n'en fut pas persuadé. Il renvoïa Boissat avec beaucoup de caresses, & de témoignages d'estime ; mais avec vne réponce qui expliquoit moins sa resolutiõ, qu'elle ne la cachoit. Ce fut ce qui determina celle de Disimieu en augmentant ses soupçons. Il presta l'oreille aux propositions du Connestable ; & aprés qu'il eût été bien informé de l'ordre secret qu'avoient le Cheylar, & Vincentio de l'arrester, il traita sans nulle participation du Duc. Ses amis lui conseilloient d'abandonner l'vn & l'autre, & leurs Troupes à la discretion de celles du Connestable ; mais il ne vouloit rien donner à sa vengeance de ce qu'vne ame vulgaire ne lui auroit pas refusé. Vne des choses qu'il demanda au Connestable, & qui lui fut accordée, ce fut que ces Troupes, & leurs Chefs auroient la liberté de se retirer avec leur bagage, & qu'il ne leur feroit fait aucune violence. Le XXII. du mois d'Avril il ouvrit les Portes du Château de Pipet à Clermont Monteson envoïé par le Connestable avec douze cent hommes de pied, & deux cents Chevaux pour y entrer comme il fit à l'heure de minuit. Ce fut avec tant d'ordre & de silence, qui n'est jamais où est la confusion, que ceux qui étoient dans la Ville ne s'en apperceurent point. Le lendemain le Connestable & le Colonel Alphonse étant décendus de Lyon, celui-la suivi de toute la Noblesse des environs, & des Suisses de la Garnison de Lion, & Alphonse de douze cents Arquebusiers, & de deux cents Chevaux, se presenterent aux portes de la Ville roulants devant eux quelques pieces d'Artillerie. Le Connestable se rendit, sans resistance, le maître de diverses eminences qui n'étoient point gardées ; & Cheylar & Vincent se disposants à se bien defendre, Disimieu, qui avoit le principal commandement, les fit venir dans Pipet, celui, qui leur porta cet ordre, leur aïant dit que c'étoit pour deliberer de ce qu'il y avoit à faire pour leur defense, & pour le salut de la Ville en vne conjoncture si fâcheuse, & si impreveüe. Disimieu leur declara tout

Vienne rendu.

Digitized by Google

ce qui s'étoit paſſé entre lui & le Conneſtable,qu'il avoit traité de ſa Place,mais qu'il avoit eu plus de ſoin de leur ſalut qu'il n'y étoit obligé pour des gents qui avoient deſſein de le perdre,& qui l'auroient fait s'il n'avoit eu ou aſſés de prudence,ou aſſés de bon-heur pour éviter leurs pieges ; qu'il leur étoit libre de prendre parti dans les Troupes du Roy,ou de ſe retirer où ils voudroient;qu'ils n'avoient rien à craindre;& enfin que s'ils ſe propoſoient de tenir bon,ils ſeroient bien-tôt taillés en pieces par l'armée du Conneſtable,dont la Ville étoit déja inveſtie, que leur reſiſtance ne ſeroit pas loüée,dans cette grande inégalité de leurs forces avec celles du Roi, comme vne genereuſe action,mais blâmée & punie comme vn deſeſpoir criminel. Vincentio ne conteſta point,le Cheylar s'agita vn peu, mais il falut ſe reſoudre. Vincent fut mené par Monteſon au Conneſtable, qui étoit avec pluſieurs des ſiens ſur cette eminence qui retient le nom d'vn ancien Monaſtere dedié à ſainte Blandine, mais ruiné depuis long-temps. Et le même jour il ſortit de la Ville, & fût logé dans le Faux-bourg de ſaint Martin.Le Cheylar ne vîd pas le Conneſtable ſoit qu'il ne voulût point avoir vn tel témoin de ſon chagrin,ſoit qu'étant ſujet du Roi, il apprehendât la reprehenſion que ſans doute, comme Gentil-homme,& homme de cœur il ſe faiſoit ſecrettement à lui-même.En même temps,les Troupes du Roi entroient dans la Ville,les vnes par la Porte d Avignon,les autres par celle de Pipet avec ordre de ne mettre l'épée à la main qu'où ils trouveroiẽt de la reſiſtance.Mais Montoux,Capitaine de la Baſtie,Château élevé ſur la pointe d'vn haut Rocher,ignorant le Traité de Diſimieu,faiſoit tirer ſon artillerie ſur ceux qui décendoient par la Porte de Pipet; Deſorte que ce fut par celle d'Avignon qu'entra le Conneſtable,accompagné de Diſimieu,le jour étant déjà fort avancé.Il ne differa pas les actions de graces qu'il devoit à Dieu, il les rendit, à même temps,dans l'Egliſe ſaint Maurice,où l'attendoit l'Archevêque Pierre de Villars à la Teſte de ſon Clergé. Dans la premiere épouvente, quelques Soldats de la Garniſon s'étoient jettez dans les Tours de la Maiſon des Canaux, qui eſt preſentement l'Hôtel de Ville;d'autres,dans celle de ſainte Colombe, & environ cinquante d'entre eux,dans le Château de la Baſtie. Mais il n'y eut que ceux-ci qui fiſſent mine de vouloir ſe defendre,les autres ſe rendirent à la premiere Chamade. La Baſtie reſiſta trois jours,& juſques à ce que quelques volées de deux Coulouvrines, qui reſtent ſeules aujourd'hui à cette Ville de ſa nombreuſe Artillerie, pointées au deſſous dans la Place du Chemin neuf,eurent emporté quelques defences avancées. Montoux capitula,& ſortit avec l'épée ſeule. Il n'avoit pas bien pris ſes meſures,car outre que la Place n'étoit pas bien tenable,ſes vivres ſe trouverent conſumez en ſi peu de temps. Tellement que le Conneſtable mit mêmes en deliberation s'il le recevroit à compoſition, & ſans Diſimieu, il ne s'y ſeroit pas facilement porté. Montoux fut conduit à ſaint Genis comme les autres, & il ne reſta plus rien qui ne fût dans le devoir. Les Habitants furent traittez humainement;ils ne ſouffrirent ni violence ni injure.Le Soldat,quoi qu'inſolent dans les heureux ſuccez, n'aïant pas même oſé les inſulter. On étoit bien perſuadé qu'ils n'étoient pas dans la rebellion quoi qu'ils y paruſſent, & que pour être au Roi,il ne leur avoit manqué ni recõnoiſſance, ni volonté:ils n'avoiẽt contribué à leur mal-heur que par leur foibleſſe,& par leur impuiſſance. Le Conneſtable aſſembla le Clergé dans l'Egliſe ſaint Maurice,& le reſte du peuple dans l'Hôtel de Ville, & reçeut deux le ſerment de fidelité au Roi, qu'ils preſterent les vns & les autres avec tant de joïe qu'elle auroit pû être ſeule leur juſtification. Aprés, il paſſa outre aïant laiſſé à Diſimieu le Gouvernement de la Ville, & des Châteaux qui lui fut depuis confirmé par le Roi. Neanmoins le Duc qui avoit quelques amis dans Vienne,ne perdit pas alors toute eſperance de la recouvrer par l'intelligence, reconnoiſſant bien qu'il lui étoit impoſſible par les armes.Il pratiqua ſecrettement quelques Officiers de la Garniſon, & divers Habitants : Mais, comme ils étoient ſur le poinct d'executer

La Baſtie ſe rend.

Tours de la Maiſon de Ville rendoës & celle de ſainte Colombe.

Serment de fidelité au Roy.

Diſimieu Gouverneur.

Conſpiration découverte.

Digitized by Google

d'executer leur deſſein, ils furent découverts, Diſimieu, qui étoit dans vne apprehenſion continuelle d'étre ſurpris s'empéchant par là de l'étre: Le Capitaine la Croix, qui en étoit le Chef, fut arreſté & aïant declaré ſes complices dans les tourments, il fut executé à mort avec eux. Laurent Sergent Major, & le Normand furent ſoupçonnez, & accuſez d'avoir eu part à cette conſpiration; mais, depuis, ils furét déchargés de toute pourſuitte. Le Duc de Nemours, Frere de celui-ci, leur procura le repos & le rétabliſſement dans leurs Maiſons en traittant avec le Roi, pour ſe remettre dans l'obeiſſance. Le Duc, qui jugea bien, aprés cela, que ſa perte étoit irreparable, en fut ſi ſenſiblement affligé que la conſiderant comme celle de toutes ſes eſperances, la douleur qu'il en eut le porta au tombeau le XV. du mois d'Aouſt ſuivant. La Garniſon de Miribel incommodoit tous les environs; & la Ville de Grenoble en ſouffroit: C'eſt pourquoi le Parlemẽt, les Commis des Eſtats du païs, & les Conſuls de cette Ville prierent Leſdiguieres de travailler à la mettre en repos de ce côté, & l'y firent reſoudre. Abel de Berenger, ſeigneur de Morges, l'inveſtit le VIII. du mois de Juillet, y aïant été envoïé premier avec les volontaires & mille hommes de pied levez aux dépens de la Province. Leſdiguieres étant arrivé avec le reſte des Troupes, le Château fut battu de quatre Canons & d'vne baſtarde, & la bréche y étant faite, on alla à l'aſſaut. Le Combat dura quatre heures: Blanc Duperce, Gillier, & d'autres Officiers animants leurs Soldats par leur exemple furent renverſez juſques à cinq fois de la bréche dans les foſſez, ils y remonterent autãt de fois, quoi que bleſſez, & leur vertueuſe obſtination les rendit maîtres d'vn baſtion duquel dependoit le ſalut des aſſiegez. Beegue ſe jugeant perdu aprés cette perte, & voïant les aſſiegeants logez dans ce baſtion, ſe preparer à vn nouvel aſſaut demanda à capituler. Il avoit été contraint de ſe retirer dans vne baſſe cour, qui lui reſtoit & s'y étoit retranché. Ce qui avoit perſuadé qu'il ſe rendroit à toutes conditions; mais comme il étoit homme de cœur, il n'en voulut point accepter qui lui reprochaſſent d'avoir preferé la vie à l'honneur. De ſorte que Leſdiguieres, qui aimoit la vertu juſques dans ſes ennemis, l'en eſtimant davantage, lui accorda toutes celles qu'il deſira, & y ajoûta pour le favoriſer. Aprés quoi la Place lui fut renduë le quatriéme jour du ſiege. Le Marquis de Treffort, general de l'armée de Savoïe, l'avoit priſe à ſon entrée en Dauphiné, & on y avoit mis Beegue comme vn homme en la foi & au courage duquel on pouvoit s'aſſeurer. Saint Genis, que l'on avoit abandonnné, & que les Savoiſiens avoiẽt occupé, fut repris par Alphonſe le même jour de la reddition de Miribel, juſques où vint Alphonſe pour conferer avec Leſdiguieres ſur ce que les ennemis ſe plaignoient de la rupture d'vne Treve, qui neanmoins n'avoit encore été que propoſée. Ils conclurent de ne s'arreſter point à ces diſcours, & d'achever de nettoyer la Province. Ce fut ici que Hugues Girard ſieur de Grangeres, & Hugues Martinon, l'vn premier, & l'autre quatriéme Conſul de Grenoble le prierent d'ordonner la démolition du Château de Miribel, comme le Corps de leur Ville les en prioit les aïants deputez à cet effet. Alphonſe & Leſdiguieres pour ne perdre point de temps pourſuivirent leur pointes, & reſolus d'ôter le Fort des Eſchelles aux Savoiſiens, qui y avoient Garniſon, en firẽt les approches le XVI. du même mois de Juillet, & aprés que le ſecours qui y venoit de Chambery eût été défait, il leur fut rendu, les aſſiegez aïant ſeulement deſiré quatre volées de Canon, avant que de ſortir, afin que l'on ne les accuſât pas de ne l'avoir point attendu. Du Perce, Auriac, Allegret, & ſaint Bonnet acquirent beaucoup d'honneur en cette occaſiõ, & le premier fut laiſſé dans la Place pour la garder. Moreſtel fut inveſti enſuitte le premier jour du mois d'Aouſt; le Baron de Chauviray y étoit avec vne Garniſon aſſez forte. Mais en même temps la treve, pour laquelle du Mottet avoit été envoïé à Chambery, ſur les plaintes que l'on y faiſoit contre Alphonſe & Leſdiguieres, fut conclue entre la Savoïe, & le Dauphiné par la negotiation du premier Preſident d'Illins, & de Nicolas Brulart de Sillery Ambaſſadeur du Roi dans la Suiſſe. Vn de ſes articles fut que Moreſtel ſeroit rendu au Roi & raſé: la reddition en fut faite l'onziéme

Traiſtres puniz.

Miribel aſſiegé & pris.

Generoſité de Beegue.

Saint Genis repris.

Miribel demoli.

Fort des Eſchelles repris.

Moreſtel Aſſiegé.

Treve publiée.

Moreſtel raſé.

Digitized by Google

de ce mois ; & la démolition, commencée le même jour, Marcieu aïant été chargé de l'achever. Dés lors tous actes d'hoſtilité ceſſerent entre le Dauphiné & la Savoye.

Le Roy à Lion.

Mais ce calme ne fut pas long. Peu de jours aprés le Roy décendit à Lion, de la Bourgogne où il étoit, & ce fut à la fin de ce mois qu'il y arriva. Il avoit, deux ans auparavant, abjuré les erreurs des nouvelles opinions, & fait vne profeſſion publique de la Religion de ſes predeceſſeurs. Guillaume de ſaint Marcel d'Avanſon Archevêque d'Ambrun avoit heureuſement obtenu du Pape Clement VIII. ſon abſolution, ſes ſoins aïant été ſecondés de ceux des Procureurs du Roy, & des amis de la France. Les Eſpagnols n'oublierent aucun de leurs artifices, pour empécher ce coup qu'ils jugeoient bien devoir étre mortel à la Ligue: Mais leur peu de foy à ſuppoſer, & à deguiſer toutes choſes, ſervit à faire voir plus clairement la ſincerité de la converſion du Roy; & la pureté de ſa foy. Le pretexte de la Religion eſt, dans les mains des Politiques, vn ſecret reſſort qui haſte ou qui retarde le mouvement, & le cours des grandes affaires par les impreſſions de leurs intereſts particuliers.

Son abſolution par l'Archevêque d'Ambrun.

Reflexion.

XXVI.

Leſdiguieres va vers le Roy.

Et les Deputés de la Province & des Villes.

Le Roi confirme les privileges.

Differens entre les Ordres pour la Taille rallumez.

Pourquoi.

Plainte du tiers Ordre au Roi.

Reflexion.

Retour du Roi, ſiege de Cambray.

Leſdiguieres Lieutenant en Provence.

Marquiſat de Saluſſes.

Conference pour la reſtitution à Bourgoin.

LEſdiguieres accompagné de Crequi ſon Gendre, & de cent ou ſix vingt Gentilshommes de la Province alla rendre ſes devoirs au Roy, qui lui témoigna publiquement l'eſtime qu'il faiſoit de lui, & les reſſentimens qu'il avoit de ſes ſervices. Les principalles Villes, & les trois Ordres en Corps lui rendirent les leurs par leurs Deputez. Il confirma les Privileges de la Province, & particulierement ceux des Villes, qu'il ne fit pas difficulté de jurer. Mais les differens des trois Ordres touchant les Tailles, dont les deux premiers ſe pretendoient exempts de quelques qualités qu'elles fuſſent, mêmes pour les heritages des perſonnes de condition Taillable qu'ils avoient aquis, s'étoient rallumez dans les Eſtats tenus à Saint Marcellin le mois de Février de cette même année. Vne impoſition que le Lieutenant General y avoit voulu faire reſoudre, pour l'entretenement des Garniſons, y avoit donné cauſe. Le tiers Ordre ſe ſervant d'vne occaſion ſi favorable de porter ſa plainte au Roy, le fit par des Deputez particuliers ; & ceux de la Ville de Grenoble furent Pierre Roboud, Antoine Nicoud ; l'vn ſecond, & l'autre troiſiéme Conſul ; André Chaboud Procureur de la Ville, & Henri Martinon. Mais ce qu'ils obtinrent fut que le Roy en renvoya la connoiſſance à ſon Conſeil. L'Apologue de Menenius Agrippa auroit été vn vtile enſeignement aux vns & aux autres, ſi leur paſſion leur avoit permis de raiſonner. Quand on veut trop faire pour ſoy, on s'étourdit, & on ne fait rien qui ne nuiſe. Le Siege de Cambray où Balagny fils de L'Evêque de Valence Jean de Monluc, s'étoit fait vne Souveraineté par ſon courage, & par ſon bon-heur, qu'il perdit par ſon imprudence & par l'avarice de ſa Femme, obligea le Roy à ſortir de Lyon, plûtôt qu'il n'auroit fait. Avant ſon départ, donnant au Duc de Guiſe le Gouvernement de Provence, il en donna à Leſdiguieres la Lieutenance Generale. Il avoit remarqué quelque ſecrete jalouſie entre lui, & le Maréchal d'Ornano ; car Alphonſe aïant eu alors le brevet de Maréchal, on commença à lui en donner le nom ; & il jugea à propos de les ſeparer. La treve faite avec le Duc de Savoye avoit donné lieu à diverſes propoſitions touchant le Marquiſat de Saluſſes, pour étouffer toute ſemence de Guerre entre luy & la France. Cette Principauté étoit vn fief de celle de Dauphiné, à laquelle par cette raiſon elle devoit eſtre ou perduë, ou conſervée. Sillery, de la part du Roy ; le Baron d'Hermancé, Gouverneur de Chablais, le Préſident la Rochette, & Lambert, pour le Duc s'aſſemblerent à Bourgoin au mois d'Octobre pour cette affaire. Et le Baron d'Hermancé aïant promis que le Duc, ſi on lui laiſſoit le Marquiſat, ne faiſoit pas difficulté de s'aſſujettir, à cét égard, à la Souveraineté de la Couronne, le reſultat de la conference fut qu'il luy demeureroit ſous l'hommage, en donnant au Roy deux Villes de Breſſe, & cens mille eſcus, ou en payant ſeulement cinq cens mille eſcus au choix du Roi. Mais cela n'eut point d'effet, le Duc aïant refuſé de faire aucune recõnoiſſance

1595.

de

Digitized by Google

de ſuperiorité : & deux autres conferences, l'vne au Pont de Beauvoiſin, & l'autre à Chaumont n'en eurent pas plus, ce même obſtacle à tout accommodement n'y aïât pû être ſurmôté. Si bien qu'il en falut venir à vne Guerre ouverte, qui commença en Provẽce où le Duc tenoit quelques Villes qui furẽt repriſes par le ſecours de Leſdiguieres: mais le Duc d'Eſpernõ vouloit s'y maintenir quoi qu'il en pût arriver: auſſi la premiere entrepriſe de Leſdiguieres fut le ſiege de Siſteron que Ramefort tenoit pour Eſpernon, qui pour faire diverſion avoit formé vn deſſein ſur Ventavon où Leſdiguieres avoit Garniſon. C'eſt vne Place ſur la frontiere de Provence dont la perte auroit beaucoup nuit aux affaires du Roi, qui vouloit abſolumẽt qu'Eſpernon obeït. Jean de Monſtiers-ſaint-Martin qu'il avoit gaigné fut le Chef de la conſpiration, où il fit entrer Honoré de Maillete, Jean de la Mare ſes néveux : Mais elle fut découverte comme elle étoit ſur le poinct de l'execution. Leſdiguieres eut ce bon-heur, durant toutes ces Guerres, de ne perdre aucune de ſes Places par trahiſon. L'amitié, qu'avoient pour lui ceux à qui il ſe fioit, ne leur permettant pas d'avoir des penſées contraires à leur devoir, & ſa vigilence en laiſſant encore moins eſperer vne heureux ſuccés. Monſtiers convaincu fut executé à mort, aprés que Marguerite de Coques ſa femme eût été appliquée à la queſtion, & ſes néveux furent condamnez aux Galeres. Mais l'année ſuivante ils obtinrent abolition, & furẽt rétablis dans leur premier état. Le choix du parti, dans les Guerres Civiles, eſt ſouvent criminel, quoi que l'intention ſoit innocente. Preſque en même temps, vne tréve generale entre le Roi & le Duc de Mayenne fut publiée : Elle avoit été concluë dés le mois de Septembre dans la Ville de Lion: & ce fut vn acheminemẽt à la paix entre les Couronnes. Celle qui l'avoit été avec la Savoïe dura juſques à la fin du mois de Mars de l'an M. DXCVII. Deſorte que l'an M. DXCVI. ne fut remarquable par aucune action militaire. Tout fut en repos, le Conſulat de la Ville de Grenoble étoit abſolument dans les mains des Catholiques, & ceux de la R. P. R. n'y avoient point d'entrée: Deſorte que, ſoit qu'ils euſſent de juſte matiere de plainte, ſoit qu'en ſe plaignant, quoi que ſans ſujet, ils pretendiſſent rendre leur condition meilleure, comme il arrive ſouvent dans la jalouſie de partis, ils perſuaderent à Abel de Berenger, ſeigneur de Morges, Gouverneur de la Ville, qu'ils étoiẽt plus mal traitez que les Catholiques en diverſes occaſions. Les moindres émotions ſont à craindre dans ceux qui ne ſont, que ſortir d'vne longue & dãgereuſe maladie: il en eſt de mẽme des Corps politiques. Morges ſe porta dans la Maiſon Conſulaire, exhorta chacun à ne cõſiderer que ſon devoir, & à ne juger de ſon voiſin que par ſes actions exterieures dans ſa conduitte morale, & non par ſes opinions dans la Religion. Et leur aïant repreſenté que l'vnion étoit la ſource de tous les biens dans la ſocieté civile ; & la diſcorde, celle de tous les maux, il tourna les eſprits comme il le voulut. Depuis tout fut calme, & toutes plaintes ceſſerent: ce qui montre que toute cauſe en ceſſa. Le penchant des peuples eſt plus grand aux plaintes, & aux murmures, qu'à la reconnoiſſance, & aux actions de grace.

Autres conferences.

Guerre côtre le Duc de Savoye.

Siege de Siſteron.

Deſſein d'Eſpernon ſur Ventavon.

Découvert.

Conjurez chaſtiez.

Reflexion.

Treve Generalle.

Conſulat de Grenoble tout Catholique.

Plaintes des Habitans de la R.P.R.

Reflexion.

Soins de Morges.

Reflexion.

XXVII.

1597. LA treve étant finie entre la France & la Savoïe, Leſdiguieres, que le Roi avoit renvoïé en Dauphiné avec la qualité de Lieutenãt General de ſes Armées en cette Province, en Savoïe, & en Piedmont, recommença la Guerre. Alphonſe, qui portera dorſenavant le Titre de Maréchal d'Ornano, étoit à Moras, ſon ordinaire ſejour, & ſans emploi. Ce qui étoit vne extréme douleur à ſon courage & à ſon ambition. Il regardoit la reputation de Leſdiguieres comme vn nuage au devant de la ſienne, & ne diſſimuloit pas ſi bien que l'on ne reconnût facilement ſon chagrin: Mais il importoit aux affaires du Roi qu'ils ne fuſſent pas mal enſemble, & par cette raiſon le Roi voulut qu'ils ſe viſſent à Vourey, à quatre lieües au deſſous de Grenoble. Leſdiguieres s'y porta; mais il n'y trouva point Ornano, qui s'excuſa ſur certaine incommodité. A ſon retour, il fit marcher ſa petite armée qui étoit aux environs de Grenoble, & entra dans la Maurienne, au commencement de Juillet. Cette Guerre n'eſt pas de mon ſujet, ou du moins

Fin de la Treve avec la Savoye.

Guerre côtre le Duc.

Jalouſie entre Alphonſe & Leſdiguieres.

Leur entrevüe à Voura.

Ordonnance par le Roi.

Leſdiguieres entre dans la Maurienne ſes exploits.

Digitized by Google

elle ne le ſera que pour les actions faites dans cette Province : ie ne ſuivray pas Leſdiguieres au dehors. Il conquit toute la Maurienne en peu de jours, mit Salinet en fuite,& gaigna le Combat des Molettes ſur le Duc même,qui y perdit plus de douze cents hommes.Crequy donna d'illuſtres preuves de ſon courage dans cette occaſion aïant été bleſſé au bras droit, il ne demeura hors du Combat qu'autant de temps qu'il en faloit pour faire bander ſa plaïe. Le lendemain, le Duc prit le chemin de la Vallée de Graiſivodan,& y entrant fit mettre le feu à quelques Villages.Il ſe logea à Barraux; & Leſdiguieres,qui le côtoïoit autant que le lieu,couppé de Collines & de Vallons,le permettoit,au Château de Baïard, illuſtre pour avoir été le Titre du fameux Chevalier Pierre du Terrail:la Riviere de l'Iſere les ſeparoit. Le Duc avoit, pour faire diverſion commandé au Colonel Pontus d'entrer dans la Vallée de Prajela, mais comme il s'y preſenta,il trouva vne ſi vigoureuſe reſiſtance,qu'aïant perdu douze cents hommes,il fut contraint de s'en retourner couvert de honte.On fut redevable de cet avãtage aux ſoins,& au courage d'Yze-Roſans qui commandoit dans Exilles,& à Perron, Miniſtre de la R.P.R. dans cette Vallée. Cependant Leſdiguieres, qui étoit plus foible que le Duc,ſe tenoit couvert dans ſes retranchements,& le Duc,pour l'en tirer, faiſoit ravager la plaine par cinq cent Chevaux commandez par Sanche, Comte de Salines. Les mediocres Capitaines ſuivent aveuglement l'impetuoſité de leur courage; Mais les grands Chefs ne cõnoiſſent de vray courage qu'où eſt la raiſon,& où paroit vne ſolide eſperance de vaincre. Leſdiguieres attendoit les occaſions,& ne les précipitoit point. Il commãda à la Baulme-d'Auſtun,& à ſaint Jurs de faire vne embuſcade à Salines dãs vne Iſle au milieu de l'Iſere,pour le charger en paſſant vn bras de la Riviere. Ce qu'ils executerent ſi bien,& ſi heureuſement qu'ils lui tuerent deux cents hõmes,& en prirẽt ſix vingt,au nõbre deſquels il ſe trouva lui-même avec ſix de ſes principaux Officiers: le reſte ſe ſauva à la fuite. Cet exploit eut cela d'heureux que la Baume,& ſaint Jurs n'y perdirent que ſix hommes. Le Duc n'eut pas ſujet de ſe loüer de la fortune en d'autres combats,où elle ne lui fut pas moins ennemie que Leſdiguieres.Mais vn Fort,qu'il faiſoit bâtir au deſſus du Village de Barraux,étoit vne eſpece de conſolation à ſa douleur, & d'honneur à ſon ambition. Toute la Province le voïoit élever avec beaucoup d'indignation, & même les principaux Officiers de Leſdiguieres ne pouvoient s'empécher de murmurer de ce qu'il ſembloit le negliger.Mais,enfin,quand il falut qu'il s'en expliquât,il leur dit que les ennemis ne faiſoient pas ce Fort pour eux,mais pour lui,& que quand il ſeroit achevé,il le prendroit. Le Duc l'avoit commencé le jour de la feſte de ſaint Barthelemi, & c'eſt pourquoi il l'appella de ce nom. Mais ce Fort n'étoit pas tout ce qui l'occupoit, il ne lui étoit qu'vn pretexte, pour couvrir vn plus grand deſſein. Flotte la Roche étoit Gouverneur de la Ville,& de la Citadelle de Romans, où le Parlement, & la Chambre des Comptes faiſoient leur ſeance, depuis quelques mois,la maladie contagieuſe les aïant contraint de quitter Grenoble. Albigny,envoïé par le Duc,avoit gaigné l'affection du peuple par des liberalités,& corrõpu la fidelité de la Roche par des eſperances,& par des promeſſes : On lui avoit mêmes promis le Gouvernement de la Province,lui perſuadant que la conqueſte en étoit aſſeurée, & vingt mille écus pour Sibuet-ſaint-Ferriol, ſon Lieutenant.La Roche s'étoit imaginé qu'il ſeroit ébloüy par cette recompenſe: Si eſt-ce que l'apprehendant,il n'oſa s'ouvrir que lors qu'il crut que les Troupes,du Duc étoient ſi prés de lui,qu'il en pourroit être ſecouru. Albigni avoit eu ordre,pendant que le Duc amuſoit Leſdiguieres aux environs de Barraux,de s'approcher de Romans avec trois mille hommes de pied,& de la Cavalerie. Mais ſaint Ferriol avoit découvert cette conſpiration, & en avoit donné avis à Leſdiguieres, & au Parlement. Ils prévinrent Albigny. Leſdiguieres envoïa le Poët au ſecours de ſaint Ferriol avec douze cent hommes. Eſtant arrivez ils aſſiegent à même temps la Citadelle avec l'ayde des Habitants,& la preſſent avec tant de vigueur,que la Roche fut contraint de la rendre par cõpoſition. Elle fut raſée;& lui fait

Valeur de Crequy.

Le Duc dans la Vallée de Graiſivodan.

Marche de Leſdiguieres.

Deſſein du Duc ſur Prajela malheureux.

Plaine ravagée.

Reflexion.

Prudence de Leſdiguieres.

Combat, & perte du Comte.

Divers Combats.

Fort de Barraux bâti par le Duc.

Son nom.

Pratique du Duc ſur Romans avec le Comte de la Roche.

Trahiſon découverte.

Digitized by Google

fait priſonnier : & long-temps aprés, cette faute ſi indigne d'vn homme de ſa naiſſance, lui fit perdre la teſte ſur vn échaffaut. Il faut de temps en temps de grands exemples, pour imprimer plus profondement dans les eſprits la haine des grands crimes. Reflexion.

Ainſi le Duc n'eſperât plus riẽ de ce côté, ſe retira en ſon païs, aprés avoir pourveu, avec grand ſoin, à la ſeureté du Fort ſaint Barthelemy, où il laiſſa abondamment tout ce qui étoit neceſſaire pour le defendre. Le Roi avoit, en même temps, convoqué vne aſſemblée des Notables de ſon Royaume dans Roüen. Le premier Preſident de la Province y fut deputé, y conſerva le rang de ſon Parlement, & preceda les Deputez de tous les autres à la reſerve de ceux des Parlements de Paris, & de Tholoſe. La maladie contagieuſe n'aïant pas paru aſſez appaiſée dans Grenoble, le Parlement ni les autres Juriſdictions ne ſortirent point de Romans, & ne furent ſollicitées du retour qu'au mois
1598. de Mars de l'année M.DCVIII. Leſdiguieres perdit, dés le commancement de cette année, les conqueſtes qu'il avoit faites dans la Maurienne, & Arces n'aïant pas tenu ſa parole fut la cauſe de la priſe de Crequi, & de la mort de bien de Soldats. Le Duc, ſuivi de ſept mille hommes de pied, & de mille Chevaux, étoit parti de Chambery à la my-Fevrier, & s'étoit allé camper devant Aiguebelle : Leſdiguieres, à l'avis qui lui en fut donné, dépecha Crequy, pour ſecourir cette Place, & pour raſſeurer les autres : Mais Arces, qui avoit promis de tenir ſix ſemaines, ſe rendit dans moins de huict jours, & fut renvoïé en Dauphiné, ſans qu'il lui fût permis de joindre Crequy. Ce fut ce qui trompa celui-ci, car oïant le Canon que le Duc faiſoit tirer, comme ſi la Tour ne lui avoit pas été renduë, il s'approcha pour la ſecourir. Il ne reconnut ces ſtratagemes que quand il n'en peut plus éviter l'effet. Eſtant inveſti, & ne lui reſtant nul moïen d'échaper d'étre tué, où pris, ſes gents ſe diſſiperent pour ſe ſauver, & il reſta dans la nege avec deux cents hommes ſeulement. Il y paſſa toute la nuit avec d'extremes incommoditez, & fut contraint de ſe rendre le lendemain avec tous ceux, qui, preferants l'honneur à toutes choſes, ne l'avoient pas quitté. Annet de Saſſenage, qu'on appelloit alors le Baron de Saſſenage, fut de ce nombre. Il fut traité plus humainement que Crequy ſon General, & renvoïé ſans rançon. Le Duc, qui étoit ſçavant dans l'Hiſtoire, qui ſeule eſt la vraïe ſcience des Princes, n'ignoroit pas ce qu'Edoüard, l'vn de ſes Predeceſſeurs, avoit dû à Albert Baron de Saſſenage. Il acquitta ſa debte en la perſonne de l'vn des décendants d'Albert, qui ſembloit en avoir le Droit. La generoſité naturelle a beſoin d'étre excitée par les vertueux ſentiments, qu'inſpire l'Hiſtoire, & par les nobles idées qu'elle forme dans les ames bien raiſonnables. Leſdiguieres ne demeura pas long-temps ſans tirer ſa revanche. La nuit du XV. de Mars, il attaqua le Fort de ſaint Barthelemy, & l'emporta par eſcalade ; mais non ſans reſiſtance & n'y perdit neanmoins que deux hommes. La Buiſſe s'y ſignala, & avec lui Morges, ſaint Iurs, Montalquier, ſaint Bonnet Monteferrier, Hercules, Roſans, Bimar, Duſavel, & bien d'autres. Preſque toute la Garniſon fut taillée en pieces. Bellegarde, Gouverneur de la Place, fait priſonnier, & cinq Enſeignes priſes. La Ville de Grenoble, qui avoit plus d'intereſt à ſouhaiter la priſe de ce Fort que nulle autre, en eut auſſi plus de joïe, & les actions de graces, qui y furent renduës publiquement à DIEV, & à Leſdiguieres, le témoignerent. Ce fut le dernier exploit de Leſdiguieres cette année, mais non le dernier chagrin du Duc. Les Deputez, des deux Couronnes étoient à Vervins, pour la paix generalle : le Duc y avoit envoïé le Marquis de Lullin, pour faire qu'il y fût reſolu que le traité de Bourgoin pour le Marquiſat de Saluſſes ſeroit ſuivi ; mais il ne pût l'obtenir. La paix fut ſignée le 11. du mois de May, & le Duc y fut compris, par vn article exprés, ſans préjudice des Droits du Roi, & des ſiens ſur le Marquiſat ; & il fut arreſté que le Pape en ſeroit l'arbitre. Elle fut publiée à Grenoble & à Chambery le même jour, qui fut le XIV. de Juin. Les Conſuls de Grenoble, accompagnez d'environ trente des plus conſiderables Habitants aſſiſterent à ſa publication, qui fut faite aux fanfares de vingt Trompettes. La Guerre prit ainſi fin

Le Duc ſa teure.

Aſſemblée de Notables à Roüen.

Deputez de Dauphiné.

Contagion dans Grenoble.

Perte de la Maurienne.

Crequy priſonnier.

Le Baron de Saſſenage renvoïé ſans rançon.

Reflexion.

Priſe du Fort de Barraux par Leſdiguieres.

Joye dans Grenoble.

Paix concluë à Vervins.

Inſtance du Duc sãs effet

Paix publiée à Grenoble.

Solemnité.

avec

Digitized by Google

Faire des differences des trois Ordres.

avec l'étranger; mais elle cõtinua entre les Ordres de cette Province. Les Dupetez des dix Villes s'aſſemblerent dans celle de Creſt pour y traiter de leurs affaires contre les deux premiers, les propoſitions, qui avoient été faites dans les Eſtats tenus à Vienne, n'aïant pas eu effet. Le Clergé ni la Nobleſſe ne vouloient rien relâcher des Droits dont ils étoient en poſſeſſion; & avoir proposé des moïens de reconciliation ç'auroit été la rendre plus difficile. Il n'y a rien qui rende moins raiſonnable dans les Traitez que d'être trop perſuadé que l'on a raiſon. La paix avec l'étranger ne fut pas l'anneantiſſement de tous les maux des ſujets. La Doanne établie cette année à Vienne le XXIV. d'Avril ne laiſſa pas de ſubſiſter encore quelque temps, c'étoit vne nouvelle impoſition ſur toutes les marchandiſes qui étoient voiturées à Lion par eau, & par terre. Cet établiſſement étoit vn fardeau inſupportable aux marchands de cette grande Ville, qui s'en plaignoient hautement. Les Eſtats étant aſſemblez dans Grenoble elle y envoïa ſes Deputez qui leur propoſerent d'vnir leurs intereſts pour combattre de concert ce Monſtre en ſa naiſſance. Ils parloient ainſi, & faiſoient craindre que ſi on differoit, ce retardement ne le rendît immortel. Tous conclurent à ce deſſein, & quelques temps aprés, le Roi qui étoit le plus ſage Prince, & le meilleur homme du monde ſupprima cette nouveauté. La maladie contagieuſe qui avoit affligé cette Province n'étoit pas à leur jugement, plus funeſte aux hommes, que ce nouveau ſubſide l'étoit au commerce. Elle avoit ceſſé dés le mois d'Octobre, & le Parlement reprit ſa ſeance dans Grenoble par vne ouverture publique, le lendemain de la Feſte ſaint Martin. Peu de temps aprés, Leſdiguieres y fit ſon entrée ſolemnelle comme Lieutenant General pour le Roi dans la Province, le Mareſchal d'Ornano aïant été envoïé en Guienne. Il étoit bien juſte que Leſdiguieres, qui étoit par ſes vertus heroiques le plus grand honneur de cette Province, y eût le premier honneur: le Roi, en lui commettant ſon authorité, ſe l'aſſeura. Il diſoit ſouvent que Leſdiguieres étoit le Roi des Montagnes, mais que, par lui, il y regnoit. Cette année fut encore celebre par le duel de Crequy & de Philippin, frere naturel du Duc de Savoïe. Il ſe fit au delà du Rhône dans l'état même de Savoïe. La Buiſſe fut le ſecond de Crequi; & Attignac, celui de Philippin. Crequi tua Philippin; & les ſeconds ne ſe battirent point. Le Duc fut plus irrité que fâché de cette mort: mais des ſoucis plus importants lui firent diſſimuler ſon reſſentiment. Le Marquiſat de Saluſſes occupoit tout ſon eſprit: il avoit reſolu de ne le pas rendre, & ne pouvoit le garder. Ceux qu'il avoit employez n'aïants pas reüſſi dans leurs negotiations, il reſolut d'aller lui-même conclurre cette grande affaire avec le Roi. Il ſe perſuadoit que ce que la raiſon n'obtiendroit pas pour lui, peut-eſtre ne ſeroit point refuſé à ſes civilitez. Neanmoins ſon eſperance le trompa; mais le jugement, que l'on avoit fait de la ſageſſe du Roi, ne trompa perſonne. Les politiques avoiẽt bien prévû quel ſeroit le ſuccez d'vn voïage, qui n'avoit pour objet que de tourner le Roi contre l'intereſt de ſon Etat, & contre ſa gloire. En effet, le Duc ſe retira mal ſatisfait, & la guerre lui fut declarée au commencement du mois d'Aouſt de l'an M.DC. 1600. Leſdiguieres eut le commandement de l'Armée deſtinée à la conquête de la Savoïe; & le Maréchal de Biron de celle qui fut envoïée en Breſſe. La preſence du Roi a toûjours la force d'vne Armée dans ſes Armées. Il vint à Grenoble, pour de là paſſer en Savoïe. Durant ſon ſejour en cette Ville il aſſiſta en perſonne à vne Proceſſion generale, qui ſe fit le XIX. de ce même mois, & y regla deux difficultez que ſes Officiers y firent naître. L'vne regardoit le Corps du Conſulat; & l'autre le Parlement. Les Conſuls, accompagnez de leurs Officiers, & de leurs Conſeillers, ſont dans vne poſſeſſion immemoriale de préceder, dans ces actions publiques, le Parlement, quoi qu'il ait à ſa tête le Gouverneur de la Province. Mais on ne ſçavoit pas quel rang il plairroit au Roi de prendre; de ſorte que les Conſuls ne s'avançants point, & cela aïant cauſé quelque murmure parmi le peuple, le Roi s'informa de la choſe, & leur commanda de prendre leur place ordinaire immediatement aprés le ſacré corps de Dieu porté ſoûs le Dais:

Reflexion.

Doüanne établie à Vienne

Reſiſtance à ſõ eſtabliſſement.

Le Parlement reviẽt à Grenoble.

Entrée de Leſdiguieres Lieutenant Genetal.

Duel de Crequy, & de Dom Philippin.

Voïage du Duc à Paris pour le Marquiſat de Saluſſes.

Sans effet.

La guerre lui eſt declarée.

Reflexion.

Le Roi à Grenoble.

Y aſſiſte à vne Proceſſiõ

Y maintient le Conſulat dãs ſon droit de marcher premier.

Il

Digitized by Google

Il marcha aprés, & ſes Gardes aïant voulu le ſuivre dans l'eſpace qui le ſeparoit du Parlement, il les fit éloigner. Ses motifs furent, comme il s'en expliqua, que l'ancienne poſſeſſion des Conſuls leur avoit acquis vn droit qu'il ne ſaloit pas bleſſer, & qu'ils repreſentoient vn Corps, dont en ce moment il ſembloit qu'il ne fit qu'vne partie, lui en qui reſidoit l'authorité & la dignité de tout le Corps de l'Etat; & à l'égard du Parlement, que rien ne l'en devoit jamais ſeparer. Le ban & l'arriere-ban de la Province furent convoquez pour cette guerre, & ſervirent fidellement & courageuſement. Tous les pays de l'Etat de Savoïe, à la reſerve du Piedmont, furent emportez en moins de cinq mois. Le Siege du Château de Montmeillan ne fut continué dés le mois d'Octobre que par les milices, châque Ville y ayant fourni des hommes. Ceux de Romans & de Creſt y envoyerent cent chacune, & vn Capitaine; celle de Buis vingt-cinq avec vn Capitaine; celle de S. Marcellin vingt avec vn Sergent, & les autres cinquante chacune, avec vn Capitaine qui les commanda. Les Bourgs & les principales Communautez en fournirent ſuivant leurs forces. Tout cela faiſoit mille hommes de pied. L'Ambrunois, le Gapençois ni le Bourg d'Oiſans n'y furent pas compris, parce qu'ils étoient chargez de la garde de la frontiere vers le Piedmont. Cette guerre n'étant pas avantageuſe au Duc, il demanda la paix, & elle lui fut accordée par vn Traité conclu à Lyon le XXVII. du mois de Janvier de l'an M. DCI. Le mariage du Roi avec Marie de Medicis y avoit été conſommé le mois de Decembre precedent: Elle avoit paſſé à travers le Dauphiné, & receu dans les Villes, qui étoient ſur ſa marche, tous les témoignages d'vn parfait reſpect. Approchant de Vienne, elle avoit couché dans le Château de Roſſillon, que le Cardinal de Tournon avoit fait bâtir; & l'on raconte qu'elle prit plaiſir à voir pluſieurs fois vne image en relief du Roi François I. avec la même barbe qu'il portoit. La memoire de ce grand Roi vit encore glorieuſement dans l'Italie, & les plus grandes Maiſons l'y ont en veneration. Au reſte la paix avec le Duc de Savoïe fut publiée dans Grenoble le XX. du mois de Mars. Elle donna à la France les païs de Breſſe, de Bugey, de Verromey, & de Gex. Le Duc, perdant vne ſi grande étenduë de Païs, rentra dans la paiſible poſſeſſion du reſte, & n'acquit que le Marquiſat de Saluſſes, qui lui fut cedé en toute Souveraineté. Il rendit auſſi au Roi Château-Dauphin, & la Tour du Pont qu'il occupoit encore dans le Dauphiné. La Breſſe ni le Bugey, non plus que Verromey & Gex ne lui furent pas incorporez; mais à la Couronne de France, au Domaine, & au patrimoine de laquelle ils furent vnis inſeparablement à perpetuité. Le Marquiſat de Saluſſes, comme Fief de Dauphiné, lui avoit été reüni aprés la mort de Gabriel ſon dernier Marquis l'an M. DXLVII. le Roi Henri II. en avoit pris la poſſeſſion, non comme Roi de France, mais comme Dauphin de Viennois, par le miniſtere d'Aimar du Rivail, & de Laurent Rabot Conſeillers au Parlement de Grenoble. Ils y avoient même fait, par l'ordre de leur Compagnie, vn nouveau Reglement, qu'elle avoit homologué, & que Guillaume Granet, qui avoit exercé la Charge de Preſident a enrichi de doctes Commentaires. Les Terres, qui lui étoient ſubrogées, en devoient ſuivre la nature, & eſtre affectées de ſes qualitez. Cela étant, on eſperoit qu'elles deviendroient vn acceſſoire au Gouvernement de Dauphiné; qu'elles ſeroient vn membre du Reſſort de ſon Parlement; que les Dauphins en ſeroient les maîtres, & les proprietaires. En effet, tous les ſentimens ſe rencontrerent d'abord ſi bien dans ce point, que les Titres, les Regiſtres, & les Papiers-Terriers, qui regardoient le Domaine, & les Terres de ce païs-là furent portez dans les Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble, d'où depuis ils ne ſont pas ſortis. Mais le Maréchal de Biron, Gouverneur du Duché de Bourgogne, qui en avoit fait la conquête, s'imagina que s'ils n'étoient ajoûtez à ſon Gouvernement, il auroit lieu de croire que ſes ſervices, quelque recompenſe qu'ils euſſent d'ailleurs, ſeroient mépriſez. Il le demanda avec chaleur, & l'emporta ſur les ſolides

Ban arriere-ban convoquez. Savoye conquiſe.

Milices de la Province.

Exemptez.

Paix avec le Duc.

1601. Mariage du Roi.

La Reine couche à Roſſillon.

Paix publiée à Grenoble.

Ses conditiõs

Le Marquiſat de Saluſſes reuni au Dauphiné.

1547.

Pretentions du Dauphiné ſur les Terres échangées.

Les Titres de Breſſe portez à Gex, nobile.

La Breſſe jointe à la Bourgogne.

Digitized by Google

Jean de la Croix député au Roi.

ſolides raiſons de Jean de la Croix, ſeigneur de Chevrieres, Avocat General du Parlement de Dauphiné, qui n'oublia rien de ce qui pouvoit appuïer le droit de ſon païs : mais le Roi préoccupé par diverſes conſiderations, n'en fit pas aſſez ſur la nature de l'échange : on lui perſuada qu'il pouvoit librement diſpoſer de ſa conquête. Ainſi cette Province, qui avoit preſque ſeule ſoûtenu tout le fardeau de la guerre, eut le déplaiſir, au milieu de la joïe publique, de n'avoir combattu ſi long-temps, & ſi courageuſement, que pour perdre de ſes droits & de ſon étenduë : Ie n'en donneray pas vne plus grande à cet Ouvrage ; & c'eſt, ce me ſemble, aſſez de l'avoir conduit juſques à la naiſſance de ce ſiecle. Le zele, que j'ay pour la verité, me conſeille de ne pas approcher de nos jours de plus prés. Je ſerois trop ſouvent expoſé au danger de m'éloigner d'elle, ou d'vne complaiſance preſque inévitable, à qui ne s'eſt pas banni du cõmerce de la vie civile. L'vn n'eſt pas de l'homme de bien; l'autre n'eſt pas de l'honneſte homme. Je ne veux fâcher perſonne : & étre trop bien avec la verité, c'eſt le moïen d'étre mal avec bien du monde. Neanmoins, je n'ay pas deſſein de ſupprimer mes connoiſſances, ni d'en priver la poſterité : mais j'imiteray Procope, & confieray mon ſecret à de ſecrets & de fidelles Anecdotes : & ſi ma volonté peut quelque choſe ſur la volonté de ceux qui auront vn jour ce dépoſt, il ne verra le jour, que long temps aprés que je l'auray perdu. Ainſi la poſterité lui donnera la vie ſi je lui ay donné l'eſtre ; & ſera redevable à elle-même de mon Ouvrage plûtôt qu'à moi. Pour ce temps-là, je n'ay point de meſures à garder : je ne ſeray pas ſuſpect alors d'avoir rien donné à la paſſion, quand je ne ſeray plus ſuſceptible des impreſſions de l'eſperance ou de la crainte : & il importe au bien public, que les hommes, qu'éleve au deſſus des autres la naiſſance ou la dignité, ſoient perſuadés qu'vn jour on s'entretiendra d'eux avec liberté ; qu'ils paroîtront, non tels qu'ils paroiſſent, mais tels qu'ils ſont, pour leur infamie, ou pour leur gloire ; & pour tout dire, que la verité les ſurvivra.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES CONTENVES EN CE VOLVME.

A

ABBEVILLE, Ordonnance d'Abbeville 533.
Abrets, combat des Abrets. 347.
Abstinences. 31.
Acier. Voyez Crussol.
Ademar, Evêque du Puy se signala à la guerre Sainte. 20.
Adhemar, de la Maison de Montelimar, ses amours. 76. 77. puissance de cette maison 136. se met sous la protection du Dauphin. 373.
Admiral, sa mort. 646. ses fils en Dauphiné. 672.
Adolphe de Nassau Empereur fait la guerre au Roy de France pour le Royaume de Bourgogne. 190.
Adrets, Baron des Adrets commande les Legionnaires de Dauphiné. 537. son mécontentement. 538. se declare pour les Huguenots. 555. prend la Motte Gondrin. 556. ses titres, son caractere, ses progrés. 557. prend Tournon. ibid. & des places dans le Viennois. 558. defend à Grenoble l'exercice de la Religion Catholique. 559. 560. ses desordres dans Vienne 562. 563. entre dans Lyon. 562. ses cruautés dans le bas Dauphiné. 563. reprend S. Marcellin & Grenoble. 565. 566. conquiert le Forests & le Baujolois. 567. ses mécontentements. 567. 569. 576. 617. est battu par le Duc de Nemours. 575. confere avec le Duc & refoure de faire la paix. 577. 579. ses progrés en Provence contre le C. de Suze. 578. insulte qui lui est faite 578. assemble la Noblesse dans Valence 579. & dans Romans. 582. est maltraité dans son parti 581. obtient secours du Duc de Nemours. 587. est detenu prisonnier. ibid. refuse l'Ordre du Roy. 604. 623. a des intelligences avec Gordes. 608. paroit au Siege de la Côte pour les Catholiques. 621. desfeit des Huguenots sur sa vie. 623. mene du secours au Duc d'Anjou. 627. est arresté. 641. se va justifier au Roy. 644. son occupation. 672. suit la Noblesse Catholique. 717.
Adultere, comment puni. 103. 134.
Agnes, Mere de l'Empereur Henry IV. quitte sa Cour, & s'exalte. 9.
Aillon, Chartreuse par qui fondée. 72.
Aimar Comte de Valentinois. 92. fait diverses guerres à L'Evêque de Valence. 98. 105. 120. 146. 147. donne secours au Comte de Lubgnan contre l'Abbé de Malleſas 104. fait homage au Comte de Tolose. 118. ses differents avec l'Abbaye d'Aiguebelle. 144. sa guerre avec le Senéchal Alphonse. 151. sa mort 156.
Aimar son fils luy succede & fait la guerre à l'Evêque de Valence. 156. 157. arme pendant la vacance de l'Evêché. 173. sa mort. 174.
Aimar son fils luy succede. ibid. fait guerre à l'Evêque de Valence. 197. Voyez *Foriers*.
Aimon premier Abbé de S. Antoine, son eloge. 194.
Aire, perte de cette Ville. 150.
Aire Guillaume de l'Aire Gouverneur de Dauphiné. 404.
Aisnay l'Eglise de cette Abbaye par qui consacrée. 26.
Albigeois, meſmes que les Vaudois. 70. sont condamnez au troisiéme Concile de Latran. 72. guerre contre eux. 87. 26.
Albon. Comtes d'Albon, origine de ce titre. 21. 22. 23. leu monnoye. 58.
Albert Empereur, le Pape luy donne le Royaume de France, 190. cede ses droits au Roy pour le Royaume de Bourgogne. 191. confirme les droits des Dauphins & des Barons de la Tour. 191.
Alexandre II. Pape fait une ligue contre l'Empereur Henry IV. 2. 10.
Alexandre III. Pape condamné à Pavie. 60. est reconnu en France. 61. retourne à Rome. 65. ses précautions contre l'Empereur. 72.
Alexandre V. elu, & les deux Antipapes deposez. 406.
Alix Comtesse de Die, son histoire. 76. 77.
Allemani, origine de cette Maison. 22.
Allemau, Seigneur d'Uriage, tige de cette Maison. 55. Sicard Allеman. 122. Louis Alleman Archevêque d'Arles, son eloge. 453. branche des Allemans de Vaubonnois finit. 584. Office Allеman. Voyez *Du Molard*. Charles Allemau, sa mort, son eloge. 57. Laurens Alleman Evêque de Grenoble dont qu'il fait à son Eglise. 517. querelle entre cette Maison & celle des Aynards. 571.
Allemands licentiez ravagent le Dauphiné, & forcent & pillent Cheregnes. 555.
Allevres Chateau pris par assaut. 680.
Alphonse d'Ornano entre dans le Dauphiné & s'en retire. 726 à Grenoble. 728. il fait treve avec Lesdiguieres. *La meſme*. Remontrances contre luy. 729. il est investy dans son logis. *La meſme*. Ligue entre luy & Lesdiguieres. 736. les comtes avec Lesdiguieres 750. ses occupations. 755 756. taloufie entre luy & Lesdiguieres. 765.
Ambersieu pris. 227.
Amboise, mort du Cardinal d'Amboise. 507.
Ambrunay surpris par le Dauphin. 225. repris par le Comte de Savoye. 226.
Ambrun revolte de cette Ville contre le Dauphin. 114. & contre leur Archevêque. 115. reglement entr'eux. 115. 116. sedition contre l'Archevêque 137. qualitez, bulle & sceau de son Archevêque. 138. comment reçoit l'homage du Dauphin. 139. Statuts pouveaux de cette Ville. 311. reglement pour elle. 335. plainte de son Eglise contre son Archevêque. 428. Devotion à nostre Dame d'Ambrun. 495. son Archevêque demande au Roy d'estre maintenu dans ses droits. 532. 533. a conseillation avec celuy de Vienne. 676 & avec celuy de Grenoble. 680. mauvais estat de cette Ville. 705. prise par Lesdiguieres. 714. 715.
Ambrunois, dignité de ce Comté. 136.
Amé III. Comte de Savoye. la guerre contre Guigues VIII. 51. 52. son eloge, sa mort. 55.
Amé de Savoye, ses guerres contre Humbert. Voyez *Humbert*. Ses pretentions sur le Faucigny. 194. fait homage à l'Eglise de Vienne. 215.
Amé surnommé le Comte verd, ses tuteurs. 304. secoure l'Empire de Constantinople. 360. est suivy de quantité de Noblesse Françoise. 361.
Amé le rouge Comte de Savoye. 384.
Amedée Evêque de Valence, son eloge. 137. 138. assiste l'Evesque de S. Paul. 159. 160. pacifie les troubles de Vienne. 160. remedie aux desordres de l'Abbaye de S. Chef. 161. sa mort. 164.
Amedée de Hauterive pere & fils se font Moines. 32. 33. le fils est fait Evesque. 46. 55. mort du pere reputé sainct. 46.
Amedée le Grand Comte de Savoye. 119.
Amitié conjugale en temps de peste. 530.

Anselme

Digitized by Google

Table

Anaclet Antipape excommunié. 532.
Ancelme Gouverneur d'Orange. 479.
Andance quelle Ville c'eſt. 511 & 1epris. 667.
André S. André Egliſe de Grenoble reçoit de grands bienfaits du Dauphin Guigues-André. 101. & de ſes ſucceſſeurs. 102. 103. fait ſociété ſpirituelle avec le Convent des Cordeliers. 144. 145. les privileges confirmez. 243. 252. concellion du Roy Charles V. à cette Egliſe. 189 eſt erigée en Abbaye. 312. Gouverneurs de Dauphiné qui y ſont enterrez. 390. acquiert le fief de Charelec. *ibid.* le Dauphin la protege & déchárge de tout hommage envers la Cathedrale. 407. eſt ſous la protection du Dauphin. 433. 439.
André d'Exea Inſtitutſenſuite, & ſes ouvrages. 732.
S. André le bas, Monaſtere vny a la Chaize-Dieu. 26. deſordres de ce Monaſtere. 27.
S. André de Vienne, Joüissance de cette Abbaye. 78. different entre ce Monaſtere & les Seigneurs de Beauvoir. 124.
S. André Lieutenant General de la Province. 739. 12 fermeté. 740. ſa Lieutenance confirmée. 41.
Anglois en France, leur conquête. 330. 377. attrieteban de Dauphiné contr'eux. 421.
Anjou Château forcé. 414. 426.
Année quand commence, oit. 153. ſon premier jour fixé. 600.
Annobliſſement par qui fait. 304. 351. 407.
Annonay ſurpris. 662.
Antechriſt. 31.
Antoine S. Antoine, cet Ordre quand fut approuvé. 19. reliques du Saint quand apportées en Dauphiné. *ibid.* mal Saint Antoine ce que c'eſt. *ibid.* ſon Egliſe par qui conſacrée. 34. Prieuré de Saint Medard donné à cet Ordre. 19. eſt erigé en Abbaye. *ibid.* l'Abbé de la Chaiſe-Dieu Seigneur de Château-neuf. 134. 135. S. Antoine du Viennois eſt chef d'Ordre. 195. impoſitions ſur les reliques du Saint. *ibid.* marque patrimoniale de cet Ordre 196. ſes nouvelles regles. *ibid.* cette Abbaye eſt exemptе de decimes. 439. preſent que luy fait l'Empereur. 503.
S. Antoine, Ville priſe & repriſe par les Huguenots. 571. priſe & repriſe par Gordes. 622.
Antoine Chapuis de Grenoble. 732.
Antoine Garcin, ſes ouvrages 732.
Antoine le Gay. 731.
Antoine le Maſſon, il eſt tenommé par ſa traduction du Decameron de Boccace. 731.
Antelon Huguet de Geneve Seigneur d'Anthon. 275.
Anthon, bataille d'Anthon. 427.
Arbaleſtes, prix leges de ce jeu. 532.
Arcs ainſi du Roy d'Ecoſſe. 506. ſa mort. 507.
Archichancelier. 66.
Arles Capitale du Royaume de Bourgogne. 66. titre de ſon Archeveſque *ibid.* la cauſe de ſa grandeur. 16. a le titre de Royaume. 16. 70. 157. charge de Maréchal & de Vicaire de ce Royaume. 70. 117.
Armes, en quel temps l'uſage en devint frequent. 37. les patlantes ſont les plus anciennes. *ibid.*
Armoiries. Voyez *Armes*.
Arquebuſe, privilege de ce jeu. 553.
Arſ, Ville ruinée. ſon hiſtoire. 68.
Artaud Eveſque de Grenoble. 50.
Artaud Maiſon illuſtre, ſon different avec le Prieur du Monaſtier, 248.
Aſſeſſinat en la perſonne d'un Magiſtrat ſeant. 208. 209. autre en la perſonne d'un Abbé par les Moines. 126. del'Abbé de S. Hilaire par les Huguenots. 734.
Avalon. Voyez Huguet. Anciennes armes de cette Maiſon. 74. la Terre acquiſe par les Dauphins. 140. recompenſé à vn de cette Maiſon. 283.
Avançon François d'Avançon Eveſque de Grenoble, ſon eloge, ſon teſtament. 668.
Avançon, ſa mort, ſon eloge. 608.
Aubeine eſtablie en Dauphiné, inconnuë à l'égard des Savoyſiens. 535.
Auberoche, ſiege d'Auberoche. 321.
Auguſtins, la Regle receuë dans les Convents. 50. introduite par Hugues Eveſque de Grenoble dans ſon Egliſe. 50.
Auguſtins Religieux par qui fondez à Cremieu. 231. 328.
Avignon, premier titre du S. Siege ſur Avignon. 97. continué. 108. ravage à Avignon. 327.
Auiſan, échange d'Auiſan avec le Pape, qui y a ſon Palais. 297 & ſuiv.
Aumône generale dans Vienne. 251.
Ayes, Abbaye des Ayes par qui fondée. 63. l'Abbeſſe des Ayes ſe plaint de Gordes. 622.
Aynard Archeveſque de Vienne, ſa mort. 79.
Aynard. Querelle de cette Maiſon contre celle des Allemans. 372.

B

Baile Jean Baile fait Preſident au Parlement. 434. ſa ruine. 463. procez & Arreſt contre luy. 464.
Bailliages reglez. 440. Baillage dans Vienne. 454. dans Gap. 508.
Baler funeſte. 391.
Bannieres que c'eſt. 274.
Bardonnesche. La fille de François de Bardonneche contompué par le Dauphin Guigues, teſtamment de cette action. 264. 265. pourſuites contre Bardonneche. 271. ſa mort. 315.
Baron forcé de ce titre. 212.
Barricades, journée des barricades. 724.
S. Barthelemy, Maſſacre ou journée de Saint Barthelemy. 646. ſes maſſacres dans Lyon. 647. le Dauphin en eſt exempt. *ibid.* aſſemblée dans le Parlement ſur cela. 647. 648. on en donne avis aux Proteſtants d'Allemagne. 649
Baſſet, Felix Baſſet député de la Ville de Grenoble. 702. envoyé pour demander du ſecours au Roy. 704. annobly. 722.
Baſſetnay Favory du Dauphin Loüis. 461. different entre luy & Montchenu. 465. dons à luy faits. 466. poſſede les biens du Bouchage. 467. mariage de Jean de Poitiers avec Jeanne de Baſſetnay. 493.
Baux, échange de cette Terre. 176.
Bayard. Mort de Pierre Terrail ſon pere. 472. valeur de Bayard. 497. va en Italie avec d'autres Dauphinois. 531. ſert avec eux contre les Venitiens. 596. va au ſecours de l'Empereur. 607. eſt Lieutenant General en Dauphiné. 611. fait Chevalier le Roy François I. & le fait du Duc de Bourbon. 614. 615. ſoûtient le ſiege de Mezieres. 617. eſt envoyé à Gennes. 622. chaiſe une troupe de voleurs du Dauphiné. 623. ſa mort. 624. ſes dernieres paroles. *ibid.* ſon tombeau, ſon portrait. 635.
Beatrix Dauphine, ſon Gouvernement. 85 ſon premier mariage. 63. le ſecond. 73. ſes dons au Convent des Tamies. 89.
Beatrix de Clauſtral femme de Guigues-André Dauphin. 8 ſon mariage declaré nul. 90. traite de ſa dot. 97. 98.
Beatrix fille du Dauphin Guigues-André, ſon mariage. 89. 92. 94. ſe remarie. 118.
Beatrix de Monſerrat vévue de Guigues-André Regente de Dauphiné. 114. appaiſe la revolte de la Ville d'Ambrun. *ibid.* l'Empereur luy en donne les droits de Peage. 115. ſe remarie. 118.
Beatrix femme du Dauphin Guigues XII. exclué de la ſucceſſion du Comté Pierre ſon pere. 119. tutrice de ſes enfans à quelles conditions. 147. 149. 164. ſe remarie. 158. ſa haine contre ſes enfans. 151. 152. les dons à Amé le Grand au préjudice de ſa fille. 171. achete la Tenaſſe. 179.
Beatrix Comteſſe de Provence, ſa mort, ſon tombeau. 144.
Beaucaire aſſiegé. 98.
Beaupuyre Convent. Voyez *S. Paul d'Iſeure*.
Beauvoir, famille ruinée par le Dauphin Humbert. 277. 278.
Bellegarde prend le Marquiſat de Saluces. 487. en eſt fait Gouverneur. 689. quel titre il prend. *ibid.*
Benefices, leur inveſtiture conteſtée entre le Pape & les Empereurs. 28. diſcours ſur leur union 135.
Benefices ſont ſerment au Pape. 365. comment traitez par Clement VII. 587.
Benoit XIII. Pape en place de Clement VII. 593.
Berenger, Remond Berenger Grand Maiſtre de S. Jean de Hieruſalem, ſon eloge, ſes ſtatuts. 360.
Bernard S. Bernard en quel temps vivoit. 31. 33.
Bernard, S. Bernard Egliſe de Romans baſtie. 49. bienfaits des Empereurs à cette Abbaye. 90. 91. juſtifiée. 90. augmentée. 499.
Bernard Archeveſque d'Ambrun. 596.
Bernini tend les Châteaux de Vienne. 575. 572.
Berry Duc de Berry en Dauphiné pour en tirer du ſecours. 382. preſents qui luy ſont faits. *ibid.*
Bertrand Comte de Forcalquier refout le voyage de la Terre ſainte. 67. ſa mort. *ibid.*
Bertrand Eſtienne Bertrand. 153.
Bertrand Rabot a fait des Notes ſur Guy Pape. 732.
Bienheureuſe Catherine. 17.
Bienheureuſe Agnes de Breſſieu. 17.
Bienheureuſe Beatrix d'Ornacieu. 17.
Bicoque, combat de la Bicoque. 622.
Blanc couleur de Dauphin. 321.
Blanche mere de Loüis IX. ſon eloge. 106.
Bocquereau cauſe de guerre. 163.
Boiſſat, ſon zele pour les Catholiques. 809. eſt efflamé de Gordes. 619.
Bolomier, Antoine Bolomier condamné. 467.
Boniface VIII. met le Royaume de France en interdit. 140. ſes actes annullez après ſa mort par vn Concile. 282.
Bonnevaux Abbaye par qui fondée, & d'où vient ce nom. 30 nom de ſon premier Abbé. & ſon eloge. 31. fit de grands perſonnages contre les cette Abbaye. 32. dons qui luy ſont faits. 77. ſon different avec les Chartreux. 87 dons du Dauphin confirmez. 238. Bourg & Château de Bonnevaux bâty par le Dauphin. 321.
Boſcodon Abbaye, Chef d'Ordre, ſon origine, Abbayes qui luy ſont unies, ſon premier Abbé. 50.
Boſon. Jean de Boſon, ſon eloge. 530.
Bouciſaut, François le Meingre Bouciſaut Gouverneur de Dauphiné. 396. eſt mal avec l'Archeveſque de Vienne. 398. entre dans Vienne avec violence. 400. 401. émotion contre luy. 404.
Bouchage erigé en Comté. 467.

Digitized by Google

Bourbon, revolte du Connestable de Bourbon. 513 se rencontre à la mort de Bayard 534. inspire à l'Empereur de porter la guerre en France. 535. affiege Marseille. 536.
Bourdin Antipape sous Gelaze. 29. est chassé de Rome, & commet. 35. 36. 37.
Bourgeoisie, droit de bourgeoisie. 254.
Bourges, assemblée de Prelats à Bourges, où le Concile de Bâle est receu. & la pragmatique sanction publiée. 432.
Bourgoin a des Seigneurs particuliers. 88.
Bourgoin Jean Bourgoin fameux Predicateur. 489.
Bourgogne, Royaume donné au Duc de Zeringhen. 45. estendu des Terres des Comtes de Bourgogne. 59. Voyez *Philippe Duc de Bourgogne*.
Bournin, Jean de Bournin Archevesque de Vienne fait Cardinal. 109. son eloge. 221. ses bienfaits à son Eglise. 231. ses bâtiments. 231. 232.
Bourreaux non infames autrefois, comment appellés. 242.
Bouthieres, valeur de Guigue Guiffrey de Bouthieres. 507. est fait Lieutenant de Roy en Piemont. 535. sa valeur à la bataille de Cerisoles. *ibid.*
Bourville Gouverneur de Dauphiné, ses differents avec Vienne, & l'Evesque de Grenoble. 370. 371. plainte contre luy, chassé des Conseillers 372. emeut une sedition contre l'Evesque. 372. memoires contre luy, sa calomnie contre une Demoiselle. *ib.* se reconcilie avec l'Evesque. 374. demande payement de ses services. 376. recoit le Comte de Savoye. 385. enterré à Saint André, ses armes. 390.
Bouvines, bataille de Bouvines. 96.
Brabançons Gens d'armes, sa valeur. 149.
Breniaus, bataille de Breniaus. 356.
Breuue, Jean de Breuue Comte de Vienne. 89. son eloge. 90. est fait Roy de Hierusalem. *ibid.*
Broffort, guerre entre les Seigneurs de Bressieu & de Clermont. 198. Agoes de Bressieu. 17. Beatrix de Bressieu donne ses biens au Dauphin. 432.
Bretagne, Duc de Bretagne, ses prétentions sur la Savoye. 255. 257. fait ligue avec le Dauphin. 257.
Bretigny, paix de Bretigny. 356.
Briançon, maison de ce nom. 159. Voyez *Guillaume*.
Briançonnois, ce qu'ils donnent pour tous droits de Seigneurie. 259. 30. ne veulent reconnoitre Charles. 338.
Briand de Lavieu Archevesque de Vienne. 100.
Briard, Philippe de Briard cause de grands troubles dans le Bugey. 343.
Broheu, guerre & accommodement sur la mort de Pierre de Brohen. 162.
Bruno S. Bruno quand vint en Dauphiné. 16. s'establit à la Chartreuse. *ibid.*
Barbe Precuteur, General, son zele. 607. 611. 630. se défait de sa Charge, son eloge. 607. estoit excellent sculpteur. *ibid.* se brouille avec Gordes. 630.
Bugey donné à Amé II. Comte de Savoye. 23. troubles dans ce pays. 343. 345. 346. diverses assemblées pour les appaiser. 346. 347.
Buis pris par les Huguenots. 620.

C

Calais Abbaye par qui fondée. 50. ses biens donnés à la Chartreuse. *ibid.*
Calignon, Soffrey Calignon. 681. est envoyé à Lesdiguieres par le Roy de Navarre. 687. auteur de sa fortune. 711.
Calliste II. Pape. 53. Voyez *Guy*.
Calvin, Jean Calvin, son heresie. 541. Voyez *Protestants*, & *Huguenots*.
Cambray President au Conseil Delphinal mis au Parlement de Paris 435.
Canon fondu dans Vienne. 399.
Canonizations par les Papes depuis quand visitées. 49. 94.
Capuchons, leur visage. 591.
Cardinaux, leur creation, leur authorité. 34. couleur rouge depuis quand leur est propre. 122.
Carême receulé de deux jours, pourquoy. 504.
Carter fait Vibailliz dans le Gevaudan. 595.
Cartes. laffray Cartes President, son eloge. 505. est fait Chevalier. 506. & destiné à enseigner Renée de France. 512. son fils accusé d'impieté. 622.
Carmes en Rotgons. 276. 310.
Cas Imperiaux, ce que c'est, reglement sur ce sujet. 289.
Casadeus, sa patrie. 652.
Catane, Jean Matric de Catane. 505.
Catherine de Medicis Reyne, ses desseins pour se maintenir. 552. donne commission au Baron des Adrets pour lever des Huguenots. 553. regente après la mort de Charles IX. 660. arrive à Grenoble. 617. 688.
Catholiques, marques pour les distinguer des Huguenots. 616.
Cats Mots, origine de ce Proverbe. 100.
Cautions volontaires dans Grenoble, leur eloge. 659.
Cavalle, sa mort & son eloge. 740.
Centurion défait par Lesdiguieres. 659.
Cerisoles, bataille de Cerisoles. 535.
Chabeuil a des Seigneurs particuliers. 87.
Chablais ravagé par le Dauphin. 244.
Chalon, Voyez *Orange*.
Chambres impartiales, ou de l'Edict. 677. 683.
Champanié, son Chapitre vny à celuy de Saint André. 101. 102.
Champoleon pris à Lyon. 615.
Chanoines, origine de ce nom, 51. ceux de l'Eglise Cathedrale de Grenoble devoient estre nobles. 47. ainsi que ceux de S. Maurice de Vienne. 149. ceux de Nostre-Dame de Grenoble doivent faire profession de la Regle de S. Augustin avant qu'estre receus. 50, 51. Chanoines nommez par les Chanoines 255 noblesse requise pour cela. *ibid.*
Chanoines Le grand Chanoine qui il estoit. 247.
Chapponnay, privilege de cette Maison. 537.
Charges de Procureur & Avocat General vnies. 422.
Charles IV. confirmé en l'Empire par le Pape. 383.
Charles Dauphin reconnu en Dauphiné. 336. se marie avec Jeanne de Bourbon, sa dot. *ibid.* 340. fend hommage aux Eglises de Lyon, & de Vienne. 337. confirme les dons de Humbert à Bonnevaux. 338. ses dépenses reglées. 341. sort du Dauphiné, & mene du secours au Roy 342. traite la paix avec le Comte de Savoye 343. 348 350. 352. échange resolu entre ces Princes, & ses articles. 351 352. le Comte rend hommage au Dauphin pour les Terres échangées. 351. prend investiture de l'Empereur à Mets. 355. est Roy de France sous le nom de Charles V. 359. va avec l'Empereur à S. Antoine de Viennois. *ibid.* sa mort, son eloge. 374.
Charles II. Dauphin creé Vicaire de l'Empire à la garde du Vienne au prejudice de l'Empire, à quel âge 369. 370. est Roy de France sous le nom de Charles VI. 374. va à Vienne. 387. sa mort étrange. 391.
Charles III. Dauphin. 411. sa haine contre le Duc de Bourgogne, & la cause. *ibid.* cette hay de sa mere. *ibid.* traite avec le Duc de Bourgogne. 413. assiege le Pont S. Esprit. 414. est exclu par Arrest de succeder à la Couronne 415. est fait gouverné de la mort du Duc de Bourgogne. *ibid.* est Roy sous le nom de Charles VII. 420. se veut retirer en Dauphiné. 424. va dans Vienne. 425. fait des propositions à l'Archevesque. 441. atme contre la Savoye. 444. son party dans cette Province. 459. est à Lyon, & son armée dans le Dauphiné. 460. s'en rend le maistre. 461. se regle pour le serment des Etats. 462. sa mort, son eloge. 462. 63.
Charles IV. Dauphin. 473. est le Roy Charles VIII. & entreprend la conquete de Naples. 494. oublie à Grenoble des malades d'éreuëlles. 495. ses conquetes en Italie. *ibid.* son Conseil composé de gens de Grenoble. *ibid.* Princes d'Italie liguez contre luy. 496. retourne à Grenoble. 497. sa mort 498.
Charles IX. Roy de France. 531. sa majorité. 559. va à Rossillon auprés de Vienne, & à Cremieu. 600. sa maladie. 676. sa mort. 679.
Charles fils naturel de Charles IX. né en Dauphiné. 659.
Charles Quint Empereur. 517. leve le siege de Mezieres. *ibid.* veut attaquer la France par le Dauphiné. 521. vient en Provence. 532. en est chassé. 533.
Charles VI. Empereur. 561. ses pratiques. 569. sa mort. 575.
Charles Amiffon de S. Mateellin, ses emplois. 734.
Chartreuse, lieu estably sement. 16. comment appellez au commencement. *ibid.* leurs premiers bien-faiteurs. 17. institution & ruine de quelques-uns de leurs Convents. 18. noms de quelques-uns de leurs Generaux, & leurs eloges. 17. 18 quelques bien-heureuses de cet Ordre. 17. demeurent dans le party des Papes contre l'Empereur. 18. 24. liberalitez à eux faites. 177. forme de leurs habits. *ibid.* malitaxez par Estrement. 530. 531.
Chartreuse, son Eglise consacrée. 49. ses privileges confirmez. 327. est prise, & pillée. 539.
Chasse defendue à Avalon. 140. defendue aux nobles. 274. puis permise 274. 330. droit de la Maison de Vaute pour la chasse. 274.
Chateau-Dauphin basty. 107.
Chateau-double assiegé, pris. 686. 702.
Chateau-neuf, le Seigneur de ce lieu fait la guerre à celuy de Vinay. 321. 338 341.
Chateau-neuf de Misans pris. 394.
Chateau-neuf de l'Albon ruiné 678.
Chastellus. Pierre de Chastelus Evesque de Valence, son eloge. 320.
Chat, origine de ce mot. 100.
Châtelain, Charge donnée à des hommes de qualité. 429.
Chatelard, mort tragique de Piraud Bocsorel Chatelard. 554.
Chatelet donné à l'Eglise de S. André. 390.
Chatillon affiegé par Montbrun. 664.
Chaumont brûlé par les Suisses. 714.
S. Chef Prieuré vny à l'Abbaye de S. Chef. 125. desordres dans cette Abbaye. 260. 278. est vnie à l'Archevesché de Vienne. *ibid.* noms anciens du lieu où est scitué S. Chef. *ibid.* ses privileges confirmez. 429.

Digitized by Google

Table

S-Chef Ville confidérée. 221.
S-Chef Château brulé par les freres Torchefelons. 399.
Chemoſſe, voir Chemoiſe, d'où vient ce mot. 101.
Cheval, reconnoiſſance cavees va cheval. 427.
Chevaliers, accien honneur de la Chevalerie. 59. decadence de cette qualité. 514. Chevaliers Dauphinois voyagent en divers Royaumes, ſont bien receus en Eſcoſſe. 506.
Chevauchée, droit de chevauchée, ce que c'eſt. 148. rigueur des chevauchées. 255.
Chevrier. Rodo ſe Chevrier Cardinal Legat, ſon eloge. 145. 146.
Chez-Dieu Abbaye, ſon inſtituteur. 26. le Monaſtere S. André le bas luy eſt voy. *ibid.*
Chichilins, Prieuré & Hôpital y ſont fondez. 472.
Chiſſey, Rodo phe de Chiſſey eſt Eveſque de Grenoble 344. Iean de Chiſſey auſſi. 330. Aymon de Chiſſey Eveſque de Grenoble s'enfuit à Chambery. 371. 372. fonde l'Hôpital de Grenoble. 420. eſt au Concile de Bâle. 430. inſtruit la contumace contre le Pape Eugene. 8. Chiſſey Gouverneur de Grenoble. 626.
Chirgre fait hommage à l'Archeveſque d'Ambrun. 38. eſt forcé & pil'é par les Allemans 515. aſſiegé. 518.
Cizeyer. Chatelain de Cizeyer à qui donné. 276.
Cimetieres, ce que c'eſt dans les vieux titres. 47. liberté d'eſtre enterré en celuy de S. Maurice. 35. 26.
Cité, ce que c'eſtoit. 184. 222.
Cités-beaux, leur eſtabliſſement en Dauphiné 30. 31.
S-Clar pris. 281.
Sainte Claire, Convent de Religieuſes de Grenoble par qui fondé. 103. 313. pris & rendu par les Huguenots. 587.
Clarieu, Terre dans les mains du Dauphin. 305. ſa juriſdiction augmentée. 306.
Clau, ancienne famille étéiote. 148. mort & teſtament d'vn de cette Maiſon. 148.
Clau par qui acquis & à qui donné. 185.
Claude d'Albon, ſes ouvrages. 732.
Claude de Boiſſieres ſçavant aux Mathematiques. 732.
Claude Milatier ſçavant Dauphinois du ſiecle paſſé. 731.
Claude Oddo de Triots, il mit en lumiere les Diſtiques de Michel Verrin 733.
Clement V. Pape, ſon election, porte le Siege en Avignon. 198. compoſe les Clementines. 217.
Clement VII. Pape, ſes actes approuvez par la Cour de Rome. 382. ne peut eſtre nommé Antipape. 382. 383. acquiert Montelimar. 382. ſa conduite pour les benefices & beneficiers. 386. ſa mort 393.
Clementines quand compoſées. 217.
Clergé, ſes contributions. 188. impoſitions ſur luy. 406.
Clerieu, Terre échangée avec le Dauphin. 147.
Clerieu, Seigneur de Clerieu mis en liberté, & ſa reconnoiſſance. 439. vn Seigneur de Clerieu eſt Ambaſſadeur en Eſpagne. 495.
Clercs, de ſont du Corps des Egliſes. 123.
Clermont. Aynard de Clermont General des Troupes de Caliſte Pape, l'accompagne à Rome. 34. Balle en ſa faveur, & de ſes deſcendans. 36. 37. tombeau de cette Maiſon. 68. iont vaſſaux du Comte de Savoye. 280. Aynard Seigneur de Clermont vaſſal du Dauphin. 289. eſt creé Capitaine & Grand Maiſtre de Dauphiné *ibid.* Lieutenant de Dauphiné oſtée à vn de Clermont. 546. Antoine de Clermont, ſes Ambaſſades. 529. guerre entre les Seigneurs de Clermont & de Breſſieu. 578.
Clercs & reliquaires engagés. 421.
Cluny, naiſſance & progrez de cet Ordre. 10.
La Coche Gouverneur dans Grenoble. 589. ſon deſſein ſur cette Ville. 616. ſa défaite. 617. 618.
Coſt. Hugues Coſt, le ſecours qu'il donne au Dauphin Loüis. 460. eſt fait Tréſorier general. 461.
Coudrieu, Château pris & ruiné. 281.
College fondé à Valence, par qui. 533. 534.
Colomb. Iean Colomb. 532.
Sainte Colombe de Vienne incorporé au Royaume. 282.
Comete merveilleux. 728.
Commiers Doyen de l'Egliſe de Grenoble, ſon eloge. 87.
Communges Gouverneur de Dauphiné, ſes Reglements. 473
Commiſſaires pour la punition des criminels. 595.
Comps Arnaud de Comps Dauphinois, Grand Maiſtre de Malthe. 61. ſes ſervices pour la Chrétienté. 66. 61 mort, maux qui la ſuivent. *ibid.* Bertrand de Comps Grand Maiſtre. 122.
10 Conciles. Vn general convoqué par Gregoire VII. 11. divers Prélats y ſont condamnez. *ibid.* ſept Conciles aſſemblez vne même année. 15. ſeptiéme & huitiéme Concile tenus à Rome contre qui. *ibid.* Concile d'Auton, 18. de Clermont. 26. de Valence. 21. ſecond de Latran. 28. de Vienne. 28. 30. 37. 51. & ſuiv. de Tholoſe & de Rheims. 33. 35. cruiſiéme Concile de Latran. 73. quatriéme de Latran. 97. Concile d'Anſe. 121. 51. de Dijon. 70. de Montelimar. 88. 89. de Montpellier. 96. de Lyon. 122. 154. de Piſe. 406. de Conſtance. 408. de Baſle. 428. eſt reconnu en France & en Dauphiné. 430 regle divers abus de l'Egliſe. 432. authorité des Conciles generaux reconnû *ib.* remarques ſur leur authorité. 433. Concile national reſolu. 549.
Concordat avec le Pape Leon X. & François I. 493. 515.
Conflé, le Prince de Condé va à Gap. 498.
Conflon d'vn bois abergé à la Ville d'Ambrun. 143.
Confiſcation avoit lieu en Dauphiné. 124.
Conrad Empereur, ſa mort, ſon eloge. 7.
Conrad II. pretend à l'Empire, ſon droit. 45. y parvient aprés la mort de Lothaire, 51. 52. il oppoſe les Eveſques aux Comtes, & donne à ceux-là le droit de Regale. 53. 54. ſa mort, ſon eloge. 56.
Conrad fils de Friderie Empereur. 112.
Conſeil du Dauphin établi par. 203. 278. 288. 290. ſes Officiers, ſa juriſdiction. 291. reduction de les Officiers. 316. eſt à Vienne. 344. eſt erigé en Parlement. 451.
Conſeil politique 581. 582.
Conſtantinople pris par les François. 88.
Conſuls, conteſtation entre ceux de Grenoble, & de Vienne pour la préſeance. 531. cette Charge communiquée aux Huguenots. 597.
Comtes d'Albon ou de Graiſivodan. 1. Voyez *Albon*. de Savoye, leur origine. 23. Voy *Savoye*. de Valentinois, leur origine. 24. Voyez *Valentinois*. de Die, leur origine. 24. Voyez *Die*. de Forcalquier, leur origine. 25. Voyez *Forcalquier*. d'Ambrun & de Gap. 25. ſont vnis à celuy de Forcalquier. 85. 91. Comte, grandeur de cette dignité. 409.
Coppier. Iean Coppier condamné aprés ſa mort. 467.
Cordeliers de Grenoble. 144. 145. ceux d'Avignon ont different avec Remond de Mevillon, & pourquoy. 187. 188. leur eſtabliſſement au Buis. 188. 189. ſont ennemis du Pape Iean XXII. & s'eſtabliſſent dans Briançon. 192. leur Chapitre à Grenoble. 489. où eſtoient logez alors *ibid.* eſtablis à Romans, & à la Cotte. 516. leur Couvent de Grenoble donné aux Huguenots. 558. celuy de Vienne ruiné. 591. chaſſez & teſtablis dans Valence. 542. 544.
Corp, main-morte abolie à Corp. 238. Gorp pris & repris. 639. 640. 672. 710. ennemis en ce lieu contre les Catholiques. 710.
La Coſte S. André pillé. 532. mal-traité par les Italiens. 527. pris & repris par les Huguenots. 618. 621. eſt le refuge des Gentilshommes. 698.
Coucy, Enguerrand Sire de Coucy eſt Gouverneur de l'Aſtefan. 321. vne partie de ſon armée eaite en France. 191. 324.
Courrier, queſtie diguité dans Vienne. 208. vn d'eux eſt aſſaſſiné dans ſon fiegé de Juſtice. 208. 209.
Crees, bataille de Crecy. 324.
Cremieu depeuplé, privileges qui luy ſont donnez. 444. Ordonnances de Cremieu. 532.
Crequy Charles de Blanchefort de Crequy épouſe Magdelaine de Bonne fille ainée du Duc de Lefdiguieres. 757. ſa valeur. 764. priſonnier. 745. Duel de Crequy & de Dom Philippin frere naturel du Duc de Savoye. 766.
Creſt aſſiegé. 91. 99. inveſty. 321. acquis en partie par le Comte de Valentinois. 376. qui y fabrique de monnoye. *ibid.* reglement pour cette Ville. 473.
Criminels de Dauphiné & de Savoye renvoyez à leurs Juges. 568. Voyez *Commiſſaires*.
Croiſade, d'où vient ce mot. 18. Croiſade ſous Conrad II. & Loüis VII. ſon mauvais ſuccez. 74. 75. troiſiéme Croiſade. 74. 75. Croiſade contre les Albigeois. 88. 89. 96. Croiſade pour l'Orient ſous Thibaud Roy de Navarre. 118. celle de S. Louis. & ſon mauvais ſuccez. 126. 127. ſeconde Croiſade de S. Loüis. 150. autre ſous François I. 555. Croiſade reſoluë & publiée. 512. quelle pour cette guerre. 512. Croiſade contre les Taſdevois. 366.
Cruſſol Gouverneur de Dauphiné pour les Huguenots. 581. entre dans Grenoble. 591. arme. 617. terraſſe de ſon armée. 618. 619.
Cugnieres, Pierre de Cugnieres, ſurnommé Maiſtre Pierre du Coguet. 196.
Cuiſeaux quitte l'Univerſité de Valence. 668.

D

Dauphins entré dans la Maiſon des Allemans. 310.
Datte. Voyez *Epoque*.
Dauphin, qui a pris le premier ce nom. 58. ſouveraineté des Dauphins. 132. leur ſejour. 149. ſont Chanoines honoraires du Puy. 172. leurs Seigneurs ſuperieurs. 186. leur Senéchaux perpetuels du Royaume d'Arles. 198. leur Palais où eſtoit. 223. ſont qualifiés couſins de l'Empereur. 323. leurs tombeaux ruinez. 559. leur majorité eſt comme celle des Rois. 407.
Dauphin d'Auvergne, origine de ce titre. 104. leurs armes chargées. 407. vn Dauphin d'Auvergne Gouverneur de Dauphiné. 658. va à Vienne. 679. ſes deſſeins. 681. & ſuiv.
Dauphiné compris ſous le nom de Bourgogne. 20. ſa diviſion. 21. ſes Comtés & Baronies *ibid.* quand ceſſe de reconnoiſtre l'Empereur. 29. 31. eſt pays de droit écrit. 50. pluſieurs Souverains s'y élevent. 53. 54. eſtat de cette Province. 72. 223. ſes armes. 291. tranſporté au Roy. 294. nouveaux privileges du Dauphiné. 330. dignités qui y ſont créées. 358. guerre avec la Provence. 365. terres que le Pape y acquiert. 364. impoſt en Dauphiné, pourquoy. 375. ſes Officiers. 413. ſa fidelité. 420. deſſeins du Prince d'Orange ſur luy. 433. ſecours qu'il donne pour le ſacre du Roy. 435. eſt compris dans la Decime comme vn Corps ſeparé de la France. 440. maladie populaire en Dauphiné. 452. ſon Parlement. 456. Voyez *Parlement*. peſte en Dauphiné. 480. 490. 504. 530. Hôpital de l'iſle bâty à ce ſujet. 490. eſt conſideré aux Eſtats de Tours comme vn Eſtat particulier. 488. émotions dans le Dauphiné. *ibid.* Gap. 586. Talard luy ſont vnis. 507. 508. ſes privileges confirmez. 533. 541. 552. deſolation du Dauphiné. 557. & ſuiv. le Marquiſat de Saluſſes luy eſt reüny. 767.

Digitized by Google

des Matieres.

Dauphinois, Gentils-hommes de Dauphiné vont faire hommage à l'Empereur Frederic I. 56. pluſieurs ſont tuez à la bataille de Verneuil, 423. on leur fait vn anniverſaire. ibid. vont au ſiege d'Orleans. 424. quatre d'entre eux vont en divers Royaumes. 506.

Decime impoſée par le Concile de Bâle. 412.

Decius. Philippe Decius. 13.

S. Denis. Bataille de S. Denis 617.

Diane de Poitiers 537. hors de credit. 540.

Die. Comtes de Die, leur origine. 2. ce qu'elle Maiſon paſſa ce Comté. 74. ſon Chapitre ſe met ſous la protection du Pape. 370. ſon Egliſe fait hommage au Dauphin. 191. eſt bloqué par les Huguenots. 633. 662. pris par eux. 677. nouveaux troubles à Die. 681. deſſein ſur Die pour Leſdiguieres. 706. pris par les Huguenots. 715. Veyez *Diois*.

Diois du vin. 299.

Diois. Troubles dans le Diois. 91. 180. vendu au Roy. 403. guerre dans le Diois 660. Diois au Roy. 706.

Domene par qui fondé. 10 ſon Egliſe par qui conſacrée. 16. 12. legs faits à ce Prieuré. 28.

Domenget affranchy par le Dauphin 291.

Domenjon, ſon rare comte les A'bigeois. 88.

Donation; entre vifs, Edit touchant ceux ſoumis. 459.

Don gratuit accordé au Dauphin Loüis en faveur de ſon mariage. 451. 478.

Dons revoquez depuis l'année 1418. meſme en faveur des Egliſes. 433. celle de S. André exempte de cette recherche. *ibid.* Dons des diois Domaniaux revoquez. 516.

Dorne. Antoine de Dorne, ſon eloge. 540.

Douane eſtablie dans Vienne, & ſa reſtitance à cet eſtabliſſement. 766.

Doubles monnoye. 708.

Drac. Reparations contre le Drac. 371.

Dreux. Bataille de Dreux. 580.

Duel permis dans Vienne. 189. Duels 706.

Du Puy. Remond du Puy, ſon eloge. 540. vray inſtituteur de l'Ordre de S. Jean de Hieruſalem. ibid.

Durand, Guillaume Durand ſurnommé le Speculateur. 116.

E

Echange entre le Dauphin Charles & le Comte de Savoye. 341. & leur difficultez ſur cet échange terminées 513. 554.

Ecouvilles guerres. 496. 509.

Edict ſur les revenus des Villes non executé en Dauphiné. 518. Edit de Juillet. 554. Edict de Janvier. 555.

Edouard, Prince de Savoye porte la guerre dans le Foucigny. 219. defie le Dauphin en duel. 220. fait guerre au Comte de Geneve. 239. à Hugues Baron de Faucigny. 240. defait le Dauphin dans vne bataille. 244. & Hugues dans vn combat. 245. prend & brûle Lucerne. 246. eſt pris priſonnier à la bataille de Varey & Recoux. 249. ſes dons au Seigneur de Roche. 252. ſa mort. 255.

Egliſes poſſedées par des Seigneurs. 12. Egliſes rebâties. 31. Egliſes taxées 357.

Egliſe Gallicane, ſes aſſemblées. 405.

Elections des Papes & des Eveſques 13. 34.

Eleonor. Entrée de la Reyne Eleonor dans Vienne. 530.

Empereurs ne ſont plus reconnus en Dauphiné. 29. leur authorité 222.

Empire. Ses diviſions. 154. 179. mépriſé par les Rois de France. 155.

Empriſonnement, Privilege de prendre en Habitant de Grenoble qu'on empriſonne aux libertez de la Ville. 104.

Emmenand de Bonnefoy natif de Chabueil profeſſa la Iuriſprudence à Valence. 735.

Enguerrand Sire de Coneï. Voy *Coneï*.

Entremont donné au Dauphin. 199. aſſiegé par le Comte Amé, ſe rend. 199. 200.

Entremont, Violences d'Entremont contre les Chartreux. 510.

Epoque ſe connoit autrefois par les ans de l'Empereur, 10. par la venuë de S. Bruno. 16. par la guerre faite. 20. par les années des Papes. 21. Par la conſtruction de l'Abbaye de Calais. 50. quelle epoque receuë autrefois en cette Province. 331.

Eſchelles Parroiſſe comment nommée autrefois. 7. donnée au Prieuré de S. Laurens. ibid.

Eſcouges Convent de Chartreuſe, ſa fondation. 17. Bienfaits à ce Convent. 87. 88. ſes differents avec celuy de Bonneval. ibid.

Eſtes voeux, leur prix. 435.

Eſtienne Gouverneur de Provence. 716.

Eſtats generaux à Patis 214. 225. à Tours. 488. à Orleans. 552. à Blois. 676.

Eſtats de la Province. convoquez premierement à Vienne. 340. 382. 705. tenus à Romans. 341. 386. 393. 396. 531. 665. à la Côte S. André. 429. à Bourgoin. 444. à Grenoble. 482. 494. 523. 551. 596. 708. 710. à Monteimar aſſemblées par les Adiets. 578.

Eſtats de Dauphiné & de Languedoc. 429.

Eſtienne Archeveſque de Vienne. 60. 61.

Eſtienne Eveſque de Die, ſon eloge. 94.

Eſtienne de Fillon. 731.

Eudes Regent de Bourgogne. 77. appaiſe les differents des Comtes de Montfort & de Valentinois 91. ſon diſcours au dernier. ibid. eſt Vicaire du Royaume d'Arles. 96. eſt en danger à la bataille de Bouvines. 96.

Eveſques, leurs elections 34. ont le droit de regale dans leurs Villes de reſidence. 51. 72. leur authorité. 153.

Eugene Pape, ſa depoſition. 430.

Exarque, quelle dignité. 66

Exempts des contributions en quel cas. 478.

Exiles pris & reprís par les Huguenots. 619. Le Duc de Savoye traite pour Exiles. 740. il le prend & l'emporte. 712. Leſdiguieres le reprend 717.

F

Falavier donné au Comte de Geneve. 362.

Falcon. Aimar Falcon. 513.

Famine en Dauphiné. 317. 510.

Felix tenoncé à la Papauté. 440.

Feſte du Corps de Dieu, ſon inſtitution. 227.

Feudataires obligez de ſuivre l'Empereur. 16. peine des abſents. 57.

Feudum, antiquité de ce mot. 48.

Feudi militium. 48.

Feux, reviſion des feux. 440. leur eſtabliſſement. ibid. reveüe des feux dans le Viennois, les Comtés s'y oppoſent. 461. 464.

Fief tendus patrimoniaux 295. ceux de Dauphiné ſont inaliénables. 307.

Finances reglées en Dauphiné. 498.

Finé. Otonce Finé, ſon eloge. 536.

Fleard Chancellier du Royaume de Naples, ſa mort. 495.

Flamands font la guerre à leur Comte. 253. perdent la bataille de Caſſel. 254.

Fleuron de la Couronne engagé, pourquoy. 423.

Focage impoſé pour quoy. 407.

Fontainebleau. Aſſemblée des Grands à Fontainebleau. 549.

Foreſts. Loi de la race des Comtes de Foreſts. 256.

Fougigny reſte au Dauphiné. 119. donné au Dauphin par Beatrix 181. guerre en ce pays. 127. 128. pretentions d'Amé ſur ce pays. 204 échange fait. 331.

Forcalquiers. Comtes de Forcalquiet, leur origine. 2. ce Comté vny au Dauphiné. ibid. eſt confiſqué. 67. vny à la Provence. 77. 85.

Fornoue. Convent de Fournoüe. 495.

France. Eſtat funeſte de la France. 540. eſt miſe en interdit par le Pape. 507.

S. François. Eloge de ſon inſtitut. 20. leur premier eſtabliſſement en France. ibid. ſon capeçon reſſembloit celuy des Capucins. 161.

François d'Angoulême qualifié Dauphin. 509.

François I. Roy de France eſt fait Chevalier par Bayard 514. fait le concordat & projette vne guerre ſainte. 515. vend ſon Domaine en Dauphiné. 517. eſt pris priſonnier 526. ſon retour d'Eſpagne, ſes ollages 527 ſa mort, ſon eloge. 536.

François Dauphin donné en ollage. 527. ſon retour. 529. empoiſonné à Lyon. 541.

François II. Roy de France. 540. promet de garder les privileges de Dauphiné. 541. ſa mort. 549.

Frederic I. Empereur. 56. ſes deſſeins ſur l'Italie. ibid. confirme les droits de l'Egliſe de Vienne. 57. ſes conceſſions au Comte Guigues. 167. ſon mariage 59 eſt reconnu en Dauphiné par les Prelats, & vient en Italie reine le Pape. 64. ſes ſeverités à diverſes perſonnes. 62. 64. 67 71. s'obſtine contre le Pape Alexandre. 65. inſtitue de nouvelles dignitez 65. 66. eſt chaſſé d'Italie, excommunié & depoſé. 67. retourne en Italie. 69. brûle la Ville de Suze, ibid. vient dans le Royaume de Bourgogne, où il eſt couronné Roy. 70. ſe qualifie Roy d'Arles. ibid. regle les differents des Comtes d'Albon & de Valentinois. 71. la mort. 74.

Frederic II. 729. confirme & augmente les droits de l'Egliſe de Vienne. 95. eſt mal avec le Pape. 101. eſt viſité à Turin des Prelats de Dauphiné, dont il confirme les droits. 117. fait la guerre au Pape qui l'avoit excommunié. ibid. eſt derechef excommunié & depoſé. 122. confirme les droits du Dauphin, & luy fait penſion. 124. eſtat de ſes affaires. 127. 128. ſa mort, ſon eloge. 129. ſon ſçavoir & ſes ouvrages. 130

Furmeyer va à Gap. & y eſt inveſty. 592.

G

Gabelle Grande Gabelle ce que c'eſt. 117.

Gabelle defendué. 300. ce que c'eſtoit. 330.

Gages de Chevaliers, & autres. 362.

Gap tend homage au Comte de Provence. 126. libertez de cette Ville. ibid. reglement entre le Dauphin & ſon Eveſque. ibid. traité entre la Ville & ſon Eveſque. 193. Juge dans Gap. 196. fait accord avec le Dauphin. 259. editions dans Gap. 343. 468. 469. 641. differents entre la Ville & l'Eveſque. 584. l'Eveſque & la Ville ont guerre avec le Comte de Provence. 421. maltraitent des troupes. 459. eſt ſous la juriſdiction du Dauphin. 446. eſtat de cette Ville. 458. different entre ſon Eveſque & le Dauphin. 464. 470. traité pour cette Ville ſans effet. 470. 471. traité avec les Habitans & l'Eveſque. 568. le Bailliage y eſt eſtably. 508. 509. ſedition dans Gap. 614. pris par les Huguenots. 631. 677 nouveaux troubles. 683. 702. tient pour la Ligue 713. vn de ſes Eveſques fait homage au Roy de Naples. 256.

Gapençois. Comtes de Gapençois, leur fin 25. le Gapençois eſt adjugé au Dauphiné, & le dernier reſſuit au Parlement de Grenoble. 507.

Garce. Entretenement pour vne garce. 161.

Gardes aux Gouverneurs & Lieutenans generaux 622.

Digitized by Google

Table

Gardier. Quelle Charge dans Vienne. 216.
Gardore du Dauphin dans Vienne, ſes privileges. 459.
Gaucour. Raoul de Gaucour, ſes progrez. 416. 428. refuſe l'homage du Dauphin à l'Egliſe de Vienne, 428. continué au Gouvernement. 433.
Gelan II. Pape vient en France, ſa mort. 59. 30.
Geneve. Guillaume Comte de Geneve rend homage au Duc de Bourgogne. 209. les Comtes de Geneve font homage au Dauphin. 135. eſtat de cette Ville. 197. accommodement des Comtes de Geneve & de Savoye. 202. le Comte de Geneve cede au Comte de Savoye. 391.
Genes, ſe rend au Roy, ſe revolte, eſt repriſe. 503. 504. 505.
Genoie ſe donnent au Roy. 193
Geoffroy Eveſque de Geneve, depoſé. 62.
Gerente Peteur de la Chezze-Dieu, ſon eloge. 26. 27.
Germain. S. Germain aſſiegé & pris. 227.
Geſſans entre dans la Maiſon de Chaſte. 310.
Gex ravagé par le Comte de Savoye. 346.
Gilbert de Gondron de Romans. 733.
Girard Comte de Vienne, ſon ſoulevement. 8.
Gilon, Roche de Glun origine de nom. 56. 126.
Gordes Gouvernement de Dauphiné. 601. eſt le premier qui a eu des Gardes. 602. plaintes contre luy, ſ'en juſtifie. 606. 607. ſes Reglemens. 611. fait lever des Suiſſes. 613. combat les Huguenots. 617. prend la Coſte, S. Marcellin, & S. Antoine. 621. 622. demeure maiſtre de la Province. 627. occupe la Principauté d'Orenge. 646. ſa conduite lors de la S. Barthelemy. 647. ſon entrevûe avec Leſdiguieres. 650. ſes progrez. 664. vend ſon argenterie, pourquoy. 668. recourt Gap. 673. fait des Reglemens. 682. ſa maladie, ſa mort, ſon eloge. 684. mort de ſon fils. 667.
Gouet. Antoine de Gouet. 612.
La Grand. Prieuré de la Grand. 138.
Gregoire VII. Pape. 11. depoſe l'Empereur Henry. 15.
Gregoire X. Pape, ſa mort. 154
Gregoire XI. Pape ſe fait faire homage au Montelimar & au Comté de Valentinois. 366. cela n'a pas lieu. 373. 376.
Grenoble. Son Eveſque confirme par l'Empereur dans les droits de Regale. 62. 71. qui eſt le Prince. *ibid.* Statuts & privileges de la Ville. 103. 120. 219. ſedition contre l'Eveſque. 213. juriſdiction commune entre l'Eveſque & le Dauphin. 214. Conſeil Souverain & Verifié dans Grenoble. 278. 288. 290. Officiers & juriſdiction du Conſeil. 291. exemptions accordées à la Ville par l'Empereur. 361. ſes Gouverneurs par qui pourveus. 563. Guerre entre le Chapitre de ſon Egliſe & le Baron de Saſſenage. *ibid.* ſon Hôpital par qui fondé. 420. ſedition dans Grenoble. 490. l'Hôpital de l'Iſle bâty *ibid.* reglement de ſon Univerſité. 525. ſes foires franches. 590. conteſtation entre les Conſuls & ceux de Vienne pour la preſéance. 531. eſtat de cette Ville lors des guerres des Huguenots. 564. 565. & ſuivans. 567. 569. 576. attaquée par Vinay. 569. aſſiegé par Saſſenage. *ibid.* & ſuiv. n'y anul exercice de la Religion. 580. le Parlement va à Valence. 581. attaqué par Maugiron. 590. tempeſte à Grenoble. 596. 597. l'Univerſité & le College ouvert. 599. proceſſion generale à Grenoble. 623. l'épouſante y eſt. 639. 681. peut & conſpiration découverte. 633. 636. 664. 682. 709. querelle entre le Gouverneur & l'Eveſque. 671. entre l'Eveſque & l'Archeveſque d'Ambrun. 680. Conſeſſes de Leſdiguieres juſques à ſes portes. 717. miſeres de cette Ville. 741. priſe par Leſdiguieres. 744. traité de la capitulation. 743. ordre dans la Ville. 744. procedé hardy dans cette Ville. 751. Conſulat tout Catholique. 763. joye dans Grenoble. 765. le Roy y vient, & les titres de Breſſe y ſont portez. 767.
Groſée Mareſchal de Dauphiné. 436. Philibert de Groſée ſeigneur d'Illins. 476. eſt tuteur du Duc de Savoye. 477. eſt nommé Gouverneur par le Parlement, & refuſé par Vienne. 482. deputé à nouveau Roy. *ibid.*
Le Gua le ſignale au Siege de la Rochelle. 654. eſt ſavoty d'Henry III. 664. ſa negotiation, ſon eloge. 666. ſa mort. 687.
Guelphes & Gibelins, leur origine. 127. 128.
Guerre permiſe entre les Seigneurs des Terres. 202. 339. 349. guerre de Genolhs homme contre ſon Seigneur. 356. de Gui. 432. guerre entre le Pape & le Gouverneur de Dauphiné. 561. entre le Vicomte de Talard & l'Eveſque de Gap. 462. entre le ſeigneur de Groſée, & le Comte de Valentino. 404. premiere guerre civile. 555. ſeconde 614. troiſiéme. 621. quatriéme. 651. cinquiéme. 656. ſixiéme guerre civile. 667.
Gueſſelin. Bertrand du Gueſclin, ſes exploits. 540.
Guet mort, & Guiet vû apporter des difficultez à l'échange fait entre le Dauphin, & le Comte de Savoye. 333. ceux d'entre deux Guiers reſtent libres. 334.
Guigues IV. Prince de Graiſivodan ſe fait Moine. 8.
Guigues le vieux V. ſ. du nom ſe trouve en poſſeſſion du Comté d'Albon. 22. fonde le Monaſtere de S. Robert. 104.
Guigues le gras VI. fait un commerce par lui & l'hoſtilité des Comtes d'Albon & des Dunbarons. 22. mal traité d'Eveſque S. Hugues. *ibid.* traite avec luy. 31. ſon alliance avec Aimé de Savoye, & ſes differens avec luy. 37. 38. ſon tombeau aux Cloîtres du Prieuré de S. Robert. *ibid.*
Guigues VIII. ſon mariage. 46. fait guerre à l'Archeveſque de Vienne. 49. va à S. Jean de Maurienne. *ibid.* eſt en guerre avec Aimé III. de Savoye. 52. aſſiege Montmelian. 53. 54. 55. 57.
Guigues Dauphin fait regence de Marguerite. 91. fait guerre en Savoye. 95. fait hoſtilité en Italie. 98. 99. &c. de l'Empereur. 98. droites qu'il acquiert ſur Vienne. 538. eſt fait Chevalier à la Cour de l'Empereur. 59. ſa prudence. 61. ſa mort. 63.
Guigues Humbert X. 63. Guillaume Taillefer gouverne le Dauphiné tous luy. 63. 64. fait la guerre à Humbert III. de Savoye. *ibid.*
Guigues André XI. 73. ſon premier & ſecond mariage, & leurs conditions. 85. traite avec Eudes Duc de Bourgogne 89. ſon mariage declaré nul. 90. traite avec Beatrix de ſa dot. 90. 97. 98. acquiert Ambun & Gap. 91. fait homage à l'Egliſe d'Ambrun. 91. & à celle de Vienne. 99. 103. aſſiſte la Marquiſe de Saluſſes, qui luy rend homage. 91. diſpute la Regale de l'Eveſché de Grenoble *ſede vacante*. 115. ſes bienfaits à l'Egliſe Sainte André. 101. ſa ſouveraineté dans Grenoble accordée & confirmée. 103. ſe ménage entre le Pape & l'Empereur. *ibid.* ſes biéfaits au Prieuré de S. Robert. 124. quitte au Duc de Bourgogne les Terres qu'il y poſſedoit. 105. fait alliance avec le Marquis de Saluſſes & la Ville de Turin. 106. ſa mort, ſon eloge. 114.
Guigues XII. Dauphin appellé Gaigonnet. 114. ſe rengé avec l'Archeveſque touchant leurs droits ſur la Ville d'Ambrun. 115. 116. 136. a de nouveaux differents avec luy. 116. 117. fait homage à Charles Comte de Provence. *ibid.* 136. va à S. Antoine, & en protege le Couvent. 119. 120. rend homage à l'Egliſe de Vienne, ſecommentil' homage dute encore. 120. l'Empereur approuve ſes acquiſitions. 125. confirme ſes droits, & luy fait penſion. 126. fait la guerre à Aymar de Poitiers. 128. aux Seigneurs de Meüillon & d'Agout. 135. les differens avec l'Eveſque de Die. 134. acquiert Varces. 135. & Avalon. 140. traite avec l'Eveſque de Gap. 136. tache de détruire l'alodialité des Terres dans cette Province. 143. ſon teſtament, ſa mort, ſon tombeau. 147. 148. 149.
Guigues Dauphin. 232. 236. ſe marie avec une fille de France. 217. fait homage à l'Archeveſque de Vienne. 238. & à celuy d'Ambrun. 259. fonde va Hôpital à la Sône. 242. ſecourt le Baron de Foueigny ſon oncle. 243. 245. 246. ravage le Chablais. 244 gagne la bataille de Varey. 247. 249. diſcours qu'il fait à ſon armée. 248. reçoit l'homage du Comte de Valentinois. 251. commence à gouverner. *ibid.* acquiert Montluel. 252. protege la Chartreuſe de Meiria, & l'Egliſe S. André de Grenoble. *ibid.* ſa majorité. *ibid.* de retour de la terre Sainte. 254. plaintes du Comte de Savoye & ſes ſecours. 258. accorde avec l'Eveſque & le Chapitre de Gap. 259. ſe rend caution de Vienne. 260. nouvelle guerre au Comte de Savoye. 262. aſſiege la Perriere où il eſt bleſſé, dont il meurt. 262. 263. corrompt la fille de François de Bardonneche. 264 265.
Guillaume de Poitiers Duc d'Aquitaine, ſa puiſſance, 7. cede ſes droits à l'Empereur Henry VIII.
Guillaume Archeveſque de Vienne, ſon merite, ſes dignitez. 65.
Guillaume. Voyez *Taillefer*,
Guillaume de Savoye Eveſque de Valence, ſes guerres avec le Comte de Valentinois. 129. revolte des Habitans de Valence contre luy: diſcours ſur cela. 107 108.
Guillaume Comte de Hollande éleu Empereur contre Frederic II. 128. eſt reconnu en Dauphiné. 132.
Guillaume de Briançon Chartreux refuſe l'Archeveſché d'Ambrun. 139.
Guillaume de Chaſtillon Eveſque de Valence diviſe les Chapitres de Valence & de Die. 239. 240.
Guillaume Dupuy Medecin. 731.
Guillaume Farel du Gapençois, l'heteſie a fait de grands progrez par luy. 715.
Guy de Gerard de Saint Paul, Recteur de l'Univerſité de Paris. 733. il eſtoit de la Coſte S. André. 734.
Guillelfre pris. 721.
Guillon. Eſtienne Guillon, ſon eloge. 410.
Guillon Preſident du Conſeil Delphinal accuſé, ſon eloge. 434. 436. 437.
Guy. ſ. fouvoit du Duc de la Cardinalaiſe Coſte. 540.
Guy Archeveſque de Vienne. 18. confacre l'Egliſe S. Antoine de Vienne. 19. ſon different avec Hugues Eveſque de Grenoble. 18. 26. vnit Saint André le bas à la Cheze-Dieu. 26. ſon zele. 28. acquiert dans Vienne les droits des Comtes de Bourgogne. 29. fonde l'Abbaye de Bonnevaux. 30. écrit l'hiſtoire des miracles de S. Jacques. 31. eſt cité Pape ſous le nom de Calixte II. 33. confirme & augmente les privileges de l'Egliſe de Vienne. 34. 35. conſacre l'Egliſe de l'Abbaye de S. Antoine. *ibid.* va à Rome contre l'Antipape. 36. privileges qu'il accorde à la Maiſo de Cl- mont. 36. 37. ſa mort. 38.
Guy d'Auvergne Archeveſque de Vienne, ſes hoſtilit. 149.
Guy de Dauphiné, ſa naiſſance. 139. ſes exploits. *ibid.*
Guy Diſtier Medecin. 731.
Guy Pape. Cibeller au Comte Delphinal. 134. on luy fait ſes preuves & à ſon beau-pere. 436. 437. eſt envoyé au Roy par le Dauphin Loüis, ſon diſcours. 437. 438. ſa mort, ſon tôbeau, ſes ouvrages. 468.
Gyvan Preſident au Parlement de Dauphiné, ſa pauvreté. 533.

H

Habits d'autrefois. 328. diſcours du Dauphin cõtre les habits. *ib.*
Hemerette. Voyez *Amedée*.
Heurne. Pour tenir ce mot. 134.
Henry III Empereur, ſ. ſa pieté, ſa mort. 8.
Henry IV Empereur. 8. corrõpu par les flatteurs. 9. ſe bruille avec l'égliſe, eſt depoſé. *ibid.* 15 ligue contre luy. 9. 10. ſon couronnement. 13. donne le Bugey à Aimé Comte de Savoye. *ibid.*
Henry V Empereur. 21. va en Italie ſous pretexte de ſe faire couronner. 17. eſt excommunié. 18. 23. ſa mort. 58. eſt le dernier Empereur du ſang de Conrad & de Charlemagne. *ibid.*
Henry VI. Empereur. 74. ſ. mort, ſon eloge. 79.
Henry de Sozze Archeveſque d'Ambrun Cardinal d'Oſtie. 116 ſedition

Digitized by Google

des Matieres.

sedition des Ambrunois contre luy, 137.
Henry VII. Empereur, son eloge, sa mort, 221.
Henry Regent de Dauphiné, 230. & suiv. confirme les privileges de l'Eglise S. André de Grenoble, 243. donne Montluel au Dauphin 251 272.
Henry IV. Roy de France, 537. laisse le titre de Dauphin à François Ier son petit-fils, vient en Dauphiné, ibid. sa mort, 559.
Henry III, son arrivée au Pont de Beauvoisin, 661. defend en Languedoc, 682. son sacre, 667. écrit en cette Province, on luy fait serment de fidelité, 724. sa mort, 730.
Henry IV, commencement de son regne, 735. il vient à Lyon, 762. son abolition par l'Archevêque d'Ambrun, 765. son mariage, 767.
Heralds, leur jurisdiction, 358. Roy des Heraults etec en Dauphiné, ibid.
Herbeys donné à l'Evêque de Grenoble, 163. differens fut ce sujet, 174.
Heritiers, formalitez contre eux avant l'enterrement des debiteurs, 599.
Hermengarde Reyne, sa mort, son eloge, 8. 9.
Hermione de Monteux Seigneur de Mirabel grand Medecin qui a écrit, 731.
Hierusalem perduë, 78. qui en est fait Roy, 90.
Homage du Comte de Valentinois au Pape, & sa forme, 586. de Guigues XII. à l'Eglise de Vienne, 120.
Honoré II. Pape, 38. sa mort, 48.
Hospitaux, leur premiere institution dans cette Province, 72. Hôpital estably dans Vienne, ibid. Hospitaux de S. Antoine, leur origine, 119. Hôpital de la Sône par qui fondé, 142. Hopital de Grenoble, 420. est voy à un autre, ib. Hôpital de l'Isle près de Grenoble 490.
Huguenots, leur progrez dans le Dauphiné, 541. 543 partisans de cette heresie, 544. de Roy leur accorde une abolition, 546. leur desordre dans Vienne, 553. 561. & suiv. dans Grenoble, 556. 558. 559. pais avec eux, 591. 592. leurs platintes, leurs demandes, 594. estre donné pour cela, 595. & suiv. font ravagées de Chapes Municipales, 596. 597. font vn temple à Grenoble, 597. & vn à Vienne, 598. causent de nouveaux desordres, 603. font emeutes dans Vienne, 609. leurs plaintes & menaces, 604. 610. font violences, 611. & suiv. pillages par eux faites, 615. 618. 630. 636. combien sont dans S. Marcellin, 616. perdent 7 officiers à la bataille, 617. 619 pais avec eux, 623. leurs levées, leurs chefs, 625. leur extirpation par Die & Crest, 631. prennent Nismes, 639. places qu'ils occupent, 640. surprennent Pouzin, 641. leur progrez en Dauphiné, 652. 672. & suiv. exercent leur Religion dans Grenoble, 653. & dans Vienne, 655. font des Villes d'otage & des Chambres de l'Edict, 657. prénent Gap & Die, 657. font le même pais avec eux, 658. 663. 667. 671. font Autun, 713. tuent Diel & Montelimar, 1. font progrez dans le bas Dauphiné, 716. 721. Voyez *Protestans. Aubert. Montbrun. Mouvans. Lesdiguieres.*
Hugues III. Duc de Bourgogne, son mariage, 73. son eloge, ibid. sa mort, 75.
Hugues d'Avalon Evêque de Lincolne, 72. ses bienfaits à la Chartreuse, ibid. est canonisé, ibid. son eloge, ses armes, 74.
Hugues Archevesque de Vienne, Chartreux, son eloge, 79.
Hugues de S. Cher Jacobin, fait Cardinal, son eloge, 122.
Hugues de Revel Grand Maître de l'Ordre de S. Jean de Hierusalem, Reglements faits par luy, 119.
Hugues Evêque de Die, fera vivement Gregoire VII. 11. sa promotion à l'Evêché de Die, 13. preside aux Conciles de Lyon & de Meaux, 15. termine divers differents, 22. 25.
Hugues Evêque de Grenoble retire les Eglises des mains des Seigneurs qui les possedent, 34. ses differents avec le Comte Guigues, 48. loge S. Bruno & ses compagnons, 54. son different avec Guy Archevesque de Vienne, 83. 84. sa mort, son eloge, 46. 47. sa noblesse, 47. ses bienfaits à son Eglise & à l'Abbaye de S. Chef. 47. fonde le Prieuré de S. Martin de S. Hymer, ibid. ses differents avec le Seigneur de Moirans, 48. achepte le marché de Grenoble, ib. veut quitter l'Evesché, ibid. regle le different du Prieuré de S. Laurens de Grenoble avec les Chanoines d'Oulx, ibid. a le premier rang canonical dans les formes, 49. sa fin, ibid. fonde l'Abbaye de Calate, 50.
Hugues II. Evêque de Grenoble, 49. confacre l'Eglise de la Chartreuse, ibid. introduit la Regle de S. Augustin dans sa Cathedrale, 50. est Archevesque de Vienne, 17. renonce à sa dignité, & redevient Chartreux, ibid.
Hugues Archevesque de Lyon, Legat, 182. 21.
Hugues Abbé de Flavigny retire, 191. 21.
Hugues fils du Dauphin Humbert emancipé 187. son appanage, ibid. fait la guerre dans le Fouregny au Comte de Savoye, 197. fait droits sur la Savoye, 203 guerre entre luy & Amé, 204. son mariage, 211. paix avec le Comte de Savoye, ibid. a guerre avec Edouard, 244. 245. le Dauphin & le Comte de Geneve le declarent pour luy, 245.
Humbert I. Comte de Savoye, 21.
Humbert II. Comte de Savoye, les Habitans de Tarantaise se soûmettent à luy, 162. 21.
Humbert II. Evêque de Valence, revolte contre luy, 86. a guerre contre Gontard Seigneur de Chabeuil, 87. 89. fait guerre au Comte de Valentinois, 98.
Humbert II. Archevesque de Vienne, 95.
Humbert General des Jacobins, l'un de ceux, 121.
Humbert de la Tour, les guerres, 152. 153. est fait Senéchal du Royaume d'Arles, 161. épouse Anne Dauphine, ses divers differends avec Raoul, 162. fait hommage à l'Eglise de Vienne, & le gage avec elle, 172. 174. 176. leur entre luy & le Comte de Savoye, ch. tompue, 176. donne à Jon fils la Baronnie de la Tour, 177.
Humbert I. Dauphin d'Vi defend, 92. 152. a la garde de la Ville & Abbaye de S. Claude, 178. change Belleeôte à Varces, ib. a guerre avec Anne Côte de Savoye, 179. 180. 181. 191. 192. 196. 197. meurt avec la Ville & le Chapitre de Vienne, 182. tient hommage au Roy à Paris, ib. & à Charles II. Roy de Naples, à Aix, ib. écrit à la Maison de Rossillon, 187. fonde les Religieuses de Salettes, 184. entre dans la Chartreuse du Val-sainte Marie, & en sort, 192. fes envoyez malmaitez, par le Seigneur d'Oriaz, 193. crée vn Juge dans Gap, 197. Bitonde de la Tour au Dauphiné, 198. acquiert les Terres du Gua & Vif, 199. fait Chatteaux, sa mort, son eloge, 202.
Humbert frere du Dauphin Guigues, son mariage, 161. est Dauphin par la mort de son frere, arme en Dauphiné, 269. maltraite les Officiers & amis de son frere, 270. se veut faire declarer Roy de Vienne, 271. tient hommage au Roy, 272. luy donne en fief la cité de Vienne, 274. combat avec le Comte de Savoye, ib. 276. siege la dépende de sa maison, ses pretentions, 276. 509. ses bienfaits aux Jacobins & Carmes, 277. & aux Chartreux, 279. défend les tournois, ib. veut ruiner la Maison de Beauvoir, 277. 278. fede les Augustins, 278. fait reconnoître sa jurisdiction dans le Viennois, Valbonnais, 279. marie avec le Comte de Vienne, 281. 284. 285. & y est Chanoine, 284. mort de son fils, 285. 286. avec le Prince d'Achaïe & de Piemont, 287. assemble les marinters, & fortifie, 288. paye ses debtes, procedures pour cela, 288. rend hommage à l'Archevesque d'Ambrun, 301. son vœu, 302. 318. 321. fonde le Convent de Mont-fleury, 292. pense à se defaire de son Etat, 293. transporte le Dauphiné, 294. & suiv. 931. a la part de la jurisdiction de Romans, 298. on luy signifie vne Commission du Pape, 306. 308. les Terres d'Anvergne, 309. 313. sa foiblesse, 311. veut ceder S. André en Abbaye, ib. son testament, 311. fait Generall de l'Armée Chrestienne, 313. fait vne sumonse aux Religieux, 314. se fait apporter Vaudemont son départ, sa faitte, 318. gagne vne victoire sur les Turcs, 319. mort de la femme, ib. son mariage conclu & consommé, 336. 337. fait honneur de son authorité vn mort comme faisoit, 339. visite des hermitages aux montagnes, 339. fait vœu de continence, ibid. prend l'habit de Frere Prescheur, 340. 341. envoye traiter de reconciliation Charles, 348. veut ajuster le Convent d'un different par vn duel, 350. 351. 352. fait profession, & reçoit tous les Ordres, 354. assiste Rodolphe de Chiffy Evesque de Grenoble, dans les debats au Convent de S. Iust, 356. sa mort, son tombeau & avertissement qu'on en a, 357. 358.
Hussites heretiques dans la Boheme, 428.

I

Jacelin ou Iosselin apporte en Dauphiné les reliques de S. Antoine, 80.
Jacobins establis dans Grenoble, 220. 221. 276.
Jacques. Origine de la devotion de S. Jacques en Galice, 15. 17. n'estt pas le même que S. Jacques l'Apostre, ibid. son corps est à Echinlat, les, 16. 494. 495.
Jacques Lefevre d'Estaples, 1276. 731.
Jacques de Lesservier Abbé de Nant, sa naissance, 1. 2.
Jacques Vincent de Cieli, 732.
Jaffi ay Cardes. Voyez *Cardes*.
Jaman Parisien, 495.
Jarnac bataille de Jarnac, 488.
Jarrie fait, 664. 665.
Jean I. Vêque de Bonneveaux, 30. 31. est Evêque de Valence, 51.
Jean II. Vêque d'Autun, translation de ce Siege, 62. progrez de cet Ordre, 98. ses Reglements, 137. la Noblesse n'y a pas toujours été necessaire, 138. ses privileges confirmez, 359. nouveaux Statuts, 360. differentes de leurs Grands Maistres, ibid. tient son Chapitre general à Valence, 377. illustres Chevaliers de Dauphiné, 414.
Jean XXII. Pape, son eloge, 160.
Jean Le Roy Jean en Dauphiné, 537. cause de son retour en Angleterre, sa mort, ibid.
S. Jean de Vaux fortifié, 289.
Jean Dauphin 1449. la mort, 1464. son mariage, 165.
Jean fils du Dauphin Humbert gouverne le Dauphiné, 199. ravage la Savoye, 200. 201. & son diverd hommage, 202. 203. rend aux Eglises, ib. 229. son sceau, 203. establit un Conseil du Dauphiné, 208. troubles entre luy & le Comte de Savoye, 210. 211. 212. 232. 236. accompagne avec les freres l'Empereur Henry VII. 213. son mariage, 215. fait ligue avec le Roy, ib. avec l'Archevesque, le Chapitre & la Ville de Vienne, 223. avec divers Seig. 228. avec A né de Savoye, 232. 233. frere Henry Tepiier y fut bûlé & comme les autres, 228. prêd Ambrun, 235. Mirabel, 236. a guerre avec le Seigneur d'Au, 238. son infirmité, 242. sa maladie, son testament, 250. sa mort, sa pompe funebre, 250. eloge, 251.
Jean Dauphin frere de Louis, 410. sa mort, 411.
Jean Jean, Comte de Catane, 505.
S. Jean, Confeine inflitué par le Pape, 459.
S. Jean Patrouille de Grenoble, 503
Jean Antoine de Leo, les ouvrages, 732.
Jean Baumeton Avocat au Parlement de Grenoble a fait des notes sur Guy Pape 712.
Jean Figon de Montelimar, 731.
Jean Morel, Il estoit natif d'Ambrun, 730. sa mort, & ce qu'on sit à son avantage, 731.
Jeanne Pucelle d'Orleans, son eloge, 4.
Jesuistes en France, 631. 668.
Illuc, le premier Poete ient d'Illins est Lieutenant General, 738. Il Roy approuve ce choix, la même
Impositions, manieres d'imposer, 478. 510. 711.
Impots en Dauphiné 377. impots revoquez, 683. faits par Lesdiguieres & revoquez, 686.

Digitized by Google

Table

Innocent II. Pape vient en France.48.
Innocent IV. travaille à vn armement contre les Turcs. 375. sa mort.ibid.
Innocent IV. Pape en France.121.retourne en Italie.130. fait bâtir le Pont du Rhosne de Lyon. ibid. consacre l'Eglise S. Maurice de Vienne.131
Inondation de Grenoble. 100.
Inquisition establie en Langue doc.109.
Insectes.Produc.ion d'insectes,procedures & anathemes contr'eux. 712.
Iolande Ducheſſe de Savoye,ſecours qui luy eſt donné.474.
Iordan Faute Abbé de S.Iean d'Angely accuſé de la mort du Duc de Guyenne.474.ſa mort & ſon innocence.475.
Ioyeuſe.Randon de Ioyeuſe Gouverneur de Dauphiné. 422.
Iſaac Eveſque de Grenoble chaſſe les Maures de ſon Dioceſe, 22.diſpoſe du Domaine des Comtez d'Albon.ibid.
Iſmidon Prince de Royans. 10. permet à l'Abbé de Montmajour d'acqueſtir dans ſes Terres.ibid.
*Iſoard II.*Cote de Die,ſes bienfaits à la Chartreuſe d'Vbon.66.
Iubilé.Premier Iubilé entre les Chreſtiens.191.
Iuges. Diſtractions de Iuges.295.Iuges Delphinaux égaux à ceux des Prélats ou des Chapitres.444
Iuiſs.Reglement contr'eux. 289. acuſez & aſſidiſez. 327. 328. chaſſez de Dauphiné.344. rappellez , font de nouveaux privileges. 451. quittent le Dauphiné.ibid.familles d'origine Iuifve.ibid.
Iurements.Ordonnances contre les jurement.407.
Iuriſdiction des Iuges des Dauphins dans le Comté de Valentinois.267.Iuriſdiction Eccleſiaſtique,reglée.356.
S. Iuſt Convent de l'Ordre de Ciſteaux fondé. 350. nom de ſa premiere Abbeſſe.351.
Iuſtice.Gens de Iuſtice exclus des Charges Municipales.537.
Iuvenis.Iean Iuvenis de Gap,ſon eloge. 405.

L

Abiſcon, ce que c'eſt aujourd'huy.7.
Laborel Gouverneur dans Grenoble.679.
Lancelin Eveſque de Die depoſé.13.
Lancelot Gentil-homme Angevin.521. eſt fait priſonnier & executé.544.
Langues des bœufs,droit acquis par S.Hugues.48.
Laïcs,d'où vient ce mot 14.
Larual, fondation de ce Monaſtere. 32.
Laurens de Briançon.Il compoſa vn poëme en vulgaire.734.
Laurens Videl Médecin.731.
S.Laurens Prieuré de Grenoble.48.
Laurent meine vne armée en Italie. 528.
Laſtic.Iean de Laſtic Grand Maiſtre de Rhodes , ſon eloge,tient ſon premier Chapitre dans le Dauphiné,430.431.eſt le premier appellé Grand Maiſtre.431.
Legende des Saints.31.
Leger Archeveſque de Vienne,ſon eloge. 12.ſes bienfaits à l'Abbaye de S.Chef.12.fonde vn Hoſpital dans Vienne.12. compoſa vne hiſtoire de ſes predeceſſeurs.13.
Leon.Pierre Leon Antipape excommunié.49.
Leonins, vers Leonins.Voyez *Vers*.
Lepre Quel mal c'eſtoit.472.
Leſdiguieres. 592. eſt deputé des Huguenots. 624. ſes exploits 639.700. défait les Gapençois.640 ſa premiere artillerie,ibid. prend la Mure.655. defend Livron.664.prend Oſſans.667-669.670.eſt declaré chef de party.671.681.698.ſe rend maiſtre de tout le Gapençois.677.refuſe le gouvernement du Comté de Veniſſe pour les Huguenots.686.offre du ſecours aux feditieux de la Valloute.699. attaque Ambrun.705.Envie contre luy.ibid. s'accommode avec le Duc de Maycnne,qui le viſite. 707. deffait ſus ſa vie , ſe retire à Serres. 708.va vers le Roy de Navarre. 710. prend Chorges.713. Ambrun. 714.eſt propoſé dans les Baronnies.715.combat la Valette.717. fait treve avec Grenoble.720.ſon deſſein ſur Grenoble. 721. ſes entrepriſes.723.prend Iarjayes.724. Courſe de Leſdiguieres juſques à Grenoble.727.il prend Anconne.*La meſme*. Treve contre ſes Colonels.728.il favoriſe les Lettres.730.il prend Gap & Talard.736. ligue entre luy & d'Ornano 736.il prend Morefiel.737.Cornillon & Montbonod,& attaque Cremieu.738.perd Barcelonette & Exilles,& prend Briançon.740.ſon entrée dans Grenoble.744. il prend les Eſchelles.744.il va en Provence.745.ſes exploits dans le Gratſivodan. 746.ſa bon courageuſe.447. bat Roderic de Tolede. 753. va en Provence.756.voit le Roy 762.
Liard.Origine de ce,nom.450.708.lient fabrique.708.
Ligne de divers Seigneurs de Dauphiné.144.
Ligue.Origine de la ligue.678.679.ſa naiſſance.711.712. invaſion des ligueurs de Provence.711.713.progrez de la ligue en Dauphine. 716.ſon authorité.724.725.
Limcel Abbaye dans le Valentinois.51.
Livron aſſiegé.664.665.666
Lombards,origine de cette Maiſon.12.
Lorriol attaqué par ſtratageme.640.641.
Lothaire II. Empereur.38. ſon regne traverſé par Conrad. 45. bon-heur de ſon regne.51.
*Louis VIII.*Roy de France,ſa mort.106.
Louis de Bavière Empereur.321.
Louis Comte de Valentinois.ſa mort,ſon teſtament.311.
Louis Dauphin gouverne le Royaume.406.ſa mort.407.
Louis II. Dauphin âgé de cinq ans.424.acquiert les biens de Beatrix de Breſſieu. 431. eſt majeur & mis en poſſeſſion du Dauphiné. 433.434.ſe ſoulève contre le Roy.435.ſes mécontentements. 336. ſe retire en Dauphiné,y vient en Souverain, *ibid.* ſes progrez contre le Due de Savoye. 438. acquiert Montelimar 439. ſon ſerment.440. traité de partage avec l'Archeveſque de Vienne. 441. 443. traite de meſme avec les autres Prélats & Chapitres. 444. & ſuiv. chaſſe les Iuifs,fait ligue avec le Duc de Savoye.444. le marie avec Charlotte de Savoye,ſa dot.451.don gratuit qui luy eſt accordé, ibid. eſt fortifiées Vienne,& convoque l'arriereban de Dauphiné , qui le refuſe. 454.455.contraint l'Egliſe & la Nobleſſe de le reconnoiſtre. 455. erige le Conſeil Delphinal en Parlement.455 456. mécontentement & conſpiration contre luy.456.457. envoye Guy Pape au Roy , ſon diſcours.ibid.fait l'Edict des donations.459 ſe ſauve avec adreſſe, & trouve Hugues Cod.460.de terre hors de l'Etat.461 ſes faveurs, ſa familiarité.ibid.ſes amours.461 462.fait des anoblilſemens.& eſt Roy ſous le nō de Loüis XI.463.ſe vēge.ibid.guerre contre luy.471.fait guerre à la Savoye.473. accorde vne exemption à l'Egliſe Noſtre Dame de Grenoble.*ibid.*qui eſt accuſé de la mort de ſon frere. 474. vient en Dauphiné.477.s'aſſure de la Savoye, *ibid.* eſtat du Roy à la fin de ſes jours.480. veut donner au Pape le Comté de Valentinois, on s'y oppoſe.*ibid.*ſa mort.481.482.
Louis XII. Dauphin & Roy de France,ſon eloge.498.fait la guerre en Italie,prend Milan.499 eſt fait.502.met Genes ſous ſon obeiſſance.503.met le feu au buchet de la S.Iean à Grenoble.*ibid.* 509.retourne à Genes. 504. le reprend,va à Milan , revient en France. 505. 506.fait la guerre en Italie contre le Pape & l'Empereur. 507. guerit des écrouëlles à Grenoble.ibid. ligue contre luy. 510. ſe remarie avec Marie d'Angleterre. 512. ſa mort. ibid. ſçavans ſous ſon regne. 512 513.
Louis de Corbiere de Livron.733.
Louis Dupuy traduiſit divers traitez de Grec en noſtre langue. 731.
Lourvier. Antoine de Louviet Eveſque de Maguelonne , ſon eloge.403.404.
Loix Romaines receuës en Dauphiné.51.
*Lucs III.*Pape.72.
Lucinge Ville priſe & bruſlée.246.
Luppé,bâtard de Luppé.505.
Luther, hereſie de Luther.515.
Lyon eſt vne Ville hors de l'Etat de France 61.differente entre ſon Archeveſque & le Corps de la Ville 97.entre ſon Archeveſque & le Chapitre 145.le Roy S.Loüis s'y fait reconnoiſtre.*ibid.*ſe revolte contre le Roy Philippe le Bel.122.eſt aſſiegé.123.guerre entre ſon Egliſe & celle de Vienne.ibid.121.conference en terre Ville , où Felix ſe demit de la Papauté. 440. Lyon en danger eſt conſervé. 548. 756.

M

Madrid.Traité de Madrid.517.
Magnelonne Chapelle de Vienne,par qui fondée 404.
Maillet, Galiene & Catherine de Maillet.116.118.
Main-morte,la permiſſion d'acquerir leur eſtoit déja oſtée avant l'Edict de Château-Briant.120.
Majorité des Dauphins.407.
Maiſons fortes negligées.453.
Malemort Gouverneur de la Tour du Pin , ſa figure , ſes armes. 348.
Malthe.Siege de Malthe levé.608.
Mantaille Château pris.598.repris & ruiné.601.
Mantouan. Iean Baptiſte Mantoüan Poëte.505.
Marc. François Mate Conſeillier.504. 513.
S.Marc Soldat de fortune,ſon eloge. 608.609.
S. Marcellin. Conſeil Souverain dans ce lieu. 278. eſt affranchy des Peages.300.ſes ſtatuts 304.eſt pris & repris.565.616. 621. 749. 750.
Marché de Grenoble à qui appartenoit.48.
Marche.Château de Marche aſſiegé & pris. 347.
Marcieu faite Chevalier de l'Ordre.658.
Marguerite Regente du Dauphin,ſon ſecond mariage, ſon eloge. 63.
Mariage avec de jeunes filles, diſcours ſur cet ſujet. 122. droits de mariage.299.
Marignan.Bataille de Marignan.514.
Marſeille ſaccagée.421. aſſiegée.526.
S.Martin Prieuré en la Paroiſſe de S.Hilmier fondé avec quelles conditions.47.
*Martin V.*Pape va à S. Antoine de Viennois.413.
Marcouſſel Place,origine de ce nom.372.
Maurez défaits par Charles Martel viennent en Dauphiné. 21.22. d'où ils tont chaſſez.22.
S.Maurice.Differente entre ſon Chapitre & ſes Chapellains.386. nouv. ux ſtatuts.ibid.
Maugiron obei dans Valence.543.va entre les Vaudois.571.ſuccede au Gouvernement de la Mothe-Gondrin.557.reprend Grenoble. 564.prend Vienne.573.ſon progrez dans le pays de Trieves.590 mécontentements contre luy,eſt deſtitué.600.601.va à Ferrare. 609. eſt employé au maſſacre.647.eſt Lieutenant de Roy.683.ſa juſtice.709. mort du jeune Maugiron ſon fils. 681. Maugiron gouverne la Province,& vient à Grenoble avec vne armée. 727. il aſſiege le Boutg d'Oiſans.*La meſme*.pretend au Gouvernement de la Province. 728.
Mayenne.Le Duc de Mayene en Dauphiné.701.ſes deſſeins. 702. prend la Mure.704.eſt rappellé à la Cour. 705.fait raſer trente deux forts.

Digitized by Google

des Matieres.

forts.707. ſes amours 708.ſe retire avec ſa femme.709. declaré General de l'Armée contre les Huguenots.715. il aſſemble les notables.741. ſes deſſeins contre le Duc de Nemours.754.

*Mayenne.*François Mayronis Archeveſque d'Ambrun.ſon eloge. 238.

Melan. Convent des Chartreux de Melan fondé.281.

*Meaux.*Aſſemblée des Miniſtres dans Mons.601. ſa priſe.651.

Mer, s'éloigne d'Aigues mortes & de Frejus.127.

Merſa. Chaſteuſe de Merſa. 152.

Meuillon, étendué de cette Baronnie. 181. differens de Remond de Meuillon avec les Archeveſques d'Avignon.187.188. fait la guerre dans le Comté de Veniſſe, eſt excommunié.196. cette Baronnie eſt vnie au Dauphiné.217. deſſein ſur la vie de Remond vſurpateur de cette Baronnie.142.entrepriſe ſur Meuillon.709.

Meuillon erigé en ſouveraineté.721.

Mez Seres aſſiegé par l'Empereur,levée du ſiege.517.

Milan pris par les François.199.ſon Senat. 505. cet Eſtat perdu. 531. 532.

Milice Romaine reſtablie.131.

Monnoyers, leur Chapitre general.489. Voyez *Cordeliers*.

Monſtres punis dans Valence & Romans 544 545.aſſemblés dans Mens.681.leurs aſſemblées defenduës.*ibid.*

Miolans. Iacques de Miolans dernier de la famille tué.522.

Mirabel pris.526.536.

Moines de l'Abbaye S. Bernard de Romans ſeculariſez.121.Moines auſteres poſſedoient de biens en leur particulier. 122. Moines de grande condition.557. Moines tuez.611 leur Abbé 626.

Moirans,donation faite au Prieuré.60.ſa priſe.699.

*Du Molard.*503.504 prend Boulogne,& l'étendart du Pape lui. 509.ſert à la bataille de Ravenne.511.

Monbonnod donné à Beatrix.177,eſt le ſejour de la Reyne. 594.

Moncontour,bataille de Moncontour.681.

Monoſtier, marché franc dans le Monoſtier. 100.

Monnoye des Comtes d'Albon.158.Reglement ſur les Monnoyes. 291.327.450 Monnoye fabriquée à Cizeſt 376. Monnoye défenduë hors celle du Roy Dauphin. 490.

Mont inacceſſible prés de Grenoble.495.

Mont Calvaire, devotion introduite à Romans.526

Montauſin ſauve le Roy. 137 499.ſa mort.510.

Montauban Baronnie faite quelle Maiſon eſt portée.161.

Montbrun, ſon zele pour les Huguenots.545. ſes exploits. 546. 547.638. 643.657. & ſuiv. eſt trahy , ſe ſauve à Geneve.648.a deſſein ſur la Ville de Mets. 615 aſſemblées dans ſa maiſon aprés le maſſacre.649.deffeins contre la Ville.651.eſt aſſiegé par les Princes 618. d'où vient le Proverbe,la chaiſon de Montelimar.639.pris & repris.713.714.730.

Montayard, origine de cette Maiſon.22.25.

Montferrat , Demetrius de Montferrat Roy de Theſſalie.18.

Monteſquieu,fondation de ce Convent. 191. 283. ſa juriſdiction 293.

Montforchier , ou Fort des Alinges aſſiegé. 244.

Montheux Chaſteau pris.218.362.

Montlery, bataille de Monlery.471.Dauphinois qui y ſont.471. 472.

Montlue Eveſque de Valence fait élire le Duc d'Anjou Roy de Pologne.634.

Monteſpan. Simon de Monteſpan. 89. gagne la celebre bataille de Muret.92.aſſiege Cizeſt.93.99. eſt élevé Comte de Tholoſe. 96. y eſt confirmé dans vn Concile.97. aſſiege Beaucaire.98. fait paix & alliance avec le Comte de Valentinois.99.ſa mort.*ibid.*celle d'Almeric ſon fils.118.

Montmaur. Iacques de Montmaut Gouverneur de Dauphiné. 390. Lieutenant General du Vicariat de Vienne. *ibid.* ſa mort. 396.

Montmeillan aſſiegé.512.fortifié & brûlé. 100.

Montorſier,ſes differents avec l'Eveſque de Gap.469.

Montreyel ſaccagé par les Savoyſiens. 547.

Morel. Meraud Morel.545.Pierre Motel,Iean Morel.730.

Mort.Etrange genre de mort.447.

Morteſtel pris & repris.673. pris par le Duc de Lesdiguieres. 717. Courſes de ſa Garniſon.751. foudre tombé ſur ſon Fort.753.aſſiegé & pris.761.

Motet, Bernard du Motet fait Chevalier.5.

La Motte Gondrin Lieutenant General en Dauphiné, mécontentement ſur cela.546.prend le Château de Montbrun.548.eſt tué à Valence.556.

La Motte-Verdoyer Gouverneur de Grenoble. 671. a querelle avec l'Eveſque *ibid.*eſt oſté de ſon Gouvernement.671.

Mouſquet , nom inconnu.708.

Mouvans,retraite de Mouvens.569.eſt receu dans Vienne.616.

Muret, mauvaiſe foy de ſes Habitans.100. priſe & repriſe. 588. 655.677.703. valeur d'vne femme de la Mure.703. les Habitans y mettent le feu, eſt demolie. 704.

Muret, bataille de Muret où le Roy d'Arragon fut tué.92.

Myans,origine de la devotion de Noſtre-Dame de Myans.239.

N

Naves, Iean de Nanto Archeveſque de Vienne obtient la temporalité , & fait ſa paix avec les Torchefelons.402. diſcours qu'il leur fit.*ibid.*

Naples,Royaume acquis par Charles d'Anjou. 145.

Nemours, le Duc de Nemours vient en Dauphiné. 568. bloque Vienne. 571. combat & défait les Adrets.575.576.entrevoit de luy, & de des Adrets.577.ſecourt Gordes.656.entre avec luy dans Vienne 617.ſes deſſeins.749. prend S.Marcellin,& fortifie Molat. *la meſme.* ja ouïe de Due de Savoye contre luy.750.il vient à Lyon , de pourquoy.754.eſt fait priſonnier.755.il court dangerà Chaponay. 756.

Nerac, conference de Nerac.686.

Nice, Eveſque de Nice Grenoblois.420.

Nicolas de Nicolai grand Coſmographe.733.

Nimes pris par les Huguenots.637.

Nobleſſe donnée à des gens de peu de merite. 479. privilege de telle de Dauphiné.493. eſt aſſemblée dans Romans.553.revoyé de la Nobleſſe.558.749.vnion de la Nobleſſe Catholique de Dauphiné.657.

Noirtis.Solemnitez des Noirtis.557.

Norry,Iean de Norry Archeveſque de Vienne.423 425.

Notaires,leur creation,132.en quelle conſideration. 193. Reglemens pour eux.430.541.

Noſtre-Dame Egliſe Cathedrale de Grenoble,concordat entre 56 Chapitre & celuy de S. André. 102. ſes ſtatuts ſur les habits. 122. porte des Cloutes de cette Egliſe murée. 271. eſt exempte des droits de Seaux.473.proceſſion qu'elle fait chaque mois,pourquoy. 474.le Pape ſe declare ſon protecteur.475.ſon Chapitre eſt ſeculariſé.538 539.Voyez *Chanoines*.

Novarre priſe par le Duc d'Orleans.496.497.

O

Officiers,remontrance touchant leur nomination. 435. Reglement ſur cela.511. reſolution contre la venalité des Offices. 436.438.cteuc d'Officiers au Parlement & à la Chambre des Comptes.518.

Olivier, François Olivier Chancellier 537.

Orange,Prince d'Orange vaſſal du Dauphin.187.92 devant Vienne.414.ſes ennuſtes,ſurprend ſaiſte Colombe.*ibid.* ſon deſſein ſur le Dauphiné.423 ſes progrez.424.eſt défait & ſe ſauve à Cheval,ſa reconnoiſſance envers ſon Cheval.427. Guillaume de Chalon Prince d'Orange eſt mal avec le Roy. 476. traite avec le Roy , & rend homage au Dauphin.*ibid.* Iean de Chalon Prince d'Orange reſtably. 479.le Principauté confiſquée.*ibid.* cette Principauté eſt affranchie de l'homage deu au Roy. 499.500.reünie au Dauphiné.516. Prince d'Orange priſonnier à Vienne.516.la Principauté eſt occupée par Gordes.646.

Ordre de Cluny.Voyez *Cluny*. des Chartreux.Voyez *Chartreux*. de S. Antoine.Voyez *Antoine*.des Ciſteaux.Voyez *Ciſteaux*.de Premontré Voyez *Premontré*. de S.Ruf.Voyez *Ruf*.de S.Iean de Hieruſalem.Voyez *Iean*.de S.François.Voyez *François*.

Ordres, difficultez entre les trois Ordres de la Province pour les contributions.387.518.different entre eux.687.

Orleans aſſiegé par les Anglois 424.425.

Orbon IV. couronné Empereur. 79. reconne en Bourgogne & Dauphiné 80.perd ſon authorité.95.fait la guerre à Philippe Auguſte 96.eſt vaincu à la bataille de Bouvines.*ibid.*

Oſſat.Geoffroy d'Oſſat Grand Maiſtre de S.Iean de Hieruſalem.ſon eloge 738.ſa mort. 739.

Oſſats, probité des Habitans de ce lieu.100.

P

Palais des Dauphins dans Grenoble.221.

Palu,Loüis de la Palu excite des grands troubles dans le Viennois.343.

Pape , ſon authorité établie.18.leurs elections 53.54. quel pouvoir on luy attribuoit.68.Papes acquierent des Terres en Dauphiné,& Provence.364.font faire ſerment aux beneficiez.365.

Pardaillan fait Lieutenant de Roy en Dauphiné,n'eſt agréé , ſe retire.539.

Paris attaqué.426.

Parlements,leur origine,de qui compoſez.456.creſtion de celuy de Grenoble,ſon rang,la préſeance.456 532.ſon premier Preſident. 456.ſon reſſort.477.va à Valence.581.il revient à Grenoble.744.

Parraſius, Ianus Parraſius.505.

Paſchal II. Pape vient en France.25.lieux qu'il conſacre.26. renonce à l'inveſtiture des benefices, & s'en repent. 28. confirme les droits de l'Egliſe & Archeveſché de Vienne.29.

Paſchal III. Antipape.6.

Paſchal. Claude Paſchal,ſon eloge.540.

Paſquier,

Table

Pasquiers, sa haine contre Gordes. 60 & 61. ligue. 611.
Paſteur Archevesque d'Ambrun 291.
Pavie, bataille de Pavie, Dauphinois qui y sont tüés. 126.
S. Paul d'Izeaux Convent de filles. 32.
S. Paul trois Châteaux, conspiration de ſes Habitans contre leur Evesque... cette Ville est sous la puissance du Dauphin. 446. ſon Evesque traite avec le Roy pour la souveraineté de la Ville 491.
Paulin la Garde General des Galeres, traite l'alliance des François avec Soliman 314. 341.
Pape donné à l'Egliſe de Vienne 95. plusieurs autres abolis. 95. 96. autre erré pour le Seigneur de Vincy. 355. autres approuvés 408.
Pêche, liberté de la pêche. 124.
Pelerinages à S. Jacques. 50.
Perequations. Voyez *Impoſitions*.
Permaque Prieuré prés de Tulins éteint. 138. donné au Monaſtere de Premol. *ibid.*
La Perriere Fort aſſiegé. 262. pris. 264.
Perriere, tour & porte de la Perriere bâtie. 532.
Peſte extraordinaire. 327. 328. peſte dans le Dauphiné. 480. 490. 530. 710. 715.
Pheſchert de Gondis de Genas dans le Viennois Auteur de la poëſie moderne. 733.
Philippe de Champtercimon, ſa mort, ſes miracles. 4. 2.
Philippe couronné Empereur. 79.
Philippe Auguſte Roy de France, ſes amours illicites. 79. eſt excommunié pour ce ſujet. 79. 80. il favoriſe l'Empereur Othon contre ſon concurrent. 80. le défait dans la bataille de Bouvines. 96.
Philippe III. Roy de France envoye du ſecours en Orient. 235.
Philippe le Bel, ſon eloge, ſes deffe. 116.
Philippe Duc de Bourgogne, ſa mort. 423. 424.
Pierre Archeveſque de Tarentaiſe, & ſon pere, leur eloge. 32. miracle de ce Prélat. 64.
Pierre Comte de Savoye, ſes reparations à quatre de ſes Terres. 337. deshérite ſa fille Beatrix femme du Dauphin. 119.
Pierre de Boiſſat grand Juriſconſulte. 731.
Pierre de Soſſon Evêque de Grenoble. 100.
Pierre de Luxembourg canonisé. 382.
S. Pierre Abbaye de Vienne mitagée. 134. pouvoit donné à ſes Abbés. *ibid.* avec la mitte & l'anneau. 135.
Piper, Château de Piper remis au Dauphin. 415.
Plaies continuelles. 712.
Poiſeux, Aimar de Poiſeux, ſon eloge. 435.
Poiſſy, colloque de Poiſſy. 554. 555.
Poitiers Louis de Poitiers declaré Comte de Valentinois. 422. fait un nouveau traité avec le Roy. 423 Voyez *S. Vallier*.
Poitiers, le bâtard de Poitiers condamné après ſa mort. 467. Aimar de Poitiers à qui marié. 472. Aimar de Poitiers Comte de Valentinois Gouverneur de Dauphiné. 549. condamné à une amande, 554.
Valerot, ſon lâche deffein. 577. 578.
Pont en Royans, permet homage de cette Terre au Dauphin. 31.
Pont de Vienne, Indulgences pour ſa bâtiſſe. 504.
Pont S. Eſprit aſſiegé & pris. 414. 415.
Pontcharra, combat de Pontcharra. 747. remarques dans ce combat. 748.
Poncher François Poitier premier Preſident de Dauphiné. 456.
Pouſſin, attaques du Fort de Pouſſin. 642. ſurpris par les Huguenots. 651. attaqué & pris. 681.
Pragmatique ſanction publiée. 432. eſt anéantie en quelques chefs. 433.
Preche permis aux Seigneurs de place. 644.
Premol C. nvent. 374. 38.
Prémontré, autheur de cet Ordre. 251.
Preſvôt de l'Egliſe S. André. 101.
S. Preſt, conference de S. Prieſ. 577.
Prieurés de Vienne confirmées. 12. 13. 34. 65. reconnoît par l'Egliſe de Bourges. 489. exercice. 507.
Proceſſion, le ſo emnité. 489. celle des premiers Dimanches du mois quand eſtablie. 474. & celle de l'Octave du S. acrement. 509.
Proteſtans en Dauphiné, Arreſt contre eux. 528. Voyez *Huguenots*.
Provence, ſon eſtat ſous la Reyne Jeanne. 362. a guerre avec le Dauphin. 363. Terres que le Pape y acquiert. 364. Comtes de Provence pourquoy n'oſoient eſtre Ducs. 109. 110. Provence acquiſe à la Françe. 116. ſon eſtat pendant les guerres de la Religion. 548.
Prunier S. André. 618. 72 à Paris, ſes emplois. 628. ſes conſeils lors de la S. Barthelemy. 647.

Q

S. Quentin. Guerre entre les Seigneurs de S. Quentin & de Raſſenage. 202. garniſon dans S. Quentin. 678.
S. Quentin, bataille de S. Quentin. 539.
Quiers le Comte de Savoye en devient maître. 132.
Quiner, Château donné à l'Evêque de Die. 96.
Quirreo pris & repris. 120. deſſeins ſur cette Place. 672.

R

Rabot, Services de Jean Rabot en Italie. 495. 496. eſt fait priſonnier. 497. eſt Commiſſaire contre les Vaudois. 501. eſt deputé pour aſſiſter au Sacre du Roy. 502.
Ravenne, bataille de Ravenne. 511.
Receveurs & Collecteurs en titre d'Office 663. 712.
Recollets eſtablis à la Coſte. 516.
Regale de l'Eveſché de Grenoble *ſede vacante* diſputée en Dauphin par le Chapitre. 100. 101.
Regle de S. Auguſtin receuë avant celle de S Benoit dans les Monaſteres. 50.
Reliques recherchées. 52.
Religion, reſolution qu'il n'y aura qu'une Religion. 676.
Remond Comte de Toloſe chef des Albigeois. 88. 89. excommunié puis abſous. *ibid.* ſa Comté eſt donnée à Simon de Montfort. 96. 97. fait paix & alliance avec Blanche Regente du Royaume. 106. viſite le Pape Innocent. 121. Remond ſon fils reprend le Comté Venaiſſin. 96.
Remond Voyez *Dupuy*.
Renaud Comte de Bourgogne, ſon ſoblevement. 18. s'en declare Roy, ſon droit. 51. ſuccede au Comte de Vienne. 46.
Renée de France, ſon inclination aux Lettres. 711.
Rents, combat de Rents. 538.
Reperoires, Convent de Grenoble. 148.
Requêtes Civiles rejettées ſans confignation. 474.
Revel. Voyez *Huguenots* Violence des Seigneurs de Revel & d'Uriage à Viſille. 316.
Rhône non toûjours eut eſté au Roy. 119.
Richard Roy de Bourgogne, ſe baine contre la France. 75.
Richeſſes d'autrefois. 48.
Rivail, Aimar du Rivail Precepteur de Renée de France. 512. ſon eloge. 513.
Rivoire, Imbaud de Rivoire, ſes emplois. 507. confiſcation des biens de Jacques & François de Rivoire. 539.
S. Robert Prieuré, ſes privileges confirmés. 104. 169.
Robert Duc de Bourgogne, ſes droits ſur le Dauphiné. 171.
Robert Beatrix Conſeiller au Conſeil Delphinal. 434.
Rochelle, ſiege de la Rochelle. 654.
Rodolphe creé Empereur dans un Concile. 85.
Rodolphe confirmé Empereur, & reconnu en Dauphiné. 154. 161. viſité par les Grands. 177. ſa mort. 179.
Rolles, execution des Rolles. 478.
Romans, ſa juriſdiction. 38. Eſtat de cette Ville. 299. allarme dans cette Ville, & ſes forces. 332. exemption qui luy ſont accordées. 361. fait homage au Dauphin. 445. ſon privilege pour les impoſts. 518. Cordeliers y ſont eſtablis. 526. devotion du Mont Calvaire. *ibid.* querelle particuliere en cette Ville. 683. eſt aſſiegée & rendue. 623.
Romettes ſurpris. 692.
Roſſillon Querelle entre Ainard & Aimar de Roſſillon. 323. procedures contre Aimar & ſes crimes. 344. 345. fin de la branche de Roſſillon. 358. ſon heritiere, ſon teſtament. *ibid.* independance de cette Terre. *ibid.*
Jean de Roſſillon Seigneur de Tulins fait le Dauphin ſon heritier. 421.
Jordane de Roſſillon, ſa mort, ſes heritiers. 426.
Gabriel de Roſſillon, ſa mort. 465.
Rouge, couleur propre aux Cardinaux depuis quand. 122.
Rougemont Archeveſque de Vienne, ſes pretentions pour la temporalité 595. l'obtient. 597. 598. prend le Château de Marzaille. 598. a guerre contre les freres Torchefelon. 599. fait fondre du Canon dans Vienne. *ibid.* brûle le Château de Montcarra. *ibid.* excommunie les Officiers du Roy. & ſe prepare à la guerre. 600 eſt condamné, change ſon Archeveſché. 601.
Royhon Ville bâtie. 184.
S. Roy. Eſtabliſſement de cet Ordre. 52. 59. querelle entre ces Religieux, renouvellée de nos jours pour vne ſaiſie. *ibid.* le Convent de Valence eſt chef d'Ordre. 60. ſes Abbés, ſes Inſtituteurs, Papes de cet Ordre. *ibid.*

S

Saints Iſles Grand Maiſtre, ſa mort. 587.
Sais. Matthieu du Sait, cruautez dans certem aiſon. 557.
Salettes, fondation de ce Convent de Chartreux. 189.
Salique, loy Salique en Savoye. 119. 205.
Salvaing, Richard & Jean de Salva ng de party des Anglois. 389. Aymon de Sa vaing, en des quatre Chevaliers Dauphinois qui voyageent en divers Royaumes. 504. Olivier Salvaing de Boiſſieu, ſa mort. 659. Pierre Salvaing negotie l'alliance du Duc de Savoye & du Roy de Navarre. 711. eſt autheur de la formne de Calignon. *ibid.*
Samedy, abſtinence de viande ce jour-là depuis quand. 31.
Saluſſes fief de Dauphiné, les Marquis ſont homage au Dauphin. 92. 306. 307. 367. échange de ce Marquiſat propoſé. 306. l'homage eſt diſputé par le Comte de Savoye. 307. 82 queſtion de la ſouveraineté de Saluſſes ingée. 390. differens avec le Gouverneur du Marquiſat. 412. pretention du Duc de S voye ſur ce Marquiſat, guerre à ce ſujet. 436. 491. 492. Bellegarde s'en rend maiſtre. 687.

ca

Digitized by Google

en eſt fait Gouverneur. 689. Conferences pour la reſtitution du Marquiſat de Saluſſes. 761. 763. il eſt retiny au Dauphiné. 767.

Sandales, vetu qui leur eſt attribuée. 69.

Saſſenage. Iean de Saſſenage Eveſque de Grenoble. 62. 73. 100. Guillaume de Saſſenage Eveſque de Grenoble. 144. ſon eloge. 210. premier homage de cette Baronnie au Dauphin. 187. Hector Seigneur de Saſſenage, ſes conceſſions à l'Eveſque S. Hugues. 19. guerre des Seigneurs de Saſſenage & de S. Quentin. 202. Albert de Saſſenage Ambaſſadeur, ſa querelle à la Cour de France. 236. empeſche la priſon du Comte Edouard. 249. privilege de cette Maiſon depuis ce temps. 270. donne du ſecours à l'Eveſque de Valence. 256. eſt fait Seneſchal des armées du Roy. 273. 274. François Berenger Baron de Saſſenage à guerreavec l'Egliſe de Grenoble. 282. ſa querelle avec Iean de la Tour. 383. 384. ſon employ. 388. 391. Maiſon de la Tour fondue en celle de Saſſenage. 388. Henry de Saſſenage Gouverneur de Dauphiné. 412. commande l'arriereban de Dauphiné contre les Anglois. 421. Iacques de Saſſenage. 472. fait Gouverneur d'Orange. 479. ſe trouve le Marquis de Saluſſes contre le Duc de Savoye. 481. Louis Baron de Saſſenage. 490. Marguerite de Saſſenage mariée au Dauphin Louis. 461. 482. 483. Laurens Baron de Saſſenage Gouverneur de Grenoble. 565. l'abandonne. 566. l'aſſiege. 569. ſe tegne. 570. 571. le Baron de Saſſenage pris par les Savoiſiens, & renvoyé ſans rançon. 765.

Savoye, Comtes de Savoye, leur origine. 23 Comte de Savoye vaſſal au Roy 307. creé Vicaire general de l'Empire. 339. acquiert Geneve. 491 Iean Comte de Maurienne. 407. la Comté erigée en Duché. 409. Savoye conquiſe. 583. ſon Gouvernement joint à celuy de Dauphiné, *ibid.* different avec la Savoye pour les limites. 611. Le Duc de Savoye reprend Chaſteau-Dauphin. 727. ſes deffeins, & ſes negociations. 733. réponſe du Parlement. *La meſme.* Il traite pour Exiles. 740. il a Dieulite à Pontcharra. 747. & à Vinon. 748. attaque Exiles. 752. treve. 754. guerre contre luy. 763.

Savoyards, fuite des coutres en Dauphiné. 516. & ſuiv. 529 530.

Sauvage va en Dauphiné. 139.

Sauvain ſous le regne de Louis XII. 512. ſous celuy de François I. 536.

Schiſme dans l'Egliſe. 392. 393. continuation. 405. ſa fin du Schiſme. 440.

Sceaux eſtablis. 410

Seigneurs ont droit d'annoblir. 304. & de battre monnoye. 440.

Seiſſel Château brûlé. 400.

Seneſchal du Royaume d'Arles. 198

Septeme, Seigneurs de Septeme, leurs homages. 139.

Serment preſté des deux mains. 275.

Serviteude en vſage. 89.

S. Severe Egliſe de Vienne faite Collegiale. 201.

Siecle dix-ſiéme, deſordre de la nature en ce temps. 31.

Sigiſmond Empereur travaille contre le Schiſme. 408. 412. erige la Savoye en Duché. 409. forteresse de Concile de Bâle. 428.

Simonie frequente 115 Conciles contre elle *ibid.*

S. Simphorien Abbaye, droits qui luy ſont ceuez. 91.

Sifferon aſſiegé. 86. 569.

Seſon forcé par les Bretons. 568.

Séne, ſon Hôpital par qui fondé. 241.

Sorbonique, autheur de cet acte. 338.

Soubize, Lieutenant du Prince de Condé. 567.

Soulas. Gilles de soulas Miniſtre ſuccede à Calvin. 541. s'empare de l'Egliſe des Cordeliers de Valence. 542. fait priſonnier. 544. eſt executé avec Lancelot & Marquet *ibid.*

Spinola Ioachin Spinola Vicaire du Royaume d'Arles. 117.

Suiſſes défaits par la Vallette. 721.

Surplis, origine de ce mot. 123.

Suze brû. ſe par qui. 69.

La Suze pretend la Lieutenance dans le Valentinois. 628.

T

Talion peine du Talion en vſage. 341.

Taleſier Comte d'Albon. 365 ſes differents avec le Comte de Valentinois. 371. ſa mort, ſon eloge. 372.

Tailles comprables, leur nature. 292. 293. 475. 711. ſupprimées. 810. difficulté entre les trois Ordres pour les Tailles. 538.

Talard Vicomté. 279. vnie au Dauphiné. 508. 509. eſt aſſiegé. 700. 702.

Tamies Convent des Cifteaux, dons remarquables. 89.

Tanchelmus Heretiques, leur ravage & plogtez. 356. menacent le Pape, croiſade contre eux *ibid.*

Tarentaiſe, ſes Habitans ſe donnent au Comte Humbert I. 16.

Tau marque de l'Ordre de S. Antoine comment eſtoit appellée. 196. 197.

Taxe ſur les Egliſes. 557.

Templiers. 62. leur corruption. 78 leur ruine. 221. condamnez & ſupprimez. 217. jugement de cet Ordre, *ibid.* leur grand Maiſtre brûlé. 218. noms de leurs Grands Maiſtres Dauphinois. 219. ſi le frere du Dauphin Iean Templier fut brûlé. 218.

Temporel des Egliſes autrefois du Domaine Royal. 9.

Ternay, juriſdiction conteſtée entre le Prieur du lieu & Edouard Comte de Savoye. 242.

La Terraſſe vendu à Beatrix. 179.

Teſtaments remarquable de Iean Brala. 504.

Teutoniques Chevaliers, leur eſtabliſſement. 177.

Thomas de Cantorbery fait ſejour à Vienne. 64.

Thomas Comte de Savoye va à Vienne. 91.

Thoreſon découvert 313. 712.

Tilbery. Gervais Tilbery, ſon eloge, ſes ouvrages. 80.

Tolose Maiſon des Comtes de Toloſe. 85.

Torchefelons freres font guerre à l'Archeveſque de Vienne. 399. brûlent le Château de S. Chef. *ibid.* & celuy de Seiſſuel. 400. ruinent le Château de Mantaille. 401. font deſaits. 401. font leur paix, leur eloge. 402.

La Tour, tige de cette Maiſon, & ſes branches. 71 370. 443. ſont ancien de leurs armes. 88. guerre de cette Maiſon avec celle de Beauvoir. 143. 144 Batonnie de la 1 out vnie au Dauphiné. 198. cette Maiſon eſt fondue. 385.

La Tour du Pin aſſiegée. 347. 348.

Tournon, livres tournoiſes quand en vſage. 185.

Tournois défendus. 277. tournois celebres. 389.

Tournon pris par le Baron des Adrets. 557.

Tranſport de Dauphiné. 294. 295. 330. ſon execution. 329. 336. 680. bleſſe. jalchée du tranſport. 512.

Treſaillement de terre en Dauphiné. 472.

Tremolay Dauphinois Grand Maiſtre des Templiers. 62.

Tremouille, Louis de la Tremouille. 511.

Trieves. Valée de Trieves comment appellée. 240. droits du Dauphin ſur les Habitans. 241. ravage dans Trieves. 590.

Triumvirat en France. 552.

Truchon Preſident, ſa mort, ſon teſtament. 685.

Tulins eſt malencontre. 451. va Seigneur de Tulins inſtitue le Dauphin ſon heritier. *ibid.*

Turenne. Les Vicomtes de Turenne. 385.

V

Valence, conceſſions des Empereurs à l'Eveſque de Valence. 59. revolte des Habitans contre leur Eveſque. 86. 107. 108. Mandement donné à l'Archeveſché de Valence. 98. ſon vnion avec celuy de Die 155. & ſuiv. ſon Eveſque eſt Adminiſtrateur de l'Archeveſché de Vienne en vacance 160 different du Chapitre & de l'Eveſque. 174. eſt confirmé dans ſes droits, & fait Prince de l'Empire. 178. guerre de ſes Eveſques contre le Comte de Valentinois. Voyez *Aimar*, vo de ſes Eveques acquiert Chatillon & Bordeaux. 219 ſon Chapitre divisé de celuy de Die. 240. reglement entre l'Eveſque & le Comte de Valentinois. 261 guerre entr'eux. 320. & ſuiv. juriſdiction temporelle de la Ville acquiſe par le Dauphin. 444. Univerſité eſtablie. 453. nouveaux traités avec l'Eveſque, & privileges qu'luy font accordez. 455. la citadelle bâtie. 512. College fondé dans l'Univerſité. 533. Ordonnances faites dans Valence. 534. eſtat de la Ville pendant les guerres des Huguenots. 543. 543. l'heretie s'y acetoit. 609. ſes fortifications demolies. 612. tumulte dans Valence. 632. ſeditions. 646 672 685. 697. la citadelle fortifiée. 709. ſurpris pour le Roy. 718.

Valentinois, Comté de Valentinois, ſon origine. 24. vny à la Couronne *ibid.* de quoy compoſé. 261. Communautés de Valentinois demandent protection au Roy. 194. Valentinois & Diois Comtés rendus au Roy. 401 427. deſordres cauſez par le traité. 410. Voyez *S. Vallier*. nouveau traité pour les Comtés. 423. different *ibid.* Valentinois eſt vn Gouvernement particulier. 439. eſt erigé en Duché donné à Cæſar Borgia. 498. puis à Diane de Poitiers. 499.

Le Comte de Valentinois rend homage au Dauphin. 180. creé Vicaire general de l'Empire. 339.

Due de Va entinois, ſon teſtament. 419. ſa guerre au Seigneur de S. Vallier. *ibid.* ſa mort. 420. le Due de Savoye pretend ſa ſucceſſion, *ibid.*

La Vallette prend pluſieurs Places ſur les Huguenots. 716. défait les Suiſſes. 721. va à Gap. 723.

S. Vallier homme lige du Dauphin, ſes titres. 339. ſes prétentions ſur le Valentinois. 366. 499. tend homage au Comte. 367. Louis de Poitiers fait priſonnier le Comte de Valentinois. 419. traitent enſemble. *ibid.* ſont en guerre. 419. le Seigneur de S. Vallier accuſé d'eſtre complice du Conneſtable de Bourbon, on luy fait ſon procez. 531. ſes cheveux deviennent blanes en vne nuit. *ibid.*

Vallaire, émotions dans la Valloire. 697. 698. ſeditieux défaits à Moyrans. 698. 700.

Vallouiſe, d'où vient ce nom, dépeuplée, & repeuplée, 501. 502.

Varce acquis par le Dauphin. 135.

Varce. Pierre de Varce 503.

Varey aſſiegé, barai le de Varey. 247.

Varmond Archeveſque de Vienne accuſé de ſimonie. 11. rentre en l'amitié de Gregoire VII. 12. remet ſous ſon authorité les Moines de S. Bernard de Romans *ibid.*

Vaudois. Hereſie des Vaudois. 69. condamnée. 70. ſon autheur, ſa doctrine. 69. pourſuite contre eux. 191. pluſieurs ſont executez. 392. ſont nommez ailleurs Albigeois. 70 comment nommez en Dauphiné. 78. noms de leurs Miniſtres. 70. Inquiſiteurs contre eux. 392. 500. leurs violences dans le Valentinois. 494. pourſuite & attachment contre eux. 501. 502. progrez de leur hereſie. 512. Maugiron envoyé contre eux. 512.

Vaureas. querelle entre ſa Garniſon, & ceux de Dieu-le-fit. 605.

Veines fait homage au Dauphin. 143.

Table

Wenaiſſon Comté teſtervé par le Pape. 97. repris par le Comte Raymond. 98. eſt enfin au Pape. 108. 150. hoſtilités & guerre dans ce Comté. 657. 686.

Wenceſlas fils de l'Empereur Charles IV. 369. éleu Empereur. 375.

Verneuil, bataille de Verneüil. 421.

Vers Leonins quand en uſage. 79.

Vibaillif de Graiſivodan 189.

Vibailliſs & Senéchaus de Robe courte. 611.

Vicariat confirmé par le Pape, ſon ſceau. 191.

Victor Antipape reconnu en Dauphiné. 60. & par le Concile de Pavie, *ibid.* cauſes de ſa ruine. 61. ſa mort. 65.

Vienne, privileges de ſon Egliſe confirmez par Gregoire V I I. 12. par Leon IX. 23. par l'Empereur 134. 388. 409. 533. 537. Voyez *Primatie*. Comte de Vienne, origine de ce titre. 58. 89. 155. ſon Archeveſque eſt Legat né. 34. 35. nature de ſon pouvoir. 57. 58. ſa Cour. 228. 229. differens entre la Ville & l'Archeveſque. 224. 285. 421. 431. l'Abbaye de S. Chef vnie à ſon Archeveſché. 238. y exerce la juriſdiction temporelle, abus ſur ce ſujet. 240. prend le titre de Comte de Vienne. 355. fait la guerre aux Torcheſelons. 359. eſt exempt du focage. 407. a des conteſtations avec l'Archeveſque d'Ambrun. 676. Revenin donné à l'Egliſe de Vienne. 99. le Chapitre défend au Dauphin de s'accommoder avec le Comte de Savoye. 182. 281. dignité du Chapitre *ibid.* recherché par des Rois *ibid.* guerre entre ſon Chapitre & celuy de Lyon. 189. 223. 281. ſon Egliſe reçoit hommage du Comte de Savoye 184. reglement pour ſon Egliſe. 235. 286. elle traite avec le Dauphin. 281. 282. troubles contre elle. 287. ſeditions dans Vienne. 160. 208. 209. 280. 370. 701. qui ſe met ſous la protection du Dauphin. 276. police dans Vienne, ſes juges. 163. 202. quelle y eſtoit l'authorité du Dauphin & du Comte de Savoye. 182. reglement pour ſa garde. 289. juge majeur du Viennois, ſa dignité. 202. Vienne eſt mal avec le Roy, le Dauphin ſe rend ſa caution. 260. droits des Rois de France ſur elle. 281. guerre du Baillif de Mâcon contre Vienne. *ibid.* troubles dans le Viennois. 342. exemption de ſes Habitans. 363. 408. eſt priſe au pouvoir du Dauphin. 370. preſte ſerment de fidelité au Roy Dauphin. 375. ordre qui y eſt eſtably. 376. ſes preſens au Duc de Berry. 382. entrée du Roy à Vienne, ſes murailles ruinées. 387. ſes Habitans francs & nobles. 388. ſes preſens à l'Empereur Sigiſmond. 408. clefs de la Ville par qui gardées. 410. maladie contagieuſe. 414. le Dauphin Charles III. y va, preſent qui luy eſt fait. 431. on luy remet le Château de Pet. *ibid.* traité de partage avec le Dauphin Loüis. 441. 442. Officiers dans Vienne. 443. Baillage eſtably. 454. privileges du Gardier. 459. ſes Foires franches. 490. ſon Pont bâty. 504. comment eſt nommée. 491. conteſtation entre ſes Conſuls & ceux de Grenoble pour la préſeance. 531. eſtat de cette Ville lors des guerres des Huguenots. 568. 561. 562. 563. 572. diſſenſion entre les Catholiques & les Huguenots. 581. College dans Vienne. 591. oppreſſion du peuple. 593. remple dans Vienne. 598. pris & repris. 616. 617. le peuple deſarmé. 628. aſſemblée dans Vienne. diverſe. 647. eſt troublé. 719. 760

Vif eſt pris. 652.

Villars, fille de cette Maiſon Abbeſſe de S. André de Vienne. 98. Henry de Villars Archeveſque de Lyon, Gouverneur de Dauphiné pendant l'abſence d'Humbert. 315. eſtablit de nouveaux Gouverneurs & de nouveaux Baillifs. 326. 618 maintenu dans le Gouvernement. 731. ſa mort. 742.

Ville, ce que c'eſtoit autrefois. 184.

Villeneuve Medeein annobly, ſon eloge. 722.

Villiers Coterets, Ordonnance de Villiers Coterets verifiée en Dauphiné, pourquoy. 533.

Vincent Gentillet de Vienne. 733.

Viney, Seigneur de Viney fait guerre à celuy de Château-neuf. 320. 338. 341. & à celuy de Chaſte. 339.

Vinon, combat de Vinon. 748.

Violence des Seigneurs d'Oriage & de Revel contre les Officiers du Dauphin à Vizille. 526.

Viret Miniſtre refugié en Dauphiné. 608.

Virrouille aſſervy au Dauphin. 426.

Viviers. L'Eveſque de Viviers reconnoit ſes Terres en Dauphiné du fief du Dauphin. 555.

Vizille pris. 191. trahiſon ſur Vizille. 678.

Univerſités. Il y en a deux en Dauphiné. 453. Univerſités de Valence & Grenoble floriſſantes. 539. 540. la derniere vnie à l'autre. 612. 688.

Voleurs, troupe de voleurs ſous vn Roy, chaſſez de Dauphiné par Bayard. 532.

Urbain II. Pape paſſe en France, conſacre l'Egliſe Cathedrale de Valence. 18.

Urbain VI. Pape contre Clement V I I. 382. conſeil de Balde ſur leur élection. *ibid.*

Z

Zeringhen, Duc de Zeringhen ſe qualifie Roy de Bourgogne. 119. cede au Comte Guigue tous ſes droits ſur la Ville de Vienne. 18.

Zezimi frere de Bajazet. 480. ſon hiſtoire & ſes amours. 481. 482.

F I N.

Digitized by Google

Extrait du Privilege du Roy.

AR Grace & Privilege du Roy Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois, donné à Fontaine-Bleau le dernier jour de Septembre mil six cens soixante-vn signé, COVPEAV; il eſt permis à M. NICOLAS CHORIER Advocat en la Cour du Parlement, Aydes & Finances de Grenoble de faire imprimer vn Livre intitulé, *l'Hiſtoire generale de Dauphiné*, en vn ou pluſieurs Volumes par tel Imprimeur ou Libraire que bon luy ſemblera pendant le temps de quinze années: Et defences ſont faites à tous Imprimeurs & Libraires de le contrefaire, vendre ny diſtribuer ſur les peines portées par ledit Privilege, & de tous dépens, dommages & interests.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 25. Mars 1672.

Ledit Mr NICOLAS CHORIER a cedé ſon droit de Privilege à St IEAN THIOLY, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Fautes à corriger en l'Hiſtoire de Dauphiné.

PAge 47. ligne 17. confaerez. *liſez*, conſacrées. Page 73 ligne 9. glus. *liſez* plus. Page 74. ligne 13. tigouteux. *liſez*. vigouteux. l. 15. d'en *liſez*. en. l. 19. Henry IV. *liſez*. Henry VI. p. 90. l. 35. de le. *liſez* de ce. p. 98. l. 12. Bardonesche. *liſez* Vardonesche. p. 120. l. 20. rendalles *liſez* rendables. p. 123. l. 15. Guillaume I. &c. *liſez* Guillaume Lavoir ſuccedé à Falq ne, & eſtoit parent de l'Evelque lean de Saſſenage, parent de Eloise. Il n'ignoroit pas, &c. p. 125. l. 34. Vezetoue. *liſez*. Vezetonce. p. 125. l. 45. au ſejour. *liſez*. ſecours. p. 129. l. 10. Armand. *liſez* Arnaud. l. 10. Armand Vetlion. *liſez* Arnaud Berlion. p. 133. l. 22. le. *liſez*. les. p. 134. l. 15. Chaſtelus. *liſez*. Chaſtelux. p. 138. l. 20. ſiana *liſez* Barrias. p. 164. l. 7. la. *liſez*. les. l. 45. les armes & ſon droit. *liſez* & ſes armes, ſon droit. p. 171. l. 4. Montou. *liſez*. Montoux. p. 172. l. 1. entre autre *liſez* entre autres. l. 15. Montrevell. *liſez*. Montreuel p. 179. l. 15. Grolée. *liſez*. Grolée. l. 2. 5. permis. *liſez* promis. p. 174. l. 7. Montaillez. *liſez* Montelitez. l. 31. le. *liſez*. les. p. 192. l. 1. les. *liſez* les. p. 195. l. 30. maiſtreſſe. *liſez* maiſtriſe. p. 214. l. 42. Terem. *liſez*. Trorene. p. 215. l. 19. ſupport. *liſez* ſupport. p. 216. l. 2. 4. declara *liſez* declarán. l. 29. jetté. *liſez*. jetrés. p. 217. l. 11. le. *liſez*. les. p. 219. l. 3. font. *liſez* font. p. 220. l. 49. Buiſſe. *liſez*. Buiſſe l. p. 222. l. 5. preuid. *liſez* preuit. p. 222. l. 6. le. *liſez*. les. p. 224. l. 15. Foiſtin. *liſez*. Enguetand. *liſez* Enguettrand. p. 225. l. 5. Gruide. *liſez* Grinde. l. 40. la. *liſez*. la. l. 41. deuant. *liſez*. dans. p. 227. l. 7. donné. *liſez* donnez. p. 229. l. 16. font. *liſez*. ſont. l. 19. 20. Dupin. *liſez* du Pin. l. 30. les Tiltres *liſez* le Titre. l. 48. des. *liſez*. de. p. 230. l. 32. Mozan. *liſez*. Mazan. p. 231. l. 37. leut. *liſez*. le. p. 232. l. 34. deſſin. *liſez* deſſein. p. 238. l. 29. Lanieu. *liſez*. Lauieu. p. 240. l. 29. ils n'en auoient. *liſez*. ils n'en auoient. l. 42. 43. Archeueſque. *liſez* Eueſque. p. 242. l. 17. antiecban. *liſez* antiecban. l. 48. de Liſſere. *liſez* de l'Iſſere. p. 243. l. 4. teeca. *liſez* teceau. l. 7. Monbonon. *liſez* Monbonod l. 12. 4. & ſur le. *liſez* Sur le. p. 244. l. 7. de. *liſez* des. l. 35. Hoges. *liſez* Hugues. l. 36. Baugey. *liſez* Bauge. l. 41. tient. *liſez* tint. p. 245. l. 30. de perdre *liſez* perdre p. 247. l. 4. tigueun. *liſez* vigueur. p. 249. l. 14. longeur. *liſez* longueur. p. 251. l. 13. Montalat. *liſez* Montelat. p. 253. l. 3. Dupin. *liſez* du Pin. l. 13. il. *liſez*. ils. p. 257. l. 5. eux. *liſez*. ceux. p. 258. l. 20. Verloy. *liſez*. Verloy. l. 21. & la. *liſez* & enfin la. l. 25. Vangrigneufe. *liſez*. Vaugrigneuſe. p. 259. l. 24. l'obligea. *liſez* s'obligea. l. 24. puleutage. *liſez* puluerage. p. 271. l. 27. eue. *liſez* ître p. 288. l. 13. de. *liſez*. des. p. 290. l. 14. Voiſieu. *liſez*. Voiſſen. p. 295. l. 33. contidion. *liſez*. conditior. p. 292. l. 33. dans. *liſez*. dont. p. 295. l. 4. de. *liſez* la. p. 295. l. 21. comptables. *liſez*. comtales p. 295. l. 18. demeurant. *liſez* demeurât. l. 35. quel. *liſez* quelque p. 300. l. 9. Safamne. *liſez* S. famne. p. 306. l. 3. verdie. *liſez* verdre. p. 309. l. 41. elles luy furent payées. *liſez* ils luy furent payez l. 49. qu'il n'auoit *liſez* qu'ils n'auoient. p. 310. l. 4. 5. Roeheehimand. *liſez* Rocheehimand. p. 312. l. 14. donna. *liſez* donne. p. 320. l. 19. 20. Albent. *liſez* Albont. p. 326. l. 3. Yvere. *liſez* S. Iuere. l. 5. Chambalian. *liſez* Chambellan. p. 333. l. 30. Tardeuenent. *liſez* Tardeuenu. p. 336. l. 22. le. *liſez*. la. p. 339. l. 11. Montant. *liſez* Montam. p. 367. l. 18. de Veze. *liſez* de Veſc. p. 388. l. 48. de Bregue. *liſez*. de Bregue. p. 400. l. 32. de la guette. *liſez* de guette. p. 460. l. 16. vn Corps pour s'éloigner de celles du Roy, il s'en éloigna & deſendant. *liſez* vn Corps pour s'éloigner de celles du Roy & deſendant. l. 38. Deste *liſez* Veſte. p. 462. l. 8. la. *liſez*. le. l. 37. ſa. *liſez* la. p. 463. l. 27. fauoriſée. *liſez* fauoriſe. l. 31. commencé. *liſez*. commencée. l. 38. de mes. *liſez* du mois. p. 4. 4. l. 3. des. *liſez*. de. p. 466. l. 8. de ſe. *liſez* de le. p. 467. l. 12. il. *liſez*. ils. l. 32. Maneſtel. *liſez*. Moreſtel. p. 472. l. 27. la. *liſez*. ſa. l. 48. leur temin. *liſez* il leur temit. p. 473. l. 16. Loyet. *liſez* Loyes. p. 476. l. 10. *leſaiſa'y*. l. 13. qui y eſtoient. *liſez* qui eſtoient. p. 477. l. 27. allez. *liſez* allé. p. 479. l. 5. auoit. *liſez* il auoit. p. 481. l. 34. a quelques lieues. *liſez* a huit lieues. p. 483. l. 1. Antoine de Vienne. *liſez* Viennois. p. 482. l. 26. Place qui appartenoit *liſez* cette Place vne. p. 484. l. 5. ſupport. *liſez* ſoppost. l. 27. en. *liſez*. ay. l. 42. Legat. *liſez* Legat. p. 490. l. 36. des temps. *liſez* en vn temps. l. 39. auſſi. *liſez* ainſi. p. 491. l. 33. aſſez de force. *liſez* les forces. p. 492. l. 1. de. *liſez*. de Carde. *liſez* de Carde. p. 495. l. 33. fonts. *liſez* fontes. p. 497. l. 1. Bricenner. *liſez* Br conner l. 12. jetté. *liſez* jeuées. p. 501. l. 36. d'armes. *liſez* d'armer. p. 502. l. 32. conuerſation. *liſez*. conuetſion. p. 503. l. 44. Joffrey. *liſez* Soffrey. p. 505. l. 18. donna. *liſez* donne. l. 49. a dreſſé. *liſez* addreſſe. p. 506. l. 5. traitra. *liſez* traitte. l. 37. & Riuoire. *liſez* & Riuoire. l. 38. Ruore. *liſez* Riuoire. p. 507. l. 46. diſtinitiuement. *liſez* definitiuement. p. 508. l. 21. M. D. XLV VIII. *liſez* M. D. XLV III. p. 514. l. 40. futuoit. *liſez* fuiuit. p. 521. l. 41. ſicteré. *liſez* ſecté. p. 526. l. 35. *ils. liſez*. les. l. 35. Maſeſchroux. *liſez* Maſeſchaux. p. 528. l. 4. de S Iofaphat. *liſez* de Iofaphat. p. 533. l. 1. tole. *liſez*. les. l. 21. de. *liſez*. le. l. 20. Pomperan. *liſez* Pompetan. l. 21. conſolé. *liſez* conſolée. l. 31. aſſegé. *liſez* aſſiegée. p. 538. l. 26. Frie. *liſez* Foix. l. 3. d'diſciplinez. *liſez* diſciplinez. l. 36. Laurie. *liſez* Laurez. p. 539. l. 15. or malleur. *liſez* ce malheur. l. 41. Farruées. *liſez* attruez. p. 542. l. 2. faueurables. *liſez* fauoiables. p. 537. l. 1. le. *liſez*. l. 3. de ſon courage. *liſez* de la valeur. l. 7. aurel ſous vne *liſez* aurel de l'Egliſe Cathedrale ſous vne. l. 31. particuliet. *liſez* particuliers. p. 53. l. 23. d'atteinte, ſeulement. *liſez* d'atteinte. Seulement. p. 536. l. 44. merité. *liſez* meritée. p. 537. l. 30. reſtant Dauphin que de titre. *liſez* n'en reſtant pas Dauphin que le titre. l. 17. quelque jour. *liſez* quelques jours. p. 538. l. 2. Peguigny. *liſez* Pequigni. p. 540. l. 20. il l'auoit laiſſée. *liſez* il l'auoit laiſſé. p. 543. l. 1. Fey. *liſez* Feiij. l. 15. des ſujets. *liſez* de ſujets. p. 545. l. 1. Robette. *liſez*. Roberté. l. 19. vne *liſez*. en. p. 547. l. 28. inſenſible a animé. *liſez* inſenſible a animez. l. 39. le teirer. *liſez* le terirer. l. 40. p. 548. l. 5. deuenu. *liſez* deuenu la fortune. *liſez* deuenu la fortune. l. 36. *liſez* ſe. p. 549. qu'elle reye. *liſez* qu'elle loye. p. 555. l. 20. qu'elles *liſez* qu'elle. p. 551. l. 29. pour la faire. *liſez* pour le faire. l. 42. chef Triumuiral. *liſez* chef du Triumuirat. p. 556. l. 22. qui ſe vit. *liſez* qui ſe vit. p. 558. Tour Dupin. *liſez* Tour du Pin. l. 13. qu'elle. *liſez* quelle. p. 559. l. 44. Farmeyer. *liſez* Farmeyer. p. 560. l. 11. du buſt. *liſez* de buſt. l. 30. dominante entre les hommes. *L'voité. liſez*. dominante, Entre les hommes, l'voité. p. 561. l. 3. & de etainte. *Effaces ces mots*. p. 561. l. 41. declaret qu'elle. *liſez*. declaree quelle. l. 51. preſchée. *liſez*. preſchee. p. 564. l. 24. André Arcoud. *liſez*. andré arcoud. p. 565. l. 31. deux milles. *liſez* deux mille. l. 40. il perdoit. p. 566. l. 6. toute la liberté. *liſez* toute liberté. p. 567. l. 40. n'ont pas exercées. *liſez*. n'ont pas exercé. p. 568. l. 42. Montbrun Ponnat. *liſez* Montbrun, Ponnat. p. 569. l. 15. de fauxbourg. *liſez* fauxbourg. p. 572. l. 21. pont. *liſez* point. p. 573. l. 32. fa. *liſez* la. p. 574. l. 30 autoine emporté. *liſez* & autoit emporté. p. 575. l. 31. touchée *liſez* touché. p. 576. l. 5. remongné. *liſez* remongné. l. 43. entre elles & les. *liſez* entre elle & les. l. 46. Gerard. *liſez* Girard. p. 577. l. 33. Borel, Ponſonas, *liſez* Borel-Ponſonas. l. 48. il ſe *liſez* il ſe. p. 581. l. 4. les eſprits. *liſez* eſprits. l. 26. abandonnés. *liſez*. abandonnée. l. 31. du Conſeil. *liſez* du Conſeil. *Là même*. Louis Iuvene. *liſez* Louis Iuvene. p. 587. l. 2. de vieilles Troupes, *liſez* des vieilles Troupes. l. 16. qu'il le. *liſez* qu'ils ſe. p. 590. l. 23. ou il penetre. *liſez* ou il y penetre. l. 29. Villars. Saint Pancrace

Digitized by Google

Contrat /sf. Vilars Saint-Pancrace. l.43. des Conventsdsf du Convent. p.594.l.7. L'ancien Batdonenche /sf. L'ancien Batdonesche. l.21. les manque de fuy fssfe manque de fuy. p 594.l.3 . des vains./sf. de vains.l. 32. avoient suivy./sf. avoient suivis. p.596.l... a d'autre fsi-bleslles./sf a d'autres foiblelles p.597.l.18.la releva de l'église,il n'y a pas./sf.la releva. D'église il n'y a pas.l.34 Deportes./sf des Portes p.598.l.18. oberifa ce mx Magistrats,au Roy /sf au Roy,& obe ssance aux Magistrats.l.49. Arcoud./sf. Arcoud.p.599.l.46.tendas./sf.tendus p.601.l.5.de la /sf.de luy. p.602.l.48.Deputez./sf des Portes.p.603.l.5.faire./sf. fait. l.16.3 Baste./sf.à Beste. l.35.36.Ville. Dupont qui en le chef. /sf. dans la Ville du Pont ; qui en eſt le chef. p.606.l.34.Odoar./sf. Odoard. p. 609.l.12. d'en/sf. en. p.612.l.49. eſtoit./sf. eſtoient. p.613.l.2.docteſ pas./sf. docteſ.& par. p.614.l.37 qu'il./sf. qu'ils.p.615.l.15.vieille de ceste ſſf. veille de ceste, l.23.il y t'entra./sf il y entra. p.616.l.16.Tout Dupas./sf. Tout du Pin. l.48.de crance./sf.de creance. p.621.l.11.preverrir /sf. pervertir. l.16. où il eſtoit ; ne ſeivit./sf. où il eſtoit ne,ſervit.p.622.l.1.Ioannas./sf Ioannes.*Là même*, Clermbert./sf. Clerimbert. p.623.l.34.Saſſenage. Grolée, Chaſtau-Villain./sf.Saſſenage Grolée-Chaſteau-Villain.p.626.l.32. Deveſe /sf.de Veſc. p.627.l.4. Cheilac. /sf. Cheylar. l.9.vn autre./sf.vne autre. l.29.ſe croyant perdu,l'abandonna./sf.ſe croyans perdus l'abandonnerent...& courut./sf. & couturent. l.37. Chaſtellar d'Eydoches. /sf Chaſtellar, d'Eydoches. l.38.des deux ponts./sf. de deux ponts. p.629.l.23. d'Orgeoſic./sf. Dorgeoſic. p.630.l.18.& peu./sf.& ſi peu.p.631.l.42. Altrants./sf. Altrans. p.633.l.15 desachée./sf.desachét.p.640.l.1.ſuivant Bastion./sf.ſuivent Bastion. p.641.l.40. Princes Alurs./sf. Princes à Luzi. p.642.l.28 cella de grand homme./sf celle du grand homme. p.647. l.13. Duperat./sf. du Perat. l.36.abuter pas,pourrat/on./sf.bouter pas.Pourtat'on. p.648.l.15.& hais de /sf.& hait de. p.650.l.19.vous vous propoſez./sf.vous vous propoſez.l.40 d'autre paix/sf. d'autre pais. l.42.& deuemenc loüables/sf.& devionnent loüables. p.651.l.12 que luy,& qu'il y /sf. que luy,qu'il y. p.653.l.1.ravagées./sf.ravagez.p. 654.l.dez Diſmieu./sf. Diſmieu. p.657.l.47 Lapoippe Serieres./sf.la Poippe Serrieres. p.658.l.21.eſt ſy/n'eſt. p.659.l.4.que nul autre. /sf. que nulle autre. p.661.l.29.Capaltan./sf. Capeſtan. p.665.l.32.ce qui eſt./sf.ce qu'eſt- l.45. Arroud./sf. Arcoud. p.668.l.9. arcuque. /sf arcuque.p.669.l.22.croyans./sf.croyant. p.672.l.17.dix heures matin./sf.dix heures du matin.l.des Gaſſans-/sf.e. Gaſſans l.24. la maiſon Champres /sf.la maiſon,Champres.p.674.l.25.Grattes Granieu./sf Grattes Granieu.l.49.il ne ſe deſarma./sf.il ne deſarma. p.678.l.31.l'ERang de Moneſtier./sf.l'Eſtang. Le Moneſtier.l.46.il obtint./sf.il l'obtint. p.683.l.5.Dumay./sf.du May. p.684. l. 2.qu'il m./sf.qu'il n'y.p.686.l.11. Neras./sf.Nerac. l.20.Conſeillers./sf.Conſeiller.l.41. elle./sf.celles. p.688.l.8.en quel temps./sf.en quelque temps. l.20.endoutmi./sf.endormi. l.22.de./sf. des- p.689.l.33.Brigandieres./sf. Brigaudieres- p.699.l.22.s'il./sf.s'ils. p. 703.l 47. & n'y eut./sf. & il n'y eut. l.26.ſeſez./sf. ſaſez. l.35-cette./sf.celle- p.708.l.1.d'vne./sf. d'vn l.2.la-/sf.la- p.709.l.46.ou./sf.au p.710.l.31. celle./sf.celles. p.712.l.22.de grand./sf.de grands-p.712.l.15.de ce la./sf.de la. l.18.les inſectes /sf.ces inſectes.p.713.l.20.pouſſé./sf.ce repouſſé. p.715 l.4.en ſon./sf.ou ſon. p.717. l.2.l'Aſne /sf.ce Laſne. l.22.hors des./sf. hors de. l.31.rigoureux./sf.vigoureux. l.35.du Roy./sf.de Roy. p.719.l.18.à la maiſon. /sf. à ſa maiſon. l.30.parties/sf.partis.l.37.la Trieves./sf.le Trievez.l.40.à la rigueur./sf.à la vigueur. l.43.à travers./sf.au travers. p.720.l.46. le ſuivit./sf.les ſuivit. p.721.l.25.eſtre obei./sf.eſtre obeis.p.722. l.8.de ennemis./sf.des ennemis l.51.en ſe trouvant./sf.en les trouvant.p.724. l.6.joint./sf.joints. *Là même*.ils l'es./sf.ils le. l.18.pour les laiſſer./sf.pour le laiſſer. l.25. Graſſe./sf. Greſſe. p.725. l.43.du Maienne. /sf. de Maienne. p.727.Sucier./sf Savier. *Là même*.qui le./sf.qui la. *Là même*.de le./sf.de la. p.730.l.20.lous les armes./sf.ſians les armes. p.736.l. 6.Soiſſons./sf.Soiſons. l.34.s'explique./sf.s'expliquent. p.737.l.8.& Murct./sf.& Mures. p.739.l.45 qu'il fut conclu./sf.& qu'il fut conclu. p.741.l.1.& les mi./sf.& le mi.l.48. Colonnel./sf. Colonel. p.742.l.8.mediteit la nuit de./sf.mediteit la nuit du. p.744.l.4. General tous deux./sf.General.Tous deux. l.9.& de Conſeillers./sf.& des Conſeillers. p.745.l.1.de Ctortes./sf.des Ctortes. p.747.l.17.de Versu./sf de Vetace. l.51.des Gouverneur./sf.de Gouverneur p.749.l.16.ſi ſe battre./sf.à le battre.p.751.l.12.M.D.XXXIII /sf.M.D.LXXXIII.l.13.des Threſoriers /sf.du Threſorier l.14.qui avoit./sf.qui y avoit. l.36.l'accommodoient./sf.s'accommodoient. p.752.l.2.Vignon, Briquetes-/sf. Vignon, Briquetes.l.20.de ſe./sf.de le. p.756.l.45.s'en./sf.l'en. p.758.l.14.reſolu./sf.reſolut.p.760.l.30.colouvrines./sf.couleurines. p.761.l. 21 Becque./sf. Becgue. l.30.Becque./sf. Becgue. p.763.l.21. Maillette./sf.Maillet. p.765.l.44.le Marquis./sf. le Marquis. p. 767. l.11. ceux. /sf. celles. *Là même*.cent chacune./sf.cent hommes chacune. l.41. qui avoit./sf. qui y avoit.

Digitized by Google

Digitized by Google